







RERUM
GALLICARUM ET FRANCICARUM
SCRIPTORES.

TOMUS UNDECIMUS.

RECUEIL
DES HISTORIENS
DES GAULES ET DE LA FRANCE.
TOME ONZIÈME.

RECUEIL
DES
HISTORIENS

DES GAULES
ET
DE LA FRANCE

TOME ONZIÈME

CONTENANT PRINCIPALEMENT CE QUI S'EST PASSÉ SOUS LE RÈGNE DE HENRI PREMIER,
FILS DU ROI ROBERT LE PIEUX;
C'EST-A-DIRE. DEPUIS L'AN MXXXI. JUSQU'A L'AN MLX.

PAR DES RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR.

NOUVELLE ÉDITION

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE M. LÉOPOLD DELISLE

MEMBRE DE L'INSTITUT



PARIS

VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR DES BOLLANDISTES

25, RUE GRENELLE-SAINTE-GERMAIN, 25

M DCCC LXXVI

DC
3
R43
1840
t.11



PRÉFACE.

PRÆFATIO.

L'OBJET principal de ce Volume, est de présenter au Public le regne de Henri I. On y trouvera tout ce que nous avons pu rassembler de monumens historiques sur ce Prince, tant chez les Ecrivains François, que dans les ouvrages des Etrangers. Nous n'avons rien négligé pour compléter l'Histoire de ce regne : après avoir fait les recherches les plus exactes dans les dépôts publics et particuliers, et sur-tout dans l'immense Bibliothèque du Roi, qui contient presque toutes les autres ; nous avons consulté les meilleurs Juges, les Hommes les plus versés dans l'Histoire de France, qui nous ont obligeamment communiqué leurs lumières. Les moyens en ont été facilités par des conférences tenues chez M. le Chancelier de Lamoignon ; et présidées par M. de Malesherbes, Premier Président de la Cour des Aides, qu'on ne peut nommer sans exciter l'admiration dûe à ses talens.

Si, malgré ces précautions, il nous étoit échappé des monumens de quelque importance, nous prions tous les Savans de vouloir bien nous en avertir, et de nous fournir les secours dont nous avons besoin. Nous placerons dans les Volumes suivans, les découvertes qu'ils auront eu la complaisance de nous communiquer, et nous leur en ferons tout l'honneur.

Comme il y avoit plus de qua-
Tome XI.

MONUMENTA historica, quæ ad regnum Henrici I pertinent, publici juris facimus : idque verè possumus palam profiteri, enixos omni operâ nos fuisse, ut singula, quotquot sunt, sedulò colligeremus. Perlustratis diligenter cum publicis, tum privatis Bibliothecis, ac præsertim Regiâ illâ, quæ propè est omnium instar, virorum Historiæ Francicæ peritissimorum amicam opem imploravimus ; atque hi perhumanè, ut viros decet politioris humanitatis studiis exultos, facilem eruditionis suæ copiam nobis fecere. Locum huic rei opportunum et commodam occasionem præbuerunt plures cum iisdem habiti congressus, apud illustrissimum Franciæ Cancellarium D. de Lamoignon, auspice ac duce D. de Malesherbes, Rei Tributariæ summi Tribunalis Præsidi primario, quem appellasse, laudare est.

Si tamen scriptum aliquod vel instrumentum non vulgaris momenti nobis exciderit ; Litteratos omnes, in quacumque regione degant, oramus et obtestamur, ut de omissis commoneant benevolè, annotationes nobiscum suas, ubi opus erit, communicent, ac potissimum consiliis nos adjuvare non pigeat. Quæ nobis voluerint indicare, posthac edita legent : neque hos in volumine proximo, debitâ laude fraudabimus.

Undecimi istius, quod edimus,

paginæ supra quadringentas erant typis impressæ , cùm operi manum admovimus. Id egimus , quod agendum supererat : exscripta nempe è variis Auctoribus primùm contulimus cum manuscriptis ; addidimus nonnulla quæ curiosè indagantibus occurrerunt ; quædam insuper ad Hugonem et Robertum Reges spectantia , vel omissa in vulgando decimo volumine , vel post vulgatum detecta , supplevimus ; ac demum Philippi Regis attigimus primordia , ex Chronicis aliisve id genus scriptis , quæ ultrà mortem Henrici protenduntur : quippe hæc secari ad hunc ipsum annum , in quem incidit regnorum finis , commodè vix possent.

Unum restat quod lectores monitos volumus. In superiorum voluminum Præfationibus inserta sunt Scriptorum notitiis facta ipsa notatu digna , quæ apud hos sparsa leguntur. Nos verò rationem aliam instituimus , sive potius relegimus iter à D. Bouquet in duobus primis voluminibus præmonstratum. Tanti viri vestigiis insistentes , Præfationem nostram in duas partes dividimus , quarum prior perstringit leviter Auctorum et monumentorum Historiam , eodem quo recensentur ordine. Exhibet altera in variis sectionibus , quicquid offendimus alicujus esse pretii in hoc et in præcedenti volumine circà jus publicum , feudale et ecclesiasticum regni , necnon circà consuetudines , mores , præjudicia , Artes et disciplinas Francorum , regnantibus Hugone Capeto , Roberto et Henrico I.

tre cents pages de ce volume déjà imprimées , lorsque nous avons été chargés de le continuer : obligés de suivre la marche qu'on avoit établie , nous nous sommes contentés de vérifier sur les manuscrits , les Auteurs dont on a donné des extraits , et d'ajouter quelques supplémens , qui nous ont paru nécessaires. Nous donnons sur le regne de Hugues Capet et de Robert , quelques pieces qui avoient été oubliées dans le volume précédent , ou que l'on a recouvrées depuis. Enfin on verra plusieurs Chroniques , et autres morceaux d'Histoire , s'étendre sous le gouvernement de Philippe I : il est presque impossible de couper ces sortes d'ouvrages exactement à la fin de chaque regne.

Dans les dernières Préfaces de cet Ouvrage , on a suivi l'usage de joindre aux notices des Auteurs , les traits curieux qui se trouvent répandus dans leurs écrits. Nous changeons cette méthode ; ou plutôt nous revenons à celle dont le premier Auteur de ce Recueil (Dom Bouquet) nous a tracé le modèle dans les deux premiers volumes. Nous divisons , à son exemple , notre Préface en deux Parties , dont la première contient en abrégé la notice des Auteurs et des monumens : dans la seconde partie , on trouvera ramassé sous différens paragraphes , ce que nous avons remarqué de plus intéressant dans ce Volume et dans le précédent , sur le droit public , féodal et ecclésiastique du Royaume , et sur les coutumes , les mœurs , les préjugés , les arts et les sciences , sous les regnes de Hugues Capet , de Robert et de Henri I.

PREMIERE PARTIE.

PARS I.

I. CE XI^e. Volume commence par la vie de l'Empereur Conrad II, écrite par Vippon. Cet Auteur étoit Prêtre, et fut Chapelain des Empereurs Conrad le Salique, et Henri III, dit le Noir. Il étoit de la Bourgogne Transjurane. Il est probable qu'il entra au service de Conrad en 1033, temps auquel cet Empereur réunit la Bourgogne à l'Empire. Vippon aimoit la poësie, et la cultivoit; il avoit lu les Historiens anciens et les Philosophes, qu'il possédoit assez bien; il a écrit en prose l'histoire de Conrad, et a fait en vers le panegyrique de Henri, dans les Conseils duquel il nous apprend qu'il avoit entrée. Nous ne parlerons point des poësies de Vippon, ni de plusieurs autres de ses ouvrages: nous ne le regarderons que comme Historien, il en avoit les principales qualités, l'exactitude, l'amour du vrai. Il assure qu'il n'a rien écrit que ce qu'il a vu, ou appris de témoins fideles. Il commence son Ouvrage à la mort de l'Empereur Henri II, arrivée le 13 Juillet de l'an 1024; et le finit avec la vie de Conrad, c'est-à-dire au 14 de Juin 1039. On doute que l'Auteur ait vécu au-delà de 1050 ou 1051. Son ouvrage est intéressant, sur-tout pour les affaires d'Allemagne et de la Bourgogne: il a conservé plusieurs traits d'histoire échappés aux Ecrivains qui l'avoient précédé. Quoique la vie de Conrad soit l'objet principal de l'Auteur, il raconte avec assez de détails les actions de Henri III son fils. Comme la plupart des Ecrivains de son temps, il mêle quelques

I. APERIT undecimum hoc volumen, scripta à Vipponne Imperatoris Conradi II vita. Ex Burgundia Transjurense oriundus Vippon Presbyter fuit et Capellanus Imperatorum Conradi Salici, atque Henrici, qui Niger dictus est. Quo anno Burgundiam adjunxit Imperio Conradus, eodem anno, nempe 1033, apud ipsum Vippon ministerium iniisse creditur. Poeseos cultor, veterum Historicorum ac Philosophorum lectione non leviter exercitus, oratione solutâ Conradi vitam, carmine contexit panegyricum Henrici, cujus erat à Consiliis. Poematibus aliisque Vipponis operibus prætermisissis, historicum hunc perpendimus: sincerus et accuratus factorum scriptor, quæ vidit ipse, vel ab aliis accepit, hæc stilo veritatis asserit enarrari. Operis initium desumit à morte Imperatoris Henrici II, id est à die 13 Julii anni 1024; atque historix finem imponit 14 Junii 1039, quo anno obiit Conradus. Vix creditur vixisse Vippon ultra annum 1050 aut 1051. Ex ejus scripto multum luminis ad historiam XI seculi conferente, plura novimus, maxime circa Germaniam et Burgundiam, quæ priores scriptores fugerant. Sic vita Conradi summa res agitur à Vipponne, ut filii ejus Henrici III acta plurima attingat. Quod solent plerique hujus temporis scriptores, orationi versus admiscet. Eximium illud opus edidit Joannes Pistorius inter Rerum Germanicarum veteres Scriptores. Excerpto huic nimis rescisso multa

Vita Conradi Salici Imperatoris Auctore Vipponne.

restituimus , quæ vide-sis ad pag.
615.

Jean *Pistorius* , qui l'a publié dans son recueil des Historiens d'Allemagne. A la page 615 , nous ajoutons un supplément à cet extrait qui nous a paru trop coupé.

Encomium
Emmæ Angl.
Reginæ.

II. Scripti hujus auctorem , S. Bertini Monachum fuisse patet legenti. Materiam libri , ab inscriptione ne judices ; rectius etenim Canuti Magni , Daniæ et Angliæ Regis , necnon filii ejus Haraldi Historiam dixeris , quàm Emmæ Reginæ præconium. Libros duos instituit Auctor : in primo, Sueni Regis Daniæ patris Canuti, res gestas compendiosè describit et Canuti prima facta. In altero libro, historiam Canuti persequitur : post ejus obitum narrat tempestates in Anglia, regnante Haraldo, concitatas, quibus addit et alios qui subsequuti sunt motus, cum Eduardus Ethelredi Regis et Emmæ filius regnum suscepit, anno nempè 1042, quo terminus operis habetur. Scripsit sanè auctor ante annum 1052, ultimum scilicet Emmæ Reginæ, cui, epistolâ privatim datâ, opus suum consecravit. A libro secundo, et à conjugio Canuti cum Emma, anno 1017 perfecto, incipit hoc excerptum, desinitque in anno 1042. Fidem non modicam profectò meretur scriptor cœvus, qui veritatem historiæ quàm maximè sibi cordi esse profitetur. Stilus operis, si spectes ætatem, sat elegans est, floresque et poësim interdùm redolet ; solus illud edidit Chesnius, ex Ms. Biblioth. Cotton. (a)

(a) *Ne fastidio sit sæpius laudatum idem opus, semel monemus, in iis notitiis, auctores ut plurimum à nobis haberi Scriptores Histor. Liter. Franc.*

vers dans sa prose. Nous sommes redevables de ce bon Ouvrage à Jean *Pistorius* , qui l'a publié dans son recueil des Historiens d'Allemagne. A la page 615 , nous ajoutons un supplément à cet extrait qui nous a paru trop coupé.

II. Il est aisé de juger que l'Auteur de cet écrit étoit Moine de S. Bertin : mais le titre n'exprime pas si clairement la nature de l'Ouvrage. En effet c'est moins l'éloge de la Reine Emme , que l'histoire de Canut le Grand , Roi de Dannemarck et d'Angleterre , et celle de Harald son fils et son successeur : elle est divisée en deux Livres , dont le premier contient en abrégé la vie de Suein ou Suenon , Roi de Dannemarck , pere de Canut , et les commencemens de l'histoire de Canut. Le second Livre continue le regne de ce Conquérant , et rapporte les révolutions arrivées en Angleterre sous Harald son fils , et lorsque Edouard , fils du Roi Ethelred et d'Emme , parvint à la Couronne c'est-à-dire en 1042 , temps auquel l'Ecrivain termine son Histoire. L'Auteur a certainement écrit avant la mort de la Reine Emme , puisqu'il lui dédie son Ouvrage par une Epître détachée du corps de l'Histoire. Nous n'en donnons que le second Livre , que nous commençons au mariage de Canut avec Emme en 1017 ; et nous finissons avec l'Auteur , en 1042. On peut compter sur les faits que contient cet écrit , parce que l'Auteur étoit contemporain ; et parce qu'il déclare qu'il n'aimeoit que la vérité. Le stile en est bon pour le temps ; il a même quelque chose de fleuri et de poétique. Du Chesne est le seul qui l'ait donné au Public : il l'a copié (a)

(a) Pour ne point trop multiplier les citations , nous avertissons en général que nous suivons assez ordinairement les Auteurs de l'Histoire Litteraire de la France , pour la notice des Ecrivains dont ils ont parlé.

sur un manuscrit de la Bibliothèque Cottonienne.

III. Hépidan s'appliqua à l'étude des Lettres dans l'Abbaye de S. Gal en Suisse, où il avoit fait profession: il lut les anciens Historiens, et prit Saluste pour modele. Il décrit plus au long les événemens passés de son temps, que ceux des siècles précédens: il marque en général tout ce qui pouvoit intéresser l'Histoire de l'Eglise et de l'Etat. Goldast est le premier qui ait mis ces Annales au jour; du Chesne les a imprimées depuis, dans le troisième Tome de son Recueil. Le premier Editeur avoit en main un Comput Ecclésiastique composé par Hépidan, avec autant de précision que ses Annales; il rapporte encore sous le même nom, la vie de sainte Viborade, dédiée à Udalric Abbé de S. Gal; mais il pense que c'est l'ouvrage d'un autre Auteur, qui portoit le même nom, et qui vivoit dans le même siècle. Les Annales d'Hépidan, dans les Livres imprimés, diffèrent de quatre années du vrai calcul: on ne peut assurer si c'est la faute de l'Ecrivain, ou celle de l'Editeur; mais il est bon d'y faire attention. On trouvera ces Annales dans les Volumes précédens, à commencer au troisième. Nous en donnons ici le reste, depuis 1032 jusqu'à 1044. Il y a un morceau ajouté sous l'an 1080; mais il est visible que cette addition est d'une autre main.

IV. L'Eglise de Liège doit la connoissance de son Histoire à deux Chanoines de S. Lambert, l'un nommé Alexandre, l'autre Anselme. Celui-ci vivoit sous les Evêques Vazon et Theoduin, dont il avoit l'estime et la confiance. Il devint Doyen de son Eglise, et

III. Hepidannus in Abbatia S. Galli apud Helvetios Regulam S. Benedicti professus, Literis ibidem studium impertivit: ex antiquis, quos perlegit, Historiæ Scriptoribus, magistrum secutus est Salustium. Parcus in rebus superiorum temporum, multus est in actis sui seculi scribendis; Historiæ Ecclesiasticæ ac Civili utilia quæque generatim exponit. Hos Annales primus vulgavit Goldastus, et post eum Chesnius in T. III. Script. Gallic. Goldastus præ manibus tenuerat Computationem Ecclesiasticam ab Hepidanno eadem diligentiam digestam: refert etiam sub illius nomine, Udalrico Abbatii S. Galli dicatam sanctæ Viboradæ vitam; quam tamen ab auctore alio ejusdem nominis ac temporis exaratam existimat. Attentè perpendas editos Hepidanni Annales annis quatuor differre à verâ et usitatâ computandi ratione; an verò scribentis, an vulgantis errore, prorsus incertum. Operis hujus excerpta jam habes in tertio aliisque subsequentibus Collectionis nostræ voluminibus: reliquias, ab anno scilicet 1032 ad 1044, hic assume. Quod sub anno 1080 reperitur fragmentum, ab altera manu adjectum certò constat.

Annales
Hepidanni
Monach. S.
Galli.

VI. Leodiensis Ecclesia Historiæ suæ scriptores agnoscit Alexandrum et Anselmum S. Lamberti Canonicos. Anselmus ætate Vazonis et Theoduni, quibus charus fuit et familiaris, floruit. Ecclesiæ Leod. Decanus effectus, vixit certè ad

Gesta Epis-
cop. Leod.

annum usque 1056, quo opus illud emisit. Edocet hic ab Alexandro sodali suo scriptam fuisse Historiam Episcoporum qui vicibus, Tongris, Trajecto ad Mosam, Leodioque sederunt; quamque methodum instituerit, indicat. In eundem ordinem Leodiensium Episcoporum Acta cogit Anselmus, atque Alexandrum secutus, opus bifariam distribuit: viginti septem priorum Episcoporum, ad usque sanctum Remaculum, historiam complectitur prima Pars; exhibet altera Episcoporum aliorum Gesta à sancto Theodardo usque ad Vazonem, cujus vitam fusiùs describit. Fattetur se plura ab Alexandro fuisse mutuatum; cætera quæ scripsit, vel ex veteribus hausta, vel audita à viris certissimis, vel à se visa, asserit. Completam Historiam anno 1056 consecravit Annoni II, qui Coloniensis Archiepiscopus anno præcedenti fuerat ordinatus. Operis Anselmi secunda Pars plurimi facienda est. Quidquid potuit ad Ecclesiæ Leodiensis Historiam non congeffit modò, sed et optima quæque civilia selegit. Multa scriptis inseruit, quibus et Litteratos ostendat, et summum in Galliis discendi studium probet. Ex Anselmi præfatione, aliqua dignoscitur in scriptore censura. Martenius et Durandus Leodii, in manuscripto ante sexcentos annos exarato, quod fuerat olim Abbatiae S. Huberti, integrum Anselmi opus nacti sunt, ex quo secundam tantum partem in lucem protulerunt, in amplissimæ Collectionis Tomo IV. col. 871. Post inventum illum Codicem, constat solam scripti hujus Epitomam, et quidem minùs accuratam, in primo Chapeavillanæ

vécut au moins jusqu'à l'an 1056, temps auquel il publia son Ouvrage. Il nous apprend qu'Alexandre son confrere avoit composé une Histoire des Evêques de Tongres, de Mastricht et de Liège, qui n'ont fait successivement qu'un même siège Episcopal; il nous instruit même de la maniere dont il l'avoit exécutée. L'ouvrage d'Anselme est une Histoire des Evêques de Liège, sur le même plan que celle d'Alexandre: comme celui-ci, il la divise en deux Parties, dont la premiere contient la vie des 27 premiers Evêques de Liège, jusqu'à S. Remacle: dans la seconde Partie, il décrit les actions des autres Evêques, depuis S. Théodard jusqu'à Vazon inclusivement, dont il fait la vie avec plus de détail que celles de ses prédécesseurs. Il dit avoir beaucoup puisé dans l'Ouvrage d'Alexandre, et il assure n'avoir rien écrit que ce qu'il a trouvé dans des Ouvrages antérieurs, ou appris de personnes dignes de foi, ou vu par lui-même. Après avoir mis la dernière main à son Histoire, il la dédia en 1056 à Annon II, qui avoit été ordonné Archevêque de Cologne l'année précédente 1055. On ne sçauroit trop priser la seconde Partie de l'Ouvrage d'Anselme. L'auteur a eu l'attention de recueillir avec beaucoup de candeur et de bonne foi, non-seulement tout ce qu'il a connu de l'Histoire Ecclésiastique de Liège; mais aussi les principaux évènements qui concernent son Histoire Civile. Il y a fait entrer plusieurs traits propres à nous faire connoître les Gens de Lettres, et le zele avec lequel on cultivoit les Sciences. On voit par la Préface d'Anselme, qu'il n'étoit pas sans quelque critique. Son Ouvrage en-

tier a été découvert à Liège, par Dom Martene et Dom Durand, dans un manuscrit de plus de six cents ans d'antiquité, qui appartenait autrefois à l'Abbaye de S. Hubert. Ils n'ont publié que la seconde Partie de cet Ouvrage, dans le Tome IV de leur ample Collection, col. 871. Depuis leur découverte, on a été convaincu, que ce qui est imprimé sous le

V. C'est par l'Histoire de la vie d'Halinard, Archevêque de Lyon, que finit cette Chronique en 1052. Il n'y est pas dit un mot de son successeur: ce qui fait juger que l'Auteur mourut à peu près dans le même temps que cet Archevêque. L'Ecrivain anonyme de cette Chronique nous apprend, qu'étant encore jeune, son pere l'offrit au Monastere de S. Bénigne, où il fut élevé par Halinard alors Prieur, et depuis Abbé de cette Maison. Il avoit de l'esprit, de la connoissance de l'Histoire, et du talent pour bien écrire. Il ne faut pourtant pas trop compter sur lui dans ce qu'il rapporte des siècles qui l'ont précédé; il n'a pas été entièrement fidele à copier les anciens Historiens dont il s'est servi, tels que sont Grégoire de Tours, Frédégaire et autres. Dom Bouquet a eu soin de corriger les erreurs de cet Historien dans les différens morceaux qu'il en a donnés dans le troisieme Tome et dans les suivans. A l'Histoire de son Abbaye, l'Anonyme a sçu lier les principaux événemens de l'Eglise et de l'Etat, sur-tout pour la Pro-

Collectionis volumine vulgatam fuisse. Non ergò in levi pretio habenda est nova hæc editio; sed plurimi facienda ab eruditiss, in qua verba Anselmi sincera et genuina, velut ex autographo, nempè ex Ms. auctori coævo descripta leguntur. Sic se prodit in hoc volumine Leodiensium Episcoporum Historia.

nom d'Anselme dans le premier volume du Recueil de Chapéaville, n'est qu'un abrégé peu exact de l'Ouvrage de cet Auteur. Il étoit donc important de publier cette nouvelle édition; et elle doit d'autant plus être estimée des Savans, qu'ils ont le texte pur et entier tel qu'il paroît avoir été copié sur l'original; puisque le manuscrit est du temps de l'Auteur. C'est d'après cette dernière édition que nous don-

V. *Halinardi Lugdun. Arch. vitâ hæc Chronica anno 1052 terminantur; de successore silent omninò; hinc iudices auctorem non diù huic Archiepiscopo fuisse superstitem. Discimus ab Anonymo Scriptore, hunc adhuc juvenem à patre oblatum Monasterio S. Benigni Divion. ibi ab Halinardo tum Priore, et postea Abbate, institutum fuisse. Bono ornatus ingenio, doctrinâ historicâ excultus, scripsit non vulgari stilo. Veterum historicorum, Gregorii nempè Turonensis, Fredegarii et aliorum imitatori minimè prorsus fidei, nimiam ne habeas fiduciam in factis sua tempora præcedentibus. Quorumdam fragmentorum Editor Domnus Bouquet, in Tomo III et sequentibus, varios hujus Chronographi errores emendavit. Historiæ Monasterii, summa Ecclesiæ, regni, ac Burgundiæ præsertim eventa connexuit Anonymus. Diligens in factis sui sæculi, ac potissimum accuratus in iis quæ narrat de Guillelmo et Halinardo, quibus Abbatiam administrantibus, vixerat; de his multa re-*

Chronic.
S. Benigni
Divion.

fert quæ Glabrum et Scriptores alios æquales fugerant. Dominus Lucas Acherius, in Tomo II Spicilegii in fol. integra hæc Chronica ex ipso, ut creditur, auctoris autographo, vulgavit. Partem jam dederat Rouverius anno 1637, in historia Reomensis Monasterii. Ex his sumpsit Mabillonius Guillelmi S. Benigni Abbatis vitam alteram, quam in lucem emisit in Tomo VIII Actorum Ordinis S. Benedicti; sumpsit et vitam Halinardi, quam in Tomo IX eorumdem leges.

dans l'Histoire de Moutier-Saint-Jean, en 1637. C'est de cette Chronique que Dom Mabillon a tiré la seconde vie de Guillaume Abbé de S. Bénigne, imprimée au huitieme Tome des Actes de l'Ordre de S. Benoît; il en a encore extrait la vie d'Halinard, qu'il a imprimée au Tome IX des mêmes Actes.

vince de Bourgogne. Il est exact pour l'Histoire de son temps, particulièrement celle de l'Abbé Guillaume et d'Halinard. Il les avoit vus l'un et l'autre, et avoit vécu sous leur gouvernement: il en rapporte plusieurs laits qui avoient échappé à Glaber et à d'autres Historiens contemporains. Dom Luc d'Acheri (au Tome II de son Spicilege *in fol.*) a publié cette Chronique en entier, sur l'original même de l'Auteur, comme on le croit. Le P. Rouviere en avoit fait imprimer une partie

Ex Chroni-
nici Fonta-
nell. Appen-
dice 2^a.

VI. Desinit in anno 1053 excerptum illud, quod nonnulla complectitur ex historiâ Translationis et Miraculorum S. Vulfranni, à Mabillonio editâ in prima parte sæculi III Benedictini. Ejusdem historiæ pars legitur post Chronicum Fontanellense seu S. Vandregisili in Tomo II in fol. Acheriani Spicilegii. Hanc postea totam ex Abbatix S. Vandregisili manuscripto typis impressit Mabillonius, qui et selegit quædam ex parte secundâ in annum 1058 productâ. Bollandi successores integram hanc secundam partem fecerunt publicam, necnon et ea quæ ex prima parte continentur in Spicilegio, sed absque Mabillonii accessionibus. Perfectum opus habebis completumque, si cogas ab Acherio et Mabillonio publicata; quod hic præstitimus. Anonymus Scriptor S. Vandregisili Monachus, ingenio clarus et eruditione, omnium, quæ profert, testis haberi potest oculatus; ex iis enim fuit unus, qui corpus S. Vulfranni

VI. Cet extrait, qui ne va pas au-delà de l'année 1053, contient une partie de l'histoire de la Translation et des Miracles de S. Vulfran, imprimée par Dom Mabillon dans la premiere partie du troisieme siècle Bénédictin. Cette histoire se trouve aussi en partie au Tome II *in fol.* du Spicilege de D. d'Acheri, à la suite de la Chronique de Fontenelle, ou de S. Vandrille. Dom Mabillon a donné depuis l'ouvrage entier sur un manuscrit de l'Abbaye de S. Vandrille. Il a aussi publié des endroits choisis de la seconde partie, qui va jusqu'en 1058. Les successeurs de Bollandus ont imprimé toute cette seconde partie, avec ce qui se trouve de la premiere dans le Spicilege, mais sans la suite qu'en a donné Dom Mabillon. Pour avoir l'ouvrage complet, il faut réunir les éditions de Dom d'Acheri et de Dom Mabillon: c'est d'après eux que nous donnons cet extrait. L'auteur Anonyme étoit Moine de S. Vandrille, homme d'esprit et sçavant: il n'a-

vance

vance rien dont il n'ait pu être témoin oculaire. Il se donne pour tel, en nous apprenant qu'il étoit du nombre de ceux qui portèrent à Rouen le corps de S. Vulfran. Il entre dans de pareils détails en rapportant les autres événemens : il nomme les personnes, leur pays, leurs qualités ; il marque les dates et les autres caracteres qui peuvent servir à constater les faits : son style est simple, grave, naturel, tel en un mot qu'il convient à un Historien sincère et véridique. On croit que cet Ecrivain a composé la grande Chronique de S. Vandrille, d'où Dom d'Acheri et Dom Mabillon ont tiré plusieurs morceaux, qu'ils ont publiés, l'un dans son Spicilege, l'autre parmi les Actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît. La petite Chronique renferme presque tout ce qui est dans la grande. L'une et l'autre contiennent beaucoup de choses propres à illustrer l'histoire de Normandie. On a donné différens morceaux de la grande Chronique de Fontenelle dans les Tomes II, V, VI et VII ; où mal à propos on a avancé, après Dom d'Acheri, que l'Auteur étoit mort vers l'année 834.

VII. Le surnom de *Contracte* a été donné à Herman, parce que dès l'enfance ses membres s'étoient retirés. Il naquit en Souabe, de Wolferade Comte de Voringen. Il fit profession de la vie Monastique dans l'Abbaye de Richenow. Tritheme, qui mal à propos le fait Moine de S. Gal, dit qu'*Herman étoit très-sçavant dans les divines Ecritures et dans les Lettres profanes*. Philosophe, Poëte, Rhéteur, Astronome, Musicien et Théologien, il se fit une grande réputation parmi les Savans de Germanie. Il possédoit parfaitement les langues, Latine, Grecque et Arabe. Il a composé différens morceaux de piété, et il a écrit plusieurs volumes tant en vers qu'en prose. Le plus impor-

Rotomagum extulére, ut ipse testatur. Alia multa id genus sigillatim enarrat ; personarum nomina, patriam titulosque refert ; indicat tempora et notas omnes, quæ facta rata faciant et comprobent ; purus ac sincerus historicus, simplici modo, et gravi loquitur atque naturali. Ab eodem scriptum creditur magnum S. Vandregisili Chnonicum, ex quo plurima inscripserunt Acherius in Spicilegio, et Mabillonius inter Acta SS. Ordinis S. Benedicti. Brevi Chronico magnum fere totum continetur. Multa refert utrumque ad historiam Normanniæ perutilia. Magni Chronici fragmenta leguntur in Tomis II, V, VI et VII, ubi post Acherium minùs accuratè dictum est hujus Chronici Scriptorem circa annum 834 fuisse vitâ functum.

VII. *Contracti nomen à membris in infantia contractis sortitus est Hermannus, in Suevia, patre Wolferado Voringensi Comite, oriundus. Monasticam vitam in Abbatia Hirsaugiensi professus est, non autem apud sanctum Gallum, ut contendit Trithemius, qui Hermannum dicit virum in divinis Scripturis eruditissimum et in sæcularibus litteris universaliter doctissimum. Philosophus, Poëta, Rhetor, Astronomus, Musicus et Theologus, magnam sibi inter Germaniæ litteratos celebritatem acquisivit Hermannus. Trium linguarum Græcæ, Latinæ et Arabicæ peritissimus, varia piâ composuit opuscula ; versibus et oratione multa volumina.*

Chronic.
Hermanni
Contracti.

scripsit. Præcipuum ejus opus, tant de ses ouvrages est sa Chronique intitulée des six âges du monde, qu'il a continuée jusqu'à sa mort, c'est-à-dire jusqu'à l'année 1054. Il y a une variété considérable dans les différentes éditions de cette Chronique, données par Pistorius, Urstisius, Canisius et Basnagio emissis. Canisianas lectiones à Basnagio auctas, sicut in Tomis III, V, VI, VII et VIII factum est, describimus in præsentis fragmento, quod ab anno 1032, id est à morte Rodulphi Burgundiæ Regis, ad annum usque 1065 pertinet, quo anno Germaniæ Rex Henricus IV Miles armatus est. Diximus Hermannum anno 1054 Chronico vitæque functum fuisse: quæ sequuntur continuatoris ejus esse videntur Bertoldi Constantiensis. Chronique et ses jours à l'année 1054. Ce qui est au-delà, pourroit être de son continuateur Bertolde de Constance.

Chronic.
Bertoldi
Constant.

VIII. Verum suum locum hic obtinet Bertoldi Constantiensis Presbyteri Chronicum, utpote Appendix ad Chronicum Hermannii Contracti. Lectionem Urstisianam ex tomo primo Germaniæ Scriptorum transcribimus. Opus suum ad annum salutis 1100 usque continuat Bertoldus. Habes in hoc volumine quæ scripsit ab anno 1054, ad 1095, ubi loquitur de celebri Concilio ab Urbano II Papa apud Clarum-montem in Alvernia congregato. Descripto prælio, quod anno 1086 factum est inter Ecclesiæ Romanæ exercitum et Milites Henrici IV Imperatoris, ait: Ego ipse de prædicto prælio non tam aliorum relata, quàm quæ ipse vidi et audivi, fidelibus annunciare curavi. Partibus Imperatoris minimè prorsus favebat: Constantiæ anno 1084 non solum Presbyterii honores, sed et Pœnitentiarii Apos-

que tant de ses ouvrages est sa Chronique intitulée des six âges du monde, qu'il a continuée jusqu'à sa mort, c'est-à-dire jusqu'à l'année 1054.

Il y a une variété considérable dans les différentes éditions de cette Chronique, données par Pistorius, Urstisius, Canisius et Basnagio: nous l'imprimons telle qu'elle est dans les anciennes leçons de Canisius, augmentées par Basnagio; comme on a déjà fait pour les extraits publiés dans les Tomes III, V, VI, VII et VIII de cette Collection. Celui-ci commence à l'année 1032, par la mort de Rodolphe Roi de Bourgogne, et continue jusqu'en 1065 inclusivement, tems où Henri IV Roi de Germanie fut armé Chevalier. Nous avons déjà dit qu'Herman avoit terminé sa Chronique et ses jours à l'année 1054. Ce qui est au-delà, pourroit être de son continuateur Bertolde de Constance.

VIII. Il paroît naturel de placer ici la Chronique de Bertolde Prêtre de Constance, puisqu'elle sert de Supplément à celle d'Herman Contracte. Nous la donnons telle qu'Urstisius l'a mise au jour dans son premier tome des Ecrivains Allemands. Bertolde étend sa Chronique jusqu'à l'an 1100. On trouvera dans ce volume ce qu'il a écrit depuis l'année 1054, jusqu'en 1095, où il parle du Concile fameux célébré à Clermont en Auvergne par le Pape Urbain II. Bertolde parlant du combat donné l'an 1086 entre les troupes de l'Eglise Romaine, et celles de l'Empereur Henri IV, dit: qu'il a vu et entendu ce qu'il rapporte de cette bataille, et qu'il n'en parle pas seulement sur les mémoires d'autrui. Cet auteur n'étoit certainement pas dans les intérêts de l'Empereur. En 1084 il avoit reçu à Constance la Prêtrise et la charge de Pénitencier Apostolique contre Henri. Dans sa narration his-

torique des divisions qui régnoient entre le Pape Grégoire VII et l'Empereur, il présente toujours Henri comme coupable, et il ne montre dans Grégoire qu'une autorité légitime et justement employée. Suivant la superstition et l'ignorance de son tems, il décrit des pluies de chair, de sang, de crapaux, de poissons; il dit qu'on avoit vu du sang couler de plusieurs pains; et que ces phénomènes sembloient présager du changement dans l'Etat. Sa Chronique est estimable, quoiqu'elle ne soit pas absolument exemte de fautes: c'en est une de dire que l'Eglise de Metz ayant refusé d'admettre l'Evêque que le Roi Henri avoit substitué à Herman en 1093, il en choisit un qui fut sacré à la mi-carême par Gebhard Evêque de Constance, en qualité de Légat du Saint-Siege. Hugues de Flavigny Moine de Verdun, et témoin oculaire, dit que l'Evêque élu par le Clergé de Metz, fut ordonné non à la mi-carême, ni par Gebhard; mais par l'Archevêque de Lyon, assisté des Evêques de Langres et de Mâcon, la première semaine de Carême. Il remarque que cette ordination auroit dû se faire par l'Archevêque de Trèves Métropolitain; mais qu'on ne s'adressa point à lui, parce qu'il s'étoit déclaré pour l'Antipape Guibert, contre le Pape Grégoire VII.

IX. La Chronique du Mont-Saint-Michel devrait plutôt s'appeller Chronique de Bretagne ou d'Anjou, parce qu'elle ne contient presque aucun événement, qui n'appartienne à ces deux Provinces. Elle a été tirée des Archives du Mont S. Michel; peut-être aussi a-t-elle été écrite par un

tolici munus contra eundem susceperat. Quoties agit de dissidiis Gregorium VII inter et Imperatorem, toties reum Henricum pronuntiat, Papam verò justâ et legitimâ agentem auctoritate. Ignorantiam ævi sui ac superstitionem prodit Bertoldus, ubi narrans pluvias carnis, sanguinis, bufonum, piscium, atque sanguinem de panibus effluvisse; addit: quæ singula aliquid novi in regno portendere credebantur. Maximi faciendum illud Chronicum, licet mendis aliquibus non careat: mendum est, cum dicit Metensem Ecclesiam, refutato Episcopo quem Henricus anno 1093 Hermanno suffecerat, ipsam sibi canonicè Pastorem elegisse, eumque à Gebhardo Constantiensi Episcopo, Sedis Apostolicæ Legato consecrari fecisse in medio Quadragesimæ. Hugo Flaviniacensis Verdunensis Monachus, testis oculatus, asserit à Clero Metensi electum, non mediâ quadragesimâ, nec à Gebhardo; sed primâ hebdomadâ Quadragesimæ ab Archiepiscopo Lugdunensi, assistentibus Lingonensi et Matisconensi Episcopis, fuisse sacram. Observat Hugo sacram hanc inunctionem à Trevirensi Metropolitano peragi debuisse; ipsum verò non fuisse petitem, quia contra Gregorium VII ad sectam Pseudo-papæ Guiberti sese adjunxerat.

IX. *Britanniæ Andiumve Provinciarum, quarum res in primis continet, meliùs dicentur hoc S. Michaelis in Monte Chronicon, sic vocatum, quòd vel ex hujus Abbatie Archivis extractum, vel ab ejusdem loci Monacho fuerit conscriptum. Vulgavit illud Labbeus Tomo I*

Chronicon
Montis S.
Michaelis.

novæ Bibliot. Mss. Hujus Chronici partem leges in Tomo X nostræ Collectionis ; reliqua hęc accipe. Breve et exile scriptum, facta rarissima capit, ac desinit in anno 1056.

que dans le dixieme Tome de notre Recueil; nous en publions le reste. Elle est très-courte et très-sèche; elle contient fort peu de faits; et elle finit à l'an 1056.

Chronic.
Andegav.
cum Appen-
dice.

X. Labbeus et Martenius diversa publicarunt Andegavensia Chronica : profertur hoc ab anno 678, ad 1057. Excerpta jam data reperies in Tomis VIII et X; reliquias, ab anno nempe 1033 ad 1057, edimus in hoc volumine. Auctor, quem meritò credideris Monachum Vindocinensem, Andegavensium Comitum benevolentissimus, attento ac diligenti animo gesta eorum exponit ; tum quia Vindocinensis pagi Principes erant, atque S. Trinitatis Abbatie conditores ; tum quia ab Abbatia Vindocinensi pendebat Aquariensis apud Andegavos Prioratus. Chronicum illud, etsi brevissimum, annisque pluribus careat, aliquid tamen utilitatis confert Andegavensi historiae, ac maximè currente XI sæculo.

Quæ sequitur Appendix, præcedenti Chronico ab uno vel pluribus Vindocinensis Abbatie Monachis addita est. Eodem modo eodemque ergà Comites Andegavenses studio scripta, ab anno 1060 ad 1251 producitur. Excurrit ad annum usque 1095, additum hęc fragmentum. Notamus Scriptoris superstitionem circa Cometas, nec non ejus errorem in annis assignandis. Dicemus alibi de altero Andegavensi Chronico.

peu exact pour la chronologie. Nous parlerons encore dans cette Préface d'une autre Chronique d'Anjou.

Moine de cette Abbaye : voilà d'où lui vient le nom qu'elle porte. C'est le P. Labbe qui l'a mise au jour dans le premier Tome de sa nouvelle Bibliothèque des Manuscrits. On a donné une partie de cette Chronique

notre Recueil; nous en publions le

X. Le P. Labbe et Dom Martene ont publié diverses Chroniques d'Anjou : celle-ci comprend une suite d'événemens depuis l'année 678 jusqu'en 1057. On en a imprimé des morceaux dans les VIII et X Tomes précédens, et on donne le reste dans celui-ci, c'est-à-dire depuis l'année 1033 jusqu'à 1057. L'Auteur, que l'on croit avec fondement avoir été Moine de Vendôme, étoit très-fort dans les intérêts des Comtes d'Anjou : il est attentif à décrire les événemens qui les concernent, parce qu'ils étoient Seigneurs du Vendomois, Fondateurs de l'Abbaye de la Sainte Trinité, et parce que cette Abbaye avoit à Angers un Prieuré de sa dépendance, nommé l'Eviere. Cette Chronique est utile sur-tout pour l'histoire d'Anjou pendant le XI siecle; mais elle est très-courte, et elle passe plusieurs années sans rapporter aucun fait.

Le Supplément que l'on trouve à la suite, est une continuation de la même Chronique, composée par un ou plusieurs Moines de la même Abbaye de Vendôme. Elle est écrite sur le même ton et avec le même attachement pour les Comtes d'Anjou. Elle s'étend depuis l'an 1060, jusqu'à 1251. L'extrait que contient ce volume, avance jusqu'à l'année 1095. Nous observons que l'Ecrivain donnoit dans la superstition du tems au sujet des Cometes, et qu'il est

peu exact pour la chronologie. Nous parlerons encore dans cette

Nous ajoutons ici un petit morceau historique, concernant l'origine des Comtes de Vendôme. Cette pièce copiée par le P. Labbe sur une ancienne notice du Cartulaire de Vendôme, est imprimée au Tome I de sa nouvelle Biblioth. des Mss.

XI. Divers traits répandus dans la relation du sacre de Philippe I, montrent que nous la devons à Gervais, Archevêque de Reims, qui couronna le jeune Philippe, le jour de la Pentecôte, 23 Mai 1059. Cette pièce est d'autant plus intéressante, qu'elle nous a conservé le premier acte authentique du Sacre de nos Rois de la 3^e race. L'Auteur rapporte en entier la formule du serment que prêta le jeune Roi. Il nous a conservé les noms et les qualités des Archevêques, des Evêques, des Abbés et des premiers Seigneurs du Royaume, qui y assisterent. Il observe que les *Légats du S. Siège assisterent à la Cérémonie, par honneur et par amitié, et qu'ils donnerent leur suffrage; mais qu'il étoit certain qu'elle pouvoit se faire sans le consentement du Pape.* Cette relation est imprimée dans du Chesne, T. IV, sur un manuscrit d'Alexandre Petau; parmi les preuves de l'histoire de Tournus, par le P. Chifflet; dans la Collection générale des Conciles, T. IX; entre les pièces qui servent à l'histoire de Gervais, par Dom Marlot; M. l'Abbé Fleuri l'a traduite presque toute entière, dans son Histoire Ecclésiastique, Liv. 60, n. 41. Nous la donnons sur l'édition de du Chesne, conférée avec un manuscrit que Dom Estiennot a copié dans son troisième Tome des Antiquités d'Aquitaine: ce manuscrit contient quelques variantes, que nous avons conservées.

Nous ajoutons une autre relation de la même cérémonie, pu-

Adjectum frustulum de Comitum Vindocinensium origine, ex veteri notitia Chartarii Vindocinensis exscriptum, exstat apud Labbeum Tomo I novæ Bibliot. Mss.

XI. Multa leguntur in relatione coronationis Philippi I, quæ probant hanc esse tribuendam Archiepiscopo Remensi Gervasio, qui Philippum juvenem inauguraravit die Pentecostes, 23 Maii 1059. Plurimi faciendum est scriptum quod primum ordinem Consecrationis tertix stirpis Regum Franciæ certâ fide consignatum servat. Reddit ad verbum Scriptor dictum à juvene Rege juramentum. Nomina dignitatumque gradus præsentium Archiepiscoporum, Episcoporum, Abbatum atque Regni Optimatum, posteris tradit. Annotat, honoris et amoris gratiâ Romanæ Sedis Legatos affuisse, suffragiumque tulisse, cum id sine Papæ nutu fieri licitum esse disertum sit. Legitur hæc Relatio apud Chesnium Tomo IV, ex Ms. Alexandri Petavii; inter probationes Trenorciensis historiæ, auctore Chiffletio; in Conciliis Generalibus Labbei Tomo IX; in serie monumentorum ex quibus Gervasii historiam condidit Dominus Marlotus. Scriptum illud totum ferè de Latino expressit Abbas Fleuri, Lib. 60, n. 41 Historiæ Ecclesiast. Editionem Chesniam contulimus cum exemplari Ms. quod exscripsit Dominus Stephanotus Tomo III Antiquit. Aquitan. variasque Ms. lectiones servavimus.

Coronatio
Philippi I
Franc. Reg.

Huic aliam ejusdem ordinis relationem subijcimus, post Ches-

nium ex Ms. Libro Abbatiae S. Theodorici prope Remos ; sed sine adjunctis iisdem momentis et circumstantiis descriptam.

Historia
Norman.
Auctore
Guill. Gemetic.

XII. De Normannorum historia, ejusque Auctore Guillelmo jam in Tomis VIII et X dicta non iteramus. Apud Eruditos omnes constat Guillelmum Calculum, qui, sæpiùs Guillelmus Gemeticensis dicitur, historiam scripsisse, cum Guillelmus Conquestor, subactâ penitùs Angliâ, jucundâque pace gaudebat, nec proindè antè annum 1070. Opus illud Guillelmo Regi epistolâ nuncupatum, concludi debuit ante mensem Septembrem anni 1087, quo Rex mortem obiit. Apud Ordericum Vitalem legitur, anno 1066 post Senlaccium certamen, narrationem suam consummasse Guillelmum ; alterius ergo manûs est, quidquid extra hunc annum proeurrit ; proindèque ab opere Guillelmi Gemeticensis retrahenda sunt cum octavo Libro, quædam Libri septimi capita : id equidem agendum probat à nobis facta editionis Chesniacæ Collatio cum Mss. Uticensi seu S. Ebrulfi, S. Victoris Parisiensis, S. Germani Pratensis, et Regio. Postremus hic codex, minùs licet completus, ac 14^o. tantum sæculo scriptus, maximè eum aliis tribus 11^o, vel ineunte 12^o sæculo exaratis, congruit. Ex iis manuscriptis certâ constat demonstratione genuinum Guillelmi opus sex tantum Libris contineri ; atque primum et octavum historiæ Normannorum Libros, sub Guillelmi Gemeticensis nomine vulgatos, ab eodem Guill. conscriptos non fuisse ; constat et proprios Calculi Libros, maximè V et VII in multis fuisse interpolatos. Lectores

blée par du Chesne sur un manuscrit de l'Abbaye de S. Thiéri près de Reims. Celle-ci est beaucoup moins détaillée et moins intéressante que la première.

XII. Nous ne répéterons point ce qu'on a déjà dit de l'Histoire de Normandie et de son Auteur, dans les Tomes VIII et X. Les Savans conviennent que *Guillaume Caillon* ou *la Pierre*, plus connu sous le nom de *Guillaume de Jumiège*, a composé cette histoire pendant que Guillaume le Conquérant jouissoit des douceurs de la paix, après avoir subjugué l'Angleterre ; et par conséquent qu'il n'a pas écrit avant l'année 1070. Il ne peut pas avoir mis la dernière main à son ouvrage plus tard qu'en 1087 ; puisqu'il le dédie, par une lettre, au Roi Guillaume, qui mourut cette même année au mois de Septembre. Orderic Vital nous apprend que *Guillaume termina son histoire* après la bataille de Senlac, qui fut donnée en 1066 ; par conséquent tout ce qui se trouve au-delà de cette époque, est l'ouvrage d'une autre main ; donc il faut retrancher de la production de Guillaume de Jumiège tout le huitième Livre et quelques chapitres du septième. Nous nous sommes convaincus de la nécessité de ce retranchement, en comparant l'édition de du Chesne avec les manuscrits de S. Evrou, de S. Victor, de S. Germain des Prés et du Roi. Ce dernier, quoique du 14^e siècle et incomplet, est très-conforme aux trois autres, qui sont du 11^e, ou du commencement du 12^e siècle. Par ces manuscrits, il est démontré que le I et le VIII Livres de l'histoire de Normandie, imprimés sous le nom de Guillaume de Jumiège, ne lui appartiennent point, et que son ouvrage vrai et natu-

rel, n'est composé que de six Livres ; il est prouvé encore qu'il s'est glissé bien des interpolations dans les autres Livres, sur-tout dans les V et VII^e. Nous avertissons nos Lecteurs de corriger ce qui est écrit dans la Préface du VIII^e Tome, n. xxxi, pag. xxiv. Nous les prions de comparer ce qui est imprimé dans les Tomes VIII et X, et à la page 34 de celui-ci, avec ce que nous avons ajouté à la page 620 et suivantes : par ce moyen, ils auront l'ouvrage complet de Guillaume de Jumiége, et purgé de tout ce qui lui étoit étranger.

XIII. L'Auteur de l'Histoire du renversement du Monastere de Glonne, étoit Moine de S. Florent de Saumur. Par le peu de choses que D. Martene et D. Durand nous ont donné de lui, sur un Manuscrit de S. Florent, on connoît qu'il avoit du talent pour écrire. Il a décrit l'origine du Monastere de S. Florent de Saumur, et la destruction de celui de Glonne, ou S. Florent le vieux, avec son rétablissement. L'extrait que nous donnons, ne contient que la Dédicace de ces deux Abbayes, avec un Abrégé de la vie de Sigon Abbé de S. Florent de Saumur, dont il place la mort à l'année 1070. L'Auteur écrivoit vers l'année 1071 ou 1072. Il est fâcheux qu'il se soit borné à un plan si resserré, et qu'il ne se soit pas plus étendu sur les points différens qu'il avoit à toucher. Son Histoire, déjà intéressante pour le Pays d'Anjou, le seroit encore beaucoup davantage, s'il lui avoit donné plus de détail. Le style en est clair et simple.

XIV. Lambert étoit Moine de l'Abbaye d'Hirsfeld. Il étoit sçavant, exact et bon Écrivain. Il florissoit sous l'Empereur Henri IV. C'est un des Auteurs de ce tems-là, qui ait le mieux réussi à transmettre à la postérité ce qui s'est passé dans

nostros volumus monitos emendanda esse quæ dicta sunt in Tomi VIII Præfat. n. xxxi, pag. xxiv. Conferant, oportet, quæ impressa sunt in Tom. VIII et X, necnon ad pag. 34 hujusce volum. cum additis pag. 620 et seqq. Sic enim integrum Guillelmi Gemeticensis scriptum habebunt, atque omnibus expurgatum intercalationibus, quas ipsi manus aliena inseruit.

XIII. *Salmuriensis S. Flôrentii Monachus brevem scripsit eversionis Monasterii Glonnensis Historiam. Pauca hæc quæ ex Ms. S. Florentii expresserunt DD. Martenius et Durandus, non modicam Historici facultatem ostendunt. Exposuit Scriptor S. Florentii Salmuriensis initia, eversionem Glonnensis Monasterii, seu S. Florentii veteris, atque ejusdem reparationem. Præsens excerptum utriusque Monasterii Dedicacionem continet cum vitæ summâ Sigonis Abbatis Salmuriensis, quem anno 1070 mortuum narrat. Scribebat Auctor circa annum 1071 vel 1072. Finibus se continuit angustioribus; imò parcior fuit in diversis capitibus, quæ tractanda susceperat. Jam utilis Andegavensi pago, utilior evasisset illius Historia, singula si fusiùs enarrasset. Sincerè, ut convenit, ac dilucidè scripsit.*

Historia
eversionis
Monast. S.
Florentii
veteris.

XIV. *Lambertus Monachus Hirsfeldensis, vir eruditus, Auctor accuratus, et diligens Scriptor, temporibus Henrici IV Imperatoris claruit. Inter alios ejusdem seculi Historicos, tumultus, Sacerdotium inter et*

De Rebus
Gestis Ger-
manorum,
ex Lamber-
to Schafna-
burgensi.

Imperium ortos clariùs satiùsque descripsit. Quæ vidit ipse, vel quæ in locis longiùs non remotis gesta sunt, narravit. Historia Regum, Principum et Imperatorum à Carolo-Magno ad Henricum IV Germaniæ Regem, præcipuum agnoscitur Lamberti opus; quod instar Chronici digestum, cœpit à creatione mundi; eò curiosius fit et accuratius, quo propiùs Auctoris ætatem attingit. Ab anno præsertim 1050 ad 1077, quo vixit Lambertus, res Ecclesiæ et regni refert uberiùs, et sigillatim distinguit. Frequenter editum est illud Chronicum, Tubingæ, Francofurti, Basileæ, Ratisponæ, Argentorati. Ex Pistorianis Germaniæ Scriptoribus excerpta hæc exhibemus ab anno 1033, ad usque finem operis. Quæ Lambertus ad annum 1071 de vita et gestis Roberti Frisonis narrat, minùs fidum tutumque rerum. Flandricarum Scriptorum innuunt; nec accuratè ad annum 1076, Godefridum filium Eustachii III Boloniæ Comitum, consobrinum dicit Gozelonis Ducis Lotharingiæ: Godefridus enim ab Imperatore Henrico IV Antuerpiensi Marchiâ donatus, filius erat Idæ sororis Ducis Gozelonis.

Henri IV, étoit neveu de Gozelon, par sa mere Ide, sœur de ce Duc.

XV. Acta Rotomagensium Archiepiscoporum Litteris mandavit Anonymus Abbatæ S. Audoëni Monachus. Vixit Auctor, Guillelmo, Bonâ - animâ dicto, ejusdem Ecclesiæ Metropolitanâ. Qui Historiam hanc in Analectis vulgavit, placet Mabillonio alium forsân Auctorem non fuisse, quàm Theodericum, à quo S. Audoëni vita metrica Nicolao Abbati suo inscripta est;

les troubles qui régnoient entre l'Empire et le Sacerdoce. Il écrivait ce qui se passoit, ou sous ses yeux, ou dans des pays qui n'étoient pas à une extrême distance. Son principal ouvrage est l'Histoire des Rois, des Princes et des Empereurs, depuis Charlemagne jusqu'à Henri IV, Roi d'Allemagne. Il a donné à cette Histoire la forme d'une Chronique, qu'il commence à la création du monde, mais qui ne devient importante, qu'à proportion que l'on approche du tems auquel l'Auteur vivoit. C'est sur-tout depuis l'an 1050, jusqu'à l'année 1077, qui fut celle de sa mort, que Lambert entre dans un plus grand détail des affaires de l'Eglise et de l'Etat. Cette Chronique a été imprimée plusieurs fois à Tubinge, à Francfort, à Basle, à Ratisbonne, à Strasbourg. Nous la prenons dans le recueil des Ecrivains Allemans de Pistorius; et nous en publions depuis l'an 1033, jusqu'à la fin de l'ouvrage. Lambert, à l'an 1071, parle de la vie et des actions de Robert le Frison, de façon à faire voir qu'il seroit un guide peu sûr pour les affaires de la Flandre. Il se trompe, lorsqu'à l'année 1076, il dit que Godefroi, fils d'Eustache III, Comte de Boulogne, étoit cousin de Gozelon, Duc de Lorraine; Godefroi, qui fut fait Marquis d'Anvers par l'Empereur

par sa mere Ide, sœur de ce Duc.

XV. Les Actes des Archevêques de Rouen ont été rédigés par un Moine Anonyme de S. Ouen, qui vivoit du tems de Guillaume, surnommé *Bonne-ame*, Evêque de cette Métropole. Dom Mabillon, qui a fait imprimer cette Histoire dans ses Analectes, juge que l'Auteur pouvoit être ou Thierrî, qui mit en vers la vie de S. Ouen, et la dédia à Nicolas son Abbé; ou Fulbert, Moine du même

même lieu , qui avoit fait et dédié au même Abbé un Livre sur les Miracles de S. Ouen. Dom Rivet l'adjudge à Thiérri , parce que cet Auteur étoit connu pour aimer les vers Léonins , et que l'éloge de S. Mallon , premier Evêque de Rouen , s'y trouve dans ce genre de versification. Dom Mabill. a publié ces Actes sur l'original même de l'Auteur. Dom Martene les a réimprimés de nouveau sur un Manuscrit de Dom le Tellier , Grand-Prieur de l'Abbaye de S. Ouen : peut-être étoit-ce le même que le précédent : au moins ils se ressemblent très-parfaitement. L'Auteur écrit avec beaucoup d'ordre , de jugement , de simplicité , de bonne foi. Il commence par une courte notice de la Province Ecclésiastique de Rouen , qui est fort juste , et qui rapporte les suffragans de cette Métropole , dans l'ordre qu'ils tiennent encore aujourd'hui. C'est dans cette Histoire que l'on doit chercher les causes et les suites du tumulte arrivé dans l'Eglise de S. Ouen le jour même de sa Fête , 24 du mois d'Août 1073. L'Ecrivain , qui avoit été témoin de toute la scène , en parle avec la plus grande impartialité , quoique partie intéressée. Il rend à chacun la justice qui lui étoit due ; il rapporte les choses comme elles s'étoient passées ; il ne se permet que les réflexions nécessaires , pour montrer combien il étoit touché du scandale qui arriva dans cette occasion. M. l'Abbé Fleuri a inséré cet événement dans son Histoire Ecclésiastique , Liv. 62. n. 17. Dom d'Acheri l'a fait entrer dans ses notes sur les Lettres du B. Lanfranc. Dom Martene a imprimé les Actes en entier dans sa nouvelle Collection , Part. II, pag. 233. Il est à propos d'observer

vel Fulbertum ejusdem loci Monachum , qui librum de Miraculis S. Audoeni eidem Abbati Nicolao nuncupavit. Dominus Rivetus Fulberto præfert Theodericum , ob versus Leoninos , quibus scriptum ibi legitur elogium S. Malloni primi Rotomagensis Episcopi. Acta hæc ex ipso Auctoris autographo expressit Mabillonius. Vulgavit iterum Martenius ex Ms. Domni le Tellier S. Audoeni Magni Prioris ; qui liber Ms. si cum præcedenti non idem , saltem per omnia similis. Scribit Anonymus ex ordine , eximio cum judicio , ingenuè et sincerè. Orditur opus à brevi Provinciæ Ecclesiasticæ Rotomagensis notitiâ maximè rectâ et accuratâ , in qua eundem ordinem reperies , quo numerantur hodie hujusce Metropolis suffraganei. Ex hac Historia cognosces causas et exitum tumultus in Ecclesia S. Audoeni conciti , die festo ejusdem Sancti , 24 mensis Augusti 1073. Totius eventus testis Auctor , hunc , licet rem suam agat , sine ullo partium studio depingit. Jura sua cuique reddit ; quæ gesta sunt exponit integrè ; hæc tantùm observare sibi licitum credit , quæ probent se maximè perculsum offensione exinde multis obortâ. Abbas Fleuri factum idem inscripsit in Historia Ecclesiastica , Lib. 62. n. 17. Capiunt illud D. Acherii notæ in Epistolas B. Lanfranci. D. Martenius Acta vulgavit integra in Ampliss. Collect. Part. II, pag. 233. Non abs re fuerit huc observare turpiter allucinatos Matthæum Parisium ejusque sequaces , cùm Joannem Bajocensem tunc interfectum fuisse , nullis argumentis aut rationibus proferant. Rem prorsus

falsam demonstrant Acta ipsa, ex quibus constat eundem Archiepiscopum post hæc annis multis fuisse superstitem. Legitur ibidem Regem Guillelmum ab Archiepiscopo trecentas libras exegisse ob immoderatam ipsius arrogantiam atque inobedientiam. Post trium annorum spatium, ad eandem S. Audoeni festivitatem veniens (Joannes), quia paralyti fuerat percussus, Missam celebrare non potuit, Gisleberto Ebroacensi Episcopo vices suas commisit: ipse in medio Cantorum specie Præcentoris stetit. Juxta Ordericum Vitalem, anno 1078, Rex Joanni Archiepiscopo commendat ut Luxovium celeriter adeat, et Episcopi Hugonis corpus sepeliat: at ille, quia noxium rancorem jam dudum contra præfatum Præsulem animo gesserat, Regis præceptum furibundus contempsit. Ut paucis absolvam; anno 1073 factus est S. Audoeni tumultus, Archiepiscopus autem Joannes Bajocensis anno tantum 1080 obiit, postquam è mula sua lapsus, jam biennio vixerit elinguis: Vide Order. Vital. Lib. 5. Attamen id calumniæ non est refundendum in Matthæum, sed in hujus Editores, qui malâ fide subditivum homicidium ab aliena manu scriptum in notâ marginali induxerunt in textum Auctoris. In Regio quodam Ms. Codice istud factum legitur, sed tanquam additamentum in margine inferiori ab Amnientiensi aliunde adductum.

XVI. Marianus, quòd in Hibernia natus sit, Scotus dictus, suis cum patria relictis, Colonix Reclusus vixit aliquandiu. Ab Abbate Sigefrido deductus ad Fuldense Monasterium, ibi

que Matthieu Paris, et ceux qui l'ont suivi, se sont trompés, en avançant que Jean de Baïeux avoit été tué dans cette occasion. Le fait est absolument faux; puisque, par les Actes mêmes, on voit que cet Archevêque a vécu plusieurs années depuis. On y lit que le Roi Guillaume le condamna à une amende pour ses violences et ses désobéissances. On voit que trois ans après il ne put pas célébrer à la Fête de S. Ouen, parce qu'il étoit attaqué de paralysie, et qu'il donna commission à Gislebert, Evêque d'Evreux, de faire la cérémonie à sa place; il assista à l'office, et prit la place du Prêchantre. Orderic Vital dit que l'Archevêque Jean, en 1078, eut ordre du Roi d'aller à Lisieux, pour enterrer l'Evêque Hugues; et qu'il refusa d'obéir, parce que depuis long-tems il conservoit de la rancune contre cet Evêque. En un mot l'affaire de S. Ouen est arrivée en 1073, et l'Archevêque Jean de Baïeux n'est mort qu'en 1080, après avoir été deux ans sans pouvoir parler, à la suite d'une chute qu'il avoit faite de dessus sa mule: Voyez Orderic Vital, Liv. 5. Il faut cependant avouer qu'on ne doit point attribuer cette calomnie à Matthieu Paris, mais à ses Editeurs, qui ont eu assez de mauvaise foi, pour insérer dans le texte de l'Auteur ce prétendu homicide, que des mains étrangères avoient ajouté sur les marges des manuscrits. On trouve ce fait dans un manuscrit de la Bibliothèque du Roi, mais en forme d'addition faite par un Copiste sur la marge inférieure.

XVI. Marien, surnommé Scot, parce qu'il étoit né en Hibernie, quitta ses biens et sa Patrie, pour passer à Cologne, où il vécut quelque temps en Reclus. Sigefroi, Abbé de Fulde, l'emmena dans

son Monastere, où il passa dix ans dans la plus profonde retraite. Elu Archevêque de Mayence, Sigefroi engagea Scot à le suivre, et lui donna une chambre dans le voisinage de l'Eglise de S. Martin, où il passa le reste de sa vie, qui finit en 1086. Il a composé une Chronique, qui est sans contredit l'écrit le plus savant et le plus estimé, qu'aient produit les siècles du moyen âge : elle commence à la création du monde, et finit à l'année 1083. Marien suit Eusebe, Cassiodore, S. Jérôme, S. Méthodius, S. Prosper et le vénérable Bede. Comme il étoit plus près de leur temps, il pouvoit avoir des manuscrits de leurs Ouvrages plus corrects que les nôtres. Quelques Ecrivains ont accusé Scot d'avoir le premier hasardé la fable de la Papesse Jeanne : d'autres prétendent que Raoul, Moine de S. Germer, l'avoit écrite avant Marien. Nous ne nous arrêterons point à discuter sur une si folle imagination, que les Savans méprisent depuis long-temps. Dom Mabillon (*Itin. Ital. Tom. I, pag. 27.*) assure qu'il n'est pas dit un mot de la prétendue Papesse dans les plus fideles Exemplaires de Marien. Nous nous en rapportons à ce sçavant homme, qui avoit beaucoup lu les sources, et qui étoit si capable d'en bien juger. En écrivant sa Chronique, Marien corrigea avec beaucoup d'adresse l'erreur des Chronologistes précédens, touchant la naissance du Sauveur : il ajouta vingt-trois ans à l'année où ils la fixoient, et il les vérifia par les dates des Consuls. Cette Chronique est divisée en trois Livres, et chaque Livre en plusieurs âges. Quelques-uns pensent que ce que l'on a imprimé sous le titre de *Chronique de Ma-*

vixit annis decem, maximè solitarius. Moguntinus electus Archiepiscopus Sigefridus, socium sibi invitavit et comitem Scotum, cui cellam concedit non longè ab Ecclesia S. Martini, in qua vitam explevit anno 1086. Scripsit Chronicum quod certè ex omnibus mediæ ætatis, plurimè habetur eruditionis atque existimationis : à creatione mundi ad annum 1083 completum extenditur. Duces sequitur Marianus Eusebium, Cassiodorum, S. Hieronymum, S. Methodium, S. Prosperum atque Bedam venerabilem. Eorum temporibus proximus, codices manuscriptos fortè legit nostris correctiores. Accusatur à quibusdam Scotus ut qui primus Joannæ Papissæ fabulam fuerit commentus : ante Marianum, alii à Radulfo S. Germeri Monacho productam fuisse, contendunt. Quas minimi pendunt Eruditi, talibus nequiquam detinemur nugis. Commentum hujus ne verbum quidem legi in Exemplaribus Mariani fidissimis, asserit Mabillonius, Itiner. Ital. Tom. I, pag. 27 ; Erudito huic viro, qui monumenta in ipsis fontibus multùm lustraverat, tanquam oculatissimo judicii fidem habemus. In Chronico suo Marianus Chronologicos errores antecessorum circa Natalem Salvatoris ingeniosè castigavit : ad annum quo Christum natum definierant, viginti-tres annos, temporibus Consulium probatos, adjunxit. Secatur Chronicum Scoti in tres Libros, atque in varias ætates, Libri. Existimant nonnulli vulgatum sub nomine Mariani Scoti Chronicum, non genuinum illius opus esse, sed Roberti Herefordensis compendium. Certum est in Oxoniensis

*Bibliothecæ Manuscripto fusiùs copiosiùsque exaratum haberi, quàm in Editis; atque in his Mariani Chronici initia non legi. Anno 1559 illud imprimi curavit Joannes Heroldus ex Ms. Ecclesiæ S. Bartholomæi Francofurtensis. Pistorius inseruit idem Scriptoribus Hist. German. Francofurti editis annis 1583 et 1613; et cum ejusdem continuatione usque ad annum 1200 adjectâ à Dodechino Germanico Presbytero, et Abbate S. Disibodi, Ratisponæ annis 1726 et 1731. Ab anno 1032 initium capit excerptum nostrum, clauditque Mariani opus; cui unicum ex ejus Continuatore annum at-
textuimus.*

l'année 1032, et termine l'Ouvrage de Marien : nous y avons ajouté une seule année de son Continuateur.

Gesta Guill.
Ducis Nor-
man. à Guill.
Pictavensi.

XVII. Clarum et eximium Normanniæ Ducis Historiæ Scriptorem probant mira et elegans narratio, variæ laudes quas ipsi tribuit in suis operibus Ordericus Vitalis, atque generalis Eruditorum existimatio. Auctor ille Guillelmus, dictus Pictavinus, quia Pictavis fonte Philosophico imbutus est, omnibus forsàn XI sæculi Historicis superior, genere Normanus fuit de vico Pratellensi, Lexoviensis Diocesis, circa annum 1020 natus. Peractis Litterarum studiis, in rebus bellicis militavit : periculosè diris interfuit conflictibus; sed armorum tædio affectus, Clericatum iniit; Presbyter ordinatus, Guillelmi Ducis Normanniæ, et Angliæ Regis, longo tempore Capellanus extitit. Lexovienses Episcopos Hugonem et Gislebertum Archidiaconatûs officio adjuvit. Scripsit Mabillonius Guillelmum Pictavensem Lexovii sedisse Episcopum: sed error est

rien Scot, est plutôt l'Abrégé qu'en a fait Robert d'Herford, que l'Ouvrage même de Scot. Il est vrai que l'on conserve dans la Bibliothèque d'Oxford un Manuscrit beaucoup plus ample que les Imprimés, et que ceux-ci ne contiennent pas le commencement de la Chronique de Marien. Jean Hérold la fit imprimer en 1559, sur un Manuscrit de l'Eglise de S. Barthélemi de Francfort. Pistorius la fit entrer dans son recueil d'Historiens d'Allemagne, imprimé à Francfort en 1583 et en 1613, et à Ratisbonne en 1726 et 1731 avec la continuation de cette Chronique, jusqu'en 1200, par Dodechin, Prêtre Allemand, et Abbé de S. Disibode. Notre extrait commence à

XVII. Tout concourt à donner une grande idée de l'Auteur de l'Histoire du Duc de Normandie, et la façon distinguée avec laquelle elle est écrite, et les éloges que lui donne Orderic Vital dans différens endroits de ses écrits, et l'estime qu'en ont toujours fait les Savans. Cet Auteur, le meilleur peut-être de tous les Historiens du XI^e siècle, est Guillaume, surnommé de Poitiers, à cause du long séjour qu'il fit dans cette ville, pour y étudier la Philosophie. Il étoit né à Préaux, village du Diocèse de Lisieux en Normandie, vers l'an 1020. Après ses Etudes, il prit la profession des Armes : il se trouva à plusieurs actions périlleuses, qui lui donnerent du dégoût pour cet état. Il entra dans le Clergé, devint Prêtre, et fut long-temps Chapelain de Guillaume, Duc de Normandie et Roi d'Angleterre. Hugue, Evêque de Lisieux, lui donna dans son Eglise un Archidiaconé, qu'il conserva sous Gilbert, successeur de Hugue.

Dom Mabillon a cru que Guillaume de Poitiers avoit été Evêque de Lisieux; mais c'est une faute à corriger dans les Annales de ce célèbre Ecrivain. Guillaume étoit Philosophe, Mathématicien; il possédoit l'Histoire ancienne, et avoit beaucoup lu les Auteurs Grecs et Latins. On ignore l'année de sa mort; mais il est certain qu'il ne mourut qu'après le Roi Guillaume, dont il a écrit l'Histoire. Orderic Vital reconnoît que *Guillaume de Poitiers a traité son sujet avec une juste étendue, et un style aussi poli qu'énergique.* Ses descriptions sont vives, animées et fort agréables. Son parallèle d'Auguste avec Guillaume le Conquérant, est très-bien soutenu. C'est certainement le plus exact de tous ceux qui ont écrit sur ce célèbre vainqueur de l'Angleterre : *il avoit vu par lui-même la plupart des choses qu'il en raconte.* Cela n'empêche pas qu'il n'ait pu se tromper dans des faits étrangers à son objet; lorsqu'il dit, par exemple, que « dans la Bretagne un seul Chevalier en engendroit jusqu'à cinquante, et qu'il épousoit jusqu'à dix femmes et plus ». On ne trouve rien qui puisse appuyer ce fait, dans les monumens qui concernent l'Histoire de cette Province. Nous regrettons que Guillaume de Poitiers *n'ait pas fini le regne de son Héros* : ce que nous en avons, ne va que jusqu'à l'année 1070; ainsi les dix-sept dernières années du regne de Guillaume, nous manquent. Le peu de Manuscrits qui nous restent de cette Histoire, sont même si mutilés, qu'ils ne nous apprennent rien de la naissance de ce fameux Conquérant, de son éducation, et des premières années de sa domination en Normandie. On ne connoît

sanè corrigendus in Annalibus Auctoris clarissimi. Philosophus, Mathematicus, veterum Historiæ peritus, Guillelmus in Græcorum ac Latinorum Scriptis studiosè multumque erat volutatus. Mortis ipsius annus non asseritur, nisi post obitum Regis Guillelmi, cujus Acta scripsit. Juxta Ordericum, res Guillelmi Regis affluenter tractavit Guill. Pictav. et librum polito sermone et magni sensûs profunditate præclarum edidit. Acriter et vividè lepidèque describit. Comparationem Augustum inter et Guillelmum Conquestorem instituit ex omni parte sibi constantem. Præstantissimum Angliæ victorem cæteris omnibus accuratiùs ac diligentius scriptis celebrat; de quo studuit enucleare quæ suis oculis viderit et quibus interfuerit. Potuit tamen nonnumquam in iis errare, quæ ad res Normanniæ minimè spectant; sic ubi narrat in partibus Britannicæ Militem unum quinquaginta generare, sortitum denas aut amplius uxores. Nullum hujusemodi polygamie vestigium occurrit in Britannicæ Historiæ monumentis. Magno Historiæ detrimento, usque ad finem Regis, adversis casibus impeditus Guillelmus, opus perducere nequivit. Gesta Conquestoris non ultra annum 1070 scripsit; sieque desiderantur regni ejus ultimi 17 anni. Paucissimæ Manuscriptorum reliquæ nimis mutilatæ, nullibi indicant ortum, genus et institutionem, ac invicti Domitoris primos annos Normannici Principatûs. Unicam novimus hujus operis editionem, scilicet ab Andræa Chesnio inter Normanniæ Scriptores traditam ex Bibliothecæ Cottonianæ Manuscripto,

quod Archetypum creditur. In observatis de hoc Auctore dictum erat, pag. 75, opus ab eo scriptum non fuisse, nisi post mortem Guillelmi Regis: cognitus postea, ad pag. 189, n. (c), error emendatur.

cet Ecrivain, on avoit avancé, Ouvrage qu'après la mort du Roi Guillaume. On a eu occasion de s'apercevoir de l'erreur, et on

Chronic.
Watinensis
Monasterii.

XVIII. Ebrardus Regularis Canonicus, qui à condito Watinensi Monasterio (a), ibidem vixerat, scripsit Chronicon, à Martenio et Durando vulgatum ex Ms. Abbatix Duncensis seu Dunarum. Antequam sæculo nuntium remitteret Ebrardus, consuetudinem familiaritatemque junxerat cum Renaldo du Bellai Remensi Archiepiscopo, quo tempore S. Martini Turonensis Ecclesie Thesaurariam Renaldus gerebat; hinc Andegavum vel Turonum Ebrardum licet conjicere. Brevi octo annorum intervallo multa continet illud Chronicon, tum Monasterii tum regionis Historiæ utilia. Monasterii sui originem atque constitutionem accuratè describit Auctor; quædam refert de nonnullis Tervanensibus Episcopis, de Adela Flandriæ Comitissa et Roberto Frisio ejus filio, quæ difficiliùs alibi reperiri credimus. Libenter apud eum legitur Historia Otfridi, qui fuit unus ex primis Canonicorum Regularium Auctoribus. Scripsit Ebrardus inter annos 1080 et 1085.

de l'Ordre des Chanoines Réguliers. Ebrard a composé sa Chronique entre les années 1080 et 1085.

(a) Watinense Monasterium creato postmodum S. Audomari Episcopatu annexum est; à quo postea abstracta bona, Jesuitis Anglis sunt concessa. Hujus Monasterii fundamenta jecit anno 1072, qui primus Abbas seu Prior fuit, venerabilis Otfridus. Discipulos suos exegit ad normam Regularium Canonicorum, nuper in Gallia institutorum, sed quorum nullum tunc erat in Flandria Collegium.

point d'autre édition de cet Ouvrage, que celle d'André du Chesne: il l'a publié parmi les autres Ecrivains de Normandie, sur le Manuscrit de la Bibliothèque Cottonienne, qui passe pour être l'original. Dans la note qui regarde pag. 75, qu'il n'avoit composé son Roi Guillaume. On a eu occasion de l'a corrigée à la page 189, n. (c).

XVIII. Ebrard Chanoine Régulier, qui vivoit dans le Monastere de Watten (a) depuis son origine, en a écrit une Chronique, que Dom Martene et Dom Durand ont publiée sur un Manuscrit de l'Abbaye des Dunes. Tout ce que l'on sçait d'Ebrard, c'est qu'avant de quitter le monde, il avoit été très-particulièrement connu, et fort aimé de Renauld du Bellai, Archevêque de Reims, lorsque celui-ci n'étoit encore que Trésorier de S. Martin de Tours; d'où l'on peut conjecturer qu'Ebrard étoit Angevin ou Tourangeau. Quoique sa Chronique ne renferme que l'espace de huit ans, elle contient pourtant grand nombre de faits intéressans, tant pour le Monastere de Watten, que pour l'Histoire du pays. Elle décrit très-bien l'origine et la formation de ce Monastere. L'Auteur y a fait entrer des traits de quelques Evêques de Térouane, d'Adele, Comtesse de Flandre, et de son fils Robert le Frison, qu'on auroit peut-être peine à trouver ailleurs. On y lit avec plaisir l'Histoire d'Otfride, l'un des premiers Instituteurs

(a) Le Monastere de Guastine, vulgairement Waste ou Watten, ne subsiste plus, depuis l'érection de l'Evêché de S. Omer, parce qu'il fut réuni à la Manse Episcopale: dans la suite les revenus ont été détachés de l'Evêché, et donnés aux Jésuites Anglois. Le vénérable Otfride fonda ce Monastere en 1072, et en fut premier Abbé ou Prieur. Il donna à ses Disciples la Regle des Chanoines Réguliers, établis depuis peu en France, mais dont il n'y avoit point encore de Communauté dans la Flandre.

XIX. L'Auteur de l'Histoire du Monastere de Hasnon, Tomelle étoit Secrétaire de Baudouin VI, surnommé *de Mons*, Comte de Flandre et de Hainaut. C'étoit un homme d'esprit, et un des sages Ecrivains de son temps. Après la mort du Comte Baudouin son maître, Tomelle se retira à l'Abbaye de Hasnon, dans le Diocèse d'Arras, dont il écrivit l'Histoire en 1085, ou 1086. Quelques Bibliographes et d'autres Ecrivains, trompés sans doute par la ressemblance du nom latin, ont confondu l'Abbaye d'Elnone, ou S. Amand, avec celle de Hasnon; ils ont attribué à Tomelle une Histoire de la fondation de l'Abbaye de S. Amand, et une vie de Baudouin V, Comte de Flandre, au lieu de l'Histoire du Monastere de Hasnon, dans laquelle cet Historien a célébré Baudouin VI, fils et successeur de Baudouin V. L'Auteur proteste que ce qu'il rapporte des temps qui l'ont précédé, il l'a tiré des Archives de sa maison; et qu'il a vu par lui-même ce qu'il écrit du rétablissement du Monastere. C'est un Ecrivain grave, qui ne raconte que des choses intéressantes pour l'Histoire de son Abbaye, et pour celle de Baudouin qui l'a rétablie. Il conduit sa narration jusqu'à la Dédicace de la nouvelle Eglise, qui se fit le 3 Juin 1070. Baudouin VI, qui avoit fait faire cette Cérémonie, fut enterré dans la même Eglise, avant la fin du mois de Juillet suivant. Nous avons l'obligation de cet Ouvrage à Dom Martene, qui l'a publié dans son nouveau Trésor des Anecdotes, Tome III, Col. 784.

Par forme de Supplément, nous ajoutons à l'Histoire de Hasnon, la Cour solennelle que le Roi Philippe I tint à Corbie en 1065. On ne pouvoit pas mieux placer cet Article; puisque c'est dans la

XIX. *Balduino VI, Montensi cognominato, Flandriæ et Hannoniæ Comiti erat à secretis Auctor Historiæ Hasnoniensis Monast. Tomellus, bono ornatus ingenio et inter sapientes sui temporis Scriptores numerandus. Post mortem Domini sui Balduini Comitis, Tomellus Hasnoniensi Diocesis Atrebatensis Abbatix, cujus Historiam anno 1085 aut 1086 scripsit, se recepit. Bibliographi quidam, Scriptoresque alii, similitudine latini nominis forsan allucinati, Elnonensem seu S. Amandi, et Abbutiam Hasnoniensem nullo discrimine habentes, Historiam foundationis Abbatix S. Amandi, vitamque Balduini V Flandriæ Comitis Tomello tribuerunt, pro Historiâ Monasterii Hasnoniensis, in qua Scriptor ille Balduinum VI filium et successorem Balduini V celebrat. Primordia Monasterii ex Archivis loci hausit, ut ipse testatur Auctor; restorationem verò, qualem testis oculatus viderit, refert. Prudens Historicus ea narrat tantùm quæ Abbatix, ejusque reparatoris Balduini Historiam illustrant: ad usque novæ Ecclesiæ Dedicationem, 3 Junii 1070 peractam, narrationem pergit. Qui Consecrationem hanc jusserat Balduinus VI, ante finem subsequentis Julii, in eadem Ecclesia sepultus est. Opus illud didit Martenius, in novo Thesouro Anecdotorum, Tom. III, Col. 784.*

Histor. Hasnon. Monasterii.

Non abs re putamus ad calcem Historiæ Hasnoniensis adducere, instar appendicis, Comitiam à Rege Philippo I Corbeix habitam anno 1065. Vera sanè hujus Articuli sedes; etenim in hoc Con-

ventu Rex confirmat antiquas immunitates et possessiones Cœnobio Hasnoniensi datas à Flandriæ Comitibus Balduino V et Bald. VI. Libenter quisque leget Optimatum nomina tùm Ecclesiasticorum tùm Laicorum qui Comitibus illis præsentibus adfuerunt. Hæc tradimus post Mabillonium, qui ex Abbatie Corbeiensis Archivis exscripta edidit in Tom. IV Annal. Benedictin. pag. 755.

Chron. Trenorciense.

XX. Falco Trenorciensis Abbatie (a) Monachus, quem Petrus Abbas sciebat eruditione præclarâ atque doctrinâ valentem, sub nomine Trenorciensis Chronici, quod eidem Abbati dicavit, Monasterii Historiam scribendi negotium recepit. Circâ finem IX sæculi florebat Falco, cujus scribendi modum haud multi hujus ætatis assecuti sunt Chronographi. Auctores nonnulli, et quidem magni nominis, hunc ex Mercorii genere procreatum dixerunt; quod falsum probat Rivetus in Hist. Litter. Tom. VIII, pag. 327. Falconis operum præcipuæ partes sunt 1º, Acta S. Valeriani Martyris, qui Regionis Apostolus habetur, cujusque Corpus apud Trenoreium servabatur. 2º, Historia compendiaris eventus cujusdam seu religiosæ fabulæ, cui debetur origo Lucionensis Monasterii, postea Episcopatus nomine insigniti. 3º, Epitoma Historiæ translatis corporis S. Philiberti ab Herensi Monasterio ad loca diversa; ultimòque apud Trenoreium. 4º, Quidquid sibi fuit compertum de

(a) Abbatia hæc, ineunte postremo seculo, in Collegiatam Secularium Canonorum Ecclesiam immutata est.

même Assemblée, que le Monarque *confirma les possessions et les immunités accordées à l'Abbaye de Hasnon, par les Comtes de Flandres* Baudouin V et Baudouin VI. On ne sera pas fâché de trouver ici les noms des Seigneurs tant Ecclésiastiques que Laïcs, qui composoient cette Cour. Nous donnons ce morceau d'après Dom Mabillon, qui l'avoit tiré des Archives de l'Abbaye de Corbie, pour le publier dans ses Annales Bénédictines, Tome IV, page 755.

XX. Faucon, Moine de l'Abbaye de Tournus (a), que Pierre son Abbé connoissoit pour homme de Lettres et très-capable, fut chargé d'écrire l'Histoire de ce Monastere; ce qu'il exécuta sous le nom de *Chronique de Tournus*, qu'il dédia à ce même Abbé. Faucon fleurissoit sur la fin du XI^e siècle. Son style passe pour un des meilleurs du temps. Quelques Auteurs, même célèbres, ont avancé qu'il étoit de la maison de Mercœur. Dom Rivet a prouvé la fausseté de cette prétention, dans son Hist. Litt. Tom. VIII, pp. 327 et 328. Les principales parties de l'Ouvrage de Faucon sont 1º, les Actes de S. Valérien Martyr, qu'on regarde comme l'Apôtre du Pays, dont le corps reposoit à Tournus. 2º, L'Histoire abrégée d'un événement qui donna l'origine au Monastere de Luçon, érigé depuis en Evêché. Cette petite Histoire a tout l'air d'un pieux Roman. 3º, Un Abrégé de l'Histoire de la translation du corps de S. Philibert, de Hermoutier en différens lieux, et enfin à Tournus. 4º, Ce qu'il a pu sçavoir des

(a) Au commencement du siècle dernier, cette Abbaye fut convertie en Collégiale de Chanoines Séculariers.

Abbés de Tournus depuis l'année 875, jusqu'en 1087, temps où il termine son Ouvrage. Ici Faucon n'est pas toujours exact dans le nombre, l'ordre et la Chronologie des Abbés de Tournus. Le P. Chifflet publia en 1664 une Histoire de cette Abbaye. L'Abbé Juenin en donna une autre en 1733. L'un et l'autre Historien a fait imprimer parmi ses preuves, l'Ouvrage de Faucon. La dernière Edition est préférable à l'autre: c'est d'elle que nous avons tiré notre Extrait.

XXI. On a vu des Extraits de l'Histoire des Evêques d'Auxerre, dans les Tomes IX et X de notre Recueil. A la page 170 du dixième Volume, on a observé que nous devons ces Actes à l'usage établi dans l'Eglise d'Auxerre, d'écrire, après la mort de chaque Evêque, le temps de son institution, et celui de sa mort, avec un petit Eloge historique, souvent intéressant pour l'Histoire générale. Cet objet a été rempli par différens Ecrivains contemporains, dont les noms ne nous sont pas connus, jusqu'à Frodon qui vivoit sur la fin du XI^e siècle. Il a composé les Chapitres 51 et 52; c'est-à-dire les éloges des Evêques Geofroi de Champ-Aleman, mort en 1076, et de Robert de Nevers son successeur, mort en 1084. Frodon écrit avec beaucoup de simplicité, de candeur, de piété: on peut compter sur la certitude des faits qu'il rapporte: il proteste qu'il n'a rien avancé, dont il n'ait été lui-même témoin. Nous donnons cette Histoire sur l'Edition du P. Labbe, dans sa nouvelle Biblioth. des MM. Tome I, pag. 450.

Nous lisons au Chap. 49, que Hugue, Evêque d'Auxerre et Comte de Châlons-sur-Saone, mourut en 1039, après 40 ans, 8 mois, et 4 jours d'Episcopat:
Tome XI.

Trenorc. Abbatibus ab anno 875, ad 1087, ultra quem annum non progreditur. Ibi non semper accuratus Falco in Abbatum Trenore. numero, serie ac tempore. Chiffletus hujus Abbatix Historiam edidit anno 1664. Alteram Abbas Jueninus anno 1733. Uterque Falconis opus inter probationes exhibet. Primam superat editio nova, ex qua fragmentum hoc exscripsimus.

XXI. *Episcoporum Autisiodorensium Historiæ fragmenta jam edita sunt in Tomis IX et X nostræ Collectionis. Acta hæc, ut observatum est in Tom. X, pag. 170, conservavit laudabilis Autisiodorensis Ecclesiæ consuetudo, post Episcopi cujusque mortem, Litteris mandandi tempus ejus ordinationis ac mortis, cum gestis notabilibus, quæ Historiæ generali plurimum luminis afferant. Hoc perfecerunt Anonymi plures cœvi adusque Frodonem, qui circa finem XI sæculi floruit. Scripsit hic Capita 51 et 52, seu Gesta Episcoporum Goffridi de Campo-Alemanno anno 1076 defuncti, ac successoris ejus Roberti Nivernensis, qui vixit ad annum 1084. Ingenuè, candidè, pièque scripta, certa debent haberi facta; de duabus illis vitis ait Auctor:*

Historia
Episcoporum
Autisiodorensium.

Fidus eas egit, quia non nisi cognita dixit. Historiam hanc mutuamur à Labbeo Tom. I, novæ Bibl. Lib. Mss. p. 450.

Legitur Cap. 49 Hugonem Autisiod. Episcopum et Comitem Cabilon. anno 1039 præsentis vitæ terminum consecutum fuisse post regiminis annos

40 menses 8 et 4 dies : *idem loquitur Abbas Lebeuf in Commentariolis ad Historiam Ecclesiæ Autisiod. attinentibus Tom. I, pag. 239. Allucinatur ergo Dominus Rivetus, dum in præloquio de Statu Litterarum in Gallia XI sæc. Tom. VII, pag. 100, scribit Joannem Scholasticum, Hugonis antecessorem, fuisse Autisiod. Episcopum factum anno circiter 1012 aut 1013; ac inmeritò Bulæi velut errantis opinionem rejicit, quòd Joannem anno 998 jam mortuum supponat. Bulæi dictum verum probant Acta Episcoporum Autisiod. Hugonis obitus anno 1039, necnon Episcopatus anni quadraginta cum octo mensibus, hunc anno 998 ordinatum satis indicant; cùmque Joanni Scholast. successerit immediatè, constat evidenter mortem hujus ad annum 998 esse rejiciendam.*

Anno 999 Autisiod. Episcopus decretorio modo asseritur Hugo ex Charta, quâ jam Episcopus, sed ut Comes Cabilonensis, Abbatiae Cluniacensi subdit Paredum Monasterium, à patre suo Comite Lamberto constructum: Charta autem sic concluditur: Actum suburbio Cabilonensi, Cœnobio Beati Marcelli, in præsentia Regis Roberti. Data mense Maio, Indictione XII, anno Incarnationis Domini dccccxcix, Rotberto Rege, anno IV regni ejus. Ante datam, subscribunt post Hugonem Præsulem, Henricus Burgundiæ Dux et alii Primates. Reipsà demùm 5 Martii 999 Hugo Autisiod. Episcopus consecratus est, Henrici Ducis patrocínio, et consensu Regis Roberti. Heribertus Episcopus Scho-

c'est le sentiment de M. l'Abbé Lebeuf dans ses Mémoires concernant l'Histoire Ecclésiastique d'Auxerre, Tome premier, page 239. Cette date fait appercevoir une erreur dans l'Histoire Littéraire de Dom Rivet: ce sçavant Littérateur, dans son Discours sur l'état des Lettres en France au XI^e siècle, Tome VII, page 100, écrit que Jean le Scholastique, prédécesseur de Hugue, fut fait Evêque d'Auxerre l'an 1012 ou 1013; il taxe d'erronée l'opinion de M. du Boulay, qui place la mort de Jean en 998. Par les Actes des Evêques d'Auxerre, nous voyons que M. du Boulay a eu raison: la mort de Hugue en 1039, son Episcopat pendant 40 ans et 8 mois, font remonter son ordination à l'an 998; et comme il fut le successeur immédiat de Jean le Scholastique, il est assez prouvé que l'on doit renvoyer la mort de celui-ci à l'année 998.

Nous avons une preuve décisive que Hugue étoit Evêque d'Auxerre en 999: elle est tirée de la Charte que Hugue, ayant déjà la qualité d'Evêque, donna comme Comte de Châlons, pour soumettre à l'Abbaye de Cluni, le Monastere de Paroy-le-Monial, fondé par le Comte Lambert son pere: telle est la conclusion de cette Charte: *Fait au Fauxbourg de Châlons dans le Monastere de S. Marcel, en présence du Roi Robert; datée du mois de Mai, Indiction XII, l'an 999 de l'Incarnation de notre Seigneur, la quatrième année du regne de Robert.* Les souscriptions précèdent la date, et l'Evêque Hugue souscrit avant Henri, Duc de Bourgogne, et avant tous les autres Seigneurs. Enfin il est positif que Hugue fut sacré Evêque d'Auxerre, le cinq de

Mars 999, par la protection du Duc Henri, et avec le consentement du Roi Robert. L'Evêque Héribert, prédécesseur de Jean le Scholastique, mourut au mois de Septembre 996, (selon M. *Lebeuf* le 23 d'Aout 995); mais à cause des différentes cabales qui s'élevèrent en faveur d'un certain Gui, recommandé par le Duc de Bourgogne, et qui étoit agréable au Roi Robert, Jean ne fut sacré qu'au mois d'Avril 997 (le 12 d'Avril 996 suivant M. *Lebeuf*). Il ne fut Evêque qu'un an, deux mois et deux jours. Il mourut le 21 de Janvier 998. L'Eglise d'Auxerre, après la mort de Jean, resta sans Evêque pendant un an, un mois et seize jours. Ainsi, comme nous l'avons déjà dit, Hugue fut élu en 999, et, selon M. *Lebeuf*, il fut sacré le 5 de Mars, qui étoit le second Dimanche de Carême. Par conséquent Jean le Scholastique, prédécesseur de Hugue, ne peut avoir été fait Evêque d'Auxerre en 1012 ou 1013.

XXII. L'Auteur Anonyme de l'Histoire de Madiran, dit lui-même qu'il écrivoit *du temps du Pape Urbain second, du Comte Bernard Centulle, et d'Odon Evêque de Bigorre, ou de Tarbes*. Il étoit Moine de l'Abbaye de Marcillac, Diocèse de Cahors. Le but principal de l'Auteur, est de montrer par quelles voies le Monastere de Madiran avoit passé sous la dépendance de l'Abbaye de Marcillac. Il en prend occasion de remonter jusqu'à l'origine de Madiran, qui ne subsiste plus, et dont les revenus ont été réunis au College de Toulouse. Cet écrit, composé vers l'an 1089, nous apprend plusieurs faits intéressans pour l'Histoire des Comtes de Bigorre, Fondateurs de Madiran, et de plusieurs autres

lastici Joannis decessor, Septembri mense anni 996, vel juxta D. Lebeuf 23 Augusti 995 obiit; sed ortis variis conspirationibus in gratiam Guidonis cujusdam, tecti præsidio Ducis Burgundiæ, atque apud Regem Robertum accepti, non ante mensem Aprilem anni 997 Joannes consecratus est, seu 12 die ejusdem mensis, anno 996, ut placet D. Lebeuf. Post regiminis annum unum, duos menses et totidem dies, cessit à vita 21 Januarii an. 998. Post cujus mortem Autisiod. Ecclesia stetit Episcopo viduata anno integro, uno mense ac 16 diebus. Hugo itaque, ut suprâ dictum est, electus est anno 999, et, ex D. Lebeuf, quinto Martii die, Dominicâ secundâ Quadragesimæ, ordinatus est. Non potuit ergò, Hugonis Antecessor Joannes Scholast. anno 1012 vel 1013 Autisiodor. Episcopus renunciari.

XXII. *Anonymus Historiæ Monasterii Madirensis Auctor hæc à se scripta testatur sub Urbano Papa II, et Bernardo Centullo Comite, ac Præsule Bigorræ seu Tarbæ existente D. Odone. Marciliacensis Cœnobii Monachus erat in Diœcesi Caudurcensi. Quibus modis Abbatie Marciliacensi fuerit subditum Madirense Monasterium, hos describere præsertim intendit Anonymus. Inde captat occasionem repetendi primordia Madirani, cujus Monasterium dirutum est, et reditus Tolosano Gymnasio sunt adnexi. Scriptum circa annum 1089 opus illud tradit plurima, quæ non parùm conducunt ad Historiam Comitum Bigerrensi-um Madirani*

Initia Madirensis Monast.

fundatorum, et aliorum ejusdem regionis Optimatum. Hoc fecerunt publicum DD. Martenius et Durandus in Tom. III The-sauri Novi Anecd. Col. 1203.

Brevis Hist.
Monast. S.
Juliani Tu-
ron.

XXIII. *Historia Monasterii S. Juliani Turonensis, cujus multa, et maximè finis, desiderantur, nonnisi post annum 1052 scripta est, Riveto judice, à Monacho S. Juliani qui hoc sibi sumpsit, ut eversam à Normannis Abbatiam, et instauratam exponeret à Theotolone Turonensi Archiepiscopo, ministerium suum præbente S. Odone Cluniacensi Abbate. Acta hæc ex Archivis Monasterii exscripta Historicus ait, quod ipsis auctoritatem asserit non modicam. Putavit Mabillonius opus integrum usque ad initium XII sæculi fuisse productum; sed ex manuscripto tot mendis conferto nihil certi statui potest aut judicari. Ad Historiam Turonensis Ecclesiæ pertinent maximè pauca quæ supersunt. Fragmentum hoc, ab anno scilicet 984, ad 1040 transcripsimus ex ampliss. Collect. Martenii Tom. V, Col. 1077.*

Historia
Monasterii-
Novi Pictav.

XXIV. *Quæ Martenius ex Historia Monasterii-Novi edidit in Tom. III Anecd. amissorum desiderio afficiunt Eruditos. Totius operis pretium ex fragmento facile quisque poterit æstimare. Auctor Martinus, Monasterii-Novi Monachus, ineunte seculo XII scripsit. Familiaris fuit Roberti, ejusdem Abbatæ, cujus primordia viderat, Monachi (a); ex auditis ab ipso incessit Martino foundationem Monasterii-*

(a) *Monasterium-Novum anno 1076 constructum vulgò creditur.*

Seigneurs du Pays. Nous devons ce morceau à Dom Martene et à Dom Durand, qui l'ont publié au troisieme Tome du nouveau Thr. des Anecd. Col. 1203.

XXIII. Dom Rivet écrit que l'Histoire de l'Abbaye de S. Julien de Tours a été composée après l'an 1052. Il manque beaucoup de choses à cet Ouvrage, et sur-tout la fin. L'Auteur étoit Moine de S. Julien. Il s'est proposé de donner l'Histoire du renversement de cette Abbaye par les Normans, et de son rétablissement par Théotolon, Archevêque de Tours, aidé du ministere de S. Odon Abbé de Cluni: il dit avoir composé son écrit sur les Archives de sa maison; ce qui ne sert pas peu à lui donner de l'autorité. Dom Mabillon conjecturoit que cette Histoire avoit pu s'étendre jusqu'au commencement du XII^e siecle; mais le manuscrit qui la contient est si défectueux, qu'on ne peut asseoir aucun jugement positif: le peu qui nous en reste est utile pour l'Histoire de l'Eglise de Tours. Nous le tirons de l'amplissime Collection de Dom Martene, Tome V, Col. 1077. Notre extrait s'étend depuis l'année 984, jusqu'en 1040 inclusivement.

XXIV. Ce que Dom Martene a publié de l'Histoire de Montier-neuf, au Tome III des Anecdotes, fait regretter la perte du reste. On jugera aisément par ce fragment que l'Ouvrage entier devoit être bien intéressant. Martin, Moine de Montier-neuf, le composa au commencement du XII^e siecle. Il étoit fort ami d'un Religieux de la même maison, nommé Robert, qui avoit vu les commencemens de cette maison (a): ce qu'il lui

(a) On place communément la fondation de Montier-neuf à l'année 1076.

entendoit dire , lui donna envie de transmettre à la postérité l'Histoire de la fondation de son Abbaye , tandis que Robert vivoit encore ; afin de profiter des secours et des lumieres d'un témoin oculaire. Voici comme il s'en explique dans la Dédicace qu'il lui fait de son Ouvrage : « Nous en sçavons quel- » que chose , sur le récit que vous » nous en avez fait , vous qui l'avez » vu et entendu ; mais après votre » mort , comment ceux qui vien- » dront après nous , connoîtront- » ils ce qui sera enseveli dans » l'oubli ? » L'Auteur parle fort au long des Ancêtres et des grandes qualités de Guillaume-Geofroi , Comte de Poitiers , Fondateur de ce Monastere , mort l'an 1086. Il promet de détailler la construction de l'Abbaye , sa Dédicace , l'ordination et la succession des Abbés ; mais ce que nous avons , ne nous conduit que jusqu'à la Dédicace exclusivement.

XXV. Avant les Continueurs de Bollandus , tous les Sçavans avoient attribué la Chronique , ou plutôt l'Histoire de Cambrai , à Baudri , Evêque de Noyon. Dom Bouquet avoit donné dans la même méprise au Tome VIII de ce Recueil , page 278 , ainsi que ses Continueurs , à la page 196 du dixieme Tome. Mais ceux-ci , après de nouvelles recherches , se sont convaincus de l'existence de deux Baudris , et de la différence qu'il y avoit entre l'Evêque de Noyon , et l'Auteur de la Chronique : ils rectifient Dom Bouquet , et se corrigent eux-mêmes dans une note imprimée à la page 122 de ce Volume. L'erreur venoit de ce que de deux personnes qui portoient le nom de Baudri , on n'en faisoit qu'une ; en confondant Baudri , Chantre de l'Eglise de

Novi ad posteros transmittendi cupido, dum vitâ frueretur Robertus, qui testis oculatus, auxiliarii plurimum ac luminis afferret scribenti. In Epistola ad Robertum hæc loquitur Martinus: Et nos quidem, vobis qui audistis et vidistis referentibus, aliquantulum inde scimus; sed vobis obeuntibus, undè posteri scient quod longæ silentio oblivioni traditum fuerit? Fusiùs describit Auctor claros quibus ortus est Parentes Guillelmus-Gaufridus Pictav. Comes, Monasterii Fundator, qui vixit anno 1086; atque multum laudat eximias illius animi dotes. Historiam pollicetur Abbatie ædificationis et Dedicacionis, necnon ordinationem et seriem Abbatum; verùm quod superest illius scripti, ne Dedicacionem quidem attingit.

XXV. *Eruditi omnes, ante Bollandi Continueores, Chronicon Cameracense, seu melius Historiam, Balderico Noviomensi Episcopo ascripserant. Domnus Bouquet in huj. Collect. Tom. VIII, pag. 278, et qui ab eo incæpta persecuti sunt, in Tom. X, pag. 196, in eundem errorem inciderunt: attamen hi, copiosiori curâ in veri investigatione versati, de Baldericis duobus certiores facti sunt, ac de distinctione inter Noviomensem Episcopum, et Chronici Scriptorem admittendâ: editâ notâ ad hujus Vol. pag. 122, D. Bouquet et seipsos castigant. Indè natus error, quòd ejusdem nominis viri duo, nullo discrimine haberentur, Baldericus nempè Tervannensis Ecclesie Cantor, et Baldericus Novio-*

Chron. Ca-
merac. et
Atrebat.

mensis ac Tornacensis Episcopus, cui idcirco Cameracense et Atrebatense, seu unius tunc temporis et ejusdem Diocesis, Chronicum attributum est. Errori huic non impegerunt clarissimi Scriptores Hist. Liter. Franc., qui Tom. VIII, pag. 400 Baldericos duos diversos firmis rationibus probant. Noviom. Episcopus Baldericus, in eadem urbe natus, et in Ecclesia Cathedrali institutus, ibidem sacros Ordines suscepit, ac progressu temporis ad Canonici, Archidiaconi, nec non ejusdem Ecclesie Episcopi dignitatem fuit elatus. Baldericus Tervannensis Cantor Cameraco natus, ibi se asserit educatum. Ejusdem Ecclesie Præbendam, Episcopo Gerardo I, qui anno 1051 obiit, seu quodvis aliud tenuit Beneficium: fuit à secretis S. Lietberto et Gerardo II. Ab hoc circa annum 1083 Baldericum petiit Hubertus Tervannensis Episcopus. Tervannam perventus, atque Cantoris Ecclesie dignitate instructus, hanc administravit ad annum usque 1095, quo demortuus creditur. Tervannensis Cantor scripsit profectò Cameracense Chronicum, jubente Gerardo II Cameracensi Episcopo. Sincero Historico tuta potest haberi fides; hæc enim ipse testificatur: Nihil dubium, nihil fictum positum est, nihil etiam reverà, præter quod aut in Annalibus atque Historiis patrum, seu etiam in Gestis Regum; sed et in Chartis quoque, quæ adhuc in Archivo ipsius Ecclesie sunt, reperimus, aut à certis relatoribus et visa et audita accepimus. Alioquin melius est tacere, quàm falsa proferre. Hinc Archetypa frequenter laudat instrumenta, Epistolas, Diplomata,

Térouane, avec Baudri, Evêque de Noyon et de Tournai, à qui, par une suite de la même erreur, on a attribué la Chronique de Cambrai et d'Arras, qui ne faisoient alors qu'un seul Diocèse. Les célèbres Auteurs de l'Histoire Littéraire de la France, ont seu éviter cette faute : dans leur VIII^e Tome, page 400, ils démontrent très-solidement la différence des deux Baudris. L'Evêque de Noyon, nommé *Baudri*, étoit de la ville même de Noyon : il avoit été élevé dans la Cathédrale du lieu, promu aux Ordres sacrés, fait successivement Chanoine, Archidiacre et Evêque de la même Eglise. Le Chantre de Térouane Baudri étoit né à Cambrai, où il dit lui-même qu'il avoit reçu son éducation. Il posséda un Canoniat ou quelque autre Bénéfice dans cette Eglise, sous l'Evêque Gérard premier du nom, mort en 1051. Il fit les fonctions de Secrétaire sous S. Lietbert et sous Gérard II. Hubert, Evêque de Térouane, le demanda à celui-ci vers l'année 1083. Arrivé à Térouane, Baudri fut pourvu de la dignité de Chantre de la Cathédrale. Il remplissoit encore cette place en 1095, temps où l'on croit qu'il est mort. Le Chantre de Térouane est certainement Auteur de la Chronique de Cambrai. Il entreprit cet ouvrage par ordre de Gérard II, Evêque de Cambrai. C'est un Historien vrai, et sur lequel on peut compter. Il proteste « qu'il ne » dira rien qui soit douteux, ou de » son invention; il déclare qu'il a » puisé les faits dans les Annales » ou Histoires des Anciens, dans » les Actes des Rois, et dans les » Archives de son Eglise, ou qu'il » les a appris de personnes véridi- » ques, qui les avoient vus ou

» entendus : autrement , ajoute-t-il ,
 » il vaut mieux ne point écrire ,
 » que de débiter des faussetés ». Il
 a soin aussi de citer les Auteurs ,
 les Monumens originaux , Lettres ,
 Diplomes , Chartes , Epitaphes et
 autres , qu'il copie exactement.
 Sigebert , célèbre Ecrivain du
 temps , qui a fait grand usage de
 l'Ouvrage de Baudri , le regardoit
 comme une *Abeille laborieuse* , qui
 avoit parcouru toute l'Histoire
 Ecclésiastique , pour y prendre ce
 qui pouvoit contribuer à l'exécu-
 tion de son dessein. Il y a inséré
 plusieurs traits de l'Histoire Civile ,
 qui donnent beaucoup de relief à
 son ouvrage. On désireroit seule-
 ment qu'il ne fût pas entré dans
 de si grands détails sur les Miracles
 qu'il rapporte. La bonté du style
 de Baudri répond à la vérité de sa
 narration ; il est grave , nerveux ,
 net et serré. George Colvenier ou
 Couvenier , Professeur de Théolo-
 gie dans l'Université de Douai ,
 est le premier qui ait publié la
 Chronique d'Arras et de Cambrai.
 Cette Edition , qui est de l'an
 1615 , a été faite avec beaucoup
 de soin , mais sur un manuscrit in-
 complet. Les successeurs de Bol-
 landus l'ont publiée sur divers ma-
 nuscrits : ils lui ont rendu sa pre-
 mière intégrité , et l'ont ornée de
 sçavantes observations et de notes
 qui y répandent beaucoup de lu-
 mière. On a tiré de l'Edition de
 Colvenier , les extraits que l'on a
 donnés de la Chronique de Cambrai dans les Tomes VIII , X et XI de
 notre Recueil. Le dernier commence au Chapitre 51 du troisième
 Livre , et à l'année 1032 ; et finit en 1064 , par le 77^e Chapitre.
 Après l'Histoire des Eglises d'Arras et de Cambrai , Baudri fit celle
 de Téroüane. Elle existoit encore au seizième siècle ; mais le Ma-
 nuscrit , après avoir passé dans différentes mains , ne se retrouve
 plus aujourd'hui.

XXVI. Hariulfe , Auteur de la
 Chronique de Centule , fut d'abord
 Moine de S. Riquier en Ponthieu ;

*Chartas , Epitaphia aliaque fide-
 liter exscripta. Qui in multis
 usus est Balderici opere , celebris
 ejusdem temporis Scriptor Sigebertus vocat eum Apem laborio-
 sam , quæ Historiam pervolvens
 Ecclesiasticam , omnia rapuit ad
 materiam suam pertinentia. Ci-
 vilia facta multa inseruit , quæ
 maximam operi suo utilitatem
 addant. Id unum desideratur , ut
 minùs prolixè Miracula nar-
 rasset. Sinceræ narrationi res-
 pondet stilus elegans , gravis ,
 nervosus , purus atque pressus.
 Atrebatense et Cameracense Chro-
 nicum anno 1615 vulgavit pri-
 mus Georgius Colvenerius in
 Universitate Duacensi Theolo-
 giæ Professor , maximâ quidem
 cum curâ , sed ex Ms. minus
 perfecto. Hoc rursùs ex diversis
 Mss. editum , Bollandi succes-
 sores omnibus suis partibus ex-
 pletum effecerunt ; ac eruditis
 exornarunt annotationibus , quæ
 multum juvant Scriptoris intel-
 ligentiam. Ex Editione Colve-
 nerii exscripta sunt quæ habes in
 Tomis VIII , X et XI. Incœp-
 tum à Cap. 51 Libri 3 , anno
 scilicet 1032 fragmentum , ter-
 minant caput 77 et annus
 1064. Præter Atrebatensem et
 Cameracensem , Tervannensis Ec-
 clesie scripsit Historiam Balde-
 ricus : sed operis illius Ms. Co-
 dex , per varias manus traditus ,
 post sæculum XVI evanuit.*

XXVI. Hariulfus Chronici
 Centulensis Auctor , S. Richarii
 in Pontivo Monachus , ac postea

Chron. Cen-
 tul. sive S. Ri-
 charii.

Abbas Aldenburgensis seu Aldenborgensis in Flandria, Historiam scripsit à dominatu Francorum in Gallia, ad finem XI sæculi. Tradit se opus absolvisse anno Christi 1088, Philippi Regis Franc. 28, et 36 Guidonis Pontivi Comitis. Narrat Hariulfus à Saxowalo inceptum S. Richarii Chronicum; verùm operis illius terminum silet. Fatetur se non ultrà annum 1088 idem opus produxisse. Et tamen Gervinum II S. Richarii Abbatem anno 1095 depositum scribit. Gervinus jam ab anno 1091 Ambianensis factus Episcopus, Episcopali dignitate simul et Abbatiali ad exagitandos Monachos abutebatur; horum justis querimoniis commotus Urbanus Papa II, Gervinum in Concilio Claremontano semovit ab Abbatibus officio, licentiam faciens Monachis Abbatem alium eligendi: Pontificali dignitate non est prohibitus, ne duplici poenâ multaretur. Ex Gervini facinore Concilii Decretum prodiit, ne quis Diocesim simul et Abbatiam obtineret. Addit Hariulfus ære demersum alieno Gervinum, atque Clero suo detestandum, occultè se ad Majus-monasterium recepisse, ibique ab Helgaldò Abbate honestè exceptum, post aliquot menses vitâ functum fuisse. Gervini recessum anno 1102 novæ Gall. Christ. Auctores annotant. Duo hæc, quorum unum tempore Concilii Claremontani, id est anno 1095, alterum an. 1102, longe post absolutum Chronicum Hariulfi, acta sunt; suum tamen genuinum locum occupant: Chronici clausulæ præmittuntur, et in Manuscriptis, et in Editis; hæc ergo qui certè scripsit Hariulfus,

et dans la suite il devint Abbé d'Aldembork ou Aldenbourg en Flandre. Il commence son Histoire à l'établissement des Francs dans la Gaule, et la finit avec le onzième siècle. Hariulfe dit qu'il a terminé son Ouvrage l'an 1088, la 28^e année du Roi Philippe, et la 36^e de Gui, Comte de Ponthieu. Il nous apprend que la Chronique de S. Riquier avoit été commencée par Saxowale; mais il ne dit point quand il la termina. De son aveu, Hariulfe n'a conduit l'Ouvrage que jusqu'à l'année 1088: cependant il rapporte la déposition de Gervin II, Abbé de S. Riquier, arrivée en 1095. Dès l'année 1091, Gervin étoit parvenu à l'Evêché d'Amiens. Comme il persécutoit beaucoup les Religieux de S. Riquier, sous sa double qualité d'Evêque et d'Abbé; le Pape Urbain II, sur les plaintes fondées des Religieux, le déposa dans le Concile de Clermont, et permit aux Religieux d'élire un autre Abbé. Pour ne pas le punir doublement, on lui laissa son Evêché. Le fait de Gervin donna occasion au Concile de faire un Canon, pour défendre de posséder à la fois une Abbaye avec un Evêché. Hariulfe ajoute qu'accablé de dettes, et en horreur à tout son Clergé, Gervin se retira secrètement à Marmoutier, où il fut bien reçu par l'Abbé Helgaud. Il y mourut au bout de quelques mois. Les Auteurs de la nouvelle Gaule Chrétienne mettent la retraite de Gervin à l'année 1102. Voilà deux faits, l'un de 1095, année du Concile de Clermont, l'autre de 1102, qui sont bien postérieurs à la conclusion de l'Ouvrage d'Hariulfe. Ces faits cependant se trouvent à leur place; ils précèdent la conclusion de la Chronique, et dans

dans les Manuscrits, et dans les Imprimés. Il faut donc qu'Hariulf, qui certainement en est l'Ecrivain, les ait insérés dans son Histoire, après la mort de Gervin. Il en a eu tout le temps; puisque, suivant Dom Mabillon, (*Annal. Bened. Tom. V, pag. 243*), Hariulf a vécu au moins jusqu'en 1130. On a donné dans les Volumes précédens plusieurs morceaux de cette Chronique, telle que l'a publiée Dom d'Acheri au Tome II du *Spicil. in fol. page 333*. L'extrait que nous publions ici, commence au VII^e Chapitre du quatrième Livre, et finit en 1075, à la mort de Gervin I, Abbé de S. Riquier.

XXVII. Dom Mabillon¹ a publié dans ses *Analectes* les Actes des Evêques du Mans, tels qu'il les avoit fait copier sur le Registre de cette Eglise. L'extrait que nous en donnons, commence au 31^e Chapitre, c'est-à-dire à Gervais Evêque du Mans en 1036, et qui devint Archevêque de Reims en 1055. Le sçavant Editeur de ces Actes, les distingue en deux parties, dont la première commence au Bienheureux Julien, premier Evêque du Mans, et continue jusqu'à Aldric: l'autre partie comprend depuis Arnaud inclusive-ment, jusqu'à Geofroi de Lodun. Il pense que la première partie est d'un seul et même Ecrivain: pour la seconde, il la croit d'autant d'Auteurs différens qu'il y a eu d'Evêques sous lesquels ils ont vécu. Depuis Aldric, qui est le vingt-troisième Evêque, jusqu'à Arnaud, on a omis dans le Registre de la Cathédrale les Actes de neuf Evêques, et ceux de cinq autres, depuis Guillaume qui est le 38^e jusqu'à Geofroi de Lodun qui est le 44^e. Dom Mabillon les a suppléés sur un Manuscrit d'André du Chesne, qui lui fut

Tome XI.

inseruit Historiæ post Gervini mortem. Potuit equidem, qui, ex Mabill. Tom. V Annal. Bened. pag. 243, ad annum 1130 vitam protraxit. In superioribus Voluminibus diversa hujus Chronici data sunt fragmenta, ex Editione Acheriana Tom. II Spicil. in fol. pag. 333. Quod hîc exhibetur excerptum, à Cap. 7 Lib. 4, ad annum 1075 extenditur, id est usque ad mortem Gervini I Abbatis S. Richarii.

XXVII. Mabillonius, in *Analectis*, edidit *Acta Cenoman. Episcoporum ex Codice ejusdem Ecclesiæ exscripta, quorum in hoc Volumine tradita pars, procedit à Cap. 31, id est à Gervasio Cenom. Episcopo anno 1036, posthæc Archiepiscopo Remensi, anno 1055. Horum Actorum duas distinguit partes Editor eruditus: prima à B. Juliano Cenom. primo Episcopo, ad Aldricum: altera ab Arnaldo ad Gaufridum de Loduno. Unus idemque prioris partis Scriptor esse, Mabillonio videtur; alteram verò scriptam credit à diversis Auctoribus, qui sub variis Episcopis floruerunt. In Regesto Cathedralis Ecclesiæ post Aldricum, qui fuit vigesimus tertius Episcopus, novem Antistitum; et post Guillelmum, qui trigesimus octavus fuit, quinque aliorum Acta prætermittuntur ad usque Gaufridum de Loduno, qui quadragesimo quarto loco sedit. Ad hæc supplenda usus est Mabillonius exemplo, manu propriâ clarissimi Andreae Chesnii descripto, sibi à Baluzio ex Bibliotheca Colbertina tradito. Historiæ peruti-*

Gesta Pontificum Cenomanensium.

lia sunt hæc Gesta : in sæculis 11 et 12 multò accuratior eorum Chronologia, quàm est in assignandis priorum Antistitum temporibus. Fragmento dato pag. 135 addimus in Appendice pag. 635 Notitiã in itæ pacis inter Gaufridum Comitem Andegavensem, et Gervasium Episcopum Cenoman. atque huic notitiæ præmittimus Monitum exhibens seriem historicam Comitum Cenomanensium.

précéder d'un avertissement, qui contient une suite historique des Comtes du Mans. Voyez à la page 635.

Historiæ Andegav. Fragmentum, Auctore Fulcone Richino.

XXVIII. *Jure merito dictum est, cum sanguine scientiam ad Comites Andegavenses fuisse transmissam. Fulco Bonus, ex eruditis Principibus sui temporis unus fuit optimarum Artium studiis maximè deditus. Sermonis elegantia, eximia doctrinã, summoque ingenio fulgebat Gaufridus Martellus I. Fulco Richinus, in Litteris optimè versatus, fragmento hoc historico, non unum è multis se Scriptorem probat. Acherius in Spicilegio, Fulconis opus ex exemplo Chesnii vulgavit : ast opus integrum in eodem Ms. non conservatum Eruditi dolent, ex cognitis reliquiis. Scripti hujus prima pars exstat in Tomo X ; pars altera in hocce Volumine contenta, initium sumit à Gaufrido Martello Auctoris avunculo. Natus erat Fulco Richinus anno 1043, in pago Wastiniensi, Castro Landonensi, ex Gaufrido ejusdem loci Domino, et ex Hermengarde Fulconis Nerræ Comitissæ Andegavensis filia, sorore Gaufridi Martelli. Comitum Andegavensium Acta scribenda suscepit ab Ingelgero, quem Comitem instituerat Ludovicus Balbus, usque ad annum circiter 1101, quo*

communiqué de la Bibliothèque Colbertine par M. Baluze. Ces Actes contiennent des choses fort utiles pour l'Histoire ; ils sont beaucoup plus exacts pour la Chronologie des 11 et 12^e siècles, qu'ils ne le sont pour les premiers Evêques. Outre l'extrait imprimé à la page 135, nous donnons, par forme de supplément, l'Acte de réconciliation, passé entre Geofroi Martel, Comte d'Anjou, et l'Evêque Gervais ; nous le faisons

XXVIII. On a dit avec fondement que la science étoit héréditaire dans la maison des Comtes d'Anjou. Foulque le Bon étoit un des Princes les plus lettrés de son temps. Geofroi Martel, premier du nom, parloit avec élégance, et joignoit une profonde érudition à un génie supérieur. Foulque Rechin avoit bien étudié ; le morceau d'Histoire qui nous reste de lui, prouve qu'il avoit du talent pour écrire. Dom d'Acheri a publié dans son Spicilege, l'Ouvrage de Foulque Rechin, sur une copie de du Chesne : il est fâcheux que cette copie n'ait pas conservé tout l'Ouvrage ; le fragment qu'elle contient, nous fait beaucoup regretter le reste. On en a donné la première Partie dans le dixième Tome. L'Article que contient celui-ci, commence à Geofroi Martel, oncle maternel de l'Auteur. Foulque naquit à Château-Landon en Gâtinois l'an 1043, de Geofroi, Seigneur du lieu, et d'Hermengarde, fille de Foulque Nerra, Comte d'Anjou, et sœur de Geofroi Martel. Il entreprit de donner l'Histoire de ses Prédécesseurs, depuis Ingelger, à qui Louis le Begue avoit donné le Comté d'Anjou, jusqu'au temps où il

écrivait, c'est-à-dire vers l'an 1101. Il n'a pas voulu se donner la peine de consulter les monumens; il s'est contenté de réduire en abrégé les faits qu'il avoit appris de son oncle Geofroi. L'Histoire de son propre Gouvernement devoit, sans doute, être beaucoup plus détaillée: mais c'est précisément le morceau que nous regrettons, avec d'autant plus de raison, que la vie de ce Comte est très-imparfaite dans les autres Ecrivains. Foulque Rechin mourut, à l'âge de 66 ans, le 14 d'Avril 1109, et fut enterré à Angers, dans le Prieuré de l'Evriere.

M. l'Abbé de Marolles a traduit ce fragment en François, avec l'Histoire des Comtes d'Anjou, par le Moine de Marmoutier, et la relation de la construction d'Amboise: et en 1681, il a fait imprimer le tout en un Volume in 4^o.

XXIX. L'Histoire de Sicile, par Malaterra, fut découverte et imprimée pour la première fois en Espagne. C'est ce qui a fait passer l'Auteur pour Espagnol. Mais à présent tous les bons Critiques conviennent que Geofroi de Malaterra étoit Normand. Leur sentiment est prouvé par ce que l'Auteur rapporte des événemens de sa vie. Il étoit Moine Bénédictin, et il y a toute apparence qu'il passa en Italie avec les Colonies de Moines François et Normans, qui y furent attirés par les Princes Normans conquérans de la Pouille, de la Calabre et de la Sicile. Le Comte Roger, premier Prince Normand, reconnu Souverain de la Sicile, qui mourut en 1101, fit Geofroi son Historiographe. Il est assez bien prouvé que l'Auteur finit son Histoire et sa vie en 1098. Il nous apprend que le nom de Malaterra lui venoit de ses Ancê-

tempore hæc Fulco pangebatur. Vetera non sciscitatus monumenta, ea summam descripsit, quæ à Gaufrido Martello audierat. Debit certè res suas fusiùs exponere: at illæ tantò nos majori desiderio afficiunt, quantò minùs perfecta leguntur apud alios Scriptores Gesta Comitum illustrissimi. Obiit Princeps eruditus 14 Aprilis anno Christi 1109, ætatis suæ 66; atque humatus est Audegavis in Aquariensi Prioratu.

Fragmentum illud historicum Gallicè redditum, nec non Gesta Comitum Andegavensium, à Monacho Majoris-monasterii in ordinem distributa, simul cum narratione constructionis Ambasis, Abbas Marollius edidit in 4^o anno 1681.

XXIX. *Historia Sicula Gaufridi Malaterræ in Hispania reperta, ac ibi primùm edita, Scriptorem Hispanum persuasit; verùm Normannum agnoscunt Malaterram omnes Critici perspicaces, quorum sententiam probant quæ de seipso narrat Auctor. Verisimile est Benedictinum Monachum Gaufredum Italiam trajecisse cum Monachis aliis Gallis et Normannis, quos collegerant Normanni Principes, Apuliæ, Calabriæ et Siciliæ Domitores. Rogerius Comes, qui primus ex Normannis summum Siciliæ Principatum tenuit, et vixit ad annum 1101, Historiæ suæ Scriptorem instituit Gaufredum. Constat satis Auctorem hunc ultrà an. 1098 nec materiam nec dies protendisse. Malaterræ nomen suum à patribus acceptum scribit. Sæculis XI et XII plures erant apud Gallos hujus nominis*

Gaufredi
Malaterræ
Historia
Sicula.

familiæ. Ordericus Vitalis Siculum Historicum inter præcipuos sui temporis Scriptoris collocat. Pagio non idem videtur. Sibi semper similis Harduinus, tradit Gaufredum fuisse falsarium et impostorem, qui non scripsit nisi post annum 1302. Harduini veterum Scriptorum hostis aperti et pervicacis, falsam criminationem non duximus confutandam. Amans veri Gaufredus, nunquam humanis ductus rationibus, à veritate declinavit: quod invictè probat, ubi Romanorum vitia depingit. Stilo simplici fatetur scripsisse, sed jussu Principis, qui opus illud ad omnium captum esse voluit accommodatum. Simplex quidem Gaufredi stilus; sed minimè per humum repens; perspicuus est, consimilis, nullis implicatus excursibus. Scriptum ejus docti Litterarum æstimatores inter optima XI sæculi historica semper habebunt. Historiam Siciliæ non capit modò, sed et quæcumque magna gesserunt Robertus Guiscardus et fratres sui, ut Apuliam, Calabriam et Siciliam suo Imperio submitterent. Primò Scriptor Regionem Principum et genus exponit: atque describit eorum progeniem. Materiam partitur in Libros quatuor, et in multa capita Libros singulos. Maximè recta est et accurata ab eo ordinata temporum descriptio. Prodiit in lucem Cæsar-Augustæ primùm anno 1578 Malaterræ scriptum, unà cum Historiâ Rogerii I Siciliæ Regis, ab Alexandro S. Salvatoris prope Telesinam Abbate, Litteris exarata. Vulgatum est postmodum in Hispania illustrata apud Francofurtum anno 1606. Iterùm edidit D. Carusio an. 1723

tres. Dans ce même siècle et le suivant, il y avoit en France plusieurs familles de ce nom. Orderic Vital parle de l'Historien de Sicile, comme d'un des plus célèbres Ecrivains de son temps. Le P. Pagi n'en fait pas tant de cas. Le P. Hardouin avance, avec sa confiance ordinaire, que Geofroi est un faussaire et un imposteur, qui n'a écrit qu'après l'année 1302. Ce Jésuite est trop connu pour l'ennemi le plus décidé des anciens monumens, pour que nous entreprenions de réfuter ses imputations plus que hasardées. Geofroi aimoit le vrai: aucun respect humain n'étoit capable de l'en faire écarter: le portrait qu'il fait des vices des Romains en est une preuve convaincante. Il convient lui-même qu'il a écrit d'un style simple; mais il ajoute que cette simplicité lui fut ordonnée par son Souverain, qui vouloit que cet Ouvrage fût à la portée de tout le monde. Son style, quoique simple, n'est pas rempant: il est clair, uniforme, dégagé de digressions. Les Connoisseurs jugeront toujours que c'est un des meilleurs écrits en ce genre, qu'ait produit le XI^e siècle. Il contient non-seulement l'Histoire de Sicile, mais encore tout ce qui regarde la conquête de la Pouille, de la Calabre et de la Sicile, par Robert Guiscard et par ses freres. L'Auteur commence par faire connoître le pays et la nation de ses Héros; puis il donne leur Généalogie. Il divise son travail en quatre Livres, et chaque Livre en plusieurs Chapitres. Son exactitude pour la Chronologie est d'un mérite inestimable. L'Ouvrage de Malaterra fut imprimé pour la première fois à Sarragoce en 1578, avec l'Histoire de Roger I, Roi de Sicile,

écrite par Alexandre, Abbé de S. Sauveur, près de Téliési. On l'a fait entrer depuis dans l'*Hispania illustrata*, imprimée à Francfort en 1606. M. Carusio en a donné une nouvelle Edition en 1723, dans son recueil des Historiens de Sicile. Un an après M. Muratori l'a encore inséré dans son cinquième Volume de la Collection des Historiens d'Italie. C'est de cette dernière Edition que nous tirons l'Extrait imprimé dans ce Volume.

XXX. L'Auteur de la Chronique de S. Martin de Tournai résidoit en Flandres. Il nomme S. Benoît son pere, d'où l'on peut conclure qu'il étoit Bénédictin. C'est tout ce que nous sçavons de lui. Il parle beaucoup plus de l'Abbaye de S. Amand, que de celle de S. Martin de Tournai. Sa Chronique est extrêmement courte et sèche; elle laisse grand nombre d'années vuides. Le plus grand mérite de cette Piece, est de marquer exactement la mort des Comtes de Flandres, et de fixer assez bien celle de plusieurs Rois de France. Elle commence à l'année 459, et finit à la prise de Jérusalem par les premiers croisés en 1099. Dom Martene l'a publiée au Tome III de son Trésor des Anecdotes, sur un Manuscrit de S. Martin de Tournai. On a suivi cette Edition pour les Extraits imprimés dans les Tomes VIII et X, et pour le reste de l'Ouvrage, que nous donnons dans ce Volume, en commençant à l'année 1030.

XXXI. C'est sans fondement qu'on avoit donné le nom de *Flavigny* à cette Chronique. L'objet de l'Ecrivain, et les faits qu'elle contient, lui assurent la qualité et le titre de *Chronique de Verdun*. Hugue son Auteur, descendoit d'une très-illustre Maison. Né en 1065, Moine dès sa jeunesse à S. Vanne de Verdun vers l'an 1077, béni Abbé de Flavigny dans la

XXX. *Commorabatur in Flandria Auctor Chronici S. Martini Tornacensis. Patrem vocat S. Benedictum, indeque Monachus creditur Benedictinus: vix alia de eo cognoscimus. Multò plura de S. Amandi, quàm de S. Martini Tornac. Abbatia loquitur. Concisum nimis et jejenum ejus Chronicum, annos multos ne quidem indicat. Flandriæ Comitum diligenter et certò, Regum verò Franciæ quorundam obitum accuratè satis et opportunè notat; atque hæc est præcipua Chronici illius utilitas. Ab anno 459, ad expugnatam à Cruce signatis Jerosolymam, ad annum scilicet 1099 perducitur. Post Martenium, qui Chronicum illud, ex Ms. Codice S. Martini Tornacensis, publicum fecit in Tomo III Thesauri Anecdot. Fragmenta jam data sunt in Tomis VIII et X: cætera ab anno scilicet 1030, post eundem edimus in hoc Volumine.*

Breve
Chron. S.
Martini
Tornac.

XXXI. *Flaviniacense dictum fuit hoc Chronicon; sed immeritò: Chronici Viridunensis nomen et titulum ipsi confirmant, et quæ sibi proposuit Auctor, et quæ scripsit gesta. Summo loco natus anno 1065 Hugò, à teneris circà annum 1077 Monachus S. Vitoni Viridunensis factus, Abbas Flaviniacensis in Burgundia consecratus anno*

Chron. Vir-
dun. Auctore
Hugone Fla-
viniac.

1097, *judicatur ultra annum 1097 vixisse. Post annum quidem 1102 scripsit, quo verò præcisè anno, non asseritur. Labbeus Tom. I. nov. Bibl. Mss. publici juris fecit illud Chronicum ex Ms. Collegii Ludovici Magni Codice, quem credit ipsum Auctoris archetypum. Idem vocat Labbeus incomparabilem Theaurum Historiæ Ecclesiast. XI præsertim sæculi. Et verò plura continet ad Ecclesiam Gallicanam spectantia, maximè in duabus Belgicis. Plurimorum XI sæculi Conciliorum notitia minimè ad nos pervenisset, nisi scriptum illud eorum tempora et Acta ad nos transmisisset. Hugonis operi maximam addunt æstimationem, innumera quæ includit Autographa; veterum Scriptorum fragmenta; multaque alia Eruditorum laudi dicta; Gesta continet propemodum completa Gregorii VII Papæ, Hugonis Legati Lugdunensis Archiepiscopi, B. Richardi S. Vitoni Abbatis, atque Jarentonis Abbatis S. Benigni Divionensis. Partes duas complectitur opus: primam, à Nativitate Christi, ad finem usque sæculi decimi, edidit D. Bouquet in Tomo III et seqq. atque in iis quæ annum 919 præcedunt, tot ferè menda notavit quot verba; observavit ab anno 919 ad 966 ab Hugone exscriptum Frodoardum fuisse, sed minus accuratè. Momentum ergo suum à secunda parte habet opus Hugonis Flaviniacensis. Ex hac potissimùm Historicus meritò dictus est. Ab anno 1002 totum seculum ad 1102 percurrit secunda Pars. In qua nonnulla etiam menda reperies, enumerationes scilicet nimis prolixas, obscura multa, confusa et perturbata*

Bourgogne en 1097, il paroît n'avoir vécu que jusqu'en 1115. Il a écrit après l'année 1102; mais on ne peut pas fixer précisément l'année. Le P. Labbe a publié la Chronique de Verdun au premier Tome de sa nouvelle Bibliothèque des Mss. sur un Manuscrit du College de Louis le Grand, qu'il regarde comme l'original. Cet Editeur en fait beaucoup de cas, surtout pour l'Histoire Ecclésiastique du onzième siècle. On y trouve en effet plusieurs événemens concernant l'Eglise Gallicane, et plus particulièrement dans les deux Belghes. Sans cet écrit, on ignorerait encore plusieurs Conciles du onzième siècle, dont il nous donne la date et les Actes. Ce qui rend encore intéressant l'Ouvrage de Hugue, c'est la quantité de Pièces originales, qu'il a eu soin d'y enchâsser, avec des morceaux des anciens Auteurs; c'est le grand nombre de traits qui concernent les gens de Lettres; ce sont les Histoires presque entières du Pape Grégoire VII, du Légat Hugue, Archevêque de Lyon, du B. Richard, Abbé de S. Vanne, et de Jarenton, Abbé de S. Bénigne de Dijon. Sa Chronique contient deux Parties: la première s'étend depuis la Naissance de Jesus-Christ, jusqu'à la fin du dixième siècle. Dom Bouquet l'a publiée dans le troisième Tome de ce Recueil, et dans les suivans: il observe que dans ce qui précède l'année 919, le nombre des fautes égale presque celui des mots; et que depuis 919, jusqu'à 966, Hugue a copié l'Ouvrage de Frodoard; encore l'a-t-il fait avec peu d'exactitude. C'est donc la seconde Partie qui fait le prix de l'écrit de Hugue de Flavigny; c'est celle-là principalement qui lui a mérité le titre

d'Historien. Elle commence à l'année 1002, et elle contient un siècle entier, jusqu'en 1102. Il se trouve pourtant encore quelques défauts dans cette Partie : par exemple, de trop longs détails, peu d'ordre, des dates brouillées, quelques anachronismes, et des fautes contre la vérité de l'Histoire. L'extrait contenu dans ce Volume, comprend depuis l'année 1033, jusqu'à 1067. On y trouvera des faits qui concernent les années 1025, 1028, 1032, et même 1074 qu'il place pour 1073, avant 1067 ; ce qui prouve bien peu d'exactitude dans la Chronologie de l'Ecrivain. On remarque que pour sa seconde Partie, Hugue a beaucoup fait usage de Glaber.

XXXII. Monsieur Danse, Chanoine de Beauvais, Membre de l'illustre Société Littéraire, qui travaille à l'Histoire de cette ville, nous a communiqué la copie d'un Manuscrit, qui lui a paru être du XII^e siècle. Ce Manuscrit, qui appartenait autrefois à l'Abbaye de S. Germer de Flay, contient l'Abrégé de l'Histoire de Guillaume de Jumiége, avec un Supplément jusqu'à l'année 1106. Le morceau que nous publions de cet écrit, commence à la mort de Richard II, Duc de Normandie, en 1026. *L'Art de vérifier les dates* met cette mort en 1027, et M. l'Abbé Fleuri en 1028 ; ce dernier aura confondu Richard II avec Richard III, qui mourut effectivement en 1028, ou plutôt en 1027 suivant D. Mabillon. Nous suivons le Manuscrit jusqu'à l'an 1106, temps où Henri, Roi d'Angleterre ayant battu et fait prisonnier son frere Robert, il réunit sur sa tête la Normandie à la Couronne d'Angleterre. *Conflicens cum Roberto fratre suo Comite Normannorum, in vincula eum conjecit ; sicque cum Anglia*

etiam Normanniam obtinuit.

XXXIII. L'Histoire de l'Abbaye de S. Hubert a été écrite au commencement du douzième siècle, par un Anonyme, Moine du mê-

tempora, nonnullos contra rationem temporum errores et contra veritatem Historiæ. Procedit ab anno 1033 ad 1067 hîc editum excerptum, in quo facta leges annorum 1025, 1028, 1032 ; imò etiam anni 1074, quem ante 1067 scribit pro 1073. Hæc certè Auctorem inordinate tempora descripsisse probant. Quantum ad secundam Partem, in multis Hugo Glabrum secutus est.

XXXII. D. Danse *Bellovacensis Canonicus, unus ex clarissimis illis multarum Litterarum viris, qui Bellovacii Historiam in manibus habent, participes nos fecit apographi Ms. Codicis, quem exaratum conjicit seculo XII, et qui fuit olim Abbatie S. Geremari Flaviacensis. Continet Codex ille Epitomam Historiæ Guill. Gemetic. cum Auctario ad annum usque 1106. Exhibitum hîc Epitomæ fragmentum cœpit à morte Richardi II Normanniæ Ducis anno 1026. Ars comprobandi datas Richardum II anno 1027 mortuum refert, et Abbas Fleuri anno 1028 ; postremus iste nullum forsan instituit discrimen Richardum II inter et Richardum III, qui anno reverà 1028 vitâ functus est, immò anno 1027 ex Mabillonio. Codicem Ms. exscribimus usque ad annum 1106, quo Rex Angl. Henricus, con-*

Historiam Monasterii S. Huberti, ineunte seculo XII, scripsit Anonymus ejusdem loci Monachus, vir exquisiti

Epitoma
Historiæ
Guill. Gemetic.

Hist. Andagin. Monasterii S. Huberti.

judicii, nec mediocriter doctus, sed et valde pius, et veritatis cultor. Paucis expedit prima tempora Abbatix suæ, ineunte octavo seculo fundatæ. Ab anno tantum 1034, imò etiam 1045, plena procedit et cohærens hæc Historia: tunc enim, ipso momento Scriptore, nihil asserit quod monumentis antiquis, aut testibus oculatis, non sit subnixum. Illo, inquam, abhinc anno, ad 1106 in quo desinit ipsius opus, Scriptor accuratus, nullum omittit factum memoriâ dignum, quod materiæ conveniat: multaque adducit alia, quæ ad illustrandum cum civilem tum Ecclesiasticam Historiam finitimarum regionum, ac præsertim Leodiensis Ecclesiæ, non parùm conducunt. Instrumenta archetypa inserit nonnulla, quibus increscit maximè operis illius æstimatio. Latebat prorsus egregium illud scriptum, cum Martenius et Durandus hoc ediderunt ex veteri Ms. Abbatix ipsius S. Huberti. Ex Ampl. Martenii Collect. descripsimus illud fragmentum, quod ab anno 1034, ad profligatum à Roberto Frisio Philippi I Regis exercitum anno 1072, protenditur. Quæ ad pag. 149, lin. 17 resecata fuerant incautè, hæc in Additamentis pag 635. E, supplenda duximus.

Acta Tullensium Episcoporum.

XXXIV. *Ingenii dotibus ac pietate conspicuus Actorum Tullensium Episcoporum optimus Scriptor, se quidem in ipso opere Tullensem prodit; sed nec nomen, nec vitæ institutum indicat. Id præsertim intendit Auctor, ut Episcoporum Tullensium seriem et ordinem, ad usque tempora sua compendiosè posteris tradat, atque jam vulgata conservet.*

me lieu. C'étoit un homme d'esprit, de sçavoir, de piété, et qui aimoit le vrai. Il dit peu de choses des premiers temps de son Abbaye, dont l'origine remonte au commencement du huitieme siecle. Ce n'est qu'à l'année 1034, ou même 1045, que son Histoire devient pleine et suivie; parce qu'alors il parle de choses qu'il a vues, ou apprises de témoins oculaires, comme il a soin d'en avertir. Depuis ce temps, jusqu'à l'année 1106 que finit sa narration, l'Auteur ne laisse échapper aucun événement mémorable, qui ait rapport à son objet: il y en fait entrer beaucoup d'autres, qui concernent l'Histoire Ecclésiastique et civile des Pays voisins, et sur-tout l'Eglise de Liege. Et, ce qui ajoute un nouveau prix à son écrit, il y insere plusieurs Pieces originales. Dom Martene et Dom Durand ont publié cette Histoire sur un ancien Manuscrit de l'Abbaye même de S. Hubert. Jusques-là, elle étoit absolument ignorée. L'extrait que nous en donnons est tiré de l'Ample Collection de Dom Martene. Il commence à l'année 1034, et finit à la défaite du Roi Philippe I, par Robert le Frison en 1072. Il nous [a paru nécessaire de suppléer ce qu'on avoit mal-à-propos retranché à la page 149, ligne 17;]. On le trouvera dans les Additions, page 635. E.

XXXIV. L'Auteur des Actes des Evêques de Toul, homme d'esprit, de piété, et bon Ecrivain, prouve par son Ouvrage qu'il étoit de la ville de Toul; mais nous ignorons son nom et son état. On voit que son but principal étoit de donner à la postérité une Histoire suivie, mais abrégée, des Evêques de Toul, jusqu'à son temps, et de conserve

conserver ce qui en avoit été publié avant lui. Son Recueil va jusqu'à l'année 1108. Il est plus naturel et plus ancien que celui que l'on trouve dans les preuves de l'Histoire de Lorraine par Dom Calmet. Dom Martene est le premier qui ait publié les Actes dont nous parlons : il les a copiés sur deux Manuscrits du temps même de l'Auteur, l'un de l'Abbaye de S. Mansui à Toul, l'autre de celle de Cambron, dans le Hainaut. Dans l'Édition de Dom Martene, l'Ouvrage est distribué en deux Parties : la première contient les vies abrégées des Evêques de Toul, depuis S. Mansui, jusqu'à Pibon. L'autre Partie comprend les vies entières de S. Mansui, de S. Evre, de S. Gerard, avec l'Histoire de leurs Miracles. Les Manuscrits contiennent encore la vie de l'Evêque Brunon, depuis Pape, sous le nom de Léon IX ; mais Dom Martene n'a pas cru nécessaire de la réimprimer, après les bonnes Editions des Bollandistes et de Dom Mabillon. Notre extrait commence au successeur de S. Gerard en 994, c'est-à-dire à Etienne de Linerville, issu d'une noble famille Parisienne : nous le terminons à l'installation de Pibon, le dernier Evêque de Toul, dont il soit parlé dans ces Actes. Ce Pibon Moine de S. Bénigne de Dijon, fut fait Evêque de Toul au mois d'Avril 1073, et mourut à la fin de Novembre 1107.

XXXV. Ingulfe, Abbé de Croyland, étoit Anglois. Il passa en Normandie vers l'an 1051. Guillaume, Duc de Normandie, le prit pour son Secrétaire. Dans la suite il se fit Moine à Fontenelle ou S. Vandrille, dont il fut Prieur plusieurs années. Il repassa en Angleterre, où il fut fait Abbé de Croyland en 1076. Il mourut le 16 de Novembre 1108. C'est sans difficulté le meilleur Historien,

Tome XI.

Hæc porro Acta annum 1108 attingentia, veritati proximiora sunt, et antiquiora iis quæ D. Calmet, inter instrumenta Hist. Lothar. inscripsit. Primus Acta priora Martenius edidit ex duobus Mss. Codic. Auctori coævus, quorum unus erat Abbatix Tullensis S. Mansueti, alter Abbatix Cambronensis in Hannonia. Opus editum à Martenio, duplici Parte constat : prima, Tullensium Episcoporum à S. Mansueto ad Pibonem Gesta redigit ad summam; exhibet pars altera Acta integra nec non et Miracula SS. Mansueti, Apri et Gerardi. Continent etiam Mss. Codices totam vitam Episcopi Bruonis, postea Papæ Leonis IX; sed hanc, jam accuratè à Bollando et Mabillonio editam, Martenius minimè censuit rursus prelo submitendam. Stephanus de Limerivilla, nobili Parisiorum stirpe natus, qui anno 994 S. Gerardo successit, aperit excerptum hic traditum; claudit verò, qui memoratur ultimus in illis Actis, Pibo : fuit hic Monachus S. Benigni Divionensis, Tullensis Episcopus creatus mense Aprili 1073, obiitque anno 1107, desinente Novembri.

XXXV. *Monasterii Croylandensis Abbas Ingulfus, natus in Anglia et à parentibus Anglicis, Normanniam enavigavit circa annum 1051. Factus est Scriba Guillelmi Norman. Ducis. Monachus postea in Fontanellensi seu S. Vandregisili Cœnobio, Prior ibidem per aliquot annos effectus est. Revectus in Angliam, Croylandiam primùm introivit instal-*

*Historia
Monasterii
Croyland.*

Obiit an. 1108, die 16 Novemb. Optimus certè, vel fortè solus, qui Normannici in Anglia imperii initia purè ac verè scripserit. Quæ ingeniosus et intelligens rerum æstimator vidit, hæc narrat judex eruditus, prudens et sincerus. Historiam Ingulfi mutuamur ex Rerum Anglicarum Scriptoribus, Francofurti anno 1601 editis, hancque in isto Vol. pag. 153, inchoamus à coronato Rege Angliæ Eduardo III, die S. Paschæ an. 1043. Solemnes ritus quibus Militiæ consecrabantur Angli, singulatim ac studiosè recenset Historicus : atque observat hanc consecrandi Militis consuetudinem Normannos abominantes ; non Militem legitimum talem tenuisse, sed socordem Equitem et Quiritem degenerem deputavisse. Attamen Ritus illi piissimi ac religiosissimi à priscis Francorum Militibus iidem servabantur, ut certum comperiet, qui hos conferet cum antiquæ Militiæ Historia in lucem prolata ab illustrissimo Academico. Narrat Ingulfus, cùm in Angliam Ducis Guillelmi socius transfretaret, duodecim juvenes electos, Equites et armatos cum centum marcis (forsan argenti) pro suis sumptibus in suam expeditionem Angliæ Domitori obtulisse ex parte Abbatis S. Vandregisili. Exscripto nostro terminum imponunt hæc Ingulfi verba : Attuli mecum de Londoniis in meum Monasterium Leges æquissimi Regis Eduardi, quas dominus meus inclytus Rex Guillelmus authenticas esse, et perpetuò per totum Regnum Angliæ inviolabiliter tenendas sub pœnis gravissimis proclamarat. Quædam his addita re-

pour ce qui regarde les commencemens de la domination des Normans en Angleterre. Il avoit tout vu en bon connoisseur, et ce qu'il rapporte, il l'écrit en homme lettré, judicieux et vrai. Nous prenons l'Histoire d'Ingulfe dans les Historiens Anglois publiés à Francfort en 1601. Notre Extrait imprimé à la page 153, commence avec le couronnement du Roi d'Angleterre Edouard III, le jour de Pâque de l'année 1043. L'Historien décrit d'une façon curieuse et détaillée les cérémonies que l'on observoit pour la réception des Chevaliers Anglois : puis il ajoute que *les Normans blâmoient cet usage, et rejettoient de tels Chevaliers, qu'ils ne regardoient pas comme légitimes.* Cependant ces Cérémonies étoient très-pieuses et fort édifiantes, les mêmes qui s'observoient dans notre ancienne Chevalerie. On peut s'en convaincre, en les comparant avec l'Histoire de l'ancienne Chevalerie, que nous a donnée un célèbre Académicien. Ingulfe dit que, quand il repassa en Angleterre avec le Duc Guillaume, il *présenta à ce Conquérant, de la part de son Abbé de S. Vandrille, douze jeunes Ecuyers d'élite et bien armés, avec cent mares (d'argent, sans doute,) pour contribuer à la dépense que le Duc étoit obligé de faire pour cette expédition.* Nous terminons cet extrait à l'endroit où Ingulfe dit qu'il emporta de Londres dans son Monastere les Loix du Roi Edouard, dont Guillaume avoit ordonné l'observation dans tout le Royaume d'Angleterre, sous peine d'être sévèrement puni. On trouvera à la page 636 B. quelques additions à cet Article.

XXXVI. Hugue , appelé de *Sainte Marie* , du nom d'un village appartenant à son pere, se fit Moine à S. Benoît sur Loire, ou Fleuri, d'où lui est resté le surnom. Il se rendit célèbre vers la fin du onzieme siecle, et au commencement du douzieme par plusieurs excellens Ouvrages. Le plus important de tous, par la solidité et l'exacritude, est son Traité de la puissance Royale et de la dignité Sacerdotale, que M. Baluze a imprimé dans le Recueil des anciens monumens, Tome IV, pag. 9 et suiv. Un autre écrit du même Auteur, plus considérable pour le Volume, est son Histoire ou sa Chronique, qui fait ici notre principal objet. Cette Chronique, distribuée en six Livres, est une espece d'Histoire universelle depuis Abraham, jusqu'au regne de Charle le Chauve. Hugue avoit beaucoup lu les anciens Historiens, et il a sçu en faire bon usage. Le Manuscrit de la Bibliotheque du Roi, coté 4963, très-ancien, et qui peut passer pour l'original, ne contient que jusqu'à Louis le Débonnaire exclusivement ; tous les autres Manuscrits et les Imprimés vont beaucoup plus loin. Les découvertes que l'Auteur dit lui-même avoir faites lorsqu'il composoit son sixieme Livre, l'auront sans doute engagé à revoir et à augmenter son Ouvrage. Hugue déclare que personne avant lui n'avoit tenté d'écrire les actions des Rois de France, depuis Louis le Débonnaire, jusqu'au Prince actuellement régnant, qui étoit Louis VI, surnommé *le Gros*. On peut donc le regarder comme Auteur original de cette partie de notre Histoire ; ce qui ajoute un très-grand prix à son travail. Nous n'avons que l'Épître dédicatoire

XXXVI. Hugo à quodam patris sui vico, de *S. Maria dictus*, Monachum professus est in *Abbatia S. Benedicti ad Ligerrim*, indeque *Floriacensis cognominatus*. Inclinate seculo *XI*, et ineunte *XII*, famam Hugoni non modicam compararunt *eximia varia opera*, quorum sanè *præstantius habetur et diligentia et veritate*, *Tractatus de potestate Regia et Sacerdotali dignitate*, quem vulgavit *Baluzius* inter *vetera monumenta Tom. IV*, pag. 9 et seqq. Aliud nos hic præcipuè detinet *ejusdem Auctoris scriptum*, *Volumine cæteris insignius*, *Historia nempe seu Hugonis Chronicum*, quod in *Libros sex distributum*; *universalis Historia dici potest ab Abrahamo ad Caroli Calvi Imperium*. *Veteribus Historicis scitè pervolutis bene usus est Hugo*. *Vetustissimus*, imò *primigenius forsan Codex Ms. in Biblioth. Regia N° 4963 asservatus*, *Ludovici Pii regnum excludit*; *ultrà longiùs omnes alii tùm Mss. tùm editi Libri provehuntur*. *Ex his haud dubiè, quæ sextum Librum scribens, recens cognovit Auctor, relegere Historiam suam ipsique addere constituit*. *Profitetur Hugo ante sua tempora*, *Litteris à nemine mandata fuisse Francorum Regum Acta*, à *Ludovico Pio*, *ad usque tunc imperantem Ludovicum VI seu Crassum*; *potest igitur postremæ illius Historiæ primus censerì Scriptor*; *indeque maximum huic operi pretium additur*. *Totum desideratur, præter editam à Martenio in Tom. I. Anecd. nuncupatoriam Epistolam ad Mathildem Henrici V Imperatoris uxorem, et filiam sororis Adelæ Carnutensis Comitissæ, cui primam Histo-*

Historica
 varia ex
 Chron. Hu-
 gonis Flo-
 riac. ex-
 cerpta.

riam Auctor dicaverat. Posteriores, si superesset, ab omnibus post Hugonem Historicis, vel ex toto exscriptam agnosceremus, vel certè ex ea assumpta quam plurima. Expressit multa Albericus Triumfontium, qui Hugonem laudat distinctum ab Hugone de S. Victore. Marquardus Freherus, qui primus Hugonis de S. Maria maximam operis partem edidit, Ivoni Carnotensi tribuit immeritò; Auctorem hujus Historiæ verum, Hugonem nemo his temporibus non profiteatur. Bernardus Rottendorf, celebris Medicus civitatis Monasterii, ibidem Historiam Hugonis Floriacensis vulgavit in 4^o. anno 1638. Ferrara hæc et unica planè cognoscitur editio; cui addi possent plurima Chronicorum et Historiarum fragmenta coacta et à D. Pithæo vulgata in parte secunda Historicorum cœvorum, ac inter veteres undecim Historiæ Francorum Scriptores; à Chesnio in Tom. III, pag. 334, et Tom. IV, pag. 97; atque in hac nostra Collectione, Tom. V, VI, VIII et X. Notavit D. Bouquet Tom. VIII, pag. 325. plures Historiæ Hugonis Floriacensis partes gallicè redditas, atque San-Dionysianis Chronicis insertas. Anno 1120 florebat adhuc Hugo. Hunc, ex XI seculi Scriptoribus solum cum Guiberto de Novigento, Geographiæ haud ignarum asserit Abbas Lebeuf. Tomes V, VI, VIII et X. Dom

Descriptimus ex Collectione Freheri, atque cum Ms. Regio No. 8394 contulimus quod ad

de ce dernier Ouvrage; Dom Martene l'a imprimée au premier Tome de ses Anecdotes: elle est adressée à l'Impératrice Mathilde, femme de l'Empereur Henri V, et nièce d'Adele, Comtesse de Chartres, à qui il avoit ^{lui} dédié sa première Histoire. Si nous avions la dernière, nous pourrions y reconnoître que tous les Ecrivains depuis Hugue, ont copié son Ouvrage en entier, ou puisé chez lui la plus grande partie de ce qu'ils rapportent. Alberic des Troisfontaines en a tiré plusieurs choses, puisqu'il cite l'Auteur en le distinguant de Hugue de S. Victor. Marquard Fréher, qui le premier a mis au jour la plus grande partie de l'Histoire de Hugue de Sainte Marie, l'attribue sans fondement à Ives de Chartres; personne ne doute aujourd'hui que Hugue de Fleuri n'en soit le véritable Auteur. En 1638 Bernard Rottendorf, sçavant Médecin de Munster, fit imprimer dans cette ville l'Histoire de Hugue de Fleuri en un Volume in 4^o. Cette Edition est fort rare, et c'est proprement la seule que nous ayons. On pourroit y ajouter plusieurs fragmens de Chroniques et d'Histoires, imprimés dans la seconde Partie des Historiens contemporains, par M. Pithou, et dans son Recueil des onze anciens Historiens de France; dans la Collection de du Chesne, Tome III, page 334, et Tome IV, page 97; et dans notre Recueil, Tomes V, VI, VIII et X. Dom Bouquet au huitième Tome, page 325, a observé qu'on avoit traduit et inséré dans la Chronique de S. Denys plusieurs morceaux de celle de Hugue de Fleuri. Hugue vivoit encore en 1120. M. l'Abbé Lebeuf dit que cet Auteur est le seul du onzième siècle, qui, avec Guibert de Nogent, ait eu quelque connoissance de la Géographie.

L'Extrait Historique, que nous plaçons à la page 157 de ce Volume, est tiré de la Collection de

Fréher, et collationé sur un Manuscrit du Roi, coté 8394. Nous n'osons l'attribuer à Hugue de Fleuri. Le peu d'exactitude que nous y remarquons, ne nous paroît pas digne d'un si bon Auteur. Suivant les premiers mots de ce Fragment, *Henri, Roi de France, épousa la nièce de Henri, Empereur d'Allemagne, dont il eut une fille.* Trois erreurs dans cette seule phrase : Henri n'eut jamais d'enfans de Mathilde; il ne l'épousa point, il fut seulement fiancé avec elle; Mathilde n'étoit point nièce, mais sœur de l'Empereur Henri III, surnommé *le Noir* : ils étoient l'un et l'autre enfans de Conrad le Salique et de Gisele. Autre erreur du même Fragment : *Le Roi Philippe épousa Berte, fille du Comte Baudouin, et sœur de Robert, Comte de Flondres.* Berte, épouse de Philippe I, Roi de France, étoit fille de Florent, Comte de Hollande et de Frise; Robert le Frison, Comte de Flandres, avoit épousé la mere de Berte, après la mort de Florent; donc l'épouse du Roi Philippe étoit belle-fille, et non pas sœur de Robert. L'Auteur confond l'ordre des faits, lorsqu'il place la guerre de Foulque Rechin avec son frere Geofroi le Barbu, après la vente de la Vicomté de Bourges. C'est en 1100 qu'Eude Herpin vendit cette Vicomté au Roi Philippe I. Foulque et Geofroi succéderent à Geofroi Martel leur oncle en 1060. Ils furent en guerre les huit premières années. Foulque Rechin dit lui-même *qu'il y avoit 28 ans qu'il possédoit paisiblement l'Anjou, outre les huit ans de troubles qui avoient précédé, lorsqu'il commença d'écrire* : or Foulque écrivoit vers l'année 1100, et mourut en 1109. Il est donc démontré que la guerre

pag. 157 *hujus Volum. habetur Fragmentum historicum : cujus porrò ut minùs accurati, Hugonem Floriacensem nolumus Auctorem inscribere. Sic exorditur Excerptum : Rex Henricus neptem Henrici Alamannorum Imperatoris duxit in uxorem; ex qua filiam unam procreavit. Tres in hac brevi locutione, corrigè errores : ex Mathilde non uxore, sed desponsatâ tantùm, liberos nunquam suscepit Henricus Franc. Rex; non neptis Imperatoris Henrici III seu Nigri, sed soror ejus erat Mathildis, ambo filii Conradi Salici et Giselæ. En error alter ejusdem Fragmenti : Philippus Rex magnificus accepit sibi uxorem Bertam Balduini Comitis filiam, Roberti verò Comitis Flandriæ sororem. Uxor Philippi I Franc. Regis Berta, filia fuit Florentii Hollandiæ et Frisiæ Comitis; post Florentii mortem, viduam ejus, matrem scilicet Bertæ duxerat in matrimonium. Robertus Frisius Comes Flandriæ : non ergo soror, sed Roberti privigna fuit uxor Regis Philippi. Confusè et perturbatè facta disponit Auctor, dùm post venditum Bituricensem Vicecomitatum, gestum narrat bellum Fulconem Richinum inter et ejus fratrem Gaufridum Barbatum. Anno 1100, Eudo Harpinus Philippo I Regi Vicecomitatum suum vendidit; anno verò 1060 Graufredi Martelli avunculi sui hereditatem adierunt Fulco et Gaufridus : octo abhinc annis armis inter se contenderunt; ait ipse Fulco se post hos octo turbulentos annos honorem Andegavensem 28 annis tenuisse, usque ad terminum illum quo scriptum facere disposuit. Porrò*

Fulco, anno 1109 vitâ functus, circa 1100 scribebat; constat ergò evidenter, non antè bellum inter fratres Andegav. et Turon. Comites inflammatum, sed annis ampliùs triginta post, venditum fuisse Bituric. Vicecomitatum. Fragmenti hujus pars in Tom. X, pag. 215 impressa, Hugoni Floriacensi minùs appositè tribuitur.

Idem ne dicas de Chronici veteris Excerpto, ad hujusce Vol. pag. 158 addito, cujus pars exstat in Tomo X, pag. 215. Genuinum Hugonis Floriacensis opis satis comprobatur, et partem esse accessionum ad Chronicum suum, quas Imperatrici Mathildi dedicaverat. Scriptum illud petimus à Chesnio, apud quem in Tom. IV, pag. 97, ab anno 986 ad 1109 extenditur. Incipit in hoc Volume contentum frustulum, à morte Roberti Regis anno 1031; absolvitur autem obitu Balduini Flandriæ Comitis regni que Procuratoris, anno scilicet 1067, quo per se Philippus I agere coepit regni gubernacula. Philippus, juxtà Scriptorem hunc, uxorem sibi adjunxit Bertam natam Florentii Ducis Frisiæ: unde patet liquidò superius excerptum, eidem Autori non esse adscribendum.

Tertium, quod legere est ad pag. 160 hujus Vol. Historiæ Franc. Fragmentum, ex Ms. veteri S. Benedicti ad Ligerim descriptum, atque cum Editione Pithœana collatum, publicavit Chesnius in Tom. IV, pag. 86. Utamque nos cum Ms. Regio N°. 6190 Editionem comparavimus. Florebat haud dubiè Scriptor ineunte XII sæculo, cùm ad annum usque 1110, narrationem deducat; ne tamen inde concludas Hugonis Floriacensis

entre les deux freres Comtes d'Anjou et de Touraine, précède de plus de trente ans la vente de la Vicomté de Bourges. On a imprimé une partie de ce Fragment à la page 219 du dixieme Tome, où mal-à-propos on l'a attribué à Hugue de Fleuri.

Il n'en est pas de même d'un autre Extrait d'une ancienne Chronique, imprimé à la 158^e page de ce Volume, et dont on a donné une partie dans le dixieme Tome, page 215. Il paroît bien décidé que c'est l'Ouvrage de Hugue de Fleuri; c'est-à-dire une partie des augmentations qu'il a faites à sa Chronique, et qu'il a dédiées à l'Impératrice Mathilde. Cette addition, que nous prenons dans du Chesne, Tome IV, page 97, s'étend depuis l'an 986, jusqu'en 1109. L'Article de ce Volume commence à la mort du Roi Robert en 1031; et finit à la mort de Baudouin, Comte de Flandres, Régent du Royaume, c'est-à-dire en 1067; temps où Philippe I commença à gouverner par lui-même. L'Ecrivain dit ici que Philippe épousa Berte, fille de Florent, Duc de Frise: ce qui prouve évidemment que le morceau précédent n'est point du même Auteur.

Le troisieme Fragment de l'Histoire de France, que l'on trouve à la page 160 de ce Volume, a été copié sur un ancien manuscrit de S. Benoît sur Loire, et imprimé par du Chesne dans son quatrieme Tome, page 86, après l'avoir comparé avec l'Edition de Pithou. Nous avons collationné l'une et l'autre Edition avec le Manuscrit du Roi, N°. 6190. L'Ecrivain vivoit certainement au commencement du douzieme siecle; puisque les faits qu'il rapporte, vont jusqu'à

l'année 1110. Il n'est pas décidé pour cela qu'on doive attribuer cet Ouvrage à Hugue de Fleuri. Les fautes multipliées qu'on y découvre, seroient plus capables de persuader le contraire. Nous commençons l'Extrait du onzieme Tome à l'année 1037, et à la défaite d'Eude, Comte de Champagne, par Gozelon, Duc de Lorraine; et nous le finissons à la mort de Robert, Duc de Bourgogne, qui arriva en 1075. L'Auteur de ce Fragment renverse absolument tout l'ordre Chronologique dans les faits qu'il rapporte.

XXXVII. Sigebert, *homme aussi respectable par l'intégrité de ses mœurs, qu'il étoit recommandable par l'étendue et la variété de son érudition*, naquit dans le Brabant François vers l'an 1030. Dès sa jeunesse, il embrassa la vie Monastique dans l'Abbaye de Gemblou ou Gemblours, qui étoit alors du Diocèse de Liege, et à présent de celui de Namur. Cette Abbaye étoit des plus fameuses, tant par les bonnes études qui y fleurissoient, que par sa riche Bibliothèque. Sigebert scut si bien en profiter, qu'il se rendit très-habile dans la Littérature profane et dans la sacrée; il acquit la connoissance des Langues Grecque et Hébraïque, et le talent de bien écrire en vers et en prose. Il enseigna pendant long-temps la jeunesse dans l'Abbaye de S. Vincent de Metz. Il étoit d'un caractere ouvert, gracieux, aimable; *il faisoit les délices des gens de Lettres de son temps*. Après un long séjour à Metz, Sigebert retourna à Gemblou; il y devint l'Oracle de la ville de Liège et de tout le pays. Le Diocèse de Liège fut toujours très-attaché à l'Empereur Henri IV. Il n'est point étonnant que Sigebert, qui avoit vécu au temps de la plus grande chaleur des divisions entre le Sacerdoce et l'Empire, paroisse

illud esse opus. Quibus scætet errores quamplurimi, Scriptorem alium satius indicant. Excerptum Tomi XI ordimur ab anno 1037, quo victus et occisus est à Gozelone Lotharingiæ Duce Eudo Comes Campaniæ; concludimus verò morte Ducis Burgundiæ Roberti, anno scilicet 1075. Auctor hujus Fragmenti omnia tum tempora tum facta turbat et invertit.

XXXVII. *Sigebertus morum probitate et scientiæ multiplicitate laudabilis, circa annum 1030 in Brabantia Francica natus, juvenis vitam iniit Monasticam in Abbatia Gemblacensi Diœcesis olim Leodicensis, modò verò Namurcensis. Celeberrima tunc erat hæc Abbatia et eximiis Litterarum studiis, et amplissimâ Librorum copiâ, ex quorum lectione tantum percepit fructum Sigebertus, ut multam in sacris et profanis eruditionem fuerit consecutus, Græcam et Hebraicam Linguas didicerit, atque facultatem comparaverit versibus et prosâ concinnè et eleganter scribendi. In Abbatia S. Vincentii Metensis diù juvenes eruditavit Artibus. Moribus apertis et simplicibus, candidis et suavibus gratus erat sui temporis sapientibus. Metis diù commoratus, iterum se retulit Gemblacum, atque in urbe totoque Leodicensi agro, summum doctrinæ tenuit imperium Sigebertus. Imperatoris Henrici IV partibus addicta maximè fuit Leodicensis Diœcesis; nil mirum ergò, Sigebertum, qui vixit dum Sacerdotium inter et Imperium discordia vigere sævissima, in Scriptis studiosum Imperatoris videri. Ast unitate*

Sigeberti
Gemblac.
Monachi
Chron.

perpetuò servatâ, nunquamG, defuit summis Pontificibus ab Ecclesia Catholica probatis. Si Chronico quædam inserat Romanis Pontificibus minùs honorifica, fidelis et sincerus Scriptor narrat et alia Imperatori minimè faventia. Anno 1112 Chronicum mense Maio, Octobri verò vitam explevit Sigebertus. Inter innumera laboriosi Auctoris ac fecundi scripta, celeberrimum nomen fecit illi Chronicum, cujus initium ducit ab anno 381, quò scilicet S. Hieronymus Eusebii Cesariensis opus absolverat. Sigeberti Chronici fragmenta jam habes edita in Tomis III, V, VI, VII, VIII et X hujusce Collectionis, ubi Chronologiæ vitia aliaque menda multa castigata reperies. Quantumvis mendosum, plurimi fecerunt Sigeberti Chronicum mediæ et infimæ ætatis Scriptores, hocque præ cæteris sæpius expresserunt. Utilitas illius ac præstantia constant ex multùm repetitis Editionibus quas hîc non recensemus; uni confidentes Auberti Miræi editioni magis accuratæ nimirùm maximique pretii àb omnibus deputatæ: ex hac affertur excerptum istud ab anno 1032 ad 1072. Affirmant Auctores nonnulli Joannæ Papissæ commentum se legisse in Sigeberti Chronico; verùm ne vestigium quidem tanti deliramenti reiectum à se profitentur, qui puriores hujus operis Codices Mss. pervolverunt.

dans ses écrits décidé pour les intérêts de l'Empereur. Mais il a toujours conservé l'unité, et ne s'est jamais séparé des Papes que l'Eglise Catholique reconnoissoit. S'il a inséré dans sa Chronique des choses peu honorables pour les souverains Pontifes; Historien fidele, il rapporte aussi celles qui étoient contre l'Empereur. Sigebert a terminé sa Chronique au mois de Mai, et sa vie au mois d'Octobre de l'année 1112. Parmi le grand nombre d'écrits que sa plume laborieuse et féconde nous a laissés, le plus fameux, et celui qui lui a acquis le plus de réputation, est sa Chronique. Il la commence où S. Jérôme avoit fini celle d'Eusebe de Césarée, c'est-à-dire à l'année 381. On en a donné plusieurs morceaux dans les Tomes III, V, VI, VII, VIII et X de ce Recueil; et l'on a eu soin de corriger les erreurs de Chronologie et les autres, qui se trouvent assez fréquemment dans cet Ouvrage. Malgré ses défauts, la Chronique de Sigebert a été si généralement estimée dans le moyen et le bas âge, qu'on l'a toujours le plus communément suivie, en lui donnant la préférence sur les autres. Les Editions multipliées de cette Chronique, prouvent qu'on en a toujours fait grand cas: nous n'en ferons point l'énumération; nous nous en tenons à celle d'Aubert le Mire, comme la meilleure, et la plus universellement estimée. Nous continuons de la suivre, et nous en donnons depuis l'année 1032 jusqu'en 1072. Quelques Auteurs prétendent avoir lu dans la Chronique de Sigebert, la fable de la Papesse Jeanne: mais ceux qui ont vu les meilleurs Manuscrits, déclarent qu'il n'y paroît aucun vestige de cette folle imagination.

XXXVIII. *Robertus de Torigni præ cæteris unus, ut censent docti rerum æstimatores, majori*

XXXVIII. De tous ceux qui ont entrepris de continuer la Chronique de Sigebert, *Robert de Torigni* est

est celui qui, au jugement des Connoisseurs, a le mieux réussi. Robert ayant été fait Abbé du Mont-Saint-Michel en 1154, gouverna cette maison pendant plus de trente ans : c'est de là que lui est venu le nom de *Robert du Mont*, sous lequel il est beaucoup plus connu. Il porta l'amour des Lettres, de l'Abbaye du Bec, à celle du Mont-Saint-Michel. La nombreuse Bibliothèque qu'il y forma, et plus encore les écrits qu'il a laissés à la postérité, prouvent ses grandes connoissances, et le goût qu'il avoit pour les bonnes sciences. Nous ne parlons ici que de ses *Additions* ; on les trouve dans toutes les Editions qui ont été faites de Sigebert, et à la fin des OŒuvres de Guibert, Abbé de Nogent, par Dom d'Acheri ; c'est de cette dernière Edition que l'on a tiré l'Extrait imprimé dans le dixième Tome, page 269, et celui-ci, depuis l'année 1032 jusqu'en 1067. On doit observer que Robert du Mont commence l'année à Pâque. En faisant cette attention, on le trouve très-exact pour la Chronologie. A la page 636, E, nous ajoutons un assez long Supplément, que l'on a attribué à Guillaume de Jumiége dans l'Edition de du Chêne ; mais par les plus anciens Manuscrits nous nous sommes convaincus que cette production n'étoit pas si ancienne que l'Historien de Normandie. L'Auteur écrivoit près d'un siècle après Guillaume de Jumiége. Nous joignons ce morceau à la Chronique de Sigebert, sur un Manuscrit du Roi coté 4992.

XXXIX. Nous avons donné une partie de cette Chronique d'Anjou dans le dixième Tome, page 271 : nous imprimons le reste dans celui-ci, c'est-à-dire depuis l'an-

Tome XI.

cum cura persecutus est Sigeberti Chronicum. Anno 1154, Cœnobii Montis Sancti Michaelis Abbas creatus, ampliùs triginta annos Abbatiam rexit Robertus, indè Montensis, seu de Monte persæpe dictus. Quas in deliciis habuit Beccensis Monachus, Litteris delectabatur Abbas Montis S. Michaelis : variam ipsius eruditionem, atque amorem honestarum Artium disce ex innumeris quos conguessit Libris, disce et meliùs ex ejus scriptis ad nos usque servatis. Toti sumus nunc in Roberti Accessionibus, quas reperire est in omnibus Sigeberti Editionibus, et ad calcem Operum Guiberti Novig. Abbatis ab Acherio, à quo sumptum est excerptum in Tomo X, pag. 269 vulgatum, necnon Fragmentum in hoc Volumine pag. 165 impressum, ab anno scilicet 1032 ad 1067. Nota Robertum Montensem à Paschate initium anni ponere ; hæc attentè perpendenti vera et accurata videbitur Roberti Chronologia. Pag. 636, E, fusum adjungimus Supplementum, quod in Editione Chesnii Guillelmo Gemeticensi fuerat ascriptum ; verùm ex vetustioribus Mss. Codicibus compertum habuimus cum ætate Historici Normanniæ additionem istam conferri non posse. Integro ferè seculo post Guill. Gemetic. floruit scripti hujus Auctor. Sigeberti Chronico hæc suppeditamus, ex Ms. Biblioth. Regiæ Num. 4992.

XXXIX. Chronici hujus An-

Ex Chron. Andegav. altero.

degavensis pars edita est in Tom. X, pag. 271 : quod superest, ab anno scilicet 1035 ad 1079, post Martenium Tom. III,

Anecdot. emittimus. Breviùs adhuc scripsit Chronographus iste, quàm qui suprà notatur N^o. X; apud utrumque vacant anni plurimi. Ex accuratâ Comitum Andegavensium serie, Andegavus ipse posset haberi; sed alia multò plura Turonensem indicant hunc Anonymum. Turonensium Archiepiscoporum ordinem diligenter explicat; refert plurima quæ ad urbem ac Diocesis. Turon. attinent. In assignandis temporibus minimè fidus ac certus, quæ ad annum 1040 pertinet, anno 1035 Fulconis Nerræ mortem statuit; Angliam à Guillelmo Normanniæ Duce anno 1064 subactam narrat, quam tamen non intravit Guill. nisi versùs finem anni 1066. Præcipuum istud commemorat Scriptor, nempè à Gaufrido de Prulliaco, apud Andegavum occiso, inventa fuisse Torneamenta. Institutum à Stephano de Tigerno Ordinem, jam anno 1074 Grandimontensem nominat, quod tamen non obtinuit nomen, nisi multò post S. Stephani obitum, qui ascribitur anno 1126. Verùm post Scriptoris mortem istud Chronico insertum suspicari possumus.

S. Etienne, arrivée en 1126. Il est ajouté à la Chronique, après la

née 1035 jusqu'à 1079, toujours d'après Dom Martene, Tome III des Anecdotes. L'Auteur de cette Chronique est encore plus succinct que celui dont nous avons parlé au N^o. X. Comme lui, il passe plusieurs années sans rien rapporter. L'attention qu'il a de marquer la succession des Comtes d'Anjou, pourroit le faire passer pour Angevin: mais il donne encore plus d'indices propres à le faire regarder comme Tourangeau. Il a soin d'écrire la suite des Archevêques de Tours; il rapporte plusieurs événemens qui concernent la Ville et le Diocèse. Il n'est point exact pour les dates. Il marque en 1035 la mort de Foulque Nerra, et elle n'arriva qu'en 1040. Il place en 1064 la conquête de l'Angleterre par Guillaume, Duc de Normandie; mais ce Conquérant n'y entra que sur la fin de 1066. Le trait le plus intéressant que l'on trouve, c'est qu'en parlant de Geofroi de Prulli qui fut tué à Angers, l'Auteur dit que ce Seigneur avoit inventé les Tournois. Il donne à l'Institut de S. Etienne de Thiers le nom d'Ordre de Grandmont, dès l'année 1074: cependant ce titre ne lui fut donné que long-temps après la mort de S. Etienne, arrivée en 1126. Il est à présumer que ce trait aura été ajouté à la Chronique, après la mort de son Auteur.

Genealog.
Regum Fr. à
Pharamundo
ad Philippum I.

XL. *Regum Francorum Genealogiæ hujus Scriptorum Regi Philippo I æqualem probant et verba ipsa et vetustas scripturæ ac membranæ Ms. Regii 4955, art. 12. Inde patet iterùm quàm insanè contendat Harduinus nullas Regum nostrorum Genealogicas series contextas fuisse ante initium sæculi XIV. Odonem et Robertum Reges, Hugonem Capetum, Robertum, Henricum et Philippum exhibit*

XL. Les propres expressions de l'Auteur de cette Généalogie des Rois de France, nous apprennent qu'il vivoit sous le Roi Philippe I; on peut encore s'en convaincre par la matiere et le caractere du Manuscrit conservé à la Bibliothèque du Roi, N^o. 4955, art. 12. C'est une nouvelle preuve des ridicules assertions du P. Hardouin, qui prétend qu'avant le commencement du quatorzième siècle, il n'existoit aucune Généalogie de

nos Rois. L'Extrait que nous en donnons, comprend les Rois Eude et Robert ; ensuite Hugue Capet, Robert, Henri et Philippe. L'Auteur y a inséré quelques traits historiques. On ignore son nom et son état ; on pourroit croire qu'il étoit Angevin ; presque tous les Ecrivains de ce pays-là étoient ennemis de la troisième Race de nos Rois, lorsqu'elle commençoit à s'affermir sur le Trône.

Excerptum istud, in quo historica quædam inscripsit Auctor. Hujus nomen quæritur et conditio ; posset Andegavus existimari ; omnes quippe regionis hujus Scriptores, primis tertiæ stirpis Regibus, Imperium in Francos firmantibus, adversos novimus et infensos.

Rois, lorsqu'elle commençoit à

XLI. Le savant Rupert, Moine de S. Laurent à Liege, qui dans la suite fut Abbé de Tuy ou Duits, est Auteur d'une excellente Histoire de son Monastere de S. Laurent, dont il ne reste plus que les 4 et 5^e Livres. Dès la fin du onzième siècle, Rupert dirigeoit l'Ecole de S. Laurent, une des plus célèbres de ce temps ; il continua cette fonction pendant les premières années du douzième siècle. C'est-là qu'il publia ses premières productions. Il fit dans la suite plusieurs autres savans Ouvrages ; et mourut en 1135. Nous ne nous occupons que de ce qu'il a écrit des Actions des Evêques de Liege et des Abbés de S. Laurent. Cet Ouvrage est intéressant pour nous, sur-tout par rapport à l'Histoire de Lorraine et de Bourgogne. L'ignorance ou la jalousie nous avoient enlevé l'original de Rupert ; mais d'habiles Ecrivains ont pris soin de réparer cette perte, et de transmettre à la postérité l'abrégé de son Histoire. Elle a été continuée successivement par différents Religieux de la même maison, et tous contemporains des faits qu'ils ont écrits. Notre Extrait commence à l'année 1025, et finit à 1091. Nous le tirons du cinquième Livre de Rupert, sur l'Edition de Dom Martene, Tome IV de l'Ample Collection.

XLI. Ex S. Laurentii Leodiensis Monacho, Tuitiensis Abbas doctissimus Rupertus, eximiam scripsit Historiam Monasterii sui S. Laurentii, cujus vix modo Libri quartus et quintus supersunt. Desinente XI, ac seculo XII incunte celeberrimas S. Laurentii regebat scholas Rupertus, in quibus edidit prima scripta. Aliis postea doctè compositis, anno 1135 interiit. Versatur hic labor noster in Gestis Episcoporum Leodicensium et Abbatum S. Laurentii, quæ Historiam nostram, ac maximè res illustrant Lotharingiæ et Burgundiæ. Ab imperitis vel invidis subreptum Ruperti scriptum Autographum restituerunt peritissimi Scriptores, Historiæ hujus Epitomâ ad nos transmissâ. Varii ejusdem Abbatæ Monachi, et quidem coævi, Acta suorum temporum addiderunt. Excerptum hoc ex Libro V Ruperti, ab anno scilicet 1025 ad 1091 tradimus, post Marten. in Tom. IV Ampl. Collect.

Ilust. Monast. S. Laurentii Leod.

XLII. Comme l'Histoire des Grands Vassaux de la Couronne doit faire partie de notre Recueil, et que les Ducs de Normandie occupent une place considérable et

XLII. Principum Regni Clientum Historiam complecti debet opus nostrum ; imò multajam in hoc Volumine et quidem nobilissima de Normanniæ Du-

Genealogia Ducum Normann.

cibus referuntur ; gratam igitur Lectori fore credimus , Genealogicam horum Ducum seriem , à Guillelmo I , Longa-Spata dicto , ad Robertum usque fratrem Guillelmi Rufi Regis Angliæ. Neutiquam notus Auctor , scripto brevissimo (quod nobis suppetat Chesnius inter Script. Norm. pag. 213), scitè historica nonnulla, et solerter intexuit.

Gesta Reg. Angl. à Wilhel. Malmesburg.

XLIII. *Guillelmus Monachus ac Malmesburix Bibliothecarius , medio ferè XII seculo , Gentis suæ res pertexuit ab Anglorum adventu in magnam Britanniam , circa VI seculi medium, usque ad annum Henrici I Regis Angl. vigesimum. Inter rerum Anglicarum Scriptores, certissimus Auctor principem locum jure merito tenet Guillelmus. Verax Historicus , vitia contraria sectatos fuisse Historiæ Guillelmi Conquestoris Scriptores, rectè et opportunè notat. Nimii sunt Normanni in ejus laudibus ; eundem Angli vituperant extra modum ac deprimunt. Profitetur in Præfatione Guillelmus , se Principis hujus Gesta purè et sincerè scripturum. Regnorum Gallix et Angliæ non ita res erant distractæ, dum scribebat eruditus Bibliothecarius , ac fuerunt XIII seculo ; hinc illius operibus illustratur maxime Historia nostra : res præsertim undecimi sæculi vix intelliget, qui Scriptores exteros neglexerit. Pertinent ad Gallos , victoriis suis Anglorum Reges facti, Duces Normanniæ. Ex diuturnis inter antecessores Guillelmi , et Angliæ Reges commercio et societate , progreditur extra Insulam historica narratio , atque*

très-distinguée dans ce Volume : nous avons cru faire plaisir à nos Lecteurs , de leur remettre sous les yeux une suite généalogique de ces Ducs , depuis Guillaume I , surnommé *Longue - Epée* , jusqu'à Robert, frere de Guillaume le Roux , Roi d'Angleterre. L'Auteur , qui nous est inconnu , a eu le talent d'insérer quelques traits historiques dans ce petit écrit ; nous le tirons des Ecrivains Normans de du Chesne, pag. 213.

XLIII. C'est vers le milieu du douzieme siecle , que Guillaume, Moine et Bibliothécaire de Malmesburi , entreprit d'écrire l'Histoire de sa Nation, depuis l'entrée des Anglois dans la Grande Bretagne , vers le milieu du sixieme siecle , jusqu'à la vingtieme année du Roi Henri I. De tous les Historiens qu'a produits l'Angleterre , Guillaume passe à juste titre pour le plus digne de foi. Ecrivain impartial , il remarque avec justesse que les Historiographes de Guillaume le Conquérant , ont donné dans deux extrémités opposées : les Normans le louent avec excès. Les Auteurs Anglois au contraire le blâment et le dépriment. Guillaume proteste dans sa Préface qu'il veut écrire l'Histoire de ce Prince en Historien fidele et sincere. Comme le savant Bibliothécaire écrivoit dans un temps où les Couronnes de France et d'Angleterre n'étoient pas si divisées d'intérêts, qu'elles le furent dans le treizieme siecle , ses Ouvrages deviennent utiles pour notre Histoire : l'onzieme siecle sur-tout ne peut être bien entendu , sans le secours des Ecrivains étrangers. Les Ducs de Normandie placés par le droit de conquête sur le Trône de la Grande Bretagne , appartiennent

à la nation Française. Les prédécesseurs de Guillaume le Conquérant, liés avec les Rois d'Angleterre, ont donné lieu à l'Historien d'étendre sa narration hors les bornes de son Isle; et de parler de la Flandre, de la Normandie, de la Bourgogne et de l'Anjou. Dans le Tome précédent, on a donné une partie du second Livre de ces Gestes; l'autre partie, depuis l'année 1036, entre naturellement dans celui-ci, avec le troisième Livre, que nous terminons à la mort de Guillaume le Conquérant en 1087; nous y ajoutons

un petit morceau sur l'hérésie de Bérenger, que l'Auteur lui-même a placé hors de l'ordre des temps. Nous tirons cet Ouvrage du Recueil des Ecrivains Anglois imprimé à Francfort en 1601.

XLIV. Edmere ou Eadmere, Moine de l'Eglise Cathédrale de Cantorbéri, Disciple de S. Anselme, son confidant depuis qu'il fut élevé à l'Episcopat, et qui l'accompagna toujours, dans ses exils, est Auteur de plusieurs bons Ouvrages. Nous ne nous occupons que de celui qui a trait à notre objet: c'est *l'Histoire des Nouveaux Evénemens arrivés de son temps*: on doit juger de là que l'Ecrivain mérite la confiance du Lecteur. Edmere mourut en 1121. L'Extrait de son Ouvrage, qui entre dans notre onzième Tome, a été publié à la suite des Oeuvres de S. Anselme; il comprend une partie du regne d'Edouard III, celui de son successeur Harald, et le commencement de celui de Guillaume I dit le Conquérant.

XLV. Dom Luc d'Acheri et Dom Martene ont successivement publié les Gestes des Archevêques de Trèves: le premier sur une simple copie tirée du Manuscrit de Compiègne, qui finit à l'an 1122. Le second ayant découvert à Trèves même un manuscrit, qui s'étendoit jusqu'à l'année 1455, il se décida, sur l'avis des Scavans,

Flandriam, Normanniam, Burgundiam et Andes comprehendit. Horum Gestorum pars secundi Libri data est in Tomo præcedenti; alteram partem ab anno 1036 exhibet Volumen istud cum Libro tertio, usque ad mortem Guillelmi Conquestoris, ad annum nempe 1087; quibus addimus breve de hæresi Berengariana fragmentum, ab ipso Auctore extra temporum ordinem adjunctum. Historiam hanc descripsimus ex Rerum Anglicarum Scriptoribus Francofurti editis, anno 1601.

XLIV. *Edmerus seu Eadmerus Cantuariensis Ecclesiæ Monachus, S. Anselmi Discipulus, ejusdem postea Episcopi consiliis intimus, atque exiliorum comes individuus, multa egregiè composuit. Ex his, quæ rem nostram attingit, Novorum sui temporis Historiam seligimus, quâ scilicet fiduciam nostram Scriptor laudemque meretur. Humana posuit Eadmerus anno 1121. Ad calcem Operum S. Anselmi reperitur excerptum hoc, quod Eduardi III partem Imperii, totum Harald regnum, ac initia Guillelmi I seu Conquestoris, complectitur.*

Eadmeri
Cantuar.
Monachi
Historia
Novorum.

XLV. *Gesta Trevirensium Archiepiscoporum vicibus publicârunt Acherius et Martenius: ille ex Manuscripti Compendiensi apographo, quod anno 1122 perficitur; hic eruto è tenebris Trevirorum Augustæ Manuscripto, ad annum usque 1455 progrediente, Archiepiscoporum celebris Ecclesiæ Trevir. Gesta,*

Gesta Trevir.
Archiep.

consilio Eruditorum vulgavit, ab anno nempè 882, quo civitatem multis calamitatibus Normanni confecerunt. Horum Fragmentum, ab anno 1046, tradimus, ex Ampliss. Martenii Collect. Tom. IV exscriptum. Existimat Editor maximè literatus Trevir. Archiepiscoporum Historiam, cujus exordium posuerunt forsàn Theodericus et Golscherus, à diversis Monachis S. Mathiæ Trevir. procedente tempore, scriptam esse. Consuetudini satis communi Chronographis, atque perutili, Ecclesiastica scilicet civilibus intermiscendi, illud addunt inæstimabile Monachi S. Mathiæ, quod nempè integra Regum Diplomata, Bullas summorum Pontificum, nec non Episcoporum Chartas describant.

Chron. S.
Petri Vivi
Senonensis.

XLVI. Plurimis semper laudibus Clarium extulerunt Eruditi, cujus Chronicum S. Petri Vivi Senonensis, Historiæ Franciæ perutile, atque cæteris præcellens usquè judicârunt. Robertus Autissiodor. Chronici S. Mariani Scriptor, Clarium verbis expressit, in iis maximè quæ Senones spectant. Acherius Tom. II Spicil. in fol. Chronicon illud edidit; sed à Francorum in Galliis Imperio. De rebus quæ annum 1032 antecedunt, adeas superiora nostræ Collectionis Volumina: ab hoc anno ad 1075 continet Tomus XI. Acherianam Editionem contulimus cum Ms. S. Petri Vivi, undè, quæ ansulis includuntur, adduximus.

Chron.
Episcop. Me-
tensium.

XLVII. Maxima certè hoc

de faire imprimer l'Histoire des Archevêques de ce grand siège, depuis l'année 882, époque du désastre de cette ville par les Normans. C'est d'après Dom Martene, Tome IV de l'Ampliss. Collect. que nous en donnons un extrait; nous le commençons à l'an 1046. Le sçavant Editeur présume que plusieurs Moines de S. Mathias de Trêves auront en différens temps employé leurs talens à rédiger ces Actes, dont on attribue les commencemens à Thiéri et à Golscher. A l'avantage que l'on trouve assez souvent chez les Chronographes, d'avoir habilement entremêlé le Civil avec l'Ecclésiastique, les Moines de S. Mathias en joignent un qu'on ne peut trop apprécier, c'est d'avoir inséré tout au long les diplômes des Rois, les Bulles des Papes, et les Chartes des Evêques.

XLVI. L'Auteur de la Chronique de S. Pierre le Vif est très-connu par les grands éloges que lui ont donnés les Sçavans. Ils ont toujours regardé la Chronique de Clarius comme un ouvrage très-important pour l'Histoire de France, et comme le meilleur que nous ayons dans ce genre. Robert d'Auxerre, Auteur de la Chronique de S. Marien, a copié littéralement celle de Clarius, dans ce qui concerne la ville de Sens. Dom d'Acheri a publié cet Ouvrage dans son Spicilege, Tome II *in fol.* mais il ne le commence qu'à l'établissement de la Monarchie Francoise. Dans les précédens Volumes de notre Collection, on a donné ce qui est antérieur à l'année 1032 : le onzième comprend depuis cette année jusqu'à 1075.

Nous avons comparé l'Édition de d'Acheri avec un Manuscrit de S. Pierre le Vif, d'où nous avons tiré quelques morceaux distingués par des crochets.

XLVII. Il s'en faut de beaucoup

que la Chronique des Evêques de Metz soit aussi intéressante que celle de S. Pierre le Vif. Elles sont du même temps, mais de deux Auteurs bien différens en talens. Borné à la partie Ecclésiastique, le Chronographe de Metz s'est contenté de dresser un simple Catalogue, et très-succinct, des Evêques de cette ville. Nous ignorons le nom et l'état de l'Ecrivain; mais nous apprenons de lui-même qu'il vivoit du temps de l'Evêque Etienne, qui succéda à Popon en 1120. Le petit Extrait que nous plaçons dans ce Volume, est tiré du Spicilege de Dom d'Acheri, Tom. II *in fol.*

XLVIII. Le principal mérite de la Chronique de Savigny, est de nous faire connoître les différens Seigneurs qui ont répandu leurs bienfaits sur cette Abbaye. Et c'est ainsi que les Histoires particulières des Monasteres deviennent utiles pour l'Histoire générale. Dom Estiennot a copié cette Chronique sur un manuscrit du douzième siècle, intitulé *Liber Pontii*, qui finit en 1096. Ponce fut Abbé de Savigny depuis 1121 jusqu'en 1136. Ce fut par son ordre qu'un Anonyme fit un Recueil des Chartres de son Monastere, et composa l'Histoire des Abbés qui l'avoient précédé. Le Fragment que nous publions, comprend les dernières années du Roi Robert, et s'étend jusqu'à l'an 1080. Nous remarquons que l'Auteur distingue constamment la Gaule d'avec la France: selon lui *Robert régnoit en France, et Rodolphe dans la Gaule* en 1030. On ne sçait quel est le Conon qu'il fait régner dans les Gaules en 1063. Comme il appelle *Gaule* le Royaume de Bourgogne, il veut peut-être parler de Conrad le Pacifique, Roi d'Arles; mais ce

Metensium Episcoporum inter et superius Chronicum, pretii utilitatisque distantia. Eodem tempore quidem, sed ab Auctoribus scripta sunt facultate et eruditione longè dissimilibus. Ecclesiasticis rebus ceu catenis vinctus, nudum ac brevissimum Metensis urbis Episcoporum indicem instruxit Chronographus. Latent nos Scriptoris nomen ac vitæ institutum; sed hunc floruisse tempore Stephani, qui Poponi successit in Episcopatu anno 1120, patet ex ipsius scripto; cujus breve Fragmentum edimus ex Acherii Spicil. Tom. II in fol.

XLVIII. *Plurimos Nobiles in Monasterium beneficos memorat Chronicon Saviniacense, et in hoc præcipuè versatur: sicutque privatis Monasteriorum Actis; illustratur Historia generalis. Opus illud excepit D. Estiennot ex Ms. Codice, cui titulus est Liber Pontii, seculo XII exarato, quique desinit in anno 1096. Saviniac. Abbas fuit ab anno 1121 ad 1136 Pontius, qui Librum Chartarum sui Monasterii gesta que superiorum Abbatum, ab Anonymo describi curavit. Ab ultimis Roberti Regis annis ad usque 1080 extenditur à nobis editum Fragmentum; in quo Galliam à Francia more constanti distingui observamus: sic ad annum 1030, regnante Roberto in Francia et Rodulfo in Gallia. Quis sit ille Cono, quem anno 1063 in Galliis regnantem profert Auctor, nullibi constat. Cùm Galliæ nomine, Burgundiæ regnum intelligat, loquitur forsàn de Rege Arelatensi Conrado Pacifico; verùm hic anno 993 interiit. Sin autem Orientalis Franciæ Regem Con-*

Breve
Chron. Ab-
batiae Savi-
niac.

radum Salicum velit ? Obiit Prince mourut en 993. S'il entend ille anno 1039. Error igitur ibi Conrad le Salique, Roi de la est, aut in anno, aut in nomine. France Orientale, cet autre Conrad Plerumque Chronici hujus Scrip- mourut en 1039. Il faut donc qu'il tor facta temporaque perturbat. y ait erreur, ou dans l'année, ou dans le nom. En général le Rédacteur de cette Chronique confond souvent les faits et les dates.

Gesta Gem-
blac. Abba-
tum.

XLIX. Annotatum est jam, ubi de Sigeberto diximus, Litterarum studiis maximè floruisse Gemblacensem Abbatiam. In ea bonis artibus institutum à Sigeberto sese prodit Gestorum Abbatum Scriptor. Nec plura novimus de hoc Anonymo, qui Gemblac. Abbatum Historiam conscripsit ab Erluino primo Abbate, usque ad Anselmum, qui anno 1115 Pedum gerebat. Quod hic ex Acherii Spicilegio edimus excerptum, præter Abbatum seriem, nonnulla refert de Lotharingiæ Ducibus ac de Comitibus Flandriæ.

XLIX. Nous avons déjà observé à l'Article de Sigebert, que l'École de l'Abbaye de Gemblou ou Gemblours étoit devenue très-florissante. L'Historien des Abbés est un élève de ce Monastere: il dit lui-même qu'il y prit les leçons du sçavant Sigebert. C'est tout ce que nous sçavons de cet Auteur Anonyme. L'Histoire qu'il nous a laissée des Abbés de Gemblours, commence à Erluin, qui fut le premier; et continue jusqu'à Anselme, Abbé en 1115. L'Extrait que nous en donnons, d'après le Spicilege de Dom Luc d'Acheri, contient, outre la succession des Abbés, quelques traits concernant les Ducs de Lorraine et les Comtes de Flandres.

Chronicon
Leodiense.

L. Omissis quæ præcedunt in Chronico Leodiensi, ab anno 400 ad usque 1132, hoc Chronicon edidit Labbeus in Biblioth. nova Mss. Cætera, quæ annum 1384 attingunt, ut pote lacunosa, in tenebris primùm relicta, rebus denuò reputatis, in lucem emisit idem Labbeus. Quæ spectant primam ac secundam, Regum nostrorum stirpem, et tertix initium, vulgata reperies in superioribus Voluminibus; exhibet Tomus XI ab anno 1032, ad 1079, aut meliùs 1080.

L. La partie de la Chronique de Liege, qui précède l'année 400, a été rejetée par le P. Labbe; mais depuis cette date jusqu'à l'an 1132, il l'a jugée assez importante, pour l'insérer dans sa nouvelle Bibliothèque de Manuscrits. Le reste, qui s'étend jusqu'à 1384, étant plein de lacunes, fut d'abord condamné à rester dans l'obscurité: mais après de nouvelles réflexions, le même Editeur se déterminà à le publier. On trouvera dans les précédens Volumes ce qui concerne les deux premières Races, et le commencement de la troisième. L'Extrait que nous donnons dans celui-ci commence à l'année 1032, et finit à 1079, ou plutôt 1080.

Chronicon
Besuense.

LI. Joannes Besuensis Monachus, vix aliundè quàm hoc suo Chronico notus, circa annum 1120 mortuus creditur. Tantùm accedit Besuense ad Divion.

LI. Jean, Moine de l'Abbaye de Beze, n'est gueres connu que par la Chronique qui porte son nom: on place sa mort vers l'an 1120. Cette Chronique ressemble tellement

tellement à celle de S. Bénigne de Dijon, que l'une paroît manifestement avoir été copiée sur l'autre; et l'on convient assez que le Chroniqueur de Beze est le Copiste. Dom Luc d'Acheri, à qui nous devons ces deux ouvrages, ayant remarqué que le Moine de Beze avoit copié presque servilement l'Ecrivain de S. Bénigne, depuis le regne de Clovis I où ils commencent tous deux, jusques vers l'an 600, qui est l'époque de la fondation de l'Abbaye de Beze, a jugé à propos de retrancher de son Edition toute cette partie, et n'a commencé à donner la Chronique du Moine Jean, que depuis l'an 600. Quoique cette Chronique ne soit proprement que l'Histoire de l'Abbaye de Beze, et un Recueil des Chartes qui la regardent, on y trouve cependant des faits importans pour l'Histoire de Bourgogne et des Evêques de Langres. L'Extrait que nous en donnons à la page 203 de ce Volume, contient quelques anecdotes concernant les rois Robert et Henri, plusieurs Abbés de Beze et quelques Evêques de Langres, entr'autres Robert qui appartenoit à la Maison de France. Vers la fin du Volume, pag. 638, nous ajoutons un petit morceau de cette Chronique, qui nous a paru assez curieux par les dates, les noms et les formules.

LII. Rodulfe, né dans le territoire de Namur, se consacra à la vie Religieuse dans l'Abbaye de Porcet, voisine d'Aix-la-Chapelle. Il fut successivement Ecolâtre, Prieur, et Abbé de S. Tron au Diocèse de Liege. Dès le onzième siècle, et pendant une bonne partie du douzième, l'Abbaye de S. Tron se rendit célèbre par la culture des beaux Arts et des Sciences. Plusieurs grands hommes sortis de son Ecole, montrent avec

Tome XI.

San - Benignianum Chronicum, ut ex altero exscriptum alterum evidenter judices; ast inter omnes satis convenit, San-Benignianum Scriptorem fuisse primigenium. Hujus opus, cum à regno Clodovei I, usque ad annum ferè 600, quo Besuensis Abbatix jacta sunt fundamenta, verbis ferè totidem ac syllabis à Monacho Besuensi descriptum adverteret Acherius, partem illam existimavit detrahendam Joannis Chronico, atque hujus initium ab anno 600 esse ducendum. Quamvis Auctor Acta et Chartas Monasterii sui propriè maximèque colligat, quædam nihilominus refert utilia Historiæ Burgundiæ et Lingonensium Episcoporum. Editum in hoc Vol. pag. 203 Excerptum, facta nonnulla continet Roberti et Henrici Regum, plurimorum Besuensium Abbatum, necnon quorumpiam Lingon. Episcoporum, quos inter enitet Robertus, Francorum Principum genere natus. Ad finem Voluminis, pag. 638 ejusdem Chronici adjicimus frustulum, quod monumentorum cultoribus gratum et acceptum fore judicavimus, ratione datarum, nominum et formularum.

LII. Rodulfus, in pago Namurensi natus, in Porceto Monasterio Aquis proximo Monasticen professus est. S. Trudonis in Diocesi Leod. Scholarum Rector per vices fuit et Prior, et Abbas. Sæculis undecimo et toto ferè duodecimo, maximam hæc Abbatia, honestis Artibus et Doctrinis, consecuta est celebritatem. Quantum in Litteris profecerint, satis prædicant edocti in eadem Schola plurimi; horum

Chron. Abbatix S. Trudonis, Auctore Rodulfo.

Monachi duo, ex Scriptura Sacra, ex Patribus, et ex Conciliorum Decretis Sententias delegerunt Stepelinus et Rodulfus; quorum exemplo, Petrus Lombardus et Gratianus celebres Collectiones instituerunt. Eximiâ summèque brevi et facili disciplinâ Rodulfus intra annum, pueros vix Musam declinare sciolos, non tam dictamen, quàm metrum quoque componere docuit. Rerum multarum varietate districtus, atque barbarum undis fluctuans, plures edidit lucubrationes: primum illius opus, in quo toti sumus hic, Chronicon asseritur S. Trudonis, in Libros XIII divisum. Inter probatos sui temporis et optimæ notæ Historicos numerandus certè Rodulfus, qui nudè ac sincerè, nec studio partium indulgens, facta describit elegantè stilo. Reperitur ejus Chronicon apud Acherium in Spicil. Tom. II in fol. undè, quæ ad rem nostram utilia credimus, Gesta Adelardi I Abbatis S. Trudonis, ejusque cum Episcopo Metensi Theoderico contentiones, in Collectione nostra transcripsimus; Excerptum protendentes usque ad mortem Adelardi II, ad annum scilicet 1082.

Geneal. ex
qua ortus est
Carolus Magnus.

LIII. *Pertinet ad Res Francicas, Historia Comitum Flandriæ, Hannoniæ, et Brabantix: eorum ergò, qui seculo XI vixerunt, non immeritò Genealogiam exscripsimus ex hoc brevissimo scripto, quod vulgavit Acherius ad calcem Chronici S. Medardi Suessionensis.*

Historia
Henrici Hun-
tindoniensis.

LIV. *Albini Andegavensis, cui in Angliam evocato Scholas*

quel succès on y étudioit. Deux de ces sçavans Religieux, Stépelin et Rodulfe, travaillèrent à un Recueil de Sentences choisies, tirées de l'écriture Sainte, des Peres et des Canons de Conciles, qui fraya la voie aux fameuses Collections de Pierre Lombard et de Gratien. Rodulfe avoit une méthode admirable pour enseigner; elle étoit si courte et si facile, que dans le cours d'une année, des enfans, à peine instruits des premiers principes de la Grammaire, devenoient sous lui capables de composer en vers et en prose. Pendant une vie fort occupée, et agitée de troubles fréquens, Rodulfe trouva le temps de composer plusieurs Ouvrages. Le premier, et le seul qui fasse ici l'objet de notre attention, est la Chronique de S. Tron, composée de treize Livres. L'amour du vrai, l'exactitude, l'élégance du style, méritent à l'Écrivain une place distinguée entre les bons Historiens de son siècle. On trouve sa Chronique dans le Spicilege de Dom Luc d'Acheri, Tome II in fol. L'Histoire d'Adelard I, Abbé de S. Tron, ses démêlés avec Thierrî, Evêque de Metz, nous ont paru assez intéressans, pour mériter d'entrer dans notre Collection. L'Extrait que nous donnons, s'étend jusqu'à la mort d'Adelard II, en 1082.

LIII. Comme l'Histoire des Comtes de Flandres, de Hainaut et de Brabant, n'est point étrangère à notre Collection, nous avons cru devoir extraire de cet écrit, publié par Dom d'Acheri à la suite de la Chronique de S. Médard de Soissons, quelques lignes de leur Généalogie, relatives au siècle qui nous occupe.

LIV. Henri, qui a travaillé à illustrer l'Histoire d'Angleterre,

fut Disciple d'Aubin d'Angers, qui avoit été appellé en Angleterre par l'Evêque de Lincoln, et chargé de l'Ecole Episcopale. Henri fut Archidiacre de Huntington, dans le même Diocese. Il dédia son Ouvrage à l'Evêque de Lincoln Alexandre. Pour donner une idée des travaux littéraires de ce sçavant Archidiacre; pour faire connoître le mérite et l'autorité de l'Ecrivain, il suffit de copier ce qu'il dit lui-même, avant de commencer les regnes de Guillaume le Roux et de Henri I: « Jusqu'ici je m'en suis » rapporté aux écrits des Anciens, » et à ce que publioit la renommée; mais à présent je ne dirai » que ce que j'ai vu, ou appris de » témoins oculaires ». Henri conduit l'Histoire d'Angleterre jusqu'à l'année 1135: c'est alors qu'elle devient importante. En rendant compte de l'Ouvrage de Guillaume de Malmesburi, nous avons fait observer la liaison de l'Histoire de notre nation, avec celle de la Grande Bretagne, sur-tout dans le onzième siècle. Ce motif nous a fait prendre le parti d'extraire de l'Ouvrage de l'Archidiacre Henri, les faits qui regardent la France. C'est par oubli qu'on a renvoyé à ce Volume le sixième Livre de l'Histoire d'Angleterre: pour réparer cette omission, nous reprenons les premières années du onzième siècle, depuis Richard II, Comte de Normandie; et en l'abrégant, nous la continuons jusqu'au Roi Guillaume le Roux. Il n'est pas nécessaire d'avertir que la prétendue Harangue de Guillaume le Conquérant, avant la bataille d'Hastings, est l'ouvrage de l'imagination de l'Ecrivain, qui n'auroit pas dû mettre dans la bouche de son Héros, des choses si contraires à la vérité.

LV. On a déjà donné différens Extraits de la petite Chronique de

suas Lindensis Episcopus commiserat, Discipulus fuit Henricus Archidiaconus Huntindoniensis, qui Anglicam auxit Historiam, atque doctis laboribus Episcopo suo Alexandro dicatis, illustravit. Quæ fuerit eruditio celebris Archidiaconi, quæ fides Scriptori sit adhibenda, ostendent hæc, quæ, acturus de Regibus Guillelmo Rufo et Henrico I, loquitur: Hactenus de iis quæ, vel in Libris veterum legendo reperimus, vel famâ vulgante percepimus, tractatum est. Nunc autem de his, quæ vel ipsi vidimus, vel ab iis qui viderant, audivimus, pertractandum est. Ad annum usque 1135 extenditur opus Henrici, tuncque maximi momenti habendum. In notitia Guillelmi Malmesburiensis observatum est res Gallicanæ gentis, undecimo præsertim seculo, vix posse ab Historia Magnæ Britanniae disjungi. Eam ob causam, delecta Francorum acta ex Archidiaconi Henrici scripto seduximus. Anglorum Historiæ Libri VI pars hæc edita, minùs attentè rejecta est ad XI Volumen; sed ne omittantur utilia, primos annos undecimi seculi repetimus à Comite Normanniæ Richardo II; sicque compendiosè pergimus ad usque Regem Guillelmum Rufum. Moneremus frustra orationem, ante prælium Hastingsense ab Auctore descriptam, nusquam à Guillelmo Conquestore habitam; sed confictam fuisse ab Henrico Huntindoniensi, qui sanè ficta et commentitia tribuere Guillelmo nullatenùs debuisset.

LV. In Tomis III, V, VII, VIII et X Excerpta leges brevis

Breve
Chron. S.
Martini
Turon.

Chronici S. Martini Turonensis ; sicque pergemus ad reliqua , id est ad annum 1137, quo terminatur Ms. Bibliothecæ Thuanæ Codex, à Chesnio descriptus , atque in Tomo III editus.

Abbreviatio
Gestorum
Franciæ
Regum.

LVI. Non ideò parvi semper pendenda Chronica , quòd Epitomæ titulo sint inscripta. Veterum opera à se contracta sæpè rebus eximiis aliunde illatis exornârunt eruditi Scriptores. Ab ipsis nonnunquam hujusmodi Epitomæ expetebantur. Manuscriptorum Codicum penuria, potestati Lectorum et voluntati ampla plenaque opera vix permittebat. Historiam ita summatim, velut in tabula, scitè et eruditè descriptam leviter attingebant privati homines, qui in varias curas diducti, libros immensos nequibant pervolvere. Hugonem Floriacensem Clariumque habuit Auctores, qui San-Victorianum scripsit Codicem, ex quo et varia jam in Tomis VI, VII et X edita, et hocce Fragmentum transcripsimus, à restituto in honorem Guillelmo Notho, usque ad matrimonium Regis Philippi I eum Berta Hollandiæ, anno 1071 celebratum.

S. Martin de Tours dans les Tomes III, V, VII, VIII et X. Nous la suivrons de même jusqu'à l'an 1137, temps où elle finit dans le Manuscrit de de Thou, sur lequel du Chesne l'a publiée au Tome III.

LVI. Le titre d'*Abrégé*, que portent quelquefois les Chroniques, n'est pas toujours une raison d'en faire peu de cas. Des Ecrivains instruits, en abrégeant l'ouvrage des Anciens, ont souvent enrichi leurs Extraits de faits intéressans qu'ils avoient trouvés ailleurs. Quelquefois on demandoit aux Scavans ces sortes d'Abrégés. La rareté des Manuscrits empêchoit de se procurer les grands corps d'ouvrages. Ces sortes de précis, faits par des mains habiles, étoient un tableau, où sans une lecture immense, les particuliers, distraits par leurs soins domestiques, prenoient une teinture de l'Histoire. Hugue de Fleuri et l'Historien Clarius sont les Ecrivains qu'a suivi l'Auteur du Manuscrit de S. Victor, d'où l'on a tiré les différens Fragmens publiés dans les Tomes VI, VII et X de ce Recueil, et sur lequel nous donnons cet Extrait, qui commence au rétablissement de Guil-

LVII. Nobis licet fuerit constitutum, à Chesnio edita inscribere in nova Histor. Franc. Collectione ; legem hanc coangustandam duximus, ad Epitomen redigendo nonnulla Chronica, quæ vel mera sunt et jejuna Collectanea variorum operum alibi passim à nobis vulgatorum ; vel quæ multa continent ad Historiam Gallorum nihil pertinentia. Tale est Hildesheimense Chronicon : totum in Germanorum Gestis, ad

Chronicon
Hildesheimense.

LVII. Quoiqu'on se soit imposé la loi de comprendre dans la nouvelle Collection des Historiens de France, les Pièces publiées par du Chesne ; on a cru pouvoir la restreindre, en abrégeant quelques Chroniques : soit parce qu'elles ne sont qu'une compilation sèche d'autres Ouvrages que nous donnons ailleurs ; soit parce qu'elles contiennent plusieurs choses étrangères à notre Histoire. Telle est la Chronique d'Hildesheim : remplie

d'événemens qui concernent l'Allemagne, elle fournit peu de lumières sur les affaires de la France. Nous nous sommes donc contentés d'en extraire ce qui approche le plus de notre objet. Cette Chronique paroît être d'un Auteur contemporain depuis l'an 995, jusqu'à l'an 1040 : durant cet intervalle, la narration est plus étendue et plus circonstanciée que celle du Continuateur, qui a poussé la sienne jusqu'à l'an 1137. Du Chesne a publié cette Chronique au troisième Tome de sa Collection.

LVIII. L'ancienne Chronique connue sous le nom de *Chronique Saxonne*, ou d'*Annales de Saxe*, déjà publiée par parties dans les VI, VII, VIII et X^{es} Tomes de cette Collection, s'étend depuis l'an 740, jusqu'à 1139. Cette longue Chronique est-elle le travail d'un seul? Les Sçavans qui en ont parlé, ne sont pas d'accord sur ce point. Dom Martene, qui en avoit préparé une Edition enrichie de notes et d'observations, insinue dans la Préface du quatrième Tome de son Amplissime Collection, que la Chronique de Saxe est d'un seul Ecrivain, dont il ne nous apprend pas le nom, mais qu'il soupçonne avoir été Moine de la nouvelle Corbie. Il ne croit cependant pas qu'il y eût de la témérité à reconnoître plusieurs Auteurs de cette Chronique. Le célèbre Georges Eckard, qui avoit vu le Manuscrit de Dom Martene, sollicita la protection du Prince Ferdinand de Furstemberg, Evêque de Munster et de Paderborn, pour en avoir une copie : Dom Mabillon l'envoya au sçavant Leibnitz, sous la promesse de ne pas l'imprimer. Leibnitz en mourant chargea Eckard de cette Edition ; et ce dernier ne se crut pas lié par la promesse de son ami. Eckard

res Francicas vix quidquam luminis affert. Porrò ea tantùm excerptissimus, quæ propiùs ad rem nostram accedunt. Chronicum illud ab anno 995 ad annum 1040 videtur Auctoris esse coævi ; fusiùs enim temporum illorum res singulas enarrat, quàm qui postea continuationem usque ad annum 1137 perduxit. Hildesheim. Chron., edidit Chesn. inter Rer. Franc. Script. T. III.

LVIII. *Chronicum vetus, Saxonicum dictum, seu Annales Saxonici, jam in Tom. VI, VII, VIII et X hujus Collect. frustatim editum, ab anno 740 ad 1139 progreditur. Utrum unius sit Auctoris longum hoc opus, non benè convenit inter eruditos. Qui notis illud et observationibus illustratum Editioni paraverat Martenius, in Præfatione Tomi IV Amplissimæ Collect. unicum insinuat Scriptorem, quem hactenùs latere fateatur ; at novæ Corbeix Monachum fuisse suspicatur. Addit tamen nec temerè asseri posse eidem operi per temporum vices plures incubuisse. Georgius Eckardus, qui Martenii Codicem noverat autographum, postulante Principe Ferdinando Furstembergio Monasteriensi et Paterbornensi Episcopo, rogavit ex ipsius autographo descriptum, quod transmisit Mabillonius doctissimo Libnitio, datâ priùs ab eodem Libnitio fide, fore ut nunquam illud ederet. Moriens iste Editionem commendavit Eckardo, qui amici sui sacramento teneri se non existimavit. Agnoscit in Præfatione Eckardus præcipuum hoc monumentum Martenio quodam modo deberi.*

Saxonicum
Chronicon.

Domnus Bouquet ejusque successores, Eckardi usi sunt Editione: in hoc autem Volumine Lectio autographi Bibliothecæ S. Germani Parisiensis adhibetur. Scriptores alios Chronographus Saxo plerumque sequitur, quorum mentem sæpe exprimit, atque nonnunquam verba ipsa usurpat. Quod ex edito ad pag. 215 Fragmento exili nimis ac minùs cohærente fuerat resecatum, hoc idem pag. 640 restituimus; sicque totum Excerptum ab anno Christi 1037 ad 1070 complectitur. Anonymus Chronici Scriptor, cum multis aliis ejusdem temporis, Astrologus, non Astronomus, Cometam anni 1066 existimavit signum Angliæ subigendæ armis Guillelmi Nothi Ducis Normanniæ. In rebus hujus Provinciæ vix paululum versatus, peregrinationem in Terram Sanctam tribuit Duci Richardo II, quem ibi mortuum narrat: hæc porrò spectant filium Richardi, Robertum Nicææ defunctum.

Chron.
S. Maxentii.

LIX. S. Maxentii seu Mal-leacense Auctoris incerti Chronicon, quod præ cæteris hujus generis scriptis sæpissimè laudant Historici, et citant præsertim à decimo seculo ad medium usque duodecimum, plurimum luminis præbet Historiæ, Pictaviensis maximè, Andegavensis atque finitimarum Provinciarum. Non simplex et arida factorum juxta temporum ordines collectio, singulis annis quamdam exhibet continuationem seriemque rerum majoris minorisve momenti; sed quæ omnes necessariæ sunt ad locupletandam Historiam. Prætereà, si nonnullos errores exci-

convient dans sa Préface qu'il doit à Dom Martene cet excellent monument. Dom Bouquet et ses successeurs se sont servis de l'Édition de Georges Eckard: dans ce Volume-ci, on a pris pour guide le Manuscrit autographe de S. Germain des Prés. Le Chronographe Saxon suit les Auteurs qui l'ont précédé, pour les faits historiques, et souvent il les copie mot pour mot. L'Extrait que nous donnons à la page 215, ayant paru trop coupé et trop décharné, nous avons placé à la page 640, ce qui en avoit été retranché; le tout comprend depuis l'an 1037 jusqu'en 1070. Le Chroniqueur, comme beaucoup d'autres de son temps, plus Astrologue qu'Astronome, a supposé que la Comete, qui parut en 1066, annonçoit la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Bâtard, Duc de Normandie. Peu instruit des affaires de cette Province, il attribue au Duc Richard II un voyage à la Terre Sainte, où il dit que Richard mourut: il confond ici Richard avec Robert son fils, qui mourut en effet à Nicée.

LIX. La Chronique de S. Maixent, autrement dite de Maillezais, dont on ne connoît point l'Auteur, est de tous les Ouvrages de ce genre, celui que les Historiens citent le plus souvent, sur-tout depuis le dixième siècle jusqu'au milieu du douzième. Elle peut être en effet d'un très-grand secours pour éclaircir particulièrement l'Histoire du Poitou, de l'Anjou et des Provinces voisines. On y voit quelque chose de plus qu'une compilation sèche de faits placés dans l'ordre des temps: chaque année fournit un enchaînement d'événemens plus ou moins intéressans, mais également néces-

saires pour le fond de l'histoire. D'ailleurs, à quelques fautes près, la Chronologie en est assez exacte. On a déjà plusieurs Fragmens de cette Chronique dans les Tomes VII, IX et X, d'après le P. Labbe, qui l'a publiée dans sa Biliotheque des Mss. Tome II. L'Extrait imprimé à la page 216 de ce Volume, avec ce qui est ajouté à la page 644, s'étend depuis l'année 1035 jusqu'en 1071.

LX. Orderic ou Ordric né en Angleterre en 1075 de parens originaires d'Orléans, fut amené à l'Abbaye de S. Evroul en Normandie, à l'âge de dix ans; il y prit l'habit Religieux et la tonsure Cléricale à onze ans. On lui donna le nom de Vital. Il fit ses principales études dans cette Abbaye, dont l'Ecole étoit une des plus célèbres de toute la France pendant les X, XI et XII siècles. Par ordre de Roger son Abbé, il commença une Histoire Ecclésiastique depuis la Naissance de Jesus-Christ jusqu'à l'année 1141, qui étoit la 67^e de son âge. Il nous dit lui-même qu'il a suivi et abrégé Guillaume de Poitiers pour les faits qui regardent Guillaume le Bâtard. L'importance de cette Histoire remplie d'excellentes choses, nous a fait prendre le parti de continuer à la publier, et d'en donner un long Extrait dans ce Volume. Ce n'est pas qu'il n'y ait beaucoup à désirer dans cet Auteur du côté de l'ordre et de l'exactitude. Ainsi, par exemple, dans son quatrième Livre, page 243 de ce Volume, parlant des troubles qui s'éleverent en Flandres, après la mort du Comte Baudouin V, il confond les temps et les personnes. Il place en 1070 la mort de Baudouin V, gendre du Roi Robert; c'est Baudouin VI qui mourut cette année.

pias, satis accurata videtur Auctoris Chronologia. Varia jam in Tomis VII, IX et X data sunt illius Chronici Fragmenta, ex Editione Labbæi Tom. II nov. Bibl. Mss. Impressum ad pag. 216 hujus Voluminis Excerptum, simul cum nonnullis additis pag. 644, ab anno Christi 1035 ad 1071 extenditur.

LX. *Ordericus seu Ordricus in Anglia, parentibus Aurelianiensibus anno 1075 natus; mare Britannicum decennis transfretans, ac devectus ad Uticense Monasterium, ibi XI ætatis suæ anno ad Monachatum susceptus est, atque Clericali tonsurâ initiatus: Vitalis nomen ipsi impositum est. Præcipuarum Litterarum scientiâ eruditus est in eadem Abbacia, cujus Scholæ sæculis X, XI et XII maximè celebres erant apud Gallos. Rogerii Abbatis sui præcepto Historiam Ecclesiasticam incepit à Nativitate Christi ad annum usque 1141, ætatis verò suæ 67. Contextionem Guillelmi Pictaviensis de Guillelmo Notho, breviter, ut ipse testatur, in quibusdam secutus est. Editionem illius eximie Historiæ, maximè ponderis et momenti, pergendo, fusiùs et uberiùs exequimur in hoc volumine. Nonnulla tamen perturbatè refert Ordericus et minùs accuratè: sic in Lib. 4, pag. 243, ortas in Flandria inter Principatûs hæredes, post mortem Balduini V Comitis, dissentiones narrando, personas temporaque permiscet. Balduinum V Roberti Regis generum, pro Balduino VI, anno 1070 defunctum scribit. Tribuit eidem Balduino V filium Arnul-*

Orderici Vitalis Historia Ecclesiastica.

phum nomine ; quem genuit Balduinus VI , Robertum Frisium Balduini V primogenitum vocat ; non Robertus , sed Balduinus VI natu major erat . Robertum dicit in conjugium accepisse filiam Florentii Ducis Frisionum ; Robertus non filiam Ducis Florentii , sed viduam ejus Gertrudem duxit uxorem . Chesnianam Historiæ hujus Editionem contulimus cum Mss. Codd. Reg. 5506. 2. Uticensi , et S. Audoeni Rotomagensis , quorum Lectiones varias notavimus .

Historia
Episcoporum
Virdun.

XLII. Plures habuit Historiæ suæ Scriptores Ecclesia Virdunensis . Bertarius nono seculo 31 primorum hujus urbis Episcoporum confecit breve Chronicon , quod prosecutus est Monachus S. Vitoni ad usque Theodericum 40 Episcopum , qui vixit medio XI seculo ; tandem Laurentius , priùs Leodiensis S. Laurentii , postmodum S. Vitoni Virdunensis Monachus , eorumdem Præsulum Historiam ab anno Christi 1048 ad 1144 continuavit . Quæ viderat oculis , aut ex optimis selegerat commentariis , hæc magnâ curâ Litteris executus est Laurentius . Veterum scripta nasutè distringens , eorum sententiam ceu fabulas neglexit , qui Gallicarum Ecclesiarum originem vel ab Apostolis , vel à 72 Discipulis repetebant . Ecclesiasticam non modò conscripsit Historiam Laurentius , sed et secularia multa narrat : qualia sunt dissentiones et bella Ducem Inferioris Lotharingiæ Godefridum inter et Imperatorem Henricum III , qui Mosellanam seu Lotharingiam Superiorem Givardo Alsatix , atque Comitatum Virdunensem Richardo urbis Episcopo concesserat . Descripta

Il fait Robert le Frison *fils aîné* de Baudouin V ; c'est Baudouin VI qui étoit l'aîné de Robert . Il donne à Baudouin V un fils nommé *Arnoul* ; mais cet Arnoul étoit fils de Baudouin VI . Il dit que Robert le Frison *épousa la fille de Florent , Duc de Frise* ; Robert épousa Gertrude , non pas fille , mais veuve de Florent . Nous avons comparé l'Édition de du Chesne avec les Manuscrits du Roi , N^o. 5506. 2. de S. Evroul , de S. Ouen de Rouen ; et nous avons eu soin d'en marquer les variantes .

LXI. L'Église de Verdun a eu plusieurs Historiographes . Bertaire , Ecrivain du neuvieme siècle , composa une Chronique abrégée des 31 premiers Evêques de cette ville ; un Religieux du Monastere de S. Vanne la conduisit jusqu'à Thierrî quarantieme Evêque , qui termine le milieu du onzieme siècle ; enfin Laurent , d'abord Religieux de S. Laurent de Liege , ensuite de S. Vanne de Verdun , a repris l'Histoire de ces Prélats à l'année 1048 , et l'a continuée jusqu'à l'an 1144 . Laurent travailloit avec soin ; il écrivoit sur ce qu'il avoit vu par lui-même , et d'après les meilleurs Mémoires qu'il lui fut possible de recueillir . Il eut assez de critique , pour s'élever au-dessus des opinions fabuleuses qui faisoient remonter la première origine de nos Eglises jusqu'aux Apôtres , ou aux soixantedouze Disciples . Quoique le titre de cet Ouvrage semble annoncer une Histoire purement Ecclésiastique ; cependant on y trouve des traits importans pour l'Histoire Civile : par exemple , des détails sur les différends de Godefroi , Duc de la Basse Lorraine , avec l'Empereur Henri III , au sujet du Duché de la Mosellane , ou Haute Lorraine , que

que ce Prince avoit donné à la Maison d'Alsace, et du Comté de Verdun dont l'Evêque Richard avoit reçu l'investiture de l'Empereur. Cet Extrait est tiré de Dom d'Achéri, Tome II du Spicil. *in fol.*

LXII. Wassor ou Vador est une Abbaye située sur la Meuse, dans le Comté de Namur, autrefois soumise à l'Evêque de Metz, présentement à celui de Liege. Dans les onze et douzième siècles, cette Abbaye étoit célèbre par la culture des Sciences et des Beaux Arts, et par les grands Hommes qu'elle a produits dans l'un et l'autre genre. Les Savans ne sont pas d'accord sur l'Auteur de la Chronique de Vador. Il paroît incontestable que c'est l'ouvrage de plusieurs Religieux de cette Maison, dont le premier écrivoit vers l'an 1090 : un autre entreprit cent cinquante ans après de la continuer, et la conduisit jusqu'à l'année 1243; un troisième a réduit le tout en abrégé, et y a joint une liste des Abbés jusqu'en 1625. Dom Luc d'Achéri, à qui nous devons ce morceau d'Histoire, l'a publié sur un Manuscrit de l'Abbaye de Gemblou, avec la première continuation, jusques vers le milieu du treizième siècle. Dom Mabillon a remarqué avant nous que la Chronique de Vador est pleine d'anachronismes et de confusion, sur-tout pour les commencemens. Depuis l'année 1015, l'Auteur devient plus exact, et l'on peut faire quelque fond sur ce qu'il rapporte des événemens qui se sont passés dans son siècle. On y trouvera même quelques détails intéressans touchant les Comtes de Namur, et les Ducs de Bouillon.

LXIII. L'Ecole de S. Martin de Tournai étoit très-florissante sur la fin du onzième siècle. Elle continua dans le douzième à cultiver les Lettres avec la même ardeur et

Tome XI.

LXII. *Valciodorensis Abbatia, Metensis olim, nunc Leodiensis Diocesis, sita est ad Mosam, in Comitatu Namurcensi. Percelebre fuit illud Monasterium XI et XII seculis, Liberalium Artium aliarumque Scientiarum studio, nec non viris ibidem multâ doctrinâ excoltis. De Chronici Valciodorensis Auctore non convenit inter Eruditos: opus minimè dubium videtur plurium ejusdem Abbatiae Monachorum; primus circa annum 1090 scripsit; 150 post annis alter idem scriptum ad annum usque 1243 persecutus est; operi integro ad Epitomam reducto tertius adjunxit seriem Abbatum usque ad annum 1625. Acherius, cui Historiam hanc debemus, ex Manuscripto Gemblacensis Abbatiae transcriptam edidit, eum prima continuatione usque ad medium ferè XIII sæculum. Multos contra rationem temporum errores, confusaque multa jam notavit Mabillonius in Chronico Valciodorensi, ac præcipuè circa prima sæcula. Ab anno 1015 accuratior fit Chronographus, ipsique potest aliqua fides haberi in rebus suo seculo gestis. Quin etiam sigillatim præclara nonnulla recenset de Comitibus Namurcensibus, et de Bullonensibus Ducibus.*

Chron. Cœnobii Valciodor.

LXIII. *Schola S. Martini Tornacensis, extremo undecimo seculo florentissima, seculo duodecimo simili studio parique successu Litteras excoluit, Abbate*

Narratio restauratio nis Abbatie S. Martini Tornac.

doctissimo Odone seu Oldardo, qui postea Cameracensis Episcopus anno 1105 factus est. Hermannus sive Herimannus, postmodum illius Monasterii Abbas, dignissimus B. Odonis Discipulus in eadem Schola, bonis Artibus apprimè eruditus, scriptis suis grande sibi nomen fecit, ac doctis concionibus, nec non variis apud Principes diversos negotiorum regni procurationibus maximè excelluit. Romæ diu commoratus Hermannus, quod sibi per otium licuit, à Monachis Tornacensibus expetita, Abbatix suæ Acta præcipua Litteris mandavit à principio regni Philippi I, ad annum Christi 1127. Hæc prosecutus est alter ejusdem Abbatix Monachus. Si Auctoris ætatem spectes, si tempus quo scribebat, si factorum ordinem, deberet sanè Hermannus accuratissimus haberi Historicus : non tamen testis est omnino certus, aut justâ reprehensione carens. Cautè igitur hunc habeas Auctorem, sive quòd Romæ scribenti tabularum copia defuerit, sive quòd ab juvena cœptum opus, memoriter confecerit. Comitum Flandriæ gesta continet pars hujus Historiæ præstantiâ excellens. Editum hæc post Acherium in Tom. II Spicil. in fol. Fragmentum, pertinet ad Robertum Flandriæ Comitem, Balduini V filium, ac primos annos regni Philippi I attingit.

Chron. alterum S. Michaelis in periculo maris.

LXIV. Labbeo debemus alterum hoc Montis S. Michaelis Chronicum, usque ad annum 1154 ductum. Præter seriem Abbatum Monasterii, primorum præcipuorumque Guillelmi Nothi gestorum tempora opportunè satis

le même succès, sous le docte Abbé Odon ou Oudart, depuis élu Evêque de Cambrai en 1105. Herman ou Herimanne, qui dans la suite devint Abbé de ce Monastere, fut un des principaux élèves de cette Ecole célèbre. Digne Disciple du B. Odon, il se distingua par ses écrits, par ses prédications, et par ses négociations en différentes Cours. Hériman, sollicité par les Religieux de Tournai, d'écrire les principaux événemens du rétablissement de leur Monastere, profita du long séjour qu'il fit à Rome, et du loisir dont il y jouissoit, pour satisfaire les vœux de ses Religieux : il composa cet Ouvrage, depuis le commencement du regne de Philippe I jusqu'à l'an 1127. Un autre Religieux de la même Abbaye s'est chargé de la continuer. A ne considérer que l'âge de l'Auteur, le temps où il écrivoit, l'ordre des faits qu'il raconte, Hériman devoit passer pour l'Historien le plus exact : cependant il n'est pas à l'abri de tout reproche. Soit qu'il n'eût pas à Rome les secours nécessaires, soit qu'il composât de mémoire un Ouvrage qu'il avoit commencé dans sa jeunesse; il ne faut le suivre qu'avec précaution. La partie la plus intéressante de son Histoire regarde les Comtes de Flandres. Le Fragment placé ici sur l'Edition de Dom d'Acheri au Tome II du Spicilège, concerne Robert, Comte de Flandres, fils de Baudouin V; et appartient aux premières années du regne de Philippe I.

LXIV. Nous devons au P. Labbe la seconde Chronique du Mont-Saint-Michel, qui s'étend jusqu'à l'année 1154. Outre qu'elle nous donne la suite des Abbés du Mont-Saint-Michel, elle marque assez exactement la date des premières

et des principales actions de Guillaume le Bâtard. Le dernier Article sur-tout fixe précisément celle du plus grand événement de la vie de ce Prince, c'est-à-dire de la conquête de l'Angleterre en 1066. On a déjà des Extraits de cette Chronique, dans les Volumes VI et X de notre Collection.

LXV. Les Gestes des Seigneurs d'Amboise sont divisés en deux Livres, dont le premier, qui s'étend depuis César jusqu'au regne de Hugue Capet, ne peut être d'aucune utilité pour notre objet. Aussi n'a-t-on fait usage dans le Volume précédent que de la seconde Partie, qui, au second Chapitre, commence à devenir vraiment importante, sur-tout pour l'Histoire particulière de la Touraine et de l'Anjou. Nous ne déciderons pas absolument que les deux Parties de l'Ouvrage soient du même Auteur; quoique le Manuscrit de la Bibliothèque du Roi, N^o. 6218, où elles sont réunies comme une seule et même Histoire, puisse donner lieu de le penser. Le Fragment compris dans ce Volume, commence à la mort de Foulque Nerra, Comte d'Anjou. Il répond aux regnes de Robert et de Henri, et aux huit premières années de Philippe premier. Plusieurs circonstances de la vie de Geofroi Martel, fils de Foulque, s'y trouvent liées avec l'Histoire des Seigneurs d'Amboise. L'Auteur parcourt quelquefois les Provinces voisines; raconte succinctement quelques points de leur Histoire, et y joint des détails généalogiques assez exacts.

LXVI. Otton ou Othon, Evêque de Frisingen, eut pour pere Lupold ou Leopold, surnommé *le Saint*; et pour mere Agnès, fille de l'Empereur Henri IV. L'Empereur Conrad son frere

et concinnè indicat. Anno certo et determinato præstantissimum hujus Principis facinus, Angliam nempe legibus illius anno 1066 subjectam collocat. Excerpta alia in Volum. VI et X jam edita lege.

LXV. *Ambasiensium Dominorum Gesta dispertiuntur in Libros duos, quorum primus, à Julio Cæsare usque ad Hugonem Capetum, minimè prorsus ad rem nostram attinet. Præcedentis Voluminis Excerptum cœpit à Libro secundo, cujus secundum caput jam certæ utilitatis est et momenti Historiæ Turonensi præsertim et Andegavensi. Utramque Partem ab uno scriptam præcisè non decernimus; id tamen satis indicat Ms. Codex Bibliothecæ Regiæ N^o. 6218, in quo Pars utraque, velut una eademque Historia, sine ullo discrimine exarata legitur. A morte Fulconis Nerræ Comitis Andegavensis, initium capit nostrum ragmentum, ac regnis Roberti et Henrici respondet, nec non octo primis annis Philippi I. In eodem Fragmento multa de Gaufrido Martello Fulconis filio, Gestis Dominorum Ambasiensium intermista reperies. Confines Provincias obit nonnunquam Auctor, quarum acta nonnulla leviter perstringit; ac tandem operi suo quasdam generis descriptiones satis accuratas inserit.*

Gesta Dominorum Ambasiensium.

LXVI. *Otto seu Otho Frising. Episcopus, patrem habuit Lupoldum cognomento Sanctum, matrem verò Agnetem; Henrici IV Imperatoris filiam. Anno 1138 à fratre uterino Conrado*

Chron. Ottonis Frising.

Cæsare Episcopatu præfectus est. Scripsit Otto circa medium duodecimi sæculi. Obiit autem anno 1158. Ejus Chronicon multa summè utilia confert ad Historiam notabilis Galliarum partis, Burgundiæ scilicet Transjuren- sis. Excluso ab hæreditate sua Odone II, filio sororis suæ Bertæ et Comitum Blesensis Odonis I, Rodulfus III Arelat. et Burgundiæ Rex, Conrado Salico anno 1024 in Imperatorem electo, deindè anno 1032 Henrico Nigro Conradi filio regnum suum legavit. Indè commota sunt bella Henricum inter et Odonem Campaniensem dictum, jura materna in regnum Burgundiæ vindicantem. Bellorum illorum Historiam exponit Fragmentum hoc, quod desinit in anno 1077.

Hist. Pontificum et Comitum Engolism.

LXVII. Percelebri S. Epar-
chii Monacho Ademaro Cabanensi Historiam Pontificum et Comitum Engolismensium tribuunt Eruditi nonnulli. Qui primus eam edidit Labbeus, scriptam tutius existimat ab Engolismensi Canonico, qui medio circiter duodecimo seculo florebat. Multa deprompsit Auctor ex scriptis tum Hugonis Engolismensis Episcopi, tum Ademari Cabanensis. Mendosum quidem opus in assignandis annis, quibus res gestæ sunt; sed optimum ad seriem instituendam Comitum Engolismensium: acta quædam eorum singula ex hoc opere cognosces, quæ aliò frustra perquiras. Excerptum breve jam in præcedenti Volumine editum prosequimur ab anno circiter 1030 ad 1076.

Gesta Consulum Andegav.

LXVIII. Publica jam facta

utérin le fit Evêque en 1138. Il écrivoit vers le milieu du douzième siècle. Sa mort est fixée à l'année 1158. La Chronique d'Othon est très-nécessaire à l'Histoire d'une partie considérable de la France, je veux dire la Bourgogne Transjurane. Rodolfe III, Roi d'Arles et de Bourgogne, avoit exclus de sa succession son propre neveu Eude II, fils de Berte sa sœur, et du Comte de Blois Eude I. Le legs qu'il fit de ses Etats à Conrad le Salique, élu Empereur en 1024, et qu'il renouvela l'année 1032 en faveur de Henri le Noir, fils de Conrad, fut la cause des guerres que ce dernier eut à soutenir contre Eude dit le Champenois, qui répétoit ce que la loi du sang lui adjugeoit. Le Fragment que nous donnons, et qui finit à l'an 1077, contient l'Histoire de ces guerres.

LXVII. Quelques Savans ont attribué l'Histoire des Evêques et des Comtes d'Angoulême au célèbre Moine de S. Cybar Ademar de Chabanois. Le P. Labbe, qui en a été le premier Editeur, pense avec plus de fondement qu'elle est d'un Chanoine d'Angoulême, qui vivoit vers le milieu du douzième siècle. L'Auteur a puisé dans les écrits de Hugue, Evêque d'Angoulême, et d'Ademar de Chabanois. Quoique la chronologie de cette Histoire soit pleine de fautes, elle peut néanmoins être d'un grand secours pour la succession des Comtes d'Angoulême: elle nous apprend quelques particularités de leur vie, qu'on ne trouve point ailleurs. Le Volume précédent contient un Extrait fort court de cette Histoire: celui-ci la continue depuis environ l'an 1030 jusqu'à 1076.

LXVIII. On a donné dans les

deux précédens Volumes quelques morceaux des Gestes des Comtes d'Anjou, Ouvrage composé par un Anonyme, que l'on croit avoir été Religieux de l'Abbaye de Marmoutier. Nous reprenons dans celui-ci la fin des actions de Foulque Nerra, qui a vu tout le regne de Robert et une partie de celui de Henri. L'Auteur y parle du voyage de ce Comte à la Terre-Sainte, mais sans entrer dans aucun détail. Il abandonne rapidement la Palestine, revient en France, raconte incidemment plusieurs particularités concernant le Duc (a) Robert, et Guillaume son fils naturel; puis il entre dans l'Histoire des guerres de Foulque Nerra contre Thibaud, Comte de Blois et de Tours, contre Guillaume VI, dit *le Gros*, enfin contre Guillaume VII, tous deux freres, et successivement Comtes de Poitou: les circonstances de ses démêlés avec Thibaud, sont exactement détaillées: l'Anonyme est moins exact, lorsqu'il parle des guerres du Poitou. Il traite superficiellement des dissensions qui s'élevèrent entre Guillaume le Bâtard et Herbert, Comte du Maine; de l'intérêt que Geofroi Martel prit aux affaires d'Herbert, son allié et son ami; enfin des divisions domestiques des deux freres Geofroi le Barbu et Foulque Réchin, qui se firent long-temps la guerre au sujet des dispositions testamentaires de leur oncle, dont ils étoient héritiers; au lieu qu'il s'appesantit sur une contestation de Geofroi le Barbu, Comte de Tours, et de l'Abbé de Marmoutier, touchant la dépendance temporelle de cette

sunt in ultimis duobus Voluminibus fragmentu quædam Gestorum Comitum Andegavensium, operis nempe scripti ab Anonymo, qui Monachus fuisse creditur Majoris-monasterii: repetimus in hoc Excerpto gesta postrema Fulconis Nerræ, qui toto Roberti Principatu primisque annis Henrici floruit. Paucis et nudè narratâ Jerosolymitanâ Comititis peregrinatione, rapidèque Palæstinâ relictâ, redit ad res Francicas Auctor; ac datâ veluti occasione, plura et singula commemorat de Duce (a) Roberto et de naturali ejus filio Guillelmo: postea narrationem instituit de bellis Fulconis Nerræ contra Theobaldum Blesensem ac Turensem Comitem, contra Guillelmum VI, Crassum dictum, et Guillelmum VII fratres, vicibusque Pictavienses Comites: Fulconem inter et Theobaldum contentiones sigillatim et distinctè, at minus accuratè Pictavinâ bella recenset Anonymus. Leviter tractat orta Guillelmo Nothum inter et Herbertum Cenomanensem Comitem dissidia; quid tentaverit Gaufridus Martellus, quidque Herberti causâ socii sui et amici egerit, vix loquitur; breviter strictimque dicit de domesticis ac diuturnis bellis Gaufridum Barbatum inter et Fulconem Richinum fratres, ob terras ab avunculo suo sibi testamento relictas. Fusiùs contrâ pleniusque Gaufridum Barbatum et Abbatem Majoris-monasterii litigantes exponit de bonis ejusdem Abbatix, quæ contendeat Abbas, alicujus dominio nisi

(a) Selon cet Anonyme, Robert avoit épousé la sœur de Canut, Roi d'Angleterre: il se trompe; c'est Richard II, pere de Robert, qui épousa la sœur de Canut, et la répudia après en avoir eu Richard III et Robert.

(a) *Ex hoc Anonymo Robertus sororem Canuti Regis Angl. in matrimonium duxerat: errat profecto; non enim Roberto, sed Richardo II patri Roberti nupta est Canuti soror, cui repudium remisit maritus, post filios ex eâ susceptos Richardum III et Robertum.*

Regio, nunquam fuisse subdita; Comes verò horum possidendorum jus per baculum Pastoralem volebat Abbati conferre. Quid consilii ceperit Aula, quidve egerit, in hoc negotio, ante omnia docere nos debuisset Auctor; sed hæc silet omninò. Dum in potestate tutoris erat Philippus I, certò fortè sciebant regni Administratores à Monachis hujus Abbatiae sat firmis rationibus defendi rectèque conservari jura Regia. Comprehenso fratre suo Gaufrido, Provinciis Andegavensibus ac Turonensi Fulco Richinus dictus, juvenis Philippi Regis gratiam sibi conciliavit, ipsumque ad rationes suas adjunxit. Factum hoc, etsi majoris momenti, vix delineatum leges in Gestis Consulium. Andegav. Auctor è contrariò plus æquo descendit ad minima, dum edisserit privata bella inter tres Ambasiæ Optimates, qui urbem hanc indivisam tenebant. Quæ in hoc opere ad Historiam generalem non attinere, aut à proposito nostro visa sunt digredi, hæc omnia prætermisimus. Bellica Comitum Andegavensium Gesta potissimùm exponenda suscepit Anonymus. In assignandis temporibus, in moribus et consuetudinibus describendis nimium indiligens, damnum hoc resarcit nonnunquam, detegendo causas et principia, rationes evolvendo, atque bellorum exitus explicando. Ex Acheriana Editione excerpta sunt, Tomis IX et X inserta Fragmenta; quod verò ad pag. 248 hujusce XI Voluminis reperitur, collatum est cum Ms. Codice Reginae Sueciæ N°. 992. Post impressum istud Fragmentum, tres Regios pervolvimus Mss. Codices notatos

Abbaye; l'Abbé prétendoit *ne relever que du Roi*, et le Comte vouloit que l'Abbé recût de lui l'investiture par le bâton Pastoral. Ce que l'Auteur auroit dû nous apprendre par préférence, c'est la part que la Cour prit à cette affaire; mais il n'en dit rien. Sous la minorité de Philippe I, le Ministère voyoit sans doute que les droits du Roi étoient assez bien défendus par les Religieux de l'Abbaye. Foulque, surnommé le Réchin, devenu maître de l'Anjou et de la Touraine, par la prise de Geoffroi son frere, scut mettre dans ses intérêts le jeune Roi Philippe. Ce fait important n'est qu'ébauché dans les Gestes dont nous parlons. Il n'en est pas ainsi des petites guerres de trois Seigneurs, qui possédoient par indivis la ville d'Amboise: l'Auteur descend dans le détail le plus minutieux. Nous avons supprimé tout ce qui nous a paru ou ne point appartenir à l'Histoire générale, ou être éloigné du plan de ce Recueil. Le principal objet de l'Anonyme, a été d'exposer le Tableau des expéditions militaires des Comtes d'Anjou: les dates, ainsi que les faits relatifs aux mœurs et aux usages, y sont fort négligés; mais il dédommage quelquefois le Lecteur, en développant les motifs, les causes et les suites des guerres. Les Fragmens des Tomes IX et X ont été donnés d'après l'Edition de Dom Luc d'Acheri: celui qu'on trouvera à la page 248 de ce XI^e volume, a été collationné sur un Manuscrit de la Reine de Suede, coté 992: nous avons eu depuis communication de trois Manuscrits de la Bibliothèque du Roi, côtés 6004, 6006, 6218, dont un est de la fin du XII^e siècle, et un autre du XIII^e. Nous les avons comparés ensemble, et avec

l'édition de D. d'Acheri. Par ce moyen nous offrons au Public la vraie leçon de ces Actes; et nous osons l'assurer, qu'en y joignant les observations que nous avons ajoutées à la page 645 de ce Volume, il aura les Gestes des Comtes d'Anjou, aussi purs qu'il est possible de les avoir.

Andegav. è puris fontibus exhausta inoffenso pede percurrat.

LXIX. La grande réputation d'Aimoin Religieux de Fleuri ou S. Benoît sur Loire, l'un des meilleurs Historiens du 10^e siècle, a déterminé plusieurs Ecrivains à s'annoncer pour ses Continueurs. C'est ainsi qu'on a réussi à conduire l'Histoire jusqu'à l'an 1165, sous le nom d'un Auteur mort vers l'an 1008. Les Critiques conviennent unanimement que tout ce qui se trouve de l'histoire des Francs, sous le nom d'Aimoin, depuis le 41^e. Chap. du 4^e. Livre, ne lui appartient point. C'est l'Ouvrage d'un ou de plusieurs Religieux de S. Germain des Prés, comme il est aisé de s'en convaincre par les Diplomes concernant cette Abbaye, et par l'Abrégé de l'Histoire de ses Abbés. Pour reprendre la suite des faits que l'on avoit omis dans les précédens Volumes, nous commençons l'extrait de cette Histoire à l'année 920, où le Continueur Anonyme rappelle en peu de mots ce qui regarde les regnes de Charle le Simple, de Louis d'Outremer et de Lothaire; mais nous supprimons tout ce qui est étranger à notre objet; et nous rentrons assez promptement dans les regnes de Robert et de Henri. On trouvera quelques généalogies dans ce Fragment, sur-tout celle d'Amauri Comte de Monfort, pere de la fameuse Bertrade. Nous avons suivi pour cette partie, le Manuscrit de la Bibliotheque du Roi, coté 5925, A.

LXX. D. Martene, qui a publié

6004, 6006, 6218, quorum unus desinente duodecimo sæculo scriptus est, alter decimi-tertiæ sæculi habet characterem. His inter se, et cum Acherii editione comparatis, genuinum textum restituimus, Lectorem admonentes, ut, ope animadversionum pag. 645 additarum, Gesta Consulium

LXIX. Chronographi plures, ob raram existimationem, quam inter eximios Historiæ decimi sæculi Scriptores sibi paravit Aimoinus Floriacensis sancti Benedicti ad Ligerim Monachus, sese Continuatores ejus inscripserunt. Hinc sub nomine Auctoris circa annum 1008 defuncti, ad annum usque 1165 Historiam Aimoini conscriptam habemus. Quidquid de Francorum gestis legitur à Capite quadragesimo-primo Libri quarti, non Aimoini, sed unius vel plurium sancti Germani à Pratis Monachorum Opus agnoscunt uno consensu Critici; quod certum cuique facile patebit ex Chartis hanc Abbatiam spectantibus, et ex Abbatum actis summatim descriptis. Ut ordo restituatur seriesque rerum in aliis Voluminibus omissarum, exordium capit istud Excerptum ab anno 920: ibi paucis repetit Anonymus quæ Regibus Carolo Simplici, Ludovico Transmarino et Lothario gesta sunt; verùm rescissis alienis à proposito nostro, redimus statim ad regna Roberti et Henrici. In hoc Fragmento, quod ex Ms. Codice Regio N^o 5925, A. descriptus, inter alias nonnullas, notabis progeniem Amalrici Comitis Montisfortis, patris celebris admodum Bertradæ.

LXX. Maximo in pretio ha-

Continuatio
Historiæ Ai-
moini.

Hist. Mo-
nast. S. Flo-
rentii Salm.

bendam esse Monasterii S. Florentii Salmuriensis Historiam existimat Martenius qui hanc vulgavit in Ampliss. Collect. Tomo V. Monachi plures Abbatix S. Florentii Salmuriensis apud Andes, omnes ferè coevi, incœptum ab alio Opus continuantes, ea quæ viderant aut ab oculatis testibus acceperant, conscripserunt. In superioribus Voluminibus jam edita est hujus Historiæ pars prima, et non mediocre secundæ partis fragmentum. Florebat desinente sæculo XII Anonymus, qui digessit secundam partem ab anno circiter 950, quo Theobaldus Tricator Blesensis Comes Monasterii Salmuriensis egit fundamenta, usque ad annum 1118. Datum hic Excerptum, quod multa continet ad Historiam Andegavensem pertinentia, in annis ultimis regni Henrici I desinit.

Origo Nivern. Comitum.

LXXI. Nivernensium Comitum Originis vulgò creditur Auctor, qui circa annum 1160 vixit, Hugo Pictavinus Vezeliacensis Monachus. Non tam Historicus quàm Genealogus, eorum progeniem non multùm noverat, quorum Historiam suscepit describendam (a). Fragmentum ejus præcedenti Tomo jam insertum est ex Editione Labbei, quam iterùm exscribimus. Aridum hoc et jejunum excerptum, gesta Renaldi I Nivernensis Comitum ejusque filii Guillelmi, verbis enarrat paucissimis. Clarus jam ab anno 1015, maximèque celebratus Renaldus, ut ait Chesnius in Hist. Domus Verg. pp. 67 et seqq. Matrimonio fuerat conjunctus Roberti Regis sorori quam Adalam alii, Avoisam vo-

l'Histoire du Monastère de S. Florent de Saumur dans le 5^e. Volume de sa grande Collection, la regarde comme un des plus précieux monumens du temps. C'est l'Ouvrage de différens Religieux de l'Abbaye de S. Florent près Saumur en Anjou, qui ont écrit successivement ce qui se passoit presque sous leurs yeux : car tous sont à-peu-près contemporains. On a dans les précédens Volumes la première partie de cette Histoire, avec une portion considérable de la seconde. L'Anonyme qui a rédigé celle-ci, vivoit sur la fin du 12^e. siècle. Il la commence à la construction de son Monastère, qui fut fondé par la libéralité de Thibaut le Tricheur, Comte de Blois, vers l'année 950 ; et la termine en 1118. L'Extrait que nous plaçons ici, finit avec les dernières années du règne de Henri I. On y trouvera plusieurs traits relatifs à l'Histoire de la Province d'Anjou.

LXXI. L'opinion commune attribue l'Origine des Comtes de Nevers, à Hugue de Poitiers, Religieux de Vézelay, qui vivoit vers l'an 1160. Ce Religieux moins Historiographe, que Généalogiste, connoissoit assez mal la descendance des Seigneurs dont il entreprit d'écrire l'Histoire. (a) On en a vu un fragment dans le tome précédent, d'après l'Édition du P. Labbe, que nous avons continué de suivre. Celui que nous donnons contient, avec la sécheresse ordinaire à l'Écrivain, l'Histoire très-succincte de Renaud premier du nom, Comte de Nevers, et celle de Guillaume son fils. Renaud, personnage distingué dès l'an 1015, selon M. Duchesne, Hist. de la Maison de Vergy, pp. 67 et suiv. avoit épousé la sœur du Roi Robert, appelée, selon les

(c) D. Menag. in Hist. Sabl. multos Hugonis emendat errores, circa seriem Nivern. Comitum.

(a) M. Ménage, dans son Histoire de Sablé, relève une partie des fautes de l'Auteur, sur la suite des Comtes de Nevers.

uns, *Adelle*, selon d'autres, *Avoise*, et selon quelques autres, qui joignant les deux noms, n'en forment qu'un seul, *Adelle-Avoise*. Le Comte Renaud eut plusieurs enfans, quoique l'Historien ne parle que du seul Guillaume : il vivoit encore en 1032; et suivant la Chronique

LXXII. Godel ou Godeau, *Anglois d'origine*, étoit encore jeune, lorsqu'il embrassa la profession religieuse dans l'Abbaye de S. Martial de Limoges. Il est Auteur d'une Chronique qui commence à la création du monde, et finit à l'an 1173. Comme il ne dit rien jusqu'à l'an 987, qu'on ne trouve dans les autres Historiens; c'est à cette année qu'on a commencé l'Extrait imprimé dans le précédent Volume. Nous reprenons dans celui-ci à l'année 1035 jusqu'à l'an 1082. A mesure que nous approchons du XII^e. siècle, Godel devient plus intéressant. On peut juger de l'attachement qu'il avoit conservé pour sa patrie, par son attention à rappeler les principales époques de l'histoire de la Grande-Bretagne. Suivant l'usage et le goût des Chroniqueurs de son temps, il est fort exact à observer les phénomènes

LXXIII. Richard de Poitiers vivoit dans l'Abbaye de Cluni, sous le célèbre Abbé Pierre le vénérable, auquel il survécut. Il entreprit une Chronique générale de l'Histoire de France, depuis l'an 754 jusqu'en 1174. S'il eût borné son travail à la recherche des monumens voisins de son âge, nous aurions un ouvrage moins chargé de fausses relations. On a relevé quelques-unes de ses erreurs dans les VII^e. et X^e. Vol. précédens. Dom Martene a publié la Chronique de Richard sur un Ms. de la Biblioth. Colbert. Dom Mabillon l'avoit copiée sur un autre manuscrit fort différent. Nous suivons la

cant alii, nonnulli verò uno nomine Adalam Avoisam. Renaldo Comiti plures nati sunt filii, quamvis de Guillelmo agat unicè Scriptor. Vivebat anno 1032 Renaldus, ex Chronico Vezeliacensi, anno 1040 peremtus. de Vézelay, il fut tué en 1040.

LXXII. *Godellus*, genere Anglicanus, *Monasterium S. Martialis Lemovicensis* intravit ætate juvenculus. *A mundi constitutione, ad annum usque 1173 ex variis Historiis compegit Chronicon, quod in præcedenti Volumine ab anno 987 editum, perducimus in præsentem ab anno 1035, ad 1082. Quò propiùs duodecimum seculum attingit opus Godelli, eò utilius evadit atque præstantius. Tantâ cum curâ Magnæ Britannæ narrat egregia facinora, ut ardentem patriæ amorem in Auctore facillè cognoscas. Quod temporum illorum usus ferebat, quodque arridebat maximè Chronicorum Scriptoribus, insolita phænomena impensè ac diligenter notat et designat.*

extraordinaires.

LXXIII. *Qui generale Francorum Chronicon ab anno Christi 754 ad 1174 scripsit Richardus Pictavensis, Monachus vixit apud Cluniacum, Abbate celeberrimo Petro venerabili, cui superstes extitit. Adeò mendosum non foret opus, si monumenta tantum ætati suæ proxima collegisset Auctor. Errores ejus nonnullos habes castigatos in VII et X nostræ Collectionis Voluminibus. Martenius ex Ms. Biblioth. Colbert. Richardi Chronicon edidit. Idem descripsit Mabillonius ex Ms. alio Codice maximè diverso. Mabillonii Apographum sequimur, variis lectionibus ad marginem inferiorem*

Chron. Wil-
lelmi Godel-
li.

Chron Ri-
chardi Mon.

additis. Insertum huic Volumini copie de D. Mabill. ; mais nous avons
Fragmentum historica quædam in soin d'ajouter les variantes , que
provinciis Pict. et And. regnan- nous plaçons aux marges infé-
te Henrico I, facta complectitur. rieures. L'Extrait inséré dans ce
 Volume contient quelques faits relatifs à l'Histoire de Poitou et
 d'Anjou, sous le regne de Henri I.

Chron. Mo-
nast. S. Albi-
ni Andegav.

LXXIV. Multa suprâ in
nn. X et XXXIX diximus
de Chronicis Andegavensibus,
quorum istud S. Albini, Aucto-
ris scilicet ignoti, aliud non vide-
tur quàm Epitoma operis Rainal-
di S. Mauricii Archidiaconi nec-
non Andegavensis Scholastici : am-
bo desinunt in anno Christi 1075.
Chronica Andegavensia dicta,
vel eorum errore qui varia Auc-
torum scripta collegerunt, vel li-
brariorum imperitiâ, maximè per-
mista habemus et confusa. Non-
nulli tamen distinguuntur, qui se-
culo XI scripserunt ; quorum
lucubrationibus sua posteriores ad-
dere non dubitarunt. Omnes qui-
dem paucis verbis res complectun-
tur, annosque multos continuos
silentio prætermittunt ; sed ex
eorum scriptis multùm utilitatis
exurgit Andegavensi Historiæ,
vixque ejusdem ætatis accuratio-
ra Chronica reperias. Hæc edide-
runt Labbeus in nov. Bibl Mss.
et Marten. in Ampliss. Coll. Post
lustratum leviter Henrici I re-
gnum, in annos Philippi I plu-
rimos excurrit datum hîc Chroni-
ci S. Albini fragmentum.

Aubin que nous donnons ici, parcourt le regne de Henri I, et s'étend sur plusieurs années de celui de Philippe I.

Fragmen-
tum de Pe-
tragic. E-
piscopis.

LXXV. Historiam quorum-
dam Ecclesiæ Petragoricensis
Præsulum, in Epitomen scrip-
tam, edidit Labbeus. Quem nes-
cimus, Auctor videtur circâ
nem XII seculi floruisse ; cùm
opus suum ad annum usque 1182
pertenderit. Habes in hoc excerp-
to gesta quatuor Episcoporum,
ex quibus Giraldus de Gordonio

LXXIV. Nous avons déjà beau-
 coup parlé des Chroniques d'An-
 jou aux nn. X et XXXIX. Celle
 de S. Aubin, dont nous ne con-
 naissons pas l'Auteur, n'est qu'un
 extrait de celle de Rainaud Archi-
 diacre de l'Eglise de S. Maurice,
 et Scholastique d'Angers. Toutes
 deux finissent en 1075. Les Chro-
 niques, dites d'Anjou, ont été
 confondues les unes avec les au-
 tres, soit parce que ce ne sont que
 des compilations de plusieurs ou-
 vrages de cette nature, soit par la
 faute des Copistes. Dans ce chaos
 d'Ecrivains, on en remarque quel-
 ques-uns du onzieme siecle ; d'au-
 tres, qui ont vécu postérieure-
 ment, se sont crus en droit d'y
 faire des additions à leur maniere.
 Quoiqu'ils soient tous fort suc-
 cincts, et qu'ils laissent souvent
 plusieurs années de suite, sans y
 rapporter aucun fait ; leurs écrits
 sont très-intéressants pour l'Histoire
 d'Anjou : il existe peu de Chroniques
 plus exactes pour ce temps-là. Elles
 ont été publiées par le P. Labbe
 dans sa nouv. Bibliot. des Mss. et
 par D. Martene dans sa grande Coll.
 La partie de la Chronique de S.

LXXV. Le P. Labbe a publié un
 Abrégé historique de quelques Evê-
 ques de Périgueux. Nous n'en con-
 naissons point l'Auteur ; on peut seu-
 lement juger qu'il vivoit sur la fin du
 XII^e siecle ; puisqu'il a conduit son
 ouvrage jusqu'à l'an 1182. Le frag-
 ment que nous en donnons, con-
 tient l'histoire de quatre Evêques,
 l'un desquels nommé Giraud de

Gordon, fut obligé d'*aliéner des terres dépendantes de son siège, pour soutenir la guerre contre le Comte Audebert-Cadenier.*

LXXVI. Geofroi, Religieux de l'Abbaye de S. Martial de Limoges, Prieur du Vigeois, fleurissoit vers la fin du XII^e siècle. Il dit lui-même qu'il commença son histoire au tems du Roi Robert, et qu'il la dicta la troisième année du Roi Philippe Auguste, fils de Louis le jeune, en 1183. Il faut qu'en cet endroit Geofroi parle de quelque addition qu'il aura faite à sa Chronique, puisqu'il dit ailleurs qu'il l'a terminée à l'année où Frédéric subjuguait les Lombards; car cette dernière époque ne va pas si loin que la précédente, et ne peut convenir qu'à l'année 1158, pendant laquelle Frédéric I, surnommé Barberousse, prit Milan; ou à l'année 1162, qu'il prit une seconde fois cette ville, et la détruisit de fond en comble. Depuis ce temps, nous ne voyons pas que Frédéric ait eu de grands avantages sur les Lombards. Nous lisons au contraire que ceux-ci rebâtirent Milan; qu'ils mirent en déroute Frédéric, lorsqu'en 1167 il revint pour l'assiéger; qu'en 1174, ils lui firent lever le siège d'Alexandrie de la Paille, qu'ils venoient de bâtir à l'honneur du Pape Alexandre III; qu'enfin cet Empereur perdit une grande bataille contre les Milanois en 1177: perte qui ruina sa puissance en Italie, et l'obligea à faire la paix: elle fut conclue à Venise le premier du mois d'Août 1177. Il ne paroît pas que depuis cette époque, Frédéric ait été en guerre avec les Lombards. En 1188, il se croisa, et partit en 1189 pour la Terre-Sainte. Le P. Labbe, qui a publié cette Chronique dans sa nouv. Bibl. des Mss. prétend que

quasdam Ecclesiæ suæ terras alienavit pro bello sustinendo adversus Audebertum Cadenerarium Comitem.

LXXVI. Desinente seculo XII florebat Gaufridus Monachus Abbatæ Sancti Martialis Lemovicensis, ac Prior Vosiensis Cœnobii. Ait enim se, à tempore Roberti Regis, cepisse historiam, atque ista dictavisse anno Incarn. Dom. 1183, Philippi (Augusti) qui fuit filius Ludovici (juvenis) tertio anno. Hæc ultima à Gaufrido dictata, intelligi debent de quodam supplemento ad Chronicum suum; jam enim dixerat se historiam explevisse in anno quo Fredericus edomuit Longobardos. Porro alteram non assequitur posterior epocha; quæ referritur tantum potest vel ad annum 1158, quo Mediolanum occupavit Fredericus I Barbarossa cognominatus; vel ad annum 1162 quo civitatem eandem iterum expugnatam funditus diruit. Longobardos post hæc tempora victos à Frederico nusquam constat. Legimus contra fusas ab illis Frederici copias, eum anno 1167 in obsidionem recepti Mediolani reverteretur; Longobardos anno 1174 circumvallatam ab Imperatore Alexandriam Statelliorum liberasse civitatem, quam paulò antè condiderant in honorem Alexandri III Papæ; anno tandem 1177 Fredericum insigni prælio cum Mediolanensibus decertantem fuisse superatum: quæ clades omnem illius in Italos potestatem concidit et Imperium, atque coegit ad pacem primâ die mensis Augusti an. 1177 Venetiis statuendam. Ab illa pace confecta, nullum bellum Fredericum inter et Longobardos cognoscimus. Acceptâ cruce anno

Chron. Gaufridi Prioris Vosiensis Cœnobii.

Christi 1188, Palæstinam anno sequenti profectus est ad bellum adversus Infideles gerendum. Qui Gaufredi Chronicon in novâ Bibliot. Mss. vulgavit Labbeus, ab alia manu assuta existimat, quæcumque in ea leguntur ab anno 1184. Rectè quidem, affirmante Gaufredo se anno 1183 opus dictavisse. Rivetus in sermone prævio ad Tomum IX. Hist. Litter. post mortem Auctoris editum, narrando quomodò scientiæ, currente XII seculo apud Francos excolerentur, hæc habet ad pag. 160 : « Majoris pretii foret apud omnes, à Gaufredo peracta historia, si tantâ scripsisset elegantia, quantâ historiam Siciliæ conscripsit Hugo Fulcaudus, qui Tacitus XII seculi citatur. » Perutile tamen agnoscunt opus Gaufredi, historiæ rerumque ad genealogias spectantium curiosi lectores. Amplum illius fuseumque fragmentum datum est in præcedenti Volumine. Insertum autem huic XI Tomo excerptum exegimus et ad Editionem Labbei et ad Ms. Abbat. S. Germ. Praten-sis Codicem, quem eruditis annotationibus scitè et accuratè illustravit Dom. de Foncemagne, atque suarum observationum, consuetâ semperque limatâ urbanitate, nos fecit participes. Patrem Guillelmi Conquestoris Ducis Normanniæ Eustachium vocat Gaufredus ; ast Guillelmum naturalem Roberti Ducis filium nemo nescit.

Gesta Comitum Barcinonensium.

LXXVII. *Ad Res Gallicas redeunt Barcinonensium Comitum Gesta. Norunt omnes, jam à temporibus Pippini, Francorum Reges supremum habuisse dominatum in Cataloniam, quam victis fugatisque Sarracenis, Imperio suo adjecerant, amplas scilicet regiones illas, quæ Pyreneos montes inter et Iberum fluvium mareque Mediterraneum habitan-*

tout ce qu'elle contient depuis l'année 1184, a été inséré par une main étrangère. On ne peut gueres en douter ; puisque l'Auteur assure l'avoir terminée à l'année 1183. Dom Rivet, dans son discours sur l'état des Lettres en France pendant le XII^e siècle, imprimé après sa mort, dans le IX^e Tome de l'Histoire Littéraire, dit à la page 160, que « L'Histoire de France » de Geofroi seroit d'un plus grand » prix, qu'elle n'est, si elle étoit » aussi bien écrite que celle de Sicile par Hugue Foucaud, qui est » regardé comme le Tacite du » XII^e siècle ». Cependant cette Chronique est très-utile pour ceux qui s'appliquent à l'histoire et à la science généalogique. On en a imprimé un fragment assez considérable dans le Volume précédent. Pour celui que nous donnons dans ce XI^e Tome, nous avons comparé l'édition du P. Labbe avec un manuscrit de l'Abbaye S. Germain des Prés, que M. de Foncemagne avoit déjà examiné, et dont il a bien voulu nous communiquer une notice très-exacte. Geofroi donne le nom d'Eustache, au pere de Guillaume le Conquérant, Duc de Normandie ; personne n'ignore que Guillaume étoit fils naturel du Duc Robert.

LXXVII. Les Gestes des Comtes de Barcelone appartiennent à l'Histoire de France. On sçait que depuis le regne de Pepin, nos Rois ont été Souverains de la Catalogne, qu'ils avoient conquise sur les Sarrazins. La domination des François s'étendoit sur toutes ces grandes provinces bornées par les Monts Pyrenées, l'Ebre et la Méditerranée, depuis Salces en Roussillon, jusqu'à Tor-

tose dans la Catalogne. Ce ne fut qu'en 1258 que les Barcelonais et les Catalans furent retirés de la Souveraineté de la France, par le traité conclu entre S. Louis et Jacques I, Roi d'Arragon, à l'occasion du mariage de Philippe, fils du Roi de France, avec Isabelle, la plus jeune des filles de Jacques. Ces Actes furent écrits vers l'an 1190 par un Religieux de l'Abbaye de Ripouil en Catalogne. Ils ont été publiés par M. Baluze, à la suite du *Marca Hispanica*, sur un ancien manuscrit de cette Abbaye. On y trouvera, outre l'histoire des Comtes de Barcelonne, l'établissement des Comtés de la Catalogne, avec les noms de ceux qui les ont possédés, suivant l'ordre des tems où ils ont vécu.

LXXVIII. La Chronique de Reims est extrêmement abrégée; mais elle est assez exacte dans les dates. Il y en a des Fragmens dans les Tomes IX et X. Celui-ci s'étend depuis l'année 1039 jusqu'à 1081. Tout ce que nous avons à dire sur l'Auteur, dont le nom est inconnu, c'est qu'il se montre fort attentif à observer les différens phénomènes de la nature, et que sa crédulité alloit jusqu'à la superstition.

LXXIX. La petite Chronique d'Auxerre est un peu plus étendue et moins sèche que celle de Reims. Elle commence à l'année 1005, et finit en 1174, suivant un manuscrit; un autre la continue jusqu'en 1190. Dans les portes-feuilles de M. de Gagnieres, elle se trouve à la fin du Martyrologe de S. Etienne d'Auxerre, telle que le P. Labbe l'a donnée sur une copie du P. Sirmond. On en a publié un fragment dans le X^e. Tome. Nous en donnons la suite, depuis l'année 1033 jusqu'à 1076.

tur, à Salsulis in Comitatu Ruscinonensi, usque ad Dertosam seu Tortosam in Catalonia. Anno tantum 1258, prorsus exempti sunt veteri Francorum Regum Imperio Barcinonenses et Catalani, à Regibus Ludovico IX et Jacobo I factâ nuptiali pactione Philippum S. Ludovici filium inter et Isabellam Tarraconis seu Regis Arragoniæ natu minimam. Porrò Gesta hæc circa annum 1190 à quodam Monacho Rivipullensi scripta, ad calcem Marcæ Hispanicæ Baluzius edidit ex veteri Codice Ms. ejusdem Abbatix. Præter Barcinonensium Comitum historiam, originem et institutionem Comitatum Cataloniæ narrat Scriptor Anonymus, ac nomina seriemque Comitum in ordinem temporum adducit.

LXXVIII. *Brevissimum Remense Chronicon, satis accuratè tempora diesque rebus narratis adscribit. Fragmentis jam in tomis IX et X traditis appingimus Acta ab anno Christi 1039 ad usque 1081. Hæc tantum certa de Scriptore novimus, ab ipso nempè varia naturæ phænomena diligenter et attentè notari, atque credulum hunc fuisse usque ad superstitionem.*

Chronicon Remense.

LXXIX. *Autissiodorensis breve Chronicon paulò diffusius copiosiusque præcedente, initium capit ab anno 1005, et, ex quodam Ms. Codice in anno 1174, juxtà alterum verò in anno 1190 desinit. Inter schedas Dom. de Gagnieres legitur in fine Martyrologii S. Stephani Autissiod. qualem edidit Labbeus ex Autographo P. Sirmondi. Insertum tomo X Fragmentum continuamus ab anno 1033 ad 1076.*

Breve Chronicon Autissiodor.

Chron. S.
Columbæ
Senon.

LXXX. *Dictum est in voluminibus IX et X, S. Columbæ Chronicon citius concludi in Editione Martenii, quàm in Ms. Codice Reginæ Sueciæ, cujus Autographum servatur in Biblioth. S. Germ. à Pratis inter veterum script. Mss. D. Durandi. Collatis ad invicem Editione et Manuscripto, ex utroque Fragmenta nostra descripsimus: pertingit novissimum istud ab anno Christi 1033 ad usque 1078.*

Chronicon
Lamberti
Parvi.

LXXXI. *Lambertus, Abbatix S. Jacobi Leodiensis Monachus, seculo XII florebat, scripsitque breve Chronicon ab anno Christi 988 ad 1194, quo operis et vitæ terminum habuit, ut testatur Continuator Reinerus, ejusdem Cœnobii Asceta. Maximè consentit Lamberti Parvi Chronicon cum Leodiensi, non in rebus modò, imò quantum ad verba. Exindè plures omittimus annos in Excerpto quod hîc edimus à morte Regis Roberti, id est ab anno 1031 ad annum 1076, quo obiit Deoduinus Leodiensis Episcopus. Matrimonio Henrici filii Conradi cum Chunelinde, filia Canuti Regis Angliæ, annum 1036 præstituit Lambertus; sicque Leodiense Chronicon emendat, in quo refertur idem ad annum 1032.*

Strozianum
Chronicon.

LXXXII. *Chronicon Strozianum ineunte seculo XIII digestum, descripsit D. Bernardus de Montefalconio ex Ms. Cod. Domini Leonis Strozii; undè Strozianum dictum est. Idem est omninò cum Chron. Ms. incerti Auctoris, asservato in Buheriana Divion. Biblioth. et cum Anonymi Chronico Ms. Regio N^o 4606. 5. Fragmentorum jam in*

LXXX. On a observé dans les Tomes IX et X de cette Collection, que la Chronique de Sainte Colombe finissoit plutôt dans l'Édition de Dom Martene, que dans le Ms. de la Reine de Suede, dont on conserve une copie dans la Bibl. de S. Germain des Prés, parmi les Mss. de D. Durand. Nous formons nos Extraits sur l'Édition et sur le Manuscrit. Dans ce XI^e. Vol. nous continuons la Chronique depuis l'an 1033 jusqu'en 1078.

LXXXI. Lambert, Religieux de l'Abbaye de S. Jacques à Liège, fleurissoit dans le XII^e siècle. La petite Chronique dont il est Auteur, s'étend depuis l'année 988 jusqu'en 1194. Reinier son confrere, et son Continuateur, dit que ce fut dans cette année que Lambert termina son ouvrage et ses jours. La Chronique de Lambert Petit, est en beaucoup de choses tout-à-fait semblable à celle de Liège: on y trouve non-seulement les mêmes faits, mais souvent les mêmes expressions: ce qui nous a déterminés à supprimer plusieurs années dans l'Extrait que nous en donnons; nous le commençons à l'année 1031, à la mort du Roi Robert; et nous finissons à la mort de Dieduin ou Deoduin, Evêque de Liège, en 1076. Lambert place sous l'année 1036 le mariage de Henri fils de Conrad, avec Chunelinde fille de Canut, Roi d'Angleterre, et par là corrige l'erreur de la Chronique de Liège qui le rapporte à l'an 1032.

LXXXII. La Chronique de Strozzi, est du commencement du XIII^e siècle; elle tire son nom de M. Léon Strozzi, à qui appartenoit le Manuscrit sur lequel elle fut copiée par Dom de Montfalcon. Elle contient absolument les mêmes choses que la Chronique d'un Auteur inconnu, conservée dans la Bibliothèque de M. Boucher à Dijon, et que la Chroni-

que Anonyme de la Bibliothèque du Roi N° 4606. 5. Notre Extrait reprend la Chronique de Strozzi (dont on a donné plusieurs morceaux dans les Volumes précédens), à la mort de S. Aymeri, fils de S. Etienne Roi de Hongrie, en 1031, et finit en 1058.

LXXXIII. Lambert d'Ardres, ainsi nommé du lieu de sa naissance, vivoit sous le Roi Philippe Auguste, au commencement du XIII^e siècle. Il a écrit l'Histoire de son pays depuis 800 jusqu'à 1200, et l'a dédiée à Arnoul II, Comte de Guines et Seigneur d'Ardres. Quoique Lambert déclare en plusieurs endroits qu'il ne cherche que la vérité, il ne faut pas toujours le suivre sans précaution. En même tems qu'il rejette les Généalogies fabuleuses de ses Comtes, il admet quelquefois des traditions qui ne le sont pas moins. Nous tirons cet ouvrage du Recueil intitulé *Reliquiæ Manuscriptorum*, publié par Pierre Ludewic (Tome VIII, pag. 391), et nous l'avons confronté avec les Fragmens imprimés par du Chesne dans les preuves de son Histoire généalogique des Comtes de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy. L'Écrit de Lambert, très-intéressant pour ce qui regarde la Flandre et les pays voisins, nous apprend qu'*Arnoul Seigneur d'Ardres, institua vers l'an 1065 douze Pairs ou Barons, dans la dépendance de son Château d'Ardres*. C'est peut-être le premier exemple d'une institution de douze Pairs par un Seigneur particulier. Le nombre de Douze n'étoit pas encore fixé pour la Cour de nos Rois. Nous voyons bien dans nos Historiens que les Pairs assisterent au Couronnement de Philippe I en 1059; mais ils n'en déterminent pas le nombre.

variis Voluminibus editorum continuatio hæc cœpit ab obitu S. Aymerici filii S. Stephani Hungariæ Regis, anno 1031, desinitque in anno 1058.

LXXXIII. *Ineunte seculo XIII, sub Rege Franc. Philippo Augusto, floruit Lambertus ab Ardeâ patriâ cognominatus Ardensis, qui descriptam ab anno 800 ad annum 1200 soli natalis Historiam, dicavit Arnulpho II Comiti Gisenensi et Ardeæ Domino. Multis in locis prodit Lambertus quàm maximè commendatam sibi veritatem habeat; hunc tamen cave ne credas ex omni parte perfectum: licet enim fabulosas Comitum suorum Genealogias discutiat, nunquam ipse traditiones probat, quibus vix major fides debetur. Reperitur illius opus inter Reliquias Manuscriptorum Petri de Ludewic Tom. VIII, pag. 391. Contulimus hanc Editionem cum Fragmentis à Chesnio vulgatis inter probationes Hist. geneal. Comitum Gisen. Ard. Gand. et Couciac. Ex Lamberti scripto, maximæ sanè utilitatis ad res Flandriæ confiniumque Regionum illustrandas, constat Ardensem Dominum Arnoldum duodecim Pares vel Barones castro Ardeæ appenditios instituisse circa ann. 1065, seu duodecim Ardensis oppidi Pares. Hæc fortè prima à Domino privato facta est XII Parium institutio. Quin etiam in Palatio Regum Franc. nondum constitutus erat et consecratus duodenarius ille numerus. Legimus quidem apud Historicos, Coronationi Philippi I anno 1059 præsentibus adfuisse Pares, seu Fran-*

Hist. Comitum Ardensium et Guisnensium.

cix Proceres; sed eorum numerus nusquam datur definitus.

Chron. Roberti Monachi S. Mariani Autissiod.

LXXXIV. *Chronologiæ Roberti Continuator, hunc ait, egregiè literatum, et in Historiarum notitia nulli temporis sui secundum. Opus suum et ex Actis Episcoporum Autissiod. et ex Scripto Clarii præsertim hausit Robertus; ipsa Clarii verba, maximè res Senonenses agitando, usurpat sæpissimè. Vulgato in præcedenti Volumine Fragmento, ex Edit. Nicol. Camusatii (in 4^o Trec. 1608), aliud adjicimus, ab anno scilicet 1031 ad 1068.*

(in 4^o Troyes 1608), vient à la suite de celui qui a été inséré dans le Volume précédent: il commence à l'année 1031, et finit en 1068.

Annales Rogeri de Hoveden.

LXXXV. *Editi sunt Annales Rogeri Hovedenensis, inter Rerum Anglicarum Scriptores, Francofurti anno 1601. Auctor, inter optimos ætatis suæ Annalium Scriptores certè numerandus, floruit ineunte XIII seculo. In assignatione temporum summè diligens et accuratus, verus est et sincerus in rerum narratione. Incipit Excerptum Annalium Rogeri ab anno 1017, quo anno, Rex Canutus derelictam Regis Egelredi (Ethelredi) Reginam Emmam in conjugium accepit: clauditur verò anno 1087, quo regnum cum vitâ perdidit Guillelmus Conquestor Angl. Rex, et Dux Normannorum.*

Hist. quorund. Norman. Ducum.

LXXXVI. *Inter Schedas Mss. Mabillonii, in Bibliot. S. Germ. à Pratis reperitur quorundam Normanniæ Ducum Historia, cujus Excerptum jam habes in Tomo X: continuamus autem idem opus à natali Guillelmi Nothi Ducis Normanniæ, ad mortem usque Henrici I Franc. Regis. Illud unum alicujus momenti notamus in hoc Fragmento, Guillelmum nempè Ducem normanniæ cum amplissimo comita-*

LXXXIV. Celui qui a continué la Chronologie de Robert, dit que ce Religieux étoit très-versé dans les Lettres, et ne cédoit à personne de son tems pour la connoissance de l'Histoire. Les Actes des Evêques d'Auxerre, et surtout l'Ouvrage de Clarius, sont les deux sources, où Robert paroît avoir puisé le fond du sien: il copie souvent les termes mêmes de Clarius, principalement en ce qui regardé le pays Sénonois. L'Extrait que nous en donnons, d'après l'Edition de Nicol. Camusat

LXXXV. Les Annales de Roger de Hoveden, furent publiées à Francfort en 1601, dans la Collection des Ecrivains de l'Histoire d'Angleterre. L'Auteur, un des meilleurs Annalistes de son tems, vivoit au commencement du XIII^e siecle. Il est très-exact à marquer les dates, et assez vrai dans la narration des faits. Ce que nous donnons de ces Annales, commence à l'année 1017, tems du mariage de Canut, Roi d'Angleterre, avec Emme veuve du Roi Ethelrede; et se termine à la mort de Guillaume le Conquérant Roi d'Angleterre et Duc de Normandie, en 1087.

LXXXVI. Dans la Bibliothèque de S. Germain des Prés, parmi les Cahiers manuscrits de Dom Mabillon, on conserve l'Histoire d'aucuns des Ducs de Normandie, dont on a donné un Extrait dans le X^e Tome. Celui-ci commence à la naissance de Guillaume le Bâtard Duc de Normandie, et finit à la mort du Roi Henri I. La seule remarque intéressante que nous ayons à faire sur ce Fragment, c'est qu'il nous apprend que le Duc de Normandie

Normandie Guillaume assista avec un grand cortège, au Couronnement du Roi Philippe I : circonstance dont les monumens que nous avons cités au N^o XI de cette Préface, ne font aucune mention, quoiqu'ils entrent dans un grand détail sur ce qui regarde les Prélats et les grands Seigneurs. Seroit-il possible que l'Auteur de la Description de la Cérémonie, eût oublié celui de tous les grands Vassaux, qui devoit le plus en relever l'éclat ? Cette réflexion est bien capable d'affoiblir l'autorité de l'*Histoire des Ducs de Normandie*, et de nous laisser des doutes sur un fait, qui étoit alors assez important, pour mériter de n'être pas omis. Il peut pourtant se faire que l'Auteur parle ici d'une autre cérémonie, où Philippe, après la mort de son pere, aura repris solennellement la Couronne, ce qui paroît conforme aux expressions de l'Écrivain.

LXXXVII. Gervais de Tilburi étoit d'une naissance illustre ; il avoit fait d'aussi bonnes études, que le permettoit le temps où il a vécu. Il se distingua dans la science militaire, et fut fait Maréchal du Royaume d'Arles. Dans le dessein de procurer à l'Empereur Otton IV une lecture qui pût être à la fois utile et amusante, il composa pour lui en 1211, l'Ouvrage intitulé *Amusemens Impériaux*, dans lequel il a semé plusieurs traits curieux, concernant l'Histoire, la Géographie et la Physique. On y lit avec plaisir ce qu'il dit de la ville [d'Arles et des contrées voisines ; de la plante qui produit la couleur du vermillon ; de la situation et des propriétés de différens lieux ; de l'origine de certaines traditions, de certains usages, qu'on ne trouve point ailleurs ; de la pomme d'or, remplie

Tome XI.

tu, Consecrationi Philippi I Regis interfuisse ; de quo tamen nullam omninò mentionem faciunt laudata suprà N^o XI fragmenta ; quamvis magnâ curâ Præsules singulos et Optimates enumerent. Potuit-ne, qui ritus omnes et personas diligentissimè descripsit, hujus, inter cæteros Regni Proceres, oblivisci, qui maximum inaugurationi splendorem addidisset. His consideratis, imminuitur apud nos Historiæ Ducum Norman. auctoritas, atque dubium habetur factum, magni tum ponderis ac certè dignum quod silentio non præteriretur. Loquitur forsàn Auctor de quadam alia Coronatione, post Henrici mortem peractâ ; quod equidem propius vero foret, quodque Scriptoris verba satis enunciant.

assez vraisemblable, et assez

LXXXVII. Gervasius Tilberiensis, illustri genere natus, quantum ferebant tempora, eruditione et doctrinâ excultus fuit ; militiâ clarus, Marescallus regni Arelatensis creatus est. Ut jucundâ simul et utili lectione Ottonis IV Imperatoris animum à curis avocaret, anno 1211 Librum edidit, quem Otia Imperialia inscripsit, et ad eundem cum epistola nuncupatoria misit. Multa Gervasius operi suo aspergit ad Historiam, Geographiam et Physicam utilia. Probabit Lector, quæ Auctor tradit de civitate Arelatensi ac finitimis regionibus ; de vermiculo colore et plantâ unde nascitur ; de variorum locorum situ ac proprietatibus ; de traditionum quarumdam et rituum alibi non occurrentium originibus ; de pomo aureo, quod in solennibus sinistrâ gerebant Imperatores,

Otra Imperialia.

favillâ et cinere plenum, ut admonerentur quàm vana esset gloria omnis humana. De Rebus Franciæ, aridam hanc et levem seriem tantùm refert Gervasius : Roberto Regi successit Henricus filius ejus : cui successit Philip-pus ejus filius. Acta Normanno-rum et Anglorum attingit unicè Excerptum, quod exerimus ex Leibnitianis Scriptoribus Rerum Brunsvicensium in Tomo I. Profert Gervasius à Guillelmo Notho Duce Normanniæ sororem Heraldî ductam in uxorem ; at-que ex hinc prodiisse Guillel-mum Regem Anglorum per nuptias : errat ibi Scriptor ; Rex etenim Angliæ Guillelmus uxorem habuit unicam Mathildem, filiam Balduini V Flandriæ Co-mitis.

Chronicon
Mosomense.

LXXXVIII. Desinit in an-no 1033 Chronicon à Mosomensi Monacho scriptum. Huic alii ad-jecerunt postea brevem repetitio-nem gestorum Adalberonis Ar-chiep. Remensis, ac Mosomen-sis Abbatîe Reparatoris, nonnul-laque Acta historica à medio secu-lo XI, ad annum usque 1212. Ex tribus hujus Chronici parti-bus, spectat ultima sola ad To-mum nostrum XI, cui vel brevis-simum suppeditat fragmentum. In eo maximè posita est tertiæ partis utilitas, quòd et Abbates Mosomenses, ab instaurata Ab-batia ad annum 1033, et Remen-ses Archiepiscopos, ab Adalbe-rone ad Guidonem Castellionen-sem, necnon plurima Præsulum Abbatumque Gesta recenseat ; hinc necessariam judices ad per-gendam Archiepiscoporum Re-mensium historiam à Frodoardo cceptam. Anno 1628 D. Nico-laus Habert Mosomensis Prior, ad Epitomen redactum Monaste-

de pailles et de cendres, qu'aux jours solennels les Empereurs por-toient à la main gauche, comme un signe qui devoit les avertir que la gloire et la pompe de ce mon-de ne sont que vanité et néant. Cet Ouvrage ne contient, par rap-port à la France, que *la succes-sion des Rois Robert, Henri I et Philippe I.* L'Extrait que nous don-nons, d'après Leibnitz (Recueil des Historiens de Brunsv. Tom. I), regarde uniquement les affaires de Normandie et d'Angleterre. Ger-vais donne *pour femme à Guillaume le Conquérant, une sœur du Roi Harald* ; il ajoute que *c'est pour cette raison, qu'il fut reconnu Roi d'Angleterre* : mais Guillaume n'eut jamais d'autre épouse que Mathilde, fille de Baudouin V, Comte de Flandres.

LXXXVIII. La Chronique de Mouson composée par un Religieux de cette Abbaye, finit en 1033. Des Ecrivains postérieurs y ont ajouté une récapitulation de la vie d'Adalbéron, Archev. de Reims et Restaurateur de ce Monastere, avec quelques événemens arrivés depuis le milieu du onzième siècle jusqu'à l'année 1212. Des trois parties de cette Chronique, la dernière est la seule qui appartienne à notre XI^e Volume ; elle ne nous fournira même qu'un fragment très-court. Le principal mérite de cette troi-sième partie, c'est qu'elle contient l'énumération tant des Abbés de Mouson, depuis le rétablissement de l'Abbaye jusqu'en 1033, que des Archevêques de Reims depuis Adalbéron jusqu'à Gui de Châtil-lon, et plusieurs traits de la vie des Prélats et des Abbés ; en sorte qu'elle devient nécessaire pour conti-nuer l'histoire des Archevêques de Reims, commencée par Fro-doard. Avant que D. d'Achéri don-

nât cette Chronique au Public, D. Nicolas Habert, Prieur de Mouson, en avoit fait imprimer un Abrégé à Charleville dès 1628. D. d'Achéri l'a publiée sur deux Manuscrits, l'un de la Bibliothèque de S. Germain des Prés, l'autre de la propre main d'André du Chêne; et c'est sur cette Edition que nous prenons notre Extrait.

LXXXIX. L'Extrait très-court, que l'on donne ici d'une *Histoire des Rois de France*, sur un Ms. de la Biblioth. de S. Victor, est la suite de celui qui est à la page 277 du Volume précédent. On y a déjà dit que l'Auteur Anonyme de cette Histoire l'avoit tirée de différentes Chroniques, des Actes de Louis VII, qu'il nomme *Louis le Pieux*, et de ceux de Philippe Auguste, sous lequel l'Auteur écrivoit.

A côté de ce morceau, on a imprimé sur l'autre colonne, une traduction Française du même tems, qui paroît copiée littéralement sur l'Histoire Latine : nous la donnons d'après un Manuscrit qui avoit appartenu à M. l'Abbé de Camps, et qui appartient aujourd'hui à M. Mariette. On en trouve un plus long Extrait à la page 278 du Tome précédent.

XC. Cet article contient une Histoire de Normandie, qui n'a point encore été publiée : elle est tirée d'un Ms. *in-fol.* d'un très-beau caractere, orné de peinture en or et en différentes couleurs. Ce Ms. n'a point de titre, ni aucune note qui puisse indiquer le nom et l'âge précis de l'Auteur. M. le Marquis d'Averne, à qui il appartient, a bien voulu nous le communiquer. Il paroît que l'Auteur Anonyme, qu'on estime avoir écrit sur la fin du XIII^e siècle, n'a fait qu'abrégé et mettre en prose le *Roman du Rou.* Il commence à Rollon, et finit à la paix de l'an 1217, entre

rii sui Chronicon, in lucem protulit apud Carolopolim; integrum idem edidit postea D. Acherius ex duplici Apographo, altero Bibliothecæ Sangermanæ, manu Chesnii scripto altero: Acherianam Editionem exscribinus.

LXXXIX. *Perpauca hic ex Ms. Codice Bibliot. S. Victoris Parisiensis excerptimus, addenda Fragmento in præcedenti Volumine dato, pag. 277, ubi jam notatum est Auctorem Anonymum congressisse Historiam Regum Franciæ ex diversis Chronicis, ex Actis Ludovici VII, quem Pium vocat, et ex Gestis Philippi Augusti, quo regnante, scripsit Anonymus.*

In altera columna adhærentem leges Francicam ejusdem temporis interpretationem, ex Historia Latina ferè ad verbum expressam, quam descripsimus ex Codice Ms. olim D. Abbatis de Camps, nunc D. Mariette. Excerptum fusius editum est in Tomo X pag. 278.

XC. *Nunc primum emittimus quamdam Normannorum Historiam, ex Codice Ms. in-fol. elegantia manu exarato, aureâ variisque aliis egregiis exornato picturis, qui nec titulo, nec ullo aliquo documento nomen et ætatem Scriptoris indicat. D. Marchio d'Averne, cujus est Codex iste, perofficiosè nobiscum contulit. Auctor Anonymus, qui desinente seculo XIII hæc creditur digessisse, poeticam de Rollone narrationem solutâ oratione fortè contraxit. Incipiens à Rollone, opus terminat ad pacem Philippum Augustum inter et Angliæ*

Histor. Reg.
Franc.

Chron. seu
Histor. Ms.
Norman.

Regem Henricum III, anno 1217 peractam. Attamen scripto manum extremam ab Anonymo non nisi post annum 1250 impositam fuisse, probat ab eo inducta mentio de S. Ludovici redemptione. Excerptum nostrum ducimus ab his Chronici verbis: Quomodo Dux Normanniæ Richardus II generum suum Reynaldum Burgundionem è custodia Hugonis Cabilonensis eduxit, usque ad mortem Henrici I Franc. Regis, ad annum scilicet 1060. Scribit Auctor Richardo III natum esse filium, Nicolaum nomine, qui primùm Fiscannensis Monachus, postea S. Audoeni Rotomagensis Abbas effectus est. His porrò perfectè planèque vero consentaneis, duplex error refellitur: primus error est Domni Pommeraye dicentis in historia Abbatix S. Audoeni, Nicolaum non fuisse Richardi III, sed Richardi II filium. Nititur illius opinio elogio, tumulo Nicolai inscripto, quod fert hunc Principem Richardi junioris natum, fratremque Comitis Roberti: verùm istud elogium ætate posterius fuisse facile advertitur, atque Scriptorem vel ignorasse à quo genitus fuerit Nicolaus, vel patrem ejus nuncupando, fuisse hallucinatum. Sanè quidem Abbas S. Odoeni Nicolaus, filius erat naturalis Richardi III Norm. Ducis.

Error alter est Interpolatoris Guillelmi Gemmeticensis, qui contrà sententiam Orderici Vitalis, Nicolaum filium Richardi III, apud S. Audoenum et verum fuisse contendit. In eundem errorem inductus est Mabillonius verbis captus Interpolatoris, quem ipsum credidit Guill. Gemmet. hic nempe Nicolao cœvus,

le Roi Philippe Auguste et Henri III, Roi d'Angleterre. On voit cependant qu'il n'a cessé d'écrire qu'après l'année 1250; puisque sur la fin de son ouvrage, il fait mention du rachat de S. Louis. Notre Extrait commence à ce Chapitre de la Chronique: *Comment le Duc Richard (II) de Northmandie délivra Regnault de Bourgogne, qui étoit son gendre, de la prison Hûe de Chalon; et finit à la mort du Roi Henri en 1060. L'Auteur, à l'article de Richard III, dit que cestui Richart ot ung filz qui ot nom Nicolas, qui vestu fut premierement à Fescamp, et après fut Abbé de saint Ouen de Rouen. Ce fait parfaitement d'accord avec la vérité de l'Histoire, nous sert à relever deux erreurs: la première de D. Pommeraye, qui, dans son Histoire de l'Abbaye de S. Ouen, soutient que ce Nicolas étoit fils de Richard II, non de Richard III. Il fonde son sentiment sur l'építaphe qui fut trouvée sur le tombeau de Nicolas, où il est dit que ce Prince étoit fils du Comte Richard le jeune, et frere du Comte Robert; mais il est aisé de voir que cette pièce n'est point du tems, et que l'Ecrivain ou ignoroit la filiation de Nicolas, ou s'est trompé dans la dénomination de son pere. Certainement Nicolas, Abbé de S. Ouen, étoit fils naturel de Richard III, Duc de Normandie.*

L'autre erreur est de l'Interpolateur de Guillaume de Jumiege, qui prétend, contre le sentiment d'Orderic Vital, que Nicolas fils de Richard III, fut élevé à saint Ouen. Dom Mabillon s'est déclaré pour cette opinion, trompé par l'autorité de l'Interpolateur, qu'il a cru être Guillaume lui-même, et qui étant de l'âge de Nicolas,

devoit l'avoir bien connu. Dans cette supposition, D. Mabillon devoit plutôt se déterminer sur le sentiment qu'il croyoit être de Guillaume de Jumiége, que sur celui d'Ordéric Vital, qui n'avoit que 17 ans, lorsque Nicolas mourut. Mais outre le passage d'Ordéric, nous avons l'autorité de cette Histoire manuscrite, qui est positive sur l'éducation de Nicolas à Fescamp : et nous savons d'ailleurs que les Ducs de Normandie affectionnoient alors cette Abbaye d'une façon toute particuliere. L'Auteur dit aussi que Guillaume, Duc de Normandie, se trouva en grant arroy au Sacre de Philippe I. Voyez à l'Article LXXXVI nos observations sur le même fait, avancé dans *Normandie*.

XCI. Le Pere Labbe avoit tiré la Chronique de S. Pierre de Challon des porte-feuilles de Jacques Sirmond, pour la publier dans sa *Nouv. Bibliot. des Mss.* Il y en a peu d'aussi abrégés, et d'où l'on tire aussi peu de lumieres. Depuis 1009 où elle commence, jusqu'à 1223 où elle finit, on ne trouve ordinairement qu'un seul fait sous chaque année ; quelques-unes même sont absolument vuides. Le Volume précédent contient deux légers Fragmens de cette Chronique : celui que nous donnons, s'étend depuis 1034 jusqu'à 1070. Nous y avons relevé quelques erreurs Chronologiques.

XCII. Plusieurs Anonymes ont travaillé successivement à écrire la Chronique de l'Abbaye de S. Amand, autrefois d'Elnone, depuis l'année 534 jusqu'en 1223. C'est sur un manuscrit de la maison même, que Dom Martene l'a publiée au III^e Tome des *Anecdotes*. Le peu de faits qui y sont

cum apprimè noverat ; debuit ergò potius hunc Auctorem habere Mabillonius, quàm Ordericum Vitalem, ut potè septemdecim tantum annorum, cum è vita discessit Nicolaus. Sed præter autoritatem Orderici, expressè docet scripta Normanniæ Historia, Nicolaum apud Fiscannum institutum fuisse. Novimus aliundè Duces Normanniæ tunc eidem Abbatix benevolentissimos. Narrat idem Scriptor cum magno Comitatu Coronationi Philippi I Ducem Normanniæ Guillelmum interfuisse. Vide quæ suprà, Art. LXXXVI, de eodem facto observavimus in Historia quorundam Normanniæ Ducum.

l'Histoire d'aucuns des Ducs de

XCI. *Chronicon S. Petri Catalaun. ex schedis Jacobi Sirmondi erutum edidit Labbeus in Nov. Bibliot. Mss. Vix aliud adeò breve concisumque reperias, et ex quo minùs luminis et utilitatis afferatur Historiæ. Ab ipsius exordio, ab anno scilicet 1009, usque ad 1225, in quo anno Chronicon desinit, unicum persæpè factum unoquoque anno suppetit ; imò plures anni in eodem penitus omittuntur. Frustula duo hujus Chronici habes in Volumine X : deducitur autem ab anno 1034 ad 1070 novum illud Fragmentum in quo errores Chronologiæ nonnullos emendavimus.*

Chron. S.
Petri Catalaun.

XCII. *Anonymi varii per vi- ces S. Amandi, olim Elnonensis Abbatix, Chronicon scripserunt ab anno 534 ad 1223. Ex ejusdem Abbatix manuse. Codice vulgatum est à Martenio in Tomo III Anecdot. Pauca quæ ibi habentur utilia, ad Flandrensem Histor. maximè pertinent. Par-*

Chron. S.
Amandi Elnon.

tem hujus Chronici leges in Tomo X pag. 280 : cui addimus hæc ab anno 1035, quo anno Flandriæ Comitem Balduinum IV cognomine Barbatum defunctum Chronographus scribit, usque ad obitum Balduini V Pii dicti, ad annum videlicet 1070.

Baudouin IV, surnommé le Barbu, jusqu'à la mort de Baudouin V dit le Pieux, c'est-à-dire à l'année 1070.

Chron. aliud
S. Benigni
Divion.

XCIII. *Præter editum ab Acherio Divionense Chronicon, de quo supra mentio fit in Art. V, habemus aliud apud Labbeum Tom. I Nov. Bibliot. Auctor, seu meliùs Auctores, (plures enim variis temporibus opus idem ab an. 753 ad 1224 protraxerunt), marginibus scripti sui Paschales Cyclos inscripserunt è regione annorum ad quos pertinebant ; sicque illustratum opus præstantius evasisse arbitrati sunt. Quæ in eo Chronico præcedunt annum 1046, frustatim data sunt in Tomis superioribus : pergimus in hoc Vol. ad annum usque 1075, quo tempore vitam finivit Robertus Dux Burgundiæ.*

Geneal. Comitum Bononiensium

XCIV. *Pertinet in primis, ut jam diximus, ad Collectionem nostram præcipuorum Regni Clientum Historia. Illi ergò inserendæ sunt antiquæ descriptiones generis Procerum illorum qui post Regem, regioque sanguine genitos, altissimum in Gallicano Imperio gradum obtinuerunt. Comitum Bononiæ genealogicam seriem exscribimus, à Guidone candida Barba cognominato, ad usque Eustachium Ghisnarum Comitem. Qui hanc edidit inter Probationes Hist. geneal. Com. Ghisn. asserit Chesnius, regnante S. Ludovico scriptam fuisse. Legenti facile liquet descriptionem illam non in omnibus convenire cum narratio-*

contenus, regardent plus particulièrement l'Histoire de Flandres, pour laquelle elle peut être de quelque utilité. On en trouvera une partie à la page 280 du X^e. Tome : nous la continuons dans le XI^e depuis l'année 1035, où l'Ecrivain marque la mort du Comte de Flandres Baudouin IV, jusqu'à la mort de Baudouin V dit le Pieux, c'est-à-dire à l'année 1070.

XCIII. Outre la Chronique de Dijon, publiée par D. Luc d'Achéry, dont nous avons parlé à l'Art. V de cette Préface, il en existe une autre donnée par le P. Labbe au Tome I de sa Nouv. Bibliot. L'Auteur, ou plutôt les Auteurs, qui ont successivement mis la main à cette Chronique, l'ont poussée depuis 753 jusqu'en 1224. Ils crurent enrichir leur ouvrage, et lui donner beaucoup de mérite, en marquant à la marge le Cycle Pascal, vis-à-vis des années auxquelles il répond. On en a tiré pour les Volumes précédens ce qui est antérieur à 1046 : dans celui-ci nous la continuons jusqu'à l'an 1075, tems de la mort de Robert Duc de Bourgogne.

XCIV. Nous l'avons déjà dit : l'Histoire des grands Vassaux de la Couronne fait une partie essentielle de notre Collection. Il importe donc d'y faire entrer les anciens monumens qui établissent la succession des Seigneurs qu'on sçait avoir tenu le premier rang dans la Monarchie, après le Roi et les Princes du Sang. L'Extrait de la Généalogie des Comtes de Boulogne commence à Gui à la Barbe-Blanche, et finit à Eustache, Comte de Guines. Du Chêne, qui l'a imprimée dans les Preuves de son Histoire des Comtes de Guines, dit qu'elle a été écrite du tems de S. Louis. On s'apercevra que cette généalogie ne s'accorde

pas toujours avec celle de Lambert d'Ardres, dans son Histoire des Comtes d'Ardres, dont nous avons parlé à l'Article LXXXIII.

XCV. La Chronique de Tours est l'Ouvrage d'un Chanoine de l'Eglise de S. Martin de cette ville. Si aux détails des principaux événemens qu'il rapporte, il eût joint plus d'exactitude dans la Chronologie, et un peu plus de critique dans les faits, nous aurions un assez bon Abrégé de l'Histoire de quelques-uns de nos Rois, et des Comtes de Blois, de Touraine et d'Anjou. Mais l'Auteur, qui écrivoit vers la fin du XIII^e siècle, ne sçut pas toujours distinguer le vrai d'avec les narrations fabuleuses de la plupart des Chroniqueurs qui l'avoient précédé. On voit qu'il connoissoit les *Gestes des Comtes d'Anjou*, dont nous avons parlé ci-dessus N^o LXVIII: il en suit tous les écarts; il en copie jusqu'aux expressions. On a donné des Extraits de cette Chronique dans les Tomes IX et X; nous la continuons depuis 1032 jusqu'en 1061. Nous avertissons qu'à la page 348, not. (b), en parlant du partage de la succession de Geofroi Martel Comte d'Anjou, on a décidé trop légèrement que *Castrum Laudunense*, devoit s'entendre de la ville de Loudun en Poitou; sur-tout lorsqu'on ajoute dans la n. (c), que Foulque Réchin avoit cédé ce Château au Roi Philippe I. Cela n'est pas exact: peut-être l'Ecrivain a-t-il eu raison de dire que Geoffroi Martel avoit donné le Château de Loudun, avec la Touraine, à Geoffroi le Barbu son neveu; mais c'est Châteaur Landon en Gâtinois, que Foulque Réchin céda au Roi Philippe I.

ne Lamberti in Hist. Comitum Ardensium, de qua actum est in Art. LXXXIII.

XCV. *Canonicum Ecclesiæ S. Martini Turonensis Auctorem habet Chronicon Turonense. Si cum præcipuis quæ narrat gestis, diligentius tempora et annos composuisset, ac res ipsas acutiori cautiorique censurâ distinxisset Scriptor, egregiam sanè epitomam Historiæ quorundam Regum Franc. necnon Comitum Bles. Turon. et Andeg. posteris reliquisset. At Sanmartiniacus Canonicus, qui desinente seculo XIII floruit, non semper verum seposuit ab iis quæ fabulosè narraverant plerique veteres Chronographi. Gesta Consulæ Andegavensium, de quibus supra, Art. LXVIII, sibi nota probat, dum illius operis et dicendi genus, et ipsos errores exprimit. Chronici Turonensis Fragmenta habes in Tomis IX et X; accipe et aliud ab anno 1032 ad 1061. Monitum te volumus, ad pag. 348, ubi divisio agitur hereditatis Gaufrædi Martelli Comitæ Andeg. minùs cautè dictum esse in not. (b) Laudunense Castrum idem esse cum Julioduno seu Castro Losdunensi in Pictonibus; maximè cum in not. (c) addatur illud Castrum à Fulcone Richino, cessum fuisse Philippo I Regi. Id non habet omnes in se veritatis numeros: potuit quidem Auctor dicere, à Gaufrædo Martello relictam fuisse nepoti suo Gaufrædo Barbato totam Turoniam cum Laudunensi (seu Losdunensi) Castro; non hoc autem, sed Castrum Landonense in pago Vastiniensi Philippo I cessit Fulco Richinus.*

Chron. Turonense.

Breve Chronie. S. Flor. Salmur.

XCVI. Excerpta ex brevi Chronico, à Monacho S. Florentii Salmuriensis scripto, data jam leges in Tomis IX et X; ubi castigati sunt errores nonnulli. Quò magis instat Auctoris ætas, eò rarescunt mendæ. Hujus Chronici, quod melius dicas indicem chronologicum Hist. Salmuriensis Abbatix, aliud ab anno 1036 ad 1070 apponimus Fragmentum.

en publions un nouvel Extrait depuis 1036 jusqu'à 1070.

Chron. Alberici Trium Fontium Monachi

XCVII. Inquirat Lector pag. 57, T. IX : ab his qui nos præcesserunt, ibi collecta notataque habebit quæcumque à Leibnitio in Præfatione sua, et in Biblioth. Historic. Franc. N°. 7103 à Patre le Long scripta sunt de Chronico Alberici. Hujus Fragmentum ab anno 1031 ad 1072 descriptum exhibet Tomus XI. In Biblioth. Reg. tres Mss. Codices asservantur, quorum unus Alberici tempore, exeunte scilicet XIII seculo, noscitur exaratus. Leibnitianam Editionem, quæ prima est, ad fidem trium Codicum exegimus.

trois Mss. le texte publié par Léibnitz, qui en a été le premier Editeur.

Chron Fiscanense.

XCVIII. Chronici Fiscanensis, inter brevissima numerandi varia frustula jam edita sunt ex Labbeo. Ultimo excerpto, quasdam adjungimus in Abbatia Fiscanensi factas ordinationes, quas in lucem protulit Mabillonius ex Ms. Codice Cellæ S. Gabrielis. Antiquam illius Abbatix jurisdictionem probant hæc instrumenta. Episcopi ad hoc invitati, Monachos ibi sacris ordinibus initiabant. Abbates quandoquæ Ebriocas, aliòve, nunquam Rotomagum suos mittebant.

les envoyoit à Evreux ou ailleurs, jamais à Rouen.

Chron. Andree Monachi Aquicinctini de Regibus Franc.

XCIX. Auctor Chronicæ de

XCVI. La Chronique de S. Florent de Saumur, est l'Ouvrage d'un Religieux de la même Abbaye. On en a donné deux morceaux dans les Tomes IX et X, où l'on a relevé quelques erreurs. Le nombre en diminue, à mesure que nous approchons du tems de l'Ecrivain. Cet Ouvrage n'est autre chose, qu'une espee de table Chronologique de l'Histoire de l'Abbaye de Saumur. Nous

XCVII. Nous renvoyons, par rapport à la Chronique d'Albérie, à la page 57 du Tome IX, où nos Prédécesseurs ont fondu dans une note, tout ce qu'en ont dit Léibnitz dans sa Préface, et le P. le Long dans sa Biblioth. des Historiens de France, N°. 7103. Le morceau que nous en donnons dans celui-ci, commence à l'an 1031 et finit à 1072. Nous avertissons que la Bibliothèque du Roi possède trois Mss. de cette Chronique, dont il y en a un de la fin du XIII^e. siècle; c'est-à-dire du tems même où vivoit le Chroniqueur; et que nous avons collationné sur ces

XCVIII. La Chronique de Fescamp est une des plus courtes que nous connoissions. On en a déjà donné quelques morceaux d'après l'Edition du P. Labbe. Nous joignons à notre Extrait le détail de quelques ordinations faites dans l'Abbaye de Fescamp, publiées par Dom Mabillon sur un Ms. du Prieuré de S. Gabriel. Ces pieces servent à prouver l'ancienneté de la jurisdiction de cette Abbaye: les Abbés y faisoient ordonner leurs Religieux par des Evêques qu'ils invitoient; quelquefois ils

XCIX. L'Auteur de la Chronique que

que des Rois de France ne se désigne lui-même que par le titre de frere André, et ne nous apprend d'ailleurs aucune circonstance de sa vie. Il a écrit l'Histoire de nos Rois, depuis le commencement de la Monarchie, jusqu'à l'an 1248, tems où il vivoit, et l'a dédiée à Pierre alors Evêque d'Arras. L'Extrait que nous en donnons, d'après un Ms. de la Bibliot. du Roi, coté 6183, reprend celui du Volume précédent à l'an 1030, et le conduit à l'an 1080. Comme le Chroniqueur a souvent copié ceux qui l'avoient précédé, nous avons eu soin de renvoyer aux pages de ce Volume, où se trouvent les

C. Dom Martene (Tome III de ses Anecdotes) a publié une Chronique fort abrégée de l'Abbaye de Lyre. Celle-ci, dont nous avons trouvé la copie dans les portefeuilles de l'Abbaye S. Germain, est un peu moins seche. Nous l'avons confrontée avec l'Edition de Martene, et nous en avons tiré quelques faits pour les années 1046,

CI. Nous insérons dans ce Volume trois articles de la Chronique de S. Médard de Soissons, qui paroissent intéressans. Elle a été rédigée par un Religieux de l'Abbaye, et publiée par D. Luc d'Achéri dans son Spicilége (T. II. in-fol.). Elle commence à l'an 497, et finit à 1260.

CII. La Chronique de Sénones, dont nous sommes redevables à D. Luc d'Achéri, est une Histoire de cette Abbaye composée par un Religieux nommé Richer. Suivant l'Editeur du Spicilége, c'est en ce genre une des meilleures productions du XIII^e. siècle. Si l'on y trouve quelques récits faux ou douteux, dans l'histoire des tems qui l'ont précédé, ce n'est point à lui qu'on doit s'en prendre, mais

Regibus Francorum nullâ vitæ suæ notatâ circumstantiâ, sub nomine tantum fratris Andreae noscendum se præbet. Regum nostrorum historiam, Petro tunc Atrebatensi Episcopo dicatam, scripsit à primis Francis ad annum usque 1248, quo anno florebat Andreas. Quod hîc ex Regio Codice Ms. n^o. 6183 edimus Excerptum, præcedentis Voluminis continuationem exhibet ab anno 1030 ad 1080. Cùm priores Chronographos Auctor frequenter excripserit, indicavimus hujus Voluminis paginas quibus opera ab eo descripta continentur.

Auteurs qu'il a suivis.

C. Martenius (Tom. III Anecdotorum) brevissimum Lyrensis Abbatie Chronicon edidit. Aliud istud, tenue minus et aridum, nacti sumus inter schedas Bibl. San-Germani Ex eo, cum Editione Marteniana collato, quædam excerpimus ad annos 1046, 1066, 1072, 1080 pertinentia.

Chronicon
Lyrense.

CI. Inscríbimus in hoc Volumine tres Chronici S. Medardi Suessionensis articulos, quos aliqujus momenti judices. Illud scripto mandavit ejusdem Abbatie Monachus ab anno 497 ad usque 1260; edidit verò Acherius in Spicil. (Tom. II in fol.)

Chron. Cœ-
nobii S. Me-
dardi Sues-
sion.

CII. Eidem Acherio debemus Chronicon seu Historiam Abbatie Senoniensis in Vosago, cujus Auctor agnoscitur Richerius ejusdem loci Monachus. Opus quidem, ut monet Acherius, inter optima ejusdem generis seculo XIII scripta numerandum. Si, narrando facta ævo suo antiquiora, dubia quædam vel falsa miscuerit, non certè culpandus Scriptor, sed verti debet eorum vitio, qui ipsi impo-

Chronicon
Senoniense.

suerunt. Rerum autem seculis XII et XIII gestarum omnium ferè testis oculatus Auctor fide dignissimus est, in iis maximè quæ Lotharingiam spectant. Ex eo describimus Historiam annorum 50 ab ineunte seculo XI.

Geneal. B.
Arnulphi
Metensis Ep.

CIII. Florebat, ut ipse loquitur, anno 1261 Auctor Genealogiæ Beati Arnulphi, cujus initium, ad Robertum usque Regem, exhibet superius Volumen. Principum ac Procerum nobili Franc. Regum sanguine natorum originem describit egregium illud opus, quod et rerum præstantiâ et adjectorum enumeratione, antiqua ejusdem generis omnia penè superat. Ut nova hæc Editio accuratior evaderet et perfectior, Chesnianam contulimus cum Ms. Cod. Reg. 5989.

Chron.
Francorum

CIV. Qui Chronici cujusdam Francorum Gallicè scripti fragmentum ediderunt in Tomo X, eruditi nostri sodales, Lectorem non præmonuerunt illud conservari inter Mss. Cancellarii Seguierii Codices; qui ex Coisliniana, in Sangermanensem Bibliothecam translati sunt. Mera licet Gallica sit interpretatio ex diversis Chronicis latinis expressa, locum tamen aliquem in Collectione nostra mereri putavimus; cum præsertim in eâ mentio habeatur de quibusdam consuetudinibus, quæ et curiosis in exquirenda antiquitate placeant, et Francorum Historiam illustrent. Ad Caldaicum prædicendi genus videtur Auctor animum contulisse.

Chron.
Kemperle-
giense.

CV. In Armorica Britannia quolibet seculo monumenta historica diligenter congesserunt Scriptores. Post Nannetensia Chronica, momento et utilitate cæteris

aux gens mal instruits, qui les lui ont donnés pour vrais. Pour tout ce qui regarde le XII^e et le XIII^e. siècles, comme il ne raconte guères que ce qui s'est passé sous ses yeux, il est de la plus grande autorité, sur-tout par rapport à la Histoire des 50 premières années du XI^e siècle.

CIII. Le Volume précédent contient le commencement de la Généalogie de S. Arnoul jusqu'au Roi Robert. L'Auteur nous apprend qu'il vivoit en 1261. Il s'est appliqué à nous donner la descendance des Princes et des grands Seigneurs, qui tirent leur origine de la maison de France. Nous avons peu d'anciens monumens de ce genre, aussi détaillés et aussi intéressans. Afin de rendre cette nouvelle Edition plus complète et plus exacte, nous avons collationné le texte donné par du Chêne, avec le Ms. de la Biblioth. du Roi, n^o 5989.

CIV. Nos savans Confreres ont donné dans le X^e Volume un extrait d'une Chronique des François écrite dans leur langue; mais ils n'ont pas observé qu'elle s'étoit conservée parmi les Manuscrits du Chancelier Séguier, qui de la Biblioth. Coislin, ont passé dans celle de S. Germain des Prés. Quoique ce ne soit qu'une traduction de quelques Ouvrages latins du même genre, nous l'avons crue digne d'entrer dans notre Recueil; parce qu'elle fait mention de plusieurs anciens usages, qui peuvent intéresser la curiosité et éclaircir notre Histoire. L'Auteur paroît s'être adonné à l'Astrologie.

CV. La Bretagne eut dans tous les temps des Ecrivains qui ramassèrent avec soin les monumens historiques de cette Province. Après la collection des Chroniques de Nan-

tes, nous n'en connoissons point de plus curieuse que la Chronique de Quimperlé. On en a un extrait dans le précédent Volume; nous la continuons, sur l'Édition de M. Baluze depuis l'année 1034, jusqu'à 1077.

CVI. Les fragments de différentes Chroniques des Comtes de Poitou, que nous donnons ici, ne sont qu'une compilation, qui paroît avoir été rédigée, ainsi qu'on l'a dit dans le précédent Volume, par un Religieux de S. Maixent. Elle comprend trois cens quarante-quatre ans, et finit à l'année 1280. On aura dans ce Volume les dernières années du XI^e siècle, où il est principalement question de Guillaume Geofroi Duc d'Aquitaine et Comte de Poitou, et de plusieurs

CVII. Ceux qui se sont appliqués à l'étude des Généalogies, ont toujours fait un cas singulier de celles qu'on a extraites des Chroniques de Hainaut. Maître Baudouin d'Avènes, qui en est l'Auteur, fleurissoit vers l'an 1280. Les Chroniques de Hainaut, qu'il s'attacha à dépouiller, lui fournirent d'excellens Mémoires sur les anciennes familles les plus distinguées non-seulement de l'Artois, du Hainaut, de la Flandres et du Brabant, mais encore de diverses Provinces de la France. André du Chêne s'en est utilement servi dans ses Histoires généalogiques, principalement dans celle de la Maison de Luxembourg. Nous avons tiré cet Ouvrage du Spicilege de Dom Luc d'Achéri, mais en collationnant son texte sur le Manuscrit de la

CVIII. Nous avons pensé qu'on ne devoit omettre, dans un Recueil tel que celui-ci, aucun des monuments historiques, qui peuvent faire connoître les grands Hommes de tous les Ordres de l'État. Plusieurs Monasteres ont

facile præstat Chronicon Kemperlegiense. Dato in præcedenti Volumine fragmento istud ex Editione Baluziana adjungimus ab anno 1034 ad 1077.

CVI. Jam dictum est in præcedenti Volumine Fragmenta quæ hic ponimus, ab anno 936 ad ann. circiter 1280 collecta fuisse à Monacho S. Maxentii, ex diversis Chronicis Pictavienses Comites spectantibus. Habes in hoc Tomo undecimi seculi postremos annos, qui versantur præcipuè circa Guillelmum Gaufridum Aquitanie Ducem et Comitem Pictaviæ, necnon circa plurimos ejusdem Provinciæ Optimates ac Nobiles.

CVII. Excerptas ex Chronicis Hainoniensibus Genealogias maximi semper fecerunt, qui studium et operam in hujusmodi scientiis collocaverunt. Magister Balduinus de Avennis, qui circa annum 1280 floruit, ex Chronicis Hannoniæ eximia expressit et innumera, quæ progenies illustrent Magnatum et Nobilium antiquissimas, Artesiæ non solum, Hannoniæ, Flandriæ et Brabantiae, sed etiam multarum aliarum Galliæ Provinciarum. Opere illo sæpè usus est Andreas Chesnius in diversis Genealogiis, maximeque in Historia Domûs Luxemburgensis. Descripsimus illud ex Acherii Spicilegio, cujus textum exegimus ad fidem Ms. Cod. Bibliot. Reg. n^o. 4896: A.

Bibliot. du Roi, coté 4896. A.

CVIII. In his nostris collectaneis, historicum nullum duximus omittendum scriptum, quod claros Homines omniam Regni Ordinum, studiosis exhibeat Amatoribus. Floruerunt in variis Monasteriis Abbates et natalibus

Fragmenta Chron. Comitum Pictaviæ, Ducum Aquitanie.

Genealogiæ ex Chronicis Hainoniensibus.

Gesta Abbatum S. Germani Autissiod.

illustres et virtutibus. Suos Cœnobium S. Germani Autissiod. eruditos Abbates habuit, quorum unus Guido nomine, Abbas anno 1290, Chronol. priorum Abbatum Historiam scripsit ab Heldrico, qui præerat anno 989, quo tempore celeberrimus Cluniacensis Abbas S. Mayolus, faventibus Franc. Regibus, Galliarum Monasteria reformabat. Guidonis scripto à se vulgato duplicem addidit Appendicem Labbens, quarum alterâ ipsius Guidonis, Galcherii verò successoris ejus gesta alterâ continentur. Operis Guidonis partem ab an. 1032 ad 1085 integram habebis, pag. 377 huj. Vol. jungendo cum pag. 647 et 648.

siecle depuis l'année 1032, jusqu'à

Breve
Chronicon
S. Dionysii.

CIX. Autissidior. Abbatum Gesta subsequuntur anni septem brevis Chronici S. Dionysii, ab ejusdem Abbatix Monacho ad Cyclos Paschales conscripti. Vide notam in excerptum jam datum, pag. 297 Tomi X.

Huic Chronico Fragmentum addimus Diplomatis à Roberto Rege concessi Monasterio S. Dionysii. Ibi se Robertus dicit Regem Francorum Burgundionumque simul. Descriptum est illud Fragmentum ex instrumento Archetypo pluribus in locis mutilo, quod extat Romæ inter Mss. Cod. Reginæ Succix. Abbas S. Dionysii Albertus, laudatus in hoc Diplomate, ignotus fuit Dubleto, Mabillonio nec non Auctoribus Gall. Christ.

Chron. S.
Stephani Ca-
dom.

CX. Chesnio debemus hoc unum ex præcipuis Historiæ Normannicæ monumentis, scilicet Chronicon S. Stephani Cadomensis, qui desinente XIII seculo

eu des Abbés également illustres par leurs vertus et par leur naissance : l'Abbaye de S. Germain d'Auxerre est de ce nombre : elle eut aussi des Supérieurs savans : un d'entr'eux nommé Gui, Abbé en 1290, écrivit l'Histoire Chronologique de ses prédécesseurs, depuis Heldric en 989, dans le tems que le célèbre Abbé de Cluni S. Mayeul, s'occupoit, sous la protection de nos Rois, à réformer les Monasteres de la France. Le P. Labbe, en publiant cet ouvrage, y joint deux Appendices, dont l'une contient les gestes mêmes de l'Abbé Gui, et l'autre ceux de Gaucher son successeur. Nous donnons aux pages 377, 647, et 648, la partie qui regarde l'onzieme

1085.

CIX. Le Fragment des Gestes des Abbés de S. Germain d'Auxerre, est suivi de sept époques extraites d'une courte Chronique composée par un Religieux de l'Abbaye de S. Denis, suivant le Cycle Paschal. On peut voir ce

Nous ajoutons à cette Chronique un Fragment de Diplôme du Roi Robert, en faveur de l'Abbaye de S. Denis, dans lequel Robert se qualifie *Roi des Français et des Bourguignons*. L'original d'où ce Fragment est tiré, se conserve à Rome parmi les Manuscrits de la Reine de Suède. Malheureusement on n'a pu déchiffrer le Diplôme entier. Il nous fait connoître un Albert, Abbé de S. Denis, qui avoit échappé à Doublet, à Mabillon et aux Auteurs de la Gaule Chrétienne.

CX. Nous devons à du Chêne la Chronique de S. Etienne de Caen. C'est un des plus précieux monumens pour l'Histoire de la Normandie. L'Auteur, qui vivoit sur la fin

du XIII^e siècle, écrivit sur de bons mémoires: il sert à rectifier plusieurs faits ou altérés, ou controuvés, ou infidèlement rapportés par d'autres Chronographes de son tems; sa chronologie sur-tout est très-exacte. Nous le suivons dans ce Volume depuis l'année 1035, jusqu'à la mort de Jean, Archevêque de Rouen, qu'il place en 1079: époque qui confirme ce que nous avons établi au XV^e Article de cette Préface; savoir qu'on a eu grand tort d'imputer aux Religieux de S. Ouen d'avoir tué en 1073 leur Archevêque; puisqu'il vivoit en 1079, et que deux mois avant sa mort, il avoit été obligé de se démettre de son Archevêché, tant pour avoir offensé le Roi Guillaume, qu'à cause de ses infirmités. Comment donc faut-il qualifier l'Interpolateur, ou l'Editeur de Mathieu Paris, qui a eu la hardiesse d'insérer dans le texte de cet Historien un fait aussi faux qu'injurieux? C'est lui qui a induit en erreur les Auteurs de l'ancienne Gaule Chrétienne, et tous ceux à qui le nom de Mathieu Paris a imposé.

CXI. Outre les Annales de S. Bertin, si connues des Savans, nous avons une Chronique qui porte le nom de cette Abbaye, appelée autrefois Sithiu. Cet ouvrage très-estimé, a été composé par Jean, surnommé *Yperius*, de la ville d'Ypres sa patrie, qui fut Abbé de S. Bertin pendant 17 ans, et mourut en 1383. Jean n'a rien rapporté, qu'il ne l'ait tiré des meilleurs Auteurs, ou vérifié sur les monumens authentiques conservés de son tems dans les Archives de la Flandre. Aussi son ouvrage a constamment joui d'une telle réputation, que tous ceux qui ont écrit

scribebat Auctor, certa adhibuit argumenta, quibus facta multa corriguntur, vel adulterata, vel ficta et commentitia, vel denique malâ fide narrata ab aliis Chronographis ejusdem ætatis; tempora præsertim magnâ cum curâ et diligentia describit. Auctorem hunc exhibet Volumen nostrum XI, ab an. 1035 ad an. 1079; quem annum morti Joannis Archiep. Rotomag. statuit. Ex hoc loco confirmantur jam à nobis in Art. XV constituta; iniquè scilicet S. Audoeni Monachis imputatum fuisse, interfectum anno 1073 Rotomag. Archiepiscopum, qui vivebat anno 1079, quique ab offenso Rege Guillelmo, nec non infirmâ valetudine coactus, duobus ante mortem mensibus Archiepiscopatum deposuit. Quanam igitur appellatione donandus Interpolator seu Mathæi Parisii Editor, qui historiæ Mathæi falsum æquè ac calumniosum scelus ausus est inserere? Commentâ falsarii opinionione rapti sunt in errorem et Auctores veteris Gallix Christianæ, et omnes illi quibus imposuit Mathæi Parisii nomen.

CXI. Præter Annales S. Bertini, seu Sithienses, eruditè maximè notos, habemus et Chronicon, ab eâdem Abbatia Sithiense dictum, quod magno semper in pretio habitum descripsit Joannes Yprâ oriundus, Yperius cognominatus, qui Abbatiam S. Bertini 17 annis rexit, vixitque ad annum 1383. Operi nil inseruit Joannes, quod non legerit apud Auctores fidissimos, quodve non authenticis Flandriæ Archivis fuerit approbatum. Hinc à posterioribus Scriptoribus tanti fuit usquè habitum, ut quæ dicenda de rebus Belgicis

Chron. Sithiense seu S. Bertini.

suseperint, ex eo, tamquam ex purissimo ac certissimo fonte hauerint. Non solum Acta Monasterii sui prosequitur Yperius, sed et res gestas Episcoporum Morinensium atque Comitum Flandrensium scribendas suscepit, quibus ea quæ summos Pontifices, Imperatores ac Francorum Reges spectant, si modò requirat sermonis cohærentia, immiscuit. Potest ergò generalis Historia dici ab anno 590 ad annum 1294, atque maximè utilis haberi ad præcipua capita quædam illustranda. Longa, copiosaque scripti hujus Excerpta habes in Tomis VII, IX et X; exscriptum autem ex Cap. 36, part. 3, datur in hoc Vol. Fragmentum ab an. 1031 ad usque 1070. Eximium illud Chron. primus edidit Martenius in Tom. III Anecd. col. 445-776.

Chronicon
Vezeliacen-
se.

CXII. Ab anno 1034 ordinem repetimus seriemque Vezeliacensis Chronici, ex quo multa post Labbeum frustatim edita sunt in Tomis superioribus. Articulos 14 ad annum usque 1075 exhibet ultimum fragmentum. Temporum descriptor non accuratus, scribit Auctor, Guillelmum Norm. Comitem anno 1063 Angliæ regnum obtinuisse; ast Angliam non ante an. 1066 subactam, quis nescit? Rex Philippus I an. 1100 emit ab Arpino Bituricas urbem; hanc verò partam narrat an. 1065.

Vetus
Chron. Reg.
Franc.

CXIII. Ex variis Chronicis, à Pipino Brevi ad Philippum Valesium, vetus hoc Regum Franciæ Chronicon, seu potiùs hæc veluti Genealogica Regum nostrorum series conflata est tali ordine: I, II, etc. In ea præter adscriptos Regum Imperio annos, vel eorum Coronationi dies, vix

depuis lui sur les Pays-Bas, n'ont pas cru devoir prendre un guide plus sûr. A l'Histoire du Monastère, il a sçu joindre non-seulement celle des Evêques de Térouanne et des Comtes de Flandre; mais encore les principaux traits de la vie des Papes, des Empereurs et des Rois de France, quand ils se trouvent liés à l'objet qu'il traite. C'est dans une espee d'Histoire générale depuis l'année 590 jusqu'à 1294, qui peut fournir d'utiles éclaircissenens sur des points essentiels. Les Tomes VII, IX et X en offrent des morceaux considérables. L'Extrait contenu dans ce onzieme Volume est tiré du chap. 36^e de la 3^e part. depuis l'an 1031, jusqu'à 1070. Dom Martene est le premier Editeur de cette excellente Chronique, au III^e Tom. des Anecd. col. 445-776.

CXII. Nous reprenons à l'année 1034 la suite de la Chronique de Vézelay, dont on a publié différens Extraits dans les précédens Volumes, sur l'édition du P. Labbe. Nous en donnons 14 Articles, jusqu'à l'année 1075, où nous finissons. L'Auteur n'est pas exact dans sa Chronologie: par exemple, *il place en 1063 la conquête de l'Angleterre par Guillaume Duc de Normandie*, qu'on sait être de 1066. L'acquisition de la ville de Bourges par le Roi Philippe I, est de l'an 1100; il la met en 1065.

CXIII. L'ancienne Chronique des Rois de France, dont nous publions un Fragment, s'étend depuis Pepin le Bref, jusqu'à Philippe de Valois. Ce n'est qu'un extrait de différentes Chroniques, rédigé en forme de Généalogie, par suite de Rois, I, II, etc. où l'on trouve seulement les dates de leur regne,

quelquefois de leur Couronnement, les alliances qu'ils ont faites, et les noms de leurs enfants mâles. Le Ms. de S. Germain des Prés n^o. 441, d'après lequel nous la donnons, est une copie récente d'un plus ancien Ms. qui n'est point indiqué.

CXIV. On a donné dans le X^e. Tome un plus long morceau d'un abrégé historique des Rois de France. C'est encore une espèce de compilation, faite en François de différentes Chroniques, dans la forme de celle dont nous venons de parler. Nous la tirons d'un Ms. de S. Victor de Paris, coté 419.

CXV. Quoique la Chronique de Rouen publiée par le P. Labbe, contienne à-peu-près les mêmes choses que celle de Caen, nous en donnons ici un Extrait depuis l'an 1031 jusqu'à 1074; mais nous avons eu l'attention d'en retrancher les faits et les dates qui sont absolument les mêmes dans les deux Chroniques. La Bibliothèque de S. Germain des Prés conserve une copie Ms. d'une autre Chronique de Rouen, différente en beaucoup de choses de celle du P. Labbe: nous en avons inséré quelques Articles dans celle-ci. La copie dont nous nous servons, a été faite par D. Durand sur un Ms. de la Reine de Suède, coté 322.

Nous ajoutons, par forme d'Appendice, l'analyse d'une Charte de Robert, Duc de Normandie, donnée en 1034 en faveur de l'Abbaye de Préaux, qui nous instruit de quelques usages singuliers de ce tems-là.

CXVI. L'Abbaye de Déols ou de Bourg-Dieu, près de Château-roux dans le Berri, a été l'une des plus considérables du Royaume, par la célébrité de son Ecole et par le nombre des savans Personnes qui en sont sortis. Elle ne subsiste plus depuis l'année

alia leguntur quàm eorumdem affinitatis conjunctiones, atque masculorum filiorum nomina. Sangermanensis Codex Ms. n^o. 441, in quo exstat illud opus, recenti manu descriptus est ex alio Ms. Codice qui non indicatur.

CXIV. Epitoma historiæ Regum Franc. cujus amplius copiosiusque Fragmentum habes in Tomo X, eâdem ratione quâ superius scriptum, ex diversis Chronicis Gallicè compacta est. Hanc edimus ex Cod. Ms. Bibl. Sanvictor. Paris. num 419.

Epitoma
Hist. Reg.
Franc.

CXV. Idem ferè est cum Cadomensi, a Labbeo vulgatum Rotomag. Chronicon, cujus hic Fragmentum habes ab anno 1031 ad 1074: ne tamen actum ageremus, annos omisimus et facta prorsus eadem in utroque Chronico. Quædam inseruimus ex Apographo alterius Rotomagensis Chronici in multis diversi, quod descripsit D. Durandus ex Ms. Cod. Reginæ Sueciæ, n^o. 322, quodque exstat in Bibliotheca S. Germani Pratensis.

Chronicon
Rotomag.

Post hæc in modum Appendicis, nonnulla leges circa singulares ac præcipuos illius temporis mores, summatim excerpta ex Charta anno 1034, a Roberto Normanniæ Duce concessâ Pratellensi Monasterio.

CXVI. Extitit olim non longè à Castro-Rodulfi in Biturigibus. Dclensis seu Burgidolensis Abbatia, ex Galliarum præcipuis una, tum Scholarum celebritate, tum numero Litteratorum qui ibi fuerunt edocti. Ex illius, alteriusque confinis Ab-

Chronicon
Dolense.

batix S. Gildasii simul conjunctis opibus, Ducatum Castrorum Rodulfi Rex Ludovicus XIII creavit anno 1623, Principis Condæi gratiâ, qui tunc Provinciæ Bituricensi præerat. Chronici Dolensis, à Labbeo primùm editi, varia jam dedimus Fragmenta, quibus additam accipe seriem Dolensium Principum, necnon Burgidolensium Abbatum, ab anno 1033 ad 1063. Nobis ignotus Auctor anno 1033 Odonem Comitem Campanensem ab Imperatore victum et interfectum scribit : hæc autem ad annum 1037 pertinent.

place mal-à-propos en 1033 la

CXVII. Genealogicæ Flandrensium Comitum Historiæ, Editor Martenius hanc à pluribus scriptam existimat. Primus digressit eam ab an. 980 ad 1172, quod anno vixisse creditur. Hujus Opus nunc agere sufficiat. Prudens et optimus Auctor, de rebus remotissimis parcissimè loquens, fusiùs gesta suo tempore prosequitur; sed ablegatis omninò fabulis, quibus delectati fuisse videntur Flandrenses. Majoris utilitatis et explicationis gratiâ, à medio seculo X comitum Flandrensium progeniem repetimus, ab Arnulfo nempe juniore, patre Balduini, Pulchra-Barba cognominati, seu Barbati, ad usque Robertum Frisium.

plus utile, nous reprenons la suite généalogique des Comtes de Flandres, depuis le milieu du X^e siècle, c'est-à-dire depuis Arnoul le jeune, père de Baudouin surnommé *Belle-Barbe*, ou le Barbu, jusqu'à Robert le Frison.

Ut autem Comitum Fland. Chronologiæ plurimum luminis afferatur, utque nonnullorum ejusdem Provinciæ Magnatum illustrentur familiæ, quædam ad-

1623 que ses biens furent réunis par le Roi Louis XIII, pour composer, avec ceux de l'Abbaye de S. Gildas qui étoit dans le voisinage, le Duché de Château-roux érigé en faveur du Prince de Condé, Gouverneur de la Province de Berri. On a donné dans les Volumes précédens plusieurs Extraits de la Chronique de Déols, publiée originairement par le P. Labbe. Celui que nous donnons, contient la suite des Princes de Déols et des Abbés du Bourg-Dieu, depuis 1033 jusqu'à 1063.

Nous avertissons que l'Ecrivain dont nous ignorons le nom, *défaite et la mort d'Eude, Comte de Champagne*; ces deux faits appartiennent à l'an 1037.

CXVII. Dom Martene qui a publié la Généalogie des Comtes de Flandres, pense que plusieurs Ecrivains y ont successivement mis la main. Celui qui l'a commencée, l'a conduite depuis l'an 980 jusqu'en 1172 : c'est vraisemblablement le tems où il vivoit. Il nous suffit actuellement de nous occuper de cette première partie. L'Auteur, homme sage et judicieux, ne parle qu'avec beaucoup de réserve des choses qui se sont passées dans les siècles antérieurs à son âge : il entre au contraire dans un assez grand détail sur l'Histoire de son siècle, mais sans y mêler les fables, dont il paroît d'ailleurs que les Flamands aimoient à se repaître.

Pour rendre cet Extrait encore plus utile, nous y joignons d'après l'Histoire de la Maison de Gand, par du Chêne, quelques morceaux de Chartes, propres à éclaircir la Chronologie des Comtes de Flan-

dres, et à faire connoître plusieurs grandes Maisons de ce pays-là.

CXVIII. Si l'on veut se rappeler ce qui a été dit dans le Volume précédent, page 301, d'une certaine Chronique de France, qui commence au siège de Troye, et finit à l'an 1368; on jugera qu'elle est d'une médiocre autorité pour l'Histoire du XI^e siècle. Cependant, pour ne rien omettre, à l'exemple de nos prédécesseurs, nous en avons extrait tout ce qui regarde le regne de Henri I, et une partie de celui de Philippe.

CXIX. L'Histoire de l'Abbaye de Condom, aujourd'hui Evêché, est un des plus précieux morceaux de ce Volume. L'Anonyme, Religieux de cette Abbaye, en écrivant, pour faire connoître son Monastere à la postérité, a fait en même-tems l'Histoire de la Guienne, des Comtes de Gascogne et des principaux Seigneurs de la France Méridionale. Les pieces qu'il a insérées dans sa narration, la rendent encore plus intéressante et plus curieuse. Il commence par le rétablissement de l'Abbaye de Condom, qui se fit dans les premières années du XI^e siècle: c'est aussi par-là que commence notre Extrait. Dom Luc d'Achéri qui a publié cette Histoire, jugeoit par la différence du stile, que plusieurs Ecrivains avoient travaillé à la continuer jusqu'à l'an 1371.

CXX. Nous n'ajouterons rien à ce qui a été dit sur les Chroniques Françaises de S. Denis, dans les Volumes précédens. Plus nous avançons, plus nous nous confirmons dans l'opinion que le Religieux de S. Denis, chargé de les rédiger, étoit un simple Com-

Tome XI.

dimus Chartarum fragmenta, à Chesnio vulgata inter probat. Hist. Geneal. Gand. Domús.

CXVIII. Tenuis autoritatis mediocrisque ponderis conficiendæ XI seculi hist. fore videbitur illud Franc. Chronicon, si modò Lector ad memoriam revocet quæ dicta sunt in superiori Vol. pag. 301, scilicet inceptum ab excidio Trojæ, in anno 1368 opus desinere. Attamen ne quid utile prætermittatur, prædecessores nostros imitati, quæcumque ad regnum Henrici I, nonnulla etiam ad Philippum I spectantia, ex hoc Chronico descripsimus.

Chron. Regum Franc.

CXIX. Inter præstantissima hujus Voluminis monumenta, numeranda certè Historia Cond. Abbatæ, nunc Episcopatus nomine insignitæ. Anonymus ejus loci Monachus, Acta Cœnobii non modò transmisit ad posteros, sed et Historiam descripsit Aquitanix, Comitum Vasconix, atque Clarissimorum Francix Meridionalis Optimatum. Variis egregiis ac perutilibus argumentis narrationem suam locupletavit. Ab instauratione Condomensis Abbatæ, id est à primis annis seculi XI opus aggreditur: eadem est epocha hujus Excerpti nostri. Editore Historix illius Acherio judice, eam à pluribus Auctoribus contextam esse ad annum usque 1371, varius demonstrat stilus.

Histor. Abbatæ Condomensis.

CXX. Sufficiant quæ jam in præcedentibus Voluminibus dicta sunt de Chronicis S. Dionysii Francico Idiomate scriptis. Magis ac magis pergendo nobis persuasum est, hæc ex variis Chronographorum operibus collecta, fuisse tantùm à Monacho

Chronica Franc. S. Dionysii.

Sandionysiano in ordinem distributa. Capit iste Tomus XI Historiam Henrici I. Frustrà moneremus à nobis exscribi perpetuò diffusiores aliis Ms. S. Genovesæ Codicem, sed collatum cum Codicibus Regio et Sangerman.

pilateur, qui fondoit en un corps tous les autres Chronographes. Nous donnons dans ce Volume le chapitre qui renferme l'Histoire de Henri I. Il est inutile d'avertir que nous continuons à suivre le Ms. de Ste. Genevieve, comme plus ample que les autres : cependant nous l'avons collationné aux Mss. du Roi et de S. Germain des Prés.

Chronicon
Franc. Re-
gum Gall.

CXXI. *Conservatur inter Mss. Cod. Bibl. Reg. n° 567, Chronicon Gallicum Regum Francorum, quod in regno Caroli VI terminatur. Facile percipitur quàm mediocri adjumenti sit ad locupletandam priorum Regum tertie stirpis Historiam. Hinc brevissimum illius Scripti Fragmentum edimus.*

CXXI. Dans la Bibliothèque du Roi, parmi les Mss. n° 567, on conserve une Chronique des Rois de France, écrite en François, qui finit au regne de Charles VI. Il est facile de concevoir qu'elle ne peut être que d'une médiocre utilité pour l'Histoire des premiers regnes de la troisième Race. Aussi notre Extrait sera-t-il très-court.

Speculum
Historiale.

CXXII. *Regum Franc. Historiam summatim describit Speculum Historiale, seu Historiarum: licet Carolo VI regnante confectum; plurima tamen exhibet utilia ad illustranda superiora regna. Optimatum quorundam nomina vel mutavit Auctor, vel corrupit aliquandò. Dicta jam in Tomo X. pag. 314, de Ms. Codice Sangermanensi illud opus capiente, non iteramus. Ast ibi mendum irrepsisse monendus Lector; sic enim legitur: Florebat Auctor Carolo Valesio Rege, ut probant facile pauca quæ de hoc Principe narrat. Legendum est sanè Carolo VI, qui nusquam Valesius nominatus est.*

CXXII. Le *Miroir Historial* n'est autre chose qu'une Histoire abrégée des Rois de France. Quoique l'Auteur ait écrit sous le regne de Charles VI, il ne laisse pas d'être utile pour les regnes précédens. On lui reproche d'avoir altéré ou changé les noms de quelques Grands Seigneurs. Nous ne répétons pas ce qui a été dit dans le X^e Vol. p. 314, du beau Ms. de cet ouvrage, conservé à S. Germain des Prés. Mais nous devons avertir qu'il s'est glissé une faute en cet endroit; on y lit: *L'Auteur... vivoit sous Charles de Valois, comme il est aisé d'en juger par le peu qu'il rapporte du regne de ce Prince.* Sans doute il faut lire *Charles VI*, qui n'a jamais été désigné par le nom de *Charles de Valois*.

Origo Re-
gum Fran-
ciæ.

CXXIII. *Scribendi finem fecit anno 1422, quem nescimus Auctor Operis cui titulus est Origo Regum Franciæ, sed quoa meliùs diceretur Francorum Regum Index genealogicus. Hujus Ms. Codex extat in Monas-*

CXXIII. L'Ouvrage intitulé *Origine des Rois de France*, est une simple table généalogique de nos Rois. Nous ignorons le nom de l'Auteur: nous savons seulement qu'il a cessé d'écrire en 1422. Le Manuscrit est conservé à Paris

dans le Monastere des Blancs-Man-teaux.

CXXIV. L'Eglise de Nantes conserve parmi ses Manuscrits , une collection de différentes Chroniques , à laquelle on donne communément le nom de *Chronique de Bretagne*. Les dates y sont exactement marquées , avec quelques détails historiques assez bien rédigés. Nous en avons tiré pour ce Volume , l'Histoire de trente années , dont quelques-unes même ne sont pas remplies. On y trouvera les fastes de la Bretagne et de l'Anjou , pendant une partie considérable du XI^e siecle.

CXXV. Le P. Sirmond avoit recueilli plusieurs Chroniques importantes pour l'Histoire de Lorraine. Le P. Labbe les ayant trouvées parmi les papiers de son Coufrere , les fit entrer dans sa nouvelle Bibliothèque. De ce nombre est la Chronique de S. Vanne , que différens Ecrivains ont continuée depuis 952 , jusqu'à 1598 , mais avec de fréquentes lacunes. Notre Extrait en contient neuf articles , qui répondent à l'espace de plus de 35 ans.

Nous plaçons ici , en forme de Supplément , la suite de l'Histoire des Evêques de Verdun , dont nous avons donné la notice à l'article LXI. Nous y avons fait observer qu'un Religieux de l'Abbaye de S. Vanne continua l'ouvrage de Bertaire jusqu'au milieu du onzieme siècle ; c'est précisément le reste de cette continuation qui forme notre Supplément. L'Auteur vivoit et écrivoit sous le regne de Henri I : on peut donc avec sûreté ajouter foi à ce qu'il écrit.

CXXVI. Quoique la Chronique de Lobes s'étende jusqu'à l'an 1641 , on peut cependant la regarder comme l'Ouvrage d'un Auteur contemporain. Dom Martene l'a imprimée au III^e Tome de ses

terio Alborum Mantellorum apud Parisios.

CXXIV. Ex variis Chronicorum Fragmentis collectum , inter Mss. Cod. Eccl. Nannet. repertum est illud Britannicum vulgò dictum ; in quo accuratè notata tempora , factaque nonnulla satis aptè ac rectè distributa leguntur. Editam ex eo opere habes in Tomo XI Historiam annorum triginta , id est , quæ totâ illâ XI seculi parte gesta sunt in Britannîâ et apud Andes. Ex annis illis quosdam Auctor ipse penitus omisit.

Chron. Britannicum.

CXXV. Varia Chronica , quæ ad Historiam Lotharingiæ præcipuè maximèque pertinent , à Jacobo Sirmondo collecta , edidit Labb. in Nov. Bibliot. Inter hæc S. Vitoni Chronicon occurrit modò , quod ab anno 952 ad 1598 diversi sed lacunosi Auctores , scripto mandaverunt. Novem articulis istud Fragmentum spatium annorum ampliùs 35 concludit.

Chron. S. Vitoni Verdun.

His addimus Supplementum Historiæ Verdunens. Episcoporum ; ipsam verò jam monuimus in Art. LXI , à Monacho S. Vitoni post Bertarium , ad medium usque seculi XI fuisse continuatam. En porrò ejusdem continuationis reliquias. Floruit Auctor regnante Henrico I ; fides ergo segura scriptis ejus haberi potest.

CXXVI. Etsi Lobense Chronicon ad annum usque 1641 sit productum ; ab Auctore tamen veluti cœvo digestum potest asseri. Martenius qui illud edidit in T. 3. Anecdot. notat

Chronicon Lobense.

ex Manuscripto Cod. Lobiensis Abbatiae facile videri facta, prout occurrebant, à diversis Anonymis descripta fuisse. Continet à nobis tradita ejusdem Chronici pars, ab an. 1032 ad 1070.

Ex diversis
Chroniciis,
etc.

CXXVII. Prout à prædecessoribus nostris instituta tritaque methodus exigit, Chronicis finem imponunt Fragmenta quædam seu Annalium monumenta excerpta ex variis aliis ejusdem generis Scriptis, quæ licet tota et integra lucem non mereantur, nihilò seciùs utilia facta nonnunquam suggerunt. In hoc Volumine repetimus nonnulla sub Roberto Rege gesta, ab anno nempè 1013; ac successorum ejus Henrici et Philippi præcipuis rebus collectis, ad annum 1080 terminum habemus.

Laudes ur-
bis Metarum.

CXXVIII. Præter Scripta merrè historica, collectioni nostræ quædam inseruimus Poemata, ad Historiam illustrandam non nihil adjumenti conferentia. Hujusmodi nonnulla exhibet XI Volumine antiqua civitatis Metarum monumenta, quæ tradidit Sigebertus Gemblacensis Sancti Vincentii Diaconus, in vitâ celebris Episcopi Metensis, Theodorici, Conditoris Abbatiae, Sancti Vincentii; ibi nempè longiùs à proposito digressus, urbis Metarum laudes et oratione solutâ et versu heroico celebrat. Vitam Theodorici Leibnit. edidit inter Script. rerum Brunsvic. T. I. C'est de-là que nous l'avons tirée, sur l'édition des Ecrivains de Brunsvich, par Leibnits.

Versus de
primis Co-
mit. Lova-
niens.

CXXIX. Apud Miræum in Diplomatum Belgicis Tomo I, Genealogicam Lovaniensium Comitum seriem habes, versibus ab Ægidio S. Trudonis Abba-

Anecd. Il observe que, par le Manuscrit de l'Abbaye même, dont il s'est servi, il est aisé de reconnoître la main de différens Anonymes, qui ont rédigé les faits à mesure qu'ils se passoient. La partie que nous en donnons, contient depuis l'an 1032 jusqu'à 1070.

CXXVII. Conformément au plan que nos prédécesseurs ont suivi, nous terminons la classe des Chroniques par un Extrait, en forme d'Annales, de toutes celles qui, ne méritant pas d'être publiées en entier, contiennent néanmoins quelques traits dignes d'être conservés. Nous reprenons dans ce Volume une partie de ce qui s'est passé sous le regne de Robert depuis l'an 1013; et après avoir indiqué les plus importantes époques de ses successeurs Henri et Philippe, nous nous arrêtons à l'année 1080.

CXXVIII. Outre les Ouvrages purement histor. qui doivent former notre Recueil, nous avons cru ne devoir pas négliger les Poésies qui peuvent servir à éclaircir l'Histoire. Quelques traits de ce genre, concernant les antiquités de la ville de Metz, que nous avons remarqués dans l'éloge de cette ville par Sigébert de Gemblours, Diacre de S. Vincent, nous ont déterminés à l'insérer dans notre XI^e Volume. Cet éloge, partie en prose, partie en vers héroïques, est une longue digression que Sigébert a placée dans la vie du célèbre Thiéri, Evêque de Metz, Fondateur de l'Abbaye de S. Vincent. C'est de-là que nous l'avons tirée, sur l'édition des Ecrivains de

CXXIX. Gilles, Abbé de S. Tron, a écrit en vers une Généalogie des Comtes de Louvain, que l'on trouve parmi les Diplômes Flamans de Mirée. Le Poète

donne à ces Seigneurs une très-haute origine. Ainsi que les Francs les Belges prétendoient descendre des anciens Troyens , et cette prétention a presque toujours dirigé la plume des Généalogistes des

CXXX. De tous les Ecrivains qui ont travaillé à nous faire connoître les grands personnages du XI^e siècle , Adelmanne , Evêque de Bresse , nous paroît être celui qui a le mieux réussi, dans ses *Rhythmes Alphabétiques* , ouvrage en prose cadencée et rimée, dont chaque strophe composée de trois vers , commence par une lettre de l'alphabet , depuis *A* jusqu'à *Z*. Après un portrait très-avantageux de Fulbert, Evêque de Chartres , son maître; Adelmanne donne une notice des plus grands Hommes de lettres qui s'étoient formés de son tems à l'école de Chartres et à celle de Liege. Quoique la piece se resente du siècle où il a vécu , on y trouve quelques beautés , et l'on sent que l'Auteur étoit homme d'esprit. Nous la publions d'après les

CXXXI. Fulcoie ou Foulcoie naquit à Beauvais vers l'an 1020. Après avoir fait ses études à Reims sous le célèbre Hermanne , il choisit la ville de Meaux pour son séjour. Bientôt il entra dans le Clergé de cette Eglise , et en fut ordonné Soudiacre : il avoit appris les langues et les loix ; mais il fit sa principale occupation de la Poésie ; et pour y vaquer plus à son aise , il se retira au Prieuré de la Celle , alors Abbaye considérable , à quatre lieues de Meaux , qu'il peint comme *un séjour très-agréable aux Muses*. Là il s'occupa particulièrement à célébrer les Saints de la Brie , les Savans de son tems , comme Lanfranc , S. Anselme , Hermanne son maître , et plusieurs hommes illustres , tels que les

te altiùs descriptam. Perindè ac Franci , Belgæ propaginem à Trojanis olim repetebant ; sicque cum turba seculis XI et XII Genealogi fabulis ducebantur. XI et XII^e siècles.

CXXX. *Ex omnibus qui de viris illustribus XI seculi scripserunt , hos rectiùs satiùsque laudavit Adelmanus Brixien-sis Episcopus , in suis Rhythmis Alphabeticis , id est in oratione numerosè similiterque cadente , cujus singulæ trium versuum strophæ , juxtà ordinem Alphabeticum ab A ad Z , digeruntur. Effusis honoribus in Fulbertum , Carnutensem Episcopum magistrum suum , præcipua Litterarum lumina quæ ex scholis Carnutensi et Leodicensi orta , ætate suâ floruerunt , recenset Adelmanus. Opus quidem seculi vitia redolet ; at lepores nonnulli Auctorem ingenio culto ornatum probant. Scriptum illud edimus ex Analectis Mabillonii.*

Analectes de Dom Mabillon.

CXXXI. *Fulcoius Bellovaci circa annum 1020 natus , Remis magistrum celebrem audivit Hermannum : commoratus Meldis , Clerum inivit illius Ecclesiæ , cujus ordinatus est Subdiac. Linguis doctus et legibus , Poesim tamen , Musasque præsertim coluit ; quibus operam ut daret faciliùs , in Cellæ Prioratum , tunc egregiam Abbatiam , a Meldis quatuor leucis distantem , se recepit : locum hunc vocat Mysis gratis-simam sedem. Ibi celebravit præcipuè Briæ seu Briegii viros sanctos ; celebravit et sibi coævus Eruditos , Lanfrancum , S. Anselmum et Hermannum magistrum suum ; summos Pontifices Alexandrum II et Gregorium VII , Gervasium et Manassem*

Adelmanni
Scholastici
Rhythmi al-
phabetici.

Fulcoii
Poemata.

*Remenses Archiepiscopus, Riche-
rium Senonensem, necnon plures
alios Episcopos ac viros illustres.
His tantum Fulcoii Scriptis opus
nostrum augere potuimus. Poe-
matibus quæ nec ad elegantiam
nec ad harmoniam cecinit, opti-
mi Poetæ nomen et celebritatem
sibi paravit, non apud Francos
modò, sed et apud Germanos et
Romanos: hanc ipsi famam fe-
cerunt, et fecunda manus, et
multum usitata sibi consuetudo,
carmina mittendi ad loca diver-
sa, cum quibus vel modicum
commercium habuit. Typis hîc
mandata Fulcoii Fragmenta, ex
Cod. Ms. Ecclesiæ Bellovacen-
sis, descripta nobis perofficiosè
amanterque communicarunt qui
urbis ejusdem Historiam parant,
maximè litterati Scriptores (a).*

Anonymi
querela in
gratiam No-
thorum.

*CXXXII. Pervagatus undeci-
mo seculo Sacerdotum concubina-
tus in morem ferè perductus est.
Quanti laboris et difficultatis
fuerit, ad antiquam continentix
normam Clerum revocare, osten-
dunt illius ævi monumenta,
summorum Pontificum et Episco-
porum Præscripta, Decreta Conci-
liorum generalium et Provincia-
lium, Regum nostrorum Leges
aliaque hoc in Volumine con-
gesta. Judicium quo notabantur
infamiâ Presbyterorum filii, et
a sacris Ordinibus amoveban-
tur, durum nimis et iniquum
habebat Scriptor, cujus nomen
et conditionem nescimus: in gra-
tiam illorum infelicium quere-
lam versibus conscripsit, in quâ
totis ingenii viribus et nervis
probat insontes, pœnas crimini-
bus patrum debitas luere sine
gravi injuriâ non posse, nec de-*

Papes Alexandre II et Grégoire
VII, Gervais et Manassé, Arche-
vêques de Reims, Richer de Sens,
et plusieurs autres Evêques. C'est
la seule partie de ses Ouvrages qui
ait pu nous fournir de quoi enrichir
le nôtre. Quoique la poésie de Ful-
coie ne soit ni élégante ni harmo-
nieuse, il eut néanmoins la réputa-
tion d'un très-grand Poëte, non-seu-
lement en France, mais encore en
Allemagne et à Rome; il en fut princi-
palement redevable à sa fécondité
et au soin qu'il eut d'envoyer ses
vers dans tous les lieux où il avoit
quelque relation. Dans ce que
nous en publions, nous avons sui-
vi le Ms. de l'Eglise de Beauvais,
dont le texte nous a été obligeam-
ment communiqué par les Savans
qui travaillent à l'Histoire de cette
ville (a).

CXXXII. Le concubinage des
Prêtres étoit si fréquent dans le
XI^e. siècle, qu'il passoit presque
pour un usage commun. Les mo-
numens du tems nous apprennent
combien on eut de peine à faire
revivre l'ancienne discipline de
l'Eglise, par rapport à la conti-
nence du Clergé. On trouvera dans
ce Volume plusieurs Ordonnances
des Papes et des Evêques, des Dé-
crets des Conciles tant généraux
que particuliers, et des Loix de
nos Princes, pour obliger les Ec-
clésiastiques à vivre dans le cé-
libat. La loi qui notoit d'infamie
les enfans des Prêtres, et les dé-
claroit inhabiles à entrer dans les
Ordres sacrés, parut trop sévère à
un poëte dont nous ignorons l'état
et le nom. Il écrivit en faveur de
ces enfans infortunés: il emploie
toute la chaleur de son esprit à
prouver qu'il est injuste de punir

(a) Qui operum Fulcoii, ac in quibus continentur
Mss. Codicum, qui adhuc supersunt, fusiorem noti-
tiam voluerit, legat Historiæ Litterariæ Francorum
Tomum XVIII, pag. 113.

(a) Ceux qui désireroient une notice plus étendue
des divers ouvrages de Fulcoie, et des Mss. qui nous
en restent, la trouveront dans le T. VIII de l'Hist.
Littér. de la Fr. p. 113.

des innocens, pour les péchés de leurs peres, et de condamner des hommes que les eaux du Baptême avoient purifiés et rendus dignes du royaume céleste : il fait voir l'inconséquence d'admettre aux Ordres des sujets coupables de crimes infâmes, et d'en exclure les malheureuses victimes de l'incontinence : il trouve ridicule que la profession monastique fasse disparaître une tache que le Sacrement de Baptême n'a pu effacer : enfin il se plaint de la Cour de Rome, qui maintenant la rigueur des loix contre les pauvres, sçait, pour de l'argent, les faire plier, et ne manque jamais de relever les bâtards du vice de leur naissance. Au reste le Poëte a soin de remarquer que ces reproches ne tombent point sur la personne du Pape : il les adresse à quelques personnes de sa Cour, qu'il regarde comme capables de toute sorte de crimes, pour s'enrichir. Nous avons cru que ce tableau des mœurs du tems ne seroit pas déplacé dans ce Recueil. Nous le tirons d'un Ms. de la Reine de Suede coté 1184, dont la copie existe dans la Bibliothèque de S. Germain des Prés.

Dom Mabillon nous a conservé deux lettres, dont une imprimée dans le V^e Tome des Annales Bénédicte. p. 634, fut écrite en 1076 par les Clercs de l'Eglise de Cambrai, à ceux de la Métropole de Reims : l'autre qui est dans le *Musæum Italic.* Tomé I, part. II, p. 128, fut adressée en 1079, par les Clercs de Noyon, au Clergé de Cambrai. Dans ces deux lettres, les Clercs se plaignent de ce qu'on vouloit les obliger à vivre dans la continence, et les réduire chacun à un seul bénéfice ou prébende, et de ce qu'on refusoit d'ordonner leurs enfans. Ils insistent par-

bere eos respui, quos ablutio sacra regno cœlesti dignos effecit : ostendit quàm parùm sibi constat eorum agendi ratio, qui, dum famosos sontes Ordinibus initiant, iisdem excludunt innocentes fructus incontinentiæ : ineptum Poetæ videtur et insulsum, opprobrii talis maculas habitu Monachali deleri, quod Sacramentum lavacri nequit ; tandem vehementer expostulat de Romanorum turbâ Senatorum, quæ,

Divitibus lenis, misereri nescit egenis.

Si quis dona ferat, veniamque dari sibi quærat ;

· · · · ·
Inveniet mites mutato jure Quirites ;

Munere flectentur, tribuenti compatiuntur ;

Blandæ frontis erunt, dimittent quod statuerunt.

Est vacuus sensu, quisquis rogat hos sine censu.

Dum prece tentantur solâ, nec munera dantur,

Quod statuere, ratum servatur et inviolatum.

· · · · ·
Non quia Papa gerat quidquam male, vel lucra quærat ;

Sed circumstanti turbæ sunt munera tanti,

Crimen ut evitent nullum, se dummodò ditent.

Extrâ rem nostram haud quam credimus hanc morum temporis imaginem, quam exscripsimus ex Ms. Cod. Reginæ Sueciæ, n^o. 1184, cujus exemplum extat in Bibliot. S. German. Prat.

Ejusdem argumenti sunt epistolæ duæ à Mabillonio conservatæ : alteram edidit in Annal. Bened. T. V. Append. p. 634 ; alteram in Museo Ital. T. I, Parte II, p. 128. Prima, anni 1076, est Clericorum Cameracensium ad Remenses, quorum opem implorant adversus Romanos, et contrâ suum Episcopum Gerardum, qui Clericos ad cœlibatum adstringere volebant, et unicâ præbendâ contentos esse ; atque prohibebant eorum filios ad sacros Ordines provehi : secunda anno 1079 ad ipsos Cameracenses à Clericis Noviomensibus data est, conquerentibus,

quòd filii Clericorum Sacris Ordinibus arcerentur. *Utriusque Epistolæ Auctores penè toti sunt in hoc ultimo capite: diversa laudant exempla Scripturæ sacræ, verba proferunt SS. Patrum, quibus sacram Ordinationem Clericorum filiis abnuendam non esse, comprobent.*

Poema Guill.
Apuli de
Normannis.

CXXXIII. *Guillelmus in Galliâ natus, non Monachus, sed fuit Clericus, ut optimè notavit D. Rivetus. Apuli cognomen ipsi acquisivit in Apuliâ commoratio diuturna. Quo tempore scripserit, definit ipse Guillelmus; asserit enim se imperio Rogerii, filii Roberti Guischari, atque petitione Urbani Papæ II, suum de gestis Principis illius Normannorum celeberrimi Poema condidisse: porrò vitâ functus est Guischarus anno 1085; Pontificatum autem anno 1088 inivit Urbanus. Versu heroico digestum Opus suum in libros quinque dividit Auctor: duobus prioribus, prima Normannorum, qui B. Michaeli Archangelo voti debita solventes, Gargani culmina montis anno 1016 conscendere, bellica narrat facta, in Apuliâ et Calabriâ; illustria Roberti Guischari ad ejus usque mortem facinora memorat in aliis tribus libris; horum ultimum claudit Epistola quâ Rogerio Comiti dedicatur Historia. Quamvis initio operis proferat Guillelmus sibi Virgilium ad imitandum proposuisse, atque videatur aliquatenus cæteris ætatis suæ versificatoribus superior; non certè hunc carmina Poetam, sed summa diligentia et veritatis amor egregium inter alios ejusdem temporis Historicum commendat. Quæ præsens vidit et audivit, hæc mandat litteris. Plenior cæteris ac perfectior, editam à Muratorio*

ticulièment sur ce dernier point; ils allèguent divers exemples tirés de l'Écriture, et plusieurs passages des Peres, pour montrer que les enfans des Prêtres ne doivent point être exclus des saints Ordres.

CXXXIII. Guillaume né François et Clerc de profession, plutôt que Moine, suivant les judicieuses observations de Dom Rivet, a été surnommé *de la Pouille*, à cause du long séjour qu'il fit dans cette Province. Il fixe lui-même le tems où il écrivoit, lorsqu'il nous dit que ce fut *par l'ordre de Roger*, fils de Robert Guiscard, et à la sollicitation du Pape Urbain II, qu'il entreprit l'Histoire de ce célèbre Prince Norman: Robert Guiscard mourut en 1085, et le Pontificat d'Urbain commence en 1088. Cette Histoire écrite en vers héroïques, est divisée en cinq livres, dont les deux premiers contiennent les premières expéditions des Normans dans la Pouille et dans la Calabre, *en commençant par le voyage de dévotion qu'ils firent au Mont Gargan en 1016*, et les trois autres sont consacrés aux exploits héroïques de Robert Guiscard, jusqu'à sa mort inclusivement; le cinquième est terminé par l'Épître dédicatoire adressée au Comte Roger. Quoique Guillaume annonce dans son début, qu'il avoit pris Virgile pour son modèle, et qu'il paroisse avoir en effet quelque avantage sur les versificateurs de son siècle; ce n'est pas à beaucoup près en qualité de Poète qu'il est recommandable, mais comme Historien; il en est peu du même tems, qu'on puisse lui comparer pour l'exactitude et la sincérité. Les événemens qu'il raconte s'étoient passés dans les lieux où il écrivoit, et souvent il

il en avoit été lui-même témoin : *Guillelmi Historiam*, descri- entre les différentes Editions de *bimus ex Tomo V rerum Italia-* l'Histoire de Guillaume, nous avons *rum* (a).
choisi comme la plus complete, celle que Muratori a donnée dans le V^e Tome du Recueil des Historiens d'Italie : c'est son texte que nous suivons (a).

CXXXIV. Domnison, Prêtre et Moine de Canosse, est Auteur d'une Vie de Mathilde, Duchesse de Lorraine, si connue par l'Histoire du Pape Grégoire VII. Il l'écrivit en vers, partie hexamètres, partie léonins, du vivant même de Mathilde, avec qui il demeura long-tems en qualité de son Chapelain : il vouloit la lui dédier ; mais cette Princesse mourut avant que l'ouvrage fût achevé. L'Extrait que nous en donnons, est tiré de l'édition publiée par Leibnitz, dans le Recueil des Ecrivains de Brunsvic. Il a été réimprimé depuis dans le cinquieme Tom. des Ecrivains d'Italie.

CXXXV. Nous terminons nos morceaux de Poésies par un extrait en vers, de la Vie d'Arnalde ou Arnaud I, Evêque de Maguelone. L'Evêque Arnaud de Verdala, ayant trouvé ces vers dans les Archives de son Eglise, les inséra dans son Histoire des Evêques de ce siege, que le P. Labbe a imprimée au premier Tome de sa Biblioth. des Mss. Arnaud de Verdala, Professeur de l'un et l'autre Droit, devenu Evêque de Maguelone, s'occupa à faire le catalogue de ses prédécesseurs, et à conserver à la postérité, tout ce que les Archives purent lui fournir pour leur Histoire. Il avertit dans le Prologue que son Eglise ayant été ruinée par les Sarrazins, et les Chanoines dispersés, les Archives ont eu le

CXXXIV. *Domniso Monachus et Presbyter Arcis Canusinæ, Mathildis Lotharingæ Ducissæ, in Historiâ Gregorii Papæ VII plurimum celebratæ, vitam scripsit hexametro leoninoque carmine : diu commoratus cum Mathilde, cujus Capellanus erat, opus ipsi dicare constituerat Auctor, sed antequam ad umbilicum perduceretur scriptum, obiit inclyta Princeps. Vita illius editum hîc habes excerptum ex Scriptoribus Brunsvitæ. Leibn. Opus idem vulgavit postmodum Muratorius in Tomo V Rerum Italicarum.*

Vita Mathildis Ducatricis.

CXXXV. *Poematibus Historicis finem constituunt de Magalon. Episcopo Arnaldo I nonnulli versus, quos in Ecclesiæ suæ Archivo adinventos, Præsul Arnaldus de Verdala inscripsit in Historiâ Magalon. Episcoporum à se confectâ, atque à Labbeo editâ in Tomo I Nov. Biblioth. Mss. Arnaldus de Verdala, juris utriusque Professor, Magalon. factus Episcopus, seriem antecessorum litteris mandavit, necnon eorum gesta, quæcumque potuit ex Chartarum reliquiis colligere. Lectorem admonet in Prologo, à Sarra- cenis olim eversâ Ecclesiâ, fugatis Canonicis, Tabularioque discusso, rarissima priorum Præsulum acta recuperata fuisse. Juxtâ hunc, Arnaldus I factus est*

Vita Arnaldi I, Magalon. Episc.

(a) On trouvera dans le VIII Tome de l'Hist. Lit. de la Fr. p. 488, des détails curieux sur la personne de Guillaume, et sur les diverses éditions de son Poème.

(a) De Guillelmo Apulo variisque Poematis illius editionibus, præclara multa leges in Hist. Liter. Franc. T. VIII, p. 488.

Episcopus anno 1048 , obiit- que an. 1078. At certum est Arnaldum antè an. 1035 Præsulis dignitatem iniisse, nec vixisse post an. 1060. Neminem latet , jussu Francisci I Franc. Regis , ac Summi Pontificis Pauli III consensu , Magalon. sedem anno 1536 fuisse ad Montem-Pessulanum translata.

Vitæ Sanctorum , eorum miracula , et alia ejus generis fragmenta historica.

CXXXVI. Ne Præfationis hujus articuli plus æquo numerentur , in unum redigimus varia quæ continet XI Volumen , ex Sanctorum Vitis Excerpta. Primum nobis suggerit Historia miraculorum S. Sebastiani, quam inter Scriptores Franc. Chesnius edidit. Cum eo aggredimur opus à primis annis Imperii Henrici I, quo scilicet tempore totius regni Franciæ perturbabatur Monarchia. Narrat Auctor quibus modis Abbatia S. Medardi Suesionensis , bonis , quæ ratione Prioratûs sibi subditi , apud Doncheriacum tenebat , spoliata fuerit. Pœnas ut repeteret Rex Henricus à Theobaldo et Stephano Comitibus , qui , post interfectum anno 1037 Patrem suum Odonem II , Campaniæ Comitem , arma corripere contra Regalem potentiam, multo vallati milite , nullo modo formidaverant , Doncheriacum Duci Mosellanorum Gozeloni tradidit possidendum. Anno elapso , ait idem Auctor , Doncheriacum Abbatix restituit Gozelo , ritu , quem tum religio ferebat , percussus ; Sanctorum nempe reliquias è suis oculis eductas , Ecclesiæ pavimento prosternebant Clerici et Monachi , ut à viris potentibus, omnium in eos odium commovendo , justitiam haberent.

Exeunte seculo X , S. Gregorius , Armeniorum Nicopolit.

même sort : aussi convient-il qu'il a trouvé très-peu de monumens pour ses premiers prédécesseurs. Selon lui, Arnaud I fut fait Evêque en 1048, et mourut en 1078 : mais il est prouvé qu'Arnaud étoit Evêque en 1035 , et qu'il n'alla pas au-delà de l'année 1060. Tout le monde sait que le siege épiscopal de Maguelone fut transféré à Montpellier en 1536, par ordre du Roi François I, avec le consentement du Pape Paul III.

CXXXVI. Pour ne point trop multiplier les articles de cette Préface , nous réunissons sous celui-ci tout ce que le XI^e Tome contient d'Extraits des Vies de Saints. Le premier est tiré de l'Histoire des miracles de S. Sébastien, qu'André du Chêne ne jugea pas indigne d'entrer dans sa collection. Ainsi que lui, nous prendrons cet ouvrage aux guerres qui agiterent la France dans les premières années du regne de Henri I. L'Ecrivain rapporte comment l'Abbaye de S. Médard de Soissons fut dépouillée de ce qu'elle possédoit à Donchéri à cause du Prieuré qu'elle y avoit. Le Roi, pour punir les Comtes Thibaut et Etienne qui s'étoient révoltés contre l'autorité royale , après la mort de leur Père Eude II, Comte de Champagne , arrivée en 1037, investit de cette ville Gozelon, Duc de la Mosellane. Un an après, suivant le même Auteur , Gozelon frappé d'une cérémonie alors en usage , de tirer les reliques de leurs châsses et de les exposer par terre dans les Eglises , pour obtenir justice des hommes puissans , en excitant contre eux la haine du peuple , rendit Donchéri à l'Abbaye.

S. Grégoire , Archevêque de Nicopolis en Arménie, passa dans

les Gaules vers la fin du X^e siècle, vint s'établir à Pithiviers ou Pithiviers, où il vécut environ sept ans, y mourut au commencement du XI^e siècle, et fut enterré dans l'Eglise paroissiale de S. Salomon. L'Auteur Anonyme de la vie et des miracles de S. Grégoire, fixe lui-même à peu près le tems où il vivoit, en terminant son ouvrage au siege de Pithiviers, par le Roi Henri: cet événement s'est passé entre 1037 et 1044. Il déclare d'ailleurs qu'il n'a rien avancé qu'il n'eût vu de ses yeux, ou qu'il n'eût appris des parens ou des amis du Saint, ou de ceux qui avoient vécu avec lui. Malheureusement il s'est presque borné aux actions les plus éclatantes de son héros: et son ouvrage enrichit peu l'Histoire générale.

præcipua describit Anonymus; iis etenim generalis Hist. vix locupletatur.

La vie du Bienheureux Richard, Abbé de S. Vanne de Verdun, a été écrite par un Religieux de cette Abbaye presque contemporain, qui a sçu rendre son ouvrage assez intéressant par le portrait en raccourci qu'il fait au commencement, des grands Evêques et des Abbés illustres du tems de Richard. Celui-ci né sur les limites de la Champagne, du côté de Verdun, de parens distingués par leur naissance, fut instruit dès son enfance dans l'Eglise de Reims, dont il devint Chanoine, Préchantre et Doyen. Ayant été élu Abbé de S. Vanne en 1004, il rendit bientôt sa maison le modele de la régularité: on compte jusqu'à 21 Abbayes où le B. Richard fit revivre l'esprit de Saint Benoît. Après avoir gouverné celle de S. Vanne pendant 42 ans, il mourut en 1046, aussi saintement qu'il avoit vécu (a).

(a) On peut consulter sur la vie et les écrits du B. Richard, le Tome VII de l'Hist. Littér. de la Fr. p. 359, et le X^e Tom. de notre Collect. p. 373.

Archiep. ad Gallias iter dirigens, Pitiverim devenit oppidum: ubi septem annis commoratus, obiit ineunte seculo XI, atque in Ecclesiâ parochiali S. Salomonis sepultus est. Anonymus vitæ ac miraculorum S. Gregorii Scriptor, ætatem suam indicat ex obsidione Pitiveris, quam inter annos 1037 et 1044 à Rege Henrico factam esse constat. Certum ac fidum Auctorem cognosces ex subjectis illius verbis: Hæc partim oculis nostris vidimus, partim ab aliis qui illius sanctissimo colloquio atque familiaritate fruentes, ex propriis oculis viderunt, accepimus; partim à parentibus et amicis, qui post illius obitum eum quærebant, cognovimus. Non sine multo damno, sancti viri facta tantum

B. Richardi, Viridunensis S. Vitoni Abbatis, vitam scripsit penè coævus ejusdem loci Monachus, qui operi suo illud addidit momenti, quòd ejusdem ætatis ac temporis illustrium Episcoporum necnon venerandorum Abbatum nomina primùm celebret. In finibus Remorum versùs Virrodunum, parentibus nobilissimis oriundus B. Richardus, in puerilibus annis Remis eruditus sacris litteris, Canonici, Fræcentoris et Decani in eâdem Ecclesiâ sortitus est officia. Anno 1004 S. Vitoni factus Abbas, brevi domum suam vitæ morumque cæteris exemplar esse voluit, atque 21 Abbacias ad certam S. Benedicti normam direxit. S. Vitoni Monasterio annis 42 sapienter administrato, magnâ sanctitatis famâ anno 1046 defunctus est, cùm continenter ac durè vixisset (a).

(a) *De vita et scriptis B. Richardi, consule Hist. Lit. Fr. T. VII, p. 359; et Collect. nostram T. X, p. 373.*

Hæc duntaxat edimus ex vitâ S. Anatolii Episcopi Adanæ Ciliciæ civitatis , quæ sunt utilia ad faciendam notitiam urbis Salinarum apud Sequanos , cujus Patronus effectus est S. Præsul ; et ad indicanda loca urbi circumjecta. Cum Chiffletio illud opus annis ultimis XI sec. adscribimus.

Altimontensis Abbas Everhelmus circa medium XI seculi scripsit vitam avunculi sui S. Popponis, qui jam ab anno 1020 Stabulensis Abbas , obiit anno 1048. Ab avunculo institutus Everhelmus , ex illius more diù vixit , adfuit in extremis agenti , exeuntem Ecclesiæ sacramentis munivit , atque funus fecit defuncto ; potuit ergò , ut plurimum à se visa et audita , litteris mandare. Opus sanè præstantissimum , cui multa Scriptor inseruit , et ad generalem ejusdem temporis , et ad propriam Lotharingiæ Historiam spectantia (a).

Cùm Acta S. Gudilæ post ipsius mortem annis circiter 300 digesta sint , levioris certè ponderis haberentur , nisi Auctor Hubertus nomine , nobis cæteròquin incognitus , Lectorem monuisset à se in multis exscriptam fuisse antiquiorem Sanctæ Virginis Historiam. Verùm ad rem nostram id unum referunt Acta hæc , quòd anno 1047 Lambertus III , Baldricus dictus , Lovaniæ Comes , Bruxellas in Ecclesiam S. Michaelis , nunc Sanctæ Gudilæ nuncupatam , corpus ejusdem Sanctæ transtulerit.

porte aujourd'hui le nom de Sainte Gudule.

Anselmus , Remensis Abbatix S. Remigii Monachus , Basilicæ S. Remigii dedicationem , quam præsens anno 1049

L'Extrait que nous donnons de la vie de S. Anatole , Evêque d'Adane en Cilicie , ne peut servir qu'à nous faire connoître la situation et les environs de la ville de Salins en Franche Comté , dont ce Saint est devenu le Patron. D'après le savant P. Chifflet , nous rapportons cet écrit aux dernières années du XI^e siècle.

Everheleme , Abbé d'Haumont , écrivit vers le milieu du XI^e siècle , la vie de S. Poppon son oncle , Abbé de Stavelo dès l'année 1020 , mort en 1048. Comme Everhelme avoit long-tems vécu sous la conduite de son oncle , que ce fut lui qui lui administra les derniers sacremens , et qui fit la cérémonie de ses obseques , il a pu n'écrire que ce qu'il a vu et entendu. Mais l'ouvrage est sur-tout intéressant , par l'attention que l'Écrivain a eu d'y insérer plusieurs traits qui concernent l'Histoire générale de ce tems là , et l'Histoire particulière de la Lorraine (a).

Les Actes de Ste Gudule ayant été écrits environ 300 ans après sa mort , ne seroient pas d'une grande autorité , si l'Auteur qui se nomme Hubert , et qu'on ne connoît point d'ailleurs , ne nous avertissoit qu'il a travaillé sur une vie plus ancienne , dont on lui avoit communiqué une copie. Au reste , ces Actes n'appartiennent gueres à notre Collection , que parce qu'ils nous apprennent qu'en 1047 Lambert III , surnommé Baudri , Duc de Brabant , transporta le corps de la Sainte à Bruxelles , dans l'Eglise de S. Michel , qui

Anselme , Religieux de l'Abbaye de S. Remi de Reims , avoit assisté en 1049 à la dédicace de l'Eglise de S. Remi , dont il écrivit

(a) Vide Bolland. 23 Jan. p. 636.

(a) Voyez Bolland. 23 Janv. p. 636.

l'Histoire vers l'an 1056. A l'occasion de cette cérémonie, qui fut faite par le Pape Léon IX, l'Auteur nous donne une relation très-circonscrite du voyage de Léon, depuis Rome jusqu'à Reims; et c'est de-là vraisemblablement que Sigebert cite l'écrit dont nous parlons, sous le titre d'*Itinéraire du Pape Léon*. De la relation du voyage, Anselme passe à celle de la dédicace, puis aux détails du Concile qui se tint immédiatement après. On conçoit aisément que cette partie de l'ouvrage n'est pas la moins intéressante. Nous avons suivi l'excellente édition qu'en a donnée D. Mabillon dans les Actes des SS. de l'Ordre de S. Benoît, VI^e siec. I^e Part.

Vers l'année 1050, le Roi Henri, dans une assemblée nombreuse d'Evêques, d'Abbés et de grands Seigneurs, fit ouvrir les châsses où reposoient les corps des SS. Martyrs Denis, Rustique et Eleuthere, pour vérifier ces saintes Reliques, et pour réfuter l'opinion de quelques Allemands qui prétendoient posséder à Ratisbone le corps [de S. Denis. Un Religieux de l'Abbaye de S. Denis en France nommé Haymon, a composé l'Histoire de cette cérémonie, et a dédié son ouvrage à un Abbé de S. Denis, appelé Hugue, que l'on croit avoir vécu sous le regne de Philippe-Auguste. Du Chêne qui a publié l'Écrit d'Haymon, paroît n'avoir pas connu l'Épître dédicatoire adressée à l'Abbé Hugue. Nous la publions sur l'Édition de Dom Félibien, parmi les preuves de l'Histoire de l'Abb. de S. Denis. Ce que l'on donne ici de l'ouvrage d'Haymon, en y joignant la note de la page 470, suffira pour convaincre tout lecteur judicieux, que les habitans de Ratisbone étoient mal fondés à

viderat, litteris mandavit circa annum 1056. Occasione hujus cæremoniæ à Leone Papa IX peractæ, summi Pontificis iter ab urbe Româ ad Remos usque sigillatim describit Auctor: indè, ut videtur, opus illud laudat Sigebertus sub titulo Itinerarii Papæ Leonis. Post enarratum iter, Dedicacionis Historiam exequitur Anselmus, statimque proximè habitum ibi Concilium ipsiusque adjuncta persequitur. Liqueet hanc operis partem non levioris esse momenti. Eximium transcribimus textum à Mabillonio editum in Actis SS. Ord. S. Bened. Sec. VI, Part. I.

Ad refellendam Germanorum opinionem contendentium Sancti Dionysii corpus Ratisponæ detectum fuisse, Rex Franc. Henricus I frequentem Episcoporum, Abbatum et Procerum cœtum in Dionysiano Monasterio jussit haberi circa annum 1050, ac reserari loculos SS. Dionysii, Rustici et Eleutherii, sicque solemniter in omnium oculis SS. Martyrum Reliquias comprobari. Narrationem celeberrime hujus detectionis à se digestam Monachus S. Dionysii, Haymo nomine, Abbati suo Hugoni, qui tempore Philippi Augusti Regis extitisse videtur, inscripsit. Haymonis Epistolam ad Hugonem, Chesnius qui Scriptum illius edidit, forsitan non novit; hanc addimus ex Felibiano in Probat. Hist. Abbatix S. Dionysii. Opus illud, additâ notâ paginæ 470 subjectâ, cuilibet alicujus judicii lectori certissimum erit argumentum, nec ullo fundamento vel levi, nec aliquo jure Ratisponenses olim contempsisse corpus S. Dionysii transla-

tum fuisse ad Abbatiam Sancti Emmeranni.

B. Gerardus, Tullensis Episcopus, anno 994 defunctus; Coelestibus annumeratus est anno 1050. Eodem anno, Bruno qui fuit unus ex successoribus ejus in sede Tullensi, et postea summus Pontifex Leo IX, è tumulo levatum Gerardi corpus, reponi curavit in Arâ quam in Ecclesiâ S. Stephani benedictione Apostolicâ sacraverat. Widricus Ab. S. Apri, jussu Brunonis tum Episc. Tull. vitam inchoavit B. Gerardi; cui canonizationis ac translationis Acta, neenon et miracula, aliquandò post adjunxit. Excerptum istud adducimus ex Tomo III Anecd. DD. Martenii et Durandi, qui Mss. duos recuperarunt codices multò fusiores et perfectiores, quàm codex qui notus fuit Bollandianis.

Mabillonius in seculo II Benedictino, pag. 565, tres asserit se legisse S. Judoci (a) vitas, quarum primam antè medium seculi VIII ab Anonymo scriptam, edidit ibidem: secunda vita litteris commendata est ab Isembardo Floriacensi Monacho, qui temporibus Regum Hugonis et Roberti floruit; tertia, regnante Roberto, Auctorem agnoscit Florentium, Abbatem S. Judoci. Duplicem quoque Sancti Judoci translationem memorat Ordericus Vitalis: unam, ex eodem Isembardo, quæ scilicet in ipsius Sancti Monasterio facta est anno 977; alteram, ex Guillelmo Merulensi, Monacho et Sacer-

croire qu'ils possédoient dans l'Abbaye de S. Emmeran, le corps de S. Denis.

Le B. Gérard, Evêque de Toul, mourut en 994: il fut canonisé en 1050; et dès la même année, Brunon, l'un de ses successeurs dans le siege de Toul, ensuite Pape, sous le nom de Léon IX, fit relever son corps, et le fit placer sur un autel qu'il avoit consacré dans l'Eglise de S. Etienne. Ce fut par l'ordre de Brunon encore Evêque de Toul, que Widric, Abbé de Saint Evre, commença d'écrire la vie du B. Gérard; il y joignit quelques tems après l'Histoire de la canonisation, de la translation et des miracles du Saint. L'Extrait que nous donnons, est d'après le texte publié au III^e Tome des Anecdotes par D. Martene et D. Durand, qui avoient recouvré deux Manuscrits beaucoup plus amples que celui qui a été connu des Bollandistes.

Dom Mabillon qui avoit lu trois vies différentes de Saint Josse (a), dit que la première fut écrite par un Anonyme avant le milieu du VIII^e siècle; c'est celle qu'il a publiée dans son II^e siècle Bénédictin, page 565. La seconde vie a pour Auteur un Moine de Fleuri, nommé Isambert, qui vivoit sous les Rois Hugue et Robert: Florent, Abbé de S. Josse, écrivit la troisième, sous le regne de Robert. Orderic Vital fait aussi mention de deux translations du même Saint. La première écrite par Isambert, se fit dans l'Eglise de S. Josse en 977; Guillaume de Melle, Prêtre et Religieux du même lieu, est Auteur de la se-

(a) S. Judocus, Presbyter, ex Regia Britonum Natione oriundus, in Pontivum secessit; ubi vitam agens Eremiticam, obiit anno 668; ut Fundator, sic et Patronus factus Abbatie sui nominis in Pontivo. Vide Tomum nostrum X, pag. 366. Mabill. Act. SS. Ord. S. Benedicti sec. V, pag. 546, et Hist. Lit. Fr. T. IV, p. 79; T. VI, p. 439; T. VII, p. 234.

(a) S. Josse, Fondateur et Patron de l'Abbaye de son nom dans le Ponthieu, s'étoit retiré dans cette Province, où il vécut dans la solitude, et mourut en 668. Il étoit Prêtre, et sortoit du Sang Royal de la Bretagne. Voyez le X^e Tome de cette Collection, p. 366. D. Mabillon dans les Actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît au V^e siècle, p. 546, et l'Hist. Litér. de la Fr. T. IV, p. 79; T. VI, p. 439; T. VII, p. 234.

conde; ce fut vers l'an 1054 que l'on transporta le corps de S. Josse, d'abord à Montgomeri, et ensuite dans l'Eglise de Parnes. Nous publions un Précis de cette seconde translation, d'après Ordéric Vital, dans son III^e liv. de l'Histoire Ecclésiastique.

S. Vulfran d'abord Moine de S. Vandrille, puis Evêque de Sens, fleurissoit au commencement du VIII^e siècle. Nous ne parlons ici que de l'invention de son corps, de sa translation et des Miracles opérés par son intercession dans l'onzième siècle. D. Mabillon qui a publié ces Actes à la suite de la vie de S. Vulfran, les croit d'un Moine de Fontenelle ou S. Vandrille, contemporain et témoin oculaire.

Nous donnons deux Extraits de la vie de S. Thibaud: l'un sur l'Edition de du Chêne, l'autre d'après D. Mabillon: celui-ci doit être d'autant plus estimé, que le savant Bénédictin a corrigé et complété le texte de Surius, sur six Manuscrits dont il a eu communication. La vie de S. Thibaud est l'ouvrage d'un Auteur contemporain, de ce même Pierre, Abbé de Vangadice dans l'Etat de Venise, qui le reçut en Italie, lui donna l'habit Religieux, et devint son ami. S. Thibaud né en France de l'illustre Maison de Champagne, fut élevé à Provins; il embrassa la vie d'Ermite, et se retira en Italie; il fleurissoit sous les regnes de Henri I et de Philippe I; il mourut en 1066 dans son Ermitage près de Vicence. Son corps fut enterré dans la Cathédrale; et en 1074, on le transporta dans l'Ab-

dote, quæ ex prædicto S. Judoci Monasterio, primò in oppidum Gomercium, deindè in Parnensem Ecclesiam peracta est circà annum 1054. Hanc ad compendium addimus ex Orderico Vitali, in Hist. Eccles. lib. III.

Sanctus Vulfrannus, Sancti Vandregisili Monachus, Episcopus postea Senonensis, seculo VIII ineunte floruit. Hic mentio fit tantum de corporis ejus inventione et translatione, ac de miraculis ab ipso editis XI seculo. Mabillonius qui publica fecit Acta hæc ad calcem vitæ S. Vulfranni, existimat digesta fuisse ab Anonymo Fontanellensi seu S. Vandregisili Monacho, qui rebus ferè omnibus interfuit (a).

Fragmenta duo Vitæ Sancti Theobaldi continet hoc Volumen; unum ex Chesnio; post Mabil. alterum. Ultima Acta in maximo pretio habenda sunt, quæ emendata, et magis integra quàm antea à Surio edita fuerant, protulit Mabillonius ex sex Manuscriptis sibi communicatis. Conscripta fuere ab Auctore æquali, ab ipso scilicet Petro, Abbate Vangauliciæ apud Venetos, qui beatum virum in Italiam advenientem excepit, monasticâ veste donavit, atque cum eodem junxit amicitias. Sanctus Theobaldus in Franciâ natus, ac in castro Pruvino educatus, ex illustrissimâ Campaniæ Comitum familiâ prodiiit. Vitam amplexatus Eremiticam, fugit in Italiam. Regnantibus in Galliâ Henrico I et Philippo I, floruit. Anno 1066 obiit in Eremito suo, haud procul

(a) Nous avertissons nos Lecteurs, qu'il s'est glissé deux fautes dans l'impression de cet Extrait: à la page 476, ligne 13, au lieu de VII Kal. Junii; il faut lire Kalendis Junii; au même endroit lig. 14, on a imprimé que Henri avoit été couronné *contra voluntatem*, et l'on a oublié *matris*.

(a) Lectores volumus monitos, menda duo in Excerptum hîc editum irrepsisse: ad pag. 476, lin. 13, loco VII Kal. Junii, lege Kalendis Junii: ibidem lin. 14, post verba, Henrico Rege Francorum regnum tenente præter voluntatem, adde matris.

ab urbe Vincentia. Corpus ejus in Ecclesiâ majori Vicentinâ primò reconditum ; ex eâdem Ecclesiâ anno 1074 in Vangadicam Abbatiam translutum est. Alteram aliquot nempè ejusdem Sancti Reliquiarum Translationem fieri anno 1078 curavit Arnulfus Latiniacensis necnon S. Columbæ Senonensis Abbas , et germanus S. Theobaldi frater. Harum Translationum Historias scripsere, primam Auctor Italus, Gallus secundam: utramque versibus Gallicis Poeta vetus expressit. De

Miracula S. Agili , qui à Dagoberto Rege Monasterii Resbacensis in saltu Brigensi Abbas fuerat institutus, à diversis sed cœvis Auctoribus scripto collecta Mabillonius edidit , in sæculo secundo Benedictino , ex Manuscriptis Codicibus Abbatiarum Resbac. et Uticensis. Partem libri primi , qui facta seculo XI Miracula complectitur , reperies in Tomo X ; cætera maximè conveniunt in XI Volumen.

Anonymus Corbeiensis Monachus, qui seculo XIII Miraculorum S. Adalhardi ejusdem loci Ab. librum secundum scripsit, testatur se breviter annotavisse virtutes quas suis temporibus operatus est Adal. quasve narratione didicit fidelium virorum qui præsentibus interfuerunt et viderunt ; quibus Auctoribus hæc ad nos transmisit Anon. Nonnulla haud despicienda sanè de Corbeia urbe refert.

Historia vitæ S. Lietberti , Cameracensis Episcopi , Auctorem habet æqualem Radulphum, sancti Sepulchri ejusdem civitatis Monachum. Anno 1049 electus Lietbertus , ordinatus est tantùm Episc. anno 1051. Eodem anno corona imposita est Annæ,

baye de Vangadice. En 1078, Arnou, Abbé de Lagni et de Sainte Colombe de Sens, frere de Saint Thibaud, apporta en France une partie des Reliques du Saint. Nous avons les Actes de ces deux Translations, les premiers sont d'un Auteur Italien, et les autres ont été rédigés par un François. Un ancien Poète a traduit les deux Ecrits en vers françois. Nous parlerons de ces ouvrages dans un autre Volume. *Gallus secundam: utramque versibus his agemus in alio Volumine.*

Les Miracles de S. Agile, Abbé de Rébais dans la Brie, sous le regne de Dagobert, ont été écrits successivement par différens Auteurs contemporains. Dom Mabillon les a publiés dans son second siecle Bénédictin, sur deux Manuscrits, dont l'un appartenoit à l'Abbaye de Rébais, et l'autre à celle de S. Evrou. On a donné dans le précédent Volume une partie du premier livre qui contient les Miracles opérés pendant

Le second livre des Miracles de S. Adalhard, Abbé de Corbie, a été écrit au XIII^e siecle, par un Religieux Anonyme de la même Abbaye, qui assure n'avoir écrit que ce qui s'est passé de son tems, ou ce qu'il a seu de gens dignes de foi, témoins eux-mêmes des événemens qu'il nous a transmis sur leurs relations. On y trouvera quelques particularités assez intéressantes sur la ville de Corbie.

La vie de S. Lietbert, Evêque de Cambrai, a été écrite par Rodulphe ou Raoul, Moine du saint Sépulchre de cette ville, contemporain du saint Prélat. Lietbert élu Evêque en 1049, ne fut sacré qu'en 1051. Or cette date nous donne celle du couronnement

d'Anne de Russie, femme du Roi Henri I. L'Auteur assure que Henri se trouva au Sacre de Lietbert, et qu'il voulut que la Princesse qu'on lui destinoit pour Epouse (a), fût couronnée dans la même assemblée. C'est de-là que nous tirons l'époque certaine du mariage du Roi, et que nous le plaçons avec plusieurs Savans à l'année 1051. L'expression que nous employons dans la note (c), pourroit désigner un mariage décidé entre le Roi Henri I, et Mathilde, fille de l'Empereur Conrad II : quelques Auteurs l'ont en effet avancé, sur la foi du Continuateur d'Aimoin ; mais nous avons établi en plusieurs endroits de ce Volume que Mathilde fut seulement fiancée. L'Historien de S. Lietbert a donc eu raison d'écrire qu'avant d'épouser Anne de Russie, Henri n'avoit jamais été marié.

Bollandus et du Chêne ont publié l'Histoire de la translation du Martyr S. Mammès, écrite vers l'an 1214, par un Anonyme, Prêtre du Diocèse de Langres. Ce fut aux environs de l'année 1070 que les Reliques de S. Mammès furent apportées en France, et déposées dans l'Eglise de Langres.

Dans les Volumes précédens, on a donné plusieurs Extraits de la vie et des Miracles de S. Benoît, d'après différens Auteurs tant François qu'Italiens, qui ont successivement écrit sur ces deux objets. En suivant l'ordre des tems, nous nous occupons ici des faits qui ont rapport à l'Histoire du XI^e siècle. Sur la fin de ce siècle, ou au commencement du XII^e, Rodulphe ou Raoul, surnommé Tortaire, Religieux de l'Abbaye de Fleuri,

uxori Henrici I juxtà Radulphum, qui testatur : Consecrationi Cameracensis Episcopi Regem interfuisse, acturum quoque sui negotii curam, ac petiisse ut sponsa quæ sibi parabatur (a), in eodem conventu benediceretur, regalique consecratione pariter insigniretur. Ex quibus colligimus matrimonium Henrici I cum Anna Russiæ, fuisse celebratum an. 1051. Verba quæ in notâ (c) adhibemus, absolutum inter Regem Henricum et Mathildem Imperatoris Conradi filiam conjugium videntur exprimere ; hoc quidem protulerunt Scriptores nonnulli, post Aimoini Continuatores : at Mathildem Henrico fuisse desponsatam duntaxat alibi probamus. Rectè scripsit ergò Radulphus, Regem Henricum, antequàm Annam Russiæ duceret, nullius adhuc copulæ subiisse connubium.

Scriptam anno circiter 1214, ab Anonymo Lingonensis Diocesis Sacerdote, Sancti Mamantis Translationem ediderunt Bollandus et Chesnius. Martyris hujus sacræ Reliquiæ circa ann. 1070 ad Gallias allatæ, in Ecclesiâ Lingonensi depositæ sunt.

In præcedentibus Voluminibus multa leges Excerpta ex variis Auctoribus Gallis et Italis, qui de vitâ et Miraculis S. Benedicti diversis scripsere temporibus. Tradimus hîc nos Acta XI seculi : quo desinente, aut saltem incunte XII seculo, Rodulfus Tortarius Floriacensis Asceta, Miraculorum S. Benedicti librum, ab Andrea ejusdem loci Monacho Historiæ Aimoini additum, carmine reddi-

(a) La Noblesse de France lui destinoit la fille du Roi des Russes.

(a) *Rusciorum gentis Regis filiam, Francorum Nobilitas ei parabat.*

dit ; moxque versibus et prosâ librum alium contexuit, quem edimus ex Mabillonio in seculo IV^e Benedictino. Jam Rodulfi prosam in lucem protulerat Joannes à Bosco, Celestinus, sed Auctore non designato. Inventis postmodum Scripto nomineque Tortarii in Bibliothecâ Reginæ Sueciæ, cujus magna pars constat ex Mss. Abbatiz Floriacensis Codicibus, Bollandiani Opus illud Auctori suo restituerunt.

CXXXVII. Paucæ admodum epistolæ, quæ res Henrici Regis illustrent, ad nos permanarunt. Has in lucem emittimus: Leonis Papæ IX duas; prima monet Francos de Canonibus in Concilio Remensi anno 1049 digestis, hortaturque eos ut B. Remigii Francorum prædicatoris et Apostoli solemnitatem singulis annis Calendis Octobris celebrem habeant. Alterâ Principibus Britanniz inscriptâ, sententiam pro Turonensi Ecclesiâ adversus Dolensem pronunciat Leo, necnon eos excommunicat, qui subijci Turonicæ Ecclesiæ dedignantur. Unam Stephani IX ad Gervasium Remensem Archiepiscopum, quem in urbem ad Synodum cum suffraganeis evocat; verùm Synodum hanc, morte præventus Stephanus non habuit. Octo Nicolai II; ex quibus ad eundem Archiepiscopum Gervasium quatuor; unam post Concilium anno 1059 Romæ celebratum, missam ad Episcopos, Abbates, Clericos et laicos fideles Franciz, Aquitaniz et Vasconiz; ad Comitem Rutenensem unam; ad Clerum Sistaricensem unam aliam; octavam denique

ou S. Benoît sur Loire, mit d'abord en vers le livre des Miracles de S. Benoît, qu'André aussi Moine de Fleuri avoit ajouté à ceux d'Aimoin; puis il en composa un autre livre, partie en vers, partie en prose: c'est celui que nous donnons, sur l'Edition de D. Mabillon, dans son IV^e siecle Bénédictin. Le P. Jean Dubois, Célestin, avoit publié la prose de Raoul, mais sans nommer l'Auteur: les Bollandistes ayant découvert l'ouvrage avec le nom de Tortaire, dans la Bibliothèque de la Reine de Suede, composée en grande partie des Mss. de l'Abbaye de Fleuri, l'ont restituée à son véritable Auteur.

CXXXVII. Nous avons peu de lettres intéressantes pour le regne de Henri I. Nous n'en publions que deux du Pape Leon IX; la premiere est adressée aux François, pour leur donner part de ce qui s'étoit fait au Concile de Reims en 1049: il les exhorte à célébrer tous les ans au premier jour d'Octobre, la fête de S. Remi leur Apôtre. Dans l'autre écrite aux Princes de Bretagne, Léon décide en faveur de l'Eglise de Tours, contre celle de Dol, et excommunique ceux qui refuseront l'obéissance à l'Archevêque de Tours. Une du Pape Etienne IX adressée à Gervais, Archevêque de Reims, qu'il invite avec ses suffragans, à un Concile qu'il devoit tenir à Rome; mais que la mort l'empêcha de célébrer. Huit de Nicolas II, dont quatre au même Archevêque de Reims Gervais; une envoyée après le Concile de Rome de l'an 1059, aux Evêques, aux Abbés, aux Clercs, et à tous les fideles de France, d'Aquitaine et de Gascogne; une adressée au Comte de Rouergue; une au Clergé de Sisteron, et une à la Reine Anne, Epouse de Henri I. Toutes ces lettres contiennent des particularités assez importantes. La dernière

se trouve parmi les ouvrages de S. Pierre Damien, et pourroit bien être de lui. Celle-ci, avec la cinquième et la sixième du même Pape Nicolas, et la seconde de Léon IX, sont imprimées à la fin du Volume, par forme de Supplément.

ad calcem

Après les lettres des Papes, suit une lettre de Fulbert, Evêque de Chartres, qui a été omise dans le Volume précédent, et que nous tirons du Spicilege de D. d'Acheri. C'est une réponse de ce Prélat à Hildégaire, Trésorier de l'Eglise de S. Hilaire de Poitiers, dans laquelle on apprend quelle étoit alors la discipline sur l'administration des biens de l'Eglise, et sur l'usage qu'on peut faire en certain cas des vases de l'autel.

Une lettre de Théoduin ou Déoduin, Evêque de Liège, au Roi Henri I, pour le féliciter *sur le zèle qui l'animoit* à extirper les erreurs de Bérenger. On y remarquera que Théoduin se laissa trop emporter par le sien, dans ses conseils au Roi, sur la conduite qu'il devoit tenir avec les hérétiques.

Deux lettres de Gervais, Archevêque de Reims; l'une est adressée au Pape Nicolas II, à qui Gervais annonce la mort du Roi Henri; l'autre adressée au Pape Alexandre II, est beaucoup plus importante, et le seroit encore davantage, si nous l'avions entière. Gervais y parle des *troubles que causoit dans le royaume* le second mariage de la Reine Anne, veuve de Henri, avec Raoul, Comte de Crépi; mais la partie de la lettre où il rendoit compte au Pape des suites de ces secondes noces, n'est point parvenue jusqu'à nous.

Nous terminons l'article des

ad Annam Gallix Reginam uxorem Henrici I. Facta quædam eximia continent omnes istæ epistolæ. Ultima reperitur inter opera S. Petri Damiani, forsan ab eo scripta. Hanc et ejusdem Nicolai quintam et sextam, simul cum secunda Leonis, leges hujusce Voluminis in Appendice.

Epistolis summorum Pontificum, omissam in præcedenti Volumine Fulberti, Carnutensis Episcopi, adjungimus unam, quam ex Acherii Spicilegio descripsimus. Ad quæsitâ Hildegarij, Ecclesiæ S. Hilarii Pictaviensis Thesaurarii, respondens Præsul, exponit quid tùm ferrent mores de bonorum Ecclesiæ administratione, ac de usu vasorum altaris in certis quibusdam casibus.

Theoduinus seu Deoduinus, Leodicensis Episcopus, epistolâ ad Henricum I scriptâ, Regi gratulatur de zelo et fervore quo ardebat ad errores Berengarij funditus delendos. Nimio nec recto Religionis studio incensum Theoduinum ostendunt, dira et immania quæ Regi suggerit contra hæreticos.

Gervasii, Remensis Archiep. duas tradimus epistolas; alterâ, Nicolao Papæ II Regis Henrici mortem nunciat; majoris momenti alterâ, (sed cujus portior adhuc foret utilitas, si haberetur integra), Alexandro II summo Pontifici significat Francorum regnum non mediocriter conturbatum esse, quòd Anna Regina Henrici vidua Rodulpho Crispei Comiti nupsisset; pars verò hujus epistolæ quæ secundi matrimonii consecutiones et exitus enumerat, ad nos minimè pervenit.

Epistolis terminum imponit

illa Gozechini Scholastici ad Valcherum suum olim discipulum : hæc sanè permultùm interest grâtâ descriptione ac laudibus Legiæ civitatis , necnon præcipuorum XI seculi vitiorum imagine sigillatim perfectèque expressâ.

Ex Conciliis
Excerpta

CXXXVIII. Epistolas subsequuntur Conciliorum Excerpta : primum est Lemovicinum , quod anno 1031 S. Martialis nomen inter Apostolos inscribendum desinivit , multaque constituit ad disciplinam spectantia.

Anno 1040 convenerunt Vendocinum Episcopi octo , Abbates viginti tres , Gaufridus , Comes Andecavensis , uxor ejus Agnes Comitissa , plurimi Barones , aliique Magnates , ad dedicationem Abbatix Sanctæ Trinitatis : in eo conventu confirmatæ sunt eidem loco factæ donationes , necnon et immunitas indulta ab Episcopo Carnutensi Theodorico , qui sacrum ritum peregerat.

accordâ Thierrî , Evêque de Chartres , qui venoit de faire la cérémonie.

Varia Concilia de pace seu Treuga Domini habita , hîc colligimus , quibus monitum præmittimus historicum. Bellorum privatorum incommodis prospicientes Gallicani Episcopi , ac cædes et incendia reprimere curantes ; multis in Synodis sanxerunt , pœnâ gravissimâ iis qui non paruerint constitutâ , à bellorum injuriis abstinendum esse , à Mercurii supremo die usque ad diluculum diei Lunæ subsequentis. Hæc à bellis privatis feriatio , Treva seu Treuga Dei dicta est , omnium scilicet hostilitatum induciæ. Primitus in partibus Aquitanicis probata et statuta Treuga , paulatim per universum Galliarum territorium firmata est.

lettres , par celle du Scholastique Gozechin , à son disciple Valcher ; lettre curieuse par une description et un éloge de la ville de Liege , sur-tout par une peinture très détaillée des vices dominans de ce siècle.

CXXXVIII. Aux lettres succèdent des Extraits des Conciles. Nous commençons par le Concile qui se tint à Limoges en 1031 , où il fut arrêté qu'on mettroit S. Martial au rang des Apôtres ; on y fit aussi plusieurs réglemens de discipline.

A l'occasion de la dédicace de l'Eglise de Vendôme , qui fut faite en 1040 , en l'honneur de la Sainte Trinité , il se tint dans cette Abbaye une célèbre assemblée composée de huit Evêques , de vingt-trois Abbés , de Geofroi , Comte d'Anjou , de la Comtesse Agnès son Epouse , et d'un grand nombre de Barons et autres Seigneurs. On y confirma les donations faites à l'Abbaye , et les privilèges que lui

Plusieurs Conciles se sont assemblés pour faire des réglemens touchant la Paix , ou la *Trêve de Dieu*. Nous les avons réunis sous un seul article précédé d'un avertissement historique sur cette matière. Les Evêques de France , pour remédier aux désordres qui naissoient des guerres des particuliers , cherchèrent les moyens d'en diminuer au moins la fureur. Dans cette vue , on forma des assemblées , dont le résultat fut de défendre , sous de très-grièves peines , d'exercer aucune hostilité depuis le Mercredi au soir jusqu'au Lundi matin. C'est ce qu'on appella la *Trêve de Dieu*. Elle s'établit d'abord dans l'Aquitaine , et de-là elle s'étendit par tout le Royaume.

Le premier Concile qui ait fait des Statuts sur la Treve de Dieu est celui qui fut tenu à Tuluges dans le Comté de Roussillon, en 1041, sous Guifroi, Archevêque de Narbonne: il étoit composé d'Evêques, d'Abbés, des Comtes, des Vicomtes et autres Seigneurs du Pays. L'assemblée tenue dans le Bourg d'Ausone sur les frontieres d'Espagne, ajouta de nouvelles Constitutions. Le Concile de Girone soumit tout le tems paschal à la Trêve, et excommunia ceux qui la violeroient: ce Concile composé d'Evêques, d'Abbés, de Princes et de tous les Grands du Pays, fut présidé par le Cardinal Hugue le Blanc autorisé par le Pape. En 1042 ou 1043, vingt-deux Evêques assemblés à S. Gilles, firent des réglemens sur le même objet. Ils furent imités en 1047 par le Synode d'Elne, auquel présida Oliba, Evêque d'Ausa ou Ausone en Catalogne, dans l'absence de Berenger, Evêque d'Elne. Au IX^e Concile de Narbonne de l'an 1054, l'un des plus célèbres qui se soient tenus sur cette matiere, et où se trouverent avec les Prélats, les Seigneurs du Pays; les deux puissances concourant à faire les Décrets, joignirent aux peines spirituelles les peines temporelles contre ceux qui violeroient les Canons de la Treve de Dieu. Nous terminons cette partie, par la belle lettre que les Evêq. et le Clergé de France écrivirent au Clergé d'Italie, pour l'exhorter à recevoir la Treve de Dieu, et à faire observer les Statuts établis dans les Gaules.

Huic materiæ terminos pangit insignis illa epistola quâ Galliarum Episcopi et Clerici, Præsules Italiæ cunctumque Clerum hortantur et obsecrant, ut recipiant et teneant Pacem et Trevam Dei, atque à Gallis sancita Statuta, apud se curent observari.

Le Concile de Sens, de l'année 1048, n'a de remarquable, que d'avoir été tenu en présence du

Concilium Tulugiense in Comitatu Ruscinonensi, à Guifredo Narbonensi Archiepiscopo, pluribus Episcopis, Abbatibus, Comitibus, Vicecomitibus, aliisque patriæ Nobilibus celebratum, prima de Treuga Dei Statuta sanxit. His novas addidit Constitutiones habitus in Marca Hispanica, in vico scilicet Auson. Conventus. Hugo Candidus, Cardinalis Romanus, in Concilio Gerundensi, cum Episcopis et Abbatibus, nec non Principibus ac totius terræ Magnatibus, auctoritate Romani Papæ, adjecit in eâdem Treugâ consensu omnium, ut pari modo teneretur à Dominica octavarum Paschæ usque ad octo dies post Pentecosten, et transgressores Pacis et Treugæ Domini excommunicationis anathemati subjecit. Anno 1042 vel 1043 in synodali collatione apud S. Ægidium, Episcopi viginti duo nova decreta ediderunt; quos imitata est an. 1047 Helenensis Synodus, in quâ sedebat Præses, ad vicem Berengarii, Helenensis Episcopi, Oliba, Episcopus Ausonensis in Catalauniâ. In Concilio Narbonensi IX, anni 1054, quod fuit unum ex præcipuis quæ rem eandem tractaverunt, ab utraque potestate, Præsulum nempe ac regionis Principum, pari consilio Decreta condita sunt seu Canones, in quibus junguntur pœnæ temporales cum spiritualibus, contra eos qui rebelles extiterint vel transgressores.

illa epistola quâ Galliarum Episcopi et Clerici, Præsules Italiæ cunctumque Clerum hortantur et obsecrant, ut recipiant et teneant Pacem et Trevam Dei, atque à Gallis sancita Statuta, apud se curent observari.

Hoc notatu dignum habetur in Concilio Senonensi, anno 1048 celebrato, quòd ibi Rex Hen-

ricus, Theobaldi Comitis Trecentis precibus annuens, fundationem Monasterii S. Aygulfii in urbe Pruviniensi, ab eodem Comite factam, una cum Episcopis Provinciæ confirmaverit.

Dictum est jam in hujus Præfationis articulo CXXXVI, Romanum Pontificem Leonem IX anno 1049 in Gallias accessisse, atque Remis, iteratis Herimari precibus, Ecclesiam S. Remigii consecravisse. Postridiè sollemnis illius ritus, cum Episc. 20, 50 Abbatibus, multisque aliis Clericis in eadem Ecclesiâ, Leo celebre habuit Concilium, quod passim à vetustis Auctoribus Concilium generale nuncupatum est, tum propter innumeros non solum Galliæ, sed etiam aliarum gentium Præsules; tum ob lata Decreta ad corrigendos abusos, et mores emendandos. Veteri querelâ de Primatu inter Remensem et Trevirensis Archiepiscopos renovatâ, controversiæ prævertendum existimavit summus Pontifex, atque in modum coronæ sedilia Episcoporum disponi, et in medio eorum suæ sedis suggestum præcepit locari. Occasione secundi Canonis, quo interdicitur ne quis altaria emeret aut venderet: quædam observamus circa solutiones pecuniarias quæ dabantur Episcopis, quotiescumque Ecclesiarum, quæ Monachorum juris erant, vicarii seu personæ mutabantur: hujusmodi præstationes dicebantur. Altarium redemptiones; increvit illa corruptela ad annum usque 1095, quo damnata est prorsusque deleta in celebri Concilio Claromontano. Diebus tribus habita est Remensis Synodus, cujus omnia ferè Decreta ad simoniam et incestum recidunt;

Roi Henri, qui de concert avec les Evêques de la Province, approuva la fondation du Monastere ou Prieuré de S. Ayoul de Provins, à la requête du fondateur Thibaud, Comte de Champagne.

Nous avons déjà parlé à l'Article CXXXVI de cette Préface, du voyage que fit en France le Pape Léon IX, en 1049. On a vu qu'étant allé à Reims, sur les pressantes sollicitations d'Herimar, Abbé de S. Remi, il consacra l'Eglise de cette Abbaye. Le lendemain de la cérémonie, le Pape tint dans la même Eglise un Concile composé de vingt Evêques, de cinquante Abbés, et de beaucoup d'autres Ecclésiastiques. Plusieurs Auteurs ont qualifié cette assemblée de Concile général, tant à cause du grand nombre de Prélats François et étrangers qui s'y trouverent, qu'à cause des Décrets qu'on y fit pour la réformation des abus et des mœurs. *L'ancienne dispute des Eglises de Reims et de Trèves, au sujet de la Primatie, s'étant renouvelée à la première séance; le Pape, pour prévenir toute difficulté, fit disposer les sieges des Evêques en cercle, et plaça le sien au milieu. A l'occasion du second Canon de ce Concile, qui défend à qui que ce soit de vendre ou d'acheter les Autels, nous faisons quelques observations sur une espece de redevance nommée Altarium redemptio, que certains Evêques exigeoient à chaque mutation de Titulaire, dans les bénéfices dépendans des Abbayes. Cet abus ne fit qu'augmenter jusqu'au fameux Concile de Clermont, qui le supprima absolument en 1095. Le Concile de Reims dura trois jours: la plupart de ses Canons regardent la simonie et l'inceste: il déposa quelques Prélats, lança plusieurs excommunications; une*

entr'autres contre l'Archevêque de S. Jacques en Galice, qui s'arrogéoit le titre de *premier Pontife*; il défendit à Baudouin, Comte de Flandres, de donner sa fille en mariage au Duc de Normandie, et au Duc Guillaume de l'épouser; défense à laquelle ni l'un ni l'autre n'eut égard; enfin il approuva et confirma les lettres par lesquelles le Pape Léon avoit ordonné qu'il n'y auroit que sept Prêtres qui célébreroient au Maître-Autel de S. Remi, ainsi qu'il se pratiquoit dans l'Eglise de Rome. On a donné à ces Prêtres le nom de Cardinaux. Mystéria secundum morem Romanæ Ecclesiæ, agerentur à septem tantummodò Sacerdotibus, qui Presbyteri Cardinales appellantur.

En 1055, Hildébrand, qui n'étoit alors que Soudiacre et Légat du saint Siège, tint à Tours un Concile que quelques Auteurs ont qualifié de Concile général, parce qu'il fut composé des Evêques de toute la Gaule, peut-être même des Royaumes voisins. Ce Concile convainquit d'erreur Bérenger, l'obligea à se rétracter et à faire une profession de foi Catholique. L'Empereur Henri III souffroit avec peine que Ferdinand I, Roi de Castille et de Léon, prît le titre d'Empereur d'Espagne, ainsi que l'avoit porté Sanche le Grand son Pere. Il en fit ses plaintes au Pape Victor II et au Concile, en leur demandant de contraindre Ferdinand à renoncer à ce titre, sous peine d'excommunication, et d'interdit sur tous ses Etats. Ainsi Henri III attribuoit au Pape et aux Conciles une autorité qui devint funeste à son successeur Henri IV. Hildébrand devenu Pape sous le nom de Grégoire VII, n'oublia pas que l'Empereur lui avoit donné le pouvoir de l'excommunier, et de le dépouiller de ses Etats. Il faut avouer que, si la puissance

Præsules nonnullos de gradu dignitatis dimovit; plures excommunicavit, atque inter hos Sancti Jacobi Galliciensem Archiepiscopum, quia contra fas sibi vindicaret culmen Apostolici nominis: interdixit Balduino Comiti Flandrensi, ne filiam suam Willelmo Normanno nupti daret, et ei ne eam acciperet. Verùm interdictionem hanc parùm curavit uterque; demùm laudat Synodus et confirmat privilegium Ecclesiæ S. Remigii à Leone Papa factum, quo nempè à se consecratum, sacro-sancta

Anno 1055, per Hildebrandum, Subdiaconum Apostolicæ Sedis Legatum, Turonis facta est Synodus, quam generale Concilium quidam dixerunt; id est ex totis Galliis aggregatum, et fortè ex regnis finitimis. Berengarium erroris convictum, ad Dogmatis sui anathema compulit illud Concilium, et ad fidei catholicæ professionem, quam scripsit et juravit. Imperatori Henrico III plurimum negotii facessebat Ferdinandus I, Castellæ ac Legionis Rex, qui uti pater suus Sancius Magnus, titulum Imperatoris Hispaniæ sibi vindicabat: contrà hunc querelam proposuit Henricus Victori Papæ II et Concilio, atque postulavit exsufflari titulum, et Ferdinandum à tanto nomine abstinere cogi censuris et interdictis. Sicque Henricus III summo Pontifici et Conciliis autoritatem tribuit, quæ facta est exitiosa Henrico IV sibi proximè succedenti. Hildebrandus, deindè creatus Papa Gregorius VII, meminit optimè sibi olim datæ potestatis execrationem in Reges componendi,

ipsumque exuendi regno. Si quid Pontifices ex autoritate laicorum sibi usurpaverint, certum est hæc in re plura peccasse Principes. Quando Imperatores Regesve iura æqua vel iniqua in vicinos extendere studebant, et odia propria explere, Papam appellabant, qui hostem excommunicationi, terram interdicto submitteret, et remitteret Sacramentum subjectis; imò sæpè exigebant à Pontifice, ut inimicum Regem rebus propriis spoliaret, atque eas possidendi jus alteri daret. Inconsiderata hæc agendi ratio, ut verisimile satis est, Curie Romanæ cupiditatem ingenuit grandia cogitandi, atque postea jurisdictionem in Reges usurpandi.

Petitionem Imperatoris justam esse Patres Concilii, unà cum Victore Pontifice iudicaverunt: ideòque Legatos quosdam deputarunt, qui ad Ferdinandum Regem profecti, eum à cœptis desistere monerent, simulque eidem intimarent, quòd si decreto Pontificis et Concilii non obtemperet, excommunicationis et interdicti sententias metuere debeat. Hæc legatione auditâ, addunt Acta Concilii, Rex Episcopos et Principes regni convenire, quidve Legatis responderi debeat, in consultationem vocari præcipit. Potiori parti visum fuit Romano Pontifici obediendum; adeoque nomine Imperatoris abstinendum esse. Huic sententiæ Rex Ferdinandus acquiescens, respondit Legatis se effecturum quod sedes Apostolica præcepisset. *Baronius, Labbeus et Harduinus innuere videntur, contradicentibus cœvis Scriptoribus, Victorem II Con-*

Ecclésiastique il a formé des entreprises sur la puissance temporelle, celle-ci doit, à beaucoup d'égards s'en prendre à elle-même. Quand les Empereurs ou les Rois vouloient faire valoir leurs prétentions justes ou injustes contre leurs voisins, et satisfaire leurs haines personnelles, ils s'adressoient au Pape, et le prioient d'excommunier le Roi leur ennemi, de mettre ses terres en interdit, de délier ses sujets du serment de fidélité; souvent même ils exigeoient qu'on le dépouillât de ses Etats, pour en investir un autre. Il est assez vraisemblable que ce sont ces imprudentes démarches qui firent naître les vues ambitieuses de la Cour de Rome, et qui depuis ont favorisé ses usurpations.

Les Pères du Concile, ainsi que le Pape Victor, trouverent juste la demande de l'Empereur: ils députerent au Roi Ferdinand, pour l'avertir de se désister de ses prétentions, et le menacer d'excommunication et d'interdit, s'il ne se soumettoit à la décision du Pape et du Concile. Les Actes portent que, sur cette députation, Ferdinand assembla le Conseil des Evêques et des Princes de son royaume, pour savoir ce qu'il répondroit; le plus grand nombre fut d'avis qu'il falloit obéir au Pape, et que Ferdinand devoit renoncer au titre d'Empereur. Le Roi suivit cet avis, et répondit aux Légats qu'il obéiroit au siege de Rome. Baronius, Labbe et Harduin ont cru, sur l'autorité de ces Actes, que Victor II avoit assisté au Concile de Tours; ce qui est contraire au témoignage des Auteurs contemporains. Mais quelle que soit l'opinion de ces trois Ecrivains, ou le prétendu Décret contre le titre d'Empereur n'a pas eu lieu, ou les Espagnols en firent bien peu de cas, puisqu'après la mort de

de Ferdinand en 1057, Alphonse VII son petit-fils prenoit encore le titre d'Empereur, comme il est prouvé par les Ecrivains Espagnols, François et Anglois. Mariana rapporte que dans le Conseil du Roi, plusieurs furent d'avis qu'il falloit écouter le Pape, et que Ferdinand devoit quitter le nom d'Empereur; mais il fut conclu que le Roi ne devoit point abandonner son droit; qu'il falloit même le soutenir par les armes. *ipsumque armatâ manu esse asserendum.*

L'hérésie de Bérenger donna lieu pendant le XI^e siècle à plusieurs Conciles tant en France qu'en Italie; parce que toujours attaché à ses erreurs, Bérenger désavouoit ou altéroit continuellement, soit les rétractations, soit les professions de foi qu'il avoit données. Le premier de ces Conciles fut tenu à Tours en 1050, par le Légat Giraud. Les erreurs de Bérenger furent encore condamnées la même année par une Assemblée convoquée par ordre du Duc Guillaume, à Brionne en Normandie, et par le Concile que le Roi Henri fit célébrer à Paris, où ce Prince étant présent avec plusieurs Seigneurs, on ordonna la peine de mort contre Bérenger et ses complices *s'ils ne revenoient à résipiscence.* Nous ne parlons point de ceux qui furent assemblés à Rome et à Verceilles, par le Pape Léon IX, et à Florence sous Victor II. Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit de celui qui fut célébré à Tours en 1055, auquel Hildebrand présida.

Maurile, Archevêque de Rouen, tint en 1056 un Synode provincial, dans lequel on arrêta une profession de foi sur la présence réelle,

cilio Turonensi adfuisse. Verùm quidquid sit de trium Auctorum opinione, vel nihil statutum est contrâ Ferdinandum, vel decretum floccifecere Hispani; post mortuum enim anno 1057 Regem Ferdinandum, Imperatoris titulum resumpsit nepos ejus Alphonsus VII, ut patet ex Scriptoribus sive Hispanicis, sive Gallis et Anglis. Refert Mariana, (lib. 9, cap. 4) in Consilio Regio habitâ deliberatione, multos censuisse Pontificem esse obaudiendum, ab Imperatorioque nomine Ferdinandum debere abstinere; sed tandem fuisse conclusum à jure suo non esse cedendum,

Varia novimus tum in Italiâ tum in Galliâ adversus Berengarium Concilia XI seculo celebrata; quia ad ingenium suum frequentius rediit homo versipellis, seu malè interpretando, seu pessimè abnegando, quod rectè visus erat profiteri. Primum Concilium anno 1050 Turonis habuit Giraldus Romanæ sedis legatus. Eodem anno rursus damnata est hæresis Berengariana in Conventu Brionæ, jussu Guillelmi Ducis Normanniæ congregato, et in Concilio quod Rex Francorum Henricus Parisiis indixit celebrandum; ubi præsentè Rege cum pluribus Nobilibus laicis, contrâ Berengarium ejusque complices sancitum est, ut eo usque obsiderentur, donec aut consentirent Catholicæ fidei, aut mortis pœnas luituri caperentur. Omittimus Concilia Romæ Vercellisque à Leone Papa IX, et sub Victore II Florentiæ habita; de Turonensi verò, cui anno 1055 præfuit Hildebrandus, sufficiant ea quæ mox diximus.

Maurilius, Rotomag. Archiepiscopus anno 1056, comprovincialium Episcoporum egit Synodum, in quâ de reali præsentia

Corporis Christi in Eucharistiâ, Catholicæ fidei asserta est formula, quam in posterum profiteri tenebantur, qui Conciliis in eâ Provinciâ adessent, et quotquot essent ordinandi Episcopi.

Anno 1059 mandato Nicolai Papæ II, aliud Romæ cogitur Concilium, in quo Berengarius hæresim suam tertio abjuravit, et libros propriæ hæreseos concremavit. Palam fiet ex edendis postea, ad pristinum errorem non semel adhuc reversum, atque toties damnatum fuisse Berengarium. Sed post Concilium Romanum anni 1079, Catholicæ fidei sincerè et firmiter ipsum adhæsisse multa suadent, ac tandem post annos octo pœnitentiæ, fidelem obiisse.

Conventio
inter Guill. et
Hugon.

CXXXIX. Instrumentum conventæ pacis iisdem temporibus inter Guill. Aquitanix Ducem, et Hugonem de Liziniaco inseri posse credidimus monumentis Historiæ seculi XI; tum quia modo singulari pactum est, tum ut cognoscatur astuta Ducis Aquitanix solertia, qui sinuosis anfractibus vassallum nimis credulum deludit. Inter Acta rudibus seculis et imperitiis scripta, vix multa reperies tantam stili barbariem redolentia. Conventum hunc post Beslium et Labbeum vulgamus.

Diploma
Conradi
Burgundiæ
Regis.

CXL. Conradi, Burgundiæ Transjurenensis seu Provinciæ Regis, Historia seculo decimo respondet, hancque reperies in IX Collectionis nostræ Tomo, ubi à paginâ 695 ad 705 multa habes Regis ejusdem Diplomata. Hoc ibi omissum, post Acherium in Spicilegio, supplendum curamus, præmisso monito in Mathildem uxorem Conradi, et in eorum liberos. Non omninò accurata sunt hæc moniti verba : an puellis

qui mérita d'être proposée pour modele aux Conciles qu'on tiendrait dans cette Métropole, et qu'il fut ordonné de faire signer à tous les Evêques avant leur ordination.

En 1059, autre Concile à Rome, sous le Pape Nicolas II, dans lequel Bérenger abjura pour la troisième fois son hérésie, et brûla les livres qui la contenoient. On verra dans le Volume suivant qu'il revint encore plus d'une fois à ses erreurs; que chaque rechûte lui attira de nouvelles condamnations; qu'il paroît enfin être sincèrement retourné à la foi, depuis le Concile de Rome de l'an 1079, et qu'après une pénitence de huit ans, il mourut dans le sein de l'Eglise.

CXXXIX. Nous avons cru que la Convention faite dans ce siècle entre Guillaume, Duc d'Aquitaine, et Hugue de Luzignan, pourroit mériter place entre les monumens historiques du XI^e siècle, tant par la singularité de la composition, que pour donner une idée des ruses que le Duc d'Aquitaine employa pour tromper son vassal. Parmi les Ecrits des siècles d'ignorance, on en trouve peu dont le stile soit aussi barbare. Nous donnons ce Traité sur les éditions de Besli et de Labbe.

CXL. L'Histoire de Conrad, Roi de la Bourgogne Transjurane, ou de Provence, appartient au X^e siècle, et se trouve dans le neuvième tome de ce Recueil; sur-tout depuis la page 695 jusqu'à 705, où l'on a donné plusieurs de ses Diplomes. Celui que nous publions d'après D. Luc d'Achéry, qui l'a conservé dans son Spicilege, avoit été omis. Nous le faisons précéder de quelques observations sur Mathilde épouse de Conrad, et

sur leurs enfans. On ne s'est pas exprimé avec exactitude, quand on a dit *qu'il n'étoit pas certain que Mathilde et Gerberge fussent filles de Conrad* : cela ne devoit être dit que de Mathilde, suivant l'intention de l'Ecrivain ; puisqu'il dit quelques lignes après, *que Gerberge étoit sœur de Rodolphe III, et fille de Conrad*. Le Diplome que nous annonçons, est en faveur de l'Abbaye de S. André à Vienne, qui fut fondée dans le VI^e siècle, et dont les Moines se sécularisèrent dans le IX^e, pour mener la vie de Chanoines. On croit que Conrad y rétablit la vie monastique sur la fin du X^e siècle. Le peu d'accord entre les notes chronologiques de ce Diplome, donne lieu de soupçonner qu'elles ont été ajoutées dans la suite par quelque Copiste ignorant ; mais la donation n'en est pas moins vraie, puisque confirme par un Diplome de l'an 994, celui-ci, que nous plaçons en 992.

CXLI. Après un léger avertissement sur la forme des Diplomes de Rodolphe successeur de Conrad, nous publions dix-sept Diplomes de ce Roi de Bourgogne : il y en a deux en faveur du Monastere de S. Mauritz ; le premier de l'an 993, l'autre de 1014 ; trois pour l'Abbaye de S. André de Vienne, des années 994, 1015 et 1031 ; cinq pour l'Abbaye de Cluni, des années 998, 1019, 1029 ; un de l'an 1016, par lequel il donne à un certain Amison et à sa femme, quelques biens situés dans le Comté de Barges ; un de l'an 1020, par lequel il donne le lieu de Talloires, dans l'Albanois, à l'Abbaye de Savigni, située à trois lieues de Lyon : deux en faveur de l'Eglise de Vienne : par le premier, de l'an 1023, le Prince lui accorde le Comté de Vienne ; l'autre de 1028, con-

Conradi adjungendæ sint Mathildis et Gerberga, adhuc sub judice lis est ; *lis etenim esse tantum potest de Mathilde, maximè cum addatur ibidem, Gerbergam sororem Rodulphi III, natam fuisse Conradi Regis. Datum est istud Diploma in gratiam Abbatix S. Andreæ Viennensis, jam indè à seculo VI conditæ : Monachis IX seculo ad vitam canonicalem deficientibus, statum monasticum restituisse dicitur Conradus desinente decimo seculo. Nihil cohæret in hujus chartæ notis chronologicis ; hinc suspicamur à quodam imperito librario postmodum adjectas fuisse : non tamen ideò falsa hæc donatio anno 992 à Conrado facta, quam revocat in memoriam, et confirmat Diplomate anni 994 Rodolphus III ejus successor.*

Rodolphe III son successeur la dans lequel il fait mention de

CXLI. *Post breve monitum in Diplomata Rodulphi filii et successoris Conradi, XVII ab illo Burgundiæ Rege data in lucem proferimus. Duo concessit Rodolphus Monasterio S. Mauritiï ; primum anno 993, alterum an. 1014 ; Abbatix S. Andreæ Viennensis ; annis scilicet 994, 1015 et 1031. Quinque annorum 998, 1019 et 1029, Abbatix Cluniacensi ; anni 1016 unum, quo Amisoni et uxori ejus prædia quædam in Comitatu Bargensi sita largitur ; unum anni 1020, quo villam Taluerias, in pago Albanensi, tradit Monasterio Saviniacensi, tres leucas à Lugduno distant ; Ecclesiæ Viennensi duo, quorum primo anni 1023, Viennensem Comitatum, anni 1028 altero, dona alia eidem Ecclesiæ Rex confert ; duo S. Benigni*

Diplomata
Rodulphi III
Reg. Burg.

Divion. Abbatix ; eorum alterum an. 1026, alterius non datur annus ; anni 1028 denique unum, quo Ermemburgæ nobili feminæ confirmat terram, quam patri ejus Lamberto Rodolphus olim dederat. Notandum maximè, stilum Cancellariæ Italianæ in Burgundia Transjurense viguisse.

des bienfaits du Roi. Nous

Royaume de Bourgogne, on suivoit le stile de la Chancellerie d'Italie.

tient d'autres donations en faveur de la même Eglise ; deux pour l'Abbaye de S. Bénigne de Dijon, l'un de l'année 1026, et l'autre sans date ; un de l'an 1028 en faveur d'une femme noble nommée Ermemburge ; à qui Rodolphe confirme une Terre que Lambert, pere de cette femme, avoit tenue

avertissons en général que dans le

Chartæ Ermengardis Reginae uxoris Rodulphi.

CXLII. Rodulphi III Diplomata excipiunt uxoris ejus Ermengardis Reginae chartæ duæ, quas Guichenonius edidit in suis ad Historiam Regalis Domus Sabaudix probationibus, quasque ex ipsomet originali exceptas, inseruit Dominus Stephanotius Tomo VI Fragmentorum Mss. Historiæ. Stephanotii lectionem contulimus cum Guichenonio, variantesque apponimus. Primâ Chartâ anno 1020 datâ, declarat Regina se construxisse Ecclesiam in pago Albanense, in villâ quæ vocatur Taluriis : Ecclesia illa ad ripam lacu Annecii Allobrogum sita, diu sub Prioratûs titulo, ditionis fuit Abbatix Saviniacensis, cui ab eadem Regina fuerat subjecta. Abbatix nomine insignita est Brevi Apostolico Clementis X an. 1674, et Consulto Senatûs Camberiensis an. 1676. Alterâ Chartâ concedit Ermengardis Abbatix S. Andreæ Vienne in Albriniaco, sitam in Diocesi Gratianopolitano. Notis chronologicis caret hæc ultima Charta ; at certè circa an. 1032 confecta, cum ista à se donata Regina proferat, pro redemptione animæ senioris sui Radulphi Regis.

CXLII. Les Diplomes de Rodolphe III sont suivis de deux Chartes de la Reine Ermengarde son épouse, que Guichenon a publiées dans les preuves de son Histoire de la Maison de Savoie, et que D. Estiennot, qui les avoit copiées sur l'original, a insérées dans ses Fragmens historiques. Nous avons comparé la leçon d'Estiennot avec celle de Guichenon, et nous avons eu soin d'en marquer les variantes. La première Charte qui est de l'an 1020, contient la fondation de l'Eglise de Talloires. Cette Eglise située dans l'Albanois sur le lac d'Anneci, est restée long-tems avec la qualité de Prieuré dépendant de l'Abbaye de Savigni, en conséquence du don que lui en avoit fait la Reine Ermengarde. Elle fut érigée en Abbaye par un Bref du Pape Clément X, de l'an 1674, et par Arrêt du Sénat de Chamberi de l'an 1676. Par la seconde Charte, Ermengarde donne à l'Abbaye de S. André de Vienne, l'Eglise de S. Jean d'Aubrigni, dans le Diocèse de Grenoble. Cette Charte qui n'a point de date, doit avoir été expédiée vers l'an 1032 ; puisque la Reine y dit qu'elle fait cette concession, pour racheter l'ame de son mari.

Diplomata Conradi II, feu Salici, Imperat.

CXLIII. Mortuo S. Henrico Imperatori, successor electus est filius Henrici, Ducis Orientalis

CXLIII. Après la mort de l'Empereur S. Henri, Conrad fils de Henri, Duc de Franconie, fut élu

pour lui succéder, et couronné à Mayence le 8 Septembre 1024, par l'Archevêque Aribon. Nous ne donnons que deux Diplomes de cet Empereur; dans le premier de l'an 1024, où Conrad prend la qualité de *Roi des Francs et des Lombards*, désigné à l'Empire des Romains, il donne à l'Eglise d'Utrecht le Comté de Teysterbande. Par le second, qui est de l'an 1028, il confirme un échange fait en faveur du Monastere de Dieu-Louwart, entre Heymon, Evêque de Verdun, et Dudon, Primicier de l'Eglise Collégiale de Montfaucon.

CXLIV. L'an 1053, l'Empereur Henri III, surnommé le Noir, donna un Diplome daté de Wormes, par lequel il confirme à l'Abbaye de S. Bénigne de Dijon, tous les biens qu'elle possédoit dans le Comté de Bourgogne, ou dans le Royaume d'Arles. Nous apprenons par ce Diplome que Hugue, Archevêque de Besançon, étoit alors Archichancelier de la Bourgogne Transjurane. Il nous donne exactement les différentes époques du regne de Henri; la première est son association au Thrône, lorsque son pere le fit couronner Roi de Germanie en 1028: la seconde est le commencement de son regne à la mort de Conrad son pere en 1039: la troisième, le commencement de son Empire, lorsqu'il reçut à Rome la couronne impériale, le jour de Noel 1046; la quatrième est prise du commencement de son autorité sur la Bourgogne, lorsqu'en 1038 il reçut à Soleure la Couronne de ce Royaume. On trouvera à la page 654 de ce volume un second Diplome de Henri III, donné à Strasbourg l'an 1056, par lequel l'Empereur confirme les biens du Monastere de Lebraha en Alsace. *possessiones confirmat Monasterii de*

Franciæ Conradus, Moguntia Diademate cinctus ab Aribone Archiepiscopo. Duo tantum hic habes Conradi Diplomata: primo, in quo se dicit Regem Francorum, Longobardorum, et ad Imperium designatum Romanorum, Comitatum Teysterbandiæ anno 1024 Ecclesiæ Trajectensi tribuit. Altero dato an. 1028, roborat permutationem factam inter Heymonem Episcopum Verdunensem et Dudonem Primicerium Ecclesiæ Collegiatæ Montis-Falconis, in gratiam Monasterii Deus-Louwart.

CXLIV. *Imperator Henricus III, Niger cognominatus, Diplomate Wormatiæ dato anno Christi 1053, confirmat possessiones Abbatia S. Benigni Divion. sitas in Comitatu Burgundiæ, seu in Regno Arelatensi. Cognoscitur ex hoc instrumento, Hugonem Vesontionensem Archiepiscopum in Burgundiâ Transjur. Archicancellarii munere tunc functum fuisse. Ejusdem Diplomatis ope, quadruplex observatur epocha dominationis Henrici III: prima desumitur ab ejus ordinatione seu associatione ad Thronum, anno 1028, quandò scilicet jubente Patre, Rex Germaniæ coronatus est: altera ex administratione regni anno 1039, quo successit Conrado è vivis sublato: tertia ex ejus Imperio, id est à die Natalis Domini, quo die Romæ anno 1046 imperiali Diademate fuit insignitus: quarta denique ex dominatione in Burgundionum partes, quam revocamus ad annum 1038, cum Solodoro regni Burgundiæ Coronam accepit. Aliud pag. 654 ejusdem Imperatoris actum Argentinæ an. 1056 leges Diploma, quo Lebraha in pago Alsutiensi.*

Dipl. Imper.
Henrici III.

Diplomata
Henrici I,
Franc. Reg.

CXLV. Ne vario Diplomatum Henrici calculo rapiatur quis in errorem, duplex accuratè distingui debet epocha, seu illius regni exordium: alterum nempè ab anno 1027, quo jussu patris Coronam suscepit; alterum verò ab anno 1031, ubi Roberto patre vitâ functo, egit per se regni gubernacula. Regum tertiæ stirpis tam ferè varia est Diplomatum invocatio, quàm varia Diplomata ipsa; Henricus tamen à sanctâ Trinitate sæpiùs initium ducit. Post invocationem, quamdam adhibuit Præfationem superioribus Francorum Regibus prorsus incognitam, quæ quatuor proximis ejus successoribus accepta fuit. Aliquandò, pro veteri decessorum more, de se pluraliter proloquitur; at frequentius usus est pronomine Ego, qui mos ab eodem Henrico in sequentes Reges profluxit; rarissima Roberti Diplomata reperies hoc præfixo pronomine donata. Non minùs in tertiâ Regum stirpe, quàm in secundâ, mutatum fuisse subscribendi ritum, constabit legenti novum de re Diplom. Tract. Tom. V. pp. 771 et seqq. Henricus I nunquam Monogrammati suo annexit hanc formulam, Signum Henrici Regis Francorum, vel Heinrici seu Ainrici Francorum Regis invictissimi; aliquandò præter Monogramma et formulam, crucem adhibuit; quandòque tandem mediâ in Cancellarii subscriptione Monogramma Regis interponitur. Ut ultrâ rem nostram expositio Diplomatica non progrediatur, hoc unum notatum volumus, nonnullis Regis Henrici litteris adscribi primarios Palatii Regii Officiales cum Episcopis et aliis Optimatibus; non ergò Philippus I, ut con-

CXLV. Pour n'être pas induit en erreur par les dates des Diplomes de Henri, il faut distinguer deux commencemens de son règne, ou deux époques d'où l'on a commencé à en compter les années: la première est l'an 1027, où Robert son pere le fit couronner: la seconde est l'an 1031, où son pere étant mort, il comença à regner par lui-même. La forme d'invocation varie presque à chaque Diplome, sous les Rois de la troisième Race; mais le plus ordinairement le Roi Henri commence par l'invocation de la Sainte Trinité. C'est le premier de nos Rois qui, après l'invocation, ait employé une espèce de Préface, avant que de placer son nom; en quoi il a été suivi par ses quatre successeurs immédiats. Il a quelquefois parlé au pluriel dans ses inscriptions, selon l'ancien usage de ses prédécesseurs; mais le plus souvent il employoit le pronom Ego, que l'on trouve très-rarement dans les Diplomes de Robert: le fréquent usage qu'en faisoit Henri, l'a transmis à ses successeurs. Les souscriptions n'ont pas moins varié dans la troisième Race que dans la précédente. On peut s'en convaincre, en jettant les yeux sur les pages 771 et suivantes du Tome V du nouveau traité de Diplomatique. Le Roi Henri dont il s'agit ici, accompagnoit quelquefois son Monogramme de cette formule, Signum Henrici ou Heinrici, (car son nom se trouve diversement écrit) Francorum Regis, ou Francorum Regis invictissimi. Quelquefois au Monogramme et à la Formule il joignoit une croix. Enfin le Monogramme s'y trouve quelquefois placé au milieu de la souscription du Chancelier. Un plus long détail sur cette matière seroit étranger à notre objet.

Nous remarquerons seulement qu'entre les Diplomes de Henri, il s'en trouve quelques-uns souscrits par les grands Officiers, contre l'opinion des Ecrivains qui ont rapporté cet usage à Philippe I. Nous ajouterons qu'on voit aussi la souscription de la Reine Anne à quelques Diplomes de son mari. Comme cette Princesse lui survécut plusieurs années, puisqu'on trouve son nom au bas d'une Charte de Philippe I son fils, de l'an 1075; nous croyons devoir renvoyer au Volume suivant, ce que nous aurions à dire de son Histoire personnelle, ainsi que les observations que nous pourrions faire sur son second mariage avec Raoul III, Comte de Crépi, qui, selon quelques Historiens, mourut en 1066, ou selon d'autres en 1074. Dans l'avertissement qui précède les Diplomes de Henri, il s'est glissé une erreur à la page 563, où l'on a dit que le Couronnement de Henri, de l'an 1027, a dû se faire après le 23 du mois de Mai. Il est certain que cette cérémonie se fit le jour de la Pentecôte 14 de Mai, comme on l'a prouvé à la page 570 du X^e Tome : on peut voir ce que nous avons écrit aux pp. 559 et 560 de ce XI^e Volume. Revenons aux Diplomes du Roi Henri : nous n'en avons découvert que 38, encore y en a-t-il deux que nous n'avons connus que depuis l'impression des Supplémens. On les trouvera aux pp. 649 et suivantes de ce Volume.

CXLVI. Robert emploie les mêmes formules d'invocation, que le Roi Henri son frere : comme lui dans quelques Chartes, il fait précéder son nom d'une Préface, et se sert du pronom *Ego*. Alors les Ducs et les Comtes copioient presque mot pour mot dans leurs Chartes, le stile et les formules des Diplomes des Rois : souvent ils prioient le Roi de souscrire leurs Chartes; quelquefois le Roi mettoit son sceau et son Monogramme

tendunt Scriptores quidam, ad confirmationem Chartarum, primus Franciæ Regum, summorum ministerialium nomina signaque adhibuit. Videtur etiam Annæ Reginæ signum quibusdam Henrici litteris appositum. Diù Regio marito superstes vixit Anna, cujus signum legitur in Diplomate filii sui Philippi, dato anno 1075: hinc propriam illius Historiam ad aliud Volumen rejicimus; ubi nonnulla expendemus circa secundum ejusdem conjugium cum Rodulfo III Crispiacensi Comite, quem alii an. 1066, alii verò an. 1074 vitâ functum affirmant. In Monito irrepsit error p. 563, ubi legitur Henricum I anno 1027 coronatum fuisse post diem 23 mensis Maii; probatum est enim p. 570. Tom. X Henricum die Pentec. 14 Maii fuisse consecratum. Vide hujus XI Vol. pp. 559 et 560. Ad Henrici Diplomata redeamus: 38 tantùm hîc habes Edita, quorum, post impressa Supplementa, reperta duo habes ad pag. 649 et seqq.

CXLVI. Quibus Rex Henricus, iisdem frater ejus Robertus formulis initialibus utitur: Præfationem quoque in quibusdam Chartis antè proprium nomen inscribit, ac pronomen *Ego* nonnunquàm adhibet. Tunc Duces et Comites verbo tenus stilum et formulas Regiorum Diplomatum ferè similes in suis Chartis exprimebant; sæpè rogabant suis instrumentis subscribere Regem; nonnunquàm, majoris autoritatis

Chartæ Ducis Burgund. Roberti I.

gratiâ , sigillum Regium et Monogramma Chartis Ducum, Comitum et privatorum etiam apponebantur. Ducis Roberti Chartas octo complectitur hoc Volumen : ex primâ , datâ nempè Roberto , Rege Francorum , videtur antè Patris sui obitum , Burgundiæ Ducem constitutum fuisse Robertum : ast in septimâ Chartâ , anni videlicet 1053 , asserit ipse Dux post obitum patris sui Roberti , Regis Francorum , Burgundiæ regnum , ejus destinatione , Ducis autoritate adeptum fuisse ; ex quibus illud certum colligi potest , Robertum à patre Ducatui destinatum , summam in Burgundiâ non habuisse potestatem , ante Regis ejusdem obitum , et antequam à fratre Henrico Dux fuerit confirmatus.

Diploma S. Eduardi Regis Angl.

CXLVII. In Appendice , pag. 655 , ex Archivis Regalis Abbatix S. Dionysii in Franciâ editum est Regis Angliæ Sancti Eduardi Diploma , quo Rex , in manu Medici sui Balduini Monachi S. Dionysii , dat eidem Abbatix villam Teintuna seu Tengetum nomine , sitam in Comitatu Oxoniensi. Diploma illud , anno 1059 linguâ partim latinâ et partim saxonicâ scriptum , publici juris facimus genuino caractere insculptum , sed cum interpretatione Camdeni apud Dubletum in Hist. S. Dionysii , atque cum versione et notis viri gratissimi Doctoris Morton Musæi Britannici Custodis celeberrimi.

Sacramenta Hugonis Capeti Franc. Regis.

CXLVIII. Ultimo loco duplex addimus Hugonis-Capeti sacramentum , quod utrumque post editum X Volumen , detectum est in Archivis Ecclesiæ S. Martini Turonensis. Altero , mox futurus Rex Hugo in die ordi-

aux Chartes des Ducs, des Comtes, même des particuliers, pour leur donner plus d'autorité. Ce Volume contient huit Chartes du Duc Robert, la première étant datée du regne de son pere, prouveroit que de son vivant le Roi Robert avoit donné ce Duché à son fils; mais dans la septième Charte de l'an 1053, Robert dit positivement qu'il n'a joui de l'autorité de Duc qu'après la mort de son pere; d'où l'on doit conclure que Robert ayant été destiné au Duché de Bourgogne par son pere, il n'a cependant exercé la pleine puissance qu'après la mort du Roi, et après avoir été confirmé par Henri son frere.

obitum , et antequam à fratre Henrico Dux

CXLVII. Dans le Supplément , page 655 , nous imprimons un Diplome tiré des Archives de l'Abbaye Royale de Saint Denis en France , par lequel S. Edouard , Roi d'Angleterre , donne à cette Abbaye la Terre de Teinton , située dans le Comté d'Oxford : la Charte fut déposée entre les mains de Baudouin , Moine de Saint Denis , et Médecin d'Edouard. Elle est de l'an 1059 ; comme elle est en latin et en saxon , nous avons fait graver la partie qui est en cette dernière langue , avec deux traductions , celle de Camden , que Doublet a imprimée dans son Histoire de S. Denis , et celle que nous devons à l'érudition et à la politesse du célèbre Docteur Morton , garde de la Bibliothèque de Londres.

CXLVIII. Nous finissons par deux morceaux intéressans , qui n'ont été connus qu'après la publication du X^e Volume. Ce sont deux sermens de Hugue Capet , que l'on conserve dans le Trésor de Saint Martin de Tours. Par le premier,

mier, Hugue, avant d'être sacré, promet à tous ses Sujets la conservation de leurs privilèges légitimes, le maintien des Loix et de la Justice ; il prend sous sa protection les Evêques et leurs Eglises ; il s'engage auprès du peuple de le gouverner suivant les Loix. Par le second serment après son couronnement, le Roi en sa qualité de Chanoine et d'Abbé de S. Martin de Tours, promet de protéger et défendre cette Eglise dans toutes les affaires qui peuvent l'intéresser.

Tels sont les monumens que nous avons pu recouvrer sur le regne de Henri I : en les lisant, on prendra de ce Prince une idée bien défférente de celle qu'en donne le Cardinal Humbert. Ce Prélat, très-célèbre d'ailleurs par son érudition et par de bonnes qualités, étoit né sur les frontieres de la Bourgogne et de la Lorraine ; c'est le premier François bien connu, qui ait été élevé au Cardinalat. (a). Il écrivit en 1057 un long traité sur la simonie dans lequel il comble d'éloges l'Empereur Henri III, dont il étoit devenu Sujet, par la mort de Rodolfe III, Roi de Bourgogne. Il crut sans doute ajouter à la gloire de son Souverain, en chargeant le portrait du Roi de France. Il lui reproche (au VII^e chap. du III^e Liv.) de favoriser la simonie, de damner les Ecclésiastiques, de s'opposer à la grace de Jesus-Christ dans ses Etats ; il le traite de Tyran et d'Ante-christ, qui ruine l'Eglise et le Christianisme ; il ne craint pas de faire des vœux contre la vie du Roi, s'il ne se corrige pas ; il dit que ce Prince rebelle à Dieu et aux Evêques, devient tous les jours plus mauvais, malgré les avis et les corrections qu'il avoit reçus des Papes Léon et Victor ;

nationis suæ, omnibus sibi commissis canonicum privilegium et debitam Legem atque Justitiam se conservaturum ; defensionem unicuique Episcopo et Eccl. populoque dispensationem legum promittit. *Altero, jam factus Rex Francorum, sed prout Abbas et Canonicus Ecclesiæ Beati Martini Turonensis, jurat Deo et Beato Martino se de cætero protectorem et defensorem fore hujus Ecclesiæ in omnibus necessitatibus et utilitatibus suis.*

Atque hæc sunt quæ colligere licuit circa regnum Henrici I monumenta. In iis permulta occurrent, quæ Humberto Cardinali omnem omninò adimunt fidem. Hic et doctrinâ et virtute commendabilis sanè Præsul, in finibus Burgundiæ et Lotharingiæ natus, Princeps inter Gallos, Cardinalatûs (a) honorem consecutus, an. 1057 prolixum adversus simoniacos opus edidit, in quo Imperatorem Henricum III, quem mortuo Rodulfo III Burgundiæ Rege, dominum nactus erat, mirificis exornat laudibus ; huic scilicet accessurum ratus quidquid Francorum Regis gloriæ detraheret. In Libro III, cap. VII, Henricum I simoniæ patrocinari insimulat, Ecclesiæ Ministros trahere in damnationem, impugnare gratiam Christi, et expugnare in cunctis ditionis suæ partibus : Tyrannum illum vocat, et Antichristum qui Ecclesiam imò et Religionem Christianam subruat. Vindicem appellat Spiritum sanctum, ut, aut citò compunctum corrigat, aut citò à se interfectum de medio tollat. Regem hunc ait Deo rebellem et in dies fieri pejo-

(a) Nous n'avons point de preuves certaines d'aucun François créé Cardinal avant Humbert.

(a) *Primus ille est inter Francos ; quem Cardinalem creatum fuisse certò cognoscimus.*

rem, quamvis multoties à sum-
mis Pontificibus Leone et Vic-
tore admonitus fuerit et cor-
rectus. *Quin et eò prorumpit audaciæ, ut Christianissimum Regem dicat*

Neque verò inficiamur Henrico regnante, non minùs per Franciam, quàm per cæteras orbis christiani partes grassatam fuisse simoniam: sed nullo prorsùs indicio compertum est huic tantæ licentiæ Francorum Regem impensiùs fuisse. Concilia multa, et quidem ab Henrico approbata, aut certè permissa, pestem hanc damnavere; nec unquam Rex vetuit simoniacos Episcopos et Abbates sede dimoveri. Quid Leo IX, quid Victor II, Romani Pontifices, ut ait Humbertus, Regem admonuerint, nescimus; sed Epistolam exhibemus Stephani Papæ IX, paulò post editam ab Humberto librum, id est anno 1058, ad Gervasium, Remensem Archiepiscopum, missam, in quâ de Rege nihil omninò conqueritur Pontifex. De Concilio Remis celebrando, fatetur Stephanus minimè illud haberi posse, nisi consentiente Henrico. Scribit ad eundem Archiepiscopum, circa annum 1059, Nicolaus II, ut Gervasius Regem precetur et admoneat ne perveratur pessimorum consilio, caveatque Deum offendere pro aliquo stulto, quem volebat Matisonensem Episcopum ordinari: nihil hîc de simonia. Quàm dissimilis ab iniquâ Humberti acerbitate Nicolaus, Henricum sicut oculi pupillam vult amare; additque: Agat gloriosus Rex ut libet contrà nos; quia nos pro illo ejusque exercitu Deum semper precari parati sumus. Eodem anno idem Papa, seu potiùs Papæ vice et nomine, Pe-

enfin il ose écrire que ce Roi très-chrétien étoit aussi à charge à la terre qu'un arbre stérile.

Christianissimum Regem dicat noxium fuisse terræ, quam ceu sterilis arbor occupat.

Nous voyons que sous le regne de Henri, la simonie dominoit en France, comme dans les autres Etats chrétiens: mais rien n'annonce que le Monarque François lui fût plus favorable que les autres Souverains. Plusieurs Conciles tenus dans les Gaules sous le regne de Henri, ont condamné ce vice pernicieux; et ces Conciles, le Roi les a approuvés ou permis: il n'a pas empêché qu'on déposât les Evêques et les Abbés simoniaques. Nous ignorons les avis que le Cardinal dit avoir été donnés au Roi par les Papes Léon IX et Victor II; mais nous avons une lettre du Pape Etienne IX, adressée à Gervais, Archevêque de Reims, en 1058; c'est-à-dire peu de tems après l'écrit de Humbert: dans cette lettre, le Pape ne fait point de plaintes contre le Roi. Etienne y parle d'un Concile qu'on devoit tenir à Reims, et il reconnoît qu'on ne le pouvoit sans le consentement du Prince. Nicolas II écrivant au même Archevêque, vers l'an 1059, l'exhorte à prier et avertir le Roi de ne pas se laisser séduire, de prendre garde d'offenser Dieu, en soutenant les intérêts d'un fou qu'il vouloit faire oronner Evêque de Mâcon; mais il ne fait aucun reproche; il n'accuse point Henri de simonie. Bien éloigné du zele outré du Cardinal, le Pape dit qu'il veut aimer Henri comme la prunelle de son œil; il déclare que quelque chose que le Roi fasse contre lui, il est prêt de prier Dieu pour Sa Majesté et pour ses armées. Le même Pape, ou plutôt Pierre de Damien pour lui et en son nom, écrit dans le même tems à la

Reine : après avoir loué les grandes vertus de cette Princesse , et l'avoir exhortée à la persévérance ; il lui recommande d'engager le Roi son mari (à qui il donne la qualité d'homme très-prudent) , à gouverner avec piété et avec justice , et à défendre l'Eglise. Dans tout cela , rien qui puisse faire soupçonner que le saint Siege regardât Henri comme un autre Julien l'Apostat , comme un Tyran , comme l'Antechrit , comme un monstre abominable , ainsi que le Cardinal Humbert a osé l'avancer. Nous sommes donc en droit de rejeter ce qu'il a écrit du Roi de France , comme étant l'ouvrage de la prévention, de la haine ou du fanatisme.

Qu'il nous soit permis d'observer que les Auteurs de l'Histoire Littéraire de la France , ont trop foiblement relevé l'âpreté du zèle de ce Cardinal , dans l'éloge qu'ils en ont imprimé au Tome VII, pages 527-541.

trus Damianus , scriptâ ad Reginam epistolâ , postquàm virtutes ejus eximias prædicavit , hortatusque est ut tam laudabile vitæ institutum constanter retineat , suadet ut virum suum , quem prudentissimum vocat Nicolaus , ad Rempublicam justè et religiosè administrandam , tuendamque Ecclesiam impellat. Ex quibus nulla potest oriri suspicio Henricum apud sedem Apostolicam habitum fuisse Julianum alterum fidei desertorem , Tyrannum , Antichristum , imò capitale portentum ; quæ quidem monstrorum verba evomere ausus erat Humbertus. Quidquid ergò adversùs Henricum effudit , id ex inominata temeritate , ex odio , ex malesanæ superstitionis æstu profectum , explodere æquum est et prorsùs aspernari.

Qui vitam et scripta Cardinalis Humberti , Tom. VII Histor. Liter. Franc. pp. 527-541 commendarunt , mollius sanè pertrinxerunt atrocem ejus viri acerbitem. Quod obiter dictum velimus.



PARS II.

Absolutâ Scriptorum Monumentorumque notitiâ, nunc aliquid de Jure Regni Publico, Feodali et Ecclesiastico Foribusque Francorum, regnantibus Hugone, Roberto, et Henrico, dicendum. Porrò Præfatione jam in molem superioribus longè majorem accrescente, brevitati consultum fore credidimus, si latinæ columnæ gallica non semper ad amussim adæquaretur; sed salvâ et integrâ rerum substantiâ, saltem argumenti series et summa in unâ, in alterâ verò probationes ex ipsismet Auctorum et Monumentorum verbis, quantum fieri licuit, exhiberentur.

SECONDE PARTIE.

Nous avons rassemblé dans cette seconde Partie quelques observations concernant les Loix, les Mœurs et les Usages de la Nation sous les regnes de Hugues-Capet, de Robert et de Henri I. On s'appercvra aisément que le françois est assez souvent plus court que le latin. Comme notre Préface se trouvoit déjà beaucoup plus étendue qu'aucune de celles des Volumes précédents, il a fallu abréger. Cependant nous avons fait en sorte que le françois présentât toujours le sens exact, et au moins le précis du sujet dont le latin contient souvent les preuves tirées des expressions mêmes des Auteurs et des Monuments originaux.

I.

De Ordine success. in Regnum, filiorum Associatione, et natu-majoris Jure: Item de Regum et Reginarum Inauguratione.

HUGONE-CAPE TO ad regium solium evecto, integrum perseveravit, inconcussumque, quoad ejus posteros, permansit jus hereditariæ successiois simul cum Monarchiâ natum. Hoc sacerrimo apud Francos jure, Hugoni succedit Robertus, Roberto Henricus, Henrico Philippus. Equidem prioribus Capetianæ Dynastix Regibus mos fuit filios suos natu-majores in Regni consortium adsciscere. Verùm id Regum prudentiæ, nulli necessitati tribuendum. Hoc scilicet pacto sibi et heredibus suis à turbis et tumultibus per Primores forsitan excitandis sapienter præcavebant, sicuti apud breve Chronicon in Henrico I desinens dicitur de Hugone juvene, propter Francorum seditionem in Regem sublimato, nec non de Hugonis defuncti, fratre Henrico ordinato in

I.

De la Succession à la Couronne, de l'Association au Trône, du Droit d'Aînesse, et du Sacre et Couronnement des Rois et des Reines.

LA loi de la succession héréditaire aussi ancienne que la Monarchie, se maintint dans toute sa vigueur après la révolution qui plaça Hugues-Capet sur le Trône. C'est en vertu de cette loi fondamentale du Royaume que Robert, Henri et Philippe parviennent à la Couronne: et si les premiers Rois de la troisième race associerent leurs fils aînés à la Royauté, c'étoit l'effet d'une prudence attentive à prévenir les troubles de l'État, et non pas une précaution de nécessité, pour assurer le sceptre à leur famille. Cette association étoit déterminée par les Rois dans l'assemblée et de l'avis des Grands du Royaume. Hugues-Capet assemble à Orléans les Seigneurs de France et de Bourgogne pour la cérémonie du Couronnement de Robert. Robert consulte les principaux Seigneurs sur le dessein qu'il a de faire couronner

son fils Hugues à Compiègne. Après la mort de cet aîné, il fait reconnoître Roi son second fils Henri dans une assemblée des Grands. Les Actes du Sacre de Philippe I, du vivant de son pere, et d'autres monumens prouvent que l'association de ce Prince fut accompagnée des vœux des Seigneurs et du peuple. Les Grands étoient donc consultés. Guillaume, Duc d'Aquitaine, écrit à Fulbert qu'il ne donnera son consentement au Couronnement et à l'association de Henri I que de concert avec le Comte Eudes son parent. Les Evêques donnoient aussi leur avis, et il étoit d'usage qu'ils assistassent à la cérémonie du Sacre. Le sentiment de Fulbert de Chartres au sujet de l'association de Henri I lui attira la haine de la Reine Constance; et dans sa lettre à l'Evêque de Châlon sur Saone, il s'excuse de ce qu'il ne pourra pas se trouver au Sacre du même Roi, et il fait prier l'Archevêque de Reims de ne différer cette cérémonie sous aucun prétexte. On auroit tort d'en conclure, comme font quelques modernes, que la Couronne héréditaire dans la Famille Royale fût élective au choix des Grands, par rapport aux différens Princes de la Maison régnante. Car si les Rois se sont fait une loi de prendre l'avis de leur Conseil dans les affaires importantes, la décision ne dépendoit pas pour cela du consentement des Seigneurs. Quand Robert les consulta sur le dessein qu'il avoit de faire sacrer Hugues son fils aîné; l'objet de cette consultation n'étoit pas de demander un consentement qui n'étoit nullement nécessaire pour assurer à ce jeune Prince le droit à la Couronne, mais seulement de s'informer s'il n'y auroit pas de l'inconvénient à se donner si-tôt un collègue. L'avis des Sei-

Regnum præ timore Franco-
rum. *Regum filii, patrum Collegæ
et successores instituebantur in so-
lemni Optimatum conventu et
ex eorumdem consilio, uti de Ro-
berto ejusque filiis Hugone et
Henrico narrat Glaber. Idem
testantur de Philippo, vivente pa-
tre, in Regem inaugurato, cum
ordo coronationis ejusdem Philip-
pi, tum Chronicon Strozianum et
Auctor vitæ S. Licberti. Opti-
matum consilium in re tam so-
lemni adhiberi solitum fuisse tes-
tis maximæ auctoritatis Guillel-
mus V, Aquitanix Dux, qui eo
ipso tempore quo de Henrico in
Regem, Roberto superstite, con-
secrando agebatur, scribit ad
Fulbertum se non consensurum
in ordinando Rege absque fra-
tre suo (patrueli) Odone co-
mite. Ejusdem prærogativæ par-
ticipes Episcopos fuisse multa
evincunt; imprimis inimicitix à
Reginâ Constantiâ tunc temporis
adversus Fulbertum exercitæ,
quem Henrici juribus constanter
addictum ad Roberti natu-minoris
partes, quas ipsa tuebatur, nun-
quam adducere potuit. Præsules
ergò Regum consecrationi jure
quodam aut ex consuetudine inter-
fuisse constat tum ex variis aucto-
rum testimoniis, tum ex epistolâ
Fulberti Cabilonensem Episcopum
rogantis « ut suadeat domno Ar-
chiepiscopo (Remensi) cæteris-
que primoribus, ne quâ occasione
differant benedictionem juvenis
(Henrici) ad quam voto quidem
rapitur, sed adversâ valetudine
retardatur ». Neque ideò conclu-
dendum est penes Procères fuisse
jus ut successorem et hæredem re-
gni deligerent. Magnatum qui-
dem consiliis utebantur Reges,
sed iis non nisi arbitrato suo ob-
sequebantur; cujus rei insigne*

Ibid. pp. 43.
38. et 40.

Tom. 11. pp.
32. 294. et
481.

Tom. 10. p.
485.

Tom. 10. p.
481. c.

Tom. 10. p.
38.

suppeditat exemplum Glaber Rodulphus. « Robertus, inquit, » providus de Regni successu ele- » git regnare post se primogeni- » tum Hugonem nomine; cum- » que de ipso sacrando sublimio- » res Primates Regni consuluis- » set, tale ei dedere responsum... » qui minimè illorum acquiescens » dictis.... Regio in Compendio » adscitis Regni Primoribus, Co- » ronam, ut decreverat, ex more à » Pontificibus fecit imponi. » Itaque Hugo juvenis Regio Dia- demate redimitus est invitis et dissentientibus Proceribus, illius ætatem Reipublicæ capessendæ minus aptam judicantibus. Quod etiam, Hugone mortuo, contigit Henrico quem, narrante eodem Glabro, Robertus delegerat, et repugnantibus Reginâ Constantiâ, cæterisque Optimatibus Roberti natu-minoris partium studiosis, stabilivit Regni coronæ.

Ibid. p. 40.

Equidem Robertus Rex in Diplomate anni 1015 profitetur se divinâ propitiante clementiâ, Gallicâ liberalitate ad Regni pro- vinctum fuisse fastigia. Verùm his verbis nihil aliud significatur quàm Hugone Capeto unanimi Francorum voto et consensu in Regem elevato, hæreditarium jus ad regnum omnibus Capeti posteris competere; quandoquidem apud Francos pro lege semper habitum est ut Reges non aliundè quàm de Regiâ sobole agnoscerent. Undè apud Glabrum non dicitur Robertum ab Optimatibus obtinuisse Regnum, sed Regem à patre constitutum fuisse.

Tom. 10. pag.
43.

Sic ex eodem Historico Robertus Hugonem juvenem successorem et collegam in Imperio designavit, et post Hugonis funus Henricum, ut suprâ notavimus Regni coronæ stabilivit. Neque

Ibid. p. 40.

gneurs fut d'attendre à cause de la grande jeunesse du Prince Hugues. Mais cet inconvénient ne parut pas assez considérable à Robert, pour différer, et ne l'empêcha pas d'exécuter la résolution qu'il avoit prise d'associer deslors son fils à la Couronne. Après la mort de ce jeune Prince, le Roi Robert lui substitue Henri son second fils, et le fait couronner malgré l'avis de la Reine Constance et des Seigneurs qu'elle avoit attirés à son parti en faveur du Prince Robert, frere puîné de Henri. Il est vrai que le Roi Robert dans un Diplôme de l'an 1015 reconnoît qu'il tient la Couronne de la grace de Dieu et de la faveur de la Nation Françoise; mais par ces expressions il veut dire seulement que sa famille occupoit le Trône par le choix de la Nation qui en y élevant Hugues-Capet, y avoit pour ainsi dire placé en même tems toute sa postérité. Tels étoient les principes de la Nation depuis l'établissement de la Monarchie. Aussi Glaber, en parlant de l'association de Robert à la Royauté, ne dit point qu'il y fut élevé par les Grands, mais que son pere l'établit Roi, expression dont il se sert également au sujet du Couronnement des deux fils de Robert. Les formalités énoncées dans l'Acte du Sacre et Couronnement de Philippe I, du vivant de son pere Henri, et les expressions de *choix* et de *consentement* qui s'y trouvent ainsi que dans la lettre du Duc d'Aquitaine à Fulbert et ailleurs, ne doivent point être prises à la rigueur. C'étoit une maniere d'exprimer les acclamations des Grands et du Peuple, et la reconnaissance publique du droit que le Prince avoit à la Couronne. En effet dans le serment que Philippe prêta à son Sacre, ce Prince ne dit pas qu'il va être Roi par le choix et

le consentement des Grands ou de la Nation, *mais par la grace de Dieu*, de qui seul nos Monarques tiennent leur droit à la Couronne qui leur appartient par la naissance. *passim usurpatæ, quæ nihil aliud sonant apud illius ætatis Scriptores nisi meros Magnatum et populi plausus et acclamationes quibus Regis coronati jus publicè profitebantur. Reverà Philippus in sacramento inter Coronationis suæ solemnia præstito non dicit se mox futurum Regem Francorum electione ac voluntate Optimatum et populi, sed tantum Deo propitiante, quod argumento est Reges nostros à solo Deo trahere jus ad Regnum quod ipsis paternâ hereditate obtigit.*

Le droit d'aînesse devient sous la troisième Race une loi fondamentale du Royaume, et donne à la succession héréditaire une nouvelle perfection. Le Roi Robert associe successivement à la Royauté ses deux fils aînés Hugues et Henri. Le choix qu'il fit du premier n'éprouva aucune difficulté : il n'en fut pas de même à l'égard de Henri. La Reine Constance voulut l'écarter du Trône, pour y placer le jeune Robert dont elle étoit idolâtre : elle scût gagner par ses intrigues une partie de la Cour et presque tous les Evêques. Le docte et vertueux Fulbert encourut sa haine plutôt que d'approuver une préférence qu'il regardoit comme injuste. La lettre que lui écrivit à ce sujet Odolric, Evêque d'Orléans, et qu'une note du volume précédent suppose contraire au droit de primogéniture, nous paroît le favoriser. On y voit clairement que Fulbert n'épousoit si vivement les intérêts de l'aîné, que parce qu'il étoit persuadé que le bon droit étoit de son côté. L'Evêque d'Orléans lui-même paroît en convenir : il se contente de représenter à Fulbert que la Reine est irritée de le voir du sentiment du Roi ; qu'Henri passe pour un Prince mol, lâche, négligent, que son jeune frere a des qualités tout opposées, que

strictim accipiendæ sunt electionis, consensûs, voluntatis voces in ordinatione Coronationis Philippi, vel in laudatâ Ducis Aquitanix epistolâ, vel alibi Tom. 11. pp. 32. 294.

Hereditariæ suceSSIONIS jus in Regnum jure primogeniti confirmatur et perficitur. Reapse testante Orderico Vitali, Historiæ Ecclesiasticæ libro septimo, Rex Henricus jure primogeniti debebat redimiri Regni fascibus : undè Legem quâ natu-major præ fratribus junioribus Regnum adipiscitur, jam indè à tertix stirpis origine viguisse meritò nobis colligi videtur. Quo circà non possumus suffragari cuidam Voluminis præcedentis in epistolam Odolrici Aurelianensis ad Fulbertum Carnotensem notulæ, in quâ dicitur Odolrici verba « vi- » deri innuere nondùm tunc » apud Gallos jus inconcussum » obtinuisse, ut sine ullâ controversiâ in paternum solium » natu-major filiorum Regis » succederet ». Quam quidem in sententiam deseenderunt nonnulli ex recentioribus Historiæ Francicæ Scriptoribus. Nobis autem Odolrici epistola contrarium videtur non modò innuere, sed etiam apertè declarare. Ibi enim agitur de Roberti successore designando, et in Regni consortium post Hugonis juvenis mortem adsciscendo. Varias in partes abierant Aulici. Henrico ut potè natu-majori favebat Rex Robertus, Roberto natu-minori Regina Ibid. p. 247.

Tom. 10. p. 504.

Tom. 10. p.
504.

Constantia. Odolricus eâ de re ad Fulbertum scribit, « eum incurrisse » gravissimum Reginae odium faventem potius marito suo de constituendo Rege majore filio quem dicunt esse simulatorem, » segnem, mollem, in negligendo » jure patrissaturum, fratri suo » attribuentes his contraria.... » esse autem Episcoporum Francigenarum, ad componendam » utrinque litem, sententiam, patre vivente, nullum sibi Regem » creari : quod si aerius institerit » in vitâ patris hoc fieri, quem » meliorem senserit, ad Regem debere sublimari. » . Deindè subjicit : « Videas, pater prudentissime, » ne sis plus æquo justus, etc ». Ex quibus et aliis Præsulis in Regnum Constantiam obsequiosi verbis datur intelligere primogeniti causam meliorem visam non modò Fulberto, verùm etiam ipsi Odolrico de Henrici jure minimè dubitanti ; licet Carnotensem Episcopum amicè adhortetur ut temporari cedit, natu-majoris partes deserat, faveatque natu-minori, ne in invidiam incurrat, odiumque mulieris ad vindictam propensissimæ. Non igitur potuit hæc Reginae et aulicorum molitio primogeniti jus infirmare ad quod tum plerorumque magnorum Feodorum successiones componebantur.

ibid. p. 225.

Apud Auctorem brevis Chronici Sancti Martini Turonensis et ipsius sequaces legitur Odonem majorem natu Henrico fuisse ; sed quia stultus erat non Regem fuisse. Albericus autem Trium-Fontium Monachus, nullâ Odonis factâ mentione, Roberto fratre juniorem asserit eundem Henricum. Uterque Scriptor narrat industriâ matris contrâ fas jusque primogeniti natu-minorem Henricum successisse ; quæ quidem Historiæ veritati et cœvorum Scriptorum auctoritati quàm maximè adversantur. Verùm duo illi Chronographi jus

ibid. pp. 288.
et 289.

le sentiment des Evêques étoit qu'aucun des Princes ne fût couronné du vivant du Roi, mais que si cela ne se pouvoit, l'on préférât celui que ses qualités rendroient plus capable de gouverner ; que peut-être ce parti ne lui paroîtra pas le plus équitable ; mais qu'enfin la prudence oblige quelquefois de se relâcher des principes d'une équité trop rigoureuse, pour se soustraire aux malheurs et aux dangers qui en seroient les suites. Ce langage d'un Prélat politique n'est-il pas en même-tems celui d'un homme persuadé de la bonté de la cause de l'aîné ? Il y a donc lieu de penser que les intrigues de Constance ont pu lui gagner des partisans en faveur du cadet ; mais qu'elles ont été incapables d'obscurcir le droit de primogéniture établi d'ailleurs par rapport à la succession de la plupart des grands Fiefs. Ordéric Vital qui écrivoit un siècle après, auroit donc eu raison de dire que la Couronne appartenoit à Henri par le droit d'aînesse.

La petite Chronique de S. Martin de Tours et ceux qui l'ont suivie, prétendent qu'Eudes étoit l'aîné ; mais qu'il fut exclus de la Royauté pour cause d'imbécillité : Albéric de Trois-Fontaines dit que Robert étoit l'aîné ; et ces Auteurs assurent que Henri qu'ils supposent le cadet, leur fut préféré par les intrigues de la Reine Constance. Rien de plus contraire à la vérité de l'Histoire attestée par les Auteurs contemporains les plus graves : mais au moins ces Chroniques s'accordent à reconnoître l'existence du droit d'aînesse, puisque suivant les uns, Eudes n'en auroit été dépouillé

pouillé qu'à cause de l'espece d'imbecillité qui le rendoit incapable de régner, et que d'un autre côté Albéric dans sa fausse hypothese avoue que l'on interrompit alors l'ordre de la succession. Glaber ne paroît pas si favorable au droit d'aïnesse. Suivant cet Auteur contemporain, le Roi Robert après la mort du Prince Hugues examina en lui-même lequel des fils qui lui restoient, il choisiroit pour successeur. Le plus récent et le plus élégant de nos Historiens en conclut que l'élection avoit encore lieu entre les enfans des Rois, et qu'ainsi nos Monarques tiroient de leur naissance Royale et du *choix de la Nation*, un double droit à la Couronne. Nous ne pouvons adopter cette conséquence : en lisant le texte de Glaber, nous voyons que bien loin de transporter aux Grands du Royaume le droit de choisir un successeur à la Couronne, cet Auteur l'attribue exclusivement au Roi. C'est Robert seul qui délibère, qui se décide pour Henri, qui en conséquence de son choix, l'associe à la Royauté malgré la Reine Constance et ses partisans. Ce texte ne prouve donc en aucune maniere que les successeurs de Hugues-Capet aient jamais tenu leur Couronne du choix de la Nation ou des Grands qui la représentoient alors.

adeoque nullas fuisse, quoad electionem, populi vel etiam Magnatum partes.

Mais au moins cette irrésolution où Glaber nous représente le Roi Robert, paroîtroit détruire le sentiment de ceux qui pensent que le droit de primogéniture étoit dès lors une loi du Royaume. Si Robert choisit son successeur entre ses fils, le droit à la succession n'appartenoit donc pas à l'aîné? Le pere pouvoit donc, sans violer les droits de l'équité, lui

agnoscunt primogeniti, si quidem Auctor brevis Chronici postpositum Odonem narrat propter animi imbecillitatem; Albericus verò Henricum quem Roberto fratre natu-minorem existimabat, tradit ad Regnum institutum esse, transmutato ordine. Unde si stultitiæ causâ tantum majori minor prælatum est; si non potuit junior Regnum obtinere nisi ordine transmutato: jam pro certo tenendum est ordinem tum postulasse ut major-natu in Regnum succederet. Ex Glabri Rodulphi Hist. libro 3, cap. 9. post Hugonis juvenis obitum cœpit iterum Rex Robertus tractare quis potissimum ex residuis filiis post se regnare deberet. Hinc concludit Historiæ Francicæ recentissimus idemque elegantissimus Scriptor, nondum sancitam fuisse legem quâ primogenitus ad Regnum succedit, sed tunc temporis Regis electionem fieri solitam, nullo ætatis aut natalium ordinis habito discrimine, proindeque primos à Capetianâ Familiâ Reges Solium obtinuisse cum natalium jure, tum per subditorum electionem. Verum attentè legenti totum caput ex quo laudatus Glabri locus depromptus est, manifestè patebit soli Roberto patri competiisse jus Regni socium successorem et heredem renunciandi,

Saltem hic locus Glabri nonnihil negotii facescere videbitur iis qui jus, ut aiunt, primogenituræ referunt ad ipsamet tertiæ stirpis initia. Si enim « Robertus, ut nar-

» *rat ibidem Glaber, providus de*

» *Regni successu elegit regnare*

» *post se filiorum suorum primo-*

» *genitum Hugonem; si post Hu-*

» *gonis obitum, cœpit idem Rex*

Tom. 10. p.
39.

Velly. pp.
319. et 320

Tom. 10. pp.
38. et 39.

» tractare quis potissimum ex re-
 » siduis filiis post se regnare de-
 » beret » ; ergò successio ad Re-
 gnum ex nutu patris, non ab or-
 dine natalium pendebat ; alioquin
 nullus fuisset deliberationi locus.
 Verùm responderi potest primum
 Fulberto, ex antea dictis, nefas
 et præter jus visum fuisse majori
 natu-minorem antepone ; tanto-
 que Præsuli in jure Regni versa-
 tissimo majorem deberi fidem,
 quàm narrationi Monachi Clu-
 niacensis. Deindè Robertum Re-
 gem nimis uxorium, et domes-
 ticæ pacis à rixosâ conjuge sæ-
 pius turbatæ studiosissimum, ob-
 sequium inter et jus forsan anceps
 aliquandiu fuisse ; sed tan-
 dem Fulberti monitis id consilii
 cepisse quod æquitati magis con-
 grueret, habitaque natalium ra-
 tione decrevisse Henricum pro
 fratre in Regnum sublimare.
 Quamobrem deliberandum non
 fuit Roberto an primogenitus Re-
 gni legitimus esset hæres ; sed
 utrum is foret qui jure suo priva-
 retur, ut potè Sceptro inhabilis,
 qualem Henricum susurrabant ju-
 nioris Roberti et Reginæ Constan-
 tiæ fautores. Ut ut est, etiamsi
 Roberto regnante, nondum ad
 constitutionem Regni pertinuerit
 lex quâ filiorum Regiorum natu-
 major Solium conscendit ; quod
 tamen verisimilius nobis videtur ;
 licet nefas esset jus primogeniti
 conjectatione quâdam repetere à
 pactis conventis, si quæ fuerint,
 Hugonem-Capetum inter et Pro-
 cures, quorum electione et con-
 sensu Sceptrum Regium ad illum
 et ad ejus posteros delatum est :
 hoc certè constat jam indè ab
 ineunte tertiâ Monarchiæ Fran-
 ciciæ dynastiâ, Hugonis-Capeti
 posteros natalium jure et ordine per octingentos ferè annos nunquam
 interrupto paternum Solium obtinuisse in felicitatem subditorum.

ibid. p. 39.

préférer un des plus jeunes ? Les
 partisans du droit d'aînesse répon-
 dront que Fulbert, mieux instruit
 des loix de l'Etat que Glaber, et
 plus initié aux affaires du Gouver-
 nement, regardoit cette préférence
 comme une injustice, et que son
 autorité doit l'emporter sur celle
 d'un simple Moine de Cluny : que
 d'ailleurs le Roi Robert mari paci-
 fique d'une épouse dont il redou-
 toit le caractère impérieux, et in-
 struit de son inclination décidée
 pour le jeune Robert, a pu ba-
 lancer quelque tems entre le parti
 de la complaisance et celui de l'é-
 quité ; mais qu'affermi par les con-
 seils de Fulbert, il s'est déterminé
 à laisser jouir Henri du droit que
 l'ordre de la naissance lui donnoit,
 et dont on ne cherchoit à le dé-
 pouiller que sur des prétextes mal
 fondés de mollesse, de lâcheté,
 d'indolence et d'incapacité de ré-
 gner. Quoi qu'il en soit, si le droit
 d'aînesse n'étoit pas alors reconnu
 dans le Royaume, s'il ne fait pas
 une clause de quelques conven-
 tions qui auroient été réglées entre
 Hugues-Capet et les grands Vassaux
 de la Couronne, lorsqu'ils l'éle-
 verent à la Royauté, il est certain
 du moins que le choix que Robert
 fit successivement de ses deux aînés
 a servi d'exemple à ceux de ses suc-
 cesseurs qui ont fait couronner
 leurs fils de leur vivant ; et depuis
 que les associations ont cessé d'être
 en usage, la Couronne a été in-
 variablement dévolue à l'aîné des
 Princes de la Famille Royale, sans
 que ce droit d'aînesse ait jamais reçu
 la moindre atteinte depuis près de
 huit siècles que l'auguste postérité
 de Hugues-Capet occupe le Trône
 pour le bonheur de la Nation Fran-
 çoise.

Nous n'avons aucune relation circonstanciée des Sacres de Hugues-Capet, de Robert et de Henri I. Le procès-verbal du Couronnement de Philippe I^{er} du vivant de son pere, est le premier monument de cette espece pour la troisieme Race. On peut y voir en détail toutes les circonstances qui accompagnoient alors cette auguste cérémonie : la profession de foi du jeune Prince, sa promesse toute semblable à celle de Huges-Capet conservée dans les Archives de S. Martin de Tours, les noms, qualités, ordre et séance des Evêques, Abbés et Seigneurs qui y assisterent, les discours et les prétentions de l'Archevêque de Reims, les acclamations de la noblesse et du peuple, et les autres formalités qui étoient alors en usage. La difficulté que les Légats de Nicolas II voulurent faire sous prétexte que l'on ne pouvoit procéder au Couronnement de Philippe sans le consentement du Pape, ne servit qu'à faire constater solennellement cette maxime gravée de tout tems dans l'esprit et dans le cœur des François : que la Couronne de France est indépendante de toute puissance étrangere. On peut remarquer en passant que l'Auteur de la vie de S. Lietbert, Evêque de Cambrai, étoit mal informé, lorsqu'il dit que le Pape invité de la part du Roi par l'Archevêque de Reims, assista à la cérémonie du Sacre de Philippe I : ses Légats seuls y assisterent, et on le leur permit par honneur et par déférence pour le S. Siege. Les Canons d'Abbon, et la lettre de Hugues-Capet à Séguin, Archevêque de Sens, font voir que les Grands du Royaume prêtoient serment de fidélité à nos Rois après leur couronnement, et que les Evêques n'en étoient pas dispensés.

Perierunt acta inaugurationis Hugonis-Capeti, Roberti et Henrici. Præcipuos in Regum consecratione ritus adhiberi solitos exhibet ordo qualiter Philippus in Regem coronatus est, quem Gervasio, Remensi Archiepiscopo, tribuit Rivetus. Ibi animadversione digna videntur fidei catholicæ expositio ab Archiepiscopo facta; Regis inaugurandi professio sive promissio iisdem concepta verbis, atque alia in Archivo S. Martini Turonensis sub nomine Hugonis-Capeti asservata, quam ad calcem undecimi Voluminis publici juris facimus; prætereà militum et populi tantum majorum quam minorum acclamationes his vocibus expressæ, Laudamus, volumus, fiat; Episcoporum, Abbatum, et Procerum nomina et dignitates, ordoque sedendi inter eos servatus; sermo denique à Gervasio antistite habitus, quo Regis electionem et consecrationem, totius Gallix Primatum, summique Cancellarii munus Remensi sedi vindicare conatus est. Hoc quoque non præmittendum quod cum à Legatis Romanæ Sedis in controversiam adductum esset an summi Pontificis consensus in eâ re foret necessarius, id sine Papæ nutu fieri licitum esse disertum ibi est. Adeò semper Francorum animis altè fixum Franciæ Reges nulli humanæ potestati subiectos à solo Deo Regum Regere pendere. Honoris tamen et amoris gratiâ tùm Papæ ibi affuerunt Legati. Hinc nulla fides habenda Auctori vitæ S. Lietberti narranti « Domnum Pontificem » ab Henrico Rege et à Gervasio » invitatum libenti animo se se » petentibus exhibuisse, Regiæ » que benedictioni interfuisse. »

Regum et
Reginarum
Inauguratio.

Tom. 11. p.
33.

Tom. 11. p.
481.

Fidem suam Regibus recens consecratis sacramento constrictis Procures et Episcopos patet tum ex epistolâ Hugonis-Capeti Siguinum, Senonensem Episcopum, seriò monentis, « uti antè kalendas Novembris eam fidem quam cæteri sibi firmaverant, ipse quoque confirmet ob pacem et concordiam sanctæ Domini Ecclesiæ totiusque populi christiani; » tum ex Canonibus Abbonis ubi disertè asseritur « ordinatum Regem ab omnibus subditis fidem sibi exigere, ne in aliquibus Regni sui finibus discordia generari possit. » Solemnis quoque in Reginarum Coronatione ritus mentionem facit modò citatus Auctor vitæ S. Lietberti, apud quem Anna (aliàs Agnès) Rusciorum gentis Regis filia in sponsam Henrici benedicta, Regalique consecratione insignita memoratur.

Tom. 10. pag. 392.

ibid. p. 628.

Tom. 11. p. 481.

Les Reines étoient aussi sacrées et couronnées avec beaucoup de solennité. On en a des exemples sous la seconde Race. Le premier que nous fournit la troisième Race, est celui d'Anne ou Agnès de Russie qui fut sacrée et couronnée à Reims dans une célèbre assemblée convoquée à cet effet.

II.

II.

De Patrimonio seu Domanio Regum, Reginarum, et Regionum Liberiorum.

Du Domaine des Rois, des Reines et des Princes de la Famille Royale.

Hugonis-Capeti, Franciæ Ducis ad Reginum proveci, bonorum accessione amplificatum est Coronæ, ut aiunt, Dominium; quod eodem regnante, non videtur imminutum nisi piis in gratiam Ecclesiarum donationibus, vel traditione bonorum quorundam jure beneficiario, seu feudali, possidendorum. Sic ex gestis Ambasiensium dominorum, cap. I.

Lorsque Hugues-Capet monta sur le Trône, le Domaine de la Couronne fut augmenté par le patrimoine de ce Prince l'un des plus puissans Seigneurs du Royaume. Son Règne ne nous offre pas de grandes variations dans le Domaine. Les aliénations se réduisent à des inféodations telles que celle qu'il fit en faveur de son filleul Hugues de Lavardin, et à de pieuses libéralités envers les Eglises.

Tom. 10. p. 238. *Rex Hugo, « cum Regnum suum » circuiret. . . . dedit filiolo suo » ditiis ipsius oppidi, multosque » insuper ei addidit ».*

Hugoni Lavardinum cum appen-

ibid. p. 206. *Sub Roberto Rege crescit Regale patrimonium accessione Ducatus Burgundiæ, cui successisse dicitur ab Hugone Flaviniacensi in Chronico Viridunensi nuncu-*

Le Roi Robert réunit à la Couronne le Duché de Bourgogne; il en investit son second fils Henri qui devenu Roi le céda à son frere chef des Ducs de la première Race.

ibid. p. 382. *pato. « Castrum autem Divionense à Lamberto Episcopo » Brunonis successore Regi concessum est », si fides habeatur Auctori vitæ Garnerii. Civitas Senonum, ex Chronicis Hugonis Floriacensis et Clarii, circa an-*

La ville de Dijon en particulier est encore une acquisition du Roi Robert qui réunit aussi vers l'an 1015 la ville de Sens. Mais suivant Clare, la réunion de ce Comté au Domaine Royal ne fut consommée que vers la fin du Règne de son suc-

cesseur, après la mort du Comte Rainard.

num 1015 Roberto Regi red- dila, rursus ab Henrico I capta, Dominio tamen Regali penitus adscripta non fuit, ex eodem Clario, nisi post obitum Comitis Raynardi, extremâ Henrici Regis ætate. Tom. 11. p. 197.

On ne doit pas regarder comme des réunions à la Couronne les conquêtes que Henri I fit de plusieurs places dans la guerre que lui suscita la Reine Constance après la mort du Roi Robert, comme la prise de Gournai sur Eudes le Champenois, et celle de Pithiviers sur Hugues Bardoul. Ces Châteaux furent probablement rendus à ces Seigneurs, lorsqu'ils rentrèrent dans l'obéissance du Roi. On seroit mieux fondé à croire, sur le témoignage de la Chronique de Fleury, que la réunion du Comté de Manté confisqué sur Galeran, appartient au Regne de Henri I : cependant l'Abbé de Longuerue prétend qu'elle n'a eu lieu que sous Philippe I par le droit de réversion faute d'hoirs mâles.

Les fondations et donations Royales sont autant de démembrements de quelques portions du Domaine de la Couronne. Un coup d'œil sur les Diplômes de Robert et de Henri I instruira le Lecteur et des libéralités de ces Princes et des différentes especes de droits et de revenus qui composoient alors le Domaine.

Une aliénation plus importante et dont les François eurent moult grand déplaisir, c'est celle du Vexin François, depuis la riviere d'Oyse jusqu'à celle d'Epte, en faveur du Duc de Normandie. La reconnoissance de Henri I pour les services que lui avoit rendus le Duc Robert en fut le motif. Orodéric Vital dit que le Roi de France profita de la minorité de Guillaume le Bâtard, pour reprendre le Vexin, et que le Duc continuellement occupé contre les Man-

num 1015 Roberto Regi red- dila, rursus ab Henrico I capta,

Tom. 11. p. 197.

Narrat Hugo Floriacensis Ibid. p. 159.

Henricum « Odoni Comiti Cas- » trum Gornacum, et Hugoni » Bardulfo Meris villam et Pe- » tueram abstulisse, suamque rede- » gisse in potestatem ». Quæ qui- » dem armis acquisita Regalibus possessionibus annumeranda non censemus ; quippe quæ videntur Dominis suis, confectâ pace, resti- tuta. Ab eodem Scriptore disci- mus Henricum « Medantici castri » terram, Galeranno devicto et ex- » hæredato, sibi subjugasse ».

Doctissimus autem de Longuerue existimat Meduntæ Comitatum Dict. Géogr. de la France.

Regalis juris factum non fuisse, nisi regnante Philippo, et id quidem Feodalis reversionis lege, deficiente prole masculâ.

Quot Regum donationes, tot numerantur distractiones bonorum à Regali patrimonio avulsorum ; cujusmodi multæ occurrunt in Diplommatibus. Undè facile cognoscetur ex quibus juri- bus et redditibus tunc temporis conflatum fuerit Coronæ Domanium.

Multo majoris momenti visa Tom. 11 p. 324.

fuit Wulcassini Francici à Fluvio Isarâ usque ad Eptam Roberto, Normanniæ Duci, donatio in memoriam beneficiorum acceptorum, ab Henrico Rege facta, quam ægrè admodum tulisse Francos refert Chronic. Ms. Norman- niæ. De Wulcassini pago Fran- cis postea restituto sic loquitur Orodéricus Vitalis Histor. Eccl. lib. 7. « Henricus consilio Francorum » Wulcassinum pagum avidè re- » petiit, juriq̄ suo postmodum Ibid. p. 248.

» *mancipavit. Guillelmus autem tunc pro puerili debilitate jus vindicare suum non potuit. Postea verò majoribus sibi curis in Cermananenses vel Anglos crescentibus conticuit; et contra Henricum Dominum suum, seu Philippum filium ejus pro Vulcassino pago arma levare distulit* ». *Nobis autem Wulcassinum Domanio restitutum videtur à Guillelmo, ut gratum se præberet in Henricum cujus operâ Normanniæ Ducatum adversus æmulos suos tuitus fuerat. Quod congruit cum Gervasii Tilberiensis narratione dicentis, « Guillelmum Ducatum Neustriæ partim vi, partim quibusdam cum Rege Francorum pactio nibus obtinuisse ». Nec minorem gratiam Guillelmus referre debuit Philippo et Francis quorum copiis adjutus est in Angliâ subigendâ. Notandum tamen est Reges Franciæ in Wulcassinum tunc temporis superiorem Dominatum duntaxat exercuisse; Comitatus enim à Drogone possidebatur hæreditario jure.*

Tom. 10. p. 290. Ex Chronico Andreæ Aquinctini Monachi, « post mortem Henrici Imperatoris, Robertus Rex Francorum, ad invadendam Lotharingiam animum intendit; sed citò ab hoc conatu desistit ». Non enim Reges Francorum obliti fuerant juris sui in Lotharingiam quæ, invitis et reluctantibus Regni Proceribus per Lotharium ad Othonem II et Germanos contra Regni leges translata fuerat. Quamobrem exemplo paterno fretus Lotharingiam aggredi meditatur Henricus Rex, hoc ipso temporis articulo quo Henricus, Conradi filius, Romam profectus fuerat in Imperatorem coronandus. Vazonis tamen Leodiensis Episcopi monitis et adhortationibus rem in aliud tempus differt. « Subitò im-

ceaux et contre les Anglois, prit le parti de dissimuler, et n'en demanda jamais raison à Henri ni à son successeur. Il est plus naturel de penser que la restitution du Vexin à la Couronne est un effet de la reconnoissance de Guillaume envers Henri I, à qui il avoit obligation du Duché de Normandie, et qu'elle faisoit partie des traités que ce Duc, suivant Gervais de Tilberri, avoit ménagés avec le Roi, pour l'engager à le maintenir contre ses compétiteurs. On peut ajouter que Guillaume si bien servi par les François dans le projet et dans l'exécution de la conquête d'Angleterre, n'a point dû penser à inquiéter à ce sujet le successeur de Henri I. Au reste il faut remarquer qu'il ne s'agissoit que de la suzeraineté, et non pas de la propriété de ce Comté, qui étoit possédé alors par des Seigneurs particuliers.

Les prétentions sur les deux Lorraines autrefois cédées par le Roi Lothaire à l'Empereur Othon, au grand regret des François, étoient encore regardées comme faisant partie des droits de la Couronne sous les trois premiers Rois Capétiens. Nous ne voyons pas que Hugues-Capet ait rien tenté de ce côté-là. Les circonstances ne permirent pas à Robert de poursuivre le dessein qu'il avoit conçu de reprendre ces belles Provinces. Henri I saisit l'instant de la cérémonie du Couronnement de l'Empereur Henri III à Rome, pour l'exécution d'un projet que ses prédécesseurs n'avoient point abandonné. Il y renonça cependant, alors sur les représentations de Vazon, Evêque de Liege. L'auteur des Gestes des Evêques de cette ville nous a

conservé la lettre de ce pieux et docte Prélat. Elle respire une charité et une liberté vraiment épiscopale. Le Roi fit publiquement son éloge, et témoigna combien il étoit touché de l'avis salutaire qu'il avoit reçu de la part d'un Evêque étranger, tandis que ses sujets et ses fideles n'avoient pas eu le courage de le lui donner eux-mêmes. Nous sommes surpris de ne pas trouver dans nos Historiens modernes ce trait de modération et d'équité qui fait tant d'honneur à l'un de nos Monarques. Il méritoit d'autant plus d'être transmis à la postérité, qu'il est bien capable d'apprendre à tous les siècles que la vérité, quand elle est présentée par la vertu, trouve aisément accès jusqu'au Trône des Rois. Cependant le Roi vers la fin de son Règne fit un dernier effort auprès de l'Empereur, pour obtenir la restitution de ces Provinces par la voie de la négociation. Ce fut l'objet de l'entrevue de Civois qui se passa en reproches, et ne termina rien : depuis ce tems il ne fut plus question des deux Lorraines; elles furent détachées pour plusieurs siècles de la Monarchie Française.

cutio tota abiit in inanes quereles et Lotharingia per septingentos annos à permansit, usque dum nostrâ ætate Mosellanica eidem conjuncta fuerit.

Quant aux Officiers qui administroient le Domaine de nos Rois, ils étoient appelés Prévôts, Fermiers; et ils veilloient également à l'administration de la Justice dans les terres du Roi. Le Procureur du Roi dont il est parlé dans le Poëme d'Adalberon, étoit vraisemblablement préposé à la régie des Domaines. Le Roi Robert dans son Diplôme en faveur de l'Abbaye de S. Mémin, met l'Officier nommé en latin *Villicus* au rang des Juges revêtus de la puissance publique. On

» *mutatus mente Rex* (ait Anselmus Gestorum Episcoporum Leodiensium Scriptor) *jubet*
 » *Episcoporum adesse cœtum ;*
 » *epistolam mandat viri Dei*
 » (Vazonis) *coram se recitari :*
 » *recitatâ, hunc rectè dici Sacer-*
 » *dotem, hunc verè protestatur*
 » *Episcopum, qui extraneus extra-*
 » *neo sibi præ cunctis ex debito*
 » *fidelibus sanum dedisset consi-*
 » *lium* ». *Integram Vazonis ad*
Henricum epistolam, utroque dignam, litteris mandavit Anselmus ; undè miramur altum apud recentissimos Historiæ Franciæ Scriptores de tam præclaro moderationis Regiæ et Episcopalis libertatis specimine silentium. Cæterùm decem post annos Lotharingiæ restitutionem acriter repetiit Henricus noster. Nam apud Lambertum Schafnaburgensem, « Imperator in collo-
 » *quio apud villam Civois habito,*
 » *à Rege Franc. contumeliosè at-*
 » *que hostiliter objurgatus dicitur,*
 » *quòd multa sibi sæpè mentitus*
 » *fuisset, et quòd partem maximam*
 » *Regni Franc. dolo à patribus*
 » *ejus occupatam reddere tamdiù*
 » *distulisset* ». *Verùm hæc collo-*
exprobrationes, et ab eo tempore Monarchiâ Francorum avulsa

Latifundiorum Regionum administratores Præpositorum, et aliquandò Villicorum, nomine designabantur. Idem Judiciorum in Dominicis villis exercendorum curæ invigilabant. Procurator Regis mundana administrans (a-
lius ab administratore Regalium possessionum. In Diplomate Regis Roberti pro Miciacensi Cœnobio Villicus æquiparatur Officialibus publicâ potestate præditis. Quod in aliis Diploma-

ibid. p. 61.

Tom. 10. p. 66.

Ibid. p. 607. *tibus non infrequens est.*

*Domanium
Reginarum.*

Bona quædam tanquam propria possidebant Reginæ, de quibus vel testamento, vel aliâ ratione cum approbatione Regum statuebant. Helgaudus narrat Adelaidem Roberti Regis matrem Sylvanectense Collegium Canonicorum S. Frambaldi instituisse, et de quibus viverent abundè subministrasse. Recensentur in quodam Roberti Diplomate villæ, Ecclesiæ et diversi generis possessiones ab eadem Adelaide Argentoliensi S. Mariæ Parthenoni piè et liberaliter concessæ. Constantia quam idem Robertus in alio Diplomate, « in

Ibid. p. 104.

tuisse, et de quibus viverent abundè subministrasse. Recensentur in quodam Roberti Diplomate villæ, Ecclesiæ et diversi generis possessiones ab eadem Adelaide Argentoliensi S. Mariæ Parthenoni piè et liberaliter concessæ. Constantia quam idem Robertus in alio Diplomate, « in

Ibid. p. 582.

administratione rerum ad se pertinentium satis utilem et strenuam dicit, prædium quod ex auro ex patris sui dono as-

Ibid. p. 621.

portato emerat, B. M. Compendiæ Ecclesiæ humiliter dedit, et devotè, jure Prætorio et Forensi tradidit ». In Regno Burgundiæ Ermengardis Regina ad fundationem Monasterii Talueriarum suis impensis ædificati multa largitur, cum permissione senioris sui Rodolphi Regis.

Tom. 11. p. 38.

*Domanium
Regiorum
Liberorum.*

Hugo Roberti filius natu-major, etiam in Regni consortium à patre adscitus, « Cernens, (ait Glaber Histor. libro. 3, cap. 9)

Tom. 10. p. 38.

» se nihil Domini rei peculiaris præter victum et vestitum ex Regno undè coronatus fuerat, » posse mandare; cœpit corde tristi, atque apud patrem, ut ei quippiam Domini largiretur, » conqueri » ; obstante matre avarissimâ et mariti Magistrâ. Hugo rebellat adversus patrem; deindè armis depositis, à genitoribus obtinet jus ubique et potestatem Regni. Notatu dignum videtur Henricum juniorem jam Burgundiæ Ducem fuisse, cum Hugo natu-major nondum coronatus omnino prorsus Domanio careret. Quod si jam tunc inoleverit jus quo Regni

Tom. 10. pp. 38. et 597.

peut voir la même chose dans beaucoup d'autres Chartes.

Les Reines jouissoient de Domaines propres dont elles dispoisoient, et qu'elles pouvoient même aliéner, en faisant confirmer leurs donations par les Rois. Adelaide, mere de Robert, fonde l'Eglise de S. Frambaud de Senlis pour douze Clercs, et comble de bienfaits l'Abbaye d'Argenteuil. La Reine Constance, dont le Roi son époux loue l'intelligence à gouverner les biens qu'elle possédoit, donne à l'Eglise de S. Corneille de Compiègne un Domaine près de Verberie qu'elle avoit acquis avec l'argent dont son Pere lui avoit fait présent avant son mariage. Le même usage subsistoit dans le Royaume de Bourgogne, où la Reine Ermengarde, épouse de Rodolphe III, fonda l'Abbaye de Taloire.

Hugues, fils aîné du Roi Robert, ne jouissoit d'aucun Domaine en propre, même après son Couronnement: l'avarice de sa mere Constance le réduisoit à n'avoir sur ceux de la Couronne que son entretien. Ce Prince en témoigne son mécontentement, et demande un Domaine les armes à la main; son pere lui assigne des revenus convenables à sa dignité et à son rang. Il est remarquable que tandis que le Prince Hugues n'avoit aucun Domaine, Henri son frere puîné étoit déjà Duc de Bourgogne. La loi qui ne donne ni Domaine ni apanage à l'héritier du Trône auroit-elle commencé deslors à se former? Si elle étoit alors en usage, l'aîné étoit donc regardé comme l'héritier de la Couronne, même avant que son pere

pere l'eût associé à la Royauté: le droit de primogéniture auroit donc été établi sous la troisième Race?

Le Prince Henri, second fils de Robert, est qualifié Duc de Bourgogne dès l'an 1015 : on prétend qu'il conserva ce Duché, même après son association à la Royauté, jusqu'à la mort de son père; mais soit avant, soit après son Couronnement, on ne trouve aucun acte concernant la Bourgogne, en son nom. Il n'est pas même qualifié Duc dans les Diplômes après l'année 1027 qui est celle où il fut couronné. Tous les actes qui ont précédé cette époque ou qui l'ont suivie, émanent de l'autorité du Roi Robert, qui paroît ne s'être désaisi ni de la Souveraineté ni même de plusieurs Domaines de ce Duché : en 1015, il cède à S. Bénigne de Dijon les droits qui lui étoient dûs sur plus de quarante terres ou villages : en 1018, il donne à l'Abbaye de Flavigny une chapelle et ses dépendances situées près des murs d'Autun. Beaune et Avalon étoient encore du Domaine Royal: car dans la guerre que Henri déjà couronné Roi et son frère firent à leur père, le jeune Robert s'empara de ces deux places qu'il n'eût certainement pas attaquées si elles eussent appartenu à son frère, à moins que l'on ne dise que Henri depuis son couronnement cessa de jouir de ce Duché.

Sous le Règne de Henri I, Robert son frère, chef de la première Race des Ducs de Bourgogne, jouit de tous les Domaines et de toutes les prérogatives attachées au Duché. Tous les actes sont expédiés en son nom; il tient des Cours de

successor et hæres ab omni Domino, seu, ut aiunt, panagio excluditur, pronum esset concludere Hugonem, prout natu-majorem, Coronæ hæredem etiam prius habitum fuisse quàm Regni consors et particeps fieret, ac proindè ab ipsis Capetianæ Dynastiæ initiis jus natu-majoris vim legis apud Francos obtinuisse.

Henricus jam ab anno 1015 Burgundiæ Ducis titulo gaudebat, ut liquet ex Diplomate Roberti Regis, eodem anno S. Benigni Monachis concessio. Idem dicitur Ducatu potitus quamdiù vixit Robertus. Verùm per totum illud tempus nullum superest monumentum ad Burgundiam pertinens quod ipsius nomine inscriptum sit. Contrà indicant omnia supremam in Burgundiâ potestatem remansisse penes Robertum Regem qui multis possessionibus potiebatur in Ducatu. Enim verò anno 1015 salvamenta villarum plus quadraginta in Burgundiâ sitarum S. Benigni Monasterio concedit, Anno autem 1018 Flaviniacensibus Monachis Capellam quamdam infra mœnia Æduorum civitatis confert. Ad Regium Domanium sine dubio pertinebant Avallo et Belna, Burgundiæ civitates à Roberto juniore expugnatæ in bello quod cum Henrico fratri suo natu-majore adversus patrem moverat; à quibus certè oppugnandis abstinisset, si fuissent in potestate Ducis Henrici, nisi fortè dicitur Henricum Regni socium factum Ducatu decessisse.

Regnante autem Henrico, Robertus ejus frater à quo ducit originem prima Ducum Burg. Dynastia omnibus Ducatûs possessionibus et prærogativis potitus est. Chartæ ejus nomine inscribuntur, curias judiciales convocat, privile-

gia concedit, donationes confirmat, iisdemque fruitur juribus ac cæteri Coronæ majores-Vassalli. Cæterùm eorundem more, Chartas suas majoris auctoritatis ipsis conciliandæ causâ, Regiâ approbatione commendandas curat. Ex instrumento anni 1043 patet eundem Robertum possessorem fuisse Domanii Belnensis quod ad jus Henrici, dum Burgundiæ Ducis titulo insignitus erat, minimè pertinuisse videtur ex superiùs dictis. Undè Henricum et fratrem ejus Robertum non eâdem ratione Ducatum Burgundiæ possedisse meritò colligitur. Cujus discriminis causas litteratis viris in rebus Burgundicis apprimè versatis exquirendas relinquimus.

Tom. 11. p. 483.

Quod spectat ad Odonem Henrici et Roberti fratrem, « pri- » vatus degit; nullius dignitatis » fastigio sublimatus, neque ha- » bebat propria, » sive » quia nimis » stultus erat, » ut asserunt plures Chronographi, sive quòd politicæ prudentiæ leges caverint ne Coronæ Domanium Regii patrimonii partitione ac divisione imminueretur.

Justice; il accorde des privileges, confirme des donations, et exerce presque tous les droits dont jouissoient les autres grands Vassaux de la Couronne, prenant cependant quelquefois comme eux la précaution de faire confirmer ses actes par le Roi, pour les rendre plus authentiques. Une Charte de l'an 1043 nous apprend qu'il étoit propriétaire du Domaine de Beaune dont ne jouissoit pas son frere en qualité de Duc de Bourgogne. Nous laissons aux Sçavans qui s'occupent de l'Histoire de cette Province à chercher les raisons de cette différence entre les droits et prérogatives de ces deux Ducs de Bourgogne.

Quant à leur frere Eudes, il n'eut aucun Domaine, soit que l'état d'imbécillité auquel la nature l'avoit réduit, eût empêché Henri I de lui procurer un état plus convenable à sa naissance, soit que la politique exigeât de ne pas trop diminuer les Domaines de la Couronne en les partageant.

III.

De Palatiis et Villis Regiis.

Hæc in Collectionis nostræ monumentis Historicis et Diplomaticis commemorantur sub Hugone, Roberto et Henrico, Regum Palatia: Cædense, ubi in Synodo duorum Archiepiscoporum et undecim Episcoporum Robertus San-Dionysianis possessiones quasdam præcepto corroboravit: Compendiense, fortè non diversum à Caroli Calvi domo quæ, teste Helgaudo, Roberti ævo adhuc extabat: Carisiacense, quod ad Isaram fluvium situm

Tom. 10. p. 592.

Ibid. p. 100. et Tom. 11. p. 573.

Tom. 11. p. 592.

III.

Des Palais et Maisons Royales.

Les lieux célèbres par les Palais, dont les monumens des Regnes des trois premiers Rois Capétiens font mention, sont, *Chelles*, où le Roi Robert confirma quelques donations en faveur de l'Eglise de Saint Denis en France, dans un Concile composé de deux Archevêques et de onze Evêques: *Compiègne*, où la Maison de Charles le Chauve subsistoit encore du tems du Roi Robert: *Kiersy-sur-Oise*, (car nous déterminons pour le sentiment d'Adrien de Valois et de

Mabillon sur la situation du Palais nommé en latin *Carisiaeum*) : Dreux, dont le quatrième livre de la Diplomatique de Mabillon ne fait pas mention : Etampes, magnifiquement bâti par la Reine Constance : Laon, à qui la Reine Emme donne le titre de *ville Royale* dans sa lettre à l'Impératrice Théophanie, et où Henri I tint la Cour plénière de Noël 1047 : Orléans, que Glaber qualifie de principal séjour des Rois, ville d'ailleurs célèbre par la naissance, le baptême et le Couronnement du Roi Robert : Paris, dont le Palais étoit situé près de l'Eglise de S. Barthélemy qu'occupaient alors les Moines de S. Magloire, et voisin d'une autre Eglise de S. Michel fondée par le Roi Robert ; Helgaud parle d'un Palais somptueux que le même Roi fit bâtir par ses Officiers, et que Mabillon croit différent du premier : Poissy, appelé *Château Royal*, Palais, séjour des Rois : Senlis, où Hugues-Capet confirma les biens de l'Eglise d'Orléans en 990, et où Robert célébra la fête de l'Epiphanie en 1006 : Sens, où D. Mabillon croit qu'il n'y avoit point de Palais avant les Capétiens : Verberies, Robert l'appelle *sejour des Rois* dans un Diplôme pour l'Eglise de Saint Corneille de Compiègne : Vitry, où le Roi Robert fit bâtir l'Eglise de S. Médard ; Henri I y mourut, suivant la Chronique de S. Pierre le Vif : nous plaçons ce Palais dans la forêt de Bière aujourd'hui de Fontainebleau : Helgaud nous le représente comme peu éloigné d'une terre de l'Abbaye de S. Benoît sur Loire, où il avoit construit une Eglise en l'honneur de S. Denis. Victriacense, ubi pius Rex Ecclesiam S. Medardi construxit. Ibi Henricum mortales exuvias deposuisse narrat Clarius, Victriacumque ponit in Brieriâ, quo vocabulo non Briegium pagum, sed potius sylvam Bieriam (hodiè Fontisblaudi) intelligendam esse cum Mabillonio

cum eruditis viris Hadriano Valesio et Mabillonio existimamus : Drocense, cujus mentionem facit Odoranni Chronicon, nullam verò Mabillonius in libro quarto de re Diplomaticâ : Stampense, quod quidem nobile et à Regina Constantiâ constructum narratur ab Helgaudo : Laudunense, apud Regiam urbem, sic enim Laudunum designatur in Emmæ Reginæ ad Theophaniam Epistola inter Gerbertinas ; ibi plenariam curiam in natali Domini celebrasse videtur Henricus I ex Diplomate anni 1047 : Aurelianense : porrò Aureliæ dicuntur à Glabro, Regum Francorum principalis sedes Regia ; civitas cæteroquin Roberti Regis natalibus, baptismo et inauguratione nobilis : Parisiense, juxtà cujus aulam situm erat Cœnobium SS. Bartholomæi atque Maglorii : Ad hoc palatium ædificaverat Robertus Ecclesiam Sancti Michaelis : Helgaudus insigne quoddam apud Parisios commemorat Palatium ejusdem Roberti jussu constructum, et à priori, Mabillonio iudice, diversum : Pisciacense, sedes Regalis ab Helgaudo dictum : Sylvanectense, ubi Capetus Aurelianensis Ecclesiæ bona præcepto confirmavit anno 990, Robertus verò festum Epiphaniæ celebravit, ex Diplomate anni 1006 : Senonum, apud quos, antè Capetianorum tempora nullum fuisse Regum Palatium putat Mabillonius : Vermeriarum, quod Regalis sedes nuncupatur à Roberto in Diplomate pro Ecclesiâ S. Corneli anno 1030 concessa : Vic-

Tom. 10. p. 167.
Ibid. p. 100.
Ibid. p. 395.
Tom. 11. p. 583.
Tom. 10. pp. 17. et 103.
Tom. 11. p. 567.
Tom. 10. p. 315.
Ibid. p. 103.
Ibid. p. 101.
Ibid. pp. 559. et 587.
Tom. 11. p. 185.
Ibid. p. 585.
Tom. 10. p. 621.
Ibid. p. 115.
Tom. 11. pp. 197. et 488.

Tom. 10. p. 12. *credimus. Porrò Helgaudus innuit Victriacense Palatium non procul à quodam Floriacensis Cœnobii fundo, ubi Ecclesiam S. Dionysio dicaverat, fuisse positum.*

Tom. 11. p. 581. *Palatii nomine carent sequentes Regum villæ: Codiciacus seu Cauciacum ad Axonam, ubi placitum ab Henrico I in gratiam Cœnobii S. Medardi anno 1047 habitum; hanc pagi Noviomensis Villam Regiam à Cociaco Laudunensis agri, auctore Mabillonio, distinguimus: Castrum Theoderici inter cætera*

Tom. 10. p. 368. *Castra Regalia valdè decorum et amœnum dicitur in priori vitâ S. Theoderici Aurelianensis Episcopi; omissum tamen à Mabillonio, ut potè in nullis quæ viderit Diplomatus Palatii nomine designatum: Melodunum Castrum, quod ante Philippi tempora nusquam in Diplomatus Palatii titulo donatum deprehendit Mabillonius; habitatio fuit Regi Roberto gratissima. Ibi*

Tom. 11. p. 570. *Curiam Epiphaniæ celebravit Henricus anno 1033. De Palatiis S. Medardi Suessionensis sub primâ et secundâ Stirpe celeberrimis silent tertiæ monumenta. Duo tamen Henrici Diplomata data*

Ibid. pp. 582. et 594. leguntur unum in Monasterio Sancti Medardi, alterum Suessionis. Idem dicendum de San Dionysiano jam à Dagoberti temporibus Regali sede; quamquam ex Helgaudo constat Hugonem-Capetum apud S. Dionysium domum habuisse, ubi festivis Paschæ diebus ergà duos operi insistentes nefario in manifesto scelere à se deprehensos insigne præbuit indulgentiæ specimen, quod Roberto adscribere maluit recentissimus Historiæ Franciæ Scriptor, quâ fretus auctoritate nescimus. Quidquid sit, apud S. Dionysium solemnem Natalis Domini, Theophaniæ, Paschalis

Tom. 10. p. 107. *leguntur unum in Monasterio Sancti Medardi, alterum Suessionis. Idem dicendum de San Dionysiano jam à Dagoberti temporibus Regali sede; quamquam ex Helgaudo constat Hugonem-Capetum apud S. Dionysium domum habuisse, ubi festivis Paschæ diebus ergà duos operi insistentes nefario in manifesto scelere à se deprehensos insigne præbuit indulgentiæ specimen, quod Roberto adscribere maluit recentissimus Historiæ Franciæ Scriptor, quâ fretus auctoritate nescimus. Quidquid sit, apud S. Dionysium solemnem Natalis*

Ibid. p. 593. Domini, Theophaniæ, Paschalis

On peut mettre au rang des Maisons Royales auxquelles nos monumens ne donnent pas cependant le nom de Palais: *Choisy sur Aine*, qui en étoit décoré sous les deux premières Races: nous pensons avec D. Mabillon que le *Codiciacus* où Henri I rendit un Arrêt en faveur de l'Abbaye de S. Médard, n'en étoit pas différent, et qu'il ne faut pas le confondre avec *Coucy*, Château situé dans le Diocèse de Laon: *Château-Thierry*, que l'Auteur d'une vie de S. Thierry, Evêque d'Orléans, nous représente comme l'un des plus beaux et des plus agréables Châteaux des Rois, et que nous ne trouvons pas dans Mabillon, sans doute parce que les Diplômes n'en font pas mention sous le nom de Palais: *Melun*, qui, suivant le même Auteur, ne porta point le nom de Palais sous les trois premiers Capétiens; c'étoit cependant un séjour agréable au Roi Robert, et Henri I y tint la Cour de l'Epiphanie vers l'an 1033. Les Palais de S. Médard de Soissons si célèbres sous la première et sous la seconde Race, avoient été depuis abandonnés ou négligés; cependant deux Diplômes de Henri I sont encore datés, l'un de l'Abbaye de S. Médard, l'autre de la ville de Soissons: *S. Denis*, Palais des Rois dès le tems de Dagobert, n'en porte plus le nom: Helgaud fait mention de la Maison de Hugues Capet, où ce Prince, après avoir célébré le dimanche de Pâques à Paris, vint passer le reste des fêtes. C'est dans cette circonstance qu'arriva le trait remarquable d'indulgence de Hugues-Capet envers deux pécheurs qu'il surprit en flagrant délit dans l'Eglise de

S. Denis, et dont un Historien moderne a mieux aimé faire honneur à Robert; on ne sçait sur quel fondement. Quoi qu'il en soit, nos Monarques y tenoient encore leurs Cours plénieres de Noel, l'Épiphanie, Pâques et Pentecôte, et le Roi Robert est le premier qui ait bien voulu abolir cette coutume onéreuse: il y conserva cependant sa Maison Royale, puisque suivant un Diplôme de Louis le Gros, ce fut seulement Philippe I qui en fit donation à l'Eglise de S. Denis.

Le *Kassinogilum* de la Chronique d'Angers, appelé *Cassignogilum* par Aimoin dans la vie d'Abbon, situé à trois milles de la Réole, ne paroît pas différent du *Calcisdrotum*, dont l'Histoire de l'Abbaye de Condom fait mention comme d'un Palais ruiné, et qu'elle place dans le Bazadois à l'endroit où le Drot mêle ses eaux avec celles de la Garonne. Mais il ne faut pas le confondre avec le *Cassinogilum* d'Agenois, où Charlemagne laissa la Reine son épouse enceinte de Louis le Débonnaire, pour aller faire la guerre aux Sarrasins. L'Auteur du quatrieme livre de la Diplomatique a relevé à ce sujet la méprise d'Aimoin et de ceux qui l'ont suivi.

Enfin Avalon, Autun, Auxerre, Dijon, Montreuil, Pont-Sainte-Maixance, Reims et plusieurs autres endroits d'où Hugues-Capet, Robert et Henri ont daté leurs Diplômes, faisoient partie du Domaine de ces Princes, soit comme Rois, soit comme Ducs de France ou de Bourgogne: ils y avoient sans doute des Maisons Royales ou Châteaux; mais aucun n'est appelé Palais dans nos monumens. *ex his locis Palatii nomine insignitur*

et Pentecostes Curias celebrare solebant Reges. Quam consuetudinem Monachis gravem et incommodam primus antiquavit Robertus circà annum 1008. Ibi tamen retinuit Domum Regiam, quam nonnisi à Philippo I Ecclesiæ S. Dionysii collatam fuisse ex quodam Ludovici VI Diplomate innotescit.

Palatium antiquum in Chronico Andegavensi Kassinogilum, apud Aimoinum verò Cassignogilum dictum, à Regulæ Monasterio tribus passuum millibus dissitum, idem videtur atque Calcisdrotum in pago Vasatensi ad fluminis Drotii in Garumnam confluentes situm, cujus meminit Auctor Historiæ Abbatæ Condomensis. Verùm sedulò distinguendum est à Cassinogilo Palatio Aginnensis agri, ubi Hildegardam uxorem Ludovico pio gravidam reliquit Carolus Magnus contrà Sarracenos bellaturus. Geographicas Aimoini et Scriptorum illius vestigiis insistentium de Cassinogili situ mendas notavit Mabillonius, seu potius Michael Germanus Auctor libri quarti de re Diplomaticâ.

Multa Hugonis Capeti, Roberti et Henrici Diplomata enunciantur data in pluribus aliis locis aut oppidis quæ totidem partes erant eorum Domanii, et ubi villas seu Domos Regias ipsos habuisse verisimile est, sive ut Reges, sive tantùm ut Franciæ et Burgundiæ Duces, v. g. Avallone, Augustoduni, Altissiodori, Divione, Monasterioli, Ponte-Sanctæ-Maxentiæ, Remis etc. Verùm nullus in Capetianis instrumentis.

Tom. 10. p. 176.

Ibid. p. 138.

Tom. 11 p. 398.

IV.

De Consiliis et Curiis Regiis.

IV.

Des Conseils et Cours du Roi.

Consilium
Regis.

Regni negotia in Consilio Regio agitabantur. Illustrem hâc de re testem habemus Hugonem-Capetum in epistolâ ad Siguinum, Senonensem Archipræsulem : « Regali potentiâ in nullo abuti volentes (ait Hugo) omnia negotia Reipublicæ in consultatione et sententiâ fidelium nostrorum disponimus ».

Tom. 10. p.
392.

ibid. p. 393.

Idem ad Marchionem Borellum ita scribit : « Vestræ inquietudini quamprimùm subvenire statuimus Consilio et auxilio nostrorum omnium fidelium ».

In Adalberonis carmine laudatur Robertus, quòd in ejusmodi Conventibus oratoriè disserere solitus esset de rebus quæ in deliberationem cadebant. Non modò de negotiis sæcularibus agebatur in Regum Consiliis, verùm etiam de Ecclesiarum et Monasteriorum fundatione, instauratione, immunitatibus et privilegiis, necnon de donationibus bonorum à Regali Domanio mediatè vel immediatè beneficiario jure pendentium ; denique de cujuslibet speciei donationum confirmatione. Quorum quidem exempla passim in Diplomatis occurrunt. Duo vel tria seligimus,

ibid. p. 591.

nempè Ordinis Monastici in Cœnobio San-Dionysiano Hugonis et ope Roberti redintegrationem ; Henrici verò pietate et auctoritate, Ecclesiæ Casæ-Dei

Tom. 11. pp.
588. et 605.

in titulum Abbatix constitutionem ; Martinianæque apud Parisios Basilicæ instaurationem. Horumce duorum Henrici Diplomatum subscriptionibus apparet eo regnante consilia constitisse ex Principibus Regi con-

Hugues-Capet, dans sa lettre à l'Archevêque de Sens, fait mention d'un *Conseil* composé de ses *fideles*, où se régloient les affaires de l'Etat. Suivant une autre lettre de ce Prince, ce fut dans un *Conseil* qu'il fut arrêté que l'on accorderoit à Borel, Comte de Barcelonne, le secours qu'il avoit demandé. Le Poëme d'Adalbéron nous apprend que Robert y proposoit avec éloquence l'objet des délibérations. On y traitoit aussi des fondations et des restaurations des Eglises et des Monasteres, de leurs privileges et immunités, des donations de biens dépendans immédiatement ou médiatement du Domaine Royal, et des confirmations des donations de différente espece : les Diplômes des Rois en fourniront beaucoup d'exemples : nous nous bornons à citer le rétablissement de la Régularité dans l'Abbaye de S. Denis par Hugues-Capet et Robert ; l'érection de l'Eglise de la Chaise-Dieu en Abbaye, et la restauration de celle de S. Martin des Champs par Henri I. Ces deux derniers Diplômes nous apprennent que les *Conseils* sous ce Prince étoient composés de Princes du Sang, d'Archevêques et d'Evêques, des grands Vassaux de la Couronne, des Seigneurs qui relevoient immédiatement du Roi, et des Officiers du Palais. Abbon, dans son recueil de Canons présenté à Hugues-Capet et à Robert, dit expressément qu'un des devoirs des Grands du Royaume étoit d'aider nos Rois dans les *Conseils* : les Prélats y étoient invités comme les Grands : Gerbert, dans une de ses lettres à l'évêque Brunon, l'in-

vite de la part de Hugues-Capet et de Robert de se rendre au *Conseil* indiqué à Senlis. L'Assemblée convoquée à Compiègne en 1023 avoit pour objet la réception des Ambassadeurs de l'Empereur. Le Prince Henri, fils du Roi, le Comte de Flandre, le Duc de Normandie, plusieurs Seigneurs, Evêques et Abbés, y assisterent. Le Roi Robert manda, la même année, Fulbert à la Conférence qui devoit se tenir avec l'Empereur; le Prêlat s'en excusa sur l'état de sa santé et sur la longueur du voyage. Henri I apprend que l'on prétendoit avoir trouvé à Ratisbonne le Corps de S. Denis: il convoque une Assemblée de *Barons*, et de *Prélats* parmi lesquels l'Abbé de S. Denis est spécialement compris, pour délibérer sur le parti qu'il convient de prendre dans cette circonstance extraordinaire. C'est à titre de *fideles* que les Prélats étoient admis dans les *Conseils* des Rois, comme on peut le voir dans la lettre de Hugues-Capet à l'Archevêque de Sens: *Nous vous croyons digne, lui dit le Prince, d'être agrégé au nombre de nos fideles dont nous voulons prendre les avis pour les affaires de l'Etat; et en conséquence il lui enjoint de venir au-plutôt prêter serment de fidélité. Enfin on voit dans une lettre de Fulbert que les Evêques devoient au Roi aide et conseil, quand il s'agissoit de la justice, de la paix, de l'état du Royaume, et de l'honneur de l'Eglise.*

Archiepiscopum epistolâ, quem fidelium suorum, (id est Consiliariorum) participem fore dignissimum judicat, monetque ut quamprimùm eam fidem quam cæteri fideles sibi firmaverant ipse quoque confirmet. Fulbertus in epistolâ quâdam inscriptâ Roberto, paucis verbis ea complectitur de quibus consilium et auxilium Regi debebat Episcopus; scilicet de justitiâ, de pace, de statu Regni, de honore Ecclesiæ.

L'Auteur de la vie de Burchard, Comte de Corbeil, donne à ce

sanguineis, Præsulibus, Magnis Coronæ Vassallis, Feodalibus Dominis Regi beneficiario jure immediatè subditis; deniquè ex Regalis Palatii Ministris. Enimverò ex Abbonis Canonibus, « Regi Primores Regni auxilio » et consilio tenentur exhibere » debitum honorem cum reverentiâ ». Hinc ad Consilia vocabantur non modò Proceres, sed etiam Prælati Ecclesiastici. Brunonem Episcopum Lingonensem, ad Colloquium Sylvanectis habendum, Regum nomine, consultantandi causâ; invitât Gerbertus. Conventui quem apud Compendiùm Robertus ad Legatos Imperatoris excipiendos coegerat adfuere Henricus Regis filius, Flandriæ Comes, Normanniæ Dux, compluresque alii beneficiarii Domini, Episcopi et Abbates. Ad ejusdem Regis cum Imperatore colloquium invitatus Fulbertus, valetudinis infirmæ itinerisque longitudinis excusatione utitur in epistolâ quadam ad Robertum conscriptâ. Henricus Rex, audito rumore de commentitiâ Corporis Sancti Dionysii apud Ratisponam inventione, Conventum coegit Clericalis, Laicalisque ordinis personarum, quod magnorum S. Dionysii Chronicorum Scriptor interpretatus est de Baronibus et Prælatibus. Fidelium nomine ad Consilia Regia admittebantur Præsules, ut patet ex jam laudatâ Hugonis-Capeti ad Siguinum, Senonensem

Tom. 10. p. 627.

Ibid. p. 404.

Ibid. p. 609.

Ibid. p. 472.

Tom. 11. pp. 407. et 467.

Tom. 10. p. 392.

Ibid. p. 467.

Regis Consiliariorum seu Consiliatorum titulo donantur Bur-

Regis Consiliarii.

Tom. 10. pp.
350. et 374.

chardus Comes ab ipsius vitæ Scriptore , et Hugo Roberti Educator in ejusdem Regis Diplomate anni 997. In secundâ S. Theoderici , Aurelianensis Episcopi, vitâ narratur eundem Theodericum ad Curiam juvenili ætate accersitum , fidelitate et prudentiâ ità Roberto fuisse acceptum , ut Rex cœperit ejus uti consiliis, et jura Regalia ei tradere disponenda. Ex quibusdam verbis Fulberti ad Leuthericum , Senonensem Archiepiscopum, scribentis colligit eruditus vir D. de Foncemagne Leuthericum publicæ rei administratorem fuisse sub Roberto Rege. été employé dans les Conseils Robert.

Tom. 10. p.
368.

ibid. p. 450.

Curia Regis.

ibid. p. 237.

ibid. p. 473.

ibid. p. 476.

Parium
Curia.

Per Curiam Parium intelligi debet ipsamet Regis Curia, cùm in eâ de Procerum dissidiis com-

Seigneur le titre de *Conseiller du Roi*, attribué aussi dans un Diplôme de Robert à Hugues, gouverneur ou précepteur de ce jeune Monarque. On ne peut douter que Thierry depuis Evêque d'Orléans, n'ait été un des Conseillers du Roi Robert dans le tems qu'il vivoit à la Cour : l'Auteur de sa vie raconte que ce Prince avoit la plus grande confiance dans ses conseils, et qu'il l'avoit rendu dépositaire des droits de la Couronne; expressions qui ne peuvent convenir qu'aux Conseillers de nos Rois. M. de Foncemagne pense aussi d'après une lettre de Fulbert que Leuthéric, Archevêque de Sens, a ou dans le ministere sous le Roi

Les Assemblées des Seigneurs où le Roi rendoit la justice, s'appelloient la *Cour du Roi* : Hérیمان, Abbé de S. Martin de Tournay, raconte dans son Histoire de la restauration de cette Abbaye, que l'Evêque de Noyon Hardouin y fut jugé et condamné à l'exil, pour avoir détruit la tour du Roi dans sa ville épiscopale. Un Comte nommé Rodolphe y fut cité comme coupable d'avoir tué un Clerc, et d'avoir pillé les terres de l'église de Chartres. Fulbert, qui nous apprend ce trait dans sa lettre au Pape Jean XIX, mande à Foulques Nerra, Comte d'Anjou, de venir se laver en Justice du crime de leze-Majesté qu'il avoit commis en donnant azyle à quelques-uns de ses Vassaux qui s'étoient rendus coupables d'un crime atroce en présence du Roi même.

Cette *Cour* étoit la véritable *Cour des Pairs*, quand il s'agissoit de discuter les querelles des Hauts Seigneurs.

Seigneurs. Robert y manda Richard second, Duc de Normandie, et Eudes le Champenois, et termina les différends de ces deux Seigneurs au sujet de Dreux et de la dot de Mathilde qu'Eudes avoit épousée. Il en est fait encore mention dans la lettre de ce Comte au Roi Robert. Le Duc de Normandie l'avoit ajourné de la part du Roi à un Placite : comme il se disposoit à y comparoître, le Duc lui manda que ce différend ne pouvoit être jugé sans l'assemblée de ses Pairs, parce que le Roi ne vouloit entendre à aucun accommodement, et qu'il prétendoit faire confisquer les bénéfices du Comte, et le faire déclarer incapable d'en posséder.

» *sed instante termino.... mandavit mihi ne me fatigarem ad condic-*
 » *tum placitum veniendo; quia non erat tibi cordi aliam justificationem,*
 » *sive concordiam recipere, nisi hoc tantum faceres defendere, quod*
 » *non essem dignus ullum beneficium tenere de te. Nec sibi competere*
 » *dicebat (Richardus), ut me ad tale iudicium exhiberet sine Conventu Pa-*
 » *rium suorum ».*

Les Eglises situées dans les Domaines ou dans la mouvance de la Couronne avoient leurs causes commises à la Cour du Roi, comme on le voit par les Diplômes de Henri I pour les Chanoines d'Etampes et pour l'Abbaye de la Chaise-Dieu. Il nous reste d'ailleurs plusieurs Arrêts émanés de la Cour du Roi concernant les Eglises et les Abbayes. Tels sont, sous les Regnes d'Hugues-Capet et de Robert, les Arrêts pour Notre-Dame de Soissons contre Albert de Vermandois; pour l'Abbaye de S. Denis contre Burchard; pour celles de Corbie et de S. Germain des Prés contre des Avoués; enfin pour celles de Montier-en-Der et de Jumieges contre des usurpateurs. Le Regne de Henri I nous en fournit aussi quelques-uns, savoir les Arrêts en faveur des Chanoines de

ponendis agebatur. Narrante Wil-
helmo Gemmëticensi, Robertus Rex
Odonem Comitem et Richardum,
Normanniæ Ducem, ambos discor-
des ad se apud Coldras convenire
mandavit, controversiamque in-
ter eos de Droacensi Castro,
seu de dote Mathildis Odonis
uxoris ortam, Regni Procerum
habito Conventu, diremit. Pa-
rium Curix specimen egregium
habetur in ejusdem Odonis ad
Robertum Epistolâ, in quâ sic
Regem alloquitur: « Comes Ri-
 » *chardus monuit me venire ad*
 » *justitiam sive concordiam de*
 » *querelis.... Ego verò misi*
 » *causam hanc totam in manu*
 » *ipsius; tùm ille ex consensu*
 » *tuo constituit mihi placitum...*

Tom. 10. p.
188.

Ibid. p. 501.

Apud Curiam Regis discutie-
bantur causæ Ecclesiarum, po-
tissimum in territoriis ad Do-
minium Regale pertinentibus si-
tarum, ut indicant Henrici I
Diplomata Canonici Stampen-
sibus et Casæ-Dei Monachis
concessa. Nonnulla etiam super-
sunt placita Regis Curix de cau-
sis Ecclesiarum Sæcularium et
Regularium, v. g. sub Hugo-
ne et Roberto ad annos 995,
 1008, 1016 et 1030, *in gra-*
tiam Ecclesiarum Suessionensis
B. M. Corbeiensis, San-Diony-
sianæ, Parisiensis S. Germani,
Dervensis et Gemeticensis; sub
Henrico autem pro Clericis S.
Cornelii Compendiensis, Fossa-
tensibus S. Mauri, et Suessionen-
sibus Sancti Medardi Monachis
 annis 1043, 1047 et 1048.

Ecclesiarum
causæ.

Tom. 11. pp.
579 et 588.

Tom. 10. pp.
593, etc.

Tom. 11. pp.
577, etc.

S. Corneille de Compiègne contre

leur Prévôt, et ceux qui furent rendus pour les Abbayes de S. Maur des Fossés, et de S. Médard de Soissons, contre des Avoués.

Litium Formulæ.

Simplex et à forensium judiciorum anfractibus immunis litium in Curiâ Regis dijudicandarum formula. Petitor libellum supplicem Regi porrigebat, seu (ut aiebant) clamores inferebat Regiis auribus. Rex, acceptâ expostulatione, reum in judicium vocabat ad diem constitutum. Petitoris erat priorem per se se causam suam perorare; Rei verò, Petitoris argumenta refellere. Uterque ad causæ probationem adhibebat testes, vel authenticas literas, vel, pro more temporis, legalem duelli conflictum. Auditis Optimatum et Fidelium sententiis, Rex decretorium pronuntiabat judicium, vel petitori vindicias concedebat. Sin autem litigatorum jus adhuc in ambiguo erat ob defectum probationum, res de quâ controversia

Tom. 10. pag. 612.

agitabatur, in potestate Regis, tanquàm apud sequestrum, deponeretur. Multæ vel fisco regio, vel ei qui causam vicerat addicerentur. Aliquandò qui causâ ceciderat excommunicationis comminatione ad judicii executionem compellebatur. Aliàs in ipsâmet Curiâ, præsente Rege, petiorem

Tom. 10. p. 594.

inter et reum fiebant pacta inscribenda Chirographo quod utrique Parti manu Regis divisum dabatur. Longum esset afferre variarum ejusmodi formularum judicialium exempla quæ passim et præcipuè in suprà laudatis Diplomatis occurrunt.

Præcipuis anni festivitibus solemnes à Regibus celebrabantur Conventus, et quidem splendido ac magnifico apparatu. Ecclesias apud quas plenariæ agebantur Curia magnis sumptibus obnoxias ergà Reges fuisse conjicere licet ex jam citato Roberti privilegio quo in Cænobii San-Dionysiani gratiam decessit de jure solemnem Curiam in Natali Do-

Ibid. p. 593.

La forme de la *procédure* en usage dans la *Cour du Roi* est fort simple. Le plaignant présente sa Requête au Roi, qui l'admet et fait ajourner la partie adverse; le demandeur plaide sa cause le premier, le défendeur y répond. L'un et l'autre sont admis à faire preuve, soit par le serment de plusieurs témoins, soit par titres ou par le duel. Les Seigneurs et les Fidèles délibèrent: le Roi rend un Arrêt définitif ou provisionnel. Quand les preuves ne sont pas complètes, la chose contestée est mise sous la main du Roi. Les amendes sont adjugées au profit du fisc Royal ou de la partie victorieuse. Dans certaines occasions les excommunications mêmes sont employées comme des moyens propres à procurer l'exécution des Arrêts. Quelquefois les Parties s'accommodoient et transigeoient dans la Cour du Roi, et ces *transactions* étoient confirmées par une *Charte divisée*, dont le Roi donnoit une moitié à chacune des deux Parties. On trouvera des exemples de ces différentes formes de rendre la justice dans les Diplômes que nous avons cités ci-dessus.

Les Cours plénieres se tenoient aux principales fêtes de l'année, et les Rois se plaisoient à y paroître avec toute la pompe et la magnificence convenable à leur dignité. Les Eglises et les Abbayes où elles étoient convoquées, étoient apparemment obligées à défrayer nos Rois. Robert exempta de cette charge l'Abbaye de Saint Denis, et renonça au droit qu'il

avoit d'y tenir ces Cours aux fêtes de Noël, de l'Épiphanie, de Pâques et de Pentecôte. Les anciens Manuscrits Liturgiques de cette Abbaye détaillent quelques circonstances des cérémonies qui s'y pratiquoient pendant la Grand'Messe. Le Prélat officiant y mettoit la Couronne sur la tête du Monarque; et l'usage de suspendre les Couronnes Royales sur l'autel à de certaines fêtes qui subsistoit encore au siècle dernier, en étoit un vestige.

On traitoit dans les *Cours plénières* des affaires politiques et civiles, comme dans les autres Conseils. Fulbert fait mention d'une assemblée de cette espece que Robert devoit tenir aux fêtes de Noël à Orléans vers l'an 1017, et où l'on devoit prendre des mesures pour la paix. La Charte d'immunité en faveur de l'Abbaye de S. Pierre de Melun fut expédiée dans une *Cour pléniere* de l'Épiphanie vers l'an 1033, et la réunion du bénéfice de l'Abbaye de S. Médard à la Communauté, confirmée dans une autre *Cour pléniere* à Laon, tenue à Noël de l'année 1047.

matur die Dominicæ Nativitatis anni 1047. in frequenti Præsulum, Opti-
matum et Nobilium consessu.

V.

*Des Officiers du Palais et de la
Maison du Roi.*

Les avertissemens placés à la tête des Diplômes de Hugues-Capet, de Robert et de Henri I, font connoître la suite des *Chanceliers* et des *Notaires* sous ces trois Regnes. Gervais, Archevêque de Reims, profita de la cérémonie du Sacre de Philippe I, pour conserver à son Siege la di-

mini, in Theophaniâ, in Paschâ et in Pentecoste, *apud Sandionysianum Castellum celebrandi. In antiquis ejusdem Ecclesiæ membranis liturgicis recensentur plerique ritus in plenariis Curii observati; v. g. usus Coronæ capiti Regis inter Missarum solemnias per Præsulem rem sacram facientem impositæ; cujus consuetudinis vestigium adhuc supererat seculo mox elapso, quo super altare majus, quibusdam festivitibus, suspendebantur Coronæ Regiæ in Thesauro asservari solitæ.*

De negotiis Regni tam politicis, quàm civilibus, agebatur apud Curias plenarias æquè ac apud cæteros Regios Conventus. In quâdam Fulberti ad Robertum Regem epistolâ memoratur

« *Concilium quod proximâ solemnitate Natalis Domini Rex Aurelianus habiturus erat cum Principibus Regni de pace componendâ* ». *Henrici verò Diplomatum immunitas S. Petri Melodunensibus Monachis conceditur Castro Meloduno in Curia Epiphaniæ circa annum 1033, quædam autem restitutio Sancti Medardi Cœnobio facta confir-*

Tom. 10. p. 434.

Tom. 11. p. 570.

Ibid. p. 583.

V.

De Palatii et Domûs Regis Officialibus.

Cancellariorum, Notariorumque sub Hugonis, Roberti et Henrici principatu seriem exhibent monita in horum Regum Diplomata. Ex narratione Coronationis Philippi I. Gervasius, Remorum Archiepiscopus, « verbum habuit coram Rege, quia esse deberet, sicut sui an-

Ibid. p. 33.

- » *tecessores fuerant, summus Re-*
 » *gis Cancellarius. Quod eodem*
 » *Rege gratissimè annuente, et cæ-*
 » *teris conniventibus, prædictus*
 » *Pontifex sibi et Ecclesiæ obti-*
 » *nuit* ». *Inter subscriptiones Di-*
 » *plomatis Hugonis-Capeti de li-*
 » *bertatibus Ecclesiarum, quod*
 » *quidem ad annum 987 refertur;*
 Tom. 10. p. 549. *animadvertimus Referendarium*
 » *nomine Gensericum seu Gense-*
 » *linum. Manasses autem Comes à*
 » *Roberto dicitur noster à secretis*
 » *in ejusdem Regis Diplomate*
 » *anni 1031. Ex Gestis Consulium*
 » *Andegavensium, et Hugonis de*
 » *Cleriis commentario, Franciæ*
 Ibid. p. 625. *Majoratus et Senescalcia Ande-*
 » *gavorum Comitibus olim erat*
 » *hereditaria. Undè Comes Ande-*
 » *gavensis in præliis Signiferi, in*
 » *Palatio Majoris-Domus dicendo*
 » *juri præfecti, in coronatione Re-*
 » *gis Dapiferi munere fungebatur.*
 » *Sed prætereà inferiores suberant*
 » *Senescalli et Dapiferi consuetis*
 » *et quotidianis operis obnoxii.*
 » *Henrici Diplomatus in gra-*
 » *tiam Cænobiorum Hasnonensis*
 » *et S. Martini à Campis, anno-*
 » *rum 1058 et 1060, subscribit*
 » *Willelmus Senescalcus. Præter-*
 » *missus est ab Auctoribus Histo-*
 » *riæ genealogicæ Regiæ Domus*
 » *Franciæ. Apud eosdem desideran-*
 » *tur Balduinus Connestabilis an-*
 » *no 1043; Genselinus seu Ga-*
 » *melinus Sylvanectensis, Buti-*
 » *cularius anno 987; Valterius*
 » *et Gislebertus, Pincernæ anno*
 » *1057; Maurinus Camerarius*
 » *anno 987; Framericus Cocus,*
 » *et Yvo Sub-Camerarius anno*
 » *1060; Ingenulfus quoque Bu-*
 » *ticularius anno 1043, modò*
 » *tamen hic non sit idem cum In-*
 » *genulfo quem suprà dictarum*
 » *Genealogiarum Scriptores Hu-*
 » *goni Buticulario ad annum 1065*
 » *gnité de Grand Chancelier, dont*
 » *plusieurs de ses prédécesseurs*
 » *avoient été décorés. On voit à la*
 » *fin d'une Charte de Hugues-Ca-*
 » *pet, fixée à l'an 987, la signature*
 » *d'un Référendaire nommé Genseric,*
 » *et le Comte Manassès est qualifié*
 » *Sécrétaire du Roi dans une Charte*
 » *de Robert en 1031. Suivant l'Au-*
 » *teur des Gestes des Comtes d'An-*
 » *jou, et les Mémoires de Hugues de*
 » *Cleers, la dignité de Sénéchal et de*
 » *Maire étoit héréditaire dans la mai-*
 » *son de ces Comtes. C'étoit à titre*
 » *de Grand-Sénéchal que le Com-*
 » *te d'Anjou portoit le principal*
 » *étendard à la guerre; comme*
 » *Maire, il rendoit la justice dans la*
 » *Cour Domaniale du Roi, et com-*
 » *me Dapifere, il présidoit au ser-*
 » *vice de table dans le festin Royal*
 » *du Sacre. Mais outre le Grand-*
 » *Sénéchal, il y avoit d'autres Offi-*
 » *ciers subalternes qui portoient les*
 » *noms, et exerçoient les fonctions*
 » *ordinaires de Sénéchal et de Da-*
 » *pifere. Parmi les signatures des*
 » *Diplômes de Henri I en faveur*
 » *des Abbayes d'Hasnon et de S.*
 » *Martin des Champs, on voit celle*
 » *d'un Guillaume avec la qualité de*
 » *Sénéchal. Les Auteurs de l'Histoi-*
 » *re Généalogique de la Maison*
 » *de France n'en font pas mention.*
 » *Ces mêmes Auteurs ont omis un*
 » *Connétable, Baudouin en 1043; un*
 » *Bouteillier, Genselin ou Gamelin*
 » *en 987; deux Pincernes ou Echan-*
 » *sons, Wautier et Gislebert en 1057;*
 » *un Chambrier, Maurin en 987; un*
 » *Queux, Frameric; un Soucham-*
 » *brier, Yves en 1060, et un Bou-*
 » *teillier, Ingenulfe ou Engenoul en*
 » *1043, qui n'est pas peut-être diffé-*
 » *rent de celui qu'ils ont placé après*
 » *Hugues en 1065. On pourroit*
 » *aussi ajouter à la liste des Cham-*
 » *briers Odelin, et à celle des Maré-*
 » *chaux, Guy, tous les deux en 1047, s'il*

Tom. 11. pp.
599. et 605.

Tom. 10 et
11. inter Di-
plom. Reg.

n'y avoit lieu de soupçonner que c'étoient des Officiers de l'Abbé de S. Médard qui avoit aussi son Chancelier : car les Abbés, ainsi que les Evêques et les Hauts-Seigneurs avoient alors dans leurs Cours presque autant d'Officiers que les Rois. *Reges enim Officialium numero et Regni Proceres, seu, ut aiunt, Magnos Vassallos.*

La Charte de Henri I en faveur de la ville d'Orléans, distingue l'Office de *Bouteillier* d'avec celui d'*Echanson* ou *Pincerne* : Hugues y signe en qualité de *Bouteillier*, et Gislebert en celle de *Pincerne*. Il est remarquable de voir dans les signatures d'un Diplôme de l'an 1057 ce même Hugues avec le titre d'*Echanson des Rois*, et Wautier avec celui d'*Echanson du Roi*.

L'Office de *Grand-Queux* ou de *Chef des Queux du Roi* n'étoit pas originairement affecté à la Noblesse : Hérimanne, Abbé de S. Martin de Tournai, dit, en parlant de Foucher, Evêque de cette ville sous le Regne de Louis d'Outremer, que ce Prélat étoit de naissance roturiere, étant fils du *Chef des Queux* du Roi de France. Nous voyons depuis, les signatures des *Queux* parmi celles des Officiers de la Couronne dès l'an 1058. Un Diplôme de Henri I nous apprend qu'un de leurs droits consistoit à lever certaines redevances sur les bœufs et sur la viande dans les campagnes et dans les villages.

On voit par une lettre du Comte Eudes au Roi Robert, que les Officiers du Palais jouissoient dès-lors d'un grand crédit, et qu'ils avoient part aux affaires publiques : car ce Seigneur supplie le Roi de lui permettre d'employer la médiation des Officiers du Palais ou des Grands du Royaume, pour ménager sa réconciliation avec lui.

postposuerunt. Henrici Regis Diplomati anni 1047 subscribunt Odelinus Camerarius et Wido Marescallus ; sed incertum utrum fuerint Officiales Regis, an Abbatis S. Medardi, cuius ibidem annotatur Cancellarius vix superabant Abbates, Episcopos

Tom. 11. p. 582.

Ibid. p. 562.

Diplomati Regis Henrici pro civitate Aurelianensi adscribunt Hugo Buticularius et Gislebertus Pincerna : ergò eâ tempestate discrimen intererat Buticularium inter et Pincernam. In altero ejusdem anni Diplomate observavimus subscriptiones duorum Pincernarum, quorum unus (Hugo) dicitur Pincerna Regum ; alter verò (Valterius) Pincerna Regis.

Ibid. p. 593.

Tom. 10. p. 594.

Fulcherus, regnante Ludovico Transmarino, Tornacensis Episcopus, ex patre ignobili natus ab Herimanno dicitur, ut potè filius Principis Coquorum Regis Franciæ. Ex quo sequitur Archimagiri officium antiquitùs à solis viris nobilibus non fuisse possessum. Deinceps tamen et jam ab anno 1058 Regis Coquorum subscriptiones animadvertuntur in Diplomatribus. Coccus Regis consuetudines de bobus et de carne in campis et in villis exegisse patet ex Henrici Diplomate ejusdem ferè anni Fossatensibus Monachis concessa.

Ibid. p. 236.

Tom. 11. p. 599.

Ibid. p. 600.

Palatii seu Domûs Regis Ministeriales jam à Roberti temporibus auctoritate et gratiâ plurimum valuisse, Regnique negotiorum consortes fuisse meritò colligitur ex verbis Odonis in epistolâ jam laudatâ Regem sic alloquentis : « Undè suppliciter » exoro clementiam quæ tibi naturaliter inest. . . ut jam tan-

Tom. 10. p. 502.

» dem. . . me tibi sive per domesticos tuos, sive per manus
» Principum reconciliari permittas ».

Celeberrimus Auctor Compendii Chronologici Historiæ Francicæ existimavit antè Philippum I nullum ex nostris Regibus litteras suas magnorum Officialium subscriptionibus communivisse. Mabillonius autem hujusce consuetudinis initium

Diplom. pag. 121.

refert ad extremos Henrici Regis annos. Equidem antè annum 1058 nullæ occurrunt omnium insimul Officialium subscriptiones. Verùm, quamvis non afferremus litteras Regias Hugonis-

Tom. 10 p. 549.

Capeti anni 987 à Buticulario, Camerario et Referendario sub-

Tom. 11. p. 577.

signatas, aliasque Roberti Regis anno 1021, quibus subscribit Odo Palatinus Comes; tamen Henrici Diplomatum ab anno 1043 identidem apposita videntur signa Connestabuli, Buticularii, et variorum Officialium.

Tom. 10. p. 599.

Anno autem 1058 simul subscribunt Camerarius, Connestabuli, Senescallus, Buticularius et Cocus. Idem animadverti potest in Diplomate pro Monasterio S. Martini à Campis anno 1060, in quo præterea occurrunt duo Coci et unus Sub-Camerarius. Inferioris enim gradus Officiales litteris Regiis quandoque adscripsisse patet, tum ex modò citato Diplomate, tum ex altero ejusdem Regis

Tom. 11. p. 606.

anno 1057 Aurelianensibus incolis concessò, in quo Præpositi, Viarii et Subviarii subscriptionibus subjectum est signum Jordanis Cellarii.

Ibid. p. 595.

Signum cujusdam Ingelranni

• Pædagogi Regis deprehenditur in subscriptionibus literarum Regiarum an. 1062 datarum, quibus Henrici quoddam Diploma confirmat Philippus. Sed longè antè,

Tom. 10. p. 604.

Suivant le sçavant Auteur de l'Abrégé chronologique de l'Histoire de France, Philippe I est le premier de nos Rois qui, pour autoriser ses Chartes et ses lettres, les ait fait souscrire par les grands Officiers. Ce célèbre Académicien ne s'est pas beaucoup éloigné du sentiment de D. Mabillon, qui fixe le commencement de cet usage aux dernières années du Règne de Henri I. Il est vrai que nous ne trouvons pas les signatures de tous les Officiers à la fois avant 1058 : mais outre une Charte de Hugues-Capet de l'année 987 signée d'un Bouteillier, d'un Chambrier et d'un Référendaire, et une autre du Roi Robert en 1021, où Eudes prend le titre de *Comte du Palais*; les Diplômes de Henri I nous présentent dès 1043 les souscriptions d'un *Connétable* et d'un *Bouteillier*, et dans les années suivantes celles de différens Officiers jusqu'en 1058, où l'on commence à voir à la fois les signatures du *Chambrier*, du *Connétable*, du *Sénéchal*, du *Bouteillier* et du *Queux*. C'est la même chose en 1060, où l'on peut remarquer de plus deux *Queux* et un *Sous-Chambrier*. Il paroît par cette dernière Charte et par celle de 1057 en faveur de la ville d'Orléans, que les Officiers subalternes étoient quelquefois admis à signer les Diplômes de nos Rois : dans cette dernière le *Cellier* ou *Sommelier* signe après le *Prévôt*, le *Voyer* et le *Sous-Voyer* du Roi à Orléans.

Quant aux *Précepteurs des Rois*, Ingelran est le premier dont nous trouvons la signature accompagnée de cette qualité dans un Acte de 1062. Mais dans un autre Acte beaucoup plus ancien, il est fait

mention d'un Hugues, Précepteur ou Gouverneur et Conseiller du Roi Robert; et comme parmi les souscriptions l'on voit celles de deux Hugues, l'un Comte de Meulan, et l'autre qualifié seulement du titre de Comte, il est vraisemblable que l'un des deux est le Gouverneur énoncé dans le corps de la Charte, d'où il s'ensuit que longtemps avant Ingelran les Gouverneurs et Précepteurs des Rois tenoient un rang distingué à la Cour, et étoient admis à signer les Diplômes Royaux avec les Seigneurs et les Officiers du Palais.

nempè anno 997 memoratur Hugo, Educator et Consiliator Regis Roberti in Diplomate pro Monachis S. Maglorii, cui subscribunt Hugo, Comes Mellecensis (aliter Melletensis) et Hugo Comes. Porrò verisimile est alterutrum eundem esse ac Pædagogum Regis in Diplomatis contextu memoratum, ac proindè multò antè Ingelrannum Regum Educatores ac Pædagogos, ut potè gratiâ et auctoritate pollentes viros, haud secùs ac Proceres et Palatii Officiales, Regiis literis subscripsisse.

VI.

Des Droits du Roi sur les Grands Vassaux.

La France sous les premiers Capétiens, se gouvernant, comme dit Mézerai, plutôt comme un grand fief, que comme une véritable Monarchie; les droits que nos Rois exerçoient sur les grands Vassaux, étoient presque réduits à ceux de la suzeraineté dont nous allons rapporter quelques exemples.

Hugues-Capet parvenu à la Couronne, mande à Borel, Comte de Barcelonne, de venir au-devant de lui, pour lui prêter serment de fidélité. Un Fragment de l'histoire de France qui finit à Philippe I, fait mention d'un Comte de Bretagne qui vient à Paris vers l'an 1000, s'acquitter envers le Roi du service militaire. Henri I ayant résolu de faire la guerre à Guillaume le Bâtard, convoque les Vassaux de la Couronne: en vertu de cet ordre, il se forme une armée innombrable, composée de toutes les forces du Royaume, depuis l'extrémité de la Flandre jusqu'au fond de la Gascogne. Nous avons parlé ci-dessus des Cours où les Seigneurs

VI.

De Regum in Magnos Coronæ Vassallos Juribus.

Capetianæ Stirpis initiis Magni cujusdam Feodi magis quàm Monarchiæ legibus administrabatur res Francorum publica; undè penes Regem tantummodò solum remanserat supremi Domini jus in Proceres Regni: quantum autem pateret sequentibus discimus exemplis.

Magnates Regibus fidelitatis sacramentum præstitisse patet ex literis Hugonis-Capeti, quibus Borellum Barcinonensem Marchionem monet ut quàm primum sibi occurrat, fidem promissam confirmaturus. Ex Fragmento Historiæ Francicæ in Philippo I desinente, quidam Comes Britannorum, Berengarius nomine, Parisiis advenit, Robertum Regem visurus, militare obsequium præbiturus. Guillelmus Pictavensis narrat Henrici Regis edicto bellum jubente innumerosissimas copias in Normanniam expeditas. Jam mentionem fecimus de Consiliorum et Placitorum obsequio cui

ibid. p. 574.

Tom. 10. p. 393.

ibid. p. 214.

Tom. 11. p. 83.

obnoxii erant Proceres ; sed prætereà magnorum Vassallorum beneficia certis in casibus fisco addicebant Reges , ut constat ex literis suprà laudatis Odonis ad Robertum , in quibus Comes queritur quòd Rex ipsum suis honoribus seu beneficiis spoliare vellet. Apud Glabrum legitur Henricum , Theobaldo ablatum , in pœnam rebellionis , urbis Turonicæ Dominium dedisse Gotfrido cognomento Tuditi.

Tom. 10. p. 501.

ibid. p. 60.

Regum præcellentix singularis hæc fuit prærogativa , quòd per totam Franciam Chartarum notæ Chronologicæ eorum Regiminis annos exhibebant. Potentiores etiam Optimates Chartas suas Regali auctoritate confirmandas curabant ; cujus quidem moris exempla habentur , non tantùm in Diplomatis Regum , sed et in instrumentis Ducum Aquitanix et Burgundiæ , Comitumque Flandriæ , Campaniæ et Andegavorum.

Tom. 11. pp. 120. 593. 628. etc.

*Neque ipsimet Normanniæ Duces , quidquid in contrarium afferant Scriptores monnulli , ab iisdem ergà Reges officiis immunes extitere. In Additamentis ad Historiam Normanniæ apud Chesnium narratur in concordia Normannos inter et Francos tempore Richardi I et Ludovici Transmarini constitutum fuisse , « quòd Comes Northmanniæ nul-
» lum faciet servitium Regi
» Franciæ de terrâ Northman-
» niæ , neque ei aliter serviret ,
» nisi Rex Franciæ daret ei feo-
» dum in Franciâ ; undè ei ser-
» vire deberet. Quapropter Comes
» Northmanniæ de Northman-
» niâ tantummodò facit homi-
» nium et fidelitatem Regi Fran-
» ciæ de vitâ suâ et de suo terre-
» no honore. Similiter Rex Fran-*

Tom. 11. p. 83.

s'acquittoient du service de Conseil et de Plaids ; les Rois exerçoient encore sur eux le droit de confiscation , comme il paroît par la lettre du Comte Eudes au Roi Robert , que nous avons déjà citée. Henri I , pour punir Thibaud , fils de ce Comte Eudes , de ce qu'il lui avoit refusé l'hommage , lui ôta le Comté de Tours , et le donna à Geoffroi-Martel , Comte d'Anjou.

Un des caracteres distinctifs de la Souveraineté de nos Monarques dans ces tems-là , c'est que les Actes étoient datés de l'année de leur Regne dans toute l'étendue du Royaume. Les Seigneurs les plus puissans les faisoient aussi ratifier par les Rois , pour leur concilier une plus grande authenticité. On en trouvera dans ce Volume des preuves par rapport aux Ducs d'Aquitaine et de Bourgogne , et aux Comtes de Flandre , de Champagne et d'Anjou.

Les Ducs de Normandie , quoi qu'en disent les partisans de leur indépendance , étoient sujets aux mêmes devoirs et aux mêmes services que les autres Vassaux de la Couronne. Si l'on en croit l'Auteur des Additions à l'Histoire des Normans dans du Chesne : il fut stipulé par le traité fait entre les François et les Normans à l'occasion de la délivrance de Louis d'Outremer , que le Comte (ou Duc) de Normandie ne devoit aucun service au Roi à cause de sa Terre de Normandie , et qu'il n'en feroit aucun , à moins que le Roi ne lui donnât un fief en France. On y ajoute que le Duc , à cause de son Duché , ne doit au Roi que l'hommage et la défense de la vie et de la Couronne , de même que le Roi doit au Duc défense et protection

tection pour la vie et le Duché, de sorte qu'il n'y a d'autre différence entre ces deux Princes, si ce n'est que le Duc fait hommage au Roi qui ne le fait pas au Duc. Henri d'Huntindon, Auteur Anglois, va plus loin; il fait dire à Guillaume le Conquérant dans sa harangue avant la bataille d'Hastings, qu'il fut arrêté, dans le traité dont nous venons de parler, que dans toute Assemblée où se trouveroient le Roi de France et le Duc de Normandie, le Duc auroit l'épée au côté, et le Roi seroit sans armes, même sans couteau. La Chronique manuscrite de Normandie s'exprime à-peu-près de même, en disant *qu'il fut regardé et ordonné que le Duc de Normandie porteroit à tous jours espée, et seroit sur Coursier au Parlement, et le Roi y seroit sans armes et sans palefroy.* Elle ajoute que *le Duc de Normandie tenoit par parage la Duché du Roi de France, en faisant féaulté et hommage.*

Malgré ces détails éloignés de toute vraisemblance, et que l'adulation ou la prévention nationale a fait adopter aux Ecrivains qui les ont rapportés, il est certain, suivant les Auteurs même Normans et Anglois, que les Ducs de Normandie remplissoient vis-à-vis des Rois de France tous les devoirs que les titres de Vassal et de Sujet pouvoient imposer dans ce tems-là.

Richard II fit féaulté et hommage par parage à Hugues-Capet, et son fils Richard III vint à Paris s'acquiescer du même devoir à l'égard du Roi Robert. Le Duc Robert, frère et successeur de Richard III, reçoit à Fécamp le Roi Henri comme son Seigneur naturel: c'est pour satisfaire à son serment de fidélité, qu'il aide ce Prince à dompter des sujets rebelles, et à

» *ciæ facit fidelitatem, et de vitâ*
 » *suâ et de suarum rerum honore*
 » *Comiti Northmanniæ, et nihil*
 » *aliud differt inter eos, nisi quòd*
 » *homagium non facit Rex Fran-*
 » *ciæ Comiti Northmanniæ, si-*
 » *cut Comes Northmanniæ Regi*
 » *Franciæ facit.* » *Henricus Hui-*
 » *tindonensis Guillelmum Ducem*
 » *Normannis militibus, antè pu-*
 » *gnam Hastingsensem, in quâ di-*
 » *micatum est de Sceptro Angliæ,*
 » *sic loquentem inducit: « Nonne*
 » *patres vestri Regem Francorum*
 » *in Rotomago ceperunt et tenue-*
 » *runt, donec Richardo puero*
 » *Duci vestro Normunniam red-*
 » *didit eo pacto quòd in omni*
 » *collocatione Regis Franciæ et*
 » *Ducis Normanniæ gladio Dux*
 » *accingeretur; Regem verò nec*
 » *gladium, nec cultellum ferre*
 » *liceret.* » *Iisdem ferè verbis uti-*
 » *tur Auctor Chronici Norman-*
 » *nici vulgari Idiomate scripti.*

Tom. 11. p.
208.

Ibid. p. 343.

Quæ quidem testimonia extrâ verisimilitudinis fines posita, et non nisi ab Angliæ aut Normanniæ gentis assentatoribus prolata pignant apertè cum cæterorum Scriptorum etiam Normannorum et Anglorum relatione, ex quâ constat Vassalorum et subditorum ergà Reges Franciæ munia à Normannis Ducibus fuisse adimpleta.

Richardum enim II Hugoni, filium autem ejus Roberto Regi, Parisiis fidelitatem et hominum per paragium præstitisse narrat Scriptor Vernaculus Historiæ nonnullorum Normanniæ Ducum. Apud Ordericum Vi-
talem Histor. Eccl. L. 7. Robertus Richardi III frater et successor Henricum, ut potè naturalem dominum suum Fis-

Tom. 10. p.
276.

Tom. 11. p.
247

- Tom. 11. p. 148. canno liberaliter suscepit. *In Epitomâ Ms. Historiæ Willelmi Gemeticensis, Henricus » per fi-*
» dei debitum sibi à Roberto,
» Normanniæ Duce, subvenire
» petiit ». Quod præstitit Dux
Vassalli sacramento fidelis. Guil-
helmus Nothus (ex Willelmi
Malmesburiensis libro I I de
gestis Regum Anglorum) in præ-
liis, « quamvis justiore cau-
» sam habere videretur, cum Hen-
» rico decernere ferro cavebat, cui
» et pro sacramento et pro suffragio
» obnoxius erat ». Reipsâ in pu-
gnâ apud Divam, non nisi invi-
tus, et ne consueta moderatio in
suam perniciem verteret, Regia
castra adorsus est. Nec minori se-
dulitate consiliorum placitorum-
que muniq obivit; namque Pro-
cerum Conventui apud Victriacum
anno 1051 habito adfuit. Richar-
dus I I in placito Sylvanectensi inter
Roberti Regis fideles sederat, et ab eodem
confirmationem petierat substitutionis Monachorum in locum Canonorum
et 587. Ecclesiæ Fiscanensis.
- Tom. 10. p. 177, etc. *Insigni profectò jure potitus est*
Henricus in Normanniæ Ducat-
tum, dum Guillelmus pupilla-
rem ætatem agebat, tutelâ sci-
licet atque custodiâ Ducatus
quem ipsi commiserat Dux Ro-
bertus, priusquàm iter Jerosoly-
mitanum arriperet. « Willelmo
» namque Domino Normanno-
» rum adhuc in ætate puerili cum
» Rege Francorum manente », ait
Robertus de Monte in accessio-
nibus ad Sigebertum, Norman-
nia fiscus Regalis erat. Quod
certè invictum videtur clientela-
ris Ducum statûs, Regis verò in
Ducatum Domini directi et feo-
dalis argumentum. Etenim ex
Normannorum moribus, Custo-
dia minorum non ad ascenden-
tes, ut aiunt, parentes; sed ad
Dominos feudales defertur, et
insuper ut ad omnes pupilli be-
- maintenir son droit à la Couronne. La foi que Guillaume, en qualité de Vassal, a portée à Henri I, lui en impose assez, pour lui faire éviter de combattre contre son Seigneur dans les guerres qu'ils ont ensemble : ce n'est qu'à l'extrémité, et parce que le Roi abuse de ce ménagement, qu'il tombe sur les troupes Royales au combat de Dive. Le même Guillaume ne fut pas moins exact que ses prédécesseurs à remplir le devoir des Conseils et des Plaids. Il assiste avec les autres principaux Seigneurs du Royaume à l'Assemblée de Vitry dont nous avons parlé; on avoit vu sous le Regne de Robert, Richard II siéger dans un Plaids tenu à Senlis. Le même Richard demanda au Roi Robert, et en obtint la confirmation de l'établissement des Religieux dans l'Abbaye de Fécamp.
- Mais un droit remarquable que le Roi exerça sur la Normandie pendant la minorité de Guillaume le Bâtard, c'est la *Garde Royale* de ce Duché qui lui fut confiée par le Duc Robert dans une Assemblée des Grands de cette Province, avant le départ de ce Prince pour la Terre Sainte. Les Auteurs disent que pendant le tems de la minorité du jeune Prince, la Normandie étoit un *Vise Royal*. Ce droit étoit une suite de la Vassalité des Ducs, et une reconnaissance de la Seigneurie directe et féodale du Roi sur le Duché où la garde des Mineurs n'appartient pas aux ascendants, mais aux Seigneurs de fief; coutume qui subsiste encore dans cette Province où même la Garde Royale attire toutes les autres, lorsque parmi les fiefs du mineur il s'en trouve un seul dans la mou-

vance immédiate du Roi. Le secours que le Roi Henri porta à Guillaume à la bataille de Vales-du-nes contre Guy de Bourgogne son compétiteur au Duché de Normandie, étoit un effet de la protection du tuteur envers le pupille. Enfin ce qui prouve la supériorité féodale du Roi, et la Vassalité des Ducs, c'est que les Seigneurs de Normandie à qui le Duc Robert avoit fait prêter serment de fidélité envers son fils Guillaume avant son voyage de la Terre Sainte, le renouvelèrent ensuite du consentement du Roi de France, à qui seul il appartenoit d'en donner l'investiture.

» rediret, eligerent » ; tamen ejusmodi sacramentum Normanni Magnates non nisi « ex consensu Regis Francorum Heinrici unanimiter postmodum » firmaverunt ». Regis enim solius erat, utpotè superioris Domini, Ducatus possessionem Vassallo suo tradere.

Cependant quelle que fût la prérogative de nos Rois à l'égard de leurs Vassaux immédiats, ils n'exerçoient aucun droit direct sur leurs arrières - Vassaux. Un Vicomte de Châteaudun, Vassal du Comte de Chartres, et arrière-Vassal du Roi, avoit pillé les terres de l'Eglise de Chartres : Fulbert a recours au Comte, et supplie le Roi d'employer les prières et son autorité, pour engager le Comte à réprimer les violences du Vicomte de Châteaudun. C'étoit une suite de la gradation de Seigneurie et de Vassalité, qui faisoit partie de la constitution du gouvernement féodal dont nous allons parler.

Viccomitem compellat ad resarciendum damnum Ecclesiæ Carnotensi illatum. Sic ferebant tempora et feodalis constitutionis leges de quibus nunc agendum.

VII.

Des Bénéfices, Fiefs et Alleux.

Les Bénéfices autrefois amovibles, depuis possédés à vie, deviennent par succession de tems héréditaires

neficiarias possessiones extendatur Custodia Regalis, satis est quod una ex iis immediatè pendeat à feodali Regis Dominio. Mirum igitur videri non debet quòd Henricus Guillelmo suppetias venerit adversus Guidonem Burgundum Normanniæ Ducatum armis appetentem. Necessitas enim, Auctore Willielmo Malmesburiensi, Regem tutorem excivit, ut desperatis partibus pupilli succurreret. Denique ex Glabro, licet Robertus iter Jerosolymitanum meditans Normanniæ Primores « militaribus obstrinxerit sacramentis, qualiter Guillelmum » in Principem pro se, si non

Tom. 11. p. 278.

Tom. 10. p. 51.

Nullum autem tunc temporis fuisse Regum jus directum et immediatum in secundarios clientes, sive quod idem est in Vassallorum suorum Vassallos, probant Fulberti querelæ de injuriis sibi à Gaufrido Vice-Comite Castrodunensi illatis. Scribit enim ad Odonem Chuniacensem necessariò sibi conveniendum esse primitus Odonem Comitem Vicecomitis Dominum immediatè superiorem : quod si dissimulaverit Comes, ad Regem recurrentum. Deindè Regem rogat ut monita, jussiones, preces et obsecrationes apud Odonem adhibeat, quatenus Comes

Ibid. pp. 456. 457. et 458.

VII.

De Beneficiis, Feod. et Allod.

BENEFICIA, principio ad nutum Domini superioris revocabilia, deindè ad vitam bene-

ficiarii concessa , tandem hæreditariorum bonorum conditionem sortiuntur. Sæpe Feodi aliquandò honores vocabantur : hac posteriori appellatione donabantur præcipuè dignitatis aut jurisdictionis beneficia , quales erant Comitatus et Vice-Comitatus.

Com. 10. p. 502.

Odonis Comitatus beneficia honorum nomine designantur in ejusdem epistolâ ad Robertum Regem. Simili honoris titulo insignitur beneficium Vice-Comitis Bosonis in conventionione inter Willelmum , Ducem Aquitaniæ et Hugonem de Liziniaco.

Ibid. p. 534. et seqq.

Multa beneficia hæreditario jure , nonnulla adhuc ad vitam tantùm possidebantur , ut patet ex pluribus conventionis modò memoratæ locis. Similiter ex Ademaro Cabannensi , Willelmus , Dux

Ibid. p. 161.

Aquitaniæ , « intercedente Willelmo , Comite Engolismensi , præfecit Lemovicæ Vice-Comitem Ademaram in loco patris sui defuncti ». Corboliensis Comes Burchardus cujusdam Vassi sui filio ac duobus heredibus ejus post ipsum patris ipsius beneficium contulit « tali tenore , ut » quamdiù viverent , Monasterio » Fossatensi quotannis sex » solidos denariorum in censu » redderent , iisque ab hâc luce » decedentibus , terrâ prædictum » frueretur Monasterium.

Ibid. p. 620.

Ex Odonis epistolâ jam pluries laudatâ consequi videtur discrimen interesse inter beneficia quæ erant de fisco Regio , et ea quæ à Majoribus hæreditario jure contigerant ; nempe fiscalia ad nutum Regis revocari potuisse , non item hæreditaria , præsertim cum beneficiarius nullum ex officiis debitis prætermisisset. Porrò beneficiarius militaris operæ conditio ut plurimum

Ibid. p. 501.

ditaires : on leur donne souvent le nom de *fiefs*, et ils sont quelquefois appelés *honneurs*, principalement quand ce sont des bénéfices de dignité ou de jurisdiction, comme les Comtés et Vicomtés. Eudes , Comte de Blois et de Chartres, dit le Champenois, appelle *honneurs* les bénéfices que le Roi Robert vouloit lui ôter; et dans la convention entre le Duc d'Aquitaine et Hugues de Luzignan, le bénéfice du Vicomte Boson est qualifié de même.

La plupart des bénéfices étoient devenus héréditaires : il y en avoit cependant dont la possession étoit encore viagere. La convention dont nous venons de parler, nous en fournit plusieurs exemples. Ademar de Chabanois raconte aussi qu'après la mort de Guy, Vicomte de Limoges, Guillaume V, Duc d'Aquitaine, donna ce Vicomté au fils du défunt, à la priere du Comte d'Angoulême : le Comte Burchard donne au fils d'un de ses Vassaux un Domaine du bénéfice de son pere pour sa vie et celle de deux héritiers après lui, à condition qu'ils payeront un Cens à l'Abbaye de S. Maur, et que ce Domaine appartiendra à cette Abbaye après leur mort.

Eudes le Champenois fait une distinction entre les bénéfices du fisc et les bénéfices dont on avoit hérité de ses ancêtres avec l'agrément du Roi. Il paroît en résulter que ceux de la première espèce étoient amovibles, et que ceux de la seconde ne l'étoient pas, surtout si le Vassal n'avoit pas manqué aux obligations que le bénéfice lui imposoit. C'étoit ordinairement à la charge du service militaire :

suis l'Auteur des Gestes des Seigneurs d'Amboise, les Rois de France avoient accordé aux Comtes du Maine et à ceux d'Anjou le droit de posséder héréditairement leurs Comtés à la charge de défendre ces Provinces contre les Normans. Le même Auteur rapporte qu'Endes le Champenois donna le Château de S. Agnan à Geoffroi le jeune, pour le défendre, et que par-là Geoffroi devint Seigneur de Saint-Agnan.

Mais si l'hérédité des bénéfices étoit souvent l'effet de la concession libre des Seigneurs, elle a aussi été quelquefois l'effet de l'usurpation des Vassaux. On voit dans la vie de S. Bertulfe, que ceux qui avoient reçu des Domaines en bénéfice d'Arnoul, Comte de Flandre, se les approprièrent pendant la minorité de son fils Baudouin le Barbu. Les Co-vassaux se dépouilloient aussi les uns les autres; le plus fort s'assujétissoit ses voisins, et se rendoit le maître du Canton ou de la Province. Si l'on en croit la Chronique de S. Riquier, dont l'Auteur étoit presque contemporain des faits qu'il raconte, le Comté de Ponthieu n'a pas d'autre origine: Hugues-Capet avoit confié la garde de cette Province à plusieurs Chevaliers; le Gouverneur d'Abbeville étoit le plus puissant; il fait la guerre aux autres Seigneurs qui n'avoient pas de châteaux pour se défendre, les subjugue, et s'empare ainsi de la Province: il ne porta cependant pas le nom de Comte de Ponthieu; il se contenta de celui d'Avoué de S. Riquier. Son fils Enguerrand ne prit le titre de Comte qu'après son mariage avec la veuve du Comte de Boulogne.

Les possesseurs d'Alleux les chan-

imponeretur. Tradit enim Scriptor Gestorum Ambasiensium Dominorum Regem Francorum Andegavensium et Cenomanensium Comitum avos ad repellendam versutiam Normannorum in istis regionibus hereditavisse, id est, beneficia eis hereditaria concessisse. Ex eodem Auctore, Goffridus Sancti Aniani Dominus constitutus est ab Odone Comite, eâ lege, ut Turoniam contra Andegavenses tueretur.

Tom. 10. p. 239.

Ibid. p. 240.

Non ex spontaneâ tantum Dominorum concessione nata beneficiorum hereditas, verum etiam aliquandò ex Vassallorum invasione. Queritur vitæ S. Bertulfi Scriptor, quòd multi ea quæ ab Arnulfo patre Balduini ut beneficiarii acceperant, (Balduino adhuc pupillo) ceu propria usurpaverint. Quin etiam non rarò contigit ut potentior quidam Vassallus, vicinis ex beneficiis quibus potiebantur exturbatis vel Dominatui suo subjectis, totius regionis Dominus evaserit. Haud absimilem Pontivi Comitum originem fuisse memorat ferè cœvus Centulensis Chronographus; ipso enim narrante, Hugo Abbatiss-Villæ custodiæ præfectus, « cæteris Pontivi militibus Regiis, paribus suis, fortior factus, ut potè castelli fretus munitione, absquè timore quælibet efficiebat, et reliqui, si quid conabantur, non habentes refugium facile succumbebant ». Non ideò tamen Comitiss, sed Advocati S. Richarii titulo insignitus est; quo contentus etiam fuit Ingelrannus ejus filius, donec conjugio cum Boloniensis Comitiss viduâ inito, à Comitissâ uxore nomen Comitiss accepit.

Ibid. p. 363.

Ibid. p. 193

Insigne Allodiorum in Feodum commutationis specimen

Tom. 11. p. 299.

apud Lambertum Ardensem exhibet Adela Comitatus Ghisnensis prædices incola. « Omnia enim » prædia quæ ubicumque tenebat » et possidebat . . . in manus » Morinensis Episcopi, sui tamen avunculi, Framericii resignavit, et ei hominio facto et exhibito, eadem omnia ex integro recepit in Feodum ». Feoda verò ex tali commutatione orta, apud recentes juris Feodalis consultos reprisæ nomine donantur.

Allodia à cæteris possessionibus distincta passim, sed præcipuè in Diplomatis, occurrunt.

Tom. 10. pp. 354 et 377.

Ayvream Parisiensis agri Alodum dictum in Diplomate Roberti anni 999 Fossatensi Monasterio spontaneâ voluntate tribuit Ermenfredus miles, Comitum Burchardi Vassallus, tanquam prædium suæ possessionis: villam autem Licias quam de Comitibus ejusque filii beneficio tenebat, eidem Monasterio non contulit nisi de utriusque consensu et voluntate. In confirmatione fundationis Abbatissæ Nuchariensis anno 1031, Alodi à fundatore donati planè distinguuntur ab Ecclesiâ quæ erat de beneficio Fulconis Comitum et Godfredi filii ejus. Verumtamen Allodiorum nomine sæpè designantur beneficia hereditaria. Apud Scriptorem

ibid. p. 625.

ibid. p. 241.

Gestorum Dominorum Ambasiensium legitur Pontilevium, Gilduini proprium fiscum et allodium Pontileviensi Monasterio ab eodem fuisse donatum exceptis paucis feodis: attamen in Chartâ fundationis ejusdem Monasterii expressis verbis enunciat Gilduinum hæc omnia possedisse de beneficio Comitum Blesensis. Idem Scriptor Montem-Rabelli proprium Gilduini, Nantolium verò de proprio feo-

Gall. Christ. Tom. 8.

se mettre sous la protection de quelque Seigneur puissant et accrédité. Adele riche héritière dans le Comté de Guisnes, remet ses Alleux entre les mains de l'Evêque de Terrouanne, lui fait hommage, et les reprend en fief perpétuel. Lambert d'Ardres appelle cet Acte un échange d'Alleu en fief. Les Feudistes modernes ont appelé fiefs de reprise ceux qui avoient une semblable origine.

Les monumens des trois premiers Regnes de la troisième Race, et sur-tout les Diplômes, nous représentent des Alleux distingués des autres especes de Domaines. La terre d'Ivry près Corbeil étoit un véritable Alleu: le Seigneur qui en fait donation à l'Abbaye de S. Maur en dispose spontaneâ voluntate; aussi est-elle appelée Prædium suæ possessionis, Alodus. Il n'en est pas ainsi de la terre de Lices qu'il tenoit en bénéfice du Comte Burchard et de son fils; il leur demanda la permission de la donner à cette Abbaye. Nous voyons dans un Diplôme de Henri I que l'Eglise de l'Abbaye de Noyers étoit tenue en bénéfice des Comtes d'Anjou; mais les Domaines que le fondateur y attribue sont de véritables Alleux. Le nom d'Alleu n'est pas cependant toujours restreint aux propriétés libres et indépendantes. Comme originairement l'hérédité étoit un caractère distinctif des Alleux, on a souvent donné le nom d'Alleux aux bénéfices, lorsqu'ils sont devenus héréditaires. L'Auteur des Gestes des Seigneurs d'Amboise appelle la Terre des Seigneurs de Pont-le-Voy le propre fisc de Gilduin; plus bas il ajoute que cette terre étoit son propre Aleu, et qu'il la donna à l'Abbaye, à l'exception de quel-

ques fiefs. Cependant suivant la Charte de fondation de l'Abbaye de Pont-le-Voy tous les biens de cette fondation faisoient partie du bénéfice que Gilduin tenoit du Comte de Blois. Ce n'étoient donc pas des Alleux proprement dits. Le même Auteur établit encore une distinction entre deux autres Domaines de Gilduin ; il dit que *Mont-Réveau* étoit le *bien propre* de Gilduin, et que Nanteuil sur le Cher étoit son *propre fief*. On avoit donc attaché une idée de propriété à la possession d'un fief héréditaire quoiqu'on ne le possédât qu'à certaines conditions, et que l'on ne pût en disposer sans le consentement du Seigneur. C'est par la même raison que des terres données par le Comte Burchard à l'Abbaye de S. Maur sont appelées dans sa vie des biens propres à ce Seigneur, et que dans le Diplôme du Roi Robert qui confirme la donation en 993, il est dit que les mêmes terres font partie des bénéfices du Comte et de son fils. Un autre Diplôme du même Roi en 1006, nous fait voir qu'un Chevalier nommé Letbald, avoit succédé également aux bénéfices militaires comme aux autres biens héréditaires de ses ancêtres.

Au reste les bénéfices que l'on donnoit aux Eglises prenoient le caractère d'*Alleu* par la concession des Seigneurs. On voit dans deux Diplômes de l'année 1025, que le Roi Robert, à la priere du Comte de Poitou, permit à tous les Vassaux de ce Seigneur de donner des biens de leurs bénéfices à l'Eglise de S. Junien de Lusignan et à celle du Prieuré de Couhé, et que ces Eglises devoient les posséder perpétuellement *jure Alodi*. On peut remarquer que la possession perpétuelle à titre d'*Alleu*, à titre d'hérédité, est représentée dans ces Chartres comme opposée à la *possession bénéficiaire* qui dans son

do ejusdem fuisse dicit. Quæ sanè arguunt feoda, ex quo evasere hereditaria, veluti propria bona habita fuisse, licet precario quodam jure possiderentur. Eâdem ratione Burchardi Comitis villæ quædam Fossatensi Cænobio collatæ, ab ejus vitæ Scriptore dicuntur possessiones de rebus suæ (ejus) proprietatis: in confirmatione autem hujus donationis à Roberto Rege factâ anno 998, eâdem possessiones appellantur res de beneficiis eorum, nempe Burchardi et ejus filii qui insimul suprâ dictas villas Monachis Fossatensibus contulerant. In altero ejusdem Regis Diplomate anni 1006 confirmatur donatio quam Divionensibus S. Benigni Monachis fecerat Letbaldus miles » ex rebus sibi jure hereditario » sive militari beneficio, quas suis « progenitoribus nunc usque justâ » successione adquisitas visus est » possedissee ». Ex quo innotescit filios jam tunc in parentum beneficia militaria æquè ac in cætera hereditaria bona successisse.

Cæterum Beneficia Ecclesiis et Monasteriis collata in Alodialium possessionum naturam conversa videntur ex concessione Dominorum feodaliûm. Sic in duobus anni 1025 Diplomatis Robertus Rex, Comitis Pictaviensis rogatu, beneficiariis possessoribus liberam facultatem erogat de beneficiis suis aliquid conferendi Ecclesiis S. Juniani Leziniacensis et B. Martini de Cohiaco, illarum autem Ecclesiarum « servitoribus quæcumque collata sunt vel conferenda » jure alodi perpetualiter retinendi. » Porrò possessio perpetua jure alodi in instrumentis Di-

Tom. 10 p. 353.

Ibid. p. 574.

Ibid. p. 588.

Ibid. p. 610.

Tom. 10. p.
558.

plomaticis penitus opponitur beneficiariæ possessioni quæ primitus erat tantummodò temporanea, nec ullâ ratione pertinebat ad heredes. Huc adduci potest etiam exemplum ex Regali præcepto anni 990 quo Hugo Capetus in gratiam Aureliensis Ecclesiæ « habendum autorisat in perpetuum beneficium Gaufredi » Comitum, quod illa per manus Regias antea videbatur habere duntaxat in » beneficium ».

VIII.

De Successione in Feoda.

Tom. 11. p.
296, etc. 346.

Ordo successionis in feoda pro moribus cujusque Provinciæ diversus deprehenditur. Odonis Campaniensis filius natu-major successit in Comitatus Blesensem, Carnotensem et Turonensem; Stephano natu-minori Treocarum et Meldarum obtigit Dominium. Duo Gaufredi Martelli Comitum Andegavensis ex sorore nepotes hereditatem avunculi sui inter se dividunt; idem mos in Bolonensium et Pontivorum Comitum familiis antiquitus obtinuit.

Tom. 10. p.
185.

Normanniæ verò Ducatus partitionem non patiebatur. Oximensem Comitatum Willelmus à fratre suo Richardo II acceperat, ut inde exhiberet ei militiæ statuta, quod accedebat ad similitudinem panagii seu appanagii. Non alia fuit Roberti conditio, dum frater ejus Richardus III Ducatu potiebatur. Hunc morem Normanni fortasse deduxerunt à Danis apud quos, referente Willelmo Gemeticensi, « pater adultos filios » cunctos à se pellebat, præter » unum quem heredem sui juris relinquebat ».

Tom. 11. p.
623

ibid. p. 63.

De Comitatu Flandriæ narrat Lambertus Schafnaburgensis, « quasi sancitum lege perpetuâ, » ut unus filiorum, qui patri potissimum placuisset, nomen patris acciperet, et totius Flan-

origine n'étoit ni perpétuelle, ni héréditaire. Hugues-Capet, dans sa Charte de confirmation des biens et privileges de l'Eglise d'Orléans en 990, lui accorde la possession perpétuelle d'un Domaine dont elle n'avoit joui jusqu'alors qu'à titre de bénéfice.

VIII.

De la Succession aux Fiefs.

Il regne une grande variété dans la succession aux fiefs devenus héréditaires. Thibaud fils aîné d'Eu-des le Champenois, hérite des Comtés de Blois, de Chartres et de Tours, et son frere Etienne de ceux de Troyes et de Meaux. Les neveux de Geoffroi-Martel, Comte d'Anjou, partagent aussi ses Domaines. Il en étoit de même dans les Maisons de Boulogne et de Ponthieu.

Mais le Duché de Normandie ne se partageoit pas. Richard II donne seulement le Comté d'Hyesmes à Guillaume son frere en bénéfice militaire. Richard III succede à son pere, et son frere a seulement le même Comté d'Hyesmes à hommage. Cette Coutume pouvoit tirer son origine des anciens Normans Danois, qui, au rapport de Guillaume de Jumieges, n'avoient qu'un héritier parmi leurs fils, et envoioient les autres chercher fortune ailleurs.

La Coutume de Flandre, au moins pour la Maison du Comte, avoit quelque rapport à cet ancien usage. Si l'on en croit Lambert d'Aschaffembourg, le pere choissoit parmi ses fils pour successeur

seur

seur et pour héritier celui qui lui plaisoit, sans avoir égard au droit d'aînesse. Les autres vivoient en particulier, ou tentoient par la voie des armes quelque établissement ailleurs. L'objet de cette coutume étoit de ne point diviser les Domaines du Comté, qui en auroit eu moins de puissance et d'éclat. C'est par une suite de cet usage que Robert le Frison, après avoir tenté plusieurs entreprises où il échoua, réussit enfin dans celle de Frise dont il devint Seigneur par son mariage avec la veuve du Comte de cette Province. On pourroit aussi y rapporter les aventures héroïques de tant de Chevaliers dont les exploits réels ou imaginaires ont été célébrés par nos anciens Romanciers.

nem pluribus locis usurpatam referri etiam possunt heroica illa et proborum strenuorumque militum facinora à fabulosarum narrationum Scriptoribus toties decantata.

Avant que la Gascogne obéît à des Princes de la Maison des Ducs d'Aquitaine, elle nous fournit un exemple singulier du pouvoir arbitraire qu'un Seigneur de ce Pays exerça sur sa succession. Sanche a la dévotion de se consacrer à Dieu dans l'Abbaye de Madire. Avant que d'exécuter cette pieuse résolution, il donne son fief à ce Monastere. Il en excepte cependant quelques portions qu'il laisse à ses fils, à condition que si l'un d'eux vient à mourir sans enfans, sa part sera dévolue à l'Abbaye de Madire. L'aîné toutefois est exclus de la succession. Son pere veut qu'il soit instruit dans les saintes écritures, et qu'il passe sa vie au service de Dieu dans un célibat perpétuel.

nachis ejusdem loci Madirani darent, et uniuscujusque pars illorum qui sine filiis obierint suprâ dicto loco restituatur ».

Les Seigneuries subalternes offrent une semblable diversité dans les successions. En Touraine, Lisoius partage ses terres à ses deux

» driæ Principatum solus hereditariâ successione obtineret ; » cæteri verò fratres aut huic subditi . . . ingloriam vitam ducerent , aut peregrè profecti magis propriis rebus gestis florere contenderent , quàm desiderii aut socordiae dediti, egestatem suam vanâ majorum opinione consolarentur ». Subjicit Lambertus « hoc fieri, ne in plures divisâ Provinciâ , claritas illius familiæ per inopiam rei familiaris obsoleret. » Robertus Balduini filius natu-minor, ut huic mori obsequeretur, diu apud exteras gentes variâ jactatus fortunâ, tandem Frisæ Comitatum , in uxorem ductâ Comitissæ viduâ, consecutus est. Ad hanc consuetudinem

Paterni juris apud Vascones in dividenda inter filios hereditate singulare specimen subministrat Anonymus Scriptor de initiis Madirensis Monasterii. « Miles » Sancius, inquit, cogitare cœpit... » ut traderet se et suum locum » sub Monasticæ religionis normâ » : sed paulò antequam Monachum indueret , « dedit suis aut » legitimis liberis quasdam partes sui honoris , excepto donato » Sancio majore filio quem reliquit domui, ut ibi sacris litteris edoctus absque uxore et filiis » usque ad mortem serviens Domino in omni castitate maneret. » Et has partes tali pacto dedit » illis, ut præsentarios fidejussores ipsi ac posteri eorum Mon-

achis ejusdem loci Madirani darent, et uniuscujusque pars illorum qui

Eadem varietas in inferiorum Feodorum successione occurrat. In Turoniæ Comitatu » Lisoius terram suam duobus fi-

Tom. II. p. 118.

Ibid. p. 257.

- » *liis suis Sulpitio et Lisoio di-* fils, et donne Amboise à l'aîné.
 » *vidit.* » *Apud Normannos, ex* En Normandie, Robert de Gren-
 Tom. 11. p. 38. » *Willelmo Gemet.* « *Robertus de* temesnil laisse en mourant trois fils;
 » *Grentemaisnilio ante mortem* il partage sa terre également entre
 » *suam duobus filiis suis terram* les deux aînés, et il leur recom-
 » *suam æqualiter distribuit, eis-* mande de traiter en frere le troi-
 » *que. Ernaldum minimum suum* sieme jusqu'à ce qu'il soit parvenu
 » *filium, ut ipsum, dum ad æta-* à l'âge de majorité. L'ordre de la
 » *tem veniret, sicut fratrem be-* succession dans la Châtellenie du
 » *nè tractarent, commendavit.* » *Pui-du-Fou* relevant du Seigneur
Hanc successionis legem benefi- de Mortagne, mérite d'être remar-
ciariis possessoribus castri de Po- qué. Le Seigneur à qui elle est ac-
dio-Fagi Minorum de Mau- cordée ne peut en aliéner le Do-
ritaniâ Vassallis impositam nar- maine, il n'est considéré que com-
rant Fragmenta Chronicorum me usufruitier. S'il a plusieurs fils,
Comit. Pict. « *Res de Podio-Fa-* ils se succèdent les uns aux autres
 » *gi singulæ non possunt alienari,* selon l'ordre de la naissance, et le
 » *earumque Dominus jus tau-* dernier étant mort, c'est au fils de
 » *tum habet utendi, fruendi,* l'aîné, ou à son défaut à son plus
 » *salvâ substantiâ; succedunt illi* proche héritier mâle, à rece-
 » *filii complures, habito ordine* voir l'investiture de cette Châtel-
 » *nascendi vicissim inter se; de-* lenie. Le droit d'aînesse étoit re-
 » *functoque filiorum ultimo, fi-* connu dans la Maison des Comtes
 » *lius primogeniti filii aut illius* d'Angoulême. Si l'on voit Geoffroy
 » *heres masculus habet investitu-* succéder à ce Comté au préjudice
 » *ram ejusdem Castri atque Castel-* du fils d'Auduin son frere aîné,
 » *lanie de Podio-Fagi.* » *Comita-* c'étoit un cas extraordinaire. Au-
tus Engolismensis hereditas ad duin avoit été empoisonné par sa
primogenitum pertinebat. In Co- femme. Le Comte Guillaume des-
mitatum tamen non successit Wil- hérita les enfans à cause du crime
helmus Chausardus, licet filius de leur mere. On peut remarquer à
 » *esset primogeniti (Audoini), et* ce sujet les droits des peres sur
 » *terram de Comitatu debuisset ha-* leurs enfans et petits-enfans.
 » *bere.* » *Verùm, ut ait Anonymus Scriptor Hist. Pontif. et Comit. Engolism.*
id accidit, quia Comes Willelmus ejus avus filios et filias exheredavit, quia
 » *uxor ejusdem Audoini toxicaverat eum, et propter hoc sententiam exhe-*
 » *redationis in progeniem illius mulieris retorsit.* » *Hic obiter annotari potest*
 » *quanta fuerit patrum in filios et nepotes apud Comites Engolismenses*
auctoritas.
- » *Episcopi quoque feoda here-* Les Evêques succédoient aux fiefs.
ditario jure possederunt. Con- Hugues, Evêq. d'Auxerre, jouissoit
stat Hugonem Episcopum Al- du Comté de Chalon; et Renaud,
tissiodorensem Comitatu Cabilo- Evêque de Paris, succéda à son pere
nensi hereditario jure potitum et à sa mere dans les Comtés de
fuisse, Reginaldumque Parisien- Vendôme et de Corbeil. On
sem Præsulem in Comitibus en trouvera beaucoup d'autres
Vindocinensi et Corboilensi pa- exemples. Il n'est donc pas étonnant
rentibus suis successisse. Cujus que les Evêques ayent eu la garde-
quidem consuetudinis plurima oc- noble des fiefs pour leurs parens

mineurs. Raynaud, Evêque de Langres, eut celle des Comtés de Tonerre et de Bar-sur-Seine, pendant la minorité de ses neveux.

» *Comitatum Barri super Sequanam pro suis nepotibus qui erant adhuc parvuli* », ut asserit *Scriptor Translat. Reliq. Sancti Mamantis.*

Les *Bâtards* semblent avoir été généralement exclus du Droit de succéder aux fiefs. Richard III, Duc de Normandie, avoit un bâtard nommé Nicolas qui fut Religieux de Fécamp et Abbé de S. Ouen. Guillaume le Bâtard cependant succéda au Duc Robert au préjudice des héritiers collatéraux légitimes. Mais Robert l'avoit reconnu, et l'avoit fait reconnoître par tous les Barons de Normandie, et il s'étoit d'ailleurs assuré du consentement et de la protection du Roi Henri. On voit aussi dans ces tems-là des enfans de Prélats et autres Ecclésiastiques succéder à leurs peres. Richard, Comte d'Evreux, succéda dans ce Comté à Robert son pere, Archevêque de Rouen, tige d'une Maison long-tems illustre en Normandie et en Angleterre. C'est que l'on ne regardoit pas toujours ces enfans comme bâtards, quand ils n'étoient pas le fruit du concubinage, mais qu'ils étoient nés du mariage que leurs peres quoiqu'ecclésiastiques avoient contracté publiquement; car nous verrons qu'une partie du Clergé avoit abandonné à ce point le célibat si recommandé par les canons. *Presbyteri, ut eos aperte palàmque uxores sibi adjungere non puduerit. Verùm de hoc abusu postea.*

Les fiefs ayant été originairement assujettis au service militaire, il n'est pas surprenant que le sexe à qui les loix l'interdisent de concert avec la nature, en ait été exclus dans bien des Coutumes. Adele épouse en secondes noces d'Elbodon, tige des Seigneurs d'Ardres, avoit eu du premier lit deux filles

currunt exempla. Mirum igitur videri non debet quòd Reinaldus, Lingonensis Episcopus, « tenuerit

» *Comitatum Tornodorensis et Conitatum Barri super Sequanam pro suis nepotibus qui erant adhuc parvuli* », ut asserit *Scriptor Translat. Reliq. Sancti Mamantis.*

Nothi à feodalium successionum hereditate communiori lege videntur exclusi. Nicolaus Richardi III, Normanniæ Ducis filius naturalis, Monachum induit apud Fiscannum, et postea S. Audoini Rothomagensis Abbas factus est. Equidem Guillelmus Nothus Roberto patri successit præ cognatis legitimis. Verùm ipse legitimus heres agnitus fuerat tum à patre, tum ab omnibus Normanniæ Proceribus, Henrici que Regis patrocínio tutelæque commissus fuerat. Nonnulli quoque tunc temporis Præsulum Presbyterorumque filii paternam in hereditatem succedunt. Sic Richardus in Comitatu Ebroicensi successit patri suo Roberto, Rothomagensi Archiepiscopo, à quo duxit originem gens diu clarissima apud Anglos et Normannos. Sed nonnunquam legitimorum liberorum ordini adscribebantur Presbyterorum filii, dummodo non ex concubinato, sed ex matrimonio ab eorum parentibus publicè inito nati essent. Eò enim sacrorum Canonum oblivionis vel contemptus processerant plures illius ætatis Præsules et

An successerint Notbi ?

Tom. 41. p. 321.

Nobiles fœminæ naturâ et legibus armis tractandis inhabiles, ab hereditate feodorum primitus obsequiis militaribus obnoxiorum, multis in locis arcebantur. Apud Lambertum Ardensem Adela quæ cum Elbodone Ardensium Dominorum familiæ Capite secundas nuptias contraxerat, duas ex

An successerint Nobiles fœminæ ?

- Tom. 11. p. 303. *priore marito filias Fielnensi et Elemboniensi Dominis nuptui dederat. Quâ mortuâ « accesserunt ad Elbodonem et ad liberos ejus Fielnenses et Elembonienses de Allodiis quæ ex parte Adelæ, à quâ originem duxerant, sibi contingere debent portionem quærentes : sed cum Helbodo et sui nulla habere vel obtinere Adelæ Allodia, cum Adela dudum omnia Allodia sua à manu Morinensis Episcopi in feodum suscepisset, ut jam diximus, omninò dicent et constanter assererent, Elemboniensibus acquiescentibus, Fielnenses immurmurantes et ad tempus sustinentes in locis cum suum recesserunt ». Attamen agebatur tantum de possessionibus et Allodiis in feoda commutatis, non autem de beneficiis in ipsâ origine militaribus. Pluribus tamen in locis in feoda succedebant, et de iis pro libitu disponebant nobiles feminæ. Adela*
- Tom. 11. p. 31. *Vindocini Comitatum quem maternâ hereditate possidebat, primùm cum filio suo Fulcone partitur, deindè Goffrido Martello totum ex integro vendit.*
- ibid. p. 244. Eidem Martello avunculo suo succedunt Goisfredus et Fulco matris suæ juris Vicarii. Fronciacum Castrum Alizia Engolismensis Comitissa, plura feoda in Comitatu Dumensi Vicecomitis Belnensis uxor, hereditario jure possidebant. San-Dionysianæ Insulæ Castrum ex prioris mariti*
- Tom. 10. p. 164 et 585. *donatione pertinebat ad uxorem Burchardi nobilissimæ gentis Montmorenciorum capitis. Dotem quoque nobilium fœminarum ex feodis constituisse multa suadent exempla. Ex gestis Ambasiensium Dominorum Gofridus de*
- ibid. p. 593. Calvo-monte sororis suæ filia*
- Tom. 11. p. 238.

mariées aux Seigneurs de Fielnes et d'Alembon : après sa mort, ses petits-fils se présentent, pour partager les Alleux de leur grand-mère avec le fils qu'elle avoit eu de son second mari. Ils sont déboutés de leurs demandes. On leur répond que leurs meres n'avoient plus de droit à la succession d'Adèle depuis qu'elle avoit changé ses Alleux en fiefs, comme nous l'avons remarqué ci-dessus. Cet exemple est d'autant plus singulier, qu'il semble que les loix de la succession aux fiefs, provenus d'Alleux, auroient dû être plus favorables aux filles, que s'il s'étoit agi de succéder aux fiefs provenus de bénéfices militaires. Nous voyons cependant ailleurs des femmes hériter des fiefs, et en disposer. Adèle, Comtesse de Vendôme par sa mère qui étoit sœur et héritière de Rainald, Evêque de Paris, partage ce Comté avec Foulques l'Oison : mécontente de son fils, elle vend le Comté à Geoffroi-Martel. Geoffroy le Barbu, et Foulques le Réchin, neveux de ce Comte, succèdent à ses Domaines, comme représentant leur mère. Aloïze, femme du Comte d'Angoulême, celle du Vicomte de Beaune possédoient, à titre héréditaire, différentes terres seigneuriales. L'épouse de Burchard, tige des Montmorencis, fit hommage avec son mari du fief de l'Isle S. Denis qui lui appartenoit comme Douairière de son premier mari. Les fiefs faisoient aussi partie de la *dot des Dames*. Geoffroy, Seigneur de Chaumont, donne en mariage à sa niece la moitié de Chaumont et de tous ses biens tant qu'il vivroit, et la totalité après sa mort. Hugues de Lavardin donna cette Seigneurie à sa fille du premier lit, lorsqu'il lui fit épouser le Seigneur de Mayenne. La seconde

femme de Hugues lui avoit apporté en mariage le Bourg de Bassoger et la terre de Sainte Christine : la Dot de la Niece de Sulpice, Trésorier de S. Martin de Tours, consistoit dans la Tour d'Amboise et ses dépendances, Verneuil et les fiefs qui en relevoient.

ipsum pertinentibus in fratris sui filiæ dotem Sulpitius Thesaurarius assignavit.

Calvum-montem et plura alia in dotem contulit. Hugo Dominus de Lavardino unam ex filiabus suis Sebrehando de Meduanâ cum Lavardino in matrimonium copulavit. Deniquè Turrem lapideam Ambasiæ et Vernolium cum omnibus feodis ad dotem Sulpitius Thesaurarius

Tom. 10. p. 239.

Ibid. p. 242.

IX.

De la Foi et Hommage, et des Obligations réciproques du Seigneur et du Vassal.

L'hommage qui étoit alors accompagné du serment de fidélité ou de la foi, étoit le premier devoir de tout Vassal à l'égard de son Seigneur immédiat, toutes les fois qu'il arrivoit mutation du possesseur d'un fief. Eustache devenu Comte de Guines par la mort de son pere, vient faire hommage au Comte de Flandre. Geoffroy de Chaumont ayant reçu de Geoffroi-Martel plusieurs fiefs en échange de la Ville de Saumur, en fait hommage à ce Comte d'Anjou. Thibaut, Comte de Blois, et son fils Etienne, reçoivent celui de Sulpice, fils de Lisoius, pour la Seigneurie de Chaumont à cause de son mariage avec l'héritiere de ce fief. Henri I, ayant donné la suzeraineté du Vexin François à Robert, Duc de Normandie; Dreux, Comte du Vexin, qui avoit consenti à cette donation, fait hommage au Duc Robert son nouveau Seigneur. Enfin Guillaume le Bâtard se voyant affermi dans le Duché de Normandie, assemble à Rouen tous les Barons, et leur fait renouveler leurs hommages; à l'exemple de ses prédécesseurs, il oblige les Comtes de Bretagne qui ne se voyoient qu'avec peine ar-

IX.

De Fide et Hominio, nec non de mutuis Seniorum seu Dominorum et Vassal. Officiis.

Cuilibet Vassallo primum et præcipuum incumbibat officium Domino feudali, hominiam cum fidelitatis sacramento conjunctum præstare, quæcumque Feodipossessoris mutatione contingente. Eustacius, patre defuncto, Comes Ghisnensis factus « in « Flandriam usque maturavit, » et hominio Flandriæ Principi, » Balduino scilicet Barbato, cum » reverentiâ ritè exhibito in patriam remeavit ». De commutatis cum Castro Salmuriensi Feodis Gofridus Calvi montis Dominus Gofrido Andegavensi homagium facit. Theobaldus, Comes Blesensis, et Stephanus ejus filius, homagium à Sulpicio suscipiunt propter Calvi-montem et alia Feoda dotalia ejus uxoris. Supremo Wulcassini Comitatus Dominio Feodali ab Henrico Rege ad Robertum Normanniæ Ducem translato, Drogo, ejusdem Provinciæ Comes, cujus assensu facta fuerat hæc cessio, Normanniæ Duci homagium facit. Guillelmo Notho, jam sedatis de Ducatus possessione contentionibus, hominia renovant Normanniæ Præsules et Barones. Idem prædecessorum suorum vestigiis

Tom. 11. p. 287.

Ibid. p. 267

Ibid. p. 258

Ibid. p. 248.

Ibid. p. 338.

Tom. 11. pp.
181. et 212.

insistens , Britanniae Comites licet invitos , ad hominum sibi præstandum , et ad agnoscendum Normanniae in Britanniam Feodale Dominium coëgit.

ibid. pp. 267.
et 270.

Victores erga victos ab hominili lege non semper immunes fuisse videntur. Goffridus Martellus Theobaldo Comiti Blesensi propter Turoniam , et Willelmo Aquitaniae Duci propter Santonicum Comitatum homagium facit , licet uterque Comitatus Theobaldi et Willelmi bello captorum redemptionis fuerit pretium. Ubi observandum Feodi totalem alienationem cum solâ reservatione hominili legibus Feodalibus quæ tunc temporis vigeant , sultem quibusdam in locis , vetitam non fuisse.

ibid. p. 304.

Quod confirmatur exemplo ex Lamberto Ardensi deprompto.
« Eustacius , Comes Boloniensis , » inquit , *cùm in Hinniaco et in » Exclusâ nihil proprium haberet præter homagium . . . quid » quid in Hinniaco juris habebat » Senescalco suo Ardensi Domino Arnoldo , hominio accepto , in servitii sui remuneratorem concessit et dedit Feodum . . . » Itaque Hinniacensis Dominus , » et Balduinus de Exclusâ ei » (Arnoldo) hominum fecerunt » .
*Specimen hic habetur Feodi Aerii cui nulla addicta gleba , sed merum jus hominili suscipiendi attributum.**

Tom. 10. pp.
149. et 163.

Hominium præstabat Vassallus se se commendando in manibus Domini. Sic , Auctore Ademaro Cabannensi , Fulco Nerra hominili obsequio functus est erga Ducem Aquitaniae « pro » Castro Losduno et Sanctonensi

riere-Vassaux de la Couronne , de lui faire *hommage* , et de recevoir de lui l'investiture de ce Comté.

Le droit de conquête n'exemptoit pas toujours de la loi de l'*hommage*. Le vainqueur le rendoit quelquefois au vaincu , même après l'avoir dépouillé de la possession de son fief. Thibaut , Comte de Touraine , est fait prisonnier par Geoffroi Martel , et lui abandonne la ville de Tours pour prix de sa rançon : Geoffroi lui en fait *hommage*. Ce Comte d'Anjou en usa de même à l'égard du Duc d'Aquitaine , à qui il fit *hommage* de la Saintonge , après l'avoir forcé par les armes à lui en céder la propriété. L'aliénation totale d'un fief avec la rétention de l'*hommage* , n'avoit donc rien de contraire aux loix féodales qui étoient alors en usage , au moins dans certaines Coutumes.

Un autre fait rapporté dans l'histoire des Comtes d'Ardres , peut servir à appuyer cette réflexion. Eustache , Comte de Boulogne , en qualité de Seigneur dominant d'Hénin-Liétard et de Lescluse près de Douay , ne possédoit aucun Domaine dans ces deux terres , et n'y avoit que le droit d'*hommage*. Comme ses Vassaux étoient indociles et remuans , il donna son droit d'*hommage* en fief au Seigneur d'Ardres. Celui-ci commença par faire *hommage* de son nouveau fief au Comte de Boulogne , et se le fit rendre par les Seigneurs d'Hénin-Liétard et de Lescluse. C'est ce que les Feudistes modernes appellent *un fief en l'air*.

Le Vassal faisoit *hommage* en mettant ses mains entre celles de son Seigneur. C'étoit la manière la plus générale de se recommander. Adémar de Chabannois nous apprend que c'est ainsi que Foulques Nerra fit *hommage* au

Duc d'Aquitaine pour Saintes et Loudun, et que le Neveu d'Alduin, Comte d'Angoulême, lui rendit hommage pour deux châteaux de la Saintonge. Il paroît cependant que les circonstances qui accompagnoient l'hommage, ont varié suivant les tems et les lieux. Si l'on en croit Guillaume de Malmesbury, du tems de Charles le Simple, celui qui recevoit un fief, baisoit le pied de son Seigneur. Nous voyons dans la convention faite entre Guillaume, Duc d'Aquitaine, et Hugues de Lusignan, un Evêque d'Angoulême faire hommage au Duc d'Aquitaine, en lui baisant le bras.

Il y avoit aussi plusieurs especes d'hommages. Les Historiens Normans affectent de qualifier *hommage par parage*, celui que leurs Ducs rendoient à nos Rois : cette expression est également employée, pour signifier l'espece d'hommage que les Comtes de Bretagne ne faisoient qu'avec répugnance aux Ducs de Normandie.

Le sçavant Auteur de l'Usage général des Fiefs, prétend que l'*hommage-lige* n'a été introduit qu'au commencement du douzieme siecle, et que le mot de *lige* ne se trouve dans aucune piece antérieure à ce siecle. Cependant Baudry qui a achevé sa Chronique de Cambrai et d'Arras vers l'an 1082, parlant d'un Châtelain de Cambrai qui vivoit sous Henri I, dit que ce Chevalier étoit *homme-lige* du Comte de Flandre. Nous pourrions encore citer l'Auteur des Gestes des Comtes d'Anjou qui se sert du terme de *Foi-lige* à l'occasion de deux hommages rendus à Geoffroi-Martel par son filleul Geoffroi de Châteaugontier. Mais comme cet Auteur n'a écrit qu'après l'an 1150, il peut se faire qu'il se soit exprimé

» *urbe* ». *Josfredus autem a filium*
 » *suum commendavit in manibus*
 » *fratri suo Alduino; Comiti En-*
 » *golism. propter Castra duo*
 » *Santonensis agri* ». *Hominii forma pro temporibus et locis varia fuit. Si Willelmo Malmesburiensi fides, regnante Carolo Simplice, pedem largitoris osculabatur Vassallus pro suscepto beneficio; et in conventionem inter Vilelmum Ducem, Hugonemque Dominum de Liziniaco, Roho, Episcopus Engolismensis hominum, præstitisse memoratur osculando brachium Comiti.*

Tom. 10. p. 243.

Tom. 11. p. 534.

Neque una fuit tunc temporis homagii species. Scriptores Normanni studiosè notant à Ducibus suis hominum Franciæ Regibus præstitum fuisse per Paragium. Eodem vocabulo designarunt speciem hominii quo Britannici Duces ergà Normanniam tenebantur.

Existimavit eruditus Auctor Operis quod inscribitur de usu Feodorum generali, hominum ligium non nisi seculo duodecimo ineunte in Regno Franciæ obtinuisse, ligiique vocem antè idem seculum nullibi occurrere. Verumtamen apud Baldericum qui circa annum 1082 Chronicon Cameracense et Attrebatense absolvit, Joannes Cameracensis Castellanus, Henrico I coævus, dicitur Balduini Comitis Flandriæ Ligii miles. Alterum quoque deduci posset exemplum ex Gestis Consulium Andegavensium, ubi Goffridus de Castro Guntherii bis dicitur Goffrido-Martello Comiti homagium et ligiationem fecisse; nempè primà vice propter beneficium à Comite acceptum;

Erussel. p. 108. et seq.

Tom. 11. p. 125.

ibid. p. 268.

secundâ verò, defunctorum patris et fratris natu-majoris terrâ susceptâ. Sed cùm Gestorum illorum Auctor non scripserit, nisi elapso medio seculo undecimo; fieri potest ut voces ætate suâ usurpatas seculi superioris usibus accommodaverit.

Mutua Seniorum et Vassalorum officia ex hominio et fide fluentia sic definit Fulbertus in epistolâ ad Willelmum, Aquitanix Ducem: « Qui Domino suo » fidelitatem jurat, (inquit Fulbertus) ista sex in memoriâ semper habere debet, incolume . . . » tutum . . . honestum . . . utile . . . » facile et possibile ». Ut autem beneficio dignus videri velit et salvus esse de fidelitate quam juravit, non satis est Vassallum in his Domino non nocere; debet insuper ei consilium et auxilium fideliter præstare. « Dominus quoque fidei suo » in his omnibus vicem reddere » debet. Quod si non fecerit, merito censebitur malefidus, sicut » illè (id est fidelis seu Vassallus) » si in eorum prævaricatione vel » faciendo vel consentiendo deprehensus fuerit, perfidus et » perjurus. » Alibi sic Fulbertus nobilem quemdam virum Vassallum suum alloquitur: « Hæc à » vobis exigo, securitatem de meâ » vitâ et membris et terrâ quam » habeo vel per vestrum consilium acquiram, et de auxilio » vestro contrâ omnes homines » salvâ fidelitate Roberti . . . » item commendationem vestrorum militum qui de nostro Casamento beneficium tenent salvâ fidelitate vestrâ ». Ex quibus verbis apparet hominum et fidem Domino inferioris Feodi præstitum officere non potuisse juribus domini superioris; plerumque Dominorum Vassallum singulis clientelaria præstitisse servitia secundùm diversos uniuscujusque vel prioritatis vel dignitatis gradus.

Tom. 10. p. 463.

ibid. p. 447.

Les engagements qui résultoient de la *foi et hommage*, sont détaillés dans deux lettres de Fulbert. Ce Prélat dans celle qu'il écrit au Duc d'Aquitaine, les réduit à six: *conservation, sûreté, honnêteté, utilité, facilité et possibilité*, c'est-à-dire, que le Vassal ne doit porter aucune atteinte à la personne de son Seigneur, ne point révéler son secret, ni préjudicier à la sûreté de ses forteresses, ne point lui faire de tort du côté de sa justice et de ses honneurs, ni de ses possessions, ne point lui susciter des obstacles qui rendroient difficile ou impossible ce qu'il a la facilité ou la possibilité d'entreprendre et d'exécuter. Mais un Vassal n'a pas rempli toute justice en ne nuisant pas à son Seigneur; il lui doit encore conseil et aide dans toutes les occasions qui peuvent l'intéresser. Le Seigneur de son côté doit remplir les mêmes obligations à l'égard de son Vassal; s'il y manque, il est coupable de mauvaise foi, comme le Vassal qui ne s'acquitteroit pas de ses devoirs envers son Seigneur, seroit coupable de perfidie et de parjure. Un Vassal en s'engageant ainsi à défendre son Seigneur immédiat envers et contre tous, devoit excepter le cas de fidélité envers le Roi, de même que celui qui auroit possédé des fiefs dans différentes mouvances, faisoit la réserve de la fidélité envers son principal Seigneur. C'est ce que nous apprend une autre lettre de Fulbert à un des Vassaux de l'Eglise de Chartres.

Le Vassal infidele est puni par la confiscation de son fief. Nous avons déjà fait voir que Robert et Henri I exercèrent ce droit sur plusieurs Seigneurs. Guillaume le Bâtard confisqua les fiefs de plusieurs Barons de Normandie, sous prétexte d'infidélité. Nous en apporterons quelques autres exemples à l'article des Cours féodales. Les Evêques employoient l'excommunication et l'interdit, avant que d'en venir à la confiscation. Les Vassaux qui refusoient la foi et hommage, encouraient aussi la confiscation. Eudes le Champenois eut recours à la force, pour réduire à ce devoir le Seigneur de Commerci, et livra sa ville au pillage et aux flammes. *Commercium Castrum igne et ferro vastavit Odo Campaniensis ob negatum à Comiti hominum et fidelitatis sacramentum.*

D'un autre côté le Vassal à qui le Seigneur infidele refusoit secours et protection, le quittoit et se recommandoit, c'est-à-dire, faisoit hommage à un autre. Le Châtelain de Cambrai dont il est parlé ci-dessus, se voyant depouillé de son fief par l'Evêque, et abandonné par le Comte de Flandre dont il étoit *homme-lige*, le renonce pour Seigneur, et se fait Vassal de l'Empereur Henri III qui faisoit alors la guerre au Comte.

Enfin le Vassal qui ne jouissoit plus de son fief ou bénéfice, étoit dégagé de tous les devoirs que lui avoit imposés la foi et hommage. Il relevoit immédiatement du suzerain de son premier Seigneur. Le Chevalier Ermenfroid ayant donné à l'Abbaye de Saint Maur, du consentement du Comte Burchard, le bénéfice qu'il tenoit de ce Seigneur, ne relève plus que du Roi; et ce qui est beaucoup plus remarquable, c'est que ce Chevalier n'étant plus lié par aucun hommage au Comte Burchard, ne pouvoit

Infidelis Vassalli Feodum Domini fisco addicebatur. Alibi notavimus Robertum Henricumque Reges hanc pœnam de nonnullorum Vassallorum perfidiâ repetiisse. Eodem usi sunt jure Normanniæ Duces, aliique superioris ordinis Dynastæ. Verùm de his ubi de Feodalibus Curiis. Carnotensis Ecclesiæ Vassallis excommunicationem et sacrorum interdictionem minatur Fulbertus, nisi infra terminum constitutum veniant servitia debita facere, aut de suis casamentis legitimis rationem reddere; contumacium verò casamenta se aliis daturum declarat. Confiscationis quoque discrimen incurrebant Vassalli qui fidem et hominum præstare nolebant. Commercium Castrum igne et ferro vastavit Odo Campaniensis ob negatum à Comiti hominum et fidelitatis sacramentum.

Vassallus autem cui auxilium patrociniūque denegabat Dominus alterius manibus se commendabat. Ita se gessit Joannes Castellanus Cameracensis supra memoratus. Cùm enim Castellaniâ per Episcopum privatus fuisset, neque per Comitem Flandriæ ipsi liceret jus suum adversus Episcopum persequi, « Comitem » cujus erat Ligius miles dereliquit, et ad Imperatorem se contulit ».

Beneficii seu Feodi desertione vel cessione solvebatur vinculum Vassallum inter et Dominum fide et hominio connexum. Miles quidam nomine Ermenfredus, cùm beneficium quod de Comite Burchardo tenebat, ejusdem Comitis assensu Monasterio Fossatensi contulisset, ab Auctore vitæ Burchardi dicitur solius tunc Regis Dominio subditus, et quod apprimè notandum est, instante Burchardum inter et Odonem pugnantem; antequam committeretur prælium, Ermenfredus Burchardi

Tom. 11. p. 229.

Tom. 10. p. 447.

Tom. 11. p. 458.

Tom. 10. p. 355.

manibus et potestati humiliter se submisit. *Cujus agendi rationis causam subjicit Auctor vitæ Burchardi.* « *Non mos erat, inquit, nec* » *est Francis in bello aliquo modo introire, absque præsentia aut jussu proprii Senioris* ». *Proinde Ermenfredus, hominio Burchardo Comiti facto, jus acquisivit se se pugnantibus adjungendi.*

plus le suivre à la guerre qu'il faisoit alors au Comte Eudes. Son zèle pour son ancien Seigneur, l'engagea à faire à cet effet un nouvel hommage, en se recommandant entre ses mains. L'Auteur de la vie de Burchard apporte pour raison de ce fait qui peut nous paroître singulier, que l'usage ancien et moderne des François, étoit de ne point aller à la guerre hors de la présence ou sans l'ordre de son Seigneur.

X.

De Dominorum Juribus in Vassallos et in Dominorum suorum Incolas.

Vassallum à Feodo suo abesse nefas, nisi prius à Domino petiisset et obtinisset licentiam peregrinè proficiscendi. *Burchardus Comes mox laudatus, acceptâ Regis licentiâ Cluniacum petit S. Mayolum Abbatem invisurus.*

Tom. 10. p. 352.

Castri Guntherii Dominus jam vetulus Jerosolymas perrexit; » sed cum licentiâ Goffridi-Martelli, Comitis Andegavensis. Neque Vassallis licebat ædificare Castella, priusquàm ejusmodi facultas eis concessa fuisset à Domino superiori, ut patet ex pluribus instrumentis, quorum satis erit unum appellare; Diploma scilicet Regis Roberti in gratiam Abbatæ San-Dionysianæ circa annum millesimum datum, in quo Rex Burchardo Barbato facultatem concedit munitionem construendi apud Monmaurenciacum. *Porrò tyrannicum plerumque fuit Dominorum in Vassallos imperium. Cujus rei passim in illius ævi monumentis occurrunt exempla; sed potissimum in*

Tom. 10. p. 393.

vulgatâ a Beslio Conventione Willelmum Aquitanie Ducem inter et Hugonem de Liziniaco, in quâ perspicere est malefidi

Tom. 11. p. 534.

Ducis calliditatem assiduis fraudibus et dolis Vassallum strenuum et ingenuum, sed nimis credulum inhumanè et crudeliter deludentis.

X.

Des Droits des Seigneurs sur leurs Vassaux et dans leurs Terres.

Le Vassal étoit tellement lié au service féodal envers son Suzerain, qu'il ne pouvoit s'absenter de son fief sans sa permission. Ce Burchard dont nous venons de parler, demande au Roi celle d'aller à Cluny faire visite à Saint Mayeul: le Seigneur de Château-Gontier devenu vieux, et touché du desir d'expier ses fautes par le pèlerinage de la Terre-Sainte n'entreprend pas ce voyage sans le consentement du Comte d'Anjou. Un Vassal ne pouvoit pas non plus construire de Château, sans l'agrément du Suzerain: Bouchard ne fit bâtir celui de Montmorency que par la permission du Roi Robert. Cette autorité des Suzerains sur leurs Vassaux étoit quelquefois exercée d'une manière bien tyrannique. La pièce conservée par Besly, et qui porte le titre de convention entre Guillaume, Duc d'Aquitaine, et Hugues, Seigneur de Luzignau, contient les traits les plus frappans de cet abus. On y voit un Vassal plein de bravoure et de candeur être le jouet perpétuel des caprices les plus bizarres et de la mauvaise foi d'un Suzerain continuellement occupé à le tourmenter et à le tromper.

Les Hauts Seigneurs jouissoient du droit de faire des lois dans leurs Etats; Godefroi, Comte de Verdun, y ayant convoqué une Assemblée des Seigneurs de la Province, y dressa des Réglemens avantageux à cette ville et à l'Eglise. En Normandie, Richard de Hugleville donna des loix aux habitans de Cornailles. Celles de la Treve de Dieu furent dressées dans des Assemblées mixtes composées des trois Ordres des Provinces à l'usage desquelles elles furent publiées. Il n'est pas étonnant que la législation ainsi divisée n'ait pas été uniforme dans le Royaume. De-là cette multiplicité de Coutumes différentes non-seulement de Province à Province, mais de Seigneurie à Seigneurie. Les villes qui changeoient de Seigneur, changeoient aussi de coutume. Lorsque Richard II céda Dreux à Eudes le Champenois qui lui donna Tillieres en échange, *adont*, dit la Chronique manuscrite de Normandie, *Dreux où l'en usoit de la Coutume de Northmandie, fut muée en la Coustume Francheise, et Tillieres qui étoit en la Coutume Francheise fut muée en la Coutume de Northmaudie.*

consuetudines, licet prius apud Drocas Franciæ leges viguissent.

Les Comtes de Troyes et ceux de Sens condamnoient à mort: le gibet étoit le supplice affecté aux voleurs; et il paroît par le récit de Glaber que les Comtes eux-mêmes jugeoient les criminels, et rendoient la sentence. Guillaume, Comte d'Angoulême, jouissoit aussi de ce droit. Le Vicomte de Martillac et son frere avoient crevé les yeux et arraché la langue à leur frere Alduin. Le Comte d'Angoulême pouvoit leur infliger la peine de mort; il leur accorda la vie et les

Legum sancendarum jure potiebantur Domini in locis Ditioni suæ subditis. Sic ex Historiâ, Episcoporum Virdunensium Comes Godefridus, « celebrato intra Virdunensem urbem » Comitum et Principum generali » Concilio, multa urbi et Ecclesiæ » utilia disposuit. » In Normanniæ Ducatu Richardum de Huglevilla leges Corneliensium Colonis intulisse, auctor est Ordericus Vitalis Histor. Eccles. Libro VI. Pacis et Treugæ Domini constitutiones latæ fuerant in Conciliis ad quæ convenerant cives trium ordinum provinciarum apud quas vim legis habituræ erant. Ex legum ferendi potestate tot inter Dynastas divisâ, tot et tam discrepantes exortæ sunt consuetudines non tantum in diversis Provinciis, sed in ejusdem oppidis atque etiam vicis. Hinc civitates quæ sub alterius Domini potestatem transibant novas admittebant leges. Sic ex quo Richardus II, Normanniæ Dux et Odo, Comes Carnutensis Tillerias et Drocas inter se commutaverunt, Drocarum incolæ Francicas, Tilleriarum verò Normannicas usurpaverunt Normanniæ et apud Tillerias

Jus Legislationis.

Tom. 11. p. 250.

Ibid. p. 246.

Ibid. p. 510. et seqq.

Tom. 11. p. 329.

Ex Glabro Histor. L. 3, Cap. 6, Trecenses et Senonenses Comites jure vitæ et necis insonites utebantur, et quidem sententiam capitale per se proferebant: ex ejusdem Scriptoris narratione liquet latrones suspendio affectos fuisse. Engolismenses Comites eandem habuisse potestatem, auctor est Ademarus Cabanensis narrans in Chronico Willelmo Seniore Comitem Engolismensem Willclmo Vicecomiti Martiliacensi et Odolrico atrocissimi

Jus capitalis Judicii.

Tom. 40. p. 33.

sceleris in ipsorum fratrem petrati convictis vitam et membra concessisse, sed omni eos honore privasse.

Jus Monetæ
cudendæ.

Penès Dominos sive Laïcalis, sive Ecclesiastici ordinis, Monetæ cudendæ jus fuisse patet nonnullis exemplis. Arnaldo Episcopo bellum intulit Audebertus Petragoricensis Comes, quòd Episcopus deposuerat « monetam Helianensem quam Helias Comes pater ejusdem Audeberti jusserat fabricari ».

Tom. 11. p. 287.

Hugo-Capetus in Diplomate pro Ecclesiâ Sancti Martini Turonensis « annuit ut percussurâ Numismatis quæ et Moneta dicitur, secluso fisci jure, Canonici ex more semper habeant. » Porro hæc verba (secluso fisci jure) innuunt Reges in Dominorum inferiorum rei nummarie fabricas jus aliquod saltem inspectionis exercuisse. Idem Hugo, consentiente Roberto Silviniacensi Monasterio concedit « ut Malias de bonâ lege cum nomine et imagine B. Maioli possit facere Odilo Abbas et successores sui in nomine Ecclesiæ Silviniacensis; et current Malie S. Maioli omni tempore, et valoris perpetui erunt in terrâ Archimbaldi Comitum cum Maliis Regiis in perpetuum ». Trenorciense quoque Monasterium monetæ jure potitum fuisse probant hæc Henrici I verba in Diplomate anni 1059: Volumus, inquit, in prædicto loco Trapezetas esse. Occurrunt in monumentis monetæ Carnutenses, Aurelianenses, Mosomenses, Remenses, Rhotomagenses, Tolosanæ et Vermandenses. Ex eo quòd Cabilone excusa fuerit moneta Regis Henrici nomine, meritò colligitur Regiam monetam in Burgundiæ

ibid. p. 565

Tom. 11. p. 601.

Plusieurs Seigneurs Ecclésiastiques et Laïques jouissoient du droit de battre Monnoie. Le Comte de Périgueux fit la guerre à l'Evêque de cette ville qui avoit rejeté la monnoie Héliane ainsi appelée du nom du Comte Hélie. Hugues-Capet confirma ce droit à l'Eglise de S. Martin de Tours, sans préjudice du droit du fisc, ce qui insinue que les Rois avoient deslors inspection sur les monnoies des Seigneurs particuliers. Le même Prince accorda au Monastere de Sauvigny le droit de frapper des mailles avec le nom et l'image de S. Mayeul, pour avoir cours à perpétuité dans la Terre du Comte Archambaud, comme les mailles du Roi. Henri I confirma le droit de battre monnoie à l'Abbaye de Tournus en 1059. Nous avons remarqué des monnoies de Chartres, d'Orléans, de Mouson, de Reims, de Rouen, de Toulouse et de Vermandois. La monnoie qui se frappoit à Châlons-sur-Saône au nom du Roi Henri I, ne prouve pas, comme le prétend le Père Hardouin, que Robert, frere de ce Prince, n'ait pas été Duc de Bourgogne, ni même que les Ducs de Bourgogne n'avoient pas droit de battre monnoie, mais seulement que la monnoie du Roi avoit cours dans les terres des Seigneurs. On comptoit par talens, livres, marcs, onces: les pieces de monnoie étoient des besans, des sols, des deniers, des mailles. Il est fait mention de sols d'or dans un Diplôme de Hugues-Capet en faveur de l'Eglise de Saint Martin de Tours, et dans la Chronique d'Odoranne.

membres, et se contenta de confisquer leurs fiefs et leurs bénéfices.

Plusieurs Seigneurs Ecclésiastiques et Laïques jouissoient du droit de battre Monnoie. Le Comte de Périgueux fit la guerre à l'Evêque de cette ville qui avoit rejeté la monnoie Héliane ainsi appelée du nom du Comte Hélie. Hugues-Capet confirma ce droit à l'Eglise de S. Martin de Tours, sans préjudice du droit du fisc, ce qui insinue que les Rois avoient deslors inspection sur les monnoies des Seigneurs particuliers. Le même Prince accorda au Monastere de Sauvigny le droit de frapper des mailles avec le nom et l'image de S. Mayeul, pour avoir cours à perpétuité dans la Terre du Comte Archambaud, comme les mailles du Roi. Henri I confirma le droit de battre monnoie à l'Abbaye de Tournus en 1059. Nous avons remarqué des monnoies de Chartres, d'Orléans, de Mouson, de Reims, de Rouen, de Toulouse et de Vermandois. La monnoie qui se frappoit à Châlons-sur-Saône au nom du Roi Henri I, ne prouve pas, comme le prétend le Père Hardouin, que Robert, frere de ce Prince, n'ait pas été Duc de Bourgogne, ni même que les Ducs de Bourgogne n'avoient pas droit de battre monnoie, mais seulement que la monnoie du Roi avoit cours dans les terres des Seigneurs. On comptoit par talens, livres, marcs, onces: les pieces de monnoie étoient des besans, des sols, des deniers, des mailles. Il est fait mention de sols d'or dans un Diplôme de Hugues-Capet en faveur de l'Eglise de Saint Martin de Tours, et dans la Chronique d'Odoranne.

Ducatu admissam fuisse; verùm non indè sequitur Burgundiæ Duces monetæ cudendæ jure caruisse, et multò minus, Robertum Regis Henrici fratrem nunquam Burgundiæ Ducatum obtinuisse, ut somniavit Harduinus. Talentis, libris, marcis, unciis numerabatur pecunia. Diversæ monetarum species, besantii, solidi, denarii, malix. Solidos aureos memorant Diploma Hugonis-Capeti in gratiam S. Martini Turonensis, et Odorannus in Chronico.

Tom. 11. p. 411.

Tom. 10. pp. 167 et 552.

Le droit de Chasse appartenoit aux Seigneurs Ecclésiastiques comme aux Laïques. Hugues-Capet l'accorda à l'Eglise d'Orléans dans la forêt qui porte aujourd'hui ce nom, avec liberté d'y faire chasser tous les jours. Les Ecclésiastiques en faisoient part à leurs Avoués qui en abusoient quelquefois, témoin celui de S. Maur des Fossés qui vexoit les colons de cette Abbaye par les fréquens et longs séjours qu'il faisoit chez eux, sous prétexte de la chasse, et qui fut réprimé par un Arrêt de la Cour du Roi. Mais si les Eglises jouissoient légitimement de ce droit, les Canons défendoient aux Ecclésiastiques de l'exercer par eux-mêmes. L'Auteur de la vie du Comte Burchard blâme beaucoup un Abbé de S. Maur de l'inclination qu'il avoit pour la chasse. Un Evêque du Mans qui chassoit le Cerf à cor et à cri, en fut puni par une chute de cheval qui lui occasionna un ulcere au nez dont il ne put jamais guérir.

Carpitur quoque in Actibus Pontificum Cenomanensium Avesgaudius Episcopus, quòd contrà suum ordinem venatum pergeret; ibidem narratur eum equo prolapsus, dùm cervum clangendo persequeretur justas insanabili ulcere luisse pœnas, quia contrà regulam operatus erat.

Les Seigneurs avoient des prétentions sur les trésors trouvés dans l'étendue de leurs Seigneuries. Le Comte de Nantes s'empare, moyennant dix livres de deniers, d'un vase d'or d'environ cent livres, qu'un paysan avoit découvert en fouillant la terre. Les menaces dont usa le Comte en cette occasion

Ecclesiasticis Dominis perindè ac Laicis competebat Venationis jus, quod Ecclesiæ Aurelianensi confirmat Hugo-Capetus præcepto anni 990, sic: « Leodiæ quoque sylvæ venationem, sicut antecessores ejus (Episcopi) visi sunt habuisse, eidem sanctæ matri Ecclesiæ habere concedo, ejusque venabula per eam sine dilatione currere cunctis diebus autoriso ». Hoc jure abusos aliquando fuisse defensores Ecclesiarum patet ex Diplomate Henrici I anno 1043, quo comprimuntur vexationes quas in puperes cujusdam villæ Fossatensis Monasterii colonos sub advocacionis specie Nivardus exercebat creberrimè illic moram faciendo, et venatum iens et rediens. Porrò venationis jus, non exercitium, Ecclesiasticis viris tunc temporis erat licitum. Magenardo, Abbati Fossatensi, vitio vertit auctor vitæ Burchardi, quòd canum atque bestiarum venationibus aviumque volatibus de-

Jus Venationis.

Ibid. p. 558.

Tom. 11 p. 577.

Tom. 10. p. 351.

Ibid. p. 385.

Quod spectat ad jus Dominorum in thesauros inventos, narrat Scriptor Historiæ Monasterii S. Florentii Salnuriensis, Budicum Comitem Nannetensem, signum aureum ferè centum librarum à rustico inventum, « ut potè Dominum, minarum im-

Jus in Thesauros inventos.

Tom. 11 p. 279.

» *nariorum extorsisse* ». *Quibus verbis innuitur majorem summam ad rusticum inventorem redire debuisse.*

Jus in Ven-
ditiones, etc.

Jura autem in venditiones aliaque diversi generis vectigalia Dominis feodalibus competebant.

Tom. 11 p.
603.

« *Emptiones, commutationes vel commercia quæ fecerunt vel facturi sunt Monachi* » *S. Petri Carnutensis annuit Albertus vir nobilis in Diplomate Henrici Regis anno 1059. « Canonici Aurelianensis Ecclesiæ omniumque Monasteriorum sibi pertinentium, » jam ab anno 990 præ-*

ibid. p. 359

cepto Regio concesserat Hugo-Capetus, ut quidquid Clerici Præfatorum locorum tempore vitæ suæ domos aut ædificia ædificata vel ædificanda promeruerint, cuiusque delegerint ex Clero, habeant donandi libertatem, sive venundandi potestatem sine aliquâ prohibitione ».

envers son Vassal, semblent prouver qu'il appartenait plus du dixième de ce trésor à celui qui l'avoit trouvé.

On ne pouvoit faire des acquisitions ou des échanges dans l'étendue d'un territoire, sans la permission du Seigneur. Albert, Seigneur considérable du Pays Chartrain, l'accorde à l'Abbaye de S. Pere dans sa Charte de donation confirmée par Henri I. Hugues-Capet avoit permis en 990 aux Chanoines d'Orléans de vendre à des Cleres, sans aucun empêchement, les maisons qu'ils auroient bâties.

XI.

De Curii Dominorum sive Laicorum sive Ecclesiasticorum Plenariis, Feodalibus et Judicialibus; ubi de Ecclesiarum Advoc. Defens. et Conserv.

Procerum
Curie plena-
riæ et Offi-
ciales.

Plenariarum Curiarum quas Regum ad instar celebrarunt Proceres, exemplum habetur in Chronico Malleacensi, ubi memora-

Tom. 11 p.
217

tur solemne « Placitum ab Agnete Comitissâ Pictavis cum duobus filiis suis Petro atque Gau-

ibid. p. 422.

fredo, unàque cum Vitrico eorum Gaufredo-Martello suo marito cum omnibus Pictavorum Optimatibus factum ». *Alterum exemplum occurrit in Conventu Optimatum, Episcoporum, Abbatum et nobilium Flandriæ Comitatus, quem habuisse dicitur Balduinus Attrebatii, Curte publicâ, anno 1038. Proceribus quoque sui fuerunt Officiales vel titulis vel numero Regiis Offi-*

ibid. p. 614.

cialibus haud impares. Roberti I, Burgundiæ Ducis instrumento Sangermanensibus anno 1053 concesso subscribunt, Pincerna, Venatores et Cancellarius.

XI.

Des Cours Plénieres, Féodales et de Justice des Seigneurs Laïques et Ecclésiastiques; des Avoués, Défenseurs et Conservateurs des Eglises.

Les Hauts Seigneurs tenoient des Cours plénieres à l'exemple des Rois, et l'on y voyoit les mêmes Officiers que dans les Palais de nos Monarques. Le Placite que la Duchesse douairiere d'Aquitaine tint à Poitiers en 1044, étoit une Cour pléniere où se trouverent ses deux fils, Geoffroi-Martel, Comte d'Anjou, son second mari, et tous les Seigneurs du Poitou. Baudouin, Comte de Flandres, tint à Arras en 1038 une Cour publique composée des Seigneurs, Prélats et Abbés de ses Etats. Une Charte du Duc de Bourgogne Robert I fait mention de l'Echanson ou Pincerne et des Veneurs de ce Prince qui avoit aussi son Chancelier.

Les Seigneurs Ecclésiastiques jouissoient des mêmes prérogatives quand elles étoient attachées aux fiefs dont les Eglises étoient propriétaires. La libéralité des Souverains ne se borroit pas à confirmer leurs droits; ils se plaisoient encore à leur en accorder de nouveaux. Le Comté de Vienne accordé à l'Eglise de cette ville par Rodolphe III; la donation de celui de Beauvais confirmée par le Roi Robert à l'Evêque et au Chapitre, et un autre Comté également confirmé à l'Abbaye de Saint Sauve de Montreuil par Henri I, en sont des preuves suffisantes.

Il n'est donc pas surprenant que les Evêques et les Abbés aient encore exercé dans ces tems-là les mêmes droits que les autres grands Vassaux de la Couronne. Nous avons déjà parlé d'un *Chancelier* de l'Abbé de S. Médard. L'Evêque d'Angoulême avoit des *Dapiferes*. Celui de Périgueux prétendoit le droit de battre monnoie contre le Comte de Périgord. A Dijon et dans plusieurs autres endroits du Comté de Langres, les Actes étoient datés de l'année de l'Episcopat de l'Evêque, comme de celle du Règne du Roi. L'Evêque de Téroüanne avoit, comme bien d'autres, sa Cour composée de *Pairs* et de *Barons*. Ce Prélat et celui d'Auxerre étoient portés le jour de leur Sacre sur les épaules de leurs nobles Feudataires depuis le lieu désigné pour l'Assemblée jusqu'à la chaire Pontificale, et cet usage a subsisté long-tems dans beaucoup d'Eglises. On peut voir dans Ademar de Chabannois le détail des cérémonies qui accompagnoient l'intro-nisation de l'Evêque de Limoges. Le nombre des Officiers de l'Evêque de Chartres étoit si considérable, que Fulbert se plaint au Roi Ro-

Iisdem prærogativis fruebantur Ecclesiastici Domini ad quorum Ecclesias pertinebant majoris dignitatis et honoris Feoda. Porrò munificentia Regum plures Ecclesias Comitibus insignitas exhibent illius ævi monumenta; nempè Bellovacensem et Viennensem earumdem civitatem Comitibus, hanc à Rodulpho III, Burgundiæ Rege, illam ab Odone Comite, Roberto Rege confirmante, donatas; Monstroliensem quoque S. Salvii, Comitatu quodam, annuente et roborente Henrico I, fruentem.

Ergò Prælati summis honoribus præditi cæteris Proceribus æquiparabantur. Jam Cancellarii Abbatibus S. Medardi mentionem fecimus, Engolismensis Episcopi Dapiferos memorat Engolism. Pontif. et Comit. Historiæ Scriptor. Peculiaris monetae cudendæ jus sibi vindicabat adversus Comitem Præsul Petragoricensis. In Comitatu Lingonensi annis Episcoporum regiminis, æquè ac annis Regum Principatûs notabantur instrumenta publica. Morinensis Episcopi Curia constabat Paribus et Baronibus, ex quibus nonnulli die incathedrationis Episcopi eum « ab electionis loco » usque in Cathedram suam de » ferre et transportare debebant, ut refert Lambertus Ardensis. Sed et ex historiâ Episcoporum Autissiodor. ordinandus Præsul, » Cathedræ innixus Episcopali » ad S. Proto-Diaconi matrem » sedem nobilium humeris depor- » tabatur ». Hoc vel simili modo plerique Episcopi sedium suarum possessionem adipiscebantur: de sede Lemovicensi legi potest Ademarum Cabanensis. Quod attinet ad Officiales Præsulum, audien-

Tom. II p. 263.

Ibid. pp. 614. et 639

Ibid. p. 300.

Ibid. p. 113.

Tom. 10. p. 153.

- Tom. 10. p. 464.* *has querelas erumpentis : « Illud » ægrius tolerabam, quòd res » Ecclesiæ in superfluum do- » mesticorum victualia sic expen- » dere compellebar ex pravâ con- » suetudine prædecessorum meo- » rum, ut officium hospitalitatis » et eleemosynæ, sicut meâ inter- » est, administrare non possum ».*
- Ibid. p. 340.* *Ipsismet Abbonem observantiæ monasticæ studiosissimum Abbatem magno apparatu comitatuque incessisse, etiam in itinere quod Monasterii de Regulâ apud Vascones reformati causâ aggressus fuerat, testis est Auctor ipsius vitæ. Cluniacensium Abbatum luxum fermè*
- Ibid. p. 67.* *Regium mordaci calamo perstringit Adalbero in Carmine ad Robertum Regem.*
- Ecclesiarum Defensores, ait Abbo in Canonibus ad Reges Hugonem et Robertum anno 996 dedicatis, « res Ecclesia- rum seu Monasteriorum usu- » fructuario diripiunt, colonos » in paupertatem redigunt... et » quorum defensores esse debue- » rant, eos vastant... se putant » non jam Advocatos, sed Do- » minos, etc. » Quibus querelis concinit Robertus Rex in Placito pro Corbeiensibus anno 1016, in quo et ipse dolet quòd « quo- » tidie videretur minorari status » ac justitia sanctæ matris Ecele- » siæ, maximè ab illis qui Avdo- » cati sanctorum locorum esse de- » berent et Defensores, illi è con- » trario prædatores fiant et raptor- » res ». Quibus malis ut mederentur Reges et Regni Proceres non tantùm Ecclesiastica bona susceperunt in tutelam, sed etiam Defensorum sive Advocatorum titulum et provinciam in semet ipsos benignè receperunt. Quamdam Floriacensis Cœnobia possessionem ab Advocati oppressione liberatam sub defensione et munitione suâ revocat Hugo-Capetus. S. Benigni Divionen-*
- bert de ce qu'ils consommoient ce qu'il auroit voulu et dû employer à l'hospitalité et à faire des aumônes. Abbon, Abbé très-régulier de S. Benoît sur Loire, avoit au moins seize chevaux à sa suite, lorsqu'il alla en Gascogne réformer la Réole. On peut voir dans le Poëme satyrique d'Adalberon quel étoit le train et le faste des Abbés de Cluny.*
- Les Avoués établis pour protéger les Eglises, défendre leurs causes, veiller à la conservation de leurs droits, contraindre leurs Vassaux et leurs Serfs à l'exécution des jugemens de Justice, conduire leurs troupes à la guerre, s'écarterent peu à peu du but de leur institution : de protecteurs qu'ils devoient être, ils devinrent usurpateurs, comme s'en plaignent le Roi Robert dans son Diplôme pour l'Abbaye de Corbie, et Abbon dans sa collection des Canons. Les Eglises vexées par ces tuteurs infidèles, eurent recours aux Rois ou aux Hauts Seigneurs qui les mirent sous leur sauve-garde et protection spéciale, et les délivrèrent ainsi du joug des Tyrans qui les opprimoient. Ils firent plus, ils ne dédaignèrent pas le titre et les fonctions de Défenseurs et d'Avoués des terres de plusieurs Eglises. Hugues-Capet, après avoir délivré une Terre de l'Abbaye de Saint Benoît sur Loire des vexations d'un Avoué, s'en rendit le protecteur. Le Roi Robert en exerçoit le droit sur plus de quarante Terres de l'Abbaye de S. Bénigne. Henri I ôta l'Avouerie de celle de S. Médard*

dard au Comte Etienne, prit l'Abbaye sous sa protection, et lui fit rendre le Château de Vic-sur-Aîne, qu'elle avoit perdu par la négligence de son *Avoué*. Le même Roi reconnut les services que lui avoit rendu l'Abbé de S. Thiéri-lès-Reims pendant le siege de Neuf-Châtel, en lui abandonnant l'*Avouerie* et le bénéfice qui en dépendoit, et qu'avoient possédé des Châtelains dont l'Abbaye avoit beaucoup souffert. Ce Prince voulut bien porter le titre et exercer les fonctions d'*Avoué* d'une Terre de l'Eglise de Chartres. Les Ducs de Normandie étoient également *Avoués* et *Défenseurs* d'une Terre de S. Bénigne.

fuit piissimus Princeps, « quatenus » *fisco injuriam inferre tentaverit*, » *Advocatum sibi sentiat esse infestum* ». *Normanniæ Duces cujusdam villæ ad S. Benignum pertinentes fuisse testatur Auctor Chronici S. Benigni.*

Cette qualité d'*Avoué* ou de *Défenseur* donnoit des droits plus ou moins étendus à ceux qui en étoient revêtus. Ordinairement il y avoit des terres et des redevances attachées à cette espece de bénéfice : Hugues-Capet réserva à titre de sauvement une rente de trente muids de vin sur une terre de S. Benoît-sur-Loire au profit de l'ancien *Avoué*. Le droit de Sauvement que Robert remit à S. Bénigne de Dijon, sur plus de quarante terres, étoit attaché à la qualité de *Protecteur* : Henri I s'étoit réservé quatre septiers de vin par arpent à titre d'*Avoué* de l'Eglise de Chartres. Les *Avoués* ordinaires avoient de plus part aux amendes et aux forfaitures en certains cas : on peut voir le détail circonstancié de leurs droits dans les Diplômes de Robert pour Corbie en 1016, et pour S. Germain des Prés en 1030, et dans ceux de Henri I pour S. Maur des

sis villarum plusquam quadraginta Defensoris munere fungebatur *ibid.* p. 596.

Robertus. Abbatiam S. Medardi » de potestate Stephani Comitis » eripuit, et in suâ mundeburde *Tom.* 11. p. 367.

» suscepit propriâ (Rex) Henricus, (qui) Castrum de Vico, de » quo privabatur Ecclesia tunc » temporis incuriâ et nugacitate » præfati Stephani Comitis, Ecclesie restituit ». Idem memor operæ à Sancti Theoderici Abbate sibi in obsidione Novi-Castri egregiè navatæ ; « Advocationem » cum beneficio ad eam pertinente, *ibid.* p. 587.

» (prius) à Castellanis Abbatie infestis » possessam monasterio restituit. Fiscus Unigradi juris Ecclesie Carnotensis Advocatus quoque » fisco injuriam inferre tentaverit, Rege auxiliante superno, me *ibid.* p. 584.

» Advocatum sibi sentiat esse infestum ». Normanniæ Duces cujusdam villæ ad S. Benignum pertinentes Advocatos ad tutelam Monasterii *Tom.* 10. p. 174.

Advocatis seu Defensoribus diversi generis jura, possessiones et redditus attribuebantur. Potestatem Everam juris Monasterii Floriacensis annuâ triginta modiorum vini exauctorato ejusdem villæ Advocato pensione solvendâ salvamenti regii jure oppignerat Hugo-Capetus in Diplomate jam laudato. Salvamentorum jura in modò memoratas S. Benigni villas ad Regem Robertum Defensoris titulo pertinuerant. In Ecclesie Carnotensis fiscum Unigradum quatuor sextarios sibi Advocationis nomine retinuit Henricus. Præterea emendarum et foris-facturarum aliquam partem percipiebant vulgares Advocati. Variorum eorundem jurium et emolumentorum enumerationem continent Roberti Regis Diplomata pro Corbeiensibus anno 1016 et San-Germanensibus anno 1030 ; item Henrici Placita seu præ-

cepta in gratiam Fossatensium et Suessionensium S. Medardi Monachorum annis 1043 et 1047. De litibus Advocatos inter et Ecclesias cognoscebatur in Regis Curiâ: de iis quoque judicabant Proceres cùm Ecclesiæ ipsorum ditioni erant obnoxie. Balduinus, Flandriæ Comes, de juribus Advocati villæ de Arkas ad sanctum Bertinum pertinentis cum consilio Optimatum suorum statuit die Epiphaniæ anni 1056. Andaginensium et Senoniensium in Vosago Advocatorum jura et emolumenta descripta habentur in eorundem Monasteriorum Historiâ et Chronico. Senoniensis Advocatus Conservatoris nomine gaudebat, fidelitatemque Abbati pro more recepto præstabat.

Tom. 41. p. 381.

Ibid. pp. 368. et 636.

Ibid. p. 596.

Advocatorum tutelæ oneribus, citrà ullum emolumentum, obnoxiorum genus innotescit ex diplomate quo Henricus Corboilensium Comitum quatenus Fossatensis Monasterii Defensorum jura definit. Ad jus Comitum pertinet Monasterii commodis invigilare illudque tueri et illæsum adversus pervasores præstare, nec non etiam ditare terrarum suarum beneficiis atque possessionibus. Districtè autem per Regales apices prohibetur ne Comes, Advocationis nomine, jus sibi vindicet in electionem Abbatis aut concessionem Abbatie, vel à Monasterio quidquam auferat vel requirat, aut etiam ibidem « sibi convivia præparare » jubeat; si verò caritatis gratiâ « aliquid ei à fratribus oblatum » fuerit, humili mente cum gratiarum actione suscipiat; sin « aliter nihil requirere præsumat ». Re quidem ipsâ Burchardo Corboilensi Comiti Fossatensis Cænobii Advocatio ab Hu-

Fossés en 1043, et pour S. Médard de Soissons en 1047. Les contestations entre les *Avoués* et les Eglises, étoient jugées et réglées à la Cour du Roi. Celles qui s'élevoient dans le district des Hauts-Seigneurs, étoient portées à leur Cour. Le Comte de Flandre Baudouin régla en 1056 de l'avis des Seigneurs, les droits de l'*Avoué* de la terre d'Arques appartenante à l'Abbaye de S. Bertin. La Chronique de Sénones et l'Histoire du Monastere de S. Hubert nous ont conservé le détail des droits de leurs *Avoués*. Celui de Saint Sauveur de Vosge portoit le nom de *Conservateur*, et il prêtoit serment de fidélité à l'Abbé.

Un Diplôme de Henri I concernant les droits des Comtes de Corbeil sur l'Abbaye de S. Maur, nous fait connoître une espece particulière d'*Avoués* et de *Défenseurs* à titre purement onéreux, et sans aucune rétribution. Ces Comtes avoient le droit de veiller aux intérêts de l'Abbaye, de la protéger et de la défendre, et de lui léguer ce qu'ils voudroient de leurs bénéfices et de leurs Domaines : il leur est défendu de s'arroger aucun droit sur l'élection ou la nomination de l'Abbé, et d'en exiger aucune sorte de redevance. Ils peuvent cependant accepter avec humilité et avec actions de grâces, les présents ou les repas que les Religieux voudront bien leur donner, mais sans pouvoir s'en faire un titre contre l'Abbaye. On voit en effet dans la vie de Burchard, Comte de Corbeil, que Hugues-Capet ne lui avoit accordé l'Avouerie de cette Abbaye, qu'à condition de la restaurer et de la protéger. On y peut remarquer encore,

ainsi que dans le Diplôme de Henri I, que les Abbayes Royales étoient sous la sauve-garde spéciale des Rois, et qu'elles étoient regardées comme faisant partie du fisc Royal.

» *malignos terrarumque invasores existeret* ». Notandum autem tam apud vitæ Burchardi Scriptorem quàm in Henrici Diplomate, Regales Abbantias Fisci et Dominii Regii

Il ne faut pas confondre avec les Défenseurs des Eglises d'autres Avoués qui paroissent avoir exercé une autre espee de fonctions. Jean d'Arras dont il est fait mention ailleurs comme homme-lige du Comte de Flandre, est appelé Avoué d'Arras dans une Charte de Marchiennes de 1038, où l'on voit aussi le nom d'un autre Avoué nommé Robert, et à la fin de laquelle il est dit que quatre autres Avoués militaires ont tenu un Placite à Arras dans la Cour publique.

On sçait que les Seigneurs laïcs avoient une *Cour féodale* et de *Justice*, où se terminoient les contestations qui s'élevoient entre leurs Vassaux. On voit dans les Gestes des Abbés de S. Germain d'Auxerre, qu'un Chevalier nommé Galdric fut débouté à la *Cour* du Comte Thibaut de certaines exactions qu'il levoit sur une terre de cette Abbaye; et suivant Lambert d'Ardres, Arnold, seigneur ou Comte d'Ardres, avoit une *Cour* composée de douze *Pairs* ou *Barons*. Quant aux Seigneurs Ecclésiastiques, il est parlé dans nos monumens de la *Cour* de l'Evêque de Terouanne garnie de ses *Barons* et de ses *Pairs*; du *Conseil public* et *privé* de l'Evêque de Cambrai, où Lietbert, avant que de monter sur le Siege Episcopal, avoit occupé les offices d'Auditeur ou Assesseur, et ensuite celui de Juge pour l'Evêque; de la *Cour* de l'Evêque de Noyon, où se plaidoient les Causes civiles, de celle de l'Archevê-

gone-Capeto { *commissa non fuerat nisi « emendationis ac restaura-*

tionis gratiâ, (eâque lege, ut)

» sublevator fidelis atque defensor

» ipsius Ecclesiæ adversus hostes

» Præter Ecclesiarnm Defensores

et Tutores alterius generis animadvertimus Advocatos aliis item

functionibus destinatos. Balduini, Flandriæ Comitis, Placito anni

1038 subscribunt Robertus Advocatus et Joannes Advocatus Attre-

batensis, quem Comitis Flandriæ hominem ligium fuisse alibi diximus. Prætereà ibidem additur hoc Placitum fecisse quatuor

Advocatos milites quorum nomina enunciantur.

Satis apud omnes constat in feodalibus et judiciariis Laicorum Dominorum Curiiis lites inter eorum Vassallos exortas cognitas et compositas fuisse. Unum tantum aut alterum adducimus exemplum. Ex Gestis Abbatum S. Germani Autissiodor. innotescit Theobaldi Campaniæ Comitis Curia in quâ causam habuit Abbas ejusdem Monasterii adversus « Galdricum qui in potestate Villarum Vinosi multas in-

» jurias S. Germano inferebat,

» et fuit dicta potestas per Comitis judicium ab omnibus illis

» exactionibus absoluta ». Arnoldum Comitem seu Dominum Ardensem « duodecim Pares vel

» Barones Castro Ardeæ appenditios instituisse » auctor est Lambertus Ardensis. Quod spectat ad Dominos Ecclesiasticos, ibid. p. 300.

Morinensis Episcopi Curiam, Pares et Barones memorat idem Lambertus. Judiciorum tam publicorum quàm privatorum Ca-

Tom. 10. p. 351.

Advocati Civitatum, et Advocati Milites.

Tom. 11 p. 422.

Feodales et Judiciales Curiae Dominorum Laicorum et Ecclesiasticorum.

Tom. 11. p. 648.

Tom. 11. p. 305.

- Tom. 11. pp. 124 et 128. *meracensis Episcopi in quibus Auditoris primùm, deindè Judicis munus obivit Lietbertus nondùm Episcopus, meminit Scriptor Chronici Cameracensis. Hermannus, Abbas S. Martini Tornacensis*
- Tom. 10. p. 236. *mentionem facit Curia Noviomensis Episcopi in quâ determinabantur Placita Causæque Forenses. Apud epistolas Fulberti*
- memorantur Placitum ab Archiepiscopo Senonensi in causâ cujusdam Vassalli celebrandum, et Audientia Sub-Decani Turonensis in quâ dijudicanda erat querela Deodati ejusdem Fulberti famuli quem aliquot nummis emunxerat æruscator quidam nomine Gerardus. Ex Chronico*
- Turonensi, S. Martini Canonicis per Proceres et Clericos asserta est Justitia in Insulâ S. Cosmæ, anno 1022. Andaginense Monasterium potiebatur omnibus Justitiis, Teloniis, Banno, Comitatu, latrone, questu cujuscumque Placiti, etc. Ex Historiâ Episcoporum Virdun.*
- Tom. 11. p. 635. *Centenas potestatum Ecclesiæ restituit Dux Godefridus. Robertus Rex describit jura Sandionysianæ jurisdictionis quæ circa annum 1008 jam consistebat in banno hominis vulnerati vel interfecti, infracturâ, lege duelli, etc. et in altero ejusdem temporis Diplomate, Curiam Abbatis Sancti Dionysii et Justitiam expressè appellat. Ex Diplomatum Henrici innotescunt Fossatensis Abbatis Curia et Causæ judicio Præcentoris B. M. Stampensis discutiendæ. Cæterum Reges Ecclesiis libertatem et immunitatem ab omni judiciariâ potestate concedendo, simul Jurisdictionem in earum Colonos et Vassallos tribuebant.*
- Judiciorum forma. Tom. 10. pp. 450. et 476. *Ex Fulberto ad Franconem et ad Leuthericum scribente discimus Vadimonii legibus obnoxios non fuisse qui militaribus stipendiis distinebantur. Deserti Vadimonii damnatos non fuisse eos quibus non fuerat denunciatum, sed eorum statum apud Judices Forenses esse venialem docet idem Fulbertus epistolâ ad Robertum Regem. Formularum in judiciis feodalibus adhiberi solitarum exemplum insigne habetur in Chronico Cameracensi. Hugo*
- que de Sens, où devoit se juger la cause d'un Vassal de Fulbert ; de la haute-Justice de l'Eglise de S. Martin de Tours, sur l'Isle de Saint Côme ; de la Jurisdiction temporelle du Sous-Doyen de l'Eglise de Tours ; de la haute-Justice de l'Abbaye de S. Hubert, et des Justices restituées à l'Eglise de Verdun par le Comte Godefroi. Les Diplômes de Robert sont en particulier mention de la Cour féodale et des droits de haute-Justice de l'Abbaye de S. Denis. Les Diplômes de Henri I nous font connoître les Cours de Justice des Abbayes de S. Maur des Fossés et de S. Médard, et celle du Chantre du Chapitre d'Etampes. Les Rois, en accordant aux Eglises l'immunité et exemption de toute Jurisdiction séculière, leur accorderoient en même-tems les droits de Justice sur leurs Vassaux.
- Nous apprenons de Fulbert, que le service militaire dispensoit de comparoître au jour désigné par l'assignation, et que quand une partie prouvoit qu'elle n'avoit pas reçu l'assignation, sa partie adverse n'en pouvoit tirer avantage. Le Jugement féodal le plus circonstancié que nous offrent nos monumens, est celui qui fut prononcé dans la Cour de l'Evêque de Cambrai, contre le Châtelain [Hugues. Ce Vassal s'étant rendu coupable de grandes vexations, et ne

tenant aucun compte des avis de son Seigneur, l'Evêque de Cambrai, lui manda défiance. L'Evêque le fait ajourner plus de trois fois à comparoître en sa Cour, pour rendre raison de ses injustices, sous peine de félonie et de confiscation de sa Terre: Hugues comparoît enfin, refuse de faire aucune satisfaction, et se retire. Les Pairs et tous les Nobles qui avoient assisté à ce Plaid, le condamnent tout d'une voix, et son fief est confisqué.

» *verat. Ad ultimum antè conspectum*
 » *paribus suis venit, sed rectum facere nolens, recessit. Undè compares*
 » *ejus et alii quàm plurimi nobiles qui communi utriusque causâ huic*
 » *Placito interfuère, Hugonem reum vocantes, terram quam de Epis-*
 » *copo tenebat, ei abjudicavère ».*

L'Avoué assistoit aux Plaid généraux de l'Abbaye de S. Hubert: les Juges sont nommés Echevins, et c'est à eux seuls qu'il appartient de fixer l'amende. On voit aussi des Echevins juges dans la Cour de justice de Berg, et dans celle d'Ar-dres et de S. Omer. On a pu remarquer que le terme de *Pair* étoit des lors en usage, pour désigner ceux d'une même condition et les Vassaux qui relevoient immédiatement d'un même Seigneur.

designandos homines paris conditionis vel Domini Vassallos usurpatum fuisse.

Lorsque la Cause étoit obscure, et que les avis étoient partagés, on la faisoit décider par le duel. C'est ce qui arriva dans le Procès entre l'Abbaye de S. Benoît sur-Loire et un Seigneur nommé Isembard, au sujet d'un Serf. On ordonna le combat entre le Serf et le Champion de ce Seigneur. C'étoit encore une Cause obscure que celle de cette prétendue sorciere accusée d'avoir donné une maladie de langueur à Guillaume, Comte d'Angoulême, par des enchantemens. On la termina par le combat singulier: la sorciere fut brulée après la

Castellanus et Episcopi Vassalus rapinarum multorumque facinorum reus, spretis Domini sui monitis, eò contumaciæ devenerat, « ut diffidentiam Domino suo mandaverit. Mandavit igitur Episcopus ei non semel, sed plus vice tertiâ, ut antè conspectum ejus veniens, præsentibus comparibus suis, in rectum staret de injustitiâ suâ, (et quidem) sub nomine terræ suæ et in fidelitate quam jura-

verat. Ad ultimum antè conspectum Domini sui, præsentibus comparibus suis venit, sed rectum facere nolens, recessit. Undè compares ejus et alii quàm plurimi nobiles qui communi utriusque causâ huic Placito interfuère, Hugonem reum vocantes, terram quam de Episcopo tenebat, ei abjudicavère ».

Ex Historiâ Monasterii S. Huberti, Placitorum generalium ejusdem Cœnobii, quibus ter in anno tantùm intererant Advocati, Judices nomine Scabinorum donabantur, eorumque solorum arbitrio Vadium determinabatur solvendum. Scabini quoque judicum munere fungebantur in Curiis Bergensibus, Ardensibus et Audomarensibus. Cæterùm necesse non est Lectorem monere Paris vocabulum jam tùm ad designandos homines paris conditionis vel pari clientelæ gradu ejusdem

In Causis obscuris, cùm in variis sententias abibant Judices, Monomachiâ dirimebantur lites. Quod, ex Libro Mirac. S. Benedicti, contigit in Causâ Floriacensem Abbatem inter et Militem nomine Isembardum de Servo quodam cujus parentes Floriacensis Cœnobii juris fuerant. « Tandem, » (ait Scriptor), multis priùs exactis conventiculis, adjudicatum est idem negotium Monomachiâ terminari debere ». Idem refert Ademarum Cabanensis de veneficâ vetulâ cujus maleficis artibus attributus fuerat Guillel-

Tom. 11. p. 128.

Ibid. p. 636.

Ibid. pp. 106. et 305.

Duellum, sive singulare Certamen.

Tom. 11. p. 484.

*mi Comitis Engolismensis mor-
bus ; « Quæ cùm non confitere-
» tur , judicio Dei commissum
» est, ut quod verum latebat even-
» tu victoriæ inter duos Campio-
» nes probaretur. » Venefica ,
mortuo Guillelmo, igne damnata ;
ejus autem Campio, licet victus ,
morte tamen non multatus, sed ex
eodem Ademaro, « capite quassa-
» to , sanguine coopertus , vivus
» in manibus deportatus , longo
Campionem Isembardi , exarmatus à victore , confusus rediit ad
propria.*

*Licita habebatur ejusmodi pro-
batio ad quam pugnantes reli-
giosis actibus se se accingebant.*

*Plerique noctem duellum ante-
cedentem apud Ecclesiam quam-
dam celebrem in vigiliis et ora-
tionibus excubabant. Decreto
duello ad dirimendam litem inter
Abbatem S. Pauli Narbonensis
et Raymundum , « pactum fuit*

*» ut Abbatis Missus (id est Cam-
» pio) communionem susceptâ præ-
» pararet se ad bellandum ». Dupli-
cis generis distinguebantur Cam-
piones, alii Legales , alii con-
ductitii. His utebantur Clerici et
Monachi, mulieres, senes et cæ-
teri qui à Monomachiâ immunes
erant. In controversiâ de cujus-
dam villæ decimâ inter majoris
Monasterii Monachos et Vindocinenses ,
Turonenses hominem
conduxere in negotiis ejusmodi*

*omnibus venalem quem recusa-
runt Vindocinenses , alium qui
legalis esset adduci postulantes
qualem ipsi offerebant : secus non
dimicatum fuisset æquatis viribus,
conductitii enim erant cæteris
exercitiores. Lambertus Ar-
densis Campionem quemdam me-
morat cui bona et possessiones
attribuerat Abbas S. Vedasti At-
trebatensis , « eò quòd duelli cer-
» tamen pro quâdam hereditate*

*mort du Comte ; mais il ne paroît pas
que l'on ait fait mourir son Cham-
pion quoique vaincu : Adémar de
Chabanois dit seulement qu'il fut
obligé de garder long-tems le lit à
cause de ses blessures. Quant au
Champion d'Isambard , l'Auteur
des miracles de S. Benoît dit qu'il
s'en retourna fort triste et fort con-
fus d'avoir été désarmé par son ad-
versaire.*

*» Quod spectat ad
tempore decubuit ». Quod spectat ad
victore , confusus rediit ad
propria.*

On regardoit alors ce genre d'é-
preuve comme très-licite, et on ne
manquoit pas de s'y préparer par des
actes religieux. La plupart étoient
dans l'usage de passer en prières
dans quelque Eglise célèbre , la
nuit qui précédoit le combat. Dans
le Procès entre l'Abbé de S. Paul
de Narbonne et un Seigneur nom-
mé Raymond, le Champion de l'Ab-
bé eut permission de communier
avant le duel. Il y avoit des Cham-
pions nommés d'Office et des Cham-
pions publics pour ceux qui ne
pouvoient pas combattre par eux-
mêmes, comme les gens d'Eglise,
les femmes et les vieillards. Les
Moines de Marmoutier qui dispu-
toient une dixme à ceux de Ven-
dôme, présentèrent un Champion
de cette seconde espece : les Moi-
nes de Vendôme le récuserent, et
en demanderent un légal, c'est-à-
dire, qui fût nommé d'office, tel
qu'étoit le leur, autrement la par-
tie n'eût pas été égale ; car ces sor-
tes de Champions publics étoient
plus exercés. Un Champion étoit
donc un objet très-intéressant pour
les Plaideurs : aussi récompensoit-
on leur adresse et leur vigueur
avec autant de zèle que l'on témoi-
gneroit aujourd'hui de reconnois-
sance pour l'éloquence et les ta-
lens d'un Avocat célèbre à qui

l'on seroit redevable du gain d'un Procès important. L'Auteur de l'Histoire des Comtes d'Ardres raconte que l'Abbé de Saint Vaast d'Arras gratifia d'une terre en fief un Champion qui ayant été vainqueur dans un duel, avoit conservé à l'Abbaye un Domaine considérable.

Au reste les Parties pouvoient s'accommoder, même dans l'instant du duel. C'est ce que firent l'Abbé de S. Paul de Narbonne et le Seigneur Raymond qui avoient déjà déposé 500 sols pour le gage de bataille, et qui bien conseillés, partagerent l'Alleu au sujet duquel ils étoient en différend. Les Moines de Marmoutier dont nous venons de parler, céderent les dixmes qu'ils contestoient à ceux de Vendôme, dans l'instant que le duel alloit commencer. Celui qui avoit demandé la preuve par le duel perdoit sa cause, quand il rendoit les armes. Alduin Avoué de S. Géry, dépouillé de son Avouerie par l'Evêque de Cambrai, demande à se défendre par le duel; il n'osa pas combattre, et s'avoua vaincu, il perdit son fief.

Les armes dont on se servoit dans cette espee de combat, étoient l'écu et le bâton. Les Laïcs employoient cette maniere de prouver la bonté de leur cause. L'Eglise préféroit la preuve par le fer chaud, ou par l'eau froide, ou celle par la participation aux saints Mysteres, et on appelloit ces sortes de preuves *Jugemens de Dieu*. Dans le Procès fait à l'Archevêque de Reims, Arnoul, par le Concile de S. Basle, un de ses confidens nommé Rainier, offrit de prouver par les socs rougis au feu, que ce Prélat avoit trahi le

» *S. Vedasti conservandâ quandò*
» *que subierat, » et quidem prospero*
eventu. Non enim in minori pre-
tio tunc habebantur apud litiga-
tores Campionum nervi et agilitas,
quàm nunc apud nos habentur Fo-
rensium Oratorum latera et fa-
cundia.

Litigantes instante pugnâ con-
troversias interdùm transegerunt.
Abbas S. Pauli Narbon. et
Raymundus « jam fidejussoribus
» *pactis per utramque partem in*
» *manu Berengarii Vice-Comitis*
» *de 500 solidis, ut indè fieret bel-*
» *lum » ; tamen consiliis parue-*
runt Archiepiscopi Narbonensis,
et ipsius Vice-Comitis aliorum-
que suadentium ne fieret indè
bellum, sed dividerent inter se
Alodum. Majoris Monasterii
Monachi suprâ memorati, in
procinctu certaminis, infecto
duello, intentæ adversus Vindo-
cinenses liti cessère. Causâ cadebat
quisquis se victum profitebatur.
In Chronico Cameracensi narratur
Alduinum S. Gaugerici Ad-
vocatum in Campo se recredi-
disse et legaliter feudum suum
amisisse.

Scuto et baculo pugnabant
Campiones. Porrò hoc genus pro-
bationis in usu erat apud sæcu-
lares : hinc duellum dicebatur pro-
batio secundùm legem sæcula-
rium. Ecclesiasticis autem viris
magis arridebat calidi ferri, vel
aquæ frigidæ, vel sacræ commu-
nionis judicium quod proindè
divinum appellabant. In Re-
mensi Concilio S. Basoli, Rai-
nerius quidam, Arnulphi consilio-
rum particeps, vernaculum obtu-
lit qui « per ignitos vomeres in-
» *cedens, Deum » de Arnulpho ju-*
» *dicare manifestis declararet in-*

Tom. 11. p. 417.

Ibid. p. 430.

Ibid. p. 123.

Ibid. p. 430.

Tom. 10. p. 528.

- » *diciis* ». *Ex epistolâ Abbonis ad Roi: un Abbé de Marmoutier, accusé par ses Moines, voulut se justifier par le fer chaud. Les constitutions de la paix et de la trêve arrêtées à Ausonne, ordonnent la preuve par l'eau froide pour ceux qui seroient accusés d'y avoir contrevenu. Un Evêque de Spire accusé d'adultère, fut obligé de se justifier par l'épreuve du saint Sacrifice. Le Roi Robert n'approuvoit pas cet usage, et il en fit des reproches à Léothéric, Archevêque de Sens.*
- Tom. 10. p. 439. *Gauzbertum, Abbas majoris Monasterii à Monachis accusatus, ignito ferro se purgare voluit. In Constitutionibus Ausonensibus pacis et treugæ Domini, de legum violatarum reis statutum fuit quòd expient se per iudicium aquæ frigidæ. In Synodo Moguntinâ per Leonem Papam IX celebratâ, Spirensis Episcopus, Lambertus Schafnaburgensis, » de criminibus quibus accusabatur sacrâ communione se purgavit ». Attamen, apud Helgaudum, Senonensis Archiepiscopus acriter objurgatur à Rege Roberto, quòd quæsierit examinationem in corpore et sanguine Domini.*

XII.

XII.

De Bellis privatis, Copiis, Armis; item de Militiâ Equestri et Torneamentis; item de pace et Treugâ Dei.

Des Guerres privées, des Troupes, des Armes, de la Chevalerie, et des Tournois, de la Paix et de la Treve de Dieu.

- Belligerandi jure cùm potirentur tot Dynastæ, mirum videri non debet quòd rapinis, cædibus, incendiis Regnum longè latèque vastaretur. Una tantum villa Senonensis agri, referente Glabro, triginta et ampliùs annorum belli materia et seminarium fuit inter duas ejusdem Regionis factiones. Hinc tot castella animo vim vel repellendi vel inferendi illâ ætate constructa, quorum quidem nonnulla, ut Castellum Reginaldi, eorum à quibus ædificata fuerunt nominibus etiamnum appellantur. Porrò Castellorum vicinia præsertim Ecclesiis molestissima. Ad Robertum Regem queritur Fulbertus, quòd Gaufridus Vicecomes « castellum de Gulardone Regio jussu dirutum » restituerit et rursus alterum » ædificare præsumperit apud Islerus intrâ villas S. Mariæ ». Everti jusserat Robertus Burchardi Barbatî munitionem in*
- ibid. p. 23.
- Tom. 11. p. 169, etc.
- Tom. 10. p. 457.
- Les Seigneurs s'étoient arrogé le droit de se faire mutuellement la guerre, et même de la faire à leur Souverain. Le Royaume étoit souvent ravagé d'un bout à l'autre par les entreprises des Seigneurs sur leurs voisins : Glaber parle d'une guerre privée que deux différens partis d'un même village se firent pendant plus de trente ans. Le desir de se rendre redoutable à ses voisins, ou la nécessité d'opposer une barriere à leur violence, donna lieu à la construction d'un grand nombre de châteaux dont plusieurs portent encore aujourd'hui les noms de ceux qui les ont élevés, comme *Château-Renaud* et plusieurs autres. Le voisinage des châteaux étoit inquiétant, sur tout pour les Eglises. Fulbert se plaint des châteaux élevés par le Vicomte de Châteaudun. Le Roi Robert avoit fait détruire le château de Burchard, situé dans l'Isle S. Denis, et qui incommodoit beaucoup les

Vassaux de l'Abbaye. Les Moines de Cluny obtinrent de ce Prince une défense de bâtir des châteaux dans une distance déterminée aux environs de cette Abbaye. En effet, ceux qui possédoient des châteaux, en prenoient souvent occasion de vexer leurs voisins; c'est pourquoi le Roi Robert défendit expressément aux Gouverneurs des châteaux de Montbazon et de Mirebeau nouvellement construits par Foulques Nerra, Comte d'Anjou, d'introduire aucune exaction nouvelle, et leur ordonna de s'en tenir aux droits établis du tems de Lothaire et de Hugues-Capet.

Insulâ S. Dionysii sitam, undè sanctam Ecclesiam et pauperes ejus vexabat, ut ipse testatur Robertus in Diplomate anni 1008 vel circiter. Cluniacenses securitati suæ consulentes ab eodem Rege præceptum impetrant quatenus intrâ circumscriptos terminos « nullus homo aut Princeps vel Dux Castellum cons-truat vel firmitatem ædificet : » et cùm castellorum opportunitate abuterentur Domini ad vexandos malis consuetudinibus vicinos, exstructis à Fulcone Andegavensi castellis Monte Basone atque Mirebello, districtè inhibetur ejusdem Regis Roberti præcepto circâ annum 1000, « ne quælibet persona de ipsis duobus cas-tellis existat qui ullum contrarium usum, neque consuetudinem irro-gare auleat, nisi sicut temporibus Regum Hlotarii et Hugonis ».

Outre les Chevaliers particulièrement destinés à la profession des armes, et dont nous allons parler, nous voyons dans Roger de Hoveden des soldats, des piétons et des Archers; Fulbert parle des soldats mercenaires que des Evêques soudoyoient, pour faire la guerre. Les armes usitées dans les combats étoient l'épée, la lance, l'écu, le casque, la cuirasse. A la bataille de Vales-dunes, les Chevaliers avoient orné leurs lances de guimples ou volets de dames ou damoiselles. L'Auteur de l'éloge en vers de la ville de Mets, fait mention des principales machines dont on se servoit dans l'attaque et dans la défense des villes, comme le bélier, la tortue, la palissade, les vignes et les faulx. Une Chronique d'Angers parle d'une Tour de bois extraordinairement élevée, qu'Eudes le Champenois employa dans un siege contre Foulques Nerra.

Suivant Glaber, Geoffroi-Martel dans son expédition contre le

Tom. 10. p. 593.
ibid. p. 611
ibid. p. 377.

Præter Milites armis tractandis præcipuè destinatos, de quibus mox agemus, Solidariorum, Pedonum et Sagittariorum mentio fit in Annalibus Rogeri de Hoveden. Solidariorum ab Episcopis militiæ deditis conductos memorat Fulbertus. Loricis, galeis, scutis, lanceis et gladiis utebantur inter pugnandum. Apud Chronicon Normanniæ Ms. legitur Milites in pugnâ Valesdunensi lanceas suas exornasse nobilium feminarum et puellarum guimpis et voletis. In urbibus oppugnandis et propugnandis adhibebantur aries, testudo, palarica, vinea, falces, ex Auctore versuum de laude urbis Metarum. Odonem in obsidione castri Montis-Budelli « turrem ligneam miræ altitudinis super domgionem ipsius castri erexisse » narratur in Chronico Andegavensi.

Tom. 11. p. 315

Tom. 10. p. 479.

ibid. p. 518.

Tom. 11. p. 331. etc.

ibid. p. 435.

Tom. 10. p. 176.

Apud Glabrum, Gozfridus, Andegavorum Comes, adversus

Tom. 10. p. 60. *Odonis filios dimicaturus acceptum (S. Martini ut videtur) vexillum imposuit propriæ hastæ Hugo, Comes Cabilonensis et Episcopus Autissiodorensis, à Monachis Trenorciensibus quorum erat Advocatus, obtinuit vexillum S. Philiberti, ipsi tunc temporis necessarium, utpote militiæ studiosissimo.*

Tom. 11. p. 112.

Ibid. pp. 334. et 335.

Cuique Provinciæ vel etiam Comitatus, ne dicamus Toparchiæ, suus erat clamor bellicus, nimirum in pugna Valesdunensi Francis, Mont-joye; Normanis, Dieu aide; Constantiensi Toparchæ Nigello, S. Sauveur au Vicomte; Ranulfo, Baiocacensi Vice-Comiti, S. Sever; Haimoni Dentato, S. Amand. Jam sæculo superiore in prælio ad Arcas fluvium eodem clamore militari utebantur Franci et Normanni quo supra; Flandri verò clamabant Arras; Andegavenses, Balie; Carnutenses, Passe; Armoricorum Britonum clamor, ex fabulâ Rollonis, Mallou.

Tom. 11. p. 361.

Ibid. p. 489.

Rolandi Cantilenâ, vel aliis loco et tempore accommodatis, militum animi ad prælium accendebantur. Prædones Burgundiones, de quibus mentio fit in libro de miraculis S. Benedicti, « scurram se præcedere faciebant qui musico instrumento res fortiter gestas et priorum bella præcineret ».

Tom. 10. pp. 15. 155. et 213.

Tom. 11. p. 489.

Hoc stratagemate frequenter utebantur: hostium turmas et præsertim equitatum in fossas cespitibus contactas eliciebant: quo dolo Andegavenses à Britonibus Britones ipsi et Aquitani à Danis profligati fuere. Ex libro mirac. S. Benedicti, « moris erat » fugientium, hastæ super humerum rejectæ ferrum sequenti op-

Comte Thibaut, prit une bannière, (probablement celle de S. Martin) qu'il attachait à sa lance en guise de drapeau: Hugues, Comte de Châlons-sur-Saône, et Evêque d'Auxerre, portait l'étendard de Saint Philibert en qualité d'Avoué de l'Abbaye de Tournus.

Le cri de guerre étoit différent suivant les Provinces ou même les Comtés. Au combat de Valesdunnes, les François crioient *Mont-joye*; les Normans, *Dieu aide*; Neel, Seigneur de Normandie, *S. Sauveur au Vicomte*; Renoulf de Bessin, *S. Sever*; Hamond aux dents, *S. Amand*. Cet usage n'étoit pas nouveau: dès le siècle précédent sous Richard I, dans la bataille sur la rivière d'Arques, les François et les Normans avoient le même cri de *Mont-joye* et de *Dieu aide*; les Flamans crioient *Arras*; les Angevins, *Balie*; les Chartrains, *Passe*: le cri des Bretons, suivant le Roman de Rou, étoit *Mallou*.

Les Troupes s'animoient au combat par des Chansons militaires, telles que celles de Rolland ou Rollon. Dans la petite guerre des Bourguignons rassemblés pour piller Châtillon-sur-Loire, un bouffon précédait la troupe, s'accompagnant sur un instrument de musique, et chantant les belles actions des plus braves.

Une ruse de guerre fort à la mode dans ce tems-là, c'étoient des fosses couvertes où l'on attiroit l'ennemi. On la voit en usage dans les guerres de Foulques Nerra contre les Bretons, et dans celles que les Normans Danois firent aux Bretons, et au Duc d'Aquitaine. Une autre ruse employée par les fuyards, consistoit à rejeter la lance sur l'é-

paule, et à en opposer le fer aux vainqueurs; le fils d'un Seigneur du Nivernois s'enferra dans la lance d'un ennemi qu'il poursuivoit avec trop d'ardeur.

Les prisonniers se rachetoient par de fortes rançons. Guillaume V, Duc d'Aquitaine, donna aux Normans une somme immense d'or et d'argent pour celle des Nobles qu'ils avoient faits prisonniers de guerre. Il en coûta Tours et ses dépendances au Comte Thibaut, et la Saintonge au Duc d'Aquitaine pris par Geoffroi-Martel, Comte d'Anjou: le Duc n'en fut pas même quitte pour cette Province. On dépouilla les Eglises de son Duché, pour payer la somme exigée par le vainqueur. On peut remarquer en passant l'usage de faire contribuer les Vassaux à la rançon de leur Seigneur quand il étoit fait prisonnier. Guillaume le Bâtard en usa généreusement à l'égard des François après la bataille de Mortemer. Il rendit les prisonniers, en leur faisant seulement payer leurs dépens sur le pied de dix besans par jour pour les Comtes, six pour les Barons, quatre pour les chevaliers, et deux pour les Ecuyers.

Une maniere singuliere de se rendre à la merci du vainqueur, consistoit à se présenter à lui en chemise, nuds pieds, et une selle sur le dos; c'est ainsi qu'en userent le Seigneur de Bellême à l'égard du Duc Robert, Hugues, Comte de Châlon-sur-Saone assiégé par Richard, fils de Richard II, et Geoffroi-Martel à l'égard de son pere Foulques Nerra, car telle étoit l'ordonnance, dit la Chronique manuscrite de Normandie, qu'un homme déconfit se rendoit, une selle à son col, afin que son vainqueur le chevauchât s'il lui plaisoit.

» ponere » ; quod nobili cuidam Nivernensi juveni hostem acrius insequenti perniciem attulit.

Bello capti magno pretio redimebantur. Si fides Ademaro Cabanensi, Willielmus, Dux Aquitanie « unumquemque ho-
 » minem pensavit argento, et sic
 » redemit omnes » qui capti fuerant à Normannis. In pretium libertatis Theobaldi Comitis Turonia, Ducis Aquitanie Santonia Gaufrido-Martello victori date sunt. Carius etiam constitit libertas Aquitanie Ducis, cujus redimendi causâ aliquantulum expoliata fuisse Monasteria narratur in Chronico Malleacensi. Hic obiter notari potest Vassallos olim ad Domini captivi pretium redemptionis solvendum suis pecuniis contribuisse. Liberaliter se gessit erga Francos in prælio ad Mortuum-Mare captos Guillel-

Tom. 10. p. 155.

Tom. 11. p. 267.

Ibid. p. 216.

Ibid. p. 341.

Qui ad extrema redacti se debant, se victori sistebant nudis pedibus, solâ subuculâ vestiti, ephippiumque dorso circumferentes. Sic se gessere victi Willielmus Bellismensis, Hugo Cabilonensis, et Gofridus Martellus erga victores Robertum Normannie Ducem, Richardum secundi Richardi filium, et Fulconem Nerram. Victori in victo sic ephippiato pro libitu equitare licuisse asserit Auctor Chronici Ms. Normannie.

Tom. 10. p. 190. et Tom. 11. pp. 180. et 323.

Tom. 11. p. 320.

Bellicis facinoribus illustris Agnes prima Guillelmi V Aquitanix Ducis uxor, quæ ineunte seculo undecimo obsedit castrum Volventem, et, ut fuit sua consuetudo, cepit eum : ex quibus verbis colligitur in arcium expugnandarum arte peritissimam fuisse Agnetem.

Tom. 10. p. 296.

Huc revocari potest jam a nobis memoratum Ermenfredi Vassalli Burchardi Comitis exemplum, qui cum beneficium quod à Burchardo tenebat, eo consentiente Cœnobio Fossatensi contulisset, se iterum Comitibus commendavit, ut acquireret jus belligerandi sub ejus vexillo in pugna contra Comitem Odonem : « Non enim mos erat », ait Auctor vitæ Burchardi, « nec est Francis in bello aliquo introire absque pre- » sentiâ aut jussu proprii Senioris ».

Militia
Equestris.

Equestris militiæ tyrocinium, Armigeri seu Scutarii gradus. Tradit Ordericus Vitalis Robertum de Gretemaisnilio Wilhelmi, Normanniæ Ducis « Armigerum fuisse quinque annis » priusquam ab eodem Duce decenter esset armis adornatus et miles effectus ». Etenim Domini superioris erat armigerum adscribere militiæ. Filiolum suum Gofridum Domini Castri-Gunterii filium militem factum patri transmisit Gofridus-Martellus, uti narratur in gestis consulum Andegavensium. Willelmus Nothus militiæ insignia à Rege Francorum accepit, ex Williclmo Malmesbur. Porrò

Tom. 11. p. 226.

ibid. p. 267.

ibid. p. 117.

ibid. p. 138.

Torneamentum.

Agnès, femme en premières noces de Guillaume V, Duc d'Aquitaine, se rendit célèbre sous le Règne de Robert, par ses exploits militaires : elle assiégea le Château de Vouvant en Poitou, et le prit, suivant sa coutume : expression qui donne à entendre que cette Princesse étoit exercée dans l'art des sièges.

Nous finirons cet article par rappeler une observation que nous avons déjà faite d'après l'Auteur de la vie du Comte Burchard ; c'est qu'il n'étoit permis à aucun François d'aller en guerre qu'à la suite ou par l'ordre de son Seigneur, de manière qu'un ancien Vassal de ce Comte qui ne tenoit plus rien de lui, fut obligé de se recommander de nouveau entre ses mains, pour acquérir le droit de le suivre à la guerre contre Eudes le Champenois.

Le grade d'Ecuyer étoit une espèce de noviciat pour arriver à celui de Chevalier. Robert de Gretemaisnil avoit été pendant cinq ans Ecuyer de Guillaume le Bâtard, avant que d'être armé Chevalier par ce Prince. Car c'étoit au Seigneur suzerain qu'il appartenoit de conférer la Chevalerie. Geoffroi-Martel arma Chevalier son filleul Geoffroi, fils du Seigneur de Château-Gontier, et le Duc Guillaume le Bâtard fut armé Chevalier par le Roi Henri I. Quant à l'âge où l'on étoit admis dans la Chevalerie, Foulques le Rechin nous apprend lui-même qu'il le fut à l'âge de 17 ans par son Oncle Geoffroi-Martel.

Fulco Richinus septemdecim annorum natus erat quandò miles factus fuit ab avunculo suo Gofrido-Martello, ut ipse testatur illustris Scriptor in suis de rebus Andegavensibus commentariis.

Pacis otium Torneamentis tenebant milites. Horum excogitator Gaufridus de Prulliac, si fi-

Les Tournois, ces jeux militaires qui exerçoient le loisir des Chevaliers pendant la paix, ont eu pour

auteur Geoffroi de Preuilly, si l'on en croit une Chronique d'Angers. Quoi qu'il en soit, ils existoient dès le tems de Raoul, Comte de Guines, qui y fut blessé, suivant Lambert d'Ardres, qui d'ailleurs appelle les Tournois des foires exécrables.

Dès le Regne de Hugues-Capet, nous voyons des assemblées de Seigneurs Ecclésiastiques et Laïques s'occuper des moyens de faire cesser les brigandages qui résultoient des guerres privées. Tels furent les Conciles mixtes de Charroux en 988, de Narbonne en 990, et de Limoges vers 994, où les Seigneurs jurèrent la paix. Sous Robert, Guillaume, Duc d'Aquitaine, convoqua vers l'an 1000 une de ces Assemblées qui porte le nom de Concile de Poitiers: on y régla que la partie plaignante se présenteroit devant le Seigneur ou devant le Juge du lieu avec l'accusé, et que les réfractaires à la décision des Juges, seroient poursuivis par les Seigneurs et par les Evêques, jusqu'à ce qu'ils eussent pleinement satisfait à la justice. Les Archevêques de Bourges et de Vienne et plusieurs autres Evêques avoient fait aussi des décrets au sujet de la paix vers la fin du siècle précédent. Le Roi Robert convoqua au même sujet une grande Assemblée dans le Diocèse d'Auxerre. A Amiens, on la jura en présence des Reliques, et il fut statué que personne ne se vengeroit par le pillage ou par l'incendie, avant que d'avoir amiablement discuté ses griefs devant l'Eglise, en présence de l'Evêque et du Comte.

» dicarent . . . donec statutâ die, antè Ecclesiam coram Pontifice et Comite
» fieret pacificalis declamatio. »

Mais sous le Regne de Henri I on redoubla de zèle pour le rétablissement de la paix. Un Evêque de

des habetur Chronico Andegavensi. Certè indubitatum est torneamenta jam in usu fuisse apud Francos, Radulphi Com. Ghisnensis ætate, quem in iis vulneratum narrat Lambertus Ardensis, à quo ejusmodi militares ludi, Nundinæ execrabiles appellantur.

Tom. 11. p.
169 et 297.

In comprimendis bellis privatis innumerisque ex iis emergentibus malis totos se dederunt primi Capetianæ Dynastiæ Reges.

Pax et Tru-
ga Dei.

Imperante Hugone in hunc finem celebrati Conventu Carrofensis et Narbonensis, necnon Lemovicen-

sis, in quo « pactum pacis et jus-

Tom. 10. p.
147.

» titiæ à Duce et Principibus vi-

» cissim fœderatum est ». In Conci-

lio Pictaviensi an. Christi 1000

vel circiter à Guillelmo Duce

convocato statutum fuit ut con-

tendentes venirent antè Princi-

pem vel Judicem, quorum judi-

catis tenerentur et obedirent, « se-

Ibid. p. 536.

» cùs Principes et Episcopi qui

» Concilium instituerunt et omnes

» unanimiter in destructionem et

» confusionem contumacis et re-

» fractarii pergerent quousque re-

» düsset ad justitiæ rectitudinem ».

Exeunte seculo decimo decreta de

Ibid. p. 535.

pace restituendâ sancita fuerant

ab Archiepiscopis Bituricensi et

Viennensi aliisque Præsulibus.

Eam ob rem « Concilium Epis-

Ibid. p. 172.

» coporum ac multorum tam No-

» bilium quàm Plebeiorum con-

» stituit Robertus » circâ annum

1020. Ex libro I. Mirac. Sancti

Adhalardi Ambiani pacis invio-

labile pactum confirmatur, et

quidem religione sacramenti.

« Fuit autem hæc repromissio ut si

Ibid. p. 179.

» qui disceptarent . . . non se vin-

» dicarent . . . donec statutâ die, antè Ecclesiam coram Pontifice et Comite

» fieret pacificalis declamatio. »

Verùm Henrico regnante ma-

jori etiam studio ad restituendam

pacem conversi sunt animi. Unus

*Episcoporum Franciæ, ait Bal-
dericus in Chronico Cameracensi,*
 Tom. 11. p. 122. « *Cœlitus sibi delatas dixit esse*
 » *litteras quæ pacem monerent re-*
 » *novandam in terrâ », collegis-*
 » *que suis decreta de pace et bello*
 » *constituendu jurejurando sub pœ-*
 » *nâ anathematis omnibus impo-*
 » *nenda proposuit. Huic sententiæ*
 » *refragatus est Gerardus, Came-*
 » *racensis Episcopus, vir ætate*
 » *suâ, Sacerdotii et Imperii jurium*
 » *peritissimus. « Altius causas ad-*
 » *vertens . . . hoc non tam impos-*
 » *sibile quàm incongruum videri*
 » *respondit, si quod Regalis ju-*
 » *ris est sibi vindicare præsume-*
 » *rent Episcopi . . . Igitur Regum esse*
 » *seditiones virtute compescere,*
 » *bella sedare, pacis commercium*
 » *dilatare, Episcoporum verò, Reges*
 » *ut viriliter pro salute patriæ*
 » *pugnent monere, ut vincant orare ».*

Tom. 10. p.
201. et Tom.
11. p. 508.

Habitæ tamen Synodi variis in
 Tom. 11. p. 507. et seq. *locis. Etiamnùm superest egregia*
Parænesis Ecclesiæ Gallicanæ no-
mine ad Clerum Italiæ directa,
quâ Præsules Gallicani Italos ro-
gant ut Pacem et Treugam reci-
piant confirmetque ita ut violato-
res sancitarum legum mundano
et spiritali judicio condemnentur.
Sed omnium celeberrimi Conven-
tus Tulujiensis, Ausonensis, El-
nenensis, Narbonensis et S. Ægi-
dii, quorum plerique ex tribus No-
bilium, Clericorum et ignobilium
Ordinibus constituerunt, et apud
quos accuratiùs descriptæ habentur
Pacis et Treugæ leges. Porrò
Pacem à Treugâ diligenter secer-
nimus, quandoquidem res et
personas Pax, tempora spectat
Treuga.

Pacis privilegio universim et
semper, etiam flagrante bello,
fruebantur Clerici arma non fe-
rentes, Monachi et Sanctimo-
niales, Villani et Villanæ,
viatores inermes vel cum fœmi-
nis euntes. Districtè quoque pro-
hibitum ne quis aggrediretur Ec-

France fit courir le bruit qu'il avoit
 reçu du Ciel une lettre à ce sujet,
 et proposa à ses Collegues de faire
 des décrets et réglemens sur la paix
 et sur la guerre. Gérard de Cam-
 brai, l'un des Prélats les plus éclai-
 rés de son tems, n'est point de cet
 avis : il pense que cet objet n'est
 pas du ressort de la Puissance spiri-
 tuelle ; que le devoir des Evêques
 est d'élever leurs mains vers le Ciel,
 pour attirer par d'ardentes prières
 un heureux succès sur les armes
 du Prince ; mais qu'il n'appartient
 qu'à la Puissance Royale de décider
 de la guerre, et de réprimer par la
 force les perturbateurs de la paix.

Il se tint cependant des Conci-
 les dans les différentes Provinces :
 il nous reste une belle lettre adres-
 sée au Clergé d'Italie, au nom de
 celui de France, pour l'exhorter
 à concourir avec la Puissance sécu-
 lière au rétablissement de la paix.
 Mais de toutes ces Assemblées la
 plupart mixtes, c'est-à-dire com-
 posées d'Ecclésiastiques, de Sei-
 gneurs et du peuple, celles de
 Tulujes, d'Ausonne, d'Elne, de
 Narbonne et de S. Gilles, sont les
 plus intéressantes par les détails où
 elles sont entrées sur la *Paix* et la
Treuve de Dieu ; deux objets que
 l'on ne doit pas confondre, la
Paix concernant les personnes et
 les choses, et la *Treuve* ayant un
 rapport particulier à des tems déter-
 minés.

La Paix regardoit généralement,
 et toujours, même en tems de guer-
 re, les Clercs qui ne portoient
 pas les armes, les Religieux et les
 Religieuses, les femmes, les gens
 de la Campagne, et les voyageurs
 sans défense ou qui étoient accom-
 pagnés de femmes. Une enceinte

déterminée autour des Eglises non fortifiées doit être également respectée, ainsi que les Domaines des personnes consacrées à Dieu; les maisons et granges des laboureurs, les cavales, les poulains au dessous de six mois, les troupeaux, les habits des paysans, leurs charries et les autres ustenciles du labour. L'olivier doit être traité avec un respect particulier; il n'étoit pas même permis de toucher à son fruit. La raison qu'en donne le Concile de Narbonne en 1054, c'est que la branche d'olivier rapportée dans l'Arche par la Colombe avoit été le symbole de la paix entre Dieu et les hommes après le déluge; que d'ailleurs le fruit de l'olivier entre dans la composition du saint Chrême, et que l'huile qui en

Autels.

Les tems consacrés à la Treve, étoient depuis le soleil couchant du mercredi, jusqu'au soleil levant du lundi suivant. (L'Assemblée d'Elne ne fait commencer la Treve qu'à None du samedi.) Depuis le premier jour de l'Avent jusqu'à l'Octave de l'Epiphanie; depuis le lundi de la Quinquagésime jusqu'au lendemain de l'Octave de la Pentecôte; les veilles et Fêtes de l'Invention et de l'Exaltation de la sainte Croix; les veilles des trois fêtes de la sainte Vierge; les veilles et fêtes de tous les Apôtres, de saint Laurent, de saint Paul de Narbonne, de saint Jean-Baptiste, de saint Michel, de saint Martin, de la Toussaints, et les Quatre-tems.

Il n'étoit pas permis pendant tout ce tems-là, d'attaquer son ennemi, de lui tendre des embûches, de se préparer à lui nuire, de construire aucun Fort, à moins qu'il n'eût été commencé quinze jours avant le tems de l'Avent ou du Carême, pas même

clēsiarum ambitum ad triginta Ecclesiasticos passus, modò in iis castella non facta fuerint, « communes » Canoniorum, Monachorum et » Sanctimonialium possessiones, » Pagensium Mansiones, columbaria » et palearia, equas vel pullos earum usque ad medium annum, cæteros greges, Pagensium etiam » vestimenta, vomeres et ligones ». In præcipuo autem honore habebantur oliveta, cujus quidem observantiæ causam affert Concilium Narbonense, nempe quòd « oliva pignus in ipso aquarum diluvio fuerit pacis terræ » redditæ, et quòd fructus ejus » liquore sanctum Chrisma conficitur necnon et altaria illuminantur ».

est exprimée sert à éclairer les

Treugæ leges vim habebant ab occasu quartæ feriæ, usque ad ortum solis secundæ fertæ sequentis. (Ex Synodo Helenensi ab horâ Sabbati nonâ tantum). Item à primâ die Adventus usque ad Octavas Epiphaniæ. Item à die lunæ quæ antecedit caput jejunii usque ad diem lunæ qui est primus post diem Dominicam octavarum Pentecostes: item in vigiliis et festivitibus Inventionis et Exaltationis sanctæ Crucis; in tribus vigiliis et festivitibus sanctæ Mariæ; in vigiliis et festivitibus omnium Apostolorum, SS. Laurentii, Pauli Narbonnensis, Joannis-Baptistæ, Michaelis, Martini, Omnium Sanctorum, et in feriis quatuor temporum.

Per totum Treugæ tempus, hosti vim aut insidias afferre vel parare nefas. Prohibitum quoque ne castro vel munitioni ædificandæ daretur opera, nisi quindecim diebus antè prædictas continuatas Treugas opus inchoatum fuerit:

insuper nemini licitum vi aut dolo res alio tempore captas recuperare.

In Pacis aut Treugæ violatores animadvertebatur multis pecuniariis, feodorum amissione, excommunicatione, exilio seu relegatione. Apud Occitaniam et in Comitibus Ruscilionensi et Barcinonensi, controversiarum ejusmodi judices erant Episcopus et Canonici Cathedrales; Comitibus tamen seu regionis Principi simul cum Episcopo commissa erat judiciorum executio. A beneficio Pacis et Treugæ excludebantur qui, quolibet modo, vi non jure suum repetebant. Triginta aut quadraginta dies concedebantur ad jus probandum vel injuriam reparandam. De damnis à filio suo in paterno tantum dominio alicui illatis satisfacere tenebatur pater. Reus per judicium aquæ frigidæ de crimine intento se purgabat.

Vi ad judiciorum executionem cogebantur contumaces, et in hunc finem communibus sumptibus alebantur Equitum turmæ, qui cum armis pacem sequebantur: hinc commune sive compensum, primum pro securitate et pace tuenda solutum, postmodum à pluribus Dominis, sub nomine Compensi seu Paciagii, exigi solitum, licet causa vectigalis ejusmodi desierit.

continua d'être levé, lors même que la cause qui lui avoit donné naissance eut cessé d'exister.

Verum in pœnam contumacium statutum fuit anathema et proscriptio, vi cujus ab Episcopo et Comite damnati, jam à societatis corpore separati habebantur, ita ut, si quandò ejusmodi proscriptos à privato quolibet occidi contingeret, id zelo justitiæ, non homicidio imputaretur.

pourroit ôter. Celui qui le tuoit n'attiroit point sur lui le regard sévère de la Loi; on attribuoit son action à un zèle de justice digne de louange.

de reprendre ce qui auroit été injustement enlevé dans un autre tems.

Les amendes, la confiscation des fiefs, l'excommunication, l'exil ou le bannissement étoient les peines des infracteurs de la Paix ou de la Treve. Dans le Languedoc, le Roussillon et le Comté de Barcelone, l'Evêque et le Chapitre de la Cathédrale étoient les juges des contestations de ce genre; cependant le Comte ou le Seigneur du Pays étoit chargé de veiller à l'exécution des jugemens. Il étoit défendu de se faire justice en aucune façon, sous peine d'être exclus du privilège de la paix ou de la Treve. On donnoit trente ou quarante jours de délai pour se justifier ou pour réparer les torts. Le pere répondoit de la faute de son fils dans l'étendue de sa Seigneurie seulement. L'accusé devoit subir l'épreuve de l'eau froide.

Si des rebelles refusoient de se soumettre au jugement porté contre eux, on les y contraignoit par force. Des troupes de Chevaliers étoient continuellement sous les armes, pour veiller à l'observation de la Paix et de la Treve, et à l'exécution des sentences contre les infractaires. On avoit imposé à cette occasion un droit nommé en latin *Commune* ou *Compensum* qui, comme bien d'autres de ce tems-là,

Mais la peine la plus redoutable contre les perturbateurs opiniâtres de la Paix ou de la Treve, c'étoit une espece d'anathème terrible. Le rebelle condamné par l'Evêque et par le Comte, étoit proscrit; on ne le regardoit plus comme un membre de la société. Sa vie étoit abandonnée au premier qui la lui

Telles sont en abrégé les précautions que l'on crut devoir prendre, pour empêcher la ruine totale des Provinces, et sur-tout du pauvre peuple écrasé sous le joug cruel et barbare du gouvernement féodal. Mais ce remède fut encore insuffisant par le malheur des tems. *tanto apparatu constitutæ leges executione caruerunt.*

XIII.

Du Clergé Séculier et Régulier.

Nous avons remarqué deux sortes de Primaties dans l'Eglise de France: l'une réelle qui s'exerçoit dans l'étendue de plusieurs Métropoles; l'Eglise de Bourges en jouissoit alors sur les Provinces Ecclésiastiques de Bordeaux, de Narbonne et d'Ausch: l'autre renfermée dans une seule Province, consistoit à ne reconnoître d'autre Supérieur Ecclesiastique que le Pape: telle étoit, par exemple, la Primatie de Reims. L'Archevêque de Sens jouissoit du titre de *Primat des Gaules*. Le Concile de Limoges en 1031 donne encore le titre de *Primat* à l'Evêque de cette ville: ce concile venoit de décider que Saint Martial étoit le premier Apôtre, et l'Eglise de Limoges la première Eglise des Gaules; il crut devoir donner le titre de *Primat* à son Evêque. Depuis long-tems les Evêques de Dols s'étoient érigés en Archevêques, et en exerçoient réellement les fonctions sur les Evêchés de Bretagne. Le Pape Léon IX voulut obliger les Evêques de cette Province de reconnoître l'Archevêque de Tours, et les excommunia par contumace au Concile de Reims en 1049: mais cette affaire ne fut pas encore terminée. Le *Pallium* étoit une marque de dignité que les Papes conféroient aux Archevêques et aux

Tom. XI.

Hæc summatim retulimus, ut qualiscumque habeatur notitia remediorum adhibitorum adversus summa mala quibus per totam Franciam affligebantur populi crudeli et inhumanâ feodalis regiminis servitute oppressi. At tamen pro iniquitate temporum

XIII.

De Ordine Eccl. sive de Clero Sæculari et Regulari.

Primatum duplex genus, primum eorum qui pluribus Metropolitanibus præerant, qualis tunc temporis fuit Primas Bituricensis, etenim Burdigalensi, Narbonensi et Auxiensi Metropolitanis præpositus erat. Alterius generis Primates suæ tantum Provinciæ jura dabant, sed hæc gaudebant prærogativâ quòd nulli alii præterquàm Romano Pontifici subessent: eo modo, v. g. Primas erat Metropolitanus Remensis. Galliarum Primatis titulo insigniebatur Senonensis Metropolitanus. Lemovicensem Episcopum Primatem, ejusque sedem omnium Galliarum Primam vocant Patres Concilii Lemovicensis anni 1031, quia Sancto Martiali titulum Apostoli decreverant. Dolenses Præsules non modò Archiepiscopos se vocabant, sed et Metropolitanorum jura in Episcopos Britannos sibi vindicabant et exercebant. Ex epistolâ Leonis IX ad Principes Britannix patet hunc Pontificem Britannos Episcopos Metropolitanano Turonensi subdicere, etiam anathematis comminatione voluisse: verùm hoc decreto controversia nondùm finita fuit. De Pallio, Primatum et Archiepiscoporum dignitatis insigni, ita scribit Fulbertus ad Arnulfum,

Primates Metropolitanis, etc.

Tom. 11. p. 518.

Tom. 10. pp. 165. et 168.

Tom. 11. p. 501.

ibid. p. 281.

ibid. p. 651.

Tom. 10. p. 472. *Turonensem Archipræsulem circa annum 1023 : « Si Pallium re- » quisistis à Romano Pontifice, et » ipse vobis illud sine causâ dene- » gaverit, propter hoc non est » opus dimittere ministerium ves- » trum ». Regi sacramentum fide- » litatis præstare tenebantur Præ- » sules, quod à Siguino Senonensi Hugonem exegisse suprâ memi- » nimus. Integra legi potest in ac- » tis Remensis Sancti Basoli Con- » cillii promissio Regibus Franco- » rum Hugoni et Roberto ab Ar- » nulfo Remensi solemniter facta. Plerique Præsules se Episcopos Dei gratiâ suis in epistolis inscri- » bunt. Fulbertus in litteris post annum 1019 datis se dicit Dei et Roberti Regis gratiâ Carnoten- » sium Episcopum. Quod con- » gruit alii ejusdem epistolarum loco ubi se Carnotensem Episco- » patum dono Regis obtinere pro- » fitetur.*

Coadjutores et Suffraganei. *De Islone, Episcopo Sane- » tonensi et Coadjutore Archiepis- » copi Burdigalensis, mentio fit » apud Ademarum Cabanensem. Anonymus Auctor Appendicis » Chronici Fontanellensis narrat » visum fuisse Rothomagensi Ar- » chiepiscopo Malgerio, ut « Ab- » batem Gradulfum sibi substi- » tueret, et Vicarium sub se be- » nedictione insigniret Episco- » pali », eâ mente profectò ut » ejus vices suppleret tanquàm ip- » sius suffraganeus; vetitum enim » erat jure canonico, illâ ætate » vigente, ne cujuslibet viventis » Episcopi successor eligeretur aut » consecraretur, nisi prædecessor » Episcopatum abdicasset. Step- » hanus Vallavensis Ecclesiæ dictus » Episcopus à Romano Concilio » anni 998 de omni ordine sa- » cerdotali dejicitur præsertim eâ » de causâ quòd vivente prædeces-*

Tom. 10. p. 535.

Primats : Fulbert ne croyoit pas qu'il fût nécessaire à un Archevêque, pour s'acquitter de ses fonctions, quand le Pape le refusoit sans cause légitime. Nous avons déjà parlé du serment de fidélité que les Evêques faisoient au Roi ; nous avons vu que Hugues-Capet, après son avènement à la Couronne, l'exigea de Séguin, Archevêque de Sens. On représenta dans le Concile de S. Basle celui qu'Arnoùl, Archevêque de Reims, avoit fait aux Rois Hugues-Capet et Robert : les actes de ce Concile nous l'ont conservé en entier. La plupart des Prélat s'intitulent dans leurs lettres *Evêques par la grace de Dieu*. Une lettre de Fulbert au Roi Robert est remarquable, en ce que ce Prélat s'intitule *Evêque par la grace de Dieu et du Roi*, ce qui est assez conforme à un autre endroit de ses lettres où il reconnoît qu'il tient son Evêché par le bienfait du Roi.

On voit dans Ademar un Evêque de Saintes Coadjuteur de l'Archevêque de Bordeaux. Le Continuateur Anonyme de la Chronique de Fontenelle fait aussi mention d'un Abbé Gradulfe fait Grand-Vicaire et Coadjuteur de l'Archevêque Mauger, apparemment pour exercer en son absence les fonctions Episcopales en qualité de Suffragant ; car il n'étoit pas permis, suivant la discipline de ce tems-là, de donner un successeur à un Evêque vivant, à moins que le prédécesseur n'abdiquât son Evêché. Etienne, Evêque du Pui, est déposé et même dégradé de l'Ordre de Prêtrise par le Concile de Rome en 998, en partie pour avoir été ordonné Evêque du vivant de l'Evêque Gui son prédécesseur : l'Archevêque de Bourges et l'Evêque de Nevers furent séparés de la Communion Apostolique, parce qu'ils l'avoient

sacré , et Gérard , Evêque de Cambrai, fait les plus vifs reproches à Adalbéron , de ce qu'il vouloit se donner un Coadjuteur et faire ordonner son successeur de son vivant. Cependant il étoit permis d'ordonner un Evêque pour une Eglise , quand le prédécesseur avoit renoncé volontairement à son Evêché , comme on peut le voir dans une lettre de Fulbert qui appuie son sentiment par l'autorité de Saint Grégoire.

care volebat. Viventis autem prædecessoris qui Episcopatum abdicavisset successorem legitimè consecrari posse probat Fulbertus « auctoritate B. Gregorii Papæ qui eriptis suis, sicut nulli Pontificum non petenti « in quâlibet ægritudine succedendum fore docuit, ità voluntariè renuntianti, sedi suæ successorem nullo modo denegavit ».

Les Abbés Réguliers étoient en possession de tenir le second rang dans le Clergé ; nous avons vu qu'ils prenoient séance dans les Conciles et dans les Synodes immédiatement après les Evêques : il en étoit de même dans les Assemblées solennelles de la Nation , comme l'atteste le procès-verbal du Sacre de Philippe I. Ils étoient Prêtres. Barthélemi, Abbé de Marmoutier , n'étoit que Diacre lorsqu'il fut élu ; mais ayant été béni à Cluny , il y reçut l'Ordre de la Prêtrise avant que de prendre possession de son Abbaye. Nous remarquons au contraire que Sulpice , Trésorier de S. Martin de Tours , n'étoit que Soudiacre , et que son prédécesseur Hervé n'avoit reçu que le Diaconat : mais c'est que ce bénéfice n'étoit point à charge d'ames.

Helgaud fait mention du Clergé de la Chapelle du Roi Robert. Geoffroi Evêque d'Auxerre , avoit été Clerc de la Chapelle de Henri I. Nous ne voyons pas qu'il ait joui du privilege si recherché alors , d'être exempt de la juridiction de l'Ordinaire , et d'être immédiatement soumis au saint Siege : mais

sore suo fuerat ordinatus Episcopus. Suspensi quoque à Communionem Bituricensis Archiepiscopus et Nivernensis Episcopus , eo quòd eundem Stephanum , « prædecessore vivente, contrà leges Ecclesiasticas in Episcopum ordinare præsumpsissent ». Acriter à Girardo Cameracensi corripitur Adalbero Laudunensis , quòd per inusitatum nefas in sanctâ Ecclesiâ , successorem , se vivente, in sede Pontificali collocare volebat.

Viventis autem prædecessoris qui Episcopatum abdicavisset successorem legitimè consecrari posse probat Fulbertus « auctoritate B.

Gregorii Papæ qui eriptis suis, sicut nulli Pontificum non petenti

« in quâlibet ægritudine succedendum fore docuit, ità voluntariè renuntianti, sedi suæ successorem nullo modo denegavit ».

Abbates Ordinem secundum in Clero obtinebant , et proximè post Episcopos sedebant in Conciliis et Synodis, perindè atque in Regni

Conventibus ut videre est in relatione Coronationis Regis Philippi. Sacro Presbyteratûs Ordini initiati erant : Bartholomæus Diaconus, cùm in Abbatem majoris Monasterii fuisset electus, Sacerdotii gradu unà cum

Abbatiali benedictione insignitus est Cluniaci priusquàm Abbatix possessionem adiret. Sulpicium verò S. Martini Turonensis Thesaurarium ad Subdiaconatum illiusque prædecessorem Hervæum

ad Diaconatum duntaxat fuisse promotos animadvertimus. Sed Sancti Martini Thesaurariæ nulla erat annexa animarum cura.

Apud Helgaudum memoratur collegium Clericorum Regis Roberti. Goffridus, Episcopus Autissiodorensis, sub Henrico Rege Clericus Palatii fuerat. Verùm non videntur Regiæ Capellæ Clerici exemptionem ab Episcoporum jurisdictione et Apostolicæ sedi subjectionem immediatam

Tom. 10. p. 510.

ibid. p. 460.

Abbates.

Tom. 11. p. 32.

ibid. p. 272.

Tom. 10. pp. 608 et 589.

ibid. p. 102.

Tom. 11. p. 114.

Exemptiones quarumdam Ecclesiarum Sæcularium et Regularum.

Tom. 10. p.
424.

ambiisse. Certè Turonenses Sancti Martini Canonicos, sæcularis licet Ordinis, hæc privilegia sibi vindicasse testantur litteræ Gerberti eosdem rebellionis expressè arguentis, quòd Archiepiscopi sui benedictionem renuerint. Idem Gerbertus, cùm urgeretur coram Monachis S. Dionysii quos Episcopi sacris interdixerant (forsan propter turbas in Conventu San-Dionysiano decimarum occasione excitatas) « divina obse-

ibid. p. 421.

» quia celebrare, nec privilegiis » Romanæ Ecclesiæ Monasterii » S. Dionysii factis contraire » debere, (respondit) privile-

ibid. p. 475.

» giis Canonum auctoritate pro- » mulgatis se assensum præbitu- » rum, nec si quid contrà leges » Ecclesiasticas decretum sit, pro » lege recepturum ». Non minùs ejusmodi privilegiis adversabatur Fulbertus qui Richardum Sancti Medardi Abbatem graviter corripit, quòd in Ecclesiâ sui Monasterii violatâ, sine Episcopali reconciliatione, Deo sacrificare præsumperat. Contrà Abbo Floriacensis exemptionum, privilegiorumque ab Apostolicâ Sede concessorum studiosissimus defensor, sibi in animum inducere non valebat Turonensem Archiepiscopum contradicere voluisse privilegiis S. Martini et contraire Roma-

ibid. p. 438.

norum Pontificum decretis et sanctorum Canonum institutis. Martinianosque Canonicos monet Romanorum Pontificum edicta Turonensium Præsulum mandatis sine ullâ cunctatione unteponenda esse.

ibid. p. 328.

Idem Abbo nunquam adduci potuerat ut subjectionem ab Aurelianensi Episcopo requisitam exhiberet. Contendebat enim Monasterium suum, Regi soli in temporalibus obnoxium, ab omni jurisdictione Episcopali in spiritualibus esse immune. Eamdem agendi rationem secutus Gauzlinus Abbonis successor se excom-

le Chapitre de S. Martin de Tours le prétendoit quoique séculier ; les Chanoines avoient refusé de recevoir la bénédiction de l'Archevêque : Gerbert traite nettement ce procédé de révolte. Les Moines de S. Denis avoient été interdits par les Evêques, sans doute à cause de l'émeute arrivée au Concile tenu au sujet des dixmes : on pressa Gerbert de célébrer l'Office divin en leur présence, et l'on crut vaincre sa répugnance en lui opposant les privileges de cette Abbaye, le Prélat répliqua qu'il ne connoissoit point les privileges quand ils étoient opposés à l'autorité des Canons. Fulbert n'étoit pas plus favorable aux exemptions ; il reprend vivement un Abbé de Saint Médard, pour avoir osé célébrer la Messe dans son Eglise qui avoit été pollue par un meurtre, sans l'avoir fait réconcilier par l'Evêque de Soissons. Abbon de Fleury au contraire grand partisan des exemptions et des prétentions de la Cour de Rome, raisonneit d'après des principes bien différens : il ne peut se persuader que l'archevêque de Tours ait voulu enfreindre les privileges de S. Martin appuyés par les Bulles des souverains Pontifes, et exhorte les Chanoines à ne pas balancer entre les Evêques de Rome et ceux de Tours.

Cet Abbé avoit constamment refusé à l'Evêque d'Orléans l'espece de soumission que ce Prélat exigeoit de lui ; il alléguoit pour prétexte que son Abbaye n'étoit soumise qu'au Roi pour le temporel, et qu'elle étoit exempte de la jurisdiction Episcopale pour le spirituel. Gauzlin son successeur étoit dans les mêmes sentimens,

et s'étoit plutôt laissé excommunié par l'Evêque, que de lui donner la satisfaction qu'il désiroit. Fulbert prend un sage milieu ; il exhorte l'Evêque à ne demander à l'Abbé que la soumission canonique, et non pas les sermens de fidélité et les autres marques de dépendance séculière. Il écrit à l'Abbé de rendre à son Evêque la soumission qu'il lui doit, et se déclare ouvertement contre les privilèges d'exemption, jusqu'à dire qu'il ne connoît ni loi ni raison capables de les autoriser. Fulbert ignoroit donc le privilege qu'Abbon avoit obtenu de Grégoire V ; ou s'il le connoissoit, quelle étoit sa maniere de penser sur les privilèges émanés de la Cour de Rome ? Les Peres du Concile d'Anse n'eurent pas plus d'égard aux privilèges de l'Abbaye de Cluni, et blâmerent l'Archevêque de Vienne d'y avoir ordonné des Moines sans la permission de l'Evêque de Mâcon. Au reste la discipline varia dans ce siècle sur les exemptions comme sur beaucoup d'autres points, et les exemptions prirent faveur de plus en plus. L'usage où étoient plusieurs Seigneurs d'assujettir les Eglises de leur fondation à un Cens envers le saint Siege, et de les donner en Aleu à Saint Pierre, contribua sans doute à les étendre. Entre beaucoup d'exemples, nous ne citerons que la fondation de l'Abbaye de Vendôme par Geoffroi-Martel, et l'Evêque diocésain y consentit expressément. Si l'on en croit la Chronique de Beze, le respect pour S. Pierre, ne se borna pas à procurer l'exemption de la jurisdiction Episcopale ; il s'étendit jusqu'à exempter de dixmes et de cens envers toute autre Eglise celles qui étoient dédiées sous l'invocation du Prince des Apô-

municari passus est potius quam obsequium ab Episcopo exactum redderet. Fulbertus verò hanc litteram sic diremit : Episcopum hortatus est ut subjectionem Canonicam tantummodò exigeret, sacramenta verò et cætera quæ ad mundanam legem pertinent missa faceret. Abbati autem præcipit ut subjectionem Episcopo suo debitam exhibeat et addit : « Ego neque legem neque modum » ratiocinationis invenire possum » qui vos ab jugo subjectionis ab solvat ». Ergò vel Fulbertus privilegium Abboni à Gregorio V concessum ignorabat, vel, si novèrit, illud Canonum auctoritati postposuit. Certè in Concilio Ansano an. 1025 celebrato, nullâ habitâ ratione privilegii Romani judicatum est non licuisse Archiepiscopo Viennensi Monachos apud Cluniacum ordinare sine permisso Episcopi Matisconensis. Cæterùm magnas variationes undecimo sæculo experta est disciplina Ecclesiastica et potissimùm circa exemptiones quæ magis ac magis frequentes esse cœperunt. Ecclesiarum exemptarum numerus crevit consuetudine quâ fundatores eas Censu quodam Apostolicæ Sedi solvendo onerabant, et Beato Petro Ecclesiæque Romanæ in patrimonium et alodium devovebant. Hoc præstitit Goffridus-Martellus, Comes Andegavensis, in fundatione Monasterij Vindocinensis, et quidem concessione Carnotensis Episcopi ut potè Diacesani. Quin etiam si fides Chronico Besuensi, cùm Leo Papa IX judex sederet ad dirimendam controversiam S. Petri Besuensis Monachos inter et Canonicos Lingonenses de quâdam vineâ Monachorum decimam exigentes, « erupit in voce et quid in Archivis

Tom. 10. p. 448.

ibid. p. 335.

ibid. p. 539.

Tom. 11. p. 506.

Tom. 11. p.
639.

» sanctæ Romanæ Ecclesiæ vide-
» rat ostendit dicens : Sanctorum
» Patrum qui antè me sanctæ Ro-
» manæ Sedi præfuerunt authori-
» tate sancitum est, ut nulla Eccle-
» sia quæ in honore B. Petri
» Apostolorum Principis sit fundata alteri Ecclesiæ Censum vel Decimas per-
» solvat ».

De Regula-
ribus.

Pleraque tamen Monasteria
Diocesanorum Episcoporum ju-
risdictioni parebant, et sat an-
gustis limitibus exemptorum coar-
ctabantur privilegia. In toto Re-
gno unicus erat Ordo Regula-
rium quorum Monasteria compo-
nebantur ad normam Regulæ S.
Benedicti per leges tum civiles
tum Canonicas, et per statuta lo-
calia attemperatæ. Abbatie à se
invicem disjunctæ nullius societa-
tis nisi spiritualis vinculo con-
nectebantur; singulæ tamen sub
se Colonias habebant et Appen-
dices, nempè Cellas, Abbatias,
Obedientias seu Prioratus.

Tom. 10. p.
610.

Porro Prioratûs nomen primùm
invenimus in Diplomate Roberti
Regis anni 1025. Regularis ob-
servantiæ restituendæ causâ non-
nunquàm Abbatia regimini Ab-
batis alterius Cœnobii subjecie-
batur. Sic Odilo et Mayolus
Cluniacenses, Willelmus Divio-
nensis, Richardus S. Vitoni
nonnullique alii spectatæ virtutis
et pietatis viri plurium Monas-
teriorum administrationi suæ com-
missorum fuerunt Abbates. Ve-
rùm hallucinaretur quisquis eos
totidem Ordinum aut Congrega-
tionum Præfectos generales exis-
timaret; nondùm enim illo ævo
ejusmodi societatum ulla habeba-
tur idæa. Accidentaliter erat et tem-
poraria illa plurium Cœnobiorum
uni Abbati subjectio, defunctoque
Abbate et sæpiùs eo vivente dis-
solvebatur. Non diffitemur quas-
dam Abbatias in Prioratus redac-

tes; au moins cette Chronique
attribue un pareil jugement à Léon
IX, et elle fait dire au Pape qu'il
avoit lu dans les Archives de l'E-
glise Romaine ce principe singulier
de Jurisprudence ultramontaine.

La plupart des Monasteres étoient
soumis à la juridiction de l'Ordi-
naire, et les privileges des exemp-
tions n'étoient pas aussi étendus
qu'ils le sont devenus depuis. On
ne connoissoit alors qu'un seul Or-
dre de Réguliers composé de tou-
tes les Abbayes du Royaume. La
loi générale selon laquelle elles se
gouvernoient étoit la Reglé de S.
Benoît modifiée par les Canons des
Conciles, par les Capitulaires de
nos Rois, et par les Statuts et Cou-
tumes locales. Les Abbayes étoient
indépendantes les unes des autres;
mais chacune avoit des Celles,
Abbatiales, Obédientes, Prévô-
tés ou Prieurés dans sa dépendance.
Nous trouvons le nom de *Prieuré*
employé pour la première fois
dans une Charte du Roi Robert de
l'an 1025. On soumettoit quelque-
fois une Abbaye au gouvernement
de l'Abbé d'un autre Monastere,
pour y rétablir l'observance: c'est
ainsi que S. Odilon, S. Mayeul,
Guillaume de Dijon, Richard de
S. Vanne et quelques autres per-
sonnages recommandables par leur
piété et leurs vertus ont été Abbés
de plusieurs Monasteres confiés à
leurs soins. Mais on se tromperoit
si on les prenoit pour des Géné-
raux d'Ordre ou de Congrégation;
on n'en connoissoit point encore.
Cette dépendance de plusieurs
Monasteres à l'égard d'un Abbé
étoit accidentelle et passagere:
elle finissoit à la mort de cet Abbé,
et souvent même de son vivant.
Nous conviendrons qu'il y eut

quelques Abbayes réduites en Prieurés, et qu'elles devinrent par-là des dépendances d'un autre Monastere. On a même vu quelquefois, mais plus rarement, une petite Abbaye donnée et soumise à une grande; mais alors elle devenoit de même condition que les Prieurés, avec cette différence que le Supérieur du Monastere dépendant conservoit le titre d'Abbé.

Le Prévôt et les Doyens veilloient sous l'Abbé au maintien de l'observance. Les Officiers du Monastere étoient appelés *Claustaux*, quand leur administration demandoit leur résidence dans le Cloître, comme le *Cellerier*, l'*Aumônier*, l'*Infirmier*, le *Chambrier*, le *Préchantre*, le *Trésorier*, l'*Ecolâtre* etc. Les partages des biens des Monasteres entre les Abbés et les Religieux, et l'attribution que les Rois et les fondateurs firent eux-mêmes de certains Domaines à des objets déterminés, ont donné naissance à ces offices qui au bout de plusieurs siècles sont devenus des titres perpétuels à l'exemple des offices et dignités des Chapitres séculiers, qui dans leur origine n'avoient été que de simples administrations révocables.

Les Officiers préposés à la régie des biens éloignés, connus autrefois sous le nom d'Obédienciers, prenoient le nom de *Prévôts* des Domaines qui leur étoient confiés; ils étoient choisis par l'Abbé et par la Communauté, ou par la Communauté seulement, et ils vivoient avec quelques-uns de leurs confreres dans les *Prévôtés*. On les a depuis appelés assez communément *Prieurs*; et les *Prévôtés*, *Prieurés*. Il ne faut pas cependant croire que tous les Prieurés soient des démembremens des anciens Domaines des Abbayes. Il y en a un grand

tas fuisse, et sic alterius Monasterii Appendices evasisse: quin etiam, rariùs tamen, parva Abbatia majori unita vel subdita videtur; verùm in eo casu, Prioratum conditionem sortiebatur, nisi quòd Monasterii subditi præpositus titulum Abbatis retinebat. Supérieur du Monastere dépendant

Secundùm Abbatem regulari observantiæ invigilabant Præpositus et Decani. Claustrales dicebantur Monasteriorum Officiales quorum administrationes assiduum in Monasterio commorationem exigebant, quales in nostris monumentis memorantur Cellerarius, Eleemosynarius, Infirmarius, Camerarius, Præcentor, Thesaurarius seu Archiclavis, Scholasticus, etc. Officia claustralia nata videntur ex partitione bonorum inter Abbates et Monachos, vel etiam ex eo quòd ipsimet Reges et cæteri fundatores quasdam possessiones distinctis Monasteriorum utilitatibus et ministeriis assignaverunt. Labentibus sæculis titularum perpetuorum naturam adepti sunt officia claustralia perindè ac sæcularium Collegiorum officia et dignitates quæ primitùs administrationes erant revocabiles.

Olim Obedientiarii, tunc Præpositi vocati sunt Monasteriorum Officiales quorum diligentie commissa erat prædiorum externorum seu villarum administratio. Ejusmodi Præpositos ab Abbate et Conventu sive etiam à Conventu solo constitutos fuisse manifestum est ex libro Miraculorum S. Benedicti. Cum quibusdam sodalibus debebant in præposituris postea à Prioratibus nuncupatis, sicuti Præpositis Priorum nomen sæpiùs inditum est. Neque ideò existimamus omnes Prioratus esse totidem distractiones bonorum an-

Tom. 10. p. 343.

Tom. 11. p. 389.

tiquitùs à *Monasteriis possessorum. Multi enim Abbatialium aut Conventualium mensarum partes nunquam fuerunt. In exemplum adducere possemus plures Ecclesias jam redditibus instructas, et à Clericis sive à Monachis possessas priusquam fundatores vel fundatorum jurium Vicarii eas Monasterio cuidam subjecissent eâ lege, ut certus Monachorum numerus in iis aleretur ad sacras laudes Deo persolvendas. Quam quidem conditionem suis foundationibus quoque apposuerunt plurium Prioratum recentium conditores. Porrò liquet istius generis Prioratum possessiones à Censu Abbatiali vel conventuali Monasteriorum, quibus tamen subiacebant, semper fuisse disjunctas. Cæterùm Præpositi sive Priores Monasterio cuidam obnoxii ad illud quotannis conveniebant primarii Cænobii Conventui gestionis suæ rationes reddituri. Ejusmodi Cœtus vocabatur Capitulum generale cujuslibet Monasterii, maximè distinguendum a Capitulis generalibus recentium Ordinum et Congregationum, vel etiam à Capitulis Provincialibus Lateranensis Concilii decreto institutis. Hæc enim à se invicem valdè differunt nec conveniunt nisi nomine tenùs.*

Pueri à primâ ætate supremo Numini devovebantur in militiam Clericalem vel Monasticam adsciscendi, sed ferè nunquam fiebant ejusmodi oblationes citrà aliquam donationem : v. g. quidam Condomensis Abbatix Benefactor unum ex filiis suis « huic Cænobia servitutum juxtâ regularum » institutionem delegavit, et medietatem sylvæ de Lanâ largitus est ». Mirum quot nobiles viros ad Monasticam professionem amplectendam induxerit sæculi vanitatum satietas et fastidium, vel agendæ salutaris pœnitentiæ desiderium aut solitariæ vitæ suavitatis Dùm ex Monasteriis multi

nombre qui n'en ont jamais fait partie. C'étoient des Monasteres et des Eglises déjà fondées et occupées par des Clercs ou par des Moines que les fondateurs ou leurs ayans cause mettoient sous la dépendance d'une Abbaye, à condition de les faire desservir par un certain nombre de Religieux ; ou des fondations nouvelles faites aux mêmes conditions. Il est visible que ces sortes de Prieurés n'ont jamais été des démembrements des Mansees Abbatiales ou Conventuelles. Au reste les Prévôts ou Prieurs dépendans d'un Monastere venoient tous les ans rendre compte de leur administration à la Communauté du Chef-lieu ; c'est ce que l'on appelloit le Chapitre général de chaque Abbaye, qui n'a rien de commun que le nom avec les Chapitres généraux des Ordres et Congrégations modernes, et même avec les anciens Chapitres provinciaux institués par le Concile de Latran. L'usage de consacrer à Dieu les enfans dès l'âge le plus tendre, subsistoit encore dans les Monasteres et dans le Clergé séculier. Ces oblations étoient ordinairement accompagnées de quelques donations : un bienfaiteur de l'Abbaye de Condom y offrit un de ses fils, et donna au Monastere la moitié d'un bois. Les Monasteres n'étoient pas seulement remplis par les enfans des Nobles, une foule incroyante de Seigneurs désabusés du monde et de ses vanités, ou touchés du repentir de leurs crimes, venoient les y expier, et goûter les douceurs d'une retraite salutaire. Tandis que l'on tiroit les meilleurs sujets

sujets des Cloîtres, pour les élever à l'Épiscopat, on voyoit en descendre des Prélats qui préféroient une vie simple et retirée à l'éminence de leurs dignités. On mit en question si un Evêque qui avoit embrassé l'Etat Monastique pouvoit continuer d'exercer les fonctions Episcopales : Sylvestre II décida la négative au sujet d'un Evêque qui s'étoit fait Moine à Cluni. Treize ans après, Benoît VIII accorda à un autre Evêque Religieux de S. Bénigne de Dijon, l'exercice du pouvoir Episcopal. D. Mabillon conjecture que l'opinion de Sylvestre II et de ceux qui l'ont suivie, n'est appuyée que sur la décision du Conciliabule de Photius. Or cette décision qui interdisoit les fonctions Episcopales à un Evêque engagé dans l'Etat Monastique, n'avoit pour motif que d'ôter au saint Patriarche Ignace relégué par Photius dans un Monastere, tout espoir de remonter jamais sur son siege.

La dévotion à l'Etat Monastique étoit si répandue, qu'un grand nombre de Seigneurs et d'Evêques vouloient avoir la consolation de l'embrasser avant que de mourir : on les revêtoit de l'habit Religieux, et on les inscrivait dans les Nécrologes avec le titre de Moines *ad succurrendum*, c'est-à-dire qui devoient être secourus par les prières des Religieux. Ceux qui craignoient qu'une mort prématurée ne les privât de cette satisfaction, demandoient du moins à être associés aux prières et aux bonnes œuvres des Communautés Religieuses. Eudes le Champenois, la Comtesse Ermengarde son épouse, et leurs fils obtinrent cette faveur dans le Chapitre de l'Abbaye de Saint Julien de Tours. Un bois considérable donné par le Comte à ce Monastere en fut le prix. Les asso-

assumebantur ad Episcopatum; nonnulli quoque videbantur Episcopi, abdicatis honoribus, cucullâ Infulas commutare. Dubitatum verò fuit utrùm Episcopis Monasticam vitam professis functiones Episcopales obire liceret. Negavit Sylvester Papa II in litteris ad Odilonem, Abbatem Cluniacensem, anno 999 datis. Tredecim post annis, Benedictus Papa VIII Benigno ex Episcopo in Monachum Divionensem mutato Episcopalia munia obeundi potestatem contulit. Suspicitur Mabillonius Sylvestri II et sequacium opinionem innixam fuisse in solâ Photianæ Synodi auctoritate in quâ idè tantùm decretum fuit Episcopatum post Monasticam professionem repeti non posse, ut Ignatio Patriarchæ per Photium expulso, et in Monasterium detruso, omnis spes reditûs in suam sedem præcluderetur.

Tom. 10. p. 427.

Innumeri Præsules et Nobiles saltem urgente mortis periculo Monasticum institutum amplectebantur, sequæ Necrologiis curabant inscribendos cum titulo Monachorum ad succurrendum; id est qui Monachatu nomen dederant eâ lege ut adjuverentur suffragiis et orationibus Religiosarum familiarum. Multi autem ne improvisâ morte aut quâvis aliâ ratione impedirentur quominus tanto fruerentur emolumento, integrâ valetudine Monachorum precum et piorum operum societatem expetebant. Sic se gessit Odo, Trecentis et Blesensis Comes, qui « in Capitulum S. Juliani Turonensis est conductus, » acceptâque societate loci, ipse » uxorque ejus Ermengardis ac » filii ejus, ob recompensationem » memoriamque datæ sibi socie-

Tom. 11. p. 419.

» tatis concessit S. Juliano bos-
 » cum... Petiit quoque ut quo
 » die moreretur, nomen ejus inter
 » nomina fratrum scriberetur ». Hic et alibi passim videntur ejusmodi
 spiritualium bonorum communicationes cum temporalium possessionum
 donationibus conjunctæ. Idem dici potest de moribundorum in Ordinem
 Monasticum cooptatione.

Pueris à parentibus à primâ
 ætate oblati seculum, illæsâ con-
 scientiâ, repetere nefas. Nonnullis
 tamen contigit obligationum tam
 præcocium vincula solvere, qua-

Tom. 11. p.
298.

les fuere Balduinus S. Petri Gan-
 davensis primò Monachus, pos-
 teà Miles, et alter Miles testis
 subscriptus in Diplomate Hen-

Ibid. p. 590.

rici I anno 1052 concesso. Iisdem
 vinculis obligabantur Monachi
 ad succurrendum quandò ex
 morbo convaluerant. Vermanden-

Tom. 10. p.
200.

sis Comes Albertus, uti refert
 Baldericus « gravi et intolerabili
 » languore percussus... tonso
 » capite assumptoque habitu, ex
 » infirmitate aliquantisper conva-
 » luit, moxque instinctu diaboli...
 » relapsus ad vomitum consilio
 » matris aliorumque fautorum
 » qui hoc eum per insaniam fecisse
 » dicebant militari chlamyde ite-
 » rum sumptâ, mutavit cucul-
 » lam ». Subjicit Baldericus Al-
 bertum in pœnam sceleris miserâ
 morte perüsse. Cæterum, licet
 indissolubilis habita fuerit Pro-
 fessio Monastica; insignibusque
 privilegiis à summis Pontifici-
 bus decorata, maximè in Cœno-
 biis Ecclesiæ Romanæ immédia-
 tæ subjectis; salva tamen et inte-
 gra permanserunt in Regulares
 Regis et Patriæ jura: neque tunc
 temporis existimabatur fieri posse
 ut aliquis Francigena vi ullius
 instituti aut privilegii absolveretur
 ab obsequio Principi Regni-
 que legibus præstando. Hinc apud
 Chronicon S. Medardi, Renol-
 dus, Abbas illius Cœnobii ad

ciations et les professions à la mort
 étoient toujours accompagnées de
 donations.

Les enfans que les peres et me-
 res avoient offerts aux Monasteres
 dans l'âge le plus tendre, étoient
 censés liés dans le for intérieur.
 Quant à l'extérieur, il ne paroît
 pas que tous aient été fideles à des
 engagements si précoces. Nous
 voyons un Baudouin, Moine de
 S. Pierre de Gand, exercer ensuite
 la profession militaire, et il est fait
 mention dans une Charte de Henri
 I d'un autre Chevalier qui avoit
 été Moine. Ceux qui dans une ma-
 ladie dangereuse se faisoient Moi-
 nes ad succurrendum, passoient éga-
 lement pour engagés du côté de la
 conscience. Albert, Comte de
 Vermandois, étant revenu en santé,
 quitta l'habit dont on l'avoit re-
 vêtu: sa mere et ses amis soute-
 noient que ce Seigneur n'avoit pas
 la tête libre quand on lui avoit fait
 contracter cet engagement. L'Au-
 teur de la Chronique de Cambrai dit
 que ce retour au siecle étoit l'effet
 d'une suggestion du démon, et
 qu'Albert en fut puni par une mort
 prompte et funeste. Au reste, quel-
 que indissolubles qu'ayent pu être
 les liens de la Profession Religieu-
 se, quelque considérables qu'aient
 été les privileges accordés par les
 Papes aux Monasteres exempts, on
 ne pensoit pas que ces engagements
 ou ces privileges pussent effacer
 dans les Réguliers la qualité de
 François et de Sujets du Roi, et
 les dispenser de la soumission qu'el-
 le leur impose à l'égard du Souve-
 rain et des loix du Royaume. Un
 Abbé de S. Médard de Soissons,
 Monastere immédiat au saint Siege,

ayant été cité à Rome, eut l'imprudence ou la témérité d'y aller sans avoir obtenu la permission du Roi Henri : il fut déposé.

L'Ordre Monastique étoit clérical en France dès la fondation de la Monarchie. Il n'est donc pas étonnant de voir les Moines occuper les Basiliques les plus célèbres du Royaume ; être substitués aux Chanoines dans plusieurs Eglises, posséder des Prébendes et même des Dignités dans les Cathédrales, jouir dans quelques Abbayes de la juridiction spirituelle sur le peuple de leur territoire, prêcher, confesser, exercer toutes les fonctions du Ministère. On trouvoit seulement à redire, et avec raison, que quelques-uns s'y ingérassent sans mission de l'Evêque ou du Pape.

interponebant citrà Diœcesani vel missionem.

Ce seroit ici le lieu de parler des fondations et des restaurations des Monasteres. Leur multitude est capable de révolter l'esprit critique de notre siècle peu favorable à ces sortes d'établissements. Mais que l'on se transporte dans les tems où on les a formés ; et si l'on veut juger sans partialité, on verra que rien n'étoit plus avantageux dans ce tems-là pour entretenir l'esprit de religion, adoucir les mœurs, et aider nos ancêtres à sortir de la grossièreté et de la barbarie du dixième siècle. Fonder alors ou restaurer des Monasteres, c'étoit en même-tems établir des asiles pour les personnes des deux sexes que le goût de la retraite et de la piété conduisoit dans les Cloîtres, des Temples où le Culte Divin se célébroit avec toute l'assiduité et la majesté la plus capable d'édifier les peuples, des Séminaires où ceux

Romanam sedem nullo medio pertinentis, « quia absque voluntate et licentiâ Regis Henrici » Romam vocatus abiit, Abbas » esse desiit ».

Tom. II. p.
367.

Jam à primâ Francici Regni constitutione Clero adscitus fuerat Monasticus Ordo. Hinc non est quòd quis miretur illius ævi Monachos in Basilicis insignioribus fuisse constitutos, Canonicis sæcularibus pluribus in Ecclesiis subrogatos, Præbendisque ac dignitatibus Cathedralium positos : denique eosdem spiritualis jurisdictionis in plebem Monasteriis suis subjectam jura exercuisse, et prædicationi vel sacramentali confessioni, uno verbo, animarum curæ operam dedisse. Id solùm nonnullis vitio vertebatur et meritò quidem, quòd in sacrum ministerium sese Romani Pontificis jussum aut

Hic dicendum foret de Monasteriis illâ ætate erectis aut restauratis, nisi longum esset et fortè supervacaneum eorum numerum recensere qui profectò nonnullorum seculi nostri censorum ab ejusmodi institutionibus subalienorum morositatem excitaret. Verùm si attendatur ad circumstantias temporis quo tot ædificata vel è ruinis renovata sunt Monasteria ; certè deprehendet æquus rerum æstimator nihil conducibilius majoribus nostris contingere potuisse ad pietatem Religionemque fovendam, ad ferocia adhuc ingenia oblenianda, et ad seculi decimi morum barbariem delendam. Monasteria enim tunc temporis totidem erant portus et asyla perfectionis Christianæ studiosis adversùs seculi morum corruptelam patentia : Tempora in quibus res sacræ diù noctuque eâ assiduitate eoque magnifico

ac solemnî ritu peragebantur qui populorum sensibus et animis debitam cultui divino venerationem imprimeret: Seminaria, ubi juniores Clerici ad omne genus virtutum informabantur quarum exemplis non minùs quàm verbo et doctrinâ plebibus sibi committendis præluere eos decebat: Scholæ, in quibus litterarum, artium et scientiarum germina asservantur deinceps seculis felicioribus evolvenda; demùm perfugia erant et subsidia adversùs inopiam et egestatem in publicis calamitatibus parata. Uno verbo, Monasteriorum erectiones et restorationes illi ætate tam laudabiles, tamdiù

qui étoient destinés à être les Pasteurs des âmes, se formoient aux vertus dont ils devoient donner l'exemple; des écoles où les semences des lettres et des sciences étoient conservées pour des siècles plus favorables à leur développement; des ressources dans les besoins et dans les calamités publiques contre la disette et la pauvreté: en un mot ces établissemens étoient utiles par les services en tout genre que l'Eglise et l'Etat en retiroient. Ils étoient donc louables, et ils le seront dans tous les siècles où ils présenteront les mêmes objets d'utilité.

commendatione dignæ erunt, quamdiù Monasteria in Religionis et Regni commodum et utilitatem vergent.

XIV.

XIV.

De Bonis, Privilegiis et Immunitatibus Ecclesiasticis.

Des Biens, Privileges et Immunités du Clergé.

Penès Laicos erat magna pars bonorum Ecclesiis collatorum: hereditario vel beneficiario jure Decimas, Ecclesias, Altaria, Abbatias, Episcopatus etiam possidebant. Bernardus, Albiensis Vicecomes, ejusque frater Frotherius, Nemausensis, circà annum 1040 Albiensem Episcopatum et Nemausensis medieta-tem vendiderunt. Porrò hi duo Episcopatus à Pontio, Comite Tolosano, sponsæ suæ in donum nuptiale concessi fuerant. In Vasconiâ, omnibus Episcopatum redditibus à militibus invasis, via supererat quod cederet in usum unius Episcopi. Plerarumque Abbatiarum eadem fuerat fortuna. Quod spectat ad Decimas, Ecclesias et Altaria, passim à Laicis possidebantur. Equidem in Conventu San-Dionysiano circà annum 997 celebrato, moliti fuerant Episcopi Laicis et Monachis Decimas auferre. Nemo

Le Clergé ne possédoit qu'une partie des biens qui lui avoient été légués par ses premiers bienfaiteurs; l'autre partie étoit entre les mains des laïcs. Ils possédoient à titre héritaire et de propriété ou à titre de bénéfice des Dixmes, des Eglises Paroissiales, des Autels, des Abbayes, des Evêchés même. Bernard, Vicomte d'Alby, et son frere Frothier vendirent vers l'an 1040 l'Evêché d'Alby et la moitié de celui de Nîmes. Ces deux Evêchés avoient été compris dans la donation de Pons, Comte de Toulouse, à son épouse, en faveur de son mariage. On avoit vu en Gascogne tous les Evêchés entre les mains des Seigneurs laïcs, de sorte qu'il restoit à peine dans cette Province de quoi pourvoir à la subsistance d'un seul Evêque. Grand nombre d'Abbayes avoient éprouvé le même sort. Quant aux Dixmes, Eglises et Autels, rien n'étoit plus commun que d'en voir entre les mains des laïcs.

Tom. 11. p. 422.

ibid. p. 395.

Tom. 10. p. 331.

Les Evêques proposerent dans l'Assemblée de S. Denis vers l'an 997, de leur ôter les Dixmes ainsi qu'aux Moines. On sçait le tumulte qui s'y éleva, et comment cette Assemblée fut rompue. Les Laïcs continuèrent de jouir de leur possession, et les Evêques donnerent eux-mêmes des Dixmes, des Eglises et des loin de vouloir leur enlever celles dont

Au reste, il ne faut pas confondre avec les usurpations et les aliénations volontaires ou forcées, le droit de propriété que les fondateurs exerçoient sur les Eglises qu'ils avoient dotées. Abbon de Fleury dans sa lettre à Gauzlin, regarde une Eglise fondée par un Abbé dans les Domaines d'un Monastere, comme faisant partie de la possession de ce Monastere qui n'a dû rien perdre de ses droits par cette fondation. Cette raison militoit également pour les fondateurs ou patrons laïcs : ils se regardoient comme ayant le droit de disposer des revenus des Eglises qu'ils avoient fondées, après avoir fourni ce qui étoit nécessaire à la subsistance de ceux qui les desservoient, aux réparations et à l'entretien du Culte Divin. Ceux qui n'avoient pas ce titre, pour appuyer leur propriété, se défendoient par la possession de trente années, et Abbon paroît en avoir aussi fait usage dans son Apologie, pour maintenir les Moines dans la possession des Dixmes ; car ils en possédoient hors des terres de leurs Domaines, et ils les tenoient de la libéralité des Laïcs et de celle des

Le Clergé répara abondamment ses pertes par les donations des fideles, et par les acquisitions, les échanges avantageux et les retraits qu'il dut à une bonne et sage administration.

Nous avons observé trois sortes

nescit quorsum evaserit et quâ ratione solutus fuerit ille Conventus : Laici more solito Decimis potiti sunt, et ipsimet Episcopi Monachis deinceps Decimas, Ecclesias, Altaria contulerunt ne dum ipsis auferrent quas jam legitimo jure possidebant.

Autels aux Monasteres, bien ils étoient déjà en possession.

Re quidem ipsâ tunc temporis fundatores jus quoddam proprietatis in Ecclesias à se conditas exercebant. Hinc Abbo in epistolâ ad Gauzlinum sic ratiocinatur : « Quidam igitur antecessor » meus in possessione nostri Monas- » terii Ecclesiam ædificavit, nùm » idcirco Monasterium possessio- » nem amisit, aut Abbas id aliena- » re potuit » ? Eâdem ratione Patroni Laici redditus Ecclesiarum à se aut ab antecessoribus suis conditarum sibi vindicabant iis exceptis quæ ad usum et alimoniam ministrorum ad cultum divinum et ad ædificiorum restitutionem erant necessaria. Laici autem quibus fundatorum aut eorum vices gerentium titulus deerat, tricennalem legem in patrocinium suæ possessionis invocabant, ususque eâ videtur Abbo ad

Tom. 10. p. 441.

Ibid. p. 330.

Evêques mêmes.

Bonorum amissorum iniquitate temporum jacturam abundè resarcivit Clerus Gal. donationibus, emptionibus, commutationibus, restitutionibus et præcipuè diligentibus possessionum administratione.

Tria donationum, fundatio-
h h h

num aut restitutionum genera observavimus, simplices, mixtas et conditionales. Donatio simplex nulli oneri nisi orationibus pro remedio animæ fundatoris Ecclesiam subiciebat; mixta, secundum aliquam sui partem acquisitionis aut commutationis contractui affinis erat, scilicet benefactor, vel quamdam pecuniæ summam recipiebat, vel saltem retinebat usum-fructum prædii Ecclesiastici sub censu annuo, quod ad precariæ speciem accedebat: conditionalis quibusdam erat alligata pactionibus quæ diversæ erant pro benefactorum libitu. Nonnunquam conditionibus ita erat adstricta donatio aut restitutio, ut earum defectu fieret irrita. Cujus exemplum habetur in restitutione cujusdam beneficii Abbatix S. Medardi à viro illustri Hugone anno 1047 eâ lege factâ, ut bona restituta cederent in usum Mensæ Conventualis ejusdem Monasterii, sin autem Abbas præfatum beneficium ab eadem mensâ distraheret, jam Hugo vel ejus successores illud repeterent in suum jus et dominationem sine ullâ contradictione et sine ullâ retributione xl librarum quas Hugo ab Abbate acceperat in pretium restitutionis.

Tom. 11. p. 582.

Bonorum Ecclesiis donatorum traditio seu investitura in eo communiter consistebat, quod donator super altare chartam donationis poneret. Aliquandò fiebat traditio per ramum olivæ altaris cruci appensum, per wantonem, cultellum, festucam, baculum, cereum ardentem, virgarum commutationem, variisque aliis modis quorum exempla passim occurrunt in illius ævi monumentis.

ibid. p. 307.

Traditionum memoria Chartis inscribatur. Attamen Hugo-

de donations, fondations ou restitutions en faveur des Eglises. Les unes étoient pures et simples: le fondateur ou le bienfaiteur n'exigeoit d'autre redevance ni d'autre service des donataires que des prieres pour l'expiation de ses péchés. D'autres donations étoient mixtes, elles portoient en partie le caractere d'acquisition ou d'échange, c'est-à-dire que le bienfaiteur recevoit quelque argent, ou l'usufruit d'une terre de l'Eglise dont il payoit un Cens annuel, ce qui étoit une espece de précaire. Enfin il y avoit des donations conditionnelles, c'est-à-dire auxquelles les donateurs apposoient les clauses qu'ils jugeoient à propos. Le Diplôme de la restitution faite à l'Abbaye de S. Médard par un Seigneur nommé Hugues, nous fournit l'exemple d'une clause résolutive de ces sortes d'actes. La donation est spécialement faite en faveur de la mense conventuelle, de maniere que si un Abbé vient à donner en fief les Domaines restitués, ou à les soustraire aux besoins des Religieux, le donateur ou ses héritiers y rentreront de plein droit, sans autres formalités, et même sans être obligés à rendre les quarante livres que l'Abbaye avoit données au bienfaiteur à l'occasion de cette restitution.

Quant à la maniere dont les Eglises étoient mises en possession des donations, elle est très-variée. La plus commune étoit que le donateur mît la Charte sur l'Autel. D'autres fois le symbole de la donation étoit un objet sensible, comme un rameau d'olivier à la croix de l'Autel, des gands dorés, un couteau, un fêtu, un bâton, un cierge ardent, un échange de baguettes, etc.

Les Chartes étoient destinées à conserver la mémoire des Actes.

Cependant un Diplôme de Hugues-Capet pour S. Vincent de Laon, fait mention de donations par écrit ou sans écrit. Toutes les donations n'étoient donc pas écrites. On prenoit encore d'autres précautions assorties à la grossièreté des mœurs de ce siècle. A la cérémonie d'une donation en faveur de l'Abbaye de Préaux, le fondateur Humfroi donna un grand soufflet au plus jeune de ses fils et à deux autres enfans. L'un d'eux lui ayant demandé pourquoi il l'avoit ainsi frappé, Humfroi lui répondit : Vous êtes jeune, vous pourrez vivre long-tems, et si l'occasion s'en présente, vous vous souviendrez mieux de ce qui vient de se passer, pour en rendre témoignage. Quelques années après, Pons III, Comte de Toulouse, en signe de la donation qu'il fit à l'Abbaye de Moissac, se fendit l'ongle du pouce, afin d'en conserver la mémoire.

« *nis unguam sui pollicis in tantum abscidit, ut in hujus facti memoriam sanguis ex ipso exierit* ».

C'est une des maximes fondamentales de notre Droit public qu'aucun Corps Ecclésiastique, Séculier ou Régulier, ne peut avoir d'existence dans l'Etat que par la volonté légale du Monarque. Séguin, Archevêque de Sens, ayant obtenu de Hugues-Capet et de Robert l'Eglise de S. Pierre de Melun, pour la restaurer, demande ensuite la [permission d'y établir une Communauté Régulière. Les deux Rois assemblent leur Conseil, pour en délibérer, et lui accordent sa demande. On peut voir les mêmes formalités parmi les Diplômes de Robert pour la restauration des Abbayes de S. Pierre de Lagny et de Coulombs, et pour la fondation de celles de Beaumont-lez-Tours, de Bourgueil, de Noyers et de Fécamp même en Normandie ; car

Capetus in quodam Diplomate anni 987 mentionem facit donationum sive per scriptum sive sine scripto factarum. Tom. 10. p. 550.

Quædam aliæ cautiones adhibebantur morum illius temporis rusticitati planè congruentes. Tom. 11. p. 387.

Roberto, Normanniæ Duce, Pratellensi Monasterio quamdam villam solemnè ritu tradente anno 1034, ejusdem Monasterii fundator Humfridus filiorum suorum juniori et duobus aliis nobilibus pueris ob causam memoriæ colaphum dedit. Uni autem ex illis sciscitanti cur sibi Humfridus per maximum colaphum dedisset, respondit : « Quia tu junior me es et » fortè multo vives tempore, eris » que testis hujus rationis cum res » poposcerit ». Aliquot post annos, nempe anno 1045 Pontius III, Tolosanus Comes, Moissiacensi Abbatie donationem fecit, et « in signum suæ concessio-

Inter primaria juris Francici capita solemne est istud Placitum : nullum Corpus Ecclesiasticum Regulare aut Sæculare in Regno existere posse nisi legali voluntate Principis. Siguinus, Senonensis Archiepiscopus, cum assiduis precibus ab Hugone et Roberto S. Petri Melodunensis Ecclesiam restaurandam obtinisset, ab iisdem deindè rogavit ut « sibi de congregandâ Monachicâ catervâ in prædicto S. Petri Monasterio assensus daretur : undè accersitis (aiunt Reges) qui tunc fortè aderant Episcopis Satrapisque quàm plurimis, auctoritate Regiâ, cum consultu eorum nostrorumque fidelium, ratum fore censuimus quod petierat ». Eadem adhibentur solemnitates quoad

Solemnitates adhibitæ in foundationibus, donationibus, acquisitionibus et alienationibus.

Tom. 10. p. 560.

Vide inter
Diplom. Reg.
Rob.

Vide inter
Diplom. Reg.
Henrici.

Tom. 11. p.
588.

restorationem Abbatiarum Lati-
niacensis et Columbensis, funda-
tionemque Monasteriorum Belli-
montis ad Turones, Burgolii,
Nuceriarum et Fiscamni etiam in
Normanniâ; jam enim ani-
madvertimus Reges nostros ejus-
modi jura exercuisse in Domi-
niis Magnorum Coronæ Vassal-
lorum. Bellovacensium Sancti
Symphoriani et S. Bartholomæi
Ecclesiarum foundationes, item
restorationes S. Petri Catalau-
nensis, S. Aygulphi Pruvinsensis
et S. Victoris Nivernensis nec non
Ecclesiæ Casæ-Dei in Abbatiam
erectio pariter confirmatæ sunt
auctoritate et assensu Regis Hen-
rici æquè ac foundationes Colle-
gii Sæcularis Canonorum de
Lilleriis in Comitatu Flandriæ et
Abbatix S. Nicolai Andegaven-
sis. Imprimis Casæ-Dei in Ab-
batiam erectionis Diploma ferè
omnes usitatos tunc temporis so-
lemnitates complectitur. In eo
quippe animadverti possunt Epis-
copi consensûs scripta testificatio,
fundatoris libellus supplex, com-
mune Regis Consilium cum Proceribus et Primoribus Palatii, Regis assen-
sus et ab eo concessa facultas Casæ-Dei in Abbatiam erigendæ, conditio-
nes huic erectioni appositæ ab ipso Principe, et donationes ipsius auctoritate
confirmatæ.

Ergò consensus Episcopi ne-
cessarius quoad foundationes, præ-
sertim cum Ecclesiæ, Altaria
et Decimæ donabantur à funda-
toribus. Quinimmò feudali-
um Dominorum, parentum et here-
dum fundatoris; uno verbo, om-
nium ad quorum commodum vel
incommodum vergere poterat fun-
datio, requirebatur assensus, et
à Rege pactorum omnium confir-
matio petebatur. Ferè idem ob-
servabatur in variis donationum
vel acquisitionum generibus.

Cùm donator prædium benefi-

nous avons déjà observé que les Rois
exerçoient aussi ces sortes de droits
dans les terres des grands Vassaux
de la Couronne. Les fondations
des Eglises de S. Symphorien et de
S. Barthélemi de Beauvais, les res-
taurations de S. Pierre de Châlons,
de S. Ayoul de Provins, et de S.
Victor de Nevers, et l'érection de
l'Eglise de la Chaise-Dieu en Ab-
baye, sont également scellées du
consentement et de l'autorité de
Henri I, ainsi que la fondation de
la Collégiale de Lillers dans les
Etats du Comte de Flandre, et
celle de l'Abbaye de S. Nicolas
d'Angers, dans ceux du Comte
d'Anjou. L'érection de l'Abbaye
de la Chaise-Dieu sur-tout ren-
ferme tous les détails d'usage dans
ces sortes de circonstances; le con-
sentement de l'Evêque, la requête
du fondateur, l'Assemblée des
Prélats et des Grands du Royaume:
le Roi, de l'avis de son Conseil, fait
droit à la demande, permet et or-
donne l'érection en titre d'Abbaye,
en regle les conditions et confirme
les donations.

Le consentement de l'Evêque
étoit donc nécessaire pour les fon-
dations, sur-tout quand des Egli-
ses, des Autels et des Dixmes fai-
soient partie de la dotation: il fal-
loit encore l'agrément des Sei-
gneurs fonciers, directs et suze-
rains, celui des parens et des héri-
tiers du fondateur, en un mot celui
de toutes les personnes qui pou-
voient avoir intérêt à la fondation,
et on avoit soin de faire confirmer
par le Roi tous les actes qui y avoient
rapport. C'étoit à peu près les mê-
mes formalités pour les différentes especes d'acquisitions ou donations.

Lorsque le Domaine donné étoit
possédé

possédé à titre de bénéfice, le donateur le remettoit souvent entre les mains du Seigneur, qui le donnoit à l'Eglise à laquelle il étoit destiné. Le Comte de Bourgogne Otte-Guillaume voulant donner à l'Abbaye de S. Bénigne de Dijon une Eglise située dans une terre qu'il tenoit du Roi Robert en bénéfice, la remet à ce Prince qui la donne à S. Bénigne. Le Comte Eudes le Champenois se comporta de même dans la donation de la partie du Comté de Beauvais qu'il fit à l'Eglise Cathédrale de cette ville. Quand l'objet de la donation faisoit partie du Domaine Royal, il paroît qu'elle étoit accompagnée de formalités plus solennelles. Henri I donne à l'Eglise de Paris l'Abbatiale de S. Germain en Laye fondée par le Roi Robert. Il n'aliène cette portion de son Domaine qu'après avoir convoqué une Assemblée composée d'Evêques, d'Abbés, de Comtes et de Chevaliers.

La piété des Rois et des Seigneurs les portoit à favoriser l'accroissement des biens du Clergé. On voit dans plusieurs Diplômes, qu'ils lui permettoient de recevoir des donations ou de faire des acquisitions dans leurs mouvances. Hugues-Capet donna à l'Eglise d'Orléans le privilege de retirer les Domaines et les serfs usurpés depuis le tems de Charlemagne, pourvu que l'Evêque en fit la preuve par le moyen de ses Avoués ou par des témoins légaux. Le même Prince défend à l'Abbé de Bourgueil tout échange, à moins qu'il ne fût avantageux à l'Eglise. » *catis accersitis aut testibus idoneis potuerit* ». Idem in Diplôme anni 995 declarat nulli Burgoliensis Monasterii Abbati « *licere terras ad eundem locum pertinentes aliquo modo commutare absque illius loci utilitate* »

ciario jure possessum conferre volebat, illud plerumque restituebat Domino feudali qui ipsum Ecclesiæ traderet. Sic Rex Robertus Divionensi S. Benigni Monasterio concessit Belnensem S. Stephani Ecclesiam in manibus suis receptam ab Ottone Wilhelmo qui eam à Rege beneficiâli dono tenebat et Monachis Divionensibus tradere voluerat. Pariter cum Odo, Comes, Episcopali sedi Bellovacensi ejusdem Comitatus partem donavisset, ipsam Regi Roberto reddidit, et » Regiæ donationis præceptum » obnixè flagitavit fieri sanctæ » Ecclesiæ Belvacensi ». Quandò autem donatus fundus ad Regium Dominium spectabat, tunc majores etiam adhibitæ videntur juris solemnitates. Henricus, Rex, Ecclesiæ Parisiensi Abbatiam S. Germani in Leâ concedit cum « consensu ac voluntate » Episcoporum atque Abbatum » seu omnium Comitum Militum » que suorum ».

Quanta fuerit Regum et Principum in augendis Ecclesiarum bonis temporalibus pietas et munificentia patet ex eorum instrumentis in quibus non tantum Ecclesias largitionibus cumulant; verum etiam iisdem tribuunt facultatem donationes accipiendi vel latifundia comparandi in Dominis Clientelæ suæ subjectis. Hugo-Capetus anno 990. Aurelianensi Ecclesiæ potestatem facit bona et mancipia à tempore Karoli Magni alienata vel invasa recuperandi, modò « Prælati » Ecclesiæ hoc adprobare Advo-

Tom. 10. p. 485.

ibid. p. 598.

Tom. 11. p. 567.

Tom. 10. p. 559.

ibid. p. 562.

C'est par le même principe que

Quapropter Ecclesiasticorum

bonorum alienationes non nisi multis cautionibus adhibitis fiebant Ne Præsulibus quidem licitum erat Episcopatum bonorum partem aliis Ecclesiis ad libitum suum impertiri. Cùm enim juxtà jus commune Regni, superiores Ecclesiastici, teste Fulberto ad Hildegarium scribente, nihil omninò agere deberent de rebus Ecclesiarum sine consilio et consensu subditorum, in eo casu primùm Capituli Cathedralis Ecclesiæ et Synodi, nonnunquàm comprovincialium Episcoporum, sed potissimùm Regis assensus requirebatur. Harduinus, Noviomensis Episcopus, cùm vellet Canonice suis Dominium et Ecclesiam ad Mensam Episcopi pertinentia donare, Regem Robertum « obnixè oravit quatenus hoc donum, sicut mos est Francorum Regibus, præcepto Regio confirmaret; cujus petitioni præbuit assensum Robertus, quoniam (inquit) visa est digna nec Canonum auctoritati contraria ». Idem Rex simili ratione præceptum concessit de donatione ab eodem Harduino Canonicis S. Petri Nigellensis factâ, nempe quia nemini videbatur irrationabilis vel injusta, ità tamen ut donationi conditiones quasdam suametipsum Regali auctoritate apposuerit. Henrico regnante, Imbertus, Parisiensis Episcopus, trium villarum altaria Monasterio S. Germani à Pratis contulerat. « Verùm licet ei Clericorum suorum et insuper Synodali a stipulatione quantum poterat corroboravisset, parva tamen sibi videbatur Episcopalis et Synodalis auctoritas, nisi nostrâ Regali auctoritate (inquit Henricus) et munificentia esset favendo subnixâ ».

Eodem jure potiebantur Reges quoad Ecclesiarum uniones, les aliénations étoient soigneusement défendues. Les Evêques ne pouvoient rien distraire des Domaines de leurs Evêchés, même en faveur d'une autre Eglise, sans beaucoup de formalités. Car d'abord le droit commun du Royaume attesté par Fulbert dans une de ses lettres à Hildegaire, exigeant que les Supérieurs Ecclésiastiques ne disposassent en aucune maniere des biens des Eglises, sans l'avis et le consentement de leurs inférieurs, il falloit préalablement le consentement du Chapitre et du Synode : on demandoit aussi quelquefois celui des Evêques comprovinciaux ; mais ces formalités auroient encore été insuffisantes sans la permission du Roi. Nous n'en citerons que deux ou trois exemples. L'Evêque de Noyon, Har douin, veut donner un Domaine et une Eglise de la Mense Episcopale, à son Chapitre, il s'adresse au Roi Robert qui fait examiner sa requête et consent à la demande, parce que, dit ce Prince, elle a paru juste, et qu'elle n'est point contraire aux Canons. On voit aussi dans ce Diplôme, que le droit de confirmer ces sortes d'Actes est attaché à la Couronne. Le Roi Robert régla encore par son autorité les conditions de la donation que le même Prélat fit à l'Abbaye de Nesle. Sous le Regne de Henri I, Imbert, Evêque de Paris, avoit donné à l'Abbaye de S. Germain des Prez trois Autels du consentement de son Chapitre et du Synode ; mais il reconnoît lui-même que l'autorité de l'Evêque et du Synode étoit insuffisante, tant qu'il lui manquoit le caractère essentiel d'être revêtue du sceau de l'autorité Royale.

Les Rois exerçoient les mêmes droits quant aux unions. Robert

Tom. 10. p. 599.

Ibid. p. 603.

Tom. 11 p. 597.

réglâ les conditions de celle d'une Abbaye à la Cathédrale de Châlons-sur-Saône. En un mot, tous les Actes concernant le temporel de l'Eglise, étoient soumis à l'inspection et à l'autorisation de la puissance Royale ou de celle des Seigneurs qui jouissoient des droits Régaliens; et cette prérogative de nos Rois étoit fondée sur les titres de Souverains, de Seigneurs féodaux, de protecteurs du Clergé et de fondateurs ou de bienfaiteurs des Eglises.

Comme *Souverains*, ils tiennent de Dieu seul une pleine et entière juridiction sur les biens temporels de leurs Etats, et sur tout ce qui peut intéresser l'ordre public. Ce n'est même que par leur concession que le Clergé a acquis la faculté de jouir des propriétés, des biens et des droits temporels étrangers par leur nature à sa divine destination. Comme *Suzerains universels*, ou comme *Seigneurs particuliers*, l'ordre du gouvernement féodal exigeoit que les Domaines assujettis aux services de fief ne passassent point sans leur participation dans des mains dispensées de les rendre. Comme *Protecteurs et Gardiens des biens Ecclésiastiques*, ils veilloient à ce que des revenus destinés à l'entretien du culte religieux, et à la subsistance de ses Ministres, ne fussent point diminués par des échanges désavantageux ou par des aliénations ruineuses. Ils y veilloient encore pendant la vacance des Eglises: Gerbert enjoint au Clergé et au peuple d'une Eglise vacante de réserver à l'Evêque futur les biens meubles et immeubles du Prélat défunt, sous peine d'être punis par l'autorité Royale, et même par la spirituelle. Un Clerc s'étant emparé des biens de l'Eglise de Meaux pendant la vacance de ce siège, Fulbert prie le Roi Robert d'ordonner à l'archevêque de Sens de faire la visite des Domaines de

ut constat ex Diplomate Regis Roberti quo Cabilonensi Ecclesie anno 1027 tribuit Abbatiam B. M. de Laumpnâ. Uno verbo hæc et alia jura in res Ecclesiarum temporales exercebant ut supremi Principes, universales Domini, Cleri defensores et tutores, Ecclesiarumque fundatores ac benefactores.

Enimverò quatenus supremi Magistratus à solo Deo habent summam et integram potestatem in res temporales Regni et in ea omnia circa quæ versatur politia publica: neque Clerus nisi iis laudantibus et faventibus, facultatem habet possidenti Dominia, latifundia aliaque jura temporalia divinæ suæ institutioni cœlestique destinationi longè inferiora. Universalium vel specialium Dominorum titulo, feodalis regiminis ordo postulabat ut possessiones feodalibus servitiis obnoxie ad possessores ab iis immunes, Dominis inscientibus, non transirent. Quatenus Ecclesiasticorum bonorum defensores et tutores invigilabant ne redditus ad Cultum Divinum et Ministrorum sacrorum alimoniam destinati commutationibus iniquis vel detrimentionibus immiuerentur. Præcipuum autem in eâ re diligentiam adhibebant cum Ecclesie pastoribus erant viduata. Hinc Gerbertus Clero et populo vacantis cujusdam Ecclesie præcipit ut « secundum divinas » et humanas leges res defuncti » Episcopi tam mobiles quam immobiles futuro reserventur Episcopo, et negligentibus » minatur cum Regalem censuram tum graviorem divinam sententiam. Fulbertus quoque de Liziardo Clerico qui Meldensis Episcopii,

Tom. 10. p. 113.

ibid. p. 394.

ibid. p. 478.

sede vacante, res invaserat, Regem Robertum sic compellat ;
 » Præcipite Archiepiscopo Seno-
 » nensi ut vel Episcopium ipse
 » visitet, vestræque et suæ ditioni
 » revocet ut dignum est, vel etc. »
 Tom. 10. p. 470. *Idem in epistolâ ad S. Comitem, Clericum quemdam Episcopatum ambientem reprehendit, « quòd « sine jussu Regis et consensu » Episcoporum comprovincialium » ædes et rem Episcopalem inva- » serit ». Denique fundatorum nomine in Ecclesias à se vel à suis antecessoribus conditas primigenio jure proprietatis potiebantur, ex quo fiebat ut de illarum statu et bonis nihil immutari posset absque ipsorum voluntate et consensu.*

Itaque non modò Reges, verùm etiam Domini temporales in Dominiorum suorum Ecclesias varia ejusmodi jura exercebant, ità ut alias aliis unirent vel subjicerent, earum sæcularem statum in regularem et vice versâ converterent, beneficia conferrent, nominarent ad Prælaturas aut electos canonicè temporalibus investirent. Quæ quidem prærogativæ plerumque ex solo fundatorum titulo fluebant. Nam, ut omittamus magnos Coronæ Vassallos Regis juribus fruentes, apud Chronicon S. Benigni, Rotgerius Dominus castri quod vocatur Wangionum-rivus Ecclesiam à patre suo Widone in honorem S. Stephani constructam « ea » intentione largitus est ut expulsis » Canonicis Monachi ibi collocarentur ». Ex Orderico Vitali Uticensis Monasterii fundatores seu restauratores, ne ipsorum heredes in Monasterii detrimentum juribus patronorum abuterentur, Willelmum, Ducem Norman. adierunt. . . . et « locum ità libe-

Tom. 11. p. 15.

l'Evêché, et de les mettre sous la puissance du Roi et sous celle du Métropolitain. Le même Fulbert trouve fort à redire qu'un autre Clerc qui briguoit un Evêché, se soit emparé de la maison Episcopale et des domaines de l'Eglise, sans l'ordre du Roi, et le consentement des Evêques de la Province. Enfin comme *Fondateurs*, il n'étoit pas permis de toucher aux biens des Eglises de leur fondation ou de celle de leurs prédécesseurs, sans leur consentement. Car les fondateurs, comme nous l'avons déjà remarqué, conservoient un droit radical de propriété sur les Eglises qu'ils avoient fondées, et ce droit passoit à leurs successeurs.

C'est en vertu de ces titres que non-seulement les Rois, mais encore les Seigneurs qui en jouissoient en tout ou en partie, dispoisoient de l'état des Eglises et des Monasteres de leurs Seigneuries, les unissoient ou les soumettoient à d'autres, en changeoient l'état Séculier ou Régulier, ou réciproquement, conféroient les bénéfices, nommoient aux Prélatures, ou investissoient du temporel ceux qui étoient élus canoniquement. Le seul titre de fondateur suffisoit même pour jouir de ces prérogatives ; car sans parler des grands Vassaux de la Couronne qui en exerçoient tous les droits Régaliens, nous voyons un simple Seigneur de Vignori disposer en faveur des Moines de S. Bénigne de Dijon de la Collégiale de Saint Etienne que son pere avoit fondée, et où il avoit établi des Chanoines Séculiers. Tel étoit le droit des fondateurs ou des restaurateurs. Ceux de l'Abbaye de S. Evroul prévoyant que leurs successeurs pourroient abuser des droits que cette

qualité

qualité leur donnoit, les transporterent au Duc de Normandie Guillaume. Ce Prince réunit par cette cession les droits de fondateur à ceux de Souverain et de Seigneur suzerain qui lui appartenoient déjà sur cette Abbaye, et il les fit valoir. Enfin les fondateurs étendirent leurs droits jusqu'à donner au saint Siege les Eglises de leur fondation. Nous avons déjà remarqué que Geoffroi-Martel en usa ainsi à l'égard de l'Abbaye de Vendôme. « *se conditas tradere, ut jam commemoravimus de Gaufrredo-Martello, qui Monasteriorum Vindocinense « B. Petro et Romanæ Ecclesiæ in patrimonio et alodium devovit.* »

L'immunité réelle consistoit en ce que les Communautés Ecclésiastiques et souvent leurs Domaines et leurs Colons étoient exempts de la puissance judiciaire et de tous les droits du fisc, dont on peut voir les détails dans les Diplômes de nos Rois et dans les Chartres des Seigneurs. Nous avons observé que l'immunité réelle n'étoit pas particulière aux gens d'Eglise. Les Laïcs en jouissoient aussi dans les terres qu'ils tenoient en bénéfice du Roi. Henri I permet à un Seigneur du Pays Chartrain de doter une Eglise avec les terres qu'il tient du Roi en bénéfice, et il ordonne que ce Domaine soit libre de toute puissance judiciaire après la donation, comme il l'étoit lorsque ce Seigneur en étoit en possession. Par conséquent les possesseurs de bénéfices Royaux avoient la justice sur les terres de leurs bénéfices, comme les Eglises l'avoient sur les leurs en conséquence de leur immunité.

« *tenuerat liberum et solutum.* » Undè *obiter colligi potest beneficiorum Regionum possessores vi suæ immunitatis perindè ac Dominos Ecclesiasticos in beneficialium Dominiorum incolas*

Le privilege de *tuition* étoit encore plus distingué. Il mettoit une Eglise ou un Monastere sous la sauve-garde immédiate du Roi et

« *rum tradiderunt ejus tutelæ, ut nec sibi nec aliis quibuslibet aliam quam consuetudinem seu redditum præter beneficia orationum aliquandò à Monachis liceret vel hominibus eorum exigere.* » Quâ cessione Dux *Willelmus fundatoris jura, summi magistratus et superioris Domini prærogativis addidit, eisque postmodum integrè usus est. Denique fundatoribus licitum erat S. Petro Romanæque Sedi Ecclesiæ à* Tom. 11. p. 221.

Ecclesiasticorum bonorum immunitas in eo consistebat, quòd Ecclesiæ vel Monasteria et sæpius eorum possessiones et latifundia, servi quoque et coloni immunes essent ab omni potestate judiciariâ singulisque fisco debitis vectigalibus quæ recensentur in Regum et Dominorum instrumentis, Immunitatem realem Ecclesiasticis viris specialem non fuisse observavimus: eadem prærogativâ Laicos quoque potitos fuisse in Dominiis quæ beneficiario jure à Regibus obtinuerant, innotescit ex Diplomate Regis Henrici anno 1059 donationem ab Alberto viro nobili S. Petro Carnotensi factam confirmantis. Nempè ibidem præcepit Henricus, ut quidquid ex beneficio regio Carnotensi Cœnobio conferre et annuere voluerit Albertus, ita sit liberum atque ab omni judiciariâ potestate solutum, ut idem Albertus hactenus à Rege obiter colligi potest beneficiorum perindè ac Dominos Ecclesiasticos jurisdictionem exercuisse.

Præstantissimum erat tuitionis Privilegium quo Ecclesia seu Monasterium immediatè sub defensione Regiâ ponebatur adver-

Ecclesiarum Immunitates et Privilegia.

Tom. 11. p. 602.

Tom. 10. p.
351.

sus invasiones Dominorum inferiorum. Ecclesie quibus ejusmodi Privilegium communicatum fuerat, Regales vocabantur æquè ac Ecclesie à Regibus fundatæ. Burchardo, Comiti Corboilensi, Ecclesiam Fossatensis Cœnobii Regali subditam Dominio Regiumque fiscum restorationis causâ petenti primùm abnuit Hugo-Capetus his verbis : « Cùm omnibus » constet prædecessorum nostrorum » temporibus ; Regalem semper » fuisse Abbatiam, quomodò va- » let fieri ut à nostrâ Regali po- » testate separetur » ? Undè Bur- » chardo jus tantùm illud Cœno- » bium reparandi et tuendi conces- » sum est, Burchardique successores nihil ampliùs impetrârunt ab Henrico I.

Tom. 11. p.
596.

Clerici et Monachi Privilegia sua identidem renovari et confirmari curabant. Quod ut obtinerent, petitionem suam vel per semetipsos vel per Prælatum aliquem Regi coram Optimatibus porrigebant cum præcedentium Regum auctoritatibus sive pancartis. Quibus diligenter discussis et probatis, confirmationis præceptum concedebantur à Rege. Nonnunquàm auctoritati Regali Pontificis Apostolicæ Sedis accedebat confirmatio, ut videre est in duobus Diplomatis Henrici I, uno anni 1035 pro Ecclesiâ Sanctæ Genovæ Parisiensis, altero in gratiam Abbatie Sancti Theoderici propè Remos circà 1050 concessos. Etenim Abbo in Canonibus, inviolabilem et perpetuam, præterquàm in casu necessitatis, legem asserit, « quam semel » sub excommunicationis anathe- » mate Romanæ et Apostolicæ » Sedis Pontifices imposuerunt » fundatis Episcopalibus Ecclesiis » et virorum seu Sanctimonialium

Tom. 10. p.
628.

à l'abri de toute atteinte de la part des Seigneurs particuliers. Le titre d'Eglises et d'Abbayes Royales appartenait spécialement à celles qui avoient obtenu ce privilege : elles étoient regardées comme faisant partie du fisc Royal : de même que celles qui avoient été fondées par les Rois. Lorsque Burchard, Comte de Corbeil, demanda l'Abbaye de S. Maur à Hugues-Capet, pour y rétablir la régularité ; ce Prince lui opposa d'abord que cette Abbaye avoit toujours été Royale, et qu'elle ne devoit pas être tirée de la dépendance immédiate de la Couronne. Aussi ce Comte ne put-il obtenir que le droit de la restaurer et de la protéger. Henri I n'en accorda pas d'autres aux successeurs de Burchard.

Les Eglises faisoient renouveler de tems en tems leurs privileges, pour en obtenir la confirmation. Les Chanoines ou les Moines présentoient au Roi leur requête, ou la faisoient présenter en leur nom par un Prélat en présence des Grands du Royaume. On apportoit aussi les anciens Privileges que le Roi faisoit examiner ainsi que la Requête, et d'après cet examen le Roi accordoit la confirmation qui lui étoit demandée. On s'adressoit aussi quelquefois au Pape, pour faire confirmer par le saint Siege les Privileges que l'on avoit obtenus de la puissance temporelle, comme on voit dans deux Diplômes de Henri I, l'un concernant l'Eglise de Sainte Genevieve, l'autre en faveur de l'Abbaye de S. Thierry-lès-Reims. Suivant les Canons d'Abbon, à l'article des Privileges, les conditions que les Papes ont imposées sous peine d'excommunication, dans la confirmation des fondations des Eglises Episcopales et des Monasteres,

doivent être immuables et stables à jamais, excepté dans le cas d'une évidente nécessité. Mais Abbon ajoute que cette immutabilité attachée aux Actes émanés du saint Siège est un Privilege et une prérogative que les Papes tiennent de la concession des Princes Chrétiens. On pensoit donc alors que la plénitude du pouvoir spirituel qui réside dans la personne des Souverains Pontifes ne leur donnoit aucun des Eglises.

Les immunités accordées par les Rois aux Ecclésiastiques, n'empêchoient ni le recours au Souverain, ni en certains cas le jugement de leurs délits par la Justice séculière. Les Chanoines de S. Corneille de Compiègne présenterent requête à Henri I contre leur Prévôt qui dissipoit les biens du Chapitre; le Roi fit tenir un Placite où le Prévôt perdit son procès et fut déposé par le jugement des Evêques.

Henricus ad Placitum in quo victus ab officio extitit privatus.

L'archevêque de Reims Arnoul, coupable de trahison et de Leze-Majesté n'auroit point évité le supplice dû à son crime, si les Rois Hugues-Capet et Robert ne lui eussent accordé sa grace à la prière des Evêques. On voit dans les Actes du Concile de S. Basle que des Evêques accusés du crime de Leze-Majesté qui n'ont pas répondu aux citations du Concile, peuvent être arrêtés par la puissance séculière et Royale. Hervé, Evêque de Beauvais, fait observer que si Arnoul n'est pas jugé dans le Concile, on mettra le Prince dans la nécessité de lui faire faire son Procès par des Juges Laïcs. Enfin Gerbert dans sa lettre à Wilderod, Evêque de Strasbourg, soutient que le Prince n'avoit pas besoin du consentement du Pape, pour faire déposer Arnoul par les

» *Monasteriis* ». *Sed ibidem agnoscit Abbo Romanos Pontifices* « à *Christianis Imperatoribus hanc* » *obtinuisse singularitatis excellentiam* ». *Ergò illâ ætate Pontificibus Romanæ et Apostolicæ Sedis* « *cujus auctoritas refulget* » *per universalem totius orbis Ecclesiam* », *nulla ideò attribuebatur potestas in res Ecclesiarum merè temporales.*

droit sur le temporel même

Quantacumque fuerint tunc temporis Ecclesiæ ministrorum Privilegia, non obstabant tamen quominus recursus, ut aiunt, fieret ad Principem, aut rei jurisdictioni Regiæ certis in casibus subjacerent. S. Cornelii Compendiæ Canonicos ad Regem querentes adversus ejusdem Ecclesiæ Præpositum de Præpositurâ vastatâ et Communitate fratrum dissipatâ, unâ cum Præposito vocavit Præpositus judicio Episcoporum

Tom. 11. p. 586.

Proditionis et Majestatis obnoxius Arnulphus Remensis pœnam capitis non effugisset nisi provitâ et membris supplex, deprecantibus quoque omnibus Concilii Patribus, veniam à Regibus Hugone et Roberto obtinisset. Plures ejusdem Concilii Patres asserunt « *justum videri ut qui de* » *Regiæ Majestatis crimine im-* » *peditus vocationi Episcoporum* » *non paruerit, judiciariâ potestate conventus fit, idque firmari ex Africano Concilio Tit.* » 38 ». *Ibidem Hervæus, Belvacensis Episcopus, clarè innuit fore ut Princeps Arnulfi causam* » *sæcularibus Judicibus discutendam jure ac meritò tradat, si Concilium ab ipso judicando abstinerit. Denique Gerbertus in epistolâ ad Wilderodum Argen-*

Tom. 10. p. 531.

Ibid. p. 521.

Ibid. p. 515.

Tom. 10. p. 415.

tinum Episcopum eos qui contendebant Arnulfum potestate Principis abjici non debuisse sine Episcopi Romani jussione refellit auctoritate Apostoli dicentis ; « quia Princeps non sine causâ » gladium portat, sed ad vindictam » malefactorum, laudem verò bonorum ». Cùm Robertus Rex contrâ Harduinum Episcopum eversæ turris Regis apud Noviomum sitæ reum « satisfactionem » proditiõnis apertis querelis exegisset secundùm judicium Optimum suorum, Curia Regis Episcopum de Regno Francorum expellendum et exilium subire judicavit ». Quæ quidem antiqui juris communis Franciæ Placita in Germaniæ, Burgundiæ et Italiæ Regnis etiam obtinebant.

Ibid. p. 237.

Evêques, et que Dieu a mis le glaive de la justice entre les mains des Rois, pour punir les criminels de quelque état et condition qu'ils soient. Sous le regne de Robert, Hardouin, Evêque de Noyon et de Tournay, fut condamné à l'exil par la Cour des Pairs, pour avoir fait démolir la Tour du Roi à Noyon. Ces maximes puisées dans l'ancien Droit François, qui n'est que l'ancien Droit commun, n'étoient pas oubliées dans les Royaumes qui s'étoient formés des débris de l'Empire de Charlemagne.

XV.

De Beneficiis et Prælaturis.

De Commendis.

Tria Commendarum genera nostris in monumentis occurrunt, Laica nempe, sæcularis et regularis. Jam animadvertimus ipsosmet Episcopatus à Laicis fuisse possessos. Abbates Laici nonnunquam Abbatum-Comitum titulum sibi arrogabant, cæteroquin à Monachorum regimine prorsus alieni quod Regularium Decanorum curæ committebatur.

Tom. 10. p. 208.

Commendatarii sæculares erant Episcopus aut Clericus sæcularis Abbatibus regularium fruentes, vel etiam Monachus ad Episcopatum promotus cum Episcopatu unam aut plures Abbatias retinens. In exemplum afferri possunt Gerbertus, simul Bobiensis Abbas et Archiepiscopus Remensis tùm Ravennensis; Gauzlinus, Archiepiscopus Bituricensis et Abbas Floriaci; Halinardus, Archiepiscopus Lugdunensis et Abbas S. Benigni. Leotherico Senonensem sedem occupante, Abbatiam B. Mariæ successivè possederunt

XV.

Des Bénéfices et des Prélatures.

Nous avons observé trois sortes de Commendes, la Commende Laïque, la séculière et la régulière. Il a déjà été parlé de la première espece de Commende. On a vu qu'elle s'étoit étendue en quelques endroits jusques sur les Evêchés. Ces sortes de Commendataires se faisoient quelquefois appeller Abbés-Comtes. Ils ne se mêloient en aucune maniere du gouvernement des Religieux qu'ils laissoient à des Doyens.

La Commende séculière avoit lieu quand un Evêque ou un autre Ecclésiastique séculier jouissoit d'une Abbaye Régulière, ou qu'un Religieux élevé à l'Episcopat, possédoit en même temps une ou plusieurs Abbayes. On en trouvera quelques exemples. Gerbert garda l'Abbaye de Bobio avec l'Archevêché de Reims, et ensuite avec celui de Reims: Guzlin étoit en même temps Abbé de S. Benoît-sur-Loire et Archevêque de Bourges: Halinard conserva son Abbaye de Saint Bénigne de Dijon avec l'Archevêché de Lyon: l'Abbaye de N. D. de

de Sens, sous l'Archevêque Léothéric, fut possédée successivement par plusieurs Clercs séculiers. Cette sorte de Commende étoit compatible avec l'élection, comme il paroît par l'exemple de Riculfe, Evêque de Fréjus, que les Moines de Mont-Majour élurent pour leur Abbé. Le Concile de Limoges de l'an 1031, regarda comme abusif l'usage des Commendes séculières : il statua que l'on établiroit un Abbé Régulier dans le Monastere de Beaulieu en Limousin à la place de l'Ecclesiastique Séculier qui la possédoit en Commende. Plus anciennement, Guillaume Fier-à-bras, Duc Séculier de Charroux, et y substitua

Mais la Commende Régulière étoit plus conforme à l'esprit de l'Eglise. Elle consistoit à confier l'administration d'un ou de plusieurs Monasteres à quelque Abbé célèbre par sa piété et par sa régularité. C'est ainsi que Guillaume de Dijon, Richard de Saint Vanne, Poppon de Stavelo ont été Abbés de plusieurs Monasteres à la fois. Ils y établissoient des Prévôts Réguliers pour gouverner en leur absence. Quelques modernes les regardent comme des Supérieurs majeurs de Congrégation, mais ils étoient de véritables Abbés des Monasteres qui leur étoient confiés. Le Comte de Flandres ayant donné à Poppon, Abbé de Stavelo, celui de S. Vaast en Commende Régulière, Poppon n'en prit possession qu'après avoir obtenu le consentement de l'Empereur Souverain, parce qu'en qualité d'Abbé de S. Vaast, il alloit devenir à cet égard le Vassal du Comte de Flandres avec qui l'Empereur étoit alors en querelle. Au reste, la Commende régulière ne portoit aucune atteinte à l'indépendance mutuelle des Abbayes, et elle n'établissoit aucun rapport de Con-

Clerici sæculares. Neque hoc genus Commendæ electioni canonicæ obstabat, ut liquet exemplo Riculfi Forojuliensis Episcopi à Monachis Montis-Majoris in Abbatem electi. Lemovicense Concilium anno 1031 decrevit ut Monachus ordinaretur Abbas Belliloci secundum regulam, loco Clerici sæcularis qui istam Abbatiam in Commendâ possidebat. Circa annum 1014, Willelmus, Dux Aquitanix, S. Carrofi sæcularem Abbatem amoverat, cui regularem S. Savini Abbatem subrogavit.

d'Aquitaine, chassa un Abbé l'Abbé Régulier de S. Savin.

Ecclesiasticæ disciplinæ magis congruens regularis Commenda in eo posita erat, quòd cuidam eximix pietatis probatæque virtutis Abbati unius vel plurium Monasteriorum cura demandaretur; sic Willelmus Divionensis, Richardus S. Vitoni, Poppo Stabulensis uno eodemque tempore plurium Monasteriorum Abbates fuere. Recentioribus nonnullis placet ejusmodi Abbates totidem Congregationum Præfectorum generalium numero accensere; sed immeritè prorsòs. Veri enim Abbates erant singulorum Monasteriorum administrationi suæ commissorum. Cùm Balduinus, Flandriæ Comes, Abbatiam S. Vedasti Popponi Stabulensi abbati commendasset, Vedastini Monasterii possessionem non priùs adiit Poppo quàm licentiam obtinisset Imperatoris cujus erat obnoxius. Enimverò quatenus Abbas S. Vedasti, Poppo futurus erat Vassallus Flandriæ Comitis quocum tunc temporis in controversiâ et contentione versabatur Imperator. Cæterùm, regularis Commenda

Tom. 10. p. 491.

Tom. 11 p. 504.

Tom. 10. p. 159.

Tom. 11. p. 462.

*mutuæ Abbatiarum independen-
tiæ nullatenùs officiebat, neque
ullam inter Monasteria ejusdem
Abbatis curæ commissa relatio-
nem Congregationis inducebat.
Scilicet ejusmodi Commenda ad
tempus tantùm concedebatur, de-
sinebatque sive Commendatarii
morte, vel eo vivo, cùm Abba-
tiis cedebat vel Principi vel Ca-
pitulo Monasterii ad quod perti-
nebat jus electionis. Non abnu-
imus tamen à Cluniacensibus Ab-
batibus labente tempore ad Cella-
rum vel Prioratum statum re-
ducta fuisse plura Monasteria
quæ ipsis primitùs in Regularem
Commendam tantùm commissa
fuèrant. Quod contigit etiam,
sed rariùs, nonnullis Ordinibus S.*

Tom. 10. p.
453.

De pluralita-
te Beneficio-
rum.

*Præter Abbates pluribus Monas-
teriis uno eodemque tempore præ-
fectos, et Præsules qui plures Epis-
copatus vel cum uno Episcopatu
possederunt Abbatias, alia benefi-
ciorum pluralitatis habentur exem-
pla. Thesaurariâ S. Hilarii Pic-
taviensis potitus est Gerardus,
Lemovicensis Episcopus. Huic
successit Fulbertus Carnutensis
Præsul in eodem beneficio, cujus
administrandi curam Hildegario
commisit. Berengarius, Thesau-
rarius et Archidiaconus Andega-
vensis, eodem tempore Magistri
scholarum et Camerarii S. Mar-
tini Turonensis Officiis fruebatur.
Leo Papa IX aliquamdiù Tul-
lensem Episcopatum cum sum-
mo Pontificatu retinuit. Sic fe-
rebant illius ætatis mores et Ec-
clesiasticæ disciplinæ ignorantia.
Fulberto, ut in canonicis legibus
versatissimo, non arridebat illa be-
nificiorum pluralitas. Guillel-
mum, Aquitanix Ducem, sup-
pliciter obsecravit ut alteri The-
saurariam S. Hilarii conferret,
quam tamen aliquamdiù Ducis*

Tom. 10. p.
454.

ibid. pp. 149.
et 465.

Tom. 11. p.
349.

ibid. p. 453.

Tom. 10. p.
469.

grégation entre les Monasteres
gouvernés par un même Abbé.
Cette qualité n'étoit qu'une préro-
gative personnelle et passagere qui
finissoit par la mort du Commen-
dataire, ou par la cession qu'il fai-
soit de ses Abbayes entre les mains
du Prince ou au Chapitre du Mo-
nastere à qui appartenoit l'élection.
Cependant on ne peut douter que
les Abbés de Cluny n'en aient pro-
fité par succession de tems, pour
réduire en Prieurés ou en dépen-
dances plusieurs Monasteres qui
ne leur avoient d'abord été confiés
qu'en Commende Réguliere. Il y
en a aussi quelques exemples pour
d'autres Abbayes de l'Ordre de S.
Benoît; mais ils sont plus rares.

Benedicti Abbatibus.

Ces Commendataires Réguliers
dont nous venons de parler, et les
Evêques qui possédoient plusieurs
Evêchés ou des Abbayes avec un
Evêché, ne sont pas les seuls
exemples que nos monumens nous
fournissent de pluralité des Bénéfi-
ces. Gérard, Evêque de Limo-
ges, jouissoit en même tems de la
Trésorerie de S. Hilaire de Poitiers :
Fulbert, Evêque de Chartres, lui
succéda dans ce Bénéfice qu'il fai-
soit desservir par Hildégaire, Eco-
lâtre de Poitiers. Bérenger possé-
doit, avec la Trésorerie et l'Archi-
diaconat de l'Eglise d'Angers, les
Offices d'Ecolâtre et de Cham-
brier de celle de S. Martin de
Tours. Le Pape Léon IX lui-même
garda quelque tems son Evêché de
Toul après qu'il fut élevé sur le
saint Siege. Dans un siecle plus
instruit, on eût regardé cette plu-
ralité de Prélatures et de dignités
Ecclésiastiques comme incompati-
ble. Fulbert étoit trop éclairé pour
n'en pas sentir l'irrégularité. Il
pria le Duc d'Aquitaine de dispo-
ser de la Trésorerie de S. Hilaire,

sous prétexte qu'il ne pouvoit pas la desservir par lui-même. Il paroît cependant qu'il l'a gardée quelque tems à la priere de ce Seigneur. L'Evêque de Senlis lui ayant demandé la dignité de Sous-Doyen de Chartres, Fulbert la lui refusa, alléguant qu'elle ne pouvoit lui convenir à

Les *Elections Canoniques* étoient toujours recommandées par les Conciles. On en avoit conservé la forme; on peut la voir dans les Actes de notification de l'élection d'Arnoul et* de Gerbert : cependant elles plioient presque par-tout sous la volonté du Prince. Nos Rois renouvelèrent ou confirmerent à plusieurs Eglises le privilege d'élire; mais la grande influence que le *droit de recommandation* attaché à la Couronne leur donnoit sur les élections, les rendoit peu différentes des simples *nominations*. Le Roi Robert avoit coutume de ne proposer que des sujets agréables au Clergé et au Peuple. L'Histoire des Evêques d'Auxerre nous en fournit un trait remarquable. Ce Prince avoit nommé à l'Evêché de cette ville un Clerc de mœurs très-mondaines qui lui avoit été recommandé par le Duc de Bourgogne; il avoit même déjà fait venir l'Archevêque de Sens, pour le sacrer; il apprit que le Clergé et le peuple d'Auxerre se plaignoient de n'avoir pas été appelés, et qu'ils avoient jetté les yeux sur l'Archidiacre de leur Eglise, homme de beaucoup de science et de vertu. Le pieux Monarque renonça à sa nomination, et agréa leur choix. Il consultoit aussi dans ces occasions les Evêques de la Province, comme il fit à l'égard de Francon lorsqu'il voulut le placer sur le siege de Paris après la démission de l'Evêque Azelin. Il se seroit fait scrupule de nommer un Evêque

efflagitatu servavit. Idem Fulbertus, cum ab ipso Subdecani Carnutensis Officium petiisset Episcopus Sylvanectensis, illud prorsus abnegavit, « responditque » tale Ministerium Episcopo non » convenire ».

cause de sa qualité d'Evêque.

Canonicarum electionum à Conciliis districtè præceptorum formulæ vigeant, ut colligitur ex duabus notitiis electionum Arnulfi et Gerberti inter hujus epistolas legendis. Plerumque tamen potiores erant Principum partes in electionibus. Equidem eligendi Privilegium pluribus Ecclesiis renovatum aut confirmatum fuerat à Regibus, verum propter Jus Regium commendationis vix à nominationibus differant electiones. Robertus autem non nisi Clero populoque gratos proponere solebat Episcopos. Guidonem Clericum nimium sæcularissimum Henrici Burgundix Ducis efflagitatu designaverat ad Episcopatum Autissiodorensem, et jam « Metropolitæ Senonum Pontifex Sewinus vocatus erat ut de more perficeret », id est, ut designatum consecraret. Sed ubi Robertus Cleri et plebis Autissiodorensis querelas audivit, eorumque vota ferri in Joannem, Archidiaconum, multæ scientiæ et religiositatis virum, nec reverà contra jus fasque (ut ait scriptor Historiæ Episcoporum Autissiodorensium) « absque omni Cleri electione » vel plebis Episcopum volebat » constituere », à sua nominatione destitit, eorumque votis suffragatus est. Episcopos provinciales in consilium adhibebat Robertus, uti testatur Fulbertus in Epistola ad eundem Regem circa annum 1020. Religio ei ma-

Tom. 10. p. 461.

Electiones et Nominationes ad Episcopatus. Tom. 10. pp. 401. et 409

Ibid. p. 170.

Ibid. p. 460.

xima erat Episcopum aversanti et repugnanti Ecclesiæ designare; intrusi enim habebantur Episcopi reclamante Clero et populo per vim instituti. Politicis tamen rationibus inductus nonnunquam aliter se gessit Robertus. Fulberti defuncti successorem contra Cleri Carnutensis voluntatem nominavit : Gauzlinum Bituricensem et Richardum Lingonensem repugnantibus licet Clero et populo præfici jussit : quod quidem miserè successit Richardo, qui « post » menses quinque adepti Episcopatus, captus ac pulsus civitate, non inultis post diebus veneno vitam finivit ». Rex autem Reginæ consiliis ad iram animatus iterum dedit Episcopatum cuidam Carnotensis Ecclesiæ Clerico quem Henricus juvenis Rex Lingonas deduxit Pontificatus possessionem aditurum.

Henricus ipse aliquoties libertatis electionum nullam rationem habuit. Post obitum Leotherici, Senonensis Archiepiscopi, Mainardum Ecclesiæ Archiclavem Clerus elegerat, Odone Comite qui tunc temporis Senonas occupabat instigante, « ne scilicet » Jus Regium in hac parte foret integrum, (ut ait Glaber). Sed » Regis prævalente potentiâ », Gelduinus quem Leotherico subrogari mandaverat, apud Parisios Episcopalem consecrationem adeptus est. Nominavit quoque Bertramnum Henricus ad Episcopatum Vallavensem; sed prævaluit Petri electio à Clero et populo factam, quam quidem confirmaturam esse Rex ipse pollicitus fuerat. Undè causâ Romæ disceptatâ, secundumque Clerum et populum disjudicatâ, electioni consensit Henricus.

pour lequel son Eglise eût eu de la répugnance; car on regardoit alors comme intrus tout évêque établi contre les vœux du Clergé et du Peuple. Cependant des raisons d'Etat l'obligèrent apparemment à s'écarter quelquefois de ces principes. Après la mort de Fulbert, il nomma son successeur, sans avoir égard à l'élection du Clergé et du peuple de Chartres; il en fit autant à Bourges où il plaça Gauzlin, et à Langres où il nomma Richard contre les vœux du Clergé et du Peuple de cette Eglise. Cette nomination eut des suites funestes pour Richard; il fut chassé et empoisonné au bout de cinq mois. Robert irrité et animé par les conseils de la Reine Constance, y nomma de sa pleine autorité un Clerc de Chartres, et le jeune Roi Henri l'accompagna à sa prise de possession.

Henri I se conduisit de même dans plusieurs circonstances: le siège de Sens vint à vacquer dans le temps qu'Eudes le Champenois étoit en possession de cette ville. Ce Comte, dans le dessein de frustrer le Roi de ses droits, fit élire le Trésorier de la Cathédrale par le Clergé et le Peuple. Mais Henri I nomma Gilduin qu'il fit sacrer à Paris, et sa nomination prévalut. Celle qu'il fit de l'Evêque du Puy après la mort d'Etienne, n'eut pas le même succès; le Clergé revendiqua ses privilèges, et la parole du Roi qui avoit promis d'agréer l'élu. L'affaire fut portée à Rome, l'élection fut confirmée, et le Roi se désista de sa nomination.

Les Grands Vassaux de la Couronne qui avoient usurpé dans leurs terres les Droits Régaliens, jouis-

Tom. 10. p. 455.

Ibid. pp. 508. et 509.

Ibid. pp. 215. et 248.

Ibid. p. 174.

Ibid. p. 40.

Tom. 11 .p. 308.

Ibid. p. 428.

soient aussi de celui de recommandation aux Evêchés, ainsi que des autres droits des Souverains sur la police extérieure de l'Eglise. Richard de Cluny dit expressément que depuis l'affoiblissement de l'autorité Royale, le Duc d'Aquitaine et les autres Seigneurs, s'attribuèrent sur les Evêques des droits qui jusques-là n'avoient appartenu qu'aux Rois. En effet nous les voyons exercés non-seulement par les Ducs d'Aquitaine, mais encore par ceux de Gascogne et de Normandie, et par les Comtes de Bretagne et de Toulouse.

Les Ducs de Bourgogne et les Comtes de Sens, de Chartres et de Meaux, n'en jouissoient pas. Il paroît seulement que leur consentement étoit nécessaire. Il est fait mention de celui du Duc de Bourgogne par rapport à l'Evêché d'Auxerre. On voit dans les lettres de Fulbert qu'Eu-des, Comte de Meaux, devoit le consulter sur la réception du nouvel Evêque; et les Chanoines de Chartres, dans deux de leurs lettres au sujet de la nomination du successeur de Fulbert par le Roi Robert supposent que le Comte de Chartres avoit le même droit, qui consistoit à ne pas recevoir un Evêque qui auroit été élu ou nommé sans son agrément. *citrà consensum suum nominati aut electi ab eâdem excludendi, potitum fuisse constat ex querelis Canonorum Carnotensium de Fulberti successore contrâ ipsorum voluntatem jussu Roberti Regis ad sedem Carnutensem evecto.*

Les Comtes du Mans ne jouissoient pas non plus du droit de recommandation à l'Evêché de cette ville. Henri I, à la priere de l'Evêque Gervais, mit cette Eglise sous la garde de Geoffroi-Martel, Comte d'Anjou, mais pour la vie seulement de ce Seigneur, et à condition de défendre l'Evêque contre les vexations des Comtes du Mans: ses successeurs s'attribuerent

in Episcoporum electione perinac in aliis rebus ad exteriorem Ecclesie politiam spectantibus. Nam, ut ait Richardus Cluniacensis in Chronico: « Extunc, quia debilitatum est Regnum, Dux Aquitanorum et alii Regni Proceres potestatem super Episcopis pos quam antea Reges habuerant, tenere cœperunt ». Reipsâ hoc jure usi sunt, non tantum Dux Aquitaniæ, verum etiam Vasconiarum et Normanniæ Duces, Comitesque Tolosæ et Britanniarum.

Burgundiæ verò Ducum Senonumque, Carnuti et Meldarum Comitum consensus in Episcoporum electionis negotio requisitus videtur, licet Commendationis Jure ad Regem in ipsorum etiam Dominis pertinente non potirentur. De Burgundiæ Ducum consensu mentio fit in Historiâ Episcoporum Autissiodorensium. Apud Fulbertum legitur Odonem, Comitem Meldensem, « in ejus deliberatione potuisse vel positurum fuisse quid facere deberet de receptione Meldensis cujusdam Episcopi » recenter ordinati. Carnutensem Comitem eodem jure in suam civitatem recipiendi Episcopi, vel

citrà consensum suum nominati aut electi ab eâdem excludendi, potitum fuisse constat ex querelis Canonorum Carnotensium de Fulberti successore contrâ ipsorum voluntatem jussu Roberti Regis ad sedem Carnutensem evecto.

Cenomanensis Episcopatus Commendationem non habuere Comites Cenomannici. Henricus Rex hunc Episcopatum Gaufrido Andegavorum Comiti, Gervasii Episcopi rogatu, in tutelam dederat, sed ad vitam tantum et ut liberius à Comite Cenomannico illum defenderet, eâ lege ut Gaufrido mortuo in Regiam manum rediret. Verum Gaufridi

Tom. 10. p. 264.

Tom. 10. p. 370. et seq.

ibid. p. 478.

ibid. pp. 309. et 310.

Tom. 11. p. 634.

successores Jus illud Commendationis retinuerunt.

Episcopus investiebat Proceres per baculum pastorale, uti constat de Normanniæ et Aquitaniæ Ducibus. Verisimile est eamdem investituræ formam à Regibus adhibitam fuisse. Certè cum Arnulphus in Remensi S. Basoli Concilio à gradu Episcopali dejectus est, priusquam « deponeret sacerdotalis dignitatis insignia apud Episcopos, resignavit Regi quæ à Rege acceperat », quod intelligi potest de annulo et baculo; nam utrumque acceperat in suâ promotione, uti superiùs narratur in Actis ejusdem Concilii.

Tom. 10. pp. 529. et 531.

Electiones et Nominationes ad Abbatias.

Tom. 10. p. 444.

Fulbertus in epistolâ ad Abbatem de intrusione Magenardi in dignitatem Abbatis S. Petri Carnutensis, clarè significat, « nec legitime fieri Abbatem, nec debere recipi, qui Abbatiam alterius, ipso vivente, per ambitionem petit, qui à fratribus non eligitur et super illos nititur dominari; postremò qui ejusdem Diœcesis neque Monachus sit neque Clericus, etc. » Pluribus Monasteriis Privilegia suos Abbates eligendi à Regibus concessa fuisse colligitur ex Diplomatum pro Monachis Sancti Germani Autissiodorensis, Casæ-Dei, S. Victoris Nivernensis, S. Mauri Fossatensis, S. Maglorii, Fiscamni, etc. Sed electionum libertati sæpiùs officiebant Regum et Optimatum Jura. Ad Abbatias S. Dionysii, S. Germani à Pratis, S. Mauri, S. Benedicti, et ad plures alias nominavit Robertus. Centulensem S. Richarii Abbatiam contulit Henricus Gervino, qui tamen donum Regium suscipere, imperante licet Abbate suo, noluit « donec unanimis fratrum electio suis auribus referretur ». Quod quidem præstitum fuit.

Tom. 11. p. 131.

Ità sæpius se gerebant Opti-

la recommandation à l'Evêché qui étoit une suite de cette prérogative.

Les Seigneurs donnoient l'investiture par la crosse. On en a des exemples par rapport aux Ducs de Normandie et d'Aquitaine. Il paroît que les Rois en usoient de même: du moins suivant les Actes du Concile de S. Basle l'Archevêque Arnoul, au moment de sa dégradation, rendit au Roi ce qu'il en avoit reçu, sans doute les marques de son investiture.

Fulbert regarde comme intrus un Abbé de S. Pere de Chartres, parce qu'il avoit demandé l'Abbaye du vivant de son prédécesseur, qu'il n'avoit point été élu par la Communauté, qu'il vouloit exercer sa domination sur des Religieux qui ne l'avoient pas choisi, et qu'il n'étoit pas du Diocèse. Les Diplômes des Rois contiennent des Privileges d'élire en faveur de S. Germain d'Auxerre, de la Chaise-Dieu, de S. Victor de Nevers, de Tournus, de S. Maur, de S. Magloire, de Fécamp, etc. Mais le droit de recommandation que les Rois, les Seigneurs et les Fondateurs étendoient quelquefois jusqu'à celui de nomination, nuisoit souvent à la liberté des élections. On voit le Roi Robert nommer aux Abbayes de S. Denis, de S. Germain, de S. Maur-des-Fossés, de S. Benoît-sur-Loire, etc. Henri I disposa aussi de celle de S. Riquier en faveur de Gervin I, qui cependant ne voulut en prendre possession qu'après que la Communauté eut manifesté son consentement par un acte d'élection.

Les grands Vassaux de la Cou-

ronne en usoient quelquefois de même dans leurs Terres, sur-tout les Ducs d'Aquitaine, de Gascogne et de Normandie, et les Comtes de Flandre. Nous voyons aussi un Archevêque de Reims disposer de l'Abbaye de Mouson en qualité de Seigneur temporel. Mais les autres Seigneurs paroissent avoir exercé plus modérément le droit de recommandation. Renfermé dans de justes bornes, il consistoit principalement à accorder la permission d'élire, et à investir l'élu du temporel. Les Comtes de Chartres, de Troies et d'Angoulême, en jouissoient.

Au reste l'investiture des Abbayes se donnoit ordinairement par la Crosse. Le Roi Robert investit cependant par les cordes des cloches Angelran, Abbé de S. Riquier. La démission se faisoit aussi par le renvoi de la Crosse. Un Abbé de S. Maur des Fossés la remit à sa Communauté, et Guillaume de S. Bénigne à son successeur.

curæ pastoralis fratribus transmisit; successori verò Willelmus, Abbas Divionensis.

Les fondateurs et les restaurateurs des Monasteres choissoient ou présentoient constamment le premier Abbé, et ce Droit de patronage passoit à leurs successeurs qui l'exerçoient avec plus ou moins d'étendue. Quelques fondateurs remettoient leurs droits entre les mains du Prince, de peur que les héritiers ou les Seigneurs voisins ne s'emparassent en tout ou en partie des biens de la fondation. Le Prince devenoit par ce moyen le protecteur et le gardien spécial de ces Monasteres, et jouissoit de toutes les prérogatives des Patrons, parmi lesquelles on comptoit celle de concourir à l'élection des Abbés d'une maniere qui différoit peu

mates ergà ditionis suæ Abbatias, præcipuè verò Duces Aquitaniæ, Vasconia et Normanniæ, et Comites Flandriæ. Ebalus, Archiepiscopus Remensis Domini temporalis jure Mosomensem Abbatiam Rodulfo dedit. Verùm cæteri Proceres benigniùs usi sunt Commendationis jure quod legitimis finibus circumscriptum in eo positum erat, quòd Proceres licentiam eligendi concederent, . electoque temporalium possessionem traderent. Hoc jure potiti sunt Carnutenses, Trecentenses et Engolismenses Comites.

Tom. 11. p. 318.

Electum Abbatem investiendi forma usitator consistebat in baculi traditione. Robertus tamen per funes ad signa pendentes Angelranno, Centulensi Abbati electo, totius loci dominationem delegavit. Muneris Abbatialis abdicatio fiebat baculi restitutione. Teuto, Fossatensis Abbas, solitariam vitam appetens, baculum

Tom. 10. p. 195.

Ibid. p. 335.

curæ pastoralis fratribus transmisit; successori verò Willelmus, Abbas

Ibid. p. 174.

Monasteriorum fundatores et restauratores semper potiti sunt jure deligendi vel præsentandi Abbates quod successores eorum modò strictiùs modò benigniùs exercebant. Nonnulli ex fundatoribus jura sua resignabant Principi Monasteriaque in ipsius tutelam commendabant quòd faciliùs ab hæredum et aliorum vicinorum Dominorum usurpationibus defenderentur. Hâc cessione Princeps Monasteriorum protector et defensor specialis factus succedebat in omnes fundatorum prærogativas, et præcipuè in jus Abbatum præsentandorum quod à nominationis jure parùm discrepabat.

Tom. 11. p. 46.

d'une véritable nomination.

Les Commendataires réguliers

Nonnunquam Commendatarii

Tom. 10. p. 209, etc. *Regulares à nobis superiùs commemorati in Monasteriis administrationi suæ commissis Abbates, communi Dominorum Patronorumque consensu constituebant. Aliàs successor, consentientibus Monachis, à prædecessore designabatur.*

ibid. p. 30 *Quod spectat ad cætera beneficia, Reges nominabant ad S. Martini Turonensis Thesaurariam et ad S. Cornelii Compendiensi Præposituram quam ejusdem Ecclesiæ Clericali Collegio*

Tom. 11. p. 586. *largitus est Henricus Rex anno 1048. S. Hilarii Pictaviensis*

Tom. 10. p. 149, etc. *Thesaurariam conferebant quoque*

dont nous avons parlé, établissoient quelquefois, de concert avec les Seigneurs et les Patrons, des Abbés dans les Monasteres qui leur étoient confiés; d'autres fois un Abbé désignoit son successeur du consentement de la Communauté.

Quant aux autres bénéfices, les Rois nommoient à la Trésorerie de S. Martin, de Tours et à la Prévôté de S. Corneille de Compiègne que Henri I laissa ensuite à la disposition de la Communauté. Les Ducs d'Aquitaine nommoient aussi les Trésoriers de S. Hilaire de Poitiers.

Duces Aquitanix.

XVI.

De Moribus, et de quibusdam Consuetudinibus civilibus.

Ex anarchiâ, ignorantia et superstitione nata morum corruptela quæ universos ordines infecerat. Plurimi tunc temporis apud Clerum grassabantur abusus, sed præcipuè simonia, continentie legis contemptus et militaris professionis studium. Militiæ deditos Episcopos carpit Fulbertus in epistolâ ad Hildegarium his

ibid. p. 479. *verbis. « Quæris quid sentiam » de Episcopis qui spretâ Ecclesiasticæ pacis tranquillitate seditiones quæerunt, bella sectantur : sanè nequaquam audeo illos » Episcopos nominare, ne religioso nomini injuriam faciam. » Tyrannos potiùs appellabo qui » bellicis occupati negotiis, multo » stipati latus milite, solidarios » pretio conducunt, ut nullos seculi Reges aut Principes noverim adeò instructos bellorum » legibus, totam armorum disciplinam in procinctu militiæ servare, dirigere turmas, ordines componere, etc. » Fulconem Ambianensem graviter quoque re-*

XVI.

Des Mœurs, et de quelques Usages civils.

Aucun Ordre de l'Etat n'étoit alors à l'abri de la corruption que favorisoient l'anarchie, la superstition et l'ignorance. On reprochoit au Clergé la simonie, l'incontinence et l'inclination pour le métier des armes. Fulbert, dans une de ses lettres à Hildegare, fait une vive peinture de ces Prélats guerriers qu'il représente comme soudoyans des troupes, entourés de soldats, et plus habiles qu'aucun Général de leur tems dans l'art des exercices et des évolutions militaires : ce sage Prélat les regarde plutôt comme des tyrans que comme des Evêques, et il dit qu'il croiroit profaner ce nom respectable s'il l'appliquoit à des personnes si peu dignes de le porter. Gerbert réproouve le prétexte de faire la guerre, même pour recouvrer les biens de l'Eglise, et il condamne les voies de fait dans un Evêque qui a toujours la ressource des voies de droit. Celles-là étoient cependant communes, et nos monumens en fournissent mille exemples. On y pourra remarquer que

ce n'étoit pas seulement contre les usurpateurs Laïcs ou pour des intérêts purement temporels, que quelques Prélats prenoient les armes : ils y avoient encore recours soit pour l'exercice de leurs droits spirituels, soit pour terminer leurs démêlés avec des Eglises voisines. Rainald, Evêque de Langres, prétendant la Jurisdiction Episcopale sur l'Abbaye de Poul-tieres, qui se disoit exempte, assemble des troupes, assiege, force et met à feu et à sang le Bourg et l'Abbaye. Le Pape Nicolas II ordonna à Gervais, Archevêque de Reims, de restituer le dommage que ses troupes avoient causé à l'Eglise de Verdun, et de rendre les Chanoines de cette Cathédrale qui avoient été faits prisonniers de guerre. Halinard, Abbé de S. Bénigne, s'étoit emparé à main armée et avec le secours de l'Evêque de Langres, de l'Abbaye de Beze dont il avoit fait prisonniers quelques Moines et même l'Abbé. Celui-ci s'étant sauvé, employa des moyens semblables, pour chasser de l'Abbaye de Beze les Moines de S. Bénigne, et s'en remettre en possession.

On ne doit pas cependant confondre avec les Evêques et les prêtres guerriers, les Prélats et les autres Seigneurs Ecclésiastiques qui, pour satisfaire aux obligations féodales, se contentoient de suivre le Roi à l'armée, tels que nous voyons l'Archevêque de Sens, l'Evêque de Paris et un autre Evêque au siege de Tillieres par Henri I. Les Prélats les plus éminens en vertu et en piété, soit en France, soit dans les Royaumes voisins, ne se faisoient aucun scrupule de se conformer à cet usage. Il est vrai que les Capi-

prehendit Gerbertus, quòd armis, non juridicis et legitimis viis, res Ecclesiæ suæ repetiisset. Armis tamen sæpius jus suum tueri solitum erat. Exemplis abstinemus, quæ passim legentibus occurrunt. Id solummodò notabimus, non tantùm de rebus temporalibus aut adversùs Laicos arma tractasse viros Ecclesiasticos, sed etiam de spiritualibus juribus vel inter sese manus conseruisse. Rainaldus, Lingonensis Episcopus, Pultariensibus Monachis infensus, qui se ab Episcopali jurisdictione contendebant immunes, coactis militibus Monasterii fores occlusas effringit, obvios quosque cædit, ac demùm Monasterium ipsum atque Oppidum incendit.

Gervasium, Remensem Archiepiscopum, monet Nicolaus II, ut damna ab ipso et à suis Virdu-nensi Ecclesiæ illata quamprimum resarciat, prædam ablatam restituat, Canonicosque Virdu-nenses à Remensibus bello captos dimittat. Denique Halinardus, Abbas S. Benigni, Episcopi Lingonensis ope adjutus, Besuensis Monasterii vi expugnati Ulgerium Abbatem et Monachos nonnullos captos Divionem duxit; sed

Ulgerius, cùm è custodiâ evasisset, eâdem ratione Monasterii sui possessionem Divionensibus Monachis ejectis recuperavit.

Neque tamen belligerantibus Clericis annumerandi sunt Episcopi et Abbâtes qui feodalibus obligationibus obnoxii Regem in expeditionibus militaribus comitabantur, quales videntur Archiepiscopus Senonensis, Episcopus Parisiensis et alius Episcopus in Castris Henrici Tillerias obsidione cingentis, quod cùm in Franciâ, tum in aliis Regnis, piissimis Præsulibus et Clericis familiare fuisse demonstrant monumenta illius temporis. Equidem Regum Capitularibus vetitum fuerat ne

Tom. 10. p. 411.

Tom. 11. p. 482.

Ibid. p. 493.

Ibid. p. 203.

Ibid. p. 599

Tom. 11. p.
465.

Episcopi et Abbates copias suas ad bellum ipsimet ducerent, verùm lex illa in desuetudinem abierat. Contrà verò feodalis regiminis constitutione usus invaluerat ut Prælati amplis latifundiis et feodis Regum et Optimatum munificentia ditati, feodalibus obsequiis essent obnoxii. Hisce rationum momentis Henrico Regi suaserunt Aulici ut Prælatos, licet ad Remense Concilium à Leone Papâ IX invitatos, secum in expeditionem militarem duceret. « Ipsos etiam » Episcopos et Abbates, inquit » Anselmus Scriptor coævus, penes » quos maxima pars facultatum » Regni est, censent immune hujus » expeditione esse non debere » re ». Regiis jussis paruerunt Prælati; neque ipsemet Abbas S. Remigii, cujus tamen magni intererat Remis interesse ob Dedicacionem Ecclesiæ Remigianæ, Remos priùs repetiit quàm à Rege indulta ei fuisset redeundi licentia.

Tom. 10. p.
65.

Monachorum mores stylo mordaci carpsit Adalbero in carmine, neque iis quidem parcitum fuit ab ejusdem instituti Scriptoribus. In Abbatibus reprehendebantur dominationis pruritus,

Tom. 11. p.
110, etc.

ambitio, fastus, ædium magnificentia, mensæ sumptuosiores cæteraque his cognatione quâdam conjuncta vitia. Invidentia et livor nonnullorum Monachorum animis ità irrepserat, ut S. Odilo, referente Glabro, sæpiùs in has querelas eruperit : « Heu! proh dolor! in-

Tom. 10. p.
57.

» quiebat, quoniam nævum invidentiæ licet in cæteris grassetur » hominibus, tamen in sinibus aliorum quorum monachaliter vivere professis » cubile sibi locavit ». Equidem vigeant in pluribus Monasteriis litterarum studia; verùm in aliis prorsus neglecta erant, ità ut doctrinæ studiosi facilè in in-

* Sic in edit.
sed legendum
professorum.

tulaires avoient interdit aux Evêques et aux Abbés l'usage de conduire leurs troupes à la guerre; mais depuis long-tems cette loi si sage n'étoit plus observée. Les grands Domaines et sur-tout les fiefs considérables dont la libéralité des Rois et des Seigneurs avoit enrichi l'Eglise, assujétissoient les Prélats aux services féodaux. Du moins ce fut le motif dont les Seigneurs de la Cour de Henri I se servirent, pour le déterminer à se faire accompagner dans une expédition par les Evêques et les Abbés que Léon IX avoit invités au Concile de Reims; ils n'en sont point exempts, disoient les Courtisans, parce qu'ils possèdent la plus grande partie des biens du Royaume. L'Abbé de S. Remi qui avoit le plus d'intérêt à rester à Reims pour la cérémonie de la Dédicace de son Eglise, fut obligé de suivre le Roi, et il ne quitta l'armée que lorsque Henri I lui eut permis de retourner à Reims.

Les Moines ne furent pas à l'abri de la critique d'Adalbéron, ni même de celle des Ecrivains de leur profession. On reprochoit aux Abbés l'esprit de domination, le luxe de la table, le faste des bâtimens, l'ambition et tous les vices qui en dépendent. L'envie et la jalousie, au jugement de S. Odilon même, avoient établi leur domicile favori dans le cœur de quelques habitans des Cloîtres. Si les études étoient en honneur dans plusieurs Monasteres, elles étoient presque entièrement négligées dans d'autres. Les Moines qui employoient leur loisir à les cultiver, y étoient odieux à ceux qui se contentoient de vivre dans la bonne chère et dans l'oisiveté, ou dont les talents étoient bornés à celui d'exercer quelques travaux manuels. Il n'est pas surprenant de voir dans un siècle igno-

rant et barbare des Moines vitieux et hypocrites, animés par un faux zèle ou excités par l'esprit de cabale, injurier, calomnier, traiter d'hérétiques et d'impies leurs confrères très-orthodoxes qui s'occupaient paisiblement de l'étude. Des calomnies de cette espèce et les procédés les plus violents de la part de quelques faux frères forcèrent le Chroniqueur Odoranne de quitter l'Abbaye de S. Pierre-le-Vif de Sens, et de se réfugier à S. Denis. La basse jalousie d'un Moine agrégé à S. Germain d'Auxerre fit effacer les inscriptions en vers dont Glaber avoit décoré les autels et les sépultures de cette Eglise. Le plan de réforme dans le chant et dans la méthode de l'apprendre, qu'avoit proposé Gui d'Arezzo, et qui lui fit tant d'honneur auprès des personnes les plus sensées de son siècle, lui attira une persécution si violente de la part de ses confrères, qu'il fut obligé d'abandonner au moins pour un tems le Monastère de sa profession. Tant il est vrai que le genre de vie le plus parfait n'est pas un préservatif assuré contre les vices les plus odieux, et que le zèle qui n'est pas éclairé par la science ou réglé par la charité, dégénère souvent en hypocrisie et quelquefois en fanatisme.

via quam excogitaverat Guido Aretinus magnam apud omnes sanæ mentis homines gratiam ipsi conciliare debuit; tantam tamen apud sodales Monachos ei conflavit invidiam, ut Monasterium suum coactus fuerit ad tempus deserere. Adeò verum est quantumlibet perfectum vitæ genus non semper esse tutum adversùs turpissima vitia perfugium, zelumque scientiâ aut charitate destitutum facillè abire in fanaticum furorem vel saltem in fallacem imitationem simulationemque virtutis.

L'ignorance dans les Seigneurs laïcs étoit une source de corruption, de désordres et de cruautés. Des coutumes arbitraires et barbares avoient pris la place des loix. Guillaume de Poitiers reproche aux François d'avoir établi celle d'arrêter les voyageurs et de les

vidiam et offensionem incurrerent Monachorum desidiæ aut epulis deditorum vel etiam eorum quibus ingenium ad litteras denegarat, sed tantùm manus ad agrestes operas aut illiberales artes exercendas habiles concesserat natura. Mirum igitur non videbitur quòd seculo barbaro et inerudito Monachi quidam alii illiterati, vitiosi, depravatique et tamen fictæ ostentatores virtutis, alii invidi et obrectatores, vel etiam cæco zelo incensi et factionis studio incitati, fratres suos liberalibus disciplinis deditos calumniis, maledictisque affecerint, indignum in modum acceperint, iisdemque licet orthodoxæ fidei studiosissimis, hæreseos et impietatis notam inurere non dubitaverint. Ejusmodi convitiis appetitus Odorannus vix à falsis fratribus intentatam mortem evasit, et apud Monasterium S. Dionysii se recipere coactus est. Amarè queritur Glaber quòd invidentiâ Monachi cujusdam in conventum S. Germani Autissiodorensis cooptati deleti fuerint altarium et sepulchrorum tituli quos versibus hexametris composuerat. Veteris rationis ediscendi cantûs emendatio, novaque et compendiosior

Ann. Bened. tom. 4, pag. 285.

Tom. 10. p. 166.

Ibid. p. 57.

Ibid. p. 502.

Ann. Bened. tom 4, pag. 314.

Supina quâ tunc Laici viri laborabant ignorantia, non modò superstitionum radix erat, sed etiam morum flagitiosorum et ferociorum. Pro legibus vigeabant consuetudines barbaræ et ad libitum Dominorum excogitatæ. Franciæ quibusdam populis ex-

Tom. 11 p. 87. *probrat Guillelmus Pictavensis execrandam consuetudinem, barbaram et longissimè ab omni æquitate christianâ alienam. Viatores nempè captos illaqueabant, trusos in ergastulâ contumeliis et tormentis afficiebant variâque miseriâ propè ad necem usque contritos ejiciebant sæpissimè venditos magno. Sic se gerebant Pontivenses Comites ergà miseros qui naufragium fecerant ad oras Pontivi maritimas. In bello gerendo nulla humanitatis ratio servata. Undique tristia crudelitatis acerbissimæ extabant vestigia. Ipsiusmet naturæ jura contempta. Balduinus Insulanus, Comes Flandrensis, et Goffridus-Martellus Andegavensis patribus suis bellum fecerunt: Roberti Regis filii rebellarunt adversùs patrem suum qui et ipse Hugoni-Capeto plurimùm negotii facesserat.*

ibid. pp. 176. et 192.

Tom. 10. p. 192.

Tom. 11. p. 180.

Tom. 10. pp. 39. et 40.

Tom. 11. p. 221. et 232.

ibid. p. 339.

Tom. 10. p. 179.

De Dotibus.

ibid. p. 187.

maltraiter jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu leur liberté par une forte rançon. Les Comtes de Ponthieu exerçoient cette barbarie envers les malheureux échappés du naufrage que le flot amenoit sur leurs Côtes. Les loix de l'humanité étoient inconnues dans la guerre. On s'y livroit à toute sorte de cruautés. On ne voyoit par-tout que massacres et incendies. Les droits de la nature étoient souvent oubliés. Baudouin de Lille, Comte de Flandres, et Geoffroi-Martel, Comte d'Anjou, firent la guerre à leurs peres. Les fils du Roi Robert se révolterent contre ce Prince, qui dans sa jeunesse s'étoit lui-même oublié à l'égard de Hugues-Capet.

Ex anarchiâ processerant vindictæ privatæ, quæ non semper vi ex aperto, sed plerumque insidiis vel prodicionibus et veneficiis exigebantur. Hoc postremo scelerum genere famosa Mabilia Rogerii de Monte - Gomerici uxor, filia Guillelmi Talavatii qui monitorum prioris uxoris suæ pertæsus eam strangulari jussit et secundas nuptias cruentavit sanguine nobilis cujusdam Normanni, quem reconciliationis specie ad illas invitatum, oculis crudeliter orbavit. Abstinemus à referendâ turpi vindictâ quam (si Petro Malleacensi fides) exegit Emma, Ducissa Aquitanix, à mariti sui pèllice. Multa quoque prætermittimus atrociam facinora quibus reclamitaret indignabunda lectorum humanitas.

Filiabus aut consanguineis dotem assignabant parentes. Sic ex Willemo Gemet. Richardus II, Dux Normanniæ sorori suæ Ma-

L'anarchie avoit autorisé les vengeances personnelles. Elles ne s'exécutoient pas toujours à force ouverte. Les assassinats, les trahisons, les empoisonnemens étoient en usage. Mabile, femme de Roger de Mont-Gommeri, se rendit fameuse dans ce dernier genre de forfaits. Elle étoit digne fille du cruel Guillaume Talavas, qui ennuyé des pieuses et chrétiennes remontrances de sa première épouse, la fit étrangler comme elle sortoit de l'Eglise, et qui ensanglanta ses secondes noces en faisant crever les yeux à un Seigneur Normand qu'il y avoit invité sous prétexte de réconciliation. Nous épargnons à nos lecteurs les détails de la vengeance qu'Emme, Duchesse d'Aquitaine, exerça sur sa rivale, et un grand nombre de traits odieux qui révoltent l'humanité.

Les Parens dotoient leurs filles ou leurs parentes. Richard II donna la moitié de Dreux et d'autres Domaines à sa sœur Mathilde, en

faveur de son mariage avec Eudes, Comte de Chartres ; mais la dote retournoit aux parents , lorsque la femme mouroit sans enfans ; ce qui étant arrivé à Mathilde, le Duc redemanda Dreux au Comte Eudes. Henri I avoit donné Corbie à sa sœur Adele, lorsqu'elle fut mariée à Baudouin, Comte de Flandre. Nous verrons sous Philippe I que cette dote fut l'occasion d'une brouillerie entre ce Prince et Robert le Frison.

nere cum pluribus aliis concessit. Sed mortuo Henrico, dos illa seminarium fuit dissidii Philippum inter et Robertum Frisonem.

Les maris assuroient sur leurs propres un Domaine à leurs futures épouses , comme on peut le voir dans les contrats de mariage de Richard II et de Richard III, Ducs de Normandie, et dans celui de Reinard , Comte de Sens. Nous rapporterons ailleurs celui de Raimond, Comte de Pailhas, qui peut encore donner une idée de la grossièreté des mœurs de ce tems là. La maniere dont Guillaume le Bâtard s'y prit, pour faire décider Mathilde en sa faveur, paroîtra singulière à ceux qui la liront dans la Chronique du Chanoine de S. Martin de Tours.

Les Rois portent dans les Diplômes les titres d'Excellence, de Sérénité, de Clémence et de Mansuetude, de Magnificence, d'Altesse ou de Hautesse, de Sublimité et de Majesté. On les leur donnoit aussi dans les lettres qui leur étoient adressées ou dans les ouvrages qui leur étoient dédiés. Abbon, dans la Préface de sa Collection des Canons, appelle Hugues Capet et Robert ses Sérénissimes Seigneurs. Fulbert, dans ses lettres au Roi Robert, lui donne quelquefois les titres de saint Pere et de votre Sainteté. L'Excellence est attribuée à la Reine

thildi, Odoni Carnutensi Comiti nuptæ, Dorcasini castris medietatem dedit dotis nomine cum terrâ super Arvæ fluvium adjacente. Verùm ad parentes uxoris sine liberis defunctæ redibant dotalia bona. Quod cum contigisset Mathildi, Drocas ab Odone repetiit Richardus. Henricus quoque, cum sororem suam Adelam Balduino Insulano, Flandriæ Comiti, in matrimonium collocasset, eidem Corbeiam pro dotali munere cum pluribus aliis concessit.

Sed mortuo Henrico, dos illa seminarium fuit dissidii Philippum inter et Robertum Frisonem.

Ex pactis nuptialibus Richardorum II et III, Normanniæ Ducum, et Reinardi, Comitis Senonensis, patet maritos sponsis suis certæ partis bonorum suorum possessionem attribuisse ; quod nunc vulgò dicitur Doarium. Alibi referemus clausulas pacti nuptialis Raymundi, Comitis Palliarum, in quo depravatorum illius ætatis morum specimen insigne continetur. Apud Canonicum S. Martini Chronici Turonensis Auctorem, legi poterit quibus lenociniis et amatoriiis artibus Guillelmus Nothus, Mathildis Balduini Flandrensis filix connubium appetens, fastidiosæ puellæ consensum obtinuerit.

In Diplomatum Reges adsciscunt sibi titulos Excellentie, Serenitatis, Clementie, Mansuetudinis, Magnificentie, Celitudinis, Sublimitatis et Majestatis. Iisdem insigniuntur in epistolis ad ipsos directis vel in operibus quæ eorum nominibus dedicabantur. Abbo, in Præfatione Canonum, Hugonem et Robertum suos Serenissimos Dominos vocat. Fulbertus autem in epistolis Regem Robertum nunquam sanctum Patrem et tuam Sanctitatem appellat. Excellentie titulo Reginam Cons-

Tom. II. p. 180.

De Doariis. Tom. 10. pp. 188. 223. et 270.

Tom. II. p. 389.

Ibid. p. 348.

De Dignitatibus titulis.

Tom. 10. p. 435.

Ibid. pp. 464. et 474.

Ibid. p. 431.

- tantiam Gregorius V, Serenitatis verò Annam adornat Nicolaus II.*
 Tom. 11. p. 653.
- Majestatis et Sanctitatis vocabulis utitur Abbo scribens ad Gregorium V. Patrem et suam Sanctitatem Joannem XIX appellat Fulbertus. Gervasius autem, Archiepiscopus Remensis optimum Patrem Patrum et Episcoporum Episcopum vocat Nicolaum II, qui Gervasium appellat venerabilem Archiepiscopum et vestram Fraternitatem.*
 Tom. 10. p. 436.
 Ibid. p. 473.
 Tom. 11. p. 498.
 Ibid. p. 492.
- Metropolitano suo Excellentiam tribuit Fulbertus. Episcopi modò Patrum, modò Caritatis, nonnunquam Serenitatis titulis decorantur. Sibimetipsi Majestatem adscribit Bruno, Lingonensis Episcopus. Abbo largitur Magnificentiam cuidam Abbati, Serenitatem Fulbertus Einardo, quem Abbatem fuisse Mabillonius existimavit, et Hildegarius Celsitudinem Aquitanix Duci. Mansuetudinis titulum sibi tantum adsciscit Robertus I, Dux Burg. in instrumentis Diplomaticis. Hæc appellatio Dominus, quæ propria facta est quorundam Ordinum Religiosis, tunc promiscuè tribuebatur Principibus, Pontificibus et Ecclesiasticis viris sæcularis et regularis instituti. Canonici verò et Monachi speciali nomine Fratrum nuncupabantur propter vitæ et victûs societatem et communitatem quam utrique profitebantur vel profiteri censebantur.*
 Tom. 10. p. 451.
 Ibid. p. 174.
 Ibid. p. 434.
 Ibid. p. 445.
 Ibid. p. 487.
 Ibid. p. 177.
 etc.
- De Cognominibus.*
 Tom. 11. p. 424.
- Labente seculo decimo jam in usu erant cognomina ex diversis animi et corporis dotibus vel ex quibusdam circumstantiis desumpta. Sic à fertitudine Gofridus quidam Asini cognomen invenisse dicitur. Alter verò Gofridus, Gelduini filius, ob venus-*
 Tom. 10. p. 344.
 Ibid. p. 241.
- Constance par Grégoire V, et la *Sérénité* à la Reine Anne par Nicolas II.
- Abbon se sert des termes de *Majesté* et de *Sainteté* en écrivant à Grégoire V. Fulbert donne simplement le titre de *Pere* à Jean XIX. Gervais, Archevêque de Reims, appelle Nicolas II *très-bon Pere, très-excellent Pere des Peres, et Evêque des Evêques*. Nicolas II se contente de qualifier Gervais de *vénéralle Archevêque*, et le traite de *votre Fraternité*.
- Fulbert appelle son métropolitain *votre Excellence*. Les Evêques sont décorés du nom de *Pere* ou qualifiés de *votre Charité*, et même quelquefois de *Sérénité*. Brunon, Evêque de Langres, se donne à lui-même le titre de *Majesté*. Abbon donne à un Abbé celui de *Magnificence*. Fulbert prodigue la *Sérénité* à un particulier nommé *Einard* que D. Mabillon croit être un Abbé. Hildégaire traite d'*Altesse* le Duc d'Aquitaine. Robert I, Duc de Bourgogne, se donne seulement dans ses Diplômes le titre de *notre Mansuetude*. Celui de *Domnus* qui est devenu particulier aux Religieux de quelques Ordres, s'attribuoit alors indifféremment aux Princes, aux Evêques et aux Ecclésiastiques séculiers et réguliers. Mais les Chanoines séculiers et les Moines portoient spécialement celui de *Freres* à cause de la vie commune que les uns et les autres mennoient ou devoient mener dans ce tems-là.
- Nous voyons les surnoms en usage dès la fin du dixième siècle; ils étoient tirés des différentes qualités du corps et de l'esprit ou de circonstances particulières. C'est ainsi qu'un Geoffroi est surnommé *l'Asne* à cause de sa force; un autre Geoffroi, fils de Gilduin, portoit

le surnom de *Puella* à cause de sa beauté. Archambaut, Vicomte de Comborn, avoit celui de *Boucher*, parce que dans les combats il tailloit en pieces les ennemis, comme un boucher tranche de la viande dans le marché. C'est par une raison analogue que l'on donna le surnom de *Martel* à Geoffroi, Comte d'Anjou. D'autres prenoient leurs surnoms des lieux dont ils étoient Seigneurs, ou du moins dont ils étoient natifs ; on peut en avoir des exemples dans les signatures d'une Charte de Boson, Comte de la Marche, en 997.

On mesuroit les distances par *milles* ou par *lieues*. Ingulfe dit que la lieue Françoise valoit deux mille pas Anglois ; et que quand les Anglois eurent commencé à compter par lieues, une de leurs lieues contenoit seulement mille pas, et ne valoit que la moitié d'une lieue Françoise. Cependant il est dit dans un Diplôme du Roi Robert de l'an 1008, que Mont-morenci étoit éloigné de trois lieues de S. Denis. Or il est constant que la distance entre ces deux villes n'est que d'environ trois mille pas, ou d'une lieue et demie comme on les compte aujourd'hui.

leuce hodierno more computatæ intervallo

Quant à la mesure des terres, il est fait mention, dans un Diplôme de l'an 1027, d'une donation de cent perches quarrées de forêt à l'Abbaye de Montier - en - Der. Chaque perche avoit vingt-sept pieds de longueur.

ipsius ad mensuram pedum viginti et

Les solides et les liquides se mesuroient par muids et par septiers. Hugues de Flavigni raconte que dans une famine en 1028 le muid de bled avoit valu soixante sols en certains pays ; et qu'ailleurs le prix du septier avoit été de quinze sols.

tatem formæ Puella vocatus. Archambaldus, Vicecomes Combornensis Macellarii cognomine donatus, quia, inquit Gaufrerus Vo-
siensis, « sicut carnifex carnes secu- »
ri in macello, sic iste truncabat »
ipse hostes in bello ». Eâdem ratione Gaufridus, Andegav. Comes, Martellus dictus est, quòd hostes mallei more tunderet in præliis. Plures cognomina sortiti sunt à feodis quorum erant Domini, vel ex locis in quibus nati erant aut quos incolebant, ut colligitur ex instrumento Bosonis, Comitis
Marchiæ, anno 997 Usercensibus Monachis concesso.

Tom. 10. p. 269.

ibid. p. 574.

Milliariis vel leucis metiebantur locorum distantias. Tradit
Ingulfus Francorum leueam æqualem fuisse milliariibus Anglorum, et Angliâ Normannorum ditioni subditâ, Anglos [loco milliarium leucas dixisse, sed nihilominus milliaria intellexisse ; ex quo sequitur Anglicam leucam Francicâ dimidio minorem fuisse. Dicitur tamen in Diplomate Roberti quod refertur ad an. 1008 Monmaurenciacum fermè tribus leugis à Castello S. Dionysii distare : porrò constat hæc duo oppida trium tantum millium passuum sive unæ dimidiatæque separari.

D. 1. ris.

Tom. 11. p. 156.

Tom. 10. p. 593.

Quod attinet ad mensuram agrorum, in Chartâ quâdam anni 1027 mentio fit donatæ Monasterio Dervensi portionis cujusdam nemoris longæ et latæ perticas centum, ità ut dimensio perticæ ipsius ad mensuram pedum viginti et septem protendatur.

Tom. 10. p. 570.

Modiis et sextariis utebantur ad mensuram solidorum et liquidorum. Ex Hugone Flaviniacensi
anno 1028 fames ità invaluit, ut in plerisque locis fuerit modii pretium sexaginta solidorum, aliàs sextarius quindecim. Anno

ibid. p. 209.

Tom. 10. p. 271. *autem 1031 ex Chronico Autisiodorensi venditus est sextarius salis solidis xxij aut xxiv, et tritici solidis iv. Narrante Glabro, eodem tempore modius sementis, ubi magis proficiebat, reddidit in messe sextarium, ipseque sextarius vix pugillum, ita ut in plerisque locis fuerit modii pretium lx solidorum, aliàs quoque sextarius solidorum xv. Tradit idem Scriptor anno 1044 inter cæteras rerum inopias vini tantum raritatem extitisse, ut xxiv solidorum foret pretium unius modii.*

Ibid. pp. 47. et 48.

Ibid. p. 61.

XVII.

Præfationis Conclusio.

HÆC pauca de veteri jure Francico, majorumque nostrorum, regnantibus Hugone, Roberto et Henrico, moribus et institutis delibavimus, multa prætermittentes, jam oculis eruditi Censoris aliorumque virorum Academicorum quorum consiliis adjuti fuimus subjecta typisque destinata; sed quæ non capiebant angusti Præfationis nimiam in molem accrescentis limites. Hinc ex observationibus nostris in jus feudale, ea quæ spectant ad servos, colonos et collibertos, manumissiones, spontaneam servitutem, et ignobilium seu plebeiorum ordinem à servis distinctum, penitus omisimus.

Plures quoque reseuimus observationes ad Jus Ecclesiasticum Gallicanum pertinentes, nempe de quibusdam summorum Pontificum prærogativis et opinione jam tum apud nonnullos grassante Papam omnibus mortalibus (immò Canonibus et Conciliis) superiorem soli Deo subjacere, nec à nemine nisi à solo Deo judicari

Suivant la Chronique d'Auxerre, le septier de sel valut au commencement du Regne de Henri I. jusqu'à vingt-trois et vingt-quatre sols, et le septier de froment quatre sols. Glaber dit que dans le même tems un muid de semence rendoit au plus un septier, ce qui fit monter le prix du bled à soixante sols le muid en quelques endroits, et dans d'autres le septier à quinze sols. Le même Auteur nous apprend aussi qu'en 1044 le vin étoit d'une cherté extraordinaire, et que le muid se vendoit vingt-quatre sols.

XVII.

Conclusion de cette Préface.

Nous nous bornons à ce peu de traits concernant notre ancien droit et les mœurs et usages des François sous les trois premiers Rois de la Race régnante. Nous en avons destiné un plus grand nombre à l'impression, et ils avoient déjà passé sous les yeux du Censeur et des autres sçavans Académiciens qui nous ont aidés de leurs conseils et de leurs lumières. Mais les bornes étroites d'une Préface que l'on ne pouvoit augmenter sans trop grossir le Volume, ne nous ont pas permis de les employer. Nous avons donc supprimé par rapport au gouvernement féodal ce qui regarde les serfs, les colons et les colliberts, la forme des affranchissemens, la servitude volontaire et l'existence d'un Ordre de nonnobles dans la nation, distingué de celui des serfs.

Nous avons fait des retranchemens plus considérables dans la Section que nous avons assignée au Droit Ecclésiastique François. Les observations que nous y avons rassemblées avoient pour objet les prérogatives des Papes, l'opinion que l'on avoit dans quelques endroits de leur indépendance absolue, même à l'égard des Canons, et

et de leur supériorité sur les Conciles, leur conduite à l'égard de nos premiers Monarques de la troisième race, et la prééminence des Légats du saint Siège; les Conciles et leurs différentes espèces, le droit qu'ont exercé nos Rois et les Hauts-Seigneurs de les convoquer et de les confirmer, l'ordre de la séance qui y étoit observé, et les jugemens dans les causes des Evêques qui y étoient portées avant que les Papes se les fussent réservées; le zèle de nos Souverains pour le maintien de la foi et de la discipline, et les divers moyens employés par les deux Puissances, pour arrêter les progrès de l'hérésie, de la simonie et de l'abandon de la loi du célibat Ecclésiastique; la discipline des Sacremens, l'usage des filleuls de porter le nom de leurs parrains, celui d'avoir des parrains et des marraines à la Confirmation; la confession auriculaire, les pénitences volontaires, la satisfaction après la mort, et le projet d'une pénitence unique et universelle; les formalités usitées dans le Royaume à l'égard de l'excommunication et de l'interdit, et les effets de la pénitence publique et des censures par rapport à l'Ordre civil; les absolutions données par les Papes au préjudice de l'ordinaire contredites par les Evêques François, les cas réservés et les missionnaires Apostoliques; l'usage des basses Messes, du saint Viatique et de l'Extrême-Onction; les ordinations et les irrégularités, la confirmation et la consécration des Evêques par le Métropolitain, et le droit de *Dévolut* attribué aux Papes dans certains cas; les empêchemens du mariage; les rites, la liturgie, les fêtes, les tems d'abstinence, les jeûnes ordonnés par le concert des deux Puissances,

debere; de eorumdem ergà Capetianos Reges agendi ratione; de Romanæ Sedis Legatorum auctoritate; de Conciliis et mixtis conventibus, de jure quo gaudebant Reges et Regni Proceres Concilia cogendi et confirmandi, de sessionis ordine in iis servato, de causis Episcoporum quæ prisco jure definiebantur in Conciliis, sed postea Romano Pontifici fuerunt reservatæ; de Regum sollicitudine erga fidem et disciplinam Ecclesiasticam tuendam, variisque remediis à Præsulibus et Principibus paratis ad coercendos errores, simoniamque et incontinentiam Cleri cohibendam; de Sacramentorum ritibus, de filioliis nominibus patrinorum suorum insignitis; de patrinis et matrinis in Confirmationis sacramento adhibitis; de confessionis auricularis usu, de voluntariis pœnitentiis, de satisfactione defunctorum, de unicâ eademque pœnitiâ omnibus Christianis propositâ; de excommunicationis et interdicti formulis apud Francos tunc receptis, de pœnitentiæ publicæ et censurarum effectu quoad civilem ordinem; de absolutionibus per summos Pontifices, non sine Gallorum Episcoporum querelis et eorumdem juris detrimento concessis, de casibus reservatis Apostolicisque sacramenti pœnitentiæ ministris; de Missarum privatarum usu, de sacro Viatico, et Extrémâ-Uncione, de ordinatione et irrégularitatibus de Episcoporum consecratione et confirmatione per Metropolitanum, nec non de jure devolutionis quibusdam in casibus summo Pontifici attributo; de impedimentis matrimonii; de ritibus religiosis, liturgiâ, festis, abstinentiâ et jejuniis communi

Ecclesiasticæ Sæcularisque potestatis consensu indictis, de sanctarum Reliquiarum cultu et abusu; de piis peregrinationibus et de crucis sacrâ militiâ cui multo antè prolusum quàm in Concilio Claramontano decerneretur; de Basilicarum Dedicacionibus et Episcopi Diocesani Dominorumque temporalium juribus quoad earum celebrationem; de asylis, de campanarum benedictione jam tam baptismi nomine donatâ; denique de thesauris sacrâque Ecclesiarum

Neque etiam licuit Præfationi nostræ inserere quæ ex monumentis excerpta seposueramus circâ litterarum, scientiarum et artium statum, nec non de præjudiciis omnemque fidem superante superstitione tunc temporis vigente. Eâdem ratione præmittere coacti sumus quæ ad varias consuetudines tum Ecclesiasticas tum civiles attinent, v. g., ad humationis et exequiarum ritus, vestitum et cultum exteriorum, luxum et magnificentiam illâ ætate usurpatam, etc.

*Quæ tamen ex his ad præsens omis-
sis, eruditorum judicio nonnullam
utilitatis speciem præ se ferre vide-
buntur, in sequentibus Volum. suis
reponentur locis. De iis enim di-
cendi vel in Præfationibus vel in
notis recurret occasio, scilicet
ubi agetur de veteris Ecclesiæ
Gallicanæ juris imminutione et
de jure novo per Romanos Pon-
tifices, reluctantibus licet ali-
quandiu Francis Præsulibus sen-
sim inducto; de dissidiis Sacer-
dotium inter et Imperium investi-
turarum causâ exortis, de sacris
et nunquàm violandis Regum ju-
ribus à Gregorio VII impetitis,
de Philippi Regis excommuni-
catione ob repudiatam Bertam,
sibique in matrimonium adjunc-*

le culte des saintes Reliques et l'abus que l'ignorance en faisoit; les pèlerinages et le prélude des Croisades long-tems avant que la première fût résolue au Concile de Clermont; les Dédicaces des Eglises, les droits de l'Evêque diocésain et de la puissance temporelle à cet égard; les asiles, l'usage de bénir et de baptiser les cloches, enfin les trésors et les ornemens précieux qui décoroient nos Eglises.

Nous avons consacré une autre section de cette seconde Partie aux observations que nous avons faites d'après nos monumens sur l'état des lettres, des sciences et des arts, sur les préjugés et sur l'incroyable superstition qui régnoit alors dans tous les ordres de la Monarchie: nous sommes également obligés de les supprimer, ainsi que plusieurs autres traits concernant différens usages Ecclésiastiques ou civils, comme les funérailles et les sépultures, les modes, le luxe, etc.

Nous nous proposons cependant de faire usage de plusieurs de ces observations dans le Volume suivant, si le Public éclairé pense qu'elles puissent être de quelque utilité. Le changement considérable que l'accroissement de la juridiction immédiate des Papes dans les Diocèses particuliers occasionna dans la discipline de l'Eglise Gallicane, malgré les efforts des Prélats François attachés à nos anciennes libertés; la querelle des investitures qui divisa le Sacerdoce et l'Empire, les prétentions de Grégoire VII sur le temporel des Rois, l'excommunication de Philippe I à cause de son divorce avec la Reine Berte, et de son mariage la Comtesse Bertrade, les

Croisades, les affranchissemens et l'établissement des Communes, et plusieurs autres événemens remarquables du Regne dont nous nous occupons actuellement à rassembler les monumens, nous donneront occasion d'employer dans les notes ou dans les Préfaces les observations que nous nous trouvons dans la nécessité d'y renvoyer. En un mot, nous n'épargnerons aucune peine, pour rendre notre Recueil agréable aux amateurs des antiquités de notre Histoire. Les difficultés et la fatigue d'un travail lourd et pénible pris et repris à différentes fois, ne nous ont point jusqu'ici rebutés : la maladie d'un des Continuateurs de ce Recueil, l'absence de l'autre, divers obstacles que nous passons sous silence, ont bien pu retarder l'impression de ce Volume ; mais ils n'ont jamais ralenti notre courage et notre ardeur. Nos sentimens nous donnent quelque droit à l'indulgence du Public et aux secours que nous espérons de la part des gens de Lettres. Membres d'une Congrégation dont les Monasteres sont destinés par leur fondation à l'utilité de l'Eglise et de l'Etat, nos vœux les plus ardens ont toujours été et ne cesseront d'être de la voir remplir un si noble objet en s'y dévouant toute entière. Heureux, si nous pouvons y contribuer nous-mêmes, et mériter d'éprouver la douce satisfaction d'avoir consacré tous les jours de notre vie à la Religion et à la Patrie !

tam Bertradam ; de cruce signatorum transmarinis expeditionibus, de manumissionibus servorum Communiarumque institutione, aliisque factis notatione dignis quibus illustratur Philippi Principatus. Uno verbo, nihil non tentabimus quò nostra Collectio magis ac magis antiquitatum Historiæ Franciæ studiosis ardeat. Operis ardui, gravis et molesti labor intermissus et sæpiùs iterando repetitus huc usque nos minimè deterruit. Hujus laboris sociorum unius adversa valetudo, alterius fermè annalis absentia, varia diversi generis impedimenta quæ consultò præterimus, undecimi Voluminis hujusce Collectionis editioni moram aliquam afferre, non animos frangere aut ardorem nostrum minuere valuerunt. Sic animo comparati à litteratis viris non minùs opem et consilia quàm benevolentiam expectamus. Cæterum cùm ab ineunte adolescentiâ in religiosum cooptati simus sodalitiùm, cujus tot venerandæ antiquitatis Monasteria Franciæ Regum favore condita sunt in subsidium rei Christianæ et publicæ ; hæc semper fuit nec unquam desinet esse votorum nostrorum summa, ut Congregatio nostra tota cedat in pietatis et litterarum emolumentum. Quod si qualicumque operâ nostrâ nonnihil contulerimus ad utilitatem Religionis et Patriæ, tunc præclarè nobiscum actum fuisse existimabimus, neque vixisse nos pigebit.





TABLE
CHRONOLOGIQUE,
OU
ANNALES
GAULOISES
ET
FRANÇOISES,

Où l'on trouve rassemblés par ordre des tems les principaux faits épars çà et là dans le volume; et où l'on corrige les fautes qui se sont glissées en marquant les années aux marges.

INDEX
CHRONOLOGICUS,
SEU
ANNALES
GALLICI
ET
FRANCICI,

In quibus, temporum servatâ ratione, præcipua facta huc illuc in Volumine dispersa simul colliguntur, et in quibus emendatur, si quid erratum est in annotandis annis in marginibus.

L'an 508 de J. C.

LE Pape Symmaque, et non pas Hormisdas, accorde à saint Remi le Vicariat du Siège Apostolique. 519. a.

L'an 775 de J. C.

Tilpin, Archev. de Reims, reçoit le *Pallium* du Pape Adrien I : ce Pape confirme les privilèges de l'Eglise de Reims ; dont le principal est que l'Arch. de R. jouit du droit de Primatie sur sa Province, et n'est soumis à aucun autre Primat. 519. b.

L'an 851 de J. C.

Les Danois ou Normans forcés de quitter leur patrie, font une descente dans la Gaule ; ils ravagent les Comtés de Vermandois et d'Artois, brûlent le Monast. de S. Quentin ; ils entrent dans la Seine, et réduisent Jumièges en cendre : à Noyon, ils tranchent la tête à l'Evêque et à ses Diacres, et massacrent le peuple. 623. e. 624. a. b. c.

L'an 931 de J. C.

Les Bretons établis à l'extrémité de la Gaule, ou dans le pays de Cornouaille, se révoltent contre les Normans, dont ils étoient sujets : Guillaume Longue-Epée les réprime. 481. n.

L'an 941 de J. C.

L'Empereur Othon I donne le nom d'Ottin-gue au pays qui s'étend depuis la fosse de l'Escout jusq'à la mer. 366. n.

L'an 949 de J. C.

L'Empereur Othon I bâtit à Gand un Château, dont il donne le gouvernement à une famille noble de Germanie, qui de-là a retenu le nom de Gand. 417. n.

Tome XI.

Anno Chr. 508.

VICARIATUS Sedis Apostolicæ B. Remigio à Symmacho Papa, non ab Hormisda, concessus. 519. a.

Anno Chr. 775.

Adrianus I Papa *Pallium* tribuit Tilpino, Rem. Archiep. jura Rem. Ecclesiæ confirmat, quorum præcipuum est, Remensem Archiepiscopum Primatis jure gaudere in suam Provinciam, et alteri nulli Primati subjacere. 519. b.

Anno Chr. 851.

Dani seu Normanni sedes alias quærere coacti, Gallix oras appellunt ; Vermand. et Atrebat. Comitatus incendio vastant ; S. Quintini comburunt Monasterium. Sequanica ora ingressi, Gemeticum flammis tradunt : apud Noviomum, Episcopo cum suis Diaconibus obruncato, plebem cædunt. 623. e. 624. a. b. c.

Anno Chr. 931.

Britones in cornu Gallix constituti, adversus Normannos, quibus erant subditi, insurgentes, à Willel. Longa-Spata reprimuntur. 481. n.

Anno Chr. 941.

Otto Imperator omnem pagum à Scaldi fossa, usque ad mare extensum, Ottingam vocat. 366. n.

Anno Chr. 949.

Castellum novum ab Othone I Cæsare ad Gandavum ædificatur ; et à familia Germaniæ splendida, cui nomen à Gandavo mansit, administratur. 417. n.

- Anno Chr. 957.
David, primus Com. Cenoman. hunc Comitatum à Lothario suscipit. 631. c.
 Anno Chr. 967.
Wigmanus, Com. novi Castellii Gandav. interficitur. 417. n.
 Anno Chr. 970.
David, primus Comes Cenoman. obit. 631. c.
 Anno Chr. 984.
Lotharius R. Fr. Lotharingiam invadit; Viridunum et Godefridum ipsius urbis Comitum capit. 370. n.
Castrum Landegavis seu Alingavia à Fulcone Comite construitur. 117. d. n. Turon. civitas à Fulcone Nerra capitur. 117. d.
Gauzbertus I post Ebrardum, Monasterio S. Juliani Turon. præest. 117. d. n. Plures regit Abbatias; quasdam construit; Abbatiam tenet Majoris-Monasterii satis tunc pauperulam; fundat Monasteria S. Petri Burguliensis, S. Petri Malliacensis, S. Petri Cenomanensis. 117. d-e.
 Anno Chr. 985.
Lotharius Rex Viridunum urbem et Godefridum Comitum reddit. 370. n.
 Anno Chr. 986.
Obit Lotharius Fr. Rex, filium relinquens Ludovicum V. 343. n.
 Anno Chr. 987.
Hugo Capetus, Rex Franc. mox futurus, populo sibi commissio debitam legem atque justitiam promittit se conservaturum. 658. a.
Idem tanquam Abbas et Canonicus S. Martini Turon. jurat se protectorem et defensorem fore hujus Ecclesiæ. 658. b-c.
 Anno Chr. 988.
Odo factus Abbas Trenorciensis, villam Doadem in confinio Andium et Pictonum, committit Gaufrido Grisæ-Gonellæ Comiti Andegav. 112. a. n.
 Anno Chr. 989.
Moritur Odo, Trenorc. Abb. succedit Wago. 112. a.
 Anno Chr. 991.
Sewinus, Archiep. Senon. Ecclesiam S. Petri in castro Melidun. ab Hugone et Roberto Regibus obtinet, ibique Monast. ædificat. 569. n.
 Anno Chr. 992.
Bellum seu pugna inter Conanum Britonum Com. et Fulconem Com. Andegav. Necato Conano, Fulco victoriâ potitur. 277. a.
 Anno Chr. 993.
Conradus, Burgundiæ Transjur. seu Provinciae Rex, obit. 542. n.
- L'an 957 de J. C.*
 David, premier Comte du Mans, reçoit ce Comté du Roi Lothaire. 631. c.
L'an 967 de J. C.
 Wigman, Comte du nouveau Château de Gand, est tué. 417. n.
L'an 970 de J. C.
 Mort de David, premier Comte du Maine. 631. c.
L'an 984 de J. C.
 Lothaire, Roi de France, s'empare de la Lorraine; il prend la ville de Verdun avec son Comte Godrefroi. 370. n.
 Foulques Nerra, Comte d'Anjou, bâtit le château de Langey. 117. d. n. Il prend la ville de Tours. 117. d.
 Gauzbert I devient Abbé de S. Julien de Tours après Ebrard. 117. d. n. Il gouverne plusieurs Abbayes; en construit quelques-unes; il possède l'Abbaye de Marmoutier, assez pauvre alors; et fonde les Monasteres de S. Pierre de Bourgueuil, S. Pierre de Maillezais, et S. Pierre du Mans. 117. d-e.
L'an 985 de J. C.
 Le Roi Lothaire rend la ville de Verdun et le Comte Godefroi. 370. n.
L'an 986 de J. C.
 Le Roi Lothaire meurt: il laisse un fils, qui fut Louis V. 343. n.
L'an 987 de J. C.
 Hugue Capet, avant son couronnement, promet à ses sujets de conserver les loix, et de leur rendre justice. 658. a.
 En qualité d'Abbé et Chanoine de S. Martin de Tours, il fait serment de protéger cette Eglise et de défendre ses privileges. 658. b-c.
L'an 988 de J. C.
 Eude est fait Abbé de Tournus: il recommande le domaine de Doué, situé sur les limites de l'Anjou et du Poitou, à Geofroi Grisegonelle Comte d'Anjou. 112. a. n.
L'an 989 de J. C.
 Eude, Abbé de Tournus, meurt; Wagon lui succede. 112. a.
L'an 991 de J. C.
 Sewin ou Seguin, Archev. de Sens, reçoit des Rois Hugue et Robert l'Eglise de S. Pierre dans le château de Melun, où il bâtit un Monastere. 569. n.
L'an 992 de J. C.
 Bataille entre Conan Comte de Bretagne et Foulque Comte d'Anjou. Conan est tué, Foulque remporte la victoire. 277. a.
L'an 993 de J. C.
 Mort de Conrade, Roi de la Bourgogne Transjurane ou de Provence. 542. n.

Rodolphe ou Raoul III, Roi de la Bourgogne Transj. à la priere de l'Arch. de Lyon, Prévôt de l'Eglise d'Agaune, confirme le don que son pere Conrade avoit fait de la terre de Pouilly à l'Eglise et aux Chanoines de S. Maurice en Valais. 542. a-e.

L'an 994 de J. C.

Le Monast. de S. Martin de Tours est brûlé : le Trésorier Hervé commence à le rebâtir. 117. e.

Rodolphe III Roi de la Bourg. Transj. confirme les dons faits par son pere au Monast. de S. André de Vienne, y en ajoute de nouveaux, et défend à tous Ducs, Marquis, Comtes, ou autres d'exiger aucun droit sur ces biens. 543. a-e.

L'an 995 de J. C.

Mort d'Immon Abbé de Vazor : Godefroi Moine de S. Remi de Reims lui succede. 252. a.

L'an 998 de J. C.

Rodolphe III, Roi de la B. Transj. confirme les fondations que la Reine Berte avoit faites au Monastere de Payerne, dans le Diocèse de Lausanne. 554. n.

Il confirme au Monastere de Cluny, tout ce qu'il possède dans les Comtés de Lyon, de Forez et de Vienne, 544. a-e.

Par un autre Diplôme, il confirme tout ce que la même Abbaye possède dans l'étendue de ses états. 545. a-e.

L'an 1000 de J. C.

Ethelred II, Roi d'Angleterre, pour affermir sa puissance, pense à demander en mariage la sœur de Richard Comte de Normandie. 206. c.

Vers cette année, S. Grégoire Archevêque de Nicopolis en Arménie, vient en France, et fixe sa demeure aux environs de Pithiviers. Au bout de sept ans il meurt, et est inhumé dans l'Eglise de S. Salomon. 457. b. c. n.

L'an 1002 de J. C.

Emme, sœur de Richard, passe en Angleterre ; elle y est couronnée Reine. 206. c.

Naissance de S. Bruno, depuis Evêque de Toul, et ensuite Pape sous le nom de Léon IX. 368. b.

Le Duc Herman entre dans Strasbourg le Samedi saint. 368. c. Il meurt subitement. d.

L'an 1003 de J. C.

Robert, Roi de France, confirme les possessions de l'Abbaye de S. Pierre de Melun, et il accorde aux Religieux l'exemption de tous impôts. 569. n.

Beatrix, Duchesse Douairiere, gouverne le Duché de Lorraine. Elle rétablit le Monastere de S. Dieu-donné, avec le Comte Louis. 368. c.

Les Danois conspirent la perte de Hugues Norman de nation, que la Reine Emme avoit établi Vicomte en Angleterre. 206. c.

Mort du Pape Sylvestre II, auparavant connu sous le nom de Gerbert. 370. n.

Rodulphus III, Rex Burg. Transjur. ad preces Archiep. Lugd. Agaunensis Ecclesie Præpositi, Pulliacum villam, à patre suo Conrado Rege S. Mauricio et ejusdem Ecclesie Canonicis donatam, Diplomate confirmat. 542. a-e.

Anno Chr. 994.

Monasterium B. Martini Turon. crematur : Herveus Thesaurarius nova jacit fundamenta. 117. e.

Rodulphus III Burg. Transj. Rex, Monast. S. Andreæ Vienn. donata à patre suo confirmat ; quibus addit nonnulla, sanciens ut nullus Dux, Marchio, Comes, vel quilibet alius ex his rebus jus aliquod exigit. 543. a-e.

Anno Chr. 995.

Immo Valciodor. Ab. obit : Godefridus S. Remigii Rem. Monac. Abbatis nomen sortitur. 252. a.

Anno Chr. 998.

Rodulphus III. Burgund, Transj. Rex, confirmat dona à Bertâ Reginâ facta Monasterio Paterniaco in Diœcesi Lausan. 544. n.

Monasterio Cluniac. confirmat possessiones omnes positas in Comitibus Lugdun. Forensi atque Vienn. 544. a-e.

Alio Diplomate, confirmat quidquid idem Monast. in sui regni finibus possidet. 545. a-e.

Anno Chr. 1000.

Edelredus II, Angliæ Rex, ad tuitionem regni sui, in uxorem meditatur assumere sororem Richardi Normannorum Consulis. 206. c.

Circâ hunc annum, S. Gregorius Archiep. Nicopol. in Armenia, Gallias petit, et propè Pithuerim gradum sistit. Post septem annos obit, et sepelitur in Ecclesiâ S. Salomonis. 457. b. c. n.

Anno Chr. 1002.

Emma, Richardi soror, in Angliam venit ; diadema nomenque Reginæ suscipit. 206. c.

Nascitur B. Bruno, qui postea Tullens. Episcop. et deinde Leo Papa IX effectus est. 368. b.

Dux Herm. Sabbato sancto Civitatem Argentinam intrat. 368. c. morte subitâ suffocatur. d.

Anno Chr. 1003.

Robertus, Franciæ Rex, S. Petri Melidun. Monast. Possessiones confirmat ; omnium exactionum immunitatem Monachis indulget. 569. n.

Beatrix, Ducissa vidua, Ducatum Lotharingiæ regit. Monasterium S. Deodati cum quodam Ludovico Comite innovat. 368. c.

Daci compingunt in perniciem Hugonem Normannum, quem Regina Emma Vicecomitem statuerat in Angliâ. 206. c.

Gerbertus, qui et Sylvester Papa II, obit. 370. n.

Anno Chr. 1005.

Nondum ab omnibus agnoscitur Rex Robertus apud Cabilonem, ut constat ex instrumento cujus data sic se habet : Actum publicè apud Cabilonem civit. regnante Roberto Rege, apud nos verò regnante D. N. J. C. 112. n.

Henricus II, Imper. Lotharing. Ducatum, dat Godefrido, post mortem Othonis, Viridun. Comiti, Godefridi Comitis Ardenn. filio. 201. n. 202. n. Ex Mabillonio Godefridus Dux Loth. factus est anno 1007. 458. n.

Anno Chr. 1006.

Monasterium Trenorc. igne consumptum, cum omni suppellectile, famulorum incuriâ. 112. a-b.

Anno Chr. 1007.

Durandus fit Abbas Saviniacensis. 199. d. Gerardus Foresii Comes dat Abbati Durando seu Duranto et Monachis Saviniacens. villam Conziacum et alia in agro Tarnatensi. 200. n.

Raynaudus Abbas fit Athanacens. Tunc construitur Monast. S. Romani de Podio. 200. n.

Anno Chr. 1008.

Gaufridus, Britannicæ Comes, Romam profiscitur. In hospitio quodam, caput percussus lapide, moritur. Filios relinquit hæredes Alanum et Eudonem. 277. b.

Wago, Abbas Trenorcin. vitâ defungitur, maximum suû desiderium apud suos relinquens : succedit Bernerius. 112. b.

Anno Chr. 1009.

Rex Angliæ, Edelred, Richardo Norm. Duci nuncios mittit causâ consilii et auxilii. 206. c.

Anno Chr. 1010.

Apud Casinum, particula lintei quo Christus discipulorum pedes extersit, in ignem injecta nihil detrimenti patitur. 277. n. Sic tum probabantur Reliquiæ.

Anno Chr. 1011.

Robertus, Abbas S. Florentii Salmur. et S. Maximini Micicæ. obit VI. Id. Aug. Adhebertus substituitur. 277. c.

Rotgerius I Catalaunensem Ecclesiam incipit regere. 576. n.

Anno Chr. 1012.

Hugo, Episcopus Aginnensis, Sanctii Vasconicæ Ducis propinquus, hereditatem suam in pago Leomanicæ sitam, Ecclesiam S. Petri et locum Condomus dat Cœnobio Condom. Clericos amovet, ibique Monachos secundum instituta S. Benedicti ordinat ; filiolum suum Petrum Abbatem constituit. Statuit ut locus Condomus libertate condonetur. 395. d. e. 396. a.

Burchardus, cognomento Vetulus, Parisiorum et Corboili Comes, Monastico habitu

L'an 1005 de J. C.

Le Roi Robert n'étoit pas encore reconnu à Chalon-sur-Saone, comme le prouve un Acte de cette année-là, dont la date est ainsi énoncée : *Fait publiquement à Chalon, sous le regne du Roi Robert, mais N. S. J. C. régissant sur nous. 112. n.*

L'Empereur Henri II donne le Duché de Lorraine, après la mort d'Othon, à Godefroi, Comte de Verdun, fils de Godefroi Comte d'Ardenne. 201. n. 202. n. *Mabillon place ce fait en 1007. 458. n.*

L'an 1006 de J. C.

Incendie de l'Abbaye de Tournus, occasionné par la négligence des domestiques. On ne peut presque rien en réchapper. 112. a-b.

L'an 1007 de J. C.

Durand est fait Abbé de Savigny. 199. d.

Gerard Comte de Forez donne à Durand et aux Religieux de Savigny la terre de *Conziacum* et d'autres biens situés dans le Tarnadois. 200. n.

Raynaud est fait Abbé d'Ainay. On commence à bâtir le Monastere de S. Romain du Puy. 200. n.

L'an 1008 de J. C.

Geoffroy, Comte de Bretagne, entreprend le voyage de Rome. Il meurt dans une hôtellerie, d'un coup de pierre qu'il avoit reçu à la tête, et il laisse pour héritiers Alain et Eudes ses fils. 277. b.

Wagon, Abbé de Tournus, meurt très-regretté : Bernier lui succede. 112. b.

L'an 1009 de J. C.

Ethelred, Roi d'Angleterre, envoie demander conseil et aide à Richard Duc de Normandie. 206. c.

L'an 1010 de J. C.

Au Mont-Cassin, on jette dans le feu un morceau du linge dont J. C. s'étoit servi pour essuyer les pieds à ses disciples : on l'en retire sans être endommagé. 277. n. *C'étoit une maniere de s'assurer de la vérité des Reliques, fort en usage en ce temps-là.*

L'an 1011 de J. C.

Robert, Abbé de S. Florent de Saumur et de S. Mémin de Micy près Orléans, meurt le 8 du mois d'Aout. Adhebert est mis à sa place. 277. c.

Roger I commence à gouverner l'Eglise de Chaalons-sur-Marne. 576. n.

L'an 1012 de J. C.

Hugues, Evêque d'Agen, parent de Sanche Duc de Gascogne, donne à l'Abbaye de Condom son patrimoine situé dans le pays de Lomagne, l'Eglise de S. Pierre et le lieu même de Condom. Il y avoit établi des Religieux de l'Ordre de S. Benoît à la place des Clercs séculiers ; il leur donne pour Abbé Pierre son filleul, et il accorde au lieu de Condom toute sorte de franchises. 395. d. e. 396. a.

Burchard, surnommé le Vieil, Comte de Paris et de Corbeil, meurt en habit Religieux

dans l'Abbaye de S. Maur des Fossés : il y est enterré dans le Chapitre. 505. d.

Erluin, Evêque de Cambrai, meurt le 3 Février. L'Empereur Henri II lui donne pour successeur Gérard, qui ne fut cependant sacré que l'année suivante. 463. c. n.

L'an 1013 de J. C.

Ethelred, Roi d'Angleterre, envoie la Reine Emme et ses deux fils Edouard et Alfred en Normandie auprès de Richard, frere de la Reine. Il y passe lui même après sa défaite. 206. c.

Baudri, Evêque de Liege, fait construire un Château pour la défense de ses Eglises. Lambert le Barbu, Comte de Louvain, s'y oppose ; il attaque les gens de l'Evêque, et il est battu au premier choc ; mais le Comte de Namur étant survenu en grande hâte à son secours, il revient à la charge, et met en fuite les troupes de l'Evêque. 446. c.

L'an 1014 de J. C.

Raoul ou Rodolphe III, Roi de Bourgogne, relève l'Abbaye d'Agaune (aujourd'hui S. Mauritz en Vallais) presque ruinée. Il lui rend les biens que ses prédécesseurs lui avoient enlevés, et y en ajoute beaucoup d'autres. 545. e. 546. a. b.

Suënon, Roi d'Angleterre, meurt subitement. 206. c. Les Anglois envoient en Normandie déclarer à Ethelred qu'ils ne souhaitent point avoir d'autre Roi que lui, s'il veut les traiter avec plus de douceur et d'humanité. Il leur fait faire par son fils Edouard des promesses aussi convenables à sa dignité de Roi qu'agréables au peuple. Les Anglois le reçoivent avec joie. 206. c. d. D'autres Chronologistes placent ce fait, ainsi que la mort de Suenon, en 1015.

Mort de Morard, Abbé de S. Germain des Prés à Paris. Ingon lui succede. 275. n.

Dédicace de S. Martin de Tours par l'Archevêque Hugues. 118. a.

Mort de Gauzbert, Abbé de S. Julien de Tours : son successeur du même nom de Gauzbert, versé dans les Lettres et dans la Philosophie, achete le Monastere de S. Pierre de Prully, et obtient à ce sujet des Lettres du Roi Robert. 118. a.

Wolpodon, successeur de Baudri dans l'Evêché de Liege, confie le gouvernement de l'Abbaye de S. Jacques à Olbert, Abbé de Gemblours, qui y rassemble des Religieux de l'Institut de Richard Abbé de S. Vanne de Verdun. 201. c.

Fulbert de Chartres, Sasqualon, Abbé de S. Laumer de Blois, Rainaud de Tours et plusieurs autres personnages célèbres fleurissent dans le même temps. 118. a.

L'an 1015 de J. C.

Ethelred, Roi d'Angleterre, est rappelé dans son Royaume après la mort de Suënon. Il laisse en Normandie ses deux fils Edouard et Alfred auprès de leur oncle Richard. 36. c.

Raoul III, Roi de Bourgogne, à la priere de son épouse Ermengarde et de son frere l'Archevêque Burchard, restitue à l'Abbaye de saint

indutus obit in Monasterio Fossatensi, ibique sepelitur in Capitulo. 505. d.

Erluinus, Cameracensis Episcopus, ex humanis decessit III Febr. Succedit Gerardus ad hanc sedem ab Henrico II Imper. evector, sed tantum anno sequenti consecratus. 463. c. n.

Anno Chr. 1013.

Rex Angliæ Edelred Reginam Emmam Richardo fratri suo mittit in Normanniam, et postea Edwardum et Ælfredum filios suos. Ipse Edelred Rex fugitivus ad Richardum transfretat. 206. c.

Baldricus, Leodiens. Episcop. pro munimine Ecclesiarum suarum Castrum ædificare disposuit : cujus incepto contradicit Comes Lovan. Lambertus-Barbatus, qui primâ congressione victus discedit ; sed Comite Namurcensi ad aciem quàm velocissimè se conferente, cum gravi impetu redit Comes Lovan. et Episcopi militibus fugam incutit. 446. c.

Anno Chr. 1014.

Rodolphus III, Burgundiæ Rex, Ecclesiæ Agaunensi jam penè naufraganti subvenit : reddit ipsi ablata ab antecessoribus, atque multa ei addit. 545. e. 546. a. b.

Suain, Rex Anglorum, subitâ morte perit. 206. c. Angli in Normanniam Edelredo Regi nuncios dirigunt, qui asserunt nullum eò libentiùs se in Regem recepturos, si humaniùs vellet cum ipsis agere. Ille per Edwardum filium suum Rege et populo digna spondet. Ab omni Anglorum gente cum lætitiâ suscipitur. 206. c. d. Revocatur hoc factum ab aliis Chronographis ad annum sequentem.

Morardus, Abbas S. Germani Paris. obit. Succedit Ingo. 275. n.

Monaster. S. Martini Turon. dedicatur ab Hugone Archiep. 118. a.

Defuncto Gauzberto, Abbate S. Juliani Turon. Alter Gauzbertus succedit, peritus Litterarum, et Philosophiæ studiis adornatus, hic Monasterium S. Petri Prulliacensis emit, et super hoc à Rege Roberto Præceptum obtinet. 118. a.

Wolpodo, successor Baldrici, Leodiensis Episcopi, Monasterium S. Jacobi Leodiensis committit Olberto Gemblac. Abbati : in ipso colligit Olbertus viros ex disciplinâ Richardi Verdunensis Abbatis. 201. c.

Florent viri clarissimi, Fulbertus Carnotensis, Sasqualo sancti Launomari Abbas, Rainaldus Turonicus, et alii complures. 118. a.

Anno Chr. 1015.

Ethelredus, Rex Anglorum, post mortem Sueni, in Regnum suum à Normanniâ revocatus, duos filios Eduard. et Alfred. Richardo eorum avunculo nutriendos relinquit. 36. c.

Rodolphus III, Burgundiæ Rex, rogante conjugè suâ Ermengarde et Burchardo Archiep. fratre suo, Ecclesiam S. Symphoriani

à parentibus suis *Conrado et Mathilde datam Monasterio S. Andrew Viennensi restituit, cui addit quiddam Constantius in valle Ortensi per donum Aimoini Abbatis ædificaverat.* 547. b-d. n.

Henricus, filius Roberti Regis, Burgundiæ se Ducem nominat in Chartâ pro Divion. S. Benigni Monasterio. 411. n.

Bernardus III, Comes Substantionensis, Monast. S. Michaëlis de Cusâ donat Ecclesiam S. Crucis propè Melgorium. 416. d. n.

Pugna in Florinis inter Lambertum Comitem filium Rugineri longi-collis, Comitum Hannoniensis, qui Comitatus eo tempore Montensis dicebatur, et Godefridum Ducem, in quâ Lambertus gladiis cæsus obit. Conjux ejus Gerberga, annitente filio suo Henrico, Feudum quod Tortosa vocatur, loco Gemblacensi tradit. Obit Gerberga, et sepelitur in Ecclesiâ S. Gertrudis Nivelles. 201. b. n.

Poppo Treverorum Archiep. ordinatur. Sæpiùs occupatur in expeditione et procinctu militum. 194. n.

Monasterium S. M. Virginis in Argentinâ surgit primò à fundatione suâ. 416. d.

Circâ hunc annum, Herbertus Evigilanscanem, Comes Cenoman. fratri succedit. 631. d.

Anno Chr. 1016.

Pontileviense prælium in quo Fulco Niger, Andium Comes, Odonem Blesarum Comitem profligat. 140. n. 278. n.

Cæpit Henricus Senior hujus nominis I, Comes Lovan. et Bruxell. Marchio Sacri Imperii, filius Lamberti Senioris I Comit. Lovan. Regit annis XXIII. Ejus filii. 416. d. e.

Stephanus fil Episcopus Claromontanus in Arverniâ. 504. n.

Rodulfus III, Burgundiæ Rex, cuidam ex fidelibus suis Amisoni et ejus uxori quamdam S. Mauritii terram concedit, sitam in Comitatu Bargensi, consentientibus Burcardo Lugdunensi Archiep. et Agaun. Abbate, atque fratribus S. Mauritii. 546. d. e. 547. a.

Normanni Melo Duce cæperunt Apuliam expugnare. 140. n. 447. d. 448. a.

Adelred moritur in Londoniâ. Edmundus filius ejus eligitur in Regem : cognominatur Ferreum-Latus. 206. d.

Anno Chr. 1017.

Normanni qui anno præterito Apuliam petierant, cum pluribus aliis in eandem regionem revertuntur, et Græcos debellant Mello Duce. 448. d. n. et seqq.

Edmundus, Rex Angliæ, proditione occiditur 206 d. Rex Canutus mense Julio ducit Emmam Ducis Normanniæ filiam, Adelredi Regis viduam. 206. d. 309. b.

Anno Chr. 1018.

Arnulphus, Gandav. Comes, à Frisonibus victus fugam meditatatur, sed præventus ab

André de Vienne l'Eglise de S. Symphorien, que Conrad et Mathilde ses pere et mere avoient donnée à cette Abbaye; et il y ajoute tout ce qu'un nommé Constance avoit construit dans un territoire dépendant de l'Abbaye avec l'agrément de l'Abbé Aimoin. 547. b-d. n.

Henri, fils du Roi Robert, prend le titre de Duc de Bourgogne dans une Charte en faveur de l'Abbaye de S. Bénigne de Dijon. 411. n.

Bernard III, Comte de Substantion, donne au Monastere de S. Michel de Cuse l'Eglise de Ste. Croix près Melguel ou Mauguio. 416. d. n.

Bataille de Florines entre le Comte Lambert fils de Rainier au long-col, Comte de Hainault, alors appelé le Comté de Mons, et le Duc Godefroy. Lambert y est tué. Sa femme Gerberge, à la sollicitation de son fils Henri, donne à l'Abbaye de Gemblours un Fief appelé *Tortosa*. Gerberge meurt, et est inhumée dans l'Eglise de sainte Gertrude de Nivelles. 201. b. n.

Poppon est ordonné Archevêque de Treves. Ce Prélat est souvent occupé de la profession des armes. 194. n.

Fondation du Monastere de Notre-Dame ou sainte Marie de Strasbourg. 416. d.

Vers cette année, Herbert surnommé *Eveille Chien*, Comte du Mans, succede à son frere. 631. d.

L'an 1016 de J. C.

Bataille de Pontlevoy. Foulques le Noir ou *Nerra*, Comte d'Anjou, y défait Eudes, Comte de Blois. 140. n. 278. n.

Henri I surnommé l'Ancien, Comte de Louvain et de Bruxelles, Marquis du saint Empire, succede à son pere Lambert l'Ancien, Comte de Louvain. Il gouverne pendant 23 ans. Ses enfans. 416. d. e.

Etienne est fait Evêque de Clermont en Auvergne. 504. n.

Rodolphe III, Roi de Bourgogne, accorde à un de ses fideles, nommé Amison, et à sa femme, la jouissance d'une terre qu'ils avoient acquise de l'Abbaye de S. Maurice, et qui étoit située dans le Comté de Berges, du consentement de Burchard, Archevêque de Lyon, Abbé d'Agaune, et des Religieux de S. Maurice. 546. d. e. 547. a.

Première expédition des Normans dans la Pouille, sous la conduite de Mélus. 140. n. 447. d. 448. a.

Ethelred, Roi d'Angleterre, meurt à Londres. Son fils Edmond est élu Roi. On lui donne le surnom de *Côte-de-fer*. 206. d.

L'an 1017 de J. C.

Les Normans qui étoient entrés dans la Pouille l'année précédente, y retournent en plus grand nombre, et défont les Grecs, ayant Mélus à leur tête. 448. d. n. et seqq.

Edmond, Roi d'Angleterre, est tué en trahison. 206. d. Le Roi Canut se marie au mois de Juillet avec Emme fille de Richard, duc de Normandie, veuve du Roi Ethelred. 206. d. 309. b.

L'an 1018 de J. C.

Arnoul, Comte de Gand, est battu par les Frisons, et tué sans avoir eu le temps de s'en-

fuir. 416. e. Thiéri, pour venger la mort de son pere Arnoul, met presque toute la Frise à feu et à sang. 417. a. b. n. L'Empereur envoie Godefroi, Duc de Lorraine, contre Thiéri: Godefroi est pris dans un combat. Les Frisons ayant obtenu leur grace de l'Empereur, mettent Godefroi en liberté. Paix en Frise. 417. a. b.

Itier, Religieux de Cluni, est fait Abbé de Savigni. 548. n. (en 1020 selon d'autres).

Girin et Jarenton de Sal donnent à l'Abbaye de Savigni l'Eglise de S. Julien de Sal. 200. b.

Première expédition des Normans contre les Sarrasins, en Italie. 448. n.

L'an 1019 de J. C.

Rodolphe III, Roi de Bourgogne, donne à l'Abbaye de Cluni une Eglise de son Domaine, dite de S. Blaise, dans le Comté de Geneve, 547. d. e. 548. a. b. c. 551. d. e. 552. a. b. Cette Charte est aussi rapportée à l'an 1029.

Hugues, Comte de Chalon-sur-Saone et Evêque d'Auxerre, donne à l'Abbaye de Tournus la Terre ou Ferme nommée en Latin, *Islæis*, le 29 d'Août jour de la Dédicace de l'Eglise de Tournus, en présence de Geofroi, Evêque de Chalon-sur-Saone, et de Gauzlin, Evêque de Mâcon. 112. b. n.

Guifroi, Archevêque de Narbonne, dédie l'Eglise de Formigueres le 6 Octobre. 417. b. n.

Godefroi, Duc de Lorraine, meurt. Gozelon son frere lui succede. 458. n.

L'an 1020 de J. C.

Rodolphe III, Roi de Bourgogne, donne au Monastere de Savigni, Dioc. de Lyon, le Domaine de Talloires avec l'Eglise de S. M. situés dans l'Albanois: il ordonne que ce Monastere demeure sous sa protection, sous celle de sa femme Ermengarde et de ses successeurs. 548. c. d. n.

Bernard Taille-fer, Comte de Bésalu, périt dans les eaux du Rhône: son corps est enterré dans le Monastere de Ripouil. 290. a.

Foulque Nerra fonde un Oratoire à Angers; l'Evêque Hubert le consacre avec le Cimetiere, en l'honneur de S. Nicolas. 593. n. 649. c.

Le Comte Eude fait élire le 26 Août, Frédéric Abbé de S. Flor. de Saumur: il est sacré à Angers par l'Evêque Hubert, le 4 de Septembre. 278. a-b.

Itier succede à Durant, Abbé de Savigni. 199. d. Voyez l'année 1018.

L'an 1022 de J. C.

Mort d'Hervé, Trésorier de S. Martin de Tours, homme d'une très-sainte vie. Hugue, Archevêque de Tours, meurt peu après: Arnoul lui succede. 118. a.

Plusieurs Seigneurs font différentes fondations à l'Abbaye de Savigni. 200. a-b. n.

L'an 1023 de J. C.

Rodolphe III, Roi de Bourgogne, donne à perpétuité le Comté de Vienne à l'Evêque et à l'Eglise de S. Maurice: époque du titre de Comte que prennent les Archev. de Vienne. 549. a-d. n.

illis occiditur. 416. e. Theodericus patris Arnulphi mortem ulciscitur: totam penè Frisiam igne ferroque populatur. 417. a. b. n. Godefridus, Dux Lothar. ad debellandum Theodericum ab Imperatore missus, in prælio capitur: veniâ Frisonibus ab Imperatore impetratâ, solvitur à captivitate. Pacatis omnibus, bellorum impetus conquiescit. 417. a. b.

Iterius, Cluniacens. Monach. Cœnobio Saviniacensi, Abbas præfic. 548. n. (al. anno 1020).

Girinus et Jarento de Sal dant Abbatie Saviniacensi Ecclesiam S. Juliani de Sal. 200. b.

Prima Normannorum expeditio contra Sarracenos, in Italiâ. 448. n.

Anno Chr. 1019.

Rodulphus III, Rex Burg. Monasterio Cluniac. ex propriâ hæreditate, concedit Ecclesiam S. Blasii, sitam in Pago et Comit. Genevensis. 547. d. e. 548. a. b. c. 551. d. e. 552. a. b. Idem refertur ad annum 1029.

Hugo, Cabilonensis Comes et Episcopus Auttiss. donat Monasterio Trenorc. villam Islæis IV Kal. Septembris, quo die dedicatum est Monasterium in præsentia Episcoporum Jofredi Cabilonensis, et Gausleni Matiscon. 112. b. n.

Guifredus, Narbonn. Archiep. Ecclesiam de Formigueriâ dedicat II Non. Octobr. 417. b. n.

Godefridus, Lotharingiæ Dux, obit. Succedit Gozelo frater ejus. 458. n.

Anno Chr. 1020.

Rodulphus III, Burgundiæ Rex, Saviniac. Monasterio Diœc. Lugdun. donat Taberias villam in pago Albanensi sitam, cum Ecclesiâ S. M. ipsumque Monasterium sub suâ et Ermengardis uxoris ac successorum protectione vult permanere. 548. c. d. n.

Bernardus Scindens-ferrum, Comes Bisulduni, Rodanum transmeans, perit in flumine: corpus ejus ad Rivipulli Monast. reportatum, ibi humatur. 290. a.

Hubertus Andegav. Episcopus, fundatum à Fulcone Nerra Oratorium, cum Cœmeterio consecrat in hon. S. Nicolai. 593. n. 649. c.

Fredericus, Odonis Comitis præcepto, S. Flor. Salmur. VII Kal. Sept. Abbas electus, Andegavis à Pontifice Huberto Cal. Sept. consecratur. 278. a-b.

Iterius, Abbat. Saviniac. Durante succedit. 199. d. Vide annum 1018.

Anno Chr. 1022.

Herveus, Thesaurarius S. Martini Turon. vir sanctissimus, obit. Hunc proximè sequitur Turon. Archiep. Hugo, cui substituitur Arnulfus. 118. a.

Dona multa Saviniac. Abbatie a pluribus Nobilibus concessa. 200. a-b. n.

Anno Chr. 1023.

Rodulphus III, Burg. Rex Vienn. Comitatum donat in perpetuum Episcopis et Ecclesie S. Mauricii Vienn. Ab ista concessione, Viennæ Archiep. urbis ejusdem Comites intitulantur. 549. a-d. n.

Placitum statuitur de quodam allodio, inter Augerium, Abbatem S. Pauli Narbonensis et Raymundum : singulare prælium decernitur : Missus Abbatis, Communionem susceptâ, parat se ad bellandum ; sed Guifredus Narbon. Archiepiscopus, Bernardus Abbas, Berengarius et Richardus Vicecomites, dant utrisque consilium ut allodium inter se dividant. 417. c. n.

Anno Chr. 1024.

Joannes XIX Sedem Romanam occupat. 504. n.

Henricus II, Imperator, Pius et Sanctus dictus, 13 Julii obit. 1. a. 417. d. 461. b. n. 557. n. Moriens successorem designat Conradum, Francorum orientalium Ducem. 557. n. Conradus ipsi succedit. 461. b. n. Sepelitur apud Pabenberg, ubi Episcopatum fundaverat. 615. c-d.

Imperatrix Cunegunda, consilio fratrum suorum Theoderici Metensis Ep. et Hetzelonis Ducis Bavarie, pro viribus Reipublice succurrit. 1. a.

Poppo, Stabulensis Abbas, mortuo S. Henrico Imperat. Principes Imperii inter se reconciliat. 164. n.

Germanie regni Præsules et Procere pro electione Regis coadunantur in planitie amplissima inter Moguntie et Wormatie confinia. Suffragia divisa coarctantur in duos Chunones, Majorem et Juniorem. 2. a-b. 616. b. 617. b. Chuno Major seu Conradus, ortus ab Ottone Francorum Duce, Rex eligitur. 2. b-c. Unanimiter proclamatur. 617. a. Conradus II, Salicus dictus, Romanorum Rex electus, 8 sept. ab Aribone Archiep. Moguntie coronatur. 557. n. 617. c.

Cunegunda Imperatrix Conradi electionem corroborat ; Regalia insignia à defuncto Imperatore sibi relicta offert Conrado. 617. a.

Gisele Conradi uxor, propter quorundam invidiam à consecratione sua per aliquot dies impedita, tandem ex consensu et petitione Principum coronatur. 617. e.

Conradus II, Rex Francorum, Longo badorum, et ad Imperium Romanorum designatus, Teysterbandie Comitatum Ecclesie Martini Traject. donat. 557. a-b.

Poppo Stabul. Abbas, Argentin. civitatis Episcopatum sibi à Conrado Salico Imp. oblatum, ingeniosè et humiliter subterfugit. 164. n.

Haduisa, Comitissa Britan. vidua Gaufridi, et mater Alani et Eudonis, obit IX Cal. Martii. 371. d.

Stephanus Agathens. Ep. consilio et voluntate Principis Bernardi de Andusia et ejus uxoris Garsindis, Eccl. de Palatio dedicat. 417. d.

Anno Chr. 1025.

Rex Conradus Basileam Burg. regni civitatem veniens, eam Episcopo vacuam invenit : ab Udalrico, pro Basileensi Episcopatu pecuniam suscipit immensam ; pœnitentiâ motus, voto se obligat pro Episcopatu aliquo vel Abbatia nullam amplius pecuniam accipere. 2. d. Terminis Burgundie diligenter præoccupatis, Conradus Basileam sibi subjugat.

Dans un Parlement tenu à Narbonne, au sujet d'un franc aleu disputé entre Augier, Abbé de S. Paul de cette ville, et Raymond, on ordonne un duel : celui qui devoit combattre pour l'Abbé, avoit reçu la Communion, et se préparoit à l'action, lorsque Guifroi, Archevêque de Narb., l'Abbé Bernard, les Vicomtes Bérenger et Richard conseillent aux deux contendans de partager le franc-aleu. 417. c. n.

L'an 1024 de J. C.

Jean XIX monte sur le Siege de Rome. 504. n.

L'Empereur Henri II, dit le Pieux et le Saint, meurt le 13 de Juillet. 1. a. 417. d. 461. b. n. 557. n. En mourant, il désigne pour son successeur Conrad, Duc de la France orientale. 557. n. Conrad lui succede. 461. b. n. Henri est enterré à Pabenberg ou Bamberg, où il avoit fondé un Evêché. 615. c-d.

L'Impératrice Cunegonde, aidée des conseils de ses freres Thierrî, Evêque de Metz, et Hézelon, Duc de Baviere, met tout en œuvre pour maintenir l'ordre dans l'Etat. 1. a.

Après la mort de l'Empereur S. Henri, l'Abbé de Stavélo Poppon met la paix entre les Princes de l'Empire. 164. n.

Les Prélats et les Grands d'Allemagne s'assemblent dans une vaste plaine entre Mayence et Wormes pour élire un Roi de Germanie. Les suffrages se réunissent sur les deux Chunons ou Conrad. 2. a-b. 616. b. 617. b. On élit Conrad l'aîné, descendant d'Othon, Duc de la France orientale. 2. b-c. Il est proclamé d'un consentement unanime. 617. a. L'Archevêque de Mayence Aribon, couronne le 8 Septemb. à Mayence Conrad II, dit le Salique, élu Roi des Romains. 557. n. 617. c.

L'Impératrice Cunegonde confirme l'élection de Conrad, et lui offre les marques de la Royauté, que le feu Empereur lui avoit laissées. 617. a.

Quelques envieux retardent la consécration de Gisele, femme de Conrad ; elle est enfin couronnée du consentement et à la demande des Princes. 617. e.

Conrad II, Roi de la France (Orientale) et de la Lombardie, désigné Empereur des Romains, donne le Comté de Teysterbande à l'Eglise de S. Martin d'Utrecht. 557. a-b.

Poppon, Abbé de Stavélo, refuse adroitement et avec humilité l'Evêché de Strasbourg, que l'Empereur lui avoit offert. 164. n.

Haduise, Comtesse de Bretagne, veuve de Geofroi, mere d'Alain et d'Eude, meurt le 21 de Février. 371. d.

Le Prince Bernard d'Anduse et Garsinde sa femme, font consacrer l'Eglise du Palais par Etienne, Evêque d'Agde. 417. d.

L'an 1025 de J. C.

Le Roi Conrad vient à Basle, ville du Royaume de Bourgogne, dont l'Evêque étoit mort : Udalric lui donne une grosse somme, pour obtenir cet Evêché ; Conrad se repent de cette action, et fait vœu de ne jamais recevoir d'argent pour aucun Evêché ou Abbaye. 2. d. Il s'empare des frontieres de la Bourgogne, et soumet la ville de Basle. La Reine Gisele fait la

paix

paix entre lui et le Roi Rodolfe. 3. a-b.

Les Ducs d'Allemagne, de France et de Lorraine, avec plusieurs autres, excitent des fermentations contre Conrad : le peu de cas qu'il en fait, ne l'empêche point de préparer une expédition en Italie. 3. b. 618. a.

Mort prématurée du fils de Robert, Roi de France, Hugues, qui avoit été couronné à l'âge de dix ans. 144. d.

Réginard, désigné Evêque de Verdun, obtient de l'Empereur Conrad à prix d'argent, l'Eglise de Liege, après la mort de l'Evêque Durand. 171. a.

Gauzbert II, Abbé de S. Julien de Tours, meurt après avoir gouverné 18 ans. Sa mort cause plusieurs maux à l'Abbaye : Arnoul, Archevêque de Tours, donne ce bénéfice à son pere Albert, sans le consentement des Religieux. 118. b.

Saumur pris et brûlé par Foulque, Comte d'Anjou. 278. c.

Election de Judithe à l'Abbaye de S. Genès dans le Comté de Substantion, Diocèse de Maguelonne. 417. d. n. 418. a.

Le Roi Conrad célèbre la fête de Noël à Liege. 418. a.

L'an 1026 de J. C.

Le Roi Conrad, de l'avis et à la demande des principaux Seigneurs, désigne son fils encore enfant pour lui succéder, et part pour l'Italie. 418. a. 618. b. Il donne en bénéfice l'Abbaye de Kempten à Erneste, Duc d'Allemagne. 618. b. Il célèbre la fête de Noël à Ipe (ou Iporée) ville Royale (en Italie) : les Ambassadeurs de Rodolfe, Roi de Bourgogne, assurent Conrad que leur maître viendra à Rome pour assister à son couronnement impérial. 3. b.

Rodolfe III, Roi de Bourgogne, confirme à l'Abbaye de S. Bénigne de Dijon deux chaudières situées à Salins, que lui avoient données Otton, Comte de Dijon, et Renaud son fils. 549. d-e. 550. a-c.

Bruno, depuis Pape sous le nom de Léon IX, né en Lorraine, est ordonné Evêque de Toul. 134. b.

Mort de Richard II, Duc de Norm. qui laisse son Duché à Richard III son fils, et à Robert son autre fils le Comté d'Hyêmes. 147. d. 212. n. 309. c. D'autres Ecrivains mettent cette mort à l'année suivante.

L'Evêque d'Autun, Helmoïn, soumet à perpétuité le Monastere de S. George de Couches à l'Abbaye de Flavigny, située dans son Diocèse. 418. b.

Fondation de l'Eglise de S. Léonard à Belême, par le Comte Guill. Le Roi Robert et plusieurs Seigneurs souscrivent la Charte. 631. e.

Richard, par la grace de Dieu, Abbé de S. Vannes de Verdun, va à Jérusalem avec 700 pèlerins. 459. c. n.

En Italie, des chaleurs excessives exposent quantité d'hommes et d'animaux à périr. 618. c.

Gisela Regina Rodulphum et Conradum pacificat. 3. a-b.

Ernestus, Dux Aleman. Chuno seu Conradus, Dux Franc. Fridericus, Dux Lothar. cum pluribus aliis, contra Regem Conradum factiones moluntur : quos omnes parvipendens Conradus, nihilominus Italicam parat expeditionem. 3. b. 618. a.

Hugo filius Roberti Franc. Regis, qui decennis coronatus est, immaturâ morte prævenitur. 144. d.

Reginardus, designatus ad Episcopatum Verdunensem, mortuo Durando Leod. Præsule, Ecclesiam Leodiensem pecuniâ obtinet à Conrado Imperatore. 171. a.

Gauzbertus II, Abbas S. Juliani Turon. post 18 annos Prælat. moritur; post cujus mortem S. Juliani locus pessumdat. Absque Monachorum voluntate, patrem suum Albertum illi loco præponit Arnulfus Turon. Archiepis. 118. b.

Salmurum captum et incensum à Fulcone Andegav. Comite. 278. c.

Juditha eligitur Abbatissa S. Genesii in Comitatu Substantion. Diœc. Magalon. 417 d. n. 418. a.

Rex Conradus natale Domini Leodii celebrat. 418. a.

Anno Chr. 1026.

Conradus Rex, consilio et petitione Principum regni, filium suum Henricum puerum, Regem post se designat; mox Italiam proficiscitur. 418. a. 618. b. *Campidonensem Abbatiam Ernesto Aleman. Duci confert in beneficium.* 618. b. *In Ipo regia civitate natale Domini celebrat : ibi Regis Burgundiæ Legati promittunt Rodulphum Romam venturum ad consecrationem Imperatoriam Conradi.* 3. b.

Rodolphus III, Burgundiæ Rex, Diplomate firmat donum cortinarum duarum in villa Salinis, Monasterio S. Benigni Divion. ab Ottone Comite et filio ejus Raynaldo collatum. 549. d-e. 550. a-c.

Bruno, postea Papa Leo IX, in Lothar. natus, Tullensis ordinatur Episcopus. 134. b.

Richardus II, Norman. Dux, moritur, terram relinquens filio suo Richardo III, et Roberto alteri filio Comitatum Oximensis. 147. d. 212. n. 309. c. *Anno sequenti juxta alios.*

Helmoïnus Augustodun. Episc. Abbatie Flaviniac. Educæ sedi annexæ, perpetuò subdit et confert Monasterium Colchas S. Georgio dicatum. 418. b.

S. Leonardi Bellism. Ecclesiam fundat Guill. Com. Bellism. ejus Chartæ subscribunt Robertus Rex et alii plures. 631. e.

Richardus, gratiâ Dei, Abbas S. Vitoni Verdun. Jerosolymam petit cum septingentis peregrinis. 459. c. n.

Tantus calor in Italiâ, ut animalia multa et hominum multitudo indè periclitentur. 618. c.

Anno Chr. 1027.

L'an 1027 de J. C.

Conradus Salicus Rex, à Romanis in Imperatorem electus, Romæ die S. Paschæ VII Cal. Apr. à Papa Joanne XIX Imperialem suscipit benedictionem, et Regina Gisela Imperatricis consecrationem et nomen. 3. b. 418. c. 618. d. Huic consecrationi aderant Rodolphus, Rex Burg. et Angl. Rex Canutus. 3. c.

Imperator procedit in Apuliam, ubi comorandi licentiam concedit Normannis. 3. c. Extra Basileam familiare cum Rodolpho colloquium habet, in quo, Gisela procurante, pacem firmat, regno Burg. sibi tradito. 3. d. Natale Dom. Leodii celebrat Conradus. 418. c.

Rodolphus revertitur in Burgundiam; Imperator verò veniens in Franciam, Werinharium Argentinae civitatis Episcopum Legatum mittit Constantinopolim. 3. e.

Henricus I Remis, vivente patre Roberto, Francorum Rex 14 Maii coronatur. 481. n. 608. n.

Richardus II, Norman. Dux, moritur; apud Fiscannum juxta patrem sepelitur. 206. d. 321. a-b. Vide annum præcedentem.

Chuno seu Conradus, Dux Franc. Orient. Imperatori se submitte, in honorem totum restituit; Ducatum Histrianorum et Carintanorum recipit à Conrado Imperatore, cui filioque ejus Henrico fidus permanet. 618. e.

Dux Aleman. Ernestus Alsatiæ provinciam vastat. 3. c. Burgundiam invadit, et ultra castrum Solodurum quamdam Insulam aggere et vallo firmat; Ecclesiæ Augiensi, Abbatie S. Galli, necnon toti patriæ damnum infert non mediocre. 3. d.

Fredericus II, Dux Lotharingæ, obit. 3. c. 370. n. 452. n.

Translatio corporis S. Wlframni Senon. Ep. apud Fontanell. Monast. 476. b-c.

Anno Chr. 1028.

L'an 1028 de J. C.

Conradus Imp. Pascha celebrat Aquisgrani. 418. c. Ibi filium suum Henricum, ætate XI annorum, Principibus regni cum totâ multitudine populi id probantibus, à Pelegrino Archiep. Colon. die sancto Paschæ in Regem consecrari curat et coronari. 619. a.

Henricus, filius Conradi, ætate XI annorum, Aquisgrani Rex Germaniæ coronatur. 5. n. 559. n. Regalem coronam cleri plebisque electione percipit. 418. c.

Conradus II Imper. confirmat permutacionem factam inter Heymonem Virdun. Ep. et Dudonem Primicerium Ecclesiæ Montisfalconis, in gratiam Monasterii Deus-Louwart. 557. c-d. 558. a-b.

Robertus, Franc. Rex, Diplomate approbat Concilium Rogerii Catulau. Episcopi. 576. n.

Rodolphus III, Burgundiæ Rex, terram quamdam et Ecclesias Diœc. Vesont. nobiliori femina Ermemburgæ concedit. 550. d-e. Bona quædam ad usus Canonicorum Ecclesiæ S. Mauricii Vienn. confert. 551. b-c.

Conrad le Salique ayant été élu Empereur par les Romains, le Pape Jean XIX le couronne à Rome en cette qualité, avec la Reine Gisele, le jour de Pâques 26. Mars. 3. b. 418. c. 618. d. Les Rois de Bourgogne et d'Angleterre assistent à cette cérémonie. 3. c.

L'Empereur va dans la Pouille; il permet aux Normans de s'y établir. 3. c. Hors la ville de Basle, il a une conférence particulière avec Rodolphe, qui lui cede le Royanme de Bourgogne; ils font la paix par la médiation de la Reine Gisele. 3. d. Conrad célèbre la fête de Noël à Liège. 418. c.

Rodolphe retourne en Bourgogne, et l'Empereur vient en France, d'où il envoie Werinnaire ou Vernier, Evêque de Strasbourg, Légat à Constantinople. 3. e.

Le 14 de Mai, Henri I est couronné à Reims, du vivant du Roi Robert son pere. 481. n. 608. n.

Mort du Duc de Normandie Richard II, enterré à Fécamp auprès de son pere. 206. d. 321. a-b. Voyez l'année précédente.

Conrad, Duc des François Orient. se soumet à l'Empereur qui le rétablit dans tous ses honneurs; il lui donne le Duché d'Histrie. et de Carinthie: le Duc reste toujours attaché à l'Empereur et à son fils Henri. 618. e.

Le Duc d'Allemagne Erneste ravage l'Alsace. 3. c. Il fait une irruption dans la Bourgogne, et fortifie une isle au-delà de Soleure; il cause de grands dommages à l'Eglise de Richenaw, à l'Abbaye de S. Galle, et à tout le pays. 3. d.

Mort de Frédéric II, Duc de Lorraine. 3. c. 370. n. 452. n.

Translation des Reliques de S. Wlfran, Evêque de Sens, dans l'Abbaye de Fontenelle (S. Vandrille). 476. b-c.

L'Empereur Conrad passe les fêtes de Pâques à Aix-la-Chapelle. 418. c. Le jour de Pâques, il y fait couronner son fils Henri âgé de XI ans, par Pélérin, Archevêque de Cologne, du consentement des Grands de l'État et du peuple. 619. a.

Henri, fils de Conrad, couronné Roi de Germanie à Aix-la-Chapelle, à l'âge de XI ans. 5. n. 559. n. Il reçoit la couronne, après avoir été élu par le Clergé et par le peuple. 418. c.

Conrad II confirme l'échange fait entre l'Evêque de Verdun Heymon, et Dudon Primicier de l'Eglise de Montfaucon, en faveur du Monastere de Dieu-Louwart. 557. c-d. 558. a-b.

Robert, Roi de France, approuve le Concile tenu par Roger, Evêque de Châlon-sur-Marne. 576. n.

Le Roi de Bourgogne, Rodolfe III, donne une terre et quelques Eglises dans le Diocèse de Besançon, à une noble femme nommée Ermemburge; 550. d-e. et à l'Eglise de S. Maurice de Vienne, quelques biens à l'usage des Chanoines. 551. b-c.

Robert , Comte d'Hyèmes, se jette dans le château de Falaise, pour s'opposer au Duc de Normandie son frere. Richard bat cette place, jusqu'à ce que Robert se soumette. 147. d. Le Duc retourne à Rouen, et meurt de poison avec quelques-uns de sa maison, suivant le rapport de plusieurs personnes. 147. e. 628. c. Mort de Richard III, Duc de Normandie, fils de Richard II : son frere Robert prend le gouvernement. 147. e. n. 206. d. n.

Robert devenu Comte de Normandie, gouverne par les conseils de Richard, Abbé de Verdun. 140. e. Un certain Breton, nommé Ermenolde, accuse auprès du Prince tous les Grands de ses Etats, et met par ce moyen toute la Normandie en guerre. L'Abbé Richard vient à Rouen, rétablit la paix entre les Grands ; il corrige Ermenolde, l'emmene à Verdun, et le fait Moine. 143. a-b. n. Ermenolde revient en Normandie, et y excite de nouveaux troubles. Il est tué par un Forestier. 143. b.

Robert, Duc de Normandie, pour conserver la liberté de l'Abbaye de Fécamp, veut que l'Abbé Jean soit consacré par l'Evêque d'Avanches, et non par l'Arch. de Rouen. 288. n.

Un homme né libre, accusé d'avoir tué le Comte Sigefroi, est condamné par le Synode de Geitzlet (près de Mayence) à subir l'épreuve du fer chaud pendant deux nuits ; il n'en paroît point blessé. 418. c.

Mort d'Etienne IV, Evêque de Clermont en Auvergne. 504. n.

Ardagnus succede à Bernier, Abbé de Tournus. 112 c.

Frédéric élu Abbé de S. Julien de Tours à la place d'Albert, dépouillé de cette dignité. 118. b.

L'an 1029 de J. C.

L'Empereur Conrad célèbre la fête de Pâques à Ratisbonne. 619. a.

Rodolphe, Roi de Bourg. à la priere de Renaud, Comte de Bourg. accorde à l'Abbaye de Cluni l'Eglise de S. Nicolas de Poligni, Dioc. de Besançon, quatre Chaudieres à Salins, plusieurs Eglises et autres biens. 552. b-e. 553. a-b. Il confirme une donation faite à l'Eglise de S. Symphorien et S. Anatole, par Renaud, Comte de Salins : cette Eglise venoit d'être rebâtie par Ugue de Salins. 460. n. La vallée de Salins étoit célèbre alors par ses sels ; et la montagne voisine, appelée le Mont d'or, par ses eaux minérales. 460. b.

Mort de Bouchard, Archevêque de Vienne, le 19 Août. 556. n.

Wernier I, Evêque de Strasbourg, meurt ; Guillaume lui succede. 418. c. 434. n.

Election de Guadal Domnuce, Evêque de Barcelonne. 394. n.

Mort de Fulbert, Evêque de Chartres. 349. b. n.

Brunon, Evêque d'Ausbourg, frere de l'Empereur Henri II, meurt à Ratisbonne : on transporte son corps à Ausbourg, où on l'enterre ; l'Impératrice Giselle et son fils Henri accompagnent le convoi. Eberhard succede à Brunon. 619. b.

Le Comte d'Angoulême, Guillaume, meurt

Robertus Com. Oximensis, ad resistendum Duci Norman. fratri suo, intra Falesiæ castrum se confert. Richardus Dux Falesiam oppugnat, donec Robertus subjiciatur. 147. d. Dux Rotomagum redit ; et cum suorum nonnullis, ut ferunt plurimi, veneno perit. 147. e. 628. c. Richardus III, Norman. Dux, filius Richardi II, obit : post eum imperat frater ejus Robertus. 147. e. n. 206. d. n.

Robertus Norman. Comitatum adeptus, consilio Richardi Viridun. Abbatis, regni sui negotia tractat. 140. e. Britto quidam Ermenoldus omnes Norman. Optimates apud Robertum Principem accusat ; pravis ejus consiliis intestino bello tota debacchatur Norman. Abbas Richardus Rotomagum adveniens, pacem inter Principes restituit ; correptum Ermenoldum secum Viridun. deducit, quem Monasticis induit vestimentis. 143. a-b. n. Erm. ad sua redit ; ejus malignitate iterum corrumpitur Normannia. Occiditur à quodam Forestario. 143. b.

Robertus, Norm. Dux, Joannem Fiscan. Abbatem, non à Roberto, Rotom. Archiep. sed ab Abrinc. Episc. Hugone vult consecrari, ut Monasterii libertas tueatur. 288. n.

In Synodo Geizlic. (seu Geitzletensi propè Mogunt.) homo ingenuus de homicidio Sigefridi Comitis incusatus, ex Synodali decreto, per duas noctes candenti ferro probatus, illæsus apparet. 418. c.

Mors Stephani IV, Ep. Claromont. in Arvern. 504. n.

Abbati Trenorc. Bernerio mortuo succedit Ardagnus. 112. c.

Alberto ejecto, S. Juliani Turon. Abbas fit Fredericus. 118. b.

Anno Chr. 1029.

Conradus Imp. Ratisbonæ in Bajoaria Pascha celebrat. 619. a.

Rodolphus III, Burg. Rex, ad preces Reinaldi Burg. Com. Abbatix Cluniac. concedit Ecclesiam S. Nicolai de Poliniaco in Diœc. Vesont. quatuor caldarias apud salinas, bona alia multa et Ecclesias. 552. b-e. 553. a-b. Diplomate confirmat donum à Raginaldo Salinensi Comite factum Ecclesiæ SS. Symphoriani et Anatolii noviter per Ugonem Salinarium reedificatæ. 460. n. Celebris tunc Salinarum vallis, propter salis confectio-nem : vicinus mons, aureus dictus, limpidissimo medicinalium aquarum fonte famosus. 460. b.

Burchardus Vienn. Archiep. 19 Aug. obit. 556. n.

Wernherus I, Argentin. Ep. obit : succedit Willelmus. 418. c. 434. n.

Barcinon. Ep. eligitur Guadalus Domnu-cius. 394. n.

Mors Fulberti Carnot. Episcopi. 349. b. n.

Bruno, Episcopus Augustensis, frater Henrici II Imper. obit Ratisbonæ : corpus ejus, prosequentibus Gisela Imperatrice et filio ejus Henrico, Augustam Vindelicam deductum, ibi sepelitur. Brunoni succedit Eberhardus. 619. b.

Comes Engolism. Guillelmus de Jerusa-

lem reversus, obit. 263. n. 548. e. n.

Petronilla, conjux Gaufredi, Com. Engolism. fundat Monasterium S. Pauli de Botavilla : ubi postea sepelitur. 264. b-c.

S. Mariæ Nucariensis Monast. ab Huberto quodam exstructum : cujus primus Abb. Evrardus, qui et Majoris-Monast. Abbas erat. 218. a. n.

Circa hunc annum, Alanus, Britan. Com. servitium et fidelitatem Norman. Duci Roberto promittit. 212. n.

Anno Chr. 1030.

Finis belli civilis adversus Regem Robertum à filiis excitati. 364. n. Robertus, Franciæ Rex, et Constantia Regina S. Saviniano loculum auro, argento gemmisque pretiosis ornatum componunt. Rex Senonis adest translationi corporis ejusdem Sancti quod cum filio suo Roberto delatum propriis manibus in parato loco reponit VIII Calend. Septembris. 566. c. n. Idem Rex Robertus in Pisciacensi Palatio regium præceptum concedit Adraldo Abbati SS. Vincentii et Germani in suburbio Paris. quo injustas consuetudines à Drogon Comite Advocationis specie in villis Abbatie extortas penitus abrogat. 580. n. 597. n. (Vide Tom. X.)

S. Vincentii Metensis Ecclesia dedicatur II. Id. Maii. 435. n. Ecclesia B. M. in civitate Attrebatensi flammis consumitur. 423. n.

Gerardus, Episcopus Camerac. Ecclesiam B. M. Cameracensis dedicat 17 Octobr. 418. c. Monasterium S. Andreæ fundat. ibid.

Willelmus V, Aquitan. Dux, et Comes Pictav. Magnus dictus, in Malliacens. Cœnobio Monachus factus, obit pridè Calend. Februarii. 278. n.

Leodegarius B. Burchardo in Archiepisc. Viennensi succedit. 556. n. Circa hunc annum, Arnaldus creatur Magalon. Episcop. 454. n.

Imperator Chuonradus apud Ingelheim Pascha celebrat. Ernestus, Alemanniæ Dux, prius adversus Imperatorem rebellis, Ducatum recipit eâ lege ut Wehelonem Militem suum, qui multis factionibus Regnum turbaverat, quasi hostem Reipublicæ cum omnibus suis persequeretur, idque se facturum cum Sacramento confirmaret : renuit Ernestus et Ducatum amittit. Ernesto hoste publico Imperatoris declarato, Ducatus ejus confertur ab Imperatore, Hermannò ejusdem Ernesti fratri juniore : tum communi consilio omnium Principum Regni, Ernestum et sequaces ab Episcopis excommunicari facit Imperator, eorumque res publicari jubet. 619. b. c. Ernestus Ducatus dignitate privatus, pergît in Franciam Latinam ad Odonem Comitem propinquum suum, à quo nihil solatii contra Imperatorem suscipit. 4. a.

S. Olavus, Rex et Martyr, injustè perimitur à Norvegis. 309. c.

Anno Chr. 1031.

Obit Robertus, Rex Franciæ. 118. b.

après son retour de Jérusalem. 263. n. 548. e. n.

Fondation du Monast. de S. Paul de Bouteville, par Pétronille, femme de Geofroi, Comte d'Angoulême, qui y fut enterrée dans la suite. 264. b-c.

Un certain Hubert bâtit le Monastere de S. Marie de Noyers ; Evrard, Abbé de Marmoutier, est fait premier Abbé de Noyers. 218. a. n.

Environ cette même année, Alain, Comte de Bretagne, fait serment de fidélité à Robert, Duc de Normandie. 212. n.

L'an 1030 de J. C.

Fin de la guerre civile excitée par les mécontentemens des fils du Roi Robert. 364. n. Robert, Roi de France, et la Reine Constance font faire pour les Reliques de S. Savinien un tombeau enrichi d'or, d'argent et de pierres précieuses. Le Roi assiste à la translation du corps de ce Saint le 25 d'Août, et le porte lui-même avec son fils Robert au lieu qui étoit préparé pour l'y enfermer. 566. c. n. Le même Roi étant à Poissy, accorde à Adralde, Abbé du Monastere de S. Vincent et de S. Germain au fauxbourg de Paris, un Diplôme royal par lequel il abroge toutes les mauvaises coutumes que le Comte Drogon avoit établies par force, sous prétexte de l'Avouerie dans les terres dépendantes de cette Abbaye. 580. n. 597. n. (Voyez le Tome X.)

Dédicace de l'Eglise de S. Vincent de Metz le 14 Mai. 435. n. Incendie de l'Eglise de N. D. d'Arras. 423. n.

Gérard, Evêque de Cambrai, dédie l'Eglise de N. D. de Cambrai le 17 Octobre. 418. c. Il fonde le Monastere de S. André. ibid.

Guillaume V, dit le Grand, Duc d'Aquitaine, et Comte de Poitiers, s'étant fait Religieux de l'Abbaye de Maillezais, meurt le 31 Janvier. 278. n.

Leger succede au B. Burchard dans l'Archevêché de Vienne. 556. n. Vers cette année, Arnaud est fait Evêque de Maguelonne. 454. n.

L'Empereur Conrad célèbre la fête de Pâques à Ingelheim. Ernest, Duc d'Allemagne (ou de Souabe), qui s'étoit révolté contre l'Empereur, reçoit la liberté de rentrer dans son Duché, à condition qu'il fera serment de poursuivre avec toutes ses forces, comme ennemi de l'Etat, Wehelon, l'un de ses partisans qui avoit troublé le Royaume de Germanie par ses factions. Ernest n'accepte point cette proposition, et perd son Duché. Il est déclaré ennemi public de l'Empereur, qui confere ce Duché à Herman, frere puîné d'Ernest. L'Empereur, de l'avis unanime des Grands, fait excommunier Ernest et ses partisans par les Evêques, et fait vendre publiquement leurs biens. 619. b. c. Ernest chassé de son Duché, vient en France trouver le Comte Eudes son parent, dont il n'obtient aucun secours contre l'Empereur. 4. a.

Saint Olaüs, Roi et Martyr, est mis à mort injustement par les Norvégiens. 309. c.

L'an 1031 de J. C.

Robert, Roi de France, meurt. 118. b.

160. n. 221. d. 247. a. 276. b. 293. e. 364. c. n. 367. b. 380. b. 385. b. 386. d. 608. n. au château de Melun. 160. n. au mois de Juillet. 160. n. le 20 Juillet. 608. n. au mois de Décembre. 118. b. Il est enterré dans l'Eglise de S. Denys. 380. b. Son fils Henri lui succede. 118. b. 158. d. 247. a. 294. c. 364. c. n. 367. b. 380. b. 385. b. 386. d. 481. n. Robert laisse trois fils et une fille. 398. d. n.

Henri reçoit à Langres la nouvelle de la mort du Roi son pere. 203. c. Henri, Roi de France, fait alliance avec l'Empereur Conrad. 364. c.

Constance sa mere s'empare de la plus grande partie du Royaume, et attire plusieurs Barons dans ses intérêts : elle entreprend de chasser Henri du Trône, et d'y placer Robert frere de Henri. 34. b. 148. a. 158. d. n. 364. c. 380. b. 398. d. 399. a. 410. e. Elle s'empare de Senlis et de Sens, des châteaux de Bétisi, Dammartin, le Puiset, Melun, Poissy et Coucy. Elle détache du parti de Henri plusieurs des principaux Seigneurs de France et de Bourgogne, entr'autres Eudes, Comte de Champagne, à qui elle donne la moitié de la ville de Sens. 158. d. 398. c. d. 399. a. Le Roi Henri, de l'avis de ceux qui lui étoient attachés, se réfugie à Fescamp auprès du Duc de Normandie avec douze de ses plus affidés serviteurs. Il y est reçu avec honneur et comblé de présens. Quelque temps après, le Duc Robert l'équipe d'armes et de chevaux, et le recommande à son oncle Mauger, Comte de Corbeil, à qui il ordonne de ne pas épargner les Seigneurs de son voisinage qu'il sauroit avoir abandonné leur Roi et être contraires à ses intérêts. Il met lui-même de fortes garnisons dans les places de Normandie voisines de la France, et attaque vigoureusement les rebelles jusqu'à ce qu'ils se soumettent au Roi Henri, et rend parla inutiles les efforts de la Reine Constance. 34. b. c. 148. a. 158. d. n. 221. d. 247. d. 398. c. d.

Le Roi Henri fait échouer les intrigues de sa mere. 364. a. 410. e. Il triomphe des obstacles qu'elle lui a suscités : il reprend les places dont elle s'étoit emparée. 158. d. n. 159. a. 399. a. Il attaque Eudes, Comte de Champagne : il lui enleve le château de Gournai. 351. d. et dans la suite la partie de la ville de Sens que la Reine Constance lui avoit abandonnée. 159. a. 399. b. Il poursuit à main armée Baudouin, Comte de Flandres ; il lui prend plusieurs places fortes, et les fait démolir. 399. b. Constance fait sa paix avec Henri, et lui reste fidele le reste de ses jours. 159. a. 399. a. Le Roi Henri secondé par Baudouin, Marquis de Flandres, détruit un château appartenant à Hugues Bardoul, nommé *Meris-villa*. Il forme le siege du château de Pithiviers qu'il prend au bout de deux ans, et le brûle. 159. a. n. 457. c. n. Il fait plusieurs donations à l'Abbaye de S. Vincent de Laon. 565. b. Il réforme les mauvaises coutumes que le Comte Rainard avoit injustement établies dans les dépendances de l'Abbaye de S. Pierre le Vif de Sens, et confirme les immunités de cette Abbaye. 566. a. Il donne au Monastere de S. Germain des Prés, du consentement de

160. n. 221. d. 247. a. 276. b. 293. e. 364. c. n. 367. b. 380. b. 385. b. 386. d. 608. n. in castro Meledun. 160. n. mense Julio. 160. n. 20 Julii. 608. n. mense Decembri. 118. b. *Sepultus in Ecclesia S. Dionysii*. 380. b. *Succedit Henricus filius ejus*. 118. b. 158. d. 247. a. 294. c. 364. c. n. 367. b. 380. b. 385. b. 386. d. 481. n. *Tres filios et unam filiam relinquit*. 398. d. n.

Henricus apud Lingonas accipit nuntium de morte patris sui Roberti. 203. c. *Henricus, Rex Franciæ, et Conradus Imper. confederantur*. 364. c.

Constantia mater Henrici Regis maximam Regni portionem et plures Barones ad se trahit : Henricum à regali fastigio tentat deponere, et Robertum fratrem ejus in Regem subrogare. 34. b. 148. a. 158. d. n. 364. c. 380. b. 398. d. 399. a. 410. e. *Constantia Regina urbes invadit Sylvanectensem atque Senonensem, castella Bistisiacum, Domnum-Martinum, Puteolum, Meledunum, Pissiacum et Codiciacum. Multos Franciæ et Burgundiæ Proceres à filii fidelitate subducit, inter quos Odonem, Campaniæ Comitem, cui medietatem Senonicæ civitatis donat*. 158. d. 398. c. d. 399. a. *Henricus Rex, consultu suorum, cum duodecim Clientulis, ad Robertum Normannorum Ducem apud Fiscannum confugit ; honorificè receptus, multis donis honoratur. Non multò post equis et armis instructum patruo suo Malgerio Comiti Corbuliensi Dux Regem committit, mandans ut suis in partibus omnes incendiis et tormentis affligat quos ab ejus fidelitate desertos noverit et alienos. Ipse verò per euncta suæ ditionis castella Franciæ contermina militum manum constituit validissimam : crebris conflictibus rebelles violenter oppugnat, donec cervicibus flexis suo Regi reconcilientur et matris infelicissimæ conatus omninò annihilentur*. 34. b. c. 148. a. 158. d. n. 221. d. 247. d. 398. c. d.

Henricus Rex omnia matris machinamenta pessumdat. 364. a. 410. e. *Matrem devincit ; castra à matre occupata expugnat*. 158. d. n. 159. a. 399. a. *Odonem Campaniæ Comitem aggreditur ; Gornacum castrum illi aufert*. 351. d. *Et annis insequentibus Senonicæ urbis partem Comiti traditam à Constantià ad suum iterum dominium revocat*. 159. a. 399. b. *Balduinum, Flandriæ Comitem, armis prosequitur, plura Castella capit et diruit*. 399. b. *Constantia à filio dextram expetit, ipsi fidelis ad mortem usque permanet*. 159. a. 399. a. *Henricus cum Marchione Flandrensi Balduino, Hugonis Bardulfi castellum Meris-villam evertit ; Petueram castellum biennali obsidione suam redigit in potestatem, et incendit*. 159. a. n. 457. c. n. *Dona confert Abbatix S. Vincentii Laudun*. 565. b. *Malas consuetudines reformat quas injustè per villas Abbatix S. Petri vivi Senon. exigebat Rainardus Comes : ejusdem Monast. immunitates confirmat*. 566. a. *Idem, Adraldi S. Germani Paris. Abbatis consensu, Prateni Cænobio attribuit Viariam Antonia-*

cam quam Warinus Miles occupaverat. 597.

Rodbertus, frater Henrici Regis, Ducatum Burgundiæ obtinet. 247. a. 323. e. 483. n.

Gaufridus Martellus, Com. Andegav. Agnetem ducit incesto Conjugio, Calend. Januar. 286. c. n. Urbs Andegava V Calend. Octobr. comburitur. 286. c. d.

Britannorum Comes, Alanus, à Roberti Ducis servitio surripere se aggreditur : Dux adversus eum movet exercitum, et non longè à Fluv. Coisnon ad munimen Normannici limitis castrum Carrucas (al. Carvicas) extruit. Britanniam invadit, totumque Doli Comitatum flammis tradit, atque cum prædâ ingenti repetit Normanniam. Illatum sibi improperium cupiens ulcisci Alanus, Abrincatensem Comitatum demolendum properat. Occurrunt illi Nigellus et Alvredus, Gigas dictus, castelli custodes, et cruentâ strage Britones depopulantur. Alanus cum dedecore Redones venit. 34. d. 35. a.

Robertus, Guillelmi Belesmensis hæres, infestus Cenomanensibus et Normannis, ultrâ Sartam expeditionem agens, capitur à Cenomanensibus, et apud Balaum castrum duobus annis in carcere custoditur. 34. c.

Rodolphus III, Burgund. Rex, ad restaurandum S. Andreæ Vienn. Monast. puellare, multas confert terras et bona : sancit ut Monast. sit ab omni censu liberum et ab omni exactione judiciarîæ potestatis. 553. c.

Canutus, Rex Angliæ, Romam pergit. 309. c. (Juxtâ Pagium ante annum 1028). 309. n.

Concilium Bituricense : in quo statuitur Corpus Domini non diutiùs servandum quàm à Dominicâ in alteram. 503. n.

Concilium Lemovicense II ad Apostolatam S. Martialis definiendum celebratur XIV Cal. Sept. In eo multa ad disciplinam Ecclesiasticam pertinentia decernuntur, scilicet circâ renovationem Corporis Domini in Ecclesiis sæcularibus per duodecim terminos designatos ; in Monasteriis verò ad arbitrium Abbatis faciendam : circâ destitutionem Clerici sæcularis cui collata fuerat Abbatia S. Petri Bellilocensis, et Regularis Abbatis institutionem : circâ depositionem Presbyterorum, excommunicationem et absolutionem ; libertatem servorum, quibus in locis fieri debeat aut soleat : denique circâ absolutionem ab excommunicatione non accipiendam à Summo Pontifice inconsulto proprio Episcopo. 503 et 504.

Hoc tempore cœpit Ecclesiæ Gallicanæ Clerus pacem et quietem inter bella privata gerentes sub anathematis pœnâ statuere. Cui quidem Ordinationi provisum à Conciliis Bituricensi et Lemovicino II, hoc anno habitis. 508. d. e. 509. a. b.

Meinwercus, Episcop. Paderb. veritatem Reliquiarum S. Felicis Mart. triplici ignis probatione explorat. 277. n. S. Vedasti Mo-

l'Abbé Adralde, la Voyerie d'Antony, dont un Chevalier, nommé Warin, s'étoit emparé. 597. n.

Robert, frere du Roi Henri, est fait Duc de Bourgogne. 247. a. 323. e. 483. n.

Geoffroy-Martel, Comte d'Anjou, contracte le 1 Janvier avec Agnès un Mariage incestueux, selon la discipline de ce temps-là. 286. c. n. Incendie de la ville d'Angers le 27 Sept. 286. c. d.

Alain, Comte de Bretagne, veut se rendre indépendant du Duc de Normandie : le Duc Robert fait avancer son armée contre lui, il élève un château près de la riviere de Coisnon pour assurer la frontiere de Normandie ; il entre en Bretagne, met à feu tout le Comté de Dol, et retourne en Normandie chargé d'un grand butin. Alain, pour se venger, accourt dans le dessein de ravager le Comté d'Avranches. Néel et Auvray le Géant, Gouverneurs du château, viennent à sa rencontre, taillent en pieces les Bretons, et en font un grand carnage. Alain regagne la ville de Rennes avec la honte d'avoir manqué son coup. 34. d. 35. a.

Robert, héritier de Guillaume de Bellême, fait des incursions dans le Maine et dans la Normandie. Il est pris par les Manseaux dans une expédition au-delà de la riviere de Sarthe, et détenu prisonnier dans le château de Ballon pendant deux ans. 34. c.

Rodolphe III, Roi de Bourgogne, donne plusieurs terres pour la restauration de l'Abbaye des Religieuses de S. André de Vienne, et l'exempte de toute redevance et des droits que les Juges avoient coutume d'imposer. 553. c.

Canut, Roi d'Angleterre, va à Rome. 309. c. (Suivant Pagi ce voyage doit être placé avant l'an 1028 : au plutard en 1027.) 309. n.

Concile de Bourges : il y est ordonné de renouveler le Corps de N. S. tous les Dimanches. 503. n.

Second Concile de Limoges le 19 Août, assemblé particulièrement pour décider la question de l'Apostolat de S. Martial. On y fait plusieurs Réglemens concernant la discipline Ecclésiastique : les principaux regardent le renouvellement du Corps de N. S. qui doit être fait dans les Eglises séculières douze fois l'année aux jours déterminés par le Concile, et dans les Abbayes à la disposition des Abbés ; la destitution de l'Abbé Clerc séculier de S. Pierre de Beaulieu, et l'institution d'un Abbé Régulier : la déposition des Prêtres : les formes à observer dans l'excommunication et dans l'absolution : le lieu où il est permis ou d'usage d'affranchir les serfs. Enfin le Concile décide qu'un excommunié ne peut obtenir son absolution du Pape, sans s'être adressé d'abord à son Evêque. 503 et 504.

Dès ce temps-ci, le Clergé de France commence à défendre les guerres privées des Seigneurs particuliers sous peine d'excommunication. Les Conciles de Bourges et de Limoges tenus cette année en avoient fait un Règlement. 508. d. e. 509. a. b.

Meinwercus, Evêque de Paderborn, éprouve la vérité des Reliques de S. Felix, Martyr, en les faisant passer trois fois par le feu. 277. n.

L'Evêque Gérard dédie l'Eglise de l'Abbaye de S. Vaast nouvellement rebâtie. 124. n. Dédicace de l'Eglise de S. Thomas de Strasbourg par l'Evêque Guillaume, qui jette les fondemens du Monastere de S. Pierre. 418. d.

Il s'éleve de grandes divisions après la mort de Burchard II, Archevêque de Lyon : Odilon est désigné pour lui succéder ; mais Burchard, Evêque d'Ausbourg, neveu de l'Archevêque, quitte son Siege pour s'emparer de celui de Lyon. 144. c. d. n.

Mort de Lambert, Evêque de Langres : Richard lui succede, et ne tient le Siege Episcopal que cinq mois : il a pour successeur Hugues, que le jeune Roi Henri accompagne à Langres, pour assister à son Ordination. 203. b. 349. e.

Guillaume, Abbé de S. Bénigne de Dijon, meurt à Fescamp, après avoir gouverné l'espace de 42 ans. 349. e. 350. a. Gérard, Abbé de Fontenelle, (aujourd'hui S. Vandrille) est assassiné dans son lit le 29 Novem. la quatrième année du Gouvernement de Robert, Duc de Normandie : on croit qu'il a été martyrisé. Le Duc Robert fait mettre en sa place Gradulfe, alors Doyen de cette Abbaye, qu'il gouverne pendant seize ans avec beaucoup de prudence et de modération. 16. a. 386. d. Jean, Abbé de Mouzon, meurt : Rotulfe lui succede. 318. d. Mort de S. Aymeric, fils de S. Etienne, Roi de Hongrie. 294. c.

L'an 1032 de J. C.

Henri, Roi de France, confirme l'alliance avec l'Empereur Conrad. 415. a. n. Il vient assiéger Sens avec une grande armée : il campe dans le village appelé *Massy-le-Grand*. 196. a. 308. b. Foulques, Comte d'Anjou, le premier après le Roi dans cette expédition, pille l'Abbaye de S. Pierre : on donne assaut à la ville, il y périt beaucoup de monde, le reste s'enfuit. Le Roi Henri, par considération pour le Roi son pere, qui avoit beaucoup d'affection pour ce lieu, en retire les soldats, et trois jours après revient à Paris. 196. a. b. 308. b. Mort de la Reine Constance, suivant Raoul Glaber. 160. n.

Le Comte Geoffroi ayant acheté d'Adele le Comté de Vendôme, vient trouver le Roi de France, se prosterne à ses pieds, et reçoit de sa main l'investiture de ce Fief. 31. d. Le même Comte Geoffroi et Agnès sa femme, bâtissent l'Abbaye de la Trinité à Vendôme, et la donnent par forme de Patrimoine et d'Aleu à Saint Pierre et à l'Eglise Romaine, du consentement cependant de l'Evêque Diocésain. 31. d. 159. c. 270. d. 271. a. n. 505. d. 506. b.

Rodolphe III, Roi de Bourgogne, surnommé *le Lâche*, laisse en mourant son Royaume et sa Couronne à Henri son petit-neveu, fils de l'Empereur Conrad. 260. a. d. nn. Il envoie sa Couronne à l'Empereur Conrad, et lui donne son Royaume. 73. b. 163. b. n. 418. d. Il meurt. 4. a. 8. c. 73. b. le six de Septembre. 419. a. Séliger apporte à l'Empereur Conrad la Couronne et les Ornemens Royaux de Rodolphe. 18. c.

Eudes François, Comte de la Champagne-Celtique ou Gauloise, et neveu de Rodolphe,

nasterium denuò ædificatum consecrat Gerardus Episcopus. 124. n. Monasterium S. Thomæ Apostoli in Argentinâ consecratur ab Episcopo Wilhelmo : S. Petri Monast. ab eodem inchoatur. 418. d.

Post mortem Burchardi II, Lugdunens. Archiepiscopi dissensio maxima oritur : Odilo ejus successor designatur ; sed Burchardi nepos Burchardus Augustanus Episcopus, relicta Sede propria, Lugdunensem arripit. 144. c. d. n.

Lambertus Lingonensis Episcopus obit : Richardus succedit mensibus V ; post quem Hugo, quem Henricus juvenis Rex ordinandum ducit ad civitatem Lingonas. 203. b. 349. e.

Guillelmus, Abbas S. Benigni Divion. post 42 annos regiminis obit apud Fiscannum. 349. e. 350. a. Gerardus, Abbas Fontanelensis, anno quarto Ducaminis Roberti Normann. Principis, in suo lecto perimitur III Kalend. Decemb. martyrio, ut creditur, coronatus. Gerardo Gradulfus tunc Decanus, succedit jussu Roberti Principis, atque per annos 16 officium sagaciter et modestè disponit. 16. a. 386. d. Joannes, Mosomensis Abbas, obit : succedit Rotulfus. 318. d. S. Aymericus fil. S. Stephani, Hungariæ Regis, vitâ defungitur. 294. c.

Anno Chr. 1032.

Rex Henricus cum Conrado Imperatore amicitiam firmat. 415. a. n. Henricus copiosum exercitum applicat Senonis : in villâ, quæ Masciacus major dicitur, castra ponit. 196. a. 308. b. Fulco, Comes Andegavensium, primus post Regem in ipsâ expeditione, Abbatiam S. Petri frangit : urbis assultu multi cadunt, cæteri fugiunt. Rex tactus amore patris sui Roberti, qui valdè ipsum locum dilexit, ab eo milites ejicit, et post tres dies Parisius redit. 196. a. b. 308. b. Constantia Regina obit, juxtâ Rad. Glab. 160. n.

Goffridus, Comes, empto ab Adela Vindocinensi Comitatu, Regem Franciæ Henricum adit, eique humo deveniens, de manu ipsius dono suscipit prædictum honorem. 31. d. Ipse et Agnes uxor ejus Cœnobium SS. Trinitatis apud Vindocinum constituunt, illudque S. Petro et Ecclesiæ Romanæ in Patrimonium et Alodium devovent, annuente Carnotensi Episcopo Diæcesano. 31. d. 159. c. 270. d. 271. a. n. 505. d. 506. b.

Rodolphus III, Burgund. Rex, Ignavus dictus, moriens Regnum cum Diademe Henrico Conradi filio nepoti suo testamento relinquit. 260. a. d. nn. Diadema suum Conrado Imperatori mittit, Regnumque tradit. 73. b. 163. b. n. 418. d. Obit. 4. a. 8. e. 73. b. VIII Idus Septembris. 419. a. Rodolphi Diadema Regniq. insignia Conrado Imperatori per Seligerum afferuntur. 18. c.

Odo Francigena, Celticæ seu Gallicæ Campaniæ Comes, Rodulphi sororis filius,

Burgundiæ Regnum ad se pertinere contendens, illud armatâ manu ingreditur : castra munitissima sive civitates vi capit, et in iis præsidia ponit. 4. a. b. 8. c. 18. c. 143. c. 260. d. nn. 449. a.

Imperator Conradus, dum in subigendis Polonis moratur, Odonis in Burgundiam audit progressus : Natalem Domini in Argentinâ civitate celebrat cum filio suo Henrico, iterque parat in Burgundiam. 4. a. b. 18. c. 260. d.

Defuncto Rodolpho, Burgundia in Provinciam redacta. A tempore Arnulfi Imperatoris Reges Burgundiæ ipsam tenuerant per 130 annos et amplius. 163. b. n. 171. b. 637. b.

Robertus et Richardus à Normanniâ Francorum digressi, Apuliam expetunt, et Italis inter se dissentientibus, dum alteri contrâ alterum auxilium præstant, hæc opportunitate Italos callidè et fortiter debellant ; et successus urgendo suos, nomen suum dilatant, et futuræ prosperitati sibi viam parant. 162. d-e.

Monasterium Rivipulli quartò dedicatur sub Olibâ Episcopo Ausonensi. 290. a.

Leothericus Archiep. Senonens. obit: succedit Gelduinus. 292. e.

Hugo, de stirpe Comitum Burgundiæ, fit Archiep. Bisunt. 350. a. S. Bardo ordinatur Moguntia Archiepiscopus. 162. d.

Berno, Augiæ Abbas, missis Romam Cænobii sui privilegiis, à Papâ Joanne aliud accipit, ut cum sandaliis et Episcopalibus indumentis Missas ageret. 18. c. n. Richardus, Abbas S. Vitoni, reddit Abbatiam Lobensem. 415. a. Lanfrancus disciplinas liberales et Litteras divinas in Galliis edocet. 165. d.

Anno Chr. 1033.

Joannes Papa XIX obit. 73. b. 504. n.

Rex Franciæ, Henricus, cum tribus millibus virorum Senonas venit, et castra ponit in loco qui dicitur, Chaliciacus. Ibi diebus septem morantes, Abbatiam S. Remigii, Burgum S. Leonis et S. Eraclii prædantur et incendunt ; quosdam antè mœnia urbis jaculis interficiunt, et ad patriam redeunt. 196. b. 308. b. Pax et concordia inter Constantiam Reginam et filios suos, mediante Fulcone Andegavorum Comite, ad hunc annum revocatur ab auctoribus qui putant Constantiam obiisse anno 1034. 160. n.

Henricus, Rex Franc. donationem Abbatia S. Maglorii Parisiensis ab Alberico et Mamburge ejus uxore factam confirmat. 568. n. Hoc anno vel circiter idem Rex eidem Abbatia dona ab Hugone et Roberto Regibus concessa rata habet ; et Meloduni degens, S. Petri Melidunensis Monasterium liberum jubet ab universis mundanarum legum distractionibus. 567. d. 568. d.

Gausfridus Martellus Guillelmum, Pictav. Comit. XII Calend. Octobr. capit in bello. 29. a. 286. d.

Ebbo filius Odonis Senioris Dolensis à Vice-

entre en Bourgogne avec une armee, pour soutenir ses prétentions à ce Royaume : il prend de force plusieurs villes et châteaux, et y met des garnisons. 4. a. b. 8. c. 18. c. 143. c. 260. d. nn. 449. a.

L'Empereur Conrad est occupé à soumettre les Polonois, lorsqu'il apprend les progrès qu'Eudes fait en Bourgogne. Il vient à Strasbourg, y célèbre avec son fils Henri la fête de Noël, et se dispose à passer en Bourgogne. 4. a. b. 18. c. 260. d.

Après la mort de Rodolphe, le Royaume de Bourgogne redevient une Province de l'Empire. Les Rois de Bourgogne y avoient régné plus de cent trente ans depuis la mort de l'Empereur Arnoul. 163. b. n. 171. b. 637. b.

Robert et Richard quittent la Normandie, vont en Pouille, trouvent les Italiens divisés entre eux, profitent de leurs divisions pour les affoiblir en les secourant les uns contre les autres ; ils mêlent la ruse à la force pour les subjuguier ; ils rendent leurs noms fameux par leurs succès réitérés, et préparent ainsi la voie à leur grandeur future. 162. d-e.

Quatrième Dédicace de l'Eglise du monastere de Ripouille sous Oliba, Evêque d'Ausone. 290. a.

Mort de Léothéric, Archevêque de Sens : Gilduin lui succede. 292. e.

Hugues, de la race des Comtes de Bourgogne, est fait Archevêque de Besançon. 350. a. S. Bardon est ordonné Archevêque de Mayence. 162. d.

Bernon, Abbé d'Auge, envoie au Pape Jean les privileges de son Abbaye, le Pape lui accorde celui de célébrer la Messe avec les sandales et les autres ornemens Pontificaux. 18. c. n. Richard, Abbé de S. Vanne, rend l'Abbaye de Lobes. 415. a. Lanfranc enseigne les Belles-Lettres et la Théologie en France. 165. d.

L'an 1033 de J. C.

Mort du Pape Jean XIX. 73. b. 504. n.

Le Roi de France, Henri, vient assiéger Sens avec trois mille hommes : il campe dans un endroit appelé *Chalicy*. Ses troupes y demeurent sept jours, et elles s'en retournent, après avoir pillé et brûlé l'Abbaye de S. Remi et les Bourgs de S. Léon et de S. Héraclius, et tué à coups de flèches quelques ennemis devant les murs de la ville. 196. b. 308. b. Les Auteurs qui placent la mort de Constance en 1034, fixent à cette année la paix que cette Reine fit avec ses fils par la médiation de Foulques, Comte d'Anjou. 160. n.

Henri, Roi de France, confirme à l'Abbaye de S. Magloire de Paris, la donation d'Albéric et de Mamburge, son épouse. 568. n. Vers cette année, il confirme les privileges et les donations de ses prédécesseurs, Hugues et Robert, en faveur de la même Abbaye ; et étant à Melun, il exempte l'Abbaye de S. Pierre de cette ville de toute Jurisdiction séculière. 567. d. 568. d.

Le 20 Septembre, Geoffroi-Martel fait prisonnier de guerre Guillaume, Comte de Poitiers. 29. a. 286. d.

Geoffroi, Vicomte de Bourges, tue Ebbes fils

fils d'Eudes , Seigneur de Deols. 387. d. 388. a.

Robert, Duc de Normandie, mande au Roi Canut d'avoir enfin pitié de la situation d'Edouard et d'Alfred fils d'Ethelred, Roi d'Angleterre, que Suénon avoit chassé avec ses fils : Canut n'a aucun égard à la recommandation de Robert. 148. a.

Mathilde, fille de Richard I, Duc de Normandie, meurt. 386. d.

Guillaume fils de Giroie, et les autres principaux Seigneurs attachés à Robert de Bellême, levent une armée, attaquent et défont le Comte du Mans, font prisonniers Wautier de Sordene et deux de ses fils, et le pendent au milieu de ses deux fils, malgré les remontrances et l'opposition de Guillaume. Ses trois autres fils qui étoient à Balon, furieux de la mort de leur pere et de leurs freres, forcent la prison où Robert de Bellême étoit renfermé, et le tuent à coups de haches. Guillaume Talvas son frere lui succede dans les Fiefs dont avoit joui leur pere. 34. c. d.

L'Empereur Conrad, ayant rassemblé ses troupes, entre en Bourgogne par Soleure, vient à Payerne, où il est élu et couronné Roi le jour de la Purification : il entreprend ensuite d'attaquer les places fortes dont Eudes s'étoit emparé ; mais la rigueur de l'hiver l'oblige de s'en retourner sans rien faire. Il trouve à Zurich la Reine Douairiere de Bourgogne et plusieurs grands Seigneurs que la crainte d'être surpris par les troupes du Comte Eudes avoit empêchés de venir au devant de lui en Bourgogne, et il reçoit leur serment de fidélité. Au commencement de l'été, il entre en France, et fait de grands dégâts dans les Domaines et dans les Fiefs du Comte de Champagne. Le Comte forcé par la nécessité, vient en suppliant demander grace à l'Empereur, et lui promet de vider la Bourgogne, et de lui faire toutes les satisfactions qu'il exigera : l'Empereur reçoit Eudes avec clémence, et s'en retourne dans son Royaume. 4. b.-e. 8. c. 18. c. 59. d. 73. b. 213. d. 260. d. e. n.

L'Empereur Conrad confirme l'Abbaye de S. André, située dans le fauxbourg nommé Péronne, vis-à vis du château de sainte Marie. 419. a.

L'Impératrice Cunégonde, femme de Henri II, meurt le 3 Mai. On dit qu'ayant été accusée d'avoir manqué à la fidélité conjugale, elle se justifia de cette accusation en marchant nuds pieds sur des socs de charrue embrasés, sans en être endommagée : l'Empereur son mari étant à l'article de la mort, adressa la parole aux parens et aux alliés de Cunégonde, et leur dit à son sujet : *Cette épouse que vous m'avez donnée vierge, ou plutôt que J. C. m'avoit confiée, je la remets à J. C. et à vous dans l'état de virginité, telle que vous me l'avez donnée.* 59. d. n. 213. d.

Grande famine dans le pays de Trèves : le peuple ignorant l'attribue à un reclus nommé Siméon. 194. b.

Adalbert, Comte d'Alsace, donne, le dernier jour de Janvier, cent sols et dix-huit deniers à l'Eglise de l'Abbaye de Bousonville,

Tome XI.

comite Gaufrido Bituricensium interficitur. 387. d. 388. a.

Robertus, Dux Normanniæ, mandat Chunuto Regi, ut jamjam misereatur Eduardi et Alvredi filiorum Regis Anglorum Eitelredi, quem Suenus de Regno cum eisdem filiis suis expulerat : Chunutus spernit Legatos Roberti. 148. a

Mathildis, filia Richardi I, Norm. Com. obit. 386. d.

Guillelmus Geroii filius, aliique Roberti Belesmensis proceres exercitum congregant, et Cenomannis Comitem ad pugnam provocantes è bello effugant, ibique Walterium de Sordeniâ cum duobus filiis comprehendunt, ipsumque inter filios in patibulo suspendunt, contradicente Guillelmo. Alii tres filii qui apud Balaumerant, de patris ac fratrum morte vehementer irati, carcerem violenter irrupunt, atque Robertum de Belismo securibus occidunt : quo defuncto, Guillelmus Talvacinus frater ejus honore paterno potitur. 34. c. d.

Imperator Conradus, collecto exercitu, per Solodorum Burgundiam ingreditur, et veniens ad Paterniacum Monasterium, in Purificatione B. M. in Regem eligitur et coronatur. Deinde castella quæ invaserat Odo, aggressus, propter nimiam hyemis asperitatem, infecto negotio revertitur. Ad Turcicum castrum pervenit, ubi Regis Burgundiæ vidua et plures Optimates, qui propter insidias Odonis in Burgundiâ ipsi occurrere nequiverant, fidei sacramentum ei præstant. Æstate Gallias ingreditur, in prædiis et beneficiis Odonis maximas devastaciones et incendia facit. Odo necessitate compulsus humiliter venit ab eo veniam quærens, promittens se Burgundiam dimissurum et secundum jussionem Imperatoris ipsi satisfacturum. Imperator, Odone clementer suscepto, revertitur in suum Regnum. 4. b.-e. 8. c. 18. c. 59. d. 73. b. 213. d. 260. d. e. n.

Conradus Imperator confirmat Abbatiam S. Andreae, sitam in suburbio quod Perona dicitur, ante castrum S. Murice. 419. a.

Chunigunda Imperatrix Henrici II conjux moritur V Nonas Maii. Ipsa est quam aiunt criminis suspectam, vomeres candentes nudo vestigio impunè calcavisse, et sic à suspicione absolutam fuisse ; de eadem Henricus II moriens præsentibus ejus parentes et cognatos sic allocutus est : Hanc esse, inquit, mihi à vobis immò à Christo consignatam, ipsi Christo et vobis resigno virginem vestram. 59. d. n. 213. d.

Fames valida in terrâ Trevirensi : hujus mali causam insipiens vulgus recluso Simeoni imputat. 194. b.

Adulbertus, Alsatiæ Comes, pridie Cal. Februar. centum solidos et 18 denarios tradit Eccl. Monast. Buosonis ville dedicatæ

à Theod. II, Met. Episcopo. 419. c.

In urbe Autissiod. fit Concilium de pace. 292. a.

Anno secundo ordinationis suæ Gradulfus, Abbas Fontanell. ædificatam à Girardo principalem Ecclesiam dedicari curat à Roberto Rotomag. Pontifice fratre Richardi II, simul et ab Herberto Lisiacensi Præsule, necnon et Roberto Antistite Constantiæ urbis, pridie Idus Septembr. 16. b.

Ebalus, Archiep. Remensis, obit : succedit Guido de Castellione. 318. e. n.

Hugo fit Abbas Lobiensis die Pentecostes. 415. a. Hilduinus die Nativitatis B. M. ordinatur Abbas S. Nicolai Andeg. 419. b.

Erembertus, Abbas Valciodor. obit : Rodulfus successor eligitur. 252. d.

Suppo Monasterii S. Michaelis in periculo maris Abbas ordinatur. 255. e. Raginaldus Abbas regimen suscipit Vindocinensis Monasterii noviter constructi. 271. n. 419. b. n.

Hoc anno cessat fames quæ orbem triennio afflixit. Homo quidam inventus est propè Ecclesiam S. Joannis in Castanedo cum 48 capitibus trucidatorum, quorum carnes voraverat. Carnes humanæ in forum Trenorci venundandæ delatæ fuerant. Magna copia frumenti, vini cæterarumque frugum existit, quantam in subsequente quinquennio quis sperare non potuit. 142. d. n.

Eclipsis Solis III Calend. Julii in Natali S. Petri. 162. e. 213. d. 292. a. Quasi horâ VI. 419. a. Circâ septimam diei horam. 18. d. 213. d. 260. d. e. n.

Anno Chr. 1034.

Urbs Paris. flagrat incendio. 213. b. 276. b. 384. d.

Odo Comes medietatem urbis Senonicæ Henrico Regi concedit, et pax fit inter eos. 196. b. 308. c.

Constantia Regina post tertium obitûs viri sui annum mortua, sepelitur juxta eum. 160. b. n. (Vide ad annum 1032.)

Odo Trecentis et Blesensis Comes cum Arnulfo Turon. Archiep. et multis Optimatibus ad Monast. S. Juliani Turon. accedens, ab Abbate Richerio in Capitulum conducitur ; societatem loci cum uxore suâ Ermengarde accipit : quædam concedit S. Juliano : petit ut quo die moreretur, nomen ejus inter fratrum nomina scribatur. 419. c.

XIV Cal. Februarii bellum cruentissimum inter Odonem seniore Duce Dolensem, et Aymonem Bituricens. Episcopum et Gaufridum Vicecomitem Bitur. Odo sternit adversarios, in fugam conversi præcipites labuntur in Carum. 387. e. Episcopus in prælio vulneratus, armis relictis, cum paucis per fugam evadit. Radulphus, Odonis filius, capit Castellum-Novum, pro quo frater ejus Ebbo interfectus fuerat. 388. a.

Alduinus, Comes Engolism. obit. 263. e. n.

Raimundus, Comes Carcasson. vincit Ar-

dédiée par l'Evêque de Metz Thierry II. 419. c. Concile d'Auxerre au sujet de la paix. 292. a.

Le 12 de Septembre, la seconde année de son gouvernement, Gradulfe, Abbé de saint Vandrille, fait dédier la principale Eglise de son Abbaye par Robert, Archevêque de Rouen, frere de Richard II, par Herbert, Evêque de Lizieux, et par Robert, Evêque de Coutances. 16. b.

Mort d'Ebles, Archevêque de Reims : Gui de Châtillon lui succede. 318. e. n.

Hugues est fait Abbé de Lobes, le jour de la Pentecôte. 415. a. Hilduin est ordonné Abbé de S. Nicolas d'Angers, le jour de la Nativité de N. D. 419. b.

Mort d'Erembert, Abbé de Vaisor : Raoul est élu pour lui succéder. 252. d.

Suppon est ordonné Abbé du Mont S. Michel. 255. e. Raynaud est établi Abbé du Monastere de Vendôme nouvellement construit. 271. n. 419. b. n.

La famine, qui avoit affligé la terre pendant trois ans, cesse cette année. On trouva chez un particulier près de l'Eglise de S. Jean de Chastenay, quarante-huit têtes d'hommes dont il avoit mangé la chair. On avoit exposé en vente de la chair humaine en plein marché à Tournus. Grande abondance de bled, de vin et de toute sorte de fruits : elle est telle qu'elle égale la récolte que l'on auroit pu espérer dans les cinq années suivantes. 142. d. n.

Eclipse de Soleil le 29 de Juin, fête de saint Pierre. 162. e. 213. d. 292. a. Vers les six heures. 419. a. Vers la septieme heure du jour. 18. d. 213. d. 260. d. e. n.

L'an 1034 de J. C.

Incendie de la ville de Paris. 213. b. 276. b. 384. d.

Le Comte Eudes cede au Roi la moitié de la ville de Sens, et fait la paix avec lui. 196. b. 308. c.

La Reine Constance meurt trois ans après son mari, et est inhumée auprès de lui. 160. b. n. (Voyez l'année 1032.)

Eudes, Comte de Troyes et de Blois, vient à l'Abbaye de S. Julien de Tours, accompagné de l'Archevêque Arnoul et de plusieurs grands Seigneurs : l'Abbé Richer le conduit au Chapitre, et lui accorde l'association du Monastere, ainsi qu'à sa femme Ermengarde. Le Comte fait quelques donations à S. Julien, et demande qu'au jour de sa mort, son nom soit inscrit au Nécrologe des Religieux. 419. c.

Le 19 de Janvier, combat sanglant entre Eudes l'ancien Duc de Deols, et Aymon, Archevêque de Bourges, joint au Vicomte Geoffroi. Eudes défait ses ennemis qui se précipitent dans le Cher en s'enfuyant. 387. e. L'Evêque est blessé dans le combat, et s'enfuit avec un petit nombre de gens après avoir quitté ses armes. Raoul, fils d'Eudes, prend Château-Neuf à l'occasion duquel son frere Ebbes avoit été tué. 388. a.

Mort d'Alduin, Comte d'Angoulême. 263. e. n.

Raimond, Comte de Carcassonne, bat Ar-

naud-Gibert dans le combat livré près du château nommé *Redda*. En mémoire de sa victoire, il fait une donation à l'abbé Oliban et au Monastère de S. Saturnin au territoire de Carcassonne. 419. e.

Robert, Duc de Normandie, irrité contre le Roi Canut de ce qu'il ne vouloit point rendre aux fils d'Ethelred l'héritage de leur pere, équipe une flotte : elle est battue par la tempeste, et obligée de se retirer près de l'isle de Gersey. Le Duc se voyant dans l'impossibilité de faire passer des troupes en Angleterre, donne à Rabel très-brave Chevalier, le commandement d'une partie de sa flotte, avec ordre de ravager la Bretagne, et se dispose à l'attaquer d'un autre côté avec sa Cavalerie. Alain envoie des députés à Robert, Archevêque de Normandie, oncle commun des deux Princes, pour le prier de détourner la ruine dont la Bretagne étoit menacée. Le Prélat appaise leurs différends, les dispose à la paix, et rétablit Alain après lui avoir fait prêter serment de fidélité au Duc. 36. d. e. 37. a. Sur ces entrefaites, le Roi Canut envoie des Ambassadeurs au Duc Robert, pour lui faire part de la disposition où il est de rendre aux fils d'Ethelred la moitié du royaume d'Angleterre : le Duc remet l'exécution de son embarquement pour l'Angleterre au retour de Jérusalem, dont sa dévotion lui avoit, depuis longtemps, inspiré le désir de faire le pèlerinage. 36. d. e. 37. a.

L'Empereur Conrad célèbre la fête de Pâques à Ratisbonne. 619. d. Il entre une seconde fois en Bourgogne, et il reçoit à composition le Primat de Lyon et les Grands de ce Royaume : il prend par force le château de Murat ou Murcene, et le rase : il met en fuite le Comte Eudes qui refusoit de le reconnoître, et s'en retourne en paix avec des otages. 4. e. 5. a. 8. d. 18. d. 163. n. 213. d. 260. e. 261. a. 419. d. Il est reçu avec honneur à Genève par Héribert, Archevêque de Milan, et par les autres Grands d'Italie et du Royaume de Bourgogne, et y est élu et couronné Roi, le jour de S. Pierre aux liens. 8. d. 163. n. (*Voyez l'an. 1033*).

Mathilde, fille de l'Empereur Conrad et de Gisele, fiancée à Henri, Roi de France, meurt à Worms, et y est enterrée. 5. a. 564. b.

Frédéric, Duc de la Lorraine Mosellanique, étant mort sans laisser d'enfans mâles, Gothelon, Duc de la basse Lorraine, obtient de l'Empereur le Duché de la Lorraine Mosellanique. 163. b. 171. b.

Casimir et sa mere sont chassés par les Polonois, et demeurent long-temps en exil. 419. d.

Élévation du corps de S. Ebbe ou Ebbon, Arch. de Sens. 419. d. Gelduin, Archevêque de Sens, est reçu dans son Evêché. 196. c. 308. c. Gerbert est fait Abbé de sainte Marie, hors les murs de la ville de Sens. 196. c. Dédicace de l'Eglise de S. Pierre de Châlons-sur-Marne. 344. a. 576. n. Gelduin, Seigneur de Saumur, fonde l'Abbaye de Pont-levois, et la dote des biens de son Patrimoine l'année suivante : il y établit Ansbert pour Abbé. 278. c. n.

Hunfroy fonde une Abbaye dans une terre de son Domaine appelée *Préaux* : il en confie

naldum-Gibertum in pugna ad castrum Redda. In hujus victoriæ memoriam, dona confert Olibano Abbati et Cœnobio S. Saturnini in pago Carcass. 419. e.

Robertus, Dux Normanniæ, Chanuto Regi Angliæ infensus quod Ethelredi filiis eorum patris hereditatem nollet restituere, classem parat, quæ tempestate agitatâ ad insulam Gersum devolvitur. Dux videns se nullo modo posse transfretare, quamdam partem classis Rabello fortissimo Militi tradit, ac ad affligendam incendiis ac prædis Britanniam dirigit, ipse verò contracto exercitu equestri parat ex alterâ parte eam aggredi. Alanus, missâ legatione, Robertum utriusque avunculum Normannorum Archipræsulem deprecatur ut exitialem Britannie exterminationem impediât : Præsul, omni dissentionum motu sedato, ad quietem eos componit, et Alanum pactâ fidelitate servitio Ducis restituit. 36. d. e. Postea adsunt Legati Roberto Duci à Chumuto Rege directi, nunciantes illum mediocritatem Anglici Regni velle reddere filiis Edelredi Regis. Dux, intermissâ navali expeditione, differt incœptum, prius cupiens ab Jerosolymis redire, quod diù optaverat devotissimo animo. 36. d. e. 37. a.

*Conradus Imperator in Bajoariâ Ratisbonæ S. Pascha celebrat. 619. d. Burgundiam de novo ingreditur : omnes Burgundiæ Principes cum Lugdunensi Primate in deditionem accipit : vi capit castrum Murat seu Murcenam quod diruit : Odonem Comitem resistentem fugat : cum obsidibus redit in pace. 4. e. 5. a. 8. d. 18. d. 163. n. 213. d. 260. e. 261. a. 419. d. Genevæ honorificè susceptus ab Heriberto Mediolanensi Archiep. cæterisque Italiæ et Burgundiæ Principibus, in festivitate S. Petri ad vincula coronatur, et in Regem eligitur. 8. d. 163. n. (*Vide ad ann. 1033*).*

Mathildis Conradi Imp. et Giselaë filia, Henrico Franc. Regi desponsata, obit Wormatiæ, ibique sepelitur. 5. a. 564. b.

Friderico Mosellanorum Duce mortuo sine filiis, Gothelo Dux Lothar. impetrat ab Imperatore Mosellan. Ducatum. 163. b. 171. b.

Kasimer seu Casimirus cum matre suâ à Polonis expulsus diù exulat. 419. d.

S. Ebbonis Senonens. Archiep. corpus levatur. 419. d. Gelduinus Senonensis Archiep. in Sede suâ recipitur. 196. c. 308. c. Gerbertus Abbas mittitur in Abbatiam S. Mariæ extrâ muros Senon. 196. c. Dedicatio Ecclesie S. Petri Catalaun. 344. a. 576. n. Gelduinus Salmuri Dominus Abbatiam Pontilev. fundat, quam ex rebus suis dotat anno sequenti : ibique Ansbertum Abbatem præficit. 278. c. n.

Hunfredus Cœnobium in proprio fundo qui Pratellis nuncupatur ædificare disponit :

Gradulpho Abbati Fontanell. regendum tradit, qui Anfredum curavit Abbatem hujus loci ordinari. 16. c. n.

Robertus, Dux Normanniæ, S. Petro ad Pratellum Turstini-villam donat : Guillelmus ejus filius adhuc puerulus à patre mittitur donationem Turstini-villæ super altare positurus. Hunfredus 12 libras auri dat Roberto Duci, duo pallia et duos caballos pro Turstini-villæ eidem Ecclesiæ concessâ. 387. b. Idem colaphum infligit filio suo et duobus aliis testibus in memoriam donationis Turstini-villæ. 387. c. Alterum puellarum Monasterium apud Pratellum fundat. 340. a. Duplex illa fundatio revocatur ad annos 1053 et 1055. p. 167. a. n.

Herluinus Ansgoti, origine Dani, et Heleloysis, Ducibus Flandrens. proximo sanguine junctæ, filius, Burnevillæ Monasterium fundat quod initium dedit Monasterio Beccensi : Burnevillæ Ecclesiâ per Episcopum Lexoviensem consecratâ, ab eodem Episcopo Religionis habitum suscipit : postea Sacerdos ordinatus, Abbas novi Cænobii constituitur. 35. b. c. n. 165. d. e. n. 166. a. 220. d. n. 223. n.

Burchardus Lugdunensis Episcopatus invasor, à militibus Imperatoris captus, perpetuo condemnatur exilio. Post eum Geraldus Comes filium suum puerulum constituit, qui in fugam versus delitescit. 144. d. n.

Ecclesia Cænobii S. Laurentii Leodiensis dedicatur anno X Episcopatus Reginardi. 172. c.

Adelardus Monasterii S. Trudonis Scholasticus et Thesaurarius succedit Renualdo, ordinatus Abbas B. Huberti Ecclesiæ à Reginardo Episcopo. 149. b.

Obitus Warmanni Episcopi Constantiensis et Thietpaldi Abbatis S. Galli, quibus succedunt Eberhardus Episcopus et Abbas Nortpertus. 8. d.

Anno Chr. 1035.

Civitas Andegava igne comburitur. 216. e. (Vide ann. 1036).

Henricus, Franc. Rex, villam Nogueries Abbati et Fratribus S. Richarii Centulensis restituit. 129. c. 570. a. Parisiis confirmat Privilegia S. Genovefæ Parisiensis. 571. a. Drogoni Episcopo Belvacensi, Lauduni licentiam dat erigendi Abbatiam S. Symphoriani in suburbio Bellovacensi. 572. a.

Odo, Campaniæ Comes, à Conrado Imperatore Rodulfi Regnum repetit : ut sub eo regat Burgundiam efflagitat. 350. c. Balduinus, Comes Flandriæ, obit. 142. a. 344. d. (Al. 1036).

Isembertus cum Eustachia, uxore Guillelmi Ducis Aquitaniæ et Comit. Pict. auro et argento Monasteria expoliant, ut Comitem prælio captum redimant. Guillelmus paucis diebus post redemptionem obit, et cum patre apud Malliacum humatur. (Vide Tom. X ad ann. 1038). Eustachia uxor ejus pariter

le Gouvernement à Gradulfe, Abbé de Fontenelle ou S. Vandrille, qui y fait ordonner Anfrede Abbé. 16. c. n.

Robert, Duc de Normandie, donne à l'Abbaye de S. Pierre de Préaux Turstin-ville : il envoie son fils Guillaume encore enfant à Préaux, pour y déposer sur l'autel l'acte de cette donation. Humfroi, pour signaler sa reconnaissance envers le Duc Robert, lui fait présent de douze livres d'or, de deux manteaux ou tapis et de deux chevaux. 387. b. Il donne un soufflet à son fils et à deux autres témoins pour constater la donation de Turstin-ville. 387. c. Il fonde à Préaux un autre Monastere pour des Religieuses. 340. a. Ces deux fondations sont rapportées aux années 1053 et 1055. p. 167. a. n.

Herluin, fils d'Ansgot, de la race des anciens Normans ou Danois, et d'Héloyse alliée de fort près aux Comtes de Flandres, fonde l'Abbaye de Burneville qui a donné naissance à celle du Bec. L'Evêque de Lizieux consacre l'Eglise de Burneville, et Herluin reçoit des mains de ce Prélat l'habit monastique : il est ensuite ordonné Prêtre et fait Abbé de ce nouveau Monastere. 35. b. c. n. 165. d. e. n. 166. a. 220. d. n. 223. n.

Burchard intrus dans l'Archevêché de Lyon, est pris par les soldats de l'Empereur, et condamné à un exil perpétuel. Le Comte Géraud met à la place de Burchard, son fils encore enfant, qui est obligé de fuir et de se cacher. 144. d. n.

Dédicace de l'Eglise de l'Abbaye de S. Laurent de Liège, la dixième année de l'Episcopat de Reginard ou Regnard. 172. c.

Adélard, Ecolâtre et Trésorier de l'Abbaye de S. Tron, succède à Renuald, et est ordonné Abbé de S. Hubert par l'Evêque Reginard. 149. b.

Mort de Warman, Evêque de Constance et de Thietpald, Abbé de S. Gal ; Eberhard succède à l'Evêque de Constance, et Nortpert à l'Abbé de S. Gal. 8. d.

L'an 1035 de J. C.

Incendie de la ville d'Angers. 216. e. (Voyez l'an 1036).

Henri, Roi de France, restitue Nogueries à l'Abbé et aux Religieux de S. Riquier de Centule. 129. c. 570. a. Etant à Paris, il confirme les Privileges de sainte Genevieve de Paris. 571. a. A Laon, il donne permission à Dreux, Evêque de Beauvais, d'ériger l'Abbaye de saint Symphorien dans un fauxbourg de la ville de Beauvais. 572. a.

Eudes, Comte de Champagne, redemande à l'Empereur Conrad le Royaume de Raoul ou Rodolphe : il le prie de lui laisser le gouvernement de la Bourgogne sous son autorité. 350. c. Mort de Baudoin, Comte de Flandres. 142. a. 344. d. (D'autres placent cette mort en 1036).

Isembert et Eustache, femme de Guillaume, Duc d'Aquitaine et Comte de Poitiers, prennent dans les Monasteres l'or et l'argent qu'ils peuvent trouver, pour payer la rançon du Duc Guillaume fait prisonnier dans une bataille. Guillaume est racheté, et meurt peu de jours après : il est enterré avec son pere à Maillezaiz.

(Voyez le Tome X à l'an 1038). Eustache sa femme meurt, et est inhumée à sainte Marie de Poitiers. 216. e. n.

Anselme, Abbé de S. Sauve, et Adalbert, Prévôt, à la demande générale des Evêques et des Seigneurs du pays, et de tous les habitans tant citoyens que bourgeois d'Alby, font construire un pont sur le Tarn dans la dépendance de S. Sauve, pour l'avantage commun de la ville et l'utilité de tout l'Albigeois. 420. b.

Robert, Duc de Normandie, ayant assemblé l'Archevêque de Rouen, Robert, et les Grands de la Province, leur fait part du dessein qu'il avoit de faire le voyage de Jérusalem. Mais il exige d'eux préalablement qu'ils élisent pour leur Seigneur et leur Prince son fils unique Guillaume qu'il avoit eu à Falaise. Toute l'assemblée s'empresse à seconder ses desirs, en prêtant serment de fidélité à Guillaume. Robert, voyant ses vœux accomplis, confie la tutelle de son fils à des gens sensés et fideles, jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge fixé par les loix ; et après avoir mis ordre à ses affaires, il se dispose à partir. 37. a. b. 148. b. Etant à Fécamp, il accorde un Privilège à l'Abbaye de Montivilliers dans une assemblée nombreuse et célèbre. 420. a.

Le Duc Robert entreprend son voyage de la Terre-Sainte nuds pieds. A son retour de Jérusalem, il est exposé à plusieurs embûches, et meurt empoisonné à Nicée en Bithynie le 1 Juillet : on l'y enterre honorablement dans la Basilique de sainte Marie, où l'on n'avoit jamais accordé la sépulture à aucun autre homme. 16. a. 37. b. c. 144. a. 148. b. 166. a. n. 221. d. 223. b. 255. e. 309. c. 347. a. 350. c. 386. e. 401. a. 646. c.

Guillaume le Bâtard succède à son pere, n'étant encore âgé que de sept ou huit ans. 166. a. n. 221. d. 223. b. 255. e. 350. c. 363. c. 379. a. Plusieurs Normans refusent de reconnoître Guillaume pour leur Duc ; il s'éleve des séditions : les guerres civiles des Grands, occasionnées par la minorité de Guillaume, ruinent la Normandie. 17. b. 37. c. 221. d.

Le Comte Bruno meurt le 19 de Mai. 640. a-b.

L'Empereur Conrad célèbre la fête de Noël à Strasbourg. 214. a.

La fille de Canut, Roi des Danois, épouse le Roi Henri, fils de l'Empereur Conrad. 213. e. (Voyez à l'année 1036).

Mort de Canut, Roi d'Angleterre, le mercredi douze Novembre. 6. d. 40. b. 213. e. 282. a. 309. c. 420. a. 640. b. Les fils de Canut succèdent à leur pere : sçavoir, Harold en Angleterre, Suénon en Normandie, c'est-à-dire, en Norvege, et Hardecnut en Dannemarc. 213. e. 282. a. 420. a. b. 640. b.

Harold, Roi d'Angleterre, oblige sa belle-mere de sortir d'Angleterre, et de se réfugier en Flandres. 282. a.

Sanche, Roi de Castille et de Navarre, meurt : Garsie son fils regne à sa place. 395. n. 420. a.

Conciles en Aquitaine, dans les Provinces d'Arles et de Lyon, et dans toute la Bourgogne, pour défendre les guerres privées, et assurer la paix. 142. d. n. 162. e. n. Un Evêque

defuncta, et apud S. Mariam Pictavis sepulta. 216. e. n.

Anselmus, S. Salvii Abbas, et Adalbertus præpositus, communi petitione Episcoporum, Procerum illius regionis, et omnium tam civium quàm burgensium Albiensium, pontem ædificant super Tarnum in alodio B. Salvii ad communem villæ meliorationem et totius Albegeis utilitatem. 420. b.

Robertus, Dux Normanniæ, Roberto Rotomagensi Archiepiscopo et Optimatibus congregatis, consilium quod ceperat Jerosolymam proficiscendi aperit. Sed priùs ab ipsis exigit ut Guillelmum filium suum, quem unicum apud Falesiam genuerat, Dominum eligant et Principem : quod omnes protinus, fidelitate ei præstitâ, promptâ et hilari vivacitate colaudant. Voti compos, filium fidelibus et sensatis tutoribus et actoribus usque ad ætatem legitimam committit ; rebusque dispositis, peregrinationem aggreditur. 37. a. b. 148. b. Fiscamni, in Conventu celebri, Privilegium concedit Villari-Monasterio. 420. a.

Robertus Dux Jerosolymitanum iter nudipes aggreditur : ex urbe Jerosolymâ remeans, multas peressus insidias, veneficio occumbit apud urbem Nicæam Bithyniæ, Calend. Julii, ibique intrâ S. M. Basilicam, quod nulli alii mortalium concessum est, honorificâ donatur sepulturâ. 16. a. 37. b. c. 144. a. 148. b. 166. a. n. 221. d. 223. b. 255. e. 309. c. 347. a. 350. c. 386. e. 401. a. 646. e.

Guillelmus Nothus septennis aut octennis puer patri succedit. 166. a. n. 221. d. 223. b. 255. e. 350. c. 363. c. 379. a. Normannorum plurimi Willelmo Duci fidelitatem denegant : seditiones concitantur : discordia Principum inter se conflictantium, propter Guillelmi pueritiam, Normannorum patriam atterit. 17. b. 37. c. 221. d.

Bruno Comes obit XIV Cal. Junii. 640. a-b.

Conradus Imperator Nativitatem Christi Argentiniæ celebrat. 214. a.

Henrico Regi Imperatoris Conradi filio desponsatur filia Chnut Regis Danorum. 213. e. (Vide ann. 1036).

Cnuto, Rex Angliæ, obit feriâ IV, II Id. Novembr. 6. d. 40. b. 213. e. 282. a. 309. c. 420. a. 640. b. Filii Cnut patri succedunt, Haroldus in Angliâ, Suein in Northmanniâ seu Norvegiâ, Hardecnut seu Hardecnut in Daniâ. 213. e. 282. a. 420. a. b. 640. b.

Haroldus, Angliæ Rex, novercam suam de Angliâ effugat in Flandriam. 282. a.

Sancius, Castellæ et Navarræ Rex, obit : Garsia filius ejus regnat. 395. n. 420. a.

Concilia instituuntur per Aquitaniam, et Arelatensem Lugdunensemque Provincias, ac per universam Burgundiam, ad extinguenda privata bella, pacemque firmandam. 142. d. n.

162. e. n. *Episcopus quidam sibi delatas cœlitus litteras narrat, quæ pacem moneant in terrâ renovandam.* 122. b. *Isembertus Episcopus Pictavis Synodum habet, ubi magnam pacem firmat.* 216. e.

Imperator Triburiensi Synodo à se convocatæ præsidet. 18. d. 122. a. b. n. 214. a. n.

Gerardus, Cameracensis Episcopus, non nisi invitus accedit Decretis ab Episcopis circa pacem latis, tùm quia constitutiones de pace aut bello Regalis juris, non Sacerdotalis esse sentiebat, tùm propter perjurii periculum cui exponerentur belligerantes juris-jurandi religione obstricti. Eidem Gerardo non magis arident Decreta circa jejunium sextæ seriæ et abstinenciam septimæ omnibus propositam peccatoribus tanquam solam sufficientem satisfactionem : aiebat enim jejunium in sextâ vel septimâ seriâ nec omnibus unum esse imponendum, nec omnes hoc uno jejunio contentos esse ; quia non est una omnibus pœnitendi qualitas : hæc sacramento firmare, vel sacramenti violationem perjurio augere non esse utile : his contradicentes excommunicare, infirmis visitationem vel mortuis sepulturam negari esse detestabile : sufficere authentica Patrum decreta et super his neglectis impositum congruentis pœnitentiæ modum. 122. a-d. 123. a. 142. d. n. 162. e. n. 163. a. 508. d. e. 509. a. b.

Arnaldus Vittabrensis, Petragor. Episc. obit pridè Idus Julii. 287. c. *Isembertus Pictaviensis Episcopus pergens Romam, vitâ defungitur apud Paveiam civitatem.* 217. a. *Gebehardus, Ratisbonens. Episc. obit : succedit alter Gebehardus.* 640. b. XIV Calend. Octobr. moritur Ota, Abbatissa de Confengun. 640. b. S. Simeon reclusus Trevirensis Cælum cum terrâ commutat Calendis Junii. 194. n. 351. b. Imo, Abbas S. Juniani, obit : successorem habet Richardum. 216. d. *Rodulfus Abbas Valciodori, obit : Poppo, Stabulensis Abbas, Valciodori Ecclesiam regendam suscipit.* 252. c.

Gravissima fames in universâ terra, qualem nemo mortalium se vidisse vel audisse meminuit, quæ per septem annos orbem oppressit. 16. d. n.

Anno Chr. 1036.

Initium Belli inter Fulconem et filium ejus Gaufridum-Martell. 29. c. 286. d. n. 349. b. *Civitas Andegava horribili conflagrât incendio* Kalend. Octobr. nihil intra muros urbis, nec ipsa mater Ecclesia incombusta remanet : maxima pars suburbii cum toto Monasterio S. Albini flammis deperit. 217. a. (Vide ann. 1035).

Balduinus Barbatus, Comes Flandr. obit : succedit filius ejus Balduinus Pius cognominat. 461. n. (Vide ann. 1035).

raconte qu'il a reçu une lettre du Ciel, par laquelle on l'avertit que la paix doit être ramenée sur la terre. 122. b. L'Evêque Isembert tient un Concile à Poitiers, où il fait des Réglemens pour maintenir la paix. 216. e.

L'Empereur préside au Concile qu'il avoit assemblé à Tribur. 18. d. 122. a. b. n. 214. a. n.

Ce n'est que malgré lui que Gérard, Evêque de Cambrai, reçoit les Décrets des Evêques au sujet de la Paix. Il pensoit qu'il n'appartenoit qu'à l'autorité Royale et non pas à la juridiction Ecclésiastique de se mêler de la paix ou de la guerre : il trouvoit de l'inconvénient à exposer au danger de se parjurer les guerriers que l'on obligeoit par serment à garder la paix. Gérard n'approuve pas davantage les Décrets publiés par les Evêques au sujet du jeûne du Vendredi et de l'abstinence du Samedi imposés aux pécheurs, comme une satisfaction unique et suffisante à tous : Il disoit que l'on ne devoit pas assujettir tous les fideles à cette observance, et qu'elle ne suffisoit pas à tous les pécheurs, puisque la pénitence devoit être proportionnée à la qualité du péché et aux différentes circonstances où se pouvoient trouver les pénitens : qu'il n'étoit pas utile d'obliger par serment à se soumettre à ces Décrets, et d'exposer au parjure ceux qui le violeroient : que c'étoit une chose détestable d'excommunier ceux qui y contreviendroient, de leur interdire les secours corporels dans la maladie et la sépulture après la mort : qu'il suffisoit de s'en rapporter aux Décrets authentiques des SS. PP. et d'imposer une pénitence convenable à ceux qui négligeroient de s'y soumettre. 122. a-d. 123. a. 142. d. n. 162. e. n. 163. a. 508. d. e. 509. a. b.

Arnaud de Vitabre, Evêque de Périgueux, meurt le 14 de Juillet. 287. c. Isembert, Evêque de Poitiers, allant à Rome, meurt à Pavie. 217. a. Mort de Gebehard, Evêque de Ratisbonne : un autre Gebehard lui succede. 640. b. Ota, Abbessè de Confengun, meurt le 18 de Septembre. 640. b. S. Simeon reclus de Treves étoit mort le 1 de Juin. 194. n. 351. b. Mort de l'Abbé de S. Junien Imon, à qui l'on donne Richard pour successeur. 216. d. De Rodulfe, Abbé de Vaisor, dont le Monastere est confié aux soins de Poppon, Abbé de Stavelo. 252. c.

Grande famine par toute la terre ; de mémoire d'homme, on n'en avoit vu de semblable : elle dure sept ans. 16. d. n.

L'an 1036 de J. C.

Commencement de la guerre entre Foulques et son fils Geoffroi-Martel. 29. c. 286. d. n. 349. b. Le 1 Octobre, la ville d'Angers est consumée par un affreux incendie ; tout est brûlé dans l'enceinte des murs, l'Eglise Cathédrale n'est pas épargnée. La plus grande partie du Fauxbourg et toute l'Abbaye de S. Aubin deviennent la proie des flammes. 317. a. (Voyez l'an 1035).

Mort de Baudouin le Barbu, Comte de Flandres ; son fils Baudouin, surnommé le Pieux, lui succede. 461. n. (Voyez l'an 1035).

Herbert, surnommé Eveille-Chien, Comte du Maine, meurt le 15 de Février ou le 13 Avril. Hugues II lui succede sous la tutele d'Herbert-Baccon, son oncle. 632. c. e.

L'Empereur Conrad passe la fête de la Purification de N. D. à Ausbourg, où dans une Assemblée publique, il confere à Conrad, son cousin, le Duché de Carinthie, qu'il avoit ôté à Adalbéron criminel de leze-Majesté. Il célèbre la fête de Pâques à Ingelheim, et celle de Noel à Verone. 640 c. d.

Vers la fin de l'année, l'Empereur Conrad marche en Italie pour apaiser les troubles qui s'y étoient élevés. 420. n.

Henri, fils de l'Empereur, et Roi de Germanie, épouse Gunhilde, fille de Canut, Roi de Dannemarc et d'Angleterre. 5. b. nn. 118. e. 163. b. 202. b. 214. a. 293. e. 351. b. 420. c. (Voyez l'an 1035). La Reine Gunhilde est couronnée le jour de la fête des SS. Apôtres, et reçoit le nom de Cunégonde dans la cérémonie de son Couronnement. 214. a. (La Chronique de Liege rapporte mal à propos le mariage de Cunégonde à l'année 1032).

Après la mort de Canut, Roi d'Angleterre, son fils Hardecnut ou Canut, regne en Danemarck. 351. b. Harold, son second fils, regne en Angleterre quatre ans. 173. d. et quatre mois. 351. b. Hardecnut demuroit dans le Royaume de Dannemarc que son pere lui avoit laissé. Les deux autres fils d'Emme et d'Ethelred II étoient alors en Normandie. Harald, Roi d'Angleterre, envoie sous le nom d'Emme une lettre à Edouard et à Alfred, pour les inviter à venir promptement se mettre en possession du Royaume d'Angleterre. Alfred le plus jeune des deux se fie à cette fausse lettre : il n'est pas plutôt arrivé en Angleterre, qu'il est arrêté par l'ordre d'Harald : on lui creve les yeux, et il meurt misérablement dans l'isle d'Ely. 6. e. 7. a-d. 40. c. 75. c. d. 148. c. n. Après la mort de Canut (et non pas d'Hardecnut), les Grands d'Angleterre députent à Alfred pour l'engager à monter sur le trône. Alfred amene avec lui un grand nombre de Normans : ils sont presque tous égorgés par le conseil du Comte Godwin : Alfred est pris, et meurt après avoir eu les yeux crevés. 166. b-d. 309. e. 637. d. e. 638. a.

Les Danois et les Bourgeois de Londres élisent Harold pour Roi. Les Anglois aiment mieux avoir pour Roi un des fils d'Ethelred, qui étoient alors en Normandie, ou Hardecnut, Roi de Dannemarc, fils de Canut et de la Reine Emme. Le Comte Godwin, alors zélé défenseur de la justice, se déclare le protecteur des Princes pupilles, conserve sous sa garde la Reine Emme, et les Trésors du Roi ; il écarte leurs adversaires par son crédit ; mais enfin il est obligé de céder à la force et au nombre. 173. d. 309. e. 310. a.

La Reine Emme, effrayée du massacre de son fils, s'enfuit en Flandres : elle y est reçue avec honneur par le Comte Baudouin et par sa femme Adele, fille de Robert, Roi de France, et de la Reine Constance : elle y passe trois ans en sûreté. 6. d. e. 7. a. d. 310. a.

Le 22 Août, Ranimire, fils du Roi Sanche,

Herbertus, cognomine Evigilans-Canem, Comes Cenom. obit 15 Calend. Martii, aut Idib. April. Succedit Hugo II sub tutelâ Herberti-Bacconis, avunculi sui. 632. c. e.

Conradus Imperator Purificationem S. M. Augustæ pergît, ubi publicum habet Conventum, in quo Ducatum Carintin. ab Adalberone Majestatis reo sublatum Conrado patrueli suo committit. Pascha celebrat apud Engilenheim, Veronæ Natale Domini. 640. c. d.

Excunte anno, Imperator Conradus ad compescendos rebelles in Italiam sese confert. 420. n.

Henricus, Rex Germaniæ, Imperatoris filius, uxorem ducit Gunhildim Cnutonis Danorum et Anglorum Regis filiam. 5. b. nn. 118. e. 163. b. 202. b. 214. a. 293. e. 351. b. 420. c. (Vide ann. 1035). Cumihild Regina in Natali Apostolorum coronam accipit, mutato nomine in benedictione, Cunigund dicitur. 214. a. (Malè refertur illud conjugium ad ann. 1032. à Chron. Leod.)

Defuncto Cnutone, Anglorum Rege, Hardecnutus filius ejus regnat in Daniâ. 351. b. Haroldus alter ejus filius regnat in Angliâ annis quatuor. 173. d. et quatuor mensibus. 351. b. Hardecnutus Danorum in Regno sibi à patre tradito morabatur. Duo alii filii Emmæ et Ethelredi II in Normanniæ finibus degebant. Haraldus, Rex Angliæ, Emmæ nomine subdolam mittit epistolam ad Eduardum et Alfridum ut eorum alter ad regendam Angliam properaret : credit natu minor Alfridus : vix Britanniam ingresus, jussu Haraldus captus, effossis luminibus apud insulam Heli miserè interit. 6. e. 7. a-d. 40. c. 75. c. d. 148. c. n. Mortuo Cnutone (malè Hardecnut,) Proceres Anglorum nuncios mittunt ad Alvredium ut Regno potiturus adveniat : Alvredius multos secum Normannos in Angliam adducit ; sed Godwini Comitibus suasu interficiuntur Normanni serè omnes : ipse Alvredius capitur, et erutis oculis moritur. 166. b-d. 309. e. 637. d. e. 638. a.

Haroldum eligunt Dani et Londoniæ cives. Angli volunt magis unum ex filiis Ethelredi, qui in Normanniâ degebant, vel Hardecnutum filium Cnutonis ex Emmâ, qui tunc in Danamarchia erat, Regem habere. Godwinus Comes tunc maximus justitiæ pugnator, pupillorum tutorem se professus, Reginam Emmam et regias gazas custodiens, resistentes umbone nominis sui aliquandiu dispulit ; sed tandem vi et numero impar, cessit violentiæ. 173. d. 309. e. 310. a.

Emma Regina scelere percussa, fugam parat ad Flandrenses : à Balduino hujus Provinciæ Marchione et conjuge Athalâ Francorum Regis Roberti et Reginæ Constantiæ filiâ, honorificè recipitur. Ibi triennium securum agit. 6. d. e. 7. a. d. 310. a.

Die 22 Aug. Ranimirus proles Sanctionis

Regis accipit uxorem Gilbergam filiam Comitiss Bernardi-Rotgeri et Garsindæ, quam dederunt ipsi Richardus, Episcopus Bigorr. et Proconsules Levitanenses Garsias-Forto et Gielm-Forto fratres uterini. 116. n.

Hymbertus Parisiens. Episcop. dat librum Sacramentorum S. Benigno Divion. Ecclesiæ Patrono. 420. b. c. n. Gervasius de Castro-Ledi, avunculi sui Avesgaudi Sedem Cénomansensem suscipit. Herbertus, Comes, cognomine Bacco, avunculus Herberti, per duos annos aditum Gervasio prohibet. 135. c. 443. n.

Walterius Abbas ordinatur S. Albini Andeg. 286. d. 421. d. n.

Theodoricus, Abbas Gemmeticensis, obit: succedit Guillelmus. 386. d.

Burghardus, Lugdunensis Archiep. imò tyrannus et sacrilegus, cum Udalricum Selegeri filium bello peteret, ab ipso victus et captus, Imperatori adductus, ferro compeditus et custodiâ mancipatus, multis annis detinetur in vinculis. 18. e. (Vide ad annum 1034).

Tempore Hug. II, Abb. Ecclesia S. Petri Lob. dedicatur Idibus Januarii, ab Episcopis Raginaldo Leod. et Gerardo Camerac. 415. a. Idib. Febr. 420. a.

Piligrinus Coloniens. Archiep. obit IX Cal. Septembr. Successorem habet Henrimannum hujus nominis II. 73. b. 202. b. 640. c.

Anno Chr. 1037.

Henricus I, Francorum Rex, factam ab Hillone Milite Ecclesiæ Collegiæ S. Bartholomæi Bellovac. foundationem confirmat in Palat. Compend. 573. a.

Fulco, Comes Andegavensis, filius Gaufridi, qui cognominabatur Grisîa-Gonella, super Meduanam castellum firmat quod ex nomine cujusdam villici sui Castrum-Gunterii appellat. 268. n.

Willelmo Aquitan. Duce et Pict. Comite mortuo, Pictavenses Odonem Comitem, germanum ejus ex patre, ab Gasconiâ convocant. 217. a. Gastinenses Andegavorum auxilio Germundum castrum construunt, Guillelmo Partiniacensium in eodem Castro Principe. 217. b.

Raginaldus, Burgundiæ Comes, Guillelmi Comitiss filius, Amadæi Abbatis precibus, Flaviniacensi Monast. dat apud Salinam villam aream unam cum Caldariâ ad salem conficiendum. 421. a.

Budicus, Nannetensis Comes, obit. 412. d.

Magalona per Arnaldum Episcopum restauratur trecentis annis post urbis eversionem à Carolo Martello contra Sarracenos beligerante. 454. nn.

Imperator Conradus, generali Conventu apud Salernum oppidum habito, Mediolanensem Episcopum infidelitatis notatum Aquileiensi Patriarchæ Popponi servandum committit. 420. c. 421. b. Mediolanensis Episc. à Poppone liberius habitus, fugâ evadit: redit Mediolanum: civitate munitâ, totum annum temerariâ transgressione legum contemptor residet. 420. c. 421. b. Consentien-

reçoit pour épouse Gilberge, fille du Comte Bernard-Roger et de Garsinde, des mains de Richard, Evêque de Bigorre, et de Garsie-Forto et Guillaume-Forto, freres de mere, et Vicomtes de Lavedan. 116. n.

Imbert, Evêque de Paris, offre un Sacramentaire à S. Bénigne, patron de l'Eglise de Dijon. 420. b. c. n. Gervais de Château du Loir est fait Evêque du Mans à la place de son oncle Avesgaud. Le Comte Herbert Baccon, oncle d'Herbert, empêche pendant deux ans Gervais de prendre possession de son Siege. 135. c. 443. n.

Wautier est ordonné Abbé de S. Aubin d'Angers. 286. d. 421. d. n.

Mort de Thiéri, Abbé de Jumieges: Guillaume lui succede. 386. d.

Burghard, Archevêque de Lyon, ou plutôt usurpateur sacrilege de ce Siege, est pris par Udalric, fils de Séleger, à qui il faisoit la guerre; on l'amene à l'Empereur; il est mis aux fers dans une prison où il reste plusieurs années. 18. e. (Voyez l'an 1034).

Raguard, Evêque de Liege, et Gérard, Evêque de Cambrai, dédient l'Eglise de S. Pierre de Lobbes, du tems de l'Abbé Hugues II, le 13 de Janvier. 415. a. le 13 de Février. 420. a.

Pélegrin, Archevêque de Cologne, meurt le 24 d'Août. Hériman II lui succede. 73. b. 202. b. 640. c.

L'an 1037 de J. C.

Henri I, Roi de France, étant au Palais de Compiègne, confirme la fondation de l'Eglise Collégiale de S. Barthélemi de Beauvais, faite par Hillon, Chevalier. 573. a.

Foulques, Comte d'Anjou, fils de Geoffroi-Grise-Gonelle, bâtit sur la Maine un château, qu'il nomme Château-Gontier du nom d'un de ses Vassaux. 268. n.

Après la mort de Guillaume, Duc d'Aquitaine et Comte de Poitiers, les Poitevins rappellent de Gascogne le Comte Eudes, son frere de pere. 217. a. Ceux de Gastines construisent le château de Germond, avec le secours des Angevins; Guillaume de Partenay est Commandant de ce Château. 217. b.

Raguard ou Renaud, Comte de Bourgogne, fils du Comte Guillaume, donne à l'Abbayé de Flavigny, à la priere de l'Abbé Amadée, une place à Salins avec une Chaudiere pour faire du sel. 421. a.

Mort de Budicus, Comte de Nantes. 412. d.

Arnaud, Evêque de Maguelonne, rebâtit cette ville trois siecles après que Charles Martel l'eut ruinée, dans la guerre qu'il faisoit alors aux Sarrasins. 455. nn.

L'Empereur Conrad tient une Assemblée générale à Salerne; il fait arrêter l'Evêque de Milan, suspect d'infidélité, et le confie à la garde de Poppon, Patriarche d'Aquilée. 420. c. 421. b. Le Patriarche le gardant avec trop de négligence, l'Evêque s'enfuit, retourne à Milan, fortifie la ville où il se maintient pendant un an au mépris des loix. 420. c. 421. b. Il attire dans son parti les Evêques de Verceil, de Crémone

et

et de Plaisance ; et de concert avec eux , il traite avec Eudes, Comte de Champagne, pour secouer le joug de l'Empereur , et introduire le Comte dans l'Empire par le moyen de leurs complices. 420. d. 640. d. L'Empereur assiege l'Evêque rebelle dans Milan pendant une année entiere. 420. d. 640. d. La belle-mère d'Hérیمان, Duc de Souabe, fait arrêter par ses Gardes les envoyés des Conjurés , et les envoie à l'Empereur. Les Evêques de Plaisance , de Crémone, de Verceil et les autres Evêques criminels de leze-Majesté, qui étoient entrés dans la conjuration de l'Archevêque de Milan et de l'usurpateur Eudes, sont exilés dans différens endroits au-delà des Alpes, et condamnés à la prison par un Décret du Sénat. 423. b. 214. a. 420. d. e. 422. d. 640. d.

Mort des Comtes Sigefroy et Danemar. 640. e.

L'Empereur Conrad entre à Capoue la veille de la Pentecôte. Le jour de la fête, il est couronné. 421. c. Pendant la Messe solennelle suivant la coutume. 423. c.

Eudes, Comte de Champagne et usurpateur du Royaume de Bourgogne, entre en Lorraine, il prend Bar, il livre le combat au Duc Gozelon, il est défait et tué en s'enfuyant. Les vainqueurs le tuent sans le connoître, et trouvent le lendemain son corps tout nud dans la foule des morts. On apporte son étendard à l'Empereur en Italie. 5. b. 8. d. 49. a. 59. d. 73. b. n. 118. c. 143. b-e. n. 160. b. 163. c. 171. b. 196. d. 202. b. n. 214. a. b. 215. b. 249. b. 261. a. 293. e. 344. a. 347. c. 351. c. n. 364. c. 387. d. 399. b. 421. a. b. n. 455. c. d. n. 456. a. Eudes est tué le 18 de Novembre. 415. b. 420. n. Richard, Abbé de Verdun, et Roger, Evêque de Châlons-sur-Marne, envoient son corps tout déchiré à sa femme ; il est enterré à Marmoutiers-les-Tours. 143. e. 144. a. Plusieurs grands Seigneurs périssent dans ce combat. Le Comte Manassès, Eurvin et Didon y sont tués, et sont enterrés à Verdun. Waleran, Comte de Breteuil, blessé dangereusement par Godefroi fils du Duc Gozelon, demande la vie et les membres : il se fait ensuite Moine à Verdun sous l'Abbé Richard. 144. a.

Les François et les Bourguignons ligués avec Eudes, méditent une irruption dans l'Empire. Gozelon, Duc de Lorraine, vient à Liege exhorter l'Evêque Reginard à lui donner du secours, et à défendre la Lorraine et l'Empire. 171. c. L'Evêque lui promet du secours, et leve une armée : il seconde avec ses troupes Gozelon dans le combat contre le Comte Eudes : l'aile gauche des Lorrains étant renversée, l'Evêque et les siens soutiennent seuls le choc des ennemis : il se comporte en habile Capitaine et en brave soldat : il fait un grand carnage des ennemis ; et après avoir remporté une victoire complete, il revient à Liege où il offre à Dieu le saint Sacrifice pour ceux des siens qui avoient été tués dans cette expédition. 171. d. e. 172. a. b. Albert, Comte de Namur, qui étoit avec l'Evêque, est tué après avoir vendu chèrement sa vie. 172. a.

Dédicace de l'Eglise de N. D. de Chartres le 17 Mai. 217. a. le 17 d'Octobre. 29. c. n.

tibus Episcopis Vercellensi, Cremonensi, Placentino, per nuntios agit cum Odone Campaniæ Comite, ut Augusto fugato aut negato, in Romanum Imperium suo suorumque complicitum juvamine introducatur. 420. d. 640. d. *Imperator rebellantem Episcopum in Mediolano per annum integrum obsidet.* 420. d. 640. d. *Socrus Herimanni Suevorum Ducis, missis satellitibus, conspiratorum legatos comprehensos Imperatori transmittit. Episcopi Placentinus, Cremonensis, Vercellensis et alii Episcopi Majestatis rei, quia cum Archiep. Mediolanensi et Odone Tyranno revelaverant, ex Senatûs decreto in diversa loca trans Alpes ducuntur custodiæ delegandi.* 423. b. 214. a. 420. d. e. 422. d. 640. d.

Sigifridus et Danemar Comites obeunt. 640. e.

Conradus Imperator vigiliâ Pentecostes Capuam ingressus, die Pentecostes coronatur. 421. c. *Intrâ Missarum solemnâ pro consuetudine.* 423. c.

Odo, Campaniæ Comes et Burgundiæ invasor, Lotharingiam aggreditur, Barrum capit, cum Gozelone Duce conserto prælio vincitur : fugiens occiditur, ab ipsis victoribus ignoratus ; crastinâ die inter vulgus nudus invenitur. Vexillum ejus Cæsari in Italiam allatum. 5. b. 8. d. 49. a. 59. d. 73. b. n. 118. c. 143. b-e. n. 160. b. 163. c. 171. b. 196. d. 202. b. n. 214. a. b. 215. b. 249. b. 261. a. 293. e. 344. a. 347. c. 351. c. n. 364. c. 387. d. 399. b. 421. a. b. n. 445. c. d. n. 456. a. *Odo interficitur XVII Calend. Decemb.* 415. b. 420. n. *Richardus, Viridum. Abbas, et Rogerius, Catalaunensis Episcopus, corpus lacerum Odonis reddunt uxori ejus ; sepelitur Turonis apud Majus-Monasterium.* 143. e. 144. a. *Multi Proceres in hoc prælio perimuntur. Manasses Comes, Eurvinus et Dido in prælio occisi Viriduni sepeliuntur. Walerannus, Comes Britulienis, à Godefrido Gozelonis Ducis filio graviter vulneratus, vitam poscit et membra, et apud Viridunum sub regimine Richardi fit Monachus.* 144. a.

Francigenis et Burgundis cum Odone conjuratis, irruptionem in Regnum Romanum meditantibus, Gozelo, Dux Lotharingiæ Leodium venit : Episcopum Reginardum obtestatur ut sibi et omni Lotharingiæ atque universo subveniat Imperio. 171. c. *Episcopus Leod. suum pollicetur auxilium, atque exercitum parat : Gozelonem cum suis in prælio adversus Odonem adjuvat : sinistro cornu Lotharingorum protrito, hostium impetum solus cum suis sustinet. Militis ac Ducis vices strenuè peragit. Magnam stragem hostium facit, victoriâque plenâ potitus, Leodium redit, et pro cunctis suorum in expeditione occisit offert Deo sacrificium.* 171. d. e. 172. a. b. *Albertus, Comes Namucensis, qui cum Episcopo Leod. erat, non inultus perimitur.* 172. a.

Dedicatio Ecclesiæ S. M. Carnotensis. 16. Cal. Junii. 217. a. 16 Calen. Novembr. 29. c. n.

Robertus Rothomagens. Archiep. obit, cui succedit Malgerius ex fratre suo nepos. 166. b. 379. a. 386. e. Guillelmo, Abbati Gemeticensi, hoc anno defuncto succedit Robertus. 387. a.

Gaufredus fit Abbas Vezeliacensis. 384. d.

Hugo, Chrysopolitanæ Sedis Archiepisc. dat S. Benigno Divion. Ecclesiam sitam in Burgo Salinis, sacratam in honore SS. Symphoriani et Agathæ, in quâ S. Anatolius quiescit, indictione V, Episcopatus sui anno VI. 15. a.

Herrimannus Colonia ordinatur archiepisc. 163. c. Bruno Mindensis Præsul in sancto die Pentecostes Episcopalem unctionem ab Herrimanno Coloniensi Metropolitano, in campo juxta Mediolanum, astantibus Imperatore et Rege cum quampluribus regni Primiceribus, suscipit. 640. d.

Dedicatio Ecclesiæ B. Agerici Verdun. à Remberto Præsule conditæ. 421. c. n.

Eclipsis Solis XIV Calend. Maii, die Lunæ post octavas Paschæ: horâ diei primâ, Sol amisit radios suos, et apparuit in eâ specie qua solet Luna II apparere; et circa horam tertiam, speciem Lunæ V habuit; et post paululum, Lunæ VIII. 160. a. 351. c. n. Ab horâ IV usque penè VI, non ut mos est. 421. b.

Liger fluvius sua littora bis transgressus, magna infert detrimenta. 160. a.

Anno Chr. 1038.

Odono Comite anno superiori apud Barrum perempto, filii ejus Theobaldus et Stephanus paternam hæreditatem inter se dividunt: Theobaldus natu major Carnotensem urbem et Turonensem sibi vindicat: Stephanus Meldensium et Tricassinorum civitates sortitur. Ambo more suorum patrum, qui semper infidi Regibus extiterunt, contra Regem Franc. Henricum rebellant. 159. b. 160. b. 364. d. n. 399. b. 455. d.

Ermengaudus, Comes Urgelli, peregrinus Jerosolymis obit. 290. d.

Willelmo Domino Normann. adhuc in ætate puerili cum Rege Francorum manente, Normannia Fiscus Regalis erat. 166. b. n.

Normanni in Apuliâ copiis à Normanniâ adductis, potenter agunt, vicinisque gentibus terrorem sui nominis incutiunt. 163. c. 352. a. Primùm in Siciliam accedunt: à Græcis eorum gloriæ invidentibus malè habentur. 428. b. n.

Connigund Imperatrici obit V Nonas Martii, et Spiræ sepelitur, ex Mariano Scoto, cujus Chronologia in multis titubat. 73. b. (Vide ad annum 1033). Mense Julio in Italiâ pestilentia exercitum Imperatoris invadit, plurimos extinguit. 19. a. inter quos Chunihildis Regina obit XVII Calend. Augusti. 19. a. XV Calend. Aug. 214. b. (Fides igitur non habenda Alberico Triumphantium narranti de Gunhilde, quòd adulterii accusata et duello absoluta, viro suo dato repudio, sanctimonialis habitum sump-

Mort de Robert, Archevêque de Rouen; Mauger son neveu lui succede. 166. b. 379. a. 386. e. Robert succede à Guillaume, Abbé de Jumiéges, mort cette année. 387. a.

Geoffroi est fait Abbé de Vézelay. 384. d.

Hugues, Archevêque de Besançon, la sixième année de son Episcopat, Indiction V, donne à l'Abbaye de S. Bénigne de Dijon l'Eglise de S. Symphorien et de sainte Agathe, où repose S. Anatole, situé dans le Bourg de Salins. 15. a.

Hériman est ordonné Archevêque de Cologne. 163. c. Il sacre Brunon, Evêque de Minden, le jour de la Pentecôte dans une plaine auprès de Milan, en présence de l'Empereur et du Roi et d'un grand nombre de Grands Seigneurs. 640. d.

Dédicace de l'Eglise de S. Airy de Verdun que l'Evêque Rembert avoit construite. 421. c. n.

Eclipse de Soleil le 18 Avril, le lundi de la Quasimodo; à la première heure du jour, le Soleil perdit ses rayons, et son disque parut comme celui de la Lune au second jour: vers la troisième heure, comme celui de la Lune dans son cinquième, et peu à près comme la Lune dans son huitième. 160. a. 351. c. n. Cette Eclipse dure depuis la quatrième heure jusque vers la sixième, et est extraordinaire. 421. b.

La Loire déborde deux fois, et cause beaucoup de ravages. 160. a.

L'an 1038 de J. C.

Le Comte Endes ayant été tué à Bar l'année précédente, ses fils Thibaut et Etienne partagent sa succession: l'ainé Thibaut prend pour son lot Chartres et Tours; Etienne a pour le sien, Meaux et Troyes. Ces deux Seigneurs se révoltent contre le Roi Henri, à l'exemple de leurs ancêtres, qui avoient toujours été infidèles aux Rois. 159. b. 160. b. 364. d. n. 399. b. 455. d.

Ermengaud, Comte d'Urgel, meurt à Jérusalem, où il avoit été en pèlerinage. 290. d.

Pendant que Guillaume, Duc de Normandie, encore enfant, demeure à la Cour du Roi de France, la Normandie est un fisc Royal. 166. b. n.

Les Normans de la Pouille, ayant fait venir des troupes de la Normandie, se signalent par leurs exploits, et répandent la terreur de leur nom parmi les peuples voisins. 163. c. 352. a. Ils entrent en Sicile pour la première fois, et sont mal reçus des Grecs, jaloux de leur gloire. 428. b. n.

L'Impératrice Cunégonde meurt le 3 de Mars, et est enterrée à Spire, suivant Marian Scot, Chronologiste peu exact. 73. b. Voyez l'année 1033. La peste se met dans l'armée de l'Empereur en Italie au mois de Juillet: beaucoup de monde en meurt. 19. a. Entr'autres la Reine Cunhilde le 16 de Juillet. 19. a. le 18 de Juillet. 214. b. (Il ne faut donc pas croire ce que raconte Albéric de Trois-Fontaines au sujet de cette Princesse: qu'elle avoit été accusée d'adultère, qu'elle s'en étoit justifiée par le duel, et qu'ayant quitté son mari, elle avoit pris l'habit

de Religieuse, et l'avoit conservé jusqu'à la mort. 353. a.)

Le 28 de Juillet, Hériman, Duc d'Allemagne, frere de merc de Henri, Roi de Germanie, meurt aussi de la peste, et est enterré à Trente. Conrad donne ce Duché au Roi Henri son fils. 8. d. 19. a. 73. b.

L'Empereur quitte l'Italie en automne, et passe en Bourgogne : il assemble tous les Grands de ce Royaume à Soleure : le quatrieme jour de l'Assemblée, il donne le Royaume de Bourgogne à son fils Henri, à la priere et suivant le desir des Grands et du peuple, et il lui fait prêter le serment de fidélité. 5. b. c. 8. d. 559. n.

Mort de Henri, Comte de Louvain. 422. b. Il est assassiné dans son lit par Herman qu'il avoit fait son prisonnier. Son fils Otton ayant été enlevé par une mort prématurée, Lambert-Baldric, oncle d'Otton, succede au Comté de Louvain. 351. d. e. n. 421. d. 422. a. 423. a. Un Chronologiste raconte à l'année 1055 la mort toute semblable de Henri, fils de Lambert-Baldric. 429. b.

Baudouin, Comte de Flandres, donne le château de Bruges à la Reine Emme, qu'il avoit accueillie honorablement, lorsque Harald l'obligea de quitter l'Angleterre. 7. d. 166. b. Cette Reine étant près de Bruges dans un lieu de sûreté, envoie avertir son fils Edouard de venir auprès d'elle le plutôt qu'il pourra. 7. e.

Accord entre Bernard, Vicomte, et Frotier, Evêque de Nismes d'une part, et Bernard-Aimard, et son fils Guillaume d'autre part, au sujet de l'Evêché d'Albi, dont ils partagent les revenus, comme un bien de leur patrimoine, suivant l'abus de ce temps-là et du siecle précédent. 422. c.

Bernard est élu Abbé de la Celle-Bobin, autrement S. Pierre de Troyes : il est investi du temporel par la Comtesse Hermengarde, et par le Comte Etienne : il se présente devant Mainard, Evêque de Troyes, pour en obtenir la confirmation, et se faire bénir. 421. c. d.

Mort d'Amédée, Abbé de Flavigny, le 18 de Septembre. 144. b. de Félix, Abbé de S. Gildas de Ruys en Bretagne. 371. d. 422. c.

L'Abbé Guillaume prend possession du Monastere de S. Martin de Lenes, situé dans la terre de Guillaume de Bésalu. 422. a.

Dédicace de l'Eglise de Gironne, par Guifroi Archevêque de Narbonne. 394. n.

Benoît I, Evêque d'Avignon, donne l'Eglise de S. Ruf à des Chanoines Réguliers. 291. n.

Rambert, Evêque de Verdun, entreprend le voyage de Jérusalem, et meurt à Belgrade la quatorzieme année de son Episcopat. 144. b. 413. c. n. Richard lui succede. 352. a. Du temps de Richard, Bernier et Bernard, Clercs, rapportent le corps de Rambert à Verdun, où il est inhumé. 144. b.

Mort de Réginard, Evêque de Liege, le 5 Décembre; on l'enterre dans la Basilique de S. Laurent qu'il avoit bâtie. Nizon, autrement Nithard et même Richard, lui succede. 172. n. 293. e. (La mort de Réginard est placée à l'an-

serit, in eo permanserit. 353. a.)

Obit quoque V Calend. Aug. Herimannus, Dux Alamannicus, frater uterinus Henrici German. Regis, apud Tridentum tumultatus, cujus Ducatum Henricus Rex à patre suo eodem anno percipit. 8. d. 19. a. 73. b.

Imperator autumnò de Italiâ in Burgundiam redit : generale colloquium Solodori habet, convocatis cunctis Principibus regni. Transactis tribus diebus generalis Colloquii, quartâ die, Primatibus regni cum universo populo laudantibus atque rogantibus, Henrico filio suo Burgundiæ regnum tradit, eique fidelitatem denuò jurare facit. 5. b. c. 8. d. 559. n.

Henricus Lovaniensis Comes, obit. 422. b. In domo suâ in lecto peremptus à captivo Hermannò : Ottone filio ejus immaturâ morte prævento, succedit patruus ejus Baldricus qui et Lambertus. 351. d. e. n. 421. d. 422. a. 423. a. Henricum, Lamberti Baldrici filium, eâdem morte obiisse narratur ad annum 1055. 429. b.

Emma ex Angliâ pulsa ab Haraldo, et honorificè suscepta à Balduino Flandr. Comite accipit ab eo castrum Bruge. 7. d. 166. b. Non longè à castello Bruggensi in statione segura, Eduardo filio suo mittit Legatos, qui eum quàm celerrimè adducant ad matrem. 7. e.

Conventio inter Bernardum, Vicecomitem et Froterium, Episc. Nemausens. ex unâ parte, et Bernardum Aimardum Guillemumque ejus filium ex alterâ, de Episcopatu Albiensi, cujus reditus inter se partiuntur quasi patrimonialia bona, juxtâ abusum illius temporis et seculi superioris. 422. c.

Bernardus eligitur Abbas Cellæ-Bobini seu Monasterii S. Petri Trecensis : Temporalium donum ab Hermengarde Comitissa et Comite Stephano suscipit : Mainardo Trecensi Præsuli confirmandus statuitur, et benedicendus. 421. c. d.

Amedæus, Abbas Flaviniacensis, obit XIV Calend. Octobr. 144. b. Felix, Abbas S. Gildasii Ruyensis in Britann. ex humanis decedit. 371. d. 422. c.

Cœnobium S. Martini de Lenis, situm in terrâ Willelmi Bisuldun. regendum suscipit Willelmus Abbas. 422. a.

Guifredus, Archiepisc. Narbonn. Ecclesiam Gerundensem dedicat. 394. n.

Benedictus I, Avenion. Præsul Ecclesiam S. Rufi. Canonicis regulariter victuris donat. 291. n.

Rambertus, Viridunensis Episcopus, Jerosolymam profectus, obit in villâ Belgradâ, anno XIV sui Pontificatûs. 144. b. 413. c. n. Richardus fil Episcopus Viridunensis. 352. a. Tempore Richardi, à Clericis Bernero et Bernardo relatus Rambertus, Viriduni sepelitur. 144. b.

Reginardus Leodiensis Episcop. obit Nonis Decembr. sepultus in Basilicâ S. Laurentii, quam construxit : succedit Nizo, seu Nithardus sive etiam Richardus. 172. n. 293. e. (Obitus Reginardi reffertur ad ann. 1037.

202. b. 445. b. ad annum 1036, sed malè. 354. b.)

VIII Idus Aprilis, visa est in cœlo, inter Orientalem et Australem plagam, quasi ignea trabes miræ magnitudinis, quæ currens super Solem jam ad occasum vergentem, visa est in terram cadere, cujus vestigia diù potuerunt videri, sicut fit ubi nubes clauduntur post coruscationem. 123. c. 163. d.

Anno Chr. 1039.

Circà hunc annum, Doncheriacum suprâ Mosam, Abbatix S. Medardi villam, anno præcedenti invasam, restituit Gozelo per soporem, ut aiunt, à SS. Monasterii Patronis increpitus, et præcipuè à S. Sebastiano hastâ graviter percussus. 455. d. 456. a-e. n.

Apud Trajectum Civitatem Frisix, diem sanctum Pentecostes celebrat Imperator Chuonradus: eodem die mediocri dolore corripitur, sequenti autem die, morbo invalescente, mortem sibi imminere sentiens, Sacramentis munitus, Imperatrici et filio suo Henrico permonita fida valedicens, ex hac vitâ decedit II Non. Junii, Fer. II Pentecostes. Viscera ejus apud Trajectum condita, reliquum corpus Spiram usque deductum, ibi honorificè sepelitur, pio filio Henrico Rege patris corpori humeros supponente, cum ad introitus Ecclesiarum diversorum locorum per quæ funus agebatur, tum demùm ad sepulturam. 649. e. 620. a. b.

Imperator ad celebrandam Pentecosten Trajectum venit, sanctum diem summâ lætitiâ peragit: sequenti die feriâ II, II Non. Junii mense assidens, subitâ defectione præreptus, viâ prolatâ confessionis sententiâ expirat. 214. b. n. 423. a. Ad ejus obitum nullus ingemit. 423. a. Obit, regni anno XVII, Imperii verò XIV. 261. a. Obit, et succedit Henricus fil. ejus. 5. c. 19. b. 59. d. 73. b. 123. c. etc.

Conradus, Dux Carentinorum, obit. 423. a.

Gerardus, Cameracensis Episcop. Henrico Regi Conradi filio se committit; idem facit Dux Gothilo. 123. c.

Regina Emma Nuncios filio suo Hardecnuto legat, ut ad se venire quantociùs maret. 8. a. Hardecnutus, Rex Danorum, in Flandriam ad matrem suam Ennam devenit. 310. a.

Hugo, Autissiodor. Episcop. pridie Non. Novembris moritur: cui Heribertus II, ex antecessoris electione atque Regis Henrici doni, succedit. 113. c. n. 292. a.

Monasterium S. Benedicti Nantolii à Domino Castri-Rufiaci restruitur. 248. b.

Rambertus Viridun. Episcopus obit. 423. a. (Vide ad an. 1038.) Henricus, Germanix Rex, post mortem Ramberti Viridun. Episcopi, primo regni sui anno, viro Dei Richardo Abbati S. Vitoni Episcopium Viridunense concedit: recusat Richardus, et Richardum suum in baptisate filiolum, Hildradi Comitiss filium, inthronisari facit. 144. c.

née 1037. 202. b. 445. b. à l'année 1036, ce qui est impossible. 354. b.)

Le 13 Avril, on aperçoit dans le Ciel au Sud-Est, comme une colonne de feu d'une grandeur extraordinaire. Elle s'avança sur le Soleil qui déclinait vers le Couchant, et elle parut tomber sur la terre. On en put voir longtemps la trace, comme on voit celle de l'éclair quand les nuées se ferment. 123. c. 163. d.

L'an 1039 de J. C.

Vers cette année, Gozelon restitue à l'Abbaye de S. Médard, Donchéry sur Meuse, un an après s'en être mis en possession. On dit que les saints Patrons du Monastere lui firent, pendant son sommeil, des reproches très-vifs de son invasion, et sur-tout S. Sébastien, qui le blessa grièvement d'un coup de lance. 455. d. 456. a-e. n.

L'Empereur Conrad célèbre la fête de la Pentecôte à Utrecht: le même jour, il se sent incommodé; le lendemain, sentant son mal s'augmenter, et prévoyant qu'il touchoit à sa fin, il reçoit les Sacremens, donne des avis salutaires à l'Impératrice et à son fils Henri, leur fait ses derniers adieux, et meurt le 4 de Juin, le lundi de la Pentecôte. Ses entrailles sont enterrées à Utrecht, son corps est transporté à Spire, et y est honorablement inhumé. Le Roi Henri son fils porte avec piété le corps de son pere à l'entrée des Eglises des différens endroits par où passe le convoi, et enfin au lieu destiné à sa sépulture. 649. e. 620. a. b.

L'Empereur vient à Utrecht pour y célébrer la fête de la Pentecôte: il passe ce saint jour avec beaucoup de joie. Le lendemain, lundi 4 de Juin, étant à table, il tombe tout à coup en foiblesse et expire, ayant à peine eu le tems de se confesser. 214. b. n. 423. a. Personne ne répand de gémissemens à sa mort. 423. a. Il meurt l'an XVII de son Regne, et XIV de son avènement à l'Empire. 261. a. Il meurt, et laisse pour successeur son fils Henri. 5. c. 19. b. 59. d. 73. b. 123. c. etc.

Mort de Conrad, Duc de Carinthie. 423. a.

Gérard, Evêque de Cambrai, se soumet au Roi Henri, fils de l'Empereur Conrad; le Duc Gothelon en fait autant. 123. c.

La Reine Emme envoie inviter son fils Hardicanut, à se rendre au plutôt auprès d'elle. 8. a. Hardicanut, Roi de Dannemarc, vient trouver sa mere en Flandres. 310. a.

Mort de Huges, Evêque d'Auxerre, le 4 de Novembre. Héribert II lui succede, du choix de son prédécesseur et du consentement du Roi Henri. 113. c. n. 292. a.

Le Seigneur du château de Ruffec rebâtit le Monastere de S. Benoît de Nanteuil. 248. b.

Mort de Rambert, Evêque de Verdun. 423. a. (Voyez l'an 1038.) Après la mort de Rambert, Henri, Roi de Germanie, la première année de son regne, confere l'Evêché de Verdun à Richard, Abbé, de S. Vanne: Richard le refuse, et fait mettre à sa place Richard son filleul, fils du Comte Hildrad. 144. c.

Dédicace de l'Eglise de S. Etienne de Mets : Gérard, Evêque de Cambrai, s'y trouve à la priere de Thierrî Evêque de Mets, et y apporte avec lui des Reliques de S. Etienne, premier Martyr. 123. d.

Mort de Rupert, Abbé d'Ebers-Munster. Les Religieux en élisent un autre; mais l'Empereur Henri établit par force pour Abbé un Moine d'un autre Monastere, nommé Willon, habile dans l'Orfévrerie. 422. d. e.

Eclipse de Soleil le 22 Août. 123. n. 351. e. n. 422. d. 423. a. le 14 de Mai. 123. d. 163. d.

L'an 1040 de J. C.

Les Grands du Royaume de Bourgogne portent des présens au Roi de Germanie, Henri III, qui célébroit la fête de Pâques à Engelnheim. 215. b.

Mort d'Harald, Roi d'Anglet. 8. a. 40. d. 76. a. 148. c. Il meurt sans enfans. 282. c. à Londres. 310. a. Il est plus sûr de placer ici cette mort, qu'à l'année précédente.

Hardicanut, fils de Canut et d'Emme, mere d'Edouard, revient de Dannemarc; les Anglois le reçoivent avec joie, et le reconnoissent pour leur Roi. 8. a. 40. d. 76. a. 148. c. 282. c. 310. a. La Reine Emme retourne en Angleterre avec son fils Hardicanut; les Grands du Royaume vont au devant d'eux; tous les Anglois reçoivent Hardicanut avec les plus grands honneurs. 8. a. Confirmé sur son Trône Hardic. rappelle son frere Edouard: tous les deux, de concert avec leur mere, ne cherchent que le bien de l'Etat, et gouvernement dans la plus grande tranquillité. 8. b. 40. d. 310. b.

Le Duc de Bourgogne, Robert I, remet à l'Abbé et aux Religieux de S. Germain de Paris, toutes les coutumes qu'il avoit prises jusqu'à présent sur la terre de Gilly. 608. b.-e.

Mort d'Alain, Duc de Bretagne et Comte de Rennes, fils de Geofroi. Il laisse ses Etats à son fils Conan âgé de trois mois, sous la tutele de son oncle Eudes. 29. a. 371. d. 412. d. n. 424. a. 633. e. Il meurt le 1 Octobre. 29. a. le 1 d'Avril. 412. n. le 29 de Sept. 423. b. Le Comte Hoël rend la ville de Nantes au Comte Geoffroi, qui à peine la conserve 40 jours. 412. d.

Foulque Nerra, Comte d'Anjou, pere de Geofroi Martel, meurt en revenant de Jérusalem. 29. c. 118. c. 137. d. 169. c. n. 286. d. 347. a. 349. b. Il meurt le 21 de Juin. 29. c. Foulques retournant de Jérusalem, meurt à Mets. On enterre ses entrailles dans le cimetiere de l'Eglise de Mets; on transporte son corps à Loches, pour l'inhumer dans l'Eglise de Beaulieu, qu'il avoit fondée. 347. a. 646. d. Foulque meurt le 22 Mai, après s'être fait Moine à S. Nicolas d'Angers. 217. c. Ceci est faux; c'est Geofroi Mart. qui prit l'habit à saint Nicolas.

Geofroi Martel, oncle de Foulque Réchin, succede à Foulque Nerra, son pere. 137. c. 169. c. n. 347. b.

Raynaud, Comte de Nevers et d'Auxerre, qui avoit épousé la sœur du Roi Robert, est

Mettis consecratur Ecclesia S. Stephani: interest Camerac. Episcopus Gerardus, precatu Theoderici Mettensis Episcopi, secum delatis B. Protomartyris Stephani Reliquiis. 123. d.

Rupertus, Abbas Novient. Monast. obit: Fratres alium eligunt; verum Henricus Imp. quemdam Monachum aurificem de Monasterio quod Onuartum dicitur, Willonem nomine, violenter intronizat et Abbatem constituit. 422. d. e.

Eclipsis Solis XI Cal. Septembr. 123. n. 351. e. n. 422. d. 423. a. pridie Idus Maii. 123. d. 163. d.

Anno Chr. 1040.

Henricus III novus Germ. Rex Pascha feriatur in Engelenheim: huc ad eum Primates Burgundie cum muneribus veniunt. 215. b.

Haraldus, Angl. Rex, moritur. 8. a. 40. d. 76. a. 148. c. Obit sine filiis. 282. c. Londoniæ. 310. a. Ex Scriptoribus diversis certiùs huic anno adscripta mors Heraldii videtur.

Hardecanutus, filius Canuti, ex Emma Eduardi matre natus, à Dacia seu Danimarchia in Angliam advectus, et cum gaudio susceptus, fratri suo Haraldo succedens, Rex Angl. constituitur. 8. a. 40. d. 76. a. 148. c. 282. c. 310. a. Emma Regina cum filio suo Hardec. in Angliam revertitur; obviæ sunt Anglici Principes; à cunctis incolis gloriosissimè recipitur Hardecanutus. 8. a. Hardec. in culmine regni confirmatus, fratrem suum Eduardum à Normanniâ revocat: ambo fratres cum matre sua regni commoda magnâ cum pace prosequantur. 8. b. 40. d. 310. b.

Robertus I, Dux Burgundie, Aderoldo Abbati et Mon. S. Germ. Paris. dimittit consuetudines omnes, quas in villâ, Gilliacus dictâ, acceperat. 608. b.-e.

Alanus, Dux Britannie, Redon. Com. filius Gaufredi, obit. Regnum filio suo Conano trimensi relinquit sub tutela Eudonis avunculi sui. 29. a. 371. d. 412. d. n. 424. a. 633. e. Cal. Octob. obit. 29. a. Cal. Aprilis. 412. n. 3. Cal. Octob. 423. b. Nannetensis civitas ab Hoello Com. reddita Comiti Goifrido, quam vix 40 dies retentam amittit. 412. d.

Fulco Nerra, Com. Andegav. pater Gaufridi Martelli rediens de Jerusalem, obit. 29. c. 118. c. 137. d. 169. c. n. 286. d. 347. a. 349. b. Obit XI Cal. Julii. 29. c. Fulco ex itinere Jerosol. urbem Metensem veniens, diem ibi claudit extremum. Illius intestina in cimiterio Ecclesie condita; corpus verò ad castrum Locacense translatum, in Monast. à se constructo sepelitur. 646. d. In Eccl. Belliloci, quam ipse fundaverat, sepelitur. 347. a. Fulco Monachus factus apud S. Nicolaum, obit XI Cal. Junii. 217. c. Numquam Monachum induit Fulco; sed Gaufred. Martel.

Gaufridus Martellus, avunculus Fulconis Richini, patri suo Fulconi Nerræ succedit. 137. c. 169. c. n. 347. b.

Raynaldus, Com. Nivern. et Autissiod. matrimonio conjunctus sorori Regis Roberti,

cum Duce Burgundiæ bello confligens, apud Silviniacum in pago Tornador. occiditur. 281. c. n. 384. d.

Guido de Castellione Rem. Archiep. Ecclesiæ suæ asserit monetam Mosomag. quam Ebalus Archiep. monetæ Remensi jam antè conjunxerat. 318. n.

Abbas Robertus, postea Cantuariorum Archiep. innovat fundamenta Ecclesiæ S. Mariæ in Gemetico. 166. d.

Moritur Hugo, Bajoc. Episc. succedit Odo. 166. d.

Carnut. Episc. Theodericus Abbatæ Vindocinensi concedit exemptionis privilegium, cui subscribit Hubertus Andegav. Episc. et alii plures. 649. d.

Ecclesia SS. Trinitatis Vindocin. dedicatur in celebri Conventu Episcoporum, Abbatum et Baronum. 29. c. 217. b. 347. n. 506. a-e. 507. a. Ipso Dedicationis die Arnulfus Turon. Archiep. super altare ponit chartam confirmationis honorum ejusd. Monast. 506. c-d.

Consecratio Eccl. Monast. Stabulensis in honore SS. Petri et Remacii, cui interest Hermannus Colon. Archiep. cum pluribus aliis Episcopis et Abbatibus. 462. b-c.

Dedicatio Cryptæ S. Amandi Elnonensis. 344. d.

S. Leopardini corpus de telluris sinu relevationum, atque honorabilibus collocatum, presentibus Archenbaldo Principe omnibusque Borbon. Proceribus. 423. c-d. Monasterio S. Leopardini nundinas ejusdem loci concedit Archembaldus. 423. d. n.

Herluinus mansionem à Burnevilla transfert ad locum sui juris, qui à rivo Beccus appellatur, ubi secundam Ecclesiam et Monast. in honore B. M. construit. 35. c. 166. a. 220. n. 423. c.

Lanfrancus Italiâ egressus, cum pluribus multorumque scholaribus Franciam adit. 35. d. 165. d. n. 424. a.

V Idus Februarii Walerannus, Abbas ordinatur Montis-S. Quintini. 430. b.

Richerius, Ab. S. Juliani Turon. Monast. novum à fundamentis inchoat: terram cum Ecclesia à Tescelino Petueriensi acquirit ad usus Monachorum S. Juliani. 118. c. n.

Willelmus Geroianus fit Monachus in Becensi Cœnobio, quod tunc ædificabat Herluinus Abbas. 41. a.

Circa hunc annum, venditio castelli de Monte-Acuti Albigeo. facta Froterio Nemaus. Episc. et fratri ejus Bernardo Vicecomiti. 424. a.

Anno Chr. 1041.

Lugdunensis Archiepiscopus Halynardo S. Benigni Divion. Abbati offertur ab Imper. Henrico: tantum refugit pondus Halynardo, suadetque expetendum Odelricum: assentit Rex, atque dignitatem hanc Odelrico concedit. 12. d. n. Henricus, accepto regno Austrasiorum, apud Bysuntium (Vesont.) manens, Odelricum Lingonensem Archidiaconum, electione Cleri et populi firmatum, ad Sedem

tué dans une bataille contre le Duc de Bourgogne, à Sauvigni dans le pays de Tonnerre. 281. c. n. 384. d.

Gui de Chatillon, Archev. de Reims, assure à son Eglise la monnoie de Mouson, que l'Archevêque Ebale avoit déjà réunie à la monnoie de Reims. 318. n.

L'Abbé Robert, qui fut dans la suite Archevêque de Cantorbery, rétablit les fondements de l'Eglise de Jumiège. 166. d.

Mort de Hugues, Evêque de Bayeux: Odon lui succede. 166. d.

L'Evêq. de Chartres, Thierry, accorde à l'Abbaye de Vendôme un privilege d'exemption, auquel l'Evêque d'Angers souscrit avec plusieurs autres. 649. d.

Assemblée célèbre d'Evêques, d'Abbés, et de Barrons, à Vendôme pour la Dédicace de l'Eglise en l'honneur de la sainte Trinité. 29. c. 217. b. 347. n. 506. a-e. 507. a. Le jour même de la Dédicace, l'Archev. de Tours Arnoul, met sur l'autel une charte, par laquelle il confirme tous les biens que cette Abbaye possédoit dans son Diocèse. 506. c-d.

Consécration de l'Eglise de Stavélo en l'honneur de S. Pierre et de S. Rémacle: l'Arch. de Cologne Herman y assiste avec nombre d'Evêques et d'Abbés. 262. b-c.

Dédicace de l'Eglise souterraine de S. Amand d'Elnone. 344. d.

On relève de terre le corps de S. Léopardin, que l'on place dans un endroit distingué; le Prince Archambaud assiste à cette cérémonie avec tous les Seigneurs du Bourbonnois. 423. c-d. Ce Prince accorde au Monastere de S. Léopardin les foires du lieu où il étoit situé. 423. d. n.

Herluin transporte son habitation de Burneville, dans un lieu de sa dépendance, qu'on appelloit le Bec, où il bâtit une seconde Eglise et un Monastere en l'honneur de la sainte Vierge. 35. c. 166. a. 220. n. 423. c.

Lanfranc vient d'Italie en France avec plusieurs écoliers de réputation. 35. d. 165. d. n. 424. a.

Le 9 de Février, bénédiction de Waleran, Abbé du Mont-S. Quentin. 430. b.

Richer, Abbé de S. Julien de Tours, renouvelle son Monastere de fond en comble; il achete au profit des Religieux une terre et une Eglise de Tescelin de Petviers. 118. c. n.

Guill. fils de Giroie, entre dans le Monastere du Bec, que l'Abbé Herluin construisoit alors. 41. a.

Aux environs de cette année, se fait la vente du château de Montaigu en Albigeois, à Frotier, Evêq. de Nîmes, et au Vicomte Bernard son frere. 424. a.

L'an 1041 de J. C.

L'Empereur Henri III offre l'Archevêché de Lyon à Halynard, Abbé de S. Bénigne de Dijon: celui-ci refuse, et indique Odelric pour cette place: le Roi l'accepte, et lui accorde cette dignité. 12. d. n. Henri devenu Roi d'Austrasie, et étant à Besançon, envoie à l'Eglise de Lyon Odelric, Archidiacon de Langres, que le Clergé et le peuple avoient élu Archev. 145. a. Odelric sacré Archevêque de Lyon. 352. c.

Le Roi Henri marche contre les Hongrois. 202. c.

Casimir, fils de Misecon, Duc de Pologne, retourne dans son pays; les Polonois le reçoivent avec joie. 423. b. n.

Premier établissement de la Treve de Dieu. 145. a. C'est dans l'Aquitaine qu'elle commence à s'affermir. 508. b. Les Austrasiens observent la Paix appelée *la Treve de Dieu*, que S. Odilon et quelques autres avoient instituée sur des révélations. On charge Richard, Evêque de Verdun, de la faire accepter dans la Neustrie. 145. b-c. Les Normans, sourds aux exhortations de Richard, ne veulent point admettre la treve: les chaleurs les tourmentent, et presque toute la terre manque de bled et de vin. 145. b. Concile de Tuluge, dans lequel l'Archev. de Narbonne, Guifroi, plusieurs Evêques, Comtes et autres Seigneurs établissent la Treve ou Paix du Seigneur. 310. a-b. Loix de cette paix. 310. b-e. 311. a-e. Autres constitutions faites pour cette Treve, dans le Bourg d'Ausone. 512. a-e. n. Le Concile de Gironne, tenu de l'autorité du Pape par le Cardinal Hugues le Blanc, approuve la Treve de Dieu, et la confirme. 313. a.

Le XV d'Octobre, on fait la Dédicace de la nouvelle Eglise de S. Florent de Saumur. 58. e. 59. a. 217. c. 280. a. n. 349. b. 649. d. Geofroi, Comte d'Anjou, y assiste avec sa mere et son épouse. 58. e.

Les Normans maîtres de la Pouille. 428. b. n.

Mort de Cadvallon I, Abbé de Rédon. 371. d.

On apperçoit la forme d'un Crucifix pendant la cérémonie de la Translation de S. Gudwale. 352. c.

Au Monastere de S. Amand d'Elnone, deux fois pendant l'octave de la Pentecôte, il sort du sang des pavés. 142. a.

Lietduin, Abbé de S. Vast d'Arras, meurt aux environs de cette année. 123. e. Du consentement de l'Evêque Gérard et de Baudouin, Comte de Flandres, les Religieux élisent Jean pour lui succéder. 124. a.

Cette même année, ou la précédente, Eude, frere du Roi, dominé de l'ambition de régner, prend les armes contre Henri: le Roi le fait prisonnier avec quelques-uns de ses complices, et le fait garder à Orléans. 160. b. Les Comtes Thibault et Etienne, fils d'Eude de Champ. se révoltent aussi contre le Roi: Henri commence par battre Etienne, qu'il met en fuite; il fait le Comte Raoul prisonnier. 159. b. 160. c. 364. e. 399. b. Il dompte Galéran, Comte de Mante et de Meulan; il le dépouille de sa terre, qu'il réunit à la couronne. 159. b.

L'an 1042 de J. C.

Henri, Roi de France, confirme plusieurs donations faites à l'Abbaye de S. Sauve de Montreuil. 574. a-d. nn. 575. a-e.

Le Roi de Germanie, Henri, entre pendant l'hiver en Bourgogne; plusieurs des principaux Seigneurs lui rendent obéissance; il juge plusieurs affaires avec équité. 19. b. 215. c. Il assiege le Château de Murat. 453. a. n. Thiéri,

Lugdun. destinat. 145. a. Odelricus fit Archiep. Lugdun. 352. c. Rex Henricus contra Hungaros pergit. 202. c.

Casimirus, filius Miseconis, Ducis Poloniae, reversus in patriam, à Polonis libenter suscipitur. 423. b. n.

Treva Dei primùm statuta et firmata. 145. a. Treuga Domini primò in partibus Aquitanicis firmatur. 508. b. Pax à S. Odilone et aliis instituta Divinis revelationibus, Treva Dei appellata, ab Austrasiis suscipitur. B. Richardo Verdun. negotium imponitur, ut pax eadem Neustria servetur. 145. b-c. Richardo prædicante, cùm gens Neustriæ Trevam nollet recipere, ignis torquens cæpit in eos desævire; et orbis ferè totus vini et tritici patitur penuriam. 145. b. Concilium Tulugiense, in quo Treugam et Pacem Domini statuunt Guifredus Narbon. Archiep. et alii multi tum Episcopi, tum Comites et magnates. 310. a-b. Tulugiensis Pacis et Treugæ constitutiones. 310. b-e. 311. a-e. Speciales ejusdem Pacis et Treugæ constitutiones in vico Ausonensi editæ. 512. a-e. n. Gerundense Concilium, ab Hugone Candido Cardinali, autoritate Summi Pontificis celebratam, Pacem et Treugam Domini laudat et confirmat. 313. a.

Dedicatio novæ Ecclesiæ S. Florentii Salmur. Idibus Octobr. 58. e. 59. a. 217. c. 280. a. n. 349. b. 649. d. Huic Dedicationi adest Gaufridus Com. Andeg. cum matre sua Hildegarde et Agnete conjugæ. 58. e.

Normanni Apulia potiuntur. 428. b. n.

Moritur Cadvallonus I, Abbas Roton. 371. d.

Ad Translationem S. Gudwali videtur imago crucifixi Domini. 352. c.

In Monast. S. Amandi Elnonensis sanguis ex pavimento bis ebullit infra octavam Pentecostes. 142. a.

Circa hunc annum obit Lietduinus, Abbas S. Vedasti Atrebat. 123. e. Huic succedit Joannes, electus à fratribus, Episcopo favente Gerardo cum Comite Balduino. 124. a.

Hoc anno, vel præcedenti, Odo, frater Regis Henrici, falsâ spe regni illectus, fratri manifestus fit inimicus: Rex fratrem suum capit aliquantis cum complicibus, atque Aurelianis in custodia deponit. 160. b. Filii Odonis Campan. Theobaldus et Stephanus pariter contra Henricum rebellant: Rex primùm cum Stephano congressus, facillè eum superat et fugat: Rodulfum Comitem retinet. 159. b. 160. c. 364. e. 399. b. Medanticum devincit Galerunnum, quem exhereditat et terram ejus sibi subjugat. 159. b.

Anno Chr. 1042.

Henricus, Franc. Rex. dona multa confirmat facta Monasterio S. Salvii apud Monsterialium. 574. a-d. nn. 575. a-e.

Rex Germ. Henricus, hieme Burgundiam invadit; multi Principes illi sese subjiciunt; nonnulla legitimè dijudicat. 19. b. 215. c. Castrum Murat in Burgundia obsidet. 453. a. n. A Theoderico Melensi Ep. S. Lucie bra-

chium impetrat, quod transfertur ad Cœnob. Lindiburg. 424. b.

Hardecanutus ferè biennio regnat in Anglia. 352. b. Non expletis duobus annis, obit; Edvardum totius regni relinquens heredem. 40. d. 148. c. 282. c. In convivio inter bibendum ad terram corruit, et VI Idus Julii feriâ III expirat. 340. b. Hardecnuti vitâ finitâ, ante ejus sepulturam, eligitur Eduardus frater ejus. 78. c. 166. d. 207. n. 638. a. Revocatus ad regnum. 352. c. Cum paucis in Angliam venit. 166. d. Regnum suscipit. 174. b. n.

Theobaldus et Stephanus fratres Comites cum matre sua Ermengarde, ad preces Fulconis Præsulis, Ambianensi Ecclesiæ concedunt Crisiacum super fluv. Iseræ. 424. b-c.

Rolgerius I, Catalaun. Episc. obit; cui Rolger. II succedit. 344. a. 352. d. 576. n.

Wazo successor Nithardi, Leodiensis Episcopus consecratur. 9. c. n. 163. d. n. 202. c. n. 293. e. 415. b.

Filius naturalis Ducis Norman. Richardi III Nicolaus, Abbas efficitur S. Audoëni Rotomag. 326. n.

Lanfrancus, de Senatorum Papiæ genere natus, in septem liberalibus Artibus eruditus, Beccum venit, ibique Monachum induit. 35. d. 165. d. n. 166. e. 424. a. Fama ejus Becum et Abbatem Herluinum brevi per orbem terrarum extollit. Accurrunt Clerici, Ducum filii, etc. Monasterii ædificia argentur. 35. e.

Alimburgis ab Arnaldo Magalon. Ep. benedicuntur Abbatissa S. Genesii in Comitatu Substant. 417. n.

In Bituria fundatur Ecclesia S. Sepulchri ad formam S. Sepulc. Jerosol. præsentis Odone Ruffo Dolensis castri Domino. 282. d. Vide ad annum 1045.

Willel. Telomont. castri Dominus, Vitali Abbati S. Gildasii ejecto dat Ecclesiam sanctæ Maricæ de Ollona. 424. b. Monast. S. Crucis Talemont. inchoat. 218. a.

In confinio Britannicæ et Norman. portentum cernitur in una vel potius duabus mulieribus medio corpore junctis. 175. a-b.

Eclipsis Solis die XX Junii. 217. c. n.

Ætas pluvialis. 415. b.

Fames crudelior Gallicæ et Germanicæ populorum opprimit. 9. d. 157. d. 217. c. 382. d.

Mortalitas hominum magna. 145. b. 379. n. Multi B. Richardi meritis et precibus curati. 145. d. Viridunensi civitate in heremum ferè redactâ, communi voto deliberatur B. Vitoni implorandum esse præsidium. 145. d-e.

Hoc anno vel sequenti, Concilium habetur apud S. Ægidium, in quo de Pace et Treuga Domini nonnulla decernunt viginti-duo Præsules Gallicani. 513. b-d. Circa eundem annum, Galliarum Episcopi ad Treugam Dei, Episcopos et Clerum Italiæ exhortantur Epis-

Evêque de Mets lui fait présent d'un bras de sainte Luce, qu'il envoie au Monast. de Lintbourg. 424. b.

Hardicanut regne près de deux ans en Angl. 352. b. Il meurt avant les deux années complètes, et laisse tous ses Etats à Edouard. 40. d. 148. c. 282. c. Au milieu d'un repas, il tombe par terre en buvant, et il expire un mardi 10 Juillet. 340. b. Avant que de l'enterrer, on élit son frere Edouard pour lui succéder. 78. c. 166. d. 207. n. 638. a. Edouard rappelé à la couronne. 352. c. Arrive en Angleterre avec peu de suite. 166. d. Il monte sur le Trône. 174. b. n.

Les Comtes Thibaud et Etienne, avec leur mere Ermengarde, donnent Croissy sur Sere à l'Eglise d'Amiens, à la sollicitation de l'Evêque Foulque. 424. b-c.

Mort de Roger I, Eveq. de Châlon-sur-Marne; Roger II son successeur. 344. a. 352. d. 576. n.

Wazon consacré Eveq. de Liege, après la mort de Nithard. 9. c. n. 163. d. n. 202. c. n. 293. e. 415. b.

Nicolas, fils naturel de Richard III, Duc de Normandie, devient Abbé de S. Ouen de Rouen. 326. n.

Lanfranc, issu des Sénateurs de Pavie, homme très-versé dans les Arts libéraux, vient se faire Moine au Bec. 35. d. 165. d. n. 166. e. 424. a. Sa réputation fait connoître au loin l'Abbaye du Bec, et répand par-tout l'éloge de l'Abbé Herluin. Des Ecclésiastiques, des fils de Ducs et d'autres personnes accourent à cette Abbaye; on est obligé d'augmenter les bâtimens. 35. e.

Arnaud, Evêq. de Maguelone, bénit Alimburg, Abbessede S. Genès, dans le Comté de Substantion. 417. n.

Sur le modele du S. Sépulchre de Jérusalem, on bâtit une Eglise dans le Berri, en presence d'Eude le Roux, Seigneur du château de Deols. 282. d. Voyez à l'année 1045

Guillaume, Seig. du château de Taumont, donne l'Eglise de sainte Marie d'Ollone à Vital, qui avoit été chassé de l'Abbaye de S. Gildas. 424. b. Il commence à bâtir le Monastere de sainte Croix de Taumont. 218. a.

Un monstre vient au monde sur les frontieres de la Bretagne et de la Normandie: c'étoient deux femmes jointes par le milieu du corps. 175. a-b.

Eclipse de Soleil le XX du mois de Juin. 217. c. n.

Été pluvieux. 415. b.

La famine fait périr beaucoup de peuple en France et en Allemagne. 9. d. 157. d. 217. c. 382. d.

Grande mortalité d'hommes. 145. b. 379. n. Plusieurs sont guéris par les prieres du Bienheureux Richard. 145. d. Ce fléau ayant presque réduit en solitude la ville de Verdun, d'un vœu unanime on a recours à la protection de S. Vannes. 145. d-e.

Cette année ou la suivante, XXII Prélats des Gaules tiennent un Concile à S. Gille, dans lequel ils font quelques décrets touchant la Treve du Seigneur. 513. b-d. C'est vers le même tems que quelques Evêques François invitent les Evêques et le Clergé d'Italie à recevoir la Treve de

Dieu,

Dieu, par une lettre qui contient les lois principales de cette paix. 516. b-e. 517. a-b.

Quelques Chroniqueurs placent à cette année, la défaite de Thibaud, Comte de Tours et de Blois, par Geoffroi Mart. Comte d'Anjou ; mais grand nombre d'autorités nous déterminent à la renvoyer à l'année 1044.

L'an 1043 de J. C.

Henri, Roi de France, à la prière de Roger II, Evêque de Châlon-sur-Marne, confirme l'Abbaye de S. Pierre, que le Roi Robert son pere avoit déjà approuvée : il ratifie les donations qu'elle avait reçues depuis la mort de Robert. 576. b-d. n. 577. a-b. Il cite à Paris un Chevalier nommé Nivard : il le fait juger par les Grands, qui le condamnent ; et le Roi lui ordonne de cesser ses exactions sur l'Eglise de S. Maur des Fossés. 577. c-e. n. 578. a-c.

Le Roi de Germanie, Henri, passe la fête de Pâques à Cologne. 215. c. Il tient une Assemblée générale à Ulm. 8. e. Il assiste en qualité de Juge au Concile de Constance, avec les Evêques et les autres Grands Seigneurs ; il fait un discours éloquent pour engager le peuple à la paix ; il pardonne à tous ceux qui l'avoient offensé ; il donne un édit pour affermir la paix dans ses Etats. 9. a. 59. e. 214. c. 424. d. n. Il épouse à Besançon Agnès, fille de Guillaume, Comte de Poitou. 145. d. n. Il la fait couronner à Mayence ; il célèbre les noces à Ingelnheim, d'où il congédie une troupe de Comédiens sans leur rien donner. 9. a. 19. c. 73. c. 214. c. n. 261. b. 282. n. 286. d. 353. a. 424. d-e. n. 641. a. Il célèbre la fête de Noël à Treves. 59. e. 641. a.

Léopolde, fils du Marquis Albert, meurt subitement aux noces du Roi Henri ; l'Archev. Poppon son oncle l'enterre à Treves. 261. b.

Le XIV Février, mort de l'impératrice Gisèle, mere de l'Emp. Henri III, on l'enterre à Spire. 9. a. n. 59. d. 73. b. 214. c. 425. a. n. Elle meurt de Dissenterie à Goslar le XVII Avril ; et elle est enterrée à Spire auprès de l'Emp. son mari. 49. c.

Eduard III, surnommé le Saint, est couronné Roi d'Angl. le jour de Pâques. 78. c. 153. d. 174. b. n. 207. n. A Londres. 282. c. 352. c. 636. b. Il est consacré le III d'Avril à Vinches-ter, par l'Archev. Eadsi. 166. d. 312. n. 638. a. Il appelle en Angleterre quelques Normans, qui lui avoient rendu service pendant son exil, entr'autres Robert, Moine de Jumiège, qu'il fit Archevêque dans la suite. 174. c. n. Après la fête de S. Martin, il arrive subitement à Vinches-ter, où il enleve toutes les richesses de sa mere, et tous ses bijoux en or, en argent, et en pierreries. 310. b.

Robert, Duc de Bourgogne, du consentement d'Hélie sa femme, et de ses enfans Hugue et Henri, donne la terre de Villers-Bichot dans le pays de Baune, à l'Abbaye de S. Germain de Paris. Le Roi de France confirme cette donation. 609. a-e. Le premier du mois de Mars, de l'avis de sa femme et des Grands, il accorde

tolâ præcipuas Pacis et Treugæ leges continente. 516. b-e. 517. a-b.

Chronographi plures bellum quo Theobaldus Turon. ac Bles. Comes à Gaufr. Mart. Com. Andeg. victus est et captus, anno huic 1042 adscribunt : nos verò cum aliis benè multis ad annum 1044 illud rejicimus.

Anno Chr. 1043.

Henricus, Franc. Rex, ad Rogerii II Catalaun. Episc. supplicationem, jam à patre suo Roberto approbatam confirmat S. Petri Abbatiam, cum bonis eidem Abbatie post Robertum additis. 576. b-d. n. 577. a. b. Citatum Parisiis Nivardum Militem, Optimatum ac Procerum judicio damnat ; atque ab ejus exactionibus liberam jubet Fossatensem Ecclesiam. 577. c-e. n. 578. a-c.

Colonie Resurrectionem Domini celebrat Henricus German. Rex. 215. c. Ulmæ generale Colloquium habet. 8. e. Synodo Constantiensi cum Episcopis ceterisque regni Optimatibus, omnium illic agendorum publicus adest cognitor ; facundus orator populum ad pacem cohortatur ; omne sibi debitum dimittit ; pacem in sui regni provinciis per edictum confirmat. 9. a. 59. e. 214. c. 424. d. n. Apud Byson-tium (Vesont.) uxorem ducit Agnetem filiam Guillelmi Pictav. Comitis. 145. d. n. Agnetem apud Moguntiam ungi Reginam facit ; Regales apud Ingelnheim nuptias celebrat ; Histriorum multitudinem sine cibo et muneribus dimittit. 9. a. 19. c. 73. c. 214. c. n. 261. b. 282. n. 286. d. 353. a. 424. d-e. n. 641. a. Natale Dom. Trever. celebrat. 59. e. 641. a.

Leopoldus, Alberti Marchionis filius, in solemnitate nuptiarum Regis Germ. immatura morte rapitur ; in urbe Trevir. à patruo suo Poppone, Archiep. sepelitur. 261. b.

Gisela Imperatrix, mater Henrici III Imper. XVI Cal. Martii obit, et Spiræ sepelitur. 9. a. n. 59. d. 73. b. 214. c. 425. a. n. Apud Goslere Dysenterie morbo XV Cal. Maii decidit ; Nemeti juxta maritum suum Imperat. sepelitur. 49. c.

Eduardus III, Sanctus dictus, die sancto Paschæ Rex Angl. coronatur. 78. c. 153. d. 174. b. n. 207. n. Apud Lundoniam. 282. c. 352. c. 636. b. Vintonie seu apud Vincestre III Non. Apr. ab Eadsi Archiep. consecratur. 166. d. 312. n. 638. a. Aliquantos accersit Normannos Eduardus, qui oculis inopiam suis levarant beneficiis ; inter quos Robertum, quem ex Monacho Gemmeticensi fecit Episcopum. 174. c. n. Post festum S. Martini Vintoniam improvisè venit ; genitrici suæ aufert quidquid in auro, argento, gemmis pretiosum habebat. 310. b.

Robertus, Burgundie Dux, cum uxore sua Heliâ consensu et voluntate filiorum Hugonis et Henrici, Rege Franc. Henrico confirmante, terram Villare-Bichet in pago Belnensi, Abbatie S. Germani Paris. concedit. 609. a-e. Consilio conjugis et Optimatum suorum Abbatie S. Benigni Divion. die primâ

Mensis Martii tribuit dominationem trium villarum in parochia S. Apollinaris sitarum. 610. a-e. 614. a-b.

B. Robertus Monasterium Casæ-Dei in honore SS. Agricolaë et Vitalis cœpit œdificare. 217. c-d.

Guido de Castellione Remens. Archiep. Ecclesiam Germereii tribuit Mosomag. Monasterio. 318. n.

Mors Roderici Abbatis S. Bertini Sithiensis. 380. d.

Lambertus, Ab. Mediani-Monasterii 11 Novembris exuvias S. Bonifacii ex Begonis-Cella revehit. 424. e.

Wenemarum Dom. de Lilerii cum fratre suo Ingelramno et matre Ransuide, in honore S. Audomari Ecclesiam in castro de Lilerii construunt. 425. a. n.

Fames extrema per totam Galliam. 29. c. 286. d. 349. b. 352. d. *Nimia imbrium superfluitas, nimiaque fructuum terræ paucitas.* 8. e. *Tempus æstivum in tempestates pluviasque hyemales totum penè conversum, magnam frugum et vindemiarum penuriam efficit.* 424. d. *Annonæ caritas totam profligat Galliam.* 201. c. *Magna hominum mortalitas.* 222. b. *Gelu validum à Cal. Decemb. ad Cal. Martii.* 415. b.

Anno Chr. 1044.

Magna confusio in Ecclesia Romana : Sedem tres simul occupant. Gratianus Presbiter tribus Pontificibus cedere Romana Sede persuadet. Ipse Summus Pontifex eligitur, et Gregorius VI vocatur. 261. c. n.

Mors Mathildis, filiaë Conradi Salici Imp. Henrico Franc. Regi desponsatæ. 161. a-b.

Rex Angl. Eduardus, uxorem ducit Egitam, Comitis Godwini filiam. 40. n. 148. n. 153. d. 174. b. 282. c.

Gozelo, Dux Lothar. obit. 143. n. 163. d. n. 215. c. n. 352. d. 415. b. 425. c. *Gozeloni filio suo Ducatum relinquit.* 19. c. 425. a. *Godefridus filius alter Gozelonis, paterno jure privatus, rebellat.* 19. c. 163. d. n. 202. c. n. 415. b. 425. a. b. c. *Patri succedit.* 215. n. 425. c.

Reginoldum Principem, Agnetis Regina avunculum, Regis Henrici inimicum, vincit Comes Ludovicus, dum castellum Montis Pili-gardæ, seu Montis-Belligardi, parat expugnare. 19. d.

Gaufridus Mart. Com. Andeg. contra Theobal. Bles. Com. à Rege Franc. Henrico excitatus, urbem Turonicam obsidione cingit : accedenti Theobaldo Gaufridus occurrit ; vincit eum ac capit XII Cal. Sept. 29. b. 43. e. 159. b-c. 160. c. 169. c. n. 212. b. 217. e. 256. d-e. n. 267. a-c. 282. d. 286. d. 347. c. 349. b. n. 352. e. 399. c. 426. a. *Stephanus frater Theobaldi fugâ evadit.* 256. n. *Lisius de Ambasia captum Theobaldum Gaufrido Comiti reddit.* 256. d. 267. a. *Quem Lochas deducit Gaufridus.* 256. d-e. n. *Turon. civitatem Gaufrido dimittit Theob. iisdem in locis. Pro redemptione Theobadi, urbes Turon. Chainonem et*

à l'Abbaye de S. Bénigne de Dijon la Seigneurie de trois fermes situées dans la paroisse de saint Apollinaire. 610. a-e. 614. a-b.

Commencement du Monastere de la Chaize-Dieu : le Bienheureux Robert le bâtit en l'honneur des SS. Agricole et Vitale. 217. c-d.

L'Archevêque de Reims, Gui de Chastillon, donne l'Eglise de Germeri au Monastere de Mouson. 318. n.

Mort de Rodéric, Abbé de S. Bertin. 380. d.

Lambert, Abbé de Moyen-Moutier, rapporte de la Celle-Bégon les dépouilles de S. Boniface, le 11 du mois de Novembre. 424. e.

Wenemar, Seigneur de Lillieres, avec sa mere et son frere, bâtissent une Eglise en l'honneur de S. Omer dans le château de Lillieres. 425. a. n.

Extrême famine dans toute la Gaule. 29. c. 286. d. 349. b. 352. d. Pluies extraordinaires ; grande disette de fruits. 8. e. Les tempêtes de l'été et les grêles rendent les fruits et le vin très-rares. 424. d. La cherté des vivres désole la France. 201. c. Il meurt beaucoup d'hommes. 222. b. Forte gelée depuis le 1 Décembre jusqu'au 1 Mars. 415. b.

L'an 1044 de J. C.

Trois Papes à la fois causent de grands troubles dans l'Eglise Romaine : le Prêtre Gratien persuade à tous les trois de se démettre ; on l'élit Pape lui-même, et il prend le nom de Grégoire VI. 261. c. n.

Mort de Mathilde, fille de l'Emp. Conrade, qui avait été fiancée avec le Roi de France, Henri. 161. a-b.

Edouard, Roi d'Angleterre, épouse Egithe, fille du Comte Goduin. 40. n. 148. n. 153. d. 174. b. 282. c.

Mort de Gozelon, Duc de Lorraine. 143. n. 163. d. n. 215. c. n. 352. d. 415. b. 425. c. Il laisse son duché à son fils Gozelon. 19. c. 425. a. Godefroi, son autre fils, se voyant frustré de la succession de son pere, se révolte. 19. c. 163. d. n. 202. c. n. 415. b. 425. a. b. c. Il succede à son pere. 215. n. 425. c.

Le Prince Reginold ou Renaud, oncle de la Reine Agnès, ennemi du Roi Henri, se prépare à attaquer le château de Montbelliard ; le Comte Louis le prévient et le bat. 19. d.

Henri, roi de France, excite Geofroi Mart. Comte d'Ajou, à faire la guerre à Thibaud, Comte de Blois : Geofroi assiege la ville de Tours. Il marche contre Thibaud, qui venoit défendre sa ville ; il le bat, et le fait prisonnier le 21 du mois d'Août. 29. b. 43. e. 159. b-c. 160. c. 169. c. n. 212. b. etc. Le frere de Thibaud Etienne prend la fuite. 256. n. Lisoie d'Amboise prend Thibaud, et le remet au Comte Geofroi. 256. d. 267. a. Qui le mene au château de Loches. 256. d-e. n. Thibaud lui abandonne la ville de Tours, aux mêmes pages, Il donne pour sa liberté les villes de Tours, Chinon et Langey. 267. b. m. 347. c. Geofroi lui en fait hommage. 256. e. n. Ils font

la paix par la médiation du Roi. 256. e. n. 267. b. m.

La vie de S. Thibaud de Provins éclate dans l'Eglise Chrétienne. 282. d.

Agnès, avec ses deux fils Pierre et Geofroi, et leur beau-pere Geofroi Martel, vient à Poitiers : ils y tiennent un Parlement avec tous les Grands Seigneurs du Poitou. 217. d.

Mort de Hugue, Evêque de Noyon et de Tournai. 344. d.

Odéric succede à Rainaud, Abbé de Vendôme. 217. c. n. Ithier, Abbé de Savigni, meurt le 9 de Mai ; Lenton lui succede. 200. b.

L'Abbé de S. Riquier Angelran permet au Chevalier Rainier et à Gautier son fils, de bâtir un moulin au-dessous de Montigni. 429. n.

Humbert, Abbé de Moyen-Moutier, compose en vers des répons : il les présente à Brunon, Evêque de Toul, pour les chanter. 369. a.

Eclipse de Soleil le 23 (22) Octobre le 28 de la Lune. 444. c. 461. a. La planete Venus paroît agitée. 444. c. Eclipse de Lune le jeudi 8 Nov. le 14 de la Lune. 461. a.

On trouve dans le pays d'Orléans deux pains teints de sang. 461. a.

Les neiges et la rigueur de l'hiver perdent beaucoup de vignes. 49. c. 425. b. Peste considérable sur les animaux. 49. c. 425. a. Grande famine. 9. a. 19. c. 202. c. 217. d. 415. d. La France et l'Allemagne en sont affligés. 163. d. Elle oblige les hommes à manger des animaux immondes. 425. a.

L'an 1045 de J. C.

Henri, Roi de France, retire des mains du Comte Etienne, l'Abbaye de S. Médard de Soissons; il rend à cette Eglise, le château de Vic-sur-Aine. 367. b. nn. Il donne à l'Evêque et aux Chanoines de Paris les Eglises de saint Etienne, S. Julien, S. Séverin et S. Bach, dont quelques-unes avoient autrefois été décorées du titre d'Abbayes. 578. d-e. 579. a. n.

Le Duc de Bourgogne accorde à l'Abbé et au Monastere de S. Bénigne de Dijon les Droits de franchise et d'exemption sur le bourg de S. Bénigne. 611. c-d.

Geofroi, Comte d'Anjou, confirme les donations faites au Monastere de la Charité, ou du Ronceré. 649. d.

Coutumes du bourg de S. Pierre de Chartres, cédées à cette Abbaye par le Vicomte de Chartres Gilduin et Eméline, sa femme. 425. d.

Ponce III, Comte de Toulouse, se coupe l'ongle du pouce jusqu'au sang, pour confirmer une donation faite à l'Abbaye de Moissac. 387. d. n.

Le Roi Edouard donne des Loix à l'Eglise et au peuple d'Angleterre. 282. e. 283. a.

Quelques personnes engagent Godefroi, Duc de Lorraine, à faire sa paix avec l'Empereur; Godefroi vient se soumettre; Henri le prend et le fait garder. 49. d. 60. a. 202. c. 245. c-d. 415. b. 425. d. Il obtient la liberté, en donnant

Lingiciacum accipit Gaufridus. 267. b. nn. 347. c. Pro his homagium facit Theobaldo. 256. e. n. Rege Franc. Henrico mediante, pax fit inter duos Comites. 256. e. n. 267. b. nn.

Theobaldus vir sanctus Provinensis castri emicat in sancta Religione. 282. d.

Agnes Comitissa veniens Pictavis cum duobus filiis Petro et Gaufrido, una cum eorum vitrico Gaufrido Martello suo marito, Placitum faciunt cum omnibus Pictavorum Optimatibus. 217. d.

Hugo Noviom. et Tornac. Episc. obit. 344. d.

Rainaldo Abbati Vindocinensi succedit Odeoricus. 217. c. n. VII Idus Maii Itherius obit Abbas Saviniac. Lento succedit. 200. b.

Angelrannus Ab. S. Richarii Raginerio Militi et Gualterio filio ejus, molendinum permittit sub Montiniaco. 429. n.

Abbas Mediani-Monasterii Humbertus responsaria metricè componit, quæ Brunoni Tull. Episcopo tradit decantanda. 369. a.

X (XI) Cal. Novemb. Luna XXVIII fit eclipsis Solis. 444. c. 461. a. Stella, quæ Lucifer dicitur, vespere videtur agitari. 444. c. VI Idus Novemb. ser. V, Luna XIV, eclipsis Lunæ. 461. a.

In pago Aureliano duo panes sanguine mudentes inveniuntur. 461. a.

Hymus dura et nivosa magnam perdit vinearum partem. 49. c. 425. b. Pecudum maxima pestis. 49. c. 425. a. Fames magna. 9. a. 19. c. 202. c. 217. d. 415. d. Galliam et Germaniam profligat. 163. d. Cogit homines immunda comedere animalia. 425. a.

Anno Chr. 1045.

Henricus, Franc. Rex, Abbatiam S. Medardi Suession. de potestate Stephani Com. eripit; castrum de Vico eidem Ecclesiæ restituit. 367. b. nn. Imberto Paris. Episc. et ejusdem Ecclesiæ Canonicis, SS. Stephani, Juliani, Severini, et Bacchii concedit Ecclesias, quarum quædam Abbatiali dignitate erant olim sublimata. 578. d-e. 579. a. n.

Robertus, Burgundiæ Dux, Halinardo Abbati Conobioque S. Benigni Divion. immunitatem permittit in burgo seu claustro S. Benigni. 611. c-d.

Gaufridus, Com. Andeg. donationes Parthenoni B. M. de Caritate seu de Roncerio factas confirmat. 649. d.

Viccom. Carnut. Gilduinus et uxor ejus Emelina S. Petro Carnut. donant Burgi consuetudines. 425. d.

Pontius III, Tolos. Com. in signum donationis Abbatiae Moisiac. factæ, unguam sui pollicis in tantum abscindit, ut ex eo sanguis exeat. 387. d. n.

Eduardus, Rex Angl. Leges promulgat, quibus tam Ecclesia, quam plebs Anglicana regitur. 282. c. 283. a.

Godefridus II, Dux Lothar. inferioris, hortatu quorundam, ad gratiam Imperatoris recuperandam adductus, ipsique se subjiciens, capitur et custodiæ mancipatur. 49. d. 60. a. 202. c. 245. c-d. 415. b. 425. d.

Filium suum Imperatori dans obsidem, relaxatur. 19. e. 163. e. n. 425. d. *Reginolt et Gerolt, Burgundiones, apud Solodurum Regi Germ. Henrico se dedunt.* 19. d. *Regale Colloquium apud Triburiam conductum præpedit Regis gravis infirmitas.* 19. d. 425. b. *Henricus, Germ. Rex, Natale Domini Goslarie celebrat, ubi socrus ejus de Pictavis adest cum gentis suæ Primoribus.* 60. a.

Castrum Reginaldi construitur. 169. c.

Constructio Ecclesiæ S. Sepulchri in Bituria à Gaufrido Bituric. Vicecomite. 169. c. Vide ad an. 1042.

Guifredus, Carcasson. Pontifex, ad Basilicam S. Martini in Comitatu Fenoliotensi dedicandam venit. 425. b-c.

Mors Theodelini Malliac. Abb. succedit Humbertus. 218. a.

Angelrannus, Ab. S. Richarii, moritur, et sepelitur in Eccl. ejusd. Abbatia. Guido Eccl. Ambian. Archidiac. postea ejusd. Sedis Ep. tumbam ejus epitaphio decorat. 132. a. n.

Ecclesia S. Gertrudis Nivel. reædificata, præsentem Henrico Imper. benedicatur. 353. a.

Monast. Hohenburg. in Alsatia in honore B. M. à Brunone Tull. Ep. dedicatur. 425. b.

Theodericus II, Metens. Ep. obit II Cal. Maii: in Eccl. S. Stephani sepelitur. 199. a. *Huic succedit Adalbero III.* 164. a. 352. d. 353. a. *Quidam hæc rejiciunt ad annum 1047.*

Hermannus Capellanus Regis Eduardi, ab eo Schireburnensem accipit Episcopatum. 342. n.

Anno Chr. 1046.

Henricus, Franc. Rex, Ecclesiæ B. Mariæ Stampensis castri concessa bona confirmat. 579. b-d. 580. a-b. n. *Epistolam accipit ab Episc. Leod. Wazone, quâ Præsul Regis animum mitigat, et revocat à voluntate sibi vindicandi regnum Lotharingiæ ac Palatium Aquisgranense, hereditario jure ab antecessoribus sibi debita.* 10. c-e. n. 11. a. *Rex jubet Episcoporum adesse Cætum, in quo recitata Epistolâ, protestatur pius Princeps hunc rectè dici Sacerdotem, hunc verè esse Episcopum, qui extraneus extraneo sibi, præ cunctis ex debito fidelibus, sanum dederit consilium.* 11. a. *Imperatori mox ex Italia reverso dexteram dat Rex cum sacramento, et recipit.* 11. b.

Agnes Comitissa cum marito suo Gaufrido Andegavim reversa, Cænob. in honore S. Trinitatis construit. 218. a. *Abbatia Vindocinensis fundatur à Gaufrido Martello.* 169. c.

Mors Hildegardis, Andegav. Comitissæ. 29. d. 349. b. *Cal. Aprilis obit.* 286. d. *Sepelitur in Monast. S. Nicolai.* 218. a. *Hildegardis uxor Fulconis Nerræ, mater Gaufridi Martelli Jerosolymis defuncta, propè loca Dominicæ sepulturæ humatur.* 218. n. 426. b. n.

Henricus III, Germ. Rex, in Burgundia regnat. 13. a. 200. b. *Mittit præceptum ut*

son fils pour ôtage. 19. e. 163. e. n. 425. d. *Deux Bourguignons, Reginolt et Gérolt, viennent à Soleure se soumettre au Roi de Germanie.* 19. d. *Le Roi est assez gravement malade pour retarder l'Assemblée indiquée à Tribur.* 19. d. 425. b. *Il célèbre la fête de Noël à Goslar, où se trouve la Comtesse de Poitiers sa belle-mère, avec les Principaux de son pays.* 60. a.

Construction du Château-Renaud. 169. c.

Le Vicomte Geofroi bâtit à Bourges une Eglise du S. Sépulchre. 169. c. *Voyez à l'année 1042.*

Guifroi, Evêque de Carcassonne, va dédier la Basilique de S. Martin dans le Comté de Fenouillede. 425. b-c.

Mort de Theodelin, Abbé de Maillezais; Humbert lui succède. 218. a.

Angelran, Abbé de S. Riquier, meurt: on l'enterre dans l'Eglise de son Abbaye. Gui, Archidiacre de l'Eglise d'Amiens, dont il devint Evêque, fait son épitaphe, et en décore son tombeau. 132. a. n.

L'Eglise de sainte Gertrude de Nivelles ayant été rebâtie, on en fait la bénédiction en présence de l'Empereur. 353. a.

Brunon, Evêque de Toul, dédie en l'honneur de la sainte Vierge le Monastère de Hohenbourg, ou Hohenberg, dans l'Alsace. 425. b.

Thierry II, Evêque de Mets, meurt le 30 Avril: il est enterré dans l'Eglise de S. Etienne. 199. a. *Adalberon III son successeur.* 164. a. 352. d. 353. a. *Quelques Ecrivains renvoient cette mort à l'année 1047.*

Le Roi Edouard fait Herman son Chapelain, Evêque de Schireburn. 342. n.

L'an 1046 de J. C.

Henri, Roi de France, confirme tous les biens qu'on avoit donnés à l'Eglise de sainte Marie d'Etampes. 579. b-d. 580. a-b. n. *Wazon, Evêque de Liege, lui écrit pour le porter à la paix, et pour le détourner de la résolution où il étoit de s'emparer de la Lorraine et du Palais d'Aix-la-Chapelle, qui lui appartenoient par droit de succession.* 10. c-e. n. 11. a. *Le Roi fait lire cette lettre dans une assemblée d'Evêques, et déclare que Wazon est un bon Prêtre et un digne Evêque, puisque, sans être son sujet, il lui donnoit de meilleurs conseils que tous ceux qui lui avoient promis fidélité.* 11. a. *Peu de temps après, l'Empereur étant revenu d'Italie, le Roi et lui lient amitié, et font serment de la conserver.* 11. b.

La Comtesse Agnès étant retournée à Angers avec son mari, elle bâtit un Monastère en l'honneur de la sainte Trinité. 218. a. *Geofroi Martel fonde l'Abbaye de Vendôme.* 169. c.

Mort d'Hildegarde, Comtesse d'Anjou. 29. d. 349. b. *Elle meurt le premier Avril.* 286. d. *Elle est inhumée dans le Monast. de S. Nicolas.* 218. a. *Hildegarde, femme de Foulque Nerra et mère de Geofroi Martel, meurt à Jérusalem; on l'enterre auprès du S. Sépulchre.* 218. n. 426. b. n.

Henri III, Roi de Germanie, regne en Bourgogne. 13. a. 200. b. *Il fait élire l'Abbé*

de S. Benigne de Dijon, Archev. de Lyon. 13. a. Halinard va à la Cour pour recevoir l'investiture. 13. b. 353. b. Il refuse de prêter le serment de fidélité; et le roi veut bien l'en dispenser: content de sa promesse, il le fait ordonner en sa présence, et fournit tout ce qui étoit nécessaire pour la cérémonie. 13. c-e. 353. b. Le Roi part pour Rome; il reçoit avec distinction le Pape Grégoire VI, qui étoit venu le trouver à Sutri. 14. a. 261. c-d. Dans une Assemblée tenue à Rome, on dépose trois Papes à la fois; et du consentement de l'Eglise de Rome, le Roi leur substitue Suideger, Evêque de Bamberg, qui prend le nom de Clément II. 14. a. 60. b. 73. c. 202. c. 214. d. 261. d. 294. a. 353. b. 415. c. 426. a. 641. a. Le jour de Noel que le Roi Henri célébroit à Rome, Clément II le couronne Empereur avec Agnès son épouse. 10. b. 49. e. 60. b. 214. d. 261. d. 294. a. 353. c. 415. c. 426. b. 559. n. 641. b. Les Romains font serment de ne jamais élire de Pape, sans le consentement de l'empereur. 353. c.

Des ennemis de l'Archevêque de Lyon Ode-ric, n'ayant pu le tuer autrement, le font périr par le poison. 12. e. Halinard élu à sa place, est sacré par Hugue, Archevêque de Besançon. 13. e. 14. a. 146. a. 345. c.

Assemblée d'Evêques, d'Abbés et des Princi-paux du pays dans le Monast. de sainte Marie, Diocese d'Elne, pour la dédicace de l'Eglise de ce Monast. 426. a-b.

Comencemens du monast. de sainte Croix de Kemperlé, dans la Province de Cornouaille en Bretagne. 218. a.

Guillaume fils d'Osberne avec Adélicie sa fem-me, bâtissent le monastere de Lyre. 366. d. n.

Le 16 de Juin, assemblée d'Evêques et de Comtes pour la Dédicace de S. Sauveur de Charroux. 218. b. 286. e. 426. d.

Fondation du Prieuré de S. Jean de Tornanc. 200. b.

Consécration du Monastere de S. Michel en l'Herm. 218. c.

Ermenald, Abbé de S. Pierre le-Vif, meurt le 25 d'Octobre; il est inhumé dans le Cloître de S. Pierre: il a pour successeur Gerbert, Moine du même lieu, qui auparavant étoit Abbé de sainte Marie. 196. c.

Après la mort de Fromond, Mainard devient Evêque de Troyes. 196. d.

Richard, Evêque de Verdun, meurt le 6 ou le 7 de Novembre: il est remplacé par Thierry, fils du Comte Vézelon. 146. a. 249. a-b. 345. c. 353. c. 413. c. 444. c.

Valéran, fils du Comte Gilduin, Moine après avoir été Comte de Bréteil, succede à Richard, Abbé de S. Vanne, décédé le 14 de Juin. 146. a. nn. 249. b. 345. c. 413. c. 414. c. 459. b. 460. a.

Durant II devient Abbé de Savigni après Lenton. 200. b. Cette Abbaye reçoit plusieurs bienfaits de différents Seigneurs. 200. b-c. n.

Leofroi, Chapelain du Roi Edouard, fait Evêque de Crid. 310. c. Il paroît une Comete. 283. a. Grande mortalité. 19. e.

Abbas S. Benigni Divion. Halinardus, Lugduni Episcopus constituatur. 13. a. Curiam adit Halinardus ad obtinenda Regalia. 13. b. 353. b. *Juramentum fidelitatis neganti gratiam facit Rex; verbo tantum et promissis Halinardi fidem assentiens, in presentia sua facit illum ordinari, dans ipsi quæcumque benedictioni erant necessaria.* 13. c-e. 353. b. *Regi Romam proficiscenti Gregorius VI apud Sutrium occurrit, à quo suscipitur honorificè.* 14. a. 261. c-d. *Concilio Romæ habito, tres deponuntur Papæ, et Suidegerus Babenbergens. Episc. qui et Clemens II, consensu Romanæ Ecclesiæ, eorum loco à Rege substituitur.* 14. a. 60. b. 73. c. 202. c. 214. d. 261. d. 294. a. 353. b. 415. c. 426. a. 641. a. *Romæ Natale Domini celebrans Rex Henricus, ipsa die à Clemente II cum Agnete uxore sua Imperiali Diademate insignitur.* 10. b. 49. e. 60. b. 214. d. 261. d. 294. a. 353. c. 415. c. 426. b. 559. n. 641. b. *Jurant Romani numquam se Papam electuros sine Imperatoris consensu.* 353. c.

Odelricus, Lugdun. Archiep. à quibusdam malivolis et invidis, qui ferro non potuerant, veneno perimitur. 12. e. *Loco ejus ordinatur Halinardus per manus Hugonis Archiep. Vention.* 13. e. 14. a. 146. a. 345. c.

Conventus Episcoporum, Abbatum atque Principum patriæ in Cœnob. S. M. Virg. territorio Arulensi, Diœcesi Elenensi, ad dedicandam ejusdem loci Ecclesiam. 426. a-b.

In Britannia Minori et Provincia Cornubiæ inchoatur Monast. S. Crucis Kemperl. 218. a.

Guill. filius Osberni et ejus uxor Adelicia Lyrense Cœnobium ædificant. 366. d. n.

Dedicatio Monast. S. Salvatoris apud Carrofum XVI. Cal. Julii in conventu Episcoporum et Comitum. 218. b. 286. e. 426. d.

Fundatur Prioratus S. Joan. de Tornanco. 200. b.

Monasterii S. Michaelis ad Eremum Consecratio. 218. c.

Obit VIII Cal. Nov. Abbas S. Petri Vivi Ermenaldus, in Claustro S. Petri sepultus: huic succedit Gerbertus Monac. ejusd. loci, jam antea S. Mariæ Abbas. 196. c.

Mainardus defuncto Tre-car. Ep. Frotmundo succedit. 196. d.

Defuncto VIII vel VII Idus Nov. Virdun. Episcopo Richardo, Theodericus Vezelonis Comitum filius Episcopatum Virdun. suscipit. 146. a. 249. a-b. 345. c. 353. c. 413. c. 414. c.

Richardus, Ab. S. Vitoni, moritur XVIII Cal. Julii; successorem habet Valerannum Gelduini Comitum filium, ex Comite Brituliensi Monachum. 146. a. nn. 249. b. 345. c. 413. c. 414. c. 459. b. 460. a.

Durantus II succedit Lentonii Saviniac. Abbati. 200. b. *Dona multa Abbatie Saviniac. collata.* 200. b-c. n.

Leofricus, Regis Eduardi Capell. fit Episc. Cridiatum. 310. c. *Cometes apparet.* 283. a. *Magna mortalitas.* 19. e.

Anno Chr. 1047.

L'an 1047 de J. C.

Clemens Papa II moritur mense nono promotionis. 20. a-b. 262. a. 426. c-d. 644. b. Halynardum petunt Pontificem Romani ab Imperatore : ille cognita voluntate Principis ac populi, ad Curiam ire dissimulat, donec alter eligatur. 14. b. 353. d.

Henricus, Franc. Rex, Ecclesiam S. Medardi Suession. à molestatione Roberti de Couciaco defendit. 367. c. n. Vocatum ab Abbate Rainaldo in judicium apud Cociacum ad Axonam Robertum eundem Rex damnat coram Episcopis, Abbatibus ac Nobilibus multis, atque consuetudinibus iniquis cedere compellit. 580. c-d. n. 584. a-d. n. 582. a. In Conventu Episcoporum et Optimatum Palatii Lauduni habito, bona quedam eidem Abbatix ab Hugone reddita confirmat. 582. b-e. n. 583. a. Chartæ Balduini Cancellarii sui subscribit. 573. n. Cum tribus millibus Francis Rex triginta Normannorum millia superat, ex quibus pereunt decem millia, reliqui fugiunt; Guillelmum Roberti filium invitit Normannis Ducem superponit. 43. b-d. 76. c-e. nn. 77. a. 159. c. 161. b. 166. e. 167. a. 196. d-e. 207. c. 247. b-c. 292. e. n. 366. d. 403. a-c.

Guido filius Rainaldi, Burgundionum Comitis, cum Guillelmo Norman. Duce propinquo suo à puerilibus annis educatus, plurimos Proceres à fidelitate Ducis avertit : ipse Principatum ambiens, in Dominum suum exercitum congregat apud Vallesdunas. 43. b-c. 76. c-d. 222. a. Guillelmus Nothus à Normannis pulsus, confugit ad Henricum Regem auxilium rogaturus apud Pexœium : Rex fines Norm. cum tribus tantum armorum millibus ingreditur. 161. b. 222. a. Eo adjutore Guidonem Burgundionem aliosque rebelles apud Valesdunas superat Guillelmus. 247. b-c. Guido ab Henrico Rege et Duce Guill. victus, fugere compellitur. 43. d. 76. e. 222. b. Normanni colla Regi subdunt, et Guillelmum ut suum Dominum recipiunt. Rex cum integro suorum numero in Franciam revertitur. 161. b. Prælium apud Vallesdunas inter Henr. Reg. Franc. et Proceres Norman. qui Guillelmum Nothum Ducem nolebant in Dominum recipere, in quo Guillelmus Regis auxilio victor factus, quosdam expellit rebelles, quosdam corpore minuit. 166. e. 167. a. 207. e. 256. a. 316. n. 366. d. 379. a. n. 387. a. 403. a-c. Subjectis Norm. Proceribus, Magnus habetur. 282. d.

Gaufridus, Com. Andegav. et Agnes ejus uxor in Apuliam cum Henrico Imperatore proficiscuntur. 285. n. Indè reversi, Gaufridus, consentiente conjuge, quemdam juris sui colibertum ab omni servitute liberum facit. 649. d. Abbatiam S. Palladii Gaufrido Comiti Guillel. Vicecom. Sancton. dimittit ad construendum Cænob. Sanctimonialium. 426. c. Gaufridus et ejus uxor Cænobium Sanctonis fundant in honore S. M. pro virginibus; ipsique concedunt Ecclesiam S. Dionysii in Insula Olarion. 426. c. n.

Le Pape Clément II meurt dans le neuvième mois de sa promotion. 20. a-b. 262. a. 426. c-d. 644. b. Les Romains demandent à l'Empereur qu'il leur donne Halinard pour Souverain Pontife : Halinard instruit des dispositions du Prince et du peuple, affecte de ne point aller à la Cour, jusqu'à ce qu'il y eût un Pape élu. 14. b. 353. d.

Henri, Roi de Fr. défend l'Eglise de saint Médard de Soissons contre les persécutions de Robert de Coucy. 367. c. n. L'Abbé Renaud cite ce même Robert à la Cour du Roi à Choisy sur Aine; il est condamné en présence des Evêques, des Abbés et de la Noblesse, et forcé de renoncer aux mauvaises coutumes qu'il levait sur l'Abbaye. 580. c-d. n. 584. a-d. n. 582. a. Dans une Cour tenue à Laon, le Roi confirme une restitution faite à cette même Abbaye. 582. b-e. n. 583. a. Il souscrit une Charte de son Chancelier Baudouin. 573. n. Henri avec trois mille François bat trente mille Normans, il en tue dix mille, et met le reste en fuite : malgré les rebelles, il établit Guillaume, Duc de Normandie. 43. b-d. 76. c-e. nn. 77. a. 159. c. 161. b. 166. e. 167. a. 196. d-e. 207. c. 247. b-c. 292. e. n. 366. d. 403. a-c.

Gui fils de Renaud, Comte de Bourgogne, qui dès son enfance avoit été élevé avec Guill. Duc de Norm. son parent, détourne plusieurs Seigneurs de la fidélité qu'ils lui devoient : l'ambition de régner lui fait assembler une armée près le Val-des-Dunes. 43. b-c. 76. c-d. 222. a. Guillaume chassé par les siens, va trouver le Roi à Poissi pour lui demander du secours : Henri entre en Normandie avec trois mille hommes d'armes. 161. b. 222. a. Avec ce secours, Guillaume remporte une victoire au Val-des-Dunes sur Gui et sur les autres rebelles. 247. b-c. Gui battu par le Roi et par le Duc, est forcé de prendre la fuite. 43. d. 76. e. 222. b. Les Normans se soumettent au Roi, et reconnoissent Guillaume pour leur Seigneur. Henri ramène toute son armée en France. 161. b. Bataille au Val-des-Dunes, entre Henri, Roi de France et les Seigneurs de Normandie, qui refusoient de reconnoître Guillaume le Bâtard pour leur Seigneur et leur Duc. Guillaume remporte la victoire avec le secours du Roi; il chasse une partie des rebelles, et fait trancher la tête aux autres. 166. e. 167. a. 207. c. 256. a. 316. n. 366. d. 379. a. n. 387. a. 403. a-c. Il soumet les Grands, et s'acquiert beaucoup de réputation. 282. d.

Geofroi, Comte d'Anjou, et Agnès son épouse vont dans la Pouille avec l'Empereur Henri. 285. n. Au retour de ce voyage, Geofroi, du consentement de sa femme, donne la liberté à un de ses serfs. 649. d. Guillaume, Vicomte de Saintes cède l'Abbaye de S. Pallais au Comte Geofroi, pour en faire un Monastere de Religieuses. 426. c. Geofroi et son épouse fondent à Saintes un Monastere de filles en l'honneur de la sainte Vierge, et lui donnent l'Eglise de S. Denys dans l'Isle d'Oléron. 426. c. n.

Conan, Duc de Bretagne, encore enfant, se sauve de la prison où le tenoit son oncle. 371. d. 426. c.

L'Empereur nomme Herrand à l'Evêché de Strasbourg, à la place de Guillaume, qui étoit mort en Automne; il donne celui de Verdun à Thiéri: il établit des Ducs pour les Normans d'Italie. A la place de Thiéri, qui venoit de mourir, il fait le Duc Adalbéron, Evêque de Mets. 20. a. Il rend le Duché de Lorraine à Godefroi, après lui avoir donné la liberté. 19. e. L'Empereur célébrant la fête de Noël à Poléthe, les Députés du peuple Romain viennent lui annoncer la mort du Pape Clément II. 60. c. 641. b.

Le fils de Godefroi, qui étoit en ôtage auprès de l'Empereur, étant mort, le Duc recommence la guerre. 60. a. 146. a. 163. e. n. 415. c. 425. d. L'Empereur donne le Duché de Godefroi à Albert. 20. a. Godefroi dépouillé de son Duché de la Mosellane, tue Albert qui en avoit pris possession. 20. b. n. 164. a. 202. c. n. 215. c. n.

Concile d'Elne tenu à Tuluge sous l'Evêque d'Ausone Oliba: dans ce Synode, on renouvelle, et l'on confirme les constitutions de la Treve du Seigneur, en présence et du consentement du Clergé, des Ducs et d'un grand nombre de fideles de l'un et de l'autre sexe. 514. a-d. n.

Gérard, Evêque de Cambrai, fait la Dédicace de l'Eglise de S. Michel sur la Montagne de Bruxelles; il y transporte le corps de sainte Gudule, dont cette Eglise porte actuellement le nom: cette cérémonie se fait en présence de Lambert Baudri, Comte de Louvain, qui établit douze Clercs pour desservir cette Eglise. 463. a-c.

Dédicace du Monastere de S. Fronton, par Aimon, Archevêque de Bourges. 287. e.

Mort de Poppon, Archevêque de Treves; Everard son successeur. 194. b. 353. c.

Adalbéron III, Evêque de Mets. 426. c.

Hugue, Evêque de Bayeux, fils du Comte Raoul, meurt; le Duc de Normandie donne cet Evêché à son propre frere Eude. 43. a-b.

Mort de Guillaume, Evêque de Strasbourg: Hetzel, ou Herrand lui succede. 426. c.

Hubert, Evêque d'Angers, meurt le 2 de Mars; Eusebe Brunon lui succede le 6 Décembre. 29. d. 286. e. 349. b. 649. d.

Oliba, Evêque d'Ausone, Abbé de Ripouil et de Cuxan, mort et enterré dans le Monastere de Cunan. 290. a.

Vie éclatante de Robert, Abbé de la Chaise-Dieu. 353. d.

Ordination d'Odylard, premier Abbé de Chalon-sur-Marne. 344. b.

Gradulfe, Abbé de Fontenelle, meurt le dernier jour de Février: Robert son frere lui succede. 16. c. 528. b.

Grandes neiges dans l'Occident. 294. a. 426. c.

L'hérésie de Bérenger commence vers cette année ou la suivante. 527. b.

L'an 1048 de J. C.

L'Empereur désigne Poppon pour successeur de Clément II: Poppon étoit élu Pape, il

Conanus puer, Britanniae Dux, de custodia patru sui elabitur. 371. d. 426. c.

Imperator Pontifices præficit Argentinæ Ecclesie Herrandum pro Willelmo autumnali tempore defuncto, Theodericum Viridunensi. Normannis, qui in Italicis partibus commorantur, Duces constituit. Adalberonem Ducem Metensis Ecclesie Episcopum, in locum nuper defuncti Theoderici sufficit. 20. a. Godefrido Duci custodiâ relaxato Ducatum Lothar. reddit. 19. e. Natale Dom. Poletthæ celebranti, mortem Clem. II Imperatori nunciant Legati Roman. 60. c. 641. b.

Godefridus, mortuo filio suo obside, rursus bellum sumit contra Imperatorem. 60. a. 146. a. 163. e. n. 415. c. 425. d. Ducatum ejus Adalberto tradit Imperator. 20. a. Albertus, qui Ducatum Mosellanorum Godefrido negatum susceperat, à Godefrido perimitur. 20. b. n. 164. a. 202. c. n. 215. c. n.

Synodus Helenensis sub Oliba Auson. Episcopo in loco Tulugiensi habita, in qua, presentibus et consentientibus Ecclesiasticis viris, Ducibus et utriusque sexûs fidelibus maximo numero congregatis, Pacis et Treugæ Domini constitutiones renovantur et confirmantur. 514. a-d. n.

Dedicatio Ecclesie S. Michaelis in Monte Bruxellæ à Gerardo Cameracensi Episcopo, et Translatio corporis sanctæ Gudulæ ab Ecclesia S. Gaugerici in eandem S. Michaelis Ecclesiam (quæ nunc S. Gudulæ nomen obtinet); ordinante et præsentente Lamberto Baldrico Lovaniensi Comite, qui duodecim Clericos ibidem constituit. 463. a-c.

Monasterium S. Frontonis dedicatur ab Aimone Bituric. Archiep. 287. e.

Poppo, Trevir. Archiep. obit; successorem habet Everardum. 194. b. 353. c.

Adalbero III, Metensis Episc. 426. c.

Moritur Hugo, Baiocens. Episc. filius Rodulphi Comitis; cujus Episcopatum Odoni fratri suo, Dux Norman. commendat. 43. a-b.

Willel. Argentin. Episc. obit: Hetzel succedit. 426. c.

VI Non. Martii mors Huberti Audev. Præsulis; cui succedit Eusebius Bruno VII Idus Dec. 29. d. 286. e. 349. b. 649. d.

Oliba, Episc. Auson. Abbas Rivipulli et Cuxani, fato fungitur in Monaster. Cuxan. ibique sepetitur. 290. a.

Floret Robertus, Abbas de Casâ Dei. 353. d.

Ordinatio Odywardi primi Abbatis Catalaun. 344. b.

Gradulfus, Ab. Fontanell. moritur pridie Nonas Martii: huic succedit frater ejus Robertus. 16. c. 528. b.

Nix magna in Occidente. 294. a. 426. c.

Circâ hunc annum aut sequentem exorditur error Berengarii. 527. b.

Anno Chr. 1048.

Clementi Papæ II, designante Imperatore, succedit Poppo, Damasus II vocatus. 60. c.

262. a. *Damasus paucis exactis diebus defungitur.* 20. b. 60. c. 73. c. 222. b. 262. a. 463. d. 644. b. *Bruno, Tullensis Episcopus apud Moguntiam, in Conventu Episcoporum et Procerum coram Imperatore habito, communi consilio eligitur.* 60. c. 73. c. 134. b. 164. b. 214. d. 222. b. 262. a. 369. a. 415. b. 426. c-d. 464. a. 644. b. *Tulli celebrat duos primos Nativitatis Dom. dies, et 27 Decembr. Romam proficiscitur.* 353. d. 369. a. 464. c. *Transiens per Medianum Monast. Oratorium S. Joan. Bapt. consecrat.* 369. a. n.

Henricus, Franc. Rex, fiscum quemdam ab exactione Vicaria immunem Ecclesie Carnotensi concedit. 583. c-d. n. *Seipsum ejusdem Ecclesie Advocatum declarat.* 584. a. n. *Datum à Theobaldo Camp. Comite Ecclesiam S. Aigulphi Pruvin. Monasterio S. Petri de Cella Trec. approbat et confirmat.* 584. b-c. 585. a-c. n. *Decano et Clericis Ecclesie S. Corneli Compend. concedit Præposituræ ministerium ut teneant et Canonicali auctoritate disponant.* 585. d-e. 586. a-c. *Colloquium apud Evodium in Metensi territorio Autumnali tempore habitum, in quo Henricus Franc. Rex et Imper. Henricus pacem pactumque confirmant.* 20. b. n. 149. b. 415. c.

Gaufridus Martellus Normanniam rapinis demolitur; Danfrontis castrum et Alencium, custodibus immissis, occupat. Dux Guillel. Danfrontem castellis stringit firmissimis, aditusque obstruit, Alencium diluculo venit: custodes, Ducis severitatem timentes, portas aperiant, ipsique reddunt castellum. Danfrontem celerrimè repetenti se et castellum Duci tradunt Danfrontani. Positis custodibus, Ambreras venit, ubi condito castello atque munito, Rotomagum regreditur. 44. a-c.

Mors Gaufridi, Comitis Engolism. 263. e.

Post mortem Alberti, Lothar. Ducis, Imperator Gerardum de Alsatia, Mosellanorum seu Lothar. Superioris, Fridericum vero fratrem Henrici, Ducis Bajoarice, Inferioris Lothar. Duces constituit. 19. e. 20. b. 164. b. 202. n. *Imperator Turego Ascensionem Domini, Pentecosten autem Solodoro celebrat; habito ibi cum Burgundionibus Colloquio, per Franciam Orientalem in Saxoniâ remeat.* 20. b. *Argentoratium venit.* 20. b. n.

Godefridus, Dux Lothar. Comes Fland. Balduinus et Theodericus Marchio de Phladinga contra Imperat. rebellant. 19. e. 20. a. 164. a. 202. c. 415. c. 425. d. *Episcopatus sibi contiguos ad injuriam Imperatoris populatur Theodericus: contra quem arma commovet Henricus; Principes nonnulli de partibus maritimis, cum Episcopis Leodiensi, Trajectensi atque Metensi Theoderico parant insidias: commissâ pugnâ, victum occidunt et Phladingam Imperatori subjiciunt.* 20. c.

Godefridus Dux Neomagi Palatium igne destruit. 60. a. 164. a. n. 202. c. 353. b. 425. d. *Godefridus et Balduinus civitatem Verdun. dolo captam incendunt et evertunt, cum Majori S. Mariæ Ecclesia.* 20. a. 60. b.

prend le nom de Damase II. 60. c. 262. a. *Damase meurt peu de jours après son élection.* 20. b. 60. c. 73. c. 222. b. 262. a. 463. d. 644. b. *Brunon, Evêque de Toul, élu Pape d'un consentement unanime, dans une assemblée d'Evêques et de Grands Seigneurs tenue à Mayence en présence de l'Empereur.* 60. c. 73. c. 134. b. 164. b. 214. d. 222. b. 262. a. 369. a. 415. b. 426. c-d. 464. a. 644. b. *Il célèbre les deux premières fêtes de Noël à Toul, et le 27 Décembre, il part pour Rome.* 353. d. 369. a. 464. c. *Il consacre l'Oratoire de S. Jean-Bapt. en passant par Moyen-Moutier.* 369. a. n.

Henri, Roi de Fr. accorde à l'Eglise de Chartres un fisc exempt du droit de Viguerie. 583. c-d. n. *Il se déclare Avoué ou Protecteur de cette Eglise.* 584. a. n. *Il confirme au Monastere de S. Pierre de la Celle à Troyes, ou Moutier-la-Celle, la donation que Thibaut, Comte de Champagne, lui avoit faite de l'Eglise de S. Ayoul de Provins.* 584. b-c. 585. a-c. n. *Il accorde la disposition de la Prévôté de leur Eglise au Doyen et aux Clercs de saint Corneil de Compiègne.* 585. d-e. 586. a-c. *Henri, Roi de France, et l'Emp. Henri font un Traité de paix et d'alliance, dans une entrevue qu'ils ont à Ivoy dans le pays Messin, pendant l'Automne.* 20. b. n. 149. b. 415. c.

Geofroi Martel ravage la Normandie: il s'empare des châteaux de Domfront et d'Alençon, où il met des garnisons. Le Duc Guillaume entoure Domfront de forteresses, et ferme tous les passages; il vole à Alençon: la garnison craignant d'être traitée avec rigueur, lui ouvre les portes et rend le château. Il retourne à Domfront avec la même célérité; les habitans se rendent, et lui remettent la place. Le Duc y met garnison, vient à Ambrières, où il bâtit un château, qu'il garnit de munitions, et s'en retourne à Rouen. 44. a-c.

Mort de Geofroi, Comte d'Angoulême. 263. e.

Après la mort d'Albert, Duc de Lorraine, l'Empereur donne la Mosellanne, ou la Lorraine Supérieure, à Gérard d'Alsace, et la Lorraine Inférieure à Frédéric, frere de Henri, Duc de Bavière. 19. e. 20. b. 164. b. 202. n. *L'Emp. passe l'Ascension à Turgaw, et la Pentecôte à Soleure, où il tient un Parlement avec les Bourguignons, il retourne en Saxe par la France Orientale.* 20. b. *Il va à Strasbourg.* 20. b. n.

Godefroi, Duc de Lorraine, Baudouin, Comte de Flandres, et Thierry, Marquis de Vlaerdingen, se révoltent contre l'Empereur. 19. e. 20. a. 164. a. 202. c. 415. c. 425. d. *Thierry ravage les Evêchés de son voisinage: l'Empereur envoie des troupes contre lui. Quelques Seigneurs des bords de la mer, avec les Evêques de Liege, d'Utrecht et de Mets, dressent des embûches à Thierry; ils le battent, le tuent, et soumettent Vlaerdingen à l'Empereur.* 20. c.

Le Duc Godefroi brûle le Palais de Spire. 60. a. 164. a. n. 202. c. 353. b. 425. d. *Godefroi et Baudouin ayant usé de trahison pour prendre la ville de Verdun, ils y mettent le feu, et la détruisent totalement avec l'Eglise*

principale dédiée à la sainte Vierge. 20. a. 60. b. 146. a. 164. a. n. 202. c. 249. d-e. n. 250. a. 413. c. 425. d. 426. c.

L'Empereur célèbre la fête de Noel à Freisingen. 60. c. Les Romains lui envoient une députation, pour le prier de donner un successeur au Pape Damase II, qui étoit déjà mort. 463. d. Il nomme Brunon, Evêque de Toul, Pontife de l'Eglise de Rome. 60. c.

Le Duc de Lorraine, Godefroi, fait sa paix avec l'Evêque de Verdun : il se soumet à la pénitence publique ; il contribue à rebâtir l'Eglise ; il prend le Comté de la ville. 250. b.

Le Comte Ditmar, frere du Duc Bernard, accusé par un de ses Chevaliers nommé Arnoul, d'avoir machiné contre l'Empereur, se bat avec ce Chevalier pour prouver son innocence ; il est vaincu et tué. 60. c.

L'Archevêque Gilduin préside à un Concile provincial assemblé à Sens, en présence du Roi de France. Dans ce Synode, on confirme la fondation du Monastere de S. Ayoul de Provins, faite par Thibaud, Comte de Troyes. 517. c-d.

Quelques paysans imbus de l'hérésie des Manichéens, tiennent furtivement des conventicules dans le Diocèse de Chalon-sur-Marne. 11. b-d. n.

Geofroi, Abbé de S. Jean d'Angely, fait consacrer son Eglise : la Comtesse Agnès assiste à la cérémonie avec ses enfans, Guillaume Aigret, Comte de Poitiers, et Gui ; il s'y trouve quatre Evêques, Brunon d'Angers, Guillaume d'Angoulême, Isambert de Poitiers et Arnoul de Saintes. 219. a. n. 426. d. n.

Dans le Monastere de Cérisy, on fait l'épreuve du feu sur un os du bras de S. Vigor. 277. n.

A Jérusalem, on élève le corps de S. Florbert de l'Eglise du S. Sépulchre. 353. c.

L'Abbesse de Montivilliers, parente de Guillaume, Duc de Normandie, voulant s'approprier une Eglise qui appartenoit aux Moines de S. Riquier, l'Abbé Gervin va trouver le Duc qui lui rend pleine justice. 132. a-b. n.

L'Evêque de Liege, Wazon, meurt le 8 de Juillet. Theoduin de Baviere lui succede. 12. b. n. 20. b. 164. a. 201. c. 294. a. 353. c. 415. c.

Mort de Poppon, Abbé de Stavelo, le 25 Janvier. 164. a. 353. c. 462. d.

Olbert, Abbé de Gublou ou Gemblours, et premier Abbé de S. Jacques de Liege, meurt le 14 Juillet dans le Monastere de S. Jacques : il a pour successeur un de ses parens, nommé Mascelin. 12. b. n. 164. a. 201. c-d.

Mort d'Isarnus, Abbé de S. Victor de Marseille. 426. d.

Foulque succede à Richard, Abbé de Corbie. 480. n.

Suppon quitte l'Abbaye du Mont S. Michel : il est remplacé par Raoul, Moine de Fécamp, Administrateur du Monastere de Bernai. 256. a.

Francon, Maître-Ecole à Liege, se distingue par sa science et par sa probité. 164. a.

On ressent un grand tremblement de terre la nuit du 13 Octobre. 20. b.

146. a. 164. a. n. 202. c. 249. d-e. n. 250 a. 413. c. 425. d. 426. c.

Imperator Natale Dom. Frisingæ celebrat. 60. c. Romani legationem ad eum mittunt, rogantes ut de successore Damasi II Summi Pontificis defuncti maturè provideat. 463. d. Brunonem Tullens. Episcopum Romanæ Ecclesie rectorem sufficit. 60. c.

Godefridus, Dux Lothar. pacem facit cum Episcopo Viridun. pœnitentiæ publicè se adjuccit ; dona confert ad Ecclesiam reœdificandam ; urbis Comitatum sibi vindicat. 250. b.

Dietmarus Comes, frater Ducis Bernhardi, ab Arnoldo Milite suo de inito adversus Imperatorem consilio accusatus ; objecti criminis purgandi causâ, congressus cum Milite, victus occiditur. 60. c.

Concilium Provinciæ Senonensis Senonis congregatum, Præsidente Gilduino Archiep. assistantibus omnibus Provinciæ Episcopis, præsente Henrico Franc. Rege. In hac Synodo, confirmatur Monasterii S. Agulfi Pruvini. fundatio facta à Comite Trecensi Theobaldo. 517. c.-d.

Rustici quidam perversum Manichæorum dogma sectantes, furtiva frequentant conventicula in Diœcesi Catalaunensi. 11. b-d. n.

Consecratio Monast. S. Joannis Engeriaci, curante Gaufrido Abbate. Celebritati interest Agnes Comitissa cum filiis suis Will. Pictav. Comite, cognom. Aigret, et Guidone ; adsunt etiam quatuor Episcopi, Bruno Andegav. Guill. Engolism. Isembertus Pictav. et Arnulfus Sancton. 219. a. n. 426. d. n.

In Cerasiac. Monast. os brachii S. Vigoris igne probatur. 277. n.

S. Florbertus elevatur de Ecclesia S. Sepulchri Jerosol. 353. e.

Abbatissa Villaris-Monasterii, Ducis Norm. Guillelmi consanguinea, Ecclesiam Scabellivillæ in jus suum contra Monachos S. Richarii tentat convertere : Guillelmum Ducem exoraturus Neustriam vadit Abbas Gervinus, cui Dux per omnia favet. 132. a-b. n.

Wazo Leod. Ep. moritur VIII Idus Julii : cui succedit Theoduinus de Bavaria. 12. b. n. 20. b. 164. a. 201. c. 294. a. 353. c. 415. c.

Mors Popponis, Abb. Stabulensis, 25 Jan. 164. a. 353. c. 462. d.

Olbertus, Ab. Gemblacensis, et primus S. Jacobi Leod. Ab. obit pridie Idus Julii in Monast. S. Jacobi : successorem habet Mascelinum consanguineum suum. 12. b. n. 164. a. 201. c-d.

Moritur Isarnus, Ab. S. Victoris Massiliac. 426. d.

Fulco Ab. Corbeie succedit Richardo. 480. n.

Abbatiam Montis S. Michaelis Suppo dimittit. Radulfus Fiscan. Mon. custos Monast. Bernaiensis, fit Abbas Montis S. Mich. 256. a.

Franco Scholasticus Leodic. Scientia Litterarum et morum probitate claret. 164. a.

Terræ motus magnus fit nocte III Idus Octobris. 20. b.

Anno Chr. 1049.

L'an 1049 de J. C.

Bruno Romæ 2 Februarii magno cum honore susceptus ut Summus Pontifex, 13 ejusdem mensis consecratur, et Papa Leo Nonus coronatur. 14. c. n. 20. c. 371. e. n. 426. e. 450. n. 463. n. 464. c. Post Pascha Romæ Synodum convocat Episcoporum Italiæ. 464. c. Halinardum Lugdun. Archiep. ad eam evocat cum omnibus Episcopis Galliæ. 14. c. In hac Synodo unâ voce Sanctorum numero adscribitur S. Gerardus Tull. Episcopus. 474. n. Humbertum Mediani Monasterii Abbatem, quem Romam duxerat, Siciliae ordinat Archiepiscopum. 369. a. Eundem effectum Cardinalem Romæ morari ad vices suas supplendas præcipit. 369. b.

Henricus, Franc. Rex, Lauduni Pentecostes solemnitate transigit. 464. d. Iluc accedenti occurrit Regi Herimarus S. Remig. Rem. Ab. consilium ejus et favorem expetit de Templo S. Remigii Apostolica benedictione consecrando; postulat ut præsentiam suam exhibeat Rex et Episcopus regni sui Principes secum interesse faciat: Henricus annuit benigne, seque tantæ festivitati affuturum asserit. 464. d. Ab Anlicis quibusdam deterritus à Papa intrâ regnum suum recipiendo, et à Concilio agendo, maxime ob civilium bellorum motus; Leoni mandat Rex per Sylvanectensem Episcopum ut adventum suum in Franciam ad tempus aliud differat. 465. c-d. Leonis responso Rex cognoscens Pontificem non permutasse propositum; iter contra regni sui rebelles aggreditur, secum ducens Episcopos et Abbates plerosque. 465. e. Ipsumque Remigianum Abbatem, cui tamen post iter unius diei cum dimidio, licentiam dat ad suos redeundi. 466. a.

Leo Papa à Romanis petitâ et obtentâ Galliæ revisendæ licentiâ, Henricum Imperat. in Saxonia degentem adit: cum Imperat. Coloniam advenit die SS. Apost. Petro et Paulo sacrâ, indè Remos profecturus. 464. d-e. Venit in Franciam. 14. c. n. 20. d. 42. c. 113. c. 160. d. 161. a. 222. c. 246. b. 310. d. 345. c. 354. b. 379. b. n. 415. c. Tullum 14 Septembris adveniens Leo, Episcopus et Abbates vicinarum regionum ad Synodum in Basilica S. Remigii Rem. celebrandam convocat. 465. a. Die mensis ejusdem 29 ad Monast. S. Remigii accedit et Remos solemniter ingreditur; postridiè redit ad S. Remigium, cujus Translationis festum 1 Octobris celebrat, atque Basilicam dedicat. 14. c. n. 20. d. 42. c. 134. c. 160. d. 222. c. 246. b. 250. d. 291. c. n. 310. d. 354. b. 466. d-e. 467. a. 491. b. n. 587. n. Privilegium concedit, quo septem duntaxat Sacerdotibus ejusdem Monasterii fas est in Majori Altari sacra peragere, excepto Remensi Archiepiscopo, S. Remigii Abbate, et Clero Remensi bis in anno. 467. a. Scribit ad Francos de festo Translationis S. Remigii Kalendis Octobris in Francia solemniter celebrando. 491. a-d. In choro Basilicæ S. Remigii Concilium 20 Episcoporum, 50 ferè Abbatum, et Ecclesiastici ordinis virorum quam-

Brunon arrive à Rome le 2 de février: on le reçoit avec beaucoup de distinction: il est sacré et couronné Pape le 13 du même mois sous le nom de Léon IX. 14. c. n. 20. c. 371. e. n. 426. e. 450. n. 463. n. 464. c. Après Pâques, il convoque à Rome un Concile composé des Evêques d'Italie. 464. c. Il y appelle Halinard, Archevêque de Lyon avec tous les Evêques des Gaules. 14. c. Dans ce Synode, Gérard, Evêque de Toul, est mis au nombre des Saints, d'une voix unanime. 474. n. Le Pape Léon fait Archevêque de Sicile Humbert, Abbé de Moyeu-Moutier, qu'il avoit amené à Rome. 369. a. Il le fait Cardinal, et l'établit son Vicaire à Rome. 369. b.

Henri, Roi de France, passe à Laon la fête de la Pentecôte. 464. d. Hérimar, Abbé de S. Remi de Reims, se trouve à l'arrivée du Roi pour lui demander la permission de faire consacrer l'Eglise de S. Remi par le Pape: il supplie le Monarque d'assister à la cérémonie, et d'y faire trouver les Evêques et les Grands de son Royaume: Henri consent à tout, et promet de s'y trouver. 464. d. Quelques Seigneurs de sa Cour le détournent d'admettre le Pape dans ses Etats, et de laisser assembler un Concile, surtout dans un tems de guerre civile. Le Roi dépêche l'Evêque de Senlis auprès du Pape, et lui mande de remettre à un autre tems son voyage en France. 465. c. d. Léon répond qu'il ne changera point ses dispositions; alors le Roi marche contre ses sujets rebelles, et emmène grand nombre d'Evêques et d'Abbés. 465. e. Après un jour et demi de marche, il permet à l'Abbé de S. Remi de s'en retourner. 466. a.

Le Pape Léon obtient des Romains la permission de retourner dans les Gaules; il va trouver l'Empereur dans la Saxe; il arrive avec lui à Cologne le jour de S. Pierre et S. Paul, pour prendre delà la route de Reims. 464. d-e. Il arrive en France. 14. c. n. 20. d. 42. c. 113. c. 160. d. 161. a. 222. c. 246. b. 310. d. 345. c. 354. b. 379. b. n. 415. c. Léon arrive à Toul le 14 de Septembre: il convoque les Evêques et les Abbés des Provinces voisines, pour se trouver au Concile qu'il devoit célébrer à Reims dans l'Eglise de S. Remi. 465. a. Il descend à S. Remi le 29 du mois de Sept. et le même jour, il fait son entrée solennelle à Reims; le lendemain il retourne à S. Remi. Le premier jour d'Octobre, il célèbre la fête de la Translation de ce Saint, et il consacre l'Eglise. 14. c. n. 20. d. 42. c. 134. c. 160. d. 222. c. 246. b. 250. d. 291. c. n. 310. d. 354. b. 466. d-e. 467. a. 491. b. n. 587. n. Il accorde un privilege par lequel il n'est permis qu'à sept Prêtres de S. Remi de célébrer au maître-autel, ainsi qu'à l'Archevêque de Reims, à l'Abbé de S. Remi, et deux fois l'année au Chapitre de Reims. 467. a. Il écrit aux François pour les engager à célébrer la fête de la Translation de S. Remi, le premier jour d'Octobre. 491. a-d. Pendant trois jours consécutifs, il tient dans le Chœur de l'Eglise de S. Remi, un Concile composé de 20 Evêques,

de près de 50 Abbés et de grand nombre d'Éclésiastiques. 14. c. n. 20. d. 522. 523, etc. On y fait plusieurs Canons pour détruire les vices et réformer les abus. 42. c. 113. c-d. 246. b. 354. b. 428. n. 523. a-d. Le Concile excommunie les Evêques, qui ayant été invités, ne s'y sont pas trouvés, sans avoir donné une excuse légitime, entr'autres l'Archevêque de Sens, les Evêques de Beauvais et d'Amiens, et l'Abbé de S. Médard, pour s'être retiré du Concile sans permission. L'Archevêque de S. Jacques en Gallice est séparé de la Communion, pour s'être attribué le nom d'Apostolique. Parmi les Laïques, le Concile excommunie les Comtes Engelrai et Eustache pour cause d'inceste, et Hugue de Braine, qui avoit répudié sa femme légitime, pour en épouser une autre. 523. c. Il défend à Baudouin, Comte de Flandres, de donner sa fille en mariage à Guillaume, Duc de Normandie, et à Guillaume de la prendre. 430. n. 523. c. Il cite le Comte Thibaud, pour avoir répudié sa femme. 523. c. Et Geofroi, Comte d'Anjou, qui tenoit en captivité Gervais, Evêque du Mans; le Concile lui ordonne, sous peine d'excommunication, de le mettre en liberté. 523. c. 635. a. Il excommunie ceux, qui par leurs persécutions, avoient obligé les Clercs de Compiègne à transporter le corps de S. Corneil à Reims. 523. c. On lit en plein Concile le privilège accordé par Léon à l'Eglise de S. Remi, et on le confirme. 523. d. Le Concile dépose Gilduin, Archev. de Sens, et Hugue, Evêque de Langres. 308. d. 344. b. 348. a.

Le Pape Léon confirme la possession de Belle-Isle à Cadvalon II, Abbé de Rhédon. 371. e. Au retour de Reims, il consacre à Mets l'Eglise de S. Arnoul. 369. b. n. Il dédie l'Eglise de la Magdelene à Verdun. 413. c. En Alsace, dans l'Abbaye d'Andelaw, il élève le corps de l'Impératrice sainte Richarde. 426. d. Il se trouve avec l'Empereur au Concile de Mayence. 262. b. Il répare les maux de l'Eglise, par les différens Conciles qu'il tient dans la Gaule et dans l'Allemagne. 308. d. 354. b. 641. c.

Guillaume Busace, voulant s'emparer du Duché de Normandie, le Duc prend sur lui le château d'Eu, et le force à s'expatrier. Busace va en France trouver le Roi Henri, qui le reçoit avec bonté, lui donne le Comté de Soissons et une épouse de condition. 45. a.

Les habitans de Rhédon reçoivent le Duc Conan. 371. e. 426. e.

L'Empereur Henri arrive à Cologne avec le Pape Léon. 464. e. Il assemble une armée contre Baudouin, Comte de Flandres. 310. c. Il entre en Flandres. 354. b. Le Pape Léon accompagne l'Empereur dans cette expédition. 164. b. 310. c. Léon réconcilie Godefroi avec l'Empereur: Baudouin persévérant dans sa rébellion, Henri marche contre lui; ce qui l'oblige à fléchir, et à venir faire ses soumissions à l'Empereur à Aix-la-Chapelle. 164. b. Ils font la paix. 20. c-d. 60. c. 125. n. 202. d. 262. b. 310. d. 415. c. Voyez l'année suivante.

Edouard, Roi d'Angleterre, à la prière de l'Empereur, ferme le port de Sandic, pour empêcher Baudouin de se sauver par mer. 310. d.

plurimorum habet trium dierum spatio. 14. c. n. 20. d. 522. 523, et aliis locis supra indicatis. Hujus Concilii canones quænam vitia reformant? 42. c. 113. c-d. 246. b. 354. b. 428. n. 523. a-d. Excommunicantur à Concilio Episcopi, qui invitati, sine excusatione absunt, inter hos Senon. Archiep. Episcopi Bellovac. et Ambian. Abbas S. Medardi, quod sine licentia à Concilio recesserit. Archiepiscopus Galliciensis S. Jacobi, qui Apostolici nomen sibi tribuerat, separatur à Communione. Inter Laicos excommunicati Comites Engelrai et Eustachius, propter incestum, Hugo de Braina ob matrimonium, legitimâ uxore dimissâ, contractum. 523. c. Interdictum Balduino Fland. Comiti ne filiam suam Willelmo Norman. Duci matrimonio conjungat, et Willelmo ne eam accipiat. 430. n. 523. c. Vocati Comes Theobaldus propter dimissam uxorem. 523. c. Et Gaufridus, Com. Andegav. propter captum à se Gervasium Episc. Cenom. sub excommunicationis pœna jubetur ipsi ut Gervasium à custodia liberet. 523. c. 635. a. Excommunicati illi quorum vexationes Clericis Compendiensibus occasionem dederant corpus S. Corneli Remos asportandi. 523. c. Privilegium à Leone Papa Ecclesie S. Remigii concessum, publicè recitatum confirmatur. 523. d. In eodem Concilio Gelduinus Senon. Archiep. et Hugo Lingon. Ep. deponuntur. 308. d. 344. b. 348. a.

Leo Papa Cadvalono II Rothon. Abbati Bellam-Insulam confirmat. 371. e. Remis rediens Metas, Ecclesiam S. Arnulphi consecrat. 369. b. n. Viriduni B. M. Magdal. Ecclesiam dedicat. 413. c. In Cænobio Virginum, quod vocatur Andela, in Alsacia, corpus sanctæ Richardis Imperat. elevat. 426. d. Synodus in præsentia Leonis et Imperatoris Moguntiae celebratur. 262. b. Synodus in Gallia et Germania habitis, statum Ecclesie meliorat. 308. d. 354. b. 641. c.

Villelmus Busacius Norman. Ducatum sibi vult vindicare: Augum castrum capit Dux, atque Villelmum rebellem cognatum suum cogit exulare. Busacius Henricum Franc. Regem adit, à quo benignè susceptus, Comitatum Suessionis cum nobili conjuge obtinet. 45. a.

Redonenses Conanum recipiunt. 371. e. 426. e.

Henricus Imper. cum Leone Papa Coloniam advenit. 464. e. Exercitum congregat contra Balduinum Fland. Comitem. 310. c. Belgicam ingreditur. 354. b. Leo Papa Imperatorem comitatur in hac expeditione. 164. b. 310. c. Godefridum Imperatori reconciliat Pontifex: Balduino pertinaciùs agente, exercitum contra eum ducit Imperator: tandem flexus, condicto die Aquis Balduinus Imperatori satisfacit. 164. b. Cum Imperatore pacificatur. 20. c-d. 60. c. 125. n. 202. d. 262. b. 310. d. 415. c. Vide an. sequent.

Rex Angl. Eduardus ab Imperatore rogatus, cum classe magna Sandicum portum tenet, ne Balduinus ad mare fugiat. 310. d.

Swanus Rex Danorum cum classe adest Imperatori, cui fidelitatem jurat. 310. d.

Dedicatio solemnitas Ecclesie S. Remigii Remensis, facta 2 Octobris à Leone IX Papa. 463. et seqq.

Reliquie S. Cornelii et aliorum SS. in Basilica Compend. asservatæ, Remos propter bella translata, 2 Octobris à Leone Papa intra Ecclesiam S. Remigii suscipiuntur. 466. d.

Gervinus Centul. Ab. corpus B. Remigii cum tribus aliis viris Sanctis effert jussu Papæ. 134. c. *Corpus idem Summus ipse Pontifex, cum Archiepiscopis et Abbatibus, suppositis humeris sustinet.* 466. d.

Gilduinus, Senonensis Archiep. à Leone Papa in Concilio Remensi exauctoratus, Mainardo Trecenti Episcopo locum facit. 196. e. 283. b. 308. d. 585. n.

Hugone Lingon. Episcopo deposito, substituitur Harduinus. 345. c. 354. c.

Budicus Nannet. Episc. propter Simoniacam hæresim à Leone IX in Concilio Rem. deponitur. 412. d.

Fulco, Abb. Corbeie Synodo Rem. sub Leone Papa IX interest. 480. n. *Nomina Abbatum aliorum et Episcoporum.* 522. c-e.

Wlfricus, Abb. S. August. Cantuar. et Alwinus Abb. S. Benedicti Ramesiensis, ab Eduardo Rege Angl. missi, Remensi intersunt Synodo. 310. e. 522. e. n.

Renoldus, Abb. S. Medardi Suession, è Sede dejectus, quod absque Regis voluntate, Romæ vocatus abierit. 367. c. n.

Dedicatio Monast. S. Hilarii Pictav. jussu Agnetis Comitissæ, presentibus Archiep. et Episcopis plurimis. 218. c-d.

Gerardus, Camerac. Episc. 14. Martii defungitur. 124. n. *Lietbertus loco ejus præficitur ab Henrico Imperatore, cui facit fidelitatem.* 124. a-d. n. 125. a. 389. n.

Joannes urbis Camerac. Castellaniam ab Episcopo Lietberto exigens, matrem Ecclesiam S. M. violenter invadit, uxorem suam introducit in cameram Pontificis; stratum suum in lecto Lietberti parari facit; Episcopo portas claudit appropinquanti. Episcopus ad novum S. Mariæ castellum divertit. 125. b-c. *Balduinus Com. Fland. à Rege Franc. revertens, Episcopum secum deducit ad civit. Camer. intrat Episcopus, Balduino comitante; Joannes expellitur. Castellaniam civitatis Hugoni nepoti Gualteri Castellani concedit Pontifex.* 125. c-d.

Leothericus Antistes Ecclesie Laudun. ordinatur. 197. a.

Vivianus, Abbas S. Dionysii obit. 377. d.

S. Odilo Cluniac. Abb. multorum pater Monaster. moritur Cal. Jan. die Circumcisionis Dom. 20. c. 164. a. Hugo substituitur. 196. d. n. 218. c. n. 283. a. 285. c. 294. d. 353. c. 388. a.

Mors Cadvaloni II Rothon. Abb. succedit Perenesius. 371. e. n.

Terræ motus magnus fit Cal. Martii die Dominicæ, et magna mortalitas hominum

Le Roi de Danemarck Suain, vient avec une flotte au secours de l'Empereur, à qui il fait serment de fidélité. 310. d.

Dédicace solennelle de l'Eglise de S. Remi de Reims, faite le 2 d'Octobre par le Pape Léon IX. 463. et suiv.

Le même jour, le Pape reçoit dans l'Eglise de S. Remi les Reliques de S. Corneil et des autres Saints, conservées dans l'Eglise de Compiègne, que les guerres civiles avoient obligé de transporter à Reims. 466. d.

Gervin, Abbé de S. Riquier, porte le corps de S. Remi avec trois autres SS. personnages, par ordre du Pape. 134. c. Le Souverain Pontife soutient lui-même le corps avec des Archevêques et des Abbés. 466. d.

Mainard, Evêque de Troyes, prend la place de Gilduin, Archev. de Sens, qui avoit été déposé par le Pape dans le Concile de Reims. 196. e. 283. b. 308. d. 585. n.

Hardouin succede à Hugue, Evêq. de Langres, déposé dans le même Concile. 345. c. 354. c.

Le même Concile dépose Budic, Evêque de Nantes, comme Simoniaque. 412. d.

Foulque, Abbé de Corbie, assiste au Concile tenu à Reims sous le Pape Léon IX. 480. n. Noms des Evêques et des Abbés qui composoient le Concile. 522. c-e.

Wlfric, Abbé de S. Augustin de Cantorberi, et Alwin, Abbé de S. Benoît de Ramese, envoyés au Concile de Reims par Edouard, Roi d'Angleterre. 310. e. 522. e. n.

Rénolde, Abbé de S. Médard de Soissons, est chassé de son Siege, pour avoir été à Rome sans la permission du Roi. 367. c. n.

La Comtesse Agnès fait consacrer le Monastere de S. Hilaire de Poitiers, en présence de plusieurs Archevêques et Evêques. 218. c. d.

Gérard, Evêque de Cambrai étant mort le 14 de Mars, l'Empereur nomme à sa place Lietbert, qui lui prête le serment de fidélité. 124. a-d. n. 125. a. 389. n.

Jean voulant forcer l'Evêque Lietbert à lui céder la Châtellenie de Cambrai, il se rend maître de l'Eglise principale de sainte Marie : il introduit sa femme dans la chambre de l'Evêque et fait préparer son lit pour y coucher : il fait fermer les portes au Prélat. Lietbert se retire au nouveau château de sainte Marie. 125. b-c. Baudouin, Comte de Flandres, revenant d'auprès du Roi de France, mene l'Evêque à Cambrai : l'Evêque et le Comte entrent et chassent Jean. Lietbert donne la Châtellenie à Hugue, petit-fils du Châtellain Gautier. 125. c-d.

Ordination de Léotheric, Evêque de Laon. 197. a.

Mort de Vivien, Abbé de S. Denys. 377. d.

S. Odilon, Abbé de Cluni, pere de plusieurs Monasteres, meurt le 1 de Janv. jour de la Circumcision. 20. c. 164. a. Hugue lui succede. 196. d. n. 218. c. n. 283. a. 285. c. 294. d. 353. c. 388. a.

Mort de l'Abbé de Rhédon Cadvalon II : il a pour successeur Pérénés. 371. e. n.

Le Dimanche premier jour de Mars, grand tremblement de terre, suivi d'une grande

mortalité d'hommes et d'animaux. 154. a.

Vers cette même année, Robert, Duc de Bourgogne, fait une ordonnance de l'avis de son Conseil, par laquelle il veut que les Moines de Cluni possèdent tranquillement le lieu de Jully, que Manassès, Archevêque d'Arles, avoit donné à cette Abbaye : donation qu'il avoit confirmée par son testament, et qui avoit été légalement autorisée. 612. a-c. 613. a.

L'an 1050 de J. C.

Mort de Mathias, Comte de Nantes : son frere Hoel lui succede. 349. b. 412. n. Guifroi, Comte de Cerdagne fils d'Oliba, Comte de Bésalu, meurt, et est enterré dans l'Abbaye de Canigon, qu'il avoit bâtie et fondée. 290. b. n.

Baudouin, Comte de Flandres, s'empare du Hainault, et se révolte contre l'Empereur. 354. c. L'Empereur Henri fait une irruption dans une partie des Gaules contre les Ducs Godefroi et Baudouin, les oblige de se rendre, et s'en retourne victorieux. 215. d. Le Duc Godefroi rentre en grace auprès de l'Empereur par la médiation du Pape et des Seigneurs : l'Empereur arme contre Baudouin. 60. d. Il marche à sa rencontre par Cambrai. 415. c. *Voyez l'année précédente.*

Naissance de Henri IV, Roi de Germanie. 20. d. 427. a. 641. c. Le 11 de Novembre. 60. d. En 1048. 73. c. 214. d. En 1051. 60. d. Le Pape Léon IX le baptise. 29. d. 218. e. L'Empereur Henri célèbre la fête de Noel à Worms. 641. d.

Bérenger, Archidiacre d'Angers, avance des propositions absurdes et condamnables au sujet du Corps et du Sang de N. S. 344. d. e. Il nie que le pain et le vin, dont on se sert à l'autel, soient le Corps véritable et substantiel de J. C. après la consécration. 191. b. Il répand ses erreurs dans toute la France. 191. b. Il trouble le Royaume. 354. d. Le Légat Giraud assemble un Concile à Tours contre l'hérésie de Bérenger. 527. b.

Le Pape Léon condamne l'erreur de Bérenger dénoncée au S. Siege, dans un Concile assemblé à Rome après Pâques. 426. e. On y lit et on y proscriit la lettre de Bérenger à Lanfranc, qui est justifié du soupçon d'erreur dont on l'avoit chargé auprès du Souverain Pontife, à l'occasion de sa lettre à Bérenger. 527. d.

Bérenger va en Normandie pour entretenir ses partisans dans sa doctrine, et se faire de nouveaux sectateurs. Quelques mois après son arrivée, le Duc Guillaume convoque une Assemblée à Brionne : Bérenger y est confondu, de même qu'un Clerc qu'il avoit amené avec lui, et sur l'éloquence duquel il comptoit triompher dans la dispute. 527. c. 528. b. 532. a. b. c.

Au mois de Septembre, le Pape Léon IX préside au Concile de Verceil. Deux Clercs partisans de la doctrine de Bérenger font de vains efforts pour la défendre. On y lit et on y condamne le livre de Jean Scot sur l'Eucharistie. 191. b. 355. a. 372. a. 427. a. 527. e. 528. a. c.

Le bruit de l'hérésie de Bérenger se répand jusqu'aux extrémités de la France et dans la

et jumentorum consequitur. 154. a.

Circà eundem annum, Rôbertus, Dux Burgundie, in Concilio fidelium suorum præcipit ut Cluniacenses Monachi cum omni securitate possideant locum Juliacum, à Manasse Arclat. Archiep. eidem Abbatie donatum, testamento ejus atque legali autoritate confirmatum. 612. a-c. 613. a.

Anno Chr. 1050.

Matthias, Comes Namnetensis, obit : cui succedit Hoellus frater ejus. 349. b. 412. n. Guifredus, Comes Cerritan. filius Olibani Comit. Bisuld. obit : sepelitur in Monast. Canigon. à se constructo et dotato. 290. b. n.

Balduinus, Flandriæ Comes, Comitatum Hainonensem invadit ; contra Imperatorem rebellat. 354. c. Henricus Imperator quasdam partes Gallie invadit contra Godefridum et Balduinum Duces, quibus ad deditonem coactis, victor cum triumpho revertitur. 215. d. Dux Godefridus, interventu Pape et Principum, gratiam Imperatoris obtinet : Imperator super Balduinum expeditionem movet. 60. d. Per Cameracum contra Balduinum procedit. 415. c. Vide annum præcedentem.

Henricus IV, Germ. Rex, nascitur. 20. d. 427. a. 641. c. III Id. Novembr. 60. d. Anno 1048. 73. c. 214. d. Anno 1051. 60. d. A Leone Papâ IX baptisatur. 29. d. 218. e. Imperator Henricus Natale Domini Wormatiæ celebrat. 641. d.

Berengarius, Andegav. Archidiaconus, absurdam de Corpore et Sanguine Domini et reprobam quæstionem concitat. 344. d. e. Panem et vinum in altari apposita, post consecrationem Sacerdotis, verum et substantiale Corpus Domini esse denegat. 191. b. Omnis Gallia ejus doctrinâ scætet. 191. b. Francia per Berengarium turbatur. 354. d. Turonis Concilium cogit Giraudus Legatus adversus Berengarii errorem. 527. b.

Leo Papa Synodum Romæ post Pascha colligit, in quo hæresim Beringerianam nuper à Apostolicam Sedem delatam damnat. 426. e. In eâ lecta et proscripta Berengarii ad Lanfrancum Epistola, et Lanfrancus purgatus ab erroris suspicione quam ob epistolam ipsius ad Berengarium, apud Summum Pontificem incurerat. 527. d.

Berengarius Normanniam adit sectatores suos in suâ sententiâ confirmaturus novosque sibi comparaturus. Aliquot mensibus ab ejus accessu celebratur, Guillelmi Ducis operâ Conventus Brionæ, in quo consultatur Berengarius cum quodam Clerico in cujus eloquentiâ victoriæ spem sibi fecerat. 527. c. 528. b. 532. a. b. c.

Mense Septembri, Leo Papa IX præest Concilio Vercellensi, in quo duo Clerici Berengarianæ doctrinæ sectatores patronum defendere impares se præbuerunt, et Joannis Scotti liber de Eucharistiâ lectus et proscriptus est. 191. b. 355. a. 372. a. 427. a. 527. e. 528. a. c.

Berengarianæ hæresis famâ apud extremam Galliam et etiam apud Germaniam percre-

brescente, Deoduinus seu Theoduinus Leod. Episc. Henrico Franciæ Regi scribit de non audiendis in Concilio quod Rex indixerat, Berengario et ejus fautore Brunone Andegavensi Episcopo, utpote hæreseum jamprîus ab Ecclesiâ damnatarum reis. Quoad Brunonem censet Theoduinus Episcopum à Concilio non damnandum, nisi præcesserit Romanæ Sedis autoritas. 497. c. n. 498. a. b.

XVII Calend. Novembris, Concilium Parisiense à Rege Henrico indictum, ipse præsentè, adstantibus viris non tantùm Ecclesiasticis, sed et nobilibus Laicis celebratur : in eo Berengarii absentis epistola ad Paulum Primicerium Metens. publicè lecta et omnibus invisâ : Decretum contrâ Berengarium et sequaces, quòd nisi respiscerent, ab omni exercitu Francorum, præeuntibus Clericis cum Ecclesiastico apparatu, instanter quæsiti ubicunque convenissent, eò usque obsiderentur, donec aut consentirent Catholicæ fidei aut mortis pœnas luituri caperentur. 528. d. 532. e. 533. a. b.

Guido, Abbas de Cruce S. Leufredi, librum elegantem de Corpore et Sanguine Domini edit contrâ Berengarium. 354. e. 427. a.

Leo Papa IX Gallias et Episcopatum suum Tullensem revisit. 29. d. Apud Civitatem Lingonas, Arduinum ab Halinardo Lugdun. Archiep. ordinandum curat. 14. c. 614. n. S. Gerardum Tullensem Episcopum Sanctorum Catalogo adscribit. 164. c. n. Ejus corpus solemniter transfert. 474. b. Privilegium concedit Abbati S. Mansueti Tull. 474. n. Epistolâ ad Principes Britannicæ Conanum II et Alanum scriptâ, sententiam pronuntiat pro Turonensi Ecclesia adversus Dolensem ; resistentes et Simoniacos, atque ab eis ordinatos cœcommunicat. 651. e. n. 652. a-c.

S. Tietbaldus inter nobiles Francorum claret : mundo abnegato, in Vincentiâ Venetiæ urbe reclusus, duodecimo conversionis suæ anno moritur. 164. b.

Bovo, S. Bertini Abbas, Ecclesiæ reparationi advigilans, S. Bertini feretrum invenit. 380. e. n.

Bardo, Mogunticæ Episc. obit ; claret miraculis. 164. c. Robertus London. Episc. genere Normannus, succedit Doroborn. Archiep. 283. a. 311. n. Garnerius seu Warnerius, Præpos. S. Stephani Divion. obit. 427. a.

S. Ebrulfi Monasterium à Willelmo Gerroiano et nepotibus suis Roberto et Hugone de Grentemaisnilio apud Uticum restauratur, Ducisque protectioni commendatur. Theodericus Gemmeticensis Monachus, ab Hugone Leovii Pontifice ibi Abbas consecratur. 46. b. c. n. 222. c. 224. c. d. 247. a. n.

Anno Chr. 1051.

Rex Franciæ, Henricus, legatos dirigit ad Ruscicæ Regem, de Annâ ejus filiâ in uxorem petendâ : quorum petitioni annuens Rex Gerisclus seu Jeroslaus, filiam suam in Franciam cum multis donis mittit. 481. n. Ad hunc annum referrî debent nuptiæ Regis Henrici

Germanie : Déoduin ou Théoduin, Evêque de Liege, écrit à Henri, Roi de France, de ne pas permettre que l'on entende dans le Concile qu'il avoit indiqué, ni Bérenger ni Brunon, Evêque d'Angers, l'un de ses partisans, parce qu'ils sont accusés d'hérésies déjà condamnées par l'Eglise. Quant à Brunon, Théoduin pense que le Concile ne peut pas condamner un Evêque, sans avoir obtenu préalablement le consentement du S. Siege. 497. c. n. 498. a. b.

Le 16 Octobre, le Concile de Paris indiqué par le Roi, tenu en sa présence, et où assistent non-seulement les Evêques et d'autres Ecclésiastiques, mais encore les nobles Laïcs : Bérenger ne s'y trouve pas : on y lit publiquement sa lettre à Paul, Primicier de Mets, qui est blâmée de tous ; on y fait un décret contre Bérenger et contre ses Sectateurs : il y est dit que s'ils ne renoncent à leurs erreurs, les troupes du Roi ayant à leur tête le Clergé en habit Ecclésiastique, les poursuivront et les assiègeront par-tout où ils se trouveront, jusqu'à ce qu'ils se soumettent à la Foi Catholique, ou qu'ils aient été punis de mort. 528. d. 532. e. 533. a. b.

Gui, Abbé de la Croix S. Leufroi, publie contre Bérenger un excellent livre au sujet du Corps et du Sang de N. S. 354. e. 427. a.

Le Pape Léon IX revient dans les Gaules, et va revoir son Evêché de Toul. 29. d. A Langres, il fait ordonner Arduin par Halinard Archev. de Lyon. 14. c. 614. n. Il canonise S. Gérard, Evêque de Toul. 164. c. n. Fait la translation solennelle de son corps. 474. b. Il accorde un privilege à l'Abbaye de S. Mansuy de Toul. 474. n. Par sa lettre adressée aux Princes de Bretagne Conan II et Alain, il décide en faveur de l'Eglise de Tours contre celle de Dol ; et il excommunie ceux qui résisteront à son jugement, ainsi que les Simoniaques et ceux qu'ils ont ordonnés. 651. e. n. 652. a-c.

S. Thibaut, François, distingué par sa naissance, ayant renoncé au monde et s'étant fait Reclus à Vicence, dans l'Etat de Venise, meurt au bout de douze années de retraite. 164. b.

Bovon, Abbé de S. Bertin, faisant travailler aux réparations de son Eglise, découvre le tombeau de S. Bertin. 380. e. n.

Bardon, Evêque de Mayence, meurt : sa sainteté éclate par des miracles. 164. c. Robert, Evêque de Londres, Normand de naissance, succède à l'Archevêque de Cantorbéry. 283. a. 311. n. Mort de Garnier ou Warnier, Prévôt de S. Etienne de Dijon. 427. a.

Guillaume de Giroie et ses neveux Robert et Hugues de Grentemaisnil rétablissent l'Abbaye de S. Evroul, et la mettent sous la protection du Duc de Normandie. Thierry, Moine de Jumièges, en est béni Abbé par Hugues, Evêque de Lisieux. 46. b. c. n. 222. c. 224. c. d. 247. a. n.

L'an 1051 de J. C.

Henri, Roi de France, envoie demander au Roi de Russie sa fille Anne en mariage : Gériscle ou Jéroslaüs y consent, et l'envoie en France avec beaucoup de présents. 481. n. On doit rapporter à cette année le mariage du Roi Henri avec Anne fille du Roi de Russie, et le

couronnement de cette Reine, quoique plusieurs Auteurs le fixent à l'année 1044. 29. d. n. 159. c. n. 161. b. c. 319. b. n. 384. d. 481. a. b. n. Le mariage du Roi de France avec Anne est célébré à Reims dans la même assemblée où Lietbert est sacré Evêque de Cambrai. 197. n. 481. a. b. n. Le Roi Henri étant au Palais de Vitry au mois de Septembre, le onzième jour de la Lune, Indiction V, l'an XXI de son Règne, érige en Abbaye l'Eglise de la Chaise-Dieu en Auvergne, et confirme les donations qui lui avoient été faites, dans une assemblée composée des Grands du Royaume et des premiers Officiers du Palais. 588. a.

Guillaume, Duc et Comte de Poitiers, épouse Ermensinde. 29. d. 219. a. 644. c.

Vers cette année, meurt Hugues II, Comte du Maine : son fils Herbert II ne jouit du Comté que dix ans après la mort de son pere. Pendant ce tems-là, Geoffroy-Martel, Comte d'Anjou, possède le Comté du Maine. 633. e. 634. b.

Le Comte Lantpert veut se révolter contre l'Empereur, qui l'oblige à se soumettre. 20. c. Baudouin, Comte de Flandres, fait la guerre à l'Empereur avec son fils Baudouin, et s'empare de Mons et du Comté de Hainault. 164. c. 202. d. 294. a. 415. c. n. L'Empereur Henri entre sur les terres du Comte Baudouin par Cambrai, et ravage le pays jusqu'à Douay : le Comte lui fait serment de fidélité, et l'Empereur se retire. 344. d. L'Archevêque Hériman baptise à Cologne Henri fils de l'Empereur. 427. b. n. (Voyez à l'année 1050). L'Empereur passe la fête de Noël à Goslare. 20. e.

Eustache l'ancien, Comte de Boulogne, mari de Gode sœur du Roi Edouard, passe la mer avec quelques Vaisseaux au mois de Septembre, et vient à Cantorberi. Il s'y élève une émeute dans le peuple à l'occasion d'un habitant de Cantorberi, qui avoit été tué par un soldat d'Eustache. Le Comte et les siens massacrent plusieurs autres habitans sans distinction d'âge ou de sexe : les habitans accourent pour se défendre : le Comte Eustache et les siens se retirent à Glavorne auprès du Roi Edouard. Le Comte Godwin leve une armée avec ses fils, envoie redemander au Roi Edouard Eustache et ses soldats, tant les Normans que les Boulonnois, avec menace de faire la guerre, si on ne lui accorde pas sa demande. Le Roi est d'abord embarrassé sur le parti qu'il doit prendre ; cependant voyant approcher les troupes des Comtes Siward, Léofric et Rodolfe, il refuse de rendre aucun de ceux que Godwin avoit demandés. Godwin et ses fils sont exilés, et se retirent auprès du Comte Baudouin. Le Roi répudie Edgitha, fille du Comte Godwin. 310. e.

Guillaume, Duc de Normandie, vient en Angleterre : le Roi le reçoit avec beaucoup d'honneurs, et le renvoie en Normandie comblé de présens. 311. b. Il n'est point alors question entr'eux de la succession à la couronne d'Angleterre. 154. a.

Bérenger continue de troubler la France par ses erreurs. 164. c. 427. a. Lanfranc, Prieur du Bec, depuis Abbé de Caen et Archevêque de Cantorberi, célèbre par sa science et par sa

cum Annâ Ruscîæ Regis filiâ et Regina coronatio, licet à quibusdam referantur ad annum 1044. 29. d. n. 159. c. n. 161. b. c. 319. b. n. 384. d. 481. a. b. n. Nuptiæ Regis Franciæ cum Annâ, Remis in eodem conventu celebratæ, in quo Lietbertus consecratur Camerac. Episcop. 197. n. 481. a. b. n. Henricus Franciæ Rex, Victriaco Palatio, mense Septembri, Lunâ XI, Indictione V, anno Regni sui XXI, in concilio cum Proceribus et Primoribus Palatii, Ecclesiam Casæ-Dei apud Arvernos in Abbatiam erigit, atque dona eidem Ecclesiæ concessa Diplomate confirmat. 588. a.

Guillelmus, Dux et Com. Pictav. uxorem ducit Ermensindim. 29. d. 219. a. 644. c.

Circâ hunc annum, obiit Hugo II, Genom. Comes : filius ejus Herbertus II non obtinet Comitatum nisi decennio post obitum patris. Interea Gaufridus Martellus Andegav. Comes Cenomanensem Comitatum tenet. 633. e. 634. b.

Imperator Henricus Lantpertum Comitem rebellare cupientem ad deditionem compellit. 20. c. Balduinus Flandrensis cum filio suo Balduino, contra Imperatorem rebellans, Montem Castrî-loci et Hainoniensem Comitatum invadit. 164. c. 202. d. 294. a. 415. c. n. Henricus Imperator per Camerarum Balduini Comitis terram ingrediens, usque Duacum depopulatur : dato per Comitem fidelitatis sacramento, rursus recedit Imperator. 344. d. Henricus Imperatoris filius baptisatur Colonia ab Archiep. Herimanno. 427. b. n. (Vide ad ann. 1050.) Imperator Natalem Domini Goslare agit. 20. e.

Eustachius senior, Bononiens. Comes. Godæ Regis Eduardi sororis maritus, mense Septembri paucis navibus Doroberniam applicat. Ibi seditione ortâ propter quemdam Doroberniæ civem à milite Eustachii interfectum ; plures alii cives nullâ habitâ ratione sexûs aut ætatis ab Eustachio et suis internecioni dantur, Dorobern. cives ad obsistendum concurrunt : Glavornam fugit cum suis apud Eduardum Regem Eustachius. Godwinus Comes parato exercitu cum filiis suis, legatos Glavornam ad Eduardum Regem mittit, Eustachium et socios ejus tam Normannos quàm Bononienses sub denuntiatione belli reposcens. Rex incertus primùm quid agat, tamen advenientibus Comitum Siwardi, Leofrici et Rodulfi copiis, negat se ullum ex requisitis à Godwino traditurum. Exulant apud Balduinum Godwinus et ejus filii : Rex Edgitham Godwini filiam repudiat. 310. e.

Willelmus, Dux Normanniæ, in Angliam venit : honorificè susceptum, Rex donatum muneribus ad Normanniam remittit. 311. b. De successione regni spes aut mentio nulla fit inter eos. 154. a.

Francia per Berengarium turbatur. 164. c. 427. a. Lanfrancus vir sanctitate et scientiâ eximius, Prior Becci postmodum ex Abbate Cadom. Archiep. Cantuar. contra

errorem Berengarii per Dialogum disputat. 427. a.

Manichæorum superstitio serpit per Galliam et Germaniam. Quidam istius erroris sectatores Goslarii deprehensi, post multam superstitionis suæ discussionem, justamque pro pertinaciâ erroris excommunicationem, suspendio insuper addicuntur. 11. e. 20. e. n. 428. b. 642. d. Quorum condemnationis causa non alia cognosci potuit ab iis qui ejusmodi discussionis ordinem diligenter sciscitati sunt, quàm quia cuilibet Episcoporum jubenti ut pullum occiderent, inobedientes extiterunt. 11. e. Pœna capitis hæreticis injuncta valde improbatur à viris Ecclesiasticis illius ætatis doctrinâ et dignitate insignibus. 11. c. d. e. 12. a.

Synodus 42 Episcoporum apud Moguntiam, præsentibus Papâ Leone et Henrico Imperatore : in eo Concilio Spirensis Episcopus Sibico, adulterii accusatus, examinatione sacrificii purgatur : Sacramento Dominici Corporis se purgare volente, maxilla ejus paralysi contorta remanet. Nefanda Sacerdotum conjugia à Synodo perpetuò damnantur. 424. n. 427. b. 641. d.

Leo Papa venit in Galliam. 377. d. Romanus revertitur, secum adducens Ducem Godofridum et fratrem ejus Fridericum, qui Gebardo postmodum in Sedem Apostolicam successit. 60. d. Comitem itineris secum ducit Halinardum, Archiep. Lugdun. Beneventum, Capuam, Montem Cassinum et Montem Garganum. Normannos inter et Papam mediatoris vices agit Halinardus. Jussu Papæ Romæ residet, dum Pontifex ad Colloquium Imperatoris, qui tùm erat in finibus Ungariæ, properat. 14. d. n.

Dedicatur altare Crucifixi ab Eusebio Episcopo Andegav. 349. c. Gaufridus Autissiodorens. Episcopus ordinatur, (vel anno seq.). 292. b. Ingelboldus, Abbas Dolensis, obiit. 388. a.

Conventio inter Canonicos Remenses ac Noviomenses de tertiâ parte Villæ Bidricus dictæ, pro libris III nummorum Viromand. consensu Widonis Arch. Rem. et Balduini Noviom. Episcop. 427. b.

Robertus de Gretemaisnilio fit Monachus in Cænobio à se fundato apud Uticum. 46. c.

Gerardo Cameracensi Episcopo mortuo sufficitur Lietbertus. 355. b. Eodem anno in eodem Conventu, quo nuptiæ et coronatio Annæ uxoris Henrici Franciæ Regis, in Episc. Cameracensem consecratur Lietbertus, qui dicitur Reginæ consecrationi interfuisse et præfuisse. 481. b.

S. Bardo, Episcopus Moguntinensis, obiit IV Idus Junii. 73. c.

Annus totus pluvialis. 445. c.

Anno Chr. 1052.

XVIII Cal. Septembris, anno Regni sui XXII, Henricus, Franciæ Rex Aurelianus, rogantibus filiis Gaufrédi de Sanctâ Maurâ, cui-dam eorum homini nomine Salico donum libertatis concedit, more regio, excusso

piété, réfute l'hérésie de Bérenger par forme de Dialogue. 427. a.

La superstition des Manichéens se répand dans la France et dans la Germanie. On arrête à Goslare quelques partisans de cette secte, on leur fait leur procès, et après les avoir justement excommuniés à cause de leur opiniâtreté, ils sont de plus condamnés à être pendus. 11. e. 20. e. n. 428. b. 642. d. Ceux qui ont examiné avec soin les instructions de leur procès, ne découvrent d'autre cause de leur condamnation, que de n'avoir pas voulu tuer un poulet, comme le leur commandoient les Evêques. 11. e. Des personnages distingués dans l'Eglise, par leur doctrine et par les dignités qu'ils y occupoient, désapprouvent très-fort que l'on condamne les hérétiques à la mort. 11. c. d. e. 12. a.

Concile de 42 Evêques à Mayence : le Pape et l'Empereur y président. Sibicon, Evêque de Spire, accusé d'adultère, est obligé de se justifier par l'épreuve de l'Eucharistie : dans l'épreuve sa bouche est frappée de paralysie, et reste torse. Le Concile défend pour toujours les mariages illicites des Prêtres. 424. n. 427. b. 641. d.

Le Pape Léon vient dans les Gaules. 377. d. Il retourne à Rome avec le Duc Godofroi et son frere Frédéric, depuis Pape après Gébéhard. 60. d. Il va à Bénévent, à Capoue, au Mont-Cassin et au Mont-Gargan, et prend pour l'accompagner dans ses voyages Halinard, qui sert de médiateur entre le Pape et les Normans. Halinard retourne à Rome où il reste par l'ordre du Pape, qui va trouver l'Empereur sur les confins de la Hongrie. 14. d. n.

Dédicace de l'Autel du Crucifix par Eusebe, Evêque d'Angers. 349. c. Ordination de Geofroi, Evêque d'Auxerre. (D'autres la mettent à l'année suivante.) 292. b. Mort d'Ingelbold, Abbé de Deols. 388. a.

Transaction entre les Chanoines de Reims et ceux de Noyon, au sujet du tiers de la terre appelée, *Bidricus*, moyennant III livres, monnoie de Vermandois, du consentement de Gui, Archevêque de Reims, et de Baudouin, Evêque de Noyon. 427. b.

Robert de Gretemaisnil se fait Religieux dans l'Abbaye de S. Evroul, qu'il avoit fondée. 46. c.

Lietbert est fait Evêque de Cambrai après la mort de Gérard. 355. b. Il est sacré dans la même assemblée où l'on célèbre le mariage et le couronnement de la Reine Anne, femme de Henri, Roi de France. On dit qu'il a assisté au couronnement de la Reine, et qu'il y a présidé. 481. b.

S. Bardon, Evêque de Mayence, meurt le 10 de Juin. 73. c.

Année pluvieuse. 445. c.

L'an 1052 de J. C.

Le 14 de Septembre, l'an 22 de son Regne, Henri, Roi de France, étant à Orléans, donne, à la priere des fils de Geoffroi de Sainte Maure, la liberté à un de leurs serfs nommé *Salicus*, et se sert de la forme usitée par les Rois, qui consistoit

consistoit à faire tomber un denier de la main de celui qu'on affranchissoit. 590. a. n.

Guillaume-Bernard, surnommé le Gros, Comte de Bésalu, meurt et est enterré dans l'Abbaye de Riupol : son second fils Bernard-Guillaume lui succede. 291. a. b. Mort de Raoul le Prudent, cinquieme Seigneur de Deols. 388. a.

Boniface, le plus puissant Marquis d'Italie, est tué dans une embuscade, et enterré à Mantoue. 21. a. 453. d. n.

L'Empereur tient une Assemblée générale ou Parlement à Soleure : plusieurs Seigneurs Bourguignons se retirent mécontents ; mais quelques-uns d'eux rentrent ensuite en grace avec l'Empereur. L'Impératrice met au monde un second fils, appelé depuis Conrad. 21. a. L'Empereur fait prêter serment de fidélité à son fils Henri encore Catéchumene, par tous les Grands de son Royaume. 60. e. Il va une seconde fois en Hongrie : il en revient avec le Pape Léon. 641. e.

Le Pape Léon vient à Ratisbonne. 427. c. On avoit trouvé dans les fondemens de l'Abbaye de S. Emmeran le corps d'un mort. L'Evêque et les Religieux de S. Emmeran le font passer pour celui de S. Denis, et lui en donnent le nom : on élève de terre ce corps avec beaucoup de solennité, en présence de l'Empereur, du Pape Léon, d'un grand nombre de Prélats et de Seigneurs de la Cour et d'une foule innombrable de Laïcs de l'un et de l'autre sexe. Sur ces entrefaites, arrivent à Ratisbonne deux Ambassadeurs envoyés de la part du Roi de France, pour traiter avec l'Empereur au sujet de quelques affaires. Ils apprennent ce que l'on racontoit du corps de S. Denis trouvé à Ratisbonne : ils haranguent à ce sujet en présence du Pape et de l'Empereur, et supplient sur-tout l'Empereur de suspendre son jugement sur l'opinion de ceux de Ratisbonne, jusqu'à ce que le Roi de France eût fait soigneusement informer de la vérité du fait. 405. et suiv. 469. 470. Le Pape Léon examine les Reliques de S. Denis en présence des Ambassadeurs de France, et approuve l'opinion de ceux qui soutenoient qu'elles étoient à Ratisbonne. 427. c. 641. e. (*Ce qu'il faut penser de la fable du corps de S. Denis trouvé à Ratisbonne, et de la prétendue approbation du Pape. 427. n. 469. et suiv.*)

Le Pape Léon fait l'élévation du corps de S. Wolfgang, Evêque : il confirme les Privileges de l'Eglise de Bamberg : il accompagne l'Empereur dans les provinces voisines du Rhin. 641. e.

Le Pape Léon et l'Empereur Henri passent la fête de Noel à Worms. 427. c. n. 641. e. Le Pape célèbre la Messe solennelle le jour de la fête. Le lendemain, il fait Officier Léopold, Archevêque de Mayence, comme étant dans son Diocèse : il interdit Humbert, Diacre, qui venoit de lire à la Messe une leçon contre l'usage de l'Eglise Romaine et malgré ses défenses : Léopold redemande son Diacre à Léon, le Pape le lui refuse : l'Archevêque assure qu'il n'achevera pas le Sacrifice, et qu'il ne souffrira pas qu'aucun autre le fasse, si on ne lui rend son Diacre : le Pape le lui accorde, et quoique supérieur en dignité, il pense qu'il doit céder

scilicet denario. 590. a. n.

Guillelmus-Bernardi, cognomine Crassus, Comes Bisuldini, obit : sepelitur in Monast. Rivipulli : succedit ei in Comitatu filius ejus minor Bernardus-Guillelmi. 291. a. b. Vita defungitur Radulphus Prudens, quintus Dominus Dolensis. 388. a.

Bonifacius ditissimus Italiæ Marchio, ex insidiis occisus, Mantuæ sepelitur. 21. a. 453. d. n.

Imperatore circa Litaniarum tempus Solori Colloquium habente, quidam ex Burgundionibus offensi discedunt ; sed nonnulli ex iis postea ad gratiam ejus redeunt. Imperatrici iterum filium, quem Conradum postea vocaverunt, Imperatori parit. 21. a. Imperator filio suo Henrico, adhuc Catechumeno Principes regni subjuramento fidem promittere facit. 60. e. Pannonias iterum petit : redit habens in comitatu Leonem Apostolicæ Sedis Præsulem. 641. e.

Leo Papa Ratisponam venit. 427. c. Inventum in fundamentis Abbatie S. Emmeranni Ratisponensis cadaver, S. Dionysii nomine insignantur Episcopus et Monachi S. Emmeranni : corpus istud solemniter à terrâ elevatur presentibus Imperatore, Papâ Leone, plurimis tùm Prælatiis tùm Nobilibus Curialibus et innumerâ sexûs utriusque Laicorum frequentia. Interea Ratisponam adveniunt duo Regis Franciæ ad Imperatorem quibusdam de Negotiis Legati : cognito Ratisponensium de S. Dionysii corpore commentum, eâ de re orationem habent coràm Papâ et Imperatore, præcipuè Imperatorem rogantes ne Ratisponensium opinioni acquiescat, nisi disquisitione veritatis à Rege Franciæ diligenter habita. 405. et seqq. 469. 470. Leo Papa, presentibus Parisiorum Legatis, Reliquias S. Dionysii perspicit, ibique haberi probat. 427. c. 641. e. (Quid de fictitiâ corporis S. Dionysii apud Ratisponenses inventionem, et prætensâ ab iis Summi Pontificis approbatione sentiendum. 427. n. 469. et seqq.)

Papa Leo S. Wolfgangum Episcopum de tumultu levat ; Bambergensis Ecclesiæ Privilegia confirmat ; cum Imperatore tendit in partes Rheno contiguas. 641. e.

Leo Papa et Henricus Imperator Wormatiæ Natale Domini celebrant. 427. c. n. 641. e. Leo ipsâ die Missarum solemnia perficit. Secundâ die Liuppoldum Moguntinum Archiepiscopum, utpote in suâ Diocesi, huic officio subrogat ; Humbertum Diaconum, quia contra Romanum morem lectionem, Papæ jussis inobediens, decantaverat, gradu dejicit : Liutpoldus à Leone petit ut suum Ministrum sibi reddat, quo negato, obtestatur nec se nec alium quemquam Sacrificium completurum, nisi suum recipiat Ministrum : cedit Summus Pontifex, et licet majoris dignitatis, Metropolitanam tamen in

suâ Diœcesi cedendum perpendit. 427. c. d. 642. a. b.

Normanni plura bella cum Roberto gerunt in Italiâ. 381. a.

Emma seu Alfgiva, Normannigena, soror Richardi II, Ducis Norm. uxor Regum Adelredi et Canuti, mater Regum Hardecnuti et Eduardi, II Non. Martii obit Wintoniæ, et ibi sepelitur. 207. c. 344. c. Inter fabulas recensendum quòd incontinentiæ accusata, et per candens ferrum probata, miraculo innocentiam manifestaverit. 207. n.

Eduardus Rex Godwino, uxori et filiis ejus pristinum reddit honorem : Edgitham Reginam recipit ac suæ dignitati restituit. Inter Regem et Proceres Angliæ pax et concordia firmatur : omnes relegantur Normanni, paucis exceptis. Robertus Dorobern. Archiep. Willelmus London. Præsul, et Ulf Lincoln. Antistes cum suis Normannis, viâ Angliâ evadentes mare transeunt. 344. c. d.

Heribertus II, Autissiodorens. Episcopus, post XIII annos Episcopatus, apud S. Salvatorem in Pago Senonico Monachus effectus, obit VII Calend. Febr. succedit Goffridus filius Hugonis Comit. Nivern. 443. d. e. Jordanus Lemov. Episc. obit, succedit Herius. 288. c. Bonifacius fit Abbas Vezeliaci. 384. e. Bovo, Sithiensis Abbas, corpus S. Bertini solemniter elevat. 380. e. 381. a. n.

Halinardus, Archiepiscopus Lugdun. cum aliis pisce veneno infecto interficitur Romæ IV Calend. Aug. peractis in Pontificio annis VII, in regimine S. Benigni annis XX. 14. e. n. Succedit in Archiepiscopatu Gaufridus. 355. c. Aliis Hubertus. 345. c. In Abbatia Joannes Fiscanni, S. Benigni Monachus. 345. c. Luitpoldus fit Episcopus Mogunt. 73. d. Stigandus in locum Roberti Cantuar. Archiep. ab Angliâ exsulis, sufficitur. 283. a.

Anno Chr. 1053.

Nascitur Philippus, Henrici Franciæ Regis ex Annâ filius. 344. b. 486. n. (Anno 1052 juxtâ Albericum Trium-Fontium. 355. c.)

Henricus, Franciæ Rex donum, à Nivernensi Comite Guillelmo aliisque Primoribus Ecclesiæ S. Victoris Nivern. factum, Calendis Maii Carisiaco Palatio confirmat. 590. d.

Robertus, Dux Burgundiæ, cum duobus filiis suis Hugone et Henrico, S. Germani Paris. Abbatî Adroldo et Monachis omnes malas consuetudines quas Ministri ejus in villâ Gailiaco imposuerant, dimittit, apud Castrum Divionem die Purificationis S. Mariæ. 613. b.

Ante annum 1054, collocanda est Arcarum castrî obsidio et expugnatio à Guillelmo Duce Normanniæ, contra quem rebellaverat Guillelmus, Arcensis Comes, Malgerii Rothomagensis Archiepiscopi fratris sui consilio usus, et Henrici Franciæ Regis auxilio fretus. In

à un Métropolitain dans son Diocèse. 427. c. d. 642. a. b.

Les Normans font plusieurs exploits militaires en Italie, sous la conduite de Robert. 381. a.

Emme ou Alfgive, Normande de naissance, sœur de Richard II, Duc de Normandie, femme des Rois Ethelred et Canut, mere des Rois Hardecnut et Edouard, meurt le 6 de Mars à Winchester, et y est enterrée. 207. c. 344. c. C'est une fable que ce que l'on raconte de l'accusation d'incontinence qu'on lui impute, et de sa justification par l'épreuve du fer rouge au feu. 207. n.

Le Roi Edouard rend à Godwin, à sa femme et à ses enfans leurs biens et leurs places : il reprend la Reine Edgitha, et la rétablit dans sa dignité. La paix et l'union régnet entre le Roi et les Grands d'Angleterre. Presque tous les Normans sont exilés. Robert, Archevêque de Cantorberi, Guillaume, Evêque de Londres, et Ulf, Evêque de Lincoln, passent la mer avec les Normans, et ont bien de la peine à s'échapper. 344. c. d.

Mort d'Héribert II, Evêque d'Auxerre, le 26 de Janvier. Il s'étoit fait Moine dans l'Abbaye de S. Sauveur dans le Sénonois après 13 années d'Episcopat. Geoffroi, fils de Hugues, Comte de Nevers, lui succede. 443. d. e. Jordan, Evêque de Limoges, meurt : on lui donne Itier pour successeur. 288. c. Boniface est fait Abbé de Vezelai. 384. e. Bovo, Abbé de Sithieu, fait l'élevation solennelle du corps de S. Bertin. 380. e. 381. a. n.

Le 29 de Juillet, Halinard meurt à Rome avec plusieurs autres, pour avoir mangé d'un poisson empoisonné : il avoit passé sept ans dans l'Episcopat, et vingt ans dans le gouvernement de l'Abbaye de S. Bénigne. 14. e. n. Son successeur dans l'Evêché est Geoffroi. 355. c. Suivant d'autres, Hubert. 345. c. Jean de Fécan, Religieux de S. Bénigne, lui succede dans l'Abbaye. 345. c. Luitpold ou Léopold est fait Archevêque de Mayence. 73. d. Stigand est placé sur le Siege de Cantorberi, au lieu de Robert qui est exilé. 283. a.

L'an 1053 de J. C.

Naissance de Philippe fils de Henri, Roi de France, et d'Anne. 344. b. 486. n. (Albéric de Trois-Fontaines la fixe à l'année précédente. 355. c.)

Le 1 de Mai, Henri, Roi de France, étant au Palais de Kiersi, confirme la donation faite à l'Eglise de S. Victor de Nevers par le Comte Guillaume et par d'autres Seigneurs. 590. d.

Le jour de la Purification, Robert, Duc de Bourgogne, et ses deux fils Hugues et Henri, étant au château de Dijon, remettent à l'Abbé Adrold et aux Religieux de S. Germain de Paris toutes les mauvaises coutumes que ses Officiers levoient sur la terre de Gilly. 613. b.

On doit placer avant l'an 1054, le siege et la prise du château d'Arques, par Guillaume, Duc de Normandie. Les conseils de Mauger, Archevêque de Ronen, frere de Guillaume, Comte d'Arques, et le secours qu'il comptoit tirer du Roi de France, l'avoient déterminé à se ré-

volter contre le Duc. Enguerrand, Comte de Ponthieu et plusieurs autres Seigneurs distingués périrent dans cette expédition : Hugues Bardulphe, l'un des plus braves François de ce tems-là, y est fait prisonnier avec beaucoup d'autres. Le Roi, qui étoit campé à S. Aubin, apprenant la défaite de ses troupes, revient en France fort chagrin. 80. d. 81. 82. 222. d. (Quelques Auteurs placent l'expédition d'Arques, avant la révolte de Gui de Bourgogne et la bataille de Valesdunes. 39. e. 330. b.)

Vers cette année, Guillaume, Duc de Normandie, épouse Mathilde fille de Baudouin, Comte de Flandres. 348. c.

L'Empereur Henri tient une Assemblée générale à Tribur, y fait élire Roi son fils Henri, et lui fait promettre obéissance par tous les Grands après sa mort, s'il gouverne avec équité. 21. b-e. Etant à Worms, il confirme à l'Abbaye de S. Bénigne de Dijon, les possessions situées dans le Comté de Bourgogne et dans le Royaume d'Arles. 558. c. Il fait la guerre à Baudouin de Lille, Comte de Flandres, et à son fils qui avoit épousé, sans son consentement, la veuve d'Herman, Comte de Mons, et qui s'étoit emparé du Comté de Hainaut. 381. a. Baudouin de Lille pille et brûle Tuin ; son fils en fait autant à Huy. 164. c. 202. d. 381. a. 415. d. L'Empereur vient jusques sur les bords de l'Escaut : il fait passer une partie de ses troupes par Cambrai et par Lescluse, pour prendre par derrière l'armée de Baudouin campée de l'autre côté de l'Escaut : Baudouin s'aperçoit de cette manœuvre, passe la Lys et se met en sûreté : l'Empereur ravage une partie du pays, et s'en retourne par Tournay l'année suivante. 381. a.

Le Duc Godefroi, ayant épousé la veuve du Marquis Boniface, prend possession du Marquisat et de ses autres Domaines. 21. e. 61. a. 216. a. Il se révolte contre l'Empereur, qui l'avoit exclu de la Lombardie. 164. d. Son frere Frédéric, Archidiacre de l'Eglise Romaine, est envoyé à Constantinople en qualité de Légat du S. Siege. 60. e.

Le Pape Léon quitte la Germanie pour se rendre à Rome. 428. a. 642. b. Il se plaint de l'injustice et des violences des Normans, qui s'étoient emparés du Patrimoine de S. Pierre. L'Empereur lui fournit des troupes pour les en chasser. 21. a. Ceux de la Pouille envoient secrettement au Pape pour l'engager à venir avec une armée dans la Pouille : leurs envoyés lui remontent que la Pouille lui appartient de droit, et qu'ils sont disposés à le secourir. Le Pape, d'ailleurs très-prudent, se laisse aller à des idées d'ambition, et entre dans la Pouille après avoir été joint par l'armée d'Allemagne, que l'Empereur lui avoit envoyée, et comptant sur le secours des Lombards. 21. n. Il conduit après Pâques une armée dans la Pouille contre les Normans : il se fait un grand carnage de part et d'autre, et il revient sans avoir remporté aucun avantage. 214. d. 215. d. 216. a. Il bat les Normans. 219. a.

Le Pape tient un Concile après Pâques, et conduit une armée contre les Normans. Le 18 Juin, il se livre un grand combat : à la première attaque les Normans sont presque vaincus :

hâc expeditione interimuntur Ingelrannus, Pontivi Comes, et cum eo quàm plures viri nominati: item Hugo Bardulphus ipse vir magnus capitur cum multis. Rex apud S. Albinum castrametatus, suorum cædem audiens, mæstus in Franciam redit. 80. d. 81. 82. 222. d. (Quidam Arcensem expeditionem ante Guidonis Burgundi rebellionem et Valesdunarum pugnam memorant. 39. e. 330. b.)

Circa hunc annum, Guillelmus, Dux Normann. Mathildem filiam Balduini, Comitis Flandr. ducit in uxorem. 348. c.

Imperator Henricus magno apud Triburiam conventu habito, filium æquivocum à cunctis Regem eligi, eique, si rector justus foret, post obitum suum subjectionem jubet promitti. 21. b-e. Wormatiæ confirmat possessiones Abbatie S. Benigni Divion. sitas in Comitatu Burgundiæ seu Regno Arelatensi. 558. c. Contrà Balduinum Insulanum Flandriæ Comitem et filium ejus, qui se inconsulto viduam Hermannii, Montensis Comitis uxorem duxerat, et Hannoniæ Comitatum invaserat, bellum movet. 381. a. Balduinus Insulanus Tudinium, Balduinus filius ejus Hoium vastant et incendunt. 164. c. 202. d. 381. a. 415. d. Imperator usque ad Scaldim venit: Balduinum ex alterâ fluvii parte consedentem à tergo comprehensurus, partem exercitûs per Cameracum et Schusam mittit: Balduinus sibi præcavens, Lisam fluvium transiens se tutat: Imperator terræ partem vastans, per Tornacum redit anno sequenti. 381. a.

Dux Godefridus, ductâ Bonifacii Marchionis viduâ, Marcham aliasque ejus possessiones sibi vindicat. 21. e. 61. a. 216. a. Longobardiâ jussu Imperatoris excluditur, unde iterum rebellat. 164. d. Fridericus ejusdem Godefridi frater, Romanæ Ecclesiæ Archidiaconus, Constantinopolim legatione fungitur. 60. e.

Leo Papa ex Germaniâ Romam redit. 428. a. 642. b. De Normannorum violentiis et injuriis qui res S. Petri vi tenebant, multa conqueritur; ad hos propulsandos Imperator ei auxilia delegat. 21. a. Apulienses per occultos legatos Leonem ad Apuliam cum exercitu ingrediendam invitant, dicentes Apuliam ipsi jure competere, se illi auxilium laturos: ille, quamvis prudentissimus, ambitione captus, Alamannorum exercitu ab Imperatore recepto, confidens in auxilio Longobardorum, Apuliam intrat. 21. n. Post Pascha exercitum per Apuliam contrà Normannos ducens, maximâ cæde utrimque peractâ, absque victoriâ regreditur. 214. d. 215. d. 216. a. Normannos superat. 219. a.

Papa, habitâ post Pascha Synodo, contrà Normannos exercitum movet. XIV Calend. Julii validâ pugná confligentes, primâ acie à Theutonicis pendè victi Normanni: sed ex

insidiis adversarios suos circumvenientes, Italici citius terga vertentibus, Theutonicis maxime ex parte, sive etiam omnibus ferè ad unum, sed non inultè occumbentibus, nimis cruentam adipiscuntur victoriam : ipse Dominus Papa in quodam castello à Normannis obsessus, expugnata jamjam munitione, necessitate coactus ; Communionem eis prius interdixit : dein acceptus ab eis, Beneventum cum honore reducit, ibique tempore aliquanto detentus, nec redire permissus. 21. c. d. 29. d. 60. e. 164. b. 262. b. 642. c. d. Beneventi commoratur Papa à mense Junio ad subsequentem Martii mensem. 527. e.

Richardus I Capuæ Principatum occupat. 449. n. Circà hoc tempus, obit Unfredus unus ex filiis Tancredi. 451. n.

Eduardus, Angliæ Rex, per Leonem Papam a voto Romanæ peregrinationis absolvitur. 355. d. Obit Godwinus XVII Calend. Maii : Haroldus patri suo Godwino succedit in Ducatu. Algarus Leofrici Comitis filius Godwini Comitatum recipit. 311. d.

Detectio corporum SS. Dionysii et Sociorum, occasione festivitatis S. Dionysii corporis apud Ratisponam inventionis. Legati qui superiori anno ad Imperatorem missi fuerant, in Franciam reversi, Regem de fabulâ Ratisponensi certiore faciunt. Coacto Magnatum et Prælatorum cœtu, statuitur errorem felicitatis avelli non posse, quam si reseratis SS. Martyrum Scriniis, publicè ostendatur sacrum corpus. Abbas S. Dionysii jussu Regis, detectionis diem indicit, circumquaque et ad ipsosmet Ratisponenses litteras dirigit. Die indictâ conveniunt Odo frater Regis, plures Episcopi et Abbates, necnon Optimates Franci, adstante plurimâ Laicorum utriusque sexûs turbâ. Reseratis SS. Martyrum capsis in adstantium præsentia, reperiuntur pretiosissimi Martyris ossa. Illius et Sociorum corpora educuntur, per urbem et campos processionallyter gestantur, quindecim dies integros super majus altare publicè exponuntur. Ipse Rex, accepto per fratrem suum Odonem veritatis facti nuntio, nudis pedibus ad Ecclesiam S. Dionysii, Martyrum reliquias veneraturus accedit, se, cum suis omnibus, S. Dionysii patrocinio devovet, et pallio pretiosissimo oblato recedit. 407. et seqq. 473. et seqq.

Post obitum Stephani Aniciensis atque Valavensis Ecclesiæ Pontificis, dissensio magna oritur inter Clerum ejusdem Ecclesiæ et Henricum Regem Franciæ pro eligendo Episcopo. Clerus, Militia atque Populus Petrum ejusdem Ecclesiæ Præpositum eligunt : Rex verò Episcopatum dat Bertranno Mimatensis Ecclesiæ Archidiacono. Summus Pontifex Leo IX electionem Petri confirmat. 428. b-e.

S. Martialis Lemovicens. Ecclesia et omnes officinæ Monasterii concremantur : tres Monachi super sepulchrum S. Martialis extincti : in igne pereunt libri, Cortinæ et Cartulæ

mais ayant attiré leurs ennemis dans une embuscade, ils les enveloppent : les Italiens lâchent pied : les Allemans sont presque tous tués en se défendant vaillamment, et les Normans gagnent la bataille par une victoire sanglante. Ils assiègent le Pape lui-même dans un château, le Pape les excommunie, ils s'emparent des fortifications ; le Pape forcé par les circonstances, leve l'excommunication, et se rend à eux. Ils le conduisent avec beaucoup d'honneurs à Bénévent, où ils le retiennent quelque tems sans lui laisser la liberté d'en sortir. 21. c. d. 29. d. 60. e. 164. b. 262. b. 642. c. d. Le Pape demeure à Bénévent depuis le mois de Juin jusqu'au mois de Mars de l'année suivante. 527. e.

Richard I est fait Prince de Capoue. 449. n. Vers cette année, meurt Humfroi, l'un des fils de Tancrede. 451. n.

Le Pape Léon dispense Edouard, Roi d'Angleterre, du vœu qu'il avoit fait d'aller à Rome en pèlerinage. 355. d. Le 15 d'Avril, mort de Godwin : Harold succède à son pere dans le Duché. Le Comté de Godwin est donné à Algare, fils du Comte Léofric. 311. d.

Détection des corps de S. Denis et de ses Compagnons, à l'occasion de la fausse invention du corps de ce Saint à Ratisbonne. Les Ambassadeurs, qui avoient été envoyés l'année dernière vers l'Empereur, étant de retour en France, racontent au Roi ce qui se disoit à ce sujet à Ratisbonne. L'Assemblée des Prélats et des Grands du Royaume décide que le meilleur moyen de dissiper cette erreur, seroit d'ouvrir les Châsses des saints Martyrs, et d'exposer le saint Corps en public. L'Abbé de S. Denis indique, par l'ordre du Roi, le jour de la Cérémonie : il envoie des lettres d'invitation de tous côtés et à Ratisbonne même. Le jour indiqué, Eudes frere du Roi, plusieurs Evêques et Abbés, les Grands du Royaume et une foule de Laïques de l'un et de l'autre sexe se rendent à S. Denis. On ouvre en présence de l'assemblée les Châsses des saints Martyrs, on y trouve les ossements de S. Denis, on en retire son Corps et ceux de ses Compagnons, on les porte en procession dans la ville et dans la campagne, on les expose sur le Maître-Autel aux yeux du Public pendant quinze jours entiers. Le Roi lui-même informé de la vérité du fait par son frere Eudes, vient à S. Denis nuds pieds donner des marques de sa vénération pour les Reliques des SS. Martyrs, met sa Personne et son Royaume sous la protection de S. Denis, et se retire après avoir fait présent d'un riche Tapis. 407. et suiv. 473. et suiv.

Après la mort d'Etienne, Evêque du Puy en Velai, il s'élève une grande contestation entre le Clergé de cette Eglise et le Roi de France, au sujet de l'élection de l'Evêque. Le Clergé, la Noblesse et le Peuple élisent Pierre Prévôt de cette Eglise : le Roi donne l'Evêché à Bertrand, Archidiaque de Mende. Le Pape Léon IX confirme l'élection de Pierre. 428. b-e.

L'Eglise de S. Martial de Limoges et tous les lieux Réguliers de cette Abbaye sont consumés par le feu : trois Religieux sont étouffés sur le Tombeau de S. Martial. Les livres et beaucoup

de Chartes des différentes possessions du Monastere, périssent dans l'incendie. 288. d. 428. e. 429. a.

Pendant que la peste exerçoit ses ravages à Rouen, les Religieux de Fontenelle ou S. Vandrille y portent le corps de S. Wlfran : il s'y fait plusieurs miracles. 476. c. d.

Mort de Hugues, Abbé de Lobbes : Adélard lui succede. 415. d.

Papias met au jour son livre intitulé : *Elément ou Rudiment des Sciences*. 355. d.

Cette année et la précédente, il y eut une grande disette. 21. d. Sécheresse pendant toute l'année. Mortalité en-deça de la Seine dans le pays de Caux. 17. d. On voit en Bretagne deux femmes réunies par la partie inférieure en un seul corps. 169. d.

L'an 1054 de J. C.

Le Roi de France, Henri, vient en Normandie à la tête d'une grande armée pour combattre le Duc Guillaume. Il entre avec Geoffroi-Martel dans le Comté d'Evreux, et il donne une partie de ses troupes à son frere Eudes, pour entrer en Normandie par le Beauvoisis au-delà de la Seine. Les Normans ayant à leur tête Robert, Comte d'Eu, et Roger de Mortemer, trouvent les François en désordre à Mortemer, les uns étant occupés à piller et à brûler le pays, les autres plongés dans la débauche des femmes. Ils les attaquent, les François plient et prennent la fuite. Raoul de Chambrier, Général de l'armée du Prince Eudes, est tué dans le combat. Gui, Comte de Ponthieu, frere d'Enguerrand tué à Arques, est fait prisonnier. Le Duc de Normandie, pour effrayer le Roi et l'obliger à se retirer, lui fait annoncer la défaite des François à Mortemer. Le Roi ayant appris le malheur de ses troupes, se retire précipitamment. 46. e. 47. a. b. n. 83. d. 148. c. 207. c. 222. d. e. 247. c. n. 316. n. 340. c. 356. a. 379. b.

Le Duc de Normandie fait fortifier Breteuil vis à vis le château de Tillieres, que le Roi lui avoit enlevé depuis long-tems ; il y établit pour gouverneur, Guillaume fils d'Osberne. 47. b.

Vers cette année, le Roi de France, Henri, prend et brûle le château de Gomercy. 475. c.

Le Dimanche 16 Janvier, Robert Duc de Bourgogne, étant au château de Dijon, accorde aux Religieux de S. Bénigne le droit de Taverne, et leur donne la permission de vendre leur vin même pendant le Ban du Duc. 614. b.

Hoel, Duc de Cornouaille, prend possession de la Principauté de Nantes. 372. a.

Révolte de Baudouin et de Godefroi. 23. a. 219. a. 429. a.

Les Romains supplient l'Empereur de pourvoir d'un Pape au S. Siege : il envoie Gébéhard, Evêque d'Eischtat : en même tems il fait passer secrettement des lettres à tous les Seigneurs d'Italie les plus braves et les plus accrédités, et les prie d'observer les démarches du Duc Godefroi, et d'empêcher qu'il ne forme quelque projet désavantageux à l'Etat. 61. a.

Henri fils de l'Empereur, est sacré Roi à Aix-la-Chapelle. 61. a. 164. d. Le jour de la

terrarum plurimæ. 288. d. 428. e. 429. a.

Peste apud Rotomagum grassante, Monachi Fontanellenses S. Wlframni corpus Rothomagum deferunt, ibique plura edita miracula. 476. c. d.

Hugo, Lobiens. Abbas, obit : succedit Adélardus. 415. d.

Papias librum, scilicet Elementarium doctrinæ Rudimentum edit. 355. d.

Hoc et superiore anno, frugum penuria non modica. 21. d. *Diurnâ siccitate tellus exarescit. Mortalitatâ lues cis Sequanam graviter descæviens, Caletensem pagum occupat*. 17. d. *In Britannia duæ mulieres in uno corpore inferiûs*. 169. d.

Anno Chr. 1054.

Rex Franciæ, Henricus, magnum exercitum in Normanniam ducit contra Guillelmum Ducem ; Rex cum Goiffredo Martello Comitatum Ebroicensem ingreditur : alterum agmen Odoni fratri suo commissum per Belvacensem pagum trans Sequanam destinat. Normanni Ducibus Roberto, Comite Aucensi et Rogerio de Mortuomari, Francos reperiunt apud Mortuomare in incendiis et mulierum ludibriis occupatos. Prælium committitur, Franci cedunt, et salutis suæ fugâ consulunt. In pugna occiditur Radulphus, Camerarius, Princeps exercitûs Odonis : Guido Pontivi Comes, frater Engelranni apud Arcas interempti, capitur. Guillelmus, Dux Normanniæ Henrici Regis terrendi et effugandi causâ, eum per Nuntios certiore facit de clade à Francis apud Mortuummare acceptâ. Rex ut suorum infortunium accipit, à Normannicâ infestatione concito gradu retrò pedem retrahit. 46. e. 47. a. b. n. 83. d. 148. c. 207. c. 222. d. e. 247. c. n. 316. n. 340. c. 356. a. 379. b.

Dux Normanniæ contra Tegulense castrum sibi à Rege dudum ablatum, aliud Oppidum non deterius, quod Bretolium dicitur, instaurat, et Willelmo Osberni filio custodiendum commendat. 47. b.

Circâ hunc an. à Rege Fr. Henrico expugnatur et incenditur castrum Gomercium. 475. c.

XVII Kalend. Februar. die Dominicâ, apud castrum Divionem Robertus, Dux Burgundiæ Monachis S. Benigni Divion. tabernam venalem concedit, et licentiam vinum suum vendendi tempore etiam Banni Ducis. 614. b.

Hoel, Cornubiæ Comes, Principatum Nantensem adipiscitur. 372. a.

Balduinus et Godefridus rebellant. 23. a. 216. a. 429. a.

Henricus Imperator à Romanis interpellatus ut Antistitem Sedi Apostolicæ provideret, mittit Gebhardum Emstadiensem Episcopum ; datisque clanculum litteris ad omnes qui in Italiâ opibus aut virtute militari plurimum poterant, deprecatur eos ut Ducem Godefridum, ne quid fortè mali contra rempublicam machinaretur, observent. 61. a.

Henricus Imperatoris filius, Aquisgrani consecratur in Regem. 61. a. 164. d. In

Dedicatione Ecclesiæ. 429. a.

Imperator contra Balduinum proficiscitur : Scaldi fluvio trajecto Balduinum fugat, Flandriam devastat, Tornacum obsidet et captum igni tradit : Lambertum Lovaniens. Comitem Baldutno auxilium ferentem cum multis apud Tornacum perimit, plurimis Flandriæ Optimatibus in eodem oppido captis. 125. e. 126. a. 142. a. 164. d. 202. d. 365. b. 415. d. 423. a. *Inde cum gloriâ ad suos revertitur.* 126. d. 381. b.

In hæc expeditione, Lietbertus, Episcopus Cameracensis cuidam Joanni Advocato Atrebatensi, Balduini Comitis Ligio Militi, sed apud Imperatorem transfugæ, Castellaturam Cameracensem ad obtemperandum Imperatori concedit invitus. 126. b-c.

Mogunticæ Paschale festum celebrat Imperator : ibi Theobaldo Othonis filio ad eum de Galliis venienti auxilium suum pollicetur. 21. e.

Herimannus seu Hermannus, cognomine Contractus, Comes de Voringen et Monachus Majoris Augiæ, Scriptor historicus, sapientiâ et virtutibus præcellens, in Aleshusan prædio suo defunctus sepelitur. 22. a. n. 23. a. 427. b. n. 527. e. 528. a. 641. e.

Garsias IV, Navarræ Rex occisus obit. 395. e.

Leo Papa IX obit Romæ. 73. d. 164. d. XIII Calend. Maias. 29. d. XVI Cal. Maias. 21. d. *Claret miraculis.* 21. e. 642. e.

VIII Calendas Septembris Concilium Narbonense IX à decem Episcopis celebratur : in eo renovantur et confirmantur Pacis et Treugæ Domini constitutiones, præsentibus et consentientibus Petro-Ramundi, Comite Carcassonensi, Berengario Vicecomite Narbonensi, Abbatibus, Clericis et multis Laicis tam nobilibus quàm ignobilibus. 514. e. 515. 516. a.

Arnulpho Turonensi Archiepiscopo succedit Bartholomæus. 169. d. 348. a. *Cormeriacensem Ecclesiam Idibus Novembris dedicat, assistentibus Eusebio Episcopo Andegav. et Martino Britannorum Episcopo.* 429. a. n.

Dolensi Monasterio donatur Prioratus de Maigniaco, tempore Raimundi Abbatis. 388. a. *Fames magna.* 214. d. 429. a.

Anno Chr. 1055.

Leoni IX succedit Victor Papa II ; sedet III annis. 23. a. etc.

Henricus, Franciæ Rex, apud Parisios Ecclesiam S. Martini fundat. 355. d.

Comes Senon. Rainardus, filius Frotmundi, Ecclesiæ persecutor, obit, et sepelitur in Capitulo S. Columbæ : tunc Rex Henricus civitatem et omnia quæ habuerat Comes, possidet. 197. c. 293. a.

Boloniæ bellum. Captio Gaufridi Comitis Joviniaci et secundi Domini de Jovevillâ, mors Hildoini filii ejus. 356. a. b.

Raimundus, Comes Palliarum, matrimonium contrahit cum Valentiâ filia Arnaldi-Mironis et Arsendis. 389. n.

Imperator Henricus in Italiam pergat. 61. b.

Dédicace de l'Eglise. 429. a.

L'Empereur marche contre Baudouin : il passe l'Escaut, met en fuite Baudouin, ravage la Flandre, assiege, prend et brûle Tournai. Lambert, Comte de Louvain, qui étoit venu porter secours au Comte de Flandre, y est tué avec beaucoup d'autres : plusieurs Seigneurs de Flandre y sont faits prisonniers. 125. e. 126. a. 142. a. 164. d. 202. d. 365. b. 415. d. 423. a. L'Empereur s'en retourne couvert de gloire. 126. d. 381. b.

Pendant cette guerre, Lietbert, Evêque de Cambrai, donne la Châtellenie de Cambrai à un Avoué d'Arras, Vassal Lige du Comte Baudouin, nommé Jean, qui étoit passé au service de l'Empereur en qualité de transfuge. Ce ne fut que malgré lui et pour obéir à l'Empereur, que l'Evêque fit cette concession. 126. b-c.

L'Empereur célèbre la fête de Pâques à Mayence. Thibaut, fils du Comte Eudes, vient l'y trouver et implore sa protection, que l'Empereur lui accorde. 21. e.

Hériman ou Herman, surnommé le Contract, Comte de Voringen et Moine de la Grande Auge, Historien estimé pour sa sagesse et sa vertu, meurt, et est enterré dans une de ses terres appelée Aleshusan. 22. a. n. 23. a. 427. b. n. 527. e. 528. a. 641. e.

Garsie IV, Roi de Navarre, est tué. 395. e.

Mort du Pape Léon IX, à Rome. 73. d. 164. d. Le 19 d'Avril. 29. d. Le 16 d'Avril. 21. d. Il fait des miracles. 21. e. 642. e.

Le 25 d'Août, neuvième Concile de Narbonne, composé de dix Evêques. On y renouvelle, et on y confirme les Décrets de la Paix et de la Treve, en présence et du consentement de Pierre-Raymond, Comte de Carcassonne, de Bérenger, Vicomte de Narbonne, des Abbés, du Clergé et d'un grand nombre de Laïcs tant Nobles que Roturiers. 514. e. 515. 516. a.

Barthélemy succède à Arnoul dans le Siege de Tours. 169. d. 348. a. Le 13 Novembre, il dédie l'Eglise de l'Abbaye de Cormery, assisté d'Eusebe, Evêque d'Angers, et de Martin, Evêque de Bretagne. 429. a. n.

Donation du Prieuré de Magny à l'Abbaye de Deols, du teins de l'Abbé Raimond. 388. a. Grande famine. 214. d. 429. a.

L'an 1055 de J. C.

Le Pape Victor II succède à Léon IX ; il occupe le S. Siege trois ans. 23. a. etc.

Henri, Roi de France, fonde à Paris l'Eglise de S. Martin. 355. d.

Mort du Comte de Sens Rainard, fils de Fromond, persécuteur de l'Eglise ; il est enterré dans le Chapitre de sainte Colombe. Le Roi Henri s met en possession de la ville de Sens et de tout ce qu'avoit possédé le Comte. 197. c. 293. a.

Guerre de Boulogne. Geoffroi, Comte de Joinville, et second Seigneur de Joinville, est fait prisonnier : mort de son fils Hildoin. 356. a. b.

Raimond, Comte de Paillieres ou Paillare épouse Valentie fille d'Arnaud-Miron et d'Arsende. 389. n.

L'Empereur Henri va en Italie. 61. b. Les

habitans de la Marche d'Ancone arrêtent environ cinquante soldats Normans armés qui y gagnoient secrettement l'Italie par mer, et les envoient à l'Empereur. 22. a.

Le Duc Godefroi envoie au-devant de l'Empereur des Députés pour lui faire savoir qu'il est bien éloigné de se laisser aller à des idées de révolte ; qu'il est plutôt disposé à exposer sa vie pour la défense de l'Etat et la conservation de l'Empereur. 22. a-e.

L'Empereur traite indignement Béatrice à cause de la conduite qu'elle avoit tenue depuis la mort de son mari Boniface. 429. b. 642. e. Boniface fils de Béatrice et de son premier mari, meurt encore jeune. 22. a. Mort du Marquis Adalbert. 643. a.

Baudouin, Comte de Flandres, joint à Godefroi, assiege le Duc Frédéric son oncle dans Anvers : les Lorrains viennent au secours de Frédéric, et obligent Baudouin à lever le siege. 164. d.

Henri fils de Lambert, Comte de Louvain, commence à gouverner. 429. b.

Le Duc Rodolphe, fils de la sœur du Roi Edouard, leve une armée : le 24 Octobre il attaque Griffu, Roi de Galles et Algare, Comte, fils de Léofric, à deux milles d'Herford, et fait combattre les Anglois à cheval contre leur coutume. Le Comte prend la fuite dès le premier choc avec les François et les Normans : les Anglois fuient avec leur Chef. Presque tous les ennemis se mettent à leur poursuite, leur tuent quatre à cinq cens hommes, et en blessent un grand nombre. 311. d. e.

Concile de Florence contre Bérenger. 528. e.

Cette année, ou peut-être la suivante, Hildebrand, Soudiacre et Légat du S. Siege, tient un Concile à Tours. Bérenger y est réfuté et confondu par les raisonnemens de Lanfranc : il n'ose soutenir son erreur, il l'abjure et fait sa profession de foi. Plusieurs Evêques convaincus de simonie sont déposés dans ce Concile. On rapporte de l'un d'eux, qu'ayant voulu nommer les trois personnes de la Sainte Trinité, il prononça assez bien les noms du Pere et du Fils : mais qu'il ne put jamais venir à bout de prononcer celui du S. Esprit. L'Empereur Henri fait faire ses plaintes aux Peres du Concile par ses Députés, de ce que Ferdinand le Grand, Roi de Castille et de Léon, se donnoit le titre d'Empereur. Les Peres du Concile envoient des Députés à Ferdinand pour lui défendre de prendre la qualité d'Empereur, sous peine d'excommunication et d'interdit. Ferdinand obéit (quoique Mariana soit d'un avis contraire). 23. b. 219. a. n. 524. et suiv.

Gervais du Château du Loir, Evêque du Mans, est transféré sur le Siege de Reims le 15 d'Octobre, après la mort de l'Archevêque Gui. 136. c. 291. c. 356. d. 443. n.

Maurille succede dans l'Archevêché de Rouen à Mauger, qui avoit été déposé. 379. b. Cette année, ou la suivante, il fait la Dédicace de l'Eglise de N. D. 382. n.

Mort d'Hérinan, Archevêque de Cologne, à qui succede Annon. 73. d. 202. d. 642. e. Conrad succede à Arnoul, Evêque de Spire.

Quinquaginta aut eo amplius armati milites à Normannid latent per mare transeuntes, à Picentibus civibus capti, ad Imperatorem deferuntur. 22. a.

Dux Godefridus, missis in occursum Imperatoris nuntiis, mandat nihil se minùs quam rebellionem cogitare, paratum potius pro statu Reipublicæ et Imperatoris salute extrema etiam omnia experiri. 22. a-e.

Imperator Beatricem indignè tractat propter insolentiam quamdam quâ, mortuo viro suo Bonifacio, vivebat. 429. b. 642. e. Moritur Bonifacius puer, Beatricis et Marchionis Bonifacii filius. 22. a. Obit Adalbertus Marchio. 643. a.

Balduinus, Flandrensis Comes, cum Godefrido, avunculum suum Fredericum Ducem intrâ Andoverpum obsidet ; sed concurrentibus Lotharingis, ab oppugnatione desistit. 164. d.

Henricus filius Lamberti, Com. Lov. Comitatum incipit regere. 429. b.

Dux Rodulfus, Regis Eadwardi sororis filius, exercitum congregans et duobus milliariis à civitate Hereforda IX Cal. Novembris occurrens Griffino Wallensium Regi et Algaro Comiti Leofrici filio, Anglos contrâ morem in equis pugnare jubet. Comes cum Francis et Normannis fugam primitus capescit : Angli Ducem suum fugiendo sequuntur : quos adversarii ferè omnes insecuti, quadringentos vel quingentos viros ex iis perimunt, multosque vulnerant. 311. d. e.

Concilium Florentiæ habetur contrâ Berengarium. 528. e.

Hoc anno, vel forte subsequenti, Concilium Turonense per Hildebrandum, Subdiaconum, Apostolicæ Sedis Legatum celebratur : in eo Berengarius Lanfranci argumentis petitus et devictus causam suam defendere non ausus, errorem abjurat, et veræ fidei confessionem jurejurando confirmat. Plures Episcopi Simonie convicti gradu dejiciuntur, inter quos memoratur unus qui tres personas SS. Trinitatis verbis exprimere volens, Patrem et Filium satis expeditè, verùm S. Spiritum nunquam potuit pronuntiare. Apud Patres hujus Synodi per Legatos suos conqueritur Henricus Imperator, quòd Ferdinandus Magnus, Rex Castellæ ac Legionis sibi Imperatorium titulum arrogaret. Missi à Patribus Concilii ad Ferdinandum Legati, qui ei Imperatoris titulum sub excommunicationis et interdicti pœnis, interdicant ; obtemperat Ferdinandus, (licet alia sit narratio Marianæ). 23. b. 219. a. n. 524. et seqq.

Gervasius de Castro-Ledi, Episcopus Cenomanensis transfertur ad Sedem Remensem Idibus Octobris, post mortem Wilonis Arch. Remens. 136. c. 291. c. 356. d. 443. n.

Malgerio deposito succedit Maurilius in Archiepiscopatu Rotomagensi. 379. b. Hoc anno, vel insequenti, B. M. Ecclesiam dedicat. 382. n.

Obit Herimannus, Archiep. Coloniens. succedit Anno. 73. d. 202. d. 642. e. Arnolfo Spirensi Episcopo succedit Conradus. 643. a.

Hermannus Wilton. Episc. dimisso Episcopatu, apud S. Bertinum Monachum induit. 312. a. n.

IV Cal. Octobr. obit Fridericus, Abbas S. Florentii Salmur. 59. a. Successorem habet Sigonem, III Calend. Nov. 219. b. IV Cal. Nov. 59. a. Elisæus Abbas præficitur S. Guengaloei. 372. a. n. Adelardo S. Huberti Andag. Abbati succedit Theodericus Monachus Lobiensis, consecratus Abbas in Purificat. S. Mariæ. 149. c. Guntramnus, S. Trudonis Abbas, obit, confessus et unctus : huic succedit Adelardus II. 204. e. n. 205. a.

Chronicon S. Victoris Massiliensis hoc anno scriptum. 429. b. n.

Kalendis Augusti feria II, Luna IV, tempestas valida, sata et segetes, vineta et nemora vastat, homines et jumenta interficit. 283. c. Idem accidit per totum Senonicum pagum. 197. c. Fames magna hoc anno. 643. a.

Anno Chr. 1056.

Theodericus, Abbas S. Albini Andegav. paratum se præbet contra Haimericum Toarcens. Vicecomitem jus suum defendere, vel calidi ferri judicio, secundum legem Monachorum, vel scuto et baculo juxta legem secularium. Offert hominem S. Albini, qui et sacramentum faceret, et sacramento fidem brachio daret. 430. a.

Victor Papa in Gallias venit; ab Henrico Imperatore cum gloria suscipitur. 348. b. Goslaria venit. 415. d.

Imperator Henricus III Pascha Podelbrunnæ celebrat. In Goslariâ brevi commoratus, pergit ad villam Civois, in confinio Regni Francorum ac Teutonicorum sitam, colloquium ibi cum Rege Francorum habiturus, à quo contumeliosè atque hostiliter objurgatus quod partem maximam regni Francorum (Lotharingiam) dolo à patribus ejus occupatam reddere tam diù distulisset; paratum se dicit singulariter cum eo consortâ manu objecta refellere: Rex proximâ nocte fugâ lapsus in suos se fines recipit. 61. d. n. 481. b. Imper. Diplomate VII Cal. Februarii Argentinae dato, confirmat possessiones Monasterii S. Dionysii de Lebraha in pago Alsatensi. 654. e. 655. a-b.

Filium suum Henricum, Romani Pontificis, Episcoporum et Regni Principum electione, Regem constituit. 214. e. 429. d. 643. b. Vide an. 1054. E corporis molestiâ correptus Imperator, cum septem aut eo amplius diebus decubisset, diem claudit extremum. Corpus ejus Spiram translatum. 61. d. Ibi sepelitur præsentè Papâ. 73. d.

Henricus Imperator tempore autumnali moritur anno ætatis XXXIX, Regni XVIII, Imperii XV, Indictione X. 20. a. III Non. Octobr. 23. b. 73. e. 214. e. 429. d. 643. c. etc. Apud Goslare. 146. c. 262. c. Apud Botfeld seu Botvelde, in termino Saxonie et

643. a. Herman, Evêque de Vinchestre, quitte son Evêché, et se fait Religieux à S. Bertin. 312. a. n.

Le 28 de Septembre, mort de Frédéric, Abbé de S. Florent de Saumur. 59. a. Sigon lui succede, le 28 d'Octobre. 219. b. Le 29 d'Octobre. 59. a. Elisée est fait Abbé de saint Guinolé. 372. a. n. Thiéri, Religieux de Lobbes, succede à Adélard, Abbé de S. Hubert : il est béni le jour de la Purification de la sainte Vierge. 149. c. Guntram, Abbé de S. Tron, meurt après avoir été confessé et après avoir reçu l'Extrême-Onction : Adélard II lui succede. 204. e. n. 205. a.

La Chronique de S. Victor de Marseille a été écrite cette année. 429. b. n.

Le lundi 1 Août, quatrième jour de la Lune, il s'éleve une violente tempête qui ravage les bleds, les vignes et les bois, et qui tue des hommes et des animaux. 283. c. La même chose arrive dans le Sénonois. 197. c. Grande famine. 643. a.

L'an 1056 de J. C.

Thiéri, Abbé de S. Aubin d'Angers, offre à Haiméric, Vicomte de Thouars, de défendre son droit ou par l'épreuve du fer chaud, suivant la loi établie pour les Monasteres, ou par le combat, c'est-à-dire, avec l'écu et le bâton, suivant la loi des Laïques. Il présente le champion de S. Aubin pour faire le serment, et en appuyer la vérité par le secours de son bras. 430. a.

Le Pape Victor vient dans les Gaules : l'Empereur Henri le reçoit avec beaucoup d'honneurs. 348. b. Le Pape vient ensuite à Goslare. 415. d.

L'Empereur Henri III célèbre la fête de Pâque à Paderborn. Ayant séjourné peu de tems à Goslare, il se rend à Civois ou Yvois, village situé sur les limites de la France et de l'Allemagne, à la conférence qu'il devoit avoir avec le Roi de France. Le Roi lui ayant fait avec hauteur des reproches vifs et sanglans de ce qu'il retenoit si long-tems une partie considérable du Royaume de France (la Lorraine), que ses Ancêtres avoient usurpée par surprise, l'Empereur lui propose de lui prouver dans un combat singulier la fausseté de ce qu'il avançoit : la nuit suivante le Roi se retire promptement sur ses terres. 61. d. n. 481. b. L'Empereur étant à Strasbourg, donne un Diplôme, daté du 26 Janvier, par lequel il confirme les biens du Monastere de S. Denis de Lébraha en Alsace. 654. e. 655. a-b.

Il fait élire son fils Roi, par le Pape, les Evêques et les Grands Seigneurs de son Royaume. 214. e. 429. d. 643. b. Voyez l'an. 1054. L'Empereur tombe malade, et meurt au bout de sept jours. Son corps est porté à Spire. 61. d. Et y est enterré en présence du Pape. 73. d.

Henri Empereur meurt en automne l'an XXXIX de son âge, XVIII de son Regne, XV de son avènement à l'Empire, Indiction X. 20. a. Le 7 d'Octobre. 23. b. 73. e. 214. e. 429. d. 643. c. etc. A Goslare. 146. c. 262. c. A Botfeld ou Botvelde, sur les confins de la Saxe

Saxe et de la Thuringe. 356. c. 643. b. L'Empereur Henri tombe malade ; se voyant prêt de mourir, il prend de sages mesures pour faire une bonne mort, il demande pardon à tous ceux qu'il avoit offensés, il restitue les biens qu'il avoit usurpés, il pardonne à tous ceux qui s'étoient rendus coupables envers lui, et meurt en Saxe dans la forêt de Harz, au lieu dit Botvelde, où il passoit l'automne pour prendre l'exercice de la chasse. 643. b.

Son fils Henri lui succede, âgé de cinq ans. 61. d. n. 429. c. d. 643. c. Agé de sept ans. 20. a. L'Impératrice veuve est Régente. 61. d. 429. c. d. 643. c. Le jeune Henri regne sous la tutèle d'Annon, Archevêque de Cologne et Régent du Royaume. 146. c.

Aussi-tôt après la mort de l'Empereur, Rodolfe de Souabe épouse sa fille, qui avoit été confiée au soin de Romolde, Evêque de Constance. 429. d. 643. d. Le jeune Roi Henri célèbre la fête de Pâques à Ratisbonne en présence du Pape Victor. 643. d.

Mort de Conrad, Duc de Baviere, fils de l'Empereur, qui donne ce Duché à l'Impératrice, pour en jouir en propre. 61. d-e. 643. d.

Hérیمان, Comte de la France Orientale, meurt le 27 de Janvier. 643. a.

Gébéhard, Evêque de Ratisbonne, ennemi dangereux et caché, qui avoit été arrêté, convaincu et condamné à la prison, est traité avec clémence, et rétabli dans son Siege. 643. a.

Le Duc Godefroi se soumet à l'Empereur. 216. a. 429. d. 643. a.

Des Barbares, nommés Liuticiens, font un grand carnage des Chrétiens. 643. e.

Baudouin, Comte de Flandres, termine le différend qui s'étoit élevé entre les Religieux de S. Bertin et Gerbodon leur Avoué. Il confirme à Bovon, Abbé de S. Bertin, la franchise de la terre d'Arques. 381. c. d. 382. a.

Bilon, vassal du Duc Girard, bâtit à Longmer dans le pays de Vôge, une Chapelle en l'honneur de S. Barthelemi. 369. b. Arrivée des Reliques de S. Jacques à Liege. 294. a.

Le Roi de Babylone fait fermer le S. Sépulture de Jérusalem, et en interdit l'entrée aux Chrétiens. Cet événement fait beaucoup de peine aux Chrétiens, qui y affluoient de toutes parts. 477. b. c.

Maurille, Archevêque de Rouen, tient dans cette ville un Concile des Evêques de sa Province : on y dresse une formule de foi concernant le Sacrement de l'Eucharistie, et on y statue qu'on la fera recevoir par tous les Evêques, soit qu'ils s'assemblent pour un Concile, soit qu'ils se disposent à recevoir l'Ordination. 529. a. b.

Gervais, Archevê. de Reims, bâtit l'Eglise de S. Denis. 291. c. Il la rétablit et y introduit des Chanoines faisant profession de la Regle et de l'Ordre de S. Augustin. *Ibid.* n. 356. d.

Geoffroy, Comte d'Anjou, et sa femme Agnès, achevent le Monastere de Leviere à Angers. 429. c. n. On bâtit la Chapelle de N. D. dans le territoire de Faverolles. 429. c. Le S. Abbé Hugues rebâtit l'Eglise de Cluni dans

Thoringiæ. 356. c. 643. b. *Henricus Imperator infirmari cœpit; perductus usque ad mortem, sapienti usus consilio, ab omnibus quibus potuit veniam petens, quibusdam prædia quæ abstulit restituens, cunctis qui contra eum culpas damnabiles fecerant relaxans; decedit in Saxoniâ, in silvâ quæ dicitur Harz, in loco Botvelde nominato, ubi autumnali tempore exercitandi gratiâ, venationem agens morabatur.* 643. b.

Regnum ejus obtinet Henricus filius ejus puer quinquennis. 61. d. n. 429. c. d. 643. c. *Septennis.* 20. a. *Summa rerum administratio penès Imperatricem remanet.* 61. d. 429. c. d. 643. c. *Henricus puer regnat sub tutore regni Annone, Coloniensi Archiep.* 146. c.

Rodolfus Suevus, mox post obitum Imperatoris, filiam ejus, Romoldo Constantiensi Episcopocommendatam, uxorem ducit. 429. d. 643. d. *Henricus Rex puer Natale Domini Ratisponæ, presente Victore Papâ, celebrat.* 643. d.

Conradus, Dux Bajoariæ, filius Henrici III Imperatoris, moritur; Ducatum ejus dat pater Imperatrici, privato jure possidendum. 61. d-e. 643. d.

Herimannus, Comes Orientalium Francorum, obit VI Cal. Februarii. 643. a.

Gebehardus, Ratisponensis Episcopus, hostis occultè pessimus, deprehensus, convictus et custodiæ mancipatus; sed misericorditer tractatus, exilio remittitur, et Sedi pristinae restituitur. 643. a.

Godefridus Dux ad deditionem venit. 216. a. 429. d. 643. a.

Barbari, Liutici dicti, caedes magnas in Christianos exercent. 643. e.

Balduinus, Flandrensis Comes, dissensionem terminat inter Monachos S. Bertini et Gerbodonem eorum Advocatum: confirmat Bovoni, S. Bertini Abbati, libertatem terræ de Arkas. 381. c. d. 382. a.

Bilonus, Girardi Ducis servus, apud Longum-mare in Vosago Capellam ædificat in honore S. Bartholomæi. 369. b. *Adventus Reliquiarum S. Jacobi apud Leod.* 294. a.

Rex Babylonius S. Sepulchrum Jerosolymæ jubet occludi, et Christianos ab ejus auitu prohibet: quod factum Christianis ex toto Orbe ad sanctum locum confluentibus magnam injicit sollicitudinem. 477. b. c.

Maurilius, Archiep. Rotomag. Synodulum comprovincialium Episcoporum cogit Rotomagi, in quâ Catholicæ fidei circâ Sacramentum Corporis Domini formula conditur ab omnibus Episcopis, tum ad Concilia convenientibus, tum sacrâ Ordinatione donandis profitenda. 529. a. b.

Gervasius, Archiep. Remis Ecclesiam S. Dionysii ædificat. 291. c. *Restituit, et ibi Canonicos constituit B. Augustini regulam ordinemque profitentes.* *ibid.* n. 356. d.

Aquariense Monasterium upud Andegavum à Gaufrido, Comite Andegavensi, et Agnete ejus uxore perficitur. 429. c. n. *Sacellum B. M. in territorio de Fabregolis construitur.* 429. c. *Chuniacensem Ecclesiam sanctus*

Abbas Hugo ita reparat, ut sit millenis Fratribus capiendis idonea. 356. d. *Fundatur Ecclesia S. Mariæ de Caritate super Ligerim à Gerardo primo Priore.* 169. d. 283. c. 319. c. 348. b. 363. c. 384. e. (*Hæc fundatio ad annum 1069 rejicitur ab Autore Chron. S. Maxentii*).

Albertus, Majoris-Monast. Abbas, sub Agoberto Episcopo, societatem inicit cum Ecclesiâ Carnutensi, cujus præbendam sibi suisque obtinet: quod confirmatur auctoritate Regis Francorum Henrici Magni. 650. n.

IV Calend. Januar. obit Walterius, Abbas S. Albini Andegav. 286. e. *Successor ejus Theodericus ordinatur.* 287. a. *Defuncto Ardagno Abb. Trenorc. succedit Guillelmus.* 112. c.

Fames multas regiones affligit: egestas et penuria undique prævalent. 73. d. 214. d. 429. d. 643. b.

Lunâ XIV, in vigiliâ Cænæ Domini, Eclipsis Lunæ. 197. c. 348. a. *Feria IV ante Pascha, Luna effecta est nigra duabus horis.* 283. c.

Anno Chr. 1057.

Gebehardus, qui et Victor Papa II, multis in Germaniâ aliisque Romani Imperii partibus benè dispositis, incipiente Quadragesimâ Romam redit: eodem anno obit. 73. e. 382. n. 529. c. 643. d. *Succedit Fridericus frater Godefridi Ducis, à Monasterio Cassin. extractus, et Stephanus IX nominatus.* 22. b. 62. a. 146. b. 262. c. 643. d. *In Summum Pontificem promotus II Aug.* 491. n.

Rex Franciæ, Henricus, postulante Gauzberto de sanctâ Maurâ, et Gaufrido, Comite Andegav. consentiente, donum libertatis concedit Ainardo homini ejusdem Gauzberti, Turonis XIV Calend. Februar. 592. c. Andegavi, quò propter utilitates Regni ordinandas descenderat, S. Nicolai Andegav. Abbatiae fundationem, rogante Gaufrido Comite, approbat, et eidem factas donationes corroborat Calendis Martii. 29. e. 219. e. 593. a. V Non. Maii Suessionis, post obsessam Turrim Suession. et debellatos seditiosos Comites Rainoldum et filium ejus Guidonem, Suessionensi S. Mariæ Cœnobia, ab Heddone Suessionensi Episcopo donata sex altaria confirmat. 593. d. 594. b. n. *VI Non. Octobr. Aureliæ injustam consuetudinem de clausurâ portarum tempore vindemiæ et impiâ exactione vini abrogat ad preces Isembardi Aurelian. Episcopi.* 595. a.

Hugo, filius Roberti Ducis Burgundiæ, incendit villam S. Bricii, ipse interficitur eodem anno. 292. b.

Rainoldus Suessionens. Comes et filius ejus Guido obeunt. 594. b.

Bellum Vindocinense inter Gaufridum Andeg. et Theobaldum Bles. diù durat. 430. a.

Eustach. Bolon. Comes uxorem sumit Idam. 384. n.

un vaste plan capable de contenir mille Religieux. 356. d. Gérard fonde l'Eglise de N. D. de la Charité sur Loire, dont il est le premier Prieur. 169. d. 283. c. 319. c. 348. b. 363. c. 384. e. (*La Chronique de Maillezais rejette cette fondation à l'année 1069*).

Albert, Abbé de Marmoutiers, fait une association avec l'Eglise de Chartres, sous l'Episcopat d'Agobert, et obtient une prébende dans cette Eglise pour lui et pour les Religieux de Marmoutiers. Cette association est confirmée par l'autorité de Henri le Grand, Roi de France. 650. n.

Wautier, Abbé de S. Aubin d'Angers, meurt le 29 de Décembre. 286. e. On ordonne Thierrî son successeur. 287. a. Guillaume est Abbé de Tournus après la mort d'Ardagnus. 112. c.

Famine dans plusieurs pays: la disette et la pauvreté se font ressentir de toutes parts. 73. d. 214. d. 429. d. 643. b.

Eclipse de Lune, le 14 de la Lune, veille de la Cene du Seigneur. 197. c. 348. a. Le Mercredi avant Pâques, la Lune s'obscurcit pendant deux heures. 283. c.

L'an 1057 de J. C.

Le Pape Victor II, auparavant nommé Gébéhard, ayant fait de sages réglemens dans la Germanie et dans les autres Provinces de l'Empire, retourne à Rome au commencement du Carême, et meurt la même année. 73. e. 382. n. 529. c. 643. d. Frédéric, frere du Duc Godefroi, est tiré du Mont-Cassin pour succéder à Victor sous le nom d'Etienne IX. 22. b. 62. a. 146. b. 262. c. 643. d. Il est élevé sur le S. Siege le 2 Août. 491. n.

Le 19 de Janvier, Henri, Roi de France, étant à Tours, affranchit Ainard serf de Gauzbert de Sainte-Maure, à sa priere et du consentement de Geoffroi, Comte d'Anjou. 592. c. Le 1 de Mars, se trouvant à Angers, où des affaires importantes au bien du Royaume l'avoient appelé, il approuve la fondation de S. Nicolas d'Angers, à la priere du Comte Geoffroi, et confirme les donations ci-devant faites à cette Abbaye. 29. e. 219. e. 593. a. Le 3 de Mai, à Soissons, après avoir assiégé la Tour de cette ville, et défait le Comte Rainold et Gui son fils, qui s'étoient révoltés, il confirme à l'Abbaye de N. D. de Soissons, six Autels que l'Evêque de Soissons Heddon lui avoit donnés. 593. d. 594. b. n. Le 2 d'Octobre, à Orléans, il abroge, à la priere d'Isembard, Evêque de cette ville, la mauvaise coutume de fermer les portes d'Orléans dans le tems de la vendange, et les impôts exorbitans qui se levoient sur le vin. 595. a.

Hugues, fils de Robert Duc de Bourgogne, brûle la ville de S. Briçon: il est tué la même année. 292. b.

Mort de Rainold, Comte de Soissons, et de Gui son fils. 594. b.

La guerre de Vendôme entre Geoffroi, Comte d'Anjou, et Thibaut, Comte de Blois, dure longtemps. 430. a.

Mariage d'Eustache, Comte de Boulogne avec Ide. 384. n.

Mort de Lesceline, Comtesse de S. Pierre sur Dive, et Fondatrice de l'Abbaye de ce lieu. 430. a. n.

Guillaume le Bâtard, Duc de Normandie, s'acquiert de la célébrité. 169. d. Le Comte Conan fait prisonnier son oncle Eudes dans un combat. 169. d. 430. a. (*l'année précédente, suivant la Chronique du Mont S. Michel.* 29. b.) Le Comte Hoel rend la ville de Nantes au Comte Geoffroi. Hoel usant de mauvaise foi, veut la lui enlever; mais il est obligé de l'abandonner honteusement, après l'avoir gardée à peinc 40 jours. 29. e. 219. c.

Diette générale à Cologne où Baudouin et Godefroi rentrent dans les bonnes grâces du Roi de Germanie, et font leur paix par la médiation du Pape Victor. 164. e. Le Roi de Germanie célèbre la fête de Noel à Mersbourg. Hildebrand, Abbé de S. Paul, chargé des Ordres du S. Siege, homme recommandable par son éloquence et par la science des Saintes Ecritures, s'y trouve avec les Grands du Royaume. 62. a.

Mort du Comte Arnoul: il est enterré à saint Arnoul de Mets: les Comtes de Salm lui succèdent en partie. 356. d. Baudouin le jeune reçoit le Comté de Tournai de la générosité de l'Empereur, et par l'autorité du S. Siege. Le Comte Rabbodon est tué. 356. e.

Henri, Comte Palatin, fait profession de la vie Monastique à Gorze. Quelques jours après, il la quitte, rentre en possession de ses biens, et reprend sa femme, (qu'il tua dans la suite de sa propre main). 62. b. n.

Robert Guiscard, Chef des Normans, et les autres Ducs et Comtes s'avancent du côté du Duché de la Pouille et de la Principauté de Capoue. 140. n. Robert fait la conquête de la Pouille, de la Calabre et de la Sicile. 410. b.

Edouard, fils d'Edmond *Côte-de-fer*, passe de Hongrie en Angleterre. Il meurt à Londres peu après. 312. a.

Mort de Ferdinand I, surnommé le Gand, Roi de Castille et de Léon. 525. d.

Dédicace de l'Eglise d'Auxerre. 292. b. La veille de Pâques, il se fait un Miracle à Falaise, par l'intercession de S. Vulfran. 477. b.

Valeran, Abbé du Mont S. Quentin, dont il avoit bâti le Monastere dès les fondemens, meurt en allant à Rome. 430. b. Mort de saint Guorloesius, Abbé de sainte Croix de Quimperlay. 372. a. 430. a.

Bovon, Abbé de S. Bertin, obtient du Pape Victor II, un Privilege pour empêcher l'Evêque de Térouanne de se mêler de l'élection de l'Abbé. 382. a.

La grande quantité de neige et de pluie qu'il y a cette année, fait périr une grande partie des vignes. Il tombe du Ciel des pierres d'une grandeur extraordinaire, mêlées avec la grêle. Plusieurs personnes sont tuées par le tonnerre. 22. b.

L'an 1058 de J. C.

Le Pape Etienne II tombe malade à Florence. 357. a. Il meurt. 22. b. 74. a. 146. c. Le 29 de Mars. 62. a. Zencius ou Zeucius, Evêque de Vélétri, est fait Pape à Rome: on lui donne le nom de Benoit X: c'est la vio-

Lescelina S. Petri suprâ Divam Comitissa, et ejusdem loci Abbatie fundatrix, obit. 430. a. n.

Guillelmus Nothus, Dux Norm. claret. 169. d. *Conanus Comes Eudonem patrum suum in prælio capit.* 169. d. 430. a. (*anno præcedenti juxtâ Chron. S. Michaelis in periculo maris.* 29. b.) *Civitas Nannetica Comiti Goffrido ab Hoel Comite reddita: non bonâ usus fide Hoel, auferre eam tentat, quam viâ XL dies retentam turpiter amittit.* 29. e. 219. c.

Coloniæ habito generali Conventu, Balduinus et Godefridus, mediante Victore Papâ, ad gratiam Regis et pacem reducuntur. 164. e. *Rex Germaniæ Natalem Domini Mersenburg celebrat: aderat ibi inter alios Regni Principes, etiam Hildebrandus, Abbas de S. Paulo, mandata deferens ab Sede Apostolicâ, vir et eloquentiâ et sacrarum litterarum eruditione valdè admirandus.* 62. a.

Obit Arnulfus Comes, apud S. Arnulfum Metensem sepultus; cui ex unâ parte succedunt Comites de Salmis. 356. d. *Balduinus junior Nerviorum Comitatum Imperiali munificentia et autoritate Apostolicâ suscipit. Rabbodo Comes interficitur.* 356. e.

Henricus, Comes Palatinus, Monasticam vitam in Gorziâ profitetur; sed post paucos dies uxorem suam (quam postea manu propriâ interfecit) et possessiones desertor recipit. 62. b. n.

Robertus Guiscardus, Caput et Dux Normannorum, et alii Duces et Comites veniunt ad partes Ducatus Apuliæ et Principatus Capuæ. 140. n. *Apuliam, Calabriam et Siciliam subjicit Robert.* 410. b.

Eduardus, filius Edmundi Ferrei-lateris, de Hungariâ Angliam venit; paulò post Londoniæ moritur. 312. a.

Obit Ferdinandus I, cognomento Magnus, Castellæ ac Legionis Rex. 525. d.

Ecclesia Autissiodor. dedicatur. 292. b. *In vigiliâ Paschæ Miraculum fit apud Falesiam, intercedente S. Wlfranno.* 477. b.

Walerannus, Abbas Montis S. Quintini, cujus Monasterium à fundamentis ædificaverat, moritur Romanum iter aggressus. 430. b. *Obit S. Guorloesius, Abbas S. Crucis Kemperleg.* 372. a. 430. a.

Bovo, S. Bertini Abbas, à Victore Papâ II privilegium impetrat, ut de substituendo Abbate S. Bertini, Episcopus Morinorum se non intromittat. 382. a.

Immensitas nivis et pruince magnam partem vinearum perdit. Lapides miræ magnitudinis, mixti grandine, de cælo cadunt, et nonnulli hominum fulmine pereunt. 22. b.

Anno Chr. 1058.

Stephanus Papa II in civitate Florentiâ infirmatur. 357. a. *Obit.* 22. b. 74. a. 146. c. *IV Calend. April.* 62. a. *Zencius seu Zeucius Velitrensis Episcopus, Romæ Papa factus, Benedictus X dicitur: ad Sedem, non*

electione, sed vi evectus. 357. a.

Bellum inter Francos et Normannos perseverat. 317. n. *Timerias seu Tillerias obsidet Henricus, Rex Franciæ.* 317. n. 598. b. e. n. *Henricum Tillerias obsidentem adeunt duo Pratenses S. Germani Monachi, jussu Abbatis Adraldi Regem rogaturi ut sibi Drocarum Ecclesia S. Martino sacra in supplementum victûs concedatur, quam petentibus Diplomate largitur Henricus.* 598. b. III Calend. *Julii Rex Parisiis commorans, Guillelmo, Corboilensi Comiti eadem jura concedit, quæ Comes Burchardus habebat in Cænobio Fossatensi, temporibus Hugonis avi sui.* 596. a. *Parisiis, Altaria Villænovæ, Cumbis et Antoniaci, ab Imberto Parisiensi Episcopo Abbatie S. Germani concessa, confirmat.* 597. c. *Apud Cameracum V Augusti in frequenti Præsulum, Optimatum et Militum conventu, Villas quasdam dat Hasnoniensi Cænobio, multaque à primogenitoribus suis Franciæ Regibus eidem donata, confirmat.* 599. b. *Circà hunc annum Meleduni residens, IV Idus Julii, annuentibus Annâ Reginâ, et filiis suis Philippo, Roberto, ac Hugone, Abbatie Fossatensi jubet remitti consuetudines de bovinis carnibus, quas ejus Coqui in villis quibusdam hujus Monasterii exigebant.* 600. a. n.

Castrum S. Germani Autissiod. capitur à Militibus Roberti Ducis et Theobaldi Comitis. 292. b. c.

Archimbaldus, Vindocinens. Præpositus, Odrico Abbati et Monasterio SS. Trinitatis bona donat. 430. b.

Obeunt, Alanus, Comes Cornugalliæ, Fundator Monasterii Kemperleg. 372. a. 430. b. *Emma, Cenomanensis Vicecomitissa, Radulfi Vicecomit. conjux, pridè Idus Septembris.* 430. c. *Radulphus Infans, filius Radulphi Prudentis, Dolensis Dominus, et quidem sine liberis.* 388. a. n.

Willelmus, qui et Petrus, cognomento Acer, Dux Aquitan. et Comes Pictav. castrum Salmurum vallat, et in eo Gaufrédum Martellum includit. Dolore dysentericæ ibi percussus, infirmus revertitur, et ex hac infirmitate moritur. Ermensendis ejus vidua vovet se viduam et castam permansuram ad mortem. Gosfredus, filius Willelmi, qui jam Gasconiam armis et industriâ acquisierat, patri succedit. Uxorem suam, filiam Audeberti Comitis, causâ parentelæ relinquit: aliam accipit Mateodam vocatam, de quâ unam tantum habet filiam, quæ fuit uxor Hildefonsi Regis. 219. c. d. *Idem Gosfredus seu Gaufridus, qui et Guido, et mater ejus Agnes tradunt Monasterio SS. Trinitatis Vindocin. quidquid sui juris erat in terrâ Avallia.* 430. c.

Nonnullis Germaniæ Regni Principibus multum displicet Imperatricis administratio, cujus maturam sapientiam gravesque mores metuebant. 22. b. 61. n. *Henricus, Palatinus Comes, mentis insaniâ captus, uxorem suam Mathildem, Gozelonis filiam, perimit.* 445. d. (Vide ad ann. 1061.)

lence, et non pas la voie de l'élection, qui l'éleve sur le S. Siege. 357. a.

La guerre continue entre les François et les Normans. 317. n. Le Roi de France Henri assiege Tillieres. 317. n. 598. b. e. n. Pendant qu'il est occupé à ce siege, deux Religieux de S. Germain des Prés viennent le trouver, par ordre de l'Abbé Adralde, et le supplient de leur accorder l'Eglise de S. Martin de Dreux, pour supplément de leur subsistance. Le Roi leur accorde leur demande par un Diplôme. 598. b. Le 29 de Juin, le Roi étant à Paris, accorde à Guillaume, Comte de Corbeil, les mêmes droits sur l'Abbaye de S. Maur des Fossés, dont jouissoit le Comte Burchard, du tems de Hugues grand-pere du Roi. 596. a. Il confirme à l'Abbaye de S. Germain la donation que l'Evêque de Paris Imbert lui avoit faite des Autels de Villeneuve, Coulaville et Antoni. 597. c. Le 5 d'Août étant à Cambrai, dans une Assemblée nombreuse de Prélats, de Grands Seigneurs et de Chevaliers, il donne quelques terres à l'Abbaye d'Hasnon, et confirme les donations des Rois de France ses prédécesseurs. 599. b. Vers cette année, le 12 de Juillet, se trouvant à Melun, de l'agrément de la Reine Anne et de ses fils Philippe, Robert et Hugues, il exempte l'Abbaye de S. Maur des Fossés des impôts sur la viande de Bœuf, que ses Queux levoient dans quelques terres de la dépendance de ce Monast. 600. a. n.

Les troupes du Duc Robert et du Comte Thibaut prennent le château de S. Germain d'Auxerre. 292. b. c.

Archimbald, Prévôt de Vendôme, fait une donation à l'Abbé Odrice et au Monastere de la sainte Trinité de Vendôme. 430. b.

Mort d'Alain, Comte de Cornouaille, Fondateur de l'Abbaye de Quimperlay. 372. a. 430. b. D'Emme, Vicomtesse du Mans, femme du Vicomte Raoul, le 12 Septembre. 430. c. De Raoul l'Enfant, fils de Raoul Prudent, Seigneur de Deols, qui ne laissa point d'enfants mâles. 388. a. n.

Guillaume, autrement Pierre, surnommé *Aigret*, Duc d'Aquitaine et Comte de Poitiers, entoure le château de Saumur, et y enferme Geoffroi-Martel. Il y est attaqué de la dissenterie, s'en retourne malade, et en meurt. Ermensinde sa veuve fait vœu de garder la continence jusqu'à la mort. Geoffroi fils de Guillaume, déjà Duc de Gascogne, Province dont il s'étoit rendu maître par son habileté et par ses conquêtes, lui succede: il répudie sa femme, fille du Comte Audebert, sous prétexte de parenté: il en épouse une autre nommée Matéode, dont il n'a qu'une fille, mariée depuis au Roi Hildefonse. 219. c. d. Ce même Geoffroi, qui s'appelloit aussi Gui, et sa mère Agnès, donnent à l'Abbaye de la Sainte Trinité de Vendôme tout ce qui leur appartenoit dans une de leurs terres nommée *Avallia*. 430. c.

Quelques Princes du Royaume de Germanie sont mécontents du Gouvernement de l'Impératrice, dont ils redoutoient la sagesse et la gravité des mœurs. 22. b. 61. n. Henri, Comte Palatin, dans un moment de folie, tue sa femme Mathilde, fille de Gozelon. 445. d. (Voyez l'année 1061.)

Le Pape Etienne IX écrit à Gervais, Archevêque de Reims, pour l'exhorter à défendre courageusement les droits de l'Eglise Romaine et l'autorité des saints Canons : il lui ordonne de se trouver au Concile de Rome avec ses Suffragans ; il reconnoît que le consentement du Roi est nécessaire pour tenir un Concile en France. 491. e.

Raoul, Abbé du Mont S. Michel, meurt dans le voyage de Jérusalem. 256. a.

Le 1 de Novembre, fête de la Toussaint, il pleut du sang sur le peuple qui entendoit la Messe dans une Eglise du territoire de Paris. 283. d. 293. a. (*La Chronique de S. Pierre le Vif place cet événement à l'année précédente. 197. d.*)

L'an 1059 de J. C.

Le Pape Nicolas II, qu'on appelloit Gérard, monte sur le S. Siege. 451. n. Après que les Seigneurs Romains eurent chassé Benoît. 62. a-b. L'Empereur le fait conduire à Rome par le Marquis Godefroi. 62. a. Le Pape tient à Rome, au mois d'Avril, un Concile de cent treize Evêques : Bérenger y est convaincu, abjure son hérésie, et jette au feu ses écrits. 23. c. 169. d. 219. d. n. 529. c-d. Lanfranc assiste à ce Concile. 430. d. n. On y fait un Décret par lequel l'élection du Pape est réservée aux seuls Cardinaux. 146. c-d. n. On examine la Regle des Chanoines et des Chanoinesses, établie dans l'Assemblée d'Aix la-Chapelle sous Louis le Débonnaire. 431. a. n. Le Pape Nicolas écrit aux Evêques de la Gaule, de l'Aquitaine et de la Gascogne ; sa lettre contient quelques Canons du Concile qu'il avoit tenu à Rome cette même année. 652. d-e. 653. a-b. Il tient un Concile à Melfi, où l'on condamne le mariage des Prêtres. 451. d-e. n. Il crée Robert, Duc de Calabre et de la Pouille. 451. e. n. Il exempté l'Evêque du Puy de la juridiction de l'Eglise de Bourges, malgré l'opposition de l'Archevêque, qui en appelle au jugement de Dieu. 357. c. Il écrit à l'Archevêque de Reims Gervais, de faire des remontrances au Roi ; mais le Pape n'oublie pas le respect qu'il devoit à ce Souverain. 492. d. Il mande au même Prélat de suspendre de leurs Offices les Evêques de Beauvais et de Senlis accusés de simonie, jusqu'à ce qu'ils allassent se justifier dans le Concile de Rome. 493. b. Il ordonne à Gervais de réparer les torts que lui ou ses gens avoient faits à l'Eglise de Verdun. 493. c. Il lui rend sa bienveillance, et il lui conseille de se raccommoier avec le Duc Godefroi. 494. b. Il crée Hildebrand, Cardinal Diacre ; et bientôt après Archidiaque. 524. n.

Vers le même tems, il écrit à la Reine de France une lettre dans laquelle il loue cette Princesse pour sa piété et sa bienfaisance envers les pauvres : il l'exhorte à exciter le Roi son mari à bien gouverner ses États, à protéger l'Eglise, et à faire de bonnes œuvres. 653. c-e.

Le Roi de France Henri, peu de jours avant le sacre de Philippe son fils, assiege le château de Thimer, que Guazon venoit de construire dans le territoire de Chartres. 431. b. 602. n. Dans le même tems, il ratifie et scelle de son

Stephanus Papa IX Gervasio Remensi Archiep. scribit de Romanæ Ecclesiæ et Canonum autoritate fortiter defendenda : eum cum suffraganeis ad Synodum Romanam convocat : agnoscit necessitatem consensûs Regii ad Concilium in Franciâ celebrandum. 491. e.

Radulfus, Abbas Montis S. Michaelis, obit in itinere Jerosolym. 256. a.

Kalend. Novembr. in festo Omnium Sanctorum, pluit sanguis in Pago Parisiensi, in quamdam Ecclesiam super populum audientem Missam. 283. d. 293. a. (Anno præcedenti juxtâ Chron. S. Petri Vivi. 197. d.)

Anno Chr. 1059.

Nicolaus Papa II, Gerardus antea vocatus, Romanam Sedem conscendit. 451. n. Benedicto à Romanis Principibus reprobato. 62. a-b. Per Godefridum Marchionem Romam ab Imperatore transmittitur. 62. a. Nicolaus Concilium 113 Episcoporum mense Aprili Romæ cogit : hoc in Concilio convictus Berengarius, hæresim abjurat, et libros proprios igne comburit. 23. c. 169. d. 219. d. n. 529. c-d. Præsens adest Lanfrancus. 430. d. n. Decretum conditur, quo Romani Pontificis electio ad solos Cardinales restringitur. 146. c-d. n. In eadem Synodo examini subjicitur Canonorum et Canoniarum Regula in Conventu Aquisgran. sub Ludovico Pio constituta. 431. a. n. Nicolaus ad Episcopos Gallicæ, Aquitanicæ et Vasconicæ dirigit epistolam, in qua decreta refert nonnulla in Romana Synodo eodem anno promulgata. 652. d-e. 653. a-b. Concilium Melfitanum habet idem Pontifex contra Presbyterorum connubia. 451. d-e. n. Robertum creat Ducem Calabriae et Apuliae. ibid. e. n. Eximit Episcopum Podiensem à jurisdictione Bituricensis Ecclesiæ, Archiepiscopo licet contradicente, et ad judicium Divinum appellante. 357. c. Gervasio Remensi Archiepiscopo epistolam scribit de Rege ob quædam perperam facta corripiendo ; in qua tamen suam ergâ Regem observantiam testatur. 492. d. Eidem mandat Belvacensem et Sylvanectensem Episcopos simoniæ accusatos ab officio suspendere, donec ad Romanam Synodum venerint sese purgaturi. 493. b. Jubet Gervasium damna Ecclesiæ Verdunensi per ipsum aut per suos illata resarcire. 493. e. Eundem recipit in gratiam, monetque ut cum Duce Godefrido pacem ineat. 494. b. Hildebrandum creat Diaconum Cardinalem, et paulò post Archidiaconum. 524. n.

Circâ idem tempus, epistolâ ad Francorum Reginam directâ, Nicolaus Papa laudat illius pietatem et in pauperes beneficentiam : suadet ei ut virum suum Regem ad Rempublicam justè administrandam, ad tuendam Ecclesiam, et ad opera pietatis edenda inflammet. 653. c-e.

Henricus, Rex Francorum, Teodemerense castrum in pago Carnotensi noviter à Guazone constructum obsidet, paucis diebus ante consecrationem Philippi filii sui. 431. b. 602. n. Eodem tempore autoritate sua firmat suoque

sigillo munit Chartas a Comitibus Tetbaldo Blesensi et Gaufrido Andegav. pro Majori Monast. expeditas. 431. b. 602. n. Philippum filium suum, congregatis Francorum Primoribus, cunctorum consilio, consortem sibi totius regni constituit, atque per manus Gervasii Archiep. Rem. coronari facit. 32. 33. 283. d. Confirmat Henricus donationem ab Alberto S. Petro Carnotensi factam, quam post ejus mortem corroboravit Philippus. 602. a. 603. a. Vitriaci degens, postulante Hugone Milite suo, assentit Henricus ut Ecclesiam B. M. Ville-mille dictam Monachis Columbenses tradat cum nonnullis aliis bonis, atque hæc omnia Diplomate confirmat. 604. c. Chartam Albrici de Codiciaco seu de Cociaco, de libertate Altaris Novigenti, sua auctoritate corroborat, sigilloque suo munit. 431. b-c. n.

Philippus filius Henrici Regis X Cal. Junii die sancto Pentecostes, in Majore Ecclesia Remensi, ante Altare S. Mariæ, ab Archiepiscopo Gervasio coronatur vivente patre. 32. 33. 291. d. 292. c. 319. c. 344. b. 367. c. 377. d. 384. e. 385. c. 386. b. 393. d. 409. c. n. 412. a-b. 443. n. 481. c. Eodem die, Philippus præceptum facit de rebus S. Mariæ, de Remensi Comitatu, de rebus S. Remigii, et de cæteris Abbatibus, quod firmat et subscribit. 33. b. Subscribit etiam cum patre suo Henrico Chartæ confirmationis bonorum et privilegiorum in gratiam Abbatie Trenorciensis, ejus congregationi confirmat licentiam semper eligendi Abbatem secundum S. Benedicti Regulam, sicut et alii Reges antecessores fecerant. 600. d.

Gervasius. Remensis Archiep. constituitur summus Regni Cancellarius : omnes qui coronationi Regis Philippi adfuerunt, sumptibus suis excipit plenissimè, nullum tamen ex debito, præter Regem. 33. b-d. 161. d. 443. n.

Coronationi Philippi adsunt Franciæ, Burgundiæ et Aquitaniæ Archiepiscopi et Episcopi. 22. (Al. 32.) 159. d. n.

Letzelinus, Parisiensis, et Fulco, Ambianensis Episcopi, ad Guill. Norman. Ducem missi, ut inter ipsum et Henricum Franc. Regem pacem faciant. 364. a.

Finis belli intestini quod inter Henricum Regem et Guill. Norm. Ducem diu duraverat. 431. b.

Guillelmus, Normanniæ Dux, iratus contra Lanfrancum Consiliarium suum, qui nuptiis ejus cum filia Comitum Flandriæ contradicebat, eum à Curia sua alienat. Lanfrancus Romam adit, à Nicolao Papa impetrat ut, sublato interdicto cui tota Neustria subjecta fuerat, et dispensatione habitâ, conjugium concedat ; ea tamen lege, ut Dux et uxor ejus duo Monasteria, virorum unum, alterum mulierum construant. 430. c-t. Dux Guill. cum magno et splendido comitalu coronationi Philippi adfuisse dicitur in Chronicis Norman. vernaculè scriptis. 317. a. 433. c.

Rex Germaniæ Natalem Domini Worma-

propre sceau les Chartes des Comtes de Blois et d'Anjou en faveur de l'Abbaye de Marmoutier. 431. b. 602. n. Il assemble les Grands de son Royaume, et de leur avis, il associe à la Royauté Philippe son fils, qu'il fait couronner par Gervais, Archevêque de Reims. 32. 33. 283. d. Il confirme une donation faite à l'Eglise de saint Pierre de Chartres par Albert. Philippe la ratifia après la mort de Henri son pere. 602. a. 603. a. Henri étant à Vitri, consent que Hugues, qui étoit un de ses Chevaliers, donne à l'Abbaye de Coulombs l'Eglise d'un lieu nommé Ville-mille, avec quelques autres biens, et confirme ces donations par un Diplôme. 604. c. Il approuve et scelle la Charte d'Albéric de Coucy ou de Choisy, concernant la liberté de l'Eglise de Nogent. 431. b-c. n.

Le 23 du mois de Mai, jour de la Pentecôte, l'Archevêque Gervais fait la cérémonie du couronnement de Philippe, fils du Roi Henri, devant l'Autel de Notre-Dame, dans la grande Eglise de Reims. 32. 33. 291. d. 292. c. 319. c. 344. b. 367. c. 377. d. 384. e. 385. c. 386. b. 393. d. 409. c. n. 412. a. b. 443. n. 481. c. Le même jour Philippe signe une Ordonnance concernant les biens de Notre-Dame et le Comté de Reims, ceux de S. Remi et des autres Abbayes. 33. b. Il signe encore avec son pere Henri la Charte de confirmation des biens et des privileges de l'Abbaye de Tournus, et il conserve à la Communauté la liberté que les Rois ses prédécesseurs lui avoient laissée, d'élire son Abbé suivant la Regle de S. Benoît. 600. d.

Gervais, Archev. de Reims, est établi Grand Chancelier du Royaume : il reçoit à ses frais, et avec magnificence, tous ceux qui assistent au couronnement de Philippe, et cela sans y être obligé, excepté pour le Roi. 33. b-d. 161. d. 443. n.

Les Archevêques et les Evêques de France, de Bourgogne et d'Aquitaine, au nombre de 22, (32 selon d'autres), assistent au sacre de Philippe. 159. d. n.

On envoie Letzelin, Evêque de Paris, et Foulque d'Amiens, auprès de Guillaume, Duc de Normandie, pour traiter de la paix entre ce Prince et le Roi de France. 364. a.

Fin de la guerre intestine qui avoit duré longtemps entre le Roi Henri et Guillaume, Duc de Normandie. 431. b.

Guillaume, Duc de Normandie, éloigne de sa Cour Lanfranc son Conseiller, dont il étoit mécontent parce qu'il blâmoit son mariage avec la fille du Comte de Flandre. Lanfranc va à Rome, et obtient du Pape Nicolas la levée de l'interdit que le S. Siege avoit jetté sur toute la Normandie, et la dispense nécessaire aux deux Epoux, à condition qu'ils fonderoient deux Monasteres, un pour les hommes et l'autre pour des femmes. 430. c-d. Les Chroniques de Normandie écrites en François racontent que le Duc Guill. assista au couronnement du Roi Philippe, avec une suite nombreuse et magnifique. 317. a. 343. c.

Le Roi de Germanie célèbre la fête de Noel

à Worms. Le Synode qu'on avoit indiqué dans cette ville, n'a pas lieu, à cause de la peste qui ravageoit la Gaule Belgique. 62. b.

S. Edouard, Roi d'Angleterre, donne à l'Abbaye de S. Denis en France, le village de Teinton dans le Comté d'Oxford, avec l'exemption de tous droits. 655. d-e.

Le corps de S. Maixent exposé à la vénération du public : on lui élève un nouveau Tombeau, dont on fait la Dédicace le 2 d'Octobre. 219. d.

Arduin, Evêque de Langres, donne deux Prébendes à l'Abbaye de Bèze, en présence d'Albéron, Abbé de Dijon. 203. d.

Idem femme d'Eustache, Comte de Boulogne, introduit des Chanoines dans l'Eglise qu'elle avoit fondée à Lens. 384. n.

Les Religieux de l'Abbaye de S. Evroul présentent au Duc de Normandie Guill. Robert de Gretemaisnil qu'ils avoient élu pour Abbé. Le Duc lui donne l'investiture du temporel par la Crosse d'Yve, Evêque de Séz; et Guillaume, Evêque d'Evreux, lui confère la juridiction spirituelle par la Cérémonie de la bénédiction, le 21 de Juin. 228. a-b.

Jungumaire est fait Abbé de Quimperlai. 372. a.

Mort de Giraud de Gordon, Evêque de Périgueux, le 21 de Mars. 287. d. De Thierry, Abbé de S. Aubin d'Angers. 287. e.

Le 8 Septembre, mort de Luitpold ou Léopold, Moine de Fulde, et Archevêque de Mayence : Sigefroi, Abbé de Fulde, lui succède. 74. a.

Une multitude de Couleuvres s'assemblent de tous côtés dans le Brabant près de Tournai, et donne le spectacle d'un combat extraordinaire : il y en a beaucoup de tuées de part et d'autre. Les vaincues vont se réfugier dans le creux d'un arbre ; les vainqueurs les poursuivent avec d'horribles sifflements. On allume des feux autour de ces reptiles, et on les fait tous périr. 165. a.

Grande mortalité sur les hommes et sur les troupeaux. 22. b.

L'an 1060 de J. C.

Henri I, Roi de France, bâtit une Eglise en l'honneur de S. Martin, auprès des murs de la ville de Paris. 159. c. 410. b. 563. d-e. Il donne cette Eglise à des Chanoines Réguliers. 291. n. L'Eglise de l'Abbaye S. Martin, située devant la porte de Paris, ayant été détruite, le Roi la rebâtit plus grande qu'elle n'étoit ; il y ajoute plusieurs dons, et y place des Chanoines Réguliers ; il exempte à perpétuité de tous droits Royaux l'Autel, et toute l'Abbaye avec sa double enceinte, tant intérieure qu'extérieure. 605. c-e. n. Il nomme Ingélard Abbé de cette Eglise. 605. n. Il donne pouvoir aux Chanoines d'élire un autre Abbé après la mort d'Ingélard. 606. a. A la sollicitation d'Imbert, Evêque de Paris, il fait grâce à un Chevalier nommé Milon, coupable d'un très-grand crime envers sa personne Royale. 605. d.

Henri, Roi guerrier, qui s'étoit rendu très-illustre par sa bravoure et par la force de ses

tiæ celebrat. Synodus ibi indicta, ad effectum non pervenit, ob grassantem in Gallia Belgica pestilentiam. 62. b.

S. Eduardus, Angl. Rex, villam quamdam, nomine Teintunam seu Tengetum, in Comitatu Oxoniensi sitam, eandemque ab omni negotio liberam et immunem, Diplomate confert Abbatiæ S. Dionysii in Francia. 655. d-e.

B. Maxentii corpus ostensum : conditur ei sepulchrum novum, quod VI Non. Octob. dedicatur. 219. d.

Arduinus, Lingonens. Episc. dat Besuensi Monasterio duas Præbendas, in præsentia Alberonis, Divionensis Abbatis. 203. d.

Ida uxor Eustachii, Comitæ Bolon. introducit Canonicos in Ecclesiam à se conditam apud Lensium. 384. n.

Uticenses Monachi Robertum de Gretemaisnilio à se electum Abbatem Guillelmo Duci præsentant : Dux per Cambutam Ivonis Episc. Sagiensis exteriorem Abbatiæ potestatem Roberto tradit ; Guillelmus vero Ebroidens. Episc. interiorem animarum curam per Pontificalem benedictionem spiritualiter ipso commendat XI. Cal. Julii. 228. a-b.

Jungumarius, Abbas Kemperlegii præficiatur. 372. a.

Giraldus de Gordonio Episc. Petragor. obit XII Cal. Aprilis. 287. d. Theodericus, Abb. S. Albini Andeg. è vivis excedit. 287. e.

VI Id. Sept. obit Luitpoldus seu Leopoldus, Monac. Fuldens. et Moguntinus Archiep. succedit Sigefridus, Abbas Fuldensis. 74. a.

In pago Bracbatensi, juxta Tornacum, multitudines Colubrorum altrinsecus congregatæ, prodigioso prælio inter se concurrunt : multis utrimque occisis, victa pars in cavo arboris se abscondit ; altera pars insequens cum sibilo circumstrepit, donec circumjecto igne ab hominibus omnes concremantur. 165. a.

Magna hominum mortalitas, et pestis pecorum. 22. b.

Anno Chr. 1060.

Henricus I, Franc. Rex, prope mœnia Parisiacæ urbis Ecclesiam construit in honore S. Martini. 159. c. 410. b. 563. d-e. Ecclesiam S. Martini à Campis confert Canonicis regulari conversatione Deo famulantibus. 291. n. Ecclesiam Abbatiæ S. Martini, ante Paris. urbis portam positæ, omnino deletam, ampliorem restituit, quam Canonicis Regularibus tradit, multis donis ex suo additis : altare Basilicæ, ipsamque Abbatiam, tam intra munitionis ipsius ambitum, quam extrâ in procinctu illius, ab omni regio jure in perpetuum jubet esse libera. 605. c-e. n. Abbatem præficit Ingelardum. 605. n. Quo obeunte, facultatem alium eligendi Canonicis dimittit. 606. a. Militem quemdam Milonem nomine, adversum se magni reum criminis, precibus Imberti Paris. Præsulis, absolvit. 605. d.

Henricus, Rex belliger, virtute armisque potentissimus, per annos XXIX post obitum

patris, regno Francorum strenuè gubernato, moritur pridie Nonas Augusti. 22. b. 30. a. 85. b. 138. a. 142. b. n. 157. e. 169. d. 216. a. 220. a. 222. e. 283. d. 287. a. 291. d. 292. c. 293. a. 294. e. 345. 348. d. 349. c. 363. c. 377. d. 379. b. 382. b. n. 385. a. c. 386. b. 393. d. 409. c. 410. b. e. 412. a-b. 415. d. 431. c. 486. c-d. n. 529. c. *Rex Henricus, multis devictis, plenus dierum, in civitate Parisii obit morte communi.* 113. b. *Rex fortis in bello, moritur apud Vitriacum castrum in Bieria silva, nunc Fontis-Blaudi.* 161. d. n. 197. d. n. 212. n. *Henricus Miles strenuus et bonus, potionis haustu interit.* 175. c. 357. c. *Post multas probitates quibus in regno gloriosè vixit, à Joanne Medico Carnotensi, qui surdus cognominabatur, potionem accipit : in crastinum obit.* 229. c. *Causâ corporeâ salutis, à Joanne Medicorum peritissimo potionem accipit : veneno nimiam sitim inferente, dum Medicus abesset, bibit ante purgationem ; undè nimis infirmatus, obit eodem die, post sacræ Eucharistiæ perceptionem.* 48. e. *Tres habuit filios, Philippum, Robertum et Hugonem Magnum, Comitem Viromand.* 357. c. *Duos relinquit filios, Philippum Regem, et Hugonem Ducem, Magnum vocatum.* 220. a. *Philippum filium suum heredem constituit, quem tutelæ Balduini Insulani Fland. Comitis commendat.* 48. e. 159. e. 229. c. 357. c. *Sepelitur in Basilica S. Dionysii cum patre, avo et atavo.* 197. d. 213. b. 219. c. 382. b. n. 385. a-c. 386. b. 393. d. 409. c. 410. b. 412. a. 431. c.

Philippus, filius Henrici primogenitus, patri succedit. 165. a. 202. d. 212. a. 213. b. 216. a. 220. a. 222. e. 294. e. 312. a. 319. c. 363. c. 377. d. 379. b. 410. b-e. 412. a-b. 415. d. 486. c-d. n. *Philippus, adhuc puer, Regnum cum matre gubernandum suscipit.* 22. b. *Coadjuvante fratre suo Hugone Magno, regnat.* 345. d. *Henrico succedens infans ; pax inter eum et Guillelmum, Normanniæ Comitem, componitur.* 85. b. *Philippus, adhuc puer, Balduino Fland. Comiti custodiendus cum regno traditur.* 132. d. 159. e. 197. d. 212. c. *Balduinus, Fland. Comes, Philippum nobiliter et fideliter educat, regnumque strenuè regit et defendit.* 159. e. 295. a. 348. d. 385. d. 386. b. 388. e. 412. c. 563. e.

Anna, Franc. Regina, Diplomati Henrici pro S. Martino de Campis subscribit. 606. a-b. *Eadem, regiæ Chartæ Philippi pro S. Luciano, cum Rodulfo Comite subscribit, datæ Silvanectis anno Regis Philippi primo.* 377. n.

Gervasius, Remensis Archiep. ad Papam Nicolaum II scribit, gratias agens quòd Legatos suos benignè exceperit, unum ex iis visitaverit infirmum, mortuumque sepelierit. Magnum ex morte Regis Henrici conceptum dolorem manifestat, metumque ne divisiones regnum perturbent. Papam malevolis detractationibus contra se præventum omnimodis placare nititur. Adventuro in Franciam debitos honores pollicetur. Mentionem facit suspensionis et interdicti quibus Gallia tunc tem-

armes, meurt le 4 d'Août, après avoir bien gouverné le Royaume de France l'espace de 29 années, depuis la mort de son pere. 22. b. 30. a. 85. b. 138. a. etc. *Henri meurt à Paris, d'une mort commune, après avoir remporté plusieurs victoires, étant assez avancé en âge.* 113. b. *Ce Roi grand guerrier meurt au château de Vitry, dans la forêt de Bierre, aujourd'hui la forêt de Fontaine-Bleau.* 161. d. n. 197. d. n. 212. n. *Henri, bon Roi et bon Général d'armée, meurt d'une potion.* 175. c. 357. c. *Après avoir régné avec beaucoup de probité, et s'être acquis beaucoup de gloire, il meurt le lendemain d'une médecine que lui avoit donnée Jean, surnommé le Sourd, Médecin de Chartres.* 229. c. *S'étant trouvé incommodé, un très-habile Médecin, nommé Jean, lui donne une médecine : ce remède l'ayant fort altéré, et le Médecin étant absent, on lui donne à boire avant l'effet du remède ; ce qui augmente le mal au point qu'il en meurt le même jour, après avoir reçu le Sacrement de l'Eucharistie.* 48. e. *Henri a eu trois fils, Philippe, Robert et Hugue le Grand, Comte de Vermandois.* 357. c. *Il en laisse deux en mourant, le Roi Philippe, et le Duc Hugue, nommé le Grand.* 220. a. *Il nomme Philippe son successeur, et le met sous la tutèle de Baudouin de l'Isle, Comte de Flandre.* 48. e. 159. e. 229. c. 357. c. *Il est enterré dans la Basilique de S. Denis avec son pere, son ayeul et son bisayeul.* 197. d. 213. b. 219. c. 382. b. n. 385. a-c. 386. b. 393. d. 409. c. 410. b. 412. a. 431. c.

Philippe, fils aîné de Henri, succede à son pere. 165. a. 202. d. 212. a. etc. *Philippe, encore enfant, regne avec sa mere.* 22. b. *Il regne avec le secours de Hugue le Grand son frere.* 345. d. *Au moment qu'il succede à Henri, il fait la paix avec Guillaume, Comte de Normandie.* 85. b. *On donne la tutelle du jeune Roi Philippe et l'administration du Royaume à Baudouin, Comte de Flandre.* 132. d. 159. e. 197. d. 212. c. *Baudouin, Comte de Flandre, remplit sa charge de tuteur avec beaucoup de grandeur d'ame et de fidélité ; il gouverne le Royaume avec sagesse ; il le met en sûreté contre ses ennemis.* 159. e. 295. a. etc.

Anne, Reine de France, souscrit le Diplôme du Roi Henri pour S. Martin des Champs. 606. a-b. *Elle signe avec le Comte Raoul, un Diplôme en faveur de S. Lucien, donné à Senlis la première année du regne de Philippe.* 377. n.

Gervais, Archev. de Reims, écrit au Pape Nicolas II, pour le remercier d'avoir reçu ses Députés avec bonté, des visites qu'il avoit faites à l'un d'eux, qui étoit tombé malade, et de l'avoir enseveli. Il déclare dans cette lettre que la mort du Roi Henri lui donne beaucoup de chagrin, et qu'il craint fort que les divisions ne troublent l'Etat. Il n'épargne rien pour appaiser le Pape, qu'on avoit prévenu contre lui par des discours calomnieux. Il lui promet de lui rendre tous les honneurs qui lui sont dûs, lorsqu'il viendra.

viendra en France. Il fait mention de l'interdit dont la France étoit alors frappée. 498. c-e. 499. a-c.

Geoffroi Martel étant à Angers le jour de la Pentecôte, il y fait Chevalier Foulque son neveu, âgé de dix-sept ans ; il lui donne la Sain-tonge. 138. a. Il partage ses Etats aux enfans d'Aubery, Comte de Gâtine ou du Gâtinois, qui étoient ses neveux ; il donne la Touraine à Geofroi le Barbu avec Château-Landon (selon d'autres le château de Loudun) ; à Foulque Réchin l'Anjou avec la ville de Saintes. 220. a. 231. a. 270. c-d. 348. b. n. Il se fait Moine à S. Nicolas d'Angers. 138. b. 220. a. 349. c. Il meurt le 14 de Novembre. 85. b. 138. b. etc. Il meurt subitement. 270. d. On l'enterre dans l'Abbaye de S. Nicolas, qu'il avoit fondée. 271. b. 348. a. n. 647. b-c.

Geofroi, Duc d'Aquitaine, assiege Hugue de Luzignan dans son château : le 8 d'Octobre Hugue est tué à la porte du château par les gens du Duc ; son fils qui fut nommé Hugue le Diable, lui succede. 220. a.

Brouilleries entre les Normans et les Angevins. 226. b.

Thibaud, Comte de Champ. brûle le château de Croicy. 292. c.

Le 21 Avril, nouvel incendie du Monastere de S. Martial et du château de Limoges. 431. c.

Raimond d'Arnaud Dantin vaincu par Ponce Abbé de Simorre. 431. d.

Le Comte Gautier, fils de Drogon, Comte d'Amiens, donne l'Eglise de Lédoncour à l'Abbaye de S. Pierre de Chartres. 433. n.

Par lettres d'Isembert, Evêque de Poitiers, un gentilhomme, nommé Hugue, donne à l'Abbé Guillaume et aux Moines de Tournus trois Eglises dans le château de Loudun, qu'il tenoit en fief de Geofroi, Comte d'Anjou. 138. n.

Les fils de Tancrede, Comte des Normans, passent dans l'isle de Sicile. 140. n. 230. d-e.

S. Anselme, né d'une noble famille de la ville d'Aoust, aux frontieres de la Bourgogne et de la Lombardie, instruit de la réputation de Lanfranc, Moine et Professeur dans l'Abbaye du Bec, abandonne sa patrie et la riche succession de sa mere, pour venir auprès de lui avec quelques Clercs. Lanfranc et l'Archev. de Rouen Maurile lui conseillent de prendre l'état Monastique, ce qu'il fait dans l'Eglise du Bec à l'âge de 27 ans. 167. b. n. 349. a. 432. b. *Dom Mabillon, et après lui les Auteurs de la Gaule Chrétienne, placent ce fait à l'année précédente. 1059.*

Godefroi, fils d'Eustache, Comte de Boulogne, et de Mathilde de Louvain, oncle de Godefroi de Bouillon, gouverne l'Eglise de Paris, depuis l'année 1060, jusqu'à 1092. 149. n.

Dédicace de l'Eglise de Moissac, dans une célèbre Assemblée d'Evêques. 431. c-d. n.

Ranulf nommé Abbé du Mont-S. Michel. 256. a.

Gualeran, Abbé de S. Vannes de Verdun, en revenant de Rome, tombe malade à Montieramé, et y meurt le 26 de Juin : Grimold lui succede. 146. d. n. 345. d. 413. c. n. 431. e. Gualeran meurt de poison. 65. n.

poris erat affecta. 498. c-e. 499. a-c.

Gaufridus Martellus nepotem suum Fulconem 17 annorum Militem ornat in civitate Andegavensi, die Pentecostes, pagum Santonicum ipsi committit. 138. a. Nepotibus suis filiis Alberici Contracti, Comitibus de Gastina, terram suam distribuit, Gaufrido Barbato totam Turoniam cum Landonensi castro (al. Losdunensi) et Fulconi Rechin Andegaviam et Santonas. 220. a. 231. a. 270. c-d. 348. b. n. Fit Monachus S. Nicolai Andegav. 138. b. 220. a. 349. c. Moritur 18 Cal. Decemb. 85. b. 138. b. 169. d. 220. a. 231. a. 270. c-d. 287. a. 372. a. 412. d. 431. c. Morbo repentino defungitur. 270. d. Sepelitur in Abbatia S. Nicolai quam œdificaverat. 271. b. 348. a. n. 647. b-c.

Gaufridus, Dux Aquitan. Hugonem de Liziniaco obsidet in castello suo : Milites Ducis ad portam castelli Hugonem occidunt 8 Idus Octob. Hugo filius ejus, qui Diabolus vocatus est, patri succedit. 220. a.

Simultates oriuntur inter Normannos et Andegavens. 226. b.

Crociacum castrum à Theobaldo, Comite, concrematur. 292. c.

Monast. S. Martialis et castrum Lemovic. XI Cal. Maii iterum cremata. 431. c.

Raimundus-Arnaldi Dantin victus à Pontio Simorr. Abbate. 431. d.

Walterius, Com. filius Drogonis, Ambian. Comitibus, Ecclesiam Ledonis-curia S. Petro Carnut. concedit. 433. n.

Hugo, vir nobilis, tres Ecclesias, quas in castro Lausdunensi de feodo Gaufridi, Comitibus Andegav. tenebat, Monachis Trenore. tribuit in manu Guillelmi Abbatis, per litteras Isemberti Pictav. Episcopi. 138. n.

Filii Tancredi, Comitibus Normannorum, ad insulam Siciliae transeunt. 140. n. 230. d-e.

S. Anselmus, nobili prosapia oriundus in Augusta civitate, quæ confinis est Burgundia et Longobardia, audiens famam Lanfranci Monachi Beccensis, et scholas ibidem regentis, spretâ patriâ et matris hereditate multimodâ, cum quibusdam Clericis ad eum venit. Lanfranci et Maurilii Rothomag. Archiep. consilio in Beccensi Ecclesia habitum Monast. suscipit ætatis suæ anno XXVII. 167. b. n. 349. a. 432. b. Mabil. et post eum Gal. Chr. Autores hoc an. 1059 factum scribunt.

Godefridus, filius Eustachii, Bolon. Comitibus et Mathildis Lovan. patruus Godefridi Bullion. Ecclesiam Parisiensem regit ab an. 1060, ad an. 1092. 149. n.

Moisiacensis Basilica dedicatur in celebr. Episcoporum. Conventu. 431. c-d. n.

Ranulfus fit Abbas Montis S. Michaelis. 256. a.

Walerannus, Ab. S. Vitoni Verdun. Romæ rediens, apud Aremari Monasterium VI Cal. Jul. decedit : succedit illi Grimoldus. 146. d-n. 345. d. 413. c. n. 431. e. Veneno periit Waler. 65. n.

Hugo Floriac. Abbas electus, loco Rainerii defuncti. 483. n.

Moritur Duduc, Willensis Episc. cui succedit Gisa, Regis Capellanus. 312. a.

Walterus Lotharingus, Edgithæ Reginae Capellanus, Præsul fit Herefordensis. 312. a.

Non multò post mortem Henrici Regis, stella Cometes apparet. 175. c.

Mortalitas multos extinguit. Hyems satis dura et nivosa plus solito proluxa, frumenti vinique maximum affert damnum. Fames multos consumit. 22. b.

Circa hunc annum obit Arnaldus Magalonnensis Episcopus. 454. n.

Hoc pariter anno, vel circiter, magnum Avenione Concilium habetur à S. Hugone Cluniac. Nicolai II Summi Pontificis Legato, in quo Gerardus eligitur Sistaricensis Episc. 494. d. n. Concil. illud omissum est in Concil. Collect.

Nicolaus II Papa, litteris ad Clerum ac populum Sistaricensem directis, à se consecratum eorum Episcopum Gerardum commendat. 494. d-n. Varia docet ad Ecclesiasticam disciplinam spectantia; ex quibus liquet à sacris Ordinibus arceri, qui uxorem non virginem duxerant, illiteratos, aut aliquà parte corporis vitiatos, quæ publicæ addicti fuerant pœnitentiæ, negotiis civilibus implicitos, cui libet conditioni obnoxios, male notatos, et Afros apud quos grassabatur Manicheismus et error rebaptisantium. 494. e. 495. a. Ex ea Epistola redditum Ecclesiæ divisionem cognoscimus in quatuor partes quarum una ad Episcopum, secunda ad Clericorum sustentationem, tertia ad pauperes et peregrinos, quarta ad Ecclesiarum fabricas pertinebant. Presbyterorum et Diaconorum ordinationibus assignata tempora, itemque usum Baptismi non conferendi, nisi in festivitibus Paschæ et Pentecostes, præterquàm urgente morti periculo, commemorat Summus Pontifex. 495. a-b. Aliâ Epistolâ Ruthenensem Com. hortatur ut Ecclesiarum et Pauperum sit defensor, ac Monasterio Verdun. possessiones aliquas restituat. 654. b-d.

Gozechinus Scholasticus, in Epistola ad Valcherum Scholasticum, causis expositis cur relictâ Leodiensi scholâ Moguntiam secesserit, Leodii ac Moguntia situm graphicè depingit; sæculi sui mores, scientiarum neglectu, amore novitatis, hereseum ac præcipuè Berengarii labe, defectu fidei, Magistratum avaritiâ et iniquitate, simulatione aliisque vitiis corruptos deplorat. 500. 501. 502. 503.

Anno Chr. 1061.

Nicolaus II Papa die 22 Julii obit. 146. d. n. 229. d. n. 262. d. 643. e. Anselmus, Lucensis Episcopus, post Nicolaum Papa ordinatus, Alexander II vocatur. 23. c. n. 146. d. n. 229. d. 262. d. 344. b. n. 415. d-e. 643. e.

Hugue élu Abbé de Fleury, après la mort de Rainier. 483. n.

Mort de Duduc, Evêque de Wye ou de Velles : Gisa, Chapelain du Roi lui succède. 312. a.

Gautier Lorrain, Chapelain de la Reine Edgitha, nommé à l'Evêché d'Hereford. 312. a.

On voit une Comete peu de tems après la mort du Roi Henri. 175. c.

Mortalité considérable. La rigueur du froid, les neiges et la longueur de l'hiver font beaucoup de tort aux bleds et aux vignes. La famine fait périr beaucoup de monde. 22. b.

Arnaud, Evêque de Maguelone, meurt aux environs de cette année. 454. n.

Cette année, ou environ, Hugue, Abbé de Cluni, Légat du Pape Nicolas II, tient un Concile à Avignon, dans lequel Gérard est élu Evêque de Sisteron. 494. d. n. Ce Concile est omis dans les Collections des Conciles.

Le Pape Nicolas II écrit au Clergé et au peuple de Sisteron pour leur recommander Gérard leur Evêque, qu'il avoit consacré. 494. d. n. Cette lettre contient beaucoup de choses sur la discipline de l'Eglise; entr'autres, qu'on ne doit point admettre aux Ordres sacrés ceux qui étant mariés, n'avoient pas épousé une vierge, les gens sans lettres, les estropiés, les gens qui avoient été soumis à la pénitence publique, ceux qui étoient dans les charges civiles, ou dans quelque espece de condition servile, les gens mal notés, et les Africains infectés de l'hérésie des Manichéens et des Anabaptistes. 494. e. 495. a. On voit dans cette lettre que les revenus des Eglises étoient distribués en quatre parties, dont une pour l'Evêque, une pour les Clercs, la troisieme pour les pauvres et pour les voyageurs, la dernière appartenoit aux fabriques des Eglises. Le Pape parle des tems fixés pour les ordinations des Prêtres et des Diacres, et de l'usage de ne donner le Baptême qu'aux fêtes de Pâques et de la Pentecôte, excepté le cas où il y auroit danger de mort. 495. a-b. Par une lettre, il exhorte le Comte de Rhodès à prendre la défense des Eglises et des pauvres, et à rendre au Monastere de Verdun les biens qu'il retenoit injustement. 654. b-d.

Vers le même tems, le Scholastique Gozechin écrit à Vaucher autre Scholastique : dans cette lettre, Gozechin commence par exposer les motifs qui lui ont fait abandonner l'Ecole de Liege pour se retirer à Mayence; il fait une description exacte des villes de Liege et de Mayence; puis il gémit sur la corruption des mœurs de son siècle, qu'il attribue au peu de zèle pour les sciences, à l'amour de la nouveauté, aux hérésies, et sur-tout à celle de Bérenger, au défaut de foi, à l'avarice et à l'injustice des Magistrats, au déguisement et à d'autres vices qui régnoient alors. 500. 501. 502. 503.

L'an 1061 de J. C.

Le 22 de Juillet mort du Pape Nicolas II. 146. d. n. etc. Anselme, Evêque de Lucques, élu en sa place, prend le nom d'Alexandre II. 23. c. n. 146. d. n. etc.

Alexandre, devenu Pape, tire l'Eglise de l'esclavage, et lui rend son ancienne liberté. 262. d. Il réprime l'incontinence des Clercs par une constitution dont Hildebrand fut le principal auteur. 23. c. n. Il écrit des lettres pleines d'amitié à Bérenger, pour l'engager à renoncer sincèrement à ses erreurs, et à ne plus troubler l'Eglise par des questions inutiles et dangereuses. Bérenger ne se rend point à des avis aussi salutaires ; il fait plus, il écrit au Pape une lettre capable de le convaincre de tout son entêtement. 529. e.

Philippe I, quoique jeune, et encore en tutelle, gouverne son Royaume. 283. d. Baudouin, Marquis de Flandres, Ministre du Royaume de France. 358. b. Vitri livré. 344. b. n. 358. b. n.

Grande division entre Guillaume, Duc de Normandie et les Seigneurs de ses Etats. 229. d. Le Duc se livrant trop à la colere, prive de leurs biens Raoul de Toëni, Hugue de Grentemaisnil et Ernaud d'Eschaufou, les principaux de ses Chevaliers; et sans qu'ils fussent prouvés coupables, il les force à s'expatrier pour long-tems. 229. e. Robert, Abbé de S. Evroul, est cité à la Cour du Duc, pour répondre à de fausses accusations intentées contre lui : Robert connoissant les mauvaises dispositions de Guillaume contre lui et contre toute sa famille, va consulter l'Evêque de Lisieux, qui l'engage à passer en France, d'où il va à Rome rendre compte de son affaire au Pape Nicolas. 229. e. 230. a.

Les Nantois reconnoissent Hoël pour leur Comte : Les autres Bretons choisissent pour leur Duc Eude, gendre de Conan. 412. e.

Bataille de Chef-Boutonne près de Saintes, entre Gui-Geofroi, Duc d'Aquitaine et Comte de Poitou, et Geofroi, Comte de Touraine avec Foulque, Comte d'Anjou son frere : les deux freres mettent en fuite l'armée des Poitevins. 220. a-b. n. 286. b.

Henri, Comte Palatin de Lorraine, tue sa femme de sa propre main. 62. b.

Eusebe, Evêque d'Angers, fait une nouvelle Dédicace de l'Eglise de S. Florent le vieux le 14 Juin, le propre jour de l'ancienne Dédicace. 58. d. n. 279. d. n.

Jean est fait Evêque d'Avranches au mois de Septembre : il devient Archevêque de Rouen dans la suite. 379. b. n.

Mort d'Adralde, Abbé de S. Germain des Prés ; Hubert lui succede. 138. b. n. 276. b.

Giraud devient Abbé de Tournus après la mort de Guillaume. 112. c.

Mort de Pierre, Abbé de S. Victor de Marseille. 432. a.

Durand II est chassé de l'Abbaye de Savigny, et Dalmace le remplace. 200. c. Ce dernier, pour se mettre à couvert des fureurs de la guerre, fortifie un domaine de l'Abbaye nommé la Bresle : il jette les fondemens d'une nouvelle Eglise. 200. c.

Amblard, Chanoine de S. Pierre de Saintes, donne à l'Abb. de Savigny l'Eglise de S. Pierre de Cosnac, du consentement de son pere Amblard Malaterra, Seigneur du Château de Cosnac. 200. c.

La réputation de Marian le Chronographe

Alexander in summum Pontificem promotus, Ecclesiam jamdiù ancillatam in pristinam reducit libertatem. 262. d. constitutione, cujus auctor maxime fuit Hildebrandus, Clericorum refrænat incontinentiam. 23. c. n. Amicis Berengarium litteris monet ut erroribus suis sincerè renunciaret, neque velit amplius S. Ecclesiam pravis et inanibus turbare quæstionibus. Monitis ad eò salutaribus non obsequitur Berengarius ; quin, epistolâ ad eum directâ, pervicaciæ suæ certiore facit summum Pontificem. 529. e.

Philippus I, licet parvulus, et sub tutore constitutus, in regno suo dominatur. 283. d. Balduinus, Marchisus Flandriæ, regni Franciæ efficitur Magistratus. 358. b. Vitriacus traditur. 344. b. n. 358. b. n.

Dissentio gravis inter Willelmum, Norman. Ducem et ejus proceres exoritur. 229. d. Plus æquo Dux iræ fræna relaxans, præcipuos milites Rodulfum de Toenia, Hugonem de Grentemaisnilio et Ernaldum de Excalfoio exhæreditat, et sine probabilibus culpis diù cogit exulare. 229. e. Robertus, Uticensium Abbas, ad curiam Ducis, statuto die de quibusdam reatibus, quorum falso accusabatur, respondere jubetur : ille verò, Ducem contrâ se totamque suam parentelam vehementer furentem sentiens, consilio Hugonis, Lexoviensis Episcopi, Galliam expetit ; indeque Romam adit Nicolao Papæ eventus suos revelaturus. 229. e. 230. a.

Nannetenses Hoëlum in Comitem recipiunt ; reliqui Britones, Eudonem Conani generum erigunt in Ducem. 412. e.

Gaufridus Turon. et Fulco Andegar. Com. certamen habent cum Gaufrido-Guidone, Aquit. Duce et Comite Pictav. prope Sanctonas circa castrum Chevotonum seu Caput-Vultonæ : duo fratres exercitum Pictaviens. in fugam vertunt. 220. a-b. n. 286. b.

Henricus, Palatinus Comes Lotharing. manu propriâ uxorem suam interficit. 62. b.

Dedicatio Monast. S. Florentii senioris 14 Junii facta ab Eusebio Andegar. Ep. eâdem die quâ antiquitùs jam fuerat dedicatum. 58. d. n. 279. d. n.

Joannes fit Episcopus Abrincensis mense Septembri, postea Rotomag. Archiep. 379. b. n.

Mors Adraldi, Abb. S. Germani Paris. cui succedit Hubertus. 138. b. n. 276. b.

Defuncto Guillelmo Trenorc. Abbati succedit Giraudus. 112. c.

Mors Petri, Abb. S. Victoris Massiliac. 432. a.

Durandus II, Abb. Saviniac. ab Abbatia dejicitur ; substituitur Dalmatius. 200. c. Hic propter bella imminetia, villam Arbrellam dictam muris et turribus claudit et vallat. Ecclesiam Saviniaci cæpit à fundamentis ædificare. 200. c.

Amblardus, Canonicus S. Petri Santon. de consensu Amblardi Malaterræ Domini castri de Cosnac. patris sui, Ecclesiam Sancti Petri de Cosnac confert Abbatia Saviniac. 200. c.

Marianus Chronographus, à Scotiâ in

Gallias veniens, apud Fuldam et postea apud Moguntiam reclusus, claret. 358. b. 432. a. 638. a.

Berengarius Grammaticus, Andegav. Archidiaconus et Thesaurarius, necnon et Magister scholarum, Camerarius Ecclesie B. Martini Turon. in Grammatica et Philosophia clarissimus, et in Necromantia peritissimus, claret. 349. a.

Monstrum in Britannia nascitur, infra umbilicum hominem unum, supra vero genitum habens. 412. e.

Anno Chr. 1062.

Anna Franc. Regina, Henrici I vidua, nupta Rodulfo II Magno dicto, Crispiacensi seu Vadensi Comiti. 564. c. *Rodulfus Comes, Regis Henrici consanguineus, contra fas ducit ejus viduam; unde excommunicatur.* 197. d.

Gervasius, Remensis Archiep. ad Alexandrum II Papam scribit de statu regni post obitum Henrici I Regis. Conqueritur apud summum Pontificem de conjugio Annæ Henrici viduæ cum Rodulfo Crespeii et Valesii Comite, Henrici propinquo, necnon de repudiatione uxoris Rodulfi. 499. c.

Gaufredus, Dux Aquitanie Sanctonas civitatem obsidet, fame et gladio vastat, usque dum Andegavenses qui erant in eâ, et cives se in manibus ejus tradant. 220. c.

Herbertus, Comes Cenoman. frater uterinus Conani, Ducis Britan. obit. 231. c. 372. a. 432. a.

Imperatrix Agnes, nutriens adhuc filium suum, regni negotia per seipsam curat; plurimum utitur consilio Henrici, Augustensis Episcopi; hinc amoris incesti suspicionem effugere vix potest. Principes omnibus modis nituntur ut à matre filium Henricum distrahant, et in se transferant regni administrationem. 62. b-c. *Dissentio grandis inter ipsam Imperat. et Gundbarum Babenbergensem Episcopum.* 23. c. *Anno, Colonia Agripinæ Archiep. adnitentibus quibusdam regni Principibus, Henricum, Regem puerum cum lanceâ et aliis Imperii insignibus Agneti matri vi subripit, secumque Coloniam adducit.* 22. c. 415. d. 638. b. *Imperii regimen ab eadem Agnete removet.* 432. b-c. *n. Imperatrix nec filium sequi, nec injurias vult jure gentium expostulare; sed in propria recedens, ætatem privatè agere proponit.* 62. b-c. *Agnes honore regni ac sæculi rejecto, Romæ ad limina Apostolorum se confert; ibique piis operibus intenta, ad finem usque vitæ bonis omnibus fit exemplo.* 432. b. 638. b. *Velamen castitatis suscipit.* 22. c. 415. d. 432. c. 643. e.

Theodericus V, Hollandiæ Comes, adhuc infans patrem amittit Florentium, atque sub matris tutela cæpit regnare. 63. n.

Fulco, Comes Andegav. Concilium indicit apud Andeg. in Capellulâ S. Salvatoris, in quo præsidente Vesontion. Archiepiscopo, profligatur hæresis Berengariana. 529. e.

Pridè Non. Apr. apud civitatem Andegav. dedicatur Monast. novum in honorem et no-

commence à éclater; ayant passé de l'Ecosse dans les Gaules, il se retire d'abord à Fulde, et ensuite à Mayence. 358. b. 432. a. 638. a.

Bérenger se rend fameux : il étoit Archidiaconus, Trésorier et Maître-Ecole à Angers, Camerier de l'Eglise de S. Martin de Tours, sçavant Grammairien et Philosophe, et très-versé dans la Négromantie. 349. a.

En Bretagne il naît un monstre qui représentoit un homme au dessous du nombril, et deux au-dessus. 412. e.

L'an 1062 de J. C.

Anne, Reine de France, veuve de Henri I, épouse Raoul II dit le Grand, Comte de Crépy et de Valois. 563. c. Le Comte Raoul est excommunié pour avoir épousé la veuve du Roi Henri, dont il étoit parent. 197. d.

Gervais, Archev. de Reims écrit au Pape Alexandre II, pour l'instruire de l'état du Royaume depuis la mort du Roi Henri I. Il porte ses plaintes au Pape du mariage de la Reine Anne avec Raoul, Comte de Crepy et de Valois, parent du Roi Henri, et de ce que Raoul avoit répudié sa femme. 499. c.

Geofroi, Duc d'Aquitaine, assiege la ville de Saintes; il la ravage par le fer et par la famine, jusqu'à ce qu'il force les Angevins qui s'y étoient renfermés, et les habitans à se rendre. 220. c.

Mort d'Herbert, Comte du Mans, frere utérin de Conan, Duc de Bretagne. 231. c. 372. a. 432. a.

L'Impératrice Agnès, chargée de l'éducation de son fils, gouverne par elle-même : on soupçonne quelques intrigues d'amour entre elle et Henri, Evêque d'Avost, parce qu'elle suivoit beaucoup ses conseils. Les Princes mettent tout en œuvre pour enlever Henri à sa mere, et pour se rendre maîtres du gouvernement du Royaume. 62. b-c. Il s'éleve une grande dispute entre l'Impératrice et Gundbar, Evêque de Bamberg. 23. c. Annon, Archev. de Cologne, avec le secours de plusieurs Princes, enleve d'entre les mains d'Agnès, et emmene à Cologne le jeune Roi Henri, avec l'épée et les autres marques de l'Empire. 22. c. 415. d. 638. b. Il ôte à Agnès le gouvernement de l'Empire. 432. b-c. n. L'Impératrice ne veut point suivre son fils, ni user du droit des gens qui l'autorisoit à demander vengeance de l'insulte qu'on lui faisoit, elle se retire et prend le parti de vivre dans son particulier. 62. b-c. Elle renonce aux honneurs de la Couronne et du siecle; elle va à Rome au tombeau des Apôtres; elle s'occupe à faire de bonnes œuvres, et jusqu'à la fin de ses jours elle fait l'exemple de tous les gens de bien. 432. b. 638. b. Elle prend l'habit de Religieuse. 22. c. 415. d. 432. c. 643. e.

Thierry V, Comte de Hollande, étant encore enfant, perd son pere Florent, et commence à régner sous la tutelle de sa mere. 63. n.

Foulque, Comte d'Anjou, indique un Concile dans la Chapelle de S. Sauveur à Angers : ce Concile où préside l'Archevêque de Besançon, condamne l'hérésie de Bérenger. 529. e.

Le 4 d'Avril, Hugue, Archev. de Besançon accompagné des Evêques Eusebe d'Angers,

Wulgriu, du Mans, Quiriace de Nantes, fait la Dédicace d'un nouveau Monastere en l'honneur et sous l'invocation de S. Sauveur. 30. a. Dédicace de l'Eglise de la Sainte Trinité à Angers. 287. a.

Artaud de Mirebeau donne à l'Abbaye de Savigny l'Eglise de S. Sébastien de Mirebeau, dans le Diocese de Saintes. 200. c.

Mort de Mainard, Archev. de Sens. 197. d. 283. e. 293. a. Il est enterré dans le Chapitre de S. Pierre-le-vif auprès de Mainard son pree, et auprès du Vicomte Dainbert son frere. Richer son successeur est sacré à Paris le jour de Pâques par l'Evêque Geofroi, en présence du Roi et des Princes. 197. d-e.

Malbode, Abbé de S. Amand d'Elnone, choisit pour son successeur Foulcard surnommé Lambert. 344. e.

Le 8 Février tremblement de terre, foudres et tonnerres. La peste et les maladies font périr beaucoup de monde. 22. e.

Dans une lettre d'Eusebe Brunon, Evêque d'Angers, écrite vers cette année à Bérenger, le Prélat fait mention d'un Concile célébré à Tours par Hildebrand. Eusebe place ce Concile entre deux autres, dont l'un tenu à Tours par le Légat Gérard, l'autre à Angers par l'Archevêque de Besançon. 524. c.

L'an 1063 de J. C.

Une grande armée passe de la France dans l'Espagne, pour faire la guerre aux Sarrazins : mais ceux-ci ayant ravagé tout le pays, le défaut de vivres oblige les François à s'en retourner sans avoir rien fait. 358. d. 432. c. n. 638. b. Gui-Geofroi, ou Guill. VIII, Comte de Poitou, après avoir repris la ville de Saintes, passe en Espagne avec une troupe de Normans ; il soumet la ville de Balbastro aux Chrétiens. 220. c. Ermengaud de Barbastre, Comte d'Urgel, se donne beaucoup de mouvement au siege de Balbastro contre les Sarrazins : il meurt l'année de la prise du château. 290. d. 291. a.

Après la mort d'Herbert, Comte du Maine, Guillaume, Duc de Normandie, passe la Sarte ; il reçoit plusieurs Manceaux qui se soumettent à lui ; il fait plusieurs expéditions contre les rebelles. 234. e. Il soumet la Province du Maine. 167. c. 207. c. etc. Après la mort de Gautier, Comte de Pontoise, et de Biote sa femme, les habitans du Mans se rendent au Duc Guillaume. L'Evêque Ernaud, les Clercs et les Moines viennent au-devant du Duc en habits de cérémonie. 232. a.

Cent vingt personnes périssent dans un incendie de la ville de Limoges, arrivé le 30 d'Août. 432. c.

Mort de Judithe, Comtesse de Cornouailles. 372. b.

Robert fils de Baudouin, Comte de Flandre, entre dans la Frise. 358. e.

Les Evêques maîtres de l'éducation de Henri IV, Roi de Germanie, et de l'administration de ses Etats. 62. c.

Le Concile de Rome célébré par le Pape Alexandre II, ordonne à l'Evêque de Nantes de réparer le tort qu'il avoit fait, et les violences qu'il avoit exercées envers l'Abbé Raimond et

men Salvatoris, per Hugonem, Vesontion. Archiep. præsentibus Episcopis Eusebio Andegav. Wulgrino Cenoman. et Quiriaco Nannet. 30. a. Dedicatio S. Trinitatis Andegav. 287. a.

Artaldus de Mirabello Saviniac. Abbatiae dat Ecclesiam S. Sebastiani de Mirabello, sitam in Diœc. Santon. 200. c.

Mainardus, Senon. Archiep. obit. 197. d. 283. e. 293. a. Sepelitur in Capitulo S. Petri juxta patrem suum Mainardum et Dainbertum, Vicecomitem fratrem suum. Successor ejus Richerius, præsentè Rege cum Principibus, Parisiis ordinatur, die sancto Paschæ ab Episcopo Gosfrido. 197. d-e.

Malbodus, Ab. S. Amandi Elnon. successorem sibi eligit Fulcardum qui et Lambertus dicebatur. 344. e.

VI Idus Febr. terræ motus, fulgura et tonitrua. Pestilentia et mortalitas multos extinguunt. 22. e.

Circâ eundem annum Eusebius Bruno, Andegav. Episc. in epist. ad Berengarium scriptâ, meminit Concilii Turon, per Hildebrandum celebrati, quod inter alia duo collocat, quorum unum apud Turones à Gerardo Legato ; alterum Andegavis ab Archiep. Vesontion. habitum est. 524. c.

Anno Chr. 1063.

Exercitus multus à Gallis in Hispanias, ad debellandos Sarracenos proficiscitur ; sed omni regione à Sarracenis vastatâ, urgente fame inefficax revertitur. 358. d. 432. c. n. 638. b. Guido-Gausfridus, seu Guillel. VIII, Pictav. Com. post recuperatam Sanctonas civitatem, in Hispaniam cum multis Normannis abiens, Barbastam civitatem acquirit nomini Christiano. 220. c. Ermengaudus de Barbastre Comes Urgelli, plurimum laborat in obsidione castrî Barbastrensis contra Sarracenos : moritur eodem anno quo castrum capitur. 290. d. 291. a.

Guillelmus, Dux Norman. post mortem Herberti, Cenom. Comitîs, Sartam transit ; multos Cenomannorum sese subdentes suscipit ; frequenti expeditione expetit rebelles. 234. e. Cenomaniam sibi subjugat. 167. c. 207. c. 245. e. 256. b. 363. d. 379. b. 387. a. 638. c. Walterio, Pontesiensium Comite, et Biotâ conjuge suâ defunctis, cives urbis Cenom. ultrò se Willelmo dedunt. Ernardus urbis Præsul, cum Clericis et Monachis revestitis, obviam Duci procedit. 232. a.

III Cal. Sept. combustio Lemovicensis civitatis, in qua pereunt 120 homines. 432. c.

Mors Judithæ, Comitissæ Cornugalliæ. 372. b.

Robertus filius Balduini, Fland. Comitîs, Frisiam subintrat. 358. e.

Regis Germaniæ Henrici IV educatio, atque rerum publicarum ordinatio penès Episcopos remanet. 62. c.

Romanum Concilium ab Alexandro II Papa celebratum definit ut Episcopus Nannetensis Abbatî Raimundo et Monachis Dolensis Cænobii damnum quod eis violenter

intulit prius redintegret, quàm iudicium inter eos feratur. 388. b.

Maurilius Rothomag. Episc. comprovincialium Episcoporum convocat Synodum, in qua, Guillelmo Norman. Duce assistente, Catholica de Sacramento Eucharistiæ doctrina contra errores Berengarii confirmatur; SS. Patrum Constitutiones de castitate et aliis virtutibus conservandis viriliter renovantur. 70. d. n. 529. a-b. *Anno IX sui Præsulatûs, Metropolitanam Basilicam, a Roberto inchoatam, mense Octobri perfectam dedicat in honore S. Mariæ.* 70. d. 245. d-c. 387. a. *Eodem Duce Guill. præsentè, adstantibus Episcopis Odone Bajocensi, Johanne Abrincensi, Hugone Lexoviensi, Guillelmo Ebroacensi, Ivone Sagiensi, Gaufrido Constantiniensi, atque pluribus Abbatibus.* 70. d.

Austindus, Auxitan. Archiep. præest Concilio Jaccetano, in regno Arragoniæ. 394. n.

Guillel. Dux Norm. prope Rotomagum, super terram Beccensis Monasterii, Ecclesiam B. M. de Bono-nuntio cepit ædificare, ubi Monachos ex Beccensi Monast. constituit. 432. c.

Balduinus Pius, Fland. Comes, instauratum Eihamense Collegium concedit Monachis, quibus Abbatem Walterum præficit. 389. n.

Pontius Morellus filium suum offert Rothaldum Abbatie Saviniacensi. 201. a.

Hugo quidam, liberis parentibus progenitus, ipso tempore quo Francorum exercitus ad obtinendas Hispanias proficisceretur, alodium suum apud Viridiolas, dat in pignus Brunoni Monasterii Dervensis Abbati. 432. n.

Bovo, S. Bertini Abbas, cum corpore Beati Bertini decenter in feretro recondit S. Dionysii Areopagite Reliquias, quas ex ejusdem sancti Monasterio attulerat. 382. b.

Mors Isambardi, Aurelian. Episcopi. 457. n. *Lanfrancus, Prior Becci, Ecclesie S. Stephani Cadom. Abbas præficitur.* 36. a. *Anselmus autem Prior Beccensis Ecclesie.* 167. c. n.

Mors Huberti, Ab. S. Germ. Par. cui succedit Robertus, Ab. S. Vandregisili. 158. b.

Malbodus, Abbas S. Amandi Elnon. obit. 345. a.

Cluniacenses invadunt locum S. Martialis Lemovic. 288. d. n.

Mulier quædam juxta Constantiam, infantem parit duo capita et cætera membra ad usque clunes duplicia habentem. 22. d.

Medio mense Aprili, per quatuor dies hyems sæva, ventosa et nivosa, aves et pecora frigore extinguit, arborum et vinearum partem perdit maximam. 22. d.

Finis anni magni, seu magni Cycli Paschalis, quingentis triginta duobus annis. 198. a. 284. a. 432. d.

Anno Chr. 1064.

Anno IV Philippi Franc. Regis, Indic-

les Moines de Dol, avant que de porter son jugement définitif sur leurs différends. 388. b.

L'Archevêque de Rouen Maurile convoque un Synode composé de ses Suffragans, dans lequel en présence du Duc Guillaume, on confirme la doctrine Catholique touchant le Sacrement de l'Eucharistie contre les erreurs de Bérenger; on renouvelle les Constitutions des SS. Pères sur la chasteté et sur les autres vertus, et on en recommande fortement l'observation. 70. d. n. 529. a-b. La neuvième année de son Episcopat au mois d'Octobre, il dédie l'Eglise Métropolitaine en l'honneur de la sainte Vierge: cette Eglise avoit été commencée par Robert, et venoit d'être finie. 70. d. 245. d-c. 387. a. Le Duc Guillaume étoit présent à cette cérémonie avec les Evêques, Eude de Bayeux, Jean d'Avranches, Hugue de Lisieux, Guillaume d'Evreux, Ives de Sées, Geofroi de Coutances, et plusieurs Abbés. 70. d.

Austinde, Archev. d'Auch, préside au Concile d'Yacca dans le Royaume d'Arragon. 394. n.

Guillaume, duc de Norm. commence une Eglise de sainte Marie de Bonne-nouvelle, auprès de Rouen dans une terre de l'Abbaye du Bec: il y met des Moines de cette même Abbaye. 432. c.

Baudouin le Pieux, Comte de Flandre, rétablit le College d'Eiham; il l'accorde à des Moines, à qui il donne un Abbé nommé Gautier. 389. n.

Ponce Morel offre son fils Rothalde à l'Abbaye de Savigny. 201. a.

Dans le tems que l'armée Française marchoit pour conquérir l'Espagne, un certain Hugue, né de famille libre, engagea un Alleu à Brunon, Abbé de Montier-en-Der. 432. n.

Bovon, Abbé de S. Bertin, revenant de l'Abbaye de S. Denis, en apporte des Reliques du S. Martyr, qu'il renferme dans une même Châsse avec le corps de S. Bertin. 382. b.

Mort d'Isambard, Evêque d'Orléans. 457. n. Lanfranc, Prieur du Bec, élu Abbé de saint Etienne de Caen. 36. a. Anselme fait Prieur du Bec. 167. c. n.

Mort de Hubert, Abbé de S. Germain de Paris: Robert, Abbé de S. Vandrille, lui succede. 158. b.

Malbode, Abbé de S. Amand d'Elnone, meurt. 345. a.

Les Moines de Cluni s'emparent de l'Abbaye de S. Martial de Limoges. 288. d. n.

Aux environs de Coutance, une femme met au monde un enfant qui avoit deux têtes, tous les membres doubles, jusqu'à la ceinture. 22. d.

Au milieu du mois d'Avril, il fait pendant quatre jours un froid rude, du vent et de la neige, qui font périr beaucoup d'oiseaux et de bétail, et qui perdent la plus grande partie des arbres et des vignes. 22. d.

Fin de la grande année, ou du Cycle Paschal, composé de 532 ans. 198. a. 284. a. 432. d.

L'an 1064 de J. C.

La quatrième année du regne de Philippe,

Indict. II, commence le grand cercle de 532 ans, ou Cycle Paschal. 198. a. 284. a.

Le Roi Philippe donne une Ordonnance en faveur des biens de S. Pierre le Vif. 198. a.

Le 31 de Mars, avant que l'Abbé Gautier fût béni, incendie du château et du Monastere de S. Germain d'Auxerre. 292. c. 377. b.

L'Empereur Henri vient fondre sur le Comte Baudouin ; il brûle Tournay, et emmene les troupes qui y étoient. 345. a. *Ce fait doit être renvoyé à l'année 1054.*

Sigefroi, Archev. de Mayence, les Evêques Guntier de Bamberg, Otton de Ratisbonne, Guillaume d'Utrecht, accompagnés de beaucoup d'autres prélats et de Noblesse, entreprennent le voyage de Jérusalem, 22. d. 62. d. 643. e. Ils sont obligés de faire la guerre aux paysans, qui les persécutoient dans la route. 22. d.

Bandouin le Jeune, fils du Comte de Flandre Baudouin V et d'Adèle, se marie du consentement de son pere, et obtient le château de Mons par son mariage. 345. a.

S. Liébert, Evêque de Cambrai, bâtit dans sa ville un Monastere du saint Sépulchre: il y met des Moines et un Abbé nommé Gautier. 128. d. n.

Bénédiction d'un Crucifix dans l'Eglise de saint Pierre d'Orval. Première institution de Chanoines dans cette Eglise. 220. c.

Dédicace de la petite Eglise de Cluni. 432. d.

Faucon et sa femme Adalaise donnent à l'Abbaye de Savigny l'Eglise de S. Bonet de Marcy, située dans le territoire d'Anse, et la troisième partie de la forêt d'Ardenne. 200. d.

Héraclée, Evêque de Tarbes, et Bernard, Comte de Bigorre, donnent à l'Abbé de Cluni Hugue, le Monastere de S. Félix et S. Licier situé dans la Bigorre; en présence des Evêques Etienne d'Oléron, Durand de Toulouse, Grégoire de Lescar, Pierre d'Aires, et de Bernard, Comte d'Armagnac. 116. n.

Mort d'Orscand, Evêque de Cornouailles, ou de Quimper; Benoît lui succede 372. b.

Gautier, Moine de S. Benoît de Fleury, élu Abbé de S. Germain d'Auxerre, est béni par Geoffroi, Evêque de la même ville. 377. b.

Albert, Abbé de Marmoutier, meurt le 20 de Mai. 30. b. 432. d. n. 649. c. 650. n. Barthélemi avoit commencé à présider dès le 26 de Janvier. 432. d.

Mort de Durand, Abbé de S. Victor de Marseille. 432. d.

L'an 1065 de J. C.

Philippe I, Roi de France, tient une Assemblée publique dans l'Eglise de S. Pierre de Corbie: là il confirme au Monastere de Hasnon les possessions et les franchises que lui avoit données Baudouin le jeune, Comte de Flandre. 111. b.

Bernard, Chevalier et Seigneur du château de Montbar, et Humberge sa femme, demandent au Chapitre de S. Pierre le Vif une Charte concernant deux villages qui les intéressoient; l'Abbé Gerbert, et les Religieux accordent ce titre. 198. a.

Conan, fils d'Alain, Duc de Bretagne, après s'être saisi de son oncle Eude, et l'avoir mis dans les liens, commence à dominer sur la Province

tionne II, incipit magnus Circulus 532 annorum, seu Cyclus Paschalis. 198. a. 284. a.

Rex Philippus de rebus S. Petri Vivi regale facit præceptum. 198. a.

Pridiè Cal. Aprilis Castrum S. Germani Autissiod. cum Monasterio incenditur, ante Galteri Abbatis benedictionem. 292. c. 377. b.

Henricus Imperator super Comitem Balduinum irruit; Tornacum igni tradit, et inde secum ducit Milites. 345. a. Hæc ad annum 1054 pertinent.

Sigefridus, Mogunt. Archiep. Gunterius Babenberg. Otto Ratispon. et Willel. Traject. Epp. multo Præsulum et Nobilium comitatu Jerosolymam tendunt. 22. d. 62. d. 643. e. Multa per viam à paganis perpassi, bellum inire cum eis coguntur. 22. d.

Balduinus Junior, Balduini V Fland. Comitit et Adelæ filius, uxore acceptâ consensu patris, Mons castellum obtinet. 345. a.

S. Liébertus Camerac. Episc. S. Sepulchri Monasterium ædificat apud Cameracum, atque in ipso Walterum ponit Abbatem cum Monachis. 128. d. n.

Benedictio Crucifixi in Ecclesia S. Petri Auravallis. Canonici primùm instituti in eadem Ecclesia. 220. c.

Dedicatio Ecclesiæ minoris Cluniac. 432. d.

Falcoet uxor ejus Adalazia, Saviniac. Abbatia dant Ecclesiam S. Boniti Marciaci, in agro Ansensi, et tertiam partem silvæ Ardensis. 220. d.

Heraclius, Bigorr. Episc. et Bernardus, Com. Bigorr. Abbati Cluniac. Hugoni tradunt Monasterium SS. Felicis et Licerii in territ. Bigorr. testibus Stephano Oloron. Durando Tolos. Gregorio Lascurr. Petro Adur. Episcopis, atque Bernardo, Com. Armaniac. 116. n.

Moritur Orscandus, Cornugalliæ seu Corisopitensis Episc. succedit Benedictus. 372. b.

Galterus, Monac. S. Benedicti Floriac. electus S. Germani Autissiod. Abbas, à Gaufrido Autissiod. Episcopo benedicatur. 377. b.

Albertus, Abb. Majoris-Monast. XIII Cal. Junii obit. 30. b. 432. d. n. 649. c. 650. n. Bartholomæus jam à VII Cal. Febr. presidere cæperat. 432. d.

Mors Durandi, Abbatis S. Victoris Massiliac. 432. d.

Anno Chr. 1065.

Philippus I, Franc. Rex, Comitit in Basilica S. Petri Corbeix habitis, datas à Balduino juniore Fland. Comite Cœnobio Hasnon. possessiones confirmat et immunitates. 111. b.

Bernardus, Miles, Dominus castri Barri-montis, et uxor ejus Humberga, in Capitulo S. Petri Vivi, competunt ab Abbate Gerberto et Monachis, de villis duabus Chartam quam recipiunt. 198. a.

Conanus, filius Alani, Britan. Ducis, capto Eudone patruo suo, atque vinculis mancipato, Provinciæ, quam dono paterno accepit, cæpit

dominari. 88. b. Paternæ rebellionis renovator, non vult Miles esse Normanniæ, sed hostis. 88. b. A Guillelmo repetit Normanniam, utpotè quæ Alano patri suo relicta fuerat in hereditatem à Roberto Norm. Duce consobrino suo : sin contrà, bellum ipsi minatur. Objicit Guillelmo Alanum apud Winnustrium in Normannia veneno peremptum ; terramque suam à Noto contra fas invasam. 50. c. Guillelmo antiquo jure Conavi, sicut et Normannorum Dominus, castellum, quod sancti Jacobi appellatum est, opponit in confinio, ne suis excursionibus Britones Ecclesiis nocerent. 88. b. Ruallus, castrum Doli Præses, Duci Norman. Guillelmo cum castro suo stat fidelis. 88. d. Dux fixis tentoriis in Rualli territorio, militibus suis segetes interdicat ac pecora. 89. a-b.

Raimundus, Com. Ruthen. Gordiniacensem Abbatiam, in pago Uzetico sitam, Hugoni Abbati et Cluniacensi Monasterio subjicit. 654. n.

Henricus IV, Germ. Rex, feria 4 Paschæ, anno regni sui IX, ætatis autem XIV, Wormatiæ gladium cingit, Ebehardo Trever. Archiep. benedicente. 22. d. 416. a. Dux Godefridus, Scutarius ejus eligitur. 22. d. Adversus Hungros progressus, nihil prosperè gerit Henricus. 345. a. Natale Domini Goslaricæ celebrat. 644. a.

Friderico Duce Lothar. mortuo, Godefridus Ducatum recipit. 165. b. 360. a.

Gozelo, Comes Bohaniæ, moritur, et sepelitur in Abbatia S. Huberti. 360. c.

Multi, orandi, voto Jerosolymam petentes, in quodam castello ab Arabibus obsessi, vulnerantur et occiduntur : de septem millibus et amplius, vix duo millia revertuntur. 432. d-e. 638. c. Episcopi plures ac nobiles, anno superiori Jerosolymam progressi, infestationes multas à Barbaris patiuntur ; numero et rebus admodum attenuati, redeunt. 644. a.

Eduardus, Rex Angliæ, expellit patriâ Godwinum et Suain, qui ad Balduinum, Flandriæ Comitem, recedentes, hyemant apud Bruges. 207. n. Tosti cum uxore sua, Angliam pariter expulsi, Balduinum adeuntes, hyemem apud sanctum Audomarum exiunt. 207. d. 312. b.

Rex Eduardus, cernens Clitonis Eduardi nuper defuncti filium Edgarum regio solio minus idoneum, Godwinique Comitis malam sobolem, cognatum suum Willelmum, Norman. Ducem, sibi sancit in regnum Angl. succedere, tam debito cognationis, quàm merito virtutis. 154. b-c. Willelmum regni statuens heredem, ad eum mittit Robertum, Cantuar. Archiep. postea Heraldum Comitem suæ dominationis potentissimum eidem destinat, ut de corona suâ fidelitatem Guillelmo faciat,

que son pere lui avoit laissée. 88. b. Il renouvelle la révolte de son pere, en ce qu'il aime mieux être l'ennemi de la Normandie, que d'en être le vassal. 88. b. Il veut que Guillaume lui cede la Normandie, dont il prétend que la succession avoit été donnée à Alain son pere par Robert, Duc de Norm. qui étoit son cousin. Autrement, il menace de lui faire la guerre. Il reproche à Guillaume la mort d'Alain, qui avoit été empoisonné à Vimontier en Normandie ; et prétend qu'il est contre tout droit qu'un bâtard s'empare de ses Etats. 50. c. Guillaume, de droit ancien, Seigneur de Conan de même qu'il l'étoit des Normans, bâtit un château sur les Frontieres, à qui on donna le nom de saint Jacques, pour empêcher que par leurs excursions, les Bretons ne fissent tort aux Eglises. 88. b. Rouault, Gouverneur du château de Dol, reste avec son château dans les intérêts du Duc de Normandie. 88. d. Guillaume campe sur les terres de Rouault, il défend à ses troupes de toucher aux moissons et aux troupeaux de ce Seigneur. 89. a-b.

Raimond, Comte de Rhodés, soumet à l'Abbé Hugue et au Monastere de Cluni l'Abbaye de Gordiniac, située dans le pays d'Uzès. 654. n.

Henri IV, Roi de Germanie, est fait Chevalier à Worms à l'âge de XIV ans, la quatrième féerie de Pâques, la neuvième année de son regne ; Ebehard, Archev. de Treves, fait la cérémonie. 22. d. 416. a. Le Duc Godéfrroi est fait son Ecuyer. 22. d. Henri fait une entreprise contre les Hongrois, qui ne lui réussit pas. 345. a. Il célèbre la fête de Noel à Goslare. 644. a.

Le Duc de Lorraine Frédéric, étant mort, son Duché passe à Godefrroi. 165. b. 360. a.

Mort de Gozelon, Comte de Bohême ; on l'enterre dans l'Abbaye de S. Hubert. 360. c.

Les Arabes assiegent dans un château, un grand nombre de Pèlerins, qui alloient par dévotion à Jérusalem ; de plus de sept mille, il n'en retourne pas deux mille ; tous les autres sont tués ou blessés. 432. d-e. 638. c. Plusieurs Evêques et autres Seigneurs, qui l'année précédente avoient entrepris le voyage de Jérusalem, s'en retournent en très-petit nombre, et dépouillés de leurs effets par les Barbares, qui leur avoient fait éprouver plusieurs persécutions. 644. a.

Godwin et Suain, chassés d'Angleterre par le Roi Edouard, se retirent auprès de Baudouin, Comte de Flandre, et passent l'hiver à Bruges. 207. n. Tosti et sa femme sont aussi bannis : ils viennent trouver Baudouin, et ils passent l'hiver à S. Omer. 207. d. 312. b.

Le Roi Edouard, voyant qu'Edgar, fils du Prince Royal Edouard, qui venoit de mourir, n'étoit pas capable de gouverner, et n'aimant pas la mauvaise race du Comte Godwin, ordonne que Guillaume, Duc de Normandie, succède à la couronne d'Angleterre, tant par le droit du sang, que par ses grandes qualités. 154. b-c. Il envoie Robert, Archev. de Cantorbéry, et ensuite, Haralde le plus puissant Comte de ses Etats, auprès de Guillaume, qu'il avoit désigné son successeur, pour lui offrir la couronne, et la

lui

lui assurer par serment . 49. d. 87. c. 148. d. 154. b. 234. a. Edouard commence à devenir infirme : il tient une Cour à Londres le jour de Noel ; le jour des Innocents, il fait dédier en l'honneur de S. Pierre l'Eglise qu'il venoit de bâtir. 312. b. Vers la fête de Noel, il tombe malade à mort. 154. d.

Harald, que le Roi Edouard dépêchoit en Normandie, voulant passer en Flandre, est jetté dans le Ponthieu par une tempête ; le Comte de Ponthieu le prend, et le rend au Duc Guillaume. Harald promet à Guillaume qu'il épousera sa fille, et qu'il lui conservera l'Angleterre, après la mort d'Edouard. 167. c. 207. d. Harald étant débarqué dans le Ponthieu, Gui, Comte d'Abbeville, le retient prisonnier : le Duc Guillaume le fait enlever de force ; il le mène dans une expédition qu'il alloit faire contre les Bretons. Après plusieurs sermens de fidélité, le Duc promet sa fille Adelise et la moitié du Royaume d'Angleterre à Harald, et le renvoie comblé de présens. 49. e. 50. a. 101. b. 148. d. 154. c. Le Comte Gui, sans être engagé par récompenses ou par menaces, conduit lui-même Harald au château d'Eu, et le présente à Guillaume. 87. d. Le Duc assemble son Conseil à Bonneville (Villebonne), dans lequel Harald lui fait serment de fidélité, et déclare qu'il sera son Ministre à la Cour du Roi Edouard ; il ajoute qu'il mettra le château de Douvre à la garde des troupes du Duc. 87. c. 88. a. 148. d. 154. c. Harald de retour en Angleterre, ne craint pas de se parjurer. 167. c. 207. d.

Le Cardinal Hugue, étant dans l'Eglise de Mouson le 24 de Juillet, fait la translation du corps de S. Arnoul Martyr, de l'ancienne Châsse dans une autre. 318. e. 319. a.

Deux freres, Guillaume et Pierre, donnent une Eglise nommée Lavaur, située dans le Toulousain, à l'Abbé Odolric et au Monastere de Conques (en Rouergue). 433. a.

Roger III succede à Roger II, mort Evêque de Châlons-sur-Marne. 344. b. 361. c. 375. b. n.

Mort d'Hardouin, Evêque de Langres : Raynard surnommé Hugue, lui succede. 345. d. 482. n.

Werher, parent du Comte Werher, est nommé pour succeder à l'Evêque de Strasbourg Hécélon, mort depuis peu de tems. 62. d.

Landri, Abbé de S. Pierre de Chartres, meurt le 14 de Mars. 432. d.

Mort de Bovon, Abbé de S. Bertin ; Héribert lui succede. 382. c. n.

L'an 1066 de J. C.

Philippe, Roi de France, condamne Albéric de Choisy, qui en sa qualité d'Avoué de Saint Médard, forçoit les habitans d'abandonner la justice du Monastere et celle de Vic-sur-Aisne, pour comparoître à son Tribunal. 581. n. Le Roi retire les Chanoines de l'Eglise de S. Martin des Champs, et met à leur place des Moines de l'Abbaye de Cluny. 394. a-b. Il favorise Guillaume, Duc de Normandie, dans son expédition d'Angleterre. 168. n.

La Reine Anne, restée veuve pour la seconde fois, après la mort de Raoul le Grand, Comte de Valois, s'en retourne dans son Pays. 564. c.

Tome XI.

ac sacramentis confirmet. 49. d. 87. c. 148. d. 154. b. 234. a. *Eduardus paulatim cepit ægrotare : In Nativitate Dom. Lundoniæ Curiam tenet ; Ecclesiam à se constructam, die SS. Innocentium curat in honore S. Petri dedicari.* 312. b. *Circà Natale Dom. ad mortem ægrotat.* 154. d.

Haraldus, à Rege Eduardo Normanniam missus, transiens in Flandriam, tempestate compulsus, venit in Pontivam provinciam, quem captum Consul Pontivi reddidit Duci Willelmo. Haraldus jurat Willelmo se filiam ejus ducturum, atque post mortem Eduardi Regis Angliam Duci servaturum. 167. c. 207. d. *Haraldus Pontivum appellit, quem Wido, Comes Abbatisvillæ, captum cum suis trudit in custodia. Dux Guillel. legatis missis Haraldum violenter extorquet ; ducit eum in expeditione contra Britones. Post multa fidelitatis sacramenta, Dux filiam suam Adelizam cum medietate regni Anglici Haraldum se daturum spondet, atque eum cum magnis numeribus Regi remittit.* 49. e. 50. a. 101. b. 148. d. 154. c. *Guido, nec pretio nec violentiâ compulsus, Haraldum ad Aucense castrum adducens, Guillelmo præsentat.* 87. d. *Coadunato ad Bonam-villam Concilio, Haraldus illic Duci jurat fidelitatem, addens se in Curia Regis Eduardi fore Guillelmi vicarium ; Doveram castrum militum Ducis custodiæ interim traditurum.* 87. e. 88. a. 148. d. 154. e. *Haraldus in Angliam reversus, perjuriæ crimen eligit.* 167. c. 207. d.

Corpus S. Arnulfi Martyris in Ecclesia Mosonensi, ab Hugone Cardinali IX Cal. Aug. de Theca priori in aliam transfertur. 318. e. 319. a.

Willelmus et Petrus fratres, Odolrico Abbati et Conchensi Monasterio dant Ecclesiam que vocatur Vauro, in pago Tolosano. 433. a.

Defuncto Catalaun. Episcopo Rogero II succedit Rogerus III. 344. b. 361. c. 375. b. n.

Harduinus Lingon. Epis. obit : succedit Raynardus cognom. Hugo. 345. d. 482. n.

Heceloni Argentorati Episcopo, paulò ante defuncto successor substituitur Werher, Comitis Werheri propinquus. 62. d.

Landricus, Abb. S. Petri Carnut. moritur pridie Idus Martii. 432. d.

Mors Bovonis, S. Bertini Abbatis : Heribertus ejus successor. 382. c. n.

Anno Chr. 1066.

Philippus, Franc. Rex sententiam fert in Albricum de Cociaco, qui jure Advocationis, S. Medardi incolas à Cænobio et à Vico-Castro ad suam venire justitiam compellebat. 581. n. *Canonicos expellit ab Ecclesiâ S. Martini de Campis ; quorum loco ex Abbatiâ Cluniac. Monachos constituit.* 394. a-b. *Favet Guillelmo, Norman. Duci in expeditione Angl.* 168. n.

Anna Regina, mortuo Rodulfo Magno, Vadensi Comite marito suo, iterùm relicta, ad suos revertitur. 564. c. *Hæc Historicorum*

communis sententia, à nobis non admittitur.

Rodulfus Magnus, Comes Valesii et Crespeii, Vitricus Regis Philippi, Verdunum iterum incendit. 361. c. Obit. 198. b. 499. n. Mors ejus non certè huic anno tribuenda. Vide ad annum 1069. Hæc mors ad annum 1074 rejicitur, in Historiâ novâ Ducatus Valesii.

Baldunus V, Fland. Com. Regis Philippi Procurator, Regni Bajulus et Administrator, in expeditione Angl. favet Duci Guillelmo, qui filiam ejus Mathildem habebat uxorem. 168. n. Insulense Canonicorum Collegium dotat à se fundatum. 345. v. Resbacum populaturus accedens, dum Pavonem super tegulas Monasterii sagittâ ferire intendit, morbo subitaneo corripitur : B. Agili sanatus intercessione, collo fune circumdato accedit ad altare, Deo et Sanctis ejus satisfacturus ; defensionem loci promittit, atque eidem Resbac. loco dona multa confert. 479. c-d.

Conanus, Dux Britan. filius Alani Ducis, post bellum diuturnum cum Hoello Comite pacificat. 433. a. Britannia perdomita, terram Andegav. adorsus, in ipsâ terrâ, apud Credonense Castrum morte subitâ præripitur. 30. b. 413. a. n. In Andegavensi Comitatu Castellum Guntherii obsidet. Dum suos intromittit, Cubicularius ejus, quæ veneno liverat, lituum, habenas atque digitalia ipsi desert ; tactis habenis, manueque ad os admota, paulò post moritur. 50. d. Obit. 168. e. 372. b. 433. a.

Fulco, Vindocini Comes, moritur XI Cal. Dec. die Natali S. Columbani. 30. b.

S. Eduardus, Rex Angl. obit. 50. a. 146. d. n. 147. a. 154. b. 198. b. 246. a. 379. b. Obit Nonis Januarii. 284. a. Vigilia Epiphaniæ feriâ 5 obit Londoniæ, et in crastino sepelitur. 207. d. 223. a. 312. b. heredem relinquit Heraldum nepotem. 317. c. Consanguineum suum Guillelmum, Norman. Ducem, post se regnare instituit. 146. d. n. 147. a. 148. d. 154. b. 246. a.

Eduardo succedit Haraldus, Godwini filius. 162. b. 198. b. 207. d. 216. b. 223. a. 234. a. 284. a. 432. d. 433. a. Contrâ fidem Duci Normannicæ præstitam, Regnum invadit. 50. a. 147. a. 148. d. 154. d. 208. a. 246. a. Coronam accipit contrâ fas et contra fidem sacramenti, quo spoponderat Edgardo Regis Eduardi pronepoti se Regnum cessurum. 133. c. Haraldus, quem Rex successorem elegerat, ab Angliæ Primatibus electus, die Epiphaniæ coronatur ab Aldredo, Eborac. Archiep. 312. b-c. Consecratur à Stigando Cantuar. Archiep. 91. d. Nuncius in Angliam à Guillelmo, Norm. Duce directus, sororem Haraldî et alia expetit sub sacramento promissa, qui reversus, responsa omninò votis opposita domino suo refert. 193. b.

Tostius, Comes, frater Haraldî Regis, de Flandriâ redit. 312. c. Angliam nec introire, nec redire Normanniam valens, Regem Norweg. adit Haraldum, auxilium ab ipso rogaturus.

Nous n'admettons point cette opinion, quoiqu'elle soit assez commune parmi nos Historiens.

Raoul, Comte de Crepy et de Valois, beau-pere du Roi Philippe, brûle pour la seconde fois la ville de Verdun. 361. c. Mort de Raoul. 198. b. 499. n. Il n'est pas possible de placer sa mort à cette année. Voyez l'année 1069. La nouvelle Hist. du Duché de Valois met la mort de Raoul en 1074.

Baudouin V, Comte de Flandre, tuteur du Roi Philippe, Bailli et Gouverneur du Royaume, fournit des secours au Duc Guillaume, pour l'expédition d'Angleterre, parce que Guillaume avoit épousé sa fille Mathilde. 168. n. Il dote le College des Chanoines de l'Isle, qu'il avoit fondé. 345. n. Baudouin étant allé à Rebais pour le ravager, est saisi d'une maladie subite, en voulant lancer une fleche sur un Paon qui étoit sur le toit du Monastere : guéri par l'intercession de S. Agile, il s'approche de l'autel ayant la corde au cou, pour satisfaire à Dieu et à ses Saints ; il promet de protéger le lieu de Rebais, à qui il fait beaucoup de présens. 479. c.-d.

Conan, Duc de Bretagne, fils du Duc Alain, après une longue guerre, fait sa paix avec le Comte Hoel. 433. a. Après avoir subjugué la Bretagne, il attaque l'Anjou, où il meurt subitement dans le Château de Craon. 30. b. 413. a. n. Il assiege Château-Gonthier dans le Comté d'Anjou. Pendant qu'il y fait entrer ses soldats, son valet de chambre lui apporte son bâton de commandement, des rênes et des gants qu'il avoit infectés de poison ; à peine le Duc touche les rênes et porte la main à son visage, qu'il meurt subitement. 50. d. Sa mort. 168. e. 372. b. 433. a.

Foulque, Comte de Vendôme, meurt le jour de S. Colomban, 21 de Novembre. 30. b.

Mort de S. Edouard, Roi d'Angleterre. 50. a. 146. d-n. etc. Il meurt le 5 de Janvier. 284. a. Il meurt à Londres, le jeudi veille de l'Epiphanie, et on l'enterre le lendemain. 207. d. 223. a. 312. b. Il laisse sa succession à son neveu Harald. 317. c. Il désigne Guillaume, Duc de Normandie, son parent pour successeur à la Couronne. 146. d. n. 147 : a. etc.

Harald, fils de Godwin, succede à Edouard. 162. b. 198. b. etc. Il s'empare du Royaume, contre la parole qu'il avoit donnée au Duc de Normandie. 50. a. 147. a. etc. Il prend la Couronne contre le droit et contre le serment qu'il avoit fait de la laisser à Edgard petit-neveu du Roi Edouard. 133. c. Harald, que le Roi avoit nommé son successeur, ayant été élu par les Seigneurs d'Angleterre, est couronné le jour de l'Epiphanie par Aldrede, Archev. d'York. 312. b-c. Il est consacré par Stigand Archev. de Cantorberi. 91. d. Guillaume, Duc de Normandie, envoie un député en Angleterre, pour demander la sœur d'Harald et l'exécution de ce qu'il lui avoit promis par serment ; l'Ambassadeur revient avec des réponses tout opposées aux vœux de son Maître. 193. b.

Le Comte Tosti, frere du Roi Harald, revient de Flandre. 312. c. Ne pouvant entrer dans l'Angleterre, ni retourner en Normandie, il passe en Norvège, pour demander du secours au Roi

Harald. 50. a-b. Tosti mene avec lui en Angleterre les Rois de Norvège et d'Irlande. 216. b. Harald, Roi de Norvège, étant passé en Angleterre au mois de Septembre, fait mourir plus de 1100 Prêtres à York. 74. b. Le Roi d'Angleterre Harald, marche avec une forte armée à la rencontre de son frere et des deux Rois. 208. b. Les Anglois tuent Tosti avec les deux Rois. 74. b. 99. a. 208. b. 216. b. Le 7 d'Octobre Harald tue son frere Tosti; les Anglois détruisent presque toute l'armée des Norvégiens. 51. b. Harald remporte une victoire complete le 25. de Sept. 154. e. n. 168. a. 312. d. Il retourne à Londres. 51. b. Il apprend que Guillaume avec les Normans s'étoient rendus maîtres des côtes méridionales. 51. b. 168. a. 208. b. 312. d. Il marche contre Guillaume avec une armée navale. 208. b. Il fait avancer une armée du côté de Londres. 313. a. Il arrive à Hastings. 154. e. Il range son armée dans les plaines d'Hastings. 208. b. Il livre bataille aux Normans le jour de S. Calixte 14 d'Octobre: il résiste aux ennemis depuis neuf heures du matin, jusqu'au soleil couché. 313. a. Il tombe mort avec ses freres, les Seigneurs, la Noblesse et presque toute l'armée. 98. b. 155. a. 168. d. 209. c. 313. b. 372. b. 379. b.

Guillaume, Duc de Normandie, fils du Duc Robert, envoie sommer Harald de tenir ses promesses; Harald rejette toutes les conventions qu'ils avoient faites. 154. d. Guillaume consulte le Pape Alexandre, qui lui envoie un étendard. 92. b. 154. d. etc. Le Duc Guillaume avoit trois motifs qui l'animoient contre Harald: le premier, c'est que Godwin et ses enfans avoient traité ignominieusement Alfrede son parent. Le second, parce que Godwin avoit chassé d'Angleterre l'Evêque Robert, le Comte Eude et tous les François. Le troisieme, parce que le parjure Harald s'étoit emparé, sans aucun droit, d'un Royaume qui appartenoit à Guillaume par la loi du sang. 167. d. Guillaume assemble le conseil de ses Barons; tous sont d'avis de faire la conquête de l'Angleterre. 91. d-e. 167. d. n. 168. a. 208. a. Il équipe une Flotte et prépare tout pour le trajet. 50. c. 193. c. Dieu par un prodige destine Guillaume à la Couronne d'Angleterre. 133. c. 154. c. Guillaume fait mettre à l'ancre à S. Valery dans le Ponthieu, une Flotte de trois mille vaisseaux. 51. a. 148. d. Il met de la cavalerie dans sa flotte, et il la remplit de Normans, de Flamans, de François, de Bretons, de Manseaux et d'Aquitains. 51. a. 96. e. 162. b. Grande flotte préparée au Port de Saint Valery. 168. a. 208. a. 236. a. Le Duc nourrit à ses dépens cinquante mille hommes, pendant l'espace d'un mois, que les vents contraires retiennent la flotte dans le port. 92. a. Il fait faire des prieres publiques pour obtenir un vent favorable, et il porte hors l'Eglise le corps de S. Valery en procession. 93. a. Il passe la mer le jour de la fête de S. Michel. 158. b. 198. b. Il arrive heureusement à Penensey; il débarque librement, bâtit un château, qu'il fortifie, et va promptement à Hastings, où il établit une autre forteresse. 51. a. 93. c. 94. a. Le Duc porte sur son dos sa cuirasse avec celle de Guillaume, fils d'Osbern. 94. b. Il entre en Angle-

50. a-b. *Tostius Reges Norwegiæ et Hiberniæ secum ducit in Angliam.* 216. b. *Haraldus, Rex Norwegiæ, mense Septembri veniens in Angliam, Eboraci ultra 1100 Sacerdotes Anglos occidit.* 74. b. *Rex Angl. Haraldus, cum manu validâ fratri suo et duobus Regibus obviat.* 208. b. *Angli Tostium cum utrisque Regibus occidunt.* 74. b. 99. a. 208. b. 216. b. *Haraldus fratrem suum Tostium Nonis Octobris perimit: totus penè Norveg. exercitus ab Anglis cœditur.* 51. b. *VII Cal. Octob. plenam victoriam adipiscitur.* 154. e. n. 168. a. 312. d. *Redit Londoniæ.* 51. b. *Audit Guillelmum cum Normannis littora Australia occupasse.* 51. b. 168. a. 208. b. 312. d. *cum navali exercitu contrâ Guill. proficiscitur.* 208. b. *versus Londoniæ exercitum movet.* 313. a. *pervenit Hastings.* 154. e. *Acie suam in planis Hastings construit.* 208. b. *Pridiè Idus Octobris die S. Calixti cum Norman. prælium committit: ab horâ diei tertiâ usque ad noctis crepusculum resistit adversariis.* 313. a. *Cadit interemptus, et cum eo fratres ejus regni que Primates, nobiles et totus serè exercitus.* 98. b. 155. a. 168. d. 209. c. 313. b. 372. b. 379. b.

Guillelmus, Dux Norman. filius Roberti Ducis, per Legatos ab Haraldò promissa requirit; pacta recusat Haraldus. 154. d. *Guillel. Papam consulit Alexandrum, à quo vexillum accipit.* 92. b. 154. d. 212. c. n. 223. a. 235. a. *Dux Guill. tribus de causis contrâ Haraldum irritatur.* 1°. *Quia Godwinus et ejus filii Alvedum cognatum Guillelmi dehonestaverant.* 2°. *Quia Robertum Episcopum, Odonem Consulem et omnes Francos Godwinus ab Angliâ ejecerat.* 3°. *Quia Haraldus in perjurium prolapsus, regnum, quod jure sanguinis suum esse debebat, sine jure aliquo invaserat.* 167. d. *Consilium habet Guillelmus cum Baronibus, quos omnes audit unanimes ad Angliam conquiendam.* 91. d-e. 167. d. n. 168. a. 208. a. *Classem et trajectum parat in Angliam.* 50. c. 193. c. *Signo mirabili Deus Guillelmum Anglorum fieri Regem destinat.* 133. c. 154. c. *Willel. tria navium millia construi, et in Pontivo apud S. Valericum stare jubet in anchoris.* 51. a. 148. d. *Classem equis replet et hominibus Norman. Flandr. Francis, Briton. Genoman. et Aquitanis.* 51. a. 96. e. 162. b. *Ad portum S. Valerici classe maximâ præparatâ.* 168. a. 208. a. 236. a. *Stipendio Ducis militum quinquaginta aluntur millia, dum ventus contrarius morâ unius mensis detinet ad portum.* 92. a. *Sacris supplicationibus corpus S. Valerici contrâ præpedientem, et pro secundo vento extra Ecclesiam defert.* 93. a. *Festo die S. Michaelis transit mare.* 158. b. 198. b. *Prospero flatu Penuesellum appellit; liberè navibus egreditur; castrum condit et communit; festinus pervenit Hastings, ubi castrum aliud firmat.* 51. a. 93. c. 94. a. *Loricam Guillelmi filii Osberni cum suâ Dux gestat humero.* 94. b. *Pridiè Idus Octobris, transito mare, Angliam intrat.* 142. b. 148. d. 165. b. 193. c. 212. c. n. 213. b. 223. a.

256. b. 344. b. *Eduardi Regis vidua votis et consilio pro Guillelmo pugnat.* 94. a. *Summo mane sabbati pridie Idus Octobris die S. Calixti, Guillelmus obviam procedit Harald, cum quo hora diei tertiâ praelium committit. Haraldus, primo militum congressu vulneribus lethaliter confossus, occumbit. De salute diffidentes, fugæ subsidium appetunt Angli, quos tota nocte Normanni persequuntur. Haraldus victo cum tota gente, regnum Anglorum sibi subjugat.* 30. b. 51. c-d. 74. b. 102. c. 147. a. 148. d. 150. b. 162. b. 168. d. n. 160. d. 193. c. 198. b. 209. d. 212. c. n. 213. b. n. 215. a. 216. a-b. 220. c. 223. a. 237. a. 246. a. 256. b. 263. a. 284. b. 286. a. 287. a. 291. d. 293. b. 294. b. 344. b. 363. d. 365. d. 366. e. n. 372. b. 377. e. 379. b. 382. c. 385. a. 394. a. 415. e. 416. a. 433. a.

Dux Guill. cum suis Hastings redit. 313. b. *Lundoniam præmittit qui munitionem in ipsa construunt.* 100. c. *Manè Dominicæ iter arripit Lundoniæ.* 52. a. 313. c. 361. b. *Ad urbem Warengesfort gressum divertit : transmeato fluvii vado, castrametari legiones jubet. Lundoniam aggreditur. Lundonii, datis obsidibus, se suaque omnia victori supponunt.* 52. a. *Pacificè suscipitur à Lundoniensibus.* 168. d. *Eboracensis Archiep. Anglos alloquitur de ordinatione Guillelmi. Præsul Constantini Normannorum sententiam percunctatur.* 100. d. *Ab omnibus tam Norman. quàm Angl. Proceribus Rex electus Guill. in solemnitate Natalis Domini sacro oleo ab Episcopis regni delibutus, regali Diademate coronatur.* 30. b. 52. b. 74. b. 148. d. 165. b. 169. d. 198. b. 293. b. 294. b. 313. d. 366. e. n. *Ab Archiep. Cantuar. Stigando, anathemate reprobato, repudiat consecrari.* 100. d. 168. d. *Coronatur ab Alfredo, Eboracensi Archiepiscopo, apud Lundoniam in Basilica S. Petri.* 100. d. 147. a. 148. d. 155. a. 212. c. n. 223. a. 237. a. 284. b. 361. b. 379. b. 382. c. 394. a. *Apud Westmonast. coronatur.* 168. d. 209. c.

Senlaccium praelium, in quo Guill. Norm. Dux, perempto Harald, pridie Idus Octob. triumphat, ad hunc annum unanimiter revocatur. 246. a. 620. e.

Quidam existimant Haraldum inter occisos delituisse; et, nocturnâ fugâ lapsum, post multas peregrinationes, apud Cestriam eremiticam vitam duxisse. 168. n.

Normanni capiunt Angliam. 433. a. *Angli pereunt.* 291. d.

Haimericus, Aquitanus, Præses Toarcensis, aderat consilio Guill. Ducis Norman. 100. c.

Eustachius, Com. Duci Norm. reditum suadens, ab hostibus inter scapulas ictu gravi percussus. 99. b.

Consummatâ victoriâ, tumulandum Regis Haraldus corpus Guillelmo Maletto Rex Guill. concedit, quod matri roganti denegaverat. 99. b. *Dispositâ custodiâ Hastings, Guill. Doveram contendit : per deditionem recepto castro, addit firmamenta.* 99. c-d. *Haud*

terre le 14 d'Octobre. 142. b. 148. d. 165. b. 193. c. 212. c. n. 213. b. 223. a. 256. b. 334. b. *La veuve du Roi Edouard combat pour Guillaume, par ses conseils et par ses vœux.* 94. a. *Le jour de S. Calixte, 14 d'Octobre, qui étoit un samedi, Guillaume part de grand matin pour aller au-devant d'Harald, il l'attaque à neuf heures du matin. Harald tombe blessé à mort dès le premier choc. Les Anglois désespérés, cherchent à se sauver par la fuite; les Normans les poursuivent toute la nuit. Guillaume, après avoir vaincu Harald avec toute la nation Angloise, se rend maître du Royaume.* 30. b. 51. c-d. 74. b. 102. c. 147. a. 148. d. 150. b. 162. b. 168. d. n. 168. d. 193. c. 198. b. 209. d. 212. c. n. 213. b-n. 215. a. 216. a-b. 220. c. 223. a. 237. a. 246. a. 256. b. 263. a. 284. b. 286. a. 287. a. 291. d. 293. b. 294. b. 344. b. 363. d. 365. d. 366. e. n. etc.

Le Duc Guillaume retourne à Hastings avec ses troupes. 313. b. *Il envoie de ses gens à Londres pour y construire un Fort.* 100. c. *Le Dimanche matin, il prend la route de Londres.* 52. a. 313. c. 361. b. *Il passe par la ville de Warengesfort, traverse la riviere, et fait camper ses légions. Il attaque Londres. Les habitans donnent des ôtages, et se soumettent au vainqueur avec tous leurs effets.* 52. a. *Ils le reçoivent sans résistance.* 168. d. *L'Archevêque d'York harangue les Anglois sur le couronnement de Guillaume. L'Evêque de Coutances demande l'avis des Normans.* 100. d. *Tous les Seigneurs, tant Anglois que Normans, l'élisent pour Roi; les Evêques le consacrent, et le couronnent le jour de Noel.* 30. b. 52. b. 74. b. 148. d. etc. *Il refuse d'être consacré par Stigand, Archevêque de Cantorbéry, parce qu'il étoit excommunié.* 100. d. 168. d. *L'Archevêque d'York Alfred, le couronne à Londres dans l'Eglise de S. Pierre.* 100. d. 147. a. 148. d. 155. a. 212. c. n. 223. a. 237. a. 284. b. 361. b. 379. b. 382. c. 394. a. *Il est couronné à Westminster.* 168. d. 209. c.

Tous les Ecrivains placent à cette année la bataille de Senlac, dans laquelle Guillaume, Duc de Normandie, triompha le 14 d'Octobre, après avoir tué Harald. 246. a. 620. e.

Quelques-uns pensent qu'Harald se cacha parmi les morts, qu'il s'échappa à la faveur de la nuit, et qu'après plusieurs courses, il mena une vie d'Hermite à Chester. 168. n.

Les Normans prennent l'Angleterre. 433. a. *Les Anglois périssent.* 291. d.

Haimeri, d'Aquitaine, Gouverneur ou Vicomte de Thouars, étoit au Conseil de Guillaume, Duc de Normandie. 100. c.

Pendant que le Comte Eustache exhorte le Duc de Normandie à s'en retourner, il reçoit de la part des ennemis un cruel coup entre les épaules. 99. b.

Après la victoire, le Roi Guillaume permet à Guillaume Mallet d'ensevelir le corps du Roi Harald; la mere d'Harald l'avoit demandé au Roi, et il l'avoit refusé. 99. b. *Guillaume met garnison à Hastings, et part pour Douvre: le château se rend à lui, et il en augmente les*

fortifications. 99. *c-d.* Les habitans de Cantorbéry vont le trouver auprès de Douvre; ils lui font serment de fidélité, et lui donnent des ôtages. L'obéissance de la Métropole, la conserve dans ses droits. Le lendemain, le Roi campe à la Tour rompue, où il tombe fort malade, et donne beaucoup d'inquiétude à ses sujets. 99. *e.* Stigand, Archevêque de Cantorbéry, avec les enfans d'Algard et d'autres Seigneurs, menacent de combattre Guillaume: ils avoient élu pour Roi un enfant du sang du Roi Edouard, nommé Edgar Adelin. 99. *e.* 100. *a.* Guillaume passe la Tamise, et arrive à Walengfort. Stigand se soumet, fait serment de fidélité à Guillaume, et abandonne le Roi qu'il avoit fait avec trop de légèreté. 100. *b.*

Plusieurs Princes Anglois, qui s'étoient opposés à Guillaume, se voyant écrasés, se soumettent à lui. 155. *a-b.* Le vainqueur exile presque tous les Prélats du Royaume, et fait mourir beaucoup de Noblesse. Il chasse presque tous les Clercs et les Moines qui vivoient sans régularité. 216. *b-c.* Il rabaisse les Grands et la Noblesse d'Angleterre; il regle tout à sa volonté; il renferme dans une prison Stigand, Archevêque de Cantorbéry. 284. *b.* Maître de toute l'Isle, il polit les mœurs barbares des Anglois; il augmente le culte de la Religion Chrétienne; sa puissance se fait connaître presque par toute la terre. 162. *b.* Il ordonne qu'on conservera dans l'Angleterre les Loix et les Coutumes de Normandie; il établit par toute l'Angleterre des Evêques, des Abbés et d'autres Princes Normans. 155. *b.* 193. *c.* Tout, soit dans les matieres Ecclésiastiques, soit dans le Civil, ne se fait que par ses ordres. 193. *d.* Il met des Religieux dans tous les Monasteres d'Angleterre, ou bien il réforme ceux qui y étoient; il donne des Loix publiques pour l'honnêteté civile. 150. *b.* Il met la tranquillité dans tout le pays, et le gouverne en paix. 258. *d.* Il soumet le Roi d'Ecosse avec tous ses Etats. 198. *b.*

Le Roi Guillaume étant parti de Londres, s'arrête quelques jours dans le voisinage; les enfans d'Algard et plusieurs autres Gentilshommes viennent dans cet endroit lui faire leurs soumissions. 101. *c.* 238. *a.*

Le Roi Guillaume comble de richesses, et traite, comme son plus intime, Edgar Adelin, que les Anglois avoient été forcés de faire Roi après la défaite d'Harald. 101. *d.* Il donne la ville de Norwich à Guillaume, fils d'Osbern, et le nomme son lieutenant dans toute la partie du Royaume, qui s'étend vers le Nord-Est: il confie la côte méridionale, anciennement nommée Kent, à Eude son frere, Evêque de Bayeux, avec le château de Douvre. 101. *e.* Il envoie au Pape Alexandre l'argent et les ornemens de l'Eglise de S. Pierre, avec l'étendard d'Harald. 100. *e.* 101. *a.*

Guillaume, Roi d'Ang. envoie Helfin, Abbé de Ramese, au Roi de Dannemarc: l'Abbé éprouve une tempête, pendant laquelle il reçoit l'ordre de célébrer la fête de la Conception de la sainte Vierge. 360. *c.*

Adelise, épouse de Guillaume, fils d'Osbern,

procul à Doverâ occurrunt ultrò Cantuarii, jurant fidelitatem, dant obsides. Metropoli's statum impetrat obediendo. Postero die ad Fractam-turrim castra metatur, ubi graviter ægrotans, suorum animos conturbat. 99. e. Stigandus, Cantuar. Archiep. cum filiis Algardi aliisque Præpotentibus, qui Regem statuerant Edgarum Adelinum, ex Eduardi Regis sanguine puerum, prælium minantur. 99. e. 100. a. Tamesi flumine transmeato, Guillelmus ad oppidum Walengfort pervenit. Stigandus dat sese, fidem sacramento confirmandus; quem leviter elegerat, Adelinum abrogat. 100. b.

Principes Angl. plurimi contra Guill. reluctati, viribus ejus fracti, se submitunt. 155. a-b. Omnes penè regni Præsules exilio, morti Nobiles victor destinat. Omnes ferè Clericos et Monachos absque Regula viventes expellit. 216. b-c. Proceres et Nobiles Anglicæ gentis deprimit; cuncta redigit ad suæ voluntatis arbitrium, Stigandum, Cantuar. Archiep. in carcere retrudit. 284. b. Totam adeptus Insulam, Barbaros Anglorum mores mitigat; cultum ampliat Christianæ Religionis; ejus potentia toti penè orbi innotescit. 162. b. Usus ac Leges Normanniæ jubet in Anglia servari. Ex Normannis Episcopos, Abbates et alios Principes per totam Angliam instituit. 155. b. 193. c. Cuncta divina simul et humananatum ejus expectant. 193. d. Per Cænobia totius Angliæ ordinem Religionis vel instituit vel reformat; leges publicas ad civile decus conficit. 150. b. Totam regionem quietam tenet, et in pace regit. 258. d. Regem Scotiæ cum suis omnibus sibi subjugat. 198. b.

Rex Guill. egressus à Lundonia, dies aliquot moratur in loco propinquo, ubi ad obsequium veniunt Algardi filii et plures alii Nobiles. 101. c. 238. a.

Rex Guillelmus Edgarum Adelinum, quem post Haraldî ruinam, Angli Regem statuere fuerant conati, amplis terris ditat, atque habet in charissimis. 101. d. Guentam urbem Osberni filio Guillelmo relinquit, ut vice sua toti regno versùs Aquilonem præsit: castrum Doveram Odoni Baiocarum Præsuli fratri suo committit, cum adjacente ora Australi, nomine vetusto Cantium dictâ. 101. e. Pecuniam Ecclesiæ S. Petri et ornamenta, simul et vexillum Haraldî ad Alexandrum Papam transmittit. 100. e. 101. a.

Helfinus, Abbas Ramesiæ, à Rege Angl. Guill. ad Regem Daciæ missus, et in mari periclitatus, de solennitate Conceptionis B. Mariæ faciendâ commonetur. 360. c.

Adelicia, uxor Guillelmi, filii Osberni,

obit, et in claustro Lirensi sepelitur. 367. a.

Rex Germ. Henricus IV Trajecti Pascha celebrat. 644. a. Amicitia jungitur Normanniæ Duci Guillelmo. 92. b.

Godefridus, Lothar. et Hebruricæ Ducæ, Papæ comitatus et Cardinalibus, medio jam Maio venit Aquinum, ibi 18 diebus confligit cum Normannis, à quibus accepta pecuniâ, redit ad propria. 416. a. n.

Theodoricus, Verdun. Episc. castrum S. Menehildis capit; subvertit castrum de Setunia; Alonem de Duno et Dunonem de Claromonte perdomat. 361. c.

Abbas S. Huberti, Theodericus, ab Alberto Namurcensi Comite, et Ida ejus uxore, Comitatum Anseromiæ obtinet ab Ecclesia sua perpetuo possidendum. 150. b.

Eberhardus, Trevir. Archiep. 17 Cal. Maii Sabbato sancto in sacris vestibus moritur. 23. d. 62. d. 194. c. 416. a. 644. a.

Colon. Archiep. Anno, quem Henricus Imperator moriens, provisorem regni et filii sui Henrici tutorem reliquerat, adhibita Regis pueri investiturâ et confirmatione, nepotem suum Conradum versus Treberim dirigit inthronisandum. 194. c. Treberenses Præsidentem suum Theodericum cum aliis Principibus ad ulciscendam injuriam sibi factam instigant. 194. c.-d.

Conradus, Primicerius Eccl. Colon. à Rege Germ. Henrico IV ad suscipiendum Trevir. Archiepiscopatum missus, sed à civibus non electus, capitur à Theoderico Trevir. Comite, et quatuor militibus necandus committitur. 23. d. n. A satellitibus de rupe tertio præcipitatus, et adhuc illæsus, gladio transverberatur. 74. a. n. 194. c.-d. 361. c. 638. c. Defuncti corpus à Theodorico Verdun. Episcopo translatum, apud Abbatiam Dolejam, seu Dolegium, et Theologium Monast. sepelitur. 23. e. 74. a. n. 638. d. 644. a. Conradus Eberhardo Trevir. Archiep. substitutus Martyr efficitur. 416. a. Patitur Cal. Junii, regni Henrici IV anno decimo. 23. e. Multis statim miraculis à Deo glorificatur. 74. a. n. 644. a.

Udo, ex Alemannorum prosapia oriundus, patre Eberhardo Sueviæ Comite, matre verò Idâ, fundatoribus Monasterii Scafusii, post interfectum Conradum, electione Cleri et populi, Præsul Trevir. constituitur. 23. e. 74. a. 194. d. 361. d. 644. b.

S. Theobaldus Pruvinensis, nobilis genere, reclusus in Vincentia Venetiæ urbe, obit. 142. b. 293. a. 361. c. 433. c. 477. e. n.

Hoiensis Ecclesia, præsentè Lieberto, Camerac. Episc. consecratur à Theoduino Leod. Episcopo. 361. c.

Incendium Monasterii S. Amandi. 345. a.

Guido, Ecclesiæ S. Quintini Vermand. Decanus et Custos, Bellovac. Episcopus consecratur à Gervasio, Remensi Archiep. 361. c. 638. c.

Hugo, Vesontion. Archiep. moritur: cui

meurt, et est enterrée dans le cloître de Lire. 367. a.

Henri IV, Roi de Germanie, célèbre la fête de Pâques à Utrech. 644. a. Il se lie d'amitié avec Guillaume, Duc de Normandie. 92. b

Godefroi, Duc de Lorraine et de Toscane, accompagné du Pape et des Cardinaux, arrive vers le milieu du mois de Mai à Aquin; il y reste pendant dix-huit jours, toujours en guerre avec les Normans: ceux-ci lui donnent de l'argent, et il s'en retourne chez lui. 416. a. n.

Thierry, Evêque de Verdun, prend le château de sainte Menehould; il renverse celui de Stonne; il dompte Alon de Dun et Dudon de Clairmont. 361. c.

Thierry, Abbé de S. Hubert, obtient d'Albert, Comte de Namur, et de sa femme Ide, le Comté d'Anserome, pour être possédé à perpétuité par son Abbaye. 150. b.

Le Samedi saint 15 d'Avril, Eberhard, Archev. de Treves, meurt revêtu de ses habits sacerdotaux. 23. d. 62. d. 194. c. 416. a. 644. a.

Annon, Archev. de Cologne, que l'Empereur Henri, en mourant, avoit nommé Gouverneur du Royaume et tuteur de son fils Henri, envoie son neveu Conrad à Treves, pour prendre possession de l'Archevêché, dont il lui avoit fait donner l'investiture par le jeune Roi. 194. c. Les habitants de Treves excitent leur Comte Thierry et les autres Seigneurs à venger l'insulte qu'on leur faisoit. 194. c.-d.

Henri IV, Roi de Germanie, envoie Conrad, Doyen de l'Eglise de Cologne, pour prendre possession de l'Archevêché de Treves: mais comme il n'avoit point été élu par les habitans, Thierry, Comte de Treves, le livre à quatre soldats pour le faire mourir. 23. d. n. Ces bourreaux l'ayant précipité trois fois d'un rocher, sans le blesser, le percent d'un coup d'épée. 74. a. n. 194. c.-d. 361. c. 638. c. Thierry, Evêque de Verdun, transporte son corps à l'Abbaye de Tholey, où on l'enterre. 23. e. 74. a. n. 638. d. 644. a. Conrad, successeur d'Eberhard, Archev. de Treves, martyrisé. 416. a. Il souffre le premier de Juin, la dixième année du regne de Henri. 23. e. Dès le moment de sa mort, Dieu fait connoître par plusieurs miracles, que Conrad jouissoit de la gloire. 74. a. n. 644. a.

Conrad ayant été tué, le Clergé et le peuple élisent Udon ou Eude, Archev. de Treves. Eude étoit de famille Allemande, son pere étoit Eberhard, Comte de Souabe, et sa mere Ide, tous deux Fondateurs du Monastere de Scha-fouse. 23. e. 74. a. 194. d. 361. d. 644. b.

Mort de S. Thibaud, d'une famille noble de Provins, qui vivoit en reclus à Vicence, ville de l'Etat de Venise. 142. b. 293. a. 361. c. 433. c. 477. e. n.

Théoduin, Evêque de Liege, consacre l'Eglise de Huy, en présence de Liebert, Evêque de Cambrai. 361. c.

Incendie du Monastere de S. Amand. 345. a.

Gui, Doyen de l'Eglise de S. Quentin en Vermandois, consacré Evêque de Beauvais par Gervais, Archevêque de Reims. 361. c. 638. c.

Mort de Hugue, Archev. de Besançon: le

Roi lui substitue un Chanoine de la même Eglise, élu par ses confreres. 24. a.

Benoît, frere du Comte Hoël, élu Abbé de Kemperlé. 372. b.

Mort d'Albert, Abbé de S. Jacques de Liege: Etienne lui succede. 294. b.

Pierre fait Abbé de Tournus, après la mort de Guiraud. 112. c.

Le premier de Février, il paroît un signe dans le Soleil. Sur la fin du même mois, la Lune paroît couleur de sang, et azurée. 287. b.

Il paroît une Comete. 24. a. 30. b. 50. a. etc. C'étoit une Comete effrayante, et chevelue. 349. c. n. 360. c. On la voit toute l'octave de Pâques. 165. b. 360. c. Elle paroît le 25 d'Avril, pendant près de cinq jours. 158. b. 213. b. 263. a. Pendant neuf jours. 377. e. etc. La veille de S. Marc Evangel. pendant douze jours. 198. a. 284. b. 286. a. Au mois d'Avril, pendant près de 15 jours. 233. d. 372. b. 413. a. n. Le 24 d'Avril. 23. d. 62. d. 312. c. Pendant 30 jours. 23. d. Pendant 14 nuits. 62. d. Au mois de Mai, pendant 40 jours. 209. c. n. Pendant trois mois. 162. b.

L'an 1067 de J. C.

Philippe I, Roi de France, étant parvenu à l'âge d'adolescence, Baudouin V, Comte de Flandre, lui rend son Royaume en très-bon état. 161. e. Philippe termine les différends qui s'étoient élevés entre les Moines de Fleury et un certain Guy: Anne mere du Roi étoit présente, et souscrivit le Diplôme. 564. d.

Baudouin V, Comte de Flandre, à qui Henri I avoit confié l'administration du Royaume; après l'avoir gouverné pendant sept ans avec prudence et avec équité, et l'avoir conservé dans la paix, le remet entre les mains de Philippe. 169. a. n. Baudouin meurt comblé d'honneurs. 109. e. n. 161. e. etc. Il meurt le 28 d'Avril. 345. a. Ou plutôt, le premier de Septembre. 486. n. Il est enterré à l'Isle, dans l'Eglise de S. Pierre. 142. b. 159. e. etc. Il laisse deux fils Baudouin et Robert, et une fille nommée Mathilde, mariée à Guillaume, Roi d'Angleterre. 169. a. n. Baudouin son fils lui succede dans son Duché. 142. b. 159. e. 198. b.

Guerre entre Foulque Rechin, Comte d'Anjou, et son frere Geofroi le jeune, surnommé le Barbu, Comte de Touraine. 385. a. Le premier Dimanche de Carême 25 Février, le château de Saumur est livré à Foulque, lequel fait son frere Geofroi prisonnier. 220. d. Voyez l'année suiv.

Raimond et Adalmodé, Comtes de Barcelonne, achètent la ville et le comté de Carcassonne, de Guillaume qui en fut le dernier Comte. 290. n.

Incendie du château de Vierzon, dans le Berri. 433. b. n.

Robert, Evêque de Chartres, fait la guerre au château de Nogent. 433. b.

Guillaume, Roi d'Angleterre, met des garnisons Françaises dans les châteaux d'Angleterre. 238. a. Il donne la garde et l'administration du Royaume à son frere Eude, Evêque de Baiëux et à Guillaume, fils d'Osbern; vers le

Canonicus ejusdem Eccl. à fratribus electus, à Rege substituitur. 24. a.

Benedictus, frater Hoeli Comitiss, Abbas Kemperleg. substituitur. 372. b.

Mors Alberti, Abb. S. Jacobi Leod. Stephanus ejus successor. 294. b.

Defuncto Giraudo Trenorc. Abbati succedit Petrus. 112. c.

Cal. Febr. apparet signum in Sole. Sub finem ipsius mensis Luna videtur sanguinea et cœrulea. 287. b.

Cometa videtur. 24. a. 30. b. 50. a. 74. b. 154. c. 203. a. 215. a. 216. a. 220. c. 223. a. 291. d. 294. b. 344. b. Cometa terribilis. 349. c. n. Longos crines ducens. 360. c. Totâ octavâ Paschæ. 165. b. 360. c. Septimo Cal. Maii, serè diebus quinque. 158. b. 213. b. 263. a. Per novem dies. 377. e. 382. c. 416. a. n. 433. a. 644. b. Vigiliâ S. Marci Evangel. per duodecim dies. 198. a. 284. b. 286. a. Mense Aprili, quindecim serè diebus. 233. d. 372. b. 413. a. n. Octavo Cal. Maii. 23. d. 62. d. 312. c. Per triginta dies. 23. d. Per noctes quatuordecim. 62. d. Mense Maio, per quadraginta dies. 209. c. n. Tribus mensibus. 162. b.

Anno Chr. 1067.

Philippo I, Regi Francorum, adolescenti regnum ex integro restituitur à Balduino V, Fland. Comite. 161. e. Monachorum Floriac. adversùs quemdam Widonem querelas componit Philippus, présente Annâ matre sua, et subscribente. 564. d.

Balduinus V, Fland. Comes, cui Henricus I regni tutelam commiserat; quod per annos septem sapienter et strenuè rexerat regnum Philippo jam adolescenti quietum remittit. 169. a. n. Honore plenus moritur. 109. e. n. 161. e. 361. c. 372. b. 383. b. 498. n. IV Cal. Maii. 345. a. Meliùs Cal. Septembris. 486. n. Insulæ sepelitur in Ecclesia S. Petri. 142. b. 159. e. 345. a. 361. d. 383. b. Duos filios relinquit Balduinum et Robertum, atque filiam Mathildem uxorem Angl. Regis Guillelmi. 169. a. n. Balduinus filius ejus in Ducatu succedit. 142. b. 159. e. 198. b.

Bellum inter Fulconem Rechin, Com. Andeg. et Gaufr. juniorem, cognom. Barbatum, fratrem ejus, Com. Turon. 385. a. Castrum Salmur. V Cal. Martii Dominicâ primâ quadrages. traditur Fulconi, qui fratrem suum Gaufr. captivum tenet. 220. d. Vide an. seq.

Raimundus et Adalmodis, Barcinon. Comitiss, Carcassonam et Carcasson. Comitatum emunt ab ultimo Comite Guillelmo. 290. n.

Apud Bituriges, castrum Virzionis incenditur. 433. b. n.

Bellum agitur à Roberto Carnut. Præsule cum castro Novigento. 433. b.

Rex Angl. Guillel. custodes ex Gallis collocat in castellis Angl. 238. a. Regni curâ Odoni Bajoc. Episcopo fratri suo ac Guillelmo Osberni filio commissâ, adveniente Quadragesimâ Normanniam repetit. 313. d. Martio

mense, in sinum patriæ redditur. 102. c. 238. b. *Secum adducit, quorum fidem suspiciebat ac potentiam, Archipræsulem Stigandum, Edgarum Adelinum, Regis Eduardi propinquum, tres Comites Edwinum, Morcardum et Guallevum.* 102. b. *Cadomensis Basilicæ, suis impendiis ad titulum B. Stephani à fundamentis extractæ, diversa advehit donaria.* 103. a. *Pascha celebrat ad Cœnobium S. Trinitatis Fiscan.* 103. b. 238. c. *Intererat huic curiæ vitricus Regis Franc. Philippi Rodulfus, præpotens Comes Medantensis.* 103. c. *Dedicationi S. Mariæ super Divam interest, Calendis Maii.* 238. d. *Ecclesiam S. Mariæ apud Gemmeticum, se præsentem, Calendis Julii dedicari jubet.* 52. b. 168. e. 209. d. 238. d. *Hanc complent dedicationem Maurilius, Rotomag. Archiep. Johannes, Abrincat. Ep. Goffredus, Constantin. Hugo, Lexov. et Balduinus, Ebroic.* 52. b. *Utilia populo edicta promulgat.* 238. d. *Leges justas et optimos judices per Provincias Neustriæ constituit.* 240. a. *Hymne imminente, redit Angliam; Militibus suis terram dividit.* 209. d. *Anglis nimium tributum imponit.* 313. d. *In loco pugne Abbatiam nobilem, quam Bellum vocat, in honore S. Trinit. et S. Martini construit, in qua Monachos statuit, et Ordinem Majoris Monasterii.* 52. b. 168. e.

Githa Comitissa, mater Haraldis Regis Angliæ, ac soror Suani, Danorum Regis, cum multis Flandriam petit. 313. d-e. Vide an. 1069.

Theodericus, Comes Trevir. ob scelus interfecti Conradi Trevir. Archiep. penitentiam agens, Jerosolymam pergit, et in peregrinatione moritur. 74. a. *Ab Imperatore exilio damnatus, Jerosolymam petit. Quid de eo et ejus itineris comitibus actum fuerit, ignoratur.* 74. n. 638. d.

Concilium apud Pictav. habetur. 287. b. *Elevatio S. Macharii.* 361. d.

Fundatio Abbatie S. Quintini Bellovac. 165. n.

Hugo, Com. Mellenti, Cellam SS. Cosmæ et Damiani propè Mellentum fundat. 433. b.

Conventa habita inter Gacelinum Advocatum, et Odonem Decanum, Rodulfum Præpositum aliosque B. Mariæ Paris. Canonicos de villâ Viriacus dictâ. 433. b.

Gervasius de Castro-Ledi, Remensis Archiep. quarto Julii moritur. 281. n. 291. d. 361. d. n. 444. n.

Maurilius, Rotom. Archiep. cum Suffraganeis Episcopis, Ecclesiam S. Mariæ Gemetic. dedicat. 70. e. 238. d. *Paulò post obit, Vid. Aug.* 52. b. 70. e. 168. e. 238. d. 363. d. 379. c. 387. a. *Sepelitur in Episcopali Ecclesia, quam ante 5 annos dedicaverat.* 238. d. *Joannes, Abrinc. Episc. filius Rodulfi Comitum, rogatu Alexandri Papæ, concedente Norman. Principe et Angl. Rege Guillelmo, Rotomag. Cathedralam adipiscitur.* 52. c. 169. a. 363. d. 379. c. 387. a.

Carême, il retourne en Normandie. 313. d. *Il rentre dans sa Patrie au mois de Mars.* 102. c. 238. b. *Il emmène avec lui ceux dont il soupçonnoit la fidélité et dont il craignoit la puissance, l'Archev. Stigand, Edgar Adelin, parent du Roi Edouard, trois Comtes, Edwin, Morcard et Gualleve.* 102. b. *Il apporte des présents pour l'Eglise de Caen, qu'il avoit fondée en l'honneur de S. Etienne.* 103. a. *Il célèbre la fête de Pâques à Fécamp, dans le Monast. de la Ste Trinité.* 103. b. 238. c. *Raoul très-puissant Comte de Mantes, beau-père du Roi Philippe, étoit à cette Cour.* 103. c. *Le premier de Mai, Guillaume assiste à la Dédicace de Ste Marie sur Dive.* 238. d. *Le premier de Juillet, il fait dédier en sa présence l'Eglise de Ste Marie à Jumiège.* 52. b. 168. e. 209. d. 238. d. *Cette cérémonie se fait par Maurile, Archev. de Rouen, et par les Evêques Jean d'Avranches, Geofroi de Coutance, Hugue de Lisieux et Baudouin d'Evreux.* 52. b. *Le Roi Guill. donne des Edits avantageux pour le peuple.* 238. d. *Il fait des Loix équitables, et nomme de très-bons Juges dans toutes les parties de la Normandie.* 240. a. *Aux approches de l'hiver, il repasse en Angleterre; il distribue des terres à ses soldats.* 209. d. *Il impose sur les Anglois des tributs très-considérables.* 313. d. *Dans le lieu où il avoit vaincu Harald, il fonde en l'honneur de la Ste Trinité et de S. Martin, une célèbre Abbaye, qu'il nomme Bataille, il y met des Moines et la Règle de Marmoutier.* 52. b. 168. e.

La Comtesse Githe, mère d'Harald, Roi d'Angl. et sœur de Suain ou Suénon, Roi de Dannem. passe en Flandre avec plusieurs personnes. 313. d-e. *Voyez l'an 1069.*

Thierry, Comte de Treves, fait pénitence d'avoir contribué à la mort de Conrad, Archev. de cette ville; il part pour Jérusalem, et meurt dans le voyage. 74. a. *Il est exilé par l'Empereur, et il va à Jérusalem. On ne sçait ce qu'il est devenu, ainsi que ses compagnons de voyage.* 74. n. 638. d.

Concile célébré à Poitiers. 287. b.

Élévation de S. Machaire. 361. d.

Fondation de l'Abbaye de S. Quentin à Beauvais. 165. n.

Hugue, Comte de Meulant, fonde près de sa ville, le Prieuré de S. Côme et S. Damien. 433. b.

Traité touchant la terre de Viry, passé entre l'Avoué Gacelin, et les Chanoines de N. D. de Paris, représentés par le Doyen Eude et le Prévôt Raoul. 433. b.

Gervais du Château-du-Loir, Archev. de Rheims, meurt le 4 de Juillet. 281. n. 291. d. 361. d. n. 444. n.

Maurille, Archev. de Rouen, accompagné de ses Suffragans, dédie l'Eglise de Ste Marie de Jumiège. 70. e. 238. d. *Il meurt peu après, c'est-à-dire le 9 du mois d'Août.* 52. b. 70. e. etc. *Il est enseveli dans l'Eglise Cathédrale, qu'il avoit dédiée cinq ans auparavant.* 238. d. *Jean, Evêq. d'Avranches, est fait Archev. de Rouen, à la prière du Pape Alexandre, et du consentement de Guillaume, Duc de Norm. et Roi d'Angleterre.* 52. c. 169. a. 363. d. 379. c. 387. a.

Robert , premier Abbé et Fondateur de la Chaise-Dieu, désigne Durand pour son successeur, et meurt le 24 d'Avril. 147. c. 217. d.

Mort d'Adele, tante de Conan, Duc de Bretagne, et Abbessede de S. George à Rennes. 433. a.

Pierre, nommé l'Ignée, Moine de Vallombreuse, après le S. Sacrifice de la Messe, revêtu des habits Sacerdotaux, à l'exception de la chasuble, passe au milieu du feu, sans en éprouver le moindre effet. 221. n.

Hiver horrible depuis la fête de S. Brice jusqu'à celle de S. Grégoire. 291. d. C'est-à-dire depuis le 13 de Novembre jusqu'au 12 de Mars.

L'an 1068 de J. C.

Geofroi le jeune, surnommé le Barbu, Comte de Touraine, est pris dans un combat par Foulque son frere, qui le dépouille du Comté de Tours, et le met en prison. 30. c. 272. n. 273. a. 287. b. 413. a. Le 4 d'Avril Geofroi est livré avec la ville d'Angers à Foulque son frere; les traitres sont tués. 30. c. 273. b. n. 287. a. 349. c. Geofroi de Prully, Rainaud de Château-Gontier et Giraud de Montreuil, auteurs de la trahison, sont mis à mort. 30. c. 413. a. Geofroi de Prully, inventeur des Tournois, pere de Geofroi, Comte de Vendôme, est tué à Angers. 169. d. n. 273. b. n.

Gui-Geofroi, ou Guill. VIII, Comte de Poitou, répudie sa femme Matéode, et épouse Aldéarde, fille de Robert, Duc de Bourgogne, et nièce de Henri, Roi de France. 220. e. 221. a.

Raimond Bérenger, Comte de Barcelonne, assemble ses Barons dans le Palais de Barcelonne, en présence de Hugue, Cardinal et Légat du Pape; il établit des Loix et des Coutumes, de l'avis et avec le Conseil de l'Assemblée. Il ordonne que tous ses Comtés soient gouvernés par les Loix du Comté de Barcelonne. 290. c.

Mort de Raimond Guifroi, Comte de Cerdaigne; Guill. Raimond son fils lui succede. 291. b.

Henri IV, Roi de Germanie, épouse Berte, fille d'Otton, Marquis d'Italie; les noces se font à Tribur. 24. a. 62. d. 263. a-b. 364. d. 416. a. 433. c. Il commence à abandonner toutes les Provinces de l'Empire, pour se réduire à la Saxe; il méprise les Princes; il s'occupe plus de la chasse, du jeu, et d'autres espèces d'amusemens, que de rendre justice; il donne les filles de condition en mariage aux gens nés dans l'obscurité; il s'attire de tous côtés des ennemis, qui attentent à sa vie et à sa Couronne. 433. c. Les Princes d'Allemagne prennent des mesures pour détrôner Henri. 24. a.

Guillaume, Roi d'Angleterre, envoie des Ambassadeurs de distinction en Normandie, pour amener Mathilde son épouse en Angleterre: elle part sur le champ avec grand nombre d'hommes et de femmes de qualité. Adelrede, Archev. d'York, qui avoit couronné Guillaume, associe Mathilde à la Couronne, et la consacre le jour de la Pentecôte, la seconde année du regne de Guillaume. 240. c. 313. e. Avant la fin de l'année, Mathilde accouche d'un fils nom-

Robertus, primus Abbas et Fundator Casæ-Dei, VIII Cal. Maii obiit, successorem designans Durandum. 147. c. 217. d.

Adela, Conani Britan. Ducis amita, Abbatissa S. Georgii apud Rhedonas, obiit. 433. a.

Petrus, Igneus vocatus, Monachus Vallis-Umbrosæ, post Missæ sacrificium, sacris vestibus indutus, casulâ solum depositâ, per ignem illæsus transit. 221. n.

Hyems horrida à festo S. Briccii, usque ad festum S. Gregorii. 291. d. Id est, à 13 mensis Novembr. ad 12 Martii.

Anno Chr. 1068.

Gaufridus junior, cognom. Barbatus, Com. Turon. à Fulcone fratre suo captus in prælio, Comitatu Turonico spoliatur, et in vincula conjicitur. 30. c. 272. n. 273. a. 287. b. 413. a. Gaufridus Fulconi fratri suo pridie Non. Aprilis traditur cum civitate Andegav. Proditores perimuntur. 30. c. 273. b. n. 287. a. 349. c. Autores traditionis, Gaufridus de Prulliaco, Rainoldus de Castro-Gunterii, Geraldus de Monasteriolo perimuntur. 30. c. 413. a. Gaufridus de Prulliaco, qui Torneamenta invenit, pater Gaufridi Comitum Vindocinensis, apud Andegavum occiditur. 169. d. n. 273. b. n.

Guido-Gaufr. seu Guillel. VIII, Com. Pictav. relictâ uxore suâ Mateodâ, Aldeardim ducit filiam Roberti, Ducis Burgundiæ, et neptem Henrici, Franc. Regis. 220. e. 221. a.

Raimundus Berengarii, Comes Barchinon. intrâ Palatium Barchin. coram Hugone Cardinali et Legato Romano, jura et usus instituit, consilio et assensu suorum Magnatum. Mandat ut imperio Comitatus Barchinon. omnes Comitatus regantur. 290. c.

Raimundus Guifredi, Comes Cerritanicæ, obiit; succedit filius ejus Guillelmus Raimundi. 291. b.

Rex Germ. Henricus IV, Bertam Ottonis Italiæ Marchionis filiam accipiens uxorem, nuptias celebrat apud Triburias. 24. a. 62. d. 263. a-b. 364. d. 416. a. 433. c. Ex omni Imperio Romano Saxoniam solam cœpit incolere; Principes despiciit, venatui, lusibus, et aliis ejusmodi exercitiis plus dat operam, quàm justitiis faciendis; filias illustrium quibuslibet obscure natis jungit; quamplurimi ipsi succrescunt tam vitæ quàm regni insidiatores. 433. c. Germaniæ Principes Henricum regno privare moluntur. 24. a.

Guillelmus, Angl. Rex, Legatos honorabiles in Neustriam dirigit, qui Mathildem conjugem suam ad se in Angliam adducant: illa protinùs cum ingenti virorum et nobilium seminarum transfretat. Adelredus, Eborac. Metropolitanus, qui maritum inunxerat, Mathildem ad consortium regii honoris, die Pentecostes, anno II regni Guillelmi consecrat. 240. c. 313. e. Mathildis, antequàm annus perficiatur, filium parit Henricum,

quem pater totius terræ suæ in Anglia heredem constituit. 240. c. 284. c. *Eduinus Comes, propter sibi negatam Guillelmi Regis filiam, cum fratre suo ad rebellionem incitatur. Contra eum castella Rex erigit.* 240. d. *Mulieres quædam Normannicæ crebris nunciis à viris suis flagitant ut citò revertantur, et nisi reditum maturent, alios sibi conjuges procurare minantur.* 240. d. *Hugo de Grentemaisnilio, Unfridus de Telliolo, aliique multi, ne progeniei suæ perennis maculæ notam et infamiam generent, Regem deserunt, et in Neustriam revertuntur.* 241. a.

Francis et Scottis Angliam infestantibus, Angli fame consumuntur: eorum multi carnibus humanis vescuntur. 165. b. *Sigebertus hæc refert ad an. 1070. Vide pag. 74. b. Verùm tribus annis Angliam fames afflixit.*

Normanni totam Campaniam et Calabriam armis subigunt; in Sicilia multas urbes et oppida obtinent. 228. a. *Hoc anno et duobus sequentibus Angliam vastant.* 313. e.

Mense Februario, Gervinus, Ab. S. Richarii, in Angliam iter factururus, in maris ingressu, nomine Guizant, navem conscendit cum plurima multitudine Abbatum, Monachorum, Militum et Negotiatorum. 133. c-d.

Ecclesiæ S. Huberti Andagin. dona collata à Manasse Rem. Archiep. tùm ab Arnulfo, Comite Chiniacensi. 150. a. 194. d.

Balduinus, Epis. Noviom. et Tornac. obit. 345. a. *Vivebat adhuc anno 1070, juxta Chartam pro S. Amando. Vide Mabill. Annal. Bened. T. V. pag. 28.*

Ecclesia S. Saviniani et Sociorum ejus cæpit renovari. Eorum sepulchra inveniuntur. Opus illud incipit et perficit Major Abbatia S. Petri Vivi Senon. Balduinus nomine, et uxor ejus Petronilla. 198. b-c.

Hugo, nepos Aimerici, Abbatia S. Maxentii, tunc Abbas erat S. Leodegarii super Severim annem, propè Niortum. 220. e. n.

Aimericus, Abb. S. Maxentii, obit; cui parvo tempore succedit Archimbaudus. 220. e.

Annus ille totus pluvialis. 24. a. *Aquarum inundatio.* 416. a. *Magna et inaudita vini et pomi sterilitas.* 416. a.

Anno Chr. 1069.

Rodulfus, Com. Valesii et Ambian. Annæ Reginae conjux, rogante Guidone Episcopo, potestatem relaxat quam Vicecomites in terris fratrum S. Mariæ Ambian. exercebant: concedit iisdem Canonicis quicquid ad Conteiense castellum ipse vel sui Milites possidebant. Anna mater Philippi Regis, uxor Rodulphi huic Chartæ consentit et subscribit. 433. d. n. *Non ergo Rodulfus anno 1066 obiit; nec Anna eodem anno ad suos reversa est. De his agemus in alio Volumine. Vide ad an. 1074.*

mé Henri, que son pere fait son héritier à la couronne d'Angleterre. 240. c. 284. c. Le Comte Eduin, à qui le Roi Guillaume avoit refusé sa fille, en prend occasion de se révolter avec son frere. Le Roi bâtit des fortresses contre lui. 240. d. Quelques femmes de Normandie, envoient de fréquens messages à leurs maris, pour les engager à revenir promptement; elles les menacent d'en prendre d'autres, s'ils ne se pressent de retourner. 240. d. Hugue de Grentemaisnil, Unfroi du Tilleul, avec plusieurs autres, abandonnent le Roi, et repassent en Normandie, crainte d'occasionner dans leurs descendans une note perpétuelle d'infamie. 241. a.

Les François et les Ecossois ravagent l'Angleterre; les Anglois périssent de faim: plusieurs d'entr'eux mangent de la chair humaine. 165. b. *Sigebert rapporte ces calamités à l'année 1070. Voyez p. 74. b. Au reste cette famine affligea l'Angleterre pendant trois ans.*

Les Normans soumettent par les armes toute la Campanie et la Calabre; ils s'emparent de plusieurs villes et châteaux dans la Sicile. 228. a. Cette année et les deux suivantes, ils dévastent l'Angleterre. 313. e.

Au mois de Février, Gervin, Abbé de saint Riquier, s'embarque au port de Witzan, pour passer en Angleterre avec grand nombre d'Abbés, de Moines, de Chevaliers et de Marchands. 133. c-d.

Donations faites à l'Eglise de S. Hubert d'Anchin, par Manassès, Archev. de Reims, et par Arnoul, Comte de Chiny. 150. a. 194. d.

Mort de Bandouin, Evêque de Noyon et de Tournay. 345. a. *Il vivoit encore en 1070, selon une Charte donnée en faveur de S. Amand. Voyez Mabill. Annal. Bened. T. V. pag. 28.*

On commence à rebâtir l'Eglise de S. Savinien et de ses Compagnons. On trouve leurs tombeaux. Baudouin, Maire ou Mayeur de l'Abbaye de S. Pierre le Vif de Sens, et sa femme Pétronille commencent cet ouvrage, et le conduisent à sa perfection. 198. b-c.

Hugue, neveu d'Aimeri, Abbé de S. Maixent, gouverne l'Abbaye de S. Léger sur la riviere de Sevre, près de Niort. 220. e. n.

Mort d'Aimeri, Abbé de S. Maixent; peu de tems après Archimbaud lui succède. 220. e.

Toute cette année est pluvieuse. 24. a. *Débordement des rivières.* 416. a. *Grande stérilité de vin et de fruits; on n'avoit pas entendu parler d'une disette si considérable.* 416. a.

L'an 1069 de J. C.

Raoul, Comte de Valois et d'Amiens, mari de la Reine Anne, sollicité par l'Evêque Gui, remet aux Chanoines de sainte Marie d'Amiens les droits et la juridiction que les Vicomtes exerçoient dans leurs terres: Il donne aux mêmes Chanoines tout ce que lui ou ses Chevaliers possédoient au château de Conty. Anne, mere du Roi Philippe, et femme de Raoul, donne son consentement à cette Charte, et la signe. 433. d. n. *Il est donc certain que Raoul n'est pas mort en 1066, et que la Reine Anne n'est pas retournée cette même année dans son pays. Nous éclaircirons ces faits dans un autre Volume. Voyez à l'année 1074.*

Gui-Geofroi, ou Guill. VIII, Comte de Poitou, brûle, le 27 de Juin, le château de Saumur avec les Eglises de S. Florent, de saint Jean-Bap. et de l'Apôtre S. Pierre : tout le Fauxbourg est réduit en cendres. 220. d. Il prend le château de Luçon, brûle le Monastere de sainte Marie, et fait périr quantité d'hommes et de femmes. 221. a.

Artaud, Comte de Forez, fils du Comte Giraud, confirme une donation faite à l'Eglise de Savigny par un Chevalier nommé Faucon. 200. n.

Henri, Roi de Germanie, déclare publiquement qu'il ne peut pas vivre avec Berte son épouse. 62. u. Les peuples de la Souabe font un traité d'alliance avec ceux de la Saxe contre le Roi qui cherchoit à les écraser : les Saxons rompent l'alliance. 434. a. Presque tous les Princes du Royaume Teutonique se font part de leur mécontentement ; mais personne n'ose le marquer ouvertement, tant le Roi leur imposoit de crainte. 434. b.

Godefroi, Duc de Lorraine, mari de Mathilde, veuve de Boniface, Marquis d'Italie, meurt la veille de Noël. 24. a. 434. b. 453. n. On l'enterre à Verdun. Son fils Godefroi, jeune homme doué de grandes qualités, mais qui étoit bossu, lui succede. 62. e. n. On croit que Béatrix, fille de Mathilde et de Boniface, Marquis d'Italie, épousa cette année Godefroi le Bossu. 453. n. Voyez l'an. suv.

Guill. Roi d'Angl. donne le Comté de Durham à Robert de Cumes. 241. b. Le Roi occupé de tous côtés des embarras de la guerre, renvoie Mathilde sa femme en Normandie, pour veiller à la conservation de cette Province. 241. b.

Robert, fils de Richard, Gouverneur du château d'Yorc, est tué avec plusieurs autres. Guill. Malet, Commandant du même château, mande au Roi qu'il l'abandonnera, s'il ne se presse de lui envoyer du secours. Le Roi bâtit un second Fort, qu'il confie à la garde du Comte Guill. fils d'Osbern. 241. b. Brienne, fils d'Eude, Comte de la petite Bretagne, et Guill. de Gualde vont au-devant des Irlandois, qu'ils défont dans deux actions, auprès d'Excester. 241. c. Le Roi Guill. ordonne aux Comtes Guill. et Brienne d'aller au secours de la garnison d'Excester ; les deux Généraux rencontrent les habitans de la Cornouaille, qui fuyoient ; ils en font un grand carnage, et punissent ainsi leur témérité. 241. d. Le Roi part de Lincoln, où il laisse les Comtes Robert de Mortain et Robert d'Eu, pour arrêter les excursions des Danois. 241. d. Les Danois et ceux de Northumberland, se retirent, après avoir tué plus de trois mille Normans. 313. e.

Les Angevins, les Bretons et les Manseaux, excédés de services au-dessus de leurs forces, demandent absolument leur congé au Roi Guillaume. 241. d.

L'épouse du Comte Goduin, Gise mere du Roi Harald, craignant le Roi Guillaume, passe en France avec de grandes richesses, pour ne plus retourner en Angleterre. 241. c. Voyez à l'an. 1067.

Cette année et la suivante, la famine devient si considérable dans presque toute l'Angleterre, que les hommes sont forcés de manger de la

Guido-Gaufr. seu Guill. VIII, Com. Pictav. castrum Salmur. V Cal. Julii comburit cum Ecclesiis S. Florentii, S. Joan. Bapt. et S. Petri Apost. nihil penitus de toto suburbio remanet. 220. d. Capto Lucionensi castro, Monast. S. M. Virg. incendit; multosque homines et feminas in eo extinguit. 221. a.

Artaldus, Comes Foresii, filius Giraldi Comititis, donationem Ecclesie Saviniac. à Fulcone Milite factam confirmat. 200. n.

Rex Germ. Henricus ad publicum refert sibi cum uxore sua Berta non convenire. 62. d. Suevorum gens fœdus cum Saxonibus init contra Regem, qui eos volebat opprimere: Saxones fœdus non servant. 434. a. Teutonici regni omnes ferè Principes ad invicem querimoniam faciunt, sed fateri nullus audet, tanto Rex erat omnibus terrori. 434. b.

Godefridus, Dux Lothar. conjux Mathildis, viduæ Bonifacii March. Italiæ, moritur vigiliâ Nativ. Dom. 24. a. 434. b. 453. n. Viriduni sepelitur. Succedit in Ducatu præstantis animi adolescens, sed gibbosus, filius ejus Godefridus. 62. e. n. Beatrix, filia Mathildis et Bonifacii March. Italiæ, hoc anno creditur Godefrido Gibboso desponsata. 453. n. Vide an. seq.

Rex Angl. Guill. Dunelmensem Comitatum Roberto de Cuminis tradit. 241. b. Bellicis turbinibus undique occupatus, conjugem Mathildem remittit in Normanniam, ut statum Provincie servet incolumem. 241. b.

Robertus, Richardi filius, Eboracensis præsidii custos, cum multis peremptus. Willelmus Maletus, Præses castri Eborac. se defecturum Regi denuntiat, nisi maturum fessis conferat auxilium. Rex alterum ibi præsidium condit, quod Guill. Comiti, filio Osberni, tradit custodiendum. 241. b. Briennus, filius Eudonis Britan. Minoris Comititis, et Guill. Gualdi, cum armis propè Eaxonium obvii sunt Ibernis, quos duobus uno die conflictibus delent. 241. c. Rex Guill. laborantibus Eaxonie defensoribus subvenire præcipit Guillelmum et Briennum Comites, qui fugientibus Cornualis occurrentes, eorum temeritatem cæde grandi puniunt. 241. d. Rex à Lindisse revertens, relinquit ibi germanum suum Robertum, Moritoliensem Comitem, et Robertum, Com. Aucensem, qui Danorum excursions arceant. 241. d. Normannorum tribus millibus et amplius trucidatis, Dani et Northimbri abeunt. 313. e.

Andegavi, Britones et Cenomani servitiis intolerabilibus gravati, pertinaciter à Rege Guillelmo missionem petunt. 241. d.

Gisa, Goduini Com. uxor, et mater Harald Regis, timore Regis Guillelmi, cum ingenti gaza, in Galliam, non reditura, transmeat. 241. c. Vide ad an. 1067.

Anno præsentis et subsequenti, per totam ferè Angliam fames adeò prævalet, ut humanas, equinas, caninas atque catinas carnes,

et quidquid usus abhorret, inedia cogente, homines comedant. 314. a.

Hildesonus, Hispan. Rex, uxorem ducit filiam Guidonis-Gaufr. Com. Pict. et Aquitanie Ducis : exinde causa oritur et contentio de Lege Romana, quam volebat Rex introducere in Hispaniam, et mutare Toletanam. Pugna fit super hoc inter duos Milites, salitate vincitur Miles ex parte Francorum. 221. a.

Synodus habita Redonis. 434. a. 435. a.

Guido, Bellocac. Episc. IV Nonas Oct. Ecclesiam in honore S. Quintini dedicat. 434. b. n.

Monasterium-novum Pictavis inceptum jussu Guidonis-Gufr. Comit. 221. a. Cœnobium pariter S. Vincentii, quod Niolium vocatur ; et Canonicorum Monast. S. Severini in nemore Argenti. 221. a.

Udo, Tulli Episc. obit ; cui Cancellarius Pibo succedit. Adalbero, Canonicus Metensis, pro Pibone Cancellarius substituitur. 62. d. 69. n.

Cœnob. S. Mariæ de Karitate, à Giraudo Monacho inchoatum. 221. a. Vide ad annum 1056.

Hymens magna et aspera. 416. a. Maxima vinearum omniumque sylvestrium arborum sterilitas. 62. d.

Anno Chr. 1070.

Hardengius, Comitissa in Britannia, obit. 372. b.

Balduinus VI, Comes Flandrensis, cognomine Montensis, obit mense Julio, 17 Calend. Aug. et sepelitur in Basilicâ Monast. Hasnon. quam restauraverat, et in quam Monachos Canonicorum loco restituerat. Reliquit duos ex Richilde filios ; Arnulfo Flandriam, Balduino Hannoniam testamento assignat, tutelâ Arnulfi Roberto Frisio commissa. 109. n. 142. b. 169. n. 345. a. 362. d. 383. e. 416. b. Filius Baldevini, Flandriæ Consulis, Ernulfus patri suo defuncto succedit. 209. d.

Wiboldus, Præpositus Lietberti Episcopi Cameracensis, ab Hugone Castellano Cameracensi in camerâ Episcopi interemitur. Ipse Lietbertus in lecto jacens, cum camisiâ tantum ab eodem Hugone capitur, et ad Oiseium nudus asportatus, in custodiâ clausus retinetur : hæc famâ excitati Arnulfus, Comes Fland. et mater ejus Richildis, sumptis militibus suis, continuo ambo ad Oiseium veniunt, et Episcopum Cameracum reducunt. Lietbertus, perfecto odio in Hugonem incitatus, eum insequi non cessat, donec destructo Oiseii municipio, Hugonem pellat à Cameracensibus finibus. 128. d.

Francia Orientalis civili laborat discordiâ. 24. a. Gerardus II de Alsatiâ, Dux Mosellanorum obit : succedit filius ejus Theodericus. 62. n. 165. b. 362. b. A Gerardo, Lotharingiæ domus originem ducit : filius erat Adalberti, Alsaciæ Comit. ; Adalbertus erat frater Gerardi I Comit. ; Gerardus verò filius

chair humaine, du cheval, du chien, et tout ce qui fait horreur dans l'usage ordinaire. 314. a.

Hildéonse, Roi d'Espagne, épouse la fille de Gui-Geofroi, Duc d'Aquitaine et Comte de Poitou : ce mariage donne occasion à de grandes disputes sur les Loix Romaines, que le Roi veut introduire en Espagne, à la place des Loix de Toledé. Un combat ordonné entre deux Chevaliers, termine la difficulté ; le Chevalier François est vaincu ; et on n'admet point les Loix Romaines. 221. a.

Synode de Rennes. 434. a. 435. a.

Le 4 d'Octobre, Gui, Evêque de Beauvais, dédie l'Eglise de S. Quentin. 434. b. n.

Gui-Geofroi, Comte de Poitou, fonde l'Abbaye de Montier-neuf à Poitiers. 221. a. Deux autres Monasteres commencent dans le même tems, celui de S. Vincent, qu'on appelle Niolle, et celui des Chanoines de S. Severin dans la forêt d'Argent. 221. a.

Mort d'Ude, Evêque de Toul ; le Chancelier Pibon lui succède. Adalbéron, Chanoine de Mets, est fait Chancelier à la place de Pibon. 62. d. 69. n.

Le Monastere de sainte Marie de la Charité, commencé par le Moine Giraud. 221. a. Voyez à l'an 1056.

Hivér long et rude. 416. a. Grande disette de vin et de fruits sauvages. 62. d.

L'an 1070 de J. C.

Mort d'Hardengie, Comtesse en Bretagne. 372. b.

Baudouin VI, dit de Mons, Comte de Flandre, meurt le 16 de Juillet, et est enterré dans l'Eglise de l'Abbaye d'Hasnon, qu'il avoit rebâtie, et où il avoit rétabli des Moines à la place des Chanoines. Il avoit eu deux fils de Richilde, il dispose par son testament de la Flandre en faveur d'Arnoul, dont il confie la tutelle à Robert le Frison, et donne le Comté de Hainault à Baudouin. 109. n. 142. b. 169. n. 345. a. 362. d. 383. e. 416. b. Arnoul, fils de Baudouin, Comte de Flandre, succède à son Pere après sa mort. 209. d.

Hugues, Châtelain de Cambrai, assassine Wibold, Prévôt de l'Evêque Lietbert, dans la chambre même de Lietbert : il se saisit de celui-ci, qu'il trouve en chemise dans son lit, l'enleve sans lui donner le tems de s'habiller, et l'emmène à Oisy, où il le tient renfermé dans une prison. Arnoul, Comte de Flandre, et sa mere Richilde ; ayant appris cette nouvelle, viennent à Oisy avec des troupes, délivrent Lietbert et le ramènent à Cambrai. L'Evêque, plus animé que jamais contre le Châtelain Hugues, lui fait la guerre sans lui donner de relâche, détruit le château d'Oisy, et le chasse du territoire de Cambrai. 128. d.

Troubles et guerre civile dans la France Orientale. 24. a. Mort de Gérard II d'Alsace, Duc de la Lorraine Mosellanique : son fils Thiéri lui succède. 62. n. 165. b. 362. b. Ce Gérard est la tige de la Maison de Lorraine : il étoit fils d'Adalbert, Comte d'Alsace, lequel étoit frere du Comte Gérard I, fils d'E-

vrard, Comte d'Alsace, et d'Eve sœur de l'Impératrice Chunégonde, et fille de Sigefroi, Comte de Luxembourg. 62. n.

Godefroi le Bossu, fils de Godefroi le Barbu, épouse Mathilde, fille de Béatrice : il acquiert, par ce mariage, de grands droits sur la Toscane. 151. n. Voyez l'an. précéd.

Godefroi le Barbu ou l'Ancien, Duc de Lorraine, tombe malade en Italie, et se fait ramener à Bouillon. N'espérant plus vivre longtemps, il envoie chercher l'Abbé Thiéri : Il se fait apporter son épée, la met entre les mains de son fils Godefroi, et lui recommande, d'un ton de gémissement et de pénitence, de la donner à l'Abbé comme un témoignage de son renoncement à la profession des armes. Peu après il se fait porter à l'Eglise de S. Pierre au-delà du Pont, où il est suivi de l'Abbé Thiéri, de son fils Godefroi et des principaux Seigneurs : là il déclare que le Pape Alexandre l'avoit séparé de la Marquise Béatrice sa femme, à condition qu'ils fonderoient, à frais communs, une Abbaye de Religieux. L'Abbé Thiéri le fait conduire à Verdun, où il avoit choisi sa sépulture pour expier l'incendie de cette ville, dont il avoit été l'auteur dans le tems qu'il s'étoit révolté contre l'Empereur. Environ un mois après il meurt le 21 Décembre. 151. a-b. c. n. La veille de Noel 1069. 24. a. Le jour de Noel 1070, c'est-à-dire en 1069. 416. a. n. En 1069 sans désignation du jour. 413. c. 434. b. 453. n. En 1070 sans fixer la date. 62. e. n. 165. b. 203. a. 206. n. 216. c. 294. b. 362. d. Il s'étoit rendu célèbre dans presque toute la terre par l'éclat de ses grandes actions. 216. c. Il est enterré à Verdun. 62. e. n. 165. b. 216. c. 362. d. 413. c. Son fils Godefroi, autrement Gozelon, lui succede, jeune Seigneur doué d'une grande ame, mais d'une petite taille et bossu. 62. n. 203. a. 216. c. 294. b. 362. d. 413. c. 416. a. n. Voyez l'an. précéd.

Les Ecossois et les François ravagent l'Angleterre, les Anglois sont réduits, par l'excès de la famine, à manger de la chair humaine. 74. b. Guillaume, Roi d'Angleterre, soumet les Rebelles par la force des armes. 36. a. Pour affermir son autorité dans un Royaume nouvellement conquis, il ôte à beaucoup de Seigneurs Anglois leurs Fiefs et leurs dignités, pour en revêtir des Normans. Cette même politique l'engage à ôter à des Evêques et à des Abbés Anglois leurs Prélatures, et à les condamner à une prison perpétuelle sur le moindre soupçon, et quoi- qu'ils ne fussent aucunement punissables suivant les loix de l'Eglise et de l'Etat. 314. a. Il donne l'Archevêché d'Yorck à Thomas, Chanoine de Bayeux. 241. d. 314. a. 434. b. Celui de Cantorberi à Lanfranc, Abbé du Bec, qui en prend possession, et est ordonné le 29 d'Août. 36. a. 169. a. 242. c. d. n. 284. c. 314. b. L'Evêché de Winchester à Waucelin ou Gaucelin son Chapelain. 241. d. 314. a. Il confere des Evêchés à deux autres de ses Chapelains, Arfracte ou Herfaste, et à Stigand. Il donne aussi quelques Abbayes à des Religieux Normans. 314. a. Entre autres celle de S. Pierre de Cantorberi

Eberhardi, Comit. Alsatiae, ex Evâ filiâ Sigifridi, Comitis Luciliburgensis, sorore Chunegundis Imperatricis. 62. n.

Godefridus Gibbosus, filius Godefridi Barbati, Mathildem filiam Beatricis uxorem accipit, et per ipsam, jus in Principatum Hetruriae. 151. n. Vide an. præc.

Godefridus Barbatus seu Senior, Dux Lotharing in Italiâ infirmatus, Bullonium revchitur. Cùm jam desperaret vitæ suæ, Theodericum Abbatem, missis Legatis accersit. Gladium suum sibi deferri jubet, quem assistenti filio suo Godefrido, continuato gemitu pœnitentiæ, Abbati reddendum præsentat in signum et testimonium abrenuntiationis militiæ sæcularis : nec multò post ad Ecclesiam B. Petri trans pontem se jubet transferri, prosequentibus Abbate Theoderico, filio suo Godefrido et Optimatibus suis : ibi recenset ex edicto Alexandri Papæ separatam se esse à Marchissâ Beatrice, et pro ejusdem separationis conditione se Congregationem Monachorum de communibus possessionibus utrimque Deo devovisse. Viridunum, Abbate Theoderico deducente, defertur ibi sepeliendus in satisfactionem hujus civitatis ab ipso succensæ in contumeliam Imperatoris. Supervivit serè per mensem, et XII Kalend. Januar. è vitâ decessit. 151. a-b. c. n. In vigiliâ Nativitatis Domini anno 1069. 24. a. In Natali Domini 1070. 1069. 416. a. n. Anno 1069 simpliciter et non designato die obitûs. 413. c. 434. b. 453. n. Anno 1070 non factâ mentione diei emortualis. 62. e. n. 165. b. 203. a. 206. n. 216. c. 294. b. 362. d. Omnibus penè terris magnitudine rerum gestarum cognitus, obit. 216. c. Viridunis sepelitur. 62. e. n. 165. b. 216. c. 362. d. 413. c. Succedit filius ejus Godefridus, qui et Gozelo, præstantis animi adolescens, sed gibbosus et staturâ pusillus. 62. n. 203. a. 216. c. 294. b. 362. d. 413. c. 416. a. n. Hæc refer ad an. præced.

Scotis et Francis Angliam vastantibus, Angli disperguntur, et fame moriuntur ; carnem humanam coguntur manducare. 74. b. Guillelmus, Rex Angliæ, rebelles armis ad quæ vult jura componit. 36. a. Operam dat ut quam plures ex Anglis suis honoribus priventur, in quorum loco suæ gentis personas subroget, ob confirmationem scilicet sui quod noviter acquisierat Regni. Hinc et nonnullos tam Episcopos quàm Abbates, quos nullâ evidenti causâ nec Concilia nec Leges sæculi damnabant, suis honoribus privat, et usque ad finem vitæ custodiæ mancipatos delinet, suspicione tantùm inductus novi Regni. 314. a. Thomæ Bajocensi Canonico dat Eboracensem Archiepiscopatum. 241. d. 314. a. 434. b. Lanfrancum, Cadomensem Abbatem, Archiepiscopum constituit Dorobern. qui quidem Angliam ingressus, IV Calend. Sept. inthronizatur. 36. a. 169. a. 242. c. d. n. 284. c. 314. b. Walcelino seu Guaschelino Capellano suo Wintoniensem Episcopatum confert. 241. d. 314. a. Capellanis suis Arfracto seu Herfasto et Stigando Episcopatus concedit : dat quoque Abbatias nonnullas Normannicis Mona-

chis. 314. a. *Inter quos Scollandus fit Abbas S. Petri Cantuar.* 242. b.

S. Tetbaldi virtutem Dominus per opera mundo revelat. 416. b. VIII Cal. Nov. corpora SS. Præsulum Albini et Clari cum aliis Reliquiis transferuntur. 287. b.

Manasses ordinatur Remensis Archiepiscopus. 362. b. V Non, Octobr. Benedictus ordinatur Abbas S. Maxentii. Eodem tempore, apud S. Joannem Engeriacum erat Odo Abbas, et apud Malliacum Goderannus, Episcopus Sanctonensis, et Abbas, qui successor Umberti fuit. 221. b.

Obitus Odylardi, primi Abbatis S. Petri Catalaun. die S. Paschæ. 344. b. Gauterii, Abbatis S. Petri Stirpensis V Id. Maii. 221. b. Sigonis, Abbatis S. Florentii Salmuriens. II Id. Jun. Fer. VI quatuor tempor. cui sepulto ad lævam Friderici in abside S. Florentii, succedit Willelmus. 59 b. n. 349. c.

Guillelmus, Radbodi Sagiensis Episcopi filius, in Cadomensi Ecclesiâ Lanfranco succedit. 242. d.

Rothlandus seu Rollandus, S. Amandi Monachus, à Marchiso Fland. in Hasnoniensi Cænobio præesse electione datur : mensam et lectum communem cum fratribus habet. 110. b.

III Non. Jun. Dedicatio Ecclesiæ Monasterii Hasnoniensis per Lietbertum Cameracensem, Ratbodum Noviomag. et Raynerum Aurelian. Episcopos, à Balduino, Flandriæ Comite, et ejusdem loci restauratore convocatos. 110. a. n. Huic Dedicacioni præsentés adsunt quindecim Abbates et duæ Abbatissæ. 110. a. b.

Eadem sterilitas sylvestrium arborum, quæ anno præcedenti, sed vinearum tanta fertilitas, ut plerisque in locis vix colligi vindemia posset. 63. a. Hyems ventosa et pluvialis. 24. a.

Anno Chr. 1071.

Philippus, Rex Franciæ, uxorem ducit Bertam, Florentii Frisiæ Comitissæ filiam. 157. e. n. 159. e.

Guillermo seu Guidoni, Duci Aquitanicæ, nascitur XI Calend. Nov. ex conjuge suâ Aldeardi, filius Guillelmus, consobrinus germanus Ainrici Imperator. et secundus Philippi Francorum Regis. 221. b.

Dissentio magna inter hæredes Principatûs Flandriæ. 243. b. Balduino juniore, Flandriæ Comite defuncto, Robertus frater ejus, consensu Flandrensium, contra Arnulsum fratrem suum Flandriam occupat. Richildis Comitissa, implorato Philippi Regis auxilio, contra Robertum exercitum movet : prælium committitur ad castellum, X Calend. Martii Dominicâ Septuagesimæ : fugantur Francis juncti Flandrensium : Arnulfus perimitur. Hinc Richildis Arnulfi mater, illinc Robertus capitur ; alter pro alterâ relaxatur : plures occumbunt Nobiles, inter quos Guillelmus Osberni filius, Normannus, apud Cormelias sepultus. 47. c. d. 142. b. d. n. 152. a. 162. a. 165. c. 169. b. 209. d. 367. a. 482. a. Robertus Friso contra Richildem victoriâ potitur juxta montem Wouche,

à Scolland. 242. b.

Dieu fait éclater la sainteté de S. Thibaut par des miracles. 416. b. Translation des Corps des SS Evêques Aubin et Clair, et de quelques autres Reliques, le 25 Octobre. 287. b.

Manassés est ordonné Archevêque de Reims. 362. b. Benoît, Abbé de S. Maixent est béni le 3 Octobre. Dans ce tems, Eudes ou Odon étoit Abbé de S. Jean d'Angeli, et Goderan, Evêque de Saintes, avoit succédé à Umberto dans l'Abbaye de Maillezais. 221. b.

Mort d'Odylard, premier Abbé de S. Pierre de Chalons sur Marne, le jour de Pâques. 344. b. de Gautier, Abbé de S. Pierre de Lesterp, le 11 Mai. 221. b. de Sigon, Abbé de S. Florent de Saumur, le 12 Juin, Vendredi des Quatre-tems : il est inhumé dans le chevet de l'Eglise de S. Florent, à la gauche de Frédéric : Guillaume lui succède. 59. b. n. 349. c.

Guillaume, fils de Radebode, Evêque de Sées, succède à Lanfranc dans l'Abbaye de Caen. 242. d.

Le Comte de Flandres fait élire Rolland, Religieux de S. Amand, pour Abbé d'Hasnon. Ce vertueux Abbé ne se sépare point de ses confreres pour la table ni pour le dortoir. 110. b.

Le 3 de Juin, Dédicace de l'Eglise de l'Abbaye d'Hasnon par Lietbert, Evêque de Cambrai, Ratbode de Noyon, et Rainier d'Orléans, que Baudouin, Comte de Flandres et restaurateur de cette Abbaye, avoit invité. 110. a. n. Quinze Abbés et deux Abbeses assistent à cette cérémonie. 110. a. b.

Même stérilité que l'année dernière à l'égard des arbres des forêts. Abondance extraordinaire de vin : dans plusieurs endroits à peine peut-on suffire à la vendange. 63. a. Hiver pluvieux, et où il regne beaucoup de vent. 24. a.

L'an 1071 de J. C.

Philippe, Roi de France, épouse Berte, fille de Florent, Comte de Frise. 157. e. n. 159. e.

Le 22 Octobre, naissance de Guillaume, fils de Guillaume ou Gui, Duc d'Aquitaine et d'Aldearde son épouse : il étoit cousin-germain de l'Empereur Henri, et cousin issu germain de Philippe, Roi de France. 221. b.

Guerre pour la succession au Comté de Flandre. 243. b. Après la mort de Baudouin le jeune, Comte de Flandre, son frere Robert s'empare de ce Comté, du consentement des Flamans. La Comtesse Richilde ayant demandé du secours au Roi Philippe, s'avance pour combattre Robert. Bataille de Cassel le Dimanche de la Septuagesime 20 Février. Les Flamans du parti de Richilde et les François sont défaits et mis en fuite : Arnoul y est tué : sa mere Richilde et Robert sont pris et échangés : beaucoup de Seigneurs y périssent, entr'autres Guillaume, fils d'Osberne, Normand, enterré à Cormelles. 47. c. d. 142. b. d. n. 152. a. 162. a. 165. c. 169. b. 209. d. 367. a. 482. a. Robert le Frison remporte la victoire sur l'armée de Richilde auprès de la montagne de Wouche, vulgairement nommé Womberg, qui touche au

mont Descouffle. 298. d. Après de Bavinchove. 298. n. Le jour de la fête de la Chaire de S. Pierre. 299. a. Raoul, Comte de Crespy, avoit suivi le Roi Philippe dans cette expedition. 443. n.

Richilde, après la défaite de Philippe, Roi de France, va trouver Theoduin, Evêque de Liege, offre à Ste Marie et à S. Lambert le château de Mons et ses dépendances : elle le reprend en Fief après l'avoir vendu. 152. a.

Le Roi de Germanie vient à Liege, après la fête de Pâques. La veuve du Comte Bandonin vient implorer sa protection contre l'usurpation de Robert. 63. a. Godefroi, Duc de Lorraine, accompagné de Guillaume, Evêque d'Utrecht, entre en Hollande avec une armée ; il met en fuite Robert, qui étoit venu à sa rencontre : il fait un grand carnage du peuple de Hollande : il fait la conquête de la Frise orientale ou ultérieure, 63 n. et détruit presque entièrement les habitans de cette contrée. 67. b. 362. d. 434. b.

La cinquième année de son regne, Guillaume, Roi d'Angleterre, envoie Guillaume, fils d'Osberne, en Normandie, pour veiller à la sûreté de cette Province avec la Reine Mathilde. 243. b. Guillaume, fils d'Osberne, est tué dans la bataille contre Robert le Frison. Voyez ci-dessus. Le Roi d'Angleterre partage les terres entre ses troupes : ce qui occasionne des incursions de la part de ses ennemis retranchés dans des endroits fortifiés. 284. c. Il donne l'Evêché de Dunelme à Gaucher. 314. b.

Les Normans s'emparent de Palerme. 140. n.

Lanfranc, Archevêque de Cantorberi, vient à Rome. Le Pape Alexandre se leve à son arrivée, disant que ce n'est pas à cause de sa dignité d'Archevêque qu'il lui rend cet honneur, mais par reconnaissance et par amitié pour son ancien maître. 362. e. Pierre, surnommé *Igné*, subit l'épreuve du bûcher ardent. 221. b. n. (*Baronius rapporte ce fait à l'an 1063, et Mabillon à l'an 1067*). Voyez à cette année.

Hélinand, Evêque de Iaon, aide Thiéri, Abbé de S. Hubert, à fonder un Prieuré dans son Diocèse à Evernicourt, vis-à-vis Neuchatelsur-Oise. 149. d.

Gervin II est ordonné Abbé de S. Riquier le 23 Octobre. 135. c. Bernard, Abbé de Marseille, prend le gouvernement du Monastere de Riupol. 434. b. c.

Mort d'Aimon de Bourbon, Archevêque de Bourges. 491. n. d'Ermenfroi, Chanoine, qui a construit l'Eglise de Ste Madeleine de Verdun. 413. d.

Eclipse de Lune au mois d'Octobre (4 le 9 Décembre. 221. b.

L'an 1072 de J. C.

Incendie à Auxerre : toute la ville est brûlée, excepté la Tour et la Chapelle de S. Aubin. 292. c. (*Voyez 1075.*)

Geofroi le jeune, surnommé le Barbu, est livré par trahison avec la ville d'Angers. 30. c. *Le Supplément à une Chronique d'Angers semble placer cet événement en cette année ; mais les*

vulgariter Wombergh, monti adjacentem Casletensi. 298. d. Ad Bavinchovam. 298. n. Die quâ S. Petri, Apostol. Principis solemniter habetur Cathedra. 299. a. Rodulfus, Comes Crispiacensis, ad hanc expeditionem unâ cum Philippo Francorum Rege profectus est. 443. n.

Richildis, fugato Philippo, Franciæ Rege, ad Theoduinum, Leodiensem Episcopum se confert, et Montense castrum S. Mariæ et S. Lamberto offert : venditum Episcopo castrum in feodum recipit. 152. a.

Rex Germaniæ, exactâ solemnitate Paschali, Leodium abit. Ad eum venit vidua Balduini Comitis, patrocinium ejus expetens contra violentiam Rutperti. 63. a. Godefridus, Dux Lotharingiæ, cum Willelmo, Traject. Pontifice, armatâ manu Hollandiam intrat : Robertum ipsi occurrentem fugat : Hollandice populus ex magnâ parte occiditur. Godefridus orientalem seu ulteriorem Frisiam bellicâ manu subjicit. 63. n. Godefridus Dux ultiores Frisones penè delet. 67. b. 362. d. 434. b.

Guillelmus, Rex Angliæ, anno V Regni sui, Guillelmum Osberni filium mittit in Normanniam, ut cum Mathilde Reginâ provinciam tueatur. 243. b. Occisus est ille Guillelmus Osberni, in pugna contra Robertum Frisionem. Vide supra. Rex Angliæ, partitâ terrâ militibus suis, diversas irruptiones patitur ab hostibus qui in munitioribus latitabant locis. 284. c. Walcherum Dunelmensi Ecclesiæ præficit Episcopum. 314. b.

Normanni Panormitanam urbem acquirunt. 140. n.

Lanfranco, Cantuariensi Archiepiscopo, Romam venienti assurrexit Alexander Papa, professus se illud insigne reverentiæ detulisse non honore Archiepiscopi, sed amore magistri. 362. e. Petrus Igneus judicium facit per rogum ardentem. 221. b. n. (Anno 1063 juxtâ Baronium : anno 1067 juxtâ Mabilonium). Vide ad hunc annum.

Hélinandus, Laudunensis Episcopus, juvat Theodericum, Abbatem S. Huberti, ad cellam construendam in Episcopio suo, ante Novum-Castellum super Axonam apud Ebernei curtem. 149. d.

X Calend. Novembr. Gervinus II ordinatur Centulensis Monasterii Abbas. 135. c. Bernardus, Abbas Massiliæ, Rivipullense Cœnobium accipit. 434. b. c.

Obitus Aimonis Borbonii, Archiepiscopi Bituric. 491. n. Ermenfridi, Canonici, qui Ecclesiam S. Magdaleniæ Verdun. ædificavit. 413. d.

Eclipsis Lunæ in mense Octobri : (die IX Decembr.) 221. b.

Anno Chr. 1072.

Tota urbs Autissiodor. igne succensa, præter Turrim et Capellam S. Albani. 292. c. (Vide 1075).

Traditio Gaufridi junioris, cognomento Barbati, et civitatis Andegav. 30. c. Ad hunc annum referrî videretur ex Appendice Chronici cujusdam Andegavensis, nisi mendum

esset in notis chronologicis, quæ si emendentur, designant annum 1067. (Vide ad annum 1068).

Adela, Flandriæ Comitissa, cum filio suo Roberto Frisone, Guatinensi Ecclesiæ, cujus fundamenta jecit, curtem Ballenberge offert. Tarvanensis Synodus, præsidente Drogone Episcopo, dona ab Adela, Flandriæ Comit. et ejus filio Roberto Frisone, Guatinensi Ecclesiæ facta confirmat. 105. d. e. nn.

Willelmus, Rex Angliæ, Scotiam intrat; Rex Macolmus occurrit ei atque suus homo devenit. 314. b.

Rex Germaniæ, Agneti matri suæ Imperatrici, de Transalpinis partibus redeunti, Wormatiæ occurrit. Hugo, Cluniacensis Abbas, cum Imperatrice eò advenit. 65. a. Principes Regni Germaniæ contra Henricum Regem cum Ottone conjurant. 215. a. 434. c.

Archiepiscopus Moguntinus, nomine Sigefridus, Moguntiam egressus, in Cluniacense Monasterium secedit, sed brevi post, revocante eum Clero et populo, Moguntiam redit VIII Idus Decembr. 65. a. b. 74. b. c.

Obitus Adalberonis, Metensis Episcopi, Idibus Novembris, cui successit Herimannus Leodiens. Præpositus. 65. b. n. 199. b. 434. c. Stigandi Archiepiscopi, apud Wintoniam in carcere defuncti. 284. c. Willenci, Abbatis S. Columbæ Senon. cui successit Arnulfus. 293. b. c. Roberti Abbatis S. Germani Paris. in ejus locum sufficitur Petrus natione Apulus, Regis Philippi Cancellarius. 276. b.

Anno Chr. 1073.

Romæ obit Alexander Papa II, Dominica die XI Calend. Maii, cui succedit Hildebrandus sub nomine Gregorii VII. 24. b. 65. b. 74. c. 147. c. n. 203. a. 262. e. 372. b. e. n. 387. a. 434. c. 524. n. Obit Alexander in ipso Apostolorum Petri et Pauli Natalitio. 147. c.

Henricus, Rex Germaniæ, Eberhardo Comite ad Romanos Proceres misso, conqueritur quòd, se inconsulto, Romanæ Ecclesiæ Pontificem ordinassent. Respondet Hildebrandus ordinationem suam dilaturum, donec in electionem suam tam Regem quam Principes Regni Teutonici consensisse certâ legatione cognoscat. 65. c. d. n.

Saxones rebellant. 203. a.

Guillelmus, Rex Angliæ, exercitum ducit Anglorum et Francorum in Cenomannicam Provinciam. Angli terram illam destruunt, villas comburendo. cædendo vineas, et eam Regi subdunt. 71. b. 169. a. 209. d. 314. e. Rex Willelmus Normanniam accedit. 209. d. Edgarus de Scotiâ venit Normanniam, et in Regis Willelmi gratiam redit. 314. c. Rex Angliæ in interioribus sui Regni partibus multas exercet ultiones, hoc magis cupiens à subjectis timeri. 284. d.

Concilium Cabilonense à Giraldo, Ostiensis Episcopo, Romanæ Sedis in Galliâ Legato habitum. Giraldo apud Diensem urbem hos-

dates sont fautives, et en les corrigeant, elles désignent l'année 1067. (Voyez l'an 1068).

Adele, Comtesse de Flandre, et son fils Robert le Frison donnent le Domaine de Ballenberg à l'Eglise de Waten, dont elle avoit jetté les fondemens. Le Synode de Terrouane, où préside l'Evêque Dreux ou Drogon, confirme les donations d'Adele et de son fils Robert le Frison, en faveur de l'Eglise de Waten. 105. d. e. nn.

Guillaume, Roi d'Angleterre, entre en Ecosse: le Roi Macolm vient au-devant de lui, et lui fait hommage. 314. b.

Le Roi de Germanie vient à Worms au-devant de l'Impératrice Agnès sa mere, qui revenoit de l'Italie. Elle arrive accompagnée de Hugues, Abbé de Cluni. 65. a. Conjuration d'Otton et d'autres Seigneurs du Royaume de Germanie, contre le Roi Henri. 215. a. 434. c.

Sigefroi, Archevêque de Mayence, quitte sa ville Episcopale, pour se retirer à Cluni. Peu de tems après, rappelé par son Clergé et par le peuple, il rentre dans Mayence le 6 Décembre. 65. a. b. 74. b. c.

Mort d'Adalbéron, Evêque de Mets, le 13 Novembre: Hériman, Prévôt de Liege, lui succede. 65. b. n. 199. b. 434. c: de l'Archevêque Stigand, décédé dans la prison de Winchester. 284. c: de Willenc, Abbé de Ste Colombe de Sens, à qui succede Arnoul. 293. b. c: de Robert, Abbé de S. Germain des Prés à Paris: on lui donne pour successeur Pierre, natif de la Pouille, Chancelier du Roi Philippe. 276. b.

L'an 1073 de J. C.

Le Pape Alexandre II meurt à Rome le Dimanche 21 Mai. Hildébrand lui succede sous le nom de Grégoire VII. 24. b. 65. b. 74. c. 147. c. n. 203. a. 262. e. 372. b. e. n. 387. a. 434. c. 524. n. Alexandre meurt le jour de la fête de S. Pierre et S. Paul. 147. c.

Henri, Roi de Germanie, envoie le Comte Eberhard à Rome se plaindre aux principaux Seigneurs de ce qu'ils avoient fait un Pape sans le consulter. Hildébrand répond à ce Prince qu'il différera son Ordination, jusqu'à ce qu'il soit pleinement informé de son consentement et de celui des Grands de son royaume. 65. c. d. n.

Révolte des Saxons. 203. a.

Guillaume, Roi d'Angleterre, fait entrer dans le Maine une armée composée d'Anglois et de François. Les Anglois ravagent le pays, brûlent les villages et les métairies, coupent les vignes, et rangent cette Province à l'obéissance de leur Roi. 71. b. 169. a. 209. d. 314. c. Le Roi Guillaume passe en Normandie. 209. d. Edgar vient d'Ecosse l'y trouver, et rentre en grace avec lui. 314. c. Le Roi d'Angleterre, voulant se faire craindre davantage de ses nouveaux sujets, fait faire de cruelles exécutions dans l'intérieur de son royaume. 284. d.

Giraud, Evêque d'Ostie, Légat du S. Siege en France, tient un Concile à Châlons-sur-Saone. Ce Légat séjournant à Die, Hugues, Chambrier

Chambrier de Lyon est proclamé Evêque de Die en sa présence, et Lancelin déposé comme coupable de simonie. 447. b. n.

Emeute à Rouen dans l'Eglise de l'Abbaye de S. Ouen, le jour de la fête de ce Saint, occasionnée par l'Archevêque Jean, et par les Moines de cette Abbaye. 71. a-e. n. 72. a-e. n. 379. c. 387. a. *Les Editeurs de l'Histoire de Matthieu Paris se trompent lourdement, lorsqu'ils donnent à entendre que l'Archevêque Jean a été tué par les Moines de S. Ouen en cette occasion. La vérité est que l'Archevêque Jean a encore vécu six ans après cette émeute, n'étant mort qu'en 1079 de maladie, et étant tombé quelque tems auparavant dans une grande foiblesse de corps et d'esprit.* 71. n. 72. n.

Dédicace de l'Eglise de S. Etienne de Caen. 379. d. *La Chronique abrégée de cette Abbaye rejette cette Cérémonie à l'an. 1077.* 379. n.

Arnold, Seigneur d'Ardres, fait beaucoup de bien à l'Eglise de S. Omer d'Ardres, où il établit dix Chanoines. 307. c.

Itier, Evêque de Limoges, est enterré dans l'Abbaye de S. Augustin : Gui de Larande, neveu de Jordan, lui succède. 288. d. Mort de Raimond ou Rademond, Abbé de Deols. 388. b.

Le cours du Soleil et celui de la Lune sont les mêmes cette année, qu'ils étoient l'année que J. C. a été baptisé, qui étoit la quinzième du Regne de Tibere. 314. b.

L'an 1074 de J. C.

Hildebrand est ordonné Pape, le jour de la Purification de la sainte Vierge. 65. d.

Philippe, Roi de France, rend à l'Eglise de N. D. d'Evernicourt toutes les Chapelles de Neuf-châtel, à la prière de Thiéri, Abbé de S. Hubert. 449. d. Vers cette même année, il enlève à Robert le Frison la ville de Corbie, qui avoit été autrefois donnée en dot à Adele, femme de Baudouin V, Comte de Flandres. 480. c.

Raoul, Comte de Crespi, meurt, et est enterré au Château de Mont-Didier. 443. n.

La ville de Cologne, la plus distinguée des Gaules après Mayence, est presque dépeuplée par les rebelles. Le Roi Henri vient à Ratisbonne : il y apprend que Guillaume, Roi d'Angleterre, attiré par l'Archevêque de Cologne, étoit en marche avec une grande armée pour s'emparer d'Aix-la-Chapelle, siege du Royaume de Germanie. Il prend la résolution d'aller à Cologne, ne respirant que menaces et vengeance contre l'Archevêque : il se réconcilie avec lui, et continue sa marche vers Aix-la-Chapelle. Il passe la fête de Noel à Strasbourg. 66. a. b. c.

Roger, Comte d'Herford et le Comte Raoul trament une Conjuratiou contre le Roi Guillaume, et y font entrer le Comte Walthéof, autrement Wautier. 209. e. 314. c. Walthéof, suivant les conseils de Lanfranc, Archevêque de Cantorberi, va trouver le Roi en Normandie, lui découvre toutes les circonstances du complot, et s'abandonne à sa clémence. 314. c. d. Raoul ayant laissé sa femme et une bonne garnison dans son château, passe en Flandre, et

pitante, *Hugo, Lugdunensis Camerarius, in ejus præsentia Diensis Episcopus acclamatur, Lancelino simoniæ reo à sede remoto.* 447. b. n.

Tumultus in Ecclesiâ S. Audoeni Rotom. ipsâ die S. Auloeno sacrâ, inter Joannem Archiepiscopum et Monachos ejusdem Abbatie. 71. a-e. n. 72. a-e. n. 379. c. 387. a. In errorem supinum labuntur Historiæ Matthæi Parisii Editores, dum Joannem à Monachis in hoc tumultu interfectum supponunt; cum Joannes Archiepiscopus anno tantum 1079, morbo, et tam corporis quam animi deliquio affectus, occubuerit. 71. n. 72. n.

Basilica S. Stephani Cadom. dedicatur. 379. d. Juxta Chron. brevius ejusd. Abbatie ad ann. 1077 rejicitur hæc dedicatio. Ibid. n.

Arnoldus, Ardensis Dominus, Ecclesiæ S. Audomari Ardensis dona multa offert : ibi decem Canonicos instaurat. 307. c.

Iterio, Lemovicensi Episcopo, apud S. Augustinum tumultato, Guido de Laranda Jordani nepos succedit. 288. d. *Obitus Raymundi seu Rademundi, Abbatis Dolensis.* 388. b.

Juxta cursum Solis et Lunæ omnia habentur ut anno XV Tiberii quo baptisatus est Dominus. 314. b.

Anno Chr. 1074.

Hildebrandus Romanus Pontifex ordinatur, in Purificatione S. Mariæ. 65. d.

Philippus, Rex Franciæ, omnes Capellas Novi-Castelli, redit Ecclesiæ B. M. quæ est in Ebernei-corte, rogatus à Theoderico, Abbate S. Huberti Andagin. 449. d. *Circa eundem annum Corbeiam, olim Adelæ Balduini V, Flandriæ Comitis uxori in matrimonii dotem concessam, Roberto Frisoni eripit.* 480. c.

Radulfus, Comes Crispiacensis, obit, sepelitur in castello Montis-Desiderii. 443. n.

Civitas Colonia, post Moguntiam Caput et Princeps Galliarum urbium, à seditiosis penè redacta in solitudinem. Rex Henricus Ratisponam venit : nuntiatur ei Willelmum, Angliæ Regem, ab Archiepiscopo Coloniensi illectum, magno eum exercitu adventare Regni Sedem Aquisgrani occupaturum. Inde Coloniæ ire instituit, multum spirans irarum in Archiepiscopum Coloniensem. Rex Archiepiscopo reconciliatus, Aquisgranum pergit. Nativitatem Domini Argentorati facit. 66. a. b. c.

Rogerus, Comes Herefordensis, et Rodolphus Consul contra Willelmum Regem conjurationem faciunt, et Walthæosum al. Walterum, Comitem secum conjurare compellunt. 209. e. 314. c. *Walthæosus, Lanfranci Dorobern. Archiepiscopi consilio, Regem in Normanniâ degentem expetit: ex ordine conjurationem pandit, et illius misericordiæ se committit.* 314. c. d. *Rodolphus, castello suæ conjugii militibusque suis commendato, trans-*

fretat in Flandriam, et ad Minorem-Britanniam fugit. 209. e. Willelmus Rex Autumnali tempore Angliam redit, Comites Rogerum et Walthæofum seu Walterum mittit in carcerem. Walthæofus, jussu Regis extrâ Wintoniam civitatem ductus, securi percutitur. 209. e. 315. a.

Guillelmus, Rex Angliæ, apud Fiscannum legem instituit, ne quis pro morte sui parentis, in hominem insurgeret, nisi patrem aut filium interfecisset. 379. d. Die sancto Paschæ filiam suam per manum Joannis Archiepiscopi consecrandam in Ecclesiâ Fiscannensi offert. Chronicon brevius S. Stephani Cadom. hoc refert ad ann. 1079. 379. d. n.

Edgitha, quondam Anglorum Regina, obiit mense Decembri. 209. a. 315. a.

Gausfridus Martini, Presbyter Andegavensis, Berengarium impetit. 529. e. Circâ hunc annum, Eusebius-Bruno, Episcopus Andegav. Berengario, suum errorem quodam S. Ambrosii de sacramentis textu protegere nitenti respondet, ad fidem sufficere ut Verbi Christi Domini virtute panem et vinum post consecrationem, verum Christi Corpus et Sanguinem fieri credatur; et ejus rei modum ordinemque non esse inquirendum. 530. a.

Hildebrandus Papa pluribus Synodis decernit ut, secundum instituta Canonum, Presbyteri uxores non habeant: adversus hoc decretum prolinus vehementer infremuit tota factio Clericorum, hominem planè hæreticum, et vesani dogmatis esse clamitans. 66. b. c.

Concilium Rotomagense, cui præsidet Willelmus, Angliæ Rex, et Princeps Normanniæ, et Joannes Archiepiscopus cum suffraganeis suis. Ibi judicatum Monachos S. Audoeni, qui Archiepiscopum invaserant anno præcedenti cum armatâ manu virorum, per Abbatias carceribus retrudendos esse ad placitum Archiepiscopi. 379. d. nn. 387. a. n.

Reliquiæ S. Mevenni ab Ecclesia S. Florentii in Britanniam translatae. 434. c. Corpus S. Theobaldi reclusi Vicentiâ Vangadiciam transfertur. 292. n.

In Lingonensi Diœcesi fundatur Molismense Cœnobium, cujus primus Abbas Robertus existat. 198. c. 284. d. (Anno 1075. 169. e.)

Ordo Grandimontensis in Lemovicensibus instituitur. 169. e. (Anno 1077. 410. b. c.)

Berno fit Abbas Vezeliacensis. 385. a.

VII Calend. Maii, obitus Hermannii Marchionis, filii Bertholdi Ducis, et postea Cluniacensis Monachi. 24. b.

VI Calend. Februarii, visum est in cœlo signum: oriente sole, duæ columnæ aurei coloris dextrâ lævâque simul oriebantur. Nocte præcedenti cœlestem arcum sereno cœlo plerique viderunt. Frigus validissimum, et hybernâ siccitate arent omnia, in tantum ut flumina non superficie tenus glaciè constricta, sed tota præter solitum in glaciem conversa

se réfugie dans la Bretagne. 209. e. Le Roi Guillaume retourne en Angleterre l'Automne suivant, fait mettre en prison les Comtes Roger et Walthæof ou Vautier. Ensuite il fait conduire Walthæof hors de Winchester, où il a la tête tranchée. 209. e. 315. a.

Guillaume, Roi d'Angleterre, étant à Fécamp, établit une Loi, suivant laquelle il est défendu à toute personne d'attaquer l'assassin de son parent, à moins qu'il ne s'agit d'un pere ou d'un fils. 379. d. Le jour de Pâques il fait consacrer sa fille par les mains de Jean, Archevêque de Rouen dans l'Eglise de Fécamp. *La petite Chronique de S. Etienne de Caen, rapporte ce fait à l'année 1079. 379. d. n.*

Edgitha, autrefois Reine d'Angleterre, meurt au mois de Décembre. 209. a. 315. a.

Geofroi-Martin, Prêtre d'Angers, attaque Bérenger. Vers cette année, Bérenger voulant défendre ses erreurs par un passage du Livre des Sacremens de S. Ambroise, Eusebe-Brunon, Evêque d'Angers, lui répond que la foi exige seulement de croire qu'après la consécration le pain et le vin sont devenus, par l'efficacité des paroles de N. S. le vrai Corps et le vrai Sang de J. C. et que quant à la manière et aux circonstances avec lesquelles s'opere ce mystère, elles ne doivent pas être l'objet de notre curiosité. 530. a.

Le Pape Hildebrand renouvelle dans plusieurs Conciles les Canons qui défendent les Mariages des Prêtres. La partie du Clergé qui ne vivoit plus dans le célibat, s'élève avec fureur contre ce Décret, et traite le Pape de véridable hérétique et de partisan d'une Doctrine insensée. 66. b. c.

Concile de Rouen, où président le Roi d'Angleterre, Duc de Normandie, et l'Archevêque Jean accompagné de ses Suffragans. On y condamne les Moines de S. Ouen, qui avoient attaqué l'Archevêque l'année précédente à la tête d'une troupe de gens armés, à être enfermés dans différentes Abbayes aussi longtemps que l'Archevêque le trouveroit bon. 379. d. nn. 387. a. n.

Translation des Reliques de S. Meven, de l'Abbaye de S. Florent, dans la Bretagne. 434. c. Le Corps de S. Thibaut reclus, est transféré de Vicence à Vagandizza. 292. n.

Fondation de l'Abbaye de Molesme dans le Diocèse de Langres. Robert en est le premier Abbé. 198. c. 284. d. (Cette Abbaye est fondée en 1075. 169. e.)

L'Ordre de Grandmont prend naissance dans le Limosin. 169. e. (L'année 1077. 410. b. c.)

Bernon est fait Abbé de Vézelay. 385. a.

Le 25 Avril, mort du Marquis Herman, fils du Duc Bertold, et Moine de Cluni. 24. b.

Le 27 Janvier, il paroît un signe dans le Ciel: au lever du soleil, on vit s'élever à droite et à gauche deux colonnes aussi brillantes que l'or. La nuit précédente quelques personnes avoient apperçu un arc-en-Ciel, quoique l'air fût pur et qu'il n'y eût point de nuages. Froid extraordinaire: sécheresse: les rivières ne sont pas seulement prises à la surface, elles paroissent

entièrement changées en glace. La rigueur de la gelée faisant cesser l'usage des Moulins, amène une grande disette de pain. 65. d. e. n. Forte gelée depuis le premier Novembre jusqu'à la mi-Avril. 142. b.

L'an 1075 de J. C.

Philippe I, Roi de France, confirme la fondation de l'Abbaye de Pontlevoi. 564. e.

Robert, Duc de Bourgogne, meurt : son petit-fils Hugues, fils d'Henri, lui succède. 345. d. 385. a.

Du tems de Rollan, Abbé de S. Germain, la ville d'Auxerre est brûlée par un incendie, depuis l'Eglise de S. Pierre, près le pont, jusqu'aux Moulins de Chanteraine. 377. c. n. 385. a. (*Voyez 1072.*)

Vitri est rendu au Comte Simon. 344. n.

Le Lundi de la Pentecôte 25 Mai, Jean d'Arras, Avoué de la Province, et sa femme Ermentrude étant à Berg, donnent à l'Eglise de Waten, par la médiation du Comte Robert le Frison, un Domaine ou Alleu situé en Flandre. Vautier, Avoué de Berg, ratifie cet Acte au nom du Comte. 106. a. b. c. n. Le lendemain, Mardi de la Pentecôte, Jean d'Arras confirme sa donation en présence du jeune Comte Robert, fils de Robert le Frison. 106. d. e.

Henri, Roi de Germanie, célèbre la fête de Pâques à Worms. Le 22 Octobre, il vient au lieu désigné pour la Diète, appelé Gerstingun : tous les Evêques et les Comtes du Royaume Tentonique s'y rendent. Thierry, Duc de la Lorraine Mosellanique s'y trouve, ainsi que Gozelon, Duc de l'autre Lorraine, Prince de petite taille et bossu, mais à la tête des affaires de ce tems-là, et l'âme de toutes les grandes entreprises. 66. c. e. n. 67. a. Le Roi Henri défait les Saxons dans une seconde expédition, et reçoit leurs Princes à composition. 203. a.

Guillaume, Roi d'Angleterre, passe en Bretagne, et met le siege devant Dol, Château du Comte Raoul : Le Roi de France Philippe vient au secours des assiégés, et l'oblige de se retirer précipitamment. 434. c. (*Voyez l'année 1076.*)

Le 13 Septembre, le Légat Girard tient un Concile à Poitiers : Bérenger y court risque de la vie. 530. b.

L'Archevêque de Mayence assemble un Synode dans sa ville Episcopale, au mois d'Octobre. L'Evêque de Coire s'y trouve : il intime à l'Archevêque les ordres du Pape, qui lui ordonne, sous peine de déposition, d'obliger tous les Prêtres de son Diocèse à renoncer sur le champ à leurs femmes, ou à s'interdire pour toujours les fonctions du Ministère. L'Archevêque voulant exécuter les ordres du Pape, tous les Clercs qui étoient assis se levent en fureur, l'accablent d'injures, et l'épouvantent tellement par leurs menaces et par leurs gestes, qu'il craint de ne pouvoir sortir du Synode la vie sauve. Effrayé par tant d'obstacles, il renonce à agiter désormais de semblables questions, et il prend la résolution de laisser exécuter au Pape, dans le tems et de la manière que sa Sainteté le jugeroit à propos, un projet de réforme, qu'il

videantur. Propter rigorem fluminum ubique cessat molarum usus, unde maxima panis penuria. 65. d. e. n. Gelu magnum à Calendis Novembris ad medium Aprilis mensem. 142. b.

Anno Chr. 1075.

Philippus I, Franciæ Rex, fundationem Abbatie Pontileviensis approbat. 564. e.

Robertus, Burgundiæ Dux, obit : successorem habet. Hugonem, filium Henrici, Roberti nepotem. 345. d. 385. a.

Autissiodorensis civitas tempore Rothlani S. Germani Abbatis, incensa ab Ecclesiâ S. Petri juxta pontem, usque ad Molendina Cantantis-ranæ. 377. c. n. 385. a. (Vide 1072.)

Vitriacus redditur Comiti Simoni. 344. n.

VIII Calend. Junii, feriâ II Pentecostes, mediante Comite Roberto Frisone, in villâ Bergis fit traditio Allodii in Flandriâ Ecclesiâ Guatinensi à Johanne Attrebatensi, ipsius provinciæ-Advocato et uxore ejus Ermentrude. Walterus, Bergensis Advocatus, Comitis vice, stipulationes ratas suscipit. 106. a. b. c. n. Feriâ III Pentecostes, Johannes Attrebatensis suam confirmat traditionem coràm Juveni Comite Roberto, Frisonis filio. 106. d. e.

Henricus, Germaniæ Rex, Pascha Wormatiæ celebrat. XI Calend. Novembris juxta conductum venit in Gerstingun : conveniunt omnes Tentonici Regni Episcopi et Comites : aderat Diodericus, Dux Mosellæ regionis : aderat quoque Gozelo, Dux Lotharingiæ, in quo, licet staturâ pusillo et gibboso, summa omnium agendorum et cardo vertebatur. 66. c. e. n. 67. a. Rex Henricus, iteratâ expeditione, Saxones premit, et Principes eorum in deditionem accipit. 203. a.

Rex Angliæ, Guillelmus, in Britanniam minorem transiens, Dol Castellum Rodulphi Comitis obsidet; sed adveniente Franciæ Rege Philippo, fugatur. 345. a. n. 434. c. (Vide annum 1076.)

Idibus Septembris, Concilium Pictaviense celebrat Girardus Legatus : in eo serè interemptus Berengarius. 530. b.

Moguntinus Archiepiscopus Synodum mense Oct. Moguntie congregat : ibi adest Curiensis Episcopus, Sedis Apostolicæ litteras et mandata deferens, quibus Archiepiscopo sub interminatione gradûs et ordinis sui præceptum erat ut Presbyteros omnes suæ Diœcesis cogeret aut in præsentiarum conjugibus renunciare, aut se in perpetuum sacri altaris ministerio abdicare. Quod dùm facere vellet, exurgentes qui undique assidebant Clerici, ita eum verbis confutant, ita manibus et totius corporis trepidatione in eum debacchantur, ut se vitâ comite Synodo excessurum desperaret. Sic tandem rei difficultate superatus, statuit sibi deinceps tali quæstione omninò supersedendum, et Romano Pontifici relinquendum, ut causam quam ipse toties inutiliter proposuisset, ille per semetipsum, quando et quomodo vellet, pero-

raret. 66. d. *Pluribus Clericis sub sententiâ interdicti esse malentibus, quam fœminis et uxoribus carere, decernit Gregorius Papa ut nullus Christianus audiat Missam conjugati Presbyteri.* 74. c.

Arnulfus, Abbas sanctæ Columbæ, Reliquias S. Theobaldi fratris sui ab Italiâ defert, et in eadem Abbatia reponit. 198. c. 377. c. n. (Anno 1078. 393. c. d. n.) *Ecclesiam ædificat in honore hujus Sancti.* 198. c.

Deoduno, Leodiensi Episcopo defuncto, per interventum Gozelonis Ducis, à Rege Henrico instituitur Henricus I, dictus Pacificus, filius Frederici, Tullensis Comitis, cognatus Ducis Godefridi de Bullione. 24. b. 66. c. 203. a. 205. n.

Obitum Widonis, Ambianensis Episcopi. 135. n. *Gervini I, Centul. Abbatis, V Non. Martii, feriâ III secundæ hebdomadæ sacri Jejunii.* 134. n. 135. b.

V. Calend. Nov. Luna XIII, nocte diei Dominicæ, antequam diesceret, Eclipsis Lunæ. 30. d.

Anno Chr. 1076.

Gaufredus seu Guido, Dux Aquitanicæ, et Comes Pictav. Cœnobium Novi-Monasterii Pictavis erigit, ditat atque Hugoni, Cluniacensi Abbati, ad disponendum tradit. 120. a. n. 286. b. n. *Vide an. seq. Hujus Monasterii gratiâ privilegium impetrat à Rege Philippo, qui Pictavos advenerat Guillelmi auxilium petiturus adversus Regem Angliæ, qui quoddam castrum contrâ ipsum obsidebat.* 120. a. b. n.

Hoel Comes castrum Doli, auxiliante sibi Guillelmo, Normanniæ Comite, per XL dies obsidet: castrum expugnare non potest: anno præsentis vel subsequenti capitur Hoel à suis. 413. a. b. n. (Quidam Doli obsidionem referunt ad annum præcedentem, quem vide.)

Raimundus Berengarius, Comes Barchinon. obit. 434. d. *Anno sequenti.* 290. d.

Rex Franciæ et Rex Angliæ pacem ineunt. 210. a.

Rex Willelmus, seditione militari agens contrâ filium suum Robertum, apud Gerberei castrum in Franciâ, equo suo propellitur: Willelmus filius ejus vulneratur, et multi ex suis occiduntur. Rex Roberto filio maledicit. 210. a: *qui patri suo non parvam molestiam et anxietatem intulit.* 315. a. b. (Anno 1079. 315. b.)

Henrico, Germanicæ Regi, tanquam simoniaci Papa minatur excommunicationem. Rex, quos potest, obedientiam Papæ facit abjurare: missâ legatione ad Romanam Synodum, ab Apostolicâ Sede jubet ipsum descendere. Papa ipsum Regem, Synodo judicante, fidelitate hominum, Regno et communionem privat, et omnes ei ad Regnum juratos juramento absolvit. 24. c.

Rebelles, ut Henrici Legis vires in bellis extenuent, confectis conscriptisque super eo criminibus, quæ pessima et immundissima

avoit tenté si souvent avec aussi peu de succès. 66. d. Le Pape Grégoire voyant que beaucoup de Clercs aimoient mieux être interdits, que de quitter leurs femmes et leurs épouses, défend à tout fidele d'entendre la Messe d'un Prêtre marié. 74. c.

Arnoul, Abbé de Sainte Colombe, apporte d'Italie les Reliques de S. Thibaud son frere, et les dépose dans son Abbaye. 198. c. 377. c. n. (Ce fait est rapporté à l'an 1078. 393. c. d. n.) Il bâtit une Eglise en l'honneur de ce Saint. 198. c.

Après la mort de Théoduin, Evêque de Liege, le Roi Henri, à la recommandation du Duc Gozelon, nomme à cet Evêché Henri I, dit le Pacifique, fils de Frédéric, Comte de Toul, cousin du Duc Godefroi de Bouillon. 24. b. 66. c. 203. a. 205. n.

Mort de Gui, Evêque d'Amiens. 135. n. De Gervin I, Abbé de S. Riquier, le 3 Mars, le Mardi de la seconde semaine de Carême. 134. n. 135. b.

Eclipse de Lune, le 28. d'Octobre, la Lune étant dans son treizieme jour, la nuit du Samedi au Dimanche, avant le jour. 30. d.

L'an 1076 de J. C.

Gui-Geoffroi, Duc d'Aquitaine et Comte de Poitiers, érige et fonde dans cette ville le Monastere de Montierneuf, qu'il soumet à Hugues, Abbé de Cluni. 120. a. n. 286. b. n. *Voyez l'an. suiv.* Il obtient en faveur de ce Monastere un Privilege du Roi Philippe, qui étoit venu à Poitiers demander du secours au Duc contre le Roi d'Angleterre, qui assiégeoit un Château de sa domination. 120. a. b. n.

Le Comte Hoel assiege pendant quarante jours le château de Dol, avec le secours de Guillaume, Duc de Normandie; il est obligé de lever le siege; il est fait prisonnier par les Bretons, cette année ou la suivante. 413. a. b. n. (Quelques Auteurs rapportent le siege de Dol à l'année précédente. Voyez 1075.)

Raimond-Bérenger, Comte de Barcelone, meurt. 434. d. *L'année suivante.* 290. d.

Les Rois de France et d'Angleterre font la paix. 210. a.

Le Roi Guillaume est jetté à bas de son cheval dans une action contre son fils Robert, auprès du château de Gerberoi en France: son fils Guillaume est blessé; beaucoup de ses gens sont tués. Le Roi donne sa malédiction à son fils Robert. 210. a: *qui avoit causé beaucoup de peine et d'inquiétude à son pere.* 315. a. b. (Ce fait est rapporté à l'année 1079. 315. b.)

Le Pape menace d'excommunier Henri, Roi de Germanie, pour cause de simonie. Le Roi fait renoncer à l'obéissance du Pape tous ceux qu'il peut entraîner dans son parti. Il envoie des Députés au Concile de Rome, pour signifier à Grégoire de quitter le Saint Siege. Le Pape, de l'avis du Concile, excommunie le Roi, le déclare déchu de la Royauté, et dispense ses sujets du serment de fidélité. 24. c.

Les Rebelles, pour affoiblir les forces du Roi Henri dans la guerre, qu'ils avoient allumée contre lui, inventent et répandent de toutes

parts les accusations les plus infames et les plus atroces, que la haine et l'envie puissent leur suggérer : ils ajoutent mille faussetés aux reproches fondés qu'ils pouvoient lui faire, et le dénoncent au Pape Grégoire VII. Ils représentent à ce Pontife, qu'un Prince aussi vicieux, encore plus connu par ses désordres que par son nom, étoit indigne du Trône, sur-tout ne tenant point de Rome sa dignité de Roi : qu'il falloit rendre à Rome le droit qu'elle avoit de créer les Rois : que c'étoit au Pape et à Rome à élire, du consentement des Grands, un Prince dont les mœurs et la sagesse répondissent à une dignité si sublime. Le Pape se laissant aller à ces suggestions, sensible sur-tout au droit honorable de faire un Roi, dont on l'avoit adroitement flatté, excommunie le Roi Henri, et ordonne aux Evêques et aux autres Grands du Royaume de se retirer de sa communion : il absout tous ses sujets du serment de fidélité, afin que cette dispense laissât la liberté de se déclarer contre Henri, à ceux qui auroient été retenus par la Religion du serment. Ce procédé déplait à beaucoup de personnes, qui le regardant comme illicite, prétendent que l'on ne doit pas se conduire en conséquence. 28. n.

L'excommunication de l'Empereur Henri par le Pape, occasionne un schisme. 434. c.

Gozelon, autrement Godefroi, surnommé le Bossu, Duc de Lorraine, est assassiné à Anvers par un Cuisinier aposté par le Comte de Flandre Robert : il meurt le 27 Février, et est enterré à Verdun auprès de son pere. 24. c. 67. a. b. 203. a. 294. b. Il passe non-seulement pour être entré dans le complot contre le Pape, mais même pour en être l'auteur. 24. c. Godefroi de Bouillon, fils de sa sœur, lui succede. 294. b. 413. d.

Lê Roi Henri célèbre la fête de Pâques à Utrecht. Il donne le Duché de Lorraine à son fils Conrad, et le Marquisat d'Anvers à Godefroi, fils du Comte Eustache, et cousin du Duc Gozelon. 66. n. 67. b. Il part pour l'Italie, passe la fête de Noel en Bourgogne à Besançon. Le Comte Guillaume, son grand oncle du côté de sa mere, qui possédoit de très-grands biens dans ce pays-là, le reçoit avec assez de magnificence, eu égard à sa malheureuse situation. Le Roi Henri avoit été obligé de prendre par la Bourgogne pour passer en Italie, sur les avis certains qu'il avoit reçus que les Ducs Rodolphe, Welf et Berthold s'étoient saisis de tous les passages d'Italie appelés *Cluses*, et y avoient placé des troupes pour les garder. 67. c.

Concile de Rome contre l'Empereur Henri IV. 284. d. n.

Mort de Geofroi, Evêque d'Auxerre : il est inhumé au Prieuré de la Charité sur Loire. Le 15 Septembre Robert fils de Guillaume, Comte de Nevers, petit fils du Roi de France Henri, par sa mere Hermingarde, Comtesse de Tonnerre, est élu Evêque au mois de Septembre. 114. b. c. 292. d.

Raoul est fait Evêque de Tours. 169. e.

Mort de Main, Evêque de Rennes, et de Quiriace, Evêque de Nantes, 413. b. n. de Guillaume, Evêque d'Angoulême, le 20 Sept. son frere Aimar lui succede. 264. d.

potuit odium et livor excogitare, vera falsis miscentes, apud Romanum Pontificem Gregorium VII eum deserunt: non decere tam flagitiosum, plus notum crimine quàm nomine, regnare maximè cùm sibi regiam dignitatem Roma non contulerit: oportere Romæ suum jus in constituendis Regibus reddi: providerent Apostolicæ et Roma, ex consilio Principum, hominem cujus vita et sapientia tanto congruerent honori. Quâ subreptione delusus Apostolicus, simul et honore creandi Regis quem sibi fallaciter obtulerant impulsus, Regem banno innodat, ut Episcopis, aliisque regni Principibus et à communionem excommunicati Regis se retrahant denunciât. Absolvit omnes à juramento qui fidem Regi juraverant, ut contra eum impelleret absolutio, quos fidei tenuit obligatio. Quod factum multis displicet asserentibus tam inefficaciter quam illicitè factum, quod factum est. 28. n.

Schisma oritur, quia Papa Henricum Imperatorem excommunicat. 434. c.

Gozilo seu Godefridus, cognomine Gibbosus, Dux Lotharingæ, in civitate Antwerphâ per insidias Ruberti, Comitis Flandrensis, à quodam Coco sicario vulneratus moritur IV Calend. Martii, Verdunis juxta patrem sepelitur. 24. c. 67. a. b. 203. a. 294. b. Conspirationis in Papam particeps, immò auctor dicitur. 24. c. Succedit Godefridus ejus sororis filius, Bulloniensis dictus. 294. b. 413. d.

Rex Henricus Pascha Trajecti celebrat. Ducatum Lotharingæ filio suo Cunrado, Marchiam verò quæ dicitur Antwerpha, Godefrido consobrino Gozelonis Ducis, filio Eustachii Comitibus tradit. 66. n. 67. b. In Italiam proficiscens, intrâ Burgundiam, in loco quid dicitur Bizanzun Natalem Domini celebrat, satis magnificè pro suâ tùm calamitate susceptus, et habitus ab avunculo matris suæ Willelmo Comite, cujus illis in locis opeserant amplissimæ, Ea porro causa erat ut relicto recto itinere, in Burgundiam diverteret, quòd certò compereerat Duces Rudolphum, Welf et Bertholdum omnes vias omnesque aditus qui ad Italiam mittunt, quos vulgato nomine Clusas vocant, appositis custodibus anticipasse, ut nulla illic copia transeundi feret. 67. c.

Concilium adversus Henricum IV Imp. Romæ coactum. 284. d. n.

Goffridus Autissiodorensis Episcopus obit: apud Monasterium Charitatis super Ligerim sepelitur XVII Calend. Octobr. Mense Septembris eligitur Robertus, natus ex patre Consule Nivernensium Guillelmo, Regis Franciæ Henrice nepote, ex matre autem Hermengarde, Comitissa Tornodorensi. 114. b. c. 292. d.

Radulfus Turonis datur Episcopus. 169. e.

Obitus Maini Episcopi Redon. et Quiriaci, Nannetensis Episc. 413. b. n. item Guillelmi Engolism. Episc. XII Cal. Oct. cui succedit Ademarum frater ejus. 264. d.

Anno, Coloniensis Archiep. obit. 203. a. pridie Nonas Decembris anno 1075. 67. a. anno 1077. 74. d. Hildolphus seu Hilduinus succedit. 74. d. 203. a. Diduino Episcopo Leodiensi defuncto, consecratur Henricus. 294. b. Lietbertus, Cameracensis Episcopus, obit : succedit nepos ejus Gerardus II. 128. n.

Stephanus S. Jacobi Leodiens. Abbas tertius, vita fungitur : sufficitur Robertus. 294. b.

Ingulfus installatur Abbas Croilandiensis, in Conversione S. Pauli. 156. c.

Gelu magnum, à medio Novembri usque ad æquinotium vernale. 203. a. A festivitate S. Martini, Rhenus fluvius glaciali frigore constrictus, penè usque ad Calendas Aprilis pedestri itinere manet transmeabilis. Plerisque in locis vineta frigore omninò arescunt. 67. b. Terræ tremitus, X Calend. Maii. 284. d. n.

Anno Chr. 1077.

Guillelmus-Gaufredus, Dux Aquitanie, Monasterium-novum Pictav. dotat, litteris datis in manu Willelmi filii sui, audientibus Odone, Abbate S. Joannis Angeriacens. Guidone Nivernensi et aliis. 121. n. Vide an. præc.

Simon, filius Rodulphi, Comitis Crispiac. ipse Comes Vadensis et Medantensis, nec non Vitriaci, Barri super Albam, etc. Dominus, fit Monachus in Monasterio S. Eugendi, hodie S. Claudii. 443. n.

Hoel, Cornubiæ Comes, capitur ab Eudone Vicecomite, et infra XI dies ab exercitu suo vi liberatur. 372. c.

Henricum Germanicæ Regem jam Italiam ingressum, ex insperato audiens Papa, hortatu Mathilde in Castellum quoddam munitissimum, quod Canusium dicitur divertit, expectare volens, donec consilium adventûs Regis diligentius exploret; utrùm scilicet veniam admissi postulare, an injuriam excommunicationis suæ militari manu persequi, plenus animorum adveniret. Interea Rex Henricus Mathildam Comitissam ad colloquium evocat, eamque precibus ac promissionibus oneratam ad Papam transmittit cum aliis quibusdam, quorum majorem apud Gregorium auctoritatem et gratiam esse noverat, obsecrans ut excommunicatione absolvatur : viæ et ægrè exoratus Papa annuit ut cominùs veniat, culpam, quam Sedi Apostolicæ contumeliam irrogando, contraxerat, Sedis Apostolicæ decretis nunc obediendo expiaturus; venit Rex ut jussum fuerat, et cum castellum triplici muro septum esset, intrâ secundum murorum ambitum receptus, foris derelicto omni comitatu suo, deposito cultu regio, nihil præferens regium, nihil ostentans pompaticum, nudis pedibus (mense Januario) jejunos manè usque ad vesperam perstat, Romani Pontificis sententiam præstolando. Hoc secundo, hoc tertio die facit; quarto demùm die, in conspectum ejus admissus, accipit conditiones quibus absolvit eum Papa, et servaturum se omnia quàm sanctissimis potestassertionibus promittit. Papa expleto sancto ministerio, Regem ad prandium vocat, benignissimèque refectum et de

Annon, Archevêque de Cologne, meurt. 203. a. le 4 Décembre 1075. 67. a. l'an 1077. 74. d. Hildolphe, autrement Hilduin, lui succède. 74. d. 203. a. Après la mort de Théoduin, Henri est sacré Evêque de Liege. 294. b. Lietbert, Evêque de Cambrai, meurt : son neveu Gérard II lui succède. 128. n.

Mort d'Etienne, troisième Abbé de S. Jacques de Liege : Robert est son successeur. 294. b.

Ingulfe est mis en possession de l'Abbaye de Croylant, le jour de la Conversion de S. Paul. 156. c.

Grande gelée, depuis la mi-Novembre, jusqu'à l'équinoxe du printems. 203. a. Le Rhin est pris, depuis la S. Martin, jusques vers le mois d'Avril; pendant tout ce tems-là on le passe à pied. Les vignes sont gelées dans beaucoup d'endroits. 67. b. Tremblement de terre, le 22 Avril. 284. d. n.

L'an 1077 de J. C.

Guillaume-Geoffroi, Duc d'Aquitaine, donne, par la main de son fils Guillaume, la Charte de Fondation de l'Abbaye de Montier-neuf de Poitiers, en présence d'Eudes, Abbé de S. Jean d'Angély, de Gui de Nevers et de plusieurs autres témoins. 121. n. Voyez l'an. précéd.

Simon, fils de Raoul, Comte de Crépy, Comte de Valois et de Mante, Seigneur de Vitri, Bar-sur-Aube, etc. se fait Religieux à l'Abbaye de S. Oyan, aujourd'hui S. Claude. 443. n.

Hoel, Comte de Cornouaille, est fait prisonnier par le Vicomte Eudes; ses gens le délivrent au bout de onze jours. 372. c.

Le Pape apprenant avec surprise qu'Henri, Roi de Germanie, étoit déjà en Italie, se rend par l'avis de Mathilde, dans Canosse, château très-fort. Il prend la résolution d'y rester jusqu'à ce qu'il soit bien informé des desseins du Roi, ne sachant si ce Prince étoit entré en Italie pour demander pardon de ses fautes, ou si au contraire le desir de se venger, les armes à la main, de son excommunication, l'y amenoit. Pendant ce tems-là, le Roi Henri demande une conférence avec la Comtesse Mathilde, il se répand en prières et en promesses, et l'envoie vers le Pape avec quelques autres personnes dont il connoissoit le crédit auprès de Grégoire VII, pour obtenir l'absolution de son excommunication. Le Pape dont on eut bien de la peine à vaincre la résistance, consent enfin que le Prince s'approche, et qu'il vienne expier par son obéissance aux Décrets du Saint Siege, la faute qu'il avoit commise en méprisant son autorité. Le Roi obéit : le château de Canosse étoit entouré d'une triple enceinte de murailles : on le reçoit dans la seconde : il avoit laissé toute sa suite au dehors, on lui fait quitter toutes les marques de la Royauté : son extérieur n'annonce plus rien de Royal ni de grand : il reste nuds pieds (c'étoit au mois de Janvier) et à jeun depuis le matin jusqu'au soir, en attendant les ordres du Pape. Il passe le second et le troisième jour dans la même posture. Enfin le quatrième jour, on le fait paroître devant le Pape. Il se soumet à toutes les conditions qui lui sont imposées, pour obtenir son absolution,

et promet par ce qu'il y a de plus sacré d'être fidele à les garder. Le Pape, après la célébration des SS. Mysteres, l'invite à dîner, lui donne un magnifique repas, l'instruit soigneusement de la conduite qu'il doit tenir, et le renvoie en paix rejoindre ses gens, qui étoient restés assez loin hors du château. 68. c-e. 69. a.

Les Seigneurs d'Italie ne sont pas plutôt informés de ce qui vient de se passer à Canosse, qu'ils conçoivent l'indignation la plus furieuse à l'égard du Pape, et des sentimens mêlés de haine et de mépris pour Henri. Les esprits s'échauffant, ils décident unanimement que, puisqu'Henri, en s'avilissant lui-même, s'est rendu indigne du trône, il faut le déposer, et élire pour Roi son fils quoique d'un âge peu avancé et encore incapable de gouverner; conduire le jeune Roi à Rome, et l'y faire sacrer Empereur par un nouveau Pape, qui casse et annule ce qui avoit été fait par Grégoire VII. 69. b.

Henri IV, effrayé de la nouvelle tournure qu'avoient prise ses affaires, et se repentant, quoique tard, de sa démarche de Canosse, prend la résolution de rompre le traité qu'il avoit fait avec le Pape. Il exhorte tous les Seigneurs à le suivre, et à le venger des procédés indignes de Grégoire. Le Pape, apprenant les nouveaux sentimens du Roi, envoie Bernard, Abbé de Marseille, et un autre Bernard, Cardinal Diacre, au-devant des Princes du Royaume Teutonique, qui devoient s'assembler à Forcheim, et charge ses Légats de les informer des circonstances de ce qui venoit de se passer. 69. c.

Ces Seigneurs ayant entendu les Légats dans la Diète tenue à Forcheim le 13 de Mars, élisent pour Roi Rodolphe, qui est sacré à Mayence par l'Archevêque Sigefroi, et couronné le quatrième Dimanche de Carême, 26 Mars. 24. d. 69. n. 203. a. 263. b.

L'Impératrice Agnès, femme de Henri III, et mere de Henri IV, meurt de chagrin à Rome, où elle est enterrée dans l'Eglise de sainte Pétronille. 24. d. 262. c. d. 434. a.

Signuin est fait Archev. de Cologne. 203. a.

L'Abbaye de S. Pierre de Chartres est brûlée le 24 Août: la Basilique de S. Hilaire est préservée de l'incendie. 30. d.

Lanfranc vient en Normandie le 23 Octobre, pour faire la Dédicace de l'Eglise du Bec. 36. a.

Grimold succede à Raoul, Abbé de S. Vanne. 413. d. n.

L'hiver est très-long et très-rigoureux. 293. c. Forte gelée pendant quatre mois. 413. d. Neiges abondantes dans toute la Germanie, depuis le 1 Novembre de l'année précédente, jusqu'au 26 Mars. 24. c. d. Eté très-sec et fort chaud: on fait d'excellentes vendanges dès le mois d'Août. 285. a.

L'an 1078 de J. C.

Eudes est fait Duc de Bourgogne. 487. n.

Guillaume, Comte de Forez, Falcon, Seigneur d'Ycone, et ses freres, donnent à l'Abbaye de Savigny l'Eglise ou la Chapelle de sainte Paule, située dans la Paroisse de saint Laurent. 200. d. 201. a.

Vers cette année, Pierre, Abbé de Tournus,

omnibus, quæ eum observare oporteret, diligenter instructum, cum pace ad suos, qui longius extrâ castellum remanserant, dimittit. 68. c-e. 69. a.

Quid apud Canusium gestum fuerat audientibus Italiæ Principibus, vehemens in Papam ira et indignatio cooritur, in Henricum verò ingens odium et contemptus. Adultâ postremò seditione, una omnium voluntas, una est sententia ut, abdicato patre, qui ultrò regni fascibus indignum se effecerat, filium ejus, licet impubem adhuc et regni negotiis immaturum, Regem sibi faciant, et cum eo Romam profecti, Papam alium eligant, per quem et ipse protinùs Imperator consecratur, et omnia Papæ hujus Apostolici gesta, cassa et irrita fiant. 69. b.

Henricus IV, insolitâ rerum facie territus, seròque pœnitens, initum cum Romano Pontifice fœdus abrumpere cogitat: hortatur omnes ut suo ductu suisque auspiciis tantarum injuriarum vindictam ab eo expetant. Papa certior factus de immutatione animi Regis, Legatos mittit Bernardum, Abbatem Massiliens. et Bernardum, Cardinalem Diaconum ut occurrant Principibus Teutonici Regni apud Forcheim conventuris, eosque per ordinem quæ gesta erant doceant. 69. c.

Auditis Papæ Legatis, Principes Regni in colloquio apud Forcheim, III Idus Martii habito, Rudolfum ducem sibi in Regem sublimant, quem à Sigefrido Archiepiscopo apud Maguntiam unctum VII Calend. Aprilis Dominicâ IV Quadragesimæ coronant. 24. d. 69. n. 203. a. 263. b.

Agnis Imperatrici, uxor Henrici III, mater Henrici IV, Romæ tædio affecta, in pace obit, et in Ecclesiâ B. Petronillæ sepelitur. 24. d. 262. c. d. 434. a.

Signinus fit Archiepis. Coloniensis. 203. a.

IX Cal. Septembris, Cœnobium S. Petri Carnutensis comburitur, illasâ manente S. Hilarii Basilicâ. 30. d.

Lanfrancus, X Cal. Nov. Normanniam advenit, Beccensem Ecclesiam consecraturus. 36. a.

Grimoldus Rodulfo Abbati S. Vitoni succedit. 413. d. n.

Hivems durissima et longissima. 293. c. Gelu validum quatuor mensibus. 413. d. Maxima nivis totum Regnum Germanicum ante Calendas Nov. anni præcedentis usque ad VII Calend. Aprilis præsentis anni obtinet. 24. c. d. Æstas nimis sicca et calida. Vinum optimum mense Augusto vindemiatur. 285. a.

Anno Chr. 1078.

Odo Dux fit Burgundiæ. 487. n.

Guillelmus, Comes Foresii, Falco, Dominus Yconii, et fratres ejus, dant Abbatie Saviniacensi Ecclesiam seu Capellam sanctæ Paulæ, sitam in Parrochiâ S. Laurentii. 200. d. 201. a.

Circâ hunc annum, Petrus, Abbas Trenorc.

prudenter elaborat ut Hispaniæ Rex Adefonsus conjugio potiatur Constantiæ Reginae, quæ fuerat uxor Hugonis Cabilon. Comitum, et filia Roberti Ducis. Constantia dum iter ad Hispanias facit, Trenorciũ venit, et hujus loci Abbatie Ecclesiam Givriaci, quam paterno jure possidebat, concedit. 112. c. d.

Egilbertum Trevirensis Episcopum electum, Henricus Rex per anulum et baculum investit, VIII Idus Januarii: electioni consenserat solus ex Episcopis Theodericus Viridunensis Episcopus, cognomento Magnus, cum parte aliquâ populi Trevirensis; dissentiebant Pontifices Herimannus Metensis et Bibo Tullensis, et residuus Clerus et Populus. Egilbertus benedictione non perceptâ remanet. 195. c.

Concilium Romanum à Gregorio Papa VII celebratur, Calend. Novembr. 530. c. X Cal. Decembris. 24. d. In eo fidei professionem emittit Berengarius, cui conceduntur induciæ ad proximè futuram Synodum. 24. d. 526. n. 530. c.

Manassi, Remorum Archiepiscopo, conquerenti quòd quatuor Legatorum in Galliâ institutio, Sedis Remensis juribus et privilegiis officere videretur, respondet Gregorius Papa privilegia quandoque pro necessitate vel utilitate majore mutanda, et ipsam Remensem Ecclesiam quondam Primati subjacuisse. 519. e. 520. a.

Arnaldus I, Magalon. Episcop. à sepulchro Domini rediens, apud Villam-Novam obit, Magalonem transfertur. In Episcopum Magalonensem eligitur Bertrandus, postea propter vitium simoniæ ab Episcopatu amotus. 434. d.

Gerardus II, Camerac. Episcopus, consecratur ab Archiep. Rem. 128. n.

Drogo, Morinens. seu Tervan. Episcopus, confirmat in plenâ Synodo Ardensis Ecclesiæ instaurationem. 307. c-d.

VII Calend. Septembris, è vitâ decedit Herluinus: Anselmus, Abbas Becci, eligitur. 36. a.

Anno Chr. 1079.

Adela seu Athala, Roberti Regis Franciæ et Constantiæ filia, Balduini V, Flandriæ Comitum uxor, obit in Parthenone Messinensi propè Ipras à se fundato. 480. n.

Eudo, Britanniæ Dux, vitâ defungitur. 435. a.

Guillelmus, Rex Angliæ, subactis hostibus, paci Regni studet attentius. Tanta in Angliæ regno pax et securitas, ut puella auro onusta à mari usque ad mare sola securè possit incedere. 285. a.

Concilium, præsidente Papâ Gregorio VII, Romæ celebratur mense Februario: in eo convictus Berengarius, fidei professionem facit Catholico dogmati consonam. 24. e. 284. e. n. 530. c. In hac Synodo, Papa Presbyteros deinceps in fornicationem lapsos, absque spe recuperationis, deponit; Scriptum, quod dicitur S. Udalrici, ad Papam Nicolaum, de nuptiis presbyterorum, et Capitulum Paphimuti

ménage avec prudence le mariage d'Alfonce Roi d'Espagne, avec Constance, veuve d'Hugues, Comte de Chalons sur Saône, et fille du Duc Robert. Constance allant en Espagne, passe à Tournus, et donne à cette Abbaye l'Eglise de Givri, qui étoit de son patrimoine. 112. c. d.

Egilbert ayant été élu Evêque de Treves, le Roi Henri l'investit par la crosse et par l'anneau, le 6 Janvier. Thierry, Evêque de Verdun, surnommé le Grand, étoit le seul des Evêques qui eût consenti à l'élection d'Egilbert, avec une petite partie du peuple de Treves. Heriman, Evêque de Mets, et Bibon, Evêque de Toul, avec le reste du Clergé et du Peuple s'y étant opposés, Egilbert n'est point sacré. 195. c.

Grégoire VII tient un Concile à Rome, le 1 Novembre. 530. c. Le 22 Novembre. 24. d. Bérenger y fait sa profession de foi, et on lui donne du tems pour l'entendre jusqu'au prochain Concile. 24. d. 526. n. 530. c.

Manassès, Archevêque de Reims, se plaint de ce que l'établissement de quatre Légats du Pape en France, paroissoit contraire aux droits et aux privileges de son Archevêché: Grégoire VII lui répond que les privileges sont de nature à être quelquefois changés, soit par nécessité, soit par la vue d'une plus grande utilité; et que l'Eglise de Reims elle-même avoit été autrefois soumise à un Primat. 519. e. 520. a.

Arnaud I, Evêque de Maguelone, au retour de la Terre-Sainte, meurt à Villeneuve: on transporte son corps à Maguelone. Bertrand élu à sa place, est chassé dans la suite de son Siege, pour cause de simonie. 434. d.

L'Archevêque de Reims consacre Gérard II, Evêque de Cambrai. 128. n.

Drogon, Evêque de Téroouane, confirme en plein Synode la restauration de l'Eglise d'Ardres. 307. c-d.

Herluin, Abbé du Bec, meurt le 26 d'Août: Anselme est élu à sa place. 36. a.

L'an 1079 de J. C.

Adele, fille de Robert, Roi de France et de Constance, femme de Baudouin V, Comte de Flandres, meurt dans l'Abbaye de Messines près d'Ipres, qu'elle avoit fondée. 480. n.

Mort d'Eudes, Duc de Bretagne. 435. a.

Guillaume, Roi d'Angleterre, ayant soumis tous ses ennemis, travaille avec beaucoup de soin à entretenir la paix dans son Royaume. Il y établit un si bon ordre qu'une jeune fille chargée d'or, pouvoit le traverser d'une extrémité à l'autre sans craindre la moindre insulte. 285. a.

Le Pape Grégoire VII préside au Concile assemblé à Rome au mois de Février. Bérenger y est convaincu, il fait sa profession de Foi conforme à la croyance Catholique. 24. e. 284. e. n. 530. c. Le Pape y prononce la sentence de déposition, sans espérance d'être jamais rétabli, contre les Prêtres coupables de fornication: il condamne l'Ecrit adressé, sous le nom de saint Udalric, au Pape Nicolas sur le mariage des Prêtres,

Prêtres, le Chapitre de Paphuce sur le même sujet, et en même tems tout ce qui est contraire aux SS. Canons. 24. e.

Concile de Bourdeaux, le jour de l'Octave de S. Michel : Bérenger y rend compte de ses sentimens, et y donne des preuves de la sincérité de la profession de Foi qu'il avoit faite à Rome. 530. d.

Jusqu'à ce tems, l'ancienne discipline de l'Eglise Gallicane, subsiste à l'égard du rang des Métropolitains de la Germanie, de la Gaule et de la Belgique : il n'y a que l'ancienneté de l'ordination qui décide entr'eux de la Préséance. 518. d.

Mort de Jean, Archevêque de Rouen, à qui Guillaume, Abbé de Caen, avoit déjà succédé depuis deux mois. 72. e. 379. e. n. 380. a : de Vernier II, Evêque de Strasbourg : le Schismatique Otton lui succède : 434. d : de Bernhard, Abbé de Marseille, le 20 Juillet. 25. a.

L'an 1080 de J. C.

Guillaume, Roi d'Angleterre, ayant mis la paix dans son Royaume, commence à y jouir de l'abondance. Il honore beaucoup sa mere, quoiqu'issue de basse extraction. 285. a. Concile tenu à Lillebonne en présence du Roi, par l'Archevêque de Rouen, les Evêques, les Abbés, les Comtes, et tous les Grands de Normandie : on y fait plusieurs réglemens utiles, que l'on observe sur-tout en Normandie. 367. a. Pendant l'Automne, Guillaume envoie son fils Robert en Ecosse, contre le Roi Malcolme ; Robert s'en retourne sans aucun succès. 315. b.

L'Empereur Henri IV va en Italie. 195. b. A Brixen, il se sépare du Pape légitime. 25. a. Au lieu de Grégoire, il fait Pape Guibert, Evêque de Ravenne, que Grégoire avoit déposé depuis trois ans, et il le nomme Clément. Il tient une Assemblée à Mayence, dans laquelle il fait confirmer l'élection de Guibert par le plus de monde qu'il peut. 25. a. 195. b. Vers le milieu du mois d'Octobre, Henri prépare une autre expédition dans la Saxe ; il attaque les Saxons : les soldats de Rodolfe le mettent en fuite, et le font éloigner l'espace d'une journée ; cependant Rodolfe est tué dans la mêlée, et meurt le 15 d'Octobre, après trois années et demi de regne. 25. a-b. 203. b. 434. d. n. Henri met tant de trouble dans l'Italie, que personne ne pouvoit aller à Rome, sans avoir auparavant juré de ne pas voir le Pape Grégoire. 25. b.

Godefroi succède à Arnaud, Evêque de Maguelone : il établit de nouveau des Chanoines Réguliers dans cette Eglise. 435. a.

Le 8 de Juillet, mort de Dalmace, Abbé de Savigny. 201. a.

Grande famine. 377. e.

L'an 1081 de J. C.

L'Empereur Henri passe en Italie pour faire la guerre au Pape Hildebrand : le Pape fortifie ses villes et ses châteaux, contre l'Empereur, et lui ferme l'entrée de Rome. 291. e.

Les Catholiques de la Saxe élisent Herman de Lorraine pour leur Roi. 74. d. Les Princes du Royaume Teutonique, c'est-à-dire, les Archev.

de eâdem re, imò omnia sacris Canonibus ad-versa damnat. 24. e.

In Octavis S. Michaelis, Burdigalæ Concilium cogitur, in quo Berengarius suam exponit doctrinam, fideique professionis Romæ factæ sinceritatem confirmat. 530. d.

Ad hoc usque tempus, disciplina Galliæ antiqua perseverat, quâ Metropolitanos inter Germaniæ, Galliæ et Belgicæ nullum discrimen, nulla præeminentia agnoscitur nisi ex tempore ordinationis Præsulum. 518. d.

Obitus Johannis, Rotomag. Archiepiscopi, cui jam ante duos menses successerat Guillelmus, Abbas Cadomensis. 72. e. 379. e. n. 380. a : Wernharîi II, Argentinens. Episc. cui succedit Otto Schismaticus. 434. d : Bernhardi, Abbatis Massiliensis, XIII Calend. Augusti. 25. a.

Anno Chr. 1080.

Guillel. Ang. Rex, pacificato regno, bonis omnibus in Insula cœpit abundare. Matrem suam, licet inferiori genere ortam multum honorat. 285. a. In ipsius Regis præsentia Concilium apud Lillebonam habetur ab Archiepiscopo Rotom. ab Episcopis, Abbatibus, Consulibus et cunctis Normanniæ Principibus : ubi multa instituta utilia, quæ servantur maxime in Normannia. 367. a. Autumnali tempore Guill. Robertum filium suum in Scotiam contra Macolmum mittit, qui infecto negotio revertitur. 315. b.

Henricus IV Imp. Italiam adit. 195. b. Apud Brixinam legitimum Papam abjurat. 25. a. Guibertum Ravenn. quondam Episc. jam triennio à Papa Gregorio depositum, Papam pro Gregorio facit, et Clementem nominat. Conventu apud Moguntiam habito, à quibus potest, electionem Guiberti jubet confirmari. 25. a. 195. b. Mediante Octobri, Henricus expeditionem iterum parat in Saxoniam ; Saxones aggreditur ; à militibus Rodulfi itinere unius diei fugatur ; ipse tamen Rodulfus in congressu occumbit, et moritur Idibus Octobris, post regni tres annos et dimidium. 25. a-b. 203. b. 434. d. n. Henricus totam Italiam ita conturbat, ut nullus ad limina Apostolorum posset ire, qui non prius juraret, se ad Gregorium Papam non diversurum. 25. b.

Gotofredus Arnaldo succedit in Episcopatu Magalon. Canonicos Regulares in Eccl. Magal. de novo instituit. 435. a.

VIII Idus Julii Dalmatius, Abbas Savi-niac. obit. 201. a.

Fames magna. 377. e.

Anno Chr. 1081.

Henricus Imperator, ad debellandum Papam Hildebrandum, Italiam petit : contra quem Papa urbibus et castellis munitis, Romam hostiliter adeuntem non recipit. 291. e.

Catholici per Saxoniam constituti, Regem sibi assumunt Hermannum Lotharingum. 74. d. Principes Regni Teutonicorum, scilicet Ar-

chiepiscopi, Episcopi, Duces, Marchiones et Comites, ante festum S. Laurentii Hermannum sibi Regem eligunt. 25. b.

Legati Apostolici Beneficiorum Ecclesiasticorum investituras auferre Regi Francorum moliuntur; ipsis favet Radulfus Turon. Archiep. quem jussu Philippi Regis, à sua Sede deturbat Fulco Rechin Com. Andeg. et Turon. 348. n.

Temporibus Aimonis Archiep. XV Calend. Apr. Concilium habetur apud Exoldunum castrum in Biturig. 285. b.

Eusebius, cognom. Bruno, Andegav. Præsul, obit VI Cal. Sept. cui succedit Goffridus. 30. d.

Arnaldus, Cenoman. Episc. III Cal. Dec. feria II moritur. 30. d.

VIII Idus Feb. mors Guillelmi de Monte-Berulpho, Episcopi Petragor. 287. d.

Magnus terræ motus XI Cal. Apr. cum. terræ mugitu. 291. d.

Anno Chr. 1082.

Concilium apud urbem Meldensem, sub Richerio Senon. Archiep. præserte Hugone, Diensi Episcopo et Sedis Apost. Legato. 285. b.

Galterus II, dictus Saveyr, Meldensis Episc. obit, 20 Octob. 442. b. n.

VIII Idus Maii, Goffridus consecratur Episcopus Andegav. 30. d. n.

Odericus, Abb. Vindocin IV Non. Octob. defungitur; cui anno seq. pridie Non. Jun. David succedit Abbas. 30. e.

Guido, primus Abbas Monasterii-Novi in suburbio Pictav. XI Cal. Febr. excipitur atque eodem die benedicatur. 120. c.

Mors Adelardi II, Abbatis S. Trudonis. 205. d.

Anno Chr. 1083.

Mathildis Regina, uxor Guill. Norm. Duc. et Angl. Regis, obit in Normannia. Sepelitur in Monast. S. Trinitatis Cadom. à se constructo. 25. d. 47. e. 189. a. 210. a. 315. c. 443. a. n.

Papa Gregorius Episcopos et Abbates ad Synodum Romanam vocat. Legati Principum Teutonicorum in via capiuntur ab Henrico. Multi ex Francigenis tam Episcopi quam Abbates ad Synodum perveniunt. Gregorio magis necessarij Prælati, ut Hugo Lugdun. et alij plures prohibentur. 25. c.

Berengarius, novæ heresis de Corpore Domini autor, abit in locum suum; pluries abjuratam heresim non dimittit. 25. c. n. Certum est Berengarium antè mortem, heresim dimisisse.

Guillelmus, Com. Nivern. cum filiis suis Raginaldo, Willelmo et Roberto, Autissiod. Episcopo, subscribit Chartæ permutationiscum Hugone III, Nivern. Episc. factæ. 487. n.

Seditio inter Monachos et Turstinum, Abbatem Glastonia, propter Gregorianum cantum, quem Abbas aspernabatur. Rex Guill. Abbatem revocat in Normanniam, et in suo Monast. Cadom. ponit. 315. c.

Anno Chr. 1084.

Guillelmus, Angl. Rex, Odonem fratrem

les Evêques, les Duces, les Marquis et les Comtes élisent Herman pour Roi, avant la fête de saint Laurent. 25. b.

Les Légats du Pape tentent d'enlever au Roi de France l'investiture des Bénéfices Ecclésiastiques : Raoul, Archev. de Tours, favorise les Légats; ce qui fait que Foulque Réchin, Comte d'Anjou et de Touraine, le chasse de son Siege par ordre du Roi Philippe. 348. n.

Le 18 Mars, Concile tenu à Issoudun en Berri, sous l'Archev. Aimon. 285. b.

Eusebe, surnommé Brunon, Evêque d'Angers, meurt le 27 d'Août : Geofroi lui succede. 30. d.

Le Lundi 29 Novembre, mort d'Arnaud, Evêque du Mans. 30. d.

Le 6 Févr. mort de Guillaume de Mont-Beron, Evêque de Périgueux. 287. d.

Le 27 de Mars, tremblement de terre avec mugissemens. 291. d.

L'an 1082 de J. C.

Concile de Meaux, sous Richer, Archevêque de Sens, auquel préside Hugue, Evêque de Die, Légat du S. Siege. 285. b.

Gautier II, dit Saveyr, Evêque de Meaux, meurt le 20 d'Octobre. 442. b. n.

Le 8 de Mai, Geofroi est consacré Evêque d'Angers. 30. d. n.

Le 4 d'Octobre, mort d'Odéric, Abbé de Vendôme, David lui succede le 4 de Juin de l'année suivante. 30. e.

Gui, premier Abbé de Montierneuf dans le fauxbourg de Poitiers, est reçu et béni le 22 de Janvier. 120. c.

Mort d'Adelard II, Abbé de S. Tron. 205. d.

L'an 1083 de J. C.

La Reine Mathilde, femme de Guill. Duc de Normandie et Roi d'Angl. meurt en Norm. elle est enterrée à Caen dans le Monastere de la sainte Trinité, qu'elle avoit bâti. 25. d. 47. e. 189. a. 210. a. 315. c. 443. a. n.

Le Pape Grégoire convoque à Rome les Evêques et les Abbés pour un Synode. L'Empereur arrête dans la route les députés des Princes Allemans. Plusieurs Evêques et Abbés François arrivent au Synode. Les Prélats les plus nécessaires à Grégoire, comme Hugue, Archev. de Lyon, et plusieurs autres ne peuvent passer. 25. c.

Bérenger, auteur d'une nouvelle hérésie sur la Présence réelle, s'en retourne dans son pays; il n'abandonne point son hérésie, quoiqu'il l'eût abjurée plusieurs fois. 25. c. n. Il est certain que Bérenger renonça à ses erreurs avant que de mourir.

Guillaume, Comte de Nevers, avec ses enfans Renaud, Guillaume, et Robert, Evêque d'Auxerre, souscrit la Charte d'un échange qu'il avoit fait avec Hugue III, Evêque de Nevers. 487. n.

Sédition entre les Moines, et Toustain, Abbé de Glastonbury, occasionnée par le mépris que l'Abbé faisoit du Chant Grégorien. Le Roi Guillaume rappelle l'Abbé en Normandie, et le renvoie à son Monastere de Caen. 315. c.

L'an 1084 de J. C.

Guillaume, Roi d'Angl. met en prison son

frere Eude, Evêque de Bayeux. 210. a. 315. b.

Les Sueves passent le Rhin, entrent dans la Bourgogne, et enlèvent un château, que les partisans de l'Empereur assiègent : ce château appartenait au Duc Bertolde, gendre du Roi Rodolfe. 25. d.

Un grand concours de Peuple passe vers cette année en Espagne, pour réduire les Barbares. Eude, Duc de Bourgogne, étoit de cette expédition avec deux Moines de Tournus. 112. d. 113. a. Les François marchent contre les Maures d'Espagne. 432. n. Alphonse VI, Roi Chrétien d'Espagne, avec les secours qu'il avoit reçus des Chrétiens, défait les Mahométans, les met en fuite, et reprend les terres qu'ils avoient enlevées. 211. c. On place ordinairement à l'année 1085, cette seconde expédition des François contre les Maures. *ibid.* n.

L'an 1085 de J. C.

Le Pape Grégoire VII meurt à Salerne, le 24 de Juin. 25. d. 74. d.

Canut, Roi de Dannemarc, fils de Suénon, prépare une expédition en Angleterre avec une puissante flotte, et avec les secours de son beau-pere Robert, Comte de Flandre. 315. c. Guill. Roi d'Angl. instruit de ces préparatifs, retourne en Angleterre dans l'Automne, avec une nombreuse armée de François, de Normans et de Bretons. 210. a. 315. d. Les préparatifs du Roi et du Comte étant échoués, Guillaume renvoie une grande partie de l'armée. 210. b. Ce dernier envoi des Officiers de Justice dans toutes les provinces d'Angl. pour faire la description des lieux et des biens des particuliers. 210. b.

Philippe, surnommée Mathilde, fille de Guill. IV, Comte de Toulouse, épouse Sanche I, Roi d'Arragon. 486. n.

Le Comte de Vendôme Bouchard, fils du Comte Foulque surnommé l'Oison, meurt le 28 de Février. 30. e.

Guill. Comte de Nevers, soumet l'Eglise de S. Victor de Nevers au Monast. de N. D. de la Charité sur Loire. 592. n.

Mort de Robert Guiscard, Duc de la Pouille. 447. c.

Concile de Compiègne, où se trouve l'Abbé de Corbie Evrard. 480. n.

Mort de Rainaud, surnommé Hugue, Evêq. de Langres. 482. n.

Guibert élu Abbé de S. Germain d'Auxerre, après Rothlan. 377. c.

David, Abbé de Vendôme, meurt le 6 d'Août : Bernon lui succede, l'année suivante le 23 d'Avril. 30. e.

Mort d'Olfride, Prieur du Monast. de Waten. 108. a. n.

En Italie, la famine cause une si grande mortalité, qu'il ne reste pas le tiers des hommes. 25. d.

L'an 1086 de J. C.

Didier, Abbé de S. Benoît du Mont-Cassin, est élu Pape, et prend le nom de Victor III. 74. d.

Dans la semaine de la Pentecôte, Guill. Roi d'Angleterre, fait Chevalier Henri le plus jeune de ses fils. 210. b. 315. d. Il reçoit des Anglois

suum Bajocens. Epis. ponit in carcerem. 210. a. 315. b.

Suevi ultra Rhenum Burgundiam proficiscuntur ; quoddam castellum Bertoldi Ducis , generi Rodulfi Regis , à fautoribus Henrici Imperatoris obsessum, viriliter eripiunt. 25. d.

Circa hunc annum, ingens populorum concursus in Hispaniam ad subjugandos Barbaros: Odo, Dux Burgundiæ, erat in hac expeditione cum duobus Monachis Trenorc. 112. d. 113. a. *Franci in Mauros Hispaniæ proficiscuntur.* 432. n. *Alphonsus VI, Rex Hisp. Christianus, accepto circumquaque à Christianis auxilio, Mahumetanos occidit, fugat, et terræ ablatæ damna reparat.* 211. c. *Hæc secunda Francorum in Mauros expeditio, ad annum 1085 solet referri. ibid.* n.

Anno Chr. 1085.

Gregorius VII Papa, VIII Cal. Julii, Salerni diem claudit extremum. 25. d. 74. d.

Canutus, Rex Danorum, filius Suani, cum classe valida, et auxilio soceri sui Roberti Fland. Comitis, in Angliam venire paratur. 315. c. *Quo audito Rex Angl. Guillelmus, cum maximo exercitu Francorum, Normanorum et Britannorum, autumnali tempore in Angliam redit.* 210. a. 315. d. *Apparatu Regis et Comitis deficientes Guillelmus magnus exercituum partes ad natale solum remittit.* 210. b. *Idem Rex Guill. per omnes Angliæ provincias mittit justitios, qui loca et omnium bona describant.* 210. b.

Philippa, cognom. Mathildis, Guillelmi IV Tolosæ Comitis filia, Sanchio I, Arragoniæ Regi nupta. 486. n.

Burchardus, Com. Vindocin. filius Comitis Fulconis cognom. Anseruli, moritur pridie Cal. Martii. 30. e.

Guillel. Com. Nivern. Ecclesiam S. Victoris Nivern. subiecit Monasterio B. M. de Caritate ad Ligerim. 592. n.

Mors Roberti Guiscardi, Ducis Apul. 447. c.

Concilium Compendiense, cui Evrardus Corbeix Abbas interest. 480. n.

Rainaldus, cognom. Hugo, Lingon. Episc. obit. 482. n.

Guibertus, post Rothlanum, Abbas S. Germani Autissiod. eligitur. 377. c.

Abbas Vindocin. David VIII Idus Aug. obit : cui IX Cal. Maii an. seq. Berno succedit. 30. e.

Mors Olfridi, Prioris Guatin. Monast. 108. a. n.

In Italia, nimiam famem inaudita sequitur mortalitas, ita ut nec tertia pars hominum remaneat. 25. d.

Anno Chr. 1086.

Desiderius, Abb. S. Benedicti de Monte-Casino, Papa electus, Victor III nominatur. 74. d.

Rex Angl. Guillel. Henricum juniorem filium suum, in hebdomada Pentecostes armis induit militaribus. 210. b. 315. d. *Iloma-*

gium omnium feudorum, et juramentum fidelitatis recipit ab Anglis. 210. b. Omnem Angliam describi curat. 315. d. Acquisitis magni thesauri copiis, venit in Normanniam. 210. c.

Gaufredus-Guido, qui et Guillel. VIII Aquit. Dux, obit apud Chisesgium seu Chisiacum castrum, VIII Cal. Octob. Sacramento Corporis et Sanguinis Domini ab Odone, Abbate S. Joannis Angeriac. percepto. 121. a. 373. e. Corpus ejus in civitatem Pictav. translatum, in Capitulo Monasterii-Novi à se constructi sepelitur. Post annum, inde levatum, ante altare Crucifixi in Ecclesiâ ponitur. Mausoleum ejus et Epitaphium. 121. b. Sepelitur in Ecclesia S. Joan. Evang. et S. Andrewæ, quam erexerat. 373. e.

Guillelmus Pictaviæ, post patrem Dux fit Aquit. et Pictav. Comes, hujus nominis IX. 374. a.

Mors Richildis, Comitisse Hannoniæ. 376. d.

Mortalitas hominum et jumentorum. Vis tempestatum frequens ac fulgurum, quantam viderat nemo vel audierat. 188. d.

Anno Chr. 1087.

Victor III Papa, exeunte Maio consecratus, post quartum mensem sui Pontificatus, ultimum diem claudit. 25. e.

Guillel. Angl. Rex, contractis inimicitis cum Rege Franc. Philippo, qui partes Roberti Ducis juvabat; Franciam infestus ingreditur, Augusto mense declinante; proterit omnia, cuncta populatur. 190. c. Ante Assumptionem B. Mariæ, cum exercitu venit in Franciam. 315. d. Oppidum Meduntam, omnes Ecclesias in eo sitas, plebem multam, duos Anachoritas et unam Reclusam igne succendit. 53. d. 190. d. 211. a. 315. d. Pondere armorum et vi clamoris quo suos hortabatur, arvinâ intestinorum ejus liquefactâ, graviter cæpit infirmare. 53. d. Ibi morbum nactus, receptui suis canit; Rotomagum reversus, lecto excipitur. 190. d. Diem sibi mortis imminere sentiens, fratrem suum Odonem Bajoc. Episc. laxat, et omnes quos in Norman. vel in Anglia custodiæ manciparat. 190. e. 315. d-e. Willelmo filio suo regnum Angliæ tradit; Roberto primogenito, qui tunc exulabat in Francia, Comitatum concedit Normanniæ. 190. e. 315. e. 316. a. Possessiones maternas Henrico delegat. 190. e. Thesauros efferrî et Ecclesiis dispergi præcipit. Pecuniam ad reparationem Ecclesiæ Medunt. nuper crematæ indicit. 190. e. Resumpto animo, quæ Christiani sunt exequitur in Confessione et Viatico. 190. e. 316. a.

Guillelmus totius Europæ honor, omnium antecessorum potentior. 191. a. Post annos Ducatus in Norman. 52, regni verò in Angl. annos 20, menses 10 et 28 dies, ferè sexagenarius Rotomagi moritur. 31. a. 48. a. 53. e. 170. a. 190. e. n. 210. c. 223. a. n. 316. a. Obit IV Idus Sept. 53. e. Quinto Idus Sept. 48. a. 170. a. 316. a. Octavo Idus Sept. 190. e. Corpus ejus per Sequanam fluv.

l'hommage de tous leurs fiefs, et le serment de fidélité. 210. b. Il fait faire la description de toute l'Angleterre. 315. d. Il revient en Normandie avec de grands trésors. 210. c.

Geofroi-Gui, autrement Guill. VIII, Duc d'Aquitaine, après avoir reçu le Sacrement de l'Eucharistie, par les mains d'Eude, Abbé de S. Jean d'Angely, meurt au château de Chizé le 24 de Septembre. 121. a. 373. e. On transporte son corps à Poitiers, et on l'enterre dans le Chapitre de Montierneuf, qu'il avoit bâti. On le relève l'année d'après, pour le mettre dans l'Eglise devant l'autel du Crucifix. Son Mausolée et son Epitaphe. 121. b. On l'enterre dans l'Eglise de S. Jean l'Evangeliste et S. André, qu'il avoit bâtie. 373. e.

Guill. de Poitiers devient Duc d'Aquitaine, et Comte de Poitou; il est le neuvième du nom. 374. a.

Mort de Richilde, Comtesse de Hainaut. 376. d.

Mortalité d'hommes et de chevaux. Les tempêtes et les orages sont si violens et si fréquens, que personne n'avoit rien vu ni entendu de pareil. 188. d.

L'an 1087 de J. C.

Le Pape Victor III, consacré sur la fin du mois de Mai, meurt après le quatrième mois de son Pontificat. 25. e.

Guillaume, Roi d'Ang. se déclare ennemi du Roi de France Philippe, qui favorisoit le parti du Duc Robert: sur la fin du mois d'Août, il entre en France, où il renverse et ravage tout. 190. c. Il vient en France avec une armée, avant l'Assomption de la sainte Vierge. 315. d. Il brûle la ville de Mantes, toutes les Eglises qui y étoient, beaucoup de peuple, deux Anachorettes et une Recluse. 53. d. 190. d. 211. a. 315. d. Le poids de ses armes, les efforts qu'il fait pour animer ses troupes, font fondre la graisse de ses intestins, et lui causent une maladie grave. 53. d. Etant tombé malade à Mantes, il fait battre la retraite; retourne à Rouen, et se met au lit. 190. d. Sentant que sa mort approchoit, il donne la liberté à son frere Eude, Evêque de Bayeux, et à tous ceux qui étoient détenus dans les prisons de Normandie et d'Angleterre. 190. e. 315. d-e. Il donne le Royaume d'Angleterre à son fils Guillaume; la Normandie à Robert son fils aîné, qui pour lors étoit retiré en France. 190. e. 315. e. 316. a. Il laisse à Henri les biens de sa mere. 190. e. Il fait distribuer ses trésors aux Eglises. Il destine une somme pour réparer l'Eglise de Mantes, qu'il venoit de brûler. 190. e. S'étant recueilli, il remplit ses devoirs de Chrétien; il se confesse, et reçoit le S. Viatique. 190. e. 316. a.

Guill. l'honneur de l'Europe entière, le plus puissant de tous ses prédécesseurs. 191. a. Meurt à Rouen âgé de près de soixante ans, après avoir tenu le Duché de Normandie 52 ans, et la couronne d'Angl. 20 ans, 10 mois et 28 jours. 31. a. 48. a. etc. Il meurt le 10 de Sept. 53. e. Le 9 de Sept. 48. a. 170. a. 316. a. Le 6 de Sept. 190. e. On transporte son corps par la Seine à Caen, où on l'inhume devant le maître-autel de

l'Eglise de S. Etienne, qu'il avoit fondée et dotée de grands biens. 48. a. 191. a. 316. a. Henri est le seul des enfans de Guillaume, qui accompagne les funérailles de son père. 53. e. Un Chevalier, à qui avoit appartenu le lieu de la sépulture, s'oppose à ce que l'on mette le corps dans un fonds que le Roi lui avoit enlevé de force: Henri lui fait donner cent livres d'argent. 191. a.

Guillaume le Roux succede au Royaume de son pere. 223. a. n. Il étoit passé en Angleterre avant que son pere fût expiré, pensant qu'il étoit plus avantageux pour lui de veiller à ses intérêts, que d'assister aux funérailles de son pere. 191. b. Il s'étoit embarqué à Touque; arrivé en Angleterre, les Anglois et les François le reçoivent; il va à Londres, où Lanfranc, Archev. de Cantorbery, accompagné de ses Suffragans, le sacra dans Westminster. 54. a. Il est couronné à Cantorbery. 170. a.

Robert, fils aîné de Guillaume le Conquérant, fait la guerre à sa patrie. 191. b. Etant à Abbeville dans le Pontieu, d'où il ravageoit la Normandie par des excursions et des contributions; il apprend la mort de son pere, va à Rouen, prend possession de la Ville et du Duché, sans aucune opposition. 54. b. Il s'éleve une grande division entre lui et Guillaume pour le Royaume d'Angleterre. 54. c.

Mort de Foulque, Comte d'Angoulême, fils du comte Geofroi. 264. b. n.

Alphonse, roi de Gallice, chasse d'Espagne les Sarrazins, nation barbare envers les Chrétiens; il les force d'abandonner les villes qu'ils occupoient depuis long-tems. 191. a.

Les habitans de Mets chassent de leur ville Brunon, usurpateur du Siege Episcopal: ils font serment de n'en point recevoir d'autre que leur Pasteur légitime, qui étoit prisonnier dans la Toscane. 25. e. L'Evêque légitime Herman préféroit la prison aux honneurs de l'Episcopat au milieu du schisme. 26. a.

Bernolde ou Bernard, Prieur de Waten, assiste aux funérailles de S. Arnoul, Evêque de Soissons. 108. n.

Maladies et famine en Angleterre: ceux qui échappent aux fièvres, périssent de faim. 188. d. 210. d. Les tempêtes et les orages font mourir beaucoup de monde: ils n'épargnent ni le gros bétail ni les troupeaux, 210. e.

L'an 1088 de J. C.

Urbain II, élu Pape, et ordonné le 12 de Mars. 26. n. 448. n.

Herman, Roi de Germanie, abandonné des Saxons, se retire en Lorraine, où il meurt la septieme année de son regne: on l'enterre honorablement à Mets sa patrie. 26. a.

Hugue, Comte d'Egensheim, tente de reprendre l'Alsace, dont les ennemis s'étoient emparés depuis long-tems. 25. e.

Ratbode, Evêque de Noyon, donne un autel sous le titre de *Personnat* perpétuel, à condition que la *Personne* payera dix sols à l'Evêque ou à son Vicaire, et chacun de ses successeurs autant. 521. e.

Mort de Durand, Abbé de Troarn. 528. a.

Cadomum defertur, ibique humi traditur ante majus altare Eccles. S. Stephani, quam ipse à fundamentis construxerat bonisque ditaverat. 48. a. 191. a. 316. a. *Henricus solus filiorum Guillelmi, patris exequias persequitur.* 53. e. *Miles, ad cujus patrimonium locus sepulture pertinuerat, inhibet poni corpus in fundo suo, quem Rex violenter invaserat: Henricus centum libras argenti persolvi jubet litigatori.* 191. a.

Guillelmus Rufus patri suo succedit in regno. 223. a. n. *Antequam pater planè expiraret, Angliam enavigaverat, utilius ducens suis commodis prospicere, quam exequiis paterni corporis interesse.* 191. b. *Mari apud Toloscam transito, ab Anglis et Francis suscipitur: Lundoniæ apud Westmonasterium ungitur in Regem à Lanfranco, Cantuar. Archiep. ejusque suffraganeis.* 54. a. *Cantuariæ Rex consecratur.* 170. a.

Robertus, primogenitus Guillelmi Conquestoris, contra patriam bellabat. 191. b. *Dum in Pontivo apud Abbatisvillam moraretur, Ducatum Normanniæ excursionibus et rapinis vastans, morte patris auditâ, Rotomagum venit; ipsam civitatem totumque Ducatum sine ulla contradictione suscipit.* 54. b. *Magna oritur discordia Robertum inter et Wilhelmum pro regno Angliæ.* 54. c.

Fulco, Comes Engolism. filius Gaufredi Comitiss, obit. 264. b. n.

Sarraceni Hispani in Christianos efferati, ab Aldefonso, Gallicie Rege, ad sua redire coacti, urbibus etiam, quas olim tenuerant, inviti cedunt. 191. a.

Metenses, Brunonem Sedis Episcopalis pervasorem à civitate expellunt: juramento firmant se nullum recepturos, nisi legitimum pastorem qui in Tuscia detinebatur. 25. e. *Legitimus Pastor Heremannus satius ducebat in captione detineri, quàm in schismate honorari pro Episcopo.* 26. a.

Bernoldus seu Bernardus, Prior Guatin. interest exequiis S. Arnulfi Suession. Episcopi. 108. n.

Morbi et fames in Anglia: qui febribus evadunt, fame moriuntur. 188. d. 210. d. *Tempestates et tonitrua multos hominum occidunt; nec animalibus, nec pecori parcunt.* 210. e.

Anno Chr. 1088.

Urbanus II, Papa electus, IV Idus Martii ordinatur. 26. n. 448. n.

Hermannus, Germ. Rex, à Saxonibus desertus, secedit in Lotharingiam, ubi anno regni sui septimo moritur, et Metis in patria sua honorificè sepelitur. 26. a.

Hugo, Comes de Egensheim, Alsatiam jam dudum ab inimicis occupatam recuperare tentat. 25. e.

Ratbodus, Noviom. Episc. altare sub perpetuo Personatu tenendum concedit, eâ conditione adjectâ, ut ejusdem altaris Persona Episcopo seu ejus Vicario decem solvat solidos, et alia succedens Persona decem similiter solidos. 521. e.

Mors Durandi, Troarnensis Abbatis. 528. a.

Anno Chr. 1089.

Urbanus II Papa litteras suscipit à Philippo, Franc. Rege subjectionem ei promittente. 26. b. n.

Synodus Melfitana, sub Urbano II, vetat ne ullus Laicus decimas suas, aut Ecclesiam, aut quidquid Ecclesiastici juris est, sine consensu Episcopi, vel Romani Pontificis concessione, Monasteriis aut Canonicis offerre præsumat. 520. e. Ubi annum 1089, pone loco anni 1090.

Mathildis, filia Bonifacii March. Ducis Godefridi vidua, Welphoni Duci Bajoariæ conjugio copulatur. 26. b. n.

Hugo, Comes de Egensheim, nimium credulus pseudo-Episcopo Strasburgensi, à serviensibus ejus occiditur pridie Nonas Septemb. 26. b.

Heremannus, Metensis Episc. ad Episcopatum suum revertitur. Bruno invasor, ab omnibus despicitur, et ab ipso Imper. Henrico, qui Episcopatum ei vendiderat; unde Episcopatum dimittere, et ad patrem suum Adalbertum Comitem repedare compellitur. 26. b.

Lanfrancus, Cantuar. Archiep. VI Calend. Junii obit. 48. a.

Anno Chr. 1090.

Urbanus II Papa generalem Synodum per Legatos suos in Tolosana civitate circa Pentecosten colligit, in qua Tolosanus Episcopus de illatis criminibus canonicè expurgatur. Rege Hispan. supplicante, legatio pro restauranda Christianitate apud Toletanos destinatur. 26. c.

Mors Heremanni, Metensis Episcopi. 26. c.

Fames dira multas repente regiones affligit, quamvis non magna præcesserit sterilitas. 26. c.

Anno Chr. 1091.

Urbanus Papa debitâ reverentiâ colitur à Philippo, Franc. Rege. 26. c.

In regno Teutonicorum, communis vita multis in locis floret etiam in Laicis. Hanc Apostolicam vitam Urbanus Papa approbat atque litteris confirmat. 26. d. n.

Henricus, Leodiensis Episc. obit, et Hoiî sepelitur. 172. d.

Guillelmus, Hirsaugiensis Abbas, III Non. Julii migrat. Multa naturalis ingenii monumenta relinquit. 26. c-d.

In partibus Teutonicorum, caro cum sanguine pluit; bufones cum piscibus à cælo cadunt. In Alemannia sanguis de panibus visus est effluere. 26. d.

Anno Chr. 1092.

Beatricæ, soror Friderici March. et vidua Ducis Bertholdi, diem claudit ultimum, VII Cal. Novem. in civitate Leucorum ab Episcopo honorificè sepelitur. 26. e.

Ermengaudus de Gerb, Comes Urgelli, qui castrum de Gerb construxit, obit: succedit filius ejus Ermengaudus de Moyeruca. 291. a. Monasterium novum S. Trinitatis in San-

L'an 1089 de J. C.

Le Pape Urbain II reçoit des lettres de Philippe, Roi de France, par lesquelles il lui promet obéissance. 26. b. n.

Le Synode tenu à Melfe sous le Pape Urbain II, défend aux Laïcs de donner leurs dixmes, ou une Eglise, ou tous autres droits Ecclésiastiques, à des Monasteres ou à des Chanoines, sans le consentement de l'Evêque, ou un privilege du souverain Pontife. 520. e. Placez à cet endroit 1089, au lieu de 1090.

Mathilde, fille du Marquis Boniface, veuve du Duc Godefroi, épouse Welphe, Duc de Baviere. 26. b. n.

Hugue, Comte d'Egensheim, est tué par les gens du faux Evêque de Strasbourg, pour lui avoir trop donné sa confiance. Cette mort tragique arrive le 4 de Sept. 26. b.

Herman, Evêque de Mets, retourne à son Evêché. Tout le monde méprise l'usurpateur Brunon, jusqu'à l'Empereur Henri, qui lui avoit vendu cet Evêché : Brunon est obligé d'abandonner ce Siege, et de se retirer auprès du Comte Adalbert son pere. 26. b.

Lanfranc, Archev. de Cantorbery, meurt le 27 de Mai. 48. a.

L'an 1090 de J. C.

Le Pape Urbain II fait assembler par ses Légats, un Synode général dans la ville de Toulouse : dans ce Concile, tenu vers la Pentecôte, l'Evêque de Toulouse se purge canoniquement des crimes qu'on lui reprochoit. Sur la demande du Roi d'Espagne, on envoie une députation à Tolède, pour y rétablir la Religion Chrétienne. 26. c.

Mort d'Herman, Evêque de Mets. 26. c.

Une cruelle famine désole tout à coup plusieurs provinces, sans avoir été précédée d'une grande stérilité. 26. c.

L'an 1091 de J. C.

Philippe, Roi de France, honore beaucoup le Pape Urbain. 26. c.

La vie commune, même parmi les Laïcs, s'établit dans plusieurs endroits de la Germanie. Le Pape Urbain approuve cette vie Apostolique, et donne des Bulles pour la confirmer. 26. d. n.

Mort de Henri, Evêque de Liege; et sa sépulture à Hui. 172. d.

Guillaume, Abbé d'Hirsauge, meurt le 5 de Juillet. Il laisse plusieurs monumens de son génie. 26. c-d.

Dans la Germanie, il pleut de la chair avec du sang; des crapauts et des poissons tombent du Ciel. En Allemagne, on voit des pains rendre du sang. 26. d.

L'an 1092 de J. C.

Béatrix, sœur du Marquis Frédéric, et veuve du Duc Bertolde, meurt le 26 d'Octobre. L'Evêque de Toul l'enterre dans sa ville avec distinction. 26. e.

Mort d'Ermengaud de Gerb, Comte d'Urgel, qui avoit bâti le château de Gerb : Ermengaud de Moyeruca son fils, lui succede. 291. a.

Dans la Saintonge, le nouveau Monastere de

la sainte Trinité est réduite en cendres le 4 de Juin ; et le lendemain, le château de Soubise, où il périt plusieurs personnes. 31. a.

Rétablissement du Monastère de S. Martin de Tournai. 142. b.

Gérard II, Evêque de Cambrai, meurt le 11 d'Août. 128. n.

L'an 1093 de J. C.

Conrad, fils du Roi Henri IV, s'éloigne de son pere. Il est couronné Roi. 27. a.

Dans une Assemblée tenue à Ulm, les Ducs et les Comtes font serment de garder la paix depuis le 25 de Novembre jusqu'à Pâques, et deux années après. 27. b.

Mort de la comtesse Sophie, veuve du Comte Louis, mere de la Duchesse Beatrix, et du Marquis Frédéric. 27. a.

Alfonse, Roi d'Espagne, vivant sous l'obéissance de l'Abbé de Cluni, prend envie de se faire Moine ; mais l'Abbé juge plus à propos de le garder quelque tems en habit séculier. 27. b.

Les Eglises de Mets, de Toul et de Verdun, se retirent de la juridiction d'Egilbert, Archev. de Treves, qui étoit excommunié. 27. a. Les habitans de Mets rejettent l'Evêque que l'Empereur Henri vouloit leur donner ; ils élisent un Pasteur légitime, qu'ils font consacrer le 27 de Mars à la mi-Carême, par Gébéhard, Evêque de Constance, Légat du Siège Apostolique. 27. a. *L'Evêque élu par le Clergé de Mets, ne fut point sacré à la mi-Carême, ni par Gébéhard ; mais la première semaine de Carême, et par l'Archevêque de Lyon, selon Hugue de Flavigny, témoin oculaire.*

Anselme, Abbé du Bec, consacré Archev. de Cantorbery. 36. b. Guillaume de Beaumont, Moine du même lieu, succede à l'Abbaye. 55. e.

Bernon se démet de l'Abbaye de Vendôme : Geofroi est élu à sa place le 21 d'Août, et sacré le 24 du même mois par Ive, Evêque de Chartres. 31. a.

Le 24 de Septembre (le 23) avant midi, on voit un cercle dans le soleil ; ce que quelques-uns regardent comme une Eclipe. 27. a. *Il y eut en effet une Eclipe de Soleil cette année, le 23 de Septembre.*

L'an 1094 de J. C.

Praxede (Adelaide), femme de l'Empereur Henri IV, fatiguée depuis long-tems des mauvais traitemens de son mari, se retire auprès de Welfe, Duc d'Italie. 27. b. Elle porte des plaintes contre son mari au Concile de Constance. 27. c. n.

Traité de paix entre la France Teutonique et l'Alsace. 27. c.

Philippe, surnommée Mathilde, fille de Guill. IV, comte de Toulouse, veuve de Sanche I, Roi d'Arragon, épouse Guillaume IX, Duc d'Aquitaine, et Comte de Poitou. 486. n.

Hugue, Archev. de Lyon, Légat du S. Siege, tient le 16 d'Octobre, à Autun, ville des Gaules, un Concile général, dans lequel on renouvelle l'excommunication contre le Roi Henri, contre Guibert, usurpateur du Siege de Rome, et contre leurs complices. 27. e. n. Le même Concile excommunie Philippe, Roi de France,

tonico comburitur IV Non. Jun. et in crastinum Subiense castrum, ubi plures pereunt. 31. a.

Restauratio Cœnobii S. Martini apud Tornacum. 142. b.

Gerardus II, Camerac. Episc. obit III Idus Aug. 128. n.

Anno Chr. 1093.

Conradus, Henrici IV Regis filius, à patre discedit. Coronatur in Regem. 27. a.

In Conventu apud Ulmam, tam Duces quam Comites pacem se observaturos à VII Calend. Decemb. ad Pascha, et à Pascha in duos annos, jurant. 27. b.

Moritur Comitissa Sophia, vidua Ludovici Comitum, ac mater Beatricis Ducis, et Frederici March. 27. a.

Rex Hispaniæ, Aldefonsus, Cluniacensis Abbatis obedientiarius, Monachum cupit induere ; sed Abbas sub sæculari habitu ad tempus eum retinere satius judicat. 27. b.

Ecclesiæ Metensis, Tullensis et Virdun. ab obedientia Egilberti, Trevir. Arch. excommunicati recedunt. 27. a. *Metenses, rejecto Episcopo, quem eis dare volebat Henricus Imper. canonicè eligunt Pastorem, quem à Gebehardo, Constantiensi Episcopo, Sedis Apost. Legato consecrari faciunt, VI Calend. Apr. in medio Quadragesimæ.* 27. a. *Non in medio Quadragesimæ ; sed primâ hebdomadâ illius, Metensis Episcopus consecratus est ab Archiep. Lugdun. non autem à Gebehardo Constantiensi, juxta Hugonem Flavin. testem oculatum.*

Anselmus Beccensis Abbas, Cantuariensis consecratur Archiep. 36. b. *Willel. de Bellomonte, Monac. ejusdem loci, succedit ei in regimine Abbatæ.* 55. e.

Abbas Vindocin. Berno, baculum pastoralem dimittit ; cujus loco XII Cal. Sept. Gofredus eligitur, et IX Cal. Sept. ab Ivone Carnot. Episc. consecratur. 31. a.

VIII Cal. Octob. (IX Cal.) ante meridiem, in Sole fit signum, ita ut circulus in illo appareat ; quod quidam Eclipsim magis esse putant. 27. a. *Hoc anno 23 Sept. Eclipsis Solis facta est.*

Anno Chr. 1094.

Praxedis (Adelaidis), uxor Imperatoris Henrici IV, jam diu multis injuriis mariti lacerata, ad Welphonem, Italiæ Ducem aufugit. 27. b. *De marito suo conqueritur ad Synodum Constantiensem.* 27. e. n.

Francia Teutonica et Alsatia pacem inter se juramento decernunt. 27. e.

Philippa, cognom. Mathildis, filia Guill. IV, Tolosæ Comitum, vidua Sanchii I, Regis Arragon. Guillelmo IX, Duci Aquit. et Pict. Comiti, matrimonio jungitur. 486. n.

In Augustoduno, Galliarum civitate, XVII, Cal. Novemb. ab Hugone Lugdun. Archiep. Sedis Apostol. Legato, congregatur generale Concilium, in quo renovatur excommunicatio in Henricum Regem, in Guibertum Sedis Rom. Invasorem, et eorum complices. 27. e. n. *In eodem Concilio, Rex Gall. Philip. excom-*

municatur, eo quod, vivente uxore, alteram duxerit. Simoniaca hæresis et Sacerdotum incontinentia damnantur. Monachis interdictum ne Parochialium Sacerdotum officia in Parochiis usurpent. 28. a.

Constantiensis Synodus, in hebdomada majore ante Pascha, à Gebhardo Episcopo, contra Presbyterorum incontinentiam et violentiam simoniacorum celebrata. 27. c. n.

Magenoldus de Lutembach, Monasterium Canonorum Regularium apud Marbach instituit, atque vult eorum unum esse. 27. d. Jam dudum in Alsatia extinctam, de novo Religionem accendit Ecclesiasticam. 28. a.

In Bajoaria et in aliis provinciis magna grassatur mortalitas. In Teutonicis partibus prodigia multa, et maxima mortalitas; sed et in Francia, Burgundia, Italiam usque. 27. c-d.

Anno Chr. 1095.

Placentiæ circa mediam Quadragesimam, Papa Urbanus II, generalem Synodum convocat. Philippus Gall. Rex, Legatione missâ, mandat se ad Synodum iter incepisse, sed legitimis sociis impeditum fuisse: inducias usque ad Pentecosten impetrat. Hugo, Lugdun. Archiep. eo quod ad Synodum vocatus non venerit, nec Legatum direxerit, ab officio suspenditur. Hæresis Berengariana iterum damnata, et sententia fidei Catholicæ firmata; quod scilicet panis et vinum, cum in altari consecrantur, non figuratè, sed verè et essentialiter in Corpus et Sanguinem Domini convertantur. 28. b. Præcedis (Adelaidis) Regina, jam dudum ab Henrico separata, contra maritum suum domno Apostolico et sanctæ Synodo conqueritur de inauditis fornicationum spurciis, quas ex parte mariti passa est. 27. n.

Rebus in Longobardia benè dispositis, Urbanus Papa, in Gallias marino itinere divergit; apud Podium ad S. Mariam, in ipsius Assumptione, pervenit; Synodum condicit apud Montem Clarum, in Octavam S. Martini. 28. c. 31. n. In octava S. Martini, XIV Cal. Dec. ad Clarum-Montem, Synodum celebrat, cui adsunt 13 Archiep. cum suffraganeis, et 205 virgæ pastorales. Ibi confirmantur statuta Placentinæ Synodi; excommunicatur Rex Gall. Philippus, qui suâ dimissâ, Militis sui uxorem sibi in conjugium sociaverat. 28. d. 31. n. Alia Synodus, in tertiam sequentis Quadragesimæ hebdomadam, Turonis celebranda denuntiatur. 28. e.

Welfo Dux, à conjugio Mathildis se separat, asserens illam à se immunem omninò permanere. Dux Bajoaricæ Welfo pater, diu multumque pro eorum reconciliatione frustrâ laborat. 26. n.

Nocte diem Paschæ subsequente, maxima pars Floriacensis Burgi incendio consumitur; unde Monachi S. Benedicti librorum et chartarum securitati consulentes, hæc à turricula educunt, et in tutiori loco asservant. 488. b-c.

Adela seu Adelaidis, Blesensis Comitissa,

pour avoir épousé une autre femme, du vivant de la sienne. Il condamne la simonie et l'incontinence des Prêtres. Il défend aux Moines de faire l'office des Curés dans les Paroisses. 28. a.

Synode tenu à Constance, dans la grande semaine, avant Pâques, par l'Evêque Gébéhard, contre l'incontinence des Prêtres, et les violences des simoniaques. 27. c. n.

Magenolde de Lutembach, établit à Marbach un Monastere de Chanoines Réguliers, dont il veut être du nombre. 27. d. Il ranime la piété et les mœurs des Ecclésiastiques, qui depuis long-tems, étoient tombés dans le relâchement. 28. a.

La mortalité se répand dans la Baviere et dans d'autres Provinces. On voit beaucoup de prodiges, et on éprouve une cruelle mortalité dans différentes parties de l'Allemagne, en France, en Bourgogne, jusqu'en Italie. 27. c-d.

L'an 1095 de J. C.

Le Pape Urbain II, convoque un Synode général à Plaisance, vers le milieu du Carême. Philippe, Roi de France, envoie dire qu'il s'étoit mis en chemin pour le Synode; mais que son Conseil l'avoit arrêté: on lui accorde des délais jusqu'à la Pentecôte. On interdit de ses fonctions Hugue, Archevêque de Lyon, qui ayant été appelé, n'étoit point venu au Synode, et n'avoit envoyé personne; on condamne de nouveau l'hérésie de Bérenger, et on confirme le dogme Catholique, savoir que le pain et le vin, dans la consécration, sont réellement et essentiellement changés au Corps et au Sang de J. C. et non pas en figure. 28. b. La Reine Praxede (Adélaïde), déjà séparée d'avec Henri, se plaint au Pape et au Synode des débauches inouïes de son mari. 27. n.

Après avoir tout réglé dans la Lombardie, le Pape Urbain va par mer en France; il arrive à l'Eglise de sainte Marie du Puy, le jour de l'Assomption; il indique un Synode à Clermont, pour l'octave de S. Martin. 28. c. 31. n. Le 18 de Novembre, jour de l'octave de S. Martin, il tient un Concile à Clermont, composé de 13 Archev. avec leurs suffragans, et de 205 Crosses. On y confirme les décrets du Synode de Plaisance; on excommunique le Roi de France Philippe, pour avoir répudié sa femme, et épousé celle d'un de ses chevaliers. 28. d. 31. n. On fixe la troisième semaine du Carême prochain, pour assembler un autre Concile à Tours. 28. e.

Le Duc Welfe se sépare de sa femme Mathilde, et il assure qu'il la laisse intacte. Welfe son pere, Duc de Baviere, travaille beaucoup et pendant long-tems pour les réconcilier, mais inutilement. 26. n.

La plus grande partie du Bourg de Fleury est réduite en cendres, la nuit d'après le jour de Pâques: les Moines de S. Benoît pensent à sauver leurs livres et leurs titres; ils les retirent de la petite tour où ils étoient, et les mettent dans un lieu plus sûr. 488. b-c.

Adele ou Adélaïde, Comtesse de Blois, recouvre

recouvre la santé par les mérites de S. Aile. 479. e. n. 480. a.

Lutolfe, fils du très-saint Pape Léon, Chanoine de l'Eglise de Toul, fonde auprès de cette ville, un Monastere pour des Clercs qui devoient professer la Regle de saint Augustin. 28. c.

Wautier, premier Abbé du S. Sépulchre de Cambrai, meurt le 7 de Mars. 128. n. Selon Dom Mabillon, cet Abbé mourut le 11 de Mars 1091.

Le 4 d'Avril, le mercredi après l'octave de Pâques, on voit pendant la nuit des Etoiles tomber en forme de pluie. Huit jours après, le Soleil paroît azuré, et la Lune paroît de la même couleur, la nuit suivante. 31. b. n.

L'an 1096 de J. C.

Le Pape Urbain II, étant à l'Abbaye de la sainte Trinité de Vendôme, y consacre l'autel du Crucifix ou de la sainte Croix, le 26 Février. Il remet la septieme partie des péchés à tous ceux qui célébreront l'anniversaire de cette Dédicace. 31. b.

Gervin II, Abbé de S. Riquier, que le Pape Urbain avoit déposé dans le Concile de Clermont, ne se démet que cette année de son Abbaye. 129. n.

L'an 1097 de J. C.

Dans un Synode d'Abbés du Diocèse, tenu à Arras par l'Evêque Lambert, ce prélat permet au Monastere de S. Amand de posséder, sans aucune redevance, deux autels qu'il lui avoit ci-devant cédés, sous la condition d'un droit de Cens. L'Evêque exige qu'à la mort des Prêtres desservans ces autels, l'Abbé lui présente des sujets capables, pour recevoir de lui gratuitement la juridiction sur les âmes, et que le Moine *Obédientier* de ces autels, soit obligé d'assister aux Synodes du Diocèse. 521. c. d.

L'an 1099 de J. C.

Mort du Pape Urbain II. 447. c.

Les Croisés prennent Jérusalem. 142. b.

Godefroi de Bouillon, Duc de Lorraine, est fait Roi de Jérusalem. 206. a. n.

L'an 1100 de J. C.

Mort de Godefroi de Bouillon, Roi de Jérusalem. Baudouin son frere lui succède. 206. a. n.

L'an 1101 de J. C.

Guillaume IX, Duc d'Aquitaine, et Comte de Poitou, part avec plusieurs milliers de gens armés, pour une expédition à Jérusalem. 486. b. n.

B. Agili meritis sanitatem recuperat. 479. e. n. 480. a.

Lutolfus, sanctissimi Leonis Papæ filius, Ecclesiæ Tullensis Canonicus, propè eamdem civitatem construit Monasterium Clericorum, qui secundum Regulam S. Augustini professi vivant. 28. c.

Walterus, primus Abbas S. Sepulchri Camerac. obit die 7 Martii. 128. n. 11 Martii an. 1091. juxtà Mabill.

Pridiè Nonas Aprilis, feria 4 post octavam Paschæ, nocte videntur Stellæ in modum pluvie de cælo in terram missæ. Octavo ab hinc die, Sol cœruleus apparet, sed et Luna sequenti nocte similiter luget. 31. b. n.

Anno Chr. 1096.

Urbanus II Papa, in Abbatia S. Trinit. Vindocin. Crucifixum seu altare S. Crucis, IV Cal. Martii consecrat. Septimam partem peccatorum omnibus perdonat, qui anniversariam ejusdem consecrationis diem celebraverint. 31. b.

Gervinus II, Abbas S. Richarii Centul. in Concil. Claromont. depositus ab Urbano Papa, præsentî tantùm anno baculum deponit, et cedit Abbatid. 129. n.

Anno Chr. 1097.

Lambertus, Attreat. Episc. in Synodo Diœcesan. Abbatum Attreati habitâ, Monasterio S. Amandi duo confert altaria priùs personaliter, id est, sub certo censu concessa, deinceps impersonaliter possidenda: ea lege ut defunctis altarium Presbyteris, alii eorum loco idonei ab Abbate ad Episcopum deducantur, eisque animarum cura gratis ab Episcopo concedatur; ita ut Obredientarius altarium eorumdem Monachus Synodis interesse teneatur. 521. c-d.

Anno Chr. 1099.

Mors Urbani II Papæ. 447. c.

Jerusalem capitur à Crucesignatis. 142. b. Godefridus Bullonius, Dux Lothar. Rex Jerosolymæ creatur. 206. a. n.

Anno Chr. 1100.

Godefridus Bullon. Rex Jerusalem, obit; succedit ei frater ejus Balduinus. 206. a. n.

Anno Chr. 1101.

Guillelmus IX, Dux Aquitan. et Pictav. Comes, ad expeditionem Jerosol. cum multis armatorum millibus proficiscitur. 486. b. n.

SYLLABUS MONUMENTORUM

Quæ in hoc Volumine continentur.

- E**X vita Chunradi Salici, Imperatoris, auctore Wippone. *pag. 1. a.*
 Ex Encomio Emmae, Angl. Reginae, Richardi I, Ducis Norman. filiae, incerto auctore, sed coetaneo. *pag. 5. e.*
 Ex Hepidanni, Monachi S. Galli, brevibus Annalibus. *pag. 8. c.*
 Ex Gestis Episcoporum Leodiensium, auctore Anselmo Canonico S. Lamberti Leod. *pag. 9. c.*
 Ex Chronico S. Benigni Divion. *pag. 12. c.*
 Ex Chronici Fontanell. appendice secunda, ab Anonymo Scriptore, sed coetaneo. *pag. 15. d.*
 Ex Hermann Contracti, Comitis de Voringen, Majoris Augiae Monachi, Chronico locupletiore. *p. 18. c.*
 Ex Bertholdi, Constantiensis Presbyteri, Chronico, seu appendice ad Chronicon Hermann Contracti. *pag. 23.*
 Ex Chronico S. Michaelis in periculo maris. *pag. 29. a.*
 Ex Chronico Andegavensi. *pag. 29. c.*
 Ex Appendice ab uno vel pluribus Scriptoribus addita. *pag. 30.*
 Origo Comitum Vindocinensium. *pag. 31. c.*
 Coronatio Philippi I, seu ordo qualiter is in Regem coronatus est. *pag. 32.*
 Eadem Coronatio. *pag. 33. d.*
 Ex Willelmi Caleuli, Gemeticensis Monachi, Historia Normannorum. *pag. 34.*
 Ex Historia eversionis Monast. S. Florentii veteris. *pag. 58. c.*
 Ex Lamberto Schafnaburgensi, de rebus gestis Germanorum. *pag. 59. d.*
 Ex Actis seu Historia Archiep. Rothomag. *pag. 70.*
 Ex Libro III Chronicorum Mariani Scoti, Mon. Fuldensis. *pag. 73. b.*
 Ex Gestis Guillelmi, Ducis Norman. et Regis Angl. *pag. 75.*
 Ex Chronico Watinensis Monasterii, auctore Ebrardo ejusdem loci Canonico Regulari. *pag. 104. c.*
 Ex Historia Hasnoniensis Monasterii, auctore Tomello, Balduini cognomento Montani, Flandriae et Hannoniae Comitis, Secretario. et Monacho Hasnon. *108. b.*
 Comitum Regni habita Corbeiae anno 1065. *pag. 111. b.*
 Ex Chronico Trenorciensi. *pag. 112.*
 Ex Historia Episcoporum Autissiod. *pag. 113. b.*
 Ex initiis Madirensis Monasterii, in Diocesi Tarbiensi. *pag. 115.*
 Ex Brevi historia Monasterii S. Juliani Turon. *pag. 117. d.*
 Ex Fragmento historiae Monasterii novi Pictav. *pag. 118. e.*
 Ex Chronico Cameracensi et Atrebatensi, Auctore Balderico, Tervannensis Ecclesiae Cantore. *pag. 122.*
 Ex Chronico Centulensi sive S. Richarii, Auctore Harinlfo, Monacho ejusdem loci. *pag. 129. b.*
 Ex Gestis Pontificum Cenomanensium. *pag. 135. c.*
 Ex Historiae Andegavensis Fragmento, Auctore Fulcone Comite, Andegavensi. *pag. 137. c.*
 Ex Gaufredi Malaterrae Historia Sicula. *pag. 138. d.*
 Ex brevi Chronico S. Martini Tornac. *pag. 142.*
 Ex Chronico Virdunensi, Auctore Hugone, Abbate Flaviniacensi. *pag. 142. d.*
 Ex Epitoma Ms. Historiae Willelmi Gemetic. *pag. 147. d.*
 Ex Historia Andagin. Monasterii S. Huberti, auctore Anonymo, ejusdem loci Monacho. *pag. 149. b.*
 Ex Actis Tullensium Episcoporum. *pag. 152. b.*
 Ex Ingulfi, Abbatis Croylandensis, Historia ejusdem Monasterii. *pag. 153. d.*
 Excerptum Historicum, ex Collectione Freheri. *pag. 157. c.*
 Ex Chronici veteris excerpto, seu ex Fragmento Chronici Fr. Hugonis de S. Maria dicti, Floriac. Monachi. *pag. 158. d.*
 Ex Historiae Franciae Fragmento, apud Chesnium. *pag. 160.*
 Ex Sigeberti, Gemblac. Monachi, Chronico. *pag. 162. d.*
 Ex accessionibus Roberti de Monte ad Sigebertum. *pag. 165. d.*
 Ex Chronico Andegavensi altero. *pag. 169. c.*
 Ex Genealogia Regum Fr. à Pharamundo ad Philippum I. *pag. 170. a.*
 Ex Historia Monasterii S. Laurentii Leodien. *pag. 171.*
 Ex Genealogia Ducum Northmannorum. *pag. 173.*
 Ex Willelmi Malmesburiensis Libro II de Gestis Regum Anglorum. *pag. 173. c.*
 Ex Eadmeri, Cantuar. Monachi, Historiae novorum Lib. I. *pag. 192.*
 Ex Gestis Trevirensium Archiepiscoporum. *pag. 194.*
 Ex Chronico S. Petri Vivi Senonensis, Auctore Clario Monacho. *pag. 196.*
 Ex Chronico Episcoporum Metensium. *pag. 198. e.*
 Ex brevi Chronico Abbatiae Saviniacensis. *pag. 199. d.*
 Ex Gestis Abbatum Gemblacensium. *pag. 201. b.*
 Ex Chronico Leodiensi. *pag. 202. b.*
 Ex Chronico Besnensi. *pag. 203. c.*
 Ex Chronico Abbatiae S. Trudonis. *pag. 204. c.*
 Ex Genealogia de qua ortus est Carolus Magnus. *pag. 205. e.*
 Ex Henrici, Hluntindoniensis Archidiaconi, Historia. *pag. 206. c.*
 Ex brevi Chronico S. Martini Turon. *pag. 212.*
 Ex abbreviatione gestorum Franciae Regum. *pag. 213. a.*
 Ex Chronico Hildensheimensi. *pag. 213. d.*
 Ex Chronico Saxonico. *pag. 215. b.*
 Ex Chronico S. Maxentii, quod vulgò dicitur Malleacense. *pag. 216. e.*
 Ex Orderici Vitalis, Uticensis Monachi, Historia Ecclesiastica. *pag. 221. d.*
 Ex Historia Episcoporum Virdunensium, Auctore Laurentio de Leodio. *pag. 249.*
 Ex Chronico Valciodorensis Cœnobii. *pag. 252.*
 Ex narratione restaurationis Abbatiae S. Martini Tornacensis, Auctore Herimanno, Abbate ejusdem Monasterii. *pag. 254.*
 Ex Chronico altero S. Michaelis in periculo maris. *pag. 255. e.*

- Ex Gestis Ambasiensium Dominorum. *pag.* 256. *c.*
 Ex Chronico Ottonis Frising. *pag.* 260.
 Ex Historia Pontificum et Comitum Engolismensium. *pag.* 263. *d.*
 Ex Gestis Consulum Andegavensium, Auctore Monacho Benedictino Majoris-Monasterii. *pag.* 265.
 Ex continuatione Historiæ Aimoini, Monachi Floriæ. *pag.* 274. *d.*
 Ex Historia Monasterii S. Florentii Salmuriensis. *pag.* 276. *d.*
 Ex origine et historia brevi Nivernensium Comitum. *pag.* 281. *c.*
 Ex Chronico Willelmi Godelli, Monachi S. Martialis Lemovicensis. *pag.* 282.
 Ex Chronico fratris Richardi Monachi Cluniac. *pag.* 285. *c.*
 Ex Chronico Monasterii S. Albini Andegav. *pag.* 286. *c.*
 Ex Fragmento de Petragoricensibus Episcopis, seu ex Epitome gestorum quorundam Ecclesiæ Petragoricensis Præsulum. *pag.* 287. *c.*
 Ex Chronica Gaufredi, Cœnobitæ Monast. S. Martialis Lemovicensis, ac Prioris Vosiensis Cœnobii. *p.* 288.
 Ex Gestis Comitum Barcinonensium. *pag.* 289. *d.*
 Ex Chronico Remensi. *pag.* 291. *c.*
 Ex Chronico brevi Autissiodorensi. *pag.* 292.
 Ex Chronico Senon. S. Columbæ. *pag.* 292. *e.*
 Ex Chronico Lamberti Parvi, Leodiensis S. Jacobi Monasterii Monachi. *pag.* 293. *d.*
 Ex Chronico Stroziano Ms. *pag.* 294. *c.*
 Ex Lamberti Ardensis historia Comitum Ardensium et Guisnensium. *pag.* 295. *b.*
 Ex Chronologia Roberti, Monachi S. Mariani Autissiodor. *pag.* 308.
 Ex Rogeri de Hoveden Annalium parte priori. *pag.* 309. *b.*
 Extrait de l'Histoire d'aucuns des Ducs de Normandie. *pag.* 316. *b.*
 Ex Gervasii Tilberiensis otis Imperialibus. *pag.* 317. *c.*
 Ex Chronico Mosomensi. *pag.* 318. *d.*
 Ex Historia Regum Francorum. *pag.* 319. *b.*
 Extrait de la Chronique, ou Histoire manuscrite de Normandie. *pag.* 320.
 Ex Chronico S. Petri Catalaun. *pag.* 344.
 Ex Chronico Elnonensi S. Amandi. *pag.* 344. *d.*
 Ex Chronico S. Benigni Divion, ad Cyclos Paschales. *pag.* 345. *c.*
 Ex Genealogia Comitum Bononiensium. *pag.* 346.
 Ex Chronico Turonensi, Auctore Turon. Ecclesiæ S. Martini Canonico. *pag.* 346. *d.*
 Ex brevi Chronico S. Florentii Salmuriensis. *pag.* 349. *b.*
 Ex Chronico Alberici, Trium-Fontium Monachi. *pag.* 349. *e.*
 Ex Chronico Fiscanensi. *pag.* 363. *c.*
 Appendix ex Ms. Codice Cellæ S. Gabrielis. *pag.* 363. *d.*
 Ex Chronica fratris Andrææ, Monachi Aquicinctini, de Regibus Francorum. *pag.* 364. *c.*
 Ex Chronico Lyrensi. *pag.* 366. *d.*
 Ex Chronico Cœnobii S. Medardi Suession. *pag.* 367. *b.*
 Ex Chron. Senoniensi in Vosago. *pag.* 367. *d.*
 Ex Genealogia B. Arnulphi Metensis Episcopi. *pag.* 369. *d.*
 Extrait d'une Chronique de France. *pag.* 371.
 Ex Chronico Kemperlegiensi. *pag.* 371. *d.*
 Ex Fragmentis Chron. Comitum Pictaviæ, Ducum Aquit. Auctore, ut videtur, Monacho S. Maxentii. *p.* 372. *d.*
 Genealogiæ ex Chronicis Hainoniensibus. *pag.* 374.
 Ex Gestis Abbatum S. Germani Autissiod. *pag.* 377. *a.*
 Ex Chronico brevi Ecclesiæ S. Dionysii, ad Cyclos Paschales. *pag.* 377. *d.*
 Ex Chronico S. Stephani Cadom. *pag.* 379.
 Ex Chronico Sithiensi, seu ex Joannis Iperii Chronico S. Bertini. *pag.* 380. *b.*
 Ex Chronico Vezeliacensi. *pag.* 384. *d.*
 Ex veteri Chronico Regum Francorum, à Pipino Brevi ad Philippum Valesium. *pag.* 385. *b.*
 Extrait d'un abrégé de l'histoire des Rois de France. *pag.* 386.
 Ex Chronico Rothomagensi. *pag.* 386. *d.*
 Appendix ex Charta pro Monasterio Pratellensi. *pag.* 387. *b.*
 Ex Chronico Dolensis Cœnobii. *pag.* 387. *d.*
 Ex Genealogia Comitum Flandrensium. *pag.* 388. *c.*
 Appendix ex quibusdam Chartis. *pag.* 392. *b.*
 Ex Chronica Regum Francorum. *pag.* 393.
 Ex Historia Abbatæ Condomensis. *pag.* 394. *b.*
 Suite des Chroniques de S. Denis. *pag.* 398. *b.*
 Extrait d'une Chronique des Rois de France. *pag.* 410.
 Suite du Miroir historial. *pag.* 410. *e.*
 Ex origine Regum Franciæ. *pag.* 412. *b.*
 Ex Chronico Britannico. *pag.* 412. *d.*
 Ex Chronico S. Vitoni Virdunensis. *pag.* 413. *c.*
 Appendix ex continuatione historiæ Episcoporum Virdun. *pag.* 413. *d.*
 Ex Chronico Lobiensi. *pag.* 415.
 Ex diversis Chronicis, Hist. Gest. et instrumentis. *pag.* 416. *c.*
 Versus, Rhythmi et Epitaphia. *pag.* 435. *b.*
 De laude urbis Metarum. *pag.* 435. *b.*
 De primis Comitibus Lovaniensibus. *pag.* 437. *c.*
 Adelmanni Scholastici Rhythmi alphabetici, de viris illustribus sui temporis. *pag.* 438.
 Ex Fulcoio, Subdiacono Meldensi. *pag.* 439. *d.*
 Anonymi querela in gratiam Nothorum. *pag.* 444. *d.*
 Ex Guillelmi Apuli poemate de Normannis. *pag.* 447. *b.*
 Ex vita Mathildis Ducatricis. *pag.* 452. *d.*
 Ex vita Arnaldi Episc. Magalon. *pag.* 454. *b.*
 Ex Miraculis S. Sebastiani, etc. *pag.* 455.
 Ex vita et miraculis S. Gregorii Episc. Nicopol. ab Auctore Anonymo penè cœvo scriptis. *pag.* 457. *a.*
 Ex vita B. Richardi, Abbatis S. Vitoni Virdun. auctore Monacho ejusdem loci, ferè æquali. *pag.* 458.
 Ex vita S. Anatolii Episc. *pag.* 460. *b.*
 Ex vita S. Popponis, Abbatis Stabulensis. *pag.* 461.

- Ex libro Miraculorum S. Gudilæ Virginis. *pag.* 463. *a.*
 Ex historia Dedicacionis Ecclesiæ S. Remigii apud Remos, Auctore Anselmo ejusdem loci Monacho et æquali. *pag.* 463. *d.*
 De Detectione corporum SS. Dionysii, Rustici et Eleutherii. *pag.* 467. *c.*
 Ex Translatione B. Gerardi, Episcopi Tullensis. *pag.* 474. *b.*
 Ex Translatione et Miraculis S. Judoci. *pag.* 475.
 Ex Miraculis S. Vulframni Episc. Senon. *pag.* 476.
 Ex vita Ms. S. Theobaldi Confessoris. *pag.* 477. *e.*
 Ex ejusdem S. Theobaldi vita, Auctore Petro Abbate Vangadicæ, æquali. *pag.* 478. *c.*
 Ex Miraculis S. Agili, Abbatis Resbacensis, scriptis ab Auctoribus contemporaneis. *pag.* 479.
 Ex Libro II Miraculorum Adalhardi, Abbatis Corbeiensis, Auctore Anonymo seculi XII. *pag.* 480. *b.*
 Ex vita S. Lietberti, Episc. Camerac. Auctore Radulpho, coævo S. Sepulchri Monacho. *pag.* 481.
 Ex Historia Translat. Reliquiarum S. Mamantis vel Mammetis Martyris, ab Anonymo quodam Sacerdote Lingonensi. *pag.* 482. *c.*
 Ex Miraculis S. Benedicti Abbatis, à Rodulfo Tortario Floriac. Monacho descriptis sub finem seculi XI. *pag.* 483. *b.*
 Epistola Leonis Papæ Noni, ad Francos, de festo S. Remigii celebrando. *pag.* 491.
 Epistola Stephani IX Papæ, ad Gervasium Remensem Archiepiscopum. *pag.* 491. *e.*
 Epistolæ Nicolai II Papæ. *pag.* 492. *c.*
 Epistola Fulberti, Carnotensis Episcopi, ad Hildegarium. *pag.* 495. *c.*
 Epistola Deoduini, Episcopi Leodicensis, ad Henricum Regem Franc. adversus errores Berengarii. *p.* 497. *c.*
 Gervasii Remorum Archiepiscopi Epistolæ. *pag.* 498. *c.*
 Epistola Gozechini Scholastici, ad Valcherum Scholasticum. *pag.* 500.
 Ex Concilio Lemovicensi II. *pag.* 503. *b.*
 Conventus Episcoporum ad Dedicacionem Vindocinensis Monasterii S. Trinitatis. *pag.* 506.
 Monitum in Constitutiones Pacis et Treugæ Domini. *pag.* 507. *b.*
 Concilium Tulugiense. *pag.* 510.
 Ex Constitutionibus Pacis et Treugæ, editis in vico Ausonensi. *pag.* 512.
 Excerpta Concilii apud S. Ægidium habiti. *pag.* 513. *b.*
 Ex Synodo Helenensi, sub oliba Episcopo Ausonensi, in loco Tulugiensi habita. *pag.* 514.
 Ex Concilio Narbonensi IX. *pag.* 514. *e.*
 Parænesis Episcoporum Galliæ ad Treugam Dei. *pag.* 516. *b.*
 Concilium Senonense, ab omnibus provinciæ Senonensis Episcopis. *pag.* 517. *c.*
 Monitum in Concilium Remense. *pag.* 518.
 Concilium Remense, celebratum à B. Leone IX Summo Pontifice. *pag.* 522. *b.*
 Monitum Historicum in Concilium Turon. in provincia Lugdun. *pag.* 524.
 Ex Concilio Turonensi, an. MLV, *pag.* 526. *d.*
 Observationes præviæ in sequentia Concilia, de multiplici Berengarii damnatione, etc. *pag.* 527.
 Conventus Brionensis, in quo Berengarius convictus. *pag.* 532.
 Concilium Parisiense, in quo damnatus Berengarius. *pag.* 532. *d.*
 Conventio inter Willel. Ducem Aquit. Comitemque Pictav. et Hugonem Dominum de Liziniaco. *p.* 534.
 Monitum in Conradum, Mathildem et eorum liberos. *pag.* 539.
 Conradi Regis Burgundiæ donationes piæ. *pag.* 540. *b.*
 Monitum in sequentia Diplomata. *pag.* 541. *c.*
 Rodulfi III, Regis Burgundiæ Transjurenensis, seu Provinciæ, Diplomata. *pag.* 542.
 Chartæ Ermengardis Reginae, uxoris Rodulphi Regis Burgundiæ. *pag.* 555.
 Diplomata Conradi II Imperatoris, cognomento Salici. *pag.* 557.
 Monitum in Diplomata Henrici I, Francorum Regis. *pag.* 559. *c.*
 Diplomata Henrici I, Francorum Regis. *pag.* 565. *b.*
 Chartæ Roberti I, Burgundiæ Ducis. *pag.* 607.
 Addenda ad vitam Chunradi Salici, Auctore Wippone. *pag.* 615. *c.*
 Ad Willelmi Calculi, Gemeticensis Monachi, historiam Normannorum, emendationes ex Mss. Victorino et Sangermanensi decerptæ. *pag.* 620. *c.*
 Addenda ad Tomum VIII. *pag.* 627. *a.*
 Emendationes ad Tomum X. *pag.* 628. *a.*
 Emendationes et additamenta ad hunc Tomum XI. *pag.* 628. *d.*
 Addenda Fragmento, cui titulus est, *ex Gestis Pontificum Cenomanensium.* *pag.* 631. *b.*
 Notitia inite pacis inter Gaufridum, Comitem Andegavensem, et Gervasium, Episc. Cenoman. *p.* 635. *b.*
 Addenda ad historiam Andaginensis Monasterii S. Huberti. *pag.* 635. *e.*
 Ad historiam Mon. Croyland, per Ingulphum Abb. *pag.* 636. *b.*
 Additamenta Siegberti, Gemblacensis Monachi, Chronico, et accessionibus Roberti de Monte ad eundem. *pag.* 636. *e.*
 Addenda Chronico Besuensi. *pag.* 638. *e.*
 Addenda ad Chronicum Saxonicum. *pag.* 640. *a.*
 Additamenta ad Chronicum Malleacense. *pag.* 644. *c.*
 Annotationes in Fragmenta Gestorum Consulium Andegavensium. *pag.* 645.
 Additamenta ad Tomum X. *pag.* 645. *c.*
 Emendationes ad Tomum XI. *pag.* 646. *e.*
 Addenda Excerpto ex Gestis Abbatum S. Germani Autissiodor. *pag.* 647. *e.*
 Monitum in sequens Diploma. *pag.* 649.
 Diploma Henrici I, Francorum Regis, quo Majori-Monasterio factam altaris Dalmariacensis donationem confirmat. *pag.* 650.
 Aliud ejusdem Regis Diploma, pro Canonicis S. Genovefæ. *pag.* 651.
 Epistola Leonis Papæ IX, ad Principes Britannia. *pag.* 651. *e.*
 Epistola Nicolai Papæ II, ad Episcopos Galliæ, etc. *pag.* 652.
 Ejusdem, ad Reginam Galliæ. *pag.* 653.
 Ejusdem, ad B... Comitem Rutensem. *pag.* 654. *b.*
 Diploma Henrici III, Imperatoris, pro Monasterio de Lebraha, in pago Alsatiensi. *pag.* 654. *e.*
 Diploma S. Eduardi, Reg. Angl. pro Monast. S. Dionysii in Francia. *pag.* 655.
 Hugonis Capeti Regis promissio facta in die Coronationis suæ. *pag.* 658. *a.*
 Ejusdem Regis Sacramentum prout Abbatis S. Martini Turon. *pag.* 658. *b.*



RERUM
GALLICARUM ET FRANCICARUM
SCRIPTORES

EX VITA CHUNRADI

SALICI IMPERATORIS,

Auctore Wippone (a) ipsius et filii Henrici Capellano.

Inter Rerum German. veteres Scriptores VI Joh. Pistorii pag. 423.

A **A** NNO ab Incarn. Dom. MXXIV Imperator Henricus II... III Idus Julii hanc vitam excessit.... Imperatrix Chunigunda consilio fratrum suorum Theoderici Metensis Episcopi et Hetzelonis Ducis Bavariae, pro viribus, Reipublicae succurrebat... Res petit, ut dicam summorum nomina quaedam seu Pontificum sive secularium Principum, qui tunc in Regnis vigeant, quorum consiliis consuevit Francia Reges eligere.... Treverensem Archiepiscopatum gubernavit Poppo, frater Ernesti Ducis, vir pius et humilis... An. 1024.

(a) Patris gesta filio Henrico III representat ibi Wippo. Fuit autem Conrado à Sacris, et eâ ratione gestorum testis oculatus ac certae fidei Scriptor. In dedicatoria enim Epistola ad Henricum Regem ait: *Quòd si hinc plus vel minus, vel aliter quam se integritas rerum habet, scribo vel dixerò [Wippo Dei gratia Presbyter], non erit culpa scribentis, sed narrantis; quoniam cum plurimum infirmavi, non potui in Capella senioris mei Conradi frequenter adesse. De his autem quae ipse vidi et ab aliis accepi, stilo veritatis innixus propalabo.* Ex hoc igitur libello in Historiam lumen venit, et maxime ad rerum Germanicarum notitiam. Ut enim alia non essent, ejus beneficio, diu varicque olim

disceptata asseritur vera origo Giselaë Conradi uxoris; quam alii quondam Rudolphi Burg. Regis postremi sororem, Conradi filiam; rursus alii S. Henrici ex sorore Gerberga neptim crediderunt; alii ad Lucemburgios vel Mosellanos Principes, vel ad Reges Franciae; alii aliò retulerunt, summam opinionum varietate et Historicorum dimicatione. At ex Wippone nunc sine dubitatione constat, ab Hermanno Suevorum Duce fuisse ex Gerberga Rodulphi Burg. sorore susceptam. Idem Auctor gentem mariti Conradi Salici simul explicat; et ejus patrem, Henricum vel Henzilonem; matrem, Adelheydam Francigenis, Alsatiae Ducissam; avum, Othonem recenset Francorum Ducem, etc.

- An. 1024. Metensem Episcopatum Theodoricus nobilis et in virtute strenuus pos- A
 sedit : Argentinæ civitati Werinharius Episcopus præfuit generosus, in
 Pag. 424. divinis et secularibus officiis studiosus, etc... Duces autem supradictis viris
 contemporanei hi fuerant... Lutaringorum Dux Fridericus, Ribuariorum
 Dux Gozelo, Cuno Wormatiensis Dux Francorum, etc... Burgundia non-
 dum Romano Imperio, ita ut nunc, acclinis fuerat. Quòd autem subjecta est modò,
 trium Regum gloriæ adscribitur. Secundus Henricus Imperator primùm eam
 * tentavit
 subjicere intendit *, et bene in hoc studio perseveravit. Deinde Conradus
 Imperator animoso impetu Francos hostiliter ex ea ejecit, belloque eam sub-
 jugavit : ad extremum Rex Henricus III, pius, pacificus, lineâ justitiæ,
 bello et pace eandem Burgundiam temperavit cum magnificentia.
- Cuncti Primates cis et circa Rhenum castra locabant : qui dum Galliam à
 Germania dirimat, Franci Orientales, etc... convenere. De Gallia verò B
 Franci qui super Rhenum habitant, Ribuarii, Lutharingi [pro electione]
 coadunati sunt... Duo erant Chunones, quorum unus, quòd majoris ætatis
 Pag. 425. esset, major Chuno vocabatur ; alter autem, junior Chuno dicebatur ; ambo
 in Francia Teutonica nobilissimi ex duobus fratribus nati, quorum alter
 Hetzel, et alter Chuno dictus est : ipsos verò ab Ottone Duce Francorum na-
 tos accepimus, cum duobus aliis Brunone et Wilhelmo ; ex quibus Bruno
 Apostolicæ sedis Romanæ Ecclesiæ Papa effectus, mutato nomine Grego-
 rius appellatus est : Wilhelmus factus Argentinensis Ecclesiæ Episcopus,
 miro modo eam sublimavit. Prædicti duo Chunones, cùm essent, ut dictum
 est, ex parte genitorum nobilissimi ; haud secus ex materno genere clare-
 rant. Junioris Chunonis mater Machilda de filia Conradi Regis Burgun-
 diæ * nata fuit. Majoris Chunonis mater Adelberta, vel Adelbera vel Adelhey- C
 * Al. Lon-
 gobardiæ
 *gloriosissi-
 ma.
 da, ex nobilissima * gente Lotharingorum oriunda fuit. Quæ Adelhayta soror
 erat Comitum Gerhardi et Adelberti... quorum parentes, ut fertur, de an-
 tiquo genere Trojanorum Regum venerant, qui sub B. Remigio Conf. jugo
 fidei colla supponebant... Omnes majorem Chunonem desiderabant, in illo
 Pag. 426. persistebant... Quanquam Archiepiscopus Coloniensis et Dux Fridericus
 cum aliis quibusdam Lutheringis causâ junioris Chunonis, ut fama fuit, im-
 pacati discederent ; qui citò reversi ad gratiam Regis.
- Pag. 428. Regis conjunx Gisela prudentiâ et consilio viguit ; cui pater erat Heri-
 mannus Dux Alemanniæ. Mater ejus Kerbirga, filia Conradi Regis de Burgundia
 fuit, cujus parentes de Caroli Magni stirpe processerant...

(a) De Carolo Magno procedit Gisela prudens.

D

- Pag. 430. Rex Chonradus quanquam (b) litteras ignoraret, etc... Basilea civitas
 Pag. 431. sita est in quodam triviali confinio, id est Burgundiæ, Alemanniæ et Franciæ :
 An. 1025. ipsa verò civitas ad Burgundiam pertinet. Hanc civitatem invenit Rex va-
 cuatam Episcopo, cujus provisor Adelbero ante tres menses quàm Rex ve-
 niret, migravit à seculo. Ibi Simoniaca hæresis subito apparuit, et citò eva-
 nuit. Nam dum Rex et Regina à quodam Clerico nobili viro, nomine Udal-
 rico, qui ibi tunc Episcopus effectus est, immensam pecuniam pro Episco-
 patu susciperent, postea Rex in pœnitentia motus, voto se obligavit pro
 aliquo Episcopatu vel Abbatia nullam pecuniam ampliùs accipere, in quo
 voto penè bene permansit ; sed filius ejus tertius Henricus, qui postea Rex
 et Augustus effectus est, optimè et sine omni scrupulo patrium votum ex- E
 piavit, quia in omni vita sua pro omnibus dignitatibus Ecclesiasticis unius
 oboli pretium non dicitur adhuc accepisse. Rex verò Chuonradus colloquio

(a) Wipponis in Panegyrico ad Henricum III:
Gisela de Caroli procedens sanguine Magni.

(b) Panegyri. ex eodem patet, quanta fuerit ig-
 norantia Germanorum tunc temporis : ibi enim
 postulat Wippo ab Imperatore ut legem promulgare
 velit, quâ pueri divites humanioribus litteris insti-
 tuantur :

*Tunc fac editum per terram Teutonicorum,
 Quilibet ut dives sibi natos instruat omnes
 Litterulis, legemque suam persuadeat illis ;*

*Ut cùm Principibus placitandi venerit usus,
 Quisque suis libris exemplum proferat illis...
 Hoc servant Itali post prima crepundia cuncti ;
 Et sudare scholis mandatur tota juvenus :
 Solis Teutonicis vacuum vel turpe videtur,
 Ut doceant aliquem, nisi Clericus accipiatur.
 Sed, Rex docte, jube cunctos per regna doceri.*

De Henrico III suprâ jam ibidem cecinerat idem
 Wippo :

Si volunus studium, tu, Rex, decus es studiorum.

A regali habito Basileæ, et terminis Burgundiæ ultra voluntatem Rudolphi ejusdem Burgundiæ Regis diligenter præoccupatis, per Rhenum usque Saxoniam pervenit. Quare autem Regis Rudolphi meminerim breviter dicam. Iste Rudolphus Rex Burgundiæ dum in senectute sua regnum molliter tractaret, maximam invidiam apud Principes regni sui comparans, secundum Heinricum Imperatorem, filium sororis suæ in regnum invitavit, eumque post vitam suam Regem Burgundiæ designavit, et Principes regni jurare sibi fecit: ad quam rem commendandam Imperator Henricus infinitam pecuniam sæpè et sæpissimè consumpsit; sed defuncto Imperatore Henrico, Rudolphus Rex promissa sua irrita fieri voluit. Chonradus autem Rex magis augere quàm minuere regnum intentus, antecessoris sui labores metere volens, Basileam sibi subjugavit; ut animadverteret an Rex Rudolphus promissa attenderet: quos postea Gisela Regina filia sororis ipsius Regis Rudolphi bene pacificavit.... Fridericus Dux Lotharingorum eodem tempore cum aliis contra Regem Chonradum [insurrexit] incassum.

An. 1025.

Inchoante anno nativitatis Christi MXXVII, Rex Chuonradus in Ipo regia civitate Natalem Domini celebravit: illuc Rudolphi Regis Burgundiæ Legati venerant, promittentes illum Romam venturum ad electionem et consecrationem Imperatoriam Regis Chuonradi; quod Rex gratanter accepit, remissis Legatis cum muneribus.... Rex Chuonradus Romam ingressus eodem anno ut suprà, id est à nativitate Salvatoris MXXVII, Indict. X, à Papa Johanne.... in die sancto Paschæ, qui eo anno VII Cal. Apriles terminabatur, imperialem benedictionem suscepit.... Regina Gisela Imperatricis consecrationem et nomen ibidem accepit. His ita peractis, in duorum Regum præsentia Rudolphi Regis Burgundiæ et Cnutonis Regis Anglorum, divino officio finito, Imperator duorum Regum medius ad cubiculum suum honorificè ductus est.... Imperator in Apuliam processit.... et Nortmannis qui de patria sua, nescio qua necessitate compulsi, in Apuliam confluerant, ibi habitare licentiam dedit, et ad defendendos terminos regni adversus Græcorum versutias, eos Principibus suis coadunavit.

Pag. 433.

An. 1027.

Interea Fridericus Dux Lotharingorum, vitricus Chunonis Ducis Wormatiensis, Imperatori inimicando morte propria præventus est. Ernestus Dux Alemanniæ, privignus Imperatoris Chuonradi.... consilio quorundam militum suorum Alsatiam provinciam vastavit, et castella Hugonis Comititis, qui erat consanguineus Imperatoris, desolavit: deinde magno exercitu juvenum collecto, Burgundiam invasit, et ultra castrum Solodurum quamdam insulam aggere et vallo firmare cœpit; sed Rudolphus Rex Burgundionum veritus hostem Imperatoris recipere, ab incepto illum prohibuit. Inde reversus supra Turicum * quoddam castrum munivit, et Augiensem Ecclesiam, nec non Abbatiam S. Galli nimium distrahendo, non mediocre damnum patriæ intulit.

Pag. 434.

* Zurich.

Imperator perveniens usque ad Basileam, Rudolphum Regem Burgundiæ alloquitur, qui illic sibi occurrebat extra urbem juxta vicum, qui Mittenha dicitur; et habito familiari colloquio, Imperator Regem secum duxit in urbem. Confirmatâ inter eos pace, Gisela Imperatrice hæc omnia meditante, regifoque Burgundiæ Imperatori tradito, eodem pacto quemadmodum prius antecessori suo Henrico Imperatori datum fuerat; Rex iterum donis ampliatus cum suis reversus est in Burgundiam; Imperator verò descendens per Rhenum, in Franciam venit.

Pag. 435.

Eodem tempore Werinharius Argentinae civitatis Episcopus ab Imperatore Legatus Constantinopolim mittitur: qui dum causâ orationis Hierosolymam pergere se fingeret.... mirabiliter prohibitus est. Nam dum magnum comitatum hominum, majorem quoque mutorum animalium, equorum, boum, ovium, porcorum, multasque delicias seculares ultra modum secum educeret, perveniens in Ungariam, à Rege Stephano contradicta sibi est via; quod eo tempore nulli oratorum accidit.... Pergens Italiam.... Constantinopolim pervenit.... Desiderare cœpit ut Imperatoris auxilio Hierosolymam adiret; quo desiderio, semper aliqua re intercedente, nunquam potiri valuit. Sequenti verò tempore obiit et sepultus est in eadem urbe; et Episcopatum ejus Wilhelmus Argentinensis Canonicus suscepit.

Pag. 436.

Pag. 437. Ernestus [Dux Alemanniæ] Ducatûs dignitate privatus... assumpto We- A
Au. 1030. helone milite suo cum aliis paucis, perrexit in Franciam Latinam ad Odo-
 nem Comitem propinquum suum. Nam mater Odonis et mater Giselæ Im-
 peratricis fuerant sorores. A quo dum consilium et auxilium peteret, sive nollet
 sive non auderet, nihil solatii contra Imperatorem sibi dedit.

Pag. 438. Anno Domini MXXXII, Rudolphus Rex Burgundiæ, avunculus Giselæ
 Imperatricis, obiit in pace; cujus regnum Comes Odo Francigena, filius
 sororis suæ, invasit, et quædam castra munitissima sive civitates, seu dolo
 seu bello ceperat: nec se Regem ausus est facere, nec tamen regnum vo-
 luit dimittere. Referebat quidam illum dixisse sæpè, quòd numquam Rex
 fieri, sed tamen semper magister esse Regis vellet. Eo modo magnam partem
 Burgundiæ distraxit, licèt regnum Burgundiæ Cunrado Imperatori et filio
 ejus Henrico Regi à Rudolpho Rege, postquam ipse superstes non esset, B
 per jusjurandum dudùm confirmatum esset. Sed dum Odo Comes hæc in Bur-
 gundia faceret, Cunradus Imperator in Sclavonia cum armis fuerat.

Anno Domini MXXXIII, Imperator Cunradus cum filio suo Henrico
 Natalem Domini in Argentina civitate celebravit: inde collecto exercitu per
 Solodorum (a) Burgundiam intravit; et veniens ad Paterniacum Monaste-
 rium in Purificatione S. Mariæ, à majoribus et minoribus regni ad regen-
 dam Burgundiam electus est; et in ipsa die pro Rege coronatus est. Deinde
 quædam castella quæ Odo invaserat, obsedit; sed propter nimiam asperi-
 tatem hyemis quæ tunc fuerat, valdè impediabatur. De qua nimietate frigo-
 ris quidam de nostris centenos versus fecit, quos Imperatori præsentavit;
 in quibus tam mirandæ res dicuntur, quòd equi in castris circa castellum
 Murat, si pedes infixissent terræ, per teporem diei aliquid moliti, per C
 noctem ita gelati constringerentur, ut nequaquam nisi securibus et sudibus
 de terra in circuitu gelatâ evelli potuissent. Quidam verò qui non habuit ad-
 jutorium, equum proprium ita hærentem interfecit, et corium de cruribus
 sursùm abstulit; reliquum terræ gelatæ infixum dimisit. Homines quoque
 multùm confundebantur hoc algore: erat enim una facies juvenum et se-
 num: omnes erant die et nocte cani et barbati propter horridum rigorem
 glaciei, licèt plures juvenes et imberbes fuissent ibi: et tamen

Vix hæc causa fuit, quòd Cesar bella reliquit.

* *f.* Turi- Imperator reversus, ad Turcicum * castrum pervenit: ibi plures Burgundio-
 gum. num, Regina Burgundiæ jam vidua, et Comes Hupertus et alii plures, D
 qui propter insidias Odonis in Burgundia ad Imperatorem venire nequive-
 runt, per Italiam pergentes, occurrebant sibi; et effecti sui, fide promissa
 per sacramentum sibi et filio suo Henrico Regi, mirificè donati recesserunt.

Pag. 439. Ejusdem anni æstate Imperator cum exercitu suo super Odonem Comitem
 in Gallias Francorum venit dicens: Si Odo in Burgundia res alienas injustè
 quæreret, de suo proprio, juvante Deo, aliquid perdere deberet. Tunc in
 regno Henrici Regis Francorum, in prædiis tamen et beneficiis Odonis,
 tantas devastationes et incendia fecit Imperator, ut ipse Odo necessitate
 compulsus humiliter veniens, quæreret veniam, promittens Burgundiam
 dimittere, et secundùm jussionem illius sibi satisfacere. Sic Imperator cum
 suo honore et Odonis damno reversus est.

Anno Domini MXXXIV... æstate dum Odo præfatus promissa non at- E
 tenderet, sed adhuc quamdam partem Burgundiæ, quam injustè invaserat;
 obtineret; Imperator Cunradus... Burgundiam acutè adiit: Teutones ex
 una parte, ex altera Archiepiscopus Mediolanensis et cæteri Italici, ductu
 Hupertii Comitis de Burgundia, usque Rhodanum fluvium convenerunt.
 Augustus veniens ad Genevensis civitatem, Geroldum Principem regio-
 nis illius et Archiepiscopum Lugdunensem atque alios quàm plures subegit;

(a) Wippo in Panegyrico ad Henricum III:

Irradias patriam, si tu modo viseris illam.

Suspicionem ingressit iste versus, Wipponem fuisse è
 Burgundionum gente: agit enim ille de Burgun-
 dia, quæ præsentiam Imperatoris postulabat. Nisi

forsan dicas Burgundiam Henrico fuisse patriam,
 eo quòd Rodulphi Burgundionum Regis fuerit
 nepos; Giseleidam enim habuit matrem, quæ Ro-
 dulphi fuit neptis. Ideò autem de Burgundia solli-
 citus et anxius videtur Wippo, quòd inde ortum
 duxerit. *Jac. Basnagius.*

A et reversus castrum Murat cum fortissimis militibus Odonis munitum obsidens, vi cepit; et quos intus invenerat, captivos duxit. Cæteri fautores Odonis hoc audientes, solo timore Cæsaris fugerunt: quos persecutus Cæsar omninò exterminavit de regno; et acceptis de Principibus Burgundiæ multis obsidibus, rediit per Alsatiam ad Imperatricem. Nam dum ille in Burgundiam pergeret, Imperatrix secuta est eum usque Basileam; inde reversa ad Argentinam civitatem, expectavit reditum Imperatoris. Eodem tempore filia Imperatoris Cunradi et Giselaë Imperatricis Mathilda, nimie formositatis puella, Heinrico Regi Francorum desponsata obiit Wormatiæ, ibique sepulta est. (a)

Anno Domini MXXXVI, Henricus (b) Rex filius Imperatoris, Cnutonis Regis Anglorum filiam, nomine Chunelindem (c) pro Regina consecratam, B regalibus nuptiis in conjugium duxit. Pag. 440.

Anno Domini MXXXVII, Comes Odo de Francia in regno Imperatoris quædam loca invadens, à Gozelone Duce Lotharingorum et filio suo Godefrido et Gerharo Comite atque à militia Episcopi Metensis, pugna commissâ cum illo, fugiendo interfectus est; et vexillum ejus Cæsari in Italiam allatum, hostem interemptum testabatur. Pag. 441.

Anno Dominicæ Incarn. MXXXVIII, Imperator autumnò Burgundiam adiit; et convocatis cunctis Principibus regni, generale colloquium habuit cum eis; et diu desuetam atque penè deletam legem tunc primùm Burgundiam prælibare fecerat. Transactis tribus diebus generalis colloquii, quarta die, Primatibus regni cum universo populo laudantibus atque rogantibus, Imperator filio suo Heinrico Regi regnum Burgundiæ tradidit, C eique fidelitatem denuò jurare fecit: quem Episcopi cum cæteris Principibus in Ecclesiam S. Stephani, quæ pro capella Regis Soloduri habetur, deducentes, etc. Pag. 442.

Anno Dominicæ Incarn. MXXXIX, Imperator (d) Cunradus ex hac vita migravit, II Nonas Junii, feria II, Indictione VII. Pag. 443.

(a) Deinde Wippo duellum seu singulare certamen inter Christianum et Paganum describit, quod permisit Imperator, licet non satis cautè ageret.

(b) Aquisgrani coronatus fuerat Henricus anno Domini MXXXVIII, Indict. XI, ætate XI annorum, ut refert Wippo pag. 436.

(c) Chunelinda Regina XV Cal. Augusti quasi in limine vitæ occubuit, ait idem pag. 442.

(d) Hic ibidem dicitur magnificè cum filio et Imperatrice coronatus processisse ad mensam in Pentecoste.

D

EX ENCOMIO EMMÆ ANGLORUM REGINÆ

RICHARDI I DUCIS NORMANNORUM FILLÆ;

Incerto (a) Auctore, sed coætaneo.

Inter Chesnianos Historiæ Normannorum Scriptores, pag. 172.

EX LIBRO SECUNDO.

E REGALIS sponsa perquiritur [Cnutoni Regi Anglorum]: inventa verò est hæc in confinitate Galliæ, et præcipuè in Normandensi regione, stirpe et opibus ditissima: sed tamen pulchritudinis et prudentiæ delectamine omnium ejus temporum mulierum præstantissima, ut potè Regina famosa. Propter hujusmodi insignia multùm appetebatur à Rege; et pro hoc præcipuè quòd erat oriunda ex victrici gente, quæ sibi partem Galliæ vindicaverat, invitis Francigenis et eorum Principe... Abnegat illa se

(a) Auctor Scripti hujus, quod rectius Historiam Canuti Magni et Haraldæ Regum, quàm Encomium Reginæ Emmæ dixeris, Monachus fuit S. Bertini et coætaneus, ut cuilibet patebit legenti. Cùm ultra annum 1042 non perduxerit narrationem suam, sequitur hanc paulò post id temporis scriptam esse. Certè enim constat ex-

ratam fuisse ante annum 1052, ultimum Reginæ Emmæ, quam alloquitur Scriptor, nuncupatoriâque salutem epistolâ. Cæterùm Operis stilius, maxime si ætatem spectes, sat elegans est, floresque et poësim interdum redolet. Classem Sueini Regis in Angliam properantis sic lib. 1, pag. 166 depingit: *Turritas ascendunt puppes, æratis rostris duces*

unquam Cnutonis sponsam fieri, nisi illi jusjurando affirmaret, quòd nunquam alterius conjugis filium post se regnare faceret, nisi ejus, si fortè illi Deus ex eo filium dedisset. Dicebatur enim ab alia quadam Rex filios habuisse. Placuit Regi verbum... Et sic domina Emma mulierum nobilissima fit conjux Regis fortissimi Cnutonis. Lætatur Gallia; lætatur etiam Anglorum patria, dum tantum decus transvehitur per æquora. Lætatur, inquam, Gallia tantam tanto Regi dignam se enixam: Anglorum verò lætatur patria talem se recepisse in oppida... Non multò post filium peperit nobilissima Regina... Alios liberales filios educandos direxerunt Normanniæ, istum hîc retinentes, sibi ut potè futurum heredem regni. Vocatur Hardecnuto.

An. 1017.

Pag. 137.

An. 1027.

* Chesn. im-
merenti.

Quæ Ecclesia adhuc ejus [Cnutonis] non lætatur bonis? Hujus animam quotidie benedicit Italia, bonis perfrui deposcit Gallia, et magis omnibus hanc in cœlo cum Christo gaudere orat Flandria. Has enim provincias transiens Romam petiit, et ut multis liquet, tanta hoc in itinere misericordiarum opera exhibuit... Ut credibilia fiant quæ assero, quid in una urbe S. Audomari fecerit, dicam pro exemplo, quod etiam oculis meis me vidisse recordor. Ingressus Monasteria et susceptus cum magna honorificentia, humiliter incedebat, et mira cum reverentia in terram defixus lumina, et ubertim fundens lacrymarum, ut ita dicam, flumina, tota intentione Sanctorum expetiit suffragia. At ubi ad hoc perventum est, ut oblationibus regiis sacra vellet cumulare altaria; ohe! quotiens primùm pavimento lacrymosa infixit oscula! Quotiens illud pectus venerabile propria puniebant verbera! Qualia dabat suspiria! Quotiens precabatur, ut sibi non indignaretur superna clementia! Tandem à suis ei imminente * sua porrigebatur oblatio non mediocris, nec quæ aliquo clauderetur in marsupio; sed ingens allata est paleali extento in gremio, quam ipse Rex suis manibus altari imposuit largitor hilaris monitu Apostolico. Altari autem cur dico? cùm vidisse me meminerim eum omnes angulos Monasteriorum circuisse, nullumque altare licèt exiguum præterisse, cui non munera daret et dulcia oscula infigeret? Deinde adsunt pauperes; munerantur etiam ipsi protinùs singulatim omnes. Hæc et alia his munificentiora à domino Cnutone gesta vidi ego vester vernula, S. Audomare, S. Bertine, cùm fierent vestris in Cœnobiis.

An. 1035,
aut 1036.

Pag. 174.

Tantus itaque Rex postquam Româ est reversus et in proprio aliquantisper demoratus, omnibus bene dispositis transiit ad Dominum... Mortuo Cnutone, domina Regina Emma sola remansit in regno, dolens de domini sui morte amarâ et sollicita pro filiorum absentia. Namque unus eorum, Hardecnuto scilicet quem pater Regem Danorum constituit, suo morabatur in regno; duo verò alii in Normanniæ finibus ad nutriendum traditi, cum propinquo suo degebant Roberto. Unde factum est ut quidam Anglorum pietatem Regis sui jam defuncti obliti, mallent regnum suum dedecorare quàm ornare; relinquentes nobiles filios insignis Reginæ Emmæ, et eligentes sibi in Regem quemdam Haraldum, qui esse filium falsa æstimatione asseritur cujusdam ejusdem Regis Cnutonis concubinæ. Plurimorum verò assertio eundem Haraldum perhibet fuisse subreptum parturienti ancillæ, impositum autem cameræ languentis concubinæ... Regina Emma tacitè exitum rei expectabat: at ille Reginæ insidias moliebatur... Dolo reperto, fecit Epistolam in persona Reginæ ad filios ejusdem qui in Nordmannia morabantur, componere: cujus etiam exemplar non piget nobis subnectere:

An. 1306.

« Emma tantum nomine Regina filiis Ædwardo et Alfrido materna impertit salutamina. Dum domini nostri Regis obitum separatim plangimus, filii charissimi, dumque diatim magis magisque regno hæreditatis vestræ privamini; miror quid captetis consilii, dum sciatis intermissionis vestræ

singulos videntibus discriminantes. Hinc enim erat cernere leones auro fusiles in puppibus; hinc autem volucres in summis malis venientes austros suis signantes versibus, aut dracones varios minantes incendia de naribus; illinc homines de solido auro argentove rutilos, vivis quodammodo non impares; atque illinc tauros erectis sursùm collis, protensisque cruribus, mugitus cursusque viventium simulantes. Videres quoque delphinos electro fusos, veteremque rememorantes fabulam de eodem

metallo centauros; ejusdem præterea cælaturæ multa insignia, etc. Simile quid de classe Canuti Regis eodem pergenti habet: Ardebat aurum in rostris, inquit, lib. 2, pag. 168, fulgebat quoque argentum in variis navium figuris... Quis leones auri fulgore terribiles; quis metallinos homines aureo fronte minaces; quis dracones obrizo ardentes; quis tauros radiantibus auro cornibus necem intentantes in puppibus aspiceret, etc. Deniq; idem Anonymus testatur p. 163, sibi quàm maximè cordi esse veritatem historiæ.

A » dilatione, inuasoris vestri imperii fieri quotidie soliditatem. Is enim in-
 » cessanter vicos et urbes circuit, et sibi amicos Principes muneribus, mi-
 » nis et precibus facit. Sed unum è vobis super se mallent regnare, quàm
 » istius qui non eis imperat, teneri ditione. Unde, rogo, unus vestrùm ad
 » me velociter et privatè veniat, ut salubre à me consilium accipiat, et
 » sciat quo pacto hoc negotium quod volo, fieri debeat. Per præsentem
 » quoque internuncium quid super his facturi estis remandate. Valetè, cor-
 » dis mei viscera. » Hac fraude jussu Haraldi Tyranni compositâ, regiis
 adolescentulis est directa per pellaces cursores, eisque ex parte matris ig-
 naræ oblata, et honorificè ab eis ut munus genitricis suscepta. Legunt do-
 los ejus nescii; et, prohi dolor! nimis falsitati creduli, inconsultè reman-
 dant genitrici, unum eorum ad eam esse venturum, constituuntque ei diem
 B et tempus et locum.

Pag. 175.

Statuto die Alfridus minor natu, laudante fratre, elegit sibi commilitones;
 et arripiens iter, Flandriæ venit in fines: quò paulùm cum Marchione Bal-
 duino moratus, et ab eo rogatus ut aliquam partem suæ militiæ secum du-
 ceret propter insidias hostium; sed tantùm Bononiensium paucos assumpsit,
 et ascensis puppibus mare transfretavit. At ubi littori venit contiguus, mox
 ab adversariis est agnitus: qui occurrentes volebant eum aggredi; sed statim
 ille agnoscens, jussit naves à littore illo repelli. Alia autem ascendens in
 statione, matrem parabat adire, æstimans se omnem insidiarum pestem eva-
 sisse. Verùm ubi jam erat proximus, illi Comes Godvinus est obvius factus,
 et eum in sua suscepit fide, ejusque fit mox miles cum sacramenti affirma-
 tione: et devians eum à (a) Londonia, induxit illum in villa Gildefordia
 C nuncupata; inibique milites ejus vicos et duodenas decenosque singula
 duxit per hospitia, paucis relictis cum juvene, qui ejus servitio deberent in-
 sistere: et largitus est eis abundanter cibaria et pocula; et ipse ad sua re-
 cessit hospitia, mane rediturus ut domino suo serviret cum debita honorifi-
 centia. Sed postquàm manducaverant et biberant, et lectos ut potè fessi
 libenter ascenderant; ecce complices Haraldi infandissimi Tyranni adsunt, et
 singula hospitia invadunt, arma innocentum virorum furtivi tollunt, et eos
 manicis ferreis et compedibus arctant, et ut crucientur in crastinum servant.
 Mane autem facto adducuntur insontes in medio, et non auditi damnantur
 scelerosè. Nam omnium exarmatis vinctisque post tergum manibus,
 atrocissimis traditi sunt carnificibus; quibus etiam jussum est ut nemini par-
 cerent, nisi quem sors decima offerret (b)... Captus est igitur regius ju-
 D venis clam in suo hospitio, eductusque in insula Heli dicta... est ab im-
 piis tentus, effossis etiam luminibus impiissimè est occisus.

Regina tanti sceleris novitate perculsa... pro re atque tempore quàm
 plurimos potest sibi fidos Optimates congregat... à quibus invito Dominæ
 (exteris petere nationes) probato consilio, comineatus classium eorum ap-
 paratur exilio. Itaque prosperis usi flatibus transfretant, et cuidam stationi
 haud longè à castello Bruggensi distanti sese applicant. Hoc castellum Flan-
 drensibus colonis incolitur; quod tum frequentiam negotiatorum, tum affluen-
 tiam omnium, quæ prima mortales ducunt, famosissimum habetur. Hic equi-
 dem à Marchione ejusdem provinciæ Balduino magni et invictissimi Principis
 filio, ejusque conjuge Athala, quæ interpretatur nobilissima, Francorum
 Regis Rodberti et Reginæ Constantiæ filia, honorificè uti se dignum erat
 E recipitur: à quibus etiam in prædicto oppido domus regali sumptui apta
 eidem Reginæ tribuitur: ceterum obsonium benignè offertur... In tanta
 igitur posita securitate legatos filio suo mittit Edvardo postulatum, ne versus
 se pigritaretur venire. Quibus ille obaudiens equum conscendit, et ad ma-
 trem usque pervenit. Sed ubi eis copia data est mutuò loquendi, filius se
 matris fortunas edocet miserari; sed nullo modo posse auxiliari, cùm An-
 glii Optimates nullum ei fecerint jusjurandum; quæ res indicabat à fratre
 auxilium expetendum.

Pag. 176.

An. 1038.

(a) Pag. 169. Londonia civitas metropolis, dicitur esse populosissima; et pag. 168. Sanduich est omnium Anglorum portuum famosissimus.

(b) Quosdam, addit Auctor, perinebant; quosdam verò suæ servituti mancipabant: alios cæca cupi-

dine capti vendebant; nonnullos autem arctatos vinculis majori irrisioni reservabant. Multos ipsi vidimus, quos divina miscratio ex illa derisione eripuit cœlitus, sine adminiculo hominis ruptis manicularum compedumque obicibus.

An. 1039.
Pag. 177.

His ita gestis Edvardus Normanniam revelitur... post cujus reditum nuncios Hardecnutoni Regina filio suo legat, qui tunc temporis regimen Danorum obtinebat, et ut ad se venire quantociùs maturet petit... Ad matrem proficiscitur... ad Brugensem se applicuit portum... rectâ se viâ cum delectis ad hospitium dirigit matris... Nec longò post filio cum matre morante, nuncii læta ferentes nuncia adventant; qui videlicet Haraldum mortuum nunciant: qui etiam referunt Anglicos ei Principes nolle adversari; sed multimodis jubilationibus sibi conlætari... Dum Reginæ filique ejus reditus apparatus, omne littus planctu gemituque confunditur: flebant à se discedere illam, quam toto exilii tempore ut civem videre suam... Cum filio suisque altum petit mare non absque magna lacrymarum utrimque fusa ubertate. Principes Anglici, antequam ab illis transfretaretur, obvii sunt facti... B

An. 1040.

Hardecnuto à cunctis incolis ejusdem terræ gloriosissimè recipitur... Omnibus suis in pacis tranquillitate compositis, fraterno correptus amore nuncios mittit ad Eduardum, rogans ut veniens secum obtineret regnum: qui fratris jussioni obediens, Anglicas partes advehitur; et mater amboque filii regni paratis commodis, nulla lite intercedente, utuntur.

An. 1042.

Hardecnuto à cunctis incolis ejusdem terræ gloriosissimè recipitur... Omnibus suis in pacis tranquillitate compositis, fraterno correptus amore nuncios mittit ad Eduardum, rogans ut veniens secum obtineret regnum: qui fratris jussioni obediens, Anglicas partes advehitur; et mater amboque filii regni paratis commodis, nulla lite intercedente, utuntur.

EX HEPIDANNI MONACHI S. GALLI

BREVIBUS (a) ANNALIBUS.

Apud Chesnium Tom. 3. Scriptorum Franc. pag. 479.

* Odo.

ANNO MXXXII. Rege Ruodolfo defuncto, Voto * filius sororis suæ regnum Burgundionum, tanquam hereditatem patrum suorum, valida manu affectavit, et aliqua municipia capta custodiis suis munivit, Imperatore per idem tempus Pulanis Sclavis bello insistente.

MXXXIII. Idem Imperator secum copiam militum ferè media hieme in Burgundiam adduxit, Castella Murtenam et Nwenburch obsedit: sed nimia vi algoris præpeditus, infecto negotio rediit. Deinde verò proxima æstate Votoni bellum intulit, urbes ejus rapinâ et incendio funditus evertit; ipsumque hac necessitate ad se supplicem venire coëgit, deinceps emendationem, quamvis fictè, promittentem.

* Constant.

* S. Galli.

MXXXIV. Warmannus Episcopus * et venerabilis Abba Thietpaldus D obierunt: quibus successerunt Eberhardus Episcopus et Abba Nortpertus *. Chuonradus Imperator iterum Burgundiam cum exercitu intravit, et omnia municipia cum civibus usque ad Rodanum fluvium suæ ditioni subegit, Genevamque pervenit. Ibi verò ab Heriberto Mediolanensi Archiepiscopo ceterisque Italiæ et Burgundiæ Principibus honorificè susceptus, in festivitate S. Petri ad Vincula coronatus producitur, et in regnum Burgundionum Rex eligitur.

MXXXVII. Bellum inter Gozelinum et Votonem committitur, in quo Voto victus interiit, ejusque exercitus hac illacque diffugit.

MXXXVIII. Uxor Heinrici Regis et frater ejus Herimannus Dux Alamannicus obierunt: cujus Ducatum cum regno Burgundionum idem Rex à patre suo eodem anno percepit, ipsis ejusdem regni Principibus cum juramento sibi fidem dantibus.

MXXXIX. Chuonradus Imperator diem clausit, et filius ejus Heinricus regni gubernacula suscepit.

MXLIII. Notabilis annus nimia imbrium superfluitate, et fructuum terræ paucitate... Ulmæ generale colloquium habuit [Rex Henricus] ac (b) Constantiam tempore Synodi venit; ubi cum Episcopis quàm plurimis

(a) Reliquias hic Lector habet Annalium Hepidanni, qui hos ad annum duntaxat 1044 perduxit, licet floruerit anno 1072.

(b) Alemanniæ civitatem vocat Wippo in vita Conradi Salici. Idem in Panegyrico ad Henricum III ita canit:

*Prætereà tibi, Rex, mandat Burgundia, surge,
Atque veni, propera; noviter subjecta vacillant.
Interdum, domino per tempora multa remoto.
Quamvis nunc pacem teneat Burgundia per te;
Auctorem pacis tamen in te cernere quærit,
Et cupit in Regis sua lumina pascere vulvum.*

ceterisque

A ceterisque regni Optimatibus intrans Conventum resedit, et publicus cognitor omnium illic gerendorum fuit. In quarto autem die, qui vulgò Indulgentia dicitur, ipse gradum cum Pontifice facundus orator ascendit, et luculento sermone populum ad pacem cohortari cœpit. Ad ultimum verò sententiam suam ita conclusit, ut cunctis sibi obnoxiiis ipse dimitteret, omnesque qui illie aderant, tum precibus tum pro potestate idipsum facere cogeret. Hoc igitur salubriter inibi incœptum dilatari præcepit per omne regnum suum; ac non longo post tempore omnibus rebus in pace compositis, uxorem duxit filiam Willelmi Ducis Pictaviensis. Gisela (a) Imperatrix obiit.

MXLIV. Fames valida.

B (a) *Huc ades, et regnum fac te veniente serenum,
Hæc operam dederat, quòd Rex in lege studebat:
Illa sibi libros persuaserat esse legendos,
Ut varios ritus didicerat arte peritus...
Conradus Cæsar, quem maxima causa subivit,
Ut sciret natum studiis ad regna paratum, etc.*

Idem Poëta Wippo ibidem paulò suprâ dixerat de eodem Henrica III:

*Doctus quis Rex est doctior illo?
Quis Cæsar meliùs, si quid rubrica vetavit,
Scrirc valet, primis quam discere cœperat annis!*

EX GESTIS EPISCOPORUM LEODIENSIIUM,

Auctore Anselmo (a) Canonico Leod. S. Lamberti

Apud Martenium, Tom. IV Ampliss. Collectionis, col. 871.

C **S**UCCESSIT [Durando Episcopo] Reginhardus.... Ejus tempore non parva exulum copia ex occidentali * regione in hanc urbem confluit; qui patriam et dulcia arva linquentes, ut ipsi ferebant, prædis et incendio in solitudinem redacta, parvulos suos miserabiliter circumferentes, ab ignotis gentibus stipem mendicare cogebantur.... Inter alia quæ fecit insigni, pontem super Mosam magno sumptu extruxit, Monasterium S. Laurentii renovavit.... Hujus in loco successit Nithardus.... Post hunc domnus Wazo (b).... Capellanus primùm sub Nochero, postea ab eodem donatus est scholarum magisterio.... Ex ignotis et notis regionibus ad virum undique studiosorum confluebant agmina.

* *Al. orientali.*

Col. 872.

D **S**tatim primo Episcopatus sui anno, omni peste crudelior fames incubuit, quæ sex ferè annis continuis Galliæ et Germaniæ populum noscitur oppressisse; cujus fœda ubique fas est adhuc cernere vestigia.... Huic calamitati accessit alia pestis æquè intolerabilis, bellum videlicet quod Godefridus maximè in Viridunensem et nostram exercuit Ecclesiam; quarum Viridunensis dum, prædâ et incendio vastante urbem et domum Sanctæ Dei Genitricis, cum omni suo ornatu penitus eversa fuisset, ille graviter egregiæ urbis casum doluit; et licet in similis periculi metu positus esset, hilaris tamen dator, dirutæ urbi non distulit esse levamini.... Hæc itaque, quam diximus, bellorum tempestas residuum famis consumens, et divites cum pauperibus unâ calamitate conficiens, communem totius patriæ ruinam minabatur: et rueret procul dubio, rueret, inquam, tunc temporis inclyta Lotharingia; aut irrecuperabili excidio, quippè quæ sine defensore esset; aut, quod pejus est, in Regem infidelitatis perjurio; nisi Dominus suum Josue ad resistendum hostibus Ecclesiæ confortaret, et à bonis justitiæ partes contra factiosos defendendas esse insinaret.

Col. 889.
An. 1042.

Col. 890.

E **P**rævia cruce Christi in omnibus periculis pro lancea utitur.... Raro tantùm contentus milite, modò hoc, modò illud castrum fortissimus heros noster cingere pergat obsidione.... Godefrido frustra nitente ad auxilium suis venire, obsessi de vita et membris paciscimur, castellum captum funditùs evertitur: inde aliud atque castellum absque retractatione simili strage conficitur....

Col. 891.
Col. 892.

(a) Anselmus florebat ætate Wazonis, cui valdè charus fuit et familiaris. Conjicit autem Martenius Alexandrum Leod. Canonicum, eidem Præsuli æquè notum, defuncto Wasone anno 1048, calamo statim manum adinvisse ut Leodiensium

Pontificem Gesta conscriberet; eoque paulò post è vivis erepto, Anselmum Alexandri opus contractum Annoni Colon. Archipræsuli obtulisse ann. 1036.

(b) Wazo electus est anno 1041, consecratus verò anno sequenti.

- Col. 894. Vir Dei apud Imperatorem falsi criminis est accusatus, quòd data fide Go- A
defrido, contra Imperatoriam majestatem regnique salutem pactum fecerit;
et quod de tanto viro nefas est opinari, eidem confidentiam dederit belli-
gerandi.
- Col. 895. Quodam tempore Herimannus Montis, qui dicitur Castrorum-locus,
Comes et Marchio pactum cum Balduino Flandrensi jurejurando firmaverat;
cùm uxor illius magis ex muliebris instabilitate animi, quàm justarum par-
tium ducta favore; varium enim est et mutabile animal femina, ut ipsa est mille
fraudum commentatrix versutissima; ut quasi maritum sic à perjurio solve-
ret, seipsam ejusdem mariti sui proditione polluere, Deique Sacerdotis
conscientiam hujus sceleris consensui implicare est machinata; mandans illi
per nuntium ut cum armatis veniat; locum et tempus ubi et quando mari-
tum capiat, ut Imperatori tradat, denuntiat. Ille hujus novitatem facinoris B
abhorrens.... constanter respuit.
- Col. 896. Castella naturâ et arte munita stravit (a); Godefridum cum maxima mi-
litum factiosorum parte, hinc minis perterrendo, hinc donis, inde promissis
sollicitando, exarmavit.
- Col. 897. Longè positus et facie forsitan ignotus, Regis Francorum animos jam
pervasam animo Lotharingiam sibi usurpare deliberantis, more Pauli per
An. 1046. litteras mitigavit, et penè ab ipso incepti impetu revocavit. Quod, vel quo-
modo contigerit, retrò seriem rerum repetentes, disseramus. Rex noster
Heinricus nondum Imperator, in Italiam profectus fuerat, Romam accessu-
rus, à Summo Pontifice benedictionem Apostolicam cum imperii insignibus
percepturus. Rarus apud nos miles, et securus agricola, nullius interim
metuentes incursionis, grata terebant otia; cùm ecce Antistiti nostro signi- C
ficantur ab occidentalis Franciæ partibus, ejusdem gentis maximi motus,
importunè insistentium et Regi suo suggerentium ut Aquisgrani palatium juri
suo, ut aiunt, olim appenditium, cum magnis armorum copiis invadat:
Regem et Principes nostro abesse, raros hîc milites nil contrà moliri posse,
postremò nihil obstare quin possessâ principali sede, in partem regni sui cetera
deinceps cedat Lotharingia. Pavet, audito patriæ periculo, sancti Patris
sollicitudo; cui quia per vim resistendi copia non fuit potentiæ hominis talis
temporis opportunitate abuti volentis, ingenio et ratione obviandum esse
opus intellexit; quod et instanter agere omninò sollicitus fuit. Mittuntur ad
Regem, ut dictum est, efferatum animo, supplices ab eo litteræ, veteres
utrorumque regnorum et eorumdem Rectorum commendantes amicitias;
duo hæc Regna, si invicem ut hactenùs fuerint pacata, cunctis terrarum D
nationibus timori fore, nihil præter Deum formidantia; proinde alterutris
pacem necessariam esse, concordiam crescere res minimas, discordiam verò
dilabi maximas. Ille acceptas et auditas primò negligere, despiciere, Re-
gem nostrum arcessere perfidiæ, injuriarum, ceterorumque criminum quæ
non attinet dicere; sed velle sibi vindicare regnum et palatium, ab ante-
cessoribus hereditario sibi jure debitum. Diem insuper satis procaciter man-
dat, quo hæc facere deliberaverit: cui è contrario noster Cicero inter
alia talia rescriptitat: « Novit, inquit, vestræ Majestatis excellentia,
« quàm turpi poenâ sæcularis Lex condemnet furti admissa; quæ si in po-
« tentes cadere contigerit, licèt apud homines alio nomine videantur ho-
« nestari, tamen in interni arbitrii conspectu cadem, immò in magnis
« eò magis exstant damnabilia, quò minori ut ea admitterent, necessitate E
« fuerant adducti. Pensate igitur, quæso, quàm sit Deo execrabile et in-
« dignum vestræ regiæ liberalitati, longissimè absentis comparis sedem et
« regnum velle furari; et ab istiusmodi, quæso, intentione animum revo-
« cate, quæ manifestè repugnat vestræ dignitati. Quin potiùs si quid fortiter,
« si quid potenter contra nos animo vestro sedet actitandum, expectetur
« reditus Regis nostri, ut quod expediat tunc à vobis fiat decentiùs. Sed (b)

(a) Evertit scilicet castella prædonum, quorum magna pars, ut legitur suprâ cap. LII, seu col. 892, in paludibus sive rupibus firmissima sibi receptacula communiverant; quibus freti aliena per circuitum prædia usurpaverant, incolas possessione privatos intolerabili servituti addixerant, in omnem circa re-

gionem vastitatis mucrone desæviebant.

(b) Pereuntibus cæteris Carolingis, soli adhuc ex ea stirpe Reges Franciæ supererant: hinc ipsi Franciæ Regibusque illius jus erat exortum Lotharingiam legitima hæreditate sibi vindicandi: nec in potestate Regum erat invito populo vel dimit-

- A « esto, sedes regni antecessoribus dolo circumventis sublata, tibi est jure
 « hereditario repetenda: numquid per interjecta tot terrarum spatia solus es
 « aut sine multitudine iturus? Minimè; immò verò infinitâ militiâ miseris parcere
 « nesciâ comitaberis; qui etiam, te nolente et frustrâ prohibente, mille ho-
 « minum millia consumere habebunt incredibili vastitate. Unde certus esto, si
 « manus à clade innocentium quam mente incœpisti, non continueris, tot
 « homicidiorum reus in oculis Altissimi teneberis, quot hominum corpora
 « vitâ carebunt, si hoc perfeceris ». Quâ sententiâ viri Dei auditâ, tyran-
 nica rabies confestim est sedata, et subitò immutatus mente Rex jubet Epis-
 coporum adesse cœtum: Epistolam mandat viri Dei coram se recitari: re-
 citatâ, hunc rectè dici Sacerdotem, hunc verè protestatur esse Episcopum,
 qui extraneus extraneo sibi præ cunctis ex debito fidelibus, sanum dedisset
 B consilium... Ita certè facinus ad quod multa satellitum millia rapinis in-
 hiantium impellebant fluctuantem Regis animum, Deo inspirante, dissua-
 dere potuerunt longè positi unius hominis litteræ; quæ eousque pacis amo-
 rem in ipsius reformaverunt pectore, ut nil tale ultrâ concipiens animo,
 Imperatori mox ex Italia reverso in reliquum dexteram cum sacramento
 dederit et receperit.

Catalaunensium Episcopus (a) pro periculo animarum sibi creditarum, sanctitatem ejus consulere aliquando necessarium habuit; quod hujusmodi esse per litteras fatebatur. Aiebat enim in quadam parte diœcesis suæ quosdam rusticos esse, qui perversum Manichæorum dogma sectantes, furtiva sibi frequentarent conventicula, nescio quæ obscœna et dictu turpia quadam sua solemnitate actitantes, et per sacrilegam manuum impositionem dari Spiritum Sanctum mentientes... quasi nihil aliud sit Manes, nisi Spiritus Sanctus... Hi tales, ut dicebat, cogebant quos possent in suam concedere turbam, nuptias abominantes; esum carniū non modò devitantes, sed et quodcumque animal occidere profanum dicentes... Si quos verò idiotas et infacundos hujus erroris sectatoribus adjungi contingeret, statim eruditissimis etiam Catholicis facundiores fieri asseverabat, ita ut sincera sanè sapientium eloquentia penè eorum loquacitate superari posse videretur. Addidit etiam plus de quotidiana perversione sese aliorum dolere, quàm de ipsorum perditione. Quid de talibus præstet agendum anxius Præsul, certum sapientiæ consuluit secretarium; an terrenæ potestatis gladio in eos sit animadvertendum.

Col. 898.

D « Hæc licèt Christiana abhorreat religio, [respondet Wazo], tamen imi-
 « tata Salvatorem suum, jubetur interim tales quodammodo tolerare...
 « Cesset ergo judicium pulveris, auditâ sententiâ Condemnatoris; nec eos
 « quæramus per sæcularis potentiæ gladium huic vitæ subtrahere... Inte-
 « rim nihilominus meminisse debemus, quòd nos qui Episcopi dicimur, gla-
 « dium in ordinatione, quòd est sæcularis potentiæ, non accipimus »...
 Hæc tantopere viri Dei exemplo B. Martini studebat inculcare, ut præcipitem Francigenarum rabiem cædes anhelare solitam, à crudelitate quodammodo refrænaret. Audierat enim eos solo pallore notare hæreticos (b); quasi quos pallere constaret, hæreticos esse certum esse; sicque per errorem simulque furorem eorum plerosque verè Catholicorum fuisse aliquando interemptos.

Col. 900.

Col. 901.

E Videant quibus vacat, quomodo irreprehensibiliter actum sit, quòd cùm Goslarii quidam hujusmodi erroris sectatores essent deprehensi, post multam superstitionis suæ disquisitionem justamque pro pertinacia erroris excommunicationem, suspudio insuper sint addicti. Cujus discussionis ordinem cùm diligenter seiscitaremur, non aliam condemnationis eorum causam cognoscere potuimus, quàm quia cuilibet Episcoporum jubenti ut pullum

An. 1052.

Col. 902.

tendi illud jus, vel ad exterum etiam quemcumque transferendi; nam Franciæ illud coronæ et imperio illorum adhæserat, imperio non in patrimonium sed in fidei commissum tantum concesso, ex quo vel minimum saltem jus in detrimentum Coronæ vel successorum alienare nefas erat. Lotharius igitur Rex sola sua auctoritate, inconsulto populo et contranitentibus Proceribus,

non potuit antiquum illud Galliæ in Lotharingiam jus ad Othonem II et Germanos transferre. Hinc Capetingis in solium postea sublatis, idem jus merito et fortiter à Francia potuit propugnari.

(a) Rogerius II, qui ab anno 1043 ad 1062 Catalaunensem administravit Episcopatum.

(b) Simile quid nostrâ ætate apud Gallos fieri deprehendimus.

occiderent, inobedientes exstiterant. Verè fatebor enim nec silebo, Wazonem nostrum, si hæc tempora contigisset, huic (a) sententiæ assensum nequaquam præbiturum, exemplo B. Martini... Hæc dicimus, non quia errorem hæreticorum tutari velimus; sed quia hoc in divinis legibus nusquam sancitum, non approbare monstremus.

Col. 903.

Alio quodam tempore dum edictum fuisset, ut gens Fresonum quæ Duce Theoderico, Imperatori repugnabat, navali undique bello peteretur; ille uti erat paterno affectu timens militiæ nullum è navibus præliandi usum assecutæ; simul ne paratas sibi ab hostibus incideret insidias, præsertim cum ad condictum congregandi exercitûs locum per ducenta aut eò amplius milliaria triduo eundo accepisset mandatum; concurrentibus tot rationabilium causarum difficultatibus, ne quòquam discederet, neu fideles Ecclesiæ frustrà vexaret, consilium habuit. Itur ergo in Fresoniam, et reditur ab exercitu navali armis instructo.

Col. 911.
An. 1048.

Sextâ feriâ illucescente, VIII Idus Julii beatam Pastor (b) noster, ut prædixerat, Creatori reddidit animam; postque illum septimo die, sicut à Deo poposcerat, memorati Abbatis [Gemblac. et S. Jacobi Leod. Olberti] anima voti compos Episcopum est secuta... Wazonis damnum nequaquam [Legia] sufficienter valet plangere; quippè cui post Deum hoc noscitur debere, ut singularis nominis prærogativâ inter majores circumquaque urbes sola vocaretur fons sapientiæ.

(a) De Hæreticis nequaquam interficiendis rectè profectò sentiebat Wazo. An verò idem de eo dicendum est, dum de Apostolico ad Imperatorem scribens, cap. LXII. seu col. 902 ait, *Summum Pontificem à nemine unquam judicari oportere*,

imò nullius inferioris gradûs accusationem adversùs superiorem recipi debere, *Summum Pontificem à nemine nisi à solo Deo dijudicari debere?*

(b) Wazo sepultus est cum hac inscriptione: *Antè ruet mundus, quàm surgat Wazo seeundus.*

EX CHRONICO S. BENIGNI DIVIONENSIS (a).

Apud Acherium Tom. 2 Spicilegii in-fol. pag. 392.

An. 1044.

DILIGEBATUR quàm plurimùm à Regibus Francorum Roberto et Henrico [Halynardus (b) Abbas Divionensis]. Sed et Conradus Imperator, et ejus filius Henricus Cæsar, illum nimio venerabatur affectu. Unde factum est, ut Lugdunensis sedis vacante Antistite, ab ipso Henrico Imperatore, eò quòd olim sibi cognitus, et pro religiosa conversatione ac fama sanctitatis erat valdè dilectus, oblatum est ei illius Episcopatûs honor. Ipse verò grave pondus procellosi culminis per custodiam refugit humilitatis, obtendens se Monachum ad tantum onus nequaquam fore idoneum. Erat tunc in Clero Lingonensi quidam Clericus nomine Odelricus, ætate pariter ac sancta conversatione proventus, litteris apprimè eruditus, qui tunc in palatio Regis aderat; sed tamen Principi non plenè cognitus. Hunc domnus Pater noster Halynardus suasit expetendum; quem et sapientiæ ubertas et senectutis commendabat dignitas. His renunciatis Regi verbis, miratus vel quòd oblatum honorem Sacerdotii tam vili penderet, vel quod in se denegabat, pro alio tam sollicitè expetebat; assensit, et Episcopatûs dignitatem memorato domno Odelrico concessit: quem ipse Pater usque ad sedem deduxit: et quæque in obsequio illius competebant, ac si unus ex familia ipsius procuravit. Qui rexit Lugdunensem Ecclesiam per annos quinque, verbo et exemplo bonorum operum instruens animos subditorum. Postmodum à quibusdam malivolis et invidis perpessus insidias, quem ferro non potuerunt, veneno perimere non detrectaverunt. Sicque occisus, cæteris sanctis Pontificibus ibidem quiescentibus est aggregatus.

Tum demùm vox totius Cleri cum consensu populi, ut ad hoc culmen

(a) De Anonymo et coævo Scriptorum hujus Chronici, quod desinit in anno 1052, vide Excerptum nostrum seu potiùs Notam nostram Tomo X pag. 172. Ceterum infra exhibebimus verba quibus docet idem Auctor, se à patre obla-

tum fuisse Monasterio S. Benigni Divion.

(b) Circa finem Chronici, scilicet post reflatam sepulturam Halynardi, de eodem Abbate sic dicitur: *Et quamquam omnibus eruditus esset arti bus, tamen in Geometria et Physica plurimùm studebat.*

suscipiendum colla submittat, hortatur; utque Pastoris curam in eis gereret, deprecatur. Ad Imperatorem legationem mittunt; ut dominus Halynardus Pontifex eis detur, exposcunt. Imperatoris præceptum mittitur; ut dominus Halynardus intronizetur, præcipitur. Sed ejus animus robore firmatus divino, nequaquam ad hæc flectitur, quousque Apostolici Papæ conventus est litteris. Johannes, cognomento Gratianus, tunc residebat in sede Apostolica. Is, ut comperit eum nolle acquiescere deprecantium votis, misit ad eum, præcipiens auctoritate Pontificali ut obediret precibus Cleri et populi. Factus igitur Apostolici compos et compar honoris, duxit Apostolicam factis et nomine vitam... Jurare omninò cavebat, ne fortè perjuraret. Unde quid in palatio Imperatoris egerit, silendum non est.

Henricus tertius Imperator Burgundiæ regnum gubernabat. Rodolphus enim Burgundiæ Rex sine liberis existens, Henricum secundum Cæsarem heredem regni fecit; post quem ad Conradum pervenit Imperium. Hic sororem prædicti Regis, nomine Gislam, habuit conjugem; de qua genuit tertium Henricum: cui ex successione paterna jure provenit regnum Burgundiæ. In cujus regni termino sita est Lugdunum civitas, quam Lotharius Francorum Rex dedit in dotem sorori suæ Mathildæ Reginæ, quam despondit Conrado Burgundiæ Regi, patri supradicti Regis Rodulphi. Igitur propter donum Episcopatus dominus Halynardus ad hoc electus, Henrici Cæsaris Curiam adiit, et cum eo Episcoporum, qui erant Suffraganei, legati Archidiaconi, atque ipsum Pastorem quærentes Lugdunenses Clerici. Imperator, ut moris est, propter datum honorem Episcopii requisivit ab eo fidei sibi debitæ sacramentum. Horum verborum dominus Hugo Archiepiscopus Chrysopolitanus erat sequester ac mediator. Ille his auditis verbis respondit: « Si Regis æterni, et Regulæ quam jurejurando promisi, præcepta postposuero, quæ mihi fides erit, ut Imperatoris juramentum (a) « custodire debeam? Dominus enim dicit in Evangelio, *non jurare omninò*; « et Regula Patris Benedicti præcipit Monacho *non jurare, et à sæculi actibus se facere alienum* ». Hæc renunciata Regi, miratus et amplectens animo ejus constantiam, volens tamen probare perseverantiam, dixit nequaquam se illi dare Pontificatum, si non obediret suis præceptis. At ille ait: « Melius est mihi nunquam accipere Sacerdotium, quàm transgredi Dei « mandatum. » Ad hæc Episcopi illarum partium, et maximè Sigebaudus Episcopus Spiræ ubi hæc gerebantur, insistebant dicentes: « Quis est hic « qui præsumpsit in palatio Principis, mandatis ejus non obedire; quod nos-
D « trum nemo unquam facere ausus fuit? Aut juret fidem Regi, aut abjiciatur. » Verùm Theodericus * Episcopus Metensis et Bruno Leucorum Episcopus ac Richardus Episcopus Verdunensium, ipsius amici existentes, suadebant Principi non debere pro hoc molestiam inferre religioso viro, cujus animum in fide et cæteris virtutibus constantem scirent. Ad hæc Imperator ait: « Suadete illum, si non vult sacramentum facere, vel ad hoc se « proferat, ut videatur fecisse, ne mos patriæ nostræ annulletur ». Respondit ille: « Tantumdem est si simulavero, ac si fecerim: absit hoc à me ». Imperator videns eum sic firmum, noluit ampliùs inquietare illum; solummodò verbo et promissis ipsius fidem assentiens, dedit ei quod petebatur: ac in sua præsentia fecit illum ordinari, dans ei quæcumque fuerunt Sacerdotali benedictioni necessaria. Et non solum ipsi vel cæteris Episcopis, sed etiam Levitis ac Ministris altaris ita præparabat omnia, scilicet vestimenta, libros, E linteamenta ac quæque necessaria, ac si esset non Princeps sed famulus. Erat enim quidem religiosus Rex, et circa divinum cultum devotissimus.

Ordinatus est autem venerandus Pater Halynardus (b) per manus domni

(a) Sic ferè Willelmus Abbas Divion. renuat ordinandum jurare fidelitatem Episcopo Vercellensi, cujus ditioni subiacebat Monasterium Luciaum seu Locediense: *Inoleverat*, ut legitur in vita Willelmi num. 7. pag. 324. part. 1 Sæc. VI Bened. *malæ arreptæ consuetudinis usus, ut nullus Fratrum Levitici ordinis gradum priùs susceperet, quàm sese assertionem jurandi promitteret servaturum fidelitatem Episcopo. Hoc quoque dum suggestum fuisset Willelmo, ut juxta illorum morem faceret,*

respondens dixit se non posse salubriter respondere, ut pro his quæ solius Dei imperio gratis præstari deberent, horum Ministro alienius servandæ fidei assertionem ullo modo exhiberet: quin potiùs, inquit terribilem hujusmodi assentatoribus Salvatoris sententiam imminere.

(b) Jarento hujus Cænobi venerabilis post Halynardum tertius Abbas electus: præfuerant enim Johannes et Adelbero. Ex continuatione Chronici Abbatix S. Benigni ibidem pag. 394.

Matth. 5. 34.
Cap. 4 Inst.
27 et 22.

* Al. Dheodericus.

- An. 1046. Hugonis Archiepiscopi Chrysopolitani in loco qui vocatur Herbreſtine lin- A
guâ Teutonicâ , quod in noſtrâ Bonasmansiones ſignat , anno ab Incarna-
tione Domini MXLVI. Eodem anno perrexit memoratus Princeps Ro-
mam , ibique tunc ſuſcepit coronam Imperii die Natalis Domini per manus
Clementis Papæ , quem ipſe Imperator ordinari jussit ; et fecit deponi Joan-
nem qui tunc Cathedræ præſidebat , et Benedictum atque Sylveſtrum qui ,
in Concilio tunc habito examinatâ eorum culpâ , inventi ſunt non ſolum
ſimoniaci , ſed etiam pervasores Eccleſiæ Chriſti. Huic Concilio interfuit
ipſe domnus Lugduneniſium Archipræſul atque memoratus Hugo Archie-
piſcopus , aliique plures ex diverſis partibus coadunati Epicoſci. Fuerat ei
conſuetudo Romam orationis gratiâ frequenter pergere , ut SS. Apoſtolo-
rum ac Martyrum , qui urbem illam protegunt , patrocinia imploraret. Erat
namque ejus voluntas ut , ſi fieri poſſet , ibidem Deo animam redderet : B
quapropter non eſt fraudatus à deſiderio ſuo ; ſed , ut voluit , ita Dominus
ei conſeſſit. Defuncto memorato Papa Clemente , Romani petierunt eum
ab Imperatore. Hoc namque à Romanis Imperator datâ pecuniâ non par-
vâ exegerat , ut ſine ejus permiſſu Papa non eligeretur. Ille , cognita vo-
luntate Principis ac populi , diſſimulavit ire ad Curiam , donec , tardante
eo , alter eligeretur : diligebant enim eum valdè Romani propter facun-
diam oris ſui et affabilitatem ſermonis ; ita enim proferebat vernaculum
ſonum loquelæ uniſcujuſque gentis , quò uſque Latina penetrat lingua , ac
ſi eâdem patriâ eſſet progenitus.
- An. 1049. Domno igitur Leucorum Epicoſco Brunone , qui appellatus eſt Leo
Papa , ordinato , evocatus eſt ab ipſo Romæ ad Concilium domnus Archie-
piſcopus Halynardus , ſimulque omnes Epicoſci Galliæ , ad pertractandum C
inibi de ſtatu et correctione ſanctæ Eccleſiæ. In ipſo anno (a) ipſe domnus
Papa perrexit Franciam , et Remis habuit Concilium Epicoſcorum , ibique
fuit cum eo prædictus Pater noſter , tuncque fuit tranſlatum corpus S. Re-
migii ab ipſo domno Apoſtolicò et Epicoſcis qui ibi adfuerunt , et ipſa Ec-
cleſia ſacrata. Tertio prædictus Papa habuit Concilium in urbe Roma , quò
affuit præfatus Præſul ; indeque iterum Galliam properanti comes individuus
exſtitit. Veniens verò ad civitatem Lingonas , ordinavit ibi in præſentia
Papæ domnum Arduinum Epicoſcum pro illo qui fuerat ejectus. Rurſum
ſequenti anno Romam pergens cum ipſo domno Apoſtolicò properavit
Beneventum et Capuam , Montem Caſſinum , atque Montem Garganum ad
S. Michaëlem Archangelum. Ideò namque prædictus Papa perrexit illas in
partes , ut habitatores terræ illius , ſi poſſet , aliquo modo relevaret ab op- D
preſſione , qua nimiùm erant gravati à Normanniſ. At quia domnus Præſul
Halynardus præpotens erat in verbis , et ad ſuadendum quodlibet linguâ
ſufficiebat ; propter hoc ut mediator et legatus pacis inter prædictos Nor-
mannos et ipſum eſſet , domnus Apoſtolicus ſecum duxit eum. Inde regres-
ſus , quoniam ad colloquium Imperatoris , qui tum fortè erat in finibus
Ungariæ , properabat ; jussit eum prædictus Papa Romæ reſidere , donec ipſe re-
diret. Erat in ejus comitatu dictus Lingonenſis Epicoſcus Hugo . . . Ven-
ientes ergo Romam domnus Archipræſul Halynardus valefacturus (b) ipſi
et cæteris ſociis , diſcubuit cum eis ad menſam ; ubi oblatus eſt ei piſcis à
quodam falſo amico , veneno infectus : ex quo omnes qui perceperunt ,
tam ipſe quàm cæteri , vel infra octo dies mortui ſunt , vel poſt longam
ægritudinem conſumpti obierunt. Duo Monachi ex hoc loco , qui cum E
eo erant , hoc cibo interfecti ſunt. Obiit IV Kalendas Auguſti , anno ab
An. 1052. Incarnatione Domini MLII , peractis in Pontificio annis ſeptem , in regimine
hujus loci annis XX (c).

(a) Anno ſcilicet Domini MXLIX Papa IX ,
qui et Bruno quondam Tulleniſis Epicoſcus , Remis
benedixit Eccleſiam S. Remigii ; et poſt riduum ibidem
Concilium tenuit LXXVI Epicoſcorum ; inter quos
affuit Everardus Trever. Archiep. cum Guidone Re-
menſi , Halynardo Lugdun. Hugone Biſunt. Archie-
piſcopis ; ubi etiam affuit S. Hugo Abbas Cluniac.
qui interrogatus de ſua promotione fertur reſponſiſſe :
« Caro voluit , ſpiritus repugnavit. » Ex Geſtis Tre-
vireniſium Archiepiſc. apud Martenium.

(b) Hugoni ſcilicet Lingon. Epicoſco , qui à
ſede ejectus et Romam veniens , domnum expetiit
Papam ut de commiſſis modum pœnitentiæ et abſolu-
tionem delictorum imploraret : quibus acceptis , in-
ſuper licentiam recipiendi Epicoſpatûs obtinuit.

(c) Nobiliſ Romani , qui ad viſitandum eum vene-
rant , dum viveret , ad S. Paulum juſſerunt deſerri
corpus ; ibique honorificè traditus eſt ſepulture ad
lævam partem Eccleſiæ , et arcus ſuper tumulum ejus
ædificatus.

- A Hugo Chrysopolitanæ sedis Archiepiscopus, ipsius valdè familiaris amicus, dedit [S. Benigno in diebus Halynardi] Ecclesiam sitam in burgo Salinis dicto, quam sui genitores à fundamentis extruxerant : et est sacrata in honore SS. Symphoriani et Agathæ Martyrum ; Sanctusque Anatolius Confessor inibi quiescit. Cujus loci donationem posuit super altare S. Benigni.... Hæc donatio facta est anno ab Incarnatione Domini MXXXVII, Indictione V, Episcopatus sui anno VI. Concessit per Episcopale privilegium alteram Ecclesiam in eodem burgo sitam, S. Mariæ honori dicatam : quam Ecclesiam Rainaldus Comes dedit S. Benigno pro requie animæ patris sui Ottonis, vocati Willelmi ; proque ejus largitione accepit è domino Halynardo pecuniam non parvam, dum adhu c Prioris gereret officium. Dedit prædictus Comes Rainaldus in supradicto burgo locum ad Ecclesiam
- B construendam ; in quo exstructa fuit capella in honorem S. Andreae Apostoli.... In Evoregio terram quæ fuit Theudeberti.... iterùm jam dictus Comes restituit. Actum est hoc ab Incarnatione Domini MXXVI post mortem Willelmi Comitæ, qui ipso anno obiit (a) Idem Comes Rainaldus juxta castellum, Vesullum dictum, dedit Ecclesiam in honore S. Georgii sacratam, ut ibi construeretur Monasterium, et quatuor Monachi ibidem constituerentur.... Huic donationi præsens fuit memoratus Archiepiscopus Hugo ; deditque per baculum, quem ferre manu solebat, altare prædictæ Ecclesiæ Abbati Halynardo ; et ob memoriam hujus rei commutaverunt virgas suas. Burchardus quoque Comes dedit locum Offonivillam dictum, quondam nobilem Abbatiam et in honore S. Leodegarii consecratam, utque Monasticus ordo ibidem reparetur.... Sed et Rotgerius Dominus castri, quod vocatur Wangionum-rivus, Ecclesiam à patre suo Widone in honorem S. Stephani constructam, ea intentione largitus est, ut expulsis Canonicis Monachi ibi collocarentur. Rainaldus etiam possessor castri, quod Castellion dicitur, ad obitum veniens ac sumens habitum Monachicum, dedit potestatem S. Juliani cum.... Ecclesia ipsius Sancti nomini dicata ; ubi petiit Monachos constitui.... Simili modo Albertus Comes Metensis dedit villam, quam dicunt Vulferei-curtem.... sed eo mortuo Girardus Dux filius ejus adimplevit. Necnon et matrona quædam, Letgardis nomine, soror Lamberti Episcopi *, dedit Ecclesiam
- C sitam in villa Islo super Mosam fluvium, in Comitatu Bassiniacensi.

An. 1037.

An. 1026.

* Lingon

(a) Ibi Auctor de seipso sic loquitur : *De habitatoribus verò ipsius oppidi, aliquanti offerentes filios suos, contulerunt de rebus suis S. Benigno : inter quos pater meus me offerens, exceptis aliis rebus, dedit secus puteum domum et sedem unius caldarie.*

EX CHRONICI FONTANELL. (a)

Appendice secundâ ab anonymo Scriptore, sed coætaneo.

Apud Acherium Tom. 2. Spicil. in-fol. pag. 288.

ROBERTUS [Dux Norm.] acer animo et prudens, priores suos virtute quidem et potentiâ exæquavit ; sed pravorum consultui, ut potè in primævo juventutis flore constitutus, æquo ampliùs attendens, regnum quod florens susceperat, in multis debilitavit. Verùm non multò post cælesti respectus gratiâ, et bonâ quæ inerat illi naturâ et consilio justus (b) respuit ; et eos quorum pravitate à recto deviaverat, à suo consilio atque familiaritate sequestravit, suæque jugo potentiæ versâ vice fortiter oppressit ; ac se in libertatem, quæ se decebat, vindicavit : atque ita propter præteritorum

Cap. 7.

(a) Appendix hæc, quæ ultra annum 1053 non progreditur, et cujus fragmenta quædam Tomo X nostro assumimus pars est historiæ Miraculorum S. Vulframni, editorum à Mabillonio parte I sæculi 3 Bened. pag. 370. Auctor, Monachus S. Wandregisili et inter optimos sui ævi

Scriptores historicos meritò ponendus, ætatem suam pluribus in locis prodit. Sed de his, ubi de Miraculis S. Vulframni, Acherianam editionem contulimus cum Mabillonianâ.

(b) Apud Acherium, *intus*.

- An. 1035. ignorantiam profectus Jerosolymam, profundè pœnituit; sed in redeundo A
malignorum perpressus insidias, qui ejus æquum quod jam experti erant, verebantur imperium, veneficio, ut didicimus, apud urbem Nicæam occubuit; ibique intra sanctam civitatis illius Basilicam, quod nulli alii mortaliū concessum est, honorificâ donari sepulturâ promeruit.... Gerardus Abbas ætate maturus, anno ducaminis illius [Roberti Principis] quarto, nocte subsequentis Sabbati in suo lecto peremptus, martyrio, ut credimus, coronatus est, quia pro veritate occubuit.... Facta sunt autem hæc anno Incarnationis Dominicæ MXXXI, III Kalendas Decembris.
- Cap. 8. Patri [Gerardo] Gradulfus, tunc Decanus; sed in monte (a) S. Trinitatis ad ædificandum eum constitutus.... in regimine successit jussu Rotberti Principis, atque per annos sexdecim quibus supervixit, sagaciter susceptum officium modestè disposuit... Anno suæ ordinationis secundo Ecclesiam principalem, quam Pater Girardus ædificaverat, dedicari in magna gloria et honore ingenti fecit, in honore scilicet S. Petri et omnium Apostolorum Sanctique Wandregisili et Omnium Sanctorum, à magnifico viro Richardi II fratre, Rotberto nomine, Rotomagensis videlicet urbis Pontifice, sed et Huberto Lisiacensis * civitatis doctissimo Præsule, nec non et Rotberto nobilissimo Antistite Constantiæ * urbis, pridie Idus Septembris.... In ipsa autem die inter sacra Missarum solemniam, vir optimus et in omni liberalium disciplinarum experientiâ probatissimus Isembertus, Abbatibus est benedictionem consequutus; cujus postmodum urbs Rotomagensis scientiâ ac bonitate frui meruit; sed pauciori tempore quàm expedierat sibi.... Per
- An. 1034. idem ferè tempus quidam vir, quantum ad sæculi gloriam genere spectabilis, opibus dives et amplissimo pollens honore, Hunfredus nomine, cœnobium in proprio fundo, qui Pratellis (b) nuncupatur, ædificare disposuit... Accersito Gradulfo Abbate, nam ei valdè familiaris erat, ejus consilio Monasterium... ordiri fecit, atque in parvo tempore ad effectum perduxit: sicque demùm eundem locum ad regendum illi contradidit; ubi ille accepta potestate Monachos ex suis constituit; ac post multa quæ narrationis brevitatis refugit, Abbatem Ansfredum nomine ordinari fecit: sub quo prædictus vir [Hunfredus] non multo post sanctæ religionis habitum suscipiens, vitam honestam laudabili fine conclusit... Obiit [Gradulfus]
- An. 1047. (c) anno ab Incarnatione Domini MXLVII, pridie Nonas Martii. Huic successit frater illius pro carnis origine, nomine Rotbertus, anno fermè XIII principatûs Willelmi Comitis, quem genuerat Rotbertus Comes. inelytus. Hic autem à patre valdè tener et parvulus in regno relictus, multa incommoda et adversa pertulit; sed juvante se gratiâ divinâ, cum ipsâ pueritiâ omnia discrimina quibus opprimebatur, exiit; suorumque ultor acerri- D
mus inimicorum, qui sibi fideliter obsequuti fuerant, honoribus extulit, potentiâ sublimavit; finesque sui regni crebris munitionibus adversus finitimas gentes, ne earum paterent incursibus, vehementer firmatas cinxit; atque (d) nunc usque sub cœlestis Regis imperio monarchiam regni pro arbitrio potenter disponit, cunctis per circuitum regnis et nationibus aut fœderatis opportunus, aut infensis formidolosus.
- An. 1035. Sub hujus [Willelmi II Comitis Normanniæ] statim initio regni gravissima fames (e) in universâ terrâ facta est, qualem nemo mortaliū se vidisse vel audisse meminit; quæ per septem annos continuos orbem oppressit,

(a) Monasterium montis S. Trinitatis prop. Rotomagum, postea S. Catharinæ, Carthusiensibus cessit. Isti Cœnobio primus præfuit Isembertus, de quo infra.

(b) Pratellense virorum Monasterium, vulgò *Preaux*, quod veteres alii *Pratellos*, alii *Pratellum* vocant, uno milliari distat à Ponte-Audomari oppido. In eo autem loco antiquitùs jam exstiterat Cœnobium.

(c) Morte præventus, cum Pontifici Rotomag. Coadjutor destinaretur. Nam, scribit ibidem Anonymus noster, cum *Episcopalis honor sanctæ sedis Rotomag. paululùm multis ex causis declinaret, visum est Pontifici Malgerio ut eundem Abbatem Gradulfum sibi substitueret, et Vicarium sub se*

benedictione insigniret Episcopali.

(d) Nota Auctoris ætatem.

(e) *Cum adhuc famulus Dei Symeon vitales carperet auras... fuit fames valida in omni terra [Trevir.] Ista, ita ut multi morerentur inedia. Hiemalium pluviarum emersione inundantia, sed et fluminis secus civitatem decurrentis verno tempore incæstimabili superabundantia, diutina statione et nimia sui limositate, omnes ferè segetes absorberat: cujus mali causam insipientis vulgus Symeoni imputabat Ex Gestis Trevir. Archiepiscoporum apud Martenium Tom. 4 Ampliss. Coll. col. 169. Symeon Reclusus ibidem col. 165, animam reddidit Calendis Junii, anno Dom. Incarn. MXXXV.*

A frequentes urbes et castra multâ populorum constipatione pridem referta, sive villas et burgos ita depopulata est, ut ædificiis passim dirutis, rarus incola inveniretur. Fuerunt etiam nonnulli quos victualium egestas ad vescendum humanas carnes, quod dictu quoque grave est, contra fas impulit, et homicidio miseram vitam crudeliter exigere instigavit. Prætereà clades et pestilentiaë cœlitus super mortalium genus tot talesque exstiterunt, quales nullus retrò actorum temporum relator antehac exstitisse, litterarum indiculo dereliquit. Nam et ignis, iræ cœlestis ultor et humanorum vindex scelerum, humana corpora ita depastus est, totque erant greges eâ peste percuntes, ut terrori esset et maximo horrore, viæque et compita fœtore complerentur ingenti, et maximè cœmeteria sacrorumque locorum peribola, ad quæ miserorum turbæ causâ consequendæ medelæ per Sanctorum

Cap. 9.

B patrociniâ instantissimè confluebant. Eo tempore periit cithara et lyra, et omne genus musicorum interiit: sublatum est enim gaudium; vox lætitiæ nusquam audiebatur; nemo de ludis et voluptatibus, de secundorum successu nullus disputabat: ubique tristitia, dolor et metus malorum ingens erat; luctus et vastitas cuncta latè tenebat. Prætereà discordia Principum inter se conflictantium propter prædicti Principis pueritiam, Normannorum patriam vehementer atterebat; ferro, rapinis et flammis urentibus cuncta longè latèque incurabat, et in ultimam vastitatem optima quæque et electa uberrimi et speciosi quondam regni loca redigebat. At verò Pater misericordiarum et Deus totius consolationis, ubi populum suum dignanter ab alto respexit, et parumper respirare à tot tantisque indignationis suæ flagellis, piâ miseratione voluit; elementorum suorum temperiem serenâ

C dignatione, non nostri merito, in melius ordinavit, influentes amplius quàm expediebat pluvias coercuit, imminentes supernè pestes suspendit, benignitatem suam propitius indulsit, et terra nostra fructum suum solito uberius protulit. Pacis aliquantulam requiem, jam adulto Principe seque sibi in libertatem vendicante, miseratus concessit, seditiones, incendia et rapinas domesticas inhibuit; non tamen manum vindicem usquequaque sustinuit, sed reliquias scelerum populi sui clementius paterno flagello corrigere non destitit. Procurato etiam cœlesti remedio, et in lucem conspicuæ cognitionis prolato, dignanter medicare ea disposuit: nam gloriosa sanctissimi patris Vulfranni merita tali dignatus est occasione mortalibus declarare, et ad patrociniûm fidelium cunctis revelare, quæ paucis eatenus ad notitiam noscuntur pervenisse; adè ut crebra miracula, quæ apud ejus

D sacratissima ossa fieri videbantur, ne illi quidem imputarentur.

Anno siquidem Incarnationis Dominicæ MLIII, diurnâ siccitate tellus exaruit; mortalitatis lues eis Sequanam graviter desæviens, Caletensem (a) pagum occupavit; ita ut viri et mulieres diversæ ætatis pariter occumberent, villæ sive domus, totâ simul obeunte familiâ, vacuæ remanerent. Quo terrore universus populus ad implorandum pietatem divinam toto corde conversus, letanias et processiones cœpit frequenter agere, jejunia certis diebus observare, atque de vicinis locis et villis ad sacratiora quæque loca vel urbes ad impetrandum Sanctorum suffragia devotè convolare. Unde factum est ut et ipsi nos idem agere statueremus, et ad urbem Rotomagensem cum pretiosis Sanctorum reliquiis, populo undecumque ad hoc convocato, unâ pergere deliberarem; non tamen eâ quâ alii necessitate, quippè cùm nullus apud nos sive in toto circa nos miliario (Deo nos suorum meritis Sanctorum protegente) mortalitati succumberet: sed potius ut nostro plebs incitata exemplo, promptius in cœpto supplicandi officio persisteret, et impendentem divinæ animadversionis gladium precibus avertere instaret (b). Constitutâ ergo die, videlicet VIII Kal. Junii, undique coacto populo, pretiosum S. Vulfranni corpus electi quindecim Fratres præcipiente Abbate suscipientes, dispositum iter tandem (c) arripuimus, et mansionem in villa quæ *Escetot* vocatur, in Ecclesia S. Petri nocte illâ fecimus. Cùmque die sequenti imminente aurorâ inde processissemus, et

An. 1053.

(a) Vulgò *le pays de Caux*.(b) Apud Mabillonium, *gestiret*.

(c) Nota iterum Auctoris ætatem.

sylvam quæ interjacet festinanter transissemus, tamque pretiosum thesaurum comitante turba ingenti alacres gestaremus, præmissis legatis, nos adventare civitatis Archidiacono sanctoque Clero innotescere curavimus. At illi comperto tali nuncio, confestim se præparaverunt, plebemque fidelem noto signo ad occurrendum nobis excitare studuerunt. Deinde sumpto S. Romani Pontificis glorioso corpore, occurrentibusque sibi undique civitatis Canonicis cum suorum quoque Sanctorum corporibus et ecclesiastico apparatu, obviam nobis in multa gloria processerunt, atque in ipso suburbii introitu cum ingenti nos lætitia et honore præcipuo exceperunt: sicque elatis in altum vocibus, divinasque laudes nobis atque illis alternatim concinentibus, cives qui convenerant Rotomagenses, S. Patris Vulfranni loculum suis reverenter humeris susceperunt, et usque in sanctam Dei genitricis Mariæ Ecclesiam, nobis comitantibus, ovantes detulerunt (a).

(a) Hucusque Spiellegium Acherii. Quædam ex his in Miraculis S. Vulfranni. quæ sequuntur apud Mabilonium, excerpta exhibebimus.

EX HERMANNI (a) CONTRACTI COMITIS DE VORINGEN

Majoris Augiæ Monachi, Chronico locupletiore.

Inter Antiquas Canisii Lectionnes à Jac. Basnagio auctas,
Tom. III, pag. 265

MXXXII. Rudolfus ignavus Burgundiæ Regulus obiit, et diadema ejus regnique insignia Conrado Imperatori per Seligerum allata sunt: Imperatoreque ipsis diebus contra Misiconem, Selavorum qui Boloni * vocantur Regem, exercitum ductante, Odo sororis ejusdem Rudolphi filius, Princeps Gallicæ Campaniæ, regnum Burgundiæ invasit; captisque Nuenbug et Murtena castris, sua in eis præsidia posuit. Berno Augiæ Abbas, missis Romanam Cœnobia sui privilegiis, à Papa Johanne item privilegium, cum sandaliis ut Episcopalis (b) indumentis Missas ageret, accepit.

MXXXIII. Imperator post Natalem Domini Burgundiam petiit, Murcenam obsedit; sed impediente hyemis algore, nihil inibi se dignum potuit efficere. Idem rursùm æstate ipsam Odonis provinciam Gallicam invadens, Campaniam prædis et incendiis devastavit; donec ipse Odo supplex ad eum veniret, et clementer susceptus satisfactionem licet fictè promitteret... Eclipsis solis III Kal. Julii circa septimam diei horam facta.

MXXXIV. Imperator iterum Burgundiam cum magnis petens copiis, omnia cis Rodanum castella subjecit, Murcenam diruit, Genuensem * urbem intravit; Lugdunensem Archiepiscopum Burghardum, genere nobilem et strenuum, sed per omnia scelestum et sacrilegum, cum multis aliis Principibus in deditionem accepit; subjugatoque Burgundiæ regno, rediit.

MXXXV. Synodus magna apud Tiburiam ab Imperatore collecta est.

MXXXVI. Henricus Rex filius Imperatoris Chunihildem Cnutonis Danorum et Anglorum Regis filiam regalibus sibi apud Noviomagnum * nuptiis copulavit uxorem... Burghardus Luctunensis * Archiepiscopus, imò tyrannus, et sacrilegiis Ecclesiarum deprædator incestuosus, eum Udalricum Selegeri filium bello peteret, ab ipso victus et captus Imperatorique

(a) Hermannus, qui membris juxta nomen suum contractus fuit, Opus suum continuavit ad annum 1054, quo obiit. Mira autem diversitas in variis editionibus Chronici ejusdem, quod Pistorius, Urstisius, Canisius et Basnagius vulgarunt. Hanc diversitatem natam Canisius auctumat ex eo quòd placuerit parenti fœtus, quem lambendo formavit, variavit; et hoc aliquoties, ut proinde accesserint multa. Eadem est conjectura Urstisii. Alia tamen Canisio et Basnagio videtur causa discriminis. Eruditi scilicet

viri, qui his Chronicis utebantur, ad proprium usum plura adjecerunt. Id facillè patet ex eo quòd aliquando eadem repetantur verbis immutatis. Deinde quisquis pro libitu eventus sibi notandos cæteris consuebat, certisque annis assignabat. Inde natæ sunt variæ illæ editiones seu lectiones, quarum Pistorianas et Urstisianas describemus in Fragmentis nostris Histor.

(b) Primum en hujusmodi concessionis privilegii exemplum, ut videtur, occurrit.

A adductus, ferro compeditus et custodiâ mancipatus, multis annis detinetur in vinculis.

MXXXVII. Ipso anno pugna inter Odonem Gallicæ Campaniæ Principem et Gozzilonem Lotringorum * Ducem commissa. Odo victus et cum suis fugatus, in ipsa fuga peremptus interiit. * Lotharing.

MXXXVIII. Mense Julio [in Italia] ingens exercitum [Imperatoris] pestilentia invasit, et plurimos passim extinxit; inter quos Chunihildis Regina, Heinrici Regis uxor, XVII Cal. Augusti defuncta est... Hermannus quoque Dux Alamanniæ suis admodum flebili morte V Cal. Augusti occumbens, Tridenti tumulatus est. Imperator de Italia reversus, Solodori colloquio habito, plurimos Burgundionum Primores tam sibi quàm filio suo subjectionem sacramento firmare coegit.

B MXXXIX. Conradus Imperator apud Trajectum Friesiæ urbem, Pentecosten III Nonas Junii, inopinata morte subito decessit; et Nemetum allatus, ibique sepultus est: et filius ejus Rex Henricus gubernaculum regni suscepit.

MXLII. Henricus Rex hyeme Burgundiam invasit, multosque Principum se illi subjicientes suscepit, nonnullaque legitimè dijudicavit.

MXLIII Gisela Imperatrix apud Goslere, quamvis, à sortilegis nunquam vera sibi prædicentibus decepta, filio Regi se supervicturam crederet, dysenteriae morbo XV Kalend. Maii decessit, et Nemeti juxta maritum Imperatorem sepulta est. Æstas pluviosa frugum et vindemiarum penuriam fecit. Henricus Rex... in Synodo Constantiensi cunctis qui contra se deliquerant, primùm ipse debitum omne dimisit; deinde precibus et

C adhortationibus omnes præsentis Suevigenas, postea in aliis sui regni provinciis idem acturum iri satagens, dimissis debitis et inimicitis, sibi invicem reconciliavit; pacemque multis sæculis inauditam efficiens, per edictum confirmavit. Exin Agnetem Wilhelmi Pictaviensis filiam sponsam suam accipiens, et Mogontiaci Reginam inungi faciens, regales apud Ingelheim nuptias celebravit; et in vano histrionum favore nihili pendendo, utile cunctis exemplum, vacuos eos et moerentes dimittendo, posuit.

MXLIV. Maxima pestis pecudum; et hyems satis dura et nivosa magnam vinearum partem frigore perdidit; et frugum sterilitas famem non modicam effecit. Gozzilo Dux Lotharingorum moriens, Gozzilino filio quamvis ignavo Ducatum suum à Rege Henrico promissum, relinquere disposuit. Filius ejus Godefridus jam dudum Dux, cum Ducatum fratri debitum contra fas à Rege Henrico sibi obtinere nequivisset, jusjurandum fidemque postponens, rebellare pio Regi præsumit... Eodem anno Ludovicus Comes Reginoldum Principem, Reginæ [Agnetis] avunculum, sed Henrico Regi inimicum, dum quoddam castellum ejus, quod Mons Pili-gardæ dicitur, magna cum manu expugnare pararet, cum parva militum suorum copia pugnam iniens vicit, multisque cæsis reliquos fugavit... Beggelinheim castellum Godefridi à Rege destruitur.

MXLV. Reginolt et Gerolt Burgundiones Regi apud Solodurum ad deditionem venerunt... Godefridus Dux rebellionis suæ desperans, Regique ad deditionem veniens, in custodiam mittitur... Regale colloquium apud Triburiam condietum gravis Regis infirmitas præpedit; quo etiam tempore Agnes (a) Regina filiam Regi peperit.

E MXLVI. Magna mortalitas multos passim extinxit... Rex pagum quemdam, quem Theodoricus Marchio sibi usurpaverat, ab eo eripuit; unde idem postea rebellionis causam sumpsit. Sanctam autem Pentecosten Aquis-grani faciens, Godefrido Duci, custodiâ relaxato sibi procedenti terratenus prostrato, Ducatum suum misertus reddidit... Fridericus frater Heinrici Ducis Bajoariæ, Dux Lotharingorum pro Godefridi fratre ignavo Gozzilone constituitur.

MXLVII. In ipsa Natalis (b) die Domini Suidgerus, natione Saxo, Apostolicæ sedi Papa ex more consecratus et nomine auctus, Clemens II vocatus est; qui mox ipsa die Henricum Regem, conjugem ejus Agnetem

(a) Sic et Agnes annis 1047 et 1048 filiam peperisse legitur ibidem.

(b) Anni initium sic semper ducit Hermannus à Nativitate Domini.

imperiali benedictione sublimavit... Circa idem tempus Imperator, Argentinae Herrandum Praepositum pro Wilhelmo autumnali tempore defuncto, A
 Viridunensi [Ecclesiae] Theodericum Basileae Praepositum Capellanum, Pontifices praefecit... Duces Nordmannis qui in illis [Ital.] partibus commorantur, constituit... Adalberonem Ducem, videlicet Heinrici et Friderici fratrem, Metensis Ecclesiae Episcopum, post Theodericum nuper defunctum constituit... Per idem tempus Godefridus Dux cum Balduino de Flandris et aliis nonnullis rebellionem innovasse, bellumque copiis collectis paravisse; Theodericus quoque de Phladringa Marchio rebellavisse, et Episcopatus sibi contiguos ad injuriam Imperatoris populatus esse nunciatur... Cum Godefridus rebellionem suam callidis legationibus dissimularet, [Imperator] autumnali tempore navali expeditione collecta, contra Theodericum in Phladringam arma commovit... Clemens Papa nono mense promotionis B
 suae [obiit]... Ipso tempore Godefridus inter alia quae contra Regem gessit, Viridunensem civitatem dolo captam incendit et evertit, cujus, Ducatum Adalberto cuidam tradit.

MXLVIII. Imperator Ascensionem Domini Turego, Pentecosten autem Solodoro celebravit; habitoque ibi cum Burgundionibus colloquio, per Franciam orientalem in Saxoniam remeavit... Defuncto viro docto Wazone Leodii Pontifice, Dietwinus * successit... Papa Damasus II, paucis diebus exactis, defunctus... Autumnali tempore Henricus Imperator et Henricus Rex Galliarum in Metensi territorio (a) convenientes, pacem pactumque inter se juramento confirmant. Quibus diebus terrae motus magnus factus est nocte III Idus Octob... Eodem tempore Godefridus Adalbertum Ducem se depraedantem persecutus, et dimissa multitudine C
 eum paucis inventum, cum aliis qui repugnare tentabant, occidit: post quem Gerhardus Dux ab Imperatore constituitur. Ipsi Imperator diebus Argenturatum venit.

MXLIX. Glaciali hyeme suppeditante, nonnulli de partibus maritimis milites et Principes cum Leodiensi Episcopo et Trajectensi atque Metensi congregati, Theoderico in Phladringam insidias tendunt, commissaque pugnâ victum occidunt, et provinciam illam Imperatori subjiciunt: quam tamen non multo post Godefridus occupans, ab eisdem pugnâ petitus et victus, vix aufugit. Per idem tempus Bruno Leucorum Episcopus, ab Imperatore electus Romanque missus, summo honore suscipitur, et in Quadragesima Papa CLIII ordinatus, Leonis nomen accipit... Odilo venerabilis Cluniacensis Coenobii et multorum Pater Monasteriorum, IV Nonas D
 Jan. migravit ad Dominum. Secuta aestate cum Imperator expeditionem contra Godefridum et Waldevinum * à domno Papa excommunicatos pararet, Godefridus tam manum Imperatoris quam Papae excommunicationem pertimescens, ad deditionem Aquisgrani venit, et opitulante Papa gratiam Imperatoris promeruit. Waldevinus verò utrumque contemnens, vastatâ ab exercitu magna ex parte provinciâ suâ, tandem obsides dedit, et pactum cum Imperatore fecit. Autumnali tempore dominus Papa Synodum magnam Remis cum Galliarum Episcopis habuit.

ML. Dominus Papa Gallias, et Episcopatum suum Leucorum civitatem revisit: quoque tempore Agnes Imperatrix tandem Imperatori filium peperit [Henricum.]

MLI. Imperator Lantpertum Comitem rebellare molientem, ad deditionem compulit. E

MLII. Imperator Natalem Domini Goslare egit; ibique (b) quosdam haereticos, inter alia pravi erroris dogmata Manichæâ sectâ omnis esum animalis execrantes, consensu cunctorum, ne haeretica scabies latius serpens plures inficeret, in patibulis suspendi jussit... Bonifacius ditissimus

(a) Chronicon Augustense ad annum 1048, concinit his verbis: *Henricus Imperator et Henricus Galliae Rex convenientes pactum inter se confirmant.* Quò autem convenerint, non tradunt Scriptores. Andaginensis Monasterii Historia, ex qua excerptum infra edemus, locum designat, Ivodium diocesis Trevirensis oppidum haud igno-

bile, duabus tantum leucis à Mosomo dissitum.

(b) Apud Canisium: *quosdam ibi haereticos Manichæos, omnis esum animalis execrantes, consensu omnium, ne haeretica scabies serperet in plures, in patibulo suspendi fecit... Beatricis nobilissimae Comitissae maritus, à duobus militibus sagittis toxicatis vulneratus moritur.*

A Italiæ Marchio , imò tyrannus , insidiis à duobus exceptus militibus , sagittisque vulneratus et mortuus , Mantuæ sepelitur. Cùm Imperator circa Letaniarum tempus Solodori colloquium haberet , quidam ex Burgundionibus offensi , inde discedunt ; sed non multò post aliqui ex illis ad gratiam ejus redeunt . . . Imperatrix iterum filium , quem Conradum postea vocaverunt , Imperatori peperit.

MLIII. Cum Papa de Nordmannorum violentiis et injuriis , qui res S. Petri se invito (a) vi tenebant , multa conquestus esset , ad hos etiam inde propulsandos , Imperator ei auxilia delegavit. Ea siquidem gens à temporibus prioris Henrici Imperatoris , in Calabriæ , Samniæ , Campaniæque partes paulatim ex Gallici oris Oceani adventitia confluebat ; et quia bellicosior Italicis gentibus videbatur , primò gratanter accepta , crebrò indigenis contra Græcorum et Sarracenorum incursiones audacter præliando auxiliabatur. Primò gratanter accipitur , postea verò pluribus eorum ad uberem terram accurrentibus , viribus adacti , indigetes bello premere , injustum dominatum invadere , hæredibus legitimis castella , prædia , villas , domus , uxores etiam quibus libuit vi auferre , res Ecclesiarum diripere ; postremò divina et humana omnia , prout viribus plus poterant , jura confundere , nec jam Apostolico Pontifici , nec ipsi Imperatori , nisi tantum verbo tenus cedere. Ad horum igitur nefaria et inextricabilia scelera illis è partibus eliminanda , indigenasque ab eis liberandos , dominus Papa animum intendens , summa cum charitate ab Imperatore , Romam reversurus , digreditur. Sequuti sunt autem eum plurimi Theutonicorum , partim jussu dominorum , partim spe quæstûs adducti ; multi etiam scelerati et protervi , diversasque ob noxas patriâ pulsi . . . Papa , habitâ post Pascha Synodo , contra Nortmannos , ut proposuerat , exercitum movit : cùmque illi pacem petentes , subjectionem servitiumque illi promitterent ; et priùs injustè sibi usurpantes invaserant , ejus beneficio gratiâque retinere se velle dicerent ; idque Papa abnegans , vi et injuriâ raptas res S. Petri reposceret , eosque perperam pervaso cedere loco juberet : illi quia numero longè præstabant , quasi rem impossibilem sibi propositam refutantes , se potius bello obviam ituros , armisque acquisitam patriam armis defensuros , vel morte occubituros denunciant. Sicque XIV Cal. Julii validâ pugnâ confligentes , prima acie à Theutonicis penè victi sunt ; sed succenturiatis copiis ex insidiis nostros circumvenientes , Italis citius terga vertentibus , Theutonicis maxima ex parte sed non inultè occumbentibus , occulto Dei judicio , sive D quia tantum Sacerdotem spiritalis potius quàm pro caducis rebus carnalis pugna decebat , sive quòd nefarios homines quàm multos ad se ob impunitatem scelerum vel quæstum avarum confluentes , contra itidem scelestos expugnandos secum ducebat , sive divinâ justitiâ alias quas ipsa novit ob causas nostros plectente ; quamvis nimis cruentam hostes adepti sunt victoriam : ipseque dominus Papa in quodam ab eis castello obsessus , cùm expugnata jamjamque munitione , necessitate coactus communionem eis priùs interdictam reddidisset , acceptus ab eis Beneventum cum honore reductus est , ibique tempore aliquanto detentus , nec redire permissus.

Et hoc et superiori anno frugum penuria facta est non modica.

Imperator Henricus magno apud Triburiam conventu habito , filium æquivocum Regem à cunctis eligi , eique post obitum suum , si rector justus E futurus esset , subjectionem promitti fecit.

Mogontia Paschale festum celebravit [Imperator] , ubi Theodaldus Othonis ad eum de Galliis veniens , et Miles ejus effectus , auxilium suum illi pollicitus est. Dominus Papa Romam ægrotans reversus . . . XVI Cal. Maias obiit . . . Sepultus miraculis claruisse memoratur. Gotefridus iterum contra Imperatorem tyrannidem invasit , Italiamque latenter adiens , Beatricem Bonifacii quondam Marchionis viduam uxorem accepit (b).

[An. 1054.]

(a) Apulienses verò per occultos Legatos Leonem IX, ut in Apuliam cum exercitu veniret, invitant, dicentes Apuliam sibi jure competere et prædecessorum suorum temporibus juris Ecclesiæ Romanæ fuisse ; se illi auxilium laturos ; Normannos imbelles, viribus enerves, numero paucos. Ille, ut assolet, quamvis

prudentissimus esset, ambitione captus, Alamanorum exercitu ab Imperatore sibi in adjutorio recepto, confidens in auxilio Longobardorum, Apuliam intrat, etc. Gaufridus Malaterra cap. 14 lib. I Historiæ Siculæ.

(b) Hic finem accipit Hermanni Chronicon. Quæ

- Herimannus (a) Wolferadi Comitis filius, ab infantia omnibus membris A contractus, sed omnes tunc temporis viros sapientiâ et virtutibus præcellens, in Aleshusan prædio suo defunctus ac sepultus est.
- An. 1055. Eodem tempore quinquaginta aut eo ampliùs armati milites à Normannia latenter per mare transeuntes, Normannis contra Imperatorem auxilium præbere cupientes, à Picentibus civibus capti atque ad Imperatorem delati... Beatrix Imperatori ad deditionem veniens, causâ mariti sui quanquam data fide tenetur, filiusque ejus puer Bonifacius hac causa venire veretur. Sed non multis interpositis diebus, cùm Imperator ibidem moraretur, idem puer moritur.
- An. 1056. Henricus Imperator tempore autumnali obiit, anno ætatis suæ XXXIX, regni verò XVIII, imperii XV, Indict. X... filius ejus Henricus IV, septimum ætatis annu habens, pro eo regni jura suscipiens, à Primoribus B matri Imperatrici educandus est commendatus.
- An. 1057. Immensitas nivis et pruinae magnam partem vinearum perdidit. Romæ Victor II decessit; in ejus locum Fridericus, frater Gotefridi Ducis, Papa ordinatus, Stephanus IX est nominatus... Hoc anno lapides miræ magnitudinis, mixti grandine, de cœlo ceciderunt, et nonnulli hominum fulmine perierunt.
- An. 1058. Romæ Stephanus Papa obiit... Substitutus Nicolaus II... Eodem tempore nonnullis regni Principibus [Imperatrix] multum displicuit.
- An. 1059. Hoc anno magna mortalitas hominum et pestis pecorum facta est.
- An. 1060. Henricus Galliarum Rex obiit, et filius ejus adhuc puer Regnum cum matre gubernandum suscepit... Et hoc anno, sicut in priori, mortalitas multos extinxit. Hyems satis dura et nivosa et plus solito proluxa, frumenti C viniq̄ue maximum attulit damnum... Magna fames multos consumpsit.
- An. 1061. Agnes Imperatrix, depositis regalibus vestimentis, sacro velamine circumdata.
- An. 1062. Sexto Idus Febr. terræ motus, fulgura et tonitrua facta sunt: pestilentia et mortalitas subsequuta multos extinxit. His diebus Hanno Agrippinæ Colonix Archiepiscopus, adnitentibus quibusdam regni Principibus, Henricum Regem cum lancea et aliis imperii insignibus à matre vi arripuit, secumque Coloniam adduxit.
- An. 1063. Tempore veris, medio mense Aprili, per quatuor dies hyems sæva, ventosa et nivosa, aves et pecora frigore extinxit, arborum et vinearum maximam quoque partem perdidit... Eodem anno quædam mulier juxta D Constantiam infantem, duo capita necnon et cætera membra adusque clunes duplicia habentem, peperit.
- * Germ.
An. 1065. Henricus Rex * accinctus est gladio, anno regni sui IX, ætatis autem suæ XIV, et Dux Gotefridus Scutarius ejus eligebatur... Hoc tempore Sigifridus Mogoniac. Archiepiscopus, Wilhelmus Traject. Episcopus, et Guntharius Babinberg. Episcopus, Otho Ratispon. Episcopus cum magno apparatu et comitatu Hierusalem proficiscentes, in eo itinere à Paganis multa sunt perpessi: nam et bellum cum eis inire sunt coacti.

sequuntur, continuatoris ejus esse videntur. Bertoldi Constantiensis; de cujus alterâ Urstisianâ Appendice ad eundem Hermannum mox infra agemus.

(a) Ex his facilè probatur genuinum Hermannii Chronicon fuisse continuatum aliena manu. *Hermannus Monachus*, inquit Abbas Spanheimensis Trithemius, *vir in divinis Scripturis*

eruditissimus et in sæcularibus litteris, universaliter doctissimus, Philosophus, Poëta, Astronomus, Rhetor et Musicus, nulli suo tempore secundus, trium linguarum, Græcæ, Latinæ et Arabicæ peritissimus, scripsit carmine et prosâ multa præclara volumina... Composuit etiam Cantus et Prosas, è quibus est Salve Regina, et Alma Redemptoris Mater, etc.

EX BERTOLDI ^(a) CONSTANTIENSIS PRESBYTERI

Chronico, seu Appendice ad Chronicon Hermanni Contracti.

Inter Historiæ Germanicæ Scriptores Urstisianos, Tom. 1 pag. 341.

- A** NNO MLIV. Gebehardus, Victor II nominatus, Papa sedit tribus annis... Herimannus Wolferadi Comitis filius, ^(b) etc... Balduinus Imperatori rebellat.
- B** MLV. Imperator Italiam visitat, et Beatricem inde abduxit captivam; quippè multum molestè ferens, Duci Gotefrido esse copulatam.
- MLVI. Victor Papa, misso Hildebrando tunc Archidiacono, sed postea Apostolico, Synodum Turonis generalem collegit; in qua Beringarius Andegavensis Ecclesiæ Canonicus, à quo Beringaria hæresis denominatur, synodaliter et præsentialiter pro eadem hæresi examinatur. Qui cum se defendere non posset, hæresim suam coram omnibus anathematisavit et abjuravit.
- MLVII. Heinricus Imperator, filium suum jam Regem factum Principibus regni commendans, obiit III Nonas Octob. pro quo Heinricus filius ejus admodum puer, cum matre sua Agnete cœpit.
- C** MLX. Romæ Nicolaus Papa generali Synodo præsidens, Beringarium præsentialiter et synodaliter pro hæresi sua iterum examinavit: qui tandem quasi conversus, libros suos hæreseos coram Synodo concremavit, et eandem hæresim ut priùs jurando anathematisavit.
- MLXI. Lucensis Episcopus, nomine Anselmus, Papa ordinatus. Alexander vocatur... Qui satis strenuè simoniacam hæresim destruxit, et Ministris altaris cum conjugibus coire, juxta Canonum statuta, cum excommunicatione interdixit, ipsosque laicos Clericorum incontinentium officia audire per bannum prohibuit; sicque Clericorum incontinentiam satis prudenter refrænavit ^(c). Hujus autem constitutionis maximè fuit auctor Hildebrandus.
- MLXII. His temporibus fames magna fuit. Magna dissentio facta inter Imperatricem Agnetem et Gundbarium Babenbergensem Episcopum.
- D** MLXV. Multi nobiles bello civili perierunt. Cometæ sunt visi in octavâ Paschæ, VIII Cal. Maii, et per triginta dies apparere. Eberhardus Trevir. Archiepiscopus XIII Cal. Maii, Sabbato Sancto Paschæ requievit in pace: cui Cuonradus Colon. Præpositus debuit succedere; sed à civibus ^(d) non est electus. Unde quidam Comes nomine Theodoricus, eundem Cuonradum ad urbem Treverorum tendentem comprehendit, et diu sub custodia maceratum, quatuor militibus necandum commisit. Qui dum eum tunc per quoddam præcipitium dejecissent, et nil sibi nisi brachium collidere possent; unus ex illis poenitentiâ ductus, ab eo veniam impetravit: alius verò volens eum decollare, maxillam ejus tantum abscidit; et sic ipse dignus Deo Martyr ad Dominum migravit. Passus est autem Cal. Junii, anno ab Incarn. Dom. MLXVI, regni verò Heinrici X, sepultus apud Abbatiam nomine Dolejam.
- E** MLXVI. Post interfectum Conradum Udo. Præsul Trever. constituitur.

^(a) Bertoldus, qui inchoatos ab Hermanni Contracti obitu Annales ad annum salutis 1100 usque continuavit, ætatem suam ipse prodit pluribus in locis; maximè verò ubi, descripto prælio cui interfuit anno 1086, addit: *Ego ipse qui hæc Chronica ab anno Dom. Incarn. hucusque perduxit, de prædicto prælio non tam aliorum relata, quam quæ ipse vidi et audivi, fidelibus annuciare curavi.* Henrico IV Scriptor fuit malè affectus; nec mirum, cum Constantiæ anno 1084 non solum Presbyterii honores, sed et Poenitentiarii Apostolici munus contra eundem Regem suscepit.

^(b) Ut supra. Consultò hic omittimus multa jam edita à nobis in Appendice præcedenti, et quam continuatâ serie Hermanno subjecimus.

^(c) Leo IX, Stephanus IX, Nicolaus II, Alexandro præiverant exemplo suo seu zelo contra incontinentes Clericos, ut refert idem Bertoldus.

^(d) In præcedenti Appendice: *Conradus electus à Rege; sed à Clero et civibus Trevir. refutatus est. Unde quidam Comes de militia Trevir. etc. Qui dum cum ter per quoddam, etc.*

Nuptiæ Heinrici Regis. Item cometa visus est... Hugo Bizuntiensis Archi- A
episcopus obiit ; cui ejusdem Ecclesiæ Canonicus à fratribus electus , à Rege
substituatur.

* Germ.

MLXVIII. Heinricus * Rex adolescentiæ suæ errore seductus , legitimæ
conjugis adèò obliviscitur , et tam nefandis criminibus involutus esse diffamatur ,
ut etiam Principes ejus eum regno privare molirentur. Totus ille
annus pluvialis.

MLXIX. Gotefridus Dux inter sæculares excellentissimus , et in recor-
datione peccatorum suorum ad compunctionem lacrymarum facillimus , in
erogatione eleemosynarum largissimus , in vigilia Nativitatis Domini satis
laudabili fine requievit.

MLXX. Francia civili laborat discordia... Hyems ventosa et pluvialis.

MLXXIII. Romæ Alexander Papa decessit , pro quo Hildebrandus... B
Gregorius VII appellatur : cujus prudentiâ non solum in Italia sed etiam in
Teutonicis partibus refrænata est Sacerdotum incontinentia ; scilicet quod
prædecessor ejus in Italia prohibuit , hoc ipse in tota Ecclesia Catholica
prohibere studuit.

MLXXIV. Hermannus Marchio , filius Bertoldi Ducis , Cluniaci... Mo-
nachus , migravit ad Dominum VII. Calend. Maii.

MLXXV. Heinricus Rex Nativitatem Domini Argenterati fecit... De-
duinus Leod. Episcopus decessit : cui Henricus successit.

MLXXVI. His temporibus Heinricus Rex per simoniacam hæresim ,
sanctam Ecclesiam foedare non cessavit , scilicet pro pretio Episcopatus ,
Abbatias et alia hujusmodi investiendo... Papa ad ultimum mandavit ei ,
quòd in Romana Synodo proxima eum excommunicaturus esset , nisi resi- C
pisceret... Unde Rex omnes quos potuit , obedientiam prædicto Papæ
exhibendam abjurare fecit ; et missa legatione ad Romanam Synodum , quæ
in proxima Quadragesima celebrata est , ipsum Apostolicum ab Apostolica
sede contumaciter jussit descendere... Papa ipsum Regem , Synodo judi-
cante , fidelitate hominum , regno (a) et communione privavit , et omnes
ei ad regnum juratos juramento absolvit : omnes Episcopos , qui Regi
spontè contra Papam faverunt , officio et communione privavit... Gode-
fridus Dux , filius Godefridi Ducis , particeps , imò auctor conspirationis
[contra Papam] , à quodam coquo per posteriora , cum ad necessarium se-
deret , vulneratus ante medium noctis expiravit.

MLXXVII. Maxima nix totum regnum ante Calendas Novemb. anni
prioris usque in VII Cal. Apr. anni præsentis obtinuit... Auditis [Papæ le- D
gatis] Principes regni generali colloquio apud Forcheim III Idus Martii
habito , egregium Rudolfum Ducem sibi in Regem sublimarunt , quem VII
Cal. Aprilis , ubi eo anno medium Quadragesimæ occurrit , coronarunt. Ma-
xima autem nix quæ eo anno tamdiu totam terram obtexit , in electione
novi Regis resolvi tandem incœpit... Agnes religiosissima Imperatrix , jam
XX annis in viduitate Deo devotissimè serviens , nec filio suo Henrico
contra Apostolicam sedem in aliquo consentiens , Romæ requievit in pace ,
sepulta Romæ in Ecclesia S. Petronillæ.

MLXXVIII. Facto Concilio Romæ X Cal. Decembris... in Synodo
ista Beringarius Andegavensis Canonicus , ut ab hæresi sua resipisceret , sy-
nodaliter convenitur ; eique induciæ usque ad proximè futuram Synodum
dantur. E

MLXXIX. Gregorius Papa Synodum Romæ , mense Februario collegit ,
in qua Beringarius jam tertio convictus , hæresin suam abjuravit , et ana-
thematisavit ; quæ asserit , corporales res in altari positas , non verè sed figu-
ratè tantum , in corpus et sanguinem Domini transire... In hac Synodo Papa
Presbyteros deinceps in fornicationem lapsos , absque spe recuperationis
deposuit ; et Scriptum quod dicitur S. Udalrici ad Papam Nicolaum de
nuptiis Presbyterorum et Capitulum Paphnutii de eadem re , imò omnia
sacris Canonibus adversa , damnavit... Ad Teutonicas partes destinavit ve-
nerabilem Petrum Albanensem Episcopum ; Petrum , inquam , illum qui jam

(a) Hæc narramus monstra , non ut ea qui- nis verè cordatis , maximè verò Gallis , omni detesta-
dem probemus ; sed ut cum omnibus Christia- tione prosequamur.

A dudum Florentinum Episcopum, nomine Petrum, probavit Simoniacum: quippè per medium ignem (a) transiens absque læsione; unde et Igneus cognomine, Albanensem Episcopatum promeruit obtinere... In hac æstate venerabilis Abbas Massiliensis Bernhardus, vir plenus charitate, requievit in pace XIII Cal. Augusti.

MLXXX. Henricus apud Brixinam legitimum Papam abjuravit, et Guibertum Ravennatem quondam Episcopum, sed jam triennio à Papa Gregorio irrecuperabiliter depositum et anathematizatum, sibi non in Papam, sed in hæresiarchiam elegit. Deinde apud Maguntiam conventu facto, eandem ipsam electionem à quibuscumque potuit, confirmari fecit. Jam autem mediante Octobri, Henricus expeditionem in Saxoniam iterum parans, à militibus Rudolphi itinere unius diei fugatur; quamvis in eadem congressione
B Rudolfus Rex piæ memoriæ occubuerit. Ille, inquam, alter Machabæus, cum inter primos hostium instaret, in servitio S. Petri occumbere promeruit; et postea uno die superstes, omnibus suis ritè ordinatis, ad Dominum (b) migrasse non dubitatur Idibus Octobris. Regnavit autem tres annos et dimidium... His temporibus Henricus totam Italiani adeò conturbavit, ut nullus securè ad limina Apostolorum posset ire, qui non priùs abjuraret, quòd ad Papam Gregorium diversurus non esset.

MLXXXI. Principes regni Teutonicorum, scilicet Archiepiscopi, Episcopi, Duces, Marchiones et Comites, conventu facto, Hermannum nobilem virum sibi in Regem elegerunt... Electus est autem ante festum S. Laurentii.

MLXXXIII. Papa [Gregorius] omnes religiosos Episcopos et Abbates ad Synodum * litteris suis vocavit... Legati Principum Teutonicorum ire
C debuerant; sed ab Henrico in via capti... Multi tamen ex Francigenis ad illam Synodum, tam Episcopi quàm Abbates, pervenerunt. Meliores autem Episcopi et domno Apostolico magis necessarii, id est Hugo Lugdunensis, etc. ad Synodum pervenire prohibiti sunt.

* Rom.

Beringarius, novæ hæresis de Corpore Domini auctor, eo tempore deficiens abiit in locum suum: qui licet eandem hæresin sæpissimè in Synodo abjuravit, ad vomitum tamen suum canino more non expavit redire. Nam et in Romana Synodo canonicè convictus, hæresin suam in libro à se descriptam combussit, et objuratam anathematizavit, nec tamen (c) postea dimisit.

MLXXXIV. Regina Anglorum obiit, uxor Willehelmi Regis, qui totam terram Anglorum Romano Pontifici tributariam fecit, nec aliquem in sua
D potestate aliquid emere aut vendere permisit, quem Apostolicæ sedi inobedientem deprehendit... Suevi ultra Rhenum Burgundiam cum expeditione proficiscuntur, et quoddam castellum Bertoldi Ducis, filii * Regis Ruodolphi, à fautoribus Heinrici obsessum viriliter eripuerunt.

* Generi

MLXXXV. Totam penè Italiani in qua potissimum excommunicati furebant, tam magna fames obtinuit, ut homines non tantum immunda quæque, sed etiam humanam carnem manducarent. Quam famem inaudita mortalitas subsequuta est, ut nec tertia pars hominum remaneret; sed deficiente colono, maxima pars terræ in solitudinem redacta est... Salerni diem clausit extremum [Gregorius Papa]... Indict. VIII, octavo Calend. Jun.

MLXXXVII. [Victor III Papa] consecratus est exeunte Maio mense...
E Post quartum mensem sui Pontificatûs diem clausit.

MLXXXVIII. Hugo Comes de Egensheim, Alsatiam jam dudum ab inimicis occupatam invasit, et sibi recuperare tentavit. Metenses Brunonem illius sedis pervasorem penitus à civitate expellunt, seque nullum deinceps nisi legitimum Pastorem recepturos juramento firmaverunt, qui eo tempore in Tuscia detinebatur in captione... Ante triennium et alius

(a) Migravit ad Dominum anno MLXXXIX. Hic est ille Petrus, inquit ibi Bertoldus, qui Petrum Papiensem Florentini Episcopatus invasorem, per iudicium ignis simoniacum esse probavit. Unde et deinceps illum sancta Ecclesia Igneum cognominavit. Nam magnam pyram fiducialiter ingressus, absque omni læsione pertransiit; ut et flammæ vestes ejus sursum

ventilarent, nec tamen illas, nedum illum, aliquo modo læderent.

(b) Dum cæcus à cæco ductus regnum usurpavit, esto, bona fide egerit; certè ignorantia non poluit eum excusare à peccato.

(c) Solus Bertoldus, Scriptor alienigenus, hæc de Brengario tradit.

Guiberti discipulus, Metensis, inquam, pseudoepiscopus, pœnitentiâ ductus A
Episcopatum dimisit: quem statim Bruno, cujus superius mentionem fecimus, non minus sacrilegè invasit: nam per schismaticos intravit, vivente adhuc legitimo illius sedis Pastore Heremanno; qui potius in captione detineri, quàm in schismate pro Episcopo honorari, catholicè delegit... Heremannus Rex Catholicus ab eis [Saxonibus desertus] in Lotharingiam secessit; ibique non multò post viam universæ terræ arripuit, anno Dom. Incarn. MLXXXVIII, regni verò ejus VII, Indict. XII; et in patria sua Metis honorificè sepelitur.

MLXXXIX. Heremannus (a) Metensis Episcopus atque catholicus, post longam captionem ad Episcopatum suum revertitur, et à multis gratanter recipitur. Bruno autem ejusdem Episcopatus temerarius invasor, ab omnibus despicitur. Nam et ipsi Henrico pro turpissimis moribus suis multum displicuit, licet ei quondam eundem Episcopatum vendiderit. Hac ergo necessitate idem Bruno constrictus, Episcopatum dimittere, et ad patrem suum Adalbertum Comitem, in Catholicorum partem, repedare compellitur... Malum excommunicationis in tantum propagatum est eo tempore, ut Catholici vix se ab eorum contagio possent illæsos custodire... Hugo Comes de Egensheim, indefessus miles S. Petri, sed nimium credulus Strazburgensi pseudoepiscopo, à servientibus ejusdem Episcopi occiditur, in cubiculo ipsius cum ipso ad dormiendum collocatus, II Non. Septembris... In Italia nobilissima Dux Mathildis, filia Bonifacii Marchionis, sed vidua Godefridi Ducis, Welphoni (b) Duci, filio Welphonis, conjugio copulatur... Dominus Papa (c) litteras Philippi Regis Francorum, debitam ei subjectionem promittentis, suscepit.

MXC. Heremannus piæ memoriæ Episcopus Metensis [obiit]... Dominus Papa Urbanus generalem Synodum cum Episcopis diversarum provinciarum per Legatos suos in Tolosana civitate circa Pentecosten collegit, ibique multa in Ecclesiasticis causis quæ corrigenda erant, correxit. In qua Synodo Tolosanus Episcopus de illatis criminibus canonicè expurgatur; et legatio pro restauranda Christianitate in Toletana civitate, Rege Hispanorum supplicante, destinatur... Hoc anno magna fames multas regiones repentè afflixit, quamvis non magna sterilitas præcesserit terræ.

MXCI. Dominus Papa eo tempore ab omnibus Catholicis debitâ reverentiâ colebatur, videlicet à Philippo Francorum Rege, etc... Willehelmus Hirsaugiensis Abbas III Non. Jul. migravit ad Dominum... Hic multa monumenta sui naturalis ingenii nobis reliquit. Nam naturale horologium ad exemplum cœlestis hemisphærii excogitavit: naturalia solstitia sive æquinoctia et statum mundi certis experimentis invenire monstravit... Hic in Musica peritissimus fuit, multaque illius artis subtilia, antiquis doctoribus incognita, elucidavit... His temporibus in regno Teutonicorum communis vita multis in locis floruit etiam in laicis, se suaque ad eandem communem vitam offerentibus... Virorum et fœminarum innumerabilis multitudo se ad hujusmodi vitam (d) contulerunt, ut sub obedientia Clericorum sive Monachorum communiter viverent, eisque more ancillarum quotidiani servitii pensum devotissimè persolverent... In Teutonicis partibus caro cum sanguine pluit, et bufones cum piscibus à cœlo ceciderunt, ut multi probabiles viri se vidisse testati sunt. In Alemannia sanguis de panibus effluere visus est. Quæ (e) singula aliquid novi in regno portendere, à quàm pluribus etiam religiosis credebatur.

MXCII. Beatrix, soror Friderici Marchionis et uxor quondam Bertoldi Ducis, diem clausit extremum VII Kal. Novembris, et in civitate Leucorum ab Episcopi loci honorificè sepelitur.

(a) Paulò post dicitur cum tribus Episcopis in fide Catholica perstitisse in Teutonicis partibus.

(b) Anno MXCV, ut refert Bertoldus, à conjugio Mathildis se penitus sequestravit Welpho, asserens illam à se omninò immunem permansisse... Welpho pater, Dux Bajoariæ, frustrà diu multumque laboravit pro hujusmodi reconciliatione.

(c) Urbanus II, qui ibidem dicitur fuisse ordinatus anno 1088, IV Idus Martii.

(d) Hanc Apostolicam vitam, ut legitur ibidem, Urbanus II approbavit, litteris confirmavit, et ab eadem apostatam mucrone anathematis feriri jussit. Errant igitur, qui Conversorum originem ad Cistercienses referunt.

(e) Ignorantiam et superstitionem suam, seu potius ævi sui, Bertoldus prodit hęc et alibi, maximè infrà ubi eclipsim commentatur.

A MXCIII. Nobilissima Comitissa Sophia, vidua Ludovici Comitis, mater Beatricis Ducis et Friderici Marchionis, diem clausit extremum... Cuonradus filius Heinrici Regis à patre discessit... Metensis Ecclesia et Tullensis et Viridunensis ab obedientia Egilberti Trevir. excommunicati discesserunt, eique non amplius obedituras apertissimè mandaverunt. Quarum Metensis, refutato Episcopo quem Heinricus eis dare voluit, ipsi sibi canonicè catholicum Pastorem elegère, eumque à Gebehardo Constantiensi Episcopo, sedis Apost. Legato, consecrari fecere VI Cal. Apr. in medio Quadragesimæ... Cuonradus coronatur in Regem... Signum in sole factum est VIII Cal. Octob. ante meridiem, ut circulus quidam in illo appareret, et ipse sereno coelo obscurissimè luceret. Sed hoc magis quidam eclipsin quàm signum fuisse putaverunt: præcipuè cum luna esset XXVIII

B ea die. Nam egregius calculator dominus Heremannus Contractus etiam in XXVII luna eclipsin accidisse scribit anno Dom. MXXXIII... Apud Ulmam in conventu firmissimam pacem tam Duces quàm Comites, tam majores quàm minores, se observaturos à VII Cal. Decemb. usque in Pascha, et à Pascha in duos annos juraverunt... His temporibus Rex Hispaniæ Aldefonsus, in conversatione Cluniacensis Abbatis obedientarius... Ipse etiam Cluniaci majorem Ecclesiam à fundamentis ædificavit; ad cujus Ecclesiæ ædificationem infinitam pecuniam Cluniacum direxit: qui etiam jamdudum se ibidem Monachum fecisset, si dominus Abbas eum sub seculari habitu ad tempus retinere non satiùs judicaret.

C MXCIV. Uxor Imperatoris [Henrici] jam diu multis injuriis lacessita, multisque annis ne aufugeret custodita, tandem ad Welphonem Ducem Italiæ aufugit... Francia Teutonica et Alsatia pacem suis partibus se observaturas juramento decreverunt... Querimonia Praxedis Reginæ quæ dudum ad Welphonem Ducem Italiæ à marito discessit, ad Constantiensem Synodum (a) pervenit. Quæ se tantas tamque inauditas fornicationum spurcicias, et à tantis passam fuisse conquesta est, ut etiam apud inimicos fugam suam facillimè excusaret... In Bajoaria magna mortalitas grassata est, adeò ut in Ratisponensi civitate infra XII hebdomadas octo MD illâ mortalitate intercepti numerentur. Sed et alias provincias eadem mortalitas afflixit, non tamen adeò ut Bajoariam. In Teutonicis partibus multa prodigia facta sunt. Nam et homines se ipsos suspenderunt, et lupi multos manducaverunt: et hoc ex divina ultione factum non dubitatur... Hoc tempore Magister Magenoldus de Lutenbach Monasterium Canonicorum apud Marbach instituire cœpit, seque unum eorundem Canonicorum communiter et regulariter viventium esse voluit... Maxima mortalitas usquequaque grassabatur, ut in una villa plusquam mille quinquaginta homines infra sex hebdomadas mortui numerarentur. Sed et in una die et in una villa plus quàm XL alicubi mortui sunt. Ipsa quoque cœmeteria Ecclesiarum adeò sepulturis impleta sunt, ut homines ibi mortuos suos sepelire non potuerint. Unde in pluribus locis factâ prægrandi fossâ extra cœmeterium, omnes suos mortuos in illam conjecerunt. Hæc autem mortalitas non solùm Teutonicos, sed et Franciam, Burgundiam, Italiam usque vexabat... Superstitēs à secularibus vanitatibus, id est à jocis, tabernis et aliis hujusmodi superfluis abstinere studuerunt, et ad Confessionem et pœnitentiam currere, seque Sacerdotibus

D commendare non cessaverunt... In Galliarum civitate quam vulgariter Ostionem * dicunt, congregatum est generale Concilium à venerando Hugone Lugdunensi Archiepiscopo et sedis Apost. Legato, cum Archiepiscopis, Episcopis et Abbatibus diversarum provinciarum, XVII Calend. Nov. in quo Concilio renovata est (b) excommunicatio in Heinricum Regem, et in Guibertum sedis Apost. invasorem, et in omnes eorum complices.

E

* Augusto-dunum.

(a) Hanc Synodum Gebehardus Constant. Episcopus in hebdomada majore ante Pascha celebravit contra incontinentiam Presbyterorum et violentiam Simoniacorum, etc. Anno sequenti in Synodo Placentinâ Praxedis Regina jamdudum ab Henrico separata, super maritum suum domino Apostolico et sanctæ Synodo conquesta est de inauditis fornicationum spurcitiis, quas apud maritum passa est.

(b) Eadem sententia excommunicationis sæpiùs promulgata est cum ardentibus candelis in variis Synodis. Iugeas istud iater Pontifices Romanos et Henricum IV Imperatorem Schisma, de Episcoporum investituris obortum, Christianorum republicam multis adhuc postea annis periculosè exercuit.

Item Rex Galliarum Philippus excommunicatus est, eo quòd vivente uxore A sua, alteram superinduxerit. Item Simoniaca hæresis et incontinentia Sacerdotum sub excommunicatione damnata est. Item, Monachis interdictum est in eodem Concilio, ne parochialium Sacerdotum officia in parochiis usurpent... In Alsatia Magister Magenoldus de Lutenbach mirabiliter Ecclesiasticam religionem, jam dudum in illis partibus extinctam, Deo miserante reaccendit. Nam invalescente apud illos diuturna mortalitate, omnes penè majores et militares illius provinciæ ad ipsum catervatim convenere; et de excommunicatione per potestatem ipsi à domino Papa concessam absoluti, et de reliquis eorum peccatis acceptâ pœnitentiâ per eundem absolvi non cessaverunt.

MXCV. Dominus Papa generalem Synodum condixit, ad quam Episcopos Italiæ, Burgundiæ, Franciæ, Alemanniæ, Bajoariæ, aliarumque provinciarum, canonica et Apostolica auctoritate missis litteris convocavit. Facta est autem hæc Synodus circa mediam Quadragesimam Placentiæ... Ad hanc Synodum Philippus Rex Galliarum legationem suam direxit, seque ad illam iter incœpisse, sed legitimis sociis se impeditum fuisse mandavit: unde inducias sibi usque in Pentecosten apud Dominum Papam, Synodo intercedente, impetravit. Dominus autem Hugo Lugdunensis Archiepiscopus, ad eandem Synodum vocatus, ab officio suspenditur, eo quòd ipse non venerit, nec legatum eum canonica excusatione illuc pro se direxerit... Hæresis Beringeriana jam ab antiquo sæpissimè anathematizata, iterum damnata est, et sententia Catholicæ fidei contra eandem firmata; videlicet, quòd panis et vinum, cùm in altari consecrantur, non solum figuratè, sed etiam verè et essentialiter in corpus et sanguinem Domini convertantur.

Dominus Papa rebus in Longobardia bene dispositis, in Gallias marino itinere cœpit divertere, et ad S. Mariam ad Podium, in Assumptione ipsius pervenit, Synodumque ad Montem Clarum, in octavam S. Martini, Apostolica auctoritate condixit; ad quam diversarum provinciarum Episcopos, missis litteris, canonica vocatione invitavit.

Lutolfus sanctissimi Leonis Papæ filius sanctæque Tullensis Ecclesiæ Decanus, Monasterium Clericorum, quod Canonicum Romani cognominant, prope eandem civitatem construxit, in quo Clericos secundum regulam S. Augustini vivere professos congregavit, quibus et Præpositum ejusdem professionis præfecit; quem Episcopus loci in Abbatem eidem congregationi solemniter consecravat. Est enim consuetudo in illis partibus, ut Præpositi congregationum hujusmodi, Abbates nominentur, et in Abbates conse- D erentur, hoc tantum excepto, quòd baculos non portant, Dominus quoque Papa Urbanus eidem loco privilegium fecit, in quo firmissimè decrevit, ut Clerici illius loci regulam S. Augustini in perpetuum custodiant, et deinceps libertatem eligendi Abbatis semper obtineant. Est autem illud Monasterium in honorem S. Leonis Papæ specialiter constructum, et Ecclesia in ejusdem Apostolici honorem dedicata.

In Galliis ad Clarum-montem generalis Synodus à domino Papa, in octava S. Martini congregata est, in qua XIII Archiepiscopi cum Suffraganeis fuerunt, et CCV Pastorales virgæ numeratæ sunt. In hac Synodo dominus Papa eadem statuta, quæ et in præterita Synodo Placentina confirmavit; insuper et Philipppum Regem Galliarum excommunicavit, eo quòd propria uxore dimissa, militis sui uxorem sibi in conjugium sociavit. Ibi E etiam aliam Synodum in tertiam subsequentis Quadragesimæ hebdomadam Turonis celebrandam denunciavit (a).

(a) Cùm liqueat Bertoldum in isto tam ferali orbis dissidio propugnatorem Pontificiæ causæ acerrimum egisse, juvat ex Historia de vita Henrici IV Imper, à quodam ejus temporis conscriptâ, inter Urstisianos Germ. Scriptores, huc ad calcem adducere verba hæc: Rebelles ut Henrici vires in bellis extenuarent, conscriptis super eo criminibus, quæ pessima et unmundissima potuit odium et livor excogitare, vera falsis miscentes, apud Rom. Pontif. Gregorium VII cum deferebant; non decere tam flagitiosum, plus notum crimine quàm nomine, regnare; maxime cùm sibi regiam dignitatem Roma non contulerit: oportere Romæ suum jus in constituendis Regibus reddi: pro-

viderent Apostolicus et Roma ex consilio Principum, cujus vita et sapientia tanto congrueret honori. Qua surreptione delusus Apostolicus, simul et honore creandi Regis quem sibi fallaciter obtulerant impulsus, Regem banno innodavit, et Episcopis aliisque regni Principibus ut à communionem excommunicati Regis se retraherent denunciavit... Absolvit omnes à juramento, qui fidem Regi juraverant, ut contra eum impelleret absolutio, quos fidei tenuit obligatio. Quod factum multis displicuit, (si cui displicere licet quod Apostolicus fecit) et asserebant tam inefficaciter quàm illicitè factum quod factum est. Sed non ausim assertiones eorum ponere, ne videar cum eis Apostolici factum refellere.

A

EX CHRONICO ^(a) S. MICHAELIS IN PERICULO MARIS*Apud Labbeum Tom. I Novæ Biblioth. Libr. Mss. pag. 350.*

A NNO MXXXIII. Gaufridus Martellus cepit Willelmum Comitem Pictavensem, cujus uxorem Agnetem antè duxerat.

MXL. Obiit Alanus Dux Britanniae filius Gaufredi Kal. Octobris, et successit ei Conanus filius ejus, quem genuit ex Berta sorore Theobaldi Comitis Turonensis.

B MXLIV. Cepit Gaufridus Martellus Comitem Theobaldum Turonensem, et extorsit ab eo urbem Turonicam.

MLVI. Conanus Dux Britanniae cepit Eudonem patrum suum. Hic Endo multos habuit filios.

(a) Hoc Chronicon, quod jure Armoricum patitur, quia ex veteribus chartis ejusdem Monasterii fuit erutum, ut monemus Tom. X pag. 175.

EX CHRONICO ANDEGAVENSI ^(a).

C

Apud Labbeum Tom. I Novæ Bibl. Libr. Mss. pag. 287.

A NNO MXXXVII. Dedicatio sanctae matris Ecclesiae Carnotensis facta est XVI Kalendas Novembres. Et eodem ipso anno exortum est bellum plusquam civile inter Fulconem Comitem Hierosolymitanum, et filium suum Goffredum qui cognominatus est Martellus; et ferè per annos quinque protractum est.

MXL. Dedicatio S. Trinitatis Monasterii Vindocinensis facta est pridie Kalendas Junii. Hoc ipsò anno obiit Fulco Comes XI Kal. Julii.

MXLIII. Hoc anno fames fuit miserabilis per totam Galliam; quae maximam plebis partem inaudito mortium genere consumpsit.

D MXLIV. Teobaldus filius Odonis Comitis, à Goffredo Comite Andecavorum captus XII Kal. Septembris: postridie civitatem Turonum reddidit.

MXLVI. Obiit domna Hildegardis religiosa Comitissa.

MXLVII. Obiit domnus Hubertus dulcis memoriae Andecavorum Præsul, VI Nonas Martii: cui successit domnus Eusebius Bruno VIII Idus Decembris, domni Clementis Papae anno primo.

ML. Henrico Imperatori filius natus est, et à domno Papa Leone IX baptizatus.

MLI. Henricus Francorum Rex uxorem duxit Scythicam et Rufam ^(b). Comes quoque Willelmus Pictavorum uxorem ducit.

MLIII. Leo ^(c) Papa Normannos Apuliam per tyrannidem tenentes bello aggressus, superatus est.

MLIV. Domnus Leo Papa obiit XIII Kal. Maii.

E MLV. Domnus Victor successit, et Synodus facta est Turonus.

MLVII. Civitas Nannetica Comiti Goffrido ab Hoel Comite reddita est; qui non bonâ usus fide, auferre eam illi tentavit: sed vix XL dies tentam turpiter amisit. Ipso eodem anno Rex Henricus Andecavam urbem advenit ^(d).

(a) Chronici Andegavensis, ex Ms. Codice Vindocin. S. Trinitatis à Labbeo descripti, et cujus partem edidimus Tom. X pag. 176, rectè colligit Rivetus noster Auctorem fuisse ejusdem Cœnobii Monachum. Hic scilicet Anonymus Carnotensem Ecclesiam vocat matrem, quia Vindocinum tunc pertinebat ad diœcesim Carnot. etc. Quanquam in Chronico Abbatiae S. Albini Andegav. dedicatio Ecclesiae Carnot. exprimitur iisdem verbis.

(b) Corrig. *Russam*; erat enim filia Jerolai Russiae Ducis, Anna nomine.

(c) Eadem leguntur in Chronico Abbatiae laudatæ, sicut et id quod de civitate Nannetica refertur ad annum MLVII.

(d) Huicque primus Auctor, cujus laboris seu scripti meta fuit annus 1057. Quae sequitur Appendix, ad annum 1251 deducitur.

EX APPENDICE AB UNO VEL PLURIBUS SCRIPTORIBUS ADDITA. A

MLX. Obiit Henricus Francorum Rex anno ordinationis suæ XXIX: et eodem ipso anno obiit Gauffredus Comes Fulconis filius, XVIII Kal. Decembris, feriâ tertiâ, horâ diei primâ, Monachali habitu prius suscepto à domno Adraldo Abbate S. Nicolai.

MLXII. Hoc anno pridie Nonas Apriles, apud civitatem Andecavam dedicatum est Monasterium novum in honorem et nomen summi Salvatoris mundi Filii Dei et Domini Nostri Jesu Christi, per venerabiles Episcopos domnum Hugonem Archiepiscopum Vesonciensium, domnum quoque Eusebium Præsulem Andecavorum, domnum etiam Wlgrinum Pontificem Cenomanorum, atque Quiriacum Episcopum Nannetensium. B

MLXIV. Obiit Albertus Abba Majoris Monasterii.

MLXVI. Hoc anno obiit Fulco Vindocini Comes, XI Kal. Decembris, natali S. Columbani, meridie.

An. 1066.

MLXVII. In hoc anno apparuit Cometa terribilis, multarum calamitatum in sequentibus annis subsecutarum, ut post patuit, portentrix (a). Nam in ipso anno Comes Normannorum Guillelmus Anglorum regnum magno periculo aggressus impugnare, bello publico magna ac miserabili cæde cruento expugnavit; atque in Regem levatus, coronari se fecit. Illo item anno Comes Britannorum Conanus juvenis et malitiosus Andecavorum terram superbè pervasus est, pervasioni suæ ac superbiæ in ipsa Andecavorum terra subita morte præreptus est. Ipso iterum anno Gaufridus Comes junior, quem Barbatum cognominarunt, traditus est à suis Fulconi fratri suo, et civitas Andecavis pridie Nonas Apriles feriâ IV hebdomadæ, quæ dicitur *pœnosa*, scilicet inter duo Pascha. Quam traditionem ultio divina terribilis celeriter subsecuta est. Nam die crastina, Dominicæ scilicet Cœnæ anniversariâ, ab Andecavina turba maligno spiritu turbata, miserabili modo peremptis tribus maximis auctoribus illius traditionis, Gaufrido videlicet de Prulliaco, Rainaldo de Castro-Gunterii, Giraldo de Monasteriolo, quartoque capto, ac non multò post simili morte mortuo, Rotherto scilicet ipsius Andecavis Præposito; pluribus in locis plures, proinde ut existimatio dedit, tribulati sunt ac mortui. Insequenti anno captus est item supradictus Comes Gaufridus à Fulcone fratre suo in bello publico: ac Fulco in Comitatum ab Andecavinis, vellent nolent,, receptus est.

An. 1072.

MLXXV. Hoc anno V Kal. Novembris, XIII luna nocte Dominicâ antequàm disceret, vidimus tertiam lunæ partem ab austro nigriorem sacco ciliicino: quæ nigredo paulatim in spatio duarum defecit horarum. D

MLXXVII. Hoc anno combustum est Cœnobium S. Petri Carnutensis IX Kal. Septembris, antequam Fratres ad Nocturnos surgerent, manente illæsâ S. Hilarii Basilicâ.

An. 1082.

MLXXXI. Obiit domnus Eusebius, cognomento Bruno, Andecavorum Præsul, VI Kal. Septembris: cui successit domnus Goffridus anno (b) eodem, VIII Idus Maii Dominica die cathedrâ sublimatus Episcopali. Eodem quoque anno defunctus est dulcis memoriæ Arnaldus Cenomannorum Episcopus III Kal. Decembris, feriâ II.

MLXXXII. Obiit Odericus hujus loci Abba, vir famosus suis diebus in ordine Monastico et disciplina, IV Nonas Octobris: vixit autem in Abbatia XXXVII * annos, tres menses ac dies quatuor; cui successit sequente anno domnus David Abba pridie Nonas Junii, non vivens in Abbatia ampliùs quàm duos annos, duosque menses. E

* *Alibi*
XXXVIII.

MLXXXV. In hoc anno obiit supradictus venerabilis bonæ memoriæ Pater David VIII Idus Augusti, feriâ IV; cui successit domnus Abbas Ber- no, non in eodem anno, sed in anno subsequenti, IX Kal. Maii. Eodem anno, quo Abbas David, obiit Burchardus Comes bonæ indolis adolescens, filius Fulconis Comitis, Anseruli cognominati, pridie Kalendas Martii.

(a) Nota ætatis superstitionem, et confusio- nem seu errorem in annis assignandis.

(b) Corrig. anno sequenti; vel anno eodem Gof-

fridus electus est, sed nonnisi anno sequenti est consecratus.

A MLXXXVII. Hoc anno obiit Guillelmus Rex Anglorum, qui priùs quidem Normanniæ Comes fuerat, quique etiam cum multo exercitu mari transitu Regem Anglorum [Haroldum] nomine, in publico bello devicit, seque creavit Regem totius Angliæ.

MXCII. Hoc anno combustum est Monasterium Novum S. Trinitatis in Santonico, IV Nonas Junii, et in crastinum castrum Subiense, quo plures igne perierunt.

MXCIII. Abba Berno baculum pastorem ætate fessus, ægritudine pressus, ultra non valens ferre, coram cunctis Fratribus in Capitulo reliquit: atque in ipso Capitulo electus est dominus Abba Goffredus, juvenis ætate, moribus maturus, forma modesta, corpore formosus, litteris maximè instructus, et cæteris bonis adornatus, XII Kal. Septembris, et

B ab Ivone Episcopo IX Kal. earundem honorabiliter consecratus.

MXCV. (a) Hoc anno pridie Nonas Aprilis, intempesta nocte ceciderunt ignitæ stellæ longo tractu per universum orbem. Eodem anno IV Kal. Martias consecravit Urbanus Papa Crucifixum S. Trinitatis Vindocinensis Cœnobii, atque perdonavit septimam partem peccatorum suorum omnibus, qui unoquoque anno anniversarium ejusdem consecrationis diem ibidem celebrarent.

(a) MXCV, Indict. III, pridie Nonas Apr. Lund XXXV, feriâ IV post octavam Paschæ, nocte visæ sunt stellæ in modum pluvie de cælo in terram missæ; sol quoque octavo ab hinc die toto cæruleus exstans, sed et luna sequenti nocte similiter lucens, cuncto orbi prodigio fuerunt. Eodem anno Urbanus Papa Rom.

devenit in Gallias: qui Concilium Claromonte egit XVI Cal. Decembris, in quo Philippum Fr. Regem pro incesti adulterii crimine excommunicavit, etc. Ex Chronico Abbatiae S. Albini Andegavensis apud Labbeum, Tom. I, Biblioth. Manuscriptor. pag. 281.

C

ORIGO COMITUM VINDOCINENSIVM.

Apud Labbeum, Tom. I Novæ Bibl. Libr. Mss. pag. 661, ex vet. Notitia (a).

D **R**AINALDUS Episcopus Parisiensis, filius Burcardi Vtuli. Post ejus mortem Fulco Nerra Andecavorum Comes honorem Vindocinensem tenuit. Hæres Burchardus cum Adela matre sua de manu Fulconis Comitis honorem recepit. Mortuo (b) Burchardo, tenuit mater ipsius (c) honorem, sociavitque sibi Fulconem filium suum ad honorem deservendum; sed cum iste Fulco erga matrem suam insidiosè agens, honore illam conaretur privare, ipsa sibi præcavens ad fratrem suum Goffredum Andecavorum Comitem accessit, eique honorem Vindocini totum ex integro vendidit. Goffridus, honore comparato, Regem Franciæ Henricum (d) adiit, eique humo deveniens, de manu ipsius dono suscepit prædictum honorem. [(e) Hoc igitur temporis intervallo, cum eundem honorem, sicut diximus, teneret dominicum, placuit ei in ipso Vindocino Abbatiam fundare, donavitque illi de terris Vindocinensis honoris, quantum sibi competens visum fuit. Nepos autem ipsius Fulco dictus, etc.] Nepos ipsius Fulco cum exhæredatus fuisset, in Regis clientelam abiens sese misit; mansitque ibi tandiu, donec ipse Rex Goffredum Comitem pro eo interpellaret. Cujus precibus aliquantum acquiescens, reddidit Fulconi dimidium honoris. Procedente tempore, Gaufrido Comiti tantum exhibuit servitii, quod ei totum honorem ex integro reddiderit, [Fulco verò universa, quæ de Vindocinensi honore donata fuerant Abbatiae, cum auctoramento etiam juramento firmaverat,] authorizatis ab eo priùs illis omnibus, quæ Abbatiae S. Trinitatis de eo honore antè donaverat.

(a) Exstat in Chartario Vindocinensi hæc Notitia de Villa-Episcopi, quam Rainaldus Paris. in silva Wastiniensi extruxit.

(b) Adela scilicet Rainaldi neptis primogenito.

(c) Id est Comitatum Vindocinensem.

(d) Vix ante annum 1032 Martellus integrum Vindocin. Comitatum obtinuit, iudice Mabilonio.

(e) Ansulis clausa adducimus huc ex Tom. 4 Annal. Benedict. pag. 378, ad annum 1032.

CORONATIO PHILIPPI I,

SEU ORDO (a) QUALITER IS IN REGEM CORONATUS EST.

Apud Chesnium Tom. IV Scriptorum Franc. pag. 161.

* Ed. Pentecosten.
B

* Steph. Acardo.
C

* Id. Wecero.
D

* Id. Clevisi.
* Id. Avesgrando.
E

* Chesn. Ormisda.

ANNO Incarnationis Dominicæ MLIX, Indictione XII, regnante Henrico Rege anno XXXII, eadem die completo X Kal. Junii, Episcopatus autem domni Gervasii anno IV, in die sancto Pentecoste *, Philippus Rex hoc ordine in majore Ecclesia ante altare S. Mariæ à Gervasio Archiepiscopo consecratus est. Inchoatâ Missâ, antequam Epistola legeretur, domnus Archiepiscopus vertit se ad eum, et exposuit ei fidem Catholicam; sciscitans ab eo utrum hanc crederet (b), et defendere vellet. Quo annuente, delata est ejus professio: quam accipiens, ipse legit, dum adhuc septennis esset; eique subscripsit. Erat autem professio hæc: « Ego Philippus Deo propitiante mox futurus Rex Francorum, in die ordinationis meæ promitto coram Deo et Sanctis ejus, quòd unicuique de vobis et de Ecclesiis vobis commissis canonicum privilegium, et debitam legem, atque justitiam conservabo; et defensionem quantumpotuero, adjuvante Domino, exhibebo, sicut Rex in suo regno unicuique Episcopo et Ecclesiæ sibi commissæ nem rectum exhibere debet; populo quoque nobis credito, me dispensatio per legum in suo jure consistentem nostra auctoritate concessurum ». Quâ completâ, posuit eam in manus Archiepiscopi, astante Hugone (c) Bisonticensi Nicolai Papæ Legato, et cum eo Ermenfredo Sedunensi; Archiepiscopis quoque, Mainardo Senonensi, et Bartholomeo Turonensi; nec non Episcopis, Heidone Suessionensi, Rogero Cathalaunensi, Elinanno Laudunensi, Balduino Noviomensi, Frollando (d) Silvanectensi, Letberto Cameracensi, Guidone Ambianensi, Aganone Eduensi, Harduino Lingonensi, Achardo * Cabillonensi, Isembardo Aurelianensi, Imberto Parisiacensi, Galtero Meldensi, Hugone Nevernensi, Gaufrido Autissiodorensi, Hugone Trecassino, Itero Lemovicensi, Guillelmo Ecolesmensi, Arnulfo Sanctonensi, Wereco * Nannetensi: et de Abbatibus, Herimaro S. Remigii, Rainero S. Benedicti, Hugone S. Dionysii, Adroldo S. Germani, Gervino S. Richarii, Guathone S. Walerici,.... S. Wingaloei, Warino S. Judoci (e), Fulcone de Foresti-Monasterio, Gerardo S. Medardi, Heinrico Humolariensi, Gonzzone Florinensi (f), Fulcone S. Michaëlis Laudunensi, Archenveo (g) Laudunensi, Guidone Marcianensi, Rodulfo Mosomensis, Alberto S. Theoderici, Warino Altovilarensi, Wenrico S. Basoli, Hugone Orbacensi, Odilardo Cathalaunensi, Wandelgero Clervensi *, Waleranno Viridunensi, Adalberone Divionensi, Arnaldo Pultariensi, Guillelmo Trenorcensi, Hugone Carrocensi, Avesgaudo * Cenomanensi, Hugone Crispinensi. Accipiens baculum S. Remigii, disseruit quietè et pacificè, quomodo ad eum pertineat maximè electio Regis, et consecratio Regis; ex quo S. Remigius Hludovicum Regem baptisavit et consecravit. Disseruit etiam quomodo per illum baculum hanc consecrandi potestatem, et totius Galliæ Primatum Hormisda * Papa sancto dederit Remigio, et quomodo Papa Victor sibi et Ecclesiæ suæ. Tunc annuente patre ejus Henrico, elegit eum in Regem (h). Post eum, Legati Romanæ

(a) Ordinem hunc, in quo tertiæ stirpis Regum Fr. inauguratio occurrit prima et consignata authenticè seu certæ fidei auctoritate, Rivetus meritò tribuit Gervasio Archiep. Remensi, præcipuo actori. Exemplum enim Hincmari, qui plures Regum et Reginarum coronationes posteris mandavit, sat probat morem fuisse Archiepiscoporum Rem. ut hujusmodi relationes dirigerent. Editionem Chesn. contulimus cum exemplari Mss. Cantoënnensi, ut exscripsit Stephanotus Tom. III Antiq. Aquitan. Mss. pag. 307.

(b) Stephan. *credere, vel*

(c) Stephan. *Hugone Bisuntinensi.*

(d) Stephan. *Ferrolando*, et mox *Letberto*. Vide infra Excerptum ex Vita Lietherti Episc. scriptâ à Rodulfo Monacho, et ab Acherio editâ Tom. IX Spicil. pag. 716.

(e) Chesn. *Judocii, Fulchone... Fulchone.*

(f) Stephan. *de Foresti-Monasterio.*

(g) Stephan. *Archemico... Marchianensi.*

(h) Deest in apud Stephanotum. Quæ sequitur de Legatis Romanæ sedis observatio Scriptoris, sua laude apud nos carere non debet.

A Sedis, cùm id sine Papæ nutu fieri licitum esse disertum ibi sit, honoris tamen et amoris gratiâ tum ejus ibi affuerunt Legati. Post hos, Archiepiscopi, et Episcopi, Abbates et Clerici. Post, (a) Widdo Dux Aquitaniæ. Post, Hugo filius et Legatus Ducis Burgundiæ. Post, Legati Balduini Marchionis, et Legati Gaufridi Andecavensis Comitis. Deinde Comites, Rodulfus scilicet Vadensis, Herbertus Vermandensis, Widdo Ponticensis, Willelmus Suessionicus, Rainaldus, Rogerus, Manasses, Hilduinus, Willelmus Arvernensis, Heldebertus * de illa Marchia, Folco Ecolesmensis, Vicecomes Lemovicensis. Post, milites et populi tam majores quàm minores uno ore consentientes, laudaverunt, ter proclamantes: « Laudamus, Volumus, Fiat ». Tunc fecit ipse PHILIPPUS Præceptum, sicut antecessores sui fecerunt, de rebus S. Mariæ et Remensi Comitatu, et de rebus S. Remigii, et de cæteris Abbatibus: quod firmavit, eique subscripsit. Subscripsit etiam Archiepiscopus. Nam ibi constituit eum summum Cancellarium, sicut antecessores sui antecessores suos fecerant; et ita consecravit eum in Regem. Revertente autem Archiepiscopo ad sedem suam, et sedente, delatum est Privilegium quod Papa Victor ei dederat; lectumque est circumstantibus et audientibus Episcopis. Facta sunt hæc omnia cum omni devotione, et alacritate quàm maxima; sine omni disturbance, et nullatenus alicujus contradictione, vel * aliquo reipublicæ damno. Hos omnes Gervasius Archiepiscopus libenter excepit, et de sumptibus suis eis plenissimè erogavit; nulli tamen ex debito, præter Regem; sed honoris causâ Ecclesiæ et liberalitatis suæ.

* Steph. Helmedbertus.

* Steph. licet.

C (a) Acta hæc Coronationis licet forma et exemplar fuerint subsequentium Regum inaugurationis, non tamen probant jam tunc obtinuisse institutionem XII Parium, seu numeri definiti Procerum Fr. cum munere proprio et suæ dignitati annexo. Parium enim ibi nulla fit mentio, neque Belvacensis Episcopi, neque Ducis Normanniæ, neque Comitis Campaniæ.

EADEM CORONATIO (a).

Apud Chesnium Tom. IV Scriptorum Franc. pag. 162.

D ANNO Incarnati Verbi MLIX, indictione XII, regnante Henrico Rege, et regni ejus anno XXXII eodem die completo, Episcopatus verò Gervasii Archiepiscopi anno IV, X Kal. Junii, die sancto Pentecostes, dum adhuc septennis esset Philippus, in Regem à Gervasio consecratus est, assistentibus sibi tribus Archiepiscopis, XVIII Episcopis, XXVI (b) Abbatibus, Legatis Sedis Apostolicæ, et Legatis Balduini Marchionis, Wadone * Duce Aquitaniæ, Hugone Legato et filio Ducis Burgundiæ. His et ceteris astantibus Gervasius verbum habuit coram Rege, quia esse deberet, sicut sui antecessores fuerant, summus Regis Cancellarius. Quod eodem Rege gratissimè annuente, et ceteris conniventibus, prædictus Pontifex sibi et Ecclesiæ suæ obtinuit. Scilicet quia verum sit quòd ab antiquo ita fuerit, legitur in præceptione præcepti, quod Karolus Rex de rebus S. Walburgis fecerat hoc modo: « Goslenus Cancellarius scripsit et sub » scripsit ad vicem Herivei Archiepiscopi summique Cancellarii ». Gervasius verò octavus fuit Archiepiscopus post Heriveum.

* Widone

(a) Ex Ms. Libro Monasterii S. Theoderici prope Remos, cui titulus est, *De Ratione Temporum*.

(b) XXIX recensentur suprâ: ubi corrig.

[Rilla] S. Wingualoëi seu Landevenecensis, Archenreo Laudun, S. Vincentii, Wandelgero Dervensi, Avesgaudo Cenoman, S. Petri de Cultura.

EX WILLELMI CALCULI,

Gemeticensis Monachi, Historia Normannorum (a).

Apud Chesnium, Tomo Scriptorum Normannicæ Historiæ, pag. 260.

EX LIBRO SEXTO.

Cap. 7. **R**EX Henricus patre Roberto vivente Francorum regno potitus, tanto postmodum à matre Constantia novercali odio est affectus, ut conspirantibus adversus eum Comitibus, à regali fastigio eum deponere satageret, et Robertum fratrem ejus Burgundionum Ducem illius loco subrogare disponeret. Consultu itaque suorum (b) ad Robertum Normannorum Ducem cum duodecim clientulis confugium fecit*, ac apud Fiscannum per fidei debitum sibi ab eo subveniri petiit. Dux eum honorificè recepit, multis donis honoravit; et non multò post decenter equis et armis instructum, patruo suo Malgerio Comiti Corbuliensi destinavit; mandans ut suis in partibus omnes incendiis ac tormentis affligeret, quos ab* ejus fidelitate desipere videret. Ipse verò per cuncta suæ dictionis castella, Franciæ termina, militum validissimam manum posuit: et conflictibus crebris tandem rebelles violenter oppugnavit, donec cervicibus plexis, et suis omnibus consumptis, coacti suo Regi reconciliarentur, et infelicissimæ matris conatus omninò exinanirentur (c). Tunc Robertus, Willelmi Belesmensis potestatis hæres et crudelitatis, per aliquot annos infestus erat vicinis sibi Cenomanensibus et Normannis. Expeditionem itaque ultra Sartam agens, à Cenomanensibus capitur, ac apud Balaum castrum duobus annis in carcere custoditur. Post biennium verò Willelmus Geroii filius, alique Roberti Proceres exercitum congregant, et Cenomannis Comitem ad pugnam provocant, et viriliter præliantes è bello effugant. Ibi Walterium de Sordenia egregium militem, cum duobus filiis militibus eximiis, comprehendunt; inter quos, contradicente Willelmo, nequiter eum in patibulo suspendunt. Alii verò tres filii Walterio apud Balaum erant: qui ut atrocem patris et fratrum mortem cognoverunt, vehementer irati carcerem violenter irrumpunt, et Robertum de Belesmo securibus, capite ejus ibidem contrito, miserabiliter occidunt. Quo defuncto, Willelmus Talvacius frater ejus successit in honore paterno. Ipse cunctis fratribus suis in omnibus flagitiis deterior fuit, et in ejus seminis heredibus immoderata nequitia usque hodie viguit.

Cap. 8. Britannorum quoque Comes Alannus proterviæ fastu elatus, à Roberti Ducis servitio se surripere pertinaciter est aggressus. Dux igitur adversus eum innumerabilem exercitum movit, et non longè à fluvio Coisnon castrum, quod vocavit Carrucas*, stabilivit; ad munimen videlicet Normannici limitis, ac domandam tumidi arrogantiam præsumptoris. Indè

(a) Opus hoc, prudentissime Rex et serenissime, inquit Calculus in Epistola ad Willelmum Anglorum domitorem, de diversis excerptum codicibus, juxta meæ exiguitatem industriæ contexui, vestræ dicans idem Celsitudini... Quod non Rhetorum venusta exornatum gravitate, non politici sermonis venali lepore seu nitore; sed inelimato stilo, tenui oratione per plana deductum cuilibet Lectori ad liquidum elaboravi. Vestræ quidem Majestatis latera ambiunt præclari viri, literarum peritiâ admodum eruditi... Reliqua verò quæ partim relatu plurimorum, ad corroborandum fidem æquè idoneorum annis et rerum experimentis, partim certissimo judice proprio visu didici; privatim mea dono. Ibidem addit: En habetis vestram, sapientissimè regnorum domitor, pacem: et cap. 42 Libr. 7 de eodem Rege sic tradit: Tandem

bellorum ac seditionem tempestate parumper conquiescente, jam totius Anglicæ Monarchiæ et habenas potentiùs temperat, et gloriâ prosperiùs potitur: quæ verba cum Orderico Vitali sat clarè innuunt Willelmum Gemet. scripsisse circa annum 1070 aut 1071; ita ut, quæ excedunt hunc circiter terminum et caput 42 Libri 7, addita fuerint à Monachis Beccensibus. Vide Monitum nostrum de Calculo Tom. X pag. 184. Interpolationes et additamenta notabimus, quoties se dabit occasio. Ceterùm Chesnianam editionem contulimus cum Ms. Codice Uticensi et aliis Scriptis.

(b) Ms. Cod. Utic. Ob cujus infesti animi insectationem consultu suorum, etc.

(c) Capitis reliquum omne deest in Ms. Utic.

A Britanniam invasit, totumque Doli Comitatum voracibus flammis tradidit. Quibus luculenter peractis, cum præda ingenti Normanniam repetiit. Alannus autem post ejus abscessum cupiens ulisei illatum sibi improperium, ad demoliendum Abrincatensem Comitatum cum magno exercitu eò è vestigio persequitur illum. Nigellus verò et Alvredus cognomento Gigas, prætitulati castelli eustodes, cum suis ei occurrunt, et cum eo certantes illic tanta strage Britones depopulati sunt, ut per camporum plana, sive prædicti fluminis littora, prostrati viderentur quasi bidentes. Alannus itaque sua tristis repetens, cum dedecore Redonis venit.

Circa hæc tempora (a), anno videlicet ab Incarnatione Domini MXXXIV, domnus Abbas Herluinus quadragesimo ætatis suæ anno deserens sæcularem vitam, sacræ Religionis habitum suscepit ab Episcopo Luxoviensi Herberto: et postea ab eodem Præsule Sacerdos ordinatus, atque Abbas constitutus est. Inde Beccense Cœnobium cœpit habere initium. Sed quia tanti Patris fecimus mentionem, libet ad memoriam posteritatis his Annalium paginis aliqua de eo et Ecclesiâ ab eo constructâ paulò latiùs inserere. A Danis igitur, qui Normanniam primi obtinere, pater ejus originem duxit, mater proximam Dueum Morinorum, quos moderni Flandros cognominant, consanguinitatem attigit. Ansgotus ille, ista Helois nomen habebat. Gislebertus Brionensis Comes, primi Richardi Normanniæ Ducis nepos ex filio Consule Godefrido, illum enutritum penes se inter omnes curiæ suæ Primates habuit acceptissimè. Habilis ille ad arma plurimum erat, nec minori ea animositate gestabat... Apud Robertum Ducem et exterarum dominos regionum pepererat sibi nomen plurimum accessumque familiarem...

C In villa quæ dicitur Burnevilla *, extruendum servitio Dei opus arripuit non parvum, brevi peractum... Prima litterarum elementa didicit, cum jam existeret annorum prope XL... Sacratâ verò quam construxit Ecclesiâ ab Episcopo Luxoviensi Herberto, comam totundit... Ab eodem postmodum Sacerdos consecratus, pluribus ducatu illius jam additis Fratribus (b) Abbas præficitur... Simili se inibi propter Deum servituti nobilis mater ejus addixit... Aneillæ fungebatur officio... Dein post aliquantum temporis per visum commonitus est, ut dimissa solitudine campestri quæ competenti opportunitate omninò carebat, eum ad locum sui juris mansionem transferret, qui à rivo illic mananti Beccus appellatur, ad milliarium à castro quod vocatur Brionnum *. Est hic locus in ipso saltu Brionnensi, valle imâ montibus saltuosus hinc inde conclusâ, omni oppor-

D tunitate humano usui commodus. Propter densitatem ac rivi recreationem, ferarum illic multus erat accursus. Trium tantum molendinorum tres domus illic erant, et solum habitabile permodicum. Consecrata paucis extructa annis non parva Ecclesia... Ortus Italiâ quidam vir erat, quem Latinitas in antiquum ab eo restituta scientiæ statum, tota supremum debito cum amore et honore agnoscit, nomine Lanfrancus. Ipsa quoque in liberalibus studiis gentium magistra Græcia discipulos illius libenter audiebat et admirabatur. Is patriâ egressus, quàmplures multi nominis scholares secum habens, in Normanniam devenit. Beccum itaque adiit... Monachus ibi efficitur... Fama viri præclarissima Beccum et Abbatem Herluinum brevi per orbem terrarum extulit. Accurrunt Clerici, Dueum filii, nominatissimi scholarum latinitatis magistri, laici potentes, alta nobilitate viri... Non multò post propter inhabitantium multitudinem... in salubriori multum situ nova inchoavit, Monasterium et officinas, opus prægrande, dignum, cujus dignitati ditiores multæ non accedunt Abbatia... Post triennii verò completionem solâ needum completâ Basilicâ, venerabilis Lanfrancus cœpti

Cap. 9.

* Bonneville.

An. 1040.

* Brionne.

An. 1040.

An. 1042.

(a) Longissimum hoc de Becco Caput, quod Epitaphia B. Herluini continet, quodque extra Calculi scopam excurrit; integrum deest in Ms. Uticensi. Monachum profectò Beccensem habet auctorem, qui scribebat, cum B. Anselmi, anno 1109 defuncti, vita jam publici juris esset.

(b) Qualis fuerit dotatio, patet ex ipsius Herluini litteris, quæ sic habent: *Notum sit quòd ego Abbas Herluinus, filius Angosti, astantibus et laudantibus fratribus meis Odone et Rogero, jubente*

Gilleberto Comite et Alberto et Ranulfo, consentiente Roberto Comite et Roberto Archiepiscopo, donavi S. Mariæ tertiam partem terræ de Burnevilla et Tavilleio et Surceio, et terram de Sernaio; quæ Ansgotus pater meus in vita sua habuit; dotem quoque matris meæ, jubente patre meo ex integro mihi datam. Date sunt hæc litteræ anno 1034; cum Robertus Comes seu Dux Norm. qui his consensisse dicitur, anno 1036 incunte Jerosolymitanum aggressus sit iter in quo decessit.

- An. 1063. operis institutor... Ecclesiae Cadomensis Abbas praeficitur. Interea Norman- A
 norum Dux Willelmus haereditarium sibi Angliae regnum pervadens, impe-
 rium rebelle, armis ad quae voluit jura composuit... Cantuariensis Ecclesiae
 An. 1070. [Lanfrancus] suscepit Praesulatum... Igitur X Kal. Novembris anno ab
 Incarnatione Domini MLXXVII... advenit, consecrando consummaturus
 Ecclesiam... Convenerunt universi Normanniae Episcopi, Abbates et
 alii quique religiosi viri: affuerunt Proceres regni. Rex aliis intentus nego-
 tiis adesse non potuit. Regina Mathildis libens affuisset, nisi regis detenta
 occupationibus fuisset... Affuerunt et regni Franciae clarissimi Consules, et
 ex aliis Regni ejusdem primatibus complures, Clerici, Monachi, ex uni-
 versis adjacentibus provinciis... Herluinus proximo subsecuto mense Au-
 An. 1078. gusto... decessit VII Kal. Septembris, LXXXIV aetatis suae anno, mona- B
 chatu verò XLIV; paucisque interpositis diebus, electus est Abbas An-
 selmus pro eo, qui tunc erat Prior ejusdem loci... Ortus ex generosis pa-
 * *Août.* rentibus in civitate Augusta *, quae contigua est Burgundiae et Italiae, per
 diversa loca studiis literarum operam dando pervenit Normanniam; et in
 Monasterio Becci, ubi tunc temporis magnus ille supradictus Lanfrancus
 Priorisungebatur officio, cum aliis conscholasticis ab eodem tam divinis
 An. 1059. quam secularibus literis instructis, ipsius hortatu et consilio factus est Mo-
 nachus Becci, anno aetatis suae XXVII; ubi vixit claustralis sine praelatione
 tribus annis, XV Prior... Deinde XV annis Abbas exstitit... Inde as-
 sumptus est ad Archiepiscopatum Cantuariensem... Transiit è mundo XI
 An. 1109. Kal. Maii, ferià IV ante Coenam Domini. Ipso anno fuit ultimum Pascha,
 hoc est VII Kal. Maii.
- Cap. 10.* Tempore, quo Edelredus Rex Anglorum, ut supra recitavimus, à Sueno C
 Danorum Rege regno pulsus, et Normanniam profugus venit; duos filios
 Edwardum et Alvredum, non longò post patriam repetens, Richardo
 eorum avunculo nutriendos reliquit. Hi enim intra Normannorum Ducum
 aulam educati, tanto honore à Duce sunt habiti, ut summi nexu amoris
 tanquam fratres eos adoptaret sibi. Quorum diuturno compassus exulatu,
 missis legatis mandavit Chunuto Regi, ut jam jamque satiatus eorum exter-
 minio, illis parceret, et sua eis vel serò pro sui amoris obtentu redderet.
 At ille salubribus monitis ejus non adquevit; sed Legatos infectis rebus
 nihil laetum portantés remisit. Tunc Dux vehementissimi furoris rubore
 succensus, convocatis Ducatùs sui Principibus, jussit magnam navium
 classem festinatò fabricari. Quam ex omnibus Normannici maris partibus D
 coactam, et infra exigui temporis spatium in anchoris, armis, hominibus-
 que robustissimis diligenter instructam, stare apud Fiscannum in littore ponti
 fecit. Inde quoque signo dato, et velis in sublime pansis, nimia tempestate
 acti ad insulam, quae Gersus vocatur, cum magno periculo pelagi domum
 sunt devoluti. Quod puto ita factum esse, Deo auctore, pro Edwardo Rege,
 quem disponebat in futuro regnare sine sanguinis effusione. Ubi dum longo
 detinerentur tempore, vento adverso diutiùs flante, Dux efferatis animis
 incredibili cruciabatur mœrore. Novissimè autem videns, se nullo modo
 posse transfretare, giratis navium proris, apud S. Michaëlis Montem re-
 meato limbo maris quantociùs sunt appulsi.
- Cap. 11.* Dux autem Robertus quandam partem classis Rabello fortissimo Militi
 tradidit, ac ad affligendam incendiis et praedis Britanniam direxit. Ipse verò
 contracto exercitu equestri, parabat ex altera parte eam aggredi. Alannus E
 itaque considerans grave sibi ab utrisque partibus discrimen imminere, missa
 An. 1034. legatione, Robertum utriusque avunculum, Normannorum videlicet Ar-
 chipraesulem, ad se mandavit festinanter venire. Cui cum exitialem Britan-
 niae exterminationem, et concitati Ducis atrocem super se enarrasset expe-
 ditionem, Praesul sua interposita fide eum sumpsit, ac ad montem Tumbam,
 S. Michaëlis domum adduxit, et clementiam siquidem Ducis illum invadere
 disponentis. Mox nimum rigida eorum praecordia propitiante Christo eam
 ad quietem composuit, ut omni dissensionum motu sedato, serena concordia
 eos uniret, et Alannum in servitio Ducis pacta fidelitate supplicem omninò
 complicaret. Post haec legatos Dux misit, et nautas à Britannica vexatione
 recedere jussit.

A Quibus ad liquidum sopitis, en adsunt legati Roberto Duci à Chunuto Rege directi, nunciantes illum medietatem Anglici regni velle reddere filiis Edelredi Regis, pace rata in diebus suis, eò quòd valida gravaretur incommoditate corporali. Iecirè Dux, intermissa navali expeditione, distulit inceptum, prius cupiens ab Hierosolymis redire, quod diu optaverat devotissimo animo... Robertum ergo Archiepiscopum cum Optimatibus sui Ducatus accersivit, et illis velle se appetere Hierosolymitanam peregrinationem manifestavit. Quibus verbis omnes vehementer attoniti, propter ejus absentiam formidabant patriam multimodè perturbari. Exponens autem eis Willelmum filium suum, quem unicum apud Falesiam genuerat, ab eis attentissimè exigebat, ut nunc sibi loco sui dominum eligerent, et militiae suæ Principem præficerent. Qui licèt sub tenerrima detineretur ætate puerili, tamen de ejus consolatione omnes oppidò exhilarati, juxta decretum Ducis protinus eum prompta (a) vivacitate suum collaudavere Principem ac dominum, pangentes illi fidelitatem non violandis sacramentis. Dux itaque Robertus postquàm hæc ad votum explevit, filium suum fidelibus: et sensatis tutoribus et auctoribus (b) usque ad legitimam ætatem subegit et dispositis competenter rebus ad patriæ moderamina congruentibus, pium vale dicens omnibus, cum suo nobilissimo comitatu illam sanctissimam peregrinationem est aggressus... Tandem confecto itinere ad venerabile pervenit sepulchrum.

Cap. 12.

Porrò invictus Dux, pius et Deo amabilis, adorato Christo cum internorum singultuum suspiriis, et peragratis Sanctorum locis, felicissimum convertens iter, ad Nicenam regressus est urbem: in qua correptus ægrimoniâ corporis, C MXXXV ab Incarnatione Domini anno viam petens universi generis humani, gaudentibus Angelis, divinæ vocationis jussu in fine occubuit VI Nonas Julii... Sepultus est in Basilica S. Mariæ à suis intra mœnia Nicenæ civitatis.

Cap. 13.

An. 1035.

EX LIBRO SEPTIMO.

Dux [Willelmus] (c) in puerilibus annis patre orbatus, sagaci tutorum providentiâ, liberalium morum instituebatur ad incrementa. Sub ejus ineunte ætate, Normannorum plurimi aberrantes ab ejus fidelitate, plura per loca aggeres erexerunt, et tutissimas sibi munitiones construxerunt. Quarum dum auderent fisci munimine, protinus inter eos diversi motus exoriantur, seditiones concitantur, ac sæva patriæ incendia ubique perpetrantur. In tanto quippe dissensionum turbine Mars atrociter grassatur, et non modicus bellatorum cuneus frustrâ consumitur.

Cap. 1.

Nam Hugo de Monteforti filius Tustini cum Walchelino de Ferrariis certavit, et in eo conflictu uterque occisus occubuit. Porrò immanis quorundam rabies eruetuat, ac ad patriæ detrimentum nimis regnat. Siquidem Gislebertus Comes Ocensis, filius Godefridi Comitis, callidus et fortis tutor Willelmi pueri, sed domini, quodam mane dum equitans loqueretur cum compatre suo Wascelino de Ponte Erchenfredi, nil mali suspicans, occiditur cum Fulcoio filio Geroyi. Hoc verò malum dolosis hortatibus Rodulphi de Waceio filii Roberti Archiepiscopi factum est, per manus crudeles Odonis Grossi, et audacis Roberti filii Geroyi. Deinde Tuoldus teneri Ducis Pædagogus perimitur à perfidis patriæ desertoribus. Osbernus quoque Procurator principalis domûs, Herfasti Gunnoris Comitissæ fratris filius, quadam nocte, dum in cubiculo Ducis cum ipso in valle Rodoili securus soporatur, repente in stratu suo à Willelmo Rogerii de Monte-Gumeri filio jugulatur. Rogerius enim pro perfidia sua tunc exulabat apud Parisios, et quinque filii ejus Hugo et Robertus, Rogerius et Willelmus atque Gislebertus in Normannia summoperè inserviebant diris facinoribus. Sed Willelmus pro scelere præscripto, quod operatus est, non multò post condignam mercedem retribuente Deo nactus est. Barno quippe de Glotis Præpositus

Cap. 2.

(a) In Ms. Cod. Ulic. unanimitate.

(b) Corrig. actoribus.

(c) Jam describit Calculus, ut monuit ibidem ipse, quo sudore laboris, inimicorum laqueos evaserit,

et suis eorum serina colla vestigiis viriliter substraverit Willelmus Dux, quem Christus, profligatis inimicis, throno regali postmodum prorexit.

Osberni injustam necem domini sui cupiens ulcisci, nocte quadam expeditos A pugiles congregavit, et domum ubi Willelmus et complices sui dormiebant, adiit, ac omnes simul, sicut meruerant, statim trucidavit.

Cap. 3.

Rogerus Toënites de stirpe mala Hulcii (a) qui Rollonis Ducis patruus fuerat, et cum eo Francos atterens Normanniam fortiter adquisierat, vir potens et superbus, ac totius Normanniæ Signifer erat. Hic verò, dum Robertus Dux peregrè perrexerat, in Hispaniam ubi per eum multæ probitates super Paganos factæ sunt, profectus fuerat. Sed post aliquantum temporis in sua regressus est. Comperiens autem quòd Willelmus puer in Ducatu patri successerit, vehementer indignatus est, et tumidè despexit illi servire; dicens, quòd nothus non deberet sibi aliisque Normannis imperare. Willelmus enim ex concubina Roberti Ducis nomine Herleva *, Fulberti Cubicularii Ducis filia natus, nobilibus indigenis, et maximè ex Richardorum B prosapia natis, despectui erat ut potè nothus. Verùm, postquam Hierosolymitanus Dux obiit, Herluinus quidam probus Miles Herlevam uxorem duxit, ex qua duos filios, Odonem et Robertum qui postmodum præclaræ sublimitatis fuerunt, procreavit. Rogerus itaque fretus auxiliatorum multitudine, contra tenerum Ducem ausus est rebellare. Omnes vicinos suos palam despiciebat, et terras eorum, maximè Humfridi de Vetulis, rapinis et incendiis devastabat. At ille diutiùs hoc ferre nolens, Rogerium de Bellomonte filium suum cum familia sua contra eum misit. Quem Rogerus Toëniensis temerè sprexit, et nil metuens cum eo audacter confligit; sed ibidem cum duobus filiis Helberto et Elinantio peremptus, victoriam hostibus reliquit. Ibi Robertus de Grentemaisnil lethale vulnus accepit, quo post tres hebdomadas, XIV Kal. Julii obiit. Porro, ante mortem suam C duobus filiis suis Hugoni et Roberto terram suam æqualiter distribuit; cisque Ernaldum minimum filium suum, ut ipsum dum ad ætatem veniret, sicut fratrem benè tractarent, commendavit.

Cap. 4.

Rogerus verò de Bellomonte, superatis adversariis, victori Deo gratiam retulit, et in omni vita sua bonis operibus insudare studuit. Inter quæ Monachile Cœnobium in fundo suo Pratellis construxit, et Willelmo Duci contra omnes fidelis semper extitit. Quapropter omnibus avis proavisque suis sublimior effectus est. Nam Adelinam, Waleranni Comitis Mellenti filiam, uxorem duxit: ex qua duos filios Robertum et Henricum, magnæ potentiæ postea Comites procreavit. Robertus quippe post Hugonem avunculum suum Comes Mellentis plusquam XXVII annis vixit; et Henricus Willelmi Regis in Anglia Comitatum Warwik promeruit. Post præfatam D cædem, in qua Rogerus * et Robertus de Grentemaisnil et alii quamplures ceciderunt, Richardus Ebroicensis Comes, filius Roberti Archiepiscopi, uxorem Rogerii de Toënia sibi in matrimonio assumpsit; ex qua Willelmum, qui nunc Ebroicensibus principatur, genuit. Willelmus verò frater ejus Hadevisam filiam Geroii, relictam Roberti de Grentemaisnil sibi junxit. Interea Willelmus Dux, favente Deo, crescit ætate et viribus, ac sensu morumque valentia proficit. Animadvertens itaque quanta suorum rabies Normanniam proculcaverit, in puerili pectore virile robur colligit, Proceresque patris sui ascitos ad amorem sui trahere satagit; et ne quid indisciplinatè agant, precibus et jussis erudit. Rodulphum de Wacceio * ex consultu majorum sibi tutorem eligit, et Principem militiæ Normannorum constituit. Quidam Optimatum, qui Deum et justitiam amant, libenter Duci ut domino obtemperant, fidemque servant, et rebelles ei subdere fideliter anhelant. Porro, filii discordiæ, qui dissensionibus gaudent, et innocenter vivere volentes affligere student, dum per se tantum nocere simplicibus, quantum vellent, se non posse vident, commentantur qualiter improba fronte subversionem patriæ procurent. Henricum igitur Regem Francorum adeunt, et titiones (b) ejus per Normannicos limites hac illacque spargunt. E

* Al. Herlotta.

* Toëniensis.

* Al. de Gaucio.

(a) Malè in edito, *Malahulcii*; in Chronicis enim S. Dionysii legitur, *de mauvese racine*.

(b) In Fragmento Historiæ Ms. Auctoris Incerti ex Bibliotheca viri Cl. Alex. Petavii Senatoris Paris. apud Chesnium Tom. IV Script. Fr. pag. 149, *titiones suos per Normannicos milites*.

Cùm autem reliquum omne usque ad an. 1059, seu continuatio hujus Fragmenti ibidem pag. 149 et 150, nihil contineat quod non habeatur apud Willelmum Gemet, cap. 4, 5, 17, 24 et 28 Libri 7, aut apud eundem Chesnium ibidem pag. 98 in Chronici Veteris Excerpto; conti-

A Quos nominatim literis exprimerem, si inexorabilia eorum odia (a) declinare nollem. Attamen non alii extiterunt, vobis in aure loquor circumstantibus, quàm hi, qui fideliores se profitentur, et quos nunc (b) majoribus Dux cumulavit honoribus.

Vesana igitur proditorum provocatione Rex Henricus vehementer per-
motus, et beneficii à Roberto Duce sibi quondam impensi immemor effectus, dixit (c) se placabilem ei nullo modo fore, quamdiu Tegulense castrum videret in pristino statu persistere (d). Cujus fraudes animi ob salutem pueri vitare cupientes in fide stantes Normanni, decreverunt fieri, quod egisse postmodum pœnituit. Gislebertus autem cognomento Crispinus, cui illud commiserat olim Dux Robertus, mox ut molestissimum agnovit decretum, conatus eorum sprexit, et cum valida manu armatorum ad resis-

Cap. 5.

B tendum illicò se intra ipsum conclusit. Rex quoque munitionis aditum sibi denegari considerans, exercitibus tam Francorum quàm Normannorum contractis, festinus eam obsidione cinxit. Quid plura? Gislebertus tandem precibus Ducis victus, mœrens castrum reddidit, quod sub oculis omnium cum maximo dolore cordis confestim igne concremari perspexit. Quibus Rex ad votum peractis, à loco recessit. Sed non multò post Oximensem Comitatum (e) adivit, et Argentomum (f) Ducis vicum flammis voracibus combussit: sicque onustus prædâ, partes illas deseruit. Deinde itinere quo venerat, regressus, ad castellum Tegulense venit; atque sacramenta, quæ Duci juraverat, ne à quodam suo in quatuor annis reficerentur (g), irrita fecit. Nam illud cum festinatione restauravit, militibus et alimoniis abundantissimè munivit; et hinc, quia votis suis jam satisfecerat, lætus recessit.

C Turstenus cognomento Guz, Ausfridi Dani filius, qui tunc Præses Oximensis erat, perspicuens Ducem puerum Regi aliquantum cecisise, et quasi victum regiæ manûs oppressionem jam aliquantam utcumque perpeti; zelo succensus infidelitatis, regales milites stipendiis conduxit, quos complices ad muniendum Falesiæ castellum, ne indè Duci serviret, sibi ascivit. Cujus malivoli animi conatus Dux ut comperit, legionibus Normannorum undequaque coactis, festinanter illud obsedit. Tunc Rodulphus Waceiensis Magister militum erat, Ducemque suum totis nisibus adjuvabat. Concitatis autem militibus, tanta illicò magnanimitate pugnatum est, ut partem muri sub momento dejicerent. Et nisi nox prælium diremisset, procul dubio rem quam summè volebant, totam confecissent. Perpendens Turstinus se tantas hostium copias non posse diutiùs tolerare, locum secedendi à Duce petiit,
D et sic profugus à patria extorris aufugit. Post hæc Richardus Turstini filius optimè Duci servivit, et sic patrem suum Duci reconciliavit; et ipse multò majora, quàm pater perdiderat, acquisivit.

Cap. 6.

Mortuo Roberto Rothomagensi Archiepiscopo successit Malgerius frater Roberti Ducis. Nam Richardus Gunnorides, mortuâ Judith, aliam uxorem nomine Papiam * duxit; ex qua duos filios genuit, Malgerium scilicet Archiepiscopum et Willelmum Archacensem. Hic enim Willelmus à Duce jam in adolescentia pollente Comitatum Talogi percepit, obtentu beneficii, ut indè illi existeret fidelis. Nobilitate verò generis elatus, castrum Archarum in cacumine ipsius montis condidit. Deindè assumptâ tyrannide, regioque fultus juvamine, contra Ducem ausus est calcaneum extollere. Quem Dux à suâ vesaniâ nitens avellere, ad exhibendum sibi obsequium per legatos jussit
E eum venire. Sed ille hujusmodi legationem habens contemptui, magna cum fiducia ad resistendum se munivit et armavit. Dux verò, viribus Normannorum ascitis, ejus supercilium domiturus, quantociùs super eum venit; et erectis aggeribus ad radicem montis castrum stabilivit, quod fortium virorum robore inexpugnabile reddidit; et sic indè abiens, vallatum alimoniis reliquit. Quod

Cap. 7.

* Al. Papiam.

nuationem laudati Fragmenti amandabimus à nostra editione. Sed et Auctor Incertus pag. 148, caput 7 Libri 6 Willelmi Gemet. exscribit à vocibus *consultu suorum* usque ad verba *omniñò exinanirentur*.

(a) Clarè hinc ætatem suam prodit Willelmus Gemetic.

(b) Ex his pariter verbis facilè colligi potest

tempus quo scribebat Auctor.

(c) Malè in Editio. *duxit*.

(d) Al. *consistere*. *Cujus motum animi*.

(e) Sic in Ms. Uticensi: Chesnius verò habet, *Comitem*.

(f) Al. *Argentonium*.

(g) *Corrig. reficeretur*.

factum protinus Henricum Regem minimè latuit. Rex ergò Francorum co-
 pias sumpsit, et superioris oppidi causâ muniendi properantissimè advenit,
 et exercitum castra metari apud S. Albinum jussit. Cujus adventum milites
 Ducis comperientes, de suis miserunt; si quos fortè hostium à regio [coetu
 abstraherent, quos illi in latibus degentes incautos exciperent. Quò dum
 venissent, non minimam exercitûs partem indè protraxerunt, et fugientes
 in insidias induxerunt. Statim verò qui videbantur fugere, versa facie cœpe-
 runt eos acriter cedere; adeò ut in hoc conflictu cum pluribus Ingelrannus
 Abbatisvillæ Comes confossus perimeretur, ac Hugo cognomento Bardul-
 fus cum multis aliis caperetur. Quod ut Rex agnovit, alimoniam castello,
 pro quo venerat, intronisit; et mœstus propter milites amissos cum dede-
 core recessit. Willelmus quoque non longò pòst inediâ affectus cum suis
 invitus castellum reddidit, et ipse à nativo solo in exilium discessit. Denique
 cum uxore sua, sorore scilicet Widonis Comitis Pontivi, Eustachium Bo-
 loniæ Comitem expetiit; et in ejus familia victum et vestitum percipiens,
 usque ad mortem suam extorris remansit.

Cap. 8. Eadem tempestate (a) Anglorum Rex Chunutus obiit, cui successit He-
An. 1035. raldus filius ejus, ex concubina nomine Elfgiva natus. Cujus diu cupitam
 mortem Edwardus audiens, adhuc cum Duce degens, quantociùs cum XL
 navibus milite plenis superato mari Hantunam appulit; ubi innumerabilem
 Anglorum multitudinem ad sui perniciem se opperientem offendit. Qui pro-
An. 1036. tinus congressus cum eis, non minimam partem ex illis ociùs orco trans-
 misit. Ipse verò victor existens, ad naves regressus est cum suis. Videns au-
 tem non absque plurimo militum numero se posse regnum obtinere Anglo-
 rum, regiratis navium proris Normanniam cum maxima præda repetiit.

Cap. 9. Intereà frater ejus Alvedus milites non parvi numeri assumpsit, portum-
 que Wisanti petiit, et hac transfretans Doroberniam venit. Inde siquidem
 interiora penetrans regni, Godvinum Comitem obvium habuit. Quem idem
 Comes in sua fide suscepit; sed in illo sub eadem nocte traditoris Judæ vicem
 implevit. Nam libato pacis osculo, et cum eo percepto cibo, medio intem-
 pestæ noctis, manibus post tergum ligatis, illum Heraldus Regi apud Lundo-
 niam cum suorum nonnullis destinavit. Milites autem suos partim per An-
 glorum regionem distraxit, partim cum dedecore peremit. Heraldus ut Al-
 vredum vidit, statim ejus socios truncari capitibus jussit, et ipsum ad Hely
 duci, ibique oculis privari. Sic nobilissimus et optimus vir Alvedus occu-
An. 1039. buit, injustè peremptus. Heraldus verò non multò pòst superstes obiit mor-
 tem; cui successit frater ejus Hardechunntus à Dacia egressus, ex Emma

An. 1040. Edwardi matre natus. Qui post paululum confirmatus in culmine regni, fra-
 trem suum Edwardum à Normannia revocavit, ac secum cohabitare fecit.
An. 1042. Ipse autem non plenis duobus annis existens, exivit hominem, et Edwardum
 totius regni reliquit hæredem (b).

Cap. 10. Willelmus cognomento Talavatus, postquam Roberti fratris sui caput in
 carcere securibus comminutum est, auxilio suorum, et maximè Willelmi
 filii Gerouii, omnem patris sui fundum adeptus est. Hic verò à parentum suo-
 rum perfidiâ nequaquam sua retorsit vestigia. Hildeburgem quippe filiam Ar-
 nulphi cujusdam nobilissimi viri in conjugio habuit; ex qua Arnulfum, et Ma-
 biliam crudelissimæ sobolis postea matrem genuit. Sed quoniam mulier præ-
 dicta benè morigerata erat, et Deum ferventer amabat, diris mariti factioni-
 bus non consentiebat. Quapropter ipse eam abominatus est vehementer.
 Denique quodam manè, dum ipsa Ecclesiam adiret Deum deprecari, à duo-
 bus parasitis suis in via fecit eam subito strangulari. Deinde filiam Ro-
 dulphi Vicecomitis de Bellomonte sibi desponsavit, et plures sibi vicinos
 Optimates ad nuptias invitavit; inter quos Willelmum Gerouii filium eximia
 strenuitatis virum accersivit. Rodulfus autem frater ejus cognomento Cle-
 ricus, quia copiosè literatus erat; et Mala-corona, quia militaribus

(a) Cùm hoc et insequentia sex Capita non legantur in Ms. Cod. Uticensi, ea à Monacho Beccensi intercalata dici nil vetat. Et certè, vel stilus, vel materia, vel tempus, Scriptorem alium à Willelmo Gemetic. indicant.

(b) Edwardus, ut ibidem additur, metuens

tanti viri [Godvini] potentia lædi dolore solito, Normannorum consultu quorum fido vigeat solatio, indignam Alvedo fratris sui perniciem ei benigniter induxit: ac ut inter eos firmus amor jugiter maneret, Editham filiam ejus uxorem nomine tenuit duxit .. Regnum Anglorum ferè XXIII annis feliciter rexit.

A exercitiis inserviens, Clericatûs gravitatem malè servabat; ex augurio grave infortunium sibi imminere prænosens, fratri suo prohibet ne fœdas feralis bigami nuptias ullatenus adiret. Willelmus autem, spretis Rodulfi dissuasio- nibus, inermis Alencium venit cum duodecim militibus. Porrò Talavatius eum illic nil mali suspicantem, sed potiùs, ut moris est, ad nuptias amici sui gaudentem, sine reatu, quasi nequam proditorem, mox comprehendit, et cautè custodiri suis clientibus præcepit. Postea cum convivis suis venatum perrexit. Satellites verò ejus, quibus clam jusserat hoc, Willelmum foras eduxerunt; et cunctis qui hoc videbant lugentibus, heu proh dolor! oculis privarunt, nariumque summitatibus et aurium abscissis deturparunt. Hoc au- dito scelere multi doluerunt, et contra Talavatium in ira exarserunt, et tale nefas ulcisci conati sunt. Geroianus autem Willelmus post tres annos

B venerabilem Herluinum Abbatem adiit, et in Beccensi Cœnobio, quod in honore sanctæ Dei genitricis Mariæ tunc à præfato Patre construebatur, Monachus factus est.

Geroius iste, de cujus prole loquimur, ex nobili Francorum et Britonum prosapia originem traxisse dicitur. Hic autem cum Belesmensi Willelmo ad Curiam Richardi Ducis venit, cujus dono in Normannia duo municipia, Monasteriolum et Escalfoum obtinuit. Hospitium verò, dum Ducem expe- teret, in domo Turstini de Monteforti habuit; cujus filiam nomine Gislam ad prandium fortè videns, adamavit, et à præclaris parentibus eam requi- rens impetravit. Quæ succedenti tempore septem filios et quatuor filias ei peperit, quorum nomina hæc sunt: Ernaldus, et Fulcoius qui cum Gisleberto Comite periit, Willelmus, et Rodulfus Mala-Corona, Ro- bertus, Hugo et Geroius; Heremburgis et Emma, Adelais et Hadvisa. Ex his filiorum et nepotum militaris turma propagata est, quæ Barbaris in Anglia vel Apulia, seu Trachia, vel Syria nimio terrori visa est. Igitur post- quam Willelmus Talavatius Willelmum, qui ætate et sensu in Geroiana pro- genie sublimior erat, ex invidia, ut suprâ diximus, tam truculenter deho- nestaverat; Robertus et Rodolphus egregii Milites cum fratribus et cogna- tis viriliter insurgunt, et damnosam fratris sui injuriam vindicare moliti sunt. Omnem itaque terram Talavatii prædis et incendiis devastabant; usque ad portas munitionum ejus, nullo resistente, armati veniebant; ipsumque ut exiret, et cominùs certaret, audacter provocabant. At ille, quia timidus, et in militia nullarum virium erat, cum lacessentibus inimicis in campo con- fligere non audebat. Sic à Geroicis sæpè deludebatur.

D Arnulfus tandem filius ejus ut hæc animadvertit, Optimatum suorum con- sensu contra patrem, qui omnibus odibilis erat, rebellavit, et eum de mu- nitionibus suis turpiter ejecit, et usque ad mortem miserabiliter exulare compulit. Paternam quidem possessionem invasit, sed nequitiam non de- vitavit. Unde triste fine perire meruit... in lecto suo strangulatus est. Porrò quorundam relatio asserit quòd ab Olivaro germano suo peremptus sit. Nos verò de tali viro tantum nefas non solum non astruimus, verùm etiam credere penitus recusamus. Præfatus siquidem Olivarus longo pòst tempore in militia honorificè deguit, senexque factus seculum dereliquit (a).

Denique Arnulfo nequiter perempto, sicut suprâ retulimus, venerabilis Ivo patruus ejus, Sagiensis Episcopus, Belesmiæ castrum, et quæque ad ipsum jure pertinebant, accepit; et legitimè, quamdiu vixit, pace cum Geroianis aliisque vicinis facta, tenuit. Sagax enim idem erat ac decorus et affabilis, multumque jocosus, ac serenæ pacis cupidus. Sed perfidia malorum non cessat perturbare quietem honorum. Itaque temporibus Ivonis Episcopi, Ri- cardus atque Robertus et Avesgotus, filii Willelmi cognomine Sorengi, euneum sceleratorum sibi asciverunt, et omnem circa Sagiium patriam sine reverentia depopulati sunt. Postremò Ecclesiam S. Gervasio invaserunt, ibi- que turmam prædonum posuerunt... flabulumque fecerunt equorum. Reli- giosus Azo vetulus Præsul ejusdem urbis muros destruxerat, et ex lapidibus dejecti muri Ecclesiam S. Gervasio Martyri construxerat, ubi sedes Episco- palis longo pòst tempore fuerat. Venerandus autem Ivo, dum vidit Sorengos

(a) Olivarus, ut ibidem additur, factus est Mona- chus Beccensis sub Abbate Anselmo, et multis annis laudabiliter vixit sub Willelmo Abbate.

in diebus suis ita insanire, ut in Templo Dei non dubitarent foveam furum A et lupanar meretricum facere; nobili tactus irâ vehementer doluit, ac ad liberationem Ecclesiæ Dei toto nisu animum convertit. Quondam igitur, dum de curia Willelmi Ducis rediret, ac per Oximensem pagum transiret, Hugonem de Grantemaisnil aliosque Barones cum turmis suis secum adduxit, et Sorengos in turre Monasterii (a) fortiter expugnari fecit. At illi audacter restiterunt, et pro se pugnantes projectis telis plures læserunt. Quod Pontifex dum perspexit, vicinis domibus ignem imponi jussit. Mox parrochiani jussis parent Episcopi: ignis verò inmissus flante vento ad Ecclesiâ currit, ipsamque invadens consumit, et impios in ea furentes acriter angit. Sorengi tandem, dum se vident flammæ sævitiem pati non posse, arreptis armis inde fugiunt cum dedecore.

Cap. 14. Tres germani qui Principes extiterant prædictæ invasionis, non multò B pòst, dum latrocinii summopere vacarent et rapinis, justo Dei judicio perempti sunt. . . Richardus nempè, qui primogenitus erat, noctu in vili casa juxta quoddam stagnum securus dormiebat: protinus quidam Miles potens, nomine Richardus de S. Scholastica, cujus terram devastaverat, domunculam circumdedit cum sua familia. Sorengus verò expergefactus de bordello exiit, et fugiens in vivarium exilire voluit. Verùm quidam rusticus, quem ipse pridem in vinculis cruciaverat, eum prævenit; et securi caput ejus conterens, mox eum exanimavit ibidem. Deinde Robertus frater ejus cum suis quadam die circa Seuceum prædam rapuit; et dum rediret, à persequentibus villanis vulneratus statim interiit. Ad ultimum Avesgotus Cambeiam super Albertum Girardi Fleitelli filium intravit, ibique militari rabie debacchari cœpit; sed pilo desuper emisso, in capite ictus mox periit. . . In C pace circa Sagium licuit aliquantulum respirare. Nobilis Ivo Præsul Ecclesiâ cooperire satigit, et IV Nonas Januarii iterùm dedicavit. Sed quia maceriæ virtute flammaram læsæ fuerant, ipso anno ante Quadragesimam corruerunt.

Cap. 15. In illo tempore S. Leo Papa Gallias expetiit, Ecclesiâ S. Remigii Remensis Archiepiscopi consecravit, ejusque corpus in Ecclesiâ nuper dedicatam transtulit. Tunc Remis idem Papa grande Concilium tenuit, et desides Episcopos vel Abbates acriter redarguit; inter quos, ut dicunt, propter combustionem Ecclesiæ Ivoni dixit: « Quid fecisti, perfide? Qua lege dam- » nari debes, qui matrem tuam cremare ausus es? » Eloquentes Ivo palam confessus est, se quidem malum fecisse; sed ad hoc scelus agendum se graviter coactum fuisse, ne deteriora fierent à scelerosis super filios Eccle- D siæ. Deinde pœnitentiam secundum sagacis Papæ jussum recepit, ac de restituenda S. Gervasii Ecclesia operam adhibuit. Igitur Apuliam, et inde Constantinopolim perrexit; et à divitibus cognatis et amicis suis simul multum pecuniæ congegessit, donoque Imperatoris de ligno Dominicæ Crucis charum munus deportavit. Reversus autem Sagium, Ecclesiâ cœpit tam magnam ædificare, ut successores ejus Robertus, Girardus ac Serlo nequiverint eam per XL annos consummare.

Cap. 16. Intereâ Willelmus Talavatus, postquam à filio suo, ut suprâ retulimus, de terra sua expulsus est; miser et despicibilis omnibus per aliorum domos diu pervagatus est. Ad extremum Rogerium de Monte-Gummeri expetiit, eique filiam suam nomine Mabiliam spontè obtulit; et omnem, quem ipse pro nequitia segnitiaque sua perdidit, honorem concessit. At ille qui fortis E erat et probus, consilioque maturus, hoc placitum sibi Profuturum cernens, ei adquevit in omnibus. Ipsum namque errabundum in domo sua suscepit, ejusque natam sibi legitimè copulavit. Præfata verò mulier erat corpore parva, multùmque loquax, ad malum satis prompta, et sagax atque faceta, nimiumque crudelis et audax. Quæ succedenti tempore quinque filios et quatuor filias peperit, quorum nomina hæc sunt: Robertus et Hugo, Rogerius Pictavinus, Philippus et Arnulfus; Emma, Mathildis, Mabilia et Sibylla. Hæc siquidem fratres suos moribus præcesserunt. Nam dapsiles et honestæ, ac attabiles pauperibus et Monachis aliisque servis Dei fuerunt.

(a) Nota Cathedrallem Ecclesiâ vocari Monasterium • cujus quidem locutionis haud rara sunt exempla.

A Illi verò ferales et cupidi, ac inopum rabidi oppressores extiterunt. Quàm callidi, vel militares seu perfidi fuerint, aut quantum super vicinos paresque suos excreverint, iterumque sub eis pro facinoribus suis deciderint, non est nostrum in hoc loco enarrare (a); qui decrevimus Willelmi Ducis magni gesta propalare. Quapropter, illis relictis, nunc stylus figatur in præfixa serie narrationis.

Cap. 17.

Igitur Dux jam flore vernans gratissimæ juventutis, cultum Dei cœpit ultroneo corde amplecti, imperitorum quoque contubernia à se eliminare, et sapientum consiliis uti, bellicis rebus pollere, et prudentiâ seculari vigere. Circa hæc tempora Hugo filius Rodulphi Comitis, Baiocensis Episcopus, obiit; et Dux prædictum Episcopatum Odoni fratri suo commendavit. Præfatus autem Odo ut Præsul consecratus fuit, Pontificalem Ecclesiam in

B honorem sanctæ Dei genitricis Mariæ novam auxit, auctoque Clericorum numero peritorum, et multis ornaumentis mirabiliter ditavit. Ipse verò fere quinquaginta annis in Episcopatu vixit. Dux autem (b), dum multis probitatum commodis quotidie augmentaretur, quendam crudelem convivam expertus est, Widonem * scilicet filium Rainaldi Burgundionum Comitis; qui cum eo à puerilibus annis educatus fuerat, et cui olim contulerat castrum Brioci quasi munere firmitus astringendæ fidelitatis. Is etenim fastu(c) innectus superbix, plurimos Proceres velut Absalon ab ejus fidelitate cœpit avertere, et in suæ perfidiæ voragine complicare: in tantum ut Nigellum Constantiniensem Præsidem in hac conspiratione annecteret; et à servitio, quod electissimo Principi sacramentorum obligatione debebat, cum multis aliis funditus exturbaret. Considerans itaque prudentissimus Dux se tantopere

* Al. Guidonem

C à suis destitui, et eos suorum municipiorum præsiis jugiter robustius vallari; verens ne à Comitatus fastigio abigeretur (d), locoque suo æmulus ejus subrogaretur, necessitate coactus Henricum Francorum Regem expetiit pro subveniendi obtentu. Tunc tandem Rex memor beneficii, quod à patre ejus sibi quondam impensum fuerat, vires Francorum simul coegit; et Oximensis Comitatum aggressus, Valedunas venit, ubi innumerabilium infestissimo armatorum animo exercitum strictis gladiis prælium sibi intentantem offendit. Quorum efferos impetus Rex cum Duce minimè (e) perhorrescens, facto alternatim militum concursu, bellum commisit; tantaque eos illicò strage delevit, ut quos gladius non extinxit, Deo formidinem inferente, fugientes fluvius Olnæ absorberet. Felix namque pugna, in qua die sub una corruerunt protervorum castella, et facinorosorum domicilia, Wido autem D è prælio lapsus, Briocum expetiit; in quo obseratis portarum repagulis, cupiens liberari, se aliquandiù obstruxit. Quem Dux, Rege Franciam repente, properè insecutus, intra ambitum sepsit obsidione, stabilitis munitionibus in utraque parte fluminis vocabulo Risle. Videns profecto Wido se nullo pacto à loco effugere posse, astrictus famis calamitate, per amicos compulsus est supplex, et commissi pœnitens, ejus clementiam expetere. Cujus Dux, suorum consultu, miseriæ misertus, clementer illi pepercit; et recepto castello Brioci, eum suis domesticis eum manere in domo sua jussit. Conspicientes itaque cuncti Optimates, qui deviarant à Ducis fidelitate, illum omne præsidium fugæ partim destruxisse, partim interclusisse, datis obsidibus rigida colla ei ut domino suo subdidere. Sic castellis ubique eversis, nullus ultra ausus est contra eum rebellem animum detegere. Prædictum itaque bellum anno ab Incarnatione Domini MXLVII factum est.

An. 1047.

E Andegavorum quoque Comes Goiffredus agnomine Martellus, vir per omnia versutus, quosdam cladibus diversis et intolerabilibus pressuris in vicino degentes frequenter afflixit. Ex quibus Comitem Tetbaldum à se fraudulenter captum tamdiu custodiæ mancipavit, donec urbem Turonicam ab illo violenter extorqueret, cum nonnullis castellis. Hic ergò, obortis litium quibusdam fomentis, contra Willelmum Ducem cœpit atrociter

Cap. 18.
An. 1044.

(a) Dum scopum suum Willelmus Gemet. haud obscurè sic aperit, sat ostendit, multa quæ præcedunt et sequuntur, alienis manibus fuisse scripto suo adjecta.

(b) Apud Chesnium, pag. 199, Tom. 4 Script. Franc. Interea dum Dux Willelmus.

(c) Ibid. *invectus... Nigellum Constant. Principem.*

(d) Sic in Ms. Cod. Utic. S. Ebrulfi: in Edit. Chesn. *abjiceretur*: apud eundem autem Chesnium Tom. 4 Script. Fr. pag. 149, *abjiceretur*.

(e) Apud Chesnium Tom. 4 *ibid. nimè.*

moveri, Normanniamque rapinis vehementer demoliri, intra Danfrontis **A** castrum seditiosis custodibus immissis. Quod Dux, militari vallatus manu, visendi obtentu aggressus, ut ipsum vidit scopulis asperrimus et eminentibus in gyro circumdatum, et inaccessibile ad oppugnandum, vires Normannorum accivit, et firmissimis castellis illud strinxit, ac aditus egrediendi obstruxit. In cuius procinctu dum aliquandiu moraretur, ecce adsunt exploratores, Alencium castrum absque suorum detrimento eum capere posse nuntiantes. Qui confestim custodes intra castra disposuit; et cum exercitu tota nocte equitans, diluculo Alencium venit, ubi in quodam municipio trans flumen posito, quosdam se convitiis subsannantes reperit. Quod acerrimè, concitatis militum animis, expugnans, festinanter cepit, igneque injecto exitialibus flammis cremavit. Illusores verò coram omnibus infra Alencium **B** consistentibus, manibus privari jussit et pedibus. Nec mora, sicut jusserat, triginta duo debilitati sunt. Pelles enim et renones ad injuriam Ducis verberaverant, ipsumque Pelliciarium despectivè vocitaverant, eò quòd parentes matris ejus pelliciarium exstiterant. Custodes autem castelli tam severam austeritatem Ducis cognoscentes, timuerunt; et ne similia paterentur, illicò portas aperuerunt, Ducique castellum reddiderunt; malentes illud reddere, quàm cum suorum periculo membrorum tam gravia tormenta tolerare. Dux autem viriliter his peractis militibusque suis intromissis, celerrimè Danfrontem repetiit. Audientes itaque Danfrontani qualia Dux suis commilitonibus intulerit, et considerantes se à nullo posse juvari, se et castellum ejus traderunt dominatui. Inde verò custodibus positus egrediens, et prolixius tendens ad confutandum Comitem Goiffredum, Amberras * venit; ibique super **C** ora fluminis castellum condidit, quod alimoniis et militibus sufficienter munivit. Quibus decenter expletis rebus, Rotomagum metropolim Normanniæ regressus est.

* Al. pol-
linetores

* Al. Am-
berras

Cap. 19.

(a) Eadem tempestate Willelmus cognomento Werlencus, de stirpe Richardi magni, Comes erat Moritolii. Ad eum aliquando quidam tyro de familia sua, nomine Robertus Bigot accedens, ait: « Paupertate premor, » domine mi, et in hac patria nequeo quæstum mihi necessarium lucrari. » Quapropter ibo nunc in Apuliam, ut ibidem honorabilius vivam ». Cui Willelmus ait: « Quis tibi hoc persuasit? » At ille respondit: « Penuria, quam » patior ». Comes verò dixit: « Si mihi credere vis, hic nobiscum remane- » bis. Nam tale tempus ante octoginta dies in Normannia habebis, ut quæ- » que tibi necessaria oculis videris, impunè manibus rapere poteris ». Ille **D** verò domini monitis adquiescens, remoratus est, et non multò post per Richardum Abrincatensem cognatum suum familiaritatem Ducis consecutus est. Qui dum quadam die privatim loqueretur cum Duce, inter alia præscriptum Willelmi Comitis verbum ei retulit. Dux autem Willelmum ad se vocavit, et cur ejusmodi sermonem protulisset, interrogavit. At ille nec negare potuit, neque intentionem dicti declarare præsumpsit. Ob hoc iratus Dux, ait: « Seditiosis tumultibus Normanniam perturbare decrevisti, et contra me » rebellans me nequiter exhæredare disposuisti; ideòque rapacitatis tempus » egeno militi promisisti. Sed nobiscum dono Creatoris, ut indigemus, ma- » neat pax perennis. Tu autem è Normannia discede quantociùs, et huc » dum vixero ne redas ulterius ». Willelmo itaque expulso, et Apuliam miserabiliter petente cum uno tantum armigero, Dux confestim Robertum fratrem suum sublimavit, eique Moritoniensem Comitatum tribuit. Sic tu- **E** midos sui patris parentes asperè prostravit, humilesque matris suæ propinquos honorabiliter exaltavit. Ceterum, sicut in vulgari proverbio dicitur: Stultus non verbis, non exemplis, sed plagis vix corrigitur; nec pertimescit, donec diros ictus accipit. Quod in subsequenti luce clariùs apparebit exemplo.

Cap. 20.

Siquidem ut in superioribus manifestamus, Dux Normannorum Richardus filius primi Richardi, cuidam fratri uterino nomine Willelmo dedit Comitatum Aucensem. Hic ex Lescelina Comitissa habuit tres filios, Robertum, Willelmum, Hugonem postea Episcopum Luxoviensem. Horum

(a) Codex Ms. Utic. seu S. Ebrulfi non fert hoc caput, neque etiam subsequens.

A medius Willelmus cognomento Bufacius Ducatum sibi volens vindicare, cœpit contra Ducem minis et infestationibus cervicem erigere. Verùm fortis Princeps nolens ei cedere, exercitum congregavit, et castrum Oucis *, donec illud caperet, obsedit, atque Willelmum rebellem cognatum suum exulare coegit. At ille Henricum Regem Francorum expetiit, cui quid sibi contigisset flebiliter retexit. Rex verò ipsum, ut pote nobilem genere et formâ militem, benignè suscepit; et infortunio ejus condolens, Comitatum Suesionis ei cum quadam nobili conjuge tribuit. Ex qua postmodum egregiam regit. Tandem ejectis vel prostratis dissentionum famulis, omnis Normannia quievit sub alis commodæ pacis.

* Augum

Jam Duce juvenili robore vigente, transcensis annis adolescentiæ, cœperunt Optimates ejus de successione prolis cum eo attentius tractare. Audiens

Cap. 21.

B autem Balduinum, Flandriæ Comitem, quandam habere filiam regali ex genere descendantem, nomine Mathildem, corpore valdè elegantem, animoque liberalem; hanc suorum consultu missis legatis, à patre petiit uxorem. Ex cujus * proposito animi Balduinus Satrapa admodum gavisus, non modò petitam dari decrevit, verùm etiam cum muneribus innumeris eam ad usque Oucense * castrum adduxit. Ubi Dux militum stipatus catervis advenit, illamque sibi jure conjugali despondit; et cum maximo tripudio ac honore Rotomagi mœnibus intulit. Genuit autem ex ea procedenti tempore filios quatuor: Robertum (a), qui post eum Ducatum Normanniæ aliquandiù tenuit; et Willelmum, qui regno Angliæ tredecim annis præfuit, et Richardum, qui juvenis decessit; et Henricum, qui fratribus, tam Regi quàm Duci, successit; et filias quatuor. De quibus omnibus, tam viris quàm

C feminis, Liber subsequens, qui de gestis nobilissimi Regis Henrici inscribetur, pro modulo nostro, Deo juvante, pertractabit.

* Al. ejus

* Augense

(b) In diebus illis maxima pacis tranquillitas fovebat habitantes in Normannia... Unusquisque Optimatum certabat in prædio suo Ecclesias fabricare et... Monasteria... Primum ponam Willelmum Ducem patrem patriæ, qui Monasterium S. Vigoris Ceracii à Duce Roberto (c) patre suo, antequam Hierusalem pergeret, inceptum cœpit et propagavit: usquequo ipse Monasterium S. Stephani et uxor ejus Mathildis Monasterium S. Trinitatis ædificaverunt Cadomi. Willelmus verò filius Osberni, propinquus Ducis Willelmi, vir potens et virtute tam animi quàm corporis laudabilis, duo Monasteria in honorem beatæ Dei genitricis Mariæ, unum apud Liram in quo Adelinam filiam Rogerii de Toënio uxorem suam postmodum sepeli-

Cap. 22.

D vit, alterum apud Cormelias in quo ipse mortuus conditus est, fecit. Rogerius etiam de Bellomonte filius Humfridi de Vetulis in fundo suo Prætellis duo Cœnobia ædificavit, unum Monachorum, alterum Sanctimonialium. Rogerius de Monte-Gumerii pater Roberti de Belesmo... in honorem S. Martini Ecclesias duas, unam in Sagiensis urbis suburbio, alteram in vico suo Troardo nobiliter construens, greges Monachorum ibidem Deo militaturos posuit: tertiam etiam fecit apud Almanachias ad opus Sanctimonialium. Lescelina verò Comitissa Aucensis, adjuncta à filiis suis Roberto Comite Auci et Hugone Episcopo Luxoviensi, Cœnobium Monachorum S. Petri super Divam et Monasterium Sanctimonialium ante urbem Luxoviensem virili animo construxit. Filius verò illius prædictus Comes Aucensis Monasterium S. Michaëlis Ulteris-portûs ædificavit. At Rogerius de Mortuo-mari

E filius (d) primi Willelmi de Warena, Monasterium S. Victoris in proprio solo fundavit. Richardus verò Comes Ebroïcensis in eadem urbe Monasterium S. Salvatoris ad opus Sanctimonialium fabricavit. Idem Vicecomes apud Rotomagum in monte urbi imminente Cœnobium summæ Trinitati ex sumptu proprio consummans, Monachos ibidem Deo servituros constituit.

(a) Quæ sequuntur in hoc Capite, addita videntur Scripto Calculi.

(b) Hoc Caput cum sequenti 23 deest in Ms. Utcensi. Utrumque igitur interrelationem sapit.

(c) Sic in Capitis fine, quem de veteribus Monasteriis Norm. omisimus, legitur: *Robertus antequam Hierusalem pergeret, Monasterium S. Vigoris Ceracii ædificare cœpit. Eodem tempore venera-*

bilis Abbas Herluinus Monasterium Beccense in honorem S. Mariæ cœpit ædificare, de quo in superiori libro pauca perstrinximus. Vitæ autem B. Herluini à Gisleberto Crispino postea Abbate scriptæ mentio, quæ ibidem fit superiorem Notam confirmat.

(d) In editione Chesniam præcedente, filius Walteri de S. Martino, frater primi Willelmi de Warena.

Monasterium Gresteni Robertus Comes Moritolii fecit: Hugo verò postea A Comes Cestrensis, Abbatiam S. Severi: at Ecclesiam S. Trinitatis Exaquei Eudo cum Capello fecit: Balduinus etiam de Revers aliam apud Montisburgum: Nigellus Vicecomes Constantiniensis Cœnobium S. Salvatoris. Monasterium verò S. Mariæ Lonleii Willelmus Talavatus I, qui exciso nemore in monte quodam castrum nomine Danfrontem construxerat, à fundamentis ædificavit. Ecclesiam S. Stephani Fontaneti Rodulfus Taisson et Erneisus frater ejus construxerunt: Monasterium autem S. Petri Castellionis Rodulfus de Toënio.

Cap. 23. In illo tempore Robertus de Gretemaisnil cum fratre suo Hugone disposuit Abbatiam Monachorum construere. Hic verò in infantia litterarum scientiam perceperat; sed postea literis aliquantum intermissis, quinque annis armiger Ducis fuerat: à quo postmodum militari ense accinctus in B gentia dona receperat. Sed non multò post instinctu Dei omnia sprevit, Cœnobiumque (a) facere Monachusque fieri firmiter decrevit. Quod audiens Willelmus Geroii filius valdè lætatus est, ac ad Robertum et Hugonem accedens, sic loquutus est: « Audio vos, ô charissimi mei nepotes, etc.... » Apud Uticum, S. Ebrulfi Cœnobium restauremus... Et ne aliquandò ali- » quo modo infestare possimus, præfatum Cœnobium totius Normanniæ » Duci ad tutandum contra (b) nos et posteros nostros omnesque mortales » ultrò commendemus » Domnus, Theodoricus Gemmeticensis Monachus electus est; eique Uticensis Abbatiae cura commissa est. Anno igitur An. 1050. Dominicæ Incarnationis ML, Indictione IV, Leone Papa in sede Apostolica residente, necnon Henrico II Christianissimo Augusto, Cononis Saxonum Ducis filio, imperante; Monasterium S. Ebrulfi à sæpè dictis Opti- C matibus Willelmo Geroiano et nepotibus suis Roberto et Hugone de Gretemaisnilio apud Uticum restauratum est. Ibi venerabilis Theodoricus magnæ religionis Monachus, Non. Octobris die Dominico, à domino Hugone Luxovii Pontifice ante altare S. Petri solemniter consecratus est. Sequenti quoque anno nobilis Robertus Cœnobii fundator, ibidem Monachus factus est. . . . Non multò post Geroianus Willelmus pro quibusdam rationalibus causis in Apuliam missus est; ibique dum redire cœperat, apud Caietam Nonis Februarii defunctus est. Willelmus de Monasteriolo filius ejus, in Apulia magnæ sublimitatis eques erat, Græcos et Longobardos armis premebat, et Vicario S. Petri Apostoli subdebat.

Cap. 24. Eo tempore Malgerius Archipræsul Rotomagensis desipere cœpit, et insipientiâ ductus Archipræsulatum Duci reddidit. Dux autem Malgerium in D insula, quæ dicitur Gernervia *, retrusit; et Synodi decreto Metropolitanam sedem Maurilio Fiscannensi Monacho, multis virtutibus excellenti, tradidit. Tunc etiam Normannos discordia turbavit, eosque vicinorum, qui bella paci præponebant, cruores effundere compulit. Enimverò, ex quo Normanni arva Neustriæ cœperunt incolere, mos fuit Francis semper eis invidere. Concitabant ergo Reges adversus illos insurgere; asserentes terras, quas possident, suis majoribus violenter eos surripuisse. Quibus Rex Henricus vehementer irritatus, ambagibus, imò malignissimis æmulum suggestionibus, ob Ducis imperium (c), duobus hostium agminibus Normanniam est aggressus. Unum quidem electæ nobilitatis virorum fortium, ad Cal- * Al. Caltivum * subvertendum territorium, direxit; cui fratrem suum nomine Odonem præfecit. Alteri verò cum Goiffredo Martello, ad demoliendum E Comitatum Ebroicensem, ipse præfuit. Dux ergo ut se, suosque taliter opprimi * vidit, magno et nobili tactus dolore, milites protinùs elegit, quos ad comprimendos Calceii subversores celerrimè direxit. Ipse autem cum suorum nonnullis circa Regem se contulit; quatenus pœnas lueret, si quem satellitum à Regis latere abstrahere aliquatenus valeret. Venientes verò Normanni ad Francos, repererunt eos apud Mortuum-mare in incendiis et

(a) Apud Nuceretum, ut dicitur infra.

(b) Non enim, ut idem supra intulerat, debemus illis [Monachis] dominari, sed famulari... Inde chirographum suæ auctoritatis [Dux] in Salutu-Leonis sanxit... Subscripserunt Malgerius Archiep. Rotom. Præsules Hugo Luxov. et Odo Baiocensis;

Willelmus Ebroic. atque Gislebertus Abbas Castellionis.

(c) Apud Chesnium Tom. IV Script. Fr. pag. 149, inproperium. Sic et apud Robertum de Monte.

A mulierum ludibriis occupatos. Cum quibus ilicò * mane commissum bellum, in continua cæde occumbentium ad usque nonam ab utrisque est protractum *. Novissimè autem Francigenæ (a) victi fugerunt; et Normanni eventum Duci mox per nuncios intimaverunt. At ille nimis lætus super hac re, Henricum Regem volens effugare, terruit eum hujusmodi * legatione. Nuncius Ducis regalibus castris appropriavit; et in quodam proximo monte noctu stans, fortiter clamare cœpit. Cùmque regii vigiles seiscitarentur, quis esset, vel quare tali hõra sic vociferaretur, respondisse fertur: « Rodulfus de Toënia » nominatus sum, vobisque defero lugubre nuncium. Ad Mortuum-mare » carrus vestros cum carris ducite, et indè cadavera charorum vestrorum re- » portate *. Franci quippè Normannorum militiam experiri super nos vene- » runt; eamque multò majorem quàm voluissent, invenerunt. Odo signi- » fer (b) eorum turpiter fugatus est, et Wido * Pontivi Comes captus est. » Reliqui omnes aut capti, aut perempti sunt, aut obnixè fugientes vix * » evaserunt. Hoc ex parte Ducis Normannorum confestim renunciate Regi » Francorum ». Rex igitur ut infortunium suorum agnovit, à Normannica infestatione concito gradu, quantociùs valuit, mœstus de interitu Gallorum retrò pedem retraxit. Hæc pugna anno Dominicæ Incarnationis MLIV facta est.

* Al. illo
* Al. pro-
tratum

* Al. hac

* Al. aspor-
tate

* Al. Guido
* Al. deest
vix.

Cap. 25.

(c) Postèa Dux contra Tegulense castrum, quod Rex illi dudum abstulerat, aliud oppidum non deterius, quod Bretolium usque hodie vocatur, instaurat; et Willelmo Osberni filio ad custodiendum contra cunctos sibi adversantes commendat. Hic legitimus et liberalis vir Adelizam Rogerii Toënitæ filiam in conjugio habuit; ex qua duos filios, Willelmum et Roge-
C rium Contumacem, procreavit; et unam filiam, quæ postèa Rodolpho Comiti genere Britoni nupsit, atque cum eodem in diebus Urbani Papæ Hierusalem perrexit. Præfatus heros duo Cœnobia Monachorum S. Mariæ cœli Reginæ condidit. Unum apud Liram, ubi Adelizam conjugem suam sepelivit: et alterum apud Cormelias, ubi ipse quiescit, et Rodulfus filius ejus à pueritia Monachus Deo diu militavit. Ipse quoque cum Willelmo Duce Anglos maximè perdomuit; et Comitatum Herfordiæ cum magna parte regni, sensu et viribus obtinuit. Denique anno ab Incarnatione Domini MLXX (d) cum Philippo Rege Francorum Flandriam perrexit, volens Balduino Mathildis Reginæ nepoti subvenire. Robertus autem Frisio cum exercitu Henrici Imperatoris sociato cuneis suis, X Kal. Martii, Dominico Septuagesimæ, im-
D nepotem suum, et Willelmum Comitem telis suorum occidit. Postèa Flandriæ Ducatum diu tenuit, moriensque filiis suis, Roberto Hierosolymitano et Philippo dereliquit. Nunc ad ordinem historiæ redeamus.

An. 1072.

Cap. 26.

Willelmus Dux, dum à quibusdam religiosis sæpiùs redargueretur, cò quòd cognatam suam sibi in matrimonio copulasset; missis Legatis, Romanum Papam super hac re consuluit. At ille sagaciter considerans, quòd si divortium fieri juberet, fortè inter Flandrenses et Normannos grave bellum exurgeret; maritum et conjugem à reatu absolvit; eisque pœnitentiam injunxit. Mandavit enim ut ab eis duo Cœnobia conderentur, in quibus pro ipsis ab utroque sexu Deo sedulò preces offerrentur. Quod illi gratanter opere compleverunt. Nam apud Cadomum una constructa est Abbatia in honore S. Trinitatis, altera verò in honore S. Stephani Protomartyris. Cœ-
E nobio S. Trinitatis... Mathildis Abbatissa ferè XLVIII annis præfuit. Ibi Mathildis Regina MLXXXI Dominicæ Incarnationis anno, III Non. Novembris sepulta est: ibi quoque Cecilia virgo filia ejus Deo consecrata est, et in servitio Dei diu commorata est. Porrò in Cœnobio S. Stephani... primus Abbas, Lanfrancus Beccensis Monachus exstitit. Hic verò genere fuit Langobardus, moribus mitis et religiosus, et tam secularis quàm spiri- tualis scientiæ peritissimus: qui post aliquot annos, annitente Alexandro

(a) In Ms. Cod. Utic. Franci victi terga dederunt Normannis, cum Signifero, eorum Oddone, fratre videlicet Regis: in quo nimirum certamine, peremptæ nobilitatis Francorum pars maxima concidit; reliquam verò per vicos Normannicos oppressit captivitas. Normanni eventum certaminis Duci Willelmo mox, etc.

(b) Apud Robertum de Monte, Odo frater Regis.

(c) Capita 25 et 26 non habet Codex Ms. S. Ebrulfi Utic.

(d) Corrig. MLXXII, quo anno Septuagesima incidebat in X Kal. Martii, seu in diem 20 Febr.

An. 1089. Papa, Cantuariorum Archiepiscopatum suscepit; et post multum temporis, A
anno ab Incarnatione Domini MC, VI Kal. Junii obiit. Post ipsum Willel-
mus Monachus, Radbodi Sigiensis Episcopi filius, Cadomensis Ecclesiæ
regimen tenuit; qui et ipse post Johannem Metropolitam Rothomagensem
Archiepiscopatum suscepit. Deinde Gislebertus Constantinensis callidus Ca-
domi Rector factus est: cujus tempore Willelmus Dux Normannorum et
Rex Anglorum, MLXXXVII, Rotomagi, V Idus Septembris mortuus
est, et in Ecclesia S. Stephani honorificè Cadomi sepultus est. . . Theode-
ricus postquam Cœnobium S. Ebrulfi ferè VIII annis rexit, pro quibusdam
tumultibus sibi excitatis à domno Rodberto de Grentemaisnilio qui tunc
Prior erat, Maurilio Archiepiscopo et Hugoni Episcopo curam animarum
reddidit. Absolutus itaque ab eis, ut potè filius pacis, ire Hierusalem de-
crevit: qui dum in Cyprum insulam cum quodam venerabilis vitæ peregrino B
Episcopo ad quendam Ecclesiã S. Nicolai venisset, humi prostratus coram
altari diutiùs oravit, ibique in oratione Kal. Augusti beatum Deo reddidit
spiritum. Insulani verò, comperta sanctitate talis peregrini, corpus ejus in
Ecclesia sepelierunt. Cujus meritis in ægrotis multa sanitatum miracula divi-
nitùs ostensa sunt.

Cap. 27. Magnificus Dux Willelmus, Francorum catervis competenter devictis,
memor opprobrii à Goiffredo Comite sibi illati, ad urbem Cenomannicam
per aliquot annos arma convertit. Quis igitur explicare poterit, quot mili-
tum incuribus, quot legionum expeditionibus illam afflixerit? Ad postremum
victi Cenomanni, jam castellis per cunctum Comitatum subactis, dextras
Duci dederunt, fidem pangentes illi artissimis sacramentis. In quorum me-
dio ad domandam eorum insolentiam, duo municipia in Monte-Barbato (a), C
seu Barbello, stabilivit, suisque militibus custodienda commisit. Meduanum
verò castellum cujusdam opulenti Militis, nomine Goiffredi, adhuc restite-
rat; quod Dux exercitibus applicitis aliquandiu oppugnans cepit, igneque
injecto per duos pueros, qui clam ad ludendum cum oppidanis infantibus
intraverant, combussit. Quod iterum restauravit, et custodibus suis mancipavit.

Cap. 28. Rex autem Henricus injuriam sibi à Duce illatam toto annisu cupiens ul-
cisci, sumpto Goiffredo Comite Andegavensi, copiosissimo cum exercitu
iterata expeditione Normanniam aggreditur. Qui Comitatum pertransiens
Oximensem, et penetrans Baiocacensem, tandem reflexo calle redeundi,
vadum Divæ appetiit. Quod Rege transeunte, media exercitùs pars substitit,
mari eructuante, ob redundancyem fluminis non valens transmeare (b). D
Cum quibus Dux acriter superveniens, sub Regis oculis ilicò congressus,
tanta illos cæde prostravit, ut quos gladius non extinxit, hos per Norman-
nica compita dispergeret violentia diræ captivitatis. Videns autem Rex suo-
rum interitum, quantociùs* valuit à Normannis recessit, et ad eos ultrà ve-
nire non apposuit. Amicitiam quoque Ducis, considerata ejus probitate, re-
quisivit; et Tegulense castrum, quod dudum abstulerat, illi tradidit. Sæpe-
dictus Rex valdè fuit militaris, magnæque fortitudinis et pietatis: Mathil-
dem (c) Julisclozii Regis Rugorum filiam in matrimonio habuit, ex (d)
qua duos filios, Philippum et Hugonem, unamque filiam genuit. Qui postquam
Regnum Galliæ ferè XXV (e) annis rexit, causâ corporeæ salutis à Joanne
Medicorum peritissimo potionem accepit: sed veneno nimiam sitim infe-
rente, jussum Archiatri sprexit; et à Cubiculario potum accipiens, dum E
Medicus abesset, ante purgationem bibit. Unde nimis infirmatus, eodem
die post perceptionem sacræ Eucharistiæ obiit. Philippum verò filium suum
(f) in regimine Francorum heredem constituit, et tutelæ Balduini Flan-
drensis Satrapæ commendavit.

(a) Malè in Edit. in Ponte-barbato.

(b) Apud Chesn. Tom. IV Script. Fr. pag. 150, transire. Cum quibus Dux alaaiter.

(c) Alii Annam vocant filiam Jerolai Ducis Russorum. Anna fuit secunda uxor Henrici Regis; Mathildis verò prima.

(d) Apud Chesn. Tom. IV. pag. 150, ex qua filios tres, Philippum, Robertum atque Hugonem, Emmamque (lege unamque) filiam genuit. Hugo autem factus juvenis, uxorem duxit filiam Herberti

Vermandorum Comitit, per quam obtinuit Comitatus duos Vermandensem et Vadensem; de qua genuit Radulfum, qui ei successit in regnum. Anno ab Incarn. Dom. MLIX præfatus Rex Henricus senio se gravari conspiciens, etc. ut in Chronici Veteris Excerpto.

(e) Rectiùs apud Chesnium ibidem, ferè XXX.

(f) Ibid. Sub tutela Balduini Flandrensis Comitit constituit; qui eum nobiliter et fideliter educavit, et Regnum ejus strenuè rexit ac defendit.

A Tunc quibusdam maledicis vicinos comparesque suos accusantibus ex invidia, Dux Willelmus exasperatus ingenti furia Barones suos, scilicet Rodulfum de Toënia, Hugonem de Grentemaisnilio, et Ernaldum Willelmi Geroiani filium, eiecit de Normannia. Abbatem quoque Rodbertum, qui jam tribus annis Cœnobium S. Ebrulfi rexerat, quia de audaci Geroicorum prosapia prodierat, sine reatu et iudicio Synodi de Normannia expulit; et quendam Monachum nomine Osbernum ei subrogavit. Rodbertus Romam petiit, et Nicolao Papæ causam suam intimavit. Sed quoniam prædictus Præsul paulò post defunctus est, nil rectitudinis per eum consecutus est. Denique venerabilis Rodbertus cum xj Monachis Alexandrum Papam adiit, et ejus jussu Rodbertum Calabriæ Ducem compatriotam suum expetiit. A quo honorificè susceptus est, eique locus ad construendam Abbatiam in urbe Brixam nomine datus est. Britones, ut fertur, antiquitus jussu Romanorum, qui tunc per totum orbem imperabant, de finibus suis egressi sunt. Deinde, Romanis jubentibus, supra lictus Calabrici maris Brixam urbem condiderunt; sed eam post plures annos diversi bellorum tumultus destruxerunt. Singulis enim annis Agareni navigio in Italiam veniebant; et Græcis ac Langobardis, qui terram incolebant, ignaviâ torpentibus, crudelitatem suam nimis exercebant. Nam urbes et oppida concremabant, Ecclesias destruebant, virosque cum mulieribus captivabant. Hoc per multa sæcula frequenter fecerunt.

Cap. 29.

Deinde temporibus Henrici Imperatoris filii Cononis, et Roberti Normannorum Ducis, Osmundus Drengotus, audax Miles, Apuliam adiit cum quibusdam aliis Normannis. Nam Willelmum cognomento Repostellum, Militem clarissimum, in venatione in præsentia Roberti Ducis occiderat; metuensque animositatem Ducis, et insignis Equitis nobilium parentum ras, in Apuliam secessit; et propter magnam probitatem ejus à Beneventanis honorificè detentus est. Deinde præfati Drengoti exemplo agiles Normannorum seu Britonum tyrones incitati, Italiam diversis temporibus expetierunt; et primò juvare Langobardos contra Saracenos sive Græcos viriliter cœperunt, Barbaros bello sæpiùs protriverunt. Unde cunctis eorum vires expertis formidabiles facti sunt. Langobardi verò adepta securitate, cœperunt Normannos despiciere, eisque debita stipendia subtrahere. At illi, ut hoc animadverterunt, quendam ex suis super se Principem constituerunt, et contra Langobardos arma verterunt. Deinde munitiones ceperunt, et incolas terræ sibi fortiter subegerunt. Primus Apuliensibus Normannis, dum adhuc ut advenæ Waimalehi Ducis Salernii stipendiarii erant, præfuit Turstinus cognomento Scitellus, vir in multis probitatibus admodum expertus... Defuncto Turstino, Normanni Principes sibi Ranulfum et Richardum elegerunt; quibus ductoribus mortem Turstini ulciscentes, contra Langobardos asperè rebellaverunt. Post aliquod tempus Constantiniensis Drogo, filius Tancredi de Altavilla, Princeps Normannorum in Apulia factus est, etc. (a).

Cap. 30.

Edwardus Anglorum Rex successione prolis carens, olim miserat Willelmo Duci Rodbertum Cantuariorum Archipræsulem, ex regno à Deo sibi attributo illum statuens heredem. Deinde Heraldum cunctorum suæ dominationis Comitem divitiis et honore ac potentia maximum Duci destinavit, ut ei de corona sua fidelitatem faceret, ac Christiano more sacramentis firmaret. Qui dum ob hoc negotium venire contenderet, velificato freto ponti Pontivum appulit, ubi in manus Widonis Abbatis-villæ Comitis incidit; quem idem Comes captum cum suis confestim in custodia trusit. Dux autem ut hoc comperit, missis legatis violenter illum extorsit: quem aliquandiu secum demorari fecit, et in expeditione contra Britones adduxit. Deinde Dux, postquam Heraldus fidelitatem sibi de regno pluribus sacramentis firmavit, Adelizam filiam suam cum medietate regni Anglici se daturum eidem sponndit. Postremò ipsum cum multis muneribus Regi remisit, et pulchrum

Cap. 31.

(a) Drogoni, ut ibidem narratur, Irucidato à Wazone Neapolitano Comite, successit Umfridus frater ejus, qui totam Apuliam Normannis subegit. Is moriens Abailardum filium suum cum Ducatu Apuliæ commendavit fratri suo Roberto, quem pro versutiùs W'ischardum cognomina-

verat. Robertus autem fratres suos, qui omnes Duces vel Comites fuerunt, virtute et sensu ac sublimitate transcendit. Nam totam Apuliam, Calabriam ac Siciliam sibi subjugavit, etc. Quæ omnia non à Willelmo Gemetic. sed à Continuatore ejus scripta esse credimus.

An. 1066. adolescentem Vulnotum fratrem ejus obsidem retinuit. Denique Edwardus A Rex, completo felicis vitæ termino, sub anno MLXV Dominicæ Incarnationis migravit è seculo: ejus regnum Heraldus continuò invasit, ex fidelitate pejeratus quam juraverat Duci. Ad quem Dux protinus legatos direxit, hortans ut ab hac insania resipisceret, et fidem quam juramento sponderat, condigna subjectione servaret. At ille non solùm hoc audire contempsit, verùm omnem Anglorum gentem ab illo infideliter avertit... In diebus illis in parte circii cometes apparuit, quæ tribus radiis longiùs protensis maximam partem austri per spatium quindecim noctium illustravit; et mutationem, ut plurimi asseruerunt alicujus regni designavit.

Cap. 32. Porrò Dux Tosticum * Comitem in Angliam misit; sed militia Heraldum mare servans, eum armis abegit. At ille non valens salubriter Angliam introire, neque Normanniam, quia ventus obstabat, redire; Heraldum Herfagam B Northwegæ Regem adiit, ipsumque supplex ut se juvaret rogavit. Ipse verò precanti Tostico libenter acquievit. Eodem anno domnus Osbernus Abbas, postquàm Cœnobia S. Ebrulfi quinque annis et duobus mensibus præfuit, vir bonus, VI Kal. Junii obiit: cui sagax Mainnerius (a) ejusdem Cœnobia Monachus successit... Qui postquàm XXII annis Monasterium rexit tempore Roberti ignavi Ducis et Gisleberti Mamnoti Luxoviensis Episcopi, II Non. Martii obiit. Uticensis verò Abbatia regimen elegantissimo Serloni, peritiâ Scripturarum et eloquentiâ pollenti, reliquit; qui post duos annos et tres menses Præsulatum Sagiorum Dei gratiâ suscepit.

Cap. 33. Tempore quo Willelmus Dux disponebat Angliam adire, et armis eam sibi vindicare, audax Chunanus Comes Britannia nisus est eum, missâ legatione hujusmodi, terrere: « Audio te, inquit, nunc velle trans mare proficisci, et Angliæ tibi regnum nancisci. Inde multum gaudeo; sed ut mihi » Normanniam reddas, obsecro. Robertus autem Dux Normannorum, quem » tu fingis esse patrem tuum, iturus in Hierusalem, Alanno patri meo » consobrino scilicet suo commendavit omnem suam hereditatem. Tu autem, cum complicibus tuis, Alannum patrem meum apud Winnusterium * » in Normannia veneno peremisti; et terram ejus, quam ego, quia puer » eram, possidere nequibam, invasisti; et contra fas, cum sis nothus, hucusque tenuisti. Nunc igitur aut mihi debitam redde Normanniam, aut ego » tibi totis viribus bellum inferam ». His auditis, Willelmus Dux aliquantulum territus est. Sed mox eum Deus, frustratis inimici minis, eripere dignatus est. Unus enim ex Proceribus Britonum, qui utrique Comiti juraverat fidelitatem, et hujusmodi legationem inter eos ferebat, lituum Chuningi * et habenas atque chirotecas intrinsecus livit veneno. Erat quippe Cubicularius Chuningi. Tunc idem Comes Britonum in Andegavensi Comitatu Castellum-Guntherii obsederat; et oppidanis militibus sese illi deditibus, suos intromittebat. Interea Chuningus chirotecas suas incautè induit; tactisque habenis, manum ad os levavit. Cujus tactu veneno infectus est; et paulò post, omnibus suis lugentibus, defunctus est. Hic multum sagax fuit et probus, ac amator justitiæ. Qui si diu vixisset, multa bona, ut fertur, fecisset; ac ad regendum honorem utilis fuisset. Proditor autem conscius sui reatus, mox de expeditione aufugit, et mortem Chuningi Willelmo Duci mandavit.

Cap. 34. Willelmus (b) igitur securus effectus, in Anglos omnem vim furoris convertit. Considerans autem Heraldum quotidie viribus roborari, classem ad

(a) Hæc Scripto Calculi addita fuisse merito censet Rivetus.

(b) Cognomina Nobilium qui Guill. Norm. Ducem in Angliam sequuti sunt, apud Chesnium Tom. Script. Norm. pag. 1023, ex Tabula Monasterii de Bello, vulgò *Battail Abbay*, in Anglia: *Aumerle, Audeley, Angilliam, Argentoun, Arundell, Avenant, Abel, Awgers, Angenoun, Areher, Asperville, Anonerdvile, Arey, Akeny, Albeny, Asperemound; Bertram, Buttecourt, Bræhus, Byseg, Bardolf, Basset, Bohun, Baylife, Bondevile, Barbason, Beer, Bures, Bonylayne, Barbayon, Berners, Braybuf, Brand, Bonvile, Burgh, Busshy, Blundell, Breton, Belayse, Bowser, Bayons, Bulmere, Broune, Beke, Bowlets, Banestre, Belony,*

Belknap, Beauchamp, Bandy, Broyleby, Burnel, Belot, Beufort, Baudewine, Burdon, Bertevely, Barte, Bussevile, Blunt, Benwpet, Bret, Barret, Barnevale, Barry, Bodyt, Berteville, Bertine, Bellew, Buschell, Beleners, Buffard, Boteler, Botvile, Brasard, Belhelme, Braunche, Bolesur, Blundel, Burdet, Bigot, Beaupount, Bools, Belesfroun, Barchampe; Camos, Chanville, Chawent, Chancy, Couderay, Colvile, Chamberlaine, Chambernounge, Cribet, Corbine, Corbet, Coniers, Chaundos, Coucy, Chaworthe, Claremaus, Clarell, Cammine, Chaunduyt, Clarvays, Chantilowe, Colet, Cressy, Courtenay, Constable, Chaneer, Cholmelay, Corlevile, Champeney, Carew, Chawnos, Clarvaile, Champaine, Carbonell, Charles, Chareberge,

A tria millia navium festinanter et bene construi jussit; et in Pontivo apud S. Walericum in anchoris congruè stare fecit. Ingentem quoque exercitum ex Normannis et Flandrensibus ac Francis et Britonibus aggregavit; atque præparatam classem tam valentibus equis quàm robustissimis hominibus cum loriceis et galeis replevit. Omnibus itaque paratis, vento flante secundo, velis in sublime pansis, trans mare Penuesellum appulit, ubi statim firmissimo vallo castrum condidit, probisque militibus commisit. Deinde festinus Hastings venit, ibique cito opere aliud firmavit. Heraldus autem, dum Normanni intraverunt regnum quod ipse usurpaverat, contra Tosticum fratrem suum bello occupatus erat: in quo conflictu prædictum fratrem suum peremit, ac Heraldum Regem Northwegæ qui Tosticum juvare venerat. Hæc pugna Nonis Octobris in die sabbati facta est, in qua penè totus Northwigenarum

B exercitus ab Anglis cæsus est. Inde Victor Heraldus Lundoniam rediit; sed de fratricidio diu gaudere vel securus esse non potuit, quia legatus ei Normannos adesse mox nunciavit.

Ipse verò audiens acriores adversarios ex alia parte surrexisse, iterum ad agonem viriliter præparavit se. Erat enim multum audax et probus, toto corpore puleherrimus, eloquentiâ lepidus, et affabilis omnibus. Porrò matre sua aliisque amicis fidelibus bellum ei dissuadentibus. . . vehementer est indignatus. . . Germanum * suum qui fideliter ei consiliabatur, convitiis irritavit, matremque suam quæ nimis ipsum retinere secum satagebat, pede procaciter percussit. Deinde per sex dies innumeram multitudinem Anglorum contraxit; Ducem incautum accelerans præoccupare, tota nocte equitans in campo belli apparuit mane.

Cap. 35.

* Worth

C Dux verò nocturnos præcavens excursus hostis, inchoantibus tenebris ad gratissimam usque lucem exercitum jussit esse in armis. Facto autem diluculo sabbati, legiones militum in tribus ordinibus disposuit, et horrendo hosti intrepidus obviam processit. Cum quo sub hora diei tertia bellum commisit, et in cædibus ab utraque parte morientium usque ad noctem protraxit. Heraldus etiam ipse in primo militum progressu vulneribus lethaliter confossus occubuit. Angli verò postquam tota die fortiter in conflictu perstiterunt, Regemque suum morte oppressum compererunt, jam de salute sua diffidere cœperunt; et nocte imminente, versa facie, subsidium fugæ appetierunt. Itaque Normanni, dum Anglos fugere viderunt, tota nocte Dominica eos ad detrimentum sui obnixè persecuti sunt. Nam crescentes herbæ antiquum aggerem tegebant; ubi summopere currentes Normanni, cum equis et armis ruebant; ac sese, dum unus repentè super alterum cadebat, vicissim extinguebant. Ibi nimirum, ut ferunt, fermè XV millia perierunt. Sic

Cap. 36.

Chawnes, Chawmont, Cheyne, Cursen, Conell, Chayters, Cheynes, Cateray, Cherecourt, Chaunvile, Clerency, Curly, Clyfford; Deauvile, Dery, Dine, Dispencer, Daniel, Denyse, Druell, Devaus, Davers, Doningsels, Darrell, Delabere, De la Pole, De la Lind, De la Hill, De la Wate, De la Watche, Dakeny, Dauntre, Desuye, Daveros, De la Vere, De Liele, De la Warde, De la Planch, Danwray, De Hewse, Disard, Durant, Divry; Estrange, Estutaville, Eseriols, Engayne, Evers, Esturney; Folvile, Fitz Water, Fitz Marmaduk, Fibert, Fitz Roger, Fitz Robert, Fancourt, Fitz Philip, Fitz William, Fitz Paine, Fitz Alyne, Fitz Raulse, Fitz Browne, Foke, Frevile, Faconbrige, Frissel, Filioll, Fitz Thomas, Fitz Morrice, Fitz Hughe, Fitz Warren, Faunvile, Formay, Formiband, Frison, Finer, Fitz Urey, Furnivall, Fitz Herbert, Fitz John; Gargrave, Graunson, Graey, Glauvile, Gover, Gascoyne, Gray, Golsfer, Grauns, Gurly, Gurdon, Gamages, Gaunt; Hansard, Hastings, Haulay, Husie, Herne, Hamelyn, Harewell, Haredel, Hecket, Hamound, Harecord; Jarden, Jay, Janvile, Jaspavile; Karre, Karron, Kyriell; Lestrangle, Levony, Latomere, Loveday, Logenton, Level, Leserupe, Lemare, Litteville, Luey, Lislav, or Liele, Longspes, Lonschampe, Lastels, Lindsey, Loterel, Longvaille, Le Wawse, Loy, Lave, Le Dispenser; Marimilon, Morilray, Morvile, Manley, Malebranche, Malemaine, Muschampe, Musgrave, Mesni-le-Villiers,

Mortmaine, Muse, Marteine, Mountbocher, Malevile, Mountney, Malcherbe, Musgros, Musard, Mautravers, Merke, Murres, Montagu, Montalent, Mandute, Manle, Malory, Mery, Mussset, Menpincoy, Mainard, Morell, Morley, Mountmartinyers, Mauley, Mainwaring, Mantell, Mayel, Morton; Nevile, Neumarche, Norton, Norbet, Norece, Newborough, Neele, Normanvile; Otinel, Olibef, Olifaunt, Oysell, Oliford, Oryoll; Pigot, Peey, Perecount, Pershale, Power, Paynel, Peeche, Peverell, Perot, Picard, Pudvey, Pimeray, Pounsey, Punchardon, Pynehard, Placy, Patine, Pampilion, Poterell, Pekeney, Perwinke, Penicord; Quincy, Quintine; Rose, Ridle, Rynel, Rous, Russel, Rond, Richmond, Rocheford, Raymond; Seuehe, Seint Quintine, Seinte Omer, Seint Amand, Seint Leger, Soverville, Sanford, Somery, Seint George, Seint Lés, Savine, Seint Clo, Seint Albine, Seinte Barbe, Sandevile, Seint More, Seint Scudemor; Tows, Toget, Talybos, Tuchet, Truslot, Trusbut, Traynel, Taket, Talbot, Tanny, Tibtote, Trussell, Turbevile, Turvile, Torel, Tavers, Torel, Tirrell, Totels, Taverner; Valence, Vancord, Vavasour, Vender, Verder, Verdon, Aubrie de Vere, Vernoune, Verland, Verlay, Vernois, Ferny, Filan, Umframvile, Unket, Urnall, Wake, Waledger, Warde, Wardebus, Waven, Wate, Wateline, Watevile, Woly, Wryvell. Alios Normannorum, qui in Anglia floruerunt, catalogos alibi exhibebimus.

omnipotens Deus pridie Idus Octobris innumeros peccatores utriusque A phalangis puniit diversis modis. Nam vesania sæviente Normannorum, in die sabbati muletavit multa millia Anglorum. . . sequenti nocte Anglos vindicavit, et furentes Normannos in cæcam voraginem præcipitavit.

Cap. 37.

Post hæc fortis Dux Willelmus ab inimicorum strage reversus, nocte media ad campum belli est regressus. Mane verò Dominicæ diei illucescente, spoliis hostium distractis et corporibus charorum suorum sepultis, iter arripuit quod Landoniam tendit. Deinde ad urbem Warengafort gressum divertit; transmeatoque vado fluvii, legiones ibi castra metari jussit. Inde verò profectus, Landoniam est aggressus; ubi præcursores milites venientes, in platea urbis plurimos invenerunt rebelles, resistere toto conamine decertantes. Cum quibus statim congressi, non minimum luctum intulerunt urbi ob filiorum ac civium suorum plurima funera. Videntes demùm Landonii se B diutiùs contrà stare non posse, datis obsidibus se suaque omnia nobilissimo victori supposuere. Anno itaque ab Incarnatione Domini MLXVI Willelmus Normannorum Dux. . . nobile trophæum ex Anglis confecit. Deinde in die Natalis Domini ab omnibus tam Normannorum quàm Anglorum Proceribus Rex est electus, et sacro oleo ab Episcopis regni delibutus, atque regali diademate coronatus. Locus verò ubi pugnatum est, exinde Bellum usque hodie vocatur. Porrò Willelmus Rex ibi Cœnobium in honore S. Trinitatis constituit, et Monachos ac ordinem Majoris-Monasterii statuit.

An. 1066.

Dehinc verò paulò post in Normanniam regressus, Ecclesiam S. Mariæ in Gemmetico cum honore magno dedicari jussit; ubi. . . interfuit. Quam dedicationem hi Episcopi cum spirituali jucunditate, MLXVII Dominicæ Incarnationis anno, Kal. Julii compleverunt, Maurilius scilicet Archiepiscopus Rotomagensis, * [Johannes Abrincatensis, Goffredus Constantiniensis, Hugo Lexoviensis, nec non] et Balduinus Ebroicensis. Maurilius Archipræsul mense illo vivens, V Idus Augusti. . . decessit: cui successit Johannes Abrincatinæ urbis Præsul, vir ingenuitate plurimum conspicuus, sapientia spirituali feliciter imbutus, prudentia seculari summè præditus; secundum quippe nobilitatem generis, Comitis Rodulphi filius * . . . Richardus I filius Willelmi Longæ-spæ, cum adhuc puer, mortuo patre, à Rege Francorum quasi exul in Francia detineretur, mater ejus Sprota necessitate urgente, contubernio cujusdam prædivitis nomine Asperlengi adhæsit. Hic licet in rebus locuples, tamen molendina vallis Ruelii ad firmam solitus erat tenere. Genuit itaque ex Sprota filium Rodolphum et filias plures, quæ postea per Normanniam Nobilium matrimonio sunt copulatæ. D Cùm autem prædictus Richardus Ducatum Normanniæ esset adeptus, quem Rex Francorum sibi fraudulenter surripuerat, contigit quadam die ut homines ipsius in silvam Weuram nominatam irent venatum. Affuit fortè inter eos idem Rodolphus uterinus frater Ducis. Cùmque venando devia quæque et abdita sylvæ lustrarent, in quadam valle ursum immanissimum reperiunt. Venatores igitur in fugam versi, prædictum juvenem solum relinquentes, occasionem suæ probitatis manifestandæ ei dederunt. Hic namque plus timens opprobrium inertis fugæ quàm ferocitatem bestię, substitit; et licet annis tener, ingenita tamen magnanimitate fortis, furentem in se belluam prostravit. Revertentes verò socii ipsius post fugam, et eventum rei comperientes, pudibundi Duci Richardo probitatem juvenis retulerunt. Unde Dux hilaratus, ipsam silvam Weuram cum appendiciis suis illi dedit. Vocatur autem E usque hodie vallis in qua occidit ursum, Vallis-ursonis. Dedit præterea illi

* *Al.* Vireium

* *Al.* Calcini

* *Al.* Cavevilla

castrum Ivreium *, unde vocatus est Comes. Accepit autem mulierem quandam vocabulo Erembergam, speciosam valdè, natam in quadam villa Calcini * territorii, quæ dicitur Cavilla *. Genuit verò ex ea duos filios, Hugonem postea Episcopum Baiocensem, et Joannem Abrincatensem qui ad ultimum fuit Rotomagensis Archiepiscopus. Filias etiam totidem habuit, quarum una nupsit Osberno de Crepon, de qua natus est Willelmus filius Osberni: alteram duxit Richardus de Bello-fago, de qua genuit Robertum qui ei successit, et filias plures quarum una juncta est Hugoni de Monte-forti matrimonio. Et quia de hoc Hugone incidenter fecimus mentionem, utile duximus de ejus antecessoribus breviter aliquid dicere. Turstinus igitur de

A Bastenbure habuit duos filios, Willelmum-Bertrannum et Hugonem cum Barba de Monteforti. Hic Hugo occisus est, necnon et Henricus de Ferrariis, in quodam conflictu quem inter se cœperant. Filius autem hujus Hugonis fuit secundus Hugo, qui postea fuit Monachus Beccensis. Idem verò Hugo de filia Richardi de Bellofago habuit unam filiam, quam Gislebertus de Ganz duxit; ex qua genuit quartum Hugonem, qui duxit Adelinam filiam Roberti Comitis Mellenti; ex qua genuit filium suum primogenitum Robertum et alios. Ideò autem hunc Hugonem diximus quartum, quia secundus Hugo mortua prima uxore duxit aliam, ex qua genuit Hugonem tertium et Robertum fratrem ejus; sed absque liberis et peregrè defuncti sunt. Robertus autem de Bellofago circa finem suum factus est Monachus Becci, ubi filii ejus Richardus et Willelmus religiosè conversantur. Successit verò ei Robertus Baviel ex filia nepos.

Cùm igitur victoriosus Rex in Normannia... patriam præsentiam suam illustraret; Eustachius Boloniensis Comes quorundam Anglorum intra Cantuariensem Comitatum consistentium versutis depravatus, Doroberniam castellum involare est nisus: qui in noctis conticinio mare transfretans, diluculo cum copioso exercitu eorum illud obsedit, totisque viribus expugnare cœpit. Porrò milites Odonis Baiocasini Præsulis atque Hugonis de Monteforti, quibus custodia Doroberniam credita erat, perspicientes absentibus dominis sic se inopinatò obsessos; liberalibus animis accensi mox portas patefaciunt, unanimiter foras proruant, consertoque certamine cunctos cum dedecore ab obsidione abigunt. Eustachius autem ad mare devertens, cum paucis indecenter navigio aufugit. Ceteri verò ad devexum montis, qui rupibus et scopulis asperrimis mari imminet, fugientes, omnes sese inde dejecere deorsum præcipites.

Rex verò Willelmus, jam ad votum dispositis omnibus pro quibus venerat, Roberto filio suo juvenili fervore vernanti Normannici Ducatus dominium tradidit. Ipse verò in regnum remeans Anglicum, etc... [vicit Anglos qui] sibi puerum Eadgarum ex Edwardi Regis nobilitate genus ducen-
tem, Regem præfecerunt.

Briennus Eudonis Ducis Britanniam minoris filius, eis [duobus filiis Heraldi Regis cum exercitu Regis Hiberniam,] armatus cum suis occurrit, et mox cum eis sub die una duobus præliis manum conseruit. Cæsis verò mille et septingentis bellatorum cum nonnullis regni Proceribus, reliqui è certamine fugientes, navium præsidio necis excidium utcumque [in Anglia] evaserunt.

D Cùm ergo idem Rex victoriosus post plurima bella, post multiplices expeditiones tam in Normannia quàm in Anglia, et in minore Britannia, seu etiam in Cenomania prospero exitu consummatas, oppidum quoddam Medanta nomine, proprium Philippi Regis Francorum, qui tunc partes Roberti Ducis bellum patri inferentis juvabat: [causa autem hujusmodi discordiæ erat, quòd eidem filio suo Rex Willelmus non permittebat facere voluntatem suam de Ducatu Normanniam, licet cum ipse post se fecisset hæredem:] cùm igitur Willelmus Rex oppidum Medanta assiliens flammis ultricibus tradidisset, pondere armorum et labore clamoris quo suos exhortabatur, ut fertur, arvinam intestinorum ejus liquefactam, infirmari non modicè cœpit: et licet aliquandiu postea vixerit, non tamen solita valetudine usus est. Dispositis tandem rebus suis et regno Angliæ concessio Willelmo filio suo, vitam præsentem finivit in Normannia apud Rotomagum IV Idus Septembris. Translatum est corpus ejus, sicuti ordinaverat, Cadomum, et in Ecclesia S. Stephani quam ipse à fundamentis ædificaverat, ante majus altare regaliter tumulatum. Solus autem filiorum suorum Henricus exequias patris persecutus est... Decessit autem idem Rex ferè sexagenarius, anno Ducatus in Normannia LII, porrò regni sui in Anglia (a) XX, Incarnationis autem Domini MLXXXVII.

(a) Magnates superstites anno XX regni Willelmi Conquestoris, ibidem apud Chesnium pag. 1026: Comes Eustachius: Comes Moritonensis: Comes de Ow: Comes Rogerus [Salop]: Comes Alanus [Richmundiæ]: Comes Hugo [Cestriæ]:

Comes Ebroicensis: Comes Albericus: Comes de Melend: Comes Ivo Taylebois: Willelmus filius Osberni, Comes Herefordiæ, mortuus antea: Odo Comes Albemarlæ, mortuus antea: Rodulfus Comes Estangliæ, mortuus antea: Siwardus Comes, mortuus

Cap. 2. Igitur Rege Anglorum Willelmo rebus humanis abstracto, Willelmus filius ejus, quàm citiùs potuit apud Tolcam mari transito, susceptus est ab Anglis et Francis, unctusque est in Regem à Lanfranco Archiepiscopo Cantuariensi ejusque Suffraganeis, Lundoniæ apud Westmonasterium. Robertus namque frater ejus ante mortem patris sui discesserat de Normannia, indignè ferens quòd ipse non permetteret ei pro sua voluntate disponere tam Comitatum Normanniæ quàm Cenomanniæ. Alterius enim dudùm hæres designatus fuerat; alterius verò hac de causa vivente patre regimen quærebat, quòd Margareta filia Herberti quondam Cenomannensis Comitis ipsi fuerat desponsata; licet antequam ad nuptias ejus pertingeret, apud Fiscannum B virgo eadem Christo devota obierit. Cùm igitur in Pontivo apud Abbatisvillam cum sui similibus juvenibus, filiis scilicet Satraparum Normanniæ, qui ei quasi suo domino futuro specietenus obsequabantur, re autem vera novarum rerum cupiditate illecti, moraretur, et Ducatum Normanniæ, maximè in margine, excursionibus et rapinis demoliretur; audito nuncio excessûs patris, confestim veniens Rotomagum, ipsam civitatem et totum Ducatum sine ulla contradictione suscepit. Cùmque sui fideles eum exhortarentur ut regnum Angliæ sibi à fratre præreptum velociùs armis sibi restitueret, respondisse fertur: « Per Angelos Dei, si ego essem in Alexandria, expectarent me Angli, nec ante adventum meum Regem sibi facere » auderent: ipse etiam Willelmus frater meus, quod eum præsumpsisse dicis, pro capite suo sine mea permissione minimè attentaret ». Hæc primò C dicebat; sed postquàm rei gestæ ordinem rescivit, non minima discordia inter se et fratrem suum Willelmum emersit. Interim autem Henricus frater eorum remansit in Normannia cum Duce Roberto. Dederat autem eidem Henrico pater suus moriens quinque mille libras Angliæ monetæ: Robertus etiam frater suus dedit illi Comitatum Constantiniensem, vel, ut alii volunt, invadiavit. Sed non diutiùs inde gavisus est: nam inventis quibusdam vilibus occasionibus, per malorum tamen hominum suggestiones, ipsum nihil tale meditantem apud Rothomagum capiens, quod dederat, indecenter extorsit.

Cap. 3. Post hæc aliquanto temporis emenso, concordiam fecerunt ad invicem Willelmus Rex Anglorum et Robertus Dux Normanniæ, licet regnum Angliæ ipse Robertus facillimè paulò antè potuisset habere, nisi minus cautus D esset. Si quidem Eustachius Comes Boliæ et Episcopus Baiocensis et Comes Moritoli, patris ipsius, et alii Principes Normanniæ, cum magno apparatu militum mare transeuntes, Rovecestriam et alia nonnulla castella in Comitatu Cantuariensi occupantes, et tenentes ad opus illius; dum ipsum Robertum Ducem expectant, qui tunc temporis ultrà quàm virum deceat in Normannia deliciabatur: obsessi diu à Rege Willelmo, dum ille cujus causâ tantum discrimen subierant, non subvenit; cum dedecore ipsas quas tenebant munitiones exeuntes, ad propria sunt reversi. Facta est itaque tandem inter eos apud Cadomum, ut diximus, adminiculante Philippo Rege Francorum qui in auxilium Ducis contra Willelmum Regem apud oppidum Auci ingenti Anglorum et Normannorum exercitu tunc morantem venerat, qualiscumque concordia; et quantum ad Ducem Robertum spectat, E probrosa atque damnosa. Nam quicquid Rex Willelmus in Normannia occupaverat, per infidelitatem hominum Ducis qui eidem Regi suas munitiones tradiderant, quas militibus suis ipse commiserat, ut inde fratrem suum infestarent; impunè permissus est habere. Munitiones illæ quas hoc modo tenebat, fuerunt Fiscannum, oppidum Auci quod Willelmus Comes Aucensis cum reliquis suis firmitatibus illi tradiderat. Similiter Stephanus

antè: Hugo de Montfort: Richardus filius Gisleberti Comitis [Clare]: Hamo Vicecomes Kancie: Willelmus de Wavenne [Surrey]: Willelmus de Braiossa [Brembr.]: Willelmus filius Ansculfi: Walterus filius Otheri: Walterus de Duvay [de Doway]: Gislebertus filius Riccrii de Aigle: Goisfredus de

Manneville [Essex]: Goisfridus Orlatele: Robertus Malet: Hunfridus Camerarius: Radulphus de Felgeres: Alvedus de Merleber: Hugo de Port: Hubertus de Port: Willelmus de Percy. Vide ibidem, quibus in Comitatus hi terras tenuerunt.

A Comes de Albamerla, filius Odonis Comitis de Campania, Willelmi autem Regis Anglorum senioris ex sorore nepos, fecerat; et alii plures ultra Sequanam habitantes. Cùm igitur fratrem suum Henricum debuissent adjuvare eique providere, ut sicut frater eorum et filius Regis honorabiliter posset vivere; de tota terra patris sui eum expellere conati sunt. Unde accidit ut quadam vice ipsum obsidione cingerent in Monte S. Michaelis: sed illis ibidem incassum diu laborantibus, et ad ultimum inter se dissidentibus, Comes Henricus inde liberè exiens, oppidum munitissimum nomine Danfrontem sagacitate cujusdam indigenæ suscepit. Indignabatur enim prædictus indigena, ut potè vir nobilis et dives, oppressiones ampliùs perpeti quas Robertus de Belismo, homo ferox et mentis inhumanæ, sibi et aliis convicaneis inferebat, qui tunc temporis illud castrum possidebat. Quod tantâ
B diligentiam Henricus exinde custodivit, ut usque ad terminum vitæ illius in suo dominio habuerit. Circa hæc tempora, obeunte Joanne Archiepiscopo Rotomagensi, successit Willelmus Abbas S. Stephani Cadomi.

Redeunte autem Willelmo Rege (a) in Angliam, Henricus hand segniter Comitatum Constantiniensem, qui sibi fraudulentiam antè præreptus fuerat, consensu Willelmi Regis et auxilio Richardi de Revers et Rogerii de Magna-villa, ex majori parte in ditionem suam revocavit. Et quia in hoc negotio et in aliis plerisque suis necessitatibus, Hugo Comes Cestrensis ei fidelis extiterat, concessit ei in integro castellum quod S. Jacobi appellatum est; in quo idem Comes tunc temporis nihil aliud habebat, præter custodiam munitionis ipsius oppidi. Willelmus siquidem Rex Anglorum senior illud condiderat in confinio Normanniæ et Britanniae minoris, cùm ante bellum
C Anglicum contra Conanum Comitem Britanniae, filium Alanni consobrini sui sibi non obtemperantem, exercitum duceret. Ne igitur ampliùs famelici prædones Britonum, Ecclesiis inermibus aut ultimo terræ suæ vulgo, excursionibus latrocinantibus nocerent; illud ad eos arcendos institutum tradidit Richardo Abrincatensi Præsidi, patri videlicet prædicti Comitis Hugonis.

Interea Cenomannenses advertentes Ducem Robertum tot perturbationibus in Normannia occupatum, consilium ineunt cum Helia filio Johannis de Fleca, viro forti et industrio et in illa provincia potentissimo, ut filiam cujusdam Comitis Langobardiæ, neptem videlicet Hereberti quondam Cenomannensis ex primogenita filia, in matrimonium ducat; existimantes hac occasione se posse excutere à sua cervice jugum dominationis Ducum Nor-
D manniæ: in quo persuadendo diutiùs immorari illis necesse non fuit; cùm jam nominatus vir illorum admonitionem dudum suo voto præveniens, voluntatem eorum super hoc negotio prætermissa omni dilatione ad effectum perduxit. Nec ipsum nec consiliarios suos ab hac rebellionis præsumptione revocavit deterrendo, quòd antiquitus sub Normannorum Ducum ditione regio Cenomannica egit, vel quòd nostram memoriâ nobilissimus Dux Normannorum Willelmus, postea verò felicissimus Anglorum expugnator, eosdem Cenomannenses de oppressione Gaufridi Martelli senioris liberans, alis suæ protectionis munitos, quoad vixit, illos ut proprios rexit ac suis successoribus regendos moriens dimisit. Unde factum est ut paulò post mortem ipsius Regis idem Dux Robertus, de quo nunc sermo est, in principio sui Ducatus jam tunc rebellionis contumaciam attemptantes in ipsis suis finibus,
E ducto exercitu Normannorum eos compescuit.

Per idem tempus, assumpto Anselmo Abbate Beccensi ad Archiepiscopatum Cantuariæ, successit ei in regimine ejusdem loci Willelmus de Bellomonte, vir non contemnendæ religionis, et ejusdem Cœnobii Monachus claustralis.

Matildis Regina Anglorum fuit filia Balduini Cum-barba Comitis

(a) In Willelmo dapsilitas erga seculares prædicabatur; sed contempta ab eo religiositas plurimum conquirebatur. Robertum in rebus bellicis fama non immeritò extollebat; sed hæc eadem in maturitate consillii et in regimine Ducatus ipsum minùs utilem non mendaciter asserebat. At Henricus et illa complectens solus quæ in singulis eorum honesta videban-

tur, et ea pariter quibus ipsos carere jam diximus, non solum illis sed et omnibus sui temporis Principibus nobilior habebatur. Ex Cap. 1 Lib. VIII. Nota interim integram hunc Librum non esse fetum Willelmi Gemet. Idem dicendum de Capitibus 43 et 44 Libri VII; in cujus et Capite 38 interpolatio deprehenditur.

Cap. 4.

Cap. 5.

Cap. 6.

Cap. 14.

Flandrensium. Hic verò Balduinus duos filios habuit, Balduinum et Robertum, A quorum uterque uxorem accepit, vivente patre eorum. Nam Balduinus primogenitus habuit in uxorem Comitissam Hainaucensem, ex qua genuit duos filios Ernulfum * et Balduinum. Robertus autem accepit conjugem relictam Florentii Comitis Frisiæ, quæ unicam ex prædicto Florentio habebat filiam; quam Robertus longè facere volens à paterna hereditate, dedit eam Philippo Regi Francorum: et ita Comitatus Frisiæ remansit ei cum matre prædictæ puellæ: unde cognominatus est Frisio. Decessit autem ante mortem patris sui Balduini Balduinus Comes Hainaucensis, et successit Ernulfus filius ejus primogenitus. Tandem obente Balduino Comite Flandriæ, cùm Ernulfus Comes Hainaucensis deberet ei succedere, ut potè nepos ex primogenito filio ejus, et ad hoc etiam niteretur; Philippus Rex Francorum veniens in auxilium ejus, et Matildis Regina Anglorum amita ejus mittens ei B Willelmum filium Osberni cum armata militum manu, Robertus Frisio patruus ejus, adjuncto exercitu Henrici Romanorum et Alamannorum Imperatoris cuneis suis, ex improvise super eos irruens die Dominico Septuagesimæ, fugato Philippo Rege Francorum, Ernulfum nepotem suum et Willelmum filium Osberni Comitem Herefordi peremit; et hac de causa Flandriam usque ad suum obitum possedit.

An. 1072.

Cap. 15.

Prædictus autem Willelmus Comes Herefordi fuit vir honestus et probus, et cognationem Ducum Normanniæ non solum ex parte patris, verum etiam ex parte matris attingens. Osbernus namque pater ejus fuit filius Herfasti fratris Gunnoris Comitissæ, primi Richardi Ducis Normanniæ uxoris: mater verò fuit filia Rodulli Comitis Ivreicensis: qui Rodulfus frater fuit uterinus Richardi Ducis superius nominati. Duxit autem idem Willelmus Ade- C lizam filiam Rogerii de Toëneio, ex qua genuit duos filios; Willelmum de Britolio qui post decessum ejus, terram quam habebat in Normannia, habuit; et Rogerium cui Comitatus Herefordi funiculo distributionis evenit. Habuit etiam duas filias, quarum una nomine Emma juncta est Rodulfo de Waiet, genere Britoni; qui fuit Comes Norwicensis... Occiso itaque Willelmo filio Osberni Willelmus de Britolio filius suus qui ei successerat, cœpit calumniari oppidum Ivreii, quia fuerat Rodulfi Comitis, patris videlicet aviæ suæ. Habebat autem tunc temporis idem castrum Robertus Dux Normanniæ in suo dominio, sicut pater suus Willelmus Rex per omne tempus vitæ suæ habuerat. Comitissa enim Albereda uxor Comitis Roberti in supercilio montis eidem castro inminentis turrim munitissimam, quæ usque nunc superest, ædificare cœperat. Robertus Comes Mellenti turrim illam D custodiens, Vicecomitis officio in prædicto oppido fungebatur. Egit itaque calliditate solita ut idem castellum Willelmo de Britolio redderetur; hac tamen conditione, quatenus ipse pro eo quod in ipso oppido nunc habebat, Brionium suæ terræ vicinum largitione Ducis Roberti perpetuò possideret. Erat enim ab antiquis temporibus idem municipium una ex propriis sedibus Ducum Normanniæ. Unde semper illud in suo dominio hactenus habuerunt, excepto quòd secundus Richardus ipsum Comiti Godefrido fratri suo naturali dederat, et Comes Gislebertus filius ejus post ipsum idem habuerat: sed eodem occiso ad dominium Ducum Normanniæ redierat. Et quoniam Rogerius filius Richardi idem castrum repetebat, quia avus suus Comes Gislebertus id ipsum, sicut dictum est, antea possederat; Robertus Comes Mellenti omni inquietudine carere gestiens, egit apud Ducem Robertum ut quoddam municipium nuncupatum Humetum, situm in Constantiniensi Comitatu, daretur Rogerio filio Richardi; non solum pro illa calumnia sopienda, verum etiam pro non minima pecuniæ summa, quam Rogerius hac de causa Duci contulerat. Sunt antiquorum plurimi qui dicant, quòd Richardus pater Rogerii pro repetitione ejusdem castri dudum in Anglia acceperat oppidum Toneburge; asserentes leugam Brionii cum funiculo circumcirca fuisse mensuratam, et eodem fune in Anglia delato leugam Toneburge tantumdem spatii in metiendo recepisse, quantum hactenus Brionense milliarium probatur retinere.

Cap. 17.

Robertus filius primi Richardi Ducis Normanniæ, Archiepiscopus Rothomagensis et Comes Ebroicæ civitatis, contra morem Ecclesiasticum

uxoratus

A uxoratus quasi quilibet laicus, genuit duos filios; Richardum qui ei successit in Comitatum, et Rodulphum de Waceio. Richardus autem Comes ex relicta Rogerii de Toënio, qui peremptus fuerat in quodam conflictu, genuit Willelmum [Comitem Ebroicensem] qui ei successit; et unam filiam quæ nupsit Simoni de Monteforti, ex qua natus est Amalricus et Berta soror ejus. Sed ante eam idem Simon habuerat duas uxores; ex quarum prima filius ejus primogenitus, alter videlicet Amalricus, natus est, et Elisabeth soror ejus. Occiso autem illo Amalrico, Rodulfus de Toënio... (a).

Fuit Willelmus [Talavatus] filius Roberti de Bellismo, natus ex filia Widonis Comitis Pontivi: qui Robertus ob nimiam crudelitatem ipsi Regi et cæteris multis sapientibus viris exosus habebatur. Ipso denique in vinculis posito, in quibus et defecit, Rex [Angl.] Henricus nobilissimum oppidum ejusdem nomine Bellisimum cepit, et illud Retroco Comiti Perticensi genero suo dedit. Licet pagus Bellismensis non ad Ducatum Normanniæ pertineret, sed ad regnum Francorum; dederat tamen dominium ejusdem pagi, vel ut quidam dicunt, vendiderat dudum Philippus Rex Francorum cognato suo Willelmo seniori Regi Anglorum et Duci Normannorum. Ivo autem de Bellismo antecessor hujus Roberti fuit vir potens et sapiens, cujus consilio primus Richardus, dum adhuc puer teneretur in custodia Regis Francorum, ereptus est agente Osmundo Armigero ipsius pueri. Hujus autem Ivonis fuit filius Willelmus de Bellismo, qui genuit alium Willelmum cognomento Talavatum patrem Mabilie. Hanc Mabiliam Rogerius Comes filius Hugonis de Monte-Gummerici accepit in uxorem cum tota hereditate patris ipsius, quam habebat sive in Bellimensi pago sive Senensi * ultra fluvium Sartæ. Ipse autem Rogerius natus est ex quadam neptium (b) Gunnoris Comitissæ; unde et ipse ingentes possessiones habuit in diversis regionibus Normanniæ. Genuit autem ex ipsa Mabilia quinque filios et quatuor filias. Successit verò eidem Robertus de Bellismo filius ejus, vir per omnia nefarius; qui ex filia Widonis Comitis Pontivi, sicut jam diximus, genuit Willelmum Talavatum successorem suum. Hic Talavatus habuit ex Ala uxore sua, etc. Prædictus autem Rogerus de Monte-Gummerici Bello Anglico interfuit, et à Willelmo Rege Anglorum Comitatus Arundelli et Salopesberie dono accepit.

Cap. 35.

* le Sonnois

Cap. 36.

Richardus Comes, auditâ famâ pulchritudinis conjugis cujusdam sui forestarii manentis haud procul ab oppido Arcarum, villâ quæ dicitur Schechevilla, ex industria ivit venatum illuc, volens probare si verum esset quod relatione quorundam perceperat. Hospitatus igitur in domo forestarii, illectusque venustate vultûs uxoris ipsius, præcepit hospiti suo quòd ipsa nocte adduceret ad cubiculum suum uxorem suam Sainfriam; sic enim vocabatur. Quod cum ille eidem tristior retulisset, illa ut sapiens mulier consolata est eum, dicens se supposituram in loco suo Gunnorem sororem suam virginem quàm plurimum se ipsâ pulchriorem: quod et factum est. Cognita denique tali fraude, delectatus est Dux quòd non incurrisset peccando in alienam uxorem. Genuit itaque ex Gunnore filios tres et totidem filias... Cum verò idem Comes quendam filium suum nomine Robertum vellet fieri Archiepiscopum Rotomagensem, responsum est ei à quibusdam hoc nullatenus secundum scita Canonum posse, ideò quòd mater ejus non fuisset desponsata. Hæc itaque causa Comes Richardus Gunnorem Comitissam more Christiano sibi copulavit; filiique qui jam ex ea nati erant, interim dum sponsalia agerentur, cum patre et matre pallio cooperti sunt; et sic postea Robertus factus est Archiepiscopus Rotomagensis.

Cap. 37.

Ipsa autem Gunnor exceptâ Sainfriâ habuit duas sorores, Wewam et Avelinam: altera quarum, adminiculante ipsa Comitissa quæ fuit femina magnæ prudentiæ, nupsit Turulfo de Ponte-Audomari, qui fuerat filius cujusdam nomine Torf, à quo etiam usque nunc quædam villæ cognominatæ sunt Torfvillæ. Hujus Turulfi frater fuit Turchetillus, pater Ansetilli de Harecurt. Genuit autem ex eadem idem Turulfus Humfridum de Vetulis,

(a) Reliqua hujus Capituli, de origine Comitum Ebroicensium et eorum posteritate, desunt; sed ea supplet Ordericus Vitalis.

(b) Scilicet ex Jocellina filia Weviva, ut habet Liber Ms.

patrem Rogerii de Bellomonte. Tertia autem sororum Gunnoris Comitissæ A nupsit Osberno de Bolebec; ex qua genuit Galterium Giffardum primum, et Godefridum patrem Willelmi de Archis. Hic autem Willelmus pater fuit Mathildis, quam Willelmus Camerarius de Tancarvilla habuit uxorem, ex qua genuit filium nomine Rabellum qui ei successit. Prædictus autem Galterius duxit unam filiarum Girardi-Flatelli: alteram verò scilicet Basiliam, relictam Rodulphi de Waceio, habuit Hugo de Gornaco. Genuit autem idem Galterius secundum Galterium Giffardum et plures filias, quarum una nomine Rohais nupsit Richardo filio Comitis Gisleberti: qui Gislebertus fuerat filius Godefridi Comitis Aucensis, naturalis videlicet primi Richardi Ducis Normannorum. Hic Gislebertus habuit duos filios, prædictum Richardum et Balduinum... Comitissa de Albamarla fuit soror uterina Willelmi Regis Anglorum senioris, etc. Habuit ex fratre suo Herfasto eadem B Comitissa [Gunnor] nepotem Osbernum de Crepon, patrem videlicet Willelmi Comitis Herefordiæ, viri per omnia laudabilis. Neptes verò plures prædicta Gunnor habuit; sed solummodò de quinque, quibus maritis nupsissent audiui. Una itaque earum matrimonio copulata est patri primi Willelmi de Warena, ex qua natus est idem Willelmus postea Comes Surreiæ, et Rogerius de Mortuo-mari frater ipsius. Altera Nicolao de Bascheritvilla *; ex cujus posteritate natus est Willelmus Martellus et Walterus de S. Martino. Tertia Richardo Vicecomiti Rothomagensi, patri videlicet Lamberti de S. Sidonio. Quarta Osmundo de Centum-villis Vicecomiti Vernonii, ex qua natus est primus Fuleo de Aneio, plures filiæ, quarum una mater fuit primi Balduini de Revers. Quintam Hugo de Monte-Gummerici duxit, ex qua natus est Rogerius pater Roberti de Bellismo. C

* Baequeville.

EX HISTORIA (a) EVERSIONIS

MONASTERII S. FLORENTII VETERIS, etc.

Apud Martenium Tom. III Anecd. Col. 843.

ANNO Incarnationis Dominiæ MLXI, Indictione XIV (b), Epactis D
 A XXVI, Concurrentibus VII, ciclo lunæ XIV, termino Paschæ [V
 Idus Aprilis, die Dominico Paschæ (c)] XVII Calendas Maii, mense Ju-
 * Glonn. nio XVIII Calendas Julii, dedicatum est Monasterium * S. Florentii Se-
 nioris à domino Eusebio Andegavorum Episcopo in honore S. Salvatoris et
 S. Florentii Confessoris, eadem videlicet die antiquæ dedicationis ejusdem
 Col. 847. Monasterii... A tempore illo, [quo inchoatum est Monasterium in Salmu-
 rio, imperio et voluntate Theutbaldi Comitis,] usque ad Abbatem Frede-
 ricum, Abbatia Sancti de quo loquimur, sub potestate seu dominatione
 Comitum progeniei Teutbaldi fuit. Antea verò usque ad destructionem quæ
 Col. 848. facta est à Britonibus (d) sive à Normannis, non quoslibet alios, sed Reges
 Francorum habebat dominos... Inchoatum est novum Monasterium:
 quod cum fuisset, Deo juvante, perfectum, convocavit idem Pater [Fre-
 dericus] quatuor Episcopos ad dedicationem, Arnulfum Turonensem, Hu-
 bertum Andegavensem, Isembertum Pictavensem, Galterum Namneten-
 sem. Affuit et Gaufridus Andegavensium Comes cum honorabili matre sua
 Hildegarde, et conjuge sua nomine Agne, et cum eo multi viri nobiles,

(a) Hujus Auctor Historiæ, qui Salmuriensis Monasterii fundationem gestaue Abbatum usque ad Guillelmum I prosecutus est, vivebat labente sæculo XI; seu scribebat, Riveto iudice, circa annum 1071 aut 1072.

(b) Malè *Indict. X* in Historia S. Florentii Salmur. apud eundem Martenium Tom. V. Ampliss. Collect. col. 1120.

(c) Ansulis clausa addimus hinc ex Historiâ

mox laudatâ.

(d) Ibidem col. 1121: *A Nemenio Britone crudeliter legimus incensum. Nam cum ad illud usque tempus Britones Regibus Franciæ servire soliti fuissent, ipse primus quamvis non de Regibus, nec de regali, sed de ignobili progenie ortus, contra Carolum Calvum se erexit; et ei servire contemnens, Rhedonenses Namnetensibus jungens vicit.*

A neonon et populus utriusque sexûs infinitæ multitudinis, Abbates et Monachi et Clerici quorum non est numerus. Tum dedicata est Ecclesia in honore S. Trinitatis et S. Mariæ semper Virginis, et in memoria BB. Apostolorum Petri et Pauli, et S. Florentii Confessoris. Anno Dominicæ Incarnationis MXLI facta fuit ista dedicatio. . . Rexit [Fredericus] annis XXXIV. . . Requievit in Domino*. . . anno ab Incarn. Dom. MLV, regnante Henrico Rege, Consule Gaufrido, Eusebio Pontifice. Huic successit* domnus Abbas Sigo, vir valdè venerabilis... liberalibus litteris, Grammaticâ, Dialecticâ, Rhetoricâ, Arithmeticâ, Musicâ et ceteris artibus per omnia imbutus, et insuper litteris (a) Hebraicis et Græcis peritissimus legendi et scribendi. . . Quotiescumque illi aliquis ad percipiendam pœnitentiam lapsum suum confessus esset. . . causas criminum quas ille confitebatur, nulli nisi Domino soli, apud quem intercedebat, loquebatur; bonum relinquens exemplum posteris suis, ut intercessores magis apud Deum sint quàm accusatores apud homines. . . Potestates hujus sæculi, Comites, Episcopi et Abbates, præcipui Clerici, ut prudentem et veræ simplicitati deditum honorabant et mirabantur. Domnus Abbas Hugo Cluniacensis Cœnobii, vir valdè venerandus, magistrum suum eum dicebat, et quasi superiorem se conspiciebat. In Francia, in Aquitania et in Britannia et in Italia ejus fama volitabat. . . Postquàm XIV annis (b), mensibus VII, diebus XX, gregem sibi commissum piè et feliciter gubernasset, II Idus Junii dormivit in Domino, feria VI in jejuniis Quatuor Temporum. . . Sepultus est ad lævam domni Abbatis Friderici in absida S. Florentii.

* IV Kal. Oct.

* IV Kal. Nov.

Col. 849.

Col. 850.

C (a) Ibid. col. 1125, litteras Hebraicas et (b) Ibid. col. 1128, præfuit Sigo in regimine Græcas. hujus Abbatie annis XIII.

EX LAMBERTO SCHAFNABURGENSEI (a)

DE REBUS GESTIS GERMANORUM.

Apud Pistorium Tom. II Historicorum Germanicæ, pag. 159.

D ANNO MXXXIII. Kunigund Imperatrix (b) obiit. Imperator exercitum duxit in Burgundiam contra Udonem*.

* Odonem

MXXXVII. Gozelo Dux Udonem Comitem occidit, et cum eo ad sex homines.

MXXXIX. Conradus Imperator obiit Trajecti feria II in Pentecoste; cui Henricus III filius ejus successit.

MXLIII. Rex Incarnationem Domini Goslariæ celebravit. . . Ibi inter diversarum provinciarum legatos legati Ruscorum tristes redierunt, quia de filia Regis sui, quam Regi Henrico nupturam speraverant, certum repudium reportabant. . . Gisla Imperatrix obiit, et Spiræ sepulta est. . . Rex nuptias celebravit in Ingellheim in conjunctione Agnetis filiæ Wilhelmi Comitis Pictavorum.

E MXLIV. Rex Natalem Domini celebravit Treveris; ibique omnes qui in regiam Majestatem deliquerant, crimine absolvit, eandemque legem per totum regnum promulgavit, ut omnes sibi invicem delicta condonarent. Gozelo Dux Lotharingorum obiit; ejus filius Godefridus, nobilissimæ indolis

(a) Lambertus Monachus Hirsfeldensis, vir sanè eruditus, Auctor accuratus, et diligens Scriptor, claruit temporibus Henrici IV Imperatoris. Historiam autem suam, ab exordio mundi repetitam, deduxit ad annum Domini 1077, quo etiam ipse vixit.

(b) S. Henricus Imper. Chunigundam dicitur nunquam cognovisse. . . Facta est suspecta criminis. . . Sed quia crudelis est qui infamiam criminis negligit, expurgationis gratiâ sibi judicium elegit, quod propter duritiam hominum institutum esse cognoscitur. . . Stu-

pentibus ac flentibus universis qui aderant, vomeres nudo vestigio calcavit, et sine adustionis molestia transiit. . . Henricus cernens diem mortis sibi imminere, vocatis ad se parentibus et cognatis Imperatricis Chunigundæ, necnon etiam quibusdam regni Prætoribus, manu eam apprehendit, et commendavit eam illis hujusmodi verbis memoriâ dignissimis: « Hanc ecce, inquit, mihi à vobis immò à Christo consignatam, ipsi Christo et vobis resigno virginem vestram ». Ex Vita S. Henrici Tom. III Antq. Lect. Canisii à Basnagio auctarum.

juvenis atque in re militari admodum exercitatus, quia Ducatum patris non potuit obtinere, arma contra rempublicam corripuit, Adelbertum Ducem, quem Rex patri ejus subrogaverat, prælio victum occidit, cædes hominum et depopulationes agrorum quàm maximas fecit, loca omnia usque ad Rhenum, præter ea quæ vel murorum præsidio hostilem impetum subterfugiebant, vel se datâ pecuniâ redemerant, in cinerem redegit.

MXLV. Dux Godefridus à Rege in deditionem acceptus, in Gibekenstein missus est custodiendus, sicque regnum brevi tempore quietum et pacatum mansit.

MXLVI. Rex Natalem Domini Goslariæ celebravit, ubi et socrus ejus de Pictavis cum Primoribus gentis suæ aderat... Dux Godefridus custodiâ absolutus, dum videret nec intercessionem Principum nec deditionem quam spontè subierat, sibi aliquid profuisse, et rei indignitate et inopiæ familiaris tædio permotus, bellum rursus de integro sumpsit. Inter alias quas rei publicæ intulit elades, Neomagum domum regiam miri et incomparabilis operis incendit, civitatem Verdonensem cepit, majorem in ea Ecclesiam concremavit: sed post modicum facti in tantum eum pœnituit, ut publicè se verberari faceret, et capillos suos ne tonderentur multâ pecuniâ redimeret, sumptus ad reædificandam Ecclesiam daret, et in opere cæmentario per se ipsum plerumque vilis mancipii ministerio functus deserviret.

MXLVII. Rex Natalem Domini Romæ celebravit, ubi tribus depositis qui sedem Apostolicam contra Ecclesiasticas regulas invaserant, Suitgerum Babenbergensem Episcopum Vicarium Apostolorum constituit; à quo in die sancto ipse vicissim cum Agnete Regina imperiali nomine et honore est donatus... Exercitum navalem per Rhenum duxit in Frisiam contra Godefridum ejusque adjutorem Diodericum.

MXLVIII. Imperator Natalem Domini Poethæ celebravit. Ibi legati aderant Romanorum, Suitgeri Papæ obitum nunciantes, eique successorem postulantes: quibus Imperator Bopponem assignavit... Dietmarus Comes, frater Ducis Bernhardi, cum à milite suo Arnaldo accusatus fuisset de inito contra Imperatorem consilio, congressus cum eo, ut objectum crimen manu propria purgaret, victus et occisus est.

MXLIX. Imperator Natalem Domini Frisingæ celebravit. Ibi iterum legati Romanorum, Bopponis Papæ morte nunciata, rectorem Romanæ Ecclesiæ postulabant; quibus Imperator Brunonem Tolosæ * Episcopum dedit.

* Tull.

ML. Leo Papa propter componendum statum Ecclesiarum, et pacem Gallis reddendam, Româ egressus, Moguntiæ Synodum celebravit, præside Imperatore, cum XLII Episcopis: ubi Sibecho Spirensis Episcopus de criminibus quibus accusabatur, sacra communione se purgavit; et Dux Godefridus interventu Papæ et Principum gratiam Imperatoris obtinuit. Expleta Synodo, Imperator expeditionem movit super Balduinum; Papa verò reditum ejus Aquisgrani expectavit.

MLI. Leo Papa Romam reversus est, abducens secum Godefridum Ducem, et fratrem ejus Fridericum qui Gebehardo postmodum in sedem Apostolicam successit, item alios quamplures, tam Clericos quàm laicos in re militari probatissimos, quorum virtute Nortmannis qui Apuliam occupaverant, obviam ire parabat... Natus est Imperatori filius Henricus IV, III Idus Novembris.

MLII. Imperator filio suo Heinricho, adhuc Catechumeno (a), Principes regni sub juramento fidem promittere fecit.

MLIII. Leo Papa profectus contra Nortmannos, contulit cum eis prope Beneventum signa; et fugientibus statim in prima congressione Longobardis, Teutonici omnes penè ad unum interfecti sunt. Ipse quoque obsessus est in Benevento; et vix tandem post multas tribulationes obsidione liberatus, cunctos dies quibus supervixit tantæ calamitati, in luctu et mœrore egit. Eo tempore Fridericus frater Godefridi, Romanæ Ecclesiæ Archidiaconus, Constantinopolim Apostolicæ Sedis functus legatione abierat... Marchio

(a) Princeps etiam apud Christianos ad regnum jus suum ducit, non à baptismo vel fide, sed à natalibus aut ab electione.

A Itatorum Bonifacius obiit ; ejus viduam Beatricem Dux Godefridus accipiens , Marcham et cæteras ejus possessiones conjugii prætentu sibi vendicavit : quo comperto , Imperator Henricus gravi scrupulo perurgeri cœpit , reputans ne fortè per eum animi Itatorum , semper avidi novarum rerum , ut à regno Teutonicorum deficerent , sollicitarentur .

MLIV. Imperator interpellatus à Romanis , ut Antistitem Sedi Apostolicæ provideret , Gebhardum Emstadensem Episcopum misit ; datisque clanculò litteris ad omnes qui in Italia opibus aut virtute militari plurimum poterant , deprecabatur eos , ut Ducem Godefridum , ne quid fortè mali contra rempublicam machinaretur , observarent ; promittebatque se ipsum , vita comite , proximo anno affuturum , et quid factò opus esset visurum . . . Imperatoris filius Henricus consecratus est in Regem Aquisgrani .

B MLV. Henricus Imperator in Italiam perrexit , vocatus eò legatione Romanorum , qui nunciaverant , nimium in Italia contra rempublicam crescere opes et potentiam Godefridi Ducis ; et nisi turbatis rebus maturè consuleretur , ipsum quoque regnum prope diem ab eo , dissimulato pudore , occupandum fore . Sed ubi Italiam ingressus est , Dux Godefridus , missis in occursum ejus nunciis , mandavit nihil se minùs quàm rebellionem cogitare ; paratum potiùs pro statu reipublicæ et Imperatoris salute , extrema etiam omnia experiri ; gratum se habere , quòd patriis finibus extorris , patriis possessionibus ejectus , opibus saltem uxoris suæ in peregrinatione sustentaretur ; quam nec dolo , nec rapto , sed ipsius placito , et celebratis solemniter nuptiis , in matrimonium sibi junxisset . Beatrix quoque dissimulato metu ,

C Imperatori obviam processit ; et vix impetratà dicendi copià , ait , nihil se egisse præterquàm quod jure gentium sibi agere licuisset : destitutam se priori marito , desolatæ domui patronum paravisse , et ingenuam ingenuo sine fuco nefariæ ejusquam machinationis nupsisse ; nec æqui nec boni memorem eum esse , si id sibi pace ejus non liceret , quod in Imperio Romano fœminis nobilibus semper licuisset . Imperator itaque accepto à Primoribus consilio , Godefridum crimine absolvit , non tam probans satisfactionem ejus , quàm metuens ne malis recentibus exasperatus , Nortmannis infestantibus Italiam ducem belli se præberet , et fierent novissima ejus pejora prioribus : Beatricem tamen quasi per deditorem acceptam , secum abduxit ; hoc illi culpæ objiciens , quòd contractis se inconsulto nuptiis hosti publico Italiam prodidisset .

MLVI. Imperator Pascha Podelbrunnæ celebravit ; brevique commoratus D in Goslaria , perrexit ad villam Civois * , in confinio sitam Regni Francorum ac Teutonicorum , Colloquium ibi habiturus cum Rege Francorum : à quo contumeliosè atque hostiliter objurgatus , quòd multa sæpè sibi mentitus fuisset , et quòd partem (a) maximam regni Francorum , dolo à patribus ejus occupatam , reddere tam diu distulisset . Cùm Imperator paratum se diceret , singulariter cum eo consortà manu , objecta refellere , ille proxima nocte fugà lapsus , in suos se fines recepit . . . Imperator corporis molestià correptus , cùm septem , aut eo amplius , diebus lecto decubisset , diem clausit extremum . . . Corpus ejus Spiram translatum est . . . Regnum pro patre obtinuit filius ejus Henricus IV , quinque annorum infantulus , anno postquàm in Regem unctus fuerat III . Summa tamen rerum , et omnium quibus factò opus erat , administratio penes (b) Imperatricem remansit : E quæ tanta arte periclitantis reipublicæ statum tutata est , ut nihil in ea tumultûs , nihil simultatis tantæ rei novitas generaret . . . Cunradus filius Imperatoris , Dux Bajoariæ , obiit . Ducatum ejus Imperator Imperatrici dedit , privato jure quoad vellet possidendum .

* Ivois

(a) Agebat Henricus Rex Fr. de antiquo , Corone Gallicæ in Lotharingiam jure , quòd Germanis tribui non potuerat , pace enim illis contra Regni leges compositâ . De eodem cogitaverat Robertus ejus pater ; illudque ad se revocasset , nisi ipsi satis fuisset auctoritatem suam dignitatemque imperii contra crescentem Procerum potentiam defendere .

(b) Regni statum Agnes Imperatricis serenissima ,

virilis ingenii fœmina , multum juvit ; que unà cum filio rempublicam pari jure gubernavit . . . Primò puerum matre spoliabant , cujus maturam sapientiam gravesque mores metuebant [Proceres] ; illud causantes non decere regnum administrari à femina . . . Rex puer de sinu matris abstractus , in manus Principum nutriendus venit . Ex Historia de Vita Henrici IV inter Urstisianos Scriptores .

MLVII. Universi, quidquid Principum, quidquid plebis Romanæ erat, **A** uno animo, pari voluntate in electionem consenserunt Friderici, fratris Godefridi Ducis, extractumque de Monasterio Casino extulerunt.

MLVIII. Rex Natalem Domini Mersenburg celebravit; aderatque ibi inter alios regni Principes, etiam Hildebrandus Abbas de S. Paulo, mandata deferens ab sede Apostolica, vir et eloquentiâ et sacrarum litterarum eruditione valdè admirandus. Piæ memoriæ Stephanus Papa, qui et Fridericus, cùm in civitate Florentia moraretur, IV Cal. Aprilis naturæ mortali debitum solvit.

MLIX. Romani Principes satisfactionem ad Regem mittunt . . . Rex habita cum Primoribus deliberatione, Gerardum Florentinum Episcopum, in quem Romanorum et Teutonicorum studia consenserant, Pontificem designat, Romanque per Godefridum Marchionem, transmittit. Ita Bene- **B** dicto, qui sine jussu Regis et Principum Sacerdotium usurpaverat, repro- bato; Gerardus, qui et Nicolaus, Pontificatum obtinuit.

MLX. Rex Natalem Domini Wormatiæ celebravit, ubi et Synodus indicta fuerat. Sed excusantibus se Episcopis per infirmitatem et pestilentiam, quæ tunc temporis vehementer grassabatur in Gallia*, ad effectum non pervenit.

MLXI. Henricus, Palatinus (a) Comes Luthariorum, uxorem suam manu propria interfecit.

MLXII. Imperatrix nutriens adhuc filium suum, regni negotia per se ipsam curabat, utebaturque plurimùm consilio Henrici Augustensis Episcopi. Unde nec suspicionem incesti amoris effugere potuit; passim fama jactitante, quòd non sine turpi commercio in tantam coaluissent familiari- **C** tatem. Ea res Principes graviter offendebat, videntes scilicet, quòd propter unius privatum amorem, sua, quæ potissimùm reipublicæ valere debuerat, autoritas penè oblitterata fuisset. Itaque indignitatem rei non ferentes, crebra conventicula facere, circa publicas functiones remissiùs agere, adversus Imperatricem popularium animos sollicitare; postremò omnibus modis niti ut à matre puerum distraherent, et regni administrationem in se transferrent . . . Imperatrix nec filium sequi, nec injurias suas jure gentium expostulare; sed in propria recedens, privatè deinceps ætatem agere proposuit.

MLXIII. Educatio Regis atque ordinatio omnium rerum publicarum penes Episcopos erat.

MLXIV. Sigefridus Moguntius Episcopus, et Gunderus Babenbergensis, et Otto Ratisponensis, et Wilhelmus Trajectensis Episcopi, itè alii **D** quamplures columnæ et capita Galliarum, autumnali tempore Hierosolymam proficiscuntur.

MLXV. Heceloni Argentorati Episcopo, paulò antè defuncto, successor substitutus est Werher, propinquus Werheri Comitis.

MLXVI. Eberhardus Treverorum Archiepiscopus in Sabbatho sancto spiritum exhalavit . . . In festis Paschalibus per quatuordecim ferè noctes continuas cometa apparebat . . . Rex nuptias in Triburia regio apparatu celebravit, in conjunctione Berthæ Reginae, filiae Ottonis Marchionis Italarum.

MLXIX. Rex [Germ.] ad publicum refert sibi cum uxore sua non convenire . . . Maxima eo anno vinearum omniumque sylvestrium arborum sterilitas fuit . . . Tolosæ* Episcopus obiit; cui Bibo Cancellarius successit: pro quo Adalbero Canonicus Metensis, Cancellarius est substitutus.

MLXX. Dux Lotharingorum Godefridus, omnibus penè terris magni- **E** tudine suarum rerum gestarum compertus et cognitus, obiit, et Verdunis sepultus est: cui filius ejus Godefridus successit, præstantis quidem animi adolescens, sed gibbosus (b) . . . Sylvestrium arborum eadem, quæ priore

(a) Anno 1057 Monasticam vitam professus est in Gorzia; sed post paucos dies uxorem suam et possessiones desertor recepit.

(b) Anno Ducis Godefridi XXVI, ipse moritur Dux Bullonii Godefridus Magnus, qui dictus est Barbatus, et apud Firdunum requiescit; cui successit filius ejus Godefridus Gibbosus, et si corpore exiguus, tamen animo eximius. Moritur etiam Gerardus de

Alsatia, Dux Mosellanorum, hoc anno; cui succedit Theodericus filius ejus. Hæc ex Chronicis in Magno Chronico Belgico pag. 197. Iste Gerardus II, à quo illustrissima Lotharingiæ domus originem ducit, filius erat Adalberti Alsatiae Comitis, fratris Gerardi I Comitis, filii Eberhardi Alsatiae Comitis ex Eva filia Sigifridi Comitis Lucilburgensis, sorore Chunegundis Imperatricis.

* Belgica

* Tull.

- A anno, sterilitas permansit; sed vinearum tanta fertilitas fuit, ut plerisque in locis, præ multitudine, vix colligi vindemia posset.
- MLXXI. Rex, exacta solemnitate Paschali, Leodium abiit. Ibi ad eum vidua Balduini Comitis venit, regie Majestatis patrocinium expetens contra violentiam improbitatemque Ruthberti fratris Balduvini, qui et fratrem prælio victum vitâ privasset, et Comitatum ejus, expulsis uxore et liberis, tyrannica crudelitate occupasset. Non ingratum fortassis Lectori fecero, si gestæ rei historiam, quàm paucis potero, absolvam. In Comitatu Balduvini ejusque familia id multis jam sæculis servabatur, quasi sancitum lege perpetua, ut unus filiorum qui patri potissimum placuisset, nomen patris acciperet, et totius Flandriæ Principatum solus hæreditaria successione obtineret; cæteri verò fratres aut huic subditi, dictoque obtemperantes, in gloria vitam ducerent; aut peregrè profecti, magis propriis rebus gestis florere contenderent, quàm desidiæ ac socordiæ dediti, egestatem suam vana majorum opinione consolarentur. Hoc scilicet fiebat, ne in plures divisa provincia, claritas illius familiæ per inopiam rei familiaris obsoleret. Igitur enim Balduvius Senior duos genuisset filios, Balduvinum et Robertum; Balduvinum omnium quæ habebat hæredem instituit; Roberto, ubi primùm ætas faciendis stipendiis matura visa est, naves paravit, aurum, argentum et cæteras longinquæ profectiois impensas affatim præbuit; jussitque ut ad gentes exteras iret, et si vir esset, propria sibi virtute regnum divitiasque pararet. Ille patri acquiescens, assumpta secum multitudine quâ regio prægravari videbatur, navem ascendit, et in Gallitiam ire, eamque, si votis Deus successum annuisset, sibi subdere cogitavit. Cùmque post paucos dies ad ignota quædam littora applicuisset, et egressus in terram, ab incolis loci prædas agere cœpisset; illi ex omnibus partibus ad arcendam vim ilicò armati conveniunt. Facta congressione eum, cùm aliquandiu pugnam fortiter sustinuisset, in fugam vertunt, fugientem usque ad naves persequuntur, sociosque ejus penè ad interneccionem prosternunt. Ipse cum paucis vix fugâ elapsus, ad patrem tantæ calamitatis nuncius rediit; à quo propter malè gestas res contumeliosè repulsus, aliâ rursus viâ quomodo hac non successisset, fortunam tentare adgreditur; omnia paratus etiam extrema perpeti, ut maculam veterem factis recentioribus elueret. Reparatis navibus, et numero militum instaurato, marinis iterum fluctibus se credidit, in regionem longinquam, ubi sedem vaganti Deus ostendisset, iter facturum. Et ecce post paucos dies tempestate infestissima circumventus, multis suorum naufragio amissis, ipse nudus omniumque rerum egens, vix et aegrè in littus evasit. Dehinc assumpto plebeio habitu, inter eos qui Hierosolymam causâ orationis pergebant, Constantinopolim ire parabat, vocatus è crebris legationibus Nortmannorum qui sub Imperatore Constantinopolitano militabant; quiq; ei si illuc veniret, totius Græciæ Principatum pollicebantur. Sed Imperator Constantinopolitanus, comperto hoc consilio, omnia flumina per quæ transitus in Græciam esse poterat, appositis custodibus observari fecit, ut deprehensus ilicò trucidaretur. Sic conatûs cœptum ejus irritum fuit. Tandem advertens sic infeliciter sibi cedere, quameumque viam tentasset amplificandæ gloriæ suæ, deinceps in perpetuum ab oppugnatione exterarum gentium animum avocavit, atque in Frisiam quæ confinis est Flandriæ [cui Theodericus quondam Comes, et post hunc (a) Florentius frater ejus imperaverat], irruptionem fecit. Bis ibi commisso prælio, victus ac fugatus
- B
- C
- D

(a) Occiso Theoderico Comite, Barones seu Proceres susceperunt Florentium germanum defuncti in Comitum Hollandiæ; qui prius Comes fuit et dominus ulterioris Frisicæ. Cœpit anno Dom. MXLXIII, imperii Henrici III anno IX... Iste Florentius duxit in uxorem Gertrudem filiam Hermannî Ducis Saxonum; ex qua genuit Theodericum succedentem Comitem, et Florentium, insuper et Mechtildim que in Gestis Regum Fr., vocatur Berta, puellam venustatis cœmivæ, quam post obitum patris duxit in uxorem Philippus Rex Fr... Theodericus V adhuc infans Florentium patrem amisit, et sub matris tutela regnare cœpit anno Dom. MLXII, imperii Henrici IV anno VI, et regnavit annis XXX: cujus mater Gertrudis Comitissa, transacto biennio post mortem mariti,

nupsit Roberto juniore, filio Balduini Insulani Comitis Flandriæ, qui nomine Theoderici domicelli, junioris adhuc ætatis, suscepit gubernationem Comitatus Hollandiæ... Anno Dom. MLXXI Godefridus Dux Lothar. cum Wilhelmo Pontif. Traject. armata manu Hollandiam intravit; cui è contra Rolbertus Comes armata manu occurrit: ubi commisso gravi prælio, Robertus Comes terga vertens, à bello profugatus, et Hollandiæ populus ex magna parte confestim occisus est. Interea Godefridus Dux ditio-nem suam negligens, orientalem seu ulteriorem Frisiam bellica manu subegit. Hæc ex Chronicis Holland. in Magno Chronico Belgicò, pag. 112 et 120.

est. Tandem incolæ loci multis certaminibus exhausti, cùm animum ejus vel A ad mortem, vel ad victoriam obstinatum cernerent, ultrò se ei dediderunt. Quod ubi frater ejus Balduvinus comperit, (jam enim pater ejus morbo ac senio confectus naturæ concesserat,) armata multitudine his eum sedibus proturbare magna vi, magno molimine parabat. Cui cum exercitu adventanti Rubertus legatos obviam misit, obtestans per Deum, ut se fratrem suum reminisceretur, nec jura germanitatis, apud barbaros quoque semper sacrosancta et inviolata, pollueret; misereretur potiùs peregrinationis, laborum et calamitatum, in quibus totam ætatem suam detrivisset; gauderet ipse beatus sorte sua, quòd totam communis patris hæreditatem quam jure gentium secum dividere debuisset, solus sine consorte obtineret: se patriis finibus extorrem, paterna hæreditate destitutum, ab summa gloria majorum suorum ad ultimam egestatem coactum, exterarum gentes bello lacesse, terras B ac maria concitasse, nihil denique prætermisisse, ne de portione paternæ substantiæ, quæ se contingeret, fratri molestus esset: nunc laboribus exhaustum, adversitatibus defatigatum, vix et ægrè parvissimo terrarum angulo insedis, ejus nullam partem constet ad ejus dominium pertinere: postremò id se animo fixum habere, nec à sententia ulla vi, ulla necessitate abduci posse, ut hîc aut instantis jam senectutis requiem, aut honestæ saltem mortis sepulchrum sit habiturus. Nihil ille his verbis motus, exercitum haud segniter ad Frisiam admovebat. Tum Rubertus necessitate compulsus, armata juventute quam secum lectissimam habebat, obviam ei processit; commissoque prælio, ex parte Balduvini multi occisi, plures vulnerati, omnes in fugam versi sunt: quos dum ipse loco pulsos sistere, pugnamque restituere summo conamine moliretur, in confertissimos hostium cuneos temerè C invectus (a) occiditur: cujus morte comperta, Rubertus ilicò in Flandriam irruptionem fecit, eamque sibi tanquam ex jure debitæ successionis totam mancipavit. Filius erat Balduino impubis adhuc adolescens, et necdum armis militaribus maturus: is repenti et perempti patris et hostilis irruptionis atroci nuncio attonitus, ad Regem Francorum, Philippum nomine, confugit, auxilium et necis paternæ vindictam expetens; eò quòd pater ejus tam ipsi quàm majoribus ejus sæpè in arduis rebus commodissimè affuisset, et civitates quasdam ex his quas Rubertus occupaverat, pro donativo ab eo accepisset. Ille rei indignitate gravissimè permotus, statim temerè et tumultuario tantùm milite collectum exercitum duxit in Flandriam, de magnitudine virium suarum et hostis imbecillitate nimium præsumens. Sed Rubertus, D quò viribus erat impar, eò magis ut rem astu tractaret intentus, simulato aliquandiu metu et fugiendi studio, ex insperato atque ex insidiis copias suas super exercitum Regis effudit; tantumque eis terrorem incussit, ut abjectis armis fugiendo salutem consulere summa ope conarentur. Filius Balduini cùm deinceps parum spei in armis Francorum poneret, assumpta matre sua ad Regem Teutonicorum Henricum (b) Leodii, ut prædictum est, tum temporis positum venit, opemque ejus adversus patris violentiam suppliciter imploravit; atque ut magis eum sibi obnoxium faceret, Comitatum Reginheri quondam Comitum cum castello munitissimo, Mons nomine, quæ scilicet prædia mater ejus à priore marito suo dotis nomine acceperat, Lamperto tradidit: quæ rursus Episcopus Leodiensis Duci Godefrido, ille E itidem ipsi filio Balduini beneficii loco dedit. Hoc Rex quasi pretio redemptus, Episcopo Leodiensi, atque Duci Godefrido, item aliis Lotharingiæ Principibus præcepit, ut in arduis rebus præsidio illi essent, et Rubertum, si injustè in suas sedibus ultrò excedere nollet, vi et armis expellerent. Qui protinus coadunato exercitu, in Flandriam profecti sunt; sed comperto, quòd Rubertus cum Rege Francorum jam in gratiam rediisset, et expiata veteri contumelia firmum sibi eum fidelemque fecisset, infectis rebus in sua redire, temerarium judicantes cum Rege potentissimo privatis viribus acie confligere. Sic Rubertus deinceps Flandriæ Principatu in securitate

(a) Personas hîc confundit Lambertus, et vade indiget.

(b) Germania: Regem IV hujus nominis, Imperatorem verò duntaxat III Romanorum, Henricus

Auceps scilicet primus, non imperavit nisi apud Teutonicos. Unde plures fuerunt Henrici Reges, quàm Imperatores: quod alibi notandum erat. Et idem intelligendum est de Conradis.

A potiebatur . . . Accidit ut Lupoldus quidam de Mespurg , Regi carissimus , caballo fortè laberetur , et proprio mucrone transfossus illicò expiraret . . . Notatum autem est , hunc ipsum gladium fuisse , quo famosissimus quondam Rex Hunnorum Attila in necem Christianorum atque in excidium Galliarum hostiliter debacchatus fuerat. Hunc siquidem Regina Ungariorum , mater Salomonis Regis , Duci Bajoariorum Ottoni dono dederat , etc.

MLXXII. Rex in natalem S. Jacobi Wormatiæ occurrit matri suæ Agneti Imperatrici , de Transalpinis partibus redeunti ; ubi sex et eo ampliùs annos jam demorata fuerat , sub nimia austeritate vitam instituens , adeò ut communem humanarum virium mensuram excederet , jejuniorum atque vigiliarum patientiâ . . . Ibi etiam Hugo Cluniacensis Abbas , qui cum Imperatrice eò advenerat . . . Archiepiscopus Moguntinus in Nativitate S. Mariæ Moguntiam egressus , cùm in Galliciam quasi orationis causâ profectionem simulasset , in Cluniacense Monasterium secessit . . . Sed brevi perstitit in proposito , revocante eum tam Clero quàm populo Moguntiacensi . . . Moguntiam rediit . . . Adalbero Metensis Episcopus obiit ; cui Herimannus (a) Leodiensis Præpositus successit.

MLXXIII. Alexander Papa , qui et Anshelmus , decessit : cui Romani protinùs inconsulto Rege successorem elegerunt Hildebrandum , virum sacris literis eruditissimum , et in tota Ecclesia tempore quoque priorum Pontificum omni virtutum genere celeberrimum. Is quomodo zelo Dei ferventissimus erat , Episcopi Galliarum protinus grandi scrupulo permoveri cœperunt , ne vir vehementis ingenii et acris erga Deum fidei , districtiùs eos pro negligentis suis quandoque discuteret : atque ideò communibus omnes consiliis Regem adorti , orabant , ut electionem quæ ejus injussu facta fuerat , irritam fore decerneret ; asserentes , quòd nisi impetum hominis prævenire maturaret , malum hoc non in alium graviùs quàm in ipsum Regem redimndaturum esset. Statim Rex à latere suo Eberhardum Comitem misit , qui Romanos Proceres conveniens , causam ab eis sciscitaretur , quare præter consuetudinem majorum , Rege inconsulto , Romanæ Ecclesiæ Pontificem ordinassent ; ipsumque si non idoneè satisfaceret , illicitè accepta dignitate abdicare se præciperet. Is veniens Romam benignè à prædicto viro susceptus est. Cùmque illi mandata Regis exposuisset , respondit , se , Deo teste , honoris hujus apicem nunquam per ambitionem affectasse , sed electum se à Romanis , et violenter sibi impositam fuisse Ecclesiastici regimini necessitatem ; cogi tamen nullo modo potuisse , ut ordinari se permetteret , donec in electionem suam (b) tam Regem quàm Principes Teutonici regni consensisse certa legatione cognosceret ; hac ratione distulisse adhuc ordinationem suam , et sine dubio dilaturum , donec sibi voluntatem Regis certus inde veniens nuncius intimaret. Hoc ubi Regi est renunciatum , libenter suscepit satisfactionem , et lætissimo suffragio , ut ordinaretur , mandavit ; quod et factum est anno sequente in Purificatione S. Mariæ.

MLXXIV. VI Kal. Febr. visum est in cœlo signum (c) mirabile : oriente sole duæ simul columnæ aurei coloris , splendidissimi fulgoris , dextrâ lævâque oriebantur ; quæ , usquequò sol aliquantis lineis in altum exeresceret , eodem jubare rutilantes permanebant. Præcedenti quoque nocte cœlestem arcum circa gallorum cantum serenissimo cœlo plerique viderunt. Frigus erat validissimum , et hyberna siccitate arebant omnia in tantum , ut flumina non superficie tenuis glacie constricta , sed tota præter solitum in glaciem conversa viderentur : unde panis inopiâ vehementer laborabat exercitus , eò quòd propter rigorem fluminum ubique cessante molarum usu , ipsum , quod fortè invenissent , frumentum comminuere non poterant . . . Civitas [Colonia] paulò antè civibus frequentissima , et post Moguntiam caput et

(a) Herimannus iste , ut infra legitur , Wormatiæ restitit damnationi Papæ ; dicens , *incongruum valdè et contra Canonum scita esse , ut Episcopus aliquis absens absque generali Concilio , sine legitimis et idoneis accusatoribus et testibus , nedum probatis criminibus quæ objicerentur , condemnaretur ; nedum Romanus Pontifex , adversus quem nec Episcopi nec Archiepiscopi cujusquam recipienda sit accusatio.*

(b) Jus Imperatoris in electionem Romani Pontificis clarè hic et alibi asseritur : quod notandum est.

(c) Genio avisui indulget Lambertus , dum sedulò refert hæc signa seu phænomena in cœlo apparentia ; quæ nihil miri habebant , et nihil aliud erant quàm mera naturæ effecta. Idem dicendum de plerisque harum atatum Scriptoribus.

princeps Gallicarum urbium, subito penè redacta est [à seditiosis] in soli- A
tudinem; et ejus plateæ vix capiebant stipata viantium agmina, nunc rarum
ostendunt hominem, silentio et horrore omnia desiderii quondam ac deli-
ciarum loca possidentibus... Rex cùm Ratisponam venisset, insecuta est
eum legatio familiarium ejus nunciantium, quòd Wilhelmus cognomento
Bostar, Rex Anglorum, ab Archiepiscopo Coloniensi vana pollicitatione
illectus, cum magno exercitu adventaret, regni sedem Aquisgrani occupare
paratus. Territus Rex tam atroci nuntio, ac privatæ rei curam externis ne-
gotiis antehabendam ratus, ommissa in Ungariam expeditione, ad Rhenum
concitus remeavit: Pentecosten Moguntiaë celebravit... Inde cùm Colo-
niam ire instituisset, multùm spirans irarum et comminationis in Archiepis-
copum Coloniensem (a); ille, missis in occursum ejus nunciis, mandavit B
falsam omninò ac scenicis figmentis similem esse fabulam, quam in eum
æmuli sui composuissent; hi nimirùm, qui eum paulò antè urbe expul-
sissent, et nunc ad opprimendum eum, quoniam armis non possent, men-
daciis grassarentur... Rex reconciliatus Archiepiscopo, Aquisgrani per-
rexit; et adversus ea quæ de irruptione Barbarorum fama vulgaverat, eam
regni partem quantum poterat communivit. Hildebrandus Papa cum Epis-
copis Italiaë conveniens jam frequentibus Synodis decreverat, ut secundum
instituta antiquorum Canonum Presbyteri uxores non habeant, habentes aut di-
mittant, aut deponantur: nec quisquam omninò ad Sacerdotium admittatur, qui
non in perpetuum continentiam vitamque cœlibem profiteatur. Hoc decreto
per totam Italiaam promulgato, crebras litteras ad Episcopos Galliarum transmit-
tebat, præcipiens, ut ipsi quoque in suis Ecclesiis similiter facerent, atque
à contubernio Sacerdotum omnes omninò fœminas perpetuo anathemate C
resecarent. Adversus hoc decretum protinùs vehementer infremuit tota
factio Clericorum: hominem planè hæreticum, et vesani dogmatis esse cla-
mitans... Nihilominùs ille instabat, et assiduis legationibus Episcopos omnes
socordiaë ac desidiaë arguebat; et nisi ocyùs injunctum sibi negotium exequeren-
tur, Apostolicâ se censurâ in eos animadversurum comminabatur.

MLXXV. Rex Natalem Domini Argentorati celebravit... Pascha Worma-
tiaë. Quo tempore nunciatum est Regi Dietwinum Leodiensem Episcopum,
virum multis ornatum virtutibus, et per plures jam annos Sacerdotio per-
functum, ab hac luce migrasse: cui protinus Rex per interventum Goze-
lonis Ducis, propter ejus excellens in militia meritum, successorem consti-
tuit Heinricum quendam Verdunensem Canonicum, ipsi Duci consanguini-
tate proximum. Quo ille beneficio Regi devinctus, operam suam futuræ D
expeditioni quàm maximam pollicebatur.

Moguntinus Archiepiscopus Synodum eodem anno mense Octobri Mo-
guntiaë congregavit; ubi inter alios Episcopos qui convenerant, aderat Cu-
riensis Episcopus, Apostolicæ sedis litteras et mandata deferens; quibus ei
sub interminatione gradùs et ordinis sui præcipiebat, sicut antea quoque
multis legationibus præceperat, ut Presbyteros omnes qui intra suam diœ-
cesim essent, cogeret aut in præsentiarum conjugibus renunciare, aut se in
perpetuum sacri altaris ministerio abdicare. Quod dum facere vellet, exur-
gentes qui undique assidebant Clerici, ita eum verbis confutabant, ita ma-
nibus et totius corporis in eum debacchabantur, ut se vita comite Synodo
excessurum desperaret. Sic tandem rei difficultate superatus, statuit sibi
deinceps tali quæstione omninò supersedendum, et Romano Pontifici re- E
linquendum, ut causam quam ipse toties inutiliter proposuisset, ille per
semetipsum quando et quomodo vellet peroraret.

Rex XI Calend. Novemb. juxta conductum venit in Gerstingun: venerunt
omnes Teutonici regni Episcopi et Comites: aderat Diodericus Dux Mo-
sellæ regionis: aderat Gozzelo Dux Lotharingiæ (b), tantas habens copias,
ita militaribus armis instructas, ita de tota cui præerat regione, severissimo

(a) Anno MLXXVII dominus Anno Colon. Archiep. obiit. Ex Additionibus ad Lambertum Schafnaburg.

(b) Godefridus Gibbosus, filius Godefridi Magni Ducis Lotharingiæ, cœpit anno Dom. MLXXII; qui etsi corpore exiguus, tamen animo eximius, ul-

teriores Prisones bello aggressus, penè ad internecionem delavit... Sicarius quidam per quosdam Roberti necessarios transmissus in Frisoniam, Godefridum hunc peremit anno Ducatus sui V; cujus corpus relatum est Firdunum, et ibi juxta patrem traditur sepulturæ. Relicta verò ejus Machthildis Marchisa terram

A delectu habito, exquisitas, ut solæ cæterum Regis exercitum et numero et bellici apparatus gloriâ præcellere ac supergredi viderentur... In eo omnium quæ agenda erant, summa et cardo vertebatur, pro eo quòd, licet staturâ pusillus et gibbo deformis esset, tamen opum gloriâ et militum lectissimorum copiâ, tum sapientiæ et eloqui maturitate cæteris Principibus quàm plurimum eminebat... Hunc annum lugubrem fecit obitus Annonis Coloniensis Archiepiscopi, II * Nonas Decembris.

* pridie

B MLXXVI. Gozilo Dux Lotharingorum, cùm esset in confinio Lotharingiæ et Flandriæ, in civitate quæ dicitur Antwerpha, occisus est per insidias, ut putabatur, Ruberti Flandrensis Comitis. Cùm enim quadam nocte, quiescentibus omnibus, ad necessitatem naturæ secessisset, appositus extra domum spiculator confodit eum per secreta natium, relictoque in vulnere ferro concitus aufugit. Vix deinceps VII diebus accepto vulnere superstes, IV Calend. Martii vitâ decessit, atque Werdunis juxta patrem sepultus est... Rex Pascha Trajecti celebravit; ibique Ducatum Lotharingiæ filio suo Cunrado, Marchiam verò quæ dicitur Antwerpha, Godefrido consobrino Godelonis Ducis, filio Eustachii Comitis, impigro et ad rem militarem acerrimo adolescenti, tradidit... Ad oppugnamdam Mettensem urbem exercitum admovere cogitabat, et ab Episcopo * loci, quòd, creditos custodiæ suæ Principes se inconsulto dimisisset, vindictam expetere... sed impetum animi ab temeritate ad paciora consilia revocavit... Vis atque inclementia hyemis hoc anno adeò jugis solitoque asperior inhorruerat, ut à festivitate S. Martini Rhenus fluvius glaciali frigore constrictus, penè usque ad Calendas Aprilis, pedestri itinere transmeabilis maneret, et plerisque in locis vineta, exsiccatis frigore radicibus, omninò arescerent.

* Herimanno

C MLXXVII. Rex Henricus in Italiam proficiscens, intra Burgundiam, in loco qui dicitur Bizanzun *, Natalem Domini celebravit; satis magnificè pro sua tum calamitate susceptus et habitus ab avunculo matris suæ Wilhelmo Comite, cujus in illis locis amplissimæ et florentissimæ opes erant. Ea porrò causa erat, ut relicto recto itinere in Burgundiam diverteret, quòd certò compererat, Duces Rudolphum, Welf et Bertholdum, omnes vias omnesque aditus, qui ad Italiam mittunt, quos vulgato nomine Clusas vocant, appositis custodibus anticipasse, ut nulla illic ei copia transeundi fieret. Exacta solemnitate Natalis Domini profectus inde, cùm in locum qui Civis * dicitur venisset, obviam habuit socrum suam, filiumque ejus Amedeum nomine, quorum in illis regionibus et autoritas clarissima, et possessiones amplissimæ, et nomen celeberrimum erat. Hi venientem honorificè susceperunt. Transitum tamen per terminos suos aliàs ei concedere nolebant, nisi quinque Italiæ Episcopatus, possessionibus suis contiguos, eis redimendi itineris dretium traderet. Durum hoc nimis atque intolerabile omnibus Regis consiliariis visum est. Sed cùm ei inevitabilis incumberet necessitas quoquo posset pacto redimendi itineris; et illi nec jure propinquitatis, nec tantæ calamitatis miseratione quicquam moverentur; multo labore et tempore in hac deliberatione insumpto, vix et ægrè tandem impetratum est, ut provinciam quandam (a) Burgundiæ bonis omnibus

* Vesontio

* f. Cimis

suam viriliter rexit, et Abbatiam Canonicorum S. Petri ad Montes juxta Brie in diocesi Metensi fundavit. Post cujus Godefridi Ducis interitum vacat Ducatus Lotharingiæ annis XIV, videlicet usque ad annum MXC exclusivè; quo anno Godefrido Godefridi Gibbosi ex sorore nepoti datur Ducatus Lotharingiæ. Ex Magno Chronico Belgico, pag. 123.

(a) Hujus provinciæ nomen utinam Auctor expressisset; aliquid lucis forsitan inde fluxisset in res Burgundicas. Incomptum enim nobis est, et ipsis Scriptoribus Germanis ignotum, quale fuerit, seu quos præcisè limites habuerit Burgundiæ seu Arelatense regnum sub Rodullis Regibus, et sub Germaniæ Regibus Imperatoribusque qui Burgundiam post mortem Rodulli III anno 1032 sibi vindicaverunt. « Gervasius Tisleberiensis, qui se Arelatensis regni » Marescallum ipse appellat, civitatem Arelatum caput » regni Burgundiæ bis nuncupat, et Viennensem Archiepiscopum Regni Cancellarium, Burgundicæque

» seu Arelatensi regno VI metropoles attribuit, » Vesontionem, Viennam, Darantasiam, Ebrodunum, Aquas-Sextias, Arelatum, cum sedibus cuiusque subjectis. Idem facit Notitia Episcopatum Galliæ, Gervasio suppar, et in Burgundia sex metropoles ponit; ita ut Burgundia XXXVI civitates, Sequanos cum Helvetia, Sapaudiam et quem Dalphinatum vocamus, ac Provinciam com-plexa sit. Ubi miror, inquit Valesius, Lugdunum prætermitti, quod posteriores duo Burgundiæ Reges tenuerunt, et quod propterea Imperatores tantam membrum regni ad ipsos pertinentis sibi diu vindicaverunt, uti litteræ eorum aliquot docent... Hoc regnum, sive Burgundia sive regnum Arelatense dicatur, planè imaginarium fuit; cùm quale quantumque suprâ descriptum est, à nemine unquam possessum sit ».

locupletissimam, concedendi transitus mercedem dignarentur accipere. ^A
 Interea Papa rogatus per litteras à Principibus Teutonicis, qui in Oppenheim convenerant, ut in Purificatione S. Mariæ ad discutiendam causam Regis Augustæ occurreret, invitis Romanis Principibus, et propter incertum rei eventum iter illud dissuadentibus, Româ egressus est; et quantum poterat, profectioem accelerans, statuto die præsto esse satagebat, ductum ei præbente Mathilda, derelicta Ducis Lotharingorum Gozelonis, filia Bonifacii Marchionis et Beatricis Comitissæ. Hæc vivente adhuc viro suo, quandam viduitatis speciem, longissimis ab eo spatiis exclusa, prætendebat; cum nec ipsa maritum in Lotharingiam extra natale solum sequi vellet, et ille Ducatus quem in Lotharingia administrabat, negotiis implicitus, vix post tertium vel quartum annum semel Marcham Italicam inviseret: post ^B ejus mortem Romani Pontificis lateri penè comes individua adhærebat, eumque miro colebat affectu. Cùmque magna pars Italiæ ejus pareret imperio, et omnibus quæ prima mortales ducunt, supra cæteros terræ illius Principes abundaret; ubicumque operâ ejus Papa indignisset, ocyùs aderat, et tanquam patri vel domino sedulum exhibebat officium. Unde nec evadere potuit incesti amoris suspicionem, passim jactantibus Regis fautoribus, et præcipuè Clericis, quibus illicita et contra scita Canonum contracta conjugia prohibebat, quòd die ac nocte impudenter Papa in ejus volutaretur amplexibus, et illa furtivis Papæ amoribus præoccupata, post amissum conjugem ultrà secundas contrahere nuptias detrectaret. Sed apud omnes sanum aliquid sapientes, luce clariùs constabat, falsa esse quæ dicebantur... Igitur Papa dum in Gallias properaret, ex insperato audiens Regem jam esse intra ^C Italiam, hortante Mathilda in castellum quoddam munitissimum, quod Canusium dicitur, divertit, expectare volens, donec consilium adventus ejus diligentius exploraret; utrum scilicet veniam admissi postulare, an injuriam excommunicationis suæ militari manu persequi, plenus animorum adveniret.

Diedericus Episcopus Verdunensis, vir constantissimæ erga Regem fidei, dum Regem in Italiam proficiscentem paulò post insequi vellet, captus est ab Adelberto Comite de castello quod dicitur Calewo, et spoliatus omnibus quas studiosissimè convexerat tam longi itineris impensis. A quo diu habitus in custodia, tandem dato quodcumque exigebatur, redemptionis suæ pretio, addito etiam jurejurando, quòd injuriæ hujus nec spirituales nec corporales vindictam aliquando expeteret, liber abire dimissus est.

Interea Rex Henricus Mathildam (a) Comitissam ad colloquium evocavit, eamque precibus ac promissionibus oneratam ad Papam transmisit, et cum ea socrum suam filiumque ejus, Azzonem etiam Marchionem et Abbatem Cluniacensem, et alios nonnullos ex primis Italiæ Principibus, quorum auctoritatem magni apud eum momenti esse non ambigebat, obsecrans ut excommunicatione absolveretur... Quorum Papa legatione audita diu restitit, veritus in Rege juvenili animi inconstantiam... Vix et ægrè tandem exoratus, annuit ut cominus veniret; et si veram pro admissis poenitentiam gereret, culpam quam sedi Apostolicæ contumeliam irrogando contraxerat, sedis Apostolicæ decretis nunc obediendo expiaret. Venit ille, ut jussum fuerat; et cùm castellum illud triplici muro septum esset, intra secundum murorum ambitum receptus, foris derelicto omni comitatu suo, deposito cultu regio, nihil præferens regium, nihil ostentans pompaticum; nudis pedibus, jejunos mane usque ad vesperam perstabat, Romani Pontificis ^E sententiam præstolando. Hoc secundo, hoc tertio die fecit. Quarto demùm die in conspectum ejus admissus... accepit conditiones, et servaturum se omnia quàm sanctissimis poterat assertionibus promittebat. Nec tamen promittenti temerè fides habita est: sed Abbas Cluniacensis, quoniam jurare Monasticæ religionis obtentu detrectabat, fidem suam coram oculis omnia

(a) *Vigebat in Italia præpotens Marchisa Mathildis, relicta Godefridi cognomento Gibbosi, provincie quæ nunc Lotharii seu Lothariana dicitur egregii quondam Ducis. Hæc eadem, marito sublato cùm quorundam insidiis in interiora per latrinam ferro, dum ad naturæ secreta sederet, peteretur; sexûs obli-*

ta, nec dispar antiquis Amazonibus, ferrata virorum agmina ducebat in bellum, et mariti defuncti Ducarum impigrè petebat, et maximè suum intra Italiam contra Henricum Imperatorem. Ex Magno Chron. Belg. pag. 128.

A cernentis Dei interposuit. . . Papa expleto sacro ministerio, Regem ad prandium vocavit; benignissimèque refectum, et de omnibus quæ eum observare oporteret, diligenter instructum, cum pace ad suos qui longiùs extra castellum remanserant, dimisit: Epponem quoque Citicensem Episcopum præmisit ante eum, ut eos qui ei excommunicato, priusquam anathemate absolveretur indifferenter communicaverant, vice sua excommunicatione absolveret. Qui dum venisset, et causam pro qua missus fuerat, Italis exposuisset, vehemens in eum ira et indignatio coorta est. Fremere omnes et sævire verbis ac manibus cœperunt, Apostolicæ legationi irrisoriis exclamationibus obstrepere, convicia et maledicta quæcunque turpissima furor suggessisset, irrogare: se excommunicationem illius nihil æstimare, quem ipsum (a) omnes Italiæ Episcopi justis ex causis jam pridem excommunicassent, qui sedem Apostolicam per Simoniacam hæresim occupasset, homicidiis cruentasset, adulteriis aliisque capitalibus criminibus polluisset; Regem secus ac deceat egisse, crimenque gloriæ suæ intulisse nunquam abolendum. . . Hæc potissimum Principes Italiæ jactando et passim per populum serendo, ingens Regi odium brevi conflaverant. Adulta postremò seditione, una omnium voluntas, una sententia erat, ut abdicato patre qui ultrò regni fascibus indignum se effecisset, filium ejus licet impubem adhuc et regni negotiis immaturum, Regem sibi facerent; et eum eo Romam profecti, Papam alium eligerent, per quem et ipse protinùs Imperator consecraretur, et omnia Papæ hujus Apostolici gesta cassarentur.

C Territus Rex insolita rerum facie seròque pœnitens, gravi sollicitudine et metu perurgebatur, nec ullum usquam effugium inveniebat, nisi in reconciliandis, fortè si qua ratione posset, quos offenderat, Italarum animis: ratus hujus rei unicum hoc esse præsidium, ut initum cum Romano Pontifice fœdus abrumperet, et inde reparandæ concordie initium faceret, unde fuerat orta discordia. . . Tum assiduè in conventu Principum criminabatur et detrahebat Romano Pontifici. . . hortabaturque omnes in commune, ut suo ductu suisque auspiciis tantarum ab eo injuriarum vindictam expeterent. . . Papa certior jam factus de immutatione animi ejus, et cæteris rebus quas ad eum jam pridem fama detulerat, misit protinus Bernardum Abbatem de Massilia, virum eximiæ conversationis et multarum in Christo virtutum, item alium Bernardum Cardinalem Diaconum S. R. E. ut Principibus Teutonici regni, qui III Idus Martii Forchem (b) conventuri erant, occurrerent; eosque per ordinem quæ gesta erant, docerent (c).

(a) Ad quid hæc et aliæ hujusmodi in pseudo-judicem supervacaneæ criminum translationes? Breviùs sanè et aptiùs rem absolvissent, si, admotâ luce facis Evangelii et juris divini, dixissent, excommunicationem à Papa, sive is legitimus sit sive non, latam in subditos observatam ab ipsis inviolatè fidem suo Principi, irritam omninò esse, ac in nihilum, imò in scelus cadere; proindè floccifaciendam et detestandam. Sed Italos aliosque hujus ætatis homines tam altè sapere, profectò non sinebant tempora.

(b) Anno MLXXVII Rudolphus Rex constituitur in loco qui dicitur Forchem, et in media Quadragesima apud Moguntiam unctus in Regem à Sigefrido Archiepiscopo. Ex Additionibus ad Lambertum Schafnaburg.

(c) Illic desinit Lambertus Schaf. nobilis in primis Historicus, relata electione Rudolphi Regis, consequentia aliis consultò permittens, ne scilicet uni præ altero favere videretur. Quàm diu post hunc annum supervixerit, nobis incom-

pertum. Fuit, ut superiùs vidimus, Hersfeld. Monachus, Schafnaburgensis à patria dictus; qui vestem Monasticam an. 1058, Id. Mart. induit, exeunte eodem anno Presbyter ordinatus, statimque Jerosol. Peregrinationem aggressus. Scripsit breves Annales ab orbe condito ad an. 1050: deinceps verò res potissimum Germanicas fusè et accuratè enarrat ad an. 1077, in quo prudens desinit. Nemo eo politius German. res, teste Bartbio, litteris commisit; miraturque Scalliger, in sæculo tam barbaro tantam hominis et in loquendo puritatem, et in temporum putatione sollertiam fuisse, ut Chronologis nostri, inquit, temporis pudorem aliquem exprimere posset, si aliquem sensum harum rerum haberent. Hæc Tom. V. Annal. Bened. pag. 113 Mabillonius; qui ibid. pag. 16 emaculat mendam quod in Chronicon Lamberti irrepsit ad annum 1069, in hæc verba: *Tolosæ Episcopus obiit*: qui locus ita restituendus est: *Udo Tulli Episcopus obiit, cui Pibo, etc.*

EX ACTIS ^(a) SEU HISTORIA
ARCHIEPISCOPORUM ROTHOMAGENSIIUM.

Apud Mabillonium (b) pag. 222. Analect. edit. in-folio.

GALLIÆ provinciæ sunt decem et octo : quarum una existit Lugdunensis, quæ vocatur secunda ; in qua est nobilis et ampla civitas, quæ vocatur Rodomus vel Rothomagus, super fluvium Sequanæ sita. Hujus civitatis Ecclesia in honore B. Mariæ est consecrata. Hæc verò est metropolis : B sex enim (c) sub se civitates Episcopales continet ; scilicet primam, civitatem Bajocatarum ; secundam, civitatem Abrincatarum ; tertiam, civitatem Evatinorum quæ dicitur Ebroicas ; quartam, civitatem Salanum quæ vocatur Sagium ; quintam, civitatem Lexoviorum ; sextam, civitatem Constanti-
norum.

Pag. 224.

Rotberto successit Malgerius nepos ejus ; filius enim Richardi fratris sui fuit : qui quia non electione meriti, sed carnali parentum amore et adulatorum suffragio in pueritia sedem adeptus est Pontificalem, omni destitutus tutelâ, potiùs adquevit carni et sanguini, quàm divinis mandatis. Voluptatem enim per omnia sequens, ornamenta Ecclesiæ ceteraque beneficia pueriliter erogavit : et ideò auctore Papa Leone Willelmus Dux Normannorum, postea effectus Rex Anglorum, assistente præfati Papæ Legato, C scilicet Hermenfrido Sedunensi Episcopo, ceterisque comprovincialibus Episcopis, in Lexoviensi Ecclesia ab Episcopatu eum destituit ; deditque postea illi quamdam insulam in Constantiniensi pago in mari sitam, in qua pluribus annis, non quidem ut decuit ; vixit : postea verò, quo autem divino judicio ignoratur, in mari submersus est.

Malgerio destituto, elegit Dux Willelmus quemdam Monachum, nomine Maurilium ; qui nobili prosapia ex Remensi pago exortus, et in ejusdem civitatis Ecclesia educatus ; inde in Leodicensi Ecclesia omni liberalium artium peritia imbutus, Halverstatensis Ecclesiæ Scholasticus effectus est. . . Postea Fiscamnense Cœnobium adiens, Monachus ibi effectus est. . . Licentiâ ab Abbate acceptâ, Italiam petiit. . . Abbas [Florentinensis ii] ordinatus est. . . Abbatiam deseruit, et ad Fiscamnum rediit. . . Hic Ecclesiam à Rotberto Archiepiscopo inceptam complevit ; et adstante Willelmo Normannorum Duce, postea Anglorum Rege, cum omnibus Suffraganeis suis Concilium (d) in Rothomagensi Ecclesia, de castitate conservanda et ceteris SS. Patrum institutionibus, Pastorum incuriâ negligenter postpositis, viriliter restituendis celebravit. Postea perfectâ Ecclesiâ, dedicavit eam adstante Willelmo Normannorum Duce, anno MLXIII Dom. Incarnationis, regnante Henrico * nobilissimo Rege Francorum, adstantibus etiam comprovincialibus Episcopis, scilicet Odone Bajocensi, Johanne Abrincensi, Hugone Lexoviensi, Guillelmo Ebroacensi, Ivone Sagiensi, Gaurfrido Constantiniensi, ceterisque venerabilibus Abbatibus ; præsidente etiam Sedi Apostolicæ Papa Victore II. . . V Idus Augusti animam Deo reddidit.

An. 1063.
* Philippo

Defuncto venerabili Antistite Maurilio, præfatus Willelmus Rex Anglorum Lanfrancum reverentissimum Abbatem Cadomensis Ecclesiæ, omnibus liberalibus artibus imbutum, sanctis moribus et operibus ornatum. . .

(a) Acta hæc, inquit Mabillonius, litteris mandavit Anonymus Cœnobii S. Audoëni Rotomag. Monachus. Vixit is Gregorio VII Pontifice, Johanne Archiepiscopo Rotomagensi, Abbate Monasterii S. Audoëni Nicolao ; non alius forsàn quàm Fulbertus ejusdem loci Cœnobita, qui librum de Miraculis S. Audoëni hactenus ineditum eidem Nicolao Abbati nuncupavit ; aut Theodericus, à quo S. Audoëni Vita metrica Nicolao itidem inscripta est. Fulberto præfert Rivetus Theodericum ob versus Leoninos elogii S. Malloni.

(b) Edidit etiam Martenius Collect. Nov. part. 2 pag. 233.

(c) Sex urbes ei subjacent ; Belocasium, id est Baiocas ; Evancorum, id est Ebroas ; Luxovium, Abrincas, Constantia ; Salarium, id est Sagium. Orderic. Vital. Lib. 5. Hist. Eccles. p. 557.

(d) In quo, ut observat Mabillonius, sententia adversus Berengarium ejusque hæresim dicta est anno 1063.

- A Alexandro summo Pontifici et venerabili Papæ misit, postulans ejus elementiam ut ei assensum præberet, quatenus ejus auctoritate Johannem Abrincatinæ Ecclesiæ Episcopum Metropolitanæ Ecclesiæ præficeret; eique ne aliqua occasione in hoc resisteret, litteris apostolicis mandaret. Ipse verò ejus petitioni, quia devotam vidit, adquevit. . . Johannes verò Episcopus, Apostolica legatione recepta, et omnium comprovincialium Episcoporum cunctorumque etiam ejusdem Ecclesiæ Canonicorum electione, communi consensu facta, Metropolitanam adeptus est sedem. Hic verò fuit progenie nobilis, liberalibus imbutus disciplinis: is aliàs satis strenuus, animi fuit impatientissimus. Crudescebat in eo hic morbus, et ut ita dixerim, exaggerabatur tum carnis nobilitate, tum Prælationis dignitate. . . Is adversus (a) S. Audoëni Cœnobitas inconsultè tumultum exercuit: quod non derogatoriè, non insultatoriè, sed consultoriè censuimus scribere. . . Causa erat, quia Guillelmus Normannorum Comes et Anglorum Rex gloriosus Cino-
- B mannis cum expeditione morabatur. Aderant ei inter reliquos Proceres iste Johannes sedis hujus Archiepiscopus, ut vir excellentis ingenii et non medioeris consilii; Nicolaus quoque reverendus Abbas supradicti Cœnobii. Imminebant celeberrima totisque votis excipienda sanctissimi Audoëni dies natalitia; et quia moris est ut Archiepiscopus ipsa die inibi Missarum sollemnia celebret, non pro ulla quidem vel ipsius jentaculi vicissitudine, sed quasi in recompensationem consecrationis suæ, quam nonnisi in præfata Ecclesia cuius sedis memoratæ licet accipere; missione à Rege petita redibat concitè, Abbate prænominato interim ad occupatoria remanente. Quid plura? Adest dies veneranda; Clerici majoris Ecclesiæ solito eò conveniunt: et
- C quia præmisso nuncio venturum se mandaverat, sollemne Missarum interim differtur. Post aliquamdiu verò è communi consilio, ne quid tantæ diei subtraheretur, dum veniat, initiatur. Tanta verò morositate, tanta id factum est devotione. . . Finito itaque *Kyrie* cum duobus Rithmis, exacto *Gloria in excelsis Deo*, quod inceptum ab Abbate Ricardo Sagiensi chorus celeberrimè fuerat exsecutus cum laudibus suis; id verò totum expendebatur in præstolatione Archipræsulis; ecce accurrit ut turbo tempestatis, omnem confundens gratiam illius celebritatis. Hic namque totam mentis indignationem animo concipiens, quòd non usquequaque fuisset exspectatus, torvis oculis, ore furibundo, cunctis maledixit; conversusque ad ipsos, Monachos excommunicavit, ex auctoritate Dei et suâ officium præsens interdicens cessare fecit; Abbatem ab altari evellens, divini officium ministerii
- D prohibuit. . . Ipse ad complendum officium se præparat; Clericis suis, ut à loco incepto peragerent, imperat. Nihil hîc reticendum fore censemus, quod dum alteri parti favendo dissimulamus (b), alteri totum derogando imputare videamur: verum falsi adstipulatione non indiget. Fratres Pontificali auctoritati cedunt, festivis se ornatibus exuunt, satis cum tumultu Ecclesiam egrediuntur. . . Cùm subitò quidam mœroris impatiens, dubium quidem an ex ipsis vel eorum famulis, plus furoris, minus consilii animo colligens, turrim properat, majus Ecclesiæ signum pulsat: hinc forum ocior advolat: Archiepiscopum S. Audoëni glebam ad majorem Ecclesiam asportare velle proclamat. Prosiliunt omnes è domibus; alius gladium, hic bipennem, diversi quod primum manibus occurrerat, arripiunt; Ecclesiam cum furore irrumpunt. Quidam curiositate acti, celata Monasterii conscendunt, quædam
- E ex tabulatis auferunt; quid sic furens populus agere vellet, rimantur. Plurimi ejus intentionis erant ut, quia eis tantæ continuationem lætitiæ interrumpisset, nec sibi perficere liceret. Archiepiscopus circuncirca furentium se turvis appeti expavescens, plus tamen desuper imminentes metuens, ab altari ad valvas Monasterii fugam arripuit: vix elapsus infra ambitum earum,

An. 1073.

(a) Ex sequentibus patebit quàm turpiter Matthæus Parisius ejusque sequaces falsi sint, qui Johannem Archiep. tunc interfectum fuisse calumniantur, quem diu post hæc superstitem fuisse constat. Quanquam id calumniæ non est refundendum in Matthæum, sed in hujus Editores qui mala fide laudatum homicidium ex nota marginali induxerunt in textum; ut probant varii Mss. Codices, dum nil tale ferunt. In regio quidem Ms. Codice,

de quo agemus in alio Volumine, istud factum legitur; sed tanquam additamentum in margine inferiori, quòd ab Amanuensi fuit adductum ex Chronico Cædomensi.

(b) Laudandus sanè Auctor, qui nimio partium suarum studio minimè laborans et peccans, eâ quâ par est animi et stili æquitate scribit.

ipsis priùs clausis, se recepit: undique circum se sedilia et formas aggerari ^A fecit. Nonnulli tamen partis ipsius, arreptis candelabris, cereis et perticis, in Monachos efferati, sed ab eis non segniter excepti... Pudet dicere, quàm foedo exemplo res eo die debuit determinari... Tantum nefas non parvo cunctis miraculo [S. Andoënus] potuit avertere. Nam tanta subito nubis caligo spatium Sanctuarii obtinuit... Dicto nil subripit, quod refragetur; tantum ratio ipsa à toto pendens suffragatur... Igitur Vicecomes civitatis Archiepiscopum sic circumventum ut audivit, veritus ne quid inconsultius adversus ipsum ageretur, et ipse post noxæ argueretur; militarem manum cogit, Regis bannum omnibus præterdit, suppetias accurrit; jam nil reluctantem, immò sibi penitus diffidentem periculo eximit. Iis tumultuum dementiis exacta est dies tantæ celebritatis... Fratres in crastinum de suis eligunt, per quos Abbati suo quod factum fuerat, innotesceret, et Regem ^B super hoc suggesturus adiret. Sed Archiepiscopi nuncius præcesserat; invidiam omnem in Monachos retorserat: sic infecto negotio reditum est. Rex licet post, ipsius Archiepiscopi et quorundam aulicorum instinctu, animo in Monachos motus; rem tamen ex æquo pensans, hinc immoderatam arrogantiam, hinc inconsultum tumultum justis librationibus præponderat. Jubet igitur statim Ecclesiam ab Archiepiscopo reconciliari: quod cum satis irato et reluctanti animo abnueret; Rex Michaeli Episcopo Abrincatensi loci reconciliationem injunxit; pudorem verò suum, in futuro vindictam præterdens, dissimulavit. Quatuor igitur Monachos loci, quos et factionis auctores audierat, totidem aliorum Cœnobiorum Abbatibus commisit... Non multò post tamen et rationis consideratione et petitu Abbatis ipsorum flexus, in præsentiam sui eos revocavit, et Ecclesiæ reconciliatos reddidit. ^C In omnibus semper apud ipsum cautum exstitit, ne quid sibi Archiepiscopus, quasi sub Ecclesiastico vigore, in causis hujus Ecclesiæ insolenter arrogaverit. Immò postquàm gemino Fratrum eorundem exsilio satisfecit, rem in consilium ponit, Concilium cogit: quòd Abbatiam suam irato et tumultuanti animo intrasset; quòd totius turbæ causa et materia exstisset; quòd loci reconciliationem sibi denegasset, iudicio Primatum suorum trecentas libras exegit. Delicti satis hæc vindicta exsolvisset, si intimè facti pœnituisset... Trium annorum spatium evolutum erat... cum post id temporis redeunte eadem festivitate, paucis antè mensibus paralyti percussus (a), sed ab hac infirmitate jam respirans, ad sollemnitatem venit: et quia per se Missam celebrare non potuit, Gisleberto Ebroacensi Episcopo vices suas commisit: ipse in medio Cantorum specie Præcentoris stetit. Ut verò Evangelium cœpit legi, ^D horribile dictu! sic ab intimis humoribus in secretiorem meatum profluentibus est subito angustiatus, ut raptim urina procurrans, lineam usque superpellicialem indumentum omne infecerit; pavementum etiam, quo stabat, perquam humectaverit. Hinc post fidelium oblationes, cum ampliùs dissimulare non posset, Ecclesiam egressus, pudore non oportet dici quantum et mœrore confusus, ad sua reversus est... Nemo nobis succensere habet, si vera dicimus; quia nemini examen Judicis, in cujus manus horrendum est incidere, improprium scimus; et ex aliena culpa pœnam incurrere valde formidamus... Per alios tres annos adè ipso incommodo laboravit, ut neque jam administrationis infulis deservire potuerit. Cum tandem regia auctoritate, immò consultu omnium pulsatus, Episcopatu cedit, et ad quamdam patrimonii sui villam, S. Philiberti dictam, secedit, ubi aliquantisper ^E supervixit. Duodecimo verò sui Præsulatus anno viam universæ carnis ingressus, hominem exivit. Inde tamen ad propriam sedem refertur, et honorificè in ipsa Ecclesia tumulatur V. Idus Septembris.

An. 1079. Successit huic, immò præcessit [nam duobus ante obitum ejus mensibus intronizatus est] domnus Guillelmus, Cœnobii Cadomensis Abbas, cum

(a) Rex Johanni Archiepiscopo commendat, ut Luxovium celeriter adeat (anno 1078, et Episcopi [Hugonis] corpus in Oratorio [Sanctimonialium] S. Mariæ decenter sepeliat: at ille quia feroce et turgidus erat, et noxium rancorem jam dudum contra præfatum Præsulem animo gesserat, Regis præceptum furibundus contempsit... Qui dum de Curia Re-

gis per urbem super mulam suam rediret, tumidèque loquens de causis imminentibus, domui suæ appropinquaret, divino nutu subita passio illum percussit, turba palam spectante ad terram dejecit; biennioque quo postmodum vixit, elinguem reddidit. Ex Orderico Vit. libr. 5 pag. 550.

A apostolica auctoritate, tum regio munere, tum denique communi electione, vir sanè et generis nobilitate cluens, et morum prærogativa præpollens.

EX LIBRO III CHRONICORUM

MARIANI (a) SCOTI, MONACHI FULDENSIS.

Apud Pistorium inter Scriptores Hist. Germ. Tom. II pag. 450.

B ANNO MXXXII Rudolphus Rex Burgundiæ obiit : diadema suum Conrado Imperatori misit.

MXXXIII. Conradus Imperator hyeme Burgundiam petit.

MXXXV. Johannes Papa obiit. Benedictus huic successit annis XIV.

MXXXVI. Piligrinus Archiepiscopus Coloniensis obiit; pro quo Hermannus constituitur. Otto Princeps (b) Carlingorum à Gozelone Duce pugnâ victus, fugiens occiditur.

MXXXVII. Connigund Imperatrix obiit V Non. Martii, et Spiræ sepelitur. Hermannus Dux obiit, filius Imperatoris.

MXXXIX. Conradus Imperator obiit II Non. Junii, sepultusque est Spiræ... Henricus filius Conradi Imperatoris regnavit annis XVII.

MXLIII. Gisla Imperatrix, mater Henrici Regis, obiit XVI Calend. Martii, et apud Spiram sepelitur.

C MXLIV. Henricus Rex Agnetem, Guilielmi Pictaviensis Principis filiam, Reginam apud Moguntiam ungi faciens, regalibus sibi nuptiis in Ingelnhein copulavit.

MXLVI. Henricus Rex Italiam ingressus, pacificè à Romanis suscipitur. Papas tres non dignè constitutos synodaliter deposuit, et Sindegerum, Babenbergensem Episcopum, Papam constituit : ipseque et conjux ejus Agnes Regina, eadem die imperiali benedictione sublimantur... Clemens Papa, qui et Sindegerus, anno uno.

MXLVIII. Henricus [IV Germaniæ] Rex nascitur.

MXLIX. Boppo Papa obiit. Tullensium Antistes Brunus, qui et Leo, sedit annis V.

MLI. S. Bardo Episcopus Moguntinensis obiit IV Idus Junii.

D MLII. Lutpoldus Episcopus successit annis VIII, mensibus IV.

MLIII. Leo Papa exercitum ducens per Apuliam contra Normannos, infinitâ utrobique cæde peracta, sine victoria redit.

MLIV. Leo [IX] Papa obiit [XIII Kalendas Maii].

MLV. Victor Papa annis III sedit. Hermannus Coloniensis Episcopus obiit : S. Anno sibi successit.

MLVI. Iisdem temporibus multi diversarum provinciarum Principes perierunt. Fames multas provincias afflixit : egestas et penuria undique prævaluit. Multa mala tunc temporis facta sunt. Henricus Imperator his doloribus cordetenus compunctus, infirmari cœpit; et productus usque ad mortem... filium suum Henricum, Romani Pontificis tunc præsentis cæterorumque Pontificum et Principum electione, Regem constituit. His et aliis, prout vitæ possibilitas admisit, bene dispositis, III Non. Octob. hanc vitam præsentem finivit, sepultusque Spiræ Papa præsentem.

MLVII. Henricus admodum puer cœpit regnare. Agnes Imperatrix ejus mater Ducatum suscepit Boariæ. Victor Papa, multis in Germania bene dispositis, rediit Romam, et eodem anno obiit.

(a) Mariani Scotti Monachi et Reclusi Chronicon desinit in anno 1083, ætatis ejus quinquagesimo quinto. Superstes fuit Marianus ad tres annos, scilicet ad annum 1086, quo obiisse dicitur à Dodechino Abbate S. Disibodi, ejus Continuatore. De Mariano quædam ex Auctoribus ipsis edemus infra

(b) Scilicet Odo II, cognomento Campaniensis. Is autem interfectus est tantùm anno 1037. Hinc nota, chronologiam Mariani in hoc et in aliis plu-

ribus annis parùm tutam esse. *Obitus Odonis II nominis, I autem Comitis Palatini Campaniæ et Briæ, et Ermengardæ ejus uxoris, primorum ipsius Ecclesiæ fundatorum, solemniter celebrandus die X mensis Martii, quâ illa defuncta est anno circiter MXXXX; ille verò XVII Decembris anno MXXXVII.* Ex Necrologio Sparnacensi, in *Fragm. D. Estiennot*, not. 573, p. 122.

MLVIII. Stephanus Papa, qui et Fridericus, frater Godfridi Ducis, jam A Monachus in Monte-Cassino factus, à Romanis Pontifex constituitur. Hic etiam eodem anno obiit.

MLIX. Nicolaus [Papa sedit] annis II. Lutpoldus Moguntinensis Præsul obiit VI Idus Decembris: ei Sigefridus Abbas Fuldensis successit.

MLXI. Alexander [II Papa] sedit annis XIII.

MLXIV. S. Cuono (a) Trevirorum Episcopus martyrizatur in deserto loco, à scopuloso monte ter præcipitatus à Theoderico Comite, eò quòd absque electione constitutus est; et sepultus est Doleiæ, ubi per illum Dominus multa signa tunc temporis fecit. Ipse Comes pœnitentiam agens, Hierosolymam pergens, vitam finivit; et omnes consentanei ejus mala morte perierunt: pro quo Udo constituitur.

* Norico-
rum

MLXVI. Cometa stella visa est. Araldus Rex Normannorum *, mille B navibus venit in Angliam mense Septembri, regnaturus; qui Eboraci in autumno ultra MC Sacerdotes Anglos occidit. Araldus verò Rex Anglorum cum VII aciebus bellicis statim pervenit illò, Araldum imparatum absque loriceis invenit, et bello occidit mense Octobri. Guilielmus verò, qui et Bastard, hoc est Nothus, cum Francis intrat. Interim Anglos et Araldum bello occidit, et ipse regit Anglos.

MLXX. Scotis et Francis vastantibus, Angli disperguntur et fame moriuntur, carnemque humanam manducare coguntur.

MLXXII. Eo tempore Sigefridus Episcopus Moguntinensis, causâ orationis in Galitiam ad S. Jacobum perrexit. Quùm autem Cluniacum Dominica die ante Missam S. Michaëlis venisset, intrans claustrum, respuit sæculum. Sed dum mercenarii Moguntinum Episcopatum comparare vellent C pretio, Sigefridus in obedientia S. Benedicti quam Abbati deberet, violenter compulsus, Moguntiam VIII Idus Decembris rediit.

MLXXII. Alexander Papa obiit Dominico die, XI Calendas Maii.

MLXXIV. Hildebrandus, qui et Gregorius Papa, sedit annis XII. Decrevit præcepto Petri Apostoli et S. Clementis et Canonibus Patrum per bannum Dei, Petri et Pauli et suum, Synodali judicio multorum Episcoporum, et contradicens interdixit Presbyteris, Diaconibus omnibusque Clericis uxores habere, et omninò cum fœminis habitare, nisi cum eis quas regula vel Nicena Synodus concessit.

MLXXV. Plures Clerici sub sententia interdicti Apostolici libentiùs esse voluerunt, quàm fœminis et uxoribus carere; sed ut per alios castigarentur, decrevit Papa synodica legatione etiam hoc anno, ut nullus Christianus audiret D Missam conjugati Presbyteri.

MLXXVII. Dominus Anno, Coloniensis Archiepiscopus, obiit II Non. Decembris... pro quo Hildolphus constituitur.

MLXXXII. Prima Paschalis luna IV Non. Aprilis toto orbi apparuit, quùm II Non. Aprilis esse deberet. Catholici per Saxoniam constituti, ex constantia domini Apostolici roborati, constituerunt super se Regem Hermannum. Iste Hermannus fuit Lotharingus, vir sapiens, modestia, genere et fortitudine insignis. Ipsius filius erat Otho Palatinus, Comes de Rinecke.

[(b) MLXXXV. Gregorius Papa, qui et Hildebrandus, obiit: huic successit Desiderius, Abbas Cœnobii S. Benedicti de Monte-Cassino, quem Victorem nominaverunt. Iste rursus post paucos dies decedit: huic successit E Otto Cardinalis, qui est appellatus Urbanus. Hic dicitur fuisse Monachus apud Cluniacense Monasterium. Ipse itaque Gregorii Papæ scripta et dicta contra Schismaticos habita confirmavit].

(a) Anno MLXVII Cono, qui et Conradus, Primicerius Colon. ab Imper. Henrico ad suscipiendum Archiepiscopatum Trev. missus, capitur à Comite Trev. Theoderico; et à satellitibus ejus in silva ductus, de rupe tertio præcipitatur, et adhuc illæsus gladio transverberatur... Corpus ejus à Theoderico Virdun. Episc. ad Theologium Monasterium transfertur, multis statim miraculis à Deo glorificatur. Anno sequenti idem Theodericus Trev. Comes,

martyrizato Conone Episcopo, exsiliatur ab Imper. Henrico; et cæpta peregrinatione Jerosolymam eundi, quid de eo et de omnibus qui in comitatu ejus erant, actum sit nescitur. Post hunc Archiepiscopus exstitit Engelbertus; quo defuncto, ordinatur Bruno. Ex Gestis Trevir. Archiepiscoporum apud Martenium Tom. IV Ampliss. Coll. col. 173.

(b) Annullis inclusa hic addimus ex Appendice Dodechini Abbatis ad Chronicon Mariani.

EX GESTIS GUILLELMI

DUCIS NORMANNORUM ET REGIS ANGLORUM,

à Guillelmo (a) Pictavensi, Lexoviorum Archidiacono, contemporaneo scriptis.

Inter Chesnianos Historiæ Normannorum Scriptores, pag. 178.

- B [CHUNUTUS] cum vita regnum Anglicum amisit, quod paternæ ac suæ violentiæ, non aliis debuit. Coronam eandem cum throno Heraldus obtinuit filius ejus, partim ab eo tyrannidis in amore degener. Exules adhuc manebant in curia propinqui sui Guillelmi Principis Edwardus ac Alveradus, qui olim pueri ne jugularentur, ad avunculos in Normanniam effugerant. Genitrix eorum fuit Emma filia Richardi I; genitor, Ædelredus Rex Anglorum. Ut ergo decessum Chunuti audierant, primò Edwardus mari decurso naves quadraginta milite instructissimas Hantonæ appulit, ubi multitudinem Anglorum offendit maximam, se ad interneccionem sui operientem. Nam Heraldum Angli deserere volebant, vel quod est credibilius, non audebant; metuentes affore Danos ad protectionem sive citatam ultionem ejus; extinctos fuisse truculentiâ Danicâ suæ gentis nobilissimos minimè oblitum sunt. Congressus illicò magna cæde superavit. Considerans autem adversantis terræ vires ingentes; quas traduxit, modicas esse; regyratis proris cum opima præda Normanniam repetit. Hunc sibi larem tutum sciebat, largum et benevolum. Non multo post deinde interstitio temporis Doroberniam venit Alveradus transvectus ex portu Icio*, accuratiùs quàm frater antèa adversus vim præparatus. Sceptrum et ipse paternum requirebat: quem adeuntem interiora Godwinus Comes nefario dolo suscipiens, factione iniquissima tradidit. Etenim ultrò occurrit ei veluti ad honorem; officium suum benignè promisit, oscula dans ad fidem ac dextram. Mensam prætereà cum eo familiariter communicavit atque consilia. Noctis autem insecutæ medio manus inermis ex somno languidi post tergum restrinxit. Tali expugnatum suavitate, Londoniam transmisit Regi Heraldus, et de comitatu aliquot similiter vinctos; reliquos partim in ergastula deputavit, separatos ab invicem distractione miseranda; partim diro sine necavit horribiliter evisceratos. Gavisus Heraldus, in vinculis conspecto Alverado, satellites ejus quàm optimos coram eo jussit decapitari; ipsum orbari luminibus; dein equestrem nuditate turpatum ad mare deduci, sub equo pedibus colligatis, ut in Elya* insula exilio cruciaretur et egestate. Delectabat ipsum vita inimici gravior morte: simul Edwardum omninò abstertere intendebat germani calamitatibus. Ita deperiit formosissimus juvenis, laudatissimus bonitate, Regis proles et Regum nepos; nec supervivere potuit diu: cui dum oculi effoderentur cultro, cerebrum violavit mucro.

An. 1035.

An. 1036.

* Estaples

* Elye

(a) De Willelmo Scriptorum sæculi XI forsan principe sic Ordericus Vitalis lib. 4 pag. 521 scribit ad annum 1070: *Hucusque Guillelmus Pictavinus Historiam suam texuit, in qua Guillelmi Gesta, Crispini Salustii (rectiùs, Riveto judice, Taciti) stilum imitatus, subtiliter et eloquenter (pro tempore) enucleavit. Hic genere Normannus de vico Pratellensi fuit; ibique sororem, quæ in Monasterio S. Leodegarii præerat Sanctimonialibus, habuit (proinde haud obscuris parentibus natus circa annum 1020). Pictavinus autem dictus est, quia Pictavis (ubi celebris erat tunc schola) fonte philosophico ubertim imbutus est. Reversus ad suos omnibus vicinis et sodalibus doctior enituit; et Lexovienses Episcopos Hugonem et Gisbertum Archidiaconatus officio adjuvit. In rebus bellicis ante Clericatum usper extitit, et militaribus armis protectus terreno Principi militavit; et tantò certius referre visa discrimina potuit, quantò periculosius inter arma diris conflictibus interfuit. In senectute sua taciturnitati et orationi studuit; et plus in dictando seu*

versificando, quàm sermocinando valuit. Subtiles et concinnos versus (penès Ordericum sit fides) atque ad recitandum habiles frequenter edidit, studioque juniorum, quibus ipsi emendarentur, sine invidia erogavit. Et libr. 3 pag. 503 idem ait: De Willelmi Regis probitate et eximiiis moribus ac prosperis eventibus Guillelmus Pictav. Lexov. Archidiaconus affluenter tractavit, et librum polito sermone et magno sensûs profunditate præclarum edidit. Ipse siquidem prædicti Regis Cappellanus longo tempore extitit, et ea quæ oculis suis viderit et quibus interfuerit, longo relatu vel copioso indubitanter enucleare studuit; quamvis librum usque ad finem Regis, adversis casibus impeditus, perducere nequiverit. Denique Continuator Historiæ Willelmi Gemetic. lib. 7 cap. 44 laudat librum Willelmi Pict. Lexoviorum Archidiaconi, eadem Gesta sicut copiosè, ita eloquenti sermone continentem. Willelmi annus mortis ignoratur: at constat hunc et scripsisse et obiisse post mortem Willelmi Regis.

* Duxæ ultimæ lineæ corrigendæ sunt per not. (c), pag. 189.

An. 1039. Heraldus non multò post decessit ; cui frater Hardechunutus ex Emma Ed- A
wardi matre natus, reversus à Danimarchia successit. Hic generi materno
An. 1040. similior, non quâ pater aut frater crudelitate regnabat ; neque interitum Ed-
wardi, sed provectum volebat. Ob morbos etiam, quos frequenter patieba-
tur, plus Deum in oculis habebat et vitæ humanæ brevitatem . . . Illuxit
tandem gaudium festivissimum, summè cunctis qui pacem et justitiam deside-
rabant expectatum. Dux noster plus intelligentiâ rerum honestarum et vi
corporis, quàm ætate adultus, arma militaria sumit : qui rumor metum
Franciæ detulit omni. Alium non habebat Gallia, qui talis prædicaretur
eques et armatus. Spectaculum erat delectabile simul ac terribile, eum cer-
nere fræna moderantem, ense decorum, clypeo fulgentem, et galea teloque
minitantem. Nam uti pulchritudine præstabat, cùm indumenta Principis gestaret
aut pacis ; ita ornatus qui contra hostem sumitur, eum singulariter decebat. B
Hinc virilis in eo animus et virtus enitescibat egregia claritudine. Hinc nam-
que summo studio cœpit Ecclesiis Dei patrocinari, causas impotentium tutari,
jura imponere quæ non gravarent, judicia facere quæ nequaquam ab æqui-
tate vel temperantiâ deviant ; imprimis prohibere cædes, incendia, rapi-
nas : rebus enim illicitis nimia ubique, ut suprâ docuimus, licentia fuit.
Denique cœpit omninò à familiaritate sua remove, quos imperitos aut pravos
dinoscebat ; sapientissimorum verò optimorumque consiliis uti, externis ini-
micis fortiter resistere, obsequia debita à suis potenter exigere.

Cùm hæc initia suum splendorem Normanniæ, et antiqui statûs tranquillitatem jam redderent, et meliora promitterent, bonis obsequenter juvenibus rectorem consueta libertate perferui ; malebant quidam pro libitu sua retinere, aliena diripere. Hujus vesaniæ signifer prosiluit Wido filius Burgundionum Comitis Raginaldi, qui validissima castra Bronium et Vernonium Ducis dono tenebat, à puerilibus annis cum ipso familiariter nutritus. Sed aut principatum aut maximam portionem Normanniæ ambiabat. Secum itaque in pessimas conspirationes univit Nigellum Præsidem Constantini pagi, Ranulphum Baiocensem Vicecomitem, et Haimonem agnomine Dentatum, et alios potentes. Non cohibuit iniqui hominis contumaciam generis propinquitas, non tantorum beneficiorum impensa liberalitas, non denique Ducis in eum sincera dilectio summaque benevolentia. Insontes multos necavere, quos nequiequam tentaverunt ad transvertendum, vel quos majori obstaculo sibi esse perviderant. Fas quidem negligebant omne, nefas nullum devitare curabant, dummodo potentiam consequerentur ampliorem. Est nonnunquam hæc ambitionis cæcitas. Paulatim ergo id perjuræ societatis inceptum eò usque convaluit, ut directissimâ belli fronte Valesdunis (a) D
An. 1046. in dominum suum congregati, longè per circuitum omnia tumultu concuterent. Sequebatur impietatis vexillum pars Normanniæ major : verùm tot gladios minimè exhorruit partis vindicantis ductor Guilielmus. Irruens enim strage pavorem iniecit, quo ferè corda adversariis erepta sunt, brachia debilitata : sola mens quæ in fugam præcipitaret, relinquebatur. Insectabatur ille per milliaria aliquot duriter castigans : avia plerosque aut viæ difficiles in mortem subverterunt : nonnullis in planitie trita celeritas ad ruinam, constipatio ad lethiferam collisionem fuit. Absorbuit non paucos fluvius Olna equites cum equis. Interfuit huic prælio Franciæ Rex Henricus, victrici causæ auxilians. Fructuosissima sanè atque notificanda sæculis unius diei pugna ; quæ, cùm exemplum tremendum sanciret, et cervices nimium E
elatas ferro contudit, et propugnacula facinorum, plurima castella, victoriæ manu impellendo disjecit, et bella domestica apud nos in longum sopivit. Turpissimè elapsus Guido Bronium cum magno equitatu contendit. Oppidum hoc cùm loci natura, tum opere, inexpugnabile videbatur. Nam præter alia firmamenta quæ moliri consuevit belli necessitudo, aulam habet lapideam, arcis usum pugnantis præbentem ; quam fluvius Risela (b)

(a) Valisdunæ, vel Validunæ, vel Vallisdunæ et Vallesdunæ, vel Valedunæ et Vallium-dunæ, in Comitatu pagove Oximensi, et in dicecesi Saiensi ad flumen Olnam seu Olinam, Orne ; locus nunc ignotus, inquit Valesius. A Valle-Duni autem differunt Vallesdunæ. Idem enim Auctor observat Vallem-Duni, vulgò *Le Val-Dun*, esse locum in Caletis positum ad Talam vel Dunum fluvium, in dicecesi

Rotomag.

(b) Risela flumen, quibusdam dictum Risella, Ridula et Rilla, vulgò *Rille*, infrâ Pontem-Audomari in Sequanam effluit ad Rupem-Ridulam, vulgò *Roque-Drille* pro *Roque-de-Rille*. Hic autem fluvius oritur non procul ab urbe Saiis et à fonte Olinæ, et inter Eburovices ac Lexovios fertur.

A nullo quidem tractu vadi impatiens circumfluit. Victor maturè insecutus, aretam locavit obsidionem, castella utrinque ad ripas fluminis bipartiti opponens. Deinde oppugnatione diurna territans, egrediendi facultatem penitus interclusit. Postremò penuriâ etiam victualium obsessus Burgundio, interventores pro elementia missitabat. Motus Dux consanguinitate, supplicite, miseriâ victi, non acerbiùs vindicavit: recepto castro, in curia sua commanere eum concessit. Supplicia item consociis, quæ capitalia ex æquo irrogarentur, condonare maluit ob rationabiles causas. Nigellum alio tempore, quoniam improbè offensabat, exilio punitum fuisse comperio. Guido in Burgundiam spontè rediit propter molestiam probri: ferre apud Normannos pigebat, vilem se cunctis, odiosum esse multis; et Burgundia tolerabat eum invita. Equidem si valuisset ille quantum contendebat, ger-

B manum suam ipsius provinciæ Comitem Guilielmum potentatu privasset et vitâ. Annos decem in armis et ampliùs consumebat, venans præliis tam cognatum sanguinem... Normanni superati semel universi, colla subdidere domino suo, atque obsides dedere plurimi. Dein ad jussum ejus festinanter ac funditùs destruxere munitiones, novarum rerum studio constructas. Insolentiam humotenus posuere metropolitæ Rotomagenses, quam contra tenellum Comitem usurpaverant.

Vicissitudinem posthæc ipse Regi fide studiosissima reddidit, rogatus ab eo auxilium contra quosdam inimicissimos ei, atque potentissimos ad offi-

C gnandum. Rex etenim Henricus contumeliosis Gaufredi Martelli verbis irritatus, exercitum contra eum duxit; et castrum ejus, quod Molendinum Herlæ vocabatur, in pago Andegavensi cum manu valida obsedit et expugnavit. Cernebant Francigenæ, quod invidia non cerni vellet; exercitum deductum è Normanniâ solâ regio majorem, omnique collegio quantum adduxerant vel miserant Comites plurimi. Celeberrimè in Aquitania, dum Pictavis exularem (a), eadem quàm nostrates contestantur; Normanni Comitis divulgabatur claritudo parta in illa expeditione. Hunc inter cunctos aiebant excelluisse ingenio, industriâ, manu. Rex ei quàm libenter proponebat consultanda; et maxima quæque gerebat ad ejus sententiam, antepone-ns in perspicentia consulti melioris eum omnibus. Unicum id redarguebat, quòd nimium periculis objectabat se, ac plerumque pugnam quæritabat, decurrens palam cum denis aut paucioribus. Normannos etiam Primates obsecrabat, ne committi prælium vel levissimum ante municipium aliquod paterentur; metuens videlicet occasurum, virtutem ostentando, in quo

D regni sui præsidium firmissimum et ornamentum splendidissimum reponebat. Cæterùm quæ velut immoderatam fortitudinis ostentationem multopere dissuadebat Rex atque castigabat, ea nos fervidæ atque animosæ ætati aut officio adscribimus.

En ipsius factum quem excusamus, et cujus mirabile tyrocinium attentius meminisse lepidius delectat. Suis familiaribus volens quasi elabi, secesserat ab exercitu, equites ducens aliquantisper trecentos. His dein cum solis quatuor subtrahit se, atque palatur. Ecce obveniunt ex parte hostili XV superbientes in equis et armis. Continuò incurrens lanceam projicit, audacissimum cavens perfodere. Coxa autem dirupta est alliso terræ. Cæteros ad quartum milliarium persequitur. Tres intereà centuriæ, quas reliquerat, subsequentes investigando (timebant enim ejus fidentia), repente Comitem

E Tedbaldum perspiciunt cum equitibus quingentis. Fit opinio tristissima, hostes arbitrantur eos, atque dominum suum in eorum potestate comprehensum teneri. Invicem igitur cohortati, propè in dubium casum, ut illum eripiant, sese objiciunt. Sed ubi recognitum est agmen socium, in ulteriora perquirentes, inveniunt recubantem, quem fractura coxæ alligabat ex quindecim unum. Paululùm hinc progressis alacer obviat eorum dominus, adducens quos ceperat milites septem.

Dicitabat ex ea tempestate, uti opinabatur Gaufredus Martellus, parem Comiti Normannorum equitem sive militem sub cælo nullum degere. De Vasconia et Arvernia Potentes ei transmittebant vel adducebant equos,

(a) Id est, dum Pictavis in studio litterarum versarer: circa annum 1040, inquit Rivetus.

qui nominibus (a) propriis vulgò sunt nobilitati. Item Reges Hispaniæ his A donis inter alia ejus amicitiam captabant; et erat expetenda optimis et potentissimis amicitia hæc atque colenda: perfectissimè namque inerat causa in ipso cur à domesticis, à finitimis, à longinquè sepositis diligeretur. Ad hoc ipse ut esset decori amicis vel adjumento, tantum satagebat quantum esse valebat; et procurabat semper, ut sibi quàm plurimum deberent amici. Tunc florescebat in adolescentia principans uni provinciæ, nec regnis dominatur annos natus circiter quadraginta quinque. Cum ab illa ad ætatem hanc, vel si (b) mavis à pueritia pernoveris ejus actus, tutè, sicut verè potes, affirmabis per eum nunquam societatis jus aut amicitia fuisse violatum. Fixè enim perstabat in dictis atque conventis; tanquam edocens actu suo quod enunciant Philosophi, justitiæ fundamentum esse fidem. Si cujus ab amicitia disjungi rationibus gravissimis cogebatur, sensim hanc diluere quàm repentè B præcidere malebat. Consentaneum id videmus sapientum censuræ. Iniquè se alienavit iniquus, diram inimicitiam suscepit Rex Henricus, transversus hominum pessimorum suadelâ: qui dum injuriis Normanniam laeesseret admodum intolerabilibus, contraibat ad quem Normanniæ propugnatio pertinebat Guillelmus; multum tamen veteri amicitia tribuens et regis dignitati. Confligere cum ejus exercitu, eo præsentè, studio quantum necessitudo sinebat extrema, cavebat: et Normannos cohibebat sæpenuerò, nec jussu modò quasi oratu, quàm maximè concupientes prælii contumeliâ decus regum fœdare. Aliàs horum aliqua patentius intelligentur; simul quâ ipse magnanimitate, Francorum asperneretur enses, atque universorum qui contra se Regis edicto fuerant evocati.

An. 1042.

Ipsius quoque viribus et consilio Edwardus, Hardechunuti vitâ finitâ, C in paterno solio coronatus resedit, tam sapientiâ et eximiâ morum probitate, quàm antiquâ prosapiâ, eâ dignus gloriâ. Disceptantes etenim Angli, deliberatione suis rationibus utilissimâ, consenserunt legationibus justa petentibus acquiescere, quàm Normannorum vim experiri. Reducem cum non maximo præsidio militis Normannici (c) cupidè sibi eum præstituerunt, ne manu validiore, si Comes Normannicus adveniret, subigerentur; qui quid bello valeret, rumore satis noverant. Edwardus autem . . . recompensare desiderans, coronæ quam per eum adeptus est, cum rata donatione hæredem statuere decrevit. Optimatum igitur suorum assensu, per Rodbertum Cantuariensem Archiepiscopum hujus delegationis mediatorem, obsides potentissimæ parentelæ Goduini Comitis filium ac nepotem ei direxit.

Est jam permutata in serenam turbulentia apud nos domestica omnis. D Æmulus autem è vicino nondum omnis conquievit: brachium levabat in nos, quo non leviter sese vulnerabat, Gaufridus Martellus. Huic enim calliditate bellandi egregiè instructo, unde triumphum non pollicitarentur Andegavi, Turoni, Pictones, Burdegala, multæ regiones, civitates plurimæ quæ signis ejus parebant? Is namque dominum suum Comitem Pictorum et Burdegalæ vi bellica cepit; neque antè postliminio concessit reverti mancipatum indignissimæ custodiæ, quàm argenti et auri pondus gravissimum atque prædia ditissima extorsit cum sacramento de pactis. Porrò ipsius defuncti post redemptionem die quarto et novercam præcipuæ nobilitatis thoro suo sociavit, et fratres in tutelam suam accepit, et thesauros cum tota honorum ac potentiae amplitudine quasi ditioni suæ vindicavit. Finibus quidem Andegavensis Comitatus claudi potestatem suam, inopem E atque pudendam angustiam æstimabat: latè in aliena eum captivum raptabat immanis cupiditas. Dilatatus ergo acquisitis, multa insigniter consummavit, nec] minùs variâ astutiâ quàm opibus agens; inter quæ Turonorum

(a) Nota temporis usum, qui etiam nunc apud nos idem viget.

(b) Malè apud Chesnium si majus.

(c) Nomina Normannorum qui floruerunt in Anglia ante conquestum, apud Chesnium ibidem pag. 1023. ex Libro Ms Guillelmus Episcopus London. Robertus Archiep. Cantuar. Randulphus Peverell. in Essex, Fitz Scrobi in Salopp. Ralph Comes East-Anglorum, pater Haraldi domini de

Sudley; Daubine de Beare, Odo Comes ante Edwardi tempora in exilium ejectus, Hugolin Regis Cancellarius et Dispensator, Sweine de Essex, Robertus Diaconus; Ricardus filius Scrob, gener suus; Alfridus Regis Strator, Anfridus cognomento Ceouffoote; plures alii dilecti Regi, populo fideles; Ursus Episcopus Dorcestrensis, Osbernus cognomento Pentecost. Hugo socius ejusdem.

- A quoque ingentem et opulentiam et virtutem expugnavit, contritâ prius fortitudine Comitis Tedbaldi : nam cum subvenire maturaret Tedbaldus percharæ urbi suæ, quam sub duris ictibus Martelli obsidentis ingemere ac propè deficere, ipsâ denunciante, didicerat, promptissimè occurrens Martellus vicit. Denique comprehensum boiis aretavit ipsum cum suis præcipuis; neque pacto eos levioere, quàm Guillelmum antea Pietavensem, ejecit. Civitatem exhinc Turonicam possidebat : vexavit idem Franciam universam, Regi rebellans. Tumidus itaque præliorum successu Normanniæ castrum invasione occupavit, et summopere custodiebat Alentium : inhabitatores ad se pronos repererat : incrementum pulcherrimum deputabat nomini suo, patravisse quod Normanniæ dominum * minuerit. Guillelmus tueri sufficiens jus paternum et avitum, quin etiam diffusius protendere,
- B adibat cum exercitu terram Andegavensem; ut reddens talionem, primò abalienaret Gaufrido Danfrontum, post reciperet Alentium (a). Ceterum sui militis unius fraudulentiam ferè interiit, qui non extimescebat latam provinciam inimici. Nam ubi approximabatur Danfronto, cum equitibus divertit quinquaginta acceptum quæ stipendium auferent. Prædæ autem index castellanis prodidit ipsum quidam ex Normannis majoribus, intimans quò aut cur ierit, et quàm paucis comitatus, atque hunc esse qui mortem fugæ præferret. Emissi quantocius equites trecenti, pedites septingenti, inopinantem à tergo invadunt : pectus verò intrepidè ille obvertens, dejecit humo quem audacia maxima primum sibi impegerat. Cæteri statim amisso impetu ad munitionem refugiunt : cursum promovet notum compendium tramitis. Ille autem non prius ab insecutione desistit, quàm portæ munitionis fugatos eripiunt : captum suis unum manibus retinuit. His magis ad obsidendum accensus, castella circumponit quatuor. Celerem irruptionem situs oppidi denegabat omni robori sive peritiæ, cum scopulorum asperitas pedites etiam deturbaret, præter qui angustis itineribus duobus atque arduis accederent. Incolis adjumento viros imposuerat Gaufridus delectissimos : oppugnatione tamen instabant eis Normanni creberrimâ ferventissimâque. Dux ipse primus ac præcipuè terribilis imminerebat : aliquandò perditus et pernox equitans vel in abditis occultus explorat, si qui offendantur aut comeatum advectantes, aut in legatione directi, aut pabulatoribus suis insidiantes. Sanè, ut intelligas quàm securè in terra hostili agitaret, interdum venatur. Est regio illa silvis abundans, ferarum feracissimis. Sæpè falconum, sæpissimè accipitrum volatu oblectatur. Non loci difficultas aut sævitia
- D hiemis, nec adversitas alia rigidam virtutem ab obsidione quivit dimovere. Auxiliaturum expectant et nuntio advocant Martellum inclusi. Deserere (b) haudquaquam volebant dominum, sub quo licenter quæstum latrociniis contraherent, quali causa fuerant seducti, inhabitantes Alentium : non ignorabant quàm in Normannia esset invisus latro aut prædo, quàm recto usu uterque supplicio addiceretur, et quòd neuter parvo absolveretur : suis maleficiis eundem legis metuebant usum. Educit Gaufridus copias ingentissimas equestres ac pedestres ad subveniendum. Guillelmus ubi rescivit id, properat ex adverso, continuatione obsidionis militibus probatis creditâ. Speculatum præmittuntur Rogerius de Montegomerico et Guillelmus filius Osberni, ambo juvenes ac strenui, qui mentem quoque hostis arrogantissimam perdiscunt ex colloquio ipsius. Indicit per eos Gaufridus
- E classico suo, Guillelmi apud Danfrontum excubias excitatum iri sub auroram lucis crastinam : præsignat qualem in prælio equum sit habiturus, quale scutum, qualem vestitum. Illi contrà opus non esse respondent, instituto eum itinere longius fatigari; nam continuò propter quem vadit affore : equum vicissim domini sui præsignant, vestitum et arma. Renunciata hæc non parùm alacritati Normannorum addunt. At omnium acerrimus ipse Dux inurget accelerantes : tyrannum fortasse absumi desiderabat adolescens piissimus... Verùm subitaneo terrore consternatus Gaufridus, adversa acie necdum inspectâ, profugio salutem suam cum agmine toto committit. En Duci Normannico liber progressus patet... Festinus inde ecce Alenconio

* f. domini

(a) Alentio, vulgò *Alençon*, oppidum est nobile, ad flumen Sartam positum.(b) Malè apud Chesnium, *deferre*.

supervenit; arduam rem pugnâ ferè nullâ conficit. Oppidum enim naturâ, A
 opere atque armaturâ munitissimum, adeò currente proventu in ejus manum
 venit, ut gloriari his verbis liceret, *Veni, vidi, vici*. Perculit citissimè hic
 rumor Danfrontinos: diffidentes itaque aliûs clypeo se liberandos post fu-
 gam famosissimi bellatoris Gaufredi Martelli, similiter deditione se liberant
 properatissimâ, quando reversum ad oppugnandum vident Normannorum
 Principem. Perhibent homines antiquioris memoriæ, castra hæc ambo Co-
 mitis Richardi concessu esse fundata, unum intra alterum proximè fines
 Normanniæ, atque tam succedentium ei Comitum quàm ipsius jussis obtem-
 perare solita. Victor postea domum reversus (a)... Cœpere post hæc Nor-
 manni Summates ferè cuncti incredibili eum amplecti veneratione... Con-
 siliis itaque de matrimonio disceptatur... Reges de longinquo suas unicè
 charas filias huic marito voluntariè locarent. B

Vigebat eo tempore Teutonibus collimitans ac Francis, eminensque po-
 tentiâ præcipuus eorum Flandrensis Marchio Baldwinus, nobilitate item
 prisco ex germine traditâ illustrissimus. Nam uti à Satrapis Morinorum,
 quos moderni Flandros appellant; sic à Regibus Galliæ atque Germaniæ
 natales deducebat, nobilitatis etiam Constantinopolitanæ lineam attingentes.
 Stupuerunt mirantes eum Comites, Marchiones, Duces, tum Archipræsnu-
 lum alta dignitas, si quando præsentiam ejus rari hospitis imperatoria cura
 promeruit: ipsius velut amici et socii prudentiam in deliberatione maximo-
 rum negotiorum consulturi, benevolentiam donis et multâ honoris impensâ
 comparaturi. Nomine siquidem miles Romani imperii fuit, re decus et gloria
 summa consiliorum in summa necessitudine. Reges quoque magnitudinem
 ejus et venerati sunt et veriti: est enim et nationibus procul remotis notis- C
 simum quàm frequentibus quàmque gravibus bellis Imperatorum immani-
 tatem fatigaverit, pace demùm ad conditiones ipsius arbitrato dictatas com-
 positâ; cùm Regum dominos, terræ ipsorum nonnulla parte mulctaverit
 violenter extortâ, sua quæque vel inexpugnata vel indefessâ potiùs manu
 tutans. Monarchia post Franciæ cum puero Monarcha ipsius consiliosissimi
 viri tutelæ, dictaturæ atque administrationi cessit. Marchio hic fascibus ac ti-
 tulis longè amplior quàm strictim sit explicabile, natam suam nobis ac-
 ceptissimam dominam in Pontivo ipse præsentavit, soceris generoque dignè
 adductam. Enutrierat autem prudens et sancta mater in filia, quod mune-
 ribus paternis multuplo præponderaret. Requirens genus maternum, ma-
 tris patrem sciat Regem Galliæ Rodbertum, qui filius et nepos Regum
 progenuit Reges; cujus laudabilitatem in religione divina et regni guber-
 natione, mundi lingua non tacebit. Introductioni hujus sponsæ civitas Ro- D
 tomagensis vacabat jocundans.

Compellamur istic nec Arcensem Comitem Guillelmum... præterire, et
 ipsum quidem patriæ lacrymis ultra terminum æqui et boni, quantum in
 ipsius conatibus fuit, potentem. Ignavam propaginem atque perfidam præ-
 claræ stirpis, Guidonem (b) nec humanæ nec divinæ legis frena retinere.
 Hunc neque hæc, neque Guidonis ruina; prætereà neque magni victoris à
 nullo victi admiranda et virtus et felicitas, partumque iis inclytum nomen.
 Quod in præstantes animos et laudanda quæque facinora erigere debuit,
 id in immoderatam confidentiam ac nimis altam extollendo præcipitavit
 utrumque; ortûs videlicet sui nimia notitia: ambo enim sinistrè noverunt,
 in progenie se computari Ducum Normanniæ. Burgundio se nepotem Ri-
 chardorum è filia secundi; Arcensis, fratrem se tertii, secundi filium, pri- E
 mi nepotem. Is ab ineunte pueri principatu infidus ei et adversus, quanquam
 fidelitatem juratus et obsequium; hostilia agitabat, modò temeritate non
 latente resistens, clandestinis interdum dolis. Improba quidem animi elatio
 facillimè hominem in res injustas detrudit. Motus dissentionum aliorumque
 superiùs commemoratione aliquantâ digestorum malorum nonnullos, ipse
 caput principale concitavit; plerosque exemplo, consilio, favore et auxilio

(a) *Alia gesta ab eo plurima, inquit ibi Auctor, prætermittimus... ad dicendum præstantissima omnium reservamus [stilum] Nos Ducem sive Regem... purè laudabimus, nusquam à veritatis limite passu*

uno delirantes.

(b) Legendum ibi esse *Willelmum* putat Chesn-
 nius: at nos vix crediderimus hoc necesse.

A incitavit, auxit, confirmavit. Multa et inquieta longique temporis ejus molimina fuere, pro sua et contra domini sui magnitudinem; cujus accessum non modò ab Arcensi (a) castro, verùm etiam ab ei propinqua Normanniæ parte, quæ citra flumen Sequanam sita est, arcere sæpenuerò surrexit. Postremo in supradicti Danfroni oppugnatione quasi desertoris furtivo more discessit, nequaquam petita missione; satellitii debitum, cujus antea nomine hostilitatem ut cunque velabat, jam omne detrectans. Ob hæc et alia tot ejus et tanta ansa Dux, uti res monuit, suspiciens plura et majora ausurum; receptaculi quo plurimum confidebat, editius firmamentum occupavit, custodiam immittens; in nullo amplius tamen jus ejus imminuens. Nempe eas latebras; id munimentum inite elationis atque dementiæ ipse primus fundavit, et quàm operosissimè extruxit in præalti montis Arcarum cacumine.

B Ceterum malefidi custodes non multò post castri potestatem conditori reddunt, munerum pollicitatione et impensius imminente varia sollicitatione fatigati subactique.

Solito mox acriores intromissum furia incendunt, ultionem quoque sui velut per injurias diminuti exacturum. Oritur toto ambitu pagi vicini multa miseria: tumultus, prædæ, rapinæ sæviunt, vastitatem minantes: armis, viris, comeatu et quibuscunque tali negotio idoneis castrum exornatur: munimenta prius firma, firmiora fiunt: paci et otio locus nullus relinquitur: denique sævissima rebellio instruitur. Quæ postquam Duci comperta sunt Guillelmo, è Constantino pago ubi certiorum nuntium accepit, ea prope-
 rahat celeritate, ut equi comitantium, præter sex, omnes priusquam per-
 ventum sit Arcas, lassitudine defecerint. Nam festinantem, ut contrairet

C injuriæ suæ, amplius incitaverunt audita mala provinciæ suæ: Ecclesiarum bona, agrestium labores, negotiatorum lucra, militum prædam injustè fieri dolebat: miserando planctu inbellis vulgi, qui multus tempore belli aut seditionum oriri solet, advocari se cogitabat. Ceterum in itinere haud procul ab ipso castro obvios habuit quosdam suæ militiae Principes, fidos acceptosque sibi. Hi repentino rumore in urbe Rotomago, quæ Comes Arcensis agitabat, audierant; et cum equitibus trecentis quantocius Arcas accesserant, si convectionem frumenti et aliarum rerum contra obsidionem necessariorum prohibere valerent. Verum ubi cognoverunt, maximas copias militum inibi congregatas esse; simul quia metuebant, ipsos etiam qui secum venerant transituros fore ad societatem Guillelmi ante posteri diei ortum (sic eis amicorum opinio secretò prædixerat), diffisi quàm ocissimè redi-

D bant. Hæc referunt, atque ipsi ut exercitum præstoletur consilium dant: etenim ejus partem plusquam fama divulgaverit deserere, viciniam penè omnem in adversarii favorem concedere, ulterius pergere cum paucis nimis periculosum esse. At constantia illius minimè his ad pavorem est mota vel ad diffidentiam. Nam eos confirmans hoc responso, nihil quidem rebelles in se cum præsentem conspexerint ausuros: mox quantum calcaria equum cogere poterant, accelerans perrexit. Egit eum propria fortitudo, felicitatem ei promisit justa causa: et ecce, ut seditionis principem in præalto monte cum acie multarum legionum prospexit, enisus in arduo cunctos intra munitionem terga dare impigerrimè compulsi: ac, ni obstitissent citius obseratae fores, insecutus, uti animus iratus fortisque tulit, malè ominatos ex magna parte obtruncavisset . . . Dein potiri volens munitione, jussu properè con-

E tracto exercitu circumsegit. Fuit difficillimum, quos ea natura loci maximè defensabat, expugnare. Sanè more suo illo optimo (b) rem optans absque cruore confectum iri, efferatos et contumaces obice castelli ad montis pedem extracti clausit; præsidioque imposito, aliis postea negotiis invitantibus, ipse recessit; ut dum ferro parceret, fame vinceret.

(a) Arcarum castrum, municipium est Deppæ proximum in pago Talogiensi, *Arques* hodieque dictum; quod silvæ ad mare positæ nomen suum dedit: vocatur enim Silva Arcensis *la Forêt d'Arques*. Hic est locus primæ Henrici Magni ex conjuratis victoriæ nobilis. In *Libr. 2 cap. 10* Willelmi Gemet. Historiæ legitur: *Statio navium apud Hasdans, quæ Archas dicitur*. Hasdans ergo et Archæ, inquit

Valesius, duo sunt ejusdem loci nomina.

(b) *Cædem*, addit Willelmus Pictavi. ibidem, *semper vitavit, nisi bellica vi aut alia gravi necessitudine urgente. Exilio, carcere, item alia animadversione quæ vitam non adimeret, ulcisci malebat, quos juxta ritum sive legum instituta cæteri Principes gladio absumunt belli captos, vel domi criminum capitalium manifestos.*

Audiens verò Rex Henricus inclusum esse, cujus vesaniæ fautor erat A atque consultor, auxilium ferre festinat ; manum adducens armatorum non modicam, ad hoc quibus indigent obsessi complura. Adducti in spem memorandi facinoris quidam, ex eo numero qui in præsidio Ducis relictî custodiunt Francorum adventantium itinera explorata, insidunt ; et ecce numerosa pars minùs cauti excipiuntur. Ingelrannus Pontivi Comes, nobilitate notus ac fortitudine, et cum eo quàm plures viri nominati interimuntur. Hugo Bardolphus ipse item vir magnus capitur. Perveniens tamen quò ire intenderat Rex, exacerbatis animis summa vi præsidium attentavit ; Guillelmum ab ærumnis uti eriperet, pariter decrementum sui, stragem suorum vindicaret. Sed ubi negotium difficile animadvertit, (quippe inimicos impetus facillè toleraverunt castelli munimenta et militum virtus æquè valida) ; ne cruenta morte et pudenda fuga pelleretur, abire maturavit, deus nullum adeptus : nisi fortè decorum fuerit, quorum advenit causâ inopiam stipendio minuisse, militibus numerum auxisse. Reverso dein ad obsidionem Duce, et qualiter otium aliquod jocundum celebrari solet, in procinctu aliquandiu morato, famis acrimoniâ sæviùs et arctiùs quàm armis urgens, pròpè jam expugnavit. Rex dehuò accitus multo et miserè supplici nuntio, venire abnuit ; superiorem casum reputans, magis aspera magisque ignominiosa metuens. Cernit tandem angustiarum oculo Papiæ partus (a), rapiendi contra dominum suum principatûs cupidinem malesuadam esse ; sacramentum aut fidem violare ut iniquum, sic plerumque perniciosum ; pacis nomen blandum et dulce, rem ipsam profecto jucundam et salutarem. Damnat ipse præ cunctis nimium audax inceptum, dementissimum consilium, ruinosum factum : dolet armatum se in arctis arctari. Impetrant supplicantes deditio- nem accipi, præter vitam nihil aliud neque honestum neque utile pacti. En C spectaculum triste, letum miserabile : properant ultrà quàm vires invalidæ sufficiant, famosi paulò antè equites cum Normannis evadere Franci, non minùs dedecore quàm inediâ cervicibus contusis ; pars in jumentis famelicis quæ pedum cornu modicè vel sonarent vel pulverem excitarent, pendentes ; pars ocreis et calcaribus ornati, insolito comitatu incedentes ; et eorum plerique sellam equestrem incurvo languidoque dorso, nonnulli solum se nutabundi vix eportantes. Erat item cernere calamitatem levis armaturæ egredientis foedam ac variam. Miserans infortunia hujus quoque, ut pridem Guidonis, celebranda Ducis clementia ; noluit extorrem et inopem casu magis pudendo cruciari ; sed cum gratia et possessionibus quibusdam amplis atque multorum reddituum, patriam ei concessit ; æstimans rectum potiùs in eo patrum reminisci, quàm adversarium insectari. In ipsa mora obsidionali D Normannorum aliquanti potentiores ab Duce ad Regem defecerunt, quos jam antea conspirationis rebellantium occultique fuisse adjutores opinabile erat : malivolentiam quâ olim contra infantem fuerant inflati, nondum evomere totam. Eorum è consortio Guimundus præsidens munitioni, quam Molendinas appellant, in manus Regis eam dedit : imposita est regia cohors : Guido frater Comitum Pictavensis Guillelmi atque Romanæ Imperatricis et cum eo viri militares atque illustres. Verum et ii et quiqui aliàs relictî sunt à Francis, cum deditas esse comperissent Archarum latebras, sese nostris fugâ furati sunt : Normanni autem puniendi lege transfugarum, levi poenâ aut nullâ domino suo reconciliati sunt ; rati nullas jam opes vel astutias contra eum fore efficaces.

Vehementiùs posthæc in æmulationem exardere novoque moveri tumultu E Francia cœpit : Principes universi cum Rege, Normannio Principi ex inimicis jam inimicissimi. Anxiè tumebat in eorum malivolis mentibus vulnus præcipuè invidum quod recenter sauciavit, mors Ingelranni Comitum et in eodem conflictu interemptorum. Acerbè eos inflammabat memoria eventûs Andegavorum Comitum Gaufredi, depulsi dudum Guillelmi clypeo qualiter memoravimus, aliorumque non modici numeri detrimentorum atque dedecorum inflictorum eis virtute Normannica. Inimicitias causas veraciter explanamus : ac pleniter Rex ægerrimè ferebat, et veluti contumeliam suam diffiniebat quàm maximè ulciscendam, cum Imperatorem Romanum, quo

(a) Scilicet Guillelmus Arcensis, quem miramur non fuisse hîc agnitum à Chesnio.

A majus potentiae sive dignitatis nomen in orbe terrarum aliud non est, amicum et socium haberet, provinciis multis praesideret potentibus, quarum domini aut rectores militiae suae essent administri; Comitem Guillelmum suum nec amicum nec militem, sed hostem esse; Normanniam quae sub Regibus Francorum egit ex antiquo, propè in regnum evectam (a); superiorum ejus Comitum, quanquam ardua valuerint, nullum in hac ausa illatum. Condolentes in eadem Tedbaldus, Pictavorum Comes, Gaufredus itemque reliqui Summates, quadam insuper indignatione privata intolerandum ducebant sese Regis, quocumque praevia * vocarent, signis parere; Guillelmum Normannorum nequaquam pro Rege, sed confidenter atque indesinenter ad ejus magnitudinem quam aliquantum attrivit, ulterius attendendam, vel si qua via valeat conterendam, in armis agitare. Praeterea concupiebant Normanniam aut ejus partem quidam Regis proximi. Hi quasi faces flagrantissimae Regem incendebant et Principes.

Eas ob res post consultationem infausto omine communicatam, edicto regio bellum jubente, innumeratissimae copiae in Normanniam expeditae sunt. Burgundiam, Arverniam atque Wasconiam properare videres horribiles ferro; immò vires tanti regni quantum in climata mundi quatuor patent eunctas; Franciam tamen et Britanniam quanto nobis viciniore, tanto ardentius infestas... Concipit pavorem aliquantum terra nostra... Verùm admirandae constantiae Dux Guillelmus nullà percussus formidine, Regi qui robur immanius ipse ducit, jam in Rotomagensem ex Ebroicensi pago sensim procedenti, magno animo sese festinus opponit; trans adversam ripam Sequanae, partem suarum copiarum, ut hostem distributum praenovit, contra dirigens. Sic enim dispositum est industriam quae multum profutura sperabatur, ut quantus miles inter Sequanam et Garonnam fluvios colligeretur, quas gentes multas uno nomine Celtigallos appellant; ii nos hac Rege ipso duce invaderent; illac verò, ducibus fratre Regis Odone et Rainaldo familiarissimo, inter flumen Rhenum et Sequanam collecti, quae Gallia Belgica (b) nuncupatur. Regem insuper comitabatur Aquitania, pars Galliae tertia et latitudine regionum et multitudine hominum à plerisque aestimata. Nec mirum, si fortè Francorum temeritati atque superbiae sic munitae spes erat ali-quanta, Ducem nostrum aut opprimendum esse ea mole, aut ignominiosam fugam elapsurum; milites aut occidendos aut capiendos, oppida excidenda, vicos exurendos; haec ferienda gladio, illa in praedam diripienda; postremò terram totam usque in foedam solitudinem redigendam.

Sed longè alium res eventum habuit: nam inauspicatò congressi Odo et Rainaldus, cum suam aciem quam terribili atrocitate vastari animadverterent, ducatu et ensis ope simul omissis, equorum velocitate saluti consulunt. Urgebat namque cervices eorum, non meritas leniora, mucro Roberti Aucensis Comitis, ut natalibus ita virtute magni, unà Hugonis Gornacensis, Hugonis Montisfortis, Gualterii-Giffardi, Guillelmi-Crispini aliorumque nostrae partis fortissimorum virorum. Guido Pontivi Comes ad vindicandum fratrem Ingelrannum nimis avidus, captus est, et cum eo complures genere et opibus claris; plurimi ceciderunt, reliquos fuga eripuit cum antesignanis. Cognito citius hoc successu, propugnator noster Dux Guillelmus nocte intempesta cautè instructum quendam direxit, qui tristem Regi victoriam E propius castra ipsius ab alto arboris per singula inclamavit. Rex attonitus

(a) In concordia quae facta est inter Francos et Normannos tempore Richardi I, cum redditus est Ludovicus Rex Franciae qui captus fuerat à Northmannis; auxerunt Dani Northmanniam ab aqua quae vocatur Andella, usque ad aliam aquam quae vocatur Epta. Alii tamen dicunt ab Epta usque ad Ysaram. Constitutum est etiam in illa concordia, quòd Comes Northm. nullum faceret servitium Regi Fr. de terra Northmanniae, neque ei aliter serviret; nisi Rex Fr. daret ei foedum in Francia, unde ei servire deberet. Quapropter Comes Northm. de Northmannia tantummodo facit hominum et fidelitatem Regi Fr. de vita sua et de suo terreno honore. Similiter Rex Fr. facit fidelitatem et de vita sua et de suarum rerum honore Comiti Northm. Et nihil aliud differt (Al. distat) in-

ter eos, nisi quòd homagium non facit Rex Fr. Comiti Northm. sicut Comes Northm. Regi Fr. facit. Hanc libertatem adquisierunt tunc Dani parentibus suis Comitibus Northm. Ex addimentis ad Historiam Norm. ibidem pag. 316.

(b) Sic Mella Belgas à Sequana ad Rhenum pertinere asserit; at Plinius à Sequana ad Scaldem. Belgicae terminos Ptolomaeus et Orosius aliique statuunt à Septentrione Oceanum Britannicum, ab Oriente flumen Rhenum, vel montes Adulam et Juram, ab Euro Alpes Penninas, à Meridie partem provinciae Narbonensis, ab Occasu fluvium Sequanam et Galliam Lingdunensem.

inopinato nuntio, procul omni cunctatione signo antelucano suos in fugam A excitavit, summè necessarium ratus quàm maxima celeritate Normanniæ finibus discedere. Multa dehinc hostilia utrinque acta sunt, qualia præter belli conflictum inter tantos hostes fieri solent. Francis tandem gravissimarum sibi dissensionum finem cupientissimè volentibus pax convenit: ea pactione inter Ducem et Regem mediâ, ut capti apud Maremortuum (a) Regi redderentur; ejus verò assensu et quasi dono quodam Dux jure perpetuo retineret quod Gaufrido Andegavorum Comiti abstulerat, quodque valeret auferre. Confestim in ipso conventu Principes militiæ suæ jussu commonuit Dux intra terminos Martelli Andegavensis ad Ambreras construendas maturè adesse paratos; et quem hujus incepti diem eis ipse, eundem Martello per legatos præfinivit. . . quem uti fulmen terribile Comites atque Duces B potentissimi tremere; cujus vires et versutias colimitantum ei quisquam vix evaderet. Porrò ut magis admirere, ipsum hostem incautum vel imparatum non aggreditur; sed priùs ei diebus XL ubi, quando, cujus rei gratiâ sit adventurus, denuntiat. Hujus famæ terrore percussus Gaufridus Meduanensis, Gaufridum dominum suum festinus adit; dolens et miserans conqueritur, constructis Ambreris opibus Normannorum, terram ejus ad libitum inimici invadendam, destruendam, desolandam. Cui tyrannus Martellus, ut erat elatus animo; grandia præsumere et loqui solitus: « Meum, » inquit, sicut vilis et pudendi domini omninò abnuas dominium, si, patente me, patrari videas quod metuis. » Die præfinito Cœnomannicum solum ingressus Normannorum Rector, dum castrum quod minatus est erigit, fama referente quæ tam falsi quàm veri nuncia volat, Gaufridum Martellum brevi adventurum audit. Quapropter opere administrato, hostis adventum C magnâ constantiâ et alacritate præstolatur. Quem ubi ampliùs opinione morari videt, et jam de cibariorum penuria plebeii pariter ac Proceres conqueruntur, ne milite minùs prompto in futurum utatur, modò dimittere statuit, castro viris et alimoniis munito; jubens tamen ut cùm nuntium ejus acceperint, quantociùs eòdem redeant cuncti. Exercitùs nostri mox divulgato discessu, Martellus in auxilium suum adjunctis Guillelmo Pictavorum Comite domino suo et Eudone Britannorum Comite, necnon undequaque copiis collectis, Ambreras contendit. Dein præsidii situ et munitis perspectis, ad oppugnandum accingitur. Parant vallum rescindere: castellani resistunt: exardent, audent, aggrediuntur propiùs et acriùs: certatur utrinque magnâ vi. Missilia, saxa, libriles sudes, item lanceæ desuper feriunt: iis plerique interfecti cadunt; alii repelluntur. Sic audaci molimine cassato, aliud incipiunt: tentant murum ariete, qui percussus in virga * castellanorum frangitur. D Intereà cognito labore suorum munitionis fundator Guillelmus, omnis moræ impatiens evocat exercitum, subventum ire quàm maximè properat: quem postquàm inimici tres adeò nominati Comites adequitare percipiunt, mira celeritate, ne dicam trepidâ fugâ, cum immanibus exercitibus dilabuntur. Victor Gaufridum Meduanensem è vestigio bello adortus, qui domini furorem præcipuè incendit querelâ præfatâ, intra exiguum tempus eòsque compulit, ut in remotissimis Normanniæ partibus sibi manus perdomitas daret, fidelitatem quam satelles domino debet jurans.

* ariete

Rursùm pace soluta, Rex ignominie suæ magis quàm detrimenti requiring ultionem, renovata expeditione Normanniam aggreditur; exercitu coacto copioso quidem, et * minùs quàm antea immani. Regni siquidem E ejus pars amplior funera sive indecoram fugam suorum lugens aut timens, ad redeundum super nos minùs prona erat, quanquam vindictæ in nos longè cupidissima. Martellus Andegavensis nondum tot sinistris casibus fractus minimè defuit, quantum ullatenus virium colligere potuit adducens: vix enim hujus inimici odium et rabiem Normanniæ tellus penitus contusa vel excisa satiaret. Famam tamen sui motùs quantum potuere occultantes, ne confestim in ipso ingressu, obvio propugnatore quem experti sunt, repellerentur; citis itineribus per Oximensem Comitatum (b) ad fluvium Divam pervenere,

* sed

(a) Apud alios Mortuum-mare; qui locus patriâ linguâ *Mortemer* nuncupatur.

(b) Oximensis vel Ossimensis Comitatus seu

pagus, *l'Hiesmois*, duos minores pagos sive centenas, nimirum Alentionensem et Saiensem, continebat.

- A hostili immanitate per transitum populari. Neque illic converti placuit, aut consistere fiducia fuit. Etenim si permetteretur ulterius progredi, quali eò perventum est cursu, et sic in Franciam dein evadere incolumes; præclaræ famæ occasionem sibi promiserunt, quòd Guillelmi Normanni terram ad littus usque marinum ferro igneque vastaverint, nemine obsistente, nemine insequente. Verùm ea spes, ut illa quondam, fefellit. Nam dum ad vadum Divæ morarentur, supervenit ipse alacer cum exigua manu virorum felici hora. Pars exercitûs jam flumen cum Rege transierat: et ecce fortissimus vindex in residuos insiluit, cecidit populatores, parcere flagitium credens, cum patriæ sanciatæ adeò necessaria causa ageretur, infestissimo hoste in medio sinu ejus deprehenso. Citra aquam intercepti, in oculis regis ferè cuncti ferro ceciderunt, præter qui sese ingurgitare maluerunt pavore impellente. Ne verò jure sæviens gladius in adversam ripam insequeretur, reuma (a) maris obstabat alveum Divæ insuperabili mole occupantis. Interitum suorum miserans ac metuens Rex, cum Andegavense tyranno quàm celerrimè Normannicos fines exivit; decernens animo consternato vir strenuus et nominatus in rebus bellicis, dementiæ reputandum Normanniam ultra attentare.

Non multò post universæ carnis viam demigravit [Rex Henricus], nunquam gloriatus triumpho quem de Guillelmo Normanno Comite retulerit, imò nec multæ in eum vindictæ compos. Philippus filius ei successit infans, inter quem et Principem nostrum firma pax composita est ac serena amicitia, totâ Franciâ cupiente et annuente. Sub idem tempus obiit et Gaufridus Martellus ad vota multorum vel quos oppresserat, vel qui metuerant eum...

AN. 1060.

- C Serò pœnituit miserandum hominem nimie fortitudinis, ruinosæ tyrannidis, perniciosæ cupiditatis... Sororis filium hæredem reliquit, qui nomine proprio idem, probitate absimilis ei, cœlestem Regem timere et pro comparando æterno honore bona actitare cœpit.

- Comitum Andegavensium (b) dominatio, Cenomanorum Comitibus pridem gravis ac penè intolerabilis extiterat. Ut enim alia plurima omittam, novissimè nostrâ memoriâ Fulco Andegavensis Herbertum Cenomanicum majorem Santonas illexit sponsione urbis ipsius. Ibi vinctum in medio colloquio ad pactiones quas avarè concupierat, carcere ac tormentis coëgit. Tempore verò Hugonis, Gaufridus Martellus urbem Cenomanicam sæpe injecto igne cremavit, sæpè militibus suis eam in prædam distribuit; plerùmque vineas circa ejus ambitum extirpavit; aliquandò expulso qui justè præsedebat, soli dominio suo eam vindicavit. Hugo hæreditatem suam Hereberto reliquit filio et inimicitias easdem. Hic Gaufridi tyrannide metuens omninò deleri, Normanniæ Ducem Guillelmum sub quo tutus foret, supplex adiit, manibus ei sese dedit, cuncta sua ab eo ut miles à domino recepit, cunctorum singulariter eum statuens hæredem, si non gigneret alium. Prætereà, ut conjunctiùs attingeret tantum virum ipse et posteritas ipsius, Ducis ei filia petita atque pacta est: quæ priùsqum nobiles pervenisset ad annos, morbo ipse interiit; suos in ipso sine obstans et obsecrans, ne quærerent alium præter quem ipse dominum eis, hæredem sibi relinqueret. Cui si volentes pareant, leve servitium toleraturos fore; si vi subacti, forsitan grave: potentiam illius, prudentiam, fortitudinem, gloriam necnon genus antiquum ipsos optinè nosse: sub eo præside agentes formidini fore quibusque confinibus. At homines malefidi Galterium Medantinum Comitem, cui soror Hugonis nupserrat, receperunt invasorem desertores. Indignans ergò repulsam Guillelmus jure multiplici successus Hereberto, arma expedit quibus requireret sic prærepta: nam et olim egit sub Normannorum Ducum ditone regio Cenomanica. Incendium confestim injicere, aut urbem totam excindere, ausos iniqua trucidare, quantum ingenio abundavit et viribus, potuisset; sed hominum sanguini quanquam nocentissimo parcere maluit solitâ illâ temperantiâ, et validissimam urbem relinquere incolume caput atque munimentum

(a) Rheuma est æstus maris reciprocus. Diva autem fluvius, vulgò *La Dive*, Lexovios à Baio-cassibus dividit.

(b) *Operæ pretium arbitramur, inquit ibi mo-*

nens Auctor, quàm verissimè tradere, quatinus Guillelmus Cenomannico principatu, quemadmodum regno Anglico, non solum forti manu potitus fuerit, sed et justitiæ legibus potiri debuerit.

terræ quam in manu habebat. Hæc itaque expugnandi via placuit: crebris A expeditionibus et diuturnis in ipso territorio mansionibus metum incutere, vineas, agros, villas vastari; loca munita circumquaque capere, præsidia ubi res postulavit imponere; denique plurimâ turbâ ærumnarum incessanter affligere. Cum ea geri viderent Cenomanici, quàm anxii trepidique fuerint, quàm cupierint onus molestissimum à cervicibus depellere, conjectare quàm referre facilius est. Accito sæpiùs Gaufrido quem Præses eorum Galterius dominum sibi ac tutorem præfecit, prælio decernere minati sunt nonnunquam, sed ausi nunquam, perdomiti tandem (a), castellis jam per totum Comitatum subactis, reddunt civitatem prævalenti; et quem longâ detinuerunt rebellionem, supplici et ingenti suscipiunt honore. Studium est summis, mediis, infimis placare infensum: occurrunt, clamant dominum suum, proci- B dunt et inclinantur ejus dignitati; fingunt hilares vultus, lætas voces, plausus congratulantis: fiunt obviam faventes laicorum studio, omnium quotquot ibidem sunt Ecclesiarum ordines religiosi: Tempora summopere quemadmodum processiones adornata effulgent, redolent thyniamata, resonant sacra cantica. Victori sufficiens pœna fuit perdomitos in potestatem suam venisse, et urbis firmamentum suâ in reliquum custodiâ occupari. Voluntariè Gualterus deditioi consensit, ne invasa protegens, hæreditaria amitteret: clades à Normannis illata viciniori Medanti (b) et Calvimontis (c), metum ei faciebat de majori.

Voluit in omne seculum et progeniei suæ optimè consultum fuisse prudens victor, pius parens. Iccircò germanam Heriberto, ex partibus Teutonum suæ munificentiae maximis impensis adductam, nato suo conjugare decrevit; ut per eam ipse et progeniti ex ipso, jure quod nullâ controversiâ convelli C posset vel infirmari, Heriberti hæreditatem possiderent sororius et nepotes. Et quoniam pueri ætas nondum fuit matura conjugio, in locis tutis illam propè nubilem magno cum honore custodiri fecit, nobilium atque sapientium virorum ac matronarum curæ commissam. Hæc generosa virgo, nomine Margarita, insigni specie decentior fuit omni margarita. Sed ipsam non longè ante diem quo mortali sponso jungeretur, hominibus abstulit Virginis Filius... Sepelivit eam Fiscannense Cœnobium.

Quàm longinquus à favore Ducis Guillelmi, animo fuerit versutus homo Gaufridus Meduanensis, certissimè, cum urbs Cenomanica dederetur, patet factum est. Ne enim hanc ejus gloriosam felicitatem præsens conspiceret, deseruit antè, non minùs invido dolore quàm inconstantè perfidia abactus: noluit meminisse impudens audacia, quomodo pridem clementiam oraverit D perdomitus: non est verita impudens iniquitas juris jurandi violare promissum. At perpetuum nomen, quanto majores illius, quanquam potentes, nunquam sunt gloriati, (d) parere sibi videbatur; si virtutem invictam, triumphis magnificatam quàm plurimis, lacerare auderet. Per legatos iterùm iterùmque monitus ad obsequendum, mentem obstinatam non omisit: fuga, astutia validæque munitiones non modicum fiduciæ ministraverunt. Statuit ergò prudentia repudiati domini, latibulum charissimum abalienare ei eastrum Meduanum (e); æstimans multò satius ac dignius hac pœnâ ferire, quàm fugitantem persequi, et victoriam levem ex eo capto insignibus titulis addere. Hujus castri latus alterum, quod alluitur scopuloso rapidoque flumine (nam supra Meduanæ ripam in prærupta montis rupe situm est); id nulla vi, nullo ingenio vel arte humana attentari potest: alteri verò munita lapidea pariterque difficillimus aditus propugnant. Disponitur tamen E obsidio, exercitu nostro admoto quantum natura repellens patitur, cunctis mirantibus Ducem rem hanc nimis arduam confidentissimè aggressurum.

(a) Malè apud Chesnium, *perdomitis tandem*.

(b) Medantum seu Medunta, vulgò *Mante*, oppidum est ad Sequanæ ripam in Carnutibus positum. Medantense castrum nuncupant litteræ Philippi I. Inter Meduntam et Pacciim Robertus de Monte in Chronico ponit marcam, id est limitem Franciæ atque Normanniæ.

(c) Calvus-mons, *Chaumont*, castrum olim in Velicassibus, IV millibus passuum à Gisortio distat.

(d) Nota hîc et alibi passim interpunctionem, quâ utitur Chesnius, vitiosam esse. Medicam igitur manum sæpissimè huic apposuimus: quod semel monuisse, habemus satis.

(e) Meduanum aut Meduana castrum, nunc oppidum est pagi Cenomanici, Ducatûs titulo insigne, ad annum Meduanam, qui vulgò dicitur *La Mayne*, quibusdam *La Mayenne* aut *Maiene*.

- A Equitum ac peditum copias tantas incassum fatigari cuncti ferè opinantur, multi conqueruntur, nulla spe eorum animos erigente; nisi fortè morâ annuâ vel ampliore fames expugnet. Etenim gladiis, lanceis, missilibus nihil geritur, nihil gerendum speratur; item neque ariete, neque tormento, cæterisque instrumentis bellicis: siquidem locus omninò machinamenti importunus erat. Verùm magnanimus ductor Guillelmus urget inceptum, præcipit, hortatur, confirmat diffidentes, lætum exitum pollicetur: nec multo temporis intervallo dubii sedent. En solerti consilio ipsius injecti ignes castrum corripiant: citissimè diffunduntur more suo, sæviùs omni ferro quæque obvia vastantes: custodes atque propugnatores attoniti subita clade portas murumque deserunt, discurrunt trepidi laribus et rebus incensis primò succurrere; dein propriæ saluti quo refugio valent consulere festinant, victores gladios
- B vehementiùs quàm incendium metuentes. Normanni alacerrimè concurrunt; exultantes animos et gratulantem clamorem pariter tollentes, certatim irrumpunt, potenter munitione potiuntur. Opima præda invenitur, nobiles equi, arma militaria, omnisque generis suppellex: quæ, sicut alibi capta plerumque grandia, militum potiùs quàm sua esse voluit continentissimus ac liberalissimus Princeps. Castellani qui in arcem confugerant, die postero dediderunt se, contra Guillelmi ingenium ac fortitudinem nulli firmamento confidentes. Restauratis ille quæ flamma corruerat, præsidioque providenter disposito, insolitum triumphum quasi de natura superata domum revexit cum immenso gaudio exercitùs: et confines Gaufrédi non tristes acceperunt, hoc eum fuisse detrimento mulctatum; asseverantes gloriam solius Guillelmi Comitis, ultionem multorum esse de perjuro ac prædone.
- C Per idem ferè tempus Edwardus Rex Anglorum suo jam statuto hæredi Guillelmo, quem loco germani aut prolis adamabat, graviore quàm fuerat cautum pignore cavet. Placuit obitùs necessitatem prævenire, cujus horam homo sanctâ vitâ ad cœlestia tendens, proximam affore meditabatur. Fidem sacramento confirmaturum Heraldum ei destinavit, cunctorum sub dominatione sua diversis honore atque potentia eminentissimum; ejus antea frater et fratruelis obsides fuerant accepti de successione eadem: et eum quidem prudentissimè, ut ipsius opes et auctoritas totius Angliæ gentis dissensum coercerent, si rem novare mallent perfida mobilitate, quantâ sese agunt. Heraldus dum ob id negotium venire contenderet, itineris marini periculo evaso litus arripuit Pontivi, ubi in manus Comitis Guidonis incidit. Capti in custodiam traduntur ipse et comitatus ejus; quod infortunium vir adeò
- D magnus naufragio mutaret. Docuit enim avaritiæ calliditas Galliarum quasdam nationes execrandam consuetudinem, barbaram et longissimè ab omni æquitate Christiana alienam: illaqueant potentes, aut locupletes trusos in ergastula afficiunt contumeliis, tormentis. Sic variâ miseriam propè ad necem usque contritos eiciunt sæpissimè venditos magno. Directi ad se Dux Guillelmus eventu cognito, properè missis legatis (a), precatu simul ac minis extortum, obvius honorificè suscepit eum. Guidoni benemerito, qui nec pretio nec violentia compulsus, virum quem torquere, necare, vendere potuisset pro libitu, ipse adducens apud Aucensè castrum sibi præsentavit, grates retulit condignas, terras tradidit amplas ac multum opimas; addidit insuper in pecuniis maxima dona. Heraldum verò sufficientissimè cum honore in urbem sui principatùs caput Rothomagum introduxit, ubi multiplex (b) hospitalitatis officiositas viæ laborem perpressos jucundissimè recrearet.
- E Nimirum gratulatur tanto super hospite, sibi omnium charissimi propinqui et amici legato; quem inter se et Anglos, quibus à Rege secundus erat, mediatorem sperabat fidissimum. Coadunato ad Bonam-villam consilio, illic Heraldus ei fidelitatem sancto ritu Christianorum juravit: et, sicut veracissimi multaque honestate præclarissimi homines recitavere, qui tunc affuere testes; in serie summa sacramenti libens ipse hæc distinxit; se in curia domini sui Edwardi Regis, quandiu superesset, Ducis Guillelmi vicarium fore;

An. 1065.

(a) De Haroldo scilicet in libertatem restituendo: alioquin sciret certissimum, ut legitur apud Rogerum de Hoveden pag. 449, Willelmum Norm. Comitem armatum, pro eo abducendo cum suis usque ad novissimum quadrantem, quantociùs Pontivum aditurum.

Talibus ille minis exterritus, etc.

(b) Satisque humanum ac familiarem se illi exhibuit, ut hujusmodi re animum ejus in suos conatus alliceret. Apud eundem Scriptorem ibidem.

enisurum quanto consilio valeret aut opibus, ut Anglica monarchia post Edwardi decessum in ejus manu confirmaretur; traditurum interim ipsius militum custodiæ castrum Doveram, studio atque sumptu suo communitum; item per diversa loca illius terræ alia castra, ubi voluntas Ducis ea firmari juberet; abundè quoque alimonias daturum custodibus. Dux ei jam satelliti suo accepto per manus ante jusjurandum terras ejus cunctumque potentatum dedit petenti: non enim in longum sperabatur Edwardi ægrotantis vita.

Deinde, quia ferocem et novi nominis cupidum novit, ipsum et qui venerant cum ipso armis militaribus et equis delectissimis instructos secum in bellum Britannicum duxit; hospitem atque legatum quasi contubernalem habens, ut eo quoque honore quodam sibi magis fidum et obnoxium faceret. Britannia namque præfidenter adversus Normanniam fuit omnis armata: hujus audaciæ princeps erat Conanus Alanni filius. Is in virum ferocissimum adultus, à tutela diu tolerata liber, capto Eudone patruo suo atque vinculis ergastularibus mancipato, provinciæ quam dono paterno accepit, magna cum truculentia dominari cœpit. Paternæ dehinc rebellionis renovator, Normanniæ hostis, non miles esse voluit. Dominus autem (a) ejus antiquo jure sicuti Normannorum Guillelmus, castellum quod S. Jacobi appellatum est, interim opposuit in confinio, ne famelici prædones Ecclesiis inermibus aut ultimo terræ suæ vulgo excursionibus latrocinantibus nocerent. Emit namque Rex Francorum Karolus pacem atque amicitiam à Rollone primo Duce Normannorum ac posteriorum parente, natam suam Gislam in matrimonium, et Britanniam in servitium perpetuum ei tradens. Exoraverant id fœdus Franci, non valentes ampliùs resistere Gallico ense Danicæ securi: Annalium paginæ attestantur. Exinde Comites Britannici è jugo Normanniæ dominationis cervicem omninò solvere nunquam valuerunt, etsi multotiens id conati tota vi obluctando. Alanus et Conanus quantò Normanniæ Rectores consanguinitate propiùs attingebant, tantò gloriantibus animis contra eos elatiores existebant. Conani in tantum jam temeritas crevit, ut quo die terminos Normanniæ aggrediretur, denuntiare non formidaret. Homini acrioris naturæ, fervidæ ætatis, ministravit plurimum fiduciæ regio longè latèque diffusa, milite magis quàm credibile sit referta. Partibus equidem in illis miles unus quinquaginta generat, sortitus more barbaro denas (b) aut ampliùs uxores: quod de Mauris veteribus refertur, legis divinæ atque pudici ritûs ignaris. Ad hoc populositas ipsa armis et equis maximè, arborum culturæ aut morum minimè student: uberrimo lacte, parcissimo pane sese transigunt: pingua pabula gignunt pecoribus loca vasta et fermè nescia segetum. Cùm vacant à bello, rapinis, latrociniiis, cædibus domesticis aluntur sive exercentur: prælia cum ardenti alacritate ineunt; dum præliantur, furibundi sæviunt: pellere soliti, difficilè cedunt: victoriâ et laude pugnando partâ nimiùm lætantur atque extolluntur: interemptorum spolia diripere, ut opus decorum voluptuosumque amant. Nihil pendens terribilitatem hanc Dux Guillelmus, in quem diem adventum Conani meminit denuntiatum, eo ipse intra fines ejus occurrit. Ille quasi fulminis ictum proximè imminentem extimens, in loca propugnatura citissimam fugam instituit, castrum terræ suæ Doli (c) oppugnatione ommissa: id enim rebelli adversum, justæ causæ fidum stabat. Sistere tentat Conanum castrum Præses Ruallus, revocat illudens, morari biduum precatur, sufficiens huic moræ stipendium ab ipso sumpturum. Homo miserè exterritus, pavorem potiùs audiens, cursu instituto longiùs profugit. Ductor terribilis qui depulit, instaret fugitanti, ni manifestum periculum animadverteret agere militem numerosum per regiones vastas, famelicas, ignotas. Si quid residuum erat inopi terræ ex his quæ nata fuerant anno superiore, id in tutis locis incolæ cum pecoribus abdiderant: stabant in aristis fruges immaturæ. Igitur ne sacrilegâ prædâ diriperent,

(a) Ad hæc quid responderent, ipsi viderint Britones: aut bona fide potiùs fateantur tandem, Britanniam minorem paruisse Ducibus Normannis.

(b) Nullum hujuscemodi usûs seu concubinatus et polygamie vestigium occurrit in aliis Historiæ Britannicæ monumentis. Errat igitur, aut commentitia ac fabulis accensenda narrat Guillelmus Pictavinus,

dum tradit militem unum in Britannia denas aut ampliùs uxores sortitum esse, Barbarorum seu Maurorum veterum more.

(c) Posita est urbs Britannicæ Minoris Dolus inter Abrincatuorum et Aletensium seu Macloviensium fines, ac vulgò Dol dicitur. *Valesius.*

- A si qua reperirent Ecclesiarum bona, menstruâ penuriâ fatigatum exercitum reducebat; magno animo præsumens, Conanum pro venia delicti et gratiâ prope diem deprecaturum. At excedenti jam Britanniae limitem repentè indicatur, Gaufredum Andegavensem cum ingentibus copiis Conano fuisse conjunctum; et amhos postero die præliatum affuturos. Itaque aperitur conflictus eò cupidior, quòd gloriosius intelligebat triumphum de hoste bino, utroque immani, uno consequi certamine: ad hoc fore multiplicem ejusdem triumphi fructum. Ruallus autem cujus in territorio tentoria figebantur, affatur querelâ; haberi quidem gratum, quòd ab inimica vi per eum fuerit ereptus, si proficuum non debeat incommodo: nam si præstolaturus consideat, regionem modicè fœcundam nimis attenuatam funditus devastari: nec penes agricolas interesse, Normannico an Britannico exercitu consumptæ, anni labore amiserint: sibi modò ad famam valuisse, non ad conservationem rerum, Conani depulsionem. Considerandum esse Dux respondens, ne discessio properantior opinionem pariat minùs honoram, detrimenti recompensandum in auro plenissimum promittit: statim Rualli segetes militibus interdicat ac pecora. Obtemperatum est præcepto eâ continentiâ, ut frumenti manipulus unicus ad recompensandum omne damnum superabundaret. Certamen nequicquam fuit expectatum, adversario magis in ulteriora profugiente. Receptus in sua pereharum hospitem Heraldum, apud se post moratum aliquandiu, donis onustum emisit; dignè utroque, et cujus jussu et pro cujus honore ampliando venerat: quin etiam fratruelis ejus, alter obses, cum ipso redux propter ipsum redditus est.
- C Inter occupationes tamen rerum bellicarum sive domesticarum, quas mundanas appellant, studia optimi Principis in divinis egregia exstiterunt. Noverat... genitorem suum inclytum Ducem Rodbertum post memoranda merita, quibus domi claruit, fasces dignitatum seposuisse, peregrinum iter ac periculis plenum arripuisse... Vir itaque dignus pio parente et piis majoribus, armis proterendo bella externa, arcendo seditiones, rapinas, prædas; patriæ consulebat Christum colenti; ut quò pace plùs frueretur, minùs violaret sacra instituta. Nec verè dictum unquam erit, suscepisse eum bellum, quod justitiâ vacaret... Ejus animadversione et legibus è Normannia sunt exterminati latrones, homicidæ, malefici. Sanctissimè in Normannia observabatur sacramentum pacis, quam Treviam vocant; quod effrenis regionum aliarum iniquitas frequenter temerat. Causam viduæ, inopis, pupilli ipse humiliter audiebat, misericorditer agebat, rectissimè definiebat. Ejus
- D æquitate reprimente iniquam cupiditatem, vicini minùs valentis aut limitem agri movere aut rem ullam usurpare, nec potens audebat quisquam nec familiaris. Villæ, castra, urbes jura per eum habebant stabilia et bona: ipsum lætis plausibus, dulcibus cantilenis vulgò efferebant. Accipere solitus est avido auditu suavique gustu sacræ Paginæ sermones (a)... Colebat devotus à tenera ætate sacra solemnia, concelebrans ea sæpissimè cum frequentiâ religiosi conventûs Cleri sive Cœnobitarum. Senibus ille juvenis grande exemplum inclaruit, sedulitate quotidianâ frequentando sacra mysteria: item ejus liberi pietatem christianam infantes didicere diligenti provisione ipsius... In pluribus Ecclesiis Dominum collaudat patria nostra sui Principis Guillelmi benigno favore extractis, promptâ largitate adauctis: qui volenti conferre, libens cuique liberam auctoritatem concedebat... Æmulabatur ejus
- E tempore beatam Ægyptum Normannia regularium Cœnobiorum collegiis... Abbates atque Pontifices persona principans et laica pro disciplina Ecclesiastica subtiliter monebat, constanter exhortabatur, severè castigabat. Quotiens ejus edicto et hortatu convenere Præsules, Metropolitanus cum Suffraganeis, de statu religionis, Clericorum, Monachorum atque laicorum acturi; Synodis his arbitrum se deesse volebat, cùm ut præsentia sua studiosis adderet studium, cautionem cautis; tùm ne alieno testimonio discere indigeret qualiter fuissent acta, quæ cuncta rationabiliter, ordinatè et sanctè acta fuisse desiderabat. Delato fortè suas ad aures immani alicujus crimine, quod

(a) *Sincera fide tenens quod vera doctrina præceperat, panem et vinum quæ altari superponuntur, addit ibi Auctor, Redemptoris veram esse carnem et verum esse sanguinem. Utique non ignotum est quanto zelo fuerit insectatus, atque exterminare sategerit è terra sua, aliter sentientem pravitatem.*

Episcopus aut Archidiaconus justo clementiùs (a) vindicaverit, reum A
 Majestatis æternæ teneri jussit incarceratum, quousque causa Domini æquitate
 districta decerneretur; Episcopum aut Archidiaconum veluti adversarios di-
 vinæ partis criminans in judicium devocandos, feriendos gravi sententia.
 Clerici sive Monachi cujus à professione vitam non discrepare testimonio
 probabili comperit, charam habebat colloctionem, precatui totam vo-
 luntatem inclinabat; è diverso neque amici oculi respectu dignabatur infa-
 mem, ob enormitatem vitæ. Lanfrancum quemdam, de quo venit in litem
 plusne sit meritis reverentiam atque gloriam, secularium ac divinarum lite-
 rarum singulari peritiâ, an ordinis Monachici singulari observantiâ; intima
 familiaritate colebat, ut patrem venerans, verens ut præceptorem, diligens
 ut germanum aut prolem. Illi consulta animæ suæ, illi speculam quandam B
 unde Ordinibus Ecclesiasticis per omnem Normanniam prospiceretur, com-
 misit... Ipsum piâ quadam violentiâ, Monasterii Cadomensis Abbatem (b)
 statuit... Multis deinde possessionibus, item argento, auro diversisque or-
 namentis Monasterium idem locupletavit, suo largo sumptu à fundamento
 astructum ingenti et magnitudine et decore, dignè beatissimo Protomartyre
 Stephano, cujus reliquiis magnificandum, honore dedicandum erat.

Guillelmus negotium Dei prudenter simul et justè contra patrum suum
 peregit Malgerium Archipræsulem. Is Richardi II filius sacra dignitate abu-
 tebatur, veluti natalium jure, suâ. Pallio tamen nunquam est insignitus; quod
 principale ac mysticum Archipræsulatûs insigne manus Romani Pontificis
 mittere solita, ei denegavit ut minùs idoneo... Ille spoliando attenuavit
 Ecclesiam, non sponsus ejus vel pater dicendus, sed gravissimus dominus vel
 rapacissimus prædo. Mensas equidem nimium sufficientes, nimium nitidas C
 præbere, largiendo laudem emere amabat, specie liberalitatis prodigus...
 donec sedes Metropolitana omni ferè ornamento caruit et thesauro... Præ-
 tereâ molestus infamiæ ejus odor diffundebatur ob alia crimina... Summum
 Antistitem non quâ decuit obedientiâ veneratus est. Nam Apostolici mandato
 sæpiùs ad Romanum Concilium accitus, renuit ire. Sanè pigebat Rotomagum,
 pigebat cunctam Normanniam Archipræsulis... Princeps igitur animad-
 vertens jam non monitis agi oportere in causa præcipuæ gravitatis...
 deposuit patrum in publico sanctæ Synodi, Apostolici Vicario cunctisque
 Normanniæ Episcopis juxta Canonum auctoritatem sententiam dantibus una-
 nimi consensu: Maurilium verò cathedræ liberatæ providit, ex Italia ubi
 supra cæteros Abbates emicuit eximius, reductum, dignissimum summo
 omnium Archipræsulatu merito generis, personæ, virtutum, doctrinæ. D
 Hujus parem quemdam et in anachoretici rigoris commilitio sedulum contu-
 bernalem Gerbertum, cunctæ sanctitatis conscientiâ et famâ juxtâ beatum,
 aliquot post annos Cœnobio S. Guandregisili * præfecit, ordinem dilapsum
 restituere intendens per Abbatem spiritualem.

* Wandre-
gisili

Sublimavit idem Princeps quàm plures Ecclesias, providè trutinata ordi-
 natione Præsulum atque Abbatum: sed præcipuè Lexoviensem, Baiocen-
 sem, Abrincensem. Statuit enim summè idoneos Pontifices, Hugonem
 Lexovii, proprium fratrem Odonem Baiocarum, Johannem Abrincarum:
 quorum in electione penès judicium ejus probitas ipsorum valuit, non alti-
 tudo natalium proximorum ipsi. Johannes Radulphi Comitis filius, jam pri-
 dem laicus ordine, eruditus litteris, Clero, imò rectoribus Cleri admiran-
 dus innotuerat vitâ religiosâ... Odonem ab annis puerilibus, optimorum E
 numero consona præconia optimorum inseruerunt. Fertur hic in longinquas
 regiones celeberrimâ famâ; sed ipsius liberalissimi atque humillimi multa et
 industria et bonitas ampliùs meretur. Hugonem, quem propiore familiaritate
 conspectavimus, dictatu longiusculo (c) aliis indicare neutiquam gravamur.
 Is Richardi I nepos è filio Guillelmo Aucensi Comite, non minùs bono
 quàm generoso, juvenis à Principe Pontificatûs in apicem provectus,

(a) Malè apud Chesnium, *dementiùs*.

(b) Stigando Cantuar. Archiep. deposito *successit*
ex Abbate Cadomensi, omnium liberalium artium
doctor laudatissimus et luculentissimus, et in tempo-
ralibus negotiis experientissimus, vitæque ac religione
sanctissimus, magister Lanfrancus. Ingulfus in His-

toria sui Monasterii; ex qua Excerptum infrâ ede-
 mus.

(c) Guillelmus Pictavinus Hugonem hunc maximis
 et pluribus extollit laudibus, quarum nonnullas tan-
 tum huc adducimus.

A spirituali mox canitie senibus maturior enitebat . . . Terris, thesauro, pretiosorum ornamentorum decore sanctam sponsam ditavit. Convenustavit eam ædium quoque ejus tanto cultu, ut ambigeret inspector, meliusne nova consurgerent, aut vetusta repararentur. Verùm in semetipso dicavit ei dotem auro et electro cariorum omni que lapide sive gemmâ splendidiorem . . . Cùm deponeretur Archipræsul Malgerius, vox justitiæ sonora fuit, constanter permanens in parte Dei, propter Deum damnans filium patris.

Hispaniæ Reges duo germani, auditâ Guillelmi Principis magnitudine, natam ejus in matrimonium cupientissimè petierunt, suum et regnum et posteritatem hac magnificaturi affinitate. Nam et lis valdè inimica inter ipsos propter eam orta est minimè degenerem, sed omninò dignam tali parente; sic moribus ornata, sic in amore Christi studiosam, ut Reginis ac

B Sanctimonialibus exemplo esse posset puella non velata. Admirabatur, laudabat ac venerabatur eum supra nomina Regum Imperii Romani Majestas; ejus olim gloriosissimus moderator, Henricus Conradi Imperatoris Augusti filius, cum ipso etiam tum puero velut cum nominatissimo Rege amicitiam junxit ac societatem. Ejus enim adhuc pueri nomen clarissimum per gentes ferebatur. Sed de magnitudine viri disseram: optabat hunc vicinum et amicum nobilis et ampla multisque Regibus dominans Constantinopolis; quo propugnatore sperneret gravem potentiam Babylonis. Jam in Normanniam nemo confinium quicquam audebat: ut seditionum, sic externi belli procella omnis defremuit. Franciæ, Burgundiæ item ulterius remotarum provinciarum Præsules atque Comites, Normanniæ domini curiam frequentabant; alii ut consilia, alii ut beneficia acciperent, plerique solâ gratiâ gloriantur. Portus et refugium aptè nominabatur ejus benignitas, admittens et relevans plurimos. Homines advenæ eernentes apud nos equites hac illac pergere inermes, et quodque iter cuique vianti tutum patere, hujusmodi beatitudinem, quotiens exoptavere suis regionibus! Hanc pacem (a), hanc dignitatem Guillelmi virtus patriæ peperit. Justè itaque patria pro ipso, invaliditudine dubia aliquando decumbente, lacrymas profudit atque preces, quales defuncto vitam valerent impetrare; orans tardissimè moriturum, cujus in obitu præmature turbinem quo prius vexabatur, denuò timebat oriturum: nec enim prolem tum relinqueret ad gubernandum ætate idoneam.

Verus rumor insperatò venit Anglicam terram Rege Edwardo orbatam esse, et ejus coronâ Heraldum ornatum. Nec sustinuit vesanus Anglus quid electio publica statueret consulere; sed in die lugubri quo optimus ille hu-

An. 1066.

D matus est, cùm gens universa plangeret, perjurus regium solium eum plausu occupavit, quibusdam iniquis faventibus. Ordinatus est non sancta consecratione Stigandi, justè zelo Apostolici et anathemate, ministerio Sacerdotum privati. Dux Guillelmus habita enim suis consultatione, armis injuriam ulcisci, armis hæreditatem reposcere decrevit; tametsi complures majorum id ingeniosè dissuaderent, ut rem nimis arduam, Normanniæ viribus longè majorem. Habuit in consiliis ea tempestate Normannia, præter Episcopos et Abbates, laici ordinis præstantissimos viros; quorum in collegio splendidiora quædam ejus lumina atque ornamenta emicuerunt, Rodbertus Moritoliensis Comes, Rodbertus Aucensis Comes Lexoviensis Episcopi Hugonis frater, Ebroicensis Comes Richardus Rodberti Archiepiscopi filius, Rogerus de Bellomonte, Rogerus de Monte Gomerici, Guillelmus

E filius Osborni, Hugo Vicecomes . . . In omni deliberatione prudentiæ Principis à cunctis concessum fuisse comperimus . . . Quantum verò jubere libuit, tantum nisi necessitas obsisteret, parvè cuncti. Quàm igitur prudenti ipsius dispositione naves fierent, armis, viris, com meatu aliisque rebus quæ bello sunt usui, instruerentur; qualiter totius Normanniæ studia fervent, prolixum est per singula enarrare. Neque minùs providè disposuit,

(a) Huc revocare juvat, quæ de Rollone et Richardo II leguntur in Additamentis ad Historiam Norm. Ibid. pag. 316: De Richardo filio Richardi I dicitur, quòd fuerat pater patriæ, et maximè Monachorum. Toto enim tempore ejus abundavit Northmania omnibus bonis; et tanta pax fuit in Northmannia ejus tempore, ut neque etiam Carrucarii de campis suis

auderent ferramenta carrucæ ad suas domos reportare: et si alicui furata fuissent, præceperat Comes ut ad eum veniret, et quidquid furto perdidisset, ipse ex integro totum redderet. Accidit ergo quoddam (exemplum scilicet nimis severitatis) simile in illius tempore, factò cuidam atavi sui Rollonis.

qui Normanniam se absente gubernarent ac tutarentur. Convenit etiam A externus miles in auxilium copiosus, quos ex parte notissima Ducis liberalitas, verum omnes justæ causæ fiducia contraxit. Rapinâ omni interdictâ, stipendio ipsius millia militum quinquaginta alebantur, dum ventorum incommoditas ad portum Divæ detinebat morâ menstruâ. Ea illius fuit temperantia ac prudentia: militibus et hospitibus abundè sumptus ministrabatur, nemini rapere quippiam concedebatur: provincialium tutò armenta vel greges pascebantur, seu per campestria seu per tesqua: segetes falcem cultoris intactæ expectabant, quas nec attrivit superba equitum effusio, nec demessuit pabulator: homo imbecillis aut inermis, equo cantans, quâ libuit vectabatur, turmas militum cernens, non exhorrescens.

Tempore eodem sedebat in Cathedra S. Petri Romæ Papa Alexander, dignissimus cui obediret, quemque consuleret Ecclesia universa: responsa B etenim edebat justa salutariaque. Is Præsul Luciensis, cùm altiorem gradum nullatenus appeteret, violento plurimorum consensu quorum apud Romanos tunc præcellebat auctoritas, ingenti Concilio assentiente, in eo locatus est primatu, quo Præsulum orbis terræ caput existeret atque magister. Allectionem hanc meruerat sanctitate atque doctrina. . . Hujus Apostolici favorem petens Dux, intimato negotio quod agitabat, vexillum accepit ejus benignitate velut suffragium S. Petri, quo primò confidentiùs ac tutiùs invaderet adversarium. Et Romanorum Imperatori Henrico, Henrici Imperatoris filio, nepoti Imperatoris Chounradi, noviter junctus fuit in amicitia; cujus edicto in quemlibet hostem Germania ei, si postularet, veniret adju- trix. Rex quoque Danorum Suenus fidem legationibus ei sponndit; sed inimicis ejus amicum exhibebat se fidelem, sicut in sequentibus legendo C ipsius detrimenta spectabis.

Heraldus intereà promptus ad decernendum prælio sive terrestri sive nava- li, plerumque cum immani exercitu ad litus marinum operiens, callidè subornatos transmisit exploratores: quorum deprehenso uni, causamque sui adventûs quâ præceptum est specie obtegere conato, Dux animi sui magnitudinem prodidit his verbis: « Non indiget, inquit, Heraldus auri sui vel ar- » genti jacturâ tuam aliorumque fidem atque solertiam emere; qui subdolè » speculatum nos veniatis. Quid consulatur, quid appareatur apud nos, » certior eum quàm velit et opinione ejus citior index, quippè mea præ- » sentia, docebit. Hoc ex me refer illi mandatum; nec ullam adversitatem » ex nobis ei suscipiendam esse, quominùs reliquam ætatem securus agat; » nisi intra annum spatium, ubi tutiorem locum suis pedibus sperat, me D » conspexerit ». Stupentes verò grande promissum Primores Normannorum, multi diffidentiam suam non reticent: amplificant oratione quam desperatio dictavit, opes Heraldus, suas diminuunt: thesauris illum abundare quibus partis suæ Duces et Reges præpotentes conducantur: classem habere plurimam, homines in ministeriis nauticis peritissimos, qui sæpiùs pericula et prælia maritima sint experti: terrâ illius, uti divitiis ita militis copiâ, hanc multipliciter superari. Quis enim juxta præstitutum naves perfici, aut perfectis remiges inveniri annuo spatio posse speraret? Quis nova hac expeditione pulcherrimum statum patriæ in omnem redigi miseriam non timeret? Quis Romani Imperatoris opes eâ vinci difficultate non affirmaret? Erexit autem diffidentes Dux hac elocutione: « Innotuit nobis, ait, Heraldus sa- » pientia; terrorem nobis * ingerit, sed spem auget: sua quidem inutiliter E » expendet, aurum dissipans, non consolidans honorem: non eo animi viget » robore, quo vel minimum quid meorum polliceri audeat; at arbitrio meo » pariter quæ mea sunt, quæque dicuntur illius, promittentur atque da- » buntur: hostem haud dubiè superabit, qui non minùs quæ hostis possidet, » quàm propria largiri valet. Navigio, quo sufficiente citiùs gaudebimus, » non præpediemur: sint illi experti, quæ nos cum felicitate majore ex- » periamur: virtute meliùs quàm numero militum bella geruntur. Præ- » terea, ne rapinam amittat ille pugnabit, nos quæ dono accepimus, » beneficiis comparavimus, requirimus: quæ partis nostræ prima fiducia » periculum omne depellens, lætissimum triumphum nobis, summum decus, » præclarissimum nomen dabit ».

* f. non

- A Jam tota classis providentissimè exornata (a) ab ostio Divæ vicinisque portibus, ubi Nothum quo transmitterent diutiùs expectavere, Zephyri flatu in stationem S. Gualerici delata est. Ibi quoque precibus, donis, votis, cœlesti suffragio se commisit optimè confidens Princeps; quem neque mora sive contrarietas venti, neque terribilia naufragia, neque pavida fugam multorum qui fidem sponponderant, frangere prævalent. Quin et consilio adversitatibus obvius, submersorum interitus quantum poterat occultavit, latentius tumultando: comœatum in dies augendo, inopiam lenivit. Ad hoc hortamine diverso retraxit exterritos, animavit paventes. Sacris supplicationibus adèò decertavit, ut corpus etiam acceptissimi Deo Confessoris Gualerici contra præpedientem et pro secundo vento extra Basilicam deferret, concurrente in eadem humilitatis arma concione profectorum
- B cum ipso. Spirante dein aurâ expectatâ, voces cum manibus in cœlum gratificantes, ac simul tumultus invicem incitans tollitur: terra quàm properantissimè deseritur, dubium iter quàm cupientissimè initur. Eo namque celeritatis motu impelluntur, ut cùm armigerum hic, socium inelamet ille, plerique immemores clientum aut sociorum aut rerum necessariarum, id solum ne relinquuntur cogitant ac festinant. Increpat tamen atque urget in puppes ardens vehementia Ducis, si quos ullatenùs moram nectere notat. Verùm ne priùs luce litus quò intendunt attingentes, iniquâ et minùs notâ statione periclitentur; dat præconis voce edictum, ut cùm in altum sint deductæ, paululum noctis conquiescant non longè à suâ rates cunctæ in anchoris fluitantes, donec in ejus mali summo lampade conspectâ, extemplò buccinæ clangorem cursûs accipiant signum... Solutis noctu post quietem
- C navibus, vehens Ducem retrò ceteras agillimè reliquit, ardentius ad victoriam properantis imperio suæ velocitatis parilitate quasi obtemperans. Jussu manè remex mali ab alto, num quæ veniant consequæ, speculari, præter pelagus et aëra prospectui suo aliud nihil comparere indicat. Confestim anchora jacta, ne metus atque mœror comitem turbam confunderet, abundans prandium nec Baccho pigmentato carens animosissimus Dux, ac si in cœnaculo domestico, memorabili cum hilaritate accepit; cunctos ætutum affore promittens, Deo ejus eos tutelæ credidit adducente... Inquisitus dennò speculator, naves quatuor advenire; tertio tantas exclamat, ut arborum veliferarum uberrima densitas nemoris præstet similitudinem. Spes Ducis gaudio mutata... Penevesillum prospero flatu proventus, liberè navibus egreditur, pugnam nullâ obstante. Equidem Heraldus in Eboracensem
- D pagum recesserat, cum fratre suo Tostillo et Heraldus Noricorum Rege dimicaturus. Nec mirere quòd germanus permotus injuriis, invasi honoris æmulus, arma externa adduxit in Heraldum; quem germana quoque illi

(a) Cognomina eorum qui cum Guillelmo Conquestore Angliam ingressi sunt; apud Chesnium ibidem pag. 1025. ex Historia Ms. Jorvalensi, Auctore Joh. Bramplono Abbate Jorval. qui floruit anno MCXCIX: Maundevile et Daundevile, Ounfravile et Doumfravile, Bolevile et Baskervile, Evile et Clevile, Morevile et Colevile, Warbevile et Cawile, Botevile et Stotevile, Deverous et Canvile; Mooun et Bohun, Pipoun et Vinoun, Baylon et Bayloun, Maris et Marmioun, Agulis et Aguloun; Chamberlain et Chambersoun, Fer et Fernoun, Verdeis et Verdoun, Criel et Cardoun, Danver et Davernoun; Hasting et Camois, Bardolph-Botes et Boys, Waren et Wardeboys, Rodes et Deaverois; Auris et Argenton, Botetour et Botevillein, Malebouch et Malemein, Hautevile et Hautein, Dauney et Deveyn, Malins et Malvesine, Morton et Mortemer, Bravuz et Columber; Seint Dennis et Seint Cler, Seint Aubin et Seint Omer, Seint Philbert, Fyens et Gomer, Turbevile et Turbemer, Gorges et Spenser, Brus et Botteler; Crenawel et Seint Quintin. Deveroug et Seint Martin, Seint Mor et Seint Leger, Seint Vigor et Seint Per; Avenel et Paynel, Payver et Perdel, Rivers et Rivell, Beauchamp et Beavapel, Lou et Lowell, Ros et Druell, Mountabouns et Mounsorell, Trussebot et Trassel, Burgas et Burnell, Bray et Botterell; Biset et Basset, Malevile et Mallet, Bonvile et Bouet, Nervil et Narbet, Coinel et Corbet,

Mountain et Mount-fichet; Genevile et Giffard, Say et Seward, Cari et Chaward, Harecourt et Hansard, Musgrave et Musard; Mare et Mautravers, Fernz et Ferrers, Barnevile et Berners, Cheyne et Chalers, Danudon et Daungers, Vesey, Gray et Graungers; Bertran et Bigod, Trayly et Traygod, Penbert et Pigot, Freyn et Foliot, Dapisoun et Talbot, Sauraver et Saunford, Vagu et Vautort, Montagu et Mounsoord; Forneus et Fornevous, Valens, Yle et Vaus, Clarel et Claraus, Aubevil et Seint Amous, Agos et Dragous; Malherb et Maudut, Brewes et Chaudut, Fitz Oures et Fitz de Lou, Cantenor et Cantelou; Brayfus et Hulbins, Bolebek et Molyns, Moleton et Bexil, Rochford et Dosevil, Watervil et Davil, Nevers et Nevil; Heynous, Burs, Burdevon, Ylebon, Hyldebrond et Helion, Loges et Seint Lou, Moubank et Seint Malou, Wake et Wakevil, Coudray et Knevil; Scaliers et Clere-mount, Beaunis et Beaumont, Mouns et Mounchampt, Nowers et Nowehampt; Percy, Cruce et Lacy, Quincey et Traey, Stoker et Somery, Seint John et Seint Jay, Greyl et Seint Valery, Pinkeny et Pavely, Monhaut et Monchensy, Lovein et Luey, Artos et Arey, Grevil et Courcy, Arras et Cressy; Merle et Moubray, Gornay et Courtenay, Haustlaing et Turnay, Husée et Husay, Pouchardon et Pomeray, Longevil et Longespay, Payns et Pontelarge, Straunge et Sauvage.

moribus absimillima, cùm armis non valeret, votis impugnabat et consilio, A luxuriâ fœdum, truculentum homicidam, divite rapina superbum, adversarium æqui et boni. Voluit autem virilis prudentiæ femina, intelligens honesta quælibet ac vitâ colens, Guillelmum Anglis dominari, quem Edwardi Regis mariti sui adoptio filii loco sibi succedere statuit, sapientem, justum, fortem.

Gaudentes arrepto littore Normanni, prima munitione Penevesellum, alterâ Hastings occupavere; quæ sibi receptaculo, navibus propugnaculo forent... Guillelmus cum viginti quinque non ampliùs militum comitatu promptus, ipse loca et incolas exploravit. Inde revertens ob asperitatem tramitis pedes, re non absque risu gestâ, quanquam Lector fortè rideat, seriæ laudi materiam dedit; gestans in humero sociatam suæ, lorica satellitis, dum nominatissimum vi corporis ut animi, Osberni filium Guillelmum B ferreo fasce levavit. Dives quidam finium illorum inquilinus, natione Normannus, Rothbertus filius Guimaræ nobilis mulieris, Hastings Duci domino suo atque consanguineo nuntium destinavit his verbis: « Præliatus cum » fratre proprio Rex Heraldus et cum Rege Noricorum, quo fortiorem sub » cœlo nullum vivere opinio fuit, pugna unâ ambos occidit, ingentes » eorum exercitus delevit: animatus eo successu festinus redit in te, nume- » rosissimum populum ducens ac robustissimum; adversus quem non am- » pliùs tuos quàm totidem despectabiles canes æstimò valere. Prudens vir » computaris, domi militiæque cuncta hactenus prudenter egisti; nunc tibi » consule, provide, labora, ne per temeritatem in discrimen unde non eva- » das temet ipse præcipites: suadeo, intra munitiones mane, manu ad præ- » sens configere noli ». Dux contrâ nuntio: « Pro mandato, inquit, quo C » mihi dominus tuus vult esse cautum, quanquam sine contumelia suadere » decuerit, gratias ipsi et hæc refer: Non me tutarer valli aut mœnium la- » tebris, sed configerem quamprimùm cum Heraldò; nec diffiderem forti- » tudine meorum cum suis eum contritum iri, voluntate divina non resis- » tente; tametsi decem sola millia virorum haberem, quales ad sexaginta » millia adduxi ».

Quadam verò die dum custodiam navium viseret Dux, indicatum est fortè spaciante prope navalia, Monachum Heraldum legatum adesse. Ipse protinùs illum convenit ingeniosa hac locutione: « Proximus, inquit, ego sum Guil- » lelmi Comitum Normannorum ac Dapifer: eum alloquendi nisi per me » copiam habere non poteris; quod affers, mihi narra: libens ille cognoscet » idem per me, quia neminem suorum chariorem habet me: post opportunè D » uti voles, meâ operâ coram loquutum venies ». Legatione percepta, patetfaciente Monacho, sine cunctatione Dux legatum hospitio recipi et officiosa humanitate curari præcepit. Ipse interim secum et cum suis quid mandatis responderet deliberabat. In crastino discumbens in medio Primatum suorum Cucullato advocato dixit: « Ego sum Guillelmus Dei gratiâ Norman- » norum Princeps: quæ mihi hesterno die retulisti, in horum nunc præsentia » refer ». Legatus ita elocutus est: « Hæc tibi mandat Rex Heraldus: » Terram ejus ingressus es, quâ fiduciâ, qua temeritate nescit: meminit » quidem quòd Rex Edwardus te Anglici regni hæredem fore pridem de- » creverit, et quòd ipse in Normannia de hac successione securitatem tibi fir- » maverit: novit autem jure suum esse regnum, idem ejusdem Regis do- » mini sui donò in extremis illius sibi concessum: etenim ab eo tempore E » quo B. Augustinus in hanc venit regionem, communem gentis hujus fuisse » consuetudinem, donationem quam in ultimo fine suo quis fecerit, eam » ratam haberi: quapropter de terra justè suâ cum tuis te regredi postulat: » alioquin amicitiam et cuncta pacta per ipsum in Normannia tibi firmata » solvet, penès te omninò relinquens ea ». Auditis Heraldum mandatis, Dux Monachum inquisivit, num legatum suum ad Heraldum cum salute perducere vellet. Ille salutis ejus ut propriæ curam se habiturum spondit. Dux illicò verbis his Monachum Fiscannensem quemdam instruxit, quæ citiùs Heraldò deferret. « Non temerè neque injustè, sed consultò et æquitatis » ductu in hanc terram transvectus sum; cujus me hæredem, ut Heraldus » ipse fatetur, statuit dominus meus et consanguineus Rex Edwardus ob

- A » maximos honores et plurima beneficia , quæ illi atque fratri suo nec non
 » hominibus eorum ego et majores mei impendimus ; et quoniam omnium
 » qui genus suum attingerent , me credebat excellentissimum , qui optimè
 » valerem vel ei quamdiu viveret subvenire , vel posteaquàm decederet
 » regnum gubernare. Sanè neque id absque suorum Optimatum consensu ,
 » verùm consilio Stigandi Archiepiscopi , Godwini Comitis , Levrici Co-
 » mitis , Sigardi Comitis ; qui etiam jurejurando suis manibus confirmave-
 » runt , quòd post Edwardi decessum me reciperent dominum , nec ulla-
 » tenus peterent * in vita illius patriam hanc ullo impedimento contra me
 » occupari. Obsides mihi dedit Godwini filium ac nepotem : postremò He-
 » raldum ipsum in Normanniam transmisit , ut quod pater ejus atque cæteri
 » suprà nominati hîc mihi juravere absentibus , is ibi præsens juraret præsentibus :
 B » qui dum pergeret ad me , in periculum captionis incidit , unde meâ eum
 » prudentiâ ac fortitudine eripui. Se mihi per manus suas dedit , sua manu
 » securitatem mihi de regno Anglico firmavit. Præsto ego sum ad agendum
 » causam contra illum in judicio , sive placet illi juxta jus Normannorum ,
 » sive potius Anglorum. Si secundùm æquitatis veritatem decreverint Nor-
 » manni aut Angli , quod ille regnum hoc jure debeat possidere ; cum pace
 » possideat : si verò mihi justitiæ debito reddendum esse consenserint , mihi
 » dimittat. At si conditionem hanc repudiaverit , non duco justum ut homi-
 » nes mei vel sui concidant præliando , quorum in lite nostrâ culpa nulla
 » est. Ecce paratus ego sum capite meo contra caput illius asserere , quòd
 » mihi potius quàm illi jure cedat regnum Anglicum » . . . Ut mandata ea-
 dem Heraldus appropinquanti per Monachum sunt relata , stupore expalluit ,
 C atque diu ut elinguis obticuit. Rogitanti autem responsum legato semel et
 iterùm , primò respondit : « Pergimus continènter ; » secundò : « Pergimus
 » ad pretium ». Instabat legatus ut aliud rêsponderetur , repetens non inte-
 ritum exercituum , sed singulare certamen Normanno Duci placere . . . Tum
 levato Heraldus in cœlum vultu ait : « Dominus inter me et Guillelmum
 » hodie quod justum est decernat » .

* pateren-
tur

- Interea exploratum directi Ducis jussu probatissimi equites , hostem adesse
 citi nunciant. Accelerabat enim eò magis Rex furibundus , quòd propin-
 qua castris Normannorum vastari audierat : nocturno etiam incursu aut re-
 pentino minùs cautos opprimere cogitabat : et ne perfugio abirent , classe
 armata ad septingentas naves in mari opposuerat insidias. Dux properè quot-
 quot in castris inventi sunt (pleraque enim sociorum pars eo die pabula-
 D tum ierat) , omnes jubet armari. Ipse mysterio Missæ quàm maxima cum de-
 votione assistens , corporis ac sanguinis Domini communicatione suam et
 corpus et animam munivit : appendit etiam humili collo suo Reliquias ,
 quarum favorem Heraldus abalienaverat sibi , violata fide quam super eas
 jurando sanxerat. Aderant eomitati è Normannia duo Pontifices , Odo
 Baiocensis et Goisfredus Constantinus ; unà multus Clerus et Monachi non-
 nulli. Id collegium precibus pugnare disponitur. Terreret alium loriceæ , dum
 vestiretur , sinistra conversio : hanc conversionem risit ille ut casum , non ut
 mali prodigium expavit. Exhortationem quâ pro tempore breviter militum
 virtuti plurimum alacritatis addidit , egregiam fuisse non dubitamus , etsi no-
 bis non ex tota dignitate sua relatam. Commonuit Normannos , quòd in
 multis atque magnis periculis victores tamen se duce semper exstiterint :
 E commonuit omnes patriæ suæ , nobilium gestorum magnique nominis : nunc
 probandum esse manu , qua virtute polleant , quem gerant animum : jam
 non id agi , quis regnans vivat , sed quis periculum imminens cum vita eva-
 dat : si more virorum pugnent , victoriam , decus , divitias habituros ; alio-
 quin aut otius trucidari , aut captos ludibrio fore hostibus crudelissimis ;
 adhoc ignominiâ sempiternâ infamatum iri : ad effugium nullam viam patere ,
 cùm hinc arma et inimica ignotaque regio obsistant ; illinc pontus et arma :
 non decere viros multitudine terreri : sæpenumerò Anglos hostili ferro de-
 jectos cecidisse , plerumque superatos in hostis venisse deditionem , nun-
 quam gloriâ militiæ laudatos : imperitos bellandi strenua virtute paucorum
 facillè posse conteri ; præsertim cùm justæ causæ præsidium cœleste non desit :
 audeant modò , nequaquam cedant , triumpho citiùs gavisuros fore.

autem commodissima ordinatione progreditur, vexillo prævio quod A
 Apostolicus transmiserat: pedites in fronte locavit, sagittis armatos et ba-
 listis; item, pedites in ordine secundo firmiores et loricatedos: ultimò turmas
 equitum, quorum ipse fuit in medio cum firmissimo robore, unde in omnem
 partem consuleret manu et voce. Scribens Heraldus agmen illud Veterum
 aliquis, in ejus transitu flumina epotata, silvas in planum redactas fuisse
 memoraret: maximæ enim ex omnibus undique regionibus copiæ (a) An-
 glorum convenerant. Studium pars Heraldus; cuncti patriæ præstabant, quam
 contra extraneos, tametsi non justè, defensare volebant. Copiosa quoque
 auxilia miserat eis cognata terra Danorum. Non tamen audentes cum Guil-
 lelmo ex æquo conflagere, plùs eum quàm Regem Noricorum extimentes,
 locum editiorem præoccupavere, montem silvæ per quam advenere vicinum.
 Protinùs equorum ope relicta, cuncti pedites constitere densiùs conglobati. B
 Dux cum suis neque loci territus asperitate, ardua clivi sensim ascendit.
 Terribilis clangor lituorum pugnæ signa cecinit: utrinque Normannorum
 alacris audacia pugnæ principium dedit... Pedites itaque Normanni
 propiùs accedentes, provocant Anglos, missilibus in eos vulnera dirigunt
 atque necem. Illi contrà fortiter, quo quisque valet ingenio, resistunt: ja-
 ctant cuspides ac diversorum generum tela, sævissimas quasque secures et lig-
 nis imposita saxa: iis veluti mole letifera statim nostros obrui putares. Sub-
 veniunt equites, et qui posteriores fuere, fiunt primi. Pudet eminùs pugna-
 re, gladiis rem gerere audent. Altissimus clamor hinc Normannicus, illinc
 barbaricus, armorum sonitu et gemitu morientium superatur: sic aliquandiu
 summa vi certatur ab utrisque. Angli nimium adjuvantur superioris loci op-
 portunitate, quem sine procurso tenent et maximè conferti; ingenti quo- C
 que numerositate sua atque validissimâ corpulentia; prætereà pugnæ instrui
 mentis, quæ facilè per scuta vel alia tegmina viam inveniunt. Fortissimè ita-
 que sustinent vel propellunt ausos in se districtum ensibus impetum facere;
 vulnerant et eos qui eminùs in se jacula conjiciunt. Ecce igitur hac sævi-
 tiâ perterriti avertuntur pedites pariter atque equites Britanni, et quotquot
 auxiliares erant in sinistro cornu: cedit ferè cuncta Ducis acies; quod cum
 pace dictum sit Normannorum invictissimæ nationis... Credidere Normanni
 Ducem ac dominum suum cecidisse. Non ergo nimis pudendâ fugâ cessere;
 minimè verò dolendâ, cum plurimum juverit.

Princeps namque prospiciens multam partem adversæ stationis prosiluisse
 et insequi terga suorum, fugientibus occurrit et obstitit, verberans aut mi-
 nans hastâ; nudato insuper capite detractâque galeâ exclamans: « Me, in D
 » quit, circumspicite; vivo et vincam, opitulante Deo. Quæ vobis de-
 » mentia fugam suadet? Quæ via patebit ad effugiendum? Quos ut pecora
 » mactare potestis, depellunt vos et occidunt. Victoriâ deseritis ac perpe-
 » tuum honorem: in exitium curritis ac perpetuum opprobrium. Abeundo,
 » mortem nullus vestrum evadet ». His dictis receperunt animos: primus
 ipse procurrat fulminans ense; stravit adversam gentem, quæ sibi Regi suo
 rebellans commeruit mortem. Exardentes Normanni et circumvenientes
 aliquot millia insecuta se, momento deleverunt ea, ut nequidem unus su-
 peresset. Ita confirmati vehementius immanitatem exercitûs invaserunt,
 qui maximum detrimentum passus, non videbatur minor. Angli confidenter
 totis viribus oppugnabant, id maximè laborantes, ne quem aditum irrum-
 pere volentibus aperirent: ob nimiam densitatem eorum labi vix potuerunt E
 interemi*. Patuerunt tamen in eos viæ incisæ per diversas partes fortissi-
 morum militum ferro. Institerunt eis Cenomanici, Francigenæ, Britanni,
 Aquitani, sed cum præcipua virtute Normanni. Tyro quidam Normannus
 Rodbertus, Rogerii de Bellomonte filius, Hugonis de Mellento Comitis
 ex Adelina sorore nepos et hæres, prælium illo die primum experiens, egit

* f. inte-
 rempti

(a) Longè aliter rem seu Haroldi Regis exercitum
 representant alii Scriptores. Unde non immeritò
 forsân hîc monchimus, panegyricum à Guillelmo
 Pictavino componi; proinde res ab ipso, omni quam
 excogitare potest arte, in maximam herois sui laudem
 et gloriam infecti. Sublestæ pariter fidei Auctor,

potest idem videri, dum infrâ tradit à Willelmo
 Rege nulli Gallo datum, quod Anglo cuiquam injustè
 fuerit ablatum. Simile quid notandum est in aliis
 pluribus hujus Historiæ locis. Meminerit igitur
 Lector sæpè, verba Guillelmi reducere ad id quod
 vero propriùs accedat.

A quod æternandum esset laude; cum legione quam in dextro cornu duxit, irruens ac sternens magna cum audacia.

Animadvertentes Normanni sociaque turba, non absque nimio sui incommodo hostem tantum simul resistentem superari posse, terga dederunt, fugam ex industria simulantes: meminere quàm optatæ rei paulò antè fuga dederit occasionem. Barbaris cum spe victoriæ ingens lætitia exorta est: sese cohortantes exultante clamore, nostros maledictis increpabant, et minabantur cunctos illicò ruituros esse. Ausa sunt ut superiùs aliquot millia quasi volante cursu, quos fugere putabant, urgere. Normanni repentiè regyratis equis interceptos et inclusos undique maetaverunt, nullum relinquentes. Bis eo dolo simili eventu usi, reliquos majori cum alacritate aggressi sunt, aciem adhuc horrendam, et quam difficillimum erat circumvenire. Fit deinde insoliti generis pugna, quam altera pars incursibus et diversis motibus agit; altera velut humo affixa tolerat. Languent Angli, et quasi reatum ipso defectu confitentes, vindictam patiuntur. Sagittant, feriunt, perfodiunt Normanni: mortui plus dum cadunt, quàm vivi, moveri videntur. Leviter sauciatos non permittit evadere, sed comprimendo necat sociorum densitas. Ita felicitas pro Guillelmo triumpho maturando cucurrit. Interfuerunt huic prælio Eustachius Boloniæ Comes, Guillelmus Richardi Ebroicensis Comitis filius, Goisfredus Rotronis Moritoniæ Comitis filius, Guillelmus Osborni filius, Haimerius Toarcensis Præses, Gualterus-Giffardus, Hugo de Monteforti, Rodolphus de Toneia, Hugo de Grentmaisnil, Guillelmus de Guarena, aliique quàm plures (a) militaris præstantiæ famâ celebratissimi... Guillelmus verò Dux eorum præstabat eis fortitudine, quemadmodum prudentiâ... Nobiliter duxit ille cohibens fugam,

(a) Catalogus Nobilium qui immediatè prædia à Rege Conquæstore tenuerunt; apud Chesnium ibid. pag. 1027, ex Censuali Angliæ libro, quem ipse Conquæstor anno regni sui XX confici jussit: *Willelmus filius Ansculfi, Willelmus Alisius, Willelmus Arcuarius, Osbernus Accipitrarius, Willelmus filius Azor, Goscelinus filius Azor, Gilo frater Ansculfi, Aulfus Vicecomes, Albertus, Theodricus Aurifaber, Stephanus filius Airardi, Rogerius Arundel, Robertus de Albemarle, Ruald, Adobed, Aialphus, Edgarus Adeling, Nigellus de Albigni, Milo frater Ansculfi, Urso de Abetot, Hugo Asinus, David de Argentomago (Argentomo), Henricus filius Azor, Robertus Albus, Walterus de Aincourt, Goisfredus Aselin, Osbernus de Arcis, Odo Arbalistarius, Norman de Adreici, Ansgotus, Edmundus filius Algoti, Hunsfredus filius Alberici, Alvredus, Aldid, Frodis frater Abbatis, Willelmus de Arcis, Alsi, Rubellus Artifex, Gislebertus Arbalistarius, Bernardus Arbalistarius, Radulfus Arbalistarius, Robertus Arbalistarius, Gislebertus filius Richerii de Aigle; Willelmus de Braiose, Willelmus Bertram, Gislebertus de Breteville, Hugo filius [Baldrici], Willelmus filius Baderon, Willelmus Belet, Hugo Barbatus, Rogerus de Berchelai, Rogerus de Belmont, Serlo de Burci, Hugo de Bosch-Herberti, Rogerus de Busli, Robertus Bastard, Alvredus Brito, Nicolaus Balistarius, Robertus Blundus, Radulfus Baignard, Hugo de Belcamp, Goisfredus de Bech, Goisfredus de Belvaco, Maino Brito, Hugo de Bolebech, Nigellus de Bereville, Goscelinus Brito, Urso de berseres, Radulfus de Berchelei, Walterus Balistarius, Balduinus, Hunsfridas de Buivile, Hugo de Berneres, Uxor Boselini, Robertus de Buci, Drogo de Bevrere, Willelmus Buenvalet, Ogerus Brito, Rainaldus de Balgiote, Baldricus, Radulfus de Burun, Erneis de Burun, Rainerius de Brinow, Waldinus Brito, Odo Balistarius, Willelmus Blundus, Heppo Balistarius, Thihellus Brito, Rogerus Bigotus, Radulfus de Belfago, Hamfridus de Bohun, Bernardus Balistarius, Hervicus Bituricensis, Gislebertus Balistarius, Radulfus Balistarius, Rainaldus Brito, Bezelinus, Tebbaldus filius Bernerii; Comes Eustachius, Comes de Ow, Comes Moritoniensis, Comes Alanus, Comes Rogerus, Comes Hugo, Comes Ebroicensis, Comes Albericus, Comes de Mellend, Comes Ivo Taillebois, Comes Albericus mortuus, Ida Comitissa Bolo-*

niensis, Juditha Comitissa, Godeva Comitissa, Comitissa de Albemarla, Albertus Capellanus, Milo Crispin, Hunsfridus Camerarius, Albertus Clericus, Tarstinus Camerarius, Herbertus Camerarius, Rainaldus filius Croc, Gozelinus de Cormelies, Goisfredus Camerarius filius Regis, Albericus Camerarius, Willelmus filius Corbucion, Robertus filius Corbucionis, Willelmus de Calgi, Radulfus filius Comitis, Reimbaldus de Cicestre vel Cirecestre, Rogerus de Curcelles, Rainaldus Canutus, Walterus de Claville, Aulfus Camerarius, Willelmus Chievre, Girardus Capellanus, Sigar de Cioches, Willelmus Camerarius Willelmus filius Constantini, Albericus de Coci, Albericus Cocus, Richardus de Curey, Cristina, Ansfredus de Cormeliis, Hunsfridus Cocus, Willelmus de Cahaignes, Hunsfridus de Cioches, Gislebertus Cocus, Wido de Credun, Godefridus de Cambray, Rogerus filius Corbet, Radulfus Cocus, Colsuacia, Normannus Crassus, Goisfredus de Cambrai, Colgrim, Walterus Cocus, Ansgerus Cocus, Hubertus de Canesio, Gundwinus Camerarius; Walterus de Duay, Walsuinus de Duay, Robertus Dispensator, Walterus Diaconus, Herman de Dreves, Eudo Dapifer, David, Haimo Dapifer, Adam filius Darandi Malaopera, Godricus Dapifer, Rogerus Deus-salvet-dominas; Eldredus, Richardus Esturmi, Eddeva, Swainus de Essexæ, Ricardus filius Erfasti, Eudo filius Erfasti, Eudo filius Espircwic, Edricus Accipitrarius, Erchengerus Pistor; Radulfus de Felgeres, Henricus de Ferrers, Willelmus de Faleise, Fulcherus, Robertus Fasiton, Walterus Flandrensis, Vinemarus Flaadrensis, Willelmus Froisselew, Hugo Flandrensis, Ricardus Forestarius, Furstinas, Baldwinus Flandrensis, Ranulfus Flamme; Ricardus filius Gisleberti Comitis, Robertus filius Geroldi, Durandus de Glowcestr, Walterus Giffard, Gislebertus de Gand, Osbernus Giffard, Grimboldus, Beringarius Giffard, Godescallus, Odo filius Gamelini, Godeboldus, Gotscelinus, Girardus, Robertus Gernon, Hugo de Grentmaisnil, Willelmus Gosinboded, Picotus de Grantebrige, Girbertus, Gerinus, Gospatric, Hugo de Gurnay, Robertus filius Goberti, Godwinus, Hugo filius Grip, Grim Præpositus; Haimo Vicecomes, Ernulfus de Hesding, Eudo filius Huberti, Hascot, Herulfus de Hastings, Alvredus Hispaniensis seu de Hispania, Hervicus de Helion, Hainricus, Robertus Hostiarius, Radulfus filius Huberti, Robertus

dans animos, periculi socius; sæpiùs clamans ut venirent, quàm jubens A ire. Unde liquidò intelligitur, virtutem illi præviã pariter fecisse militibus iter et audaciam. Cor amisit absque vulnere pars hostium non modica, prospiciens hunc admirandum et terribilem equitem. Equi tres ceciderunt sub eo confossi: ter ille desiluit intrepidus,, nec diu mors vectoris inulta remansit. Hic velocitas ejus, hic robur ejus videri potuit corporis et animi. Scuta, galeas, loricas irato mucrone et moram dedignante penetravit; clypeo suo nonnullos collisit. Mirantes eum peditem sui milites, plerique confecti vulneribus, corde sunt redintegrati: et nonnulli quos jam sanguis ac vires deficiunt, scutis innixi viriliter depugnant; aliqui voce et nutibus, cum aliud non valent, socios instigant, ne timidè Ducem sequantur, ne victoriam è manibus dimittant. Auxilio ipse multis atque saluti fuit... Guillelmus solus non extimuit mille.

Jam inclinato die haud dubiè intellexit exercitus Anglorum, se stare contra Normannos diutiùs non valere. Noverunt se diminutos interitu multarum legionum; Regem ipsum et fratres ejus, regniq̄e Primates nonnullos occubuisse: quotquot reliqui sunt, propè viribus exhaustos esse: subsidium quod expectent, nullum relictum. Viderunt Normannos non multùm decrevisse peremptorum casu; et quasi virium incrementa pugnando sumerent, acriùs quàm in principio imminere: Ducis eam sævitiam, quæ nulli contrà stanti parceret; eam fortitudinem, quæ nisi victrix non quiesceret. In fugam itaque conversi quantociùs abierunt, alii raptis* equis, nonnulli pedites: pars per vias, plerique per avia: jacuerunt in sanguine qui niterentur aut surgerent, non valentes profugere: valentes fecit aliquos, salutem valdè cupiens animus: multi silvestribus in abditis remanserunt cadavera: plures obfuerunt sequentibus per itinera collapsi. Normanni licet ignari

* f. rapti

filius Willelmi Hostiarü, Helgot, Hamo, Willelmus Hostiarius, Hermerus, Hago, Tihellus de Herion, Hacheberrus, Robertus filius Hugonis; Rogerus de Iveri, Humfridus de Insula, Alvedus de Hispania, Iseldis, Ranulfus frater Algerü, Richardus de Ingania, Radulfus de Insula, Iibertus, Ilbodus vel Ilbodo, Judichaël seu Ivikel Presbyter, Isaac, Waldinus Inganiator, Rainaldus filius Ivonis; Willelmus Louet vel Loveth, Rogerus de Laci, Hugo Lasne, Radulfus de Linesi, Dermannus Lundon, Rogerus de Luri, Willelmus Levric, Richardus Legatus, Geri de Loges, Albertus Lothariensis, Alvedus de Lincolnia, Hugo de Luri, Iibertus de Laci, Gozelinus filius Lamberti, Gozelinus Loremaris; Hugo de Montford, Goisfridus de Manneville, Robertus Malet, Alvedus de Merleberg, Radulfus de Mortemer, Willelmus Mauldoit, Willelmus filius Manne, Goisfridus Marescal, Nigellus Medicus, Robertus filius Murdac, Mathiu vel Maci de Moretania (Mathæus Mauritanienis), Willelmus de Moion, Humfridus Mauldoit, Robertus Marescal, Ausgerus de Montagud, Turstinus Mantel, Martinus, Hasculfus vel Hascot Musard, Humfridus de Madehalle, Rogerus de Mucelgros, Griffinus filius Mariadoc, Maino, Durandus Malet, Hugo de Montgomeri, Willelmus Malbedeng, Hugo de Mara, Rogerus Marescalcus, Modwinus, Giroldus Mariscalcus, Adam filius Durandi Malaopera; Lewinus de Newham, Willelmus filius Normanni, Nigellus, Normannus, Willelmus filius Nigelli; Odo de Wincestria Taynus Regis, Walterus filius Otheri, Goisfridus Ortale vel Orleteile, Oswaldus, Willelmus de Ow, Hugo filius Osmundi, Ansheitillus filius Osmundi, Robertus de Olgi, Osbernus Presbyter, Willelmus de Odburvilla frater Rogeri; Hugo de Port, Hubertus de Port, Willelmus de Perci, Bernardus Pancevolt, Ricardus Puingizant vel Puniant, Milo Portarius, Willelmus Pewrel, Walterus filius Ponz, Drogo filius Ponz, Radulfus de Pomerei, Radulfus Paganel, Willelmus de Poilgi, Ranulfus Perrel, Hugo Pincerna, Osbernus Piscator, Robertus Pincerna, Willelmus Pantulf, Picot, Ricardus Pincerna, Rogerus Pictaviensis, Theodericus Pointel, Radulfus Pinel, Alvena uxor Phin, Herbrandus de Ponte-Ademari; Gilbertus filius Richerü de Aigle, Turstinus filius Rolf, Walterus filius Ro-

gerii, Herbertus filius Remigii, Willelmus filius Ricardi, Reinbaldus Presbyter, Robertus filius Rolf, Gozelinus de Rivere, Wido de Reinbodcourt, Reinbaldus, Willelmus filius Rogeri, Heraldus filius Radulfi Comitit, Rogerus filius Radulfi, Osbernus filius Ricardi, Ricardus, Rainaldus Vicecomes, Robertus de Rodelent, Rainaldus, Restoldus, Robertus filius Rotscelini, Rogerus filius Reinardi, Radulfus Arbalistarius, Rabellus; Edwardus Saresberiensis, Willelmus filius Stur, Robertus de Stadfort, Radulfus filius Seifridi, Hugo Stireman, Ricardus Sturmil, Willelmus de Scoies vel Scochies, Osbernus de Salceid, Walterus de S. Walerico, Robertus de S. Legire, Harduinus Scalers, Gislebertus filius Salomonis, Swain Vicecomes, Osbernus filius Ric. Scrupe, Swainus de Essex, Willelmus Specs, Walterus filius Secheri, Siboldus, Stephanus, Nigellus de Stadford, Eudo filius Spirewic, Ranulfus de S. Walerico, Saisselinus, Hugo de S. Quintino, Stainardus, Starcolfus, Robertus de Stratford, Swain; Henricus Thesaurarius, Durandus Tonsor, Radulfus de Todeni, Gislebertus filius Turoldi, Judhel de Totenais, Richardus filius Turoldi, Robertus de Todeni, Radulfus Tailgebosch, Berengarius de Todeni, Turchillus, Iibertus filius Turoldi, Turstinus, Robertus filius Tetbaldi, Turoldus, Hugo filius Turgisi, Osbernus filius Tezzonis, Gislebertus Tisun, Willelmus Tailebose, Turchillus Prepositus, Ivo Tailebois, Tihellus, Tovi, Turchil de Warwik; Hamo Vicecomes, Walerannus Venator, Croc Venator, Aiulfus Vicecomes, Humfredus Vic. de Lew, Baldovinus Vicecomes, Albericus de Ver, Petrus de Valoignes, Bertran de Verdon, Swain Vicecomes, Durandus Vicecomes, Robertus de Pesci, Rogerus Venator, Ricardus Vernon, Walterus Vernon, Radulfus Venator, Robertus de Verli, Ulketel, Favassores Regis, Rainaldus Vicecomes, Ogerus filius Ungemar, Willelmus de Warene, Willelmus filius Widonis, Walterus de S. Walerico, Alvedus filius Wigoti, Urso de Fircestria, Pulmarus, Joannes filius Valeranni, Willelmus, Osbernus filius Walteri, Winemarus, Goisfredus de Wirce, Turchil de Warwike, Walchelinus, Robertus filius Willelmi, Willelmus Hostiarius, Joannes nepos Waleranni, Willelmus de Watevilla.

A regionis avidè insequabantur, cædentes rea terga, imponentes manum ultimam secundo negotio: à mortuis etiam equorum ungulæ supplicia sumpsere, dum cursus fieret super jacentes. Rediit tamen fugientibus confidentia, naectis ad renovandum certamen maximam opportunitatem prærupti vallis et frequentium fossarum. Gens equidem illa naturâ semper in ferrum prompta fuit, descendens ab antiqua Saxonum origine ferocissimorum hominum. Propulsi non fuissent, nisi fortissima vi urgente: Regem Noricorum*, magno exercitu fretum et bellicoso, quàm facilè nuper vicerunt.

* *Ms. Norvegiorum.*

Cernens autem felicium signorum Ductor cohortes inopinatò collectas, quamvis noviter advenire subsidium putaret, non flexit iter neque substitit; terribilior cum parte hastæ, quàm grandia spicula vibrantes; Eustachium Comitem cum militibus quinquaginta aversum, et receptui signa canere volentem, ne abiret virili voce compellavit. Ille contrà familiariter in aurem Ducis reditum suasit, proximam ei si pergeret mortem prædicens. Hæc inter verba percussus Eustachius inter scapulas icu sonoro, cujus gravitatem statim sanguis demonstrabat naribus et ore, quasi moribundus evasis ope comitum. Dux formidinem omninò dedignans aut dedecus, invadens protrivit adversarios. In eo congressu Normannorum aliqui nobiliores ceciderunt, adversitate loci virtute eorum impeditâ. Sic victoriâ consummatâ, ad arcem belli regressus, reperit stragem quam non absque miseratione conspexit... Latè solum operuit sordidatus in cruore flos Angliæ nobilitatis atque juventutis. Propiùs Regem fratres ejus duo reperti sunt: ipse carens omni decore, quibusdam signis, nequaquam facie, recognitus est, et in castra Ducis delatus; qui tumultum eum Guillelmo agnomine Malto concessit, non matri pro corpore dilectæ prolis auri par pondus offerenti... Heralde, arguunt extrema tua quàm rectè sublimatus fueris Edwardi dono in ipsius sine. Regum terror cometa post initium altitudinis tuæ conuscans, exitium tibi vaticinatus fuit. Verùm omissâ næniâ, felicitatem quam eadem stella portendit, disseramus... Subegit urbes Anglorum cunctas Dux Guillelmus copiis Normanniæ uno die ab horâ tertiâ in vesperum, non multo extrinsecus adjutorio... Volentibus ad humanandum eos [Anglos] colligere, liberam concessit potestatem. Humatis autem suis dispositâque custodiâ Hastings cum strenuo præfecto Romanærii accedens, quam placuit pœnam exegit pro clade suorum; quos illuc errore appulsos fera gens adorta, prælio cum utriusque partis maximo detrimento fuderat.

Hinc Doveram contendit, ubi populum innumerabilem congregatum D acceperat; quòd locus ille inexpugnabilis videbatur: at ejus propinquitate Angli percussi, neque naturæ vel operis munimento, neque multitudini virorum confidunt. Situm est id castellum in rupe mari contigua, quæ naturaliter acuta undique ad hoc ferramentis elaboratè incisa, in speciem muri directissimâ altitudine, quantum sagittæ jactus permetiri potest, consurgit; quo in latere undâ marinâ alluitur. Cùm tamen castellani supplices deditio-nem pararent, armigeri exercitûs nostri prædæ cupidine ignem injecerunt. Flamma levitate suâ volitans pleraque corripuit. Dux nolens incommoda eorum qui secum deditio-naliter agere cœperant, pretium dedit restituendarum ædium, aliaque amissa recompensavit: severiùs animadverti præcepisset in auctores incendi, ni vilitas et numerositas ipsorum occultavisset eos. Recepto castro, quæ minùs erant per dies octo addidit firmamenta. Milites E illic recentibus carnibus et aquâ utentes, multi profluvio ventris extincti sunt; plurimi in extremum vitæ debilitati discrimen. Adversa tamen et hæc fortitudinem Ducis non fregerunt. Custodiam inibi quoque relinquens et dysenteria laborantes, ad perdomandum quos devicit proficiscitur. Occurrunt ultrò Cantuarii haud procul à Dovera, jurant fidelitatem, dant obsides. Contremuit etiam potens Metropolis metu; et ne funditùs caderet ullatenus resistendo, maturavit impetrare statum obediendo. Veniens postero die ad Fractamurrim castra metatus est; quo in loco gravissima sui corporis valetudine animos familiarium pari conturbavit ægritudine. Volens autem publicum bonum, ne exercitus egestate rerum necessariarum laboraret, noluit indulgere sibi moras ibi agendo.

Intereâ Stigandus Cantuariensis Archipræsul, qui sicut excellebat opibus

atque dignitate, ita consultis plurimùm apud Anglos poterat, cum filiis Algardi A
 aliisque præpotentibus prælium minatur. Regem statuerant Edgarum Adelinum,
 ex Edwardi Regis nobilitate annis puerum. Erat videlicet eorum voti summa,
 non habere dominum quem non habuere compatriotam. Verùm qui dominari de-
 buit eis, intrepidè appropinquans, ubi frequentiore audivit eorum conventum,
 non longè à Lundonia consedit. Præterluit eam urbem fluvius Tamesis, pe-
 regrinas è portu marino divitias advectans. Cùm solos cives habeat, copioso
 ac præstantia militari famoso incolatu abundat: tùm verò confluerat ad
 ipsam hospes turba propugnatorum quam, licet ambitu nimis ampla, non
 facilè capiebat. Præmissi illò equites Normanni quingenti egressam contra
 se aciem refugere intra mœnia impigrè compellunt, terga cædentes. Multæ
 stragi addunt incendium, cremantes quicquid ædificiorum citra flumen in-
 venere, ut malo duplici superba ferocia contundatur. Dux progrediens B
 dein quoquoversum placuit, transmeato flumine Tamesi, vado simul atque
 * Waleng-
 ford.
 ponte ad oppidum Guarengafort* pervenit. Adveniens eòdem Stigandus
 Pontifex Metropolitanus manibus ei sese dedit, fidem sacramento confir-
 mavit, abrogans Adelinum quem leviter elegerat. Hinc procedenti, statim
 ut Lundonia conspectui patebat, obviam exeunt principes civitatis; sese
 cunctamque civitatem in obsequium illius, quemadmodum antè Cantuarii,
 tradunt; obsides quos et quot imperat, adducunt. Orant posthæc ut coro-
 nam sumat, unà Pontifices atque cæteri Summates: se quidem solitos esse
 Regi servire, Regem dominum habere velle. Consulens ille comitatos è
 Normannia, quorum non minùs prudentiam quàm fidem spectatam habebat,
 patefecit quid maximè sibi dissuaderet quod Angli orabant: Res adhuc tur-
 bidas esse, rebellare nonnullos, se potius regni quietem quàm coronam cu- C
 pere: secum velle conjugem suam coronari... Familiares contrà suasere,
 ut totius exercitûs unanimi desiderio optari sciebant... Aderat huic con-
 silio Haimerius Aquitanus, Præses Toarcensis, linguâ non ignobilior
 quàm dextrâ. Is demirans et urbanè extollens modestiam inquirentem ani-
 mos militum, num vellent dominum suum Regem fieri, « Ad disceptatio-
 » nem, inquit, hujusmodi milites nunquam aut rarò acciti sunt. Non est
 » diu trahendum nostra deliberatione quod desideramus fieri quàm ocis-
 » simè »... Adquievit (Guillelmus) tot petentibus totque suadentibus...
 Præmisit ergo Lundoniam, qui munitionem in ipsa construerent urbe, et
 pleraque competentia regiæ magnificentiæ præpararent; moraturus interim
 per vicina. Adversitas omnis præcul fuit, adeò ut venatui et avium ludo,
 si fortè libuit, securè vacaret. D

Die ordinationi decreto elocutus ad Anglos condecenti sermone Eboracensis Archiepiscopus... an consentirent eum sibi dominum coronari inquisivit. Protestati sunt hilarem consensum universi minimè hæsitantes... Anglorum voluntati quàm facillimè Normanni consonuerunt, sermocinato ad eos ac sententiam percunctato Constaplini Præsule... Sic electum consecravit idem Archiepiscopus; imposuit ei regium diadema, ipsumque regio solio, favente multorum præsentia Præsulum et Abbatum, in Basilica S. Petri Apostoli quæ Regis Edwardi sepulcro gaudebat, in sacrosancta solemnitate Dominici Natalis, MLXVI Incarnationis Dominicæ anno. Repudiavit enim consecrari à Stigando Cantuariensi, quem per Apostolici justum zelum anathemate reprobatum didicerat... Pernotum est quàm proxima consanguinitate Regem Edwardum attigerit filius Ducis Roberti, cujus E
 amita, Richardi II soror, filia primi Emma, genitrix fuit Edwardi... Largè erogavit (Deo), quod Heraldus Regis ærarium avarè inclusit. Terræ illi sua fertilitate opimæ uberiorem opulentiam comportare soliti sunt negotiatores gazâ advectitiâ. Maximi numero, genere, artificio thesauri compositi fuerant, aut custodiendi ad vanum gaudium avaritiæ, aut luxu Anglico turpiter consumendi; quorum partem ad ministros confecti belli magnificè erogavit, plurima ac pretiosissima egenis et Monasteriis diversarum provinciarum distribuit. Id munificentiae studium adjuvit non modicus census, quem undique civitates et locupletes quique obtulerant novitio domino. Romanæ Ecclesiæ S. Petri pecuniam in auro atque argento ampliorem quàm dictu credibile sit, et ornamenta quæ Bizantium perchara haberet, in manum

A Alexandri Papæ transmisit; memorabile quoque vexillum Heraldî, hominis armati imaginem intextam habens ex auro purissimo... Mille Ecclesiis Franciæ, Aquitaniæ, Burgundiæ necnon Arverniæ aliarumque regionum perpetuò celebre erit Guillelmi Regis memoriale... Aliæ cruces aureas admodum grandes insigniter gemmatas, pleræque libras auri vel ex eodem metallo vasa, nonnullæ pallia vel pretiosum aliud quid acceperunt... Munera quidem gratissima Normanniæ advenerunt à suo dulci nato, pio patre, festinante affectu missa, cum sævitia temporis atque maris, intrante Januario, esset acerrima: nuntium verò eventus, cujus expectatione intenta fuit et anxia, milliès chariorem accepit... Diligeres ac maximi haberes eum et tu Anglica terra, si abesset impudentia atque iniquitas tua... Hujus milites Normanni possident Apuliam, devicere Siciliam, propugnant Constantinopolim, ingerunt metum Babyloni. Nobilissimos tuorum filiorum juvenes ac senes Chnutus Danus trucidavit nimia crudelitate, ut sibi ac liberis suis te subigeret: hic ne Heraldum vellet occubuisse; inò voluit patris Goduini potentiam illi ampliare, et natam suam Imperatoris thalamo dignissimam in matrimonium, uti fuerat pollicitus, tradere.

Pag. 207.

Multa Lundoniæ, posteaquam coronatus est, prudenter, justè elementerque disposuit... Jura quæcunque dictavit, optimis rationibus dictavit... Milites mediæ nobilitatis atque gregarios aptissimis edictis coercuit. Tutæ erant à vi mulieres, quam sæpè armatores inferunt: etiam illa delicta quæ fierent consensu impudicarum, infamiæ prohibendæ gratiâ vetabantur. Potare militem in tabernis non multum concessit, quoniam ebrietas litem, lis homicidium solet generare. Seditiones interdixit, eadem et omnem rapinam;

C frænans ut populos armis, ita legibus arma. Judices qui vulgo militum essent timori constituti sunt; simul acerbæ pœnæ in eos qui delinquerent, decretæ sunt: neque liberiùs Normanni quàm Britanni vel Aquitani agere permittebantur... Latrocinii, invasionibus, maleficiis locum omnem intra suos terminos denegavit: portus et quælibet itinera negotiatoribus patere, et nullam injuriam fieri jussit... Egressus è Lundonia, dies aliquot in propinquo loco morabatur Bereingis, dum firmamenta quædam in urbe contra mobilitatem ingentis ac feri populi perficerentur: vidit enim inprimis necessarium magnopere Lundonienses coerceri. Ibi veniunt ad obsequium ejus Edvinus et Morcardus, maximi ferè omnium Anglorum genere ac potentia, Algardi illius nominatissimi filii; deprecantur veniam, si qua in re contra eum senserant; tradunt se cunctaque sua ejus clementiæ; item alii complures D nobiles et opibus ampli. In his erat Comes Coxo, quem singulari et fortitudine et probitate Regi post et optimo cuique Normanno placuisse audivimus... Inde progrediens, diversas partes regni accessit... Adelinum, quem post Heraldî ruinam Angli Regem statuere conati fuerant, amplis terris ditavit, atque in charissimis habuit eum, quia Regis Edwardi genus contigerat... Custodes in castellis strenuos viros collocavit, ex Gallis tractos quorum fidei pariter ac virtuti credebat, cum multitudine peditum et equitum: ipsis opulenta beneficia distribuit, pro quibus labores ac pericula libentibus animis tolerarent. Nulli tamen Gallo datum est quod Anglo cuiquam injustè fuerit ablatum.

Pag. 208.

Guenta urbs est nobilis atque valens: cives ac finitimos habet divites, infidos et audaces: Danos in auxilium citiùs recipere potest: à mari quod E Anglos à Danis separat, millia passuum quatuordecim distat. Hujus quoque urbis intra mœnia munitionem construxit: ibidem Guillelmum reliquit Osberni filium, præcipuum in exercitu suo; ut in vice sua interim toti regno aquilonem versus præesset. Hunc ex omnibus Normannis paterno more sibi fidissimum domi bellicque perspexerat, simul fortitudine egregium et consilio sive rei domesticæ sive militaris, necnon Domino cœlesti multo affectu devotum: hunc Normannis charissimum, Anglis maximo terrori esse sciebat: hunc præ cæteris familiaribus à pueritia utriusque dilexerat et exaltaverat in Normannia. Castrum verò Doveram Odoni fratri suo commisit cum adjacente ora australi, quæ nomine vetusto Cantium dicta, Galliam propius spectat; unde et à minùs feris hominibus incolitur: consueverant enim merces cum Belgis mutare. Perhibetur etiam, attestante pagina vetustatis,

Pag. 209.

maritimam hanc regionem à Gallis olim fuisse possessam, quibus eò trans-^A
 vectis prædæ ac belli inferendi causâ agri fertiles placuere. Odo ille Baioc-
 carum Præsul cognitus fuerat talis, qui optimè negotia sustinere valeret
 ecclesiastica et secularia. Bonitatem ejus et prudentiam primò testatur Eccle-
 sia Baiocensis, quam ipse multo studio egregiè ordinavit atque ornavit
 juvenis adhuc ætate, animi canitie senibus præferendus. Dein omni Nor-
 mannæ utilis fuit ac decori. In Synodis ubi de Christi cultura, in discepta-
 tionibus ubi de seculi rebus agebatur, intelligentiâ pariter atque facundiâ
 enituit. Liberalitate parem non habuit Gallia, ita opinio publica consensit:
 nec minùs æquitatis amore meruit laudem: arma neque movit unquam,
 neque moveri voluit; valdè tamen timendus armatis. Bellum namque uti-
 lissimo consilio, cùm necessitas postularet, juvabat quantum potuit religione
 salva. Regi cujus frater erat uterinus, quem tanto amplectebatur amore ut^B
 nec inter arma vellet ab illo separari, à quo magnos acceperat atque spera-
 bat honores; unicè constantissimèque fidelis fuit. Libentes eidem obseque-
 bantur, ut acceptissimo domino, Normanni atque Britanni: nec Angli
 adeò barbari fuerunt, quin faciliè intelligerent hunc Præsulem, hunc Præ-
 fectum meritò timendum esse, venerandum quoque ac diligendum.

An. 1067.

Rex ita commissâ regni curâ, Penevesellum se recepit, quem locum in
 nominandis ponendum censemus, quoniam ipso portu primò litus illud at-
 tigit. Stabant naves ad transmittendum paratissimæ... Convenit eòdem mul-
 tus Anglorum equitatus. Ex his abducere secum decreverat, quorum præ-
 cipuè fidem suspiciebat ac potentiam, Archipræsulem Stigandum, Adelinum
 propinquum Regis Edwardi, tres Comites Edwinum, Morcardum et Gual-
 levum, simul alios complures altæ nobilitatis; ut ipsis auctoribus, nihil sub^C
 decessum suum novaretur, gens verò tota minùs ad rebellionem valeret spo-
 liata Principibus. Denique eos potissimùm veluti obsides in potestate sua
 tali cautelâ tenendos existimabat, quorum auctoritas vel salus propinquis et
 compatriotis maximi esset. Sic autem fuere subacti, ut obsequentissimè fa-
 cerent inperata... At milites repatriantes quorum in tantis negotiis fidei
 opera usus fuerat, larga manu ad eundem portum donavit, ut opimum frue-
 tum victoriæ secum omnes percepisse gauderent. Ita solutis navibus,
 omnium animis lætissimis in altricem terram provehitur secundo et vento et
 æstu. Transmissio hæc mare diu pacavit, pyrata omni procul fugato. Feli-
 citatem actorum... admirandam celeritas fecit: siquidem Octobris circiter
 Calendas die, quo memoriam Archangeli Michaëlis Ecclesia concelebrat,
 terram ad hostilem dubius quem consequeretur eventum, abiit; mense^D
 Martio in sinum patriæ redditus est... Anglos adeò Guillelmus die uno pro-
 trivit, ut post secum dimicandi fiduciam nullatenus reciperent... Gloriosè
 revectus est habens in comitatu et obsequio suo totius Britannæ Episcoporum
 Primatem atque magnos in transmarinis Cœnobiis Abbates, et filios
 Anglorum tam stemmatis quàm opum dignitate Reges appellandos. Attulit
 quantum ex ditone trium Galliarum vix colligeretur argentum atque aurum...
 Chari metalli abundantia multipliciter Gallias terra illa vincit: ut enim hor-
 reum cereris dicenda videtur frumenti copia, sic ærarium Arabiæ auri co-
 piâ... Fuit eximius Dux lectione doctus Græcorum præcepta militaria,
 militiâ Romanâ cum laude ab adolescentia usus, virtute consecutus Urbis
 Consulatum. Bella multa cum bellicosis gentibus feliciter atque celeriter
 confecit; novissimè Romam, Africæ et Europæ atque Asiæ præidentem,^E
 regnum suum bellando effecit.

Pag. 210.

Pag. 211.

Lætior Normannia occurrit Guillelmo Regi Principi suo: dies erant hi-
 berna, et qui pœnitentiæ Quadragesimalis rigori vacant. Ceterum ubique
 agebantur tanquam summæ festivi temporis feriæ: sol æstiva serenitate luci-
 dus videbatur, gratia dierum solitâ longè major. Minorum sive remotiorum
 locorum incolæ in urbes aut aliò, ubi facultas conspiciendi Regem daretur,
 confluebant. Cùm in metropolim suam Rothomagum introiret, senes, pueri,
 matronæ cunctique cives spectatum processerant; conclamabant salutantes
 reduceem... Monasteria certabant Monachorum atque Cleri quodnam in
 adventu sui charissimi tutoris ampliorem officiositatem impenderent: nihil
 relinquebatur quod in studio talis honorificentiae agi solitum est: præterea si

A quid novum adinveniri potuit, addebatur. Quam pietatem ipse confestim luero multiplex recompensavit, donans pallia, libras auri aliaque magna altaribus ac famulis Christi. Nullius unquam Regis aut Imperatoris largitatem in oblationibus majorem comperimus: item quas Ecclesias non presentiam suam, muneribus visitavit iterum. Cadomensi Basilicæ modo specieque admirabili, suis impendiis ad titulum B. Stephani Protomartyris à fundamento extractæ, tam diversa donaria advexit, materiâ artificioque pretiosissima, quæ ad seculi terminum honora permanere valeant... Voluptuosum est ea perspectare hospitibus maximis, et qui sæpè nobilium Ecclesiarum thesauros viderant... Anglicæ nationis feminæ multum acu et auri texturâ; egregiè viri in omni valent artificio: ad hoc incolere apud eos Germani solebant, talium artium scientissimi: inferunt et negotiatores, qui longinquas regiones navibus adeunt, doctarum manuum opera... Abundantes Ecclesiæ transmarinæ aliqua ei libentes, quæ in Galliam transferret, dederunt; quoniam ea multuplo redemit rebus aliis.

Optimè quidem egerat in gubernaculo domina nostra Matildis, jam nomine divulgato Regina, etsi nondum coronata. Illius prudentiam viri adjuvare consilio utilissimi; in quibus locum dignitatis primum tenebat Rogerus de Bellomonte, Humfridi hominis generosissimi filius, ob maturitatem ævi liberior ad negotia quæ domi geruntur; filio adolescenti, super ejus fortitudine in prælio contra Heraldum diximus, officio militari tradito. Verum quòd finitimi incursionem nullam ausi fuerant, cum terram ferè militibus exhaustam scirent, Regi ipsius ejus reversionem verebantur, primò adscribendum arbitramur. Ad Cœnobium S. Trinitatis Fiscanni Pascha celebravit...

Cum frequentia venerabilium et Præsulum et Abbatum. Humiliter adstans ille choris ordinum religiosorum, ludicra intermittere, concurrere ad divina, militum plebisque turbas coëgit. Regis Francorum vitrius intererat huic curiæ Rodolphus præpotens Comes * multaque nobilitas Franciæ. Curiosè hi cum Normannis cernebant erinigeros alumnos plagæ Aquilonalis; quorum pulchritudini Galliæ Comatæ formosissimi juvenes inviderent: nec enim puëllari venustati cedebant. Regis autem regionumque satellitum indumenta spectantes intexta atque crustata auro, quæque antea viderant, vilia æstimavere: item vasa argentea sive aurea admirabantur, quorum de numero vel decore verè narrari possint incredibilia. His tantum ex poculis * cœnaculum ingens

* Ms. Me-
dentensis.

Dtabant, quæ reversi domum ob novitatem prædicarent. Ceterum talibus longè insigniorem atque plus memorandam ipsius Regis cognovere honestatem. Æstiva illa et Autumnum partemque hiemis citra mare transegit, tempus hoc patriæ amori omne donans; quæ neque hac mora neque superioris anni expeditione suas opes attenuatas fuisse dolebat; ea illius temperantia fuit ac prudentia. Militibus et hospitibus abundè sumptus ministrabatur, nemini rapere quippiam concedebatur: provincialium tutò armenta vel greges pascebantur seu per campestria seu per tesqua: segetes faleem cultoris intactæ expectabant; quas nec attrivit superba equitum effusio, nec demessuit pabulator: homo imbecillus aut inermis equo cantans, quæ libuit vectebatur, turmas militum cernens, non exhorrens.

* Ed. Popu-
lis

Interea Bajocensis Præsul Odo et Guillelmus Osberni filius præfecturas **E** in regno uterque suam laudabiliter administrabant; interdum simul agitantes modò diversi... Regi ea tempestate Eustachius Comes Bononiæ adversabatur, qui filium de fide ante bellum in Normannia obsidem dederat. Ei persuadent hi maximè qui Cantium inhabitant, uti castrum Doveram invadat, ipsis utens adjutoribus: equidem fore, si firmissimo loco hoc sit positus cum portu marino, ut potentia ejus latius distendatur; sicque potentiam Normannorum diminutam iri. Nam quia Normannos odere, cum Eustachio pridem sibi inimicissimo concordavere: eum bellandi peritum atque in prælio felicem experimentis cognoverant: si erat serviendum non compatriotæ, noto servire atque vicino satius putabant. Accidit ut occasio temporis eventum rei quam effectabant promitteret. Abierant ultra flumen Tamisim primi munitiois custodes Præsul Baiocensis atque Hugo de Monte-

Pag. 212.

forti, militum parte majori secum ducta : Eustachius igitur accepto nuncio A Anglorum, cum suis ad eos noctis conticinio transivit, ut incautè opprimeret castellanos : classem duxit militibus delectis oneratam, relictis equis præter admodum paucos : vicinia omnis adfuit armata ; auctior numerus ex ulterioribus accederet, si morâ biduanâ obsidio traheretur. Ceterùm custodiam invenerunt minùs opinione remissam, plus metu ad defensandum validam. Eripiunt velocitas equi, notitia tramitis navisque paratior : nobilissimus autem tyro nepos ejus comprehensus est : Augli per diverticula plura èò faciliùs evaserunt, quò minùs commodum erat paucitati castellanorum insequi per diversa. Jure id Eustachio dedecus atque detrimentum contigit. Equidem si rationes quæ ejus liti controversantur, depromerem, Regis eum gratiam atque Regis dono accepta beneficia ex æquo et bono amisisse planè convincerem : neque sententia erravit dicta consensu Anglorum et B Gallorum, quâ de reatu multo convictus est. Sed parcendum sentimus personæ multifariam illustri, Comiti nominato, qui reconciliatus nunc in proximis Regis honoratur. Eodem fere tempore Coxo Comes, quem placuisse Normannis diximus, morte occidit immeritâ . . . Hic Regis causam et ipsum favore multo probabat : sui verò satellites ab ipso dissidebant . . . Cùm ille popularium odia omnemque injuriam perpeti, quam integritatem fidei temerare mallet, per insidias oppressum interfecere.

EX CHRONICO WATINENSIS (a) MONASTERII,

AUCTORE EBRARDO EJUSD. LOCI CANONICO REGULARI. C

Apud Martenium Tom. III Novi Thes. Anecd. col. 798.

ANTIQUISSIMUM oppidum fuisse Menaporum, quod nunc Guatinas A vocatur vel Guatinum, nulli, qui secundùm Historicos ejusdem pagi confinia vel situm territorii novit, est ambiguum ; quos etiam historiarum cognitores Batavos appellant . . . Ait enim de his in Annalibus suis Oros. lib. 1. » sicut : « Britannia Oceani insula . . . à meridie Gallias habet ; cujus proximum littus transmeantibus civitas apparet, quæ dicitur Rutupi-portus, » unde haud procul à Morinis in austro positus Menapos Batavosque prospectat ». Unde cùm Rutupi-portum in meridiana ejusdem insulæ ripa situm noverimus, nec minùs à Morinis Menapos Batavosque in boream porrectos, eodem mari dividente, in ulteriori littore contiguos, prospectum D sui ad alterutrum habere ; nec dubium Guatinenses à Scriptoribus jure Batavos appellari. Illud etiam eorum epitheton, quo gemina quadam feritate inter alias nationes ab Auctoribus notati clarebant, si transeamus, indicia Romanæ vindictæ clamant. Patent enim avulsa murorum fundamenta, ædificia partim diruta, et ut veterem ruinam testantur vestigia . . . Quin etiam ab inde per succedentia tempora ad tantam solitudinem, quasi civitas quæ devastatur, ipsa marmorum fragmenta devenere, ut silvestres feræ stabularent . . . Sola tantùm cum sui Cantoris (b) tugurio Ecclesia summo in vertice [permansit] . . . Ubi et ipse aliquando, curialem adhuc strepitum quasi mimiloginæ licet Clericus ambiens, cum comitatu transitum habui . . . Col. 800. Tum ego nova rerum facie curiosus, quæ in tanta vallis amplitudine solers antiquorum cura fuisset, aspicio ; miseratus locum, miseratus excidium, E nihil minùs quàm quod hodie videmus, futurum æstimabam. Apparebat tamen ex facili, quoniam fuerit suis diebus celeser, in quo tanta destructionis

(a) Watin. Chronicon, Auctore Olfridi fundatoris discipulo, proinde oculato teste qui res prout viderat scriptis commendavit, etsi opus breve, non tamen contemnendum est. « Et certè, ait Martenius, » quæ de Adela Com. et Roberto Frisio Com. ejus » filio, quæ de Drogone et Huberto Tarvan. Epis- » copis, quæ de Berg. Monasterii Abbatibus refert, » cuivis èò gratiora speramus, quò difficiliùs alibi » reperiri credimus. Quæ verò de antiquæ æ- » nobilis Menapiorum urbis ruderibus se vidisse tes-

» tatur, èò majorem debent Lectoris attentionem » conciliare, quod Orosii testimonio maximè con- » sentanea sint ». Scripsit Ebrardus post 1080, et ante 1085 ; quandò refert abdicationem Otrifidi factam anno 1080, nec meminit mortis ejus quæ contigit anno 1085.

(b) Paulò post, Sacerdotis Alphumini : col. 804, Alfunni et Alfunni Canonici : et col. 803, quem postea in ea Priorem vidimus.

A monimenta adhuc reservabantur. Nam quanta fuerit popularis frequentia quantusque concursus, publicæ atque regales viæ utrimque convenientes præmonstrant: quarum illa quæ à diffusa orientis plaga ad nos usque dirigitur, alveo subterfluente clauditur; altera verò à Pharo altissimo, quæ domus olim specularia in hiberna Romanorum dicebatur, Bononiæ muro contigua, ad portum Oceani sita, Britanniam Deirorum insulam prospectans, ab occidentali parte supradictum eundem terminatur in ansem: quem, sicut vetustatis fama loquitur, per ambas vadosum stratas fuisse accolarum commenta ferunt. Sed fidem his non præbentes, magis hoc admirari quàm credere volunt. Est enim magnæ profunditatis; et non solum ex sui altura piscosam circumstantibus conferens abundantiam, verùm et navigio habilis ab Oceano cui multis hostiolis infusus excipitur: tum diversa rerum mercimonia, tum multimodas ad fruendum ministrat capturas: à cuius margine, paulatim succrescente cumulo (a), clementi proceritate mons gignitur; qui sicut continuò deducta planitie ad subsolanum erigitur, ita à septentrione et meridie residentibus cumbis (b) in altitudinem cumulatur. Nemoribus consitus, pascuis uber, vini non ferax; quo solo beneficio Gallos admittimus irrisores, quòd succo granorum fermentato coctione potamur; quasi mitioris liquoris potores innoxius ad Dei laudes non evigilent. Arborum frugiferarum et diversi generis olerum ad usum famulantium, si colatur, adeò fertilis; ut si nolis procurare utilia, velis nolis, quasi desidiam laboratoris arguens, miro incremento germinet inutilia. At præterea tam salubriter spirantibus ventis expositus, ut infesti crassitudinem aëris, sive nebulæ quas isdem exhalat, nocivam alveus confluens in se coagulari non permittat.

C In militia nominis Apostolici. . . primo procinctu in tota maritima regione nos Christi pauperes initiavit . . . domnus Othfridus . . . Soli Guatino specialiter designatus . . . opinatissima quàm potuit Canonicæ institutionis (c) undecumque decerpta collegit . . . Sed quia Bergensis Monasterii membrum id esse deprehendit, ad quemdam majorem provinciæ virum, principii nostri et re et nomine quasi patrem A. cui æquè honesta erat matrona. . . hujusmodi consilium detulit . . . mitem de crudeli [fecit] . . . Hic ergo cùm ejus desiderium cognovisset, tum imminente * proba conjuge, tum inandita Canonici ordinis novitate . . . totum se huic negotio impendit . . . S. Mariæ Morinensis tunc Episcopo Drogone (d) . . . Ermengerus Abbas Bergensis pro Guatinensi Ecclesia à domno Odfrido Abbate nostro in cambio suscepit, etc.

Col. 801.

Col. 802.

Col. 803.
* innuente

D Ab urbe Tervanensium directo itinere Guatinum pervenit [Odfridus] . . . Præfatus laicus, publicarum quibus cingimur forestium Officialis . . . obtulit XLVIII mensuras terræ cultæ in meridiana parte sub monte Caleti . . . Vendidimus propter comparandum allodium Johannis Atrebatensis . . . Dedit Gibbodo Miles de Fleterne XX mensuras (e) in villa Thiggabust . . . Ad confirmandum Comitissam Flandriæ Adelam, videlicet Balduini Comitæ apud Insulam sepulti viduam, adiit [Odfridus] . . . Illa autem, ut erat indeficiens ad melioris vitæ propectum consolatrix, filium Comitem, videlicet Robertum cognomento Frisonem è vestigio convenit . . . nec antè desiit, quàm dominicalem curtem nomine Ballenberge ad occidentalem plagam Caleti Montis juxta rivulum Penam, etc. nostræ Guatinensi Ecclesiæ ambo perpetualiter offerrent. Actum in villa Sithiu apud Cœnobium S. Bertini, atque idem in Synodo Tarvanensi . . . confirmatum, præsidente Drogone Episcopo, anno Incarn. Dom. MLXXII, Indict. X, VI Idus Junii, feriâ VI.

Col. 804.

Col. 805.

Guatinum venit [Adela Comitissa], et quasi una de minoribus, humili

(a) Confer hanc loci descriptionem cum ea quam idem Auctor infra exarat in miraculo S. Donatiani iisdem ferè verbis.

(b) Cumbæ vocabulum diversimodè à Scriptoribus mediæ ætatis accipitur; aliquando pro thelonio, nonnunquam pro cymba seu navi, aliquoties verò pro loco declivi: quæ acceptio huic loco videtur magis accommoda. Marten.

(c) Hinc colliges Watin. Monasterium (Guastine, vulgò Watten) primum in illis regionibus fuisse ordi-

nis Canonicorum Regul. S. Augustini; qui non ita pridem in Galliis originem habuerat. Unde et paulò post infra, *inauditam ordinis Canonici novitatem* appellat. Idem.

(d) Eo consentiente, Richarius Canonicus Morin. dedit *altare Ledringehen*.

(e) Ab aliis ibid. mensuræ terræ datæ sunt, in villa *Aisseugehem*, in *Walins*, in *Petenham*, in *Sintina*, in *Brocsela*, in villa *Ledersela*.

Col. 806.

subsellio cum cæmentariis ac fossoribus operi immorata, sub divo solis **A** patiens, sancti ædificii fundamenta jecit. . . . Johannes Atrebatensis, vir potens in ordine suo, provinciæ ipsius Advocatus, allodium, terras videlicet (*a*) magnas quas habebat in Flandria, eidem ipsi feminæ pro L. libris solidorum ante aliquot annos apposuerat. . . . Johannem convenit, hortata est quatenus ipse et uxor ejus Ermentrudis Guatinensi Ecclesiæ tribuere nollent, vel misericordii pretio venderent. Tandem persuasit, pecuniam pacta est, centum videlicet libras, etc. . . . Huic autem pactioni, mediante Comite Roberto Frisone, publicè in plena curia Pentecostes in Bergis castro Johannes consentiens. . . . cum ad donum ac manumissionem faciendam pervenisset, uxor ejus reluctabatur, quasi dotem suam amissura: quâ tamen duas auri uncias à nobis extorquente, et fieri permisit, et cum marito suo ipsa legitimè fecit. Facta est autem hæc traditio anno Incarn. Dom. MLXXV, Indict. XIII, **B** VIII Cal. Junii, feriâ II Pentecostes, in villa Bergis à Johanne Atrebatensi et uxore ejus Ermentrude super Reliquias Ecclesiæ Guatinensis, in mansione ac domo Gonteri condictoris et ministri ejusdem Johannis, adhibitis iudicibus, quos Scabinos appellamus, his; de Cappla Eremberto, Fredeboldo de Uggeshen, Dodino filio Tidholdi de Werhen, Adalardo Tire, Rodulfo filio Everardi Nossalim, Lugelmaro Stanin filio Inglmari Stanin, Lugelmaro Albo, Otrico filio Hermi, Eggafrido filio Arnoldi de Stenen, Wabrardo de Coldelkerke, Arnoldo filio Elmengeri, Malgero filio Wulfardi, Wanka de Petengham, Odfrido Renlofo filio Heregoti, Heregote de Petengham, Volrado fratre ejus, Godewino de Petengham, Waltero Woxhalg.

Col. 807.

Et quia Comes causis curialibus implicatus erat, Walterus Bergensis **C** Advocatus ad hoc in forum iudiciale transmissus, donum ac stipulationes et ratum sponsionis, ut in legibus mos est, in oculis testium qui infrâ conscripti sunt, ad opus Ecclesiæ Guatinensis vice Comitis suscepit. Testes, ipse Walterus Bergensis, Eustachius Minensis, Lambertus frater ejus, Albertus de Bellis, Giselbertus frater Balduini Gaudensis, qui ab Anglia tunc venerat, Onulfus Dapifer, Rodbertus Buticularius, Rodulfus Camerarius, Ragenfridus frater ejus, Franco Nivellensis, Wago Atrebatensis, Walterus filius Ursonis Duacensis, Goiffridus Castellanus Cassiliensis, Rodulphus filius ejus, Rodulphus Sapin, Azo de Stapis, Gerardus Scabinus, Gilbodo Scabinus de Fleterre, Arnoldus Scabinus de Mue, Arnoldus de Castra; Bergenses, Folcrannus Castellanus Bergensis, Boldravan filius Letræ, Baldwinus frater ejus, Lectra frater ejus, Hagabaru filius Stulard, Boldravan **D** frater ejus, Wizalo frater ejus, Malgor frater ejus, Bernoldus filius Norberti, Norbertus frater ejus, Ravan frater ejus, Arnoldus filius Ravan, Hugo Roda, Odbertus frater ejus, Hugo Roda de Port, Walterus filius Odfridi, Remgor filius Arnoldi Nigri, Lugelmar filius ejus, Everardus filius Everardi, Adalim filius Vemardi, Lem. filius Wulfardi, Mankel Renger frater ejus, Herebertus filius Denes, Bernoldus filius Radulfi, Gozemar Clenchant, Arnoldus Uggeshen, Camo de Trembold filius Eggefridi, Eggefridus frater ejus, Erembertus frater ejus, Erembertus filius Onuakim, Reimlof filius Godildi, Hugo frater ejus, Eremboldus frater ejus.

Quo facto, sequenti die, id est III feriâ in Pentecoste, dilatione unius noctis mediæ, venit Johannes, hujus traditionis majorem (*b*) adhuc fidem facturus. . . . Cui secundæ traditioni juvenis Comes Robertus, filius **E** Comitis Roberti Frisonis, ad hoc à patre et avia directus interfuit, et. . . . tam jussu quàm vice patris suscepit. . . . Johannes Atrebatensis decimo anno, cum priùs uxor ejus defuncta esset, et ipse interfectus est, sed antè solutis illius anni **C** scutis, debiti nostri quinque: qua de ducentis plus minùs libris, si à principio conventionis (*c*) ac deinceps per singulos annos

(a) Ibid. Sunt autem hæc in parrochia videlicet Exenboldescappla... quæ terra vocatur Olderdesdit, in parochiis Stenen et Petingham diurnalia ducenta, etc.

(b) SS. Nicolao et Richario Monasterii patronis. Nam prima Watin Ecclesia S. Richario consecrata fuit; cui, constructo Cænobio et anti-

quâ restauratâ Ecclesiâ, S. Nicolaus patronus alter accessit. Marten.

(c) Adela Comitissa col. 805 pacta est centum libras, et annuatim decem libras ab ipsa Ecclesia, scilicet in festo S. Martini **C** solidos, et **XV** dies ante Pascha **C** solidos, ea conditione, etc. Ubi valor librarum æstimari potest.

A computes, constitisse nobis easdem terras ante mortem Johannis invenies, si ad primas centum libras novies decem libras supputatis et semel centum solidis in hac conscriptione facillimè taxare poteris... Ante nos in his sedibus (a) [Guatin.] innumera erat [serpentum] multitudo, etc.

Col. 808.

Successit totius ferè provinciæ contra nos (b), maximè autem Clericorum, conflata suspicio, quòd mandatorum Apostolicorum plus æmulatores præ cæteris videbamus; videlicet de non suscipiendis ad Missas faciendas uxoris Sacerdotibus, de incestuosis et simoniacis vitandis, tum etiam de aliis capitulis, quæ in Decreto Gregorii Papæ VII distinguuntur, servandis...

Col. 810.

Conceptit animo prædicta femina Romam ad limina BB. Apost. Petri et Pauli properare; in quo comitatu prædictum nostrum Præpositum [Odfridum] sibi socians, ad beatæ memoriæ Gregorium VII perduxit: à quo, oblata cessione Tarvanensis Episcopi, Privilegium S. Petri suscepit... Acriùs nobis adversarii insurgunt... auctoritatem ligandi atque solvendi Romano libellatico Præpositum nostrum suscepisse accusant, hujusmodi privilegio jus Episcopale destrui, etc.

Intererat huic altercationi filius S. R. Ecclesiæ L. Sancti Audomarensis Canonicus, quem in sacro palatio cum venerandæ memoriæ Gregorio VII non parvo tempore commoratum et novimus, et splendidè peregrinatum vidimus... Ea tempestate cùm in Galliis per diversas sedes plurima Concilia celebrarentur, et ab Hugone Diensi, S. R. E. Legato, multa corrigerentur, Clerus Morinensis per simplicitatem Episcopi senis ita impunè delirabant...

Col. 811.

Non multò post ipse [Drogo] defungitur, anno Episcopatus sui L: in cujus sedem Hubertus ejusdem Ecclesiæ Archidiaconus subrogatur, vir elegantis scientiæ, ac dignus dominio, si sibi, ut aiunt, dominari potuisset... Principem totius Flandriæ hac de causa in perniciem sui commovit. Cùm enim in Concilio Pictavensi quodam à domno Hugone Romano Legato E. Abbas Bergensis Cœnobii depositus rediisset, et Monachi benignè licentiam à Principe accepissent, orta dissentione... in unum convenire non poterunt. Ad quod definiendum, Viennensem Archiepiscopum W. qui fortè diebus illis advenerat, qui Cœnobii Cluniacensis inter præcipuos regulares habebatur, Princeps accivit...

Col. 812.

In quo Conventu Prior noster in medium suggestit Virdunensis Monasterii S. Ayrici sub regula S. Benedicti religiosè disciplinatum domnum (c) Ad... promoverè... Princeps verò rationis valdè capax, tum auctoritate Archiepiscopi, tum etiam Comitissæ matris ejus assensu, ita fieri præbuit... Electum renuit [conserrare Hubertus]... Ipsi et Priori nostro maledictionem anathematis invenit; nec illud quidem semel aut bis, etc.

An. 1078.

Col. 813.

Princeps electum eundem domno Hugoni Diensi ordinandum sine dilatione Cœnobio Bergensi direxit. Cui roganti quatinus alligationem Episcopi Tervanensis sibi resolveret, Cardinalis tale fertur dedisse responsum:

Col. 814.

« Debeo pensare potiùs illati causam criminis, quàm ultionem injustæ animadversionis; nec ullo modo apud ipsum valere (d) sententiam præcipitationis, qui novit intime quantum discernat ficta damnatio Pastoris; » ideirò non esse dignum absolute, quod non commiserat qualitas culpæ; valere in pace, nec ulterius se credere privatum Apostolica communiõne... Princeps cogitabat quomodo Ecclesiæ fieret consultum, ne de beneficio Ecclesiarum, quas in Episcopio plures tenebat, alicujus amissionem pro hac vindicta incurreret damnum. Accitum igitur L. Sithiensem Canonicum, qui, ut jam dictum est, in sacro palatio inter primos notus erat, atque nuntium sibi quasi suo responsali eundem Abbatem Romam sub celeritate mittit, et à domno Gregorio Papa eidem Cœnobio firmissimum privilegium contra omnes immissiones et angarias impetravit... His adhuc

(a) Nobilis Præpositura Watin. perseveravit sub Regula S. Augustini ad usque creationem Episcopatus Audomarensis; quo tempore omninò extincta fuit, relictibus mensæ Episcopali attributis, qui tandem Patribus Anglis S. J. cesserunt. Marten.

(b) Col. 811 tradit Auctor, Guatinenses terræ marique fuisse decantatos.

(c) In serie Abbatum Berg. nullus est, cujus nomen ita incipiat; sed Ermengero subijcitur Manasses. Itaque aut memoriã lapsus est Auctor sive Amauensis, aut Manasses duo habuit nomina. Marten.

(d) Notandum est hoc de injusta excommunicatione responsum.

(d) Notandum est hoc de injusta excommunicatione responsum.

- Col. 815. Hubertus Tervanensis non coërcitus . . . majori odio Priorem nostrum insecta- A
 batur, quòd initium [esset] totius absumptæ pacis inter se ac Principem . . .
 An. 1080. In hoc convenimus, quatinus secundum consilium domni Gregorii Papæ VII
 Prior (a) noster prælationem redderet . . . Electum nostrum fecimus ; et
 cum sedi Pontificali ipsum Prior noster obtulisset , prælationem reddidit . . .
 Rexit autem Ecclesiam ab eo quam fundavit anno , qui est ab Incarn.
 Christi MLXXII, VII annis, mensibus VIII, diebus VI. (b).

(a) Obiit autem Olfridus (an. 1085). Gan-
 davi, sepultus in Blandin. S. Petri Monasterio, ut
 discimus ex Hariulfii Libro de Miraculis S. Richarii,
 cap. 1, ubi dicitur *vir sanctissimus*. Successorem
 verò habuit Bernoldum Præpositum, qui anno

1087 interfuit exsequiis S. Arnulfi Suession. Episc.
Marten.

(b) Sequitur Miraculum S. Donatiani, de quo
 infra agemus.

B

EX HISTORIA

HASNONIENSIS MONASTERII (a)

Auctore Tomello Balduini cognomento Montani, Flandriæ
 et Hannoniæ Comitis, Secretario, et Monacho Hasnon.

Apud Martenium Tom. III Novi Thes. Anecd. col. 784.

C

- Cap. 8. QUITA Balduinum nobis occasio rationis obtulit, Balduinum, inquam,
 quem à Balduino Ferreo sextum sexta hæc nostra ætas meruit, non
 abs re est quædam virtutum ejus ornamenta exemplo bonis Principibus suf-
 ficientia in medium proferre, ex multis pauca . . . Primis hic tyrociniis an-
 nis in aula Imperiali sub Henrico Imperatore educatur, coævus quos aula tunc
 habebat prærogatur amicis, amore æquatur: deinde fortioribus annis ætate
 cum tempore adolescente, Nerviorum Comitatum licet Imperiali majestate
 non inoffensa subintrans, belli in hostes, pacis in cives potentissimus cla-
 ruit. Habebant hunc pauperes, orphani, viduæ patrem, Monachi exem-
 plar religionis, afflicti scutum tuitionis . . . In sacrosanctis Missarum solem-
 niis . . . post oblationem Sacerdoti exhibitam . . . eleemosynas pauperibus D
 offerebat. Habes me hujus rei testem, ô Lector quicumque es; si tamen ini-
 nus de idoneo teste non dubitas; qui dum lateri suo, ut sæpe dignatus est,
 familiarem familiariter me applicuisset, audivi cum pauperes secretò, ut
 Missarum sacrosanctis mysteriis secum sibi interessent, invitasse . . . Fame
 verò ingravescente, et largiori indigentibus manu distribuit.
- Cap. 9. Cùm à gratissima pueritiæ suæ indole adolescentiæ ingrederetur annos,
 languore gravi non solum ad lectum, sed ad desperationem usque corrui . . .
 Mansit tunc temporis eo loco [Hasnoniensi] Winthericus quidam, non mi-
 nus vitiis quòd * divitiis abundans . . . Omnis circumquaque regio tali viro
 quasi peste laborabat . . . Balduino ægrotanti ac semivigilanti SS. Martyres
 [Marcellinus et Petrus] adjecerunt inculcare, ut Winthericum nomine et E
 actu contrarium regno, compelleret inde migrare. Hanc revelationem Bru-
 chii factam, fidelium relatu didicimus.
- Cap. 10. Erat eo revelationis tempore gloriosus Marchisus Balduinus assidens filio,

(a) Ad ampliorem historiæ Comitum Flandriæ
 atque adeò rerum Belgicarum illustrationem, Chro-
 nico Watin. subijcere juvat brevem Historiam Has-
 noniensis Monasterii, Ord. S. Bened. in pago Ostra-
 vanto ad Scarpim fl. in diocesi Atrebatensi. Hujus
 Auctor Tomellus opus suum de Monasterii sui fun-
 datione, reparatione et dedicatione, ac de moribus
 Balduini VI Comitis, Rodlando primo Abbatu nun-
 cupavit. Scriptor gravis et cujus conveniens stilus,
 nihil solido fundamento non subnixum scriptis man-

davit. Et certè primordia Monasterii ex ipsis purissi-
 mis fontibus hausit, ex archivis nimirum loci, uti
 ipse testatur non semel. Restaurationem verò qualem
 ipse viderit retulit, ut potè testis oculatus. Andræas
 Vallerius in Bibl. Belg. et alii, similitudine nominum
 allucinati, perperam Rollandum dixerunt Abbatem
 Elnonensem; et Tomellum, Monachum ejusdem
 loci: uterque enim fuit Hasnoniensis. Ceterum
 Tomellus sua scriptis commendavit anno 1085 aut
 1086, Riveto judice.

A qui jam conclamatus jacebat ; qui ad observandum extremum spiritum , velut jam jamque exiturum , cereum ardentem prætendebat . . . Cùmque pater , quid voto sibi sederet , requisisset sollicitus ; ut Hasnoniensem locum sibi dono conferret , rogavit et impetravit . Nam circumstantibus quibusdam curialibus , quos Marchisus ad spectaculum sui mœroris admisit , cereum ardentem filio in manus dedit , quo ei Hasnonium velut adstipulatione subnixâ donativum fecit . . . Exinde in dies paulatim meliusculus convaluit . . . Sed adolescens Marchisus . . . pòst obliviscitur visionis .

Succedenti tempore ad robur virile proventus , cùm Nerviorum Comitatum , ut præscripsimus , esset adeptus , flammantis discordiæ flagellum immite inter Orientales et Flandrenses movit bellum . Unde Balduinus gloriosus Marchisus , accitis quas poterat copiis , Antverpienses fines regni sui termino contiguos , eoque magis infestos , aggredi parat ; et divisis exercitibus , hinc navali , hinc equestri certamine , semet navibus , juniorem Marchisum Balduinum præesse voluit equitibus . Sed eodem juniore Marchiso equitatum castra eò quò intenderat ducente , et cum paucis , ut tunc eventus habuit , longinquelâ à posterioribus castrorum iter agente , in hostem in insidiis succenturiatum improvisus incidit , seque suosque constanti audacia cum consilio , ut potuit , armavit : cominùs utrinque congregitur , bellum conseritur ; gladiis jam , non missilibus pugna geritur : cùmque utrimque diu certatur , hostem fortiorem infestioemque Hubertum quemdam Marchisus invadit , sauciat , sauciatus et ipse deiecit ; ejus dejectio et reliquos hostium fugæ dedit , et pugnam exemit . Manibus suorum junior Marchisus Gandavum vehitur , ac non modicis diebus non modici vulneris languore affligitur ; cùmque jam penè de vita periclitaretur , divinæ super Hasnonio (a) revelationis per Salakonem sui olim tutorem admonetur ; patrem qui tunc mœstus aderat , convenit , etc .

Cap. 11.

Balduinus cicatrice (b) vulnus obducente convaluit . . . Juniorem fratrem Wintherici blanditiis et præmiis ad tradendum sibi castellum Hasnoniense clam suasit . . . cum non multis suorum copiis castellum ex improviseo invasit , incendioque dolens solo æquavit . Sed . . . Winthericus castelli sui damna reparare instituit . . . et Marchisi consilium ad præsens irritum fecit .

Cap. 12.

Dum iter [Winthericus] cum suis quadam die ageret , uni suorum adulterii crimen in dominam suam intentione intentat : à quo dum excusabilem facti repulsionem accepisset , nec sic vel sacramentis terribilibus satisfactus fuisset , eò res processit , ut duellum ab eo ante diludia sine dilatione posceret . Quod cùm ille ab alio potiùs quàm à domino , timore magis Domini quàm intentati criminis , poposisset ; ille verò non solum non adquivisset , sed et militem armis impetisset , miles defensionis obtentu dominum confodiens prosternit .

Cap. 13.

Accitis quos citiùs poterat [junior Marchisus] armorum suorum copiis , castrum invasit ; nec ad repugnandum facilis via consilii castrensibus fuerat , ut potè Principe destitutus , nec adeò vel loci vel armorum tuitione munitis . . . Irrumpens ergo castris loca , gladiis sibi suisque viam fecit ; ejectisque sine sanguine castellanis , castellum omne igni dedit , ejus nihil reliquum fecit ; insuper valli aggerem humili terræ , instar æquoris , coæquavit .

Cap. 14.

Erant eo in loco ea tempestate Canonici solo nomine in castris divinis militantes . . . Adeptis à Canonicis , salva eorum pace , stipendiis . . . et paucis undecumque accitis Monachis . . . Monastica ibidem vita [instituta est

Cap. 15.

E à Balduino] . . . Cœnobium illud amplificare placuit Marchiso . . . Contigit tunc tum patrem ejus humanis rebus exemptum sibi successionis jure reliquisse regnum : et non multo pòst tempore , postquam omni favente curia plenè ad regni convaluit fastigia , placuit sibi Hasnoniense Cœnobium operosa manu elaboratum , quibusdam convocatis Præsulibus , irij chrismatum . Quo negotio maturando tertium Junii diem indixit . . . Dedicationi Præsules (c) , Lietbertum Cameracensem ad ejus diœcesim locus idem

Cap. 16.

Cap. 17.

An. 1067.

(a) Ab antiquo duplex Hasnonii exstiterat Monasterium , virorum et feminarum : *Nec Lectorem moveat utriusque sexus personas eidem loco præfuisse* , inquit Tomellus cap. 4 : *gemina quippè in duobus Monasteriis Monachorum ac Sanctimonialium catervam constat fuisse* .

(b) Balduinus VI obiit mense Julio anni 1070 , sepultus in Hasnon. Cœnobio ; Balduinus verò V , pater ejus , anno 1067 .

(c) Hujus dedicationis meminit Auctor libri de Translatione S. Donatiani Rem. Arch. in urbem Brug. apud Surium 14 Oct. his verbis :

respiciebat, Rathodum Novamagiensem, Raynerum Aurelianensem, in- A
 vitatos interesse faciebat; adjunctisque eis quamplurimis Abbatibus, cum
 quamplurimis Sanctorum (a) patrociniis, sæpè memorati Cœnobii encaë-
 nias non modicis transegit solemnibus. Acta est hæc dedicatio in honore Apo-
 stolorum Petri et Pauli III Nonas Junii, anno ab Incarn. Dom. MLXX,
 Alexandro Papa S. R. E. præside, regnantibus Henrico Lotharingæ,
 Philippo Franciæ Regibus. Dedicatio hujus loci post restaurationem quæ
 facta est à tribus Episcopis, videlicet S. Lietberto Cameracensi, Rathodone
 Noviomagensi, et Rainero Aurelianensi, anno Dom. Incarn. MLXX,
 Indict. VIII, Epacta VI, Concurrente IIII, Ciclo IIII, temporibus Ale-
 xandri Papæ, qui primitus fuit Episcopus in Luca, Philippi Regis Franco-
 rum filii Henrici, et Balduini Comitis Flandrensis... [Abbatibus XV adfue-
 runt], Rollandus hujus (b) loci primus Abbas à restauratione, Lam- B
 bertus, Adelardus, Guedericus, Ursio, Galterus, Guldericus, Remigius,
 Reynerus, Reinaldus, Fulcardus, Sygerus, Heribertus, Armengerus,
 Walterus; [Abbatissæ duæ] Fredesendis, Gerberga.

Cap. 18. (c) Erat tunc in Cœnobio S. Amandi Rothlandus quidam... vitâ spec-
 tabilis... Accitum hunc Marchisus electione in Hasnoniensi Cœnobio dedit
 præesse... Mensam et lectum communem cum Fratribus habuit... Quod
 utinam vel ad confusionem vel ad damnationem quorundam Abbatum non
 * curant diceretur, qui sibi secretiùs à communi conventu Fratrum multa strui *
 conclavia, sculpunt ostia, pingunt armaria, mensa sumptuosiori epulantur
 cum divite illo sine Lazaro quotidie splendide; postremò ut Flacci illius
 verbis loquar, sibi dirunt, ædificant, mutant quadrata rotundis. Et uti-
 nam in solos Abbatibus, et non etiam in Monachos qui suos per abrupta Præ- C
 latos sequuntur, hæc faba cuderetur.

Col. 793. (d) Comes Balduinus ex relicta Hermanni Comitis Montis Castri-loci,
 Richelde, quam duxerat uxorem, habens filium, S. Amandi tradidit Abba-
 ti venerabili viro Malboldo ad vivifico fonte insigniendum; ex quo puer
 ipse nomen referret Ernulfum. Quod postquam est expletum, Abbas apud
 Comitem compatriam suam multæ familiaritatis obtinuit contubernium.
 Quocirca aliquot temporum post hæc intercapedine elapsa, dum Comes
 animi haberet Hasnonii ædificare Monachorum habitacula, patris sui sibi
 æquivoci Flandrensis Comitis requisivit colloquia... Ut Abbatem accer-
 serent... Pervenit [Malboldus] jam incipiens gravari senio... tandem
 præbuit assensum. Post hæc autem junior Balduinus adiens Hasnonium, Ab-
 batem vocans coram Optimatibus suis, illud mancipavit ejus regimini per D
 clavem Reliquiarum, spondens se à militibus qui ipsum possidebant, et à
 Clericis redempturum... Præpositum... [illic Malboldus] Bovonem nomine
 constituit, pueros quoque scholares illuc delegavit, doctoremque illis providit.
 Processu temporis... delegavit Monachum nomine Rotlandum, qui
 curam habebat in providendo vino Fratrum. Hic rediens cum baculo pasto-
 rali, etiam tunc se suo subiciebat Abbati... Ea tempestate alloquitur ju-
 nior Balduinus Seniore super Abbatia Hasnoniensi... sineret unum [mo-
 lendinum] super amnem Scarp. alterum verò super fluviolum ab Hartinio
 defluentem fieri. Ad hæc pater filio intulit, oportere fore neutrum; quo-
 niam à Scaldinio seu Novavilla per fluviolum, per amnem autem à Deciacio

Cum inclytus Fl. Marchio Balduinus, cultor justitiæ, pacis amans, inter cetera bonorum operum studia Monasterium in castro Hasnon. fundatum extruxisset, ejus dedicandi causâ mirificos ex immensis opibus suis adhibuit apparatus; tantæque solemnitati omnes Fl. Optimates cum suis jussit interesse, cunctorum quoque Sanctorum suæ ditionis corpora cum Episcopis, Præpositis, Abbatibus et subditis suis voluit adesse. Tum narrat miraculum quod tunc meritis S. Donatiani contigit. Simili ferè modo in solemnibus Ecclesiæ Colleg. S. Petri de Insula dedicatione allata fuere totius regionis Sanctorum corpora jussu Balduini Insul. Com. qui templum illud fundaverat, ut videre est apud Iperium. Marten.

(a) Intererant, ut refert Tomellus, Sanctorum corpora, de Valencenis, de Condato, de Duaco, de

Brugis, de Atrebato, de Helnone, de S. Audomaro, S. Gisleli de Cellensi, de S. Bertino circa Audomarin, S. Vinoci de Flandria, de Blandinio, de Gandavo, de Osonio, de Insula, de Crispino, de Haspra, de Marchenis, de Malbodio, de Dononio, de Montibus.

(b) Hæc nomina Abbatum Scripto Tomelli videtur alia manus adjecisse.

(c) Caput istud postmodum addidit operi suo Tomellus, defuncto jam Rotlando Abbate piissimo.

(d) Quæ sequuntur de fundatione Hasnon. Monasterii, seu potius de molendino, alterius sunt Auctoris, qui scribebat exente sæculo XI, aut ineunte XII, ut putat Rivetus.

A et Ferinio veheretur annona San-Amansensium Fratrum... Ubi Malboldus Abbas de medio factus est, successit ei Fulchardus; cui et Lambertus: quo etiam functo vitæ termino, in Abbatiam successit Bovo. Rotlando verò Abbate vita decedente, Monachi S. Amansi voluerunt Abbatiam Hasnoniensem in clamorem ponere, ut sibi olim datam à Balduino Comite: ast quia languerat orbis, justitia deficiente, interim quieverunt ab hoc clamore... Post Rotlandi obitum Hasnonienses elegerunt Lotbertum in Abbatem... adeuntes Comitissam Richildem... Bellum erat inter ipsam et Comitem Robertum, (a) etc.

COMITIA (b) REGNI HABITA CORBELÆ ANNO 1065

B

NOMINA Episcoporum, Regni Primatum, virorumque Nobilium, qui Corbeia adfuerunt, cum Philippus I Francorum Rex Cœnobii Hasnoniensis antiquas immunitates et possessiones à Balduino filio Balduini Comitis Flandriae, dicti loci reparatore, datas confirmavit, et jure fisci et caduci exempti rogatu utriusque Balduini: Signum Gervasii Remorum Archiepiscopi: S. Balduini Noviomensis Episcopi: S. Widonis Ambianensis Episcopi: S. Widonis Belvacensis Episcopi: S. Fulconis Abbatis Corbeiensis: S. Walranni Camerarii: S. Radulfi Dapiferi: S. Widonis Buticularii: S. Baldrici Conestabuli: S. Balduini Marchionis Flandrensium: S. Balduini filii ejus (c) et reparatoris ejusdem loci: S. Radulfi Comitis: S. Walteri filii ejus et Simonis fratris sui: S. Willelmi Comitis Suessionensis: S. Widonis (d) de Monte-Lietheri: S. Tietbaldi de Monte-Mourensi: S. Nevelonis de Peirfond: S. Widonis de Rochafort: S. Wazelini de Calvi: S. Eustachii Comitis: S. Raingoti Gandensis: S. Arnulfi de Aldinarda: S. Walteri de Cimai: S. Walteri d'Hesdin: S. Balduini Comitis de Gisnes: S. Walteri Castellani Duacensis: S. Anselmi ***: S. Roberti Advocati de Atrebat: S. Johannis Advocati: S. Balduini Gandensis: S. Arnulfi de Arda: S. Isaac de Valentianis: S. Gozuni Montensis: S. Hugonis Haneth: S. Iberti de Lietfines: S. Walteri de Lens: S. Wetdrici de Tornaco. Actum Corbeia in Basilica B. Petri Apostoli, anno ab Incarnatione Domini MLXV, Indict. III, Epacta XI, regnante Philippo Rege anno VI, Episcopante Lietberto Cameracensi anno XVII.

(a) Robertus et Comitatum Flandriae et vitam Arnulfo abstulit; non quidem per se, sed per Gerbaldonem quemdam, ut discemus infra ex Historia Andagin. Monasterii (Tom. 4 Ampliss. Collect. pag. 942) num. 34, in quo et homicidæ scelus et poenitentia refertur.

(b) Non abs re putamus, ad calcem Historiæ Hasnon. adducere instar appendicis Comitiam Corbeia. Hæc autem ex Archivo Corbiensi sive ex Codice Hasnon. edidit Mabillonius in Appendice Annal. Bened. Tom. 4 pag. 755.

(c) Propter hoc vocatus est Balduinus Hasnonien-

sis. Dietus est quoque Balduinus Pius et Montensis, qui longiori vita dignus, patri successit, et tribus tantum annis ei supervixit. Duos ex Richilde filios reliquit; Arnulfum natum majorem, cui Flandriam; et Balduinum, cui Hannoniam testamento assignavit; Arnulfi tutelam Rotberto Frisio commissam: quæ res funesti belli seminarium fuit inter ipsum et Richildem Arnulfi matrem, quæ banc ei tutelam denegavit in magnam sui et filii Arnulfi perniciem.

(d) Leg. de Monte-Lietherici: S. Tietbaldi de Monte-Mauronciaco.

EX CHRONICO TRENORCIENSI (a).

Inter Probationes Historiæ novæ Trenorc. pag. 25 et seq.

- An. 988. Odo Abbatis in officium sublimatur. Hic Andegavensium Comiti Gaufrido [Grisæ-gonellæ] villam nostri juris, pacto subter annexo, commisit Doadem (b)... Wago post Odonis obitum pastorale suscepit officium... Anno regiminis sui XVIII, in festo B. Vitalis... patroni nostri...
- An. 989. Monasterium per famulorum incuriam igne consumptum est cum omnibus officinis; tamque valida flatu ventorum exstitit ignis vastatio, ut penè om-
- An. 1006. nis suppellex Monasterii consumeretur... Accidit quoque biennio transactohaud medioeris de obitu Patris Wagonis mœstitia. Eo namque defuncto, Bernerius in loco ejus substituitur. Vixit autem Bernerius in officio Pastoralis XX annis. Hujus tempore Hugo Cabilonensis Comes et Episcopus Autisiodorensis... donavit villam quæ dicitur Islæis, quæ est super alveum Sagonæ... Monachi autem suppliciter illi roganti beneficium Ecclesiæ suæ suorumque locorum, sanctique Philiberti vexillum tunc temporis illi necessarium (c) dederunt. Factum est hoc donum anno ab Incarn. Dom.
- An. 1019. MXIX apud Trenorchium, IV Cal. Sept. in die quo idem dedicatum est Monasterium, in præsentia venerabilium Episcoporum, Jofredi Episcopi Cabilonensis, Gausleni Matisconensis Episcopi... regnante Rotherto (d)
- An. 1028. Rege in Francia. Post obitum verò prædicti Bernerii Ardagnus eodem sublimatur in ordine: post cujus ordinationem III, IV et V anno, fames totum penè vastavit orbem... Qui cum bisdenis et octonis rexisset annis, defuncto successit Guillelmus (e) genere præclarus... Quinquennio peracto, diem clausit extremum. Cui defuncto Giraudus successit, vir in litteris satis eruditus... Huic quoque post V sui regiminis annos defuncto Petrus pastorale suscepit officium... B. Mariæ votivum servitium, Missam scilicet, in ejus honore manè decantari, et tam matutinalem quàm totius diei, competentibus horis instituit celebrari... Longè latèque nomen ejus celebre innotuit. Ut enim Hispaniæ Rex Adefonsus Constantiæ Reginæ conjugio potiretur, ipse prudenter elaboravit. Fuerat enim Hugonis Cabilonensis Comitis uxor, filia Rotherti Ducis; quæ defuncto viro sæpè orationis gratiâ, in veste humili, pedibus etiam nudis, equestri spreto vehiculo, Trenorchium venire consueverat. Quæ dum jubente Rege iter ad Hispanias aggressa fuisset, Trenorchium sufficienti satis militum agmine stipata devenit; ubi pro more benedictione percepta Reliquiarum... fecit donum de Ecclesia Givriaci, quam paterno possidebat jure... Quod ut firmius haberetur, anulum quem manu gestabat, tradidit, pretiosumque extrinsecus lapidem, qui topazius nominatur... Petiit autem et ipsa congruum sibi tradi Sacerdotale vestimentum... His autem patris, nuptiisque regalibus ex more celebratis, post nonnullos annos ingens ad subjungendos Barbaros in Hispaniam concursus factus est populorum. Hæc in

(a) Trenorc. Chronici Auctor est Falco ejusdem Cœnobii Monachus, vir pro tempore *admodum litteratus*, et cujus scribendi modum haud multi hujus ætatis assecuti sunt Chronographi. Manum autem operi admovit jussu Petri Abbatis circa annum 1087, ultra quem non progreditur.

(b) *Doüé* in confinio Andium et Pictonum, olim Theotvadum vel Teotvadum seu Theoduvadum castellum, et regium palatium.

(c) Is nempe, licet Episcopus, arma tractabat et gerebat bella. Horum autem postea ipsum pœnituit, et à Papa absolvi curavit.

(d) Anno 1005 apud Cabilonem ab omnibus haud agnoscebatur Rex Robertus. Exstat enim in Biblioth. Cluniac. pag. 410, ejusdem anni Instrumentum, quod sic terminatur; *Actum publicè apud Cabilonem civitatem, regnante Rotherto Rege, apud*

nos verò regnante D. N. J. C.

(e) *Ego Falco de Jaliniaco... dedi Trenorc. Monachis... per manum domni Willelmi fratris mei et ejusdem loci Abbatis... concedente et auctrice uxore mea Beatrice... filiis meis Gulferio atque Iterio concedentibus atque laudantibus... Signum Armani Monachi. filii Vicecomitis de Polognac, etc. Data est hæc Charta anno ab Incarn. Dom. MLVI, Indict. VIII, Epacta I, Concurr. I, regnante Henrico Rege in Francia anno XXVI. Errant igitur Auctores N. Galliæ Christ. dum Tom. 4. col. 968 post Baluzium, Hist. Doués Arvern. lib. 1, pag. 28, tradunt Guillelmum ex nobilissimo Mercorii genere procreatum fuisse; et patrum habuisse S. Odilonem Cluniac. Abbatem; fratrem verò Stephanum Claromont. Episcopum, qui probatur fuisse filius Armandi Vicecomitis de Polognac.*

expeditionem

A expeditionem duo, jubente Patre, de nostris perrexere Monachi, qui unius vocabuli, Guillelmi scilicet, nomine censebantur: qui eum ad locum, ubi Rex cum Regina morabatur, venissent, contigit etiam Odonem Ducem Burgundiæ simul adesse. Ubi, suggerentibus Monachis, Regina super Ecclesia quam antè nobis dedisse retulimus, Ducis obtinuit conniventiam. Cùmque peracto negotio proprios remeassent ad fines, Dux accersitis Monachis, prout promiserat, tam de Ecclesia, quàm de rebus ejusdem, coram astantibus fecit investituram (a). Quanta denique virtute prædictus Abba sæcularium præpositorum, qui Ecclesiasticos sibi commissos honores velut hereditario jure possidere nitebantur, contriverit extollentiam, res manifesta docet, felici sorte peracta.

Cirea an.
1084.

An. 1087.

B (a) Litterarum hæc de re anno 1087 datarum mentionem faciemus alio in loco.

EX HISTORIA (a)

EPISCOPORUM AUTISSIODORENSIUM.

Apud Labbeum Tom. I Novæ Bibl. Libr. Mss. pag. 450.

- XXVII suæ ordinationis anno perrexit Hugo [Episcopus Autissiod.] *Cap. 49.*
 Jerusalem . . . ac inde rediens . . . mansuetior degit . . . Pridie Non.
 C Novemb. consecutus est præsentis vitæ terminum. Sedit autem in Episcopatu (b) annos XI, menses VIII, dies IV; et fuit civitas sine Episcopo dies XXXVI. *An. 1039.*
- Heribertus II, natione Autissiodorensis, ex patre Vauterio et matre Hemma fuit, quem antecessor ejus Hugo in Pontificatum elegit; cui postmodum Rex Henricus cum maximo exercitu veniens in Burgundiam, Episcopatum ex more dedit. Hic in die ordinationis suæ, eum secundum Ecclesiasticam consuetudinem cathedræ innixus Episcopali, ad S. Protodiaconi matrem sedem Nobilium humeris deportatus esset, dedit Ecclesiæ pallium ingens optimum, quod vulgò dorsale dicitur . . . In temporibus itaque hujus dominus Leo Papa in Gallias veniens, Remis metropoli Concilium celebravit, et quosdam Episcoporum de hæresi Simoniaca in faciem Ecclesiæ redarguens notabiliter dedit: inter quos Senonensem Archiepiscopum Gelduinum et Lingonensem Hugonem, multarum iniquitatum vitiis infamatos, et à suis multoties reverenter, ut decebat, patres admonitos et correctos, volutabro suæ pravitatis malè inhærentes, etiam penè apostatas, de sedium suarum potestate deposuit . . . Non longo post tempore cùm à Duce Burgundiæ Roberto (c), qui in tempore adhuc suo Autissiodoro civitati imperitabat, quique snâ et fraternâ Regis Henrici potestate elatus, multas sibi et ob Clericos suos molestias inferebat, aliquandiu infestatus esset [Heribertus], impatientiâ quadam et angore animi abrenunciatis sæcularibus, postquam jam per XIII annos Episcopatu præfuerat, apud S. Salvatorem in pago Senonico Monachus effectus est . . . Migravit ad Christum VII Kal. Feb. et sepultus est in eodem Cœnobio. *An. 1052.*
- E Goffridus beatâ dignus memoriâ Episcopus, filius Hugonis Nivernensis *Cap. 51.*

(a) De hæc Historia vide quæ monuimus pag. 170 Tomi nostri X. Gestorum autem Episcoporum Goffridi et Roberti, seu Capitum LI et LII, Auctor est Frodo Canonicens et Archipresbyter Autissiodorensis, vir, ut legitur in Necrologio ejusdem Ecclesiæ, *litteris bene eruditus*, nimirum pro tempore. De his duabus Vitis à se scriptis agens, ait de se ipso:

Fidus cas egit, quia nonnisi cognita dixit.

Idem audiendus est iterum infra in Monito.

(b) Hallucinatur igitur Rivetus noster, dum pag. 100 Tom. VII Hist. Litt. Fr. scribit, Johannem

Scholast. factum fuisse Autissiod. Episcopum anno circiter 1012 aut 1013; immeritòque ibidem sibi plaudit tanquam rejicienti opinionem seu erratum Balæi, qui supponit Johannem anno jam 998 mortuum.

(c) Glab. lib. 3 cap. 9 pag. 40: *Sequenti anno [Sc. 1032], eodem mense [nempe Jul] atque in eodem castro quo Rex obierat, et ipsa [Constantia] obiit. Henricus nempe paternis rebus potitus, germanum suum Robertum constituit Burgundiæ Ducem. Est is primæ stirpis Ducum Burgundiæ caput, vixitque usque ad an. 1075, ut habet Chronicon S. Benigni.*

* *Champaleman*

Vicecomitis fuit, de castello cui vocabulum est Campus-Alemannus * ; A mater verò ejus de Consularibus viris orta, Ermengardis nuncupata est. Hunc in palatio suo Clericum habens honestum Philippi pater Rex Henricus, operante quidem divina elementia, tota quoque nostra collaudante Ecclesia, indulgit nobis Præsulem necessarium sanè, utilemque per omnia . . . Hoc Volumen [de Gestis Pontificum] renovavit . . . Villam amœnam et frugiferam Arlacum Hugo Miles ei clarissimus reliquit moriens, quoniam de feudo suo ab Episcopo illam tenebat . . . Abbatias duas in suburbio civitatis sitas, id est B. Mariæ sanctique Amatoris, Episcoporum ditioni antiquitus traditas et delegatas, cum eas tyrannus quidam à quodam Episcopo in beneficio susceptas, longo tempore possedisset, suoque euidam filio, Episcopo videlicet Æduensi, lege hereditaria post se donasset, vir probus . . . ab illicito dominio revocavit. Licet etiam hîc subjungere quòd talem habuerit ipse in secularibus causis industriam, tantâque semper usus est liberè loquendi audaciâ, ut nec ipsi Principes mentiri præsumerent eo audiente . . . S. Eusebii Abbatiam . . . restitutis Canonicis et Abbate reparavit. Varziaecum etiam, quia sinus est Episcoporum, et locus amabilis, ab inimicis primitus purgatum, deinde feliciter ædificatum, tandem interiùs exteriùsque murorum protectione munivit . . . Ecclesiam tantam biennio propè antequam moreretur, incendio consumptam, in subito tempore, id est infra brevem sphaerulam unius anni . . . restauravit . . . Canonicos constituit . . . aurifabrum mirabilem, pictorem doctum, vitrearium sagaem, alios necnon . . . Deferri se Varziaecum, ut inde ad Monasterium Charitatis super Ligerim faciliùs portaretur ibi sepeliendus. Locus ille sanctus cum aliis quibusdam religiosis locis in Altissiodorensi pago suo tempore incœptus est . . . Hugonem Nivernensem Episcopum, nepotem suum . . . necnon Girardum Priorem jam dicti loci . . . ut inter sanctas illorum manus factâ confessione delictorum Redemptori Christo spiritum redderet, convocavit . . . Delatus est illuc, et sepultus est in pace XVII Kal. Octob. inthronizatus autem V Kal. Janu. Rexit Episcopium annos XXIV, menses VII, dies XXI (a).

An. 1076.

Cap. 52.

* *f. venustate*

Robertus de patre Guillelmo, nepote Regis Henrici, Philippi patris, Consule Nivernensium; de matre autem Comitissa Tornodorensi, Hermengarde nuncupatâ, natus est. Ex cujus ingenua progenie, quotquot periti viri, formosi bonique fuerint, eos omnes scientiâ, vetustate *, moribus hic superavit . . . Mense Septembri in Episcopum electus est; dilata tamen usque ad Augustum consecratione.

(a) Ibi sic monet Frodo : « Altissiodorensis Ecclesie non ignobilis consuetudo est, quàm citò de sæclo migrat ejus Episcopus, illicò terminum vitæ, sedis introitum, ac præcipuè bene gesta ipsius conscribere. Contigit autem [an. 1084] non sine magno patriæ detrimento, clarissimum ejusdem Ecclesie patronum obiisse Robertum Episcopum, ut nihil horum quæ diximus toto triennio

» scriptum fuisset... Tandem verò post triennium... » frater quidam modicùm eruditus et penè illiteratus, à conventu Capituli rogatus et ab Episcopo monitus, obedientiam quoque vitare non ausus, quæ sibi de illo visa sunt minime tacenda, licet tantò indignè, quantò minus ornatè minusque facundè, tamen ut potuit, ita stylo prosecutus est ».

A

EX INITIIS MADIRENSIS MONASTERII IN DIOECESI TARBIENSI.

Apud Martenium Tom. III Thesauri Novi Anecd. col. 1203.

HÆC sunt scripta sub Urbano (a) Papa II et Bernardo Centullo Comite, et Præsule Bigorræ existente D. Odone. S. Genitricis Dei Mariæ (b) Cœnobium est situm in loco qui dicitur Madiranum *, in subterioribus finibus Bigorræ versum occasum... Surrexit ex illorum prosapia, quibus isdem locus temporaliter subditus erat, vir nobilis domi et militiæ aptus, nomine Sancius, filius Garsani (c), filii Arsun, filii Lupi cognomine Picoth; qui ab Hispania veniens cœpit ibidem primus militaris habitator existere, permittente sibi Raimundo tunc temporis Bigorensi Comite. Isdem verò Sancius adhuc puer cœpit ibidem primus militaris habitator existere, permittente Raymundo tunc temporis Bigorremsi Comite. Cùm jam defuncto patre, simul eum matre honorem contingeret, coëgit eum mater aliquantum temporis in discendis sacris litteris remorari, ut decursis psalmis et hymnis rectius doctiusque potuisset Clericalem honorem contingere, et sæculari militiæ cautiùs subministrare. Decurso verò primævo juventutis flore, cùm jam virile robur exeresceret, cœpit suum jam dictum locum festinanter ex aliorum cura, positis præsidiis, datis illorum dominis magnis præsidiis, et illis gratis exceptis, amplificare. Eodem verò tempore Vicedominus ejusdem Madirensis curiæ sæpiùs ivit obviam hostibus eum Garsia-Arnaldo Bigorremsi Comite. Ob hoc utique iidem domini... dederunt ei non pauca terræ jugera. Interea præfatus Miles Sancius cogitare cœpit... ut traderet se et suum locum sub Monasticæ religionis norma... Eo namque tempore, Sancii totius Gasconiæ Consulis longè latèque discurrens fama, utriusque ordinis multos adivit, militandi, munerandi, ac tantam illius excellentiam videnti gratia conduxerat: inter quos dominus Marciliacensis Cœnobii Abbas, Stephanus nomine, advenerat... Stephanus non multò post consilio et voluntate Garsia-Arnaldi prædicti Bigorræ Comitis... prædictum Militem secum Marciliacum (d) duxit... et ibi eum benedixit Monachum... Sed cùm idem vir Sancius paulò antè domui suæ disponderet, et prædicti Patris Stephani, et aliorum qui ibi aderant, consilio dedit suis aut legitimis liberis quasdam partes sui honoris, excepto Donato Sancio majore filio, quem reliquit domui, ut ibi sacris litteris edoctus absque uxore et filiis usque ad mortem serviens Domino in omni castitate maneret. Et has partes tali pacto dedit illis, ut præsentarios fidejussores ipsi ac posteri eorum Monachis ejusdem loci Madirani (e) darent, et uniuscujusque pars illorum qui sine filiis obierint, supradicto loco restituatur.

* Madiran

Col. 1205.

Evolutis autem multis diebus, placuit Patri Stephano, ut idem Frater Sancius, semper militaturus eidem Marciliacensi Monasterio, Madiranum * repeteret... Idem Frater Sancius non multò post fundavit ibi Templum multò insignius primo... Adit Ricardum Episcopum ac supradictum Garsiam-Arnaldum Comitem... ut eum dominis ejusdem Madirani hoc agerent, ut eidem loco libertatem præstarent... Qui Madiranum venientes... statuerunt, ut ipse Comes dominis ejusdem curiæ Madiranensis, videlicet Raimundo-Arnaldo et Sancio-Arnaldo fratribus, et posteris eorum unum prandium, quod semel in anno cum L equitantibus sibi persolvebant, perpetim condonaret... Cùm non post multos annos sensisset idem Frater

* Madiran

Col. 1206.

(a) Anonymus Auctor, qui tempore Urbani II Papæ vivebat, et Marciliacensis Cœnobii Monachus erat, scripsit Riveto judice circa annum 1089. Plurima autem tradit, quæ non parùm conducunt ad historiam Comitum Bigerricorum et aliorum ejusdem regionis Procerum.

(b) Madirensis Monasterii reditus hodie possident Tolosani PP. Societatis Jesu. Marten.

(c) Hinc col. 1209 infrà vocatur Sancius-Garcianus.

(d) Marciliacum est in Cadurcis ad Sellam fl. (Sele), vulgò dictum Marsiliac aut Marcillac Eidem fluvio adsidet Figiacum, Figiac.

(e) Traditio Madirani à Sancio sub Stephano Abbate facta Marciliacensi Monasterio memoratur infrà col. 1208 et 1209.

Col. 1207.

Sancius vicinam sibi mortem adesse, misit ad quemdam consanguineum A suum, Bonum-Par nomine... virum scilicet magnæ scientiæ... quatinus abjecta nuptiali copula... raderet sibi barbam et caput, et indueret se vestimentis sanctis... Quod ita factum est, excepto quòd idem Bonus-Par, oblitus promissionis Sancii, noluit, eo mortuo, prædicto loco [Marciliaco] obedire... Deinde Bonus-Par taliter positus in administratione eidem domui, sumptis secum duobus Levitanensibus (a) Fratribus consanguineis suis, W. Fort (b) et Gartia - Fort, cum Arnaldo - Remundo cognomento Verso, qui tunc inter omnes consulares Principes scientiæ ac potentiæ primatum tenebant, ivit ad Bernardum Comitem, orans cum eis et petens ab eo, ut ipse cum Eracleo Episcopo ac omnibus suis cingulo militiæ utentibus, et ab eo legatione missa rogati simul omnes vicini Comites ac Vicecomites Madiranum convenirent, videlicet Aimericus Comes Auxien- B sis, et Bernardus Armaniacensis Comes, necnon Gastonus Bearnensis Vicecomes, ut... eundem locum Madiranum liberum atque securum constituerent... Statuto die venit idem Comes unà cum Eracleo Episcopo et cum omni militia sua Madiranum, Principibus omnibus, quos suprâ commemoravimus, functa legatione ibidem sibi accurrentibus; ubi, ut res exigebat, Eracleo Episcopo (c) exigente, juravit prænominatus Comes, supposita propria manu S. Dei Genitricis Mariæ altari, etc.

Col. 208.

Cùm verò idem Bonus-Par in horam mortis convenisset, constituit Guillelmum-Par filium suum, litterali atque regulari scientia imbutum, dominum ejusdem Madiranensis domûs suæ et principem omnis possessionis suæ; qui post patris excessum, ejusdem loci suscepto regimine, statim, ut erat vivaci atque impetuoso animo, cœpit eundem locum ad statum Monasterii, C utcumque poterat, aptare; atque illic nonnullos vicinorum nobilium filios introducere, eosque sub spe religionis sanctæ ibi litteris erudire, eis quoque postmodum semipater existere. Fecit etiam eandem S. Dei Genitricis Mariæ Ecclesiam in modum Monasterii multò latiùs atque insigniùs, quàm fuerat, fundare. Deinde suo sagaci ingenio, donis nec tamen paucis præmissis, acquisivit à Guillelmo Donato reliquias cum decimatione cujusdam suæ Ecclesiæ S. Leoni dicatæ; juxta quam præfatæ sunt S. Dei Genitricis Mariæ Ecclesiæ ad australem plagam positæ. Similiter alterius Ecclesiæ S. Dei Gen. Mariæ, Crassæ dictæ, reliquias cum decimatione jam dicto loco acquisivit: unde accepit domi Anerium ejusdem Ecclesiæ Abbatem et Wil- D lelmum Fort suum nepotem... Nec minùs aliam Ecclesiam, in loco qui dicitur Salt sitam, S. Michaëlis Archangeli nomini dicatam: unde accepit quemdam puerum nomine Augustinum, ejusdem Ecclesiæ datoris Garsisæ Fort filium. Idem ipse fecit duellum cum Raimundo Lupo de Lidoss. pro silva Mediana-silva; ubi postquàm missus missum primum noster suum vicisset, et ipse inquisitor inquisitam terram per fidejussores firmasset... cœpit interim miserabiliter vivere scelestus. Unde divulgato scelere, à domno Pontio Præsule atque Centullo Comite propulsus, rediit unde venerat priùs. Post hunc ex voluntate supradictorum Principum suscepit ejusdem loci curam alter quidam nomine Bernardus... Ipse acquisivit eidem loco Ecclesiam S. Michaëlis nomine insignitam, in loco qui dicitur Frageded sitam, à Stephano ejusdem Ecclesiæ Abbate.

Sub eodem ferè tempore Gombertus Abbas quartus à supradicto domno

(a) Bigorra complectitur duos veteres Vicecomitatus, Levitanensem et Asteriensem, in radicibus montis Pyrenæi positos: ex quibus Levitania, *Lavedan* vulgò dicta, generosis equis nomen dedit. Ejus caput *Lorda*, *Lourde*, arce inunitissimâ atque veteri insignis.

(b) Gall. Christ. Tom 1 col. 1227, Chartæ initium hoc refertur: *Anno Incarnat. Dom. MXXXVI, mense Aug. 22 die, Ego Ranimirus gratiâ Dei proles Sanctionis Regis, accepi uxorem nomine Gilbertam, filiam Comitûs Bernardi-Rodgeri et Comitissæ matris ejus nomine Garsindæ; quam dederunt mihi Richardus Episc. Bigor. civitatis, et Proconsules Levitanenses Garsias-Forto et Gielm-Forto fratres uterini.*

(c) Heraclius erat de genere Comitum Bigorræ, ut patet ex Diplomate anni 1064 pro Monasterio SS. Felicis et Licerii, quod cum Bernardo Comite Bigorr. dedit Hugoni Cluniac. Abbati sic: *Ego Heraclius Dei gratiâ Bigorr. Episc. et Bernardus Bigorr. Comes, quoddam Monasterium ex hereditate parentum nostrorum in territorio Bigorr... dedimus Hugoni Abb. Cluniac. ordinandun, etc. Facta fuit hæc charta in ipso Bigorr. castro, anno Dom. Incarn. MLXIV, Philippo Rege Fr. regnante anno IV. Sign. D. Heraclii Bigorr. Episc. Sign. D. Bernardi Com. Bigorr. S. D. Stephani Oloron. Episc. S. D. Durandi Episc. Tolos. S. D. Gregorii Lascurr. Episc. S. D. Petri Adur. Episc. S. D. Bernardi Armaniac. Com.*

- A Stephano Abbate, interpositis Gauzberto atque Viliberto Patribus, Marciacensi gregi præsidebat... Domnum Willelmum Auxiensem Archiepiscopum, illis diebus totius Vasconiae Episcoporum atque Abbatum seu Clericorum celebrantem Concilium, cum domno Hunaldo Moisiacensi Abbate adiit; ubi cum coram universo præsenti Concilio ejusdem loci Madirani datio vel injusta distractio legeretur, exstiteri ibi quidam auctores hujus rei, è quibus fuit domnus Bernardus quondam Armaniensium Comes, se illud vidisse vel audisse fatentes... Idem Metropolitanus cum vidisset Bernardum jam dicti loci Madirani Abbatem, summotenus audito Patris Gomberti adventu, clam discessisse, protinus inquit domnum Pontium (a) Bigorritanum * Episcopum, quid super hoc fieri deberet... propter absentiam domni Centulli Comitis, vel ejusdem loci Madirani Abbatis... Eodem anno non adhuc plenè mediante, exempto ab hac luce Madirani Abbate, domnus Willelmus Auxiensis Archiepiscopus, statim ex hoc actâ cum domno Centullo Comite ac Pontio (b) Præsule saluberrima colloquutione ac determinatione, delegavit nuntios Gomberto Abbati, quo tempore vel qua die Auxis veniat ad se: qui secundum suum mandatum Auxis venit ad eundem Archiepiscopum; ibique eo audito, venit inde digressus ad domnum Centullum Comitem tunc temporis præmaximum... Pontifex proxima die Dominica cum eodem domno Abbate Gomberto Madiranum intravit, ac cum Willelmo Donato, quem universæ provinciæ jam dictus Comes præfecerat, præsens Monasterium sub ejusdem Patris Gomberti continua potestate intus et foris potestativè redegit... Suscepto verò domnus Abbas Gombertus eodem loco, præfecit ibi Bosonem... qui Prior C Boso, etc.

* de Tarbe

Col. 1209.

Col. 1210.

(a) Pontius ante Episcopatum cum Abbas Simorræ esset, et litem haberet cum Raimundo-Arnaldi Dantini; ambo fecerunt iudicium Dei, in quo Raimundus-Arnaldi victus est, ut videre est apud Mabill. ad an. 1060, num. 66.

(b) Centullus Vicecom. Bearn. dimittens legitimam uxorem, matrem Gastonis quam habebat; Bernardum Lascur. Episc. de possessione sua ejecit violenter, et Pontium Bigorr. Episc. in possessionem Mo-

nasterii S. Petri Gener. induxit; tali pacto, ut ei concederet illicitas nuptias Bigorr. Comitissæ; quod B. prohibebat, quem tandiu persecutum propter assiduam querelam et interdicta quæ inde faciebat, à toto Episcopatu ejecit; et in exilio mortuus, et apud Forum-Julii est sepultus. Utrum autem debeatur fides huic Chartæ, cujus fragmentum P. de Marca inseruit suæ Historiæ Benearn. lib. 4 cap. 47, dubitant Galliæ Christ. Auctores.

D

EX BREVI HISTORIA (a)

MONASTERII S. JULIANI TURON.

Apud Martenium Tom. V Ampliss. Collect. col. 1077.

ANNO DCCCCLXXXIV ab Incarnatione Domini. Circa hoc tempus Landegavis (b) Castrum à Fulcone Comite construitur: civitas Turonis ab eodem obsidetur et capitur; sed non multò post à Berta Regina, matre Odonis, recipitur. Post Ebrardum præfuit Monasterio S. Juliani (c) Gauzbertus I, ejusdem Cænobii Monachus. Iste plures Abbatias rexit; aliquantas à fundamentis construxit... Hic tenuit Abbatiam Majoris-monasterii satis tunc paupereulam. Hic fundavit Monasterium S. Petri Burguliensis, S. Petri Malliacensis, S. quoque Petri Cenomanensis.

Anno DCCCCLXXXIV, Monasterium B. Martini satis spectabile igni crematum est: pro quo Herveus Thesaurarius jecit fundamenta... Anno

(a) Hoc opus, cujus finis desideratur, productum fuisse putat Mabillonius usque ad initium sæculi XII: quâ in conjectura hæret Rivetus; et concludit tantum, eandem Historiam non nisi post annum 1052 scriptam fuisse à Monacho ejusdem Cænobii. Ibi enim fit mentio Bartholomæi Archiepiscopi sic: Præsident Hugo annis XVIII, mensibus V, diebus IX. Arnulfus Episcopus sedit annos XXXI, menses VIII, dies XIX. Huic successit Bartholomæus.

(b) In Gestis Consulium Andegav. Fulco Nerra in Turonico pago ædificavit Lingiam castrum, id est Alingaviam vel Lengiacum, Langey.

(c) Gauzbertus I Romæ Privilegium de omnibus rebus S. Juliani obtinuit à Girberto Papa, qui Silvester dictus est, factum de papyro, id est, inquit Martenius, ex cortice; ejusmodi visuntur hactenus in variis Monasteriis aliquot ejusdem Silvestri Bullæ.

An. 1018. verò Dom. Incarn. MXIV dedicatum est hoc Monasterium Turonus ab Hugone Archiepiscopo. Defuncto Gauzberto Abbate, alter Gauzbertus ei successit... Hic peritus litterarum satis fuit, Philosophiæ studiis adornatus. Hoc tempore viri clarissimi valdèque sapientes fuere, Fulbertus Carnotensium, Sasqualo Abbas S. Launomari, Rainaldus Turonicus et alii quamplurimi... Ipse [Gauzbertus] Monasterium S. Petri Prulliacensis emit, et Præceptum exinde Regi Rotberto firmare fecit: sed malignitate Archiepiscopi post obitum viri Dei Gauzberti à dominio S. Juliani ablatum est.

An. 1016. Hujus temporibus, id est anno Dom. Incarn. MXIX, bellum, Ponleviatibus gestum est.

Anno Incarnati Verbi MXXII, Herveus (a) Thesaurarius S. Martini, vir valdè sanctissimus, obiit... Hunc proximè sequutus est Archiepiscopus Hugo morte corporis. Huic Arnulfus substituitur... Postquàm annis X et VIII præfuit [Gauzbertus], ad cœlestia migravit anno MXXV, regnante Roberto Rege... Post mortem Gauzberti variis eventibus contigit locum S. Juliani pessumdari, totaque se in armene * infesta nimis opposuit. Nam Arnulfus Archiepiscopus absque voluntate Monachorum, patrem suum Albertum illi loco præposuit. Quo post triennium ejecto, Abbati Frederico Monasterium commendavit. Richero etiam tunc viro probo et industrio Prioratum commisit; qui postea eidem loco optimè præfuit. Frederico itaque, qui duobus annis, Evrardoque, qui uno, Cœnobio S. Juliani præfuerunt, abrais; Richerius præficitur.

* Vox corrupta

An. 1031. Anno Domini MXXXII, mense Decembri, hoc anno qui est Rotbertus Rex moritur, annis XXXVII potitus imperium Francorum. Huic successit filius Henricus.

Anno MXXXVII, Odo Comes obiit [apud Barrum].

Anno MXL, Fulco Comes obiit... Anno MXL, Richerius (b) Abbas Monasterium novum à fundamentis inchoavit... Hic terram eum Ecclesia de Dedra de Tescelino Petueriensi per voluntatem Isembardi Aurelianorum Pontificis omniumque Canonicorum, de cujus beneficio erat, emit centum libras denariorum et L libras auri, ad usus Monachorum S. Juliani.

(a) Hujus vitam virtutibus plenam, inquit Auctor, memoriæ posterorum tradidissim, si verum relatores reperissent. Martenius Tom. III Anecd. col. 1694 vitam B. Hervei edidit; sed hæc ad verbum descripta est ex capite 4 lib. 3 Histor. Glabri Rodulphi, exceptis his de patre Hervei verbis, Landrieus, qui castrum Bugentiacum possidebat.

(b) De hoc Richerio, inquit Martenius ibidem, hæc lego in pervetusto fragmento historico ante annos 600 exarato, et inter Mabillonii schedas reperto: Congregatio gregium elegit Richerium, cujus probitate mirâ et prudentiâ opus erat per omnia ad

restauranda omnia: qui datus Blesis et nostræ gubernator Abbatie, utramque, ut decuit, viriliter tenuit... Vir iste, ut fertur, Britannia indigena fuit, qui post litterarum studia in Gallia, S. Mariæ Pauperulæ Presbyter exstitit... Majoris-monasterii Monachus effectus ex Presbytero, Blesis et noster Abbas ex Monacho... Sedit in Decani sede Blesis et nostræ Abbas Abbatie. Sed Blesis Abbatiam, Comite inquietante, deseruit, et ad nostræ restorationem totum se contulit: ad quam postea, sed coactus, rediit; destructam enim à Comite et Comitibus Abbatem reperit, etc.

EX FRAGMENTO HISTORIÆ (a)

MONASTERII - NOVI PICTAVENSIS.

Apud Martenium Tom. 3 Anecd. col. 1211.

GUILLELMUS qui et Gaufridus, qui nobis et materia et causa positæ rei exstitit, nobilissimorum Guillelmi et Agnetis Aquitanie Ducum heres fuit, Regum propinquus, Imperatorum cognatus et avunculus, itemque Regum socer exstitit. Gloriosus siquidem Francorum Henricus, et Philippus, vetus et Guillelmus (b) Anglorum, Reges, et consanguinei

(a) Hujus Historiæ Auctor Martinus, ejusdem Monasterii Monachus, ferè coævum se fuisse sat ostendit, dum in Prologo seu in Epistola ad Robertum Monachum ita scribit: Et nos quidem, vobis qui audistis et vidistis referentibus, aliquantulum inde scimus; sed vobis obeuntibus, unde posteri scient quod longæ silentio oblivioni traditum fuerit? Et hoc me

quàm maximè mortificabat, etc.

(b) Scilicet Guillelmus I. Scribebat enim Auctor ætate Henrici I Regis Anglorum, seu ineunte sæculo XII. Virgulam autem Martenius ita collocat, ut vetus referatur ad Philippum Fr. Regem: qua stante lectione Philippus dicitur vetus non propter multos ætatis annos, sed propter diuturnum imperium.

A proximi fuere. Henricus verò ille maximus Imperator ejusdem probitatis et honestatis (adhuc multi (a) supersunt qui recolunt), hujus uterinam sororem Agnetem nomine in conjugem sumpsit: de qua genuit Henricum nomine, qui etsi à parentum probitate degeneravit, augustalia tamen sceptrata gestavit. Hispaniarum autem Reges, Ildefonsus et Petrus, ejus filias in matrimonium se suscepisse gavisus sunt. Hactenus de terrena nobilitate; morum autem excellentia qualiter claruerit, hinc jam sequens lectio eloquatur.

Morum autem claritudine ita insignitus fuit, ut etiam priorum Principum probitate enitere videretur; quam tamen ab atavis abavisque traxisse cum ipsa carnis generatione clarum est. Nam plurima ab iisdem, ut potè Aquitanie Ducibus, vel à fundamentis extracta, vel destructa à Barbaris, et ab eis iterum reedificata feruntur Cœnobium: inter quæ est Cluniacum Monasterium, quod in Burgundia, pago proprii juris Guillelmi nobilissimi Ducis Aquitanie, est constructum; quod quantæ nobilitatis quantæque religionis existat, ejus membra per universum penè orbem diffusa liquidò demonstrant. Hujus Guillelmi Ducis exstitit consanguineus Ramnulpus Comes Pictavensis, qui atavus fuit ipsius nostri, de quo hæc schedula componitur. Hic Ramnulpus dierum suorum in extremo positus, Ebulum filium quem parvulum relinquebat, per manum domni Geraldii præfati Duci veluti consanguineo delegavit ad nutriendum: qui cum jam virile robur attigisset, nutritori suo sine liberis morienti jure propinquitatis in Ducatum successit. Dehinc prima hereditate recuperata, ac totius summâ potitus, accepit uxorem Adelam Normannorum Principis filiam, de qua genuit Guillelmum C Caput-stupæ et Eblum; quorum alter, id est Guillelmus, patri successit: Eblus verò Episcopatum Lemovicæ civitatis est adeptus: et pro eo qui erant religiosi, cœperunt in reedificandis Normannica immanitate destructis maximam operam dare. Et Guillelmus quidem Monasterium B. Johannis Angeriæ nobilissimè restauravit, prædiis sui juris ibi largitis aliisque pluribus bonis. Eblus verò restauravit Monasterium S. Martialis, Monasterium S. Maxentii, et Monasterium S. Michaëlis de Eremo. Sed et Burguliense Cœnobium ab una Comitissarum Aquitanie constructum manifestum est. Genitores autem hujus nostri nullorum inferiores exstiterunt: nam pater Mallicense Monasterium construxit, nobiliterque possessionibus ditavit. Mater verò Agnes videlicet Comitissa, hæc fecit Monasteria; Monasterium (b) Vindocinense in territorio Carnoteno, quod admodum largis possessionibus D honoravit; Monasterium S. Dei Genitricis Sanctimonialium in suburbio (c) Xantonice civitatis; Monasterium quoque S. Nicolai in suburbio Pictavæ civitatis: quibus etiam amplè necessaria tribuit. Sed et Monasterium S. Hilarii Pictavensis ab ipsis fundamentis reedificavit. Tali igitur generatione generatus, talique propagine iste noster exortus, debuit et ipse inferior non inveniri; unde postquam honoris summa ad eum pervenit jure hereditario, cœpit bonis actibus insistere: quod tamen non statim post patris obitum; sed quarta pars evenit successione hoc modo. Patri successit Guillelmus natu major ex matre; huic successit Odo ex Brisca matre, filia Sancii Ducis Gasconie; huic successit Guillelmus, qui nomen Acri accepit, hujus nostri frater germanus; cui mortuo statim ipse succedens, cœpit regnum Aquitanie justis dispositionibus, ordinem pacis ubique reformare, paci obviantes contere, eam amplectentes diligere et fovere, Monasteria tueri et ab infestationibus defensare.

Et quia omnia Monasteria per Aquitaniam regulari erant ordinatione destituta (nec enim in aliquo eorum religionis trames potuerat inveniri), cœpit insistere ut in eis Monasticum ordinem posset reformare: unde accersitis à Cluniaco viris valdè religiosis, eisdem Monasteriis eos præfecit. Nam

(a) Etatem suam ibi sat clarè prodit Scriptor.

(b) Apud Beslium pag. 404 legitur instrumentum venditionis ejusdam Archenbaldi qui, permittente Leudonio domino suo, quosdam alodios vendidit Comiti Gaufrido ejusque conjugi Agneti ad construendum ædificandumque locum in honore S. Trinitatis, qui situs fore (pro esse) noscitur in suburbio Vindocini trans flumen Ledii. Agnes scilicet, mater Guillelmi,

jam nupserat Gaufrido Martello, Comiti Andegav.

(c) In primariis Santon. Monasterii litteris iidem conjuges donant in insula, cui nomen Olarion (Oleron) est, quam famosissima soli fertilitas, et amœnitatis (ac venationis) commoditas nobilitat, Ecclesiam S. Dionysii, etc. Actum civitate Santonas, anno Incarn. Verbi MXLVII, Indict. XV, regnante Heinricho Fr. Rege.

Malleacensi Cœnobio præfecit dominum Goderannum virum præstantissimum, qui postea Xantonensi sedi præfuit; Angeriaco dominum Oddonem; Monasterio S. Maxentii dominum Benedictum; Monasterio S. Martialis Lemovicensis dominum Ademarum... Voluit tamen sibi peculiare propriumque construere... Cœpit sumptus congregare... Locus inquirebatur optatæ rei aptus. Offeruntur aliqua, ut fertur, juxta Niortense castrum, juxta Benonium (a) vicum, et in Olerensi insula: quæ omnia ei displicuisse manifestum est.

An. 1076.

Tandem oblatus est locus in suburbio Pictavis civitatis juxta fluvium Clemnem (b), quem pro voto complectitur: Adveniente igitur die quo prima fundamenta locari debuerunt, adsunt plures nobilium; Dux videlicet ipse, Episcopus Isembertus nomine, adstabant etiam tunc ibidem. Philippus Rex Francorum advenerat Pictavis tunc temporis, ut ipsum ut potè Ducem suum ascisceret contra Guillelmum Anglorum Regem, qui quoddam castrum contra eum obsidebat. Sunt namque posita fundamenta anno Dom. Incarn. MLXXVI (c), Indict. XIV, anno VIII Gregorii VII Romani Pontificis, prædicti Philippi anno regni XIV (d), Epacta XII, Concurrente [V], VII Idus Octobris. Dux verò prædictum Regem, ut illud Privilegio (e) donaret, petiit et impetravit. Sed et sequenti tempore Romam adiens, à prædicto Gregorio Papa Privilegium similiter libertatis impetravit... De fonte illo qui per totam penè Europam religionis rivulos sparserat, et à quo ipsemet cetera Monasteria per Aquitaniam irrigari fecerat, voluit ibidem initia pandi. Adiens ergo dominum Hugonem Cluniacensem Abbatem, qui tunc in rebus Monasticis religionis summâ potiebatur præ cunctis mortalibus; et hic commisit Monachos qui ibi cœptum opus perficerent, petiit et impetravit... Voluit ibidem Abbatem ordinari. Interrogat Monachos qui operi insistebant, quem possit in Abbatem expetere, qui nobilitate (f), sapientiâ, personæque elegantîâ polleret: et dicunt ipsi quod sciunt, dominum scilicet Guidonem, qui tunc Cluniaci Prior erat, ad suum votum idoneum esse... Excipitur Guido primus Abbas XI Kal. Februarii, inthronisaturque eodem die benedicaturque, anno videlicet ab Incarn. Dom. MLXXXII, Indict. V, Epacta XVIII, Concurrente VI*, post sextum annum cœpti ædificii...

An. 1082.

* V

Nulla dies præscribit, si Pictavis moraretur, quâ non ibi descenderet; et si deforis veniebat, non antè descendebat ad palatium, quàm Monachos quos suos ipse dominos vocabat, se subducens suis, visitaret. Ipse quoque in coquinam ibat, et Cellarium, quid Monachi comesturi erant, interrogabat: à quo cùm audiret ova aut caseum, vel certè de minutis pisciculis, statim suo stipendiario jubebat ut nummos exhiberet ad meliora fercula præparanda (g)... Casu fuit quòd suo tempore solebant in Aquitaniæ regno vassinæ* vel deprædationes audiri... Ita se adibilem reddiderat, ut non tantùm se tyrannica (h) vi fecisset formidabilem, quantum pia humanaque benevolentia fecisset amabilem. Solis contumacibus et efferis hominibus inmitis et ferus persistebat: unde ita cervicositatem Aquitanorum Procerum sibi subdiderat, ut ad ejus solum intuitum, si cui iratus erat, proterva mens dissiparetur: tanto terrore cunctos perfuderat, ut nec in ipsis hominibus illi tyrannicè potestatis jure auderent, ut priùs soliti erant, grassari. Tanta

* vassinæ

(a) Valesio Benaonem alio nomine, seu potiùs Benonem, Benon prope Surgerias.

(b) Clemnem fluvium, seu Clenum aut Clinum, vulgò *Le Clain*, Vingeenna (*La Vienne*) recipit.

(c) Sic et in litteris ipsius Willelmi, cognomento Gaufridi; quibus potior fides, quàm Chronico Mallicensi.

(d) Notæ chronice Papæ et Regis depravatæ sunt hic loci incuriâ Scriptoris, qui pro *III*, legit *VIII*; et *XIV*, loco *XIX*, seu potiùs *XVIII*.

(e) *Sigilli nostri impressionem, inquit Philippus Rex in Diplomate quod infra referemus, huic cartæ imponere non jussimus, quòd illud apud nos non habebamus. Tunc enim temporis cum magna festinatione et nimis privatè veneramus Pictavim ad Gaufridum Ducem Aquitanorum, ut nobis auxilium*

præberet contra Guillelmum Regem Anglorum et Comitem Normannorum, qui tunc contra nos in Britannia quoddam oppidum obsederat... Acta sunt hæc Pictavis pridie Idus Oct. anno ab Incarn. Dom. MLXXVI.

(f) Nobilitas anteferenda tantùm est, cæteris paribus. Idem dicendum de elegantia personæ.

(g) Plura sequuntur verba de obedientia, largitate, pietate et bonitate ejusdem Willelmi, alio nomine Gaufridi-Guidonis, Pictavorum Comitis; ejus probitas tanta tamque præclara fuisse dicitur in Prologo quòd *cujusdam magni disertique viri ingenium exposceret*. Ibidem, scilicet in Prologo, fatetur Auctor, et meritò, se indocto seu rudi stilo scribere.

(h) Malè apud Martenium, *tyrannica infecisset*.

A pace tunc regnum Aquitaniæ (a) potiebatur, ut numquam auditum sit uspiam viatorem aut ruricolam eò venientem disturbatum fuisse.

Poterant sanè ista tempora per Aquitaniam felicissimis temporibus priorum Principum Christianorum æquiparari, nisi misera humani generis conditio tam properè intercessisset. Nam ultima sors ei apud Chisesgium castrum proventus diem obiit . . . O vos Ecclesiæ per Aquitaniæ regnum constitutæ, Ingete super Gaufridum Ducem, qui vos tanta pace potiri faciebat! . . . Obiit apud prædictum castrum, Dominici corporis et sanguinis sacramento ab Odone Abbate S. Johannis Angeriaci percepto, VIII Kal. Octobris, postquam principatum obtinuit [XXVIII annis]; Dominicæ verò Incarnationis anno MLXXXVI, Indict. VII *, Epacta III, Concurrente II, feria V: cujus corpus Pictavis est delatum, et IV Kal. in ipsius Monasterii capitulo, quod ipse fecit, cum maximo totius populi luctu est sepultum. Sed post annum est inde levatum, ac in Ecclesia ante altare Crucifixi honorificè positum. Cujus etiam mausoleum satis est decenter compositum, et à meis litteris (b) hoc titulo decoratum:

An. 1086.

* IX

Ad Domini cultum veniens, memorare sepultum,
Et memorando capis, quem tegat iste lapis.
Gaufridi quondam quæ vi domuere tyrannos,
Pulvis et ossa Ducis, pondere pressa jacent.
Gloria sublimis, quæ sic tumulatur in imis,
Dum moriendo ruit, gloria nulla fuit.
Hoc, Pictava, tuum decus imperiale sub antro
Flebilis abscondis, quo moriente ruis.
Post modicum tempus jam denuò vivificandos,
Hos habeas cineres, pignus amicitiae.

C

Monasterium tamen ex aliqua parte remansit imperfectum . . . Pueritia (c) filii ejus qui remansit, passa est inde [de possessionibus] aliqua auferri. Fecit et ipse ibidem Privilegium, ubi omnia quæ ei dedit descripsit (d); in quo etiam immune et liberum ab omni homine * fecit; in quo etiam eundem filium suum subscribere fecit . . . In refectorio perpetuò justitia (e) cum appendiciis suis pro eo exhibetur, etc.

* f. ouere

(a) Austriâ seu Lotharingiâ, quæ olim unum è tribus Francorum regnis fuerat, ab externis Germaniæ Regibus occupatâ, ejus in locum Aquitania est substituta; et tria Franciæ regna nihilominus attributa, Francia occidentalis seu Neustria, Burgundia quamquam admodum imminuta, et Aquitania: quæ divisio usque ad Philippi I saltem principatum duravit, ut observat Valesius in Notis in Carmen Adalberonis.

(b) Hoc non statim à morte Guidonis-Gaufridi, cognomento Willelmi, factum est; sed tantum initio sæculi XII. Joh. Harduinus in sua Disquisitione critica in instrumentum consecrationis Philippi I Fr. Regis anno 1059 Remis factæ, Gallico idiomate scripta in Ms. Cod. Reg. 6178. A. contendit, nullum Widonem fuisse præsertim tunc temporis Ducem Aquitaniæ, sed Willelmum hujus nominis IV

eidem provinciæ tum præfuisse; indeque et aliunde concludit Coronationem, quam supra pag. 32 exhibuimus, fuisse à Falsario confictam sæculo XIV. At profectò, ut sæpiùs alibi dicemus, minimè gentium audiendus est delirus et indefessus veterum monumentorum eversor.

(c) Is erat Willelmus Pictavorum Comes, eo nomine nonns Mabillonio, aliis verò VIII.

(d) Litteras à Willelmo-Gaufredo Duce, initio anni 1077 datas, apud Beslium pag. 466 legere licet; quibus prædictum Monasterium dotat, factâ cartâ in manu Willelmi filii sui, audientibus et videntibus Odone Abbate S. Johannis, scilicet Angeriacensis, Guidone Nivernensi et aliis. Mabillon.

(e) Justitia est portio vini, quæ Monachis ad refectorem ministrabatur. Marten.

EX CHRONICO CAMERACENSI ET ATREBATENSI,
AUCTORE BALDERICO (a) TERVANNENSIS ECCLESIAE CANTORE:

Ex editione Georgii Colvenerii cum Notis anno 1615 Duaci in-8°.

EX LIBRO TERTIO.

- Cap. 51. **T**RIBURIAE (b) secus Magunciam Imperator Chonradus de diversis par-
An. 1032. tibus Episcopos convocavit, ut quæ utilitatis et religionis sunt, ad in-
vicem conferrent. Qui post aliqua dictorum suorum hoc habuerunt capitu- B
lum; ut si quando jejunium primi mensis in ea hebdomada, quâ constat (c)
Caput jejunii, sicut solet, eveniret; amborum jejuniorum celebritas unâ
officii expletione compleretur. In hoc rursus moderatissimus Pastor [Gerar-
dus Camerac.] antiquam Patrum consuetudinem servari monebat, et in al-
tera hebdomada officium primi jejunii celebrandum pro consuetudine anti-
qua censebat; cujus oblata sententia visa est congrua, et ab eis decreta
est tenenda.
- Cap. 52. Istiusmodi decretum à Franciæ Episcopis datum est servari subjectis sibi
An. 1033. populis. Unus eorum cœlitus sibi delatas dixit esse litteras, quæ pacem mo-
nerent renovandam in terra. Quam rem mandavit cæteris; et hæc tradenda
dedit populis: Arma quisquam non ferret, direpta non repeteret; sui san-
guinis vel cujuslibet proximi ultor minimè existens, percussoribus cogere- C
tur indulgere; jejunium in pane et aqua omni sextâ feriâ observarent, et in
sabbatho à carne et pinguamine abstinerent; soloque hoc contenti jejunio in
omnium peccatorum satisfactione, nullam se scirent ab eis aliam adjicien-
dam pœnitentiam; et hæc sacramento se servare firmarent. Quod qui nollet,
Christianitate privaretur; et exeuntem de sæculo nullus visitaret, nec se-
pulturæ traderet. Alia quoque importabilia quàm plura dederunt mandata,
quæ oneri visa sunt replicare. Hac novitate pulsatus mandati Præsul noster,
infirmatiquè peccantium condescendens, secundùm decreta SS. Patrum ad
singula suum formavit eloquium. Genus humanum ab initio trifariam di-
visum esse monstravit, in oratoribus, agricultoribus, pugnatoribus, etc.
- Cap. 53. Causa posthæc fuit quâ Duacum petiit; ubi conventus populi vocibus de
statuenda pace falsa, respondit pro tempore quod perceperat ab eo qui est D
Heb. 13. idem heri et hodie, nec mutatur crastino tempore. Suggesterat in aures om-
nium Walterus, qui erant foris et intus, Episcopum paci nolle adquies-
cere; non quia erat filius pacis, sed quia liberiùs quærebat studere artibus
suæ malignitatis. Collegerat duo superiùs dicta, ne quis arma ferret, nec
direpta repeteret; studebatque ut præteritæ vitæ rapinis et cædibus, qui-
bus pastus fuerat, silentium daretur; et ex tunc licentiùs, nullo ferente ar-
ma, assuetis malis frueretur. Quod præsciens Episcopus, sedato populo,
calliditates illius exposuit; utque paci non esset contrarius, debita sua mul-
tiplicia illi indulgit, tantùm ut in reliquum populus de eo pacem haberet.
Tunc deinde turba cœpit Episcopum benedicere, quia jam cognoverat eum
omnium pacem in veritate quærere, etiam cum damno, si per hoc posset

(a) Hunc pag. 196 et seqq. Tomi nostri X, ubi partem edidimus Camerac. Chronici, perperam inscripsimus Noviomensem et Tornac. Episcopum. Is enim alius est ab Auctore nostro, ut rectè probat Rivetus. In eundem errorem impegit D. Bouquet pag. 278 et seqq. Tomi VIII. Ceterùm Baldericus Tervan. obiit circa annum 1095; opus verò suum, jussu Gerardi II Camerac. Episcopi susceptum, absolvit circa annum 1082. Unde acceperit sua, sic aperit in Præfatione: *Nihil dubium, nihil fictum positum est, nihil etiam revera præter quod aut in Annalibus atque Historiis patrum, seu etiam in Gestis Regum; sed et in Chartis quoque quæ adhuc in Archivo ipsius Ecclesiæ sunt, reperimus, aut à certis relatoribus et visa et audita accepimus. Alioquin*

melius est tacere, quàm falsa proferre.

(b) Synodum Tribur. fuisse celebratam anno Dom. 1035 Hermannus Contr. tradit. Siebertus autem eadem, quæ noster Auctor, refert ad annum Dom. 1030, vel 1031 juxta Miræi Exemplar. Chronographus Hildensheim. Concilium illud in annum 1036 differt. Hermannus autem est horum temporum Scriptor. Unde Siebertus de negligentia forsitan accusandus est.

(c) Apud Veteres Caput jejunii vocantur illi quatuor dies à feriâ IV Cinerum usque ad primam Dominicam Quadragesimæ. Colven. In Cap. 34 lib. 4 Chronici Centul. Feria IV, quam Caput jejunii vocat consuetudo Ecclesiæ.

A fieri, propriae substantiae; qui illi, ut dictum est, pro hoc universa relaxaverat debita.

His ita gestis, Balduinus (a), tunc temporis Flandrensiū Comes, hortari cœpit Episcopum, ut populo favens, pacem sacramento firmare juberet. Ille ne tunc quidem à sensu bono deficiens, non alia quàm Lex et Evangelium annuntiat, jubere professus est. Tandem tædio victus, inter confines Cameraci et Atrebatī multis Sanctorum corporibus delatis, cum maxima turba ad locum designatum venit. Sed ne hîc quidem feriabatur Walterus, nunc circum circa, nunc foras et intra ambulans, et mussitans hunc repugnare paci, in tantum ut populum commoveret propè ad inferendam vim. Qui minimè fractus, hunc publicè tali modo pro confutanda ejus malitia allocutus est dicens . . . « Nec tua te refert actio, qui ad malum ad

Cap. 54.

B » quod non sufficis, commoves ceteros ». Deinceps populum ad audiendum sedat; et quam inter se pacem quærent, qui commanducare eum volebant, edocet. Factoque verbo de salute animæ, quæ Christianitatis lex jubet, sua spontè se servare, promittere monet; et cum deviarent, ad pœnitentiam redirent. Alacres itaque facti, dicta ejus pro vero tenentes, unanimes promiserunt, et ad propria cum pace redierunt.

Italiam Chonradus Imperator abiit, ut ad votum de regno ageret, et arma ferentes impugnaret. Cumque inibi degeret, quosdam Longobardorum Episcopos partibus Odonis faventes, inreverens factus, in vincla conjecit. Mediolanensium autem Archiepiscopus, re pro alia pari modo captus, fugâ sibi consuluit. Contra quem exasperatus, loca quæ latè patebant, incendio absque homine fecit. Nam id consilii cum Longobardis habuerat,

Cap. 55.

An. 1038.

C qui in commune decreverant juramento potentes cum infimis, nulla ratione se passuros quemlibet dominum, qui aliud quàm vellent, contra eos ageret. Supervenit tamen dies Pentecostes, quæ posebat inter Missarum solemnia pro consuetudine coronari Regem . . . Nec multò post languore afflictus est; et vitâ apud Trajectum* privatus, Henricum filium suum regni et laboris dimisit hæredem. Ad quem sæpedictus Pontifex iens, manibus se illius commisit; pariterque Dux Gothilo, qui aliquantulum denegare disposuerat. Cujus Conradi mortem hæc præcesserunt signa. Anno autè transacto, mense Aprili, data VIII Idus, visa est in cœlo inter Orientalem et Australem plagam quasi ignea trabes magnæ magnitudinis, quæ currens super solem jam ad occasum vergentem, visa est in terram cadere: ejus vestigia diu potuerunt videri, sicut fit ubi nubes clauduntur post coruscationem.

An. 1039.

* Utrecht.

An. 1038.

D Hoc ipso autem quo diem clausit anno, eclipsis solis (b) fuit pridie Idus Maii; et II Nonas Junii, ut dixi, ipse obiit.

An. 1039.

Mettis postea consecrata est Ecclesia S. Stephani Protomartyris, ubi etiam interfuit [Gerardus Episc.] precatu Theoderici ejusdem urbis Episcopi, qui ei dedit pretiosas reliquias ipsius Martyris Christi, quas secum detulit.

Cap. 56.

An. 1039.

Aldonem de Vido qui Ecclesiam S. Gaugerici in advocationem tenebat, quam nimis affligebat, multis convictum nequitiiis, à civitate expulit. Erat enim fraudulentus valdè et alienus à veritate et fidelitate ipsius. Campum contra eum accepit, unde se recredidit, et legaliter fiet* dum suum adjudicatus perdidit.

Cap. 57.

* f. feudum

Domnus Gerardus Episcopus dedicationem Ecclesiæ in honore sanctæ Dei genitricis Mariæ factururus, removit altare à proprio loco; et effossâ terrâ quæ circa erat, multæ Sanctorum reliquiæ (c) ibidem repertæ sunt; insuper brachium Confessoris Christi Vedasti, et non modica pars de capite ejus et quibusdam membris. Consecrata est igitur ipsa Ecclesia solemniter II Nonas Januarii, apportato S. Vedasti corpore cum aliis Sanctis à Monachis ejusdem loci.

Cap. 58.

Pancis antè transactis diebus, Lietduinus ex laice Monachus, et Abbas Monachorum post factus, à sæculo abiens laudabiliter, et ad aliud perveniens,

Cap. 59.

Circa an. 1041.

(a) Balduinus scilicet Barbatas qui obiit anno 1036, vel Balduinus Pius, filius ejus, qui eodem anno successit

(b) Eclipsis solis anno 1039, accidit tantum XI Kal. Septembris. Nota interim superstitionem vel ignorantiam Auctoris, seu potius tem-

poris.

(c) Hæc alia est Reliquiarum inventio ab ea quæ narratur facta anno II Gerardi Episcopi. Dedicatio enim Ecclesiæ B. Mariæ Atrebat. de qua hoc capite, facta est post reparationem, quia flammis absumpta fuerat anno 1030. Colven.

ut speramus, feliciter, tristes reddidit quos ad omne bonum instruxit... A
 Hic Abbatem Richardum religiosum admodum virum, et Fredericum Comitis Balduini avunculum, à sæculo conversum, prudentem et justum introduxit; per quem locus ille in sancta religione et mundi facultate cœpit pollere; et ab eo (a), loco subrogatus, nobiliter ut decuit in omnibus bonis permansit. A fundamento Monasterium restauravit, et omnibus utilitatibus ampliavit... Huic Abbas Johannes successit, electus à Fratribus, domno Episcopo Gerardo favente Comite Balduino.

Cap. 61.

An. 1049.

* Brakele

Huic quidem Gerardo Pontifici dominus Lietbertus in Episcopatum successit, qui ex Brachatensi * patria, nobili ortus prosapia, à progenitoribus educandus puer commissus est sub ipsius Gerardi Pontificis disciplina... Regendas scholas S. Mariæ matris Ecclesiæ ei commisit: qui honor propter laborem rarus Nobilibus committitur; sed quantò rarior, tantò magis honorabilior comprobatur... Cognitâ verò Episcopo Scholastici industriâ, separavit eum à puerorum doctrina, faciens illum semper consistere in præsentia sua et lateri suo adhærere; et in judiciis suis tam publicis quàm privatis auditorem in primis, et mox judicem insistere... Commodum duxit eum Episcopus magnificare, conferens ei Archidiaconatum et Præposituram et cetera majora ministeria Ecclesiæ. B

Cap. 62.

Post aliquantum verò temporis ipsi Gerardo Pontifici, vergentibus annis ad occasum, senectus obrepit... Sed Lietbertus valdè eum juvabat. Accidit intereà ut Gualterus Cameracensis Castellanus ab inimicis suis interfectus interiret, unicumque filium cum uxore sua superstites sibi relinqueret. Quæ quidem uxor, Ermentrudis nomine, ab insania (b) mariti sui non cessavit; sed per pejora quæque oberrans, mariti sui nequitias superexcellit. C
 Et quia malitiam per se, ut volebat, exercere non potuit, filius enim ejus puer erat, tyrannum quemdam nomine Johannem, Advocatum Atrebatensem sibi in conjugium copulavit, sui que et filii sui patronum esse constituit. Filius autem ille mox mortem obiit... Johannes verò cui mater pueri nupserat, quique per matrem beneficium pueri invaserat, nitebatur aut vi aut dolo illud sibi transducere, quod lex nulla sibi pèrmittebat. Porrò ut res faciliores haberet effectus, cœpit ipsum Gerardum Pontificem magnis sollicitare promissionibus, et pecuniâ corrumpere necessarios et familiares ejus... Gerardus Episcopus infirmabatur, et cum ætatis decrepitæ molestiâ acutæ febris validudine angebatur... Lietbertus apud novum (c) Castrum S. Mariæ, custodiæ ejus deputatum, morabatur, nisi aliquando Episcopum refocillationis gratiâ visitaret, congregato constipatus exercitu. Gaudebat D
 igitur Johannes de ejus absentia; sed nihil tamen impetrare ab Episcopo valebat, eò quòd ab amicis Lietberti dissolverentur et ad nihilum traherentur omnia petitionis suæ ingenia.

Cap. 63.

An. 1049.

Cùm hæc agerentur, Præsul Gerardus (d) defungitur: Johannes tamen in civitate remanet castellaturâ indonatus. Porrò sepulto honorabiliter, sicut decebat, Gerardo Pontifice, Henricum (e) Regem Lothariensium advenit domnus Præpositus et Archidiaconus aliique Archidiaconi cum casatis Ecclesiæ Cameracensis, reportantes baculum Pontificalem, et nuntiantes Episcopi sui depositionem. Audiens Imperator obitum tanti viri, piè ei, eò quòd omnibus amabilis erat, condoluit; cœpitque quærere diligenter quem in loco ejus similem subrogare potuisset. Cui quidem hac in re sollicito occurrit animo, quòd Lietbertus ejusdem Cameracensis Ecclesiæ Præpositus, E

(a) Et ab eo, scilicet Richardo, subrogatus Lietwinus S. Vedasti in urbe Atrebat. Monasterio; quod denuò ædificatum consecravit Gerardus Episc. anno 1031: *Novum opus Ecclesiæ S. Vedasti*, inquit Gerardus in Diplonate, etc.

(b) Maximè in Gerardum Episc. qui cap. 60, in Epistola ad Henricum III Imper. ait: *Triginta annos ducimus, exquò in nostra urbe inter pagensium nostrorum gladios vivimus.*

(c) Hoc est quod hodie Castrum Cameracensii appellatur. *Colven.*

(d) In Additamentis Sigeberto additis et alibi habetur, Gerardum obiisse anno 1048; alii autem scribunt obiisse 1049: sed hæc facilè con-

ciliari possunt, quia in Martio obiit, die videlicet 14. Tardiùs ordinatus est S. Lietbertus, scilicet anno 1030 vel 1031; nam Cameraci in Monasterio S. Autberti exstat Diploma ipsius Lietberti datum anno Dom. 1037, et Præsulatus ipsius anno VII: ex ejus autem vitæ Scriptore discimus, consecrationem ipsius Remis esse factam in eodem Conventu in quo celebratæ sunt nuptiæ Henrici Fr. Regis cum Anna an. 1031.

(e) Hic est Henricus cognomento Niger, quem Germani tertium, Itali secundum vocant. *Colven.*

A qui suis jam dudum Capellanus erat, quem fidelissimum sibi et Ecclesiæ illi sæpè necessarium in multis probaverat, ad regendam Ecclesiam Cameracensem idoneus enitebat.

Vocatis itaque Cameracensis Ecclesiæ legatis tam Clericis quàm laicis, suæ voluntatis sententiam eis aperuit; Liethbertum videlicet Præpositum se præficere velle Episcopum Ecclesiæ Cameracensi, quem ad regendam Ecclesiam illam utilem esse credebat suæque commodum fidelitati. His auditis omnes assensi sunt præter unum Archidiaconum, Guonem nomine, qui mox convictus est contradixisse invidiâ potius quàm ullâ aliâ ratione. Sicque annuente isto cum aliis omnibus, donavit Episcopatum Cameracensem domno Lietherto Imperator Romanorum Henricus II * . . . Pontifex, facta fidelitate Imperatori, satagebat ad civitatem suam reverti. Sanè Johannes B ille, qui ei infensus Cameraci remanserat, audivit . . . Satellites in unum convocat, eis dicens se Lietherto nuper Episcopo facto nullum introitum civitatis Cameracæ indulgere, nisi se Castellatum prius ipsius civitatis voluerit facere. Præcepit igitur omnibus illis paratos esse semper in armis ad repellendum Episcopum illum, nisi sibi hoc in dono satisfecerit. Dein matrem Ecclesiam S. Mariæ violenter invasit; et ejectis Canonicis, thesauros Ecclesiæ et quodcumque intus invenit, ditioni suæ mancipavit, custodesque suos armatos inibi posuit. Basilicam itaque Pontificalem cum militibus suis introiit; et uxorem suam in camera Pontificis introducens, stratum suum in lecto Pontificali parari fecit, sibi que et satellitibus suis de Pontificalibus sumptibus præcepit ministrari.

C Interea novus civitati appropinquat Episcopus, cui Johannes cum parato exercitu, portas clausit, et longè repellit ab introitu. Episcopus itaque ad novum Castellum S. Mariæ divertens, cum honore et lætitia recipitur à suis; ibique aliquandiu mansit, donec Flandrensium Comes Balduinus à Rege Francorum revertens, et per ipsum Castellum transitum habens, cum ibi invenerit; et de Episcopo ejus lætus effectus, usque ad civitatem Cameracensem cum secum deduxit. Comes verò dum ad civitatem propinquaret, mandavit Johanni, ut ipse et sui à civitate exirent, et liberum introitum Episcopo venienti permitterent. Johannes autem, quia contradicere ausus non erat, adimplevit Comitis domini sui mandatum per omnia, sicut jussus fuerat. Intravit igitur Episcopus civitatem suam, Duce Comite, cum magna gloria; et expulsus est adversarius ejus Johannes cum ignominia magna.

D Pontifex verò ejecto Johanne . . . ultrò Hugonem Gualteri Castellani defuncti nepotem, eò quòd legitimus hæres erat, adscivit, eique Castellaturam illam concessit. Et quia iste Hugo adhuc puer erat, sed propinquum quemdam, Ansellum nomine, moribus et armis egregium habebat, hujus custodiæ puerum cum bono ejus commisit: quem Ansellus ille usque ad præfinitum tempus optimè et fideliter rexit. Johannes igitur castellaturâ quam injustè usurpaverat privatus, nec quidquam mali adversus Episcopum proinde præsumens facere (prohibitus enim erat à Comite), ipsum Comitem Balduinum cujus ligius miles erat, dereliquit; et ad Imperatorem Romanorum Henricum se contulit, quem sciebat tunc temporis inimicum esse Flandrensi Comiti. Hujus quidem miles effectus, sciens quia Imperator secundam profectionem (a) in Flandriam adversus Balduinum pararet, promisit quòd exercitum suum illuc deduceret, si à Lietherto eni noviter Episcopatum E dederat, castellaturam Cameracensis civitatis dari sibi fecisset.

His auditis Imperator, quia in terram Comitis depopulaturus venire desiderat, lætus efficitur, æstimans se facilè impetraturum ab Episcopo quod à Johanne postulabatur. Denique nec multum temporis interfuit, cum Imperator, parato exercitu, et Johanne ductore constituto ex pacto et pètionem ejus, ut in Flandrensem patriam deveniret, iter aggreditur. Pertransiens igitur omnia interjacentia sui regni loca, pervenit ad Maen (b) vicium quemdam super Scaldum * fluvium, non longiùs quàm duobus milibus à Valentianis, ubi pontes volebat facere; et sic in terram Balduini, quæ præsens

(a) Prima fuit anno 1049; secunda anno 1054: de utraque videatur Sigebertus. *Idem.*

(b) Hodie *Main* dicitur, situm habens versus Buccinium et Cameracum. *Idem.*

Cap. 64.

* *At. III*

Cap. 65.

An. 1049.

Cap. 66.

Cap. 67.

An. 1054.

* Scaldim

transito flumine occurrebat, intrare. Sed Balduinus Comes alteram partem A ripæ cum suo exercitu jam præoccupaverat, per quam Imperator in terram ejus transire parabat. Seditibus itaque Imperatore et Comite è diverso, neque altero alteri nocere valentibus propter altitudinem intercurrentis fluvii, pars quædam ab Imperatorio exercitu clanculùm segregata, per Cameracum civitatem transiit, volens Comitem adversus Imperatorem sedentem, imparatum offendere, et sic ex improvise superare. Quod quidem factum fuisset, nisi ad ultimum per legatum monitus Comes, cum suis fugeret, et custodiam littoris vacuam derelinqueret.

Cap. 68. Hoc viso Imperator Scaldum fluvium paratis pontibus transiit, et terram Balduini hosti (a) suæ devastandam distribuit: sicque depopulando eam prædâ et igne, usque ad Debullientem rivum cum exercitu suo pervenit. Quo in loco præfatus Johannes, acceptis secum satellitibus suis, coram B Imperatore veniens, rogavit eum ut Castellaturam Cameracensem sibi donari fecisset secundum promissum suum, si vellet ampliùs à se et à suis habere conductum. Igitur Imperator vocavit ad se Lietbertum Episcopum (præsens enim erat),¹ et postulare cœpit ut Johanni Castellaturam donaret Cameracæ civitatis.

Cap. 69. His auditis Episcopus usque ad animam conturbatur, cùm jam eam justo hæredi donasset, et sævissimus tyrannus injustè eam repeteret. Respondit tandem se non posse facere quod Imperator imperabat, quia Hugoni legitimo hæredi secundum legem patriæ jam eam donaverat. Imperator propter instantem necessitatem volebat petitioni Johannis satisfacere... Sentiens igitur se blanditiis impetrare non posse quod petebat, cœpit abuti violentiâ, præcipiens Episcopum à militibus rapi, et extra potestatem ejus positum in custodia reservari. Tandem Episcopus Coepiscoporum et amicorum C liberrimis consiliis correptus, sciensque quòd secundum Apostolum Regi debeat esse subjeetus, annuit Imperatori de Johanne quod petebat; sicque in suam potestatem rediit, liberatus ab omni custodia.

Rom. 13.

Cap. 70. Quo facto, accinxit se rursùm Johannes ad deducendi negotium, volens, si fieri posset aliquo pacto, per clausulam (b) illam ducere Imperatoris exercitum. Laboranti igitur homini et quærenti id ipsum perficere, portæ clausulæ illius apertæ sunt de media nocte; sicque clausulam illam introivit Imperator, factâ inimicorum suorum resistere volentium non minima cæde. Pertransiens autem clausulam illam, et interfectis à dextris et à sinistris occursantibus sibi, ad Islense (c) castellum pervenit; ubi Lietbertus Comes Lensesis cum multis ei occurrens, interfectus occubuit. Ab eo quidem castello D divertit ad Tornacum civitatem; ubi in quodam municipio inclusit non parvam militum electorum fugientem multitudinem, quos obsidione et ad ultimum fame oppressos compulit ad deditionem. Illis igitur acceptis, et per ergastula militum suorum in custodia reclusis, Imperator cum gloria ad civitates regni sui rediit.

An. 1054.

Cap. 71. Recedente Imperatore in regni sui patriam recessit quoque domnus Lietbertus Episcopus Cameracum in civitatem suam: qui Hugonem puerum, quem Castellatum fecerat, non à se repulit; sed non minori cura quàm ipse Ansellus, constitutus custos ejus et tutor, fovet eum et enutrit; ducens in irritum donum illud castellaturæ, quod per violentiam Imperatoris donare coactus est Johanni. Hoc autem factum Imperator piè pertulit, nullâque injuriâ proinde Episcopum affecit; quin potiùs donum illud quod E ab illo Johanni factum fuerat, suis muneribus alioque beneficio restauravit; pacisque concordiam inter Episcopum et ipsum reconciliavit. Sciebat enim factum fuisse nutu consilii sui, quòd Episcopus ipsi Hugoni primùm castellaturam donaverat. Episcopus igitur lætificatus adeptâ Imperatoris gratiâ,

(a) Hoc est exercitui suo, Gallicè *son ost...* Eurinus fluviolus, Gallicè *Eurin*, alluens paludes Henniacenses, per Pontem-à-Salice, Gallicè *Pont-à-Saulx*, et Rivum-bullientem, Gallicè *Boulenrieu*, fluit. *Idem*.

(b) Quod Debullientem-rivum suprâ, hîc vocat clausulam, cujus etiam meminit Sigebertus anno 1054. Hunc locum intelligi, non autem

Eclusam quæ duobus Duaco distat miliaribus, viâ Bappalmensi, nec claustra maris, declarant circumstantiæ. *Idem*.

(c) Gallicè *Lille*: intelligitur enim civitas Insulensis, quam post hanc cladem Balduinus muro circumdedit, teste Meyero in Annalibus anno 1054. *Idem*.

A et de superata Johannis quæstione injusta, civitatem suam Cameracum exaltare omnimodis satagebat. Cives itaque qui diutinæ seditionis oppressione paupertati redacti fuerant, pacis dulcedine vivificati, quasi de sepulcro mortis resurgebant.

Interea Hugo castellaturâ suâ donatus, ætate proficiebat; tempusque proximum instabat, quo Ansellus regimine ejus carere, et ipse bonum (a) suum recipere debebat. Porrò Ansello videbatur quia ad regendam castellaturam juvenis ille nondum esset idoneus; ideòque protelare volebat custodiæ suæ officium, si sibi permitteret Episcopus. Sed quamvis Pontifex de imperfectione Hugonis idipsum sentiret cum Ansello, nolebat tamen ipsum fraudari à præfiniti temporis spatio; putans juvenem per disciplinam suam ad veritatis viam posse revocari, si cæcitatibus suæ ignorantia à recto deviaerit. Sic sic Ansellus nullatenus impetrare valuit prece vel pretio, quin Hugo castellaturam suam non reciperet in die suo. Adepto itaque Hugo honoris sui gubernaculo, continuo palam fecit omnibus quod clauderat in animo... Fasque nefasque confundens, post pravitates cordis sui et illicitas voluptates graditur sine respectu aliquo... Ab incepta perversitate non cessans, prioribus malis pejora superaddidit. Cives namque meliores et ditiores contumeliâ et injuriis afficiebat: alios indemnatos et injudicatos in cippo vilissimo concludens, et inter dedecora plurima barbam aliis evellens... Pro his et aliis hujusmodi sæpè correptus ab Episcopo, et emendari nolens, sed in pejus corruens, excommunicatus est ab eo. At ille et hoc etiam contempsit, nullamque misericordiam quærens vel meliorationem promittens, ad Comitem S. Quintini abiit; ibique aliquandiu versatus, quidquid mali potuit, adversus Episcopum et Ecclesiam ejus fecit.

Cap. 72.

C Post paucos autem dies in Cameracensi pago, non longius à civitate quàm X millibus, apud quemdam locum, Porriuallem (b) dictum, municipium firmavit; in quod introiens cum satellitibus suis, res vicinas devastabat Episcopii, transeuntes diripiens, circumquaque manentes afficiens rapinis. Hoc autem Episcopus diu ferre non potuit, sed collectos equites et pedites ad municipium illud direxit. Municipium verò illud à saltu (c) opprimitur, et coangustatum et igne succensum ad terram prosternitur; sicque locus ille à satellitibus et à latrunculis emundatur. Hugo igitur illo destructo municipio, ad aliud divertit, cui Inceium * antiquitas nomen imposuit; prædasque et mala plurima in Episcopum repetivit. Quod etiam Episcopus molestè accepit, copiosamque armatorum multitudinem ad locum illum deduxit; fuissetque continuo municipium illud solotenus subversum, nisi Rotbertus de Perrona cum suis dolo obstitisset, qui venerat in Pontificis auxilium. His ita incassum decursis, Cameracenses infecto negotio ad civitatem suam sunt reversi.

Cap. 73.

D Interea Hugo ille quamdam Juvenculam Adam nomine, neptem videlicet Richeldis Montensis Comitissæ, cœpit amare, eamque in conjugium sibi velle cupidè copulare. Sed quia excommunicatus, quomodo quave ratione id perficeret, nesciebat. Incendio siquidem carnalis amoris devictus, ad Richeldem Comitissam progreditur, obnixè deprecans eam, ut sibi in matrimonium conjungeret Adam neptem suam. At illa precibus ejus devicta, ad ultimum annuit quod petebat, si prius absolutus esset anathemate quo ab Episcopo Cameracensi vinctus erat. Quid faceret? Absolutionem non curabat magnopere: quærit tamen eam ab Episcopo per intermuntios, desiderio ardens concupitæ puellæ. Porrò Episcopus fatigatus multimodis injuriis ejus, absolvere eum nolebat, nisi prius dimissionem manu propria (quod et vulgò werpire dicitur) faceret ex omni beneficio quod infra ambitum Cameracæ civitatis habebat. Hugo verò ad ultimum ambitione juvenulæ inflammatus, fecit Episcopo secundum optionem ejus. Werpivit palam

Cap. 74.

(a) Id dictum est phrasi Gallicâ, *son bien*; sicut et supra cap. 66. *Idem*.

(b) Hic locus per syncopen dictus putatur Porriualis, pro Porcarii-vallis à S. Porcario, nunc vulgò *Pronville*. Feudum est dependens à *Queant*. In eo adhuc antiquum castrum visitur; nec procul abest ab Inceio. Alii existimant locum esse non longè à Messendicuria, vulgò *Mes-*

sencousture, viâ Peronensi, ubi hodie vicus, quem vocant Novam-villam, Gallicè *Neuville en Porjonvalle*. In vita S. Lietberti Porgivalis scribitur, *Id.*

(c) Hoc est subito et quasi per saltum, Gallicè *par assault*. Fortè legendum *assultu*, ut habet vita B. Lietberti. *Id.*

* *Incy*

omnibus, præsente Episcopo suisque militibus, præsente Comitissa Richilde A
suisque principibus, quicquid habebat beneficii infra civitatem ipsam Ca-
meraci; sicque absolutus, fidelitatem fecit Episcopo de reliquis castella-
turæ bonis, et inde obsides dedit. Hæc autem fidelitas non diu est ab ipso
Hugone observata, quia in natali S. Andreae jurejurando promissam, in-
fregit eam II feria post Palmas. In hac enim feria majoris hebdomadæ Atre-
wasiam silvam penetrat, et omnia quæ ibi reperit jumenta Cameracensium,
ablata injustè abduxit secum. Qui cum sæpiùs moneretur ab Episcopo in fide-
litate juratâ, ut ea redderet, noluit; sed et in ipso Absolutionis die, qui
est ante Parasceven, diffidentiam (a) domino suo mandavit.

Cap. 75.

Posteà Cameracum derelinquens, divertit ad Oiseium, malumque quod
potuit, sicut primitus, facere instituit adversum Episcopum. Mandavit B
igitur Episcopus ei non semel, sed plus vice tertia, ut ante conspectum
ejus veniens, præsentibus comparibus suis, in rectum staret de injustitia
sua. Ipse verò crebrò sub nomine (b) terræ suæ, et in fidelitate quam ju-
raverat communitus, ad ultimum ante conspectum domini sui, præsentibus
comparibus suis, venit: sed de quibuscunque interpellatus est, rectum facere
nolens, injustior quàm veniret, recessit. Unde compares ejus et alii quàm
plurimi nobiles, qui communi utriusque causâ huic placito interfuere;
Hugonem reum vocantes, terram quam de Episcopo tenebat, ei abjudi-
cavere. Hugo autem ad municipium quod apud Oiseium sibi paraverat, adju-
dicatâ terrâ suâ, rediit, et malum adversus Episcopum facere non cessavit...
Accidit ut Episcopus ad quandam villam Buricellum (c) nomine deveniret...
Præfatum verò Hugonem sermo hujus rei non latuit; qui acceptis secum C
complicibus suis ad domum illam pervenit, in qua jam lecto receptus
Episcopus lassata membra commendabat quieti: fractis domûs hujus ostiis,
et quibusdam resistentibus interfectis, pervenit ad cameram ubi Pontifex
cubitabat cum Wiboldo Præposito suo et Capellanis suis. Sentiens Wiboldus
dolos et violentiam hujusmodi, ostio cameræ quasi pro obice sese opposuit;
sed unus pluribus resistere non valens, fracto ostio, ab ipso Hugone inter-
emptus occubuit. Denique Episcopum, sicut in lecto jacebat cum camisia
tantùm, ille insanus homicida non timuit accipere, et ad Oiseium
municipium suum ita nudum asportare, clausumque in custodia reti-
nere.

An. 1070.

Cap. 76.
* III

Hac igitur fama Arnulfus * Comes Flandrensis, et mater ejus Richildis
excitati, sumptis militibus suis continuò ambo ad Oiseium venere; et re-
quirentes Episcopum in sapientia et fortitudine, sine mora inventum re-
dlexerunt eum Cameracum cum grandi gloria et honore, donantes insuper D
muneribus Ecclesiam S. Mariæ aliaque Monasteria civitatis Cameracæ. His
itaque dignè et laudabiliter perfectis, Flandrensi Comes cum matre sua in
patria sua lætus rediit. Episcopus igitur perfecto odio in Hugonem incitatus,
eum insequi non cessavit, quoadusque destructo Oiseii municipio, eum procul
pelleret à Cameracensium finibus. Expulsus taliter à Cameracensi patria,
de omni clamore siluit adversus Episcopum in omni ipsius Episcopi vita;
terra quoque requievit à facie malignitatis ejus.

Cap. 77.

An. 1064.

Intereà Episcopus superveniente senio cœpit corpore languescere (d)...
hæreditatemque præclaram quam ab antecessoribus suis possidebat... de hæ-
reditatibus et sui juris redditibus ad Ecclesiam Sanctæ Dei Genitricis Mariæ
per chartarum instrumenta contulit... Monasterium S. Sepulcri ab ipso
fundo ædificavit, et posuit inibi Abbatem (e) cum Monachis: locum illum

(a) Sensus esse videtur, *dominum suum ad certamen provocavit*, Gallicè *il a défié*; vel ut habet Catalogus Gal. Ms. *il manda deffiance à son Seigneur l'Evêque*. *Id.*

(b) Id est sub comminatione terræ suæ, quam habebat ab Episcopo, amittendæ. *Id.*

(c) Pagus est Artesiæ inclusus juxta *Vis* sub Oscio sive Osiaco, linguâ vulgari dictus *Boiry N. D.* pertinens ad Capitulum Cameracæ. Hinc in Registris nominatur *Boury* vel *Bury de Cam-*

bray. Claudius Despretz legendum putat *Biricellum*, à S. Birino qui cellam apud *Boiry* delegit. *Id.*

(d) Lietbertus obiit anno 1076. Successit ei nepos ejus Gerardus II, consecratus à Raynoldo Rem. Archiep. anno 1078, et defunctus anno 1092, III Idus Aug. *Id.*

(e) Primus Abbas S. Sepulcri fuit Walterus, qui obiit anno 1095, die 7^a. Martii. *Id.*

A possessionibus et commodis rebus decenter, sicut præsens tempus (a) probat, ditavit. In Ecclesia verò S. Auberti Regulares Canonicos cum Abbate constituit, ejectionis prius quibusdam Clericis ibidem negligenter nimis et inordinatè servientibus. Altaria valdè bona et possessiones præclaras superaddidit, præbendas magnificè de suo proprio restauravit.

(a) Hinc satis constat, ea quæ de B. Lietberto hic narrantur, scripta esse aliquanto tempore post mortem ipsius. *Idem.*

EX CHRONICO (a) CENTULENSI SIVE S. RICHARII,

B AUCTORE HARIULFO MONACHO EJUSDEM LOCI.

Apud Acherium Tom. II Spicilegii in-fol. pag. 333.

EX LIBRO QUARTO.

HUCBERTUS quidam Miles, qui beneficiariè cum jurejurando nostrati Abbati famulari habebat, huic venerabili Angelranno aliquoties causa probationis existit. Siquidem aliqui ex suis parentibus sub præstatione certi temporis tenuerant villam S. Richarii, vocabulo Noguerias; et tali occasione tanquam hereditatem sibi vindicabat. Contradicente Abbate, et illo insaniente, multa dura contigit venerabilem Angelrannum ejus inmissione pati... Tandem itaque contra Hucbertum institit, usquequo Procerum judicio in Regis præsentia eam quam diximus villam derationaret... Rex Henricus illectus cupiditate, postquam fuerat definitum ut Hucbertus (b) non haberet in proprium jus, villam tulit, et quinquennio illius redditibus usus est. Sed cum ab Abbate frequenter argueretur, tandem metu judiciorum Dei coactus, et venerabilis Angelranni assidua interminatione fractus, nobis eam cessit; et super ejus redditione testamentum confecit, quod nos quoque utiliter hic consignamus: « In nomine Sanctæ etc. (c) »

Cap. 7.

Senescente autem illo [Angelranno], cum multis utile videretur, ut eidem Rector substitueretur, quidam secundum carnem nobilis, filius nempe Angelranni Pontivorum Comitis nomine Fulco, ejusdem loci alumnus, parentum auxilio sæpedicti loci Centulensis regimen sibimet usurpare tentabat. Sed enim cum Rex Francorum Henricus, quo nescio casu accidente, Pontivum devenisset, idem Fulco, intercedente jam dicto Comite patre suo, cupiebat obtinere ab eodem Rege totius loci dominationem. Quod et factum est, ignorante penitus domino Angelranno Abbate. Jam dictus verò Fulco cum ob donum regium se Abbatem fore auspicaretur, sumptâ audaciâ impudenti, quibusdam militaribus in Fratrum refectorio, more scilicet incompetenti, convivium opulens exhibuit, quò sibi faceret fideliores, et ad acquirendum sibi honorem promptiores. At ubi nunciatum est istud patri Angelranno, ministros vocat, protinusque se illuc deportari mandat. Manibus ergo famulorum ad ostium usque refectorii devehitur; ibique figens gradum, ex auctoritate omnipotentis Dei eos qui convenerant anathematizat. Hinc verò omnis illa eorum factio inchoat dissipari... Vir itaque secedens inde, Fulconem evocat, et an Abbas effici velit, minaci verbo seiscitatur: cui præ pudore nihil respondentem sententiam intulit, dicens non posse eum fieri

An. 1035.

Cap. 12.

(a) Hujus Chronici partem edidimus pag. 194 Tomi nostri X. Hariulfus quidem Auctor pluribus in locis professionem et ætatem suam prodit; at interim non satis sibi constat. Descriptis enim cap. 36 moribus et vitiis Gervini II, narrat postea quomodo is in Concilio Claromont. habito an. 1095, Indict. IV, ab Urbano Papa, amotus sit ab officio Abbatis; et tamen Chronographus idem in fine Scripti tradit se opus absolvisse anno Ch. 1088, Philippi Regis Fr. XXVIII. Sed de his alio in Volumine agemus, nempe cum extremam ejusdem Chronici partem offeremus.

(b) Cap. 9: *Pestifer Hucbertus, cujus opere multa dura [Angelrannus] passus est, judicio Regis postmodum cum omni stirpe sua interit.* Ibidem fit mentio ville S. Richarii Civinocurtis, *Chevincourt*, inter Noviodunum et Compendium sitæ.

(c) Diploma hoc infra exhibebimus. Sequitur Charta Angelranni Abb. permittentis Raginerio Militi et Gualterio filio ejus farinarium sub Montiniaco, quod dicitur Mirandolium. *Sign. Angelranni Advocati: S. Hugonis filii ejus, etc. Actum Monasterio Centul. VII Kal. Febr. regnante Henrico Rege anno XII.*

Abbatem, quandiu scilicet ipse in corpore moraretur. Et quamvis isdem A Fulco etiam alterius Abbatiae donum à patre suo habuerit, nunquam tamen, quandiu vir beatus supervixit, effici Abbas ullatenus potuit, quia videlicet viri Dei sermo obtinuit... Siquidem postquam venerabilis pater Angelramnus coelicas recessit ad aedes, idem Fulco Abbatis officio donatus est primo post ejus sepulturam die, praelatusque Monasterio Forestensi *, quod ex antiquo, ut in hoc opere lucidè patet, Fratrum S. Richarii Cella fuerat: sed paulò antè à Comitibus Pontivorum subtractum, Abbatiae nomen sibi vindicat... Usque ad tempora Ingelardi Abbatis, [locus Forestensis] in nostratum deguit ditione. Hugo (a) verò primò Dux, postea Rex, eo tempore quo propter Barbarorum cavendos incursus, Abbativillam nobis auferens castrum effecit, èique Hugonem praeponit Militem, Forestis-cellam nostrae ditioni subripuit, et eidem Hugoni perpetuò habendam contradidit; quia videlicet ipsius Ducis filiam, nomine Gelam, uxorem duxerat. Antèa igitur in eadem Cella Clerici militaverant; sed Hugone postulante, aliqui ex nostris illic Monachis statuti sunt, qui et Abbatem meruerunt simili modo Monachum nostratem, nomine Guidonem, domni Angelranni fratrem; quique cum aliquantibus ibidem annis in animarum regimine ministrasset, officii successorem habuit Hucbertum nomine, nostratem Monachum. Quandoquidem nobis ille locus tollebatur, tamen ob amorem et honorem almi Richarii statutum est, ut de nostris semper ibidem fierent Abbates Monachis. Hucberto quoque mortuo, ejus loci regimen suscepit hic Fulco, quem nostri Monasterii dominium sibi usurpare voluisse notavimus. Libet verò dicere de domno Guidone Abbate quòd oculorum lumine privatus est... et rediens Centulam... VIII Kal. Maii dormitionem accepit, et à venerabili fratre suo Angelranno humatus est.

Cap. 13. Cum [Angelramnus Abbas Centul.] comperisset Fulconem, parentum intercessu et pretii datione, praeipere voluisse regiminis ministrationem, voluit adire regiam Majestatem; ne animarum cura venderetur, oraturus. Quod, quia aliter ob infirmitatem non potuit, curru vectus implevit; et Regis auribus satis dura inferens, tormenta inferni illum subire ob distractionem gratiae minatus est: et Rex, qui bonae mentis habebatur, poenituit; reatusque indulgentiam rogata, se spondit emendaturum. Non multi post haec fluxerant dies, cum ecce ex divina, ut tenemus, voluntate, regali audientiae interfuit Virdunensis Abbas Richardus, reverendissimum Monachum, et merito bonitatis unicè dilectum, Gervinum secum habens Capellanum... Ex territorio Laudunensi, patre Guillenco matreque Romilde Gervinus natus est; et à primævo ævo litterarum studiis imbuendus in Ecclesia S. Mariae* nostratis Galliae hierarcha, ubi eo tempore famulabatur Clerus verè clarus, traditus est.

Cap. 14. Defunctis patre et matre, cum totius quae magna erat familiae Gervinus provisor et dominus haberetur, essetque Remensis matris Ecclesiae Canonicus, cogitabat, repulsis sæculi tumultibus, Deo strictius militare: sed ejus desiderio contraibat duarum fortè sororum custodia. Inter multos igitur, quos lege beneficii sub se habebat vassallos, erat quidam vir bonus et efficax summæque strenuitatis Miles, nomine Haymo: huic verò Gervinus, terrenorum pondere sese exonerans, delegat patrimonii sui summam, tradens ei germanam in conjugium, nomine Rotsellinam... Hac tempestate florebat virtute modestiae venerabilis Abbas Richardus, quem multa bonitatis fama

(a) Uxorem habuit Adlaidem. Hæc autem cujus filia fuerit, haecenus non satis compertum est. Helgaldus enim nec patrem nec matrem ejus nominans, in Vita Roberti R. tantum dicit genus ejus ex Italia ortum esse: *Ejus inelyta progenies ab Ausonia partibus descenderat*: quanquam non desunt, qui Helgaldi verba ad genus patrum Roberti R. detorqueant. H. Valesius in Notis ad Carmen Adalberonis ait difficile esse scire unde ea originem duxerit; et San-Marthani in Hist. Geneal. Fr. concludunt eam quidem origine Italam fuisse, sed de cetero nihil definiunt. Blondellus putavit eam filiam fuisse Guillelmi II Aquit. Ducis, ac sororem Guillet-

mi III, Caput-Stupæ cognominati, Aquit. Ducis; idque collegit ex Anonymi apud Chesnium Tom. 3 pag. 344 verbis his, *cum sua venerabili conjuge Adhelaide nomine, filia Pictavorum Comitum*. Verum Auctor iste annis centum junior quam Helgaldus, idcirco minoris auctoritatis, nec patrem aut fratrem hujus Reginae nominat. Deinde Guillelmus III Aquit. Dux, bostis Hugonis Capeti fuit, et solus ex Proceribus qui ejus coronationi repugnavit: quod tamen, inquit Pagius, vix credi potest de Adlaidis fratre, Hugonis Capeti sororio, et Roberti avunculo. Legitimum igitur hac in re dubium stare forsau potest, donec major lux affulgeat.

A omnibus amabilem venerandumque efficiebat. Hunc ergo Gervinus expetivit.

Quadam agente necessitudine, regali aulae, ut suprâ notatum est, sese contulerunt (a); cum ecce Henricus Rex memor comminationis à domino Angelranno sibi intentatae, ipsam Richardum Abbatem his supplex exorat verbis: « Intra regni nostri ditionem exstat Cœnobium à priscis Regibus » munificè satis constructum; et quanquam ante hæc tempora à Paganis » demolitum sit, ejus tamen nomen inter sancta loca non habetur infimum: » huic exstat Pastor actu et nomine (b) prudens Angelrannus, qui perfecto » vitæ suæ fidelissimo cursu, jamjam carnis exuvias relinquere cupit, et ideò » sibi succedi in animarum regimine rogat: precor vestræ sanctitatis bonita- » tem, quatenus Fratri Gervino permittatis ejus loci accipere pastoralita-

Cap. 15.

B » tem ».

Venerandus autem vir, tametsi tanti sodalis dispendium ægrè ferret, concessit, et Fratri Gervino donum regium suscipere imperavit. Tunc reverendus Princeps jubet, concito gressu cum aliquantis aulicis viris*** venit. Excipiuntur nimis gratanter, dein disponunt maturatò Centulam expectere. Tunc Gervinus obstitit, dicens locum se non visurum, donec unanimis Fratrum electio suis auribus referretur. Diriguntur ergo è Clero viri prudentes, qui hæc Centulensi nuntiarent Congregationi. Aditur venerabilis Angelrannus, indicatur ei electum esse à Rege virum, qui Christi ovilis opilio dignè debeat dici; sed nolle eum præcipitanter istuc venire, donec ipsius velle cognoscat, omniumque Fratrum electionem. Et venerabilis Angelrannus his exultat, et confitetur se id optare, ut talis homo sibi succedat, qui Christi gregem pascere norit. Dein congregata Fratrum unione,

C intimat lætus regium opus, qui eorum curam providendo benignè, virum delegisset boni amicum, rectique tenacem, ut eis præsit jure Abbatis: « Agite, inquit, et quid super isto vester animus velit, nobis intimate, ut » vestra turma tanto pastore citò ornetur ». Hæc audientes, omnes collaudant approbantque factum: deinde scribitur consensus electionis; redditur à sancto viro cura pastoralis, in qua se non dignè ministrasse humiliter valdè confitebatur. Recipiunt ista legati Pontificis, et præpeti gradu redeunt Ambianis, designantes Episcopo et Abbati benignam Fratrum electionem, et sancti senis concessionem. Ea igitur die qua intemeratæ Virgini Domini Jesu Nativitas futura per Angelum Gabrielem nuntiata est, Abbas sacatur; sicque sequenti luce nostris sedibus infertur Pastor optatus. Sublimatus ergo

D honore regiminis, arripit arma continuæ humilitatis, non veste subtili, non cibo delicatiori, non supercilio dominii utens, sed victu communi humilitateque pari fratribus et filiis amorem sui immittens. Sanè è sui Monasterii Monachis aliqui eum, gratiâ charitatis attrahente, extemplò prosequuntur viri honesti, et tam litterarum peritiâ quàm et sæculari providentiâ admodum clari. Horum unum Præpositum fecit, dictum Guarinum; alium ordinavit Decanum (c), nomine Regneguardum.

Accidit necessitudo pro qua ad regalem Curiam (d) mittere necessarium fuit. Præcepit itaque dominus Gervinus, qui jam loci dominatum retinebat, uni è Fratribus ut id negotii expleret. . . . Frater viam arripuit, et ea propter quæ mittebatur, apud regias aures optimè allegavit. . . . His pro quibus missus fuerat expletis, revertebatur, cum subitò in civitate Ambianensi, **E** quò causâ hospitandi diverterat, de obitu Patris (e) [Angelranni] dira eum nuncia percellunt. . . . Promiserat suum corpus terram non intrare, donec idem Monachus de Regis Curia reverteretur.

Cap. 16.

(a) Richardus scilicet Viridun. Abbas et Gervinus, qui non multò antè à Jerusalem ad propria reversi erant, ut narratur in Capite præcedenti.

(b) Cap. XI: *Quia tantus scientiæ fulgor non facile poterat abscondi, multi Nobiles ejus se subdidere magistratui; è quibus fuerunt duo honorifici viri Guilo Præsul Ambianensis et Drogo Episcopus Tarvonnensis. . . . In tantum disciplinæ ejus bonitas sparserat, ut ubique ab omnibus Angelrannus Sapiens specialiter non immeritò vocaretur.* Et Cap. VIII: *Præcipiente sibi suo quondam magistro Fulberto Carnot.*

Episcopo, S. Richarii Vitam versu heroico jocundiorum fecit. Alia plura hujus ferè modi composuit Angelrannus, ut videre est in utroque laudato capite.

(c) Cap. XX dicitur Prior. Sic cap. X, *Odelgerus sub Angelranno Decani vel Prioris potiebat ministerio.*

(d) Cap IX. *Alia vice ad Regis Curiam similiter [Angelrannus] Fratres miserat.*

(e) *Carnis claustra, ut paulò antè legitur, cævit V Idus Decembris.*

Cap. 17. Sepultum verò est sancti viri corpus infra militis Christi S. Richarii vene- A
An. 1045. rabile Templum, eo loci quo B. Laurentii veneratur martyrium... Acta
sunt hæc anno incarnati Filii Dei MXLV, Indict. XIII.... Guido tunc
Ambianensis Ecclesiæ Archidiaconus, postea ejusdem sedis Episcopus, qui
illius fuerat in studio litterarum discipulus, ejus tumbam Epitaphio (a) de-
coravit.

Cap. 19. A nobis relatum est venerabilem Angelranuum Neustriam isse, et donatione
Ducis Richardi, Scabelli-villæ Ecclesiam in usus nostratis loci accepisse.
Verùm Richardo Marchione, qui hoc nobis bonum contulerat, obeunte,
filio ejus Richardo Ducatum, quem pauco tempore tenuit, Roberto fratri
relinquente, atque post hunc Robertum Guillelmo exurgente, jam dicta Ec-
clesia impediabatur nobis à quadam Abbatissa, quæ in suum jus illam con-
An. 1048. vertere quâ nescio arte moliebatur. Qua occasione memorabilis Gervinus B
Neustriam vadit... exoraturus præfatum Ducem Guillelmum... At Comes me-
moratus valdè eum pro suâ sanctitate diligens et honorans, ei per omnia favit...
Abbatissa (b) parentilitate ejusdem Ducis illustrabatur.

Cap. 20. Marchio verò Guillelmus, misso ad nos Monacho de Monasterio Cera-
siaco nomine Guarino, unum S. [Vigoris] Episcopi de dextero brachio os
promeruit, quod apud idem Monasterium Cerasiacum infinita venerabilitate
colitur. Est autem idem locus in territorio Bajocasinensium situs... Mona-
chi ibidem degentes voluerunt experiri utrumnam verè illud os de S. Vigo-
ris corpore fuisset. Sciebant autem quòd... nullomodo ignis ardore lædi aut
comburri posset. Itaque struem lini, quod scilicet facilè nimis incenditur, fa-
ciunt, et brachium illud sanctissimi Pontificis superponunt; deinde linum desu-
per congerunt, et ita aridam et tenuem materiem igne (c) supposito inflam- C
mant; et licet Deus omnipotens in sui servi merito tentandus non fuisset...
tamen miraculi ac virtutis eventus non fefellit: nam non solùm Sancti dexte-
ram ignis ille non læsit, sed etiam linum quod fuerat appositum, ab igne
permansit intactum. Sic Fratres illi de patris pignore certi facti sunt.

Cap. 21. Hugo [Pontivorum Comes] post expletum vitæ tempus, dum morti pro-
ximum se videret, villam, quæ dicitur Portas delegavit S. Richario... Ge-
nerat verò quatuor filios, quorum primus nomine Angelrannus*, homo
formæ mirabilis, qui patri succedebat, in die depositionis (d) ejusdem patris
sui jam dictam villam Sancto contradidit... Præterea quidam Miles no-
mine Gualterus, quem vulgus vocitabat (e) Tirel, villam S. Richarii
dictam Noguèrias volens sibi vindicare, post illa omnia quæ suprâ scripta
sunt tempore domni Angelranni gesta fuisse de hac eadem villa à Rege D
Henrico et à perfido Hucherto, cujusdam quasi justitiæ rectitudine sibi eam
deberi ex aliquo successionis jure adstruebat... villam invasit, tenuit, et
per aliquod tempus, Fratribus eum excommunicantibus, sibi usurpavit...
Aliquatenus cessit... Terram vocabulo Campaniam (f), Gervini anteces-
sores cuidam concesserant Agenardo, ut quamdiu vixisset, firma manu possi-
deret. Hic accessit ad Gervinum Abbatem, postulans ut eam quam ipse te-
nebat, terram duo filii (g) sui permitterentur tenere post mortem suam.

Cap. 22. Interea mortuo Rege Francorum Henrico post annos sui regni XXVIII,
An. 1060. Philippus adhuc puer, regiæ dignitatis culmine jam suscepto à patre, re-
gendi posse et scire nondum habens, Balduino Flandrensi Comiti custo-
diendus cum regno traditur; quo regnum moderante, Gualterus Miles
* Al. Pin-
cernæ
* Feuquieres [potens], filius Hugonis regii Buticularii*, terram quamdam [Filcarias*]

(a) Hoc excepiunt Versiculi, in quibus de Angel-
ranno dicitur:

*Terras servavit pervasas atque redemit,
Sicut Noguèrias, Gaspannas, et Drusiacum,
Guibrenti Ecclesiam, Froocort, Montisque-Ro-
chonis;
Ecclesiam Sacri-campi, etc.
Ecclesiam sanctæ reficit moriendo Maria.*

(b) Scilicet Villaris-Monasterii (Montivilliers) ut
legitur in Diplomate Willelmi Ducis. Actum hoc
anno Dom. Incarn. MXLVIII, apud Argentulum
III Kal. Nov. Testes Storinstingus, Richardus
filius ejus, Yvo de Belismo, Arnulfus nepos ejus,

Rodulfus Taxo.

(c) Igne sic probabantur reliquiæ Sanctorum.
Nota usum temporis.

(d) XII Kal. Decembris in Charta quæ sic incipit:
Ego Angelrannus gratiâ Dei Comes.

(e) Miles quidam Walterus, quem vano cognomine
Tirellum plerique appellamus... præsentem uxore sua
Ermina, etc. in Charta quæ sic desinit: Acta
sunt hæc VII Idus Oct. anno Dom. MLIII, Indict.
VI... regnante Henrico Rege Fr. anno XXI.

(f) Terram, quæ Rebellis-mons dicitur... et ter-
ram de Valeriis, etc.

(g) Guenerannus scilicet et Anscherus, quorum
mater dicitur Hildesendis. Actum hoc VIII Idus
Decemb. regnante Henrico R. anno XVI.

A in Vimmaco pago sitam nobis subripere voluit . . . Tribuit . . . Gervinus precibus aggreditur Comitem Guidonem de villa quadam . . . Reddidit (a) . . . Regi Anglorum Hetguardo Gervinus semper charus et venerabilis fuit . . . Regina etiam conjux ejusdem, nomine Edith, satis superque Gervinum pro suæ merito sanctitatis diligebat et venerabatur . . . Quadam verò vice accidit, ut Abbati nuperrimè terram illam ingresso osculum salutationis (b) et pacis Regina porrigeret; quod ille, gratiâ conservandæ sinceritatis, abhorrens excipere noluit. At illa ferox, videns se Reginam spretam à Monacho, nimis molestè tulit . . . Placata est Regina; et hujusmodi factum non solum in illo non vituperavit, sed magnæ laudis attollens præconio, in sui regni Episcopis vel Abbatibus talem manere consuetudinem deinceps conquesta est . . . Ad Comitem paulisper veniamus Guidonem, qui cùm fuerit

B Comitis Hugonis filius, et post Angelrannum fratrem, quem suprâ de villa Portas vice patris donationem fecisse retulimus, Normannorum dolo occisum; patriæ Comitatum receperit, ac per hoc Advocatus quoque noster hereditariè sit effectus; villas S. Richarii et earum colonos nimiè affligebat . . . qui Advocati sumptus et nomen tenebat . . . Apud efferam mentem, et culmine potestatis elatam seu rapacitatis studio sauciam, justa supplicatio parùm valebat . . . Ille de indultâ vel moderatâ suæ advocacionis consuetudine testimonium confecit (c).

Hetguardus Anglorum Rex, decurso feliciter vitæ mortalis spatio, ut creditur, migravit ad æternam gloriam. Sed dum adhuc vivens terreno regno floreret, quidam Nobilis natione Britto, nomine Radulfus, apud ipsum Regem potens et honoratus, donavit S. Richario prædia . . . Postquam autem mortuus est Rex Ethguardus *, Herioldus quidam Comes regnum sibi accepit contra fas, et contra fidem sacramenti quod prædicto Regi juraverat, spondens quòd pronepoti ipsius Regis, nomine Elfgaro, regnum cederet absque ullo impedimento. At cùm regni potestate et fascibus injustè uteretur, expulso Ethguardi pronepote Elfgaro . . . Deus signo mirabili [è] cælo ostenso, destinavit Guillelmum Ducem Normannorum, Anglorum Regem fieri; et quia Dei nutu idipsum Guillelmus appetebat, rei prosperitate probatum est. Sed quia illius gestorum recens habetur memoria, nos ea seponentes, nostra potiùs exsequamur. Anno regni ejus II, venerabilis Gervinus, illa quæ superiùs meminimus prædia visurus, ad maris ingressum properavit, quem nominant plebeiales Guizant (d); ubi fuerunt cum illo tam Abbates quàm Monachi plusquàm centum, prætereà militarium virorum et negotiatorum pluriuna multitudo; qui omnes mare conscenso in Angliam transveli cupiebant. Februarii tum mensis ducebatur.

In territorio Ambianorum Cellam possedit, eo loci quo Martyris Gratiani corpusculum quiescere perhibetur. In eodem etiam territorio aliam acquisivit, vocabulo Luliacum, ubi in honore B. Luciani Martyris et S. Richarii Ecclesia habetur. Sed et in solo Neustriæ, in neuore scilicet Augensi, tertiam habuit Cellam [Gervinus], Ecclesiam in honore B. Martini continentem, quam cæteris ampliùs diligens, frequentius visebat.

Neustriam et Flandriam, Galliam quoque et Aquitaniam, necnon Hungariam piâ gyraus sedulitate, criminorumque confessiones acceptans . . . Evangelistæ et Apostoli opus absque nomine perexplebat . . . Vidimus persæpè, cùm esset in Centulo, totius diei spatium in conclavi absque omni corporali edulio illum peregisse; aliis recedentibus, aliisque succedentibus qui animæ curâ indigebant . . . Erat enim super hoc officio ei deputata cellula, quam Fratres

(a) Ego Comes Pontivæ patriæ Guido, annuntibus Proceribus meæ provinciæ, in præsentia Regis Philippi, Marchionisque Balduini, necnon etiam Principum regalis palatii, reddo S. Richario quartam partem villæ quæ Ultrabaiz vocatur. . . Auctoriali roboratur [charta] signo dextræ regis †. . . S. Balduini juvenis Comitæ, S. Frederici, etc. Actum est hoc anno Regis Philippi VI, Incarn. Dom. MLXVII, Indict. VI, Epactâ III, Concurr. VII.

(b) Nota usum singularem in Angliâ.

(c) Ego Guido gratiâ Dei Pontivorum Comes. . . in villa quæ dicitur Majoch, etc. Paulò suprâ fit mentio villarum Argubii et Montis-Elisii.

(d) Aliâ igitur appellatione gaudebat is locus, ariditas cujus infrâ memoratur. Hinc Caubdenus meritò forsàn ait, Guizant seu Wisan, nunc Witsan, Icium portum esse, pridem obstructum. Quanquam Valesius arbitratur Icium portum esse, non Witsantum, sed Stapulas, Estaples en Boulonnois; qui portus est in Morinis ad os Quantiaæ fl. adversus Cellæ S. Judoci. Alii putant Icium portum esse Caletum, frequens oppidum, Calais vulgò dictum; alii, et immeritò quidem, Gesoriacum seu Bononiam. Multi denique Bononienses asserunt Icium portum esse locum Isque, nunc à mari unâ leucâ dissitum.

Cap. 23.

An. 1066.

Eduardus

An. 1068.

Cap. 25.

Cap. 27.

- Confessionem (*a*) vocabant . . . Clerici multi nostrum Equitium verbis vene- A
natis carpebant ; cur absque Apostolici licentia homo non Episcopus prædi-
care auderet , et peccatorum confessiones seu conversiones cur præsumptor
non sui officii inquireret , oblatrantes . . . Gervinus itaque edicto Papæ acci-
tus, ovans expetit Romam : . . . Et quia Ambianorum Præsulem tunc temporis
Fulconem non animarum saluti , sed volucrum captioni et ferarum venatui
studere compererat , tali auctoritate roborat [Leo IX] venerandum Abba- B
tem, his eum verbis confirmans . . . « Concedimus et imperamus te in reci-
» piendis scelestorum confessionibus et tradendâ pœnitentiâ , nostri officii
» participium tenere » . . . Papa simul et sandalia offert, jubens ut his Ger-
vinus utatur ; ut qui prædicationis exercebat studium , prædicatoris insigni-
bus ornaretur. Venerabilis tamen Abbas, custos veræ humilitatis, eadem
ornamenta recusavit . . . Leo Papa , natione Teutonicus , parentum excel- B
lentissima nobilitate præfulgens, et cœlesti visione denuntiatus antequàm na-
tus, in Lotharingia mundo processit : qui sacris litteris atque liberalibus stu-
diis acutissimè eruditus . . . electione Cleri et populi , Ecclesiæ Tullensi ordi-
natus est Episcopus , cùm jam ejus propinqui , viri imperiales , de Ro-
mano Apostolatu ei conferendo tractarent . . . Non recusavit homo inclytus
pauperculæ civitatis curam suscipere , imò obtentu majoris evitandi honoris,
ad hunc facilè deductus est. Et cùm Episcopus esset Tullensis oppidi ,
electione Pontificum cum Imperatoris assensu in Romanum levatus est
Pontificem ; et qui antea vocatus fuerat Bruno, propter Papatum vocari me-
ruit Leo : qui tantâ mentis puritate virtuteque vigit, ut per illius merita
Domino omnipotenti placuerit miracula magna patrare : qui etiam cùm B.
An. 1026. Remigii Remorum Pontificis Ecclesiam dedicare venisset , venerabilem Ger- C
vinum, ut ejusdem Confessoris corpus efferret, cum aliis tribus æquè sanctis
viris delegit.
- Cap. 29. In castro quoque Augensi, quod est situm in ipso Neustriæ ingressu ,
aliud (*b*) pro ejus [Gervini] meritis Christus Dominus. peregit ingens
prodigium. Nam cùm illò advenisset aliquando Gervinus , erat ibidem qui-
dam puer nomine Odelricus , qui litteris discendis insudabat. Hic vi fe-
brium irretitus . . . omnimoda caruit febre. Sanè is Odelricus hodieque
vivit , et apud Corbeiam Monachi et Abbatis habitu vel honore po-
titur.
- Cap. 31. Ab aquilonali plaga Monasterii S. Richarii quadam vice orto pergrandi in-
cendio . . . jam ignis plus centum locis super Ecclesiam sparserat ; jam plumbum
superante igne liquescens defluebat . . . ignis Richario mediante absque humano D
auxilio extinctus est . . . Corbeix multam sanitatum gratiam per merita Sanctorum
loco patrocinantium Dominus eo contulit tempore . . . Quodam tempore S.
Richarii corpus ad villam Asliacum ferebatur ; cùmque ineundo per Buxu-
dem villam nostram transitus haberetur, contigit, etc. . . . Jam verò quis
enumerare queat, quanti vinculati et catenati (*e*), dum illum [S. Richa-
rium] invocarent, exstiterunt liberati ?
- Cap. 32. Multorum librorum copiam venerabilis Gervinus nobis contulit . . . Epis-
tolas Ignatii etc. (*b*) . . . Hæc omnia in XXXVI voluminibus compingens ,
gravi et inabsolubili anathemate condemnavit quicumque ea sancto loco de-
mere et qualibet occasione subtrahere auderet . . . Sanctum Angilberti (*e*)
Abbatis corpus invenit . . . Sancti quoque Caydoci sociique illius corpora à
terra levavit. E
- cap. 34. Latiùs ergo latiùsque aggravescente ipso languore , cùm agnosceret
(Gervinus Abbas) se non prævalere ad conservandam curam animarum , va-
letudine præpediente , advenienti fortuitò Regi Francorum tum juveni
Philippo sui allegavit causam languoris (*f*) , orans ut Monasterio ,

(a) Nota rem et modum Confessionis , quæ nunc est in usu.

(b) Sancti Abbatis (sic enim vocabatur à populis) virga pastoralis , quam vulgus Crociam vocat, et quæ pro more summoteniùs curvabatur, jam sanaverat ægotam. Vide Cap. XXVIII.

(c) Vide Caput IX , ubi bojæ Sancto offeruntur.

(d) Qui Bibliothecam temporis voluerit cognoscere, legat integrum Catalogum in ipso Acherii Spicilegio.

(e) Cùm ejus celeberrima memoria in ore universorum Franciscorum vel Pontivorum, atque aspectu egregiè Templi quondam ab eo fundati resplendet.

(f) Sic Cap. 36 sepultus dicitur Gervinus

A quod ipse pro posse bonis ampliarat, talis daretur pastor et custos, qui congregata non disgregare, sed disgregata nosset unire: flagitavitque ut pius Princeps cederet suo regimen nepoti, quem et dicebat ad tale opus sat eruditum, qui erat S. Remigii Monachus, nomine Gervinus. Et quia omnes qui eum nosse poterant, non illi obedire uti sancto viro putabant sacrilegum; Rex præfatus annuit, et ut suus post se regimen obtineret nepos, concessit. Anno igitur Dominicæ Incarnationis MLXXI, finiente mense Octobri, die X Kal. Novembris, Indict. IX, ordinatus est secundus Gervinus Centulensis Monasterii Abbas... Anno suæ ægritudinis * IV... ita angustiatum est, ut fissis et partitis naribus et labris, cæteraque cute in hispidam versa faciem, vix posset [Gervinus I] verbum formare... Evenit intrante Dominicæ Nativitatis anno (a) MLXXIV, Indict. XI, ut II die mensis Februarii Missam faceret... Superveniente autem Quadragesimali observatione, in ipsa feria IV, quam caput jejunii vocat consuetudo Ecclesiæ, convocavit Fratres... Feriâ III secundæ hebdomadæ [sacri jejunii], quæ habebatur V Nonas Martii (b)... spiritum efflavit... Nec moram ruit omnis provincia Pontivorum ad exequias viri Dei.

* lepre

An. 1075.

Cap. 35.

anno Verbi incarnati MLXXIV, Indict. XI, regnante Philippo Fr. Rege anno XIV. Uterque autem locus sic corrigendus: Anno MLXXV, Indict. XIII, etc. Nam anno tantum 1075 dies 3^a seu V Non. Martii concurrebat cum feria III 2^o hebdomadæ Quadrag. Hæc verò anno 1074 incidebat in XV Kal. Aprilis seu in diem

18^{ma} Martii.

(a) In Epitaph. Mars, tua tertia lux abstulit.

(b) Cap. 36: Eodem anno obiit Wido Ambianensis Episcopus: cujus Charta Cap. 22 sic orditur: Guido Dei gratiâ Ambian. Episcopus. Ibidem pariter: Ego Gervinus gratiâ Dei Centul. Abbas.

C

EX GESTIS (a) PONTIFICUM CENOMANNENSIVM.

Apud Mabillonium, pag. 305 Analect. edit. in-folio.

G ERVASIUS (b), vir nulli in regno sapientiâ et honestate secundus, secundem Avesgaudi avunculi sui gaudenter suscepit: qui cum esset benedictionem adeptus, Herbertus Comes, cognomine Bacco, avunculus Herberti qui fuit temporibus Avesgaudi Episcopi, invidiæ stimulo inflammatus eò quòd rebus ditior... per duos annos aditum intrandi prohibuit ei. Expleto autem duorum annorum spatio, recepit eum in sede Herbertus Bacco. Ille verò in cathedra gloriosissimè repositus, dedit suis Canonicis dona... regali auctoritate perpetualiter corroborata, et sigillo Henrici Francorum Regis signata. Domino autem Gervasio in sede residente, Herbertus Bacco cepit eum irritare. Videns verò Præsul suum Episcopatum nec per Regem, nec per seipsum à Baccone posse defendi; petivit quidam à Rege Henrico, quod utinam non petisset; scilicet ut daret Episcopatum Gaufrido Andegavorum Comiti solummodo dum viveret, ut liberius à Comite Cenomannico illum defenderet: illo etenim mortuo in regiam manum rediret: quod factum versum est in malum. Audiens autem Herbertus Bacco, quòd ita Præsul egisset, invidiâ motus, accusavit eum apud Gaufridum Comitem, multum deprecans, ut ab Episcopatu et honore paterno privaret eum, si posset. Quod cum audisset Gervasius Præsul, consilium iniit cum parochianis et heroibus terræ, dicens illis, ut exheredarent illum Baconem, forasque civitatem projicerent; et rectum heredem,

Cap. 31.

An. 1036.

(a) Ex posteriori scilicet parte, quæ à variis Auctoribus scripta est, pro variis Pontificibus sub quibus quisque vixit, ut Mabillonius notat pag. 336.

(b) In Charta de fundatione Monasterii B. Johannis Bapt. de Mota, quæ præcedit hoc Caput, sic legitur: Ego Suavis Miles quemdam locum meo tempore constructum à genitore meo jam defuncto Achardo, nec non genitrice mea adhuc superstite Helvisa... juxta castellum quod jure hereditario dono senioris mei Gervasii teneo, permissione ejusdem, cum consensu matris Helvisæ fratrumque meorum Harduini, Hugonis, Raynaldi, Rodulfi ac sororum mearum

Hildegardis, Hisceline, Adelæ, Agnetis, Helvisæ... in potestatem Monasterii Miciacensis trado... Dominus meus Gervasius quæ ibidem proprium tenebat concessit cuncta... Tam ego quam dominus meus Gervasius, admonitu à [Miciac.] Congregationis Patre venerando capitis canitie dealbato, Fulcone nominato, adivimus in cunctis egregium Antistitem Cenoman. Avisgaldum Comitemque Herbertum... Domino meo assistente Gervasio, fratribusque ipsius Avisgauldo Guillelmo, Roberto, Comes Herbertus mee cunctis intromavit, etc.

Hugonem videlicet Herberti filium, bonæ indolis adolescentem omninò honore exheredarent; quod et factum est. Hugone autem apicem Comitatus adepto, Monachus effectus est Herbertus Bacco. In tantum autem Pontifex Gervasius dilexit Hugonem, quem de sacro fonte susceperat, ut quæreret ei uxorem, Bertam videlicet nobilissimam feminam, Alani Britannorum Comititis olim conjugem. Quæ res Gaufrido Comiti valdè displicuit, sicut probavit rei eventus. Hugo cum suis militibus propter uxorem abiit: Gaufridus autem castellum Lit igne cremavit. Pro talibus enim factis extunc nimis alter alterum odivit, scilicet et Comes Pontificem, et Pontifex Comitem. Videns ergo Gaufridus quòd consilio domini Gervasii Episcopi, ad ruinam et ad suum detrimentum Hugo Comes uxorem fortissimam duxisset, Judam portans in pectore, mandavit in dolo Gervasium Episcopum, ut traderet eum: quem traditum misit in carcerem, ac tenuit eum in vinculis usque ad septem annos, sperans se pro hoc castrum (a) Lit habiturum: sed nihil ei profecit, quia illud bene custodierunt milites castellani. Dum hæc ita se haberent, mortuus est Comes Cenomannicus Hugo, Gervasio Præsule adhuc in vinculis constituto. Dominus verò Gervasius de morte Comititis valdè est contristatus; et Gaufridus Andegavensium Comes è contrà est gavisus. Comite autem Hugone secundum legem Christianorum sepulto, Gaufridus Comes honorem suscepit usque ad decem annos. Cives vero Cenomannici uxorem Hugonis cum infantibus plorantem per unam portam projecerunt, et Gaufridum Comitem gaudentem intrare fecerunt. Cùm autem audisset Præsul Gervasius in vinculis, quæ fecissent heroes Cenomannici; vitæ diffidens, non habuit aliquam spem ultrà vivendi: velit (b) an nolit, castellum Lit reddidit. Dum hæc agerentur, Comes Gaufridus Gervasium de carcere exire permisit; tali videlicet sacramento, ut quandiu ipse Gaufridus adviveret, intra civitatem Cenomannicam Gervasius non intraret. Cùm verò videret Præsul, quòd neque in urbem, neque in castellum suum posset intrare; abiit (c) ad Willelmum Normanniæ Comitem, ac quidquid ei Gaufridus fecit, ut quomodo eum tradidit, illi mœrens retulit. Quod cùm audisset Comes, motus, dedit ei aurum et argentum, castella fortia et bona largissima. Dum autem Præsul Gervasius in Normannia apud Comitem moraretur, accidit ut Wido Remensis Ecclesiæ Archipræsul moreretur. Audito autem à Rege Henrico, quòd mortuus esset Wido, dedit Archipræsulatum Præsuli Gervasio: qui gaudens suscepit illum, postquam XX annos Cenomannicam rexit Ecclesiam (d).

An. 1055.

Cap. 32.

Ut audivit Gaufridus Comes... congregavit populum terræ suæ et omnem Clerum, ut Cenomannensi Ecclesiæ eligerent Episcopum. Illis verò in unum congregatis, Vulgrinum Monachum et Abbatem, virum prudentem et bonum aedificatorem [elegerunt]. Hic namque Vulgrinus ex Vindocinensi castello ortus, miles quidem primùm, deinde Monachus effectus in Cœnobio S. Martini Monasterii-majoris sub abbate Alberto, qui tunc temporis Monasterium illud honestè regebat, Christo regulariter militavit... Gaufridus Andegavorum Comes petivit ab Abbate Alberto ut daret eum sibi, quatinus SS. Sergii et Bacchi Monasterio, quod destructum erat, et in quo vix duodecim Monachi vivere poterant, Abbatem constitueret: cujus petitioni Albertus Abbas obtemperavit; et Vulgrinus Prior, Abbas constituitur Monasterio illi... Quinto ordinationis suæ anno fundamenta matris Ecclesiæ ampliora quàm fuerant, inchoavit; sed morte inopina superveniente, perficere non potuit... Vixit in episcopatu annos IX, menses VIII, dies XI; et mortuus est ac sepultus in Capitulo S. Vincentii Martyris.

(a) Al. Lid; id est Lidi vel Ligeri, seu potiùs Liderici castellum, quod Lidericus fl. le Loir, præterfluit.

(b) Malè apud Mabillonium, venit Annolit.

(c) Dum Cenomannensium Episcopus erat [Gervasius], et curiam Willelmi Ducis Normannorum, cui valdè familiaris erat, crebrò expeteret, apud Uticum sæpè fuerat honorificè susceptus. Ex libr. 3 Orderici Vit. pag. 474.

(d) In Charta quæ ibidem sequitur, sic de se et parentibus suis tradit Gervasius: Pro requie

sancti antecessoris et avunculi mei Avesgaudi necnon genitoris cum genitrice mea, Haimonis scilicet et Hildeburgæ... Annuale avunculi mei domni Avesgaudi Episc. agatur, qui Jerosolymis rediens apud Verdunum VI Kal. Nov. obiit, ibique sepultus est à Ramberto Episc. in Basilica suæ sedis. Sic et qui et eadem die accidit sorori ejus, quippè matri mee Hildeburgæ. Nec prætermittatur illud patris mei Haimonis XVIII Kal. Febr. accidens, necnon ordinationis mee XIV Kal. Jan.

A Post obitum domni Vulgrini domnus Arnaldus Episcopatum Cenomannicæ urbis adeptus est. Hic verò Arnaldus ex Abrincensi territorio oriundus, nepos fuit Rotberti cujusdam Grammatici sapientis ac religiosi viri, qui tempore suo tam sanctæ doctrinæ exercitio, quàm sacrorum librorum instructione, seu dirutarum Ecclesiarum restauratione maximam Cenomannensi Ecclesiæ utilitatem noscitur contulisse. Cujus disciplinæ prædictus Arnaldus admodum eruditus, et cum eo ab ipso pueritiæ tempore conversatus, honestatis quoque ipsius exemplum studuit imitari. Unde post ejus mortem loco ipsius successit, et scholarum regimen prudentissimè gubernavit. . . Electioni contradixere nonnulli. . . quia fuerat filius Sacerdotis (a). Unde Cenomannenses Clerici ad Papam Alexandrum legationem miserunt. . . Papa rescripsit, quòd videlicet in Christo spiritualiter renato generatio carnalis nihil posset officere. . . si nullus eo melior in Ecclesia illa poterat reperiri. . . Fabrica novæ Ecclesiæ quam Præsul Vulgrinus inchoaverat, fundamentorum mobilitate atque lapidum debilitate corrupta. . . nocturno tempore collapsa est. . . Episcopus totam cœpti operis fabricam usque ad ima fundamenta destruens, denuò ipsam Ecclesiam fundamento firmiori et lapide solidiori (b) construere cœpit.

Cap. 33.

(a) De Arnaldo filio Sacerdotis intelligendus est Gratianus Di. 63 cap. 34.

(b) Restauratio, ut legitur infrà, tantos sumptus

tantumque studium exposcebat, ut sexaginta annorum spatio nequaquam consummari potuerit.

C EX HISTORIÆ ANDEGAVENSIS FRAGMENTO (a),

AUCTORE FULCONE COMITE ANDEGAVENSI.

Apud Acherium Spicilegii Tom. III in-folio, pag. 233.

SUCCESSIT ei [Fulconi] filius ejus, avunculus meus, Goffridus Martellus; cujus probitas et prudentia in rebus sæcularibus multa fuit, et fama laudabilis per totum regnum Franciæ. Ille autem in vita patris sui Miles existit, et novitatem militiæ suæ contra finitimos exercuit, fecitque duo prælia; unum apud Montemconsularem (b) contra Pietavos, ubi Comitem Pictavensem apprehendit; et aliud contra Cenomanenses, ubi Comitem eorum similiter cepit, qui vocabatur Herbertus Baconus: contra suum etiam patrem guerram habuit, in qua mala multa facta fuerunt, unde postea valdè pœnituit. Postquam autem pater ejus de Jerusalem, ut prædictum est, rediens, vitam hanc exiit * possedit terram patris et civitatem Andegavis; cepitque guerram contra Theobaldum Comitem Blesensem, filium videlicet Comitis Odonis; et ex voluntate Regis Henrici accepit donum Turonicæ civitatis ab ipso Rege; unde postea guerra inter eum et Comitem Theobaldum adeò ingravata est, quòd inierunt prælium inter civitatem Turonum et Ambasium castrum; in quo prælio ipse Theobaldus captus est, et usque ad mille de equitibus suis. Accepit itaque civitatem Turonicam, et castella in circuitu, Chinonum et Insulam et Castrum-Rainaldi et S. Anianum. Pars E autem alia Turonici pagi sibi contigerat possessione paterna.

An. 1040.

* Al. exiit

(a) Infrà consignatur ætas Auctoris. Ceterum vide paginam 203 Tomi nostri X, ubi primam edidimus partem hujus insignis monumenti.

(b) In Gestis Consulum Andeg. prope oppidum Caput-Vultonæ. Valesius arbitratur Montem-Consularem esse Montem-Contorium, *Moncontour*: quod castellum jacet inter Mirebellum et Lausdunum. « Certè, inquit, à Fulcone Reclino Mons-Consularis » in pago Pictav. Mirebello et Faia medius interponitur. Mirebellum autem Moncontorio et Faia » Vinosæ in Pictonibus proximum esse constat, et »

» inter utrumque castellum ferè medium... Robertus de Montecontorio litteris Goffridi Martelli » pro Vindocin. Monasterio testis præ cæteris sub » eripsit anno ML, Indict. III, regnante Henrico » Fr. Rege anno imperii XIX... Beslius, *Montcontour* latinè Montem-Comitis interpretatur. Mons » autem Comitis et Mons-Consulis, sicut Comes » et Consul, una res est. Moncontorii tamen » Pictonici vulgarem appellationem, *Moncontour*, à Monte-Comitis deducendam esse non » puto ».

lis et cum Bituricensibus, et cum Guillelmo Consule Pictavorum, et cum Aimerico Vicecomite Thoarcensi, et cum Hoëllo Comite Namnetensi, et cum Britannorum Comitibus qui civitatem tenebant Redonensem, et cum Hugone Cenomanensi Consule qui exierat de fidelitate sua; propter quæ omnia bella, et propter magnanimitatem quam ibi exercebat, meritò Martellus nominatus est, quasi suos conterens hostes.

* *Al. cujus* In hujus * extremo vitæ anno me nepotem suum ornavit in Militem (a) in civitate Andegavi, festivitate Pentecostes, anno ab Incarnatione Domini An. 1060. millesimo sexagesimo; et commisit mihi Santonicum pagum cum ipsa civitate, causâ cujusdam guerræ quam habebat cum Petro Didonense. Ætas autem mea decem et septem erat annorum, quando me fecit Militem. In eodem porrò anno Rex Henricus obiit (b) in nativitate S. Johannis; et meus avunculus Goffridus tertio die post festivitatem B. Martini, hono fine B quievit: nocte siquidem illa, quæ præcessit diem finis ejus, deponens omnem curam militiæ rerumque sæcularium, Monachus factus est in Monasterio S. Nicolai, quod pater ejus et ipse multa devotione construxerant, et rebus suis suppleverant.

Honorem itaque suum, quem ab exteris gentibus defendendo, multa tranquillitate securum et opulentum tenuerat, sub aliquanta tribulatione vexandum dimisit; surgente videlicet dissentione propter eundem honorem inter me et meum fratrem. Quam tribulationem cum per annos octo protendissemus, guerram sæpè facientes, et interdum inducias habentes; cum etiam fratrem meum de vinculis, ubi eum teneram, liberavissem jussu Papæ Alexandri; invasit me iterum idem frater, ponens obsidionem circa quoddam castrum * meum, quod vocatur Brachesac; ubi equitavi contra C illum cum illis proceribus, quos Dei clementia mihi permiserat; et pugnavi cum eo campestri prælio, in quo eum Dei gratiâ superavi; et fuit ipse captus, et mihi redditus, et mille de civibus suis cum eo. Proinde accepi civitatem Andegavim, et Turonum, et Lochas, et Londunum * (c); quæ sunt capita honoris Andegavorum Consulium. Tenui igitur honorem illum XXVIII annis, usque ad terminum illum quo scriptum illud facere disposui; in quibus XXVIII annis et in aliis octo (d) qui præcesserunt, si vis audire quæ gessi, proseguere quæ scribo, et cognosces quæ facta sunt.

(a) Nota usum temporis inter Optimates Regni.

(b) Sic in Ms. Codice 1261 Reginae Sueciæ: apud Acherium verò, in civitate.

(c) Castrum hoc, *Loudun*, positum est in confinio Andegavorum, Turonum et Pictonum. Inter probationes Historiæ Trenorc. exstant Isenberti Episc. Pictav. litteræ, in quibus Hugo nobilissimus vir *Ecelesias tres, quas in castro Laus-*

dun. de feodo gloriosissimi Principis Gaufridi Com. Andeg. tenere videbatur, Monachis Trenorc. pro redemptione animæ suæ, Arsendis uxoris suæ, et filiorum suorum Hugonis scilicet atque Teobaldi, D concedit in manu Guilelmi Abb. anno MLX.

(d) Per quos scilicet de honore Andegav. contendit cum fratre suo, ut suprâ legitur. Fulco igitur seriùs quàm notavimus pag. 203 Tomi X, scripsit; nempe anno 1096 aut 1097.

EX GAUFREDI MALATERRÆ HISTORIA SICULA (a)

Apud Muratorium Tom. V Scriptorum Rerum Italicarum pag. 549.

Cap. 1. libr. 1. NORMANNIA patria quædam est in partibus Galliæ, quæ quidem non semper Normannia dicta fuit; sed regalis quondam Francorum Regum E fiscus, cum suo toto cujus pars erat, generali nomine Francia nuncupabatur. . . Est piscosis fluminibus et feralibus silvis abundantissima, accipitrum exercitio aptissima, frumenti et cæterarum segetum fertilis piscinis uberrima, pecorum nutrix. . . Porrigitur terra illa à pago Pontiniensi * quem ab Cap. 2. * Pontivensi orientali parte sui habet secus mare Anglicum, quod ab aquilonari parte adjacet, usque in Britanniam quæ fines ejus occidentales claudit; ab occidentali verò et meridiano cornu, pago Cenomannico terminatur usque in

(a) Hanc Historiam, quæ ad annum duntaxat 1098 producitur, *elegantem Libellum* vocat Ordericus Vitalis. Pagio tamen barbarus videtur ejusdem Auctor. Is fuit Gaufridus Malaterra,

Normannus et Monachus Benedictinus, qui stilo quidem simplici, non tamen per humum repente, scripsit rogatu Rogerii Siciliæ Comitis qui obiit anno 1101.

A Carnotensem ; et à Carnotensi clauditur Velcassino et Belvacensi usque Pontinum * . . . Est gens astutissima, injuriarum ultrix ; spe aliàs plus lucrandi, patrios agros vilipendens, quæstus et dominationis avida, cujuslibet rei simulatrix, inter largitatem et avaritiam quoddam medium habens ; Principes verò delectatione bonæ famæ largissimi ; gens adulari sciens ; eloquentiæ studiis inserviens in tantum, ut etiam ipsos pueros quasi Rhetores attendas ; quæ quidem nisi jugo justitiæ prematur, effrenatissima est ; laboris, inediæ, algoris, ubi fortuna expetit, patiens ; venationi, accipitrum exercitio inserviens ; equorum, cæterorumque militiæ instrumentorum et vestium luxuriâ delectatur. Ex nomine itaque suo terræ nomen indiderunt : North quippè (a) Anglicâ linguâ, aquilonaris plaga dicitur ; et quia ipsi ab aquilone venerant, Normanni dicti terram ipsam etiam Normanniam appellarunt. In cujus quidem provincia civitas est, quæ Constantinum dicitur ; in cujus territorio villa est, quæ Altavilla nuncupatur.

* Pontivum
Cap. 3.

B Erat Miles quidam præclari admodum generis, qui ab antecessoribus suis hæreditario jure sibi hanc villam relictam possidens, Tancredus nomine, duxit uxorem moribus et genere splendidam mulierem, nomine Moriellam ; ex qua legali successione annorum quinque filios, postea futuros Comites, suscepit ; Guilielmum videlicet cognomine Ferrea-brachia, Drogonem, Hunifredum, Gaufredum et Serlonem. Horum matre defuncta, cum ipsa ætas adhuc viridis patri continentiam denegaret, honestus inhonestos coitus abhorrens, secundas nuptias celebravit . . . Ducta verò Fransendis vocabatur, generositate et moribus priore non inferior ; quæ legitimis terminis marito septem peperit filios, non minoris pretii vel dignitatis futuros à prædictis fratribus ; quorum nomina subtitulamus hîc : primus Robertus Guiscardus, postea totius Apuliæ Princeps et Calabriæ Dux, vir magni consilii, ingenii, largitatis et audaciæ ; secundus Malgerius ; tertius Guilielmus ; quartus Alveredus ; quintus Humbertus ; sextus Tancredus ; septimus Rogerius minor, postea Siciliæ debellator et Comes. Mater verò accuratissimè et materno affectu filios suos nutriens, tanto amore ipsos qui non sui, sed mariti sui ex præcedenti uxore erant, amplectebatur, ut vix discernere posses, nisi ex aliqua causa didicisses, quis filius vel quis non filius esset. Unde et à marito plus amabatur, et à circumstantibus plurimum adpretiatur. Infantes verò, ut ætas illis ministrabat, pueriles annos transcendentibus, cum jam adolescentiam unus post alium attigissent, cœperunt militaribus disciplinis adhiærere, equorum et armorum studia frequentare, discentes seipsos tueri

Cap. 4.

C et hostem impugnare.

D Sed cum viderent, vicinis senibus deficientibus, hæredes eorum pro hæreditate inter se altercari, et sortem quæ uni cesserat, inter plures divisam singulis minus sufficere ; ne simile quid sibi in posterum eveniret, consilium inter se habere cœperunt ; sicque communi consilio prima ætas, præ cæteris adhuc minoribus magis roborata, primò (b) patriâ digressi, per diversa loca militariter luerum quærentes, tandem apud Apuliam Italiæ provinciam, Deo se ducente, pervenerunt.

Cap. 5.

Juniores verò fratres quos ætas adhuc domi immorari cogebat, præcedentes

Cap. 11.

(a) Eandem etymologiam Vacæus in sua Historia fabulosa exprimit his versibus :

*Oir devez done Normanz furent,
Et dont Normanz cest nom rechurent,
Quant a vers Septentrion,
Que nos char el ciel apelon,
C'est air, c'est eiel ou terre ou mer,
Tuit seulement gent Nort apeler ;
Par Nort un vent qui sort et vient
De là où le ciel le char tient.
Engleiz dient en leur langage,
A la guise de lor usage,
En Nort allon, de Nort venon,
Nort fumes touz, en Nort manon,
Des autres venez sont ensement
Mer de Nort dironz solement.
Mant en Engleiz et en Norroiz
Seusefe home en Francheoiz :
Ajoutez ensemble Nort et Mant ;*

Ensemble dites donques Normant.

*C'est hors de Nort en Romanz ;
Delà vient le nom as Normanz,
Normanz doivent estre apelé ;
Normandie qu'ils ont peuplé,
Por ceu que Normanz la peuplerent,
Qui en la terre converserent.
Franchois dient que Normandie,
Ce est la gent de Normandie,
Por ceu qu'ils vindrent d'autre terre,
Por miez avoir et por miez querre.
Jadis soloient Ortenoiz
Cil de Norverge et li Danoiz,
Et autres gens de North aler
Autres terres prendre et rober.*

(b) Scilicet Guillelmus, Drogo et Hunifredus seu Umfridus : quorum digressionem perperam refert Muratorius ad annum 1035, ut patebit ex Guillelmo Apuliensi.

seniores fratres apud Apuliam fortiter agendo altioris culmen honoris et dominationis ascendisse fama referente cognoscentes, quàm citò ætas permisit, ipsi quoque subsecuti sunt, duobus tantùm in patriâ relictis, ne hæreditas vel competens stirps alienaretur. Abeuntes verò remanentibus ut remanerent vix persuaserunt; sed in hoc potiùs prævaluerunt, quòd hæredibus eorum, si se sequerentur, de his quæ adquisituri erant, sese benefacturos polliciti sunt. Sed perlongum est huic Operi per singula perstringendo inserere, qualiter apud Apuliam egerunt. Hoc tantùm summatim non solùm nos, sed etiam res ipsa testatur, quòd omnem patriam armis domantes sibi (a), subjugaverunt. Subsequente enim se suorum et parentum et compatriotarum, sed et reliquarum circumadjacentium regionum ipse quæstûs maxima multitudine, ipsi impigri largitores, quasi fratres suscipientes, equis, armis et vestibus ac diversis muneribus ditabant. Quibusdam etiam terrarum loca largissimè impertiebantur, omnibus divitiis hujus mundi auxilia fortium militum præponentes.

Cap. 19. Rogerius verò minor frater, quem adhuc domi juvenilis ætas et amor parentum detinuerat, subsecutus in Apuliam venit... Erat juvenis pulcherrimus, proceræ staturæ, eleganti corpore, linguâ facundissimus, consilio callidus, in ordinatione agendarum rerum providus, omnibus jocundus et affabilis, viribus fortis, militiâ ferox; quibus artibus brevi tempore omnem gratiam meruit.

Cap. 38. Sed ne aliquis existimet illos, qui in Apuliam cum aliis fratribus non venerunt, minoris valentiæ à reliquis fratribus fuisse, et ideò in Normannia remansisse, de Serlone pauca dicenda sunt. Hic denique cùm in Normannia inter militiæ laudabiliores appetiaretur, à quodam potente injuriam passus, C dum vindicari studet, illum interficit. Unde iram Roberti Comitis, filii Ricardi II, patris verò famosissimi Regis Anglorum Guilielmi ferre non valens, in Britanniam declinavit; ubi aliquandiu commoratus, omnium gratiam strenuitate sua obtinuit; perque legatos pacem à Comite Roberto expetens nec obtinens, multis incursionibus Normanniam laccessivit. Et cùm quodam tempore idem Comes Robertus in confini Franciæ et Normanniæ castrum quod Taulerias (b) dicitur obsedisset, miles quidam Francigena à castro diatim exiens, et singulare certamen ab exercitu Normannorum expetens, multos prosternebat. Comes verò damnum suorum timens, omnibus interdixerat ne aliquis illi obviaret; sic suis excusationem tribuens, ut cùm quod periculosum erat refugerent, non hoc jam timori sed Principis interdictioni ascriberent. Quod cùm Serloni in Britannia, ubi tunc temporis morabatur, D relatum fuisset, ignominiam populi sui non ferens, duobus tantùm armigeris comitatus Taulerias venit: summo diluculo ante portam singulare certamen offerens, de equo hastâ innixus expectat. Porrò ille, qui alios dejicere solitus erat, indignatus, cum maximo furore splendidus in armis ferventi equo advolat; quis sit requirit, ut à loco recedat vitam tuendo hortatur. Illo nomen revelante, sed à loco recedere nolente, dum fortiter congreditur, aliorum prostrator forti hastili prosternitur. Serlo, pluribus utriusque partis aspicientibus, non tamen quis esset scientibus, victor ad gloriam Normannorum efficitur: sicque caput abscissum lanceæ supponens, per medium suæ gentis castrorum, nulli verbum faciens, in Britanniam redire accelerat. Comes ergo legatum mittens, quisnam sit perscrutari jubet, et ut ad se veniat præcipit. Sed cùm renuntiatum fuisset hunc Serlonem E filium Tancredi esse, et à Britannia causâ improprietatis à populo suo expellendi

(a) *Franci infrascripti, videlicet Drobertus Biscardus, Guillelmus Ferabrachia, Unfridus, Drognus et Rogerius fratres quinque, iidem filii domini Goffridi Comitis de Normandia, quorum fuit caput et Dux dictus Drobertus, recedentes cum eorum comitiva de suis partibus Normandiæ, venerunt ad partes Ducatus Apuliæ et Principatus Capuæ; et obtinuerunt aliqua ex dictis locis, anno videlicet Dom. MLVII, et deinde transiverunt ad insulam Siciliæ anno Dom. MLX... Ad urbem Panormi acquirendam nimium laborantes per annos XI... in fine dictorum XI annorum habuerunt in totum urbem præfatam anno Dom. MLXXI. Ex Chronico Sicil. cap. 6. apud Martenium Tom.*

3. Anecd. col. 8. Hos autem Normannos cave ne confundas cum aliis, de quibus in Chronico Casariensis sive Piscariensis Monasterii apud Acherium Tom. 5 Spicil. legitur: *Anno ab Incarn. Dom. MXVI, Normanni Melo Duce cæperunt Apuliam expugnare.* Variis enim et solidis rationum momentis probat Pagius, primum Normannorum in Apuliam adventum cum anno 1016 copulandum.

(b) Alii vocant Tegulense et Tegulariense castrum, alii Tegularias et Telerias, Gallicè *Tilliers* et *Tillers*, corruptè pro *Tuilliers*. Locus est autem in Normannia ad Arvam fl. *Aure*, Franciæ Normanniæque terminum.

A venisse ; se autem iram Principis, quia infensus erat, declinare ; & patriâ quamvis penuriosum, libenter donec Principis ira sedetur, dum ipse jusserit, exulare ; Comes pietate motus, et tanto viro ulterius carere nolens, ad se jubet accersiri. Venienti occurrit, gratiam suam indulget, osculo securè reddit, quæ habita amiserat restituit ; uxori, cui plures possessiones compe-
tebant, auget ; inter sibi familiares retinet.

De Tancredo verò tantorum filiorum patre aliquid memoriâ dignum dicere nec absurdum est. Tempore quippe juventutis suæ militaribus exercitiis deditus, et diversarum regionum et Principum curias perlustrans, multa strenuæ laudis avidus agendo, cum ipsa laude et plurima lucratus est. Cum autem esset in familia Comitis Normannorum Ricardi II, quadam die idem Princeps venatûm pergens, tali enim exercitio, ut mos est divitibus, non
B minimum (a) delectabatur ; aprum miræ enormitatis, quem singulare dicunt, movit. Erat autem sibi mos, sicut et pluribus aliis Potentibus est, ut venationem quam ipse moveret, nullus præter ipsum occidere præsumeret. Porrò canibus aprum velocius insequentibus, cùm Comes præ opaca densitate spinosis saltibus tardius insequeretur, canibus infestioribus aper timens à fine lacerari, rupe quadam inventa, ipsâ pro muro à cauda utitur, et dentosum caput ad se tuendum canibus offert : sicquè canibus venatoris auxilio destitutis, cùm jam aper de ipsis spumante dente multas strages faceret, casu Tancredus supervenit ; visaque strage molossorum, quamvis morem Principis non ignoraret, tamen succurrendum canibus accelerat. Aper verò ipso
C viso, canibus spreto, firmo impetu super eum irruit. Sed Tancredus cùm esset fortis viribus, audaci ense illum suscipiens, non quidem illum ictu feriendo, sed acuto mucrone per durissimam frontem usque ad præcordia impingendo, capulum fronti adjunxit, nihil ex longissimo ense præter capulum extra corpus apri remanente : sicque dejecto ense in fronte linquens, ipse ne à Comite hoc fecisse deprehenderetur, longius avulsus est. Comes verò veniens, aprum mortuum miratus, utrum vulnus aliquod habeat, socios lustrare jubet ; deprehensoque ense adhuc in fronte defixo, impulsus miratur, cujus ensis sit requirit ; ne se hujus facti actor celet, ita condonatur. At cùm à Tancredo factum deprehensum fuisset, à Comite et cæteris omnibus plurima laude extollitur ; et cùm antea in pretio fuerit, majori deinceps habitus est, et dudum postea in curia Comitis decem milites sub se habens servivit. (b)

Cap. 40:

(a) Quant Guillaume [Comte d'Hiesmes] fut hors de prison, il ne sceut où aler : si se mucha par III jours, pensant qu'il feroit. Car bien sçavoit que Richard son frere estoit moult amé du Roi de France et de tous ses voisins. Si regarda Guillaume que son frere estoit moult pitoyable et de bonne nature, et espia une fois que son frere estoit alé chassier en la forest de Vernucil: si y ala et trouva son frere qui estoit loings de ses gens, et n'avoit avec lui que Radolf son oncle, etc. Ex Historiâ Ms. Normanniæ, Gallicè scripta.

(b) Excerptum aliud ex Gaufredo Malaterra, Chesnii imitatores, edemus in Volumine sequenti ; ibique fusiùs agemus de eodem Scriptore, et refellemus commentum seu delirium Job. Harduini, qui in suis Adnotationibus in Librum cui titulus, *Défense de la Monarchie de Sicile contre les entreprises de la Cour de Rome 1716*, tradit Gaufredum fuisse falsarium et impostorem, qui non scribebat nisi post annum 1302. Adnotationes autem laudatæ Harduini, Gallico idiomate exarantur, et leguntur in Ms. Codice Reg. 6178. A. art. 1.

EX BREVI CHRONICO (a) S. MARTINI TORNAC.

Apud Martenium Tom. III Anecd. col. 1453.

ANNO MXXXV. Balduinus Barbatus Comes Flandrensis obiit; et Balduinus filius ejus (b) succedit.

MXLI. Infra octavam Pentecostes bis ebullivit sanguis ex pavimento in Monasterio S. Amandi Helnonensis.

MLIV. Henricus Imperator super Balduinum irruit: Tornacum igni tradidit.

An. 1060. MLXI. (c) Henricus Rex obiit: Philippus filius ejus succedit.

MLXVI. Willelmus Normannorum Comes Angliam intrat. Obiit S. Tietbaldus.

MLXVII. Obiit Balduinus Comes: Insulæ sepelitur: Balduinus filius ejus succedit.

MLXX. Balduinus Comes obiit: Hasnonio sepelitur.

MLXXII. Arnulfus puer Comes Flandriæ, filius supradicti Balduini à Roberto patruo suo apud Cassellum (d) perimitur.

MLXXIV. Gelu magnum à Calendis Novembris usque in medio Aprilis fuit.

MXCII. Restauratio Cœnobii S. Martini apud Tornacum.

MXCIX. Jerusalem capitur [à Crucesignatis].

(a) Hic finem accipit Chronicon præsens. Adeat autem lector Notam pag. 205 Tomi nostri X, ubi ejusdem Opusculi pars exhibetur.

(b) Is Balduinus V est hujus nominis, quem anno tantum 1036 Balduino IV patri successisse quidam contendunt. Idem verò præcedentium Flandriæ Comitum gloriam facile offuscavit, inquit Meyerus, addens eum Pium fuisse cognominatum.

(c) Corrig. *MLX*. Gravius peccat vetus Chronicon anno 1135 scriptum, quod refert Tomus I Ms. Durandi in Biblioth. S. Germani à Pratis ex Ms. Cod. Reginae Sueciæ 1627, et in quo sic legitur: *Anno MLXXI regnavit super Francos Philippus annis XLIX.*

(d) Alii Scriptores habent, *apud Casletum.*

EX CHRONICO VIRIDUNENSI (a),

AUCTORE HUGONE ABBATE FLAVINIACENSI.

Apud Labbeum Tom. I Novæ Biblioth. Libr. Mss. pag. 184.

An. 1033. ANNO à Passione Domini M, ab Incarnatione verò MXXXIII (b), cœpit placida serenitas terræ dulcedinem Creatoris ostendere, et frugum abundantiam (c) portendere. Tunc per Aquitaniam, et Arelatensem et Lugdunensem provincias, ac per universam Burgundiam Concilia (d) instituta sunt, et pax firmata. Statutum est etiam sextâ feriâ à vino, et septimâ à carnibus abstinere, nisi gravis infirmitas intercederet; et tunc tres pauperes reficerentur. Eo quoque anno tanta copia frumenti, vini ceterarumque frugum extitit, quantam in subsequente quinquennio quis sperare non potuit.

An. 1028. Postquàm Robertus Comitatum Normanniæ est adeptus, hunc ter beatum Richardum [Abbatem Viridun.] inter primos habuit, consilioque ejus E regni Normanniæ tractabantur negotia. Tunc exstitit quidam Britto, nomine

(a) De Viridunensi Chronico quod ad annum 1102 perducitur, et de ejusdem Auctore egimus pag. 205 Tomi nostri X.

(b) Sic juxta Glabrum, à quo hîc et infra Hugo Flaviniac, quædam mutuatur, annus 1033 ab Incarnatione concurrit cum anno 1000 à Passione. Vide pag. 47, 49 et 53 ejusdem Tomi X.

(c) Ex Glabro Auctor noster malè ad annum 1028 suprâ, scilicet ibid. pag. 209, retulit horrendam famis ac luis cladem. Fames autem à messe anni 1030 grassata est usque ad messem proculdubio

anni 1033. Nam, ut tradit Glaber Scriptor cœvus, orbem triennio afflixit hoc malum; et ipsi finem attulit annus 1033, quo *prope Ecclesiam S. Johannis in Castanedo (Chastenay) quidam feralis homo inventus [fuerat.] cum XLVIII capitibus trucidatorum, quorum carnes voraverat: tunc etiam carnes humanæ in forum Trenortii delatæ [fuerant] ac si venundandæ, etc.*

(d) Ad extinguenda scilicet privata bella, quæ passim tunc temporis excitabantur inter provincialium Duces Comitibusve, ut monuius in Glabro pag. 49. Consule hunc locum.

- A Ermenoldus, homo mentis perversæ detestandæque famæ, qui totam vitam suam Diabolo dicaverat, ut post experimentis probatissimis compertum est. Hic horis et momentis omnibus cum Diabolo loquebatur, et quidquid sibi agendum foret, illius nebuloso alloquio disponebatur. Hic per suscepta iniquitatis consilia... apud præfatum Principem omnes Optimates totius regni accusavit, quasi qui ejus meditati essent dejectionem et necem; et ita statum totius terræ perturbavit, ut verè Diaboli (a) hoc opus esse, ejus hoc artificium, ejus commentum agnosceretur. Inflammatur Princeps adversus Optimates, fiunt dissidia, excitantur jurgia, et uno intestino bello tota debacchatur Normannia. Hac crescente discordia, Comitatum Pater Richardus adire compellitur, et adjuncto sibi domno Ermenfrido Rotomagum advenit; et pace inter Principes restituta, prædictum Ermenoldum aliquantisper mitiorem, quia ante conspectum servorum Dei cassabatur omnis diabolica
- B astutia, convictum et correptum secum Virdunum deduxit, Monasticis vestimentis induit... Simulabat ille ad tempus se philosophum, ut crederent eum, qui non noverant, theosophum... Omnis ejus astutia et nequitia brevi cognita est... Redit ad sua, utitur arte imprudentissima, et iterum perversitate malignitatis ejus corrumpitur Normannia... Postquàm plures Optimatum Normanniæ, conjuratione conficta et imposita, duello superavit, quos convictos principalis severitas oculis terrisque privaverat, à quodam forestario convictus, superatus et occisus, finem vitæ fecit et criminum.
- Veniamus igitur jam nunc ad illud lacrymabile bellum, apud Bar (b) castrum habitum anno Incarn. Dom. MXXXVII, in quo cecidit Odo filius Odonis, filii Tetbaldi Carnotensis cujus cognomen fuit Tricator, qui
- C Willelmum Normannum Rollonis filium dolo interfecit; qui ex sorore Heriberti Trecorum Comitis genuit Odonem, ut diximus, patrem hujus Odonis. Et ut plenius illucescat rei veritas, dicamus quæ fuerit causa tanti certaminis. Conradus Burgundiæ Rex accepit uxorem Mathildem, sororem Lotharii junioris Regis Francorum; et data est ei à Lothario in dotem Lugdunum, civitas Galliarum nobilissima. Ex illa Mathilde genitus est Rodulfus Rex, qui præfuit Burgundiæ post patrem; et Gisla quam Conradus Imperator duxit uxorem, ex qua genuit tertium Heinricum; Berta etiam, quam accepit Odo Carnotensis, ex qua genuit hunc Odonem. Rodulfus verò Rex absque liberis existens, Conrado Imperatori Burgundiæ regnum dereliquit; dans ei lanceam S. Mauricii, quod erat insigne regni Burgundiæ. Eo verò defuncto, et Conrado regno potito, Odo, quia erat ex sorore
- D Rodulfi, sumpta tyrannide, ad regnum cœpit aspirare: et qui erat acris animi et ferocis ingenii, frequentibus irruptionibus irrupit fines Burgundiæ; obtinuitque civitates (c) et castella usque ad Juram et Montem Jovis; et magnus factus est vehementer. Obsedit quoque Viennam quam ea conditione in fœdus recepit, ut præstituto termino in eadem urbe Rex appellari et coronari debuisset. Infra hunc terminum expeditionem movit in regnum Lotharingiæ, et Bar castrum cepit; dimissisque ibi militibus quingentis, ad alia se convertit, quia curis (d) agitabatur innumeris. Rebellerat enim contra Heinricum Francorum Regem, Roberti filium; et è contra cœptis ejus obsistebat Conradus Imperator, quorum lis magna fuit: qui misit ad expugnandum illum Gozelonem (e) Ducem. Hoc Odo agnoscens rediit, et se ad bellum contra Lotharienses accinxit. Gozelo autem Dux totius primæ
- E Retiæ, cum nimio exercitu irruens in eum, cum diu utrimque pugnatum fuisset, exercitum ejus in fugam vertit; et ibi Odo ipse miserabiliter corruit. Cujus corpus lacerum venerabilis pater Richardus et Rogerius Catalaunensis

Pag. 185.

An. 1037.

An. 1032.

(a) Ermenoldi mala mens, profectò erat ipsi Diabolo. Interim adverte genium Scriptoris seu ætatis.

(b) Dux Fredericus suæ utilitatis insudans negotiis, castrum cognominatum Barrum construxit in prædio Tull. Ecclesiæ: qua de causa Gerardus [Episc. Tull.] Ottonem Majorem adiit, et ei injuriam illatam suæ urbi intimavit: à quo Dux satisfacere jussus pro pervasione prædii, mutue vicissitudinis conditione, duas Abbatis Mediani Monasterium et Galileam cum aliquot villis patrimonii sui contradidit ei. Ex cap. 10 lib. 2

Gest. Abbatum Mediani-Monasterii apud Marten. Tom. 3 Anecd. col. 1121.

(c) Apud Wipponem cepit pro cepit secundum horum temporum loquendi morem.

(d) Confer hanc narrationem cum cap. 9 lib. 3 Glabri Histor. pag. 41, et facillè deprehendes Abbatem Flaviniac. in multis usum fuisse laudato Scriptori.

(e) Gozilo, qui obiit anno 1044, Dux erat Lotharingensis. Lotharingiam autem aliquando dictam fuisse Rhetiam commentum est Glabri, ut notavimus ibidem pag. 52.

Episcopus à cæde susceptum, reddiderunt uxori; et est sepultum Turonis. A
Cecidit in bello illo et Manasses Comes et Eurvinus et Dido, et Virduni
sepulti. Walerannus quoque Comes in bello ipso à Godefrido Gozelonis
Ducis filio graviter vulneratus, cùm jam deficeret pugnans, vitam poposcit
et membra, ut liceret ei apud Virdunum sub regimine Patris Richardi Mo-
nasticis indui vestimentis, sicut Deo devoverat; quod et obtinuit: et bello
exacto, cum præfato Patre rediit, et Monachus factus est.

An. 1035.
Pag. 186.

Anno ab Incarn. Dom. MXXXV Robertus Comes Normannorum Hiero-
solymam ivit, infinitam pecuniam secum ferens, quam omninò pauperibus
partitus est; et in redeundo apud Niceam obiit: cui successit Willelmus in ætate

* Henricum

puerili... Willelmus fraude suorum Normannâ pulsus, Robertum * Fran-
corum expetivit Regem; qui bello et manu vâlda congressus, victis et pro-
stratis Normannis, de traditoribus iudicio dato, Comitatum ei restituit. Qui B
postea Mathildem Balduini Flandrensis sororem in matrimonium accepit.
Hic etiam tanto amore venerabilem hunc, de quo sermo agitur, coluit,
ut ejus consiliis in illa tempestate palatina disposeret moderamina.

An. 1038.

Rambertus Virdunensis Episcopus Hierosolymam vadens, villa Belgrada
obiit anno Dom. Incarn. MXXXVIII, pontificatûs sui anno XIII; et post-
modum tempore Richardi successoris sui à Clericis Bernero et Bernardo relatus,
Virduni est sepultus in Monasterio. Hoc etiam anno obiit Amedeus Abbas
Flaviniacensis, XIII. Kal. Aprilis.

* III

An. 1039.

Anno ab Incarn. Dom. MXXXIX, die * Kal. Julii, VI feriâ, lunâ
XXVIII, facta est eclipsis solis. Sol enim factus est saphirini coloris: et
eadem die Natali Apostolorum quidam Romanorum in Clementem Papam C
insurgentes, et interimere eum volentes, cùm non potuissent, à sede eum
depulerunt. Sed Conradus Imperator illuc veniens, propriæ eum sedi resti-
tuit; et eodem anno apud Saxoniam obiit, et tertius Henricus successit.

An. 1044.

Glab. pag. 61.

Clemens quoque Papa obiit. Henricus verò post mortem Ramberti, primo
regni sui anno, viro Dei Richardo Episcopium Virdunense concessit: sed
vir mitissimus hoc renuit; et Richardum suum in baptisate filiolum, Hil-
dradi Comitum filium, inthronisari fecit. Eo tempore in mense Novembrio,
lunâ XXVIII, facta est eclipsis solis; et visa est stella, quæ Lucifer dicitur,
vespere sursum et deorsum agitari, quasi comminando terrigenas.

An. 1031.

Fuit quoque in illis diebus suprataxatis, circa annum millesimum Domi-
nicæ Incarnationis, dissentio maxima post mortem Burchardi (a) Lugdu-
nensis Archiepiscopi; qui hoc solùm fecit nobile, quòd periit pro Episco-
patu ipso quem multi superbè appetebant. Et primus omnium, prædicti D
Burchardi nepos, Burchardus Augustanus Episcopus, relicta propria sede,
procaciter Lugdunensem arripuit; et post multas perpetratas nequitas cap-
tus à militibus Imperatoris, perpetuo est condemnatus exilio. Post eum Ge-
raldus Comes filium suum puerulum arroganter ibi, sola præsumptione auc-
tore, constituit: et hic in fugam versus, delituit.

An. 1025.

Glab. pag. 60.

Regebat eo tempore regnum Francorum Henricus, Roberti Regis ex
Constantia filius. Nam Hugo, qui adhuc decennis coronatus est, immaturâ
morte præventus est. Tertium Robertum cùm voluisset mater facere Regem,
nec potuisset, Ducem constituit Burgundiæ. Fuit quoque dissentio magna
inter ipsum Henricum et filios Odonis, qui apud Barrum obiit, Tetbaldum
et Stephanum; adeò ut idem Rex, ablato ab eis dominio Turonicæ urbis,
daret illud Gotfredo Tuditi filio Fulconis, qui eam toto anno obsedit: et E
inito bello, Stephanus fugatus est; Tetbaudus captus cum suis, ante civi-
tatem deductus, reddidit eam Gotfrido, et in captione remansit. Mille sep-
tingenti, et eo ampliùs, viri absque sanguinis effusione in prælio capti sunt.

Pag. 187.

Ea tempestate Imperator ex omni imperio suo Episcopos congregari fecit,

(a) Hugo Flaviniac. sequutus Glabrum, confusè
hic et forsàn interurbato ordine res narrat; quas
Galliæ Christ. novæ Auctores recta serie sic dispo-
nunt: Burchardus II obiit anno 1031: statim Odilo
designatus est ejus successor, cui Johannes XIX
renuente scripsit anno 1032: interea Burchardus
defuncti nepos sedem occupavit, et tenuit ad annum
1034: successit Gerardi filius, sed haud magis

felici eventu. Vide Tomi X nostri pag. 61 et 62,
ubi non dissimulamus verisimile haud esse, tam
longo tempore, nempe usque ad annum 1041,
vacasse Lugdun. sedem. Girardi enim filius modi-
cum tempus hanc cathedram tenuit, ut ait Glaber
ex quo Pagius colligit Burchardum anno circiter
1029 demortuum.

A et contra simoniam agens, ita orsus est: « Lugens vobis incipio loqui, etc. (a) ».

Hic [Gregorius VI (b) Papa] S. Odilonem instituens Lugdunensi Ecclesie ordinari Pontificem, misit ei pallium et anulum. Sed vir religiosus humilitati studens, hoc renuit; pallium tamen et anulum retinuit, servans illud Pontifici qui dignus esset: quod usque hodie Cluniaci habetur. Heinricus verò, recepto regno Austrasiorum, comperta dissentione condoluit; et apud Bysuntium anno ab Incarn. Dom. MXLI, electione Cleri et populi firmatum, domnum Odelricum Lingonensem Archidiaconum, speciosis ornatum indumentis, ad Lugdunensem destinavit sedem; et facta est provincie quies, et gaudium populo. Anno ipso Treva Dei primum statuta est et firmata; et pax ipsa Treva Dei appellata, quae non solum humanis praesidiis, sed et di-

An. 1041.

B vinis confirmata est terroribus. Quam cum nolisset recipere gens Neustriae, viro Dei Richardo praedicante, et ut eam susciperent, quia voluntas Domini erat, et a Deo non ab homine decretum hoc processerat, ammonente, divino judicio coepit in eos desævire ignis qui eos torquebat: et eo anno ferè totus orbis penuriam passus est pro raritate vini et tritici. Sequuta est è vestigio mortalitas hominum praemaxima anno ab Incarn. Dom. MXLII. Multi eorum, qui torquebantur ab igne, venientes ad virum Dei, meritis ejus et precibus curabantur medica virtute Dei. Superest adhuc domnus Eduensis Episcopus, vir vitae longævitate grandævus, qui et referre solitus est, quia cum à S. Odilone et caeteris ipsa pax divinis revelationibus instituta, Treva Dei appellata, et ab Austrasiis suscepta fuisset, et voluntas omnium in hoc esset una, ut ubique servaretur; negotium hoc strenuitati hujus patris nostri Gratiae-Dei ab

An. 1042.

C omnibus impositum est, ut ejus studio et industria pax eadem in Neustria servaretur; eò quòd certi essent de eo, quòd tanta esset ejus erga omnes et omnium erga eum gratia, ut quidquid servandum doceret, servaretur à cunctis, quidquid vitandum monstraret, id cuncti vitarent. Quamobrem satagit pater venerabilis, ut tantum bonum gratanter ab omnibus susciperetur; sed perversa quorundam voluntas et mens indomita, quasi inauditum hoc respuit; quasi qui nollent instituta paterna violare, et nova atque inaudita suscipere. Unde et subsequuta est divina ultio, ignis scilicet in rebelles et contumaces desævians à Domino, quo torquebantur qui viro Dei resistere et mandata ejus contemnere non verebantur. Videres Monasterium eximii Patris, ardentium turmis refertum; quos ipse Sanctorum reliquiis, aqua benedicta respersis et vino lotis, et pulvere qui de petra sepulchri Domini radebatur vino ipso consperso et ad potandum miseris dato, pace firmata et jurata pristinae sanitati reddebat. Pro innumeris autem turbis confluentium infirmorum vas potui illi paratum erat, ut si advenirent aegroti, potus salutaris non deesset; ne fallerentur, si hora incompetenti venissent; neve tunc foret necessitas recurrendi ad abluionem Reliquiarum; quod post expletionem Missae impleri mos erat.

Anno igitur ab Incarn. Dom. MXLV Heinricus duxit uxorem nomine Agnetem (c) filiam Willelmi Pictavensis apud Bysontium, ubi affuerunt Episcopi XXVIII. Cum enim esset alias bonus, et omnes ejus sitirent dominium, carnis tamen incontinentiam frænare non potuit . . . Quando lues illa de qua mentionem fecimus, populum vastavit, cum populus dilaberetur et civitas Virdunensis ferè redigeretur in heremum . . . communi voto

An. 1043.

Pag. 188.

E deliberatum est, B. Vitoni implorandum esse praesidium . . . Quarto necdum exacto anno, viribus corporis coepit Pater [Richardus] destitui . . . Mox itaque Abbatiae S. Petri Catalaunensis Odilardum Abbatem instituit, Bello-loco Patrem Richardum delegit, Cœnobio S. Huberti Theodericum, S. Urbani Stephanum . . . Has enim Abbatias ipse per se regebat . . . Illucescente itaque

Pag. 189.

(a) Ut apud Glabrum cap. 5 lib. 5, pag. 62.

(b) Sic Auctor Chronici Ms. Cluniae. Gregorium VI nominat. Attamen non Gregorius, qui non nisi anno 1044 electus est, Archiepiscopatum Lugdun. obtulit Odiloni; sed Johannes XIX, qui obiit anno 1033. Apud Acherium enim Tom. 2 Spicil. pag. 387 exstat Johannis ad Odilonem Epistola, qua eum

urget ut hoc onus non refugiat.

(c) Hoc matrimonium ad annum 1043 referendum est, cum Hermann Contracto, Hepidanno, Lamberto et Chronographo Andegavensi. Graviter enim peccat Glaber qui illud differt in annum 1045; quem Hugo Flaviniac. imitatus est.

- die mensis Junii XIV, quod est XVIII Kal. Julii, hora jam imminente A
 An. 1046. tertia . . . requievit hic Pater noster, anno ab Incarn. Dom. MXLVI, regi-
 Pag. 190. minis sui anno XLII, regnante terris Heinrico Conradi filio. Supervixit
 verò [Virdunensis] Episcopus Richardus usque ad mensem Novembrium,
 et obiit VIII Id. Novemb. . . . Eodem anno ordinatus est Lugdunensi Ec-
 clesie Archiepiscopus domnus Halinardus . . . Regimen quoque Virdunensis
 Cœnobii (a) Walerannus suscepit, homo in seculo (b) nobilissimus, Gel-
 duini (c) Comitis filius; qui in bello apud Bar castrum in geniculo vulnera-
 tus, claudicabat: cujus frater fuit Hugo Lingonensis Episcopus, postea à
 S. Leone IX in Remensi Concilio depositus. Episcopatum autem Virdunen-
 sem Theodericus suscepit, Wezelonis Comitis filius; cujus primo bene-
 An. 1047. dictionis anno Templum S. Mariæ à Duce Godefrido et Balduino (d) suc-
 census est, vasa sacra ablata, civitasque destructa VIII Kal. Novembris. B
- Theodericus Basiliensium Episcopus vir multæ auctoritatis et gratiæ . . .
 in deducendo novo Episcopo Virdunum missus ab Imperatore . . . Rodulfus
 tertius post eum [Richardum Abb. Virdun. fuit] successor . . . Abbas S. Tri-
 nitatis de Monte Rotomagensi, Hugo nomine, cum esset in obsequiis Co-
 mitis Normanniæ Willelmi, jam tunc Regis Anglorum . . . [accidit] ut, cum
 Pag. 191. pro legatione quadam idem vir, à quo hæc audivimus, quadam vice Virdu-
 num mitteretur, inter alia id ab eodem Rege et honorabili ejus conjuge ei
 daretur in mandatis, ut Cœnobium nominatissimum S. Vitoni expeteret . . .
 Pag. 192. Tempore quo id gestum est, (e) puerilis adhuc ferula nos [regebat].
- Anno ab Incarn. Dom. MLI Leoni IX successit Victor, et III anno obiit;
 An. 1055. et successit ei Stephanus, qui et Fredericus, frater Godefridi Ducis; cujus
 An. 1057. primo Papatûs anno obiit apud Goslare Henricus Imperator, et exsequiis C
 An. 1056. ejus interfuit; qui et Spiræ sepultus est anno ab Incarn. Dom. MLVI. Et
 remansit Agnes Imperatrix cum filio parvulo, qui et regnum obtinuit sub
 An. 1058. tutore regni Annone Coloniensi Archiepiscopo. Obiit quoque Stephanus
 anno MLVIII . . . Successit ei Nicolaus, qui II anno ordinationis suæ Con-
 cilium habuit in Basilica Lateranensi, mense Aprili, Indict. XII, ubi . . .
 An. 1059. ait . . . « Decernimus (f) atque constituimus, ut obeunte hujus Rom. univer-
 » salis Ecclesiæ Pontifice, imprimis Cardinales Episcopi diligentissimâ simul
 » consideratione tractantes, mox sibi Clericos Cardinales adhibeant, sicque
 » reliquus Clerus et populus ad consensum novæ electionis accedant; ut
 » nimirum ne venalitatis morbus qualibet occasione subrepat . . . salvo debito
 » honore et reverentiâ dilecti filii nostri Henrici, qui impræsentiarum Rex
 » habetur, et futurus Imperator Deo concedente speratur, sicut jam sibi D
 » concessimus; et successorum illius, qui ab hac Apostolica sede personaliter
 » hoc jus impetraverunt, etc. »
- Cum reverteretur [Româ Walerannus] apud Aremari Monasterium ve-
 Pag. 194. neno periit, et Grimoldus successit . . . Nicolaus quoque Papa obiit anno
 An. 1060. eodem, id est MLX (g) ab Incarn. Domini; et sequenti anno Walerannus
 An. 1061. decessit, et sepultus apud eundem locum. Anno igitur MLXI Nicolao Pa-
 An. 1063. pæ successit Alexander II. Millesimo quoque LXV anno, Indict. III, stella quæ
 cometes dicitur, apparuit; et eodem anno (h) Edwardus Anglorum Rex
 obiit: qui quia sine filiis fuit, consanguineum suum Willelmum Normannorum

(a) His et suprâ jam dictis de eodem Waleranno consona narrat Laurentius de Leodio in sua Episcoporum Virdun. Historia Tom. 12 Spieil. pag. 278. Adde Vitam B. Richardi, sæc. 6 Bened. part. 1 pag. 562.

(b) *Vir consanguineus tuus Walerannus Abbas*, inquit Nicolaus II in litteris ad R. Comitem Ruthen. *pro fundis Virdun. Ecclesie sitis in Ruthen. Comitatu, quos S. Vitono auferebat, id est Maderniacum, Pulniacum, etc.*

(c) Ejus memoria in Necrologio Viton. habetur his verbis: *XP Kal. Jun. Golduinus pater Waleranni, conversus et Monachus, qui plurima nobis dedit.* Sic adnotat Mabillonius ad Vitam B. Richardi.

(d) Incendium hoc ad sequentem annum rejicitur in Chronico S. Vitoni.

(e) Sic pluribus in locis ætatem suam prodit

Auctor.

(f) Decretum, quo Cardinalibus attribuitur Romani Pontificis electio, edidit Nicolaus ad frequentia schismata præcavenda. Ex hoc tempore dignitas Cardinalium longè majori in pretio esse cœpit, ut notant Historici. Electionem autem tunc ad Cardinales, nudam verò electi approbationem ad Clerum et populum pertinuisse, eruitur ex decreto electionis Gregorii VII et ex Epistola XX lib. 1 Petri Damiani: qui Clerus et populus à jure approbationis exclusus est sæculo sequenti.

(g) Obiit Nicolaus II anno 1061; et in Chronico S. Vitoni Walerannus mortuus dicitur anno 1060.

(h) Auctor, cujus annos plures emendavimus in margine, hîc veterem computandi modum sequitur: nam juxta novum calculum Eduardus obiit tantum anno sequenti.

A Comitem post se regnare instituit. Sed Heroldus contra sacramentum quod Willelmo fecerat, regnum invasit. Ipso anno, mense Octobri, Willelmus mare transiit; et commisso prælio II Idus Octobris, ruit Heroldus: et Willelmus die Natalis Domini apud Londoniam in Regem elevatus et coronatus est. . . Alexander Papa Giraldum Ostiensem Episcopum qui Petro successerat, ad Gallias destinavit, et vices suas ei per Franciam et Burgundiam commisit. At ille ex præcepto Papæ Concilium apud Cabilonem instituit, cui præerat Roelenus Episcopus, litteris apprimè eruditus, et in lectione divinorum voluminum studiosissimus. An. 1066.

Anno igitur ab Incarn. Dom. MLXXVIII (a), præsidente Romanæ Ecclesiæ Papa Alexandro, Giraldus Ostiensis Episcopus, Romanæ Sedis legatus in Galliis, Concilio Cabiloni habito, Romam rediens et apud Diens urbem hospitatus, cum Clericis in Ecclesia de utilitate Ecclesiæ loquebatur. Erat enim in eadem urbe Lancelinus simoniacus dictus Episcopus; qui vocatus ad audientiam, cum venire renueret, et se in domo Episcopali manu militari defenderet, et Episcopatum retinere tentaret; tractabat Legatus cum civibus, Canonicis et plebis majoribus, quid de Episcopo agerent. . . Ecce personit ad aures eorum advenisse illuc, et Ecclesiam qua tenebantur, intrasse orationis gratiâ donnum Hugonem Lugdunensem Camerarium, præcinctum et paratum ad equitandum: ibat enim Romæ ad S. Petrum. Nec mora, Spiritûs Sancti gratiâ eorda suorum illustrante, fit clamor et concursus fidelium: ocreatus cum calcaribus invenitur, rapitur, tenetur; in conspectu Apostolicæ Sedis Vicarii summo omnium favore et gratiâ deducitur; quòd dignus sit qui possit Ecclesiæ præesse et prodesse, acclamatur. Reclamabat ille, etc. . . . Cum ferè omnes Ecclesiæ possiderentur à militibus et quibuslibet secularibus. An. 1073.

Obierat ipso anno Papa Alexander in ipso Apostolorum Petri et Pauli natalitio, et substitutus erat unanimi Cleri et populi electione Gregorius VII, etc.

Migravit ad Dominum [Robertus Abbas et fundator Casæ-Dei] anno MLXVII, successorem suum designans nomine Durannum. Pag. 195.

(a) Ita scriptum est in Ms. quod est ipsum Hugonis autographum: sed corrigendum MLXXIII; quandoquidem hoc ipso anno, quo electus est Hugo Diensis, mortuus est Alexander II, ut infra dicitur. Deinde tradit Auctor factum hoc esse à Giraldo Ostiensi, præsidente Ecclesiæ Rom. Papa Alexandro: atqui Alexander obiit anno 1073. Pag. 197.

D

EX EPITOMA (a) MS. HISTORIÆ WILLELMI GEMETIC.

Ex Apographo D. Danse Canonici Belvac. et Sociorum ejus.

RICHARDUS II, peracto vitæ suæ tempore, moritur anno ab Incarnatione Domini MXXVI; terramque reliquit Richardo III filio suo, alteri verò Roberto Comitatum Oximensem. Is autem Robertus fratri suo Richardo invidens, dominiumque ejus contemnens, post biennium (b) intra Falesiæ castrum se contulit ad resistendum illi. Richardus autem Dux Falesiam obsedit, et tandiu oppugnavit, donec Robertus datis dexteris subjeceretur, et in concordiam rediret. At verò Dux Richardus, soluta obsidione, Rotomagum rediit; et cum suorum nonnullis, ut plurimi ferunt, veneno vitam finivit: quo decedente Robertus frater ejus in totius Normanniæ Ducatum ab omnibus subrogatur. Is, quamvis ferox esset moribus, tamen erga Dei cultum pius exstitit ac devotus. Cum autem egregiè et militariter terram suam diserneret, Rex Henricus, patre Roberto adhuc vivente, in An. 1026.

(a) Opus hoc ab Hastingo ad annum 1106 deducitur. Illud autem descripserunt viri eruditi Belvac. à nobis laudati, ex Codice Ms. membrano; qui ipsis videtur exaratus sæculo XII, et qui olim fuit Abbatiae S. Geremari Flaviacensis.

(b) Sic apud Willelmum Gemet. mors Richardi III anno tantum 1028 contigit. Verum

contendit Pagius Willelmum in emortuali anno Richardi deceptum fuisse. Nam, inquit, non solum in Chronicis Virdunensi, in priori S. Michaëlis de Monte et in Rotomagensi ad annum 1026, Richardus III eodem anno, id est, ut existimo, Ducatus, mortuus dicitur; sed etiam in Chronico Fontanell. ab Auctore hoc tempore vivente elucubrato.

- Regem unctus ; postremò (*a*) dum à matre Constantia tam novercali odio est A
afflictus, ut de regno eum expellere satageret, et Robertum fratrem ejus
Ducem Burgundiæ in loco illius subrogare. Qua de re Henricus Rex Rober-
tum Normanniæ Ducem adiit, et per fidei debitum sibi ab eo subveniri
An. 1032. petiit. Recepit autem Dux eum honorificè ; et tandiu crebris conflictionibus
rebelles Regis oppugnavit, donec coacti Regi suo subicerentur, Reginæ-
que conatus exinanirentur.
- An. 1033. Postmodum mandavit Dux Robertus Chunuto Regi ut jamjamque mise-
reretur Etuardi et Alvredi, filiorum scilicet Edelredi Regis Anglorum, quem
Suenus de regno expulerat, ut præfatum est, cum eisdem filiis suis. Sprevit
autem Chunutus legatos ejus. At verò Robertus Dux naves et exercitum
An. 1034. copiosum apud Fiscannum paravit ; se in velificando retroacti à vento,
transfretare nequiverunt. Verum non longè post adsunt legati Chunuti Re- B
gis nunciantes illum medietatem Anglici regni velle reddere filiis Edelredi
Regis, eò quòd gravi premeretur incommodo. Idcirco Dux Robertus dis-
tulit illam navigationem, viamque Jherosolimitanam aggressus est : in qua
peragratis Sanctorum locis, in revertendo diem clausit extremum apud Ni-
ceam urbem, sepultusque est in eodem loco. Successit autem ei Guillelmus
An. 1035. filius ejus, ex concubina natus, nomine Erleva, filia Fulberti Cubicula-
rii. Qui mox, ut potè nothus, penè ab omnibus spretus est : sed auxilio
Henrici Regis Francorum, qui tribus millibus armatorum cum triginta mil-
libus Normannorum pro eo pugnavit, tandem ad culmen Ducatus victor at-
tigit. Eadem tempestate Chunutus Rex Anglorum obiit ; cui successit filius
ejus Heroldus ex concubina nomine Effigiva natus. Cujus mortem Etuardus
An. 1036. audiens, qui cum Duce apud Normanniam degebat, quantocius sulcato C
mari cum XL navibus, Hantoniam appulit ; et cum innumeris Anglorum
populis congressus, qui ibi morabantur, victor rediit. Frater ejus Alveredus,
per Guitsantum (*b*) trans fretum fretans, venit Doroberniam : quem
quidam Goduinus Comes in fide sua suscipiens, sub eadem nocte prodiit ;
eumque cum nonnullis suorum destinavit Heroldo Regi, ligatis post eum
An. 1040. manibus ; qui mox eum oculis privavit. Non multò post obiit Heroldus, cui
successit Hardechunutus ex Emma matre Etuardi natus : qui confirmatus in
An. 1042. culmine regni, fratrem suum Etuardum totius regni reliquit heredem.
- Sub ea tempestate bellum exortum est inter Henricum Regem Franco-
rum et Guillelmum Comitem Normannorum : qua de re bellum grave com-
An. 1054. missum est inter eos apud Mortuum-mare anno Dominicæ Incarnationis
MLIII, ubi victores fuerunt Normanni. Porrò Rex Etuardus (*c*) prole D
carens, Guillelmum Ducem Normanniæ statuit regni sui heredem. Misit
etiam ei Heraldum, ut de corona sua fidelitatem ei faceret, et sacramento
promissum firmaret. Qui tempestate impulsus, Pontivum appulit ; captusque
à Guidone Comite Pontivi, mox requisitus est à Guillelmo Duce, et vio-
lenter extortus. Fecit ergo Heraldus Comiti Guillelmo fidelitatem regni An-
glici. Sed cum longè post Etuardus obiisset, perjuravit, regnumque quod
An. 1066. Guillelmo juraverat, sibi usurpavit. Unde Guillelmus indignatus, congre-
gans tria nullia navium, apud Sanctum-Gualaricum Pontivo transfretavit ;
factoque congressu, Anglos quidem superavit, occidit autem Heraldum.
Facta est hæc victoria anno ab Incarnatione Domini MLXVI. Deinde in se-
quenti Nativitate Domini in Regem Anglorum unctus est : qui multis strenuè
gestis, ad finem vitæ veniens, alterum quidem Robertum nomine Nor- E
mannico Ducatui præposuit, alterum nomine Guillelmum regno Anglorum.
Porrò tertium filium imposuit Comitatus Constantiniensi, nomine Henricum.
- An. 1100. Mortuus est autem iste Guillelmus minor Rex Anglorum sine liberis, cujus

(*a*) Loco postremò dum lege postmodum.

(*b*) Witsantum proximum Calasio, ab alba arena in qua situm est, nomen invenisse ait Lambertus in Giscn. Comitibus, Wît ergo album, Sant aut Sand atque etiam San, sabulum arenamve, Morinorum linguâ, olim significavit. Britannicum portum prope Stronas Witsantum nuncupavit idem Lambertus, hoc est Galliæ portum, Britannicæ adversum ac proximum, et unde commodissimus in Britanniam insulam trajectus est.

Falesius.

(*c*) Edwardus Normannorum consultu quorum fido vigeat solatio, indignam Alvredi fratris sui perniciem ei [Godvino in Anglia Comiti potentissimo] benigniter indulsit : ac ut inter eos firmus amor jugiter maneret, Editham filiam ejus uxorem, nomine tenus duxit. Nam revera, ut dicunt, ambo perpetuam virginitatem conservaverunt. Ex Cap. 9 Lib. 7 Willelmi Gemet. Histor.

A regnum obtinuit Henricus frater ejus; qui etiam confligens cum Roberto fratre suo Comite Normannorum, in vincula eum conjecit; sicque cum Anglia etiam Normanniam obtinuit. An. 1106.

EX HISTORIA ANDAGIN. MONASTERII S. HUBERTI,

AUCTORE (a) ANONYMO, EJUSDEM LOCI MONACHO.

Apud Martenium Tom. IV Ampliss. Collect. col. 921.

B

ANNO incarnati Verbi MXXXIV, decedente Renualdo Abbate, successit ei dominus Adelardus à Reginardo Episcopo Ecclesiæ B. Huberti Abbas ordinatus, qui fuerat Monasterii S. Trudonis Scholasticus et Thesaurarius. Ipse ut erat vir industrius et prudens, cum gravaretur longâ et maximâ famis necessitate, tum etiam inter Imperatorem Henricum et Ducem Godefridum Majorem diuturna et inexorabili seditione, castri Mirvoldi Ecclesiæ acriter imminentis ex edicto imperiali omnium ferè Principum eis Rhenum consistentium gravissima obsidione, tamen commissum sibi locum viriliter detinuit... Habito quoque colloquio apud Evodium inter Imperatorem Henricum itemque Henricum Regem Francorum, ejusdem Imperatoris banno et auctoritate firmatum Ecclesiæ mercatum procuravit, etc. An. 1034.

ANNO incarnati Verbi MLV cum decessisset, successit dominus Theodericus Lobiensis Cœnobii Monachus, à Richardo [Virdun.] Abbate nutritus... litteris adprimè eruditus... In Philosophia famosus et pia concertatione à vicinarum Congregationum Abbatibus ad regendas scholas evocatus, Stabulaus sub Abbate Poppone, deinde Virduni sub Abbate Gualeranno domni Richardi successore, postremò Mosomi sub Rodulfo Abbate, tam studiis liberalibus quàm probis moribus multos instituit... Consecratus est Abbas in Purificatione S. Mariæ... Lambertus [erat ibi] Organista (b)... Se ipsum obstinatione salubri [quidam Lambertus] puniens, ferro (c) per ventrem perque brachia et tibias vinctus, prosequente illum Abbate cum lacrymis, Monasterium exiit, tandemque cum magna defectione pedes Mosomum devenit; ibique tunc temporis vigeat regularis districtio sub Abbate Rodulfo. Col. 922. An. 1055.

ANNO incarnati Verbi MLXXI Helinandus Laudunensis Episcopus monuit eum [Theodericum Abb.] et adjuvit Cellam unam in Episcopio suo construere, videlicet ante Novum-castellum super Axonam, apud Eberneicurtem... Nec multò post Elinandus Pontifex cum Joffrido (d) Parisiacensi Episcopo Coloniâ rediens et ad nos divertens. Col. 929. An. 1071.

ANNO Verbi incarnati MLXXIV Philippus Rex Francorum ab eodem Abbate rogatus, omnes capellas Novi-castelli, quod tunc tenebat, matri suæ Ecclesiæ B. M. quæ est in Ebernei-corte recognovit et reddidit, easque privilegio suæ auctoritatis cum prædicta Cella Ecclesiæ B. Petri et B. Huberti habendas confirmavit. Col. 930. An. 1074.

ANNO Verbi incarnati MLXVIII Arnulfo Comiti Chiniacensi ex patrimonio suo provenerat Cella Pyrensis... Præfatam Cellam Ecclesiæ B. Petri et B. Huberti perpetuò habendam legaliter donavit, addens ei quidquid inter Marbais et Faimum sui erat juris... Pontifex Rem. Manasses altare An. 1068.

(a) Cantatorii seu Historiæ Andagin. Auctor, vir sanè exquisiti judicii, nec pro sua ætate mediocriter doctus, sed et valdè pius, scribebat, ut monet Martenius, incunte sæculo XII, vel anno 1106 in quem desinit ipsius opus, aut sequenti. Diligens certè et accuratus Scriptor, eodem iudice nihil prorsus asserit, quod Monasterii sui monumentis antiquis, aut certè testibus oculatis non sit subnixum. Plures etiam virorum illustrium profert integras Epistolas, multaque adducit in medium quæ ad illustrandam cum civilem tum Ecclesiasticam historiam, præsertim Leodiensem, non parùm conducunt.

(b) Hic locus præsertim observandus, quia

tunc rarissima in Monasteriis erant organa. Marten.

(c) Hæc erat olim pœnitentia eorum qui propinquiores parentes gladio impetebant, ut ex eodem ferro circulo confecto corpus pœnitentis stringeretur, ac peregrinari ad loca sancta, donec circulus ferreus spontè esset disruptus, juberetur: quam pœnitentiam Lambertus tanquam spiritalis parricida in se suscepit. Idem.

(d) Joffridus seu Godefridus filius Eustachii I Comitum Bolon. et Matbildis Lovaniensis, Godefridi Bullion. patruus, Ecclesiam Paris. rexit ab anno 1060 ad 1092. Idem.

B. Hilarii quod est in Guistineo cum capella Guarcenti, altare etiam S. Mariæ in Noviando super Mosam dedit Ecclesiæ S. Huberti... Contigit autem non multò post ut Adelais uxor Arnulfi, soror autem Ebali Rocciensis, defuncta et in introitu Ecclesiæ versus claustrum sepeliretur; Manasses quoque frater ejusdem Arnulfi, divino flagello compellente, Monachus effectus, et post infra mensem mortuus ibidem apponeretur. Erant prætereà quatuor fratres, videlicet Hugo et Ludovicus, Rodericus et Riquinus, filii Richizonis ex Liegarde amita Arnulfi Comitis: horum unus Riquinus ab Heribrando * Bullionensi interfectus, ad caput prædictæ Adeladis est sepultus. Hinc erga locum facti devotiores et Arnulfus et nepotes ejus. Nepotes quidem pro fratre suo dederunt Ecclesiæ quidquid habebant apud Linaium et Carnetum, et quartam partem pontis quæ erat eorum apud Gabelium. Arnulfus verò præter Cellam Pirensem, remisit exactiones quasdam apud Gabelium... Ottone filio suo secum deducto.

* Castellano

Col. 932. Albertus Comes Namurcensis cum in Arduenna silva moraretur gratiâ venandi, et veneratione loci diverteret eum uxor sua Ida, quæ prius fuerat uxor Ducis Frederici, ad Ecclesiam B. Huberti; Theodericus Abbas Comitatum (a) Anseromiæ obtinuit ab eis perpetuò remittendum Ecclesiæ... An. 1066. Hoc etiam anno Willelmus Comes Normannorum debellatis Anglis factus est Rex eorum; qui ne ingratus esset honoris à Deo sibi collati, per Cœnobia totius Angliæ undequaque evocatis præceptoribus religiosis, ordinem perfectæ religionis vel instituit vel reformavit, et per exterioris administrationis leges publicas ad civile decus excoluit. Idem Rex erat largus in donariis.

Col. 933. Hugo Lingonensis Episcopus Hierosolymam iturus, ad expetendum vitæ subsidium eundem Regem adiit, eique quasi ad decentem gratiam hujusmodi salutationem præsentavit:

*Si quis in antè videt qui te circumspicit, ex te
Colligit, antè Comes, Rex modò, Cæsar erit.*

Quæ laus multorum favore exposita et commendata, cum placuisset Regi, longum est memorari quot et quantis donis Episcopum honoraverit... Britannico cuidam Clerico Marbodoni cum recubaret ad prandium Guillelmi Regis, delata est ad bibendum aurea vel argentea navis; quam dum manu teneret, talem de illa versum dixit:

Nec pice nec clavis eget hæc argentea navis.

Col. 934. Adeladis Comitissa Aralæonis fuerat filia nobilissima Ducis Theoderici, soror verò Sigefridi patris Marchissæ Beatricis. Hujus quidam Cubicularius à rabido cane morsus et infectus, solum quod supererat ei remedium salutis ad B. Huberti patrocinium confugit. Ejus enim apud Deum meritis habetur in loco eodem singulare privilegium probatæ virtutis, ut si quis infectus morsu rabido canis aut lupi aut eujuseumque insani pecoris, illò confugiens (b) incisus fuerit, ritumque ejusdem incisionis servaverit, sine dubio evadit periculum certissimæ mortis... Surrexit Abbati [Theoderico ad se venienti Adeladis Comitissa], mirantibus filiis ejus Fulcone et Gualeranno (c)... Videns Abbas copiam magnorum lapidum in fundamento veteris quondam civitatis, nunc autem pro castello mœnibus abbreviatis, ex eisdem lapidibus Ecclesiæ donari expetiit... Libenter illa quod petebatur concessit... Abbas Adelidi et filiis ejus valedixit et ad Monasterium rediit. Mox quoque à Leodio cæsoribus conductis, criptam et claustrum in præsentem statum composuit, advectis ab Ara-leonis columnis cum capitellis et basibus suis et altarium mensis... Illuminavit quoque oratoria quæ extruxerat, pulcherrimis

(a) Hujus Vicecomites *Guillelmus de Virvia cum Hermannus et fratre ejus Rodulfo de Houhaia.*

(b) Haetenus perseverat ille ritus incisionis apud S. Hubertum. Nimirum à rabido animali morsus, post deposita ad Sacerdotem peccata, sacrâ communionem refectis fit cum instrumento in fronte parva incisio, et in vulnere inseritur particula stolæ S. Huberti, quam linteo ad frontem alligato per novem dies morsi deferunt; certam interim vivendi rationem observan-

tes, indubiè sani revertuntur. Hujus etiam ritus meminit Auctor Libri Miraculorum S. Huberti cap. 14 apud Johannem Roberti. *Martenius.*

(c) *Quædam præpotens matrona, Comitissa de castello quod Aralune dicitur, mater videlicet Comitum Walrami et Fulconis, etc.* Ex Gestis Archiepiscoporum Trevir. apud Martenium Tom. 4. Ampliss. Coll. col. 182.

A fenestris, quodam Rogero conducto ab urbe Remensi, valenti admodum viro et promptissimo, hujus artis et peritissimo.

Thietboldus Advocatus ad Ducem Godefridum Majorem se contulit, utque ad firmandum vallum castrum Bulloniensis exigeret injustam angariam de hominibus S. Huberti [frustrà] importunè suggestit... Dux erat vehementis animi.

Col. 937.

Dux Godefridus (a) in Italia infirmatus, et exinde Bullonium reiectus, cum jam desperaret vitæ suæ, missis ad Abbatem Theodericum legatis, satis humiliter ut se visitaret expetiit... Gladium suum sibi deferri jussit, quem assistenti filio suo Godefrido, continuato gemitu pœnitentiæ, Abbati reddendum præsentavit, eumque sibi testem futurum in judicio Dei pro abrenunciatione militiæ sæcularis satis humiliter, magis verò dolenter inelamavit...

Col. 938.

An. 1070.

B Cujus cor non emolliret pœnitentia tam devota tamque humilis illius quondam [superbi] nominatissimi Romanæ urbi Patricii et Præfecti Anthonitani, et Pisani Marchionis, et totius interjacentis Tusciæ et Italiæ dominatoris, invictique Viridunensium Comitum et Lotharingiæ Ducis, Henrici etiam Imperatoris per tot annos acerrimi impugnatoris? Nec multò post ad Ecclesiam B. Petri trans pontem sitam jussit transportari, prosequentibus cum Abbate Theoderico, et Gonzone Florinensi, et Hermendo Viridunensi, filioque Godefrido cum Optimatibus suis... Ibi recensuit, ex edicto Alexandri Papæ separatim se esse à Marchissa Beatrice, et pro ejusdem separationis conditione structurum se Congregationem Monachorum de communibus possessionibus utrimque Deo devovisse... Ad filium inquit: « Præsentem Ecclesiam

C » matremque ejus Saltiacum-rivum confirmo eorum ditioni... privilegio » et auctoritate Alexandri Papæ, ex consensu conjugis meæ Beatricis, » tuoque, mi charissime fili, et sponsæ tuæ Mathildis... » Interea cum vitæ suæ funditus diffideret, Viridunum se deferendum statuit, ubi olim se condixerat sepeliri gratiâ satisfactionis, ex quo eandem civitatem succenderat in contumelia Henrici Imperatoris. Præfixa autem die suæ hujus evectiois, fecit se primum deferri ad Ecclesiam P. Petri... Ab Abbate, ut destinaverat, Viridunum deductus: cum adhuc vivens ibidem moraretur, quæcumque promiserat ei mentitus est filius, factus jam potens hæreditatis paternæ... Supervixit verò ferè per mensem. Viriduni XIII Kal. Jan. terribiliter cœlum intonuit, et in crastinum (b) vitâ decessit. Tunc tandem junior Godefridus (c) qui esset apparuit... Consilio tamen Heribrandi Castellani disposuit Bellam-vallem, etc.

An. 1070.

D Erat non longè à majore Ecclesia fiscus Caviniacus ex patrimonio Richeldis Montensis Comitissæ, quæ viduata Balduino juvene Flandrensium Comite, Flandrias amiserat, occiso filio suo Arnulfo à patruo ejus Roberto Frisone, per manus ejusdam Gerbadonis. Qui Gerbaldo non multò post confusus conscientiâ tantæ injustitiæ et temeritatis Romam petiit, et manus quibus dominum suum interfecerat, domno Papæ Gregorio VII pro pœnitentiâ ejusdem criminis detruncandas obtulit. Gregorius executionem hujus detruncationis magistro coquorum suorum publicè commisit. Edueto Gerbodone ad pœnam quam decreverat pati, prædictum ministrum Papa revocari præcepit, eique secretò edixit, ut si elevato ferro, aliquo modo

Col. 942.

E manibus motis titubaret, continuò eas incideret; si verò constanter persisteret, patientiæ persistentis statim retento ictu parceret. Gerbodo ad ictum perstitit, statimque incolumem deputatus percussor Papæ representavit. Lætatus Papa sic provenisse... Postea [Gerbodo] eximius sub eo [Hugone

(a) Godefridus iste, cognomento Barbatus seu Senior, duas uxores habuit; priorem Dodam appellatam, ex qua suscepit Godefridum Gibbosum, et B. Idam viduam, Comitissam Bononiæ, cujus Vita exstat in Actis Boll. ad diem 13 Aprilis; secundam Beatricem, viduam Bonifacii Tusciæ Marchionis, quæ eidem Bonifacio antè genuerat Mathildem Comitissam.

(b) Bertoldus Constant. scribit obitum Godefridi Ducis accidisse anno 1069 in vigilia Natalis Domini. Lambertus autem Schafn. qui annum à Nativitate Christi sicut Bertoldus inchoat, conjungit mortem

Godefridi cum anno 1070. Lamberto suffragatur Siebertus in Chronico, ubi etiam annum à Natali Christi incipit; licet neuter diei emortualis Godefridi mentionem faciat. Sic etiam ex Fiorentino Godefridus videtur adhuc vixisse anno 1070, Indict. IX. Videat autem Pagius utrum Bertoldus ex probissimo aliquo monumento acceperit diem emortualis ejusdem Ducis.

(c) Godefridus Gibbosus anno ipso 1070 aut superiori, ut videtur Pagio, Malbildem filiam Beatricis uxorem acceperat eaque ratione jus in Principatum Hetruriæ habuit.

AN. 1072. Abb. Clun.] Monachus claruit. Comitissa verò gratiâ Flandrias recuperandi, A et filium suum occisum vindicandi, Philippum Francorum Regem, ipsum quoque Godefridum Ducem, et Albertum Comitem Namurcensem multosque alios Lotharingiæ et Franciæ Principes adversus Robertum condixit, taxato singulis pretio ejusdem conditionis... Richildis cùm amissis tot expensis nihil profecisset, fugato etiam Philippo Francorum Rege à Roberto Frisone, ad domnum Theoduinum Leodiensem Episcopum se contulit, et ei Montense castrum cum omni honore illi subjecto, S. Mariæ et S. Lamberto eundem obtulit. Quæ coëmptio Ecclesias Episcopii afflixit gravissimè, nostram quoque spoliavit ex maxima parte. Intendebat enim Comitissa viribus Episcopi adversus Robertum aliquid posse moliri, sed non prævaluit. Venditum tamen castrum cum suis appenditiis in feodum recepit.

B

EX ACTIS TULLENSIUM EPISCOPORUM (a).

Apud Martenium Tom. III Novi Thes. Anecd. col. 1004.

STEPHANUS successor [Gerardo (b)] exstitit, nobili Parisiensium stirpe editus, de Linerivilla antiqua propagine ortus... [Post hunc] Ottonis III Augusti decreto, Bertholdus... electus, in hac sede est V Idus Oct. Col. 1005. Pontifex ordinatus... Hic acquisivit à Theoderico Duce Askim villam et Alradi-villam et Monoldi-villam, dans in concambium Vamplenam villam et reliquas quas dōmnus Gerardus Præsul à Duce Beatrice pro Barro monte (c) C acceperat. Adeptus est etiam Ecclesiam de Sorciaco ab Hugone Clerico, et prædium Dominica-via dictum, et Ecclesiam quæ dicitur Castellum, et alodium Baddonviler dictum, et Ecclesiam et castellare de Pauniaco, et prædium de Pauniaca-villa, et tertiam partem silvæ de Haseio*, prædium de Marceio, et partem Odelrici in villis de Vasleio et de Longort et de Laio et de Orcadis. Idem impetravit ab Imperatore Henrico et bannum venationis super Mosam fluvium à Segintensi Comitatu usque Sortiacum. Ipse reimpetravit ab eodem Imperatore reddi Ecclesiæ suæ villam in Halsatio sitam, quæ vocatur Belchem, et theloneum et districtum minæ. Adquisivit etiam ab Emma Comitissa prædium quod dicitur Fontiniacum, et à præfato Imperatore quidquid in Caulei-villa videbatur habere. Cœnobium quoque in honore S. Salvatoris in saltu Vosago construxit... Ecclesiam B. Johannis Bapt. quæ dicitur D ad Fontes, necnon Basilicam S. Vedasti intra suam sedem ædificavit, cum Ecclesia S. Genovefæ Virg. in saltu Vosago. Restruxit Bodonis-Monasterium, necnon S. Deodati Cœnobium... Funditùs evertit castrum de Reuvalt et de Pauniaco... XXII annis Pontificali honore potitus... VIII Cal. Sept. Col. 1006. [obiit]... Subsecutus est Herimannus... litterarum studiis, ut decet Nobiles, apprimè eruditus... XIII Cal. Jan. Pontificali sacratus unctione... Septennali vixit tempore... Corpus B. Amonis transtulit... Perfecit castrum Rodortei à suo prædecessore inchoatum, Dominique Martini castellum à fundamentis construxit firmum... Cal. Apr. [obiit]... Successit (d) Bruno, postea Leo IX... Successor Leonis [Udo]... fuit ex nobilissima

(a) Tullensium Episcoporum Acta scripta sunt ab Auctore Anonymo, qui florebat incunte sæculo XII; sic enim desinunt: Anno ordinationis suæ XXXVIII, ab Incarn. MCVII, VII Cal. Decemb. Pibo requievit in Christo.

(b) S. Gerardus anno 963 Episcopus Tull. constitutus fuerat curâ Brunonis Colon. Archiepiscopi, Ottonis Magni fratris, qui, ut col. 1003 ibid. legitur, perpendens [Leucham] urbem Franciæ regno confinem, Romano nuperrimè adjunctam imperio, etc. Sic et col. 1052 in Vita S. Gerardi.

(c) Precariam faciens de Barro-monte, accepit à Duce Beatrice LVIII mansos, videlicet villam Vemplonam; Brilloni-villam, Longam-villam, Reson, Tannum, Nant cum molendino, Corcellas, item Corcellas, Basini-cortem, Malberch: ipse concessit Duci

Beatrici tempore vitæ suæ et post se uni filio suo tenere Abbatis Mediani-monasterii et S. Deodati, retinens in vestitura indominicata Monasteria et X mansos de utroque Monasterio, et altare S. Deodati et decimas minæ argenti, etc. Ex ead. Vita, col. 1069.

(d) In Miraculis S. Gerardi ibid. col. 1077, de regione Tull. ante Episcopatum Brunonis hæc habentur: Gravissimis pestium afflictionibus tota regio diutissimè contabuit... Durissima aëris intemperie desuper tempestatibus et procellis incumbente, dolenda famis subsequente miseria, mortalitatis etiam flebili pestilentia cunctos fines perurgente, diutina quoque Comitæ Odonis persecutione omnia circumquaque prædis ac incendiis devastante, tota penè patria funditùs ad nihilum devenisset, etc.

- A parentum stirpe ortus, ex utraque parte regali stemmate clarus. Pater ejus dictus est Comes Riquinus, ex Reubariorum regione ortus: mater verò ejus Mathildis nomine, ex Alemanniâ duxit genus... Bruno Udonem Romam duxit... Biennio autem ferè exacto, dominus Apostolicus antiquam patriam primamque sedem revisere voluit; et interventu ejusdem Udonis, congregationi S. Stephani Ecclesiam de Franculfi-villa et prædium de Mundrivalle restituit, et eisdem Canonicis privilegium libertatis Apostolica excommunicatione subnixum corroboravit... Dominus Apostolicus demùm disposuit eum [Udonem], præcedente Cleri plebisque electione, in hujus sedis Præsulatûs officio sibi subrogare, legatione ad Henricum III directam... XV Cal. Sept. [unetus est]... ut moris est, posito super humeros ejus sanctorum Evangeliorum libro... Adquisivit ab Haimone Comite Ecclesiam quandam... In destruendo castello Vallicolor (a), in quo annulando suus antecessor Bruno sine fine laboraverat, ita multimodo preeatu et pretio per circumvicinos compatriotas effecit, quòd bis cum armis bellicis à fundamentis dejecit. Monasterium S. Gengulfi (b) * jam diu penè dirutum, et etiam igne combustum fuerat, in congruum reparavit statum... Prædium S. Aniani cum suis appenditiis, in suburbio suæ civitatis situm, ab Indensi Abbate regali auctoritate gloriosi Henrici III Romanorum Imperatoris per commutationem accepit... Urbs Leucha suo tempore multis adversantibus * à circumvicinis compatriotis et extraneis aggravata... Castellum Vallicolor, quod penè XL annis Leuchorum Ecclesiam vehementer afflixerat, se vivente, destructum dimisit; quamvis eodem quo præsentem vitam transiit, fraude quorundam restructum fuerit... Pridie Idus Jul.
- C XVIII suæ ordinationis anno, ab hæc luce subtractus est... Pibo mox successit, etc.

Col. 1007.

Col. 1008.

Col. 1009.

* quod

* adversantibus

(a) Vulgò *Vaucouleur* dicitur, estque castrum ad fl. Mosam, inter Novum-Castellum et Commerceiacum positum. Johannes Paris. in Memoriali Histor. Vallem-Coloris initium Lotharingiæ facit, cui et Verdunum, Tullum ac Mediomatricos urbes attribuit. *Vales.*

(b) *Juxta introitum urbis [Tull.] versus meridiem in honore S. Gengulfi novam construxit Ecclesiam, Sanctimonialium Abbatiam, S. Gerardus; ut legitur in ejus Vita, col. 1055. Hodie hæc in S. Gengulfi Ecclesia insignè est Canonicorum collegium.*

EX INGULFI (a) ABBATIS CROYLANDENSIS

D HISTORIA EJUSDEM MONASTERII.

Inter Rerum Anglicarum Scriptores, etc. Francofurti 1601 fol. p. 895.

EDWARDUS anno Dom. Inearn. MXLIII coronatus [est] in die sancto Paschæ... cui data est in uxorem filia Godwini Comitis puella pulcherrima, litteris (b) apprime erudita... nomine Egitha... Vidi ego illam multotiens... Rex autem Edwardus natus in Anglia, sed nutritus in Normannia et diutissimè immoratus, penè in Gallicum transierat, adducens ac attrahens de Normannia plurimos, quos variis dignitatibus promotos in immensum (c) exaltabat. Præcipuus inter eos erat Robertus Monachus Gemmeticensis, factus per cum Episcopus Londoniensis, postea in Archiepiscopum Cantuariensem elevatus, et Willielmus, Regis Capellani... factus est posterior Episcopus Dorcacistriæ. Cæpit ergo tota terra sub Rege et sub

(a) Ingulfus, vir in omni ferè litterarum genere versatus, obiit anno Domini 1109. In multis rebus non tam ille testium faciliè princeps meritò dicendus est, quàm solus forsitan cui par sit ut credamus. Etenim Ingulfus non solùm oculatus Normanni in Anglia imperii initiorum testis fuit, verum etiam in aula apud Willelmum Regem ad jura sui Cœnobii stabilienda assiduam navavit operam. Sed audiat ipse in nostro Excerpto infra, ubi de se loquitur.

(b) Præsertim *Grammatica soliditate ac Logica levitate.*

(c) *Tempore Regis Edwardi successit [in Episco-*

patu Crid.] Lefrieus apud Lotharingos altus et doctus... Successit Lefrico Osbernus Regis Willelmi tempore, natione Normannus, frater Willelmi præcellentissimi Comitis, in Anglia sub Edwardo Rege liberaliter et domesticè conversatus; quippè qui cognitionem regiam vicino attingeret gradu: unde in victualibus et cæteris rebus ad Anglicos mores priorior, parim Normannorum pompam suspiciebat, consuetudines domini sui Regis Edwardi efferens; et cum per alios exhiberentur, cum assidentibus manu et gestu aggaudens. Ex Willelmo Malmesb. in Gestis Pontificum Angl. lib. 2 pag. 256.

- aliis Normannis introductis Anglicos ritus dimittere, et Francorum mores **A**
in multis imitari: Gallicum idioma omnes Magnates in suis curiis tanquam
magnum gentilitium loqui, Chartas et chirographa sua more Francorum con-
ficere, et propriam consuetudinem in his et in aliis multis erubescere...
pag. 897. Anno Dom. MXLIX terræ motus factus est magnus Kal. Martii die Do-
minica, et magna mortalitas hominum et jumentorum consecuta est... Anno
pag. 898. Dom. MLI. Hoc in tempore illustrissimus ac gloriosissimus Normannorum
Comes Wilhelmus cum multo militum comitatu in Angliam ad Regem
Edwardum venit: quem Rex honorificè suscipiens et aliquandiu secum reti-
nens, ad civitates et castella regia circumduxit, et condignam humanita-
tem exhibens, tandem multis donatum muneribus ad propria dimisit. De
successione autem regni spes adhuc aut mentio nulla facta inter eos fuit...
Anno Dom. MLII Emma, Regina quondam, obiit... Anno MLXV Rex **B**
pag. 899. Edwardus senio jam gravatus, cernens Clitonis (*a*) Edwardi nuper de-
functi filium Edgarum regi solio minùs idoneum tam corde quàm corpore,
Godwinique Comitis multam malamque sobolem quotidie super terram
crescere, ad cognatum suum Wilhelmum Comitem Normanniæ animum ap-
posuit, et eum sibi succedere in regnum Angliæ voce stabili sancivit. Wil-
helmus enim Comes tunc in omni prælio superior, triumphator contra
Regem Franciæ, ac omnes Comites Normanniæ contiguos, publicè per-
sonabat invictus in armorum exercitio, iudex justissimus in causarum judi-
cio, religiosissimusque ac devotissimus in divino servitio. Hinc Rex Ed-
wardus Robertum, Archiepiscopum Cantuariæ, Legatum ad eum à latere
suo direxit; illumque designatum sui regni successorem, tam debito cogna-
tionis quàm meritò virtutis, sui Archipræsulis relatu insinuavit. Ad hoc **C**
Haroldus Major domùs regiæ veniens in Normanniam, se Wilhelmo Comiti
post regis obitum regnum Angliæ conservaturum non tantùm juravit; sed etiam
se ducturum filiam Wilhelmi Comitis in uxorem, data fide spondit; et
super hæc magnificè muneratus ad propria revenit. Anno autem Dom.
MLXVI cometa in cælo apparuit; quod regni mutationem, magnam po-
puli stragem et multam terræ miseriam portendit: unde dicitur illud
metricum:

*Anno milleno sexageno quoque seno
Anglorum metæ crinem sensere Cometæ.*

Ut enim Philosophi dicunt, quò dirigit crinem, illuc dirigit et discrimen (*b*).
Rex enim Edwardus circa Natale Domini ad mortem ægrotabat... In cras- **D**
tino regii funeris Comes Haroldus contra suum statum et jusjurandum
contemptor præstitæ fidei, ac nequiter oblitus sui sacramenti, throno regio
se intrusit... et regnavit mensibus IX. Willielmus autem Comes Norman-
niæ (*c*) Legatos mittit, foedera fracta dicit, pacta patefacit, promissa petit,
et aliquod justum medium confici requirit. At Rex Haroldus Legatos vix
auscultat, foedera fracta negat, pacta recusat, promissa excusat, ac omnia
justa media oblata sufflat et subsannat. Cùmque hæc intermedia quotidie
agerentur, et solùm nunciorum cursus ac recursus tota æstate sine fructu
consummarentur, Willielmus præproperâ querelâ Papam consuluit (*d*), et
ab eo animatus etiam vexillum legitimæ victoriæ pro munere accepit. Ha-
roldus verò iudicium Papæ parvipendens, militiam colligit... Dum (*e*) vic-
toriâ contra Nòricos gloriaretur, Normannos in australi parte regni solidam **E**
terram cepisse in dies per novos nuncios narratur. Rex lætus hesternâ victo-
riâ, simili cum fortuna somniat succedere futura. Prævolat igitur universos,
exercet stimulos; nec de toto exercitu præter paucissimos eum, aliquis con-
comitatur. Perveniens igitur citiùs Hastings, collectaque illic popularium
aliquali turba, confectaque ex iis acie adhuc rudi nimis et tenera, exercitum

(*a*) Quod nomen filiis Regum in Anglia tribuebat. Vide vocem *Clito* in Glossario Cangii.

(*b*) Nota ignorantiam seu superstitionem.

(*c*) Willielmus erat Dux Normanniæ; sed Comes ab Ingulpho, à quibusdam aliis Marchio appellatur, quia hæc tres voces jam diu indiscriminatim sumebantur.

(*d*) Infrà pag. 911: *Edwardi Regis cognatione ac consanguinitate Willielmus fundat conscientiam suam regnum Angliæ invadendi, ceteris Regibus de Danorum sanguine quasi nullius auctoritatis ad alle-gandum interim intermissis.*

(*e*) Hæc potitus fuerat, *cæsis Tostio Comite fratre suo et Haroldo Rege Norwagiæ.*

A non expectat; sed, fatis urgentibus, contra Comitem in crastino dimicat; et fortissimè tota die usque ad vesperum invictus perdurans, ac sæpiùs more gregarii militis manu ad manum congregiendi, cum adversariis robustissimè digladians à dextris et à sinistris, corrui tandem in diei crepusculo, in quodam ubi suos collegerat monticulo cunius sagittatus. Cecidit ibi Rex Haroldus, Comites etiam sui et fratres Gurtha et Leswinus, ac reliquus ejus exercitus nobilium Angliæ universus. Victoriosissimus Rex Willielmus obtentâ palmâ, pervagatâque parvo tempore occidentali Angliæ orâ, Londonias cum Episcopis plurimis petit, et lætanter receptus, ovanterque Rex conclamatus, in ipso die Natalis Domini ab Alfredo Archiepiscopo coronatus, regale solium conscendit... Contra novum Regem plurimi principes terræ aliquandiu reluctati, sed postea fracti viribus ejus et superati, tandem

Pag. 901.

B se Normannorum nutui submiserunt... Comitatus et Baronias, Episcopatus et Prælatias totius terræ suis Normannis Rex distribuit, et vix aliquem Anglicum ad honoris statum vel alicujus domini principatum ascendere permisit... Anglorum erat consuetudo quòd, qui militiæ legitimè consecrandus esset, vespera præcedente diem suæ consecrationis ad Episcopum vel Abbatem vel Monachum vel Sacerdotem aliquem contritus et compunctus de omnibus suis peccatis confessionem faceret, et absolutus, orationibus et devotionibus et afflictionibus deditus, in Ecclesia pernoctaret (a); in crastino quoque Missam auditurus, gladium super altare offerret, et post Evangelium Sacerdos benedictum gladium collo Militis cum benedictione imponeret; et communicatus ad eandem Missam, sacris Christi mysteriis denudò Miles legitimus permaneret. Hanc consecrandi Militis consuetudinem

C Normanni abominantes, non Militem legitimum talem tenebant, sed socordem Equitem et Quiritem degencrem deputabant. Et non tantum hunc morem, sed alias etiam consuetudines immutabant. Nam chirographorum confectionem Anglicanam, quæ antea usque ad Edwardi Regis tempora fidelium præsentium subscriptionibus cum crucibus aureis aliisque sacris signaeulis firma fuerunt, Normanni condemnantes, chirographa chartas vocabant, et chartarum firmitatem cum cerea impressione per uniuscujusque speciale sigillum sub instillatione trium vel quatuor testium astantium conficere constituebant. Conferebantur etiam primo multa prædia nudo verbo, absque scripto vel charta, tantum cum domini gladio vel galea vel cornu vel cratera, et plurima tenementa cum calcari, cum striguli, cum arcu, et nonnulla cum sagitta. Sed hæc initio regni sui; posterioribus annis immu-

D tatus est iste modus. Tantum tunc Anglicos abominati sunt, ut quocumque merito pollerent, de dignitatibus pellerentur; et multò minùs habiles alienigenæ, de quacunque alia natione quæ sub cælo est extitissent, grantanter assumerentur. Ipsum etiam idioma tantum abhorrebant, quòd leges terræ statutaque Anglicorum Regum linguâ Gallicâ tractarentur; et pueris etiam in scholis principia litterarum Grammatica Gallicè, ac non Anglicè traderentur; modus etiam scribendi Anglicus omitteretur, et modus Gallicus in Chartis et in libris omnibus admitteretur (b)... Yvoni Talbois post necem fratrum et Comitum Edwini et Morcarii Luciam sororem eorum cum omnibus terris et tenementis ad eosdem pertinentibus inelytus Rex Willielmus dederat in uxorem... Yvo Comes Andegaviam mittit ad

Pag. 902.

(a) Utinam potius refugerint Normanni à perverso quodam alio pervigilio, ejus apud Francos, Burgundiones, Aquitanos, Lotharingos ac Italos vigeat usus. Monomachiam videlicet singulareve certamen obituri, priusquam in arenam descenderent, ut Deum sibi propitium conciliarent seseque ab objectis criminibus purgarent, orationis causâ secedebant in aliquod Templum, et ibi pernoctabant. Sic imprimis longè latèque celebris evasit Ecclesia Monasterii B. M. Sussion. ubi religiosè asservatur et colitur corpus B. Drausii Episc. Sness. quem duello dimicaturi solebant invocare. Iste Sanctus, ut credebant, pugiles qui ad memoriam ejus pernoctabant, reddebat invictos. Erga B. Drausium in his occasionibus religionem et cultum præsertim prædicat Johannes

Sarisber. in Epist. 159. Huc spectant verba Ademari Caban. de quodam Stephano qui victor gratias retulit ad tumulum B. Eparchii, ubi nocte præterita pervigil exebuerat. Id quoque actitare consueverant, in ludicris certaminibus sive torneamentis decertari.

(b) Narrant Historiæ, inquit Holkorius, quòd cum Willielmus Norm. Dux regnum Angliæ conquisivisset, deliberavit quomodo linguam Saxoniam posset destruere, et Angliam et Normanniam in idiomate concordare; et ideò ordinavit quòd nullus in curia Regis placitaret nisi in Gallico, et iterum quòd puer quilibet ponendus ad litteras, addisceret Gallicum, et per Gallicum Latinum: quæ duo usque hodie observantur [sub Edwardo III].

dominum Natalem Abbatem S. Nicolai, exorans quatenus Monachos dirigat... **A**
 Veniunt itaque Andegavenses Monachi. . . Comitis Waldeni crudelis decollatio . . . et licet eum venerabilis Archiepiscopus Lanfrancus, Confessor
 Pag. 903. suus, totius factionis et conjurationis eum assereret penitus immunem, et si moreretur in causa, futurum pro innocentia Martyrem; impiissima tamen uxore sua novas nuptias affectante, ac ideò viri sui mortem sceleratissimè maturante, inhiantibus etiam nonnullis Normannis ad ejus Comitatus. . . cupidissimo maximè Comite Andegavensi Yvone Talbois pro terris suis et tenementis sanguinem suum sitiante, innocens et innoxius martyrizatur . . . Post modicum verò tempus quum inclytus Rex Wilhelmus dictam neptem suam nuptui tradere cuidam generoso Normanno, nomine Simoni Sylva-nectensi, disposeret, illa nuptias ejus respuit, quia dictus Simon in altera sua tibia claudicavit: unde supra modum Rex iratus Comitatum [ejus] dicto **B** Simoni dedit. . . Filiam ejus seniore, nomine Matildem, post multa consilia prædictus Simon uxorem assumpsit. . . Aliciam autem sororem uxoris suæ dedit dictus Simon Comes illustrissimo viro Rodolpho Tornacensi. . . Ego Ingulphus, natus in Anglia et à parentibus Anglicis. . . factus adolescentior palatia Regum aut Principum appetebam. Et ecce inclytus nunc Rex noster Angliæ, tunc adhuc Comes Normanniæ, Wilhelmus ad colloquium tunc Regis Angliæ Edwardi cognati sui cum grandi ministrantium comitatu Londonias adventabat. Quibus citius insertus, ingerens me ubique ad omnia emergentia negotia peragenda, cum prosperè plurima perfecissem, in brevi agnitus illustrissimo Comiti et astrictissimè adamatus, cum ipso Normanniam enavigabam. Factus ibidem Scriba ejus, pro libito totam Comitis curiam ad nonnullorum invidiam regebam; quosque volui humiliabam, **C** et quos volui exaltabam (a) . . . Comes Normanniæ Willielmus, funere piissimi Regis Angliæ Edwardi cognati sui per quotidianos nuncios intellecto, ad transfretandum pro jure suo conquirendo cum fortissimo exercitu auram favorabilem in portu S. Walerici diutius expectabat. Quò tunc ego accedebam cum domini Abbatis mei xenio; et explorato opportuno aditu, duodecim juvenes electos, equites et armatos cum centum marcis pro suis sumptibus in suam expeditionem ex parte prædicti patris Ab-batis mei offerebam. . . In Conversione S. Pauli Croilandiam primùm introi-bam installatus [Abbas] anno Dom. MLXXVI. . . Miles Richardus (b)
 Pag. 905. Rulos Regis Camerarius [erat]. . . Quum Rex Daciæ Canutus, congregata maxima classe, invadere Angliam parasset, inclytus Rex Willielmus, undique de Francia, Almania atque Hispania soldariis conductis, universos **D** per Monasteria totius regni dimisit, moraturos maximè per illa Cœnobìa, quæ de militia non exhibenda sua dominia tenebant de Rege. Unde ad Croilandiam VI milites et XXVIII balistarios destinavit. . . Scotiam sibi subjecit et Maltonium * Regem ejus sibi hominium facere et fidelitatem jurare apud Abennithi coëgit. Reversusque in Angliam, apud Londonias hominium sibi facere et contra omnes homines fidelitatem jurare omnem Angliæ incolam imperans, totam terram descripsit; nec erat hida (c) in tota Anglia, quin valorem ejus et possessorem suum scivit; nec lacus nec locus aliquis quin in Regis rotulo exstitit descriptus, ac ejus reditus et proventus et ejus
 Pag. 908. possessor. . . Abbatia nostræ [sedes] dicitur habere IV leucas in latitudine; quum leuca, usualis mensura terram metientium apud Francos, constet de duobus millibus passuum: et fortè leuca dicitur à Leucon, quod in Scy-thica lingua interpretatur Philippus. Unde Magister in Isagogis suis dicit. . . Deum adamasse christianitatem regni Franciæ, id est Philipporum; quum apud Francos nomen Philippi frequentissimum habetur; in tantum, ut Rex Henricus, qui modò regnat in Francia, filium suum primogenitum jam Philippum fecerit appellari. . . B. Philippus cum Scythis verbum Dei prædicasset, rediens in Asiam, per Sicambros viam fecit, ac illis Christi nomen primus annunciavit. De quibus exeuntes Franci, ut plures eorum Hiero-cronographi testantur, B. Philippum Apostolum suum adhuc tenent. . . Ex

* Malcol-mum

Pag. 910.

(a) Ingulfus postea in Fontanissensi Cœnobio factus est Monachus sub Abbate Geberto vel Gerberto, deinde Prior.

(b) Filiam et hæredem Hugonis de Evermue du-

xerat in uxorem.

(c) Anglicè terra unius aratri culturæ sufficiens per annum. Henricus Huntindon.

- A his omnibus colligitur, quòd leuca dicitur à Leucon, id est mensura terræ Philippicæ, id est Philippi vel Philipporum. Angli autem utuntur terram metiendo milliaribus, et dicitur milliare, quia constat de mille passibus... Seire debetis Anglos sub dominio Normannorum transisse in multis ad mores Franeorum, et ideò loco milliarium leucas dixisse, sed milliaria intellexisse... Detuleram mecum Londonias chartas ac chirographa... quæ partim duplicatè tam Gallicanâ manu quàm Saxonicâ scribebantur. Manus etenim Saxo-
Pag. 912.
- B et Normannis manus Saxonica extiterat inusitata penitus et invisâ, ac tunc maximè cum gente sua contemptui habita et nimum inacceptata... Uni-
Pag. 914.
- versa monumenta nostra tam manu Saxonica quàm Gallicana conscripta, confirmata [sunt]... Attuli eadem vice (a) mecum de Londoniis in meum Monasterium Leges æquissimi Regis Edwardi, quas dominus meus inclytus Rex Wilhelmus authenticas esse, et perpetuas per totum regnum Angliæ inviolabiliter tenendas sub pœnis gravissimis proclamarat, et suis justitiariis commendarat, eodem idiomate quo editæ sunt.

(a) Quo Guillelmi anno hoc fecerit Ingulfus, disertè non explicat; sed colligi potest fuisse post annum regni XV aut circiter. Referuntur hæc Leges ad calcem Operum S. Anselmi in Notis Seldeni in Eadmerum. Vocatæ sunt autem Leges Regis Edwardi, non

quòd ipse priùs adinvenisset eas; sed quòd, eum usque ad tempora sua prætermisæ fuissent et oblivioni penitus deditæ à morte avi sui Regis Edgari, qui priùs earum inventor fuisse dicitur, illas suscitaverit et observandas præscripserit.

EXCERPTUM (a) HISTORICUM.

Ex Collectione Freheri, pag. 515, et ex Ms. Regio num. 8394.

IDEM Rex Henricus neptem (b) Henrici Alamannorum Imperatoris duxit in uxorem: ex qua filiam unam procreavit; quæ infra lustrum defuncta est, matre ejus paulò post eam subsequente. Post cujus obitum Rex sibi quærens conjugii solatium, ad Rutenorum Regem Galterum, cognomine Saveir, Meldensem Episcopum direxit, postulans ut ei suam mitteret filiam. Quod et factum est. Hujus nomen erat Anna. Convocatâ igitur regni sui Procerum multitudine, sicut decet tantum virum, illam celebriter duxit in uxorem. Hæc autem Deo devota, plus de futuris quàm de præsentibus cogitans, in æterna vita mutuam multipliciter recipere credens, apud Sylva-nectum Ecclesiam in honore S. Vincentii construxit. Cum qua Rex feliciter vivens, ex ea genuit tres filios, Philippum videlicet, Robertum, et Hugonem cognomine Magnum. Iste Hugo genuit Rodulfum Viromandunorum Comitem. Procedente verò tempore, anno MXLII fames valida cœpit, quæ septem annos duravit.

Philippus autem major Regis filius, vivente patre et jubente, anno Domini MLIX unctus est in Regem. Rex autem Henricus anno sequente obiit. Igitur Philippus Rex magnificus, cui tempore suo multa adrisit prosperitas, accepit sibi uxorem Bertam (c) Balduini Comitis filiam, Roberti verò Comitis Flandriæ sororem. Genuit autem ex ea Ludovicum, et Constantiam Boamundi Antiochiæ Principis uxorem. Rex autem videns dominium suum per insolentiam prædecessorum suorum esse diminutum et

(a) Præcedentia edidimus pag. 219 Tomi X, in Fragmento Chronici Fr. Hugonis, de S. Maria dicti, Floriacensis Monachi; quem hujus Excerpti, quippe parùm accurati, nolimus auctorem inscribere.

(b) Corrig. sororem Henrici. Mathilda enim filia erat Conradi Imper. et Gisela. Ceterum quæ hîc

narrantur, conciliari non possunt cum verbis Wipponis in Vita Conradi Salici. Idem infra dicendum de Historiæ Francicæ Fragmento, ubi Regina Mathildis obiisse legitur an. 1044.

(c) Corrig. Florentii Comitis Frisicæ filiam.

An. 1042.

An. 1059.

An. 1060.

An. 1071.

ferè adnihilatum, cupiensque illud reaugere; à quodam Milite (a) Harpino A nomine, emit Bituricas pretio sexaginta millium solidorum. Postea verò mota est guerra inter Gaufridum Barbatum Andegavensem Comitem, et fratrem ejus Fulconem Rechin Comitem Wastinensium. Conquerens siquidem prædictus Fulco de fratre suo super eo quòd ei parvam terræ partem dedisset, Regem adiit; et fideliter promisit, quòd totum Wastinense ei relinqueret, si de guerra ei non noceret. Rex autem super hoc accepto consilio, quòd petebat concessit. Invadens igitur Fulco fratrem suum, per auxilium Andegavensium et Turonensium Baronum, hominum multa strage facta, eum in campo devicit, cepit et usque ad finem vitæ suæ in carcere tenuit. Qua peracta expeditione, Wastinense, sicut promiserat, Regi revivit. Rex autem juravit se servaturum consuetudinem terræ illius; aliter enim volebant Milites facere ei hominia sua. Postea aliquot intercurrentibus B annis, malitia crescente, concupiscentia invalescente, Rex Vilcassinum occupavit, suo illud adjungens dominio. Firmavit etiam contra Hugonem Domni-Martini Comitem castrum quod dicitur Monmeliandum.

An. 1061.

An. 1066.

[Anno (b) MLXI obiit Adraldus Abbas, suscepitque Hubertus post eum Abbatiam: qui post quinquennium decedens, hoc est anno Domini MLXVI, Roberto Abbati quondam S. Gandregisili Abbatiam reliquit]. Quo etiam tempore VII Kal. Maii cometes apparuit ferè diebus V, magnum jubar emittens contra occidentem. Nec multò post, in ipso videlicet anno, die festo Michaëlis, Comes Normannorum Willermus mare transiit, et Anglorum regnum invasit (c), etc.

(a) Interturbato ordine res hæc narrantur.

(b) Uncinis includimus quæ de suis Abbatibus inseruit Anonymus Sangermanensis, quòd hæc desint in Codice Regio.

(c) Quæ deducta ad obitum Philippi I, edemus in alio Volumine. Ad eundem annum 1108 pervenit Chronicon Regum Fr. à Merovæo ad

C Ludovicum cognomento Grossum, apud D. Estiennot, Tom. 8 Fragm. Mss. pag. 38, ex Ms. Cod. S. Severi in Capite Wasconia; ubi sic legitur: *Quo mortuo [Roberto], filius ejus Ainricus regnum tenuit, et post XXIII [XXIX] annos obiit, anno Incarnati Verbi MLIX [MLX], relinquens regnum totius Franciæ Philippo filio suo, etc.*

EX CHRONICI VETERIS EXCERPTO (a),

seu ex Fragmento Chronici Fr. Hugonis de S. Maria dicti, Floriac. Monachi.

Apud Chesnium Tom. IV Scriptorum Historiæ Franc. pag. 97.

An. 1031.

HENRICUS igitur, defuncto patre Roberto, regnavit annis ferè XXX. Hujus mater Constantia maximam regni portionem in suam post funus mariti detorserat dominationem; Silvanectensem scilicet urbem, atque Senonensem; castellum etiam Bistisiacum, et Domnummartinum, Puteolumque et Meledunum, necnon et Pissiacum, et Codiciacum. Multos etiam Franciæ et Burgundiæ Proceres sibi conciliaverat, quos à filii fidelitate mala fraude subduxerat: inter quos præcipuè Odonem Campaniæ Comitem sibi devinxerat, cui medietatem Senonicæ civitatis donaverat. (b) Verùm Rex Henricus, cum esset miles acerrimus; et matrem adversus eum calcitrantem citâ devicit fortunâ, et perfidorum machinamenta Procerum suâ pessumdedit prudentiâ. Siquidem prima congressionum suarum principia (c)

(a) Excerpti hujus, quod attingit annum 1109, partem dedimus pag. 215 Tomi X; et ibi duntaxat innuimus, illam esse fragmentum Chronici Hugonis Floriac. Monachi. Nunc autem cum Riveto fidentiores, reliquum ejusdem Excerpti non dubitamus adscribere nominatim laudato Scriptori; cujus Epistola nuncupatoria ad Mathildem Imperatricem in Librum de Gestis modernorum Regum Fr. exstat apud Martenium Tom. I Anecd. col. 327. Sed de his alibi, nempe ubi Epistolam ad Mathildem proferemus.

(b) In alio Codice, seu in Fragmento Historiæ Ms. Auctoris Incerti, quod ex Bibliotheca Alex.

D Petavii edidit Chesnius Tom. IV Scriptorum Fr. pag. 148, additur: *Ipsa denique Constantia eum à culmine regni deponere, et Robertum fratrem ejus, Burgundionum Ducem, in ejus loco subrogare toto annisu exoptabat. Porro Fragmentum hoc, cum nihil contineat, ut supra jam notavimus, quod non habeatur tum ibi, tum apud Willelmum Gemeticensem, amandavimus à nostra editione.*(c) Ibid. *Henricus igitur Rex, contractis undecumque validissimis copiis, bellum cum matre sua Constantia primò conseruit, et castrum adorsus Pissiacum, etc.*

A eum matre conseruit Constantia, et castrum adorsus Pissiacum, mox illud suum retorsit ad dominium. Demùm verò Puteolum obsedit, atque recepit. Quod cernens Constantia, mox ab eo dextram expetiit; et deinceps quoad vixit tempore, sibi fidelis extitit. Deinde Odonem aggressus Comitem Rex Henricus, Gornacum castrum illi abstulit, et Senonicæ urbis partem ad suum iterùm dominium revocavit. Post hæc verò cum Marchione Flandrensium Balduino, Hugonis (a) Bardulfi castellum Merisvillam evertit; et Petueram castrum biennali obsidione * conelusum, suam redegit in potestatem.

* *Al. obses-*
sione
An. 1037.

Anno denique Incarnationis Dominicæ MXXXVII memoratus Princeps, Campaniæ Comes, videlicet Odo, contra Alamannos et Lotharingos nimio fastu ducens exercitum, magnum de se eis præbuit triumphum. Nam commisso prælio cum potentissimo (b) Alamannorum Duce Gothelone, multâ suorum amissâ copiâ, terga vertit, et confossus occubuit. Quo defuncto, Tetbaldus filius ejus major natu Carnotensem urbem et Turonensem sibi vindicavit. Minor frater Tetbaldi, nomine Stephanus, Meldensium et Tricassinorum sortitus est civitates. Sed hi ambo contra Regem Henricum rebellare cœperunt. Rex autem primùm cum Stephano congressus, illum facilè superavit atque fugavit, Comite Rodulfo retento. Medandicum (c) etiam post hæc devicit Galerannum, quem exhereditavit; et terram ejus sibi subjugavit. Demùm autem Gaufridum Comitem Andegavensium contra Tetbaldum Comitem excitavit. Unde ejus nutu Comes Gaufridus urbem obsidione cinxit Turonicam. Quod audiens Tetbaldus, cum suis viribus eò tetendit. Sed Gaufridus ei obviam procedens, cum eo viriliter decertavit, eumque superavit, et cum septingentis et sexaginta militibus cepit. A quo etiam eodem tempore Turonicam extorsit civitatem. Denique Rex Henricus construxit Ecclesiam prope mœnia Parisiacæ urbis in honore S. Martini. Comes etiam suprataxatus Gaufridus extruxit S. Trinitatis Cœnobium apud Vendocinum castrum.

Anno denique Incarnationis Dominicæ MXLVII sæpenominatus Rex Henricus cum tribus tantùm milibus armatorum commisit bellum cum XXX milibus Normannorum, eosque superavit; et venerabilem adolescentem Willelmum, magni Normannorum Principis Roberti filium, eis vi superposuit, quem exhereditare volebant. Hic Rex pacato sibi regno, uxorem duxit nomine Annam, filiam Georgii Selavi (d) Regis Rutiorum; ex qua genuit filios tres, Philippum, Robertum, Hugonem. Ex quibus Robertus puer mortuus est. Hugo verò factus juvenis, uxorem duxit filiam Herberti Comitis Vermandensis, natam ex filia Rodulphi Comitis; per quam obtinuit Comitatus duos, Vermandensem et Vadensem: ex qua cum genuisset filios et filias, divino amore succensus, cum exercitu Gallorum et Germanorum Ierosolymam profectus est, et in hoc itinere defunctus est. Philippus verò adhuc puer hoc ordine in Regem sublimatus est.

An. 1047.

Anno ab Incarnatione Domini MLIX præfatus Rex Henricus, senio se gravari conspiciens, præfatum filium suum Philippum in die (e) Pentecostes consecrari fecit ante altare B. Mariæ à Gervasio tunc Remensi Archiepiscopo, astantibus quamplurimis Franciæ, Burgundiæ et Aquitaniæ Archiepiscopis, et Episcopis (f) viginti duobus. Affuit etiam Hugo Bisuntinus Archiepiscopus, Nicolai Papæ Legatus. Affuerunt Abbates quamplurimi, et Primates Regni; Wido Dux Aquitaniæ, Hugo filius Roberti Ducis Burgundiæ, cum multis aliis. Non multo post, defuncto patre, puer positus est sub custodia Balduini Flandrensium Comitis; qui eum fideliter et nobiliter educavit, et regnum ejus strenuè rexit et defendit. Rex verò postquàm ad juveniles annos pervenit, regnum suum integrum recepit; et defuncto tutore suo Balduino Comite, consilio Roberti Frisonis, filiam Florencii Ducis Frisonum Bertam in uxorem duxit.

An. 1059.

An. 1060.

An. 1067.

(a) Ibid. *Hugonis Radulfi castrum Merclis-villam.* Sic etiam in Ms. Regio.

(b) Ibid. *præpotentissimo... Cocclonc.*

(c) Ibid. *Meldandicum*: in Ms. Reg. *Metlandicum.*

(d) Sic et in Mss. Codd. sed corrig. *Jerostai.*

(e) Vide suprâ paginam 32. *Conventus Remensis*

seu coronatio Philippi recitatur Tomo IX Conciliorum; sed ibi loco *IV Kal.* legendum *X Kal. Junii*, in quem diem anno 1059 festum Pentecostes incidit, in diem nempe 23 mensis Maii.

(f) In Fragmento Historiæ Ms. Auctoris Incerti apud Chesnium Tom. IV Scriptorum Fr. pag. 150, et *XXXII Episcopis.*

EX HISTORIÆ FRANCICÆ FRAGMENTO (a).

A pud Chesnium Tom. IV Scriptorum Historiæ Franc. pag. 86.

- An. 1037. **A** NNO Dominicæ Incarnationis MXXXVII, horâ diei primâ post octavas Paschæ, amisit sol radios suos; et apparuit in ea specie, quâ solet luna II apparere; et circa horam III, speciem lunæ V habuit; et post paululum, octavæ. Eodem anno Liger fluvius sua littora bis transgressus, haud modica suis vicinis intulit detrimenta. Quo anno Comes, cujus suprâ meminimus, Odo contra Regis Ainrici voluntatem, cum maximis bellorum copiis contra Alamannos et Lotharingos properavit ad bellum. Conserto igitur prælio cum eorum Duce Gothelone, cum multis suorum millibus corruit. Porro Constantia Regina (b) post tertium obitûs viri sui annum, diem clausit ultimum, sepultaque est juxta eum. Perempto Odone, Tetbaldus et Stephanus filii ipsius, more suorum patrum qui semper infidi Regibus extiterunt, contra Regem Ainricum rebellaverunt, Odonem fratrem illius falsâ spe regni illicientes. Qui pollicitationibus eorum credulus, fratri manifestus factus est inimicus. Exin cædes, rapinæ, incendia depopulationesque penè universam demolita sunt Franciam. Rex verò Dei adjutus auxilio, contra fratrem arma corripuens, eum in quoddam municipium fugere compulit, quem aliquantis suis cepit cum complicitibus, Aurelianisque in custodia deposuit. Cum Stephano etiam congressus vicit eum, fugavit, multis de ipsius exercitu captis, in quibus retentus est Comes Rodulfus, in quo tota vis factionis sita erat. In Tetbaldum quoque Gaufredum Andegavensium Comitem animans, effecit eum sibi acerrimum inimicum. Hic urbem Turonicam, quæ illius erat ditionis, exercitu circumdat, aggeribus extructis, machinisque et omnibus, quæ ad obsidionem pertinent, paratis. Quo cognito, Tetbaldus, undecunque collectis auxiliariis, cum fratris et suorum militum cohortibus, tendit Turonis. Gaufredus autem comperiens eum cum valida manu adventare, suis et ipse in unum contractis, obviare prædictis properat hostibus. Commisso demùm certamine, Tetbaldus et sui terga vertentes fugam ineunt. Ille ac si inermes invadit, ipsum eorum Principem cum multitudine maxima capit. Deinde reversus ad obsidionem prædictæ urbis, cepit eam, et suo mancipavit juri; quam usque hodie Comites possident Andegavenses.

An. 1042.

* *Al.* perturbavit.

An. 1049.

Post hæc Stephanus frater Tetbaldi moriens, reliquit filium Odonem nomine; quem Tetbaldus hæreditate privavit patris. Ille autem ad Comitem confugit Normannorum, qui ei uxorem et aliquas dedit possessiones. Ugo Bardulfus circa idem tempus contra eundem Regem Petueris castrum munerat: quem Rex biennali obsidione cingens, inclusis inediâ consumptis, ad deditionem compulit, castrumque recepit: ipsum verò omni honore expoliatum à tota proturbavit * Francia. Eodem Rege regnante, Leo Papa in Franciam venit, rogatu Hermeri Cœnobii S. Remigii Abbatis. Qui Remis pertingens, Monasterium ejusdem S. Remigii ab eodem Abbate magnis

(a) Auctor, qui testatur se floruisse anno 1108, opus suum deduxit ad annum 1110. Quæ autem, ubi et unde, ejusdem Fragmenti partes editæ jam fuerint, edocet Tomi X pagina 210.

(b) Emendandus sanè Auctor, quando Constantia obiit anno 1032. Interim miremur, annum mortis ejusdem Reginae à tam paucis signatum fuisse Scriptoribus. Horum plerique, dum agunt de seditionibus bellicisque motibus, à Constantia excitatis, multis ac diuturnis, tum de pace seu concordia quæ subsequuta est, et de matre filio postea fideli quoad vixit; videntur innuere vitam ejusdem Reginae productam fuisse ultra annum 1032, quando hæc omnia geri vix potuerunt intra spatium unius anni. Verùm obstat auctoritas Glabri, Scriptoris cœvi; cujus quidem verba juvat huc revocare: Anno

[1031], mense Julio Robertus Rex diem clausit extremum... Tunc rursus oritur inter matrem et filios rediviva discordiæ crudelitas, ac præteritarum irarum fræna laxant inveterata odia. Diu multumque vastando res proprias, debacchatum est; donec Fulco Andegavorum Comes, cognatus scilicet ipsorum, matrem redarguens cur bestialem vesaniam erga filios exercebat, utrumque parentem in pace reduceret. Sequenti verò anno, eodem mense atque in eodem castro [Meledun.] quo Rex obierat, et ipsa obiit. Quanquam dici forsitan potest, Glabri verba hæc, Sequenti verò anno et ipsa obiit, referri, non ad mortem Roberti Regis, sed ad concordiam quæ facta est inter matrem et filios; ita ut obierit Regina anno qui subsequutus est laudatam pacem, id est anno 1034.

A sumptibus constructum, cum maxima consecravit gloria. Ubi etiam multorum adunavit Concilium Episcoporum et Abbatum; in quo simoniacam hæresim, quæ ferè totam resperserat Galliam, anathematis sugillavit gladio; multos humilians quos ea pestis extulerat, et SS. Patrum statuta, quæ propemodùm apud Gallos abolita fuerant, reformans.

Anno MXLIV incarnati Verbi, VI Idus mensis Decembris *, octavâ horâ noctis, feriâ V, lunâ XIV, eclipsis lunæ inter Hiadas et Pleiadas contigit. Eodem quoque anno et mense, et feriâ eâdem, horâ diei secundâ, X Kal. ejusdem mensis *, solis eclipsis evenit. Eodem anno, in pago Aureliano inventi sunt duo panes sanguine madentes; unus subcinericius, et alter in clibano coctus. Quo anno Mahildis Regina obiit. Enimverò tribus post hæc exhaustis annis, idem Rex movit exercitum in Normannos, qui

An. 1044.

* Novemb.

* Decemb.

B obeunte Ricardo * suo Principe, filium ipsius Guillelmum postea Regem Anglorum, Normanniâ pepulerant, nolentes eum ipsorum habere primatum, eo quòd non esset natus de legali connubio. Hic ad Regem suprâ memoratum confugit auxilium petens, à quo benignè susceptus est. Rex ergo fines Normannorum cum tribus tantùm armatorum millibus ingressus, hostes paratos invenit. Erant enim ferè triginta millia hominum instructa ad bellum. Commisso igitur prælio, regius exercitus tanta animositate in hostes irruit, ut maximam partem eorum sterneret, et ceteros in fugam verteret. Exterriti verò qui de prælio superfuerant Normanni, Regi eidem colla subdiderunt; et jam dictum Guillelmum ut suum dominum receperunt. Rex autem cum integro suorum numero reversus est in Franciam. Qui post Mahildis Reginae humationem, accepit aliam conjugem, videlicet filiam Ju-

An. 1047.

* Roberto

C riseloh * Regis Russorum, nomine Annam; quæ ei genuit tres filios, Philippum, Hugonem, Rotbertum (a). Quorum Rotbertus puer obiit. Hugo postea donatus est Comitatu Virmandensium à fratre suo Philippo jam Rege. Ea tempestate Berengarius Andegavensis Ecclesiæ Archidiaconus, cujus tunc nomen inter sectatores divinæ philosophiæ celeberrimum habebatur, in hæresim de corpore et sanguine Domini incidit, dicens esse tantùm sacramentum, quod consecratur super altare, non rem sacramenti. Qua de causa à Papa Nicolao evocatus, Romam petiit; ubi in præsentia ejusdem Papæ et multorum Episcoporum examinatus, suum confitens anathematizavit errorem; Joannem Scottum igni comburens, cujus lectione ad hanc nefariam devolutus fuerat sectam. Professus est deinde esse in veritate corpus et sanguinem Domini nostri Jesu Christi, quod consecratur super altare, non tantummodò sacramentum;

* Jeroslai

D et suam ipse professionem in eodem Concilio suo recitavit ore.

Ainricus ergo, per XXVII (b) annos post obitum patris regno Francorum strenuè gubernato, Vitriaci defungitur, anno incarnati Verbi MLIX; relinquens regnum totius Franciæ Philippo suo filio, quem ante obitum suum Remis civitate in Regem ungi cum magna fecerat ambitione. In cuius obsequio Gervasius ejusdem Metropolis Præsul expendit non modicum apparatus. Qui Præsul quantæ fuerit strenuitatis, difficile est prosequi. Rege defuncto, Regina Anna Rodulfum Comitem in conjugio accepit. Quo mortuo, nativum repetiit solum. Philippus igitur, quoniam puerulus erat, tutorem et nutritorem à patre accepit Balduinum Flandrensium Comitem, probum sanè virum, et justitiam tenacem. Qui usque ad intelligenabilem ætatem eum benignè fovit, regnum gnave administravit, rebelles et inquietos

An. 1060.

E virgâ directionis correxit. Adolescenti verò demùm ex integro regnum restituit. Ipse autem non post multum tempus ex hac vita decessit, relinquens filium sibi æquivocum Balduinum, qui etiam paucis supervixit annis. Is quoque reliquit hæredem nomine Arnulfum: cui inimicans Rotbertus patruus suus, exhæredare nisus est: quod et fecit. Arnulfus autem Regem

An. 1067.

(a) Robertus piissimus Rex genuit tres filios, Hugonem piissimum et amantissimum Regem, et Henricum robustissimum qui fratri successit, Robertumque Burgundiæ Ducem. Henricus fortis vir et Rex genuit Philippum Regem et Hugonem Magnum, etc. Ex Genealogia Regum Fr. in Ms. Cod. Reg. 6186, Colbert. 6322. Hic autem obiter notabimus, in laudato Codice Ms. exstare Hugonis Floriac. Monachi de modernis Regibus Fr. ad Mathildem Imper.

Libellum; sed usque ad annum duntaxat XIII Ludovici Transmarini, eò quòd folia desiderantur, quo casu nescimus. Hinc definire non facile est, an Fragmentum Historiæ Fr. sit idem cum Libello Hugonis. Id quidem enuntiavit Tom. 8 D. Bouquet, sed utriusque discrimen interim non satis perpendit.

(b) Ita Codex Regius. In Editis, per triginta septem. Corrig. per XXX.

An. 1072.

petens Philippum, auxiliari sibi ab eo exposcebat. Porrò Rex congregatis A multis armatorum millibus, Flandriam petit, cum Rotberto congressurus. Rotbertus diffidens viribus, primò cum Rege congredi timuit. Postremò assumptâ audaciâ, regium fudit exercitum, ipsumque voti incompetem regredi in Franciam compulit. In qua pugna Arnulfus nepos Rotberti, qui Regem in auxilium sui invitaverat, cum pluribus aliis nobilibus occubuit. Rotbertus autem fratris sui Balduini obtinuit hereditatem.

An. 1066.

His temporibus Dux Aquitanix Guillelmus, et quidam alii Optimates Galliarum, quisque de suo exciti loco, copiosum in Hispaniam conduxerunt exercitum: cujus ditissimam urbem Barbastam, et quamplura capientes castella, maximamque ejusdem provinciæ partem ferro et igni depopulantes, demùm ad sua reversi sunt, multamque et variam supellectilem secum afferunt, multaque mancipia adducunt. Eodem tempore cometes apparuit B ferè per trium spatia mensium, ad Austrum plures emittens radios. Ea tempestate Comes Normannorum Guillelmus, contracto à Normannia, Francia, et Aquitania, non modico exercitu, extractaque multa navium classe, in Angliam transfretavit. Siquidem Rex ejusdem insulæ Edvardus nomine, quoniam proximus fuerat sanguine, sibi regnum reliquerat Anglorum. Eiraudus autem unus Optimatum gentis illius, diadema regni sibi imposuerat: quem præfatus Guillelmus cum maximo belli apparatu transito mari aggrediens, primo certamine vicit, peremit, omnesque copias ipsius fudit. Deinde totam illam multis præliis adeptus est insulam: cujus demùm Rex effectus, barbaros illius mitigavit mores, cultumque Christianæ religionis, qui in ea modicus erat, ampliavit. Cujus postremò potentia penè toti innotuit orbi. Rotberto Duce Burgundionum obeunte, quem suprâ retulimus Ainrici Regis fuisse fratrem, filio quoque ipsius Ainrico ante obitum patris mortuo, filius ipsius Ainrici Hugo Ducatum Burgundiæ (a) suscepit. Quo facto Monacho, post aliquot annos Principatum ipsius frater ejus Odo obtinuit.

(a) Hæc pars Burgundiæ ad Reges nostros pertinens, dicebatur Burgundia Inferior. Continebat autem olim Lugdunum, Matisconem, Cabillonum, Augustodunum, urbem Lingonum, Autissiodurum quoque, [quam ob causam incertum, inquit Valesius,] Aballonem, Belnum, Divionem, Latonam, castrum S. Gengulfi [S. Jangou] et alia loca; quibus Nivernum quoque accenseri potest ac debet. Appellabatur autem, Ducatus Burgundiæ; seu Ducatus

Divionensis, propterea quòd Duces qui eam beneficio Regum Fr. obtinebant, Divione sedere conserverant. Sic à provinciæ suæ capite Duces Norm. dicti sunt Rotomagenses Duces; Comites Provinciæ, Arelatenses Comites; Comites Gothiæ vel Septimaniæ, Tolosæ Comites; Comites Campaniæ et Briegii, Comites Treocarum atque Meldorum; Comites Hainoi, Comites Montenses.

D

EX SIGEBERTI (a) GEMBLAC. MONACHI CHRONICO.

Ex Editione Auberti Miræi Antverpiæ in-4^o. 1608.

ANNO MXXXII. S. Bardo ordinatur Moguntix Archiepiscopus. Rotbertus et Richardus, minuendæ domo multitudinis causâ, hoc tempore à Nortmannia Francorum digressi, Apuliam expetunt; et Italis inter se dissentientibus, dum alteri contra alterum auxilium præstant, hac oportunitate Italos callidè et fortiter debellant; et successus urgendo suos, nomen suum dilatant, et futuræ prosperitatis sibi viam parant. E

Anno MXXXIII. Eclipsis solis facta est circa meridiem III Kal. Julii. Hujusmodi decretum à Franciæ Episcopis datum est (b), etc. Hanc mandatorum novitatem cum multi cupidi novarum rerum libentiùs justo amplecterentur, Gerardus Cameracensis, qui solus Lothariensium appendebat ad parochiam Francorum, nullius hortatu potuit adduci ad hæc recipienda;

(a) De Sigeberto hujusque Chronico vide Tomi X paginam 246. De utroque autem alibi iterùm agemus.

(b) Quæ ex Camerac. Chronico Auctor verbo tenus huc transtulit cum hoc tantùm discrimine:

A carne et liquamine abstinerent... Nullam sibi scirent aliam adjiciendam poenitentiam. Hæc ad annum 1034 refert Baronius; ex quo constat eo tempore per totam penè Galliam frequentia Concilia fuisse celebrata.

A sed singula capita refellebat, dicens genus humanum ab initio trifariam esse divisum, in oratoribus (*a*), pugnatoribus, agricultoribus; et unum duorum, et duos unius egere auxilio: ideò debere arma ferri, et rapinas reddi per auctoritatem legis et gratiæ; ultorem percussi vel occisi non exacerbari cogendo, sed secundum Evangelium ei reconciliari; jejunium in sexta vel septima feria nec omnibus unum esse imponendum, quia non est una omnibus possibilitas; nec omnes hoc uno jejunio contentos esse, quia non est una omnibus pœnitendi qualitas: hæc sacramento firmare, vel sacramenti violationem perjurio augere, non esse utile. His contradicentes excommunicari, infirmis visitationem, vel mortuis sepulturam negari, esse detestabile: sufficere authentica Patrum decreta, et super his neglectis impositum congruentis pœnitentiæ modum.

B Anno MXXXIV. Friderico Mosellanorum Duce mortuo, quia mares filios non habebat, quibus Ducatus competeret, Gothelo Dux, impetrato ab Imperatore etiam Mosellanorum Ducatu, in Lotharingia potentiùs principatur.

Anno MXXXV. Burgundionibus non desistentibus à consueta contra Regem suum insolentia, Rex Rodulfus (*b*) regnum Burgundiæ Conrado Imperatori tradidit; quod à tempore Arnulfi Imperatoris per annos plusquam CXXX gentis suæ Reges tenuerant. Sicque Burgundia iterum redacta est in provinciam.

Anno MXXXVI. Odo Campanensis regnum (*c*) Rodulfi Regis avunculi sui à Conrado Imp. repetens, ut sub eo regat Burgundiam efflagitat. Heinricus Rex filius Conradi uxorem ducit filiam Regis Anglorum. Odo **C** contra Imperatorem bellans, Lotharingiam incursat, castella oppugnat, urbem Leucorum, quæ Tullus dicitur, obsidet, et in nullo temperat furori suo.

Anno MXXXVII. Herimannus Coloniae ordinatur Archiepiscopus. Odo Barum castrum obsidet et caput. Gothelo Dux ægrè ferens insolentiam Francorum, cum Lotharingis occurrit Odoni; et conserto prælio apud Barum, Odo perimitur; et Francorum exercitus gravi cæde attritus, à Lotharingia fugere compellitur.

Anno MXXXVIII. Northmanni in Apulia copiis suis à Northmania paulatim adauctis, ad invadendam Apuliam fortitudine sua et Itolorum imbecillitate animati, castellis et urbibus aut dolo aut virtute captis, in Apulia potenter agunt, vicinisque gentibus terrorem sui nominis ineunt.

D Anno MXXXIX. In mense (*d*) Aprili, VIII Idus, visa est in cœlo inter australem et orientalem plagam ignea trabs miræ magnitudinis, quæ currens super solem jam ad occasum vergentem, visa est in terram cadere: cujus vestigia diu videri potuerunt... Pridie Idus Maii eclipsis solis fuit, et pridie Nonas Junii Imperator obiit.

Anno MXLII. Guatho (*e*) ex Clero S. Lambertii, vir spiritu sapientiæ et scientiæ et fervore religionis insignitus, ordinatur Leodicensium Episcopus.

Anno MXLV. Fames (*f*) valida Galliam et Germaniam profligat. Gothelo Dux obiit; cujus filius Godefridus, dum ei Ducatus Mosellanorum denegatur, altero Ducatu repudiato, contra Imperatorem rebellat.

E Anno MXLVI. Godefridus hortatu quorundam Dei fidelium ad recuperandam Imperatoris gratiam adductus, ab Imperatore capitur, et custodiæ mancipatur: sed filium suum obsidem dans, relaxatur. Quo mortuo in obsidatu, ad rebellandum grassatur.

(*a*) Id est, in liberos, in milites, in servos; vel potiùs ut alii volunt, in Sacerdotes, in milites et servos.

(*b*) Rodulfus Rex obierat anno 1032, et regnum Burgundiæ Conrado tradiderat. Conradus autem anno 1033 Burg. regnum armis sibi subegit, et Rex coronatus est, ut refert Wippo. Idem ferè narrat Heppidannus in Annualibus; sed ad annum 1034 perperam addit Imperatorem in festivitate S. Petri ad Vincula coronatum fuisse et in regnum Burg. electum fuisse: id enim anno superiori contigit.

(*c*) Hæc ad annum 1032 referenda.

(*d*) In Chronico Camerae, Anno antè transacto; proinde anno 1038.

(*e*) In Chronico Leod. Waltho nominatur, diciturque Nithardo successisse anno 1040: qui Nithardus ex eod. Codice successerat Raginaldo anno 1036.

(*f*) In eodem Chronico hæc ad annum 1044 referuntur. Quæ hic narrantur annis 1046 et 1047, in eodem Codice cum annis 1043 et 1046 componuntur.

Anno. MXLVII. Instinctu Godefridi Comes Flandrensiū Balduinus A contra Imperatorem rebellat. Deoderico Mettensium Episcopo defuncto, succedit Adelbero fratruelis ejus, vir magnæ prudentiæ et sanctitatis.

Anno MXLVIII. Godefridus palatium Neomagi incendit (a), et inreparabiliter destruit. Urbem quoque Claborum, quæ Virdunus dicitur, cum majori S. Mariæ Ecclesia incendit. Franco Scholasticus Leodicensium, et scientiâ litterarum et morum probitate claret; qui ad Herimannum Archiepiscopum scripsit Librum de Quadratura circuli.

Viri religiosi et illustres sanctitate in Christo dormiunt, Odilo Abbas Cluniacensis, Poppo (b) Stabulensis, Guatho Episcopus Legiensis, Olbertus sanctæ memoriæ Abbas Gemblacensis. Guathoni Deoduinus in Episcopatu succedit. Albertus, qui Ducatum Mosellanorum Godefrido negatum susceperat, à Godefrido perimitur. Ducatum ejus Gerardus de Alsatia, alterum B verò Ducatum Fridericus obtinet. Bruno Leucorum Episcopus Romanæ Ecclesiæ CXLVIII præsidet, qui vocatus Leo IX hujus nominis Papa.

Anno MXLIX. Leo Papa in Gallias veniens, ut motus Imperii à Balduino et Godefrido concitatos sedaret, Godefridum quidem Imperatori reconciliavit: Balduino pertinaciùs agente, contra eum Imperator exercitum duxit. Sed tandem Balduinus flexus, condicto die Aquis Imperatori satisfecit.

Anno ML. S. Tietbaldus inter nobiles Francorum non infimus hoc tempore clarebat; qui mundo et semetipso abnegato, secutus Christum, in Vincentia Venetiæ urbe reclusus, ibi XII conversionis suæ anno beato fine quievit... Leo Papa, dum Northmannos à Romanorum terminis deturbare satagit, multam calamitatem incurrit, quia cum multis etiam ipse capitur: C sed tamen relaxari noluit, nisi etiam suis relaxatis. Bardo Moguntiæ Episcopus obit, cujus sanctitas per multam miraculorum gratiam patuit.

Anno MLI. Balduinus Flandrensis, in vaso Hagionensium Comitatu, contra Imperatorem rebellat. Francia turbatur per Berengarium Turonensem, qui asserebat Eucharistiam, quam sumimus in altari, non esse revera corpus et sanguinem Christi, sed figuram corporis et sanguinis Christi. Unde contra eum et pro eo multum à multis et verbis et scriptis disputatum est.

Anno MLII. Leo Papa Gerardum Leucorum supra se quintum Episcopum, sanctitate vitæ mirabilem, Synodo habita, per auctoritatem Apostolicam decrevit in numerum (c) Sanctorum in Ecclesia solenniter habendum.

Anno MLIII. Balduinus Comes terminos Lotharingiæ incursans, Hoium opidum incendit. Godefridus iterum rebellat, quia ducta uxore Bonifacii D Marchionis, jussu Imperatoris à Langobardia excluditur.

Anno MLIV. Heinricus Imp. filio suo Heinrico puero quinquenni in Regem sublimato Aquis, contra Balduinum proficiscitur; qui Scaldim fluvium, Balduino fugiente, transiens, omnia depopulatur; et insuper apertis sibi Clausulæ (d) portis, multam cædem inimicorum facit; et ultrà progressus, Lantbertum Comitem Balduini satellitem cum multis perimit: multos etiam Flandrensiū Primates, exercitum suum prosequentes, concludit intra urbem Tornacum, et obsessos capit. Leo Papa moritur.

Anno MLV. Balduinus Flandrensis cum Godefrido avunculum suum Fredericum Ducem intra Andoverpum obsidet: sed concurrentibus Lotharingis, ab oppugnatione desistit.

Anno MLVII. Colonia generali conventu habito, Balduinus (e) et Godefridus, mediante Victore Papa, ad gratiam Regis et pacem reducuntur: et omnes bellorum motus sedantur.

(a) Ibidem hoc incendium ad annum 1047 refertur.

(b) Poppo Abbas, mortuo S. Henrico Imper. anno 1024, Principes Imperii inter sese reconciliaverat, et Argentinensis civitatis Episcopatum sibi à Conrado Salico Imper. oblatum ingepiosè et humiliter subterfugerat.

(c) Sigebertus malè ad Synodum Romanam anni 1052 vel 1053 canonizationem S. Gerardi Episc. Tull. refert; nam Sigebertum hac in re falli, eamque canonizationem anno 1050 in alia Synodo Romana peractam, eo anno ostendit Pagius

(d) Rivi-bullientis [*de Boulennieu*], per quem fluit Eurinus. Pergit deinde is fluviolus per pontem *Decy* juxta castrum *Raimbaucourt*, Ro et Belforestum. Quæ loca omnia uti et vicina, cum palustria sint, non facillè exercitui Imperatoris transitum præbebant. Inde fluit Eurinus inter sacellum S. Leonardi et pontem à Rasse ante Monasterium Flinense versus Marchianas, ibique tandem in Scarpum sese exonerat. *Colvenerius*.

(e) Vide infrà Vitam Lietberti Episcopi Cameraensis, à Monacho Rodulfo scriptam, et ab Acherio editam Tom. 9 Spicil. pag. 713.

A Anno MLIX. Fridericus filius Gothilonis Ducis ex Clerico S. Lantberti, VII Levita Romanæ Ecclesiæ, quia exosus erat Imperatori Heinrico pro odio fratris sui Godefridi Ducis; post legationem Constantinopolitanam, apud Casinenses Monachus, et postea Abbas factus, electione Romanorum Romanæ Ecclesiæ CL præsidet, alteratus nomine Stephani. In pago Bracbatensi juxta Tornacum multitudines colubrorum altrinsecus congregatæ, prodigioso prælio inter se concurrunt; et multis utrimque occisis, victa pars fugiens, in cavo arboris se abscondit; altera pars vincentium more insequens, cum sibilo circumstrepebat, donec circumjecto ab hominibus igne omnes concrematae sunt.

Anno MLX. Henricus Rex Francorum obit. Philippus filius ejus post eum regnat annis XLIX.

B Anno MLXV. Friderico Duce mortuo, Godefridus Ducatum recepit.

Anno MLXVI. Cometes apparuit tota Paschali hebdomada... Interim Guillelmus Comes Northmannorum cum Francis Angliam intrat; et conserto cum Anglis prælio, Araldum cum multis millibus perimit; et regnat in Anglia annis XXX * (a).

* XXI

Anno MLXVIII. Hinc Francis, hinc Scottis Angliam infestantibus, Angli fame consumuntur: multi eorum etiam humanis carnibus vescuntur.

Anno MLXX. Gerardus Dux Mosellanorum moritur. Moritur etiam Dux Godefridus. Gerardo filius ejus Deodericus; Godefrido succedit filius ejus Godefridus Gibbosus, etsi corpore exiguus, tamen animo eximius.

C Anno MLXXII. Balduino juniore Flandrensi Comite defuncto, Rotbertus frater ejus consensu Flandrensi contra Arnulfum fratrualem suum Flandriam occupat. Arnulfus cum Philippo Francorum Rege occurrit patruo suo Rotberto; et pugna consertâ, Arnulfus perimitur, Philippus Rex fugâ liberatur; et multis occisis, hinc Richildis Arnulfi mater, illinc Rotbertus capitur; et altero pro altero relaxato, bellum inter eos vario eventu protrahitur.

(a) In minùs correctâ editione Sigeberti, ad annum 1067 fundatio Abbatiae S. Quintini Belvac. narratur; ubi loco *Virdunensis* legendum *Vermandensis*. Sed hæc desunt in editione à Miræo curata, ideòque et additicia. Descripta sunt nempe ex fundatione et dedicatione Ecclesiæ S. Quintini, recitata à Dacherio Tom. 2 Spicil. in Vita S. Romanæ.

D EX ACCESSIONIBUS ROBERTI (a) DE MONTE AD SIGEBERTUM.

*Apud Acherium ad calcem Operum Guiberti Abbatis
Novig. pag. 720.*

A NNO MXXXII. Lanfrancus disciplinas liberales et litteras divinas in Galliis multos edocens, tandem Beccum (b) venit, et ibi Monachus factus est.

E Anno MXXXIV. Herhinus venerandæ sanctitatis, Abbas Beccensis Ecclesiæ primus, inspirante Domino J. C. omnium bonorum authore, qua antè juxta modum suum non parùm floruerat, fastuque terreno relicto, hoc anno cingulo militiæ deposito, ad Christi paupertatem tota devotione se contulit; et ut soli Deo liberiùs vacaret, sola Dei dilectione habitum Monachalem cum gaudio suscepit. A Danis (c), etc... [Omnes omnium totius Normanniæ majorum familiæ in electis illum habebant, in armis omni que rei militaris usu et cultu corporis sui attollebant... Domi ac militiæ commilitonum suorum præstantissimus erat]... Hic talis et tantus

(a) De Roberto Montensi et ejusdem Accessionibus ad Sigebertum dicemus in alio Volumine. Adeat interim Lector paginam 269 Tomi nostri X, ubi jam prolusimus.

(b) Id est, anno 1042, ut infra legitur.

(c) Ut apud Willelmum Gemeticensem cum

hoc solo discrimine: *Mater proxima Ducis Flandriæ consanguinitatem attigit.* Sed et ansulis inclusa, quæ sequuntur, ejusdem Scriptoris verba sunt: quæ et referuntur in Chronico Beccensi, in Appendice ad Opera B. Lanfranci Cantuar. Archiepiscopi.

vir cum prædiis ac facultatibus, licèt minimis, ad Monachatum desiderans, A et in fundo sui juris, qui Burnevilla dicitur, haud procul à Brionnio volens Cœnobium construere, Ecclesiam ædificavit in honorem S. Mariæ; ibique religionis habitum ab Episcopo Lexoviensi Herberto, maximæ sanctitatis viro, XL ætatis suæ anno devotè suscepit: nec multò post ab eodem Præsule Sacerdos ordinatus est, et Abbas constitutus: quia propter paupertatem ipsius loci quivis alius regimen ipsum nolebat suscipere. Verùm quia campestris et inaquosus est locus, monitus per soporem à B. Dei Genitrice Maria, in vallem ad rivum, qui Beccus dicitur, Deo adjutore, secessit; ibique nobile ædificare cœpit in honorem Dei matris Domini Monasterium.

An. 1040.

Anno MXXXV. Obiit Robertus Dux Normannorum, frater tertii Richardi, ab Jerosolymis (a) rediens, apud Niceam civitatem: cui successit Willelmus filius in puerili ætate; qui Angliam postea acquisivit, pater B Willelmi Regis Rufi et Henrici.

Anno MXXXVII. Obiit Robertus; cui successit Malgerius nepos ejus, XLV Archiepiscopus Rothomagensis.

Anno MXXXVIII. Haraldus Rex Anglorum filius Cnut exulavit Emmam novercam suam, matrem Hardecnut; quæ divertens ad Balduinum Consulem Flandriæ, accepit ab eo castrum Bruge, ut ibi et inde viveret. Willelmo namque domino Normannorum adhuc in ætate puerili cum Rege Francorum manente, Normannia fiscus (b) regalis erat.

Anno MXL. Proceres igitur Anglorum jam Dacorum dominio liberati, hilares pro Alvredo primogenito filio Adelredi, ut regni diademate sublimaretur, nuncios mittunt. Ille autem cum esset patre Anglicus, matre Normannus, aliquos ex consanguineis matris suæ, multos ex coævis commilitantibus à Normannia secum duxit in Angliam. Goduinus verò cum esset Consul fortissimus, et proditor sævissimus, præcogitavit se Edwardo fratri juniore et simpliciori posse filiam suam dare in Reginam. Hunc verò Alvredum, quia primogenitus (c) erat, et magnæ probitatis, nullo modo filiam suam ducere dignaturum prævidebat. Intimavit igitur Proceribus Angliæ, Alvredum nimiam copiam Normannorum secum adduxisse, terras Anglorum eis promississe, gentem fortissimam et subdolan inter eos instirpare Anglis securum non esse: hos persolvere pœnas oportere, ne alii posthac audeant pro Regis cognatione se Anglis ingerere. Capti sunt ergo Normanni et ligati, qui venerant cum Alvredo; et cum ordine sederent, novem semper excapitati sunt, et decimus remansit apud Geldeforte. Cum autem omnes interfecti essent, nisi decima pars, nimium visum est Anglis tot superesse; D feceruntque decimam decimari, et sic paucissimi evaserunt. Alvredum verò captum duxerunt in Heli, et oculos ejus eruerunt, et mortuus est. Miserunt ergo pro Edwardo juniore in Normanniam nuncios et obsides, mandantes ei quòd paucissimos Normannorum secum adduceret, et eum in Regem firmissimè stabilirent. Paruit Edwardus, et cum paucis venit in Angliam, et electus est in Regem ab omni populo; et sacratus est ab Eadsi Archiepiscopo apud Vincestre in die Paschæ.

Obiit Hugo Episcopus Baiocensis, et successit Odo. Fundamenta Ecclesiæ S. Mariæ in Gemetico innovata sunt ab Abbate Roberto, postea Cantuariorum Archiepiscopo.

Anno MXLII. Lanfrancus de Senatorum Papiæ nobili genere natus, in septem liberalibus artibus mirabiliter eruditus, Deo omnium bonorum E auctore disponente, apud Beccense Cœnobium, magnis tunc temporis facultatibus inornatum, secundum S. Herluini ibidem Abbatis desiderium, Monachalem suscepit habitum.

Anno MXLVI. Hoc anno commissum est bellum apud Wallesdune inter Henricum Regem Francorum, et Proceres Normannorum et Guidonem scilicet filium Richardi * Comitis Burgundiæ, cognatum Willelmi Ducis Normanniæ, quia nolebant eundem Willelmum in dominum recipere.

* Rainaldi

(a) Peregrinatio Hierosolymitana, ut tradit Glaber lib. 4. cap. 6, frequentior haberi cœpit anno 1035, scilicet post famem et pestilentiam quibus orbis terrarum valdè afflictus fuit.

(b) Nota jus Regis Fr. et usum temporis.

(c) Res aliter narrantur in Encomio Emmæ Reginæ. Hujus autem Encomiasti eò major fides habenda, quòd narret quæ videre potuit.

A Quos cùm Dux Willelmus auxilio Henrici Regis Francorum victos obtinisset, quosdam exulavit, quosdam corpore minuit.

Anno MLI. Emma Normannigena, filia (a) secundi Richardi Ducis Normannorum, uxor Regum Adelredi et Canuti, et mater Regum Hardecnut et Edwardi, morem mortis pertulit: Alvredum et Edwardum habuit de Adelredo; et Hardecnut de Canuto, qui genuit Haraldum de Alwina. Et ita hi quatuor fratres fuerunt.

Anno MLIV. Ex quo Normanni arva Neustriæ occidentalis cœperunt incolere, mos fuit Francis semper eis invidere, etc. *ut apud Willelmum Gemetic.*

B Anno MLV. (b) Hunfridus de Vetulis, pater Rogerii de Bellomonte, et Albereda uxor ejus, duo Monasteria, unum virorum, et alterum foeminarum, in fundo Pratelli ædificarunt.

Anno MLX. S. Anselmus in Augusta nobili civitate, quæ confinis Burgundiæ est et Longobardiæ, oriundus nobili parentum prosapia... audiens famam magistri Lanfranci jam Monachi Beccensis, et scholas ibidem regentis, omnium penè doctorum nomina præcellere; spretâ pro Dei nomine patriâ (c), et matris multimoda hæreditate, cum aliquantis familiarium Clericis venit ad eum: in cujus scholis aliquandiu diligenter manens, et sibi et aliis multum proficiens; tandem Lanfranci incitamento et Maurilii Rothomagensis Archiepiscopi consilio, divina providente clementia, in Beccensi Ecclesia habitum Monachalem tota devotione hoc anno suscepit, anno ætatis suæ XXVII.

C Anno MLXIII. (d) Lanfrancus Ecclesiæ Becci Prior, cùm S. Stephani Cadomi accepisset regimen, Anselmus factus est Prior Beccensis Ecclesiæ, qui tribus annis fuerat sine prælatione.

Cùm jam, Henrico Rege Francorum defuncto, Philippus filius ejus regnaret, Willelmus Dux Normannorum subjugavit sibi Cœnomaniam. Haraldus verò tunc temporis transiens in Flandriam, tempestate compulsus venit in Pontivam provinciam: quem captum Consul Ponticus Willelmo Duci Normannorum reddidit. Haraldus autem juravit Willelmo super reliquias Sanctorum multas et electissimas, se filiam ejus ducturum, et Angliam post mortem Edwardi Regis ad opus ejus servaturum. Summo igitur honore susceptus, et muneribus amplis ditatus, cùm reversus esset in Angliam, perjurii crimen elegit.

D Anno MLXIV. Willelmus Dux Normannorum tribus de causis mente stimulatus est, et intrinsecus irritatus. Primò, quia Alvredum cognatum suum Godwinus et filii sui dehonesterant. Secundò, quia Robertum Episcopum et Odonem Consulem et omnes Francos Godwinus et filii sui ab Anglia exulaverant. Tertiò, quòd Haraldus in perjurium prolapsus, regnum quod jure cognationis suum esse debuerat, sine aliquo jure invaserat.

An. 1066.

Anno MLXV. (e) Dux Normannorum Willelmus cùm consilium petisset, et omnes Normanniæ Barones ad Angliam conquirendam audisset unanimes, gavisus est valdè: quibus ad se iterum consiliandos euntibus, Willelmus filius Osberni Dapifer Ducis interfuit, qui gravissimum iter ad Angliam capescendam, gentemque fortissimam Anglorum perhibens, contra paucissimos

(a) Corrig. *soror Richardi II.* De hoc autem Richardo, ad illustrandos mores sæculi, quædam alibi à nobis ommissa juvat huc adducere; scilicet ex Additamentis ad Historiam Norm. apud Chesnium Tom. Scriptorum Norm. pag. 317. Ibi porrò sic legitur: *Ille Comes multum ampliavit terras et ornamentis Ecclesiam Fiscanni, quam pater suus Richardus I ædificaverat. Ibi etiam erat solitus ferè omnitempore suam curiam in Paschali solemnitate tenere: et aliquando in ipsa solemnitate solebat unam tinam plenam textis et thuribus et candelabris et quibusdam aliis ornamentis, et cooperatam quodam optimo pallio ipse et uxor sua ante altare S. Trinitatis portare, ipsamque pro suis peccatis Deo ibi offerre. Ipsa verò die post Missas antequam ad curiam suam iret, atque cum Baronibus suis comederet, veniebat cum duobus filiis suis Richardo et Roberto in refectorium Monachorum; et prædicti pueri*

afferentes de fenestra equinæ scutellas, sicut solebant Monachi facere, porrigebant patri suo; et ipse per se ipsum prima fercula ante Abbatem, et postea ante Monachos ponebat. Quod cum egisset, cum magna humilitate veniebat ante Abbatem; et sic ab eo acceptâ licentiâ, lætus et gaudens ibat ad curiam suam. Aliquando verò mittebat de mensa sua Abbati scutellam argenteam plenam piscibus, et mandabat ei ut eam retineret, atque inde suam voluntatem faceret.

(b) In Chronico Beccensi: *Anno Dom. MLIII Hunsfredus de Pittulis, etc.*

(c) *Ibid. patris et matris.*

(d) *Ibid. Anno Dom. MLXII Lanfrancus, etc.*

(e) Numero 1065 apud Robertum de Monte, sicut et apud Guillelmum Gemet. suprâ pag. 50, intellige 1066: uterque enim annum à Paschate tantum incipit.

An. 1066.

in Angliam ire volentes acerrimè litigavit. Quod quidam Proceres au- A
dientes, valdè gavisì sunt, fidem dederunt ei ut quod ipse diceret, omnes
concederent. Ingressus ante eos coram Duce dixit: « Paratus sum in hac ex-
» peditione cum meis omnibus proficisci ». Oportuit ergo omnes Norman-
norum Principes verbum ejus prosequi, sicut promiserant ei. Classis igitur
maxima ad portum (a) S. Valerici est præparata. Quod audiens Rex Ha-
raldus, vir bellis acerrimus, terra et mari militares turmas contra Willel-
mum præparavit. Cùm autem apud Eurohic post occisionem Haraldi Regis
Norwagiæ et Tosti fratris sui lætus pranderet, audivit nuncium dicentem
sibi: « Willelmus Normannorum Princeps littora australia occupavit, et
» apud Hastings castellum construxit ». Rex verò non segnis advo-
lans, aciem suam construxit in Hastings planiciis: Willelmus quidem
quinque catervas equitum splendidè promovit in hostem. Quibus terri- B
biliter dispositis, sermo Ducis dulcifluus tam mirabiliter in suorum majorum
exemplis diutiùs peroravit, ut si segnes antea viderentur, omnibus auda-
ciores postea probarentur. Nondùm enim ad finem Dux orationem duxerat,
omnes irà accensi ultrà quàm credi potest, secundùm acies suas impetu ineffa-
bili provolabant in hostem, Ducem jam sibi soli loquentem relinquentes.
Quidam verò nomine Taillefer, dudùm antequam coirent bellatores, ensi-
bus jactatis, ludens coram gente Anglorum, dum in eum omnes stuperent,
quendam Vexilliferum Anglorum interfecit; secundò similiter fecit; tertio
idem agens, et ipse interfectus est; et acies sibi offenderunt. Tunc incipit
letifera nubes sagittarum, tonitruum sequitur ictuum, insilit ignita collisio
galearum et ensium.

Cùm ergo Haraldus totam gentem suam in una acie strictissimè ut prudens C
locasset, et quasi castellum inde construxisset, impenetrabiles erant Nor-
mannis. Docuit igitur Dux Willelmus genti suæ fugam simulare: fugientes
autem ad quandam foveam dolosè protectam devenerunt, ubi multus eorum
numerus corruens oppressus est. Dum igitur Angli in sequendo persistunt,
acies principalis Normannorum mediam catervam Anglorum pertransiit:
quod videntes qui persequabantur, per foveam prædictam redire compulsi,
ibidem ex magna parte perierunt. Docuit igitur Dux Willelmus viros sa-
gittarios ut in hostem directè, sed in aëra sursùm sagittas immittentes, hosti-
lem cuneum sagittis cæarent: quod Anglis magno fuit detrimento. Viginti
autem equites strenuissimi fidem suam invicem dederunt, quòd Anglorum
catervam prorumpentes, signum regium, quod vocatur Standard, acciperent:
quod dum facerent, plures eorum occisi sunt; pars autem eorum, viâ gla- D
diis factâ, Standard apportavit. Interea totus imber sagittarum cecidit circa
Regem Haraldum; et ipse in oculo ictus occubuit (b). Irrumpens autem
multitudo equitum, Regem interfecit vulneratum, necnon et Girdh Con-
sulem et Levine Consulem, fratres ejus cum eo. Sic igitur contritus est
Anglorum exercitus, et Normannis à Deo victoria conceditur. Willelmus
igitur Dux Normannorum tantâ, Deo donante, potitus victoriâ, susceptus
est à Londoniensibus pacificè, et coronatus apud Westmoster ab Aldredo
Eboracensi Archiepiscopo, quia Stigandus Cantuariensis Archiep. erat ex-
communicatus. Sic dexteræ Excelsi mutatio gloriosa comprobatur esse facta;
quam Cometa ingens in exordio ejusdem anni designaverat. Unde dictum:
« Anno, (c) etc. » Commissum est autem hoc bellum mense Octobri, in
festivitate S. Callixti; quo in loco Rex Willelmus Abbatiam nobilem in ho- E
nore S. Martini construxit, et eam dignè nomine Belli vocavit. Regnavit
autem idem Rex Anglorum et Dux Normannorum XXI annis.

Anno MLXVII. Obiit Conanus Dux Britanniae. Willelmus Rex Anglo-
rum mare transiit in Normanniam, ducens secum obsides et thesauros: qui
interfuit dedicationi S. Mariae Gemeticensis. Obiit Maurilius Rothomagensis

(a) Hac in re profectò favit Willelmo Rex Fr. Philippus, seu potius Balduinus V Flandr. Comes: is enim Regnum administrabat, socerque erat Ducis Normannorum qui Mathildem habebat uxorem.

(b) Regem Haraldum, qui imperium Angliæ usurpaverat, regno simul ac vitâ privavit [Willelmus Dux]: quamvis quidam contendant ipsum Haraldum

inter occisos delituisse; nocturnaque fugâ lapsum, post multas peregrinationes apud Cestriam Eremiticam vitam duxisse, et usque ad ultima tempora Regis Henrici II in sancto proposito perdurasse. Ex Chronico Angl. Auctore Radulfo Coggeshale Abbate, apud Martenium Tom. 5 Ampliss. Collect. col. 801.

(c) Ut suprâ apud Ingulfum Abb. pag. 154.

A Archiepiscopus, prius Fiscannensis Monachus: cui successit Joannes filius Radulfi Comitis, fratris Richardi I.

Anno MLXX. Lanfrancus prius Monachus Beccensis, deinde Abbas Cadomensis, constitutus est Archiepiscopus Cantuariensis.

Anno MLXXI. Anno proximo idem Rex * exercitum Anglorum et Francorum duxit in Cœnomanicam provinciam. Angli verò terram illam destruxerunt, villas comburendo, vineas cædendo; et eam Regi subdiderunt. * Anglorum

Anno MLXXII. Secundus Balduinus (a) Flandrensium Comes, pater Mathildis uxoris Regis Anglorum Willelmi, habuit duos filios, Balduinum et Robertum; quorum uterque, etc. *ut apud Willelmum Gemetic. lib. 8 cap. 14.*

Tandem hoc anno mortuo secundo * Balduino (b) Comite Flandriæ, cum * VI
B Ermulfus Comes Hainaucensis deberet ei succedere, ut potè nepos, etc. *ut apud eundem Willelmum Gemet. ibid.*

Intereà tamen Richildis Arnulfi mater, illinc Robertus capitur; et altero pro altera relaxato, bellum inter eos vario eventu protrahitur.

(a) Is erat Balduinus V qui per annos VII quietum regnum reliquit.

(b) Vide infra vitam S. Lietberti Episcopi Cameracensis. Balduinus VI obiit anno 1070.

C EX CHRONICO (a) ANDEGAVENSI ALTERO.

Apud Martenium Tom. III Aneidot. col. 1380.

ANNO MXXXV, Fulco Nerra obit (b); cui Gaufridus Martellus filius ejus succedit.

MXXXIX (c), Gaufridus Comes Andegavensis, vicit Theobaldum Blesensem, et eum cepit.

MXLV, factum est castrum Reginaldi. Constructa est Ecclesia S. Sepulchri in Bituria à Gaufrido (d) [Bituricensi Vicecomite].

MXLVI, fundata est Abbatia Vindocinensis à Gaufrido Martello.

D MLIII, fuerunt duæ mulieres in Britannia uno corpore inferiùs,

MLIV, Bartholomæus Turonis Episcopus datur.

MLV, Gaufredus Martellus obit; cui Fulco Rechin nepos ejus succedit.

MLVI, Ecclesia B. Mariæ de Caritate fundatur.

MLVII, Henricus imperat annis XV. Guillelmus Nothus Dux Normanniæ claret.

MLVIII *, Nicolaus Papa annis II, mensibus II; à quo Berengarius * Ms. MLIX
Grammaticus damnatur.

MLX, Henricus Rex Franciæ obit [pridie Non. Augusti].

MLXIII, Gaufridus de Prulliaco (e), qui torneamenta invenit, apud Andegavum occiditur.

MLXIV, Guillelmus Nothus (f) ad regnum Angliæ coronatur.

An. 1066.

E MLXVI, Molisium Cœnobium Lingonense fundatur.

An. 1075.

MLXXIV, Ordo Grandimontis in Lemovicensibus invenitur.

MLXXVI, Radulfus (g) Dei inimicus Turonis datur Episcopus.

MLXXIX, Turci Antiochiam capiunt (h).

(a) Vide pag. 271 Tomi nostri X, ubi partem hujus Chronici edidimus, et quedam notavimus.

(b) Fulconis mortem ad annum 1040 rejiciunt plerique Scriptores. His autem potior fides adhibenda, quàm Andegavensi Anonymo, qui in pluribus annis errare deprehenditur.

(c) MXXXV in Ms. Cod. Reg. 4955, quem præ manibus modò habemus.

(d) Gaufridum istum non habet Codex Ms. modò laudatus.

(e) Hæc maxime notanda sunt in Scripto aliunde

sat inutili.

(f) Jam monuimus Anonymi chronologiam esse vitiosam; et hæc res ipsa per se patet.

(g) Indè conjicit Rivetus Anonymum Auctorem fuisse Monachum Majoris-monasterii.

(h) Folium sequens in Ms. Cod. 4955 exhibet partem Chronici S. Albini Andegav. ab anno tantum 1126; ibique paulò recentior deprehenditur membrana et scriptura. Sed et Martenio Editore ipso judice, quæ sequuntur, scripta sunt manu alterâ.

[Anno MLXXXVII (a), obiit Guillelmus Rex Anglorum, V Idus Septembris; ejus filius, Guillelmus Russet, Cantuariæ Rex consecratur].

(a) Quæ ansulis hinc circumscribuntur, addimus ex Ms. Cod. Reginæ Sueciæ 173, seu ex Tom. 2 Miscell. Mss. Durand Bibl. S. Germani à Pratis.

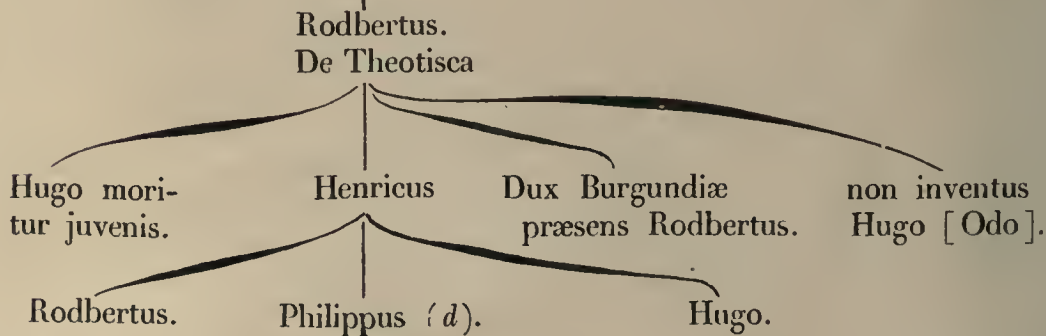
EX GENEALOGIA (a) REGUM FR. A PHARAMUNDO AD PHILIPPUM I.

Ex optimæ notæ Ms. Codice, olim Colbert. 2578, nunc Regio 4955, art. 12.

- * Lotharius CLOTARIUS*: qui Othoni Imperatori de regno Clotarii calumnias facere cepit.
- Ludovicus: iste obsidionem Marsonis fecit super Odonem Ruffinum, in qua B mortuus est Gosfridus pater.
- Req̄r. filius Hugo Abbas.
an fr.
- Req̄r. filius Odo Rex ad tempus. Iste Dux Francorum factus est et nutritus
(b) VI fr. Rodbertus Rex tyrannicus. Ludovico Caroli Calvi filio, infantulus parvus admodum admiserat*. Tutelam illam per annos fideliter VII, per multa et periculosa bella administravit; et ob ipsum servitium in beneficium perpetuum per consilium Francorum Nustriam recepit, hoc est terram quæ est inter Sequanam et Ligerim ab Aurelianis et Parisiis inferiusque in Oceanum exceptis, exceptis episcopandis.
- * remanserat Ninus Rodberti superioris tyranni gener.
- * Rodulfus Rodbertus* Burgundio, filius Ricardi Ducis. Hic factus est Rex Franciæ. C

* cædis Hugo Dux, qui dictus est Magnus. Iste non se passus est Regem fieri, exemplo territus paternæ legis*. Ludovicum Transmarinum in regnum revocavit; cui tamen postea infidelis extitit.

Otho. Hugo item Rex factus per tyrannidem simul cum Rodberto filio; qui ambo ex perfidia sua ad contemptum et invaliditudinem redacti, inertissimè et solo nomine regnaverunt: quod usque hodie itidem fieri conspiciamus in illorum sobole (c). D



(a) Monumenti hujus Scriptor, ut ex ejusdem verbis patet, æqualis fuit Philippo I. Idem probat et scripturæ et membranæ vetustas. Delirat igitur Joh. Harduinus in sua Disquisitione critica in instrumentum consecrationis Philippi I Regis Fr. an. 1059, Gallico idiomate in Ms. Cod. Reg. 6178. A. dum ibi contendit nullas Regum nostrorum genealog. series contextas fuisse ante initium sæculi XIV.

(b) Legendum fortè, non, vel ut, aut vel.

(c) Cùm in calce Chronici S. Albini legatur hæc genealogia, ejus Auctor, ut potè usque ad calumniam Regibus nostris infensus, profectò fuit Andegavensis; scribebatque, cùm ferverent studia partium, et Andegavenses odio furerent

in Francos. Simile quid de eodem aut alio forsan Scriptorè notavimus pag. 176 Tomi nostri X.

(d) Sic desinit brevis alia genealogia paulò infra in eodem Ms. Cod. 4955. En verba: *Clotarius genuit Ludovicum, qui adhuc puer Blanchiam accepit uxorem; in quo etiam Reges de familia Karoli Magni defecerunt: huic quoque ex alia familia successit in regnum Hugo Hugonis Magni filius; cui Robertus filius ejus: post hunc Hainricus filius Roberti, cui successit Philippus filius ejus.* Deliramentorum igitur aliorum numero accensendum est id quod in Disquisitione suprâ laudata docet Harduinus, nempe Philippum I non fuisse filium Henrici I.

A

EX HISTORIA ^(a) MONASTERII S. LAURENTII LEOD.*Apud Martenium Tom. IV Ampliss. Collect. col. 1057.*

A NNO Dom. Incarnationis MXXV Reginardus post Durandum fit Episcopus. Hic non attendens ostium, aliunde ascendit in ovile ovium. Designatus enim ad Episcopatum Viridunensem, ipse Leodiensem Ecclesiam eodem tempore, Durando mortuo Præsule, vacantem magis ambivit; aditoque Cunrado tunc temporis Imperatore, pecuniâ obtinuit ut optato potiretur.

Lib. 5.

Hoc tempore Frederico Mosellanorum Duce mortuo, quia mares filios non habebat quibus Ducatus competeret, Gozelo Dux, impetrato ab Imperatore etiam Mosellanorum Ducatu, in Lotharingia nobilius principabatur. Burgundionibus verò non desistentibus à consueta contra Regem suum insolentia, Rex Rodolphus regnum Burgundiæ Conrado Imperatori tradidit, quod à tempore Arnulfi Imperatoris per annos plusquam CXXX gentis suæ Reges tenuerunt; sicque Burgundia iterum redacta est in provinciam. Odo autem Campaniensis regnum Rodulfi Regis avunculi sui à Conrado Imperatore nepote suo repetens, ut sub eo regat Burgundiam efflagitat. Quod cum ei Rex negasset, ille contra eum bellans Lotharingiam incursat, castella oppugnat, urbem Leuchorum quæ Tullus dicitur, obsidet, et in nullo temperat furori suo. Erat tunc temporis ejusdem civitatis Episcopus domnus Bruno, qui postea factus est Papa. . . Ille tamen nihilominus sæviit, castrumque Barum obsidet et capit. Tam ancipiti periculo permotus Dux Gozelo ^(b), Leodium venit, domnum Reginardum Episcopum rogat plurimum et obtestatur, ut non solum sibi, verum etiam omni Lotharingiæ, immò verò universo subveniret Imperio, quod æterno notaretur elogio*, si prævaleret prædictus Odo; omnes Francigenas omnemque Burgundiam conjurasse cum illo, nihilque aliud meditari nisi irruptionem in regno Romano. « Hnjus, inquit, nobis curæ absolutionem diligentia vestra usu explorata » promittit. Nihil moramini, mihi satis subsidii est si venitis. Sed vereor in » indulgere verbis præconii vestri, ne proximus esse videar blandienti, quam » quam dulces sit certamen familiaris officii. In defectu rerum nihil operæ » est indulgere dietis. Res ipsa vestram satis excitat experientiam ». Episcopus habito cum suis consilio, suum pollicetur auxilium; præcederet ipse ne absentiam ejus hostibus audacia, suis verò cresceret timor et desidia; subsecuturum se citius, cum suus paratus fuerit exercitus. Dux lætificatus promissis ejus quem sciebat multum valere in ejusmodi, tum et sapientiam quæ multum præstat in arte bellica, ac nobilium militum multitudine quæ sub eo erat, properè recedit, suosque oppidò lætificat quos in magno mœnore varioque curarum æstu reliquerat: nec tamen congredi cum hoste ausus fuit, donec Episcopus adventaret ^(c), donec suam exercitum præsentiam lætificaret. Mox ut ille advenit, divisus in procinctu per turmas et cuneos militum alis, personantibusque hinc inde tubis, commissum est prælium, diuque incerta belli alea decoxit exercitum. Multitudo quæ cum hostibus erat, victoriam illis promittebat, hos innocentia sola protegebat; superbia illos armaverat, istos justitia. Odo Princeps, hostium sinistro cornu protrito, milites suos convertit; totum belli negotium in Episcopum agit, à cujus se

An. 1032.

* opprobrio

(a) In Historiæ parte quam hic exhibemus, habet Lector excerpta tantum ex Ruperti opere abbreviato. Rupertus autem seu Robertus, ex S. Laurentii Monacho Abbas Tuitiensis prope Coloniam circa annum 1114, res gestas Episcoporum Leod. et Abbatum S. Laurentii quinque digessit libris, quorum vix modo quartus et quintus supersunt. Vir illa ætate cum religione tum eruditione et scriptis præstantissimus, agmen ducit Auctorum hujusmodi Historiæ. Ruperto accessit Reinerus ejusdem Cœnobii Asceta, qui sub finem sæculi XII florebat Leodii,

et Ruperti opus ad sua usque tempora continuavit. Tertius subsecutus est Lambertus seu quivis alius Scriptor, etc.

(b) Fuit frater Gozelonis Ducis, ut legitur supra col. 1046, nobilissimus Comes Hezelo, qui alio nomine Heinricus dicebatur, vir consilio et sapientia clarus. Hic Hermannus alius dictus, Comes fuit Dasburgensis.

(c) Sic ætate illa Episcopi quidam pessimo more et exemplo arma tractabant ac bella gerebant: quibus non favet Epistola Fulberti pag. 479 Tomi nostri X.

militibus cernebat præ omnibus et sentiebat prægravari. Episcopus Dei auxilium in præsentis discrimine invocans, nobilium mentes juvenum hortatu paterno excitabat; senibus ut pristinae memores essent industriæ, neve suprema virtus nutaret prædicabat; illius gesta nobiliter olim declarata memorabat; hunc ex nomine proprio compellans, ut fortiter hostem cæderet exorabat. Gozelo Dux, recollectis suis quos palantes revocaverat, legiones iteratò restaurat, eum Episcopo fortiter prælianti gradum firmat: ferrum denuò imbre lethali conseritur; plurima mortis imago vertitur: Episcopus à latere lacescentes protudit, lectas retrò legiones immisit. Albertus Comes Namuncensis qui cum Episcopo erat, dum præ nimio zelo hostem conterendi in confertissimos hostes incursat, unde unde telis obruitur; sed dum cedere censet esse pudori, cum multo hostium detrimento non inultus perimitur. Crevit in adversis virtus: nam Episcopus eum Duce eernentes Comitem interiisse, jam totis habenis in hostem irruunt, Odonem cum omnibus suis nobilioribus interimunt, cæteros ubi ubi palantes confodiunt. Nec apposuerunt ultrà Francigenæ fines Lotharingiorum incursare. Leuca civitas (a) diutinâ obsidione attrita, jamque, nisi divina affuisset misericordia, in deditionem futura, liberatur. Episcopus Bruno qui illâ obsessus tenebatur, gratias Deo agebat exauditum se fore * subactis prædonibus. Episcopus Reginardus victoriâ plenâ potitus, et ab omnibus magnificè glorificatus, Leodium redit, et pro cunctis suorum qui in expeditione oppetierant obtulit Deo sacrificium laudis; factaque est ingens lætitia Imperatori Conrado cunctisque Primoribus Aulæ; domnus Reginardus ab universis prædicatur, qui tantum Imperii hostem protrivisset.

Vadit [Reginardus] Romam cum tam ingenti pompa nobilium, ut non tam peregrinatio quàm exercitus crederetur, aliis pro honore, aliis pro sua devotione secum proficiscentibus... Mox ut Apostolicum Benedictum intuitus est, in conspectu Ecclesiæ suorumque comitum cum ingenti gemitu ad pedes ejus procidit... Fatetur quòd Episcopatum obtinisset per pecuniam.

Visitavit locum [S. Laurentii Leod.], et consolatus est Abbatem Stephanum... Diruto itaque veteri ædificio, fundamenta novæ Ecclesiæ deducta sunt... Anno Dom. Incarnationis MXXXIV, Indict. II, ipsius autem Reginardi Episcopatus anno X, cum summo gaudio et honore Ecclesia dedicata est... Reginardus Episcopus nimium cita morte præventus est. Itaque moriens eo in loco sepulturam habere concupivit... Orat pro illo ad Dominum elemosyna magni pontis, quem super Mosam multis sumptibus ex-

struxit (b)... Anno Domini MXXXVI (c) obiit, Nonis Decembris.

[Benefactores S. Laurentii]; anno Dom. MLXXXII Anselmus de Solre; anno Dom. MLXXXI Elbertus de Helmeis et frater ejus Emmo de Grunes... Gerardus de Jamapia.

Episcopus Henricus, convocatis Principibus suæ diocesis, pacem Leodii ordinavit; propter quod Pacificus dictus est. Obiit anno MXCI, et Hoi sepelitur.

(a) Odo Comes Brunonem à fide Conradi avertere conabatur. Hinc Tullum urbem obsederat. Odone autem interfecto, pacem inter Imperatorem et Francorum Regem composuit Bruno.

(b) Hactenus Ruperti Abbeviator ante annos quingentos exaratus. Quæ sequuntur, ex Renero et cæteris Scriptoribus antiquis collegit atque exscripsit Adrianus de Veteri-busco. Marten.

(c) Corr. An. MXXXVIII. Nam Lambertus Parvus S. Jacobi Monachus in Chronico: Obiit Raynardus Episc. Leod. anno 1038; succedit Nithardus. Confirmatur ex inventa in tumulo Reginaldi lamina plumbea cum inscriptione hac: Ego Reginardus Leod. Episc. excessi de vita anno ab Incarn. Dom. MXXXVIII, Indict. V, Nonis Decemb. et sepultus sum in Basilica S. Laurentii quam construxi.

EX GENEALOGIA DUCUM NORTHMANNORUM.

Apud Chesnium Tomo Scriptorum Norm. pag. 213
ex veteri Codice Ms.

WILLELMUS Longa-spata genuit (a), Richardum Senem. Hic genuit filiam nomine Emmam, de qua natus est Eduardus Rex Anglorum. Richardus autem Senex genuit Richardum. Richardus verò secundus genuit Richardum III et Rodbertum. Richardus autem genuit Nicolaum S. Audoëni Abbatem. Robertus verò genuit Willelmum Nothum, qui post mortem Eduardi transfretavit in Angliam anno Domini MLXVI, regnumque obtinuit jure hereditario; quia ejus atavus, Richardus Senex fuerat, ejus Emma filia Eduardum Regem genuerat. Willelmus iste Nothus tres filios habuit, Rodbertum videlicet et Willelmum Rufum atque Henricum, ex Mathilda filia Balduini Comitis Flandriæ, qui sepultus est apud Insulanum oppidum. Willelmo Notho defuncto, Willelmus Rufus ejus filius Rex creatus est, et Rodbertus Comes Northmanniæ, etc.

An. 1066.

(a) Qui [genuit] Richardum I: qui Richardum II: qui Richardum III. Post Robertus, qui genuit Willelmum Bastardum Ducem Normanniæ. Iste Willelmus cum magnis exercitu et forti transiit in Angliam; et factus est Rex Angliæ primus de Ducibus Normannorum, adversarius fugatis et interfectis. Qui genuit Robertum Ducem Normanniæ... Willel-

mum Regem Anglorum... Henricum Regem Angliæ et Ducem Normannorum... Item Willelmus Bastardus genuit Comitissam Boloniæ, etc. Ex Genealogia Rollonis primi Ducis Norm. scriptâ regnante S. Ludovico, et editâ ab Acherio Tom. 2 Spicil. in-fol. pag. 494.

EX WILLIELMI (a) MALMESBURIENSIS LIBRO II.

DE GESTIS REGUM (b) ANGLORUM.

Inter Rerum Anglicarum Scriptores Francofurti 1601, fol. pag. 76.

ANNO Dom. Incarn. MXXXVI Haroldus, quem fama filium Cnutonis ex filia Elfelmi * Comitum loquebatur, regnavit annis IV et totidem mensibus. Elegerunt enim Dani, et Londoniæ cives qui jam penè in Barbarorum mores propter frequentem convictum transierant. Angli diu obstiterunt, magis unum ex filiis Ethelredi, qui in Normannia, vel Hardecnutum filium Cnutonis ex Emma, qui tunc in Danamarchia erat, Regem habere volentes. Maximus nunc pugnator justitiæ fuit Godwinus Comes, qui etiam pupillorum tutorem se professus, Reginam Emmam et regias gazas custodiens, resistentes umbone nominis sui aliquandiu dispulit; sed tandem vi et numero impar, cessit violentiæ. Haroldus, sceptro confirmato, noveream exiliavit. Illa in Normannia nihil sibi tutum arbitrata, ubi, defunctis fratre et nepotibus, recens deserti orphani fervebat invidia, in Flandriam transit ad Baldwinum Comitem, expertum probitate virum; qui postea, defuncto Rege Henrico qui Philippum parvum reliquerat filium, regnum Francorum nobiliter annis aliquantis rexit, fideliterque adulto (nam ejus amitam uxorem habebat) restituit. Hujus sub umbra Emma securum triennium egit: quo peracto, Haroldus mense Aprili defunctus [est]... Tunc Anglis et Danis in unam sententiam convenientibus propter Hardecnutum missum, ille per Normanniam in Angliam mense Augusto venit. Nam filii Ethelredi jam serè omnibus despectui erant, magis propter paternæ socordiæ memoriam, quàm propter Danorum potentiam. Hardecnutus biennio

Cap. 12.

* Al. Altelmi

(a) Guilielmus Monachus et Malmesburie Bibliothecarius, de Gestis Anglorum, ut ipse testatur pag. 173, dicit ab adventu eorum in Angliam usque ad annum Henrici I vigesimum, al. vicesimum octavum. Tanta autem fide et diligentia res pertexuit, ut principem locum teneat

inter rerum Anglicarum Scriptores. Plura vide pag. 243 Tomi nostri X.

(b) Polo, inquit idem in Epistola ad Robertum Comitem, hoc Opus esse multarum historiarum breviarium, quamvis à majore parte vocaverim Gesta Regum Anglorum.

præter dies X regnans, spiritum inter pocula amisit . . . Juvenis, qui egre- A
 giam pietatem animi in fratrem et sororem ostenderit. Germanum enim Ed-
 wardum, annosæ peregrinationis tædio et spe fraternæ necessitudinis natale
 solum revisentem, obviis, ut aiunt, manibus excipiens, indulgentissimè
 * *Al. Egel-* retinuit. . . Sanè ne silentio premam, quod de primogenito Ethelredi * Elfredo
 * *Al. Gin-* rumigeruli spargunt; ille inter mortem Haroldi et expectationem Hardec-
 * *Al. Gun-* nuti fluctuans, regnum ingressus, compatriotarum perfidiâ et maximè God-
 * *nildam* wini, luminibus orbatus est apud Gillingham *; inde ad Cœnôbium Heliense
 directus, miseram vitam paucò tempore pane cibario sustentavit; omnibus
 decapitatis comitibus præter decimos: nam sors decimum quemque mortì
 exemerat. Hæc, quia fama sevit, non omisi; sed quia Chronica tacet, pro
 solido non asserui . . . Cæterum, ut dicere cœperam, Hardecnutus Gun-
 hildam * sororem (a), filiam Cnutonis ex Emma, spectatissimæ speciei B
 puellam, à multis procis tempore patris suspiratam nec impetratam, Henrico
 Imperatori Alemannorum nuptum inisit. Celebris illa pompa nuptialis fuit,
 et nostro adhuc sæculo etiam in triviis cantitata . . . Erat Imperator multis et
 magnis virtutibus præditus, et omnium penè ante se bellicosissimus.

Cap. 13. Anno Incarn. Dm MXLII S. Edwardus filius Ethelredi suscepit re-
 gnum (b), mansitque in eo annis XXIV non plenis; vir propter morum
 simplicitatem parùm imperio idoneus, sed Deo devotus . . . Supellex matris
 ejus, præcipiente illo penitus abrasa . . . Mater nihil (c) unquam de suo largita,
 hæreditario scilicet odio parentis in prolem. Nam magis Cnutonem et
 amaverat vivum, et laudabat defunctum . . . Edgitham filiam Gothwini Rex
 in connubium accepit; fœminam in cujus pectore omnium liberalium artium
 esset gymnasium, sed parvum in mundanis rebus ingenium: quam cum vi- C
 deres, si litteras stuperes, modestiam certè animi et speciem corporis de-
 siderares. Hæc et vivo marito et mortuo, probri suspicione non caruit . . .
 Aliquantos Normannos Rex accersierat, qui olim inopiam exulis pauculis
 beneficiis levarant: inter quos Robertum (d) ex Monacho Gemmeticensi
 Archiepiscopum . . . Ita se res habet quòd Angli aspernanter ferant superio-
 rem, Normanni nequeant pati parem . . . Eustachius Comes erat Bononiæ,
 pater Godefridi et Baldwini, qui nostro tempore Reges Jerosolymorum
 fuerunt: habebatque sororem Regis Godam legitimis nuptiis desponsatam,
 quæ ex altero viro Waltero Medantino filium tulerat Radulfum, qui eo
 tempore erat Comes Herefordensis, ignavus et timidus . . . Eustachius
 * *Al. Dove-* ergo transfretato mari de Whitsand in Dovoriam *, Edwardum Regem, nes-
 * *ram* cio qua de causa, adiit. Collocutus cum eo, et re impetrata quam petierat, D
 per Doroberniam redibat: unus antecursorum ejus ferociùs agens cum cive,
 et vulnere magis, quàm prece aut pretio hospitium exigens, illum in sui
 excidium invitavit. Quo cognito, Eustachius ad ulciscendam necem servi
 cum toto comitatu profectus, homicidam quidem cum aliis decem et octo
 interemit; sed civibus ad arma convolantibus, XXI ex suis amisit, innumeris
 vulneratis: ipse vix cum altero ipso tumultu subterfugit. Inde ad Curiam pe-
 dem referens, iram Regis in Anglos exacuit . . . Godwinus restitit, quòd
 omnes alienigenas apud Regis gratiam invalescere videret . . . Godwinus et
 Swanus Flandriam, Haroldus [exul] concessit Hiberniam . . . Præfecti classis
 Odo et Radulphus Comites et Regis cognati . . . Godwinus probè se
 expurgavit: tantùmque brevi valuit, ut Normannos omnes ignominix

(a) *Accusata adulterii, puerulum delatori ad monomachiam opposuit. . . Itaque conserto duello, per miraculum Dei Gunhildis insperato triumpho tripudians, viro repudium dedit.*

(b) *Anno MXLIII, inquit Guilielmus in Historiæ Novellæ lib. 1, pag. 175, Rex Edwardus in regnum sublimatus est, id est coronatus fuit; nam anno præcedenti Rex fuerat renunciatus. Sic secum conciliatur Willelmus Malmesbur.*

(c) *Angustos filii jam dudum riserat annos.*

(d) *Rex Robertum, quem ex Monacho Gemmeticensi Londoniæ fecerat Episcopum, Archiepiscopum creavit annis duobus, amplissimo prænio bona sibi quondam in Normannia exulanti ab ipso impertita recompensans. Is ergo et amore antiquo et recenti honore primas par-*

tes in consiliis regalibus sibi vindicabat: quos vellet, deponeret; quos liberet, sublimaret. Angli ergo Normanno invidere, et Regis benevolentiam extenuare. Ille contrà pertinaciùs insistere, donec præcipuos Optimates, Godwinum dico et filios ejus, proditiõnis apud Reges accusatos, Angliâ expelleret. . . Sed posteriori anno causa in suffragium popularium deducta, exules restituit. . . Archiepiscopus Romam ivit. . . Rediens finem vitæ apud Gemmeticum invenit. Ex Gestis Pontificum Angl. pag. 204, Auctore eodem Guillelmo. Robertus Archiepiscopus et omnes Franci, quorum consilio Rex Consulens [Godwinum] exulaverat, exulati sunt. Ex lib. 1 Hist. Henrici Huntindon. pag. 366.

A notatos ab Anglia effugaret; prolatâ sententiâ in Robertum Archiepiscopum ejusque complices, quòd statum regni conturbarant, animum regium in provinciales agitantes... Verùm ille Romam profectus, cùm per Gementicum verteretur, defunctus ibique sepultus est in Ecclesia S. Mariæ, quam ipse præcipuo et sumptuoso opere construxerat... Wlnodus à Rege Edwardo Normanniam missus, quòd pater * eum obsidem dederat, ibi toto tempore Edwardi inextricabili captione irretitus, regnante Willielmo in Angliam remissus, in vinculis Sarisburiae consenuit... Tostinus infensus omnibus cum uxore et liberis Flandriam abiit; ibique interim usque ad Edwardi obitum fuit.

* Godwinus

Pag. 83.

Pag. 87.

An. 1042.

In confinio Britanniae et Normanniae portentum visum est in una vel potius duabus mulieribus: duo erant capita, quatuor brachia, et caetera gemina omnia usque ad umbilicum; inferius duo crura, duo pedes, et caetera omnia singula. Ridebat, comedebat, loquebatur una; flebat, esuriebat, tacebat altera. Ore gemino manducabatur; sed uno meatu digerebatur. Postremò unâ defunctâ, supervixit altera; portavit penè triennio viva mortuam, donec et mole ponderis et nidore cadaveris ipsa quoque defecit. Putatum est à quibusdam et litteris etiam traditum, quòd hæ mulieres Angliam et Normanniam significaverint... Mortuam et penè exhaustam Normanniam vicens pecuniis sustentat Anglia, donec et ipsa fortassis succumbat exactorum violentiâ... Nunc gemit calamitatibus afflicta, pensionibus addicta...

Rex Edwardus miraculis et prophetiae spiritu claruit... Erat discretæ proceritatis barba... Adolescentula, luxuriantibus circa collum humoribus, turpem valetudinem contraxerat, glandulis protuberantibus horrenda. Jussa somnio lavaturam Regis exquirere, Curiam ingreditur: Rex ipse per se opus pietatis adimplens, digitis aquâ intinctis collum pertractat mulieris; medicam dextram sanitas festiva prosequitur... Multotiens eum in Normannia hanc pestem sedasse ferunt, qui interiùs ejus vitam noverunt. Unde nostro tempore quidam falsam insununt operam; qui asseverant istius morbi curationem non ex sanctitate, sed ex regalis prosapiae hæreditate fluxisse (a)...

Pag. 91.

Pag. 92.

Henricus Imperator defunctus est, successoremque Henricum filium habuit, qui multas oppressiones urbi Romanæ fatuitate nequitiaeque sua intulit. Eodem anno Henricus Rex Francorum, miles strenuus et bonus, potionis haustu interiit. Non multò post cometes stella, ut ferunt, mutationes regnorum præterens, longos et flammeos crines per mane ducens apparuit... Quidam nostri Monasterii Monachus, Elmerus * nomine, erat litteris bene imbutus... immanem audaciam prima juventute conatus. Nam pennas manibus et pedibus, haud scio qua, innexuerat arte, ut Dædali more volaret, fabulam pro vero amplexus; collectaque è summo turre aurâ, spatio stadii et plus volavit: sed venti et turbinis violentiâ, simul et temerarii facti conscientiâ, tremulus cecidit; perpetuò post hæc debilis et erura effractus. Ipse ferebat causam ruinæ, quòd caudam in posteriori parte oblitus fuerit... Anglia facta est exterorum habitatio et alienigenarum dominatio. Nullus hodiè Anglus vel Dux, vel Pontifex, vel Abbas: advenæ quique divitias et viscera corrodunt Angliæ.

* Al. Eilmerus

Pag. 93.

Rex Edwardus quòd ipse non susceperat liberos, et Godwini videret invalescere filios, misit ad Regem Hunorum, ut filium fratris Edmundi Edwardum cum omni familia sua mitteret; futurum, ait, ut aut ille aut filii sui succedant regno hæreditario Angliæ; orbitatem suam cognatorum suffragio sustentari debere. Ita venit Edwardus; sed continuò apud S. Paulum Londoniæ fato functus est, tribus liberis superstibus, vir neque promptus

(a) Anglorum Reges curandi strumas vel scrophulas privilegium à S. Eduardo repetunt, eique acceptum referunt. Hujus rei meminit Petrus Bles. in Epist. Cl. et Malmesburiensis. Denique Polydorus lib. 8. ritum illum strumas curandi, Regum Angl. jus quasi hæreditarium vocat. « Quod quidem, inquit, immortale munus jure quasi hæreditario ad posteriores Reges manavit. Nam Reges Angl. etiam nunc tactu ac quibusdam hymnis, non sine ceremoniis priùs recitatis, strumosos sanant ». Sed illæ ceremoniæ non nisi ad majorem decentiam adhi-

bitæ: solo enim tactu tam à Regibus Angl. quàm à Regibus Fr. ac à septimis masculis nullo interjecto partu femineo curantur; quòd de his ultimis centies et ampliùs propriis oculis vidi. Quare non est quòd quidam Medici hæc commentitia, et quidam Theologi superstitionosa esse dicant. Sunt hæ gratiæ gratis datæ, quæ à Deo tam bonis quàm malis conferuntur, non ad propriam eorum, sed ad communem aliorum utilitatem. Sic somniat Pagius, quem penès fore fidem vix crediderimus.

manu, neque probus ingenio ; Eadgaro , qui post occisionem Haroldi à qui- A
busdam in Regem electus est, et vario lusu fortunæ rotatus , nunc penè de-
crepitem diem ignobilis ruri agit ; Christinâ , quæ Sanctimonialium habitu
apud Ramesiam consenuit ; Margaritâ , quam Macolmus Rex Scottorum le-
gitimo matrimonio duxit . . . Rex itaque, defuncto cognato , quia spes prioris
erat soluta suffragii , Willielmo Comiti Normanniæ successionem Angliæ
dedit. Erat ille hoc munere dignus, præstans animi juvenis, et qui in supre-
mum fastigium alacri labore excreverat ; prætereà proximè consanguineus ,
filius Roberti filii Richardi II , quem fratrem fuisse Emmæ matris Edwardi
non semel est quòd diximus. Ferunt quidam ipsum Haroldum à Rege in hoc
Normanniam missum : alii , secretioris consilii conscii , invitum venti vio-
lentiâ illuc actum , quo se tueretur invenisse commentum ; quod , quia prop-
pius vero videtur, exponam. Haroldus in prædium juris sui Boscam venerat : B
ibi , ut animum oblectaret suum , piscatorium conscendit navigium ; et in-
terim quidem longiusculo ludo in altum proceditur ; sed subito adversa tem-
pestate coorta , ipse cum sodalibus in Pontivum (a) pagum compellitur.
Homines regionis illius , pro more gentis insito , repente ex omni parte
convolavere ; inermes ab armatis , pauci à pluribus , quod facile fuit , op-
pressi, manus manicis, pedes compedibus præbuere. Haroldus astuto pectore
volvens casûs remedium , hominem promissis ingentibus sollicitatum , ad
Willielmum misit ; missum se à Rege Normanniam , ut quod minores nunfra-
tiii balbutierant , ipse potissimùm suâ confirmaret præsentia ; in vinculis à
* Widone Gowine * Pontivi Comite detineri , quominus mandata exequatur ; barba-
rum et effrænatum morem regionis esse , ut qui evaserant in mari nau-
gium, in terra invenirent periculum ; convenire tanti nominis viro ne im- C
punitum dimittat, quòd fidem ejus appellanti bus vincula injecta non nihil de
majestate ipsius diminuerint ; si pecuniis exuenda captivitas esset , libens daret
* Al. God- Willielmo Comiti , non seniviro Gwidoni *. Ita Haroldus, Willielmo
win mandante, liberatus, et ab ipso Gwidone Normanniam ductus est. Comes
eum magna dignatione, gentilitio ornatu in cibus et vestibis coluit ; et ut
notiorem faceret simul et virtutem experiretur , Britannica expeditione ,
quam tunc fortè susceperat, secum habuit. Ibi Haroldus et ingenio et manu
probatus , Normannum in sui amorem convertit ; atque ut se magis com-
mendaret , ultrò illi tunc quidem castellum Doroberniæ , quòd ad jus suum
pertineret, et post mortem Edwardi regnum Anglicum sacramento firmavit.
Quare et filia adhuc impubis desponsione , et totius patrimonii amplitudine
donatus, familiarium partium habebatur. Nec multum temporis intercessit , D
quòd illo domum reverso, Rex in Natale Domini apud Londoniam coro-
natus est ; ibidemque morbo ictus quo se moriturum sciret , Ecclesiam
Westmonasterii die Innocentium dedicari præcepit . . . et in eadem Ecclesia
die Theophaniæ sepultus est ; quam ipse illo compositionis genere primus in
An. 1066. Anglia ædificaverat, quod nunc penè cuncti sumptuosis æmulantur expensis.
Haroldus ipso Theophaniæ die , extorta à Principibus fide , arripuit dia-
dema ; quamvis Angli dicant à Rege concessum : quod tamen magis bene-
volentiâ , quàm judicio allegari existimo , ut illi hæreditatem transfunderet
suam, cujus semper suspectam habuerat potentiam. Quamvis, ut non celetur
veritas, pro persona quam gerebat, regnum prudentia et fortitudine guber-
naret, si legitimè suscepisset. Denique, vivente Edwardo, quæcumque con-
tra eum bella incensa sunt, virtute sua compressit . . . Eodem anno Tostinus E
Pag. 94. à Flandria in Humbram navigio LX navium delatus [est] . . . Regi Nori-
corum Haroldo Harvagre obvio manus dedit, qui cum CCC navibus An-
gliam aggredi meditabatur . . . Angli Noricos in fugam egerunt . . . Rex
Harvagre et Tostinus interempti . . . Haroldus triumphali eventu superbus,
nullis partibus prædæ commilitones dignatus est. Quapropter multi , quò
quisque poterat, dilapsi , Regem ad bellum Hastingsense proficiscentem

(a) Pontivus aliàs Ponticus , Pontius et Pon-
tiu pagus, est magna pars veterum Ambiano-
rum, quæ vulgò hodiè que *le Pontieu* nuncupatur.
Jacet autem inter Suminam vel Somenam (*la
Somme*) et Alteiam (*l'Autie*) fluvios, Comitatus
appellatione veteri nobilis. In vetustis duobus

instrumentis pagus iste legitur fuisse olim plenus
antiquis nemoribus, desertus ac invius. Denique
ex Haimonis Ducis sede in Pontivo colligit Va-
lesius, huic pago, quòd Campaniæ Gallicæ,
contigisse, ut de Ducatu postea Comitatus
fieret.

A destituere. Nam præter stipendiarios et mercenarios milites, paucos admodum ex provincialibus habuit: unde cum suis, quos ductabat, post IX menses et aliquot dies accepti regni, astutiâ Willielmi circumventus, fusus est; levi videlicet belli negotio, sed occulto et stupendo Dei consilio; quod nunquam postea Angli communi prælio in libertatem spiraverint; quasi cum Haroldo omne robur deciderit Angliæ, qui certè potuit et debuit etiam per inertissimos solvere pœnas perfidiæ. Nec hæc dicens, virtuti Normannorum derogo, quibus tum pro genere tum pro beneficiis fidem habeo. Sed mihi videntur errare, qui Anglorum numerum accumulunt, et fortitudinem extenuant. Ita Normannos, dum laudare intendunt, infamiâ respergunt. Insignis enim planè laus gentis invictissimæ, ut illos vicerit, quos multitudo impeditos, ignavia fecerit timidos: immò verò pauci et manu promptissimi fuere, qui charitati corporum rennuciantes, pro patria animas posuerunt.

EX LIBRO TERTIO (a).

ROBERTUS alter filius Richardi II, postquam VII annis gloriosè Ducatum Normanniæ tenuit, Jerosolymam pergere * mentem appulit. Habebat tunc filium septennem ex concubina susceptum; cujus speciem in choreis saltantis fortè conspicatus, non abstinuit quin sibi nocte conjungeret: deinceps unicè dilexit; et aliquandiu justæ uxoris loco habuit. Puer ex ea editus, Willielmus à nomine abavi dictus; cujus magnitudinem futuram matris somnium portendebat, quo intestina sua per totam Normanniam et Angliam extendi et dilatari viderat. Ipso quoque momento quo, partu laxato, in vitam effusus pusio humum attigit, ambas manus junco, quo pulvis pavimenti cavebatur, implevit, strictè quod corripuerat compugnans. Ostensum visum mulierculis læto plausu gannientibus, obstetrix quoque fausto omine acclamat puerum Regem futurum. Paratis ergo omnibus, quæ Jerosolymitani itineris viaticum informarent, apud Fiscanum consilium Proceribus indicitur. Ibi, jubente patre, in nomen et fidem Willielmi ab omnibus juratur: Gilebertus Comes tutor pupilli constituitur; tutela tutoris Regi Francorum Henrico assignatur. Roberto cœptam viam expediente, Normanni omnes communi umbone patriam per sua quisque munimenta tutari, parvum herum ex amore venerari. Stetit hæc fides usque ad famam obitûs ejus; quâ ubique gentium disseminatâ, cum fato mutatus amor; mox quisque sua munire oppida, turres agere, frumenta comportare, causas aucupari, quibus quamprimùm à puero dissidium meditarentur. Inter hæc ille, haud equidem reor sine Dei auxilio, qui eum tanto principaturum præviderat imperio, tutus adlescebat; cùm solus penè Gislebertus æquum et bonum armis defensitaret suis: cæteri studiis partium agebantur. Jam verò interfecto Gisleberto à Radulpho patruale suo, ubique cædes, ubique ignis versabantur. Clarissima olim patria, intestinis dissentionibus exulcerata, pro latronum libito dividebatur... At ille, ubi primùm potuit per ætatem, militiæ insignia à Rege Francorum accipiens, provinciales in spem quietis erexit. Sator discordiarum erat Gwido quidam Burgundus à patre, nepos Richardi II è filia: infantiam cum Willielmo concurrerat; tunc quoque januas adolescentiæ pariter urgebant. Convictus familiaritatem, familiaritas amicitiam paraverat: huc accedebat, quòd ei Brionium et Vernonium castella dederat, nihil pro sanguinitate negandum putans. Horum Burgundus immemor, afflictis criminibus, quibus id facere meritò videretur, abalienavit se à Comite. Longum est et non necessarium, si persequar quæ hinc inde acta, quæ castella capta. Receperat enim perfidia socios, Nigellum Vicecomitem Constantini, Radulphum Vicecomitem Tembaiocensem, Haimonem Dentatum, avum Roberti qui nostro tempore

Pag. 95.

* Al. peregrè

(a) De Willielmo Rege, inquit Guilielmus Malmesbur in Prologo hujus Libri, scripserunt diversis incitati causis et Normanni et Angli: illi ad nimias efferrati sunt laudes, bona malaque juxtâ in cælum prædicantes: isti pro gentilibus iniunctis, sædis dominum suum proscidère convitiis. Ego autem, quia utriusque gentis sanguinem traho, dicendi tale temperamentum servabo: bene gesta, quantum cognoscere potui, sine fuco palam efferram: perperam

acta, quantum sufficiat scientiæ, leviter et quasi transeunte attingam; ut nec mendax culpetur historia, nec illum notâ inuram censoria, cujus cuncta penè, etsi non laudari, excusari certè possunt opera... Mihi hæc placet provinciæ, ut malum, quantum quoque sine veritatis dispendio, extenuem; bona non nimis ventosè collaudem... De Willielmo stylus observabit, ut nihil nimè, nihil nisi verè dicatur.

in Anglia multarum possessionum incubator extitit. Cum his per totam A
Normanniam grassabatur prædo improbissimus, inani spe ad Comitatum
illectus. Necessitas Regem tutorem excivit, ut desperatis partibus pupilli
succurreret. Itaque paternæ benevolentiae recordatus, quòd eum favore suo
in regnum sublimaverat, apud Walesdunas (a) in defectores irruit. Cæsa
* Al. Olva: illic multa eorum millia; multi fluminis Olnæ * rapacitate intercepti, quòd
in arcto locati, equos ad transvadandos vortices instimularent. Gwido vix
elapsus, Brionio se recepit; inde per Willielmum expulsus, non ferens
prohri famam, ultrò Burgundiam, nativum scilicet solum, contendit. Nec
ibi inquietus animus quietem invenit: nam à Comite illius provinciae fratre
suo Willielmo, quem insidiis impetiverat, fugatus, incompertum est quem
finem habuit. Nigellus et Ranulphus in fidem recepti sunt: Haimo in acie
cæsus; ejus insignis violentia laudatur, quòd ipsum Regem equo dejecerat: B
pag. 96. quare à concurrentibus stipatoribus interemptus, pro fortitudinis miraculo,
Regis jussu egregiè tumulatur. Tulit hujus gratiæ stipendium Rex Henricus,
à Normanno domino contra Gaufridum Martellum apud Molendinum-Her-
le, quod castrum in Andegavensi regione est, summa vi adjutus. Nam jam
in virile robur excreverat, majoribus natu, et pluribus solus metuendus;
solus caput discriminibus inferre; solus, vel cum paucis, in confertissimos
diversæ partis insilire. Quapropter ab illa expeditione, laudatæ fortitudinis
specimen amicitiarum apud Regem culmen retulit; adeò ut quasi paterno
consilio sæpè admoneret, ne ad pericula promptus, vitam suam despiceret,
quæ esset Francis decori, Normanniæ tutamento, utrisque exemplo.

Eo tempore erat Comes Andegavorum Gaufridus cognomento Martellus,
quod ipse sibi usurpaverat, quia videbatur sibi felicitate quadam omnes obsis- C
tentes contundere. Denique dominum suum Comitem Pictavensem aperto
marte cepit, ferreisque vinculis innodatum ad ignobiles pacis condiciones
adduxit; Burdegalâ et confinibus urbibus cederet, de cæteris annum vec-
tigal pensitaret. Sed ille, ut creditur, pro ferri injuria et ciborum inedia,
beneficio opportunæ mortis post triduum perpetuæ ignominiae exemptus est.
Tum Martellus, ne quid deesset impudentiæ, novercam defuncti matrimo-
nio sibi copulavit, fratres in tutelam recipiens, quoad possent principatui
regendo sufficere. Mox Theobaldi Blesiensis Comitis ingressus limites, ur-
bem Turonicam obsedit; ipsum civibus suis auxilium ferre volentem, con-
sortio ærumnæ implicuit: siquidem captus et in ergastulo reclusus, urbem sibi
omnibusque suis hæredibus in posterum abjuravit. Pudendam miseriam homi-
nis quis dixerit, ut pro ambitione quantulæcunque vitæ, tantæ urbis dominio D
successores suos perpetuo fraudaret... Ita Martellus tantarum virium aug-
mento turgidus, etiam Normannum Comitem Allentii (b) castelli possessione
vellicavit, pronis in perfidiam habitatoribus. Quâ is irritatus injuriâ, par
pari retulit, et Danfrunt (c), quod tunc erat Comitis Andegavorum, obsi-
dione coronavit. Nec mora obsessorum querelis commonitus Gaufridus, non
segnis advolat, innumero stipatus milite. Nuntio advenientis accepto, Wil-
lielmus Rogerium de Monte-Gomerico et Willielmum filium Osberni ex-
ploratum mittit. Illi pro alacritate juventæ brevi multa milliaria progressi,
equitantem Martellum conspicati, certiolem de domini sui audacia faciunt.

(a) Locus iste, qui nunc ignotus videtur, differebat à Valle-Duni, loco in Caletis diocesi- que Rotomagensi, posito ad Talam vel Dunum fl. vulgò *le Val-Dun*. Situs enim erat ad fl. Olinam in Comitatu pagove Oximensi et in diocesi Saiensi. Olina autem, quibusdam Olena, contracto nomine Olva appellatur, vulgò *Orne*: qui fluvius fontem habet apud Olinonem vel Olnonem, *Aunon-Source-d'Orne* inde dictum; et ad *Stratæhammum*, *Estrehan*, in Oceanum effluit.

(b) Alentio et Alencio, Alanco et corruptè Alenconium, vulgò *Alençon*, oppidum est positum ad flumen Sartam, Ducatus titulo insigne. Alentionensi vel Alenconiensi pago, *l'Alençonnois*, nomen dedit.

(c) Damfrons seu Danfrons in Passaio, Dnefrons, Donnifrons, Donnofrons et Domni-

frons in Passaio, castrum est, positum in Cenomanis ad amniculum Varennam in Meduanam effluentem; vulgò *Domfront* vel *Danfront* en *Passais*. « Verum et incorruptum castelli nomen, » est *Dominifrons*, inquit Valesius; sed quoniam niam *Domnum* apud nos *Dam* aut *Dan* vulgus appellabat, Latini Scriptores fecerunt *Damfrontem* et *Danefrontem* seu *Danfrontem*: » quod quibusdam persuasit, *Danifrontem* vel *Danorumfrontem*, hoc est Normannorum limitem, nuncupatum primò fuisse, atque eo » nomine appellari oportere. Ita autem dictum » esse mihi videtur hoc castrum, quòd esset in » confinio Normanniæ et Cenomaniae conditum à Comitibus Cenomanorum, ac Duci » Normannorum oppositum in limite, atque » frontis adversæ instar objectum ».

A Ille contrà fremere, immania minari; postridie se illuc venturum, ostensurum mundo quàm præstet in armis Andegavensis Normanno; simul eximiâ arrogantiam colorein equi sui, et armorum insignia quæ habiturus sit, insinuat. At exploratores non minori fastu eadem de Willielmo annunciantes, regrediuntur, et suos in certamen accendunt. Hæc ideò seriatim retuli, ut Martelli tumor legentibus elucescat. Cæterùm nihil tunc de solita magnanimitate ausus, antequàm in manus veniretur, terga ostendit. Quo audito, Alentini se dedidère, pacti membrorum salutem. Pòst etiam Danfruntini feliciora signa sequuti sunt.

Posterioribus annis rebellavit Willielmus Comes de Archis, patruus ejus, sed nothus, à primis auspiciis Ducatus infidus et versipellis. Nam et obsidione Danfronti clam profugerat, et multis sæpè animi sui latebras aperuerat. Quapropter Willielmus quibusdam, quos fideles falsò arbitratur, firmitatem castelli commiserat: verùm ille astu quo callebat, multa largiendo, plura pollicendo, in suas partes eosdem traduxit. Munitione igitur potitus, bellum domino suo denunciavit. Ille solito more alacerrimè Archas obsedit, dissuadentibus amicis; palam professus nihil latrones ausuros, si in conspectum ejus venissent. Nec promissio fide caruit; namque plusquam CCC milites, qui pabulatum et populatum processerant, eo penè solo conspecto, intra munitiones refugère. Dux sine sanguine rem peragere volens, obfirmato contra Archas castello, ad alia quæ magis urgebant bella conversus est; simul quia sciebat Regem Francorum jam pridem, nescio qua simultate, sibi infensum, ad opem obsessio ferendam adventare. Namque prædicandi moderaminis consilio, quamvis justiore causam habere videretur, cum eo decernere ferro cavebat (a), cui et pro sacramento et pro suffragio obnoxius erat. Reliquit tamen Primates aliquos, qui impetum regium tardarent; quorum astutiâ insidiis exceptus, Isembardum Pontivi Comitum coram se obruncari, Hugonem Bardulfum capi meritò ingemuit. Nec multò pòst dulcem Franciam, quia res malè cesserat, repetente, Comes Arcensis fame tabidus, et vix ossibus hærens, deditioi consensit, ad exemplum clementiæ, ad indicium industriæ, vitæ et membrorum reservatus. Hujusce obsidionis intervallo populus castri, quod Molendinis dicitur, exolescens ad partes Regis, incentore quodam Gwalterio, transit. Imponitur ibi non segnis militum manus, præfecto Gwidone fratre Comitum Pictavensis. Is aliquantis diebus sedulò militiæ munia executus est; verùm crebrescente fama Archensis victoriæ, Franciam elapsus, non leve incrementum accessit Ducalis gloriæ. Nec Rex Henricus otio indulset, quin grunniret exercitus suos ludibrio fuisse Willielmo. Coactis itaque omnibus viribus, et copiis bipartitis, totam inundavit Normanniam. Ipse de parte Galliæ Celticæ (b), quæ inter Garumnam et Sequanam fluvios jacet, quicquid militum erat suo ductu trahens, Odonem fratrem populo Galliæ Belgicæ, quæ est inter Rhenum et Sequanam, præficiens. Eodem modo Willielmus suos, qua poterat animositate, divisit, juxta Regis castra sensim obambulans, quæ jam in Ebriocensi * pago metabatur; ut nec cominus pugnandi copiam faceret, nec provinciam coram se vastari sineret. Duces ejus Robertus Comes Aucensis, Hugo Gornascensis, Hugo Montis-fortis, Willielmus Crispinus ad castellum, quod Mortuum-mare vocatur, infestis signis contra Odonem constitère. Nec ille pro numero militum, quo tumebat, moram pugniæ fecit; sed parumper resistere ausus, mox impetum Normannorum non ferens, terga nudavit, omen fugæ primus auspicatus. Ibi dum Guido Pontivi Comes studiosiùs ultioni fratris intendit, captus fatalem familiæ suæ manum exhorruit; prætereà plures alii præcellentes opibus, turgentes majorum natalibus. Hunc successum ex adventantibus * cognitum Willielmus circum Regis tentoria nocte intempesta præconari curavit. Quo audito, post aliquot dies quos in Normannia egit, refugit in Franciam. Nec multo pòst tempore discurrentibus utrobique nunciis, pacificè conventum, ut regii captivi

* Al. Ebriocensi

* Al. adventantibus

(a) Priusquàm enim prælium consereret cum Henrico Rege, debebat Willielmus homagio et fidei rennitiare: quod quidem fieri poterat ob regium malefactum.

(b) Sic Pomponius Mella, qui Claudio imperante situm orbis dixit eleganter, sed strictim; à Garumna ad Sequanam Celtas, inde ad Rhenum pertinere Belgas tradidit.

absolverentur, Comes erepta vel eripienda Martello, jure vendicaret legitimo. A

Longum est et non necessarium referre quantæ inter eos contentiones versatæ sunt, quomodo Willielmus semper superiorem manum retulerit. Quid, quòd inæstimabili præsumptione fortitudinis, nunquam subitò, nec nisi prænunciata die illum aggredi dignatus, nostri temporis morem animi magnitudine contempserit? Illud quoque prætereo, quòd iterum ruptis amicitiiis Rex Henricus Normanniam ingressus, per pagum Exiomensem usque ad fluvium Divæ pervenerit, jactitans solum Oceanum progressioni suæ esse obstaculum. Verum Willielmus, qui se videret propter fidei dissimulationem immoderatè premi, tunc tandem consciæ virtutis arma concutiens, regias copias quæ circa flumen erant (nam pars paulò antè ejus adventu audito transvadaverat) tanta internitæ cecidit, ut nihil postea Francia plus metueret, quàm Normannorum ferociam irritare. Terminum discordiarum fecit properata mors Henrici, nec multò post Martelli. Rex moriens Baldewino Comiti Flandriæ tutelam admodum parvuli Philippi filii delegavit. Is erat fide et sapientiâ æquè mirandus, præviridantibus membris incanus, prætereà regiæ sororis connubio sublimis. Filia ejus Mathildis Willielmo jamdudum nupserat; fœmina nostro tempore singulare prudentiæ speculum, pudoris culmen. Hinc factum est, ut pupilli et generi mediator tumores Ducum et provincialium salubri proposito compesceret. B

Sed quia totiens Martelli se occasio ingessit, genealogiam Comitum Andegavensium (a), quantum relatoris nostri memoria attingit, transeurram. Fulco antiquior pluribus annis usque ad senium illum moderatus Comitatum, multa fecit industriè, multa egregiè. Unum omninò est, quo eum notari audierim, quòd Herbertum Comitem Cinnomanensem Sanctonas sponsione turbis illectum, in medio colloquio ab apparitoribus arctari et, quibus placuit conditionibus, irretiri fecit. Cæterum sanctus et integer, extremis ferè annis filio sæpedicto Gaufrido principatu vivens cessit. Ille in provinciales (immane) quàm durè, in ipsum collatorem honoris quàm superbè actitans, jussusque magistratum et fascies deponere, adeò sibi arrogavit, ut contra patrem arma sumeret. Tunc senis frigidus jam et effœtus sanguis irâ incaluit, filiumque juveniliter insultantem paucis diebus maturiori consilio adeò infregit, ut per aliquot milliaria sellam dorso evehens, pronum se cum sarcina ante pedes patris exponeret. Ille, cui vetus animositas adhuc palpitaret, assurgens, et pede jacentem pulsans, « Victus es tandem, victus », ter quaterque ingeminat. Superfuit victo spiritus, et quidem egregius, ut responderet: « Tibi, pater, soli, quia pater es, victus, cæteris omnibus invictus » sum ». Hoc relatu tumentis animus emollitur, patriæque pietate verecundiam prolis consolatus, principatui restituit monitum, ut maturiùs se ageret; provincialium fortunas et pacem, suum esse decus ad extraneos, commodum ad domesticos. Eodem anno veteranus, et sæcularibus stipendiis emeritus, jam de animæ viatico cogitans, Jerosolymam adiit. Ibi à duobus servis sacramento adactis, ut quod juberet facerent, per publicum ad sepulchrum Domini nudus, inspectantibus Turcis, tractus est. Alter restem * ligneum collo ejus intorserat, alter flagellis terga expoliati urgebat. Inter hæc ille clamabat: « Accipe, Domine, miserum Fulconem, perjurum tuum, fugitivum tuum; confessam dignare animam meam, Domine Jesu Christe ». Nec tamen quod desiderabat, tunc impetravit; sed domum placidè regressus, post aliquot annos obiit. Filii ejus Gaufridi præruptam audaciam superior D E

* Al. vectem

(a) Andegavorum Comites fuisse tunc primi seu magni judices regni dicuntur: hæreditariis enim Majoratu et Senescalcia Franciæ gaudebant, juxta hæc verba: *Cum Deus voluit sublimare Robertum, filium Ducis, in Regem, Goffridus Grisa-gonnella cum tribus armatorum millibus serviebat domino suo Regi Roberto... Videns autem Rex tantam Principis strenuitatem, sibi et successoribus suis jure hereditario Majoratum Regni et regiæ domûs Dapiferatum exinde constituit, etc.* Vide Tomi nostri X paginam 249; et ibi, ex Hugonis de Cleriis Commentario apud Chesnium Tom. IV Script. Fr. pag. 328, adde var.

lectiones has: lin. 5, *Persecutus est itaque Rex Robertus Regem Alemannicum, præeunte Goffrido Grisa-gonnella, usque ad fluvium*: lin. 7, *tantam stragem ediderat*: lin. 9, *congregato generali Concilio, consilio patris*: lin. 12, *sic quæ verò... acquirere pessent, eadem libertate... sibi commendavit. Sed nequitia Comitûs Triacensis*: lin. 16, *obsedit itaque Meludunum; et cum ibi diu sedisset, vidit quòd nihil proficeret. Vocato itaque Goffrido Grisa-gonnella*: lin. 22, *situm, erat circumdatum*: lin. 24, *perrumpunt... transeunt fluctus Sequanæ*: lin. 26, *per tres menses, illi dimidiæ*: lin. 29, *tantum armis, quantum consilio; et quia hęc.*

A narratio patefecit. Is moriens Gaufrido sororis filio hereditatem suam contradidit; sed industriam seculi transfundere non potuit. Nam ille simplicium morum juvenis, magis in Ecclesiis orare, quàm arma tractare consuetus, homines regionis illius, qui quietè victitare nescirent in contemptum sui excitavit. Quare totâ terrâ prædonibus expositâ, Fulco frater illius ultrò Ducatum corripuit. Fulco Rhetin * dictus, quòd germani simplicitati crebrò infrendens, ad ultimum honore spoliatum perpetuâ custodiâ coercuerit. Habuit uxorem, quæ pruritu altioris nominis allecta, illo relicto, Philippo Regi Francorum nupsit; quam is, immemor dieti,

* Rechin

« Non bene conveniunt, nec in una sede morantur
» Majestas et amor, »

B tanta venere ardebat, ut eum aliis omnibus imperare cuperet, ab ea sibi imperari æquanimitè ferret. Denique omnium digitis quasi fatuus notari, ab omni orbe Christiano excommunicari propter ejus libidinem aliquantis annis sustinuit. Filii Fulconis fuerunt Gaufridus et Fulco: Gaufridus cognomen Martelli hæreditarium sortitus, suis sudoribus ampliavit, tanta pace et quiete per terras illas partâ, quantam nemo viderit, nemo visurus sit. Quapropter suorum insidiis necatus, egregiæ probitatis decus luit. Fulco in regimine succedens, adhuc in rebus humanis versatur; de quo forsitan tempore Regis Henrici dicturus, nunc de Willielmo explanabo quod restat.

C Ille, ubi civile dissidium multo exercitio composuit, rem majoris gloriæ animo sequens, terras olim Normanniæ appendices (a), quæ longo usu insolaverant, restituere intendit; Cinnomanicum dico Comitatum et Britanniam. Quorum Cennomanus dudum à Martello succensa, et domino suo Hugone privata, tunc nuper aliquantulum sub Herberto Hugonis filio respiraverat; qui ut tutior contra Andegavensem esset, Willielmo se manibus dederat, in ejus fidelitatem sacramento juratus. Præterea filiam ipsius petierat et desponderat; quæ priusquam nubilibus annis matura conjugio fieret, ille morbo decessit; hæredem sibi Willielmum pronuntians adjuratis civibus ne alium susciperent; habituri, si vellent, lenem et probum dominum; si nollent, recti sui exactorem immodicum. Quo defuncto, Cinnomanenses magis ad Gwalterium Medantinum declinantes, cui soror Hugonis nupsit, serò tandem ut Willielmum susciperent resipuere,

D gravibus sæpè damnis admoniti. Illud fuit tempus, quo Haroldus invitus Normanniam importunâ sibi aurâ est evector: quem, sicut suprâ dictum est, Willielmus in Britannicam expeditionem duxit, volens ejus manum explorare; simul et strictiori consilio apparatus ostentans suum conspiciaturo, quantum præstaret Anglicis bipennibus ensis Normannicus. Alanus tunc ibi Comes viridis juventâ et præcellens robore, Eudonem patrum vicerat, multa egregiè fecerat; Willielmum non solum non timebat, sed et irritabat.

E At ille Britanniam ut hæreditarium solum calumnians, quòd eam Carolus Rolloni cum filia sua Gisla dederat, brevi effecit ut ultrò Alanus adveniens, suppliciter se suaque dederet. Sed quia de Britannia parùm aliàs dicturus sum, hîc quoddam miraculum, quod illis fermè diebus in Naunetis civitate contigit, pancis inseram. Erant in urbe illa duo Clerici, nondum patientibus annis Presbyteri... Paciscuntur, ut quisquis eorum antè obiret, superstiti vel vigilantibus vel dormienti appareret... Ecce mors halitum uni eorum extraxit: remansit alter (b)... Astitit subito vigilantibus [mortuus], vultu qualis solet esse morientium anima fugiente exanguis. Tum tacentem vivum prior mortuus compellans: « Agnosceis me, inquit (c), etc. »

(a) Anno DCCCCXXI Britones in cornu Galliæ constituti, adversus Normannos, quibus subditi erant, insurgentes, repressi sunt à Willielmo Longa-Spata; ex Libello Hugonis Floriac. Monæchi pag. 319 Tomi VIII nostri: ubi ex Ms. Codice Reg. 6186 appone variantes has lectiones: Tolosanam provinciam petere compulerunt, ubi præfatus Berengarius à suis perimitur, et ita Gallia ab eorum infestatione liberatur... Quoddam ejus castellum Dominicum nomine cepit ac diruit.

(b) Is postea ibidem dicitur effectus Monachus Redonis apud S. Melaniam.

(c) Hæc vide apud ipsum Willielmum Malmesburiensem, quem alibi meritò monuimus vitio credulitatis laborare, nimiumque esse in referendis anilibus fabulis. Sic pag. 86 seriò narrat, Palumbum Presbyterum necromanticis artibus fuisse instructum, magicasque excitasse figuras; et pag. 92, septem Dormientes latus invertisse, indeque risisse Edwardum Angl. Regem, etc.

Pag. 99.

Nunc de Willielmo loquar. Nam quia breviter, nec ut puto inutiliter, A res ejus quas duntaxat ut Comes in Normannia annis XXX actitavit, percurri; modò aliud narrandi exordium ordo temporum flagitat, ut de regno ejus, quantum nostra sciscitatio penetrare potuit, mendacium arguam, veritatem pronuntiem. Rex Edwardus fato functus fuerat; Anglia dubio favore nutabat, cui se rectori committeret incerta, an Haroldo, an Willielmo, an Edgardo. Nam et illum pro genere proximum regno, proceribus Rex commendaverat, tacito scilicet mentis judicio, sed prono in clementiam animo. Quare, ut prædixi, Angli diversis votis ferebantur, quamvis palam cuncti bona Haroldo imprecarentur: et ille quidem diademate fastigiatus, nihil de pactis inter se et Willielmum cogitabat, liberatum se sacramento asserens, quòd filia ejus quam desponderat, citra nubiles annos obierat. Fertur enim vir ille, non paucis virtutibus præditus, parùm adversus perfidiam sibi B consuluisse, dummodò posset quibuscunque præstigiis hominum ratiocinationes suspendere. Præterea, qui putaret minas Willielmi nunquam ad factum erupturas, quòd ille conterminorum Ducum bellis implicaretur, totum animum otio cum subjectis indulserat. Nam profectò, nisi quòd Noricorum Regem adventare didicit, nec militem convocare, nec aciem dirigere dignatus fuisset. Alter interea illum per nuntios leniter convenire, de rupto fœdere expostulare, precibus minas insuere; sciret se ante annum emensum ferro debitum vindicaturum, illuc iturum quòd Haroldus tutiores se pedes habere putaret. Contra ille, quæ dixi de puellæ nuptiis, referens, de regno addebat præsumptuosum fuisse, quòd absque generali senatûs et populi conventu et edicto alienam illi hæreditatem juraverit: proinde stultum sacramentum frangendum. Nam si jusjurandum vel votum quod C puella in domo patris, nesciis parentibus, de suo corpore volens fecerit, judicatur irritum; quantò magis, quod ille sub Regis virga constitutus, nesciente omni Anglia, de toto regno necessitate temporis coactus impegerit, videatur * non esse ratum. Præterea iniquum postulat, ut imperio decedat, quod tanto favore civium regendum susceperit, hoc nec provincialibus gratum, nec militibus tutum. Ita revertebantur inanes nuntii, vel veris vel verisimilibus argumentis præstricti. Sed Comes toto illo anno bello necessaria expediebat, largis sumptibus milites continebat suos, alienos invitabat; ordines aciesque ita instituebat, ut milites proceri corpore, præcellentes robore essent; duces et antesignani, præter scientiam rei militaris, etiam consilii et ætatis maturitate pollerent; ut si singulos vel in acie vel alibi cerneret, non Proceres, sed Reges putares. D Ita Episcopi et Abbates illius temporis religione, ita Optimates magnanima liberalitate certabant; ut mirum sit quòd (a) nondùm LX (b) annis evolutis, utraque turba abortium bonitatis effecti, jurata bella contra justitiam susceperunt; illi pro ambitione sacrorum magis distortum, quàm æquum et bonum amplectentes; isti rejecto pudore, undecunque captatis occasionibus, compendia pecuniarum velut quotidianam stipem emendicantes. Verùm tunc Willielmi industria cum prudentia Dei consentiens, jam spe Angliam invadebat; et ne justam causam temeritas decoloraret, ad Apostolicum, qui ex Anselmo Lucensi Episcopo Alexander dicebatur, misit, justitiam suscepti belli quantis poterat facundiæ nervis allegans. Haroldus id facere supersedit, vel quòd turgidus naturâ esset, vel quòd causæ diffideret, vel quòd nuntios suos à Willielmo et ejus complicibus, qui omnes portus obsidebant, E impediri timeret. Quare perpensis apud se utrinque partibus, Papa vexillum in omen regni Willielmo contradidit: quo ille accepto, conventum magnum apud Lillibonam fecit, super negotio singulorum sententias sciscitatus. Cùmque omnes ejus voluntatem plausibus excipientes, magnis promissis animasset, commeatum navium omnibus pro quantitate possessionum indixit. Ita tunc discessum, et mense Augusto ad S. Walericum in

* *Al. judicatur*

(a) Aliàs, quòd paucissimis annis evolutis, pleraque et omnia penè in utriusque ordinibus mutata videas. Illi in quibusdam hebetiores, sed largiores: isti in omnibus prudentiores, sed tenaciores: utriusque tamen in defensanda patria manu validi,

consilio providi, fortunas suas evehere, inimicorum deprimere parati.

(b) Ætatem suam Auctor prodit ibi; et infra pag. 115, dum ait: *Calixtus, qui modo Apostolicæ sedi præsidet*. Idem alibi passim videre est.

A commune ventum. Portus ita * per metonymiam dicitur (a). Congregatis ita undecunque navibus, felix exspectabatur aura, quæ illas ad destinatum eveheret: qua multis diebus remorante, vulgus militum, ut fieri solet, per tabernacula mussitabat; insanire hominem, qui vellet alienum solum in jus suum refundere *; Deum contrà tendere, qui ventum arceret; idem patrem voluisse, eodemque modo inhibitum; fatale illi familiæ esse, ut altiora viribus spirans, Dominum adversantem experiatur. Ista per publicum serebantur, quæ possent fortium robur inervare. Dux itaque facto cum Senioribus consilio, corpus S. Walerici foras efferri, et pro vento deprecando sub divo exponi jussit. Nec mora intercessit, quin prosper flatus carbasa impleret. Tunc lætus clamor exortus, omnes ad naves invitavit. Comes ipse à continenti primus in altum provectus, cæteros in medio ferè B mari anchoris jactis sustinuit. Omnibus itaque ad prætoriae puppis vermiculatum velum convolantibus, post cibum sumptum placido cursu Hastings appulerunt. In egressu navis pede lapsus, eventum in melius commutavit, acclamante sibi proximo milite, « Tenes, inquit, Angliam, Comes, Rex » futurus ». Omnem exercitum à prædâ continuit; parcendum rebus, quæ suæ forent, prælocutus; continnisque XV diebus ad eò se quietè agens, ut nihil minùs quàm bellum cogitare videretur.

Intereà Haroldus de pugna Noricorum revertebatur, sua æstimatione felix, quòd vicerat; meo judicio contrà, quòd parricidio victoriam compararat: allatoque ad se nuntio adventus Normannici, sicut erat cruentus in armis, paucissimo stipatus milite Hastings pertendit. Præcipitabant enim nimirum fata, ut nec auxilia convocare vellet, nec, si vellet, multos parituros inveniret: ita, ut antè dixi, omnes illi erant infensi, quòd solus manubiis borealibus incubuerat. Præmisit tamen qui numerum hostium et vires specularentur; quos intra castra deprehensos Willielmus circum tentoria duci, moxque largis eduliis pastos, domino incolumes remitti jubet. Redeuntes percunctatur Haroldus, quid rerum apportent. Illi verbis amplissimis Ductoris magnificam confidentiam prosequuti, seriò addiderunt, penè omnes in exercitu illo Presbyteros videri, quòd totam faciem cum utroque labro rasam haberent. Angli enim superius labrum, pilis incessanter fructicantibus, intonsum dimittunt. . . Subrisit Rex fatuitatem referentium, lepido insecutus cachinno, quia non essent Presbyteri, sed milites armis validi, animis invicti. Rapuit ergo ex ore ipsius sermonem Gurtha frater, plus puero adultus, et magnæ ultra ætatem virtutis et scientiæ. « Cùm, D » inquit, tantam fortitudinem Normanni prædices, indeliberatum æstimo » eum illo configere, quo * et robore et merito inferior habearis. Nec » enim ibis in inficias, quin illi sacramentum vel invitus vel voluntarius » feceris; proinde consultiùs ages, si instanti necessitati te subtrahens, » nostro periculo colludium pugnæ tentaveris. Nos omni juramento expe- » diti, justè ferrum pro patria stringemus. Timendum ne, si ipse decernas, » vel fugam vel mortem oppetas: sed nobis solis præliantibus, causa tua » utrobique in portu navigabit; quia et fugientes restituere, et mortuos ul- » tisci poteris ». Noluit effrænata temeritas aurem placidam monenti com- modare, existimans inglorium, et anteactæ vitæ opprobrium, cuicumque discrimini terga nudare: eademque impudentiâ, vel, ut indulgentiùs dicam imprudentiâ, Monachum Willielmi legatum, nec bono vultu dignatus, E turbidè abegit; hoc tantum imprecans, ut Deus inter eum et Willielmum judicaret. Afferebat ille tria; ut vel regno secundum conditiones descenderet, vel sub eo regnaturus teneret, vel certè, spectante utroque exercitu, gladio rem ventilarent. Calumniabatur enim Willielmus regnum, eò quòd Rex illi Edwardus concesserat, consilio Stigandi (b) Archiepiscopi et Godwini et Siwardi Comitum; ejusque doni obsides, filium et nepotem

* Al. ille

* Al. fundere

* Al. qui

(a) Duplex hujus nominis portus distinguitur; unus in Ambianis ad ostium Suminæ positus, qui olim Leuconaus vel Legonaus et Luganau vocabatur, et nunc à Cœnobio dicitur *S. Valeri*; alter in Normannia et in regione Calctorum diœcesique Rotomagensi situs, qui olim *S. Walericus* in planis, *S. Valeri les Plains*, dicebatur,

et nunc vulgò *S. Walaricus* in Caletis, *S. Valeri en Caux*, appellatur. De Priori autem ad fl. Suminam in pago Vinemaco vel Vinaco hinc sermo habetur: *In Pontivo apud S. Walericum*, inquit Willelmus Gemet, suprâ pag. 51, *in anchoris*, etc.

(b) *Stigandus nunquam Pallium à Roma meruit*,

Godwini Normanniam miserat: si id negare velit Haroldus, iudicio se A
sedis Apostolicæ vel prælio acturum. Quibus omnibus solo, quod dixi,
nuncius frustratus responso, discessit; suisque ad dimicandum vivaciores
animos dedit.

Ita utrinque animosi Duces disponunt acies, patrio quisque ritu. Angli,
ut acceperimus, totam noctem insomnem cantibus potibusque ducentes,
manè incunctanter in hostem procedunt. Pedites omnes cum bipennibus,
conserta ante se scutorum testitudine, impenetrabilem cuneum faciunt:
quod profectò illis ea die saluti fuisset, nisi Normanni, simulatâ fugâ,
more suo confertos manipulos laxassent. Rex ipse pedes juxta vexillum stabat
cum fratribus, ut in commune periculo æquato, nemo de fuga cogitaret.
Vexillum illud post victoriam Papæ misit Willielmus, quod erat in hominis
pugnantis figura, auro et lapidibus arte sumptuosa contextum. Contrâ B
Normanni tota nocte confessioni peccatorum vacantes, manè Dominico
corpore communicarunt. Pedites cum arcibus et sagittis primam frontem
muniunt; equites retrò divisis alis consistunt. Comes vultu serenus, et
clara voce suæ parti, ut potè justiori, Deum affuturum pronuncians, arma
poposcit: moxque ministrorum tumultu lorica inversam indutus, casum
risu correxit: « Vertetur, inquiens, fortitudo Ducatûs mei in regnum ».
Tunc cantilena (a) Rollandi * inchoata, ut martium viri exemplum
pugnatorios accenderet: in clamatoque Dei auxilio, prælium utrinque
consertum, bellatumque acriter, neutris in multam diei horam ce-
dentibus. Quo comperto, Willielmus innuit suis, ut fictâ fugâ
campo se subtraherent. Hoc commento, Anglorum cuneus solutus,
quasi palantes hostes à tergo cæsurus, excidium sibi maturavit. Normanni C
enim, conversis ordinibus reversi, dispersos adoriuntur et in fugam cogunt.
Ita ingenio circumventi pulchram mortem pro patriæ ultione meruère:
nec tamen ultioni suæ defuère, quin crebrò consistentes, de insequentibus
insignes cladis acervos facerent. Nam occupato tumulo, Normannos ca-
lore succensos, acriter ad superiora nitentes, in vallem dejiciunt; levique
negotio in subjectos tela torquentes, lapides rotantes, omnes ad unum
fundunt. Item fossatum quoddam præruptum compendiario et noto sibi
transitu evadentes, tot ibi inimicorum conculcavere, ut cadaverum cumulo
planitiem campi æquarent. Valuit hæc vicissitudo, modò illis, modò istis
vincentibus, quantum Haraldo * vita moram fecit. At ubi jactu sagittæ
violato cerebro procubuit, fuga Anglorum perennis in noctem fuit. Emi-
cuit ibi virtus amborum Ducum. Haroldus non contentus munere impera- D
torio, ut hortaretur alios, militis officium sedulò exequabatur; sæpè hos-
tem cominùs venientem ferire, ut nullus impunè accederet, quin statim
uno ictu eques et equus prociderent. Quapropter, ut dixi, eminùs lethali
arundine ictus, mortem implevit. Jacentis femur unus militum gladio pros-
cidit; unde à Willielmo ignominie notatus, quòd rem ignavam et puden-
dam fecisset, militiâ pulsus est. Item Willielmus suos clamore et præsentia
hortari, ipse primus procurrere, confertos hostes invadere. Ideò dum ubi-
que sævit, ubique infrendet, tres equos electissimos sub se confossos eo
die amisit. Perstitit tamen magnanimi Ducis et corpus et animus, quamvis
familiaris susurro à custodibus corporis revocaretur; perstitit, inquam, do-
nec victoriam plenam superveniens nox infunderet. Et procul dubio divina
illum manus protexit, ut nihil sanguinis ex ejus corpore hostis hauriret, E
quamvis illum tot jaculis impeteret.

Illam fuit dies fatalis Anglis... Litterarum et religionis studia obsoleverunt,
non paucis ante adventum Normannorum annis. Clerici litteraturâ (b)

quamvis et ibi venalitas multum operetur... Coronam regni de manu ejus Rex detrectavit suscipere, astutiâ quâ consueverat, prohibitores ex parte Apostolici subornans. Nec multò post in Normanniam navigans, sub velamine honoris, illum renitentem secum traxit; ne quid perfidie, se absente, per ejus auctoritatem in Angliâ pullularet. Inter quæ difficile dictum est, quantis eum exceperit officiis, dignanter ubique locorum assurgendo, et contra eum in omnibus Episcopatibus Normanniæ et Abbatibus longæ serie pompæ

procedi faciendo. Sed quid his tegebatur involueris, erupit in clarum; scilicet cum depositus est Stigandus, fidem Willielmi appellans. Ex Gestis Pontificum Angl. pag. 204, Auctore Guillelmo Malmesbur.

(a) Rivetus noster, Tom. VII Hist. Litt. Franc. pag. LXXII, feliciter inde probat, linguam Gallicam sen Romanam jam tunc à multis annis apud nos fuisse in usu; scilicet anno 1066.

(b) Oswaldus [Archiep. Eborac.] apud Floriam tumultuariâ

- A tumultuariâ contenti, vix Sacramentorum verba halbutiebant. Stupori et miraculo erat cæteris, qui Grammaticam nosset . . . Potabatur in commune ab omnibus, in hoc studio noctes perinde ut dies perpetuantibus: parvis et abjectis domibus totos sumptus absumebant*; Francis et Normannis absimiles, qui amplis et superbis ædificiis modicas expensas agunt. Sequebantur vitia ebrietatis socia, quæ virorum animos effœminat. Hinc factum est, ut magis temeritate et furore præcipiti, quàm scientia militari, Willielmo congressi, uno prælio et ipso perfacili, servituti se patriamque pessumdederint . . . Ad summam, tunc erant Angli vestibus ad medium genu expediti, erines tonsi, barbas rasi, armillis aureis brachia onerati, picturatis stigmatibus cutem insigniti: in cibis urgentes crapulam, in potibus irritantes vomicam. Et hæc quidem extrema victoribus suis participarunt, de cæteris in eorum mores transeuntes . . . Porro Normanni, ut de eis quoque dicamus,
- B erant tunc, et sunt adhuc vestibus ad invidiam culti, cibis citra ullam nimietatem delicati: gens militiæ assueta, et sine bello penè vivere nescia, in hostem impigrè procurrere; et ubi vires non successissent, non minùs dolo et pecuniâ corrumpere: domi ingentia adificia, ut dixi, moderatos sumptos moliri; paribus invidere, superiores prætergredi velle, subjectos ipsi velliantes, ab alienis tutari; dominis fideles, moxque levi offensa infideles: cum fato ponderare perfidiam, cum nummo mutare sententiam. Cæterùm omnium gentium benignissimi, advenas æquali secum honore colunt: matrimonia quoque cum subditis jungunt: religionis normam in Anglia usquequaque emortuam adventu suo suscitaverunt. Videas ubique in villis Ecclesias, in vicis et urbibus Monasteria novo ædificandi genere consurgere;
- C recenti ritu patriam florere, ita ut sibi perisse diem quique opulentus existimet, quem non aliqua præclara magnificentia illustret. Sed quia de his satis dictum est, Willielmi gesta prosequamur.

* *Al. abliguerant.*

- Ille ubi perfectâ victoriâ potitus est, suos sepeliendos mirificè curavit; hostibus quoque, si qui vellent, idem exequendi licentiam præbuit. Corpus Haroldi matri repetenti sine pretio misit, licet illa multum per legatos obtulisset . . . Sensim ergo Willielmus, ut triumphatorem decebat, cum exercitu suo non hostili, sed regali modo progrediens, urbem regni maximam Londoniam petit: moxque cum gratulatione cives omnes effusi obviam vadunt. Prorupit omnibus portis unda salutantium, auctoribus Magnatibus . . . Tunc ille haud dubiè Rex conclamatus, die Natalis Domini coronatus est . . . Ultrò solitus erat quoscumque Anglos suspectos haberet (a), quasi honoris
- D causâ Normanniam ducere, ne quicquam se absente in regno turbarent . . . Weldefus amplæ prosapiæ Comes . . . Judithæ neptis Regis connubio privatâque amicitia donatus, non permansit in fide . . . In Radulphi de Waher perfidia se immiscuit (b) . . . Inde propositum Regis fortassis meritò excusatur, si aliquando durior in Anglos fuerit, quòd penè nullum eorum fidelem invenerit. Quæ res ita ferocem animum exasperabant, ut potentiores primùm pecuniis, mox terris, nonnullos etiam vitâ exueret . . . Laïcorum potentia subrutâ, stabili quoque obfirmavit edicto, ut nullum ejus gentis Monachum vel Clericum ad aliquam dignitatem conari pateretur . . . Videntes quosdam canonicè deposuit, et in locum illorum qui mererentur, cujuscumque gentis industrium hominem, præter Angligenam, imposuit. Exigebat hoc, nisi fallor, indurata in Regem pervicacia; cum
- E sint Normanni, ut antè dixi, in conniventes advenas naturali benignitate proclives.

Pag. 103.

Pag. 104.

cum in Gallia alteratus est in Moachum, familiari per id tempus Anglis consuetudine... Litteris excellentes viros in Angliam evocatos [consueverat] munificenter curare... quorum unus fuit Abbo Floriac. Monachus, qui multam scientiæ frugem Angliæ invexit... Is domum reversus postea, et ibidem Abbas constitutus, severitati religionis sedulus existit; quem morem cum in Cella quadam Cœnobii Floriac. quæ in Wasconia posita hodieque ad Regulam dicitur, exercere contederet, non tulit Wasconia; sed lan-

ceâ exanimatum superis transmissere. Ex eodem Willielmo Malmesb. lib. 3 Gestorum Pontificum Angl. pag. 270.

(a) *Pag. 105: Rex Willielmus in subjectos leniter turbidè in rebelles agas.*

(b) *Quamvis quidam dicant, necessitate interceptum, non voluntate addictum, infidelitatis sacramentum agitasse. Anglorum est illa excusatio... quorum astipulationi Divinitas suffragari videtur, miracula multa, et ea permaxima ad tumbam illius ostendens.*

pag. 105.

cognatam Regis, filiam Willielmi filii Osberni, desponderat, majora justo A mente metiens, tyrannidem adoriri meditabatur. Itaque ipso nuptiarum die magnis apparatus conviviis agitatum, quod Normannorum gulæ jam Anglorum luxus influxerat; ebris convivis et vino tumentibus, amplo verborum ambitu propositum suum aperit. Illi, quia in eorum animo pro potu omnis ratio caligabat, ingenti plausu dicenti acclamant. Ibi Rogerus Comes Herefordensis, uxoris Radulphi frater; ibi Weldeofus, ibi præterea quàm plurimi in necem Regis conjurant. Sed postero die, cum digesto calore vini, temperatior aura eorda quorundam afflasset, major pars facti poenitens à convivio est dilapsa. Unus eorum, Weldeofus fertur, qui consilio Lanfranci Archiepiscopi (a) Normanniam ultrò enavigans, rem Regi, causâ suâ duntaxat celatâ, detulit. . . Re comperta, Radulphus (compulsus est), ut mari se committeret. . . Rogerus à Rege vinculis irre- B titus, totâ vitâ carcerem frequentavit, vel potius incoluit, detestandæ perfidiæ juvenis, nec moribus patrissans. Siquidem genitor ejus Willielmus filius Osberni Principis, optimis comparandus fuerit, haud scio an etiam præponendus. Ejus consilio Rex Willielmus primò animatus ad invadendam Angliam; mox virtute adjutus ad manu tenendam. Erat in eo mentis animositas, quam commendabat manûs penè prodiga liberalitas. Unde factum est ut militum multitudine, quibus larga stipendia dabat, hostium aviditatem arceret, civium sedulitatem haberet. Quare pro effusis sumptibus asperri- mam Regis offensam incurrit, quod gazas suas improvidè dilapidaret. . . Secundos eventus turpi fine fortuna conclusit, dum tanti regni sustentator, Angliæ et Normanniæ Consiliarius, pro foeminae cupidine Flandriam per- gens, ab insidiatoribus impetitus interiit. Nam Baldwinus, antiquus C ille, de quo dixi, pater Matildis, duos filios habuit; Robertum, qui patre superstite Comitissam Frisiæ uxorem nactus, Frisonis cognomen accepit; Baldwinum, qui post patrem aliquot annis Flandriæ præfuit, immaturèque fato functus est; superstites duobus liberis, Arnulpho et Baldwino de Richelde uxore, quorum tutelam Regi Francorum Philippo, cujus amitæ filius erat (b), et Willielmo filio Osberni commendaverat. Libens id munus suscepit Willielmus, ut foederatis cum Richelde nuptiis altius nomen sibi pararet. At illa foemineo fastu altiora sexu spirans, novaque à provincialibus exigens tributa, in perfidiam illos excitavit. Misso quippè propter Robertum Frisonem nuncio, ut supplicantis patriæ habenas acciperent omnem fidelitatem Arnulpho, qui jam Comes dicebatur, abjurant. Nec verò defuere, qui pupilli partes fulcirent. Ita multis diebus Flandria intesti- nis dissentionibus conturbata. Id filius Osberni, qui totus in amorem mu- D lieris concesserat, pati nequivit, quin militari manu coactâ Flandriam intraret: susceptusque primò ab his quos tutari venerat, post paucos dies securus de castello in aliud equitabat, expeditus cum paucis. Contrà, Friso quem hujusmodi fatuitas non latebat, occultatis insidiis inopinum excepit; et nequicquam fortiter agentem, ipsum et nepotem suum Arnulphum cecidit. Ita Flandriâ potitus, sæpè Willielmum Regem Normannicis prædis irritavit. Filia ejus Cnutoni Regi Danorum nupsit; de qua genitus est Carolus, qui modò (c) principatur in Flandria. Pacem cum Philippo Rege comparavit, datâ sibi in uxorem privignâ; de qua ille Ludovicum tulit, qui modò regnat in Francia. Nec multò post pertæsus connubii, quòd illa præpinguis corpulentia esset, à lecto removit, uxoremque Andegavensis E Comitissæ contra fas et jus sibi conjunxit. Eorum affinitate tutus Rodbertus*, nihil quod deploraret suo tempore vidit; licet Baldwinus frater Arnulphi, qui in Hanoëa provincia et castro Valentianis Comitatum habuit, Regis

* *Al. Rothbertus.*

(a) Pag. 110: *Ejus consilio Rex pronum se fecerat, ut nihil negandum duceret, quod is faciendum diceret.* Pag. verò 109: *Willielmus Monasterium in Normannia construxit Cadonis, ubi Lanfrancum Abbatem instituit; virum Antiquis scientia et religione comparandum; de quo serè dici potest: Tertius è cælo cecidit Cato; adeò latinitas omnis in liberarum artium scientiam, per doctrinam ejus se incitabat, etc.*

(b) *oRobertus [Rex Fr.] genuit Henricum, qui*

XXIX annis regnavit: Henricus genuit Philippum qui, Henrico Rege Francorum patre suo mortuo, parvulus remansit; cujus Balduinus Comes Flandriæ tutor fuit; nam ejus amitam, sororem Henrici Regis, uxorem duxerat. Ex Libro de Castro Ambasiæ apud Acherium Tom. III Spicil. in-fol. pag. 272.

(c) *Hic, et paulò infrà ubi de Ludovico VI Rege Francorum, nota ætatem Auctoris.*

A Willielmi auxilio plures assultus faceret. Tribus ante mortem annis, jam canis sparsus caput, Jerosolymam contendit pro peccatorum alleviamento. Regressus, mundanis involucris renunciavit, finem vitæ quietus à negotiis Christiana sollicitudine operiens. Filius ejus Robertus fuit, etc.

Rex Willielmus trans mare nunquam otiosus, Cenomannico solo penè exterminium indixit, dueta expeditione illuc de Anglis; qui sicut facilè in solo suo potuerunt opprimi, ita in alieno semper apparuerunt invieti. Apud Dolium castellum transmarinæ Britanniæ, dum nescio qua simultate irritatus, manum illuc militarem duxisset, innumeros ex suis desideravit. Philippum Regem (a) Francorum, cujus amitæ filiam uxorem duxerat, semper infidum habuit; quòd scilicet ille tantam gloriam viro invideret, quem et patris sui et suum hominem esse constaret. Sed Willielmus

An. 1075.

Pag. 106.

B nihilo seciùs ejus conatibus improbè obviabat, quamvis primogenitus filius ejus Robertus fatuo consilio contra patrem illi assisteret (b). Unde contigit, ut in quodam assultu apud Gibboracum filius patri resultans, eo vulnerato equam ipsius confoderet; Willielmus medius filiorum saucius abiret, multi ex regiis caderent. Cæterùm totâ viâ ita fortunatus fuit, ut exteræ et remotæ gentes nihil magis quàm nomen ejus timerent. Provinciales adeò nutu suo substraverat, ut sine ulla contradictione primus censum (c) omnium capitum ageret, omnium prædiorum redditus in tota Anglia notitiæ suæ per scriptum adjiceret, omnes liberos homines ejuscunque essent, suæ fidelitati sacramento adigeret. Solus ejus majestatem conentiebat Cnuto Rex Danorum, qui et affinitate Roberti Frisonis et suapte potentiâ in immensum extollebatur, rumore in populos sato, quòd Angliam invaderet...

C Is mille et eo ampliùs navium in Angliam parat: auxilio erat ei soeer Robertus Friso, sexcentarum navium dominus. Sed duobus penè annis venti adversitate coërcitus, voluntatem mutavit... Rex igitur Danorum, ut dixi, solus erat obstaculum, ne Willielmus continuatâ feriretur lætitiâ; cujus respectu tantam multitudinem stipendiariorum conducebat militum ex omni quæ citra montes est provincia, ut eorum copia regnum gravaret. Sed ipse pro magnanimitate sua, dispendium expensarum non sentiens, etiam Hugonem Magnum, Regis Francorum fratrem, cum illius commilitio inter militares numeros sibi servitutum redegerat. Animabat et excitabat ipse virtutem suam propter Roberti Wiscardi memoriam, pronuncians pudendum, si illi fortitudine cederet, quem nobilitate præiret. Siquidem Robertus medioeri parentela in Normannia ortus, quæ nec humi reperet, nec altum quid tumeret, paucis ante adventum Willielmi in Angliam annis cum quindecim militibus abierat Apuliam, penuriam necessariorum gentis illius ignavæ stipendiis correcturus. Nec multi fluxerunt anni, quòd stupendo Dei munere totam terram in potestatem accepit. Nam ubi viribus destituebatur, ingenio callebat, oppida primò, mox civitates suæ ditioni associans. Ita ergo profecit, ut se Ducem Apuliæ et Calabriæ, fratrem Richardum Principem Capuæ, alterum Rogerum Comitem Siciliæ faceret, etc.

Pag. 107.

Quia Hildebrandi mentio se ingessit, de eo dicam quæ non frivolo auditu hausi, sed seria relatione ejus audivi, qui se illa ex ore Hugonis Abbatiss Cluniacensis audisse juraret... In Gallia vice Papæ præsederat Concilio; ibique plures Episcopi, olim per Simoniam in Ecclesias introducti, degradati potioribus locum dedere. Unus erat, quem suspicio istius apostasiæ insimulabat; sed nullis testibus argui, nullis argumentis confutari poterat, quem cum putares constrictum maximè, more anguis lubrici elapsum miraveris; ita dicendi arte callebat, ut omnes eluderet. Tunc Archidiaconus: « Cesset hominis eloquium... Dicat iste *Gloria Patri et Filio et Spiritui Sancto*: quòd si expressè et sine titubantia dixerit, constabit apud me,

Pag. 108.

(a) Apud Rogerum Hovedenum Rex Angl. Willielmus castellum Rodulfi Comitis, quod Dol nominatur, tandem obsedisit dicitur, donec Francorum Rex Philippus illum inde fugaret.

(b) Al. conatibus ejus assisteret.

(c) Censuales Guillelmi I Regis Angl. Tabulæ Barones hos memorant: *Episcopus Constan-*

tinensis, Comes de Mollent, Albericus Comes, Hugo de Grentemaisnil, Henricus de Fereres, Robertus de Staldfort, Rogerius de Lury, Richardus Venator, Radulfus Limesi, Willielmus Bonvallet, Willielmus filius Corbucion, Goiffridus de Magnavill, Goiffridus de Wirce, Gislebertus de Gant, Gislebertus Buili, Osbernus filius Richardi, etc.

» illum non venaliter, sed legitimè Præsulatu functum ». Libens hanc conditionem ille accepit, nihil minùs quàm horum verborum difficultatem ratus : et verè *Gloria Patri et Filio* integrè protulit, sed in *Spiritu Sancto* hæsit. Suscitato cunctorum strepitu, nullo conatu vel tunc, vel in reliquo vitæ spatio, Spiritum Sanctum nominare potuit. Hujus miraculi testis fuit Abbas sæpè nominatus, qui dejectum Episcopum per loca secum ducens, illius rei experimentum sæpè risit : de quorum verborum certitudine dubitantem omnis Europa confutat... Alexandro successit Hildebrandus, Gregorius VII dictus. Hic quod alii inusitaverant, palam extulit, excommunicans electos, qui investituras (a) Ecclesiarum de manu laici per anulum et baculum acciperent... Obiit vir apud Deum felicis gratiæ, apud homines austeritatis fortassis nimix. Denique fertur, quòd inter eum et Imperatorem primi tumultùs initio, illum nudipedem et forcipes cum scopis portantem, nec etiam foribus admiserit, abominatus hominem sacrilegum, et sororii incesti reum. Abscessit Cæsar exclusus, repulsam eam multorum necis causam protestans; statimque quæcunque posset, incommoda Romanæ Sedi infligens, etc.

Pag. 109.

Nunc familiarem ejus [Willielmi] vitam et mores interiores Lector, qui volet, audiet. Inprimis Dei famulis humilis, subjectis facilis, in rebelles inexorabilis erat. Religionem Christianam, quantum secularis poterat, ita frequentabat, ut quotidie Missæ assisteret, vespertinos et matutinos hymnos audiret... Penè puer et maturiore ætate sapiens, patrum suum Malgerium ab Archiepiscopatu Rotomagensi removit. Is erat litteris quidem non mediocriter cultus; sed pro natalium conscientia professionis oblitus, venationibus et avium certaminibus sæpiùs justo intendebat, et gazas Ecclesiasticas conviviis profusioribus insumebat... Ferunt quidam arcanam esse depositionis causam; Matildem, quam Willielmus acceperat, proximam sibi sanguine fuisse: id Christianæ fidei zelo Malgerium non tulisse, ut consanguineo cubili fruerentur; sed in nepotem et comparem excommunicationis jaculum intentasse: ita, cum iræ adolescentis uxoriæ querelæ accederent, excogitatas occasiones, quibus persecutor peccati sede pelleretur: sed postmodum provectoribus annis pro expiatione sceleris, illum S. Stephano Cadonis (b) Monasterium ædificasse, illam B. Trinitati in eodem vico idem fecisse, utroque pro sexu suo personas inhabitantium eligente. Malgerio successit Maurilius Fiscanensis Monachus, multis virtutibus sed maximè abstinentiâ laudatus... Successit ei [Walkerio Dunelmensi Episcopo] Willielmus Abbas S. Carilefi, qui Monachos in Dunelmo posuit. Prætereà anno antequam moreretur proximo, mortalitas hominum et juvenitorum, vis tempestatum frequens, violentia fulgurum quantam nemo viderat, nemo audierat. Illo quoque anno quo obiit, promiscua febris plusquam dimidiam partem plebis depasta; adeò ut plures incommoditas morbi extingueret; deinde pro intemperie aëris fames subsequuta vulgo irrepsit, ut quod febribus erat reliquum, ipsa corripere. Præter cæteras virtutes præcipuè in prima adolescentia castitatem suspexit in tantum, ut publicè sereretur, nihil illum in fœmina posse. Veruntamen ex Procerum sententiâ matrimonio addictus, ita se egit ut pluribus annis nullius probri suspicione notaretur. Tulit ex Matilde liberos multos; quæ et marito morigera et prole fœcunda, nobilis viri animum in sui amoris incitabat aculeum: quanquam non desint, qui ganniant eum cœlibatui antiquo renunciasse, cum regia potestas accevisset; volutatum cum cujusdam Presbyteri filia, quam per satellitem succiso poplite Matildis sustulerit. Quapropter illum exhæredatum, illam ad mortem fræno equi cæsam. Sed hoc de tanto Rege credere dementiæ (c) ascribo, hoc constanter asseverans, quòd aliquantula similtas

Pag. 110.

An. 1086.

An. 1087.

Pag. 111.

(a) *Laudatus est Adrianus I*, inquit Gregorius VI apud eundem Willielmum Malmesbur. cap. 13 lib. 2, pag. 84, quòd investituras Ecclesiarum Carolo Magno concesserit; ita ut nullus electus consecraretur ab Episcopo, nisi priùs à Rege insigniretur et annulo et baculo... Duæ sunt personæ in Ecclesia Dei ad rescanda vitia constitutæ; una quæ eacuat eloquium, altera quæ portet gladium.

(b) Vulgò *Cacn*. Ridiculè igitur Britto et quidam

alii putant, Cadomum Caii domum à Caio Julio Cæsare dictam fuisse. Cadomensibus *feriam trium dierum*, id est nundinas triduanas, concessit Willielmus Conquæstor, ut patebit infrà ex ejusdem litteris.

(c) Stultum igitur ac omninò fabulosum hac in parte est Chronicon Normanniæ, dum id monstri fert, et illud ipsum contra Scriptorum æqualium auctoritatem exhibet tanquam occa-

A inter eos innata extremis annis fuerit pro Roberto filio, cui mater manum militarem ex fisci redditibus sufficere dicebatur. Verùm propter hoc nihil conjugalis gratiæ diminutum ipse ostendit, dum quatuor annis ante se defunctam, et magnificentissimis inferiis extulit, et lachrymis per multos dies ubertim prosecutus, amissæ charitatem desideraverit: quin ex eo tempore, si credimus, ab omni voluptate descivit. Sepulta est Regina Cadonis in Monasterio S. Trinitatis.

An. 1083.

Filios habuit Robertum, Richardum, Willielmum. Henricum. Postiores duo successione continua in Anglia regnare: Robertus, patre adhuc vivente, Normanniam sibi negari ægrè ferens, in Italiam obstinatus abiit, ut filiâ Bonifacii Marchionis sumptâ, patri partibus illis adjutus adversaretur: sed petitionis hujusmodi cassus, Philippum Regem Francorum contra patrem excitavit. Quare et genitoris benedictione et hæreditatè frustratus, Angliâ post mortem ejus caruit, Comitatu Normanniæ (a) vix retento... Richardus magnanimo parenti spem laudis alebat, puer delicatus, et ut id ætatulæ pusio altum quid spirans: sed tantam primævi floris indolem mors acerba citò depasta corrupit. Tradunt cervos in Nova-foresta terebrantem, tabidi aëris nebulâ morbum incurrisse. Locus est quem Willielmus pater, desertis villis, subrutis Ecclesiis, per triginta et eo ampliùs milliaria in saltus et lustra ferarum redegerat, infando prorsus spectaculo... Filie ipsius fuerunt quinque; prima, Cæcilia Cadonensis (b) Abbatissa, quæ vivit; altera Constantia, Comiti Britannicæ Alano Fergant in conjugium data, austeritate justitiæ provinciales in mortiferam sibi potionem exacuit; tertia, Adala, Stephani Blesensis Comitis uxor, laudatæ in sæculo potentiæ virago, noviter apud Marcenniacum Sanctimonialis habitum sumpsit. Duarum aliarum nomina excederunt; unius, quæ Haroldo, ut diximus, promissa, infra maturos conjugii annos obiit; alterius, quæ Aldefonso Gallicie Regi per nuncios jurata, virgineam mortem impetravit à Domino. Repertus in defunctæ genibus callus, crebrarum ejus orationum index fuit.

Patris memoriam, quantis poterat occasionibus, extollens, ossa olim Nicee condita sub extremo vitæ tempore per legatum transferebat; sed ille prosperè rediens, audita morte Willielmi, apud Apuliam resedit, sepultus ibi illustris viri exuviis. Matrem, quantum vixit, insigni indulgentia dignatus est; quæ ante patris obitum cuidam Herlewino de Comitibus-villa, mediocri opum viro nupsit. Ex eo Willielmus fratres habuit; Robertum, quem Comitem Moritonii fecit, crassi et hebetis ingenii hominem; Odonem, quem ad Episcopatum Baiocensem provexit Comes, Comitem Cantie Rex instituit. Callidioris pectoris ille, totius Angliæ Vicedominus sub Rege fuit post necem Willielmi filii Osborni. Itaque in aggerandis thesauris mirus tergiversari, miræ abstinentiæ, penè Papatum Romanum absens à civibus mercatus fuerat, peras peregrinorum epistolis et nummis infarciens: cujus futuri itineris opinione cum certatim ex toto regno ad eum milites concurrerent, Rex indignè ferens, compedibus irretivit (c), præfatus non se Baiocarum Episcopum, sed Comitem Cantie prendere. Clientes ejus minis impulsus, tantam auri copiam prodidit, ut nostri sæculi æstimationem superaret fulvi congeries metalli. Denique et cullei plures è fluviis extracti, quos per certa loca, sublatis consciis, infoderat plenos auro molito. Post mortem fratris absolutus, nepotique Willielmo adversatus, partem Roberti fovibat, etc.

Pag. 112.

sionem constructionis duarum Cadomi Abbatiarum. Vide Apologiam Willielmi, quam Dominus noster Matthæus de la Dangie de Rauchie, Cellerarius Abbatie S. Stephani Cadomensis, ibidem edidit in-8º.

(a) Voces Comitatus et Ducatus, sicut Comitibus et Ducibus, promiscuè ab hujus temporis Historicis usurpabantur.

(b) Baldricus Burgul. in versibus inscriptis *Cæcilia Regis Anglorum filia*, ineminit sororis quam Cæcilia secum in Monasterium traxerat. Sic enim habet:

*Audivi quandam te detinuisse sororem,
Cujus fama meas aliquando percussit aures.*

Nomen ut elapsum, vultisse tamen reminiscor.

(c) Hæc antequàm evenerint, Historiam profectò scribebat Guillelmus Pictavinus, De Odone enim Baiocensi agens supra pag. 102, ait: *Regi cujus frater erat uterinus, unicè constantissimèque fidelis fuit.* Erravimus igitur supra pag. 75, cum post Rivetum asseruimus, Lexoviensem Archidiaconum nonnisi post mortem Willielmi, quem vulgò Conquæstorem appellant, manum operi admovisse. Ipsius forsàn è manibus calamum excussit casus Odonis Episcopi, cui non parùm erat addictus.

Exterarum nationum homines dignanter ad amicitiam admisit, indifferenter honoribus extulit; eleemosynæ curam habuit; transmarinis Ecclesiis multas possessiones in Anglia largitus est; nec ullum ferè Monasterium, præsertim in Normannia, vel ejus vel Ducum munificentia transiit, ut Angliæ copiâ tenuitas illorum sustentaretur... Justæ fuit staturæ, immensæ corpulentiae, facie fera, fronte capillis nuda, roboris ingentis in lacertis: ut magno sæpè spectaculo fuerit, quòd nemo ejus arcum tenderet, quem ipse admissso equo pedibus nervo extento sinuaret: magnæ dignitatis sedens et stans, quanquam obæsitâ ventris niniis protensa regium corpus deformaret; commodæ valetudinis, ut qui nunquam aliquo morbo periculoso præter in extremo decubuerit; exercitio nemorum adeò deditus, ut, sicut prædixi, multa millia ejectis habitatoribus silvescere juberet, in quibus à cæteris negotiis avocatus animum remitteret. Convivia in præcipuis festivitatibus sumptuosa et magnifica inibat... Omnes eò cujuscunque professionis Magnates regium edictum accersebat, ut exterarum gentium legati speciem multitudinis apparatusque deliciarum mirarentur: nec ullo tempore comior aut indulgendi faciliior erat, ut qui advenerant, largitatem ejus cum divitiis conquadrare ubique gentium jactarent... Sola est de qua meritò culpetur, pecuniæ cupiditas (a), quam undecunque captatis occasionibus, nihil unquam pensi habuit, quin corroderet; faceret, diceret nonnulla et penè omnia, tanta majestate indigniora, ubi spes nummi effulsisset... Pro timore inimicorum provincias suas pecuniâ emulgebat, quâ impetus eorum vel tardaret, vel etiam propelleret, persæpè, ut fit in rebus humanis, viribus cassatis, fidem hostilem præmio pignoratus.

Extremo vitæ tempore in Normannia habitans, contractis inimicitiiis cum Rege Francorum, aliquantisper se continuit: cujus abutens patientiâ Philippus, fertur dixisse: « Rex Angliæ jacet Rotomagi, partu absolutarum » more fœminarum cubile fovens »; jocatus in ejus ventrem, quem potione alleviavit. Quo præstrictus convitio, respondit: « Cùm ad Missam post partum iero, centum millia candelas ei libabo »: talia per resurrectionem et splendorem Dei pronuncians, quòd soleret ex industria talia sacramenta facere, quæ ipso habitu oris terrificum quiddam auditorum mentibus insonarent. Nec multò post Augusto mense declinante, quando et segetes in agris, et botri in vineis, et poma in viridariis, copiam sui volentibus faciunt, exercitu coacto, Franciam infestus ingreditur, omnia proterit, cuncta populatur. Nihil erat quod furentis animum mitigaret, ut injuriam insolenter acceptam multorum dispendio ulcisceretur. Postremò Mundantium (b) civitatem injectis ignibus concremavit. Combusta illic Ecclesia B. Mariæ, Reclusâ unâ ustulatâ, quæ spelæum suum nec in tali necessitate deserendum putavit: fortunæ omnes civium pessundatæ. Quo successu exhilaratus, dum suos audaciùs incitat ut igni adjiciant pabula, propiùs flammam succedens, foci calore æstûsque autumnalis inæqualitate morbum nactus est. Dicunt quidam quòd præruptam fossam sonipes transiliens, interanea sessoris diruperit; quòd in anteriori parte sellæ venter protuberabat. Hoc dolore affectus, receptui suis cecinit; Rotomagumque reversus, crescente in dies incommodo, lecto excipitur. Consulti Medici, inspectione urinæ certam mortem prædixere. Quo audito, querimonia domum replevit, quòd eum præoccuparet mors emendationem vitæ jamdudum meditantem. Resumpto animo, quæ Christiani sunt, executus est in confessione et viatico. Normanniam invitus et coactus Roberto, Angliam Willielmo, possessiones maternas Henrico delegavit. Vincetos suos omnes educi et solvi, thesauros efferi et Ecclesiis dispergi præcepit. Certum numerum pecuniæ ad reparationem Ecclesiæ nuper crematæ ipse indixit. Ordinatis ergo bene rebus, VIII Idus Septembris decessit, anno vitæ LIX (c), regni XXII,

Pag. 113.

(a) Ex Orderico Vit. ad annum 1070 Guillelmus, vel amotis vel debellatis vel conciliatis sibi adversariis, sua felicitate abusus est, paulatimque cœpit potentiorum bonis inbiare, et servitutis jugum, quod cervicibus Anglorum injecerat, fortiùs premere.

(b) Alii vocant Meduntam, Medantem et Medan-

tiam: vulgò *Mante*.

(c) *Ferè sexagenarius*, inquit Robertus de Monte. Legitur quidem apud Ordericum Vitalem, Willelmum Regem obiisse, natum LXIV annos, et anno Ducatûs LVI; sed uterque error emendandus: nam idem Ordericus alibi non senel scribit, Willelmum I, cùm successit

A Comitatus LII, Dominicæ Incarnationis MLXXXVII. Ille fuit annus... quo Sarraceni Hispani in Christianos efferati, mox ab Aldefonso Rege Gallicæ ad sua redire coacti, etiam urbibus quas olim tenerant, inviti cessere. Corpus regio solenni curatum, per Sequanam fluvium Cadonom delatum; ibi in magna frequentia ordinatorum, laïcorum paucâ, humi traditum. Varietatis humanæ tunc erat videre miseriam, quòd homo ille totius olim Europæ honor, antecessorumque suorum omnium potentior, sedem æternæ requiei sine calumnia impetrare non potuit. Namque Miles quidam, ad cuius patrimonium locus ille pertinuerat, clarâ contestans voce rapinam, sepulturam inhibuit, dicens avito jure solum suum esse, nec illum in loco quem violenter invaserat, pausare debere. Quocirca volente Henrico filio, qui solus ex liberis aderat, centum libræ argenti litigatori * persolutæ, audacem calumniam compescuère. Nam tunc Robertus primogenitus in Francia contra patriam hellabat: Willielmus, antequàm pater planè exspiraverat, Angliam enavigaverat, utilius ducens suis in posterum commodis prospicere, quàm exequiis paterni corporis interesse.

* Al. litigario

Fuit hoc tempore Berengarius Heresiarcha, qui panem et vinum in altari apposita, post consecrationem Sacerdotis, verum et substantiale Corpus Domini, sicut sancta Ecclesia prædicat, esse denegabat. Jamque scatebat omnis Gallia ejus doctrinâ per egenos scholares, quos ipse quotidiana stipe sollicitabat, disseminatâ. Unde soliditati catholicæ timens sanctissimæ memoriæ Leo Papa, Vercellis contra eum instituto Concilio, tenebrosos nebulosi erroris Evangelicorum testimoniorum fulgore depulit. Sed cùm post obitum ejus virus hæreseos diu in sinibus quorundam nebulonum con-

An. 1050.

C fotum iterum erumperet, Hildebrandus cùm Archidiaconus esset Turonis, mox Papa, Romæ adunatis Conciliis, convictum ad dogmatis sui anathema compulit: quæ scripta suis locis, qui desiderat, inveniet. Responderunt ei Libris Lanfrancus (a) Archiepiscopus; sed præcipuè et fortiter Guimundus, prius Monachus de S. Leofredo Normanniæ, postea Episcopus Aversanus Apuliæ, nostri temporis eloquentissimus. Porrò licet Berengarius primum calorem juventutis, aliquarum hæresum defensione infamaverit, ævo austriore ita resipuit, ut sine retractatione à quibusdam habeatur sanctus, innumeris bonis, maximè autem humilitate et eleemosynis approbatus, largarum possessionum dispertiendo dominus, non abscondendo et adorando famulus: fœmineæ venustatis adèò parcus, ut nullam conspectui suo pateretur admitti... Unde eum laudat Cenomanensis Pontifex Hildebertus, inprimis

D Versificator eximius... Videas in his Versibus, quòd laudis excesserit modum Episcopus... Illa fuit tempestas, quâ Henrici miserabile et penè funestum per quinquaginta annos Alemannia ingenuit* imperium. Erat is neque ineruditus, neque ignavus; sed fato quodam ab omnibus ita impetitus, ut rem religionis tractare sibi videretur, quisquis in illum arma produceret. Habebat duos filios, Conradum et Henricum... Sub isto Imperatore regnante floruit Maurianus * Scotus, primò Fuldensis Monachus... Is longo vitæ (b) otio Chronographos scrutatus, dissonantiam Cyclorum Dionysii Exigui ab Evangelica veritate deprehendit. Itaque ab initio sæculi annos singulos recensens, viginti duos qui circulis prædictis deerant superaddidit; sed paucos aut nullos suæ sementiæ sectatores habuit... Adeò inveteratus usus placet; adeò ferè nullus novis licet probabiliter inventis serenitatem

E assensùs pro merito indulget! Totis conatibus in sententiam veterum reptatur; omne recens sordet.

Pag. 115.

* f. ingenuit

Pag. 116.

* Al. Maurinianus et Marimannus

patri Roberto cujus mortem ad annum 1035 referunt omnes Chronographi, fuisse duntaxat natum annos VIII; et quidem incompletos, si crediderimus S. Michaëlis de Monte Chronico, quod nonnisi VII annos tribuit Willielmo tempore mortis Roberti Ducis Norm.

(a) Scripsit, inquit Sigebertus, invectivas contra Berengarium Turonensem Epistolas, refellens Scripta ejus de Corpore et Sanguine Domini. Lanfrancus, teste eodem Bibliographo, scripsit laudes, triumphos et res gestas Guillelmi Normannorum Comitæ.

(b) Accepit sedem [Hereford.] Robertus Lotharin-

gus... Erat tunc temporis Monachus Marianus apud Mogontiam inclusus, qui longe solitudinis otio... dissonantiam vel primus vel solus animadvertit... magnam et diffusissimam Chronicam facere adorsus. Eum librum Robertus miratus unicè, æmulatus mirificè, Angliæ invehcadum curavit. Denique captus Mariani ingenio, quidquid ille largiùs dixerat, in arctum contrahens desloravit; adèò splendide, ut magis valere videatur desloratio, quàm ingentis illius voluminis diffusio. Ex eodem Willielmo Malmesbur. in Gestis Pontificum Angl. pag. 286.

EX EADMERI ^(a) CANTUAR. MONACHI

HISTORIÆ NOVORUM LIB. I.

Ad calcem Operum S. Anselmi Paris. 1675, fol. pag. 28.

Pag. 29.

GODWINUS Cantiae Comes, magnanimus per Angliam terra marique habebatur. Hic orto inter illum et Regem [Edwardum] dissidio, exul ab Anglia cum suis omnibus ferè judicatus est. Ivit itaque ad Comitem B Baldwinum in Flandriam, et Haraldus filius ejus in Hiberniam. Hinc, matre Regis Imma defuncta, Godwinus et Haraldus in Angliam reversi sunt, numerosis uterque navibus et valida militum manu vallatus... Vulnothus filius Godwini et Hacun filius Suani filii sui, obsides [Regi] dantur; ac in Normannia Willelmo Comiti, filio scilicet Roberti filii Richardi fratris matris suæ, custodiendi destinantur. Haraldus Comitatum Cantiae patri succedens obtinuit. Is, elapso modico tempore, licentiam petivit à Rege Normanniam ire, et fratrem suum atque nepotem qui obsides tenebantur, liberare, liberatosque reducere. Cui Rex: « Hoc, inquit, non fiet per me. Verum- » tamen ne videar te velle impedire, permitto ut eas quò vis, ac experiare » quid possis. Præsensio tamen te in nihil aliud tendere, nisi in detrimentum » totius Anglici regni et opprobrium tui. Nec enim ita novi Comitem men- C » tis expertem, ut eos aliquatenus velit concedere tibi, si non præscierit in » hoc magnum proficuum sui ». Ascendit itaque Haraldus navem, [magis] suo quàm Regis consilio credens, cum ditioribus et honestioribus hominibus suis, auro et argento vesteque pretiosa nobiliter instructis. Mare turbulentum navigantes exterritat, et navem undarum cunulus vehementer exagitat. Ejecta tandem cum omnibus, quæ ferebat, in Pontivum fluvium qui Maia vocatur, à domino terræ illius, pro ritu loci (b), captivitati addicitur; et homines in ea consistentes diligentiori custodiæ mancipantur. Constrictus igitur Haraldus quemlibet ex vulgo, promissa mercede illectum, clam ad Comitem Normanniæ dirigit, exponere illi quid sibi contigerit. At ille festinatò per nuncios mandat domino Pontivi, Haraldum cum suis ab omni calumnia liberum sibi quantociùs mitti, si pristinâ amicitia suâ amodò vellet D ex more potiri. Sed cùm ille hominem dimittere nollet, iterùm in mandato accepit se necessariò Haraldum missurum, alioquin certissimè sciret Willelmi Normanniæ Ducem armatum pro eo Pontivum iturum. Mittit igitur virum cum sociis, primò tamen eis quæ meliora detulerant ablatis. Hinc ad Willelmum Haraldus veniens, honorificè suscipitur: et audito cur patriam exierit, bene quidem rem processuram si in ipso non remaneret, Willelmus respondit. Tenuit ergo virum aliquot diebus circa se, et in mora illa more prudentis aperuit ei quod habebat in mente. Dicebat itaque Regem Edwardum, quando secum juvene olim juvenis in Normannia demoraretur, sibi interposita fide sua pollicitum fuisse, quia si Rex Angliæ foret, jus regni in illum jure hæreditario post se transferret. Et subdens ait: « Tu quoque si » mihi te in hoc ipso adminiculaturum sponderis, et insuper castellum Do- E » fris cum puteo aquæ ad opus meum te facturum; sororemque tuam quam » uni de Principibus meis dem in uxorem, te ad me, tempore quo nobis con- » veniet, destinaturum; nec ne filiam meam te in conjugem accepturum fore » promiseris; tunc et modò nepotem tuum, et cùm in Angliam regnaturus

(a) Eadmerus seu Edmerus, et corruptè Edinerus, cognomine Cantor, fuit S. Anselmi auditor et discipulus, deinde victor et amicus. Exiliorum ac laborum ejus individuus comes, ab eo nusquam recessit, Regis irâ et odio nihil territus. Ætatem suam prodit, dum pag. 33 ait: *Quantus mæror Lanfrancum ex morte ejus [Willelmi I Regis] perculerit, quis dicere possit, quando nos qui circa illum nuncia morte*

illius eram, statim eum præ cordis angustia mori timeremus? Humana posuit Eadmerus anno 1121.

(b) Mos priseus etiannum restat ferè per omnia littora Christiani orbis, ut naufragorum bona fisco applicentur; quod tamen apud Anglos haud obtinet, nisi ubi neque homo quispiam neque canis aut felis vivus evaserit. *Seldenus.*

A » venero, fratrem tuum incolumen recipies. In quo regno si aliquandò fuero
 » tuo favore confirmatus, spondeo quia omne quod à me tibi rationabiliter
 » concedi petieris, obtinebis ». Sensit Haraldus in his periculum undique,
 nec intellexit quâ evaderet, nisi in omnibus istis voluntati Willelmi ad-
 quiesceret. Adquievit itaque. At ille ut omnia rata manerent, prolatis
 Sanctorum reliquiis, ad hoc Haraldum perduxit, quatenus super illas ju-
 rando testaretur, se cuncta quæ convenerant inter eos opere completurum,
 nisi communi mortalibus sorte præsentis vitæ præriperetur. His ita gestis Ha-
 raldus, adepto nepote, in patriam suam reversus est. Ubi verò quid accide-
 rit, quid egerit, Regi percunctanti narravit: « Nonne dixi tibi, ait, me
 » Willelmum nosse, et in illo itinere tuo plurima mala huic regno contin-
 » gere posse (a) »? In brevi post hæc obiit Edwardus. Juxta quod illic ante
 B mortem statuerat, in regnum ei successit Haraldus. Dein venit nuncius in
 Angliam à præfato Willelmo directus, expetens sororem Haroldi juxta
 quod convenerat Willelmo et illi. Alia etiam quæ, violato sacramento, ser-
 vata non erant, calumniatus est. Ad quæ Haroldus hoc modo fertur respon-
 disse: « Soror mea quam juxta conductum expetis, mortua est. Quod si
 » corpus ejus quale nunc est vult Comes habere, mittam, ne judicer sacra-
 » mentum violasse quod feci. Castellum Dofris et in eo puteum aquæ, licet
 » nesciam cui, ut vobis convenit, explevit *. Regnum quod necdum fuerat
 » meum, quo jure potui dare vel permittere *? Si de filia sua, quam debui
 » in uxorem, ut asserit, ducere, agit; super regnum Angliæ mulierem ex-
 » traneam, inconsultis Principibus, nec debere nec sine grandi injuria posse
 » adducere noverit ». Reversus nuntius responsa retulit domino suo: quibus
 C ille auditis, iterum ei amica familiaritate mandavit, quatenus aliis omissis,
 servata fidei sponsione saltem filiam suam uxorem duceret; alioquin se pro-
 missam regni successionem armis sibi vindicaturum procul dubio sciret. At
 ipse nec illud quidem se facere velle, nec hoc formidare respondit.
 Unde Willelmus indignatus, magna spe vincendi belli ex hac Haroldi
 injustitia est animatus. Parata igitur classe, Angliam petit; consertoque
 gravi prælio, Haroldus in acie cecidit, et Willelmus victor regnum
 obtinuit. De quo prælio testantur adhuc Franci qui interfuerant; quoniam
 licet varius casus hinc inde exstiterit, tamen tanta strages ac fuga Norman-
 norum fuit, ut victoria quâ potiti sunt, verè et absque dubio soli miraculo
 Dei adscribenda sit... Rex factus Willelmus... usus atque leges, quas
 patres sui et ipse in Normannia habere solebant, in Anglia servare volens,
 D de hujusmodi personis Episcopos, Abbates et alios Principes per totam
 terram instituit, de quibus indignum judicaretur, si per omnia suis legibus,
 postpositâ omni alia consideratione, non obedirent; et si ullus eorum pro
 quavis terreni honoris potentia caput contra eum levare auderet, scientibus
 cunctis unde, qui, ad quid assumpti fuerint. Cuncta ergo divina simul et
 humana ejus nutum exspectabant. Quæ cuncta ut paucis animadvertantur,
 quædam de eis quæ nova per Angliam servari constituit, ponam... Non
 ergo pati volebat quemquam in omni dominatione sua constitutum Romanæ
 urbis Pontificem (b) pro apostolico, nisi se jubente, recipere, aut ejus lit-
 teras, si primitus sibi ostensæ non fuissent, ullo pacto suscipere. Primatem
 quoque regni sui, Archiepiscopum dico Cantuariensem, si coacto generali
 Episcoporum Concilio præsideret, non sinebat quicquam statuere aut pro-
 E hibere, nisi quæ suæ voluntati accommoda (c), et à se primò essent ordi-
 nata. Nulli nihilominus Episcoporum suorum concessum iri permittebat, ut
 aliquem de Baronibus suis seu Ministris, sive incesto, sive adulterio, sive
 aliquo capitali crimine denotatum, publicè nisi ejus præcepto implacitaret
 aut excommunicaret, aut ullâ Ecclesiastici rigoris poenâ constringeret.

An. 1066.

* f. explevi
* f. promit-
tere

(a) Addit Rogerius de Hoveden: « Magnas in hoc
 » facto tuo calamitates præsentio genti nostræ
 » venturas ».

(b) Huc spectat Epistola illa Guillelmi, quâ obse-
 quii fideique professionem Gregorio VII, eam per
 nuncium petenti, avito jure subnixus denegat.
 Hubertus legatus tuus, inquit, me admonuit, quate-
 nus tibi et successoribus tuis fidelitatem facerem, et
 de pecunia quam antecessores mei ad Romanam

Ecclesiam mittere solebant, melius cogitarem. Unum
 admisi, alterum non admisi: fidelitatem facere
 nolui nec volo, quia nec ego promisi, nec antecesso-
 res meos antecessoribus tuis id fecisse comperio.

(c) Nimius fuit Guillelmus in imperio quod circa
 sacra exercetur. Id quoque palam videre est in Diplo-
 mate pro Cœnobio Belli, quo plura privilegia tam
 sacris officiis quàm jurisdictioni Episcopi derogantia,
 stilo perquam imperioso concessit.

EX GESTIS (a) TREVIRENSIUM ARCHIEPISCOPORUM.

Apud Martenium (b), Tom. IV Amplissimæ Collectionis,
col. 165.

POPPONE itineris (c) negotio occupato, necdum reverso, Gislebertus
 Col. 168. Quidam Comes de castello Lucelemburch nominato, cum filio suo Con- B
 rado... mala inenarrabilia non cessabant perpetrare... Poppone videlicet
 Col. 169. Jerusalem profecto, et per tres ferè annos demorato. Babyloniam enim us-
 que videndi nominatissimæ illius civitatis gratiâ processerat, ubi et tentus
 Col. 171. aliquandiu in captivitate laborabat... Cum adhuc famulus Dei Symeon vi-
 tales carperet auras... fuit fames valida (d) in omni terra ista... cujus
 mali causam insipiens vulgus Symeoni imputabat... Spiritum reddidit
 [Poppo Archiep. Trevir.] sub die XVI Cal. Julii, anno Dominicæ Incarna-
 tionis MXLVII... cui successit Everardus (e)... Hic à Comite Conrado
 Col. 172. de Luzelemburg captus est... Nec multò post Comitem suscepit; cui pro
 pœnitentia peregrinationem Jerosolymam injunxit, in qua et obiit. Dein Ju-
 dæis persecutionem induxit, eosque, nisi proximo sabbato Paschæ Christiani
 efficerentur, civitate pellendos esse decrevit. Hinc igitur ejusdem nefandæ
 gentis quidam, ad similitudinem Episcopi ceream imaginem lychnis inter-
 positam facientes, quemdam Clericum de Cœnobio S. Paulini, Christianum C
 nomine non opere, ut eam baptizaret, pecuniâ corruperunt; quam ipso
 sabbato, Episcopo jam ad Baptismi solemnia præparato, accenderunt:
 quâ ex parte jam consumptâ, Episcopus super fontem sacris instans officiis,
 A. 1066. cœpit graviter infirmari, et... in sacris vestibibus obiit XVII Cal. Maii.
 Col. 173. Quo mortuo, Anno Coloniensis Episcopus, quem provisorem regni et tuto-
 rem filii sui Heinrici Heinricus Imperator moriens reliquerat, spreto Tre-
 berorum consilio et electione, adhibitâ Regis adhuc pueri investiturâ et con-
 firmatione, nepotem suum Cunonem cum magna ambitione et manu militari,
 si necesse foret, inthronizandum versus Treberim direxit... [Treberenses]
 sine mora Præsidentem suum Theodericum cum aliis Principibus evocatum,
 ad ulciscendam tanti contemptûs injuriam clamoris vocibus instigant... Cuno D
 incidit in manus impiorum hominum, qui eum de rupe præcipitantes, in Cal.
 Junii miserabili morte peremerunt... Udo inthronizatur Episcopus electione
 Cleri et populi. Hic ex Alemannorum prosapia oriundus, patre Eberhardo
 Col. 174. Comite, matre Ida, eisdemque Monasterii quod dicitur Scafuse fundatori-
 bus... Cui Egilbertus successit... Tempore illo cum Gregorius, qui et
 Hildebrant, Romani Pontificis jura disponderet, hoc decretum antiquitûs
 quidem promulgatum, nunc autem innovatum est; ut videlicet omnes in
 sacris Ordinibus constituti, Presbyteri scilicet et Diaconi à cohabitationi-
 bus feminarum se, ut decet, abstinerent, aut officio vacarent: similiter
 etiam ne quis cujuscumque ordinis, laicus videlicet sive Clericus, Epis-
 copatus, Abbatias, seu alias quaslibet spiritualium donorum dignitates, vel
 per se vel per interpositam personam emere vel vendere præsumeret; quod si
 quis infringeret, honorem quemcumque haberet, amitteret. Ubi hoc verbum E
 palam factum est... magnam suscitavit invidiam. Propterea inter Re-

(a) Annales hi, quorum Auctor Acherio nostro, Tom. II Spicil. in-fol. pag. 207, forsitan est Golscherus Monachus S. Mathiæ Cœnobia prope Treverim, desinunt in anno 1122.

(b) Eadem Gesta seu Historiam Trevirensis edidit Acherius Tomo laudato.

(c) Anno Dom. Incarn. MXV Poppo Treberorum Archiepiscopus ordinatur. Hic sæpius occupatus in expeditione et procinctu militum. Apud Acherium pag. 215.

(d) Non 1043, sed 1033 anno. Symeon enim animan, ut paulò suprâ legitur, reddidit Cal. Jun.

anno Dom. Incarn. MXXXV: et apud Brouverum in Annal. Trevir. idem Reclusus obiit Kal. Jun. anno 1034.

(e) Hic desinit Ms. Codex Aurcæ-vallis, inquit Martenius: quæ enim subjicimus, addit idem, ex eodem Codice addita sunt aliâ manu, sed antiquâ. Hucusque igitur forsitan Theodericus Monachus S. Mathiæ; ita ut quæ sequuntur, scripta sint à Golschero: hinc Trithemius initio Chronici Hirsaug. ait: Theodericus Monachus in Historia Trevirorum; Golscherus Monachus in Gestis eorundem, etc.

A gnum et Sacerdotium (a) partes exortæ sunt, et hinc inde permaximæ invidiæ succreverunt; et eò usque dissentionis hujus et inimicitiarum in invicem fomes invaluit, ut si cui Cæsarianorum occurrisset quispiam Ecclesiasticorum, qui forsitan pro amore patriæ cœlestis sæculum reliquisset, carnem macerasset, quemque aliqua corporis molestia attenuasset; sive qui, ut tunc moris erat, barbam quasi in signum religionis enutrisset, quasi regii honoris proditores contumeliis afficiebant, insultanter * eos Ecclesiasticos appellantes. Nullus enim tunc in subrogandis Pontificibus vel aliis Ecclesiasticis dignitatibus, canonicæ sanctionis ordo servabatur; sed qui tantum Regis vel Principis manum implevisset, seu aliud quaecumque obsequium sibi placitum impendisset, regiâ præficiabatur violentiâ ubi voluisset. At verò ubi Rex ejusque consentanei Principes non eò minus omittebant, sed vetitam venditionem magis ac magis instituebant; præfatus Papa non veritus, sententiâ anathematis omnes concludit; et quicumque voluisset in Catholicorum consortio numerari, faciebat sibi hujusmodi verba conscribi: « Anathematizo omnem heresim Henrici dicti Regis (b) et omnium complicum » ejus, et omnem qui eum regio nomine vel honore veneratur, Heinricum, » inquam, quartum ejus nominis Regem ». Quam excommunicationem ubi fama ad aures Imperatoris detulit... convocato suæ partis Episcoporum, Abbatum et aliorum Grandium Concilio, statuit ut Gregorius nulli eorum deinceps Apostolicus esset, nec decretum ejus quisquam reciperet; et hoc facto, ipse sub omni celeritate Italiam adiit, Wicbertum quemdam Ravennæ civitatis Episcopum in una civitatum Italiæ pro Gregorio Papam fecit, quem et Clementem nominavit. Porrò si quando Gregorius causâ cuiuslibet rei agendæ Româ fuisset egressus, iste subintrabat; illo revertente, iste fugiebat; illi Ecclesiastica, major videlicet pars, isti verò Cæsariana præsidio erat... Consensit ei [Henrico IV in electione Egilberti] ex Episcopis qui causâ electionis [Treverim] advenerant, solus Theodoricus Episcopus Virdunensis, qui cognomento Magnus vocabatur, et pars aliqua populi Treberensis. Rex ergo nil moratus, investivit eum, dans ei anulum et baculum, sub die VIII Idus Januarii, anno Dominicæ Incarnationis MLXXVIII. Pontifices verò Herimannus Metensis et Bibo Tullensis, et residuus Clerus et populus, quantum in ipsis erat, non assenserunt... Egilbertus benedictione non percepta remansit.

* *Al. insultantes**Col. 175.**An. 1080.**Col. 176.*

(a) *Eo tempore quo dissidium ortum est inter Papam Gregorium, qui alio nomine Hildebrandus dictus est, et Henricum IV hujus nominis Imperatorem, contigit sanetam Ecclesiam diversis necessitatibus et adversitatibus opprimi et fatigari; quia capite ipso, quod ex Regno et Sacerdotio constat, per morbum discordiæ infirmato, reliquum corpus à languore integrum permanere non potuit. Tunc siquidem Simonia antiquarum hæresum sola superstes, tunc Presbyterorum conjugatorum irreverentia adeò in orbe prævaluerant, ut S. Spiritus dona jam apud Principes sæculi essent venalia, et inter vitam laicorum et Clericorum penè nulla foret distantia. Super hoc sequaces Imperatoris à Sede Apost. excommunicati, quos sibi communicare nolle videbant, rapinis, tormentis et ipsis etiam mortibus puniebat. Ex Cap. 1 Histor. Afflegem. apud Acherium Tom. 2 Spicil. in-fol. pag. 770.*

(b) *Apud Acherium, et complicitum ejus, et omnes qui eum regio nomine et honore venerantur; Henricum, inquam, nominis hujus Regem IV. In gratiam seu laudem Imperatoris juvat quædam huc adducere ex Ms. Epistola Fulcoii (de quo alibi agemus) directâ Henrico Augusto. En*

igitur carmina :

*Inclytus Augustus bellis et pace...**Cesar habes aditum famæ, quo gesta sequaris**Nota patrum...**Qui sis, quid possis vi cum virtute probasti...**Pulcher es armatus Cesar, speciosus inermis...**Radulfum radit de terra...**Perfida perjuræ dat sceptrum dextra dextræ...**Fulminat Henricus, furit et ferit; ast inimicus**Iste prostratus, qui Rex non jure creatus...**Per quæ peccavit, Radulfum pœna notavit,**Justo judicio, corporis exiitio...**Perstitit in regno Henricus David ut alter,**Occubuit quantum Radulfus ut Absalon alter;**Restat ut Archifosel quis suspendatur ut alter...**Ergo triumphalem merito decus erigit arcum**Fulcoius Vates tibi, Rex, modò vita supersit;**Ut tuus inde meo vivat labor ille labore...**Cesare Henrico redierunt aurea secla...**Alter Mecenas cum Cesare tolle camenas...**Gallia non novit, nescit Normannia vates;**Tu solus genus hoc, tu nosti more parentum...**Musa tribus famulata, Deo, Regi, Munasæque.*

EX CHRONICO ^(a) S. PETRI VIVI SENONENSI,
AUCTORE ^(b) CLARIO MONACHO.

Apud D. Lucam ^(c) Acherium Tom. II Spicilegii in-fol. pag. 475.

* Ms. Seno-
nas

An. 1033.

EODEM igitur anno [MXXXII], in messione subsequenti, Rex copiosum exercitum applicuit Senonis *; et in villa quæ Masciacus Major dicitur, castra posuit. Comes itaque Andegavensium Fulco, qui primus post Regem erat in ipsa expeditione, Abbatiam S. Petri fregit, clausum Monachorum terrâ tenens incidi fecit: unde Monachis contra eos Sanctorum pignora deferentibus, quidam eorum furentes se ipsos interfecerunt; talique conflictu, et ejusdem urbis militum assultu, multi ceciderunt, cæteri verò fugerunt. Rex autem tactus amore sui patris Rotberti, qui valdè ipsum locum dilexit, vi quadam ab ipso loco eos ejecit. Deindè post tres dies rediit Parisius; et subsequenti anno venit Senonas cum tribus millibus virorum, et castra posuit in loco qui dicitur Chaliciacus: ubi diebus septem morantes, Abbatiam S. Remigii, et burgum S. Leonis necnon et S. Eracii fregerunt, prædati sunt et incenderunt; atque quosdam ante mœnia urbis jaculis interfecerunt, deinde ad patriam redierunt.

Anno MXXXIV, irripuit Odo Comes Regi Hainrico medietatem urbis Senonicæ; et Gelduinus receptus est in sede, in qua nondum fuerat, resistentibus pluribus; et Abbas Gerbertus missus in Abbatiam S. Mariæ foris muros.

Anno MXLVI, obiit Ermenaldus Abbas, quem Gelduinus Archiepiscopus, alter, ut verè dici potest, Archembaldus, omnibus modis quibus scivit et potuit, inquietavit, afflixit et injuriavit, servos et ancillas Abbatiae prædando, carcerando, et omnia mala faciendo, etiam et ornamenta Ecclesiæ, quomodocumque subripere poterat, invadendo, suisque complicibus, quorum similis erat, dando. Obiit autem VIII Kal. Novembris, et sepultus est in claustro S. Petri: cui successit dominus Gerbertus, Monachus ejusdem loci; quem suprâ diximus Abbatem S. Mariæ. Huic Gelduinus reddidit caput S. Quiriaci, quod de ipsa Ecclesia, scilicet S. Mariæ, antè fuerat translatum in matre Ecclesia S. Stephani. Eodem tempore defunctus est Frotmundus, Trecacensis Episcopus; cui successit Mainardus Archiepiscopus S. Stephani.

An. 1037.

Tunc temporis ^(d) Odo Comes exercitum congregavit, et contra Ducem Goscelonem perrexit et castrum quod Barrus vocatur; tandem postea illud cepit, et in crastinum cum ipso Duce et Alemannis pugnavit. Victus fugam iniit; fugiens cum multis Proceribus et innumerabili multitudine militum

An. 1049.

interfectus obiit. Postea S. Odilo, Abbas Cluniacensis, obiit virgo centenarius in die Circumcisionis ^(e); cui dominus Hugo successit, vir totius honestatis.

[Anno MXLVII. Hoc anno pugnavit Rex Francorum Hainricus cum tribus millibus Francis bellatoribus contra Normannos super Dura fluvium. Fuerunt autem Normanni triginta millia; de quibus perierunt decem millia, E reliqui victi fugerunt].

An. 1049.

Post hæc sequenti tempore Gelduinus, peractis in Episcopatu annis decem et octo, projectus est de Pontificatu à Leone Papa et Rege Hainrico, gaudentibus Clericis et lætante populo: cui successit Mainardus, Trecacensis

(a) Quæ præcedunt, edidimus pag. 222 Tomi nostri X; ibique nonnulla monuimus de Auctore ejusdemque Chronico. De utroque alibi, nempe suo tempore, fusiùs agemus.

(b) Hic, valdè bene litteratus, florebat anno 1120: nam, ut legitur infra, scilicet pag. 484, interfuit Belvacensi Concilio ejusdem anni. Idem aliunde docet Acherius.

(c) Acherianam editionem contulimus cum Ms.

Chronico S. Petri Vivi, unde adducimus quæ ansulis includuntur.

(d) Hic et infra perturbatur ordo temporis.

(e) Petrus Damiani in Vita S. Odilonis tradit hunc obiisse anno MXLVIII, eâ nocte quæ Dom. Circumcisionis solemnità præcedebat. Petrum autem Damiani annum à Paschate exordiri, ut quidam alii hoc tempore Scriptores, manifestè ostendunt Jotsaldus et Hermannus Contractus.

A Episcopus; et Leothericus Præcentor, ordinatus est Antistes Ecclesiæ Laudunensis. Postea ipso Gelduino reclamante se injustè depositum, et Mainardum inthronizatum, auctoritate Papæ Leonis convocati, et in Concilio dijudicati, amisit uterque donum curæ Pastoralis. Postea verò propter utilitatem tam Ecclesiæ Senonensis, quàm totius patriæ circumjacentis, totius Concilii concordante consensu Mainardus est restitutus; Gilduinus autem pro sua miserabili vita dejectus, omni honore est privatus. Reversus namque à Roma, Rodulfum Comitem adiit; et castella quæ ex paterno jure contingebant, ut se adjuvaret, dedit; sicque se ab omni honore expulit. Donnus verò Mainardus ab Apostolica sede rediens, Clerum et populum lætum propter se invenit, et in pace rexit. Ipse oblationes Ecclesiarum reddidit Canonicis, quas Præpositi abstulerant illis: Abbatiam S. Petri et Ab-

B batem et Monachos, quippè quia inter eos ab infantia fuit nutritus et litteris doctus, valdè dilexit: consuetudines pravas, injustas et malas, quas Gelduinus in ea miserat, et Rainardo Comiti suâ inertiam mittere siverat, omnes ad nihilum magna vi et potentia redegit; et plus omnibus suis antecessoribus eam sublimavit. Hoc multum obfuit, quòd parum superfuit.

In hoc tempore Papa Leo venit Lingonas civitatem, ubi ordinavit Frotmundum Treorum Pontificem; ibique obiit Petrus Diaconus ejus, sepultusque est in capitulo S. Mammetis.

Tempore illo misit Rex Hainricus Walterium Meldensem Episcopum et Wascelinum de Chalinaco * cum (a) aliis ad quemdam Regem in finibus Græciæ, qui vocabatur Geriselo *, de terra Rusciæ, ut daret sibi filiam suam in uxorem: quos ille cum pluribus donis et cum filia remisit in

* Ms. Chalinaco
* Jeroslaus
An. 1051.

C Francia.

Anno MLV, in Kalendis Augusti, II feriâ, Lunâ IV, facta est tempestas valida et nimia per totum Senonicum pagum, quæ vastavit omnia sata et segetes, et vineta et nemora, et interfecit homines et jumenta: et in eodem anno, vigiliâ Cœnæ Domini, XIV Lunâ, ante Parasceven feriâ IV *, post primum pullorum cantum, effecta est ipsa luna tota nigra, sicut carbo extinctus, ferè duabus horis; et post facta est in Eclipsin, iterum reaccensa; et in ipso anno mortuus est Comes Rainardus, filius Frotmundi, persecutor S. Ecclesiæ, sepultusque est in capitulo S. Columbæ. Tunc Rex Hainricus possedit civitatem, et omnia quæ ipse habuerat. Deinde Rex Hainricus, convocatis Proceribus Franciæ, filium suum Philippum per ma-

* Ed. V

An. 1059.

D nus Gervasii Remorum Archiepiscopi in Regem fecit ungerè.

[Anno MLVII. Hoc anno pluit sanguis in pago Parisiensi in quamdam Ecclesiam super populum audientem Missam in festo Omnium Sanctorum].

Anno MLX, obiit Rex Hainricus. Hic regale Præceptum fecit de rebus Abbatiae S. Petri, sicut fecerat et pater ejus Rotbertus. Mortuo autem Hainrico Rege apud Victriacum castrum (b) in Brieria, et sepulto in Basilica S. Dionysii, Rodulfus Comes, consanguineus ejusdem Regis, duxit uxorem ejus in conjugio contra jus et fas; unde fuit excommunicatus. Balduinus verò, Comes Flandrensis, Regem parvulum Philippum aluit, et Franciam gubernavit.

Anno MLXII, obiit Mainardus Archiepiscopus, peractis in Episcopatu annis XII et mensibus III et VIII diebus; et juxta patrem suum Mainardum, et Dainbertum Vicecomitem fratrem suum, sepultus est in capitulo S. Petri: cui successit in Archiepiscopatu domnus Richerius, ipsius Ecclesiæ Archidiaconus, Dei voluntate ab omni Clero et populo electus: qui ordinatus Parisius in die S. Paschæ ab Episcopo Gotfrido et aliis, præsentè Rege cum Principibus, rediens inde Senonas in octava Paschæ, est receptus cum gaudio in propria sede.

(a) Rotgerus II Catalaun. Episcopus procuravit etiam secundas Henrici Regis nuptias. Nam in veteri Cod. Rem: Ecclesiæ Henricus in *Rasbatiam* misisse dicitur Catalannensem Episcopum R. ut filiam Regis illius terræ, Annam nomine, sibi uxorem peteret. In Libro autem de Vita S. Lietberti Camerac. Episcopi nuptiæ Regis cum Anna Remis in eodem Conventu celebratæ dicuntur, in quo Liet-

bertus consecratus est Episcopus.

(b) Hunc locum frustrâ in Briegio ponunt recentiores. Bieria silva nunc Fontis-Blaudi vocatur, ubi ædes regiæ saltem à tempore Ludovici Junioris. Illic inter illas ædes et oppidum ad viam, quæ fert Moretum, visitur Crux Vitriaci haecenus dicta: quo in loco fortè olim castrum cognomine fuerit, ubi mortuus Henricus. *Mabill.*

[Anno MLXIII, finis fuit anni magni, qui constat quingentis triginta A duobus annis; et sequenti anno idem incipit circulus, in cuius fine erit labor et dolor].

Anno MLXIV, Rex Philippus fecit regale Præceptum de rebus S. Petri Vivi, sicut pater suus Hainricus.

Anno MLXV, Bernardus Miles et dominus castri Barris montis, in capitulo S. Petri Vivi, et uxor ejus Humberga, competierunt et receperunt ab Abbate Gerberto et Monachis ejusdem loci, quartam (a) de villa quæ dicitur Rictiacus, et de Ecclesia ejusdem villæ; similiter et de villa quæ vocatur Pauliacus (b).

[Anno MLXVI. Hoc anno apparuit stella cometes in vigilia S. Marci Evangelistæ, vespertinâ horâ, ad plagam occidentalem, per XII dies. In ipso anno defunctus est Aywardus Rex Anglorum: Dux autem Normannorum, nomine Willermus, cognatus præfati Regis, congregans exercitum copiosum valdè, perrexit super Anglos, transiens mare. Unde Angli coadunati fecerunt sibi Regem, Airaudum nomine: et venientes ex utraque parte in unum, bellum fecerunt admirabile: occisis multis, etiam et Rex Anglorum interfectus est. Willermus faciens pacem cum his qui superfuerunt, est unctus Rex in regno. Deinde Regem Scotiæ cum omnibus suis, sibi bellando subjugavit. Posthæc defunctus est Balduinus Comes Flandrensis: cui successit in Ducatu filius ejus Balduinus. Obiit etiam eo tempore Comes Rotdulfus, adhuc tenens matrem Regis; unde erat excommunicatus.] B

An. 1067.

Anno MLXVIII, incœpta est renovari Ecclesia S. Saviniani Sociorumque ejus Martyrum... Quod dum fieret, inventa sunt sepulera eorum... plena sarcofagis et loculis saxeis, plumbeis, gypseis, et septis atque complanatis lidoriis; quæ omnia plena erant corporibus honestissimè palliatis, aromatizatis; et quod mirum est, quibusdam deerant capita; quidam etiam in pedibus habebant sandalia... Suscepit opus Ecclesiæ, et largè et honestè perfecit vir quidam Balduinus, Major hujus Abbatiae et Petronilla uxor ejus. C

Anno MLXXIV, fundatum est Molismense (c) Cœnobium.

Anno MLXXV, Arnulfus Abbas S. Columbæ detulit de Italia reliquias de corpore S. Thebaudi fratris sui, et posuit in eadem Abbatia; cœpitque ædificare Ecclesiam in honore ejus Sancti, quæ est euntibus de civitate ad eandem Abbatiam juxta viam ad dexteram manum.

(a) Scilicet partem; quo loci, inquit Aeherius, fundata fuit Abbatia Molismensis: at Chronicon Ms. habet *cartam*.

(b) Polliacus (*Pouilly*) villa erat Molismo proxima, nunc excisa; quam Milo de Monte-Barro, assentiente Rainardo fratre suo, donavit Molism. Ecclesiæ. *Mabill.*

(c) Annum conditi Monasterii apud Mabilionium

exprimit hoc distichum:

*Anno milleno quinto cum septuageno,
Sub Patre Roberto crevit domus hæc in aperto.*

Prima loci Molismi donatio facta legitur ab Hugone de Marleuniaco. Polliacensis autem Ecclesiæ decimationum partem Rainaldus de Molismo cessit.

D

EX CHRONICO (a) EPISCOPORUM METENSIUM.

Apud Acherium Tom. II Spicilegii in-fol. pag. 229.

E

SUCCESSIT huic [Theoderico I] consanguineus ejus Adelbero (b)... Hic renovavit Cœnobium S. Martyris Symphoriani præcipuè, tum et alia... Sedit annis XXVIII. Obiit XVIII Kal. Januarii: sepultus est in Ecclesia S. Symphoriani, ubi et SS. Æpletius, Pappolus, Goëricus, Godo, Aptatus et Felix Pontifices meritis insignes quiescunt.

(a) Auctor hujus Chronici florebat tempore Stephani, qui Poponi successit in Episcopatu Metensi anno 1120. Cum enim ad Stephanum pervenit, ætatem suam prodit sic: *Qui [Stephanus] quoniam adhuc vitâ floret et ætate viget, tentatio sileat elationis orta*

ex peste adulationis.

(b) Scilicet Adalbero Virdun. Episcopus, II Metensis, frater Deoderici seu Theoderici Ducis Mosellorum. Relicto enim Virdun. Episcopatu, Metensem obtinuerat.

A Post hunc ascendit ad Episcopatum Theodericus II, qui Monasterium urbis principale S. Stephano Protomartyri construxit, adepto ipsius brachio à Bisontica * civitate. Inter ipsum autem et Henricum Imperatorem dissentione non modicâ ortâ, prædia multa Ecclesiarum pro auxilio distribuit per decennium . . . Rexit cum potentia cathedram annis XXX. Obiit II Kal. Maii; sepultus in Ecclesia S. Stephani. Et hujus tempore Guarinus Abbas sancto construxit Basilicam Arnulfo, quam S. Leo IX dedicavit, privilegioque suo sublimavit.

* Byzantio

An. 1047.

Huic sanctitate ac religione venerabilis (a) Adelbero successit, pacis amator et Cœnobiorum reparator. Hujus sub temporibus Ecclesiæ præfuerunt Romanæ S. Leo IX, primò Leucorum Episcopus; Stephanus qui est Fridericus, filius Gothelonis Ducis; et Alexander, cui successit Hildebrandus, qui septimus dicitur Gregorius. Hic Adelbero prædiis suis Ecclesiam S. Salvatoris infra urbem ampliavit, in qua quiescit. Obiit Idus Novembris, regnante Henrico (b) secundo post Conradum.

An. 1072.

Hinc ab Ecclesia Leodiensi adscitus domnus Herimannus, ordinatus est Metensium Præsul quinquagesimus. Hoc tempore maximum schisma exortum est inter Regnum et Sacerdotium. Imponebatur itaque Rex super Regem, Papa super Papam; et hoc diutiùs perseveravit, ex quo disciplina discubuit à sua vivacitate. Hic Herimannus Præsul, admonitus visione, sanctum levavit ab humo Clementem, et tertio die obiit . . . Revelatum est cuidam Religioso nomine Lubrico, fundatori Ecclesiæ S. Petri de Monte Brianci, quòd etc Objiciebatur ei [Herimanno] ab inimico *, quòd metu mortis inconstanter egisset inter dissentionem Regni et Sacerdotii, malens fugâ persequutiones et suæ pervasiones Ecclesiæ, violato sacramento quod exigitur more imperiali, prævenire . . . Hic Herimannus Episcopus ex Ecclesia Leodiensi assumptus, in Ecclesia S. Petri Metis est sepultus, præsidente universali Ecclesiæ Gregorio VII, vacillante Imperio. Obiit IV Nonas Maii; et cessavit Episcopatus multis annis.

* Diabolo

(a) Hujus nominis tertius, fratruelis Deoderici vel Theoderici II Episcopi. *Acherius*.

(b) Is Henricus erat quidem secundus Rex à Conrado; sed quartus hujus nominis.

EX BREVI (a) CHRONICO ABBATIÆ SAVINIACENSIS.

D

Apud D. Estiennot inter Mss. Antiquitates Bened. diœc. Lugdun. et Bellic. pag. 437.

DURANTUS Abbas stetit quasi per XIII annos; quoniam fuit Abbas anno MVII, et Iterius ejus successor anno MXX * . . . Erat [Iterius iste Cluniaci sub obedientia S. Odilonis . . . et fuit factus Abbas anno MXX . . . Prioratus S. Pauli de Botaville * Xantonensis diœcesis per domnum Gaufridum filium domni Guillelmi Comitis Engolismensis, et Petronillam Gaufridi uxorem datus est in manu Iterii Abbatis, et prædictum Prioratum ex propriis denariis ædificari fecerunt . . . Facta autem fuit hæc donatio anno Domini MXXX (b) . . . Roberto Rege regnante in Francia nobilis vir Folcardus, Gilberga ejus mater, et Almoys ejus uxor, dederunt in manu Iterii Abb. Ecclesiam S. Abundi * Martyris. Est autem sita in diœcesi Xantonensi in loco de Merpuis . . . Rodolphus Rex et uxor ejus Ermengardis fecerunt ædificare Monasterium Thallueriarum . . . et dederunt ordinandum Itherio Abbati et successoribus suis . . . Andalgaldus, Cono, Robertus, Wido et Arthaldus, filii nobilis Cononis, dederunt Deo et S. Martino

* MXVIII

* Bouteville

* S. Ahon

(a) Istud noster D. Claud. Estiennot excepit è Ms. sæculo XII exarato Codice, cui titulus est *Liber Pontii*. Is autem Pontius, qui librum chartarum sui Monasterii seu gesta superiorum Abbatum describi curavit, Abbas saltem fuit ab anno 1121 ad annum 1133. Porrò monet D. Estiennot Ms. Codicem Saviniac. quo usus est, desinere in anno 1096, non item Chronicon.

(b) *Data mense Junio, ferid III, regnante Roberto in Francia et Rodulfo in Gallia.* Tom. IV Gall. Christ. col 263, istud factum dicitur consilio Willelmi Com. Engolism. ejusque uxoris Gerbergæ, Alduini fratris sui, necnon Isli Santon. Episcopi; proinde ante annum 1030, quo decesserat Willelmus Comes.

Saviniaco (*a*), in quo Lenthio frater eorum erat Monachus, et qui postea A
 * S. Georii fuit Abbas, Ecclesiam S. Jori * Gebennensis in macello constructam . . .
 Magno et Pontius, regnante quoque Rodulfo Rege in Galliis dederunt Ec-
 clesiam S. Philiberti de Ulmis . . . Hugo et Gerardus filii nobilis Fren-
 delani, anno MXXII regnante Rodulfo Rege, dederunt Ecclesiam S. Saturnini de
 * Arnac Arnaco *. Est autem sita in diœcesi Lugdunensi in agro Valansa, in loco
 qui dicitur Arnaco . . . Hanc donationem confirmavere Adhelina Abbatisa (*b*);
 Astrudis Monacha, Wido de Bellomonte Miles et uxor sua Raymunda . . .
 Similiter Stephanus de Mauriaco dedit Ecclesiam de Mauriaco (*c*) . . . Gaus-
 marus cognomento Ronfator dedit Ecclesiam de Junicellis, quæ sita est
 in agro Vendonensi. Hugo et Gausmarus de Thorogniaco nobiles viri dede-
 runt quartam partem Ecclesiæ S. Mariæ de Alta-rivoria * . . . Similiter et
 * Autte-ri- Gausmarus dedit terram de Bibost . . . Anno MXVIII [nobiles viri] Giri- B
 voire nus et Jarento de Sal dederunt Ecclesiam S. Juliani de Sal, quæ sita est juxta
 fluvium Adoyssi. Anno MXXII Bernardus (*d*) Rumphator et Girinus Scu-
 berardus ac Vandalmotis Gerardi uxor dederunt Ecclesiam S. Mauritii
 de Cresbins in patria Forensi . . . regnante Rodulpho Rege. Girinus quoque
 et Arnulfus Calvus dederunt Ecclesiam de Fornetz, quæ sita est in patria Fo-
 rensi . . . Abbas Itherius stetit XXIV annis, et obiit anno MXLIV, VII Id. Maii.

Lento ob honorem parentum suorum hujus Monasterii fuit Abbas . . . Fuit
 turpiter dejectus ab Abbacia . . . Stetit Abbas per duos annos.

Durantis II successit Lentoni Abb. anno MXLVI. Eo sedente fuit fun-
 datus Prioratus (*e*) S. Johannis de Tarnanco. Anno MXLVI in Burgundia
 Henrico Imp. regnante, Aschiricus et Richarda ejus uxor Willelmus et
 Dalmatius dederunt Ecclesiam S. Mariæ et S. Baldomeri de Buxi . . . Sita C
 est autem hæc Ecclesia de Buxi in patria Forensi. Hugo de Sal, Hebrardus
 et Rolannus dederunt mansum de Sal . . . Durantis fuit ab Abbacia dejectus . . .
 Stetit autem Abbas per XV annos.

* la Bressle Durantis II successit Dalmatius . . . Villam Arbrevillæ, quam Arbrellam *
 dicimus, propter bella imminencia muris et turribus clausit et vallavit . . .
 Cœpit quoque Ecclesiam istam Saviniaci à fundamentis ædificare. Amblardus
 Canonicus S. Petri Xantonensis dedit Ecclesiam S. Thomæ de Cosnac, de
 consensu Amblardi cognomento Malaterræ patris sui et domini castri de Cos-
 nac, Philippo regnante in Gallia. Artaldus de Mirabello Miles dedit Eccle-
 siam S. Sebastiani de Mirabello. Est autem sita hæc Ecclesia in diœcesi Xan-
 tonensi. Facta fuit hæc donatio anno MLXII, Henrico Imp. regnante. Anno
 MLXIV Falco vir nobilis et Adalazia ejus uxor dederunt Ecclesiam S. D
 Boniti Marciaci * in agro Anse . . . et tertiam partem silvæ Ardens. Hum-
 bertus de Bello-Joco, Richoara ejus mater, et Richardus, Dalmatius ac
 Hugo, Humberti fratres, anno MLXIII, Conone Rege (*f*) in Galliis
 regnante, dederunt medietatem Ecclesiæ S. Petri in Monte Melardi. Est au-
 tem sita Ecclesia in diœcesi Lugdunensi et in agro Demiciasensi . . . Nobiles
 domini Berardus, Humbertus, Umiardus fratres, et Nazarea eorum mater,
 filia domini Berardi Rodonensis * Comitum, dederunt quæ habebant in Eccle-
 sia S. Cyriaci *. Hugo Frenzelanus dedit Ecclesiam S. Mariæ de Amplipu-
 teo * . . . ac rivulum de Rauzin. Facta fuit hæc donatio anno MLXVI, re-
 gnante Henrico Rege. Anno MLXXVIII Guillelmus Comes (*g*) Forensis,
 Falco dominus Yconii et fratres ejus dederunt Ecclesiam * S. Paulæ sitam in

* S. Bonet
 de Marcy

Al. Rodan.
 * S. Cyrgues
 * Amplepuy
 * Al. Capel-
 lam

(*a*) Saviniacense S. Martini Monasterium, situm est in agro Lugdunensi ad Brevillam fluviolum, tribus à Lugduno leucis, (*Savigny*).

(*b*) S. Petri Lugdunensis, ut putat Stephanotus.

(*c*) Idem putat legendum de Mornanco: et meritò, nam sic scribitur suprâ pag. 336, in Probat.

(*d*) In Probat. pro Monasterio S. Johannis de Randanis in Forezio, pag. 466: *Vir nobilis Bernardus, cognomento Rumphator, Girardus Comes [Forensis] et Wandalmotis Girardi uxor, an. MXXII dederunt S. Johanni de Randanis, etc.*

(*e*) Anno Dom. MXLVI nobilis vir Gaucerannus, Adalizia ejus uxor, Gaufridus et Agno eorum filii dederunt Ecclesiam S. Johannis de Tarnanco, etc. Ex Probat. pag. 334.

(*f*) Conradus obiit anno 1039. Error igitur ibi est aut in anno aut in nomine.

(*g*) Pag. 435, *Artaldus Comes Forensis, filius Giraldi Comitum, et Guiburga ejusdem Girardi uxor, etc.* Pag. 462, *Post Arnulfum fuit Abbas [Athanae]. Hugo frater Artaldi Com. Forensis; et ei successit Raynaudus anno MVI; et tunc fuit constructum Monasterium S. Romani de Podio.* Pag. 369, *Artaldus Comes Forensis confirmavit donationem Militis Falconis de Yconio anno MLXIX.* Ibid. suprâ legitur donatio Humfredi seu potiùs Gerardi Com. Forensis facta Duranno I Abbati. Denique Tom. IV Gall. Christ. idem Gerardus Comes Foresii dicitur dedisse Durando villam Conziacum et alia in agro Tarnatensi, anno 1007.

A parrochia S. Laurentii. Ermengardis quoque dedit medietatem Ecclesiæ de Duerna cum mansis de Plauciaco et de Boschalas, etc. Adrardus verò de Barbares et Constantia ejus uxor, Bladinus eorum filius, et Bernardus de Nauz, Agna mater Stephani de Randanis, mater quoque Girini de Pinstho Elizendis, et Willelmus Agnæ filius dederunt aliam medietatem Ecclesiæ... Artaldus ac Agno fratres dederunt Ecclesiam S. Marcelli... Nobilis vir Pontius et uxor sua Pontia dederunt Ecclesiam S. Cirici... Anno MLXIII Pontius Morellus obtulit filium suum Rothaldum, dedit (a), etc... Stetit [Dalmatins] per annos XXV, et obiit anno MLXXX... VIII Id. Julii, etc.

(a) Ibid. suprâ et infrâ occurrunt plurimæ donationes hoc modo factæ.

B

EX GESTIS (a) ABBATUM GEMBLACENSIIUM.

Apud D. Lucam Acherium Tom. II Spicileg. in-fol. pag. 764.

COMMISSA pugnâ in Florinis inter Lambertum Comitem, filium Ragineri Longicollis, et Godefridum Ducem; cum Lambertus ibidem gladiis cæsus accepisset vitæ finem, conjux ejus Gerberga (b) nobilissima... annitente filio suo Comite Henrico, feudum proprietatis suæ, quod Tortosa vocatur, tradidit Gemblacensi loco... Baldricus Episcopus [Leod.] Monasterium in honore [S. Jacobi] fratris Domini fundavit in insula Leodicensi... Successor Baldrici Wolpodo deliberavit locum, prudentissimi [Gemblac.] Abbatis Olberti committere manibus; quod ille diu multumque reluctatus declinavit humiliter, ac vix tandem anno Dom. MXXI suscepit obedienter, et executus est XXVIII annis prudenter... colligens hinc inde viros bene directos, et maximè ex disciplina Abbatis [Virdun.] Richardi, qui tunc temporis ubique prædicabatur in fervore sanctæ religionis... Eo tempore nimia annonæ caritas totam profligavit Galliam, anno videlicet MXLIII... VIII Idus Julii [Watho Leod.] Episcopus migravit ad Dominum; Abbas autem [Olbertus], qui Episcopo dimidio animæ suæ septem dies supervivere voluit, ipso die septimo, quod est II Idus Julias, [in Monasterio S. Jacobi Leod.] felicem spiritum cœlo reddidit, anno Domini DMXLVIII; postquam Gemblacensi per annos XXXVII, Leodicensi verò Cœnobio circiter anno XXIX regnasset... Successor Abbatis Olberti est Mascelinus, Olberto consanguinitatis conjunctus lineâ, et à primis annis cum fratre suo æquè memorabilis vitæ Fulcuino studiosè in ejus disciplina educatus... Ex quibus Fulcinus, nodatus exercitio literalis scientiæ, glorioso Abbati Stabulensi Popponi ad regendas puerorum scholas directus... per interventum ejus in Metensi urbe ad regimen Abbatiae S. Vincentii Martyris est promotus; quod usque ad finem vitæ utiliter et laudabiliter est exequutus. Missac autem [Abbas Gemblac.] cognomento Mascelinus, frater ejus, etiam Virduini sub Richardo Abbate in gymnasio Monasticæ disciplinæ regulariter [est] exercitatus... Item floruit domnus Sigebertus, morum probitate et scientiæ multiplicitate laudabilis, et gratus sui temporis sapientibus. Non indiget nostris laudibus, quia laudant eum Opera ejus. Cum enim esset juvenilis ætatis tempore Mascelini Abbatis, Metensis * notificatus, et in

An. 1015.

Pag. 765.

An. 1014.
Sigib.

An. 1043.

Pag. 767.

An. 1048.

Pag. 768.

*Metensibus

(a) Anonymus Auctor Libelli de Gestis Abbatum Gemblac. enarrans acta scriptaque Sigiberti pag. 768 col. 2, sese prodit his verbis: *In Cœnobio Gemblacensi me qui hæc descripsi, et multò meliores erudit, etc.*

(b) Mortuo Ottonis filio Godefridi Lotharingiæ, et sepulto in Ecclesia Nivellensi (alii dicunt Colonie in Ecclesia S. Mariæ, quæ nunc vocatur ad Capitulum), Ducatus Lotharingiæ datur per Imper. Henricum II Comiti Godefrido filio Godefridi Ardennensis; Gerbergâ filiâ Caroli, et sorore Ottonis Ducis quondam Lotharingiæ prædicti, solummodo Comitatum Lovaniensem et Bruzellensem retinente cum Lamberto

Comite marito suo, filio Ragineri Longicollis quondam Hannoniensis Comitæ, qui Comitatus Montensis eo tempore dicebatur. Iste Lambertus Senior genuit ex uxore sua Gerberga Henricum succedentem Comitem Lovaniensem et Bruzellensem ac sacri Imperii Marchionem... Anno Dom. MXXI, Ducatus Godefridi anno X, Gerberga sepulta est in Ecclesia S. Gertrudis Nivell. Ex Magno Chronico Belgico. Notandum, inquit Collector ibidem paulò suprâ, quòd postquam Archidiaconatus Lotharingiæ separatus est à Brabantia, nunquam deinde Brabantia dicitur Ducatus, sed Comitatus Lovaniensis et Bruzellensis.

Cœnobio S. Vincentii Martyris cum Fulcuino Abbate diu conversatus, sapientiae fons patens erat non solum Monachis, sed et Clericis ad se undique confluentibus. Multis Metensium hodieque dulcis est ejus memoria, in quibus adhuc supersunt doctrinae ejus vestigia. Quae vel quanta illic degens rogatu eorum Scripta ediderit, ipse ostendit in Libro illustrium Virorum quem composuit. Non solum Christianis, sed et Judaeis in eadem urbe commanentibus erat charissimus, pro eo quod Hebraicam veritatem à cæteris editionibus discernere erat peritus, et in his quae secundum Hebraicam veritatem dicebant, Judaeorum erat consentiens assertionibus. Post multum temporis, vix impetratâ licentiâ, rediens ad Cœnobium Gemblacense, multa contulit ad usum et ornatum Ecclesiae, quae acquisierat voluntaria eorum quos instruxerat liberalitate, etc.

B

EX CHRONICO ^(a) LEODIENSI.

Apud Labbeum Tom. I Biblioth. Libr. Mss. pag. 337.

ANNO MXXXII. Henricus Rex uxorem filiam Regis Anglorum duxit. A Obiit Pelegrinus Episcopus; succedit Herimannus [Coloniensis Archiep.]

* Odonem II MXXXVII. Bellum apud Barum inter Gothelonem ^(b) Ducem et Othonem * Comitem. Obiit Raginardus Episcopus [Leod.]; succedit Nithardus.

MXXXIX. Obiit Conradus Imperator; succedit Henricus filius ejus.

MXLI. Rex Henricus contra Hungaros vadit. Obiit Nithardus ^(c); succedit Waltho.

MXLIV. ^(d) Gothelo Dux obiit: Godefridus filius ejus, privatus paterno jure, rebellat. Fames valida.

MXLV. Godefridus capitur, et custodiae mancipatur.

MXLVI. Henricus Rex fit Imperator; et tres Papæ ab eo deponuntur. Godefridus cum Balduino rebellat.

MXLVII. Godefridus palatium Neomagi incendit; Viridunum capit et incendit.

MXLVIII. Dux Albertus ^(e) à Godefredo perimitur. Waltho Episcopus obiit; succedit Deoduinus.

MXLIX. Henricus Imperator contra Balduinum proficiscitur: Balduinus satisfacit Imperatori Aquis.

MLI. Balduinus cum Balduino filio suo rebellat: invadit Montem Castriloci.

MLIII. Balduinus junior Tudinium incendit. Balduinus major cum minore Hoiium vastant, et incendunt utrinque.

MLIV. Imperator Balduinum totis viribus populatur; Tornacum capit.

* Colon. MLV. Obiit Herimannus Archiepiscopus*; Anno succedit.

MLVI. Obiit Imperator Henricus; succedit filius ejus, patri æquivocus.

MLX. Henricus Rex Francorum obiit; Philippus filius ejus succedit.

(a) Hoc annum 1132 attingens Chronicon, omnis inutilibus, vulgavit Labbeus defloratum ex Cod. Ms. Bibl. S. Victoris Paris. Quae spectant primam ac secundam stirpem et initium tertiae Regum nostrorum edidimus supra.

(b) Post mortem Ottonis Ducis Lotharingiae Ducatus idem datur per Imperatorem, anno Dom. MFI, anno verò regni sui IV, Comiti Godefrido Viridun. filio Godefridi Comitis Ardennensis, quem rexit annis XIV. Istius Godefridi Com. Arden. fuit uxor Mechthildis Comitissa Saxoniae; quae peperit ei Episcopum Viridun. Adalberonem, Comitem Fridericum S. Vintoni Monachum, Comitem de Daburg Hermannum, et duos Duces prosapiae inclytos, Godefridum istum et Gotzelonem... Anno istius Godefridi Ducis XIV, ipse paulò post moritur; frater verò ejus Gotchelo in

Ducatu substituitur. Ex magno Chronico Belgico pag. 97.

(c) In Sigeberti Chronico Nithardi mors colloatur anno 1042.

(d) Quae hic narrantur annis 1044 et tribus sequentibus, uno anno tardius peracta dicuntur in Chronico Sigeberti.

(e) Anno Ducatus Godefridi IV, Albertus, qui Ducatum Mosellanorum Godefrido negatum susceperat, à Godefrido perimitur: Ducatum ejus Gerardus de Alsacia, alterum verò Ducatum, scilicet Lotharingiae, Fredericus frater Gotzelonis et Godefridi Ardenensis obtinet; et ex tunc usque in hodiernum diem uterque istorum, Principes et Duces Lotharingiae se nominant. Haec ex Chronicis in Magno Chronico Belgico pag. 107.

A MLXVI. Cometes apparuit.

MLXX. Godefridus Dux obiit; filius ejus patri æquivocus succedit.

MLXXIII. Saxones rebellant. Gregorius Papa, qui et Hildebrandus.

MLXXV. Rex Henricus, iterata expeditione, Saxones premit, et Principes eorum in deditionem accipit. Deoduinus [Leod. Episc.] obiit; subrogatur Henricus.

MLXXVI. Ducem Godefridum sicarius interimit. Gelu magnum à medio Novembri usque ad æquinoctium vernale. Anno [Colon.] obiit; Hilduinus succedit.

MLXXVII. Saxones iterum rebellant, creato sibi Tyranno Duce Burgundionum Rodulfo, annitente Hildebrando Pontifice. Siguinus fit Archiepiscopus [Colon.].

B MLXXIX. Rex Henricus Saxones aggreditur; et in congressu Rodulfus (a) Tyrannus extinguitur.

(a) Hæc ad annum 1080 referenda cum Sigeberto, Mariano Scoto et aliis.

EX CHRONICO (a) BESUENSI.

Apud Acherium Tom. II Spicilegii in-fol. pag. 420.

C HUGONIS ordinatione instante, cum esset deductus ab Henrico Rege juvene ad civitatem Lingonas cum magna ambitione, nuntiata est Regi mors patris sui Rotberti Regis, qui regnavit annis XLI; et ipse Henricus Regni VI (b) jam annum agebat. Supradictus verò Episcopus cum suscepisset Episcopatum, non fuit, ut decuisset, circa Dei Ecclesias sollicitus augmentator, sed è contrario negligens et distractor. Quapropter cum huic loco [Bes.] multas importunitates inferret et exactiones insolitas, et dominus Ulgerius Abbas nullomodo ei vellet assentire, ipse Halinardum Divionensem Abbatem huic loco constituit Abbatem: qui veniens cum suis Monachis, per violentiam Hugonis Episcopi domnum Ulgerium Abbatem nostrum cum quibusdam ex Monachis nostris captos Divionem duxit, (c) etc.

An. 1031.

Veniens ergo idem Papa [Leo IX] ad civitatem Lingonas, ordinavit domnum Arduinum Episcopum pro illo qui fuerat ejectus... Arduinus

Pag. 424.

D Episcopus, petente Abbate Olgerio, à summo Pontifice Romanæ Ecclesiæ petiit fieri decretum (d) in quo continetur, ut nullus præsumat huic Monasterio vim inferre, vel eum in subjectionem cujuscumque Monasterii redigere; et ut nullus audeat infra unam leuviam à Monasterio vim aliquam inferre.

Pag. 425.

Defuncto igitur Abbate Olgerio, successit in regimine pastoralis officii Abbas Oddo.

Henricus igitur Rex Francorum, cum jam morbo et senectute premeretur, Philippum filium suum congregatis Francorum Primoribus, cunctorum consilio, consortem sibi totius regni constituit; impositoque capiti ejus diademate, Regem jussit appellari. Anno autem primo regni (e) ejus domnus Arduinus Lingonensis Episcopus dedit Besuensi congregationi duas præbendas... in præsentia Alberonis Abbatis Divionensis... Actum Lingonis,

Pag. 428.

An. 1059.

E anno Incarnationis Domini MLVIII, Indict. XII, Epactâ IV.

Defuncto autem venerabili Arduino Episcopo, Raynardus adeptus est cathedram. Obeunte itidem Odone Abbate, successit in locum ejus Wido,

Pag. 432.

(a) Ex subjectis huic Chronico perspicuum habetur, rerum Besuensium Commentarii conditorem usque ad annum circiter 1135 esse Johannem Monachum. At cum totidem verbis ac syllabis et San-Benigniani et Besuensis Chronicorum Auctores suam Gallicarum rerum historiam texuerint, vix definiri potest quis horum Scriptor primigenius sit. Ætate tamen præcessisse Johannem videtur San-Benignianus, qui Chronicon tantummodo perduxit ad obitum Halinardi, hoc est ad annum 1052

(b) Corr. V: nam Henricus, Rex factus est tantum 14 Maii anni 1027, et Robertus Rex obiit 20

Julii anni 1031. Idem notandum in Chronico S. Benigni Divion. pag. 175 Tom. X, ubi idem occurrit error.

(c) *Ulgerius Abbas, ut legitur infra, Divionenses qui malè locum istum invaserant, expugnans ad propria redire coëgit.*

(d) *Datum [est Privilegium] IV Nonas Octob. Indict. V, anno ab Incarn. Dom. MLII, Pontificatus autem domni Leonis IX Papæ III.*

(e) Inde nec sequitur nec constat, Henricum Regem obiisse anno 1059, ut alibi ostendimus.

ex Monasterio Areomarensi Monachus. Hic paucis annis in regimine peractis, repedavit ad suum Monasterium, dimissa hujus loci gubernatione: cui successit ad regimen animarum Gausbertus, in Monasterio S. Benigni Divionensis Prioris gerens officium. A

pag. 433.

Postquam Rainardus Episcopus hujus diei lucem clausit... [qui] Rainardus satis clarè et gloriosè Lingonensem rexerat sedem... dominus Robertus eligitur, satis et ipse clarus in omnibus, ex Francorum Regum prosapiâ editus (a), frater autem Ducis Odonis cognomento Borel. Fuit staturâ non nimium longus, nec tamen brevè, sed mediè temperatâ. Et quamvis geminæ scientiæ eloquentiâ floreret, verba ejus rarissima, nisi forent necessaria. Ut ergo dignum erat, communi voto tam Cleri quàm populi, Robertus eligitur; et Pontificali decoratus infula, Ecclesiæ Lingonensi Pontifex præficitur. B

(a) In Continuatione Chronici S. Benigni ibid. pag. 395: *Qui celsâ Regum Franciæ ac Ducum Burgundiæ stirpe progenitus erat.*

EX CHRONICO (a) ABBATIÆ S. TRUDONIS.

Apud Acherium Tom. II Spicilegii in-fol. pag. 660.

Lib. 1.

THEODERICUS Metensis Episcopus in eum [Adelardum I Abbatem] adeò commotus exstitit, quòd eum aliquandiu quasi exulem abductum Metis teneret, et per Præpositos interim res nostras curaret; sed Episcopo Leodiensi, cujus diœcesis erat, jus suum eo defendente, tandem honorificè revocatus est... Post primum Adelardum successit Guntramnus, natus de Hasbania liberorum prosapiâ... Tempore autem quo prædecessor ejus, Abbas scilicet Adelardus, à Metensi Episcopo Theoderico exul tenebatur, accidisse cognovimus, Cœnobii nostri curam agere primum Popponem Abbatem Stabulensem... Cùm primus Poppo Stabulensis Abbas, ut potè qui exulantis Abbatis vices agebat, ad Cœnobium nostrum descendisset, elegantissimæ formæ juvenis [Guntramni] qualitate perspecta, cœpit de eo præsagire... Erat ille primæva pube vernans, formâ elegantissimâ, staturâ ultra nostræ ætatis homines procerâ, grossitudine proceritati congruâ. Vocalitas in eo instar tubæ altissona, prædulcis tamen, et mole corporis non indigna. Claris eum natalibus ortum superiùs diximus, et apprimè eruditum C

pag. 661.

officiis Ecclesiasticis... Guntramnus [ab Armario (b)] susceptâ cantandi Responsorii obedientiâ, mirabili tubæ vocis suæ novitate atque organicâ fistulati gutturis duleedine, totum chorum ipsumque maximè Abbatem permulsit... Corporis pulchritudine, morumque probitate et nobilitate, in brevi factus est eebris aulæ regiæ, ipsi religiosæ Imperatrici maximè. Interea primus Adelardus Abbas defungitur, XXXV annis Ecclesiæ prælatus... Theodoricus, qui tunc erat Metensis Episcopus, frater Imperatricis secundùm carnem habebatur... Factus igitur Abbas Guntramnus [à Theoderico Episcopo] Metis, et consecratus Leodii... Hujus vitæ ultimis annis domini nostri Trudonis sepulcrum frequentissimè cœpit coruscare miraculis... Tempore Guntramni Abbatis usque ad modum producta est maxima pars turris nostræ cum utrisque testudinibus suis. Quia verò, ut superiùs in juventute ejus testificati sumus, formâ erat elegantissimâ, corporis proceritate convenientique grossitudine delectabilis hominum aspectibus, ex eoque sonora valdè modulatione dulce canorum, hunc ei contulerat honorem Ecclesia Leodiensis, ut summis ejus solemnitatibus indutus honorificentissimè chorum medius Cantorum regeret, pulchritudine magni corporis pascens visus astantium, et duleedine vocis tubæ aures delectans audientium... Obiit anno MLV confessus (c) et unctus... Huic successit D

pag. 662.

An. 1053.

(a) Chronici S. Trudonis [S. Tron], Leod. diœcesis, Auctor est Rodulfus Abbas, qui, ut ipse testatur pag. 691, scribebat anno 1136.

(b) Id est Cantore vel Præcentore, et Magistro

caremoniarum.

(c) Nota usum Confessionis. In Historia foundationis Monasterii Gladbac. cap. 14, apud Acherium ibidem pag. 657, Sandradus I Abbas

- A Adelardus II, liberis ortus parentibus de Brabantia, de vico qui dicitur Lovinium juxta Lovanium, atque inde diminutivo... honestè litteratus, neque ignarus de sculpendis pingendisque imaginibus... Dominum habebat fortem et religiosum Alberonem, secundum videlicet Metensem Episcopum, fratrem Ducis Frederici; cui in omnibus quæ erant ipsius Episcopi nullus Principum sive Advocatorum audebat quiddam damni inferre; sed pro ejus sanctitatis reverentia et ejus timore, quia tota pendebat ab eo Imperialis curia, nec non quia toto utriusque Franciæ regno diffusa erat per nobiliores ejus parentela... Accedebat sepulcrum B. Trudonis frequentissimis quotidie mirabilibusque eoruscans miraculis, quæ tanta toto orbe terrarum resperserat, ut multitudinem peregrinorum non solum Templi ambitus, sed et ipse quoque totus oppidi nostri locus ferre minimè posset.
- B Ab oppido namque nostro penè usque ad dimidium milliare per omnes in circuitu populares vias ad nos se dirigentes, necnon et per campos atque per prata tantus peregrinorum cœtus, nobilium videlicet liberorumque atque popularium sexûs utriusque, penè quotidie, maximè verò diebus solemnibus confluebat, ut in papilionibus tabernaculisque frondeis cortinatisque habitantes, totum ipsum oppidum circumdedit obsidionis specie viderentur; quos pro multitudine ipsæ oppidanorum domus aliis refertæ capere non poterant; tum mercatorum copiâ, qui vix equis et curribus, plaustris et animalibus tanta poterant advehere, quæ sufficerent multitudini peregrinæ. De oblationibus altaris quid dicam?... Milites qui de circumjacentibus villis ob infestationem inimicorum suorum oppidum nostrum incolebant, cùm adhuc esset sine omni vallo et munitione, tanta tamen pacis securitate in eo manebant, ut si fortè contigisset aliquando eos hostes suos longiùs processisse, et fugientes, ut plerùmque assolet, redire, hanc præstantis beneficii gratiam ex meritis et reverentia B. Trudonis haberent, quatenus ex eo loco cessarent eos inimici eorum insequi, quo primùm poterat altior pars turris Monasterii nostri videri... Abbas Adelardus II acquisivit villam de Stades emptam centum marcis à Duce Frederico; et quidquid habemus in Harches à Comite de Musal Alberto... Sanctæ memoriæ Adalbero II Metensis Episcopus, frater, ut dixi, Ducis Frederici, murus et arma, paxque et abundantia Cœnobii nostri obierat; cui succedens Herimannus, pro dissentione quam contra Henricum IV Imperatorem moverat; eum videlicet qui sub filii sui persecutione longè post, istis penè omnibus jam defunctis, Leodii profugus obiit; gravissimis exactionibus Abbatem quotidie, ut ita dicam, exossabat... usque Metis ex violentia præcepti sui pertractum, mœrore gravatum remisit... Sed et Henricus Leodiensis (a) Episcopus, hujus Herimanni contemporaneus, nimis terrebatur eum... Quievit tandem in pace anno MLXXXII Incarnationis Domini, prælatus Ecclesiæ nostræ XXVII annis.

Pag. 663.

Pag. 664.

An. 1082

dicitur invidire cessisse, et ad Imperatricem Adelheidam, cui conjunctus erat Confessionis familiaritate, recessisse. In Gestis autem Pontificum Angl. Auctore Wilhelmo Malmesbur. pag. 281, sic legitur: *Sewlfus quidam negotiator ad eum [S. Wulstanum Episc. Wigorn.] quotannis venire consueverat, ut ejus consilio morbis mederetur animæ: cui semel post absolutionem factam dixit: « Sæpè peccata, quæ confessus es, reueras ».*

(a) *Henricus I, postea dictus Pacificus eò quòd pacem acquisierit, vita et genere nobilis, Archidiaconus Firdunensis, filius Frederici Comitis Tullensis, ex una parte cognatus Ducis Godefridi de Bullione, Leodiensis Episcopus ordinatus anno Dom. MLXXV, Pontificatus Gregorii VII anno II, præfuit annis XIX. Ex magno Chronico Belgico.*

E

EX GENEALOGIA DE QUA ORTUS EST CAROLUS MAGNUS.

Apud Acherium Tom. II Spicilegii in-folio pag. 493.

CAROLUS Dux frater Lotharii genuit Ermengardem et Gerbergam. Ermengardis genuit Albertum Comitem de Namurco. Albertus genuit Albertum (a) qui nunc est. Et Gerberga soror Ermengardis genuit Henricum Seniore de Brusella. Henricus Senior genuit Comitem Lambertum,

(a) In Genealogia Caroli M. Apud Martenium Tom. III anecdot. col. 1431 quæ desinit anno circiter 1150, additur, et fratrem ejus Henricum Comitem de Durboio (Al. de Durboio).

* *Al. Bolo-*
nia

et Henricum fratrem ejus, et Matildem sororem eorum. Hanc Matildem A
duxit uxorem Comes Eustachius de Bulonia *, et genuit ex ea duos filios,
Eustachium et Lambertum. Eustachius accepit uxorem filiam Godefridi (a)
Ducis, Idam nomine, nobilem genere et moribus; et genuit ex ea qua-
tuor (b) filios, Guillelmum, Godefridum, qui nunc est Dux Lotharingiæ,
Balduinum et Eustachium. Godefridus (c) verò et Balduinus fuerunt Reges
Jerosolymorum. Eustachius verò genuit filiam, nomine Matildem, quam
postea duxit in uxorem Stephanus Rex (d) Anglorum.

(a) Godefridus est Barbatus dictus seu Senior, Dux
Lotharingiæ, qui obiit anno 1070.

(b) In Genealogia apud Martenium: *tres filios, Eus-*
tachium, Godefridum et Balduinum. Eustachius frater
Balduini Regis Jerusalem duxit Mariam filiam Regis
Scotie et genuit Mathildem, etc.

(c) Godefridus iste vocatus Bullonius, Rex Hieroso-
lymæ creatus anno 1099, obiit anno sequenti: cui
successit frater ejus Balduinus.

(d) Stephanus Comes Bononiæ, factus est Rex
Angliæ anno 1135.

B

EX HENRICI HUNTINDONIENSIS

ARCHIDIACONI HISTORIA (a).

Inter Rerum Anglicarum Scriptores, etc. Francofurti 1601
fol. pag. 359.

EX LIBRO SEXTO.

* *sororem**Pag. 360.**Pag. 362.**Pag. 363.** *frater*
*Pag. 364.**Pag. 365.*

ANNO M ab Incarn. Dom. Richardi Consulis Normannorum filiam * C
Rex Edelred [II] in conjugem assumere (b) præcogitavit ad tuitionem
regni sui. Ille enim fortissimus erat, et omni regno Francorum formidabilis...
MII anno Emma Normannorum gemma venit in Angliam, et diadema
nomenque Reginæ suscepit... MIII anno Hugonem Normannum, quem
ibi [in Anglia] jam Regina Emma Vicecomitem statuerat, in perniciem
compegerunt Daci... MIX anno, Richardo Normannorum Duci misit
Rex nuncios suos causâ consilii et auxilii... Anno MXIII Rex Ædelred
misit Emmam Reginam Richardo fratri suo in Normanniam, et postea Ed-
wardum et Ælfredum filios suos... Rex autem Ædelred transfretavit fu-
gitivus ad Richardum Normanniæ Ducem. Anno MXIV Suain Rex Anglo-
rum subita morte periit... Angli in Normanniam Ædelredo (c) Regi nuncios D
direxerunt, intimantes quòd si humaniùs solito vellet eos tractare, nullum
eo libentiùs se in Regem recepturos. Ille autem per Edwardum filium suum
præmissum omnia Rege et populo digna spondens eis, adveniens ab omni
Anglorum gente cum lætitia susceptus est... Anno MXVI Adelred de-
cessit in Londonia... Edmundus filius ejus electus est in Regem; qui cog-
nominatus est Ferreum-latus... [Anno MXVII] Edmundus Rex pro-
ditione occisus est... cum uno anno regnasset... Cnut Rex Anglorum
Emmam Ducis Normannorum filiam, uxorem Adelredi Regis, duxit...
Cnut Regis anno VIII (d), Dux Normannorum Richardus II, pater *
Emmæ Reginæ Anglorum, vivere non adjecit: post quem Richardus filius
anno propè uno imperavit; et post eum Robertus frater ejus VIII (e)
annis... Haraldus Rex exulavit Emmam Reginam, novream scilicet E
suam; quæ divertens ad Baldewinum Consulem Flandriæ, accepit ab eo
castrum Bruge, ut ibi et inde degeret. Willelmo namque Normannorum
domino adhuc in ætate puerili cum Rege Francorum manente, Norman-
nia fiscus regalis erat... Anno II Hardecnut, venit Edwardus filius Edelredi

(a) Historia hæc usque ad exordium regni Stephani
Angl. Regis producit. Ætatem suam prodit Auctor,
dum acturus de Regibus Willelmo Rufo et Henrico I,
Librum VII sic orditur: *Haecenus de iis quæ vel in*
Libris Veterum legendo reperimus, vel fama vulgante
percepimus, tractatum est. Nunc autem de his quæ
vel ipsi vidimus, vel ab iis qui viderant audivimus,
pertractandum est.

(b) *Ex hac conjunctione, addit Auctor, Angliam*

justè secundum jus gentium Normanni et calumniati
sunt et adepti.

(c) De eo apud Auctorem priscum legitur: *Ejus*
vitiæ cursus sævus in principio, miser in medio, tur-
pis in exitu asseritur.

(d) Corrig. anno IX aut X, et quidem à morte
Edmundi II.

(e) Calculo hoc admissio Richardus III obiit anno
1028, et Richardus II anno 1027.

- A Regis à Normannia ad Regem Hardecnut fratrem suum: ambo etenim erant filii Emmæ filiae Richardi Consulis. Hardecnut Rex morte præreptus est, cum regnasset II annis . . . Proceres Anglorum (a) hilares pro Alfredo * primogenito filio Ædelredi, ut diademate regni sublimetur, nuntios mittunt. Ille autem cum esset pater Anglicus et matre Normannus, aliquos ex consanguineis matris suæ, multos ex coævis commilitantibus à Normannia secum duxit in Angliam. Godwinus verò cum esset Consul fortissimus et proditor sævissimus, præcogitavit se Ædwardo fratri minori et simpliciori posse dare filiam suam in Reginam: hunc verò Alfredum, quia primogenitus erat et magnæ probitatis, nullo modo filiam suam dignaturum prævidebat. Intimavit igitur Proceribus Angliæ Alfredum nimiam copiam Normannorum secum adduxisse, terras Anglorum eis promississe; gentem fortissimam et subdolam
- B inter eos instirpare Anglis securum non esse: hos persolvere pœnas oportere, ne alii posthæc audeant pro Regis cognatione se Anglis ingerere. Capti sunt igitur et ligati Normanni, qui venerant eum Alfredo; et cum ordine sederent, novem semper excapitati sunt, et decimus remansit . . . Nimum visum est Anglis tot superesse, feceruntque decimam decimari; et sic paucissimi evaserunt. Alfredum verò captum duxerunt in Ely, et oculos ejus eruerunt, et mortuus est. Miserunt ergo pro Edwardo juniore in Normannia nuntios et obsides, mandantes ei quòd paucissimos Normannorum secum adduceret, et eum in Regem fidelissimè stabilirent. Paruit Edwardus, et eum paucis venit in Angliam, et electus est in Regem ab omni populo et sacratus . . . Edwardus Rex in patrocinium regni sui duxit filiam Godwini fortissimi Consulis, nomine Edgitham, sororem Regis Haraldii futuri . . .
- C Edwardi Regis anno VI commissum est bellum apud Valesdune inter Henricum Regem Francorum et Proceres Normanniæ, quia volebant Willielmum in dominum recipere: quos cum Dux Willielmus victos obtinisset, quosdam exulavit, quosdam corpore minuit . . . Edwardi Regis anno XI, Emma Normannigena (b), uxor Regum et mater morem mortis pertulit . . . Anno XIII pugnauerunt Proceres Normanniæ contra Regem Francorum apud castrum, quod vocatur Mortuum-mare; et interfectus est Radulphus Camerarius, Princeps exercitûs Francorum; contigitque victoria Normannis: et quidem Rex Henricus Francorum, et Dux Willielmus Normannorum bello non intererant . . . Anno XXII, cum jam Henrico defuncto Philippus filius ejus regnaret, Willielmus Dux Normannorum subjugavit sibi Cenomanniam. Haraldus verò transiens in Flandriam, tempestate compulsus est in Ponticam provinciam (c). Quem captum Consul Ponticus Willielmo Duci Normanniæ reddidit. Haraldus verò juravit Willielmo super reliquias Sanctorum multas et electissimas se filiam ejus ducturum, et Angliam post mortem Edwardi Regis ad opus ejus servaturum. Summo igitur honore susceptus et muneribus amplis ditatus, cum reversus esset in Angliam, perjurii erimen elegit . . . Anno XXIV, Tosti et uxor sua ad Baldwinum (d) Consulem Flandriæ divertentes, hyemaverunt . . . Anno MLXVI gratiæ, Dominus genti Normannorum asperæ et callidæ tradidit Anglos ad exterminandum . . . Cum in vigilia Epiphaniæ Rex Edwardus mundo decessisset . . . Haraldus viribus et genere fretus regni diadema invasit. Willielmus verò Dux Normanniæ tribus de causis mente stimulatus et intrinsecus irritatus est: primùm, quia Alfredum cognatum suum Godwinus et filii sui

Pag. 366.

Pag. 367.

An. 1066.

(a) Tempora hic confunduntur. Rectius igitur in margine legitur: *Et antequam sepultus esset [Hardecnut] electus est Edvardus frater ejus anno 1042, et sacratus in die Paschæ ann. 1043.* Hovedenus ait Hardecanutum VI Idus Julii, feriâ III expirasse; sed legendum VI Idus Junii, ut habet novus Chronographus Saxo et Simcon Dunelmensis.

(b) Incontinentiæ dicitur fuisse accusata: inde Reginæ huic placuit innocentiam suam probari, super candens ferrum, novem videlicet ignitos vomeres, gradiendo. Præscriptus est igitur à Rege certus purgationis dies; et Emma vomeres omnes calcans et pertransiens illæsa inde evasit, eoque miraculo innocentiam manifestavit. Sed cum istud ignis judicium apud recentiores tantum legatur, neque antiquus quilibet

Angliæ Historicus meminerit facti adeò singularis, id fabularum numero accensemus.

(c) Pag. 297: *Gallia aut Belgica à Belvaci nobilissima quondam urbe Gallicæ diæta est: quæ provincia nunc in duas divisa videtur; in eam scilicet quæ vocatur Pontica; et in eam quæ vocatur Normannia, ubi modò Normanni, gens nova sed validissima, degunt.*

(d) Pag. 365: *Rex [Edwardus] exulavit Suain Consulem, filium Godwini Consulis; qui recedens ad Balwinum Consulem Flandriæ, ibidem hyemavit apud Bruge... Suein reversus est in Flandriam.* Et pag. 366: *Rex exulavit [Godwinum et Suein, qui] iverunt in Flandriam.*

dehonestaverant et peremerant : 2^o, quia Robertum Episcopum et Odonem A Consulem et omnes Francos Godwinus et filii sui arte sua ab Anglia exulaverant ; 3^o, quòd Haraldus in perjurium prolapsus regnum, quod jure cognationis suum esse debuerat, sine aliquo jure invaserat. Principes verò Normannorum convocans, auxilium Angliæ conquirendæ ab eis petiit. Quibus ad se consiliandos euntibus Willielmus filius Osberni, Dapifer Ducis, interfuit : qui gravissimum iter ad Angliam capessendam, gentemque Anglorum fortissimam perhibens, contra paucissimos in Angliam ire volentes acerrimè litigavit. Quod audientes Proceres, valdè gavisì fidem dederunt ei, ut quod ipse diceret, omnes concederent. Ingressus igitur ante eos coram Duce dixit : « Paratus sum in hac expeditione eum omnibus meis devotè proficisci ». Oportuit ergo omnes Normannorum Principes verbum ejus prosequi. Classis itaque maxima parata est ad portum, qui vocatur S. Walerici. Quod B audiens Rex Haraldus, vir bellis acerrimus, cum navali exercitu contra Willielmum Ducem in mare profectus est. Interea venit Tosti Consul . . . et Haraldus Rex Norvagiæ . . . Haraldus Rex Angliæ eum manu valida obviavit eis . . . Angli Haroldum Regem et Tosti occiderunt . . . Haraldus Rex Anglorum eadem die reversus cum summa lætitia, dum pranderet, audivit nuntium dicentem sibi : « Willielmus Dux Normanniæ littora australia occupavit, et » castellum construxit apud Hastings ». Rex igitur non segnis advolans, aciem suam construxit in planis Hastings. Willielmus verò V catervas equitum splendidè promovit in hostem : quibus terribiliter dispositis orationem hujusmodi habuit : « Vos alloquor, Normanni gentium fortissimi, non quasi » vestræ probitatis incertus, non quasi de victoria non securus ; quæ nunquam » casu aliquo vel impedimento à vobis evadere potuit. Quòd si semel non C » vincere potuissetis, exhortandi forsitan essetis, ut probitas vestra præradia- » ret. Quod autem nativum vobis est et quasi necessarium, qua indiget ex- » hortatione ? O mortalium validissimi, quid potuit Rex Francorum bellis » proficere cum omni gente, quæ sunt à Lotharingia usque ad Hispaniam » contra Hasting antecessorem nostrum ? Qui quantum voluit Franciæ sibi » adquisivit, quantum voluit, Regi permisit dum plænit, tenuit dum sa- » tiatus est ; ad majora anhelans, reliquit. Nonne Rou pater meus, Dux » primus et auctor gentis nostræ, cum patribus nostris Regem Francorum » Parisiis in medio regni sui bello devicit ? Nec Francorum Rex potuit spe- » rare salutem, nisi et filiam suam, et terram quæ ex vobis Normannia voca- » tur, supplex obtulisset. Nonne patres vestri Regem Francorum in Roto- » mago ceperunt et tenuerunt, donec Richardo puero Duci vestro Norman- D » niam reddidit ; eo pacto quòd in omni colloctione Regis Franciæ et » Ducis Normanniæ, gladio Dux accingeretur ; Regem verò nec gladium » nec etiam cultellum ferre liceret ? Hanc æternam sanctionem (a), patres » vestri Regi magno cogentes statuerunt. Nonne idem Dux patres vestros » usque ad Mirmandum (b) juxta Alpes adduxit, et urbis Ducem, generum » scilicet suum, sponsæ suæ prælians parere cõegit ? Et ne parum sit vobis » homines vicisse, vicit et ipse Diabolum (c) corporaliter colluctans, et » prosterneus, ligansque manus ejus post terga, confusumque victor Anglorum » reliquit. Sed quid prisca narro ? Nonne vobis congregantibus in eo teni- » pore apud Mortemer, Franci præcipites præposuere fugam bellis, calca- » ria telis ? Vos autem, Radulfo summo Duce Francorum interfecto, fama E » spoliisque potiti, naturale bonum solita necessitate tenuistis. Eia procedat » aliquis Anglorum, quos centiès antecessores nostri et Daci et Norwa- » genses bellis vicerunt, demonstretque gentem Rou ex ejus tempore » usque nunc semel militiæ naufragia perpessam esse, et ego victus abscedo. » Nonne igitur pudori vobis est, gentem vinci solitam, gentem belli cassam, » gentem nec etiam sagittas habentem, contra vos, ô fortissimi, quasi bello

(a) Hæc et similia, quæ frustrà apud vetustiores simul et veraces requireremus Scriptores, sat ostendunt orationem istam non fuisse reipsa habitam à Willelmo Duce ; sed confictam fuisse ab Henrico Huntindon. vel ab alio Scriptore. Adde, non ex eodem fonte hausta videri, quæ in eandem rem summam refert Guillelmus Pictav.

(b) Eundem locum pariter vocat *Mirmandum castro* Willelmus Gemet. in Ms. Uticensi. Sic igitur legendum, non verò *Milinandum* aut *Milbiandum*, pag. 190 Tomi nostri X.

(c) Nihil ibi vide præter anilem fabulam, quæ fusè narratur in Historia Ms. Normannorum Gallico idiomate scriptâ, et alibi.

A » ordinatam procedere? Nonne vobis pudet Regem Haraldum contra me,
 » in præsentia vestri perjurum, faciem suam vobis ostendere ausum fuisse?
 » Mihi tamen stupori est, quòd eos, qui parentes vestros cum Alfredo cog-
 » nato meo prodicione nefanda excapitaverunt, oculis vestris vidistis, et
 » eorum capita adhuc humeris eorum supersunt. Erigite vexilla, viri; nec sit
 » iræ promeritæ modus vel modestia. Ab oriente ad occidentem videatur
 » fulmen gloriæ vestræ: audiatur tonitruum impetûs vestri, vindicisque ge-
 » nerosissimi sanguinis ». Nondum peroraverat Dux Willielmus: omnes irâ
 accensi ultrâ quàm credi potest, secundum acies suas impetu ineffabili pro-
 volabant in hostem, Ducemque jam sibi soli loquentem relinquebant. Qui-
 dam verò nomine Taillefer diu, antequam coirent bellatores, ensibus jacta-
 tis ludens coram gente Anglorum, dum in eum omnes stuperent, quendam
 B vexilliferum Anglorum interfecit. Secundò similiter egit. Tertiò idem agens
 et ipse interfectus est: et acies sibi offenderunt. Incipit lethifera nubes sa-
 gittarum; tonitruum sequitur ictuum; insilit ignita collisio galearum et
 ensium. Cùm ergo Haraldus totam gentem suam in una acie strictissimè lo-
 casset, et quasi castellum inde construxisset impenetrabiles erant Norman-
 nis. Docuit igitur Dux Willielmus genti suæ fugam simulare. Fugientes au-
 tem ad quandam foveam magnam dolosè protectam devenerunt; ubi multus
 numerus eorum corruens oppressus est. Dum igitur Angli in sequendo per-
 sistunt, acies principalis Normannorum, mediam Anglorum catervam per-
 transiit. Quod videntes qui persequabantur, per foveam prædictam redire
 compulsi, ibidem ex magna parte perierunt. Docuit etiam Dux Willielmus
 viros sagittarios, ut non in hostem directè, sed in aëra sursum sagittas
 C emitterent, cuneum hostilem sagittis cæcarent: quod Anglis magno fuit
 detrimento. Viginti autem equites strenuissimi fidem suam dederunt invicem,
 quòd Anglorum catervam perrumpentes, signum regium, quod vocatur
 Standard, arriperent: quod dum facerent, plures eorum occisi sunt. Pars
 autem eorum, viâ gladiis factâ, Standard asportavit. Interea totus imber
 sagittariorum cecidit circa Regem Haraldum; et ipse in oculo percussus
 corruit. Irrumpens autem multitudo equitum, Regem vulneratum interfe-
 cit, et Girh Consulem interfecit, et Lewine Consulem et fratres cum eo.
 Sic igitur contritus est exercitus Anglorum. Willielmus verò tantâ potitus
 victoriâ, susceptus est à Londoniensibus pacificè, et coronatus est apud
 Westminster . . . Cometa ingens in exordio ejusdem anni [mutationem] de-
 signaverat: unde dictum est: *Anno (a) etc.* Commissum est autem bellum
 D mense Octob. in festivitate S. Calixti . . . Willielmus Rex anno sequenti
 mare transiit, ducens secum obsides et thesauros; et eodem anno rediens,
 divisit terram militibus suis . . . Willielmi Regis anno IV, Baldevino Flan-
 driæ Consule defuncto, cujus filiam Rex Willielmus duxerat, successit
 filius suus Ernulfus; quem Rex Willielmus Anglorum et Philippus Rex
 Francorum manu tenebant. Rodbertus autem Frisensis frater ejus, bello
 conflagrans, occidit Ernulfum Consulem et Willielmum filium Osberti et
 multa millia hominum utriusque Regis . . . Anno VII Rex duxit exercitum
 Anglorum et Francorum in Cenomanniam. Angli verò terram illam des-
 truxerunt, villas comburendo, vineas cædendo; et eam Regi subdiderunt.
 Proximo verò anno ivit Rex in Normanniam . . . Willielmi Regis anno IX,
 Radulfus Regem à regno expellere cogitavit, consilio Walthef Consulis,
 E et Rogeri qui fuit filius Willielmi filii Osberti; cujus sororem Consul præ-
 dictus duxit; et in ipsis nuptiis hanc prodicionem prolocuti sunt . . . Rex
 rediens in Angliam, Rogerum Consulem cognatum suum misit in carcerem.
 Sed Walthef Consulem decollari fecit . . . Radulfus Consul transfretavit in
 Flandriam. Eodem anno Edith Regina decessit . . . Anno sequenti Rex trans-
 fretans, obsedit Dol: Britanni autem castellum tenuerunt viriliter, donec

Pag. 369.

An. 1067.

An. 1070.

An. 1076.

(a) Ut apud Ingulfum suprâ. Henricus autem in fine Libri IV sic concinit:

*Cæsariem, Cæsar, tibi si natura negavit,
 Hanc, Willielme, tibi stella comata * dedit.*

Hujus cometæ varii Scriptores meminere, eumque anno 1066 apparuisse scripsere: *Mense Maio*, inquit

Tome XI.

Zonaras, IV Indict. stella crinita apparuit, solem occiduum sequens: quæ principio magnitudine lunæ plenæ par, deinde veluti comâ cnata minuebatur; ac tantum decrescebat, quantum illa augebatur. Conspectus est per dies XL, radiis versùs orientem conver- sis. Idem habet Curopalata, sed loco IV Indict. libra- riorum errore, XIV Indict. in eo legitur.

* Al. cometa

Rex Franciæ adveniens, liberavit eos. Postea verò Rex Franciæ et Rex A
 Willielmus concordati sunt . . . Rex quoque Willielmus seditione militari
 agens contra Robertum filium suum apud Gerberei, quod est castrum in
 Francia, equo suo propulsus est; et Willielmus filius suus vulneratus est,
 et multi ex suis occisi. Maledixit autem Rex Roberto filio suo . . . Williel-
 mus Rex anno XV, Odonem Episcopum fratrem suum in carcerem posuit.
 His transactis Regina Matildis obiit. Eodem tempore cepit Rex ab unaqua-
 que hida Angliæ sex solidos . . . Willielmus Rex anno XVIII, quo in anno
 Urbanus Papa effectus est Romanus, rediit à Normannia in Angliam cum
 tanto exercitu Francorum, Normannorum, Britannorum; quòd mirum vi-
 debatur, quomodo hæc terra pascere eos posset. Didicerat enim, fama
 crebrescente, quòd Rex Daciæ Cnuth et Robertus Frisensis, Consul
 Flandriæ, volebant ditioni suæ Angliam Martis gressibus supponere. Cùm B
 autem apparatus eorum, Deo volente defecisset, remisit magnas partes
 exercituum ad natale solum. Misit autem dehinc Rex potentissimus Justi-
 ciarios (a) per unam quamque seyræ, id est provinciam Angliæ; et inqui-
 rere fecit per jusjurandum quot hydæ, id est jugera uni aratro sufficientia
 per annum, essent in unaquaque villa, et quot animalia; fecit etiam in-
 quiri, quid unaquæque nrbs, castellum, vicus, villa, flumen, palus,
 sylva redderet per annum. Hæc autem omnia in chartis scripta, delata sunt
 ad Regem, et inter thesauros reposita usque hodie servantur . . . Willielmus
 Rex fortis anno XIX regni Henricum filium suum juniorem virilibus induit
 armis. Deinde accipiens hominum omnium terrariorum Angliæ, cujuscun-
 que feudi essent, juramentum etiam fidelitatis recipere non distulit. Postea C
 Rex, acquisitis magni thesauri copiis super quoscunque [per] aliquam causam
 sive justè sive injustè, ivit in Normanniam. Anno XXI regni Willielmi Re-
 gis . . . cùm jam vix aliquis Princeps de progenie Anglorum esset in Anglia,
 sed omnes ad servitutem et ad mœrorem redacti essent; ita etiam, ut An-
 glicum vocari esset opprobrium . . . Willielmus vitam terminavit. Elegerat
 Deus Normannos ad Anglorum gentem exterminandam; quia prærogativâ
 sævitæ singularis omnibus populis viderat eos præminere. Natura siquidem
 eorum est, ut cùm hostes suos adeò depresserint, ut adjicere non possint,
 ipsi se deprimant, et se terrasque suas in pauperiem et vastitatem redigant;
 semperque Normannorum domini, cùm hostes contriverint, cùm crudeliter
 non agere nequeant, suos etiam hostiliter conterunt. Quod liquidè in Nor-
 mannia et Anglia (b), Apulia, Calabria, Sicilia et Antiochia, terris opti-
 mis quas eis Deus subjecit, magis magisque apparet. In Anglia ergo the- D
 lonea injusta et pessimæ consuetudines his temporibus pullulaverunt. Prin-
 cipes omnes auri et argenti cupiditate cæcati adeò erant, ut illud de iis
 verè dici possit: « Unde habeat nemo quærit, sed oportet habere ». Quanto
 magis loquebantur (c) de recto, tantò major fiebat injuria. Qui Justiciarii
 vocabantur, caput erant omnis injustitiæ. Vicecomites et Præpositi, quo-
 rum erat officium justitia et judicium, furibus et raptoribus atrociores erant,
 et omnibus sævissimis sæviores. Rex ipse cùm ad firmam terras suas, quantò
 cariùs poterat, dedisset; alii, magis offerenti, et deinde alii, semper negligens
 pactum et ad majora studens, dabat. Nec erat cura, quanta injuria paupe-
 ribus à Præpositis fieret. In hoc anno igitur pestes infirmitatis et famis An-
 gliæ Deus immisit, ut qui febribus evaderet, fame moreretur. Immisit etiam
 tempestates et tonitrua, quibus multos hominum occidit: nec animalibus E
 nec pecori pepercit. Iverat autem hoc anno Rex Willielmus in Franciam,

Pag. 370.

An. 1087.

(a) Idem prætereà, Angliâ potitus, nihil sibi regno-
 que conducibilis censuit, quàm Edvardi leges et
 patrias sub eo consuetudines, à sapientibus collectas,
 firmare. Per virorum consuetudinem in aula, qui
 rebus tum civilibus tum forensibus exercitati erant,
 legum Guillelmi, hoc est Edwardi Regis à Guillelmo
 firmatarum, Normannico idiomate conscriptarum,
 atque ab iis quas recentiores Scriptores habent, mul-
 tum discrepantibus, exemplar nactus Abbas Ingul-
 phus Crowlandiam detulit, atque ad Historiæ suæ
 calcem adjecit.

(b) Pag. 299 : *Propriè verò proprium est Britan-*

*niæ [Angliæ], ut incolæ ejus in peregrinationem
 tendentes, omnibus gentibus cultu et sumptu clario-
 res, ex hoc unde sint, dignosci possunt... Saluber-
 rima [est] Britannia... Nunquam autem in ea ali-
 quos arripuit ignis sacer; sed à Galliis allati, ibi
 solent sanari. Obiter hîc notabimus, in Ms. cod. Reg.
 810 fol. 100 mentionem fieri translationis S. Martia-
 lis ad Montem-Gaudii propter morbum Ardentium,
 qui anno 994 magnas strages edidit.*

(c) Hoc est, *de jure*. Sic suprâ in Ordine Corona-
 tionis Philippi I pag. 32, Gallica locutione dicitur *per
 rectum*, id est, *per jus, par droit*.

- A prædavitque regnum Regis Philippi, et multos suorum neci dedit. Combussit quoque castrum nobile, quod vocatur Maante; et omnes Ecclesias quæ ibi inerant, plebemque multam et duos Anachoritas sanctos igni tradidit. Quibus de causis Deus irritatus Regem, cùm inde rediret, infirmitati, postea morti concessit. De cujus Regis potentissimi vitâ bona perstringenda sunt et mala... Willielmus omnibus Normanniæ Consulibus fortior fuit; omnibus Anglorum Regibus potentior fuit; omnibus prædecessoribus laude dignior fuit. Erat autem sapiens, sed astutus; locuples, sed cupidus; gloriosus, sed famæ deditus; erat humilis Deo servientibus, durus sibi resistentibus. Posuerat namque Consules et Principes in carcerem, Episcopos et Abbates possessionibus suis privaverat, fratri proprio non pepercerat; nec erat qui resisteret. Auferebat quoque potentissimis etiam auri et argenti millia: ad castella solus omnes fatigabat construenda. Si cervum caperent aut aprum, oculos eis evellebat, nec erat qui obmurmuraret. Amavit autem (a) feras tanquam pater earum esset: unde in sylvis venationum, quæ Noveforest vocantur, Ecclesias et villas eradicari, gentem extirpari, et à feris fecit inhabitari. Cùm autem raperet suis sua, non pro aliqua necessitate, sed præ nimia cupiditate, in intimis cordium amaricabantur et tabescebant. Ipse verò nihili pendebat eorum iras: sed oportebat omnes obsequi Regis nutui; si amore ejus vel pecuniâ, vel terris, vel vitâ vellent perfrui... Regi præfato Normannia hereditariè pervenerat; Cenomanniam armis acquisierat; Britanniam sibi acclivem fecerat: super Angliam solus totam regnaverat; ita quòd nec ibi una sola hyda inerat, de qua nesciret cujus esset, et quid valeret. Scotiam quoque sibi subjugaverat, Walliamque reverendus in suam acceperat. Pacis autem tantus auctor fuerat, quòd puella auro onusta regnum Angliæ pertransire posset impunè. Si aliquis quempiam quacumque de causa peremisset, capitali subiacebat sententiæ: si aliquem vi oppressisset, genitalibus privabatur armis. Construxit autem Abbatiam Belli (b), et illam apud Cahom * in Normannia, in qua ipse sepultus est. Uxor verò sua Matildis nomine Abbatiam Sanctimonialium ibidem construxit, in qua ipsa sepulta est... Eodem anno Pagani super Christianos in Hispania prædati sunt, et partes regni magnas occupaverunt. Amphos verò (c) Rex Christianus, accepto circumquaque à Christianis auxilio resurgens, Paganos occidit, fugavit, terræ ablatae damna reparavit... Willielmus Rex Roberto filio suo primogenito dimiserat Normanniam; Willielmo filio ejus secundo regnum Angliæ; Henrico tertio filio suo thesauri copiam: pro quo cùm Robertus partem ei Normanniæ vendidisset, thesauro habito, terram ei abstulit. Quæ res Deo valdè displicuit; sed vindictam in tempore distulit. Willielmus verò pergens apud Wincèstre thesaurum patris sui secundum imperium ejus divisit. Erant autem in thesauro illo LX mille libræ argenti, excepto auro, et gemmis et vasis et palliis. Deditque inde quibusdam Ecclesiis X marcas auri, quibusdam VI, et unicuique Ecclesiæ villæ V solidos; et misit in unumquemque Comitatum C libras divisum pauperibus. Præcepto quoque patris sui omnes vinctos à vinculis solvit... Remigio, qui Monachus fuerat apud Fescamb dederat Rex Episcopatum Dorecestre... De regia quidem proditione fuerat impetitus; sed famulus ejus ferri igniti iudicio (d) dominum purgans, regio restituit amori... Jam rebus usque ad tempora nostra (e) perductis, novis
- E novus Liber est donandus.

Pag. 371.

* Al. Chaam

(a) Eben! inàgno populi incommodo et detrimento, similis furor bacce nostra ætate plerosque Principes occupat, Dicit vix potest quantum agricolis noceat, quantas spes ipsorum perdat, quotque in agris labores evertat venatio; dum sata destruit, rura demolitur, segetes depascit, ac pestifero dente arbusta corrodit: nec tamen istud malum avertendum vel saltem minuendum curare videtur Agronomia, quæ cunctas ferè mentes hodie tenet et exagitat, quæ tot inflat buc-

cas, tot culturæ agrorum modos seu formas quotidie excogitat, tot denique libros vel scripta procreat.

(b) Ibi Goisbertum Majoris-monasterii Monachum, Abbatem constituit. Order. Vit. pag. 505.

(c) Hæc Alfonsii VI de Mahumetanis victoria, seu secunda Francorum in Mauros expeditio, ad annum 1085 solet referri.

(d) Nota usum sæculi et superstitionem.

(e) Nota quoque ætatem Scriptoris.

EX BREVI CHRONICO S. MARTINI TURON.

Apud Chesnium (a) Tom. III Scriptorum Franc. pag. 361.

An. 1042.

HENRICUS (b) filius Roberti [regnavit] annis XXIX: obiit anno incarnati Verbi MLX. Anno Henrici XV, Verbi autem incarnati MXLVI, Haroldus filius Cnutonis non ex Emma regnavit annis IV. Hic expulit novercam, cum ei Godoinus esset auxilio. Hæc apud Balduinum Comitem Flandriæ mansit triennio; qui fuit Philippi filii Henrici tutor. Eduardus, quia liberis carebat, Guillelmo Duci Normanniæ cognato suo, B filio Roberti, dedit regnum, Haroldo filio Godoini hujus rei legato. Ferunt quidam Haroldum vento Normanniam actum, finxisse se legatum esse, cum à Guidone Comite Pontivi captus esset. Sed à Guillelmo liberatus, juravit ei regnum Angliæ... Arvegre Rex Noricorum et Tostinus Flandrensis, Angliam devastantes, ab Heroldo devicti et occisi sunt. Heroldus de præda nil militibus largitus est: unde post IX menses et aliquot dies destitutus à pluribus, à Guillelmo Duce Normanniæ est devictus. Hic primò in tutela Henrici Regis Francorum, postea multa ab eo perpressus est, et à Gaufrido Martello qui devicit Comitem Pictavensem et Theobaudum Blesensem anno Verbi incarnati MXLII, Turonis pro redemptione accipiens. Hic fuit filius Fulconis, et filios non habuit, sed Comitatum reliquit nepotibus Barbato et Fulconi Richin, qui Barbatum in vincula tenuit... Henrico Rege Fran- C corum mortuo, Balduinus Comes Flandriæ tutor fuit Philippi Regis parvuli, cujus amitam duxerat. Hic Balduinus dedit in uxorem filiam suam Mathildem Guillelmo. Guillelmus Cenomannum, concedente sibi Herberto, accepit; et Britanniam ab eo (c) Alanus Comes ut à suo domino suscepit: Britanniam quippe calumniabatur, quia Carolus eam Rolloni cum filia sua Gizla dederat. Guillelmus anno Ducatus XXX, vexillo sibi ab Alexandro Papa misso, in Angliam apud Hastings appulit, XV diebus ibi se pacificè agens: Heroldum devicit et occidit; et die Natalis Domini apud Lundoniam coronatus, anno Philippi VI et incarnati Verbi MLXVI. Guillelmus in Normannia Monasterium fecit Cathomi (d) in honore S. Stephani, ubi et Lanfrancus fuit Abbas, post Cantuariensis Archiepiscopus: alterum in Anglia apud Hastings in honore S. Martini, ubi fuit bellum. Filios habuit Robertum D Comitem Normanniæ, et Richardum qui adolescens obiit, et Guillelmum et Henricum postea Reges; filias verò, Ceciliam Cadomensem Abbatissam, et Constantiam uxorem Alani Comitis Britanniae, et Adalam uxorem Stephani Blesensis... Matrem dum vixit, honorificè habuit. Fratres ex ea, Robertum Comitem Moretonii fecit, Odonem verò Baiocensem Episcopum Comes fecit, Comitem verò Cantiae Rex: unde postea dixit se non Episcopum, sed Comitem prendere.

(a) Ex Bibliotheca Thuana. Vide Notam pag. 225 Tom. X, ubi monemus.

(b) *Henricus filius Roberti, Rex Fr. XXXI, regnavit annis XXXII. Willermus nobilissimus Dux Norman. pugnavit apud Vallium-dunas. Henricus Rex, fortis in bello, Vitriaco obiit. Philippus filius Henrici, Rex Fr. XXXII, regnavit annis XLIX. Hujus VII anno regni Willermus, gloriosus Dux Norm. Anglos subegit; ibique Rex factus, regnavit annis XXII. Huic successit Willermus filius ejus, etc.* Ex Chronico Ivonis Carnot. à Pharamundo ad Philippum I. Interim nota cum Riveto hujus Chronici inscriptionem errore Librarii fuisse vitiatam; ita ut non sit Ivonis Scriplum, sed opus Ivoni dicatum et directum ab

Hugone de S. Maria, Monacho Floriac. Auctore.

(c) Willelmus Gem. supra pag. 36, *Alannum in servitio Ducis Roberti pacta fidelitate supplicem* circa annum 1029 vel 1030 exhibet. Testatur autem laudatus Scriptor cap. 1 libri VI, se nihil dicturum de Ducibus qui floruerunt ætate sui temporis, seu de successoribus Richardi II anno 1026 mortui, nisi quod partim intuitu, partim veracium compererit relatu. Nec contendat Noster Lobineau, caput XI libri VI, in quo servitium Alani Britanniae Comitis refertur, fuisse additum à Continuatore Willelmi: integrum enim legitur in Ms. Codice Abbatiae S. Victoris, qui caret interpolationibus.

(d) Rectius paulò infrà, *Cadomi*.

EX ABBREVIATIONE (a) GESTORUM FRANCIAE REGUM

Ex Ms. Cod. S. Victoris Paris. Abbatiae num. 419.

QUI [Henricus Rex Franciae] inter alia quae strenue gessit, Willelmum Normannorum Ducem à quibusdam potentibus Normannis exhereditatum, ipsis devictis, in honorem restituit, quibusdam ex eis patibulo suspensis, aliis vinculis mancipatis, aliis potestatibus privatis. Hic ex Anna filia Regis Russiae, nomine Buslesdoc * genuit Philippum Regem, et Hugonem Magnum postea Vermandensem Comitem. Tertio autem regni sui anno urbs Parisii flagravat incendio. Hoc etiam regnante, per quinque annos fames invaluit. Ipse denique, multis praeliis devictis, plenusque dierum, civitate Parisii obiit morte communi, sepultusque est juxta patrem suum in Basilica S. Dionysii. Philippus autem filius ejus coronam regni post eum recepit, unctus in Regem Remis à Gervasio Archiepiscopo urbis ejusdem. Quo regnante, VII Kal. Maii cometes apparuit fere diebus quinque, magnum jubar emittens contra Occidentem. Nec multo post, ipso anno, die festi S. Michaelis, Comes Normannorum Willelmus cum ingenti navium apparatu mare transiit, regnumque Anglorum oppugnavit (b) et cepit... Philippus vero Rex in primordio regni sui accepit uxorem, sororem scilicet ex parte matris Roberti Jherosolymitani Flandrensis Comitis, filii vero C Roberti Frisonis, etc.

* Jeroslai

(a) De hac Abbreviatione quae notavimus vide pag. 226 Tom. X, ubi partem ejusdem Epitomae edidimus.

(b) Postquam Normanni in ea quam pervaserant, parte Franciae confirmati erant, etiam ultra manus extendere, conati sunt. Willelmus, qui nothus, Dux Normanniae Angliam subjugavit. Alii autem progressi, Apuliam, Calabriam Siciliamque occupave-

runt. Turtstinus, cui successere Ranulfus et Ricardus, Drogo et Constantiniensis Umfredus frater ejus. Hic primus Apuliam subjugavit: Robertus Wiscardus; hic etiam Apuliam: Buamundus filius ejus Sic desinit Fragmentum in Tom. I Ms. Durandi ex Ms. Cod. Reginae Succ. 1627.

D EX CHRONICO (a) HILDENSHEIMENSI.

Apud Chesnium Tom. III Scriptorum Historiae Franc. pag. 523.

ANNO MXXXIII, Indict. I, Imperator [Conradus II] aestivo tempore Burgundiam cum exercitu properans, Odonem diu sibi resistentem, qui eandem regionem sibi contra Imperatoris voluntatem tyrannice usurpaverat, obvium suscepit; acceptisque ab eo de pace juramentis et obsidibus, pacifice rediit... Piae memoriae Cunigund Imperatrix, V Non. Martii obiit. Eclipsis solis III Kal. Jul. feriâ VI, natali S. Petri Apostoli, hora diei VI accidit.

MXXXIV, Indict. II, Imperator iterum hoc anno Burgundiam cum grandi exercitu intravit, et Odonem item resistentem fugavit; eandemque regionem fidelibus suis, qui ei fidem juramento firmabant, commendavit.

E MXXXV, Indict. III, Heinricho Regi filio Imperatoris filia Chnut Regis Danorum juramentis desponsatur... Hiemali tempore Chnut Rex Danorum et Anglorum, immatura morte praeventus, obivit; et Christiana religio ab ipso fideliter excolta, periclitari coepit. Sed filius ejus junior, Hærdechnut nomine, regnum ipsius post eum consensu provincialium obtinuit.

MXXXVI, Indict. IV, Imperator cum summa suorum Principum

(a) Opus hoc à diversis Scriptoribus continuatum fuit. Fides sanè habenda est Chronographo, qui ab anno 993 ad annum circiter 1040 scripsit. Is enim Auctor, quae per haec tempora in litteras mittit, ea se vivente peracta fuisse non obscure insinuat, dum fusior est in rebus per singulos annos narrandis, quam

qui postea continuationem suam usque ad annum 1137 perduxit. Porrò ex Hildesheim. Chronico, quod ab anno 714 ad annum 1138 protenditur, ea tantum excerptimus quae propius ad Historiam Francicam accedunt: unde qui plura voluerit, adeat Chesnium loco citato.

frequentia Nativitatem Christi Argentinæ magnificè celebravit... Pascha **A**
Engilenheim feriavit. Deinde Triburiam (a) tendens, generali ibidem Synodo præsedit... Filio Imperatoris Heinrico Regi venit Regina, Cunihild nomine, quæ in natali Apostolorum regalem coronam accepit, et mutato nomine in benedictione, Cunigund dicta est.

* Odone MXXXVII. Indict. V, Placentinus, Cremonensis, Vercellensis, alii etiam
Episcopi Majestatis rei, quia cum prædicto Archiepiscopo (b) et Udone * tyranno
sæpememorato contra Imperatorem consenserant, captivi ad nos in diversa loca
exiliati sunt. Prænominatus ergo Udo, Imperatore Italiæ partes procurante,
Luthuringiam juxta Marcam Gozelonis Ducis ejusque filii Godefridi tyran-
nicè invasit; et civitatem, quæ Bera * dicitur, injusta præsumptione occu-
pavit: juxta quam ab hisdem Ducibus occupatus, consertoque prælio inter **B**
primos inglorius occubuit; justasque divinæ ultioni post effracta juramenta
pœnas exsolvit. Ab ipsis sanè victoribus ignoratus, in crastinum inter vulgus
inventus est nudus, vitâ pariter et regno, quod sibi usurpans affectabat,
spoliatus.

MXXXVIII, Regina Gunihild XV Kal. Augusti ex hoc mundo mi-
gravit.

MXXXIX, Indict. VII, Imperator ad celebrandam Pentecosten Tra-
jectum venit, et ibi quidem in summa lætitia sanctum diem, scilicet (c) in
regalis diadematis decore procedendo, peregit. Sed sequenti die, feria II,
horâ diei VI, II Non. Jun. mensæ reficiendi gratiâ assidens, subita defectione
præreptus, vix dum confessionis prolatâ sententiâ, flebiliter exspiravit...
in quo viro penè totius orbis caput virtusque concidit... Sed filius ejus **C**
domnus Henricus, in omni quidem virtutum exhibitione perstrenuus...
solio patris est intronizatus (d).

MXLIII, Indict. XI, Gisla Imperatrix, mater Heinrici Regis, obiit
XVI Kal. Mart. et apud Spiram sepelitur.

An. 1043. MXLIV, Indict. XII, Henricus Rex Constantiensi Synodo affuit, ubi
cunctis debita dimisit; destructisque omnibus inimicitii, pacem hactenus
inauditam in sui regni provinciis regiâ censurâ per edictum confirmavit.
Deinde Agnetem (e) Willehelmi Pictavensis Principis filiam Reginam apud
Mogontiam ungui faciens, regalibus sibi nuptiis in Hingelenheim copulavit:
unde infinitam histrionum et jocularum multitudinem sine cibo et mune-
ribus vacuum et mœrentem abire permisit.

MXLVI, Indict. XIV, Henricus Rex Italiam ingressus, pacificè à Ro- **D**
manis suscipitur: Papas tres non dignè constitutos synodaliter deposuit, et
Suidegerum Babenbergensem Episcopum, Papam constituit; ipseque et
conjux ejus Agnes Regina eadem die imperiali benedictione subli-
mantur.

MXLVIII, Indict. I, Leo Tullensium Antistes, Papa ordinatur. Hein-
ricus Imperator nascitur.

* pridie MLIII, Indict. VI, Leo Papa exercitum ducens per Apuliam contra
Nortmannos, infinitâ utrobique cæde peracta, absque victoria regreditur,
et II * Kal. Julii eodem anno obiit.

MLIV, Indict. VII, Leoni Papa Victor successit. Fames magna fuit.

MLVI, Indict. IX, Fames multas provincias afflixit: egestas et penuria
undique prævaluit... Henricus Imperator filium suum Henricum Romani **E**
Pontificis ceterorumque Pontificum et Principum electione Regem consti-
tuit... III Non. Octob. vitam præsentem finivit.

Anno Domini MLVII, Indict. IX (f), Henricus filius Heinrici Impe-

(a) Hermannus Contractus in auctiori Chronico Triburianam Synodum rectè suo anno reddit, dum illam retrahit ad annum præcedentem. Perperam verò Cossartius Tom. IX Concil. cum Sigeberto eandem consignat anno 1031; et Concilium Tribur. in uo dividit, quorum prius anno 1031, posterius anno 1035 vel sequenti celebratum fuerit: non dubitat Pagius quin Auctores de uno eodemque Concilio verba faciant. Interim nota usum temporis, seu partes Imperatoris in Concilio.

(b) Mediolanensi scilicet, qui *contrarius Imperatori* in Salernitano Conventu comprehensus est, et *fugâ*

lapsus palam rebellare cœpit.

(c) Sic infra: *Maximo mundialis pompæ tripudio Rex et Imperator orbis coronatus processit.*

(d) *Antè scilicet generali Cleri populi que præelectione coronatus.*

(e) Hæc cum Hermann Contracto et Hepidanno ad annum 1043 referenda.

(f) Corrig. X. Simili modo medicam manum adhibe cæteris Indictionibus quæ sequuntur. Error forsitan inde oritur, quòd Indictio IX bis posita fuerit.

A ratoris admodum puer cœpit regnare. Agnes Imperatrix mater ipsius Henrici Ducatum suscepit Bajoariæ.

MLXVI, Indict. III, Cometa videtur, et Anglia à Nortmannis subicitur.

MLXXII. Indict. IX conjurant Principes regni contra Henricum Regem.

EX CHRONICO ^(a) SAXONICO

B

Ex Autographo in Bibliotheca S. Germani asservato.

ANNO Dom. Incarn. MXXXVII. Uto * Burgundiæ tyrannus, quia in priori machinatione condignum sibi exitium non invenit, aliâ viâ, divinâ sententiâ eum manifestè propellente, perire temptavit. Nam ante ruinam corde elato Aquisgrani palatium invadere decrevit, seque ibi in Nativitate Christi sessurum præjectavit. Sicque mensis tantum spatio ante idem festum urbem Imperatoris, quæ Bera * dicitur, sitam in Lotharingia, juxta Marcam Gozelonis Ducis filiique ejus Godefridi, circumquaque debacchatus prædando obsedit: juxta quam, etc. *ut in Chronico Hildesh.*

* Odo

* Barrum

C Anno Dom. Incarn. MXL. Novus Rex [Henricus] Pascha in Engelenheim honorificè feriavit: ubi ad eum Primates Burgundiæ humiliter cum muneribus venerunt; qui inde læti, gratiâ ipsius simul et muneribus condonati, redierunt.

Anno Dom. Incarn. MXLIII. Rex Henricus Natale Domini Augustæ peragens, Burgundiam intravit; ibique republicâ optimè gubernatâ, paceque firmata, Coloniae Resurrectionem Domini celebravit.

Anno Dom. Incarn. MXLIII. Gozelo Dux (b) Lotharingiæ obiit: cujus filius Godefridus nobilissimæ indolis juvenis, atque in re militari admodum exercitatus, quia Ducatum patris obtinere non potuit, arma contra Republicanam corripuit. Adalbertum Ducem, quem Rex patri ejus subrogaverat, prælio victum occidit; cædes hominum et populationes agrorum maximas fecit.

D Anno Dom. Incarn. MXLVI. Godefridus Dux Lothariorum, deditioe sui facta, à Rege in castello Givikinstein usque ad dignam satisfactionem sub custodia mancipatur: sicque regnum brevi tempore quietum et pacatum mansit.

Anno Dom. Incarn. ML. Henricus Imperator anno X regni sui, imperii antem IV quasdam partes Galliæ invasit contra Godefridum et Baldwinum Duces, quibus ad deditioem coactis, regnoque in his partibus pacificato, victor cum triumpho revertitur.

Anno Dom. Incarn. MLIII. [Leo Papa] post Pascha exercitum per Apuliam contra Nortmannos duxit... Contra hos igitur quondam illius terræ advenas, sed tunc Apostolicarum rerum invasores et Romani Imperii

(a) Chronici veteris Saxonici, quod ab anno 740 orditur et desinit in anno 1139, Auctor est Anonymus; ut probat præfat. in Tom. IV. Ampliss. Collect. Martenius noster, qui illud notis et observationibus illustratum editioni paraverat. Saxonicos Annales Georgius Eckardus inseruit Corpori suo Historico Lipsiæ 1723. Ceterum alios Scriptores Chronographus Saxo plerumque sequitur, quorum mentem sæpè exprimit, atque ipsissima etiam verba usurpat, etc. Vide pag. 228 Tom. nostri X, ubi partem ejusdem operis edidimus.

(b) Mortuo Godefrido I, Duce Lotharingiæ, frater ejus Gochelo in Ducem sublimatur, anno Dom. MXXXVI, imperii Henrici II anno XVIII; quem rexit annis XXV. Istius filiam, scilicet Odam, Lambertus Cum-barba II, Comes Lovan. III, duxit in uxorem. Et est sciendum, quòd iste Gochelo genuerit Godefridum, qui ei successit in Ducatu Lotharingiæ; et

Fridericum, qui Papa, mutato nomine, Stephanus dictus IX. Anno Ducatus ejusd. XIV, Frederico Mosellanorum sive Lotharingiæ Superioris Duce mortuo, quia mares filios non habuit quibus Ducatus competere, Gochelo Dux Lotharingiæ Inferioris, impetrato ab Imper. Conrado Mosellanorum etiam Ducatu, in regno Lotharingiæ potentiùs dominatur. Et sciendum, quòd in regno Loth. inter alios Principatus sunt duo Ducatus, Lotharingia appellati; quorum unus, qui per Duces Mosell. sive Lothar. possidetur, Superior; alius verò, qui per Duces Brabantiae tenetur, Inferior Lotharingia appellatur. Tandem Gochelo Dux anno Ducatus sui XV obiit: cui Godefridus filius ejus successit. Hæc in Magno Chronico Belgico, pag. 101, Magister Edmundus, qui, si numeri non sunt corrupti, parùm in chronologia diligens est, ut nemo non videt.

hostes, Leo Papa pugnavit; et infinita utrobique cæde peracta, XIII. Kal. A Julii Papa cum paucis fugiens, absque victoria regreditur.

Anno Dom. Incarn. MLIII. Rebellant Balduinus et Godefridus. Qui Godefridus, Bonifacio Itatorum Marchione superiore anno defuncto, Beatricem viduam ejus accipiens, Marcam et ceteras ejus possessiones, conjugii prætextu, sibi vendicavit.

Anno Dom. Incarn. MLVI. Godefridus Dux ad deditionem venit.

An. 1060. Anno Dom. Incarn. MLVIII. Henricus (a) Rex Galliae obiit: et Philippus filius ejus regnavit pro eo.

Anno Dom. Incarn. MLXVI. Cometa per totum orbem diu apparuit; et Anglia Nortmannis subjecta est per Willelmum filium illius Rodberti, quem Richardus Comes Nortmannorum ex sorore Knut Regis Danorum genuerat. Nam post mortem sanctissimi Regis Edwardi contendentibus pro B regno Anglorum Principibus, Haroldus quidam Dux Anglorum vir maleficus sceptrum invasit. Hoc frater ejus, nomine Tostin, molestè ferens contra eum Regem Norwegiae duxit, qui et ipse Haroldus dicebatur, et Regem Hiberniae. Sed occisus est ipse Tosti cum utrisque Regibus et toto exercitu ipsorum ab Haroldo Rege Anglorum. Vix, ut aiunt, octo dies transierant, et ipse Willelmus, cui pro obliquo sanguinis cognomen erat Bastardus, ab Gallia transfretavit in Angliam, lassoque victori bellum intulit: in quo Angli primò victores, deinde victi, à Nortmannis usque in finem contriti sunt. Haroldus ibi cecidit, et post illum ex Anglis ferè centum millia. . Bastardus victor omnes penè ejusdem regni Præsules exilio, Nobiles verò morti destinavit, mediocres autem suis militibus in servitutem, uxores indigenarum universarum advenis in matrimonium subjugavit. Præ C terea in ultionem Dei, quem ipsi Angli offenderant, omnes ferè Clericos et Monachos absque regula viventes expellens, Lantfrancum (b) Philosophum in Ecclesia posuit doctorem; cujus studio et prius in Gallia, et postmodum in Anglia multi ad divinum animati sunt obsequium.

Anno Dom. Incarn. MLXX. Godefridus Dux Lothariorum omnibus penè terris magnitudine suarum rerum gestarum compertus et cognitus obiit, et Werdunis sepultus est: cui filius suus Godefridus, qui et Gozelo, præstantis quidem animi adolescens, sed gibbosus et staturâ pusillus, successit.

(a) Sic apud Ordericum Vitalem mors Henrici Regis consignatur anno MLIX, sed Librariorum errore.

(b) Erat idem natione Langobardus, liberalium artium eruditione affluenter imbutus, benignitate,

largitate et omni religione præditus, elemosinis aliisque bonis studiis multipliciter intentus. Ilic nimirum à die quâ primitiis apud Bonam-villam Ecclesiae regimen suscepit, XXII annis et XI mensibus nobiliter claruit. Ex Orderici Vit. libr. 3, pag. 494. D

EX CHRONICO (a) S. MAXENTII,

QUOD VULGO DICITUR MALLEACENSE.

Apud Labbeum Tom. II Biblioth. Mss. Libr. pag. 207.

An. 1035. ANNO MXXXVI. Imo Abbas S. Juniani obiit; et succedit Richardus. Eodem anno Civitas Andegava combusta est igne. Isembertus Episcopus Pictavis fecit Synodum, ubi magnam pacem firmavit. Qui cum Eustachia uxore Guillermi Comitis aliquantulum expoliavit Monasteria auro et argento, unde redimerent eum (b). Qui postea paucos dies vivens, finem vitæ sortitus est: uxorque ejus similiter defuncta, ipsa quidem apud S. Mariam Pictavis sepulta; et ipse cum patre apud Malliacum humatus est. Isembertus E

(a) Hujus Chronici partes in aliis Voluminibus jam descriptæ sunt. Videsis quæ notavimus pag. 231 Tomi X. Vixit autem S. Maxentii Racemator, barbarus sanè Auctor, si tamen unus duntaxat fuit, currente æræ Christianæ XII sæculo circa annum 1140, non in Malleacensi, sed San-Maxentiano

Cœnobio, ut cum Labbeo discimus ex variis locis Scripti ejusdem.

(b) Suprà nempe dictus est Willermus in prælio captus anno MXXXV: ubi monuimus corrigendum, anno MXXXIII aut MXXXIV.

A quoque Episcopus postea pergens Romam, obiit in via apud Paveiam civitatem peregrinus.

Anno MXXXVI. Kalendis Octobris civitas Andegava horribili conflagravit incendio: nihil enim in ea intra muros urbis incombustum remansit, nec ipsa mater Ecclesia sedis Episcopalis. Sed de suburbio cum toto Monasterio S. Albini maxima deperit: imò nihil quoque ejus evasit præter pauculum quod aliis Monasteriis hærebat, ut ignis ardere non posset.

Anno MXXXVII. Dedicatio Ecclesiæ Carnotensis S. Mariæ fuit facta XVI Kalendas Junii. Willermo Comite mortuo, Pictavenses in magno angore et anxietate positi de morte Principis sui, sicut oves sine pastore relictæ, Odonem Comitem germanum ejus ex patre supradicto ab Gasconia convocaverunt. Eodem tempore Gastinenses Germundum castrum consuetudine auxilio Andegavorum, Guillelmo Partiniacensium in eodem castro Principe.

Per hæc tempora Gaufredus Martellus duxerat uxorem supradictam [Agnetem] causâ Pictaviensium, ut haberet sibi subditos, adhuc duobus filiis suis, scilicet Petro et Gaufredo, parvulis. Interea Odo Comes veniens à Gasconia, voluit capere Germundum castrum, sed non potuit. Inde reversus, Masiacum, quem pari modo reperit repugnantem, expugnare cœpit; ubi inhiando cum cœpisset adtendere, occisus est. Cujus corpus sepultum est Malliaco, ubi pater et frater erant humati.

Anno MXL. Erat Amblardus S. Maxentii Abbas, et post eum Emmo. In Nobiliacensi Cœnobio Rikardo successerunt Petrus atque Umbertus. Eodem anno dedicatum est Monasterium S. Trinitatis Vendocini, ubi primus (a), sicuti de aliis diximus, præfuit ibidem Domino servientibus Monachis Odericus Abbas, et post eum Rainaldus. Eodem anno obiit Fulco Comes XI Kal. Junii, Monachus factus apud S. Nicolaum. His diebus supradictus Hislo præerat Sanctonibus: cui successerunt Arnulfus et Boso.

Anno MXLII, ut dictum est, regnum Francorum post Rotberti mortem obtinebat Hinricus filius ejus. Cujus diebus eclipsis solis fuit pridie Kal. Julii, quam fames miserabilis sequuta est per totam Galliam, quæ maximam partem plebis inaudito mortium horrore consumpsit. Eodem anno fuit (b) dedicatio novæ Ecclesiæ S. Florentii Salmurensis Idibus Octobris.

Anno MXLII. Fuit eclipsis solis (c) pridie Kal. Julii in natale Apostolorum Petri et Pauli.

Anno MXLIII. B. Rotbertus cœpit ædificare Monasterium (d) suum D Casæ-Dei in honorem SS. Agricolæ et Vitalis, quod ipse primus extruxit, et rexit XV (e) annis: qui quantæ vitæ quantique meriti fuerit, miracula testantur. Obiit autem in pace plenus sanctitate VIII Kal. Maii: et ei successit Durandus Monachus ejusdem Ecclesiæ, qui postea Arvernorum datus est Episcopus, etc.

An. 1067.

Anno MXLIV. Fuit magna fames grandisque mortalitas, ita ut homo aliquis satiatus pergeret quingentos passus; iterum mox esuriret et desideraret manducare: itaque satiatus moriebatur, aut vix evadebat mortis periculum. Quo tempore Agnes Comitissa veniens Pictavis cum duobus filiis suis, Petro atque Gaufredo, unaque cum vitrico eorum Gaufredo Martello suoque marito, cum omnibus Pictavorum Optimatibus fecerunt placitum. E Deinde unum eorum Pictavorum Ducem ordinatum, alterum in Gasconia transmissum et Comitem factum. Utrique magna et fortia gesserunt. Habuitque Gaufredus illuc uxorem suam Audeberti Comitis Petragoricæ filiam, quam postea reliquit causâ parentelæ. Eodem anno Tetbaudus filius Odonis à Gaufredo Comite Andegavorum captus est XII Kal. Septembris, qui post triduum civitatem Turonorum reddidit.

(a) Ibi manifestus error occurrit: nam Odericus non fuit primus Abbas Vindocinensis Monasterii, nec decessor Rainaldi; eum huic successerit sub finem anni 1044.

(b) In Chronico Salmurensi hæc dedicatio collocatur anno 1041.

(c) Anno 1042 Eclipsis solis accidit 20 Junii: at idem solis defectus 29 Junii, fuit annis 1033 et 1052.

(d) Rotberti secessum in eremum Mabillo-nius Lib. 58 Annalium Bened. componit cum anno 1043: initium verò Monasterii Casæ-Dei in annum 1046 rejicit.

(e) Chronographus annos illos ab eo tempore repetit, quo Robertus à S. Leone jussus est Monasterio tanquam Abbas præesse, ab anno scilicet 1052. Ibi autem dies sepulturæ videtur summi pro die mortis, ut passim apud alios Scriptores.

Anno MXLV. Obiit Theodelinus Abba, quem suprà diximus Abbatem A esse Malliaco, qui præfuit triginta et septem annis. Huic successit Humbertus XV annis præsidens in Abbatia.

Anno MXLVI. Hildegardis Comitissa Andegavorum obiit bona et religiosa, et apud S. Nicolai Monasterium (a) sepulta est, ubi et maritus ejus. Interea mater Comitum Agnes cum suo marito Gaufrido Andegavim reversa est; ubi, ut fertur, construere fecit Cœnobium in honore S. Trinitatis. Eodem tempore inceptum est Monasterium (b) S. Mariæ Nucariensis; ubi primus [Abbas] Evrardus, Gaufridus, Stephanus, Gauterius. Similiter in Britannia minore et in provincia Cornubiæ Monasterium S. Crucis Diemperelensis * inchoatum est. Illud quoque S. Crucis Talemonensis eodem tempore inceptum est à domino ipsius castri. Monasterium S. Benedicti Nantolii similiter à domino castri Ruliaci in istis diebus cœptum est [restrui]. B

An. 1029.

* Kemperlensis

An. 1042.

An. 1039.

Anno MXLVII. Fuit dedicatio Monasterii (c) S. Salvatoris apud Carrofun. His diebus post Clementem Papam Damasus succedit: cui Leo IX Papa succedit. Qui dedicationem præcepit fieri, et altare sacratum misit. Quam fecerunt Archiepiscopi et Episcopi numero XIII circumquaque viciniarum. Quam non solum nobilitas Monasterii, sed etiam omnium ordinum multitudines Christianorum, celebrem et nobilem usque in præsentem commemorant. Extitit autem temporibus Leonis Papæ et Isemberti Episcopi, Junioris Guillelmi Acri, Comitis Pictavorum, et Audeberti Comitis Marchiæ, qui fuit filius Bernardi, qui fuit Audeberti, qui fuit Bosonis, qui suspic (d), qui fuit Gosfredi primi Comitis de Karrofo. In eodem Cœnobio erat tunc Abba Hugo, qui successit Fulcherio: cui per multorum annorum curricula successerunt Fulcaudus, Petrus, Fulcaudus. Eodem anno post benedictionem C combustum est Monasterium cum villa. Ipso quoque anno consecratum est Monasterium S. Michaëlis ad Eremum, in quo tunc præerat Ascho Monachus ejusdem Cœnobii: cui similiter successerunt Theadus, Audebertus, Willelmus, Joannes, Garinus atque Joannes.

Anno MXLVIII. Obiit Odilo Abbas (e) Cluniacensis, sanctitate vitæ et merito præcipuus ad Dominum, Kal. Januarii. Dormivit autem in senectute bona plenus dierum in pace: nam vixit LXXVI (f) annis, ex quibus unum et quinquaginta stetit in Abbatia. In cujus locum jussu suo et electione omnium Fratrum ordinatus est Hugo nobilis pastor, vitæ merito non dissimilis.

Anno MXLIX. Kalendis Novembris dedicatum est Monasterium S. Hilarii Pictavensis: cui consecrationi interfuerunt Archiepiscopi et Episcopi circa tredecim. Extitit autem hæc dedicatio admirabilis amore patroni nostri D B. Hilarii. Istud Monasterium magna ex parte construxerat Regina Anglorum per manus Gauterii Coorlandi: Agnes Comitissa, quæ eum jussit dedicare, plurimam partem construxit. Quæ domina si in multis Dominum offendit, iterum in multis eum placavit: nam ædificavit duo Cœnobia sacrarum Virginum; unum Andecavis in honore S. Trinitatis, alterum Sanctonas in veneratione semper Virginis Deique Genitricis Mariæ. Construxit illud suprà dictum Vindocini in honore S. Trinitatis, quod multis divitiis et magnis cartis ditavit. Illud etiam Pictavis in honore S. Nicolai, nec non et domum elemosynariam quæ est in foro ante eandem Ecclesiam. Per hæc tempora Ainricus duxerat Alam * Comitissam supradictorum Comitum sororem, genitam ex Agnete, filiam Guillelmi senioris Comitis Pictavorum; E ex qua suscepit filium, quem vocavit nomine suo Ainricum.

* Agnetem

Anno ML. Ainrico Imperatori filius natus est, et à domno Leone Papa

(a) Mabillonius loco citato, Hildegardem mortuam dicit Jerosolymis, ac prope loca Dominiæ sepulturæ humatam.

(b) Seriùs hic ponitur origo Monasterii Nucariensis [de Noyers], quod Hucbertus quidam extruxit, et cum Thoma Clerico filio suo dotavit an. 1030. Primus Abbas Evrardus non alius ab Evrardo Majoris-monasterii Abbate videtur Mabillonio, qui corrigit Chronicon Malliac. et Nucarienses Abbates recenset hoc ordine: Evrardo successerunt Andreas, Gaufridus, Rainerius, Stephanus et Gaudinus.

(c) In Calendario S. Sergii Andegav. hæc de-

dicatio notatur XVI Kal. Julii an. 1048, quo necdum Leo IX sedere cœperat.

(d) Hic aliquid desideratur; nec mentio fit suprà Heliæ Comitis Petrogor.

(e) Erat annus 1049, qui tunc temporis à Paschate initium ducebat: quod passim in aliis Monumentis observandum est.

(f) Odilonem obiisse anno ætatis suæ LXXXVI, ordinationis suæ LVI, tradit Petrus Damiani in ejus Vita, et Hermannus Contractus in Chronico. Odilonis igitur electio peracta fuerat anno 992 aut potius 993; et non anno 991, ut voluit Mabillonius et Papebrocius.

A baptizatus est: qui eodem anno excommunicavit Gaufredum Martellum propter Gervasium Episcopum, quem tenebat captum. His diebus (a) fuit consecratio facta Monasterii S. Joannis Engeriaei, quam Agnes Comitissa fecit facere et alii Seniores: in qua fuerunt quatuor Episcopi, Bruno Andegavensis, Guillelmus Engolismensis, filius Gaufredi et Frater Fulconis, Isembertus Pictaviensis, et Arnulfus Sanctonensis. Huic Cœnobio præerat Monachus Arnaldus; cui successit Gosfredus. Ainricus Rex Francorum duxit uxorem Scythicam et Rufam*. Tunc quoque Guillelmus Pictavorum Dux et Comes duxerat uxorem, nomine Ermensendim.

* Russam

Anno MLIII. Leo Papa Normannos, Apuliam per tyrannidem tenentes, bello aggressus est et superavit.

Anno MLV. Synodus facta est Turonis (b). Eodem quoque anno obiit B. Fredericus Abbas Cœnobii S. Florentii Salmurensis, quod ipse à novo ædificavit post captionem ipsius castrì à Fulcone factam Comite Andegavorum, et primus rexit, Deo donante; et Monachis ibidem Deo militantibus præfuit triginta et tribus annis. Hic dignè Deo semetipsum offerens, laudabilem vitæ cursum glorioso fine complevit: cui in regimine pastoralis successit Sigo III Kal. Novembris, non minor virtute et merito, sicut adhuc Fratrum fidei narratione noscitur. Floruit namque multâ sapientiâ et scientiâ apud Deum et homines, vivens in Abbatia XIV annis. Hic iterum plenus sanctitate in pace quievit V Idus Junii: cui successit Guillelmus nobiliter natus, et nobilius vivens, XLVIII annis vivens in Abbatia, et plenus dierum obiit in pace III Kal. Junii.

Anno MLVII. Obit Victor Papa... Eodem anno civitas Namnetica C. Gaufredo Comiti ab Hoël Comite reddita est: qui non bona usus fide, auferre eam illi tentavit; sed vix XL dies retentam turpiter amisit. Ipso anno Rex Francorum Ainricus Andegavam venit.

Anno MLVIII. Willermus, qui et Petrus, cognomento Acer, adunato exercitu, vallavit castrum Salmurum, simul et Gaufredum Martellum inclusit in eo: ubi inliando dum aptaret ad bellum exercitum, dolore dysentericæ morbis percussus, reversus est infirmus, ex qua infirmitate mortuus est, relinquens terrenum regnum. Huic fuit conjuncta in conjugio Ermensendis, quæ amore illius vovit se viduam et castam permanere usque ad mortem. Huic quoque successit in regno Gosfredus, qui jam Gasconiam acquisierat armis et industriâ. Qui relinquens filiam Audeberti Comitis uxorem suam causâ parentelæ, aliam Mateodam vocatam accepit in conjugio; de qua tantummodò unam filiam habuit, quæ fuit uxor Hildefonsi Regis filii Freelandi et nepotis Garsii... Per hæc (c) tempora in Concilio Nicolai Papæ Berengarius fuit examinatus de fide catholica.

An. 1059.

Anno MLIX. Corpus B. Maxentii Adjutoris ostensum est; et conditum ei istud sepulchrum novum, et dedicatum VI Nonas Octobris, temporibus Ainrici Imper. et nihilominus Ainrici Regis Francorum, et Gosfredi Comitis, atque Isemberti Pictavensis Episcopi, et Archimbaudi Archiep. Burdegalensis, et Abbatis Cœnobii Adjutoris Maxentii. Per hæc tempora Poncius Comes Tolosanus acceperat Almodim uxorem, sororem Audeberti Comitis de Marcha; quam dederat ei Hugo Pius de Liziniaco, qui eam reliquerat causâ parentelæ; quique ex ea geminos filios habuit, et post Raimundo Barcinonensi eam dedit in uxorem. Vocati sunt filii Poncii, Raymondus de S. Ægidio et Guillelmus de Tolosa; ex quibus unus extitit E Tolosanus Comes, alter Provincianus, etc.

(a) Sic indefinitè facta Angeriacensis dedicatio dicitur ab Auctore non admodum accurato, et qui passim res nullo ordine servato narrat. Hæc autem, curante Gaufrido Abbate, contigit anno 1048 celebritas, cui interfuit Agnes Comitissa cum filiis suis, scilicet Willelmo Pictav. Comite qui cognominatus est Aigret, et Guidone fratre ejus.

(b) Sic in Chronico Vindocin. Concilium Turon. cum anno 1055 conjungitur: nec ab eo calculo recedit communis sententia; à qua Bertoldus Presbyter, qui illud in annum sequentem differt, nos abducere non debet. In rebus enim in Gallia gestis ejusdem nationis Scripto-

ribus magis credendum, quam aliis.

(c) Suprà ad annum MXXXII malè retulerat Racemator: Per hæc tempora defuncto Benedicto Papa, successor ei extitit Nicolaus; in cujus Concilio Berengarius fuit accusatus de fide Christiana, et post accusationem juravit se credere sicut fides catholica habet. Huic successit Alexander... cui similiter respondit, et de fide sua rationem reddidit. Concilium Rom. in quo Berengarius hæresim abjuravit, coactum est anno 1059, mense Aprili, ut haberetur in Chronico Virdunensi. Secundam Synodum Rom. sub Nicolao II pertinere ad annum 1061 contendit Pagius, qui addit utrumque ab aliis in unum confundi.

Anno MLX. Gosfredus Dux Pictavorum habens guerram cum Hugone A Liziniaci, atque obsidens in castello suo, et expugnans et vastans omnia in circuitu. Quadam die milites Comitis fortè ad portam castelli occiderunt eum VIII Idus Octobris. Hugo filius suus huic successit, natus ex supradicta Aumode, qui Diabolus vocatus est. Eodem anno obiit Ainricus Rex anno ordinationis suæ XXIX. Gosfredus quoque Comes, filius Fulconis, XVIII Kal. Decembris feriâ III, horâ diei primâ, Monachali habitu prius suscepto ab Airaudo Abbate S. Nicolai. Huic successerunt nepotes ejus, filii Alberici Contracti Comitis de Gastina, Gosfredus et Fulco Rechin. Ainricus quoque Rex duos filios habuit, Philippum Regem et Hugonem Ducem, Magnum vocatum: ex quibus Philippus successit patri.

Anno MLXI. Gosfredus et Fulco habentes certamen cum Gaufredo Duce propter Sanctonas, venientes cum magno exercitu, pugnaverunt cum eo B in bello etiam in Aquitania. Ubi è contrario Pictavorum exercitus adunatus est; et ab utrisque partibus magnis animositatibus pugnatum est: sed traditores filii et alii signiferi, vexillis projectis, exercitum Pictaviensium in fugam verterunt. Quapropter vulnerati multi sunt, et plurimi occisi, atque nonnulli capti. Unde quidam versibus eam confusionem ita describit, dicens:

*Cùm de Pictavis bellum fit et Andegavinis,
Inque die Martis fuit (a) et sancti Benedicti,
Circa forte Caput * Vultoncæ, contigit esse
Annus Millenus tunc sexagesimus unus.*

* Chef-Wou-
tonne

Anno MLXII. Gosfredus Dux obsedit Sanctonas civitatem, castris in C circuitu positus, et fame et gladio vastavit, usquequò Andegavenses et cives, qui in ea erant, se cum suis omnibus in manibus tradiderunt. Inde abiens in Hispaniam cum multis Normannis, Barbastam civitatem nomini Christiano, cunctis qui in ea erant prius perditis, adquisivit. Eodem anno luna obscurata est Kalendis Augusti.

Anno MLXIV. Benedictio S. Petri Aureæ-Vallis fuit de Crucifixo. Tunc primùm Canonici cœperunt esse ibi.

Anno MLXVI. Stella Cometes apparuit. Willermus Comes, filius Roberti supradicti Comitis Normanniæ, transiens mare, confligit cum Airaudo Pseudorege Anglorum, quem devicit cum ipsa gente; et terram eandem in suam ditionem recepit. Fertur habuisse in exercitu suo XIV millia hominum. Fuitque in mense Octobri pridie Idus ipsius mensis. D

Anno MLXVII. Herluinus (b) fundavit suum Monasterium nobile et aptum Monachis. Eodem anno traditio Salmuri castri facta est Fulconi fratri Gaudefredi Comitis Andegavorum prima Dominica die Quadragesimæ, V Kal. Martii; et ipsum fratrem suum tenuit, et inclusit captum usque ad mortem.

Anno MLXVII. Stella Cometa apparuit.

Anno MLXVIII. Judicio Dei justè omnia judicantis, castrum Salmurum horribili incendio combustum est à Guidone Comite Pictavorum cum Ecclesia S. Florentii sanctique Joannis Baptistæ et S. Petri Apostoli: nihilque penitè remansit de toto suburbio ejusdem castri cum domibus extra et intra murum degentibus, quod non incenderetur, V Kal. Julii. Eodem anno obiit Aimericus Abba S. Maxentii et S. Leodegarii: cui successit parvo E tempore Archimbaudus: S. Leodegario (c) super Severim Hugo nepos Aimerici erat Abba. Per hæc tempora duxit uxorem Guido Comes Aldeardim filiam Rotberti Ducis Burgundiæ, et neptam Ainrici Regis Francorum,

(a) Anno 1061 dies Martis incidebat in vigiliam S. Benedicti. Festa autem olim ab hora nona præcedentis diei celebrari incepta sunt, ut colligitur ex Miraculis S. Apri apud Martenium Tom. III Anecd. col. 1039, ubi sic legitur: *Ab hora nona diei præcedentis usque ad alteram nonam subsequentis videlicet festivitatis ab opere cessabatur.* Porò in his Sanctorum festis signum publicè dabatur ad cessandum ab opere manuali, quo audito religio deinceps erat labori insis-

tere; id patet ex Miraculorum S. Gerardi Episc. Tull. [ibidem col. 1075] hoc loco: *Post datum prohibitionis signum cæpto operi insistebat ancilla.*

(b) B. Herluinus anno 1034 originem dedit Burnevillæ Monasterio, quod anno 1040 transiit in proximam vallem, Becco rivulo irriguam.

(c) Cœnobio scilicet S. Leodegarii ad Separium amnem (*la Sevre*) prope Niortum.

A relictâ Matode supradictâ. Tunc cepit castrum Lucionense * ; et Monasterium S. Mariæ Virginis, quod est in eodem castro combussit, multosque homines ac foeminas in eo extinxit.

* Luçon

Anno MLXVIII. Cœnobium S. Mariæ de Karitate (a) inchoatum est, quod Giraudus Monachus nobilis et religiosus primus extruxit. Monasterium Novum Pictavis inceptum jussu Gaufredi Comitis. Monasterium S. Severini Canoniorum in nemore Argenti; et Cœnobium S. Vincentii, quod Niolium vocatur. His diebus Hildephonsus Rex Hispanorum duxerat filiam Guidonis Comitis Ducis Aquitanorum, quam habuit de Mateode uxore suprascripta. Pro qua re extitit causa et contentio de lege Romana. Quam legem Romanam voluit introducere in Hispaniam, et Toletanam mutare: et ideò fuit factum bellum inter duos milites; et falsitate fuit victus miles ex parte Francorum.

B Anno MLXX. Domnus Gauterius Abba et Canonicus Ecclesiæ S. Petri Stirpensis dormivit in pace æterna, V Idus Maii. Eodem anno Benedictus Abba ordinatur et benedicatur apud S. Maxentium V Nonas Octobris. Quo tempore apud S. Joannem Engeriacum erat Odo Abbas, et apud Malliacum Goderannus Episcopus * et Abbas, qui successor Umberti.

* Sancto-
nensis

Anno MLXXI. Ortus est Guillermo Duci XI Kal. Novembris Guillermus filius, qui consobrinus germanus Ainrici Imper. et secundus Philippi Francorum Regis ex supradicta conjuge. Nata post hunc filia, quam desponsavit Petrus filius Sancii Regis Aragundiæ. Ferunt eo tempore eclipsim lunæ fuisse in mense Octobris. Petrus Igneus (b) fecit iudicium per rogum ardentem.

C (a) Illius Cella foundationem ad annum 1056 referunt alia Chronica.

(b) Hoc Baronius ad annum 1063 referendam putavit: ast Mabillonius ex Codice Bibliothecæ S. Remigii Rem. differendum docet ad annum 1067. Ceterum Petrus, Monachus Vallis-Umbrosæ, post sacrificium Missæ, indutus adhuc

vestibus sacris, solùm depositâ casulâ, per ignem illæsus transiit, ut pluribus describit Desiderius Abbas Cassin. qui eundem Petrum, Igneum vulgò appellatum, Episcopum Albanensem et Cardinalem, dum scriberet, adhuc superfuisse affirmat.

EX ORDERICI (a) VITALIS UTICENSIS

MONACHI HISTORIA ECCLESIASTICA.

D *Inter Chesnianos Historiæ Normannicæ Scriptores.*

EX LIBRO PRIMO

ANNO ab Incarnatione Domini MXXXI Rodbertus Rex Francorum obiit; et Henricus filius ejus, licet Constantia Regina et Rodbertus junior frater aliique Franci multum obstarent, auxiliante Rodberto Duce cum robore Normannorum, Gallia regnum obtinuit, et XXIX annis regnavit. Anno V regni ejus, Rodbertus Dux Normannorum in itinere Hierusalem apud Niceam Bithyniæ urbem Kal. Julii obiit; et Guillelmus Nothus filius ejus, octennis puer, in Ducatu successit, et L annis strenuè tenuit. In pueritia ejus Normanni gemina inquietudine concitati rebellaverunt; et in sua viscera diu pugnantes, nimiam stragem nobilium et vulgarium

Pag. 371.

An. 1035.

Pag. 372.

(a) Ordericus seu Ordricus Vitalis, in Angliâ natus est XIV Kal. Martii, anno 1075, patre Odelerio Constantii Aurelianensis filio, præcipuo Rogerii de Monte-Gomerici Consiliario. Anglus autem in Normannia vixit et scripsit. In fine Operis de se sic loquitur: *Rainaldo Monacho plorans plorantem me tradidit [pater]... Decennis itaque Britannicum mare transfretavi, exul in Normanniam veni, cunctis ignotus neminem cognovi; linguam quam non noveram, audivi... A Mainerio Abbate in Monasterio Utic. XIætatis meæ anno ad monachatum susceptus sum, et XI Kal. Octob. Dominico Clericali ritu tonsoratus sum. Nomen quoque Vitalis pro Anglico voca-*

mine, quod Normannis absonum censebatur, mihi impositum est. Ingenium præcipuè ad scribendum applicavit: Rogerii autem Abbatis præcepto incepit Historiam suam; cujus ultimum librum terminavit anno ætatis suæ LXVII, Christi verò 1141. Contextionem Guillelmi Pictav. de Guillelmo Notho et ejus pedissequis, ut ipse infra testatur, breviter in quibusdam secutus est. Vide paginam 234 Tomi nostri X, ubi Orderico jam usi sumus. De eodem iterum agemus in aliis Voluminibus. Chesnianam editionem contulimus cum Mss. Codd. Reg. 5506. 2. Utic. et S. Audoëni Rotomag.

perpetraverunt. Nam Gislebertus Comes Brionnæ, et Osbernus Dapifer, A
Gualchelinus de Ferrariis, et Hugo de Monteforti, Rogerius de Hispania,
et Rodbertus de Grentemaisnilio, Turchetillus quoque Ducis Pædagogus,
aliique plures interierunt mutuis ictibus. Guido etiam Rainaldi Burgundio-
num Ducis ex filia Richardi secundi filius, Comes à Guillelmo Duce
constitutus, in illum rebellavit; multosque Normannorum, qui proni ad
proditionem erant, promissis sollicitavit. Quibus sibi consociatis, Ducatum
* Poissi. auferre Duci satagit. Unde coactus juvenis Dux Pexieum * convolvit,
ibique pronus ad pedes Henrici Regis corruit, et ab eo contra maleficos
Proceres et cognatos auxilium petivit. At ille, ut erat clemens, desolato
adolescenti compatiens, robur exercitûs Francorum excivit, et in Neu-
striam Duci auxiliaturus perrexit.

An. 1043. Anno ab Incarnatione Domini MXXXIX Conradus Imperator obiit, B
et Henricus filius ejus XVII annis regnavit. Anno IV imperii ejus magna
hominum mortalitas facta est.

An. 1049. Anno ab Incarn. Dom. MXLVII apud Valesdunas acriter pugnatum est.
Sed Guido violentiam Henrici Regis et Willelmi Ducis ferre non valens
victus est, atque de bello cum suis non sine magno dedecore et detrimento
fugere compulsus est. His temporibus Bruno Tullensis Episcopus legatione
Lotharingorum fungens, Romam abiit. . . Bruno autem ad Papam Dama-
sum perveniens, honorificè ab eo susceptus est, et in Senatu Romano Car-
dinalis (a) Episcopus ordinatus est. Erat enim pulcher et generosus, sa-
piens et facundus, et multis ornatus virtutibus. Eodem anno Damasus Papa
defunctus est; et Bruno in Leonem Papam electus est. . . Ipse igitur anno
ML Remis utile Concilium tenuit, et de castitate justitiæque Ministrorum C
Dei tractavit, et salubria decreta, quæ jam Antistites et Presbyteri nescie-
bant, renovavit. Tunc Ecclesiam S. Remigii Remorum Archiepiscopi Kal.
Octobris, Herimanno Abbate procurante, dedicavit, et corpus ejusdem
Præsulis transtulit: cujus solemnitas singulis annis primo die Octobris in
Francia celeberrimè fit.

An. 1051. Sequenti anno Uticense Cœnobium S. Ebrulfi à Guillelmo Geroii filio et
nepotibus suis, Hugone (b) de Grentemaisnilio et Rodberto fratre ejus,
restauratum est: et venerabilis Theodericus primus Abbas effectus est.

An. 1054. His temporibus gravis simultas et belli seminarium inter Regem Franco-
rum et Ducem Normannorum ortum est. Guillelmus enim de Archis, pa-
truus Ducis, contra eum rebellavit; consilioque Malgerii fratris sui Roto-
magensium Archiepiscopi, Henricum Regem ad sui auxilium invitavit. D
Animosus autem Dux protinùs Archas obsedit; Engelrannum Comitem Pon-
tivi, contra eum in oppidum intrare volentem, præveniens occidit; et
munitione obtenta, Guillelmum exhæredavit, et Malgerium incentorem
dissensionum exordinari fecit. Unde Rex Galliæ nimis indignatus infremuit,
annoque Domini MLIV in Ebroicensem pagum cum magno exercitu in-
troivit, et Odonem fratrem suum cum multis militum turmis per Belva-
censem pagum trans Sequanam destinavit. Porrò Dux cum valida manu Regi
è latere comitabatur, et Caletorum catervam sub manu Roberti Aucensis
Comitis et Rogerii de Mortuo-mari contra Odonem præmiserat. Protinus
illi Gallis occurrentes, apud Mortuum-mare bellum commiserunt; et magna
cæde utrinque peracta, Franci fugerunt; et Guidone Pontivi Comite qui
mortem fratris sui venerat ulcisci capto, gaudentes Normanni suam victoriam E
Duci notificaverunt. Audiens autem Rex suos terga dedisse Normannis,
erubuit, subitòque mœstus ad sua remeavit. Deinde post aliquod tempus
legitimi pacis procuratores inter discordes dominos discurrerunt; et reddito
Guidone cum aliis qui capti fuerant, præfati Principes foedera pepigerunt,
subjectæque plebes admodùm gavisæ sunt.

An. 1054. Anno ab Incarn. Dom. MLX Henricus Francorum Rex mortuus est; et
pag. 373. Philippus filius ejus XLVII annis post eum sceptro Galliæ potitus est. Anno

(a) Illa legatio, cujus nulla mentio in Vita Leonis IX à Wiberto ejus Archidiacono scripta, inquit Pagius Crit. in Annal. Baronii ad annum 1048, num. 2, valdè dubia; et Cardinalatus ille prorsùs commentitius: hoc enim seculo

Episcopi nunquam Cardinales vocabantur, hique Episcopatu satis se cohonestatos existimabant.

(b) Apud Chesnium, de Grentemontisnilio; suprâ verò, de Grentemasnilio.

A regni ejus VI Eduardus Edelredi filius, Rex Anglorum, è vita migravit: post quem Heraldus Goduini filius, Angliæ diadema invasit. Sequenti anno Cometes apparuit. Guillelmus autem Dux Normannorum in autumnno mare transivit, commissoque prælio II Idus Octobris, Heraldum occidit, regnum obtinuit; et in die Natalis Domini regale sceptrum sumpsit, annisque XX et VIII mensibus tenuit. Sancta Ecclesia ejus temporibus crevit et magnificata est.

An. 1066.

Anno ab Incarn. Dom. MLXXXVII Guillelmus Rex obiit, et Guillelmus Rufus (a) filius ejus XII annis et X mensibus regnavit.

EX LIBRO TERTIO.

ROBERTUS DUX Norm. Cerasiacensem Abbatiam instaurare (b) cœpit. Timore verò Dei compunctus, terrenum honorem reliquit, et spontanea peregrinatione arrepta, sepulchrum Domini quod est in Hierusalem, adiit: et inde rediens, apud Nicenam urbem Bithyniæ, anno ab Incarnatione Domini MXXXV obiit. Porrò Willermus filius ejus, qui tunc octo annorum erat, Ducatum Normannorum suscepit; et multorum insidiis æmulorum impetitus, LIII annis strenuè tenuit. Ipse parentum suorum studia sequi erga Dei cultum satagit, Deoque favente divitiis et potestate omnem patrum suorum gloriam transcendit. Apud Cadomum duo Cœnobìa construxit, unum Monachorum in honore S. Stephani Protomartyris, et aliud Sanctimonialium in honore S. Trinitatis. Barones Normanniæ, Principum suorum tantum fervorem erga sanctam religionem videntes, imitari affectarunt; et ad simile opus se suosque amicos pro salute animarum suarum excitarunt... Igitur Rogerius de Toënio Cœnobium Castellionis * construxit, ubi Gilbertus Abbas vir magnæ honestatis et sapientiæ laudabiliter floruit. Goscelinus de Archis extra muros Rotomagi in monte S. Trinitatis (c) Cœnobium (quod vulgò S. Catharinæ dicitur) fundavit; cui venerandus Abbas Isembertus sapientia et religione pollens præfuit. Willermus Aucensis Comes, instinctu religiosæ conjugis suæ Lescelinæ, Abbatiam S. Mariæ super rivulum Divæ construxit; ejus regimen Ainardus Teutonicus, vir sanctitate et litterarum scientia præditus, diu tenuit.

Pag. 459.

An. 1035.

Tempore Rodberti primi Ducis Gislebertus Comes Brionnæ in pagum Vimmacensem cum tribus armatorum milibus expeditionem fecit; sed ei juxta desiderium suum prosperè non successit*. Nam Ingelrannus Pontivi Comes cum valida manu ei obvius fuit; commissoque certamine, victum cum suis in fugam coëgit; et ex fugientibus multos cepit, vel occidit, vel vulneribus debilitavit. Tunc ibi quidam miles nomine Herluinus periculum metuens, totoque nisu pro salute sua fugiens, Deo devovit quòd si de imminente periculo sospes evaderet, nulli ulterius nisi soli Deo militaret. Dei nutu discrimen honorificè evasit, votique sui memor seculum reliquit (d); et in patrimonio suo in loco qui Beccus dicitur, Cœnobium sanctæ Dei genitrici Mariæ condidit. Pastores autem sanctæ Dei Ecclesiæ præfatum virum pro nobilitate et religione elegerunt, novoque Monasterio quod inchoaverat præfecerunt. Cujus regiminis tempore Lanfrancus et Anselmus aliique profundi Soplhiæ illuc (e) ad scholam Christi perrexerunt; ibique Willermus Geroii filius, et Hugo Comes Mellenti aliique præclari milites militiam Christi assumpserunt.

Pag. 460.

* Al. de Conchis

* Ms. contigit

* Ms. construxit

(a) Richardo successit Robertus frater ejus: Roberto Guillelmus Nothus filius ejus: hic Angliam conquistavit. Willelmo successit Willelmus filius ejus; cui Willelmo successit Henricus frater ejus. Ex Ms. Codice 1627 Reginæ Succinæ de Ducibus et gente Normannorum.

(b) Apud Willelmum Gemet. cap. 22 libr. 7. pag. 279: Robertus antequam Hierusalem pergeret, Monasterium S. Vigoris Ceratii ædificare cœpit. Eodem etiam tempore venerabilis Abbas Herluinus Monasterium Beccense in honorem S. Mariæ cœpit

ædificare; scilicet anno 1034.

(c) Ansulis inclusa non leguntur in Ms. Cod. Reg. 5506. 2.

(d) Anno ab Incarn. Dom. MXXXIV, Henrici Regis Francorum anno IV, Roberto filio Richardi II et fratre Richardi III habenas Normanniæ gubernante. Ex Chronico Beccensi.

(e) In Ms. Cod. Reg. ad scholam Christi convenerunt.

(f) Ibid. Willelmus ferè semper scribitur.

Liræ, et aliud Cormeliis ubi ipse humatus quiescit. Alii etiam Normannorum A
 Proceres quàm plurimi prout poterant, Monachorum seu Monacharum domus
 in diversis locis construebant. Horum exemplis Hugo de Grentemaisnilio et
 Rodbertus... cùm apud Nuceretum villam suam prope Grentemaisnilium
 ædificare Cœnobium statuissent, jamjamque operi insisterent; ad aures Wil-
 lermi filii Geroii avunculi sui pervenit, quòd nepotes sui Hugo et Rotber-
 tus ædificare Cœnobium cœpissent. Hic nimirùm in seculo miles fuerat
 magnæ sublimitatis, hostibus terribilis et amicis fidelis. Filios (a) et nepotes
 fratresque multos in armis potentes habuit, hostibusque vicinis seu longè
 positis valdè feroces. Hunc Willermus cognomento Talavacius Willelmi
 Belesmensis filius ad nuptias suas invitavit, eumque nil mali suspicantem
 sine reatu oculis privavit, amputatisque genitalibus auriumque summitatibus
 crudeliter deturpavit. Unde pro tanto facinore perosus cunctis factus est; B
 et post aliquod temporis à filio etiam suo nomine Arnulfo de toto honore
 suo ejectus est. Geroianus Willermus... bis in Hierusalem sepulchrum
 Domini expetiit: semel dum incolumis erat et prosperitate præditus, ite-
 rumque post infortunium quod ei evenisse retulimus. Post reditum secundæ
 peregrinationis seculum reliquit, et Beccum expetens, Monachilem (b) ha-
 bitum ibidem assumpsit; et Uticensem Ecclesiam S. Petri eidem loco devo-
 tè tradidit. Itaque Herluinus Abbas Lanfrancum cum tribus Monachis
 Uticum direxit... Tunc locus ipse desertus erat... Post aliquod temporis
 Willelmus, ubi vota nepotum suorum de construenda, ut prædiximus,
 Abbatia comperit, accessit ad eos et dixit... « Aptiorem locum intimabo
 » vobis: est locus in pago Uticensi... Cœnobium ergo S. Ebrulfi ibi instau-
 » rate... » Uticensis locus placuit ambobus fratribus. Sed quia idem locus C
 Cœnobio Beccensi jam delegatus fuerat... Abbati Herluino et Monachis
 Becci in mutua vicissitudine villam quæ dicitur Rosseria dederunt; sicque
 præfatum locum liberum reddiderunt.

Pag. 461.

* III

Anno ab Incarnatione Domini ML, Indictione IV *, Willelmus et
 Rotbertus filii Geroii, et Hugo ac Robertus filii Rotberti de Grentemais-
 nilio, Willelmum Ducem Normannorum adierunt. . . locum [Utic.] ita
 liberum tradiderunt ejus tutelæ, ut nec sibi nec aliis quibuslibet aliquam (c)
 adsuetudinem seu reditum præter beneficia orationum, aliquando à Mona-
 chis liceret vel hominibus eorum exigere. Dux autem. . . testamentum con-
 firmavit, et Malgerio Rotomagensi Archiepiscopo suffraganeisque Episco-
 pis, subscriptionibus suis corroborandum tradidit. Deinde Hugo et Robertus
 à Duce acceptâ licentiâ eligendi Abbatem, Gemneticum expetierunt, et à D
 domno Rotberto ejusdem Ecclesiæ Abbate Theodericum Monachum
 ad Abbatia suæ regimen requisierunt. Abbas. . . illis concessit. Illi autem
 gaudentes eum Duci præsentaverunt. At ille. . . dato baculo pastorali sicut
 moris est, Ecclesiæ Uticensi eum præfecit. Deinde Luxoviensis Episcopus
 Hugo cum Osberno Archidiacono aliisque Clericis suis Uticum perrexit, et
 venerabilem Theodericum Cœnobitam secum duxit, eumque ibi III Nonas
 Octobr. die Dominico venerabiliter consecravit. . . Abbatia prælatus est
 anno ab Incarn. Dom. ML, Indict. IV, qui erat annus XIX Henrici Regis
 Francorum, et XV Ducatûs Willermi Ducis Normannorum. . .

Pag. 462.

Rogerus de Monte-Gomeri, Oximensis Vicecomes. . . ascivit (d) Gisle-
 bertum Castellionis Abbatem cum Monachis suis, qui monachilem apud
 Nuceretum ordinem tenere inchoaverant... eisque ad ædificandam Abba- E
 tiam Troarnum tradidit; et inde XII Canonicos quos Rogerus pater suus
 ibidem constituerat, ejecit. . .

Pag. 463.

Hic [Geroius Ernaldi Grossi de Corte Sedaldi, Abonii Britonis filii,
 filius] ex magna nobilitate Francorum et Britonum processit; miraque pro-
 bitate et audacia temporibus Hugonis Magni et Roberti Regum Francorum

(a) Ibid. filios et fratres multosque nepotes.

(b) Quidam nobilis vir, nomine Willelmus, ve-
 niens ad Monachatum, dedit eidem Monasterio Bec-
 censi prædium ubi quondam fuerat Monasterium S.
 Ebrulfi apud Uticum; ad quem locum habitandum et
 procurandum Herluinus misit Lanfrancum cum tri-
 bus Monachis Beccensibus. Postea idem Willelmus et
 nepotes sui Robertus et Hugo de Grentemaisnilio restau-raverunt prædictum Monasterium S. Ebrulfi, et de-
 derunt Ecclesiæ Becci villam Russerie pro commuta-
 tione prædicti loci S. Ebrulfi apud Uticum. Ex eodem
 Chronico.

(c) In Ms. Cod. Reg. consuetudinem.

(d) Gisleberto successerunt Abbates in Ec-
 clesiâ S. Martini Gerbertus, Durandus et Ar-
 nulfus.

- A** nobiliter vixit. Hildiardi verò sorori ejus tres filii et undecim filiae fuerunt, quae honorabilibus viris nuptae multos filios pepererunt, qui succedenti tempore in Gallia et Anglia atque Apulia hostibus in armis magno terrori fuerunt. Geroius inter reliqua fortia opera quae fecit, cum Willelmo Belesmensi contra Herbertum Cenomanensium Comitem pugnavit. Victo autem Willelmo et fugiente cum suis Geroius stetit, bellumque, donec Herbertum cum omnibus suis in fugam cogeret, viriliter sustinuit; victorianque nactus, usque hodie ab his qui norunt, laudari promeruit. Huic quidam Normannorum potens miles nomine Helgo unicam filiam suam in matrimonium obtulit, et Monasteriolum ac Escalfoium totamque terram suam his duobus oppidis subjacentem donavit. Ille verò, Helgone paulò post defuncto, totum honorem ejus possedit: et virgo quae firmata ei fuerat, immaturâ morte præventa ante nuptias obiit. Deinde Willelmus Belesmensis Geroium Rotomagum ad Richardum Ducem Normanniæ adduxit: quem liberalis Dux agnita virtute ejus honoravit, eique totam terram Helgonis hæreditario jure concessit. Geroius autem inde rediens Gislam Turstini de Basteburgo filiam in conjugio accepit; ex qua septem filios et quatuor (*a*) filias genuit, quorum nomina hæc sunt: Ernaldus, Willelmus, Fulcoius, Radulfus Mala-corona, Rodbertus, Hugo et Geroius; Heremburgis, Haduisa, Emma, Adalais. . . Sex Basilicas de propriis facultatibus ædificavit. Nam apud Vernucias construxit duas Ecclesias, unam S. Mariæ, aliamque S. Paulo Doctori gentium: in villa quae Glos dicitur in pago Lexoviensi tertiam condidit S. Petro Apostolorum Principi: apud Escalfoium quartam Andreae Apostolo: apud Monasteriolum quintam fabricavit S. Georgio Martyri: apud Altam-ripam sextam instauravit S. Martino Confessori. . .

Defuncto autem Geroio, filii ejus in puerili ætate constituti erant; soliquo duo Ernaldus et Willelmus milites erant. Gislebertus ergo Comes Briionniæ in sua confidens virtute terminosque suos cupiens dilatare, super pupillos cum valida manu audacter irruit, eisque Monasteriolum (*b*) auferre bellica vi voluit. Illi autem aggregatâ cognatorum et satellitum catervâ, in aperto campo fortiter eidem restiterunt, eumque multa strage peracta victum in fugam coegerunt; seseque ulciscentes, burgum qui Sappus dicitur, non multò post ei violenter abstulerunt. Sed Robertus Dux eos reconciliavit; orphanisque compatiens et probitati eorum congratulans, ut firma pax fieret, Sappum eis à Gisleberto Comite consilio suo impetravit. Porrò **D** idem Comes, quia post aliquot annos prædictis septem Geroii filiis molestus fuit, eisque Sappum quem illis consilio Rodberti Ducis concesserat, reaufferre voluit; quamvis multa hominum stipatus multitudine fuerit, eorum audaciâ et viribus mortem suscepit. Omnes enim isti fratres, fuerunt strenui et dapsiles, in militia callidi et agiles, hostibus terribiles, sociisque blandi et affabiles. Diversis eventibus creverunt; nihilominus deciderunt. . .

Ernaldus qui primogenitus erat, vir fortis et probus, quadam die dum apud Monasteriolum (*c*) jocaretur, et cum quodam forti juvene luctaretur, fortè super quoddam acutum scannum lapsus est, confractisque tribus costis post tres dies defunctus est. Willelmus in ordine nativitatis secundus diu vixit, omnique vita sua cunctis fratribus suis imperavit. Erat enim multum facundus et jocosus, largus et animosus, subjectis amandus et **E** obstantibus formidandus. . . Hiltruden filiam Fulberti de Beina, qui tempore Richardi Ducis castrum Aquilæ construxerat, uxorem duxit: ex qua Ernaldum de Escalfoio genuit. Deinde Emmam Walchelini de Taneto filiam

Pag. 464.

(*a*) *Wascelinus de Ponte-Erchenfredi et Rogerius de Merula* generi dicuntur Geroii infra pag. 464, ubi fit mentio Baldrici de Balgenzaio ac Rogerii Lexoviensis Episcopi; et ubi Geroio patri, postquam Helgonis fiscum obtinuit, inquirenti ab incolis illius patriæ de quo Episcopatu essent, dixerunt se nullius Episcopatus esse.

(*b*) In Ms. Cod. Reg. *Monasteriolum*.

(*c*) Monasteriolum, quod nomen à parvo Monasterio aliquo vel Cœnobio vetere videtur datum, vulgò *Montreul*, proximum est Es-

calfoio, *Eschaufou*, ut suprâ innuitur sat clarè; et ut notat pag. 43 Not. Gall. Valesius, qui ibid. pag. 342 de eodem loco addit: « Orde-ricus Vit. in lib. XII Hist. *Monasteriolum* et » *Exealfurnum* vel *Escalfoium*, ut vicina loca in » Neustria conjunctim appellat; quorum alterum est ad Carentonam flumen, vulgò *Mons-treuil-l'Argille*, seu *Monasteriolum* in Argilla » cognominatum; alterum tribus à Monasterio riolo leugis distat, vocaturque *Eschauffour* ».

in conjugium accepit; quæ Willelmum, qui post in Apulia Bonus Norman- A
 nus cognominatus est, peperit. Sæpè memoratus vir à Ducibus Normannorum
 Richardo et Rodberto diligebatur: pro fide, quam dominis suis Roberto
 Belesmensi et Talavacio et Goisfredo aliisque vel heris vel amieis servabat,
 plurima detrimenta et pericula patiebatur. Nam ipse spontè destruxit castrum
 Montis-acuti quod erat suum, pro redemptione domini sui Goisfredi de
 Meduana, quem Willelmus Talavacius ceperat, nec exire de carcere per-
 mittebat, nisi prædictum dejiceretur castrum, quod valdè metuebat. Post-
 quam autem Goisfredus de vinculis Talavacii evasis, Geroiano Baroni
 pro magna fide quam in eo repererat, castrum S. Serenici super Sartam (a)
 ei erexit... Fulcoius qui tertius erat, medietatem Monasterioli habuit;
 duosque filios Geroium et Fulcoium ex concubina procreavit. Ipse post
 mortem Rodberti Ducis cum compatre suo Gisleberto Comite quem con- B
 ducebat, occisus est. Robertus castrum S. Serenici cum circumjacente
 provincia diu tenuit; eique Willelmus Dux Adelaidem consobrinam suam
 in conjugium dedit, ex qua filium nomine Rodbertum, qui nunc Henrico
 Regi Anglorum militat, procreavit. Verùm post multas mirandasque pro-
 bitates quas gessit, magnis simultatibus ortis inter Normannos et Andega-
 venses, castrum S. Serenici contra Willelmum Ducem tenuit; ibique anno
 Ducatus ejusdem Ducis XXV obsessus est; pomoque venenato, quod con-
 jugi suæ vi rapuerat, comesto, post quinque dies mortuus est. Radulfus
 autem quintus frater Clericus cognominatus est, quia peritiâ literarum alia-
 rumque artium apprimè imbutus est. Hic et Mala-corona vocabatur,
 eò quòd in juventute sua militaribus exercitiis et levitatibus detinebatur.
 Artis Medicinæ peritissimus fuit, multarumque rerum profunda secreta, C
 unde senes liberis et nepotibus suis adhuc pro admiratione loquuntur,
 agnovit. Denique ad Majusmonasterium confugit, ibique sub Alberto Ab-
 bate Monachus factus... Hugo sextus frater juventute florens, fortuna in-
 vidente raptus est; dum de castro S. Scholasticæ rediret... Geroius junior
 omnibus... in amentiam versus interiit...

An. 1060.

Pag. 465.

Primogenita quoque filiarum Heremburgis data est Wascelino de Ponte-
 Erchenfredi; ex qua Willelmus et Radulfus orti sunt, qui postmodum in
 Apulia et Sicilia Rotbertum Wiscardum Calabriae Ducem multum juverunt.
 Deinde Haduisa sociata est Rodberto de Grentemaisnilio; quæ peperit ei
 Hugonem, Robertum et Ernaldum, et totidem filias. Quo defuncto, con-
 juncta est Willelmo Roberti Archiepiscopi filio; et peperit ei Judith, quæ
 postmodum Rogerii Comitis Siciliae conjunx fuit. Tertia Geroii filia fuit D
 Emma, quæ data est Rogerio de Merula: ex qua Radulfus, et Willielmus
 Rodulfi et Rogerii vicinorum nostrorum pater, orti sunt. Quarta Adalais
 sociata est Salomoni de Sabloilo; eique peperit Rainaldum, cujus proles
 nomine Lisiardus nunc Henrico Regi Anglorum grande præstat in Ande-
 gavenses auxilium...

Pag. 467.

Anno Dom. Incarnationis ML, Indict. IV... Rodbertus de Grente-
 maisnilio sub regimine Theoderici Abbatis apud Uticum monachile scema
 subiit. Hic nimirum, ut suprâ tetigimus, Rodberti de Grentemaisnilio stre-
 nuissimi Baronis filius fuit ex Haduisa Geroii filia procreatus... Willelmi
 Ducis Armiger V annis exstitit. Deinde ab eodem Duce decenter est armis
 adornatus, et miles effectus... Rodbertus pater ejus cum Rogerio de
 Toënio contra Rogerium de Bellomonte dimicavit; in quo conflictu Ro- E
 gerius cum filiis suis Elberto et Elinancio peremptus est, et Rodbertus in
 intestinis lethale vulnus suscepit. Inde revectus tribus septimanis supervixit...
 Deinde XIV Kal. Julii defunctus est, et secus Ecclesiam S. Mariæ apud
 Nuceretum sepultus est. Inde Rodbertus filius ejus permotus est... Haduisæ
 matri suæ datis LX libris Rodomensium, subripuit mariagium suum... et
 Uticensi tradidit Ecclesiæ...

Pag. 468.

(a) Sarta, *la Sarte*, fluvius in Pertici saltus
 vico Summâ-Sarte (*Somme-Sarte*) ortus, alluit
 Alentionem, Fraxinetum (*Fresnay*), Ceno-
 manos ubi Idonçâ augetur, Seusam (*la Suse*),
 Sablolum (*Sablé*), Castellum - novum, tum

recepto Liderico, in Meduanam decurrit. Hinc
 Theodulfus Aurelian. Episc. in Epist.

Perticus hunc gignit, et Meduana bibit.

- A In diebus Willelmi Ducis Normanniæ Ivo filius Willelmi Belesmensis (a) Pag. 469.
Sagiensem Episcopatum regebat, et hæreditario jure ex paterna successione, fratribus suis Warino, Roberto atque Willemo deficientibus, Belesmense oppidum possidebat. Hic erat literarum peritus, et corpore decorus, sagax et facundus, facetus multùmque jocosus... Præfati Præsulis neptem nomine Mabilia Rogerius de Monte-Gomerici Oximensium Vicecomes in conjugium habebat; per quam magnam partem possessionis Willelmi Belesmensis obtinuerat. Qui prædicti Pontificis instinctu et consilio Ecclesiam S. Martini apud Sagiū Theoderico Abbati S. Ebrulfi tradidit; eumque ut ibidem Cœnobium monachile construeret, cum conjugē suā summopere rogavit... Præfata verò Mabilia multùm erat potens et secularis, callida et loquax, nimiùmque crudelis. Valdè tamen virum Dei Theodericum diligebat... ipsi et Rogerio aliisque Monachis apud Sagiū commorantibus, Rodbertum de Belesmia primogenitum filium suum (cujus crudelitas in diebus nostris super miseram plebem nimiùm efferbuit) ad abluendum sacro baptismatis fonte obtulit...
- Osmundus cognomento Drengotus Willelmum Repostellum, qui sese de stupro filiæ ejus in audientia Optimatum Normanniæ arroganter jactaverat, inter manus Rodberti Ducis in silva ubi venabatur, occidit: pro quo reatu à facie ejus priùs in Britanniam, deinde in Angliam, postremò Beneventum cum filiis et nepotibus aufugit. Hic primus Normannorum sedem in Apulia sibi delegit; et à Principe Beneventanorum oppidum ad manendum sibi suisque hæredibus accepit. Deinde Drogo quidam Normannus miles cum centum militibus in Hierusalem peregrè perrexit: quem
- C inde revertentem cum sociis suis Waimalchus Dux apud Psalernum aliquantis diebus causâ humanitatis ad refocillandum retinuit. Tunc viginti millia Sarracenorum (b) Italico littori applicuerunt, et à civibus Psalernitanis tributum cum summis comminationibus exigere cœperunt. Duce autem cum satellitibus suis vectigal à civibus colligente, de classe egressi sunt; et in herbosa planicie quæ inter urbem et mare sita est, ad prandium cum ingenti securitate et gaudio resederunt. Cùmque Normanni hoc comperissent, Ducemque pro leniendis barbaris pecuniam colligere vidissent; Apulos amicabiliter increpaverunt, quòd pecuniâ sese ut inermes viduæ redimerent, non ut viri fortes armorum virtute defenderent. Deinde arma sumpserunt, Afros securè vectigal expectantes repentè invaserunt; multisque milibus fisis, reliquos cum dedecore ad naves aufugere compulerunt.
- D Normanni itaque aureis et argenteis vasis aliisque spoliis multis et pretiosis onusti redierunt, multùmque à Duce ut ibidem honorificè remaneret rogati sunt; sed quia revisendi patriam cupidi erant, poscentibus non acquieverunt. Attamen promiserunt ei quòd aut ipsi ad eum redirent, aut de electis juvenibus Normanniæ aliquos ei citò mitterent. Postquàm verò natale solum attigerunt, multa quæ viderant et audierant, vel fecerant seu passi fuerant, compatriotis suis retulerunt. Deinde quidam eorum promissa complentes, reciproco calle Italiani repedarunt, exemploque suo levia multorum corda ad sequendum se excitarunt. Nam Turstinus cognomento Citellus, et Ragnulfus, Richardus Anchetilli de Quadrellis filius, filique Tancredi de Alta-villa, Drogo videlicet atque Umfridus, Willelmus et Hermannus; Rodbertus cognomento Wiscardus, et Rogerius et sex fratres
- E eorum; Willelmus de Monasteriolo et Ernaldus de Grentemaisnilio alique multi Normanniam reliquerunt; et Apuliam non simul, sed diversis temporibus adierunt. Illuc autem pervenientes, primò quidem Waimalchi Ducis

(a) Ivo de Belismogenuit Guillelmum de Belismo; et idem Guillelmus genuit Guillelmum Thalavatium patrem Mabilie, quam Rogerius de Monte-Gomerici, cum tota hæreditate sua quam sive in Belismensi seu Suenensi ultra fluvium Sartæ habebat, duxit in uxorem. Qui Rogerius vir dictæ Mabilie Anglicano bello interfuit; et à Willelmo Rege Anglorum Comitatus duos, scilicet Arundelli et Salopesne, dono accepit, et etiam honorem Illeice possedit. Ipse verò Rogerius de prædicta muliere Mabilia quinque filios et quatuor filias habuit; quorum nomina hæc sunt: Robertus de Belismo, et Hugo, Rogerius Pictavinus, Philippus et

Arnulfus; Emma, Mathildis, Mabilia et Sibylla. Rogerius Pictavinus Comitatum Lancastrie, Arnulfus Comitatum de Pembroch tenuerunt. Robertus verò de Belismo maximas possessiones et terras patris sui adeptus est: qui Robertus ex filia Guidonis Comitæ Pontivi genuit Guillelmum Thalunatum, qui, etc. Ex Genealogia Comitum Belismensium apud Labbeum Tom. I. Bibl. Mss. Libr. pag. 661.

(b) Priores Normannorum expeditiones fabulis intermixtæ sunt: nec mirum; Historici enim, qui incertis rumoribus decepti fuerunt, commentitias narrationes contexerunt.

aliorumque Potentium stipendiarii contra Paganos facti sunt; posteaque exortis quibusdam simultatum causis, eos quibus antea servierant impugnaverunt, et Psalernum atque Barum, Capuamque cum tota Campania et Calabria virilibus armis sibi subegerunt: in Sicilia quoque Panormum (a) urbemque Cathanensem, castrumque Johannis cum aliis urbibus et præclaris oppidis, quæ usque hodie hæredes eorum possident, obtinuerunt. Inter Normannos qui Tiberim transierant, Willermus de Monasteriolo Willermi Geroiani filius maximè floruit; et Romani exercitus princeps militiæ factus, vexillum S. Petri gestans, uberem Campaniam subjugavit...

pag. 477.

Anno ab Incarn. Dom. MLIX, Indictione XII, Uticenses Rodbertum de Grentemaisnilio sibi elegerunt Abbatem... Willelmo Duci præsentaverunt, eique Monachorum electionem atque petitionem intimaverunt. Dux autem eorum petitioni acquievit, et præfato viro per cambutam Ivonis Episcopi Sagiensis exteriorem Abbatiae potestatem tradidit. Willelmus verò Ebroicensis Episcopus interiorum animarum curam per pontificalem benedictionem XI Kal. Julii spiritualiter commendavit... Eodem tempore Rodulfus cognomento Mala-corona [Majoris-monasterii Monachus] Uticum venit, ibique cum Rodberto Abbate, suo videlicet nepote, diutius habitavit. Hic nimirum, ut paulò superius breviter meminimus, ab infantia litteris affatim studuit, et Galliae Italiaeque scrutando scholas secretarum indaginem rerum insigniter attigit. Nam in Grammatica et Dialectica, in Astronomia quoque nobiliter eruditus est et Musica: Physicæ quoque scientiam tam copiosè habuit, ut in urbe Psalernitana, ubi maximæ Medicorum scholæ ab antiquo tempore habentur, neminem in medicinali arte, præter quandam sapientem matronam, sibi parem inveniret. At quamvis tantâ literarum peritiâ polleret, non tamen otio, sed militiæ labori diu mancipatus est, et tam manu quàm consilio in bellico discrimine præclarus inter coessentes suos multoties probatus est. Multa adhuc quæ nobis mira videntur, Monstrolenses referunt, quæ de subtilibus experimentis ejus contra morbos vel alios insperatos eventus vel ipsi viderunt, vel à patribus suis quibus ipse longa comitate notissimus fuit, audierunt...

pag. 478.

Nimia inter Francos et Normannos seditio exarsit. Henricus enim Rex Francorum et Goisfredus Martellus fortissimus Andegavensium Comes, Normannorum fines cum forti manu intraverunt, et detrimenta quàm plurima Normanniæ intulerunt. Porrò Willelmus acerrimus Dux Normannorum injurias multoties non segniter ultus est: nam plerosque Gallorum et Andegavensium cepit, nonnullos occidit, multos autem in carcere diu clausos afflixit. Qui singulos conflictus et damna, quæ sibi vicissim intulerunt, diligenter voluerit perscrutari, legat Libros Willelmi Gemmeticensis Cœnobitæ cognomento Calculi, et Willelmi Pictavini Luxoviensis Ecclesiæ Archidiaconi, qui de Gestis Normannorum studiosè scripserunt, et Willelmo jam Regi Anglorum favere cupientes præsentaverunt.

Sub ea tempestate Rodbertus Geroii filius contra Willelmum Ducem rebellavit; et accersitis Andegavensibus, castra sua sanctum scilicet Serenicum et Rupem Jalgensem (b) fortiter munivit, et contra Ducem enim Normannico exercitu obsidentem aliquandiu tenuit. Sed... præfatus heros post innumeras probitates, dum ad ignem in hyeme lætus sederet, conjugemque suam Adelaidem, quæ Ducis consobrina erat, quatuor mala manu gestare videret; duo ex illis familiariter jocando ei rapuit, et nesciens * quòd venenata erant, uxore contradicente comedit: qui mox veneno infectus est, et post V dies cum multo mœrore suorum VIII Idus Februarii defunctus est. Quo mortuo, Ernaldus Willelmi Geroiani filius in loco patris * sui surrexit, oppidanos

* Ms. nescius

* Ms. patrum

(a) Columbæ Panormi suos victos nuntiarunt anno 1068. *Moris Saracenis est*, scribit Gaufridus Malaterra cap. 42 lib. 2 Historiæ Siculæ, ut columbæ frumento et melle infuso domi nutriendæ, cum aliquorsum longius digrediuntur, masculos sportulis inclusos secum ferant; ut cum aliquid novi fortuna illis administraverit quod domi scitum velint, chartulis eventus suos notantes et collo avis vel certè sub ala suspendentes, avibus dimissis per aëra, familiaræ domi sollicitæ, utrùm prosperè erga peregrinos amicos omnia agantur, notificare accelerent. *Avicula enim dulcedine grani melliti quam domi gustare sc-*

pius assueverat, illecta reditum accelerat, chartulas morem suum scientibus representat. Hujusmodi sportulas cum avibus Rogerius Comes inter reliqua spolia accipiens, avibus cum infectis sanguine chartulis dimissis, tristis fortunæ eventus Panormitanis representat.

(b) Jalgeium seu Rupem-Jalgeii aut de Jalgeio, la Roche d'Igé aut Mont-Jallu prope Novum-castellum in pago Sagonensi Clergerius in Libro de Pertico interpretatur: alii *Jause* interpretantur. Castellum autem S. Cerenici, vulgò S. Celerin, inter castella Damfrontem et Rupem-Jalgeii ponit Ordericus Vit. in Lib. VIII.

A precibus monitisque corroboravit, Ducique viriliter resistere pro paterna hæreditate imperavit. Cujus animositatem callidus Dux blandis hortatibus lenivit, pacemque secum facere cum pluribus promissis persuasit. At ille, consilio ab amicis accepto, Duci acquievit, eique fidelitatem fecit; et ab eo Monasteriolum et Escalfoium et S. Serenicum totamque patrum suorum hæreditatem recepit. Deinde Rodbertus Abbas pace facta à Duce requisivit, ut avunculi sui corpus quod apud S. Serenicum (a) tribus septimanis humatum jacuerat, Uticum transferri concederet. At ille hostilis memor odii primò denegavit, postmodùm erubescens quòd in mortuum sæviret, concessit. . .

Pag. 479.

His diebus Rogerius primogenitus Engenulfi de Aquila filius occisus est : de cuius morte Engenulfus et Richuereda uxor ejus valdè afflicti Uticum venerunt. . . Baldricus de Balgenzaio (b) magnæ nobilitatis fuit. Nam B Gislebertus Comes Brionnæ nepos Richardi Ducis Normannorum Baldrico Teutonico, qui cum Wigerio fratre suo in Normanniam venerat Richardo Duci servire, neptem suam in conjugium dedit, ex qua nati sunt sex filii et plures filiæ : Nicolaus scilicet de Baschevilla et Fulco de Alnou, Rodbertus de Curceio et Richardus de Nova-villa, Baldricus de Balgenzaio et Wigerius Apuliensis. Hi nimirum sub Duce Willelmo magna strenuitate viguerunt, multisque divitiis et honoribus ab eo ditati fuerunt, et hæredibus suis amplas possessiones in Normannia dimiserunt. Baldricus qui honorem de Balgenzaio cum Wigerio fratre suo possedit, Helizabeth sororem suam Fulconi de Bona-valle strenuo militi in conjugium dedit. . . . Eodem tempore Wido cognomento Bolleim, senioris Geroii pronepos, cum Hodierna conjuge sua in pago Corboniensi honorabiliter vigeat; et in ordine militari divitiis ampliatus rem suam honestè regebat. Huic erant plures filii, Normannus et Walterius qui militiæ laboribus deservierunt; Goisfredus quoque et Willelmus cognomento Gregorius. . .

Anno ab Incarn. Dom. MLX (c), Indict. XIII, Henricus Rex Francorum post multas probitates, quibus in regno gloriosè vigit, potionem à Johanne Medico Carnotensi, qui ex eventu Surdus cognominabatur, spe longioris et sanioris vitæ accepit. Sed quia voto suo magis quàm præcepto Archiatri obsecundavit, et aquam, dum veneno rimante interiora nimis angeretur, clam à Cubiculario sitiens poposcit, Medicoque ignorante ante purgationem bibit; proh dolor! in crastinum cum magno multorum mœrore obiit. Scepra Francorum Philippo filio suo, qui adhuc puerilibus annis detinebatur, reliquit; et Balduino Flandrensi Duci puerum cum regno D ad tutandum commendavit. Hujusmodi tutela tanto Duci bene competeat; quippè qui Hadalam Rodberti Regis Francorum filiam in conjugium habebat: ex qua Rodbertum Fresionem, et Mathildem Reginam Anglorum, et Udonem Treverensium Metropolitam, aliosque magnæ nobilitatis * viros genuerat. . .

Pag. 480.

Anno ab Incarn. Dom. MLXIII Nicolaus Papa obiit (d); cui Alexander Lucensis Episcopus successit. . . Eodem tempore inter Willelmum Normanniæ Ducem et Proceres ejus dissentio gravis exorta est. Nam cupiditate furente, unus alium supplantare conabatur, gravesque seditiones ad detrimenta miserorum diversis ex causis oriebantur. . . Tunc Rogerius de Montegomerici et Mabilia uxor ejus exortâ simultate gaudebant, et blandis adulationibus sibi Ducem alliciebant, et contra vicinos suos callidis factionibus commotum acriùs ad iram concitabant. Animosus autem Dux plus æquo iræ E fræna relaxans, præcipuos milites Rodulfum de Toënia et Hugonem de Grentemaisnilio atquè Ernaldum de Escalfoio * et Barones eorum exhæreditavit, et sine probabilibus culpis diu exulare coëgit. Tunc etiam Rodbertus Uticensium Abbas ad curiam Ducis accitus est, et ad diem statutum de quibusdam reatibus, unde falsò accusatus fuerat, respondere jussus est. Hunc nimirum Rainerius Castellionensis Monachus, quem ipse Priorem

* Ms. sublimitatis

An. 1061.

Pag. 481.

* Ms. Escalfoio

(a) Hic locus à S. Cerenico piissimo Abbate, qui ibi Monasterium extruxit, nomen habens, Prioratu, ut vocant, nunc gaudet; ac novâ S. Celerini, quàm veteri S. Cerenici appellatione multò est notior. Castrum autem est ad Sartæ fluminis ripam et ad ejus ac Sartulæ confluentes in diocesi Saiensi positum, inter Alentionem et Fraxinetum. Illud Ordericus nunc S. Cene-

nicum aut S. Cenericum, nunc castrum S. Cerenici, interdum S. Serenici castellum appellat.

(b) Paulò snprâ: *Uticensis Abbatia in feudo de Balgenzaio consistit.*

(c) In Ed. *MLIX*; sed legendum *MLX*, ut Indictio XIII demonstrat.

(d) Nicolaus II obiit die 22 Julii, anno 1061.

Uticensibus præfecerat, et ad intima consilia sua velut fidelem amicum **A** indubitanter accersierat, de quibusdam ludibriis et improvidis dictis, Ducique privatim derogantibus apud ipsum accusaverat. Ille verò ut Ducem contra se totamque suam parentelam vehementer furentem et nocere cupientem sensit, indicioque amicorum suorum malivolentiam Ducis sibi damna membrorum inferre volentis veraciter agnovit; consilio Hugonis Lexoviensis Episcopi . . . tertio regiminis (a) sui anno, VI Kal. (b) Febr. sabbato . . . Galliam expetiit; et inde Nicolao Papæ eventus suos revelaturus, adiit [Romam].

Interea Normannicus Dux per consilium venerabilis Ansfridi Pratellensium Abbatis et Lanfranci Beccensium Prioris, etc. Osbernum Cormelensium Priorem à Rainerio Abbate S. Trinitatis de monte Rothomagi requisivit; eique nil tale suspicanti per cambutam Maurilii Archiepiscopi in **B** Synodo Rothomagensi curam Uticensis Abbatiae commendavit . . . Porro Ernaldus de Escalfoio injuriam exhæreditationis suæ acriter vindicabat, et rapinis incendiisque hominumque capturis vel occisionibus Lexoviensem pagum per triennium inquietabat. Quadam nocte cum quatuor militibus Excalfoium venit, et in castrum cum suis clam ingressus, in magnam vociferationem prorupit: quam ut LX milites Ducis audierunt, magnum cum Ernaldo exercitum adesse putaverunt; territique castrum, quod custodire debebant, relinquentes aufugerunt. At ille ignem injecit, et damnum ingens hostibus suis intulit. Burgum quoque Uticensem igne combussit . . .

Pag. 482.

Rodbertus Abbas Papam Romæ (c) invenit, eique causam sui itineris intimavit . . . Ad parentes suos in Apuliam transivit . . . Cum litteris Apostolicis et duobus Cardinalibus Clericis Normanniam repetiit; et Juliam **C** bonam *, ubi tunc temporis Willermus Dux Curiam suam tenebat, audacter adiit. Audiens verò Dux quòd Rodbertus Abbas cum Legatis Papæ Abbatiam Uticensem quæsiturus advenisset, et Osbernum Ducis jussu substitutum Abbatem velut invasorem alieni juris calumniaturus esset; vehementer iratus dixit, se quidem Legatos Papæ (d) de fide et religione Christiana ut communis patris libenter suscepturum; sed si quis Monachorum de terra sua calumniam sibi contrariam inferret, ad altiore quereum vicinæ silvæ per capitium irreverenter suspensurum. Quod audiens Hugo Præsul Roberto intimavit, et ut furibundi Principis præsentiam declinaret admonuit. At ille festinanter inde discessit; et in pagum Parisiensem ad venerandum Hugonem Abbatem Cœnobii S. Dionysii Gallorum Apostoli secessit; et apud ipsum [cognatus quippè suus erat] et apud alios amicos ac parentes suos, qui **D** inter Gallorum Proceres pollebant, aliquandiu honorificè habitavit. Inde Osberno Abbati mandavit, ut coram Romanis Cardinalibus in pago Carnotensi ambo adessent . . . At ille mandatum quidem suscepit, et ad curiam Romanam se libenter iturum dixit; sed alio consilio accepto (e), ad statutum tempus et locum minimè accessit. Unde Robertus . . . ex auctoritate Papæ Osbernum invasorem excommunicavit (f) . . . ad Rodbertum Wiscardum se contulit (g) . . .

Pag. 483.

Hujus [Rodberti Wiscardi Calabriae Ducis] pater Tancredus de Alta-villa de pago Constantino exstitit; qui de duabus legitimis uxoribus, quas desponsaverat, XII filios pluresque filias habuit: quorum uni nomine Goisfredo paternæ hæreditatis agros concessit, aliosque omnes ut extra solum ea quibus indigerent, viribus et sensu sibi vindicarent admonuit. Illi autem non simul, sed diverso tempore sub specie peregrinorum peras et **E** baculos portantes, ne à Romanis caperentur, in Apuliam abierunt; omnesque variis eventibus aucti, Duces aut Comites in Apulia seu Calabria vel Sicilia effecti sunt: de quorum probis actibus et strenuis eventibus Goisfredus Monachus, cognomento Malaterra, hortatu Rogerii Comitis

(a) Theoderico Abbati successerat anno 1059, ut legitur suprâ.

(b) VI Kal. Febr. incidebat in sabbatum anno 1061; anno verò 1062 in Dominicam Septuagesimæ; denique anno 1063 in feriam II.

(c) Sic in Ms. Cod. Reg. sine *Nicolaum*, quem habet Chesniana editio. Si autem Rodbertus Nicolaum II adiit, id saltem biennio citius accidit; proindeque ad annum 1061 referendum est, ut sabbatum suprâ exigit.

(d) Hæc verba notanda sunt: ibi enim magna

cum ferocitate Willelmus Dux tuetur supremum jus suum in personas et res Ecclesiasticas Ducatus Normanniæ, haud existimans Papæ à Principe in omnibus debere obedientiam.

(e) Obstabant nempe libertates Gallicanæ, quarum hic insigne habemus exemplum.

(f) Infrâ pag. 486: *Romæ Papa, rogante Roberto Abbate qui præsens erat, Osbernum absolvit.*

(g) Pag. 484: *Dux sorores uterinæ Roberti Abbatis, Judith et Emma, apud Uticum in capella S. Ebrulfi morabantur; et sub sacro velamine mundo*

A Siciliae elegantem Libellum nuper edidit (a). Horum sublimior et potentior Rodbertus Wiscardus exstitit; qui post obitum fratrum suorum Drogonis et Unfridi principatum Apuliae diu tenuit; et Langobardis Graecisque, qui magnis in oppidis et urbibus (b) confidentes ejus antiquum pristinamque libertatem defendere nitentur, virtute bellica subactis, Ducatum Calabriae obtinuit...

Per idem tempus Goisfredus Martellus, Andegavensium fortissimus Comes, post multa in rebus seculi fortia gesta obiit: et quia liberis caruit, Goisfredo nepoti suo, Alberici Wastinensium Comitis filio, honorem suum reliquit. Quem Fulco frater ejus, cognomento Richinus, post aliquod tempus fraudulenter cepit; Principatum ejus arripuit, ipsumque in castro, quod Chinon vocatur, per triginta annos carceri mancipavit.

An. 1060.
Pag. 484.

B His temporibus Willelmus Normanniae Dux probitate et potestate valde crescebat, cunctisque vicinis suis liberalitate et magnificentia supereminerebat. Hic generosam Mathildem Balduini Ducis Flandrensium filiam, neptem scilicet ex sorore (c) Henrici Regis Francorum, conjugem accepit; ex qua dante Deo, filios et filias habuit, Rodbertum videlicet et Richardum, Willelmum et Henricum, Adelizam et Constantiam, Ceciliam et Hadalam...

Bello Normannis contra vicinos Britones et Cenomanenses insurgente, Willelmus Dux consilio seniorum statuit inter dissidentes Proceres suos pacem firmare, et exules revocare. Igitur Optimates suos Rodulfum de Toënia et Hugonem de Grentemaisnilio, quos supra diximus eum exhereditasse, et extra solum cum suis satellitibus fugasse, supplicationibus

C Simonis de Monteforti et Walleranni de Britolio Belvacensi, aliorumque potentum amicorum et vicinorum delinitus revocavit, eisque paternas hereditates restituit. Ernaldus quoque post triennem guerram trevias à Duce accepit, et in Apuliam ad amicos et parentes suos, qui magnis ibidem opibus pollebant, perrexit... (d)

Anno ab Incarn. Dom. MLXIV, post mortem Herberti, juvenis Cenomanensium Comitis, Willelmus Dux cum valida manu armatorum Sartam fluvium transiit, multosque Cœnomannorum * sese illius manus subdentes elementer suscepit; et quamdiu postea vixit (annis scilicet XXIV), subjectos jure possedit. Præfatus nimirum juvenis post obitum Herberti senioris patris (qui vulgò Evigilans-canem cognominabatur, propter gravissimas infestationes, quas à perfidis affinibus suis Andegavensibus incessanter patiebatur), consilio Bertæ matris suæ, se suumque patrimonium fortissimo

Pag. 487.

D Duci Normannorum commendaverat; et Margaritam sororem suam Rodberto ejusdem Ducis filio in conjugium dederat: cum qua hereditatem suam, Comitatum scilicet Cœnomanensem, si sine liberis obiret, concesserat. Sed quia Walterius Pontesiensium Comes, filius Drogonis Comitis, qui cum Rodberto seniore Normannorum Duce in Hierusalem ierat, et in illo itinere peregrinus obierat, Biotam Hugonis Cenomanensium Comitis filiam, quæ amita prædicti juvenis erat, in conjugium habebat; totum Comitatum Cenomanensem calumniabatur, et ex parte possidebat. Nam ipsam urbem, quæ caput est provinciae, Goisfredus de Meduana et Hubertus de S. Susanna, alique potentes in fidelitate Walterii acriter tenebant; quia Normannicum jugum (his quibus imminet gravissimum est) subire nimis E formidabant. Itaque dum magnanimus Dux frequenti expeditione rebelles impeteret, et ipse, ut bellica sors expedit, damna pateretur, et damna

* Ms. Cenom.

renunciassent credebantur... Quæ cum Rodbertum fratrem suum in Apulia seculari potentia sat vigere audissent, seseque in Normannia despicabiles et sine adjutorio perspexissent; iter in Italiam inierunt, et relicto velamine... maritis ignorantibus nupsunt. Nam Rogerius Siciliae Comes Judith in conjugium accepit, aliusque Comes Emmam.

(a) Delirat igitur Harduinus, cum in Ms. Cod. Reg. 6178. A. art. 1 tradit Malaterram fuisse falsarium, qui nonnisi post annum 1302 scripserit.

(b) In Ms. Cod. Reg. 5506. 2. in urbibus et oppidis.

(c) Adhelâ scilicet appellatâ.

(d) Pag. 485 laudantur viri aliquot eruditi; scilicet Witmundus Monachus, Grammaticæ artis et Musicæ peritissimus; Arnulfus Cantor Carnotensis, Fulberti Episcopi discipulus; Rainaldus Calvus et Rogerius de Sappo, Monachi Uticensis. Ibidem paulò supra de Osberno Abbate dicitur: *Juvenes bene legere et psallere atque scribere verbis et verberibus cogebat. Ipse propriis manibus scriptoria pueris et indoctis fabricabat; Codex autem Ms. Uticensis vel S. Audoëni Rotomag. addit: tabulasque cerâ illitas præparabat.*

Pag. 488

hostibus inferret; prædictus Comes Walterius et Biota conjunx ejus per A inimicorum machinamenta simul, ut ferunt, lethali veneno fraudulenter infecti obierunt. Quibus defunctis, securior Dux cum magno robore rebelles expetiit; Cenomannicam urbem (a), civibus ultrò sese dedentibus, cum ingenti tripudio recepit; eique dominus Ernaldus ejusdem urbis Præsul, cum Clericis et Monachis revestitis textus cruceque ferentibus, honorabiliter obviam processit.

Porrò Goisfredus de Meduana tantæ felicitati Ducis invidit; eique, in quantum potuit, adversarios excitando, aliaque mala machinando (b), nocere studuit. Unde Dux, postquàm proterviam ejus, ut per se sine multorum detrimento corrigeretur, aliquandiu toleravit, contra perseverantem in nequitia ingentem exercitum movit, Ambreras ejus oppidum cepit, et Meduanam post diutinam obsidionem combussit. His itaque duobus castellis sibi subactis, Goisfredi contumaciam fregit sibi que ipsum, qui fortissimus Cenomannorum alios tumentes secum resistere suadebat, servire coëgit. Quo superato, penè omnes illius complices, et ad rebellandum fautores, terrore curvati sunt; et Willelmum Principem, quem divina manus protegebat, timere, eique obsecundare coacti sunt. Ipse speciosam virginem Margaritam Stigando potenti viro de Mansionem Odonis ad nutriendum commendavit. Sed ipsa, priusquam nubilem annos attingeret, obiit... et Fiscanni humata quiescit.

* Ms. XL

Eodem tempore Rodbertus de Waceio filius Rodulphi filii Rodberti Archiepiscopi sine liberis mortuus est; et Willelmus Dux cognatus ejus totam hæreditatem ejus in dominio suo nactus est. Tunc ipse terram Rodberti de Witot, qui propter occisionem Gisleberti Comitis exulabat, Goisfredo Mancello fratri Vicecomitis Huberti dedit: à quo dominus Osbernus Abbas S. Ebrulfi, villam quæ Ductus-Ertu dicitur, et Trunchetum, et Maisnil Roscelini emit... Rodbertus verò de Witot post longum tempus Duci reconciliatus est... Sed non multò post bello Anglico, ubi et ipse in genu vulneratus est, peracto, lethiferam ægritudinem incurrit... Deinde quia idem miles ferè XI. * nepotes militiæ titulis feroces habuit; ipsis inter se sævientibus, vix unquam usque in præsentem diem hæreditas ejus in pace permanere potuit. Nam Mathiellus et Richardus frater ejus, ac Nigellus atque Rualodus Brito, Nigelli gener, diversis temporibus successerunt...

Pag. 489.

Ernaldus de Escalfoio Willelmi Geroiani filius, postquam de Apulia prosperè remeavit, Willelmum Ducem adiit [qui]... considerans nobilitatem viri et ingentem probitatem, recolensque suam contra Cenomannos et Britones aliosque sibi resistentes, proborum militum paucitatem, jam lenior effectus, ei reatus indulgit... Mabilia Talavacii filia lethali veneno cibum et potum infecit; eumque, dum de curia Ducis in Galliam remearet, refici jussit; sed illi per quendam amicum suum doli conscium tantum nefas innotuit... Verùm Gislebertus frater Rogerii de Monte-Gomerici... scifum accepit, super equum residens merum bibit, et veneno infectus apud Raimalastum tertia die obiit. Sic perfida mulier dum mariti sui æmulum extinguere putavit, mariti sui unicum fratrem, qui multa honestate in annis adolescentiæ et equestri probitate pollebat, occidit... Deinde pestiferas potiones hæc præparavit: ille autem [Rogerius miles cognomento Gulafra (c), qui Ernaldi Cubicularius erat] Ernaldo domino suo et Geroio de Corbe-villa atque Willelmo cognomento Goiet de Montemiraglio propinavit. Sic una tabe tres Procures apud Corbe-villam (d) simul infecti sunt. Sed Geroius atque Willelmus, qui ad proprias domus

(a) In Ms. Cod. Reg. *Cinomannicam*.(b) *Ibid. aliisque modis mala machinando.*(c) Ejusdem mentio fit pag. 483 sic: *Rodbertus filius Helgonis, et Geroius filius Fulcoii de Monstero, seu Rogerius Gulafra rapiabant res Ecclesiæ Utic.*(d) Paulò post additur: *Ibi nempè [Corbevillæ] præfectus Miles [Ernaldus] cum Geroio ejusdem oppidi domino, cujus propinquus et amicus erat, exultationis suæ tempore per triennium moratus fuerat; et inde per Corbonienses et Drocenses atque Mori-**nos aliosque quos in auxilium sui advocare potuerat, injuriam expulsionis suæ forti guerra vindicaverat. Morini hic videntur sumi pro Moritoniensibus, id est, incolis Moritonii seu Moritolii, quod est oppidum in Pertico non ignobile, quodque nostri nuncupant Mortaigne. Pagus enim Corbonensis vel Corbonia Pertici pars erat, eique attribuebatur. Corboniensibus autem nomen dedit Corbo, vulgò Courbon, qui est hodieque vicus in majore Pertico inter Moritoniam et Bellissimum.*

A delati sunt . . . Medicorum remediis convaluerent. Porrò Ernaldus , qui exulabat . . . Kal. Januarii expiravit . . .

Defuncto itaque Ernaldo , tota Geroianorum nobilitas penè corrui . . . Hic Emmam Turstini cognomento Halduc filiam uxorem duxerat ; ex qua Willelmum et Rainaldum ac Petronillam atque Gevam aliosque filios et filias habuerat . . . Mater ad Eudonem fratrem suum Normannici Ducis Dapiferum , qui in pago Constantino divitiis et potestate inter Normanniæ Proceres eminebat , secessit (a) . . . Guillelmus de Excalfoio primogenitus Ernaldi filius , ut annos adolescentiæ attigit , Curiam Philippi Regis Francorum adiit ; Regisque Armiger factus , ei servivit , donec ab eo arma militaria accepit. Deinde Apuliam , ubi parentes magnæ sublimitatis habebat , appetiit . . . Rainaldus autem minimus [oblatus à patre] . . . puer quinquen-

B nis [in Ecclesia Utic.] monachile jugum subiit . . .

Inclytus Normanniæ Marchio Willermus contra Belvacenses , qui fines suos depopulari conabantur , castrum , quod Novus-Mercatus dicitur (b) , expulso pro quadam levi offensa Goiffredo naturali hærede , ad tuendum plurimis Baronum suorum commendavit : sed vix ullus eorum propter infestantes Milliacos (c) et Gerberritos (d) aliosque confines uno anno tutari potuit. Tandem magnanimus Dux Hugoni de Grentemaisnilio , qui audaci probitate et dapsilitate præcipuus erat , consilio Rogerii de Monte-Gomerici , qui sibi nimis vicinæ fortitudini ejus invidebat , eique scandalum qualibet arte vel eventu præstruere cupiebat , prædictum oppidum cum Geroldo Dapifero commendavit , et medietatem dedit. At ille tuitionem præfatae munitionis gratanter suscepit , Deoque juvante , intra unum annum duos

Pag. 490.

C Belvacensium maximos Optimates cepit ; conterritisque reliquis hostibus , totam regionem in illo climate pacificavit . . .

Quodam tempore inter sæpenominatum Hugonem et Radulfum Comitem Medantensium , Philippi Regis Francorum vitricum , gravis seditio exorta est. Cùmque Hugo cum prædicto Consule audacter congressus est * , quia militum impar ei numerus erat , fugere compulsus est. In hac fuga Richardus de Heldrici-corte , nobilis miles de pago Wilcassino , vulneratus est. Nam dum vadum Eptæ fluminis equo velociter fugiens ingressus est , persequentis militis lanceâ super equum à tergo acerrimè percussus est. Qui mox ad Novum-Mercatum delatus est . . . Patrimonium suum , quod in pago Wilcassino possederat , S. Ebrulfo secum contulit ; et à Fulcone patruo suo atque Herberto Pincerna , qui capitalis dominus erat [Heldrici-cortis *] ,

Pag. 491.

* esset

D aliisque parentibus suis integram hujus rei concessionem obtinuit . . . Osbernus abbas hujus Richardi precibus et hortatu Franciam adiit , et Rodbertum Eloquentem , ac Herbertum de Serranz , et Fulcoium de Caldreio aliosque milites et plebeios Wilcassinienses ad sui notitiam dulci colloquio invitavit , fundumque Heldrici-cortis præfatis Proceribus annuentibus recepit . . . Postquam moderamen Uticensis Ecclesiæ quinque annis et tribus mensibus tenuit , VI Kal. Junii obiit (e) . . . Vitalis Bernaicensium Abbas sepe-

* Ms. Herdrici

Anno ab Incarn. Dom. MLXVI , Indict. IV , mense Aprili ferè XV diebus à parte circii apparuit stella quæ cometes dicitur ; quâ , ut perspicaces Astrologi qui secreta Physicæ subtiliter rimati sunt , asseverant , mutatio regni (f) designatur. Edvardus enim Rex Anglorum , Edelredi Regis ex Emma Richardi senioris Normannorum Ducis filiâ filius , paulò antè

Pag. 492.

(a) Ibid. *A Rogerio Exaquii Abbate sacrum venamen accepit.*

(b) Vulgò *Neuf-Marché* , municipium inter Gornacum et Gisortium ad flumen Ittam. Ibi paulò pòst ab Hugone positi sunt Monachi in Ecclesia S. Petri , expulsis Canonicis.

(c) Id est , incolas vici seu burgi Miliaci vel Milicii (*de Milly*) in Bellovacis.

(d) Vulgò *ceux de Gerberoy* : quod Gerboredum castellum est in finibus Bellovacorum.

(e) Pag. 483 supra : *Erat Osbernus Erfasti filius , de pago Calcegio oriundus , ab infantia litteris admodum eruditus , sermone facundus , ingenio acer ad omnia*

artificia , scilicet sculpendi , fabricandi , scribendi et multa his similia faciendi . . . Canonicus Lexoviensis sub Herberto Antistite fuerat . . . Ad novum Cœnobium quod Goscelinus de Archis in monte Rodomi S. Trinitati constitucrat , ubi tunc Isembertus Abbas vir miræ peritiæ nostris temporibus incomparabiliter pollebat , confugerat. Hunc Rainerius Abbas , Isemberti successor , ad construendum Cœnobium Cornelias misit ; ubi tunc temporis præclarus heros Willelmus Osborni filius , Dapifer Normannorum , Abbatiam S. Mariæ condere cœpit.

(f) Sic et Willelmus Gemet. Nota interim superstitionem seu ignorantiam ætatis.

obierat ; et Heraldus Goduini Comitis filius regnum Anglorum usurpaverat (a); jamque tribus mensibus ad multorum detrimentum perjurio et crudelitate aliisque nequitias pollutus tenuerat . . . Eduardus propinquo suo Willelmo Duci Norm. primò per Rodbertum Cantuariorum summum Pontificem , postea per eundem Heraldum integram Anglici regni mandaverat concessionem ; ipsumque concedentibus Anglis fecerat totius juris sui hæredem. Denique ipse Heraldus apud Rotomagum Willelmo Duci coram Optimatibus Norm. sacramentum fecerat ; et homo ejus factus , omnia quæ ab illo requisita fuerant , super sanctissimas Reliquias juraverat. Tunc etiam Dux eundem Heraldum in expeditione secum , contra Conanum Comitem Britonum duxerat ; armisque fulgentibus et equis aliisque insigniis cum commilitonibus suis spectabiliter ornaverat. Erat enim idem Anglus magnitudine et elegantia viribusque corporis animique audacia et linguæ faciundia multisque facetiis et probitatibus admirabilis . . . In patriam regressus , fidem mentitus est. Nam Regem Eduardum , qui morbo ingravescente jam morti proximus erat , circumvenit , eique transfretationis suæ et profectionis in Normanniam ac legationis seriem retulit. Deinde fraudulentis assertionibus adjecit , quòd Willelmus Normanniæ sibi filiam suam in conjugium dederit , et totius regni Anglici jus , ut potè genero suo , concesserit : quod audiens ægrotus Princeps miratus est ; tamen creditit , et concessit quod vafer tyrannus commentatus est . . . Eduardus XXIV anno regni sui Nonas Jan. Lundoniæ defunctus est . . . Heraldus ipso tumulationis die . . . furtim præripuit diadematis et purpuræ decus . . . Tosticus Goduini Comitis filius , advertens Heraldum fratris sui prævalere facinus , et regnum Angliæ variis gravari oppressionibus , ægrè tulit , contradixit et apertè repugnare decrevit. Unde Heraldus patris Consulatum , quem Tosticus quia major natu erat , longo tempore sub Eduardo Rege jam tenuerat , ei violenter abstulit , ipsumque exulare compulit. Exul igitur Tosticus Flandriam expetiit , ibique socero suo Balduino Flandrensium Satrapæ Judith uxorem suam commendavit ; deinde festinus Normanniam adiit , et Willelmum Ducem cur perjurum suum regnare sineret , fortiter redarguit ; seque fideliter , si ipse cum Normannicis viribus in Angliam transfretaret , regni decus obtenturum illi spondit. Ipsi nempe jam dudum se invicem multum amaverant , duasque sorores per quas amicitia sæpè recalescebat in conjugio habebant . . . Willelmus autem Dux Normanniæ Proceres convocavit , et de tanto talique negotio quid agendum esset palàm consuluit.

Pag. 493.

Eodem tempore Normannia præclare vigeat sapientibus Ecclesiarum Prælatibus et Optimatibus. Nam sacer Maurilius ex Monacho Metropolitanus præsidebat Episcopus cathedræ Rothomagensi , et Odo Willelmi Ducis uterinus frater , Baiocensi , Hugo frater (b) Rodberti Aucensis Comitis , Lexoviensi , et Willelmus Ebroicensi , Goisfredus Constantiniensi , et Johannes filius Radulfi Baiocarum Comitis , Abrincatensi , atque Ivo Belesmensis Willelmi filius , Sagiensi. Omnes hi pollebant et excellentiâ præclaræ generositatis et claritudine religionis multimodæque probitatis. Personæ nihilominus laici ordinis præminebant ; Richardus Comes Ebroicensis , Rodberti Archiepiscopi filius ; Rodbertus Comes , Willelmi Aucensis Satrapæ filius ; Rodbertus Comes Moritoliensis , Willelmi Ducis uterinus frater ; Rodolphus de Conchis , Rogerii Toënitis filius , Normannorum Signifer ; Willelmus Osberni filius , Ducis cognatus et Dapifer ; Willermus de Warena , et Hugo Pincerna ; Hugo de Grentemaisnilio , et Rogerius de Molbraio ; Rogerius de Bello-monte ; et Rogerius de Monte-Gomerici ; Balduinus et Richardus Gisleberti Comitis filii , et alii plures militari stemmate feroces sensuque sagaci consilioque potentes . . . Omnes hi ad commune decretum jussu Ducis acciti sunt , et audita re tam grandi , ut potè diversi , diversa senserunt. Animosiores cupido Duci favere volentes , ad

(a) Infrà legitur : *Audientes Angli temerariam invasionem , quam fecerat Heraldus , irati sunt ; et potentiorum nonnulli fortiter obsistere parati , à subjectione ejus omninò abstinerunt : alii verò [inviti] colla jugo ejus submiserunt . . . Regnum horrendis sceleribus maculavit [Heraldus].*

(b) Suprà pag. 478 : *Hugo Willelmi Aucensis Comitis filius præerat Luxoviensibus , et Willelmus Gerardi Fleitelli filius Ebroicensibus , et Ivo Willelmi Belesmensis filius Sagiensibus. Hi tres generosi Præsules in Normannia tunc maxime pollebant.*

A certamen ire socios incitabant; tantumque negotium sine mora incipere laudabant: alii verò laboriosum opus inire dissuadebant, niniùmque ausis et in necem præcipitibus multa importuna et discrimine plena prætendebant; pericula maris et difficultatem classis opponerant, Normannorumque paucitatem non posse vincere Anglorum multitudinem asserebant. Tandem Gislebertum Lexoviensem Archidiaconum Romam misit, et de his quæ acciderant, ab Alexandro. Papa consilium requisivit Papa verò... legitimo Duci favit, audacter arma sumere contra perjurum præcepit; et vexillum S. Petri Apostoli, cujus meritis ab omni periculo defenderetur, transmisit.

Intercè Tosticus in Angliam remeandi licentiam à Duce accepit... Normannorum Marchio parabat suam profectionem, nescius infortunii quod præoccupaverat suum præcursorem [Tosticum], et extra statutum cursum longè propulerat ad septentrionem. In Neustria multæ naves cum utensilibus suis diligenter paratæ sunt; quibus fabricandis Clerici et laici, studiis et sumptibus adhibitis, pariter intenderunt. Exactione principali de Normannia numerosi bellatores acciti sunt. Rumoribus quoque viri pugnaces de vicinis regionibus exciti convenerunt, et bellicis instrumentis ad præliandum sese præparaverunt. Galli namque et Britones, Pictavini et Burgundiones, aliique populi Cisalpini ad bellum transmarinum convolarunt, et Anglicæ prædæ inhiantes variis eventibus et periculis terræ marique sese obtulerunt. Dum hæc patrarentur, Osbernus Abbas Uticensis obiit... Dux Mainerium (a) Priorem elegit, eique per pastorem baculum exteriorum curam tradidit... Eodem die Dux domnum Lanfrancum Beccensium Priorem coram se adesse imperavit, eique Abbatiam S. Stephani apud Cado-num commendavit... Hugo Episcopus Mainerium (b) XVII Kal. Augusti benedixit... Hic cœpit novam Basilicam...

Pag. 494.

Miles [Herbertus Pincerna, cognatus Herberti fratris videlicet Richardi (c) vulnerati] in toto Vilcassino multum vigeat; opibusque et filiis validisque parentibus et affinibus ampliatus, penè omnibus vicinis suis eminebat. Uxor ei erat nomine Rollandis filia Odonis de Calvimonte, quæ peperit ei Godefridum et Petrum, Johannemque et Walonem, et filias plures ex quibus orta est copia magna nepotum. Omnes isti, pater scilicet et prædicti fratres, milites fuerunt magnæ probitatis... Eodem tempore Fulcoius Radulphi de Caldreio filius concessit Ecclesiam S. Martini de Parnis (d)... Parnenses exultabant, eò quòd Monachis [Utic.] subderentur; sperantes ut eorum patrocinio contra collinitaneos Normannos tutarentur, quorum vexationibus frequenter vexabantur... Fundamentum novi operis [novæ Basilicæ, ubi corpus S. Judoci jam diu reverenter servatum est] inceptum est... Præfatus enim miles erat fortis et magnanimus, et ad omnia quæ cupiebat fervidus; ad iram velox et in militaribus exercitiis ferox; promptus erat aliena procaciter rapere, et sua imprudenter distrahere, ut mereretur frivolum dapsilitatis laudem habere. Hic habuit conjugem nomine Itam filiam Heremari de Pontesia, quæ peperit ei Walterium et Mainerium, Hugonem et Gervasium, Hermarum et Fulcoium, et filiam nomine Luxoviam... Omnia quæ Fulcoius dederat Monachis, concessit Rodbertus Eloquens de Calvimonte qui capitalis dominus erat. Non multò post idem, dum prædam de terra S. Audoëni violenter educeret, de equo armatus cecidit; galeaque humo fixâ colloque fracto, miserabiliter obiit... Filii ejus Otmundus de Calvimonte, et Wazso de Pexeio et Rodbertus Belvaeensis...

Pag. 495.

Pag. 496.

Classis Normannorum, quæ spatio unius mensis in ostio Divæ vicinisque

Pag. 500.

(a) Apud Bonam-villam consilio Procerum habito. Errat, Valesio iudice, Turnebus dum Villæ-bonæ nomine non alium locum designare vult quàm Illebonam, quibusdam et Insulam-bonam mendosè dictam.

(b) Pag. 477 supra: Mainerius Gungselini de Escalfoio filius, regimen Cænobii annis XXI et mensibus VII tenuit.

(c) Proximè supra legitur: Helderici-cortem (Heudricourt) Ricardus vulneratus S. Ebrulfo

dederat... Vicus qui nunc ibidem consistit, Capella S. Nicolai usque hodie nuncupatur ab incolis.

(d) Parnes. Is locus, in quo sapius Ecclesiam elegantis formæ et structuræ admirati sumus, rivulo Gudron alluitur. Parnis autem ab oriente imminet Mons-Jovis seu Mons-Jocundiacus (le Montjavoult), ubi Nicolaus Romanus Haudiquier, dilectissimus frater noster, et bonarum artium amicus, Pastorem eximie agit.

portubus nothum præstolata est, zephyri flatu (*a*) in stationem S. Galerici ^A delata est... Quinquaginta milia militum cum copia peditum per horrendum pelagus ad expugnandam in propriâ sede incognitam gentem ire certabant... Corpus S. Galerici * pro secundo flatu extra Basilicam detulerunt. Denique dum prosper ventus, multorum votis optatus, Deo volente subito spiravit, protinus ardens vehementia Ducis omnes ad puppes convocavit, et navigium viriliter inire imperavit. Normannicus itaque exercitus III Kal. Octobr. mare transfretavit, nocte S. Michaëlis... et nemine resistente littus maris gaudens arripuit...

Walerici
Pag. 501.

Bellum pridie Idus Octobr. horâ tertiâ commissum est, totaque die ad multorum milium perniciem ex utraque parte acerrimè pugnatum est... Copiæ Anglorum ad locum qui Senlac antiquitus vocabatur convenerant... Ibi protinus equorum opem reliquerunt, cunctique pedites densius con- ^B globati constiterunt. Turstinus filius Rollonis vexillum Normannorum portavit. Terribilis clangor lituorum pugnæ signa utrinque cecinit. Normannorum alacris audaciâ pugnæ principium dedit. Pedites itaque Normanni propius accedentes, Anglos provocant, et in eos missilibus vulnera necemque dirigunt. Illi contrâ, quo quisque valet ingenio, resistunt. Aliquandiu summa vi certatur ab utrisque. Pertinaci Anglorum sævitia perterriti pedites pariter equitesque Britanni, et quotquot auxiliares erant in sinistro cornu, avertuntur; et ferè cuncta Ducis acies, eundem jam occisum credens, cedit. Dux autem prospiciens multam partem adversæ stationis prosiluisse et insequi terga suorum, fugientibus occurrit, et hastâ verberans aut minans obsistit. Nudato insuper capite detractâque galeâ exclamans, « Me, inquit, » conspiciat; vivo et vincam opitulante Deo ». Protinùs prolatis à Duce ^C verbis audaciæ, cedentes animos receperunt, et circumvenientes aliquot millia insecuta se momento deleverunt. Simili modo bis iterum fugam Normanni simulaverunt; et insequentes Anglos repenti gyratis equis intercepterunt, et inclusos undique mactaverunt. Anglos itaque periculosa simulatione deceperunt; disjunctos ab invicem peremerunt; multisque milibus trucidatis, residuos alacrius aggressi sunt. Institerunt eis Cenomannici, Franci, Britanni, Aquitani; et miserabiliter pereuntes cadebant Angli.

Interfuerunt huic prælio, Eustachius Bononiæ Comes, Guillelmus Richardi Ebroicensis Comitis filius, Goifredus Rotronis Moritoniæ Comitis filius, Guillelmus Osberni filius, Rodbertus Tiro Rogerii de Bellomonte filius, Haimericus Toarcensis Præses, Hugo Stabulariorum Comes, Galterius-Giphardus, et Radulphus Thoënites, Hugo de Gretemaisnilio et ^D Guillelmus de Garena (*b*), aliique quàmplures militaris præstantiæ famâ celebratissimi... Willelmus verò Dux eorum, præstabat eis fortitudine et prudentia. Nam ille nobiliter exercitum duxit, cohibens fugam, dans animos, periculi socius; sæpius clamans ut venirent, quàm jubens ire. In bello tres equi sub eo confossi ceciderunt: ter ille intrepidus desiluit, nec diu mors vectoris inulta remansit. Scuta, galeas et loricas irato mucrone moramque dedignante penetravit; clypeoque suo nonnullos collisit; auxilioque multis suorum atque salutem, sicut è contrâ hostibus perniciem fuit.

Ab hora diei tertia bellum acriter commissum est, et in primo militum congressu Heraldus Rex peremptus est. Deinde Leofwinus Comes frater ejus cum multis milibus simili sorte perfunctus est. Denique inclinata jam ^E die, videntes Angli quòd Rex suus et Primates regni multæque legiones suorum interierint, et quòd Normanni adhuc procaciter steterint, et terribiliter armis in obstantes sævierint; in fugam conversi, quantocius abierunt, et eventus varios experti sunt. Alii raptis equis, nonnulli pedites, pars per vias, plerique per avia sese salvare conati sunt. Normanni autem dum Anglos fugere viderunt, tota nocte Dominica eos ad sui detrimentum obnixè persecuti sunt. Nam crescentes herbæ antiquum aggerem tegebant; ubi summopere currentes Normanni, cum equis et armis ruebant, ac sese

(*a*) Ordericus Vitalis, ut nemo non videbit, passim ad verbum exprimit seu exseribit Guillelmum Pictavensem: undè multa consultò omisimus.

(*b*) Guarena seu Varena (*Varenne*) locus in Caletis fuit, Comitatus olim titulo insignis, à fluvio nomen suum nactus. *Vales*.

A dum unus super alterum repente cadebat, vicissim extinguebant. Ibi nimirum fugientibus Anglis rediit confidentia: cernentes enim opportunitatem prærupti valli et frequentium fossarum, in unum collecti sunt, inopinato restiterunt, et Normannis magnam stragem fortiter intulerunt. Ibi Engenulfus Aquilensis oppidanus alique multi corruerunt, ac, ut fertur ab his qui interfuerunt, Normannorum ferè * quindecim millia perierunt . . .

* Ms. ferè
Pag. 503.
An. 1066.

Anno ab Incarn. Dom. MLXVII (a), Indict. V, in die Natalis Domini, Angli Landoniæ ad ordinandum Regem (b) convenerunt, et Normannorum turmæ circa Monasterium in armis et equis, ne quid doli et seditionis oriretur, præsidio dispositæ fuerunt . . . Dum Adelredus Præsul alloqueretur Anglos et Goisfredus Constantiniensis Normannos, an concederent Guillelmo regnare super se, et universi consensum hilarem B protestarentur una voce, non unius linguæ locutione; armati milites qui extrinsecus erant pro suorum tuitione, mox ut vociferationem gaudentis in Ecclesia populi et ignotæ linguæ strepitum audierunt, rem sinistram arbitrati, flammam ædibus imprudenter injecerunt . . . Angli factionem tam insperatæ rei dimetientes, nimis irati sunt; et postea Normannos semper suspectos habuerunt, et infidos sibi dijudicantes, ultionis tempus de eis peroptaverunt . . .

EX LIBRO QUARTO.

DEFUNCTIS optimis Regibus Henrico Rege Francorum et Eduardo Anglorum, Franci et Angli diu luxerunt funus eorum; quia post illos vix C adepti sunt dominos illis consimiles virtutibus et nectare morum. Patribus patriæ de medio sublatis successere Tyranni abutentes freno regiæ dominationis. Anglia tunc Heraldici sævitiâ perjurioque polluta corruit; et genuinis heredibus orbata, externis prædonibus Guillelmo victori faventibus subjacuit . . . Copiosam faciendi plures libros materiam eloquentes Sophistæ habuerunt, qui Regis Guillelmi curiæ diutiùs interfuerunt, et gesta ejus ac varios et præclaros eventus ac intima et profunda consilia noverunt, et divitiarum ejus participes ultra natales suos admodum promoti sunt. Ecclesiæ nempè, quæ sub eo vel ab eo in Neustria vel Anglia factæ sunt, devotionis ejus largitatisque laudabile testimonium asserunt . . . Cœnobia quoque plurima devotè construxit, et ab ipso vel ab illis condita multum emendavit, multiquemodis gazis tripudians ditavit, et patrocínio suo D contra omnes adversarios defensavit. Hæc utique palàm attestantur in duobus Monasteriis Cœnobiæ Cadomenses; in uno Monachi, et in altero Sanctimonialia. Hæc duo Cœnobia, in Ducatu adhuc æterno Regi favens, ædificaverat; in quorum uno sibi, et in altero conjugii suæ sepulturam elegerat . . .

Pag. 505.

Guillelmus Rex (c) multa Landoniæ, postquam coronatus est, prudenter, justè clementerque disposuit: quædam ad ipsius civitatis commoda vel dignitatem, alia quæ genti proficerent universæ, nonnulla quibus consuleretur Ecclesiis terræ. Jura quæcumque dictavit, optimis rationibus sanxit: judicium rectum nulla persona necquicquam ab eo postulavit: neminem, nisi quem non damnare iniquum foret, damnavit: suis quoque Primatibus digna se et gravitate præcepit, et diligentiam æquitatem suasit: esse jugiter E in oculis habendum æternum Regem, cujus vicerint præsidio: nimirum opprimi victos non oportere, victoribus professione Christiana pares; ne

Pag. 506.

(a) Annus 1066 adhuc in cursu erat, et Indictio V in Italia à Septembri cœpta, nonnisi à Kal. Jan. in Angliâ inchoanda erat. Ordericus tamen Vitalis, licet Anglico - Normannus, Christi annos à die Natali, et Indictionem forsitan exorditur.

(b) Charta Willelmi Regis Angli. pro Monasterio Selebiensi in Anglia sic incipit: *Willelmus fortissimus, immò potentissimus Rex omnium Regum illorum, à quibus eo tempore scepra regalia sub divino gubernabantur, maximum imperium Angliæ terræ regens, quod promissione atque voluntate*

Dei, primùm signis mirabilibusque prodigiis ac deinde magnis viribus bellisque debellando Anglos, tandem acquisitum gubernans, etc. Ex Historia Monasterii Selebiensis apud Labbeum Tom. 1 Bibl. lib. Mss. pag. 604.

(c) Librum suum tertium sic clausit Ordericus: *Historiæ, quam veraci deprompsi calamo, primùm Libellum hinc terminare dispono: in sequentibus verò latius de Rege Guillelmo disseram, miserasque mutationes Anglorum et Normannorum sine adulatione referam, nullius remunerationis à victoribus seu victis expetens honorificentiam.*

quos justè subegerint, injuriis ad rebellandum cogere. Seditiones interdixit, cædem et omnem rapinam frenans, ut populos armis, ita legibus arma: tributis et cunctis rebus ad regium fiscum reddendis modum, qui non gravaret, imposuit: latrocinii, invasionibus, maleficiis locum omnem intra suos terminos denegavit: portus et quælibet itinera negotiatoribus patere, et nullam injuriam fieri jussit. Sic omninò proba ejus in regnando initia fuere . . .

An. 1067.

Egressus Landoniâ Rex dies aliquot in propinquo loco Bertingis morabatur . . . Indè progrediens, diversas regni partes accessit, et ubique utilia sibi et incolis terræ ordinavit. Custodes in castellis strenuos viros ex Gallis collocavit; et opulenta beneficia, pro quibus labores et pericula libenter tolerarent, distribuit . . . His duobus [Guillelmo Osberni filio, et fratri suo qui multa liberalitate et industria seculari pollebat] præfecturam Angliæ commisit; et cum eis Hugonem de Gretemaisnilio (a), et Hugonem de Monteforti, Guillelmumque de Garena, aliosque acerrimos bellatores dimisit. Quidam eorum subjectos laudabiliter rexerunt; nonnulli verò modestiâ carentes, immoderatè suos oppresserunt . . . Rex Penevesellum se recepit . . . Ibi militibus repatriantibus larga manu stipendia data sunt. Solutis itaque navibus mense Martio, Rex Guillelmus in altricem terram prosperè pervehitur; secumque honorificè adduxit Stigaudum Archipræsulem, Edgarum Adelinum Eduardi Regis consobrinum, et tres clarissimos Comites Eduinum, Morcarum et Guallevum; Egelnodum quoque Cantuarensis Satrapam, aliosque complures altæ nobilitatis et miræ pulchritudinis. Benigna calliditate est usus, ut ipsis auctoribus nihil sub decessum suum novaretur; gens verò tota minùs ad rebellionem valeret, spoliata Principibus. Denique divitias suas et honorem eis in Normannia ostendit, ut eos vel ut obsides in potestate sua secum teneret, quorum auctoritas vel salus propinquis et compatriotis maximi esset.

Pag. 507.

Adveniente Guillelmo Rege cum magna seculari gloria, admodum tota lætata est Normannia. Dies erant hiberni et Quadragesimales; sed in Episcopis et Cœnobiis, ubi novus veniebat Rex, initiabantur festa Paschalia (b) . . . Ecclesias, quas præsentiam suam non visitavit, muneribus missis lætificavit. Ad Cœnobium S. Trinitatis Fiscanni Pascha celebravit, ubi frequentia Præsulum et Abbatum Nobiliumque virorum convenit. Tunc Radulfus Comes (c), Philippi Regis Francorum vitricus, multaque nobilitas affuit; et crinigeros Angliæ Britanniae alumnos curiosè intuebatur; et Regis regionumque satellitum indumenta intexta atque crustata auro mirabatur: vasa verò aurea vel argentea, seu bubalina cornua fulvo metallo circa extremitates utrasque decorata laude attollebat . . . Celebrata Paschæ solemnitate, Rex dedicari Basilicam S. Mariæ super Divam præcepit; ubi ipse cum magno cœtu Optimatum et mediocrium Kal. Maii reverenter interfuit; et utillima totius populi commoditati edicta sub voce præconis promulgavit. Deinde Kal. Julii Ecclesiam S. Mariæ apud Gemmeticum dedicari præcepit; et ipse sacro mysterio veneranter affuit. Utramque nimirum ex prædiis domini sui largiter dotavit . . . Maurilius cum Suffraganeis Episcopis hanc dedicationem humiliter et devotè perpetravit; et paulò post XII Episcopatus sui anno . . . V Idus Augusti ad Deum migravit (d). Corpus verò ejus in Episcopali Ecclesia, quam ipse ante V annos, Indictione I, S. Mariæ dedicaverat, delatum est . . . Rotomagensis Ecclesia Lanfrancum Cadomensem Abbatem sibi præsulem elegit; et Rex Guillelmus cum Optimatibus suis omnique populo libentissimè concessit. Sed vir Deo devotus et humilitati studens, tanti primatus sarcinam refutavit; et sibi ad hunc apicem toto conatu Johannem Abrincatensium Præsulem præferre

An. 1063.

(a) Gretemaisnilium, vulgò *Gretemaisnil* seu potius *Gratemesnil*, ut discemus infra ex libro VIII Orderici, est Gretonis mansio vel mansionile seu parva mansio; ita ut à Gretone loci domino nomen acceperit.

(b) Omissa hic vide, pag. 403 supra, apud Guillelmum Pictavinum, à quo Ordericus differt tantum in his: *multipli dono recompensavit... Franci magna notabant.*

(c) Addunt Mss. Codd. *Medentensis*.

(d) In Epitaphio, quod à Richardo Herluini filio, Ecclesiae Rotomag. Canonico, editum refert Ordericus, hæc de Maurilio inter alia leguntur:

*Hunc Romis genuit, studiorum Legia nutrit
Potavit trifido fonte philosophico.
Vobis hanc ædem ceptam perduxit ad unguem.*

A sategit. Porrò ut canonicè fieret ista conjugatio, Romam adiit, prædictæ ordinationis licentiam ab Alexandro Papa impetravit; sacrum quoque pallium, unde et ipsi et toti Normanniæ gloriandum erat, cum licentia deportavit. Johannes itaque de sede Abrincatensi, quam VII annis et III mensibus rexerat, assumptus est, et Metropolitanus Rotomagensis factus est. Hic ardore virtutum in verbis et operibus multipliciter fervebat, nimioque zelo in vitia ut Phinees sæviebat. Quantum verò ad seculi dignitatem attinet, magnæ nobilitatis lampade cluebat. Erat enim filius Radulphi Comitis Baiocensium, qui frater fuerat uterinus Richardi Senioris, Ducis Normannorum. Decem itaque annis Metropolitanum regimen fortiter et diligenter gessit; multumque contra impudicos Presbyteros pro auferendis pellicibus laboravit: à quibus, dum in Synodo concubinas eis sub anathemate prohiberet, lapidibus percussus aufugit . . .

B Interea Normannico fastu Angli opprimuntur, et præsidibus superbis, qui Regis monitus spernebant, admodum injuriabantur. Præfecti minores, qui munitiones custodiebant, nobiles et mediocres indignis exactionibus multisque contumeliis aggravabant. Odo nimirum Episcopus et Guillelmus Osberni filius (a) nimia cervicositate tuebant, et clamores Anglorum despiciebant . . . Multimodis Normannorum oppressionibus Angli ad rebellionem lacesiti (b), Boloniam Legatos miserunt; et Eustachio Comiti, ut cum classe diligenter militibus et armis instructa ad suscipiendam Doveram acceleraret, mandaverunt. Olim cum eodem inimicitias ingentes habuerant; sed nunc, quia simultates inter illum et Regem insurrexerant, eumque bellandi peritum et in prælio felicem experimentis cognoverant; C pacem cum illo fecerunt, et munitionem Doveræ contra Regem illi tradere conati sunt. Eustachius autem, suscepto Cantiorum veredario, classem paratam ascendit; noctisque conticinio, ut oppidum ex insperato præoccuparet, cum suis festinanter transfretavit. Milites multos secum duxit, sed equos præter admodum paucos reliquit. Vicinia omnis fuit armata, et maximè Cantiorum caterva, quæ toto nisu suffragari Eustachio erat conata. Præsul Baiocensis et Hugo de Monteforti, qui primi munitionis custodes erant, ultra flumen Tamesim abierant, et majorem partem militum secum duxerant. Auctior numerus hostium ex ulterioribus accederet, si biduana obsidio fieret: sed dum hostes vehementer impetum facere in oppidum molirentur, custodes ad defensandum reperti sunt, et ferventissimè, quâ D utrinque certatum est. Sed dum Eustachius diffideret, eruptionemque propugnatorum, qua turpiùs abigeretur, timeret; receptui ad naves cani signa jubet. Denique oppidani confestim portas patefecerunt, avidèque et cautè sequentes novissimos conciderunt. Fugientes verò Bajocensem Episcopum cum agmine copioso subito supervenisse rati sunt; eaque formidine velut amentes per aviæ rupis præcipitium se dejecerunt; et tali compendio foediùs quàm ense virorum perierunt. In illa fuga diversis generibus mortis multi perière. Plerique, abjectis armis, acumine saxeo exanimati sunt; nonnulli telo suo se sociosque suos unà labentes necarunt; et multi lethaliter vulnerati vel collisi spirantes ad mare devoluti sunt. Plures etiam, qui ad puppes properè anhelant, dum salutis nimiùm cupidi trepidant, E suaque multitudine naves deprimunt, subito submersi pereunt. Equites Normanni quantos consecari possunt, comprehendunt vel occidunt. Eustachium verò eripuit * velocitas cornipedis, notitia tramitis, paratiorque navis. Ibi nobilissimus tyro nepos ejus captus est . . . Non multò post Eustachius Consul Willermo Regi reconciliatus est, ejusque amicitia longo tempore postmodum perfunctus est. Erat enim idem Comes magnæ nobilitatis ex prosapia scilicet Caroli Magni Francorum strenuissimi Regis: erat quoque magnæ potestatis, ut potè sublimis Princeps trium Comitatum,

Pag. 508.

* Ms. cri-
piunt(a) Addit Ms. Cod. Utic. *Regis vicarij.*

(b) Veris principiis adhaerescens Ordericus, apertè docet jure divino vetari hujusmodi rebellionem, nedùm ipsi aliquatenus faveat. Infra enim pag. 509 auctoritate Scripturæ sanctæ commendat multos ex Anglis, qui fuerunt Deo ser-

vantes fidem, et constitutum ab ipso venerantes Regem; et casu suo asserentes, quòd majestas domini sui semper chara debeat esse subjectis fidelibus: atque hæc est, semperque erit, Deo dante, constans S. Benedicti alumnorum doctrina de Regibus.

* Guisnensis Boloniensis, Gitlinensis * et Tarwanensis. Generosam et religiosam nomine A
Pag. 509. Ittam habuit uxorem, Godefridi Lotharingæ Ducis sororem; quæ peperit
ei tres filios, Godefridum et Balduinum ac Eustachium, et filiam quæ
nupsit Henrico IV Imperatori Alemannorum

Interea Willelmus Rex dum moraretur in Normannia, tranquillitati ejus
in longum prospiciebat sollicitudine maxima. Justas leges et recta judicia ex
consultu sapientum divitibus et pauperibus æquè sanxit, optimosque judices
et rectores per provincias Neustriæ constituit. Sacra Cœnobîa et fundos illis
datos regalibus privilegiis et tuitionibus ab injustis exactionibus liberavit.
Omnibus tam advenis quàm indigenis pacem in tota terra sua præconis
voce propalavit; et super fures ac seditiosos, patriæque quietis contempto-
res, graves justasque ultiones rigidè promulgavit.

Rumores interim de transmarinis partibus Regem inquietabant . . . Rex B
igitur Mathildi conjugis suæ filioque suo (a) Rodberto adolescenti principatum
Neustriæ commisit, et eum eis religiosos Præsules et strenuos Proceres ad
tuendam * regionem dimisit. Deinde sexta nocte Decembris ad ostium
amnis Deppæ ultra oppidum Archas accessit, primâque vigiliâ gelidæ noctis
austro vela dedit; et manè portum oppositi littoris, quem Wicenesium *
vocitant, prosperrimo cursu arripuit . . . Rex in illa transfretatione Roge-
rium de Monte-Gomerici, quem tutorem Normanniæ, dum ad bellum
transmarinum proficisceretur, cum sua conjugem dimiserat, secum minavit;
eique primò Cestriam * et Arundellum; at post aliquod tempus Serobesbu-
riensem Comitatum donavit . . . Balduinum de Molis, filium Gisleberti
Comitis, [Exoniæ] dimisit præsidio . . .

* Ms. tutan-
dam

* Ms. Vincen.

* Ms. Cices-
triam

Pag. 510.

An. 1068.

Anno ab Incarn. Dom. MLXVIII Guillelmus Rex Legatos honorabi- C
les in Neustriam direxit, et Matildem conjugem suam ad se venire præ-
cepit. Protinus illa mariti jussis libenter obedivit, et cum ingenti frequentia
virorum ac nobilium feminarum transfretavit. In Clero qui ad divina ei
ministrabat, celebris Guido (b) Ambianorum Præsul eminebat, qui jam
certamen Heraldum et Guillelmi versificè descripserat. Adelredus Eboraco-
rum Metropolitanus, qui maritum inunxerat, Matildem ad consortium
regii honoris die Pentecostes anno II regni præfati Regis inunxit. Decorata
regio diademate matrona, priusquam annus perficeretur, filium nomine
Henricum peperit, quem totius terræ suæ in Anglia heredem constituit . . .
Pag. 511. Rex, quando Eduinus Comes cum eo concordiam fecerat . . . filiam suam
se in conjugem ei daturum sponderat; sed postmodum fraudulentum Nor-
mannorum consultu virginem denegavit . . . Unde iratus [Eduinus] cum D
fratre suo ad rebellionem incitatus est . . . Munitiones, quas Galli castella
nuncupant, Anglicis provinciis paucissimæ fuerant; et ob hoc Angli, licet
bellicosi fuerint et audaces, ad resistendum tamen inimicis exstiterant de-
biliores. Rex itaque castrum apud Guarevicum condidit, et Henrico Ro-
gerii de Bellomonte filio ad servandum tradidit . . . Rex Snotingheham
castrum construxit, et Guillelmo Peverello (c) commendavit . . . Scotica
gens, licet in prælio aspera sit, otium tamen et quietem diligit . . . Reli-
gionis plusquam armorum intenta studiis . . .

Pag. 512.

His temporibus quædam Normanniæ mulieres sæva libidinis face ure-
bantur, crebrisque nunciis à viris suis flagitabant ut citò reverterentur;
addentes quòd nisi reditum maturarent, ipsæ sibi alios conjuges procurarent.
Non enim ad maritos suos propter inusitatam sibi adhuc navigationem E
transfretare audebant, nec in Anglia eos expetere, ubi jugiter in armis

(a) Infrà pag. 545: *Guillelmus Princeps ante Senlacium bellum, et post in quadam ægitudine sua, Robertum primogenitam sobolem suam fecerat suum heredem; et jussit omnes Optimates ei facere homagium et fidelitatem: at illi gratanter imperanti acquieverunt.* Et pag. 659, lib. VII: « Ducatum » Normanniæ, inquit idem Rex in oratione » paulò ante mortem habita, antequàm in epituro » mo Senlac contra Heraldum certassem, Roberto » filio meo concessi, quia primogenitus est. Hominium » penè omnium hujus patriæ Baronum jam recepit ».

(b) Sic de eodem Ordericus suprâ in fine

libri III, pag. 504: *Guido Præsul Ambianensis metricum Carmen edidit, quo Maronem et Papinium gesta heroum pangentes imitatus, Senlacium bellum descripsit, Heraldum vituperans et condemnans, Guillelmum verò collaudans et magnificans.* Et in cap. 44 Libri VII Guillelmi Gem. pag. 291: *Edidit præterea de eadem materia opus non contemnendum Guido Episc. Ambian. heroico metro exaratum.* Ex Angliæ autem Scriptoribus, prout quisque affectus erat, alii Willelmi, alii Haroldi causam justiore fuisse contenderunt.

(c) Ms. Cod. Utic. *Piperalto.*

A erant, et quotidianas expeditiones non sine magna sanguinis utriusque partis effusione frequentabant. Rex autem inter tot bellorum motiones secum milites suos retinere cupiebat, et terras cum redditibus et magnis potestatibus eis amicabiliter offerebat, et majora dum totum regnum ab adversariis undique liberatum esset promittebat. Legitimi Barones strenuique pugiles multipliciter anxiantur... Si discederent, infidi proditores timidique desertores palam censi verebantur. Rursus honorabiles athletæ quid facerent, si lascivæ conjuges thorum suum adulterio polluerent, et progeniei suæ perennis maculæ notam et infamiam generarent? Unde Hugo de Grontemaisnil... et sororius ejus Unfridus de Telliolo... alique multi discesserunt, et Regem inter exteros laborantem tristes et inviti deseruerunt. Deinde famulari lascivis dominabus suis in Neustriam reversi sunt; sed honores, quos jam B nactos hac de causa reliquerunt, ipsi vel heredes eorum nunquam postea recuperare potuerunt...

Anno III regni sui Guillelmus Rex Dunelmensem Comitatum Rodberto de Cuminis tradidit... Rodbertus Richardi filius, Eboracensis (a) præsidii custos, cum multis peremptus est... Willelmus cognomento Maletus, Præses Castrensium [Ebor.] Regi denunciavit se defecturum, nisi maturum fessis conferat auxilium... Rex [ibi] alterum præsidium condidit, et Guillelmum Comitem Osberni filium ad custodiendum reliquit...

An. 1069.

Bellicis turbinibus undique insurgentibus admodum occupatus, conjugem sibi multum dilectam Matildem remisit in Normanniam Rex Guillelmus, ut ab Anglico tumultu seposita, in pace religiosis actibus vacaret, incolumemque provinciæ statum cum Rodberto puero servaret. Hæc consanguinea C Philippi Francorum Regis erat, et ex Regibus Galliæ ac Imperatoribus Germaniæ originem ducebat, eximiâque tam generis quam morum nobilitate cluebat. Egregio marito edidit utriusque sexûs optatam sobolem, Rodbertum et Richardum, Guillelmum Rufum et Henricum; Agatham et Constantiam, Adelizam, Adalam et Ceciliam... Reginam hanc simul decoravere forma, genus, litterarum scientia, cuncta merum et virtutum pulchritudo... firma fides et studiosus amor Christi, eleemosyna... Briennus Eudonis Comitis Britannicæ Minoris filius et Guillelmus Gualdi cum armis obvii fuerunt [prope Exonium Hibernis, quos deleverunt] duobus uno die conflictibus... Inter hæc Gisa Goduini uxor, Heraldæ genitrix, ingentem gazam clanculum sumpsit, et pro timore Guillelmi Regis in Galliam non reditura transmeavit... Rex Comites duos Guillelmum et Briennum laborantibus [Exoniæ defensoribus] subvenire præcepit... Fugientibus [Cornuallis] obvii Guillelmus et Briennus grandi cæde temeritatem punierunt.

Pag. 513.

Pag. 514.

Rex Guillelmus cum à Lindisse reverteretur, reliquit ibi germanum suum Rodbertum, Moritoliensem Comitem, et Rodbertum Aucensem, qui Danorum excursiones arcerent (b)... Nusquam tanta crudelitate usus est Guillelmus: hic turpiter vitio succubuit, dum iram suam regere contempsit; et reos innocuosque pari animadversione peremit... Laudare non audeo... [nec] frivolis adulationibus inutiliter servio... Andegavi, Britones et Cœnomanni servitiis, ut dicebant, intolerabilibus oppidò gravabantur: unde pertinaciter à Rege missionem petentes conquerebantur...

Pag. 515.

Pag. 516

An. 1070.

Anno MLXX ab Incarn. Dom... constituti sunt Præsules Normanni duo regii Capellani, Guaschelinus Guentanorum et Thomas Eboracorum... E Item alii subrogati sunt, traducti ex Galliâ, litterati, decorati moribus... Dum Pastor quilibet de mundo migraret... sollicitus Princeps prudentes legatos ad orbatam domum mittebat, omnesque res Ecclesiæ ne à profanis dissiparentur, describi faciebat. Deinde Præsules et Abbates aliosque

(a) Contigit ut Vicecomes Eborac. Hugo filius Baldrici juxta Selebeiam evectus navigio pertransiret... Comitabatur autem eum non modica militiæ multitudo, quia, bellicæ classis immanitate perdurante, non adhuc perfectæ pacis tranquillitas ab armis et acie militem absolverat. Fecit hoc in illis finibus Anglorum indomita ferocitas et invicta constantia; qui semper ad vindictam suam in Gallos insurgentes ultra vires et posse, ubicumque sibi invicem obviabant, quis eorum plus posset in viribus experiri nitebantur.

Hac de causa tanta militum multitudine prædictus Vicecomes constipatus incidebat. Ex Historia Monasterii Selebeiensis in Anglia ad annum 1069 apud Labbeum Tom. 4 Libr. Mss. pag. 602.

(b) Ibi commendatur Lisois audax miles, quem de Monasteriis agnominabant; sic et paulò suprâ Gaufridus Constantiensis Præsul ductor copiarum exhibetur.

sapientes consiliarios convocabat; et eorum consilio quis melior et utilior A tam in divinis rebus quàm in secularibus ad regendam Dei domum videretur, summopere indagabat. Denique illum, quem pro vitæ merito et sapientiæ doctrinâ provisio sapientum eligebat, benivolus Rex dispensatorem et rectorem Episcopatus vel Abbatiae constituebat. Hanc nimirum observationem LVI annis custodivit, quibus regimen in Ducatu Normanniæ seu regno Angliæ tenuit; et inde religiosum morem et exemplum posteris dereliquit. Simoniacam hæresim omnimodis abhorrebat; et ideò in eligendis Abbatibus vel Episcopis non tam opes seu potentiam, quàm sanctitatem et sapientiam personarum considerabat . . .

pag. 518. Per longum retrò tempus Transmarinorum Monachatus deciderat . . .

* Ms. institutu

Hic Ordo Guillelmi Regis instinctu * ad instituta regularia corrigebatur . . . Aliquantum Abbates à Rege noviter ordinati sunt, et complures Cœnobitæ in B Monasteriis Gallicis competenter (a) edocti sunt . . . Cœnobio B. Petri

pag. 519.

famosus Abbas, scientia et bonitate pollens, prælatus est Scollandus. Hic ex nominato stemmate in Normannia natus, in Monte-Michaëlis ad periculum maris regulariter educatus, ad emendationem morum Cantuariis à Normannis est prælatus. Similiter in aliis Monasteriis . . . Cantuariensis Ecclesia decreta est Lanfranco Cadomensium Abbati . . . Hoc magistro primitus Normanni litteratoriam artem perscrutati sunt, et de Schola Becensi (b) eloquentes in divinis et secularibus Sophistæ processerunt. Nam antea sub tempore sex Ducum Neustriæ vix ullus Normannorum liberalibus studiis adhæsit; nec Doctor inveniebatur . . . Fama peritiæ illius [Lanfranci] in tota ubertim innotuit Europa; unde ad magisterium ejus multi conveniunt de Francia, de Wasconia, de Britannia necne Flandria . . . Beringerium Turonensem spiritualis eloquii mucrone confodit in Synodo Romana et Vercellensi . . . Beringerium Romæ Turonisque palam evicit, omnemque hæresim anathematizare, scriptoque veram fidem profiteri coëgit. Deinde blasphemus Hæresiarcha, quia mœstus erubuit, quòd libellos perversi dogmatis Romæ suis, ne ipse cremaretur, manibus in ignem conjecerit; discipulis pecuniâ pariter ac fallaciâ corruptis, recens scriptum domi condidit, et per eosdem peregrè transmisit . . . Ad quod destruendum Lanfrancus edidit Libellum . . . Multæ Ecclesiæ Abbatem vel Pontificem incredibili desiderio sibi Lanfrancum petierunt; quem etiam Roma Christiani orbis caput sollicitavit epistolis, et precatu retinere conata est et vi.

pag. 520.

Anno itaque Dom. Incarn. MLXX Lanfrancus Cadomensium primus Abbas . . . Cantuariensis Archipræsul IV Kal. Septembris inthronizatus est . . . D In Cadomensi Ecclesia Guillelmus Radbodi Sagiensis Episcopi filius Lanfranco successit, quem post IX, ut reor, annos, inde Rex Guillelmus ad regendam metropolim Rothomag. provexit. Hic consobrinus Guillelmi Præsulis Ebroicensium, filii Girardi Fleitelli, fuit; cujus potentia tempore Richardorum in Neustria maximè viguit. Canonicus et Archidiaconus Rotomag. cum Theoderico Uticensi Abbate Hierusalem adiit . . . In Becensi Cœnobio [Monachus] . . . in Cadomense castrum protractus est . . . Defuncto Guillelmo Ebroicensi Episcopo, Balduinus Ducis Capellanus successit, et Præsulatum ferè VII annis regulariter rexit. Quo defuncto, Gislebertus Osberni filius, Canonicus et Archidiaconus Lexoviensis, successit, et Episcopatum plusquam XXX annis utiliter tenuit . . . Ivone

(a) *Prolixam digressionem protelavi, inquit paulò suprâ Ordericus, ut manifestè pateat, cur Anglos agrestes et penè illiteratos invencrint Normanni.*

(b) *Apud Willielmum Malmesb. in Gest. Pontif. Angl. lib. 1, pag. 203: A Willielmo Rege Lanfrancus Cadom. Abbas ad Archiepiscopatum electus est. Is gente Longobardus, non adeò abjecta et obscura progenie oriundus erat; sed literaturâ per insignis, liberales artes quæ jamdudum sorduerant, à Latio in Gallias vocans, acuminè suo expolivit. . . Ex omni Abbatiarum copia Beccum apud Normanniam potissimum elegit. . . Factus ergò ibi Monachus. . . publicas scholas de Dialectica professus est, ut egestatem Monasterii, scholarum liberalitate temperaret. Exiit fama ejus remotissimas Latinitatis*

plagas; eratque Beccum, magnum et famosum litteraturæ gymnasium. Gloria laudis conflavit apud improbos viro invidiam; Capellanus qui infra ejus scientiam se viderent, animum Comitû Willielmi in ipsam turbantibus, quòd unum eorum palàm de inscitia litterarum irrisisset. Quapropter Lanfrancus edictum accipiens, ut Normanniam sua importunitate vaeuaret, Curiam venit, moxque indulgentiam Comitû meruit; quòd ille statim vivacitate sensûs intellexisset, quantæ prudentiæ Lanfrancus esset, ex dignitate frontispicii et facciâ responsi interiora conjectans. Nec multò post apud Cadomum Abbatem fecit, ubi S. Stephano Monasterium fundamentis levaverat. Quin et regni fastigiatus solio, Archiepiscopum, ut dixi, instituit. . . Anno Dom. Incarn. MLXX intravit Anglicam terram Lanfrancus Cadom. Cœnobii Abbas.

A verò Sagiensium Præsule defuncto, Robertus Huberti de Ria filius successit, qui ferè XII annis præsulatu^{*} præfuit . . . His temporibus pax in Anglia regnabat et securitas . . . Civiliter Angli cum Normannis cohabitabant in burgis, castris et urbibus, connubiis alteri alteros mutuò sibi conjungentes. Vicos aliquos aut fora urbana Gallicis mercibus et mangonibus referta conspiceres; et ubique Anglos, qui pridem amictu patrio compti videbantur Francis turpes, nunc peregrino cultu alteratos videres . . . Anglicam locutionem [Rex] plerùmque sategit ediscere . . . Ast à perceptione hujusmodi durior ætas illum compescebat . . . Morcarum Comitem cautelæ Rogerii oppidani Belmontis mancipavit . . . Hucusque Guillelmus Pictavinus (a) . . . Contextionem ejus de Guillelmo et ejus pedisequis breviter in quibusdam secutus, non tamen omnia quæ dixit nec tam argutè prosequi conatus sum . . .

* Ed. prælatui

Pag. 521.

B Anno V regni sui Guillelmus Rex Guillelmum Osberni filium misit in Normanniam, ut cum Mathilde Regina tueretur provinciam. Tunc nimia dissentio inter principatûs hæredes in Flandria surrexit. Balduinus enim gener Rodberti Regis Francorum, fortissimus Flandrensium Satrapa fuit; et ex Hadala conjuge sua filios et filias plures multimoda indole pollentes habuit. Rodbertus Fresio (b), Arnulphus, Balduinus, Udo Treverorum Archiepiscopus, et Henricus Clericus, et Mathildis Regina, atque Judith uxor Tostici Comitis, soboles Balduini et Hadalæ fuit . . . Rodbertus primogenitus (c) jamdudum patrem offenderat, à quo repulsus et ejectus ad Florentium Ducem Fresionum patris sui hostem secesserat; eique favorabiliter serviens, filiam ejus in conjugium acceperat. Unde Flandrensis Dux vehementer iratus infremuit: Fresionem eum præ ira cognominavit; et eum omninò extorrem denuncians, Arnulfum juris sui hæredem constituit. Non multò post Balduinus Dux defunctus est; et Arnulfus Morinorum Ducatum parvo tempore nactus est. Nam Rodbertus Fresio ingentem Fresionum aliarumque gentium catervam aggregavit, et Flandriam obnixè expugnavit. Philippus autem Rex Francorum, qui consanguineus erat eorum, ad auxilium Arnulfi exercitum Gallorum adnavit, et Guillelmum Comitem, Normanniæ custodem accersit. Ille verò cum decem solummodò militibus Regem adiit, et cum eo alacriter quasi ad ludum in Flandriam accessit. Rodbertus autem Fresio exercitum Henrici Imperatoris cuneis suis sociavit: et Dominico Septuagesimæ X Kal. Martii mane imparatos præoccupavit; et Philippo Rege cum Francis fugiente, Arnulfum (d) fratrem suum, et Bal-

Pag. 526.

An. 1071.

C duinum nepotem suum et Guillelmum Comitem telis suorum occidit. Postea Morinorum Ducatum diu tenuit, moriensque filiis suis Rodberto Jerosolymitano, et Philippo reliquit. Guillelmi verò Comitis corpus in Normanniam à suis delatum est, et in Cœnobio Cormeliensi cum magno suorum luctu sepultum est. Duo quippe Cœnobia Monachorum in suo patrimonio construxerat in honore S. Mariæ: unum quidem erat Livæ secus Risellam fluvium, ubi Adeliza uxor ejus tumulata est; aliud verò Cormeliis, ubi ipse, ut diximus, conditus est. Normannorum maximum strenuitate Baronem valdè omnes planxerunt, qui largitates ejus et facetias atque mirandas probitates noverunt. Hæreditas ejus à Rege Guillelmo filiis ejus distributa est: Willelmus major natu Britolium et Paceyum et reliquam partem paterni juris in Normannia tenuit, et omni vita sua ferè XXX annis tenuit. Rogerius autem junior frater fundum patris in Anglia obtinuit . . . Reginæ Mathildi, licet potenter regnaret et innumeris opibus abundaret, luctus ingens ortus est de morte patris, de desolatione matris, de crudelitate unius fratris, quâ ruina subitò facta est alterius fratris et chari nepotis cum multis amicis . . . Rodbertus itaque Fresio totam sibi Flandriam subegit, et ferè XXX annis possedit, amicitiamque Philippi Francorum Regis facilè promeruit.

D

Pag. 527.

(a) Vade indiget, aut potius errat Mabillo-nius noster, dum pag. 21 Tomi V Anual. Bened. tradit, Guillelmum ex Archidiacono Lexoviensi creatum fuisse ejusdem civitatis Episcopum.

(b) In hac rerum seu turbarum Belgicarum narratione Ordericus personas et tempora passim confundit, ut cuilibet patebit alios et præsertim Flandriæ Scriptores consulenti.

(c) Balduini V primogenitus, non Robertus sed Balduinus VI erat. Deindè Robertus non filiam Florentii Ducis, sed viduam ejus, nomine Gertrudem, in conjugium accepit.

(d) Corrig. nepotem, etc: Lamberto enim Schaf-naburg. et aliis major fides debetur, quàm Orderico qui in rebus Fl. hîc videtur peregrinus.

Ipsi nempè majorum origine erant consobrini, et ambo conjuges habebant A filias Florentii Fresionum Marchisi . . . Porrò inter Normannos et Flandritas recidiva dissentio prodiit, et propter necem fratris Reginae aliorumque affinium, et maximè pro casu Guillelmi Comitis diu perduravit. Turbatis in Normannia rebus, . . . Rex in Normanniam, ut ibidem omnia rectè et utiliter edomaret, properavit . . . Tunc Normannorum et Cœnomannensium majores congregavit, et omnes ad pacem et justitiam tenendam regali hortatu corroboravit. Episcopus quoque et Ecclesiasticos viros admonuit . . .

pag. 529. Fiscannense Cœnobium in prospectu maris positum, Trinitati dicatum, à Richardo I Duce Norm. nobiliter fundatum, à secundo multis (a) honoribus et divitiis largiter ampliatum, post Guillelmum Divionensem Johan-

pag. 530. nes Abbas annis LI rexit . . . Nicolaus Richardi III Ducis Norm. filius, à puero Fiscannensis Monachus, Cœnobium S. Petri in suburbio Rotho- B magensi ferè LX annis rexit; miræque magnitudinis et elegantiae Basilicam cœpit, in qua corpus S. Audoëni requiescit . . .

pag. 532. Herbertus Cenomanorum Comes ex prosapia, ut fertur, Caroli Magni originem duxit: et vulgò, sed parùm latinè, cognominari Evigilans-canem pro ingenti probitate promeruit. Nam post mortem Hugonis patris sui, quem Fulco senior sibi violenter subjugarat, in eundem arma levans, nocturnas expeditiones crebrò agebat, et Andegavenses homines et canes in ipsa urbe vel in munitioribus oppidis terrebat, et horrendis assultibus pavidos vigilare cogebat. Hugo filius Herberti, postquam Alanus Britan- norum Comes à Normannis in Normannia impotionatus occubuit, Bertam ipsius relictam, Tetbaldi Blesensium Comitis sororem, in conjugium accepit; quæ filium, nomine Herbertum, et tres filias ei peperit. Una earum C data est Azsoni Marchiso Liguriæ. Alia nomine Margarita Rodberto filio Guillelmi Ducis Neustriæ desponsata est; quæ virgo in tutela ejusdem Ducis defuncta est. Tertia verò Johanni domino castri, quod Fleccchia dicitur, nupsit; quæ marito suo tres liberos, Goisbertum, Heliam et Enoch peperit.

* Ms. nactus est

Defuncto Goisfredo Martello, fortissimo Andegavensium Comite, successerunt ex sorore duo nepotes ejus, filii Alberici Comitis Wastinensium (b), è quibus Goisfredus, qui simplex et tractabilis moribus erat, jure primogeniti obtinuit * Principatum. Guillelmus autem Normannorum Princeps post mortem Herberti juvenis hæreditatem ejus obtinuit; et Goisfredus Comes Rodberto juveni cum filia Herberti totum honorem concessit, et hominum debitamque fidelitatem ab illo in præsentia patris apud Alencionem recepit. Non multò post Fulco, cognomento Richinus, contra D Goisfredum fratrem dominumque suum rebellavit, eumque per proditionem cepit *, et plusquàm XXX annis in carcere Chinonis castri clausum tenuit. In tanta permutatione res mundanæ in Andegavensi provincia et in confinibus ejus turbatæ sunt; et Proceres patriæ ad diversa studia, prout quemque propria voluntas agitabat, conversi sunt . . .

* Ms. comprehendit

EX LIBRO QUINTO.

pag. 554. SUPER Sequanam fluvium urbem Rotomagum (c) construi præcepit [Julius Cæsar] in loco aptissimo, ubi ad orientale caput urbis Albula * fluvius cum Rodebecco, et ab occasu Marrona * in Sequanam diffluit. Rodomus autem Romanorum-domus ab ipsis conditoribus appellata est . . .

(a) Hic autem Richardus non solum Ecclesiæ Fiscannensi multa dedit, sed etiam aliis Ecclesiis. Quadam enim die cum venisset Gimegias, ibidem eadem nocte quievit. Manè verò surgens, sicut sua consuetudo semper erat, perrexit orare ad Monasterium; et post orationem super altare unum lignulum posuit. Recedente verò illo, venerunt Secretarii ad altare, putantes se ibi inventuros vel marcæ auri vel unciam, vel aliquid hujusmodi. Itaque invenerunt lignulum illud, atque quid significaret non parùm mirari cœperunt. Ad ultimum inquirunt ab eo quid hoc esset, quòd super altare illud posuisset. Tunc respondit, quòd esset Vinmonasterium, scilicet quoddam manerium, quod ipse illis pro anima sua dabat. Ex Additamentis ad His-

toriam Norm. ibid. pag. 317.

(b) Nota Wastinensem pagum, le Gastinois, olim minùs latè patuisse et angustiorè fuisse, quàm nunc est. Ab eo enim distinguebatur Melodunensis pagus.

(c) Sic in Lib. XII Ordericus scribit Rotomagum nobilem Metropolim à Julio Casare conditam fuisse: quod haud dubiè, inquit Valesius, falsum est; cum una fit ex vetustissimis urbibus Galliarum, à Gallis multò ante Julium Cæsarem condita, et Gallico nomine donata. Hinc etymologia ab Orderico prolata, plus forsàn inventionem, quàm veritatem valet.

A Rodomensis civitas populis est ac negotiorum commerciis opulentissima; portus quoque confluentia, et rivorum murmure ac pratorum amoenitate jocundissima; fructuum et piscium cunctarumque rerum exuberantia ditissima; montibus et silvis undique circumdata, muris ac vallis et propugnaculis validissima; moeniis et aedificiis domorum ac Basilicarum pulcherrima

Robertus Richardi (a) Senioris Ducis ex Gunnoride filius fuit, et XLVIII annis Archiepiscopatum Rotomagensem et Comitatum Ebroicensem rexit. . . . Pag. 566.

Mundanis opibus affatim abundavit, secularibus negotiis oppido intentus exstitit, et a carnalibus illecebris non, ut Pontificem decuisset, abstinuit. Nam conjugem nomine Herlevam ut Comes habuit; ex qua tres filios, Richardum, Radulfum et Guillelmum genuit; quibus Ebroicensem Comitatum et alios honores amplissimos secundum jus seculi distribuit. In senectute tandem poenituit. . . . Ecclesiam metropolitanam a fundamentis inchoavit, quam ex magna parte consummavit. Richardus II Dux XXX annis Ducatum Normanniae laudabiliter tenuit. . . . Moriens filiis suis Richardo juveni et Roberto Principatum dimisit; quibus honor concessus, non plusquam IX annis cessit. Nam Richardus III veneno infectus, non plene biennio peracto, periit; et Rodbertus frater ejus post VII annos (b) et dimidium Hierusalem peregrinus adiit. Ducatum vero suum Guillelmo, VIII annorum puero, non rediturus reliquit; ipsumque Alano consanguineo suo, Britonum Comiti, commendavit. Tunc Alfredus et Eduardus Clitones (c) in Normannia exulabant. . . . Post funus mariti sui [Emma] liberos suos in Neustram misit. . . .

C Malgerius filius (d) Richardi II Ducis, ex secunda conjuge nomine Papia natus est, et XVIII annis. . . sine Apostolica benedictione et pallio Rodomensibus dominatus est. Voluptatibus carnis mundanisque curis indecenter inhaesit, filiumque nomine Michaellem probum militem et legitimum genuit. . . . In Normannia his temporibus multa mala nequiter patrata sunt. Alanum enim Comitem Britonum, suique Ducis tutorem, Normanni veneno peremerunt; et successorem ejus Gislebertum Comitem, Godefridi filium, crudelibus armis prostraverunt, seseque mutuis certaminibus penes quotidie incredibiliter necaverunt. Tunc Turchetillus de Novo-mercato et Rogerius de Toenia et Osbernus Dapifer Normanniae, et duo filii Rogerii de Monte-Gomerici Guillelmus et Hugo, Rodbertus de Bellomonte, Galchelinus de Ferrariis alique (e) plures in armis potentes alterutrum se

Pag. 567.

D peremerunt, et confusionem magnam atque moerorem necessariis orbatae regioni patronis intulerunt. . . . In Britannia Eudo fratri suo Alanno successit; et XV annis ita liberè, ut sine dominio alicujus esset, principatum exercuit. Septem quoque filios variis eventibus famosos Deus illi dedit, quibus fortuna nimium variabilis exstitit. . . .

Maurilius (f) in Neustriam cum Gerberto sapienti et religioso Monacho tempore Johannis Abbatis compatriotae sui Fiscannum venit. . . . Inde post aliquod tempus Ecclesiastica electione assumptus, deposito Malgerio metropolitanum apicem ascendit, et XII annis. . . floruit. . . nonoque anno Praesulatus sui metropolitanam Ecclesiam * dedicavit. Corpora vero Ducum Rollonis et Guillelmi reverenter in sacram aedem transtulit. . . .

* Ms. Basilicam

E Anno Dom. Incarn. MLXIII, Indict. II, metropolitanam Basilicam in urbe Rotomagensi, quam Rodbertus inchoavit, Maurilius Archiepiscopus in honore S. Mariae cum ingenti tripudio mense Octob. dedicavit. Hic annus Henrici IV Imperatoris erat octavus, et Philippi filii Henrici Regis Francorum quartus: quo anno Cinomannis subjugata est Normannis. Decimus

Pag. 568.

(a) *Insignis Praesul, claris natalibus ortus, Robertus felix devoto fine quievit.*

biennio Richardi III.

(c) Ita Regum filii in Anglia vocabantur, ut jam supra notavimus.

Qui quidem versus in ipso Orderici contextu leguntur, sicut et hi qui infra a nobis referuntur.

(d) *Malgerius juvenis sedem suscepit honoris, Natali clarus, sed nullo nobilis actu.*

(b) In Lib. III supra pag. 459: *Rodbertus principatum Norm. VII annis ac dimidio insigniter tenuit*; ubi dimidium illud, juxta Pagium, late explicandum est, ita ut annos fere VIII Ducatu potitus sit. At Pagii calculus vix stare potest cum

(e) Addunt Mss. Codd. et Hugo de Monteforti.

(f) *Praesul Maurilius doctrinae luce refertus, Moribus eximius praefulsit et actibus alnis.*

- quoque erat annus à bello [Mortuimaris (a) et septimus decimus à bello] A
 quod Guillelmus et Guido fecerunt Valesdunis . . . In Anglia, mortuo Rege
 An. 1066. Eduardo, magna turbatio facta est, dum perjurus Heraldus, Godvini filius, qui
 de regia propagine non prodierat, vi et fraude regnum nactus est (b) . . .
 * Ms. præ- In ipso anno Senlacium bellum * factum est, et perempto Heraldus, Guil-
 lium pridie lelmus II Idus * Octob. triumpho potitus est, et in die Natalis Domini
 Rex coronatus est. Johannes (c) . . . Hic filius Radulfi (d) Baiocarum
 Comitum, præsul Abrincatensis Ecclesiæ fuit; et inde ad Archiepiscopatum
 [Rotomag.] assumptus, X annis floruit . . .
 Pag. 574. In Neustria post adventum Normannorum in tantum dissoluta erat castitas
 Clericorum, ut non solum Presbyteri, sed etiam Præsules liberè uterentur
 thoris concubinarum, et palam superbirent multiplici propagine filiorum ac
 Pag. 575. filiarum. Hujusmodi mos inolevit tempore neophytorum, qui cum Rollone B
 baptizati sunt, et desolatam regionem non litteris sed armis instructi vio-
 lenter invaserunt. Deinde Presbyteri de stirpe Dacorum litteris tenuiter
 edocti, parrochias tenebant, et arma ferentes, laicalem feudum militari famulatu
 defendebant. Tandem Bruno Lotharingus, Tullensis Episcopus, Leo Papa
 An. 1049. factus est . . . In Gallias anno Dom. Incarn. MXLIX venit, Ecclesiam S.
 Remigii Remorum Archiepiscopi Kal. Octob. dedicavit; et corpus ejusdem
 instinctu Hermari Abbatis in locum, ubi nunc veneratur, gloriosè transtulit.
 Tunc ibidem generale Concilium tenuit; et inter reliqua Ecclesiæ commo-
 * Ms. omninò da quæ instituit, Presbyteris arma ferre et conjuges habere (e) prohibuit.
 Exinde consuetudo lethalis paulatim exinaniri coepit. Arma quidem ferre
 Presbyteri jam gratanter desière; sed à pellicibus adhuc nolunt abstinere,
 nec pudicitiae inhærere . . . C

EX LIBRO SEXTO.

- Pag. 606. DE GENEROSITATE Alfacensium hergum et eorum moribus libet parum-
 per annotare. Gulbertus cognomento Advocatus de S. Galerico, filiam
 Richardi (f) Ducis uxorem duxit; ex qua Bernardum patrem Galterii de S.
 Galerico, et Richardum de Huglevilla genuit. Richardus autem Duci
 Normanniæ, avunculo videlicet suo, diu militavit; ejus dono nobi-
 lem Adam, Herluini senis de Huglevilla relictam, cum toto patrimonio
 ejus accepit . . . Hic super Sedam, in vico qui olim Isnelli villa vocaba-
 tur, burgum constituit, et pro imminente monte altis fagis obsito, Alfa-
 gium (g) nuncupavit. Leges etiam Cormeliensium colonis intulit . . . Tem- D
 pore Guillelmi juvenis, filii Rodberti Ducis, dum Guillelmus de Archis
 contra Ducem rebellavit, et penè omnium Calogiensium parilis defectus
 nothum Principem deseruit; solus Richardus contra rebelles in castello suo
 secus Ecclesiam S. Albini perstitit; et pro fidelitate Ducis contra discursus
 Archacensium, provinciam circumjacentem defensare curavit. Adjutores
 autem ejus in illo conflictu Goisfredus gener ejus et Hugo de Morio-
 monte, Turchetilli de Novo-mercato filii, fuerunt: ex quibus Hugonem
 cum omnibus suis Archacenses apud Morium-montem repentè circumde-
 derunt, seseque viriliter defendentem interemerunt. Porrò Goisfredus ex
 Adda Richardi filia Bernardum et Drogonem genuit . . . Gulbertus autem
 Richardi filius Beatricem, filiam Christiani de Valencenis illustris Tribuni,
 uxorem duxit, quæ viro suo Galterium et Hugonem atque Beatricem E
 peperit. Præfatus heros consanguineus Ducis, semper ei fidelis fuit, et

(a) Ansalis hic inclusa, desunt in Chesn. editione.

(b) Duo versus ab Ingulfo relati suprâ, ibi leguntur, sed interjecto hoc:

A genito Verbo, contrito Rege superbo.

(c) *Pervigil Antistes in eadem sede Johannes...*

(d) Legitur in Ms. Cod. Utic. Iverii.

(e) Eodem vitio laborabant et Itali jam ab anno circiter 1033. Nam ut Victor III, qui hoc tempore vivebat, refert in Libro III Dialogo-

rum: *Cæperunt ipsi Presbyteri ac Diacones laicorum more uxores ducere, susceptosque filios hærcedes testamento relinquere; nonnulli etiam Episcoporum, verecundiâ omni contemptâ, cum uxoribus domo simul in una habitare: et hæc pessima et execranda consuetudo intra Urbem maximè pullulabat.*

(f) Ms. Codex addit, *filiam naturalem Ricardi Ducis Papiam, sororem Adelix* (i. corrig. videlicet) *Rainulfi Vicecomitis Bajocensis et Nicolai Abbatis S. Audoëni.*

(g) *Altafagus vel Altifagus est vulgò Aufay vel Aufey in Caletis ad Sedam, la Sie.*

A cum illo præcipua cœtibus suis stipatus in bello Anglico discrimina pertulit... Mathildis Reginæ consobrina erat [Beatrix] . . .

Anno Dom. Incarn. MLI Theodericus Gemneticensis Monachus, Abbatia curam suscepit per VIII annos (a) . . . Onus regiminis ultrò deposuit . . . In Cypro insula in Ecclesia S. Nicolai ante altare Kal. Augusti obiit . . . Fulco Præpositus Uticensis, qui postea Divensis Abbas factus est, à Guillelmo Notho Rege Anglorum ad Bertam Comitissam pro privatis causis in Brigiam missus est . . .

Pag. 625.

Pag. 626.

EX LIBRO SEPTIMO.

ANNO Dom. Incarn. MXXXI, Indict. XIV, Rodbertus Rex obiit, et B Henricus filius ejus ferè XXX annis regnavit. Rodbertus autem Ducatum Burgundiæ habuit, et tres filios genuit, Henricum, Rodbertum et Simonem . . . Adala verò filia Rodberti Regis Balduino Satrapæ Flandrensi in conjugio data fuit; quæ multiplicem ei prolem peperit, Rodbertum Fresionem, Arnulfum et Balduinum Consules, Udonem Treverensium Archiepiscopum et Henricum Clericum, Mathildem quoque Reginam Anglorum, et Juditham Tostici Ducis uxorem . . . Henricus autem Francorum Rex Bertradam*, Julii Claudii Regis Russiæ filiam, uxorem duxit, quæ Philippum et Hugonem Magnum Crispeii Comitem peperit . . .

Pag. 638.

* Annam

Anno ab Incarn. Dom. MXLVII, Indict. XV, Guillelmus Nothus Dux Normannorum, Henricum Regem in Neustriam adduxit; eoque adjutore contra cognatos homines suos apud Vallesdunas pugnavit (b), et C Guidonem Burgundionem aliosque rebelles superavit, sibi que subjugavit, aliosque fugavit. Post hæc in potestate confirmatus, Mathildem Balduini Flandriæ Marchionis filiam uxorem duxit, quæ quatuor filios et quinque filias ei peperit; id est, Rodbertum, Ricardum, Guillelmum et Henricum, Agathen ac Adelizam, Constantiam, Adalam et Ceciliam . . . Seditiosis deinde insurgentibus, et inter præfatos Principes dissensionem serentibus, ingens guerra inter Francos et Normannos orta est; unde multorum nimia strages facta est.

Tandem anno Dom. Incarn. MLIV Henricus Rex in Ebroicensem pagum intravit; et ingentia, deprædando sive concremando, detrimenta facere cœpit; et Odonem fratrem suum cum multis milibus per Belvacensem pagum trans Sequanam direxit. Guillelmus autem Dux cum turmis D suis Regem à latere comitabatur, et resistere pro opportunitate præstolabatur. Porrò Rogerium de Mortuo-mari et omnes Caletenses ascivit, et in regalem exercitum abire velociter præcepit. At illi jussis citò obsecundantur, et occurrentes Gallis apud Mortuum-mare pugnaverunt (c); et victoriam nacti, Guidonem Pontivi Comitem ceperunt; Odonem verò et Radulfum Comitem de Monte-desiderii, pluribus peremptis, fugaverunt . . .

Rex Henricus Roberti Regis Francorum filius, dum post mortem patris jure primogeniti deberet redimiri regni fascibus; sed à Regina Constantia matre sua, novercali odio insequeretur; eique ipsa in regno Gallorum præponere Robertum fratrem suum, Ducem Burgundionum, conaretur; consultu Amalrici senioris de Monteforti, filii Guillelmi Hanoensis, Fiscannum cum XII satellitibus venit; et Robertum Normanniæ Ducem, ut E sibi materna fraude miserabiliter exulanti subveniret, humiliter expetiit. Quem præfatus Dux, ut potè naturalem dominum suum, liberaliter suscepit, et secum, donec Paschalis festività expleretur, gratanter detinuit. Deinde Normannorum agmina undique aggregavit, acerrimam expeditionem in Gallia fecit; et Aurelianensem urbem, Normannico impetu ignem

Pag. 655.

Ar. 1031.

(a) Infrà pag. 639 : Anno II Leonis Papæ Uticensis Abbatia restaurata est, et Theodericus S. Ebrulsi primus Abbas Non. Oct. consecratus est : qui post VIII annos peregrè profectus est, et in Cypro insula Kal. Aug. defunctus est : ad cujus sepulcrum miraculorum copia celebrata est.

(b) Infrà pag. 657 : intèr Cadomum et Argentias ; al. Argentonium ; et in alio Cod. Baiocas. Argentonium autem vel Argentomum, castrum est ad Olinam fl. in Saïorum diœcesi nobile, vulgò

Argentan dictum ; et indè confirmatur id quod jam notavimus de Valedunis.

(c) Hoc bellum trans Sequanam in hieme ante Quadragesimam fecere, octavo anno post bellum Vallesdunense ; inquit Willelmus ipse Rex pag. 658 infrà in allocutione, quam morti proximus habuit, quamque integram Deo dante edemus in alio Volumine, ubi nempe excerptum novum ex Orderico exhibebimus.

immittens, incendit. Damnis itaque incomparabilibus cervicositatem A
 Francorum compegit: quibus coercitis, repulsum Clitonem regno suo
 restituit. Henricus autem in regno confirmatus, Roberto Duci gratias egit,
 eique pro beneficio suo totum Wulcassinum à fluvio Isara usque ad Eptam
 donavit. Hoc nimirum Drogo, ejusdem provinciæ Comes, libentissimè
 concessit; hominioque facto, dum avixit, præfato Duci fideliter servivit.
 Ambo Consules stemmate virtutum pollebant, et sese vicissim admodum
 diligebant, mutuaque honoratione et propectu tripudiabant. Præfatus Dro-
 go, ut dicitur, erat de prosapia Caroli Magni Regis Francorum, eique
 sæpedictus Dux in conjugium dederat consobrinam suam Godiovam, soro-
 rem Eduardi Regis Anglorum; ex qua orti sunt Radulfus et Gauterius
 Comites, ac venerandus Fulco Præsul Ambianensium. Hæc nimirum puella
 cum fratre suo in Neustria exulabat, dum Canutus Danorum Rex Angliam B
 virtute bellica invaserat, et geminos heredes Alfredum et Eduardum fuga-
 verat, ac Edmundum et Eduinum Clitonem Edrici dolis peremerat.

Ab. 1035. Post aliquot annos, defuncto Roberto Duce apud Niceam Bithyniæ ur-
 bem, rebellaverunt Proceres Normanniæ contra Guillelmum infantem (a);
 qui, dum pater ejus cum Drogone Comite iter iniit Hierosolymitanum,
 octo solummodò erat annorum, et à patre commissus tutelæ Alanni con-
 sanguinei sui, Comitis Britonum. Roberto itaque et Drogone defunctis in
 peregrinatione; et Alano, dum Montem-Gomerici obsidet, per fraudem
 Normannorum lethaliter corrupto venenosa potione; et eorum heredibus
 nefariè privatis necessaria tuitione; Henricus Rex consilio Francorum qui
 semper Normannis adversantur, Wilcassinum pagum avidè repetiit, juri-
 que suo postmodum semper mancipavit. Guillelmus autem tunc pro puerili de- C
 bilitate jus vindicare suum non potuit. Postea verò majoribus sibi curis in
 Cenomanenses vel Anglos crescentibus, conticuit, et contra Henricum
 dominum suum, seu Philippum filium ejus, pro Vulcassino pago arma levare
 distulit...

* Herlettam Herluinus de Contavilla Herlevam *, Roberti Ducis concubinam, in
 conjugium acceperat; ex qua duos filios, Odonem et Robertum genuerat.
 Guillelmus autem Dux et postea Rex, vitricum suum magnis et multis
 honoribus in Normannia et Anglia ditaverat; et filios ejus, Radulfum
 quem de alia conjuge procreaverat, fratresque suos uterinos Odonem et
 Robertum maximis possessionibus sublimaverat. Nam postquam Guillelmum
 cognomento Werlengum, Moritolii Comitem, filium Malgerii Comitis,
 pro minimis occasionibus de Neustria propulsaverat, Roberto Herluini D
 filio, fratri suo, Comitatum Moritolii dederat. Defuncto quoque Hugone
 Baiocensi Episcopo, Radulfi Consulii filio, prædictum Præsulatum con-
 cesserat Odoni fratri suo, quem postmodum in Anglia præposuit Cantix
 regno....

(a) « In armis ab infantia, inquit idem Rex »
 » ibid. pag. 656, nutritus sum.... Dum pater »
 » meus spontè proficiscens in exilium, commisit mihi »
 » Normanniæ Ducatum, tenellus eram puer, ut »
 » potè VIII annorum: ex quo tempore usque nunc »
 » semper subii pondus armorum... Mei, quibus »
 » præeram, mihi sæpè insidiati sunt, et damna »
 » gravesque injurias mihi nequiter intulerunt. Tur- »
 » chetillum nutricium meum, et Osbernum Herfasti »
 » filium Normanniæ Dapiferum, Comitemque Gisle- »
 » bertum patrem patriæ, cum multis aliis reipublicæ »
 » necessariis fraudulenter interfecerunt. His itaque »
 » rebus gentis meæ fidem expertus sum. Noctibus mul- »
 » totiens cognatorum timore meorum à Gualterio »
 » avunculo meo de camera principali furtim expor- »
 » tatus sum, ac ad domicilia latebrasque pauperum, »
 » ne à perfidis qui ad mortem me querebant inve- »
 » niret, translatus sum ».

EX HISTORIA EPISCOPORUM VIRDUNENSIVM,

AUCTORE LAURENTIO (a) DE LEODIO.

Apud Acherium Tom. II Spicilegii in-fol. pag. 242.

- A** NNO Dominicæ Incarnationis secundum Dionysium MXLVIII, post venerabilem Richardum Theodericus hujus Virdunensium urbis sedit Episcopus . . . vir genere, moribus et sapientiâ præditus. Hic naturâ Teutonicus, et Basiliensis Ecclesiæ fuerat Canonicus, patre nobilissimo quodam Guezelone natus. Eodem anno Walerannus post Abbatem sanctæ memoriæ Richardum constitutus est Abbas in hoc Cœnobio S. Vitoni, jampridem Monachus ejusdem ex Comite Francorum Bretuliensi. Nam in bello quod apud Barrum Dux Goselo et Godefridus filius ejus contra Odonem Militem *, totis Franciæ viribus Lothariam invadentem, nobiliter confecit, ubi et ipse Odo occubuit; idem Walerannus sub prædicto Odone militavit; et succiso calcaneo graviter vulneratus, dum vitæ diffideret, ab Abbate Richardo susceptus, jam tum decimum annum agebat in palæstra Monastici ordinis. Hic per quindecim annos huic Cœnobio præfuit; cum quo etiam Abbatiam Aremarensem ex dono Tibaldi * Comitis, filii memorati Odonis, regendam suscepit, ubi et nunc tumulatus requiescit.
- B** Illis diebus contra Imperatorem Henricum II rebellaverat Dux et Marchio Godefridus, dictus Gibbosus *, Gozelonis Ducis filius, pro sublato sibi Mosellano Ducatu, quem cum patre Duce tenuerat loco patroni, post obitum Theodorici Ducis Barrensis, qui filius nobilissimi Ducis Frederici et Beatricis Hugonis Capitonis Francorum Regis sororis. Filius hujus Theodorici fuit junior Fredericus, qui mortuus est ante patrem suum in primo flore juventutis: cujus Frederici duæ filiæ post obitum ejus nobiliter educatæ, Beatrix data est (b) à Rege uxor Bonifacio Italiæ Marchioni, et Sophia Ludovico de Monxian Comiti. Ducatus autem patris earum, quia neutri istorum cessit, sed datus est à Rege Girardo Castiniensi Comiti, ideò hic Godefridus, qui patronus eis datus erat, justa in Imperatorem arma movere visus est sibi. Hunc idem Imperator inter multa alia Comitatu hujus urbis, quem à prædecessoribus suis tenebat, jam in curia sua exheredaverat, ipsumque Comitatum Richardo urbis Episcopo manu dederat, ut alteri, quem idoneum judicasset, illum traderet: pro quo ipsi Pontifici idem Dux dicitur exstitisse infensus. Sed etiam antea sub tempore Ramberti Episcopi, nobilissimum Comitem Chisneiensem * Ludovicum, filium Ottonis Comitis, et patrem alterius Ludovici domini Pontificis nostri Alberonis I avi, Bullionenses milites partis ejusdem Ducis intra urbem oppressum exstinxerant, eo quòd illum Episcopalis auctoritas prædicto urbis Comitatu præfecisset. Eadem Ducis infensio Theodericum Episcopum infestabat, quia et ipse nominati Comitatus principatum ei non recognoverat. Secundo anno (c) Episcopatus ejus, ipse Dux et Balduinus Comes Flandrorum cum manu valida hanc urbem irruerunt, et in odio Cæsaris succederunt, multimoda strage commissa. Volebat autem Dux Monasteria urbis

An. 1046.

An. 1037.
* Al. Comitem

* Theobaldi

* Barbatus

* de Chignu

An. 1048.

(a) Laurentius de Leodio, prius S. Laurentii Leod. Monachus, deinde S. Vitoni Virdunensis, historiam non modò Ecclesiasticam, sed et sæcularem conscripsit, seu continuavit à Theoderico XL Episcopo Virdun. usque ad XIV annum Alberonis XLV ejusdem urbis Episcopi.

(b) Certum igitur et indubitatum esse debet, Beatricem Mathildæ Comitissæ matrem, Bonifacio Tusciæ Duci primùm nuptam, filiam fuisse Frederici Mosellanorum seu Lotharingorum Ducis, hujus nominis secundi; qui obiit anno 1027. Conrado enim Austrasiorum Duce anno 1012 demortuo, Mathildis hujus relicta, filia Hermanni Sueviæ Ducis ex Gerberga filiâ Conradi Burg. Regis, alteras nuptias iniit cum Fre-

derico II Loth. Duce; ex quibus prognata fuit Beatrix, mater Comitissæ Mathildis quæ Godefrido Gibboso nupsit anno 1070 vel superiori.

(c) Theoderici Episcopi Virdun. temporibus multa adversa passa fuit ista Ecclesia; secundo enim Episcopatus sui anno civitas Virdunensis combusta est à Duce Godefrido et Comite Balduino, unà cum Monasterio beatæ Dei Genitricis Mariæ; qua combustione civitas ista magnum dispendium passa est. Hujus temporibus post transitum venerabilis patris Richardi Abb. Cœnobium istud suscepit regendum domnus Walerannus. Ex præced. Continuatione Episc. Virdun. per Monachum Abbatæ S. Vitoni cœvum, ibid. pag. 239.

illæsa ab igne servare; sed subitò majorem Ecclesiam sanctæ Dei Genitricis A
 victrix flamma comprehendit, et Duce turmaque militari frustrà obtinente,
 penitè absumpsit. Plurimus thesaurus et litteralia monimenta rerum Ecclesiæ
 ibi combusta sunt. Tantum ipsa civitas, tantum ipsa Ecclesia tunc rerum
 dispendium pertulit, ut multi cives, multi Clerici locum istum fugerint
 aliàs dispersi. Fama est, viginti quatuor Canonicos de ipsa concremata Ec-
 clesia tunc Hungariam præ inopia profectos, quos constat nunquam fuisse
 reversos. Proinde Dux iram Dei metuens, pacem cum Episcopo fecit,
 centenas potestatum Ecclesiæ et prædia quæ invaserat reddidit, publicæ
 pœnitentiæ se addixit. Nam penè nudus et discalceatus, genuumque et
 brachiorum poplitibus flexis, rependo se per terram trahens, ita ex sum-
 mo urbis ante majus altare Ecclesiæ, quam incenderat, processit;
 ibique multis verberibus, ut dicitur, se submitit; villas quoque sui juris, B
 Pusvillare et Areum cum portu et piscatura, et plurima alia donaria in opus
 reædificandæ Ecclesiæ contulit, fatis tamen minora malis illatis: ipsum
 urbis Comitatum, quasi legitimam à patribus hereditatem, sibi vindicavit.
 Cùmque Imperatori infestissimus, Neomagum palatium miri artificii ei
 irreparabiliter, nobilissimum Albertum de Longinastro, quem super se ille
 Ducem statuerat, bello exemerit, omnem Lothariam cædibus, incendiis
 rapinisque vexaverit; tamen per XXII annos, quibus postea vixit, benignus
 satis Virdunensibus fuit, et per venerabilem Ermenfridum Virdunensis Ec-
 clesiæ Archidiaconum Regi reconciliari meruit: qui postea Italiam pergens,
 nobile obsequium Bonifacio Marchioni præstitit; eoque mortuo, Beatricem
 ejus uxorem duxit, filiamque ipsorum unicam Mathildem filio suo Gode-
 frido desponsavit. Exinde ambo Marchiones Italiæ et Duces Lothariæ C
 fuerunt. Hujus Beatricis (a) hortatu idem Dux celebrato intra hanc urbem
 Comitum et Principum generali Concilio, multa urbi et Ecclesiæ utilia
 disposuit; quod etiam in Ecclesiasticis annotatum est privilegiis: moriens
 quoque in ipsa Ecclesia, quam concremaverat, se sepeliri mandavit. Go-
 defridus quoque, filius et successor ejus, per VIII annos quibus Dux
 præfuit, nunquam molestus, sed bonus nostris exstitit; et moriens Gem-
 matium prædium sui juris Virdunensi Ecclesiæ, in qua requiescit, contulit.

Porrò in reædificanda à fundamento Ecclesia, vel mœnibus incensæ urbis,
 magnus labor, magna sollicitudo et industria Theoderici Episcopi claruit. . .
 Waso Leodiensium Episcopus L libras argenti dedit, Fredericus quoque
 Comes Tullensis usuarium Argunnæ sui nemoris. . . Tunc etiam Ermen-
 fridus Archidiaconus (b), sapientiæ, morum et sanctitatis gratiâ præditus, D
 ex donariis Principum et fidelium, quæ ei pro suis meritis et obsequiis largè
 impenderant, Ecclesiam S. Mariæ Magdalænæ à se jam fundatam consumma-
 vit. . . Juvit eum præ omnibus ad hoc opus venerandus * vir nobilis et urbis
 Advocatus cum Bertrada uxore. . . in qua etiam requiescit. . . His diebus
 An. 1049. Papa Romanus Leo IX, primùm Tullensis Episcopus, Gallias veniens,
 Remis Synodum celebravit, ubi ossa B. Remigii, dedicatâ ejus Ecclesiâ,
 transtulit. Indè eum, precatu ipsius Ermenfredi, ad consecrandam prædictam
 Ecclesiam Theodericus Episcopus honorificè ad hanc urbem adduxit; et ab
 ipso sancto Papa, assistentibus tribus Archiepiscopis, Everardo Treverorum,
 Alinando Lugdunensium, Hugone Chrysopolitanorum, plurimis quoque
 Episcopis, dedicata est ipsa Ecclesia anno III Episcopatus domni Theoderici.
 Ipse Papa miseratus ruinas incensæ urbis et Ecclesiæ, Clerumque et popu- E
 lum sibi mox venienti prostratum, Ecclesiæ beatæ Dei Genitricis, pro om-
 nibus monumentis incensis, rerum quas tenebat privilegium fecit; itemque
 Ecclesiæ quam consecraverat, et Cœnobio B. Vitoni; veniensque Leodium,
 Fredericum fratrem Ducis Godefridi, Archidiaconum S. Lamberti, inde
 secum duxit; et Monachum, indeque Abbatem Cassini-montis, ac postea
 septimum sui Levitam instituit: qui etiam tertius ab eo Papa post Victorem
 in Cathedra B. Petri sedit, Stephanus vocatus à Romanis. . . Item Papa

* f. Venc-
 randus

An. 1049.

(a) In duobus Instrumentis, quorum me-
 minit Pagius ad annum 1070, Beatrix profitetur
 se filiam Frederici Ducis vivere *Lege Salica*,
 Cùm autem Lex Salica Francorum propria
 fuerit, patet indè Fredericum fuisse Francum.

(b) In laudata jam Continuatione: *Ermenfri-
 dus Ecclesiam S. Mariæ Magdalænæ ædificavit, Ca-
 nonicis ordinatis, tempore et exemplo Heimo-
 nis Episcopi.*

A tunc in Synodo Remis Lingonensem Episcopum Hugonem (a), fratrem Waleranni Abbatis deposuerat pro quibusdam criminalibus causis: at Hugo Papam usque Romam sequutus, ut misericordiam ejus experiretur, plenam Synodum; cui ille præsidebat, nudus et discalceatus intravit, virgas quibus cederetur, tremula manu deferens, et ore lacrymabili hanc Antiphonam canens: *Dedit pater pœnitenti filio stolam primam pariter et annulum, etc.* Eum ita videntes omnes, in singultus proruperunt, lacrymas fuderunt, questibus Synodum repleverunt. Ipse Papa præ cæteris condoluit; et cunctis supplicii reo suffragia ferentibus, eum absolvit; utque pius pater, pœnitenti filio stolam primam et annulum amissi Pontificatus induit, et sandalia pacis recalciari edixit; dum solummodo Ecclesia sua quam læserat, vel quælibet eum alia recipere dignaretur Episcopum. Ita ille à cunctis absolvi meruit, repatriare cœpit; languorem itinerando incidit, habitum Monachi sub nomine nostri Cœnobii, cui præsidebat frater suus, à comitibus suis Cluniacensibus Monachis quæsivit, accepit; fideliter excessit, et inter obitus nostrorum adscriptus est.

At Theodericus Præsul plurimas deinceps molestias à militibus pertulit. Nam cum urbem et Episcopatum quos illi antè affligebant, in libertate sibi ab eis vindicaret, Comes Rodulfus de Crispeio, vitricus Philippi Francorum Regis, istam urbem iterum incendit; eo quòd Episcopus denegabat ei viginti annuas libras, quas à prædecessoribus suis accipiebat, ne regionem istam impugnaret. Item Alo de Dunocastro vir ingenuus, dum Episcopus præsidium ejus in Rourovico quem ille ex Episcopio violenter invaserat, obsidens expugnaret, istam urbem conflagravit, absentiam Episcopi et militantium aucupatus. Uterque tamen per industriam Episcopi armis repressus ac repulsus est, et res Episcopi suæ libertati vindicata est. Ita sub hoc Episcopo urbs ista tertio succensa est. Præterea idem Præsul Manassem Comitum de castro Retexto (b) armis suorum coërcuit ab invasione Ecclesiasticæ rei. Adversus castrum S. Manehildis sibi infestissimum armatam expeditionem movit: quo metu castrenses perterriti, ei in medio itineris claves castri miserunt, suppliciter pacem petierunt, obsidionem precibus evaserunt. Sed Episcopus, ne nihil ad Ecclesiam reportaret triumpho, eandem expeditionem in castrum Saptiminium æquè sibi infensum convertit, illud obsedit, cepit et diruit. Hoc utrumque castrum erat prædicti Comitum Manassæ. Odonem virum ingenuum, fratresque ejus filios Humberti sibi insurgentes, similiter domuit, et munitione ante Clarummontem firmatâ, ipsum castrum D super ipsos cepit (c).

(a) Hugo filius erat Gilduini Comitum castri Britogili seu Britolii, positi in finibus Bellocorum in via publica quæ fert Ambianos, nobilitati Monasterio S. Mariæ, et corpore S. Constantiani Monachi et Confessoris quod Gilduinus Comes anno 1029 accepit ab Ayesgaudo Cenoman. Antistite. Porrò Gilduinus Monasterium Brituliense, quod eodem tempore restituerat, Richardo Abbati Virdun. commisit, et se unâ cum duobus filiis Waleranno et Hugone, ejus disciplinæ subjecit, Monachus cum illis factus in Monasterio S. Vitoni.

(b) Vel *Reiteste*, vulgò *de Retel*. Hoc castrum est ad Axonam fl. in finibus Remorum.

(c) Ut res Virdunenses magis ac magis illucescant, quosdam Theodorici decessores juvat hic recensere ex laudatâ jam Continuatione: *Egresso [Hugone Clerico] susceperunt cives nostri sine regio dono Adalberonem filium Beatricis nobilissimæ Ducricis, matris Theodorici Ducis... Huic successit dominus Adalbero filius Comitum Godefridi Ducis, qui postea accepta uxore Principis Bonifacii, factus est Marchio Italarum... Hic tantam corporis sui passus est imbecillitatem, ut ipso eodem anno bene-*

dictionis suæ Salerniam causâ salutis exposceret... qui cum à Medicis curari non posset, reversus est Italiam... Ibi tradidit Abbatiam S. Germani cuidam Rodulfo nepoti suo... et mortuus est: cujus corpus ab Italia delatum à fratre suo Comite Frederico positum est in Ecclesia sua... Ecclesia Virdun. viduata, tum genere tum moribus nobilissimum Heimonem meruit... Ejus exemplo Amicus Præpositus Ecclesiam S. Crucis ædificavit, Canonicos XII locavit... Dudo etiam Præpositus apud castellum Destauvareth Ecclesiam S. Laurentii constituit, Canonicos ordinavit... Vixit in Episcopatu annis XXXVI... Successit Rainbertus... Desiderio S. Sepulcri peregrinationem est aggressus, in qua mortuus, et in via Bellagrada sepultus... Tempore Episcopi Richardi et Baldrici Abbatis in Ecclesia S. Martini et S. Agerici à se incepta honorificè est sepultus... Vixit in Episcopatu annis XIX... Canonicè [facta est] successio Richardi... Fuit suis diebus magna dissensio inter Henricum Regem et Ducem Godefridum, qui cum Rege pacem aliter habere non potuit, donec centenam de Wandelini curte et alia jura quæ tunc temporis potestativè in hac civitate tenebat, eidem Episcopo et Ecclesiæ reddidit, etc.

EX CHRONICO ^(a) VALCIODORENSIS CŒNOBII.

Apud Acherium Tom. II Spicileg. in-fol. pag. 719.

- An. 995. [I^{M M O} Abbas Valciodor.] ex hoc mundo migravit feliciter anno Dom. Incarn. DCCCCXCV, et sui regiminis IV... Post hunc Godefridus ex Remensi Ecclesia B. Remigii est assumptus; et conductu quorundam Nobilium de Cunauco, propinquitatis consanguinitate quorum gloriabatur, Abbatis sortitus est nomen... Sua temeritate expulsus, spoliatur ab eisdem honoris dignitate... Theodericus electus ejusdem loci obtinuit Abbatiam... Ex Valciodorensi Monasterio Monachos assumens, in Hasteriensi B Ecclesia loco Sacerdotum servire constituit... Suo tempore passim ignis congerie exaggerante Valciodorensis Monasterium est concrematum, et ædificiorum habitacula ejusdem Monasterii cum eo sunt dissoluta... Dirutum reedificare cœpit, Ecclesiamque artificio luculentæ ædificationis haud multo post tempore iterum reformavit... Inter hæc tempore illo, de nobilioribus progenitus parentibus, puer quidam à Maceriensi oppido nutriendus ad eandem Valciodorensis habitationem adducitur, et militaturus Deo et sanctæ Regulæ in eodem Monasterio secundum B. Benedicti mandatum regulariter offertur (b). In cognitione igitur proprii nominis puer ipse dictus est Erembertus, qui dignitatem suæ nobilitatis egregiis ornavit moribus. Factus enim adolescens, duplicem adeptus est divinæ scientiæ utilitatem: litteris enim pleniter imbutus, in omni operationis constitutionem, tam in C auro, argento vel ære quàm in cæterarum exercitationum ingenio, factus est artifex egregius. Tandem et solutionis tempore venerabilis Theoderici Abbatis... nutu Regis Henrici * electione convalescente, domnus Erembertus gubernaculum Valciodorensis Ecclesiæ nactus, regulariter suscepit; et canonicali benedictione fultus, ab utrisque Episcopis [Met. et Leod.] secundum uniuscujusque juris potestatem feliciter inthronizatur... Mater ejus carnalis, nomine Ermenrada, illi fideliter adhæsit... Erembertus ob difficultatem, molestiam et tumultum qui Fratribus oriebatur, divinis in meditationibus occupatis, ex doctrina puerorum, scholam à loco removens, eam in Hasteria esse disposuit, puerosque ibi usque ad tempus ordinationis B. Benedicti nutrire præcepit. Deinde adolescens quidam nomine Rodulfus, de Valciodoro (c) assumptus, puerorum Magister ab eodem Abbate D Eremberto in Hasteria constituitur; et postea in eodem Præpositus, ibidem constitutus præficitur... Erembertus excogitare cœpit quibus sumptibus Ecclesiam Valciodorensis posset exaltando dilatare, et quomodo secundum quantitatem ædificiorum recenti renovatione à se constructorum luculenti coaptatione renovaretur et decenter... Spiritum reddidit anno ab Incarn. Dom. MXXXIII... Rodulfus canonicali fultus electione, auctoritate utrorumque Episcoporum sublimatur... Infra officium Præposituræ Hasteriensis Ecclesiæ sumptus non modicos acquisivit, quibus ruinas Hasteriensis Ecclesiæ reformando novam construxit. Dehinc post biennium à transitu Eremberti, ex hoc mundo transivit... Post hujus discessum regali præcepto domnus Poppo Stabulensis Abbas ad nutum Metensis Episcopi Valciodorensis Ecclesiam regendam cum cæteris suscepit... Domnus Poppo E præbens ei [Lamberto Trevir.] pastorem baculum, vix apud Regem Metensemque Antistitem obtinuit, ut in Valciodorensi Cœnobia vice sua collocaretur... factus Abbas domnus Lambertus... Tempore illo parochialis Ecclesia in hoc Cœnobia non erat, sed B. Foranno et suis successoribus à Romana Ecclesia et suis capitalibus concessum fuerat,

(a) Chronicon Valciodorensis ab Anonymo ejusdem loci Monacho, non à Roberto Abbate, contextum videtur Acherio pag. 708. Quisquis autem sit Chronographus ille, scribebat ante medium sæculi XII, et non admodum accuratus est in temporibus assignandis.

(b) Exstat in bibliotheca Gemeticensi ritualis Liber, tempore Theoderici Abbatis scriptus,

in quo formula offerendi pueri exhibetur. Ex Valciodorensi autem Chronico et ex pluribus aliis patet, Monasteria passim fuisse ditata ab his qui Monachum induebant.

(c) Vulgò *Wassors* vel *Vaussoire* aut *Wausors* Monasterium est ad Mosam fl. in Comitatu Namucensi, inter Caroli-montem ac Bovinnam [Bovingne].

- A quatenus super populum loci istius vices ministeriumque Pontificis per omnia ut super claustrales interius, ita quoque super laicos exterius expleret. Quapropter in diebus illis à latere Abbatis Capellanus non deerat, qui in eodem Monasterio vice Abbatis curam gerebat, et ad nutum illius cætera disponebat. Verum dominus Lambertus hoc privilegium contumeliam fore assignans, sub sarcina jugoque tali se diu comprimere non ferens, maturè se ab hoc absolvit, atque juxta Monasterium ipsam quam nunc habemus, in honore S. Michaëlis Ecclesiam construxit... Leodiensis Pontifex De-
 B tinnus locum [Valciodor.] consecraturus invitatur... In capite Calenda-
 rum Octobris venerabilis Templi majus altare in honore S. Trinitatis, etc. consecratur... Obviavit domino nostro Lamberto Florinensis Abbas nomine Gonzo... In tempore præcedenti ex nobilibus [Florinensibus] quædam no-
 B bilis matrona nomine Alpaidis, villam Roleriam tradidit... Exinde dominus Florinensis Godefridus redditum duorum solidorum in Harneis tradidit... Diebus illis super Letiam flumen (a) in castro dicto Greteri quidam nobilis Comes nomine Theodericus unà cum sua nobilissima conjuge Ermengarde habitabat; de cujus nobili prosapia Fiennenses Theoderici æquivocali suc-
 cessione originem traxerunt... Dominus Theodericus in confinio Falle-
 maniensi (b) in vico dicto Juvonia partem alodii tradidit... nec non Er-
 mengardis Comitissa uxor ejus in Solonia, quæ prope Dinantum adjacet, alodium... sub eodem tempore in castro Femuensi illustris domina, nobilis mulier nomine Gertrudis, prima de Femuensibus, huic Ecclesiæ adhæsit... Ejus pronepos nobilis Johannes ex eadem prosapia et ex eodem castro, villam Borsium invicem tradiderunt, exceptis accidentalibus quæstibus et
 B familiâ ex diversis eventibus, frequenter qui accidunt in Ardennensi provin-
 cia... Sub eodem tempore quædam nobilis mulier, Hersindis nomine, ex antedictis Florinensibus... cum quodam Filberto conjugis sui fratre ute-
 rino donativum quoddam tribuit in villa Erehevelles... Intereà quidam Vidricus de Romereis nobilitatem suam decorare nitens militari studio, vitam præsentem armis ornavit... In villa Romereis partem alodii dedit, dans ibidem congruentem familiam et honestam: de qua quædam puella ad nos transitum faciens, quam quidam Præzeriensis Anselinus sumpsit in con-
 jugium; de quibus haud multo post grandis turba populi consurrexit, qui à supradicto Anselino et puella memorata Querentia nuncupabantur, origi-
 nem traxerunt... In diebus etiam illis domini ex Rovoniensi castro Fratrum præbendam ampliarunt... Ex his unus nomine Isaac in Mahiert partem
 D alodii tradidit... Eodem tempore de nobilibus de Nova-villa in pago Famen-
 iensi sitâ, Waltelinus quidam ob tyrannidem suam... in villa Gessimilus partem alodii dedit... Fuit intereà in his diebus de Namurcensi familia quidam Hodebaldus, cujus filius Theodericus de Bodello in Namurco filiam habuit nomine Herisindem, quam quidam Balduinus de Horia sumpsit in uxorem... In vico dicto Chrestevin partem alodii tradidit... Cùm die quadam [Lambertus Abbas] Bullonis ante Bullonensem (c) Ducem adstar-
 ret, Dux Godefridus ex pestilentia suorum equorum conqueri cœpit... Revertens autem à Bullone, fortè per Hasteriam transivit, et in ea per-
 noctavit... Verum nostri Hasterienses sæpè jam dictum Abbatem armis ag-
 gredientes, unanimiter cum laicali manu obsidendo clauserunt. Cùm autem clausus ab his in suo cubiculo teneretur, cum summa velocitate ab eodem
 E in Namurco dirigitur nuntius, quatenus veniente Namurcensi Comite ab hac insolenti circumventionem erueretur. Veniens itaque Namurcensis Comes Albertus, pater Comitis Godefridi*, grave judicium in eos exercuit... Domino Lamberto viam universæ carnis ingresso... convenit consensus, ut Valciodorensis Monachus dominus Godescalcus (d) Abbas præficeretur, etc.

Pag. 723.

Pag. 724.

* Lovan.

(a) Letia aut Letia fl. vulgò *Lesch* aut *Lesche*, oritur in silva Arduenna, et in Mosam fl. effunditur paulò supra Deonantum [*Dinant*].

(b) Faleman. vel Falmen. et Famenensis pagus, vulgò *Famenne* aut *Famine*, proximus est pago vel provinciæ Arduennensi, et ponitur ad Urtam [*Ourt*] et Letiam fluvios.

(c) Hoc castrum in silva Arduenna, Gerberto in Epist. Bubllo, et vulgò Bulio vel Bullio, caput

est Ducatus.

(d) Cùm placuisset Henrico Leod. Episcopo, Alberto Namure. Comiti, Cononi Comiti atque oppidanis, ut pons apud Deonantum super Mosam ex lapide fieret, assensit Godescalcus Abbas: *Actum Dionanti Kal. Sept. anno MLXXX, Indict. III.* Deonantum, vulgò *Dinant*, oppidum est ad dextram Mosam, oppositum castello Bovinnæ.

EX NARRATIONE

RESTAURATIONIS ABBATIÆ S. MARTINI TORNACENSIS,

AUCTORE (a) HERIMANNO ABBATE EJUSDEM MONASTERII.

Apud Acherium Tom. II Spicilegii in-fol. pag. 892.

Num 12

ROBERTUS iste [Frisio] filius fuit Balduini Comitis, qui Ecclesiam S. Petri in oppido Islensi ædificavit, et Canonicos in ea posuit, seque ibidem sepeliri mandavit : quo mortuo, Balduinus filius, frater præfati Roberti, ei successit; qui Ecclesiam S. Petri Hasnoniensi construxit, ibique Monachos posuit, et in ea se sepeliri mandavit *. Hic Balduinus (b) præcepto patris sui Balduini Comitis Richeldem, uxorem Hermanni Comitis Montensis, post mortem ejus conjugem duxit; et ex ea duos filios, Balduinum et Ernulfum * genuit : sicque pacata diutiùs * seditione, quæ longo tempore inter eos duraverat, utrumque Comitatum, Flandrensem scilicet et Montensem, tenuit. Quod audiens Leo, tunc temporis Papa Romanus, qui priùs fuerat Tullensis Episcopus et vocabatur Bruno, dixit conjugium illud non esse legitimum, quoniam consanguinitatis lineâ propinqui erant; prophetavitque, posteros Balduini non diu possessuros utrumque Comitatum; quod verum fuisse finis probavit : nam Balduinus *, qui Insulæ jacet, C timens ne post mortem suam seditio nasceretur inter filios suos Balduinum et Robertum, totam terram suam in vita sua Balduino dedit, et Optimates suos hominum (c) et fidelitatem promittere fecit; ita ut apud Aldenardam super reliquias Sanctorum, præsentem patrem et filium multisque Principibus, idem Robertus publicè juravit, quòd nec ipsi Balduino nec heredibus ejus aliquo modo de terra Flandriæ noceret; quo juramento completo de Flandria exivit et in Frisiam secessit. Post aliquot verò annos audiens Balduinum germanum suum defunctum et in Cænobio Hasnoniensi sepultum, filiumque ejus Ernulfum jam Flandrensem Comitem factum, quibusdam Flandriæ Principibus secretè convocatis, multisque muneribus promissis, Flandriam intravit; prætermissoque juramento quod fecerat, bellum contra nepotem suum paravit (d). Quòd audiens Ernulfus, juncto sibi Philippo D Francorum Rege, de cujus manu terram susceperat, patruo suo Roberto eum exercitu suo apud castrum Casletum occurrit; ibique conserto prælio et Ernulfo interfecto, Robertus Flandriam obtinuit; et Richeldis mater Ernulfi de Flandria pulsa, cum altero filio suo Balduino Comitatum Hainoënsis repetiit; sicque prophetiam Leonis Papæ veram esse claruit. Robertus autem statim legatos ad Henricum Imperatorem direxit, rogans ut, si necesse esset, sibi adjutor existeret. Ex his legatis fuit unus, Balduinus Advocatus Tornacensis, qui postea Monachus fuit D. (e) Anselmi Cantuariensis Archiepiscopi; quique retulit quòd dum Coloniam appropinquassent, obviaverunt enidam matronæ honestæ et ignotæ, à qua requisiti qui essent, unde venirent, quò tenderent; eum nollent ei rem sicut erat revelare : « Scio, inquit, » vos esse legatos Roberti Flandrensis Comitis, qui juramentum quod E » patri suo pro germano suo fecerat prætergressus, filium ejus interfecit, et » terram ejus invasit : vos quoque * nunc ad Imperatorem Henricum propter

* Ms. præcepit

* Arnulfum
* Ms. diutina

* Ms. Comes

Num 13.

* Ms. que

(a) De Herimanno hujus Narrationis Auctore jam pag. 236 Tomi nostri X quædam monuimus, iterumque de eodem fusiùs agemus in Volumine sequenti.

(b) Infrà pag. 897 : Ille constructor Cænobii Hasnon. qui Richeldem Comitissam Montensem conjugem ducens, utrumque Comitatum tenuerat, Flandrensem scilicet et Montensem, quique de eadem Richelde duos filios genuit, Ernulfum qui patri succedens à patruo suo Roberto Casleti est occisus, et Balduinum qui cum matre sua Montensem Comitatum tenuit, etc. In Ms. verò Cod. Reg. 6186 : Incipit

de Comitibus Flandrensibus... Balduino Com..., successit filius ejus Balduinus.... Hic Balduinus Richeldem Montensem Comitissam conjugem duxit, etc. ut apud Acherium præter lectiones var. infrà notatas.

(c) In Ms Reg. hominum ei et fidelitatem promittere præcepit, præfatamque Richeldem ei desponsavit; et insuper prædictum Robertum filium suum germano suo Balduino fidelitatem promittere fecit; ita ut .. juraverit.

(d) Ibid. palàm paravit.

(e) In ed. domini; at in Ms. Reg. dompni.

A » obtinendam gratiam et amicitiam dirigit. Sciatis itaque vos prosperum
 » iter et gratiam Cæsaris habituros, ipsun̄que Robertum cum filio suo Flan-
 » driam p̄acificè possessurum; sed nepotem suum qui ex filio suo genitus
 » fuerit, sine prole moriturum: cui succedet quidam pulcher juvenis de
 » Dacia veniens, qui tamen et ipse sine prole morietur: post quem duo alii
 » de Flandriâ contendunt, alterque alterum interficiet, et victor Flandriam
 » obtinebit, ipsiusque heredes Flandriam possidebunt usque ad tempus An-
 » tichristi ». Hæc ego adhuc parvulus (a) à præfato Balduino Tornacensi
 Advocato, qui unus ex legatis fuerat, narrari audivi; nunc autem jam in
 senium vergens, vera esse propriis oculis, sicut dixerat, conspicio.

Robertus namque prædictus in magna pace Flandriam tenuit, multæque
 potentiae fuit; adeò ut privignam suam (b) duxerit Philippus Rex Franco-
 rum, de qua genuit Regem Ludovicum. Sororem accepit Guillelmus
 Comes Normannorum, qui, interfecto Heraldo Rege Angliæ, violenter
 Angliâ captâ, duos Principatus obtinuit, existens Comes Normannorum et
 Rex Anglorum; ita ut in sigillo suo (c) ex una parte sederet super equum ut
 Comes, ex alia super thronum cum sceptro ut Rex: genuitque ex Mathilde
 filia Comitis Flandrensis tres filios, Guillelmum scilicet qui ei * successit,
 Robertum cui Comitatum Normanniæ dedit; tertius filius fuit Henricus,
 qui primò quidem nihil * habuit, ita ut defuncto patre suo inclyto Rege
 Guillelmo nonnisi Miles cum cæteris esse videretur; sed mirabilis fortuna
 eum prosequuta est...

Num 14.

Ed. primus

* Ms. nichil

Rabodi tempore Comitatum Flandrensem tenebat Robertus filius Bal-
 duni Insulani et Adelæ filiae Regis, quibus data fuerant altaria (d). Veniens
 ergo ad eum Rabodus Episcopus, oravit eum ut XII altaria, quæ Hardui-
 nus de mensa Tornacensis Episcopi tulerat, et Balduino Barbato Comiti
 avo ejus concesserat, Tornacensi Ecclesiæ pro anima sua redderet; quo-
 niam jam tempus transierat, quo reddita esse debuissent: tres enim Comites
 ea tenere debuerant, qui jam decesserant, scilicet Balduinus Barbatus avus
 hujus Roberti, Balduinus Insulanus pater ejus, Balduinus Hasnoniensis frater
 ejusdem Roberti: quem cum Episcopus rogaret altaria reddere, dilationem
 postulavit, donec à matre sua veritatem hujus rei audiret. Cùm ergo matrem
 suam præfatam Adelam (e) super hoc consulisset, illa respondit: « Verum
 » est, inquit, fili, etc. » Comes Episcopo (f) se ea redditurum spondit;
 sed antequam de manibus Militum ea tenentium libera fierent, morte præ-
 ventus non implevit quod proposuerat.

pag 99

D (a) Ibid, puerulus. Nota ætatem Scriptoris. de Turbul... de Niviella... de Rodcnburc, de Al-
 (b) Bertam, filiam Florentii Hollandiæ Co- denburc, etc.
 mitis. (c) Hæc fundavit Abbatiam Monial. Bened.
 (c) Habetur simile sigillum Guillelmi apud nomine Messincz prope Ipras. Acher.
 Seldenum ad Eadmeri Hist. Nov. pag. 166. (f) In Ms. Reg. paulò infrà: Hic Rabodus
 (d) De his altaribus vide pag. 238 Tomi Episc. vir nobilis et magnæ nobilitatis existens, etc.
 nostri X; et ex Ms. Cod. Reg. corrige forsân...

EX CHRONICO (a) ALTERO

S. MICHAELIS IN PERICULO MARIS.

E Apud Labbeum Tom. I Novæ Biblioth. Libr. Mss. pag. 348.

ANNO MXXXIII. Ordinatus est Suppo Abbas Monasterii S. Mi-
 chaelis. (b) [Multa bona contulit Abbatiae, et propter odium Mona-
 chorum recessit, et reversus est ad solum proprium].

MXXXV. Obiit Robertus Dux Normannorum, rediens ad Jerusalem;
 cui successit Willelmus filius ejus nothus, adhuc puer, ut potè septennis.

(a) Chronicon istud, aliud ab eo ejusdem (b) Ansulis inclusa, adducuntur huc ex
 nominis ex quo excerptum edidimus suprâ, du- Chronico de Abbatibus ejusdem Monasterii
 citur usque ad annum 1154, ut monuimus pag. apud Labbeum ibid, pag. 351.
 247 Tomi nostri X.

MXLVIII. Factum est bellum apud Walesdunas à Willelmo Duce Normannorum contra Guidonem Comitem, cognatum suum. Eodem anno Suppo dimisit Abbatiam Montis; et successit ei Radulfus Monachus Fiscanensis, [vir nobilis. Fuit Custos (a) Monasterii Ber . . .]

An. 1060.

MLIII. Factum est bellum apud Mortuum-mare.

Eodem anno (b) Radulfo Abbati successit Ranulfus Monachus ejusdem loci. [Obiit [Radulfus] in itinere Hierusalem MLVIII: requiescit in porticu Ecclesiæ].

[MLX. Duobus annis interpositis, Ranulfus à puero Monachus, factus est Abbas. Hic misit Guillelmo Duci, qui subjugaverat regnum Angliæ, quatuor Monachos; videlicet Rualem Priorem, postea Abbatem Hilde apud Warvic; Scollaudum Thesaurarium, postea Abbatem S. Augustini apud Cantuariam; Serlonem strenuæ nobilitatis et religionis juvenem, B postea ædificatorem et Abbatem S. Petri Glocestrensis; et Guillelmum de Agorn, Abbatem Toneliensem. Præfuit annis XXIII: multas terras Ecclesiæ propinquis suis largitus est: requiescit in porticu Ecclesiæ].

MLXIII. Subjugata est Cenomannis Comiti Normannorum Guillelmo.

MLXVI. Guillelmus Dux Normannorum mare transiens, victo Heraldo, regnum Anglorum subjugavit (c).

(a) Scilicet antea Custos Bernaicensis fuerat Abbatia quam Vitalis Abbas post eum rex.

(b) Anno 1060, ut patet ex serie Chronologica Abbatum.

(c) Renigius [Episc. Dorcest.] ex Monacho Fiscanensi, qui Willielmo Com. Norm. in Angliam ve-

nienti auxilium in multis præbuit; Episcopatum, si vinceret, pactus. Nec fuit Willielmus segnior in dando, quam Remigius in accipiendo. Apud Willielmum Malmesb. in Gestis Pontificum Angl. libr. 2, pag. 290.

C

EX GESTIS (a) AMBASIENSIVM DOMINORVM.

Apud Acherium Tom. III Spicilegii in-fol. pag. 275.

Cap. 3.

POST hæc Fulco Consul naturæ concessit; cujus honorem Gofridus Martellus filius ejus suscepit; qui vir probus à virtute patris non degenerans (irriquietus enim erat) adunato exercitu suo, adjunctis etiam Britonibus, Turonicam urbem obsidione vallavit. Quod comperiens Theobaldus Odonis filius, qui sicut pater Andegavenses semper exosos habebat, permaximas copias Francorum Burgundionumque adducens, urbi obsessæ succurrere (b) disposuit: qui cum, Ligeris litus propter timorem Lisoii et Ambasiensium relinquens, juxta fluvium Cari festinaret, Gofridus Martellus Comes furibundus cum suis ei occurrit pugnando juxta villam, quæ S. Martinus in bello vocatur, ipsum devicit, devictum fugavit. Lisoius autem cum Ambasiensibus Comitem fugientem prosequens, ipsum prope Aulam Hatuini cepit, et domino suo Comiti reddidit, qui eum Lochas deduxit. Quo peracto, Turonenses expavefacti Gofrido Martello penè urbem reddiderunt.

An. 1042.

Iste Theobaldus cum esset in vinculis, et pro eo nullam redemptionem auri et argenti Gofridus Martellus vellet accipere, captivus mori metuens, et semetipsum plusquam sua diligens, anno Incarnati Verbi MXLII pro sua deliberatione Turoniam Gofrido Martello in perpetuum habendam concessit. Martellus itaque Comes Turoniâ quietè susceptâ, Rege Francorum Henrico mediante, factoque homagio (c) pro suscepta terra Theobaldo,

(a) Ex his Gestis excerptum dedimus pag. 238 Tomi nostri X, ibique Lectorem monuimus.

(b) Quod Gofredus comperiens, expetivit auxilium B. Martini... indeque accepto vexillo (al. sigillo), imponens illud propriæ hastæ, cum exercitu equitum pedumque multorum obviam perrexit adversum se dimicaturis. Dumque venirent utraque partes in comminùs (al. in communi) tantus terror invasit exercitum duorum fratrum, ac si vincti ligaminibus, omnes pariter inbelles exstiterunt. Stephanus autem arreptâ fugâ, cum aliquibus militibus evasit: Theobaldus verò cum cætera multitudine totius exercitus

captus, ad civitatem Turonensem deducitur, ipsamque Gofredo reddidit; atque cum suis omnibus, huc illucque dispersis, in captione remansit.... Præbuit universis audientibus formidolosum stuporem, quod mille septingenti et eò amplius viri armis instructi, absque sanguinis effusione in prælio capti sint. Ex Glabro Rodulpho, cap. 2, lib. 5, pag. 60 et 61.

(c) Sic igitur Carnut. et Blesensium Comites à Regibus nostris tenebant Turoniam, quam postea Andegav. Comites à Comitibus Bles. tenuerunt.

ipsoque

A ipsoque deliberato, res ad concordiam redacta est; et Fulco donaria multa militibus distribui constituit; et quadrivium Ambasiæ quod sub aree erat, totum Lisoio concessit, quod proprium usque ad Molinum Amatissæ (a) tunc Comitibus erat: illa quæ erant à molino usque ad Ecclesiam S. Dionysii, ipsam Ecclesiam cum totius parochiæ decima, ut ea quæ uxori suæ hereditario jure erant, Lisoius propria possidebat.

In eodem oppido Basilica erat in honore Virginis Mariæ antiquitus fabricata, in qua supradictus Fulco Comes et Sulpicius Thesaurarius sex præbendas, impositis totidem Canonicis, olim constituerant, septimum Capicerium eis præponentes. Illo nempe tempore duo Clerici, ut fama refert et antiquorum auctoritas, in pago Pictaviensi in villa, quæ Sacrum-martis nuncupatur, quæ in confinio Turonorum est, ossa B. Florentini Presbyteri et Confessoris rapientes, divino nutu usque Ambasiacum pervenerunt; quod quatuor Capellani qui in Ecclesia B. Mariæ erant comperientes, consilio virorum castelli, corpus Sancti in Ecclesia B. Mariæ in capsula lapidea posuerunt. Erat tunc in eodem oppido vir quidam nomine Marthoardus de Salmurio, qui dedit Canonicis Ecclesiam Salviniaci, quam possidebat, et cimiterium; Comes verò terram et homines, et omnia illa quæ circa villam habebat; Thesaurarius autem decimam parochiæ, quam ut propriam tenebat: Comes etiam terram quamdam propè Ambasiam illis donando accrevit. Hæc terra circa Ulmum Casserii erat, quam quidam Capicerius Ecclesiæ abstulit, et post obitum Fulconis cuidam joculatori tribuit. Martellus Consul Fulconis filius censum, quem in veteri castello et aliis locis pluribus habebat, Canonicis donavit: Lisoius verò ex omnibus illis terris sive vineis decimam, quæ sua erat, eis in perpetuum donavit; sicque duos Canonicos addiderunt, et novem fuerunt posthæc.

Sulpicius Thesaurarius neptem suam minorem Fulconi cuidam nobili viro Bituricorum et probissimo, cum oppido Villentrastii, in matrimonio conjunxit. Busenchaicus (b) verò et illud de Castalione nepoti suo Roberto proprium remansit. Nam longè posthæc Thesaurarius obiit. Lisoius de Ambasiaco vir animosus Algerio fratri suo et Hugoni filio ipsius, nepoti suo scilicet, Basogerium concessit: terram verò S. Christinæ quam diu possederat, Alberico fratri suo quietè donavit. Lisoius genuit ex Hersendi duos filios Sulpicium et Lisoium, et tres filias, Euphemiam, Sibyllam, et Elizabeth. Euphemiam Buchardus de Monte-Saurio, filius Rogerii Diabolerii, uxorem duxit, et ex ea genuit Albericum. Sibyllam autem habuit Theobaudus filius Corbonis, de qua genuit Robertum de Rupibus; et Elizabeth Fulcoius juvenis, filius Fulcoii de Thonneio, uxorem duxit; ex qua filiam nomine Corliam genuit, quam Goffridus Burellus uxorem duxit; sed eam absque herede manentem cum Jerusalem duceret, raptam à Paganis amisit: Elizabeth verò mater ejus posthæc Orricum pejorem lupo duxit, ex quo nullum hæredem habuit, immò deinceps sterilis permansit. Ut autem genus Hersendis breviter aperiatur, Haimo dominus Busenhaiaci genuit Sulpicium cognomento Mille-elipeorum; Sulpicius genuit Robertum, Robertus Archambaudum et Sulpicium Thesaurarium; Archambaudus Robertum, Hersendim, et Hermersendim uxorem Falconis Villenstratii.

Lisoius de Ambasio jam in extremis annis positus, terram suam duobus filiis dividens, Sulpicio primogenito suo illud de Ambasiaco, et omnia quæ E habebat inter Charum et Endriam (c), et etiam Maureacum ultra Endrasium (d) situm, quem de feodo Archiepiscopi habebat, donavit; Lisoio autem illud quod Lochas tenebat, et medietatem Vernolii cum pluribus casamentis et aliis rebus quæ sibi propria retinuerat, ut in scriptis consuetudinum domini Ambasiæ continetur. Vixit autem Lisoius multis diebus: et quamvis in decrepita ætate vires ejus consenuerint atque defecerint, tamen illa defectio virium non ex adolescentiæ vitiis fuit. . . Nempè Lisoii

(a) Amatissa fl. (*l'Amasse*) in Ligerim effluit Ambasiæ, ab ambientibus aquis, ut quidam putant, sic dictæ.

(b) Busentiacum vel Bosentiacas [*Buzançais*] et Castellionem [*Chastillon*] alluit Andria fl.

(c) *Fluvius iste* [*Andria, l'Indre*], ut habent

eandem Gesta alibi, ab antiquis *Anger*, à modernis *Andria* dicitur. Agner vocatur ab aliis.

(d) Fluvius iste est profectò Andrisius vel Andrisia [*l'Indrois*], quasi minor Andria, qui Villam-Lupæ [*Ville-loin*] et Montem-thesauri præterlapsus, Andriam recipitur.

adolescentia valdè modesta et honesta exstitit; qui cùm naturæ concessit, A
Villa-Lupæ prope Ecclesiam S. Salvatoris sepultus est.

Cap. 4.

Sulpicio Lisoii filio Gofridus de Calvomonte, filius Gelduini, quamdam neptem suam, sororis suæ Chanæ filiam, nomine Dionysiam, quam parvulam nutrierat, quoniam summæ prudentiæ vir et armis strenuus habebatur, in matrimonio copulavit, eique medietatem Calvi-montis et omnium quæ possidebat in vita sua donavit, atque post obitum suum omnia ex integro habenda concessit: quod factum est assensu et voluntate Comitis Theobaldi et Stephani filii sui, qui ambo homagium à Sulpicio pro honore Calvi-montis quietè et pacificè susceperunt. Sic dominatus Calvi-montis et Ambasiæ conjunctus agnoscitur.

Fulco Comes (a), sicut jam suprâ dictum est, terram suam Martello filio suo reliquit; qui cùm heredem non haberet, duobus nepotibus suis B
Goffrido Barbato et Fulconi Richin Turoniam et Andegaviam donavit et dimisit.

Temporibus eisdem Guillelmus filius Roberti ex concubina, Dux Normannorum, omnem militiæ valetudinem, quam invenire potuit, in arma commovens, regnum Anglorum, quod jure hereditario reclamabat, Haraldo tunc Angliæ imperante, invadere parabat; ad quem cùm ex diversis regionibus optimi milites et bellicosi gregatim convenirent; inter eos etiam Gofridus de Calvo-monte filius Gelduini, qui neptem suam Dionysiam Sulpicio Lisoii filio matrimonio copulaverat, venit. Is siquidem vir mirandæ pulchritudinis, staturæ congruentis, summæ prudentiæ, miræ facundiæ, ingentis eloquentiæ, armis strenuus, providus in consilio, in omnibus morigeratus, statim ut à Guillelmo Duce fuit agnitus, super omnes ei familiarior est C
habitus. O virum felicem, cui Dominus tot et tantarum virtutum gratiam conferre dignatus est! Qui Ducem adire deliberans, quidquid sibi retinuerat in pago Blesensi et apud Calvum-montem, illud similiter quod Turonis habebat in jugifera (b) Castri novi, censumque et Ecclesiam S. Cyrici, et burgum cum decima totius parochiæ totum Sulpicio et nepti suæ Dionysiam quietè et in dominio possidendum reliquit.

An. 1066.

Paratis igitur navibus suis, Guillelmus Dux vela præbet ventis, et cursu prospero Angliæ appulerunt; qui egressi de navibus, terram vastare cœperunt. Hæroldo ex adverso resistere parante, pugna constituitur, pugnatur, Hæroldus vincitur et vulneratur graviter; non multum post mortuus est. Sicque Guillelmus de hoste triumphans, ab Anglis suscipitur, in Regem inungitur, coronatur, totamque regionem quietam tenuit, et in pace rexit. D
De militibus autem suis multos optimè remuneratos remisit, nonnullos secum retinens, eis multa et amplissima donaria contulit; Goffrido verò de Calvo-monte auri et argenti copias multas, terræque possessiones amplissimas, quoniam illum in majori reverentia habebat, dedit.

Dum ergo sic in Anglia ageretur, et Goffridus de Calvo-monte in iis quæ dederat Guillelmus Rex Anglorum moraretur, duo fratres Fulco Richin et Goffridus Barbatus inter se graviter discordaverunt. Erant autem tunc Ambasiæ tres Optimates (c), etc.

Insuper Sulpicius filium suum Hugonem obsidem pacis tenendæ in manu Comitis posuit, et Comes cellarium quod sub thalamo turris erat, Sulpicio ad annonam et cætera necessaria ponenda concessit; Buchardus tamen de Monthesauro et Fulconis * ultra pacem fuerunt, quos Sulpicius ab Ambasiaco et Calvo-monte viriliter impugnabat. E

* Fulcoius

Quadam die Calvo-montenses venatorem Fulcoii cum equis, canibus et venatione ab ipso capta ceperunt; pannos quorum induti homines Sulpicii, equosque eorum equitantes, cum canibus et venatione summo diluculo

(a) *Eis jam Jerosolymis perrexerat: tertio autem itinere in eundo peracto, adorata cruce Domini et sepulcro ejus.... veniens Metensem urbem, levi tactus incommodo, diem clausit extremum; corpusque illius à Medicis apertum, et intestina illius sublata, et in cimeterio Ecclesiæ condita sunt; lapis etiam superpositus: unde usque hodie sepulcrum Fulconis Andegavensis Comitis ab incolis vocatur. Corpus autem illius conditum aromatibus, et honorificè usque*

Locacense castrum translatum, ad Monasterium quod ipse construxerat, delatum est, atque in eodem honorificè sepultum. Ex Gestis Consulium Andegav. cap. 8, pag. 255.

(b) Jugifera Cangio idem omninò videtur quod jugeria, seu jurisdictio Judicis, *Jugerie.*

(c) Quæ sequi debuerant, reperies infrâ in Gestis Consulium Andegav. in Fulcone Richin.

A Ambasio ad domum Fulcoii pervenerunt; qui cornibus clangentes, ut eis aperirent clamaverunt, mentientes Fulcoium adesse. Sulpicius cum multis in valle absconsus erat, et Goffridus Prætor Ambasiæ in fossato non longè à domo cum viginti famulis insidiabatur. Existimantes homines Fulcoii dominum suum adesse, cum canes et equos cognoscerent, decepti portas aperuerunt; intrant acclamantes Calvi-montenses; Goffridus Prætor bene munitus eos subsecutus, portario occiso, ad superiora domûs ascendit, eamque captam sonitu buccinæ domino nuntiavit: Sulpicius festinans accurrit, et impleto terra et lapidibus fossato et puteo, domum illam omninò delevit. Quo peracto, Fulcoius senex et filius ejus terram Sulpicii auxilio Buchardi multis malis afflixerunt; nam Berengarius de Orcario domum cum rupe, quam apud Orcarium munierat, Fulcoio juveni tradidit; Sulpicius et sui

B domum illam variis insultibus aggressi sunt, et sæpè obstantibus defensoribus repulsi sunt; ad ultimum eam ceperunt et succenderunt, Berengario ibi occiso: filius ejus Lescelinus de Orcario evadens, cum Fulcoio sene Montrichardo (a) aufugit. Cum verò milites Fulcoium juvenem captum adducerent, rustici pedites inter manus militum eum frustatim detruncaverunt.

Placuit autem Deo tantis malis finem imponere: nam Buchardus de Monthesauro morbo coactus, Monachus efficitur; qui convalescens Monachum exiit, et Romæ ante Papam, quòd ignorans effectus esset Monachus, nec se ordini acquievisse, jurando affirmavit. Qui cum rediret, in Lombardia quendam Marchisiam duxit uxorem, et filio suo Alberico terram Turoniæ divisit. Buchardus verò plures annos inibi vixit, et à quodam Lombardo proditione peremptus fuit. Albericus cum avunculis suis Sulpicio

C et Lisoio concordatus, homagium debitum Sulpicio pro Montrichardo et aliis feodis fecit; senex Fulcoius cum Alberico Montrichardo usque ad obitum suum mansit.

Sic Sulpicius Calvum montem et arcem Ambasiæ et omnia sua diu in pace possedit. Sulpicius de Calvo-monte ex uxore sua Dionysia genuit Hugonem, et duas filias Aanordim et Emersendim. Senescente Sulpicio, omnes homines sui, qui Calvi-monti quasi ad consilium congregati, filio suo Hugoni honorem et terram suam dare curaverunt, fidelitatemque juraverunt. Similiter Lisoius frater ejus, quòd nec honorem Hugonis nepotis sui minueret, neque terram auferret, neque damnum corporis membrorumque aut vitæ quæreret, jurando affirmavit. Sulpicii animus totus et citò, sed infructuosius; Lisoii paucis et serò, sed commodius aperiebatur: neuter

D aditu difficili, neuter sumptuosus; sed si utrumque coluisses, facilius à Sulpicio familiaritatem, à Lisoio beneficium consequere. Non longè post hæc Sulpicius à curia Comitum Andegavorum rediens, gravi morbo præoccupatus, Rupibus-Carbonis (b) in thalamo sororis suæ Sibyllæ viam universæ carnis arripuit; qui extremum diem Kalendis Junii clausisse dignoscitur; maximoque mœrore militum vir probus et honestus, Pontilevi sepultus, Domino annuente quievit. Lisoius frater ejus terram et homines, ut Sulpicius jusserat, ad regendum suscepit.

(a) Castrum est in Turonibus ad fluvium Carum, ita dictum, quasi mons fallax et triconis, aut mons fallax et aptus insidiis. Tricones fallacesque ac deceptores, tricardos vocabant Nostri ut pigros et lentos, musardos. Hinc non *Montrichart*, sed *Mont-trichard* scribi oportet.

Montrichardum seu Montrichardum oppidum composuit Fulco III Andegav. Comes, cognomento Nerra.

(b) In Gestis Consulium Andegav. ubi eadem verba de morte Sulpicii leguntur, Rupes-Carbonis [*Rochecorbon*], dicitur Rupes-Corbinis.

EX CHRONICO OTTONIS FRISING (a).

Apud Urstitium Tom. I Scriptorum German. pag. 133.

Lib. 6, Cap. 30. An. 1032. **E**A TEMPESTATE Rudolphus Burgundiæ seu Galliæ Lugdunensis Rex moriens, Henrico filio Regis, nepoti suo regnum cum diademate aliisque insignibus sub testamento reliquit (b). Esse enim Gallias Cisalpinam et Transalpinam Scriptores testantur: quarum Cisalpinam seu Togatam in Italia inter Padum et Alpes dixerunt; Transalpinam verò, seu Comatam, in tres, id est, Belgicam, Lugdunensem, Celticam, Aquitaniam Celticæ B partem facientes, divisere. Alii æquè tres constituentes, Celticam in Belgicam ponunt, et Aquitaniam tertiam per se constituunt. Unde tribus his Galliis tres Primates præesse volunt, Belgicæ Trevirensis, Aquitaniam Bituricensem, tertiæ Lugdunensem. Quòd enim in Belgica contineatur Celtica, Orosius velle videtur, qui in divisione orbis terrarum, eam in Britanniam seu provinciam Narbonensem, cùm juxta priorem divisionem ad fontem Mosæ seu sylvam Argonam * à Rheno protendatur, extendit: « Gallia, inquit, Belgica habet ab oriente limitem fluminis Rheni et » Germaniam, ab euro Alpes Apenninas, à meridie provinciam Narbonensem, à circio Oceanum Britannicum, à septentrione Britannicam insulam ». Idem de Lugdunensi Gallia: « Lugdunensis ducta per longum, et » angustum inflexa, Aquitanicam provinciam semicingit. Hæc ab oriente C » habet Belgicam, à meridie partem provinciæ Narbonensis, quâ Arelatum » civitas sita est, et ubi mari Gallico Rhodani flumen accipitur ». Porrò de Aquitania, non sicut de tertia parte Galliarum, sed ejus Provincia loquens, sic ait: « Aquitania provincia obliquo cursu Ligeris fluminis, qui ex plu- » rima parte terminus ejus est, in orbem agitur. Hæc è circio Oceanum, » qui Aquitanicus dicitur sinus, ab occasu Hispanias habet, et à septentrione et oriente Lugdunensem, ab euro et meridie Narbonensem provinciam contingit ». Unde juxta hanc divisionem, duæ tantum Comatæ Galliæ partes esse videntur, Lugdunensis videlicet et Belgica; ita ut Aquitania non pars tertia, sed una earum, ut dictum est, provincia sit: sicque Galliæ item trina divisio cum Togata invenitur. Secundum priorem enim Comata sine Togata tres, juxta alteram cum Togata tres itidem inveniuntur divisiones Galliæ. Quæ omnes, ut suprâ dixi, dum regno Francorum primitus subjacerent, post divisæ, singulæ singulos Reges habere cœpère; illique, quod Francorum hactenus vocatur, juxta priorem divisionem, Celtica; juxta sequentem verò Aquitania et pars Belgicæ tantum remansit.

Cap. 31. An. 1033. Igitur dum Rudolphus Galliam Lugdunensem Henrico traderet, Odo Celticæ Comes, eò quòd sororius ejus esset, præfatum regnum (c) jure hæreditatis ad se pertinere calumniatus, armata manu ingreditur. Hoc eo tempore, dum Imperator in subjugandis Polonis moraretur, contigit. Augustus ergo contumaciâ Odonis auditâ, in Burgundiam iturus circa Natale Domini militem instaurat: sed dum propter nimium frigus proficisci non posset, proxima æstate rursùm Gallias ingressus est; vastatâque per tres continuas hebdomadas ferro ac flamma Odonis terrâ, ille supplex venire compellitur; interpositoque jurejurando (d) ne amplius præfatum regnum quoquo modo laccessat, Imperator revertitur. Anno sequenti Rex denuò

(a) Otto Frising. Episcopus, cujus Chronicon desinit in anno 1156, patrem habuit Lupoldum cognomento Sanctum, matrem verò Agnetem Henrici IV Imperatoris filiam. Anno 1138 Episcopatus à fratre uterino Conrado Cæsare præfectus est. Obiit autem anno 1158.

(b) Henricum regni sui hæredem scripsit Rudolphus anno 1032. Indè quidem commota sunt bella, Odone jura materna in regnum Burgundionum vindicante: at non videmus lites, ut quidam neglecta auctoritate Wipponis contendunt, ortas esse de parte regni inter Henricum I

Galliarum Regem et Conradum Henrici Imperatoris parentem.

(c) Nonnulli Superiorem Burgundiam; quidam Transjurensem Burgundiam; Cisalpinam Galliam magnifico nomine Frodoardus; aliique plus Burgundiam appellant improprie admodum, cùm tantum portio esset exigua Burgundiæ, inquit Valesius.

(d) Non igitur anno 1034, sed anno 1033 pax confecta est; et Burgundiam occupavit Conradus, adversus quem postea aliqui rebellaverunt.

- A Burgundiam ingressus, omnes terræ illius Principes cum Lugdunensi Primate in deditionem accepit; ducensque secum obsides terræ, in pace repedavit... Dum hæc aguntur in Italia, Odo Comes, sacramento rupto, denuò Imperatori in Gallia rebellat: cùmque ad ignominiam ejus castrum quoddam Barrum nomine obsidione cinxisset, à Gozilone Belgarum Duce, aliisque regni fidelibus occiditur; ac vexillum ejus in signum victoriæ Augusto in Italiam mittitur... Non multo pòst reverso ab Italia Imperatore, sanctamque Pentecosten in inferiori Trajecto Fresiæ urbe celebrante, in ipsa solemnitate infirmatus, XVII regni, imperii verò XIV anno, diem ultimum clausit.
- An. 1034.
- An. 1037.
- An. 1039.
- Cap. 32.
- B Anno ab Incarnatione Domini MXL Henricus III, supradictæ Gisilæ filius, qui patre vivente regnare cœperat... solus regnavit; in ipsoque dignitas imperialis, quæ per longum jam tempus à semine Caroli exulaverat, ad generosum et antiquum germen Caroli reducta est... Accepit autem nobilissimi Galliarum Principis (a), Pictaviæ ac Aquitaniæ Ducis, sororem Guillelmi Agnetem in uxorem. Cùmque ex more regio nuptias Inglinheim celebraret, omne balatronum et histrionum collegium, quod, ut assolet, eò confluerat, vacuum abire, permisit; pauperibusque ea quæ membris Diaboli subtraxerat largè distribuit. In ipsa verò nuptiarum solemnitate, tristia lætis admixta sunt. Nam illustrissimus Alberti Marchionis filius Leopaldus adolescens, immatura morte omnium planctu rapitur, et à patruo suo Popione Treverorum Archiepiscopo, in urbe Trevirensi sepelitur.
- C Circa idem tempus pudenda confusio Ecclesiæ Dei in urbe Roma fuit; tribus ibi invasoribus, quorum unus Benedictus dicebatur, sedem illam simul occupantibus; atque ad majoris miseriæ cumulum divisim simul cum redditibus Patriarchis, uno ad S. Petrum, altero ad S. Mariam majorem, tertio, id est Benedicto, in palatio Lateranensi sedente, flagitiosam et turpem vitam, ut egomet in Urbe Romanis tradentibus audivi, duxere. Hunc miserum statum Ecclesiæ religiosus quidam Presbyter Gratianus nomine videns, zeloque pietatis matris suæ compatiendo animadvertens, præfatos viros adiit, eisquæ à Sede sancta cedere pecuniâ persuasit; Benedicto redditibus Angliæ, quia majoris videbatur auctoritatis esse, relictis. Ob ea cives præfatum Presbyterum, tanquam Ecclesiæ Dei liberatorem, in Summum Pontificem elegerunt, eumque mutato nomine Gregorium (b) VII* vocaverunt. Quod audiens Rex, procinctum movet in Italiam. Porrò Gratianus Regi apud Sutrium occurrens, ad leniendum ipsius animum, diadema pretiosum obtulisse dicitur: quem Rex primò, ut decuit, honorificè suscepit; postmodum autem collecto Episcoporum conventu, à Pontificatu pro nota simoniæ cedere persuasit; eique Suidegerum Babenbergensem Episcopum, qui et Clemens, consensu Romanæ Ecclesiæ substituit. Hunc Gratianum Alpes transcendentem, secutum fuisse tradunt Hildebrandum; qui postmodum Summus Pontifex factus, ob ejus amorem, quia de catalogo Pontificum semotus fuerat, se Gregorium VII vocari voluit... Huic Hildebrando, qui semper in Ecclesiastico rigore constantissimus fuit, causa ista in qua sententia Principis et Episcoporum prævaluit, semper displicuit. Ex hinc Romana Ecclesia in electione canonica Pontificum in tantum infirmata invenitur, quòd iste quatuorquæ (c) sedentes* ab Imperatore ibi positi in catalogo inveniantur. Qualiter autem industriâ et operâ præfati Hildebrandi sub Leone [IX] juniore libertatem suam ex parte, sub Alexandro verò plenè rehabuerit, sicut probatorum virorum relatu cognovimus, infra dicemus.
- An. 1044.
- * Leg. VI
- An. 1046.
- * sequentes
- E

(a) Pagio Guillelmi IV inter Aquit. Duces celeberrimi; Mabillonio Willelmi Magni et V. Hic Monachus factus est in Cœnobio Malliac. anno 1029, et è vita migravit ultima die Jan. an. 1030: quanquam Monachatum ejusdem refert Mabillonius ad annum 1030.

(b) Otto Frising. Gregorium VI hic à tribus simoniæ Pontificibus non distinguens, supponit eodem tempore quatuor Pontifices Romæ visos fuisse: sed malè hunc numerum obtrudit, cùm Benno hujus ætatis Scriptor omnesque alii

trium tantum mentionem faciant.

(c) « Quatuor sequentes Pontifices [nempè » Clementem II, Damasum II, Leonem IX et » Victorem II], viros quidem sanctissimos et » de Dei Ecclesia bene meritos, ex Imperatoris » Henaici III auctoritate creatos, ex horum temporum Scriptoribus Hermannò Contr. Lambertò Schaf. Ottone Frising. et aliis probatis » Auctoribus constat ». Sic in Not. ad Platinam observat Onuphrius, vir de Historia Pontificia optimè meritus.

Cap. 33. Anno ab Incarn. Dom. MXLVII Suidegero mortuo, Popio in locum A
An. 1048. ejus subrogatur . . . Popione quoque, qui et Damasus, mortuo, Bruno, qui et Leo, Tullensium Episcopus Romanam Ecclesiam gubernandam suscepit. Hic ex nobili Francorum prosapia oriundus, auctoritate regalis excellentiæ ad sedem B. Petri destinatus fuerat. Cùmque assumptâ purpurâ Pontificali per Gallias iter ageret, contigit eum Cluniacum venire; ubi fortè tunc præfatus Hildebrandus Prioratûs, ut dicitur, obedientiam administrabat. Is Leonem adiens, æmulatione Dei plenus, constanter eum de incœpto redarguit; illicitum inquiens, per manum laicam Summum Pontificem ad gubernationem totius Ecclesiæ violenter introire. Verùm, si suis credere velit consiliis, utrumque et quòd majestas imperialis in ipso non exacerbetur, quòdque libertas Ecclesiæ in electione canonica renovetur, se pollicetur effecturus. Inclinator ille ad monitum ejus, purpuram deponit, peregrinique habitum assumens, ducens secum Hildebrandum, iter carpit. Igitur ad Urbem usque venientes, consilio Hildebrandi à Clero et populo Bruno in Summum Pontificem eligitur; sicque utcunque Romana Ecclesia ad faciendam electionem informatur.

An. 1049. Imperator Belgicam ingressus, Gotfridum et Balduinum Duces ad deditionem coëgit. Post hoc Synodus Moguntia celebratur, in præsentia Summi Pontificis Leonis, et Imperatoris.

Ea tempestate Nortmannorum gens inquietissima, Roberto Guiscardo Duce, humilis conditionis (a) viro, sed strenuissimo, Apuliam irrupit, multisque malis fraude et vi incolas terræ affixit. Quos dum Leo Papa cum militia ad Urbem rediens, Ecclesiæ et Imperii finibus coërcere vult, commisso prælio, cæsis multis, fugere Beneventum compellitur. Tanta verò strages utrorumque facta fuit, quòd acervus ex ossibus mortuorum compactus, hactenùs ab indigenis illic monstratur. Anno dehinc proximo Leo Papa moritur, et in Ecclesia B. Petri Romæ humatus, miraculis clarus habetur. Cui Gebehardus Eistetensis, qui et Victor, successit; et illi Stephanus item natione Teutonicus. Imperator rursùm Italiam ingressus, Beatricem Mathildæ matrem, consanguineam suam (b), marito suo Bonifacio Marchione defuncto, secum reduxit. Ipse verò non multo post . . . diem ultimum clausit.

Cap. 34. Anno ab Incarnatione Domini MLVII, Henricus IV Henrici filius admodum puer, patri in regnum succedens, XCI ab Augusto regnare coëpit. Hic primò sub custodia matris suæ Agnetis Imperatricis fuit; ipsaque per aliquod tempus prudenter ac strenuè Imperium rexit; postmodum consilio quorundam matri alienatus, per se regnavit: quod seminarium magnæ dissensionis fuit. Porrò nobilissima Imperatrix, mutationis rerum intuitu, ad Monasterium Fruteriam religiosè vivens se contulit; ac inde Romam veniens, et per aliquod tempus ibidem manens, vitâ decessit, et in Ecclesia beatæ Petronillæ honorificè in tumba marmorea sepulta est.

An. 1061. His diebus Alexander primò Lucensis Episcopus, post communi voto et electione in Summum Pontificem promotus, Ecclesiam jamdiu ancillatam in pristinam reduxit libertatem . . . Itaque cùm diadema regni à Sacerdotali gladio feriendum foret, in se ipsum dividitur; Saxonibusque rebellionem machinantibus, conspirationes fiunt, detrèctationes in Principem dictantur, multaque inhonesta de ipso ad aures Summi Pontificis referuntur.

An. 1073. Anno sequenti Alexander vitâ et Sacerdotio perfunctus decessit, sedemque Hiltprando Archidiacono suo, qui Gregorius VII dictus est, reliquit. Exhinc schisma gravissimum, eò quòd absque consensu Regis per electionem constitutus fuerat, oritur. Ipse autem, qui per multum temporis ad libertatem Ecclesiæ obtinendam privatus laboraverat, jam ad Sacerdotalem

(a) Robertus iste ex mediocri stirpe in Northmannia, ex eorum militum ordine quos Vavassores vulgò ibi dicere solent, in plaga quam Constantiam indigenæ dicunt, editus, cum Rogerio fratre tam patri, famis tempore, morem ut aiunt gerens, quàm ob locorum sterilitatis molestiam à natali solo progressus; multo tempore multas provincias, opportuniorem ad inhabitandum terram quærens, oberravit: undè et ab ober-

randi circuitu patriâ linguâ Guiscardus, tanquam oberrator et gyrorator, appellatus est, etc. Ex ejusd. Ottonis Frising. Lib. 4 de Gestis Frederici I Imper. cap. 3.

(b) Mathildis Comitissæ, filia fuit Hermannii Sueviæ Ducis et soror Giselæ Conradi Salici conjugis, ut plurius probat Pagius ad an. 1070.

A dignitatem proventus, à cœpto desistere indignum ducens, tam ob hoc, quàm pro simonia extirpanda ac incontinentiâ Clericorum reprimenda, plurimum desudabat. Denique non solum Regem pro ejusmodi ad Synodalia responsa crebrò vocavit; sed et datis decretis, Clericorum, à Subdiaconatu et suprâ, connubia in toto orbe Romano cohibuit; formaque gregis factus, quod verbo docuit, exemplo demonstravit; ac fortis per omnia athleta, murum se pro domo Domini ponere non timuit.

Anno ab Incarn. Dom. MLXVI stella quæ cometes dicitur visa, effectu non caruit. Eodem enim anno Guilielmus Nortmanniæ Comes, Britanniam Majorem, quæ nunc Anglia dicitur, occiso Rege ejus Heraldo, expugnavit; totâque in servitutem redactâ provinciâ, ac Nortmannis ibi positis, illo tempore regnavit. Anno sequenti Rex Bertam Ottonis Italici Marchionis filiam uxorem accipiens, nuptias apud Triburias celebravit. At Romanus Pontifex Regem sæpè vocatum excommunicavit (a); ejusque, ut dicitur, consilio et auctoritate Rudolfus Alemannorum Dux à quibusdam Principibus Rex creatur. Quo non multò post in publico bello occiso, atque Hermanno Lotharingiæ Principe sibi substituto, et ipse non multò post à fidelibus Regis occiditur. Lego et relego Romanorum Regum et Imperatorum Gesta, et nusquam invenio quemquam eorum ante hunc à Romano Pontifice excommunicatum, vel regno privatum: nisi fortè quis pro anathemate habendum ducat, quòd Philippus ad breve tempus (b) à Romano Episcopo inter pœnitentes collocatus, et Theodosius à B. Ambrosio propter cruentam cædem à liminibus Ecclesiæ sequestratus sit.

Cap. 35.

An. 1067.

An. 1077.

C (a) Cujus rei novitatem eò vehementiùs indignatione motum suscepit Imperium, quò nunquam ante hæc tempora hujusmodi sententiam in Principem Romanorum promulgatam cognoverat. Hæc, in lib. de Gest. Frederici I Imper. cap. 4, idem Otto Frising. vir sanè non suspectus, ut potè Episcopus et Papæ addictus. Fortiùs adhuc secat rem Sigebertus vel alius quilibet Auctor in Magno Chron. Belg. pag. 428, his verbis: *Nimirum, ut cum pace omnium bonorum dixerim, hæc sola novitas, ne*

dicam hæresis, nedum in mundo emergerat, ut Sacerdotes . . . docerent populum, malis Regibus nullam subjectionem, et licet eis sacramentum fidelitatis fecerit, nullam tamen deberi fidelitatem, nec perjuros nominari, qui contra Regem senserint, imò qui Regi paruerit, pro excommunicato habendum; et qui contra Regem fecerit, à noxa injustitiæ et perjurio absolvendum.

(b) Non à Rom. Pontifice, sed à S. Babyla Episcopo Antioch. id expertus fuit Philippus.

EX HISTORIA PONTIFICUM

D ET COMITUM ENGOLISMENSIIUM (a).

Apud Labbeum Tom. II Biblioth. Libr. Mss. pag. 254 et seqq.

Cap. 28.

RHO obiens sepultus est in capite Cathedralis Ecclesiæ, à parte australi. In cujus locum successit Geraldus Arte-mala, vir magnus à studiis (magnæ constantiæ); qui tyrannidem Dapiferorum suorum fugiens, ad Regem Franciæ quasi exul divertit; et in extremis vitæ laborans, erigere se contra Episcopatum Engolismensem fecit, et vivos simul ac mortuos illius Episcopatus absolvit, præter Dapiferos suos, quos excommunicavit; et futuram progeniem maledixit. Hic autem obiens sepultus est intra Ecclesiam S. Dionysii, à parte septentrionali. Titulus autem talis est: « Hic requiescit » Geraldus Angulismæ civitatis Episcopus ».

E Ipse verò Auduinus post mortem Guillermi patris sui quatuor annis Consulatum tenuit, et mortuus est anno MXXX (b), anno ab Incarnatione Domini.

Cap. 29.

An. 1034.

Successit in Consulatum Auduino Gaufridus seu Jofredus frater ejus,

Cap. 30.

(a) Anonymus Scriptor hujus Historiæ, Canonicus Engolismensis, vivebat anno 1159. De eo autem plura vide pag. 248 Tomi nostri X. Ibid. pag. 164 edidimus stemma Comitum Egoism.

(b) Aliquid deest, inquit ibi Labbeus, et meritò. Corrigendum igitur MXXXIII vel MXXXIV: nam Guillelmus Egoismensis apud Ademarum

dicitur obiisse ipso anno quo rediit de Jerusalem, scilicet VI (Al. VIII) Idus Apr. vigilia Osannæ, MXXXVIII ab Incarn. Domini. Annus autem 1028, inquit Mabillonius, hoc loco numeratur secundum veterem calculum, nobis insequens seu 1029 secundum novum. Quo posito, malè in Tomo nostro X mors Willelmi Com. Egoism. refertur ad annum 1028.

cujus erat uxor Petronilla, filia Marnardi dicti Divitis domini Archiaci et A Botavillæ, et sola ejus heres: pro qua totam hereditatem patris habuit et possedit; quam duxerat ipse Gaufridus, vivente patre suo Willermo Comite. Filius verò fratris Alduini, scilicet Willermus Chausardus, licet filius esset primogeniti, et terram de Comitatu debuisset habere, solunmodò Mastacium et medietatem castri Fronciaci habuit: hac de causa scilicet, quia Comes Willelmus ejus avus filios et filias exheredavit, idcirco quia uxor (a) ejusdem Audoini toxicaverat eum; et propter hoc sententiam exheredationis in progeniem illius mulieris retorsit. Gaufridus verò Comes de uxore sua prædicta filios genuit Fulconem, Gaufredum Rudelli, Arnaldum de Montosario, Willermum et Ademarum postea Engolismenses Episcopos. Fulconi primogenito dedit Comitatum Engolismæ, et terram quam ex parte uxoris suæ habebat; Gaufredo Rudelli, castrum Montosarii. Obiit autem B Gaufridus Comes MXLVIII anno ab Incarnatione Domini.

An. 1048.

Cap. 31.

Successit verò illi in Comitatu, sicut ipse in vita sua disposuit, Fulco ejus primogenitus filius, sicut ab antiquis accepimus, vir magnæ fortitudinis et audaciæ, et militia strenuissimus. Qui, inter cætera quæ viriliter egit, Pictavenses de terra sua in quam ad devastandum irruerant, audacter invadens, repulit; usque Coniacum fortiter invadendo, rustando et pugnando fugavit, et multos ex eis cepit. Insuper in pago Xantonensi castrum Mauritanianæ obsidione, quâ Dux Aquitanianæ illud clauserat, et jam ferè ad captionem constrinxerat, cum magno suo exercitu illuc perveniens, ad magnum (b) singula liberavit. Obiit verò in senectute bona MLXXXVII (c) anno ab

An. 1087.

An. 1029.

Incarnatione Christi. Certè conjux Gaufridi Petronilla, pro salute animæ suæ, Monasterium S. Pauli de Botavilla (d) propriâ pecuniâ et allodiis fundavit, C et in eodem Monasterio sepulta est.

Cap. 32.

Post Gerardum Arte-mala Guillelmus Engolismensis natione, patre Gaufrido Consule, Petronilla matre, Engolismæ natus, Episcopatum Engolismæ suscepit, vir sapiens et disertus, qui Guillelmo Aquitanorum familiarissimus fuit; qui prædicto Præsuli Thesaurariam S. Hilarii, et oblationes altaris Angeliacensis dedit. Dum autem prædictus Præsul in extremis laboravit, pro remedio animæ ejus altare prædictum dedit Angeliacensibus: totum autem Capitulum cum Abbate concessit, quòd duo Monachi pro anima Pontificis semper in Ecclesia substituerentur; quod usque in præsens perseverat. Prædictus verò Præsul maximas guerras habuit cum Fulcone fratre suo, et cum illo militari prælio sæpè confligit. Ædificavit Tolveram et Borzai. Obiit anno MLXXVI ab Incarnatione Christi, XII Kalendas Octobris. Sepultus est intra Ecclesiam Cathedralē à septentrionali parte. Sedit annis XXXIII. Loco ejus promotus est in Episcopatum Ademarum frater Willermi Episcopi prædicti... Stirpensis Ecclesiæ Abbas, homo miræ simplicitatis, etc.

An. 1076.

(a) Hæc Cap. 27 vocata est *nobilissima Comitissa Alairia vel Alauzia*; apud Ademarum verò *Alaizia*.

(b) Fortè *ad manum* vel *manus*, inquit ibi Labbeus.

(c) Idem numeri error exstat in tribus Mss. addit ibi Labbeus, non attendens forsàn hîc agi de morte Fulconis Com. Egois.

(d) Botavilla est in pago Santonensi, in vica-

ria Christiolsi. Provinciæ dividebantur in vicarias vel centenas; nam vicaria et centena, una eademque res erat: vicariæ dividebantur in villas vicosve; et à vicaria Vicarius, qui velut minor ac velut pedaneus judex erat; à centena Centenarius dicebatur. Vicariæ hodieque appellatio durat in Aquitania, in Septimania, ac in Provincia; quam *viguerie* appellant incolæ; Vicarium autem *Viguier*.

EX GESTIS ^(a) CONSULUM ANDEGAVENSIUM,

AUCTORE MONACHO BENEDICTINO MAJORIS-MONASTERII.

Apud Acherium Tom. III Spicilegii in-fol. pag. 252.

A CCEPTIS cum benedictione à domino Papa litteris [Romæ, Fulco Comes Andegav.] iter eundi Jerusalem quam tunc Gentiles tenebant, arripuit: qui Constantinopolim veniens, Robertum Ducem Normanniæ, idem iter aggressum ^(b), ibidem reperit... Iste Robertus Willelmum virum probum, qui Angliam acquisivit, ex concubina ante hoc factum genuerat. Quo invento Fulco et sibi sociato, literas Papæ Imperatoris tradidit. Isti ambo* viris Antiochenis, qui ibi fortè aderant, adjuncti, jussu Imperatoris per terram Saracenorum deducuntur. Robertus itinere Bithyniæ obiit, ibidemque sepultus quievit: de quo maximum ^(c) apud suos idcirco justitium existit, quoniam non fuerat ei proles ex matrimonio aliqua ad regnum suscipiendum provinciæ; quamvis sororem Anglorum Regis Cnuthi manifestum sit duxisse uxorem, quam odiendo divortium fecerat. Ex concubina tamen filium genuerat, Willelmi nomen activi ei imponens; cui, antequam proficisceretur, universos sui Ducaminis Principes militaribus adstrinxit sacramentis, qualiter illum in Principem pro se, si non rediret, eligerent: qui etiam statim ex consensu Regis Francorum Henrici unanimiter postmodum firmaverunt. Fuit enim usui à primo adventu ipsius gentis in Gallias, ex hujusmodi concubinarum commixtione illorum Principes extitisse. Sed et hoc ne supra modum putetur abominabile, libet comparisonem de filiis concubinarum Jacob inducere; qui ob hoc non caruere paterna dignitate, inter cæteros fratres constituti Patriarchæ. Et longo post inferiore tempore, singularis monarchiæ magnus Imperii Proto-Christicola Constantinus ex concubina Helena legitur genitus fuisse. Fulco siquidem sub conductu Jerusalem ducitur; portant tamen urbis intrare non potuit, [nisi] dato pretio ^(d), etc.

Col. 2.

An. 1035.

D Goffridus Martellus post mortem patris sui, honorem Consulatus adeptus est. Martellus præ omnibus generis sui animosior, negotia sua omnia cum impetu pergebat*. Plebs Andegavorum maximè dominum suum Martellum contra Theobaldum et contra Guillelmum Pictaviensem Consulem incitabat... ^(e) Erat etiam eis magnum decus ferroque petendum, plus patriâ potuisse suâ; mensuraque juris vis erat. Martellus sæpè multis vim faciebat. Cui cum diceretur: « Malè de te loquuntur homines »; aiebat: « Faciunt quod so- » lent, non quod mereor; bene enim loqui nesciunt ». Itaque Ambasiaco milites multos cum Lisoio posuit, qui Turonum Blesimque vastarent. Similiter illi de Monte-Basonis quidquid usque Cainonem erat, demoliti sunt. Lochenses cum Rogerio Diabolerio terram S. Aniani, Pontilevium et Calvimontem usque ad Cussonem* fluvium sæpè deprædabantur.

Pag. 255.

Cap. 9.

* peragebat

E Martellus ad ultimum omnibus suis copiis congregatis, Turonicam urbem obsedit. Dimisit tamen Lisoium Ambasiaco ^(f) cum cunctis militibus et mille quingentis peditibus, qui vias custodirent, ne Blesenses ad ejus exercitum liberè descenderent. Audivit Lisoius, et certum erat quòd Comes

* le Cousson

(a) De his Gestis, quorum Auctor Johannes Monachus Majoris-monasterii scribebat post medium sæculi XII, egimus alibi, scilicet paginâ 248 et seqq. Tomi nostri X.

(b) Robertus, ut paulò suprâ ibidem legitur, anno Ducatus sui VII nudipes hoc iter suscepit: Fulco verò infrâ dicitur in eodem itinere moratus anno et dimidio; atque regressus, Lochis ultra Angerim fluvium, Belloloco scilicet, Abbatiam S. Sepulcro dicatam fundasse.

(c) In Ms. Codice Reginae Sueciæ, de quo apud suos maxima idcirco molestia existit.

(d) Vide Tomi nostri X paginam 256, ubi Fulco Sarracenos fallit arietis vesicâ, optimo vino

albo repletâ: ibidem sequitur bellum inter Fulconem et Odonem Campan, in quo post acerrimum conflictum victores extiterunt Andegavenses; deinde pag. 257 Fulco Salmuriense castrum capit. In his autem temporum ordinem à Scriptore minimè servari nemo non videt.

(e) Ibi illud Lueani refertur de Andegavis:

*Non erat is populus quem pax tranquilla juvaret,
Quem sua libertas innotis pasceret armis.*

(f) In Ms. Cod. 992 Reginae Sueciæ, cum ducentis militibus.

Theobaldus contra dominum suum Martellum bellum ingens præpararet. A Quibus auditis, et ad unguem diligenter singula rimatis, quæ gens cum eo esset, quid pararet, et quo in loco suos præliaturos disposeret, domino suo Gofrido Martello præsens in ipso exercitu ita locutus est: « Bellum vo- » his imminet non incertum, et insuper conveniunt agmina Francorum et » Burgundionum: civitatem ergo quam obsedistis (a), dimittite, homini- » busque vestris ab omnibus munitionibus vocatis, de vobis tutandis expe- » ditiores adestote; et ego vobis die prælii quò volueritis, occurram: melius » est nos convenire et pugnare, quàm nos à vobis separari, et superari. » In bellis mora modica est, sed vincentibus lucrum quàm maximum est. » Obsidiones multa consumunt tempora, et vix obsessa subjugantur muni- » cipia: bella vobis subdent nationes et oppida, bello subacti evanescent » tanquam fumus inimicis. Bello peracto et hoste devicto, vastum imperium B » et Turonia patebit. Bonum est ergo accelerare, ne nos inveniant inimici » nostri, et æmuli nostri dum venerint, imparatos: quoniam si Deum poterimus » promereri ducem et præambulum, non dubitanter statim de inimicis nostris » triumphabimus ». His dictis Lisoius Ambasio redit.

Comes Theobaldus cum infinita gente per Pontilevium transiens, juxta Montrichardum ad flumen Cari descendit; et copiosis boum et ovium armentis inventis, opimâ prædâ sui ditati, et partibus S. Quintini ante Bli-
 * Bleré
 retum * tentoria figentes, et nocte ac die recreati sunt. Martellus, relicta obsidione, Laudiaco (b) monte prima die eis obvius venit. In crastino Blesenses catervatim ex castris prouunt: Andegavenses à Laudiaco eis è contrà procedunt. Cùmque jam (c) se invicem contuerentur, ordinatum per sex acies exercitum suum Martellus his affatur alloquiis: « Eia, milites, vide- C » tis et invenistis apud quem (d) venistis; vos verò pugnaturi, confor- » tamini in Domino et in potentia virtutis ejus; potens est enim vos salvare » Omnipotens. De fuga nullus cogitet unquam, quoniam longè nimis à » nobis Andegavis abest; metum omnem, qui etiam viros effeminat, abji- » cite, et de vobis ipsis defendendis viriliter procurate. Ictus impugnantium » indefessi sustinete, confisi Dei adjutorio; manus bellicosas exerite, vires- » que dum tempus est, ostentate. Nunc armis et animis opus est; non est » tempus socordiæ, neque imperitiæ ».

His et talibus à Consule dictis accensi omnes ad pugnam procedunt, congressum ultra non ferre differentes. Nec mora, ante Burgum S. Martini Belli ad pugnam conveniunt, in loco qui publicè Noit vocatur. Reboant tubis, et simul eia clamant. Immergunt se latissimis confertissimisque hostium D turmis, obvios quosque sternunt; nec imbecilles inveniunt hostes, immò verò totis viribus sibi obstantes. Nam duas acies quæ præcesserant, multitudine nimia penè funditus consumunt. Corruunt multi, vulnerantur plures. Andegavi impetus sustinent improborum; vicissimque eos impetentes, viriliter retrocedere compellunt. Martellus qui in postrema parte cum acie sua substiterat, ubi densiores hostium suorum vidit acervos, accurrit; totumque de Comite transferens se in militem, alios lanceâ deturbat de caballis, alios ense dimidiat in sellis; convocat suos, instantes confortat; et eis animatis, in adversarios discurrit. Lisoius domino suo auxilium præbiturus cum suis militibus et peditibus, centum vexilla gerentibus, ab Ambasiaco ad- volat citissimus; qui viso prælio in dextro cornu, habenas laxant, et calcaribus cornipedes urgent; et scutis pectoribus oppositis, turmas Co- E mitis depellunt, et oppositos discutiunt; et unusquisque suum sternit humi.

Andegavi siquidem denuò eos invaserunt; quorum virtutem Theobaldini (e) satellites diutiùs non sustinentes, pavore subito sibi immisso in fugam versi,

(a) Odoni II, qui Tricassium et Meldorum, Carnutum, Turonum ac Blesensium Comitatus possedit, filii duo, Theobaldus qui et Tetbaldus, ac Stephanus fuerunt: ex quibus Theobaldus Carnutes, Turones ac Blesenses hereditario jure obtinuit; Stephano Tricasses ac Meldi obtigere. Ambos oderat Henricus Fr. Rex, propterea quòd more majorum suorum novis rebus studebant, et fratri ipsius Odoni rebelli sese adjunxerant. Quamobrem post fratrem captum et custodiæ mandatum, et post

fusum fugatumque Stephanum, urbem Turonos Theobaldo abstulit, et Goffredo Tuditi Com. Andegav. dedit: sed capienda erat urbs Goffredo, ut Principis beneficio frueretur.

(b) In Ms. Cod. *Laudaico monte*: sic et infra. *Mont-Louis* vel *Mont-Loys* ad Ligerim.

(c) Ibid. *jam se invicem quasi contingerent*.

(d) Al. *quod*; ubi corrig. *quos*.

(e) In Ms. Cod. *Theobaldus et sui satellites*.

A scapulas dederunt; plures cuspidibus insequentium confossi sunt. Insecuti sunt eos, et retinuerunt equites et pedites et equos multos vivos; eisque parcendo, paucos occidunt. Qui cum Martello erant, omnes in ferrum ruunt, ipso præ omnibus fortissimè et fugante fugientes et prosternente. Insequentes Ambasienses fugientibus instant; et quos consequi prævalent, omnes prosternunt; et in nemore quod Brajum dicitur, juxta Aulam Astuini Comitem Theobaldum consequuntur, et capiunt cum quingentis et octoginta militibus: non enim in Brajo equi currere potuerunt. Consulem à Brajo abstractum, sic nempè nemus vocatur, Martello reddunt. Hostibus ita repulsis, Deo favente, et repressis, et diversis (a) partibus turpiter fugatis, cum lætitia maxima redierunt; et à turbinibus bellorum immunes, eo anno quieverunt. Iste Theobaldus cum esset in vinculis, et pro eo nul-

B lam argenti et auri Gofridus Martellus redemptionem vellet accipere, captivus mori metuens, et semetipsum plusquam sua diligens, anno incarnati verbi MXLI (b) pro sua deliberatione Turoniam Gofrido Martello in perpetuum habendam concessit. Martellus Turoniâ quietè susceptâ, (nam sibi Theobaldus Kainonem (c) et Lengiacum, quæ adhuc possidebat, cum omnibus quæ jure eis appendebant, reddidit) Rege Francorum mediante, cum Theobaldo pacificatus est.

An. 1041.

Quid Glaber Rodulphus Historiographus de bello hoc in Historia scripserit nostro Operi inseramus. « Fuerat orta grandis discordia usque ad effusionem » multi sanguinis inter Henricum Francorum Regem, Roberti filium, et » filios supra taxati Odonis, Thebaldum videlicet et Stephanum. Contigit » enim post multas strages cladis utrarumque partium, ut idem Rex, ablato » ab eisdem dominio Turonicæ urbis, daret illud Gotfrido, cognomento » Tuditi; qui collecto magno exercitu, ipsam civitatem anno uno et eo » amplius obsidione circumdedit: adversus quem tandem hostili manu per- » gentes dimicaturi, revera ut afflictæ indigentique alimonis succurrerent » urbi ambo filii Odonis (d), etc. »

Quindecim sacramenta juravit Theobaldus propria manu Consuli Gofrido, et viginti Barones Castellenses cum eo, et quadraginta milites Vasosores eisdem verbis quibus et ipse. Ex quibus omnibus quatuor Operi inseramus. Primò juravit et jurando concessit civitatem Turonensem cum castellis, munitionibus, feodis et casamentis: secundò juravit quòd Comitatus durabat ab occidente à fluvio Toëdo (e) nomine, qui inter Salmurium castrum et Abbatiam S. Florentii effluit, et sic in Ligerim effluit, usque » ad Haias Blimartii, quæ et Haiæ dicuntur S. Cyrici: tertio juravit quòd nec per se nec per alium aliquem quæreret, quomodò unum vicum vel aliquam villam ex Consulatu perderet: quartò juravit, quòd infra septem leucas munitionum suarum, aliquam munitionem nec ipse faceret, nec alieni suorum permetteret facere.

Gelduino Salmuriensi et filio ejus Gofrido Calvimontis, Martellus omnes feodos quos habuerant citra Vigennæ fluvium, et decimam S. Cyrici reddidit: qui Salmurium tunc Comiti concesserunt. Insuper etiam Gofridus Calvimontis pro prædictis Martello homagium fecit. Itaque Martellus facto homagio (f) pro suscepta terra Theobaldo, ipso deliberato, donaria militibus distribui constituit.

Hæc præterea tempestate erant cum Comite Gofrido duo juvenes nobilissimi (g), filii domini Castri Gunterii; ex quibus primus vocabatur Rainaldus, nomine patris sui; alter Gofridus nomine Consulis, cujus et filiulus erat: ex quibus primum, Militem factum patri transmisit. Pater

(a) Ibid. et adversis partibus.

(b) Ibid. anno Incarn. MXLII. Sic et in Gestis Ambasiensium Dominorum.

(c) Ibid. Cainonem et Baugiacum, quem. Caino, vulgò Chinon, castrum est Turonum pervetus, ad flumen Vigennam positum. Lengiacum vero, seu Alingavia et Lingia, vulgò Langey, vicus veterrimus est, ad flumen Ligerim situs.

(d) Vide lib. 5 cap. 2 Glabri, pag. 60 Tomi nostri X.

(e) Vulgò Toüé vel le Toué; qui fluvius Toërium Toëret, Argentonem Argenton, ac Devam

Dive amnes recipit. Olim Tuadum vel Doadum ac Toadum dictus videtur; à recentioribus autem quibusdam Scriptoribus Tueda vocatur.

(f) Hæc verba notanda sunt. Indè enim patet, Martellum pro cæteris Comitibus suis hominum et fidem Regi Fr. debuisse; pro Comitatu autem Turonico, non Regi, sed Theobaldo Com. Bles. Sic postea Willelmus Dux Aquit. et Pict. Comes, hominibus à Martello suscepto, Santonicum Consulatum ei concessit, etc.

(g) Ms. Cod. duo juvenes nobiles ephebi.

verò jam vetulus, cruce factâ, licentiâ Comitum Jerosolymis perrexit; filius A
 verò ejus primogenitus Rainaldus, homagio Consuli facta, terram suscepit,
 et quinque annis ut miles strenuus nobiliter rexit. Frater verò ejus Comiti
 serviens, et probitates fratris sui audiens, cupidus gloriæ, aggressus Con-
 sulem, precibus suorum obtinuit, ut eum Militem constitueret, et causâ (a)
 filiationis modicum terræ ei largiretur, quo posset ei grtiosius et accuratius
 servire. Comes autem precibus juvenis et suorum delinitus, libentissimè
 annuit; et militem * constitutum dominium suum Caramantum (b), quæ et
 Villa-Moranni, quam pater ejus firmaverat, dedit; et totam terram ab
 Haia Blimarcii (c), quæ et S. Cyrici, usque ad Blesentiacum tali nimirum
 pacto ut intra illa fortem domum sive castrum munitissimum firmaret, quippè
 quòd in ingressu et egressu Turonici Comitatus, et in marchia erat Blesen-
 sium, Vindocinensium, Ambaziacensium, et Calvimontensium. Qui terram B
 illam tali pacto suscepit homagio, et ligatione Consuli facta. Secundo autem
 anno quo constitutus miles est, et terram illam à Consule suscepit, mortuus
 est pater ejus et frater, utriusque Rainaldi vocati, verno tempore ut uno die;
 pater Jerosolymis, frater Gunterii-Castro (d): qui solus remanens, homa-
 gio et ligatione Consuli facta, terram patris vel fratris defunctorum suscepit
 regendam, cum illa quam ei Comes amore filiolaris dederat. Dedit et ei
 conjugem, neptem uxoris suæ puellam nobilissimam, corpore et vultu pul-
 cherrimam, nomine Beatricem. Facta est autem prægnans eodem anno, quo
 eam duxerat. Unde hilaris effectus, statim cœpit ædificare nobiliter castrum.
 Cùm autem ut quantocius ædificaretur elaboraret, natus est ei infans mas-
 culus: qui aliquantulum ex morte patris vel fratris confortatus, et gaudio
 gavisus, puerum nomine patris vel fratris, Rainaldum videlicet, vocari C
 præcepit; castrum autem novum ex nomine filii sui Castrum-Reginaldi vocari
 præcepit. Qui ex nobilibus ortus, et nobiliter educatus, armis strenuus et
 miles acerrimus, staturâ (e) procerus, vultu decorus, verbis facetus, ama-
 bilis fuit omnibus. Qui propter probitates suas à prædicto Consule Theo-
 baldo (f) in tantum dilectus est, ut ei magnam terram donaret, quæ vicina
 erat terræ supradicto castello adjacenti, cum villis, feodis et casamentis.

Siquidem eo tempore virum Cenomanicum, qui multum sibi servierat,
 Fulcoium de Torneio in curia sua Martellus habebat: verum cum quid
 Fulco pro servitio recompensare vellet, quod sibi gratum fore debuisset,
 diu præmeditaretur, domum munitissimam quæ usque hodie Mota-Fulcoii
 à vulgo vocatur, terramque magnam ex suo proprio cum multis Ambasiaco
 feodis donavit. Seneca affirmante, quòd quietissimam vitam agerent homines D
 in terris, si duo hæc verba à natura rerum tollerentur *meum et tuum*: hinc
 est, quòd Willelmus Pictaviensium Comes Consulatum Santonicum suum
 esse volebat, et vi præoccupatum tenebat, quia patris sui fuerat. Martellus
 eundem Consulatum reclamabat, quia avi sui fuerat, cujus heredes absque
 liberis mortui erant, et ideò ad heredes sororis avi sui honorem debere
 reverti affirmabat. Denique hujus litigii causâ diu ventilatâ, multa mala in
 Andegavensi pago et Pictaviensi perpetravit; et per quatuor annos tota
 terra circa Losdunum et Mirabellum, à Salmurio etiam Pictavis vastata et
 ferè deleta fuit. Similiter Martellus quidquid erat circa Pictavis, Clinonem
 fluvium (g) et ultrà, nec non suburbia ipsius civitatis succendit ac delevit.

Gofridus igitur cum Willelmo pugnare disponens, Lisoium grandem
 natu huic negotio advocavit; in cujus consilio, auctoritate et sententia, E
 uti illius qui in vario genere bellorum versatus fuerat, totius prælii ordinem
 commisit... Majora et meliora facit [consilio et prudentia] Lisoius in
 hoc prælio, in quo dominus suus Pictavenses cum Duce suo turpiter
 devicit... Santonici etiam, et multi ejusdem Consulatus Proceres, sæpè

(a) Ibid. causâ filiolationis.

(b) Ibid. et casamentum, quæ et.

(c) Ibid. ad Hayas atque ad Presenciacum Ru-
 mei; tali etc.

(d) Fulco Com. Andec. filius Gaufridi, qui cog-
 nominatus est Grisia-Gonella, firmavit [an.
 MXXXVII] castellum super Meduanam fl. in
 earte quæ vocatur Basilicas, atque ut poterat muni-
 tum, ex nomine cujusdam villici sui Castum-

Guntherii [Chateau-Gontier] appellavit. Ex Tabulis
 Monasterii S. Albini.

(e) In Ms. Cod. et multis expeditionibus compro-
 batus, consilio profundissimus, staturâ procerus.

(f) Sic et in Ms. aliàs tamen Goffrido.

(g) Id est, Clenum fl. vel Clinum et Clennem,
 vulgò le Clain, quem Vingenna [la Vienne]
 recipit.

- A cum Martello fœdus pepigerunt fieri et sui ipsius; et ejus cui præsidebant urbis deditioem illi pacti sunt, si usque ad eos quoquomodo posset pervenire. Firmatis itaque amicitiiis, et fœderatus cum Radulfo Vice-consule (a) Thoarci, Martellus cum omni sua gente, et amicorum et vicinorum copiis, ad urbem Santonicam suscipiendam tam ipse, quàm prædictus Vice-consul tetenderunt. Econtra Guillelmus Pictavorum Dux, vir equidem bellicosus, nulli audaciâ secundus, prudentiâ præditus, divitiis copiosus, militaribus auxiliis constipatus, cupidus laudis, inflatus supercilio jactantiæ, magni nominis homo, gentes maximas congregat; videlicet Pictavienses, Lemovicenses, Angolismenses, Petragorenses, Arvernos, Wascones (b), Bascos, Tolosenses, necnon alios innumeros coagulaverat, et exercitum immensum conflaverat. Isti omnes adventum Martelli expectantes, ad oppidum quod Caput-Vultonæ (c) dicitur, adunati subsistunt. Quod oppidum in alta rupe situm, à capite Vultonæ fluvii, sive à cavitate rupium nomen accepit. Nam quidam Cayn-Vultonæ, alii Cavitium (d) nuncupant. Multi autem qui ibi substiterant, apud se deliberabant, an discederent, an propiùs ad bellum accederent. Discedere suadebat fama, quæ felices Andegavorum successus prænuntiabat; et ex felicibus de victoria Theobaldi et Francorum, feliciores fore aspiciantur; et idcirco metus quàm maximus pectoribus singulorum inserebatur. Accedere verò ad prælium eos exhortabatur ira pudorque, peregrinorum nullatenus adhuc repressa temeritate. Confidebant etiam in coagulatorum (e) diffusa multitudine, et in sua, sicut jactabant, animositate, Prætereà inglorios se esse dicebant, nisi multi paucorum stoliditatem compescerent, nisi alienigenas à suis finibus disjicerent.
- C Quoniam autem Aquitanix Principes bellum pertrahi conquerebantur, Dux eorum Willelmus festinus in planitie Caput-Vultonæ descendens, Martello et suis occurrit. Veniebant igitur Pictavi catervatim congaudentes, et victoriam in manibus autumantes, et de spoliis inimicorum diripiendis jam lætantes. Afferebant itaque suos unusquisque funiculos, quibus vinctos ad sua tecta captivos ducerent Andegavos: qui cum se invicem conspicerent, accuratè quisquis aciem suam instruxit. Martellus et sui sagittarios et pedites suos ordinaverunt; et ipsis præmissis, pedetentim, ut mos est, pergebant. Edocebantur autem qualiter obclamarent, qualiter obstarent, qualiter impenetrabiles inimicos feriendo penetrarent, et ut ad signa sua nihil reverentes frequenter respicerent, et se ipsos ad ictus hostiles sufferendos obdurarent; licet hæc omnia in aliis bellis bene gestis didicissent. Nec minùs è regione Pictavenses (f) cuneatim, stellis innumerabilibus innumerabiliores, densabantur; et per agmina innumeræ legiones à latere in latum extendebantur, gerentes vincula quibus hostes ligare putabant. Porrò manipuli eorum militares, prout erant instructi, loca condita tenebant. Existimabant enim Andegavos statim fugam arripere: de fuga quippe suâ nulla mentio fuerat, quoniam se vicisse putabant. Confidebant siquidem in multitudinibus suis innumeris, et in pectoribus gentium animosis, et in ducalibus ne unquam fugerent edictis. Ergo bello utrimque parato, ubi ventum est ad locum unde aliquantulum jam propiores se inspicerent, pari concurrunt agmina motu. Pictavenses ira metusque, Andegavenses spes acquirendi Santonicum Consulatum incitabat. Vociferantur omnes, et confusis clamoribus ipsum pulsatur cœlum; fragor nimius vel de collisionibus armorum, vel de illisionibus cassidum resonat et gladiatorum. Plangores et ululatus undique vel morientium, vel vulneratorum audiuntur. Martellus et Andegavi illos viriliter aggressi sunt acclamantes, et audacter per medias acies irruunt.

Globus etiam Turonorum militum, subsequentium dominum suum; multos stravit; et vexillum ipsius Ducis prostravit, quod pedites viriliter, equitesque sequentes, rapuerunt et retinuerunt; quod non mediocrem eis incussit timorem. Guaseones omnes et Lemovicenses confestim fugam

(a) Id est, Vicecomite vel Vicario: *Vicariæ* enim *Toarcensis* in pago *Pict.* mentionem faciunt variæ litteræ apud Valesium; qui notat, agrum loci aut castri cui suus erat Vicecomes, sæpè pro Vicecomitatu *Vicariam* [*Viguerie*] dici consuevisse; sicut ager castelli cui suus erat Castellanus, *Castellania* [*Chastellenie*] nuncupabatur, non rarò et *Castella-*

ria.

(b) In Ms. Cod. *Vascones, Barros, Tholosenses.*

(c) Vulgò *Chef-boutonne.*

(d) Al. *Cavitium* et *Caultrinum.*

(e) In Ms. Cod. malè, *in eo adulatorum.*

(f) *Ibid. Pictavenses cunctatim telis innumerabiles.*

inierunt, quos cæteræ gentes insequuntur. Pictavenses stupefacti, aliquan- A
 tulum demorati substiterunt. Martellus et sui simul illuc conversi, eos tan-
 quam segetem in transverso gladiis secabant, et eorum corpora detrun-
 cantes dimidiabant. Irrorabantur seu potiùs inundabantur sanguine campi.
 Pictavenses tremefacti, Duce suo graviter vulnerato, respirandi locum non
 habebant, nec aliquatenus respirabant. Insecuti sunt eos fugientes: illi dun-
 taxat evaserunt, qui effugere quoquomodo potuerunt. Multos capiunt Tu-
 ronenses; sed Andegavi quos poterant cursu prævenire, illis nullæ dabantur
 induciæ: alios lanceis transfodiebant, alios gladiis jugulabant, in commune
 nulli parcebant. Et quoniam prædictum oppidum (a) aliquatenus ab ipsis
 distabat, qui fatigati remanebant, aut capiebantur aut in mortem ruebant.
 Dies itaque illa Pictavensibus nimium fuit adversa; fuit enim dies tribula-
 tionis et dispersionis, dies mortis et confusionis: cum vinculis quos ad B
 hostes suos ligandos advexerant, ligati sunt: Willelmus etiam Consul vulne-
 ratur et capitur.

Martellus et sui, cæde peracta, reversi sunt in campum; et ibi intra ten-
 toria nocte illa quieverunt, et contra boream qui acriter sufflabat, corpora
 mortuorum congregaverunt. Martellus posthæc, quàm citiùs potuit, San-
 tonis devenit; obviam ei venientes qui in urbe erant, apertis portis,
 urbem ipsi tradiderunt. Itaque ibi requieverunt cum gaudio, et Santonicum
 Consulatum receperunt, quem Martellus, facta pace cum Pictavensi Duce,
 quoad vixit tenuit. Nam Dux à plaga prælio facta sanus effectus, Episco-
 porum et Religiosorum consilio, hominio (b) à Martello suscepto, prædictum
 Consulatum et quietum concessit; et multis pecuniis liber à captione, quâ
 illum Martellus in prælio capiens, spatio trium annorum tenuerat, ad pro- C
 pria remeans, ipso in anno finem vitæ habuit. Factum est autem inenarra-
 bile gaudium in Andegavia et Turonia, et cum gaudio in pace diù quieve-
 runt; et ubique terrarum Deo gratias agentes, multoties triumphatores
 exaltati sunt.

In diebus illis Willelmus Dux Normannorum Herbertum Cenomannicum
 Consulem nimis impugnabat, cui Martellus auxiliator et tutor fuit; et id-
 circò Willelmus Dux, qui postea Angliâ acquisitâ Rex Anglorum exstitit,
 multa à Martello (c) mala perpressus est. Gofridus Martellus Fulconis filius,
 An. 1060. cum filios non haberet, Comitatum suum scilicet Andegaviam, et Turo-
 niam quam, sicut suprâ scriptum est, conquisierat, nepotibus suis Gofrido
 Barbato et Fulconi Richino reliquit: Andegaviam et Santonas Fulconi,
 Turoniam cum Landonensi castro Barbato donavit. Martellus morbo repen- D
 tino occupatus, irremediabiliter languore per dies ingravescente, ad mortem
 usque perurgetur, et non sine grandi dolore inter suos defungitur.

An. 1032. Ædificavit autem Cœnobium S. Trinitatis apud Vindocinum castrum,
 Monachosque posuit et Abbatem constituit. Causa autem ædificationis hu-
 jusmodi exstitit. Quodam tempore Dominico die, aurora illucescente,
 contigit Consulem unâ cum uxore ad fenestram aulae, quâ thalamus ejus
 illuminatur, versus aquilonem faciem posuisse. Erat autem aula in super-
 cilio montis, ubi nunc Ecclesia B. Georgii habetur: burgus autem ubi ha-
 bitantium multitudo, ex latere montis contra aquilonis flamen erat: extra
 burgum autem contra orientem erant pascua latissima, et in medio fons
 latissimus, ubi et ad quem penè universus populus castrum veniebat haurire.
 Cum autem Consul et ejus conjux, Agnes nomine, spatium aëris et stella- E
 rum multitudinem intuerentur et de multis confabularentur, subito viderunt
 ambo stellam longissimam, ac si militis hastam, in fonte cadere. Cum autem
 turbati essent, cecidit secunda: plus mirantibus et stupentibus, cecidit
 tertia. Denique Consul festinus, cultioribus vestimentis indutus, unâ cum
 uxore de supercilio montis descendit, et in Ecclesia B. Martini, quæ

(a) Fulco Rechinus in Historia Andegav. suprâ memoria tradidit, Gofridum Martellum fecisse præ-
 lium apud Montem Consularem contra Pictavos, ubi
 Comitum Pictavensem apprehendit.

(b) Observa hic, Martellum de Consulatu Santonicum
 hominum et fidem jurejurando tunc Willelmo Aquit.
 Duci et Pictav. Comiti promississe, et non Regi Fr.
 Henrico. Vide quæ notavimus suprâ de Comitatu

Turon.

(c) *Goisfredus Martellus Andeg. Comes, et Conan-
 nanus Princeps Britonum, atque Robertus Fresio Sa-
 trapa Morinorum, ait Willelmus Rex in alloeu-
 tione paulò ante mortem habita, nihi multis machi-
 nationibus insidiati sunt; sed custodiente Deo, licet
 multum optassent, et plures insidias perstruxissent,
 nunquam voti compotes effecti sunt.*

A prope ipsum fontem erat, Missam in honore S. Trinitatis canere fecit. Hoc ipsum etiam quod viderat, Episcopis, Abbatibus et aliis religiosissimis narrabat viris, et super hoc quid acturus foret quærebat. Omnes autem quos consulebat, uno animo et uno sermone unum dedere consilium, ut in ipsis pascuis Ecclesiam ædificaret in honore S. Trinitatis, et altare ipsius Ecclesiæ super ipsum fontem constitueret; servos Dei inibi congregaret, qui die noctûque Deo ibi servirent. Qui sano consilio adquiescens, cœpit juxta Ecclesiam ædificare officinas (a) utiles Monachis. Elegit etiam ex religiosiori Monasterio totius Galliæ, videlicet ex Monasterio B. Martini Majoris-Monasterii, viginti quinque Monachos, ex quibus unum ipsis præfecit, Abbatemque consecrari delegit. Uxor verò ejus ædificavit in supercilio montis Ecclesiam S. Georgii, Canonicosque posuit, et Capellam Consulis vocari præcepit. Hic et bona Ecclesiæ B. Laudi valdè ampliavit, et undecim Canonicos in ea posuit; cum tamen modò tres vel quatuor Presbyteri tantum ibi essent: sic continetur in privilegio ipsius, quod est in eadem Ecclesia. Gofridus autem Comes perfecit Ecclesiam S. Nicolai in suburbio Andegavæ civitatis, quam pater ejus Fulco inceperat, nec perfecerat; Monachos et Abbatem posuit, multisque possessionibus ditavit; ibidemque sepultus quiescit.

An. 1040.

Dum Gofridus Barbatus et frater suus Fulco Richin honorem Martelli possiderent, quæ et quanta mala Consulatam involverint, et veritas historiæ jubet evolvere, et horror magnitudoque cladis prohibet referre... Non ignoretur fortunam, suam invidiam quam sæpè potentibus commodat, his fratribus accommodasse; quos communitas Consulatûs in turbam misit, et malè concordēs effecit... Gofridus Barbatus armis strenuus, cum Cenomannensibus est fœderatus; cujus auxilio Helias de Fisca Cenomanum recuperavit, quod Willelmus Rex Anglorum sibi auferebat. Quantæ cupiditatis et avaritiæ, quantæ etiam crudelitatis et superbiæ [Goffridus fuerit], et quomodo Deus ei restiterit, et humiliaverit... locus in præsentī habetur. Diabolus... electionem Bartholomæi (b) Abbatis Majoris-monasterii atque benedictionem sanctissimè factam, molitus est modis quibus potuit infestare. Instigavit igitur Comitem Turonensium, nomine Goffridum, cognomento Barbatum, ut locum Majoris-monasterii suo dominatui subjugaret, et Abbatem loci cogeret, ut de manu illius baculum pastorem reciperet. Grex igitur B. Martini Majoris-monasterii stupefactus ac mente confusus ex tam inaudita hætenus ratione, cogitare cœpit ac dicere, quo fieri posset, ut tanta et tam longa regalis potestas, et specialis semper domini Martini gloria ex priscis et ex suis etiam ipsis temporibus, qui dum adviveret proprium ibi Abbatem esse constituit nomine Galbertum (c), qui nunc ibidem humatus quiescit, ab Imperatoribus et Regibus hucusque inviolabiliter conservata, modernis temporibus alicujus dominio nisi regio (d), sicut semper, aut Abbati proprio subderetur. Aiebant enim: « Habemus namque » non minima Imperatorum Regumque Præcepta, nec non et Apostolicorum plurima Privilegia, quibus hic noster locus pro veneratione pii patris nostri domini Martini, qui eum fundavit, specialem obtinet dignitatem et gloriam; et nunquam ab aliquo Regum nisi aut Regi aut Abbati proprio S. Martini fuit subjectus; qualiter etiam est ab omni

Cap. 10.

An. 1064.

(a) Vindocinensem Comitatum integrum obtinuit Martellus vix ante annum 1032; siquidem clientelæ fidem exhibuit Henrico Regi, qui Roberto patri anno præcedente successit; nec multò antè Agnetem Comitissam, Willelmo Bono Pietav. Comiti et Duci Aquitan. antea nuptam, incesto conjugio sibi copulavit. Hunc calculum probat fragmentum ex Notitia de Villa-Episcopi, quam Rainaldus Paris. Episc. in silva Wastiniensi extruxit. Sic autem habet Notitia in Chartario Vindocin. *Mortuo Burchardo, primogenito scilicet Adelæ Rainaldi neptis, tenuit mater ipsius honorem. id est Comitatum Vindocinensem; sociavitque sibi Fulconem filium suum, etc.* Abbatia Vindocin. initia nec citius nec seriùs anno 1032 ponenda sunt; non quidem citius, ob fidem clientelæ Henrico Regi præstitam,

quâ præstitâ Monasterium inchoavit Gaufridus; nec seriùs, ut colligitur ex Notitia Fulconis Comitis de origine Monasterii S. Nicolai Andegav. in qua Raginaldus Abbas regimen Vindocin. Monasterii noviter constructi jam suscepisse dicitur anno MXXXIII; quo anno hæc Notitia edita est. Hæc ferè Mabillonius.

(b) Quædam Instrumenta apud Mabillonium probant Bartholomæum electum fuisse anno 1064, quo obiit Albertus Abbas. Unum tamen ibidem obstare videtur, et differre mortem Alberti in annum 1065. Vide lib. 62 Tom. IV Annalium Bened. pag. 658.

(c) In Ms. Cod. nomine *Guillelmum*.

(d) Reginum igitur Monasteriorum hæc erat prærogativa, ut nulli alteri quàm Regi et Abbati subjecta essent.

» Præsulum dominio, in quantum in ordinandis Monachis necessitas cogit A
 » Ecclesiae, sequestratus; cum quibus ne id fiat, satis defendere possumus ». Unâ igitur mente atque decreto venit idem grex ad prædictum Comitem, illique hæc omnia retulerunt; ut scilicet hanc Abbatiam Majoris-Monasterii, nec ipsum Monasterium in alicujus dominium, nisi in suum proprium Abbatem, ullatenus devenire permittat; ne honor et gloria tanti Patris, quæ semper crescit in cœlis, aliquatenus minorari videatur in terris; à tantis hætenus inviolabiliter conservata Regibus, patribus atque Principibus. Comes autem obstinatè, immò fortiter in sua sententia permanebat; et si hoc fieret, locum destruere minabatur. Monachi verò Comitem sæpè et rationabiliter convenerunt, et per personas Ecclesiasticas atque sæculares discreti sanique consilii nitentur commotionem Comitis tranquillare. Comes autem quantò magis videbat Monachos resistere suæ voluntati, B tantò vehementiùs turbabatur, tantòque indiscretiùs non jam loco solummodò, sed et ipsis Monachis minabatur, et minas crudeles crudeli opere adimplebat. Locum namque Majoris-monasterii et loca appendentia, ubicumque potestas ejus attingit, aggressus funditus adnullare, possessiones Monachorum et substantias hominum Monasterii rapere violenter et vastare: et quomodo sævitiam suam exleret etiam in corpora Monachorum, coepit attentius observare... in tantumque desæviit persecutio et exerevit, ut etiam sæculares homines Comitis intemperantiam mirarentur, et impreccantes Comiti, Deum pro Monachis precarentur.

Monachi autem cùm hæc diù cum patientia tolerassent, nec jam possent pericula imminencia sustinere, orationes, quas pro suis persecutoribus juxta Evangelii effundebant præceptum, statuerunt devotiùs ampliare; nudatisque C pedibus ad corpus B. Martini processerunt, assumptis secum debilibus et leprosis, quos de victu vel vestitu Monasterii sustinebant, et quorum preces apud Dominum valere confidebant quamplurimum; ubi unanimiter in orationibus (a) persistentes, implorabant Deum et Sancti merita, ut pestem illam tam sævissimam suâ misericordiâ temperaret, ne locum illorum persecutor ille destrueret... His peractis, etiam ad Abbatem Cluniacensem recolendæ memoriæ virum, Hugonem nomine, suam petitionem direxerunt, suppliciter exorantes, ut ipse et sancta Cluniacensis Congregatio pro tanta persecutione mitiganda Dei elementiam precarentur; insuper ut ipse Abbas locum Majoris-monasterii consolari suâ præsentia dignaretur: qui benignus ut erat, petitioni eorum benigno animo adquevit. Cùmque Majoris-monasterium pervenisset, consolatus est Fratres, et Turonis ad Comitem sunt D profecti; ejus pedibus prosternati eum, ut ab illa persecutione jam cessaret, precabantur humiliter, sed incassum (b). Nam Comes in suam sævitiam obstinatus, nec lacrymis flexus est Monachorum, nec Abbatis precibus adquevit, nec se vel modicè à persequendis Monachis temperavit. Quibus ad Monasterium redeuntibus, Abbas quoque reversus est Cluniacum, Abbate Majoris-monasterii comitante; qui videlicet Abbas Majoris-monasterii, antequam inde rediret, suscepit sacros ordines Sacerdotis; quando enim electus est in Abbatem, adhuc Diaconi ministerio fungebatur. Porrò Deus... in caput Comitis justè fecit injustitiam ejus redundare. Nam ut manifestum fieret, quàm injustus Comes ille adversus Abbatem et illos Monachos extitisset... Deus dignatus est insigne miraculum operari. Postquam enim Comes contempsit Abbatem Bartholomæum et Abbatem Cluniacensem et Mona- E chos exaudire, pauco intervallo interposito frater ejus, Fulco nomine,

(a) Per id tempus ea erat Fratrum Majoris-monasterii religio et pietas, ut nulla provincia esset, quæ illius instituti Monachos habere non pereperet. Hinc conditæ passim ubique Cellæ, eidem loco attributæ. Inter alia verò pietatis exercitia illic maximè vigeat pietas erga morientes et defunctos: qua de re Libellum in Elogio Bartholomei Abbatis retulimus. Principio testatur Auctor Anonymus, morem fuisse ipsius Cœnobii, ut à prima aurora usque ad horam prandii, propter Sacerdotum copiam, continua Missarum celebratio protraheretur. Ad hæc, cùm aliquis Fratrum recens obiisset, Confessor

ejus in communi super indicta pœnitentia inquirebatur: quæ auditâ, mira compassione videres certatim à Fratribus Fratris onus suscipi. In his eminebat Bartholomæus Abbas, Mabillonius.

(b) S. Hugo tunc, ut scribit Hildebertus in libro de ejus vita, illud Samuelis dictum vaticinando protulit: Scissum est regnum tuum à te hodiè: quod vaticinium rei exitus comprobavit. Nam anno 1067, aut uti quibusdam placet 1068, Goffridus à fratre captus, atque Comitatu Turonico spoliatus, et in vineula coniectus est.

A adversus eum cum manu valida insurrexit; nec ab ejus persecutione cessavit, donec eum captum, et ab honore privatum, per multos annos in captivonem detinuit: ibique afflicto, et divina ultione datus etiam in reprobum sensum, vixit postea plusquam triginta annos in hac miseria, etiam hostibus miserandus. Certè justo judicio privatus est et corporis et animi libertate, justè totà vità suà miserabiliter oppressus est unius hominis potestate... justo judicio amisit in perpetuum dominationem, quam tenebat... Willelmus Cenomannum, concedente sibi Herberto, acceperat; et Heliae, cui hereditario jure obvenerat, violenter auferebat.

Fulco subdolos fratrem suum nimium cepit impugnare, et Consulatam totum turbare; et tunc totius Comitatus Barones unus in alium ceperunt insurgere, nunc Barbato, nunc Fulconi favere; et tunc prodiones multae inter eos exortae sunt. Quo tempore sit proditio apud Andegavam anno Verbi incarnati MLXVI: proditores perimuntur. Tunc Gofridus de Prulliaco occisus est, pater illius Goffridi, qui Comes Vindocinensis (a) fuit. Comes Pictavensium, Willelmus uti pater suus vocatus, miles acerrimus, juvenis astutus et laboriosus, praedictis fratribus sic discordantibus, Santonicum Consulatam aggressus cepit et possedit. Helias Consul Cenomannicus et complures Consulatam sui Proceres Fulconem pro Barbato graviter expugnabant; et ut Barbatum deliberaret, petebant; et auxilio Philippi Regis Francorum, et Stephani Comitis Blesis, ipsum vi abstrahere nitentur: sed Fulco cum Stephano, hominagio sibi facto, Regem Francorum adiit; et eum eo foederatus, Philippo Regi Laudonense castrum concessit. Rediens Fulco à Francia, Ambasiaco cum Arnulfo, qui custodiam domicilii ab ipso in feodo habebat, hospitatus, feodum ei abstulit; et domicilium, positam propriam ad libitum custodiam, sibi proprium retinuit. Sic Arnulfus de Magduno, et filius (b) ejus Leonius, ab Ambasio expulsi sunt. Saepè Fulco talia actitans, progeniem suam doli ream licet injustè accusari fecit... Erant tunc multi in bono administrando segnes, in malo obloquendo celeres, seditionibus occupati, caritate infirmi, factione robusti, in aemulationum conservatione stabiles: de quibus mentionem faciens, quod scitum (c) historiae est, facio.

Erant autem tunc Ambasiae tres Optimates, quorum nullus alii credebatur fore * secundus, nec erat, quoniam nullum servitium alter alteri debebat, habentes singuli domos defensibiles; Sulpicius dominus Turris-lapideae, et Fulcoius de Torinnio, quem Comes Martellus primus ibi hereditaverat, qui dominus domus, quae Mota-Fulcoii dicebatur, erat. Tertius erat Arnulfus filius Leonii de Magduno, custos domus Consulis, quae vocabatur Domicilium, ad cujus jus pars major Ambasiensis castrum pertinebat. Fulco Comes pater Martelli Leonio (d) de Magduno in feodo custodiam Domicilii et commendatias silvae longae, quae suae erant, usque Remorentino olim donaverat. Nam Fulco, cum Landonensem Vice-consulatam possideret, saepè per Magdunum *, inter Aurelianum et Baugenciacum situm, transibat; et Leonium inter principales amicos habebat. Sulpicius vir prudens armisque strenuus fuit; cujus frater Lisoius non inferior virtute exstitit: qui ita natali amicitia erant conjuncti, ut eorum vita ab omnibus laudaretur... Quanta vis amicitiae sit concordiaeque, ex dissensionibus atque discordiis percipi potest, ut ex discordia Fulconis Richin et Barbati, quae penè terram eis subditam totam delevit... Ex Sulpitio atque Lisoio, quantum boni sit in amicitia, judicari potest; qui licet causam invidiae à multis potentibus aggressi, viriliter se defendentes, nihil ex suo amiserunt, quamvis ipse Fulco eos Ambasiaco saepè expellere tentasset. Fulco Richin Barbatum fratrem suum captum tenuit, et in vinculis Chainoni castro posuit, et

Cap. 11.

An. 1066.

* esse

* Mehun

(a) Comitum Vindocinensium secunda series originem traxit ex stirpe Eofridi seu Effredi, Prulliaci et Rupeozæ domini; qui in Epitaphio dicitur fuisse genere et probitate inter nobiles Gallos insignis, tutor patriæ duxque militiæ. Ex ejus genere prodiit Gaufridus seu Goffridus de Prulliaco, Vindocin. Comes, cujus mater fuit Amelina; et cujus uxor Euphrosia, erat ex stirpe Comitum Andegav. quibus antea Vindocinum parebat.

(b) In Ms. Cod. et filius ejus Lodinus.

(c) Al. quod suum est historiae facio.

(d) Apud Beslium legitur Instrumentum venditionis cujusdam Archembaldi qui, permittente Leudonio domino suo, quosdam alodios vendidit Comiti Gaufrido ejusque conjugi Agneti ad construendum ædificandumque locum, in honore S. Trinitatis fundatum, qui situs fore (esse) noscitur in suburbio Vindocini trans flumen Ledi.

utrumque Comitatum in proprietatem sibi suscepit. Barbato Arnulfus, Fulconi Richin Fulcoius favebat, Sulpicius neutri. Itaque Fulco Richin à Rege Francorum utrumque Comitatum suscepit, ipsique Landonense castrum in perpetuum concessit. Dumque à Curia Regis Fulco rediret, hospitatus cum Arnulfo in Domicilio, consilio Fulcoii Domicilium ei abstulit; et cuidam homini suo Rainaldo Porcello ad custodiendum tradidit, ipsumque Arnulfum ratione satis debili, quia Barbatum dilexerat, Ambazio expulit. Posthæc malitiosus Fulcoius nutu Consulis Sulpicium et suos impugnabat; existimans quòd Comes honorem Sulpicii filio suo Fulcoio daret, qui Elizabeth sororem Comitis duxerat, si eum ab Ambaziaco expellere posset.

Jam pridem Consul Richin à probitate antecessorum suorum deviaverat, veraque vocabula rerum amiserat. Nam aliena bona largiri, liberalitas; malorum et reorum audacia, fortitudo ab eo vocabatur: sed tamen misericors mansuetusque erat, nimumque ad credendum malis facilis; quem Fulcoius aggrediens multis adulationibus, ut arma contra Sulpicium sumeret, impetravit. Similiter Burchardum de Monthesauro (a), qui Eufennam * Sulpicii et Lisoii sororem habebat, contra ipsos ad omnia mala agenda incitavit; sed Sulpicius Lisoiusque à Calvo-monte Comitem Buchardum atque Lisoium infestabant, illisque nolentibus totam terram usque Lochas et Turonim vastantes deprædantesque, omnia incendebant. Munierunt etiam Ambasiaco arcem suam; et sic sæpè in ipso oppido, inter utriusque partis homines lis vulneratioque et occisio nimia erat. Erat autem Sulpicio auxiliator sororius ejus Theobaldus, Rupium * dominus; per cujus portum Sulpicius et sui transmeantes, maxima damna inimicis suis faciebant. Diu post hoc Comes, consilio Ambasiensium, cum Sulpicio dolo inducias cepit; pace factâ, terra siluit. Sulpicius in custodia cujusdam Ambasiensis Militis, nomine Hebrardi, arcem suam posuit; ipse cum uxore Calvimontis mansit. Quadam verò die, dum Sulpicius Ambasiaco esset, et in domo Cæsarii in pace securusque quiesceret, Fulcoius Comiti qui Turonis erat, mandavit. Comes statim milites suos nocte misit; eumque in eadem domo turpiter captum, Andegavis incarcerat.

* Eufemiam

* Roches-Corbon

(a) Mons-Thesauri, vulgò *Montresor* seu *Mont-tresor*, locus sic dictus quòd ad majorem Ecclesiam Turon. S. Mauricii pertineret, castellum est in pago Turon. ad Andresium vel Andri-sium amnem, *l'Indrois*.

EX CONTINUATIONE HISTORIÆ (a)

AIMOINI MONACHI FLORIANI.

Ex Ms. (b) Cod. Reg. 5925 A, olim Colbert. 1924.

VIGORE decedente Regum, Robertus Comes Parisii, qui Marchio Francorum vocabatur, frater videlicet Odonis Regis, necnon Hugo Magnus, quin etiam usque ad tempora Roberti Regis, ea quæ Abbates recipiebant, sibi addixerunt; et statuentes Decanos Monachis, sibi nomen Abbatis [S. Germani] usurpaverunt: ea verò quæ tunc sibi ex rebus Ecclesiasticis vendicarunt, propriis militibus (c) distribuerunt, et juri Ecclesiastico substraxerunt...

Defunctus est Ricardus Dux Burgundiæ... Posthæc, defuncto Ebolo Abbate, Robertus Princeps cupiditate magis ductus quàm curâ animarum sollicitus, Abbatiam S. Germani accepit, seque Abbatem post supradictum Hugonem Abbatem vocitari fecit. Itaque defuncto Hucboldo, qui post Ebolum

(a) Quod Willelmi Gem. Historiæ, id et Scripto Aimoini accidit. Hujus enim Opus rebus Monasterii sui, alibi forsàn frustrâ inquirendis, interpolavit Monachus San-Germanensis; et eidem quintum addidit librum, in quo historia ad annum 1165 deducitur.

(b) Omnino consentit cum Ms. Cod. S. Germani, ex quo ad verbum descriptus videtur;

et quidem anno 1470, ut in fine legitur.

(c) Ludovicus [Balbus], accepto nuncio de morte patris sui Karoli [Calvi], ut paulò infrâ dicitur, quos potuit conciliavit sibi, dans eis Abbatias et Comitatus et villas secundum uniuscujusque postulationem. Quæ omittimus, reperies tum apud Aimoinum in miraculis S. Benedicti, tum apud Hugonem Florianum.

A in regimine successerat, isdem Robertus Comes, ut dictum est, Abbatis nomen assumpsit, statuens Decanos, qui curam habebant Monachorum: quorum primus nomine Remigius extitit; quo obeunte Abbo successit: ipsoque decedente Gormarus Archiclavus Decaniam habuit. Prædictus itaque Robertus Comes et Abbas Karolum Regem adiit, petens quatinus Abbatiam S. Crucis sanctique Audoëni, quam B. Leutfridus rexerat, cuius sacratissima membra apud Monasterium S. Germani quiescebant, ipsam videlicet Abbatiam jam dicto Cœnobio S. Germani addiceret regali privilegio: cuius petitionibus Rex annuus Karolus, eandem Abbatiam (a) regali præcepto gratiâ B. Leutfredi Cœnobio addixit S. Germani. Mortuo igitur prædicto Duce Ricardo, secundo anno post mortem ejus rebellavit Robertus Princeps contra Karolum Simplicem (b), etc.

B Sub Rege Rodulfo Hugo Magnus Abbatis nomen post obitum patris sui Roberti supradicti sumpsit; et sub eo per successiones hi fuerunt Monasterii S. Germani Decani, videlicet Armarus; quo obeunte successit Gozbertus; denique Abbo. Hi ergo fuere, regnante Rodulfo, sub Hugone Magno Francorum Duce et Monasterii S. Germani Abbate

Temporibus [Ludovici Transmar.] fuerunt hi Decani Monasterii S. Germani sub Abbate Hugone, Heiricus videlicet ac deinde Hubertus

Anno IV Lotharii Regis sub Abbate Hugone et Duce Francorum, Galterius Archicustos extitit Decanus Cœnobii S. Germani: quo decedente Albericus successit. Inde Hugo Dux ad majora animum applicans, nutu divino dimissâ S. Germani Abbatiâ, quæ jam penè ad nichilum, dum non esset qui curam ejus tam exteriùs quàm interiùs ageret, redacta fuerat, summis

C precibus tam Regis Lotharii quàm prædicti Hugonis Francorum Ducis constituerunt venerabilem Gualonem Abbatem: qui inter cætera quæ eidem Ecclesiæ contulit bona, pratum sub ipso Monasterio situm, à dominatione S. Germani alienatum cupiditate prædictorum Ducum et Abbatum, prædictæ Ecclesiæ restituit, et ab omni inquietudine tam Regum quàm omnium mortalium immunem reddidit . . .

Abbate igitur Gallone defuncto, tempore supradicti Lotharii Regis Albericus II successit, perdurans usque in tertium annum ordinationis duorum Regum Hugonis videlicet ac Roberti: cui successit piæ memoriæ domnus Abbas Morardus (c), etc.

Post quem [Willelmum Abb. Divion.] prædictus Rex cum Regina Adraldum Abbatem constituit. in tempore Regis Roberti benia (d) fuit de

D dominio San Germani. Ipse firmavit (e) Montifortem et Sparnomum: quandam quoque dominam de Novigento habuit uxorem; de qua unum filium habuit, nuncupatum Almaricum. Idem Almaricus duos filios habuit, scilicet Simonem et Almaricum. Symon procreavit Almaricum de Monteforti et Bertrandam Comitissam Andegavensem. Almaricus genuit Symonem Comitem Montisfortis. Bertrada habuit filium Fulconem Comitem Andegavensem, postea Jherosolymitanum Regem, etc. Tempore Roberti Regis Theobaldus cognomine Filans-stupas, Forestarius ejus, firmavit Montelthericum. Ipse habuit unum filium nominatum Guidonem (f), qui accepit in uxorem dominam de Feritate et de Gomet. Idem Guido genuit

E (a) Præter partem ipsius Abbatix, inquit Carolus in Diplomate, quam annuimus Normannis Sequanensibus, videlicet Rolloni suisque Comitibus pro tutela Regni.

(b) Ut pag. 322 Tomi VIII, et pag. 139. Tomi nostri IX, et pag. 219 Tomi X

(c) Morardo, qui obiit anno 1014, successit Ingo: vide pag. 221 Tomi X.

(d) In Chronicis Gallicis S. Dionysii, banie et biauue.

(e) Præcedens aliquid ibi desideratur; legendumque videtur: Tempore Roberti Regis Almaricus firmavit, etc. ita ut hæc non ad Robertum Regem ut jam monuimus pag. 311 Tomi X; sed ad Almaricum referantur. Postea enim exhibetur posteritas Almarici; et de eo infra dicitur. Idem Almaricus [præter Almaricum quem de domina de Novigento suscepit] duos filios habuit [ex alia

forsan uxore] etc. Quanquam in Chronicis Gallicis legitur: *Cil Rois Robert ferma le Chastel de Monfort et d'Esperton: une dame de Noient ot cspousée: de cele ot un fil qui ot non Amauris. Cil Amuoris ot deulz fuiz, Symon et Amauri; et cil Symons fu peres Amauri de Monfort et Berte la Contesse d'Anjou: et cil Amauris fu peres Symon le Conte de Monfort et la Contesse de Moulent: et madame Berte la Contesse d'Anjou ot un fil qui ot non Fouques; Cuens fut d'Anjou, et puis Rois de Jerusalem. Cil Fouques, etc.*

(f) Ibid. *Cil Guis espousa la dame de la Ferté et de Gomez: de cele dame ot deulz fuiz, Mile de Bray et Gui le Rouge; et deulz dames, la Contesse de Reiscestre, et Bone-voisine de Pons, Elisabez fame Jocelin de Cortenay, et la dame du Puisat, et la dame de S. Valeri. Cil Miles de Brai engendra Cui Troussel, etc.*

ex ea Milonem de Brayo et Guidonem Rubeum, Comitissam quoque A
Reiteste, et Bonam-vicinam de Pontibus, Elizabeth etiam uxorem Joscelini
de Corteciniaco, insuper dominam de Puisat, et dominam de S. Galerico.
Milo genuit Guidonem Trossellum, etc. Tempore Roberti Regis Atho
filius cujusdam Gastellarii de Castro-Rainardo se fecit sublimari. Ipse fir-
mavit castrum Cortinaci. Idem accipiens in uxore quamdam nobilem do-
minam, genuit ex ea Joscelinum de Cortinaco. Joscelinus desponsavit (a)
filiam Comitis Gaufridi Foërole; ex qua genuit unam filiam, quæ duos filios
habuit Guidonem et Raynardum Comitem de Johegneio. Post mortem uxoris
suæ idem Joscelinus accepit Elisabeth filiam Milonis de Monte-Letherico;
de qua habuit Milonem de Cortiniaco, Joscelinum Comitem Edesse, Gau-
fridum Chapalii. Milo genuit, etc.

Anno MXXXI Incarn. Dom. obiit Robertus Rex, qui dum viveret (b), B
etc. Tertio verò anno Henrici Regis, et MXXXIV Dom. Incarn. urbi
Parisiaca flagravat incendio. Idem Rex Henricus neptem Henrici Alamanie
Imperatoris duxit in uxorem (c), etc. Igitur Rex magnificus Philippus, cui
tempore suo multa adrisit prosperitas, accepit sibi uxorem Bertam Balduini
Comitis Hollande filiam, etc. Rex videns dominium suum per insolentiam
prædecessorum suorum esse diminutum, etc.

Anno MLXI obiit Adraldus Abbas, suscepitque Hubertus post eum Ab-
batiam, etc. Anno Dom. MLXXII obiit Robertus Abbas; cui successit Pe-
trus Regis Philippi Cancellarius, natione Appulus; qui, etc.

(a) Ibid. *Cil Jocelins espousa la fille le Conte Giefroi Foïrole : de cele dame ot deulz fuiz, Gui et Renart le Conte Joengni. Icil Jocelins après la mort cele première dame espousa Elisabel la fille Milon de Mon-Leheri : en cele engendra Milon de Cortenai et Jocelin le Conte Dasse et Gefroi Capalu. Cil Milon, etc.*

(b) Vide pag. 221 Tomi nostri X.

(c) Vide suprâ pag. 157 hujus Tomi XI in C
Excerpto Freher. et ibid. pag. 158 var. lectiones
reponere has : *fideliter compromisit*, pro *fideliter promisit*; *Regi dimisit*, pro *Regi werpivit*; *consuetudines*, pro *consuetudinem*; *quo etiam anno*, pro *quo etiam tempore*.

EX HISTORIA (a) MONASTERII S. FLORENTII SALMUR

Apud Martenium Tom. V Ampliss. Collect. col. 1107.

S TOLAM ac (b) manipulum [Robertus Abbas] composuit, in quibus D
Spendentes ad præinctorium palmulelæ, tintinnabulis organizabant ar-
genteis. Casulam quoque purpuream religiosus Robertus Rex Francorum
dedit, et uxor ejus Constantia Regina albam Levitæ circa collum et hu-
meros aureis ligaturis intextam... In illis diebus Aimericus Toarcensium
Proconsul, et postmodum Nannetensis Comes, magnifica B. Florentio
concessit beneficia, videlicet Ecclesiam S. Michaëlis quam dicunt in Ere-
mo... Sed Pictavorum Comes S. Florentii Monachos inde expulit, et
Abbatiam fore constituit. Hic prænotatus Aimericus prole carens, quasdam
sui juris villas S. Florentio in successione condonavit: cui dominus Abbas
Robertus prope Toarciacum castrum libram optimam tantum in vita dele-
gavit; sed illo obeunte, Rodulfus frater succedens antecessoris statuta
contempsit.

Per illud tempus Fulco Gaufridi filius, Andegavorum tenebat Comita-
tum, hostium callidus et fortis debellator, ferus nimis, et prosperis even-
tibus famam et fines eorum dilatans. Qui post mortem primæ uxoris, cum
Elizabeth quoque causâ adulterii concremasset, Hildegardam puellam illust-
rem duxit uxorem. Cujus primogenitus Gaufridus à fabri uxore apud Locas
castrum educatus, Martellus cognomen accepit. Hi duo, pater et filius, ut

(a) Hanc S. Florentii Historiam, ut docet Martenius in observatione prævia, col. 1081, quatuor saltem scripserunt Auctores, inceptum ab alio opus continuantes, atque ea quæ suis temporibus contigerant singularia, litteris commendantes. Id arguit non modò stili, sed Co-

dicis etiam Ms. diversitas characteris. Hinc magno in pretio habenda est hæc Historia.

(b) Prætermissa quædam in Volumine nostro X, pag. 264 hic representamus; ex quibus nova lux Historiæ affulgere poterit.

A natura dictabat, feritate, viribus, crudelitate feris penè fuerunt feriores, hostium calcatores, cujusvis ordinis immisericordes, expeditionibus insistentes, Ecclesiarum jura fisco proprio redigentes, et inde suis oppida militibus extruentes, ad suum munimen suæque provinciæ motus vel vicarias ad libitum componentes: contra quos nec mussitando reniti summis etiam Sacerdotibus fas erat; quia durum et avarum cor eorum, nullius ordinis vel tenuem auditum impunitum præteribat. Ab his itaque raptoribus Ecclesia nostra gravissimum subiit detrimentum. Col. 1108.

Eodem tempore ortum est bellum inter Conanum Comitem Britonum et prædictum Fulconem Comitem Andegavorum: cujus belli victoriâ post multam utrorumque interfectionem, Conano necato, Fulco potitus est. Proinde proverbium est vulgatum: « Bellum Conquirentium quo (a) tortum superavit An. 992.

B » rectum ». Hujus Conani filius Gaufridus, prælibati Fulconis ex sorore nepos, Galone Monacho impetrante, dedit S. Florentio locum Livriacum... Qui Gaufridus nobilitate, viribus et armis præditus, Romanum pro oratu iter carpens, cujusdam matronæ hospitium ingressus est: cujus accipiter, mulieris gallinam invadens occidit; unde à tumultuosa muliere caput lapide percussus, sua re disposita mortuus est; Alanum Sanctimonialium Redonensium Abbatiae fundatorem, et Eudonem filios suos hæredes relinquit. An. 1008.

Summi Britanniae Sacerdotis caput B. Pauli, Toarcensis et Nannetensis Princeps consultu S. Florentii Cœnobitarum terno (b) igne ligni ternisque sarmenti combustionibus examinavit. Postmodum verò in Glonnensi Cœnobia, Monacho subvehente, reponendum transmisit. Cujus auctor operis per Andegavum reversus, ut fertur, Doado postea necatus est... Abbas

C Robertus Abbatiam S. Maximini [Mitiac.] suscepit... ibique obiit... sepultus est in claustro anno MXI VI Id. Augusti... Adhebertus substituitur, qui ex pago Turonico, Cainonis castro extitit oriundus... Glorioso fine quievit. Sanè de successore facta est altercatio. Quidam enim Col. 1109.

Fraterni et Gelduini Salmuri dominus Galonem Monachum S. Florentii Procuratorem præferebant: alii verò cum Odone Comite Giraldum ex Col. 1110.

Toarcensis castri primoribus ortum eligebant. Hic Giraldus Ingelbaldi divitis, cognomento (c) Gohelli, frater extitit: quod supernomen in Toarcensi pago diffusum, per successores eorumque possessiones servatur in ævum. Prævaluit Comitibus sibique faventium voluntas; et quem præ cæteris elegerant, Giraldum Abbatem præficiunt; qui mundo clarus, et mundi favoribus inhians, tyrannica potestate utens, multa B. Florentio distraxit

D beneficia. Hic autem suis fautoribus, adulatoribus, parentibus (d) et amicis prædia, terras, mansuras, domos et decimas concedebat. Multis etiam sub libero homagii servitio terras donabat. Nam sub memorata conditione idem Giraldus dedit Alberico Montis-Johannis castri domino Ecclesiam S. Albini, Castello-penus dictam, cum omnibus suis appendiciis. Simili modo Petro ejusdem castri Militi, cujus filium Amalbertum in baptismo suscepit, in signo filiolatûs, ex Masnili S. Mariæ Ecclesia totius parochiæ mediæ partem concessit... Amalbertus jam patre defuncto... in Glonnensi S. Salvatoris sanctique Florentii Ecclesia judicii examen manu propria tulit, et domum æternaliter factum salvus ex judicio confirmavit.

Giraldus ad Sepulchrum Domini orare desiderans, Jerosolyman perrexit: Col. 1111.

E (a) Hujusmodi dicta atque alia scrupulosè et verbatim offerimus in præviis annalibus, cum Gallicis tum Latinis: unde ridebunt forsitan ac absentes amicos quidam rodent; et licet rideant et rodant. Ipsissima enim Auctorum verba, quoad potuerimus, ibi representabimus, ne quis deflexum à nobis causetur sensum, et ne ejusdem extenuationis aut alterationis crimen apud Lectores incurramus. Verbum etiam verbo ibidem reddemus; et barbara phrasi, sed materiei magis idoneâ, quidquid intelligemus potius interpretari volumus, quàm in puriorem transferre sermonem, qui obscuritati rei non tam lucem adferat, quàm ut sæpius fit tenebras offundat. Atque hæc semel monuisse sat nobis sit Aristarchos.

(b) Nota ætatis usum: sic anno 1031 veritatem

reliquiarum S. Felicis Mart. triplici ignis probatione Meinwercus Episc. Paderb. pro more illorum temporum exploravit. Sic anno 1048 in Cerasiac. Monasterio os brachii dextri S. Vigoris igne probatum fuit. Sed et anno 1010 apud Casinum particula quædam lintei, quo Christus discipulorum pedes extersit, in ignem injecta, ut omnis dubitatio tolleretur, nihil detrimenti passa fuerat.

(c) Nota cognomina jam tunc frequentia fuisse.

(d) Sic col. IIII potestatis apud Espetnam partem Giraldus Abbas suis consanguineis per homagium Gaufridi Toarcensium Vicecomitis et posteris suis tradidit. In alia verò quæ Monachis remansit, Vitalem nepotem suum Præpositum constituit.

- sed antequam illuc perveniret, comprehensus est à Paganis; à quibus multa ^A supplicia perpressus, cùm nomen Christi constantissimè fateretur, gladio vitam finivit... Testatur dominus Ansbertus S. Florentii Monachus, qui cum ipso multa in eodem agone supplicia pertulit (a)... qui postea merito suæ prudentiæ Abbatiam Pontelevi Cœnobii regendam suscepit... Giraldus Odonis Comitis imperio Evrardo Majoris-monasterii Abbati suam Abbatiam commisit... Eo tempore casuali igne cum parte castelli Salmurense comburitur Cœnobium... Præsidebat nostræ tunc Ecclesiæ dominus Evrardus Majoris-monasterii Abbas, consilio et eloquentia magnus, licet suspectus... Giraldo Abbate hominem exuto, Odonis Comitis præcepto ac Nobilissimorum voto, anno MXX, VII Kal. Sept. ex B. Martini disciplina eligitur Fredericus in Abbatem, Letardus in Priorem, etc. Andegavis à Pontifice Huberto Kal. Sept. Abbate Evrardo præsentem, Fredericus consecratur; propriisque in locis ab eodem Evrardo, præsentem Comite, de Majoris-Monasterio personæ Salmuro stabiliuntur... Fredericus Abbas novus ^B Glannam nostri primordium tendens, à Galone* foribus obseratis repulsus est... Ferunt quemdam Clericum hujus Galonis temporibus antiqua privilegia nostra furtim substulisse, et Budico Nannetensium Comiti præsentasse: qui Budicus, cùm magnam terræ suæ partem S. Florentio deberi vidisset, igne cremavit... Gelduinus Salmuri dominus ad S. Ciricum secessit: factumque signum ab auctore suo Gelduinus est dictum (b). Vocatur tamen ab aliquibus ob soni puritatem Clarellus. Fuit autem Fredericus Abbas merito sanctitatis atque justitiæ quasi lucifer refulgens... Huic mos erat quotidianas Deo hostias offerre; ita ut nullus penè dies vitæ ejus abscederet, quo non omnipotenti Domino hostiam placationis (c) immolaret... ^C Ab initio suæ ordinationis usque ad tempus incensionis atque captionis Salmuri, quæ facta est à Fulcone Andegavorum Comite, mansit in Salmuro (d), etc.
- ^{Col. 1118.} Tunc Gelduinus reminiscens patroni sui Florentii, ex ipsius institutione Pontelevi (e) Abbatiam fundavit; ubi memoratum Ansbertum cum quibusdam è fratribus regulariter institutum, à nostro Cœnobio eductum, Abbatem præfecit. Qui diu ipsum locum feliciter exstruens, feliciusque gubernans, casu Turonis apud Majus-monasterium decedens, sepultus est. Denique Fulco Comes versùs Toarcenses in jus S. Florentii castellum ex monte et nido Falconem nuncupatum instituit; quod XII coacti à Monachis Espenam* ^D degentibus, cum aliis operariis peregerunt. Cujus loci adminiculator prælibatus Vitalis, nepos Abbatis Giraldi, rapinis inhians, inde Monachos expulit. Qua de causa præda non modica militari manu Glonnam deducta est: quam Vitalis omni emendatione pollicitâ recepit; sed ipse promissa tanquam mendax præteriens, Monachos S. Florentii duos illuc ab Abbate Frederico sicut priùs transmissos, etiam insectando effugavit. Subsequenti tempore quemdam Espetuum parrochiæ potentioris, nomine Jovinum, Austerius castri Mauritanie dominus cepit: cujus captionis anxii Monachi (f).
- Denique Budicus Nannetensium Comes, cùm ipse ac sui prædecessores Andegavensium Comitibus servire solerent, quibusdam causis incurrentibus contraria cœpit agere servus in dominum. Fulco verò cum filio Gaufrido et uxore Agnete, quam defuncto viro suo Aquitanorum Duce anno MXXX (g)

(a) *Sagittâ ventre perfossus est in seditione inter Giraldum et Paganum orta ob vas argento et auro pulcherrimum, quod ferebat Abbas, et quod flagitabat Paganus.*

(b) Vide quid simile pag. 266 Tomi nostri X, ubi monimus nomina campanis tunc fuisse indita.

(c) Nota usum temporis.

(d) Quæ proximè sequuntur, edidimus pag. 264 Tomi X.

(e) Anno 1034, et ex rebus suis dotavit anno 1035, ut videre potes apud Mabillonium Tom. IV Annal. Bened. pag. 404. Pontilevium oppidum ac Monasterium, quod veteres tabulæ Pontem-Leviatum vocant, situm est in pago Blesensi, Ligerim inter et Carum nobiles flu-

vios: ubi Fulco Niger, Andium Comes, colatis signis Odonem Blesarum Comitem anno 1016 profligavit.

(f) Hic Martenio videtur aliquid desiderari.

(g) Conjugium hoc ad annum MXXXII differtur in Chronico S. Michaëlis in Periculo maris, quod desinit anno 1036. Agnes Comitissa secundas nuptias cum Gaufrido cognomine Martello contraxisse dicitur statim post mortem prioris mariti Willelmi, Ducis Aquit. et Comititis Pietav. eo nomine quinti, Magni ob pietatem meritò dicti; qui anno 1030 Monachus factus est in Malliac. Cœnobio, et obiit pridie Kal. Februarii. Olim autem secundas nuptias ægrè ferebat Ecclesia; sed neque Leges civiles permittebant eas nisi evoluto anno ab obitu

- A incesto conjugio duxerat, Glonnam montem tetenderunt, et in occidentali parte montis castellum determinaverunt: quod excidium Monachi cum habitatoribus reverentes, multis precibus ne castellum ibi fieret Comitibus persuaserunt. Qui Comites paululum cedentes, priscam defensionem duarum Ecclesiarum cimiterium ambientem, quod ritu veteri crux ad orientem et alia ad occidentem sita propter infractiones præmonstrabat, construxerunt, et Monachis ad custodiendum dimiserunt. Aggerem quoque in prospectu Monasterii cum turre lignea erexerunt: quod castrum cum officinis claustrum duo Monachi Glonnenses, Thetbaudus Præpositus et Albalduſ Cellerarius, lapideo robore concluderunt, qui per annos circiter LX mirabili instantia ipsum locum gubernaverunt et instauraverunt. Omnes antea consuetudines seu redditiones tam in terra quam in Ligeris aqua,
- B ut antiqua confirmatione statutum erat, S. Florentio cedebantur. Unde illi Comites partem assumserunt, partemque Monachis reliquerunt. Telonium autem aquæ Ligeris omnium navium seu calannorum (a) sursum inferiusque euntium, totum cum esset Monachorum, præter solummodò quartam partem magnarum navium duobus aut pluribus lignis compositarum, ipsi Comites totum prædictis abstulerunt Monachis. Quod cum Monachi nimis dolerent, contra impiissimos tyrannos nihil dicere ausi sunt. In prædicto autem Comitis asilo clientela Comitis illic commanens, rapinis et cædibus insistebat, et seditiosa in Monachos et eorum homines agebat*. Sæpè enim ipsius Cœnobii portæ sanguine foedabantur, et per totum oppidum et in claustrum sagittis volantibus homines vulnerabantur. Sed tandem domni Sigonis Abbatis ac ceterorum Fratrum precibus, memoratis Comitibus defunctis, turris et prædicta firmitas à Gaufrido Minore, Gaufridi Martelli nepote, destructa est. Additum (b) est etiam ut idem castellum omninò sub dominatione maneat Monachorum, excepto quòd aliena non introducatur persona. Alia verò dudum sub veteri castello domus ab Hildegarde Comitissa ædificata in valle fuerat; sed hac exstructa, illa destructa est: quod Budicus Comes Nannetensis non æquanimiter ferens, cum exercitu advenit, suisque mox per pascua ad prædam concurrentibus cum reliquis, quantum ex burgo potuit incendit atque vastavit; sicque discedens non quantum voluit malum peregit. Quod ultimum fuisse inter alios sensit nobilis quidam juvenis, Simon Miles, tunc XXX boum inde raptor et possessor: demum cæcus factus et contractus, uxorem strenuissimam sibi adjungens, amplius quam L annos pecunias augmentando, postea vivens, aliorum manibus vel equa sua vehedatur; peccatique sui memor, Monachis S. Florentii apud Bonovrium sibi vicinantibus beneficia plurima contulit. Sed quia super Seniore Florentio interserimus mentionem, de ipsius restitutione aliquam reddamus rationem... Anno igitur MLXI (c), etc.

Col. 1119.

* agebant

Col. 1120.

Col. 1121.

* discipulus

* Marillais

* Evre

- Raignaldus, vir singularis exempli et Andegavensium scholarum Magister, Fulberti Episcopi doctrinam eruditus, Frederici Abbatis monitu, S. Florentii miracula descripsit, etc. Sigo verò, Carnotensis Ecclesie Decanus, ipsiusque Fulberti cum ceteris à puero doctor*, cantum fecit, etc.
- Sub monte Glonna est B. Dei Genitricis Ecclesia, Mariolum* dicta, cujus ante frontem Hiberis* fluvius decurrit... Signum aureum ferè centum librarum pedibus [rusticus] offendit; calciariamque (d) primò putans, ad ansas signum esse cognovit... quod audiens Budicus Nannetensium Comes, à curia Fulconis Andegavorum Comitis revertens... signum, ut potè sicut sui prædecessores adhuc dominus, minarum improbitate

conjugis, ut constat ex Cod. Theod. lib. 3. tit. de secundis nuptiis; et ex hoc loco quanquam falso Tomi nostri X, pag. 165 not. c. *Post datum legibus diem*... Hugo [Capetus] *Blanchiam sub tempore et ordine canonico duxit solemniter*, inquit Gervasius Tilleber. lib. de Otis Imperial.

(a) Calanni, nostris *chalans*, à ehelandiis, navigii specie, seu ab eorum forma nomen mutati sunt.

(b) Rotbertus Burgundio, Reginaldus de Castello - Guntherii aliique subscribere litteris hac de re datis anno, ut videtur, Glonnensis seu S. Florentii Veteris Ecclesie dedicationis,

cui fortè Gaufridus Junior Andecav. Comes interfuit. Glonna autem, seu Glomma et Glomma, locus est ad Ligerim in Pictonum pago Madalgico inter Castrum-celsum et Calonnam.

(c) *Monasterium S. Florentii Senioris dedicatum est... eadem videlicet antiqua dedicationis ejusdem Monasterii dignitate confirmata*, etc. ut supra in Historia eversionis Monasterii S. Florentii Veteris, quam ad verbum transcripsit Anonymus hujuse Historie fusioris Auctor.

(d) Gall. *chaussée*: vel potius caldariam, *chaudiere, chaudron*.

Col. 1122. pro decem libris denariorum extorsit... Antiquitus personæ cum signo suæ A
 Col. 1124. potentiæ tumulabantur (a); mulieres quoque cum armillis et inauribus et annulis variisque ornamentis.

An. 1041. Nunc ad novum S. Florentii locum redeamus. Postquàm magnificum illud operis ædificium est perfectum, convocavit Abbas Fredericus quatuor Episcopos (b) etc. Ob ejus [Frederici Abb.] industriam commissa est ei Abbatia S. Juliani Turonensis per plures annos. His temporibus... levati honorificè S. Salicus et S. Lupantius, necnon S. Lachia et S. Coremarus... Eodem tempore Bellaius dominus Mosteroli castri defunctus est: cujus corpus Abbas Fredericus et Letardus Prior afferentes in locutorio, quo pedes pauperum abluuntur, honorificè sepelierunt. Hujus conjux vocabulo Griscia, postea Andegavensis Comitissa, annuentibus filiis ejus, Giraldo
 Col. 1125. Andegavis in Cœna Domini cum aliis interfecto, et Rainaldo multò post B Remensium Archiepiscopo, dedit S. Florentio terram in territorio Pictavensi apud Triangulum castrum; aliaque plurima beneficia ipse Griscia Comitissa S. Florentio concessit. Sed et memorata Agnes * Comitissa dedit S. Florentio locum qui Fossas dicitur, situm in pago Pictavo; qui S. Crucis Monachus antea extiterat... concedentibus Petronilla Abbatissa cum Monachus, filiisque suis Comitibus Guillelmo et Guidone... Miles quidam Dominicus Sigebrandus de Monte-Glisiaco ejusdem loci S. Hilarii Ecclesiam tradidit... S. Clementini Ecclesiam, stupendorum miraculorum frequentiam inlytam, Guido de Valle concessit.

* uxor Gau-
fredi

Col. 1127. Rexit domnus Fredericus congregationem sibi commissam annis XXXIV et uno mense, diebus tribus... Requievit in Domino IV Kal. Octobris, MLV... Huic successit domnus Abbas Sigo IV (c) Kal. Novembris (d), C etc. Cùm Normannus de Monte-Rebelli minoris dominus cum Andegavensium Comite discordatus, illius terras eò quòd remotæ essent, nequiret devastare, Glonnensis Cœnobia tellurem, quæ sub Comitibus erat tutela, promisit invadere... Cùm non minùs quàm mille promissis solidis [Fratres Glonnenses] à Normanno remedium possent invenire... cùmque ei quingentos solidos perdonasset de mille Sigo Abbas [frustrà]... recessit ad villam quadam S. Florentii, quæ Bornus dicitur... Gunibertus concitus Glonnensis occurrit, omnibus sub præconis voce indicens, ne propter cujusquam raptoris vocem clamoris in campis ullus exiret. Facta autem cum tyranno licet (e) gravem egressus, agebat equidem tunc nuptias, sororem Boëlli Nannetensium Comitibus viduam ducens uxorem; jussit suis ut simulatâ viâ quasi in terram S. Florentii pergerent, sicque retrò gradum revertentes, D ex terra Montis S. Johannis insperatam multam vi raperent prædam. Quod advertens Rodulfus Montis-Rebelli majoris Vicecomes; erant enim eo tempore ambo castella penè contigua; quantum suorum potuit aggregans, per ripam Hiberis fluvii suos quosdam in loco dimittens, occurrit ad S. Florentii Monasterii portas... ut S. Florentii illi aliquod vexillum daretur, contra ejus et suos inimicos ad bellum ferre volens, ut vulgariter vocamus ad voariam. Quo illicò accepto, hostes cum maxima præda redeuntes ad Quercum Arbaldi invenit, et validam ex eis stragem fecit; ceterisque turpiter fugatis seu raptis, duos etiam Normanni fratres cepit.

Tempore memorati Patris, apud urbem Redonicam Abbatia (f) S.

(a) Suprà col. 1122: *Sarcophagum aperuerunt, anulumque aureum cum digito et catholum argenteum et quinque solidos antiquæ monete argenteos invenerunt*; et col. 1124: *Philacterium super pectus defuncti invenerunt... Spatam cum vagina juxta eum [alium] invenerunt; quem Comitem aut magnum Potentem fuisse æstinaverunt: quia antiquitus, etc.*

(b) Ut suprà in Historia mox laudata.

(c) Anno 1054 Frederico successit Sigo in Chronico S. Florentii Salmur. desinente ad annum 1235.

(d) Ut in Historia Eversionis suprà.

(e) Martenio hic meritò videtur aliquod verbum deesse.

(f) In Chronico Kemperleg. infra exhibendo, Monasterium S. Melanii inchoatum fuisse dici-

tur anno 1073: at hæc epocha minimè potest stare cum his quæ narrantur de dono Gervasii Archiepiscopi Remorum, antè Cenomann. Præsulis. Is nempe quasdam S. Melanii reliquias, quas à parentibus acceperat, *Eveno S. Melanii venerando Abbati* priùs concessit, scriptâ ad eum sub præmisso titulo Epistolâ (Bolland. Tom. I pag. 333), in qua quedam miracula ad illas Reliquias facta commemorat hos primùm possederat *felicitis memoriæ* Rorans avia sua quæ eum in pago Cenoman. in villa dotalitii sui Argentrada [Argentré] moraretur, illas exorto ibi incendio opposuit, quod subito restinctum est. Rorans easdem Reliquias suo ex filio nepoti reliquit, qui eas ad Castrum-Ledi [Château du Loir] transtulit, ubi multa miracula, quedam etiam se præsentè facta testatur Gervasius. Denique

A Melanii ad paupertatis extremitatem redacta est... Cujus Ecclesiæ casum illustris Comes Britanniae Goffridus, cognomento Bastardus, cum dolore percipiens, consilio et hortatu venerabilis uxoris suæ Berthæ, Salmurum ad memoratum Abbatem nuntios delegavit... Reverendus Pater precibus Comitis acquiescens, S. Melanii Abbatiam de manu ipsius Comitis sub firma ejus donatione jure perpetuo possidendam suscepit; eique Fratrem Evenum, illustrem genere, summæ religionis et industriæ virum, Abbatem præfecit. Hic igitur Evenus, suscepto Abbatis officio... cognitâ ejus sagacitatis industriâ et per totam provinciam divulgatâ, et assensu Comitis, postulantibus Clericis, acclamantibus laïcis, in Archiepiscopum Dolensem promotus est; sicque duplicis honoris radio Archiepiscopus pariter et Abbas toti Britanniae coruscavit, etc.

B idem Præsul has Reliquias Eveno Abb. petenti concessit, eo pacto ut Haimonis et Hildeburgis Gervasii parentum, necnon domini sui Ilcinrici memoria illic æterna servaretur. Ex his intelligitur, S. Melanii Monasterium instauratum fuisse ante annum 1067, quo Gervasius decessit.

EX ORIGINE ^(a) ET HISTORIA BREVI NIVERNENSIVM COMITVM.

Apud Labbeum Tom. I Novæ Biblioth. Libr. Mss. pag. 399.

C **CONJUNCTUS** matrimonio sorori Regis Roberti [Raynaldus], Comitatum Autissiodori conjunxit Comitatu Nivernis. Cujus Comitatus gratiâ bello cum Duce Burgundiæ confligens, apud Saigniacum ^(b) occisus est, triumphum simul et hereditatem sanguinis Guillelmo filio suo relinquens. Guillelmus autem per L ferè annos cum tantâ Comitatum tenuit industriâ et bellorum exercitio, quòd infra præscriptum spatium nec etiam unius anni summam colligere potuerit, quo pacem tenuerit; nec minori frequentiâ, tempore quo sanguinem vel aliam corporis curam levabat, L militum familiari contubernio usus fuerit: et tamen possessionibus multis ditatus, quinquaginta millia solidorum in thesauro suo semper habuit; de quibus circa terminum vitæ suæ Basilicam S. Stephani extra muros civitatis Nivernis ædificavit. Dilatavit et ipse terminos intra fines Lingonum, Comitatum Tornodorensem apponens Comitatu Nivernis et Autissiodori, unum de tribus componens: genuitque duos filios, Guillelmum et Renaldum; è quibus Guillelmus curam Tornodori obtinuit; Renaldus autem Malliacum et Huben ^(c), duo nobilia oppida possedit: uterque tamen superstitè patre vitâ excessit, etc.

^(a) Monumenti hujus initium vide pag. 258 Tomi X, ubi de ejusdem Auctore quædam monumentum.

^(b) In Chronico Vezeliacensi Raynaldus occisus dicitur anno 1040 apud Silviniacum: qui locus nobis esse videtur villa Silviniac in pago Tornodorense, vulgò dicta S. Vertuz, tribus leu-

gis distans à Tornodoro [Tonnerre].

^(c) In lib. de Miraculis S. Benedicti cap. 36: *In territorio Nivernensi habetur castellum Huben nuncupatum, in prærupti collis cacumine: hujus dominus Hugo dicebatur. Huben nunc ferè vicus est, Yban vulgò dictus, non longè ab amne qui in leaunam decurrit.*

EX CHRONICA ^(a) WILLELMI GODELLI,
MONACHI S. MARTIALIS LEMOVICENSIS.

Ex Manuscripto Regio Codice, num. 4904. 4.

Lib. IV.

ANNO Domini MXXXV, famosissimus Rex Anglorum Cnuto moritur :
A succedit Haroldus filius ejus . . . et regnavit annis IV. Hic Einmam
Reginam, novercam suam, de Anglia effugavit in Flandriam.

An. 1039.

Anno Dom. MXXXVI (b), Conradus Imperator moritur XIII anno B
imperii sui.

Anno Dom. MXXXVII, Henricus Imperator (c) Romanorum imperat.
Hic famosissimus et inclitus fuit ; de quo meritò dici potuit : *Omnia Cæsar
erat.* De hoc multa mira leguntur. Hic uxorem habuit Conildam filiam
magni Cnuttonis Regis Anglorum.

Anno Dom. MXXXVIII, Theobaldus Comes Campaniæ floruit. Hic
pater Odonis Comitis fuit.

Anno Dom. MXXXIX, Gaufridus Martellus Comes floruit. De hoc
scriptum est :

*Dum vixit tua, dum valuit, Martelle, potestas,
Fraus latuit, pax magna fuit, regnavit honestas.*

C

Hoc eodem anno Haroldus Rex Anglorum, filius Cnuttonis, moritur sine
filiis, anno IV regni sui.

* Conildam

Anno Dom. MXL, Hardecnuto filius Cnuttonis Regis, ex Emma Regina
natus, regnum suscipit Anglorum, et regnat annis II. Hic Bonildam *
sororem suam præfato Henrico, Romanorum Imperatori, in uxorem dedit
post mortem patris sui.

* Goduini

Anno Dom. MXLI, Hardecnuto Rex Anglorum moritur. Quo mortuo,
Anglorum Præsules et Proceres cautiùs de regno certantes, Eduardum,
filium Ethelredi quondam Regis Anglorum, Regem sublimaverunt. Hic,
regno suscepto, devotissimus extitit : cui data est in uxorem Edith, filia
Boduini * Comitis, nata ex filia superiùs nominati Cnuttonis Regis Anglo- D
rum. Regnavit annis XXIV in regno paterno.

Anno Dom. MXLII, Gaufridus Martellus devicit Comitem Pictaven-
sem et Theobaldum Blesiensem, accipiens pro redemptione urbem Turo-
nicam. Hoc eodem anno Ecclesia S. Sepulchri fundata est in Bituria ad
formam S. Sepulchri Jerosolimitani, præsentè Odone Ruffo Dolensis castri
domino, et Bosone viro illustri de Closis ; in cujus dominio situs est locus
jam dictus Novicus, qui quondam erat de jure Girardi Viennensis.

Anno Dom. MXLIII, Guillelmus Dux Normannorum magnus habetur,
prosperè cuncta gerens, subjiciensque sibi Normanniæ Proceres, regnante
Henrico Rege.

Anno Dom. MXLIV. Hoc tempore Theobaldus vir sanctus, Confessor
Provinensis castri, in sancta religione emicuit.

E

Anno Dom. MXLV, Eduardus Rex Anglorum, sanctitate præclarus,
erga Dei Ecclesiam in suo regno devotissimus apparuit. Hic leges justitia et

(a) Excerptum ex his Annalibus editum est à nobis pag. 259 Tomi X. Ibi autem videat Lector, quæ diximus cum de Chronico, tum de Chronographo Godello. Ceterum is ætatem suam prodit in pluribus locis, et maxime in anno 1086 ubi inter filios Stephani Carnot. Comitum recensens Stephanum, addit : *quem Regem vidimus in nostris diebus, Anglorum.*

(b) Hic et infra pluribus in locis errat Godellus in anno assignando.

(c) *Henricus III cepit anno Dom. MXL, et XVII annis rexit : per quem dignitas imperialis ad*

generosum et antiquum germen Caroli reducta est : quem et ipsi Carolo Magno plures assimilant. Eam siquidem morum excellentiam, eam in rebus agendis magnificentiam, eam humilitatem, pietatem, mansuetudinem, affabilitatem, atque in dandis elemosynis liberalitatem [habebat]. Erat autem ipse nigro quidem, sed venusto aspectu, staturâ procerus : nam ab humero et sursùm eminebat super omnem populum. Ipse anno Dom. MXLIV Agnetem Wilhelmi Pictav. Principis filiam sibi copulavit. Ex Chronico Citizensi inter Historicos Germaniæ Scriptores, apud Pistorium Tom. II pag. 755

A pietate pollentes plurimas promulgavit, quibus tam Ecclesia quàm plebs Anglicana usque (a) hodiè regitur.

Anno Dom. MXLVI, cometes apparuit, Indictione XIV, anno Henrici Regis Francorum post mortem patris sui XV.

Anno Dom. MXLVII, in Ecclesia Cantuarum... succedit Robertus Archiepiscopus, genere Normannus.

Anno Dom. MXLVIII, domnus Odilo Cluniaecensis Abbas, virgo centenarius; moritur: cui succedit Hugo Abbas devotus; cujus sanctitas et fama in suo tempore magna fuit.

Anno Dom. MXLIX, Robertus, Cantuarum Archiepiscopus, ab Anglia pulsus est à Proceribus Anglorum; et in ejus sede Stygandus Wintoniensis Episcopus succedit.

B Anno Dom. ML... Hoc eodem anno Gelduinus, Archiepiscopus Senonensis, depositus est pro sua perversitate; et succedit ei domnus Mainardus Treccensis Episcopus, in Archiepiscopatu XII annis.

Anno Dom. MLI... Hoc eodem tempore in confinio Normanniæ et Britanniae, etc.

Anno Dom. MLIII, S. Eduardus Rex Anglorum valdè famosus in orbe efficitur, etc.

Anno Dom. MLIV, Henricus Romanorum Imperator, vir temporali gloria sublimis, gener magni Cnutonis, Regis quondam Anglorum, XVIII anno imperii moritur, anno Henrici Regis Francorum XXIII, Indictione VII: cui alter Henricus succedit.

C Anno Dom. MLV, Kalendis Augusti, feriâ II, lunâ IV, facta est tempestas valida; quæ omnia sata et segetes, vineta et nemora vastavit, et interfecit homines multos et jumenta: et hoc eodem anno, feriâ IV ante Pascha, luna effecta est nigra duabus horis.

Anno Dom. MLVI. Fundata est hoc anno in Burgundiæ partibus Ecclesia, nobilis nunc et valdè famosa, S. Mariæ de Caritate: in quo nunc loco requiescit S. Girardus Prior, ejusdem constructor Ecclesiæ; ubi multorum Monachorum caterva devota divinis obsequiis mancipatur. Super Ligerim fluvium hic locus est in Episcopatu Autissiodorensi positus, qui verè ex re tali sortitur vocabulo.

Anno Dom. MLVII... S. Galterius Stirpensis Ecclesiæ Abbas, vir religiosus, hoc tempore floruit: per quem Deus tam in vita quàm in morte sua multa mirabilia operatus est. Huic sancto Dei Waltero, pro suæ sanctitatis merito, Victor Papa Romanus auctoritatem judicandi de omnibus * contulit, ut potè viro discreto.

* criminibus

Anno Dom. MLVIII, sanguis pluit in festo omnium Sanctorum, Kalendis Novembris.

Anno Dom. MLIX... Hoc eodem anno Henricus Rex Francorum, consensu Præsulum et Procerum regni sui, fecit coronare Philippum, filium suum parvulum, Remis per manus Gervasii Archiepiscopi ejusdem sedis.

Anno Dom. MLX, Henricus Rex Francorum, coronato jam filio suo Philippo, moritur, anno regni sui XXVIII.

Anno Dom. MLXI, Philippus Rex Francorum, licet parvulus adhuc et sub tutore constitutus, dominatur in regno suo.

E Anno Dom. MLXII... Hoc anno Mainardus Senonensis Archiepiscopus

(a) Auctor Ms. vetusti Ecclesiæ Lichfeldiensis Chronici. Anno, inquit, Guillelmus regni sui VI, apud Londonias consilio Baronum suorum fecit summoneri per universos Angliæ Comitatus, omnes nobiles, sapientes et sua lege peritos, ut eorum leges et consuetudines audiret... Qui deprecati sunt, quantum permetteret sibi leges proprias et consuetudines antiquas habere in quibus vixerant patres eorum, et ipsi in eis nati et nutriti sunt, scilicet Leges S. Regis Edwardi. Rex acquievit; et ex illo die magna auctoritate veneratæ et per universum regnum corroboratæ et conservatæ sunt præ cæteris regni legibus leges Regis Edwardi: quæ quidem prius inventæ et

constitutæ fuerant tempore Regis Elgari avi sui; veruntamen post mortem ipsius Regis Elgari usque ad coronationem S. Regis Edwardi sopitæ sunt et penitus prætermissæ. Præter Ingulfum, ut videtur, has leges nemo tradidit, neque præter easdem jus aliquod omnino exstare putamus, quod illius ævi idiomate Gallico seu Normannico conscribatur; cum interim memoriæ sit traditum, Guillelmum idioma illud, ut potè vernaculum nascentique imperio velut magis fidele, in Anglia propagari et populare fieri impensè desiderasse, idque sancito jussisse.

moritur : succedit venerabilis Richerius Archipræsul electus, qui XXXIV A annis Senonensem rexit sedem.

Anno Dom. MLXIII, finis fuit anni magni, qui constat DXXXII annis : incipit enim ab anno Incarnati Verbi DXXXI, Justiniani Imperatoris III.

Anno Dom. MLXIV, incipit supradictus circulus, in cujus fine erit labor et dolor, anno Philippi Regis Francorum IV, Indictione II.

Anno Dom. MLXVI, S. Eduardus Rex (a) Anglorum moritur Nonis Januarii; et in crastino die Epiphaniæ Haroldus juvenis, frater Edith Reginae, favente Stigando Cantuarum Archiepiscopo, et Proceribus Anglorum, sublimatur in regno. Hoc anno fuit finis regni Anglorum in stirpe regali, et ad Normannos divino judicio diadema transivit. Nam Guillelmus Dux Normannorum, audita morte gloriosi Eduardi Regis, cognati sui ex B parte matris, collecto grandi exercitu transivit mare III Kal. Octobris, et cum Haroldo regni invasore pugnavit, et victoriâ potitus est II Idus Octob. in die videlicet S. Callixti; et sequenti Natali Domini apud urbem Londoniarum coronatus est. Hoc eodem anno cometes apparuit in vigilia S. Marci, significans fortasse abundantiam effusi Christiani sanguinis, quem terra in regno Anglorum absorbuit, etc.

Anno Dom. MLXVII, Guillelmus Nothus, Rex Anglorum effectus, omni arte et sollicitudine intendit Proceres et nobiles quosque Anglicæ gentis affligere, deprimere, proscribere, et ad suæ voluntatis arbitrium cuncta sive justè sive injustè redigere. Stigandum Cantuarum Archiepiscopum in carcere retrusit, etc.

Anno Dom. MLXVIII, nascitur Guillelmo Regi filius in Anglia, qui C Henricus dictus est, et postea Rex Anglorum efficitur.

Anno Dom. MLXIX, convocavit Guillelmus Rex Clerum, et habito consilio dedit Archiepiscopatum Cantuarum viro venerabili Lanfranco Becensi Abbati.

Anno Dom. MLXX, Lanfrancus consecratus, cœpit operari, quæ Dei sunt, etc.

Anno Dom. MLXXI, Guillelmus Rex Anglorum, partitâ terrâ militibus suis, diversas irruptiones patitur ab hostibus, qui in munitioribus latitabant locis.

Anno MLXXII, Stigandus Archiepiscopus moritur Wintoniæ in carcere, etc.

Anno Dom. MLXXIII, Guillelmus Rex Anglorum in regno suo multas D ultiones in interioribus Angliæ partibus exercens, suspendit quosdam, quorundam oculos extinxit, quosdam quoque interfecit, hoc magis cupiens à subjectis timeri, etc.

Anno Dom. MLXXIV... Hoc eodem anno in Lingonensi diocesi fundatum est Cœnobium Molismum vocatum, cujus primus Abbas Robertus vir religiosus extitit; de quo postmodum aliquid dicturi sumus pro loco et tempore.

Anno Dom. MLXXV, hæresis quorundam ebullire cœpit... Perversâ doctrinâ Berengarius, tam famosus Magister in regno Francorum, infectus est.

An. 1079. Anno Dom. MLXXVI, terra tremuit X Kal. Maii. Nimius omninò ventus in Natale Domini fuit. Romæ celebratum est Concilium, præside E venerabili Papa Gregorio VII; ubi et præfatus Magister Berengarius (b) convictus est, et de suo errore penituit.

Anno Dom. MLXXVII, Indict. XV, fuit Lando Prior S. Pancratii : cum Cluniaci Monachis venit ad Angliam ad locum qui Leawes vocitatus est, situs non longè à mari.

(a) Suprà ad annum 1053 retulit Godellus ridiculam causam risûs Edwardi Regis. Sic in anno 1051 collocat fabulam Palumbi Presbyteri, et inventionem corporis Pallantis filii Evandri. *Hiatus vulneris*, inquit, *IV pedibus et semis mensuratus est; corpus altitudinem muri vincebat. Lucerna ad caput ejus inventa est, quæ nec statu necliquore extingui poterat; sed foramine subtus flam-*

mam cum stilo facto, et introducto aere extincta est. Hoc eodem tempore in confinio Normanniæ, etc. Porro hæc portenta, quæ et alii plerique Annalistæ hujus et subsequentiæ ætatis referunt, hausit Godellus ex Guillelmo Malmesbur.

(b) Non contra Berengarium, sed adversus Henricum IV Imper. videtur Concilium Romæ coactum anno 1076.

A Anno Dom. MLXXVIII, ætas nimis sicca et calida fuit. Vindemiaverunt mense Augusto, et hoc vinum optimum fuit.

Anno Dom. MLXXIX, Guillelmus Rex, subactis hostibus suis, paci regni attentius studet. Tanta enim hoc tempore in Anglorum regno pax enituit, ut à mari usque ad mare in insula puella auro onusta, sola incedere posset securè.

Anno Dom. MLXXX, præfatus Rex Guillelmus pacificato regno lætatur, quia omnibus bonis in insula abundare cœpit. Hic Guillelmus Rex matrem suam, quamvis esset inferiori genere orta, multum honoravit; et fratres ex ea, Robertum, Comitem Moretonii fecit; Odonem, Episcopum Baiocensem, et postea Comitem Cantiaë.

B Anno Dom. MLXXXI, Concilium fuit apud Exoldunum castrum, quod est in Britannia (a) situm, XV Kal. Aprilis, præsulante Romæ Gregorio VII, Bituricas Archiepiscopo Ainone.

Anno MLXXXII, Concilium fuit apud urbem Meldensem, præside Hugone Diensi Episcopo, et Apostolicæ sedis Legato, sub Richerio viro venerabili, Senonensi Archiepiscopo.

(a) Corrig. in Bituria: Exoldunum enim seu Exolidunum [Issoudun], vetus est oppidum Biturigum. Deinde jam anno 1071 in sede Bituric. Richardus II successerat Aymoni, quem Bituris Concilium habuisse indicat [ex archivis Abbatiaë S. Sulpicii] instrumentum hujuscemodi: Ego Aymo . . . ad reformandam pacem, et res Ecclesiarum commodè disponere, consilio Regis Henrici et

Episcoporum ad nostram sedem pertinentium decrevimus Concilium facere in Biturica civitate . . . Disposuimus res Ecclesiarum . . . deinde pacem toto nisu corroboravimus . . . Factum est hoc sub testimonio trium Episcoporum . . . scilicet D. Rinco Episc. Claromont. vir apostolicus atque Ecclesie hujus sedis nostræ Decanus, et D. Hugo Episc. Nivern. atque D. Durandus Caturc. Episc.

C

EX CHRONICO FRATRIS RICHARDI (a)

MONACHI CLUNIACENSIS.

Inter Schedas Domni Johannis Mabillonii.

H ENRICUS Roberti filius super Francos regnat annis XXXIII (b) . . . Per hæc tempora Odilo Abbas, qui per LVI annos præfuit Cluniacensibus, obiit. (c) Post quem eidem Cœnobio præesse cœpit domnus Hugo Abbas, præ cæteris genere, eleemosynis, prophetiæ spiritu clarus.

Uterq.

D Tunc Willelmus Dux Aquitanis præerat. Hic pugnavit contra Gaufridum Andegavensem; captusque ab eodem Gaufrido, per quinquennium carcere detinetur. Postquam verò ducentis millibus solidorum redemptus est, quadragesimo die moritur. Gaufridus autem Comes Agnem (d) Comitissam accepit in conjugem, et Comes Pictavorum efficitur.

Mabillon.

(e) [Tunc Willelmus Dux Aquitaniæ præerat; quo sine prole defuncto, frater ejus Wido Ducatum suscepit regendum. Hi duo fratres Wasconiam sibi subjugaverunt. Per hæc tempora Pictavi cum Andegavensibus haud longè à castro, quod dicitur Chevolutunna, grave prælium habuerunt; et victi sunt Pictavi cum multa strage suorum; multique ex vivis inter mortuos latuerunt, et sic incolumes evaserunt. His temporibus florere cœpit in Theutonica terra Menegaldus Philosophus, divinis et sæcularibus litteris ultra cœtaneos suos eruditus. Uxor quoque ejus et filiaë religione florentes, multam

Marten.

(a) Richardus Monachus Cluniacensis Chronicon suum continuavit usque ad annum 1174, ut jam monuimus. Vide paginam 263 Tomi nostri X.

(b) XXIX apud Martenium Tom. V Ampliss. Collect. col. 1169; ubi idem Chronicon non progreditur ultra annum 1153, et ubi non eadem lectio exhibetur.

(c) Apud Martenium, Per hæc tempora.

(d) Gaufridus Comes Andegav. et Agnes ejus conjux anno 1047 in Apuliam profecti sunt, ut scilicet comitarentur Henricum Imper. qui Agnetem prædictæ Agnetis filiam conjugio sibi copulaverat: quod quidem iter discimus ex Charta Gaufridi Com. et Agnetis ejus uxoris

pro Monasterio B. M. de Caritate seu de Roncereio; in qua testes Guillelmus Comes Pictav. et Gaufridus frater ejus, Petrus de Trimolia et alii. En verba: Actum publice in Ecclesia S. Albini, regnante Rege Henrico, Archiepiscopo Turonis Arnulfo, in transacta antè Quadragesimâ defuncto Huberto Pontifice Andegavensi, cum redissent Comes et Comitissa de Apulia, Scripsit hæc Martinus Capellanus, postea Trigarensis [Trecor.] Episcopus. Hæc autem Mabillonio judice epocha observatu digna est. Confer Lambertum an. 1046 et Hermannum ad an. 1047.

(e) Ansulis inclusa, sunt ex editione Martenii.

in Scripturis habuere notitiam ; et discipulos proprios filiae ejus praedictae A
docebant . . . Leo IX , qui et Bruno Tullensis Episcopus , sedit annis VI].

Uterq.
Mabillon.
An. 1066.

Philippus Henrici filius super Francos regnat annis XLVIII (a). Anno ab Incarnatione Domini MLXVI , regnante Philippo Rege , capta est Anglia à Normannis , et cometa multis diebus apparuit. Angli verò nobiles , qui de praelio navi evaserunt , Bisancium ad Imperatorem fugerunt. De quibus dixisse fertur , quòd securè ab eo retineri possent ; quia qui terram suam amiserant , numquam alienam acquirere possent. Posuitque illos ad custodiam palacii , quod usque in hodiernum diem servant . . . [Circa hæc tempora in Africa à Mauris Maroch civitas nobilissima conditur.] Per hoc idem tempus Robertus Wiscardi de Normannia exiens , vir pauper , Miles tamen , ingenio et probitate sua Apuliam , Calabriam suae ditioni submisit , et insulam Siciliam de manu Ismaëliitarum liberavit ; Rogerium fratrem suum B
ejusdem insulae Comitem appellavit , etc.

An. 1061. His temporibus Gaufridus , qui et Guido , Dux Aquitanorum et Comes Pictavorum , bellum habuit cum Andegavensibus prope castrum Chevotinum , prope Sanctonas civitatem quam eis abstulit. Factum hoc bellum anno MLXI ab Incarnatione Domini. Dux (b) autem praedictus Novimonasterii (c) Cœnobium Pictavis à fundamentis erexit ; quem de propriis redditibus juxta munificentiam suam valdè ditavit , domnoque Hugoni Abbati Cluniacensi ad disponendum tradidit.

Uterq.
An. 1076.

(a) Malè apud Martenium , annis XLV.

(b) *Monstierneuf* , in suburbio Pictavensi , in loco dicto *Chassaigne*. Monasterium-novum , quod Willelmus , cognomento Gaufridus , Pictavorum Comes construxit , Hugoni Abb. Cluniae. commissum fuisse anno 1075 dicitur in Chronico Malliacensi. Verùm Guillelmi Comitis hæc de re litteræ , quibus potior fides , id differunt

in annum sequentem ; sic enim habent : *In nomine Domini Dei et Salvatoris nostri J. C. Guillelmus Dux Aquitanorum Wasconum . . . manu propria firmavimus anno MLXXXVI , presidente domino Gregorio Romanæ sedis Papa , regnante Philippo Rege Francorum.* De quibus fusiùs , ubi de Diplomate Philippi Regis Fr. etc.

(c) Apud Marten. *Wido autem Dux Aquitanicæ.*

EX CHRONICO (a) MONASTERII S. ALBINI ANDEGAV.

Apud Labbeum (b) Tom. I Novæ Bibl. Libr. Mss. pag. 276.

ANNO MXXXII , Gaufridus Martellus Agnetem duxit incesto conjugio (c) Kalendis Januarii ; et urbs Andegava horribili incendio combusta est V Kal. Octobris : inde bellum illud execrabile (d) , quod contra patrem suum per annos ferè septem subsequentes impiè gessit. D

MXXXIII , Gaufridus Martellus Guillelmum Comitem Pictavensem cepit in bello , XII Kal. Octobris : quare orta est discordia inter patrem et matrem.

MXXXVI , Waltherius Abbas ordinatus [S. Albini Andegav.].

MXL , obiit Fulco Comes pater Gaufredi Martelli.

MXLIII , Henricus Imperator filiam Agnetis duxit uxorem Kal. Novembris. Fames per Galliam.

MXLIV , Theobaldus filius Odonis Comitis captus est XII Kal. Septembris à Gaufrido Martello ; et sequenti die urbem Turonis reddidit.

MXLVI , Hildegardis Comitissa obiit Kalendis Aprilis.

MXLVII , obiit Hubertus Episcopus , et Eusebius Episcopus ordinatur. [Karofense Monasterium dedicatum est XVI Kal. Julii. Idibus Decembris ordinatio Eusebii cognomento Brunonis]. E

MLV , obiit Walterius Abbas IV Kalendas Januarii.

(a) Vide pag. 274 Tomi X , ubi præcedentes proximè annos edidimus

(b) Idem Labbeus ibid. pag. 281 edidit aliud Abbatiae S. Albini Chronicon , quod ad annum duntaxat 1110 ducitur , et quo usi sumus pag. 29 supra in Chronico Andegav.

(c) Eidem anno conjugium hoc illigatur in Chronico S. Michaëlis ; sed in Historia Monasterii S. Florentii Salmur. retrahitur ad annum 1030. Porrò hîc rejiciendum videtur ad an.

1031 : nam Chronicon S. Albini passim infra res , uno anno differt , errore calculi forsàn ex superioribus annis continuato ; imò et interdum graviùs peccat , ut ex aliis Chronicis patebit.

(d) In Chronica Ms. Raynaldi Archidiacon. Andegav. S. Mauriti : *Anno MXXXVI , initium belli plusquam civilis fuit inter Fulconem et filium ejus Gofridum. Anno MXXXVII , exortum est bellum plusquam civile inter , etc.* ut supra pag. 29 in Chronico Andegav.

- A MLVI, Theodericus Abbas ordinatur XIX Kalendas Februarii.
 [VII Kal. Jan. obiit venerabilis memoriæ Theodericus Abbas Cœnobii S. Albini, anno [MLIX], ordinationis verò suæ sexto].
 MLX, obiit Theodericus Abbas septimo Kal. Januariarum: Otbrannus Abbas ordinatur XII Kal. Apriles.
 MLXI, obiit Gaufridus Martellus XVIII Kal. Decembris: cui successit Fulco cognominatus Rechin. Henricus Rex obiit (a) pridie Nonas Augusti. An. 1060.
 MLXII, dedicatio sanctæ Trinitatis Andegavensis.
 MLXVII, Gaufridus Barbatus Fulconi fratri suo traditus; et Barones traditionis auctores crudeliter interfecti sunt. Guillelmus Dux Normannorum Angliam acquisivit. [(b) Kal. Februarii, feriâ IV, Lunâ VI, horâ An. 1066.
 B III, apparuit signum in sole, habens similitudinem solis unius in dextram et alterius solis in sinistram, et coronam in summo cœli: et Concilium apud Pictavum fuit factum. In fine ipsius mensis luna apparuit sanguinea et cærulea in prima vigilia noctis].
 MLXVIII, Gaufridus Barbatus captus est in bello à Fulcone fratre suo.
 MLXX, corpora SS. Præsulum Albini et Clari cum aliis Reliquiis translata sunt VIII Kalendas Novembris.
 [MLXXV, finis Chronicæ (c) Rainaldi Archidiaconi S. Mauritii *]. * Al. Andegav.

(a) Obiit Henricus Rex anno præcedenti.

graphis, ab anno 1047 ad an. 1106.

(b) Cancellata hic et suprâ ac infrâ, adducinus ex Addendis apud Labbeum ibid. pag. 282, ex Codice Petaviano et aliis Mss. apo-

(c) Sic et in Chronica ipsius Raynaldi, quæ exstat in Bibl. S. Germani Prat. Tom. II Miscell. Mss. Durandi, ex Ms. Cod. Regiæ Succ. 264.

C

EX FRAGMENTO (a) DE PETRAGORICENSIBUS EPISCOPIS,

seu ex Epitome Gestorum quorundam Ecclesiæ Petragoricensis Præsulum.

Apud Labbeum Tom. II Novæ Bibl. Libr. Mss. pag. 738.

- D **A**RNALDUS Vittabrensis, Episcopus [Petragor.], obiit anno Domini MXXXV, II (b) Idus Julii... Post autem millesimum trigesimum supra septimum in eundem Episcopatum Giraldus de Gordonio Episcopus successit; qui quidem Ecclesiam annos XXII, menses IV, dies XXI rexit et moderatus est. Obiit autem anno Domini MLIX, XII Kalendas Aprilis... Alienavit castrum Agoniacum et Albam-rocham pro quadam guerra, quam adversus Audebertum Cadenerarium Comitem habuit: deposuerat enim monctam Helianensem, quam Helias Comes pater ejusdem Audeberti jusserat fabricari. Post hunc successit Guilhermus de Monte-Berulpho, qui rexit Ecclesiam annos XX, menses XI, dies III. Obiit autem anno Domini MLXXXI, VIII Idus Febr. et sepultus est apud Montem-Berulphum in Ecclesia S. Mauritii. Iste Præsul homo sanctissimus fuit... Cujus tempore Guinimandus Monachus Casæ-Dei, sepulchrum S. Frontonis mirabiliter sculpsit anno Domini MLXXVII... Post hunc in eundem Episcopatum successit Reynaldus de Tiborio, etc.
 E Anno Domini (c) MXLVII, feria IV, magnum Monasterium S. Frontonis dedicatum est ab Aymone (d) Bituricensi Archiepiscopo, etc.

(a) Fragmento huic finem dat annus 1182.

(b) Barbarè pro pridie Idus ex more illius sæculi.

(c) Hæc addita reperit Labbeus in quodam Apographo.

(d) a Præfuit D. Aymo, inter cæteros generis dignitate sublimis, et vitæ sanctimoniâ præclarus. Hujus frater vocabatur Archinbal-

» dus, strenuissimus Princeps et Comes Borbo-
 » niensis... Habuit Concilium provinciale Bi-
 » turis, quatenus Ecclesiis à tyrannis penitus
 » desolatis sua auctoritate succurreret... Sedit
 » ab anno Chr. 1030 ad an. 1071 ». Ex Cap. 58
 Patriarchii Bituric. apud Labb. eum Tom. II Bibl.
 Libr. Mss. pag. 87.

EX CHRONICA (a) GAUFREDI COENOBITÆ MONASTERII
S. MARTIALIS LEMOVIC AC PRIORIS VOSIENSIS COENOBII.

Apud Labbeum Tom. II Novæ Bibl. Libr. Mss. pag. 280.

- Cap. 6. **H**ORUM [Guidonis de Turribus et Engaleiæ] filiam unicam Aolaarz
part. 1. Hæcepit Ademarum lo Contors de Laron, filius Rogerii; de qua genuit Guidonem: postea II Idus Julii obiit juxta matrem sepulta, quia fragilis multum fuit. Ademarum verò duxit uxorem sororem Iterii Episcopi Lemovicensis; de qua prodiit progenies Larumdensium dominorum de paterna hereditate. Guido de Agne sorore Principis castri de Chambon S. Valeriæ genuit Guidonem, Geraldum et Gulferium; et Arnaco tumulatur, etc.
- Cap. 7. Hic [Geraldus de Crosent] de Eblena genuit plures; quorum primus dictus est Beraldus, secundus Geraldus cognomento Rebara... Beraldus villæ [burgi S. Mariæ de Subterranea] dominium, non dominus sed tyrannus exactor, usurpavit. De Radegunde genuit Raymundum, qui modò ad obitum in capitulo conditus, filium de Bricia sorore Rothidæ de Exigento ortum Beraldum reliquit: qui Beraldus uxorem quamdam duxit, sed sine filiis obiit, etc.
- Cap. 12. Ea tempestate triumphator ille Guillelmus Manzer, subjugatâ Angliâ, probitate pollebat. Hic misit in Daciam Elphinum Abbatem Remesiensis Monasterii; cui in mare periclitanti Angelus apparens, diem Conceptionis perpetuæ Virginis Mariæ designavit, eumque à mortis periculo eripuit. Hujus Regis pater Eustachius * Dux Normannorum, apud Fiscanum splendido (b) quiescit mausoleo. Hoc Cœnobium situm in territorio Rothomagensi, in nullo obnoxium est (c) ejusdem Archiepiscopo; Romano tantum Pontifici parens, sub umbra ut ita dicam Regum Anglorum, nobilitate vel libertate præpollet... Robertus qui Casam-Dei ædificavit, Aquitaniam religionis splendore illustravit. Huic Roberto succedit Durannus, qui postea fuit Episcopus Arvernensis; deinde Seguinus de Agno... Jordano Lemovicensi succedit Iterius frater Principis castelli (d) de Chaslas.
- * Robertus
An. 1052. Defuncto [Petro Abb. S. Martialis Lemovic.] V Kalendas Octobris substituitur Mainaldus de Hisli... Mainardus obiit XIII Kalendas Julii, regnante Henrico Rege.
- Cap. 13. Anno Domini MLIII concremata est regalis Ecclesia Salvatoris mundi Lemovicæ, et omnes officinæ ipsius Monasterii... tres Monachi extincti sunt super sepulchrum Apostoli. Vivente adhuc Henrico Rege, et Iterio Præsule, Canonici S. Aredii * Ransoliæ Monasterium, favente Guillermo Arvernensi Comite, recuperavère... Iterio Pontifice apud S. Augustinum tumulato, Guido de Laranda Jordani nepos successit.
- * S. Yrier
An. 1073. Anno Dom. MLXIII (e), Nonas Augusti invaserunt locum S. Martialis Cluniacenses per fraudem Ademari filii Guidonis Vicecomitis Lemovicensis, et Petri Escausarii qui pro hoc dedit eidem Vicecomiti equum

(a) Ex hoc Chronico, quod curiosis rerum ad genealogias spectantium Lectoribus utile scriptum merito dixeris; excerptum jam dedimus pag. 267 Tomi X. *A tempore Roberti Regis*, inquit initio Operis Gaufredus, cepi Historiam, et in anno quo Fredericus edomuit Longobardos, explevi. Et cap. 22. *Ego Gaufredus ista dictavi anno Incarn. Dom. MCLXXXIII, Philippi qui fuit filius Ludovici, tertio anno.*

(b) Robertus Dux Norm. hic confunditur cum Richardo II.

(c) Robertus Dux, ut Fiscamnensis Monasterii libertatem tueretur, voluit ut Johannes anno 1028 Abbas consecraretur ab Hugone Abrinc. Episcopo, non à Rodberto Rotom. Archiepiscopo. Eodem Johanne Abbate, ordines non semel ab aliis Episcopis ibidem collati sunt, Archiepiscopo nequaquam reclamante. Id factum tempore Malgerii Rodberti successoris, discimus ex quodam Codice Ms. Cellæ S. Gabrielis

apud Mabillonium in *Append. Ann. Bened. Tom. IV pag. 728.*

(d) Apud Sammarthanos Iterius legitur transulisse castrum de Chaslus ex loco vocato *Franchenas*, in eum ubi nunc visitur.

(e) In alio exemplari Ms. legitur *MLIII*; sed malè: nam decennio post Monasterium S. Martialis vi subjectum est Cluniaco. Id patet ex Ademari Vicecom. Lemov. concessione quæ scripta est regnante Philippo Rege anno II, Indictione XV. Anno enim 1062 congruit indictio 15; et anni Philippi Regis computantur à morte patris, hoc est ab anno 1060; et ibi ratio habetur annorum non inchoatorum, sed completorum. Etsi autem Vicecomes Abbatiam S. Martialis Hugoni Abb. Cluniac. anno 1062 subjicere decrevisset, idque litteris suis contestatus fuisset; non tamen ante annum 1063 illuc introducti sunt Cluniacenses.

A optimum, qui appellabatur Millescus (a). Veruntamen ibi per dies plurimos Monasterii reformata est disciplina sub Ademaro Abbate, qui erat de Lemovicino ex equestri genere.

Ante Geraldum fuit Abbas S. Augustini Albertus, successor illius Guidonis qui construxit cloacarium... Obiit Geraldus Abbas Vosiensis V Kal. Januarii... huic successit Petrus.

Cap. 22.

B Cernens Archambaldus (b) [filius Eboli filii Archambaldi Chambæ-putridæ] patrem diligere fratres plusquam se, unum ex illis Robertum occidit: quapropter pulsus à patre, profugus factus est. Post dies multos occidit militem quemdam, qui olim in prælio patrem plaga insanabili vulneraverat: qua de re exhilaratus Ebolus, precibus multorum apud Tutelam cum filio pacem fecit; deditque Guillermo [filio] consensu Archambaldi Ebolus castrum de Torena. Alii dicunt Guillermmum de legitimo procreatum conjugio, castrum de Torena præ cæteris à patre dono accepisse, et quibusdam ex causis partem de terra sua non jure amisisse. Guillermus genuit Bosonem: Boso genuit Raymundum, etc.

Cap. 23.

Archambaldus qui vindicavit patrem, et occidit fratrem, de Rotberga sorore Vicecomitis de Rupecavardi genuit Archambaldum, Ebolum atque Bernardum. Isti diviserunt terram suam: primus Archambaldus, tenuit castrum de Comborno; Ebolus, Ventadour; cæteras possessiones, castella vel oppida, æqua lance diviserunt: Bernardo unusquisque XXV mansos dedit, id est L de communi, et Ecclesiam de Belmond, quæ tunc non erat munita. Ebolus de Ventadour, etc.

Cap. 24.

C Ademarum (c) [filius Senegundæ] de Humberga genuit alium Ademarum, qui jurabat per corpus S. Martialis: hujus hæreditas, ut dictum est, descendit ad filiam ejus Humbergam, quæ appellata est Brunicendis, mortuis Guillelmo et Helia filiis Ademari supradicti: aliam tamen filiam, quæ dicta est Emma (d), post obitum prioris viri Bardoni de Conniaco, sibi copulavit Guillermus Dux frater Raymundi Antiocheni Principis. Hanc postmodum rapuit Willelmus Sector-ferri, filius Vulgrini Comitis Engolismensis... Igitur Brunicendis de Archambaldo Barbato genuit Ademarum, etc.

Cap. 41.

(a) Quem *Milicini* vocabant, inquit Mabilonius.

(b) Ibi Gaufridus describit genus Combornensium et Turrenensium Vicecomitum, et deinde agit de Ventadorensibus Vicecomitibus:

quas genealogias, sicut et alias, integras Lectori exhibebimus tantum in alio Volumine.

(c) Habes hinc genus Vicecomitum Lemovic.

(d) Apud Labb. *Quæ dicta est Ennea seu Emma.*

D

EX GESTIS COMITUM BARCINONENSIVM (a).

Apud Baluzium in Append. ad Marcam Hispan. col. 542.

P OST Raimundum Borrelli Berengarius filius ejus tenuit Comitatum Barchinonæ, nihilque ibi boni gessit; immò in omni vita sua parentelæ probitate fuit inferior; et vixit XVIII annis post patrem in prædicto Comitatu, et genuit filios, Raimundum Berengarii, et Gillelmum Berengarii, et Sancium Berengarii; et obiit anno MXXXV. Iste Guillelmus Berengarii fuit Comes Minorisæ, et mortuus fuit nulla ex se prole remanente: et alius E frater istius, scilicet Sancius Berengarii: fuit Monachus Tomeriensis, et Prior S. Benedicti de Bagis, quia tunc non erat Abbatia; et ibi mortuus est.

Cap. 9.

Sub temporibus Raimundi Borrelli et filii ejus Berengarii, Comitum Barchinonæ, tres filii Olibani Cabretæ floruerunt; Bernardus scilicet Scindens-ferrum, ideò quia armis acerrimus atque fortissimus extitit: hic successit patri suo Olibano in Comitatu Bisulduni, et tenuit Comitatum XXXI

Cap. 10.

(a) Francorum Reges jam inde à temporibus Pippini Regis habuerunt supremum dominatum in Cataloniam, seu in amplas illas regiones, quæ inter Pyreneos montes et Iberum mareque Mediterraneum à Salsulis usque ad Dertusam habitantur: hinc Chartæ in Marca Hispanica datæ passim habent, anno regnante Roberto vel Henrico

vel Philippo Francorum Rege, etc. Anno tantum 1258 Barcinonenses et Catalani prorsus exempti sunt veteri Gallorum Regum imperio. Gesta autem Barcinon. Comitum, scripta circa annum 1190 à quodam Monacho Rivipullensi, edidit Baluzius ex veteri Codice Ms. ejusdem Monasterii.

anno , et genuit filium Guillelmum scilicet Bernardi , cognominatum A Grassum. Hic Rodanum transmeans , in flumine periit anno MXX : corpus verò ejus ad Rivipolli Monasterium reportatum , ibidemque humatum est. Vixit in Comitatu XXXI anno , et successit ei Guillelmus Bernardi , filius ejus , in Comitatu Bisulduni. Oliba verò , qui fuit tertius filius supradicti Olibani Comitis , fuit Monachus Rivipulli et Abbas , deinde Episcopus Vicensis * ; cui etiam fuit commissum regimen Monasterii S. Michaëlis de Cuxano : sedit etiam in Episcopatu annis XXVIII , et rexit Cœnobium XXXVIII (a) , et fuit septimus Abbas istius Cœnobii , sub quo quartò dedicatum fuit istud Monasterium Rivipulli cum præclara Episcoporum catterva sub Berengario supradicto Comite Barchinonæ , anno Christi MXXXII . . . Obiit prædictus pater eximius anno Christi MXLVII . . .

* Auson.

Ecclesiam quæ modò est nobiliter construxit . . . Sepultus verò fuit in Monasterio Cuxanensi , eò quia ibi decessit. Guifredus filius Olibani Comitis Bisulduni successit patri suo supradicto in Comitatu Cerritaniensi , et rexit Comitatum per multum tempus. Hic Monasterium S. Martini de Canigone construxit atque dotavit ; et genuit filios plurimos , Raimundum scilicet Guifredi Comitem , et Guifredum Archiepiscopum Narbonensem , et Berengarium Guifredi Episcopum Gerundensem , et Guillelmum Guifredi Urgellensem Episcopum , et Bernardum Guifredi Comitem Bergitani. Vixit in Comitatu XXXVI annis , et obiit anno Christi MXXV (b) : sepultus verò fuit in Monasterio Caninogeni.

An. 1030.

Cap. 11. Mortuo namque Berengario supradicto Comite Barchinonæ , remanserunt ejus tres filii , ut superius sunt nominati ; et successit ei in Comitatu Barchinonæ Raimundus Berengarii , qui Vitulus dicebatur. Hic Raimundus Berengarii nimia claruit probitate ; et inter alios Hispaniæ Principes super Agarenos tantum habuit principatum , ut XII Reges Hispaniæ suo tempore annuatim ei tributum tamquam domino persolverent. Hic denique Comes famosissimus suum optans dominium decorare , coram Ugone Cardinali et Legato Romano ac suis plurimis Magnatibus intra Barchinonæ palatium , supradictorum consilio et assensu , propria quædam instituit jura , quæ Barchinonæ Usaticos nuncupamus , mandavitque ut iis constitutionibus omnes Comitatus sub Barchinonensis Comitatus imperio regerentur. Nobilissimus igitur Comes tres genuit filios Petrum scilicet Raimundi , et Berengarium Raimundi , et Raimundum Berengarii. Illi verò duo primi fuerunt quasi duo genimina viperarum , quæ naturaliter ruptis visceribus interficiunt matres suas. Prior enim , id est Petrus Raimundi , madriastram suam Adalmoyn (c) interfecit ; unde et in Hispania sub pœnitentia obiit sine prole. Veruntamen pater ejus plenus dierum , tertio ejus filio dimisso herede , diem clausit extremum anno Christi MLXXVI : vixit autem in Comitatu XLII annis.

An. 1068.

Cap. 12. Sub temporibus verò istius fuerunt Comites in Urgelli Comitatu ; Ermengaudus , qui dictus fuit peregrinus , eò quia peregrinus Hierosolymis obiit anno Domini MXXXVIII : et vixit in Comitatu annis XXVIII : et successit ei Ermengaudus filius ejus , qui dictus fuit de Barbastre , eò quia in obsidione Barbastrensis castris , quod à Sarracenis adhuc detinebatur , plurimum

(a) Inde colligit Cossartius , Olibam rexisse et in sua potestate habuisse XXXVIII Monasteria : Baluzius autem simpliciter intelligit , eum Abbatem fuisse per annos XXXVIII ; et hoc verum esse calculo probat. Cùm autem alibi legitur eundem Auson. Episcopum fuisse multarum Abbatiarum patrem , hæc verba Baluzius accipi sic vult , ut Oliba Monasteria regionis foverit tanquam pater , et præferit tantùm ut Abbas Cœnobii Rivipullensi et Cuxanensi.

(b) Rectius , ut probat Baluzius , in veteri Codice Canigon. adnotatur , Wifredum mortalius ereptum fuisse anno 1030.

(c) Adalmodis , femina ingentis animi , varia conjugia experta fuit : Hugo nempè Liziniacensis eam duxerat , et postea dimisit causâ parentelæ ; tumque vinculo jugali sociata est cum Poneio Comite Tolosano : iste quoque postea divertens ab ea , Raimundo Barchinonensi eam anno 1053 dedit in uxorem. Mos erat ea tem-

pestate vulgatus ut , cùm viros Principes ac fortasse alios tædium ceperat uxorum suarum , eas facile repudiarent , intentata videlicet actione consanguinitatis vel affinitatis. Willelmus Malmesbur. in nominibus virorum Adalmodis labitur , inquit eam primùm Arelatensi Comiti nuptam , mox illius pertæsam Willelmo se Tolosano Comiti conjunxisse. Raimundus et Adalmodis Barchinon. Comites anno 1067 Carcassonam et Carcasson. Comitatum emerunt ab ultimo Comite nomine Guillelmo , quem Guillelmum Comitem Ceritanæ maritum Adalaidis interpretatur Baluzius. Ceterùm Adalmodis videtur fuisse filia Bernardi et Ameliæ Comitum Marchiæ ; ex quibus et prodierunt , Aldebertus II Comes Marchiæ Lemovicensis ; Rangardis uxor Petri Raimundi Comitis Bitterensis , mater verò Rotgarii Comitis item Bitterensis et Adalaidis Comitissæ Ceritanæ ; et Lucia Palliarenensis Comitissa.

A laboravit, et eo anno quo captum est castrum, scilicet Incarnationis Christi MLXV, mortuus est. Vixit verò in Comitatu XXVIII annis. Mortuo isto, successit ei Ermengaudus de Gerb, filius ejus, in Comitatu; qui ideò sic vocatus fuit, quia ipsum castrum de Gerb construxit, cum quo civitatem Balagarii usquequo capta est expugnavit: tenuitque Comitatum XXVIII annis. Fuit enim contemporaneus primo et secundo et tertio Raimundo Berengarii, Barchinonæ Comitibus. Obiit anno Domini MXCII; et successit ei filius ejus Ermengaudus de Moyeruca, etc.

In Comitatu Bisulduni fuit Comes Guillelmus Bernardi, cognominatus Grassus; qui duos genuit filios, Guillelmum scilicet qui cognominatur Trunnum, eò quòd nasum fictitium haberet et Bernardum Guillelmi. Vixit verò in Comitatu annis XXXIII, et mortuus est anno Domini MLII, et sepultus in Monasterio Rivipulli in uno eodemque tumulo cum patre. Et successit ei in Comitatu Bernardus Guillelmi, filius ejus minor, eò quia vir benignissimus et patientissimus erat. Frater autem ejus major Guillelmus Trunni, quia vir iracundus atque iræ impatientissimus haberetur, consensu fratris sui ac quorundam suorum Procerum interfectus esse dicitur, etc.

Cap. 13.

In Comitatu Cerritaniensi fuit Comes Raimundus, filius supradicti Guifredi Comitis Cerritanie, et tenuit Comitatum XL annis; et genuit duos filios, Guillelmum scilicet Raimundi, et Henricum. Obiit denique Christi anno MLXVIII, et successit ei Guillelmus Raimundi, etc.

Cap. 14.

EX CHRONICO (a) REMENSI

Apud Labbeum Tom. I Novæ Biblioth. Lib. Mss. pag. 360.

ANNO MXXXIX, VIII Idus Aprilis visa est . . . ignea trabes (b), etc. MXLVII. Nix tanta fuit in occidente, ut silvas frangeret.

MXLVIII. (c) Dedicata est Ecclesia B. Remigii, et translatio ejus à domno Leone IX Papa [est peracta].

MLV. Obiit Leo (d) Papa IX. Suscepit B. V. Maria in Archiepiscopatu Remensi Gervasium Episcopum Cenomanicum Idibus Octobris.

MLVI. Gervasius Archiepiscopus ædificavit Remis Ecclesiam S. Dionysii (e) Sociorumque ejus.

MLIX. Philippus Rex Remis ordinatus à Gervasio in die Pentecostes.

D XLX. Obiit Henricus Rex piissimus, pater Philippi, pridie Nonas Augusti.

MLXVI.

*Sexagenus erat sextus millesimus annus,
Cum pereunt Angli, stella monstrante cometa.*

Obiit Gervasius Archiepiscopus.

MLXVII. Facta est hiems horrida à festo S. Briccii usque ad festum S. Gregorii.

MLXXXI. Magnus terræ motus factus est cum gravi terræ mugitu VI Kal. Aprilis, primâ horâ noctis, portendens fortè imminens malum quod in toto orbe sonuit, et unde terra doluit et dolet. Henricus enim Imperator ad debellandum Papam Hildebrandum Italiam petiit; contra quem Papa urbibus et castellis munitis se ad bellandum accingit, eumque Romam hostiliter adeuntem non recipit.

(a) Præcedentem hujus Chronici partem exhibet pagina 271 Tomi X.

(b) Ut apud Sigebertum supra pag. 163, sola Conradi morte dempta.

(c) Corrig. *MXLVIII*.

(d) Obiit Leo IX anno 1054.

(e) Gervasius in Charta quâ suburbanam S. Dionysii Ecclesiam tradit, ait se illam restituisse, et Canonicos ibidem constituisse B. Augustini regulam ordinemque profitentes. Jam nova Canoni-

corum Regularium congregatio exorta fuerat in Abbatia S. Rufi apud Avenionem anno 1038, quo Benedictus I illius urbis Præsul S. Rufum quatuor Ecclesiæ suæ Canonicis regulariter ibi victuris donavit. Nulla tamen S. Augustini regulæ adhuc mentio in ejus litteris; neque in Diplomate Henrici Regis, qui anno 1060 Ecclesiam S. Martini à Campis confert Canonicis regulari conversatione Deo famulantibus.

EX CHRONICO BREVI AUTISSIODORENSI (a).

Apud Labbeum Tom. I Biblioth. Libr. Mss. pag. 292.

ANNO MXXXIII, sol obscuratus est natale S. Petri, III Kal. Julias.
Factum est (b) Concilium de pace in hac urbe.

Anno MXXXVII, Odo Comes cecidit in prælio.

MXXXIX, Obiit Hugo Episcopus; et in ipso anno ordinatio Eriberti Episcopi.

An. 1049. ML, Leo Papa habuit Concilium (c) Remis cum Gallicanis Episcopis, B super his qui suas animas ex simoniaca fece inquinaverant. Unde Apostolica auctoritate Hugonem Lingonensem, Gelduinum Senonensem Episcopali honore privavit, et alios videlicet multos per Galliam.

(d) [Anno MLI, Cal. Decemb. ordinatio Gaufridi Episcopi].

* VI MLII, Kal. Decembris (e) *** Ordinatio Gaufridi Episcopi V * Kal. Januar.

* Ms. infra MLVII, Hugo filius Roberti Ducis incendio subdidit villam S. Bricii; et perierunt intra * Ecclesiam viri et mulieres cum infantibus numero CX: et eodem anno ipse interfectus est. Item eodem anno hæc Ecclesia dedicata est.

* Ms. infra Anno MLVIII, clandestina irruptione captum est castrum S. Germani à militibus Roberti Ducis et Tebaldi Comitis; qui ingressi, nutu divino C territi, quantociùs exierunt; et hoc intra * venerabiles Quadragesimæ dies.

MLIX, unctus est in Regem Philippus Remis die Pentecostes; et sequenti anno mortuus est Rex Henricus.

Pag. 403. MLX, facta seditione inter Iterium et Aganonem (f), Crociacum castrum concrematum est à Tetbaldo Comite superveniente cum grandi multitudine militum.

MLXIV, concrematum est Monasterium S. Germani pridie Kal. Aprilis, et omne castrum infra et extrà, exigentibus inhabitantium peccatis.

MLXXII, tota urbs Autissiodori igne succensa est præter turrim et capellam S. Albani.

MLXXVI, obitus Goffridi Episcopi, et electio Roberti.

(a) Idem est quod inter Schedas D. de Gagnieres legitur in fine Martyrologii S. Stephani Autissiod. Vide Excerptum pag. 270 Tomi nostri X.

(b) Eclipsis præcedens non legitur in Chronico D. de Gagnieres. Quod autem proximius sequitur, hoc duntaxat refert Labeur pag. 405,

in Appendice ex alio Ms. Cod. locupletiori.

(c) Habitum est Rem. Concilium anno 1049.

(d) Ansulis circumscripta, pertinent ad Chronicon D. de Gagnieres.

(e) Ibi forsitan notabatur obitus Heriberti Episcopi.

(f) Apud D. de Gagnieres, *Agavonem*.

D

EX CHRONICO (a) SENON. S. COLUMBÆ.

Apud Martenium Tom. III Anecd. col. 1451.

An. 1032. ANNO MXXXIII, obiit Leothericus Archipræsul, et eodem anno successit Gelduinus [in Archiepiscopatu Senonensi].

* Ms. durè MXLVII, factum est vix credibile prælium inter Henricum Regem Francorum et gentem Normannorum, in ipsa provincia super fluvium Diva (b). Fuere autem viginti millia Normannicæ gentis peditum et equitum; Francorum verò tria millia bellatorum, à quibus duriter * Normanni cæsi, decem millia perierunt.

(a) De hoc Chronico, vide quæ notavimus pag. 272 Tomi X. Ansulis inclusa, descripta sunt ex laudato ibidem Ms. Codice, seu ex Tom I Collectionis veterum Script. Mss. *Durand*

in Biblioth. S. Germani à Pratis.

(b) Malè apud Martenium, *Dura*: Anonymi enim Chronicon Ms. habet, *Dura. Fuere autem triginta millia*.

E

A MLV, obiit Henricus filius Conradi Imperatoris, et Comes Rainardus *. An. 1056.
Theobaldus, nobilis generis, in Vincentia Venetiæ urbe, duodecimo conversionis suæ anno obiit miraculis clarus. * *Ms. Raynaldus*

[Anno MLV, facta est tempestas valida; et juxta urbem Senonicam tam propè, quàm longè (a), etc. Eodem anno mortuus est Imperator Henricus (b), etc.]

[Anno MLVI (c), S. Theobaldus, nobilis genere, reclusus in Vincentia (d), etc. obiit. Ossa ejus in Francia deferuntur.] An. 1066.

[MLVIII. Hoc anno, in solemnitate omnium Sanctorum, pluit sanguis (e), etc.]

MLX, obiit Manardus Archiepiscopus [Senonensis].

[MLXI. Hoc anno mortuus est belliger Henricus Rex Francorum]. An. 1060.

B [MLXII. Hoc anno mortuus est Menardus Archiepiscopus].

[Anno MLXIV, mortuus est Abbas Willencus; cui successit Abbas Arnulfus]. An. 1072.

[Anno MLXVI:

*Navibus instructis remis, velisque paratis,
Transiit hoc anno mare, fretus milite multo,
Consul Willelmus, multa virtute notatus.
Anglos constanti victos * virtute subegit;
Et caput à scapulis Regis mucrone revulsit.
Hoc ita perfecto, merito diademate sumpto,
Ipsè coronatus, Rex est è Consule factus].*

* *Aut victor*

C MLXXIII, mortuus est Abbas Wilencus *; cui successit Arnulfus. * S. Colum-

MLXXVII, hiems durissima et longissima, à Calendis Novembris ad medium Martii; qualem se vidisse fatentur seniores nunquam.

[Anno ab Incarn. MLXXVII, facta est hyems magna et valida nimis].

MLXXVIII, Arnulfus, Abbas S. Columbæ, ossa S. Theobaldi (f) fratris sui de Italia defert, et in eadem Ecclesia locat.

(a) Ut in Chronico S. Petri Vivi suprâ pag. 497.

(b) Ut suprâ apud Martenium.

(c) In Anonymi Chronico Ms. sæpiùs perturbatur annorum ordo.

(d) Ut suprâ apud Martenium.

(e) Ut in Chronico S. Petri Vivi.

D (f) Anno 1074 corpus S. Theobaldi Vicentiâ Vangadiciam translatum fuerat: hæc autem fama cum pervenisset ad aures Arnulfi Abbatis Lati- niacensis et S. Columbæ, is anno 1078 in Italiam profectus, partem Reliquiarum fratris sui obtinuit; invisitque matrem suam Willam, quæ

ad id tempus superstes erat, et in proxima Monasterio cellula inclusa manebat. « Moris erat » tunc temporis, inquit Mabillonius ad annum » 1033, ut religiosæ feminæ prope Monasteria » nostra recluderentur, ut in illo reclusorio » vitam à sæculi corruptelis longè remotam du- » cerent. Ex earum numero fuit nobilissima ma- » trona B. Helvisa, *clarissimo genere præfulgens*, » reclusa in Columbensi diocesis Carnot. Mo- » nasterio. Hæc olim conjugata Hugoni cuidam, » cui Caput-ursæ cognomen erat, deinde » Alexandro Azzolino fuerat ».

EX CHRONICO LAMBERTI PARVI (a),

LEODIENSIS S. JACOBI MONASTERII MONACHI.

Apud Martenium Tom. V. Ampliss. Collect. col. 5.

E ANNO ab Incarnatione Domini MXXXI, obiit Robertus Rex Fran-
corum; succedit Henricus filius ejus.

MXXXIV, consecratur Cœnobium S. Laurentii [Leod.]

MXXXVI, Henricus Rex ducit filiam Regis (b) Anglorum.

MXXXVII, bellum apud Barum * inter Gotzelonem Ducem et Odonem Comitem. * *Bar.*

MXXXVIII, obiit Reginardus Episcopus; Nithardus succedit.

MXLII... obiit Nitardus; succedit Wazo Episcopus.

(a) Lambertus sæculo XII florebat, scripsitque breve Chronicon ab anno Christi 988 ad 1194, quo vitam cum morte mutavit, ut testatur ejus Continuator Reinerus ejusdem Cœnobii Asceta.

(b) Malè igitur suprâ in Chronico Leod. pag. 202, conjugium istud refertur ad annum 1032,

et ibidem corrig. *MXXXVI*. In utroque autem Chronico, Lamberti scilicet ac Leodiensi, non solùm res sed et verba eadem leguntur; nec mirum: hinc ne actum ageremus, consultò hic omisimus annos 1039, 1044, 1045, 1049, 1052, 1054, etc.

MXLVI, Henricus Rex fit Imperator, et ab eo duo Papæ deponun- A
tur, etc.

MXLVII, nix in occidente tanta cecidit, ut silvas frangeret, Godefri-
dus, etc.

MXLVIII... obiit Wazo Episcopus; succedit Dieduinus. Obiit etiam
Olbertus primus Abbas S. Jacobi in Leodio; succedit Albertus.

MLI, Balduinus cum filio rebellat, invaso monte Castri-loco.

An. 1054

MLII, Leo Papa obiit CXLV. Iste est qui cantum S. Gregorii composuit.

MLV... Imperator Henricus obiit III Nonas Octobris; et sepultus in
Spira, ubi et pater ejus. Henricus filius superioris Henrici succedit.

MLVI, adventus reliquiarum S. Jacobi, etc. Obiit Imperator Henricus;
succedit filius ejus Henricus, hujus nominis IV.

MLXVI, obiit Albertus Abbas secundus; Stephanus succedit tertius. Co- B
metes apparuit, quæ bellum Angliæ portendebat; quam Guillelmus Nor-
mannorum Comes, ipsâ cum Rege suo Hero gravissima cæde mulctatâ, vi
militari corripuit; regnumque victor obtinuit.

MLXX, obiit Dux Godefridus; succedit alter Godefridus filius ejus.

MLXXVI, obiit Dieduinus Episcopus Leodiensis; succedit Henricus.
Item obiit Stephanus Abbas tertius Ecclesiæ S. Jacobi in Leodio; succedit
Robertus. Godefridus Dux et decus Galliæ à sicario perimitur: Godefridus
filius sororis ejus Marchio (a) subrogatur.

(a) Infra: *MLXXXVII, Marchio Godefridus sublimatur in Ducem.*

EX CHRONICO STROZZIANO MS. (a)

C

Ex Apographo nostri D. Bernardi de Montfaucon.

ANNO Domini MXXXI, S. Aymericus filius S. Stephani Regis Hun-
gariæ obiit... Anno imperii Corradi VII, Robertus Rex Francorum
moritur: post Robertum verò regnavit in Francia filius ejus Henricus annis
XXX. Per idem tempus Gaufridus Martellus Comes floret (b): de hoc scriptum
est: *Dum vixit tua (c), etc.* Hic devicit Comitem Pictaviensem, et Theo-
baldum Blesensem, et accepit pro redemptione urbem Turonicam.

An. 1049. Anno Domini MXL, Henricus imperat annis XVII... Anno Henrici
Imperatoris IX *, Odilo virgo centenarius, Abbas Cluniacensis, dormivit D
in Christo. Porrò S. Odiloni substitutus est Ugo venerandus, vir miræ reli-
gionis et præcipuæ sanctitatis... S. Theobaldus, inter Nobiles Francorum
non infimus, hoc tempore clarebat: qui mundo et semetipso abnegato, etc.

An. 1054. Romæ post Leonem Victor successit, seditque annis II. Hoc tempore
Romæ Palumbus Presbyter fuit maleficiis multis deditus, etc... Hoc etiam
tempore corpus Pallantis filii Evandri, etc... Hoc eodem tempore in
confinio Normanniæ et Britanniæ fuit una, vel potiùs duæ mulieres, etc...

M. XIII Anno Henrici Imper. XVII *, fundata est nobilis nunc, etc... Floruit
hoc tempore S. Gauterius Abbas Stirpensis in territorio Lemovicensi; cui
pro sanctitatis suæ merito Victor Papa auctoritatem judicandi de crimini-
bus contulit; ut potè viro discretissimo et sapientiæ titulis adornato...

Anno Domini MLVII, Henricus imperat annis V... Anno Imperatoris E
Henrici tertio, Henricus Rex Francorum (d), consensu Præsulum et Pro-
cerum regni sui (e), coronari fecit filium suum Philippum adhuc octen-
nem (f), et ungi in Regem Remis per manum Gervasii Archiepiscopi
ejusdem sedis. Anno post hoc altero idem Henricus moritur: post quem
filius ejus Philippus in regno dominatur; eumque, quia parvulus erat,

(a) Opus istud, quod ineunte sæculo XIII scriptum est, quodque exstat in Bibliotheca D. Leonis Strozzi, idem est in præsentia cum Chronico Ms. incerti Auctoris in Bibliotheca Divion. Buberiana, et cum Anonymi Chronico ab initio mundi ad annum Chr. 1269, in Cod. Ms Reg. 4606. 5. olim Colbert. 6633. Vide adnotationem nostram in partem ejusdem Chro-

nici editam pag. 272 Tomi X.

(b) In Codd. Mss. Reg. et Buber. floruit: de hoc scripti sunt versus isti.

(c) Ut supra apud Willelmum Godellum.

(d) In laudatis Codd. Mss. additur, *antequam moreretur.*

(e) Ibid. in regni sui solio.

(f) Ibid. adhuc VIII annorum.

A Balduinus Comes Flandrensis aluit ; et Franciam gubernavit. Regnavit autem Philippus annis XLVIII.

Romæ post Stephanum Benedictus præsidet mensibus X ; ac post eum Nicolaus annis II. Per idem tempus Francia turbatur per Berengarium Turo-nensem. Hoc tempore S. Edoardus, Anglorum Rex, famosissimus in orbe habetur, etc.

EX LAMBERTI ARDENSIS ^(a) HISTORIA

COMITUM ARDENSIUM ET GUISNENSIUM.

B *Inter Reliquias (b) Mss. Jo. Petri de Ludewic, Tom. VIII
pag. 391.*

FUIT in diebus illis locus quidam pascuus, amplus admodum et latus, inter flumen quod dicitur Vonna ^(c) ab orientali plaga, et Noleios vel Neleios ^(d) fontes ab occidentali, et inter flumen quod à re veris id est amœnitatis effectum, vel à rei vero Reveria nuncupatur ; à meridie usque in oppositam marisci partem spaciosi, ad aquilonem longè latèque diffusus et extensus ; pecoribus et armentis nutriendis propter herbarum fertilitatem circummanentibus, licet adhuc paucis, admodum necessarius. Hæc siquidem terra à latitudine pasturæ vulgò Bredenarda dicta est, raro frequentata habitatore, paucis vel nullis adhuc exulta colonis. Hanc igitur terram

Cap. 13.

C memorandus Flandriæ Comes Arnoldus, pater Balduini Barbati, ad honoris sui et nepotis augmentum, et ad Ghisnensis terræ fines dilatandos, in feodi quoque clementiam, cognato suo germano et filiolo liberè possidentem, et in perpetuum hereditario jure tenendam, contulit Ardolpho. . . . Acceptâ à domino cognato et patrino Flandriæ Comite Arnolde licentiâ, in patriam suam ad Ghisnensium partes se transtulit ; ubi... famosissimi Bologniæ Comitis Ernuculi ^(e) filiam Mathildem duxit uxorem [Ardolphus].

Cap. 14.

Nec enim audiendi sunt illi, qui somniando dictitant, quòd ille, quem jam Bologniæ Comitem nominavimus Ernuculum, qui apud S. Vulmarum * de nemore vel de Silviaco Ernuldus nominatus, cum duobus filiis suis Ernulfo videlicet et Eustacio in eodem loco sepultus esse dicitur, unquam terram Bologniensem et S. Pauli atque Ghisnensem simul in eodem tempore tenuisset ; et quòd

Cap. 15.

* *Samer*

D pro qualitate affectionum trium filiorum suorum et studio, terram portionaliter juxta studii et affectionum ipsorum convenientiam, competentem ipsis distribuisset. Ghisnensium enim terra, circumspectis, lectis et relectis omnibus tam Flandriæ quàm Bologniæ Chronicis, si qua sunt, autenticis, auditis et intellectis plurimorum narrationibus antiquorum, et fabulis nunquam, nusquam Bologniensis terræ portio vel appendicium invenitur aut auditur ; sed Flandrensis dignitatis ditioni post Comitem Walbertum totaliter inclinata et subjecta est. Si autem quærat, unde hujus opinionis surculus diu sopitus demùm in populo ventilatus subreperit et emanaverit, dicimus quòd à quodam vero quoddam verisimile simplicibus et facilè credentibus prodiit, et in fabulam snbiit. A verissimo enim * rei eventu commutatam est à Bologniensibus, immò commentatum ad suæ consolationis et delectationis fabulam. Sicuti enim in

* *Al. ejus*

E veterum Annalibus legimus et à grandævis patribus quandoque audivimus, multorum annorum labente curriculo, postquam piæ recordationis et colendæ memoriæ Comes, de quo jam diximus, Walbertus, qui Pontivi * et

* *Al. Pontini*

(a) Lambertus Presbyter, ab Ardea patria cognominatus Ardensis, descripsit ab anno 800 ad annum 1200 Historiam Ardensem, quam Arnulpho II Comiti Giseni et Ardeæ domino dicavit. Multis in locis prodit, quàm sibi in historia scribenda commendatam habeat veritatem, fabulosis Comitum originibus atque genealogiis rejectis, quæ suo tempore credulos occupaverint hominum animos. Hunc tamen cave ne credas ex omni parte perfectum : licet enim multas in historia fabulas discussit,

plures ipse auctor retulit, quibus alios forsitan in errorem traxit. Sub Philippo Augusto floruit.

(b) Contulimus cum fragmentis à Chesnio editis inter Probationes Historiæ Geneal. Comitum de Guines, d'Ardes, de Gand et de Coucy.

(c) *Riviere de Vonne et le pont de Neullay*, ut vocat Chesnius.

(d) Apud Ludew. et *Neleios vel Noleios fontes*.

(e) Ibid. *Ermicula . . . Ermiculum . . . Ermildus*.

S. Pauli Ghisnensiumque præerat et principabatur terræ... carnis debitum A
 solvit; fuit quidam de nobilissimo Francorum oriundus genere in Pontivo
 præpotens Comes, nomine Willermus (a), qui cum virtute corporis non
 minus, quam nobilitatis gloriâ * famosissimus existeret, et longè latèque
 * *Al. genere* admodum polleret et famâ personaret; cumque sibi sua non sufficerent, sed
 in adjacentia multâ vi et fortitudine manus extenderet, Boloniensium vasti-
 tatem suis subjugavit et continuavit interstitiis. Qui etiam cum ex veterum
 relatione cognovisset, quod antiquus prædecessor suus Comes Walbertus
 olim tantæ virtutis exstitisset, quod usque ad mare occidentale, sive justè
 sive injustè, suæ dominationis extendisset et exercuisset potentiam, hoc
 idem concepit; et quoad ipse potuit, suæ satisfecit et obtemperavit volun-
 * *Hilduino* tati. Hic siquidem Willermus, cum quatuor haberet filios, primogenito *,
 eò quod circa militiam in equis et armis glorioso jocundaretur affectu, ut
 potè digniori, digniorem et excellentiorem suæ dominationis partem, quæ B
 * *Al. Pontin.* nunc Pontivorum * terra nuncupatur, distribuit: secundo verò (b), eò quod
 venatoriæ occupationis studiis applicuisset animum, et nihil sine canibus jo-
 cundum esse assereret aut delectabile, nemorosos terrarum saltus, qui nunc
 * *Hugoni* Boloniensis terra dicuntur, feudalem contulit donationem: tertio * autem,
 quia circa agriculturam et in frumentis colligendis et servandis curiosus existe-
 bat, Tervannensium fines, qui usque hodie S. Pauli vocantur Comitatus,
 in feodum dedit perpetuum: quarto etiam nichilominus, eò quod in armentis
 et pecoribus nutriendis totam perfunderet intentionem, terram in parte
 monticulosam et rapeis et bosculis obsitam, agros etiam pascuos, gurgito-
 sam marisci planitiem, quæ nunc temporis Ghisnensis terra nominatur,
 cum se daturum disposuisset; audiens Sifridum à generoso Comitis Walberti C
 sanguine prodeuntem de Dacia nuper advenisse, et Ghisnensium fines, ipso
 ignorantiam simulante, in manu forti, viriliter et justè obtinere, sibi timuit;
 et mutato sapienter consilio, Sifridum in pace sub Flandrensium Comitis Ar-
 noldi Magni protectione permittens, filio suo videlicet quarto filiam Rai-
 naldi de S. Walarico desponsavit uxorem. Hæc igitur de veterum Annali-
 bus, non de opinione vulgali contra Bolonienses dicta sufficiant.

Cap. 16.

Juncta igitur Ghisnensi Comiti Ardolpho (c), Boloniensis Comitis Ernuculi
 filia Mathildis, concepit et peperit ei filios Radulphum et Rogerum. Quo-
 rum prior natu Radulphus, Ardolpho jam defuncto, Ghisnensis terræ factus
 est Comes: junior verò antequam pubesceret, juvenis defunctus est. Radul-
 phus igitur Ghisnensis Comes factus, et fastuosam tam Flandrensium quàm Bo-
 loniensium gerens nobilitatis superscriptionem, animosus extitit, acer et bel- D
 licosus. Quippè cum à Flandrensibus, qui ab Imperatoriæ nobilitatis san-
 guine, à Regibus quoque et Ducibus descenderunt et originem duxerunt; et
 à Boloniensibus, quorum auctor (d) cum non phantastici, sed veri et divini
 ducatu coelitus advectus, Boloniensibus generosæ propaginis et divinæ nobi-
 litatis originem indidit; divinæ sic et humanæ generationis stemmate polle-
 ret, gladiaturam pomposi nominis heres et genituræ ob nativitatis insigne

(a) Utrumque, nempè de Ernuculo et de Willelmo, fabulæ loco reponere audeat Malbrancq cap. 60 lib. 7 de Morinis, pag. 594 Tom. II. « Sicut verò, inquit, quæ de Arnuculo perhibentur, fabulosa censet, [Lambertus]... immò commentum existimari quod de Willelmo asserit nullo certo auctore; » quandoquidem in omnibus Bonon. genealogiis... Tornahemi Comes Bononicus tradatur, et sub Tornahemo Arkes et Gisnæ contineantur... Attribuit ipse Willelmi liberis, quod Guidonis partim attribuendum: hinc nato errore ex synonymis, quatuor duorum istorum Comitum [Pontiv. et Bolon.] filios in unum videtur conjecisse parentem. Denique duæ istæ domus Bonon. et Pontiv. à divinis planè manant principiis, et nunquam in unam hactenus coaluisse comperiuntur ».

(b) Ernuculo seu Ernuldo aut Arnolfo: qui Bolon. Comes, ut conjicit Chesnius, anno 972 subscripsit Chartæ Arnulfi Jun. Comitis Fl. pro Abbatiâ S. Petri Gand. Quanquam Malbrancq in Scol. pag. 919 miratur cur Lambertus Ernuculum faciat Comitem Bononiæ, et illum

Comitatum obtinuisse tradat à patre Willelmo Pontivensi: sunt enim distinguenda nomina Willelmi et Guido, quæ quidem, inquit, fuere olim synonyma, et in hac genealogia peperere confusionem; ut fecerint Ernuculum filium Willelmi Pontivensis, cum revera sit filius Guidonis Bononici:

(c) Ardolfus ex Elstrude Fland. filius erat Sifridi Dani, qui, ut supra legitur, *Ghisnensis nobilitatis et generis auctor Sifridus, Ghisn. oppidi munitionem sive durjonem fossato duplici circumcinxit.* De eodem sic habet Chronicon S. Bertini: *Miles quidam de Normannorum reliquiis... nomine Sifridus Dacus, cum sua turma rediit, et Ghisnas et patriam [an. 928] occupans, nobis abstulit, sibimet usurpavit, sedem suam in ea posuit, tuitionem et castrum construxit, et se Ghisnarum dominum appellavit.* Quam autem mereantur fidem hæc origines, viderint illi quorum interest. Nobis hoc satis est quod illæ figmentis sint conspersæ, seu potiùs circumfusæ tenebris, ut pleræque aliæ.

(d) Apud Chesn. quorum auctor cygni phantastici... indidit: et divinæ et humanæ, etc.

præconium

A præconium cum extollentiæ fastu in longis et remotis terrarum tractibus et finibus sub nobilibus Regibus et Principibus oportunè et importunè, studiosè, diligenter, immò ardentè exercuit.

Cap. 17.

Duxit autem Radulphus iste filiam Comitum S. Pauli militis strenuissimi Hugonis, à roscido odore vel à roseo colore nominatam Rosellam, ex qua suscepit nobilem virum Eustacium aliosque in bellicis armis et apparatus patris non degeneres filios, et venustæ faciei et laudatissimæ formæ filias...

Cap. 18.

[Radulphus] tam profluæ prodigalitatis notâ perfusus dicebatur, ut ei, quod habebat, sufficere non posset. Unde cum ei non sufficeret de suo, quod suis distribuere valeret commilitonibus, in subjectos nimirum ultra modum injustas exactiones faciendo, injustè calumniando, vi opprimendo et plerumque rapiendo sæviebat. Factum est in una dierum ut ad execrabiles

B nundinas, quas tornamenta vocant, properaret in Franciam: et veniens ad Montem Iniqui vel Fullonis vel etiam Philonis, qui vulgò Monfelon dicitur, juxta Surcas, invenit maximam pastorum multitudinem propter pasturæ amplitudinem ibi congregatam. Ubi cum dissimularet suos, et seipsum ficto verborum idiomate, ne ab eis agnosceretur, averso vultu transfiguraret: « Heu! inquit, pastores (non præmisso vale), quid dicitur de Comite Ghisnensi; si valet, ubi est, aut quò tendit? » Pastores verò, ut erant nimie simplicitatis, ratione et sermone tenues... rationem ex affectu animi cum responso confundentes dixerunt*: « O mortiferum terræ suæ virum! etc. »

* *Al.* responderunt

Quod cum audisset Comes, stomachatus admodum murmurando recessit. Cum ergò ventum est ad locum gladiaturæ vel tornamenti, justo Dei iudicio actum est ut in primo belli concursu, accepto in umbilico vulnere,

C Comes de vita periclitaretur. Cum autem inter sagittarios quasi mortuus deportaretur, veniens ab opposito sagitta dextrum ejus perforavit oculum: et prævaluerunt in oppositam sagittarii partem; et semivivum apprehendentes (a) Comitem, eum despoliaverunt, et plagis impositis in præterfluentis Secanæ alveum nullâ moti misericordiâ immisericorditer præcipitaverunt, ubi ulterius nusquam comparuit... Audiens igitur Eustacius patrem suum Radulphum miseranda et inopinata morte vitam exhalasse... omni dilatione postposita, in Franciam properavit, et circumquaque (b) patrem quæsivit. Sed cum eum nullatenus invenire potuisset, repatriavit: et accepta de morte patris consolatione, et dolore prudenter aliquantulum mitigato, in Flandriam usque maturavit; et hominibus Flandriæ Principi, Balduino videlicet Barbato, cum reverentia ritè exhibito, in patriam remeavit.

D Factus igitur Comes Ghisnensis Eustacius est, patris ingenui dictus non degener heres, excepto quòd in populo suo per omnia mitissimus apparuit, et quòd per amplius et perfectius, quantum justitiæ rigor et rectitudo permisit, studuit *parcere subjectis et debellare superbos*. Hic siquidem Eustacius tam benignus, tam patiens et benevolus dictus est inter suos extitisse, quòd quodam futuri præsigio hoc nomen Eustacius ei inditum esse credebatur, eò quòd semper et ubique diceretur in bono, etc.

Cap. 19.

De virtute in virtutem giganteis, ut ita dicam, passibus procedens Eustacius, bonum sibi nomen et famosum tam in remotis quam vicinis terræ partibus acquisivit. Duxit autem in uxorem Flandriæ Camerarii nobilissimi

Cap. 22.

Sigeri de Gherminiis filiam nomine Susannam, quæ concepit et peperit ei Balduinum, Willelmum et Remelinum*, Adalam et Beatricem; quos

Cap. 23.

E omnes liberalibus litterarum studiis adprimè imbuendos tradidit pater eorum Eustacius; filios autem militaribus elementis inter primos Flandriæ juvenes erudivit, et ad unguem edoceri procuravit... Plenus dierum, carnis debitum solvens, matura morte vitam finivit.

* *Al.* Reinelinum

Mortuo autem Eustachio successit in Ghisnensis (c) terræ Comitatum

Cap. 24.

(a) *Bastardus iste Arduifus, uxorem duxit Mathildem filiam Erniculi Bologniæ Comitum, de qua genuit filium, Rodulfum, hominem superbum, ferum et in suis crudelem. Qui in terra sua servitutem induxit, quæ Colvekerlia vocatur, per quam populares astrinxit, ut arma nulli nisi clavas deferret: et inde Colvekerli dicti sunt, quasi rustici cum clava: nam eorum vulgare colve, clavam; et kerli, rusticum sonat... Iste Rodulfus uxorem duxit Rosellam filiam Comitum*

S. Pauli. Ipse intorneamenta Parisius equo dejectus, à canibus laceratus est: cujus corpus in Sequana projectum nunquam postea comparuit. Et sibi successit filius suus Eustachius, Ghisnarum Comes quartus. Sic Chronicon S. Bertini: cujus apud Auctorem forsitan alta mente repositum manebat damnum à Sifrido San-Bertiniani illatum.

(b) *Apud Ludew. et circumquamque partem.*

(c) *Inter Calesium et Bononiam ad litus*

filius ejus piæ recordationis Balduinus (a), miles quidem strenuissimus, et ^A in omni morum probitate præclarus. Qui quamvis milites miro venerabatur affectu, circa militiam tamen prudens fuit et modestus... literarum eruditus apicibus... in atriolo pectoris sui sagaciter reservavit quod à pii patris sui visceribus olim disciplinabiliter suxit.

Cap. 25.

Duxit autem in uxorem summi et incomparabilis viri Lothariæ et militiæ Ducis florigeri Florentini filiam, Adela[m] propria appellatione vocatam... Christianam nuncupatam... ex qua [Adela re et nomine dicta Christiana] suscepit jam dictus et nichilominus dignè dicendus et nominandus Balduinus famosissimæ nobilitatis sobolem, Robertum videlicet, qui, ut tunc temporis erat consuetudo, et adhuc plerumque tenetur, binomius erat, sed suppressa vocationis proprietate, invalescente usûs assuetudine, dictus est Manasses, postea Ghisnensis Comes; Fulconem in terra promissionis Comitem apud Baruth, ibique demum sepultum; Guidonem Comitem de Forois, sed in Andria sepultum; Hugonem Morinensis Ecclesiæ Archidiaconum, sed postea militem et in Andria similiter sepultum; Adelidem quoque Samurensem, et Ghislam Gandavensem. Quarum prima Adelidis videlicet, Parisiensis Episcopi Guiffredi, Boloniensis Comitum Eustacii fratris cujus erat cognata et consanguinea, opitulatu, Samurensi domino Galfrido; qui ob insigne probitatis * præconium in tota Burgundia, Brachata videlicet Comata et Manuleata, longè latèque quasi sol emicuit; legitimo conjuncta est matrimonio. De qua genuit Galfridum patris non degenerem filium, totius Burgundiæ militem strenuissimum, aliosque filios et filias... Ghislam verò postea uxorem habuit, vir viribus inclitus (b) et genere, Gandavensis oppidi Castellanus, nomine Winemarus. Qui ex ea genuit primo- ^C genitum, ad quem tendimus, de quo grandis sermo, Arnoldum; Winemarus quoque et Sigerum; et Balduinum S. Petri Gandavensis primò Monachum postea, militem, et demùm à Liskensibus *, dum militem quemdam protegeret et de morte liberare intenderet, miserabili et inopinata morte enecatam; et unam filiam nomine Margaretam, quæ post nupsit Gandavensi militi Stepponi.

* Al. pietatis

* Al. Listr.

Cap. 27.

Audivit Balduinus quòd (c) Richildis Montensis Comitum filia, et Flandriæ Comitissa, inconsueta et inaudita et indebita à Flandrensibus præsumeret exigere tributa. A quolibet enim ostio et tecto nichilominus sine culcitra quatuor denarios per universas Flandriæ partes turpiter et protervè et irreverenter exigebat. Et cum Ghisnas eadem sub intentione penetraret, pius et prudens prudenter sustinuit Balduinus; donec sæpè et sæpiùs vocato et demùm in Flandriam adventante Comite inclyto Roberto Frisone, relictis in pace et securitate libera Ghisnensibus, in Flandriam repedavit Richildis. Cui occurrens cum omni exercitu suo Comes Robertus, inpetum fecit in illam juxta montem Wouhe, qui vulgari nomine dictus est Wombergh *, monti adjacens Casletensi (d). Ubi cum pulverem incantatum super Comitem Robertum et ejus exercitum manu projecisset sacrilegâ, mutato ad nutum Dei vento, pulvis in ipsam recidit Richildem et suos.

* Woubergh

Cap. 28.

An. 1072.

Richildis igitur Dei nutu se causæ succumbere, et bello victam jam se esse intelligens et respiciens, locum dedit Comiti; sicque devicta (e) et bello exsuperata, interfecto ibi filio suo Arnolde, qui ante majus altare in Ecclesia S. Audomari apud Sythiu sepultus est, in Hainonia non sine multa strage suorum (f) à Flandria turpiter abscessit, et in Flandriam ultra nunquam comparuit. Ob cujus facti mentoriâ et memoriâ Comes Robertus, adepto ^E

Oceani, quod Picardiam respicit, sita est Ghisnensis terra; ad cujus Comitatum pertinuerunt *Ardes, Audervic, Bredenarde, Sangathe et Tornehem*, cum *Witsant* portu, quem eruditi volunt esse Iccium portum Cæsaris.

(a) Eustachius vivebat adhuc anno 1052, ut discimus ex Catalogo Abbatum S. Bertini et ex Chronico ejusdem loci. Charta autem Philippi I docet, Balduinum successisse Eustachio ante annum 1065.

(b) Apud Ludew. *viris et viribus vir inclytus*.

(c) Sinistris Coucyus et Anselmus Maillius, ambo Picardici sanguinis Proceres, et Flandris latenter infensi, inquit Malbranchus, consiliis

transversum egère Richildem; ut nihil Arnulphi veri Comitum nomine, omnia suo expediret et firmaret, omnia in sanos probosque monitores crudeliter moliretur.

(d) *Mons Descoufle* vocant, addit Scriptor jam laudatus; sic ut latior illa planities, quæ Stapulas inter et Bavinchovam sensim leniterque declivis visitur, utramque aciem discerneret.

(e) Hac victoria ad Bavinchovam Frisius positus est, ait cum aliis compluribus Meyerus, anno 1071; seu 1072, ut Sigebertus more Romano supputat: quanquam Sigeberti calculum rejicit et confutat Malbranchus.

(f) Ex eodem Auctore occubuit Coucyus,

A totius Flandriæ principatu, in honorem beatissimæ semper Virginis Mariæ Watiniensem fabrefecit Ecclesiam, et triginta regulariter viventium Canonicorum deserviri instituit obsequio. Nec contentus eo, quoniam quidem in die, quâ S. Petri Apostolorum Principis sollemnis habetur Cathedra, meritis et intercessione ejusdem Apostolorum Principis, cui se et suos ipso die conflictûs et belli commendaverat, divina semper præeunte gratia, de Richilde victoriosum diem exaltaverat, in parochia S. Mariæ Virginis apud Casletum in eminentiori montis excelsi crepidine infra muros castelli et firmitatis ejusdem loci, in honorem Apostolorum Principis S. Petri fabricavit et fundavit Ecclesiam, et viginti Clericorum sive Canonicorum secularium frequentari procuravit obsequio.

B Framericus [Episc. Morin.] habebat magni nominis (a) et famosi nep-
tem in terra Ghisnensi, loco qui antiquo nomine usque in hodiernum diem dicitur Selvessa *, juxta mariscum in confinio prædii S. Mariæ de Capella degentem, de indigenis inlytis ortam natalibus, prædiis quidem et possessionibus admodum locupletem, sed consilio et viri solatio et auxilio, parentum licet nobilium maximè negligentia, solam et desolatam nomine Adela. Hæc siquidem Adela parentum, ut jam diximus, destituta et orbata solatio, cum à Ghisnensium Comite Eustachio (b) de die in diem sollicitaretur, ut ad consilium suum nuberet, et virum qui ei non compete-
bat acciperet, non audens omnino Comitum confutare petitionem, quantumcumque potuit, acquiescere distulit, et diem in multos dies protelavit.

Cap. 97.

* Al. Selnessa

C cum autem à jam dicto Comite, cujus erat consanguineus ille pro quo tam districtè petebatur, plusquam decens erat et honestum, immò plusquam dignum et justum erat, impeteretur, et ad nubendum majori stimulo, quasi vellet nollet, perurgeretur; illa... ad consilium parentum suorum et Ecclesiasticorum virorum, omnia prædia quæ ubicunque tenebat et possidebat, in nomine Domini... in manu Morinensis Ecclesiæ Episcopi, sui tamen avunculi, Framericici (c) resignavit; et ei hominio facto et exhibito, eadem omnia ex integro perpetuum ab eo recepit in feodum... Hæc autem fuerunt ea, quæ per eundem et ad eundem Episcopum de alodiis. sive prædiis in feodum commutavit Adela: quicquid habebat in Pepelinghem (d)... in Pepelinghem (e) juxta Witsandum... in Ghimniaco, in Walaniis, in Helcecho; altaria quoque de Bonninghiis (f) et de Suavaca... quicquid habebat etiam in Hondescoto, sive terram sive mariscum vel morum sive altare. Sed sciendum, quòd hoc, quod in Hondescoto possidebat, cuidam prædecessori suo quondam contulit Abbas S. Vedasti Atrabatensis, eò quòd duelli certamen pro quadam hæreditate S. Vedasti conservanda quandoque subiit; in quo, hæreditate Ecclesiæ S. Vedasti conservata et honore recuperato ejusdem, fidelis factus Ecclesiæ victoriosum diem exultavit.

Cap. 98.

D Episcopus autem devotionem videns et intentionem attendens.., neptis suæ Adelæ, memorandæ nobilitatis et probitatis virum, qui ipsam ei terram suam sub patrocínio Morinensis Episcopi contra Ghisnensis terræ Comitem protegere atque defendere, et in quietâ pace conservare sufficeret, militem quendam * fortem et strenuum, de Flandrensis ortum prosapiâ nobilitatis, inter Furnenses primum et præcipuum, nomine apud suos Herebertum, apud nostros Herredum, à pueris in pueritia dum pueriles degeret annos, ab inversa tunica accepto vulgariter cognomento Craugroc, ei maritalis
E lege matrimonii copulavit. Insuper et feodum ejus, non tantum pro eo quòd neptem ejus uxorem duxerat, quantum pro eo ut in Ghisnensi terra et ubique, Morinensis Ecclesiæ fidelis existeret, ampliavit et augmentavit. Dedit ergo ei in feodum Clarcas (g) et Comecas et Brulinghen cum appendiciis

Cap. 99.

* Al. quidem

* Al. Cran-groc

pravorum apud Richildem consiliorum architectus, cum aliis nobilibus viris; qui omnes Casletum [Castellum Morin.] inter et Audomaropolim tumultum acceperunt.

(a) Walterus de Clusa narrat jam Ardensium historiam.

(b) Vox Eustachio hic redundat, Librarii forsitan scriptoris, non Auctoris errore.

(c) Framericus obiisse dicitur anno 1004. Hinc supra, parens pro filio, nempe Radulphus pro Eustachio, reponendus videtur; nam Fra-

mericus non excessit annum 1005; et Eustachius Diplomati subscribens anno 1050, satis apparet non ante annum 1020 successisse patri Rodulpho.

(d) Pago scilicet ad Calquellam. Apud Ludew. Pipelinghen.

(e) Ibid. in Belinghen. Vulgò Peuplingues.

(f) Ibid. de Beninghis. Vulgò Bonningues.

(g) Clerques, Comeques, Brulinghen. Apud Ludew. Clarcas, et Cormetas, et Boulinghen.

* *Al. Aquignium* ejus, Bochout quoque juxta Aquinum *... Helbodeshen etiam (a), villam A videlicet juxta Longum-villare ab eodem Helbodone in ipsa donatione ab incolis dietam, dedit idem Episcopus Framericus sub feodalis conditionis dono Herredo et Adelæ, et quasdam terras et decimas in terra Bolonien-
 * *Cayeu* sium, quas Stephanus et Anselmus de Caiucho * et hæredes sui ab Ardensi domino in feudum tenere debent. Sicque eum Morinensis curiæ (b) Parem constituit et Baronem: hoc ad ejus promotionem et honorem addito, quòd ipse et hæredes sui ad incathedrationem Morinensis Episcopi, ipsum Episcopum ab electionis loco, cum aliis ad hoc ipsum deputatis ministerium et consimilis feodi comparibus, usque in cathedram suam deferre et transportare debeat. Quare autem ab inversa tunica tantæ nobilitatis auctor Herredus, justiori tamen appellatione dignè nominandus Hercules, vulgali agnomine Craugroc agnominatus fuerit, causa est; non quia postquam nobilem duxit B uxorem Adelam, rerum suarum fidelis et prudens procurator in ferialibus diebus parceret vestibus, et deferret adeò, ut quidam Ardensis nobilitatis æmuli jactando somniant, quòd propter vestium paritatem et laboriosi operis expeditionem, tunicam inverteret atque succingeret; sed ideò quòd cum pater suus, dum adhuc adolescentes degeret annos Herredus, immò Hercules, circa canes studiosissimus fuerit in venando, et propter idem studium pater ejus quandoque summo consurgeret diluculo, filiumque suum, ut se-
 * *Al. soninolentus* eum in saltus et dunas secùs mare juxta Furnas veniret, sub æstivo tempore somno gravem excitaret, Herredus adhuc somno tentus * eum ad vocem patris surgeret, ignorans quid aut quemadmodum se indueret, tunicam inversam vestivit. Sicque cum ad patrem perveniret, et inversâ eum, hoc ipsum ipso ignorante, vestitum tunicâ conspicerent socii, ab inversa tunica, C
 * *Al. Craugroc* ut jam diximus, vulgali nomine eum Craugroc * vociferantes inelamaverunt. Unde usque hodie propter hanc causam eum Craugroc (c) appellatum cognovimus et denuntiamus. Herredus igitur accepta uxore sua Adela, ut in terram Ghisnensem pervenit, ad consilium venerandi Præsulis viriliter se habuit, et apud Selvessam *, ubi uxoris suæ prædecessores et ipsa sua uxor priùs manserant, manere cœpit; et Ghisnensi Comiti Eustachio, mediantebus amicis suis et parentibus et Morinensis civitatis Præsule, reconciliatus, hominio ei super quibusdam tenementis Ardeæ adjacentibus ritè exhibito, amorem ejus et gratiam demùm recuperavit. Mansit igitur Herredus, ut jam diximus apud Selvessam (d) inter sylvam et mariscum in eo loco, ubi usque hodie inveniuntur quasi reliquiæ gentilium, rubeæ videlicet tegulæ, testæ vasorum minii coloris, et fragmenta vasculorum vitreorum, ubi nunc sulcante aratro reperitur pita sive via dura et lapidea, marisco in sylvam D calcata.

Cap. 100. Locus autem, qui nunc Ardensium populoso frequentatur accessu, pascuus erat, et raro cultus habitatore. Mansit tamen ibi in medio agri pascui secùs viam, in loco ubi nunc Ardeæ forum rerum venalium frequentatur, quidam cervisiæ brasiator * vel cambarius, ubi rustici homines et incompositi vel ad bibendum, vel ad cheolandum, vel etiam herkandum (e), propter agri pascui largam et latam planiciem convenire solebant. Ille autem adhuc sine nomine locus, eò quòd usque ad montem, qui Agomelinda * ab indigenis nomine accepit, pascuus erat, denominativè à pastura, ut aiunt incolæ, in vulgali dicebatur Arda. Dicebant enim pastores (f) ad invicem, et alii qui illuc convenire consueverant, nomen tabernarii vel inhabitati loci E ignorantes, alteri alteros instigantes, et ad ludendum provocantes: « Eamus, eamus et conveniamus in pasturam, hoc est, in Ardam ». Postea verò convenientes in eodem loco alterius incolatûs homines, ibi manere cœperunt.

(a) Ibid. *Helbodeschen. Helbodeshen près Longvilliers.*

(b) Exemplum Fr. Regum sequenti, non modò Ducis et Comites, sed Episcopi atque etiam parvorum oppidorum seu castellorum domini, Pares suos habuerunt. Qui Ducibus assidebant in privatis judiciis Barones aut Proceres, Pares Ducatûs vel Curie appellabantur: qui Comitibus aderant, Pares Comitatus aut Curie nuncupari consueverant: qui in consilio erant Episcopis, hujus aut illius Episcopatus Pares

vocabantur. Id probat pluribus in locis Lambertus.

(c) Apud Ludew. *Craugroc*, et sic semper. *Craugroc* autem significabat *Saye ou hoqueton renversé.*

(d) Ibid. *Selvessan*, et sic semper.

(e) Ibid. *berliandum*. Corrig. fortè, *herbandum* vel *herchandum*

(f) Hos ex Lamberto, nescimus quare, *friponec* vocat Malbrancq.

A Crescentibus autem ibi populis indigenis simul et advenis, locum habitationis in villam tandem contraxerunt. Postmodum autem transitum per eundem locum facientes quidam Italici, ut in Angliam suam facerent negotiationem, cum interrogassent et audissent nomen loci, putantes villam Ardeam vocatam, respexerunt et viderunt volucrum quandam, videlicet arduam, versus mariscum ad aquilonem volitantem. Exclamantes igitur Italici ab Ardea civitate Turni * oriundi et egressi, à suæ civitatis nomine, vel ab ardea (a) quam viderant, loco nomen hoc indiderunt Ardea (b). Multiplicato itaque ibi populo, crevit loci magnitudo; crevit villæ situs et amplitudo; crevit et Ardensis nominis bonitas et fama, adeò ut Herredus jamjam à Selvessa illuc sua transferre disposuit ædificia. Sed cum Furnenses, Selvensis situm loci et munitionem circumquaque ferè marisco spatioso et

q profundo silvarumque densitate circumcinctam et conclusam considerantes, aliique parentes ejus et amici, ut potè viri fortes et bellicosi, ausim dicere Blavotinorum patres et auctores, ipsum Herredum ab illo revocarent proposito, remansit in sua firmissima Selvessa cum uxore sua Adela in divitiis deliciosè vivendo.

* tum

Sed sciendum est, quòd quamvis Herredum de Furnis oriundum verissimè, sicut Chronicalia Furnensium protestantur scripta, cognovimus et pro certo asseruimus; fuerunt tamen aliqui, quibus quasi parva de Herredo monumenta reliquit antiquitas, quoniam * de Herredo veritatis ignorantes historiam, propter quoddam verisimile poëticis quibusdam figmentis verum obnubilantes et involventes, assererent et dicerent, ipsum Herredum de Pepelinghis juxta Calquellam esse oriundum. Dixerunt enim nobis, immò veriloquis patribus immurmurantes, quòd fuerit quondam apud Pepelingas quidam dives ejusdem villæ dominus, nomine Hernulphus; qui duos dictus erat habuisse filios, Herredum et Hackum*; et ab Herredo Ardensium dominos, et ab Hacko Pepelinghensium (c) Hackettos sumpsisse generationis exordium. Mortuo autem Hernulpho, diviserunt filiae hæreditatem patris et alodia in duas, non tamen æquales portiones; et major pars cessit Herredo, ut potè majori natu; minor verò Hacko juniori. Isti verò duo fratres, cum constantissimè constringerentur, hinc à Ghisnensium Comite, hinc à Boloniensi, de prædiis suis facerent, et ipsis in subjectionis signum exhiberent hominum; major natu Herredus neutri Comitum se inclinans aut consentiens, ad Morinensis Ecclesiæ Episcopum subito cursu permeavit, et ab eo quicquid in Pepelingharum dominatione possidebat, sive terram sive decimam, perpetuum et hæreditarium recepit in feodum. Alter verò videlicet Hackus magis homines reveritus quàm Deum, invito fratre ad Boloniensem Comitem convolvit; et ei hominio exhibito, ab eo terram suam, fratre suo Herredo præsentem, et hoc ipsum omninò contradicente eò quòd totus * terræ Pepelingharum Comitatus, et * universi juris et dominationis potestas ad ipsum pertinebat, quomodo potuit, in feodum recepit. Sed et hujus portionis terræ dominationem, quam Boloniensis Comitis nec nomine quidem digni, Herredo, immò Domino Deo et Episcopo quandoque surripuit et sustulit immanitas, Boloniensis Comitis alterius, religiosissimi videlicet Eustachii, sanctissimæ dominæ et matronæ Idæ (d) viri, postea Cluniacensibus Monachis in ædificationem monachalis Cellæ vel Prioratûs apud Wastum pia demùm contulit et larga benignitas. Illum autem Herredum

E Pepelingharum dominum tam parcum tamque tenacem * extitisse asserunt,

Cap. 101.

* Al. qui

* Al. Hacerum

* Al. totius
* Al. ut

* Al. tennem

(a) Id fictitium videtur Malbrancquo, cum Ardæ insignia non ardeam, sed aquilam præ se ferant.

(b) Olim *Ardes*, nunc vulgò *Ardres*, inter Gisas et Audomaropolim.

(c) Apud Ludew. *Hacero* ... *Haceretios*, et sic semper. Quod autem ibi confutat Lambertus de Pepelinghensi familia juncta Furnensi, explanatur et conciliatur à Malbrancquo, lib. 8 de Morinis cap. 12, pag. 640.

(d) Ricuinus genuit Sigifri burgi, Fulconem Juniores March. Antverp. Godefridum Seniores, Ottonem etiam Mosell. Ducem à quo Duces Barrenses: Godefridus Se-

nior ex Mathilde fil. Hermanni Sax. Com. genuit Godefridum Jun. Ducem III Loth. Gozelonem Ducem IV Loth. Annam nuptam Carolo Duci Loth. I ex quibus Otto Dux II: Gozelo ex Junca fil. Berengarii Regis genuit Fredericum seu Stephanum IX Papam, Godefridum le Preux Ducem V Loth. et Bull. Hic genuit Godefridum Ducem VI Crassicol. et Idam Ducissam VII Lothar. Bull. Mercatorissam Antverpiæ, uxorem Eustachii Com. Bonon. Amb. S. Pauli, Thurn. et Lensi; ex quibus prodierunt Godefridus Rex Jerus. Eustachius, Balduinus et Guilelmus.

quòd stivam aratri vel caudam producendo, tantæ dominationis immemor A
 tunicam propter vestium parvitatem inverteret atque succingeret. Unde et
 Al. aut ab inversa tunica, nomen ejus haud * immeritò blasphemantes agricolæ,
 ipsum vulgali nomine Craugroc nominaverunt. Hunc ergo Herredum ad
 Ardensium dominationem lege matrimonii quandoque accessisse, verisimili-
 ter referentes mentiuntur.

Cap. 102. Sic sic verum fabulis quasi veris involventes, Ardensis nobilitatis argu-
 mentantur æmuli, mentiuntur adversarii . . . Absit igitur à mentibus sanè
 credentium, ut dubia pro certis, immò ficta qualiacumque qualicumque
 vero involuta pro vero suscipiamus. Sanè cum Herredus noster, dignissimè
 nominandus Hercules, nec Herredus quidem apud suos, ut jam diximus,
 sed Herebertus nominatus est. Sed nec ab inversa tunica propter vestium
 parvitatem, sed propter fortuitum, ut jam suprâ memoravimus, rei even- B
 tum nominationem accepit . . . Herredus igitur, ut verum vero prosequamur
 * Al. nobi- eloquio et testimonio, sicuti jam præmisimus, nobilitatis * et sanguinis
 litate natione Furnensis, incolatùs autem habitatione factus Selvessensis, cum in
 tranquilla pace et in deliciis, juxta quod de eo superiùs diximus, apud Sel-
 vessam viveret, cognita uxore sua Adela, genuit ex ea duas filias, primam
 à nomine matris Adela, alteram verò Adelidem nominatam. Quarum pri-
 ma Eustachio hujus nominis primo, senis Eustachii de Fielnis (a) patri,
 legitimo copulata est matrimonio; secunda Elemboninsi (b) domino Roberto,
 cognominato Putepeliche, Elemboninsium patri et auctori: cui successit
 Wido ante Ghisnas, eò quòd Ghisnensium Comitem cum Ardensibus infes-
 tabat interfectus; cui etiam Wido secundus, quem Comes Ghisnensis
 Manasses capitalem fecit subire mortis sententiam; cui tertius quoque Wido, C
 pater videlicet majoris Widonis et junioris. Sed post multas inter duos Wi-
 dones altercationes tam in ecclesiasticis, quàm in secularibus curiis, tan-
 dem majore Widone mortuo, remansit Wido minor Elemboninsium hæres
 et dominus.

Cap. 103. Paucorum itaque dierum transcurso spatio, Herredus mortuus est; et
 * Al. post Adela non per * multos dies remanens vidua, ad consilium Morinensis
 Episcopi et aliorum amicorum suorum, cuidam viro nobili, Bergensis
 Castellani fratri, Elbodoni ampliùs non nuptura nupsit. Quæ primâ, ut
 aiunt, nocte cognita viro mox concepit et peperit Arnoldum non minùs
 anima, quàm genere nobilem atque spectabilem, aliosque filios et filias,
 de quibus tamen, Arnolde locum accommodantes, quoniam de eo in sequen-
 tibus latius tractari sumus, scribere supersedimus. D

Cap. 104. Elbodo igitur nobilis prolis fœcunditate jocundatus, inter virilem ætatem
 * Al. ad et senium ferè constitutus medius, cum proclivem magis et magis * se-
 nium ætatem jam sentiret sibi approximantem (c), postquàm secularibus
 ludicris abrenunciavit et torniamentis, in domo apud Selvessam et circa
 domum cum familiaribus et circa familiam residens et intendens, in rebus
 suis disponendis fidelis extitit et prudens procurator et provisor. Unde et
 à patria se nullatenùs, in quantum deferre sive differre potuit, elongare
 voluit. Sed plerùmque apud Selvessam cum uxore sua et filiis et familia
 moram faciens, pia sollicitudine liberos salutaribus instruebat documentis,
 aut in rerum suarum procuratione provisoriam sollicitudinem fines suæ deam-
 bulabat terræ, pro sui honoris non minùs, quàm suæ gentis conservatione.
 Sed quoniam à domesticis suis quandoque audivit, prædecessorem suum E
 Herredum accepisse in proposito, ut à Selvessa apud Arduam sua transferret
 ædificia, et ibi novam ædificaret mansionem, et ipse simili quoque correptus
 voluntatis intentione, extirpato alneto (d) à fonte S. Folquini . . . usque ad
 pedes atrii primitivæ matris Ecclesiæ S. Audomari Ardensis, ibi imprimis
 clusam (e) sive terreum molis dorsum in medio marisci constituit; ubi
 congregatis à fonte S. Folquini (f) et à fontibus aliis aquis et collectis

(a) Fielnas, Filnas et Fienlas, oppidulum
 vel municipium in Comitatu Gisenensi et
 Gisenis proximum, Picardi vocant *Fiennes*. Filii
 autem Eustachii Fieln. I, non fuit Eustachius
 Senex, sed Cono, si Chesnio credimus.

(b) *d'Elembon aut d'Alembon*. Apud Ludew.

Elembonensi . . . Putepelico . . . Elembonensium.

(c) Apud Ludew. *appropinquantem*.

(d) *Bois d'aunes*. Apud Ludew. *Aneto*.

(e) *Une escluse ou chaussée*.

(f) Ibi requieverat olim S. Folquinus Episc.
 Morin. ut suprâ legitur.

A atque retentis, vivarium fecit profundissimum, et in propiore villæ margine clusæ, quanta potuit calliditate et rerum providentia, molendinum fabricavit et adaptavit.

Arnoldus autem filius ejus à torniamentorum gloria, cui totus inhærebat, quandoque rediens in patriam ad patrem, ut juvenilis illa assolet ætas, cum quadam Audomarense puella pulcherrima lusit et illisit; et ex ea genuit Radulphum Audomarense et Ardensis Ecclesiæ postea Canonicum. Ille verò Radulphus genuit Radulfum militem fortem et nominatum, qui postea ab amore separatus Ardensium, cum Philippo Ardensis domini filio ipsos Ardenses auxilio Reinaldi de S. Walerico infestavit; et eorum prædas, quoad ipse amorem eorum recuperavit et ipsis denuò reconciliatus fuit, sæpius abduxit. Genuit etiam suprâ taxatus Radulphus (a) Canonicus Eustachium Ardensis Ecclesiæ Canonicum, et Walterum cognomento Militem,

Cap. 106.

B patrem Raulini de Bosco sive de Nemore, et Evam, et Adelam, si non pigeat auscultare nobis, ista referentis matrem. Cùm autem redisset iterum idem Arnoldus ab Anglia in patriam, et venisset per Bokerdas (b), invenit ibi præstantissimæ formæ puellam; quam cùm devirginasset, genuit ex ea Libertum patrem Drogonis Bothetei qui genuit Eustachium Botheteum, patrem Willani Bothetei, qui duxit Agnetem filiam Willelmi de Colvida in uxorem. Postea verò Selvessensis domina mortua est Adela; et ubi prius elegit et debuit, in cimiterio S. Audomari Ardensis honorificè est sepulta.

C Porro S. Quintini Capellula, quæ erat in loco, qui usque hodie dicitur Cappelhova, et ejusdem Capellulæ atrium, ubi antiqui Selvessenses sepeliebantur, constructâ apud Ardeam eâ *, quam nunc inhabitant Monachi, Ecclesiâ et cimiterio facto, nulla Cleri vel populi frequentatione colebatur. Ab illo enim tempore remansit locus ille desolatus... Postea verò in hoc... inter condensa veprium et spinarum... conversationem habuit quidam sanctissimi nominis heremita, nomine Abraham... Post hæc autem... apud Selvessam in condensitate nemoris quod usque hodiè dicitur Dickebuch *, usque in finem dierum suorum latitavit, etc.

Cap. 106.

* Al. et

* Al. Dickebuch.

D Mortuâ igitur Adelâ et sepultâ, accesserunt ad Elbodonem et ad liberos ejus Fielnenses et Elembonienses de allodiis, quæ ex parte Adelæ à qua originem duxerant, sibi contingere debebant, portionem quærentes. Sed cùm Helbodo et sui se nulla habere vel obtinere Adelæ allodia, cùm Adela dudum omnia allodia sua à manu Morinensis Episcopi in feodum suscepisset (c), ut jam diximus, omninò dicerent et constantes assererent, Ellebboniensibus acquiescentibus, Fielnenses immurmurantes et ad tempus sustinentes, in locum suum recesserunt. Postmodum autem Elbodo ætate maturus, senio confectus et plenus dierum, universæ carnis viam ingressus migravit à seculo. Cujus corpus juxta maceriem templi S. Audomari Ardensis, non sine lacrimabili suorum tam Bergensium quàm Ardensium fletu et planctu, sepultum est. De omnibus igitur filiis Elbodonis et filiabus, quasi non fuerint, obmittentes, soli Arnoldo ut dignum et justum est, obsecundantes, quod concepimus prosequamur.

Cap. 107.

E Arnoldus itaque, patre suo Elbodone jam defuncto, postquam in Ardensis promotus est dominationis honorem, Hectorino animo circumquaque provincias circuevit et regiones, et quasi ubique clamans ingeminet cum Tydeo: « Arma! arma viri! » nihil in torniamentis se adeptum est proficere batur laudabile, nisi in seipsum solum torniamentorum conversum prædicaretur pondus et gloria. Tornamenta ergo diligendo et ardentissimè frequentando, multis in regionibus notus, Boloniensium Comiti Eustachio (d),

Cap. 108.

(a) Hic Canonicus accepit uxorem, inquit Chesnius, pessimo more, tunc usitato apud Normannos, quorum Presbyteri longè post conversionem, quasi in modum matrimonii, concubinatum publicum tenuerunt, ut discimus ex Orderico Vit.

(b) Apud Ludew. *Bolceldras*, invenit sibi.

(c) Malè ibid. *suscepta*.

(d) Guido genuit Balduinum Com. Bonon. al. Ernuculum vel Arnulphum; Hermetem qui duxit filiam Comitis S. Pauli; Wlmarum, al. Guillelmum Com. Markii seu Merkii; Adelam Com. de Warenne, nuptam Holandico; Beatri-

cem nuptam Frisio: Balduinus Com. Bonon. ex Helena Gand. genuit Eustachium Alceil Com. Bon. qui Joannam Namurc. duxit; Godefridum post fratrem Com. Bon. qui duxit 1^o. Josquinam de Luxembourg, 2^o. Comitissam Aucitanam et d'Aumal; Mathildem nuptam Ardolpho Com. Giseni: Godefridus Com. Bon. genuit Eustachium Guarbonatum, al. aux Guernons, qui duxit Idam filiam Godefridi au Cigne, hæredem Bullonii, etc. Godefridum Episc. Paris. et Fr. Cancellarium, Lambertum Com. Lensi et d'Aumal.

nobilissimæ prolis, Eustacii videlicet, Godefridi et Balduini auctori et patri, A notissimus fuit et familiarissimus. Unde propter eminentem ejus in militia fortitudinem, temperantiam atque sapientiam, eum in loco suo universæ terræ Senescallum et Justitiarium sibi substituit atque Baillivum. In cujus ministerii officio non tantùm populis Boloniensium (a) Comitis, sed et Regibus Francorum videlicet et Anglorum, aliisque terrarum principibus et ducibus carus fuit, notus et gratosus. Sic autem principabatur in terra aliena, ut non oblivisceretur quomodò sua se haberet Ardea. Nam quæcumque in extraneis partibus acquisivit munuscula, loco et tempore summa cum devotione in suæ collocavit terræ et Ardeæ vicinia. Comes autem jam dictus Eustachius Lensim * tenebat et Hinniacum-Letardi et Exclusam juxta Duacum. Sed cùm in Hinniaco et in Exclusa nihil proprium haberet idem Comes Bononiæ, præter homagium; et Hinniacenses et Exclusenses efferi B essent homines, et Boloniensium principatui superbi et rebelles; quidquid in Hinniaco * vel Exclusa juris habebat Senescalo suo Ardensi domino Arnoldo, hominio accepto, in servitii sui remunerationem, in perpetuum concessit ei et dedit feodum. Eustachius itaque * Hinniacensis dominus et Balduinus de Exclusa ei hominum fecerunt, et ad voluntatem Comitis Bononiæ ei servitium sponderunt. Unde et quidam Hinniacensium incolæ, et Duacensium necnon Exclusensium, ad ipsum Arnoldum, eò quòd propiciam eum sibi invenissent dominum, apud Ardeam spontè confluerunt, et ad nutum ejus cum Ardensibus perpetuam sibi habitationem elegerunt. Sed dum contra illos rixarentur et decertarent quandòque Ardenses, adventitios illos et servilis conditionis obprobrio notabiles esse, verborum objectione turpium impropaverunt. Inde est quòd ipsorum hæredes et C successores, propter solam olim factam patribus in ira et litigio improprii et opprobrii appellationem, licet injustè et immeritò, servorum nomen contraxerunt et obprobrium.

cap. 109. Videns ergo Arnoldus quòd omnia sibi arriderent, et quasi ad votum in prosperitatem succederent, in marisculo apud Ardeam juxta molendinum exclusam quasi in jactu lapidis fecit, et aliam (b) exclusam inter aquas in media limosi marisculi et gurgitosi profunditate, adjacentis ferè secùs radicem collis, motam altissimam sive dunjonem eminentem in munitionis signum firmavit, et in aggerem coacervavit. Cujus firmitatis dunjonem quidam, ut aiunt incolæ, ô mortalium industriam! ô indomitarum mansuetudinem bestiarum! domesticus ursus, non ille pro quo furnagia exiguntur interdùm, eam altitudinem et molem aggeravit... Exterioris verò spatium D valli, incluso interiùs molendino, fossato cinxit firmissimo. Mox juxta quod pater suus olim proposuerat, concussis * atque dirutis omnibus apud Selvessam ædificiis Ardensem Dunjonem pontibus, portis et necessariis communivit ædificiis. Ab illo ergo magno die, Selvessensium mansionis loco commolito et contrito, ædificiisque apud Ardeam contractis atque delatis, deleta est cum castello memoria etiam Selvessensium; adeò ut ab Ardea etiam ubique prædicaretur et nominaretur Ardensium protector et dominus.

cap. 110. Postquàm Arnoldus suam munivit Ardeam qualicunque firmitate et castello, Markisiæ (c); domino Gaufrido mortuo, ad consilium Boloniensis Comitis, cui dudùm militaverat, Eustachii videlicet Gernobadati, et aliorum amicorum suorum, duxit in uxorem Mathildem ejusdem Gaufridi filiam, quam post se reliquit unicam et totius terræ suæ hæredem. Et acceptâ cum E multis à Comite Bononiæ muneribus licentiâ, cum uxore sua Mathilde suam secessit in Ardeam. Cognovit autem Arnoldus uxorem suam, et ex ea genuit Arnoldum postea dictum Senem, et Gaufridum postea Markisiæ * dominum, patrem videlicet Senis Balduini de Markisia; cujus filius Balduinus postea duxit in uxorem, Adelinam Ghisnensis Comitis Balduini filiam. Genuit etiam Arnoldus Ermentrudem Norhontensium * matrem et dominam, et Hellewidem * Odrensi domino Hemfrido desponsatam uxorem, et Jocastam sive Ivisiam Brunenbergensium domino Stephano copulatam

(a) Apud Ludew. populis et Boloniensium Comitum.

(b) Ibid. aliam exclusam. Inter quas in media.

(c) Ibid. Marcisæ domino Gaufrido: infra autem Marchisæ, et Gaufrido semper.

A uxorem, et Emmam seni Johanni de Bereborna legitimo conjunctam matrimonio.

Cap. 111.

Hic autem Arnoldus, postquam in corona Angliæ non minùs quàm Franciæ, omnium torniamentorum gloriosum nomen adeptus est et laudis præconium, in sua securus residebat Ardea; Ardeam quantocunque nomine et honore extollere posset, prudenter examinans et diligenter excogitans. Petiit igitur à Balduino Ghisnensium tunc Comite, Andrensis Ecclesiæ (a) videlicet instauratore, quod et impetravit; ut scilicet de villa sua Ardea liberum imò liberrimum facere castellionis, licet exiguum, posset oppidulum. Quo concesso, et plenissimo denariis modio Comiti jam dicto liberaliter oblato, et à Comite in gratiarum actione pro omnibus quæcumque ab eo postulaverat accepto, Ardensis dominus Arnoldus duodecim Pares vel Barones castro Ardeæ appenditios instituit, et fossato extra vallum in circuitu quasi coronâ firmissimo præparato, rerum venalium forum in medio collocavit, et in quinta feria in perpetuum servandum et frequentandum juravit. Et scabinos eidem loco ordinavit, et eorum judicia secundum jurisdictionem et institutionem Audomarensium scabinorum et burgensium tenenda, et imperpetuum servanda, cum XII (b) Ardensis oppidi Paribus, vavassoribus, militibus, burgensibus et plebe, tactis Sacrosanctis, in Ecclesia S. Audomari Ardensis juravit et confirmavit.

Siquidem hic Arnoldus, cum villicaturam sive præposituram S. Bertini in terra Ghisnensi hæreditario jure, à tempore venerabilis patris et Comitis Walberti, ab antecessoribus suis accepisset, maximam cum ejusdem loci Monachis familiaritatem consecutus est; adeò ut per omnia Ecclesiæ suæ fidelem, et in terra Ghisnensi eum Advocatum suum dicerent et constituerent. Unde et ubique terrarum Advocati nomen accepit. Hujus ergo nominis impositionis causâ (c) et certitudine, in multis Ardensis, Bertinensis, Audomarensis, Morinensis, Boloniensis, Hinniacensis Ecclesiæ, necnon et S. Pauli, scriptis authenticis et privilegiis Arnoldus invenitur Advocatus nominatus. Fuit autem propter supradictam causam, eò quòd Corilium et quasdam terras citra et intra burgum S. Audomari et Wachkinghem * et quædam alia de Abbate teneret, ejusdem Abbatis videlicet S. Bertini fidelis et hominii debitor et conservator. Malthildis autem uxor ejus in Ardea tempore residens quodam, appropinquante horâ partûs, vix puerum in dolore et in mortis angustia edidit, cum et ipsa simul mortua est cum puero, et Ardeæ cum planctu et gemitu sepulta.

Cap. 112.

D Arnoldus autem filius ejus adolescentes jam exsuperans annos, in robur cœpit crescere virile, etiam factus miles, patris sui Arnoldi per omnia mores sequens et vestigia, à patre parùm aut nihil in militiæ gloria discrepare videbatur. Fuit igitur Arnoldi filius Arnoldus miles in armis strenuissimus. Unde et opitulante Boloniensi Comite Eustachio, inter commilitones Anglorum Regis Willelmi, qui Angliam bello et armis et in virorum viribus debellavit et acquisivit, annumeratus est primus; et ei plurimis servivit annis. Vocatus est autem et ab eodem Rege Willelmo Gaufridus * frater ejusdem Arnoldi, qui simul sub Hectorinæ prohibitatis clypeo diutiùs ei servierunt. Servientes igitur ambo fratres, Arnoldus videlicet et Gaufridus, jam dicto Regi, tantam ejus adepti sunt gratiam, quòd præter * quotidiana stipendia et munuscula, quæ ipsis contulit innumerabilia, contulit etiam eis et in perpetuitatis concessit feodum Stebintoniam (d) et pertinentias ejus, Dokeswordiam, Tropintoniam, Ledefordiam, Toleshondiam et Hoilandiam. Interim autem, dum in Anglia in servitio Regis moram faceret Arnoldus, tres filios in tribus puellis genuit: quorum (e) Elmantus et Willelmus milites

* Al. Wachkinghen

* Al. Gonfridus

* Al. propter

Cap. 113.

(a) Ad calcem Chronici Andr. Monasterii, apud Acherium Tom. II Spicil. in-fol. pag. 871, occurrit Comitum Ghisnensium series hæc:

Primus Syfridus, Arnulfus, et inde Rodulfus, Eustachius, Baldevinus fundator honesti Andrensis Templi [post quem] Manasses et Emma, etc.

(b) Nota ibi Parium eundem numerum, qui in Curia Regum nostrorum. Pares autem Fran-

ciæ nihil aliud fuerunt, quàm Judices, seu Consilarii Regum et assessores. Dux Aquit. videtur antiquitatis causâ primas tenuisse inter Duces Pares. Sic in consecratione Philippi pueri septennis, anno 1039, Wido Dux Aquit. Hugonem filium et legatum Ducis Burg. præcessit.

(c) Apud Ludew. malè, *causam et certitudinem.*

(d) Ibid. *Stebintoniam . . . Dokeswordiam, Tropintoniam, Ledefordiam, Toleshondiam.*

(e) Apud Chesnium, *quarum Elinantus.*

fuertunt; sed Anselmus in ultramarinas tendens et perveniens et moram A
faciens partes, tandem à Sarracenis captus, legem Christianam et fidem, et
paternas apostatavit traditiones. Sed cùm post multos annos manus evasisset
Sarracenorum, tandem in patriam ad parentes rediens, cum eis ad tempus
commoratus est: sed tamen cum Christianis manens parentibus, omni (a)
die nisi exceptâ feriâ sextâ, carnibus utebatur, nec se dissimulabat quando-
que apostatatum, et in Sarracenis olim prolapsus immunditias. Unde et
Christicolis parentibus odiosus, ab Ardea in transmarinas iterùm secedens
partes, ulteriùs suis non comparuit. Ad patrem autem rediens quandoque
Arnoldus, apud Lothesiam in nobili puella genuit Philippum quidem mili-
tem, non minùs armis quàm genere nobilem. Hic siquidem Philippus Ar-
denses, cùm ei debitum cognationis jure beneficii denegarent contuber-
nium, adjunctis secum satellitibus et prædonibus, eosdem Ardenses præda- B
tionibus plerùmque lacessivit et armis.

Cap. 114.

Igitur dum Arnoldus et Gaufridus frater ejus memorato Regi Anglorum
gloriosissimè militarent, pater eorum Arnoldus, postquàm filias suas præ-
taxatis viris desponsavit uxores, per totam Franciam, Angliam et Norman-
niam, Burgundiam nihilominus quàm per Flandriam famosissimus fuit et
notissimus... Interea Tervannici populi vel S. Pauli Comite, Hugone
videlicet (b) Sene, susceptis de uxore sua Clementia liberis, universæ carnis
viam ingresso, cùm adhuc filii ejus imbecilles essent et custodiâ indigerent,
propter eminentiam quâ omnibus commilitonibus præpollebat in sapientia et
in militiæ gloria et virtute, juxta consilium Baronum Franciæ et Flandriæ,
opitulante Bononiæ Comite... S. Pauli Comitissa Clementia Arnoldo Ar-
densi domino, legitimo conjuncta est matrimonio... Arnoldus itaque S. C
Pauli factus Comes... cum omni mansuetudine et benignitate, quanto
potuit studio, populo terræ quasi se hæreditarium imaginavit Comitem et
dominum... eundem Comitatum rigido sollicitudinis gladio rexit et pro-
texit. Nec tamen à suæ perculit memoriæ cellula, quomodo subsistat (c),
et quomodo sua se habeat et contineat Ardea; quomodo filii sui in Anglia;
quomodove filiæ in quacunque conversentur patria. Quocirca nunc in Ter-
vannicorum patria, nunc conversationem habet in Ardea; nunc apud Le-
tardi Hinniacum, nunc in Exclusa suspendit itineris gressum; nunc conso-
lationem accipit de filiis in Anglia, nunc diligentiam adhibet circa filias et
earum liberos: nunc Tervannicorum girans patriam, vices Comitis dili-
genter exequitur. Uxori autem in omnibus et præ omnibus venerationem
exhibens, non tantùm ut uxori, sed ut dominæ reverentiam exhibuit et D
obsequium; et, sicuti decuit, ei congaudebat et meritò congratulabatur. Sed
quoniam S. Pauli Comitatum ad suos non posse neque debere transferri
hæredes non ignoravit, quicquid salvâ honoris sui reverentiâ potuit, de
assumpto loco in suæ proprietatis locum apud Ardeam transportare curavit.
Sic ergo secularia circumquaque procuravit (d) negotia, ut quotidie seiret,
quid in sancta ageretur Ecclesia.

Cap. 115.

Cùm igitur omnis ei applauderet populus, et ferè totus ei in prosperi-
tatem arideret mundus... cum felicis memoriæ Morinensis Ecclesiæ Epis-
copo Drogone tractare cœpit, qualiter et quomodo suam apud Ardeam
Conventualem facere et instaurare posset Ecclesiam. Erat autem tunc tem-
poris in Ardea quidam sub Morinensis Episcopi præsidio substitutus perso-
nator sive persona, nomine Walterus, qui etiam Nelensis et Altinghensis E
villæ simili professione procurabat Ecclesiam... Habebat autem Arnoldus
quemdam, sicuti jam diximus, filium nomine Radulphum, in burgo S. Au-
domari et progenitum et nutritum, et jam in eodem burgo in Ecclesia S.

(a) Apud Ludew. *omnium die*.

(b) Guillelmus genuit Hilduinum Pontivi
Comitem, qui duxit Gislam filiam Hugonis
Capeti; Hermetem Com. Ternensium. Hildui-
nus genuit Ingelramnum Com. Pont. et Wido-
nem. Ingelramnus genuit Hugonem II Com.
Pont. et Fulconem Abb. Forestis Cellæ: Hugo
II genuit Ingelramnum II Com. Pont. et Wido-
nem: Ingelramnus II genuit Guidonem Com.
Pontivi. Hermes autem Com. Tern. genuit An-

selnum Com. Tern. et Rosellam nuptam Ra-
dulpho Gisuensi: Anselmus genuit Rogerum
Com. S. Pauli: Rogerus ex Bertha uxore genuit
Hugonem Com. S. Pauli, qui tabulis subscripsit
anno 1065: Hugo genuit Guidonem Campda-
vaine et Hugonem Campdavaine.

(c) Apud Chesn. *subsisteret... se habebat et
continebat.*

(d) Malè apud Ludew. *provocavit.*

A. Audomari Canonicum. Hujus autem Radulphi simul et jam dicti Walteri consilio . . . quasdam in eadem Ecclesia constituit præbendas . . . Ut cognovit Episcopus, quòd in Ardea Conventualem facere disposeret Ecclesiam, ad hoc ipsum faciendum ei facilem et propiciam præbens assensum, Ardensis Ecclesiæ personatore Waltero præsentem, et hoc ipsum annuente, Ardensis Ecclesiæ * altare cum ejusdem omnibus altaris pertinentiis, totamque ejusdem loci Ecclesiolam ad instar Ecclesiæ S. Mariæ, in qua requiescit corpus S. Audomari, ei liberam reliquit. Arnoldus igitur . . . filios suos et filias, simul et terræ suæ nobiles, Clericos quoque et viros religiosos convocavit; intransque Ecclesiolam . . . in substentationem decem Clericorum sive Canonicorum secularium, Deo et S. Audomaro . . . super ejusdem Ecclesiolæ altare per virentis (a) olivæ raram in vexillo S. Crucis appensum obtulit, B et in liberam ei contulit elemosynam; in primis ejusdem loci altare, in eâ, quâ idem altare prius à Morinensi impetraverat et acceperat Episcopo libertate, cum ejusdem altaris pertinentiis, totamque totius parochiæ decimam, terrarum tam novalium quàm ab antiquis excultarum, non excludens aut excipiens nemus aut mariscum . . . decimam quoque de Frelinghem et de Relinghem * et (b) de Wallaniis, et in eadem villa molendinum et juxta molendinum curtillum unum, et in Elcecho terram ad carrucam unam liberam; altaria quoque de Suanekis et Boningis *. Altare quoque de Hondescoto, et subsilles circa ejusdem villæ atrium, et morum sive mariscum; et (c) in Blendeka (d) terram ad carrucam unam liberam . . . in Ardea etiam terram de Cruce, et molendinum ab orientali parte castelli . . . Accedentes etiam alii terræ nobiles et Barones tam Ghisnensis quàm Ardensis C conditionis . . . obtulerunt. Hic unum polkinum vel bussellum frumenti, etc. . . Primam dedit [Waltero] præbendam; secundam Radulpho filio suo . . . Sicque facti sunt et instaurati Ardensis Ecclesiæ decem Canonici, Francorum Rege regnante Philippo; Roberto Frisone, Richilde triumphata, Flandriam procurante, Balduino, Comite Ghisuensi principante, ipso Arnolde sive Arnulfo advocato Teruannici Comitatus præside et Ardensibus dominante, Drogone Morinensis Ecclesiæ baculum bajulante, Dominicæ incarnationis anno MLXIX (e).

* Al. Ecclesiolæ

* Al. Roringhen

* Al. Boringhis

An. 1069.

Cap. 116.

Drogo itaque Morinensis Episcopus Ecclesiæ . . . eandem Ecclesiam . . . in plena privilegiavit Synodo et confirmavit in hunc modum: « In nomine » Patris et Filii et Spiritus Sancti, unius veri Dei. Ego Drogo gratiâ Dei » Tervanensis Ecclesiæ Antistes, etc. . . . Actum Tervannæ anno Incarn. » Dom. MLXIX, Indict. II (f), regnante Rege Philippo . . . Signum Drogonis Episcopi, etc. . . . S. Arnulphi * Advocati. S. Sichardi Descoches (g). » S. Gerardi Godanach . . . S. Balduini de Uphen (h), etc. »

* Al. Ernulfi

(a) Formas traditionis seu investituræ, aut investitionis varios modos videre est apud Mabilonium, Annal. Bened. Tom. IV; nempè pagg. 24, 60, 116, 209, 260, 455, per cultellum, fistucum nodatum, wantonem, wasonem seu guasonem terræ atque ramum arboris, juxta legem Salicam et Ribuariorum, atramentario, pergamenâ et pennâ manibus de terra levatis; pag. 667, per baculum; pagg. 594 et 639, per cambutam; pag. 658, per chordam campanæ; pag. 393, per colaphum in rei memoriam; pag. 421, per cornu altaris; pag. 715, per cultellum; pagg. 113 et 455, per festucam à laïcis; pag. 743, per frustum ligni; pagg. 380 et 449, per ramum arboris super altare, pag. 487, per virgam quam gestabat Abbas; pag. 421, per unguam usque ad sanguinem abscissam, etc.

(b) In Charta Drogonis Episcopi. additur: *In Popelinghem decimam ejusdem ville.*

(c) Ibid. additur, *cum terra apud Bladringham.*

(d) Quidam opinantur, ut infra legitur, Cœnobium Sanctimonialium S. Columbæ fuisse ibi instauratum.

(e) Apud Ludew. *polcinum vel bustellum.*

(f) Anno 1069 Robertus Frisio nondum triumphaverat ex Richilde. Illic igitur latet error aut in anno Incarnationis, aut suprâ in *Richilde triumphata*. Novæ Galliæ Christ. Auctores Drogonis concessionem seu confirmationem rejiciunt ad annum 1073. An idem statuendum de ipsa Ecclesiæ Collegiæ Ardensis ab Arnulfo facta erectione?

(g) Indictio II postulat annum 1079: quo admissio caleulo, Drogo annum 1078 excessit. Sed fortè legendum hic *Indict. XI*, loco Indictionis II: nisi dicatur Indictionem II cœptam fuisse à Drogone à Septembri anni 1078; et sic concilietur cum eodem anno mors Drogonis.

(h) Apud Ludew. *des Coches . . . Godnach . . . Uphen.*

EX CHRONOLOGIA ^(a) ROBERTI,

MONACHI S. MARIANI AUTISSIODOR.

Ex editione Nic. Camuzæi in-4^o. Trecis 1608.

POST Robertum regnavit in Francia filius ejus Henricus annis XXX... Senonensi Ecclesiæ post Leothericum Gelduinus præfuit, non Cleri electione vel populi, sed muneribus in Pontificem sublimatus. Nam Mainardum Ecclesiæ Archiclavem Clerus elegerat; sed Regis prævalente potentia, præfatus Gelduinus apud Parisios Episcopalem consecrationem adeptus est: qui Senonis rediens, nullatenus intrare potuit, Odone Comite et cum eo Dainberto Vicecomite cum ^(b) suis fortiter obsistente. Eodem anno Henricus Rex cum multo exercitu Senonis venit; in qua expeditione Comes Andegavensium Fulco post Regem primus, Cœnobium S. Petri fregit, et clausum Monachorum terrâ tenus incidi fecit. Deinde Henricus Rex cum suis Parisiis redit; et sequenti anno, exercitu adunato, prope Senones castra ponit; ubi diebus VII morantes, Cœnobium S. Remigii et burgum S. Heraclii, quod nunc S. Johannis dicitur, nec non et burgum S. Leonis prædando et incendendo vastarunt; ac deinde ad sua reversi sunt. Tandem verò urbis Senonicæ medietate Regi Henrico concessâ, inter ipsum et Odonem Comitem pax facta est; et Gelduinus Archiepiscopus in sua sede receptus est, non tam rector Ecclesiæ quàm prædator: siquidem Cœnobium S. Petri, quocunque modo potuit, dissipavit, servos et ancillas ^(c) ejusdem loci deprædans et carcerans injuriisque affligens; ornamenta etiam Ecclesiæ quæ subripere poterat invadians, et prodigè dilargiens suæ complicitibus pravitatis.

An. 1032.

An. 1033.

An. 1034.

Autissiodorensi Ecclesiæ post Hugonem præfuit Heribertus II. Hic cùm à Roberto Duce Burgundiæ, suis adhuc diebus Autissiodoro principante, multas sustinuissèt molestias, tandem secularibus abrenuntians et æternis inhians, apud S. Salvatorem in pago Senonico habitum Monachalem suscepit; ubi multis postea regulariter vivens annis, bono fine quievit, et ibidem sepulturam accepit.

Hoc tempore Ecclesia S. Sepulchri in Bituria constructa est ad formam S. Sepulchri Jerosolymæ. Anno MXLIX Leo Papa, in Germania Synodis habitis, Ecclesiæ statum meliorabat. In Gallia quoque apud Remis urbem Concilium celebravit; ibique Gelduinum Senonensem Archiepiscopum et Hugonem Lingonensem, Simoniaca peste infectos et sæpè redargutos nec correctos; deposuit; et in eadem urbe Ecclesiam B. Remigii consecravit. Porrò Gelduino deposito, Mainardus Trecensis Episcopus ad Archiepiscopalem sedem translatus est. Hic omnes injustas consuetudines quas in urbem Gelduinus immiserat vel immitti permiserat, redegit in nihilum, suam multipliciter sublimans Ecclesiam, reficiens diruta et antiqua renovans instituta. Gelduinus verò ignominiosæ vitæ deditus, Radulfum Comitem adiit, eique castella ex jure paterno sibi contingentia, ut se ad recuperandum honorem amissum adjuvaret, dedit; et sic nihil proficiens, omni se honore privavit, deinceps ut scurra vagus et profugus super terram.

(a) Præcedentem S. Mariani Chronologiæ partem exhibet pagina 275 Tomi nostri X; proinde videnda, quæ ibi jam notavimus. Ceterùm hujus Chronici Auctor Robertus, tanti fecit Scriptum Clarii, ut ipsius verba, suppresso licet nomine, res Senonenses præsertim agitando, passim usurpet. Acta etiam Episcoporum Autissiodorensium præ manibus, cùm scripsit, habuisse dicendus est.

(b) In Chronico S. Petri Vivi, pag. 225 Tomi nostri X, additur, *et patre ejus Mainardo*; in eodem verò Opere Ms. *et fratre ejus Mainardo*.

(c) Alberto Majoris-monasterii Abbate, Raim-

bertus quidam libero genere ortus, cùm nihil haberet carius quod Deo offerret, seipsum S. Martino tradidit in præsentia Alberti Abbatis, omnemque tam natam quàm nascituram ex ipso progeniem, ut toto vitæ suæ tempore servili conditione Monachis serviret: in cujus traditionis signum, *quatuor denarios super caput proprium ponens, semetipsum Deo obtulit*. Alii chordas signorum seu campanarum collo suo circumdebant, et pro testimonio servitutis quatuor denarios de proprio capite super altare S. Martini ponebant. *Mabillon*.

A Anno Henrici Imp. XV, facta est tempestas valida (a), etc. . . . Sequenti anno fundata est in Burgundiæ partibus Ecclesia nobilis nunc et valdè famosa, etc.

Senonensi Ecclesiæ post Mainardum Richerius præfuit. Autissiodorensem Ecclesiam post Heribertum rexit Godefridus, vir vitæ venerabilis et genere illustris. Hic Ecclesiam S. Stephani ornamentis exutam reperit, sed eam provexit admodum et multipliciter adauxit. Anno Dom. MLXVIII. Sub hoc tempore, venerabili Richerio Senonis præsulante, dum reædificaretur Ecclesia [S. Saviniani] . . . in qua idem Martyr aliique innumeri suscepto martyrio sunt sepulti (b), etc.

B (a) Ut apud Clarium suprâ pag. 197, usque ad verba, iterum reaccensa. (b) Ibi Clarius habet, *gypseis*, et *septis* . . .

quidam etiam; Monachus autem S. Mariani, *gripseis, sectisque . . . quædam etiam.*

EX ROGERI (a) DE HOVEDEN ANNALIUM PARTE PRIORI.

Inter Rerum Anglicarum Scriptores editos Francofurti 1601.

A NNO MXVII, mense Julio, Rex Canutus derelictam Regis Egelredi Reginam Emmam * in conjugium accepit; ex qua genuit Heardecnutum postea Regem, et filiam nomine Gunildam, quæ nupsit Henrico Romanorum Imperatori. Pag. 436.
* Al. Elfgisiam

C Anno MXXXVI, obiit Richardus II Dux Normannorum; cui successit Richardus III, qui eodem anno (b) mortuus est; cui successit frater ejus Robertus. Pag. 437.

Anno MXXX, S. Olavus Rex et Martyr injustè perimitur à Norreganis*.

* Norvegis

Anno MXXXI, Canutus Rex Anglorum magno cum honore Romam (c) ivit.

Anno MXXXV, Canutus Rex Anglorum, II Idus Novembris, feria IV, vitâ decessit . . . Robertus Dux Normannorum obiit; cui successit Willielmus Bastard filius ejus, in puerili ætate. Pag. 438.

D Anno MXXXVI, innocentes clitones Alfredus et Eadwardus, Egelredi (d) quondam Regis Anglorum filii, de Normannia, ubi cum Richardo avunculo suo manserant tempore longo, multis Normannicis militibus secum assumptis, in Angliam paucis transvecti navibus, ad suæ matris colloquium, quæ Wintoniæ morabatur, venère: quod indignè graviterque ferebant Potentes nonnulli; quia, licet injustum esset, Haroldo multò devotiores existère quàm illis; maximè, ut fertur, Comes Godwinus. Hic quidem Alfredum, cum versùs Landoniam ad Regis colloquium, ut ei mandarât, properaret, retinuit, et arctam in custodiam posuit; sociorum verò illius quosdam disturbavit, quosdam catenavit, et postea cæcavit; nonnullos cute capitis abstracta cruciavit, et manibus ac pedibus amputatis multavit; multos etiam venundari fecit; et mortibus variis ac miserabilibus apud Geldfordam sexcentos viros occidit . . . Quo audito, Regina Emma filium E suum Edwardum, qui secum remanserat, magna cum festinatione in Normanniam remisit. Deinde Godvini et quorundam aliorum jussione, ad insulam Elig Clito Alfredus strictissimè vinctus ducitur; sed ut ad terram navis applicuit, in ipsa mox abstraxerunt oculos ejus cruentissimè; et sic ad Monasterium ductus, Monachis traditur custodiendus, ubi brevi post tempore de hac migravit luce.

Haroldus Rex (e) Merciorum et Northimbrorum anno MXXXVII, ut

(a) De Rogero diligenti temporum indice, ejusque Annalibus in alio Volumine dicemus; et maximè ubi de Auctoribus, qui scripserunt initio sæculi XIII.

(b) Eodem scilicet Ducatùs, et non Christi, anno.

(c) Anglici Scriptores, qui Romam iter Ca-

nuti referunt scribunt anno 1027, errant, ut docet Pagius, et ut patet ex Vita Conradi Salici Imp. pag. 3 suprâ.

(d) Al. *Edelredi*, id est Ethelredi II.

(e) Rogerus tradit pag 437 suprâ, Haroldum à Canuto fuisse ex *Hamtonensi Elfgiva* (al. *Elgina*) procreatum.

per totam regnaret Angliam, à Principibus et omni populo Rex eligitur. A Hardecnutus verò quia in Denemeria moras innexuit, et ad Angliam, ut rogabatur, venire distulit, penitus abjicitur; cujus mater Elfgiva, quæ et Emma, quondam Anglorum Regina, hyemis initio sine misericordia expellitur Angliâ; quæ rate mox paratâ, in Flandriam transvehitur, et à nobili Comite Baldevino cum honore suscepta est. Is, ut talem virum decuit, quandiu necessitas poposcerat, ei necessaria gratanter ministrari curavit.

Anno MXXXIX, hyems exstitit asperrima... Hardecnutus Rex Danorum Flandriam devectus, ad matrem suam Emmam devenit.

An. 1040. Haroldus Rex Anglorum obiit Lundoniæ... Proceres ferè totius Angliæ legatos ad Hardecnutum Brige, ubi cum matre sua morabatur, [mittunt]... qui ante mediam ætatem Angliam advehitur, et gaudenter ab omnibus suscipitur, regniq[ue] solio mox sublimatur. B

Pag. 439. Anno MXLI... Eadwardus, Egelredi quondam Regis Anglorum filius, de Normannia, ubi multis exulabat annis, venit Angliam, et à fratre suo Hardecnuto Rege susceptus honorificè, in curia ejus mansit.

Anno MXLII, Rex Anglorum Hardecnutus, dum in convivio (a) bibens staret, repentè inter bibendum miserabili easu ad terram corruit; et sic mutus permanens, VI Idus Julii, feria III, expiravit... cujus frater Eadwardus Lundoniæ levatur in Regem.

Anno ab Incarn. Dom. MXLIII, Eadwardus prima die Paschæ, III Non. Aprilis, ungitur in Regem Wintoniæ... Eodem anno post festum S. Martini Rex Wintoniam venit improvisè... et suæ genitrici quidquid in auro, argento, gemmis, lapidibus aliisque rebus pretiosum habuerat, abstulit; vel quia, priusquàm Rex esset effectus, vel post, minùs quàm volebat illi dederat, et ei valdè dura exstiterat. C

Pag. 440. Anno MXLIV... Gunnilda post mortem Haroldi viduata, cum duobus filiis Hemmingo et Turkillo expellitur Angliâ; quæ Flandriam devecta, in loco qui Brige dicitur, aliquando resedit.

Anno MXLVI... Regis Capellano Leofrico Britannico Cridiatunensis datus est Præsulatus.

Anno MXLIX, Leo Papa... Iste est Leo, qui novum cantum de S. Gregorio Papa fecit. Henricus Imperator innumerabilem congregavit exercitum contra Flandrensium Comitem Baldevinum; maximè quòd apud Neomagum, suum palatium combussisset atque fregisset pulcherrimum. In qua expeditione fuit Leo Papa, et de multis terris nobiles et magnifici viri quàm plurimi. Swanus etiam Rex Danorum, ut Imperator illi mandarât, cum sua classe ibi affuit, et ea vice fidelitatem Imperatori juravit: misit quoque ad Regem Anglorum Eadwardum, et rogavit illum ne Baldevinum permitteret effugere, si vellet ad mare fugere. Idcirco cum magna classe Rex Sandicum portum adiit; et ibi tandiu mansit, quoad Imperator de Baldevino omnia quæ voluit, habuisset... Pacificato cum Imperatore Baldwino, etc... Swanus Comes ad Flandriam duabus fugiens navibus, ibi mansit... Eodem anno S. Leo Papa, rogatu eximie religionis Abbatis Herimari, in Franciam venit, habens in comitatu suo Præfectum et digniores quosque Romuleæ urbis; et S. Remigii Francorum Apostoli Monasterium, Remis constitutum, maximo cum honore dedicavit; et postmodum in ipsa urbe magnam Synodum Archiepiscoporum, Episcoporum, Abbatum, sex diebus celebravit: in qua Synodo fuit Aldwinus Ramesigensis, et Abbas Monasterii S. Augustini, à Rege Anglorum Eadwardo illò missus. D

Pag. 441. Anno MLI... mense Septembri Bononiensis Comes Eustachius senior, qui sororem Eadwardi Regis Godam nomine in conjugium habuerat, paucis

(a) *Wlstanus Episc. Wigorn. cibi et potûs abstinens erat, quamvis in aula ejus, pro more Anglorum, totis post prandium biberetur horis: cum quibus ipse assidens, Psalmos ruminabat; ordine tamen suo se bibere simulabat. Hauriebant alii spumantes pateras; ipse vasculum minutissimum tenens, eos ad hilaritatem invitabat, magis consuetudini patriæ, quàm judicio satisfaciens animi. Nam et consuetudines Normannorum non omittebat, pompam militum secum ducens, qui stipendiis annuis quotidianisque cibis immanè quan-*

tum populabantur... Nullius unquam personæ contuitu, nec etiam in curia Regis positus, et ad mensam ejus assidens, benedictiones quas Angli super potum faciebant, omisit... Si ei diceretur, ut saltem cattinas pelles amicaret; jocosâ comitate respondebat: « Crede mihi (nam hic mos jurandi Episcopo inoleverat), nunquam audivi cantari, Cattus Dei, sed » Agnus Dei; ideòque non catto, sed agno volo » caleferi ». Apud Willelmum Malmesb. in Gestis Pontificum Angl. lib. 4 pag. 280.

A Doroberniam applicuit navibus ; in qua milites ejus , cùm stolidè et insipienter sibi hospitia quærent , unum è civibus peremerunt ; quod videns concivis ejus , ulciscitur illum , occiso milite quodam. Ob quam rem Comes et sui nimis irati , viros et mulieres quàmplures armis interfecerunt , pueros et infantes suorum pedibus equorum contriverunt : sed ubi cives ad obsistendum concurrere viderunt , turpem fugam ineuntes , vix evaserunt , septem ex sociis eorum peremptis ; et ad Regem Eadwardum , qui tunc temporis Glavorne morabatur , fugerunt . . . Godwinus et filii ejus cum suis exercitibus . . . castra metati sunt ; et legatis Glavornam ad Regem directis , Comitem Eustachium et socios ejus , insuper et Normannos , et Bouonienses , quid castellum in Dornbernæ clivo tenuerunt , sub denuntiatione belli reposebat. Ob id autem ad tempus Rex perterritus , et in angore magno constitutus , quid ageret penitè ignorabat. Sed ubi exercitum Comitem Siwardi (a) , Leofrici et Rodulfi adventare comperiit , se nullatenus Eustachium aliosque requisitos traditurum constanter respondit . . . Godwinus cum conjuge sua Githa , et Tosti cum uxore sua Juditha , filiâ videlicet Baldwini Flandrensis Comitis , ac duo alii filii ejus Swanus et Girth . . . ad Flandrensi Comitem Baldwinum direxerunt cursum [exules] . . . Reginam verò Edgitham Rex , propter iram quam adversus patrem ejus Godwinum habuerat , repudiavit . . . His gestis , Normannicus Dux Willielmus cum multitudine Normannorum Angliam venit ; quem Rex Eadwardus et socios ejus honorificè suscepit , et magnis multisque donatum muneribus ad Normanniam remisit.

Pag. 442.

Anno MLII , Alfgiva , id est Emma , Regina quondam et conjux Regum C Egelredi et Canuti , II Nonas Martii Wintoniæ obiit , et ibi sepulta est . . . Rex pristinum honorem pleniter reddidit Godvino et uxori suæ , filiisque omnibus , excepto Swano : ille enim ductus pœnitiâ , eò quòd consobrinum suum Beorn occiderat , de Flandria nudis pedibus Jerusalem adierat ; indeque rediens , invalidudine ex nimio frigore contracta , mortuus est in Licia : filiam quoque Ducis Edgitham Reginam digniter Rex recepit , ac pristinae dignitati restituit. Factâ igitur concordia paceque firmata , omni populo rectam legem promiserunt ; et omnes Normannos , qui leges iniquas adinvenerant , et injusta judicia judicaverant , multaque Regi consilia adversus Anglos dederant , exlegaverunt : paucos tamen , scilicet Robertum Draconem , et generum ejus Richardum Scrobi filium , Alfredum Regis Stratorem , Aufridum cognomento Ceokesfot , et quosdam alios quos plus D cæteris Rex dilexerat , eique et omni populo fideles exstiterant , in Anglia remanere * permiserunt. Porrò Robertus Doroberniæ (b) Archiepiscopus , et Lundoniæ Præsul Willielmus , et Ulf Lincolnensis Antistes , cum suis Normannis vix evadentes , mare transierunt. Sed Willielmus propter suam bonitatem parvo post tempore revocatus , in suum Episcopatum recipitur. Osbernus verò cognomento Pentecost , et socius ejus Hugo , sua reddiderunt castella.

Pag. 443.

* *Al. remeare*

Anno MLIII . . . Godwinus XVII Kal. Maii vitâ decessit . . . cujus Ducatum suscepit filius ejus Haroldus ; et ejus Comitatus datus est Algaro Leofrici Comitis filio.

Anno MLV . . . Timidus Dux Rodulfus , Regis Eadwardi sororis filius , exercitum congregans , et duobus milliariis à civitate Hereforda IX Kal. E Novemb. illis [Griffino Regi Wallensium et Algaro Comiti filio Leofrici Comitis] occurrens , Anglos contra morem in equis pugnare jussit ; sed cùm prælium essent commissuri , Comes cum suis Francis et Normannis fugam primitus capescit : quod videntes Angli , Ducem suum fugiendo sequuntur. Quos adversarii ferè omnes insecuti , quadringentos vel quingentos viros ex eis peremerunt , multosque vulneraverunt . . . Hermannus Wilton. (c)

(a) Siwardus Comes in Anglia cùm mortem sibi imminere sentiret : « Quantus pudor , inquit , me tot in bellis mori non potuisse , ut vaccarum morti cum dedecore servarer ! » Tum se lorica indui , gladio præcingi , et galea caput contegi jussit ; scutum in læva , securim auratam in dextra accepit ; sicque armatus , mi-

litariter spiritum exhalavit , ut discimus ex Henrico Huntindon. qui ejus obitum refert ad annum XIV Regis Edwardi.

(b) Pag. 441 supra : Anno ML . . . Robertus Lundon. Episcopus , genere Normannus , successit Dorobern. Archiepiscopo.

(c) Pag. 440 supra : Anno MXLV . . . Regis

- Pag. 444.* Episcopatum dimisit, marique transfretato, apud S. Bertinum Monachicum A habitum suscepit, ibique in ipso Monasterio tribus annis mansit.
Anno MLVI, Henricus Imp. Rom. obiit; cui successit Henricus filius ejus.
Anno MLVII... elito Eadwardus, Regis Eadmundi Ferrei-lateris filius, ut ei mandarat suus patruus Rex Eadwardus, de Hungaria, quò multò antè in exilium missus fuerat, Angliam venit. Decreverat enim Rex illum post se regni hæredem constituere; sed ex quò venit, parvo pòst tempore vitâ decessit Lundoniæ.
- Pag. 445.* Anno MLX, Henricus Rex Francorum obiit; cui filius ejus primogenitus Philippus succedit. Willensis Episcopus Duduc obiit; cui successit Gisa (a) Regis Capellanus; ambo de Lotharingia oriundi... Herefordensis Præsulatus Capellano Edgithæ Reginæ, Waltero Lotharingo est datus.
- Pag. 446.* Anno MLXV... Cum uxore sua [Tostius Angliâ expulsus] Baldwinum B Flandrensium Comitem adiit, et apud S. Andomarum hyemem exegit... Rex Eadwardus paulatim ægrotare cœpit: in Nativitate verò Domini curiam suam, ut potuit, Lundoniæ tenuit; et Ecclesiam, quam ipse à fundamentis construxerat, die SS. Innocentium in honore S. Petri cum magna gloria dedicari fecit.
- Pag. 447.* Anno ab Incarn. Dom. MLXVI, Anglorum decus, pacificus Rex Eadwardus, Egelredi Regis filius, postquam XXIII (b) annis, mensibus VI, et XXVII diebus, potestate regia Anglis Saxonibus præfuit, Indict. IV, vigiliâ Epiphaniæ Domini, feriâ V, mortem obiit Lundoniæ, et in crastino sepultus regio more... Quo tumultato, Subregulus Haroldus, Godwini Ducis filius, quem Rex ante suam decessionem regni successorem elegerat, à totius Angliæ Primatibus ad regale culmen electus, die eodem ab Aldredo C Eborac. Archiep. in Regem honorificè est consecratus... Haroldus verò mox ut regni gubernacula susceperat, leges iniquas destruere, æquas cœpit condere, Ecclesiarum ac Monasteriorum patronus fieri, Episcopos, Abbatas, Monachos, Clericos colere simul ac venerari, pius, humilem affabilemque se bonis omnibus exhibere, malefactos exosos habere: namque Ducibus, Satrapis, Vicecomitibus et suis in commune præcepit Ministris, fures, raptores, regni disturbatores comprehendere; et pro patriæ defensione ipsemet terrâ marique desudare. Eodem anno, VIII Kal. Maii, stella cometes non solum in Anglia, sed etiam, ut fertur, per totum mundum
- Pag. 448.* visa, per septem dies splendore nimio fulgebat... Non multò pòst Comes Tostius de Flandria rediens... Rex Haroldus, quia Normannorum Comes Willielmus, Eadwardi Regis consobrinus, in Angliam cum exercitu venire D parabat, tota æstate et autumno adventum illius observabat: ad hæc autem, pedestrem exercitum locis opportunis circa ripas maris locabat. Adveniente itaque Nativitate S. Mariæ, victu deficiente, classicus et pedestris exercitus domum rediit... VII Kal. Octob. feria II, Rex Anglorum Haroldus Regem Haroldum Harvagra Comitemque Tostium in ore gladii, cum majore parte exercitûs sui, occidit, ac plenam victoriam, licet acerrimè repugnatum fuisset, adeptus est.
Interea dum hæc agerentur, et Rex (Haroldus) omnes inimicos suos æstimaret fuisse detritos, nunciatum est ei Willielmum Comitem gentis Normannicæ (c), cum innumera multitudine equitum, fundibulariorum,

Capellanus Hermannus, de Lotharingia oriundus, successit Wilton. Episcopo. Apud Willielmum verò Malmesb. in Gestis Pontificum Angl. lib. 2 pag. 250: Regnabat jam tunc Edwardus, qui Hermanno Capellano suo, natione Flandrensi, continuò Pontificatum donandum putavit... Hermannus Monachus apud S. Bertinum factus... Filius Godwini voluntati Regis accesserat, adoptioni scilicet inhians... Accepit ergo Hermannus Schireburnensem Episcopatum, Edwardo Rege dante... Ad Willielmi tempora duravit.

(a) In Gestis Pontificum Angl. Auctore Willielmo Malmesb. lib. 2 pag. 254, Meruth seu Merewit, qui et Brithwi, natione Lotharingus, dicitur fuisse tempore Regis Edwardi et Willielmi Magni Episcopus Wellensis. Huic successit Johannes, natione Turonicus, professione Medicus, qui non mini-

mum quæstum illo conflaverat artificio... Erat Medicus probatissimus, non scientiâ sed usu.

(b) Edwardus die solemnî Paschæ coronatus est anno 1043. Ex Willielmo Malmesb. lib. 2 de Gestis Regum Angl. pag. 80.

(c) Wolstanus Wigorn. Episcopus, ut in ejus Vita scribitur, in perversos sui temporis mores strenuè invecus fuerat, in primis in eos qui crines promissos gerebant, quos parato ad hoc cultello resecare consueverat: si qui verò repugnarent, eis mollitiem palâm exprobrare solebat, dictitans fore, ut qui æmularentur capillarum flexu feminas, non plus quàm feminæ valerent ad defensandam patriam contra gentes transmarinas, id est Nortmannos, qui paulò pòst revera Anglos in potestatem redegerunt.

sagittariorum,

A sagittariorum, peditumque advenisse, ut potè qui de tota Anglia * sibi fortes auxiliarios conduxerat ; et in loco qui Penuesca dicitur, suam classem applicuisse * ; unde Rex statim versus Lndoniam, suum movit exercitum cum magna festinatione. Et licèt de tota Anglia fortiores quosque in duobus præscriptis præliis bene sciret concidisse, in mediamque partem sui exercitûs nondum convenisse, quàm citiùs tamen potuit, in Suthsaxonia suis hostibus occurrere non formidavit ; et IX milliariis ab Hastings, ubi sibi castellum firmaverat, priusquàm tertia pars sui exercitûs ordinaretur, II (a) Kalend. Novembris, sabbatho, die scilicet S. Calixti Papæ et Martyris, cum eis prælium commisit : sed quia arcto in loco constituti fuerant Angli, de acie se multi subtraxere, et cum eo perpauci constantes corde remansere. Ab hora tamen diei tertia usque ad noctis crepusculum suis adversariis restitit fortissimè ; et seipsum pugnando tam fortiter defendit, et tam strenuè, ut vix ab hostili agmine posset interimi. At postquam ex his et ex illis plurimi corruiere, heu ! ipsemet cecidit (b), crepusculi tempore : Comites etiam Girth, et Leolfwinus frater illius ibi cecidère, et ferè nobiliores totius Angliæ : Willielmus verò Comes cum suis Hastingsam velociter rediit. Regnavit autem Haroldus mensibus IX et diebus totidem.

* Gallia

* applicuisse

Ut autem sciatur origo causæ, quare Willielmus Angliam bello petiit, breviter quæ paulò antè gesta sunt, repetantur. Orto inter Regem Eadwardum et Comitem Godwinum gravi, ut supradictum est, dissidio, exul ab Anglia cum suis Comes propellitur ; cui postmodum gratiam Regis requirenti, ut ei repatriare liceret, nullo modo Rex concordare voluit, nisi primò, quibus sibi securitas pararetur, obsides haberet. Qua de causa, C Wlnotus filius ipsius Godwini, et Hacun filius Swani filii ejus, obsides dantur, ac in Normanniam Willelmo Bastardo custodiendi destinantur. Elapso dehinc tempore, cum jam Godwinus Comes esset mortuus, Haroldus filius ejus petiit à Rege ire Normanniam (c), etc.

Pag. 449.

In brevi post hæc obiit Rex Eadwardus ; et juxta quod ipse ante mortem statuerat, in regnum ei successit Haroldus : cui mandavit Willielmus, ut, quamvis violatâ fide cætera non servasset, si tamen filiam suam duceret uxorem, leviter ferret, alioquin, se promissam regni successionem armis sibi vindicaturum, proculdubio sciret (d), etc.

Audita Haroldi Regis morte. . . Comites Clitonem Edgarum, Edmundi Regis Ferrei-lateris nepotem, in Regem levare voluere. . . . Appropinquante Dom. Nativitatis festivitate, [Willelmus] cum omni exercitu Lndoniam, ut ibi in Regem sublimaretur, adiit. . . et ipsa Nativitatis die, quæ illo anno feriâ II evenit, consecratus est honorificè.

Pag. 450.

Anno MLXVII, adveniente Quadragesima, Rex Willielmus Normanniam repetiit, ducens secum Dorobernensem Archiepiscopum Stigandum, Glastoniensem Abbatem Agelnothum, Clitonem Eadgarum, Comites Edwinum et Morcarum, Waltenum Suiardi Ducis filium, nobilem Satrapam, Agelnothum Cantuariensem, et multos alios de Primatibus Angliæ ; fratremque suum Odonem Baiocensem Episcopum, et Willielmum filium Osburni, Angliæ custodes relinquens, castella per loca firmari præcepit. . . . Hyeme imminente, Rex Willielmus de Normannia Angliam rediit, et Anglis importabile tributum imposuit. . . Githa Comitissa, mater scilicet Haroldi Regis Angliæ ac soror Swani Regis Danorum, cum multis fugiens Flandriam petiit.

Anno MLXVIII, post Pascha, Comitissa Mathildis de Normannia venit Angliam ; quam die Pentecostes Aldredus Eboracensis Archiepiscopus consecravit in Reginam.

Anno MLXIX. . . Plus tribus millibus ex Normannis trucidatis, Willielmo Malet, qui tunc Vicecomitatum gerebat, cum sua conjuge et duobus liberis, et Gilleberto de Gaut aliisque paucis vitæ reservatis, Dani et Northimbri [abierunt]. . . Normannis Angliam vastantibus anno præcedenti ;

Pag. 451.

(a) Corrig. pridie Idus Octobris.

(b) *Monasterium S. Martini de Bello Rex Willielmus fundavit et proxit in loco ubi Angliam debellaverat . . . Altare Ecclesie est in loco ubi Haroldi pro patria charitate occisi cadaver examine inventum est.*

Ex eodem Malmesbur. in Gestis Pontificum Angl. lib. 2 pag. 258.

(c) Ut suprâ apud Eadmerum.

(d) Pariter ut suprâ apud eundem.

sed præsentī et subsequenti, ferè per totam Angliam adeò fames prævaluit, **A** ut homines humanas, equinas, caninas et catinas carnes, et quidquid usus abhorret, cogente inedia comederent: alii verò, etc.

Pag. 453. Anno MLXX. . . Abbates nonnulli degradati sunt, operam dante Rege, ut quàm plures ex Anglis suis honoribus privarentur; in quorum loco suæ gentis personas subrogaret, ob confirmationem scilicet sui, quod noviter acquisierat, regni. Hinc et nonnullos tam Episcopos quàm Abbates, quos nulla evidenti causa nec Concilia nec leges sæculi damnabant, suis honoribus privavit; et usque ad finem vitæ custodiæ mancipatos detinuit, suspicionē, ut diximus, tantum inductus novi regni. . . Baiocensi Canonico Thomæ Eboracensis Ecclesiæ Archiepiscopatum, et Walcelino Capellano suo Wintoniensis Ecclesiæ Præsulatum dedit. . . Abbates et quàm plures sunt depositi; quibus depositis, Rex suis Capellanis Arfracto (*a*) et Stigando **B** dedit Episcopatum. . . Nonnullis etiam Normannicis Monachis Abbatias dedit. . . Rex, de Normannia accito Lanfranco Cadomensis Abbate Archiepiscopum constituit.

Pag. 454. Anno ab Incarn. Dom. MLXXI. . . Walcherum Dunelmensi Ecclesiæ Rex præfecit Episcopum, de Clero Leodiensis Ecclesiæ. . . Invitatus ab ipso Rege venerat ad illum prosapiâ clarus, honestus moribus, divinæ ac secularis scientiæ gratiâ præditus.

Anno MLXXII. . . Ubi Rex Angl. Scotiam intraverat, Rex Macolmus occurrit ei, et homo suus devenit.

Pag. 455. Anno ab Incarn. Dom. MLXXIII, omnia juxta cursum solis et lunæ habentur sicut in anno XV Tiberii, in quo baptizatus est Dominus. . . Rex Anglorum Willielmus civitatem quæ vocatur Cynomannis, et provinciam ad **C** illam pertinentem, maximo Anglorum auxilio, quos de Anglia secum adduxerat, sibi subjugavit. Clito Eadgarus de Scotia venit Normanniam per Angliam, et cum Rege Willielmo se repacificavit.

Pag. 456. Anno MLXXIV. . . Rogerus Comes Herefordensis, filius Willielmi Comitis Estanglorum, Comiti Rodulpho, contra præceptum Regis Willielmi, sororem suam conjugem tradidit; nuptiasque permagnificas cum plurima multitudine Optimatum. . . celebrantes, magnam conjurationem plurimis assentientibus contra Regem Willielmum fecerunt; Comitemque Waltheofum * suis insidiis præventum, secum conjurare compulerunt: qui mox, ut potuit, Lanfrancum Dorobornensem Archiepiscopum adiit, pœnitentiamque ab eo pro facto, licet non spontè, sacramento accepit; ejusque consilio Regem Willielmum in Normannia degentem expetiit, eique rem gestam **D** ex ordine pandens, illius misericordiæ ultrò se dedit. . . Herefordensi Comiti, ne Rodulpho Comiti ad locum destinatum occurreret, restitit Wlstanus Wigorn. (*b*) Episcopus cum magna militari manu. . . et Waltero de Lacey. . . At verò Rodulpho Comiti Odo Baiocensis Episcopus, frater Regis, et Goddefridus Constantiensis Episcopus occurrerunt. . . Ipse autem, castello suæ conjugī militibusque suis commendato, ascensa navi, de Anglia ad Minorem Britanniam fugit. . . Dein Principes castellum tandiu obsederunt, quoad pace data, permissu Regis, Comitissæ cum suis exire de Anglia liceret. His gestis, Rex autumnali tempore de Normannia rediens, Comitem Rogerum in custodia posuit; Comitem etiam Waltheofum, licet ab eo

* *Al.* Waltherum

Pag. 457.

(*a*) *Helmham Episc. Herfastus, ne nihil fecisse videretur, ut sunt Normanni famæ in futurum studiosissimi, Episcopatum transtulit. . . Parcæ, ut aiunt, mentis homo, et nonnulla ex parte litteris eruditus, quiq; ante adventum Lanfranci in Normanniam, probabilis in eis scientiæ æstimatus sit. Sed eo apud Beccum monachato, cum ubique Scholares inflatis buccis Dialecticam ructarent, Herfastus jam Willielmi Comitis, postea Regis, Capellanus, ad famosum gymnasium magnâ sociorum et equorum pompâ pervenit. Tum Lanfrancus ex prima colloquutione intelligens, quàmpropè nihil sciret, Abecedarium ipsi expediendum apposuit, ferociam hominis Italicæ facetiâ illudens. Quo is irritatus, per Comitem effecit, ut Lanfrancus Becco Normanniaque omni summo veretur: sed intercedente Dei gratia, animus Willielmi pacatus est, alterque retentus, satagente maximè Willielmo filio*

Osberni. Maximaque fuit recuperandæ gratiæ occasio, quòd cum Lanfrancus ad curiam commeatum petiturus venisset, equus ejus fortè claudicans Comiti cachinnum excussit. Apud Willielmum Malmesb. in Gestis Pontificum Angl. lib. 2 pag. 238.

(*b*) *Apud Willielmum Malmesbur. in Gestis Pontificum Angl. lib. 4. pag. 280: Wlstanus Episc. Wigorn. officium magis insito virtutum amore, quàm litteraturâ fretus, exercebat: quanquam non ita hebes in litteris, ut putabatur, fuerit; qui cætera negotia sciret, præter fabulas Poetarum et tortiles syllogismos Dialecticorum, quæ nec nosset nec nosse dignaretur. Et ibid. pag. 281: Sub Seniore Willielmo inclamatum est in Wlstanum à Lanfranco de litterarum inscitia, à Thoma Eborac. Archiepiscopo. . . Data benedictione Monacho Normanniæ linguæ sciolo, rem obtinuit.*

A misericordiam petierit, custodiæ similiter tradidit. Edgyta quondam Anglorum Regina decessit mense Decembris... Rex Comites Waltheosum et Rogerum, judiciali sententia damnatos, acriori custodiæ mancipavit.

Anno MLXXV, Comes Waltheofus jussu Regis Willielmi extra civitatem Wintoniam ductus est indignè (a), et crudeliter securi decapitatur... Post hæc mari transito, Rex in uinorem Britanniam suam movit expeditionem; et castellum Rodulphi, quod Dol nominatur, tandiu obsedit, donec Francorum Rex Philippus (b) ille inde fugaret.

Anno MLXXVII, Robertus Willielmi Regis primogenitus, eò quòd Normanniam, quam sibi ante adventum ipsius in Angliam coram Philippo Rege Francorum dederat, possidere non licebat, Franciam adiit; et auxilio Philippi Regis in Normannia magnam frequenter prædam agebat, villas B comburebat, homines perimebat, et patri suo non parvam molestiam et anxietatem inferebat.

Anno MLXXIX, Rex Willielmus filio suo Roberto ante castellum Gerbohtret *, quod ei Rex Philippus præstiterat, dum pugnam inferret, ab ipso vulneratus in brachio, de suo dejectus est emissario: sed mox, ut illum per vocem cognovit, festinus descendit, ac illum suum caballum ascendere jussit; et sic abire permisit. Ille autem, multis suorum occisis, nonnullisque captis, ac filio suo Willielmo cum multis aliis vulnerato, fugam iniit.

* Gerberoy

Anno MLXXX... Rex Willielmus autumnali tempore Robertum filium suum Scotiam contra Malcomum misit; sed infecto negotio reversus [est].

Pag. 459.

Anno MLXXXII... Rex Willielmus fratrem suum Odonem Baiocensem Episcopum Normanniæ, in custodiam posuit.

C Anno MLXXXIII... Seditio nefanda inter Monachos et indignè nominandum Abbatem Turstinum Glastoniæ facta est; quem Rex Willielmus de Monasterio Cadoni nullâ prudentiâ instructum, eidem loco Abbatem præecerat. Hic inter cætera stultitiæ suæ opera, Gregorianum cantum aspernabatur; et Monachos cœpit compellere, ut illo relicto, cujusdam Willielmi Fiskamnensis cantum discerent, et cantarent... Rex eundem Abbatem summovit, et in suo Monasterio in Normannia posuit... Regina Matildis IV Nonas Novembris, feriâ V decessit in Normannia, et Cadomi est sepulta. (c)

Anno MLXXXV... Canutus Rex Danorum, filius Swani, eodem anno cum classe valida, et auxilio soceri sui Roberti Flandrensis Comitum, (habuit enim filiam ejus uxorem) in Angliam venire paratus erat. Unde Rex

Pag. 460.

D Willielmus, de tota Gallia solidariis, peditibus, et sagittariis multis millibus conductis, et nonnullis de Normannia sumptis, autumnali tempore Angliam rediit.

Anno MLXXXVI, Willielmus Rex fecit describi omnem Angliam... In hebdomada Pentecostes filium suum Henricum armis militaribus honoravit.

Anno MLXXXVII... Ante Assumptionem S. Mariæ Rex Willielmus in Franciam cum exercitu venit; et oppidum, quod Mantuntun * nuncupatur, et omnes Ecclesias in eos sitas, duosque Reclusos, igne succendit; et in Normanniam rediit: sed in ipso reditu dirus viscerum dolor illum apprehendit, et magis ac magis de die in diem gravabat. Cùm autem, ingravescente ægritudine, diem sibi mortis imminere sensisset, fratrem suum Odonem

* Mante

E Bajocensem Episcopum... et omnes, quos in Normannia, vel in Anglia, custodiæ manciparat, laxavit. Deinde filio suo Willielmo regnum tradidit

(a) *A Lanfranco, facta confessione, ut paulò infra legitur, pœnitentiam acceperat; qui ab imposito crimine supradictæ conjurationis illum immunem affirmabat esse.*

(b) *Huc spectat testimonium Bartholomæi Abbatis Majoris-monasterii de Gregorii V privilegio, quo Martinianis Canonicis jus habendi et eligendi Episcopum confirmatur: Factum est hoc in anno et in ipsis diebus, quando ibat Rex Franciæ Philippus in Britanniam ad pugnandum contra Regem Anglorum, qui ibi obsidebat Dolum castrum. Vide Annal. Bened. Tom. V, pag. 96.*

(c) *Mirum hîc notabimus, undenam Bertol-*

us Constantiensis tam falsò affirmavit in Appendice ad Hermannum Contractum sub anno 1084; Guillelmum Victorem totam terram Anglorum Romano Pontifici tributariam fecisse; nec aliquem in sua potestate aliquid emere aut vendere permisisse, quem Apostolicæ Sedi inobedientem deprehenderet. Fallit planè et fallitur; et illius ævi res apud Anglos gestæ manifestè reluctantur. Memorat quidem Eadmerus pro Papa pecuniam; sed hæc vectigal illud est, quod Romano Pontifici concessum olim fuerat ab Ina Rege, et Petri Denarius vulgò appellatur.

Angliæ, et Roberto filio primogenito, qui tunc exulabat in Francia, Comitatum concessit Normanniæ; et sic cœlesti munitus viatico, postquàm XX annis, mensibus X, et XXVIII diebus genti Anglorum præfuit, V Iduum Septembris die, cum vita regnum perdidit; et Cadomi in Ecclesia S. Stephani Protomartyris, quam ipse à fundamentis construxerat, bonisque ditaverat, sepultus requiescit.

EXTRAIT DE L'HISTOIRE ^(a)

D'AUCUNS DES DUCS DE NORMANDIE.

Parmi les Cahiers Mss. de la Biblioth. de S. Germain des Prez.

LE DUC Robert ama une pucelle nomée Aillot, fille d'un des bourgeois de Falloise; et de par sa mere estoit de noble lignée; et en icelle engendra le très bon preux Duc Guillaume nommé le Bastart, qui conquist Engleterre. Iceelui Duc Robert avoit devotion d'aller au S. Sepulcre; et pour ce pria à ses Barons qu'ils receuent son petit fils Guillaume à seignour pour lui, et ils le firent. Puis l'amena au Roi Henry de France, auquel en sa présence ledit Guillaume fist hommage de la Duché de Normandie; et bailla au Roi de France son dit fils à garder. Après ces choses le dit Duc ala en son pelerinage, et le parfist bonnement. A son retour mourut à Nicé, où il fut enterré.

Après la mort du dit Duc Robert fut Duc de Normandie le preux Duc Guillaume, qui conquist Engleterre. Le dit Duc Guillaume fut marié à Manhault fille du Comte de Flandre, niepce de Henri Roy de France, fille de la fille Constance; et l'espousa ou Chastel de Eu. Ils orent ensemble trois fils, c'est assavoir Robert Guillaume et Henri; et auxi deux filles, c'est assavoir Cecille... le dit duc Guillaume ot et obtint plusieurs victoires et batailles ^(b) contre plusieurs, c'est assavoir contre Toustain Comte d'Oismes; contre Guillaume Comte de Tallou, c'est assavoir Arques, et Molger son frere, oncles du dit Duc Guillaume, et fils du segond Duc Richart et de Pavie sa femme; contre Grimont de Plesseis; Guy fils de Regnault Duc de Bourgongne et de Alis fille du Duc Richard, et cousin du Duc Guillaume; contre Neel de Constentin, Raoul * de Beessin, Hamon aux Dens, Sances Evesques de Baieux, Messire Raoul Tesson, Raoul de Bukevessant *, et contre Enguerran nepveu de Geffroy Martel Comte d'Anjou, qui lui vouloit tollir sa terre. Et puis ce tous ses Barons furent obéissans au dit Duc Guillaume: et ainxi obtint victoire contre le dit Geffroy Martel Comte d'Angiers.

En ce temps Hardekenut estoit Roi d'Engleterre fils de Kenut et de Emme sa femme, paravant femme de Alred Roy d'Engleterre, fille du premier Duc Richart: lesquieulx Alred et Emme avoient eu deux fils, c'est assavoir Edward et Amire cousins du dit duc Guillaume; et les avoit norris depuis que les dis Alred et Emme sa femme s'en estoient enfouis d'Engleterre, et venus en Normandie. Lequel Roy Hardekenut envoia querir devers le dit Duc Guillaume le dit Edward qui estoit frere de par mere: et lui venu en Engleterre fut moult honnorablement receu du Roy Hardekenut son frere, et de Emme sa mere; et le fist Parçonnier ^(c) du royaume: et n'avoit Hardekenut plus des revenues du dit Royaume que le

^(a) Cette piece n'est ni ancienne ni fort importante. Nous en avons déjà donné un extrait dans notre X^e Volume, pag. 276.

^(b) Les fameuses batailles du Val-des-dunes et de Mortemer sont fixées aux années 1047 et 1054. On a l'obligation de ces dates particulièrement à l'Interpolateur de Guillaume de Jumiege, à qui d'ailleurs on ne pardonne pas d'avoir voulu faire illusion à la postérité en faisant disparaître de son Histoire la conclusion que l'Auteur y avoit mise.

Nous développerons cette ruse dans notre XII^e Volume, lorsque nous y donnerons un nouvel extrait de Guillaume de Jumiege sur le manuscrit de S. Victor, coté 819, d'environ 500 ans, et sans interpolations ou additions.

^(c) C'est - à - dire qu'il partagea avec lui le royaume, qu'il lui en fit part, qu'il se l'associa au trône; du mot Latin *partitionarius* ou *personarius*.

A dit Edward, fors seulement le nom de Roy ; et gouvernerent eux deux ; et puis mourut le dit Hardekenut. Après le trepassement du dit Hardekenut Roy, fut fait Roy d'Engleterre le bon proudomme Edward, et gouverna saintement en pais le dit royaume, et y ordonna loy selon l'ancienne coustume, et en son vivant fist de moult beaux miracles. Il eut à femme Gille fille du Comte Godowine ; et laquelle ne fut point congneue du dit S. Roy Edward, mais demoura puelle.

Après ces choses le Roy de France meut guerre (a) la troisieme fois contre le Duc Guillaume à l'instigation de Geffroy Martel Comte de Angiers, et entra en Normandie ; et en retournant de Coustentin, il perdi plus de la moitié de ses gens à la chausée de Varville, dont il fut moult couroucié ; et trespassa tantost après. Après le dit Henri regna en France Philippe B son fils, au couronnement duquel fut à grant aroy et noble compagnie le Duc Guillaume de Normandie.

(a) En 1058 la guerre duroit encore entre les François et les Normans ; car cette année même le Roi Henri assiégea le château de Tilliers (un

Ms. porte *Tanieras*, et l'imprimé a *Tillieras*), que Guillaume avoit rétabli, après l'avoir rendu au Roi Henri qui l'avoit fait détruire.

EX GERVASII (a) TILBERIENSIS OTIIS IMPERIALIBUS.

Inter Leibnitianos Scriptores Rerum Brunsvicensium Tom. I,
- pag. 945.

C
A D SANCTISSIMUM Regem Edoardum veniamus, cujus fidem et scientiam leges quas scripsit testantur, et miracula cotidiana loquuntur. Hic in die Apparitionis (b), anno Domini MLXVI, cœlos ingressus, sub sancta confessione hæredem reliquit Heraldum nepotem, virtute corporis incomparabilem, moribus ingenuum, militiâ singularem ; cujus tanta erat magnanimitas, quòd omnia terrena sibi subjicienda credebat, et secundum mentis quantitatem successuum ipsi prosperitas arridebat. Dum pueriles ageret annos, ex mandato Regis avunculi sui, apud Ducem Neustriæ quam vulgò Normanniam vocant, educatur ; eò quòd apud nobilissimos Anglos usus teneat, filios suos apud Gallos nutrirî ob (c) usum armorum et linguæ nativæ barbariem tollendam. Erat Duci illi filius spurius Guillelmus nomine, ex subinducta illi civis cujusdam filiâ genitus, eo consilio ut quovis modo soboles ex eo Normannis nasceretur. Cùm ergo more juvenulorum in curia hæres Angliæ et filius Ducis essent confœderati, tandem venit eis in mentem, ut Heraldus sororem Guillelmi acciperet in uxorem ac Reginam ; ac è converso Guillelmus Heraldus sororem in conjugem juraret et Ducissam : unoquoque pro suo tempore pacta se servaturos jurantibus. Mortuo ergo sanctissimo Rege Eduardo, Heraldus regnum suscepit ; et defuncto Roberto (d) Duce, Guillelmus Ducatum Neustriæ partim vi, partim quibusdam cum Rege Francorum pactionibus obtinuit. Mandat Dux Regi, ut secundum pristina jurata et uxorem suam recipiat, et Duci debitam non neget. Quorum utrumque detestatus Haraldus, cùm apud castrum Doloberniam per mare in scafa spatiandi causâ se faceret cum paucis vectitari,

An. 1066.

(a) Gervasius Tilberiensis, vir illustris ut potè Marescallus regni Arelatensis, et studiis pro captu temporum clarus simul et militiâ, ad Ottonem IV Imperatorem cum nuncupatoria Epistola misit Librum, quem Otia Imperialia inscripsit, ut jucunda ejus lectione Imperator curas distingueret. Ibi de Henrico et Philippo Fr. Regibus hæc tantum habet pag. 944 : *Cui [Roberto] successit Henricus filius ejus : cui successit Philippus ejus filius.* Ceterum multa aspergit, ad Historiam, Geographiam et Physicam utilia : sic legi merentur, quæ tradit de vermiculo colore plantæque unde nascitur ; de rebus Arelatensibus ac vicinis ; de variorum locorum proprietate ac situ ; de opinionum quarundam, traditionum et rituum originibus, non alibi

occurrentibus ; de Veronica, quæ est pictura Domini vera [vera icon] ; de pomo aureo, quod in solennibus sinistrâ ferebant Imperatores, favillâ et cinere plenum, ut admonerentur quàm vana esset gloria omnis humana. Sed de his in alio Volumine nostro ; nam scribebat tantum Gervasius anno 1211, ut ipse ostendit, cùm Indictionis numerum computare docet.

(b) Id est in vigilia Epiphaniæ, quæ alio nomine Apparitio dicitur ; quia Dominus hac die hominibus apparuit.

(c) Linguâ igitur seu eloquentiâ sicut et armorum usu Anglos præstabant Galli.

(d) Malè in Edit. *Rege* pro *Roberto* ; error scilicet Leibnitii aut Librarii.

tandem subito flatu avectus in Flandriam, commentus est se ad Ducem venisse, ut uxorem pollicitam acciperet, et daret promissam. Gaudenter exceptus et ad Ducem veniens, spondet firmiter complere promissa, et ducta sorore Ducis, redit in Angliam: ubi suæ redditus potestati, convertitur in arcum pravum, spretoque totiens iterato jurejurando, in tantam ex privilegio singularis militiæ evehitur superbiam, quòd omnia tentans, et de mala causa nullam capiens diffidentiam, cum Scotis pugnam aggreditur; et dum inter atrocia vulnera hinc inde inflictata victor existit, audit Ducem Normanniæ, convocatis auxiliariis et nobili stirpe Francorum, partem Angliæ meridiam intrasse, ut contemptum suum et verecundiam illatam ultore ferro vindicaret. Comperiens talia Rex Heraldus, ut erat audacissimus, vix alligatis vulneribus nuper in pugna contritorum, occurrit inconsideratè Normannis, exercitu suo non expectato. Ejus adventum sentientes Normanni, de paucitate diffisi, de strenuitate Regis timentes, aggerem pro muro faciunt; et cum instaret dies sabbathi, voto perpetuo se suamque posteritatem obligaverunt, quòd in perpetuum carnibus die sabbathi (a) abstinerent, si de manu fortiorum liberati, sine damno secundum justitiam causæ suæ, victoriam reportarent. Miserator... quos inter primos insultus paulisper contrivit, in fine cum paucitate victores facit; et Heraldus, utrum fugâ sibi consuluerit, an in prælio ceciderit, adhuc dubium reliquit. Dato igitur populo in dispersionem Regeque evanescente, Dux Normanniæ Londoniam advectus, in Regem evehitur, sorore Heraldi (b) in uxorem ductâ. Ex hinc prodit Guillelmus Rex Anglorum per nuptias, et Dux Normannorum per paternam successionem. Hic post multos cum Anglis singulares conflictus, potens bellator, justus Princeps, et in omnibus tam modestus quàm strenuus, tres filios reliquit, Regem Guillelmum, Robertum cognomento Curtam-hosam Ducem Normannorum, et Henricum. Defuncto patre, succedit Guillelmus primogenitus in regnum, vir impius, Ecclesiarum persecutor, immisericors circa imbelles; qui Archiepiscopum Cantuariensem plurimum persecutus, ab Angelo percutiente peremptus, Guintoniæ sepultus est sub infamiæ perpetuo monumento.

(a) Necdum enim in sabbatis apud Normannos vigeat hæc à carnibus abstinentia, quæ anno 1033 ab Episcopis decreta fuerat, ut post

Glabrum Sigebertus refert.

(b) Errat ibi Gervasius; nam Mathildem Rex Anglorum Guillelmus unicam habuit uxorem.

EX CHRONICO MOSOMENSI (a).

Apud Acherium Tom. II Spicilegii in-fol. pag. 572.

JOHANNES Abbas tertius obiit anno MXXXI. Quo defuncto, et legatione pro instituendo Abbate ad Archiepiscopum Ebalum delegata, ipse Gandavo litteras suas misit; et inde domnum Abbatem Rotulfum, Mosomensis Cœnobii Monachum, sed cum benedictione et licentia prædicti Abbatis sui Johannis commorantem apud domnum Abbatem Richardum sanctum omninò virum, religionis gratiâ, Remis devenire fecit; et Abbatem ordinans, Calendis Octobris festo S. Remigii spirituali sanctificatione consignavit [anno] MXXXI. Ebalus autem obiit anno MXXXIII: cui successit Wido (b) Archiepiscopus (c).

Anno Dominicæ Incarnationis MLXV, Indictione III, regnante Philippo Rege Francorum adolescente, anno regni ejus VI, pontificante Gervasio Remorum Archiepiscopo, anno sui Archiepiscopatus X, domno Abbate

(a) Chronicon Mosomense quod ex duplici apographo, Bibliothecæ altero Sangermanæ, altero Chesnii, edidit Acherius, non progreditur ultra annum 1212, etiam cum additamentis.

(b) Guido de Castellione anno 1040 Ecclesiæ suæ asseruit monetam Mosomagensem, quam Ebalus Archiepiscopus monetæ Remensi jam ante conjunxerat. Anno autem 1043 dedit Monasterio

Mosomagensi Ecclesiam Germereii. In gentis Castellionæ genealogica Historia Chesnius accuratè prosequuntur est prosapiam Guidonis; qui duos habuit fratres, Gervasium scilicet de Castellione Rem. Ecclesiæ Vicedominum [dignitas illa tunc temporis penès laicos erat], et Miletium de Castellione.

(c) Quæ sequuntur, addita censet Acherius.

A Bernero, cæterisque sanctæ Mosomensis Ecclesiæ Fratribus cum summa devotione facientibus, præsentate domno Hugone S. R. E. Cardinali, per manus ejus elevatum est corpus S. Arnulfi Martyris de theca priori, et cum devotis laudibus et hymnis repositum est in aliam, sub die IX Calendarum Augusti, præsentate ibi ipso repositionis die plurimâ utriusque sexûs et ordinis multitudine, altissonis vocibus Christi gloriam collaudante.

EX HISTORIA (a) REGUM FRANCORUM.

Ex Ms. Codice Abbatiae S. Victoris Paris. num. 419.

B
ROBERTO itaque Rege Franco-
 rum defuncto, Henricus filius
 ejus accepit Annam filiam Regis
 Russorum: et * plus de futuris quàm
 temporalibus cogitans, apud Silva-
 nectum Ecclesiam in honore S. Vin-
 centii construxit. De hac etiam Hen-
 ricus suscepit filios, Philippum,
 Robertum, Hugonem cognomento
 Magnum. Iste Hugo genuit Radul-
 phum Vermandorum Comitem. Quo
 etiam fundatus est tempore locus (b)
 qui de Caritate dicitur, à venerabili
 Gerardo ejusdem loci primo Priore
 et fundatore, in allodio quod ei con-
 tulit nobilis proles de Chalant, anno
 Christi MLVI. Henricus autem post-
 quàm XXX annis regnasset, Philip-
 pum filium suum Remis civitate fecit
 inungi, et in Regem consecrari. Ipse
 verò sequenti anno obiit; quique
 apud Dionysium est delatus, ibique
 D tumulatus.

QUANT (a) cil Rois Robert fu
 morz, li Rois Henriz son fiuz
 prist à fame (b) Annte la fille au Roi
 Russin. Icele dame pensoit plus aux
 choses à venir que aux choses pre-
 sentes, ce est à dire qu'elle pensoit
 plus à Dieu qu'aux choses du siecle;
 dont il avint qu'ele fist estorer à Sen-
 liz une Yglise en l'enor S. Vincent.
 Icele dame out li Rois Henriz trois
 fiuz, Phelipe, Robert et Hue le
 Grant. Icelui Hue engendra Raoul
 le Comte de Vermendois. Et el tens
 à icelui Hues fu fondez li lieux qui
 est apelez la Charité souz Layre; et
 la fist fonder Gerarz un vaillanz hom,
 qui fu touz li premiers Priors de ce
 lieu meismes; et en icelui leu, où
 l'Abeye fu fondée, firma la noble
 ligniée de Challot. En l'an de l'Incar-
 nation notre Seignor mil et cinquante
 sis, que li Rois Henriz out regnié
 trente anz, il fist son fiuz Phelipe
 enoindre et lever à Roi en l'Iglise
 de Reins; et en l'an après morut li
 Rois Henriz, qui fu portez enfouir
 en l'Iglise S. Denis.

* hæc

An. 1056.

An. 1060.

(a) Adeat Lector paginam 277 Tomi X, ubi partem hujus historicæ Epitomes jam vulgavi-
 mus.

(b) Is locus positus est juxta vetus castrum, quod Marchia [les Marches] dicitur. Non impro-
 babilis Mabillonio videtur conjectura nostri Georgii Violles existimantis, hoc esse vicum Ma-
 suam pagi Autisiod. ad Ligerim, ubi Pipinus Rex ex pago Tricass. Autisiodorum, inde ad Li-
 gerim cum exercitu progressus, *fluvium trans-
 meavit* ex Fredegarii Continuatore.

(a) Cette traduction est la suite de l'Abrégé
 historique que nous avons donné à la page 278
 de notre X^e Volume, et que nous avons copié
 sur un Ms. de M. Mariette, ci-devant de M.
 l'Abbé de Camps.

(b) Le mariage du Roi Henri avec Anne de
 Russie ne fut célébré qu'en l'année du sacre de
 S. Lietbert Evêque de Cambrai, c'est-à-dire
 qu'en 1051, comme nous l'apprendrons ailleurs
 de la Vie du même Saint.

EXTRAIT (a) DE LA CHRONIQUE

OU HISTOIRE MANUSCRITE DE NORMANDIE.

Comment le Duc Richart de Northmandie délivra Regnault de Bourgongne, qui estoit son gendre, de la prison Hue de Chalon.

EN CE temps fut une guerre entre Regnault le Comte de Bourgongne qui espousé avoit Alips la fille Richart Duc de Northmandie, et Hue le Conte de Chalon; et se porta si la besongne, que Regnault fut prins des gens Hue de Chalon. Hue tint longuement Regnault en prison, qu'il ne le vouloit délivrer par raencon, ne aultrement. Si requis Alips la femme Regnault au Duc Richart son pere, que il la vaulsist aidier à la délivrance de Regnault son mary Conte de Bourgongne. Lors Richart envoya vers Hue de Chalon, en lui priant que il vaulsist délivrer Regnault son gendre par finance ou aultrement. Lequel respondi, que pour lui riens n'en feroit, et que encores le tiendrait-il plus fort. De la quelle response le Duc Richart ot moult grant desplaisir, et manda ses gens, et les assembla; et tout son ost qui estoit moult grant, il bailla à Richart son filz aîné et à Robert son aultre filz puisné, et les envoya en Bourgongne contre Hue de Chalon. Le Roi de France nommé Robert, qui moult amoit Richart, laissa passer les deux filz au Duc moult volentiers parmi sa terre, en paiant leurs despens. Quant les enfans Richart furent en la terre de Hue de Chalon, si commencerent à faire moult forte guerre: et mesmement asségerent sur la terre au Conte Hue le chastel de la Merveille, et le prinrent. Et puis alerent destruisant toute la terre au Conte Hue jusques à Chalon. Ils assaillirent de prime face tellement la ville, que Hue qui estoit dedens et ses gens virent qu'ilz ne le povoient deffendre. Quant Hue vit que sa ville se perdoit, si prent à cop une selle à cheval, et la mist sur son col; et tout à pié s'en vint où les deux filz du Duc Richart estoient; et se getta aux piets de Richart l'aîné filz, et la selle sur son dos, affinque Richart le chevauchast, s'il lui plaisoit. Car telle estoit l'ordonnance, que ung homme desconfit se rendoit une selle à son col. Richart le dréça, et lui dist que il lui rendist Regnault son serouge*: ainsi le fist. Lors fu ordonné que il viendroit en Northmandie devers le Duc Richart pour soy mettre en sa mercy; et de ce bailla bons hostages. Atant s'en retournerent Richart et Robert devers leur pere, et rendirent à Alips leur sœur son mary. Et quant le Duc sçeut comment ses enfans avoient besongnié, si en ot grant joye: car oncques mais n'avoient esté armez. Si les receut à grant joye; et aussi firent les citoiens de Rouen. Et si fut par tout le pais grande la renommée de leur commencement.

* beaufreere

(a) Le Manuscrit d'où nous tirons cet extrait, est un in-folio d'un gros et fort beau caractère, avec des miniatures et des vignettes en or et autres couleurs; mais sans titre et sans nom de propriétaire, vraisemblablement faite d'un feuillet qu'on en a supprimé à dessein. Nous conjecturons qu'il a appartenu autrefois à une de nos Abbayes du pays, où un Moine sur la fin du XIII^e siècle l'aura fait, en abrégant et en mettant en prose le Roman du Rou dont nous parlerons ailleurs. Quoi qu'il en soit, M. le Marquis d'Averne est aujourd'hui en possession de ce Livre, comme d'un héritage qui lui vient de ses peres; et ce Seigneur, aussi distingué par les qualités du cœur et par un goût décidé pour les bonnes choses, que par sa naissance, par sa politesse et par son habileté dans la science militaire, nous l'a prêté très-obligamment, à la recommandation de son oncle M. l'Abbé d'Averne, homme de beaucoup de mérite. Du reste la Chronique ne commence qu'à Rou, et voici comment: *Pour ce que ceulx de*

bonne volente qui tendent venir à honneur selon Dieu par vaillance et par hardement, desirent oyr et sçavoir les nobles et honorables faits des anciens, pour y prendre exemple afin de venir à leur intencion, je à l'aide de Dieu metteray en forme au mieulx que je pourray les histoires et fais des nobles Ducs de Northmandie qui ou temps qu'ilz ont esté, selon qu'il me apperra par aucunes escriptures. Si prie à tous ceulx qui ceste œuvre verront ou orront, qu'ilz suppléent à ma simplece, et le me aident à la relever, et parfaire mon œuvre selon ce que le pourront faire et bonnement le sauront. L'Auteur finit son Histoire à la paix de 1217 entre Henri III, Roi d'Angleterre, et Philippe Auguste. [Cependant il ne l'a écrite qu'après 1250; car sur la fin il y fait mention du rachat de S. Louis. Un Manuscrit de Fécan, gros in-4^o qui paroît être du XV^e siècle, et qui a été entre les mains de M. Bigot, contient non seulement les mêmes gestes, mais encore ceux des autres Normans avant Rou, avec le Gouvernement des Princes en vers, le Livre de l'Arbre des Batailles par Honoré Bonnet, etc.

Comment

A *Comment le Duc Richart chéy en malladie, et comment il ordonna que Richart son filz fust Duc.*

APRÈS ces choses ainsi advenues le Duc Richart chéy en maladie, et manda ses Barons; et en leurs présences saisy Richart son aisé filz de la Duchie de Northmandie, et à Robert son filz donna Hyemmes et toutes les appartenances. Son meuble il parti en trois: le premier fut ordonné par lui à donner aux povres pour Dieu: les deux aultres tiers laissa à Robert et à Richart ses enffans: et commanda à Robert qu'il servist et qu'il obéist à son aisé. Moulte ordonna Richart noblement de toutes gens. Il se fist porter à Fescamp; et par le conseil de l'Arcevesque de Rouen, Robert son frere, se fist confes et acommunier: et puis de sa volente vint en Chappitre, et là se fist discipliner à tous les Moynes, et avoit la haire vestue: et assez tost après saintement trespassa de cest siecle, et rendy son ame à Dieu l'an mil XXVII; et regna XXX ans. Il fut enterré à Fescamp ou degout de la gouttiere emprès son bon pere: mais depuis ce ilz furent ostez hors tous deux, et mis en sepulture en l'Eglise devant le maistre autel. Cestui Richart fist faire l'Abbie de S. Vandrille; et vesqui en regnant ce second Richart, Duc de Northmandie III, XXX ans Duc des Northmans: et oncques en son temps ne furent Northmans sans besongnier.

Comment le tiers Richart après la mort de son pere receut la Duchie de Northmandie.

C QUANT le second Richart, Duc de Northmandie III, fut alé de vie à trespasement, Richart son filz qui fut le tiers Richart, et V Duc de Northmandie, print le gouvernement de la Duchie, et print et reçut les hommages de ses Barons et nobles hommes. Moulte ot celui Richart grant et noble commencement. Il donna et saisy son frere Robert de la terre de Hymmes et des appartenances, si comme leur bon pere l'avoit ordonné; et avec ce il lui donna moulte d'autres fiezf: mais ce ne souffit pas à Robert, ains print celéement Falloise, et le vout tenir contre son frere le Duc. Mais quant le Duc son frere le sceut, il ala à tous ses gens devant, et print le chastel par force; et ceulx qui estoient dedens que Robert y avoit mis, s'enfuirent. Après ce fait leurs amis les mirent à acord. Cestui Richart (a) ot ung filz qui ot nom Nicolas, qui vestu fut premierement à Fescamp (b), et après fut Abbé de S. Ouen de Rouen, et fut tres vaillant preudomme et sage et bon clerc. Ou temps de cestui Abbé crut moulte et augmenta l'Abbaie de S. Ouen de Rouen. Assez tost après que le Duc Richart ot prins Falloise, lui estant à Rouen, maladie le print à son diner hastivement, dont il morut, et ne sceut l'en qui suspeçonner de sa mort, et disoit on qu'il avoit esté empoisonné. Quant il fut mort, il fut mis en sepulture mont noblement et richement, et fut enterré en l'Abbaye S. Ouen de Rouen le grant autel. Le peuple de Northmandie fut moulte courroucié de la mort de leur seigneur. Car ils tenoient que par son commencement oncques si bon n'y avoit eu, comme il eust esté, se il eust vescu. Il ne regna que deux ans, et n'ot nuls enffans (c) qui après lui peussent succéder en la Duchie.

(a) Dom Pommeraye dans son Histoire de l'Abbaye de S. Ouen, soutient qu'il étoit filz de Richard II, et non pas de Richard III: ce qui est contraire à la vérité de l'histoire. Il s'appuie sur l'építaphe qui fut trouvée dans le tombeau de ce Nicolas, où il est dit filz du Comte Richard le Jeune, et frere du Comte Robert; mais cette pièce n'a nullement l'air d'être du temps, comme nous le remarquerons ailleurs.

(b) Orderic marque aussi que cela se fit à Fécan: ce qui est d'autant plus vraisemblable que cette Abbaye étoit alors celle que nos Ducs, qui en étoient les fondateurs, affectionnoient davantage. Ainsi l'Interpolateur de Guillaume de Jum. se trompe, quand il écrit que cette éducation se fit à S. Ouen. Il est vrai que Dom Mabillon s'est déclaré là-dessus pour l'Interpolateur; mais ce n'est apparemment que parce

qu'il l'a pris en cet endroit pour Guillaume de Jum. qui étant au moins de l'âge de Nicolas, devoit l'avoir bien connu; au lieu qu'Orderic n'avoit encore que 17 ans quand celui-ci mourut.

(c) Ainsi Nicolas étoit bâtard, comme le dit dans son Hist. Gabriel du Moulin qui a suivi cette ancienne Chronique. La leçon d'Orderic Ms. en note pag. 246, établit cette bâtardise. Si notre Abbé eût été légitime, son pere n'auroit jamais pu se résoudre à lui ôter le Duché qui lui appartenoit de plein droit par sa naissance, pour le faire passer à Robert qu'il devoit haïr mortellement; et les Normans auroient été indignés d'une semblable lâcheté, loin d'y applaudir comme ils firent: car Robert ne venoit-il pas de faire la guerre à Richard III par une révolte très-criminelle? et n'étoit-ce pas lui

Comment le Duc Robert jouoit aux eschés à ung Chevallier, et en jouant donna une
juste d'or à ung Clerc qui les regardoit jouer. A

APRÈS la mort de Richart, le V Duc de Northmandie, Robert son frere recueilly la Duchie. Assez ot en lui les condicions de son pere: moult ama et soustint gens de sainte Eglise et autres povres, et par especial lépreux, et les servoit souvent au mengier. Il doubla les gaiges de ses officiers tant en justice comme aultrement, affin qu'ilz n'eussent cause d'être corrupus. Le Duc Robert fonda l'Abbaye de Cerisy, et si ordonna Abbé et Moynes par le consentement du Pape, et leur donna de belles et nobles possessions, et justice moyenne et basse et haulte. Une fois à une feste solempnelle le Duc Robert fut à la Messe et à l'offrande; et quant il eut offert, il entendit B que ung chevalier de grant honneur dist, qu'il n'avoit de quoy offrir: lors appella le Duc Robert ung de ses gens, et lui bailla cent florins; et lui dist, « Va, si les baille à ce Chevallier pour aler à l'offrande ». Le Chevallier print les florins, et tous les offry. Quant la Messe fut dite, celui qui l'offrande avoit receue, ala au Chevallier, et lui dist comment il avoit offert cent livres, et se c'estoit à escient. Lors lui dit le Chevallier. « Pour » offrir me furent bailliés, et pour ce les offry ». Et quant le Duc sceut ce, si manda le Chevallier, et lui donna aultres C livres. Icellui Duc ama moult le déduit de chiens et d'oyseaux, et les jeux d'eschez et de tables. C

* 41. Eschiés Si advint une fois que le Duc Robert jouoit aux eschés * à ung Chevallier, et avoit devant eulx ung Clerc qui les regardoit. Et si comme ilz jouoient, veci venir ung Chevallier qui de son fief avoit à faire hommage au Duc: lequel trait de dessoubz son mantel une juste d'or, et la présenta C au Duc. Le Duc Richart * la receut, et incontinent la va donner au Clerc qui regardoit le jeu des eschés (a): le dit Clerc la print, et sitost qu'il l'eut prinse, il chéy tout mort. Le Duc fut moult merveillé de ceste chose: si manda les medecins et cirurgiens, et leur demanda raison pourquoy il estoit mort. Les maistres parlerent ensemble; et puis dirent au Duc, que selon nature créature mouroit par grant courroux et aussi par joye: et pour ce tenoient, que pour la grant joye que le Clerc avoit de la juste qui estoit de si grant vallue, que il estoit mort. Une aultre fois ung coutellier de Beauvais avoit fait ung très bean cousteau, et le presenta au Duc, et le Duc lui donna XX livres. Si comme le coustelier estoit en son hostel et comptoit son argent, veci venir ung escuier qui lui admaine deux destriers que le D Duc lui envoyoit. Le coustelier les vit, si eut grant joye, et si doubta que l'en ne lui represist son don; et va prendre son argent, et monter sur l'un de ses chevaulx, et print la regne de l'autre en sa main; et se va partir de Rouen où le Duc estoit, et s'en va à Beauvais. Assez tost après qu'il se fu parti, l'en va presenter au Duc une belle couppe d'or. « Portez la, dist-il, » à celui qui m'aporta les cousteaux. « Sire, dit ung de ses gens, parfoiy il » s'en est alé ». Il a fait follie, dist le Duc: je l'eusse fait riche si il fust demouré ». Telle coustume avoit le Duc Robert que se l'en lui donnast aucune chose qui reteinst, tout ce que depuis l'en lui donnoit en la journée, il le donnoit

qu'on soupçonnoit encore d'être coupable du poison qui enlevoit ce bon Prince à la fleur de son âge ?

(a) Ce jeu étoit donc alors déjà connu en France. On l'a coutume de le confondre avec ceux des *latrunculi* et *calculi* ou *scrupuli*: mais M. Fréret dans le Tom. V des Mém. de l'Acad. des Inscript. prétend qu'il n'a rien de commun avec eux; et il ne croit pas, touchant l'origine des Echecs, qu'il faille remonter avec plusieurs Savants jusqu'au siege de Troye, en attribuant l'invention de ce jeu à Palamede. Il n'est pas non plus persuadé que les Grecs et les Romains en aient eu connoissance, et qu'ils nous l'aient transmis. Les Persans avouent qu'ils le tiennent des Indiens; et les Chinois qui le connoissent sous le nom du jeu de l'éléphant, font le même aveu. Un jeune Monarque des Indes, enivré de l'idée fastueuse d'un pouvoir sans bornes, fut

l'occasion fort singuliere qui fit inventer ce jeu. L'inventeur qui étoit Brahmine, borna sa récompense au nombre des grains de bled que produiroit celui des cases de l'échiquier, en doublant toujours jusqu'à la 64^e case. Le jeu des Echecs passa bientôt de l'Inde dans la Perse, où il prit le nom de *Schatrengi* ou *Schatrak*, c'est-à-dire, le jeu du Roi. Les Grecs ont fait de ce mot leur *Zatrikion*; et les Espagnols, par le canal des Arabes, leur *Axadres* ou *Alxadres*. C'est delà qu'est venu le Latin *Scaccorum ludus*, l'Italien *Scacchi*, et le François *Eschec* qui s'éloigne très-peu du Persan *Schah*, et encore moins de l'Arabe *Schek*, Roi ou Seigneur. On employa le terme d'*Echec*, le Roi, pour avertir que cette pièce couroit quelque risque; et l'expression d'*échec et mat* vient du Persan *Schahmach*, c'est-à-dire, le Roi est pris.

A à celui qui lui avoit donné le premier don ; et tenoit qu'il n'avoit oncques esté saoul de donner , et que oncques don qu'il eust fait, tant fust grant, il n'avoit plaint , taxé, ne ramentu à cellui à qui il l'avoit donné, ne à aultre.

Comment le Duc Robert print le chastel d'Alençon.

IL OT à Belesme ung seigneur nommé Guillaume , auquel le Duc Robert avoit baillié le chastel d'Alençon à garder. Icellui Guillaume garny Alençon de vivres et de gens pour le tenir contre le Duc, se il le voulsist avoir. Le Duc Robert le sceut , si manda Guillaume de Belesme , qu'il venist à lui ; et Guillaume respondit, que il n'y viendroit pas. Lors ala le Duc devant Alençon, et fist assaillir le chastel tellement qu'il fut prins. Et quant B Guillaume vit ce, il se mist en la chemise nuds piets, et print une selle en son col, et se vint mettre en la mercy du Duc. Et quant le Duc le vit en tel estat, il en ot pitié , et lui pardonna tout : et comme devant lui bailla la garde d'Alençon. Quant le Duc Robert ot ainsi fait grace à Guillaume qui n'estoit pas hors de son mauvais penser, pensa toujours comment il pourroit grever le Duc Robert. Si avoit quatre filz tous partreux (a), que il introduit moult fort à porter dommage au Duc. Et ung jour l'aisné qui avoit nom Guerin, sans cause et sans defier tua ung Chevallier nommé Goubier, qui moult estoit amé du Duc. Si advint que incontinent qu'il l'ot fait , le Dyable le print par la gorge et l'estrangla devant tout le peuple. Les quatre filz Guillaume de Belesme furent de par Mehault leur mere du lignaige de Guennelon. Toutesvoies les aultres filz commencerent à faire guerre au C Duc, tant que une fois si comme ilz avoient accueilly grant proie , Neel Conte de Coustentin avec les gens du Duc les trouverent ; et y ot bataille telle , que l'aisné nommé Fouques fut tué de Neel d'un cop de lance qui passa parmi son corps ; et l'autre qui avoit nom Robert, s'enfuit et se sauva. Guillaume sceut que ses deux filz estoient desconfis, estraint le cuer , et morut. Robert qui s'enfuit, comme devant est dit, et ung sien frere le plus josne des quatre , demourerent et vouldrent faire guerre au Duc. Le Duc Robert donna une seur qu'il avoit en mariage au filz Neel, et lui donna Ballon et les appartenances. Robert de Belesme print Ballon , et puis par Neel fut Ballon reprins ; et là fut le dit Robert décappité d'une congnée ; et Guillaume nommé Tallenas , et le darrenier filz qui moult fut despit et fist beaucoup de maulx , demoura seigneur de Belesme, et n'osa D pour lors faire guerre au Duc.

Comment Hue Evesque de Bayeux print le chastel d'Evreux contre le Duc.

PUIS advint que Hue Evesque de Bayeux, filz au Conte Regnault , ala à Evreux, et garny le chastel contre le Duc, et puis ala en France querre aide : mais entretant (b) le Duc Robert print son ost , et assist Evreux. Quant Hue vit ce, si se repenti de son meffait, et vint au Duc crier mercy ; et tant, que le Duc en laissa partir les gens qu'il avoit là mis en garnison. En ce temps advint que Bauduin Conte de Flandres requist la fille au Roi de France pour son filz ; si l'eut , et l'enmena. Quant les enffans furent E d'aage , ils furent espousez , et le filz tolly au pere sa terre. Le Conte vint en Northmandie querre aide. Robert le Duc assembla son ost, et ala en Flandres ; et assist Cassel où moult avoit de chevalliers. Là fist le Duc paix entre le pere et le filz, et baillerent ostages d'entretenir la paix.

Comment Henry filz du Roi de France fut débouté du Royaume.

ASSEZ TOST après le Roi de France Robert fist couronner à Roy Henry son filz aisné, et à Robert son filz puisné donna la Duchie de Bourgongne, et puis morut l'an de grace mil XXXI. Or advint que quant il fut mort,

(a) c'est-à-dire, qui lui ressembloient, du Latin *patrissare*.

(b) C'est - à - dire, pendant ce tems-là , *cependant*.

Constance sa femme, mere de Henry et de Robert, si amoit mienlx Robert son puisné filz qu'elle ne faisoit Henry l'aisné; et traitta avec les plus grans Barons de France, afin qu'Henry fust débouté, et que Robert eust l'onneur du royaume : et par leur aide, avec ce qu'elle tenoit en sa main la plus grant partie du royaume de France et des chasteaulx qui y estoient, il convint que le Roi Henry s'enfuit, et s'en vint en Northmandie à tout XII serviteurs seulement, au Duc Robert à Fescamp où il estoit. Le Duc le recueillit, et très grandement le honnora comme son seigneur : et quant le Duc l'eut tenu VIII jours et festié, il print congié; et le Duc dist au Roy, que sans faulte il orroit bientost nouvelle de lui, et le convoia jusques à Gistes (a); et lui bailla pour le convoier Guillaume Conte de Chalon * son frere et le Conte Neel, qui à cinq cens lances le conduirent jusques à Paris. Puis vint le Duc à tout son ost avec le Roy Henry, et prinrent Senlis, Beauvais, Amiens, Compiengne, Rains, Laon, Noyon, Arras et tout le Vermendois et Sens : et par sa puissance fist tant, que la Royne Constance se déporta de son emprinse, et que Henry demoura en son Royaume paisiblement : et pour celle cause le Roi Henry donna au Duc Robert Ponthoise, Chaumont et tout le Weulguesin François, dont François eurent moult grant desplaisir.

Comment Robert Duc de Northmandie fit faire Pontorson.

TANTOST après ces choses advenues Alain Conte de Bretagne (b) desobéy, et contredist à faux à Robert Duc de Northmandie les services et redevances que ses ancesseurs avoient fais aux Ducs de Northmandie : pour laquelle cause, après ce que le Duc Robert l'ot sommé deurement, le Duc fist faire sur la riviere de Coison * un fort chastel nommé Pontorson : lequel chastel il bailla à garder à Neel seigneur de Saint-Sauveur le Visconte, et un autre Chevalier nommé Auvre de Guingant : puis ala le Duc chevauchier, et print Dol, et gasta la ville, et puis s'en retourna en Northmandie. Quant Alain vit ce, si pensa pour soy vengier; et assembla gens ce qu'il en peut avoir, et entra en Avrancin gastant et destruisant le pais. Quant Neel et Auvre qui estoient à Pontorson, le sceurent, si assemblerent des gens d'Avrancin ce qu'ilz peurent tant à cheval comme à pié, et les suivirent. Si comme les gens Alain estoient espars par les Hammeaulx, et estoit Alain et de ses plus vaillans gens en un pendant d'une vallée, veci venir Neel et sa route qui vindrent courre sus à Alain : la bataille dure et merveilleuse, et bien se porterent d'une partie et d'autre. Finablement Alain qui n'avoit avec lui que ses Cappitaines, regarda à destre et à senestre; si voit venir à destre Auvre le compaignon Neel et ses gens, si se met en fuite, Neel et Auvre (c) après. Les gens d'Alain qui estoient par les villages, se cuiderent ralié; mais ilz ne peurent : car les gens d'Avrancin gardoient les pas, et illec les tuerent, occirent et merveilleusement navrerent; et perdirent tout leurs biens. Ainsi Alain Conte de Bretagne fut desconfit, et s'enfuit; et Neel et Auvre s'en retournerent à grant joye à Pontorson. Après ceste desconfiture Robert le Duc de Northmandie

(a) Gisors, comme porte le Roman du Rou Ms. en vers François, dont nous donnerons un très-ample extrait dans le Volume suivant. Nous n'avons remis à un autre temps notre travail sur cette ancienne poésie, que pour pouvoir l'imprimer plus correctement à la faveur du Glossaire François que prépare M. la Curne de Sainte-Palaye. Cet illustre Académicien, toujours disposé à obliger les gens de lettres par une générosité d'ame qui lui est comme naturelle, nous a proposé très-gracieusement de nous fournir l'explication de tous les vieux mots Gaulois, difficiles à entendre; et nous avons accepté son offre avec reconnaissance.

(b) Charles le Simple et Rou, est-il dit plus haut, assemblerent ensemble à S. Cler sur Eite; et là fut fait accord que Rou... auroit toute la terre depuis la ditte riviere de Eite jusques à la mer oultre le Mont-

S. Michiel... Volt le Roy donner la terre de Flandres, mais Rou n'en ot cure pour les palus dont trop y avoit. Adont lui fut otroïé la seigneurie de Bretagne, qui marchissoit à Northmandie; et lors ainsi Rou la receut... Rou mist ses mains entre les mains du Roy... et lors lui fut donnée toute Northmandie, et Bretagne la petite a en franc alee... Rou ne lui vout baisier le pié du Roy... Rou dist: « Adont jà devant homme ne me agenouilleray, ne pié d'homme ne ne baiseray »... Rou commanda à un noble Chevallier Danois que il le baisast pour lui. Cil Danois print tout en estant le pié du Roy, et le leva en portant pour baisier à sa bouche; et fist le Roy cheoir à terre tout envers, dont y eut grant risée des François.

(c) On peut lire ici, plus haut et plus bas, Auvre ou Amire : le Roman du Rou porte, Auvre Gigant.

A regarda que Edouart et Auvre ses cousins, filz de Alred Roi d'Engleterre et Eume * son ante du Duc Robert, estoient deshérités ; et que Kenut Roy de Dannemarche tenoit le royaume d'Engleterre, qui leur appartenoit par succession de leur pere ; et tenoit et avoit prins à femme Eume * leur mere, comme dit est. Si manda le Duc Robert au Roy Kenut, qu'il rendist à ses cousins leur héritage ; et le Roy Kenut respondi, qu'il n'en feroit riens. Lors le Duc Robert assembla son navire, et se mist en mer pour aler en Engleterre ; mais il n'ot guaires singlé, que orage sourdy qui par force le mena en l'Isle de Gerzy. Là sejournerent le Duc Robert et ses gens XII jours, que onques ne peurent avoir temps d'aler en Angleterre. Quant le Duc Robert vit ce, si ala ordonner qu'il yroit en Bretagne mettre le Conte Alain en son obéissance ; et ordonna que ung sien Chevalier Conte B de Longueville, pere Guiffart, nommé Canel, moult vaillant homme, car il avoit pluseurs fois voyagié par mer et par terre ; yroit par mer ; et le Duc yroit au Mont S. Michiel, et par terre entreroit en Bretagne. Ainsi fut fait, et porterent moult de dommage au país. Et quant Alain vit qu'il ne se pourroit deffendre, il se vint rendre au Duc Robert son cousin, et mettre en sa mercy au dit de leur oncle l'Archevesque de Rouen, qui les accorda à l'aide de l'Evesque de Bayeux, qui estoit oncle de chascun d'eulx. Le Conte Alain fist hommage (a) par parage au Duc Robert ; et le Duc lui pardonna, et puis s'en revint en Northmandie.

* f. Enme

* f. Evine

*Comment le Duc Robert à Faloise engendra Guillaume le Bastart,
qui depuis fut Due.*

C
IL ADVINT une fois que le Duc Robert estoit à Faloise ; si vit la fille d'ung bourgeois de la ville nommée Arleite. Celle fille fut belle, bonne et gracieuse, et pleut merveillement au Duc Robert ; et tant qu'il la volt avoir à amie, et la requist moult affectueusement à son pere. Ceste requeste le pere de prime face ne volt acorder : et toutesvoies fut du Duc tant prié et requis, que par la très grant amour et affeccion qu'il vit que le Duc avoit à la pucelle sa fille, il y mist son consentement ; et l'acorda, ou cas qu'il plairoit à la pucelle à laquelle il le dist ; et elle respondi : « Mon père, » je suis votre enfant, vous povez de moy ordonner en toutes manieres à » vostre bon plaisir ; et je suis preste de acomplir à mon povoir vostre vou- D » loir ». Et quant le Duc le sceut, si en eut moult grant joye. Et la nuit venue, elle fut menée et convoiée jusques au lit du Duc ; et là fut laissé en la chambre fermée, demoura seule avec le Duc, qui couchié estoit : lequel fist despouiller la pucelle pour coucher avec lui : et quant elle fust despouillié de sa robe, elle entra dedens le lit avec sa chemise : et comme le Duc vult venir à elle, et soy approcher, elle print sa chemise par dessus et la pourfendi au long, et s'abandonna au Duc. Le Duc lui demanda pourquoy elle avoit fait ce, et qu'elle ne l'avoit despouillié : et elle lui dist : » Mon seigneur, ce n'est pas chose advenant, que ce qui touche à mes » piets et à mes jambes passe pardevant votre visage » : et de ceste parolle le Duc lui scent bon gré, et l'en ama trop mieulx. Quant le Duc ot fait son plaisir d'elle, et que ils orent parlé ensemble tant et si longuement qu'il leur plent, Arleite se va endormir ; et le Duc la laissa reposer, et E commença à penser à moult de choses ; et si comme il pensoit, la jeune dame va tresailir et getter ung moult haut soupir ; et le Duc la traît à lui et l'acolle, et lui demanda qu'elle avoit : « Mon seigneur, dist elle, je

(a) Les Bretons avoient déjà voulu plusieurs fois se rendre indépendans des Normans : Rou, comme porte la même Chronique manuscrite, Bretons dompta à son plaisir, qui de premier ne vouloient à lui obeir : il les fist estre à lui escluz. Et ailleurs : Alain et Berengier qui estoient Conte de Bretagne, eurent telle envie que Guillaume [Longuespée] se alioit au François et se gouvernoit par eulx, que ilz dirent que ilz se voudroient oster de sa seigneurie ; et lui rendirent leurs hommages, disans qu'ilz tiendroient du Roy. Mais Guillaume les mit

à la raison. Le Roman du Rou Ms. en parlant de l'Alain de notre texte, dit de ce Conte :

*Li Quens Alainz fu fort et siers,
Vaillant et nobles Chevaliers.
Cil de Bretaigne l'ennorerent,
Et Roiz Bret pour ceu l'apelerent,
Qu'à leur dit est Roy de Bretaigne :
Que nus avant de Challemaigne,
Ne n'out tenu si fierement
Breitaigne tout et fermement.*

» songoie et ay songié , que de mon corps il croissoit un arbre contre le A
 » ciel, et que de son ombre toute Northmandie estoit couverte ». C'est bien,
 » dist le Duc, n'en aiez paour ». Quant vint le temps que nature requiert,
 Arleite ot un filz nommé Guillaume : et ainsi comme il fut né, la vielle
 qui le receut , le mist sus un pou de blanc feurre sans draps ; et l'enfant
 * la paille commença moult alaigrement à petteler, et à traire à lui le feurre * de ses
 mains, tant qu'il en ot plain ses poings et ses bras. Quant la vielle vint à
 lui , elle le print ; mais à grant peine lui peut l'en oster le feurre d'entre
 ses mains : « Parfoy, dist-elle, cest enfant commence jeune à conqueerre ».
 Le Duc Robert fist moult honorablement nourrir et apprendre Guillaume
 son filz , tout ainsi comme s'il feust de son espeuse ; et longuement fu
 * Talevas nourry à Faloise. Il advint un jour que Guillaume de Belesme dit Talnas *,
 seigneur de Sées et du pais d'environ, passoit parmi Faloise ; si encontra un B
 homme qui gardoit Guillaume, et entra en la maison où l'enfant estoit , et
 le regarda. Et quant il l'eut regardé tant comme il lui pleut , si lui dist :
 « Hé ! je suis certain que par toy et par ta lignie sera encores mon honneur
 » et mon povoir moult abaissié ». Lors s'en ala icellui Guillaume Talnas
 pensant, et fut moult longuement sans mot dire.

*Comment le Duc Robert fist Guillaume le Bastart (a) Duc de Northmandie : car
 il estoit son filz, comme oy avez.*

A PRÉS ces choses ainsi advenues , le Duc Robert manda Robert son on-
 cle Arcevesque de Rouen et les aultres Prelats de la Duchie de Northman-
 die, et tous les Barons et Princes de la ditte Duchie ; et leur dist , qu'il C
 vouloit aler au saint Sepulchre d'oultremer en pelerinage pour le salut de son
 ame. « Sire , respondirent iceulx , ce ne ferez vous pas : qui nous garderoit
 » et gouverneroit ? vous n'avez nul hoir de vo char yssu : si sçavez comme
 » Alain le Conte de Bretagne et celui de Bourgoigne , qui sont voz pro-
 » chains de lignage , tiennent chascun d'eulx estre les plus prochains : se
 » vous morez, nous sommes perdus. Par foy, dist le Duc, sans seigneur ne
 » vous lairay-je pas. J'ai un petit bastart, qui croist et sera preudhomme ,
 » se Dieu plaist ; et je suis certain qu'il est mon filz : si vous prie, que le
 » recevez à seigneur ; car je le fay mon hoir , et tout prestement le saisy de
 » la Duchie de Northmandie ; et vey Alain le Conte de Bretagne qui
 » gouvernera, et sera Seneschal de la Duchie, tant que Guillaume mon filz
 » sera en eage ; et le Roy de France le gardera ». Ainsi que le Duc l'eut D
 ordonné , les Prelats et les Barons l'acorderent ; et prontement firent hom-
 mage à Guillaume , et le receurent à seigneur. Le Duc Robert ordonna
 son erre à aller oultremer tout nudz piez et en lange ; et grant foison de
 Chevalliers , Barons et aultres gens de Northmandie se ordonnerent à aler
 avec lui : et fist mener son filz Guillaume au Roy de France, auquel il alla
 prendre congié, et lui livra par la main ; et lui fist Guillaume hommage ,
 present Robert son pere : et puis icellui Robert se partit et ses gens avec
 lui pour aler en son pelerinage. Sy advint que audelà de Besançon, en une
 ville close qui estoit sur le chemin, le Duc et ses gens furent herbegiés une

(a) Ainsi donc Nicolas , malgré sa bâtardise, auroit pu être Duc de Normandie précédemment. Robert l'avoit si bien senti, que ne se croyant pas encore en sûreté par la déclaration de son frere, et le défaut de naissance de son neveu, il profita de l'enfance de celui-ci, selon l'usage de ce temps-là, pour le faire Moine de S. Benoît : ce qui lui ôtoit toute espérance de retour dans le monde. Au reste Richard III fit très-sagement d'assurer par sa dernière volonté le Duché à son frere pour le bien de la paix, nonobstant le crime de sa révolte ; parce que, sans une telle précaution, beaucoup d'entre les Normands auroient pu chercher à le conserver à son fils naturel ; ce qui auroit causé une crnelle guerre civile. Pour n'en pas douter, il n'y a qu'à considérer la constance avec laquelle ces peuples maintinrent fort peu après dans leur

Duché Guillaume, aussi seulement fils naturel de Robert, malgré toutes les conspirations des Princes légitimes contre lui, ainsi qu'ils l'avoient promis par serment à son pere. Aux preuves de la bâtardise de Nicolas que nous avons données dans une note précédente, nous ajoutons ici, que le mariage de son pere semble n'avoir été fait que vers le mois de Janvier 1026, auquel il assigna le douaire de sa femme, par un acte dont nous avons fait mention ailleurs ; et que Nicolas fut au plutard Abbé de S. Ouen en 1042. De plus, ce nom de Nicolas ne paroît nullement être celui d'un présomptif héritier du Duché de Normandie, dont le trône n'avoit jusques-là été rempli que par des Roberts, des Guillaumes et des Richards, noms si chéris de la nation.

A nuit, et leverent lendemain matin. Les gardes qui ouvrirent les portes, hasterent les pelerins de passer; et le Duc vult que toutes ses gens et son sommage passassent devant lui: et quant ils furent tous passés, le Duc tout nu piez à tout son bourdon aloit après: et l'un de ceulx qui gaitoit et gardoit la porte, haulce ung baston que il tenoit, et fiert le Duc parmi les espauls, tant qu'il le fist tout canceler *; et Northmans qui per-
 ceurent ce, vouldrent icellui tuer: mais le Duc leur deffendi fort, et dist que raison est que pelerins seuffrent pour l'amour de Dieu. Ainsi le Duc Robert garandi de la mort celui qui l'avoit féru; et dist à ses gens, que mieulx amoit le cop qui lui avoit donné, que la meilleur cité qu'il eust. Ainsi passa le Duc Robert Bourgongne, Prouvence, Lombardie jusques à Romme; et là print la croix du Pape, qui là estoit. Si comme il se partoioit
 B pour aler son chemin, il va regarder l'image Constantin l'Empereur, qui estoit fait d'arain et monté sur ung cheval tout d'arain; et vit qu'il n'avoit sur lui robe ne couverture; si fist prendre le plus beau mantel que il eust, et l'en fist affubler; et à tant se départ, disant que les Rommains faisoient petite révérence à leur seigneur, qui en ung an ne lui povoient pas donner ung mantel. Ainsi se partit le Duc Robert, et tant chemina qu'il vint en Constantinoble: et à l'entrée de la ville où l'Empereur estoit, il fist ferrer une mulle que on lui menoit après lui, de quatre fers de fin or; et deffendi à tout ses gens que, se la mulle se defferoit, que nul ne redréçast le fer. Il estoit de ordonnance que quiconques parloit à l'Empereur, il ostoit son mantel, et le laissoit cheoir à terre. Si commanda le Duc, que ceulx de ses gens qui osterioient le mantel pour parler à l'Empereur, qu'il ne fust
 C point redrécié; et ainsi fut fait. Et quant le Duc ot parlé à l'Empereur, et il ne redréça point son mantel, ung des chevalliers de l'Empereur lui volt bailler; et dist que puis qu'il avoit touchié en terre, que il ne le vestiroit jamais: et ainsi dirent toutes ses gens qui avoient ostez leurs manteaulx. Le Duc leur en donna de meilleurs. Quant le Duc Robert volt partir de Constantinoble, l'Empereur fist crier et deffendre, que nul ne persist denier de chose que le Duc et ses gens eussent despendu: mais néanmoins le Duc fist tout paier; et à ceulx qui ne vouloient compter, il fist bailler d'argent plus la moitié qu'il ne leur devoit. Quant l'Empereur sceut ce, si fist deffendre que nul ne vendist, ne livrast à ses gens point de bois dont on peust cuire viande, fors par la main de l'Empereur ou de ses commis: et quant le Duc Robert le sceut, si commanda à ses gens qu'ilz achetassent toutes les noix
 D qu'ilz pourroient trouver, et des escailles enussent leurs viandes; et ainsi fut fait. Et quant l'empereur ot veu la largesse et l'onnesteté du Duc et de ses Northmans, si les pris moult. En ce temps l'Empereur et toutes ses gens mengoient à terre, ne n'avoient ne tables ne fourmes pour eulx seoir: mais pour ce que le Duc Robert en faisoit faire par-tout où il venoit, l'Empereur et les gens du pais par où il passoit, les aprinrent à faire lors.

* chanceler

Comment le Duc Robert en allant outremer, pour ce qu'il ne pavoit plus aler à pié, se fist porter.

Ainsi chemina le Duc à grant joye longuement, tant que maladie le print telle, que il ne pavoit aler à pié ne à cheval. Si fist ordonner une
 E littiere (a) où il se séoit, et XVI Sarazins qui le portoient quatre et quatre par tour. Et ainsi comme ilz le portoient, le Duc va encontre ung pellerin qui venoit d'outremer, et estoit de Piron (b) en Northmandie. Le pellerin salua le Duc, et lui demanda se il manderoit riens en son pais. « Tu diras, » dist le Duc à mes gens et à mes amis, que tu m'as icy rencontré où » dyables me portent en paradis. Tu vois comme ces paiens qui sont dyables,

(a) La vignette qui est au commencement de l'histoire de Guillaume le Bâtard, représente Robert porté par huit Sarrasins dans une littiere couverte. Le Duc y est habillé de bleu, avec la barbe, et un bonnet Ducal qui ressemble à un mortier de Président. La prise de Falaise par Richard III est peinte dans la miniature qui

commence le regne de Robert; et dans celle qui precede, Richard II est représenté au lit de la mort, sans chemise, et environné de ses gens: à côté Richard III, vêtu de bleu, est porté dans un fauteuil ou une espee de trône.

(b) Le Ms. du Rou le dit nez de Piron en Costentin.

» me portent en Jherusalem, où Dieu qui est paradis fut né ou territoire ». A
Lors fist donner de ses deniers au pelerin ; et le pelerin commença à rire
de ce que le Duc lui avoit dit, et print congié à tant.

Comment le Duc Robert arriva en Jherusalem.

QUANT le Duc et ses gens furent arrivez en Jherusalem, si vint trouver
à merveilles de Crestiens qui gisoient dehors la ville, et longtemps y avoient
esté. Car alors il ne demouroit que pou ou nul Crestien en la ville ; et n'y
laissoient les paiens entrer nulz Crestiens, se ilz ne paioient ainçois (a)
chascun ung besant d'or : et ces povres pelerins n'avoient dequoy paier : si
les veissiez venir à cent et mil contre le Duc, plourant et criant mercy ;
car ilz n'avoient dequoy paier l'entrée. Lors ordonna le Duc que, tant que B
ees pelerins y fussent entrez, ilz ne entreroient ; et fist pour chascun bail-
lier ung besant d'or ou la vallue, et puis y entra à grant honneur ; et moult
donna à ceulx qui gardoient la ville, et fist de grans dons et belles offran-
des au saint Sepulere. Ung moult noble paien, qui estoit de Jherusalem
seigneur, ouyt parler de l'onneur et des largesses qui estoient au Duc Ro-
bert ; si va ordonner que tous les besans et toutes les offrandes qui avoient
esté paiez et offertes le jour à l'entrée de la ville et au temple, fussent ren-
dues au Duc ; et quant le Duc les eut, il les donna et distribua au peuple
et aux povres pellerins qui là estoient, que oncques denier n'en retint à
son prouffit. Moult donna le Duc de beaux dons aux paiens de Jherusalem,
et y despendi grandement, dont il y acquist grant honneur. Et quant il y ot
esté tant comme il lui pleut, il s'en partit, et vint jusques en la cité de Nice : C
là but buvrages mauvais lui et le Conte Droge, dont ilz morurent. Si furent
enterrez en l'Eglise de Nice ; et encores y sont. Le Duc Robert avoit
pourehassé en Jherusalem par le Patriarehe moult de belles reliques pré-
cieuses et de beaux sainttuaires, que il commanda estre portez à l'Abbaye de
Cerisy, qu'il avoit fondée en Northmandie à trois lieues près de S. Lo ;
et lesquelles reliques et saintuaires le Conte d'Oismes Toustain, qui estoit
son Chambellain, y mist et aporta. Après ce que le Duc Robert de North-
mandie ot receu mort à Nice, lequel avoit regné Duc VIII ans, ses gens
moult desplaisans s'en retournerent en Northmandie devers Guillaume le
Bastart leur seigneur.

Comment les Seigneurs de Northmandie s'entrefaisoient guerre.

OR ADVINT après le departement du Duc Robert, qu'Alain Conte de
Bretaigne en qui gouvernement le Duc avoit laissé Northmandois, avoit
esté mort d'empoisonnement, et mis en sépulture à Fescamp l'Abbye : et
pour ce n'y avoit nul gouvernement ou pais, et faisoient les grans seigneurs
de la terre guerre les ungs aux aultres, et destruisoient le pais, et n'y avoit
nulle justice. Si furent les gens de Guillaume, qui venus estoient d'oultre-
mer, moult dolans de l'estat du pais. Car Guillaume estoit encores joène et
de petit sens. Si assemblerent les Prelats et les Barons du pais, et firent
tant devers Henry le Roy de France, qui Guillaume avoit en garde, que
Guillaume vint à Rouen. Là ordonnerent ce qu'ilz peurent ; mais riens n'y
vallut que chascun ne feist guerre l'un à l'autre ; dont il advint lors, que E
Gauguelin sire de Ferrieres et Hue sire de Montfort s'entrefirent guerre,
et tant que une fois s'entretrouverent, et combattirent tellement que tous
deux y morurent et de leurs gens la greigneur * partie. Chascun faisoit ou
pais fortresses qui estoient cause de toute guerre, ne nul ne vouloit à Guil-
laume obéir, ne riens faire pour lui. Ober Crepon, qui estoit Maistre de
Guillaume et son Gouverneur, fut occis ou de Rouvenil (b) en dormant
par Guillaume filz de Rogier du Montgommery. Cestui Ober estoit filz
de la Duchesse (c) Gonnor ; puis fut cilz Guillaume de Montgommery

(a) Le même Roman porte, qui ainz ne don-
nast un besant ; c'est-à-dire, qui auparavant, etc.
du Latin *antea*.

(b) In valle Rodoili comme le marque Guil-
laume de Jum, pag. 37.

(c) du frere de la Duchesse, ainsi que porte
emprisonné

A emprisonné par ung sien Prevost de Glos, dont il morut. Rogier de Thoëny desprisoit moult et avoit en desdaing le Duc Guillaume, pource qu'il estoit bastart; et guerroia moult orgueilleusement ses voisins, meismement la terre Homfroy de Vielles. Un jour y ardoit, et Homfroy envoya contre luy Rogier de Beaumont son filz qui l'occist, et deux de ses freres aussi avec lui, Hebert et Helmant; et Robert de Grentemesnil y fut navré à mort, Hucn, Robert et Herman: puis print Rogier de Beaumont femme Asline fille le Conte Valleran de Meulent, et enot deux filz; Robert qui après son pere fut Conte de Meulent; et Henry fut Conte de Wareswit. Richart Conte d'Evreux filz à l'Arcevesque Robert print la femme Rogier de Toëny, dont il ot Guillaume son filz, qui après lui fut son hoir et Conte d'Evreux. Guillaume son filz, de cestui Arcevesque print Helouis B fille Giroye, qui avoit esté femme Robert de Grentemesnil. Le Roy Henry de France vint en ce temps à Dreux, et chevaucha jusques à Evreux: et manda au Duc Guillaume qui estoit à Rouen, qu'il alast à luy; et il y alla à telle compaignie, comme il peut avoir: et quant Guillaume fut venu, le Roy lui dist que il vouloit avoir Tillieres (a), et qu'il fust abatu; car le pais s'en plaignoit trop. Guillaume n'osa groucier. Adont allerent devant Tillieres, que Guillebert Crespin avoit eu en garde de par le Duc Robert, et estoit dedens bien garny pour le deffendre. Mais tant lui comanda et pria le Duc Guillaume, qu'il lui rendist le chastel; et Guillaume livra au Roy, qui incontinent y fist bouter le feu: et jurant à Guillaume que jamais ne seroit reffait ne reparé: et ce fait le Roy s'en retourna en France.

C *Comment le Roy Henry fist refaire la place Tillieres.*

NE DEMOURA pas longuement que le Roy Henry de France retourna en Northmandie à grant ost, et ardi Argentem et le destruisy; et moult y fist de maulx et de dommages et ou pais d'environ: et au retourner qu'il fist, en alant contre le serment et convenant qu'il avoit fait au Duc Guillaume le Bastart, il ala à Tillieres, et fist refaire et redrecier le chastel plus fort qu'il n'avoit oncques esté. Quant Northmans virent ce, si furent moult dolans de ce qu'ilz avoient consenti que Guillaume l'avoit rendu au Roy, et qu'il fust abatu.

Comment le Conte de Hyesmes volt rendre le chastel de Falloise.

D QUANT Toustain le Gois, qui seigneur et Conte estoit de Hyesmes et d'Argentem, vit que Henry Roy de France luy ardoit et destruisoit son pais, et que Guillaume le Bastart n'avoit sens ne pover de lui aidier, si ala à Falloise qu'il avoit en garde ou nom du Duc, et le garny de vivres, et manda au Roy de France que se il lui vouloit laissier sa terre en paix, qui lui renderoit Falloise. Laquelle chose vint à la cognoissance de Guillaume le Duc, qui se commençoit à cognoistre: si assembla gens, et ala devant Falloise; et illec fust tel assault, que il y ot abatu ung gran pan de mur de la forteresse; et quant Toustain vit le mur cheoir, et les gens qui ainsi l'assailloient, si ot paour, et rendi au Duc Guillaume Bastart les chastel, sa vie sauve seulement. Ainsi s'en ala Toustain deshérité, et ne sceut l'en E qu'il devint: et pour ce fait fut puis Guillaume plus doubté. Richart filz cellni Toustain, qui loyaument avoit servi le Duc, fist l'accord de son

ailleurs notre Chronique manuscrite en ces termes: *Après la mort d'Agnine [Agnès] fille de Huc le Grant, advint que le Duc Richart estoit en déduit où il chassoit: la nuit approcha; si s'en vint tout de jour logier à l'ostel d'un Chevallier son Forestier ou Verdier de sa forest, lequel Chevallier avoit une très-belle dame espousée; laquelle entra ou cuer du Duc tellement, qu'il en fu si esmeu qu'il dist au Chevallier mesme, qu'il lui amenast ou feist venir la nuit en son lit. Le Chevallier lui dist moult doucement, que le Duc la vouloit avoir: Sefric ot nom. Icele bonne dame mist en son lieu une sienne suer, assez plus belle que elle n'estoit, et pucelle... nommée Connor; et fut fille d'ung noble Chevallier et dame venus de*

Dannemarche. Connor ouvroit à faire orfrais d'or d'argent et de soye, pour donner aux Eglises; faisoit petits draps de toutes soyes, où il y avoit hystoires, figures et images, etc. Elle avoit ung frere nommé Herfault, pere Hostrer Crepon qui fu pere Guillaume le filz Ober, dont Connor ot V niepees, etc.

(a) La paix entre Eude et Richard II, est-il dit plus haut, se fist ainsi, que Tillieres et le pais d'environ demourroit à Richart à héritage, et Eude auroit Dreux et le tiendroit du Roy: et adont Dreux où l'en usoit de la coustume de Northmandie, fut muée en la coustume Francheoise; et Tillieres qui estoit en la coustume Francheoise, fut muée en la coustume de Northmandie.

* du Bec-
Helluin

pere envers icellui Duc ; et lui fut une partie de sa terre rendue. En ce temps A maria le Duc Guillaume Arleite sa mere à Guillebert Crespin, et lui donna une partie de la terre Toustain le Gois. Cellui Guillebert fonda l'Abbaye du Bechelloum*. En ce temps l'Arcevesque Robert morut, et Maugier fut Arcevesque de Rouen, qui fut frere du Duc Robert. Car le second Richard filz de la Duchesse Gonnor, quant Judit (a) sa femme fut morte, il print Pavie seur du Roy Kenut à femme, dequoy il eut cestui Maugier et Guillaume l'Archois. A cestui Guillaume donna le Duc Guillaume la Conté de Tallon nommée Arques ; et il s'enorguilly, et desdaigna à servir le Duc Guillaume.

Comme le Conte d'Arques vult parvenir à la Duchie et estre Duc.

B

APRES ce fait ainsi advenu ledit Guillaume Conte d'Arques, qui estoit oncle Guillaume le Bastart, frere du Duc Robert de par son pere, se pensa qu'il estoit legitime, et ledit Guillaume estoit bastart ; et que à lui appartenoit la Duchie de Northmandie au devant (b) du Duc Guillaume. Si fist faire une tour moult forte audessus du chastel d'Arques, au plus haut de la montaigne où le chastel siet ; et garnit le chastel et la tour, et quist aliances partout où il les pavoit trouver, pour tollir au Duc Guillaume Northmandie ; et en ot le consentement de Henry Roy de France : et quant Guillaume le Bastart le sceut, si manda à Guillaume d'Arques, que comme il lui eust donné Arques et la Conté de Tallon, et lui en eust fait hommage, et à present eust à faire de lui, que il veinst tantost à Rouen : et Guillaume d'Arques lui manda que il n'y entreroit jà, et que de lui ne tenoit C riens ; mais entendoit que bientost Guillaume le Bastart lui renderoit le sien, que il lui detenoit contre raison. Quant le Duc Guillaume ot la response oye, si fust pensif et non sans cause ; car il estoit joëne, et n'estoit pas duit de guerre : et Guillaume d'Arques commença à rober et ardoir le país de Caux. Si assembla le Duc tant de gens comme il peut avoir, et ala devant Arques ; et au pié de la montaigne en la vallée, ordonna ung chastelet clos de palis et de fossez ; et là mist le Conte Guiffart et de ses meilleurs, et puis se parti le Duc, et s'en ala à Valongnes. Guillaume d'Arques regarda comment les gens du petit chastel l'empeschoient de entrer et yssir, et d'avoir vivres ; si escrivit au Roy de France, que il lui donnast secours.

Comment le Roy se loga à saint Aubin sur Sie.

D

ET LORS le Roy de France assembla grant gens, et mena largement vivres, et se vint logier à saint Aubin sur Sie près d'Arques. Quant les gens au Duc Guillaume qui estoient logiez au petit chastel, le sceurent, si mirent de nuit une embuche près de l'ost des Francois ; et au matin XL hommes de cheval vindrent courre bien roidement devant l'ost des Francois ; si s'arma chascun, et monta à cheval qui peut : et quant les gens du Duc virent ce, si commencerent à faire semblant de fuir pour retraire vers leur embuche, et les Francois commencerent à chassier et les suivre : et quant ilz orent passé l'embuche, les aultres retournerent contre eulx ; et ceulx

(a) Plus haut : *Après la mort d'Ydette le Duc Richard espousa Pavie seur au Roy Kenut, laquelle ot deux filz de lui : l'ung ot à nom Guillaume, et fut Conte de Tallon, qui est en Caulz entre Longueville et Eu, et est à present appelé Arques ; et le puisné ot nom Maugier, qui fut Arcevesque de Rouen.*

(b) Nous observerons ici une omission dans le 2 Chap. du Liv. 6 de Guillaume de Jum. imprimé, laquelle ne laisse pas d'être de quelque importance pour l'Histoire de Normandie. Il est dit dans le Ms. de S. Victor, que le Duc Richard III, pere de Nicolas, en mourant laissa son frere Robert héritier de son Duché : *Obiit fratrem suum Robertum heredem relinquens sui Ducatus* ; et il n'y est point du tout parlé de ce fils. D'autre part l'Interpolateur, qui ne fait aucune mention de cette déclaration, remarque que le

jeune Prince en fut privé, et que les Normans déférerent unanimement le Duché à Robert : ce qui donne à croire, que cette préférence seroit venue de la nation, et non pas de Richard ; comme aussi que Nicolas seroit né d'un mariage légitime. Orderic semble aussi avoir regardé ce Prince comme légitime, quand il dit que son oncle le força dès son enfance à prendre l'habit de Moine à Fécan ; car c'étoit pour le mettre hors d'état de le pouvoir troubler dans la possession du Duché : *Compellente, etc.* Mais nous avons apporté des raisons suffisantes pour prouver la bâtardise du fils de Richard III : Guillaume de Jum. Ms. de S. Evroul porte : *Richardus filium habuit nomine Nicolaum, qui Fiscannus McNachum professus, etc.*

A de l'embuche d'aulture part ; et là ot bataille dure et forte : toutesvoies les gens du Duc eurent le plus bel ; et y ot de François grant occision, et aussi de prisonniers. Enguerran d'Abbeville y morut. De ceste aventure fut le Roy moult courroucé : si fist chargier les vivres qu'il avoit fait amener, et conduit ou chastel de Guillaume d'Arques ; et puis s'en partit à tant, et s'en ala à S. Denis en France, ne oneques ou chastelet ne peut mal faire.

Des nouvelles qui vindrent au Duc Guillaume à Vallongnes.

CES CHOSSES ainsi advenues, le Duc Guillaume le Bastart qui étoit à Vallongnes, en oy parler ; et comme le Roy de France avoit raffreschy Guillaume d'Arques, si commença à rougir : car desjà il se commençoit à B cognoistre, et à gouverner, et comprendre les fais qui à honneur appartiennent. Tantost sans aulture conseil, il demanda cheval (a), et dist à tous ses chevalliers : « Ore verray qui me suivra et amera ». Lors monta à cheval ; et sans nul attendre, passa le wez * Saint Climent, et vint à Bayeux, à Caen et au Ponteaudemer ; et où cheval lui failloit, en prenoit un autre ; et ala passer Seine à Caudebec, et d'illec à Vaulxleconte, et puis à Arques. De ses gens n'y ot homme, qui le peust suivre ; car il n'y mist que du jœudy diner jusques au vendredy au soir. Quant ses gens l'eurent trouvé, si en eurent grand joye ; et lui compterent, comment ilz avoient servy les François. Lors vindrent ses aultres gens à * lui parties, moult esmerveilliez de la diligence de lui : et quant ilz furent tous venus, il dist et jura tout hault sans advis et sans conseil, que jamais de là ne partiroit, tant qu'il eust le C chastel, ou il y mourroit : et quant ses gens virent sa volenté, si lui en sceurent bon gré, et l'en priserent moult. Quant Guillaume d'Arques oy dire que le Duc Guillaume avoit ainsi juré, si considera que ses vivres apetiçoient, et que gens venoient de tous costés ; si guerpy et laissa le chastel, et s'en ala avec le Roy de France ; et ainsi ot le Duc Guillaume le chastel d'Arques. Puis s'en alla Guillaume l'Arquois, et sa femme la seur au Conte Guyon de Pontieu, au Conte Eustace de Boulongne ; et fut de sa mesnie, tant qu'il morut en sa compaignie.

* le gué

* avec

Des biens (b) fais au Chevallier Auvre.

EN CE temps avoit en Normandie un moult noble homme, nommé D Auvre Gaiant *, qui avoit esté oultre mer avec le Duc Robert pere du Duc Guillaume le Bastart. Auvre guerpy le monde ; pour l'amour de Dieu et l'ame et amour du Duc Robert, donna à l'Abbaye de Cerisy, que ledit Robert avoit fondée, la ville de Lievrers * et les appartenances ; et les Eglises de S. Laurent et de Cerisy ; et tous ses aultres héritages laissa à ses freres, et puis se rendy Moyne en la ditte Abbaye, où il vesqui puis moult sainttement.

Al. Gigant

* Al. Livrez

De la rebellion (c) de Guy de Bourgogne.

LE Duc Guillaume le Bastart crut, et fut beau chevalier, et de noble lignie et de bon gouvernement ; lequel avoit longuemens nourry avec lui E ung jouvenceau nommé Guy : filz avoit esté de Regnault le Conte de Bourgogne, et de Alids fille du second Richart (d) ayenl dudit Guillaume le Bastart. Lequel Guy, le Duc Guillaume fist Chevallier (e), et lui donna

(a) Voici comme le Roman du Rou Ms. conte la chose :

Son bon cheval a demandé :
 » Or verrai, dist-il, qui vendra,
 » Et or verrai qui me suivra ».
Ne fist aulture appareillement :
Les guez passa de S. Clement,
Baex passa et puis Caen,
Semblant fist d'aller à Roen.
Quant il vint au Pont-eau-de-mer,
A Caudebec ala passer,

De Caudebec à Lions le-Conte.

(b) Le Ms. de Fécan porte : *Cy parle du Chevallier nommé Auvre, et du bien qu'il fist.*

(c) Dans le même Ms : *Comme Guy de Bourgogne, après ce que le Duc l'eust nourri, se vould rebeller contre lui.*

(d) Plus haut : *Richart II receut la Duchie l'an de la Nativité N. S. IX^o. IIII^{xx} et XVI.*

(e) Auparavant il n'étoit que Valet, comme marque le Roman du Rou. Un jeune Prince, Seigneur ou Gentilhomme, n'étant pas encore

Brione et Vernon et les appartenances. Et quant Guy commença à croistre, **A**
si eut conseillers qui pas n'amoient le Duc Guillaume ; et disoient à Guy,
qu'il estoit droit hoir de Normandie, mieulx que n'estoit Guillaume : car
il estoit légitime, et Guillaume estoit bastart : et par telles introduccions
Guy s'en orguilly, et quist alliances contre le Duc Guillaume. Cependant
* *Al. Renouf* guerre vint entre Neel de S. Sauveur Viconte de Coustantin, et Regnault *
Conte de Belsin, qui estoient deux grans seigneurs : et combien que Guil-
laume leur deffendist le guerrier, si ne lui vaulrent obéir. Avec Guy avoit
* *Renouf* un Chevallier, nommé Grimont du Plessais, du lignage Guennelon, qui
dit à Guy : « Sire, Guillaume le Bastart tient votre terre ; il n'est pas maistre
» du païs : Neel le Viconte et Neel * de Belsin se entrefont guerre, et ne
» veulent obéir à Guillaume le Bastart ; mettez paix entre eulx, et ilz vous
» en sauront bon gré ; et leur requerez, que ilz vous veulent aider à dis- **B**
» truire Guillaume le Bastart ; et je croy que ilz y entendront volentiers. »
Ainsi le fist le dit Guy par le moien Grimont ; et furent tous en acord, que
Guillaume seroit prins sans deffier, et mis à mort hastivement.

Comment on vouloit occir le Duc Guillaume (a).

CI COMME ces choses orent ainsi esté pourparlées à Bayeux, il y ot un
fol à qui Guillaume le Bastart s'esbatoit volentiers, et souvent lui donnoit
de ses robes ; lequel vit et oit que Neel, Regnault et Grimont s'armoient ;
et ouyt dire, que c'estoit pour aler prendre le Duc Guillaume à Valongnes.
Si print tantost (b) un baston à son col et se mist à chemin, et onc ne **C**
arresta de nuit et de jour, tant qu'il à Valongnes vint un petit devant
mynuit ; et hurta de son baston d'huis en huis, sans dire ce qu'il vouloit,
tant qu'il convint qu'il parlast à Guillaume ; et lui dist comment il seroit
prins par Neel et par les aultres, s'il n'y pourveoit. Guillaume fut tout
effroïé, et ne savoit que faire : toutesvoies il regarda le fol, qui sans cesser
crioit et braioit : « Fuyez, fuyez, ou vous estes mort ». Si saillit jus de son lit,
et print ses petits draps et sa chemise, et se couvrit d'un mantel tant seul-
lement ; et vint à l'estable, et print un cheval, et monta sus ; et se partit
en allant vers les gués S. Clement, et les passa assez tost. Quant il les ot
passez, il oy grant frainte de chevaulx : lors se quoyta contre une haye, et
pensa que c'estoient ses ennemis ; car moult roidement chevauchioient vers
les gueuz et par troupeaulx. Quant ilz furent tous passez, il pensa qu'il **D**
avoit peril d'aler à Bayeux, et tant que au point du jour il arriva à une
* *Al. Rie.* ville nommée Ry * : et si comme Dieu le volt, le seigneur de la ville estoit
levé et à sa porte, pour aller où il avoit à faire : si vit venir le Duc Guil-
laume, chassant son cheval d'une verge, et ne pouvoit aller. Quant Guil-
laume s'approcha, si le salua le seigneur, et Guillaume lui : et ainsi que
Guillaume lui demandoit le chemin à Falloise, et parloit à lui, le seigneur
le va adviser : « Sainte Marie, mon seigneur, qui vous maine ainsi ? Qui
» estes vous, dist Guillaume, qui me cognoissiez ? Par foy, dist-il, l'en
* *Al. Hubert.* » m'appelle Robert * le Ry, et tieng de vous ceste ville sous le Conte
» de Belsin : dittes moy vostre affaire hardiement, et ne me cellez riens ;
» car en vérité je vous sauveray comme mon propre corps ». Lors lui dist
Guillaume, comment il estoit chassié, et tout son affaire : et quant Ro- **E**
bert l'ouyt, si le fist entrer en sa maison, et le fist boire et mengier, et lui
bailla nouveau cheval ; et appella trois beaulx escuiers (e) ses filz, et leur

parvenu à la qualité de Chevalier, étoit regardé comme l'inférieur de celui-ci, et étoit soumis et obéissant à ses ordres pour apprendre le métier de la guerre ; à cause de quoi on l'appelloit Valet ou Yarlet. Le même Roman, parlant de Guillaume le Bâtard, dit : *Guillaume fut Valet petit, à Falaise posé et norrit. On lit aussi dans nos autres vieux Romans, n'est Chevalier, encore est Valeton.*

(a) Le Ms. de Fécan a : *Comme l'en vouloit faire mourir le Duc Guillaume.*

(b) Le Roman du Rou porte :

*Le premier somme ert vous un fol,
Giles out non, un pel au col,
A l'us de la chambre eriant,
Et les parreiz du pel batant :*

« *Ovrez, dist-il, ovrez, ovrez :*

« *Jà morrez tuit, levez, levez :*

« *Où est Guillaume ? pourquoi dors ?*

« *S'ataint i es, jà seras mors »...*

En braiez ert et en chemise,

Une chape a en son col mise, etc.

(e) Ce que nous avons dit de Valet, convient aussi à Ecuyer.

A dit : « Veci votre droit seigneur, montez à cheval, et sur toute l'obéissance ce que vous me devez, je vous commande que vous le conduisiez jusques » à Falloise » ; et leur dist les adresces, sans passer par villes ne par chemin. Guillaume et les trois filz prindrent congé, et cheminerent, et passerent la riviere de Foupendant à gué, tant qu'ils vindrent à Falloise, où ilz furent bien receus et à grant joye. (a) Quant Robert le Ry ot mis à chemin son seigneur le Duc Guillaume, si se demoura d'aller où il emprins avoit, et pensa que grant parole seroit de la chose. Et si comme il estoit à sa porte, veci venir une grant route de gens à cheval, venans de devers Constantin, tant comme ilz povoient venir ; et lui prierent qu'il leur desist, s'il avoit point veu Guillaume le Bastart. « Parfoy, dist il, maintenant se part » de cy, et n'est pas loings ; car son cheval est travaillié. Attendez moy, je
B » yrai avec vous, nous l'attaindrons tantost ». Et lors les mena Robert tout le contraire du chemin Guillaume ; et quant ilz ne le peurent trouver, il les laissa, et s'en ala en son hostel.

Comment ceulx de Coustantin (b) prenoient villes et chasteaulx.

LENDEMAIN au matin le pais fut tout effraïé ; et disoient pluseurs, que le Duc Guillaume estoit mort ; et moult le plaignoient, et maudissoient Grimont du Plesseis ; et les aucuns le queroient, mais point ne le trouvoient. Quant Neel et ses compagnons virent qu'ilz avoient failly à prendre Guillaume, si n'y ot que courroucer ; et commencerent à prendre villes, chasteaulx et fortrees, et faire forte guerre ou pais ; et finalement vinrent
C mettre Coustantin et Bessin en tel estat, qu'il n'y avoit homme qui à Guillaume vouldist obéir. Quant le Duc Guillaume le Bastart vit que ses gens l'avoient voulu tuer, et lui vouloient tollir sa terre, il garny Falloise de gens et de vivres, et en fist Cappitaine Messire Jehan Bellin, sire de Blainville ; puis s'en vint à Rouen, et o lui son oncle l'Arcevesque Maugier, qui ala devers le Roy de France, nommé Henry, pour avoir son aide ; et lui remonstra comment son pere l'avoit servy, et comment par l'aide de son pere il avoit recouvré son regne, que Coustance sa mere lui avoit vollen tollir ; et lui requist son aide contre Guy le Bourguignon, contre Neel de S. Sauveur Conte de Coustantin, et contre Regnault Conte de Bessin, contre Grimont du Plesseis, Raoul * de Briquessart, Hamon aux Dens, et
D hommes de Coustantin et des dis pais, qui l'avoient voulu tuer : la quelle aide le Roy lui accorda volentiers, et manda ses gens ; et aussi le Duc Guillaume assembla ceulx d'Avranchin et Lekeuvin *, d'Auge, d'Evreux, de Veuguessin, de Rouen, de Romois, et de Caux ; et assemblerent le Roy Henry et le Duc Guillaume et leurs gens en la Conté de Hyemmes ; et furent le Roy et ses gens logiez entre Argenten (c) et Mesodum sur la riviere de Leson * ; et Guillaume et ses gens se logerent dessus la riviere de Meance (d) qui queurt parmi Argentes.

* Al. Renouf

* Lieuvin

* Al. Lison

De la bataille ou Valesdunes (e).

QUANT Neel Viconte de Constantin et le Comte Bessin sceurent, que François et Northmans leur vouloient courre sus, si assemblerent toute
E leur puissance, et vinrent contre eulx ou Val-es-dunes, qui est en Hyemmois (f) entre Cinglois et Argenten, près de Caen de trois lieues. Quant

(a) Le Ms. de Fécan met ici ce sommaire : *Comment l'en poursuivoit le Duc Guillaume pour le faire mourir.*

(b) Le même Ms. ajoute ici, *quant ilz eurent failly à prendre le Duc Guill.*

(c) Dans le Roman du Rou, entre *Argences* et *Masonidon*, al. *Mezodin* ou *Mesoduin*.

(d) Dans le même Ms. *jouste l'eue de Meance*, qui par *Argences* vet courant.

(e) Le Ms. de Fécan a, *Comme ceulx de Coustantin et de Bessin furent desconfiz en Valesdunes.*

(f) Le Roman du Rou décrit ainsi sa position :

*Entre Argence et Cingueleiz,
De Caen i peut l'en conter
Trois lieues preuf au mieux cuider.
Les plaines sont longues et lées,
N'i a granz mous, ne granz vallées ;
Assez preuf du vé Berengier,
N'i a boscege ne rochier ;
Mez encontre solleil levant.
Se sent * la terre en avalant ;
Une riviere l'avironne
Devers midy et devers nonne.
A S. Brizun * de l'aumerai
Fu la messe chantée au Roy.*

* font

* S. Briçon

Valesdunes est en Oismeiz,

le Roy et Guillaume sceurent la venue des Coustantinois, si se leverent A
ung bien matin, et firent armer toute leur compaignie, et mettre en or-
donnance, et oïrent Messe à S. Reson de Walmeray. Après la Messe on
but et menga qui volt; puis se mirent le Roy et le Duc Guillaume et leurs
gens à chemin. Si va adviser le Roy de loings une compaignie de gens
d'armes en moult noble arzon, et bien estoient VIII^{xx} que chevalliers que
escuiers, qu'il n'y avoit volet de dame ou damoiselle à sa lance. « Pardieu,
» dist le Roy à Guillaume, celle gent que je voy là debveroient aujourd'hui
» avoir le plus bel, ne seay quel parti ilz tiendront. Sire, dist Guillaume,
» je cuide qu'ilz soient nos amis, ear ung moult bon et vaillant chevalier
» les maine, nommé Raoul Tesson; je cuide qu'il soit mon ami ». Or estoit
que Neel et Renoulf l'avoient mandé à Bayeux, et à lui tant promis et
offert, que il leur avoit juré que, se il venoit en bataille, ee seroit le pre- B
mier qu'il ferroit que le Duc Guillaume. Et quant Raoul Tesson vit la ba-
niera du Duc Guillaume (a) aux armes de Northmandie, si lui souvint
comment il lui avoit fait hommage, et promis loyauté comme à son sei-
gneur. Lors appella de ses plus privez seigneurs, et dist : « Conseilliez
» moy pour lequel je me tiendray : j'ai fait hommage à Guillaume comme à
» mon seigneur : Neel et Renoulf s'attendent que je soye avec eulx ; et leur
» ay promis que le premier que je ferray en bataille, sera Guillaume ; si
» ne seay lequel faire. Pardieu, dirent ses gens, contre vostre seigneur ne
» serez-vous pas, se Dieu plaist : acquittez votre serment vers lui et vers
» Neel et vers Renoulf ». Et quant Raoul Tesson ot ee oy, si se part de
ses gens tout seul, et fiert son cheval des esperons vers Guillaume, qui
estoit emprès le Roy ; et sans parler ne mot dire, il prent son gant qu'il C
avoit à son espée, et en fiert le Duc Guillaume sur les espanles ; puis lui
dist : « N'aiez desplaisir, Sire, se je vous ay féru ; ear ce n'est pas maltalent :
» il me convenoit acquittier ma foy ; et ennuit vous serviray, comme bon
» homme doit servir son seigneur, se Dieu plaist » : et Guillaume lui dist :
« Grant mercy, Raoul : or pensez de bien faire, je vous en prie ». Lors
s'en retourna Raoul devers ses gens. Après ee fait le Roy et Guillaume or-
donnerent leurs batailles, et en firent quatre (b) ; dont la premiere fut
des Northmans, que le bon Conte Guiffart conduit et mena ; la seconde,
le Conte de Flandres ; et la tierce, le Duc d'Orleans ; et la quarte, le Roy
Henry et le Duc Guillaume. Neel, Grimont, Renoulf et Hamon firent aussi
quatre batailles de XX^m hommes d'armes ; dont Hamon conduit la pre-
miere, o lui Guy le Bourguignon et Movon de Reues, o VI^m hommes ; la D
seconde ot Neel, o lui Guillaume son frere ; la tierce eut Enguerran le
nepveu Gieffroy Martel Conte d'Angiers, o lui Angevins et Manceaulx ; et
messire Moreau de Creon la quarte, o lui le faulx traître Grimont. Et tant
chevaucherent le Roi et le Duc, qu'ilz virent leurs ennemis ou Val-es-dunes,
où ilz les attendoient à grant ordonnance. Guillaume et ses gens assem-
blerent avec Angevins et Manceaulx ; et Renoulf de Bessin aux Constan-
tinois : là ot il dure assemblée de lances tant d'un costé comme d'autre :
et le Conte de S. Pol courut sus à ung chevalier de Constantin nommé
Guilleren, frere au Conte Neel de par sa mere, tant que de cops de
lances ilz ehéirent tous deux à terre ; mais Guilleren prestement remonta,
et tellement advint que parmi toutes les gens du Roy passa, et de coup de
lance perça le cheval, et abati le Roy à terre : et encores dist (c) l'en à E
la fois, « de Constantin partit la lance, qui abati le Roy de France ». Cil
Guilleren fut à Robert Guichart en Puille, et partout en batailles avec lui,

(a) La première lettre grise de cette Chronique représente les armes de Normandie.

(b) *N'i a riche homme ne Baron,
Qui n'ait lez luy son goufanon,
Ou gonfanon, ou autre enseingne,
Où sa mesnie se restraingne,
Congnoissances, ou entresainz,
De plusours guisscs escus painz...
Si come poignant, criant vont,
Itels enseingnes com il ont.
Cil de France crient monjoe;*

*Ceu lour est bels que l'en lez oe :
Guillaume crie Dex aye ;
C'est-il enseingne de Normendie :
Et Renouf crie o grant pooir,
Saint Sever, sire saint Sevoir :
Et Han-a-dens va reclamant,
Saint Amant, sire saint Amant. Rom. du R.*
(c) *De ceu distrent li paisant,
Et dient encores en gabant :
« De Costentin iessi la lance,
« Qui abati le Roy de France ». Rom. du R.*

A et merueilleusement estoit bon chevallier et preux. Ceste chose ainsi advenue, le Roy fut tantost relevé; et si comme cil s'en cuidoit retourner, son cheval fu occis du sire de Chastillon soubs lui, et lui après par la foulle des chevaulx. Quant le Roy fut relevé, si lui crût le cuer, et moult hardiement après se combaty; et tellement que pour ses gens il ne volt riens faire, que tousjours il ne feust ou fort des batailles. Là eut grans fais d'armes: et moult crioit chascun son enseigne. Les François criotent, mon joye: le Duc et ses gens, Dieu aye: Neel crioit, saint Sauveur au Viconte: Renoulf de Bessin, saint Sever; et les aultres (a) chascun son cry. Ung Chevallier de Bessin y avoit nommé Hamon, qui seigneur estoit de Thorigny (b), de Bersy et de Creully, et crioit Saint Amant; qui parmi toutes les batailles vint aborder au Roy de France. Mais baillaument le Roy le
 B receut, et se combati à lui; et finablement Hamon fu occis des gens du Roy. Quant Raoul ot veu assembler les deux osts, et il vit que temps fut; lui et ses gens se férèrent ès batailles, et moult y firent de grans fais d'armes. Le Duc Guillaume le Bastart alloit parmi les presses, demandant Arnoul de Bessin: et si comme il lui fut monstré, il baissa sa lance. Sy avoit emprès Renoulf ung escuier, nommé Hardre* nepveu Grimont, né de Bessin, qui vit le Duc venir: si s'avança pour aler contre lui: et le Duc adresse à lui, et le fiert au dessoubs du menton, tellement qui lui fist passer la lance parmi la gorge, et chéit mort. Quant Renoulf vit ce, si ot paour, et se commença à défuir, et demander où Neel estoit: car Guillaume assailloit baudement*, et tuoit ses gens devant lui: et lors se mist à fuir, et Guillaume après. Quant Neel et ses gens qui se combattoient aux François, virent fuir Renoulf de Bessin et Grimont du Plesseis, et que François se resbaudioient, si se commencerent à descoufire et eux retraire. Toutesvoies Neel les cuidoit ralier: mais il ne peut; et se mirent tous en fuite que mieulx mieulx, et François après, et les chasserent jusques aux guez: et tant y en ot de noyez (c) de Bourbeillon en furent escluses. La chose ainsi advenue, le Roy et le Duc firent mettre les mors en sepulture ès Eglises d'environ le Val-es-Dunes, et les bléciez porter en littieres. Et ainsi le Roy Henry s'en retourna en France, et le Duc à Rouen. Assez tost après il vint à la cognoissance du Duc Guillaume, que Gny de Bourgongne, qui s'en estoit fui de la bataille, s'estoit retrait à Brione et Vernon. Si ala icellui Duc devant, et tant assailly la fortresse, où Guy estoit, en une yslé en my la riviere de Rille, que il l'affama dedens, et qu'il couvint que Guy
 D se rendist, et qu'il meist Vernon et Bryosne en la main du Duc Guillaume: et Guillaume ordonna qu'il n'auroit mal, et lui trouveroit son estat honnourablement, non obstant qu'il l'eust volu priver de la Duchie de Normandie. Quant oït l'ordonnance de Guillaume, si ot grant joye; car il ne attendoit que la mort: si sejourna ung peu de temps avec le Duc Guillaume; et pource que l'en ne tenoit pas grant compte de lui, de honte il se partit de Northmandie, et s'en ala au Conté de Bourgongne où il avoit esté né. Après ce fist tant le Duc Guillaume, que Grimont du Plesseis fut pris: et si comme ung Chevallier (d), nommé Segle de Legnierre, ot appelé Grimont de traïson, en lui imposant que par lui la rebellion avoit esté faite contre le Duc; et que Grimont s'estoit offert à deffendre par bataille, aujour de la bataille assignée le dit Grimont fut trouvé mort en son
 E lit, en la prison de Rouen où il estoit gardé; et o tout ses fers, comme il estoit ferré et enchainé, il fut enterré ou Moustier S. Mare de Rouen: et dont le Duc donna la moitié de tous ses héritages à l'Eglise N. D. de Bayeux, et portion à l'Abbaye de Caen, lesquelz ilz tiennent encores.

* vaillamment

* Al. Char-dré

* valde

(a) Plus haut il est dit que, dans la bataille sur la riviere d'Arques près de Dieppe, chascun crioit son cry... Richart I rescouit ung sien Chevallier nommé Gaultier le Feneur, qui lui avoit aprins le déduit des chiens et des oyseaulx, et lequel Chevallier il amoit à merveilles... François criotent mon joye, Northmans à Dieu ayde; Flamens, Arras; Angevins, balie; et Chartrains, passe. Le

Roman du Rou porte ailleurs: *Et Bretons, Mallou, Mallou crient.*

(b) Rom. du R. de Mecy et de Troillie.

(c) La même, que le moulin de Bourbeillon en estancierent.

(d)... Selle avoit non, De Lingnieure, pere Huon. Rom. du R.

Comment (a) le chastel d'Alençon fut rendu.

A

EN CE TEMPS Geffroy Martel lors Conte d'Anjou, du lignage Fromont le Posteis, fist guerre aux Poitevins et Angevins, et mesme à ses aultres amis, et moult les greva. Au Conte Thibault de Touraine, tolli la cité de Tours et moult d'autres villes et chasteaulx; et à Guillaume Conte de Poitiers et de Limosin, tolli Mirembel et Loudun; et au sire de Belesme, tolly Alençon (b), Danffront et tout le pais de Passais: si mist Geffroy Martel à Alençon ses gens, qui moult grevoient le pais; et pour ce que Alençon et une partie de Passais sont en Northmandie, moult de plaintes vindrent au Duc Guillaume le Bastart des gens Geffroy Martel: et lors dit Guillaume qu'il yroit Alençon, et qu'il le vouloit veoir: si ordonna son erre pour y aller. Les gens du chastel sceurent l'allée du Duc [par] ung des parens Grimont du Plesseis, qui o le Duc estoit: si se penserent deulx (c) mettre en aguet, pour le prendre s'ils povoient; ainsi le firent: et si comme le Duc Guillaume vint en droit eulx, il les apperceut: si fist arrester ses gens, et féry des esporons vers eulx; et quant ilz le virent venir, ilz se partirent tirant aller vers Alençon: et Guillaume et ses gens après, tant comme ilz peurent; mais ilz furent ainçois en la ville, que Guillaume y peust venir; et toutesfois il print le Connestable du dit chastel, qui * bouta par terre de sa lance: et puis regarda la ville et le pais d'environ à grant loysir. Quant il ot bien tout advisé, il s'en retourna à Falloise, et là manda tous ses gens, et ordonna à faire trois places fortes environ Alençon. Si comme on les faisoit, veezy Angevins qui s'en viennent sur la riviere de Sarthe. Quant les gens du Duc les virent, ilz envoyerent tantost à Falloise devers le Duc Guillaume: et sitost comme Guillaume ot oy le message, il print ce qu'il avoit de gens et s'en ala à Alençon, et se mist de l'autre part de la riviere à l'encontre des Angevins. Au bout du pont avoit une fosse et ung pallis dessus, où Angevins venoient souvent, et moult disoient d'oultrages à Guillaume; et souvent lui erioient (d) lappel, la pel, pource qu'il avoit esté né à Falloise, où il avoit largement peletiers: et tant firent et dirent, que Guillaume jura par la resplendeur Dieu, et tel estoit son serment; que se il les povoit prendre par force, il ne leur lairoit oeil, pié ne poing. Lors manda le Duc des gens de toutes pars, et ordonna de assaillir le clos où Angevins estoient logiez; et fist prendre le bois de toutes les maisons d'environ, et partout ailleurs, et en fist enplir les fossés, et bouter le feu dedens, Angevins se deffendirent à leur pouvoir; mais riens n'y vallut, qu'ilz ne fussent les ungs ars, et les aucuns occis, et les aultres prins; et tous ceulx qui furent prins vifs, il fist coper les pietz et les poings, et les getter dedens le chastel: avec ce jura et leur fist dire, que se il les prenoit par force, que autant leur en feroit, mais que se ilz lui volloient rendre le chastel, il les lairoit aller quittes et délivrés avec leurs biens. Lors orent paour ceulx d'Alençon, et rendirent au Duc Guillaume le chastel, et le Duc y mist de ses gens; et incontinent le Duc ala devant Danffron, et y donna grant assaut. Tandis que il fust devant Alençon (e), et qui estoit devant Danffron; le Conte Neel de Constantin, qui pour la doubte du Duc Guillaume après la bataille qui fut ou Val-es-Dunes, s'estoit retrait en Bretagne; quant il sceut que Geffroy Martel Conte d'Anjou guerrioit son droit naturel seigneur, il de son propre mouvement pourchassa gens d'armes, et courut la terre d'Anjou, tant que près d'Angiers en une bataille des nobles et de la cité grant gens le dit Neel eut vittoire, par

(a) Dans le Ms. de Fécan ce sommaire est précédé d'un autre en ces termes: *Comme après la bataille du Valesdunes le Roy et le Duc firent mettre les mors en sepulture.*

(b) *Alençon est de Normandie, Et Danffront de Meinne partie.* R. du R.

(c) *Quant de Danffront furent issus, Les siz trette se sont tenus; Le Duc les a apercheus,*

Vit les lances et les escus. R. du R.

(d) *Guillaume ont assez convicié, Et plusours foiz li ont huchié, La pel, la pel au pautonnier; Quer ceu apent à sou mestier, Pour ceu qu'à l'aleise fu nez, Oü peletiers avoit assez:*

Li ont cil mestier reprovez

Et par contraire et par vilez. Rom. du R.

(e) *Alençon est sous Sarthe assis: Il l'eue devise le pais.* Rom. du R.

A un aguet de bien VIII^e hommes qu'il mist en une embusche. En ceste bataille eut plus de mille Angevins occis, et moult de pris, et les aultres s'enfuirent en la cité. Pour ce fut paix entre ledit Neel et le Duc Guillaume.

Comment ceulx de Danffront envoieerent à Geffroy Martel.

QUANT ceulx de Danffront eurent ainsi esté assaillis, si ne furent pas trop asseurs, et vouldrent envoyer messages envers * Geffroy Martel, en lui faisant sçavoir que, se il ne les secouroit briefment, ilz se renderoient. Geffroy qui estoit riche et puissant, si manda ses gens, et vint emprès Danffront : et quant Guillaume le sceut, si ordonna trois de ses chevalliers, Guillaume le filz Ober, Regnault * de Montgommery et Guillaume le filz B Thiery, et leur dist : « Allez adviser quelz gens Geffroy Martel a avec lui ; » et se vous povez parler à lui, dittes lui que se il apporte vivres à ceulx » de Danffront, que je en garde la porte, et que demain au matin il m'y » trouvera pour les recevoir ». A tant monterent ces chevalliers à cheval, et chevaucherent tant qu'ilz visrent * Geffroy Martel et ses gens, et firent signe de vouloir parler à lui : et tantost vindrent devers lui deux des gens Geffroy, qui les menerent à lui : et à dont lui dist le dit Chevallier, nommé Montgommery, le message du Duc : et Geffroy respondi, que lendemain bien matin il seroit à la porte, et entreroit dedens s'il povoit : « Et affin, » dist-il, que Guillaume me cognoisse ; vous lui direz que je seray monté » sur un cheval blanc, et auray (a) un escu tout d'or sans différence » : et le dit Montgommery lui dist : « Sire, ne vous traveilliez jà, car bien matin C » aurez ici Guillaume monté sur cheval bay, et un escu tout vermeil ; et » affin que vous mieulx le cognoissiez, il aura au bout de sa lance, une » guinphe (b) à dame, dont il vous essura le visage ». A tant prinrent congié les chevalliers, et vinrent tous trois à Guillaume, et lui compterent ce qu'ilz avoient dit et trouvé.

Comme le chastel de Danffron fu rendu au Duc.

LA NUIT firent Guillaume et Geffroy grant appareil : et au matin, comme Geffroy avoit ordonné ses batailles, ilz vindrent deux chevalliers au travers des champs qui lui dirent, qu'il se traveilloit pour néant, et que pour certain le chastel de Danffront estoit rendu au Duc de Northmandie. Geffroy D cuida que l'en lui deist vray : si fut tout courroucé, et à tant s'en retourna au païs. A son retour Neel lui fist un assault, et gaigna moult de bons prisonniers. Quant ceulx de Danffront sceurent que Geffroy s'en retournoit, si se rendirent au Duc Guillaume, saulves leurs vies et leurs harnois : et le Duc Guillaume fist mettre sa baniere sur la tour ; et après ce fist prendre tout le marrien des chastel et garites, des pallis qu'il avoit fait faire devant Danffront pour le siege, et les fist (c) porter à Ambierez en la frontiere de la terre. Geffroy Martel fist un grant aguet en un bois, pour surprendre le Duc Guillaume. Quant le Duc le sceut, il chevaucha prestement pour le poursuivre. Là eut dur et fort estour ; et y furent occis Almaurry de Flencourt, Rogier de Beaumesnil, et le bon Conte Haimart d'Aubmalle, pere au bon Conte Thomas qui premier entra en Jherusalem à la conquete du E Duc Godefroy de Buillon, de la partie au Duc Guillaume ; dont le dit Duc fut si ire, qu'il courut sus de si grant force audit Geffroy, et le féry de son espée tellement qu'il lui froissa le heulme, et lui coppa la coiffe, et lui trencha l'oreille, et de ce cop l'abatit à terre : mais il fut relevé et remonté : et le Conte Helye du Mans fut prins. Lors Angevins et Manseaulx furent

(a) Notre Chroniqueur et le Roman du Rou, comme on voit, parlent d'écus peints et d'armoiries ; mais peut-être ne sont-ils fondés à le faire, que sur l'usage de leur temps. Car, selon l'opinion commune, les croisades donnerent lieu à de grandes assemblées de Princes, de Chevaliers et d'Ecuyers, qui pour se distinguer les uns des autres, firent peindre sur leurs écus quelques figures particulieres. Cette invention

fut la source des armoiries, qui se sont perfectionnées avec le temps.

(b) On peut lire ici *gumphe*, mot qui approche de gonfanon ; mais nous préférons *guinphe*, c'est-à-dire *guimpe*, *vinculum lineum*, handerole ou mouchoir et tissu propre à essuier.

(c) Dans le Rom. du Rou : *Les breteschés en fist porter à Sambrieres*, ou plutôt, *as Ambieres*.

desconfis, et s'enfuy Geffroy Martel. Puis revint le dit Duc Guillaume A devant Ambieres; et Neel fist faire ung chastel, qu'il garny de gens et de vivres, pour constraintre Geffroy Martel et ses gens: et ce fait, le Duc Guillaume s'en retourna à Rouen.

Comment le Duc Guillaume le Bastart fist faire hommage de nouvel à ses hommes.

QUANT le Duc Guillaume fut venu à Rouen, il manda tous ses Barons et Prelats, et des plus notables des bonnes villes de Northmandie, et leur fist renouveler leurs hommages (a): que toutes les menues fortresses, que ses hommes avoient en Northmandie depuis le temps du Duc Guillaume Longue-espée, seroient abatues: et aussi le furent-elles de fait. Après ces B ordonnances faites, le Duc Guillaume par le conseil et ordonnance de ses gens, requist à Bauduin Conte de Flandres une fille que il avoit, nommée * petite fille Mehault, pour l'avoir par mariage. Ceste Mehault avoit esté niepce * de Robert Roy de France, fille [la fille] du dit Robert et de Constance sa femme; et aussi estoit niepce du Roy de France nommé Henry, fille de sa seur que le Conte de Flandres eut espousée. Si lui accorda le dit Conte volentiers, et lui donna du sien, et l'ordonna moult noblement: puis l'amena à Eu, auquel lieu le Duc Guillaume l'espousa à grant joye et solempnité. Après ces espousailles faites, Maugier lors Arcevesque de Rouen fist excommunier le Duc Guillaume et Mehault sa femme, pource qu'ilz s'étoient aliez par mariage l'un à l'autre: car entre eulx avoit lignage trop prochain. Si furent dispensez du Pape de leur mariage; et pour ce le C Duc ordonna (b) le vivre et le vestir de gens aveugles, povres: c'est assavoir de cent, une partie à Cesarbourg, aultre partie à Rouen; et y sont encores les hostelz. Après ce fait l'Arcevesque Maugier commença à assoter, et disciper et gaster les biens de l'Eglise nauvaisement; c'est assavoir calices, sainttuaires et aornemens d'Eglise; et par son deffault le Duc lui fist oster son Eveschié, et par élection la fist donner à ung des Religieux de Fescamp, moult preudomme nommé Maurille. Quant Maugier se vist deposé, si s'en ala demourer en l'Eglise * de Guersy, et s'acointa d'une noble dame nommée Gille; laquelle eut enffans de lui, en especial ung nommé Michiel de Bayeux, lequel fut vaillant homme, et fut outre mer avec le Prince Boëmont; et tenoit l'en que le dit Arcevesque avoit ung dyable privé, qu'il appelloit Toret *, par lequel il disoit toutes choses que l'en D lui demandoit. Finablement il estoit une fois en une nef en la mer, près de Vasseaulx * en Constantin; si va dire au maistre de la nef: « Pour voir, » dist-il, l'ung de nous se va aujourd'huy noiez, mets nous à terre ». Le maronnier n'en tint compte, et singla tousjours, et tant qu'il fut assez près d'arriver. Si avoit Maugier ses brayes sur ses genoulx, et n'avoit nulles chausses; car il faisoit trop chault: et si comme Maugier se leva, et vout monter ses brayes pour yssir, le battel branla: si fut Maugier si fort empeschié de ses brayes, qu'il ne se peut tenir, et chéit en la mer, et ainsi se noya que oncques l'en ne le peut sauver. Toutesvoies il fut trouvé entre deux roches, et mis hors de l'eau, ses brayes entre ses pietz, et fu porté à Cesarbourg en l'Eglise où il fut enterré. Du Duc Guillaume le Bastart et de Mehault yssirent trois filz et deux filles: l'aisné des filz ot nom Robert, E l'autre Guillaume, et le tiers Henry: l'aisné fille ot nom Alle, et fut mariée au Conte Estienne de Chartres; et la puisné, Secille qui fut Abbessede Caen.

(a) En France aujourd'hui on distingue l'hommage du serment de fidélité. L'hommage se fait par les vassaux aux seigneurs des fiefs; et les sujets doivent au Roi le serment de fidélité. En Allemagne on comprend ces deux droits sous le nom d'hommage: on appelle le premier, hommage du vassal; le second, hommage du sujet.

(b) *Fist cent provendes establir,
A cent povres paistre et vestir,*

*A mahaingniez et non véanz,
A langourouz et non poanz;
A Chiresborc et à Roëm,
A Baex et à Caëm:
Encore issont et encor durent,
Si com establies i furent.
Puis ont à Caen establies,
Mout richement deux Abeies,
Et deuls Moustiers assez prochainz,
L'un as Moingnes, l'autre as Nonnainz. Rom.
du Rou.*

A

Comment Kenut morut à Vincestre.

- EN CE TEMPS advint que Kenut morut... En ce temps estoient encores en Northmandie les deux filz du Roy Alred d'Engleterre, dont l'aisné avoit nom Edouart et l'autre Auvre * ; et lesquelz le second Richart leur oncle, et Richard le tiers, et le Duc Robert et le Duc Guillaume avoient nourris puis la mort de leur pere... Si ordonna Edouart l'aisné, au congié, conseil et aide du Duc Guillaume de Northmandie, qu'il eust XL nefes de gens de Northmandie ; et entra en mer à Harfleu ; o lui le Conte Neel de Constantin, Taillefer (a) le Duc de par mere, le sire de Guerarville, le sire de Gournay et pluseurs aultres... Perdy Edouart moult de ses gens, et moult y occirent Danois, et couvint qu'il s'en retournast à Harfleu... D'autre part Auvre son frere, o lui des gens du Duc Guillaume, entra en mer à Wissant ; o lui messire Gernault, et messire Jehan de Warecourt, Yvain de Kempertorentin ; messire Martin Abracy, Amaury le Conte de Sées et de Dreux, Richart de Chaumont, et pluseurs aultres Barons et nobles passerent à Douvres... Herault lui [à Alfred] fist crever les yeux et copper les poings, dont il morut... Les gens Auvre, une partie se sauverent en leurs nefes. Toutesfois en y ot-il de prins plus de III^m. lesquels Herault fist mener à Guedefort, où il leur fist les chiefs copper par X^{es}, et toutesfois le X^e demouroit. Si dirent les Anglois qu'il en estoit trop demouré ; et comme devant les remirent, si que de X, l'en cōppoit à IX les testes, (b) etc.
- C A Guillaume le Bastart qui l'avoit longtemps nourry, il [Edouart] obéy, et fist tant de révérence comme il peut, et comme enffant peut faire à pere... Guillaume Talvas fut moult mauvais et cruel. Il fist estrangler Cudefort sa femme, pource qu'elle le reprenoit de ses cruaultez en venant de l'Eglise : puis print à femme la fille au Viconte de Beaumont, et fist ses nopces dedens Allençon. Il pria Guillaume le filz Giroie, qu'il y fust ; et il y fut, comme cil qui de nul mal ne de nulle traison ne se doubtoit. Là le fist Guillaume Tallevas prendre, et lui fist les yeulx crever et trenchier les oreilles ; et puis fut-il Moyne au Bec-Heluin. Ainssi le fist deffaire icellui Guillaume Tallenas, pour l'ennuy de son grant bien. Giroie le pere de ce bon Guillaume, qui ainsi fut deffait, estoit du plus grant lignage de France. Il vint au Duc des Northmans o Guillaume de Belesme, qui longuement avoit esté exilliez en France. Le Duc lui donna terre, et il print à femme Constance de Montfort, que il ama au mengier sus * son pere, où il se herbega quant il vint devers le Duc. De ceste fille ot VII filz, Herault, Foucques qui fut occis du Conte Guillebert d'Eu ; Guillaume, et Raoul Male-couronne, Robert, Huon et Giroie : et si eut IV filles, Herembourcq, Hemt *, Alips et Albis. Celui lignage multiplia moult, tant qu'il descendy en Engleterre, en Puille, en Crete et en Surie. Ce lignage escilla toute la terre Guillaume de Tallenas, et le chassa hors, et exilla son filz meismes qui Arnoul avoit à nom. Et il s'enfuy à Rogier de Montgommery. Si lui donna à femme Mabile sa fille, et lui ottroya tout son héritage quant il seroit mort. Arnoul filz Guillaume Tallenas si promenoit ung jour en la terre de son voisin ; et prist le portel à une Nonnain rencluse, et oncques pour l'amour de Dieu rendre ne lui volt. Cette nuit morut en son lit de mort soubdaine : puis eut l'Evesque de Sées qui son frere estoit, le chastel de Belesme et toutes les appartenances, et fist paix. Et en ce temps morut Hue filz du Conte Radouf, qui estoit Evesque de Bayeux : et le Duc Guillaume fist son frere Oëdon Evesque, lequel si fist l'Eglise de Bayeux refaire toute neufve.

* Al. Alvered

* chez

* Emme

(a) L'expression marquant la parenté, manque ici.

(b) Nous avons ici passé bien des choses qui regardent l'Angleterre. Le sommaire du chapitre est tel : *Comment S. Edouart gouverna en bonne paix le royaume d'Angleterre*. Plus haut on lit : *Suein estant mort, Alred print Eume (ou Enme, Enine et Evine) sa femme, et passa en Angleterre, et laissa ses deux filz en Northmandie au Duc Ri-*

chart leur oncle, qui moult souef (ou sonef) les fist nourrir. Et encore : Kenut trouva la Royne Eume dedens Londres ; si la vit belle, et fist tant vers les Londois pour son pois d'or, qu'il l'ot à femme et l'espousa. Et encore : Kenut, quant il conquist Engleterre avoit prins à femme Eume la femme Alred, seur du second Richart... Si avoit en Engleterre ung homme nommé Herault, filz bastart du dit Kenut, lequel print la possession du regne d'Engleterre.

En ce temps fut Normendie en bonne paix et en grant honneur, et sainte A
Eglise y estoit aussi en grant pouvoir, et tenue en grant révérence : et chascun hault homme édifioit Eglises, et donnoient nobles possessions aux Moynes et aux Nonnains qui Dieu servoient. Le Duc Guillaume parlist, acheva et augmenta l'Abbaye S. Vittor de Cerisy, que le Duc Robert son pere avoit fondée et commencié. Il fonda l'Abbaye de S. Estienne de Caen. Ces deux Abbayes fist faire le Duc par conseil l'Apostolle encore pour son mariage ; qu'il ne departist de Mehault sa femme qui estoit sa cousine. Guillaume le filz Ober, fist Lyre et Cormeilles ces deux Abbayes. Rogier de Bellemont, filz Humfroy de Vielles, funda les Preaulx en sa terre joust le Ponteaudemer ; deux Abbayes, l'une de Moynes et l'autre de Nonnains. Rogier du Montgommery une à Sées dehors les murs, et l'autre à Trouart ; B
la tierce de Nonnains à Avreces. Liceline Contesse (a) d'Eu, S. Pierre sus Dive, et une de Nonnains dehors la cité de Lisieux. Son filz Robert Conte d'Eu, S. Michiel d'Oultreport : Rogier de Mortemer, S. Victor : Richart Conte de Evreux, S. Sauveur et S. Thaurin d'Evreux, l'une de Moynes et l'autre de Nonnains ; à Rouen [la Trinité] : Rogier Conte de Mauretueil, fonda Grestain : Hue qui fut Conte de Seestre, fonda S. Sever : Raoul de Regvieres, celle de Montebourg : Neel Conte de Coustantin, S. Sauveur : Guillaume Tallenas le premier, S. Marie de Lonhay. Raoul Tesson et Herman, S. Estienne de Fontenay. Rogier de Toëny, S. Pierre de Castillon à Couches. . . (b) Robert de Grutemesnil et Hue son frere et Guillaume C
* S. Evroul me Giroie refirent et fonderent l'Abbaye de S. Emond *, et y donnerent largement rentes et possessions ; puis fut Moyne cilz Robert ; et Guillaume C
Giroie ala en Puille, où il morut.

La bataille de Mortemer (c).

IL EST chose vraie que François ont eu mainte envie sur Northmans, et les ont maintesfois appellez truans (d) et draconniers : et pour cette cause aucuns François blasmerent Northmans au Roy Henry de France ; et lui mirent en teste comment c'estoit deffaulté à lui et honte, que Guillaume le Bastart tenoit Northmandie. Le Roy Henry par le conseil et enortement de ses gens, avec ce que il estoit ad ce assez enclin, leur dist, qu'il destruiroit Northmadnie, et la remettrait dont elle (e) partit anciennement. Si ordonna le Roy qu'il aroit deux batailles, de l'une partie de Seine l'une, D
et de l'autre partie l'autre : et fist semondre ceulx de Rains, de Soissons, de Lannois, de Vermendois, de Flandres, d'Artois, d'Auvernois *, de Pontieu, de Noyonnois, et de Beauvoisin, à estre et comparoir (f) à certain jour à Beauvais : et à ce jour meisme fist semondre à estre avec lui ceulx de Champagne, de Mascongnois, de Bourgongne, de Berry et d'Auvernois, de Bourbonnois, d'Estampois, d'Orleannois, de Touraine et de Blois, de Poitou, d'Anjou et du Maine, de Chartrain, et du Perche en partie, et de tout le país de ce costé de Seine ; et fu ordonné que ces gens ainsi assemblez destruiroient le país de Northmandie d'un costé et d'autre. D'autre partie le Duc Guillaume ordonna ses gens aussi en deux parties : c'est assavoir de la partie devers Seine pardevers Rouen et Caux, le Conte d'Eu nommé Robert, Gaultier Guiffart Conte de Longueville, Eude sire de Gournay, E
Guillaume Crespin de Veulquesin, tous les Barons et tous ceulx de Caulx et du país environ. Le Duc Guillaume avoit avec lui Evreux, Avrentinois, * Lieuvinois Constantinois, Bessinois, ceulx de Hyemmois, d'Auge et Luximmois * et

(a) Il est dit plus haut, que Richard II donna à son frere Guillaume la Conté d'Eu et les appartenances, et lui fist avoir à femme la fille d'un bien grant seigneur, nommé Torquetil. . . Cette fille nommée Lisseline, de Guillaume ot trois filz ; l'aisné ot nom Robert, et fut Conte d'Eu après son pere ; le second ot nom Jehan, et fut Evesque de Lisieux.

(b) Nous passons ici ce qui concerne les anciennes Abbayes de Normandie. Notre Auteur, là et ailleurs, copie Guillaume de Jum.

(c) Le Ms. de Fécan porte : Comme le Roy venoit en Normandie.

(d) Rom. du R. *clament bigos et draschiers.*

(e) Plus haut : *Pourceque Rou estoit venu de Danemarche, qui siet en la partie du north, et que ou dit país homme est appelé et dit et nommé man, fu ordonné que de ces deux motz north et man assemblez ensemble, seroient Rou et ses gens appellez Northmans, comme hommes venus du país de north ; et de leur nom fut puis appelée Northmandie, et est encores le país qui audevant estoit appelé Neustrie.*

(f) *A Connestable et à guion*

Leur a livré son frere Odon. Rom. du R.

A de Romois devers Seine, pour aler contre le Roy qui estoit à Mante. Et fist le Duc Guillaume retraire et garder une partie du bestial du plat pais et forests, pour s'en aidier à son besoing, et affin que les ennemis n'en eussent aisément. Si advint que la journée venue, les gens du Roy de France qui estoient assemblez à Beauvais, chevaucherent jusques à Mortemer sur Yonne: et pource que ilz trouverent bon pais, et prou vivres et herberges pour la nuit, et bien burent et mengerent et dormirent, et n'avoient pas paour de leurs ennemis; mais cuidoient que tous les gens Guillaume fussent à Evreux. Et à dont les gens au Duc Guillaume, qui avoient à gouverner le pais du costé devers Rouen et Caulx, quant ilz sceurent que les gens du Roy de France estoient ainsi logiez à Mortemer, si monterent tous à cheval; et toute nuit errerent, tant que au matin avant le jour ilz se bouterent

B en la ville de Mortemer (a), cryans à haulte voix Dieu aye; et trouverent François dormans entre leurs draps: là tuerent ce qu'ilz attaindirent sans mercy; et tellement qu'il n'y ot en eulx, fors de prendre ses petis draps et s'enfuir. Mout en occirent, et prindrent par haies et par buissons; si que de bien XL mille François, n'en eschappa pas le quart: et quant il fut jour, les Northmans recueillirent les destriers, chevaulx, harnois, et tous les biens des François dont ils furent bien rafreschis. Incontinent la chose advenue, Gaultier Guiffart envoya devers le Duc Guillaume à Evreux lui conter l'estat de la besongne. Quant Guillaume le sceut, si en eut grant joye, et envoya quatre paisans la nuit au plus près des tentes du Roy; lesquelz commencerent à crier: « François, allez à Mortemer, vos gens y ont esté » tuez: et quant ilz oïrent ce, si se commencerent à esmouvoir; et tautost

C la chose vint à la cognoissance du Roy, si fut mout à meschief, et commanda à prendre ceulx qui ce avoient crié. Et si comme François estoient en tel effroy, vééz-ci venir des gens du Roy qui eschappez estoient, qui vont compter la chose au Roy: si n'ot en lui que courroucer. Incontinent et sans plus attendre chascun troussa ce qu'il avoit, et s'en ala en son pais; et le Roy Henry s'en retourna à Paris, faisant grant dueil. Assez tost après les amis des grans Seigneurs qui estoient prisonniers aux Northmans, si sommerent le Roy qu'il volsist penser de leurs délivrances; et le Roy fist traittier avec le Duc Guillaume, que il les volsist délivrer, et il lui acorderoit et jureroit bonne paix et amour à tousjours; et si ne metteroit nul debat, que Guillaume ne pourchassast son droit vers Geffroy Martel; et que le dit Geffroy il ne soustiendroit plus, ne porteroit contre le Duc Guillaume,

D et lui délivreroit Tillieres. Laquelle chose oye et faite, le Duc Guillaume l'acorda, et rendy les prisonniers; mais ilz paierent leurs despens: c'est assavoir, le Conte X besans pour jour, le Baron VI, le chevalier III, et l'escuier II: et si demoura aux gens Guillaume ce qu'ils avoient gagné sur les prisonniers: et ainsi ot le Duc paix au Roy de France, laquelle dura tant que le Roy Henry vesqui.

Comme Guieffroy (b) Martel deffendi Ambrebieres.

QUANT Geffroy Martel oy dire que le Roy de France ne mettoit nul débat, que le Duc Guillaume ne lui fist Guerre, si manda ses hommes et amis: et avec lui furent les Contes de Poitiers, de Chartres, et le Viconte de Touars, et ceulx de Touraine, Angevins, Poitevins (c), Manceaulx, E et plusieurs aultres; et les mena devant Ambrebieres (d), qu'il cuida avoir par

(a) *Et les vous entour Mortemer,
La ville firent alumer
D'ostel en autre le feu prent,
Par la ville flambe s'estent,
Dout voissiez gent effrée,
Ville estormie à preuf mellee;
Francheiz par les ostex s'esmeuvent,
Tiex armes prennent com il treuvent.* R. du R.

(b) Ce sommaire est du Ms. de Fécan.

(c) Notre Chronique parmi les gestes de Guillaume Longue-épée, Duc de Normandie, rapporte que ce Prince *respondit en riant* [à Guillaume de Poitiers qui lui demandoit en mariage Heloys, fille de Rou]: *Seroit-ce bon que ma seur*

qui est une des plus belle dame du monde, que je la donnasse à un Poitevin? L'en tient que Poitevins sont advers et couars, et n'osent combatre, ne veior sang d'onneur, qu'ilz ne chéent pasmez, et que la fievre ne les prengne. Les Poitevins ne se reconnoïtront point à ces traits, et ils auront raison.

(d) *Cil qui estoient ou chastel,
Laidirent tant la gent Martel
Qu'il n'osoient assaillir,
Tost lor firent l'assaut guerpir;
Et pour monstret leur hardement,
Firent tout pour pensément
Du pel abatre une joée
Qui tuit porent veir l'entrée.* R. du R.

subtilité : mais Taillefer et Guillaume le filz Ober avec ceulx du Chastel furent si pourveux, que Geffroy Martel Conte d'Anjou et ses gens y perdirent plus qu'ilz n'y gaignerent. Quant le Duc Guillaume sceut que Geffroy Martel estoit devant Ambrehieres, s'y y ala tantost, et manda ses gens après lui. Et quant Geffroy le sceut, si laissa Ambrehieres et Pasais *, et s'en ala ardant et faisant moult de dommages. Avec Geffroy estoient ceulx du Maine, ausquelz Hebert leur seigneur, n'avoit gaires estoit trespassez, avoit chargé et enjoint devant sa mort, qu'ilz ne presissent pas Geffroy Martel à seigneur ; et que se ilz le prenoient, ilz n'auoient jamais paix : mais presissent le Duc Guillaume, qui en paix et en justice les tenroit, et contre tous hommes les deffendroit. Et quant Guillaume si sceut, que contre l'ordonnance leur seigneur estoient ainsi avec Geffroy Martel, il chevaucha ou Maine, et prist villes et chasteaulx, et des plus nobles hommes de la terre et du pais eut il prisonniers ; et finablement tellement les constraint, qu'il couvint, vaulsissent ou non, qu'ilz rendissent la cité du Mans : et quant il l'eut en sa main, il fist faire une moult forte tour, et print des nobles hommes du pais et de la cité, et en receut les hommages et sermens ; et puis les laissa à tant sans leur faire aucun dommage. Ou Maine avoit ung chevallier le plus puissant homme du pais, nommé Geffroy seigneur de Maine, qui avoit à femme la seur Herbert seigneur du Mans, qui vult avoir la terre sans en parler ne faire requeste au Duc Guillaume ; si s'allierent avec lui les plus puissans hommes du pais, en allant contre le serment qu'ilz avoient fait au Duc Guillaume ; et aussi eut en son ayde Geffroy Martel Conte d'Anjou. Si vint guerre ou pais ; et fist tant par ses amis, qu'il entra en la cité du Mans. Et quant le Duc Guillaume le sceut, il assembla de ses gens ce qu'il en peut finer, bien XXX^m ; et se mist à chemin pour aler droit au Mans. Et quant Geffroy de Maine sceut qui venoit, laissa la ville, et s'en parti ; et Guillaume y ala, et la print, et y fist bouter le feu, et abatre les murs, et raser les fossez, et de tous poins la destruisy : et depuis, quant bon lui sembla, si la fist réédifier, et moult conforta les gens du pais.

Comment Geffroy Martel et le Roy de France furent aliez.

QUANT Geffroy Martel vit que le Duc Guillaume estoit si puissant et tant amé de ses gens, il se traît devers le Roy de France ; et lui dist que non-obstant la foy et serment qu'il avoit fait au Duc Guillaume, jura et créanta qu'il destruiroit le Duc Guillaume et les Northmans, et vengeroit ceulx qui estoient mors à Mortemer. Si assembla son ost le plus puissant qu'il peut, et se mist à chemin : si estoient avec le Roy trois Ducs et XII Contes et cent mille François armez. Le Duc Guillaume considéra la puissance du Roy, et ce qu'il avoit de gens à Falloise où il estoit, et fist garnir les fortresses et mettre à deffense de toutes choses au mieulx qu'il peut, et vuidier le plat pais de vivres sans faire resistance, ne offrir bataille au Roy ; et qu'en ses villes et chasteaulx ses gens fussent prests et appareilliez, pour férir en chief ou en queue, et porter dommage aux François tant comme ilz pourroient. Quant le Roy et son ost furent à chemin, si chevaucherent à Hyemmes, et moult de grans cops y donnerent ; mais pou y firent de leur proffit. Ilz passerent outre (a), ardant et destruisant jusques à Bessin et jusques à la mer, et jusques à la riviere de Seulle. Après ce le Roy ordonna son retour par Bayeux et par Caen, et passer Dive à Varaville : car c'estoit son entente à destruire Auge, Lieuvain, Romois et tout le pais jusques à Rouen. Ainsi l'emprist comme il l'eut divisé, et vint à Caen où il n'avoit lors point de forteresse [ni (b) de] fors chastel ; et illec passa outre, et ala jusques à Varaville : et pour ce que la chaussée estoit longue, et le pont de Dive estroit, le Roy passa premier, et puis ordonna ses gens à passer par ordre ; et doubta * son arriere garde que le Duc de Berry conduisoit, et

(a) Les viles ardent et les bords,
Hommes firent dolenz plusors
Et mainte fame i out chaitive :
A S. Pierre vindrent sor Dive,

La ville fu par tant garnie,
Que li Roiz vint en l'Abbée. R. du R.
(b) Encor est Caen sanz chastel,
Ni avoit fort mur ne quernel. R. du R.

A et l'ordonna à demourer en la ville, tant que tout le sommage fut passé. Le Duc Guillaume sceut, que le Roy et ses gens devoient passer à Varaville; si manda ses gens ce qu'il en peut avoir, bien XX^m et plus, tant Northmans comme Bretons, et celéement se mist en la vallée Lez-baz-vent * : et quant il sceut que le plus de l'ost fut passé, il s'en parti, et ordonna ses gens en deux batailles, et se féry en Varaville où l'arriere garde estoit. Quant ceulx qui estoient sur la chaussié oyrent la noise, si se commencerent à haster de passer, et boutoient l'un l'autres ou mares, et nul ne pouvoit aidier l'un à l'autre; et à si grant nombre se mirent sur le pont qui estoit foible, qu'il rompit, et chéy; et tous ceulx qui estoient sus, tumberent en la riviere, et molt en y ot de noiez. Le Duc Guillaume et ses gens crioient Dieu aye, et forment assailloient les François. Le Duc Guillaume occist le Duc de Berry. Moulte estoit le Roy doullant, qu'il veoit (a) ses gens ainsi noyer, tuer et prendre, et ne leur pouvoit aidier. Finablement le Duc Guillaume et ses gens eurent vittoire; et n'eschapperent des François de la ditte arriere garde, que pou ou nul qui ne fussent mors ou prins. Le Conte de Roussy y fut prins, le Conte de Soissons, le Viconte de Melun, le Pallatin de Brie, et aultres pluseurs grans Seigneurs. Si grant prinse de prisonniers ne fut oncques faitte en Northmandie, sans plus grant occision. Quant le Roy vit, si volt faire pons sur Dive, et poursuivre le Duc Guillaume; mais le Duc de Bourgongne son frere et ses gens lui dirent, que il y pouroit plus perdre que gaignier: si s'en ala en France à tout ce qu'il ot de gens moult dollant (b): et ne sceut l'en se ce feust par courroux ou aultrement, mais assez tost après il morut: et commença son filz Phelippe à regner après lui.

C Roy de France, l'an de l'Incarnacion notre Seigneur mil LXI. Au sacre du dit Roy Phelippe fut le Duc Guillaume en grant arroy: et pour ce que les Gascons furent rebelles au Roy, le Duc Guillaume avec très belle compaignie y ala, et prinrent par force Montaubem; et tant traita et fist le Duc Guillaume, que Hugue le sire de Gascongne fist hommage au Roy dessus dit: et fut le Duc Guillaume moult amé; et aussy le Duc ama bien le Roy, et moult lui obéy. Mais pour le grant bien qui estoit au Duc Guillaume, les François ennortoient le Roy de lui faire guerre (c).

* R. les Baz-vent

L'an 1060.

(a) Montez fu dessus Hasteborc,
Fit Varavile et vit Cuborc. R. du R.

(b) Ne porta puiz escu ne lance,
Ne sai s'il feist pour pénitence. R. du R.

(c) Nous terminerons notre Extrait de cette Chronique en en rassemblant ici quelques traits du commencement: ceux-ci par ex. Pour ce faulx parlement [du Roi Loth.] fut puis regardé et ordonné que le Duc de Norm. porteroit à tousjours espée et seroit sur coursier au parlement, et le Roy y seroit sans armes et sans palefroy... Le Duc de Norm. tenoit par parage la Duchie du Roy de Fr. en faisant féaulté et hommage... Richart I donna foy de mariage à la fille du Duc Hue, laquelle n'avoit que VIII ans d'aage, et estoit nommée Agunne, c'est à en-

tendre Agnès... Assez tost après que Richart ot espousée Gonnor, Lothaire le Roy de Fr. morut, lequel laissa un sien filz nommé Loys, qui fu Roy après lui en l'an de grace IX^e. III^{xx}, et VI; et ne regna cilz Loys que un an; et deffailly la lignié Charlemaine, quant aux Roys de France: et vint le royaume de Fr. à Hue Cappel, par l'aide du Duc Richart qui avoit eu sa seur espousée... Richart II fist tant que le Roy par son aide ot toute la Duchie de Bourgongne que le Conte Landrin de Nevers lui tolloit, et prins Sens et Auvergne... Combien que le Roy de Fr. feist semblant qu'il ne s'entremist de la guerre de ces deux Seigneurs [Richart II et Eudes], toutesvoies de son consentement ses gens servoient et aidioient au Conte de Chartres et de Blois. Quant le Duc Richart vit ce, si va envoyer messages en Dannemarche, etc.

EX CHRONICO ^(a) S. PETRI CATALAUN.*Apud Labbeum Tom. I novæ Bibl. Libr. Mss. pag. 296.*

A NNO MXXXIV, dedicatio hujus Ecclesiæ [Catalaun. Monasterii] in honore B. Petri et omnium Apostolorum.

MXXXVII, bellum Barri, ubi Comes Odo interfectus est.

MXLII, dormitio Rotgeri Episcopi fundatoris hujus loci : cui Rotgerus II successit.

MXLVII, ordinatio D. Odylardi, bonæ memoriæ Abbatis hujus loci.

MXLIX, Leo IX Papa benedixit Templum S. Remigii.

MLIII, Philippus Rex natus est, [Henrici filius ex Anna].

MLIX, Philippus Rex Remis ordinatus est, cùm septem annorum esset.

MLX, obiit Henricus Rex [pridie Nonas Augusti].

An. 1061. MLXII, traditio Vitriaci ^(b). Alexander Papa ^(c) ordinatus est.

An. 1066. MLXIV, stella cometes visa est, quando Willelmus Normannorum ^(d) Comes Angliam cepit.

MLXV, obiit Rotgerus II; cui Rotgerus III succedit.

MLXX, Odylardus, Primus Abbas hujus loci, die sancto Paschæ corpus terræ tradidit.

^(a) Hoc Chronicon, quod ab anno 1009 ad annum 1223 deducitur, edidit Labbeus ex Codice chartaceo Jacobi Sirmondi. Frustula duo ejusdem Monumenti habes in Volumine X.

^(b) Infrà legitur: *MLXXV, redditio Vitriaci*. Albericus verò ad eundem annum refert: *Comes Simon à Roma reversus, Regem Philippum ag-*

greditur; nec à bello desistit, donec illum devicit. Fit conventus Nobilium, pax reformatur, hæreditas Simononi redditur. Unde super hunc annum scribitur in Annalibus: Redditio Vitriaci.

^(c) Alexander electus fuit anno 1061.

^(d) Willelmus Angliam invasit anno 1066.

EX CHRONICO ^(a) ELNONENSI S. AMANDI.*Apud Martenium Tom. III Anecd. col. 1396.*

A NNO MXXXV, obiit Balduinus Comes ^(b) filius Susannæ.

MXXXVI, bellum Ducis Gozelonis et Comitis Odonis, XVII Cal. Decemb.

MXL, dedicata est crypta, ab Hugone Episcopo et Malbodo Abbate condita.

MXLIV, Hugo Episcopus [Noviomensis et Tornac.] obiit.

* *f. Duacium* MLI, Henricus Imperator per Cameracum in terra Comitis intrans, usque Bruaco * depopulat. Inibi Comes per incurrentes nuncios accedens, dato fidelitatis sacramento, rursus Imperator recessit. Quidam Berengarius, Andegavensium Archidiaconus, de corpore et sanguine Domini absurdam et reprobam quæstionem concitavit: unde Parisius invitatus, congregata Synodo, non venit; sed detectâ ejus fallaciâ, reus condemnatus est à cunctis.

An. 1050.

MLX, obiit Henricus Rex Francorum [pridie Non. Augusti].

MLXII, cernens Abbas Mabodus suum obitum adesse, communi consilio Fratrum elegit Fulcardum, qui et Lambertus dicebatur, in Abbatem; et eum ad Comitem Balduinum, qui apud Insulam jacet, Attrebato dirigens,

^(a) Instrumenti hujus, à variis Chronographis ad annum usque 1223 perducti, præcedens pars edita est pag. 280 Tomi nostri X.

^(b) Arnulphus II ex Rosala filia Berengarii R. genuit Balduinum Barbatum. Hic genuit Balduinum Piun; qui ex Adela filia Roberti R. Fr.

habuit Balduinum Montensem, Com. Fl. ac Hannon. et Robertum Frisonem. Balduinus Mont. ex Richilde genuit Arnulphum III Com. Fl. cæsum anno 1074; et Balduinum, contra quem arripuit Comitatum Robertus Friso, qui ex Gertrude genuit Robertum II. Com. Fl.

A VI Idus Aprilis illi Abbatiam fecit dari. Supervixit etiam idem Malbodus usque VII Calendas Maii, et obiit anno Domini MLXIII.

MLXIV, Imperator Henricus super Comitem Balduinum irruit, Tornacum igni tradidit; milites inde secum duxit. Anno sequenti Imperator hostiliter super Hungros abiit; sed nihil prosperè gessit. Balduinus Junior, Adelæ filius, consensu patris, accepta... uxore, castellum Mons obtinuit.

MLXVI, incendium Monasterii S. Amandi Cal. Septembris.

MLXVII, Balduinus Comes obiit IV Cal. Maii; Insulæ sepelitur (a).

MLXVIII, obiit Balduinus Episcopus [Noviomensis et Tornac.]

MLXX, XVII Calendas Augusti obiit Balduinus Junior Comes: Hasnonio defertur tumulandus.

B (a) Aubertus Miræus in Libello Donationum Piar. cap. 59 refert litteras Baldewini Fl. Com. March et Philippi R. Fr. ejusque regni Procuratoris et Bajuli, quibus Insulense Canonicorum Collegium à se fundatum dotat. *Actum apud Islam in S. Petri Basilica, coram Philippi R. Fr. presentia, anno VII imperii ejus, anno ab Incarn. Dom. MLXVI, Indict. IIII... S. Baldewini Jun.*

Com. S. Isaac de Palencines. S. Balduini Noviom. Episc. S. Widonis Ambian. Episc. S. Drogonis Episc. Tarven. S. Clarboldi Pincernæ. S. Theoderici Dapiferi. S. Rengoti de Gandavo. S. Anselmi Calvi S. Roberti Advocati. S. Joannis Advocati. S. Walteri Duaccensis. S. Hugonis fratris ejus. S. Rudolphi, Tornac. S. Wederici Tornac. Ego Balduinus Cancellarius subscripsi.

EX CHRONICO (a) S. BENIGNI DIVION.

AD CYCLOS PASCHALES.

C

Apud Labbeum Tom. I. novæ Biblioth. Lib. Mss. pag. 294.

A NNO MXLIV (b) obiit Richardus Abba piissimus*; succedit Walerannus, frater Hugonis Lingonensis Episcopi: et B. Richardus Virdu-nensis Episcopus; cui successit Theodericus.

* S. Vitoni

MXLVII, ordinatus est Abbas Halinardus*, Lugdunensis Archipræsul in loco, qui dicitur Erbrestein, coram Henrico Cæsare filio Cononis.

* S. Benigni
An. 1046.

MXLIX, venit S. Leo Papa in Galliam, et depositus est Hugo Lingonensis Episcopus; cui successit Harduinus.

MLII, obiit Romæ Abbas et Archiepiscopus Halinardus; cui successit in Archiepiscopatu Hubertus, et in Abbacia Joannes Fiscanni, hujus loci Monachus.

D

MLX, obiit Rex Henricus: Philippus filius ejus regnavit, coadjuvante fratre ejus Hugone Magno, qui in exercitu Hierosolymitano potens claruit.

MLXI, obiit Walerannus Abbas*: succedit Grimoldus.

* S. Vitoni

MLXV, obiit Harduinus Lingonensis Episcopus: cui successit Raynardus, cognomento Hugo.

MLXXV, obiit Robertus (c), Dux Burgundiæ: successit Hugo, Henrici filii ejus filius.

(a) Chronicon istud S. Benigni ab anno 753 ad an. 1224 protraxerunt varii Scriptores. Quæ autem in eo præcedunt annum 1046, frustatim edita sunt in Tomis superioribus.

(b) Corrig. *MXLVI*, ut in Chronico Virdu-

(c) Iste, primi Ducum Burg. rami caput, non nisi post coronationem fratris sui Henrici factus

est Burgundiæ Dux: attamen se, ut videre est apud Mabillonium Tom. IV Ann. Bened. pag. 257, Ducem illius provinciæ jam dicit in litteris pro Flaviniaco, quibus subscripsit mense Febr. anni 1018; sed fortè mos olim fuit, Duces ut sequentes subscriptione sua firmarent chartas superiorum temporum.

EX GENEALOGIA ^(a) COMITUM BONONIENSIIUM.*Inter Probationes Historiæ Geneal. Comitum Ghisn. etc. pag. 5.** Candida-
barba

GUIDO à le Blanke-Barbe * Comes Bononiæ habuit tres filios et duas filias. Primogenitus vocabatur Balduinus, cui pater dedit Bononiam et Lens: medius vocatus est Hugo (*b*), cui pater dedit S. Paulum; qui fuit primus Comes qui fuit unquam apud S. Paulum: tertius vocabatur Willelmus (*c*), cui pater dedit Ghisnes; qui primus fuit Comes de Ghisnes. Primogenita filia sua vocabatur Ælidis, cui pater Comitatum parvum de Warrenna dedit cum Comite de Hollande: postnata filia sua vocabatur Beatrix, quam Dux de Frisa duxit in uxorem cum terra Tervanensi. Ille autem Guido post hæc facta obiit, et sepultus est apud S. Vulmarum in Nemore; et dedit Ecclesiæ S. Vulmari in Nemore in elemosynam pro anima sua, assensu et concessione heredum suorum, totam terram de Streheu (*d*), et totam terram de Fossemis, et totam terram de la Haie en Campaigne. Post obitum Guidonis Comitum venit Balduinus filius suus ad terram, et duxit in uxorem Alam (*e*) de Gant: et de Balduino Comite illo et de Ala uxore sua venit Eustachius Comes à l'Oel, et Episcopus Fulco; et Comes Gaufridus, qui dedit Ecclesiæ S. Vulmari in Nemore Fouhem* et Bononiam in elemosynam; et jacet in Ecclesia S. Vulmari in Nemore, et Comes Balduinus pater ejus, et Comes Eustachius (*f*) à l'Oel frater ejus, etc.

* in Angliâ

† (*a*) Hanc geneal. seriem tradit ibid. Chesnius circa tempus S. Ludovici scriptam fuisse.

(*b*) Ex Malbranco, Hernes S. Pauli Comes, vel potius duxit filiam Comitum S. Pauli.

(*c*) Al. Wlmarus ex eodem Scriptore, non Gisarum, sed Markii Comes. Ex Chesnio autem, malè vocatur Willelmus.

(*d*) Ex Malbr. prædia *Hestrain, Estrehem, Fossets, la Haie en Campaigne.*

(*e*) Hæc forsàn Adelia est, quam, occiso

marito Bolon. Comite, in uxorem duxit Angelramnus Pontiv.

(*f*) Hic Eustachius I [qui, ex Geneal. Caroli Ducis apud Miræum lib. 1 Donat. Belg. cap. 30, uxorem habuit Matbildem Lovan. filiam Henrici Senis Com. Lovan. et Bruxell.] perperam confunditur cum Eustachio Comite Gisenensi. Eustachius autem II Bonon. dicitur ab Orderico Vit. *Princeps Githnensis*, fortassis ratione tantum feodalitatis seu moventiæ, ut vocant.

EX CHRONICO TURONENSI ^(a),

AUCTORE TURON. ECCLESIAE S. MARTINI CANONICO.

Apud Martenium Tom. V. Ampliss. Collect. col. 1000.

ANNO Corradi IX et Henrici Regis III, Ardenutus Rex Angliæ dedit sororem suam Henrico filio Corradi Imperatoris; quæ postea de adulterio accusata, succiso poplite accusantis in bello (*b*) victi, super hoc expurgata, Sanctimonialis est effecta: nec multò post Ardenutus Rex Angliæ, frater ejus, inter pocula mortuus est; cui successit Eduardus filius Effredi Regis, auxilio Godoini qui filiam suam ei dedit.

Anno Corradi X et Henrici Regis IV... Senonis post Leothericum Gelduinus, qui per simoniam electus, in Ecclesiam Senonensem intrare non potuit.

(*a*) Malè hic passim anni Imperatorum ac Regum Fr. componuntur cum annis rerum gestarum, ut monemus in nota ad excerptum quod dedimus pag. 280 Tomi X. Conferendus est igitur Annalista Turonensis cum aliis Chronographis, indeque emendandus.

(*b*) In duello nempè seu singulari certamine. Feminis enim licuit pro se pugnatore exhibere, hoc est alios pro se pugnantem inducere. *Campiones* et *Camphiones* promiscuè ii fuerunt appellati: quæ nomina Germanicæ tribuenda linguæ, in qua *campff* est certamen sive pugna, et

campffen pugnare, *campffer* verò idem est ac quod Italis *campio* et *camphio*. Apud veteres campus fuit locus prælii atque ipsum prælium: inde hoc nomen. Qui in certamine succumbebant, aut à victore urgente aut à iudicibus cogebantur fateri, quod antea negarant, aut negare quod antea affirmarant: *se exdicere* illud dicebatur. Hoc idem significabat olim *se recedere*, unde *recrediti* et *recruditi*. Probri autem gravissimi loco *se recedere* habebatur, ita ut in infamiam cederet, et pro contumelia gravi objiceretur.

A Anno Corradi Regis XI et Henrici Regis V, idem Henricus Rex cum Fulcone Comite Andegavensi et exercitu multo Senones venit, et villam et Ecclesias omninò destruxit; et pòst cum Odone Comite pacem fecit, ita quòd medietas villæ Regi remansit, et Gelduinus Archiepiscopus in sua sede restituitur. Tunc Robertus Dux Normanniæ pœnitentiâ ductus, nudipes Jerosolymam petiit; et statim rediens Apuliam (a), Principem Apuliæ contra Græcos adjuvit, et Italos discordantes debellavit, et vicinis gentibus terrorem incussit; et hac de causa cœperunt Normanni in Sicilia et Apulia dominari: nec multò pòst obiit, et Bithiniæ sepelitur anno Ducatùs VII; cui successit Guillelmus filius ejus. An. 1035.

Anno Corradi XII et Henrici Regis VI, obiit Fulco (b) Nerra Comes Andegavensis, et in Ecclesia Belli-loci quam ipse fundaverat, sepultus est; B cui successit Gaufridus Martellus filius ejus. An. 1040.

Anno Corradi XIII et Henrici Regis VII, duxit Gaufridus Martellus Comes Andegavensis uxorem sterilem, quia nunquam ex ea filios vel filias procreavit. Tunc Henricus Rex Franciæ Guillelmum Ducem Normanniæ, puerum octennem in tutela recepit; cujus terræ Gaufridus Martellus Comes Andegavensis damna intulit infinita: etiam propinqui sui, eò quòd nothus erat, et quia eum puerum et sine consilio videbant, in quantum poterant infestabant.

Anno Corradi XIV et Henrici Regis VIII, odo Campaniensis Comes contra Corradum Imperatorem rebellans, Lotharingiam incursat, castella oppugnat, urbem Leuchorum quæ Tullus dicitur obsidet, et postea Barum castrum capit; eni Gothelo Dux cum Lotharingis occurrit, et conserto C prælio apud Barum, odo Comes perimitur; et Francorum exercitus gravi cæde attritus, à Lotharingis fugere compellitur. An. 1037.

Anno Corradi XV et Henrici Regis IX, mense Aprili maxima ignea trabes, etc.... Henricus filius Corradi... Iste in tantum bellicosus fuit, quòd de eo dictum est: *Cæsar tantus erat, quantus et orbis*; et ita facetus, quòd Clericum (c) qui sororem suam Sanctimoniam equitaverat, Episcopum instituit...

Anno Henrici Imper. III et Henrici Regis XII, Comes Andeg. Gaufridus Martellus nomine, vicit in bello Theobaldum Comitem Blesensem, et eum cepit; et pro ejus redemptione habuit urbem Turones, et Chainonem et Lengiacum: nam Comes Andeg. vexillum S. Martini in illo bello, sicut consuetudo est, habebat; quod videntes inimici ejus fugerunt, per D miraculum videntes alios ex parte Comitis Andegaviæ vestitos candidissimis indumentis.

Anno Henrici Imper. IV et Henrici Regis XIII, Gaufridus Martellus Comes Andeg. vicit in bello Guillelmum Comitem Pictavensem, et eum cepit; pro cujus redemptione habuit Sanctonas eum toto pago.

Anno Henrici Imper. V et Henrici Regis XIV, valida fames Galliam et Germaniam oppressit; et eodem anno factum est Castrum Raginaldi, dictum à Raginaldo filio Gaufridi ejusdem turris domini.

Anno Henrici Imper. VI et Henrici Regis XV, constructa est Ecclesia S. Sepulcri in Bituria ad formam Sepulcri Jerosolymæ.

E Anno Henrici Imper. VII et Henrici Regis XVI, cùm Gaufridus Martellus Comes Andegaviæ et uxor sua Vindocini essent, et de nocte per fenestram aspicerent, viderunt stellas cadere in fonte qui sub castro erat; et ob hoc, Episcoporum et Abbatum et Baronum consilio, idem Comes super fontem illum construxit Ecclesiam Trinitatis (d), et de Majori-monasterio Monachos ibi posuit; uxor verò ejus Ecclesiam S. Georgii fabricavit...

(a) Personæ hic ab Auctore confunduntur.

(b) Mors Fulconis seriùs accidit apud alios Annalistas, quibus potior profectò fides adhibenda.

(c) Veterem fabulam Chronographus Turon. perperam nobis obrudit eò loci.

(d) Ecclesiæ dedicatio facta est anno 1040, pridie Kal. Junii, in pervigilio S. Trinitatis; cujus festum eo tempore in die octava Pentecosten, uti modò, jam celebrabatur, ut patet ex compluribus chartis Vindocin. archivi; in quarum una anno 1060 datâ, festum S. Trinitatis XII Kal. Jun. incidisse dicitur. Sic Drogo Monachus Berg. S. Winnoci, qui scribebat anno 1067, testatur [Mabillon. Act. SS. Bened. Tom. III, cap. 4, pag. 316] suo tempore in Flandria idem festum peractum fuisse Dominicâ I post Pentecosten. Hoc autem festum æstivale diceba-

Anno Henrici Imp. X et Henrici Regis XIX, celebravit Leo Papa apud Remis Concilium, et ibi Gelduinum Senonensem et Lingonensem Episcopos simoniacos deposuit...

Anno Henrici Imper. XIII et Henrici Regis XXII, corpus Pallantis, etc.

Anno Henrici Imper. XIV et Henrici Regis XXIII, fuit in confinio Britanniae et Normanniae una vel potius duae mulieres, etc.

Anno Henrici Imper. XV et Henrici Regis XXIV, Leone Papa mortuo, Victor successit. Turonis post Arnulphum Bartolomaeus.

Anno Henrici Imper. XVI et Henrici Regis XXV, in vigilia Coenae Domini luna nigra sicut carbo extinctus; et eodem anno obiit (a) Gaufridus Martellus Comes Andegaviae, et sepultus est in Abbatia S. Nicolai, quam fecit; quoniam pater suus eam inceperat: super cujus tumulum tale epitaphium denotatur: *Dum vixit, etc.* Hic Comes, cum heredes non haberet et moreretur, reliquit terram duobus nepotibus suis, scilicet Gaufrido Barbato totam Turoniam cum Laudunensi (b) castro, et Fulconi Richin Andegaviam et Xantonas cum pago Xantonico.

Anno Henrici Imper. XVII et Henrici Regis XXVI, fundata est Abbatia B. Mariae de Caritate à Girardo, qui in ea tumulatur. Tunc Victor Papa in Gallias veniens, gloriosè ab Henrico Imp. suscipitur; nec multò post eo praesente idem Imperator moritur, et apud Spiram sepelitur: cui successit Henricus filius ejus. Tunc Guillelmus Dux Normanniae Mathildem filiam Balduini Comitis Flandriae duxit in uxorem in hunc modum: cum ipsa à patre suo de sponso recipiendo saepius rogaretur, eique Guillelmus Normanniae à patre qui eum longo tempore nutrierat, praè aliis laudaretur, respondit numquam nothum recipere se maritum. Quo audito, Guillelmus Dux clam apud Brugis ubi puella morabatur, cum paucis accelerat, eamque regredientem ab Ecclesia pugnis, calcibus et calcaribus verberat et castigat; sicque ascenso equo, cum suis in patriam remeat. Quo facto, puella dolens ad lectum decubat; ad quam pater veniens, illam de sponso recipiendo interrogat et requirit: quae respondens dixit, se numquam habere maritum, nisi Guillelmum Ducem Normanniae; quod et factum est.

Henricus filius Henrici... Hujus anno I et Henrici Regis XXVII, tenuit Victor Papa apud Coloniam Concilium generale, ibique Baldoinus et Godifridus ad Imperatoris gratiam sunt reversi... Juxta Tornacum multitudo colubrorum, etc.

Anno Henrici Imper. II et Henrici Regis XXVIII, pluit sanguis in pago Parisiaco, etc... Tunc Guillelmus Dux Normanniae Cenomanniam capit; et Alanus Comes ab eo Britanniam, facto homagio, recepit, etc. *ut supra pag. 212.*

Anno Henrici Imper. III et Henrici Regis XXIX, fecit Henricus Rex Francorum coronari Philippum (c) filium suum, puerum octennem, et inungi in Regem Remis per manum Gervasii Archiepiscopi Remensis.

Anno Domini MLX, et Henrici Imper. IV et Henrici Regis XXX, obiit idem Henricus Rex Franciae: cui successit Philippus filius ejus puerulus, quem Baldoinus Comes Flandriae aluit; et regnum gubernavit. Nam Richildem * sororem Henrici Regis Franciae, patris Philippi Regis, habebat in uxorem...

* Adelan.

tur, ad discrimen alterius quod ultimâ Dominicâ Pentecosten subsequente agebatur; unde quaedam Vindocin. charta, data dicitur *die octavarum S. Trinitatis aestivalis.*

(a) Hanc mortem ad annum 1060 rejiciunt plerique alii Scriptores.

(b) Seu *Losdunensi castro*, Gallicè *Loudun*: quod oppidum Macrinus et Scævola San-Marthanus, ut patriam suam Julii Caesaris nomine nobilitarent, primi omnium aut saltem inter primos, ut notat Valesius, Juliodunum poëticiâ licentiâ appellare maluerunt.

(c) Infrâ ex Chronico Turon. discemus, castellum Juliodunum, quod tum ditionis fuit Fulconis Richin, cum fratrem suum Gaufridum Barbatum gravissimo bello superavit, Philippo

Regi cessisse ob intemperantiam victoris Richini; quae tanta fuit, ut captum fratrem ac ditione sua spoliatum, apud Canonem castrum munitissimum conjecerit in carcerem, trigintaque ibidem annis detinuerit. Hac quippè feritate commotis Principibus vicinis, et Gaufridum in libertatem asserere meditantibus, castellum praedictum Richinus Philippo R. cujus unius vires formidabat, tradidit ac dimisit, ut videlicet à sese ipsius arma averteret. Ut Regis sibi gratiam ampliùs conciliet Fulco, Radulfum Archiep. Turon. Legatis Apostolicis investituras beneficiorum Ecclesiasticorum Regi auferre molientibus faventem, jussu ejusdem Philippi à suo Archiepiscopatu deturbavit ibidem infrâ, scilicet anno 1081. Sed de his alibi.

A Anno Henrici Imper. V et Philippi Regis I, clarebat magister Berengarius Grammaticus, Andegavensis Archidiaconus et Thesaurarius, necnon et Magister scholarum, et Camerarius Ecclesiae B. Martini Turonensis, in Grammatica et Philosophia clarissimus, et in negromantia peritissimus. Hic, etc.

EX BREVI CHRONICO (a) S. FLORENTII SALMURIENSIS.

Ex Ms. Cartulario ejusdem Abbatiae.

B ANNO MXXXVI. Initium belli plusquam civilis inter Fulconem et filium ejus Goffredum * [Martellum].

* *Al. Gaufridum*

MXXXIX. (b) Obiit Fulbertus Carnotensis Episcopus.

MXL. Fulco Comes [Andegav.] obiit Jerosolymitanus.

MXLI. Dedicatio novae Basilicae S. Florentii Idibus Octobris.

MXLIII. Hoc anno fuit fames in Gallia. Thebaudus filius Odonis Comitis à Gaufrido Comite Andegavensi captus est XII Kalendas Septembris. Post triduum civitatem Turonensem (c) reddidit.

MXLV. Obiit Hildegardis Comitissa [Andegavensis].

MXLVI. VI Nonas Martii obiit Hubertus Episcopus: cui successit Eusebius.

ML. Obiit Mathias Comes.

C MLI. Dedicatum est altare Crucifixi ab Eusebio Episcopo Andegav.

MLIV. Fredericus, primus Abbas et fundator hujus Cœnobii, obiit: Sigo successit. Ab initio regni Caroli filii Ludovici, quo regnante facta est destructio Monasterii S. Florentii à Nemeneio (d) Britone, usque ad Fredericum computantur anni CLXXXIII.

MLIX *. Obiit Henricus Rex Francorum, XXIX anno regni sui. Goffredus Comes Martellus, filius Fulconis Comitis, factus est Monachus S. Nicolai, Abrardo Abbate.

* *MLX*

MLXIV. Goffredus Barbatus traditur, et Barones interfecti sunt.

MLXVI. Willelmus (e) Dux Normanniae Angliam conquistavit. Cometa terribilis apparuit.

D MLXX. Obiit Abbas Sigo, II * Idus Junii: cui successit Willelmus, IV Kalendas Julii.

* *pridie*

(a) Editum est à Lobinello inter Probationes Hist. Brit. pag. 90, et à Martenio Tom. V Amplis. Collect. col. 1142, ut Tomi nostri X docet pagina 284, quae hujus Chronici partem exhibet, et ejusdem initii et finis annos indicat.

(b) Corrig. MXXXIX vel MXXXVIII.

(c) Huc revocandum, quod ex veteri Chronico S. Juliani Turon. præproperè notavimus pag. 285 Tomi nostri X, quodque sic se habet: Hoc tempore nostra Abbatia multa et in multis passa

est gravamina: Martellus enim Comes eam munierat, et de illa civitatem oppugnabat; quam tandem à Tetbaldo Comite recepit, quem Pontilevis bello anno MXVI cepit. Miræ probitatis Martellus hic exstitit, qui Blesis et Pictavis Comites bello vicit, quique [per] nomen suum colla contrivit hostium.

(d) In Editis, Nomenoio.

(e) Ibid. MLXVI cometa terribilis apparuit. MLXVII Willelmus Dux Norm. Angliam conquistavit.

EX CHRONICO ALBERICI (a) TRIUM-FONTIUM MONACHI.

E

Ex Ms. Cod. Reg. Biblioth. (b) 4896. A. olim 5162.

ANNO MXXXI... Obiit Episcopus Lingonensis Lambertus; cui Richardus succedit mensibus V; post quem Hugo annis XXVIII. Abbas Guilelmus Divionensis post multam justitiam per XLII annos consummatam,

(a) Annus 1241 meta fuit Alberici laboris, ut monuimus pag. 285 Tomi nostri X in adnotatione in excerptum quod ibi edidimus. De Auctore autem parum in Chronologia diligenti, illiusque Chronico fusiùs agemus, cum ad atatem utriusque pervenerimus. Albericum vulgavit Leibnitiùs in Tom. II Accessionum Historic.

in-4°. Porrò hanc editionem exegimus ad fidem trium Mss. Reg. Codicum, sicque multa inde menda et vitia amovimus.

(b) Cod. laudatum optimæ notæ, et exeunte sæculo XIII exaratum, contulimus cum duobus aliis multò recentioribus Reg. Mss. 4896 B. et 4896 C.

palnam reportando, apud Fiscanum obdormivit... Robertus et Richardus minuendæ domo multitudinis causâ, etc. A

Anno MXXXII. Decretum istiusmodi, etc. ut in *Chron. Camerac. supra pag. 122, exceptis his*; à carne et liquamine abstinerent, soloque hoc contenti jejunio in omnium peccatorum remissionem... Hanc mandatorum novitatem cum multi cupidi novarum rerum libentiùs justo amplecterentur, Gerardus Cameracensis, qui solus Lothariensium appendebat ad parochiam Francorum, nullius hortatu potuit adduci ad hæc suscipienda; sed singula capitula refellebat, dicens genus hominum, etc... Hugo factus est Visunciensis (a) Archiepiscopus; qui fuit de stirpe Comitum Burgundiæ, et habuit fratrem Raymundum nomine in Hispania Comitem.

Anno MXXXIII... Castrum de Mirualt in Ardenna quidam Comes Stephanus firmaverat in Ecclesiastica S. Huberti possessione. Frederico Mossellanorum Duce mortuo, etc. ut apud *Sigebertum supra pag. 163*. Heredes hujus Frederici dicuntur fuisse alienati omninò per Imperatorem; sed filia Sigifridi (b) fratris hujus Frederici, cui adjudicatum fuit tenere allodia patris, non feoda, fuit illa Comitissa Barri-Ducis Sophia, quæ Comiti Montionis Ludovico peperit Theodericum; et iste (c) per uxorem suam Ermentrudem fuit etiam Comes Montis-Beliardi; et ejusdem Sophiæ fuit soror Beatrix Marchisa. Fulco fuit antiquus Comes Andegavorum, Gaufridi Grisagonelli filius; qui Fulco jam senex, Jerosolyman adiit: ibi à duobus servis sacramento coactis, etc. ut apud *Will. Malmesb. supra pag. 180*. Domum tamen contra desiderium regressus, filium habuit nomine Gaufridum, cognomento Martellum, et filiam unam Wastinensem (d) Comitissam. Iste Martellus multa fecit sub Francorum Rege Henrico. B

Anno MXXXIV. Obiit Archiepiscopus Ebalus Remensis, de quo supra notavimus quòd à Comite Odone Comitatum Remensem acquisivit. Archiepiscopus Guido succedit per annos XXII. *Sigebertus*: Burgundionibus non desistentibus, etc. ut supra pag. 163. *Episc. Otto*: Rodulfus Burgundiæ, etc. ut supra pag. 260. Unde Odo Celticæ Comes, eò quòd sororis filius ejusdem Rodulfi esset, etc. C

Anno MXXXV. Odo Campaniensis regnum Rodulfi Regis avunculi sui à Conrado Imperatore nepote suo repetens, ut sub eo regat Burgundiam efflagitat. Dux Normanniæ Robertus moritur apud Nichæam * Bithiniæ, peregrinus et cruce signatus. Filius ejus Guilelmus Nothus adhuc erat infantulus, septem videlicet annorum. Matrem ipsius Dux Robertus unicè dilexit, et aliquandiu justæ * conjugis loco habuit. Unde ista fuit nata, de cujus semine tantorum Regum progenies descendit, qui infra describuntur, quæsitum est à quibusdam. Sciant igitur quibus scire placet, quòd in diocesi Leodiensi juxta Abbatiam de Florines, est quædam villa quæ Calvusmons appellatur: in hac ergo natus quidam Herbertus Pelliparius, (e) cum uxore et filia, nescio qua de causa, Normanniam abiit, et apud oppidum de Falesia mansit: et cum Dux Robertus quadam die vidisset filiam Præpositi sui de Falesia in chorea saltantem *, et Præposito præcepisset, ut illam sibi nocte conjungeret, ista filia Herberti Pelliparii supposita fuit loco filiæ Præpositi ex industria; quæ de eo concepit et peperit Guillelmum Nothum, postmodum Regem Angliæ. Alii dicunt, et maximè antiqui Hoienses (f), quòd ille Herbertus Pelliparius et ejus uxor Doda, sive Duixa *, Burgenses fuerunt Hoienses, manentes ad veteres Cambias in foro Hoiensi, quandò (g) cum filia et tota suppellectile iverunt in Normanniam, ubi, sicut prælibatum est, contigit de eorum filia et Duce Roberto. Et ut satis quærentibus faciamus, fortè Herbertus Pelliparius uxorem (h) suam Duam natione Hoinensem accepit, et causâ amoris ejus et prolis apud Hoiium morabatur. Sequitur *Elinandus et Guilelmus*: Quæ mox, ut concepit, somnio prævidit D

(a) In Ms. Cod. 4896. B. *Bisuntincnsis*, al. *Bisuntinus*; et sic semper.

(b) Apud Leibnitium et in aliis duobus Mss. malè, *Fefridi*. Corrig. *Sifridi*.

(c) In Edit. *Et hic est per... fuit autem*.

(d) In Ms. Cod. 4896. A. *Variensem*, et sic semper; in Ms. autem B. rectiùs *Watinensem*.

(e) Sic in Mss. Codd. et semper; apud Leibni-

tium verò, *Belliparius*.

(f) Ms. Cod. A. habet *Hoynenses* et *Hoinenses*.

(g) Malè apud Leibnitium, quòd.

(h) Ibid. *Belliparius uxorem suam natione Hoinensem, nomine Duam, accepit, et causâ amoris et prolis ejus Hoiium morabatur: quæ mox, ut concepit, etc. sine sequitur Elinandus et Guilelmus.*

A intestina sua per totam Angliam et Normanniam extendi et dilatari. Ipso quoque die quo idem puer natus humum primò attigit, ambas manus junco quo pavimenti (a) pulvis cavebatur, implevit, strictè quod corripuerat compugnans. Obstetrix fausto omine acclamavit, eum Regem futurum. Quando igitur pater ejus Dux Robertus Hierosolymitanum iter aggressus est, Gislebertus Comes tutor pueri constituitur. Concilio apud Fiscanum Proceribus indieto tutela tutoris Regi Francorum Henrico assignatur: in nomen et fidem pueri ibi, jubente patre, ab omnibus juratur. Qui mox, ut adolevit, à Rege Francorum militiæ insignia accepit: et mater ejus ante patris obitum, cuidam nobili Herlewino (b) de Vado-Comitis data in uxorem, peperit Odonem Episcopum Bajocensem, qui fuit Comes Cantiae, et Robertum Comitem Moretonii, patrem ejusdam Guilielmi. Guilelmus B igitur Nothus, mortuo patre, per annos XXX hoc modo Ducatum tenuit, ac postea regnum Anglorum acquisivit. Obiit S. Symeon Treverensis . . .

* Al. Con-
thonis

Anno MXXXVI. In Anglia post mortem Regis Cnuthonis * . . . regnav-
erunt duo filii ejus; Haroldus quidem in Anglia IV annis, de prima uxore
procreatus; Hardecnutus verò in Dacia, qui sororem suam Gunhildim ex
Emma matre S. Edwardi genitam dedit filio Imperatoris Conradi Henrico.
Unde Sigebertus: Henricus Rex filius Conradi Imp. ducit filiam Regis Ang-
lorum. Obiit Raginardus (c) Leodiensis Episcopus, fundator Abbatiae S. Lau-
rentii: succedit Nizo Custos, qui et Richardus; de quo supra dictum est,
quòd Ecclesiam S. Dionysii fundavit. Odo Campaniensis contra Imperato-
rem rebellans, Lotharingiam incursat *, castra, etc. ut supra pag. 163. * Ed. infestat
Episc. Otto: Augustus, contumaciâ Odonis auditâ, Gallias ingressus est, vasta-
C tâque, etc. ut supra pag. 260 . . . Imperator revertitur: ac Burgundiam in-
gressus, omnes terræ illius Principes, etc. Hoc anno contigit eclipsis solis
XIV Kal. Maii, luna exeunte (d) XXVIII, primâ horâ diei. Bruno Epis-
copus Tullensis, Albertus Comes Metensis et Dux Gerardus filius ejus
multa contulerunt Ecclesiis.

Anno MXXXVII . . . Conradus Imperator Italiam adit, ut rebellionem
meditantes debellaret; quia omnes Longobardi conjuraverant, ut non pa-
terentur quemlibet dominum, qui aliud quàm ipsi vellent contra se ageret.
Episc. Otto: Ad sedandam ignobilis vulgi contumaciam, qui Principibus penè
prævaluerant, Italiam ingreditur, Nataleque Domini Veronæ celebrans,
etc. . . . Odo Comes interea sacramento rupto, etc. ut supra pag. 261. Si-
gebertus ita: Odo Barrum (e) castrum obsidet, etc. ut supra pag. 163. Eidem
D Odoni Rex Henricus Gornacum abstulit. Quidam etiam Stephanus fuit
filius Odonis, frater Comitis Theobaldi. De hoc Odone legitur, quòd per
B. Martinum Turonensem, ejus Abbatiam de Majori-monasterio restaura-
verat, anima ejus de pœnis liberata sit. Ejusdem Odonis tres fuerunt filii,
Hugo Archiepiscopus (f) Bituricensis, Comes Theobaldus antiquior, et
Comes Stephanus. Iste Comes Theobaldus antiquior tenuit diu terram:
civitatem Turonensem, quam antecessores ejus habuerant, perdidit: Car-
notum verò, quam Hastings vendiderat atavo suo Comiti Turonensi *
Theobaldo, non amisit. Dives fuit satis et inelytus, et apud Spernacum
sepultus est. * Blesensi

Anno MXXXVIII. Henricus Comes Lovaniensis domi suæ perimitur à
captiveo Hermanno, eique succedit filius ejus Otto; cui immatura morte
E prævento succedit patruus ejus Baldricus II (g); qui et Lambertus II. Hoc
anno (h) contigit eclipsis solis XI Kal. Septembris à tertia hora usque ad

(a) Ibid. et in Mss. Codd. B. et C. *pavimento*.

(b) Ibid. *Heruvelino* aut *Herwelino*.

(c) Ibid. *Reginardus*.

(d) Ibid. *existente*; et fortè etiam in Ms. Cod. A. ubi legitur *ente*. Eclipsis autem hæc contigit tantum anno 1037: unde peccat in Chronologia Albericus; nec solum hæc, sed et passim alibi. Cui malo medebimur in annalibus, præferendo ibi alios Scriptores qui eodem non laborant vitio.

(e) Exceptis iis, *Barrum obsidione cinxisset*. . . et *vexillum ejus*, etc.

(f) Inter Archipræsules Bituricenses hujus ætatis nullus Hugo recensetur. Fortè Albericus

tempora confundens, malè obtrudit eò loci Hugonem Theobaldi I Carnotensis, Blesensis ac Tronensis Comitis ex filia Herberti II Comitis Viromanduensis et Treccassini Letgardâ filium, qui Archiepiscopatum Bituric. tenuit sub Lothario Rege. Sic forsan infra idem Annalista Rodulfum Henrici Regis fratrem errore quodam ferè simili facit Archiepiscopum Bituricensem, Gauslinum nempe fratrem Roberti Regis appellans Rodulfum, dicensque fuisse Henrici Regis fratrem.

(g) In Mss. Codd. B. C. ac in Ed. *Baldricus, qui et Lambertus. Hoc anno, etc.*

(h) Hæc eclipsis incidit in annum 1039.

sextam, lunâ XXVIII. Normanni in Apulia copiis suis, etc. ut apud Sigebertum *suprà pag.* 163. Secundùm Magistrum Hugonem isti fuerunt Principes Normannorum in Apulia, Turstinus, Citellus, Ramnulfus et Richardus, Drogo Constantiniensis, Unfredus frater ejus qui primus Apuliam subjugavit; Robertus cognomento Wiscardus qui Calabriam et Siciliam adiecit: hujus fuerunt filii Rogerus Dux et Princeps Boëmundus... Hugo Archiepiscopus Bisuntinensis; Rogerus de Vangionis-rivo*, Guidonis filius, cum uxore sua et filiis; Renaldus dominus Castellionis (a), et ejus uxor Elizabeth cum filio Humberto; Comes etiam Buchardus, multa dederunt Ecclesiis. Richardus fit Episcopus Virdunensis.

* *ignory*

Anno MXXXIX... Sigebertus: In mense Aprili, etc. ut *suprà pag.* 163. Unde sequitur *Episc. Otto*: Reverso ab Italia Imperatore, etc. ut *suprà pag.* 261. Post quem Henricus filius ejus imperavit annis XVII... In Anglia B regnavit Hardecnutus, Rex Daciæ memoratus, ferè biennio.

* *Ms. Insulæ*

Anno gratiæ MXL. Henricus Imperatricis Giselæ* filius, etc. ut *suprà pag.* 261. Hic per omnia patrem in virtutibus non solùm æquasse, sed et transcendisse perhibetur, regnum moderatissimè gubernans... Andegavensis Comes Gaufridus Martellus, hoc cognomen sibi usurpaverat, quia videbatur omnes sibi (b) obsistentes felicitate quadam contundere. Nam dominum suum Comitem Pictavensem aperto Marte cepit, erreisque vinculis innotatum ad ignobiles pacis conditiones coëgit, ut Burdegala civitate cederet et finibus ejus, et de cæteris annum vectigal pensitaret: qui captus, pro facti injuria et ciborum inopiâ post triduum defunctus est: cujus novercam Martellus duxit, fratres in tutelam suscipiens. Mox Theobaldi filii Odonis Campaniensis ingressus limites, urbem Turonicam obsedit et ipsum in eadem; qui captus et in ergastulo reclusus*, urbem sibi omnibusque suis heredibus in perpetuum abjuravit. Et ista de Martello isto* contigerunt sub Rege Francorum Henrico...

* *Al. conclusus** *Al. ita*

Anno MXLI... S. Rex Edwardus ad regnum Angliæ revocatus, annis XXIV regnavit. Die sancto Paschæ apud Lundoniam magnâ pompâ coronatus est... Egitham filiam Godwini Comitis habuit uxorem, in quam omnes penè liberales artes confluerant; quam ita tractavit, ut nec thoro amoveret, nec virili more cognosceret. Gualtho* ex Clero S. Lamberti, etc. ut *suprà pag.* 163. Hujus sancti Pontificis frater fuit domnus Wenzo Abbas de Florinis. Ulricus* fit Archiepiscopus Lugdunensis, et sedit annis V. Hoc anno ad deportationem S. Gudwali visa est imago crucifixi Domini.

* *Al. Wazo** *Odolricus*

Anno MXLII... Apud Cathalaunum mortuus est I Rogerus Episcopus: D succedit ei Rogerus II... Adalbero III fit Metensis Episcopus per annos XXX.

* *Al. Gothelo*

Anno MXLIII. Fames valida, etc. ut *suprà apud Sigeb. pag.* 163. Gothelo* Dux obiit, etc. ut *suprà ibid.*

Anno MXLIV. Godefridus hortatu quorundam, etc. ut *suprà ibid.* Circa idem tempus pudenda confusio (c), etc. ut apud Ottonem Frising. *suprà pag.* 261, *exceptis iis*; divisus simul cum redditibus Patriarchiis, prædicto Benedicto in palatio Lateranensi sedente, qui flagitiosam et turpem vitam ducebat: cujus socius Silvester erat ad S. Mariam Majorem. Hunc miserrimum Ecclesiæ statum religiosus quidam Archipresbyter S. Johannis ante portam Latinam Gratianus nomine videns, zeloque pietatis matri suæ, etc. ut *suprà ibid.*... Gregorium VI vocaverunt. Sigebertus: Benedictus simoniacè Patu Romano invaso, cum esset rudis litterarum, alterum ad vices officii Ecclesiastici exequendas secum Papam consecrari fecit: quod cum multis non placeret, tertius superducitur, qui solus vices duorum implet, etc.

Anno MXLV. Sigebertus:... Instinctu Godefridi, etc. ut *suprà pag.* 164. Ecclesia S. Gertrudis Nivellensis, quæ ante aliquot annos post negligentiam et incuriam effusi in ea sanguinis Domini concremata fuerat; in novam

(a) De Chastillon sur Marne.

(b) Malè in Ed. sibi obedientes,

(c) Quàm deplorandus decennio antè, nempe circa annum 1033, status Ecclesiæ in Italia fuerit, docet Victor III Papa, qui hoc tempore vivebat, in Lib. 3 Dialog. his verbis: *In tantum mala consuetudo adolevit, ut sacræ legis auctorit ?**postpositâ, divina humanaque omnia miscerentur; adeo ut populus electionem, et Sacerdotes consecrationem donumque Spiritûs S. datâ acceptâque per manus percuntâ, ducti avaritiâ venderent... Cæperunt ipsi Presbyteri ac Diacones, etc. ut alibi jam suprà notavimus.*

A reaedificata, benedicitur præsente Henrico Imperatore. Theoderico Metensium Episcopo defuncto, succedit Adalbero... per annos XXXI. Uxor Imperatoris Gunhildis Imperatrix de Anglia, adulterii accusata, unum ex clientela sua, staturâ pusillum (a)', delatori gyganteæ molis homini ad monomachiam apposuit. Itaque conserto duello, per miraculum Dei insimulator succiso poplite enervatus et victus est. Illa autem post victoriam viro suo repudium dedit; et nec minis nec blandiciis cum eo manere ulterius consensit, et Sanctimonialis habitum sumens, in servitio Dei permansit. Imperator autem aliam duxit Agnetem nomine, de qua tulit filium quem vocavit Henricum. *Episc. Otto*: Ista Agnes fuit soror nobilissimi Galliarum Principis Guilelmi, Pictaviæ ac Aquitaniæ Ducis. Cùmque ex more regio nuptias, etc. ut suprâ pag. 261.

B Anno MXLVI. Romæ uno contra duos, et duobus contra unum de Papatu altercantibus, Rex Henricus contra eos Romam vadit, et eos canonica et imperiali censura deponit. *Episc. Otto* ita dicit: Rex Henricus supradictis auditis, procinctum in Italiam movet, etc. ut suprâ pag. 261. Godefridus palatium Neomagi incendit, etc. ut suprâ pag. 164. Eodem tempore Abbas Halinardus S. Benigni Divionensis, factus est Archiepiscopus Lugdunensis: et quia secundum ea quæ suprâ posita sunt, civitas Lugdunensis tunc erat sub Imperatore, domnus Halinardus curiam Imperatoris adiit pro regalibus suis accipiendis. Imperator jam erat in procinctu Romani itineris, et voluit ut Archiepiscopus secundum morem juraret ei fidelitatem. Ille dixit se esse Monachum, nec debere facere juramentum. Dictum est ut vel ad minus se offerret ad juramentum: respondit non se debere simulationem

C facere. Tandem mediantibus Episcopis, Theoderico antequàm moreretur Metensi, Brunone Tullensi, Richardo Viridunensi, Imperator pro sua religione juramentum ei quitavit...

Anno MXLVII. Rex Henricus à Clemente Papa in Imperatorem benedicitur, jurantibus Romanis sine ejus consensu nunquam se Papam electuros... Theodericus Theutonicus fit Episcopus Viridunensis per annos XLIII. Viri religiosi et illustres sanctitate in Christo dormiunt, Poppo Archiep. Trev. XVI Kal. Julii, Wazo Leod. Episc. VIII Idus Julii, Odilo Abbas Clun. qui Monachorum Archangelus vocabatur, Poppo Abbas Stabulensis. Archiepiscopo Popponi succedit Everardus; Episcopo Wazoni Theoduinus, natione Noricus id est de Bavaria, consanguineus Imperatoris... S. Odiloni Abbati Cluniacensi succedit sanctus Abbas Hugo per D annos LXIII. Floruit hoc tempore sanctus Abbas Robertus de Casa-Dei, qui magnæ exstitit opinionis, et multos et magnos viros ad servitium Dei aggregavit. *Sigebertus*: Franco Scholasticus, etc. ut suprâ pag. 164.

Anno MXLVIII. Cùm de Summi Pontificis electione inter Imperatorem et Romanos ageretur, postulatus est in Papam ab una parte domnus Halinardus Lugdun. Archiepiscopus; sed dissimulavit ad Curiam ire, donec electus est Bruno Tull. Episcopus, vir nobilis et sanctus, filius Comitis Hugonis Daburgensis *. *Episc. Otto*: Hic ex nobili, etc. ut suprâ pag. 262, exceptis iis; contigit eum Cluniacum (b) venire, ubi fortè tunc prædictus venerat Hildebrandus. Is Brunonem adiens, etc. *Sigebertus*: Qui cùm ad capessendam sedem Apostolicam Romam tenderet, audivit voces Angelorum canentium, *Dicit Dominus, ego cogito, etc.* Hoc anno facta est elevatio S. Florberti... *Guido* de Ecclesia S. Sepulchri in Jerosolymis ab Imperatore

V. pag. 164.

* Ed. Daburg.

(a) Secus plerumque factitabatur: feminæ scilicet, Clerici ac Monachi, laici ii quos juvenilis aut decrepita ætas aut infirmitas aliqua excusabat, denique quicumque sui loco facultate pugnatorem offerendi fruebantur, quàm fortissimum poterant campionem eligebant. Qua in re iniquitas consuetudinis et legis sese evidenter prodebat: cuicumque enim laicorum cum Clero contendenti, aut victum se dare, aut pugnam suscipere opus fuit. Si suscipiebat, qualiscumque foret, hoc est licet viribus et armorum usu parùm instructus, campo contendere ipsemet cogebatur: contrâ feminæ, Ecclesiastici cæterique à certamine immunes, fortissimum omnium pugilem à se delectum, pro se offerre

ad certamen poterant. Hinc necesse est, multum detulerint superno auxilio et cœlestibus prodigiis, qui tanta imparitate alæ certaminis se committebant.

(b) Quidam è Nostris putant Gregorium VI post depositionem anno 1046 Cluniacum secessisse cum Hildebrando Monacho, quem ibi Prioris officium gessisse aiunt; eundemque Gregorium ibidem mortuum ac sepultum fuisse: quod nullo veterum testimonio fultum invenit Mabillonius, addens illud certum, Hildebrandum trans Alpes cum Gregorio abiisse, ut ipse testatur in Concilio Rom. an. 1080 in hæc verba: *Vos scitis... quia invitus ultra montes cum domino Papa Gregorio abi.*

C. P. reedificatâ : Supradicto Principe nequam Achim Soldano rebus ^A humanis exempto, filius ejus Daher nomine, regnum obtinens, ad petitionem Imperatoris C. P. domini Romani Heliopolitani, vel potius Constantini qui post Isacum cum Cano (a) imperavit, cum quo fœdus quod pater ejus Achim perfidus violaverat resarciens, contraxerat amicitiam; reedificandi prædictam Ecclesiam fidelibus dedit licentiam. Quam Nicephorus Patriarcha Jerosolimitanus, qualis nunc veneratur in Jerosolimis, reparavit, sumptibus de prædicti Imperatoris ærario ministratis. Factum est hoc MXLVIII, LI ante urbis liberationem, XXXVII post ejusdem Ecclesiæ destructionem. *Sigebertus* : Albertus qui ducatum, etc. ut *suprà pag.* 164. *Elinandus et Guilelmus* : Erat autem Imperator Henricus multis et magnis virtutibus præclarus, et omnium penè ante se bellicosissimus, ut potè qui multas feroces et indomitas subjugaverat * Imperio nationes, etc. ^B

* *Al.* subjungavit

Anno MXLIX. *Sigebertus* : Leo Papa in Gallias veniens, etc. ut *suprà pag.* 164. *Episc. Otto* : Imperator Belgicam (b) ingressus, etc. ut *suprà pag.* 262. *Sigebertus* : Leo in Germania et Gallia synodis habitis statum Ecclesiæ meliorabat. Eo tempore Remis translatum est corpus B. Remigii, et Leo Papa benedixit Ecclesiam S. Remigii. Post triduum tenuit ibi Concilium LXVI Episcoporum : in quo Concilio interrogatus S. Hugo Abbas Clun. de sua promotione fertur respondisse : « Caro voluit, spiritus repugnavit. » Ibi verò Simoniaci tam populares quàm Clerici, Presbyterique uxorati, persuasione S. Hugonis, à Catholicorum communione et ab Ecclesiis eliminati sunt. Affuerunt ibi Archiepiscopi, Guido Remensis, Halinardus Lugdunensis, Hugo Bisunticensis, Everhardus Treverensis, Mainardus Senonensis (c), et quidam alii cum Suffraganeis suis. Episcopus Hugo Lin- ^C gonensis depositus fuit, pro quo factus est Episcopus Arduinus. *Sigebertus* : S. Theobaldus inter nobiles, etc. ut *suprà pag.* 164. *Elinandus et Guillelmus* de homine in asinum mutato : Eo tempore erant duæ aniculæ in strata quâ Romam itur, uno in tugurio commorantes, uno imbutæ maleficio, quæ hospitem, si quando solus superveniebat, in equum aut asinum commutabant, et mercatoribus vendebant pretium bibentes, (d) etc.

Anno ML. Balduinus Flandrensis invaso Haynonensium Comitatu, contra Imperatorem rebellat. Ex hoc conjicimus, quòd Raynerus junior Comes Haynonii jam erat mortuus; cujus filiam unicam Richildem nomine Comes Balduinus Insulanus filio suo dedit uxorem. *Sigebertus* : Leo Papa dum Normannos, etc. ut *suprà pag.* 164. *Episc. Otto* : Eâ tempestate Normannorum gens, etc. ut *suprà pag.* 262. *Sigebertus* : Francia turbatur per Berengarium, ^D etc. ut *suprà pag.* 164. De isto Berengario quædam vulgò narrantur; quòd fuerit in adolescentia potens Nigromanticus (e); quòd à Turonis usque Romam Diabolus eum una nocte detulerit; quòd quidam puer Clericus, nobilis genere, ei commendatus, magistro absente dum libros nigromanticos legeret, à Diabolo occisus sit; et quòd idem Dæmon coactus à Berengario, in corpus mortui intravit, et per aliquod tempus huc et illuc deambulare fecit, et cum cæteris cantare et in choro stare, donec ab alio Nigromantico falsitate deprehensa, puer ut erat pro vero, mortuus esse deprehenderetur; et quòd idem Berengarius morti adjudicatus, fugiens ad Ecclesiam, *Juste Judex* ibi fecerit, et cum lamentatione decantaverit, et ita liberatus sit. Ubi autem *suprà* dicitur quòd à multis contrà et verbis et scriptis disceptatum est, addit *Elinandus* ex dictis Guilelmi : Inter quos dominus ^E Guido Abbas de Cruce S. Leufredi contra eum de corpore et sanguine Domini elegantem edidit Librum. Responderunt etiam eidem Berengario,

(a) Sic in Ms. Cod. 4896 A. In duobus verò Apographis B. et C. cum ea.

(b) Gervasius Tilber. Cap. III 2^a decis. pag. 912 : *Gallia Belgica a civitate Belgis, quæ tertia pars Galliarum dicitur* : et cap. XX 1^a decis. *Alea lusoria ab Aleo lusore dicta, qui eam primus invenit apud Belgium civitatem Gallicæ; à quo Gallia Belgica dicitur.*

(c) Malè in Apographis B. et C. ac in Edit. *Suessionensis* : in Ms. autem Cod. A. omittuntur Everardus et Mainardus.

(d) Ex ungue leonem nosce.

(e) Sola profectò Berengarii scientia haud vulgaris, ansam dedit hujusmodi rumoribus. Simile monstrum seu crimen in Gerbertum etiam fuit impactum. Vulgus nempe imperitum solet occultæ id est diabolicæ scientiæ adscribere, quod, in præstantibus viris, minime captu assequitur. Uno verbo magicæ artes cum Berengarii tum Gerberti, nil aliud fuerunt quàm subtilis ingenii acies doctrinaque utriusque.

A Magister Lanfrancus Monachus de Becco-Herluini *, paulò pòst Abbas Cadomensis, pòst. Archiepiscopus Cantuariensis; Guimundus priùs Monachus de S. Leufredo Normanniæ, postea Episcopus Aversanus * Apuliæ, nostri temporis eloquentissimus. Item Leo Papa Vercellis contra eum celebravit Concilium; sed post Leonis obitum Hildebrandus Archidiaconus (a), cùm esset Turonis sub Papa Nicolao (b) *, et deinde sub ipso cùm esset Papa, Conciliis eum compulit ad sui dogmatis anathema. Berengarius autem in fine ita resipuit, ut sine retractatione à quibusdam habeatur plenus elemosynis et humilitate, magnarum possessionum dominus dispertiendo, non famulus abscondendo et adorando. Nullam fœminam conspectui suo patiebatur admitti. Tamen quamvis se correxerit, eos quos depravaverat convertere nequivit. . . Unde ipse Berengarius dum in quadam die Epiphaniæ moreretur, dixit: «Hodie apparebit mihi Dominus meus Jesus Christus, » propter pœnitentiam, ut spero, ad gloriam; vel propter alios, ut timeo, » ad pœnam».

* Ms. Beccc

* Ms. Advers.

* Victore II

Anno MLI . . . Obiit Gerardus Cameraçensis Episcopus: succedit Liebertus. Apud Tullum (e) post Episcopum S. Gerardum præfuit Stephanus, et post eum Bertoldus; quem secutus est Hermannus; dein Bruno: ipse est Leo Papa sanctissimus. Sigebertus: Leo Papa Gerardum, etc. ut suprâ pag. 164. Planetam B. Petri Apostoli apud Antiochiam gestatam habebat S. Hugo Abbas Cluniacensis secum (d); de qua Robertum virum illustrem paralyticum Parisius sanavit, et sanum à lecto surgere fecit. Idem S. Hugo . . . quadam die dum dormiret, vidit sub capite suo cubare serpentium multitudinem; subitòque capitale suum excutens, invenit librum Virgillii suppositum; abjectoque codice sæculari, in pace requievit. Romæ obiit Halinardus Lugdun. Archiepiscopus; eique succedit (e) [Gaufredus].

Anno MLII. Philippus antiquior, id est primus, natus est Rex futurus, Regis Francorum Henrici filius ex Anna filia Georgii Regis Sclavorum . . . Sigebertus: Balduinus Comes terminos, etc. ut suprâ pag. 164. Qui Bonifacius * erat Romanæ urbis Patricius, et Præfectus Anthonitanus, et Pisanus Marchio, et totius interjacentis Tuschiæ et Italiæ dominator. Has omnes dignitates, cùm interfectus fuisset dictus Bonifacius, per ejus relictam Beatricem iste Godefridus accepit, cognomento Barbatas. Quæ Beatrix filia Sigifridi de Brie, filii Ducis Theoderici. Soror hujus Sigifridi Adela Comitissa Arelunæ peperit Fulconem et Waleranum, à quibus Duces de Lembore descendunt . . .

* Al. Bonifacius

D Anno MLIII, XIII Imperatoris Henrici filii Conradi, Papias Librum, scilicet Elementarium doctrinæ rudimentum, edidit: quod probatur per numerum annorum, ubi agit * de ætatibus sæculi in prima littera, et enumerando pertingit usque ad hunc annum . . . Rex Angliæ S. Edwardus cùm peregrinationem Romam vellet aggredi, non permiserunt sui: unde legatos suos ad S. Leonem Papam misit; qui Papa eundem Regem absolvit à voto peregrinationis . . .

* Al. ait

Anno MLIV. Henricus Imperator filio suo, etc. ut suprâ pag. 164. Unde Episc. Otto: Leo Papa in Ecclesia, etc. ut suprâ pag. 262. Elinandus ex dictis Guilelmi: Eo tempore corpus Pallantis, etc.

Anno MLV . . . Rex Francorum Henricus apud Parisios * fundavit Ecclesiam B. Martini, ubi S. Martinus leprosum curavit . . . Balduinus Flandrensis Comes . . . intra Andwarpum, etc. ut suprâ p. 164. Petrus Damianus de legatione Hildebrandi: Hildebrando, inquit, Archidiacono referente didici, quòd cùm ipse adhuc Subdiaconus à Victore Papa Apocrisiarius ad Gallias esset directus,

* Ms. Parisius

(a) Pagio ad an. 1053 judice, certis argumentis liquet Hildebrandum nondùm fuisse Archidiaconum, sed duntaxat Subdiaconum.

(b) In Ed. et Apogr. sub Papa Romæ Conciliis eum compulit, etc.

(c) Gerardus successit Gauzolino, cujus tempore widonem istius urbis multi noverunt Comitem. Hic viculum quemdam habuerat ab urbe non longè positum; quem quia ipse construxerat, usque in præsens tempus nomen Widonis habet. . . Ejusdem tempore Drogo Miles notissimus, in pago Dulmènsi oriundus, peste febrium penè ad extrema perducitur. . . Ingressus

Templum [S. Mansueti], imposito cervici vinculo sancto, se ex libero in servum dedicat. Ex Mirac. S. Mansueti: ibi autem nota ritum contrahendæ spontaneæ servitutis per impositionem vinculi cervici servitutem contrahentis.

(d) In Ed. secundus, quâ: in Apropographis verò B. et C. secundæ, quâ.

(e) In Ed. ac in Apographis B. et C. Philippus antiquior, id est primus. Inde sprofectò natus error eorum qui in numero seu indice Præsulum Lugduni reponunt Philippum I, de quo altum ubique silentium.

Synodum congregavit, in qua sex Episcopos pro diversis criminibus deposuit. A Inter quos quidam erat Episcopus simoniacè factus, qui hoc modo examinatus est: jussus dicere *Gloria Patri et Filio et Spiritui Sancto*, Spiritum S. verbis exprimere non valebat, quamvis Patrem et Filium liberè et expeditè pronuntiaret: qui difficultate convictus, ab Episcopatu depositus est. Bellum fuisse apud Mare-mortuum in quibusdam Chronicis annotatur. Item Bononiæ bellum, captio Gaufridi, mors Hildoini (a) filii ejus. Hoc tempore fuit Comes de Brena super Albam Engelbertus (b), qui Comitissam Joviniaci viduam, de primo marito suo filiam habentem unicam, duxit uxorem; quæ filia per industriam ejusdem Comitis Engelberti data est in uxorem cuidam militi strenuo Stephano nomine de Vallibus juxta Abbatiam S. Urbani: qui Stephanus erat de mensa dicti Comitis Engelberti; et iste Stephanus post mortem dictæ Comitissæ fuit Comes Joviniaci * ex parte uxoris, et B ipse primus castrum de Jovevilla (c) inchoavit, auxilium ferente Comite Engelberto; qui Stephanus filium habuit Gaufridum nomine, qui fuit Comes Joviniaci, et secundus dominus Jovevillæ. Iste est igitur de quo hîc annotatur captio Gaufridi; qui liber dimissus, invenitur abhinc vixisse per annos XXVI. Et ista est brevis narratio de antiquitate Jovevillæ. Item hoc tempore per quosdam Heremitas fundatus fuisse dicitur locus Abbatiae Molismensis, quæ est mater Cisterciensis ordinis.

* Joigny

* Ms. Bonifacio

Anno MLVI . . . Imperator Henricus moritur. *Episc. Otto*: Imperator Italiam ingressus, Beatricem Mathildis matrem, consanguineam suam (d), defuncto marito suo Bonifacio * Marchione, secum reduxit. Suprà ante quatuor annos, videlicet in anno Dom. MLII dicitur, quòd Godefridus duxit uxorem Bonifacii Marchionis, et jussu Imperatoris à Longobardia excluditur: C hîc autem dicitur, quòd Imperator ab Italia eam secum reduxit, et quòd ipsa Beatrix fuit mater Mathildis, scilicet Marchisæ: et habemus ab antiquo quòd ista Beatrix fuit heres et Comitissa de castro quod dicitur Briæ, Metensis dyocesis. Ipse verò Imperator non multo post in termino Saxonie et Thoringie, in loco qui dicitur Botfelt, infirmatus, publicè culpas suas recognoscens, imperii XI, regni XVIII, diem ultimum clausit, ac juxta patrem humatus est. Ceterum tam ejus quàm patris sui actus et virtutes Hermannus Contractus in Libello quodam luculenter satis disseruit. *Elinandus et Guilelmus*: Apud Spiram conditus est, quam ipse ex antiquissima et diruta Nemeto revocatam, Spiram nuncupavit. Hujus fuit Epitaphium illud famosum (e) . . . et post eum regnavit Henricus filius ejus, cui ascribuntur anni L. Cluniacensem Ecclesiam sanctus Abbas Hugo ita reparavit *, D ut sit millenis Fratribus capiendis idonea; inductus ab hoc monitu B. Petri Apostoli . . . Visus est ipse Apostolus tenere funiculos et tendere, et terminos ponere circumscribendæ * quantitati. Obiit Rem. Archiepiscopus Guido; eique succedit Gervasius per annos XII, qui, ut dicitur, primò fuit Episcopus Cenomanensis. Hic posuit Canonicos Regulares in S. Dionysio Remensi, et ipse fecit cervum æreum * in curia Remensi.

* Al. renovavit

* Ed. conscrib.

* Ed. Eneum.

Anno gratiæ MLVII. Henricus IV, filius Henrici, imperat annis L. Colonie generali Conventu, etc. ut suprà pag. 164: et eidem Godefrido Duci reddita est uxor sua Beatrix Italiæ Marchisa. Tempore autem prædictæ guerræ castrum de Mirual jussu Imperatoris fuit dirutum. Obiit Arnulfus Comes. Quis iste fuerit, ignoratur: sed tamen quidam dicunt, quòd jacet apud S. Arnulfum Metis: et fuit terra ejus Chaumontois ultra Esmaciam (f); et castrum de Laio dedit S. Arnulfo; et Comites de Salmis ei ex una parte succedunt. *Sigebertus*: Balduinus junior Marchisus, Nerviorum Comitatum imperiali munificentia et auctoritate Apostolica suscepit. Rabbodo Comes interfectus est. E

Anno MLVIII . . . Philippus Rex, Regis Henrici filius, cum esset VII

(a) In Ms. Cod. A. *Holdoini*, et in Ed. *Hildoini*.(b) In Apogr. *Angelbertus*, et in Ms. Cod. A. *Engelbertus*.(c) Gall. *de Joinville*: in Ms. Cod. A. *de Jonevilla*, et sic semper.

(d) Henricum II Imper. fuisse consobrinum Beatricis concludit Pagius ad an. 1070, ubi dele-

git quomodo eadem Beatrix, filia Frederici II Lothar. Ducis, ab Ottone Frising. dicitur *consanguinea* Henrici II Imper. et Henrici III ejus filii, et ab ipsomet Henrico III amita appelletur.(e) *Cæsar tantus eras quantus et orbis*, etc.(f) In Ms. Cod. A. *Chaumontois ultra Esmatiam* (f. *Elsatiam*)... et in Ed. *Chaumontis ultra Esmatiam* (f. *Elsatiam*)... *Comites de Salinis* (f. *Salmis*).

annorum, unctus est Remis præsentate patre, X. Kal. Junii. *Sigebertus* : Fredericus filius Gothelonis . . . CXLIV præsidet, etc. ut suprâ pag. 165.

Anno MLIX. Ab hoc anno Rex Francorum I Philippus per annos L regnavit. Stephanus Papa in civitate Florentia infirmatus, adveniente S. Hugone Cluniac. Abbate dicebat inimicum recedere, abeunte accedere. *Sigebertus* : In pago Brachatensi juxta Tornacum, etc. ut suprâ pag. 165. Romæ Zenecius (a) Belliternensis * Episcopus, factus Papa, dictus est Benedictus X, et sedit mensibus X. Iste non habetur in *Sigeberto*. In Anglia visio S. Regis Edwardi de VII Dormientibus : unde *Guido* : Rex Angliæ Edwardus apertissimè miraculis et prophetiæ spiritu claruit. Die sancto Paschæ, etc. . . . *Guido* de origine et potentia (b) Turcorum : At postquam Turcorum cœpit evanescere potestas super Persas et Ægyptios, et sancta Civitas sub jugum devenit eorum, per annos XXXVIII quibus eam detinuerunt, majoribus molestiis cœpit fidelium populus fatigari; ita ut leve ducerent jugum Persarum et Ægyptiorum, comparatione Turcorum. Turcorum autem sive Turcomannorum gens, nam ab eodem trahunt originem, et dicuntur militares Turci, Turcomanni verò vulgares, post excidium Trojæ se contulerunt ad Hyperboreas regiones Turco quodam Duce, à quo Turci dicuntur nunc usque, etc.

Anno MLX. . . Nicolaus II . . . mense Aprili, indict. XII, vel potiùs XIII, Concilium celebravit de electione Romani Pontificis; cujus tenor in Decretis invenitur. Sub eo floruit Archiepiscopus Radulphus * Bituricensis (c), vir sanctus frater Regis Franciæ Henrici. Qui Papa exemit Episcopum Podiensem, dicto Archiepiscopo contradicente, et ad iudicium divinum appellante. Tempore Archiepiscopi Rothomagensis, scilicet Maurilii, sub Abbate Herluino et Priore Lanfranco, Anselmus annorum XXVII factus est Becci Monachus, de Augusta in Langobardia * natus. Henricus verò Francorum Rex moriens, Balduino Comiti Flandriæ, qui dictus est Insulanus, tutelam admodum parvuli Philippi filii delegavit. Is erat fide, virtute et sapientiâ æquè mirandus; cujus filia Mathildis Guillelmo Normannorum Duci, nec dum Anglorum Regi, nupserat, foemina suo tempore pudicitiae specimen, pudoris culmen. Fuit Rex Henricus miles strenuus et bonus; qui potionis, ut dicitur, haustu malè fuit potionatus. Tres habuit filios, Philippum, Robertum, et Hugonem Magnum Veromandiæ Comitem; ex quibus Robertus juvenis mortuus est. Soror autem ejusdem Regis Henrici Adela prædicto Balduino Insulano peperit Balduinum hujus nominis VI, Robertum cognomento Fresonem, Philippum patrem Guilelmi de Ypra; et filias duas, Judith quam duxit * Tosticus Comes Nordannibrorum (d) in Anglia, et Mathildem prædictam Normannorum Ducissam. Balduinus VI duxit Richildem, filiam unicam Raineri Comitis Hainiaci : de qua genuit Arnulphum exhæredatum, et Balduinum VII à quo Hainiaci Comites descendunt. Robertus autem Friso Gertrudem Frisonum Comitissam duxit in uxorem, relictam videlicet Comitis Florentii, matrem Comitis Theoderici; et genuit ex ea Comitem Robertum, qui in expeditione Hierosolymitana memoratur; et duas sorores ejus, Adalam * matrem Comitis Caroli, et Gertrudem Ducissam de Nanceio, quæ Theoderico filio Gerardi peperit Ducem Simonem, et Theodericum nobilem Flandriarum Comitem et Principem. Quæ omnia diligentius suis in locis prosequemur. Sororem verò istarum duarum, scilicet Adelæ et Gertrudis, natu majorem, videlicet filiam Comitis Florentii de Frisia, hoc est filiastram suam, dedit Robertus Friso Regi Philippo, de qua natus est Ludovicus Grossus, et illa Constantia quæ fuit uxor Boëmundi *. Non multò post mortem Regis Henrici mortuus est Gaufridus Martellus, Comes Andegavensis, qui moriens Gaufrido sororis suæ Comitissæ

(a) In Ms. Cod. A. *Zecius Bellitervensis*.

(b) Pagius ad an. 1048 docet, repetendam ab hoc tempore magnitudinem seu potentiam Turcarum, qui Romanos bis vicere et Saracenis imperium abstulere. *Sunt autem Turci*, inquit *Zonaras*, *gens Hunnica, populosissima et libera, Caucasiarum montium septentrione latus accolens.*

(c) Errat hic Auctor : nullus e ni tunc fuit Bituric. Archiepiscopus hoc nomine donatus. Vide

quæ notavimus suprâ de Bituric. Hugone; ubi addere poteramus, Hugonem Bituric. forsân ibi ab Alberico confundi cum Hugone Vesontion. Archiepiscopo, quem, teste Widrico Abbate, *regalis nobilitas et jocunda facundia amabilem reddiderat omnibus.*

(d) Al. Nordannubrorum. Nordannibrorum et Nordannibrorum.

* *Ms. Varin.* Vastinensis * filio Comitatum dedit : qui Gaufridus simplex fuit et imbecillis. A
 Hujus frater Fulco Comitatum corripuit ; qui cognominabatur Rechin ,
 quia germani simplicitati (a) crebrò infrendens , ad ultimum honore spo-
 * *Ed. priva-* liatum * perpetua tenuit in custodia. Hic Fulco habuit uxorem Bertradem ,
 tum
 de qua genuit (b) Gaufridum juniorem Martellum , et Fulconem , et soro-
 rem ejus Comitissam Rhedonensem. Hæc Bertreda relicta (c) , relicto eodem
 marito suo , nupsit Regi Francorum Philippo , qui legitimam uxorem supra-
 dictam dimiserat , et inde multæ factæ sunt excommunicationes , sicut in
 Epistolis Yvonis continetur . . . Philosophia , id est sapientia , à Chaldæis per
 * *Ed. in* Romanis] ad Hispanias , nuperrimè ad Gallias à * diebus illustrium viro-
 rum , Berengarii , Managaldi , Lamfranci , Anselmi.

Anno MLXI . . . Marianus Chronographus claret , qui à Scotia in Gallias B
 veniens , Coloniae factus Monachus primò apud Fuldam , postea apud Mo-
 gunciam reclusus est. Balduinus Marchisus regni Francorum Magistratus
 efficitur. Traditio Vitriaci (d) ; et ab hinc anno XV invenitur annotatum :
 Redditio Vitriaci. Hic dicendum est , quòd Hugo vir nobilis cognomento
 Bardol , fuit dominus Brecciarum (e) , id est de Brois ; et erat ex una parte
 * *f. legitimus* finitimus hæres * Comitis Veromandiæ Rodolfi : quo Rodulfo mortuo ,
 dictus Hugo Bardol Vitriacum invasit , et Barrum super Albam et Firmita-
 * *la Ferté* tem * ; et hoc de assensu Regis Philippi , qui cætera quæ erant (f) Comitis
 Rodulphi invadebat. Reliquerat autem Comes Rodolphus ex uxore sua , quæ
 dicta est Adela (g) , filium bonæ indolis nomine Simonem , et filiam nomine Alai-
 dam. Hic est Simon vir sanctus , qui primò Consul et Regis Francorum Primi-
 * *Meulant* pilus , postea Monachus probatissimus effectus. Cùm Mellentinus * Comes R C
 bertus ducere voluisset filiam Hugonis Crispeiensis Comitis , natam de sorore
 hujus Symonis (h) , Yvo in Epistolis suis contrà proponit , dicens : « Gauterus
 * *Aumale* » Albus de Albemarla * genuit matrem Valeranni Comitis , qui genuit ma-
 » trem Roberti Comitis Mellentini. Idem Gautherus Albus genuit Rodul-
 » phum , patrem Rodulphi qui genuit Veromandensem Comitissam , scilicet
 » Adalam ; ex qua nata est Alaiz uxor Comitis Hugonis , cujus filiam ducere
 » vult Comes Robertus Mellentinus ». Sed sciendum quòd Comitissa Alaidis ,
 soror S. Simonis , Comiti Campaniæ Theobaldo peperit duos filios , Phi-
 lippum Episcopum Catalaunensem , et Hugonem Campaniæ Comitem ; et
 post mortem Comitis Theobaldi eadem Alaidis Hugoni fratri Regis Phi-
 lippi peperit liberos utriusque sexûs , et per illam Hugo Magnus Veroman-
 diæ Comitatum obtinuit. D

Anno MLXII . . . Eo tempore in confinio Normanniæ , etc. (i)

* *Ms. com-* Anno MLXIII. *Sigebertus* : Hoc anno finitur magnus (k) Cyclos annorum
 poti DXXXII , continens Cyclos decem (l) novennales XXVIII ; qui ad omnem
 rationem Paschalis computi * omninò utilis , ab ævo in ævum in semetipsum sine
 errore revolvitur ; sed hoc in eo reprehensibile esse videtur , quòd annis Dominicæ
 Incarn. ei inconsideratè præscriptis , discordat à veritate Evangelii in anno Do-
 minicæ Passionis , præferens XIV lunam Aprilis eo anno in prima feria fuisse ;
 quod omninò falsum est , quia secundum fidem Evangelii eo anno luna XIII
 Aprilis fuit in V feria , et in VI feria , luna XV , VIII Kal. Apr. Dominus passus
 est. Exercitus multus à Galliis in Hispanias ad debellandos Sarracenos pro-
 ficiscitur ; sed omni regione à Sarracenis vastata , urgente fame inefficax
 revertitur. Robertus Balduini potentissimi junior filius Fresiam subintrat. E
 * *Al. Fre-* Quo tempore (m) Rex fuit in Galicia Sanctius sive Fernandus * nomine ,
 nandus

(a) In Ed. et in duobus Apogr. *simplicitatem*.

(b) Fulco Rechin non ex Bertrada Gaufridum et Comitissam Redonensem genuit , sex ex dua-
 bus aliis uxoribus , ut videbimus postea.

(c) In Ms. Cod. A. et Apogr. C. deest *re-*
licta ; et meritò , nam Bertrada non fuit dere-

(d) *Vitry le Bruslé en Partois*.

(e) In Ms. Cod. A. *Brecciarum* , et al. *Bretiarum*
(Broyes).

(f) In Ms. Cod. A. *fuertunt* , et in Ed. *erant de*.

(g) In Ms. Cod. A. *Adala... Alaidem*.

(h) In Ed. et in Apogr. B. et C. *ejus uxoris*.

Monebimus ibi nostram editionem Leibnitianâ
 hic et alibi esse auctiorem , ut cuilibet legenti
 facile patebit.

(i) Ut apud Willelmum Malmesb. supra pag.
 175.

(k) In Ed. *Circulus magnus annorum DCCXXII* ,
qui continet cyclos novendecennales.

(l) In duobus Apogr. *novennales sine decem*.
 Hic autem et alibi cum supra tum infra Leibni-
 tianam editionem corrigimus.

(m) In Ed. *Eo tempore*. Ibi in margine duorum
 Apogr. notatur , Castellanos cum Navarriis
 confundi.

A qui tres habuit filios, primogenitum Sanctium qui aliam matrem habuit quàm reliqui fratres, Petrum cognomento Alphonsum sive Hildefunsum, et Fernandum. Horum duo ultimi fuerunt ex matre de genere Francorum, quod ita probatur: Dictum est superius in anno Domini MXXXI, quòd neptis ex sorore Regis Francorum Roberti Beatrix nomine, Comiti Ebalo primo marito suo de Roceo peperit Ælidem (a) et Hadwidem: de ista Hadewide dictum est suprà. Istam Ælidem duxit Comes Hilduinus * de Ra-

* *Al. Hilde-*
vinus

B Alphonsum, Regem Galiciæ et Castellæ potentissimum; et fratrem ejus Fernandum *, qui post eum totum regnum tenuit. Secunda soror, Beatrix nomine, Rotroldo (c) Comiti de Pertico peperit Comitem Rotroldum, et Margaretam de Novoburgo in Normannia; cujus filia (d) Juliana de Aquila fuit mater Reginae Navarrearum (e). Tertia soror Margareta Comiti Hugoni de Claromonte Belvacensi peperit Comitem Rainaldum * et sorores ejus, de quarum una fuerunt Comites Bellimontis. De isto autem Comite Rainaldo plures fuerunt filii et filiæ, quos breviandi ratione necesse est prætermittere. Quarta soror, nomine Ermentrudis, Theobaldo Comiti de Rinello (f) peperit Hugonem, et Hildegardam matrem Ebali de Buxi et de Monteforti et aliorum multorum. Quinta soror Ælis de Sarrata * in Bur-

* *Al. Ferdi-*
nandum

* *Ms. Renal-*
dum

* *Ed. Serrata*

C lomeum, et eorum sorores; quarum una Henrico Comiti de Grandiprato Hescelini filio peperit illum Henricum qui sepultus est in Fusneio *; qui Hescelinus Comes de Grandiprato habuit fratrem Rogerum Comitem Porcensem *, cujus filia fuit Sibylla. Sexta soror supradictarum Ada nomine, de Guisia (g) honestissima domina, de cujus progenie sunt illi de Ruez et de Audenarde. Septima soror Adela Arnulfo Comiti de Chisneo peperit Comitem Ottonem patrem Comitis Alberti, et ita in infinitum. Et quia occasione Regum Hispaniæ genealogiam hanc in medium (h) attulimus, sequitur in Vita S. Hugonis Cluniacensis Abbatis de iisdem Regibus: « Hil- » defunsus Rex Hispaniarum plus omnibus S. Hugonem excolebat, quia » precibus ejus de captione fratris emererat... Intercessoribus suis Clunia- » censibus ducentas auri uncias annuatim solvere decrevit, et diem libera-

* *Ed. Fus-*
neto

* *Ed. Percen-*
sem

D » tionis suæ celebrem eis reliquit »...

Anno MLXIV. Dictum est suprà in anno MLII, quòd Adala Comitissa Arelunæ * vel Areleonis (i), id est ad castrum de Erlons quod tempore paganorum fuit civitas, soror Sigifridi fuit, filia scilicet Ducis Theodorici. Hæc autem Adala Comitissa duos habuit filios, Fulconem et Galeranum. Fulco verò genuit Comitem Fredericum et Beatricem, qui ambo mortui sunt sine liberis, et jacent apud S. Hubertum in Ardenna. Galeranus verò per uxorem suam cœpit habere dominium ultra Mosam prope Leodium, et inchoavit ædificare castrum de Lemborch. Cyclus magnus annorum DXXXII bis à Christi nativitate exactus, tertio incipit. Super hunc locum malè de Cyclo Paschali dixit Elinandus, non attendens quòd primus annus nativitatæ Christi adscribatur secundo anno tabulæ Dionysii, non primo, sicut E venerabilis Beda et alii Doctores opinatissimi (k) sentiunt. Domnus Hermannus, nobili Alemannorum prosapia procreatus, hoc anno suum com- potum edidit, et famosam de naturali lunæ discursu quæstionem subtilissimè investigatam absolvit: qui à prima ferè ætate à renibus deorsum contractus,

* *Arlons*

(a) In Ms. Cod. A. *Aleydem... Æleidem.*

(b) In margine Apogr. B. sic notatur: « genuit patrem duorum illorum filiorum et 7 filiarum Hilduinus 2 Adelæ maritus (vel Hilduinum Adelæ maritum) »; et in marg. Cod. Ms. C. « Hilduinum Adelæ maritum patrem illorum filiorum et filiarum. »

(c) Ibid. « immò Gaufrido Rotroldi Patri ».

(d) In marg. Cod. B. « imò alterius. »

(e) In Mss. Cod. *Navarrorum.*

(f) In Ms. Cod. A. *de Rinnello*; et in Apogr. B. *de Risnello.*

(g) In Ed. et in duobus Apogr. *de cujus progenie sunt illi de Ruez et de Audenarde, et fuit de Guisia honestissima domina. Septima, etc.*

(h) Ibid. *in medio tulimus... Hildephonsus.*

(i) In Ed. *Arelensis, id est castrum de Erlans.*

(k) In Ed. *operis latissimi*, et in Ms. Cod. A. ac in duobus Apogr. *operi latissimi.*

et toto vitæ suæ tempore ambulandi usu privatus, quia hoc flagellum patientissimè tulit, et insuper gratias egit, absque humano magisterio in omni liberali scientia novus Dei dono Philosophus apparuit. Erat autem moribus tranquillinus (a), caritate diffusus, scientiâ (quod apud alios rarum est) benevolus, affabilis omnibus, pauperum curâ sollicitus, virginitatis castitate integerrimus. Apud Virdunum Theodoricus erat Episcopus; et apud Tullum Udo erat Episcopus.

Anno MLXV. Frederico Duce mortuo, Godefridus Ducatum (b) suum recepit. Hujus Frederici (c) relictam, nomine Raelendem (d), duxit Comes Namucensis Albertus, et genuit ex ea Godefridum... Cùm Rex Edwardus pronus esset in senium, quia liberos non susceperat, Guilelmo Duci Normanniæ Roberti filio, qui Richardi, quem fuisse fratrem Emmæ matris Edvardi prædiximus, tanquam proximè sibi consanguineo successionem Angliæ dedit: quapropter Haroldum ad eum in Normanniam misit, qui eidem Guilelmo regni (e) successionem Anglici post mortem Edwardi sacramento firmavit; unde et filix ejus necdum nubilis desponsione donatus, familiarium partium habebatur: sed defuncto Rege Eduardo, Haroldus sacramento contempto, extorta à Principibus fide, arripuit Angliæ diadema... Haroldus quamvis non paucis præditus esset virtutibus (f) etc... Unde sæpè conventus à Guilelmo per nuntios super tribus, ut vel regno secundùm consuetudines cederet (g), vel sub eo regnaturus teneret, vel certè spectante utroque exercitu gladio rem ventilaret (h), legationes Guilelmi quibusdam responsionum præstigiis illudebat; dicens se sacramento liberatum, quòd filia Guilelmi quam desponderat, citra nubiles annos obierat, et quia inconsultè absque generali consensu Anglorum et edicto alienam hæreditatem ei juraverat; proinde stultum sacramentum esse frangendum... Quidam Gozilo (i) Comes Bohaniæ moritur, procuranteque uxore sua Ermentrude in Abbacia S. Huberti sepelitur. Horum erant quatuor filii Cono*, Rodulfus, Guido, Henricus.

* Al. Cuno

Anno MLXVI. Cometes apparuit tota Paschali hebdomada, Guilelmus, longos et flammeos crines per mane ducens... Narratio habet (k) quædam vulgaris, quòd Rex Guilelmus Abbatem Helfinum* ad se accersitum, ad Regem Daciæ miserit; et quòd idem Abbas in reditu in mari periclitatus, de solemnitate Conceptionis B. Mariæ faciendâ sit commonitus et edoctus. Sigebertus: Interim Guilelmus, etc. ut suprâ pag. 165... et regnat in Anglia annis XXII. Episc. Otto: Stella, etc. ut suprâ pag. 263... Hoc qualiter factum sit, latiùs est persequendum. Guido. Dux Guillelmus ne justam causam videretur decolorare temeritate (l), ad Alexandrum Apostolicum misit, justitiam belli suscipiendi, quantis poterat facundiæ verbis allegans. Quod quia Haroldus facere supersedit, Papa partibus apud se utrinque perpensis, vexillum in omen regni Guilelmo contradidit. Quo ille accepto, belli necessaria largis sumptibus expediens, cum magno et forti exercitu apud S. devenit Walericum; ubi multis diebus eos remorante vento, Dux habito consilio corpus S. Walerici pro vento deprecando sub divo jussit exponi. Nec mora intercessit, quin prosper ventus carbasa impleret, Duce primùm in altum provecto, cæteris ad prætorixæ puppis vermiculatum velum convolantibus, placido cursu Hastings appulerunt. In egressu navis pede lapsus est Dux, acclamante sibi proximo milite: « Tene » Dux Angliam, in proximo Rex futurus. » Intereà Rex Haroldus de pugna contra Noricos victor revertebatur, allatoque ad se nuntio adventûs Normannici, Hastings pertendit. Igitur utrinque Duces animosi disponunt acies, patrio quisque ritu. Angli totam noctem insomnem cantibus potibusque ducentes, mane incunctanter in hostem procedunt: contra Normanni tota nocte

* Ramesiæ

(a) A. tranquillissimus.

(b) In margine Apogr. B. Luxembourg.

(c) In Ms. Cod. A. Hujus Godefridi.

(d) In Ed. et in Apogr. C. Raelendem... Namucensis.

(e) In Ed. et in Apogr. C. successionem Angliæ.

(f) Vide suprâ pag. 182. Albericus enim hic et alibi, multa cùm suprâ tum infrâ, mutuatur à Wilcllmo Malmesb. quem plerumque abbreviat.

(g) In Ms. Cod. A. discederet, et in Apogr. C caderet.

(h) In Ed. et in duobus Apogr. ventilarent.

(i) In Ed. Bozelo; in Apogr. B. Gozelo; et in Apogr. C. Comes Bahaniæ.

(k) In Ms. Cod. A. habuit... Helsinum.

(l) In Ms. Cod. A. temeritas. Hunc autem locum confer narrationi Guilelmi Malmesb. suprâ pag. 182.

- A Confessioni (a) peccatorum vacantes, manè Dominico corpori communi-
carunt. Dux vultu serenus, et clara voce suæ parti ut pote justiori Deum
pronuntians affuturum, arma poposcit; moxque ministrorum tumultu lori-
cam inversam indutus, casum risu correxit: « Vertetur, inquit, fortitudo
Ducatûs mei in regnum ». Tunc Cantilena Rolandi inchoata, ut martium
viri exemplum pugnatuos accenderet; inelamotoque Dei auxilio, prælium
consertum bellatumque acriter, neutris in multam diei horam cedentibus.
Valuit hæc vicissitudo, quantum Haroldi vita moram fecit; at ubi ictu sa-
gittæ violato cerebro procubuit, fugâ Anglorum perennis in nocte fuit. Ja-
centis femur unus militum gladio proscidit; unde à Guilelmo (b) ignominia
notatus quòd rem ignavam et pudendam fecisset, militiâ pulsus est. Vexillum
Haroldi post victoriam misit Apostolico Guillelmus, quod erat in hominis
B pugnantis figurâ, auro et lapidibus arte sumptuosa contextum. Ille ubi
perfectâ victoriâ potitus est, suos sepeliendos mirificè curavit; hostibus quo-
que, si vellent, exequendi licentiam dedit. Corpus Haroldi sine pretio
matri repetenti misit, licet illa per legatos multum obtulisset: quod ac-
ceptum sepelivit intra * Ecclesiam quam ex proprio ipse constructam in ho-
nore S. Crucis apud Watem Canonicis impleverat, ad XII leugas de Lun-
donia (c). Sensim ergo Guillelmus, ut triumphatorem decebat cum exercitu,
non hostili sed regali modo progrediens (d), urbem regni maximam Lun-
doniam petit; moxque cum gratulatione cives omnes effusi, obviàm vadunt.
Prorupit omnibus portis turba salutantium. Tunc ille haud dubiè Rex cla-
matus est die Natalis Domini, coronatus ab Alredo (e) Eboracensi Episcopo,
nolens hoc munus suscipere à Stigando Cantuariensi, quia non legitimè factus
C erat Episcopus. Guido * Decanus et Custos Ecclesiæ S. Quintini Viroman-
densis et Archidiaconus Laudunensis, constituitur Belvacensis Episcopus,
et à Gervasio Remensi Metropolitano consecratur. Contra Manassem Comi-
tem de Retest * Episcopus Theodoricus Viridunensis castrum S. Menehildis
cepit, et castrum de Setunia * subvertit; Alonem (f) etiam de Duno, et
Dudonem de Claromonte perdomuit: sed Comes Rodulfus de Crispeio, vi-
tricus Regis Philippi, iterum Viridunum incendit. Ecclesia Hoiensis conse-
cratur à Theoduno Leodiensi Episcopo, præsentè Lieberto Cameracensium
Episcopo. Obiit S. Theobaldus, etc. Apud Catalaunum Episcopo * Rogero,
hujus nominis II, Rogerus III succedit. * Ed. Rogerio
- Anno MLXVII. *Sigebertus*: Cono * qui et Conradus... de rupe tertio
præcipitatus, etc.... Obiit Balduinus potentissimus Marchisus, Insulæ
D sepultus. Elevatio S. Macharii. Udo * fit Archiepiscopus Treverensis. Ar-
chiepiscopus Remensis Gervasius (g) obiit. Eodem anno Henricus Rex Ber-
tam, Ottonis Italici Marchionis filiam, uxorem accipiens, nuptias apud
Triburias celebravit. Rex Angliæ Guillelmus in subjectos lenis, etc. ut apud
Will. Malmesb. supra pag. 188: Eleemosynæ curam habuit, transmarinis
Ecclesiis multas possessiones in Anglia largitus est, nec ullum ferè Monaste-
rium, præsertim in Normannia fuit, quod ejus munificentia pertransiret. * Ed. Cuno
- Anno MLXVIII... *Guido*: Quia inter Regem Angliæ Guillelmum et
ejus uxorem Mathildem fuerat consanguinitas, pro hujus facti expiatione ipse
ædificavit Monasterium S. Stephani Cadonis (h), et magnificè dotavit, ubi
Lanfrancum præficit Abbatem; et illa fecit Monasterium Monialium S. * Ed. Odo

(a) Normannorum in exercitu aderant pro-
fectò Sacerdotes, maxime verò Monachi: quan-
quam tunc fortè accidit, id quod in Ernesti Lib.
VI legitur, nempè

Alter in alterius aurem commissa loquuntur.

Sic apud Ditmarum pag. 131 nostri Tomi X *Ernes-
tus Alemannæ Dux, quia Presbyterum cui sua confite-
retur peccata, non habuit, unum ex militibus hujus
vice propius accedere jussit. Sic et longè post Join-
villæus in Vita S. Ludovici ait, profligato à
Sarracenis exercitu, se Guidonis de Belino Ma-
gistri Equitum regni Cypri excepisse confessio-
nem. Olim enim non solum Sacerdotes, sed ipsi
etiam laici, urgente necessitate, penitentium
confessionem excipiebant, ut probat Martenius
in Lib. 1 de antiquis Ecclesiæ Ritibus cap. 6. art.*

6. num. 8.

(b) In Ms. Cod. A. *ignominia*. Jam monuimus,
Willelmum Malmesb. hinc ab Alberico fieri bre-
viorem.

(c) In Ed. et in duobus Apogr. *ad X leucas
de Londonis... Londinum.*

(d) In Ms. Cod. A. *proveniens... congratula-
tione.*

(e) In Ed. *ab Elredo... accipere.*

(f) In Ed. *Alonem... Rodolphus de Crispeio.*

(g) *Anno Episcopatus domni Gervasii XII non-
dum finito, sed in ipsis Idibus Octobris si viveret fini-
endo, III Kal. Jul. festivitàte SS. Petri et Pauli
ad vesperum aggravatus infirmitate, quâ post sexto
die mortuus est, etc.* Ex Codice Ecclesiæ Rem. ab
Odolrico Præposito qui rei interfuit, conscripto.

(h) In Ed. et duobus Apogr. *Cadomis.*

Trinitatis. Idem Rex Guillelmus, assumpto diademate et pace composita, A Legatos misit ad exteras nationes, ut à præclaris omnium Regum domibus quidquid magnificum et mirificum videretur, referrent. Miles quidam in præsentia Regis Guilelmi cùm non haberet quod * offerret ad altare in quodam die Paschæ, dedit ei Rex in instanti XL solidos; quos in pallio suscipiens, statim obtulit omnes ad altare Sacerdoti, nihil ex eis sibi retinens. Quod videns Rex Guillelmus, dedit illi militi omnia dona et xenia (a) quæ sibi data et præsentata fuerunt in illo festo. Arnulfus Comes Chisniaci et uxor ejus Adala de Roceo, quædam contulerunt Ecclesiis. Fuit etiam idem Arnulphus Comes de Givel (b) et de Warc, et ejus uxor Adela soror fuit Comitis Ebali de Roceo, et uxor ejusdem Ebali dicta est Sibylla. Quære MLXIII.

Anno MLXIX. *Sigebertus* : Fluminibus glaciali frigore constrictis, etc. . . . B Hinc Francis, hinc Scotis, etc. ut *suprà pag.* 165. Archiepiscopus Rotomagensis post Malgerium fuit Maurilius Fiscanensis Monachus, plenus multis virtutibus, et maximè abstinentiâ. Is ad extrema deveniens, vitali privatus halitu (c), ferè dimidia die jacuit defunctus: tandem cùm pararetur in Ecclesiam ferri, resumptâ animâ ait ad circumstantes, etc. (d) . . . Corpus ejus in Ecclesia S. Mariæ sepultum, miraculo, ut aiunt, divino tribus pedibus altiùs supra terram elevatum est. Guido Bellovacensis Episcopus, II annis perfectam, dedicavit Ecclesiam in honore advocati sui Quintini Martyris, IV Nonas Octobris . . .

Anno MLXX. Manasses ordinatur Remensium Archiepiscopus per annos XVI. De matre hujus * dictum est superiùs in anno MXXXI (e), quòd ipsa fuit Beatrix de Roceo (f) neptis Regis Roberti; pater verò ejusdem C Archiepiscopi dictus est Manasses Calva-asina, et fuit frater Comitis Hilduini * de Ramerut, sive de Roceo. Horum etiam duorum frater fuit Comes Suesionensis, Guillelmus nomine, qui genuit Renaldum (g) et Johannem Comites, et Manassem Episcopum Suessionensem. Horum soror Yvoni de Nigella * peperit Comitem Radulfum, qui genuit Comitem Yvonem, et Radulfum Castellatum de Bruges (h), et Theodericum Archidiaconum Cameracensem. De Radulpho Castellano nati sunt Comes Cono, Johannes pater Johannis de Nigella, et iste qui adhuc vivit Comes Radulfus Suessionensis. *Sigebertus* : Gerardus de Alsatia Dux Mosellanorum moritur hoc anno, cui succedit de Alsatia Theodericus filius ejus. Prædictus Gerardus * de Alsatia, cum isto filio suo Duce Theodorico habuit etiam alterum filium nomine Gerardum, qui fuit primus Comes Waudani-montis (i). Iste Comes D Gerardus duxit filiam Comitis de Daburg (k), neptem S. Leonis Papæ; de qua genuit Comitem Waudani montis Hugonem et sororem ejus Gislam, quæ fuit Comitissa Barri, ut inferiùs dicitur. *Sigebertus* : Moritur etiam Dux Bullonii Godefridus Magnus, qui dictus est Barbatus, et apud Viridunum requiescit; cui successit filius ejus Godefridus Gibbosus, etsi corpore exiguus, tamen animo eximius . . . Obiit Balduinus Marchisus, qui Hasnonii sepultus est. Episcopus Laudunensis dicebatur Elinandus, et Episcopus Parisiensis Joffridus.

Anno MLXXI. *Sigebertus* : Robertus Balduini frater, consensu Flandrensium, etc. ut *suprà pag.* 165 . . . Hoc XI Kal. Martii actum est (l) . . . Godefridus ultiores Fresones bello aggressus, eos penè ad internecionem delet. Alexander Papa venienti Romam Lamfranco Archiepiscopo E dignanter assurrexit, professus se illud insigne reverentiæ detulisse, non honore Archiepiscopi, sed amore magistri. Item de conflictu quem habuit idem Lamfrancus contra Baiocensem Episc. Odonem, habetur in Miraculis S. Dunstani

(a) In Ms. Cod. A. et in Apogr. B. et C. *exenia*.

(b) In Ed. *de Guicel et de Ware*.

(c) Malè in Ed. et in duobus Apogr. *habitu*.

(d) Ut apud Malmesb. Willelmum. Hujus autem vestigiis Albericus insistens, fatuum vulgus insulosque ejusdem rumores sat nec odit nec arcet, nimiusque est in referendis anilibus fabulis, visionibus, prodigiis, apparitionibus, aliisque hujusmodi portentis: sed id vitii in tempora refundendum.

(e) Vide paginam 289 Tomi nostri X.

(f) In Ed. et in Apogr. C. *de Hainaco (Hainaut)*.

(g) Ibid. *Joannem et Renaldum*.

(h) In Ed. *Burges et Theodericum Archid. Kamerac.*

(i) In Ms. Cod. A. *Wandani-montis (Waudemont)*.

(k) Ibid. *de Daburg (Dasbourg)*.

(l) In Ed. et in duobus Apogr. *agitur*.

- A Anno MLXXII. *Sigebertus* : Balduino Juniore Flandr. Comite defuncto, etc. *Guido* sic refert : Balduinus Insulanus, Comes Flandriæ, pater Mathildis Anglorum Reginæ, duos filios habuit Balduinum et Robertum. Qui Balduinus junior, post patrem Flandriæ Comes, in maturè fato functus est, superstitibus duobus liberis Arnulfo et Balduino de Richilde uxore, Comitissa Hainonensi; quorum tutelam Philippo Regi Francorum, cujus (a) amitæ filius erat, commisit. Robertus verò patre superstite, Comitissam Frisiæ (b) uxorem nactus, Frisonis nomen accepit; qui Robertus Friso, occultatis insidiis inopinum nepotem suum Arnulfum nequidquam fortiter agentem excepit, et Flandriæ Comes effectus est. Pacem cum Philippo Rege Francorum comparavit, datâ sibi in uxorem privignâ, etc. Richildis verò Comitissa ad Theodinum Episcopum se contulit, et ei Montense castrum cum
- B omni honore de Hainaco illi subjecto, S. Mariæ sanctoque Lamberto emendum obtulit; et venditum castrum cum suis appenditiis, ab eodem Episcopo in feodum recepit; hac de causa, ut per quem resistere posset invasioni Roberti Frisonis violentæ. *Episc. Otto* : Itaque cùm, ut sæpè dixi, diadema regni à Sacerdotali gladio ferendum foret, in semetipsum dividitur, etc.

(a) In Ms. Cod. A. *cujus amitæ Balduinus. s. ille cujus filius erat, commisit.*

(b) Theodoricus hujus nominis III, Comes Hollandiæ IV, Jerosolymis obiisse traditur. Huic successit filius ejus senior æquivocus : hunc exce-

pit Florentius ejus frater, qui ex uxore sua Gertrude, Hermanni Ducis filiâ, Theodoricum ejus nominis V, Comitem Hollandiæ VI, procreavit. Gertrudem illius uxorem secundis nuptiis sibi copulavit Robertus Frisio.

C EX CHRONICO (a) FISCANENSI.

Apud Labbeum Tom. I Bibliothecæ Libr. Mss. pag. 326.

- A NNO MXXXV, obiit Robertus Dux Normannorum : succedit Willelmus filius ejus spurius, qui eò quòd esset cognatus Regis Eduardi, Angliam acquisivit.
- MXXXIX, obiit Conradus Imperator : succedit Henricus filius ejus.
- MLVI, incepit locus de Karitate.
- MLVIII, facta est donatio sancti Gabrielis.
- MLX, obiit Henricus Rex Francorum : succedit Philippus filius ejus.
- D MLXIV, Cenomanis subjugata est à Normannis.
- MLXVII, Willermus Dux Normannorum, Rex fit Angliæ, occiso Haroldo.
- MLXVIII, Maurilius Arch. Rothomagensis obiit : succedit Joannes.

APPENDIX (b) EX MS. CODICE CELLÆ S. GABRIELIS.

TEMPORE Malgerii Archiepiscopi, eo scilicet tempore quo potestativus sui Archiepiscopatus erat, opus fuit Fiscanni Ordines fieri. Tunc Abbas Johannes Hugonem Lisoiensem Episcopum accersivit, eumque ipsos Ordines facere rogavit; qui et paruit : ibique tum fuit ordinatus Odo, postea Bajocensis Episcopus, ad Diaconatus officium; ex Monachis Robertus Baven-

E tinus, Hugo, Johannes Rufus ad Subdiaconatum; ex Clericis Tetfredus et Hugo Turvillæ ad Presbyteratum, Richerius etiam de Andelio ad Diaconatum.

Ipsius Malgerii tempore, Rodbertus Archiepiscopus Cantuariæ Fiscannum venit, et rogante Johanne Abbate, Basilicas SS. Benedicti et Walarici dedicavit; et quosdam ex Clericis Presbyteros ordinavit, in quibus Alboldus Archidiaconus fuit.

(a) Chronicon illud, quod annum assequitur 1246, edidit Labbeus ex veteribus membranis, primùm Fiscanni aut apud Vallemontense Cœnobium exaratis, deinde Brennacum ad Vidulam delatis. Nonnulla autem ex eo jam supra

excerpsimus.

(b) Has ordinationes in Monasterio Fiscannensi factas edidit Mabillonius in *Appendice Annal. Bened. Tom. IV pag. 728.*

An. 1059. In diebus Maurilii Archiepiscopi venerunt Fiscannum (a) ad Paschale A festum duo Franciæ Episcopi, id est Letzelinus (b) Parisiensis et Fulco Ambianensis, missi in legatione ad Willelmum tunc Comitem, postea Regem, propter pacem faciendam inter ipsum et Henricum Francorum Regem: tuncque in ipso sacratissimæ Resurrectionis die supradictus Letzelinus Episcopus, volente et petente Johanne Abbate, Fiscanni publicè Missas fecit, atque inter sacra Missarum sollemnia quosdam ex Monachis Presbyteros ordinavit; et fortè tunc Maurilius Archiepiscopus aberat*, neque tamen super his ordinationibus requisitus fuerat.

* f. aderat

In ipsius Maurilii diebus venit Willelmus Ebroicensis Episcopus per evocationem domni Johannis Abbatis Fiscannum, et in ipso Paschali sabbato fecit ordinationes Presbyterorum; inter quos ordinati fuerunt Hugo postea Prior hujus Ecclesiæ, et Humfredus de S. Maria de Watto. B

Moderno tempore, id est in diebus Johannis Archiepiscopi, antè scilicet quàm infirmaretur, bis misit dominus Johannes Abbas Clericos suos ad ordinandum Ebroicas, quos ordinavit Balduinus tunc Episcopus. In his omnibus numquam fuit requisitus Rotomagensis Archiepiscopus.

(a) Id anno 1058 contigisse putat Mabillonius; sed nihil videtur obstare, quominus rejiciatur in annum sequentem.

Imberto Præsule, qui Litteris cum Fulcone Ambianensi subscripsit, Hezelinus, Heseclinus et Enzelinus aliàs dictus. *Mabillon.*

(b) Idem est hic Letzelinus Episcopus cum

EX CHRONICA FRATRIS (a) ANDREÆ MONACHI AQUICINCTINI C

DE REGIBUS FRANCORUM.

Ex Ms. Codice Reg. 10297. 3. 3. olim Colbert. 3863.

Lib. 3. ANNO Domini MXXX, Roberto Rege Francorum mortuo (b), Henricus filius ejus regnat in Francia, anno VI Conraudi Imperatoris, annis XXX. Henricus Rex Francorum et Conraudus Imperator confederantur. Henrici Regis mater Constancia maximam regni portionem, etc. ut in *Chronici vet. Excerpto supra pag. 158.* Verùm Rex Henricus, cum esset miles acerrimus, et matrem adversus eum calcitrantem cognovisset, consultu suorum Procerum omnia matris machinamenta suâ pessumdedit prudentiâ. Siquidem primo congressionum suarum principio cum matre consentit* Constantia; et castrum adorsus, etc. ut *ibid. pag. 159.* D

* concurrat

Robertus Wiscardus et Ricardus, minuendæ multitudinis causâ, hoc tempore, etc. . . . Burgundionibus non desistentibus à consueta contra Regem insolentia, etc.

Ut pag. 159. Balduinus Comes Flandrensis, invaso Hainonensium Comitatu, contra Imperatorem rebellat. Odone Comite à Gocelone Duce Lotharingiæ apud Barum, ut mox diximus, occiso, filius ejus Theobaldus major natu Carnotensem urbem et Turonensem sibi vindicat; minor verò nomine Stephanus Meldensium et Trecassinorum sortitus est civitates; sed hii ambo contra Regem (c) Henricum rebellare cœperunt. Rex autem primùm cum Stephano congressus, illum facilè superavit atque fugavit, Comite Rodulfo E retento. Demùm autem Gaufridum Andegavensium Comitem excitavit; unde ejus nutu Comes Gaufridus obsidione urbem cinxit Turonicam: quod audiens Theobaldus, cum suis viribus eò tendit; sed Gaufridus ei obviam procedens, cum eo viriliter decertavit, eumque stravit, et cum septingentis

(a) Scripti hujus, Petro Atrebat. Episcopo dedicati, et ad annum 1248 producti, partem jam vulgavimus pag. 289 Tomi superioris.

(b) Mors Roberti accidit mense Julio anni 1031. Anno autem 1030 finis fuit belli civilis, quod post coronationem Henrici fratres, firmato inter se federe, adversus patrem excitarent. Glaber enim qui lib. 3 cap. 9 refert grave hoc bellum domesticum, sat clarè ostendit illud idem anno 1030 consopitum fuisse, dum subdit

fratres paulisper quievisse, quia anno sequenti mense Julio Robertus Rex diem clausit extremum.

(c) Theobaldus et Stephanus in Henricum insurrexere, armis repetituri Donchericum villam suæ ditionis, ad Mosam sitam, quam Rex sibi vindicaverat, et postea Gozeloni Loth. Duci in beneficium concesserat, nulla ratione habita juris S. Medardi Suess. Monasterii, cui hæc villa subjecta erat. *Mabillon. ex Marlot. Tom. 2 pag. 82.*

A et quadraginta militibus ab eodem Turonicam extorsit civitatem. Denique Rex Henricus construxit Ecclesiam prope mœnia Parisiacæ urbis in honore S. Martini, quæ nunc Ecclesiæ Cluniacensi subjacet, et dicitur Ecclesia S. Martini de Campis. Henricus Rex pacato suo regno, duxit uxorem nomine Annam filiam Georgii Sclavi Regis; ex qua genuit tres filios, Philippum, Robertum et Hugonem; ex quibus Robertus puer mortuus est; Hugo verò factus juvenis duxit filiam Huberti (a) Comitis Vermendensis natam ex filia Rodulphi Comitis, per quam obtinuit Comitatus duos Vermendensem et Vaudensem; ex qua cum genuisset filios et filias, divino accensus amore cum exercitu Francorum et Germanorum Jherosolimam profectus est.

Ut pag. 159.

Anno Henrici Regis Francorum XXI, Balduinus Comes Flandrensis Insulanus cum filio suo Balduino rebellat contra Imperatorem Henricum, B in vaso monte Castri-loco: modus autem invasionis hic fuit; Hermanno Comite Montensi mortuo, Balduinus junior filius ejus Balduini, uxorem duxit Richildem relictam Hermanni Comitis, inconsulto Imperatore, et sic Hainonensem invasit Comitatum. Anno XXIII ejusdem Regis, Balduinus major Tudinium incendit; Balduinus junior Hoium vastat.

Anno XXIV ejusdem Regis, Imperator Henricus motus animo, innumerabilem exercitum congregavit, et ductu Johannis Advocati Attrebatensis, quem Balduinus exhæredaverat, et ad Imperatorem transierat, contra Balduinum venit, et in Brabantio super ripas fluvii Scaldi tentoria sua fixit. Quo audito, Balduinus et ipse exercitum congregans, ex alia parte fluminis consedit; sed exercitus ejus in comparatione imperatorii erat minimus. Imperator autem quia flumen transire non poterat, misit tertiam C partem exercitûs sui per Cameracum et per Exclusam, ignorante Balduino, ut exercitum ejus comprehenderent à tergo: Balduinus autem videns ita se comprehensum, cum exercitu suo fugit, et fluvium qui dicitur Lis transiit: Comes autem Lambertus qui ad auxilium ejus venerat cum magno exercitu militum, clausit se intra urbem Tornacum. Imperator autem Henricus videns Balduinum fugiisse, transivit fluvium, et obsedit Tornacum civitatem, cepitque Lambertum Comitem et occidit; quosdam autem militum secum adduxit, et alios interfecit; sicque per Flandriam transiens, incendiis et rapinis usque ad fluvium Lis terram vastavit. Hoc actum est anno Domini MLIV. Tertio verò post hæc anno Henricus obiit gloriosus Imperator: successit filius ejus ei æquivocus. Timore hujus Henrici Imperatoris fecit Balduinus Comes fossatum (b) magnum à Comitatu Lensensi usque in mare descendentem, qui vocatur Bolanum-rivum, ne iterum aliquis Imperator haberet D per terram Flandrorum liberum transitum . . .

An. 1054.

Anno Domini MLX, anno II Henrici Imperatoris, Henricus Rex Francorum senio se gravari conspiciens, filium suum Philippum in die Pentecostes consecrari fecit ante altare B. Mariæ, etc. ut supra pag. 159.

An. 1059.

Anno VI Philippi Regis . . . Willelmus Comes Normannorum cum Francis Angliam intrat, et conserto cum Anglicis prælio, Araldum cum multis militibus peremit; et in Anglia regnat annis XXVI*.

An. 1066.

* XXI

Anno XII Philippi Regis Francorum, Balduino Insulano Comite Flandrensi tutore ejus mortuo ante triennium, Balduino quoque filio ejus, qui Hainonensis dicitur propter Cœnobium Hainonense quod reædificavit, qui E utrumque Comitatum tenebat Flandrensem, Hainonensem per Richildem Comitissam viduam Hermanni Comitis Montensis, cui nupserat marito ejus mortuo; Robertus frater ejus qui Frisio dictus est, qui vivente patre apud Audenardam super Sanctorum reliquias ex Ecclesiis Flandriarum ibi congregatis, vidente patre et etiam admittente, parentibus et omnibus Flandriarum Baronibus fide interposita juraverat, se nunquam patre vivente

(a) Albertus Com. Veromand. genuit Ottonem seu Endonem Veromand. Com. qui ex Adela de Cresciaco filia Rodulphi Com. Valesii habuit Endonem Com. Veromand. hebetem ideòque exheredatum; et Adclam seu Adelisam hæredem Veromand. nuptam Hngoni Magno secundo-genito Henrici Regis. Eudo ex filia Equitis S. Simonis genuit Walerandum Com. de Meulant, cujus filius Robertus.

(b) Boulanam leucarum IX fossam, ductam à Claromarisco seu castro Ruffoltano ad Ariam, Basseam, Lensum usque, Morini nunc vocant Fossam - novam: quanquam Malbrancquus in monumentis haud spernendis comperit hanc dictam Fossam - veterem. Ipsa hodie Atrebatum seu Artesiam Claromariscum inter et Lisam à Flandris, linguamque Gallicam à Theutonicea determinat.

* Frisiam

absque ejus jussu in Flandriam intraturum, et post mortem ejus nihil A
reclamaturum (a), in Franciam * discessit, et apud Comitem Florensium
mansit; quo defuncto, uxorem ejus in conjugium accepit.

Mortuo autem, ut mox diximus, Balduino fratre Roberti, ipse consensu
Flandrensium contra Arnulphum filium Balduini fratris sui Flandriam perju-
rus occupavit; Arnulphus verò Comes juvenis cum Philippo Rege apud
Casletum occurrit patruo suo Roberto; et pugna consortata, Arnulfus pe-
rimitur: quo mortuo, statim Philippus Rex et Richildis Comitissa Baldui-
num fratrem Arnulfi vix decennem Comitem statuunt. Robertus verò con-
siliium habuit cum Eustachio Comite Boloniensi, cujus frater erat Episcopus
Parisiensis; et ei multa promittit ut fratri suo, qui erat Cancellarius, sua-
deret quatinus Regem faceret ab hoste discedere; et de tota Flandria, si ei
cederet, Comes Eustachius faceret suum velle: sed antequam hæc res ad B
effectum veniret, interim pugna committitur; et multis occisis, hinc Ri-
childis Arnulfi mater, illinc Robertus capitur; et altero pro altero relaxato,
bellum inter eos vario eventu protrahitur; Rege verò consilio Episcopi Pa-
risiensis et Comitis Eustachii inde recedente, Richildis cum filio suo Bal-
duino, Regis auxilio destituta, ad Comitatum Hainonensem tristis discessit;
sicque Robertus perjurus, injustè et fraudulenter Comitatum Flandrensem
invasit.

Anno IIII ab hinc transacto, Balduinus puer Hainonensis Comes, frater
Arnulfi apud Casletum jam defuncti, ad Donengium bellavit contra exer-
citurum patris Roberti, quem pugnando devicit. Robertus enim de Comitatu
Hainonensi exheredare eum cupiebat, sicut de Comitatu Flandrensi eum
exheredaverat. Post paucos annos idem Robertus Jerosolimam abiit, etc. (b) C

(a) Huc revocandum id quod, in Comitatu
Fland. quasi lege perpetua sancitum, refert Lam-
bertus Schafnaburg. ad an. 1071, suprâ pag. 63;
quodque notandum est.

(b) Appendicis instar adducimus eò loci,
quod sequitur: Anno DCCCXLI. . . Sciendum
quòd Otto Imp. de Scaldi fossato ante pontem S. Ja-
cobi usque in mare extensum, à nomine suo omnem
pagum Ottingam vocavit, quo regni Francorum et
imperii orientalium fines determinavit. Ante Ottonem
castellum, quod ad ripas Legiæ situm est, non Reges

Franciæ, non Comites Flandriæ, sed Imperatores in
libera S. Bavonis possessione propter divisionem regni
et imperii statuerunt: de quo censum V solidorum S.
Bavoni longè post Comites solverunt. Huic castello non
Castellani, sed Comites præfuerunt; quibus quatuor
villæ cum appendiciis suis, scilicet Hasnethe, Bo-
cholt, Axla, Hulsta cum tota Wasia subjectæ fuerunt.
Quidam horum Comitum Wicmannus nomine [filiam
Arnulfi Com. Fl.] uxorem suam Lietgardam nomi-
ne, etc. Ex Chronico Abbatia S. Bavonis Gand.
inter Probat. Hist. Geneal. Domûs Gand. pag. 42.

EX CHRONICO (a) LYRENSI. D

Inter Schedas nostræ Bibliothecæ Sangerman.

ANNO MXLVI (b) commissum est bellum in loco qui dicitur Valisdu-
A nes, inter Henricum et Proceres Normannorum Willelmi Ducis Nor-
manniæ, qui nolebant eum recipere in dominum. Anno eodem Willelmus
filius Osberni, dominus Britholii, et Adelia ejus uxor, Angelica admoni-
tione et divina jussione cœperunt ædificare Lirense Cœnobium in villa quæ
dicitur Vetus - lira (c), in loco in quo erat quædam Capella S. Christophori
constructa.

Anno MLXVI (d) transivit Dux Willelmus Normanniæ cum maxima E
multitudine navium in Angliam. Congregato exercitu dicti Willelmi et
congregato exercitu Haraldus in unum, factum est bellum durissimum inter
utrumque exercitum; sed Deo volente victoria fuit Willelmo Duci Nor-
manniæ concessa, et sic fuit ab Anglis in Regem coronatus. Commissum

(a) Brevius Monasterii ejusdem Chronicon ab
anno 814 ad an. 1249, exstat apud Martenium
Tom. III Anecd. col. 1432.

(b) Martenii Chronicon ibi duntaxat habet:
Anno MXLVI fundatum est Lyrense Cœnobium.

(c) Sic etiam vocatur in primariis ejusd. Mo-
nasterii litteris, quibus Willelmus et Adeliz
uxor ejus Roberto Abbati concedunt terram
ejusdem villæ et totam aquam ab Nova-lyra

usque ad Chalct, etc. Lyra nempe duplex est,
una Vetus dicta ad Rigellam [Rille] fluvium,
altera Nova seu parva, uno lapide à Vetere
distans.

(d) Apud Martenium sic tantum: Anno MLXV
factum est bellum inter Willelmum Ducem Norm. et
Haraldum Regem Angliæ, et subjecti sunt Angli Nor-
mannis.

A fuit istud bellum mense Octobri in festivitate S. Calixti. Circa hoc tempus obiit Adelia uxor Willelmi filii Osberni, et sepulta fuit in claustro Lirensi.

Anno MLXXII Willelmus filius Osberni fuit interfectus à Roberto Frison die Dominica Septuagesimæ, et sepultus apud Cormelias: quo mortuo, Willelmus Rex distribuit hereditatem ejus duobus filiis suis; scilicet majori natu Britholium et Paceium et alia patris jura in Normannia; Rogerio verò juniori Comitatum in Herefordia, et cætera patris jura in Anglia.

Anno MLXXX factum est Concilium apud Lillebonam in præsentia Willelmi Ducis primi Regis Anglorum, coram Archiepiscopo Rothomagensi et Episcopis et Abbatibus et aliis Consulibus et cunctis Normanniæ Principibus; ubi multa utilia instituta sunt, quæ servantur maximè in Normannia.

B

EX CHRONICO (a) CŒNOBII S. MEDARDI SUESSION.

Apud Acherium Tom. II Spicileg. pag. 486.

A NNO MXXXI Robertus inclytus Rex Francorum, filius Hugonis Chapet, obiit, et filius ejus Henricus successit. Iste Henricus Rex in XV anno regni sui Abbatiam B. Medardi de potestate Stephani Comitis eripuit, et in sua mundeburde suscepit propria: castrum etiam de Vico (b) cum appenditiis suis, de quo privabatur Ecclesia tunc temporis, incuriâ et nugacitate prædicti Stephani Comitis, Ecclesiæ restituit: ipsam verò Ecclesiam à molestatione et inquietudine (c) Roberti Militis, domini de Couciaco (d), viriliter defendit; et plurimas consuetudines, quas ipse Robertus dicebat se habere in Ecclesia B. Medardi et in possessione Ecclesiæ, viriliter revocavit.

An. 1045.

C MXLIX Renoldus Abbas Ecclesiæ B. Medardi, quia absque voluntate et licentia Regis Henrici (e) Romæ vocatus abiit, Abbas esse desiit.

An. 1047.

MLIX Philippus Henrici Regis filius, Rex effectus est, patre vivente et volente, et communi consensu Francorum.

(a) Hoc Chronicon, cujus Auctor Monachus ejusdem Cœnobii, ad annum usque 1254 progreditur.

(b) Vulgò *Viz sur Aisne* Suessionas inter et Compendium civitates.

D (c) Hac de re Henricus Rex propria manu proprioque sigillo firmavit placitum seu judicium, quod infra inter Diplomata ejusdem Principis referemus.

(d) Cociacum seu Codiciacum et Cocium castrum, *Couci*, Silvaco in diœcesi Laudun. proximum, fuit olim Episcopi Remensis, ut testatur Frodoardus in rebus anni 927. Probabilius Codiciacum seu Cauciacum, vulgò *Choisi* in Noviom. quidem pago, sed Diœcesi Suession. positum. Vide pag. 581, Not. (a).

(e) Nota hic supremum Regis jus cum Gallicana, ut vocant, libertate.

EX CHRONICO (a) SENONIENSI IN VOSAGO.

Apud Acherium Tom. II Spicilegii in-fol. pag. 604.

E ST TERRA ista [Vosagus] excelsis montibus occupata; rupibus immensissimis veluti quædam castra in ipsorum montium cacuminibus naturaliter positae, ipsos montes faciunt suo aspectu horribiliores. Inter ipsos arduos, ut diximus, montes quædam valles profundissimæ cernuntur, quæ nemoribus abietinis ita consitæ sunt, ut sua nigredine etiam horrorem plurimum incutere videantur. Prætenduntur enim dicti montes in longum per quatuor diætarum spatium; in latitudine verò vix sex miliaribus vel septem dirimuntur. Habent prædicti montes ab oriente Alsatiam, quæ est pars Germaniæ, cum suo fluvio Rethno nomine; ab occasu Lotharingiam et

Cap. 2. lib. 1.

(a) Chronici Senon. Cœnobii Auctor est Richerius, Monachus ejusdem loci, qui florebat medio currente sæculo XIII. Opus quidem, ut monet Acherius, stylo rudi texuit, ac dubia, non identidem sed rarò, pro certis, et quæ ex

solo vulgi rumore didicerat, immiscuit; at quem sæculi barbaries et simplicitas excusat. Ceterum idem Scriptor fide dignissimus est in rebus suæ ætatis: sed hæc in posterius tempus reservanda.

Burgundiam : extenduntur siquidem (a) à meridie in septentrionem. Ista, ^A inquam, vasta solitudo non tam hominum quàm ferarum sævarum habitatio habebatur, et quasi labyrinthus ab hominibus tunc temporis vitabatur. Hanc, quam descripsimus, terram antiqui Vosagum, moderni Vogiam dixerunt. In hujus eremi vasta solitudine Gundelbertus Archiepiscopus primus subintravit ; qui vallem, quam nos modò incolimus, sine nomine reperit, eam dulcedine natalis patriæ . . . imò civitatis in qua Archiepiscopatus functus erat officio, quæ Senonas vocatur, quasi nomine copulativo Senonias vocavit : unde usque ad præsens tempus ipse locus, ubi ipse Domini servus habitavit, Senonias, vallis quoque Senoniensis appellatur.

Cap. 11. [Medianum-Monasterium] quia ab oriente Senoniense Monasterium, ab occidente Stivagium, à meridie Junctionas, quæ nunc S. Deodatus vocatur ; à septentrione autem Bodonis-Monasterium habebat, illum suæ habitationis ^B locum, Medianum-Monasterium appellavit [B. Hydulfus], quod nomen usque hodie perdurat.

Cap. 1. lib. 2. Civitas [Met.] Mediomatrix dicebatur, quia in medio aliarum trium civitatum, Treverensis, Tullensis, Virdunensis, posita erat ; in medio mater dicta erat, præsertim quia Archiepiscopatus pollebat honore.

Cap. 14. Anno Domini MII nativitas B. Brunonis, qui postea Tullensis Episcopus, deinde Papa Romæ efficitur : cujus parentes (b) etc. . . . Cujus sanctitatis idem Bruno postea futurus esset, in quamcumque civitatem, vel castellum, vel vicum, aut villam intrarent, galli earumdem villarum, linguâ ejus patriæ per quam transibant, densis clamoribus eum Papam futurum clamabant : « Leo Papa, Leo Papa », cum sibi nomen imponendum omnes ignorarent ; et iterum hoc nomen atque iterum recipiebant : « Leo Papa, Leo ^C » Papa ». Quo audito, qui cum eo erant, eum in summa veneratione habere cœperunt.

Cap. 15. Postea verò, anno Domini MIII vergente numero, erat quædam Ducissa, quæ viro suo viduata Lothariensem Ducatum pro modulo suo regebat. Inter cætera quæ suis temporibus contigerunt, accessit ad Ecclesiam S. Deodati . . . et Clerici et populus corpus ipsius Sancti, loci ipsius primi fundatoris Deodati, de tumulo levaverunt . . . Secundo autem post anno idem Monasterium S. Deodati præ vetustate corruens, ab ipsa Beatrice et quodam Comite Ludovico, ampliori et novo ædificio est innovatum . . . Hermanus [Dux anno MII] Sabbato sancto Paschæ inopinatè civitatem Argentinam intravit, (c) etc. . . Quidam [armati] considerantes [in Ecclesia] Crucifixum magnum auro puro et gemmis redimitum, ad eum ^D concurrerunt : cui, ut decrustarent, manus injicientes, subita morte præventi, ante ipsum Crucifixum Diabolo reddentes animas ceciderunt. Omnis deinde ille exercitus pessima morte diversis modis citò totus interiit. Ille verò eorum [Dux] Hermanus, ut suæ malitiæ donativum reciperet, cum quadam nocte in cubili suo se sanum collocasset, ab illo cui servierat Diabolo suffocatus, somno mortem sociavit.

Cap. 16. Abbas [Monasterii S. Salvatoris in Vosago] videns se non posse nisi magno labore tot et tantis molestationibus resistere, statuit sibi et dicto Monasterio sub modo advocatiæ de Conservatore providere tali conditione . . . Quicumque Conservator institutus fuerit, scilicet ex tunc dominus de Albononte, redditus annuales levabit, etc. . . fidelitate ab eodem Conservatore sibi Abbati prætaeta.

Cap. 18. Contigit quemdam Adelhardum, qui quartus decimus à primo fundatore erat, Monasterii [Senionensis] gubernacula suscepisse . . . Fratrum miserri- ^E ma conservatio temporibus sex Abbatum incorrecta perduravit . . . Rangero hujus loci Abbate ab hac vita decedente, Fratrum Conventus Rambertum Præpositum sibi elegit Abbatem ; qui ab Episcopo Metensi temporalia, ab

(a) Georg. Farnarius in sua Orbis Notitia scribit, Vosagum montem cum silva in Lingonibus oriri, et per XXV leugas versùs ortum excurrere ad Basilicam, quâ Burgundiam à Lotharingia dividit ; inde septentrionem versùs continuis jugis et perpetuis silvis Lotharingiam ab Alesatia separantem, per L leugas ad Mogontiacum et Augustam Trevirorum expandi : ex

eo monte Mosam, Mosellam, Ararim seu Sauconium, Heillum vel potius Ellum [III], aliosque fluvios demitti. Addit Valesius in Not. Gall. in silva monteque Vosago capita quatuor maximorum fluminum contineri, Matronæ, Mosæ, Mosellæ, atque Araris.

(b) Vide pag. 320 Tomi nostri X.

(c) Vide paginam 319 ibid.

A Episcopo verò Tullensi curam suscepit animarum... Rambertus autem locum tam feliciter rexit, ut se amabilem cunctis exhiberet et honorabilem.

Anno Domini MXLIV Humbertus Abbas Mediani-Monasterii (a), vir clari ingenii, laudes quæ Responsoria dicuntur... rhythmicè ac metricè componens, Brunoni Episcopo Tullensi tradidit decantanda. Inde quinque annis elapsis, apud Maguntiam Conventus Episcoporum ac Procerum et aliorum plurimorum cum Imperatore Frederico * habitus, Bruno Tullensis Episcopus, Papa communi consilio omnium eligitur; ac Romæ proficiscens, per partes illas transeundo, Oratorium S. Johannis Baptistæ ad portam Mediani-monasterii consecravit X (b) Nonas Aprilis: Humbertum quoque Mediani-monasterii Abbatem secum ducens, Archiepiscopum Siciliæ ordinavit;

Cap. 19.

* Henrico

B deinde Romæ Cardinalem ad vices suas supplendas secum morari præcepit. ML anno dominus Leo Papa ad partes istas rediens, S. Arnulphi Ecclesiam (c) Metis dedicavit. Secundo anno item Gallias repetens, ossa B. Gerardi Tullensis Episcopi de tumba levavit.

Cap. 20.

Anno Domini MLVI quidam Bilonus, Girardi Ducis servus, in saltu Vosagi qui Longummare dicitur, locum et Capellam in honore B. Bartholomæi primus ædificavit.

Cap. 21.

Tempore Bercheri venerabilis hujus loci Abbatis, fuit quidam Regnerus qui locum in vasta eremi solitudine positum adiens, Ecclesiam ibidem ædificavit: qui locus usque hodie Mare dicitur. Quam videlicet Ecclesiam memorabilis Episcopus Tullensis Pibo, industriâ ipsius Regneri, Nonas Maii in honore S. Trinitatis consecravit. Ubi multi ea die S. Trinitatis, id est in

C Octavis Pentecostes (d), ob festi gratiam convenire solebant... Post hoc autem Rambertus Abbas hujus loci Senoniensis aliquanto supervivens tempore... migravit ad Dominum. Cui vir venerandus Bercherus successit.

Cap. 22.

(a) Gerardus imperiali præcepto Ottonis Magni possedit Abbatiam Medii-monasterii et de Offonivilla, necnon Pauliniacensem et Dervensem. Eo tamen vivente, Heribertus juvenis, pater Stephani Comitis de Vitreio, totam Abbatiam Dervensem abstulit et possedit: cujus vestigium sequens ejus filius Stephanus, similiter usurpavit et tenuit. Acquisivit etiam idem Præsul à præfato Imperatore Abbatiam S. Deodati, et forestam et bannum, quam dicunt Episcopi-montem, et villam Baunivolum; et ab Odelrico Comite acquisivit VII mansos apud Bodonis-curtem cum dimidiâ Ecclesia, et à Warnero Comite castrum de Murowalt... Movit rationem contra Achardum Lingon. Præsulæ pro Varenis. Ex B. Gerardi Tull. Episc. Vita Auctore Widrico.

1049 judice, manifestè hallucinatur in die et mense consecrationis hujus Oratorii, cum Leo IX mense Dec. anni 1049 Romam profectus sit, illucque circa initium mensis Febr. pervenerit.

(c) Leo IX Remis Metas est profectus, et consecravit Basilicam S. Arnulfi, ex Vita S. Leonis à Wiberto. Litteras tunc ab eodem Papa data Meurissius lib. 3 de Episcopis Met. recitat, in quibus Leo ait se V Idus Octob. S. Arnulfi Ecclesiam consecrasse: qui dies anno 1049 in feriam IV incidit; sed hoc sæculo Ecclesiarum dedicationes indiscriminatim omnibus diebus sæpè factæ comperiuntur. Pagius.

(d) Hinc firmatur quod notavimus supra de festo S. Trinitatis.

D (b) Senon. Chronographus, Pagio ad an.

EX GENEALOGIA (a) B. ARNULPHI METENSIS EPISCOPI.

Apud Chesnium (b) Tom. II Scriptorum Franc. pag. 642.

ROBERTUS (c) [Rex genuit] Regem Franciæ Henricum et Adela: Henricus Philippum Regem Franciæ et Hugonem Magnum: Philippus, etc... Adela soror Henrici Regis Franciæ genuit Mathildem Reginam Anglorum, Balduinum Comitem et Robertum Comitem: Mathildis genuit Guillelmum et Henricum Reges Anglorum, et Adela Comitissam; Balduinus frater Mathildis genuit Balduinum Comitem et Arnulphum: Arnulphus genuit Balduinum Comitem: Robertus frater Mathildis genuit Robertum Comitem ex Gertrude: hic Robertus, etc.

... Theodericus Dux [filius Friderici Ducis et Beatricis filiæ Hadewidis] genuit Fridericum Ducem, Adela * : Fridericus Dux (d) genuit

* Adela

(a) Anonymus Genealogiæ hujus Auctor florentino nostro Volumine, rebat anno 1261, ut ipse testatur.

(b) Chesnianam editionem contulimus cum Ms. Cod. Reg. 5989

(c) Quæ præcedunt, exhibuimus in superiori

Tome XI.

(d) Francorum placito nomen tulit hic Friderici, Quem proavi sudère Duces à sanguine Regum.

- Beatricem et Sofiam : Beatrix genuit Mathildem ex Bonifacio : Sofia genuit A Theodericum de Monçonz et Fridericum fratres : horum Theodericus , etc. . . . Adela soror Friderici Ducis genuit Fulconem et Gallerannum , et filiam unam quam habuit Henricus de Liembore * , pater Pagani de Arluns , etc. . . . Ermengardis [filia Karoli Ducis] genuit Albertum Comitem , (a) [et filias duas Hadewidem et Emmam de Los : horum Albertus genuit Albertum Comitem] : Albertus , etc. . . . De sororibus , Hadewidis Theodericum Ducem et Gerardum Comitem fratres : horum Theodericus genuit Simonem Ducem : Simon , etc. . . . Gerardus frater * Alberti (b) genuit Gisela , et Hugonem , et Lambertum (c) : Lambertus genuit Henricum Comitem Lovaniensem : hic Henricus genuit Henricum et Godefridum fratres. Henricus filius Gerbergæ genuit Adeleidam , Chunegundem , et Adela . Mathildis filia Gerbergæ genuit Eustachium Comitem Boloniensem , et Gerbergam Friderici B Ducis uxorem : Eustachius Comes genuit Balduinum Regem Hierusalem , Godefridum Ducem , et post Regem Hierusalem , ex Ida : Gerberga soror Eustachii Comitis ex Friderico Duce habuit filiam mutam * : hæc genuit Henricum de Lembure .
- ... Berta [filia Mathildis sororis Lotharii Regis Fr. et Karoli Ducis] genuit Othonem Comitem Campaniensem : hic Otho * genuit Theobaldum Comitem : Theobaldus genuit Stephanum , Othonem , Hugonem , fratres. Guepa soror Bertæ et Mathildis genuit Gisela uxorem Regis Conradi : hæc habuit ex Conrado Henricum Imperatorem tertium : hic Henricus genuit Henricum IV Imperatorem Augustum ex Agnete . Mathildis soror Guepæ et Bertæ genuit Arnulphum Comitem Flandriensem , Godefridum Ducem (d) , Gozelonem Ducem , fratres : horum Arnulphus genuit Balduinum : hic genuit Balduinum ex Chunegunde : hic genuit Balduinum et Robertum ex Adela . Gozelo frater Arnulphi et Godefridi genuit Godefridum Ducem , Odam , et Regelindam * : horum Godefridus Dux genuit Godefridum Gipposum et Henricum Comitem Lovaniæ . Regelindis , soror Godefridi Ducis et Odæ , genuit Albertum Comitem Nammuensem : hic Albertus genuit Godefridum , Fridericum , Henricum et Albertum , fratres. . . . Hæc [Ermendruda filia Albradæ sororis Lotharii Regis] genuit Agnetem : hæc aliam Agnetem : hæc genuit Henricum IV Imperatorem ex Henrico Imperatore tertio : hic Henricus , etc. . . .
- ... Hudica [filia Othonis I Imper.] genuit Othonem Ducem : Otho Henricum et Chononem fratres : horum Henricus genuit Conradum Imperatorem : [(e) hic genuit Henricum III Imperatorem] et Lidulphum fratres . . . D [Henricus Dux , filius Henrici Ducis fratris Othonis I] genuit Henricum Imperatorem , et Gisela uxorem Stephani Regis Hungrorum : hæc genuit Bernardum : hic genuit Idam Nammuensem , et Reginam Francorum , et uxorem Angelberti Marchionis , et Gertrudem Comitissam Flandriensem , et Reginam Nacorum .

* *Al. Lint-
bure.** *Ms. Alsat.** *Al. Jun-
tham** *Odo** *Al. Gede-
lindam*

Si Pagio ad an. 1070 credamus, Epitaphium istud positum fuit non Friderico I, sed Friderico Lotharingæ Duci hujus nominis II, anno 1027 juxta Wipponem demortuo; proinde Gerbertus seu Silvester II Papa, cum anno 1003 vitâ decesserit, hoc Epitaphium condere non potuit, licet Editorum errore inter ejus Opera exstet. Porro laudatos versus non nisi Friderico II convenire, inde probat Pagius, quod Fridericus I, Galliæ Medianæ [sic vocabatur Lotharingia superior] Dux, neque à Regibus neque à Ducibus aut Principibus originem duxerit; Fridericus verò Theoderici filius, Friderici I nepos, revera natus sit è sanguine Regum, cum Fridericus I avus ejus uxorem duxerit Beatricem Hugonis Capeti sororem, ac filiam Hugonis Magni Ducis Fr. et Burg. ac Ducissæ Hadwidæ Saxoniciæ Henrici Aucupis Germ. Regis filiæ.

(a) Hæc omissa in Met. membranâ, ex alia

vetustiore nunc primùm addita sunt. *Chesnius.*

(b) Fortè leg. *Theoderici*; et certè ita videtur, cum alterius Gerardi supra non meminerit. quàm illius qui fuit frater Theoderici Ducis. *Id.*

(c) Hic deesse videtur initium generis Gerbergæ secundæ filiæ Caroli Ducis. *Id.*

(d) Sigebertus in Chron. ad annum 984 narrat Lotharium Regem Fr. Lotharingiam invasisse, Viridunumque et Godefridum ipsius urbis Comitem cepisse, sed anno insequenti tam urbem quàm Comitem reddidisse. Hic autem Godefridus Barbatus cognominatus, Pagio iudice, prorsus est diversus à Godefrido Barbato Lothar. Duce: Comes enim Viridunensis, Captivus vulgò appellatus, nunquam fuit Lotharingiæ Dux.

(e) Annullis hic inclusa, leguntur tantum in Ms. Cod. Reg.

A

EXTRAIT (a) D'UNE CHRONIQUE DE FRANCE.

Manuscrit de Coislin N^o. 1881.

GRANT merveille avint en cel tans : ou mois de Fevrier resplandy li solaus * ung jour clerement, et environ avoit un grant cercle de la coulour à l'arc ou ciel qui apert contre la pluie : et environ la pluie avoit deux solaus, dont lis uns envoioit ses rais vers Aquitaine, et li autres vers France. Ces signes furent veuz ou solail un juedy toute à journée, et la lune estoit XIII; et ensemment (b) le vendredy matin duques * à tierce. Li Rois Henris, dont je vous di, rendi terre au Duc Williaume de Normandie, dont si parent l'avoient essiliet (c), qui duel avoient de ce qu'il estoit bastars, et estoit Dus *. Cil Rois fist justisse par les gart de France de touz ces traitres; les uns fist pendre, les autres essilla (d), et as autres toli terre. Cil Rois prist à fame fille le Roy de Roussie, et en eut un fill Phelipe qui ot esté drois oirs, et un autre qui ot non Hue, qui puis fu Contes de Vermendois. En cel tans art * la cité de Paris, et em France eut mout grant famine. Li Rois Henris morut, et fu emfoys à S. Denis. Phelippes ces fiex * fu Roys et enoinz à Rains (e) de l'arcevesque Gervaise. En cel tans aparut une estoyle vers orient en Mai près de V jours entiers. En cel tans emprès la S. Michiel ala Williaumes Dus de Normandie en Engleterre afforce o grant naive, et la conquist, et puis fu couronnés et Rois en Engleterre, et morut Rois d'Engleterre et Dus de Normandie, etc.

* le soleil

* jusques

* Duc

* brula

* son fils

C (a) L'extrait précédent et l'étendue de cette Chronique se trouvent à la page 293 de notre X^e Volume.

(b) *Insimul*, ensemble, de même.

(c) Chassé, depouillé... deuil.

(d) Exila, et aux autres osta.

(e) Dans l'Acte du sacre de Philippe I, que nous avons imprimé plus haut à la page 32, après de *vobis* il faut ajouter et de *Ecclesiis vobis*, comme dans l'Ordre du sacre des Rois commandé par Louis le jeune en 1179; et remarquer, que *per rectum* (par droit) est un Gallicisme. Binins et le P. Sirmond ont donné cette pièce dans la Collect. des Conciles, et Duchesne l'a tirée d'un Ms. de M. Petau ou de l'Eglise de Beauvais. Dans Binins, qui l'a prise de Papire

Masson pag. 230, les dates sont visiblement fausses. Le Ms. de M. Petau qui y a remédié, qui a nommé l'Archevêque, et a fait son narré plus ample, portoit *MLVIII*; mais Nic. Vignier dans la 2^e partie de sa Biblioth. Hist. a averti qu'il faut lire *MLIX*. Jean Bodin dans son 1 liv. de la Républ. pag. 99 n'a pas l'Indiction, et il a rapporté le commencement de cet Acte un peu autrement; mais tel qu'il dit l'avoir tiré d'un ancien Livre de la Bibl. de Reims, qui commence: *Juliani ad Erigium Regem. Anno MLVIII, Henrico regnante XXXII, IV Kal. Jun. ego Philippus, etc.* La copie du P. Sirmond porte *die Pentec. XXIII Maii*, sans compter par les Kalendes. Bodin ne parle point du jour de la Pentecôte, parce qu'il a *anno MLVIII*.

D

EX CHRONICO (a) KEMPERLEGIENSI.

Apud Baluzium Tom. I Miscellan. pag. 520.

ANNO MXXXIV, Haduisa Comitissa Britanniae, vidua Gaufridi et mater Alani et Eudonis, IX Kal. Martii obiit.

MXXXVIII, depositio Felicis Abbatis S. Gildasii.

MXXXIX *, obitus Alani Redonensis, Ducis Britanniae. Hic regnum * *Al. MXL* suum filio suo Conano trimensi reliquit Kalendis Octobris.

MXLI, transitus Cadvalloni Abbatis Rotonensis.

MXLVII, Conanus puer de custodia patris sui elabatur Redonis.

E MXLVIII *, Redonenses Conanum recipiunt. Romae (b) apud S. Petrum * *Al. MXLIX* XII Februarii

MXLIX, Leo IX consecratur et coronatur Papa XIII Aprilis: confirmat Bellam-insulam (c) Cadvalono Abbati (d) Rotonensi, qui eodem anno obiit. Successit Perenesius.

(a) Præcedentem Chronici hujus partem continet pagina 294 Tomi nostri X.

(b) Hæc, *Romæ*, etc. ibi redundare videntur, et fortè pertinebant ad Leonem IX Papam in contextu integro. Leo enim Romæ fuit receptus 2 Febr. et in cathedram S. Petri evectus 13 ejusdem mensis, anno 1049; sed Chronographus Kemperleg. sequitur veterem calculum.

(c) Eandem Gregorius VII Benedicto Ro-

thon. Abb. asseruit anno Pontificatus sui V. Hæc porò insula multarum subinde litium materia fuit cum Monachis S. Crucis Kemperleg. quibus à Monasterii sui origine ab Alano Com. data fuerat.

(d) Hujus profectò nominis secundo, ita ut duo, unus post alterum, admittendi sint cognomines ejusdem loci Abbates.

ML, Vercellensis Synodus sub Leone Papa IX celebratur. A

MLIV, domnus Leo Papa transiit III Kal. Maii, XXIX Aprilis: cui successit Victor. Hoël principatum Nannetensium adipiscitur Cornubiæ Comes.

MLV, Eliseus Abbas (a) S. Guengolei præficitur.

MLVII, transitus S. Guorloësi Abbatis Monasterii S. Crucis Kemperlegiensis. Conanus Comes Eudonem patrum suum bello cepit.

MLVIII, Alanus Comes Cornugalliæ, Kemperlegiensis Monasterii fundator et pater, migrat ab hac vita.

MLIX, Jungumarius Abbas præficitur.

MLX, Gaufridus [Martellus] Comes Andegavorum obiit.

MLXII, Herbertus Cenomanensis Comes moritur, uterinus frater Conani Ducis. B

MLXIII, Judith Comitissa Cornugalliæ obiit.

MLXIV, Orscandus Episcopus Cornugalliæ vitam finit: successit ei Benedictus filius.

MLVI, stella visa est, quæ cometa dicitur, ferè per XV dies in occiduis partibus. Conanus, Alani Ducis Britanniæ filius, obiit. Guillelmus Normannorum Dux cum magna classe Britanniam invasit insulam. Prælati est Abba Benedictus, frater Hoëli Comitis, Monasterii Cemperlegiensis. Haraldus Rex Anglorum à Guillelmo devictus interficitur.

MLXVIII, Baldoinus Flandronensis Comes obiit.

MLXX, Hardengius Comitissa moritur XII Augusti.

* Hildeb. MLXXIII, Alexander Papa moritur: cui successit Aldebrandus*, cui nomen Gregorius. Monasterium inchoatur (b) S. Melanii. C

MLXXVII, Hoël à Vicecomite Eudone capitur, et infra XI dies ab exercitu suo vi redditur.

(a) S. Guengaloëi seu Wingaloëi et Winvaloëi, S. Guinolè de Landvenec.

(b) Si non fallit Eveni epitaphium, hic Abbatiam S. Melanii regere cœpit ab anno 1054 aut insequenti, adeoque Sigonis Salmurensis

Abbatis primo: siquidem in hoc instrumento Evenus post annos regiminis XXVII, anno 1081, obiisse dicitur. Certè ex his quæ notavimus suprâ in Chron. Salmur. patet, Monasterium S. Melanii instauratum fuisse ante annum 1073.

EX FRAGMENTIS (a) CHRONICORUM COMITUM PICTAVIÆ,

Ducum Aquitaniæ, Auctore, ut videtur, Monacho S. Maxentii. D

Apud Martenium Tom. V Ampliss. Collect. col. 1150.

WILLELMUS autem Comes nostræ Pictaviæ, Dux etiam Aquitaniæ, erexit Ecclesiam in suburbio Pictavensi in honorem B. Johannis Evangelistæ, ac etiam B. Andreæ Apostoli, ibique fundavit (b) Cœnobium Monachorum Cluniacensium. In illis temporibus ex ejusdem progenie Odo Vicecomes de Thoarcio, Widonis Vicecomitis filius, augmentavit de Quinssaio* Cœnobium cum Alixa conjuge à Willelmo genita Comite Engolismensi, filiisque suis Willelmo Vicecomite et Reginaldo Theofagiorum; cujus Odonis assensu fundavit Alixa capellam unam in Ecclesia S. Pauli Pictavensi. Odone defuncto, illius frater Willelmus de Thoarcio fuit Vicecomes, camposque salinarum quos habebat apud Cursonem, donavit E

* Quinçay

(a) Vide pag. 294 Tomi nostri, ubi Fragmentorum istorum jam dedimus partem.

(b) Juxta Mabillonium Tom. V. Annal. Bened. pag. 18, Monasterium - novum ædificare cœpit Willelmus Ganfridus anno 1069. Hoc non consonat Chartæ fundatoris, qui ibi disertè assèrit quòd, quando Ecclesiam S. Johannis ædificare voluit, Audebrannum, Papam adierit. Nam Hildebrandus seu Gregorius VII Pontificatum non fuit adeptus ante annum 1073. Postponenda igitur constructio Monasterii-novi itineri Comitis et electioni Gregorii VII. Major quippè fides est adhibenda Instrumento authentico conditoris, quàm posteriori Chronographo Malliac.

qui pro MLXXXIII facile potuit scribere MLXXVIII, ponendo V pro X. Vide Notam pag. 286 suprâ; et ibi adde, alias litteras Willelmi sic terminari: *Facta est Charta donationis sive confirmationis V Kal. Febr. anno ab Incarn. Dom. MLXXVII, Indict. XV.... Pontificatus [Gregorii VII] anno IV.... videntibus Odone Abb. S. Johannis, Guidone de Nevers, Hugone de Leziniaco, Borello de Mosteriolo, Beraldo de Dunis, Magingodo de Mella, Guiberto de S. Johanne, Gautoerio Carbonario, Odone Præposito, etc. Nec dum igitur anno 1076 absolutum erat Monasterium-novum.*

- A Cœnobitis B. Michaëlis in Eremo; cui donationi assensit ex Mathilde conjugē filius Willelmus de Aspero-monte. In his temporibus ex eadem familia Radulfus de Malo-leone, Ebles filius, Ecclesiam erexit in honorem B. Petri Apostoli . . . et militum suorum hominumque/ consensu, decimasque suas donavit eidem Ecclesiæ. Hylaria conjux, confirmante Rainaldo de Malo-leporario fratre suo [nam in illius casamento erant illæ decimæ], propter dilectionem Radulfi viri sui in eadem Ecclesia sèpulti, filiique sui Ebles de Malo-leone, et Willelmus de Talamundi, illam donationem ratam habuerunt, astantibus Arnolde de Castro-murio Arnoldi superstes, Trullo de Podio (a) Augusti, et Rainaldo de Podio Fagi fratre suo, Roberto de Mauritania, Roberto de Saussaio, et Rullo de Argentonio militibus. Cùm exisset Willelmus, inclytus gratiâ Dei Dux et Comes in Pictavia et Aquitania, collegium de novo Monachorum Chassani, ex ejusdem Willelmi Proceribus Arnolde de Castro-murio, Chassani Cœnobitis donavit suas decimas Putei-Thonesi, cum Adelmada conjugē et Raimundo filio. Trullus etiam de Podio-Augusti Ferrum-Sectoris Willelmi superstes, possessiones omnes quas habebat apud Loretum, Chassani Cœnobitis donavit pietatis ejusdem intuitu, cum uxore Mahauda filiisque suis Willelmo de Podio-Augusti et Rainaldo de Floscellaria. Illas enim ferè omnes possessiones habuerat Mahauda à Callo patre suo Vicecomite de Oënaio. Rainaldus quoque de Podio-fagi, Trulli frater germanus, possessiones suas de Henssionensi donavit Abbati Alarico cum Helvisa conjugē filiisque suis Hugone atque Willelmo. Rainaldus (b) fuerat Franciæ Camerarius in vita Regis Henrici, ante Regis illius obitum; cùmque supervixisset Helvisa Rainaldo viro suo, nupsit iterùm Valeranno Franciæ Camerario, fuitque genita ab Hugone nuncupato Bardulfo, qui tenuit Puirium castrumque de Bello-fonte et etiam de Novigento. Helvisæ primogenitus Hugo, Rainaldi primi viri sui filius, castrum de Podio-fagi tenuit à Roberto de Mauritania (c) consobrino, terramque totam de Podio-fagi citra et extra ripam Sayvriæ (d) in omnire castellaniam mero et mixto imperio, cum nobilitiis, hostagiis, hominibus, censibus, terris et redditibus, pedagogiis, præfecturis, vacantiis et albinis; resque de podio-fagi singulæ non possunt alienari, earumque dominus jus tantùm habet utendi, fruendi, salvâ substantiâ; succedunt illi filii sui complures, habito ordine nascendi vicissim inter se; defunctoque filiorum ultimo, filius primogeniti filii aut illius heres masculus habet investituram ejusdem castri atque castellaniam de Podio-fagi. Hugo verò Cœnobium augmentavit S. Johannis Angeriacensis cum Petronilla conjugē et Gaufrido filio, adstantibus Willelmo Franciæ Camerario, Hugonis fratre germano, et Willelmo Ferrum-sectore Comite Engolismensi, Gaufredi quondam Comitum filio et Comitissæ Petronillæ, ac etiam fratre Petronillæ suprâ nominatæ. Deinde Willelmus ipse domini Philippi Franciæ Regis Camerarius, pietatis amore et Hugonis de Podio-fagi fratris sui exemplo, S. Johannis Angeriacensis Abbati Odoni Cœnobitisque donavit possessiones suas S. Luciani: addidit suam decimam Willelmus de Surgeriis, Hugonis Maëngo filius et Perronellæ, cum Alipsa conjugē, supra memorati Willelmi sorore: qui quidem Willelmus genuit Hugonem, Willelmum et Mahaudam ex Adellia conjugē, Yvonis filia Comitum Bellimontis atque Adelliæ Comitissæ.
- E Dux autem Willelmus inclytus Aquitaniam obiit in Domino apud Chisiacum (e), et inde corpus ejus translatum est in civitatem suam de Pictavo, et sepultum est in Ecclesia quam erexit in honorem B. Johannis Evangelistæ

An. 1086.

(a) Deinceps ad majorem confirmationem eorum quæ præmittuntur [pag. 295 Tomi nostri X] Trullus de Podio-Augusti et Rainaldus de Podio-fagi, Willelmi Ferrum-sectoris ex Mathilde conjugē filii, apposuerunt sigilla sua Chartæ hujusce donationis [terræ B. Dionysii de Peyrato]. Ex antiquo Chron. S. Michaëlis in Eremo ad calcem horum Fragm. col. 1160.

(b) Rainaldus Camerarius Regis et Helvisa conjugē amplius Cœnobium nostrum B. Michaëlis in Eremo dotaverunt pro remedio animarum Willelmi de Podio-Augusti atque Mathildis, patris et matris ejusdem

Rainaldi, et successorum salute, ac etiam pro animæ remedio Hugonis Bardulphi atque Berthæ, patris et matris Helvisæ. Ibid.

(c) Est in Pictonibus Moritania seu Moritonium castrum, Mortaigne.

(d) Sic in litteris Guillelmi Aquit. Ducis, anno 989 datis, vocatur corruptè Sevrîa fl. Se-paris Niortensis, la Sevre Niortoise.

(e) Suprà pag. 121, apud Chisesgium castrum; fortè Chizay ad Wltonam fl. la Boutonne, non longè à Monasterio Angeriac.

ac etiam B. Andreæ Apostoli. Successit illi Willelmus Pictaviæ, Aquitaniæ A
Dux et Comes Pictaviæ, filius ejusdem.

GENEALOGIÆ (a) EX CHRONICIS HAINONIENSIBUS.

Apud D. Lucam Acherium Tom. III Spicil. in-fol. pag. 286.

CAROLUS DUX Lotharingiæ, frater Lotharii Regis Francorum, duas
habuit filias Ermengardem et Gerbergam: de Ermengarde natus est
Albertus Comes Namurcensis, qui genuit Albertum ei succedentem, et
Henricum Comitem de Durbio. Albertus II genuit Godefridum (b) Comi- B
tem Namurcensem, et Henricum Comitem de Rupe. Hic Henricus filiam
* Ms. Wa-
lencourt
* Ms. Aeli-
den
habuit Macthildem, quæ domino de Walecourt * peperit Werricum et
Beatricem, etc. . . . Godefridus Comes Namurcensis, frater Henrici de
Rupe, genuit Henricum et Adelidem * uxorem Hainonensis Balduini, cui
peperit Balduinum Comitem, etc. . . .

Gerberga verò alia filia Caroli, fratris Lotharii, peperit Henricum Se-
niorem * de Bruxella; et hic Henricus genuit Henricum, Lambertum, et
* Ms. Junio-
rem
Macthildem quæ Comiti de Bolonia Eustachio peperit Eustachium et Lam-
bertum. Eustachius verò ex Ida filia Godefridi Ducis Lotharingiæ genuit
Godefridum de Bullonio, postea Regem Hierusalem, et Eustachium, etc. . . .

Comes Flandriæ Arnulfus, exercitu congregato, intravit Hainoniam, et
saisivit Comitatum Montensem contra Rainerum et Lambertum filios Raineri C
Longicollis, qui fuit Comes Montensis, et destruxit castrum de Bossuc *;
* Bosuc
tantumque guerravit illos pueros, quòd oportuit eos fugere in Franciam
ad quærendum auxilium. Lambertus duxit uxorem Gerbergam filiam Caroli,
postea matrem Henrici de Bruxella; et Rainerus filiam Hugonis Capeti.
Regressi ergo de Francia, magnum exercitum congregaverunt, et ingressi
Hainoniam, terram suam recuperaverunt.

In Chronicis invenimus quòd S. Walbertus, qui sepultus jacet apud Cou-
sorne (c) juxta Beaumont in Hainonia, fuit Dux Lotharingiæ, et extende-
* Ed. apud
batur dominium ejus per * Cameracesium et Hainoniam, Brabantum, Has-
baniam (d) et Ardennam usque ad Rhenum. Uxor ejus Bertilla duas ei pe-
perit filias, Waldetrudem et Asdegundim, quæ primogenita nubere recu-
sans, facta est Monialis, et fundavit Monasterium de Melbodio; Waldetrudis D
cuidam magno viro nupta, Maldegario nomine, qui et Vincentius, duos ei
peperit filios Landricum et Dellinum, ac duas filias Astrudem (e) et Maldeber-
tam. Maldegarius, qui et Vincentius, in Senogio * Monasterium ædificavit Mo-
nachorum, dans eis possessiones magnas; quo Monasterio postmodum per
Hunos destructo, reædificata est ibidem Ecclesia Canonicorum. Hic Vin-
centius de consensu uxoris factus est Monachus in Monasterio Altimontensi
juxta Melbodium *, et similiter (f) uxor sua Ducissa Waldetrudis ædificavit
Ecclesiam in monte Castri-loci, et facta est Monialis; filii quoque et filiæ,
relicto sæculo, religioni se dedicaverunt. Successit igitur in Ducatum neptis
Ducissæ Waldetrudis Aya *; quæ nupta est cuidam potenti viro, nomine
Idulfo, qui post mortem sepultus est in Monasterio Lobiensi *; et dicta Aya
tempore viduitatis suæ contulit Ecclesiæ Montensi villas de Cuemes et Nini E
et Braine la Wihote: et stetit Abbatia Montensis longo tempore, quòd
Abbatissa per electionem fiebat; ipsam præsentando Imperatori. Postea suc-
cessit in Comitatu Montensi Comes quidam, qui ab Imperatore impetravit,

* Al. Sceno-
gio

* Ms. Bel-
bodium

* Ed. Aia

* Ed. Bo-
biensi

(a) Magister Baldinus de Avennis, qui flo-
rebat circa annum 1280, collegit Hainon. Genea-
logias. Has autem, Acherio teste, inaximi sem-
per fecere qui in ejus generis lucubrationibus
operam et studium collocaverunt, illis sæpè usi
[Andreas Chesnius præsertim in Genealog. do-
mûs Luxemburg. et in aliis], dum geneses
textuere diversas: quippè innumeras ferè pro-
sapias Nobilium Magnatumque, non solum
Artesiae, Hannoniæ, Flandriæ et Brabantiae;
sed etiam orbis Gallici, multarumque provin-

ciarum extra Galliae limites positarum, com-
plectuntur. Acherianam editionem exegimus ad
fidem Ms. Cod. Reg. Biblioth. num. 4896. A.

(b) Apud Acherium duntaxat, genuit Gode-
fridum Com. de Rupe. Hic Henricus, etc.

(c) In Ms. Cod. apud Curtim-solre juxta Bellum-
montem.

(d) Ibid. Hesbaniam... Bertilia... Aldegundim.

(e) Ibid. Altrudem et Madebertam.

(f) In Ms. Cod. et consimiliter seu consiliatrix.

A præsentationem illam sibi debere fieri, cujus quidem tempore vacante Abbatia, cum Abbatissa noviter electa sibi præsentaretur, noluit admittere eam, dicens se Abbatem esse, nec aliam deberent Abbatissam habere; domicellabus verò ad Imperatorem appellantis, et per suos Canonicos in suos procuratores à principio sibi constitutos litigantibus, tandem (a) Comiti resistere non potentibus, permansit Abbatia et præbendarum collatio in voluntate Comitis.

Postmodum autem fuit ibi Comes nomine Hermannus per uxorem suam Richildem, quæ sibi peperit filium et filiam. In illo tempore mortuus est Comes Valencianarum absque herede; et dictus Comes Hermannus cum uxore sua Richilde, tum jure consanguinitatis tum emptione erga propinquiores tantum fecerunt, quòd illum Comitatum sibi acquisiverunt cum alio.

B Deinde mortuo dicto Hermanno, dicta Richildis maritata est Balduino filio Comitis Flandriæ, cui peperit duos filios, quos ita vehementer diligebat, quòd primum filium quem Hermanno pepererat, Clericum fecit, et procuravit ipsum fieri Episcopum Catalaunensem (b); et filiam, Monialem. Postea tantum fecerunt dictus Balduinus et Richildis erga filium suum Episcopum Catalaunensem, tum per denarios tum per alia, quòd Comitatus Hainoniensis remansit filiis dicti Balduini. Episcopus verò Cameracensis excommunicavit dictum Balduinum pro illo matrimonio Richildis Comitissæ; sed Leo Papa, qui avunculus erat Richildis, absolvit eos, et inhibuit eis thorum. Iste Balduinus amovit Canonicos qui erant in Hainonio, et posuit ibi Monachos: postea mortuus est anno Domini MLXX. Assignaverat autem filio suo Arnulfo Flandriam cum juramento Flandrensium, et Balduino mi-

An. 1070.

C nori Hainoniam.

Comitissâ itaque Richilde * cum filiis suis valdè juvenibus tenente ambos Comitatus, supervenit Rodbertus (c) Friso patruelis puerorum, et expulit eos de Flandria: contra quem, convocato Rege Franciæ Philippo, Richildis cum filio Arnulfo et Hainoniensibus conflictum habuerunt juxta Caslatum; et primò capta Richilde Comitissa à Flandrensibus, et Roberto similiter ab Hainoniensibus, propter amorem quem Hainonienses habebant erga Comitissam Richildem, restituerunt dictum * Robertum Frisonem pro Comitissa: et postea dictus Comes campum obtinuit contra Francorum Regem et Comitissam; et occisus est ibi verus Comes Flandriæ Arnulfus, et per consequens Flandriam subegit Robertus * Friso. Tunc ipsa Comitissa cum suo filio Balduino ad se fortificandum * confederationem inierunt cum

* Ed. Richildis

* Ed. prædictum

* Ed. Comes

* Ed. Confortis

D Thieduino Leodiensi Episcopo, Comitatum Hainoniensem in feodum recipientes in hunc modum: quòd Comes Hainoniæ servire tenetur in omnibus necessitatibus suis cum toto suo posse ad expensas Episcopi post exitum à Comitatu Hainoniensi, similiter (d) et quandocumque Comes Comitatum suum egreditur eundo ad Episcopum pro feodo suo relevando, similiter quandocumque vocat eum Episcopus ad parlamentum. Item cum Imperator vocat Comitem ad curiam suam pro quacumque re, tenetur eum Episcopus ducere et reducere in expensis suis, et respondere ac remanere pro ipso: et si aliquis vellet gravare Comitem, Episcopus tenetur eum juvare cum magna potestate in suis, scilicet Episcopi, propriis expensis: et si Comes obsideret castrum ad honorem suum pertinens, aut si alius * contra ipsum obsideret aliquod castrum, Episcopus tenetur ipsum juvare cum quingentis equitibus *; et Comes tenetur ei tunc facere legale forum de cibariis; et potest Episcopus per campos accipere herbam et necessaria pro equis; et ad hoc faciendum tenetur Episcopus ter in anno, et qualibet vice per XL

* Ed. aliquis

* Ms. militibus

(a) In Ed. tandem Comiti non valentibus [in marg. f. prævalentibus] domicellabus potentibus, permansit, etc.

(b) Hinc Epitaphium recenti prorsus manu exaratum habet: Rogiers Evesque de Chaalons, second de ce noni, fils de Herman Comte de Namur et de Richilde Comtesse de Hainaut... décéda le 26 Janvier 1062. Indiculus Episcoporum Catalaun. fert quoque Rogerium II obiisse VI Kal. Febr. eodem anno; sed ex Charta vivebat adhuc anno 1065, quo etiam consignatur obitus ejus in

Chronico S. Petri Catalaun.

(c) Arnulfi tutela Roberto Frisio commissa fuerat: quæ res funesti belli seminarium fuit inter ipsum et Richildem pueri matrem. Nam Robertus tutelam Flandriæ sibi ex fratris testamento asserere voluit; et Richildis eandem ei denegavit in magnam sui et filii Arnulfi perniciem, cui Robertus Comitatum Flandriæ vi abstulit et vitam.

(d) In Ed. duntaxat, similiter et quandocumque vocat eum Episcopus, etc.

dies. Prætereà cum homagio Comitis debet Episcopus habere homagium A Castellani Castri-loci, et Castellani de Bello-monte, nec non et Castellani de Valencianis. Item debet Episcopus Comiti dare anno quolibet in Natale Domini, tria paria vestium, quorum (a) quodlibet valere debet sex marcas Leodienses, et cuilibet Castellanorum, unum per similiter sex (b) marcarum. Item si comes infra Comitatum adquisierit aliquod alodium, aut si donatum ei fuerit, et ipse ulterius illud in feodum dederit, aut servum adquisierit, totum illud simul tenebit cum feudo ab Episcopo. De pace verò Leodiensi, ad quam respondere tenentur multi Barones et homines eorum, neque Comes neque homines sui tenentur respondere. In augmentum autem sui feudi Comitissa accepit Abbatiam et advocatiam Montensem ac justitiam Comitatus Hainoniensis, quam tenuerat ab Imperatore. Episcopus enim * tantum fecerat erga Imperatorem, quòd dederat eidem hujusmodi feuda: B et Episcopus tantam pecuniam dedit Comitissæ et suo filio, quòd Ecclesiæ multum erant gravatæ. Istis conventionibus præsentibus (c) apud Fosses interfuere, Godefridus de Bullonio, Comes Albertus de Namurco, Comes Lambertus de Lovanio, Comes de Chineio, Comes de Monte-acuto in Ardenna, et plures alii; secundum quod hæc omnia in Chronicis continentur Monasterii Lobiensis. Comitissa verò Richildis retinuit in alodium propria alodia S. Waldetrudis apud Castri-locum in castro et in villa Quaregnon, Gamapes, Frumeries (d), Thieuvi, Baine-la-Wihote, Braine-le-chastel, Hal, Castres, Herines, Guemes, Ninyc-ville, Feur, Hayne, et aliqua alia quæ non nomino.

* Ed. autem

* Ed. invadiat

* Ed. retinuit

* Ms. Ydam

* Ms. cum An. 1086.

Pag. 294.

Per auxilium Episcopi Leodiensis confortata Comitissa et filius ejus Balduinus, per quosdam mediatores tandem pacificati sunt cum Roberto Frisone Comite Flandriæ: et Comes Balduinus quandam neptim dicti Roberti ducere in uxorem debebat, et ad hoc faciendum invadiavit * villam Duacensem, quam tunc possidebat; die verò assignatâ quâ illam desponsare debebat, tantum abhorruit eam propter turpitudinem seu deformitatem ejus quòd noluit eam ducere; propter quod Robertus obtinuit * Duacum, nec postea recuperare potuit Balduinus.

Comitissa Richildis firmavit castrum Bellimontis, et ædificavit capellam S. Venantii. Balduinus autem ejus filius adhuc juvenis uxorem duxit Idam * sororem Lamberti Comitis Lovaniensis, quæ valdè bona matrona fuit et bonæ vitæ. Richildis Comitissa et filius ejus Balduinus ædificaverunt Abbatiam S. Dionysii in Brocheroie (e), dantes ei villam et plures alias possessiones. Ipsa quoque Richildis postquam * viriliter et bene terram suam tenuerat, mortua est anno Domini MLXXXVI. . . . D

Carolus duas genuit filias, Ermengardim quæ nupta Comiti Namurcensi peperit Albertum Comitem, qui patri in Comitatu successit; et Gerbergam, quæ nupsit Lamberto cum Barba, fratri Raineri Longicolli Comitis Montensis. Iste Lambertus Bruxellam tenebat in sua hereditate; Gerberga verò erat Comitissa Lovaniensis de hereditate sua: et hic Lambertus ex Gerberga genuit Henricum seniore Comitem Bruxellensem: et ii fundaverunt Ecclesiam S. Petri in Lovanio. Iste Lambertus præliando contra Episcopum Leodiensem Baldricum apud Huardis devicit eum; postmodum tamen fuit occisus apud Florinas. Henricus igitur Senior patri succedens in Comitatu Lovaniensi, duos genuit filios et unam filiam: quorum primogenitus Henricus, et alter Lambertus; filia verò Macthildis nomine, Eustachio Bologniæ Comiti nupta est. Lambertus verò patri successit in Comitatu Lovaniensi, quia frater ejus primogenitus sine herede decessit. Hic itaque Lambertus uxorem duxit Odam; et ii fundaverunt Ecclesiam S. Gudilæ, ponentes ibi Canonicos, quibus decimas dederunt de Bruxella. Dictus Lambertus ex Oda genuit Henricum, qui patri successit in Comitatu; et genuit duos filios, Reinerum primogenitum, et Henricum: quo Reinerio in Hasbania (f) E

(a) In Ms. Cod. Reg. quarum quælibet.

(b) Ibid. similiter marcarum, sine sex.

(c) Ibid. præsentibus fuerunt apud Fossis.

(d) Ibid. Frumeries, Kievi, Braine-la Wihote, Braine-le-castel, . . . Cuemes, Nini vile seur Hayne.

(e) Ibid. Brokeroie; al. Broqueroia, ac Bro-

koroth.

(f) Al. Hasbania, vulgò apud nostros Hasbaigne, seu potius Hasbain vel Hesbain. Hodie situs Hasbania medius Ardennæ et Brabantæ vel Brabantia interponitur.

A occiso, cùm heres ei non esset, successit in Comitatu patri Henricus, qui genuit duos filios, Henricum primogenitum, et Godefridum cum Barba. Mortu~~o~~ ~~patre~~ patre, etc.

EX GESTIS (a) ABBATUM S. GERMANI AUTISSIOD.

Apud Labbeum Tom. I Novæ Biblioth. Libr. Mss. pag. 573.

B POST Thealdum, unanimi consensu Fratrum, consensuque Henrici Pindlyti Francorum Regis, ejusque fratris Roberti Burgundionum Ducis, nobilissimæque eorum matris Constantiæ Reginæ, Raynaldique Comitis et ejus uxoris, electus est dominus Odo in Abbatem, anno Domini MXXXII. . . corroborantibus et confirmantibus hoc Hugone Autissiodorensi, Leotherico Senonensi, aliisque vicinis Episcopis. . . Rexit Monasterium per annos XX (b) et ampliùs. Obiit autem V Idus Augusti, anno MLXXVII (c). Pag. 574.

Anno MLXIV, electus est dominus Galterus, S. Benedicti Floriacensis Monachus, in Abbatem à Fratribus S. Germani Autissiodorensis, et à Patriciaca Cella adductus. Eodem anno, antequàm dictus Abbas benediceretur, incensum est igne ex se succenso totum castrum S. Germani cum Monasterio et monasterialibus officinis; ita quòd nihil omninò remansit à porta civitatis, quæ Pendens dicitur, usque ad molendina Cantantis-ranæ. Benedictus autem fuit dictus Galterus, à Gaufrido Autissiodorensi Episcopo, eodem anno Nonis Julii.

C Post Galterum rexit Rothlanus. Hujus tempore incensa est civitas (d), ab Ecclesia S. Petri juxta pontem usque ad molendina Cantantis-ranæ, feriatis diebus Paschæ.

Guibertus, B. Germani à pueritia Monachus, electus fuit post Rothlanum. Hæc autem electio anno Domini MLXXXV exstitit celebrata. . . . Guibertus nobilis genere.

(a) Auctor istorum Gestorum Frater Guido, fuit Abbas S. Germani anno 1290, ut monimus jam pag. 296 Tomi X.

(b) Apud Mabillonium Tom. IV Annal. Bened. pag. 663, Odo XII annis functus est Abbatis officio, non tamen Abbas sed Prior.

D (c) Error in numero ibi manifestus est.

(d) In Chronico S. Mariani Autissiod. Anno Dom. MLXXV incensa est Autissiod. civitas ab Ecclesia S. Petri quæ est super pontem usque ad molendinos, etc. . . . Eodem anno Arnulphus Abbas S. Columbæ, reliquias S. Theobaldi fratris sui ab Italia detulit, quas in eadem Abbatia reposuit.

EX CHRONICO (a) BREVI

ECCLESIAE S. DIONYSII AD CYCLOS PASCHALES.

Apud Acherium Tom. II. Spicileg. pag. 808.

E ANNO MXLIX, obiit domnus Abbas Vivianus.
 MLI, Leo Papa venit in Galliam.
 MLIX, Philippus Rex ordinatur.
 MLX, obiit domnus Henricus: Philippus puer regnat.
 MLXV, Willelmus (b) Comes obiit.
 MLXVI, cometa visus est à VI Kal. Maii per IX dies, à vespere usque ad gallicinium. Ipso anno Willelmus Dux Normannorum Angliam intravit, Haraldum Regem occidit, seque regni diademate coronavit.
 MLXXX, fames magna fuit.

(a) Vide Notam in excerptum inde jam datum pag. 297 Tomi nostri X.

(b) Fortè is est Willelmus Com. qui cum Anna Regina et Rodulfo Com. subscripserat

regiæ Chartæ pro S. Luciano, datæ Silvanectis anno Dom. Incarn. MLX, et Regis Philippi primo.

APPENDIX EX MS. (a) DIPLOMATE ROBERTI REGIS FR.

... ILLUM quem sibi secundum Deum præesse cupiunt, unanimi unitoque consilio cuncta congregatio... sanctorum Patrum præceptionibus, Deo omnifluæ bonitatis annuente, edoctus serenissimus Rotbertus Rex Francorum Burgundionumque simul... preces genuinas respexit... spernum * communicari consiliis subditorum voluit de Abbazia excellentissimi Martyris almi Dionysii Sociorumque ejus, exspectare consilium et sui regni Procerum... actibus; verum etiam cum prædicti loci Monachis, quem post domnum Odilonem Abbatem miris dulcifluisque moribus comptum præfatæ Abbatiae prælatum sancire, etc. de... nempè ditioni ipse locus subdebatur à diurnis temporibus, præfato Rege annuente, merita sanctitatis B ejus expertus. Idemque Abba videlicet Odilo, affectu sincero animadvertens, se non posse tam grandisonum pondus, ut hactenus fecit jam perferre, excellentissimi Regis jam fati Procerumque regni submonit * præsentiam, ut sibi jam senio atque plebriatus perplacido ipsius flatum Deo quandoque vocante quò venire, nolens locum prætitulatum sine pastore ac remige incassum relinquere, venerunt Procerum singuli, eoque deprecante præfatus Rex assertione litterarum fieri adjudicavit... actione cum aliæ proficiant, illa utilissima autoritas est edita, quia prætaxatus locus in ipsius Regis successorumque Regum mundi labentis ævi temporibus persistens, nulli unquam tanti patris merito subjaceat. In hac igitur Abbazia elegit prædictus Rex, cum communi suorum fidelium consilio et voluntate præcipuè ipsius congregationis et domni Odonis * Abbatis Cluniacensis, quemdam Monachum nomine Albertum, ipsius loci alumnum, regularibus institutionibus apprimè et fructuosis percomptum actibus, nobilissimis ortum (b) natalibus, et tam novi quàm veteris Instrumenti detritum eruditionibus: et ut hæc electio non foret reprobata, sed inviolata permaneret proprio... assignata Cenobæio... etc. Signum domni Ivonis Prioris. S. Guillelmi Sacerdotis. S. Enoldi Sacerdotis. S. Emonis Sacerdotis. S. Airach Sacerdotis. S. Milonis Sacerdotis. S. Gotfredi Sacerdotis. S. Armani Sacerd. S. Theoderici Sacerd. S. Constantii Sacerd. S. Eubaldi Sacerd. S. Petri Sacerd. S. Immonis Sacerd. S. Benedicti Sacerd. S. Bertradi Sacerd. S. Gamalfredi * Sacerdotis...

* f. suorum

* submonuit

* Odilonis

* f. Hamalfredi

(a) Fragmentum hoc pluribus in locis mutilum, descripsimus ex Tom. I Ms. Collectionis veterum Scriptorum *Durand* in Bibliotheca nostra Sangermanensi. Ibi autem sic notatur: « In Ms. Cod. Reginae Sueciæ extat » originale electionis Alberti Abbatis S. Dionysii, ex quo quæ sequuntur tantum describere potuimus. » Porro istud Diplomatis, negotium aliquod facessere debet Scriptoribus Sandionysianis. Quis est enim Albertus in eo laudatus? Certè ignotus fuit Dubleto, Mabilonio et Gallia Christ. Auctoribus. An binominis fuit Vivianus? An Albertus Miciac. ante Vivianum electus, oblatum onus suscipere re-

cusavit? An denique alius quilibet Albertus Viviano prævit electione, quæ obitu intercepta est? Ut dicamus quod sentimus, hæc electio non alia est ab ipsa electione Viviani; et Amanuensis erravit in nomine.

(b) Hæc sanè prærogativâ gaudebat Albertus Abbas Miciac. qui uxorem habuit Hildegardem Castriduni Vicecomitissam; et cujus epitaphium Gemeticense sic habet:

*Hic jacet Albertus quondam regalia spernens...
Mundi divitias cum regali ditione
Gemetica primas sprevit pro relligione....*

A

EX CHRONICO (a) S. STEPHANI CADOM.

Apud Chesnium inter Scriptores Normann. pag. 1017.

- A** **ANNO** MXXXV, obit Rodbertus Dux Normannorum; cui succedit Guillelmus filius ejus in puerili ætate.
- Anno MXXXVII, obit Robertus Archiepiscopus: succedit Malgerius*, * *Al. Malginus*
qui culpa exigente depositus est.
- Anno MXLVI*, bellum apud Valliumdunas. * *Al. MXLVII*
- B** Anno MXLIX, Leo Papa Concilium Remis habuit.
- Anno MLIV, bellum apud Maremortuum.
- Anno MLV, deposito Malgerio succedit Maurilius Rothomag. Archiep.
- Anno MLX, obit Henricus Rex Francorum; cui succedit Philippus filius ejus.
- Anno MLXI, Joannes Episcopus Abrincensis mense Septembri.
- Anno MLXIII, subjugata est Cinomannis Comiti Norm. Willelmo.
- Anno MLXV, obit Edwardus Rex Anglorum. *An. 1066.*
- Anno MLXVI; Willelmus Dux Norm. transiit mare III Kal. Octob. cum valida Normannorum manu: cui occurrit Heroldus cum eo pugnaturus; commissoque prælio pridie Idus Octobris, ruit Heroldus ejusque exercitus. Post hoc Willelmus elevatur in Regem die Natalis Domini apud Londoniam, Anglorum maximam urbem.
- C** Anno MLXVII, obit Maurilius Rothomagensis Archipræsul, Monachus Fiscannensis.
- Anno MLXIX, Maurilio succedit Joannes, filius Rodulfi* Comitis * *Al. Radulfi* fratris Ricardi, qui prius Abrincensi Ecclesiæ VII annis et III mensibus præfuit; et postea rogatu Alexandri Papæ, concedente Guillelmo Principe Normannorum et Rege Anglorum, adeptus est cathedram Rothomagensis Ecclesiæ.
- Anno MLXXIII, invaserunt Monachi S. Audoëni Joannem Rothomag. Archiepiscopum Missam celebrantem in festivitate ejusdem Sancti, cum armata manu (b) vivorum: unde judicatum est in Concilio in eadem civitate congregato, præsidente Rege Anglorum Willelmo, Monachos hujus criminis reos per Abbatis carceribus retrudi ad placitum Archiepiscopi. Inde complures dispersi fuerunt, unus Vurnemarus* nomine apud Fiscannum, * *Al. Nomenarus* alter apud S. Wandregisilum nomine Benedictus, alter apud Gemeticum nomine Rodulfus. Hoc anno dedicata est Basilica S. Stephani Cadomi.
- Anno MLXXIV, congregatum est Concilium in Rothomagensi urbe, præsidente Willelmo Anglorum Rege, Normannorum Principe; et Joanne Archiepiscopo cum suffraganeis suis, Odone Bajocensi Episcopo, Hugone Luxoviensi, Michaële Abrincensi, Gilleberto Ebroacensi, Roberto Sagiensi. Eodem anno obtulit Guillelmus Rex Anglorum die sancto Paschæ in Ecclesia Fiscannensi filiam suam, per manum Joannis Archiepiscopi consecrandam. Inibi etiam instituit legem sanctam, scilicet ne aliquis homo aliquem hominem assalliret* pro morte alicujus sui parentis, nisi patrem aut filium interfecisset. * *Ms. assalliret*
- E** Anno MLXXIX, obit Joannes (c) Rothomag. Archiepiscopus: huic

(a) Annus 1293 est meta hujus Chronici, quod Chesnium ex antiquo Codice descripsit. In Bibliotheca S. Germani Prat. inter Miscell. Mss. Durandi Tom. II ex Ms. Cod. Reginæ Sueciæ 175, exstat brevis aliud ejusdem Abbatæ Cadom. Chronicon, in anno 1328 desinens, sique tantum ferens non una manu: *Anno MXLII mortalitas magna hominum. Anno MXLVI bellum apud Vallium-dunas. Anno MXLIX Leo Papa Concilium Remis habuit. Anno MLXI obiit Joannes Abrincensis Episcopus mense Septembri. Anno MLXXVII dedicata est Basilica S. Stephani Cadomi. Anno MLXXIX obtulit Guillelmus Rex Angl. die sancto Paschæ filiam suam, etc.* ut in

edito.

(b) Turpiter, ut mox patebit, falsus est Matthæus Parisius, ejusque sequaces, qui Johannem Archiepiscopum tunc interfectum fuisse calumniantur.

(c) Ex hoc loco et ex Actis Rotomag. Archiepiscoporum supra patet, longè falli Matthæum Parisium, seu potiùs interpolatorem ejus aut Editorem, et Galliæ veteris Christianæ Auctores, qui Johannem à S. Audoëni Monachis occisum criminantur. Inde enim constat, Johannem tumultui San-Audoënano superstitem diu fuisse. Certè, ut ipsismet verbis Mabillonii ulamur, etsi alia nos hac de re argumenta defi-

succedit Willelmus Rothomag. Archiepiscopus, qui fuerat Monachus et Abbas S. Stephani Cadomensis.

cerent, id luce clarius demonstrarent duæ Lanfranci Archiep. ad ipsum Johannem Epistolæ, in quibus temerariam superbamque temeritatem mi-

serrimorum hominum et perditissimæ congregationis adversus dominum et pontificale fastigium præsumptum meritò damnat.

EX CHRONICO (a) SITHIENSI,

SEU EX JOHANNIS IPERII (b) CHRONICO S. BERTINI.

Apud Martenium Tom. III Anecd. col. 574.

Cap. 36. part.
3

* f. dominationem

* A.
MXXXVI

Col. 575.

* L. Heribertus

ANNO Dom. MXXXI Robertus gloriosus Francorum Rex diem clausit extremum, et sepultus est in Ecclesia B. Dionysii Areopagitæ, postquam regnaverat annis XXXIV; et successit ei filius ejus Henricus puer parvulus. Regina verò Constantia post funus mariti, magnam Regni portionem quasi donationem * suam, et plures Barones Regni ad se traxit: quæ postmodum omnia filius, ætate provector effectus recuperavit, et suæ dominationi applicavit.

Brevi post hoc tempore nobilis ille Marchisus ac Comes Flandriæ Balduinus Barbatus, postquam Flandriæ monarchiam potenter rexerat annis XLVII, viam ingressus est universæ carnis, et sepultus est in Blandinio [anno] MXXXII *: et successit ei filius suus Balduinus, vir magnificus atque probus, qui habuit uxorem Athelam, filiam Francorum Regis Roberti nuper defuncti, sororem Henrici pueri heredis regni; de qua genuit filios duos, Balduinum Pium et Robertum Frisonem primum: filiam quoque Mathildem, postea uxorem Willelmi Nothi conquisitoris Anglorum. Iste Balduinus ratione uxoris suæ jamdictæ, consensu et electione omnium Baronum Franciæ, tutor juvenis Regis Philippi, et totius regni bajulus est effectus: qui sibi omnes homagium fecerunt, spondentes quòd si juvenem Regem mori contingeret infra tutelæ tempora, ipsum Balduinum in Regem Franciæ sublimarent. Iste Comes Balduinus dictus est Insulanus, quia villam Insulam condidit, et Ecclesiam Canoniorum ædificavit in ea B. Petro, magnificèque dotavit; in cujus Ecclesiæ dedicatione Comes hoc nabile fecit: Prælatos patriæ suæ cum Sanctorum reliquiis advocavit huic dedicationis interesse solemnitati; quâ peractâ, vice gratiarum actionis, loca in quibus singuli Prælati fuerant hospitati, eorum Ecclesiis contulit, sicut ipse tenuerat, liberè perpetuò possidenda: per hanc viam donationis hujus, nobis provenit ea terra quam in illius villæ suburbiis habemus, quia ibidem locatus seu hospitatus fuerat domnus Rodericus * Abbas noster cum corpore B. Bertini et aliis Sanctorum nostrorum reliquiis. Domnus Abbas noster Rodericus, postquam excellenter rexerat annis XXII, obiit et sepultus est anno Dom. MXLIII.

Bovo hujus loci Abbas XXXVII... vir bene litteratus, Abbas effectus est anno Dom. MXLIII... Basilicam tempore Roderici combustam à fundamentis reædificavit; sed morte præventus, non totam complevit... VI (c) Non. Maii, quo scilicet tempore nundinæ tunc in hac villa tenebantur ex more: facta fuit hæc elevatio [corporis S. Bertini] anno Dom.

(a) Continuationem hinc habes eorum quæ edidimus pag. 297 Tomi X, ubi paucula quædam Lectorem monuimus.

(b) Johannes Iperius, id est, de Ypra oriundus, quondam S. Bertini Abbas, eodem in loco seu pretio, in quo et Auctor coævus, ac meritò hic habendus est. Licet enim anno tantum 1383 obierit, maximam tamen existimationem et fidem mereret; quippè qui nihil historicè retulit, quod non authenticis scriptis approbetur. Præterea idem, vir pius et eruditus, ex Scriptoribus Bertinianis, scilicet Folcuino Sith. sæ-

culo X Monacho, ex Simone Abb. Sith. defuncto an. 1148, et ex Anonymo qui scribebat an. 1229, ita Chronicon suum confecisse videtur, ut eorum lucubrationes integras operi suo inseruisse censendus sit. Hinc, cum antiquiores habeat Auctores qui sui temporis res gestas, prout viderant aut à testibus oculatis acceperant, scriptis mandarunt, mirum videri non debet à subsecutis Scriptoribus tanti habitum fuisse, ut quæ dicenda de rebus Belgicis habuerunt, ab eo accipere non dubitaverint.

(c) Bovo Abbas S. Bertini XXXVII, dum Sith.

A MLII . . . Imperatore Henrico II , Rege Fr. Henrico I, Comite Fl. Balduino Insulano, Ghisnarum verò Eustachio . . . Tempore isto imperante Henrico II, Normanni Italiam intraverunt, cum Roberto plura bella gesserunt.

Col. 576.

Anno post elevationem corporis B. Bertini Imperator Henricus II contra Balduinum Insulanum , Flandriæ Comitem , bellum movit. Hermanno Montensi Comite defuncto , viduam ejus Balduinus Pius, filius Balduini Insulani jauidicti , duxit uxorem , Imperatore non consulto ; et Hannoniæ Comitatum invasit. Balduinus Insulanus Tudinium , Balduinus filius ejus Hoium vastarunt et incenderunt. Imperator indignans contra Balduinum venit usque ad fluvium Scaldim ; et Balduinus ex altera fluvii parte consedit. Imperator transire non valens , partem exercitûs sui per Cameracum et Schusam mittit, ut Balduinum à tergo comprehendat. Sed Balduinus sibi præcavens ,

Cap. 37.

An. 1053.

B Lisam fluvium transiens se tutavit ; sicque Imperator terræ partem vastans , per Tornacum rediit anno Domini MLIV.

Col. 577.

Anno post hoc tertio , defuncto Imperatore Henrico II, successit filius ejus Henricus III, qui jam cum patre expertus orientalem partem Flandriæ fortalitiis , gentibus et fluviis sic munitam , et partes orientales invalidas , exercitum per Tornacum ducens , huc accessit , ut per has partes Flandriam intraret. Balduinus Comes hoc præsentens , populum suum undique collegit , et fossato Flandriam claudi fecit ab illa parte : quod fossatum per novem leucas in longum ducens , id est à castro de Urhault usque ad Basseiam, in solis tribus diebus et noctibus consummavit , et ibidem Imperatori restitit. Admirans Imperator fortalitium et multitudinem armatorum , viâ quâ venerat recessit. Comes verò cum suis ipsum per Flandriam insequens

An. 1054.

C usque Neomagum , palatium Imperatoris combussit , et sic in Flandriam rediit. Postmodum in Tornaco per Henricum Francorum Regem pax facta est inter eos , sic ut Comiti Flandriæ remanerent perpetuò et hereditariè , pars illa Brabantiae , quam ipse Balduinus Comes conquieserat ultra Teneram fluvium , et Comitatus Alostensis (a) cum terrâ IV officiorum ; insuper in Zelandia V insulas Imperator ei superaddidit , cum conditione quòd eas ab Imperatore teneret.

Ab hoc Balduino Flandriæ Comite domnus Bovo noster Abbas terminari fecit gravem dissentionem inter nos ex una parte , et Gerbodonem Advocatum nostrum populumque de Arkas ex altera parte , obtinuitque confirmationem de libertate nostra in Arkas . . . Privilegium sic incipit : « In nomine

E » Patris et Filii et Spiritûs Sancti. Amen. Ego Balduinus Dei gratiâ Flandrensium Comes [statui cum consilio Optimatum meorum , ut quicumque Advocatus fuerit ad regalem expeditionem iturus , unum baconem » (nummum argenteum) et unam pensam caseorum , et unum equum ad » sommarium , vel pro his marcam argenti ab Abbate accipiat , et singulis » annis de unaquaque terra ipsius villæ dimidiam firtalam (mensuræ genus) » avenæ habeat . . . Abbate Bovone et Gerbodone Advocato assensum præbente , spatium mensuræ atrii sive curtis Cœnobii S. Bertini ita divisimus . . . » Quæ divisio sive institutio ut majori auctoritate fulciretur , corpora Sanctorum navi imposita prædictum per fluvium [Agnionam] in præsentia nostra » circumduci fecimus , Episcopo Drogone ab ipsa navi aquam benedictam » versùs atrium projiciente , et hoc modo quantum prædictum est spatii ,

Ecclesie reparationi advigilat... D. Bertini fere-trum invenit anno ML ad XVI Kal. Jul.... ubi Leoni IX Pontifici Summo , toti insuper Romæ coacto Patrum Concilio transmisisset , Apostolico mandato postmodum elevavit Wido Rom. Pontifex ad VI Nonas Maii, astantibus Drogone Morin. Episcopo, Heremaro S. Remigii, Alfrido S. Fulmari, Gervino S. Richarii, Fulberto S. Bavonis, Rumoldo S. Winnoci, Heriberto S. Judoci supra mare et Walone S. Walarici, Abbatibus ; Athelâ item nobilissimâ Roberti Fr. Regis filiâ , Balduini Insulani conjuge, præsentem cum fratre suo Eudone, quæ brandeum sacrorum pignerum susceptivum devota contradidit S. Bertino, regnantibus, etc. Ex Catalogo Ms. Abbatum S. Bertini inter Probationes Hist. Geneal. Comitum Gism. pag. 15 ; et ibid. ex ipsiusmet S. Bertini Abbatiae Chronico : Bovo Abbas corpus S. Bertini solemniter elevavit. Facta fuit hæc elevatio an.

Dom. MLII, domini Bovonis Abbatis anno IX, regnantibus Leone Papa IX, Imperatore, etc.

(a) Castro Gand. à Comitibus Fl. occupato, Lambertus ab iisd. primus Castellanus Gand. est constitutus, à quo cæteri deinde Castellani seu Vicecomites Gand. et ex iis orta Villanorum nunc Comitum Isenghemii familia, genus duxerunt. De quibus vide Lindanum, qui et Castellanos Gand. et Comites Alost. ex Gand. Comitum stirpe deducit ; et quidem vero similiter. Nam ex variis dictorum Comitum et Castellanos eum diplomatibus tum sigillis constat, utriusque familiae idem cognomen de Gandavo, eademq. insignia gentilitia fuisse. *Aubertus Mir. Not. in Libr. Donat. Belg. cap. 35.* Comitatum porrò Alostanum ex Comitibus castri novi Gand. Jac. Marchantius derivatum scribit.

» in liberam potestatem S. Bertini vindicante. Insuper verò sicut tota palus-
 » tris terra inter Arkas et vetus Monasterium et vetustum Mere ad jus S.
 » Bertini hactenus pertinuit, nos ei perpetuò possidendam roboravimus, etc.
 » Acta est hæc confirmatio à me Balduino Fland. Dei gratiâ Marchione,
 » anno Dom. Incarn. MLVI, indict. IX, regnante Henrico Fr. Rege,
 » in villa S. Audomari, in Basilica S. Petri, die Epiphaniæ. Sign. Drogonis
 » Episc. S. Gerardi Camerac. Episc. S. Bovonis Abb. S. Leduini Abb. S.
 » Eustachii Com. S. Rogeri Com. S. Roberti de Bethun. S. Alolphi de
 » Hesdin (a), etc. » Datum anno Dom, MLVI... Itemque Privilegium
 impetravit à Papa Victore II, ut de substituendo hîc Abbate Episcopus
 Morinorum se non intromittat, sub anathemate confirmari fecit... Datum
 anno Dom. MLVII... Nicolaus II Papa cum centum et tredecim Episcopis
 Concilium celebravit, et Berengarium fecit errorem revocare: quæ revo-
 catio seu retractatio ponitur de Consecratione dist. 5: « Ego Berengarius ». **A**
 Ipse tamen Berengarius homo sanctus dicitur aliàs extitisse, et finem suum
 prædicendo, feliciter migrasse. **B**

Col. 578.

* XXIX

An. 1060.

Henricus Rex Francorum, postquàm regnaverat tam per se quàm per
 tutorem circiter annis XXXI*, obiit et sepultus est in S. Dionysio anno
 Domini MLXII. Tandem Bovo noster Abbas à Roma rediens... transitum
 fecit per illud regalissimum Monasterium B. Dionysii Areopagitæ; ubi
 pro benedictionis munere recepit pretiosas reliquias B. Dionysii Areopagitæ,
 quas secum huc attulit; et in feretro cum corpore B. Bertini decenter
 recondidit anno Dom. MLXIII. Hujus domni Bovonis tempore miraculum
 accidit in villa nostra Calmont, de quodam viro nomine Boderà... Bovo
 administrationis suæ anno XXIV [obiit], anno (b) Dom. MLXV. **C**

Cap. 38.

Col. 579.

Heribertus XXXVIII... Abbas hîc efficitur anno Dom. MLXV...
 Basilicam à Bovone inceptam honorificè consummavit; in cujus medio
 coronam ex auro et argento miræ æstimationis appendi fecit: dumque sic
 celebris omnibus haberetur, à Rege Francorum Philippo sibi Cœnobium S.
 Germani Autisiodorensis (c) est collatum, unà cum isto regendum... Hujus
 Abbatis anno II cometes clarissima visa est, et Willelmus Normannus cum
 Francis Angliam ingreditur, et Araldo Rege peremto cum multis, pro eo
 regnat in Angliâ, et heredes ejus post eum. Iste Willelmus filius fuit Ro-
 berti filii Richardi II et filii Richardi III, Normanniæ Comitum, ex qua-
 dam muliere; cujus speciem in chorea saltantis concupiscens, eam non
 conjugem, sed loco conjugis aliquandiu tenuit; unde Willelmus Nothus
 vel Hastardus* dictus est. Hic Willelmus Nothus uxorem duxit Mathildem,
 filiam Halduini* Insulani Flandriæ Comitis, consanguineam suam; propter
 quòd eos Malgerus Rotomagensis Archiepiscopus, ejusdem Willermi
 patruus, publicè excommunicavit: unde fortiter indignans, ipsum Archi-
 episcopum deponi procuravit, alio tamen colore (d) quæsito; nam Archi-
 episcopus, generis sui gratiâ, venationibus et sæcularibus actibus plus justo
 vacans, Ecclesiæ suæ minùs intendebat. Hunc titulum sibi Willermus op-
 posuit, et quòd suæ juventutis gaudia nimis insequabatur; eumque deponi
 fecit (e): sed postea pœnitens, pro sceleris sui expiatione fundavit Monaste-
 rium S. Stephani in Cadomo, magnificèque dotavit, Abbatem ibi instituens
 Lanfrancum, qui postea fuit Archiepiscopus Cantuariensis. **D**

* Bastardus

* Balduini

Col. 580.

Flandriæ Comes Insulensis Balduinus illustris duos habuit filios, scilicet

(a) Hæc ex Chartulario Abbatæ S. Bertini
 in Hist. Geneal. Alost. Domûs pag. 179 apud
 Chesnium, qui pag. 180 addit S. Ingelranni
 Com. S. Rodulfi Gand. S. Elgothi Atrebat. S. Ger-
 bodonis Advocati.

(b) Sepultus decima sub luce Decemb. dicitur in
 Epitaphio quod Herigerus tumulo jussit apponi
 sic:

Bos Domini Bovo Domino donatus ab ovo...

Hanc fabricam primò Templi relevavit ab imo...

(c) Nulla tamen bujus Abbatis fit mentio
 suprâ in Gestis Abbatum S. Germani Autissiod.

(d) Narrat Franciscus Didacus, lib. 2 Hist.
 Comitum Barcinon. cap. 36, Guislabertum Ca-

nonicum Barcinon. qui postea fuit Episcopus,
 uxorem habuisse et liberos, eamque vixisse eo
 tempore quo maritus tenebat Barcinon. sedem;
 additque tum vulgò licuisse Canonicis habere
 uxores. Immò Victor III in initio lib. 3 dialog.
 suorum testatur eum morbum fuisse generalem,
 verbis quæ suprâ retulimus.

(e) Malgero substitutus fuit Maurilius. Is in
 Actis Archiep. Rotom. suprâ dicitur Ecclesiam
 B. M. dedicasse, Victore II Romæ Papâ sedente,
 regnante Henrico R. Fr. an. 1063. Hæc autem
 notæ simul convenire non possunt: siquidem
 Victor II obiit anno 1057, Henricus R. an. 1060.
 Fortè, inquit Mabillonius, hæc dedicatio facta
 an. 1055 aut insequenti, tempore Concilii.

A Balduinum, qui vir mitis et lenis erat, atque Robertum, qui fortis erat et rigidus. Pater ergò timens ne junior, scilicet Robertus, seniori vel heredibus ejus aliquam molestiam inferret, ipsum Robertum in Aldenarda coram cunctis suæ terræ Proceribus solemniter abjurare fecit, quòd fratri Balduino nec ejus heredibus ullam unquam molestiam inferret de Flandriæ Comitatu, datâ propter hoc eidem Roberto magnâ pecuniæ summâ; et nobilissimam sibi conjugem matrimonio copulavit Gertrudem, sed viduam Florentii Frisiæ et Holandiæ Comitis, filiam Saxonie Ducis; cum qua aliquanto tempore in Frisia in dote sua mansit, unde postea Robertus Friso dictus est. Hæc domina de primo marito suo prædicto filiam habuit nomine Bertam Reginam Franciæ, uxorem Francorum Regis Philippi I; de qua rex genuit Ludovicum Grossum, qui sibi successit in regno; et filiam Constantiam uxorem Bojamundi Ducis Apuliæ, qui cum Godefrido conquisivit Antiochiam et obtinuit. Hoc juramento firmato ob pacis securitatem, matrimonioque Roberti, ut dictum est, solemnizato, Balduinus Insulanus inclytus Flandriæ Marchisus et Comes, postquam XXXII annis potenter in Flandria regnaverat, plenus honore et gloriâ obiit, et sepultus est in Ecclesia S. Petri Insulensis anno Domini MLXVII (a). Post cujus obitum regalis illa vidua ejus Athela tanto viro, sed non divitiis orbata, in Messinis Sanctimonialium construxit (b) Cœnobium; et devotè limina Apostolorum visitans, à Papa Alexandro II vidualem suscepit habitum: sicque reversa, in Monasterio suo Messinensi humillimè vixit, et plena pietatis operibus obiit, ibique sepulta est.

An. 1067.

Balduino Insulano Flandriæ Comiti successit filius suus Balduinus, à puero nutritus in aula Imperatoris Henrici, ac in ejus palatio præ omnibus honoratus. Hic in suæ adolescentiæ tempore decidit in tantam infirmitatem, ut ei pater in manu candelam teneret, extremum spiritum expectans; et ecce subito resumptis viribus, patri suo dixit: « Pater, ab hac evadam infirmitate, » si mihi dare volueris locum de Hanon, ut ibi Monasterium ædificare possim: » hæc vera sunt, quia statim hoc mihi SS. Marcellinus et Petrus promiserunt ». Pater annuit, et filius sanus effectus est. Subverso igitur Hanon castro, latibulo raptorum, ædificavit ibidem Monasterium Hanonnense * in honore SS. Apostolorum Petri et Pauli et SS. Martyrum Marcellini et Petri; et propter hoc vocatus est Balduinus Hannonensis; dictus est etiam Balduinus Pius, quia totus erat deditus operibus pietatis, viduarum, orphanorum, Ecclesiarum, pauperum, et oppressorum amator et defensor præcipuus. In Ecclesia summè intendebat ad ea quæ dicebantur, nec inter psallendum alicui loquebatur nisi Deo. In Missis pauperes quibus elemosynam tribuit, juxta se semper habere volebat, ut pro se secum orarent. Tempore caristiæ Monasteria compellebat ad elemosynas uberes faciendas; et ipse de suo largissimè tribuebat, totus deditus pietati: etiam dicebatur Balduinus Cum-niso, et pingi solet à pluribus nisum aviculam supra pugnum tenens in signum pacis, quia toto suo tempore Flandria pacifica mansit; nullus arma portabat, non inferebantur molestiæ (c), non reducebantur ab agris aratra, et vix de nocte claudebantur ostia. Hic adhuc vivente patre duxit uxorem Richildem viduam Germani * Comitis Montensis; de qua duos habuit filios, Arnoldum * scilicet et Balduinum. Regnavit autem tribus solis annis, et obiit anno Domini MLXX, et sepultus fuit in Hanon *, quod ipse fundaverat Monasterium. Eodem anno dominus Abbas Heribertus privilegium manumissionis altarium de Borbourg et Laon à Drogone Morinorum Episcopo acquisivit, quod sic incipit: « In nomine sanctæ et

* Hannon.

* Hermannii

* Arnulfum

An. 1070.

* Hannon

(a) Sub finem, Kalendis nempe Decembris. Paulo ante obitum Balduinus iste S. Winnoci Monachis totam decimam Wormholti aliasque concessit per manus Rumoldi Abbatis, adstante Drogone Tervan. Episc. qui jussu Comitis hanc donationem excommunicationis interminatione firmavit in præsentia corporis S. Winnoci. Litteris hac de re datis hoc anno Bergis in soleinni curia Pentecostes, subscripsit post Comitem, ejusque uxorem Adelam, ac filios Balduinum et Robertum, Eustachius Comes Boloniæ, Rogerius de S. Paulo cum aliis.

(b) Adela, quæ marito superstes quadriennio tantum fuit, ante obitum ejusdem considerat Messinensem Parthenonem. Exstat Diploma Roberti Regis pro Virginibus ejusdem loci.

(c) Vix crediderimus cum Mabillonio Balduinum Montensem seu Hannoniæ Comitem, virum certè longiori vitâ dignum, hunc esse qui Cellam seu Monasterium S. Gislensium direxerat: qua de re graviter conquestus est apud Henricum Imperatorem Widricus, ut videtur, Abbas, cujus Epistolam refert idem Mabillonius pag. 28 Tom. V Annal.

» deificæ Trinitatis, Drogo ejusdem gratiâ , etc. Datum anno Dom. MLXX, A
» Indiet. VIII , et episcopi mei anno XLVI. »

Col. 583.

Post decessum Balduini Pii Flandriæ Comitis, ejus vidua Richildis fuit populo et terræ gravis, eos servitutibus opprimens: filius nihilominus ejus Arnulfus fuit populo durus. Quare Flandrenses ad Robertum in Frisiam miserunt, sibi terræ dominium pollicentes, si Richildi resisteret: cui contra jusjurandum, quod in Aldenarda fecerat, venit, et terræ dominium sumsit. Richildis igitur et filii sui, Regem Franciæ contra Frisonem cum exercitu magno Casletum usque duxerunt; quem Friso, pugnâ consortâ, fugere compulit. Fertur quòd ante bellum Richildis in curru prope Casletum obviam Frisoni facta, pulvereum sortilegium contra Frisonem sparsit talem, ut eo actus bello succumberet; sed flexo vento pulvis in ipsam Richildem cecidit; nec multo post bellum commissum est, in quo Richildis capta est et incarcerata, Arnaldus filius ejus interemptus; Balduinus in Hannonia fugiens, ibi se tutavit, qui postea in Flandris non comparuit. Rex Franciæ victus recessit Monsterolum. Friso Robertus fugientes insequens, prope S. Audomarum captus est, et in villa adductus; sed statim pro Richilde commutatus est. Rex præsumens Audomarenses Frisoni favere, de Monsterolo rediit; et nocte villam Audomarensis intravit, quam cædibus, incendiis, et rapinâ graviter devastavit, non parcens sexui vel ætati; et est hæc plaga peior quam Audomarenses sunt perpessi, ex quo villa fortificata fuit. Friso condolens Audomarensibus Eustachium Bononiæ (a) Comitem, et fratrem ejus Goffridum Parisiensem Episcopum Franciæ Cancellarium sibi confœderavit, eis dato nemore de Biaulo, ut Regem abire facerent. Tunc prædictus Episcopus Regi secretò scripsit, qui nisi citò recederet. Frisonem cum Comite C Bononiæ super se improvisè videret: quo audito, rex nocte recessit, de suo plurima relinquens. Pace reformata, Friso mœstos Audomarenses consolans, privilegiis eos et pascuis, quæ à nobis abstulit, honoravit.

(a) Cum Eustachio thalamos suos inierat Ida tur hi versus :
anno 1057. Hæc jussit condi Basilicam apud
Lensium, quòd Canonicos introduxit anno
1059: hinc in Ecclesia Lensiensi olim legeban-

Anno milleno, ter deno bis, minus uno,
Hunc intrare chorum cæpit grex Canonicorum.

EX CHRONICO (a) VEZELIACENSI.

Apud Labbeum Tom I Novæ Bibl. Libr. Mss. pag. 396.

ANNO MXXXIV. Parisius incendio flagrat.

MXXXVI. Henricus Rex, mortua uxore sua Alemanni Regis filia, duxit Annam filiam Regis Rusulorum*; ex qua suscepit filios, Philippum Regem et Robertum et Hugonem cognomine Magnum. Ipse Hugo genuit Rodulfum Comitem Viromanduorum.

MXXXVII. Gaufredus Abbas (b) Vezeliacensis.

MXL. Raynaldus Comes, filius Landrici, apud Silviniacum occisus est.

MXLII. Fames valida per septem annos.

MXLVIII... Leo Papa (c): hic habuit Concilium Rhemis cum Gallianis Episcopis, et excommunicavit Simoniacos; Haduinum Senonensem (d) et Hugonem Lingonensem Pontificali privavit honore et alios multos.

MLII. Bonifacius Abbas Vezeliacensis.

MLVI. Cœnobium Charitatis cœpit.

MLIX. Philippus ungitur in Regem. Hic duxit filiam Balduini (e) Comitis Hollandiæ, sororem Roberti Flandriæ Comitis; et genuit ex ea Ludovicum, et Constantiam uxorem Boamundi Antiocheni.

(a) Ex hoc Chronico, quod ad annum usque 1316 deducitur, nonnulla jam frustatim excerpta sunt in Tomis præcedentibus.

(b) Hic, Gosfridus Abbas de Vergeliaco dictus in litteris canonizationis S. Gerardi, usum dalmaticæ et sandaliorum obtinuit à Leone IX Papa.

(c) Initium Pontificatus Leonis et Concilium Remense in annum 1049 rejicienda sunt.

(d) Senonibus tunc sedebat Gelduinus, cui substitutus fuit Mainardus: Hugoni Lingon. deposito successit Harduinus.

(e) Bertam nomine, quæ erat filia Florentii Com. Frisiæ, et privigna Roberti Frisonis.

A MLX. Obiit Henricus Rex Francorum.

MLXIII. Willelmus Comes Norm. regnum obtinuit Angliæ.

MLXV. Rex Philippus ab Arpino (a) emit Bituricas pretio sex millium solidorum. Postea mota est guerra inter Fulconem Rechin Comitem Andegavorum, et Goffridum Martellum fratrem ejus. An. 1066.

MLXXIV. Berno Abbas Vizeliacensis.

MLXXV. Obiit Robertus Dux Burgundiæ. Hugo Henrici filius succedit. Autissiodorus succensa est.

(a) Serius ab Harpino hæc facta est venditio, ut videbimus postea.

B

EX VETERI CHRONICO (a) REGUM FRANCORUM,

A PIPINO BREVI AD PHILIPPUM VALESIIUM.

Ex Codice Ms. Sangermanensi 441.

R^{EX} XXVI in recta linea arboris genealogiæ regalis describitur Henricus hujus nominis primus, memorati Roberti Regis filius qui, defuncto patre suo anno Domini MXXXI, totius regni Franciæ tenuit monarchiam, regnavitque annis XXVIII vel XXIX. Hic Henricus, defuncta Matilde uxore sua, accepit aliam nomine Annam; ex qua genuit tres filios,

C Philippum, Hugonem et Robertum; quorum Robertus puer obiit. Hugoni postmodum donatus est Comitatus Virmandensis à Philippo Rege fratre suo. Hic Henricus Rex Francorum, consensu Præsulum ac Procerum regni, coronari fecit Philippum suum adhuc octennem, et ungi in Regem Rhemis civitate per manum Gervasii Archiepiscopi ejusdem sedis, imperii Henrici III anno II, anno verò Domini (b) MLVIII. Post hoc verò altero anno Domini MLIX, obiit Henricus Rex Francorum, imperii Henrici III anno III.

XXVII Rex in recta linea arboris genealogiæ regalis describitur Philippus hujus nominis primus, præfati Henrici filius qui, vivente patre suo, cœpit regnare, anno Domini MLVIII. In Chronica verò Monasterii S. Dionysii describitur, quod post patrem suum cœpit regnare anno Domini MLVII. Hic numerus nimis distat: regnavit autem post mortem patris, an-

An. 1060.

D nis XLVIII. Quoniam autem puerulus erat, tutorem et nutritorem à patre accepit Baldoynum Comitem Flandrensem, qui usque ad intelligibilem ætatem eum benignè fovit, regnumque gubernavit; adolescenti verò regnum ex integro restituit. Hic Philippus Rex filiam Florentii Ducis Frisiæ, in quadam verò Chronica dicitur, filiam Baldoyni Comitis Hollandiæ seu Moriennæ, duxit uxorem nomine Bertham.

(a) Chronologica hæc farrago, variis ex aliis Chronicis conflata, producitur 1328 annum ad usque. Sangerman. autem Ms. 441, in quo exstat, recenti manu descriptum fuit ex alio Ms. Codice qui non indicatur. Idem omninò dicendum de Sangerm. Ms. Cod. 1083 in-4^o. ad ejus calcem adducitur Epitoma histor. Comitum Tolosan. à Carolo Magno ad Alphonsum eorundem Toparcharum ultimum.

(b) Corrig. MLIX, ut pag. 32 supra; ubi meritò additur, *regnante Henrico XXXII eadem die completo*: nam si ab anno 1059 per annos 32 calculus reflectatur, annus 1027, initi ab Hen-

rico regni cum patre primus habebitur. Ibidem verò verba illa, *eadem die completo*, referenda sunt, non ad X Kal. Junii, sed ad festum Pentecostes: nam hac die coronatus dicitur Henricus; non eodem die mensis quo coronatus est filius ejus Philippus; quandoquidem festum Pentecostes an. 1027 novem diebus citius, id est pridie Idus Maii, incidebat. In Diplomatis tam Henrici quàm Philippi, duplex utriusque epocha observanda est, nempe ab inito regno seu cum patre, seu post mortem patris; et pro hac duplici epocha variat in illis calculus, ut docet Mabillonius.

EXTRAIT ^(a) D'UN ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE
DES ROIS DE FRANCE.

Ms. de la Biblioth. de l'Abbaye de S. Victor de Paris, num. 419.

· XXIX **L**E XXV Roy en la droicte ligne, à compter dès le commencement, fu Henry filz du devant dit Robert ^(b); et régna XXVII * ans. Après la mort de Mahaut sa femme, il print Anne fille George ^(c) Selane Roi des Ruthenes; de laquelle il eut trois filz, c'est assavoir Philippe, Hne et Robert: B desquelz Robert mourut enfant; et à Hue fu donnée la Conté de Vermandois de son frere Philippe. Ce Henry fist couronner à Roy Philippe son filz, comme il n'eust encor que VIII ans d'aage, à Rains par la main l'Arcevesque Gervaise.

Le XXVI Roy en la droicte ligne fut Philippe filz du devant dit Henry, et regna après la mort son pere XLVIII ans. Comme il étoit enfant, Baudoin Conte de Flandres, l'ont en garde, du commandement son pere, et le nourri moult benignement, tant qu'il eut discrétion et gouverna le Royaume, et il eut passé l'enfance; et il le restitua enterinement. Ce Philippe print à femme Barte fille Florent Duc de Frise; de laquelle, etc.

^(a) Ce morceau est la suite de l'extrait qui se trouve à la page 313 de notre X Volume.

^(b) Quelques Auvergnats prétendent que Hugues Capet, pere de Robert, descendoit d'une famille Romaine et Sénatoriale de leur pays. M. Audigier de Clermont, dans son *Traité de l'Orig. des Fr.* imprimé à Paris en 1671 et dédié au Roi, avance que la 2^e et la 3^e race viennent en ligne directe et masculine de l'Emp. Avitus. Quoique M. le Gendre, dans son *Traité des Antiq. de la Maison de Fr.* ait cru détruire ce système, M. Devervines soutient, dans une Dissert. de 1760, que ce triomphe est imaginaire; et pour étayer de preuves une opinion aussi avantageuse à sa patrie, il forme la généalogie qui appuie son système, dans l'ordre qui suit: Avitus, Hecdicus, Ferreol, Arisbert,

Arnoald, Arnoulx, Anchis, Pepin Heristel,

Charles Martel,
Pepin le Bref,
Charlemagne.

Childebrand,
Nebelon,
Thiebert,

Robert II dit le Fort.

Comme de ces degrés généalog. celui qui est le plus contesté, est la descendance directe d'Hecdicus à Ferreol, M. Devervines l'établit ainsi: Sidoine Apollinaire étoit gendre d'Avitus; il étoit beau-frere d'Hecdicus; il étoit oncle par alliance de Ferreol; donc Ferreol étoit fils d'Hecdicus. Cette proposition est la base des preuves de M. Devervines, lesquelles ne sont rien moins qu'incontestables.

^(c) Jerolaus Duc des Russes.

C

D

EX CHRONICO ^(a) ROTHOMAGENSI.

Apud Labbeum Tom. I novæ Biblioth. Libr. Mss. pag. 366.

* MXXXI **A**NNO [^(b) MXXXV * obiit Robertus Rex Francorum: succedit Henricus filius ejus. Eodem anno Gerardus * Abbas obiit].

* Fontanell.

[Anno MXXXVI obiit ^(c) Theodericus Abbas Gemmeticensis: succedit Willelmus Prior loci ipsius].

MXXXIII obiit Mathildis filia Ricardi Comitis.

MXXXVI obiit Robertus Archiepiscopus ^(d), etc.

An. 1035.

[Anno MXXXVII Robertus Dux Normannorum, à Jerosolymis rediens, apud Nicæam moritur: succedit Guillelmus filius ejus, adhuc puer. Obiit Robertus Rothomagensis Archiepiscopus: cui succedit Malgerius

E

^(a) Hoc Chronicon, quod ad annum 1343 pervenit, et quod idem ferè est cum Cadomensi, edidit Labbeus ex Codice Caroli Baroni Presbyteri Parisini.

^(b) Ansulis hic septa, adducimus, ex Ms. Chronico Rothomag. in multis diverso, et ad an. 1213 desinente; quod habet Bibliotheca S. Germani Prat. in Tom II Ms. Miscell. Durandi ex Ms. Cod. Reginæ Sueciæ 322.

^(c) Jam decesserat anno 1030. Exstat in Biblioth. Gem. Ritualis liber, tempore Theode-

rici Abb. scriptus, in quo formula offerendi pueri exhibetur, tum admittendi *conversi* seu adulti, cui post editam professionem præscribitur, ut *permaneat cum summo silentio in albis* usque ad tertium diem, id est, si bene capio, absque cuculla, cum tunica et toga, quæ antiquitus albi coloris erant. *Mabilion.*

^(d) Vide suprâ Chronicon Cadom. et ad annos 1033, 1054, 1055, 1060, 1061, 1065, 1066, 1067; quos, ne actum ageremus, consultò omisimus hic.

A nepos ejus. Obiit etiam Guillelmus Abbas Gemmeticensis ; cui succedit Rotbertus Prior S. Audoëni].

MXXXIX, obiit Conradus Imperator : succedit Henricus filius ejus.

MXLVII, bellum apud Vallumdunas.

MLVI, obiit Henricus Imp. cui succedit Henricus filius ejus.

MLXIII, dedicatio S. Mariæ Rothomagensis. Hoc anno subjugatur Cenomannis Comiti Normannorum Willermo.

MLXVII, obiit Maurilius Rothomag. Archipræsul Huic succedit Joannes, filius Radulfi Comitis, fratris Ricardi I, etc.

MLXXIII, Gregorius Papa, Hildebrannus vocatus. Hoc anno invaserunt Monachi S. Audoëni Joannem Rothom. Archiep. etc. . . . unus Nomenarus tertius apud Gemeticas nomine Radulfus.

B MLXXIV. Hoc anno congregatum est (a) Concilium, etc.

APPENDIX EX CHARTA (b) PRO MONASTERIO PRATELLENSI.

[ROBERTUS Princeps] dedit S. Petro ad Pratellum ex suo dominio unam villam quæ vulgò Turstini-villa vocatur : pro qua structor ejusdem Ecclesiæ Hunfridus XII libras auri et duo pallia, et duos maximi pretii caballos dedit. Hæc Fiscanni delata sunt, et ibi recepta. Sed quia Willelmus adhuc puerulus, ejusdem Rotberti Comitis filius, post illum erat regnaturus ; eum pater Pratellis misit, ut suo jussu etiam puer propria manu donationem Turstini-villæ super altare poneret. Huic rei interfuerunt vetulus Niggellus-Turaldus, qui unum de suprascriptis caballis à Comite Rotberto dono suscepit ; Radulfus Camberarius filius Geraldi, Goscelinus-Rufus de Formovilla, Hunfridus constructor ejusdem loci, cum filiis suis Rogerio et Roberto-Willelmo, qui etiam à patre ob causam memoriæ (c) colaphum suscepit. Suscepit etiam alium colaphum Richardus de Lillabona, qui ocream vini Comitis Roberti ferebat ; qui, cum requireret, cur sibi Hunfridus per maximum colaphum dedisset, respondit : « Quia tu junior me es, et fortè » multo vives tempore, erisque testis hujus rationis, cum res poposcerit ». Suscepit etiam tertium colaphum Hugo filius Waleranni Comitis.

An. 1034.

(a) Ordericus Vit. lib. 4 hoc Concilium refert ad an. 1072.

(b) Apud Mabillonium Tom. IV Annal. Bened. pag. 393 ex Neustria Pia.

(c) Hæc traditionis tessera animos revocat ad memoriam alterius non minus observandæ.

Pontius nempè Tolosanus Comes, eo nomine tertius, anno 1045 quamdam Moisiacensi Abbatie donationem fecit, et in signum suæ concessionis, unguam sui pollicis in tantum abscidit, ut in hujus facti memoriam sanguis ex ipso exierit, ipsumque locum Salutatem vocari et esse ab eo die constituit.

EX CHRONICO (a) DOLENSIS CÆNOBII.

Apud Labbeum Tom. I Biblioth. Libr. Mss. pag. 315.

ANNO MXXXIII, Odo Comes Campanensis ab Imperatore interfectus est : et Ebbo filius (b) Odonis senioris Dolensis à Vicecomite Gaufrido (c) Bituricensium interfectus est. Et ipso anno necdum finito, mense E Januario, XVIII die ipsius, hoc est XIV Kalendas Februarii, bellum cruentissimum fuit actum inter eundem Odonem seniore Ducem Dolensem, et Episcopum Aymonem et Vicecomitem Gaufridum Bituricensem ; sed Domino pro eodem Odone seniore mirabiliter pugnante, eos stravit. Nam ubi phalangas ejus eorum exercitus aspexit, nimio terrore correpti, cum suis principibus in fugam conversi, se præcipites in flumine, qui vocatur Carus,

(a) His Annalibus, quorum Auctor est incertus, terminum dat annus 1345. Vulgavit Labbeus ex Ms. Cod. D. Bolacre Desmarés ; et nos inde quædam frustatim jam edidimus.

(b) Filii Odonis Senioris fuerunt Radulphus Prudentis et Ebbo et Helias : filii Radulphi Prudentis fuerunt Radulphus infans, Radulphus Theobaldus, Odo Exoldunensis et Aremburgis, etc. Ex pro-

genie Dol. Principum apud Labb. Tom. II Bibl. Mss. pag. 740.

(c) Ego Gaufridus Vicecom. Bituric. [anno 1012] reddo, et uxor mea Eldeburgis, et filii mei Goffredus, et fratres meæ uxoris Oddo et Ebbo, pro remedio animæ patris meæ mulieris Rodulfi, etc. Ex veteribus Pandectis Ecclesiæ Bituric.

unus super alium dederunt : in quo diversis modis expirantes , per alteram A diem plusquàm mille reperti sunt , exceptis iis quos gladius trucidavit : ipse verò Episcopus in ipso prælio vulneratus , nec tamen mortuus , armis relic- tis , et ipse et alii pauci per fugam elapsi evaserunt. Castrum quod vocatur Castellus-novus , captum à Radulpho (a) filio Odonis senioris , pro quo ejus frater interfectus fuerat Ebbo.

MXLIX , transitus S. Odilonis Abbatis Cluniacensis.

MLI , obiit Ingelboldus duodecimus Abbas Dolensis.

MLII , obiit Radulphus Prudens quintus dominus Dolensis.

MLIV , datus fuit Monasterio Dolensi Prioratus de Maigniaco , tempore Raimundi Abbatis hujus loci.

MLVIII , obiit Radulphus infans , filius Radulphi Prudentis , sine liberis.

* f. 1062. MLIII [MLXIII] , hoc anno in Romano Concilio definitum est ab Ale- B xandro II , quòd Episcopus Nannetensis Abbati Raimundo et Monachis Dolensis Cœnobii priùs redintegret damnum omne quod eis violenter intulit , quàm judicium inter eos celebretur. De restitutione spoliatorum cap. *Gravis ad nos querela.*

MLXIII (b) , obiit Raymundus decimus-tertius Abbas Dolensis piæ memoriæ : qui multùm ornavit et decoravit Monasterium istud , videlicet in eleemosynis pauperum.

(a) *V dominus Dol. Radulphus Prudens filius Odonis Senioris : VI dominus Dol. Radulphus infans, filius Radulphi Prudentis, obiit sine liberis : VII dom. Dol. Radulphus Theobaldus , etc. Ex serie*

Geneal. dominorum Dol. apud Labb. ibid.

(b) Fortè leg. *MLXXIII* ; nam seriùs devixit Raymundus juxta Mabillonium , cui idem esse videtur cum Rademundo Abb. Dol.

C

EX GENEALOGIA (a) COMITUM FLANDRENSIUM.

Apud Martenium Tom. III Anecd. col. 380.

Num. 3.

ARNULFUS Junior duxit uxorem Susannam filiam Berengerii regis Lon- A gobardiæ et Italiæ ; genuitque ex ea Balduinum cognomento Pulera- barba , qui in Blandinio sepultus est. Iste Balduinus vir pulcher , formosus corpore et staturâ grandis , uxorem accepit Ogivam filiam Gilesberti Comitis Lizelenborg : cujus fratres fuerunt hii , Adalbero Metensis Episcopus , Fre- dericus (b) Dux Lotharingiæ , Henricus Dux Bajoariæ , Gislebertus Comes D de Salinis , Theodericus de Luzelenburg. De tantæ nobilitatis conjugè ge- nuit Balduinum Pium , qui prudens et fortis Comes suo tempore , sapiens et moderatissimus in omnibus operibus suis inventus est : qui duxit Athelam filiam Roberti Regis Francorum ; quæ peperit ei duos filios , Balduinum Montensem , et Robertum Frisonem , et filiam Mathildem nomine. Hæc autem nupsit Guillelmo Comiti Normanniæ , et conquistori Angliæ ; pepe- ritque ei Guillelmum post patrem Regem Angliæ , et Robertum Comitem Normanniæ ; et Henricum , post fratrem Guillelmum in venatione cervorum sagittâ occisum , Regem Angliæ et Ducem Normanniæ , captivato per bel- lum fratre Roberto , et filio ejus Willelmo per Eliam nutritium , et à Nor- mannia sublato. Mortuo autem Henrico , prædicti Regis Franciæ Roberti filio , filium ejus Philippum præfatus Comes Balduinus usque ad ætatem ejus E regnoabilem nutriendum suscepit : et Regnum viriliter gubernavit , juratâ sibi fidelitate ab omnibus regni Principibus , salvâ tamen fidelitate Philippi

(a) Genealog. Scriptum hoc , quod ex Ms. Cod. Monasterii Clari-marisci prope Audomaro- polim eruit Martenius , non unum ab anno 980 ad 1347 Auctorem anonymum habuisse videtur laudato Editori nostro , cui tres saltem Scripto- res monstrabant et stili et characteris ipsius di- versitas. Primus scripsit statim post Bovinum præ- lium , ut clarè colligi potest ex Codicis caractere qui ætatem illam representat , et ex verbis Auc- toris ad annum 1172. Quisquis sit , is certè ,

Martenio judice , Scriptoris optimi partes im- plevit , de rebus remotissimis parcissimè loquens , fusiùs gesta suo tempore prosecutus ; ablegatis omninò fabulosis narrationibus , quibus delectati fuisse videntur Flandrenses.

(b) In Chronico Flodoardi ad annos 951 et 954 Fredericus I frater Adalberonis I Episc. Met. dicitur in uxorem duxisse filiam *Hugonis Prin- cipis*. Est is Hugo Magnus Hugonis Cap. Regis Fr. pater.

A pueri si viveret, sin autem utpotè justo (*a*) heredi regni per uxorem. Idem quoque Balduinus, apud Insulam Ecclesiam S. Petri Apostoli ædificavit: in qua etiam sepultus, bonæ spei merito expectat diem iudicii. Ad dedicationem verò prædictæ Ecclesiæ omnes Sanctos de toto Comitatu suo afferri petendo præcepit; et eis loca in quibus habuerunt tentoria fixa, perpetuò donavit.

Idem Balduinus apud Adelnardam castellum constituit, per quod (*b*) everso per Eham castello, Brachantum* usque fluvium Teneram de regno Lothariensi sibi usurpavit. Scaldus namque fluvius à fonte suo usque ad mare discernit * regnum Lothariense à Comitatu Flandriæ qui est de regno Franciæ. Rex itaque Lothariensis, qui et Cæsar Imperator Augustus, hostiliter super Comitem Balduinum venit, et per ante Attrebatum, Comite Balduino intus * exercitum suum obstruxit etiam portis vix detinente, fermè usque ad Arkas villam S. Bertini (*c*) processit, falsò putans saltem illac sese posse ingredi Flandrias: Comes namque et illic, et ubicumque per sicum patebat introitus in Flandriis *, vallo et aggere et palifixo contra eum munierat. Cæsar ergo casso labore fatigatus, sicut venerat, rediit. Comes verò eum quasi fugientem usque ad Rhenum hostiliter est prosecutus; et nobili ejus palatio apud Neomagum incenso, rediit cum sano exercitu. Cæsar verò non immeritò erubescens, et iratus, iterum super Comitem venit post septennium, et ad vallum qui dicitur Bulliens-rivus, inopinatè veniens, Tornacum invasit, et Axcello ad bellum et aliis nobilibus accepto *, citò rediit, occurrente sibi nemine de Flandriis. Sed pacificis intercurrentibus nunciis, et captivos Comiti reddidit, et Brachantum, ejus hominio accepto, in feodum concessit.

Num. 4.

* Brachantum

* Al. decernit

* Al. inter

* Al. Flandria

* Al. acceptis

Num. 5.

Venerabilis autem Comitissa, scilicet Adela, tanto marito, sed non divitiis desolata, nec tamen in eisdem divitiis delectabiliter vivens mortua, nocte et die orationibus instabat: unde et apud Messinas Sanctimonialium feminarum construxit Cœnobium, et in lectica duobus equis portabili, et propter ventos et pluvias ne vel ab eis à meditatione sancta impediretur, decenter concamerata, usque Romam Apostolorum et aliorum Sanctorum patrocinia requisivit; et à domino Papa veste viduitatis benedictioneque percepta, Flandrias repetivit, et apud Messinas novissimâ tubâ excitanda in Christi pace obdormivit.

D Balduinus autem primogenitus ejus, adhuc etiam patre vivente, duxit uxorem Richeldem Comitissam Haionensem, ut illum Comitatum etiam haberet per eam. Hæc enim tunc vidua Herimanni Comitis Montensis, pepererat ei filium; quem vitricus ejus Balduinus pro nimia simplicitate minus sæculo idoneum, Clericatu et Cathalaunensi Episcopo sublimare procuravit, ejus hereditate ita sibi usurpatâ. Balduinus igitur de Richilde duos filios Balduinum et Arnulfum genuit; et post mortem patris sui utrumque Comitatum in tanta pace gubernavit, ut nemo auderet vel dignaretur arma portare, nec ostium noctu propter latrones claudere, nec vomeres et ligones ab aratris ablatos domum portare. Quapropter ab omni populo communiter meruit hoc agnomen, scilicet Bonus-Comes, specialiter. A domino tamen (*d*) Ingelberto Cameracensi Episcopo cum Richilde sua excommunicatus est, eò quòd per incestum (*e*) adulterio pejorem, cognati sui Herimanni Comitis uxorem duxisset; sed à domino Papa Leone IX, ejusdem

Num. 6.

(a) Sic et suprâ Iperius in Chronico Salice legi minimè favet.

(b) In veteri Chronico Comitum Fl. inter Probat. Chesn. Historiæ Geneal. Domûs Gand. pag. 52. Iste Balduinus Insulensis apud Audonarde... per quod everso apud Eenam castello Brachantum parvum usque fluvium de regno Lothar. Suprà autem Mathildis vidua Balduini, mater Arnulfi Jun. dicitur secundò nupsisse Godefrido Duci de Eham. Eham seu Eiham antiquitùs, est locus in Belgio ad Scaldim fl. prope Aldenardum oppidum, vulgò Einham appellatus; ubi Godefridus filius Godefridi Ardenn. inde Eihamensis dictus, cum uxore sua Mathilda filia Herimanni Saxonum Ducis, collegium Canonicorum incunte sæculo XI construxit; quod destructum, Balduinus Pius

Fl. Comes anno 1063 instauravit et Monachis concessit, præposito Waltero Abb.

(c) Apud Chesn. præcessit putans... illic... Flandriam... et palo fixo contra Imperatorem... est insecutus... Nemagum incenso, rediit cum suo exercitu illæso... et ad villam quæ dicitur Ballieus, inopinatè... et Accello ad bellum... intervenientibus nunciis... in feodum tenendum Comiti concessit.

(d) Lietberto, qui factus est Episcopus anno 1049.

(e) Adulterium sanè pejus erat hujusmodi incesto. Quoniam autem de adulterio mentionem injecimus, juvat referre aliquod valdè notatu dignum, quod legitur de Rainundo Comite Palliar. qui anno 1055 matrimonium contraxit cum Valentia filia Arnaldi-Mironis et

An. 1070. Richildis avunculo, hanc meruerunt indulgentiam, ut in conjugio quidem, A
sed absque carnali commixtione, manerent. . . . Præfato autem Comite-Bono diu gubernari patria eo felix non meruit: defunctus siquidem, et apud Hasnonium sepultus, in pace dormivit; et requiescit in idipsum, ubi raptoribus expulsis, de eorum turri lapidea, Monachorum Cœnobium ædificaverat.

Num. 7. Venerabilis autem Richildis jam vidua, tandem mirabili pœnitentia affligitur. Jejuniis et orationibus namque insistens, pauperibus et leprosis quotidie per seipsam serviens, etiam eorum sanie liniebatur; et balneis eos lavans, eisdem post eos utebatur. . . . Terræ corpus apud Hasnon, animam Jesu Christi misericordiæ commisit; prius tamen perturbationes passa non parvas. Marito siquidem ejus defuncto, per ejus muliebrem insolentiam, B
et filii ejus Arnulfi vix quindennis imprudentiam, paradisi Flandriæ deliciis pacis suæ cœpit cassari, et inde apud se et apud Deum acriter conquiri, et virtutem famosam Roberti fratris Comitum-Boni nuper defuncti. Quod perspicuens mulier rixosa et callida, confugit ad patrocinium Philippi Regis Franciæ; nec erubescens trigamiam, conatur adhuc nubere cuidam Guillelmo Subcomiti superbo de Normannia: in hoc etiam commovens amplius contra se quosdam Flandriarum Principes et populum. Prædictus namque Robertus, patri minus, et matri magis (a) carus, et à fratre à Flandris alienatus, filiam Bernardi Ducis Saxonum, et Florentii Comitum de Frisia viduam Gertrudem, et habentem ex marito filiam, duxerat uxorem: quæ peperit ei duos filios Robertum et Philippum, et tres filias.

Num. 8. Robertus igitur in Frisia degens, cognita fratris morte, simulque C
Richildis tyrannide, Flandriam repetiit, et usque Gandavum pervenit; quò prædictam mulierem accersiens, et de paterno regno sibi reddendo ei suggerens, femineo furore exagitata, injuriosis responsionibus protestatur:

*Si capi nollet, illinc tunc conceitus isset ;
Nam partem regni nec totum non daret illi :
Hinc si reposit, verram virtute tenebit :
Non his quæ tenuit dominus suus, ipsa carebit.
Sic donec vivet, nihil horum provida perdet.*

Quod audiens Dux, et superbiam mulieris graviter ferens, Regem adiit, eique per ordinem omnia retulit. Rex itaque Philippus de injuria nepoti suo D
illata vehementer indignans, quantocius eum in Flandrias redire, et quoscumque adunare posset, præcepit, seque illi auxilium constantissimè præbiturum spondit. Richildis autem Regis comperto consilio, animum ejus III (b) millia librarum auri sponsione corrupit, et ab incepto negotio fraudulenter revocavit. Frisio denique spe sua frustratus, consilio soceri sui Bernardi Ducis Saxonum, Frisiam * revocavit, et ibi aliquamdiu hiemavit. Interea nonnulli Satraparum nimia crudelitate mulieris, qua in Clerum et populum sæviebat, graviter offensi, et maximè de Ecclesiarum spoliationibus quas fecerat, ingenti mœrore affecti, legatos ad Frisonem destinant, suamque

* remeavit

Arsindis. Is nempè ait, nunquam se dimissurum esse illam uxorem suam, nisi propter adulterium legaliter et manifestè probatum et convictum; immò addit, nec propter eam quoque causam diversurum ab illa, si ipse consenserit adulterio. Insolens est sanè admodum, ut observat Baluzius in Marc. Hispan. col. 451, ista caveri in contractibus istiusmodi.

(a) Similis affectus olim inhæserat cordi Constantiæ, cujus nepotum consanguinitas ex recitatione Cononis Prænestini Episcopi in præsentia Paschalis Papæ, infra in eadem genealogia Comitum Fl. num. 10, sic deducitur: *Constantia Francorum Regina et Ermengardis Comitissa Arvernensis sorores fuerunt. De Constantia nata est Adela, et de Ermengarde altera Ermengardis Comitissa: de Adela Robertus Frisio, et de Berta Havisis Nannetensis Comitissa, etc.*

(b) Dicendi libræ de pondere occasio ne fortè

elabatur, huc revocabimus Arnulfi Andoanensis apud Avenionem Monachi testimonium, ex quo illustratur locus Synodi Aquisgran. an. 817 habitæ, in qua libra panis à S. Benedicto singulis Monachis in dies assignata, XXX solidis debere constare dicitur. Sic autem habet Arnulfus in libello de ponderibus et mensuris: *Duodecim uncia, libram XX solidos continentem efficiunt.* Ad hæc idem in articulo de liquidis: *Hemina juxta quosdam appendit libram unam, apud quosdam libram et dimidiam.* Porrò laudatus Auctor, Scriptis hæud incelebris, anno 1026 brevem Chronologiam absolvit, ab orbe condito ad Christum numerans annos quinquies mille viginti quinque, DCCCLIV verò à Nativitate Domini usque ad annum XL Caroli filii Imperatoris piissimi Ludovici, et denique ab epocha Caroli usque ad annum MXXXVI supputans annos CLXXII.

A voluntatem erga eum apicibus insinuant. Quo ille nuncio plurimum exhilaratus, ocius trans mare advehitur; et prudentiâ Bonifacii Castellani, usque ad castrum Cassel latenter perducitur. Quod agnoscentes qui parti ejus favebant, illò catervatim properarunt, et castrum armis et munitionibus firmaverunt. Hoc dum famâ volitante ad aures pervenit Richildis, illa et filius ejus Arnulfus, miræ probitatis juvenis, exercitum adunavit, diversarum regionum agmina in auxilium convocans, et cum ingenti multitudine ad prædictum properans castellum. Convenerunt undique suppetiarum copię, Comites, Duces, Castellani, et diversæ bellatorum turmæ; Attrebatenses, Valentienses, Cameracenses, Tornacenses, Nivellenses, Castrilocenses, Audomarenses, Bolonienses, Ardenenses, Sanctipolenses, Bethunienses, Hordanenses, Albenienses, Gisenenses, Tornelienses, Aldenardenses, Ostervandenses, Locrenses, et alii quam plures. Advenit et Rex Philippus, et cum eo validus armatorum cuneus. Guffridus Parisiensis Episcopus, frater Eustachii Comitis Bononiæ, Episcopus Lugdunensis, Episcopus Ambianensis, Franci, Normanni, Rocinenses, Noviomenses, Campanienses, Senonenses, Torotenses, Remenses, Catalaunenses, Carnotenses, Aurelianenses, Stampenses, Cocinienses, Quintinienses, Corbeienses, Peronenses, Negilienses, Montiacutenses, Ribelmontenses, Suessionenses, Andegavenses, Pictavienses, Barrolonenses, Nadavernenses, Burgundienses, et cæteri innumerabiles: hi omnes ad debellandum Frisionem in campo sub monte Cassel resederunt. Ille verò adversus tam vastam multitudinem multò pauciores; sed, ut rei probavit eventus, validiores in arma produxit, Gandenses (a), Vivaacenses, Coclarenses, Bergenses, Furnenses, Yprenses, Belliolenses, Roslarenses, Aldenburgenses, Herlebecenses, Erdeborgenses, Broburgenses, Curtriacenses, et ipsos Casletenses. Procedunt tandem hii non solum ferro scepti, sed etiam fide muniti; lineis vestibibus abjectis, laneis indumentis sub armis, et terræ procumbentes, supernorum juvamina postulabant; contra Regem terrenum dimicaturi, tam parva manu, causam (b) suam Regi œlorum committunt. Quid moror? Conserto quidem totis viribus prælio, fit strages maxima de exercitu regio. Perfunditur tellus sanguine, tegitur campus occisorum multitudine. Richildis quoque tantæ cædis rea capitur, et carceri tenebroso mancipatur. Prostermitur et filius ejus, nisi esset hostis, nimium plangendus, Comes Ernulfus, et in Ecclesia B. Audomari sepelitur. Frisio denique dum fortè, sociis hostes longiùs prosequentibus, solus equitaret, capitur; et ab Eustachio ad castrum Audomarensense ducitur, D atque Castellano * Wlurico Rabello custodiendus traditur: quod dum cives cernerent, castellum illicò obsidionibus vallant, telis ac diversis machinamentis fortiter impugnant. Quid plura? Comes vi extrahitur; et gaudentibus cunctis, cum honore redditur suis. Relaxatur etiam Richildis; et sic inter eos bellum diu vario eventu protrahitur. Rebellavit simul alius ipsius mulieris filius Balduinus frater Arnulfi, quem Comes devicit atque fugavit. Igitur rex Francorum bello Casletensi victus atque fugatus, ad castrum quod Monasteriolum dicitur pergens, majorem exercitum collegit, et cum manu valida Flandrias repetit. Cùmque ad burgum S. Audomari pervenisset, suburbana incendit, et fraude Wlurici Castellani civitatem intravit. Hostes per plateas prædando discurrunt, burgenses latebras fugiendo quærunt. Spoliantur Ecclesiæ, injuriantur Monachi, lacerantur Clerici, dehonestantur matronæ, luget urbs plena confusione. Talia Rege agente, Guffridus Episcopus in villa, quæ Sperleka dicitur, residens, et qualiter Frisioni subveniret mente

* *Al. Gui-*
telmo

(a) Scinditur hæc regio maritima in partes [equidem illa dividitur in trinas, in purè Morinicam, in Morino-Flandricam, in merè Flandrensem] atque solum in duas abit factiones: Gandenses, Brugani, Yprenses, Curtracenses, Harlebecani, Casletani, Furnenses, Bergenses, Brochurgani, Rosilarii, Thurholtani, Aldenburgenses, Rodenburgenses, sequuntur Robertum; Audomarenses, Arienses, Bethunæi, Atrebatenses, Duacenses, Tornacenses, Monstrolii, Bononienses, Sanpaulani, Richildi adherent atque Arnulpho ejus filio, legitimo Flandrarum et Flandro-Morinorum Principi. *Malbrancq.*

(b) Richildis quamplurimos nobiles viros Ypra Messinas Morinorum advocaverat, quos nec dignitas, nec publica legatio [Flandri enim ad eam miserant, qui monendo à pravis moribus averterent], à turpi nece vendicarunt; at omnes eadem cum famulatio, capitibus cæsis, mors involvit, addita insigni parentatione, cum ipsamet Messinas ultrò flammis absumere conaretur, nequidem Adelæ sanctissimæ matris præsentiam reverita. Tam gravi ejus imperio Johannes Baro Gaveranus, Yprensi Præfectus, securi percussus est.... Yprani omnium primi jugum excutiunt. *Idem.*

pertractans, missis ad eum litteris spondet, quòd si dominio ejus silvam A quæ Bethlo dicitur concederet, paterno illum regno restitueret. Comite verò annente, Episcopus celeri nuncio Regi mandat, quatenus suæ saluti consuleret, et quantociùs abiret; adjungens, Ducem Flandriæ et Comitem Bononiæ cum magno exercitu adesse, et nisi fugam acceleraret, capiendum se fore. Quo [ille nuncio] territus, relictis sarcinis, nocte urbem reliquit, et versùs Galliam properavit. Rege itaque fugiente, Comes in crastinum adveniens, urbem recepit, sed de injuriis Ecclesiarum vehementer condonavit. Episcopus ergo fratrem suum Eustachium Comiti reconcilians, prædictam silvam ei concessit, quæ tali causa usque hodie à Comitibus Bononiæ jure hereditario possidetur.

Robertus denique cognomento Frisio, adversariis undique superatis, totius Flandriæ Monarches efficitur, etc. B

An. 1038.

APPENDIX EX QUIBUSDAM CHARTIS (a).

ANNO ab Incarn. Dom. MXXXVIII Balduinus (b) Marchisus dedit S. Petro... Non. Augusti, omnem decimam piscium suorum... in villa Brugburch... tempore domni Wichardi Abbatis. Testes, Henricus Comes, et frater ejus Lantbertus, Theodericus junior Comes, Hugo de Aldenarde, Gerardus frater ejus, item Gerardus de Buoular: et Stephanus frater ejus. . . Gerardus de Gandavo . . . Alveldus de Brugburch . . . Rodulfus de Tornaco, Balduinus de Mamwalt, etc.

Litteræ Balduini (c) Noviom. ac Tornac. Antistitis, quibus altare de C Oosborg, cum capella ad ipsum respiciente sita in Ysendika: quod gloriosus Flandr. Marchisus Balduinus hactenus possederat . . . et exfestucavit; à laïca manu prorsùs emancipatum, assensu Tornac. Ecclesiæ, Wichardo Abbati S. Petri Blandin. contradidit . . . Sign. domini Balduini Noviom. et Tornac. Antistitis . . . S. Balduini Marchisi. S. Balduini filii ejus. S. Balduini de Gand. S. Stephani de Bouleir *. S. Ringoti Calvi. S. Alardi de Petenghem. S. Folcardi Castellani de Gand. S. Roberti Castellani Brugenensis. S. Hugonis de Aldenaërde . . . Actum publicè Tornaci Kal. April. anno Dom. Incarn. MXLVI, Indict. XIV, Epact. XI. Concurre. II. Henrici Regis Francorum anno XII *, præsulatùs domini Balduini [ann.] III, Wichardi Abbatis [an.] XII.

* Al. Bouleir

* XV

Litteræ Balduini (d) Com. Flandr. quibus dat, etc. Actum apud Insulam in præsentia Magnatum nostrorum; Abbatum, Erkenbaldi Atrebat. Fulconis Corbeiensis, Cononis de S. Bertino; Nobilium, Hugonis et Arnulphi de Aldenarda, Raingodi de Ganda, et Gerardi et aliorum. Actum anno MLXIII [in gratiam Einhamensis Monasterii à Balduino Pio Fland. Comite hoc anno instaurati et Monachis concessi, præposito Waltero Abbate ibi ex Cœnobio S. Vedasti].

(a) Hæc addimus ad illustrandas quasdam Magnatum Flandr. familias.

(b) Inter Probat. Hist. Geneal. Gand. Domûs, ex Archivis Abbatiae Gand. S. Petri; ubi Chesnius seriem Castellanorum Gand. hanc exhibet: Lambertus I, qui paulò post annum 1007 à Balduino Barbato Com. Fl. constitutus videtur Castellanus, genuit Folcardum Castellani Gand. qui genuit Lambertum II, Wenemardum, Adelardum seu Alardum, et Folcardum, etc.

Ibidem juxta eundem Chesnium familia Alost. prodiit ex Gandensi hoc modo: Radulphus Gand. dominus Alost. genuit Balduinum Gand. dominum Alost. hujus nominis primum, Radulphum Gand. Camerarium Flandriæ, Gislebertum Gand. dominum de Folquingham in Anglia, etc.

(c) Ibidem ex Cartulario ejusdem Abbatiae.

(d) Ibid. ex Archivis Abbatiae Eenamensis prope Aldenardam.

EX CHRONICA ^(a) REGUM FRANCORUM.

Ex Codice Ms. Regio 9654. 3, olim Colbert. 1320.

ROBERTO successit Henricus filius ejus: habuerat enim tres filios de Constantia uxore sua, Henricum, Robertum qui fuit Dux Burgundiæ, et Hugonem qui fuit Episcopus Autissiodorensis. Constantia autem voluit quòd Robertus, secundus filius ejus, esset Rex; et confœderavit sibi multos de Regno: sed Henricus cum adjutorio Ducis Normanniæ obtinuit. Hic Rex habuit magnum fœdus cum Henrico Imperatore; et cùm mitteret apud eum in Bavaria, legati sui reperierunt, quòd in quadam Abbatia dicebant Religiosi, reperisse sub fundamentis Ecclesiæ corpus B. Dionysii. Quod dum retulissent in Francia, congregatis multas Prælati, Abbas S. Dionysii aperuit cassas * in quibus reposita fuerant corpora Martyrum tempore Dagoberti; et reperta sunt integra, et in apertione emanavit odor suavissimus; et sic apparuit illud mendacium.

* cassas

Illo tempore conati sunt plures invadere Normanniam, et auferre Duci; sed adjutorio Regis XXX^m. sunt devicti (b); et emisit Dux à Ducatu Comitem de Moritueil *, qui dixerat cuidam pauperi militi volenti de patria recedere: « Non recedas, quia fortè veniet hora quâ poteris reperire quicquid tibi placebit ». Invidia plurimum animavit Regem contra Ducem Normanniæ: propter quod duas direxit acies in Normanniam; sed una, cujus caput erat Hugo *, fuit devicta per gentes Ducis. Quod cum notificasset Dux Regi per preconem clamantem super unum montem, recessit Rex; et post tempus volens hujus vindicare injuriam, iterum duas acies struxit, et contigit unius destructio ut priùs: quæ considerans Rex meritò contingere, quia persequeretur innocentem, pacem firmam cum ipso composuit.

* Al. Moritueil

* Eudo

Illo tempore erat in Apulia unus Normannus souldarius Comitis Saleone * fortissimus, qui leonem tenentem capram pro præda capiens per caudam, projiciebat extra muros palatii, sicut fecisset parvum canem; et draconem emittentem ignem ense necavit; tamen veneno illius infra triduum expiravit.

* f. Salern.

D Illo tempore mortua est uxor Regis, neptis Imperatoris Henrici, quæ filios non habuit; ideò duxit Rex aliam Annam amicam, filiam Regis Roucie; de qua habuit Philippum et Hugonem dictum Magnum. Et illo tempore fuit combusta villa Parisiensis; et fuit maxima fames quæ duravit septem annis; et fuit hoc anno Domini MLIX (c). Philippus autem primogenitus Henrici, fuit vivente patre coronatus; et anno sequenti expiravit Henricus, et sepultus in Ecclesia S. Dionysii; qui fuerat bellicosus et animosus (d), et cepit regnare anno Domini MXXXIII, et regnavit annis XXVI.

(a) De hoc Chronico ejusdemque Auctore, loco et metâ vide notam, pag. 301 Tomi nostri X, in excerptum primum: adi etiam infra Chronica Gallica S. Dionysii.

(b) Haud scio, inquit Mabillonius, an hoc prælium præcesserit, quod certè ad multum tempus duravit, aliud bellum Henrici Regis contra ipsum Willelmum Ducem, in quem quidam Norm. Proceres Henricum Regem concitarunt; quo in bello castrum Tegularias, à Willelmo pro pace sibi traditum, et Argentomum combussisse perhibetur. Diu duravit hoc bellum, et quidem ferè usque ad obitum Henrici Regis... In illo bello, quo anno incertum, [Evrardus] pater Guiberti Abb. Neugenti captus fuit à Willelmo Duce, cujus hæc consuetudo (Guibert. lib. 1 de vita sua cap. 12) erat, ut numquam captivos suos ad redemptionem cogeret, sed perpetuâ, dum adviverent, careeris relegatione damnaret.

(c) Hic numerus rectè eadè in coronationem Philippi, filii Henrici Regis, non verò in præcedentia.

(d) In instrumento quo circa annum 1052 Hugo - Monachus cum Willelmo filio suo puerulo, rogatu Landrici Abbatis, teloneum apud Vernonem castrum suum remisit S. Petro Carnut. atque Josiaci seu Gesiaci Cellæ (Jusy) ad Sequanam infra Mellentum positæ, sic legimus: Actum est hoc in Vernone castro, die fest. S. Clementis Mart. regnante impavido Rege Henrico, et Willelmo illustri Comite tenente Normanniæ monarchiam. Porro in bis litteris, quibus apposita sunt signa Hugonis - Monachi, Willelmi ejus filii, et Burchardi Vicecomitis, impavidus dicitur Henricus contra eorum opinionem, qui eum ignavum fuisse aiunt. Certè, ut Mabillonius observat, Willelmus Gem. minimè suspectus Auctor, Henricum Regem valdè militarem magnæque fortitudinis et pietatis fuisse dicit.

Philippus ex Berta filia Comitis Holandiæ habuit Ludovicum et Constantiam. Hic Rex habuit fortunam propitiam, et pro augendo dominium suum comparavit Comitatum Bituricensem LX^m. librarum à Cyprone qui ivit supra Sarracenos cum Petro Heremita. Similiter habuit Comitatum de Gastinois à Fulcone Rochin; quia ei promisit quòd non se intromitteret de guerra quam volebat facere contra fratrem Comitem Andegavensem, qui à dicto Fulcone fuit devictus: et Rex habuit Comitatum de Gastinois; et post aliquos annos occupavit Rex sua cupiditate Comitatum de Vengenssin *, et tamen dictus Comitatus est de feudis Abbatiae S. Dyonisii; et debet deferre l'oriflambe, dum Rex proficiscitur ad guerram. Hoc anno Guillelmus Dux Normanniæ intrat Angliam, Regem occidit, et capit regnum. Et eodem anno Rex Philippus Canonicos qui erant S. Martini de Campis, expulit propter eorum incontinentem vitam, et ibi posuit Religiosos de Abbatia B Cluniaci,

* *Vauxin*

EX HISTORIA ABBATIÆ (a) CONDOMENSIS.

Apud Acherium Tom. II Spicilegii in fol. pag. 581.

MANSIT [Cœnobium Condomense] sine cultu ecclesiastico, donec honorum Comitissa sortita est religiosa fide. Hæc conjux fuit Garsie Principis cognomento Curvi... Magnis sumptibus Basilicam ædificari ibi præcepit... et in honore nostri Salvatoris et in honore B. Petri dedicari C præcepit; et Cœnobium Clericorum Deo servientium esse voluit... Vitam finivit jam vicina partui: cujus ventre cæso, filius abstractus est, et Arnaldus vocatus, cognomento verò Natus, Comitatum Astariacensem * postmodum obtinuit. Vasconiae Principatum (b) Sancius-Garsie, ejus frater, post obitum patris promeruit: moriens autem tres liberos honoris reliquit successores, nomine satis et memoriâ celebres, Sancium videlicet, et Guillelmum atque Gimbaldum *; qui patris imitatores effecti, studuerunt feliciter regere quod consequuti fuerant hereditario jure: è quibus Sancius-Sanctii, major natus, majoris domini vix usus est dominatione; quo sine liberis obeunte, Guillelmus-Sanctii successit, et totius promeruit culmen honoris. Cujus in diebus gens perfida Normannorum Christicolis jam nomine magis quàm opibus unita, maritima littora circumiens, Guasconiae fines invasit, et in quadam D vasta planitie Taleras dicta consedit; quos ille agressus, tanta cæde in eadem planitie solitudinis mactavit, ut magis hodie videatur operta in locis quàm plurimis ossibus occisorum, quàm cespitibus herbarum agrestibus. Hac ergo plagâ correcti, non apposuerunt ultra pervadere fines Gasconiae. Inter quos quidam Normannorum fortissimus, Airaldus nuncupatus, qui loricâ indutus et armis præcinctus undique percutiebat; et ipse percutiebatur, sed absque læsione persistebat: tandem captus et loricâ exutus, Dominicæ crucis vexillum gestare est inventus ad collum dependens, cujus præsidio muniebatur indignus; quo privatus, repente est necatus. Hoc verò lignum salutiferum honorandus Comes huic Cœnobio devotissimè est largitus; cujus probatissima virtus ignis injuriam repellit, imminentes grandinum

* *Estarac** *Gumbaldum*

(a) Abbatiae Condomensis, nunc Episcopatus, Historiam prosecutus est ultra annum 1371 Monachus Anonymus. Eandem enim à pluribus fuisse Auctoribus contextam varius demonstrat stilus, ipso Editore Acherio iudice, qui ibi multa profutura esse existimavit.

(b) Gervasius Tisleb. Vasconiae attribuit duas metropoles, Auscitanam et Narbonensem. Idem facit Notitia Episcopatum Galliae. At aliae duæ Notitiæ solum Archiepiscopatum Auscitanum adseribunt. Post Maurorum invasionem, ut tradit Pagius, Auscensis Archiepiscopus Metropolitanum munere in universo Navarra regno functus est. Diagus in Hist. Comitum Barcin. refert electionem Guadalli Domnucii ad sedem Barcinon. anno 1029 eveci, miraturque eam fac-

tam esse assentiente domino Ottone venerabili principe sedis Ausciæ Archiepiscopo; cum anno 1038 Guifredus Arch. Narbon. Ecclesiam Gerund. dedicavit, dixeritque eam Ecclesiam esse suæ diocesis: sed inde tantum inferri potest, Catalauniæ Episcopos modò Metropolitanæ Narbon. modò Ausciensi paruisse. Episcopos verò Aragoniæ Metropolitanam Narbon. aliquando coluisse, nulum occurrit exemplum. Austindus Arch. Auxit. anno 1063, præfuit Concilio Jaccetano in regno Aragoniæ. Idem probat Pagius aliis exemplis et subdit: « Quare consuetudo, ut Sarracenis in » Hispania dominantibus, Episcopi Navarrae et » Aragoniæ subderentur Ausciensi Metropolitanæ, » non solum nunquam interrupta, sed etiam » cum utroque regno inceperit videtur ».

A tempestates effugans, vinoque aspersus quod languentibus propinetur, salutem accommodat: vocatur autem adhuc eodem nomine, quo et miles qui eam gestabat.

Factus ergo Guillelmus Princeps patriæ, consortem honoris et dignitatis germanum Comitem Gimbaldu[m]-Sanctii (a) voluit habere, concedens illi ad supplementum vitæ Agennense solum et Basatense cum omnibus appendiciis suis: et quia à pueritia sacris litteris fuerat imbutus, utriusque sedis accepit Pontificatum... Verùm antequam Episcopatûs cathedrâ sublimaretur, uxorem duxit nobilibus ortam natalibus; ex qua filium nomine Hugonem sustulit... Erat illi subdita Leumania (b), quæ ad diœcesim Agennensis Episcopatûs pertinebat: hoc etiam Cœnobium, sicut fuerat à venerabili Comitissa ordinatum, promeruerat, felicique sorte gubernabat, quod Hugoni

B filio suo favorabiliter contulit; et Abbatem Clericorum esse præcepit, nihil sibi reservans ex omnibus. Non multò post vita ex hac decessit Gimbaldu[s] *, filii sui successione ad præsens privatus. Adhuc enim Hugo in virum perfectum non venerat... tantummodo huic Cœnobio, cui prælatus à genitore fuerat, dominabatur. Ob cujus tunc temporis imbecillitatem, Agennensis Ecclesia necnon Basatensis singulos Præsules acceperunt; cæteras, quicumque prævaluit, usurpavit. Cùm enim adhuc Abbatis fungeretur officio... Cœnobium igne est succensum... Domnus Hugo restaurare festinat... Nulli ex his qui genitori in Episcopatu successerant, molestus fuit; verùm illis obeuntibus, utrarumque sedium patrio more accepit Pontificatum... Agebat ea tempestate quidam Arsinus (c), Racha cognomine, Præsulatum * Guasconiæ: hic miræ sanctitatis et continentiæ ab omnibus ferebatur esse...

* Gumbal-
dus

Pag. 582.

* Aquensem

C Adiit domnus Hugo suum patrum nomine Guillelmum... Venerabilis Hugo Pontifex ordinatus [est]... Basatensem Episcopatum cuidam viro fideli concessit, sibi verò Agennensem retinuit. Jam tunc Consulatum in Vasconia Sancius-Guillielmi, fratribus defunctis, regebat; erat autem domni Præsulis consanguineus. Consummatâ itaque Monasterii fabricâ, tempus instabat ut dedicatio fieri deberet. Advocato itaque Comite, factoque generali conventu Pontificum, Abbatum, Tribunalium et Centurionum, nobiliumque virorum, acta est dedicatio... Primus omnium Sanctius Comes jusjurandum protulit [de libertate Monasterii]... His ritè peractis, Monachos ibi constituit, præficiens illis patrem nomine Petrum... Nec multò post domnus Hugo vitâ decessit, et in eodem loco sepulturam accepit... Quem Petrus Abbas non multò post subsequutus, ibidem obiit; et in loco ejus quidam

Pag. 583.

D nomine Verecundus de Lana successit.

« In nomine summæ et individuæ Trinitatis ego Dei gratiâ Episcopus Hugo, etc. . . . Anno igitur Dom. Incarn. MXI (d), glorioso Henrico Romanam urbem imperante, Rothberto autem Franciam regente, Sedi verò Apostolicæ summæ sanctitatis viro Benedicto præsertente, apud provinciam Vasconiam (e) Sanctione illustri viro Ducatum obtinente, ego suprâ nominatus Ugo, licet immeritus Præsul, secundum lineam carnis eidem Duci propinquus et affinis, inuito consilio cum eodem Duce et provincialibus Episcopis et Abbatibus, cæterisque terræ Principibus, id est Arnaldo Episcopo et Arnaldo Vicecomite, et cum conjuge sua eorumque filio Arnaldo, ejusque conjuge Adalias, Bernardo Vicecomite, et Arnaldo Lupo Vicecomite, Annardo, Gauzelmo, Arhuino, Gauselmo alio Vicecomite, etc. . . . omnem portio-

An. 1012.

E nem meæ hereditatis, quam in pago Leumanie liberè et absolutè et absque

(a) *Gumbaldum* rectius quàm *Gimbaldum* legisset fortè *Acherius*.

(b) Id est, *Leomania*, vulgò *Lomaigne*.

(c) *Arsia* seu *Arsius Raca* memoratur in Charta *Lascurensi*. Unde factum sit ut his temporibus unus Episcopus omnes Vasconiæ Episcopatus possideret, explicat *Petrus de Marca* in *Hist. Benearn.* lib. 3. cap. 8 Nempè urbes Episcopales destruxerant Sarraceni ac Normanni; aliundè Comites et alii Toparchæ ac milites bona Ecclesiastica invaserant, ut non sufficerent residua pro plurimis Episcopis decenter sustentandis. *Gall. Christ.*

(d) Ubi reponendus *Incarn.* annus 1012, quo

Benedictus VIII sedere cœpit. *Mabillon.*

(e) Hispanienses Vascones ex parte dicebantur *Navarri*. Sic tempore subsequenti *Sanctius Major* hujus nominis III, qui celeberrimus fuit inter *Navarræ Reges*, multasque victorias de *Sarracenis* reportavit, ditionum à se non possessarum titulos sumpsit, dum in *Diplomate* dicitur *regnare in cuncta Gasconia*. Regis hujus mors rectè conjungitur et conjuncta cum anno 1035 legitur; nam eo anno pridie *Kal. Apr.* jam regnabat *Garsia Sanctii Majoris* filius, *Garsias* autem IV *Navarræ Rex*, anno 1034 occisus obiit, ex libro quem *Tumbum nigrum*. S. *Jacobi* dicunt.

» ulla parentum occasione possedi, Domino Deo, principique Apostolorum A
 » Petro, sedique Romanæ in conspectu plurimorum dedi; in primis Ecclesiam
 » S. Petri et locum Condomus, quod interpretatur quasi domus sublimis
 » cum omnibus appenditiis Placuit mihi seu Duci Sanctioni vel aliis
 » terræ Principibus Clericos amovere . . . et Monachos secundum instituta
 » S. Benedicti ordinare Nostrum filiolum nomine Petrum, divinitus
 » nobis collatum, virum omni virtute probatum, constituimus Abbatem . . .
 » pro obedientiâ traditâ, et remedio animæ meæ meorumque parentum, item
 » Garsix-Sanctii Comitis, et filii sui Sanctii-Garsix Comitis, et Guillermi-
 » Sancii Comitis, et Gimbaldu Episcopi, et Guillelmi Comitis, et Garsix
 » Comitis, et Bernardi-Guillelmi Comitis, et Uraclæ Comitissæ . . . consti-
 » tuimus ut ipse locus, scilicet Condomus, libertate sit condonatus
 » Hæc descriptio acta est IV Kalend. Augusti, Ugone Episcopo et Sanctione B
 » Duce jubente, Domino autem sine fine regnante. Amen, Amen,
 » Amen. »

Pag. 584.

« Ego itaque Hugo, quamvis indignus, officium gerens Præsulatûs, etc. . .
 » Nunc bonum nobis visum est, ut quidquid idem locus, scilicet Condomus,
 » promeruit . . . in uno corpore redigamus . . . Primum alaudem ponimus in
 » Aurelianum infra Vasconiam constitutum, et nomine S. Cyrici decoratum.
 » Hunc locum meus genitor Gimbaldu S. Petro obtulit . . . Huic subjungitur
 » in eadem Vasconiæ provinciâ S. Petri Ecclesia, Sangor nuncupata
 » quam meus patruus et Vasconiæ Comes Sanctius eidem Cœnobio delega-
 » vit . . . quo obeunte, successit illi frater ejus Guillelmus-Sanctius, meus
 » itidem patruus . . . et roborare instituit . . . Ecclesiam S. Petri Sanagoren-
 » sis, quam Amaneus Lebrestensis eodem tempore quasi propriam vindica- C
 » bat, datis Siguinus (a) duobus equis magni pretii et XX solidis redemit . . .
 » Postea sequitur S. Stephani Ecclesia, Berringus dicta, quam ego jam tradidi
 » S. Petro (b), etc. »

Pag. 585.

Quædam nobilis matrona, nomine Brischita de Forces, S. Petri Ecclesiam
 de Diolo contulit . . . Quâ defunctâ, filius ejus Amalbinus, Seguino Abba-
 te, largitus est . . . Medietatem silvæ, quæ Lana dicitur, Siguinus Abbas,
 datis viginti solidis emit à quodam Milite nomine Arnaldo, ejusque filio
 Ramundo . . . Idem verò Arnaldus veniens ad extremum, unum ex filiis
 nomine Bernardum huic Cœnobio servitutum juxta regularem institutionem
 delegavit, et alteram medietatem largitus est . . . Collatis Siguinus Abbas
 centum solidis redemit [S. Mariæ Ecclesiam, Lanam ab incolis nuncupa-
 tam] à Remundo Delavarmac ejusque duobus filiis, Bernardo scilicet atque D
 Radulpho . . .

Notum sit Gimbaldu Comitem, patrem Ugonis Episcopi, multos B.
 Petro dedisse honores; inter quos etiam dedit Ecclesiam S. Johannis, Ca-
 blisa vulgò vocatam, silvamque et terras quæ circumstant . . . Denique quæ-
 dam nobilissima femina, Gavarsens nomine (c) dicta, ejus videlicet neptis,
 soror Sanctii Guasconiæ Comitis, rediens à quâdam provincia Burgundia vocata,
 ubi maritum habuerat, supradictam Ecclesiam violenter B. arripuit Petro.
 Tandem vitæ terminum dans . . . S. Petro contradidit . . . Fratres corpus ejus
 detulerunt apud Condomum, et ibi sepelierunt . . . Campum contulit Arsias-
 manus, Oculo-lupino cognominatus . . . Comes Gimbaldu [Marchari ho-
 norem (d)] jure hereditario tenuit . . . Quo viam universæ carnis ingresso,
 Ugoni reliquit filio suo . . . Hoc mortuo, Sanctione Comite vim isti loco E
 inferente, Bernardus de Pardilan de eo acquisivit . . . qui tamen in fine vitæ
 suæ ordinavit ut unus filius suus nomine Pontius Monachicum hîc (e) reciperet
 habitum, et reddidit S. Petro honorem supradictum . . . Coram testibus sua
 mulier Auxilia postea super altare S. Petri confirmavit . . . Ecclesiam S.
 Orientii de Quinmach Ugo Episcopus Arnaldo Guillelmo de Mulinar in

Pag. 586.

(a) Hæc ex contextu litterarum Hugonis non esse, dicenda sunt, si legatur ibi *siguinus*: unde in edit. Acher. in-4^o. scribitur *siguinis*, et in Gall. Christ *siguinis*.

(b) Multa alia prædia Condomensis Monasterii, multas quoque Ecclesias ad illud pertinentes hic et infra omittimus, quæ legi possunt in Spicilegio Acher.

(c) Hæc infra vocatur *Guarsinda*.

(d) *Marcharit* villæ mentio fit paulò supra.

(e) Nota varias donationes Monasterio factas maximè ab iis, qui vel filios suos Deo illic offerebant, quales plurimi Principum virorum filii memorantur; vel qui ad conversionem ipsi illuc accedebant.

A beneficium dedit : qui item Arnaldo de Muirach simili modo concessit : quam dum filio suo Guillermo Arnaldo in beneficio dimisisset , nos redimendo persolvimus . . . coram Rotlando de S. Genevefa et Arnaldo Seguino de Burgunnos (a) . . . Quodam tempore Guillelmo Burdegalensi Comite capto , meus patruus Guillelmus Sancius ei subvenire studuit ; et ideò ab hoc Monasterio plurima donaria accepta in vasis aureis et argenteis , candelabris quoque et thuribulis seu aliis ornamentis , ea in amici sui liberatione protulit , offerens S. Petro quasi pro satisfactione locum Tamvilla nuncupatum . . . In territorio [villæ Luchac] dedit Anna Comitissa S. Petro plurimos alaudos . . . Donum fecit Arnaldus Sanctius de Ecclesia S. Johannis de Varag . . . Testes fuerunt Petrus de Salas et Arnaldus de Alba-terra , et Espaiols de Suau . . . Humaldus Siguinus dedit tertiam partem [Ecclesiæ B quæ vocatur S. Vincentius de Avemac], accepto Monachili habitu . . . Forto Bernardus Estamvilla , et Bernardus Oddo nepos ejus et Bernardus Forto de eadem villa , dederunt Ecclesiam [S. Mariæ de Estamvilla] . . . coram Raimundo (b) Abbate . . . Testes hujus rei sunt , Raimundus Oddo Deboolenes , et Sanier Debasoert , et Garsia de Goion , et Forto de Salsiag Presbyter . . . Donum fecit Pontius de Olbion , et frater ejus Bertrandus , de Ecclesia S. Johannis de Majan . . . Pro quo dono dedit Abbas Raimundus et Fratres mulam centum solidorum et XX solidos , et Bertrando L solidos : de qua re sunt fidejussores , Emericus de Galard et Guiraldus frater ejus , et Guillelmus de Bornag , et Guillelmus Garsias de Clarag ; testibus Arsione de Olbion , Petro de Galar , Bonel de Bonnefont , Guilem de Gualart , Bernart Desbornamers . . . Raimundus Lupus et uxor sua dederunt unum boscum . . . Tempore alio quidam Geraldus Princeps Debons dedit filium suum quemdam , nomine Petrum , B. Petro et cum eo Ecclesiam S. Vincentii super Oceam , etc . . . Hoc factum est in præsentia A. Garsia de Albion , et in manu Abbatis Raimundi filii ejus et Bonel de Laroche . . . Nostris temporibus homo amabilis , Garsias de Sediliag dictus , podium dedit . . . Cum morti proximus esset , aliam culturam dedit . . . Postea Seguinus Abbas dedit XL solidos Oci *** Comitello ejusdem territorii pro libertate . . . Possessor [villæ quæ dicitur Guila] Guil-dat vendidit nobis XXVI solidis duas partes ejusdem Ecclesiæ [S. Martini] . . . dans fidejussores , seipsum , Guillelmum Bergui , Roger Amberada ; et testes , Sanctium Odentrotum , Arsiam de Ponte , G. Garsia Nincar . In eodem loco . . . [emptionis] fidejussores Guil-Dat de Guila , Aizoriol de Sediliag , Bernat Adui de Bolays . . .

Pag. 587.

Ego Siguinus Abbas . . . decrevi ut bona nostri loci in unum colligeremus . . . De quodam honore , S. Petri Causac nomine , cum Guillelmo Astanova Comite conventionem habuimus . . . Quem locum Gimbaldu Comes , et post eum ejus filius Ugo Episcopus hereditario jure possederat . . . Sanctio Comes (c) post mortem Ugonis vim inferens , dedit suæ sorori , scilicet Guarsindæ ; post cujus mortem iteratò idem Sanctio sua potestate Americo Comiti vendidit , qui et filium suum Guillelmum ejusdem honoris quasi heredem reliquit ; de cujus manu extraximus . . . Fidejussores , Vicecomitem Rugerium de Gavaret , Guillelmum Arnaldum de Vilera dedit . . . Comes Sanctio curtem quæ dicitur Busel , et castellum quod ipse in eadem curte firmavit . . . post obitum suum S. Petro ordinavit , et coram his testibus donum firmavit , Guillem Lupus , Bernard Ramont , Ramunt Paba , Arnalt de Fogit , Ricart Cordan : ea ratione ut ipse Ramundus Paba , qui eundem locum S. Petri de Busel per manum ipsius Comitis tenuit , medietatem ejusdem curtis in sua vita possideret . . . Quidam Miles non infini generis , sed præcipuæ nobilitatis et potentia , Bernardus de Taurinac vocatus ,

Pag. 588.

(a) Hæc et similia retulimus , maxime ut appareret , jam tunc frequentia fuisse cognomina : quod alibi tam notavimus .

(b) Infrà pag. 589 : Arnaldus Garsias de Olbion dedit filium suum nomine Raimundum , simulque Ecclesiam S. Martialis de Birarel . . . Postea verò supradictus Raimundus ejus filius , jam Abbas factus , dedit Arsino fratri suo [Toparchæ de Neraco et Cœnobii Neracensis auctori] equum pretii 500

solidorum , etc. Porrò Raimundus vel Ramundus d'Albuhon seu de Albione aut Olbione , jam præerat anno 1062 , ex Schedis D. Martenne .

(c) *Sanx Dux Gasconia* dicitur in Charta foundationis Abbatia Bassacensis , à Wardrado factæ regnante Roberto Francorum Rege , anno , ut ferunt notæ chronica , quæ vitiosæ Mabillonio et aliis videntur , ab *Incar. Dom. MII Indict. XV* .

possidebat jure hereditario locum super littus Garonæ positum, regalibus A
 ædificiis olim, sicut apparet constructum; at nunc præ nimia vetustate
 penitus dirutum et desolatum; vocatur autem ab imminenti fluvio, qui
 ibidem finem accipit et Garonâ absorbetur, Calcisdroti, demonstrans ruinas
 duarum Ecclesiarum, quarum principalis est in honore S. Christophori, altera
 in honore S. Eparcii... Accepit à nobis mulam bene valentem C. solidos
 Tolosanenses... Dedit nobis ipse et uxor sua, nomine Sodomus, locum no-
 minatum... Dedit etiam supradictus Bernardus de Taurinac quasdam pis-
 caturias B. Petro in loco ubi flumen Calcisdrotum conjungitur Garonnæ...
 Comitantium virorum nomina sunt, Arnaldus Garsies cognomento Comes,
 item Fortsans de Saron, Astonis Lubaner de Varenâ...

B

SUITE DES CHRONIQUES ^(a) DE S. DENIS.

CI COMMENCE ^(b) L'ESTOIRE DU ROI HENRI.

I. *Comment sa mere la Roine Constance le vult deshèriter de son royaume, et faire couronner son maisné filz, Duc de Bourgoigne; et comment le Roy Henry se combati contre sa mere, et prist ses forteresces.*

DES hoirs ^(c) le Roi Robert estoit li ainnez Henris. La Roine Cons-
 tance sa mere, qui pas ne l'amoit come mere, ainz le haoit comme C
 marrastre, s'efforçoit en toutes manieres de lui desèriter de la corone, et de
 coroner en lieu de li Robert son frere Duc de Borgoingne. Pour ce s'enfui *
 au Duc Robert de Normendie, et li requisit par la foi que il li devoit,
 que il fust en s'aide vers * sa mere qui desèriter le voloit; et li Dux le recut
 moult honorablement, et li dona de biaux dons, et en poi * de tens après
 li dona armes et chevaux, et l'envoia à son oncle Maugier ^(d) le Conte
 de Corbuel; et li manda que il tormentast et contrainsist touz ceus que il
 verroit qui seroient rebelle à venir à l'omage * Henri leur seigneur. Il
 meismes mist bones garnisons de chevaliers par touz les chastiaus de Fran-
 ce, qui près de lui estoient; et ceus qui à l'omage le Roi ne voloient
 venir, contrainsist et humilia *, que par force ^(e) leur i covint venir pour
 sa volenté faire. Ensi ^(f) parolent une maniere de Chroniques; si n'est pas D
 chose contraire à ce que unes autres dient qui ensi parolent, que de la
 Roine Constance ot li Rois Roberz III fiuz et une fille; li ainez fu cil
 Henris, li seconz Roberz Dux de Borgoingne, et li tierz Hues, qui puis
 fu Evesques d'Aucuerre *; et la fille ot non Adelaide, et fu fame Renaut
 le Conte de Nevers: et puis si dient après * en continuant la matiere, que
 quant li Rois Roberz fu morz, que la Roine Constance prist et saisi
 grant partie du Roiaume, come Senliz, Sanz ^(g), le chastel de Betisi et
 de Meleun, le Puisat, Dammartin, Poissi et mainz autres chastiaus et citez;
 et tant avoit jà fait, que ele avoit jà à li aliez mains Barons de France et
 de Borgoingne: et avoient lessiez et adossé le Roi Henri leur droit

* Reg. s'en-
foui

* Reg. contre
* Ms. et pou
de

* Reg. l'ou-
mage

* Reg. hu-
melia

* Germ. Au-
cerre
* Germ. am-
près

(a) Nous suivons ici, comme dans notre X^e Volume, la leçon du Ms. de Ste Genevieve, par la raison qu'elle est plus ample; et nous continuons à y désigner par les mots *Reg. Germ.* et *Roth.* les Mss. du Roi et de S. Germain-des-Prés ou de Rothelin. Les Chroniques Latines de S. Denis, dont nous venons de donner un extrait, sont, dit-on, celles d'où l'on a composé les Françaises. Cependant les premières n'ont que quelques lignes du 1^{er} Chapitre, qui est assez long dans le François. Les 2 et 3 Chap. dans ce même François, sont tirés de Guill. de Jumièges, et ne se trouvent point dans le Latin du Ms. du Roi. Les 4, 5 et 6 Chap. sont du même Guill. de Jum. Les 6 et 7, d'une Relation que nous donnerons plus bas, où il est parlé de la visite du corps de S. Denis. Le 8^e est dans le Latin.

(b) Ce titre est du Ms. du Roi: les sommaires, E
des Mss. Germ. ou Roth.

(c) Reg. *Des enfans... li ainnez.*

(d) Reg. *Maugis le Conte de Corbueil.... et contrainsist en son pays tous ceus,*

(e) Reg. *par force les i fist venir pour sa volenté faire. Tant avoit fait la Roine Constance qu'ele avoit saisi, etc.*

(f) Germ. *Ainssi parolent une maniere de Chroniques, et si n'est pas chose contrère à ce que un autre dient que ainssi parolent, et li Roy Robers que de la Roine Constance: et li Roy Robers ot trois filz et une fille, liqueuz fu cil Henri, li secons Robers, et li tiers... Adelaide qui fu puis femme Regnault.*

(g) Reg. *Sens et le chastiau... le Puisac de Dammartin.*

A segneur (a), et meismement Huedes li Cuens de Champagne, à cui ele avoit donné la moitié de la cité de Sanz. Si baoit en toutes manieres à faire coroner son mainé fil Robert le Duc de Bourgoingne: et li Roi Henris qui estoit chevalier (b) aspres et corageus, vit que sa mere le voloit ensi desériter, que par lui que par ses aides il asembla son ost, et fist tant que par armes que par sens, que il abati l'orguel (c) dé sa mere, et sormonta touz et humilia ceus qui estoient contre lui: et la premiere de ses batailles si fu contre sa mere, et fu li chastiaus de Poissi li premiers que (d) il recovra; après asist le Puisat et le prist, et puis Meleun et touz les autres aussi *. Et quant sa mere vit la force et la vigour * de lui, si li fu tart qu'ele fust accordee (e); à lui fist si bone pais, que tant comme ele vesqui puis, ele li porta foi et loiauté. Tantost après corut li Roi sor * Heudon le Conte de B Champaigne, et li toli le chastel de Gornay, et la moitié de Sanz que sa mere li avoit donée li tolli, et la ramena à sa segneurie *. Après corut sor Baudoin le Conte de Flandres, et assist (f) longuement aucuns de ses plus fors chastiaus; et à la parfin les prist-il, et les abati.

Incidence. En ce tems avint que (g) cil Huedes li Cuens de Champaigne, dont nous avons parlé, assembla grant ost par grant orguel contre les Alemanz et les Loherens *; bataille iot grant et perilleuse; à la parfin fu il desconfiz et fu occis en fuiant (h). Il fiuz avoit, Thibaut * et Estienne: Thiebaut li ainez ot Chastres et Tors, et ses freres Troies et Miauz. Assez tost après commencierent cit (i) dui freres à movoir guerre contre le Roy Henri, et li Rois se combati premierement contre Estienne le mainé, et le desconfi et chaça (k) assez legierement, et prist en cele bataille le Conte Raoul; après vainqui Galerant de Melande, et saisi toute sa terre. Après ces choses esmut C li Rois Gefroi * le Conte d'Anjou à guerroyer contre Thiebaut (l) l'ainé des fiuz Huede le Conte de Champaigne. La cité de Tors (m) assist par l'asentement (n) le Roi; et li Cuens Thiebaut vint là à tout son pooir, et li Cuens Gefroiz * ala contre lui à grant force, et se combati à lui, et le prist à la parfin et VII C et LX de ses chevaliers; et assez tost après prist la cité de Tors *. En ce tens funda li Rois Henriz l'Eglise de S. Martin des Chans de lez Paris; et Gefroiz li Cuens * d'Anjou en fonda une autre de la S. Trinité ou chastel de Vendosmes.

II. Comment le Duc Robert de Normandie vout passer en Engleterre; et comment il passa outre mer en Jherusalem, et de sa fin au retourner.

INCIDENCE. Roberz (o) li Dux de Normandie, dont l'estoire a lassus parlé hons plains de bones graces et de toutes bones mors, ne forlignoit pas de la lignie dont il estoit descenduz; ainz s'estudioit plus et plus d'ensuire les nobles faiz de ses ancesores, et mult estoit renomez et par victoires et par ovres * de miséricorde; mès pour ce que ce n'est pas nostre entencion de retraire les faiz des Normanz, fors (p) par incidences et là où eles s'afferront, ne volons nous pas touz ses faiz descrire; car trop i auroit à faire, mais toutes voies en dirons nous aucunes choses qui touchent nostre matiere *, au plus briément que nous porrons. Au tens que Suenes li Rois de Danemarche chaça Adelret * le Roi d'Engleterre hors du país, s'en vint (q)

(a) Reg. seigneur et meismement Eudes le Conte de Champaigne.

(b) Reg. chevalier preus et aspres.

(c) Reg. l'orgueil de sa mere, et humilia ceus.

(d) Reg. qui recouvra et le Puissac, et le prist.

(e) Reg. accordée à lui, si firent pès bonne et seure, que tant qu'ele.

(f) Reg. assist et gasta de ses plus fors... les prist et les.

(g) Reg. que Eudes li Quens... et grant orgueil mena contre.

(h) Reg. en fuiant devant la cité de Troies; et de ce fu li Rois touz liez, car il estoit ses aneuïs. Eudes avoit deulz filz.

(i) Reg. li deulz frere à mener.

(k). Reg. et l'enchaça. En cele bataille fu pris le

Conte de Raoul. Après se combati à Galerant le Conte de Meulent, et prist en sa main toute sa terre.

(l) Reg. Tybaut l'ainzé fil le Conte Eude.

(m) C'est ainsi qu'il faut lire avec le Ms. Germ. On lit Troies dans celui du Roi.

(n) Reg. l'entissement Germ. l'essentement qui veut dire consentement, de assentio. Entissement, si je ne me trompe, veut dire instigation et vient d'entiser pour attiser, qui veut dire au figuré aigrir les esprits, les porter à se battre.

(o) Mss. Robert li Dux de Norm. plains de bonne grace, ne fourlignoit pas de la ligniée dont il estoit descendus; moult estoit renomez, et par.

(p) Reg. fors des incidences là où elles.

(q) Reg. cilz Rois d'Engleterre s'en vint.

cil fuitis en Normendie au Duc Robert cui (a) seror il avoit eue a fame ; et
 * *Id.* enfans amena ses II fiuz * avec (b) lui, Odouart et Aluzret (c). En poi de tens
 * *Id.* tant
 * *Germ.* peril après s'en repaira arrieres, et lessa ses II fiuz en la garde le Duc Robert
 leur oncle ; et li Dux les garda et norri mult honorablement, et les ama au-
 tant * comme ses fiuz, et mult avoit grant compassion et grant pitié de leur
 essil : pour (d) ce manda au Roi Cunie, qui le royaume d'Angleterre tenoit
 lors, que bien estoit tens desoremais que il eut pitié de l'essil de ses ne-
 veuz, et que il leur rendist leur terre pour amor de lui ; mes cil ne vot oïr
 ses prieres ; et s'en retournerent li message sanz rien faire. De ce fu li Dux
 mult corrociez et mult honteus. Touz ses princes manda tantost, et fist app-
 pareillier grant navie de touz les porz de Normendie, les nès empli de
 bone chevalerie (e) et de gent toute esleue, et fist tout assembler à Fescan
 sor le rivage de la mer. Lors s'espandirent en mer voiles tendues, et furent B
 bouté par tempeste qui leva, jusques à une Ysle qui a non Gersi ; (f) et cuit
 que ce fu fait par la divine * ordenance pour le Roi Odouart qui avoit à
 regner, que Diex ne voloit pas que il regnast par effusion de sanc. Longue-
 ment demorerent en cele Ysle ; dont * li Dux estoit si corrociez, que il se
 tormentoit touz de dolor et de tristeece ; et (g) puis que il vit que il ne
 porroit passer en Angleterre, si fist la navie renorner droit au Mont S. L'une *
 partie de la navie livra à Rabel ung très bon Chevalier, et li commanda à
 passer et à destruire Angleterre par feu et par occision. En ces (h) entrefaites
 vindrent li messages Cunie (i), qui tenoit le royaume d'Angleterre, et
 mandoit au Duc que il estoit tous prez de rendre à ses II neveues la moitié
 du royaume d'Angleterre ; car il estoit grevez de grant maladie : et li Dux C
 fist tantost mander la partie de sa navie que il avoit envoyée ; ci ne vot pas
 movoir en Angleterre si come il avoit commencié, jusques à tant que il
 fust retournez d'outre mer, où il desirroit à aler * sor toutes riens pour visiter
 le S. Sepulchre de Jerusalem. Robert l'Arcevesque de Roen * et touz (k) ses
 Barons manda, et leur descovri ce que il proposoit à faire. De ce furent
 tuit * esbahi, et se douterent mult que li paï ne fust troblez par * le défaut
 de sa présence. Guillaume (l) son fil fist venir devant touz, et leur pria que il le
 receussent à segneur * pour lui, et le tenissent desoremais pour Duc de
 Normendie : (m) toutesvoies puisque à faire leur convenoit, accomplirent sa
 volenté ; mès mult furent reconforté de ce que li enfès leur demoroit, tout
 fust il encores (n) tendres et de petit aage : ensi le reçurent à segneur, et li
 firent homage. Quant li Dux ot ensi ordené, si come il le desirroit, il livra son D
 fil en la garde de bon tutors et sages jusques à tant que il fust en aage
 de terre tenir ; à tant prist congïé à toute sa gente à granz plors * et à granz
 gemissemenz, et mut en son voiage (o) à mult noble compagnie. Mult
 fesoit granz aumones et larges chascun jors au povres notre Segneur ; li
 orphelin et les veves estoient relevé de ses richées : tant erra que par mer
 que par terre, que il vint en Jerusalem au sepulchre notre Seigneur Jehu Crist.
 Qui (p) porroit raconter les lermes dont il lava et arousa le S. Sepulchre par

(a) Reg. qui estoit son serouge ; car il avoit eue à fame la sercur au Duc. Germ. que sueur de avoit.

(b) Reg. avecques lui, qui estoient apelé Odouart, et li autres Aliurec.

(c) Germ. Aluzret. Ces noms viennent d'Alvredus.

(d) Reg. et après manda au Roi Cunie qui le r. d'Engl. tenoit de par Souane le Roi de Danemarche, qu'il cust pitié de ses neveux, et qu'il leur rendist leur terre, et meesmement pour l'amour de lui ; mais ciz Rois n'en vout oïr ses prieres, ne ne vout recevoir les messages. Li Dux fu de ce trop courouciez et touz honteux ; car il avoit grant amour par costumes et granz aliances entre les Normans et entre ceus qui estoient de Noroë ; car li Normant en estoient issu. Tous les Princes de sa terre manda.

(e) Reg. de bon chevaliers et de serjans, et fist tout sa gent assembler sus le port de Fescan à un port qui est apelez Leure ; et lors s'espandirent en mer : mais tempeste les souprist qui les mena jusques à une Ile.

(f) Germ. et je croy que.

(g) Reg. et quant il vit qu'il ne pot passer en Engl. retourna lui et sa gent droit au Mont-S.-Michiel :

partie de sa navie livra à un très bon Chevalier et loial, qui avoit non Rabel, et li commanda qu'il passast outre et qu'il destruisist toute Engl.

(h) Reg. En ce que Rabel voloit esquipor et passer en mer, li message au Roi Cunie vindrent et distrent au Duc qu'il estoit prest de rendre à ses neveux le R. d'Engl. fors qu'il en tendroit une partie : et quant li Dux oï ce, si se soufri d'envoier en Engl. jusques à tant qu'il fust revenus.

(i) Germ. Cnino de Canutus ou Cnutus.

(k) Reg. manda et touz les Barons de Normendie, et leur dist ce qu'il avoit en pensée.

(l) Reg. et li Dux fist venir devant lui Guillaume son filz, et leur pria.

(m) Reg. et cil firent sa volenté, et furent conforté de ce que.

(n) Reg. encores souz aage. Ainsi.

(o) Reg. à grant compaignie et à moult noble : et li Dux faisoit aumosnes au povres gens chacun jour, et aus povres orphelins, et aus povres famés qui estoient cheuës en vielesce, et qui avoient perdu leur gaaigneur. Tant erra et par mer et par.

(p) L'en ne porroit raconter.

A VIII jors continuez *, et les granz offerendes d'or et d'argent et d'autres richées que il offri? Et quant il ot visitez les S. lieux de Jerusalem, si se mist au retor, et vint jusques à la cité de Nice. Là meismes le prist une maladie, dont il acoucha au lit de la mort, et trespassa de cest siecle (a) à la joie de Paradis, si come l'en cuide, plains de bones ovres *: ensépouturez fu dedenz les murs de la cité en l'Eglise nostre Dame en l'an de l'Incarnation MXXXV.

* Reg. continuellement

* Roth. oëvres

III. Du Duc Guillaume de Normandie, et comment le Roy Henri prinst le chastel de Thillieres, et comment le Duc Guillaume damta tous ses anemis, et humilia par l'aide du Roy Henri de France.

B

Puis que nous avons descrite la fin et la menore partie des faiz Robert le Grant, Duc de Normandie, avenant chose est donques, que nous racontons aucunes choses par incidences des faiz le Duc Guillaume son fil, qui fu apelez Guillaume le Bastarz; comment il eschiva les laz et les agaiz de ses anemis, et comment il les donta touz et mist souz pié. Ensi com vous avez oï, demora jones et orphelins; mès touzjors croissoit et amendoit en bones mors * par l'enseignement de ceus qui en garde l'avoient. A son commencement li * fausserent plusor, et se tornerent contre lui, et fermerent chastiaus et forteresces, et s'abandonerent à toutes et à rapines (b) et à si granz dissensions, que maint millier d'omes en furent occis; come Hue de Montfort contre Gaucher (c) de Ferrieres, dont li uns et li autres fu occis; et le Conte Gilebert fu occis en traïson par Raoul de Gaçay *; et

* Reg. oëvres
* Reg. le

C Turors (d) li Maïstres le Duc meismes refu * occis en traïson par les eschis du pais. Partout (e) frémissioient guerres et dissensions et occisions; si ne doutoient à faire nul mal pour le jone Duc qui encor estoit en enfance: (f) et à ce prist garde Rogiers Thohins (g) hons estraiz et descenduz de mauvese racine; qui au tens que li Dux Roberz mut ou voiage d'outre mer, estoit alez en Espagne, ou il fist mainte proëce * sor Sarrasinz: car il estoit hons fiers et hardiz et orguelleus, et puissantz en armes. Mult ot grant despit de ce que li enfès Guillaumes estoit entrez en la Duchée après la mort son pere; et dist (h) que bastarz ne devoit pas estre héritier, ne avoir commandement ne segneurie sor lui ne sor les autres Barons de Normandie; et sanz faille li Dux Robert l'avoit engendré en une pucele qui avoit non Herleve (i), fille Fulberz * son Chambellane: ensi (k) estoit despiz li jones Dux Guillaume de touz les nobles homes du pais, et meismement de ceus qui estoient descendu de la lignie des Richarz. Si commença guerre cil Rogiers

* Reg. Gaci
* Mss. fu

* Reg. proëce

* Reg. Foubert

D Thohins contre lui * par l'aide que il avoit des autres nobles homes du pais: mès (l) par une chose fu desvanciez, car il tenoit en despit touz ses voisins, et leur gastoit et toloit leur terres, et (m) meismement la terre d'un sien voisin Honfroi de Vielles: mès cil ne le soufri pas longuement, ainz envoia contre lui Rogier de Biaumont son fil et sa maisnie et sa gent. Et quant Rogiers Thohins * le vit venir, si ne le prisanoient (n), ainz se combati encontre lui, et fu occis en la bataille, et si dui fil (o) Herberz et

* Reg. Chout

(a) Reg. de ce siecle, et fu enterrez en l'Eglise N. D. en l'an de l'Incarn. M. et XXXVI. Aïssi come vous avez oy, demoura jones et orphelins son filz Guillaume le Bastart. Touzjors croissoit.

(b) Reg. à toutes rapines et à si grant descort, que tant de milliers d'omes en furent ocis, que le nombre ne estoit pas seu; et maint haut home se combati l'un contre l'autre, come Hue de Monfort sus Rile contre Guy de Ferrieres.

(c) Germ. Gautli: l'Imprimé, Gautlier: Guill. de Jum. cum Walchelino de Ferrariis.

(d) Reg. Tierriz. Au lieu de Turors on lit Guion ou Guiou dans le Ms. de S. Germain. Guill. de Jum. Turoidus..., à desertoribus. Aïssi notre ancien Traducteur rend le mot desertores par celui d'eschis; que nous ne nous souvenons point d'avoir vu ailleurs.

(e) Reg. par toute Normendie estoient guerres et descordes et ocisions.

(f) Reg. En ce se prist Rogier Chouz hons qui estoit descendus... qui au tens le Duc Robert estoit alez en Espagne....

(g) Germ. aussi, Thohins: l'Imprimé, Tholins: Reg. Chouz: Guill. de Jum. Toënites; et ainsi plus bas.

(h) Reg. et disoit que bastarz ne devoit avoir nule seigneurie sus lui ne dessus autres Barons.

(i) Reg. Helaine, ou bien Helavie. Germ. Beltonne: l'Imprimé, Helenne: Guill. de Jum. Herleva, autrefois Herlotta.

(k) Reg. et pour ce estoit l'enfant de touz.

(l) Reg. et eust du tout en tout confondu le jone Duc, se ne fust ce qu'il tenoit en despit.

(m) Reg. et couroit sus la terre en un sien voisin qui avoit non Honfroids de Vielles: mès cilz Honfroids ne le.

(n) Reg. noiant, néant, rien.

(o) Reg. ses deutz filz.

* *Ms. Almant* Alinanz * : Roberz de Grant-mesnil qui là fu, reçut une plaie mortel, dont A
il morut III jors (a) après : et Rogierz de Biaumont qui ot eue victoire,
* *Reg. de* bone vie et à faire bones ovres, et fonda une Abbaie en * son propre de-
* *Ms. Péraus* maine, qui est apelee Préaus * ; et (b) se maintint puis loiaument envers le
Duc Guillaume et envers touz homes. Tandis croissoit touz jors et amen-
* *Reg. homes* dooit li Dux Guillaume et en sens et en force, si s'averti coment sa terre
estoit gastée et troblée par ses Barons meismes ; lors manda touz ses Princes *
* *Reg. contre* et les atraïst à amor tant com il pot, et leur pria et commanda, que il ne
feissent li uns vers l'autre chose qui fust outre * raison : par le conseil de ses
Barons fist garde et tutor de soi, et prince de sa chevalerie, Raoul de
* *Id. Gaci* Gaçay * ; et plusors des nobles homes qui (c) Dieu et loiauté amoient, li
obéirent volentiers, et li aidierent à plaissier (d) ses anemis. B

Mais li fil au deable qui touz jors s'esjoissent (e) de guerre et de dissen-
sions, s'en alerent en ce point au Roi Henri ; et tant l'esmuèrent par leur
desloiauté contre le Duc Guillaume, que il dist que il ne seroit en bone
* *Id. pès* pais * de cuer, tant comme li chastiaus de Thillieres (f) demorroit en ce
point : si ne regardoit ores pas à l'oneur ne à la cortoisie (g) que ses peres
li Dux Roberz li ot jà faite. Lors s'acorderent li Prince de Normendie, qui
* *Reg. le Duc* vers leur segneur * estoient loial, que l'en s'acordast à faire la volenté le
Roi, pour eschiver (h) le contenz et la guerre : à ce s'acorderent que li
Rois requerroit ; ce (i) dont il se repentirent puis. Mais quant Gileberz
* *Germ. baillé* Crespins, à cui li Dux Roberz avoit livré * le chastel en garde, vit que il
avoient ce esgardé, que li chastiaus fust au Roi renduz, il entra dedenz, et
le tint contre le Roi touz (k) apareilliez du defendre. Là vint li Rois, C
mès (l) mult fu corrociez de ce que il vit, que li chastiaus li fu véez (m) :
arriers se retraïst, et assembla granz (n) genz et de Normendie et de France,
et assist le chastel mult efforcément ; mès li Dux pria tant Gilebert
Crespin, que (o) il covint que il le rendist au Roi : ce fist il tristres et do-
lenz ; et maintenant que li chastiaus fu renduz, fu li feus boutez et espris
par tout, et fu ars en la présence de touz ceus qui là estoient. De là se parti
li Rois, et assez tōst après entra en la Conté de d'Uimes (p), et ardi une
* *Reg. Ar-* ville le Duc (q), qui a non Argenthome *. Au retor se (r) mist par cele voie
* *Id. Tilliers* gentome meismes, que il estoit alez droit au chastel de Thillieres * ; et assez tost
le restora (s), et le garni mult bien de genz et de viandes, et si avoit il
dit que il ne seroit restorez de nului deçà * IIII anz.

Li Dux Guillaume s'aperçut bien du peril qui est en * norrir et essaucier D
felon et traiteur ; car Guis li fiuz Renaut le Conte de Borgogne, le traï à la
parfin ; si avoit esté norriz en (t) enfance avec lui, et li avoit doné le
chastel de Brione *, pour ce que il le peust mieus lier à lui en amor et en
loiauté : et tant fist cilz Guys par sa * malice, que il perverti plusors des
* *Ms. Brioc* plus nobles homes de Normendie, et les fist alier contre le Duc leur droit
* *Reg. son* segneur *. De ceste conspiration (u) fu perçonier Néel de Costance ; si estoit ou
* *Id. seignour* service le Duc, et liez à lui par sairement. Li Dux qui sagement regarda
que li sien meismes l'avoient ensi traï, et du tout guerpi ; et chascun jor
s'efforçoient de l'aide de ses viles meismes ; si se douta mult que il ne fust
* *Reg. trai-* ostez par force de sa segneurie, et que li traiteur * ne feissent segneur (x)
* *Id. lour*

(a) Reg. et ne vesqui que troiz jours après.

(b) Reg. et si se tint bien et loiaument.

(c) Reg. qui bien et loiaument li obéirent.

(d) Reg. plesier, plier, faire céder, rendre soumis.

(e) Reg. des guerres et des descordes. Se réjouissent ; gaudent, dit Guill. de Jum.

(f) Reg. Tilliers demouroit en estant : si

(g) Germ. courtoisie que ses peres li avoit jadis fete.

(h) C'est-à-dire, pour éviter le débat.

(i) Reg. mais puis s'en repentirent-il. Gilebert Cresp.

(k) Reg. tout appareilli de deffendre.

(l) Reg. et fu moult courrouciez.

(m) De vetitum, défendu, prohibé, interdit, non permis.

(n) Reg. grant gent de chevaliers de France, et

assist.

(o) Reg. qu'il rendi le chastel au Roi, dolent et courroucie et contre sa volenté ; et li Rois qui ot despit de ce que l'en l'ot tenu contre lui, fist bouter le feu dedens ; et fu touz arz

(p) Gen. d'Eu : Guill. de Jum. Oximensem Comitatum, qui est la Conté d'Yeme ou Yemois au diocèse de Sées en Norm.

(q) Reg. qui estoit au Duc, qui.

(r) Reg. se mist au chemin par cele.

(s) Reg. le fist restorer, et le garni moult bien de vins et de.

(t) Reg. d'enfance avecques lui.

(u) Reg. alliance fu parçoniers Nigel de Coustances ; et si estoit el service le Duc, et aliez à lui par serement.

(x) Reg. seignour celui qui tele envie li portoit, si comme estoit Henris li Rois de France ; et cil qui fu

A de celui qui tele envie li portoit. Henri le Roi de France requist par nécessité, et li pria comme à son segneur, que il li aidast vers ses anemis; et li Rois cui il sovint des bénéfices que li Dux ses peres li avoit faiz, assembla ses oz en la conté d'Uimes *, et vint jusques à Vaudunes (a): là trova les anemis le Duc qui estoient XXX mile par nombre; et li Rois n'avoit avec lui fors entor III mile chevaliers. Li Dux revint * d'autre part à tout son effort: sor les anemis eorurent hardiement, et en poi d'eure * en firent si grant destruction; que cil qui ne furent occis ou champ, s'enfuirent * et furent noié ou flun d'Olne (b). Beneureuse fu cele bataille où tant de traiteur périrent; et tant de chastiaus et de forterées trébuchierent en un jor: de cele bataille eschapa cil Guis qui cele traïson avoit bastie, et se féri ou chastel de Brione*; mès li Rois et li Dux alerent après, et assistrent le B chastel, et garnirent les deulz rivages d'une iave qui a non Riile. Quant Guis vit que il avoient ensi * les rivages garniz (c), et que ce estoit noienz de l'eschaper, et d'autre part que il sot, que li chastiaus estoit jà à l'afamer; si fist requerre pardon de son meffait, et li Dux ot pitié de lui, par le conseil de sa gent, le chastel prist en sa main, et li commanda que il demorast (d) en sa maison avec sa propre maisnié tant seulement. Lors furent hors de leur esperance * tuit cil qui contre (e) lui s'estoient torné; et meismement quant il virent, que une partie des chastiaus où il avoient leur refuge, furent abatu, et l'autre partie fu garnie en la main le Duc; lors vindrent à lui à merci, et li obéirent come à leur segneur. Puis que li chastel * et les forterees furent abatues, ne fu puis nus si hardiz, qui (f) s'osast croller contre le Duc: si ot li Dux ceste victoire par le Roi Henri en l'an C de l'Incarnacion MXLVII.

* Gen. d'Eu

* Reg. semist
* Reg. de
ten s
* Id. s'en-
fouirent

* Gen. Brioc

* Reg. ainssi

* Reg. d'es-
pérance

* Reg. les
chastiaus

Incidence. En ce tens tenoit la contée de Moretuel (g) Guillaume Guelant *, descenduz estoit de la lignié du grant Richart. Un jor (h) s'en vint à lui uns siens chevaliers, qui avoit non Roberz Bigot; et li dist que il estoit povres, ne ne se pooit chevir (i) en ce pais; et puis li demanda congié d'aler en * Pulle, où il auroit sa vie plus honorablement: et li Cuens (k) li dit: « Qui te fait ce faire? » et cil li respondi: « La povretez » que je sueffre: et li Cuens li dist après: « Se tu me veus croire, » tu demorras en cest pais; car tu veuras en Normendie tel tans dedens III » XX jours, que tu porras ravir et prendre sanz contredit quanque tu » verras (l), que mestiers te sera ». Li chevaliers le crut et demora en tel maniere; et ne demora pas puis longuement, que il fu de l'ostel le * Due, et ot s'amor et sa cointance par (m) un sien cousin qui avoit non Richarz. Un jor parloit à lui li Dux privéement; si avint que entre les autres paroles li (n) dist cil chevaliers ensi * comme li Cuens Guillaume li avoit dit. De ceste parole chaï li Dux en soupeçon: mander le fist li Dux * maintenant, et li demanda pour quoi il avoit ce dit: cil ne le pot nier, ne desclarier * l'entencion de la parole: et li Dux li dist touz corréciez: « As-tu donques por- » chacié et fait que * Normendie soit par toi troblée, et que je soie désé- » rittez par ton porchaz, qui promeis (o) au Chevalier soufreteus tens de » proie et de rapine? ensi ne sera pas, se Dieu plaist; ainz aurons pais

* Reg. Guel-
lant

* Reg. em
Pulle

* Reg. au

* f. eusi

* Reg. Guil-
laume
* Id. esclar-
chir

* Id. par quoi

sages, s'en vint au Roi, et s'umelia moult vers lui, et moult li pria qu'il li souvenist des benefices que li Dux ses peres li avoit fais. Li Rois fu esmeuz de pitié, et li souvint que ses peres li avoit aidie à son grant besoig: si manda aus Barons de Normendie qu'il le tenissent comme Duc et comme leur seignour; mais il n'en vouldrent riens faire. Li Rois asambla son ost en la Conté d'Uimes, et vint jusques à Valée-Dunel: là trouva.

(a) Reg. Valée-duncl: Germ. Valédunes mieux, puisqu'il s'agit du Val-des-dunes de Normandie entre Caen et Argentan.

(b) Reg. en l'iaue d'Olve. Bonné fu cele bataille et eureuse, où tant de traitours périrent. De cele bataille eschapa cilz Guiz, qui cele bataille avoit bastie et cele traïson commenciée.

(c) Reg. assis et que ce estoit néant de l'eschaper, et vit que li chastiaus à l'afamer.

(d) Reg. demourast en sa méson avec sa propre mesniée.

(e) Reg. contre le Duc s'estoient'tourné, et meesment.

(f) Reg. qui osast crosler: Germ. cresler: Impr. rebeller: croller ou crosler, veut dire grouiller, remner, branler.

(g) Reg. Mortuell: Germ. Moritueil, aujourd'hui Mortain petite ville de Normandie, située vers les confins du Maine. On l'appelle en Latin Moritolium ou Moritonium.

(h) Reg. Un jour avint que un chevalier s'en vint à li qui avoit à non.

(i) Reg. et qu'il ne se pooit chevir, c'est-à-dire, nourrir.

(k) Reg. li Quens li demanda.

(l) Germ. quanque tu vouldras sans nul contredist, qui mestier te fera.

(m) Reg. par un Chevalier qui estoit son cousin. Un jour.

(n) Reg. li dist Robert ausi.

(o) Reg. promez aus chevaliers souffraiteus.

* *Id.* Créa- » pardourable par le don de nostre Creator * ; si te commant que tu vuides A
 tour » tantost Normendie, et que tu ne soies si hardiz que tu i retournes tant
 * *Id.* départi » comme je vive ». Et cil s'en parti * tantost, et s'en ala honteusement en
 * *Germ.* Mor- Pulle à un seul escuier : et li Dux dona la contée de Moretuel * à son frere
 tueil Robert. Ensi humilioit (a) li Dux ses orgueilleus parens, qui li venoient
 de son pere ; et ceus qui li appartenoient de par sa mere, qui humble
 estoient et débonaire, alevoit et essaucioit.

IV. *Comment le Roi Henri prist guerre contre le Duc Guillaume, et comment François furent desconfist à Mortemer.*

P U I S que li Normant (b) orent conquise Nestre, ne fu que li Fran ne leur
 portassent envie. Les Rois esmovoient contre eus, et leur fesoient en-
 tendant, que il tenoient les terres que il avoient tolues à leur ancesors. Par B
 * *Reg.* teux les paroles de tiex * envieus fu li Rois Henris si esmeuz contre le Duc Guil-
 * *Id.* paire laume, que il entra en Normandie à deulz pere * d'oz ; l'une de forz (c) cheva-
 * *Evreux* lierz et esleuz envia par devers Caux, et la livra en conduit Huede son frere ;
 l'autre mena lui meismes en la Contée d'Auroes *, et en fist Chevetain Ge-
 * *Reg.* Chaus froi Martel. Li Dux qui ensi vit son pais destruire, fu mult dolenz. Une
 partie de sa chevalie envoya contre ceus qui estoient entré en Cauz * ; et il
 meismes prit l'autre partie, et la conduist là où li Rois estoit. Cil qui en
 Cauz furent envoié, vindrent à Mortemer où li François étoient : là les
 * *Id.* moult Ensemble se combattirent mult * cruelment d'ambes 11-parz (d), et dura
 la bataille dès le matin jusques à none sanz cesser ; et trop en i ot d'occis
 * *Id.* des- d'une part et d'autre ; mès à la parfin, li François qui sans raison destruisoient * C
 truoient le pais, furent desconfit, ausi comme li champions est plustost vaincuz,
 quant il se combat pour mauvèse querele ; et li Normant manderent tantost
 * *Mss.* Moult au Duc leur victoire. Mult * fu li Dux liez de ces noveles ; et pour ce que
 * *Reg.* seur il voloit le Roi espoanter, envia il un message près des herberges sor *
 une haute montaigne. Quant la nuit (e) fut venue, à haute voiz commença
 à crier ; et cil qui fesoient le gwest de l'ost, s'en alerent cele part, et li de-
 * *Mss.* mais manderent que il estoit, et pourquoi il crioit : « J'ai non, dist-il, Raous de
 » Thoëne (f), si vous aport dures noveles : alez à Mortemer, et menez chars
 » et charettes, et remportez (g) les cors de voz amis, qui là sont occis. Fran-
 » çois estoient venu, dist il, pour éprouver la chevalerie des Normanz ; mès *
 » il l'ont trovée plus grant et plus preus que il ne vosissent (h). Huedes leur
 » chevetains s'en est fuiz, et Guis li Cuens de Pontiu (i) est pris, et tuit D
 * *Reg.* re- » li autres sont mort, ou pris, ou eschapé par fuite. Si renunciez * ces no-
 nouciez » veles au Roi de France de par le Duc de Normendie ». Et quant li Rois sot
 * *Mss.* vout la vérité, si ne vot * pas aler avant (k), et s'en retorna touz dolenz de la
 perte de sa gent : et li Dux restora le chastel de Bretuel (l) encontre le chas-
 * *Mss.* chastel tiau * de Thillieres que li Rois li avoit tolu, qui ne vaut pas mains de celui :
 * *Reg.* en bien le fit garnir, et puis le bailla à garder * à Guillaume le filz Hosbert.
 garde Incidence. En ce tens * que li Normant étoient en Puille soudoier entor
 * *Mss.* tans Wilmache le Duc de Salerne, estoit leur Chevetains Toustains (m) Scitel,
 * *Germ.* proëscs hons estoit renomez de maintes granz proëces * : entre les autres hardiëces,
 dont il avoit faites plusors, en fist il une dont il estoit trop renomez. Une fois
 * *Reg.* guele vist un lyon qui tenoit en sa gueule * une chievre ; vers lui (n) corut,
 et li esracha par force ; et puis le prist parmi la queue, en ce point que il E
 estoit encores touz forsenez pour sa proie, et le geta par dessus les murs du

(a) *Reg.* *Ainsi humilioit li Dux les Princes orgueilleus, qui estoient si parent de par son pere ; et ceus qui li... et ceus qui estoient... essauca et leva.*

(b) *Reg.* *Après ce que li Normant orent conqui Neutrie, ne fu que li François ne.*

(c) *Reg.* *de bons... en Chaus (Germ. Caux), et livra cele gent en conduit à Eude... l'autre mena il en la Contée d'Evreux.*

(d) *Reg.* *d'ambedeus parz.*

(e) *Reg.* *Quant il fu anüitié, si commença à crier.*

(f) *Reg.* *Raoul de Toque : Germ. de Theone : Guill. de Jum. Radulfus de Toënia.*

(g) *Reg.* *emportez vos amis.*

(h) *Reg.* *Vousissent. Eudes... s'en est fouiz.*

(i) *Reg.* *mal, le Conte de Poitiers.*

(k) *Reg.* *ains s'en retourna dolent et courroucié de la pert de sa.*

(l) *Reg.* *Bertuell : Germ. Bretueil de Britolium, aujourd'hui Breteuil petite ville de Norm. à six lieues d'Evreux et à deux de Verneuil.*

(m) *Germ.* *Thucius Cites : Reg. Tucius Scitel, hons estoil bien renoumez de maintes hardiesces, dont.*

(n) *Reg.* *vers le lyon courut, et la li erracha... que il estoit tot forsené.*

A palais, ausi comme il feist un mastin. Tant le (a) haoient li Longobart par envie, que il desirroient sa mort. Une foiz le menerent en un desert où uns granz dragons habitoit et granz multitude * d'autre serpenz; et quand il sentirent que li granz serpenz venoit, si tornerent tuit en fuie. Toustains, qui pas ne savoit la traison, se merveilla (b) quant il les vit fuir, et demanda à son escuier, que ce estoit : a (c) tant vint li dragon vers lui soudainement, et li lança feu et flamme * parmi la gueule, si que il ardi son escu en un moment, et puis engoula la teste de son cheval : et Toustains (d) sachal'espee, et le féri si durement que il l'occist; mès il fu si envenimez de son flair, que il en morut au tierz jor après. Quant il fu morz, li Normand qui estoient en Puille, firent deulz Princes, Ranouf * et Richart : et en (e) vengeance de la mort Toustain se combatirent contre les Longobarz, et firent d'eus grant occision

* Reg. foison

* Reg flambe

* Ms, Rainolphe

V. Comment le Roy Henri s'esmut de rechief contre le Duc Guillaume de Normandie, et en la fin comment il firent pais et concorde.

MULT avoit li Rois Henris grant desierrier (f) de venchier la honte et le domage, que li Dux Guillaume li avoit fait. Grant ost (g) assembla derechief, et appela en s'aide Gefroi le Comte d'Anjou, et puis entra en Normandie; la Contée de d'Uimes * trespassa, et cele de Baiex : au derrenier se mist au retor, et s'en vint par le gué d'Yve *; outre passa li Rois, et une partie de son ost; et l'autre partie s'aresta pardelà, ne passer ne pot pour le flo de la mer qui jà estoit montez. Li Dux survint * à granz gens, et corut sus à ceus qui pardelà estoient demoré; plusors en occist et prist en la presence le Roi, qui aidier ne leur pooit. Toutevoiz s'apensa li Rois que il avoit tort vers lui *, et que il estoit esmeuz contre lui sanz raison par l'enticement (h) des envieus; ensorque tout il regarda la valor et la prouée du Duc, et ce que il li chaoit si bien en toutes choses : si desierra à avoir s'amor et sa cointance. Si bone pais * firent ensemble, que (i) ainques puis n'i ot se bien non; et li rendi li Rois le chastel de Thillieres, que il li avoit tolu.

* Gen. d'Eu

* Reg. de Dive

* Reg. s'en venint

* Id. le Duc

* Mss. pès

* Mss. Tilliers

VI. Comment le Roy Henri envia ses messages à l'Empereur d'Allemagne; et après parle d'un corps qu'il vouloient lever pour le corps de S. Denis, et comment les messages de France parlerent encontre, et comment il se départi de l'Empereur.

EN CE TENS (k) tenoit l'empire de Rome li Emperer Henris : grant affinité et grant amor avoit entre lui et Henri le Roi de France; car li Rois Henris avoit eue une soue niée (l) par mariage. Si avint ensi *, que li Rois Henris envia ses messages à l'Emperer Henri pour aucunes responses avoir, si come il (m) est costume entre les Rois et les Empereors. En Baiviere * estoit li Empereor, en une cité qui a non Radibone, où toz (n) li poples du pais et Baron et Prelat assembloit, pour une error qui estoit esbandue par le pais. Si vous conterons comment : En cele cité est (o) une Abbaie, si est fondee de S. Hermantran; et avint que li Abbés de laiens fesoit uns fondemenz pour maçonner en l'Eglise qui mult estoit viez (p) et ruineuse : dedenz troverent le cors d'un home mort tout entier. Tantost chairent (q) en

* Ms. ainssi

* Cen. Bawvere

(a) Reg. Li Lombart orent moult grant envie seur lui pour les proëscs qu'il faisoit, et desiroient sa mort.

(b) Reg. s'esmerveilla moult.

(c) Reg. et en tant vint : Germ. tantost.

(d) Reg. Tucius tint l'espee.

(e) Reg. et coururent sus aus Lonbarz en vengeance de la mort Tucius, et en firent grant occision.

(f) Reg. desirrier de vengier.

(g) Reg. apela de richief.

(h) Reg. l'enticement de deuz envicieux, qui haoient pès et concorde; et avec ce il regarda la valor et la proësc du Duc, et ce qui li chaoit bien en toutes ses choses; si desierra.

(i) Reg. que il n'i ot onques puis se bien non :

l'Impr. que onques puis n'y eut sinon bien.

(k) Reg. en ce meismes temps... de Roume li Emperour Henri.

(l) L'Impr. sienne : Reg. seue ou seve est la même chose chez les anciens.

(m) Reg. il est à coustume... et les Empreres. Li Empereres estoit en.

(n) Reg. tous li pueples du pays et li Baron et li Prelat asambloient pour aucune error.

(o) Reg. est fondee une Abaie de S. Ermentran.

(p) Reg. viez et ancienne ausi comme se le deus chaoir : dedens.

(q) Reg. chéirent en convoitise et en tenebres.

- * *Reg. paour* tenebres d'ignorance, et oblièrent la paor * de nostre Segneur, pour ce A
que il voloient essaucier leur lieu; si afermerent au pople, que il avoient
trouv  le cors monseigneur S. Denys l'Ariopagite. Tost fu ceste nouvelle par
le pa s espaneue : li Evesques meismes de la cit  manda les autres Evesques
voisins, et leur demanda conseil de ceste chose; et leur dit   la parfin, que
ce estoit de sa volent , que cil cors qui ensi (a) avoit este trovez, fu levez
sollempnement, et mis entre les cors sains. A ce s'acorderent tuit; et
- * *Reg. asigna* asena * li Evesques le jor de cele  levacion, et leur pria (b) que il reve-
* *Id. plusieurs* nissent tuit   ce jor. Endementres (c) furent plusor * de divers ordres qui
amonesterent l'Evesque, que il priast l'Emperer que il vosist estre   ce jor;
et li Emperer qui pas ne crooit * que ce fust veritez, se fl chi toutes voies
  leur prieres, et leur proumist que il i seroit. Endementres (d) assembla
li poples, li Evesque et li Abb  de diverses religions. A la parfin vint li B
Emperer, et li Apostole * Leons qui novelement estoit ordenez. En ce
point vindrent li message * au roi Henri   la cort l'Empereor : mult (e) se
merveillierent, quand il virent l'Apostole et les Barons et les Prelaz et
- * *Gen. Apos-
tre* * *Mss. le* tout le pa s assembl  *; si demanderent sagement pour quoi ce estoit : et
quant il sorent la v rit , si n'en firent nul semblant; ainz se presenterent
devant l'Empereor por d nuncier la besogne * pour quoi il estoient venu.
Li Emperer les escouta volentiers; et quant il se fu conseiliez, si lor
dona response soufisant   * leur opinion. Lors cuida (f) que il deussent *
demander cong  de retourner en leur pa s; m s avant descovrirent ce que il
avoient conceu en leur cuers, devant l'Empereor et en la pr sence de
touz, et parlerent en tel maniere : « Tr s puissanz Emperer, tu sez bien
- * *Germ. et
contre ces* » que cil n'est pas estables en son propos qui a double corage; comme * cist C
» vices face   blamer en persones de petit estat, mult doit miex estre
» dampnez en Emperer et en Rois; car tout ainssi come aucuns qui est
» esleuz   grant dignit , resplendist plus, se il est enluminez de vertuz *;
» ausi cil meismes qui est en tel estat fait plus   dampner et   despire, se il
» s'abandonne   pechiez et   vices: Si te volons manifester pour coi * nous
» avons ensi commenci    parler: Tu as maintenant promis que tu garderas
» loiaut  et amisti  germaine envers nostre Roi; m s il semble que tu faces
» j  contre lui et contre ce que tu as promis; car * nous avons entendu ,
» que cit poples qui ci est assemblez de divers lieux, est pour ce ci venuz,
» que tu veus lever et mettre en r v rence avec les SS. Martyrs la charogne
» d'un home mort que l'en a trov  en terre; et plus que l'on le veut lever
» pour le cors S. Denys l'Ariopagite. Si tu veus bien savoir et enquerre la D
» v rit  de ceste chose, tu troveras et esproveras en toi meismes que ce est
» chose que nus ne devoit * ne penser, ne dire, ne faire: car la sentence
» de plus granz clers que soient en France, conferme que l'en trove *  s
» Gestes du Roi Dagobert qui fonda l'Eglise, que il s ela le cors S. Denis et
» de ses deulz Compagnons en chasses de leutre * ferm es   III pere de sarreu-
» res, que l'on puet encores voir jusques au jor dui; et les mist darriers
» l'autel en une crote * vout e   bon ciment, et si fort et si estroite que
» nus n'i puet entrer, fors par une petite entr e; et plus encores que par
» desus est uns tabernacles houz et pesanz d'or fin et de pierres pr cieuse,
» o  li S. clous et la S. corone sont honestement gard  jusques au jor dui.
» Se li cors S. Denys donques est si diligenment gardez, et a touz jors est ;
» comment le pot nus lerres * embler? Apr s com tu doies savoir que il
- * *Id. lerrons*

(a) *Reg. ainssi estoit trouvez... sollempnement.*

(b) *Reg. si leur pria qu'il venissent.*

(c) *Reg. Endementres, ou comme d'autres anciens l' crivent, dementiers, endementiers, est la m me chose que cependant. L'Impr. Entandis.*

(d) *Reg. asambla li Evesque, le pueple et les Abbez de: Germ. les Prelats de diverses r gions: l'Impr. Endementiers assembla l'Abb , l'Evesque et le pueple de diverses r gions.*

(e) *Reg. moult s'esmerveillierent.*

(f) *Reg. Quant il durent d partir, si parlerent en tel maniere: « Tr s puissanz Empereres, vous savez bien que cil n'est pas estables, qui a double corage: vous avez fait asambl  ce pueple pour lever la charogne d'un homme mort, et pour le metre avec les*

» cors sains; et le veut-on lever pour le cors S. Denis l'Ariopagite, lequel cors repose en France; et ce » est confirm , pass  a long temps, par les plus grans » clers qui fussent en la Crestient ; et m esmelement il » l'est bien trov   s Gestes des Rois de Fr. que li Rois » Dagobert... S. Denis est ainssi gardez, comment » le porroit nus homs embler? Mandez donques au » Roi de Fr. que il face savoir diliganment se li cors » S. Denis est ou lieu que nous vous avons devis , » avant que vous fachiez lever la charrongne d'un » home mort, qui ne savez que ce est ». Et li Empereres respondi, quant il ot ce oy, qu'il s'en conseileroit: et quant il fu conseiliez, si leur dist que leur entencion estoit bonne et selonc raison, et que ainssi le feroit-il A tant, etc.

A » soit Apostres de France, et la coronnes et li Roiaumes ait toz jors esté
 » gardez et défenduz par les prières de si grant Patrun, nous nous merveil-
 » lons (a) comment tu tes si légierement assentuz à croire tele error ; qui
 » recognois de parole que tu es joinz à nostre Roi en amistié et en charité ;
 » pour laquel chose il nous semble que tu aies corage et propos de gréver,
 » et de faire moleste au roiaume de France, se * tu t'acordes que cele cha- * Germ. quant
 » roigne d'ome mort soit levée pour le cors monseigneur S. Denys l'Ario-
 » pagite : au mains jusques à tant que tu aies * fait a savoir à notre segneur * Id. fêt sa-
 » le Roi de France ton ami, que il face enquerre loiaument savoir (b) se il voir
 » a en France le cors S. Denys ; et dont se tu oies dire certainement que il
 » ne soit là, si porras faire * ce que tu as en commencié ; et se tu le fais * Id. fere
 » autrement, nous cuidons que mult de maus (c) en doivent encores ave-
 B » nir ». Après ce que li message orent ensi parlé, et li Empeceor les ot
 diligenment (d) entenduz, il leur respondi, que il s'en conselleroit à l'Apos-
 toille * et aus Barons. Après le conseil leur respondi, que leur sentence
 estoit bone et selon * raison, et que il le feroit ensi. A tant s'en partirent
 li message, et retournerent en France. . * Gen. l'A-
 * Germ. se-
 lone

VII. *Comment le précieux corps monseigneur S. Denis fut descouvert
 et monsté au peuple, et comment il fu confermé de rechief,
 que ce fust le précieux corps de monseigneur S. Denis.*

QUANT li mésage furent retourné, et il orent au Roi rendue la response
 de l'Empeceor de la besoigne pour quoi il estoient là alé ; si li conterent
 C après tot par ordre comment ceste besoigne * estoit alée ; et li Rois (e) qui mult * Germ. chose
 fut en grand cure de ceste chose, manda à jor nomé les Barons et les Prelaz
 du Roiaume, et meismement l'Abbé Huon de S. Denyse : et quand il furent
 tuit assemblé, li Rois leur conta la besogne à granz pleurs et à granz lermes,
 si come li message la li avoient raportée ; et leur demanda (f) conseil de
 ceste chose. Lors troverent en leur conseil que ceste errors * ne pooit estre * Reg. er-
 estainte, se ce n'estoit par la démonstrance du cors saint (g) ; et que li Abbés rour
 mandast par tout, et senefiast (h) par ses lettres le jor que ce seroit fait ; et * Mss. fet
 que tuit cil i fuissent présent à cui les lettres seroient portées ; et que il ne
 lessast en nule maniere, que il ne feist assavoir * le jor à ceus qui ceste error * Germ. sa-
 avoient esmeue (i) ; pour ce se il n'i estoient, que la derrainne errors ne voir
 fust peors de la premierre. A tant * se départirent tuit ; mes li Abbés Hues (k) * Germ. s'en
 D les pria touz avant, que il venissent, quant il leur feroit à savoir le jor. Et
 li Abbes repaira (l) à S. Denys, et raconta au couvent de laiencz ceste
 chose à granz plors et à grant angoisse de cuer : et li Frere qui doutoient *
 le commun péril, estoient en grant mesaise, et chanceloient entre paor et * Id. doub-
 espérance ; et toutevoies furent-il relevé et réconforté * par la grace de celi toient
 en cui l'espérance des bien créanz (m) est mise et fichiée : et toute doute * Id. con-
 mise jus, se mistrent en la disposition de nostre Segneur, et s'abandonerent forté
 mult efforcéement à vigiles et à orésons * communes et privees : et li Abbés * Id. oroi-
 envoia tandis ses lettres par tout, et près et loing ; et si n'oblia pas à en- sons
 voier à ceus de la cité de Radibone, par cui * cele errors estoit commen- * Id. qui
 cié, et l'asséna (n) le jor au V jors de Ydes de Juim. Quant li convenz ot
 E longuement esté en oroisons, en vigiles, et en jeunes, et en autres péni-
 tances par quoi la divine pitié a merci des pécheors ; et li jorz qui fu mis

(a) Germ. *esmerveillons... légierement assentis à croire cette erreur.*

(b) Gen. *savoir mon se... et lors si tu oz dire.*

(c) Germ. *moult de maulz en doivent venir.* Ce discours, comme on vient de le voir, est beaucoup plus court dans le Ms. du Roi, que dans ceux de S. Geneviève et de S. Germain ; et que dans l'Imprimé, où sont les mêmes choses à quelques mots près, qui ne sont d'aucune conséquence.

(d) Germ. *diliganment escoutés, si leur.*

(e) Reg. *et quant li Rois sot ce, si manda l'Abbé Huon de S. Denis, et plusieurs des Barons ; et quant il furent assemblé.*

(f) Reg. *conseil que il en feroit.*

(g) Le Ms. du Roi abrégé, et porte tout de suite : *Adont fu fet à savoir partout le pays le jour que ce seroit fait, et en furent envoiés lettres à plusieurs des Prelats de France. Le jour qui mis aprocha, si commencierent à venir.*

(h) Germ. *segnifiast par bonnes* : l'Inpr. *par les terres le jour.*

(i) Germ. *amené... le desreniere erreur ne fust pieux que la.*

(k) Germ. *leur pria à tous, que.*

(l) Germ. *repéra... de léans à grans pleurs et à grans lermes.*

(m) Germ. *des biaux créans... et fichée.*

(n) Germ. *assigna le jour à luitismes des Ides de Juing.*

ap procha, si commencierent à venir de toutes parz Evesque et Abbé, et A Moine (a) et Clerc, et Conte et Baron, et du menu pople homes et fames sanz nombre de diverses contrées; et si i vint Huedes (b) li freres le Roi, que li Rois i envoa, et avec lui plusors des genz de cort; et li commanda que il li seust à raconter certainement en quel maniere li Creators de toutes choses vorroit * révéler aus siens ce que il desierrent (c): si n'i vot pas venir; car il se sentoit à si grant pécheor, ce disoit, que il n'estoit pas dignes de regarder des ieuz * du cors les reliques de si précieux Martyr; mais toute voies créoit il fermement et loiaument, que la divine débonairetez seroit là présente par ovres *; et si envoa une porpre vermelle, pour enveloper les précieuses reliques. Quant ce vint après l'office de matines *, que touz li convenz ot esté tout nuit en oroison, et li Evesque, li Abbé et li Baron furent present, il osterent l'eserin de l'enthré de la fort voute en B grant révérence, et fu aportez avant touz seelez (d) forment et fermement par merveilleuse art; selon l'anciene mestrise des orfévres qui jadis furent: deshélez fu à grant paine en la présence de toz; et furent trové entiere-ment li os dou precieux Martyr (e), envelopé en un drap de soie si viel * et si porri, que (f) il s'evanoissoit et devenoit poudre entre les mains de ceus qui le manioient, ausi come fait toile d'yragnes *. Tuit furent maintenant raempli de si très grant odor (g), que il disoient que nule espice ne nule odor aromatique ne pooit si souef flairier. Lors furent (h) tuit raempli de si très grant liéce, que il comencièrent à chanter graces et loenges à nostre Segneur, et en granz lermes et en granz sanglouz * entremeslez, assemblerent les pièces du viel * paile et la poudre des vestemenz de mon seigneur S. Denys et de ses Compagnons; et les os, qui par l'Abbé Huon * de laiencz estoient C traitié devotement, enveloperent ou riche paile que li Rois i ot envoieé. Lors commencierent li Evesque à crier * au pople la vérité, si come il l'avoient trovée (i). Adonques fu la joie si grant ou pople que nus ne le porroit dire. Un poi en loing de l'Eglise porterent les Reliques à procession pour exciter la dévotion du pople *. Huedes (k) li freres li Roi retorna au Roi à Paris, et li conta tot par ordre; si come il avoit esté; et li Rois qui fu liez outre mesure, mut en ce jor meismes à pié, et touz nuz piez par grant dévociion; et vint à pié jusques à l'Eglise mult humblement, pour aourer (l) son glorieus seignor. Après offri un riche drap de soie (m), et puis prist congé de retourner. Les Reliques porterent à procession, à grant multitude du pople et devant et darrieres, et puis assidrent la chasse desus l'autel; ensi demora XV-jors entieres pour la multitude dou pople, qui D chascun jor venoit novele de diverses regiions; et tant com il demora, ensi * fu gardez par jor et par nuit des deulz parties dou couvent l'une après l'autre. Si fu ensi laissez tout à penséement jusques à tant que cil qui avoient cele error esmeue, en porrent savoir la certeneté ou par ex * ou par autrui. Après les XV-jors fu li vaissiaus rassis en son propre lieu, ausi come il estoit devant, à la loenge de celi qui vit et regne sanz fim. Ci (n) ne doit on pas entrelassiere, que l'on ne mete les nons d'aucuns qui là furent, à la mémoire de ciaux (o) qui à avenir seront. Des Prelaz furent eist, Guis Arcevesques de Rains *, Roberz Arcevesques de Cantorbier, Imberz Evesques de Paris, Elinanz Evesques de Laun, Baudoins Evesques de Noium, Gautiers Evesques de Miauz, Froulanz Evesques de Senliz *. Si amena

(a) Germ. Prestre et Clerc.

(b) Reg. et li Rois y envoa Eude son frere, et avec lui pluseurs gens de sa court; et si li manda.

(c) Germ. desierent; si n'i vout pas venir, quar.

(d) Germ. devant touz seelez fourment et fermement par merveilleuses maistries des orfévres.

(e) Reg. les os du cors du précieux Martir, et furent trovés envelopés en.

(f) Reg. que ce devenoit poudre: Germ. que il s'amentissoit et devenoit.

(g) Reg. odour et de si douz flair, qu'il en furent tuit raempli; et commencierent à chanter.

(h) Germ. furent maintenant raemplis de si grant léesce.

(i) Reg. et porterent les Reliques à procession en-

tour l'Eglise pour esmouvoir.

(k) Reg. li Quens Eudes retourna à Paris, et le conta au Roi son frere; et li Rois qui fu liez, mut.

(l) Reg. aourer le glorieus Martir, et i ofri. Germ. honnourer, c'est la même chose. Aourer vient d'adorare; que les Auteurs du moyen âge ont souvent pris pour honorare.

(m) Reg. de soie; et fu le cors saint laissié XV jours sus l'autel, pour ce que cil qui estoient cheu en tel errour, en seussent la vérité. C'est ainsi que le Ms. du Roi continue d'abrèger, et finit ce chapitre.

(n) Germ. si ne doit pas entrelessier que l'en.

(o) Germ. de ceulx que à venir. Des Prélats furent cil... Cantorbie.

A chascuns oveques soi valanz persones et Clers et lais. Des Abbez i furent cist * ;
 premierement, li Abbez Hues de S. Denys, Auberz de Mermoster, (a) Jehans
 Abbés de Fescam, Landris Abbés de S. Pere * de Chartres, Roberz Abbés de
 S. Pere de Fosseze, Raous Abbés de S. Pere de Laigni, et Alberis * Moines
 de S. Remi de Rains; si fu cil uns des messages qui afferma (b) 'devant
 l'Empereor, que S. Denys li Aryopagites estoit en France; et si i fu Ge-
 froiz * Abbés de Colons : et tuit cist Abbés (c) avoient amenez Moines pro-
 desomes et bien religiex. Des Barons i furent cist * present, Huedes (d) li
 frere le Roi, Gautiers Cuens de Pontiu, Guillaume Cuens de Corbuel,
 Yves Cuens de Biaumont, Galeranz Cuens de Moulanz, et maint autre
 noble * home, sauz le grant nombre des simples Chevaliers.

* Id. cil

* Id. Pierre

* Id. Aubeu

* Id. Gief-

froy
 * Id. cil

* Id. grant

B VIII. *Cy dist des enfans et de la lignie du Roi Henri et de sa mort.*

DE LA NIÉECE Henri l'Empereor * d'Alemaigne, que li Rois Henris out
 espousée, ot une fille qui assez tost fu morte : la mere (e) meismes ne ves-
 qui pas puis longuement; et li Rois qui pas ne voloit estre sanz fame, en-
 voia Gautiers l'Évesque de Miaux au Roi de Rousie, et li * manda, que
 il li envoiait une soue fille (f), qui avoit non Anne : et cil qui mult en fu liez,
 le fit volentiers (g). Et quant ele fu venue, li Rois manda ses Barons, et
 l'espousa sollempnement (h) : et la Dame qui sainte vie menoit, pensoit
 plus aus choses esperituex (i) qui à venir sont, que ele ne faisoit aus temporex,
 en esperance que ele an receust le loier en la vie pardurable. Une Eglise
 fonda en la cité de Senliz en l'onor de S. Vincent. Benaouusement (k)
 et glorieusement vesqui li Rois avec li lon tens, et engendra en li III va-
 lanz fiuz, Phelippe, Robert et Hue; qui puis fu apelez Hues li Granz,
 et fu peres Raoul le Conte de Vermandois. En ce tens fu arse la cité de
 Paris; et auques entour ce tens fu famine trop (l) granz, qui dura VII ans.
 Philippes (m) li ainez des III freres, fu enoinz et sacrez au vivant de son
 pere, et par son commandement; quar il estoit jà vieuz et débrisiez. Ce fu
 fait en l'an de l'Incarnation MLIX. En l'an après morut li Rois Henris,
 et fu ensepouturez * en l'Eglise S. Denys, avec son pere et son aiol et son
 bisaiol *, et les autres Rois qui laiencz gisent. Cil Rois Henris fu mult cora-
 geus et puissanz en armes.

* Reg. l'Em-
 pereres

* Gen. man-
 doit

* Reg. viex

* Id. enterrez

* Id. besaiol

Ci fant l'estoire du Roi Henri.

(a) Germ. de Moremonstre, Marmoutier.

(b) Germ. affrema devant l'Emperere.

(c) Germ. cil Abbé avoient amené pseudom-
 mes et.

(d) Germ. Oeuddes.... Gautier li Quens de
 Pontif (Pontoise), Girart Quens de Corbueil....
 Quens de Meullent.

(e) Reg. ne la mere ne vesqui pas après guère lon-
 guement.

(f) Reg. une de ses filles qui.

(g) Reg. li envoia moult volentiers.

(h) Reg. sollempnement : et la Dame qui moult
 estoit religieuse, fonda une Abbaie.

(i) Germ. espritueulz que à venir sont.... tempo-
 rales .. loier en la cité en la.

(k) Reg. Beneureusement et longuement vesqui li
 Rois en sa compaignie, et engendra en li troiz
 enfans.

(l) Reg. et en ee tans meismes fu famine.

(m) Reg. Phelippe li ainez fu couronnez au.

« Il est évident, dit le P. Hardouin, que c'est
 » pour faire croire que Philippe I étoit fils de
 » Henri, qu'on a feint qu'il étoit si jeune lors-
 » qu'il fut sacré... On vouloit arranger de telle
 » sorte ces commencements de la 3^e race, qu'on
 » fit croire que les Ducs de Bourgogne descen-
 » doient du chef de la maison régnante en
 » France... que les premiers Rois n'ont point
 » en la royauté par élection, mais par le droit
 » de leur naissance : car c'est pour cela que l'on
 » feint, qu'ils ont été sacrés du vivant de leur
 » prédécesseur; ce qu'on ne feroit pas si le pré-
 » décesseur n'étoit leur pere ». Ainsi le Jésuite
 prétend que Philippe n'étoit pas fils de Henri.
 Nous citerons dans un moment la pièce où il
 établit cette chimere, et nous n'en parlerons
 qu'avec mépris.

EXTRAIT D'UNE CHRONIQUE ^(a)

DES ROIS DE FRANCE.

De la Bibliothèque du Roi Ms. N^o. 567.

1031.

APRÈS le dit Robert Henry son fils commença à regner en l'an MXXX. Le dit Roy Henry ot de Anne sa femme fille George le Sclavon Roy... c'est assavoir Philippe, Robert et Hue le Grant. La dite Anne fonda S. Vincent à Senlis. Ou temps du dit Henry, Robert Ghichart, dit Normant, de Normandie conquist Puille, Calabre et l'isle de Sesille en l'an MLVII, le XXVII de son regne. Il fonda à Paris l'Eglise de S. Martin des Champs, et y mit pour y servir Dieu Clers et Prestres séculiers. Il regna XXX ans, et fut enterré à S. Denis.

B

1060.

Après le dit Henry ^(b) Philippe son fils le premier du nom commença à regner en Roy de France en l'an MLXI, et ot à femme Berthe fille de Baudoin Comte de Holande, seur de Robert Comte de Flandres. Il en ot ung fils nommé Loys le Gros, qui fut Roy après ly. Il acheta la cité de Bourges et la Comté de Gastinois. Il print par force et occupa la Comté de Veugesin. Il fist faire le chastel de Montmeliant contre Hue Comte Dammartin qui estoit son adversaire. Ou tems du Roy Philippe en l'an MLXXVII commença l'ordre de Grantmont. L'an MLXXX fut commencée l'Eglise de S. Sauveur en l'Eglise qui est appelée.

C

(a) Cette Chronique va jusqu'au Roi Charles VI : aussi ne contient-elle rien de fort important pour les premiers regnes de la troisième race de nos Rois.

(b) Un Auteur nommé Ingulphe, qui se dit contemporain de ces deux Rois, et qui a fait une Histoire dont nous avons donné un extrait, rapporte qu'un certain Grammairien disoit, que Dieu affectionnoit particulièrement la piété du royaume de France, c'est-à-dire du royaume surnommé des Philippes, parce que plusieurs y avoient le nom de Philippe ; si bien que le Roi Henri qui regne à présent, dit-il, a fait donner le nom de Philippe à son fils aîné : *Et fortè Leuca d'itur à Leucon, quod in Scythica lingua interpretatur Philippus : unde Magister in Isagogis suis lib. 3, et niveus Leucon, dicit ibi hunc Leucon fuisse Philippum Imper. qui niveus descriptus est, quia Christianus et baptismo super nivem dealbatus. Et alio in locubi*

exponit illud, Phæbum adamasse Leucotheen, dicit Deum adamasse, etc. Or voici ce que le P. Hardouin pense de ce passage : « C'est un tissu de » faussetés et de pures visions que cet Auteur » débite ici. Car depuis l'Emp. Philippe jusqu'au » Roi Philippe I on ne scauroit trouver dans » l'Histoire même la plus fabuleuse une seule » personne distinguée, qui ait eu le nom de » Philippe. Cet Ingulphe est un fourbe qui se » trahit lui-même, lorsqu'il dit que le royaume de France est le royaume des Philippes : » car il insinue par cette expression que les Rois » régnans tiroient leur origine d'un Philippe, et » qu'il y en avoit déjà plusieurs de ce nom-là, » quoiqu'il y donne un autre sens ». La critique du P. Hardouin est certainement trop outrée, et nous ne l'adoptons pas : nous remarquons seulement que l'érudition d'Ingulphe manque ici de justesse.

D

SUITE ^(a) DU MIROIR HISTORIAL.*Ms. 146 de la Bibliothèque de S. Germain-des-Prez.*

* Robert

APRÈS la mort du Roy Robert son fils Henry regna après luy, nonobstant que la Royne Constance sa mere héoit icelluy Henry, et vouloit couronner Robert le Due de Bourgogne, le moyen des trois freres. Plusieurs villes et chasteaux saisist, et s'alia au Conte de Champagne, et à plusieurs aultres Princes pour estre en son ayde : mais Henry qui estoit aspre chevalier et courageux, assembla grant ost ; et fist tant par armes et par force, qu'il abbatist l'orgueil de sa mere, et en chassa tous ceux qui estoient contre luy, par l'ayde que luy fist * Richard Duc de Normandie, et Mauger le Conte de Corbeu son oncle. Ce Roy Henry espousa la niepce de

E

(a) Ce qui précède, se trouve imprimé à la page 314 du X^e Volume de cette Collection, où nous avons donné une notice du Livre Ms. ainsi intitulé.

A l'Empereur Henry, et furent bons amis ensemble. Sitost que Henry (a) fut couronné Roy, il courut sus à Hue le Conte de Champagne, et lui tollist le chastel de Gournay, et la moitié de Sens que la Royne Constance luy avoit donné. Après il courut sus à Baudoyne le Conte de Flandres, qui fut filz du Conte Arnoul, pource qu'il ne luy vouloit obéyr : mais il le fist par son sens venir à sa féaulté.

En ce temps le bon Duc * Richart de Normandie alla oultre mer, et laissa ung petit filz nommé Guillaume, et à son retour trespasa : et lors commencerent plusieurs guerres et occisions en Normandie. L'enfant Guillaume, qui estoit Duc de Normandie, par l'admonestement de Guy le filz au Conte de Bourgogne, pria par nécessité le Roy Henry, qu'il luy aydast ; et si fist-il : et firent * par le Roy et par le Duc si chastiés, que tous leurs B contraires vindrent à mercy ; et ne fut oncques puis nuls d'eulx si hardy, qui osast contre lui mouvoir. Ce duc Guillemme osta à Richard (b) son cousin la Conté de Monstruel, et la donna à Robert son frere.

* Robert

* furent

Par l'enhortement de plusieurs envyeux François, le Roy fut moult esmeu contre le Duc Guillemme. A deux osts entra en Normandie ; et fist de l'ung Capitaine Geuffroy Martel, et l'envoya en Caux ; et le Roy mena l'autre. Le Duc assembla ses gens, et en fist deux osts : l'ung mena contre le Roy, et l'autre envoya contre Geuffroy Martel qui destruisoit le pays de Caux : et se combatirent ensemble ; François furent desconfis, et en y eust plusieurs occis. Le Duc Guillemme, pour espouventer le Roy, envoya ung herault sur ung mont près des herberges du Roy ; qui cria haultement, que François menassent en Caux des voitures, pour ramener leurs parens qui estoient occis. Quant le Roy sceut les nouvelles, il retourna en France bien dolent. Une aultrefois le Roy esmeut ses osts contre le Duc Guillemme ; et le Duc Guillemme rassembla grans gens, et vint contre le Roy qui estoit vers Bayeux : il courut sus hardiement aux François, et moult en occist. Toutesvois le Roy considérant la vaillance du Duc, desira s'amor (c), et firent bonne paix ensemble par le conseil des preudhommes.

La Royne femme du Roy Henry, fille de l'Empereur Henry, trespasa lors : si espousa Anne fille du Roy de Roussie, qui fut de moult sainte vie, et pensoit plus à acquerir la vie perdurable que la gloire mondaine. Une Eglise fonda en la cité de Senlis en l'honneur de S. Vincent. Bienheureusement vesquit le Roy avecques elle longtemps, et en eust trois vaillans filz : c'est assavoir, Philippe (d) le premier de ce nom Roy de France, qui

(a) Ce Prince, dès le mois de Janv. 1015, avoit pris la qualité de Duc de Bourgogne, dans un titre de S. Benigne de Dijon qu'il signa alors avec Hugues, Comte de Châlons, Evêque d'Auxerre, et Otton, Comte de Macon [selon l'Abbé Fleuri le Comté de Macon fut uni au Duché de Bourgogne en 1078]. Le Roi Henri donna à son frere Robert en appanage la Bourgogne ; et cette province étoit un fief réversible à la Couronne. « Que le Roi Henri ait cédé la Bourgogne à son prétendu frere Robert, dit faussement le P. Hardouin dans une Dissertation dont nous allons bientôt parler, c'est une fiction qui se détruit par trois raisons ; la première, que la monnoie se frappoit à Châlons sur Saone au nom de Henri : *Henricus Rex. X.* » *Cavillon civitas* ; et au milieu B. pour *Burgundia* : la seconde, que passé ce prétendu Robert, tous les Ducs de Bourgogne n'ont point d'autres noms que Eudes et Hugues : la troisième, que ce prétendu frere du Roi Henri ne se trouve que dans de fausses Histoires ou Chartres ».

(b) Les Auteurs contemporains doivent servir à rectifier tous les faux noms qui se trouvent ici, et dans les autres pièces des temps postérieurs.

(c) C'est-à-dire son amour, son amitié.

(d) Le P. Hardouin, homme à paradoxes et à chimeres s'il en fut jamais, dans une Dissertation sur l'Acte du sacre du Roi Philippe I, laquelle se trouve dans le Ms de la Biblioth. du Roi, coté 6178. A. art. 2, prétend contre la vérité de l'Histoire et sur des preuves assorties à

son génie, que Philippe fut le premier Monarque de sa race, n'étant pas fils du Roi Henri I : puis ce trop hardi Critique, à l'occasion des paroles d'Ingulfe, donnant l'essor à son imagination romanesque, invente et ajoute ce qui suit : « Si ce nom [de Philippe] s'est conservé dans la postérité de l'Emp. Philippe en France, et si le Roi Philippe I en est descendu ; n'est-ce pas avec fondement illustrer la Maison Royale, que de dire qu'il descend par son pere de la plus noble famille Romaine qui fût restée en France ; et que sa mere étoit de la plus noble famille Franque qui fût alors, issue des Louis que les Historiens ont mis dans la seconde race. Je n'affirme encore rien ; je dis seulement que cette alliance est la raison la plus vraisemblable qu'on puisse apporter de l'alternative constante de ces deux noms Philippe et Louis, dans les deux premiers nés de la Famille Royale, tant que la ligne directe a duré... Les médailles de l'Emp. Philippe marquent qu'il descendoit d'Antoine et d'Auguste, de Pompée qui descendoit de Numma Pompilius, second Roi des Romains et gendre de Romulus ; et enfin de Marcius Philippus, issu d'Ancus Marcus 3^e Roi des Romains. Les médailles démontrent tout cela visiblement... Quelle origine peut-on trouver plus ancienne, plus noble et mieux établie ? Pourquoi ne seroit-il pas permis de la proposer et de la croire jusqu'à ce qu'on la détruise par bonnes preuves ? »

regna après luy, Robert, et Hue qui puis fut appellé le Grant. Lors fut arse et embrasée la noble cité de Paris par feu de meschef; et si fut famine qui dura sept ans. XXX ans regna le Roy Henry, puis mourut. A

Phelippes l'aisné filz du Roy Henry de France, fut couronné dès le vivant de son pere: et l'an après trespassa le Roy Henry, et fut mis en sepulture à S. Denis en France. Ce Roy Phelippes fut le premier Roy de France de ce nom. Il vesquit en son temps moult en paix IX ans qu'il regna; et lui fut fortune moult douce. Il print à femme la fille au feu Conte de Hollande, qui Berthe fut appellée, et sœur de Robert le Conte de Flandres.

EX ORIGINE (a) REGUM FRANCIAE. B

Ex Ms. Codice Alborum-mantellorum Monasterii Paris.

HENRICUS filius ejus [Roberti] post ipsum regnavit annis (b) XXX. Habuit uxorem Annam nomine, bonam et religiosam, quæ fundavit Ecclesiam S. Vincentii Silvanectensis; de qua habuit tres filios, Philippum, Robertum et Hugonem. Circa annum verò Domini M [LIX] fecit filium suum Philippum, adhuc VIII annorum, Remis in Regem inungi per manus Gervasii ibidem Archiepiscopi. Anno post hunc altero idem Henricus mortuus est, scilicet anno MLXI in fine: post quem filius ejus Philippus in regno dominatur; eumque, quia parvulus erat, Balduinus Comes Flandriæ gubernavit in Francia. C

An 1060.

* Bertham.

Philippus filius ejus anno Domini MLXI incepit regnare annis XLVIII. Desponsavit filiam Comitis Hollandiæ, nomine Bathildem*, ex qua, etc.

(a) Is titulus est Ms. Libro, cujus meta est annus Christi 1422.

(b) In veteri Chronico Ms. scripto an. 1435, in Biblioth. S. Germani Prat. inter Miscell. Mss. Tom. I Durandi, ex Ms. Cod. Reg. Sueciæ 1627: Anno MXLI Henricus filius Roberti super Francos an. XXX. Et ibid. in alio Chronico

malè: Henricus annis XXV vel XXIV. Sic perperam in Genealogia Regum Fr. à Pharamundo ad Ludovicum XI, ex Ms. Cod. Reg. 1523, olim Colbert 1923: Henricus computatur XXV, et regnavit annis XXVII. Rectius in Chronico Ne-maus. inter Probationes novæ Hist. Occitanæ: Haenricus filius ejus annis XXIX.

EX CHRONICO (a) BRITANNICO. D

ANNO MXXXVII. Obiit Budicus Comes.

* Al.
MXXXIX

A MXL*. Obiit Alanus (b) Comes Redonensis. Civitas Nannetensis Comiti Gaufrido à Hoëllo Comite reddita est; qui non bona usus fide, auferre eam illi temptavit: sed vix XL dies retentam turpiter amisit.

MXLIX. Obiit Budicus, aliquamdiu dictus Episcopus [Nannetensis]; sed postea, propter simoniacam hæresim suam, apud Remensem Metropolim à Papa Leone depositus est. Hic prius pacem constituit Nannetensibus.

MLI (c). Obiit Mathias Comes.

MLX. Kalendis Aprilis Gaufridus Comes moritur.

MLXI. Monstrum in Britannia nascitur, infra umbilicum unum, supra verò geminatum habens hominem. Nannetenses Hoëllum in Comitem receperunt; sed reliqui Britones Eudonem generum Conani erexerunt in Ducem. E

MLXII. Obiit Gaufridus, Falconis filius, Comes Andeg.

MLXIII. Ordinatio Quiriaci Nannetensis Episcopi.

(a) Ex variis Chronicorum fragmentis in veteri Collectione Ms Ecclesiæ Nannet. repertis, quæ laudantur à Petro le Baud sub hac ut plurimum appellatione, *les Croniques Annaux*.

(b) Aliàs: *Kalendis Apr. obiit Alanus Dux Britannicæ. Illic *** filio suo Conano trimensi reliquit.* Quando autem Auctores Chronographi uno

tantum anno inter se differunt, id discriminis sæpius refundendum est in varium anni incipiendi modum. Alii nempe veterem calculum, alii novum sequuntur. Quæ regula innumeris comprobari potest exemplis.

(c) Al. ML obiit Mathias Comes Nannetensis; cui successit Hoëllus frater ejus.

A MLXVI (a). Comes Britannorum Conanus juvenis et maliciosus, Andegavorum terram adorsus, superbæ pervasioni suæ in ipsa Andegavorum terra morte subita præreptus est.

MLXVI [vel MLXVIII]. Gaufridus Comes junior, quem Barbatum cognominaverunt, traditus est à suis Fulconi fratri suo, et civitas Andegavensis n Nonas Apr. iv feria de ebdomada quæ dicitur penosa. Auctores traditionis fuerunt Gaufridus de Prulliaco, Rainaldus de Castro-Gunterii, Geraldus de Monasteriolo. Et sequenti anno captus est supradictus Comes Gaufridus à Fulcone fratre suo in bello publico; et Fulco ab Andegavensibus, vellent nolent, receptus.

B MLXXVI. Hoël faciens bella apud Comitem Gaufridum, cognomento Granonem, castrum Doli, Comite Guillermo Normannorum sibi auxiliante, per XL dies ingeniis ac aliis machinationibus obsedit; quod minimè capere potuit. Sequenti (b) anno Comes Hoël capitur à suis. In hoc anno obiit Quiriacus Nannetensis Episcopus.

Obiit Mainus Episcopus Redonensis.

(a) Al. *MLXVI cometa stella ferè per XV dies in occiduis partibus apparuit. Conanus Dux, perdomitâ Britannia, apud Credonense castrum finem vitæ fecit. Credo, Craon, locus est positus ad ri-*

pam Oldæ, vulgò Oudon.

(b) Aliàs: *MLXXVI Comes Hoël capitur à suis, et eodem anno obiit Quiriacus Episc. Nannetensis.*

EX CHRONICO (a) S. VITONI VIRDUNENSIS.

C

Apud Labbeum Tom. I novæ Bibl. Libr. Mss. pag. 401.

ANNO (b) MXXXVIII. Rayemberto * Episcopo succedit Richardus. * Raimberto
A MXLVI. Obiit Richardus Abbas S. Vitoni: succedit Valeranus.
Obiit Richardus Episcopus Virduni: succedit Theodericus.

MXLVIII. Civitas Virdunensis (c) à Duce Godefrido et Balduino Comite deprædatur, et unâ cum Monasterio S. Mariæ incenditur.

MXLIX. Dedicata est Ecclesia B. M. Magdalenæ à Leone Papa IX.

MLX. Obiit Valeranus (d) Abbas: succedit Grimoldus.

MLXIX. Obiit Godefridus Dux, filius Gotelonis: succedit filius ejus Godefridus Gibbosus.

D MLXXI. Obiit Ermenfridus Canonicus, ædificator Ecclesiæ S. Magdalenæ.

MLXXVI. Obiit Godefridus junior Dux: succedit Godefridus, qui dicitur Bulloniensis.

MLXXVII. Rodulfus Abbas (e) Grimoldo succedit. Gelu validum quatuor mensibus obtinens.

APPENDIX EX CONTINUATIONE (f) HIST. EPISCOPORUM VIRDUN.

E DEFUNCTO Humberto primo Abbate Ecclesiæ S. Vitoni, gubernata est eadem Ecclēsia per annos fermè XL cum omni honorificentia à viris illustribus et singulari industria pollentibus, Adelmario, Adelardo, Ermenrico, Rohardo, Lamberto et Fingenio Abbatibus, donec temporibus D. Episcopi (g) Haimonis suscepit ipsam Ecclesiam gubernandam dominus et venerabilis pater Richardus, noviter in ea Monachus factus; qui fuit de primoribus Ecclesiæ S. Mariæ Rem. Canonicus, et vir valdè religiosus...

(a) Hoc Scriptum, à variis Auctoribus usque ad an 1598 continuatum, reperit Labbeus inter Schedas Jac. Sirmundi Soc. J.

(b) Fortè corrig. *MXXXIX*.

(c) In Chronico Virdun. hæc retrahuntur ad annum præcedentem.

(d) Ibid. mors Waleranni rejicitur in annum sequentem.

(e) Ibid. hæc ad an. 1075 referuntur.

(f) Hæc Continuatio, cujus Auctor est coævus Monachus Abbatiae S. Vitoni, exstat apud Acherium Tom. II Spicil. in fol. pag. 239.

(g) De eo dicitur suprâ, quòd *Ecclesiam per brevem magna ex parte amplificaverit, decoraverit, extulerit.*

Ecclesiam unà cum Imperatore Henrico Magno in honore BB. Apost. Petri A et Pauli et S. Vitoni ædificavit. . . Vita hujus spectabilis, vitam multorum reddidit spectabilem . . . Progenies Ducis Godefridi præcipuè abrenuntiavit sæculo. Fredericus enim Comes huic patri se filium commendavit Fingenius Abbas defunctus est, et in Ecclesia S. Felicis extra muros Metensium civitatis honorabiliter sepultus. Quo sepulto, Abbas substituitur [Richardus] . . . Mathildis Saxoniae Comitissa, non parvâ erga hunc patrem exarsit benevolentia . . . cum filio Herimanno Comite Hæc Comitissa Comiti Godefrido copulata, quinque filios ex ipso genuit, videlicet Adalberonem [II] nostræ civitatis post Wiefridum Episcopum, et prædictos Fredericum et Herimannum Comites; duos quoque Ducatûs pro-sapiâ pollentes, Godefridum atque Gozelonem . . . Lietardus quoque, Imperatoris (a) Conradi nepos et consanguineus, sub eo reverendo Patre in eodem loco factus est Monachus . . . Richardus vixit usque ad tempora domni Episcopi Richardi, quem de sacro fonte suscepit, rexitque Monasterium per XLII annos . . . Mirabilis erat in religionis proposito Patris hujus instantia; cui adspirare, cui adhærere nitebatur omnis Ecclesia: cujus institutionibus tota gaudet Francia; et dum religionis habet vestigia, triumphat Lothariensis (b) patria Præsul Raimbertus ad Ecclesiam S. Agerico Præsuli Hoverte ædificandam ardentissimus: vix autem desideratum opus incœperat, vix Monachos locaverat, desiderio S. Sepulchri peregrinationem est aggressus, in qua mortuus . . . Fuit pax et veritas in hoc Episcopatu in diebus ejus [Richardi Episc. Virdun.]: interiùs et exteriùs omnes pace fruebantur Mors VII anno superveniens, post mortem venerabilis Abbatis Richardi, ipso anno secundum grave adduxit infortunium . . . Nam C cum extrema infirmitate urgeretur idem venerabilis Pater, domnus Episcopus quotidie eum visitabat, flens et dolens se superstitem relinqui Corpus ejus per se lavit . . . Tertia vigiliarum ipsius peracta die, dum post Missarum celebrationem in mausoleum eum venerabilis Pontifex deponeret, exosculans pectus illius oravit, quatinùs pro eo intercederet, ne per annum ei superstes relinqueretur: quod eum impetrasse veris indiciis approbatur, dum venerabilis Abbas XVII Kal. Jul. migraverit, et ipse venerandus Pontifex infra spatium medii anni, vii scilicet Idus Nov. subsequutus sit Obiit autem beatæ memoriæ Richardus Episcopus in ista civitate Virdunensi, et sepultus fuit in sinistra parte majoris Ecclesiæ S. Mariæ juxta chorum . . .

Pag. 241. Hic supradictus Richardus ante assequutam Episcopatûs sui consecrationem, quasi peccatis suis exigentibus, urbi contigisse miserabilem paternè doluit D infelicitatem, palatia esse incensa, ædificia antecessorum omnimodè diruta; quidquid ad gloriam, hoc redactum ad ruinam; quidquid erat in suum et Coëpiscoporum honorem, hoc destinatum in miseram destructionem. Quantum autem doluerit, testata est maturè satis facta reædificatio . . Pro anima patris sui Comitis Hildradi, qui cognominatus est Hecelinus, viri militaris, viri in sæculo strenui, Theonis-curtem S. Petro et S. Vitono tradidit.

(a) Unus de Primoribus de genere illo excellentissimo Ottonum Conradus de Wenelinga, elevatus in Regem, XV annis præfuit; et ex Gisla de Lymburch, quæ de nobilissima Regum Francorum et Burgundiæ prosapia processerat. Henricum Imper. Claudum cognominatum genuit. Ex Append. ad Gesta Trevirensium Archiep. apud Martenium Tom. IV Ampliss. Collect. pag. 461. Henricus Claudus regnat. . . Robertus Rex Fr. secundus ex genere Hugonis Zapete, vir sanctus agnoscitur per hæc tempora. Ex Compilatione Chronol. Ricobaldi apud Ecardum in Tom. I Corp. Hist.

(b) XIII ordinationis suæ anno Ingobardus de Abbatia à Wolbodone sanctæ memoriæ viro Leod.

Episc. ejicitur; in cujus locum Richardus Virdun. Abbas Lobiensem etiam Abbatiam regere constituitur. . . Tantæ siquidem auctoritatis fuisse dignoscitur, ut totius penè Lotharingiæ Monasteria, ejus instituta pro lege servaverint, et servanda posteris per succedentia tempora tradiderint. Quo etiam tempore Poppo Stabulensis, Stephanus Leodiensis eodem religionis fervore Ecclesiam illustrare cognoscuntur. Ex Continuatione de Gestis Abbatum Lob. apud Acherium Tom. II Spicil. in-fol. pag. 744. Porrò Richardus, Gratia-Dei cognominatus, in summa viginti et unam Abbatias, Mabillonio judice, tam in Lotharingia, quàm in Francia et Flandria, sub sua providentia habuisse memoratur.

A

EX CHRONICO ^(a) LOBIENSI.*Apud Martenium Tom. III Thes. Anecd. col. 1409.*

- A** **ANNO** MXXXII. Cuonradus Imperator ^(b) cum Heinrico Rege amicitiam firmat. Dominus Richardus reddit Abbatiam Lobiensem.
- MXXXIII. Hugo fit Abbas die Pentecostes.
- MXXXVI. Ecclesia S. Petri Lobii dedicatur Idibus Januarii ab Episcopo Raginardo Leodiensi et Gerardo Cameracensi.
- B** MXXXVII. XVII Cal. Decembris bellum inter Gothelonem Ducem Lotharingiæ, et Odonem Comitem Franciæ; in quo ipse Odo periit, et victoria Duci cessit. Obiit Raginardus Episcopus; Nitho succedit.
- MXXXIX. Cuonradus Imperator obiit; Henricus filius ejus succedit.
- MXLII. . . Nitho Episcopus obiit: Watho succedit. Ætas pluvialis.
- MXLIII. Fames exorta, et gelu magnum à Calendis Decembris usque Calendas Martii.
- MXLIV. . . Gothelo Dux obiit: Godefridus filius ejus rebellat. Fames pervalida.
- MXLV. Benedictus Papa et duo cum eo: quibus tribus canonicâ censurâ ab Imperatore Heinrico depositis, Clemens ^(c) Papa substituitur. Godefridus capitur, et custodiæ mancipatur.
- C** MXLVI. Henricus filius Cuonradi fit Imperator, et tres Papæ ab eo ^(d) deponuntur. Godefridus custodiâ relaxatus, cum Balduino Comite concordatur, et ambo rebellant.
- MXLVIII. Watho Episcopus obiit: Diduinus succedit. Henricus Imperator cum Henrico Rege amicitiam firmat.
- MXLIX. Leo, qui et Bruno, Papa. Synodus Remis ab eo agitur, et Simoniaci damnantur. Henricus Imperator Balduinum Comitem subjugat; Godefridum in amicitiam recepat.
- ML. Henricus Imperator per Cameracum super Balduinum vadit.
- MLI. Balduinus cum filio suo Balduino ^(e) rebellat, invaso Haino. Annus totus pluvialis.
- MLIII. Balduinus Junior Tuduinum incendit: Balduinus Major *** Hoiium vastant et incendunt utrimque: Hugo Abbas obiit: Adelardus succedit.
- D** MLIV. Henricus Imperator super Balduinum secundò vadit, Tornacum capit.
- MLVI. Victor Papa Goslaria venit. Henricus Imperator obiit; eique filius suus Henricus in regnum successit.
- MLVIII. Henricus Palatinus Comes, mentis insaniâ captus, uxorem suam Mathildem, Gozelonis Ducis filiam, infeliciter peremit.
- MLX. Obiit Henricus Rex occidentalis: Philippus filius ejus successit.
- MLXI. Imperatrix Agnes velamen castimonii accepit.
- MLXII. Anno Coloniensis Archiepiscopus Regem Henricum matri subripuit, seseque illi magistrum præfecit.
- MLXIII. Romæ directi sunt Papæ duo, Parmensis Episcopus, et Lucensis;
- E** inter quos usque ad sanguinis effusionem decertatum est.
- MLXIV. Willelmus Rex Anglicam terram invasit.

An. 1066.

(a) Etsi Chronicon hoc ad annum usque 1644 continetur; attamen, cum tot ferè habeat Scriptores, quot facta contineat, ab Auctore veluti cœvo exaratum potest asseri. In Ms. enim Lob. Codice, ex quo editum est, omnia quæ annum M. sequuntur, prout occurrant, à diversis Anonymis descripta esse notat Martenius.

(b) Hi duo Principes non tunc, post exortas inter se lites de parte regni, ut à quibusdam falsò traditur, convenerunt de Burgundia. Is enim Ducatus antiqua erat Coronæ Fr. appendix.

(c) Defuncto [Silvestro III] Gregorius [VI]

præsides annis II. Illic statim cum Imperatore et Romanis pugnavit, et multos eorum occidit; pro quo Sanguinarius dictus est Ex. Chron. Turon.

(d) Pontifex Rom. si infidelis, hæreticus aut schismaticus fuerit, potest deponi: secus dicendum de Regibus, quorum jus supremum et monarchicum, omninò est independens.

(e) Turbatâ imò perditâ prorsus pace inter Henricum Imper. et Balduinum Seniores Comitem, qui, invaso Haynault rebellabat, Lobia in ea parte malè posita [est]. Ex Contin de Gestis Abbatum Lob. apud Acherium Tom. II Spiel. in-fol. pag. 745.

MLXV. Henricus Rex in iv feria Paschæ gladium cinxit Vormatiæ, A
Ebehardo Treverensi Archiepiscopo benedicente.

MLXVI. Hoc anno cometa apparuit. Henricus Rex Bertam Reginam
duxit, Ottonis Marchionis filiam; et Ebehardus Treverensis Archiepis-
copus obiit: Cuono in loco ejus substitutus, martyrizatur. Comes Guillel-
mus, Rex Anglorum vi efficitur.

MLXVII. Godefridus (a) Lothariensium Dux, Romam hostium incursus
timentem defendere nititur.

MLXVIII. Aquæ inundaverunt. Magna et inaudita sterilitas vini et pomi
facta est.

MLXIX. Hiems magna et aspera . . .

MLXX. Godefridus Dux Lotharingæ, vir miræ audaciæ, in Natali
Domini obiit; et Dominus S. Tebaldi virtutem per opera mundo revelavit. B
Obiit Balduinus Comes, et ad Hanon sepultus est.

(a) Leo Ost. lib. 3 cap. 23, ad an. 1066 nar-
rat, Godefridum Lothar. et Hetruriæ Ducem,
Papâ Cardinalibusque comitatum, medio jam
Maio Aquinum venisse, ibique decem et octo
diebus cum Normannis conflixisse; ac tandem
pecuniâ à Normannis acceptâ, ad propria re-
diisse. Deinde idem Auctor addit: *Per eos dies
stella quam cometem vocant, ingentem post se faciem*

(corr. facem) gerens, plusquàm XX diebus visa est,
quæ Ducis obitûs [nam paulò post mortuus est] præ-
nuncia fuit. Quæ verba paulò post et similia tem-
poris adverbia apud Leonem Ost. habent ma-
gnam latitudinem, ac in errorem facillè possunt
inducere: nam è vivis excessit Godefridus anno
tantum 1070, ut infra legitur in Chronico
Lob.

EX DIVERSIS CHRONICIS, HIST. GEST. ET INSTRUMENTIS.

ANNO Dom. MXIII. Baldricus Episc. Leod. pro salute ac munimine
A Ecclesiarum quæ suæ subiacebant potestati, super allodium suum quod
Huguardis erat situm, disponebat ædificare castrum: cujus opus maturè in-
stituens, primò ad tutelam ejusdem castri, optimum præcepit fossatum
fieri; quod adhuc, ut illius villæ testantur incolæ, perseverat. Huic incepto
Comes Lovaniensis Lambertus, cognomento Barbatus, vir prophanæ men-
tis, et moribus, vehementer Episcopum offendit, et ne fieri debeat, directa
legatione contradicit. . . Ut vera relatione didicimus, congressione primâ
nostræ cessit parti victoriâ: deinde Comes (a) Namucensis, turpi motus
fugâ sui nepotis, paratis militum suffragiis, se ad aciem quàm velocissimè
contulit; et facto gravi impetu, redeunte cum suis Lovaniensi Comite, Epis-
copi fugam militibus nil tale suspicantibus incussit. Perhibetur etiam in illa
congressione, præter vulneratos et captos, trecentos homines vitâ caruisse.
D
Ex Egidio Aureæ-vallis in Baldrico Episc. Leod.

Anno Dom. MXV. Monasterium S. M. Virginis in Argentina surgit primò
à fundatione sua. *Ex Fragm. Hist. Incerti Auctoris apud Urstium, pag. 83,
part. 2. Script. Germ.* Bernardus (b) Comes Substantionensis, sedente Petro
in Episcopatu Magalon. donavit Monasterio S. Michaëlis de Clusa, Ecclesiam
S. Crucis quæ est prope Melgorium. *Ex serie Episcoporum Magalon. apud
Labb. Tom. I Mss. pag. 595.*

Anno Dom. MXVI. Cœpit, imperii Henrici II anno XIV, Henricus
Senior hujus nominis primus, Comes Lovan. et Bruxell. et Marchio sacri
imperii, filius Lamberti Senioris, primi Comitis Lovaniensis. Rexit annis E
XXIII. *Ex Magno Chron. Belg. ex Sigeberto in Gestis Ducum Brab.* Iste genuit
Lambertum, aliàs Baldricum dictum Cum-barba, et Mechtildem quæ nupsit
Eustachio I Comiti Boloniensi, avo Godefridi de Bullone. *Ibid. pag. 100
ex Magistro Emundo.*

Anno Dom. MXVIII. Arnulphus Comes Gandav. contra Frisones dimi-
cans, victus fugâ salutem meditatus est; sed præventus ab illis occisus est;

(a) Ex Manuco factum est primò Namucum;
deinde verò, et hoc corrupto nomine ac litterâ
r insertâ, Namurcum; item Namurcium vel
Nanursium, Nemursium ac Namurum, *Namur*
ad Mosam inter Deonantum et Hoium.

(b) Illic Bernardus III ex Adela filium habuit
Raymundum I, qui ex Beatrice genuit Petrum
Almodis filiæ Pontii Com. Tolos. maritum,
et Juditham uxorem Roberti II Com. Arvern.

- A** cujus mortem (a) Theodericus filius ejus ulcisci aggressus, totam penè Frisiam igni, ferro, omnique nocendi arte populatur. Ad quem debellandum Godefridus Dux Lotharingiæ, ab Imperatore missus est; et conserto prælio, vox repentè, nescitur unde, ab omnibus audita est: « Fugite, » fugite, capite, capite ». Cunctis ad tectum instar locustarum fugientibus, multisque adversariorum hinc inde peremptis, Dux ipse Godefridus ab hostibus captivatur: pro cujus liberatione venerabilis Episcopus Wolbodo, eò quòd ibi notus esset et charus, transmissus est . . . prædonibus veniam ab Imperatore obtinuit, Ducem sanum recepit; pacatis omnibus, bellorum impetus conquievit. *Ex Ægidio (b) Aureæ-vallis in Wolbodone Episc. Leod. cap. 67.* In Frisonia Theodorico Com. Gand. filio Arnulphi Gand. debellante Frisones in vindicta patris sui ab eis occisi, Godefridus Dux Loth.
- B** ad eum debellandum ab Imperatore mittitur, et Frisones Morsatenos qui ei consenserant. Confecto itaque prælio, repentè vox, unde nescitur, quasi desuper emissa sonuit: » Fugite, fugite; » sicque cunctis in fugam versis, multi à paucis occiduntur: Dux verò capitur, etc. . . . Godefridus, impetratà Frisonibus ab Imperatore totius injustitiæ impunitate, à captivitate solvitur, et non multò post moritur: frater verò ejus Gothelo in Ducatu ei successit. *Ex Balduino de Ninove in Ms. Chronico.*

Anno Dom. MXIX. Aribertus Abbas S. Jacobi . . . cum consensu domni Wifredi Comitis . . . convocavit Guifredum (c) Archiep. Narbon. qui Ecclesiam [de Formigueria] dedicavit II Non. Octob. regnante Roberto Rege. *Ex Charta inter probat. Hist. Occit. col. 172. Tom. II.*

- C** ad Raymundum, et Raymundus ad Abbatem . . . Unde factum est placitum inter eos, ubi [Narbonis] cum fidejussoribus pactis per utramque partem in manu Berengarii Vicecomitis de D. solidis, ut inde fieret bellum secundum prædictam (d) fidejussionem et convenientiam; in tantum ut missus prædicti Abbatis, cui injunctum erat ut faceret prædictum bellum, communionem suscepta præpararet se ad bellandum; venerunt qui intererant eidem placito, scilicet Guifredus Archiepiscopus, et Berengarius Vicecomes, et Richardus nihilominus Vicecomes, et Bernardus Abbas . . . et consilium dederunt utrisque ne fieret inde bellum, sed dividerent inter se alodium. *Ex Placito Narbon. inter probat. Hist. Occit. col. 175. Tom. II.*

- Anno Dom. MXXIV. IV Id. Aug. regnante Rotberto Fr. Rege, cum consilio et voluntate domni Principis Bernardi de Andusia et Garsindis Comitissæ uxoris, Stephanus Episc. Agathensis dedicavit Ecclesiam de Palatio. *Ex Notitia ibid. col. 176.* Henricus II Deo reddidit animam feliciter III Id. Julii . . . Hic Cunegundam suam legitimam sponsam et Imperatricem nunquam cognovit, sed ut sororem dilexit. *x brevi Chron. Leod. apud Marten. Tom. III. Anecd. col. 1407.*

Anno Dom. MXXV. Est Carunlocus (e) in Comitatu Sustantionense, Diocesion S. Petri Magalonense, S. Genesii Mart. titulum nomine, Marcianico subter consistente villa . . . Juditham Abbatissam eligentibus, domni scilicet Abbati Warnerio insulæ S. Petri Apost. Psalmidio . . . necnon et Petri gratiâ Dei Sedis S. Petri Apost. Magalon. Episcopo, atque sublimi in

(a) Annales Fland. mentionem faciunt Wigmani Com. novi Castelli Gand. anno 967 interfecti, atque Theoderici Alostani Com. cujus ex filio nepos fuit Theodericus hic laudatus. » Alost. Comitatum, inquit Jac. Marchantius in » *Descript. Fland.* derivatum quidam existimant » ex Comitibus Castelli-novi Gand. ab Othone » I Cæsare ad Gandavum an. 949 ædificati, et » à splendida Germ. familia, cui deinde à Gandavo nomen fuit mansitque, administrati: » nam illius arcis Othonianæ Præsidiibus terra » Brachantia, quæ post Alostana audit, cum » quatuor ambactis assignabatur, ut stipendia » alimoniamque præsidariis militibus illinc pro » viderent; quam auctoritatem in dominatum » verterunt Cæsarem beneficio Alostani Comitum dehinc nuncupati ».

(b) Adstipulantur ea quæ habet idem Ægidius in Baldrico Leod. Episc. *Ea tempestate*, inquit, *Deodericus Comes Fresniæ bellis et seditioibus*

regnum exagitabat Galliæ, etc. . . . Unde Henricus Imp. Gozeloni Duci Loth. regni mandat. . . se coqueri vehementer et irasci de ipsius ignavia, cum profectò bellicosa juvenus illinon deesset. . . ille paret imperio, ostendit Ducis industriam, etc. Vide Sigebertum ad an. 1018.

(c) Guifredus, Vaissetio judice, tunc annos XIV aut XV duntaxat erat natus.

(d) Ubi conducta erat pugna, quam vocabant campum, utraque pars Wadium dare cogebatur, hoc est fidejussorem; sive pignus exhibere de pugna reipsa peragenda; sine ne pœna recedere ex obligatione ei postea liceret.

(e) In electione Alimburgis, quam Arnaldus gratiâ Dei Episcopus Magalon. anno 1042 ordinavit atque benedixit, S. Genesii Monasterium dicitur esse situm in Comitatu Sustant. in loco qui antiquo nomine Marcianicus vocatur, rudi verò vocabulo Carus nuncupatur locus; quod Judita quædam Sanctimonialis femina hæreditario jure ædificavit.

omnibus Comiti [Sustantion.] Bernardo . . . Facta carta electionis XII Cal. A Decemb. Indiet. VIII, anno regnante Roberto Rege XXX. *Ex Instrum. inter probat. Hist. Occit. col. 177. Tom. II.*

Anno Dom. MXXVI. Rex [Conradus] Natale Domini Leodii celebravit, et Heinricum filium suum ex Gisla Regem fecit. Hæc Gisla et soror ejus Maethildis, fratresque ejus Rodulfus et Bernhardus, nati erant in Westfalia, de loco qui dicitur Verla. Gisla nupsit primùm Ernesto filio Liuppaldi Marchionis, genuitque illi Herimannum Ducem Suevorum. Duce Ernesto defuncto, accepit eam uxorem Comes Bruno de Brunswic; peperitque illi Liudolfum Comitem. Comite Brunone etiam defuncto, duxit eam violenter Conradus suus cognatus; genuitque ex ea hunc de quo loquimur Henricum. *Ex Annalista Sax. apud Echardum in Tom. I. Corp. Hist. Walterius Episc. Æduæ Cœnobiolum Colchas desertum, per laudationem Hugonis Com. B Cabilon. ejus erat beneficium, Abbati Flaviniac. ad restaurandum committere statuerat. Illo mortuo Helmoinus Augustod. Episc. successor, perpetuò subdidit et contulit Cœnobio (a) Flaviniac. quod Æduæ adnexum est Sedi, Monasterium Colchas, quod S. Georgio dicatum est. Actum Augustiduno. Helmoinus qui jussit et firmari rogavit. Robertus gratiâ Dei Fr. Rex firmator exstitit, filiusque ejus Henricus; Hugo Episc. Autissiod. Lambertus Episc. Lingon. Gaufridus Episc. Cabilon. Beraldus Episc. Suession. Gauslinus Episc. Matiscon. Hugo Episc. Nevern. Landricus Comes, Otto Comes nepos Hugonis * Episc. Tetbalbus Comes nepos ipsius Episcopi, Girardus Sincmurensis, anno Regis Roberto XXX, Guillelmo scribente vice Raginaldi Cancellarii. *Ex Analect. Monum. Cœnobiî Flaviniac. apud Labb. Tom. I Mss. p. 272.**

* Autissiod.

Anno Dom. MXXVII. Rex [Conradus] in Resurrectionis die coronam imperialis honoris à Johanne Apostolorum Vicario gloriosè percepit. *Ex Ann. Sax.*

Anno Dom. MXXVIII. Imperator Natale Domini Leodii celebravit; Pascha verò Aquisgrani festivè feriavit, ubi et filius ejus Henricus regalis nominis coronam, Cleri plebisque electione honorificè percepit . . . In Sinodo [Geizlic.] homo ingenuus de homicidio Sigefridi Comitis ineusatus, candenti ferro se exesusavit; qui ex decreto Sinodali post duas noctes probatus, illæsus apparuit. *Ibid. Vernharius Argentin. Episc. I obiit, et Wilhelmus succedit. Ex Fragm. Hist apud Urstitium.*

Anno MXXX. Gerardus Episc. Ecclesiam B. Mariæ Camerac. XVIII die Oct. solemniter dedicavit . . . Item Monasterium S. Andree fundavit. *Ex Chron. Camerac. cap. 49. lib. 3.*

Anno MXXXI. Robertus Rex Fr. mortuus est. Habuit uxorem Constantiam, agnominatam Candidam, filiam Guillelmi (b) Comitis Arelatensis et Blanchæ sororis Gofridi Comitis Andegaviæ; de qua habuit IV filios, Hugonem cognominatum Grandem, Henricum, Robertum et Odonem. *Ex Geneal. Regum Fr. à Pharamundo ad Ludovicum XI in Ms. Cod. Reg. 1523. S. Bardo, etc. Robertus et Richardus, etc. Ex prima edit. Sigeberti. Monasterium S. Thomæ Apost. in Argentina à Wilhelmo consecratur; et S. Petri ab eodem inchoatur. Ex Frag. Hist. apud Urstitium pag. 83.*

Anno Dom. MXXXII Rodolfus Rex Burg. moriens, diadema suum Conrado misit. *Ex antiquo Cod. Hermannii Contr. apud Urstitium Tom. I Script.*

(a) Landricus Comes, supplicante Helderico Abb. alodum quod vocatur Corbetum, quod olim Wilencus Pilans-porcum Cœnobiū contulerat, quodque ipse largitione Walterii Episc. et Monachorum dudum tenuerat, jam dicto reddidit loco . . . Actum Autissiodoro publicè. S. domni Landrici Com. budo filius ejus: Landricus filius ejus: S. Richardi Militis, etc. Scriptum manu Willelmi S. Germani Monachi, jussu Landrici Com. regnante anno VIII Rege Roberto, V Kal. Aug. *Ibid. pag. 271.*

(b) Sic ex litteris Adelaidis Com. uxoris Wilhelmi quondam Provinciæ Ducis, pro Montemajori datis, et quibus Guillelmus filius et filia Constantia subscripserunt; ex genealogia in Epist. Ivonis Carnot. quæ sic habet: Blanca Arelat. Comitissa, Constantia Regina, id est Blanca filia; ex Chronici vet. Excerpto; ex Alberici Chronico ad an. 1013; denique ex Gestis Andegav. Consulium, Constantia videtur Wilhelmi I Com. Arelat. fuisse filia. Attamen Glaber Scriptor

æqualis tradit hanc neptem Fulconis Nerræ, fuisse filiam Willelmi Prioris Aquitanicæ Ducis Glabro concinit Auctor Fragmenti Hist. Franc. dum de Roberto Rege ait: *Hic in suum ascivit conjugium filiam Guillelmi Tolosani Com. cognomento Candidam, strenuam sanè puellam et suo nomine dignam.* Porrò is Anonymus testatur se Helgaldi Scriptoris eœvi sequi Historiam, cujus superest tantum Epitoma. Deinde idem Floriac. Monachus, auctor erat indigena, nempe incola Cellæ Regulæ; florebatque incunte sæculo XII, ut ipse docet in fine Chronici his verbis: *Anno ab Incarn. Dom. MCVIII. . . tempore Paschali cum esset super fluvium Garonnæ in loco qui dicitur Scyrs.* Vide Tom. II Hist. Occit. pag. 601, ubi toto nisu stantis à Wilhelmo I Com. Arelat. Pagii argumenta confutat Waissetius noster, probatque Constantiæ patrem ex Arsinde priori uxore fuisse Willelmum III, Sectorem-ferri dictum, Comitem Tolos. Cadurc. et Albiensem.

A *Germ.* Ruodolphus Rex Burg. ignavus obiit, et Cuonrado Imp. diadema suum transmisit: cujus regnum Odo sororis suæ filius, Princeps Gallicæ Campaniæ, invasit. *Ex novo Cod. ejusd. Ibid.* VIII Idus Septembris [obiit Rodulfus]. *Ex veteri Chartario Vienn.* Eclipsis solis, etc. Istiusmodi decretum, et c. *Ex prima edit. Sigeb.*

Anno Dom. MXXXIII. Conradus hyeme Burgundiam petit. Eclipsis solis III Cal. Jul. quasi horâ VI. Conradus occidentalem Franciam contra Odonem petit. *Ex antiq. Cod. Hermanni Contr. apud Urstitium.* Imperator Odonis provinciam Gallicam invadens, Campaniam tandiu vastavit, donec ipse Odo supplex adveniens, satisfactionem licet fictè promitteret. *Ex novo Cod. ejusd. ibid.* Conradus Augustus [confirmat S. Andrea] Abbatiam, sitam

B in suburbio quod Perona dicitur, ante castrum S. Mariæ nuncupatum. *Ex Diplom. Conradi.* Postquam Baldricus Abbas Monasterium [S. Nicolai Andegav.] dereliquit, eremumque furtim petiit, ac postremo ad Majus-monasterium repatriavit; apud * Tabennensium Monasterium vitam finiit. Post hunc dominus Albertus Abbas Raginaldum Monachum loco ejus restituit; qui ante benedictionem ad filium meum Gaufridum fugit, atque regimen Monasterii Vindocin. noviter (a) constructi, absque licentia sui Abbatis suscepit. Postquam me vidi esse illusum à duobus Abbatibus, iratus valdè jussi, ut Monachi alii * ad Monasterium suum citò remearent: deinde rogavi domnum Walterium (b) Abbatem S. Albini, ut domnum Hilduinum priorem illius Ecclesiæ concederet: qui ordinatus anno MXXXIII ab Incarn.

C Dom. die Nativitatis B. M. qui est annus III Henrici Regis, Monasterium regulariter rexit. *Apud Mabill. Tom. IV. Annal. Bened. pag. 379 ex Comment. Fulconis Nerræ de origine Monasterii S. Nicolai Andeg. ab ipso constructi.* Adalbertus (c) Alsatiæ Comes... anno ab Incarn. Dom. MXXXIII, Indict. I, pridie Kal. Febr... de foro Tull. centum solidos et XVIII denarios tradidit pro dote dedicatæ [à Theod. II Met. Episc.] Ecclesiæ [Buosonis-villæ (d) Monasterii]. *Ibid. p. 384 ex Instrum. Frederico Mosellan. etc. Ex prima edit. Sigeb.*

Anno Dom. MXXXIV. Odo Trec. et Bles. Comes in diem III Paschæ cum Arnulfo Archiep. ad Monasterium S. Juliani [Turon.] cum multis Optimatibus venit; ibique à Monachis et Abbate Richerio honorificè susceptus, in capitulum S. Juliani est conductus; acceptaque societate loci, ipse uxorque ejus Ermengardis ac filii ejus, ob recompensationem memo-

D riamque datæ sibi societatis... concessit S. Juliano boscum Rareti... pro salute animæ suæ uxorisque ac filiorum, Tedbaldi ac Stephani. Petiit etiam ut quo die moreretur, nomen ejus inter nomina Fratrum scriberetur...

Acta sunt hæc Turonis in capitulo S. Juliani, regnante Heinrico Rege anno III. *Ex Charta apud Mabill. Tom. 4 Annal. pag. 395.* Kasimer (e) cum matre sua à Polanis de provincia expulsus, diu exsulavit. *Ex Chronographo Saxon. apud Leibnitium.* Conradus item Burgundiam vastat. *Ex antiq. Cod. Herm. Contr.* Imperator Burgundiam petens, sibi eam subjecit. *Ex novo Cod. ejusd.* Imperator Franciam petit contra Udonem. Item Burgundiam vastat. *Ex Chron. Reg. S. Pantaleonis apud Eccardum in Tom. I Corp. Hist. S. Ebbonis [Archiep. Senon. corpus] levatum fuit. Ex Chron. Senon. in Ms. Cod. Reginae Suec. 1626.* Burgundionibus, etc. *Ex prima Edit. Sigeb.* Ego Raimundus

E [Comes Carcasson.] donator S. Hilario, cujus corpus requiescit in Ecclesia quæ est constructa in honore S. Saturnini Mart. in pago Carcassense juxta fluvium Leuco... Cœnobio et Olibano Abbati... Alodem quem habeo in Comitatu Reddense, in villa quæ vocatur Vallevecia... propter ipsam pugnam, quam habeo in castrum Redda cum Arnaldo-Giberto, propter mortem * filii sui, quia fecit me Deus vincere ipsam pugnam per intercessionem B. Hilarii Conf... anno IV regnante Ænrico Rege. S. Raimundi... S. Beliardii uxoris ejus, etc. *Ex Instrum. in Sæc. 5. Bened. pag. 553.*

(a) Vindocin. igitur Monasterium anno 1032 conditum fuit.

(b) Walterius Abbas S. Albini nonnisi anno 1038 fuit electus.

(c) Is ex Juditha pater fuit Gerardi, qui ex Gisila filios procreavit Odelricum Comitem, et Gerardum Ducem ac caput Ducum Lothar.

(d) Positum est in Alsatiæ et Lotharingiæ confinio, ad Nitam [le Nied] fluvium, qui in Saravum paulò inferius devolvitur, et Nitensi seu Niddensi pago nomen dedit. *Mabillon.*

(e) Casimirus Cluniacum se recepisse dicitur, ibique Monasticen professus, ac Diaconus fuisse ordinatus.

* Tavannes

* illi

* Arnaldi

Anno Dom. MXXXV. Facta est (a) [Villari-monasterio] privilegii A auctoritas Fiscamni in Conventu celebri, Idus Jan. VIII anno regni nostri, qno et Jerusalem petiturus [ego Robertus Com. Norm.] ibi licentiam eundi à Deo et Sanctis ejus petii, regnante Heinrico Rege Fr. anno IV, Indict. * III. *Ex Litteris Roberti Ducis pag. 400 Tom. 4. Annal. Bened. Indict. III obiit Beregarius Comes Barchinonensis, et Sancius Rex de Castella. Ex Chron. S. Victoris Massil. ad Cyclos Pasch. apud Labb. Tom. 1. Bibl. Mss. pag. 339. Anno ordinationis [Hugonis II Abb.] IX, tertio dedicatur Ecclesia Lobiensis Idib. Febr. à Reginardo Leod. et Gerardo Camerac. Episcopis. Ex Contin. Abbatum Lob. apud Acherium Tom. 2 Spicil. in fol. pag. 744. Cnut Rex Dan. decessit in Anglia . . . Suein et Haroldus à concubina geniti erant, qui, ut mos est Barbaris, æquam partem hæreditatis inter liberos B sortiti sunt. Ex Annalista Saxon. apud Eccardum. Odo Campan. etc. Henricus Rex, etc. Odo, etc. Ex prima edit. Sigeb. [Circa eumd. annum] Anselmus Ecclesiæ S. Salvii Abbas, et Adalbertus præpositus . . . precatu domni Amelii Albiensis Episcopi, et Froterii Neumacensis * Episcopi, et fratris ejus B. Atoni Proconsulis Neumacensis et principis Albiensis; necnon et aliorum Episcoporum, Geraldii videlicet Rutenensis, et B. Caturcensis; insuper et communi petitione supplicique rogatu omnium tam civium quàm burgensium Albiensium, etc. . . voluerunt pontem fieri super Tarnum in alodio B. Salvii, ad communem villæ meliorationem et totius Albegeis utilitatem. Ex Instrum. inter probat. Hist. Occit. col. 194 Tom. II.*

Anno Dom. Incarn. MXXXVI. Datus est Sacramentorum (b) liber S. Benigno, Divion. Ecclesiæ patrono, ab honorabili Hymberto Parisiæ C sedis Episcopo, petente ejusdem loci provisore atque rectore domno Abbate Halinardo. *Ex Inscriptione ejusd. libri apud Mabill. Tom. 4 Annal. Ben. pag. 413. Heinrico Imperatoris filio, Knut Regis Danorum filia conjungitur. Ex Chron. Reg. S. Pantaleonis.*

Anno Dom. MXXXVII. Imperator (c) post Natalem Dom. in Salerno oppido generalem Conventum habuit . . . Contigit autem Mediolan. Episcopum, qui eidem Conventui interfuit, infidelitatis notari . . . Eum apprehensum Aquileiensi Patriarchæ Popponi servandum [Imperator] commisit; à quo liberiùs debito habitus post aliquot dies fugâ lapsus evasit . . . Sicque Mediolanum rediit; et munita civitate . . . totum illum annum temeraria transgressione legum contemptor resedit. Deinde consentientibus tribus Episcopis, Vercellensi, Cremonensi, Placentino, missis nuntiis cum sæpe-dicto (d) Ottone Burgundiæ tyranno pacificantur, quomodo ipse in Romanum imperium suo suorumque complicitium juvamine, Augusto fugato aut negato, introducatur. Quod ipse libenter audiens, ejusque consilium hianti cupiditate, evidenter ad interitum festinando, promptus arripiens, diem locumque determinat, quò eorum omnium legati convenirent, qui ejusdem sacrilegæ temeritatis conspiracy ad invicem confirmarent. Imperator verò rebellantem Episcopum è vestigio insecutus, urbem per totum subsequentem annum cum totius periculo exercitûs obsedit . . . Interèa supradictorum conspiratorum Deo nequitiam detegente, quædam fidelis domina, socrus scilicet Herimanni Suevorum Ducis, in iisdem finibus commorans, legatorum conventum rescivit; missisque suis satellitibus, omnes simul comprehensos, reique veritatem confessos, Imperatori, ubi E in publico Conventu prænominatis tribus Episcopis præsentibus cõsiderat, transmisit . . . Augustus statim ex Senatûs decreto eosdem Episcopos trans Alpes, quò sibi visum est, servandos contulit; sicque illa conspiratio deperiit . . . Uto *, etc. (ut suprâ pag. 215) *Ex Annalista Saxon. apud Eccard. Odo Princeps Carlingorum, etc. Ex antiquo Cod. Hermani Contr. Odo*

(a) Puellare Monasterium-villare [Montivillier] situm est in Caletis, haud procul ab oppido Harefloto, prope ostia Sequanæ. Tunc agebatur de hoc ipso restaurando Monasterio; cujus prima Abbatisa fuit Beatrix amita Roberti Ducis, secunda Elizabeth. Ibidem Sanetimonialis facta est Adelogia soror Willelmi Ducis.

(b) Hactenus asservatur in Bibliotheca S. Benigni Divion. ubi et habetur alter Sacramentorum Codex, Henrico, ut putat Mabillonius, Imperatori oblatum à Bernone.

(c) Conradus igitur ad compescendos rebelles sese in Italiam contulit sub finem anni 1036. Perperam autem pag. 500 Tomi nostri X in nota g, Mabillonii auctoritate decepti, ad annum 1026 retulimus partem capituli 55 Libri III Chronici Camerac ubi Baldericus de Italico Conradi itinere agens sic tradit: *Quosdam Longobardorum Episcopos, partibus Odonis faventes, etc.*

(d) Id est Odone II, cujus mortis dies in Necrologio S. Petri Carnut. notatur XVII Kal. Decemb.

- A Princeps Gallicæ Campaniæ à Gozzelone (a) Lotharingorum Duce pugnâ victus, fugiensque à quodam milite occiditur. *Ex novo Cod. ejusd.* Raginaldus Comes, Guillelmi Com. filius, Amadei Abb. precibus dat apud Salinam * villam aream unam cum caldaria, quæ alio nomine bagerna vocatur, ut ibi fieret sal perpetuis ipsorum usibus profuturus. Actum Divione castro. S. Raginaldi Com. S. Judith. Com. uxoris ejus. S. Guillelmi filii ejus. S. Hugonis filii ejus. S. Hugonis Episc. Autissiod. et Com. Cabilon. S. Theobaldi nepotis ejus. S. Raginaldi Com. Nivern. S. Hugonis Episc. Lingon. S. Beraldi Episc. Suess. S. Adizilini Abb. etc. Ego frater Milo datavi in mense Maio XV Kal. Jun. anno Incarn. Dom. MXXXVII, Henrici Regis XII. *Ex (b) Analect. Monum. Cœnobii Flaviniac. apud Labb. Tom. I Mss. pag. 270.* Cunradus Imp. Italiam cum exercitu petit, et Mediolan. Episcopum in custodiam mittit; qui fugâ lapsus, Imperatori rebellat. Udo Karolingorum Princeps, etc. *Ex Chron. Reg. S. Pantal.* Bellum ante Bar castrum, ubi Odo Comes Francorum interimitur, et Gozelo Dux victor extitit. *Ex Chron. brevi S. Vincentii Met. apud Labb. Tom. I Bibl. Mss. pag. 345.* Iste est Gozilo filius Machtildis, quæ filia fuit Herimanni Ducis Saxonum de Liuniburch, soror Bennonis sive Bernhardi Ducis et Liudigeri Comitis. Hæc primò nupsit Balduino Fl. Comiti, filio Arnulfi Magni, qui juvenis morbo variolæ obiit, et apud S. Bertinum sepultus est, genuitque ei Arnulfum. Post mortem verò Baldewini nupsit Godefrido (c) Duci de Heihan, ex quo suscepit tres filios Gozelonem prædictum Ducem, Godefridum, Hezelonem. *Ex Saxon. Annal. XII * Kal. Maii, feriâ II, eclipsis solis facta est ab hora IV usque pone sextam; non ut mos est, sed ita sole prius apparente *** deinde ita *** postea ita ***.* *Ex Chron. Lemovic. apud Labb. Tom. I Bibl. Ms. pag. 334.* Præsul Rembertus nostram condidit (d) Ecclesiam. . . . Dedicatio hujus Ecclesiæ B. Agerici. *Ex Necrol. S. Agerici Virdun.* Chunradus Capuæ morabatur, in quam vigiliâ Pentecostes ingressus, et in Pentecoste coronatus est. *Ex Chron. Casaur. seu Hiscar. Lib. 2 apud Acher. 2 Spicil. in fol. 952.*

- Nos pauci Fratres in Cœnobio, cui Cella Borboni * nomen post obitum domni Varini Abbatis elegimus Bernardum . . . Facta est autem electio illa consilio et auctoritate domni Abbatis * Majoris-Monasterii post excessum gloriosi principis Odonis, à quo hujus rei curam susceperat; qui hoc in conventu Monachorum ritu celebri peracto obtulit etiam Fratrem prædictum nobilissimæ H. * Comitissæ, sub cujus ditione locus ipse consistit, et Stephano Comiti ejus filio; à quibus donum rerum temporalium ad idem Cœnobium pertinentium suscepit. Dehinc verò statuit eum venerabili Mainardo Trecasinorum præsuli, cujus ecclesiastica potestate electionem hujusmodi corroborari oportuit; atque ab ipso animarum curam suscipi, necnon Abbatis benedictionem secundum institutionem Patrum celebrari. *Ex Decreto electionis Bernardi in Abbatem Cellæ-Bobini seu Monasterii S. Petri Trec. apud Chesnium inter Epistolas Fulberti Tom. 4 pag. 191.* Walterium omnes (e) nobis [Monachis S. Albinus Andeg.] Patrem constitui et Abbatem consecrari concorditer imploramus. . . . Actum Andegavo civitate, mense Decemb. Ann. Incarn. Dom. MXXXVIII, Indict. VI, regnante Henrico Rege. *Ex electione Walterii in Tom. I Anecdot. Marten. pag. 259.*

Anno Dom. MXXXVIII. Henricus Lovaniensis Comes, domi suæ perimitur à

(a) Conradus usus est Gozelone Mosell. Duce, Friderici II successore, qui inferioris Lotharingiæ Dux erat, filius Godefridi Virdun. *Mabill.*

(b) *Ibid.* pag. 272: *Heldricus Abbas, consentiente Walterio Episc. Ad. concedit Girardi Militis rogatu, ipsius filii Girardo et Umberto potestatem Fontanas in Atoariensi Comitatu. . . VII anno Roberti Regis. . . Anno administrator reipublicæ Comitatus Alsensis atque Dismensis dat oratorium S. Germani haud procul à silva quæ dicitur Campus-Sigillatus. . . Anno in Christi nomine Comes: Gualo filius ejus: Walterius filius ejus: Hubertus, Gerardus, Helinandus nepotes ejus: XVII Kal. Apr. an. MIV, regni Roberti Regis XVII. . . Walterius Episc. Ad. concedit Amadei Abb. rogatu Salvata villarum Jagliaci, Williaci, Rivisiaci et Grisciaci. . . favente Brunone Lingon. Episc. cum Fulcone Suess. Episc. et Comite Notkerio fratribus. . . Wido filius*

Milonis ex castro Tili veniens cum Helucino Episc. tradidit res apud Marescolas in territorio Morvennis, in silva Bruinni.

(c) Hic Virdun. Comes Godefridus, Barbatus cognominatus, prorsus diversus à Godefrido Barbato Lothar. Duce; et malè in Libro cui titulus, *Stemma Lotharingicum*, inter Lothar. Duces connumeratur. Nullus enim Auctor fide dignus eum Lothar. Ducem fecit. *Pagius.*

(d) In veteri Inscriptione legitur:

Præsul Rembertus nostram dum conderet ædem, Mille et terdenus septimus annus erat. Abbatem instituit primum, qui nostra gubernet, Baldricum, etc.

(e) Mabillonius ex charta ejusd. electionis apud Acherium Tom. VI Spicil. pag. 436, tradit Walterium anno 1036 electum fuisse.

captivo Hermannō ; eique succedit filius ejus Otho ; cui immatura morte A
 prævento successit patruus ejus Baldricus, qui et Lambertus. In Apulia erat
 quædam statua marmorea (a), circa caput suum æreum habens circulum, in
 quo erat scriptum : « Calendis Maii oriente sole habebō caput aureum » .
 Quod quidam Sarracenus à Roberto Wiscardo Duce Norm. captus, quidam
 portenderet intelligens, in Calendis Maii oriente sole diligenter notato termi-
 no umbræ illius statuæ, infinitum thesaurum effossâ ibidem humo reperit, quem
 pro sua redemptione eidem Duci obtulit. *Ex Chron. Sigeb.* Anno VIII re-
 gnante Henrico Rege in Francia filio Roberti, anno XXIV quod cepit
 dominus Willelmus [Bisuldun.] terram suam regere, accepit Willelmus
 Abba Cœnobium S. Martini de Lenis ad regendum. *Ex Instrum. inter probat.*
Hist. Occit. col. 204. Tom. II. Ego Balduinus Dei gratiâ Fl. Comes . . . annuens
 petitioni Albrici Abbatis . . . concedente Adela Com. conjugæ meæ, filia Ro- B
 berti Regis, etc . . . S. Balduini March . . . S. Adelæ Com. S. Eustachii Com.
 Bolon. S. Rogeri Com. (b) de S. Paulo. S. Gerardi Episc. Camerac. S. Dro-
 gonis Episc. Morin. S. Fulconis Episc. Ambian. S. Lietduini Abb. S. Vedasti.
 S. Roderici Abb. S. Malbodi Abb. S. Bertini. S. Amandi. S. Wichardi Ab-
 batis. S. Gerardi Abb. S. Rodulfi Tornac. S. Rodulfi Gand. S. Roberti Ad-
 vocati. S. Joannis Advoc. Atrebat. S. Hugonis Aldenard. S. Hugonis Valen-
 tian. Hoc placitum fecerunt quatuor Milites Advocati, Udo, Ursio, Gar-
 derus, Mainbodo. Actum Atrebat curte publica in capella S. Benedicti, anno
 Dom. MXXXVIII, Indict. VI, Epact. VII, anno Balduini gloriosi, Rege
 Fr. Henrico. *Ex Cartulario Abbatie Marciar.* Henricus Lovan. obiit, ut po-
 nit Sigibertus. Magister Emundus dicit anno Domini MXLVIII. *Ex magno*
Chron. Belg. pag. 100. Depositio domni Felicis Abbatis. *Ex Chron. Ruyensi in C*
vet. Coll. Eccl. Nann. [Circa idem tempus] breve memoratorio de placito et
 convenientia quæ fecit Bernardus Vicecomes. et Froterius Episcopus
 [Nemaus.], ad Bernardum Aimardum et Guillelmum filium ejus de Episco-
 patu de Albi . . . ut si intus se fecerit, aut alium Episcopum fecerit benedicere,
 in vita sua habeat Guillelmus ipsum Episcopatum post mortem Amelii Epis-
 copi : in tali verò ratione ut teneat Froterius Episcopus et frater ejus in pri-
 gnore, et medietate de ipsa dominicatura de ipso Episcopatu, excepto sacra-
 tiones et missas et pœnitentias et receptos, et excepto gallinas et paleas et
 ligna, et excepto candelas de servitio et illos feos, etc. *Ex instrum. inter probat.*
Hist. Occit. col. (c) 202 Tom. II.

Anno Dom MXXXIX. Conradus Imp. Italianam adit, ut rebellionem medi-
 tantes debellaret ; et quia omnes Longobardi conjuraverant ut non paterentur D
 quemlibet Dominum, qui aliud, quàm ipsi vellent contra se ageret, quosdam
 Episcopos in vincula coniecit . . . Post quem Henricus filius ejus imperat
 annis XVII. *Ex Chron. Sigeb.* Eclipsis solis XI. Kal. Sept. *Ex antiquo Dod. Her-*
manni Contr. Monasterium Novientense sive Eberheimense est locus in Ger-
 mania finibus, inter Rhenum et Vosagum, in pago Alsaciensi, in Comitatu
 videlicet Throniæ, et in Episcopatu Argentinensi, in insula Yllæ fluminis si-
 tus, nemoribus consitus, perspicuis fontibus irriguus, partis amenus, agro-
 rum fertili cultura circumdatus, vineis non longè adjacentibus lætus, pisca-
 tionibus et venationi commodus, ac variis comæditibus utilis et opportu-
 nus . . . Rupertus Abbas ex hac vita migravit, præfuitque Monasterio ab
 ultimo anno Othonis III usque ad primum annum Henrici filii Conradi Im-
 peratoris. Cùmque Fratres alium elegissent, Henricus Imp. quemdam Mo-
 nachum aurificem, de Monasterio quod Onuartum dicitur, Willonem nomi- E
 ne, violenter intronizavit, ac Abbatem constituit. Idem Willo Imperatori
 eifos cupreos et scutellas stagnæas miri operis deauravit, quos militibus in
 donariis dedit. Quod cùm militibus innotuisset, ipsum [Willonem] inter-
 ficere moliebantur. *Ex Hist. Novient. Monasterii apud Marten. Tom. III.*

(a) Iperius iisdem ferè verbis post annum 1032 id refert.

(b) Ego Rogerius Comes de castro quod dicitur S. Pauli, cum conjugæ meæ quæ vocatur Hadvis, et filiis Manasse videlicet et Roberto . . . concedo S. Trinitati apud Monasterium quod dicitur Fiscannus, Abbatiam S. Bertæ in loco qui dicitur Blangiacus. *Ex litteris Rogerii Com. in Tom. IV Annal. Bened. ad annum 1032.*

(c) Ibid. suprâ col. 200 : Ego in Dei nomine Pontius [Tolos. Com.] dono tibi, dilecte sponse mee Majore, Episcopatum Albiense, et civitatem et moneta et mercatum . . . et castrum S. Marcelli . . . et medietatem de Episcopatu de Nemauso . . . et medietate de Abbatia S. Egidii, et castrum de Porta Spana . . . et de castellum de Tarascone, etc. *Facta carta donatione in mense Sept. feriâ IV. . . regnante Ehenrico Rege.*

- A *Anecd. col.* 1126 et 1142. Lambertus II, qui et Baldricus dictus Cum-Barba, Comes Lovan. et Marchio sacri Imperii, Henrico fratri succedens, cœpit, Conradi II anno XV et ultimo: rexit annis XVI. Iste ex Oda filiâ Goche-
lonis Ducis Loth. genuit Henricum II, Comitem et Marchionem succeden-
tem . . . Henricus Imp. Lambertum istum Com. Lovan. Balduino auxilian-
tem cum multis perimit apud Tornacum; qui ad oppidum Nivelense defer-
tur, et ibi cum parentibus sepelitur. *Ex Chronicis Brab. in Magno Chron. Belg. pag.*
106. Imperator pridie Non. Junii, vix dum Confessionis (a) prolatâ sententiâ
flebiliter expiravit . . . O dura et insensibilia humani generis corda! . . . quia
ad ejus obitum tam subitum tamque periculosum sanè nullus ingemuit . . .
Obierunt eodem anno Rambertus Wirdun. Episcopus . . . Conradus Carentin.
B Dux, morbo regio diu fatigatus. Eclipsis solis facta est XI Kal. Sept. His
temporibus Kazimer (b) filius Miseconis Ducis Polanorum, reversus in pa-
triam, à Polanis libenter suscipitur; duxitque uxorem Regis Ruscix filiam
procreavitque duos filios Wladizlaum et Bolizlaum . . . Homicidæ * si ne-
gant, ignito ferro sive adjuratâ aquâ examinentur . . . Fratricidas et parricidas,
sive Sacerdotum interfectores et hujusmodi capitalium criminum reos, Archi-
presbyter assignet Comiti vel Duci, qui per manum et ventrem ferratos de
regno ejiciat, ut iustar Cain jugi et profugi circueant terram. Tabernam quo-
que, quæ est radix omnium malorum, et parari et paratam comparari prohi-
bemus: et qui fuerit hujus decreti violator tabernarius, in foro ad palum sus-
pensus, et usque ad præconis fastidium cæsus, depiletur. *Ex Ann. Saxon.*
Alanus Dux Britannix, filius Gauffridi, III Kal. Octob. *Ex Chron. Britann.*
C *inter probat. Hist. Brit. pag.* 32.

* *Boëmio-
rum Lex.*

- Anno Dom. MXL. in Galliis erat quædam Provincia, olim vocata Neus-
tria; post à Normannis qui à Norst regione venerant, cognominata Norman-
nia; in qua est quidam locus qui dicitur Becus; et ita vocitatus à rivulo ibi
decurrente, qui adhuc hodiernis temporibus decurrit juxta muros prati, ubi
construxit Herluinus secundam Ecclesiam, indè vocatam Ecclesiam Becci.
Ex Chron. Becc. in. Append. ad Opera B. Lanfranci. Francorum piissimo Hein-
rico Imperii gubernacula moderante, in Archiepiscopatu Biturigæ civitatis
urbis metropolitanæ Aymone (c) fratre Principis Archembaldi præsidente, Ab-
batiam verò S. Sulpicii Abbate Humberto regente atque Prioratum (d) Vivaris
Andrea Monacho disponente, ipse præfatus Princeps Archembaldus omnes-
que proceres Borboniensium ad Cœnobium S. Leopardini congregati esse di-
gnoscuntur, gratiâ videlicet relevandi de telluris sinu almi corpus Leopa-
rdini, atque honorabilius collocandi. Quibus omnibus congregatis, Aymo
Archiep. intimavit . . . omne alodium Vivaris, juris [esse S. Sulpicii] . . .
Concessit ipse benignus Princeps Archembaldus, laudante Arnulfo atque Gi-
raldo Firmitatis Principe, Domino et S. Leopardino ipsius loci feram * an-
nualem, et feras omnes de cunctis hominibus ad feram venientibus, totum dis-
trictum in ipsa fera . . . Actum est in festivitate S. Leopardini, regnante Hein-
rico (e) Rege Fr. *Ex Instrum. apud Mabill. Tom. IV. Ann. Ben. pag.* 441. Obitus

* *la foire*

(a) *Conteror in corde, mala confiteor simul ore...
Pœnitet atque dolet, et crimina dicere spondet,
Vultque satisfacere contritus, iniqua cavere
Crimina commemora cuncta tua, flebilis ora.*

Hæc ex cap. 4 Pœmatis *Floretus*; ubi et agitur de delectu Confessoris, cui regulæ seu leges servandæ ibid. præscribuntur. In cap. etiam 3 eadem auricularis Confessio sat clarè enuntiatur, dum ibi docetur peccata venialia, necessitas etsi nulla cogat, esse declaranda, ne fortè sint mortalia, aut ad hæc propiùs accedant. *Floretus* autem Pœma tribuitur Johanni de Garlande, qui paulò post medium sæc. XI scribebat.

(b) Scriptores Polonici tradunt, missos Cluniacum legatos ad repetendum Casimirum jam Diaconum; eosdemque, Odilone Abbate se id citra Papæ licentiam sibi licere negante, Romam profectos, ut voti et ordinis dispensationem impetrarent: quâ obtentâ, Casimirum in Poloniam reduxisse, et regio throno imposuisse. In Chronico Cluniac. parùm accurately eadem fermè referuntur, sed nomina et tempora confundun-
tur.

(c) *Haymo Biturig. gratiâ Dei et nutu Archiepiscopus. Quoniam quædam juvencula nomine Mathildis, filia cujusdam nostræ Ecclesix Militis nomine Gimonis, cujus erat castrum quod dicitur S. Satyri; necnon et Odo Comes Palatii, quem sibi eadem juven-
cula sola sine fratribus inter cognatos et amicos emeritum elegit, quem sibi subrogaret vivens et mortua in jus hæreditatis. . . locum in honore S. Satyri. . . precibus puellæ et Comitum Palatii Canonicis ejusdem loci conferimus. . . Datum regnante Henrico. . . in præsentis Synodo, id est in Concilio Bituric. quod habuit Aimo pro pace, etc. Ex Instrum. in cap. 57 Patr. Bitur. apud Labb. Tom. II Mss. pag. 87.*

(d) Notandum est Prioratûs vocabulum, quo fortè exemplo nullum antiquius fuerit ad Cellam significandam. *Mabill.*

(e) *Regnante Philippo Rege Fr. eidem Cellæ seu Monasterio Vivariensi Arnulfus Fertilitatis seu Firmitatis Princeps dat omnem vicariam. . . sicut Archembaldus Princeps Borbon. et Arnulfus avus, inquit, meus atque Gislebertus frater ejus dederunt. Cella S. Leopardini sita est duabus leucis à Borbone-Archembaldi.*

Alani Ducis. *Ex Chron. Ruyensi.* Henricus III imperator. *Ex Chron. brevi S. A Vincentii Met.* Rediit S. Edwardus Rex Angl. *Ex Chron. Ms. Cluniac. inter Fragm. D. Estiennot.* Facta [circa eumd. annum Froterio Episc. Nemaus. et Bernardo Vicecom. fratri ejus] venditio [Castelli de Monte-Acuto Albic.] *Ex Instrum. inter probat. Hist. Occit. col. 205 Tom. II.*

Anno Dom. MXLI. Audiens Lanfraneus famam regionis Normanniæ, quæ priùs Neustria dicebatur, in qua Ducatum tenebat hereditario jure Willelmus ille, qui postea subjugavit sibi totam Angliam armis; sciens certo relatu, illic multum collapsum studium litteraturæ barbaricæ gentis; et intelligens providentissima inspiratione, indè se posse adipisci majorem gloriam, et plurimum quæstum venit illic cum paucis. Sed antequàm pervenisset ad notitiam multorum, attraxit illum ad se, qui Paulum vocavit de cœlo, hoc modo. Quadam die dum iter ageret solus cum uno Scholari, incidit in latrones, etc. *Ex Chron. Becc. B in Append. ad Opera B. Lanfranci.*

Anno Dom. MXLII. Mettensi Ecclesiæ quæ specialiter corpore Sanctæ Virginis lætabatur, Deodericus junior XLVIII Episcopus præerat; qui et propter nobilitatem generis in sæculo multæ potentia, et propter sapientiæ dignitatem, magnæ in Ecclesia erat reverentiæ. Ab hoc Henricus Imp. brachium S. Lucie sibi dari expetiit et impetravit. . . Ad Cœnobium Lindiburg. (a) translatum est anno regni ejus III. *Ex Sigeberti Sermone de S. Lucia apud Mabill. Tom. IV. Annal. Ben. pag. 373.* Ego Willelmus, Talemontis castri Dominus, Vitali Abbati, qui Abbatia S. Gildasii ejetus. . . consilio filiorum meorum Willelmi et Pipini, Ecclesiam S. Mariæ de Ollona dedi. *Ex litteris apud Beslium pag. 324.* Ego Theobaldus et Stephanus frater meus germanus, gratiâ Dei Comites Franciæ, et Ermengardis Comitissa mater nostra, notum C fieri deerevimus. . . Quòd Fulco præsul Ambian. accessit ut Fratribus Ambian. Ecclesiæ concederemus quoddam alodium nostrum situm in pago Ambiam. super fluvium Iseræ nomine Crissiacum (b) . . . ad remedium animæ patris nostri Odonis Com. . . necnon ad præmium Levuldi Com. et Heleiardis uxoris ejus. . . Concedimus supradictum alodium cum appendiciis ejus Gaudiaco et Rivaria . . . S. Theobaldi Com. S. Stephani Com. S. Ermengardis Com. matris eorum. S. Canonicorum de Sparnaco. S. Abbatis de Orbaceo. S. Laicorum qui de curia Comitum fuerunt. S. Goifredi Com. S. Hugonis de Basiculis. S. Harduini filii Gelduini. S. Gelduini fratris ejus. S. Sagalonis de Miliaco. S. Milonis de Monte-Leutherio. S. Odonis de Britholio. S. Ogerii de Conteio. S. Milonis de Montefelicio. S. Rogeri de Mariculo. S. Vivieni de Virtute. S. Huberti de Montefelicio. S. Guermundi de Montemauro. S. Hescelini fratris ejus. S. Odonis filii Gilberti. S. Hugonis de Sollariis. S. Goiffridi de Castellario. S. Episcopi et eorum qui cum ipso fuerunt. S. Drogonis de Bova. S. Nevelonis de Bova. S. Alelmi filii Walteri de Tarota *. S. Balduini de Claromonte filii Balduini. S. Goscelini de Belvaeo. Actum Sparneaco Monasterio super fluvium Maternæ, Henrico Rege glorioso regnante, anno à decessu patris sui Roberti Regis jam X, ab Incarn. Salvatoris MXLII. *Ex Cartulario Ecclesiæ Ambian.*

Anno Dom. MXLIII. Totum tempus æstivum in tempestate pluviasque hyemales penè conversum, magnam frugum et vindemiarum penuriam effecit. . . Henricus Rex Agnetem (c), Wilhelmi Pict. Principis filiam, Reginam apud Moguntiam urbem ungi faciens, regalibus sibi nuptiis apud Ingelnheim villam regalem copulavit. *Ex antiq. Cod. Hermannii Contr.* Henricus Rex Agnetem, etc. (ut in fusiori edit.) *Ex novo Cod. ejusd.* In sexta feriâ quæ II Novemb. habebatur, [Abbas Lambertus ex Begonis-Cella] revexit exuvias S. Bonifacii. *Ex Gest. Abbatum Mediani-Monasterii apud Marten. Tom. III. Anecd. col. 1121.* Ego Wenemar Dominus de Lileriis cum fratre meo Ingelramno et

(a) Idem docent Epistola Monachorum Lentburg. et rythmici versus Sigeberti. Is, litteras apud S. Vincentium docuit, rythmum de S. Lucia composuit.

(b) *Croissy sur Sere.*

(c) Sic rectè cum anno 1043. Hepidannus qui hoc tempore florebat, et Lambertus, Agnetis conjugium connectunt. Non sunt autem audiendi Marianus Scotus et Chronographus Hildesh.

qui illud, quemadmodum et Concilium Constant. cum anno 1044 copulant. Mirum interim, Marianum qui hoc etiam tempore vixit, in his falli: quanquam et Glaber gravius erravit, ut alibi jam notavimus. Adcò per hæc tempora Scriptores in Chronologia parùm diligentes! Hepidannus ipse suprâ res quadriennio distulit errore calculi ex præcedentibus annis continuato.

A matre mea Ransuide, concessu Balduini Fl. Com. ipso etiam Henrico Rege Fr. annuente, et Domino Drogone Tarvan. Episcopo, ad mandatum Domini Papæ Gregorii cujus præsentiam pro voto meo adimplendo adii . . . Ecclesiam in proprio fundo apud castrum de Lileriis in honorem S. Audomari construimus . . . Actum anno (a) MXLIII. *Ex Instrum. apud Malbrancq.*

Anno Dom. MXLIV. Maxima pestis, etc. . . . Gozzilo Dux Lothariensium, etc. . . . Sed alter filius ejus Gotefridus, etc. *Ex antiq. Cod. Hermanni Contr. ut fusiori edit.* Gozzilo Dux Lotharingorum moriens, Gozzeloni reliquit, etc. Sed alter filius ejus Godefridus . . . rebellare præsumit. Magna vis famis homines immunda animalia comedere coëgit. *Ex novo Cod. ejusd.* Gisla Imp. obit (b) . . . Gozelonis filius Godefridus . . . loca omnia usque ad Rhenum, præter ea quæ vel murorum præsidio hostilem impetum subterfugerant, vel se pecuniâ redemerant, in cinerem redegit. *Ex Annal. Saxon.* Henricus

B Rex Agnetem etc. . . Hiems dura fuit et nivosa. *Ex Chron. Reg. S. Pantal. Fames, etc. . . Gothelo, etc. Ex prima edit. Sigeb.*

Anno Dom. MXLV. Reginoldus et Geroldus Burgundiones, etc. . . Gotofridus Dux, etc. . . Per idem tempus regale Colloquium apud Triburias, etc. *Ex antiq. Cod. Hermanni Contr.* Godefridus ad deditionem Regi veniens, etc. *Ex novo Cod. (c) ejusd.* Godefridus hortatu quorundam, etc. *Ex prima edit. Sigeb.* Pestis peccidum maxima: hiems magna et nivosa fuit. *Ex Annal. Saxon.* Dedicatum est Monasterium Hohenburg [in Alsat.] in honore B. M. Virginis à venerabili Brunone Leucorum, id est Tullensium Episcopo, postea Apostolico. *Ex Fragn. Hist. apud Urstitium inter Script Germ.* Notitia dotis quæ facta est ex consecratione Cœnobii S. Martini, quod est fundatum

C in Comitatu Fenoliotensi, in valle antiquitùs vocitata Bollecarne, quod alio nomine vocatur Lenis, juxta fluvium qui dicitur Atax. Anno MXLV Incarn. Dom. Eihenrico * autem Regis Fr. XV, jussu domni Guifredi sanctæ primæ sedis Narbon. Archiepiscopi, venit Guifredus Carcassonensis Pontifex ad dedicandam Basilicam præscripti Cœnobii. *Ex Instrum. inter probat. Hist. Occit. col. 211 Tom. II.* Godefridus Dux Loth. II, filius Gochelonis XV Ducis Loth. defuncto patre, dum ei Ducatus Mosellanorum denegatur, altero Ducatu (d) repudiato, contra Imperatorem rebellat. Cœpit autem anno Dom. MXLV, Henrici verò III anno VI; quem tenuit contentiosè annis XX, pacificè verò VI. Iste Godefridus genuit ex uxore sua Godefridum Gibbosum, qui ei successit in Ducatu Lotharingiæ; et unam filiam nomine Ydam, quam nuptui tradidit Eustachio II Comiti Bolon. qui genuerunt Godefridum de Bulione et fratres ejus, postea Reges Hierusalem. Iste

D Godefridus anno Ducatus sui primo, hortatu quorundam Dei fidelium ad recuperandam Imperatoris gratiam adductus, ab Imperatore capitur, et custodiae mancipatur; sed filium suum obsidem dans relaxatur: quo defuncto obside, ad rebellandum iterùm grassatur suorum instinctu pater. Anno sequenti Comes Fl. Balduinus Insulanus contra Imperatorem rebellat. Anno rursùm sequenti, qui fuit VIII imperii Henrici, Godefridus palatium Neomagi incendit et irreparabiliter destruit; urbem quoque Virduni cum majori S. M. Ecclesia incendit. *Ex Magno Chron. Belg. pag. 110.* Actum [S. Petro Carnut. donum burgi consuetudinum à Gilduino Vice-Com. Carnut. et Emeлина uxore] est III Kal. Maii, regnante invictissimo (e) Rege Henrico II anno

* Henrici

(a) Lileriensis Canonic. collegii institutionem in annum 1048 rejicit Malbrancqns; qui tamen ait, anno 1043 aut 1046 ceptum Templum. Ariam inter et Bethunam situm est Lilerium.

(b) Accuratè Marianus, Hermannus, Lambertus et Hepidannus, id anno 1043 contigisse tradunt.

(c) Tom. I scilicet Scriptorum Germ. Hermanni vulgatæ editioni aliam locupletiorein adjunxit, è regione respondentem.

(d) Scilicet Lotharingiæ inferioris. Aliter rem narrat Hermannus, nempe Gozelonem, etc. Hermanni sententiam [Sigebertinæ] non immeritò præfert Miræns: cum constet, Fridericum Ducem, qui Gozelino Ignavo post quatuor annos successit, Antverpiæ, Trudonopoli, adeoque in Lotharingia inferiori dominatum fuisse. *Mabillon. ad an. 1044.*

(e) Sic passim Henricus Rex in publicis illius temporis instrumentis invictissimus dicitur. Hic in inentem recurrit id quod legit Mabillonius in quodam Carmine hand vulgato Baldrici Abbatis, qui de Henrico Rege et de vino Aurelianensi mentionem injicit his versibus;

*Bacchica non similes generat Præneste racemos;
Immo nec ille locus, qui dicitur Area-Bacchi,
Urbi vicinus quam dicunt Aurelianam;
Talia vina bibit, nec talia vina refundi t,
Quæ Rex Henricus semper sibi vina ferebat
Semper ut in bellis animosior iret et esset.*

Area-Bacchi [Rebrechien] villa est vino albo celebris prope urbem Aurelianorum, infra quam Baldricus natus erat in oppido Magduno [Meun].

post bellum quo captus est Theobaldus Comes Palatinus. *Ex Litt. apud Mabill. Tom. IV Annal. Bened. pag. 467.*

Anno Dom. MXLVI. Rex Henricus Gratianum Papam convictum, baculo pastorali privavit. Deindè omnium tam Romanorum quàm aliorum consensu, Suidegerum... niniùm reluctantem elegit. *Ex Chron. Herm. Contr.* Anno ab Incarn. D. N. J. C. MXLVI, æra MLXXXIV, Indict. XV, XVII Kal. Dec. anno XVI quo post decessum venerabilis memoriæ Roberti Regis Fr. suscepit regni gubernacula filius ejus Henricus, factus est conventus Episcoporum in Cœnobio S. M. perpetuæ Virginis, territorio Arulensi, ad dedicationem Basilicæ ipsius Dei-genitricis, simulque Principum patriæ [Willelmi Com. Palliar. et Stephanie Com. ejus uxoris, Raimundi Guifredi Com. Ceritanie, Gauzfredi Com. Ruscinonensis, Adalaidis Comitissæ, Pontii Abb. S. Genesisii, Petri Abb. Rodensis, etc.] ac reliquorum fidelium utriusque B sexûs, ætatis et ordinis. Actum est autem hoc instinctu et ordinatione Domini Wifredi sanctæ primæ sedis Narbon. Archiepiscopi, et Domni Berengarii Pontificis Elenensis ad cujus diocesim pertinet ipse locus, qui eandem Ecclesiam dedicavit. *Ex appendice Marc. Hispan. col. 1089.* Secundùm desiderium cordis sui defuncta [Hildegardis Comitissa Andeg. mater Gaufridi Martelli, Jerosolymis] propè loca Dominicæ sepulturæ sepulta (a). *Ex Instrum. apud Mabill. Tom. IV. Annal. Bened. pag. 467 et 477* Instinctu Godefridi, etc... Theoderico Met. etc. *Ex prima edit. Sigeb.*

Anno Dom. MXLVII. Henricus Rex et conjux ejus Agnes Regina die Natali Dom. imperiali benedictione sublimantur. Imperatrix verò inde revertens, apud Ravennam genuit filiam. *Ex Annal. Saxon.* Wilhelmus Argentin. Episcopus obiit; cui Hetzel successit. *Ex Fragm. Hist. apud Urstitium.* Conanus C puer à custodia patrui sui Redonensis elabitur. *Ex Chron. Ruyensi.* Adelbero III Episcopus Metensis. Viridunum succenditur à Duce Godefrido Barbato. *Ex Chron. brevi S. Vincenti Met.* Goffridus Com. Andegav. et Agnes Comitissa (b) locum S. Mariæ Sancton. Cœnobii Monachus fundaverunt. *Ex confirmatione Leonis IX. inter Instrum. novæ Gall. Christ. Tom. II col. 481.* Abbatiam S. Palladii dimisit spontè Guillelmus Vicecomes Comiti Goffrido ad construendum Cœnobium Monacharum in honore S. Mariæ. *Ex Charta ibid. col. 482.* Nix tanta in occid. etc... Godefridus palatium Neomag. etc. *Ex prima edit. Sigeb.*

Anno Dom. MXLVIII. Bruno Leucorum Episcopus, qui vocatur Leo, Romanæ Ecclesiæ CLV præsidet. Hic cùm ad capessendam sedem Apost. Romam tenderet, audivit voces Angelorum canentium: *Dicit Dominus: Ego cogito D etc.* Hic de multis Sanctis cantus composuit, et multa fecit et scripsit Ecclesiæ utilia... Viri religiosi, etc... Albertus etc. *Ex Chron. Sigeb.* Bruno qui et Leo... Hic Conradi Imp. consobrinus fuit, oriundus de Alsatia, ex castello quod dicitur Engenesheim; qui cùm ad capessendam, etc... Quodam An. 1049. tempore idem Papa in Cœnobio Virginum, quod nominatur Andela in Alsatia, corpus Sanctæ Richardis Imp. elevavit. *Ex Annal. Saxon.* Indict. 1 obiit * Isarnus domnus Abba Isaurus * *Ex Chron. S. Victoris Massil.* Carrof. dedicatio XVI Kal. Jul. *Ex Kalendario S. Sergii Andeg.* In celebri solemnitate consecrationis Ecclesiæ [Angeriac.], ad quam totius Aquitanie multitudo maxima convenerat [et Agnes Comitissa cum filiis suis Willelmo Pictav. Comite, qui cognominatus est Aigret, et Guidone fratre ejus], cum scilicet caput Ecclesiæ dedicatum (c) est. *Ex Instrum. apud Beslium pag. 418.* E

Anno Dom. MXLIX. Domnus Leo Papa ordinatus est, Indict. II. *Ex Chron. Casaur. seu Piscar. apud Acherium.* Redonenses Conanum recipiunt. *Ex Chron. Ruyensi.* Leo Papa Ecclesiam S. Remigii Remis dedicavit. *Ex Instrum. apud Mabill. Tom. IV Annal. Bened. pag. 508.*

Anno Dom. ML. Dominus Papa Synodum Romæ post Pascha collegit, in quâ hæresim Beringerianam, nuper ad Apostolicam sedem delatam,

(a) Fallitur Chronographus S. Maxentii, qui eam in Monasterio S. Nicolai ad Fulconem maritum sepultam fuisse tradit. *Mabill.*

(b) Conditores hi in litteris suis an. 1047 donant in insula, cui *Olarion* [Oleron] nomen est, quamque famosissima soli fertilitas et amœnitatis commoditas

nobilitat, Ecclesiam S. Dionysii.

(c) In Chron. Malliac. dedicatio Angeriac. sub anno 1050 ponitur, sed indefinitè facta dicitur his diebus ab Auctore non admodum accurato. *Mabill.*

A damnavit. Item in autumnno Synodum Vercellis collegit, in qua eandem hæresim anathematizavit. Quo tempore Agnes Imp. filium Imperatori peperit. *Ex Chron. Hermanni Contr. apud Urstium.* Ad limina BB. Mart. Crispini et Crispiniani in territorio Suession. rotifer (a) pervenit (de morte Garnerii seu Warnerii Præpositi S. Stephani Divion.) *Ex titulo Monasterii SS. Crispini et Crisp. apud Mabill. Tom. IV. Ann. Ben. pag. 517.*

Anno Dom. MLI. Francia turbatur per Berengarium... Inter quos dominus Abbas de eruce S. Leufredi contra eum de corpore et sanguine Christi elegantem edidit Librum. Lanfrancus etiam vir sanctitate et scientiâ eximius, Prior Monasterii Bec. postmodum verò ex Abbate Cadom. Archiepiscopus Cantuar. contra errorem illius per Dialogum disputavit. *Ex Chron. Sigeb. Charta conventionis inter Canonicos Rem. ac Noviom. de tertia parte villæ B quæ dicitur Bidricus, pro libris III nummorum Vermand. consensu Widonis Archiep. et Balduini Noviom. Episc. Actum anno Incarn. Dom. MLI, Indict. III, regnante Henrico Rege anno XXIII, Archiepiscopatus D. Widonis anno XVIII, Balduini Episc. Noviom. anno VIII. Apud Labb. Tom. I Mss. pag. 364.* Synodus generalis habita est apud Moguntiam, præsidente domno Apostolico Leone et Imperatore Henrico... In eo Concilio quidam Spirensis Episcopus Sibico, cui erimen adulterii impingebatur, examinatione (b) sacrificii purgatus est... Nefanda Sacerdotum conjugia, olographâ Synodi manu perpetuò damnata sunt. *Ex Annal. Saxon. Coloniae Henricus filius (c) ab Archiep. Herimanno baptizatur. Ex Hermanni Contr. Chronico.*

Anno Dom. MLII. Herimannus Contractus (d) obiit... Papa veniens Ratisponam, reliquias B. Dionysii Mart. de quibus diu dubitatum an ibi haberentur, præsentibus Parisiorum Legatis perspexit, ibique haberi (e) probavit. *Ex Annal. Saxon.*

Anno Dom. MLIII. Leo Apostolicus et Henricus Imp. Wormatiæ Natale (f) Domini celebrabant: ubi Papa Missarum solemniam in sancta die, ut oportuit, celebrans, sequenti die Liuppoldum Mogunt. Archiepiscopum, ut potè in sua diocesi, huic subrogavit officio: qui peracta processione, et ubi ad hoc ventum est, dicta oratione, postquam se in sua sede locavit, quidam ex Diaconibus suis Humbertus, sicut multi ob illius festi venerationem solent, Lectionem decantavit: quod quidam ex Romanis Papæ assistentibus vituperantes, et contra Papam, quia Romano more non ageretur, objurgantes, persuaserunt ut ad eum mitteret, decantationem interdiceret: quòd eum ille juvenum more contemneret, item* mittendo Papa interdixit; qui eadem vocis sonoritate quâ prius cantavit, decenter lectionem usque ad finem perduxit: quâ finitâ, Papa illum ad se vocavit, et quasi pro inobedienciâ contumaciâ degradavit. Archiepiscopus verò misit ad illum, ut suum sibi redderet Ministrum: quod ubi Apostolicus abnuit, Pontifex, ut erat antiquæ disciplinæ, licet ægrè, patienter tamen interim tacendo sustinuit. Perlecto autem Evangelio, et decantato offertorio, ubi sancti Sacrificii tempus advenit, Pontifex in sua sede resedit, verè contestans nec se nec alium quemquam completurum illud officium, nisi reciperet suæ processions Ministrum. Quod ubi Apostolicus intellexit, Pontifici cessit, reindutumque Ministrum continuò remisit: quo recepto, debito se Præsul injunxit officio. Qua in re et Pontificis auctoritas, et Apostolici consideranda est humilitas, dum et ille officii sui dignitatem (g) defendere studuit, et iste, licet majoris dignitatis, Metropolitano

* iterum

(a) Rotlifer sen Rotliger erat, is qui rotulum seu indicem mortuorum ad Ecclesias suffragiorum societate conjunctas deferebat. *Mabill.*

(b) *Terrifico sacramento Domini corporis se purgare voluit; sed maxilla ejus paralyti contorta remansit, ut refert ex Wiberto Mabillonius ad annum 1049.*

(c) Lambertus Schaf. nativitatem Henrici Imper. cum hoc anno illigat; sed major fides hac in re Hermanno, qui eandem in præcedentem confert. Retinendus tamen dies natalis, nempe *IV Idus Novemb.* à Lamberto notatus, et ab Hermanno prætermisus. *Pagius.*

(d) Seriùs contigit mors Hermanni, ut aliundè patet. Canisiana Hermanni editio Pistorianæ præ-

tat.

(e) Controversiam quidem, hoc anno Germanos inter et Gallos exortam de corpore S. Dionysii, sic fuisse direptam Chronographus Saxo didicit ex Leonis IX litteris: sed hæc, ut alibi ostendimus, aut à Ratisponensibus S. Emerammi Monachis confictæ sunt; aut, si à laudato Papa reapse sunt scriptæ, erroribus cum scateant, certè nullatenus fide sunt dignæ.

(f) Cùm Annalista annum à Christi natali exordiat, illud Natale secundum nostrum calculum ad superiorem annum pertinet. Idem dicendum de Hermanno Contr. et aliis.

(g) Insigne hic Libertatis Gallicanæ notandum est sedulò exemplum.

tamen in sua diocesi cedendum perpendit. Post hæc Apostolicus Romam rediit . . . Nortmanni barbarâ linguâ quasi homines septentrionales dicti sunt ^A
 * ante eò quòd primùm ab illa mundi parte venerint. Hi autem * annos ferè CLXVI, Duce quodam Rollone nomine, à Scithia inferiori, quæ est sub Asia, à flumine Tanai ad aquilonem egressi, atque per Oceanum vecti, cum sæpenumerò antè tam Germaniam quàm Galliam more piratico per eadem Oceani littora excurrentes infestassent, tandem Karolo, qui (a) Simplex dictus est, Francis imperante egressi, Galliam qua in parte Britanniam respicit pervaserunt, civitatemque in ea Rothomagum occupantes, usque in hanc diem Nortmanniam de suo nomine vocaverunt: ubi postquàm confirmati sunt, etiam ultrà manus extendere conati sunt. Nam Richardus (b) Comes Nortm. dimissâ Cnud Regis Danorum sorore, propter metum Danorum exulans, à patria Jerosolymam profectus est; ibique defunctus est. Reliquit autem in Normannia filium nomine Rodbertum; cujus filius fuit Willehelmus, quem Franci Bastardum vocant; qui post Angliam subjugavit. Hujus Richardi socii XL revertentes, in Apulia remansisse narrantur. Ex illo tempore Normanni possederunt Apuliam (c), et procedente tempore Calabriam Siciliamque occupaverunt. Contra hos igitur, etc. . . Goslariæ Hæretici (d) per Godefridum Ducem deprehensi, suspensi sunt. *Ex Annalista Saxon.* Post Stephani Episc. finem Petrus nepos ejus successit ei in locum regiminis Aniciensis Ecclesiæ B. M. vir probus et satis strenuus secundum sæculi dignitatem; qui ordinatus Episcopus, multa prælia gessit cum civibus necnon vicinis omnibus; quibus ad ultimum devictis atque superatis, Jerosolymam adiit. Idem reversus ad Cœnobium Voltæ, regnante Henrico Fr. Rege, cum avunculo suo requiescit in pace. *Ex Chron. Monasterii S. Petri Anic. inter probat. Hist. Occit. pag. 7 Tom. II.* Post obitum Stephani Sanctæ Aniciensis atque Vallavensis Ecclesiæ Pontificis, facta est dissentio pro eligendo Episcopo inter Clericos ejusdem Ecclesiæ, et Heinricum Regem Fr. Roberti filium; qui electionem eorum dixit se confirmare, sed mentitus est non regalia sequens statuta. Nos autem Sanctæ Anic. atque Vallav. Ecclesiæ cœtus communi consilio atque voto, Clerus, populus atque militia elegimus virum nobiliter natum, nobilius educatum, Petrum Ecclesiæ nostræ Præpositum, quem cum in præsentiam dicti Regis Fr. duxissemus consecrandum, Rex ille postposita autoritate canonum, neglecto clamore qui aderant in præsentia Pontificum, atque decretis et privilegiis Rom. Pontificum simul et præceptis prædecessorum suorum, per nefas contra omnem justitiam omnemque veritatem, interveniente pecunia, et Tolosano Comite quem instigabat uxor sua, dedit Aniciensem Episcopatum, non ut debuit, sed ut potuit, cuidam Bertranno Mimatensis Ecclesiæ Archidiacono, qui et ordinem presbyteralem pretio distraxit, et Pontificalem gratiam, donum videlicet Spiritûs Sancti, pecuniâ emit . . . Nos verò talia respondentes, ut debuimus, quantociùs reversi sumus, et ad summum Pontificem Romanæ sedis, ut potè pro tanto discrimine, Hugonem Archiepiscopum Bisuntinum, et Sedunensem Aymonem et Artaldum Episc. Gratianopolitanum, cum consilio Viennensis Ecclesiæ Archiepiscopi Leodegarii Ecclesiæ nostræ Canonici atque nutriti, super his consulendum transmisimus; qui precibus nostris annuens, et more prædecessorum suorum nostra privilegia confirmans, nos electumque nostrum præsentiam suam adesse præcepit. Factum est autem ad voluntatem nostram, et anno Incarn. Dom. MLIII, Indict. VI, Epact. XXVIII, III Idus Martii, Luna XVIII, feriâ VI, apud Ravennam Romanum adivimus Papam, qui præsul summus domnus Leo VIII, etc. *Ex electione Petri Merc. ibid. col. 220.* Monasterium S. Martialis (e) igne crematum ^E

(a) *Je lui [à Rou s'il veut se faire Chrétien et homme du Roy] donray,* inquit Carolus Simplex in Ms. Historia Form. Gallicè scriptâ, *Gille ma fille à femme et espouse, et la terre marine, c'est-à-dire, depuis la riviere d'Andelle jusques à la mer et jusques à Commoles le Mont-S. Michiel, et oultre et par delà; car illec commence Brétagne.*

(b) Vera forsàn hîc falsis miscet Chronographus; ita ut ex hujus verbis haud immeritò fortè colligi possit, Normannos illos, qui primi armis in Italia claruerunt, fuisse socios non Richardi II sed Roberti Ducis in itinere Jerosolymitano.

(c) Ex Leooe Ost. cap. 68 lib. 2, Normanni

Apuliâ politi sunt, anno Dom. Nativ. MXLI; quo videlicet anno, ipso die festivitatis S. Benedicti, Paschali sabbati dies occurrit. Lupus autem Protospata in Chron. testatur, Normannos primùm anno 1038 in Siciliam venisse. Hic porrò, juxta varios Scriptores, à Græcis gloriæ eorum invidentibus, malè sunt habiti.

(d) Manichæi profectò, quos Synodus Remensis excommunicaverat anno 1049.

(e) MXLIII apud Martenium qui, Tom. III Anecd. col. 1402, edidit breve ad ciclos Pasch. Chronicon Lemovic. habens duntaxat hunc annum, et 1060 ubi desinit.

A est, et totum castrum cum tribus Monachis extinctis : in quo igne libri, cortinae, cartulae terrarum plurimae [perierunt et multa apparatu digna]. *Ex Chron. Lemovic. apud Labb. Tom. I Bibl. Mss. pag. 334.*

Anno Dom. MLIV. Joliannes Fiscamm. Cœnobii Abbas II, vir grandævus . . . mare disposuit transire . . . Proindè II Non. Dec. à prædicto Cœnobio exiit, mare deindè feliciter enavigavit . . . Regem [Edwardum] petiit. *Ex veteri Notitia apud Mabill. Tom. IV Annal. Ben. pag. 547.* Fames magna. Rebellat Godefrid. et Balduinus. Henricus IV filius Heinrici unctus est in Regem Aquisgrani in dedicatione Ecclesiæ. *Ex Chron. Reg. S. Pantaleonis.*] Dedicatione Cormeriac. Ecclesiæ] anno ab Incarn. Dom. MLIV, qui est septimus ordinationis ejusdem [Roberti] II Abb. (a) Archimandritæ annus. *Ex Instrum. apud Mabillon. Tom. IV Annal. Bened. pag. 547.*

B Anno Dom. MLV. Henricus Imp. Italiam cum exercitu petit . . . reverentisque neptem suam Beatricem matrem Maehildis *, quam Gozelo filius Godefridi Ducis uxorem accepit, secum duxit, indignè eam tractans propter quandam ejus insolentiam [propter quasdam insolentias ejus, quibus, etc. *Ex Chron. Reg. S. Pantal.*], quâ mortuo viro suo Bonifacio, vivere consueverat. *Ex Annal. Saxon.* Henricus II, dictus junior, filius Lamberti II, Com. Lovan. cœpit anno MLV, Henrici III anno XVI, Victoris verò Papæ primo; et rexit eundem Comitem annis XIX. Genuit verò Henricum III succedentem Com. Lovan. et Bruxell. et Marchionem Imperii; et tandem à quodam Hermanno (b) suo captivo de nocte in lecto suo occisus. *Ex Chronicis Com. Brab. in Magno Chron. Bel. pag. 125.* Indict. VIII, eodem anno factus est Liber (c) iste. *Ex Chronico S. Vict. Massil.*

* *Al. Mathildæ*

C Anno Dom. MLVI. Sacellum B. Virginis in territorio de Fabregolis castri de Pennis constructum. *Ex Addit. ad Chron. Massil. apud Labb. Tom. I Mss. pag. 339.* Ego Gauffredus Comes pariterque Agnes (d) Comitissa . . . Monasterium à novo fundavimus . . . priùs quidem apud castrum Vindocinum in parochia Carnotensis Episcopii, vivente scilicet adhuc in carne genitore meo, piæ recordationis Fulcone illustrissimo Comite : postmodum verò illo jam terrenis rebus exempto, etiam [Aquariense Monasterium (e)] apud Andegavam civitatem, eò quòd ipsa sit quasi fiducialius atque quietius honoris mei caput . . . perducere ad effectum sateginus anno ab Incarn. Dom. MLVI, Indict. IX. *Ex Charta in Append. Annal. Bened. Tom. IV, pag. 744.* Post obitum Imp. Henrici III Henricus filius ejus IV hujus nominis, regni monarchiam obtinuit : per cujus insolentiam mala in terra multiplicata sunt ; cædibus, rapinis, incendiis, sacrilegiis omnes ferè imperii Rom. provinciæ, sed præcipuè Saxonica tellus fœdata est, etc. Cœpit autem regnare puer quin-

D quennis, eodem anno quo Imperator obiit . . . Sed quia adhuc puerulus erat, domina Agnes Imper. mater ipsius regnum sub sua cura aliquandiu tenuit, ac sapienter et strenuè rexit. Filiam autem ejus Rodolfus Suevus, mox post obitum Imperatoris Romoldo Episc. Constant. commendatam, utrum consilio raptam an dolo nescitur, uxorem duxit. *Ex Annal. Saxon.* Godefridus Dux ad deditionem venit . . . Fames multas regiones afflixit ; egestas et penuria undique prævaluit, multaque mala tunc temporis facta sunt . . . Henricus Imp. filium suum Henricum Romani Pontificis cunctorumque Pontificum et Principum regni electione, Regem constituit . . . Vitam clausit III Non. Octob. *Ex Chron. Reg. S. Pantal.* Henricus IV Imperator. *Ex Chron. brevi S. Vincentii Met.* Paratus [Theodericus Abbas S. Albini Andeg. contra Haimericum

(a) Hic Robertus frater erat illius Bernardi, qui in Andecava civitate studiis Philosophiæ effloruit, quique librum de miraculis S. Fidis Conchensis seu Conchacensis composuit. Dedicatione autem Cormeriac. facta est Idibus Nov. à Bartholomæo Turon. Archiep. anno II ordinationis ejus, nec non ab Eusebio Episc. Andegav. et à Martino Britannorum Episcopo, in frequenti cœtu Abbatum, etc.

(b) Vide annum 1038 suprâ.

(c) Hinc colligitur ætas primi Auctoris Chronici S. Victoris Massil.

(d) Inde patet, Agnetem Com. necdum tunc à Gauffrido Com. repudiatam fuisse, neque subductam ab eo Græciam. Hæc Berlæi II de Mo-

nasteriolo primùm conjux, cum jam Gauffrido nupta esset, apud Monasteriolum quod Berlæi dicitur [Montreuil-Bellay], situm in pago Pietav. ad Toëdum [Toué] annem, sed in Andegav. Comitatu, Cellam erexit in Ecclesia S. Petri, eamque Andegav. S. Nicolai Monasterio subjecit : quod donum manu sua super altare S. Nicolai posuit, assentientibus filiis suis Giraldo atque Reginaldo, et subscribente fratre suo Rainaldo, etc. ut in Epitoma seu brevi Historia S. Nicolai Andeg.

(e) *L'Evriere* ; quod in aliis litteris Gauffridus Com. positum dicit ad australem urbis partem in acclivi colle molliter assurgente ad Meduanæ fluvium, ante portam quæ nominatur Aquaria.

Toarcensium Vicecomitem, cujus fratres Gaufridus et Rodulfus] aut ca- A
 lidi ferri iudicio secundum legem Monachorum, per suum hominem pro-
 bare ; aut scuto et baculo, secundum legem saecularium, defendere . . . Ob-
 tulit Abbas hominem S. Albini, qui et sacramento fidem faceret, et sacra-
 mento fidem brachio (a) daret . . . Facta sunt haec apud Toarcium in curia
 Vicecomitis Haimerici. *Ex Instrum. ap. Mabil. T. V. Ann. Bened. p. 412 et 564.*

Anno Dom. MLVII. Guerra [Vindocin.] quae inter Comitem Gaufridum
 Comitemque Tetbaldum diu duravit. *Ex Charta Vindocin. Archiv.* Obiit Gur-
 losius venerabilis Abbas. *Ex Chron. Britann.* Conanus Comes Eudonem pa-
 truum suum in bello cepit. *Ex Chron. Ruyensi.* Illustris et potens domina Lesce-
 lina, quondam S. Petri supra Divam Comitissa, hujusce Monasterii fundatrix
 devotissima (b) obiit. *Ex Epitaphio Lescelinae Willelmi Augensis conjugis apud Ma- B*
bill. Tom. IV Annal. Bened. pag. 575. Kal. Dec. obiit dominus Abbas [Montis
 S. Quintini] Walerannus hujus Ecclesiae sapientissimus ordinator, et à funda-
 mentis aedificator. Ordinatus est MXL Chr. anno, V Id. Febr. qui dum Ro-
 manam peteret, obiit . . . anno praelationis suae XVIII. *Ex Necrolog. apud Mabil-
 lon. Tom. 4 Annal. Bened. pag. 576.*

Anno Dom. MLVIII. Alanus Comes Cornugalliae moritur. *Ex Chron. Ruyen-
 si.* Super altare S. Trinitatis [Vindocin. donum Archimbaldus] portavit . . .
 domno Odrico Abbate . . . Fecit hanc ipsam donationem [masurae proximae
 rivo aquae, quae vulgò Coturnosa vocatur] jam dictus Archimbaldus [Praepo-
 situs Vindocin.] in curia Fulconis Vindocin. Comitis, in Gallis regnante
 Heinrico, Roberti Regis filio, anno regni sui XXVII, et Gaufrido Fulconis
 filio Andegavensibus praesidente, Guillelmo etiam Pictavorum Comite novi-
 ter defuncto, fratreque suo Guidone jam in Comitatu sublimato. *Ex Instrum. C*
apud Mabil. Tom. IV Annal. Bened. pag. 582. Comes Pictavis Guido, pri-
 mum tunc temporis dictus Gaufridus, et ejus mater Comitissa Agnes dede-
 runt S. Trinitati quidquid juris vel consuetudinis habebant in terra Avalliae :
 unde testes sunt Gaufridus de Leziaco, etc. *Ex veteri Notitia ibid.* Emma
 [Cenoman. Vicecomitissa, Radulfi Vicecom. conjux] pridie Idus Sept.
 obiit. *Ex vet. Cod. Sergiano ibid. pag. 582.* Fredericus filius Gothelonis, etc.
Ex prima Edit. Sigeberti. Philippus regnavit. *Ex Chron. Mss. Cluniac.*

* Dux

Anno Dom. MLIX. Iratus Rex * Guillelmus contra Lanfrancum, eum
 alienavit à sua curia, cujus Consiliarius extiterat ; quia contradicebat nuptias
 filiae Comitis Flandriae, quam ipse sibi Dux copulaverat matrimonio (c) ; quia
 proximitate carnis et consanguinitate jungebatur. Unde autoritate Romani
 Pontificis, tota Neustria supposita erat interdicto. Quapropter Lanfrancus Ro- D
 mam adiit, quamvis iturus esset occasione cujusdam haeretici Berengarii ; et
 tunc praesidebat Leo VIII * : et etiam ut ageret pro Duce Normannorum et
 uxore ejus. Igitur locutus est cum Papa Nicolao (d), et ostendit quod ejus
 sententia, videlicet interdictum, eos tantum gravabat, qui nec conjunxerant
 nec eos separare poterant : nam Dux puellam quam acceperat, nullo pacto
 dimittere volebat. Hoc autem audiens, et verum esse advertens Summus Pon-
 tifex, dispensatione habita conjugium concessit ; eo tamen modo, quatenus
 Dux et uxor ejus duo Monasteria construerent, in quibus singulas congrega-
 tiones virorum ac mulierum coadunarent . . . Paruit Dux Apostolicae dis-
 pensationi ; et aedificaverunt duo Monasteria in praedio, quod antiquitus Cad-
 domum nuncupabatur ; Dux, unum Monachorum in honorem S. Stephani ; et

* Nicolaus II

(a) Aliud insolitum inter Monachos duelli exemplum nobis suppeditant Vindocin. Tabula occasione controversiae quae inter Vindocinenses et Majoris-Monasterii Monachos pro decima parochiae de Prosto agitata est in curia Comitum nunc capti, ubi Agnes Comitissa et Wulgrinus, fortè S. Sergii Abbas, vices Comitis gerens, et Barones rem duello dirimendam censere. Ob id Majoris-monasterii Monachi hominem conducere in negotiis ejusmodi omnibus venalem, quem Vindocinenses recusarunt, alium qui legalis esset adduci postulantes, qualem ipsi offerebant. Ita iudicibus visum est : at in pro-
 cinctu certaminis Majoris-monasterii Monachi, infecto duello, juri suo cessere. *Mabillon.*

(b) An hic reponendus sit annus 1058, aliis

examinandum relinquit Mabillonius.

(c) Agebatur de hoc matrimonio jam ab anno 1049, tempore scilicet Concilii Rem. sub Leone IX ; in quo interdictum est Balduino Com. Fland. ne filiam suam Willelmo Normanno nuptui daret et Willelmo, ne eam acciperet. Vicit tamen Willelmi pertinacia, ob quam ejus Ducatus à Nicolao II suppositus fuit interdicto. *Mabillon.*

(d) Istius matrimonii causam missus Romanam Lanfrancus, interfuit Concilio Rom. quod anno 1059 in causa Berengarii habitum est. De more tunc singulis annis Romae celebrabatur Synodus ; cujus nulla mentio saepius apud Auctores, nisi fortè in ea fuerit actum de rebus, de quibus agunt.

A uxor ejus, alterum Sanctimonialium in honorem S. Trinitatis; et post triennii completionem solâ necdum completâ Basilicâ, Lanfrancus coepti operis institutor, tam Ducis Normanniæ quàm primatum supplicatione, Cœnobio Cadomensi, quod Dux hortatu Papæ ædificaverat, Abbas præficitur; in quod plures de Becco secum duxit, qui paulò post ad dignitates sunt promoti. *Ex Chron. Becc. Indict. XI, Kal. Maii, præsidente domno venerabili Papa Nicolao, anno I. Pontificatûs sui, cum Cardinalibus suis, Episcopis, etc. . . Hildebrandus [in Concilio Rom. (a)] ait... « Nonnulli ex Clericali ordine » jam dudum in hac Romana urbe et in provinciis atque parochiis eidem specialius pertinentibus seu cohærentibus, noscuntur communem vitam exemplo primitivæ Ecclesiæ amplexi simul et professi, in tantum quòd nihil sibi » reservassent proprii, etc. . . Professio illa (b) si confirmanda est, auctorita-*

B » te vestra confirmetur, vel si corrigenda, vestro judicio corrigatur ». *Ex Codice Rom. apud Mabill. Tom. IV Annal. Bened. pag. 585. Finitum est intestinum bellum, quod inter Heinricum Regem et Willelmum Comitem diu duraverat. Ex Notitia apud eumd. ibid. pag. 592. Francorum Rex Henricus auctoramento firmavit [restitutionem à Gaufrido Com. Andegav. factam Majori-Monasterio,] eo videlicet anno quo filium suum fecit Regem ordinari Philippum, paucis ante illam ordinationem diebus, quando obsidebat castrum Teodemerense * nuncupatum, in pago Carnot. noviter à quodam Guazone (c)*

C lippi quoque ejus filii anno ætatis X (e) ab Incarn. Dom. MLVIII, Indict. XIII. S. gloriosi Fr. Regis Henrici. S. Elinandi Episc. [Laudun.] S. Henrici Abb. [S. Vincentii Laudun.] S. Reineri Abb. [Humoliar.] *Ex Instrum. ibid. pag. 592. In pago Bracatensi, etc. Ex prima edit Sigeb.*

* M. Tedi-
narum

Anno Dom. MLX. Mortuus est Henricus Rex Franciæ. *Ex Charta apud Mabill. Tom. IV Annal. Bened. pag. 592. Gaufridus Comes Andegavorum moritur. Ex Chron. Ruyensi. XI. Kal. Maii, idem (f) Monasterium S. Martialis igne crematum est in feria VI, et castrum intus et foris. Ex Chron. Lemovic. apud Labb. Tom. I Bibl. Mss. pag. 334.*

*Idibus octonis domus * ista dicata Decembris,
Gaudet Pontifices hos convenisse celebres.
Auxius Austindum, Lactora dedit Raymundum;
Convena Guillelmum, direxit Aginma Wilelmum;
Jussit et Heracleum non deesse Beorra benignum;
Elloreus Stephanum concessit, et Adura Petrum,
Te, Duranne, tuum nostrumque Tolosa patronum.
Respuitur Fulco Simonis dans jura Cadurco.
Myriades (g) lustris apponens tres duodenis, etc.*

* Basilica
Moisiac.

D *Ex veteri inscriptione apud Catellum pag. 865. [Pontius Abbas Simorr. et Raimundus-Arnaldi Dantin] fecerunt judicium Dei, in quo Raimundus-Arnaldi victus fuit. . . regnante Sancio Com. [Astaracensi.] Ex Instrum. apud Mabill. Tom. IV. Annal. Bened. pag. 601. [VI Kal. Jul.] obiit domnus*

E *Walerannus Abbas hujus loci, ex Comite conversus. Ex Necrolog. S. Vitoni Viridun.*

(a) Ibi maximè improbata fuit regula Canonicarum, quarum sæcularium recentius institutum numquam à sede Apost. approbatum est.

(b) Ante Ivonem in Gallia, inquit Mabillonius, tam nova censebatur hæc Canonicorum Regul. institutio, ut ejus primus auctor, saltem in Gallia, censeatur in primariis Quintiniana apud Bellovacos Abbatia Statutis. Sanè non multum ante hoc tempus Augustinianos illos Canonicos exstitisse disertè probat Abaëlardus in Epist. ad Canonicos Reg. qui noviter appellati et noviter exorti ab eo dicuntur.

(c) Guazo iste, pater Odonis, bellum cum Alberto nobilissimo viro habuisse dicitur in quadam Charta S. Petri Carnot.

(d) Francorum igitur Reges subditorum suorum instrumentis nonnumquam sigilla sua apponebant.

(e) Pater meus, inquit Philippus Rex in Diplom. an. 1095, bonæ memoriæ Heinricus Rex anno ætatis meæ X liberam [Noviantum seu Nonjandumvillam] faciens, etc.

(f) Apud Marten. iterum.

(g) Catellus hoc loco trium myriadum nomine annum millesimum vult intelligi, et per duodena lustra annum sexagesimum; qui calculus anno 1060 respondet. Petrus de Marca et Gallia Christ. Auctores id ad triennium, id est ad annum 1063, differunt.

Anno Dom. MLXI. Indict. XIV, obiit domnus Abba Petrus. *Ex Chron. S. A. Victoris Massil.* Marianus Chronographus claret; qui à Scotia in Gallias veniens, Colonix factus Monachus, primò apud Fuldam, postea apud Maguntiam reclusus est. *Ex Chron. Sigeb.*

Anno Dom. MLXII. Ego Rogerius et frater meus Raymundus Batallia, donatores sumus, vobis Rengardis Comitissa, et filio suo Rogerio Comiti [Carcasson.] medietatem de illo castro quem vocant Proliano, et duas partes de illo castro quem vocant Mirapixo * per alaudem... Facta carta donationis X Kal. Febr. Lunâ XXIX, anno II regni Philippi Regis. *Ex Instrum. inter Probat. Tom. II Occit. col. 241.* Herbertus Cenomanensium Comes, et frater uterini Conani Ducis, moritur. *Ex Chron. Ruyensi.* Anno Episc. Colon. consilio primorum regni indignè ferentium per Agnetem matrem Imperatoris Henrici non viriliter gubernari, puerum violenter et industriè captum sub tutela sua accepit, et Imperii regimen à matre ejus amovit (a): et de hac re coram cunctis ratione reddita, gratiam Domini sui Imperatoris recepit, et per ipsum filium ad gratiam matris ejus rediit. At Imperatrix necessitatem vertens in voluntatem, ut obstrueret os loquentium de se iniqua, non solum honore regni, sed etiam honore sæculi rejecto, Romæ ad limina Apostolorum se contulit, ibique usque ad finem vitæ omnibus bonis exemplo et miraculo fuit. Hoc tempore claruit Lanfrancus, Prior Monasterii Beccensis; ad cujus eximiam doctrinam de Burgundia convolavit Anselmus, vir postmodum multa virtute et sapientiâ adornatus; et ei in Prioratu successit sub viro egregio Herluino Abbate primo, qui ipsum Monasterium Beccense de proprio fundavit suo. *Ex Chron. Sigeb.* Rex puer machinatione quorundam Principum... à matre Imper. substrahitur. *Ex Annal. Saxon.*

Anno Dom. MLXII. Agnes Imper. sacrum velamen accepit. *Ex Annal. Saxon.* Exercitus (b) multus à Galliis in Hispanias ad debellandos Sarracenos proficiscitur; sed omni regione à Sarracenis vastatâ, urgente fame, inefficax revertitur. *Ex Chron. Sigeb.* Willermus potentissimus Dux Norm. qui postea Angliam acquisivit, cœpit ædificare Ecclesiam juxta Ermentrudis-villam propè Rothomagum, Sequanâ inter utrumque fluente, super terram et hæreditatem Monasterii Becc. in campis inter Chevilleium * et Ermentrudis-villam... quæ quidem Ecclesia vocata fuit Ecclesia B. M. de Prato *; et ibi constituti fuerunt Monachi de Monasterio Becci. *Ex Chron. Becc. III Kal. Sept. combustio Lemovicensis civitatis, in qua obierunt CXX homines. Ex Chron. Lemovic.* Robertus obiit. *Ex Catalogo Abbatum Fontanell.* Hoc anno finitur magnus ciclus annorum DXXXII, continens ciclos decemnovenales XXVIII, sed in hoc reprehensibile videtur quòd, etc. *Ex Chron. Sigeb.*

An. 1065 Anno Dom. MLXIV. Albertus Abbas [Majoris-Monasterii] beatum sortitus est (c) finem... Jam præsidere cœperat domnus Abba Bartholomæus mense Jan. VII Kal. Febr. *Ex Charta apud Mabillon. Tom. IV Annal. Bened. pag. 658.* Ciclus magnus annorum DXXXII, bis à nativitate Christi exactus, tertio incipit. Godefridus Rex Ang. obit, eique Araldus succedit. *Ex prima edit. Sigeb.* Indict. II, obiit domnus Abba Durandus. *Ex Chron. S. Victoris Massil.* Dedicatio Ecclesiæ [minoris] Cluniac. *Ex Fragm. apud Mabill. Tom. IV Annal. Bened. pag. 661.*

Anno Dom. MLXV. Landricus Abbas [pridiè idus Martii obiit.] *Ex Necrolog. S. Petri Carnut.* Multi usque ad VII milia orandi voto Jherosolymam petentes ab Arabitis in parasceve, in quodam castello obsessi sunt; et tot occisi aut vulnerati, ut de septem et eò amplius milibus vix duo milia reversi sunt. *Ex Chron. Sigeb.* Ego Willelmus et frater meus Petrus, et filii nostri

(a) Cùm puer ætate quidem, sed non sapientiâ proficeret, matrisque monita regio fastu tumidus jam audiret, Anno Colon. Archiep. eum matri violenter eripuit. *Ex Annal. Saxon.*

(b) De hac expeditione sine dubio intelligenda est Charta Dervensis Monasterii, quâ Hugo quidam, liberis parentibus progenitus, ipso tempore quo exercitus Francorum ad obtinendas Hispanias proficisceretur, Brunoni Abbati alodium suum apud Viridiolas in convadium seu pignus dedit. Id et eclipsim lunæ Chronographus Malleac. refert ad an. 1062: sed cùm hoc anno

Kal. Aug. nulla eclipsis lunaris visa fuerit, imò nec ulla esse potuerit; plenilunium enim die 26 Julii contigit; Chronographus Malleac. de vera eclipsi lunæ intelligi non potest, vel in anno rei gestæ fallitur. Scriptores Hispan. expeditionem Gallorum anno circiter 1077 accidisse volunt. Porro iidem populi iterum anno 1085 in Mauros Hispan. profecti sunt.

(c) XIII Kal. Jun. ex Necrologiis S. Germani à Pratis, et anno MLXIV ex brevi Chronico apud Labbeum Tom. I Mss. pag. 288.

A Raymundus et Isarnus et Guilbertus et Bernardus et Petrus et Hugo, cedimus et donamus S. Salvatori de Conchas et S. Fidi et Abbati Odolrico (a) Ecclesiam quæ vocatur Afragnio sive Vauro * . . . in honore S. Christophori . . . in pago Tolosano . . . cum consilio Willelmi Comitis et Duranti Episc. Tolos. *Ex Instrum. inter probat. Hist. Occit. Tom. II col. 249.*

* Lavour

Anno Dom. MLXVI. S. Edwardus obiit. *Ex Chron. Ms. Chuniac.* Cometa apparuit. Obiit Conanus Dux Britanniae, filius Alani. Normanni Angliam ceperunt. *Ex Chron. Britann.* Conanus Dux post diuturnum bellum cum Hoëllo Comite pacificat. *Ex Chron. Ruyensi.* Cometa per totum orbem diu apparuit. Eodem anno Anglia per Wilhelmum Bastardum, etc. *Ex Chron. Reg. S. Pantal.*

B Anno Dom. MLXVII. Adela Abbatissa Conani Ducis amita, moritur. *Ex Chron. Ruyensi.* Castrum Virsionis (b) incensum. *Ex brevi Chron. Virsion. apud Labb. Tom. II Mss. pag. 737.* Litteræ de conventionem quam habuit Gacelinus Advocatus de villa S. M. quæ dicitur Viriacum, cum Odone Decano, Rodulfo Præposito et aliis Canonicis B. M. Hujus conventionis testes affuerunt Clerici, Effredus Decanus S. Quintini, Vivianus Præpositus, Rogerus Cancellarius; Laici, Robertus de Perona, Godefridus, Arnulfus, Albericus de Cociaco. Actum anno Incarn. Dom. MLXVII, regnante Philippo Rege anno VII. *Ex Cartulario Ecclesie Paris.* Actum [Instrumentum foundationis Cellæ SS. Cosmæ et Damiani prope Mellentum ab Hugone Com. Mell. pro salute animæ suæ, Adelidis conjugis suæ, Galeranni Comitis patris sui et Odæ genitricis suæ] publicè Columbibus, dum commune bellum ibidem ageretur à Roberto Carnot. Præsule cum castro Novigento, anno Verbi incarn. MLXVII, C Indict. V, regnante Philippo Rege anno regni ejus IX. *Ex Charta Tom. VI Annal. Bened. pag. 608.* Henricus Rex Bertham filiam Ottonis Marchionis de Italia et Adelheidis accepit in uxorem, nuptias celebrans Triburiæ. *Ex Annal. Saxon. et ex Chron. Reg. S. Pantal.* Obiit S. Theobaldus, etc. *Ex prima edit. Sigeb.*

Anno Dom. MLXVIII. Henricus Rex adolescentiæ usus libertate, Saxoniæ solam ex omni Rom. Imperio cœpit incolere, Principes despiciere, venatui, lusibus, et hujusmodi exercitiis plus quàm justitiis faciendis operam dare; filias illustrium quibuslibet obscure natis conjungere; privata præsidia, nimirum potentibus regni non satis credens, instituere. Præscriptis discordiæ seminariis contigit, Regi quàm plurimos insidiatores tam vitæ quàm regni succrescere. *Ex Annal. Saxon.*

D Anno Dom. MLXIX. Ego Rodulfus divinâ clementiâ Ambian. (c) Comes . . . Visum Episcopo Guidoni utillum, potestatem quam Vicecomes in terris Fratrum [S. M. Ambian.] exercebant, relaxare . . . Concessi quidquid hujusmodi ad Conteiense * castellum pertinens ego et milites totius Conteiensis honoris ubique terrarum seu villarum illorum obtinebamus . . . Simon filius meus et Gualterus Gualteri Tyrelli natus probaverunt . . . Hæc autem cartulâ, meâ manu atque uxoris meæ Annæ, necnon Simonis filii mei, et antedicti Gualteri, super altare B. M. impositâ, Guido Præsul anathematizavit omnes qui, etc . . . [Subscriperunt] Radulphus Comes, Anna uxor (d) ejus, Gualterus Gualteri (e) Tyrelli filius, Simon Comitis filius . . . Drogo Bovensis, Robertus ejus filius, Oilardus miles ipsius, Infridus * Incrensis, Gamelo, Hugo, Robertus sui milites, Drogo Turrensis, Adelelmus filius

* Conty

* d'Encre

(a) Regnante Henrico Rege Fr. magnifico, Odolricus Conchense Monasterium rexit, Basilicam ex maxima parte consumnavit. . . Corpus B. Fidis de veteri Ecclesia in novam Basilicam transtulit, ac etiam Monasterium in ea forma in qua est fecisse creditur tempore Henrici Fr. Regis. Qui cum adhuc viveret, de consilio Fratrum domnum Stephanum elegerunt. . . Bego venerabilis qui claustrum construxit, etc. *Ex Chron. Conch. apud Marten. Tom. III Anecd. col. 1390.*

(b) Velus distichon apud Bituriges sic habet :

*Virzio villa virens, aliunde pauca requirens,
Vitis ornata, campis, pratis decorata.*

Virzio autem, vulgò *Fierzon*, vetus est oppidum

Tome XI.

Biturigum Cuborum, ad confluentem Euvræ et Caris fluminum positum.

(c) Dominicâ Septuagesimæ, anno [1060] XXIX Henrici Regis, Walterius Comes, Drogonis Ambian. Com. filius, Ecclesiam Ledoniscuriæ S. Petro Carnut. concessit. Testes Teduinus Vicecomes Mellentis castri, Gualo Vicecom. castri Calidi-montis, Nivardus de Monte-forti, Drogo de Conflante, etc. Drogo ipse quædam relaxavit Cellæ Gesiaci, datis litteris quibus apposita sunt signa Ehtdæ Comitissæ ejus conjugis, Fulconis Drogonis fratris, et Drogonis filiorum Rodulfi et Walterii.

(d) Philippi Regis mater. *Chesn.*

(e) *Gautier Seigneur de Poix.* Idem.

ejus, Guermundus (a) frater Vicedomini, Radulfus Pincerna Episcopi, A-
 rardus Dapifer Comitis, Milo cognomine Orphanus, Rorico, Anscherus, In-
 gelrannus, Hugo, Abbatis-villæ Milites . . . Actum Ambianis in Basilica
 B. M. anno Incarn. Chr. MLXIX, Indict. VII, Rege Fr. Philippo, Gui-
 done Ambian. Episcopo, Radulpho filioque ejus Comitibus. *Ex Cartulario*
Ecclesie Ambian. Redonis Synodus celebratur. *Ex Chron. Ruyensi.* Agnes Imp.
 tædio affecta . . . Roman se contulit; ibique dignis pœnitentiæ fructibus mirâ
 humilitate inserviens, post aliquot annos vitam præsentem in Domino finivit.
 His temporibus gens Suevorum, audita Saxonum calamitate clam legatos ad
 illos misit; et fœdus cum eis fecit, ut neuter populus ad alterius oppressio-
 nem Regi auxilium ferret: volebat enim eos opprimere, et ut de prædiis
 suis tributa darent cogere. Quod fœdus si Saxones servassent, ab infamia
 perfidiæ et à magna parte calamitatis liberi fuissent . . . Fœdus pariter Archie-
 piscopi, etc . . . Querimoniam fecerunt ad invicem omnes penè Teutonici
 regni Principes; sed palam nullus audebat fateri, tanto Rex erat omnibus ter-
 rori! Sic quamvis Saxones hoc bellum apertè soli viderentur incipere, etc.
Ex Annal. Saxon. Guido Episc. Belvac. duobus annis perfectam dedi-
 cavit Ecclesiam in honore S. Quintini (b), IV. Nonas Octob. *Ex prima edit.*
Sigeb. Obiit Godefridus Dux. *Ex Chron. brevi S. Vincentii Met.*

Anno Dom. MLXX. Thomas Canonicus Baiocensis à Willelmo Rege
 Archiepiscopus Eboraco datus est. *Apud Willelmum Malmesb. pag. 273 in Gest.*
Pontif. Angl. Lib. 3.

Anno Dom. MLXXI. Godefridus Dux ultiores Frisones aggressus, eos
 penè ad internitionem delet. *Ex Chron. Sigeb.* Abbas Bernardus Massiliæ,
 accepit Rivopollense Cœnobium. *Ex Chron. S. Vict. Massil.*

Anno Dom. MLXXII. Conjurant Principes Saxonie contra Regem cum
 Ottone. *Ex Chron. Reg. S. Pantaleonis.* Herimannus Episcopus Metensis. *Ex*
brevi Chron. S. Vincentii Met.

Anno Dom. MLXXIII. Gregorius VII sedit. *Ex Chron. Ms. Cluniac.*

Anno Dom. MLXXIV. Fuit Schisma, quia Papa excommunicavit Henri-
 cum Imper. *Ibid. inter Fragm. D. Estiennot.* Reliquiæ S. Mevenni in Britan-
 niam de S. Florentio venerunt XV. Kal. Febr. *Ex Chron. Britann.*

Anno Dom. MLXXV. Rex Guillelmus in Britanniam Minorem transiens,
 castellum Rodulphi Comitis, quod Dol dicitur, tamdiu obsedit, donec Rex
 Fr. Philippus illum inde fugaret, Acta anno Christi MLXXV. *Ex Hypodignate*
Neustrie per Thomam Walsingham.

Anno Dom. MLXXVI. Obiit Raimundus Berengarius, Comes Barchino-
 nensis. *Ex Chron. Victoris Massil.*

Anno Dom. MLXXVIII. Arnaldus I Episc. Magalon. ivit ultra mare ad sepul-
 chrum Domini, et inde rediens apud Villam-novam viam fuit universæ carnis
 ingressus; et inde portatur Magalonem. Bertrandus fuit electus Episcopus
 anno MLXXVIII; sed propter vitium simoniæ fuit ab Episcopatu amotus.
Ex serie Episcoporum Magalon. apud Labb. Tom. I Mss. pag. 798.

Anno Dom. MLXXIX. Bellum in Saxonia, ubi occiditur Rodulfus (c)
 Rex. *Ex brevi Chron. S. Vincentii Met.* Wernharius Argentin. (d) Episcop. II
 obiit: cui Otto Schismaticus succedit. *Ex Fragm. Hist. apud Urstisium.* Redonis

(a) *Guermund de Piquigni frere d'Eustache Vi-*
dame d'Amiens. Idem.

(b) In primariis Quintiniane apud Bellovacos
 Abbatie Statutis sic legitur: *Antequam dominus*
Ivo primus Abbas Ecclesie nostræ, postea Carnot.
Episcopus, vitæ regularis ordinem in Ecclesia nostra
[an. 1078] constituisset, nullius aut momenti vel
mentionis hujusmodi professio intra Gallie fines habe-
batur, excepto quod in Ecclesia B. Martini de Cam-
pis apud Parisius, etc. Not. ibi Ivonem censer
primum Canonicorum Regul. in Gallia aucto-
rem.

(c) *Rodolfus de Rivvelden, cui desponsata fuit*
soror Regis. Ex Annal. Saxon. ad an. 1057.

(d) *Egelolfus Abbas ordinatus. Hujus itaque tem-*
poribus jam defuncto Hezelone Episcopo, Werenharius
successor ipsius pacificè Monasterium ingressus. . . We-
renharius Episc. insidias Imperatori cum quibusdam
conspiratoribus suis intendebat; à quo cum fortiter

præventus ac deprehensus fuisset, omni posthæc tem-
pore suspectus fuit: unde contigit ut fratri suo Rade-
botoni Com. de Habechesbure, curtes Episcopatus sui
et Ecclesias multas in beneficio concederet. . . Propter
magnitudinem stirpis ejus tale consilium [Imperator]
reperit, quod eum Constantinopolim ad Regem Græ-
corum transmitteret pro negotiis imperii sui. Cùmque
assumptis comitibus iter arripuisset, Imperator legatos
post ipsum cum Epistola ad Regem transmisit, quate-
nus ipsum insidiatorem imperii in damnationem exilii
destinaret: quod et factum est. Nam in quamdam in-
sulam transmissus, ibique toxicatus, impiam vitam
digna morte finivit. Ex Hist. Novient. Monasterii
apud Marten. Tom. III Anecd. col. 1143 et 1144.
Hæc Mabillonius cum Chronographo Murensi
intelligit de Wernbero Argentin. Episc. quem
Lambertus Schafn. et Chronographus Hildens-
heim scribunt obiisse anno 1029.

A Synodus * celebratur. Obiit Eudo Dux Britanniae. *Ex Chron. Britann. inter probat. Hist. Brit. pag. 32.*

* *Al.*
MLXIX

Anno Dom. MLXXX. Quod ejus prædecessor Arnaldus à Canonicis Regularibus instituendis in Magalonensi Ecclesia morte præventus efficere non potuit, ipse Gothofredus complevit; et ibidem Canonicos regulares de novo instituit. . . . Gothofredus successit in Episcopatu Arnaldo circa annum MLXXX. *Ex serie Episcoporum Magalon.*

VERSUS ET RHYTHMI.

B

DE LAUDE URBIS METARUM (a).

Inter Scriptores rerum Brunsvic. Leibn. Tom. I pag. 307.

P RÆCLUIS urbs salve, tellus prænobilis ave,
 Urbs populosa nimis, tellus præfertilis agris.
 Mel et lac manans, cum vino panis habundans,
 Mercibus exundans, auro gemmisque redundans,
 Cedit Pactolus fulvus, prædulcis Hymetus
 Et Latialis humus; triquetra vel Africa tellus.
 Si circumspiciam, nil non laudabile cernam.
 Laudo minas muri quadris exædificati,
 Non facilis solvi, non expugnabilis hosti.
 Nam clivus murum, tutantur flumina clivum:
 Tutum sic extra, munit vis aggeris intra:
 Qua natura labat, vires manus arsque ministrat.
 Mensurans latum, stupeas succrescere longum.
 Suspiciens turres, Babylonis suspicor arces.
 Has aries, testudo, palarica, vinea, falces,
 Nunquam vel frustra quatient, nec edet mala flamma.
 Cùmque domos cerno, Romana palatia credo:
 Cùmque peto theatrum, puto Dedaleum labyrinthum
 Sique sitûs formam spectes, quid pulchrius usquam?
 Juxta naturam metata suam posituram,
 Pulehra placet visu, naturæ pulchrior usu.
 Colle sedens (b) modico, gemino munita fluento:
 Flumina dant murmur, dant propugnacula robur.
 Quatuor, ecce, plagas per quatuor aspice portas,
 Scilicet anatolen, disin, mesenbrian, arcton;
 Qui videt Ecclesias, cœlestes æstimat aulas.
 Cùm peto primatem Stephani prothomartyris ædem,
 Et video clerum, videor mihi scandere cœlum,
 Cœlestesque choros modulari dulciter ymnos,
 Et tibi, Salvator, nova inœnia surgere grator.
 Quam patriæ columnen, vitæ spectabile culmen,
 Struxit Adelbero pius, omne suo decus ævo,
 Virginis agnus, ovis, et sponsus virginitatis:

(a) Ex cap. 17 Vitæ Theoderici I Met. Episcopi, Auctore Sigeberto S. Vincentii Levitâ seu Diacono; quem Henrico III regnante aut non longè inde vixisse Leibnitiuss colligit, quòd dedicationem Ecclesiæ suæ anno VII Conradi II à juniore Theoderico Met. Episc. peractam, in recenti eorum qui interfuerunt memoriâ versari, Scriptor capite ultimo tradat his verbis: *Tempore Heriberti Abbatis, quàm liberali omnium rerum apparatu... quàm frequenti omnium concursu... celebrata sit hujus dedicationis lætitia, adhuc quasi recenti eorum qui interfuerunt hæret in memoria... Celebrata est hæc dedicatio II Idus Maii, anno*

MXXX Dom. Incarn. Indict. XIII, Epactâ XIV, anno VII imperii Conradi, pontificatus verò domni Theoderici junioris XXX.

(b) Ibidem suprâ initio capitis, solutâ oratione: *Te Dividunum tradit vocitanti antiquitas. Gallicâ linguâ montem vocari dunum studiosis non est incognitum... Sic ergo Augustidunum Augusti mons, sicut Viridunum virorum dunum nominatum est; ita Dividunum quasi divorum dunum vocabulum aucupata es... Quia sæpè medium urbis iter terimus, ingrati esse poterimus, si eam insalutatam relinquimus.*

* ducens

Virgineos thalamos in trino nomine trinos
 Collocat in mediis hujus sibi mœnibus urbis :
 Mater Virgo Dei sit sedula pronuba nati ,
 Claviger æthereus fit et ipse Dei paranympus ,
 Virgineo sponsi thalamo dignata superni
 Virgo Glodesindis canit epithalamia regis ,
 Agna minans * agnas ad ovile salutis agendas.
 Urbis prætereà magnæ pomœria longa
 Tutatus Felix actis et nomine felix ,
 Cum Clemente pio , Mettensi præsule primo.
 Cum quibus , alme , vices partiris , Symporiane,
 Johannis alis sublatus virginitatis ,
 Arnulfum gremio sanctum complexus amico.
 Inter eos medius stat clarus ab urbe videri ,
 Atque volans alto post se trahit agmen ab imo ;
 Insula Vincenti , tibi cessit munere , Christe :
 Eminent alta tibi domus hîc studio Deoderici (a).
 Sed nec Martini custodia defuit urbi
 Longiùs astantis , sed de prope cuncta tuentis.
 Dedecet hîc breviter te dicere , Garzya mater ;
 Miror aquæductus sex milibus isse per arcus :
 Invisit matrem , cum filia , Gorzia , Mettin ;
 Non alti montes , non imæ denique valles ,
 Inter currentis non impetus ipse Mosellæ
 Præpediêre viam : quid vidi operosius unquam ?
 Ars mittebat aquas , quas tu natura negabas ,
 Donec sola vias rupit longæva vetustas ;
 Laudem structuræ retinent hodieque ruinæ.
 Plurima prætereo , quia sunt longinqua , relinquo.
 Quis describat aquas ? quis fontes ? quisve salinas ?
 Num sileam Saliam ? moneor memorare Mosellam ;
 Fontibus à variis regionibus atque remotis ,
 Longos pertractus tibi currunt edere fructus ,
 Amplexæque tuos alterno littore muros ,
 Et tandem junctis miscentes oscula labris ,
 Dant decus et fructum , præstant munimen et usum.
 Usus alit ventrem , species mentem , sonus aurem.
 Quænam tam suavem modulantur hydraulia vocem ?
 Circumfer visum , quantum concedit orizon ;
 Nil non jocundum , nil aspicias nisi gratum.
 Quis quit mirari montem qui pluribus urbi
 Imminet ? est oculis gratissimus , ubere pinguis.
 Hunc natura suo lactavit ab ubere pleno :
 Montibus est raris naturæ gratia talis ,
 Assurgunt omnes acclivi vertice montes.
 Vite vides colles redimitos , mergite valles.
 Prata virent , sylvæ frondescunt , fluctuat ager (b).
 Pascua si quæres , campos spatiare per omnes.
 Quam variè recinunt volucres ; examina ludunt.

A

B

C

D

E

(a) Ibid. *Trinitas, incomparabiles huic urbi copiosissimè præparasti delicias... Sanctam Mettensem Ecclesiam dixerim verè felicem... Proinde lætare, fausta Mediomatricorum civitas, etiam atque etiam meditare, quid tali viro, Deodericum dico, debeas; cujus pio studio tot Sanctorum, præter indigenarum patrocinia, suscepisti reliquias; et præter nativæ ubertatis, quæ singulariter affluis, copias, ab eo augmentata caput extulisti inter urbes alias.* Mabillonius in Annal. Bened. ad an. 1034, refert Sigeberti Gemblac. versus rhythmicos de S. Lucia, cujus brachium ex S. Vincentii Monasterio acceperant Lintburg. Monachi :

*Nobis Deodrich junior abstulit :
 Augustus Henrich gloriosus,
 Deodrichque stolâ decorus...
 Lucia Martyr fortis et inclyta,
 Lucia virgo nobilis et pia,
 Me me misellum Sigebertum
 Extrahe ab ignibus inferorum.*

Porrò aliis discutiendum relinquimus, an malè huc alium à Sigeberto Gemblacensi nobis obtrudat Leibnitius.

(b) Ager spicis vento agitatæ fluctuare videtur. *Leibnit.*

Uobis hoc Henrich junior attulit,

- A
 Cœli temperiem rarus sentit meliorem.
 Quem non tantarum delectet gratia rerum ?
 Ipsos ruricolâs pascit tam grata voluptas ;
 Dumque fides ruris votis respondet avaris ,
 Exosi requiem solantur amore laborem.
 Vites iste putat, alter fodit, ille maritat,
 Umbrat et hic fontes, hic consevit. arbore montes,
 Deviat hic rivos, hic ditat semine campos :
 Hamis piscor ego, tu vimine, retibus ille.
 Quisnam tantarum replicet spectacula rerum ?
 Esset ad hæc mutus et Homerus, et alter Homerus.
 Multæ sunt urbes fortunæ munere dites,
- B
 Te (a) pleno cornu naturæ copia ditat.
 Præter fortunæ merces, quas præstat abunde,
 Urbes vicinæ tibi cedunt matris honore,
 Vangiones, Leuci, Viridunum, Leggia, Remi,
 Treveris et mater assurgere gaudet amanter.
 Te salvet semper, regnans super omnia semper.

(a) Ibid. suprâ, scilicet capitis 17 initio jam citato : Ipsa quoque nominis tui, id est Mediomatriciis etymologia, non dissidet à tuæ felicitatis gratiâ. Sicut enim matris puerum amplectitur et fovet in matris utero, sic tu sita in meditullio, circumpositas regiones

sustentans mercimonio nativo vel advectitio, eas quodammodo foves sinu materno. Mediomatrici, inquit Valesius, nomen est Gallicum gentis Gallicæ : quod qui ex Latinis vocabulis medi mater compositum aiunt, nugantur.

C
 DE PRIMIS COMITIBUS LOVANIENSIBUS.

Apud Miræum in Diplomatis Belg. Tom. I pag. 178.

- Sic tua res (a) agitur, Dux Karole, sieque Ducatum
 Lotharicum perdis, dum tua regna petis.
 Filius Otto tamen tibi Dux succedit in illo *,
 Quem sibi confirmat imperialis apex.
 Huic quoque germanam dant Chronica scripta sororem,
 Nomine Gerbergam (b); quæ mihi visa (c) fuit.
 Hanc sibi Lambertus (d) despondit, quem Raginerum
 Hannoniæ Comitem progenuisse ferunt.
- D
 Huic quoque successit Henricus (e) filius; Otto (f)
 Quem sequitur frustrâ; nam sine prole fuit.
 Hunc quoque subsequitur Lambertus, patruus ejus,
 Qui regit (g) has terras, Lovanioque præest.
 Nonne vides igitur quàm clari sanguinis istos
 Vena venustavit ? Troica quippe (h) fuit.

* Ducatu

(a) Hi perantiqui versus apud Jac. Guisium in Ms. Hannon. Chron. Tom. II, lib. 14 cap 40, exstant, suntque Ægidii Abb. Trudon. teste Cronendalio in Namurco Ms. Miræus.

(b) Gerberga Ottoni fratri successit in Lovan. Comitatu; in Ducatu verò Lotharingiæ inferioris Godefridus improlis. Id.

(c) Itaque Auctor coætaneus fuit Gerbergæ. Id.

(d) Lambertus cognomento Barbatus, Ragi-

neri II Hannon. Comitibus filius. Id.

(e) Henricus eo nomine primus Com. Lovan. Id.

(f) Otto infans obiit. Id.

(g) Vivebat ergo Auctor sub Baldrico seu Lamberto, Henrici I fratre.

(h) Franci et Belgæ propaginem à Trojanis olim repetebant, nec sine patrocinio; quoniam cum turba insaniebant, Miræus.

ADELMANNI SCHOLASTICI RYTHMI (a) ALPHABETICI

DE VIRIS ILLUSTRIBUS SUI TEMPORIS.

Apud Mabillon. inter vetera Analecta in-fol. pag. 382.

A RMONICÆ facultatis adspirante gratia,
 Refero viros illustres, litterarum lumina,
 Quos recenti recordatur mens dolore saucia . . .
 Carnotenæ decus urbis memorande Pontifex,
 Te primum, pater Fulberte, dum te conor dicere,
 Fugit sermo, cor liquescit recrudescunt lacrimæ.
 Deploranda singillatim multa quidem memini,
 Utpote convictor senis hærens sæpè lateri,
 Ore bibens oris fontem aureum melliflui.
 Eheu ! quanta dignitate moralis industriæ,
 Quanta rerum gravitate, verborum dulcedine,
 Explicabat altioris arcana scientiæ !
 Floruère te fovente Galliarum studia ;
 Tu divina, tu humana excolebas dogmata,
 Numquam passus obscurari virtutem desidiâ.
 Gurges altus ut minores solvitur in alveos,
 Utque magnus ex se multos fundit ignis radios ;
 Sic insignes propagasti per diversa plurimos ;
 Hildierum (b), quem Pupillam nuncupare soliti,
 Quòd pusillus esset, immò perspicacis animi,
 Ceterorum princeps atque communicate præsulî :
 Is magistrum referebat vultu, voce, moribus,
 Hippocratis artem jungens Socratis sermonibus,
 Nec minùs Pythagoreis indulgebat fidibus.
 Karitate Sigo (c) noster plenus atque gratiâ,
 Multa præbens ore, manu advenis solatia
 Singularis organali regnabat in musica.
 Lambertus Parisiacum, Engelbertus Genabum,
 Occupabant lectionum otio venalium,
 Quæstum de pube Francorum captantes non modicum.
 Martini quoque conceivem, sed non æquè sobrium,
 Dignum duco memoratu Rainaldum Turonicum,
 Promptum linguâ, stilo largum, valentem Grammaticum.
 Nec tua, Girarde-Gilberte (d), fraudabo nœnia :
 Ligerim flavum revisens ab Jordane et Solyma,
 Occidisti propter Mosam sub Virduni mœnia.
 O et te dira peremit æmulatorum factio,

B

C

D

(a) In Ms. Cod. Gemblæ. ex quo isti Rythmi descripti sunt, iis præmittuntur hæc verba : *Mitto etiam tibi rhythmos versiculos juxta ordinem alphabeti digestos, quos ante annos aliquot, cum adhuc Leodii essem, me ad amicos quosdam meos, quorum plures ipse noveras, lamentabiliter recensente compositos reperi nuper et edidi.* Quæ verba sunt Adelmanni hos versus mittentis ad Berengarium, de quo in fine rhythmorum sic legitur : *Respondit Berengarius : Nascitur ridiculus mus.* Qui Berengarius Adelmannum ironicè Aulum-Mannum vocare solitus erat, ut ibidem subditur. Hinc sequitur rhythmos versus fuisse scriptos, antequàm percrebesceret Berengariana hæresis, proinde ante annum 1050. Eorundem verò Auctor, ille ipse est Adelmannus Berengarii condiscipulus sub Carnut. Episc. Fulberto. *Grammaticus et ex Clero Leod. Brixiensis Episcopus,*

teste Sigeberto à quo vocatur Almannus, qui duas Epistolas de veritate corporis Chr. Domini in Eucharistia, unam ad Berengarium, alteram ad Paulum Primicerium Mett. scripsit.

(b) Hildierus Mabillonio non alius videtur quàm Hildegarius, quem Pictavos Fulbertus ad thesaurariam S. Hilarii, et ad litteras docendas misit.

(c) Abbas scilicet S. Florentii Salmur. ad Ligerim ; ejus æqualis fuit Rainaldus, Turon. S. Martini Ecclesiæ Archiepiscopus seu Custos. *Mabil.* Hunc autem Rainaldum Rivetus pag. 33 Tom. VIII Hist. Litt. Fr. probat distinguendum à Rainaldo seu Reginaldo Andegav. Scholastico, qui in vivis adhuc erat anno 1074.

(d) Mabillonio, cui mendosa apparet hæc strophæ, legendum videtur : *Nec tuâ, Girarde-glaber, te fraudabo nœniâ.*

- A Postquàm missus es Europeam perflagranti studio ,
Scholas multas expilasti, Waltere Burgundio.
Prò ! si numquam revertisses ad fines Allobrogum ,
Quanta nunc auctoritate decorares Latium !
Docens quidquid revexisti ab hortis Heperidum.
Quis te tandem , sacer heros * , satis sæpè flevit ,
Cujus hos et multos plures officina protulit,
Quorum quisque præ se tulit , quòd te usus fuerit ?
Raginbaldus Aggrippinas , vir potens ingenio ,
Barbaras aures Latino temperans eloquio ,
Notus arces ad Romanas ab usque Oceano.
Situs est in urbe nostra longus hospes Legia ,
- B Legia magnarum quondam artium nutricula
Sub Wathone , subque ipso (a) cujus sunt hæc rythmica.
Tres mihi , Camena , cives memora de pluribus ;
Illum , procul quem exstinctum transalpinis febribus ,
Lugent artes, lugent urbes cum suis Primatibus.
Vix amissum quereremur , Odulfo superstite,
Alestanum, quantus erat veteris * scientiæ,
Sicut hi , quos erudivit, satis pollent hodie.
Xerapelinos ornatus (b) cum paucis jugeribus
Præsul durus denegarat : at tu Metim profugus,
Multas illie opes nactus , Warine (c) , es et conditus . . .
Zelo grandi cor accensus pro earorum funere
- C Adelmanus hæc deflebat in Nemeti litore,
Suos ipse idem illic observans quotidie.

* Fulberte

* f. uter is

(a) Inde cum eodem Mabillonio discimus Adelmanum fuisse Scholasticum seu Præfectum Scholis in urbe Leodiensi, scilicet post Wathone, qui ab aliis Waso et Walto dicitur

(b) Xerapelinos ornatus Gemblac. exemplar ita interpretatur : *Xerapelinæ vestes dicuntur veteres et præsiccæ, pampineum habentes colorem.* Quæ interpretatio, ut observat Mabillonius, docet nos hoc loco legendum *Xerampelinos ornatus*, à duabus Græcis vocibus quæ aridum seu

siccum et vineam significant. Itaque Xerampelini ornatus dicuntur vester, pampini sicci colorem, qui color siccae rosæ dicitur, imitantes.

(c) Warinus Mabillonio videtur fuisse Leod. Clericus, tum Monachus in Gorz-Cenobio, demùmque Abbas in Met. S. Arnulfi Asceterio. Præsul autem qui durus hîc memoratur, Durandus est Leod. Episcopus, cujus nomen inter lineam adscriptum est in Ms. Cod. Gemblac.

D

EX FULCOIO SUBDIACONO MELDENSI.

Ex Ms. Codice Ecclesiæ Bellovacensis (a).

- MELLIFLUÆ Meldi (b) Belvacus Belgica pacem.
Fulcoius meus atque tuus tua commoda tecum
Commendat totiens, et commendata reposeit . . .
Quæ nulli terræ sunt, inveniuntur apud te,
Prumula iotria, mala verana, verendaque corna,
Luciscus grandis, polibete, pertica pinguis,
Caseus insanæ pastus per prata Lavanae :
Fructibus his et piscibus his mihi prævaluisti.
Ast habeo quod non habeas, quod habere placeret,
Quod per me fero, quod mare, quod vicinia confert :
Grata placentia sunt, allecia piraque magna ;
In quibus et numero simul et tibi pondere præsto . . .
- E

(a) Inde viri eruditi, D. Danse Canonicus Bellovac. et socii ejus descripserunt Fulcoii carmina ; horumque nobis, iterùm atque iterùm de litteris nostris optimè meriti, copiam ultrò fecerunt. Poëta autem ab illis, nescimus quare, inseribitur Archidiaconus Belvacensis.

(b) Viri à nobis modò laudati, forsàn leviori conjecturâ ducti, ex his versibus colligunt in nota, Meldis Fulcoium litteras docuisse. Is quidem ibi Poësim seu Mu as præsertim coluit.

Ex vita B.
Blandini
Anachoretæ
Brieg.

* *la Celle*

* Blandinus

* *Jouare*

De Prælatiis
non bene in-
tronizatis

Hugoni Ab-
bati Cluniac.

Fulcoius spatians (a) paradisum per Briegensem ,
Dum fontes , saltus , dum Thessala Tempe reviso . . .
Occurrit locus hîc positus Mueram (b) super amnem ,
Insula parva situ , musis gratissima sedes . . .
Cui nomen Cellæ ; Cellam * dixere coloni . . .
Fausto Philippi Francorum tempore Regis ,
Cujus nobilitas sedes possedit avitas ,
Imperio dignâ specie per idonea signa
Extitit illustris Abbas Dudo bonus
Ponitur in * feretro dignè , locus est ubi Petro . . .
Basilicæ gratus magno sub honore dicatus . . . Distat ab urbe
Meldis millenis spatio propiore decenuis.
Meldis grata situ , Meldis gratissima ritu ,
Meldis Maternâ dulcedine grata supernâ ;
Maternâ gratâ , cui sunt florentia prata ;
Prata greges læti per pinguia pascua creti . . .
Grandibus et parvis locus uber in amne vel arvis.
Si Cererem coleres , segetes sat Meldis haberes ,
Vitigenumque lacum , si vis attollere Bacchum.
Est etiam saltus Briegensis grandis et altus ,
Ne tibi sit pareus Phebes et Apollinis arcus.
Hîc locus , observa , quem diligit ipsa Minerva ;
Nec studiis plenas , credo , plus captat Athenas ,
Nec acies Martis plus fervet idonea Parthis.
Meldis , læta parens musis et carmine clarens ;
Meldis , Sanctorum mater foecunda virorum . . .
Radolium (c) , Jotrum * , Resbacum constituerunt . . .
Hîc nitet in cœlis pastor servusque fidelis ,
Vir Gislebertus , nunc spei munere certus ,
Quod perhibet signis Deus apto præsule dignis ,
In terris visus Meldis viret ut paradisus , etc.

Cùm multi sedes conscendant Pontificales ,
Quæstio non agitur de lucrandis animabus ;
Sed queritur Clero plebique simul dominari.
Ordine perverso cupiunt quicumque locari
Pontificum soliis sub imagine religionis.
Multi perveniunt ad honorem culminis hujus ,
Quos non commendant præcedens vita vel actus.
Nam vel nobilitas vel maxima copia rerum ,
Destruxit Ecclesiæ leges prisenumque tenorem ,
Munus ab officio vel linguâ poscit honores ,
Qui deberentur meritis vitæque bonorum , etc.

Meldis erat murus celebratus teste ruina
Tempore præterito ; nomine perstat adhuc :

(a) Is nobili loco natus est Bellovaci circa annum , Riveto iudice , 1020. Floruit antem maximè , juxta Mabillonium , ab anno 1060 ad annum 1080 ; et juxta Rivetum , ab anno 1036 ad an. 1082 ; quanquam labitur Rivetus , dum ad Henricum III seu Nigrum refert Fulcoii carmen , quod Henricum IV spectat. Ms. Codex Belvac. sic incipit : *Fulcoius genere Belvacensis fuit : Meldis elysium studiorum elegit ; ubi doctorum instinctu suorum , præcipuè Manassæ Archipr. Rem. tria Volumina [Utrum , Neutrum , Utrumque] per septem libros sapienter et decenter heroicè composuit , etc.* Hoc elogium seu hanc notitiam , publici juris fecerunt Mabillonius in I part. sæc. IV Bened. pag. 658 , et Abbas le Beuf in suis de Hist. Paris. Dissert. Tom. II pag. 240. De Fulcoio et ejus operibus iterùm agemus in Tomo nostro

XII , ubi de fine sæculi XI.

(b) Al. *Mucram* , *le Morin*. Hunc fluvium Gallicè sic vocamus pro *More* ; sicuti Taram Bellov. fl. cujus meminit Fulcoius in dialogo de nuptiis Ecclesiæ , dicimus *Terin* aut *Tairin* et *Thairin* pro *Taire* seu *Tere*.

(c) Radolium , vulgò *Reül* , Monasterium est ad ripam fl. Matronæ in Briegio , à Monasterio Jotro distans sesquimillari. Jotrum autem parùm abest à confluyente Matronæ et Mucræ Minoris : hic enim fluviolus , *le Petit Morin* , in Matronam decurrit infra Jotrum ad firmitatem Ausculfi vel sub Jotro. Resbacum denique , Gallicè *Rébés* aut *Rébais* , Cœnobium est castello Columbariis proximum , ad ripam Resbais vel Rasbais fluvioli , seu potiùs torrentis aut rivuli.

A Quem (a) Martis fanum veteres dixere coloui ;
 Martis adhuc fanum saxa, colone, vocas.
 Quem sic dicebas, nec rem dicendo tenebas :
 Rex inventa dedit nominis indicium.
 Hoc in semiruto dum ruri colonus araret,
 Invenit effigiem ; fit velut effigies,
 Nulli par nostro sculptum caput invenit unum,
 Nulli quod vivat, quodque figuret homo.
 Horrendum caput, et tamen hoc horrore decorum ;
 Lumine terrifico, terror et ipse decet :
 Rictibus, ore fero, feritate sua speciosum,
 Deformis formæ, forma quod apta foret.

B Tunc prius ingresso fines mihi fertur imago,
 Ut conjectarem quid, cui, cujus erat :
 Auditoque loci corrupto nomine linguâ
 Vulgi, dumque locum, dum caput intueor
 Neglectum, sed utrumque licet, sed utrumque decorum,
 Rem docuere locus, nomen et acre caput.
 Hic Martis fanum locus est, Martisque profanum
 Hoc caput est, error quem putat esse Deum, etc.

Quæ prius audieram, veni quòd mira viderem ;
 Sed prius auditis magis ammiranda reporto.
 Tempore viveret hoc, Regina veniret ab austro.

Willelmo
 Regi Anglo-
 rum.

C Ecce duo Reges hoc uno Rege resurgunt.
 Filius atque pater. Qui ? David cum Salomone.
 In quo die, precor ? In Willelmo Rege. Precor, qui ?
 Ille manu fortis David est, testantibus Anglis :
 Pacificus Salomon idem, testantibus isdem :
 Rejicit et revocat, quo vulnerat, inde medetur :
 Et pax et bellum parent concorditer illi.
 Decantant Jepte quanti victoria constet :
 Id Willelmus agit, qui nec sibi parcere novit :
 Nec Jepte natæ, nec Rex vult parcere vitæ.
 Jam soboles Jepte non prætereatur ineptè, etc.

D Rex Dagobertus obit, Francorum gloria Regum.
 Indicat iste locus dignum gestasse coronam :
 Indicat ista domus * condignum tollere sceptrum.
 Anterior vel posterior non protulit ætas
 Regem, par ejus qui dici promereatur.
 Te paries, reditus, lapis, aurum, prædia, fundus,
 Interior res, exterior, Dagoberte, loquuntur.
 Par nulli laudum sit Rex hæc summa tuarum.
 Plus dare quivisti solus, quàm demere cuncti.

Epitaphium
 Dagoberti
 Regis Fran-
 corum
 * L'Abbaïe
 S. Denis.

Karole care parens, Calvum quem vaticinata
 Gallia, plena fuit te, functo calva futura.

Epigramma
 in Karolum
 Calvum.

E Pacem, jura, fidem, verum tecum tumulasti :
 Pro quibus orta quidem furium injuria, bellum
 Et cum perfidiâ fusum, lacerantia fines.
 Aut redeas, reditura ferens tot commoda tecum ;
 Aut preat, peritura gerens hæc Gallia secum.

Mens licet attendat quantum mortalia pendat,
 Cum repetunt proprium singula principium.

Epitaphium
 Henrici Re-
 gis Franco-
 rum.

(a) Dominus Tussanus Duplessis, inter instru-
 menta historiæ Meldensis Ecclesiæ (T. II. pag.
 453), hoc vulgavit fragmentum Epistolæ ad S.
 Hugonem Cluniac. Abbatem. Versus hi refe-
 runtur ad caput falsi Nuninis recens inventum,

quod Fulcoius Martis caput esse detexit. Poëma
 hoc, et alia Fulcoii suprâ et infrâ typis mandata,
 ex Codice Ms. Ecclesiæ Bellovacens. N^o. 120.
 sunt descripta. Vide notas ad Fulcoium p. 439
 et 440.

Rex modo Francorum Regum successor avorum,
 Henricus moritur, pulvis et efficitur.
 Quod fuit ex nostro redimi nequit ære vel ostro :
 Rex homo factus humo, restituetur humo.
 Quod benè gessisti, Rex, non diadema tulisti :
 Pars tibi de patriâ non superest alia.
 Sufficit in voto regni de culmine toto
 Tollere funiculo quod satis est tumulo.

A

Epitaphium
 Gualterii I,
 Meldensis
 Episcopi.
 Editum in
 Hist. Eccles.
 Meld. tom.
 II, pag. 453.
 454.

Hic pius Antistes situs est Galterus, honesta
 Cui domus hæc mater, sponsaque salva fuit.
 Quam ne pœniteat te clarum vota secundum
 Rem pretiumque tulit glorificata viro.
 Cum sit iners, inculta simul ; cum nuda, vetusta ;
 Erigit hanc quantum corpore, mente potest.
 Hanc novat, hanc ornat, cultuque reformat et arte :
 Hanc facit Ecclesiam, diruta facta priùs
 Octobris bis dena dies (a) fuit exitus ejus :
 Mœsta dies, qualis non fuit ante suis.

B

Mathildis
 Anglorum
 (b) Reginae

Si mulier fortis, si prudens, sobria, justa
 Femina si qua fuit, si præsens, si qua futura,
 Mathildis prudens et fortis, sobria, justa
 Vixit, quod plebs, quod locuplebs, quod sexus et etas
 Omnis quod clerus, quod lingua, quod ordo fatetur.
 Si res, si species, si vir, si partus et ortus
 Carmen reginæ cuiquam vel sola dedere
 Cum re, cum specie, cum conjuge, partus et ortus
 Debent Reginæ carmen collata Mathildi.
 Heroum mater, matrum pulcherrima, felix
 Regno, Rege viro nulli pare, Regibus orta
 Corporeis animæque bonis formatur utrisque.
 Per lacrimas, per opes, per leta, per aspera rerum
 A mortis redimi si posset conditione :
 Nec lacrimæ, nec opes, nec leta nec aspera rerum
 Deficerent, nec deficeret, quod adesset, adessent :
 Sed quia decrevit corpus natura perire
 Non animam, corpus redimi non posse, virago
 E contrâ salvat, redimit sic corpus et illam
 Corporis invigilans studiis animæque saluti
 Sic abundanter possedit, distribuit rem.
 Ergo referte preces longè latèque quot annis
 Clerus et ecclesiæ largas pro munere largo.
 Sit tituli finis quod honoribus inclita binis
 Anglorum Regina Mathildis, hæc dominata
 Normannis, hic fine bono tumultata quiescit.
 Felix et titulo ne quid natura negaret
 Es loenlus fundate locus, lux bina Novembris
 Terminus, exiguus cinis est decus et decor altus.

C

D

Item de eâ-
 dem.

Tempore quæ nostro spectari posset in ostro,
 Conditione bonâ, cum sceptro cumque coronâ,
 Hic jacet Anglorum Regina Mathildis, honorum
 Pro meritis, morum solio subnixâ duorum :

E

seu Gualte-
 rius,

(a) Galterus cognomento *Saveyr*, id est doctus, sapiens, obiit 20 Octobris an. 1082. juxta D. Tussanum Duplessis, Hist. Meld. Tom. I, p. 108. 740.

(b) Mathildem Balduini Ducis Flandrensium filiam, neptem ex sorore (Adhelâ) Henrici Regis Francorum, conjugem accepit Willelmus Comes Normanniæ, deinde Anglorum Rex : ex quâ, Rod-

bertum, Richardum, Willelmum et Henricum ; Adelizam, Constantiam, Ceciliam et Hadalam, filios et filias habuit. Order. vit. hujus Tomi XI. pag. 231. Idem autor sic Mathildem laudat : *Reginam hanc simul decoravere forma, genus, litterarum scientia, cuncta morum et virtutum pulchritudo... firma fides et studiosus amor Christi.... elemosina.* Ibid. pag. 241.

- A Sollicitâ curâ quæ mater Martha futura,
Partis ad eximie pretium par facta Maria ;
In simili vitâ fuit altera visa Tabita ,
Anglis , Normannis moritur lugenda quotannis.
Interiit binâ cleri plebisque ruina :
Quis sic complesses, lux bina (a) Novembris ut esset
Terminus illarum memorabilis exequiarum.
Sint loca, sit sidus, sint tempora cuncta , sit idus
Sit sol cum lunâ, lux et nox omnis ut * una
Omnis in hâc unâ potiùs sit nulla quod una.
- B Principis in caulâ, (b) Simon in Simonis * aulâ,
Cum Cruce, cum pera, nunc intus ovilia vera
Despicit incursum; cujus sapientia sursum
Tendit : quæque super terram sunt temnere nuper
Constituit, laqueos fugiens et refia mundi,
Per cultus, per opes, per equos, per tela, per enses,
Per genus et speciem, per rura, per opida Romam
Venit (c), et à Româ cœli super atria plaudit.
Sic Petrus petræ per ovilia mittit ovile,
Magno pastori pastor, quem credidit agnum,
Agnus in agno, custos in custode quiescit.
Petrus cum petrâ. Simon (d) cum Simone regnat.
Publica res eadem, Rex unus, grex sit ut idem.
- C Gallia quem genuit , quem natum, quemque renatum,
Nec sit obtinuit, cum re cum nobilitate.
Spreta dolet genitrix * : si non sit captus amore
Cœlestis patriæ, quæ mittit Roma fidelis ;
Invidet hunc Romæ : tamen exsequialia parva.
Hunc ne despiciat, lacrymas et carmina mittit.
- Quæ sit non proprio fructu cognoscitur arbor
Quis sit Gervasius (e) testificatur opus
Cui Deus et Cesar, cui serpens, cuique columba
Convenere pari pondere disparia.
Ad portam Martis conspirant Cesar et anguis
Actor avis simplex ad decus Ecclesiæ.
- D Nulli dum vixit per tela , per aspera cepit
Rebus, honore, modo glorificatus homo.

* (vel) in

Titulus Simonis Comitis Vaden-
sis et Medan-
tensis, nec-
non Vitriaci,
Barri Super-Albam,
etc. Domini.

* id est, S. Petri

* Gallia

Encomium
Gervasii Remorum
Archiepiscopi.

(a) Hinc patet exequiarum diem ab obitu sedulo distinguendum. Obiit anno 1083. Quâ verò die decesserit Matbildis non adeò certum est. Alii idibus Aprilis, alii III nonas Novembris, alii denique Kalendis Decembris eam obiisse scribunt. Ilumata est in basilicâ monasterii sanctæ Trinitatis Cadomensis, quod ipsa construxerat. *Mabill. annal. Bened. Tom. V pag. 198.*

(b) Simon filius erat Rodulphi Crispiacensis seu de Crespeio Comitis, qui ad expeditionem Flandricam unâ cum Philippo Francorum Rege, Arnulphi Flandriæ Comitis auxilio contra Rotbertum Frisium profectus est anno 1072. Obiit autem iste Rodulfus an. 1074 et in Castello Montidesiderii * humatus. Parente orbatus Simon, bello impetitur à Philippo Rege qui ejus hæreditatem invadere statuerat. Vim vi repellit Simon. Prædia et municipia ejus deprædat Rex : Regis vicissim ditiones armis lacessit Comes Crispiacensis. Tandem pietate ductus, Romam pergit ; pœnitentiam à summo Pontifice Gregorio VII petit et accipit. Anno verò 1077 sæculo nuntium remittit, et ad sancti Eugendi seu sancti Claudii ** Monasterium divertens, ibi monasticum induit habitum. Romam postea ab eodem Pontifice iteratis litteris accessit ; ubi morbo correptus, pridie Kalendas Octobris spiritum Deo reddidit. Complures cellas Monachorum ere-

xisse dicitur, quas omnes, præter Crispiacense sancti Arnulphi Monasterium Cluniacensibus concessum, sancti Augendi seu Eugendi Abbatie attribuit

(c) Simonem à Gregorio Pontifice Romano accessitum fuisse, ad componenda aliquot discordia, quæ inter ipsum et Robertum Apuliæ Ducem exarserant, certum est ex Alberico. Tunc Henricus Imperator ipsi Gregorio infensissimus omnem movebat lapidem, promissâ etiam Roberto in uxorem filiâ suâ, ut eum in partes suas pertraheret.

(d) Licet memoretur Simon Comes cum BEATI titulo in quibusdam Martyrologiis, haud tamen liquet an ullo unquam cultu publico honoratus fuerit. *Mabil.*

(e) Gervasius de Castro-ledi, Episcopus Cenomanensis anno 1036 ; deinde ad Remensem Archiepiscopatum translatus an. 1055 Philippum, filium Henrici Regis Francorum, inuixit die 23 Maii, an. 1059. Tunc Archicancellarius Franciæ creatus est. De tanto præsulè sic loquitur autor vitæ S. Theoderici Abb. Andaginensis :
» Gervasius Remorum Archiepiscopus, in disciplina liberalium artium apprime eruditus, vir
» secundum sæculi dignitatem nobiliter natus,
» ad omnia sagax et strenuus, episcopatu quidem
» dignus, sed naturâ et moribus plusquam oport-

* (Mont-dier)
** S. Claude de Joux nunc Episcopatus in Comitatu Burgundiæ.

Berengarii
Sacerdotis.

Cujus larga manus quid pauper quid sit egenus
Intellexit, et est bonus intellectus agenti,
Voce Berengarium (a) David concede beatum,
Cujus lingua favus, mel sermo, pectus abissus
Quod fides quod opus doctrinaque sana loquuntur
Hunc ipsum veræ vernam concede Sophiæ.

A

Epitaphium
Hermannii
Magistri Re-
mensis.

Aut herus aut heros magnus, condignus utroque
Hic jacet Hermannus (b) vita laudabilis
Dicunt veridici quod non persepe videtur
Quod locuplebs, quod inops, quod mitis, quod ferus idem,
Quodque Magister erat, minimus quod discipulorum.
Mensis cui septem sit nomen ab imbribus, in quo
Virgo redit, quæ prima dies fuit ultima vitæ.

B

Epitaphium
Willelmi se-
nis Regis An-
glorum et
Ducis Nor-
mannorum.

Quæ (c) multos facerent multis data singula magnos,
Omnia solus habens, quantus, Guillelme, fuisti !
Namque Ducem Normannorum te fecit origo ;
Impatiens sed stare loco sibi conscia virtus
Cum Cenomannorum Comitem te constituisset,
Anglica percusso subjecit regna tyranno.
Justitiæ cultu pacis firmare quietem
Quam tu curasti, peregrinus et incola sensit.
Ecclesias cum muneribus, tunc religiosi
Patribus ornasti, sed et istam constituisti
Cujus multimodis in rebus tota facultas
Devotam mentem largamque manum manifestat.
Cum coleret festiva dies natale Mariæ
Luxerunt tecum labentia pondera rerum.
Hic tua membra jacent, sed gloriâ pollet ubique
Non habitura parem, nec mundi tempore patrem.

C

» tuerit feras ». Fato functus est 4 Julii an. 1067.
Patrem habuit Aimonem, dominum de Castro-
ledi; matrem verò Hildeburgam filiam Ivonis
I. Comitis de Bellismo et de Alencione. Ex his
nati sunt præter præsulem Gervasium, Bucardus
avus Mathildis nuptæ Eliæ Comiti Cenomanensi :
ex quo connubio orta est Erembergis uxor Ful-
conis Regis Jerusalem.

(a) Forsan Scholasticum, deinde Abbatem

Monasterii sancti Laurentii Leodiensis.

(b) Herimannus seu Hermannus senior, quem
Gozechinus Scholasticus primum laudat inter
illius sæculi sapientes et auctoritate præstantes,
qui, relictis inferioribus studiis, in Theologiæ
otium concesserant. *Mabil. act. SS. Ord. Bened.*
sæc. vi. par. 2. præf. n. 85.

(c) Versus Odonis Sacerdotis inter carmina
Mss. Fulcoii, ex eodem codice Ms. Ecel. Bellov.

D

ANONYMI (a) QUERELA IN GRATIAM NOTHORUM.

Ad Calcem Ms. cod. Reginae Sueciæ N° 1184.

REX immortalis, quàm longo tempore talis
Mundo risus erunt, quos Presbiteri genuerunt ?
Quid meruere pati, quocumque thoro generati,
Si vivant purè ? Nova quo sententia jure
Immeritos urget, maculas cum gratia purget
Omnes, fonsque sacer ? Judex se comprimat acer
Et flecti discat, jurisque memor resipiscat.
Fonte sacro lotum vel mundat gratia totum,
Vel non est sacri mundatio plena lavacri.
Hoc qui tractatis prolatores novitatis,
Dum nova jura datis, lavacri jus evacuatis :
Legislatores hominum pertendite mores,

E

(a) Ibi antiquus Scriptor, seu sæculi XI Poëta,
conqueritur quòd nothi ad Ordines et prælaturas
non promoveantur, vel ab eis amoveantur.

Hæc autem querela, ut præcedens, exstat in Bi-
bliotheca nostra Sangerman. inter Mss. Durandi
Miscellan. veterum Script. Tom. I.

A Atquè modum vitæ, quod et æquum sit stabilite.
 Quisque sui portet peccati pondus oportet,
 Nec sit damnatus patris pro crimine natus.
 Errat mens et hebet prorsùs mea, si mihi debet
 Alterius crimen Paradisi claudere limen.
 A serie Cleri decernes me removeri,
 Qui Seraphim turbæ supremâ junger in urbe ;
 Deciperis planè mentis gens indiga sanè.
 Quod si scripta cadant, et verba Dei retrocedant,
 Regula scripturæ mihi non erit amodò curæ,
 Plures sic natos in Cœlis sede locatos :

B Legi terga dares Divinæ, si dubitares.
 Hos nunc infames ob patrum crimina clames,
 Quos habet aula Poli ; præsumere talia noli :
 Non est illorum turpis generatio, quorum
 Est Deus ipse pater, peperit quos gratia mater.
 Ne cures patris mihi delictum, neque matris
 Improperare thorum ; sed formam respice morum,
 Et quam * sit vitæ mihi linea, tunc sinè lite
 Judiciï verbum tolerabo tui vel acerbum,
 Quod de factorum procedet labe meorum.
 Nunc homines vitæ turpis, mœchi, sodomitæ,
 Et qui furta patrant, in nos opprobria latrant
 Vel benè moratos, et despiciunt malè natos :

C Lex premit tota bonos, et subleuat ad mala pronos.
 Cur homo dedecorat quem Rex supremus honorat ?
 Cur reprobando premit quem Christus morte redemit,
 Atque parens sedem patriæ revocavit ad Ædem ?
 Qui bona nulla gerunt, adini nonquid meruerunt
 Perpetuæ morti quia sunt legaliter orti ?
 Ergò censuræ talis quo regula jure
 Sorte suâ privat malè natum, si benè vivat ?
 Quòd si perduras, nec jus attendere curas,
 Qui nova jura paras, et leges ponis amaras,
 Et sic nos mordes ; priùs illas respice sordes,
 Quæ graviùs lædunt, et plus à lege recedunt.

D Quid poenâ vitas urgere gravi sodomitas ?
 Hæc species morbi, quâ mors gravis imminet orbi,
 Tangi deberet, si quid sacer Ordo valeret.
 Quam mundi partem, Simonis quam nesciat artem ?
 Fama tibi tradit quo res hæc ordine vadit.
 De minimis tractas, post tergum maxima jactas.
 Si vis ritè sequi natura quod expedit æqui,
 Corrige majores culpas priùs, indè minores :
 Idque tenebo ratum quod te reor immoderatum ;
 Decreto tamen das tale tuo moderamen :

E Si quis se velet monachali tegmine, delet
 Opprobrii talis maculas habitus monachalis,
 Quid vehemens pestis faciet mutatio vestis,
 Quod sacramentum lavacri nequit ? hoc documentum
 Qui clero tradis, declivi tramite vadis.
 Non magis, ut credo, panni lavat ulla nigredo,
 Quam sacri fontis virtus contagia sontis.
 Hic * satis ostendit tua quo sententia tendit :
 Ecclesiæ florem subducere vis potiorem,
 Perque modum talem moliris Canonicalem
 Annihilare Chorum, turbæ quærens Monachorum
 Ut totum detur reprobatum quod rapietur ;
 Insanire doces Monachos satis antè feroces.
 Quid sancti patres faciant attendite fratres :

* que

* f. id.

Impia lex horum nos ponit in ore luporum, A
 Præsidio quorum duri generis Monachorum
 Debuerat finis vehementibus esse rapinis.
 Romæ Censores quorum notat actio mores,
 Quandò nos lædunt, minùs hoc sibi profore credunt ;
 Nos ubi dedecorant, ibi se vehementer honorant ;
 Dequè probris fratrum vult crescere gloria patrum.
 Hæc qui verba ferunt, et honorem quem sibi quærunt
 Magnificare putant, dum nos in sorde volutant.
 Quâ specie fraudis pondus cumulant ibi laudis :
 Non commendarent benè se, nisi nos reprobarent.
 Affectum talem non æstimo spiritualem.
 Nosti, summe pater, quàm vera superbia mater B
 Huic sit decreto, quod stare diù prohibeto.
 Qui præcesserunt, nil ingenio valuerunt ;
 Si quid sensissent sapienter, idem statuissent.
 Hos præponamus primis, his dona feramus,
 Qui perspexerunt ea quæ primos latuerunt.
 Infusum mundo noviter de fonte profundo
 Spectantes lumen, Romæ miremur acumen :
 Huc descendentes ex Urbe, viri sapientes
 Alpes transissent frustrà, nisi quid statuissent :
 Nec priùs auditum debet transcendere ritum,
 Et decet ut fundat, nova quando sophia redundat.
 Sed tamen huic genti tam sanctæ tam sapienti C
 Si quis dona ferat, veniamque dari sibi quærat
 Ex hoc damnatus quòd sit sine crimine natus,
 Vel primum crimen sacrum claudat sibi limen ;
 Inveniet mites mutato jure Quirites ;
 Munere flectentur, tribuenti compatientur ;
 Blandæ frontis erunt, dimittent quod statuerunt.
 Est vacuus sensu, quisquis rogat hos sine censu.
 Dum prece tentantur solâ, nec munera dantur,
 Quod statuère ratum, servatur et inviolatum.
 Turba Senatorum, mores bene novimus horum,
 Omne quod est vendens, et in omnibus ad lucra tendens,
 Divitibus lenis, misereri nescit egenis. D
 Pauper peccator, Dominus tibi sit miserator.
 Quotidie crescit fallacia ; ponere nescit
 Nequitiaè metas hæc detestabilis ætas.
 Paucis cura boni, plures ad crimina proni :
 Proximus est finis mundi, fera regnat Herynnis.
 Unde salus mundo, cùm sit caput (a) ejus arundo ?
 Unde salus Orbi, postquàm vehementia morbi
 Ad caput ascendit, quod nequiter omnia vendit ?
 Nil tribuit gratis. De Romanæ pietatis
 Ubere nil hausit, sua qui marsupia clausit.
 Hic dolor est summus, quòd vincens omnia nummus
 Est Romæ pluris, quàm sacri regula juris.
 Postquàm Roma cadit, malè res sibi subdita vadit. E
 Jura reliquerunt omnes, et munera quærunt.
 Ordo sacer mutat *, sua dum sententia mutat
 Pontificis Summi subversa cupidine nummi.
 Non quia Papa gerat quidquam malè, vel lucra quærat ;
 Sed circumstanti turbæ sunt munera tanti,
 Crimen ut evitent nullum, se dummodo ditent.

* f. mutat

(a) Romana Ecclesia quasi totum est omnium Ecclesiarum ; cæteræ Ecclesiæ quasi ejus partes. Sicut enim quodam intuitu homo est genus individuorum suorum, et tamen in unoquoque individuo inest totius hominis tota proprietas ; ita quodam respectu sedes

Rom. est genus et totum omnium Ecclesiarum, et tamen in unaquaque Ecclesia totius Christianæ fidei tota regnat integritas. Ipsa est major omnium Ecclesiarum. Ita Lanfrancus apud Willelmum Malmesb. Lib. 1, Gest. Pontif. Angl. pag. 213.

- A
 Vel nobis parcent , qui tam mordaciter arcent
 A grege nos Cleri ; vel fiet mentio veri ,
 Gentis Romanæ declarans crimina planè
 Accipiant frænnum , precor ; et qui sic alienum
 Opprobrium spectant , in se sua lumina flectant :
 Massam culparum qui non reputando suarum ,
 Non dignos pœnâ , pro labe notant alienâ.
 *** Scripsi , sic nos erramus et ipsi ,
 Quoque modo simus , si nota referre velimus.

B

MONITUM

IN GUILIELMUM APULUM.

- GUILIELMUS *Apulus egregius Poeta hexametris versibus Nor-*
mannorum gesta in Apulia , Calabria et Sicilia descripsit. Quis
ille fuerit , neque ab ipso , neque ab ullis adnotatum invenimus. Diu-
turna in Apulia commoratio Apuli cognomen ipsi acquisivit. Rivetus
Guilielmum existimat Gallum , sed ex Provincia Normanniæ. Flo-
 C *ruit Scriptor iste , vivente ac regnante Roberto Guiscardo , cujus*
præcipuè res gestas tradit , imò et mortem , in qua finem Carmini
suo facit. Mortuus est autem Robertus anno Christi 1085. Testatur
Guilielmus se jussu Rogerii , filii Roberti Guiscardi , suum de gestis
Normann. scripsisse poema , quod ipsi Rogerio dicavit. At cùm
Urbanum II Papam viventem in exordio memoret , qui ab anno 1088
sedem Petri obtinuit , post eum annum scripserit oportet , atque ante
 D *annum 1099 , quo Pontifex iste vivere desiit. In Libros V dividit*
historiam suam autor : duobus prioribus narrat quomodò ex Nor-
mannia Galliarum Provinciâ digressi aliquot viri fortes , ac in
Apuliam peregrinationis causâ delati anno 1016 , nihil minùs quàm
bellum cogitantes , à Melo quodam contra Græcos ibi adhuc regnan-
tes incitantur ; primaque bellica Normannorum facta refert. Tres
posteriores libri memorant Normannos multis urbibus et castris de-
bellatis , sub Roberto Guiscardo ejusque fratre Rogerio universam
Apuliam , quam nunc Regnum Neapolitanum appellamus , ac uni-
versam Siciliam suæ ditioni subdidisse. Fragmentum hujusce Poe-
matis Historici cum notis Tiremei et Leibnitii ex editione Mura-
torii , ut potè locupletiori et accuratiori , typis describi curamus,

- E EX GUILIELMI APULI POEMATE DE NORMANNIS.

Apud Muratori Tom. V. Rerum Italicarum pag. 253.

GESTA Ducum veterum veteres cecinere Poetæ ;
 Aggrediar vates novus edere gesta novorum :
 Dicere fert animus , quo gens Normannica ductu ,
 Venerit Italiam : fuerit quæ causa morandi ,
 Quosve secuta Dnces Latii sit adepta triumphum ;
 Parce tuo Vati pro viribus alta canenti ,

*Lib. 1.
 Pag. 253.*

An. 1016.

Clara, Rogere, Ducis Roberti dignaque proles
 Imperio cujus parère parata voluntas
 Me facit audacem : quia vires quas labor artis
 Ingeniumque negat, devotio pura ministrat.
 Et Patris Urbani (a) reverenda petitio, segnem
 Esse vetat : quia plùs timeo peccare negando.
 Tanti Pontificis quàm jussa benigna sequendo.
 Postquam complacuit Regi mutare potenti
 Tempora cum regnis, ut Græcis Appula tellus
 Jam possessa diù non ampliùs incoletur :
 Gens Normannorum feritate insignis equestri
 Intrat, et expulsis Latio dominatur Achivis.
 Hos quando ventus, quem lingua soli genialis
 North vocat, advexit boreas regionis ad oras,
 A qua disgressi fines petière Latinos ;
 Et man est apud hos, homo quod perhibetur apud nos,
 Normanni dicuntur, id est homines boreales :
 Horum nonnulli Gargani (b) culmina montis
 Conscondère (c), tibi Michael Archangele, voti,
 Debita solventes. Ibi quemdam conspicientes
 More virum Græco vestitum, nomine Melum (d) :

A

B

Pag. 254.

Exulis ignotam vestem capitiq̄ue ligato
 Insolitos mythræ mirantur adesse rotatus,
 Hunc dum conspiciunt ; quis, et undè sit ipse, requirunt.
 Se Longobardum natu civemq̄ue fuisse
 Ingenuum Bari, patriis, respondit, at esse
 Finibus extorrem Græcâ feritate coactum (e),
 Exilio cujus dum Galli compaterentur,
 Quàm facili reditum, si vos velletis haberem,
 Nos aliquot vestrâ de gente juvantibus, inquit.
 Testabatur enim citò Græcos esse fugandos
 Auxiliis horum, facili comitante labore :
 Illi donandum patriæ munimine gentis
 Hunc celeri spondent, ubi fortè redire licebit.
 Ad fines igitur postquàm rediêre paternos,
 Cœperunt animos mox sollicitare suorum,
 Italiam secum peterent : narratur et illis
 Appula fertilitas, ignaviaque insita genti (f) . . .
 Postquàm gens Romam Normannica transit inermis,
 Fessa labore viæ Campanis substitit oris.

C

D

An. 1017.

* Melum

Fama volat Latio Normannos applicuisse . . .
 Hunc * habuère Ducem sibi gens Normannica primum.
 Partibus Italiæ, Gallos tremit Appulus omnis
 Maii mensis erant aptissima tempora marti ;
 Hoc ad bella solent procedere tempore Reges ;
 Fortunâque pari primò pugnatur utrinque . . .
 Normannis auget validas victoria vires,
 Expertis Græcos nullius roboris esse . . .

An. 1019.

Circeiter Octobris pugnatur utrinque Calendas :
 Cum modica non gente valens obsistere Melus,

E

(a) Urbanus II Papa vixit (juxta *Johannem Tirmæum*) electus (juxta *Leibnitium*) anno salutis 1088. Iisdem temporibus regnabat Rogerius Roberti Guiscardi Apuliæ Ducis filius.

(b) Apud Garganum montem in Apulia ad mare Hadriaticum Normanni reppererunt à Græcis Baro pulsum Melum, qui suasit ipsis, ut in Græcos impetum facerent, armaque suppeditavit. Primum autem cum Græcis anno 1017 pugnarunt Normanni. Prima eorumdem in Sarracenos expeditio anno 1018 illigatur apud Pagium; qui interim contendit fabulosum esse id quod Leo Ost. lib. 2 cap. 38 narrat; Norman-

nos scilicet numero XL in Sarracenos obsidentes irruisse, et victoriâ potitos fuisse.

(c) Volaterannus lib. 3. Geog. scribit Robertum Guisc. expulisse Siciliâ Sarracenos, qui anno 914 Apuliam, Calabriam, Neapolim, et Garganum montem occupaverant. *Leib.*

(d) Meles legitur apud Th. Fazell. posterioris Decad. lib. 6, cap. 1. *Leib.*

(e) Anno 1018. ita *Tirmæus*. Circâ 1011 motus in Calabria, et Apulia excitat. *Leib.*

(f) Scribebatur in margine, Græcis, quæ lectio fortè verior est. *Tirm.*

- A Terga dedit magnâ spoliatus parte suorum
 Pòst *Alemannorum* petiit suffragia *Regis*
 Henrici (a), solito placidus qui more precantem
 Suscipit, auxilii promittens dona propinqui.
 At Melus regredi præventus morte nequivit
 Egregium quendam mox elegère * *suorum* * Galli
 Nomine *Ranulfum* (b), qui princeps agminis esset Pag. 255.
 Nunc hoc, nunc illo * contempto, plus tribuenti * Principe
 Semper adhærebant; servire libentiùs illi
 Omnes * gaudebant, à quo plus accipiebant; * Normanni
 Bella magis populi, quàm fœdera pacis amantes;
 Servitiique vices pro viribus et ratione
- B Temporis expendunt, plus dantes pluris habebant . . .
 Decipit Ausonios prudentia Gallia: nullum
 Plenâ lance capi permittit ab hoste triumphum
 Si vicinorum quis perniciosus ad illos
 Confugiebat, eum gratanter suscipiebant:
Moribus et linguâ (c), quoscumque venire videbant,
 Informant propriâ, gens efficiatur ut una.
 Post annos aliquot *Gallorum exercitus urbem*
Condidit Aversam, Ranulfo Consule * tutus . . . * Comite
- C Hujus præclara processit stirpe *Richardus* (d),
 Qui pòst successit; quo non animosior ullus:
 Nemo magis largus; qui non virtute minorem
Jordanem genuit: Jordanis et inde Richardum,
 Jamque viro vires condignas fert adolescens:
 Mœnibus *Aversâ* Ranulfus ab urbe peractis
 Ad patriam misit legatos, qui properare
 Normannos facerent; et quàm sit amœna referrent
 Appula fertilitas, inopes fore mox opulentos,
 Divitibus multò plus polliceantur habendum:
 Talibus auditis, et egentes, et locupletes
 Adveniunt multi . . . Tancredi filius, horum Pag. 258.
 Maxima spes, aderat Guilielmus . . . comitante Rodulpho,
 Qui post Ranulfi decessum præfuit urbi * * Aversanæ
 Terrebat Danaos Guilielmi nobile nomen;
 Is quia fortis erat, est ferrea dictus habere
 Brachia (e); nam validas vires animumque gerebat.
 Hujus Robertus frater fuit, ille Ducatum
- D Qui pòst obtinuit, Guiscardus (f) ad omnia prudens . . . Lib. 2.
 Pars Comiti *Petro* (g), pars est sociata *Drogoni* (h) Pag. 259.
 Tancredi genito, modico quia vixerat ejus
 Tempore germanus, vir ferrea dictus habere
 Brachia *Guilielmus*, cui vivere si lieuisset,
 Nemo Poëta suas posset depromere laudes.
 Tanta fuit probitas animi; tam vivida virtus.
Unfredum totus cum fratre *Drogone* tremebat

(a) Henricus I Rex et Imperator. *Tirem.*
 Henricus cognomento Sanctus. *Leib.*

(b) Ranulfus Normannorum Dux Primus. *Leib.*

(c) Nota Gallicæ linguæ propagationem. Nor-
 manni quippè id tunc in Italiæ partibus, quod
 postmodum in Angliâ, præstiterunt.

(d) Consentit Guillelmus Gem. Lib. 7, Cap.
 43; sed Leo Ost. Lib. 2, Cap. 67 narrat Ascilitti-
 num Normannum duxisse sororem Ranulfi, ei-
 que in Comitatu Aversano successisse, et filium
 Richardum, patrem Jordani, avum Richardi II,
 genuisse. Ranulfum Pandulfus Capuæ Princeps,
 Aversæ Comitem fecerat. Richardus I postea Ca-
 puæ principatum occupavit 1053. Vide Leonem
 Ost. Lib. 3, Cap. 16. *Leibnitius.* Urbs Aversa inter
 Neapolim et Capuam posita. *Id.*

(e) Guilielmus ferra-brachius Tancredi filius.
Leib.

(f) Guiscardum plures erroneam dixerunt,
 quod per terras vagus esset. At magis placet hæc
 denominatio, nostroque usui propria. Nam et
 vulgò nostrâ etiam ætate cautum, et astutum
 Guiscardum appellamus. *Tirem.* Guiscardi cog-
 nomen prudentem notat; *Wys*; est sapiens; et
Wyssen scire. Editor Rothomag. observat *Guis-*
hard suo tempore astutum vulgò significare. Ex
 Roberto Guiscardo et Rogerio Tancredi Alta-
 villæ in Gallia filiis stirps Principum Norman-
 norum in Italia propagata est. *Leib.*

(g) Petrus ab Unfredo et Drogone captus fuit
 in prælio.

(h) Drogo dum domini ampliationi studet,
 dum Apuliæ urbes munit, Longobardorum et
 Apulorum insidiis ad Montolium oppidum, cir-
 cumventus à Visone genere Apulo, prodicione
 occiditur. *Leibnit.*

* Leonem
IX

Lib. 2.
Pag. 259.

Pag. 260.

Italiae populus, quamvis tunc temporis esset
Ditior his Petrus consanguinitate propinquus . . .
Audit enim, quia Gens semper Normannica prona
Est ad avaritiam, plus, qui plus præbet, amatur . . .
Audierant Papam * (a), comitantibus hunc Alemannis (b)
Innumeris et Teutonicis, ad bella paratum.
Normanni licet insignes fulgentibus armis,
Agminibus tantis visis obstare timentes
Legatos mittunt, qui pacis foedera poscant :
Quique rogent Papam placidus famulamen eorum
Suscipiat, sese Papæ parère paratos
Omnes testantur, non hunc offendere velle,
Ac quæditorum cognoscere munus ab ipso :
Si placet hunc dominum poscunt, sibi seque fideles.
Teutonici, quia Cæsaries et forma decoros
Fecerat egregiè proceri corporis illos,
Corpora derident Normannica ; quæ breviora
Esse videbantur, nec eorum nuntia curant,
Ut potè nec numero populi nec viribus æqui,
Conveniunt Papam verbis animoque superbi :
Præcipe Normannis Italas dimittere terras,
Abjectis armis, patriosque revisere fines.
Quòd si noluerint, nec foedera pacis ab ipsis
Suscipias, volumus, nec eorum nuntia cures,
Nondum sunt gladios experti Teutonicorum,
Intereant gladiis, aut compellantur abire,
Invitque solum, quod nolunt sponte, relinquunt.
Papa licèt tumidis varia ratione renitens,
Non animos gentis potuit sedare superbæ ;
Spem dabat his Italæ fex indignissima gentis,
Gens Marchana probis dignè reprobata Latinis.
Cùm plures Itali magnâ virtute redundant,
His erat innatus pavor, et fuga luxuriesque,
Teutonici populi non copia magna videtur.
Turbati redeunt. Normanni pace negatâ
Atque Alemannorum responsa tumentia pandunt . . .
Frater defuncto qui fratre Drogone superstes
Exstitit Unfredus (c) procerum de Francigenarum
Unus habebatur majoribus, indè Richardus
Aversâ paulò antè Comes delectus in urbe,
Paulisperque suos fratres erat antè secutus
Robertus, qui magnanima virtute priores
Transcendit fratres, hic bello interfuit illi :
Cognomen Guiscardus erat, quia calliditatis
Non Cicero tantæ fuit, aut versutus Ulisses . . .
Gens Alemannorum stipata satellite multo,
Longobardorum frustra confisa fugacis
Auxilio turbæ, Normannos terga daturos
Credebat primis conflictibus, aut perimendos.
At non in numero, nec equis, nec gente, nec armis,
Sed cui de Cœlo datur, est victoria belli . . .
. . . . Guarnerus Teutonicorum
Albertusque Duces, non adduxere Suevos
Plus septingentos, hæc gens animosa feroces
Fert animos, sed equos adèò non ducere cauta,
Ictibus illorum, quàm lancea, plus valet ensis :

A

B

C

D

E

(a) Leo Papa nonus hujus nominis anno salutis 1049 Pontificatum iniit. Antea Bruno vocabatur, et Tullensis Episcopus erat. *Tirem.*

(b) Hi sunt Alemanni, quos Henricus secun-

dus Romanus Imperator apud Vercellas præsidio Italiae reliquerat. *Tirem.*

(c) Unfredus tertius ex Trezenda Tancredi conjuge filius. *Tirem.*

- A
 Nam nec equus doctè manibus giratur eorum,
 Nec validos ictus dat lancea, præminet ensis ;
 Sunt etenim longi specialiter et peracuti
 Illorum gladii ; percussum à vertice corpus
 Scindere sæpè solent, et firmo stant pede , postquam
 Deponuntur equis, potiùs certando perire ,
 Quàm dare terga volunt, magis hoc sunt Marte timendi ,
 Quàm dum sunt equites : tanta est audacia gentis.
 Italiæ populo qui se sociaverat illis ,
 Germani Comites præsumunt *Transmundus* et *Alto* ,
 Et *Burrellinâ* generata propagine proles
- B
 Exitus hic belli Papam mœroribus implet,
 Afflictusque gravi luctu confugit ad urbem ;
 Sed Cives Papam non exceperunt decenter ,
 Normannis veriti grave ne victoribus esset.
 Hunc genibus flexis Normannica gens veneratur ,
 Deposcens veniam ; curvatos Papa benignè
 Suscipit, oscula dant pedibus communiter omnes.
 Vocibus ille piis hos admonet ac benedicit
- C
 Tunc Comes Unfredus fraterni * funeris ultor . . .
 Roberto fratri Calabras acquirere terras
 Concedit juvenis : patiens erat iste laboris ,
 Vir prudens et habens ad quæque negotia promptas
 Exercenda manus. Robertus et ingeniosus,
 Semper celsa petens, et laudis amans et honoris ,
 Si contingebat sibi palma vel arte, vel armis ,
 Æquè ducebat ; quia quod violentia sæpè
 Non explere potest, explet versutia mentis.
 Clarus in eloquio dabat hic responsa repentè
 Optima, consultus si quis quærebat ab illo
 Consilium, sapienter ei dare noverat illud.
 Hic sibi concessio Calabrorum munere gaudet . . .
 Captus ab Unfredo secum prandente , volebat
 In fratrem gladio consurgere ; sed *Gocelinus*
 Comprehensum manibus tenuit
- D
 Undique gens clarum Normannica nomen habebat
 Utile figmentum versutus * adinvenit , atquè
 Mandat defunctum quòd quemlibet esse suorum
 Gens sua testetur , qui eum quasi mortuus esset ,
 Impositus feretro, pannusque obducere (a) cerâ
 Illitus hunc facie jussus latitante fuisset ,
 Ut Normannorum velare cadavera mos est ,
 Conduntur feretro sub tergo corporis enses
 Interit Unfredus (b) lachrymans Appulia tota
 Flet patris interitum
- E
 Interea Papæ Nicolai fortè secundi (c)
 Comperit adventum Melfia suscipit hunc . . .
 Namque Sacerdotes, Levitæ, Clericus omnis
 Hac regione palàm se conjugio sociabant :
 Concilium (d) celebrans ibi Papa, faventibus illi
 Præsulibus centum . . . sic extirpavit ab illis
 Partibus uxores omninò Presbyterorum . . .
 Robertum donat Nicolaus (e) honore Ducali.
 Hic Comitum solus , concessio jure Ducatûs ,

Pag. 261.

* Drogonis

* Robertus

Pag. 262.

An. 1059.

(a) Nota Normannorum usum in suorum corporibus sepeliendis.

(b) Ante mortem Unfredus ad se vocaverat Robertum, eique tutelam filii et Ducatûs sui demandaverat. Unfredi obitus circiter annum 1052. *Leib.*

(c) Nicolaus Papa lujus nominis secundus

natione Allobrox erat Gerardus antea vocatus, creatus fuit Pontifex summus, anno Christi 1059. *Tirem.*

(d) Melfitanum Concilium anno 1059 habitum est.

(e) Robertus à Nicolao Papa II Calabriæ Dux, et Apuliæ creatur. *Tirem.*

Est Papæ factus jurando jure fidelis ,
 Unde sibi Calaber concessus et Appulus omnis
 Est locus, et Latio patriæ dominatio gentis . . .
 Cùmque potentatûs cœpisset crescere nomen
 Virtutisque suæ, legatos mittere cœpit ,
 Qui sua deferrent generoso verba Gisulpho
 Guaymarii genito, germanæ nobile pœcens
 Conjugium, quia conjugio tunc ipse carebat,
 Primâ conjuge (a) pro consanguinitate repulsâ ,
 De quâ natus erat Buannundus strenua proles
 Insignis nimiâ virtute potensque futurus.
 Primò Roberti sprevit mandata Gisulphus ,
 Non quod majori posset , vel nobiliori
 Consociare viro germanam, sed quia Galli
 Esse videbantur gens effera, barbara , dira ,
 Mentis inhumanæ, primòque repulsio facta
 Conjugis, alterius producit tempora dandæ :
 Assentit tandem Princeps, natuque Priorem
 Tradit in uxorem tibi , Dux Roberte, sororem.
 Gatelerina minor , hæc Sichelgata (b) vocatur ,
 Nupsit Jordani post Gatelerina nepoti ,
 Qui Capuæ Princeps utriusque Ducisque patrisque
 Virtutes animi virtutibus æquiparavit.
 Conjugio ducto tam magnæ nobilitatis ,
 Augeri cœpit Roberti nobile nomen :
 Et gens, quæ quondam servire coacta solebat ,
 Obsequio solùm jam debita juris aviti ,
 Nam proavis et avis subjectam conjugis hujus
 Noverat Italiam gens Longobarda fuisse.
 Dedit hæc pueros sibi tres, et quinque puellas, etc.

A

B

C

(a) Cujus nomen Abderada erat. *Leib.*(b) Alii Sengregaita. *Leib.*

EX VITA (a) MATHILDIS DUCATRICIS.

Apud Leibnitium Scriptor. Brunsvic. pag. 646.

D

Lib. 1. Cap. 9.

* Ducis Lothar. Superioris, seu Mosellanorum.

Cap. 10

pag. 647.

STIRPE fuit genita (b) regali pulchra Beatrix;
 Majorum mundi stirpe fuit genita . . .
 Præbuit Italia Bonifacium generosum ;
 Atque Beatricem Gallia fert Italis . . .
 Cùm natam rutili Ducis expetiit Federici *
 Conjuge cum propria Mathildi denique dictâ.
 Iste Beatricem (c) Federicus donat habere
 Huic Bonifacio ; qui Dux cùm pergeret illò,
 Ornatus magnos secum tulit, atque caballos,
 Sub pedibus quorum chalibem non ponere solùm
 Jusserat, argentum sed ponere, sit quasi ferrum ;
 Esse repercussum clavum voluit quoque nullum ,

E

(a) Hanc viventis adhuc Donnizo vel Donnizo ejus Capellanus, arcis Canusinæ Ecclesiastes, scripsit carmine, quale ferebant tempora, et constituerat dicare ipsi Mathildæ ; sed antequàm opus ad umbilicem perduceretur, obiit inclyta Princeps.

(b) Hadwîs, filia Henrici Aucupis soror Othonis Magni, peperit Hugonem (Capetum vulgò) Regem, et Beatricem, quæ nupta Federico seniori Duci Mosellanorum, peperit ei Theodericum Ducem patrem Federici Ducis, cujus filia fuit hæc Beatrix, ut observare licet

ex Genealogia B. Arnulphi.

(c) Loquitur Donnizo de Frederico II Duce Lotharingiæ seu Mosellanorum, anno 1027 defuncto. In Vita Adalberonis II Met. Episc. à Monacho Anonymo cœtaneo scriptâ, habetur, matrem ejus extitisse Beatricem Magni Hugonis filiam, patrem Fridericum Gallie Medianæ [sic vocabatur Lotharingia superior] Ducem, fratrem verò Theodericum Ducem eorum qui cis citraque Mosam Mosellamque resident. Est hic pater Federici II Mathildæ senioris mariti.

- A Ex hoc ut gentes possent reperire quis esset.
Cornipedes currunt, argentum dum resilit tunc,
Colligitur passim, passim reperitur in agris
A populo terræ, testans quòd dives hic esset . . .
Nobilis et conjux puerum peperit *Federicum*,
Inde *Beatricem*, *Mathildem* verò deinde
Rex ubi *Chowradus* moritur, natusque levatur Cap. 13.
Ejus *Henricus*, Rex prudens atque peritus . . . An. 1039.
Accidit ut vallo circumdaret hic Miroaltum (*a*), Pag. 648.
Quod nullis bellis nec missilibus quoque cessit :
Circa quod fessus Rex ac exercitus ejus
- B Misit ad instructum . . . Bonifacium, sat et ausum *, * audacem
Ne sibi desistat succurrere, nonve relinquat :
Cæsaris assensum precibus qui præbuit, et tunc
Militiam doctam secum deduxit adhortans . . .
Castrum prædictum Burgundia plantat iniquum
In jus ; castrenses, cum Rex fert inde elientes. Pag. 649.
Se nimis exaltant . . . Princeps accessit ibidem . . .
Barbara gens et atrox proprios citò muniit artus ;
Agmine scutato procul exiit et galeato . . .
Gens timens tetra rediit graviter retrocessa ,
Ac petiit castrum, cupiens se claudere tantum.
Hoc non permisit velox Bonifacius illi ;
Sed simul intravit, jaculis transfodit amaris.
- C Continuò Regi castrum mandavit, etc.
Cumque redit Princeps . . . et ut est mos pergere servis,
Ex pueris multi cœperunt currere furtim . . . Pag. 650.
Inde virique loci (*b*) graviter nimium quoque moti . . .
Cervices tundunt, et equos sibi tollunt.
Burgundi bruti fecerunt hoc quasi stulti . . .
Allobroges cunctos manibus (*a*) tenuère reclusos.
Marchio terribilis (*d*) cunctis abscondere dixit
Aurículas, nasos, ut stent cum lumine plano . . .
Incisæ nares, ac aures quippe secatae
Illis ; tres clipei sunt ex his undique pleni . . .
Teutonici Reges perversum dogma sequentes, Cap. 16.
Templa dabant summi Domini sæpissimè nummis Pag. 653.
Præsulibus cunctis ; sed et omnis Episcopus Urbis
Plebes vendebat, quas sub se quisque regebat :
Exemplo quorum manibus necnon Laicorum
Ecclesiæ Christi vendebantur maledictis
Presbyteris, Cleris ; quod erat confusio plebis . . .
Quando defunctus * terræ (*e*) datus, estque sepultus, * Bonifacius
Tunc quinquaginta duo tempora mille Dei stant An. 1052.
Bis denis annis post ipsum quinque peractis . . . Cap. 17.
Ritè gubernavit, tenuit Comitissa Beatrix (*f*) . . .
Henricus . . . scimus quòd (*g*) herus fuit atque propinquus Cap. 18.
Ipse Beatricis magnæ, natæque Mathildis. Pag. 654.

(a) Hermannus Contr id ad annum 1042 refert. Castrum autem *Murat* in Burgundia, situm est non procul à Novo-castro, vulgò *Neuf-chastel*. Conradus, Wippone teste, jam expugnaverat Miroaltum.

(b) Locus iste castrum ibidem dicitur.

(c) Bonifaciani scilicet milites.

(d) Ibid. *barbam quatiendo minatur*.

(e) Ex insidiis an. 1052 occisum narrat Hermannus : quod Poëta dissimulat.

(f) Dissimulat Poëta secundum ejus matrimonium cum Godefrido Duce, et captivitatem, in qua eam habuit Henricus Imperator, quòd hosti ipsius nupsisset. Obiit Godefridus anno 1069, quo etiam credit Florentinus filiam Beatricis Mathildem filio Godefridi Godefrido desponsa-

tam. *Leibnit*.

(g) *Herus* ex græco, nexu (nempe sanguinis) ligatus ; *Èρρς* est nexus. Florentinus pro quod *herus* legit *quam hænus*, sed non explicat. Non satis explorata est ratio consanguinitatis inter Imperatorem Henricum III, (quem poëta secundum vocat, in Italia scilicet) et Beatricem. Sanè *Henricus IV* *amitam* vocat in Epist. Regesto Gregorii VII inserta. Uspergensis (1054) *neptem Henrici III*. Dominico Mathildem (filiam Beatricis) *Consobrinam Henrici IV*, infra lib. 2. cap. 1. Et sanè Henricus V jure propinquitatis etiam hereditatem Mathildis, filie Beatricis, sibi vindicavit. Sed cum ignoretur ex qua stirpe fuerit mater Beatricis, cui et ipsi nomen Mathildi ; mirum non est gradum cognationis ignorari, nam

Mortuus Augustus (a) fuit hic in pace sepultus. A
 Post quem surrexit, qui de lumbis puer exit . . .
 Scilicet Henricus crudelis tertius hydrus ;
 Cujus erat mater Regina videlicet Agnes :
 Hunc in ventre gerens, vidit quòd sit draco verè
 In somnis infans : hoc multis retulit ipsa . . .
 Hæc apices * dictat ; scit Theutonicam bene linguam ;
 Hæc loquitur lætam quin Francigenamque loquelam . . .

* Mathildis
 Lib. 2.
 pag. 659.

amitæ et neptis vocabula latè apud hujusmodi proprietati et rerum circumstantiis satis fiet.
 Scriptores sumi constat. Quid si Gisela Conrado (a) Henricus Germaniæ III, Italiæ verò duntaxat II. Moritur an. 1056.
 Imperatori nuptæ soror fuerit ? Ita et verborum

EX VITA ARNALDII (a) EPISC. MAGALON.

*Ex serie Episcoporum Magalonensium, apud Lab. Bibl. Mss.
 Tom. I, pag. 796.*

HIC locus insignis, fuit urbs habitata malignis
 Gentibus ; undè ruit, quòd scelerata fuit.
 Karolus hanc fregit, postquam sibi marte subegit,
 Ob Sarracenos, quòd tueretur eos.
 Tunc Nemausenses exuri jussit arenas
 Aptas præsidio perfidiæ populo.
 Inde manens annis urbs * hæc deserta trecentis
 Tandem Pontificem repperit artificem,
 Præsulem Arnaudi sic semper subdita laudi,
 Cujus nacta vicem crevit in hunc apicem.
 Hic muros jecit, hic turres undique fecit,
 Clerum divinis contulit officiis.
 Ipse gradum (b) clausit, quo prædo piratus hausit
 Sæpè latrociniis littora nostra suis.
 Navibus introitus per eum gradus alter apertus,
 Non procul à terris est, Magalona , tuis.
 Illicitumque thorum dissolvit Presbyterorum ,
 Pontem constituit ; trans mare (c) post abiit.
 Ut rediit (d), moritur ; in sede sua sepelitur,
 A se compositum servet ut ipse situm.

* Magalona

(a) Juxta Arnoldum de Verdala in serie Episcoporum Magalonensium, Arnaldus factus est Episcopus an. 1048 ; obiitque an. 1078. At certum est hunc præsulem electum circa annum 1030 interfuisse Synodo Conanensi an. 1035. Nullum de Arnaldo habetur monumentum post an. 1058. Hinc conjicere est cum Vaissetio *Hist. de Lang. Tom. II, pag. 606 not. 30*, hunc humanis desiisse circa an. 1060 : tricesimo episcopatus sui anno juxta Epitaphium.

(b) *Erat apud Magalonem portus maris vocatus portus Sarracenus usque in hodiernum diem, ad quem per gradum galeæ Sarracenorum liberum habebant ingressum.... sed ideò quia Sarraceni ad ipsam per gradus habebant refugium, et castra seu oppida circumvicina... devastabant... Quæ civitate per Carolum (Martellum) funditus destructa, nec Christianis habitaculum, nec paganis effugium exhibebat.* Ibid. Restauravit autem annis ab urbe destructa elapsis, deponens manus ad fortia, ait Arnaldus, gradum

prefatum lapidibus et lignis ante omnia claudere et obstruere festinavit ; deinde anxietate nimia pressus, ut tam ingredientibus quam egredientibus à dicta insula, ad quam nullum nisi navale iter parere poterat, liber pateret accessus... per stagni latitudinem pontis stravit longitudinem. Ibid. pag. 798.

(c) Ex Epitaphio Arnaldi Episcopi, quod hic exhibemus.

*Hic jacet Arnaldus sedis Pater hujus, et auctor,
 Annis triginta præditus officio.
 Qui postquam Hierosolymam devotus adivit,
 Ut redit, in Filla fertur obisse Novâ.
 Protinus hic Julia translatus quarto Kalendas
 In foribus claustris sub gradibus situs est.
 Nocte verò monitus Præsul junior Gothofredus,
 Istuc condigno transtulit obsequio.* Ib. p. 796.

(d) Juxta de Verdala et Epitaphium apud Villam-novam viam fuit universæ carnis ingressus, et inde portatur Magalonem. Ibid. pag. 798.

EX SANCTORUM VITIS, MIRACULIS, ETC.

EX MIRACULIS S. SEBASTIANI, etc.

Apud Chesnium (a) Tom. IV Scriptorum Fr. pag. 155.

A GENTE in sceptris regni Francorum glorioso Rege Henrico, serenissimi Roberti Regis filio, veritatis voce completur quod dicitur: *Omne regnum in se divisum desolatur*. Enim verò tunc temporis, naturæ rerum mutatus solvitur ordo: quorundam perfidiâ, totius regni Franciæ perturbatur monarchia, perturbatione confunditur non minimâ: utilitas reipublicæ negligitur, Ecclesiarum facultas ubique minuitur, fas et nefas alternis vicibus corrumpitur, leges et jura corruptionis ordine depravantur: iniquitas prævalet, æquitatis judicium et justitia silet. E vestigio subsequitur divinæ ultionis gladius; fames et gladius ubique grassantur, pestilentiæ et clades incessanter prosequitur*. Ea tempestate Gotzelo (b) Dux quidam duellionum Galliæ, gerens apicem potestatis amplissimæ, spectabilis et ipse genere, nobilium spectaculis et judicandis negotiis videbatur præminere. Quid multa? Tandem honestum et utile respuitur, auri sacra fames invehitur: dux et justitiæ minister spoliatur justitiâ, quia diligitur pecunia: rebus suis Ecclesia præsens exiit, adversitatibus premitur; ut oppressa gloriosius exaltetur eorum interventionibus, quorum triumphis clarescentibus hæc dies sanctificata constare videtur. Ad tam pulchræ festivitatis spectaculum sparguntur semina lacrymarum. Interea germinent fructum gaudiorum, ut suavius fulgeret delectabili odore virtutum. Rebus suis, ut dictum est, spoliata gemit Ecclesia, quia hereditatis suæ portione privatur non minimâ. Est igitur locus super Mosam fluvium situs nomine Doncherius (c); Karoli Regis Francorum, Romanorum quoque Imperatoris liberalitate donatus ad partem sanctuarii (d) hujus. Hanc amplissimæ possessionis sedem Dux ille cupiditatis suæ desiderio satisfaciens, cum omnibus appendiciis, et cunctis mobilibus et immobilibus, et ad integrum percurrens, descriptionem quoque rerum faciens, tandem factus sacrilegus in suam singulariter redegit potestatem. In causam negotii ejus assiduis precibus imploratur Deus noster refugium et virtus, adjutor in opportunitatibus. Deponuntur corpora Sanctorum de suis sacris cubilibus, ad nudum terræ prosternuntur cum singultu cordis et gemitibus.

* prosequuntur

An. 1031.

An. 1037.

Post mortem gloriosissimi Francorum Regis Rodberti, regnante Henrico filio ejus, cum jam in regno bene profecisset, et jura reipublicæ justo moderamine diserneret, aliquot jam evolutis annis contigit obire palatii sui primum Consulem Odonem (e) ejus filii Tentboldus et Stephanus, cum paterni honoris dignitatem ad integrum possidere cuperent, et discordantibus animis, arma corripere contra regalem potentiam multo vallati milite nullo modo formidaverunt. Rex autem eis quæ pater in pace possederat suo dominio multa vendicans, inter cetera præ nimia animi perturbatione abjecto æquitatis jure, de possessione S. Medardi Monasterii et S. Sebastiani, qui illorum ditioni subditus erat, famosissimam possessionem quandam super Mosam fluvium sitam, quæ Doncherus nominatur, palatio suo servitorem propriis ministris delegavit. Quam demùm à fundis rerum et frugum opulen-

(a) Ex veteri Codice Atrebatensi, in quo habentur Liber de Translatione corporis S. Sebastiani et alia ad S. Medardum Suessionensem pertinentia.

(b) Hic est Gozelo Dux Mosellanensis, qui anno 1037 Odonis Campaniensis exercitum in fugam vertit, ipso, Odone interfecto. Gozelonem totius primæ Retiæ Ducem appellat post Glabrum Hugo Flaviniacensis in Chronico Virdun. ad annum 1037

(c) Doncherius, aliis Doncheriacum, vulgò Donchery, opidum est Campaniæ in Retelensi tractu, ubi situs est insignis Prioratus, Monasterio S. Medardi subditus.

(d) Ecclesiæ scilicet S. Medardi Suessionensis.

(e) Post infelicem Odonis Comitum interitum, ejus filii Thebaldus et Stephanus paterni honoris dignitatem tueri et augere cupientes, in Henricum Francorum Regem insurrexere. Mabill.

tiam regalibus palatiis exuberantibus subministrantibus longè positam consi- A
 derans, cum ejus minimè reditibus ad usus proprios egeret, neve videretur
 Sanctorum prædia, nisi ulciscendi furoris causâ suo dominio vendicasse,
 Duci cuidam Lothariensis regni Gosceloni in beneficio possidendam con-
 tradidit: qui nullo Dei timore correptus temerè suscepit, quod de sanctuario
 Dei injustè ablatum noverat. Compertâ igitur Abbas Monasterii præfatorum
 Sanctorum tantâ regalis potentiae violentiâ, quæ sibi commissæ Ecclesie
 inlata erat, cum omni Monasterii congregatione gaudia mutans in luctum, et
 organum Deo servientium in vocem flentium, nimio est animi mœrore
 affectus. Ignorans autem qua parte se verteret, quò super tantam violentiam
 justitiam expeteret, utpotè quem et regalis indignationis censura premebat,
 et Advocatorum nulla spes sublevabat; omnipotentis Dei cum omni con-
 gregatione expetiit auxilium, qui nunquam dereliquit sperantes in se, et in- B
 defessus adjutor in oportunitatibus, in tribulatione. Inito ergo cum fratribus
 consilio, fieri disposuit unde et Rex terreretur de injusta donatione; et qui
 Sanctorum res possidendas susceperat, de temeraria susceptione; in luctu
 et gemitu se cum Fratribus constituens, Ecclesiam cui deserviebat divinis
 privavit officiis, et Sanctorum corpora, quæ in condigno sub * loco condita
 erant, quasi rerum suarum damna secum gementia humi prostravit (a);
 * quatinus
 * f. suo
 quamvis * omnipotentis Dei misericordia et afflictæ subveniret Ecclesie, et
 Sanctorum suorum reliquias aliquando cum sui nominis glorificatione rebus
 restauratis in proprio recondere faceret honore.

Evoluto denique anni circulo, cum Sanctorum res prænominatas Dux
 securè, et quasi hereditarias possideret, contigit Paschalem solemnitatem
 Dominicæ Resurrectionis, omnibus Christianis solemniter recolendam, suo C
 occurrere tempore: imperiale verò edictum Ducem illum, ut curiæ suæ
 interesset, apud palatium, quod Noviomagus appellatur, vocavit. Profi-
 ciscente autem eo eum omni suo apparatu, et jam propinquante quò ibat,
 nocte quæ Cœnam Dominicam præcessit, dum ad vigiliis Matutinorum in
 Monasterium S. Mariæ et S. Servatii Trajectensis celebrandas Christianâ
 ammonitus religione surrexisset, peractis Matutinorum solemnibus, et ex-
 tinctis secundum ecclesiasticum morem candelis, obtenebratâ omni domo
 ad orationem se rogaturus Deum prostravit. Qui cum oraret, arreptus
 somno vidit in mentis excessu hos Sanctos, Sebastianum et Gregorium ad
 ejus dexteram, Medardum ac Gildardum ad lævam, quos præcedebat et quos
 sequebatur multitudo Beatorum cum crucibus et cereis. Audivit autem eos
 inter se querentes, quid de eo facerent, qui res (b) suæ Ecclesie tenere à D
 Rege, non æquo jure jam tunc moderamina reipublicæ disponente,
 accepisset, et justè eas ut à parentibus relictas possideret. Conquirentibus au-
 tem eis inter se quid de eo ageretur, B. Gregorio Papa præcipiente, Martyr
 invictissimus S. Sebastianus eum hastâ, quam tenebat, cum quadam severi-
 tate percussit: quo ictu expergefactus, sanguinem per nares et os gliscentem
 à corpore suo sensit; et convocatis sociis itineris sui, qui ei more solito
 adhærebant, innotuit eis lamentabili clamore quid audisset vel vidisset.
 Quid verò passus esset, testabatur sanguis ab ore et naribus defluens.
 Causam verò tam severæ apparitionis, possessionem illam intellexit esse,
 quam à Rege et injustè acceperat, et injustiùs possidebat. Accepto denique
 ibi, divino instinctu, salutis suæ consilio, terram Ecclesie Sanctorum, cui
 injustè subtracta fuerat, devotus possidendam in perpetuum reddidit, teme- E
 ritatem suam duriter accusans, et Sanctorum merita ubique prædicans. Hoc
 modo possessio Sanctis reddita est; et Ecclesia quod tristis amiserat, Deo
 disponente, gaudens recepit. Sanctorum denique corpora, quæ humi
 prostrata diù jacuerant, cum summa veneratione et nominis Dei glorifica-
 tione XII Kal. Maias condigno sui loco restituta sunt; et divinæ laudis

(a) Sic tum religio ferebat. Sanctorum reli-
 quias è suis loculis eductas, et Ecclesie pavimento prostratas, imò interdum inter spinas depositas fuisse, si quando viri Ecclesiastici de injuriis Ecclesiis suis illatis à viris potentibus justitiam habere non poterant; ut omnium in eos odium commoverent, hocque facto ad rerum ablatarum restitutionem eos cogere, pluribus

exemplis probat Cangius in Glossario.

(b) Doneheriaci à Gozelone invasionem referimus ad annum circiter 1038: palàm enim est ex iis quæ præcedunt, non contigisse ante interitum Odonis II Com. seu ante annum 1037; post quem, Odonis filiis rebellantibus, Henricus Rex Doneheriacum occupavit; illudque Gozeloni tradidit possidendum.

A præconia, quæ diu in eadem Ecclesia siluerant, cum laudibus et hymnis, Deo gratias referentibus Fratribus, insonuerunt.

EX VITA ET MIRACULIS S. GREGORII EPISC. NICOPOL.

AB AUCTORE (a) ANONYMO PENE COÆVO SCRIPTIS.

Apud Bolland. ad diem 16 Martii ex Ms. Petivirensi.

MACARIUS Gregorius, Armeniorum Nicopolitanus Archiepiscopus... *Cap. 1, pag. 462.*
 B celeris fugæ iter arripiens, Alpium crepidines transiit, et ad Gallias *Pag. 463.*
 copiosum iter direxit. Cùmque, peragratis pluribus civitatibus et oppidis *Circa an. 1000*
 illius regionis Pithuerim * (b) devenisset oppidum... vox de cœlis super ipsum ** Piviers ou Pitiviers*
 » adfore constituo: est enim non longè hinc quædam parva Ecclesia in ho-
 » nore S. Martini Vertanensis (c) consecrata... quam propter solitudinem
 » incolæ Solam vocant, non plus ab hoc oppido duobus passuum millibus
 » distans... Erat autem in eodem oppido quædam nobilis matrona, Ail-
 » visa (d) nomine, bonæ memoriæ, quæ et ipsa genitrix unigenitum suum
 » nomine Odolricum, illius videlicet oppidi hæredem, qui et ipse postea
 Aurelianensis Ecclesiæ factus est Episcopus; patre suo Rainardo jam de-
 functo atque ante fores Romanæ Ecclesiæ sepulto, amicabiliter educabat.
 C Hæc autem... Canonicalem in honore S. Gregorii sanctique Læti Conf.
 atque Levitæ Basilicam in præfato oppido noviter construxerat: atque...
 de Ussello quodam allodio suo, quod dotalitiâ lege sibi acciderat, eum lo-
 cum ditaverat. Hanc talibus aliisque hujusmodi insignibus decoratam, et
 longè latèque bonis moribus diffamatam, ut potè illius oppidi scepra geren-
 tem, vir Dei Gregorius allocutus est... Matrona respondit: « Habitandi
 » licentiam habeas... præfatam Ecclesiam, etc. »... Vixit autem in eodem *Cap. 2.*
 loco Gregorius circiter VII annos... [Obiit] XVII (e) Kal. Apr.... Præ- *Pag. 464.*
 fata matrona, nomine Ailvisa, sancti viri glebam Pithuriæ oppido in Eccle-
 siam S. Salomonis transtulit... Post multum verò temporis, Henrico Rege
 Francorum Pithuerim oppidum (f) obsidente, illa Ecclesia, in qua sancti
 viri corpus jacebat, cum toto oppido igne cremata est.

(a) Autoris ætas indicatur ex obsidione Pitiveris, quam inter annos 1037 et 1044 à Rege Henrico factam, constat. 40 circiter annos post Gregorii mortem scripsit historiam; sub cujus finem addit Anonymus: « Hæc autem, quæ superius » dicta sunt, partim oculis nostris vidimus; partim ab aliis, qui illius sanctissimo colloquio » atque familiaritate fruente, ex propriis oculis » viderunt, accepimus; partim à parentibus et » amicis, qui post illius obitum eum quærebant, » cognovimus ». Exeunte sæculo X, S. Gregorius Episcop. Nicopol. Gallias petiit.

(b) Pitiveris, haud ignobilis dynastia, unâ cum Nongento castro per mortem Rainardi patris, Breacarum domini et Pitivirensis Toparchæ, obvenit Odelrico Aurelian. Episc. et hoc circa an. 1033, moriente Isambardo Breacarum Domino, nepoti ipsius Odelrici ex fratre natu majore: qui frater, si ipse quoque Odelricus dictus est, credibile fit eum, relicto post se filio, prius esse extinctum, quàm secundis nuptiis pater suus gigneret istum Odelricum. Isam-

bardus autem, Episcopus etiam Aurelian. ipse creatus, eo in munere usque ad annum 1063 vixit; et sorori suæ Ugoni Bardulfo nuptæ, si non totam cessit hæreditatem paternam, Pitiverim certè castrum habendum dedit: qui Ugo illud contra Henricum Regem toto biennio pertinaciter est tutatus; filiumque reliquit Hadericum, et ipsum ab avunculi obitu Aurelian. Antistitem. *Bolland. ex Sammarth.*

(c) Colitur hîc S. Abbas XXIV Octobris. *Bolland.*

(d) Sive *Alisia*: Saussayus *Helosiam* legit: Sammarthani, ubi de filio ejus Odolrico Aurelian. Episcopo, *Aloysam*, vel *Helwidem*. *Boll.* Aloysa filia erat Odonis I Com. Bles. Carnot. ac Turon.

(e) Absunt hæc à Saussayo: videtur is tamen solùm *septimo* legisse: eum ejus elogium referat ad diem 26. *Boll.* Certus non datur Gregorii annus mortis, sed initio sæculi XI.

(f) *Al.* Pithuriam. Cujus obsidio intrâ annum 1037 et 1044. *Boll.*

EX VITA B. RICHARDI ABBATIS S. VITONI VIRDUN.

AUCTORE MONACHO EJUSDEM LOCI FERE ÆQUALI.

Inter Acta SS. Ord. S. Bened. Part. 1 Sæc. 6 pag. 523.

- An. 1004.
Num. 9. **P**RÆSIDEBAT (in Ecclesiâ Virdunensi) Richardus (a) Abbas, vir quo illâ ætate nihil habuit Gallia clarius, licet reverendi Abbatis Willermi et apud Italos et Francos jam præferretur disciplina, quamquam Odilonis æque Abbatis Cluniacensis, inter Monachos celebre nomen haberetur: nec non Agrippina civitas exsultaret Heriberti præsulis sanctitate, sed et Legia beatam se prædicaret sancto Wolbodone; Virodunum quoque gloriaretur suo Haymone; Cameracum etiam vitæ probitate attolleret Gerardus; Carnotenæ autem decus urbis mellifluus in facundiâ clareret Fulbertus . . .
- * de Marcio
Pag. 524. Nobilissimus Comes Lietardus *, Ottonis Imperatoris consanguineus, ei in omnibus adhæsit, et sumpto ab eo habitu religionis, villam sui juris Barlodium dictam B. Vitono tradidit . . . Mathildis (b) nobilissima Saxonie Comitissa, quæ de suo Comite Godefrido quinque filios genuerat, Alberonem scilicet ejus Ecclesiæ urbis Episcopum post Vifridum, et Fredericum et Hermannum industrios Comites, Godefridum (c) et Gozelonem præclarissimos Duces, hunc patrem summo dilectionis studio coluit, et pro parte hanc Ecclesiam magnâ admodum liberalitate, cum filio suo Comite C Hermanno (d) ditavit . . .
- Num. 11. Cùm Odo Comes Campaniensis castrum antiquissimum, Commercium (e) dictum, obsideret, ut eum pacificatum ab obsidione removeret, beatus hic (Richardus) cum Gervino Ecclesiæ hujus venerabili Apocrisario advenerat; sed jam tunc ignis vorans omnia vastabat. Tunc prædictus frater antiquissimam dignitatem capellæ ipsius castrum sciens, et reverendas reliquias (f) salvare cupiens, scuto piæ devotionis munitus, medios ignes ingreditur, cùm ecce uni armigerorum occurrit, qui eas corio insutas sub chlamyde sibi celabat. Mox denique, compensato pretio, eas ab eo suscepit, et huic Ecclesiæ intulit . . .
- An. 1037. Cùm igitur memoratus Campaniensis Odo, rursus contractis undequaque

(a) Non affectatâ elegantiâ, sed impensâ gratia, hoc vocabatur agnomine, videlicet *Richardus Gratia Dei*, in villâ quæ dicitur Bantonis, in finibus Remorum versûs Virodunum, parentibus nobilissimis, patre Waltero, matre verò Theodradâ oriundus; in puerilibus annis Ecclesiæ B. Virginis Mar. Remis sacris litteris erudiendus, et canonicâ regulâ institutus traditus fuit. Præcentoris et Decani in hac Ecclesiâ sortitus est officia. *Hugo Flavin. Chron. Vird. Lab. Bib. Ms. Tom. 1, pag. 173. Act. SS. ibid. pag. 519.* De Richardo Abbate passim in nostro Tom X.

(b) Uxor Godefridi Comitum Ardenensium, de quâ vide Chron. Alber. Tom. X, pag. 287.

(c) Godefridus, mortuo Othone Duce, Ducatum Lotharingiæ adeptus est, an. 1007. Obiit autem an. 1019. Cui substituitur Gozelo frater ejus.

(d) Ex Comite Monachus, cujus Epitaphium legitur, Tom. X, pag. 327.

(e) Oppidum ad Mosam, vulgò *Commerci*, in finibus Leucorum. Hujus obsidionis causam sic narrant Monachi Virdunenses: « Tempore quo Conradus successor Henrici pii Augusti Romanum gubernabat imperium, fuit in regno occidentalis Franciæ quidam Comes, Odo nomine, secundum sæculi hujus generositatem magnæ nobilitatis, plurimæ potentiæ, multæ factionis, bellorumque frequentia clarus. Is jure hæreditario possidebat castrum quoddam super Mosam situm, Commarceium dictum, in quo continebatur honorabiliter templum . . . Quod sanè castrum . . . antiquæ nobilitatis glo-

riâ clarum, quidam Comes ipsius indigena à patre præfati Comitum in bonium suscepit; et, ut mos exigebat, fidelitatem ei juraverat. Quo defuncto, jus alienum iniquè in jus transfudit suum, fidelitatemque et hominum justo heredi facere contempsit. Tunc ille irâ et indignatione nimia succensus, coactâ suorum validâ manu, castrum obsidione circumdedit, quam satis nimiumque in dies perurgens, præter spem eunctorum, subito seris effractis castrum ingreditur, rebelles supremo periculo donat, flammis victricibus omnia vastat ». *Mabil. Ibid. pag. 536.* Conradus electus est Imperator an. 1024. Hinc obsidio Commarceii posterioribus annis locanda est.

(f) Brachium scilicet S. Pantaleonis, « quod attulit cum corpore ejusdem à Nicomediâ Coloniensis Archiepiscopus, obtentum dono Constantinopolitani Imperatoris, quando pro ejus filiâ Ottoni II in matrimonio jungendâ jussu ejusdem Ottonis ad eundem Imperatorem legatus missus est, cum Episcopis II Ducibus et Comitibus . . . et reversus Coloniâ detulit. Fuert autem cum eo in expeditione ipsa quidam ejus consanguineus Dominus castrum de Commarceio, et multa prece obtulit ab eo brachium corporis sancti Pantaleonis, quod et in Ecclesiâ præfati castrum reposuit. Evolutis postmodum aliquot annis, obsessum est castrum ipsum, et eversum, atque succensum ». *Hugo Flavin. in Chron. Virdun. Lab. Bib. Mss. Tom. 1, pag. 166.*

A multis militum copiis, Bar(a) castrum obsedisset, ubi et cum multis suorum interemtus occubuit, et isdem venerabilis Pater, dum cum Monacho suo Waleranno, cognomento Bonifacio, illo venisset, Comitem Manassen de Domino Martino, eodem fusum prælio, cum quibusdam aliis isthuc deportari fecit, et honorificè sepelivit. Quod audiens uxor ipsius, variis donis eundem Patrem muneravit, et tapetem magnum huic Ecclesiæ dedit. Uxor etiam prædicti Odonis Comitis in memoriam sui et mariti casulam croceam tradidit. Sic industriâ et bonâ famâ beati viri hæc Ecclesia cumulabatur ornamentis. Comitem etiam Bretuliensem, nomine Waleranum (b), in ipso prælio graviter vulneratum, ne prorsus ab insectatoribus exstingueretur, sacrâ religionis veste amictum deffendit; et huc delatum, curatumque in tantum bona sui institutione innormavit, et sacris litteris imbuit, ut post ejus venerabilem transitum isti præficeretur Ecclesiæ: cujus pater Gelduinus nomine, tum filii amore, tum beati viri sacrâ allocutione, sæculo renuntiavit, et in senectute bonâ benè conversatus, plurimis donariis huic loco traditis, felici fine consummatus, in fine quievit.

... Viginti et unius Abbatiae (Monasteriorum) rector et institutor hic B. Pater exstitit... non solum in Lotharingiâ, verum in Franciâ seu in Flandriâ... Eo tempore quo Dominus Heymo pontificatum hujus urbis regebat, cœpit valde insistere ædificiis murorum civitatis, utpote vir nobilis, et superabundans divitiis... Unde factum est, ut istud Cœnobium includere delibaret intra muros civitatis, contra votum venerabilis patris... [qui] Imperatorem Henricum sibi amicissimum adiit... [cujus jussu] cessavit

C [Episcopus] ab intentato opere...

Audiens autem de Incarnatione et Passione Christi Isaiam præloquentem... miro flagrabat cordis ardore, si quomodo ad hoc posset aliquando pertinere, ut desiderium cordis sui inde valeret adimplere... Itaque... exit peregrinus (c) Christi à patria, comitatui ejus adhærentibus religiosis quamplurimis utriusque ordinis viris... per graves et longos labores... Constantinopolim venit... Emenso denique tanto itinere, pervenit ad desiderii sui venerabilem (d) locum, quem sitienter perlustrans, quibus lacrimarum fontibus irrigabat universa quæ circumibat, non est meum dicere... Verum Antiochiæ venerabilia loca nequaquam voluit prætergredi, sed ad illam devotus cum devotis perrexit... Reverendus itaque Pater post emensum tam longæ peregrinationis cursum redditur patriæ, redditur suæ Ecclesiæ...

D Extrema valetudine cœpit in dies urgeri... Visitabat autem eum assiduè Dominus Richardus venerabilis Pontifex, quem ipse de sacro fonte susceperat et diligenter nutrierat: litterisque (e) tam divinis quàm humanis ad unguem

Num. 12.

Num. 14.

Num. 16.

An. 1026.

Num. 17.

Num. 18.

An. 1027.

(a) Barrum oppidum est cognominis pagi caput inter Lotharingiam, vulgò *Bar-le-duc* dictum.

(b) Walerannus, et Gelduinus, infra, Comites Britulienses, neenon Letardus Comes Conradus Imperatoris nepos et consanguineus, famâ B. Richardi per Belgium et Germaniam pervulgatâ, vitam monasticam amplexi sunt.

(c) Hugo Flavin, ad an. 1014 narrat, Romam ivisse Richardum; Benedicto Papæ VIII in amicitia junctum, familiarissimum ei extitisse. 2^{um} iter Romæ sub Pontificatu Joannis XIX insinuat idem Chronographus: sic enim loquitur an. 1023. « A quo (sum. Pontifice) cum requisisset » Constantinopolitanus Antistes, ut sua Ecclesia » sicut et Romana universalis diceretur, et » donis eum, Romanosque, qui curiæ præerant, » innumeris flecteret, ita ut clanculo tentarent » concedere quod rogabatur, omnis ob hoc » vehementissimè commota est Italia. Sed Gal- » liarum Episcopi et Abbates his obviare conati » sunt; quidam in personâ suâ, quidam verò » litteris missis sedem Apostolicam visitantes, » et tantum opprobrium et dedecus auctorita- » tibus ad medium prolatis, quibus contradi- » cere fas non esset, à Romanâ Ecclesiâ propul- » santes. Nec defuit in his Patris Richardi auten- » tica præsentia: imò omninò satagit ut Con- » stantinopolitana præsumptio confutata con- » quiesceret. filium se Romanæ Ecclesiæ. dum

» matris honori providebat, ostendens ». Legitur autem inter miracula ejusdem B. Richardi, num. 9. hunc Abbatem Turones accessisse Cœnobii sancti ac Confessorum Confessoris Martini visitationis gratiâ.

(d) De itinere Jerosolimitano audiamus eundem Chronographum. « Expensas viæ Richardus » Comes Normannorum omnes ei (Richardo) » attribuit. Erat enim in elemosinis largus, ca- » ritate diffusus, honestate præclarus. Supersunt » adhuc in Britannicâ insulâ et Normanniâ no- » biles et probati viri, qui viderunt hunc » patrem nostrum *Gratia-Dei*, et noverant » quanto ab eodem Comite diligebatur aspectu... » Richardus septingentos peregrinos secum » duxit. »

(e) Ita verò reipublicæ negotiis intentus erat Richardus, ut privatorum curam non dimitteret. Quàm autem sollicitè res sui Monasterii curaverit, probat veterum aliquot chartarum Monasterii Vitoniani collectio quam accuratè describi curavit. Earum nonnullas præ manibus habemus ex autographo, quod modo Divione asservatur, descriptas: in quarum una sic loquitur: « Quoniam meo tempore multa peregi, » quæ in posterum loco mihi commisso, etc. Litteris ea huic schedulæ mandare curavi ob vitandam destructionis et odii scandalum, ne animæ meæ vel futuris... aliquid veniat detrimen-

imbuerat . . . Discessit autem à corpore . . . 18 Calend. Julii, anno Incarn. A
Dominicæ 1046, Indict 14. Concur. 2. Epactâ XI, etc.

» tum, etc. Ita Mabil. in observ. ad vitam B. Ri-
» chardi, num. 4. Ibi videre est quo studio, quâ

» ratione Monachi Cartularia suorum Monaste-
» riorum describi curaverunt ».

EX VITA S. ANATOLII ^(a) EPISC.

Apud Bolland. 3. Febr. pag. 359.

Circa an.
1029.
Num. 5.

IN Archiepiscopatu Bisunticensi ^(b), qui et Chrysopolitanus appellatur, ^B
est quædam regio, nomine Scodinga, in quâ est vallis Romano ^(c) itineri
pervia, quæ Salinis benè suo sibi nomine dicitur, eo quod sal ibi sufficien-
ter conficiatur. Supra vallem quoque mons eminentissimus à sui sitûs
pulchritudine nomen habens, Aureus ; à cujus clivo fons limpidissimus
emanat, qui diversis ægrotantibus morbis, si eo lauti fuerint, sanitatem ac-
commodat. Vallis undique circumclausa montibus, pro muro se porrigit inha-
bitantibus. Medium fluvius interfluit, qui Furiosus ex re vocabulum colle-
git, vel quòd ingruenti pluviâ subito et sine modo concrevit ; vel quòd
populus alter in alterum urgente irâ quasi furibundus insurgit.

^(a) B. Anatolius, Salinensium tutelaris, fuit, ut verisimilius creditur, Episcopus Adanæ, Ci-
licicæ civitatis, in Patriarchatu Antiocheno. A
partibus stetit S. Joannis Chrysostomi, Patriar-
chæ Constantinopolitani, adversus Theophi-
lum Alexandrinum, eamque ob causam extorris
in Gallias concessit. Cùm ad Sequanos venisset
juxta Salinas substitit in clivo prærupti montis.
Ex eo loco felix anima ad cœlites emigravit :
ibidem conditum corpus sex ferè sæculis deli-
tuit ; donec ineunte XI sæculo exhumatum, tu-
muloque honoratiore compositum est Idibus Ju-
nii, in Basilicâ quam Hugo (tunc Canonicus
Ecclesiæ Metropolitanæ, postea Bisonticensis
Archiepiscopus) Humberti Domini Salinensis et
Hermenburgæ filius, opere magnifico exstruc-
tam in honorem SS. Simphoriani atque Anato-
lii... nobili ibi Canonicorum collegio consti-
tuto. Hæc Pet. Fr. Chiffletius.

^(b) Variè à variis Scriptoribus Vesuntio ap-

pellatur. Alii Besantionem, Chysopolim (id est,
civitatem auream) dicunt permulti : quâ causâ,
discet qui voluerit ex Chiff. Vesont. par. 1,
c. 12.

^(c) Gollutius quoque lib. 2, cap. 22. Roma-
norum opus esse censet hanc viam, ad tres leu-
cas porrectam, ac stratam lapide, ubi rupes de-
sunt, quæ iter præbeant. De eadem agit cap. 10.
Ita Bolland. Legitur in Diplomate Rodulphi
Burgundionum Regis an. 1029 Ugonem, prius-
quam esset Archiep. Bisontinus, reædificasse Ec-
clesiam S. Anatolii Salinensis, in eâque Colle-
gium Canonicorum instituisse : « Notum volo
» fieri... Ugonem nostrum Capellanum ; cog-
» nomento Salinarium, Sanctique Stephani
» Chrysopolitæ urbis Canonicum... humiliter
» postulasse, ut res quas Ragenaldus Comes in
» valle Salinensi... dedit SS. Simphoriano et
» Anatolio... vel ipse Ugo ædificator loci
» illius... corroboraremus ad honorem Dei, etc.

EX VITA (a) S. POPPONIS (b) ABBATIS STABULENSIS *.

* Stavelo

Apud Mabillon. Part. I Sæc. VI Benedict. pag. 574.

BALDUINO (c) Marchiso summum in fascibus Comitatum agente, Flan-
driarumque populis justis cum legibus imperante, B. Poppo tam apud
eundem Principem, quàm Optimatum suorum primos plurimùm amicitia
dictante valuit, ut potè qui religione, justitiâ et fide magnificè claruit. Con-
tigit etiam inter alios *Frumoldum* quemdam ejusdem Principis lateri loco pænè
proximo adhæsisse, primisque regni negotiis apprimè consulto incubuisse,
qui in loco *Sithiu* nominato habitatione sui morabatur, cujus amicitia præ
ceteris amplius singulariùsque B. Poppo tenebatur. Tantus etenim iis om-
nium rerum par alterutrum erat consensus, ut idem *Frumoldus* filiam suam . . .
eidem viro Dei stabiliùs adjungere connubio moliretur Cujus votis vir
Dei assensum ad tempus præbuit : sed postea . . . ut id fieret secum renuit . . .

Num. 9.

Accidit Henricum (d) Imperatorem, vivendi finem fecisse, Conradum-
que, tam nobilitate, quàm armis egregiè commendabilem, regno suc-
cessisse. Sed quia, quæ nunquam dehabetur, sitis habendi tam amplius,
inter principes regni dissidiorum occasionem ingessit, B. Poppo . . . illos in
pacis redigere gratiam diù multumque laboravit ; tandem desiderii sui satiem
invenit, omnesque in unum pacis locum . . . redegit. Sed et ipse animum
Regis nuper ordinati, de quo nihil adhuc certum statuerat, prudentiâ et
sanctitate ad amorem sui comparavit, ita ut dilectio ab Henrico in se quon-
dam habita non deperiret, cum similem, immò majorem, in successore
ipsius inveniret. Et quia ante quamplures annos Romani Imperii cum Francis
discordia non minima inoleverat, ipse inter utrosque pacis gratiam labore et
industriâ suâ paratam complevit. Conradumque atque Henricum Reges in
consensum revocavit : quorum unus, id est Conradus, Romanorum sive
Orientalium ; alter verò, id est Henricus, Occidentalium populis Franco-
rum imperavit. Erat enim ei cum utrisque par locus inveniendi quæ popo-
cerat, ut potè qui plurimùm, amicitia dictante, penes eos valuerat : ideòque
discordia, quæ inter eos quasi quoddam senium longum duxerat, ipso me-
diante in nihilum redacta est.

Pag. 584.

Num. 30.

An. 1024.

Argentinae (e) interea civitatis Episcopatum, Regis Conradi jussione sibi
præscriptum, tam callidè quàm humiliter declinavit : quia occasionem de-
clinandi Regi dictavit, videlicet se Clerici dicens filium, Canonicisque
Sanctionibus fieri obnoxium, si Pontificii temerè præsumsisset officium. At
pro excusationis hujus fictione aliquantum tunc Rex erubuit, et quasi Sy-
nodali præscripto conventus, super hoc ad præsens conticuit. Sed non

Num. 31.

Inter an.
1033 et 1039

(a) Vitam S. Popponis mutato stilo edidit Surius ad diem XXV Januarii. Hanc Bollandus duorum Codicum Mss. ope ad primigenium statum revocavit. Ejus verò Auctorem Everhelmum Abbatem Altimontensem esse omnes consentiunt, idque patet ex vitæ ipsius contextu. Quin et ipse Onulfi, qui Præfationis Auctor fuit, factâ mentione, se vitæ Auctorem esse manifestè declarat. Quantam mereatur fidem Everhelmus, ex hoc colligi potest, quòd visa à se ut plurimùm et audita narraverit ; sanctoque viro, cujus nepos fuit, in extremis agenti adfuerit, ac exeuntem Ecclesiæ Sacramentis munierit.

Cum Bollandus miratur Mabillonius Poppo-
nem tot virtutibus illustrè ante sæculum XVII
nullo publico cultu donatum fuisse. Cum ejus
nomen à Cardinali Baronio in Martyrologium
Romanum invecum fuisset, primùm ei publica
veneratio haberi cœpit, ac tandem anno
MDCXXXIV sacrum ejus corpus auctoritate Fer-
dinandi Bavari Electoris Coloniensis, qui etiam
tunc temporis Leodiensi Ecclesiæ et Monasterio
Stabulensi præerat, è terra levatum est. In Mo-
nasterio S. Theodorici, quod situm est tertio ab

urbe Remorum milliario, Poppo monasticam
vestem induit. Eundem sanctum inter viros
pietate celebres, qui Remensem Provinciam sæ-
culo XI illustrarunt, memorat Guillelmus Mar-
lot Tom. II Metropolis Remensis. *Mabil.*

(b) Listrogagii partibus extitit oriundus B.
Poppo : Listrogagium, vel Listrogagium, re-
gio est Flandriæ, quæ Lisâ anne alluitur ; hic in
Morinis prope Teruannam ortus, Gandavi in
Sealdim influit. Pater ejus Tizekinus, mater
verò Adelwiif, al. Adelwiva, vel Adelviva,
quam *Beatam* appellat Buccelinus in Menologio,
Sanctam Saussayus in Martyrologio Gallicano.
Mabil.

(c) Balduinus Bello-barbus nuncupatus, Co-
mes seu Marchio Flandriæ, qui anno MXXXVI
obiit. *Mabil.*

(d) Henricus II Imperator, Sanctus dictus,
XIII Julii an. MXXXIV obiit.

(e) Id post Wernerii Episcopi mortem conti-
gisse putat Brouverus apud Bollandum, inter
annum scilicet MXXXIII et MXXXIX, quo
obiit Conradus Imperator. *Mabil.*

- multò post ab *Ermengarde* nobilissimi Principis Godefridi filiâ didicit quoniam B. Poppo non Clerici, ut ipse Regiæ Majestati fixisset, sed Laici ingenuitate et militiâ egregii filius fuerit . . . Suarum prætereà precum obtentu, *Heribrandus* in S. Gisleni * ; Everhelmus (a) quoque in Altomonte * Rector cœpit haberi. Apud Brunwilarium * verò quod ab Elone (b) Palatii administrante Comitatum suscepit, Evonem, omnibus ejusdem loci habitaculis à fundamento exstructis præfecit. Atque in *Busendorff*, quod largiente sibi Adalberto Comite * in manus venerat, (Cononem Rectorem subrogat) . . . Sed et apud Trajectum * quod Frisiam respicit, ab Adalbodo ejusdem civitatis Episcopo, Cœnobium S. Pauli regendum suscepit, ibique Herigerum tam prodesse quàm præesse præcepit . . . In Willario * prætereà Theodoricum, et Mettis apud S. Vincentium præfecit Heribertum, in Walciodoro * quoque Lambertum . . . Apud S. Eucharium etiam Treviris Bertulfum in B regimine promovendo roboravit . . .
- Pag. 586. Intereà tam Malmundariensium, quàm Stabulensium locorum renovationi operam dedit . . . Apud Malmundarium * quidem Cryptam . . . è fundamentis extruxit: Stabulaüs verò, qui omnes cum Monasterio officinas pro parvitate sui vilescere invenit, funditus eas eversum ire cœpit, atque in habitaculis amplioris situs exstruendis plurimum impensarum admisit . . . Marmoreas proindè columnas ad id similiter opus . . . inibi invenit, ubi nulli unquam ejus natura loci marmor invenire dedit . . .
- Pag. 587. . . . Pro consecratione (ejusdem Ecclesiæ) in honore S. Petri, sanctique Remacli . . . Hermannum (c) Agrippinæ Coloniae Archipræsulem, Nicodemque Leodiensem evocavit, quibus Episcopos Abbatesque complures ejusdem rei occasio una sociavit: tum ut honestiùs hoc commendaretur, Imperialem Henrici Majestatem invitavit, cui post Conradum patrem successio justa Imperium adspiravit. Præfinitus dies . . . Nonis Julii illuxit . . . anno An. 1010. Dominicæ Incarnationis millesimo quadragesimo, Indictione octava, Henrici quoque Imperatoris anno secundo . . .
- Pag. 589. Atrebatensium intereà Rector Johannes hac de luce substrahitur, sanctitatisque B. Popponis occasio (d) Balduino Marchiso pro successore iugeritur. Qui super hoc internunciis sibi concurrentibus diù multùmque laboravit, et licet serò, S. viri ad id votum impetravit. Licentia tamen Imperialis, quam in hoc idem Marchisus restare adhuc videbat, non statim id fieri sinebat, præsertim cùm multa tunc temporis esset dissentio, Orientaliumque atque suorum valida inter se contentio. Eadem tandem à Rege licentia B. Popponi permittitur, atque ità Atrebatum usque advehitur, et primùm in Naumene (e) D civitate cum Wazone (f) Episcopo Leodium devenit . . . Susceptis interim à præfato Antistite his quibus se tunc ad tempus opus habere videbat, Atrebatum usque . . . deveniebat . . . Administrandis (S. Vedasti) rebus Emmelinum virum prudentem præfecit, qui præfati Antistitis Wazonis carne Germanus, sanctique viri cooperator fuit . . .
- Pag. 590. . . . Præfatus Marchisus Marcianas * Cœnobium tutelæ ipsius delegavit, et ut in ipso regressionis suæ articulo singula illic accuraret, mandavit . . .
- Num. 44. . . . Obiit sanè octavo Calendas Februarii, anno incarnati Verbi millesimo Pag. 592. quadragesimo octavo, Indictione prima, ætatis suæ anno septuagesimo, Imperii verò Henrici secundi (g) anno decimo. Num. 50. An. 1048.

(a) Historiæ hujus autor.

(b) Elo seu Ello aut Ezzo hujus Monasterii Fundator inter sanctos relatus est, cum uxore Mathilde et filiabus septem, inter quas Richera Regina Poloniae. *Mabillon.*

(c) Hic Ellonis Comitis Palatii filius fuit. Nico autem Leodiensem Cathedralam ab anno MXXXIX ad an. MXLII tenuit. *Id.*

(d) Balduini Barbatii, de quo suprâ, filius, qui Pius postea dictus est. *Id.*

(e) Namurcum scilicet, Gallicè *Namur*, urbs

celebris, quæ hic *Naumene* dicta videtur à *Namen*, quo nomine à Teutonibus designatur. *Id.*

(f) Wazo Nithardo successit, vir pietate illustris. *Id.*

(g) Henricus III, Niger dictus, secundus hic appellatur; quia Henricus I seu Auceps, nunquam Imperatoris nomen, immò nec Germaniæ Regis, suis in Diplomatis assumpsit. In Diplomate pro Abbatia Fuldensi, *Advocatum* se dicit *Romanorum*; in quibusdam aliis, ut in præsentis Historiâ, *Franciæ Orientalis Rex* dicitur.

A

EX LIBRO MIRACULORUM S. GUDILÆ * VIRGINIS (a).

* Ste Gudule

Apud Chesnium Tom. III. Scriptor. Fr. pag. 438.

Et apud Bolland. 8. Jan. pag. 530.

MXLVII. ANNO Incarnationis Dominicæ, XV Indictione, Damaso (b) Apostolicam sedem præsidente summo Pontifice. Henrico III regnante (c), dedicatum est in monte Bruxellæ Templum VI Kalend. Decembris ad laudem nostri Redemptoris, in honore S. Michaelis Archangeli à Gerardo Cameracensi (d) Episcopo. Lambertus (e) verò, qui et Baldricus, Comes, Henrico fratri succedens, cujus præsentia tunc cuncta extiterunt illic decenter ordinata, eodem die illud corpus sanctissimum * de Ecclesia S. Gaugerici, cum Episcopo, ceterisque sacris ordinibus levavit, atque cum summo honore in Ecclesia S. Michaelis reposuit. Et annuente in omnibus uxore suâ Odâ, quæ fuit Gozelonis (f) Ducis filia, ad serviendum Deo sanctæque Gudilæ Virgini XII Clericos ibi constituit, et ad usus eorum ipsam Ecclesiam cum decimis et alia plura legaliter contulit.

* B. Gudil

(a) Bruxellis (quæ Brabantia Ducatus urbs est, Belgii Principum sedes) solemnitate celebrata colitur VI Januarii, S. Gudila, sive Gudula, aut Guodila, Belgis *Ste Goële*, sive *Goule*. An. MXLVII à Lamberto Baldrico Duce transfertur Bruxel. in S. Michaelis Eccles. quæ nunc S. Gudilæ dicitur. *Bolland.* Acta hæc ab Huberto quodam sæc. XI scripta sunt.

(b) Baronius, aliique putant non nisi sequente anno sedere cœpisse Damasum. In Diplomate Lamberti Baldrici Comitis apud Miræum, in notitia Ecclesiarum Belgii manifestum esse mendum videtur, dum dicitur, *actum publicè Bruxelles anno Dominicæ Incarnationis 1047, Indict. XV, Leone IX in Apostolicâ sede præsidente Pontifice summo, etc.* Nam consecratus in Pontificem est Leo Dominicâ primâ Quadragesimæ XII Febr. 1049. *Id.* Diebus tantum XXIII sedit Damasus II.

(c) Secundus erat ejus nominis Imperator,

Rex tertius. Quare in citato Baldrici Diplomate habetur, *regnante Henrico Imperatore III. Bolland.*

(d) Hujus nominis I. a Erluino Cameracensi Episcopo vitâ functo III Nonas Febr. (an. 1012) Rex Henricus (II) Gerardo Capellano suo, Arnulfi Florinensis et Ermentrudis filio, qui Remis in Gerberti Schola sub Adalberonis Archiepiscopi disciplina eruditus fuerat, hanc sedem tribuit. » *Mabil.* Sequenti tantum anno consecratus, ad an. usque 1051 Episcopum gessit Gerardus. *D. Rivet. Hist. Litt. Tom. VII, pag. 434.*

(e) Lambertus III, filius Lamberti II, Comes factus Lovaniensis, post Henricum I fratrem suum, imò immediatè post Ottonem Henrici filium, qui annum in Principatu integrum non exegit. *Mab. Boll.*

(f) Aliis *Goziolo*, et *Gothilo* dicitur cognomento *Magnus*, Lotharingiæ superioris Dux.

D

EX HISTORIA DEDICATIONIS ECCLESIAE (a) S. REMIGII,

Apud Remos, Auctore Anselmo ejusdem loci Monacho et Æquali.

An. 1049.

Apud Mabillonium Sæc. VI Bened. Part. I, pag. 715.

Cap. 7.

DEFUNCTO Papa Damaso, qui in civitate Brixenorum *, quæ est in Provincia Histriæ, fuerat Episcopus, et in Apostolica sede iuthronizatus, triginta * solummodo ibi vixerat diebus; Romani, legatione de ejus obitu ad Imperatorem Henricum * directâ, petierunt ut Ecclesiæ pastore viduatæ ab eo subrogaretur alius. Qui super hoc negotio Episcoporum et

* Brixen

* Al. 23.

* III

(a) Ejus Basilicæ Dedicatio à B. Leone IX summo Pontifice facta est anno 1049, Remis sedente Widone Archiep. Solemnitatem hanc datâ operâ descripsit Anselmus Monachus ejusdem Cœnobii S. Remigii, jussu Herimari Abbatis, in Libello singulari ea de re edito sub titulo *Itinerarii Papæ Leonis*, in quo omnia quæ præsens viderat et audierat sigillatim exponit. Hic omittere non licet, ea occasione festum S. Remigii, quod jam antea Kalendis Octobris celebrabatur, sollemnius exindè evasisse, ex præscripto B. Leonis, datâ ea de re Bullâ, quam Anselmus noster in opusculi sui fine inseruit. Verùm eum in plerisque Galliarum locis iterum tepuisset ergâ sanctissimum Antistitem hæc prisca

veneratio, rursus excitata est Decreto Comitiorum generalium Cleri Gallicani, quod agente piissimo Antistite Felice Vialardo Catalaunensium Episcopo, Remensis Provinciæ Legato, die 17 mensis Martii anno 1637 editum est. Atque indè datæ sunt, nomine Cleri Gallicani, litteræ ad universos Episcopos, quibus innotesceret statutum fuisse, ut in universo Galliarum regno B. Remigii festivitas sub duplici ritu celebris haberetur. Extant hæc litteræ, simul eum privilegio Altaris Remigiani, apud Mabillon. Aet. SS. Ord. S. Bened. sæc. VI, p. I, pag. 726 et 727. reperies et apud Domn. Marlot *Hist. Metrop. Rem. Tom. II, pag. 103 et 106.*

Optimatum Imperii sui quærens consilium, invenit inter ceteros Dominum Brunonem Tullensem Præsulem ad idem officium subeundum esse idoneum, ut potè qui ætatis maturitate, morumque et scientiæ claritudine videbatur conspicuus, sibi que sanguinis affinitate proximus. Undè Apostolicæ dignitatis ei adjudicata sunt insignia, jussusque ab Augusto, ut ad hæc secundum Ecclesiasticas Sanctiones suscipienda, Romana inviseret mœnia; sed quia sollemnia imminebant Nativitatis Dominicæ, hæc cum Clero, cujus fuerat Pastor, disposuit celebrare, eisque celebratis, quo erat præceptum abire.

Num. 7.

Hujus itaque Pontificis notitiam in colloquio, à præfato Imperatore et Francorum Rege, de pacis et amicitiae confirmandæ gratiâ, ante non multum tempus habito, memoratus (S. Remigii) Abbas Herimarus fuerat consecutus; à quo etiam promissum acceperat, quòd in proximo quadragesimali jejunio B. Remigii sepulchrum absque equi solatio foret expetiturus: B quia cum eorundem Regum aliquando familiaria ab invicem perferens mandata, per contiguam regionem transierit, ipsius sancti locum orationis gratiâ invisere neglexerit. Quod idem Abbas sagaciter recolens animo, sua dirigens scripta illi suggerit, ut quoniam pro delegato sibi Apostolici primatus officio, Romam ire disponit, si quando ad cognatos fines certo Ecclesiæ revocetur emolumento, non fiat irrita Francorum Apostolo ab eo facta promissio. Mittit verò ei in munere vas ad bibendum idoneum, intus et exterius auro decentissimè decoratum, insinuans ei de ipsius sancti Ecclesiâ (a) dedicandâ suum cum petitione desiderium. Ad hæc idem Episcopus benignè refert, quia etsi alia nulla se revocet Ecclesiæ utilitas, vel pro solo amore sancti Remigii reversurum ad Gallias, et ejus Basilicam dedicaturum, si divina annuerit benignitas. Celebratis ergo in sede civitatis Leu- C chorum duobus Dominicæ Nativitatis diebus, in tertio clero suo valefaciens, iter capere Romam ducens aggreditur: quòd perveniens, cum favore totius populi honorabiliter excipitur, Apostolicæque dignitatis infulis insignitur, in Hypapanti (b) Domini in Cathedra beati Petri inthronizatur, et Leo Papa, Romano more, nuncupatur. Hic dignè administrans quæ sui sunt officii, instanterque disponens quæque videntur accommoda divinæ religioni, quadragesimalis temporis explet jejunia, succedentiaque Dominicæ Resurrectionis ibi celebrat sollemnia: quibus elapsis Synodum convocat Episcoporum Italiæ, et ibi quælibet perversa in eorum Episcopis pullulantia aut corrigit, aut hortatur corrigere.

Num. 8.

Pag. 716.

Aliquanto autem temporis interlabente curriculo, Gallicum revisere solum, tam beato Remigio facta promissio, quàm orthodoxæ fidei, in illis D partibus adeò tepefactæ, persuadet intentio. Unde à Romanis expetitâ licentiâ, per quasdam Latii urbes iter agens, in iis multa disponit ecclesiasticæ honestati congrua, tandemque adit Imperatorem Henricum in regione commorantem Saxonia. Intereà memoratus Abbas, desiderii sui compotem se futurum ex ipsius Papæ certis pollicitatione, Regi Francorum Laudunum venienti occurrit in Pentecostes sollemnitate, ejusque consilium et favorem expetit de præfato Templo Apostolicâ consecrando benedictione, monens et postulans, ut his agendis suam præsentiam exhibeat, et Episcopos regni- que sui Principes secum interesse faciat: cui idem Rex ad præsens * mente benigna annuit, seque, nisi alicujus impedimenti intercesserit casus, tantæ festivitati affuturum asserit. Ex quo promisso Abbas lætificatus revertitur, indeque Papæ Coloniam-Agrippinam cum Imperatore adveniensi, in Apos- E tolorum Petri et Pauli natalitio fit obvius; à quo adventus sui ad Remense solum, gerendarumque ibi rerum tempus et ordinem investigat diligentius. Ille verò sibi notificans pandit quomodò priùs deliberasset, ut octava die ab ipsius Sancti festivitate, quæ in Kalendis Octobris habetur celeberrima, illò veniret; et ipsius Monasterium dedicans, postea ibidem ex Episcopis Galliæ congregatam Synodum celebraret. Quâ sententiâ mutatâ, ad eundem locum in sollemnitate S. Michaëlis Archangeli se venturum, et in Ecclesia B. M.

* *Al.* preces

(a) Ecclesiam hanc ab Abbatibus Theodorico et Herimaro constructam, iterum auxit Petrus Abbas, Cellensis vulgò dictus, qui postea Johanni Sarisberiensis Carnutensi Episcopo successit. Cardinalis Lenuncurtius nonnulla item

Ecclesiæ huic adjecit.

(b) Latine *occursus*. Festum est Præsentationis D. N. J. C. in Templum: vulgò dicitur Purificatio B. M. V.

A Remis Missarum sacra in eadem die memorat celebraturum; festum verò gloriosi patris Remigii *, pretiosi corporis ejus elevationi, et subsequentem basilicæ consecrationi, ceteros deinde tres Synodi deputat celebrationi. Quibus auditis, ad suum Cœnobium rediit Abbas, suaque scripta per Franciam eique contiguas direxit Provincias, invitans sanctæ Ecclesiæ fideles, ut ad tanti gaudii participationem concurrant mente promptissimâ, tam pro amore et veneratione ejusdem Patroni sui, quàm ut benedictione muniri mererentur Apostolica. Ceterùm Papa Coloniâ digressus, Tullum in Exaltatione Dominicæ Crucis venit, indeque circumjacentium regionum Episcopis et Abbatibus litteris suæ auctoritatis mandari præcepit, ut in præfata die sibi occurrerent, ad Synodum celebrandam in Basilica præfati Francorum Apostoli; ut per quem orthodoxæ fidei initiati sunt rudimentis, in ejus præsentia consequerentur reparationem tepefactæ in se divinæ religionis. Hujusmodi mandatis gratulatur pia fidelium devotio, præparans se studiosè ad implendum quod ex apostolicæ dignitatis sibi promulgatur edicto.

* Kal. Octob.

Venenatus autem serpens qui ab exordio mundi ad humani generis inhiat præcipitium, tam salutari proposito commenti sui nititur opponere obstaculum. Ad complendam enim perfidiæ suæ voluntatem, quosdam potentes laicos excitat, qui incestis conjugis operam dando, et aliorum criminum nefariis usibus se implicando, violatores erant honestatis Ecclesiasticæ, ideòque verebantur reatum suorum latebras in lucem prodere. Sed et nonnullos Episcopos et Abbates illis adjungit, qui in ovile dominicum aliunde, non per ostium irruerant, et in Ecclesiis suis Catholicorum Patrum sanctionibus contraria quædam pullulare permiserant, quæ conductæ Synodi examinatione resecanda manifestari metuebant: ut enim scriptum est: *Omnis qui malè agit, odit lucem*; et ideò peccatis suis magis magisque occultationis adhibet obnubilationem. Tantæ itaque perversitatis viri incentoris sui callida suggestionem instructi, Regi Francorum suggerunt regni sui decus adnihilari, si in eo Romani Pontificis auctoritatem dominari permitteret; vel si eidem, ut decreverat, occurrens, præsentiae suæ favorem, ad cogendum Concilium exhiberet. Addunt etiam quòd nullus antecessorum ejus id reperiatur aliquando concessisse, ut ob similem causam in Franciæ urbes ingressus pateret alicui Papæ: his verò agendis pacis et tranquillitatis congrua sunt tempora, regni autem ejus status sit in perturbatione non modica, quibusdam viris potentibus dominationis ejus jugum detrectantibus, terrasque et castella quælibet ab ipsius ditone abalienantibus. Quapropter regiæ dignitati ferunt congruere, utilitati Reipublicæ suâ sapientiâ consulere (a) potius quàm Synodis intendere; Principes suos et totius exercitûs sui potentiam commovere in rebelles, ipsos etiam Episcopos et Abbates, penès quos maxima pars facultatum regni est, censent immunes hujus expeditionis esse non debere. Ante alios Abbatem S. Remigii, quem quasi de rerum suarum abundantia præsumentem, pro vanæ gloriæ amore, ad Monasterium suum consecrandum calumniabantur Romanæ urbis Pontificem evocasse. Hæc igitur versipelli (b) persuasione Rex emollitus, et ab honesto proposito ad seductionis devia flexus, Papæ per Silvanectensem mandat Episcopum, se suosque Pontifices cum Abbatibus cogi ad comprimendam pervicaciam sibi resistentium, ideòque non posse occurrere ei in præfixo termino ad peragendum Concilium. Unde adventum suum in Franciam in aliud tempus differat; quo, absolutus hujusmodi negotiis, eum debito cum honore suscipiat. Ad hæc Papa remandat, promissionem beato factam Remigio nequire se irritam facere; sed ad basilicam ejus dedicandam procul dubio venturum, ubi si qui divinæ religionis amatores convenerint, cum eis Synodi rationem se fatetur habiturum. Cujus mandati ad Regem relatione perlatâ, ipse tamen iter in rebelles aggreditur, coactâ in unum ingenti exercitûs sui militiâ: sed et Episcopis et plerisque Abbatibus contra voluntatem suam illò euntibus, illis etiam perver-
sis Ecclesiarum rectoribus ad id negotium ultrò se ingerentibus, qui ut summi Pastoris Vicarium actus eorum examinare venientem possent effugere,

Num. 9.

Pag. 717.

(a) Edit. Reipublicæ suæ sapienter consulere.

(b) Ab hoc Concilio Regem avocabant inter

alios, Gebuinus Laudunensis Episcopus et Comes Hugo de Braina. *Fleury Hist. Eccles. Lib. 59, pag. 565. Mab. Annal. Bened. Lib. LIX, pag. 502.*

eamdem expeditionem exitiali techna elaboraverunt struere. Adducitur cum A
eis et memoratus Abbas S. Remigii, mœstus admodum et gemens, quasi
non esset visurus effectum desiderii sui. Sed divinæ consolationis ejus
mœrori non defuit potentia; vix enim unius diei et dimidii itinere confecto
indulta est ei redeundi licentia: qui reversus celerrimè Romanum Antistitem
adhuc Tullo remorantem expetit, eumque pro regiis mandatis jam diu con-
ceptum propositum non permutasse cognoscens, gratulabundus ad Monaste-
rium rediit, instanter præparare satagens quæ tanti Patris confluentium-
que filiorum Sanctæ Ecclesiæ forent necessaria conventui. Jam quippe
dierum prope erat terminus, qui supradictæ dispositionis completioni fuerat
attributus.

Num. 10. Denique Domnus Papa à Leuchorum urbe digressus, iter ad Remensem
ducens urbem arripuit, et in oportunis locis, singulis quibusque noctibus B
mansione accepta, in vigilia festivitatis S. Michaelis ad Curmolensem (a)
villam venit. Cui præfatus Abbas ibidem obvius factus, quæcumque neces-
sarius expetiit usus, illi omnique Comitatu ejus affluenter suppeditavit. Die
verò sequenti ad sanctum pervenit Remigium, Archiepiscopis tribus comi-
tatus, Trevirensi videlicet, Lugdunensi, Vesontionensi, aliisque viris ho-
norabilibus, inter quos erat Johannes Episcopus Portuensis, et Petrus Ec-
clesiæ Romanæ Diaconus, et ipsius urbis Præfectus. Hic protinùs congloba-
tur in unum tota fratrum Congregatio, et cum eis * Abbatum, Monacho-
rum, Clericorum, qui jam ex multis confluerant partibus, innumerosa *
Concio. Ex quibus omnibus in atrio Basilicæ disponitur decentissima Pro-
cessio, Episcopis tribus, Silvanectensi videlicet, Andegavensi, Nivernensi,
longè digestos ordines antecedentibus, textumque Evangelii cum aqua be- C
nedita et aromatum odore ferentibus. Sic ergò dispositi Papam advenientem
suscipiunt . . . Exindè egressus, ab eisdem . . . deducitur usque ad civitatis
mœnia (b). Cui Remensis Clerus cum Archiepiscopo suo, aliisque quibus-
dam obviam procedens Episcopis . . . disponit ordines in atrio (c) S. Dio-
nysii martyris . . . usque ad Ecclesiam Sanctæ Mariæ illum comitatur . . .
In Archiepiscopali aliquantulum resedit sede, Archipræsule Remensi ad
ejus dexteram, Trevirensi autem residente ad sinistram . . .

Num. 11. Die autem subsequenti . . . ad sanctum remeavit Remigium; factoque sibi
balneo, lotus est et tonsus, ut potè . . . Sollemnitatem in crastino celebra-
turus . . . Advolabant tam ex vicinis quàm ex longinquis regionibus pro-
miscui sexûs innumerabiles; effundebat aspera Francia ad honorem gloriosi D
Apostoli sui Villanos, Opidanos et Cives; sed et Gallia pœnè ex omnibus
suis partibus huc transmittibat populorum millia: inter quos accelerabant
Episcoporum, Abbatum, Monachorum, Clericorum generosa agmina.

{ Pag. 718. Mane autem facto [tertia die] susceptus est à Domno Papa intrà Eccle-
Num. 12. siam S. Martyr Cornelius, quem cum aliis sanctorum pignoribus Compen-
dienses Clerici illò detulerant, pro multis violentiis, quas Ecclesia sua pa-
tiebatur à quibusdam malefactoribus. Circà horam deindè tertiam . . . ad
gloriosi patris Remigii sepulcrum procedit [Apostolicus] . . . sociatis sibi
Archiepiscopis quatuor, Remensi videlicet, Treverensi, Lugdunensi, Ve-
sontionensi . . . sed et ipsius loci Abbate, domnoque Hugone . . . patre
Cœnobii Cluniacensis . . . Ipse antè alios, cum præfatis Archiepiscopis et
Pag. 719. Abbatibus, suppositis humeris illud devotè lacrymans extulit . . . Cumque
ad eum locum ventum esset, ubi quondam fuerat porta, antiquo *Patens* mun-
cupata vocabulo, per quam idem sanctus hostem humani generis in eadem
urbe visibilibus ignium debacchantem exterminis, adhuc in carne vivens
orationibus expulit, illic eosdem pretiosos artus deponunt . . . Ad cujus facti
memoriale ibidem basilica moderno est constructa tempore, quam quidam
servus Dei Constantius (d) nomine, suis impensis eleganter composuit . . .

(a) Vicus est vulgò dictus *Courmelo*.

(b) Tunc Monasterium S. Remigii extrà urbis
mœnia erat, nunc à trecentis circiter annis,
dilatato urbis pomerio, in eo inclusum. *Mabill.*

(c) Ibi fuisse Canonicorum Remensium se-
pulturam refert Frodoardus L. 2, Hist. Rem. Cap.
15. Verùm anno 1067 Gervasius hanc Basilicam,
positis in ea Canonicis Regularibus S. Augustini,

in Abbatiam crexit. *Id.*

(d) Constantium hunc multis laudibus effert
Hugo Abbas Flaviniacensis in Chronico Virdu-
nensi. Quam ædificavit Constant. Ecclesiam
hodiè obtinent Milites Melitenses. In ejus porta
majori superest vetus inscriptio tempore funda-
tionis posita. *Mabill.*

A Remensem Archiepiscopum ternam circuitionem, cum crucibus et sanctorum reliquiis . . . exterius constituit agere [domnus Papa], ibique consecrationis officium adimplere: ipse verò cum sibi necessariis remanens interiùs Divini Tabernaculi sanctificationem strenuè diligenterque exequitur . . . Constituit (idem Pontifex) ut ad altare, quod . . . in honore Apostolorum Petri et Pauli, Clementis et Christophori Martyrum, gloriosique Confessoris Remigii consecraverat, non indiscretè à quibusque . . . sacrosancta Mystera agerentur, sed secundùm morem Romanæ Ecclesiæ, septem (a) tantummodò Sacerdotes . . . ad hoc officium deputarentur, soli Remensi Archiepiscopo, ipsiusque Coenobii Abbati, ibidem Missas agendi potestate collatâ, et cui idem Abbas daret licentiam . . . necnon Clero Remensi bis in anno . . . etc.

Num. 13.

Pag. 720.

B

(a) Idem Pontifex simile privilegium concessit Altari majoris Ecclesiæ Coloniensis, ubi septem illi Presbyteri appellantur *Cardinales*, quod et à Remigianis observatur. Hæc autem rerum dispositio à Pontifice ordinata, hodieque in Basilica Remigiana servatur religiosè. *Id. Ait D. Fleury (Hist. Eccles. Lib. 59. pag. 568.)* solos Archiep. Remens. et S. Remig. Abbatem super hoc Altare posse Missas celebrare, atque bis in anno septem electos Ecclesiæ Remensis Presbyteros. Is sanè non est Bullæ sensus. Ipsissima hæc sunt verba: *Statuimus, ut hæc Ecclesia hoc privile-*

gium nostræ auctoritatis suprâ ceteras Franciæ Ecclesias habeat, quatenùs nulla Ecclesiastici ordinis magna vel parva persona in hoc altari, quod consecravimus, Missam celebrare præsumat, nisi Remorum Archiep. et hujus loci Abbas, et cui licentiam concedet; permissâ eadem licentiâ Canonicis Remensis Ecclesiæ bis in anno, in Pascha scilicet et in Rogationibus, septem Presbyteris legitimis ad hoc officium deputatis, etc. ab Abbate quidem, cujus est licentiam concedere. Vid. Act. Dedicat. apud Mab. *ibid. pag. 720.*

C

DE DETECTIONE (a) CORPORUM SANCTORUM

DIONYSII, RUSTICI ET ELEUTHERII,

Quæ jussu Henrici I. Regis facta est anno circiter ML, ad confutandam Germanorum vanam de S. Dionysii corpore assertionem.

Apud Chesnium Tom. IV, pag. 157 ex Cod. Ms. Bibliothecæ Thuancæ, et Felibianum in Probat. Hist. Abbatie S. Dionysii pag. CLXVI, ex Cod. Ms. ejusdem Monasterii.

D

EPISTOLA (b) HAYMONIS (c) MONACHI AD HUGONEM ABBATEM B. DIONYSII.

DOMNO Abbati Hugoni bonorum operum fructui Christo suffragante studium propensius accommodanti. Haymo sub eo in loco beati Dionysii regulariter degentium minimus præsentis prosperitatis refocillari gaudio et æternæ beatitudinis donari bravio. Cùm ex testimonio divinarum scripturarum discretio mater habeatur cæterarum virtutum, temeritatis est, si quis quodlibet aggredi temptaverit propositum quod non hujus virtutis soliditate in initio et fine extiterit roboratum. Qui enim transcensa quantitate suarum virium altiora se appetere conatur, sub ipso immoderantiæ fascæ succumbendo tabescit et labitur; ceu qui nullius rationis habenis aut moderamine vegetatur. Ad innotescendam igitur hujus rei veritatem certius occurrit, quod in libro Proverbiorum replicat Salomon eloquentissimus; omnem hominem sollicitum esse debere ne studeat scrutari aut quærere altiora et fortiora se, recolens beatum eum qui semper est pavidus fore, hominemque mentis duræ in malum otius corruere. Cujus tam evidentis periculi immanitate

(a) Hujus detectionis meminit Rigordus in vitâ Philippi Augusti, ut videre est apud Chesnium Tom. IV, pag. 18.

(b) Epistolam hanc Chesnio incognitam, aut saltem ab eo prætermissam addimus ex Felibiano, ne quid desideretur quod spectat celebrem illam SS. corporum detectionem.

(c) Relationem suam Hugoni Abbati inseribit Haymo: verùm quâ ætate nullibi indicat. Unum asserit, non nisi multo post scripta sua composuisse. Hunc Hugonem tempore Philippi Augusti extitisse quo Rigordus ejusdem Regis Chronographus eandem commendat Historiam, verisimile nobis videtur.

simul et terrore ego concussus revolvendo mecum quòd nullius prærogativa A scientiæ sim adeo suffultus, inter tria, videlicet metum, gratiam, atque spem varia distractione animi vacillo penitus. Metum ideò prænominaui, quoniam si voluero obducere clausura silentii quod explicandum memoriæ tradere proposui, vereor ne id displiceat clavum scientiæ rectori. Si autem promendi studium arripuero, perspicaci notitiæ probabilium virorum hujusmodi opere delato, meæ præsumptionis ignaviam erubescendo non parum veraciter formido. Deinde verò subjunxi gratiam, quoniam septemplex spiritus dono suggeritur verbum ori muto, linguisque infantium datur satis idonea disertio. Subsequitur et spes cujus ammiculo si morositatis prolixitas in fastidium non vertitur, quod non videtur, speratur et creditur, et quod promittitur, attingetur et recipietur. Post hæc tuæ, venerabilis Pater, jussionis auctoritate compulsus sum ad id supplendum animum divertere, cui ac si B divinitus imperetur, fas æquumque est omnimodis obtemperare. Ceterum sicut nequit fieri absque periculoso exitio subditorum si respuerint famulatum præbere decretis jussionibusve Prælatorum, ita sollicitè cavendum est pastoribus ne pro collatæ potestatis auctoritatibus alicui creditarum ovium injustam perturbationem inferant ultra modum difficile imponendo onus. Quia ergo authenticorum virorum exemplo prolatum est obedientiæ virtutem probabilem fore adeo ut etiam victimæ præemineat obsequio, si omnipotentis clementiæ munificentia solita erga me dignaretur procurare beneficia, in peragendo nullatenus pigritari studeret parvitas nostra. Videtur autem probabile tuæ sanctitatis eminentiæ ut tradam memoriali litterarum sollertiæ seriem rationis continua, cur hæc excellentissimi protectoris nostri Dionysii festa celebria hoc novissimo tempore fuerint à nobis reperta. Verum labor hic non est modicus, Philosophorum etiam sillogisticis argumentationibus ipsa sui inextricabilitate difficilis et horridus; quin etiam hoc me penitus esse indignum dupliciter perspicio, tum quia scelerum enormitate sum depressus, tum quia non videor mihi esse in litterali scientia momenti alicujus. Sed quia potens est magis impendere divina pietas quàm valeat petere aut intelligere humana fragilitas, temptabo quod pollicitus sum juxta moduli nostri facultatem implere, paternæ benedictionis ubique præmunitus largitate. Quocirca præsentis serenitatis tuæ precum affluentiam affundo, ut mihi tanti pelagi volubilitatem transcendere conaturo tuarum orationum indesinenter assistat protectio ne lintris meæ callem obliquet ventorum adversa impulsio, ne sirenarum fallax detineat modulatio, sed expeditus prætergresso sircium vado, caribdisque voracis immunis periculo, te patrocicante et remigante quieti D portus adepta gratuler amœnitate.

Incipit detectio Corporum Macharii Areopagitæ Dionysii sociorumque ejus, quæ facta est anno ab Incarnatione Domini plus minus circiter millesimo quinquagesimo, imperante apud Romanos Henrico Augusto, regnante apud Francos Henrico Roberti piissimi Regis filio.

CAPITULUM I.

Brevis recapitulatio de vita et passione, inventione et translatione eorumdem.

LIQUET nobis, Fratres charissimi, diem imminere celeberrimam, in qua omnium creatori Domino non modicam placuit genti Francorum conferre lætitiâ, deque præcipui mœroris infortunio votivi refocillare gaudii emolumento. Hæc est quam à Domino factam testatur Psalmista; ideòque exultare et lætari nos oportet in ea. Si autem perscrutari et nosse tendat animi nostri intentio, quo gratulandum nobis sit tripudio, spiritualis lætitiâ nobis memoriæ perpetualiter est tradenda. Quoniam nil prodest aliquem

A mundi corporis nitore conspectibus hominum speciosum apparere, si præ immunditia cordis illi supernarum virtutum collegio et numero contigerit deesse. Hujus igitur rei gratia sapienter hortatur psallere David Propheta, in quo evidenti claret indicio, quòd tunc solummodo proficua divinæ sit laudis modulatio, si voci oris consonare satagat præcordialis intentio. Unde sepositis ceteris rationibus ad enarrandum vertendus est stilus, cur decursis aliis specialis patroni nostri Domini videlicet Dionysii sollempnitatibus superaddatur à nobis hæc quam devotissimè hodie celebramus, in quantum suggerere pusillitati nostræ facultatem in quo et per quem cuncta bona sunt, procurabit Dominus qualiter iste agonista Domini pretiosus doctrinâ Pauli Apostoli fuerit Athenis conversus, ibique ab eo antistes ordinatus et constitutus, deinde ejus desiderio Romam veniens martyrio coronatum invenerit,

B et qualiter in Apostolatus culmine Clemens beato Petro successerit; et quemadmodum non longè post suæ benedictionis auctoritate munitus Galliam quo ampliùs gentilitatis errorem fervere cognoverat, accesserit atque pro divini verbi enunciatione cœlum petierit cæsa cervice. Si cui fuerit animus certius nosse, hæc omnia in passionis ejus codice enucleatius digesta continuo valebit reperire. Ibi etiam annotatum reperitur, quomodo devotæ memoriæ femina in vico sui nominis cum cum duobus sociis Rustico et Eleutherio sepulturæ mandasse tradatur; desuperque construxisse Ecclesiolam ut taliter in posteris eorum devotiorem excitaret reverentiam ubi tandiu perhibentur quievisse, donec in solio regni Francorum Dagobertus constitutus est Deo annuente. Hic non immemor elementæ sibi eorum suffragantibus meritis impensæ, quando, ut in gestis ejus describitur luculentissimè,

C paterni terroris minas evasit absque læsione, studuit inde deferre eorum corpora cum maximo cleri primatu atque plebis trepudio, prius in honore eorum regionum sumptuum munificentiam nobilis Templi opere laudabiliter consummato. Quorum unoquoque seorsum in scrinio argenteo decenter locato firmissis seris loculos diligenter munire curavit, tecumque aurearum gemmarum decore in fronte vernantem mirifice composuit, sicque ex tunc constituta res hæc hactenus inconcussa permansit.

CAPITULUM II.

De versutia antiqui serpentis pacem semper et concordiam perturbare machinantis.

D CETERUM quoniam diabolicæ astutiæ et fraudis est famulorum Dei successibus invidere pacisque et quietis amicam concordiam subigendo turbare, hoc tempore quo Henricus inclyti Regis Roberti filius Monarchia sublimatur Galliæ, aliusque ejusdem nominis Imperator principatur capiti orbis Romæ, malum contigit exoriri inopinabile: nam in Boioriensi natione Ratisbonensis urbs perhibetur esse, in qua probabili devotione antiquorum constructum habetur sub titulo sancti Hermentranni Monasterium, cui deservit sub Abbatis imperio degens concio Monachorum. Qui cæcitatibus et ignorantibus tenebris miserabiliter involuti divinique timoris obliti, suum locum exaltare non erubuerunt figmento cujusdam mendacii arroganter verbosando penes

E se esse corpus beati Dionysii, quod omnino frivolum esse veritas indicat prælatæ rei. Et quia eorum exterminanda garrulitas est prosequenda latius, huic narrationis initæ seriei censuimus inserere, unde hujus exordium nequitie sibi dicantur arripuisse.

CAPITULUM III.

De corpore cujusdam mortui, quod falsò asserebatur esse corpus Arcopagitæ Dionysii.

PRÆFATO loco succedentibus prosperis, rebusque ejus Deo fideliter adhærentium devotâ munificentiam ampliatis; probabile visum est Abbati, ut diruta structura operis vetusti, quoniam vilis erat precii, in melius studeret

honestando construere Monasterium prædicti sancti Hermentranni. Cui operi ^A
 dum studiosius insudaret, priscorumque fundamentorum loca diligentius in-
 quireret, juxta vanam assertionem eorum, unius mortui hominis corpus in-
 ventum est integrum, quem sub testimonio fallacium et adinventiarum lit-
 terarum non veriti sunt appellare Areopagitam Dionysium. Extimplo* incolas
 diversarum nationum velox fama cœpit peragrare, adeoque increbescere, ut
 multos juvaret hujusmodi nœniis fidem accommodare. Quinetiam memoratæ
 urbis Episcopus, vicinis accitis Pontificibus, ab eis studuit efflagitare, quid indè
 eis consilii placeret dare: indicans sibi esse animum ponendi inter Sanctos
 hoc corpus elevatum. Quorum conventu favente id taliter actu dignum esse:
 designata elevationis die, rogatisque eisdem tunc illic iterum adesse, in sua
 quique eorum redire. Interea Episcopo plures diversorum ordinum cir-
 cumquaque directis literis invitare sollicito, gratum visum est supplicare ^B
 Henrico Imperatori: quatinus tanti copiam gaudii cumulare, atque venustare
 dignaretur serena præsentia sui. Qui licet non satis auditis verbis credulus,
 tamen multimoda prece devictus, se in hoc assensum præbiturum esse non
 distulit ejus voluntati spondere. Quo ita juxta voti effectum peracto, consti-
 tuto præsignantæ diei imminente termino, convenit non modica utriusque or-
 dinis atque sexûs multitudo. Quinetiam juxta promissum Imperatorem non piguit
 venire cum Primatum Nobiliumque Curia, domui etiam Papæ Leonis (a) IX. non
 absente præsentia, quorum testimonio certius roboraretur inchoatæ rei
 summa.

* *At. Extem-
plò*

CAPITULUM IV.

De adventu Nunciorum Regis Francorum ad Imperatorem Romanorum.

SUB ejusdem igitur temporis articulo, tanto ad id supplendum conglobato
 populo, duo repente Dei nutu supervenere nuncii Francorum Regis eximii
 nomine Henrici, ab eo ad Imperatorem secundum Regum morem pro aliqui-
 bus responsis fortè directi, quoniam ipsi duo tunc erant amicissimi. Qui
 conspecta tanta numerositate populi, nec mora cœperunt cujus rei gratiã
 convenissent sollicitè perscrutari. Cognita ergo totius rei serie, alacritateque
 vultuum simulata, spe præsentis Imperialis obtutibus præsentia, pro quo ve-
 nerant rationabiliter studuerunt indicare. Præfato verò Principe, verborum ^D
 quæ detulerant legationem gratanter audiente, sollicitaque secum perscru-
 tanti consideratione, mox ab eo acceperunt responsa pro opportunitate ra-
 tionis et temporis juxta eorum opinionem congrua. Cùmque eos putaret
 velle discedere, libera abeundi concessa facultate, illi nihilominus dudum tecti
 rancoris memores, hujusmodi inpræsentiarum dicuntur protulisse ra-
 tiones.

(a) Leone Papa XI Ratisponæ demorante, quæstio de corpore S. Dionysii ventilata est: id tradunt Annales Saxonici apud Leibnitium Tom. I. Accession. Histor. pag. 252 his verbis: *Qui Papa veniens Ratisponam, reliquias S. Dionysii martyris, de quibus diu dubitatum est an ibi haberentur, præsentibus Parysiorum legatis prospexit, ibique teneri probavit.* Hæc Chronographus Saxo, qui alludit sanè fictitio Diplomati Leonis Papæ: nulla enim ante id tempus apud veteres de hæc controversiã mentio. Non modò ætate Arnulphi Imperatoris corpus S. Dionysii Ratisponæ detectum non fuit, prout hujus urbis cives contendunt: quin et certum est legatos Caroli Francorum Regis, cognomento Simplicis, Henrico Germaniæ Regi occurrisse, ipsique in pignus foederis manum pretiosi martyris Dionysii auro gemmisque inclusam obtulisse, uti narrat Witichin-

us Monachus Corbeia Lib. I. Annal. Palmare istud argumentum magis ac magis fulcit Imperat. Ottonis II Diploma ubi sic legere est: *Noverit... Rothbertum Abbatem venerandi Monasterii, quod beatae memoriæ Dagubertus Rex Francorum in memoriam et honorem egregii Christi martyris Dionysii, USQUE HODIE IBIDEM CORPORALITEB HABITI.* Hæc imperiales litteræ anno 980 notatæ exstant apud Felibianum inter probat. n. 106. Ratisponensibus ex adverso contententibus ipsum per Arnulfum Imperatorem ad Ecclesiam S. Emmeranni translatum, Henricus Rex ad refellendam hanc opinionem, frequentem Episcoporum, Abbatum et procerum cœtum, quorum nomina habentur in Haymonis opere, in Dionysiano Monasterio per Hugonem Abbatem indici jussit, ac S. Dionysii loculum reserari: quod factum putat an. 1053 Mabillonius, Felibianus autem 1050.

A

CAPITULUM V.

De efficacia allegationis Nunciorum Franciæ coram Papa et Imperatore.

- « NON incognitum tuæ, serenissime Imperator, prudentiæ cogitamus,
 » inconstantem per omnia eum fore, cui duplex inest animus. Cujusmodi
 » vicium utcumque despicabile sit in minoribus, tamen vituperari et con-
 » demnari debet ab hominibus, si id dominationem aliquam exercere conti-
 » gerit in Regibus. Quoniam velut quislibet dignitatis amministrazione subli-
 » matus si virtutibus decoratus fuerit, ampliùs pollet: ita qui à viciis in
 B » possessione honoris minimè se continet, eo magis in conspectu hominum
 » vilescit et sordet. Quare autem tale initium nostræ sumpserimus disputa-
 » tionis, optimum ducimus tuæ notificare Celsitudini Majestatis. Ad præ-
 » sens à te nobis injunctis verbis germanam amicitiam erga nostrum Regem
 » in omnibus te servaturum esse polliceris: sed operum effectui abrenun-
 » ciando obsistere aliquantulum, ut putamus, videris. Nam hunc populum,
 » qui congregatur hîc sub edicto per diversa loca invitatus, hujus rei gratiâ
 » convenisse accepimus, ut pro beato Dionysio Areopagita nescimus cujus
 » defuncti hominis defossa eleventur ossa, cum aliorum pignoribus Sanctorum
 » sub veneratione amodò colenda. Quod quàm absurdum sit credere, aut
 » agere, facilè valet perpendi: cui probabilis ingenii, perspicacisque sensus
 » alto acumine, si competenter rei seriem volueris indagando conjectare.
 C » Nam sicut didicimus, plurimorum autentica sententia, quos in literarum
 » atque liberalium disciplinis studiorum majoris utilitatis ac precii aiunt esse
 » in nostra patria, in Regis Dagoberti evidentissimè reperitur gestis descrip-
 » tum, quemadmodum memoratum Sanctum cum duobus sociis honorificè
 » posuerit in scriniis argenteis, artificiosarum serarum atque obicium mirificâ
 » atque subtili diligentîâ, ut adhuc hodie videri potest, interiùs munitis.
 » Collocavitque post altare in cripta tantæ profunditatis, ut usque ad genua
 » omninò se intromittat, si quid indè voluerit abstrahere aliquis. Quinetiam
 » antequam ad corpora Sanctorum perveniatur, criptula quædam aureis
 » gemmis extrinsecus decorata habetur, in qua duabus seris diligenter mu-
 » nita Dominici Clavi et Coronæ condita servantur pignora, nullòque alio
 D » aditu præter hunc scrinia Sanctorum videri, aut ab aliquo possunt ullate-
 » nus tangi. Ecce quomodo corpus sancti Dionysii munitum, nulla adimi
 » possit arte latronum. Præterea, cum non ignotum sit tuæ providentiæ, eum
 » totius Galliæ Apostolatui præsidere, ejusdemque Regni coronam, et victo-
 » riæ summan tantî patroni suffragiis hætenus feliciter perstisse: miramur
 » cur hujusmodi proposito studium accommodaveris tum incautè, qui verbo
 » tenus fatearis asserere, in amicitia nostri Regis germanæ te esse connexum
 » vinculo charitatis. Quapropter omninò videtur nobis indignum, tibi que
 » Regno Francorum inhonestam molestiam inferendi præsus esse animum,
 » si ad effectum hoc perducere tentaveris; nisi priùs amico tuo, videlicet
 » Principi nostro, suaseris, quatenus non omittat perscrutari diligentissimè,
 » utrum præfatus Sanctus habeatur proculdubiò erga se. Tumque demùm si
 E » illic esse non audieris, probabilius erit effectum adhibere tuis initiis: quo-
 » niam magnum hoc pacto dissidium futurum esse speramus, si aliter egeris ».
 His igitur decentissimè prolatis, respondit Imperator, se indè habiturum
 consilium cum domino Papa, et caterva Ducum et Optimatum suorum.
 Quorum responso sententia Legatorum probata justa, alacriter ab Impera-
 tore remissi sunt ad sua.

CAPITULUM VI.

De reditu Nunciorum Regis in Franciam, et narratione rerum quas viderant, et convocatione Pontificum et Principum ad detectionem Corporum.

INGRESSIS denique Galliarum finibus, Regiis præsentati obtutibus, omnem rem seriatim notificaverunt: redditis priùs, quas detulerant, legationibus. Quo in ejus præsentia taliter intimato, Clericalis laicalisque ordinis personas non piguit invitando convocare sub termino diei assignatæ. Eis ergo ex Regalis jussionis decreto pariter congregatis, Rex juxta quod ei enarratum fuerat à suis Legatis, non modici mœroris anxietate obfusis replicavit, et quid eis actu dignum indè videbatur, inquisivit. Inter quos etiam Abbas, qui tunc ipsius Sancti loco præerat, Hugo nomine, adfuit. Quorum solertis industriæ consilio est repertum, nullatenus posse tanti erroris avelli morbum, nisi ostensione corporis sacri manifesti fides daretur iudicii, atque hujus curæ onus providentiæ injungeretur Abbatis: ut circumquaque directis Literis, diem qua licentiam id peragendi haberet, edicere non pigeret, et interesse huic conventui omnes, ad quorumcumque noticiam sui Nuncii pervenirent, invitaret; illisque, qui hujus erroris exordii caput extiterant, hoc indicare non obmitteret; ne novissimus error priore deterior fieret. Hac igitur salubrioris consilii utilitate reperta, quique illie congregatorum redire ad sua: ab eodem Abbate rogati, tunc iterum secum adesse, quando eis terminus denotaretur ex ejus allegationis relatione. Abbas denique rediens ad Cœnobium, quod audierat flebiliter enarravit convocato cœtui Fratrum. Qui compatientes juxta Apostolum paterni doloris gemitui, verentes communis periculi inevitabilitati subici, vacillabant inter spem et metum ambigui. Tandemque relevati ejus inspirante gratiâ, in quo est spes credentium defixa, Dominicæ se protectionis dispositioni commiserunt, omni ambiguitate postposita: censentes jejuniis, vigiliis, orationibusque publicis ac privatis cum divina et fraterna charitate tanti propositi studium devotissimè prævenire. Quorum gratanter audiendo sententias, jejuniorum numero, cum orationum exercitio indicto generaliter Abbas ex Regalis jussi decreto circumquaque studuit mittere Literas, non oblivioni tradendo Radisbonensis urbis incolas, in quibus notavit destinati experimenti terminum sub die V Iduum Juniarum.

CAPITULUM VII.

Qualiter aperto nobili scrinio coram Episcopis et Principibus Francorum inventum est interiùs venerabile corpus magni Areopagitæ Dionysii.

ERGO ubi peracta sunt à Fratribus jejunia, ceteraque exercitiorum genera, quibus subvenire peccatoribus divina sæpè non evitat clementia; die imminente constituta, undique convenit multitudo non modica: in qua contigit fuisse Episcopos, Abbates, Monachos, Clericos, nobiles atque ignobiles, et utriusque sexûs quamplures. Quorum consortio non defuit victoriosissimi Regis Henrici frater nomine Odo, ab eo directus cum Curialium pluribus, ad diligenter percipiendum, et luculenter enarrandum, quo ordine suorum adesse fidelium precibus, optata prospera revelando, dignaretur conditor omnium Dominus: quoniam se agnoscens sarcinis peccatorum depressum, proclamabat indignum corporeis oculis videre tanti viri corpus gloriosum. Sed tamen divinam clementiam fideliter esse credens adfuturam, misit sanguineam purpuram ad involvendam preciosi corporis glebam. In hoc beatus vaticinandus juxta vocem Evangelicam, quòd non visis rebus fidem adhibuerit devotam, spemque penitè concussam. Pridie autem

A autem quàm hujus nunciî insudaretur proposito, Domini facie generali præventa à Fratribus, jejunio scilicet, et sequenti nocte continuata orationum, vigiliarum, lacrimarumque exercitio, post consummationem Officii matutinalis, præsentibus Episcopis, præfatorumque ordinum probabilibus plurimis, in afflictione eorum desideria prosperari rogantibus Dominum, reverenter in medio delatum est argenteum scrinium, prisca adhuc subtilitate artificiosissimè munitum. Quo cum magna difficultate reserato in adstantium præsentia, repentè preciosissimi Martyris Dionysii reperiuntur ossa, pallio tantæ vetustatis nimietate consumpto obvoluta, ut inter manus tenentium evanesceret in similitudinem telæ aranearum. Unde perfusi suavissimi odoris fragrantia, asseruerunt nullius ad hanc esse delectationis pigmentorum genera.

B

CAPITULUM VIII.

De ineffabili lætitia omnium qui tantæ rei interfuerunt, et repositione scrinii cum Litteris intromissis in locum priorem.

TUNC pro inenarrabilis gaudii diu postulata visione, Domini experta pietate, qui nunquam sibi placita rogantibus dedignatur adesse, jubilando prorumpunt in laudibus gratiarumque actione, permixtis devotis singultibus inopinabiliter ortæ lætitiæ. Post hæc ablatis vetusti pallii reliquiis, cum aliisque pignoribus vestimentorum sancti Dionysii sociorumque ejus studiosè conditis; ossibusque devotissimè ab Abbate involutis in pallio ad hoc à Rege destinato, magnalia Dei votis poscentium declarata Pastores Ecclesiastici enunciaverunt omni populo voce præclara. Qui quanto exultaverint tripudio, jocunda, qua longiusculè à Monasterio prosecuti sunt sacra membra, indicavit processio. Præfato verò Odone Regi per ordinem juxta quod viderat alacriter cuncta referente, ille Domino solutis multiplicibus gratiarum actionibus pro collatis ab eo votis fidelium, prosperis effectibus intermissis Regiæ pompæ dignitatibus, eodem die gratum duxit venire nudis pedibus, tanti patroni suffragium humiliter asciturus. Ibi se confitens deliquisse in quibus solitum est humanæ fragilitati divinæ conspectum Majestatis offendere; seque cum suis omnibus devovens sancti Martyris famulatui et patrocinio, recessit, pro munere pallio magni precii oblato. Delato verò à processione cum præeunte et subsequente plebis frequentia sacro corpore, quindecim continuis diebus dimissum est super principale altare: in quibus ex diversis regionibus causa visitandi, suffragiumque expetendi, plurimi utriusque sexûs convenère. Et tunc sibi mutuo ad custodiam succedentibus fratribus, diei noctisque vicibus tandiu est diligentissimè custoditum, donec intromissis litteris indicibus primi erroris et subsecutæ veritatis, seris obicibusque munitum sacros artus continens subtili artificio scrinium quampluribus præsentibus, suo priori loculo honorabiliter fuit restitutum.

D

CAPITULUM IX.

Nomina Personarum, quæ præsentibus Sanctorum detectioni corporum interfuerunt.

SED non prætereundum videtur aliquorum nomina hîc ad posterorum memoriam inserere, qui potiorum dignitatum insigniti claritate, præsentis dicuntur celebritatis gaudio interfuisse, atque omnia quæ tunc gesta narrantur in præsentiarum vidisse: ut eorum testimonio fallax sopiatur opinio, veritatisque subnixæ fiducialius roboretur promulganda traditio.

De Episcopali ordine isti convenère: Wido Remensium Archiepiscopus, Robertus Cantuariorum Arch. Imbertus Parisiorum Episcopus, Ilenandus Laudunensium Episc. Balduinus Noviomensium Episcopus, Walterius Meldensium Episc. Froelandus Silvanectensium Episcopus, unusquisque quorum clericalis laicalisque ordinis adduxit probabiliores personas secum.

De ordine Abbatum isti adfuerunt iterum: in primis domnus Abbas Hugo

Cœnobii S. Dionysii, Albertus Abbas Majoris-Monasterii, Joannes Abbas Fiscannensis Cœnobii, Landericus Abbas S. Petri Carnotensis, Robertus Abbas S. Petri Fossatensis, Rodulfus Abbas S. Petri Latiniacensis, Adalbertus Monachus S. Remigii, qui et ipse asseruit in præsentia Imperatoris, in hac patria S. Areopagitam Dionysium esse, quando unius mortui hominis corpus pro eo de terra voluit extrahere: Gaufredusque Abbas Columbensis Cœnobii. Quorum unumquemque devotos et Dei fideles Monachos secum non piguit habere.

Illi autem astiterunt de ordine laicorum: in primis Odo memorati Regis frater atque fidelis nuncius, Walterius Comes Pontisarensis, Willelmus Comes Corboi-lensis, Ivo Comes Bellomontensis, Walerannus Comes Melledensis, et alii Nobiles, multique devotæ fidei gregarii milites.

EX TRANSLATIONE B. GERARDI (a) EPISCOPI TULLENSIS.

Apud Martenium Tom. III Novi Thes. Anecd. col. 1084.

*Num. 1.
* Leo IX
An. 1051.*

** id est, Fe-
sontionis
Col. 1085.*

SUCCINCTI perstringamus ordinem hujus translationis. . . Papa Leo * sanctæ sponsionis non immemor, qua promisit per semet velle istius venerandi Patroni pignora levare è tumulto, in loco reponenda ejus sanctitatis meritis dignissimo, longum iter ab Romana urbe ad nos usque arripuit, ac solâ hujus sanctæ devotionis causâ præcurrente Belgicam Galliam, cunctis inopinabiliter lætantibus (b) advenit. Famâ verò istius desiderabilis facti omnium cominûs et eminûs aures quàm celeriter pervolante, concurritur ibidem à diversâ promiscui sexûs multitudine; cunctæ urbis plateæ supervenientium occursum vestiuntur; nec mœnia exire cupienti egrediendi spatium ferebantur, dum intrantum affluentiam patentes aditus comprimebantur. Devotus quoque cœtus sanctorum Pontificum aderat, quos pia devotio à remotis climatibus ibidem adduxerat. Nam cum venerando Lugdunensium Archiepiscopo domino Halinardo, quem decorabat sacra Monachilis religio, concurrerat inibi domnus Hugo Chrysopoleos * urbis Archiepiscopus, quem regalis nobilitas et jocunda facundia amabilem reddiderat omnibus. Quin etiam Georgius Colocinensis Archiepiscopus ex Ungaria advenerat; quem civium legatio et Apostolicæ benedictionis cupido à longinquis ibi partibus advexerat. Frotmundus quoque Trecassinus Episcopus cum Herberto Autissiodorensi Præsule, necnon Lupo Anglorum Pontifice, huic tam divino studio se adjungunt socios devotissimè. . . Diem statuit [Apostolicus], quo Sancti fieret translatio. . . Superveniente ergò vespertinalium tenebrarum crepusculo, quo XII Cal. Nov. dies illucescebat Dominicus Christiano populo, sacræ instituuntur vigiliæ. . . Dehinc adest domnus Papa cum cœtu Pontificum. . . Lapis quo sanctum tegebatur sepulcrum, revolvitur. . . Sequenti verò die XI Cal. Nov. plenaria ejusdem Sancti Pontificis decernitur solemnitas, atque à dextris altaris B. Protomartyris Stephani ara sacratur benedictione apostolicâ, ubi ipsa deinceps sancta veneraretur memoria.

(a) Is est Gerardus Tulli Leucorum Episcopus qui florebat an. 990 juxta Alberi. Chron. Videtur fratrem habuisse Azelinum Comitem Tullensem: quibusdam enim litteris post Gerardum Ep. apponitur signum Azelini Comitis Tullensis fratris domni Pontificis. Actum Tulli publicè sub die Iduum Octob. in plenaria Synodo, an. Domini. Incarn. DECCCLXXXII, Indict. X an. Ordinationis nostræ XIX, regnante secundo Ottone imperii sui anno V. Acta hujus sancti Episcopi scriptis commendavit Widricus S. Apri (S. Evre) Abbas; eaque Brunoni Episcopo, miracula verò ejus, Canonizationis acta et translationem Udoni primicerio et Brunonis in sede Tullensi successoris inscripsit.

(b) Post Synodum Romanam, in quâ tam Archiepiscopi quàm Episcopi, tam Abbates quàm cle-

rici, ac laici, quorum utrorumque magna intererat multitudo, quasi uno clamaverunt, ipsum Dominum Gerardum virum esse sanctum, Leo IX Gallias repetiit. Hæc Synodus revocari debet ad an. MXLIX: præcessit enim corporis S. Gerardi elevationem, quæ an. ML facta est, ut Papa in Canonizationis Bullâ significat. Tunc summus Pontifex privilegium concessit Dodoni sancti Mansueti Abbati an. Incarn. Domini ML, Indict. III (repetendâ à mense Septembri,) datum Tulli in majori Ecclesiâ, II Kal. Nov. per manus Udonis Tullensis Ecclesiæ Primicerii Cancellarii, et Bibliothecarii S. Apostol. sedis, anno Apostolatûs Domni Leonis IX Papæ II, Episcopopatûs Tullensis XXVI. In Chron. Senonien. notatur illa elevatio an. 1050. Vide pag. 369.

EX TRANSLATIONE ET MIRACULIS SANCTI JUDOCI.

Apud Ordericum Vit. Eccles. Hist. Lib. III Chesn. Script.
Norm. pag. 499.

MUTATIS regni Principibus, et sese proceribus mutuo perturbantibus iterum corpus sancti Judoci pro timore hostium terrâ coopertum est: et tandiu ita jacuit, donec omnibus mortuis qui abdiderant, communis ignorantia involverit. Tempore Henrici Regis Francorum, Monachis sæpe conquirentibus quòd ignorarent ubi patronus eorum requiesceret Judocus: cuidam simplici laico divinitus sanctum corpus insinuat, quo detegente Abbatis fratrumque studio solemniter levatur. Deinde Monachi repertorem reliquiarum ad Monachatum susceperunt, et custodem sacri fomitis (a) eundem constituerunt, et oblationes fidelium ei commiserunt. Defuncto autem Abbate successor ejus non (ut decuit) ædituum dilexit: nec ut antecessor ejus eum amabiliter tractavit. Unde graviter commotus sanctum corpus noctu assumpsit: secumque in Galliam asportavit. Goisfredus autem Gomercii Municeps eundem, cum thesauro quem ferebat, honorificè detinuit: et magistratum Castellane Ecclesie, ubi quatuor erant Canonici, usque ad mortem ei concessit.

Circa an.
1054.

C Post aliquod tempus Henricus Rex Francorum, ortis quibusdam bellorum tumultibus Gomercium obsedit, et viribus Gallici exercitus Goisfredum expugnavit, et oppidum incendit. Dum verò basilicam et castri ædificia edax flamma combureret, et terribilis clamor impugnantium et expugnantorum (ut in talibus moris est) undique personaret: Canonicus quidam ossa sancti Judoci de feretro sustulit, et festinanter de incendio aufugit. Huic forte satellites Regius super pontem obviavit, suffaciatum (b) quid ferret, interrogavit; fatenti quòd sacra vestimenta, codicesque suos gereret, cuncta violenter abstulit, et secum ad Parnense * territorium hujusmodi thesaurum detulit. Idem vir Rodbertus vocabatur, et *Meslebren*, id est miscens furfurem cognominabatur: eratque de clientibus Radulfi de Caldreio, qui tunc temporis inter præcipuos milites habebatur in exercitu Gallico. Miles itaque præfatus tali prædâ valdè gavisus est, et in Ecclesiâ S. Martini à Presbitero et Parochianis studiosè collocatum est. Jamque ibidem plus quàm LXX annis venerabiliter servatum est. Innumera inibi super infirmos miracula facta sunt: et usque hodie promerente petentium fide (ut tota vicinitas attestatur) frequenter fiunt.

* Parnes

De translatione sacri corporis, quam breviter hic modo tetigimus, et de plurimis quæ Parnis (c) provenerunt infirmorum sanitatibus, Merulensis Willermus venerabilis Monachus et Sacerdos egregium dictamen edidit...

(a) Mss. Cod. habent *Somatis*, vocem græcam, latinè *Corporis*.

(b) *Suffaciatum* pro *suffasciatum*, id est, fascie onustum.

(c) Hæc ultima verba probant Gomercium castrum, de quo ibi agitur, haud procul à Parnis

exstare. Parnæ verò in diocesi Lexoviensi recensentur. Gomercium ergo hîc usurpat fortè Ordericus pro Monte-Gomerici (*Montgomeri*) ejusdem diocesis. De bello Normannico, tempore Henrici Regis vide supra pag. 222.

EX MIRACULIS (a) S. VULFRAMNI EPISC. SENON.

Apud Mabillon. Acta SS. Ord. Bened. Sæc. 3. Part. I.
pag. 368.

- Num. 4. I NVENTUM . . . [in Cœnobio Fontanellensi] sancti Præsulis Wlframni pre-
tiosum corpus , et in ligneo locello pro tempore aptato . . . cum reve-
rentia et honore reconditum , super sacrum altare repositum est . . . Eadem
Pag. 369. Num. 7. quoque tempestate . . . illustris femina nomine *Imma* , quæ mutato habitu B
ad hunc accesserat locum , et prædia sua , id est Cruciolam , et Tergis-vil-
lam , sed et Broilum ex integro contulerat . . . reconditorium illud argen-
teum , quod antea ligneum erat , componi jussit . . . sed cum constituta
dies quâ in illo debebat loculo reponi , advenisset , Abbas Gerardus corpus
sancti . . . in præparato scrinio deponit . . . Cum maximâ omnium læti-
tiâ Sancti corpus in humeris levatum inde [ex Ecclesiâ B. Mariæ prope
et extra Monasterium] effertur , sique psallendo usque ad Basilicam S. Wan-
dregisili delatum super sacrum altare deponitur . . . Facta est autem hæc
An. 1027. translatio anno Dom. Incarn. millesimo vigesimo septimo , Kal. Junii , Henrico Rege
Francorum regnum præter voluntatem matris suæ invasum tenente , principatum verò
Normanniæ tertio Richardo legali modestiâ disponente . Nam is defuncto Patri
Num. 8. Richardo secundo . . . in regno successerat . Huic autem tres tantummodò C
Pag. 370. fratres erant , Willelmus videlicet , qui postea Arcas castrum in pago *Tellau*
(*b*) primus statuit , atque Malgerius qui postmodum in urbe Rotomagensi
paucis annis Archiepiscopatum tenuit . Hos autem Papa matrimonio Ri-
chardi potita secundi edidit , cujus fratres Ansfredus , et Osbernus istic
Monachum professi sunt . Rotbertus verò ex aliâ matre , scilicet Judita oriun-
dus , qui ei , utpote major natu , in brevi defuncto successit : nam neque
annum in principatu immatura præventus morte peregit .
- Num. 14. Cum densâ plebis coronâ circumvallati post orationem [in Ecclesiâ Rotoma-
gensis] resedissemus , Hugo vir eloquentissimus et in primis sanctæ dignitatis apice
Pag. 374. meritoque sapientiæ primus , Cleroque ac populo terræ acceptissimus , ser-
An. 1053. monem est pro officio suo exorsus . . . Cum inde procederemus , cives urbis
Pag. 375. nos à foris excipiunt , ac sanctum corpus factâ piè violentiâ rapiunt : sicque D
sibi ipsis vim facientes atque in diversa trahentes , subvehere cum ingenti
devotione cœperunt . . . Omnis Monachorum S. Audoeni caterva cum cor-
pore S. Nicasii (*c*) processerat . . . agmen occurrit Sanctimonialium . . . Erat
Num. 15. muliercula de Sezanna (*d*) vico oriunda ; quæ recuperandi gratiâ luminis
Pag. 377. multa Sanctorum limina lustrando , Rotomagensem usque ad urbem de-
Num. 22. venerat . . . Ac primò illud omittendum non est , quòd mortalitas illa Deo
jubente quievit , nec in civitate ad quam S. Patronum nostrum detuleram-
us , aliquis deinceps periit , nec in totâ regione eadem clade , præter paucos
admodum , intervenientibus sacris ejus meritis . . .
- Num. 26. Illud prætereà nequeo præterire silentio , quod Thetbaldus sanctæ Ro-
Pag. 378. tomagensis Ecclesiæ Canonicus , Abbati Rotberto retulit de seipso : nam
uterque Rotomagi erat . . . Novi etenim non ignoti nominis Clericum , cui E
à præcedentibus annis rarus erat usus oculorum , ita ut retusa acie litteras
quidem aliquantulum videret , sed nullatenus ad legendum discernere va-
leret . . . Confestim itaque nova lux oculis illius resplenduit . . . Hæc autem
Pag. 379. ita facta et dicta idoneo revera teste constant . Hic quippe est ille Tetbaldus

(a) Anonimum Scriptorem Historiæ inven-
tionis et miraculorum S. Wulframni, Mona-
chum Fontanellensem, qui rebus fere omnibus
præsens interfuit, existimat Mabillonius.

(b) Nunc pagus ille vocatur *le Tallou*, in quo
visitur opidum *Arca*, *Arques*, hic memoratum,
et *Deppa* aliud opidum, famoso portu nobili-
tatum; dicitur Comitatus *Talogi* apud *Wil.*
Gemet. pag. 59 hujus Tomi. Hinc corrigas *Or-*
deri. Vit. qui passim memorat *Talogium*, malè in
editis *Calogium*, pag. 606, 637, 843. Script.

Norman. Chesnii.

(c) Et tamen S. Nicasii Rotomagensis Episco-
pi Reliquiæ tempore Normannorum in Castrum
Melentum translata dicuntur, ibidemque asser-
vata in Ecclesiâ Prioratûs S. Nicasio nuncupatâ,
quamquam S. Audoenus in Ecclesia S. Petri, quæ
ab ipsius tumulo et Reliquiis postea S. Audoeni
dicta est, quasdam S. Nicasii Reliquias antea
collocasse fertur. *Mabill.*

(d) Vulgò *Sezanne en Brie*, vctus castrum in
Tricassinis finibus.

A Vernonensis, qui multorum gesta Sanctorum, sed et S. Wandregisili à sua latinitate transtulit, atque in communis linguæ (a) usum satis facundè retulit, ac sic ad quendam tinnuli rhythmum similitudinem, urbanas ex illis cantilenas edidit... Unum quod et ipse in pago qui Hulmus (b) vocatur, vidi, litteris placet inserere recitandum posteris. Cujusdam viri in regione illâ nobilis filia pro ætate parvula cum pueris... in plateâ castelli quod *Asnebec* dicitur, simpliciter ludebat: sed repente paralyti percussa... amisso visu et loquela... corruit... Apertè monens perdocui, utque pro infirmo votum, et candellam devotè promittere suasi, in honore S. Wlframni... Votum confestim fecit, et retortâ stupâ unde candellam factura erat, puellam semivivam circumcinxit: quo facto, ægra paulisper oculos aperuit...

Num. 27.

B surrexit, lusura cum pueris foràs processit.

In Oximensi (c) pago situm est castrum quod Falesia nuncupatur, in quo erat homo quidam nomine Gislebertus. Huic erat filius ætate et corpore minusculus, qui sabbato sancto imminentis Paschæ in dolio in quo pater ejus (d) laverat, incautè derelictus, cum nemo adesset, in aquâ submersus, sicque exstinctus est... Plebs quæ circumstabat, concorditer animata inclamavit... Deum sanctumque ejus Wlframnum invocavit... et... mortuus vitam plenariè recepit. Hoc autem miraculum factum est anno Incarn. Dom. MLVII, Indict. X, sabbato sancto Paschæ, quod evenit III. * Kal. Aprilis.

Ex parte alt.

Pag. 381.

Num. 1.

An. 1057.

* IV Kal.

Anno Incarn. MLVI, Babylonius Rex Hierosolymam misit, sanctumque Sepulchrum ut ocluderetur præcepit, ac ne quisquam Christianorum in

Num. 2.

An. 1056.

C illud interiùs introiret prohibuit. Quo comperto Christiani, qui ex omni terrarum orbe illuc confluerant, tristati sunt: et quia devotionis suæ desiderium circa visitationem sanctorum locorum ex more non poterant explere, graviter ingemuerunt. Habito deinde cum Patriarcha qui sancto loco illi præerat consilio, de civitate ne caperentur maturiùs exierunt, cupientes antequam res innotesceret, urbes per quas redeundi transitus erat, ne impedirentur, excedere. Sed cum hujusmodi præceptum jam longè latèque percrebuisse perpenderent, ac per hoc terrâ illâ se nullatenus absque discrimine exituros timerent: ad portum quem viciniùs adire potuerunt, gratiâ effugii quod in solo illis negabatur, velociùs diverterunt. Ubi ut desiderabant, reperto consilio navigii mare intraverunt, dato quod ab eis petebatur sine mora naulo: erant autem numero plusquam trecenti. Euntibus

Pag. 382.

D autem illis... immensa exoritur tempestas... unâ omnes voce inclamaverunt, Kyrie eleison, S. Wlframne, ora pro nobis... Ad hanc vocem... expaverunt horribiles venti, ac tempestas illa gravis sedata est.

(a) Ubi vide interpretationes perquam antiquas à latinâ in vulgarem seu popularem strictam solutanve orationem.

(b) Hulmus Normanniæ pagus seu tractus, vulgò *le pays de Houleme*, porrigitur ab Orna fluvio ad Provinciâ Cenomannicam. *Mabill.*

(c) Oximum opidum, *Yesne*, pagus seu Comitatus in Nestrîâ, diœcesi Sagiensi, sub quo Falesia, *Falaise*, opidum et Vicecomitatûs caput

sub ditione Cadomensi. *Mab.*

(d) Solemne erat olim Fidelibus, ut in celebrioribus profestis balnearum usu corpora sua purgarent, haud dubiè ob reverentiam sanctæ Communionis. Hinc frequentior eadem consuetudo plerosque tenebat: nonnulli à balneis prorsus temperantiæ causâ abstinabant. A postremis illis longè dissidebant, qui indesinenter sive ætate sive hieme corpora lavabant.

E.

EX VITA MS. SANCTI THEOBALDI CONFESSORIS (a).

Apud Chesnium Tom. IV pag. 166.

HEINRICI Cæsaris et piissimi Regis Francorum Heinrici, filii quoque ejus Regis Philippi temporibus, Gallia Religiosos parere quasi oblita, fœcunda elatione, effœta humilitate, revirente alvo, sinu recalente, modo pulchræ dilectionis mater fructum honoris dedit et honestatis, Theobaldum Religionis incitamentum, vitii repagulum, virtutis incrementum, castro

An. 1066.

Theobaldi
parentes Comites
Campaniæ.

(a) Obiit apud Vincentiam urbem in Italia anno 1066, ut fusè probat Mabillonius Sæc. 6 Benedict. parte 2, pagg. 157 et 158.

Privigno ortum, quod est in territorio Senonico situm : quod populosa refertum frequentia, ditionis olim fuit potentis et famosi Comitis Odonis Campaniensis, hujus sancti viri propinqui, patris Theobaldi Comitis heredis strenui et pacifici. Pater ejus Arnulfus notus nomine, notus et dignitate : non solum ingenuitate pollens, sed et ditissimis opibus et honestis moribus præminens. Mater ejus Willa viri præcipui conjunx præcipua, nobilitate et moralitate par et condigna. Condecebat enim ut in fructum sanctum et justum erumperent justi et sancti rami. Hujus nativitatem piæ recordationis sanctus Theobaldus Viennensis Episcopus, aviæ ejusdem sancti viri avunculus, divino oraculo prævidit et prænotavit, cui etiam nominis participium, et recordationem sancti Antistitis propinquitas et sanctitas indidit. Quod et veraces tanti Pontificis familiares fideliter nobis attestati sunt, et ejusdem sancti Confessoris matris assertio validissimum præbet argumentum. Nam cum aliquando præfatus Pontifex colloquium haberet cum matre Willæ venerabilis sancti Theobaldi caræ sobolis caræ genitricis, inter cetera dulcis colloquii fluentia : Gaude, iterum gaude, generosa parens, aiebat : prodiet enim ex te filia magni meriti virum paritura, qui omnibus nostræ affinitatis hominibus præminebit, et ante Deum magnus vocabitur et erit, etc.

EX EJUSDEM S. THEOBALDI VITA,

An. 1066. AUCTORE PETRO ABBATE VANGADICIÆ, ÆQUALI.

Apud Mabillonium Sæc. 6 Bened. Part. II, pag. 159.

SANCTUS igitur Theobaldus ante mundi constitutionem præscientiâ Dei selectus, gente Francorum, patre Arnulfo et matre Willa oriundus, in territorio Senonensi (a) castro Pruvino educatus, flos, ut ita dicam, è spinis erupit; parentibus enim non solum nobilibus, verum etiam clarissimis enituit : cujus nativitatem à sancto Theobaldo (b) Viennensi Episcopo veracium procul dubio familiarium ejus relatione, et firmiter matris ejusdem Beati assertionem prænuntiatam comperimus. Is etenim Præsul avunculus aviæ S. Theobaldi exstitit, et ab eodem æquivoci nominis vocabulum sortitus est : qui dum aliquando colloquium haberet cum matre domnæ Villæ hujus beati viri genitricis, inter cætera ait : « O generosa parens, gaude et lætare, » quia ex te prodiet mater, quæ paritura est magni meriti filium, qui omnibus nostræ affinitatis hominibus præminebit, et ante Deum et homines » magnus vocabitur et erit ». Huic præsagio testimonium perhibuit et quædam bonæ voluntatis paupercula, quæ jam gravidam matrem beati viri conveniens, verbis sic solatur amicis : « Gaude, Domina, inquiens, quæ in » utero gestas filium, qui apud Deum præcipuum obtinebit locum, et suorum » erit gloria parentum » . . .

Libet nunc paullo altiùs ad locum unde ortus est redire, et nomina Regum vel Principum, quorum temporibus floruit, ponere ; ut et Chronicæ scientiam posteris relinquamus, et ad laudem beati viri, ex quanta genealogia prodierit, et ex quali ambitione sæculi ad voluntariam paupertatem conversus fuerit, clariùs enucleare satagemus. Pruvinum castrum in diœcesi Senonensi situm, et populosa satis frequentia refertum, sub ditione olim fuit potentis et famosi Odonis Comitis Campaniæ (c) et patris Theobaldi, sibi in comitatu successoris, qui linea natalium hujus sancti Theobaldi viri erant propinqui . . . Viguit autem temporibus Henrici Augusti, et ejus æquivoci Henrici Regis Francorum, et filii ejus Philippi, etc.

(a) Adnotat Mabillonius in tribus Codicibus Mss. haberi : *Comitatu Tricassino*. Utrumque verum est. Comites Trecenses, qui postea Campaniæ dicti sunt, sub sua ditione Pruvinum Senonensis diœcesis opidum habebant.

(b) Theobaldus Viennensis Episcopus inter Sanctos memoratur apud Ferrarium in Catalogo generali Sanctorum diebus 1 et 3 Julii. Hic videtur fuisse Odonis Comitis Campaniæ, Majori-

ris-Monasterii apud Turones reparitoris, et Bertæ ejus uxoris filius, qui sub sæculi decimi finem floruerunt. *Mabillonius*.

(c) Cognomento *Campani*, Odonis cujus in præcedenti nota meminimus, filii : qui prope Barrum occisus, in Majori-Monasterio sepultus est anno 1037. *Fide Chronicon Virdunense pag. 143.*

A

EX MIRACULIS S. AGILI * ABBATIS RESBACENSIS

* S. Aile

SCRIPTIS AB AUCTORIBUS CONTEMPORANEIS.

Sæc. II Benedict. pag. 329 (a).

Lib. I.

Num. 14.

* Melun

* Prævins

Circa an.
1060.

MORTALITAS erat hominum magna in pago Milidunensi * et in pago Pruviniensi * vehementer imminens, nullo medicamine convalescente. Nam in costis hominum ipsa lues subito obstinatissima sentiebatur, et in crastino, qui patiebatur, moriebatur . . . Ad hunc locum (Resbac.) confugiunt . . . Quicumque veniens, cum devotione oravit, patriam incolunus permanens remeavit . . . Non multò post etiam B. Agili suffragio pestis extinguitur commotio . . . Ipsa quidem clades per plurima loca sæviit fermè à Pascha usque ad festivitatem S. Johannis Baptistæ, etc.

Num. 17.

Circa an.
1066.

Illud etiam referre honorificum est de Balduino (b) Flandrensi Comite, qui cum militari usu Philippo Regi Francorum, utpote Palatinus Comes, deserviret, ad retundendam superbiam quorundam, qui in partibus Galliæ et Burgundiæ præfato Regi repugnare cupientes, adversus eum servili ferocitate rebellare contendebant. Ad quorum convincendam rebellionem prædictus Comes accitus, cum apparatu Flandrensis militiæ optima terræ peragrata opida, villasque depopulat, atque truci facie dum lustrat, pervia quæque, concives patres ceu raptat ovilia prædæ. Hic itaque cuncta circumiendo pessumdans, causâ prædandi Resbacum villam devenit: sed divina potentia ferocitatem illius arcens, propriâ virtute in tali negotio obstaculo sibi voluit adesse. Nam prædictam villam ingressus, dum subtractis rebus, subtractis et habitatoribus, inhabitabilem reperit, castra metari exercitum quiescendi gratiâ præcepit. Ipse autem cum sub obtentu expetendæ orationis Monasterium adiret, conspicit eminens avem, quæ vulgo Pavo dicitur, super tegulas Monasterii residere, ad cujus peremptionem sibi arcum et sagittam protinus jubet parari. Quod cum factum fuisset, præfato Comite in Pavonis necem arcu sagittam jacente, illa quidem flamine venti retorta in aliam partem dirigitur; avis autem immobilis permanens nullo terrore concutitur. Comes verò subitaneo morbo percussus protinus humi prosternitur, oreque sanguineas spumas emittens, quòd divina virtus in se pro Pavone vindicet, cunctis ostentui habetur. Eo tamen postmodum, dum B. Agili meritum invocat, melius habente, funem propriis manibus in collo circumdans, humilis et dejectus progreditur ad altare, profitetur coram Deo et Sanctis ejus graviter se peccasse, de cetero spondet se terram S. Petri ab adversariorum impetu illæsam inviolatamque strenuè custodire; insuper et patenam auream, decemque caseos, decemque vaccas pro sui facinoris offert abolitione: sicque per virtutem B. Agili plebs Resbacensium defensari meruit ab hostili penitus incursione . . .

Num. 19.

Adela Comitissa Blesensis à febre sanatur.

Adela (c) Blesensis Comitissa, mater Comitis Theotbaudi, vehementi febrium urebatur ardore. Ad cujus curationem velut tantæ feminæ congruebat, conveniunt medici circumjacentium Provinciarum Galliæ et Normanniæ, necnon etiam regionis transmarinæ. Sed cum nullâ eorum arte curari

(a) Descripsit Mabillon, hæc miracula ex Mss. Codicib. Monast. Resbac. et Uticensis. Liber I, (cujus Pars Tom. nostri X pag. 364 reperitur) quæ sæculo XI facta sunt complectitur. S. Agilus Abbas à Dagoberto institutus est in Synodo Clippiacensi*, quæ anno DCXXXVI habita est, Mabillon. Situm est Monast. Resbac. in saltu Bri-gensi, la Brie.

(b) Is cognomento Pius, seu Insulanus tutor ac moderator Philippi I Regis necdum adulti ab Henrico Rege designatus fuerat. Rex ipsè Baldunum dixit suæ procuratorem pueritiæ, apud Mabillon. Annal. Benedict. Lib. 64, pag. 132. Suo tutoris munere rectè perfunctus, sub finem anni 1067

decessit Kalendis Decembris, Insulis in templo S. Petri ab se condito sepultus. Mabillon. Factum illud inter annos 1060, quo mortuus est Henricus, et 1067, quo Balduinus ipse interiit, reponendum.

(c) Adela seu Adelaidis aut Adeleidis Comitissa Blesensis, Trecentensis, Carnutensis, Meldensis, necnon Palatii, Guillelmi Conquestoris filia, et Stephani Blesensis uxor, mater verò Theobaldi IV cognomento Magni. Sanitatem Adelæ B. Agili meritis concessam, ad annum 1095 refert Mabillon. Annal. Bened. Lib. LXIX, pag. 349.

* Rébais et S. Evroul

* Clichy

potuisset, jamque præ nimia incommoditate mortem sibi comminante des- A
peraret de sua salute, asportari se fecit in oratorium Resbaci: ubi dum sub
capsa B. Agili duabus noctibus patrocinium ejus præstolando, absque ullius
eibi vel potius perceptione pernoctat, occurrente sibi virtute divina, ardo-
ris sui sensit inesse refrigeria: et quæ prius obtinere non potuit per multo-
rum medicamenta, per B. Agilum postmodum est celeriter consecuta. Obtulit
autem super altare in honorem sui Creatoris pallium condigni pretii,
quod huc usque manet in eodem Monasterio, et apponitur præcipuis qui-
busque festis retro lignum dominicæ Crucis.

EX LIBRO II. MIRACULORUM (a) S. ADALHARDI B

ABB. CORBEIENSIS, AUCTORE ANONYMO SÆCULI XII.

Inter Acta SS. Ord. S. Bened. Part. I Sæc. IV, pag. 366.

An. 1031.

HENRICUS igitur Rex Francorum, qui patri suo Rotberto successe-
rat in regnum, sororem nomine Adalam habuit, quam Flandren-
sium Marchioni, Balduino scilicet seniori (b), nuptiali copula conjunxit,
et ei Corbelam (c), quæ regno suo adiacebat, pro dotali munere cum aliis
piuribus concessit. Pro hac autem conjunctione Rex et Comes fœdus inter
se inierunt, et magna inter eos viguit amicitia, quoad vixerunt. Sed quia,
sicut à quodam Philosopho dicitur, amicitia sæpè exheredatur; postquam C
uterque, Rex scilicet et Comes, mortali concessit naturæ, inter filios eo-
rum, Philippum scilicet Regem, et Rotbertum (d) Comitem fœdus rup-
tum est amicitiae. Philippus autem Rex reputans sibi detrimento esse, quòd
regnum suum quasi diminutum esset privatione Corbeiae, quam pater ejus,
sicut suprà diximus, in matrimonio dederat sorori suæ; ipsam Corbeiam cum
regali pompa intravit, et sibi sicut Regi fidelem securitatem opidanos
jurare coëgit.

Circa an.
1074.

Quod postquam Comiti Rotberto compertum fuit, injuriam sibi factam
molestè tulit, quam quia, sicut ira exigebat, in Regem vindicare non po-
tuit, in Corbeiensem Ecclesiam, non tale quid meritam, retorsit. Nam
ejus villas et prædia per terram suam latè diffusa statim invasit, et Fratri-
bus inibi Christo militantibus, quæ vestimentorum eorum usibus deputata D
erant, denegavit. Unde Fulco (e) Abbas, qui tunc temporis Ecclesiae Cor-
beiensis præerat, et Fratres non modicè turbati, querimoniam lacrymabi-
lem coram Regis præsentia fuderunt, et super hoc ejus consilium et auxi-
lium imploraverunt. Sed cum aut impossibilitate aut incuria Regis nulla eis
fieret recuperatio perditorum, magnumque damnum perpessi fuissent, suis
carendo redditibus ferè per biennium; quid facto opus esset cogitantes,
super his animo fluctuare cœperunt. Tandem in Domino tamquam in portu
jactantes cogitatum suum, anchoram suæ salutis in ipso fixerunt. Nam fuit
eorum commune consilium ad divinum confugere auxilium, sanctumque
Comiti præsentare Adalardum, ut Comes ejus præsentia flexus, ei et sancto
Petro suum restitueret allodium.

(a) Miraculorum S. Adalhardi Lib. II Auto-
rem habet Anonymum Corbeiens. Monach. qui
testatur se breviter annotare virtutes quas suis
temporibus operatus est Adalardus, quasve re-
latione didicit fidelium virorum qui viderunt et
præsentes interfuerunt. Quorum relationi plena
fides est exhibenda; quippè quos commendat
sanctitas morum et ætatis reverentia.

(b) Balduinus Insulanus dictus, ejus nominis
V. Adela, vel Athala, ejus uxor, Roberti Regis
Francorum et Constantiæ Reginæ filia, Messi-
nense nobilium virginum Benedictinarum Mo-
nasterium condidit prope Ipras, ab Alexandro II
velum suscepit, ac tandem in dicto Parthenone
piè obiit anno 1079. *Mabill.*

(c) In Lib. I Miraculorum ejusdem Sancti ab
Abbate S. Gerardo scripto: [Corbeiae] situs est
salubris et valdè decens, totius utilitatis amœnitate
floreus. Ex uno latere Somma fluvius præterfluit, ex
altero concurrens Corbeia fluviolet vocabulum loco
tribuit: sed illic cadens in Sommam, ubi dat, ibi
perdit.

(d) Robertus, Friso vulgò dictus, qui, pulsus
Richilde Balduini Comitis relicta ac ipsius filiis,
Comitatum Flandriæ occupavit.

(e) Richardo successit an. 1048. Anno se-
quenti Concilio Remensi sub Leone IX interfuit.
Eum multi ad an. 1097 pervenisse putarunt. At
Ewradus ejus successor Concilio Compendiensi
interfuit anno 1085. *Mabill.*

EX VITA * S. LIETBERTI (a) EPISC. CAMERACENSIS,

* Obiit an.
1076.

AUCTORE RADULPHO COÆVO, S. SEPULCHRI MONACHO.

Apud Acherium Tom. IX Spicilegii, pag. 693.

REGNUM Francorum Rex regebat (b) Henricus, vir armis strenuus, et regno quod tenebat dignus: qui juvenili florens ætate, nullius adhuc copulæ subierat (c) connubium; sed Rusciorum gentis Regis filiam (d) Francorum nobilitas ei parabat. Audiens Cameracensis Episcopi * consecrationem futuram, quoniam videre virum diu præoptaverat, interfuit, acturus quoque sui negotii causam: petiit, ut sponsa, quæ sibi parabatur, in eodem conventu benediceretur, regalique consecratione pariter insigniretur. Huic regiæ consecrationi Dominus noster Lietbertus Cameracensis Episcopus interfuit et præfuit.

Cap. 19.

* Lietberti

An. 1051.

In regnis Lothariensium, neenon Francorum, simulationibus exortis quampluribus Imperator Henricus et Rex Francorum Evosii (e) ad colloquium, ut eas sedarent, convenerunt: sed imperfectâ pace discesserunt. Nec multò post Imperator Henricus *, præsentem Papa Victore (f), qui pro causis Patris per Romanos malè tractatus, apud ipsum conquesturus venerat, diem clausit extremum. Post ejus mortem, cum filio ejus Henrico * et Regina (g), domno Papa arbitro, sed et iudicibus Episcopis et principibus Regni, pro simultatibus quas contra patrem habuerat *, reconciliati sunt uterque Comes Balduinus *, pater scilicet et filius. Cui placito interfuit Dominus Pontifex Lietbertus... qui familiariter ipsum Comitem ab exordio sui Pontificatus dilexerat.

Cap. 42.

An. 1056.

* III

* IV

* Leg. habuerant
* V et VI

Remis Philippus Henrici Regis Francorum filius, præsentem patre, consilio Principum regni fuerat in Regem benedicendus (h). Hanc benedictionem jure suo Gervasius Archiepiscopus Remensis XLIII (i) procurabat, vir omni bonitate conspicuus. Hic ut sui officii celebrius commendaretur auctoritas, tam regalibus quàm suis quoque nuntiis Dominum Pontificem studuit invitare: qui licet aliàs maximis causis occupatus teneretur, et maximè pro guerrarum tumultibus quas prævidebat insurgere; libenti tamen animo satis sese petentibus exhibuit ipso die Pentecostes XXIII Maii MLIX, regiæque benedictioni, sicut decebat, interfuit.

Cap. 51.

An. 1059.

D Ea tempestate audiens Robertus mortem fratris sui Balduini Comitis, Cap. 58.

(a) S. Lietbertus Brabantinus, nepos (al. propinquus) S. Gerardi (I) Cameracensis Episcopi, factus est Episcopus Camer. anno 1049 ut constat ex Charta S. Petri Hasnoniensis, et ex Comitibus regni Corbeciæ celebratis an. 1065, episcopante Lietberto Cameracensi an. XVII. Attamen tardiùs ordinatus est; nam ex ejus vita habemus hujus Episcopi consecrationem Remis esse factam in eodem Conventu in quo celebratæ sunt nuptiæ Henrici Francorum Regis cum Annâ. Nuptias illas quidam an. 1044 asserunt celebratas: at Mabillonius anno tantum 1051 factas contendit, quem secuti sunt Autores Gall. Christ. nov. Tom. III, pag. 23. Certum est matrimonium istud, post an. 1049 fuisse celebratum. Chron. Andegavense refert illud ad an. 1051. *Fid. sup. pag. 29 D. n. b.*

(b) Henricus I, Remis 14 Maii an. 1027, vivente patre Roberto coronatus, an. 1031 cœpit regnare.

(c) Minus accuratè hæc narrantur: Henricus enim uxorem primam duxerat Mathildem Conradi Salici Imperatoris filiam; dici pariter nequit juvenili florens ætate

(d) Post mortem prioris uxoris Henricus Rex Francorum, Walterium Meldensem Episcopum, et Wascelinum de Chalinaco direxit ad Gerisclum (al. Jeroslaum) Ruscicæ Regem, ut filiam ejus Annam sibi nuptum daret; quod ille gratanter accepit, eamque cum multis donis in Franciam misit, ut ex Clario Monacho discimus. In veteri Codice,

quem Remensi Ecclesiæ Odalricus præpositus dedit, Henricus Rex Francorum in *Rasbatiam* misisse dicitur Catalaunensem Episcopum Rotgerum II, ut filiam Regis illius terræ, *Annam* nomine, sibi uxorem peteret. Hæc omnia tribuit anno 1051. Addit ex hoc conjugio natum esse anno sequenti Philippum, ejus nominis I, qui patri successit, et post eum Rotbertum et Hugonem. Anna Regina apud Silvanectum Ecclesiam S. Vincentii, quæ Regularium Canonicorum est, construxisse traditur. *Mabill. Annal. Bened. Lib. LX anno 1051, pag. 528.* Recentior, Henrici uxorem II, *Agnetem* vocat: at quo fundamento ignoramus.

(e) Evosium, sive Epoissus, vulgò *Ivoy*, in finibus Trevirorum, super Carum fluvium, *le Chier*. De hoc colloquio agitur suprâ pag. 61. D. n. a.

(f) Victor II dictus antea Gebhardus, S. Leonis IX successit an. 1055, Obiit an. 1057.

(g) Agnes erat, mater et tutrix Henrici IV viv adhuc septennis.

(h) Benedictionis hujusce, sive Coronationis Philippi I. vide monumenta *suprà pag. 32 et 33.*

(i) Autores Gall. Christ. nov. Tom. IX, pag. 69 Gervasio numerum XLIV assignant, adduntque Episcopum hunc occasione Coronationis Philippi, viudicasse sibi totius Galliæ Primatum, potestatem consecrandi Reges Francorum, et summum Cancellariatum quem antecessores sui obtinuerant.

- An. 1070. qui apud Hasnonium Ecclesiam *reexstruxit* (a), factione majoris Flandren-
sini partis super Arnulphum Comitem et matrem ejus Flandrias irrupit:
ad ejus violentiam refragandam prædicta Richeldis Comitissa cum filio Ar-
nulpho, cum quo, sicut dictum est, Domnum nostrum Lietbertum de cap-
* *Al. advo-* tione (b) Hugonis extraxerat, Regem Franciæ Philippum evocavit *, ejus-
cavit que auxilio apud Castellum bellare paravit; sed Flandrensibus, quorum dolo
An. 1072. Robertus ille Flandrias intraverat, dolosè pugnantibus, et terga vertenti-
bus, ipse puer *Arnulphus* occiditur. Quo mortuo fugatâque matre, totus
Marchionatus cessit Roberto.

(a) Sic corrigit Henschenius ex Ms. Malè apud Acherium, *destruxit*. Illo anno (1070) Baldnu-
nus Montensis, Flandriæ Comes è vivis excen-
sit, vir pacis et recti ordinis amans, ac longiori
vitâ dignus. Jacet in Basilica Hasnoniensis Mo-
nasterii ab ipso instaurata, et à Lietberto Ca-
meracensi, Rathodo Noviomensi, et Rainerio
Aurelianensi Episcopis consecrata: ubi Mona-
chos loco Sæcularium Canonorum restituerat.
Duos ex Richilde (filia Rainerii VI Comiti Han-
noniæ) filios reliquit, Arnulfum natu majorem,
cui Flandriam; et Baldnuum, cui Hannoniam
testamento assignavit, Arnulfi tutelâ Rotberto
Frisio commissâ. Quæ res funesti belli semina-
rium fuit inter ipsum et Richildem Arnulfi ma-
trem, quæ hanc ei tutelam denegavit in mag-
nam sui et filii Arnulfi perniciem, cui Rotber-

tus Flandriæ Comitatum vi abstulit. *Mabill. Annal. Bened. Lib. LXIII, pag. 28.*

(b) Hugo Castellanus Camerac. S. Antistitem
apud Buricellum villam, in lecto jacentem ce-
perat, atque ad Municipium suum asportaverat.
[Osiacum (Oisi) ad caput Sabis flum. positum].
Quo audito *Arnulfus* Comes Flandrens. et mater
ejus *Richeldis*, sumptis militibus suis, continuo
ambo ad Osiacum venerunt. Episcopum reper-
tum reduxerunt Cameracum. His perfectis, Flan-
drensium Comes cum matre suâ lætus in Patriam
suam rediit. Episcopus verò totis animi viribus
Hugonem insequutus, non contraxit manum,
quoadusque destructo Osiaco municipio, pro-
cul eum pelleret à Cameracensibus finibus. *Ex
ead. vita Cap. LV et LVI.*

EX HIST. TRANSLAT. RELIQ. S. MAMANTIS *

Circa an.
1070.

* *Mammes*

Vel Mammetis Martyris ab Anonymo (a) quodam Sacerdote
Lingouensi

*Apud Bolland. 17 Augusti, pag. 42. cap. 2 et Chesnium
Tom. IV, pag. 163.*

Rainaldus
Ep. Lingon.
in custodia
detentus à
Philippo
Rege.

PROCEDENTE tempore assumptus est ad regimen urbis Lingonicæ Rei-
naldus (b) Episcopus piæ recordationis, qui decimus sedit ante venerabili-
lem Guillelmum, qui nunc est Electus noster. Vir ille spectabilis quidem
genere fuit, sed nobilitatem generis honestas morum et multiplex littera-
rum scientia illustrabat. Non solum enim liberalibus studiis eruditus fuit,
sed utriusque Testamenti paginis sufficienter instructus. Ipsa enim ejus opera
testimonium perhibent veritati. Nam eum ipse teneret Comitatum Torno-
dorensem (c), et Comitatum Barri (d) super Sequanam, pro suis nepoti-
bus qui adhuc erant parvuli, propter quasdam (e) discordias, sicut dicitur,

(a) Anonymum hunc, sive Canonicum Lin-
goniensem, ut placet Surio; sive Sacerdotem
ejusdem diocesis, de Reliquiis S. Mamantis vel
Mammetis in Galliam ad Lingonenses translatis,
anno circiter Christi 1214 scripsisse probari po-
test ex cap. 2 Histor. Translat. ejus Fragen-
tum hinc adducimus. Hæc sunt: *Reinaldus Episco-
pus... qui decimus sedit ante venerab. Guillelmum,
QUI NUNC EST ELECTUS.*

(b) Rainaldus, seu Rainardus, cognomento
Hugo, ex antiquâ clarissimâque Comitum Bar-
rosequanensium familia ortus, *vir nobilis et ur-
banæ eloquentiæ, ratione composita attentos audito-
res sibi reddens et benivolos, apprime Rhetoricis im-
butus studiis, clarus ingenio, sermone facundus, non
Latinarum modò, sed et Græcarum litterarum mini-
mè rudis, scientia præditus, affabilis alloquio, et
prudens consilio, satis clarè et gloriosè Lingonensem
rexit Ecclesiam.* Ita Viridunense et Besuense Chro-
nica, necnon hujusce ætatis Lingonense. Quod
autem ad Besuense Chron. attinet, vide pag. 204
hujus Tomi, et Hugon. Flavin. apud Lab. Bibl. Mss.
Tom. 1, pag. 200. Rexit Ecclesiam Lingonensem,
post Harduinum, ab anno 1065 ad annum 1085.

(c) Tornodorum, *Tonnerre*, opidum in Cam-
paniæ provincia, ad Hermonionem fluvium, et
in Senonensi tractu, in ipso Burgundiæ limite;
estque Comitatus titulo insignis, in diocesi
Lingonensi.

(d) Barrum ad Sequanam, *Bar-sur-Seine*, in
Lingonibus non ignobile opidum ita cognomi-
natum, ut distinguatur à Barro super Albam
(*Bar-sur-Aube*) et à Barro Ducis (*Bar-le-Duc*).

(e) Qua causa quove tempore carceri traditus
fuerit Rainaldus, nobis incertum manet:
ad vexationes quas à Clericis Lingonensibus se
suosque passos fuisse querebantur Monachi Pul-
tarienses, *de Poutieres*, apud Humbertum Archiep.
Lugdun. forsitan referendum. Res sic se habet:
Horum immunitatem infringere molitus Rainal-
dus Episc. dum illos repugnantes experitur,
adjunctis sibi Barrosequanensium et Tornodo-
rensium copiis, quorum Comitatus pro nepo-
tibus suis nondum adultis administrabat, Mo-
nasterii fores oclusas effringit, obvios quosque
cædit, ac demum Monasterium ipsam atque
opidum incendit. Id factum Pontificatu Alexan-
dri II qui Ecclesiasticis censuris terret præsulum,

A Rex Francorum (nempe Philippus I) qui tunc erat, ipsum tenuit in No-
viomensi * civitate, in turre juxta portam: ubi non fractus adversitate, sed
gaudens, quia intelligebat quòd *filium quem diligit flagellat Deus*, fecit Hymnum (a),
et modulatis vocibus cantavit cum pueris in Ramis Palmarum, scilicet *Gloria*,
laus.

* *Noyon*

ni damna quamprimum resarciat. Pœnitenti
compassus, facinoris veniam et anathematis re-
laxationem concedit summus Pontifex. Quod
evenit ante an. 1073.

(a) Fabulosum quidem, sicut quod narratur
de Theodulpho Aurelianensi Episcopo, hujus
Cantilenæ vero Auctore. *Vide Tom. VI, pag.*
232, Not. d.

B EX MIRACULIS S. BENEDICTI ABBATIS,

A Rodulfo Tortario Floriacensi Monacho descriptis sub finem sæculi XI.

Apud Mabill. Sæc. IV. Bened. Part. II, pag. 390.

REGE Francorum Henrico feliciter sceptrā tenente, ejusque (a) ger-
mano * Ducatum Burgundiæ utcumque administrante, frater ipsorum
Odo (b) privatus degebat, nullius dignitatis fastigio sublimatus. Qui quo-
niam non habebat propria, inhiabat subripere aliena, rapinis et deprædatio-
nibus operam impendens. Unde factum est die quadam, ut valida manu mi-
litum collecta Soliacensium (c) * sibi contiguorum agros deprædatum
iret. Inde revertens onustus spoliis et prædâ, contigit ut etiam quorum-
dam pauperum Patris Benedicti res cepisset. Divertens verò in quoddam
rus ejusdem Patris, Germiniacus * vocabulo; mansionem violentam ibi-
dem accepit, contradicentibus sibi ejusdem ruris officialibus, et referen-
tibus quàm severè ulcisceretur Omnipotens violatores illius loci, meritis Pa-
tris Benedicti. Qui floccipendens eorum dicta, præcepit circa Ecclesiam
in honore Salvatoris mundi ibidem dicatam rapinas includi pauperum. Si-
quidem habebat eadem Ecclesia cœmeterium, valli munimine circumdatum.
Porrò famuli jam dicti Patris ab eo sibi subrepta repetentibus, animo obfir-
matus nihil reddere voluit penitus; insuper comminatus est, eos verberibus
ut tacerent afficiendos: erat enim nimis ferocitatis et extollentiæ. Igitur
præparari amplum sibi suisque de rebus pauperum jubet convivium. Cùm-
que deesset cera unde deberent fieri luminaria, epulaturis necessaria; inter-
rogat, utrùm in Ecclesia illa candelæ haberentur. Cui eum responsum esset,
nihil ceræ illic haberi, præter Paschalem ceream, in honorem videlicet Do-
minicæ Resurrectionis à Parrochialibus solenni oblatum more, jubet eum
properè afferri, et exindè candelas copiosè suppeditari, non veritus inju-
riam Salvatoris, cui sanctificata erant cereus et Ecclesia. Proinde vino di-
versisque ciborum fereulis eum suis accuratè refertus, sanus et incolumis,
post morosè protractas in vanum sermonum vigilias, dormitum vadit: et
dum levi sopore quiescens, aliquas noctis pertransisset horas, subitâ incom-
moditatis angustia perturbatus, inelamat suos. Quibus circumstantibus, indicat
se mortifera invaliditudine detineri. Itaque per reliquum ejus noctis, eadem in-
gravescente molestia, in eo loco mansit. Facto autem manè, recognoscens mani-
festè Patris Benedicti res, neminem quamvis generoso coneratum sanguine, im-
punè temerare posse; quo valuit modo equum ascendens recessit, et eodem in-
valescente morbo, diem ultimum clausit.

Cap. 1.

* *Roberto*

Odo. filius
Roberti Re-
gis, res S. Be-
nediti de-
prædat.

* *Sulli*

* *Germigni*

E Abbas Hugo (d) juveniles adhuc agens annos, dum magnificus vellet
haberi, multa juveniliter gessit: et quoniam ex præclara Francorum lam-
pade originem trahebat, degenerem se autumabat, ni ea gereret quorum

V.
De Hugone
Abbate Flo-
riaci.

(a) Robertus, frater natus minor Henrici Re-
gis, obtinuit ducatum Burgundiæ circa an. 1031.
Is fuit, cujus posteri longo tempore eum Ducatum
habuerunt. Exstat iste Robertus, caput primæ
stirpis Ducum Burgundiæ.

(b) Per plures Chronographi asserunt hunc
Odonem nimis stultum fuisse.

(c) Solliacum, seu Sulliacum, vulgò *Sulli*, olim

Sully, in inferiori agro Aurelianensi ad Ligerim
oppidum cum titulo Ducatus.

(d) Hugo electus est Abbas in locum Rainerii
VII Idus Decembris defuncti an 1060, ut habet
Mabil. Annal. Tom. IV, Lib. 61, n. 84, pag. 611.
Floriacense Monasterium rexit Hugo usque ad
an. 1070 vel circiter.

multimoda opinio aures vulgi percelleret. Unde inter cetera suis præcepit clientibus, A ut insuprà fato agro, Germiniaco scilicet, multum earum avium agmen, quæ pavones nominantur, sibi aggregarent, etc.

VI.
Advocatus
malus puni-
tur.

In territorio Portiano est quidam ager Arvini-curtis vocabulo, ab hoc monasticæ religionis institutore, per longa tempora possessus, cujus agri Advocatus dicebatur Adelardus. Hic cum tutari et defendere sibi credita debisset, magis ipse pessumdare et deterere institit, quàm ab aliorum violentiâ eripere. . . . Denique cuidam mulierculæ aliquid abstulerat, quæ currens ad Ecclesiam, sublatisque quibus operiebatur lineis, altare diutissimè flagris (a) cecidit, increpans quasi præsentem Patrem Benedictum his verbis: Benedicite vetustissime piger, letargice, quid agis? ut quid dormitas? quid tuos tantis subjacere servos improperiis finis? . . . Nec diu remoratus Dominus . . . retribuit impio juxta suam impietatem. Namque una dierum audiens suos ad locum, ubi B erat, properare hostes, equum ascendens. . . à quibus (hostibus) fugatus. . . ferrum ejus hastæ [quam gestabat] versus suum incautiùs reduxit guttur, . . . dum rivum [qui Minio vocatur] transire gestit, lanceam in suum guttur demersit: moxque examinis effectus, etc. . .

XI.
Servorum
antiquorum
conditio.
* *Piviers* al.
Petiviers

Memoratus Abbas Hugo quendam virum de familia Patris Benedicti, nomine Letardum, Teseelino concesserat Petverensi*, ut tam ipse, quàm ab eo progeneri, perpetuò ipsi famularentur obsequio servili: qui factus dominus illius, obtinuit eum non paucis diebus. Interpellatus autem idem vir nobilis post longum tempus à quodam suorum militum Ingrammo nomine, ut supradictum servum ei jure beneficii donaret, annuit. Ingrannus quoque obiens, filio suo Isembardo ipsum possidendum reliquit. Genuit autem præfatus Letardus filium, nomine Rotbertum: quem Isembardus, ut puta C proprium vernaculum, in sua aluit et educavit domo. Rotbertus verò factus grandiusculus, à suis comperiens genitoribus, se de familia Patris exortum Benedicti; sed ab Abbate supradicto ut vile distractum mancipium, indoluit, nec diutiùs dolorem sui animi oculere valuit. Facta igitur fuga, ab Isembardi præsentia se subtraxit. Quem longum latere non valens, ab eodem domum reductus, pœnas luit quas solet fugitivus. Insuper sacramento ab eo est astrictus, ne servitutis jugum de reliquo ferre detrectaret. Qui quoniam adolescentiæ tempora needum excesserat, ad præsens siluit: donec ætate procedente vires colligeret, quibus suo injusto domino resistere valeret. Postquam ergo genas illius flos vestierat juventutis, elapsis adolescentiæ lustris, Abbatem expetiit Guillelmum, qui tunc temporis præerat Floriacensibus: apud quem angorem sui cordis cum anxiiis deponens suspiriis, D conqueritur de injustitia sibi suisque inflata. Guillelmus itaque cum esset vir strenuus, et suam rempublicam semper augmentare toto anhelaret desiderio, respondit se illius ærumnarum misereri velle justasque querelas ipsius viris prudentibus palàm facere, et si quo pacto valeret, præsidium illi sese fore. Comperto igitur Isembardus, Rotbertum, quem suum opinabatur servum esse perpetuum, ad priorum dominorum confugisse asylum, mandat Abbati nominato, ut sibi proprium restituat mancipium, alioquin, deinceps se ejus futurum inimicum. Qui missis ad eum qui sua referrent verba, mandavit, eum quidem, quem injustè repetebat, vernaculum Patris Benedicti fore, se verò illicitè diutiùs ipsum possedissee. Quapropter si de cetero illum habere vellet servum, in jus venire esse necesse. Quibus Isembardus auditis, apud se deliberans, quoniam Abbati injustè resistere nec fas nec posse ha- E bebat, determinatum mandavit diem, in quo hæc controversia inter eos finiretur. Die autem statuto, plurimis nobilium et sagacium viris ab alterutra parte aggregatis, diù multumque sermone altercatum est; sed minimè ipsa calumnia eodem die finem accepit. Tandem verò multis priùs exactis conventiculis, adjudicatum est idem negotium monomachiâ (b) terminari debere. Dato igitur die singularem ineundi pugnam, in condictum conveniunt

Contentio
de servo

Duello fi-
nita.

(a) Hæcine est religio? sic ferebant illa tempora, quibus temporibus si quid à quavis Ecclesia raptum fuisset, altaria nudabant, induebant ciliciis, flagellabant, aliaque id genus parabant: quod postea in morem transiit, sicubi interdicitur Ecclesiasticum indicebatur. Quem inorem Gregorius Papa X sustulit. *Mabil.*

(b) Vigeat adhuc sæculo XI duellum in cau-

sis Monachorum, ut patet tum ex hoc loco, tum ex aliis pluribus. Quædam exempla profert Andreas Chesnius in notis ad Bibliothecam Cluniacensem; quædam item Acherius noster in notis ad Guibertum. Memorabile est hæc in rem Diploma Ludovici VI Francorum Regis, Theobaldo Abbati Possatensi concessum anno MCXVIII, ut servi ejus Monasterii *adversus om-*

A locum, videlicet qui repetebatur, et Airicus quidam nomine, quem Isembardus suo obtulerat loco, fortis robore, miles officio. Erat autem idem statura procerus, Rothbertus verò pusillus. Qui quamvis secum confligentis corpulentiam metueret, habebat tamen, uti postea retulit, fiduciam in Patre Benedicto suo jure domino, et sibi infesto viro hunc inculcabat sermonem: *Non ego tecum deerto, sed dominus meus, cujus me servum profiteor, Benedictus.* Ergo qui illum impetebat Airicus, ut moris est, primos ictus intorsit in eum; quos ille gratiâ Dei protectus constanter sustinens, permansit inlæsus; et alternum verber suo hosti tentans incutere, virtute Patris, cujus nomen retinebat mente, manum ipsius ductante, buculam (a) clypei, quo suus tegebatur adversarius, fortiter percudit: quæ claviculis, quibus affixa tenebatur, avulsis, longius resiliit, moxque manus adversarii nuda apparuit. Quippe foramen in clypeo fuerat, quod bucula protegebat, deintus semipedali affixa ligno, quo manu retento, gravem ille Rothberti adversarius facilius verteret clypeum. Rothbertus cernens manum secum dimicantis nudam, ictu repetito toto conamine eam percussit. At ille doloris impatiens clypeum remisit: et quoniam manu debilitata, quâ tegumen regebat, qua arte se tegeter non habebat, assiduo Rothberti verbere fatigatus, victum se proclamat. Debine exarmatus à victore, eum Isembardo, pro quo ignominiosum certamen inierat, confusus rediit ad propria. De reliquo, haud dubius Patrem Benedictum nequaquam suis defore in adversis rebus. Hæc victoria facta est Floriacensibus non modica exsultatio, hostibus verò maxima confusio. Porrò demonstravit Pater sanctus in hoc facto neminem, suos posse aliquo pacto distrahere vernaculos. Videant sibi, qui famulos, census, prædia, sanctis locis attributa ob laudes omnipotenti Domino persolvendas, nefariè distribuunt laicis, seu cujuscunque generis personis...

Ducelli ritus.

C Albericus unus ex Primoribus castri Castellionis (b), quod est situm super Lupam fluviolum, vesaniæ stimulis agitatus, creberrimis deprædationibus prædia sæpiùs dicendi Patris devastabat, maximè illa quæ curti Matriniacensi (c) adjacent. Qua de re, mandaverunt sibi tam Abbas Rainerius, quam Fratres sub eo degentes, ut commissa corrigeret, et de cetero adversus Patrem Benedictum talia committere caveret. Qui pro nihilo ducens mandata, pessimis adjecit pejora. Dolentes verò Fratres Patrem sæpiùs nominandum contemptui haberi, et famulos suos extenuari; inuito consilio concorditer prædonem illum cum sibi in hoc scelere participantibus anathematis mucrone, ni cessaret, et neglecta emendaret, mulctarunt. Idem autem D in malis perseverans, eorum excommunicationem quasi aliquod frivolum despexit: induratus animo, neglecta neglexit emendare, et à sua perversitate noluit cessare. Proinde Omnipotens, qui clamores humilium nequaquam spernit, et qui gemitus viduarum et pupillorum ex alto prospicit, dignatus est consolari sub hac anxietate servos suos. Contigit enim, ut suprafactus prædo ductaret exercitum Comitis Theobaldi super habitatores castri, quod à secularibus viris turpi censetur vocabulo; à nobis verò, quibus prohibitum est turpiter loqui, Malum talentum vocatur. Qui dum Dux in primo agmine iter faceret, propter curtem jam dictam Matriniacensem, exterriti qui eam inhabitabant, videntes hominem sibi infestum eum tanta affore militum multitudine, exierunt ei obvii cum armis, in locis videlicet oportunitis ejusdem vici, ne patentibus sibi aditibus valeret eis aliquid inferre discriminis. Unde indignatus ille nequam, comminatus est cum mulco juramento, perfecto negotio quò tendebat, se omnes eos captos ducturum, insuper et vicum eundem incensurum. Cui viri illi respondentes, dixerunt: *Te quidem palam est multum posse, et velle nobis nocendi habere. Potens autem est Deus, meritis domini nostri, cujus servi sumus Benedicti, ab interminatis à te potenter liberare nos calamitatibus.* Ille cum voce minaci, equo

XV.
Prædo excommunicatus excommunicatione spretâ malè perit.

nes homines, tam liberos quàm servos, in omnibus negotiis liberam habeant testificandi et bellandi licentiam. Id postea prohibuit Gregorius Papa IX litteris datis ad Abbatem et Monachos Fossatenses, Mabillonius. Vide Tom. X, pag. 421. n. a.

(a) Umbo clypei, ubi manus inserenda, vulgò *Boucle*; unde Gallicum nomen clypei *Bouclier*.

Vide Glossarium Gangii.

(b) Vulgò *Chastillon-sur-Loin*, supra Montem-Argi ad Lupam amnem in Burgundiæ pago Waslinensi, *le Gastinois*.

(c) Vulgò *la Cour Marigny*, diocesis Senonensis sub Decanatu Wastinensi; ad quem etiam pertinet Bordellum, sic dictum secularibus *turpi*

calcaribus concitato, quò tendebat perrexit. Miser, qui cum Patrem Be- A
nedictum debuisset supplicii voce, ut ei in auxilium esset in tali discrimine,
ne periclitaretur exposcere, contestatus est, servos illius in prædam se mi-
naturum, bona eorum direpturum, et habitacula igni crematurum. Dum
ergo pervenisset ad castrum superius relatam; adorsus illud cum prima quam
regebat cohorte, (reliquus enim exercitus cum Comite longè post seque-
batur) cœpit sagittis et diversis missilibus eos qui intus erant infestare. Ar-
mati verò egressi portas castrum ejusdem indigenæ, in eo quod accidit pro-
bati sunt strenuè restitisse. Tendens enim quidam adversæ partis arcum,
jecit sagittam in Albericum, qui ea ictus super unum suorum genuum, mox
de equo cui insidebat ita proclivus corruens, ut galea telluri illideretur,
expiravit. Et quas incassum adversus Patrem nostrum effuderat minas, pe-
rere permisit: nihil nempe post vulnus acceptum loqui valuit. Hujusmodi B
retributionem superbo Deus ultionum Dominus reddidit.

XXIII.
Pictones ter-
rorem incu-
tiunt Wasco-
nibus.
An. 1101.

* Mauri

Præterea Comite Pictavensium (a) in expeditionem Jerosolymitanam
multa armatorum millia ducente, uxor ipsius curam agebat provinciarum
potestati suæ subditarum. Unde factum est, dum Guasconiam peragraret.
ut transmeata Garonna, fines ejusdem regionis attingeret, in quibus posi-
tus est locus superius memoratus *Pontons* (b), videlicet in pago Ausiensi,
super flumen Adureium, ditioni Floriacensium Fratrum subditus: ubi, ut
diximus, jam dicti celeberrimi Martyris * reliquæ habentur. Invitante igitur
itineris necessitate, Comitissa militum vallata phalange hospitium ibi-
dem accepit. Comperto ergo ante triduum Pictavorum adventu, incolæ
eorum locorum, metu ipsorum, quoniam dominationem eorum valdè exo-
sam habent, omnia sua quæ in Ecclesiam inferri licebat advehunt, et in C
Oratorio ejusdem possessionis congerunt, vestium diversas species, alimen-
ta, et cetera humanis usibus accommoda. Hospitati itaque Pictavi audiunt,
provinciales omnia sua, ut dictum est, in Ecclesia conjecisse, ceteris (quam-
vis sit præceps eadem natio ad audenda quæque illicita,) sacrum tamen
formidantibus temerare locum, unus eorum audacior reliquis, prorumpens
in Ecclesiam, saccum frumento plenum humeris imponens suis, onustus sa-
cerilegio proprium repedavit ad hospitium, nequaquam diu super tali gavi-
surus facto

An. 1036.
XXIV.
Henrici Re-
gis uxor et
filii.
* *Jeroslai*
An. 1060.
Philippus I
Rex.
Ejus tutor
Balduinus
Flandr. Co-
mes dictus
Insulannus.
An. 1071.
An. 1081.
Uxor Phi-
lippi Regis
Berta Frisiæ
Ducis filia.
* *Florentii*

Regina Mathilde metas vivendi excedente, Rex Airicus in conjugium
sibi adscivit filiam Regis Russorum *, nomine Annam. Hæc ei peperit tres
filios, Philippum, Rotbertum, Hugonem: quorum Rotbertus adhuc pue-
rulus decessit, Hugo Comitatum postmodum Virimandensium adeptus est; D
Philippus autem, patre defuncto, totius regni Francorum gubernacula ob-
tinuit. Septennis (c) autem erat, quando pater defungitur; qua de re sor-
titus est tutelam illius vir illustrissimus Balduinus (d) Flandrensium Comes:
qui prudentissimè regni administrans negotia, donec idem Philippus intel-
ligibiles attingeret annos, tyrannos per totam pullulantes Franciam tam
consiliis quàm armis perdomuit, et pacem maximam teneri fecit. Proindè,
Philippo jam juvene facto, integrum absque unius viculi imminutione reg-
num restituit: et ipse non multo post vivendi finem fecit. Philippus verò
in primis multa strenuè gessit annis, sed ætate procedente, mole carnis ag-
gravatus, ampliorem operam cibo indulgit et somno, quàm rebus bellicis.
Hic Ducis * Frisiæ filiam nomine Bertam in matrimonium accepit, quæ
ei genuit Ludovicum. Rebellaverunt autem contra eum quidam Franco- E
rum Proceres, opibus et viribus Guillelmi Regis Anglorum fidentes: ex

vocabulo; Monachis verò, quibus prohibuitur est tur-
piter loqui, Malum-talentum, ut mox infra. Ma-
triniaci non semel meminuit Adrevaldus in Mira-
culis S. Benedicti.

(a) Guillelmo IX qui ad loca sancta profectus
est an. 1101. Sunt qui existimant hunc Comitem
Pictaviensem, Aquitaniæ Ducem decrevisse,
« Guillelmo Rufo Regi Anglorum Aquitaniæ
» Ducatum, totamque terram suam invadere,
» censuramque copiosam abundanter ab illius
» ærario haurire, unde nobiliter exeret iter,
» quod cupiebat inire ». Ita Order. Vit. Eccl. Hist.
Lib. 10. Guillelmus iste uxorem habuit Philip-
pam, cognomine Mathildem, filiam Guillelmi
IV Comitum Tolosæ, quæ an. 1085 Sanchio I Regi

Arragoniæ nupsit: defuncto autem Sanchio an.
1094, Duci Aquitaniæ juncta est.

(b) Vulgò *Saint Maur de Pontons*, qui Priora-
tus in libris editis dicitur esse diocesis Aginnen-
sis, rectius hic Ausciensis, *d'Ausch*, siquidem
situs dicitur *super fluvium Adureium*, vernaculè
l'Adour. Mabil.

(c) Ergo Philippus natus est an. MLIII: nam
Henricus ejus pater decessit an. MLX. *Mabil.*

(d) Balduino V Pio et Insulano ministerium
regni Regisque admodum parvuli Philippi filii
tutelam delegavit Henricus Rex moriens, ob
Adelam uxorem, sororem suam, Philippi amitam.
Obiit Balduinus 1. Septemb. an. 1067.

A quibus Hugo (a) de Puteolo adversus enim arma corripuit, plures sibi adiscens auxiliares. Rex verò ejus audaciam compescere cupiens, undequaque militum contrahit manum. Inter reliquos etiam auxiliares exercitum de Burgundia adventare jubet: qui accepto mandato, in Franciam properant, Dux videlicet ejusdem Burgundiæ Odo, Nivernensium Comes (b) Guillelmus, Autissiodorensium Pontifex Gaufridus, et alii quamplures, quos retexere perlongum putavimus. Hi coeptum iter carpentes, via ductante, in quodam prædio Patris Benedicti, Everam (c) vocato, metationem acceperunt. Ut verò moris agrestium est, in adventu militum formidare, perstreperere, quaquaversum fugere, sua in locis tutioribus recondere; maxime in tanto strepitu rustici suprâ memorati pagi omnia sua ad Ecclesiam convehunt, tam annonam quàm suppellectilem variam. Porro militum phalanges, postquam fessa labore viæ corpora dapibus relevarunt, cibaria suis procuraturi equis, comperiunt ruricolos suam totam annonam in Ecclesia abdidisse. Undè animis dejecti, referunt ad Principes exercitus rem omnem ex ordine. Rusticos scilicet, spem sui victus ad tutiorem portum, Ecclesiam dico, contulisse: nec sibi penitus velle dare aut vendere alimenta suis vehiculis necessaria. At illi consilii extorres, quid agant ignorant. Neque enim Sanctorum violatores locorum fieri volunt, seu præsumunt. Episcopus itaque, qui cautior ceteris esse debuerat, juvenili actus temeritate, scurrili interrogat sermone, utrùm eam annoniam homines in Ecclesiam contulissent? Cui cùm responsum esset: Etiam. Igitur, inquit, homines abstrahant. Jubet ergo præpetes (d) ire, et quantum hordei necessitas expetebat, suis præbere equis. Properatur ad Ecclesiam; violenter hordeum ab ea abstrahitur: pabulum exinde equis subministratur. In crastino, quò cœperant tendunt: nihil noxæ se contraxisse credentes apud Patrem Benedictum pro infractione illius loci, et injuria suis illata. Enimverò, Rege eum reliquis militum legionibus ad Puteolum festinante, et ipsi ei occurrunt. Castra metantur tam ipsi, quàm Rex, circa ipsum castrum. Obsesso itaque castro, post crebras aggressiones, aliquot diebus ibidem jam peractis, die quadam illi qui inclusi videbantur, Hugo videlicet cum suis, apertis portis, improvisi adsunt obsidentibus, omnigeno bellorum tumultu personantes, cornicinibus etiam horrido boatu concrepantibus. Exterriti qui in castris erant subitâ hostium audaciâ, credunt totius Franciæ militum cohortes noctu castrum idem intrasse, et ideireo Hugonem ad tanti ausum facinoris prorupisse. Quid plura? Terga vertunt, fugæ præsidio sese committentes: diversarum specierum tentoria varia suppellectili plena linquentes, et cetera quæ ad tantam expeditionem necessaria convexerant. Hostes eos fugere cernentes, quod nequaquam mente antea concipere præsumpserant, ut à paucis tanta multitudo fugaretur, acrius insequuntur. Capti sunt igitur in illa fuga quamplurimi nobiles viri, maxime exercitus Burgundiæ, qui Patrem Benedictum injuriari ausi fuerant, direptores ipsius existentes possessionis. Denique Episcopus, qui alios sermone illusoriè prolato nefariè agere impulerat, cum patre Nivernensium Comite captus, coactus est seipsum non modicæ quantitatis pecunia redimere: à qua demùm captura exemptus, Floriacum petens, fatetur se stultè egisse, et quæ sibi acciderant justè contigisse. Veniam petit, promeretur. In ea fuga completum videres, quod in fine Deuteronomii legitur in imprecationibus, quas vir Dei Moyses populo

Ecclesiæ violatores milites puniti.

(a) Puteoli, vulgò *le Puiset*, obsidionem referendam existinamus ad an. 1078 vel circiter. Cùm enim adsit inter auxiliares turinas Philippi Regis, Odo qui factus est Dux Burgundiæ an. 1078, non potest revocari ante hunc annum. In illâ obsidione capti sunt Guillelmus Comes Nivernensis, necnon Gaufridus Autissiodorensium præsul, ut narrat Tortarius.

(b) Guillelmus, Comes Nivernensis, filius Rainaldi Comitis qui juxta Hugonem Pictavinum et Chronographum S. Vincent. Met. uxorem duxit sororem Roberti Regis, nomine Advisam: cui Rainaldo attribuit multoties quidam Chronographi quæ Comiti Burgundionum trans Saonæ fluvium ejusdem cognominis conveniunt. De Guillelmo multa referuntur ab an. 1015 usque

ad an. 1083, quo subscribit cum filiis suis Rainaldo, Willelmo, et Roberto Autissiodorensi Episcopo, chartæ permutationis cum Hugone III Nivernensis civitatis præsule. Habuit Guillelmus iste uxorem Ermengardim, sororem Milonis III Comitis Barri super Sequanæ, quo matrimonio adeptus est Comitatum Tornodorensem. Fuit etiam Comes Autissiodorensis ut videre est in Chron. S. Vinc. Met. Tom. X, pag. 322.

(c) Evera, *Yevre - le - Chateau*, diocesis Aurelianensis, ubi Prioratus Floriaco subjectus. *Mabil.*

(d) Sic apud Bollandianos et Mabillonium. Alii habent *perpetuos*, quod nomen officii militaris esse putaverunt.

Deut. 28. 25. Israëlī imprecatus est, si à lege Dei sui aliquando recederet: *Per unam*, A
Levit. 26. 17. inquit, *viam egredieris contra hostes tuos, et per septem fugies.* Et in Levitico: *Fugietis, nemine persequente.*

XXVI. Unus ex Fratribus, cognomento Gillebertus, qui cœmentariis fuerat præfectus prætaxato operi insistentibus, pecuniis minus aliquando abundans, ibat circumiens loca plurima, et ducens secum semini-verbios.... Dum ergo circumquaque discurreret (a) *Vitriacum* advenit: *qui locus regalis palatii honorificentiam nostris temporibus decorabatur.* Ingressus itaque Ecclesiam, exhortatorio sermone populum commonefaciebat, vitæ præsentis mutabilitatem fugere... Aderat autem in eodem populo rusticus quidam Marcus, etc....

XXVII. Anno ab Incarnatione Domini millesimo nonagesimo quinto, flamma voracis ignis maximam Floriacensis burgi consumsit partem. Incognitum autem habetur, utrum casuale, an furtivum idem fuerit incendium; nocte siquidem, quæ saceratissimum diem Dominicum Paschæ subsecuta est, vehemens ignis unam corripuit domorum, quæ à parte septentrionali exceptæ erant à clausura ejusdem burgi; quæ cum esset receptaculum boum, habebat feni plurimum et palarum. Hæc verò licet sint omni tempore lætissimum ignis pabulum, ea tamen multò magis tempestate, quia exclusis reliquis ventis, solus aquilo libero flatu orbem præflabat Gallicum: qui omnia more suo adurens, arida reddiderat, nulla penitus pluviae stillante gutta per aliquot temporis spatia. Igitur incipiente tertia noctis parte, quæ Concinium vocatur, perstreptibus illis qui primi viderunt ignem accendi, vulgus reliquum expergefatum, etc.... Nec minùs librorum pernecessariam copiam amittere ignis violentiâ pertimescentes, eodem congressibus cum testamentorum et privilegiorum nostrorum congerie. Metuebamus enim ne turricula in quâ hæc recondita erant, ignium viribus succumbens in favillas redigeretur, etc....

XXXVI. In territorio Nivernensi quoddam habetur castrum, *Huben* nuncupatum, in prærupti cujusdam collis cacumine: hujus dominus Hugo dicebatur, provectæ ætatis vir. Hic filium genuerat vocabulo Gauterium, qui juvenilis ævi elatus supercilio, minùs de omnipotentis Dei pertractans mandatis, res Ecclesiarum et pauperum, rapinis inhians, diripere, et suis in necessitatibus expendere ardebat. Unde arbitratus opimam de jam memorata possessione [scilicet Castellione (b), ubi beatus Confessor Possennus (c) requiescit] prædam se posse abducere, propter multitudinem diversorum animalium, quæ in eodem erant loco, (est enim alendorum animalium D opportunus, ob fertilitatem pabulorum;) assumptis cohortibus equitum seu peditum, devenit illuc, neque Dei veritus offensam, neque Patris nostri meritum. Porrò accolæ loci ipsius, et circa positi ruris, comperientes ejus insanam cupidinem, pertimescentes copiosum prædonum numerum; asciverunt in auxilium sibi Dominum castri quod dicitur sancti Briccii, Rotbertum nomine, strenuum sanè tam armis quàm consiliis virum: qui vallatus suorum cuneo, prompto accurrit animo, paratus cum eis, si quod immineret, subire dispendium, pro Patris promerendo suffragio, et vicinorum qui se expetierant commodis. Gauterius itaque aggressus Castellionenses, satagebat opere perficere, quod mente conceperat: rurícolas videlicet, eorum pecora, et spolia secum abducere. Rotbertus autem ei obviam progressus cum suis, conjunctis quoque sibi locorum contiguorum E

(a) Robertus Rex frequenter Vitriacum accedebat, plerumque Aurelianis commorabatur. Hinc investigandum videtur Vitriacum istud non in Briegio pago, ast vel in Aureliano, vel saltem non procul illo. Exstat in silvâ Aurelianiensi in Archidiaconatu Piteverensi Ecclesia Baptismalis S. Medardi de Vitriaco (*Vitry*), ad Abbatiam Floriacensem pertinens, quæ tempore Helgaudi *Monasterium S. Medardi in Vitriaco castro* vocabatur, postea *l'Eglise S. Mar à Vitry-le-Chastel*, ut videre est, Tom. X, pag. 315. Visitur, ut jam monuimus pag. 197 n. b. inter Regias Fontis-Blandi ædes et Moretum Crux Vitriaci, quo in loco olim castrum cognomine fuisse augu-

ramur cum Mabillonio. Olim silva Fontisblaudi, Bieria nominabatur. At juxta Chronographum Senonensem, non Vitriaco in Briegio, verum in Bieria, extremum dedit spiritum Henricus Rex: quæ sanè firmant Vitriacum nostrum in Aurelianiensi pago.

(b) Castellio ad Ligerim, *Chastillon-sur-Loire*, æquæ ferè Aureliâ et Niverno dissita.

(c) Posennus vocatur in Andreani libri versione metricâ per Tortarium, qui hujus Sancti miraculum et inventionem sic canit:

*Corpore, Constanti, de sacro prode Posenni.
 Bis monitus, flagris tertio corripereis, Mabil.*

A colonis, conferre cum eo non valens, ejus timendo copias, terga vertit. Gausterius ergo suos multis clamoribus adhortatus, equoque cui insidebat calcaribus incitato, ipsum perniciter insequitur. Quem Rotbertus jam jamque sibi appropiantem cernens, ut puta moris est fugientium, hasta super humerum rejecta, ferrum hastæ sequenti opposuit. At ille conatus hostis nequaquam prævidens, dum incautiùs attingere eum equo ardescit, in ferrum ruit: quod gutturi illius immersum absque dilatione vitâ privavit. Videntes verò satellites ejus dominum suum exanimatum, ululatibus aërem, lacrymis genas opplentes, humeris corpus imponentes, abire maturant. Miseraute ipso, cujus interierat ferro, illis quoque quos prædatum venerat, concedentibus liberam fugiendi copiam, laudesque proclamantibus omnipotenti Deo, grates Patri Benedicto, sanctoque Confessori Posenno, de tam

B celeri hostis sui multatione. Genitor autem genitrixque defuncti cernentes extinctum filium, in quo tota spes pendebat illorum, quoniam hunc solum possidebant; non est facile dicere quos ediderint gemitus, quantas fuderint lacrymas, inconsolabili lugentes mæstitia, quem amplectebantur dilectione unica. Metuentes verò futuram discussionem justi judicis Dei, (erant enim timorati) quoniam spes omnis de vitâ corporis sublata fuerat, tractabant, qualiter animæ ipsius consulerent, quatinus indulgentiam inveniret, qui extrema sua tam pessimè præcipitaverat. Adsumto igitur Autisiodorensi Antistite, venerabili sane viro, cum grandi apparatu exsequiarum et exanimato filii sui corpore Floriacum properant. Advoluti autem genibus Hugonis *, qui tunc in eodem loco Abbatis fungebatur officio, et totius congregationis; implorant vincula reatus defuncti precibus eorum solvi: certum tenentes, in conspectu summi judicis ipsius laxandum crimen, si quibus illata injuria fuerat, in præsentis toto animo ipsam priùs remitterent. Unde et calicem purissimi auri libram habentem, in dextera filii sui ponunt, et illum pro vadimonio offerunt, quatinus promptiorem veniam delicti sui adsequi mereretur. Si aliquam recompensationem pro temeritate ipsius exsolverent: credentes quotiens in eo sacrificium summæ divinitati offerretur, nequaquam ejusdem sacrificii ipsum esse exsortem. Fratres itaque pia miseratione permoti, generaliter pro eo sacrificium omnipotenti Domino obtulerunt, absolvi poscentes ipsius offensas, et ipsi secundum possibilitatem à Christo fidelibus suis concessam, quod in eos deliquerat, remittentes: expletisque funereis honore congruo officiis, genitores cum nobiles viris quos in suo adsciverant comitatu, ad propria dimisere, non mediocrem consolationem de salute filii sui reportantes.

Dammum
parentes res-
tituunt,

* V. supra
Cap. 5.

et calicem
aureum of-
ferunt manu
defuncti.

D Interjectis aliquantis annorum curriculis, confederati de vicinæ partibus Burgundiæ adversus eosdem Castellionenses, quidam prædones glomeraverunt non infirmam manum satellitum, equitum et peditum. Transitio autem amne Ligerico, diffuderunt se per rura ad ipsum prædium pertinentia. Tanta verò erat illis securitas confidentibus in sua multitudine, et tanta arrogantia de robore et aptitudine suæ juventutis, ut scurram se præcedere facerent, qui musico instrumento res fortiter gestas et priorum bella præcineret: quatinus his acriùs incitarentur ad ea peragenda, quæ maligno conceperant animo. Erat autem Præpositus ipsius possessionis constitutus à fratribus eo tempore quidam vir probus, Aimericus vocabulo, qui mundi relictis pompis, adsumto habitu monachico, omnipotenti Domino fideli famulabatur obsequio, Patri Benedicto in sibi commissis existens jugiter fidelis. Hic antequam vestem mutasset, Sacerdotis fungebatur officio: cui vicini, et qui eum noverant, testimonium deferebant legitimè conservatum, quamdiu in clericatùs permanserat sorte. Itaque phalanges rapacium effractis domibus rucolarum, ornaverunt se spoliis, agentes præ se greges pecorum, quos in contiguis torrentum pratis, seu in littore Ligeris repererant pascentes. Plurimam siquidem eorum multitudinem rustici qui prædonum præscierant adventum, in silvis et in confragosis abdiderant vallibus. Igitur præeunte cantore, ut pote nihil formidinis habentes, ad litus properant annis, ubi plures suorum ad custodiam navium collocaverant, quibus eundem transnavigaverant fluvium. Porrò coloni jamdictæ possessionis in unum jam confluerant, sequentes eos à longè: nequaquam enim

XXXVII.
Prædones
Ligeris undâ
mersi.

appropriare audebant. Jamdictus autem Præpositus non minimum in corde A concipiens dolorem, anxiebatur valde, ignorans quid potissimum agere deberet; neque enim sibi vel suis tutum fore advertibat in hostes irruere, neque ipsorum navigium præoccupare: cùm hi, qui ad eum convenerant, pauci essent numero, nec satis animo constantes. Enimverò quoniam deerant vires hominum, et robore destituebatur humano, totis medullis convertitur ad divinum suffragium: totoque in terram prostratus corpore, cœlitus suis exorabat auxiliari. Et versus ad hostes, in nomine Domini maledixit illis; suisque præcepit, cum clamore maximo terga malignorum à longè insequi: qui jam per collis declivum descendentes, festinabant adscensis navibus ad sua regredi, neminem suis obviare ausibus audere suspicantes. Auditis ergo post sua vestigia vociferantium tumultibus, et clamore tanquam sese invicem exhortantium, tantus corda ipsorum induit metus, ut B præcipiti omnes se traderent fugæ, et certatim cursu pernici pervolarent ad flumen: nullusque esset qui eos à fuga cohibere aggrediretur, ut in tali negotio fieri adsolet. Qui enim duces fuerant in scelere, primi erant fugæ. Tunc illud beati Job dictum, quamquam sub alio intellectu, videres impletum: *Versa est in luctum cithara, et organum in vocem flentium*. Itaque præcipitanter in scaphas ingressi, dum eorum unusquisque transvehi flumine accelerat, pondere multitudinis adgravatæ, cùm processissent in altum, submersæ dehiscunt. Resonabant litora gemitu ac clamore miserorum et morientium ululatibus: concava vallium et nemorum condensa respondebant. Videres Ligeris alveo arcus cum sagittis, hastas etiam cum clypeis subnatere, quæ fluvius celeritate qua decurrit, inferius devehebat. Ferunt autem eos qui in amnis ipsius cœcis submersi gurgitibus suffocati perierunt, non C paucos fuisse. Capta est verò non minima multitudo eorum, qui nequaquam ad navigium pertingere potuerant, vel formidine fluminis exterriti in ripa restiterant. Qui omnes præcepto Abbatis et reliquorum fratrum relaxati, virtutem Patris circumquaque divulgant. Per omnia benedictus Deus, qui contumaciam illorum dejecit, et robur comminuit . . .

Job. 38. 31.

XLIII.
Mentis inops
curatus.

Quidam nobilium, Gaufredus nomine, præpotens vir, Dominus castri quod (a) Sinemurus vocatur, nimiâ capitis infirmitate oppressus, mentis inops effectus, totam funditus perdidit memoriam . . . Ergo tandem recordati qui eum ducebant, magnum Patrem apud Patriciacum solere operari; illuc gressum dirigunt. Quos adventantes cum suo Domino [Gaufredo], in domo hospitem suscipiunt Fratres . . . oratione pro eo directâ . . . sacrisque pignoribus lotis mero, sibique in potu dato; obtinuit salutem quam D expetierat . . .

(a) Duplex est eo nomine castrum seu oppidum in Burgundiâ. Unum in pago Alsensi, vulgò *Semur en Auxois*, ad Armentionem fluviolum.

Alterum haud procul à Ligeri supra Patriciacum, vernaculè *Semur en Briennois*, de quo intelligendus videtur hic locus. *Mabil*.

EPISTOLÆ SUMMORUM PONTIFICUM

EPISTOLA LEONIS PAPÆ NONI AD FRANCOS

DE FESTO S. REMIGII CELEBRANDO.

Apud Acherium Tom. II Spicil. pag. 456.

B LEO *Episcopus, servus servorum Dei, Fratribus et filiis Catholicis per universum Regnum Francorum constitutis salutem et Apostolicam benedictionem.* Compertum caritati vestræ credimus, quòd post consecrationem nostram, illam videlicet qua benignitas Dei humilitatem nostram sanctæ Romanæ Ecclesiæ præesse voluit, Germaniam Galliamque visitavimus, ac Remorum urbem adeuntes maximo voto et summa devotione Ecclesiam beati Remigii (ut longè antè desideravimus) Deo annuente; et ejusdem sanctissimi viri patrocinantibus meritis, cum magna gloria dedicavimus (a), atque post consecrationem Ecclesiæ in eadem Synodum celebrantes, plurima ad utilitatem Christianæ religionis necessaria consilio Coëpiscoporum nostrorum, assensu etiam et laude Cleri et populi, quorum innumera multitudo ad tantæ devotionis celebritatem confluxerat, statuendo confirmavimus. Quæ omnia capitulis digesta, inter Canones haberi præcepimus, et postea in omnibus Synodis, quas habuimus, idipsum confirmare curavimus. Et quoniam beatissimum Remigium gentis Francorum prædicatorem et Apostolum scimus, venerari et honorare illum, quem Dominus in terris et in cælo mirificavit, prout possumus, debemus, præsertim cùm semper in nostro pectore inde ipsius amor ferventiùs ardescit, quòd pretiosissimum corpus ipsius sanctissimi viri propriis manibus transferentes, in locum sibi præparatum, miraque pulchritudine exquisiti operis decoratum reposuimus. Unde vestram admonere volumus dilectionem, ut sicut nos in ejus obsequiis perpenditis gratulari, ita et vos causa nostri amoris, maximè ex debito paterni honoris solemnitate ejus, quæ est Kalendis Octobris, celebrem habeatis: quia et si aliis non est Apostolus, tamen vobis est. Nam primitiæ Apostolatùs ejus vos estis in Domino. Hunc itaque honorem Patri et Apostolo vestro exhibete, ut juxta promissum Domini longævi super terram vivere, et ejusdem Patris precibus æternæ beatitudinis fœlicitatem mereamini possidere. Valet.

An. 1049.

(a) Secunda die Octobris anni 1049.

EPISTOLA STEPHANI IX PAPÆ

AD GERVASIUM REMENSEM ARCHIEPISCOPUM.

Apud Chesnium Tom. IV, pag. 198.

E Pro Religione fortiter agenti auxilium pollicetur. Bituric. (a) Archiepiscopi causam in aliud tempus differt. In urbem ad Synodum cum Suffraganeis suis eum evocat. An. 1058.

STEPHANUS *Episcopus, servus servorum Dei, Gervasio Remensi Archiepiscopo salutem et Apostolicam benedictionem.* Promotioni (b) nostræ, sicut nobis scripsisti, non ambigimus te congratulari. Amicitiam quoque sinceram et volumus et optamus inter nos fore perpetuam. Porrò obedientiam fidelitatemque, quam nobis polliceris te integerrimè servaturum, si ut debes,

(a) Aimo à Borbonio electus anno 1030; mortuus an. 1071.

(b) Facta est 2a Augusti. an 1057.

Regis consensus pro Concilio in Gallia celebrando.

1. *Thess.* 3.

et ut te decet, servaveris, facis quod faciendum optimè scis : quia principalem et communem matrem, non modò nos, revereris in nobis. De Concilio autem Remis habendo quid aliud dicendum, nisi quòd beatæ memoriæ domnus Victor Dei iudicio hinc est raptus : et quòd tu, sicut inter vos convenit, non remandasti an in hoc esset Regis consensus? Sed et de Bituricensi Archiepiscopo, quia dilectus filius noster Hildebrandus, cui illius causa maximè nota est, abest, hoc tantùm respondemus, quòd eo revertente, et te cum illo ad nos veniente, tam ex hoc quàm ex aliis ecclesiasticis negotiis tuum consilium habebimus. Denique non est nostræ cautelæ de alterius illicitè substentatione, sed divinæ providentiæ. Ne deficias aut frangaris, si adversarios pro fidelitate sanctæ Romanæ Ecclesiæ, immò pro sanctorum Canonum defensione pateris : sciens secundùm Apostolum quòd in hoc positus sis. Auxilium enim nostrum et consilium tibi pro justitia agonizanti tempore nostri Pontificatûs, ad quem nullo meo merito videor assumptus, non deerit : et secundò quod oras, orabimus Dominum Jesum, ne à bono proposito aliquando decidas. Ceterùm Romæ quintodecimo die post sanctum Pascha Synodum (a) celebraturi, tuam fraternitatem cum suffraganeis ejus volumus, et auctoritate Apostolica jubemus interesse absque inevitabili necessitate.

(a) Hanc Synodum non celebravit Stephanus : morte præventus est 29^a Martii an. 1058 : cujus initio præsentem Epistolam scripsit.

EPISTOLA NICOLAI II PAPÆ

AD GERVASIUM REMENSEM ARCHIEPISCOPUM.

Apud Chesnium Tom. IV, pag. 198.

Circa an.
1059.

Ut Henricum Francorum Regem ob quædam perperam facta corripiat.

NICOLAUS (a) *servus servorum Dei*, Gervasio venerabili Archiepiscopo salutem cum benedictione Apostolica. Licet de vestra fraternitate quædam sinistra, nec sine discussione dimittenda, pervenerint ad Apostolicam Sedem : scilicet quòd ejus invasoribus faverit, quòd Pontificales actus postposuerit : tamen quia testimonio non levis personæ defenderit, sed potius de fidelitate sancti Petri laudaris, præmissa transimus, et ut verùm sit de vobis testimonium optamus. Vos autem omni conamine studete ita vivere, ut vestri non habeant inimici, unde nos possint in vos contristare. Scitis enim, quàm benigna vobis fuerit communis mater sancta Romana Ecclesia : quàmque de te magna ei fiducia, ut tua solertia Francorum posset succurrere penè lapsæ Ecclesiæ. Proinde agere stude quod de te speravit Apostolica Sedes ; et vestrum Regem gloriosum castiga, precare, ammone, ne pervertatur pessimorum consilio, qui nostrâ discordiâ putant se Apostolicam censuram evadere : caveatque sacris Canonibus, immò beato Petro resistere, nosque, qui eum sicut pupillam volumus amare oculi, contra se movere. Satis enim mirari potest, si pro aliquo stulto, sicut est, quem voluit ordinari, Matisconensis Episcopus, vult Deum et sanctum Petrum offendere ; * nostram charitatem atque sinceram dilectionem circa se parvipendere. An putat aliquis membrorum Antichristi, quòd plus non possit ei prodesse gratia beati Petri, quàm omnium impiorum perfida fidelitas? Agat itaque gloriosus Rex ut libet contra nos, quia nos pro illo ejusque exercitu Deum semper precari parati sumus. De Duce verò Gotifrido (b) nemo vos terreat cùm fuerit opus vos venire Romam, quia non tantùm

* *Al. vestram*

(a) Antea Gerardus ; ex Episc. Florent. summus Pontifex ab an. 1058, ad an. 1061.

(b) Gotifridus, seu Godefridus filius Godefridi Gibbosi Mosellanorum Ducis, Italiæ Marchio ex conjugio cum Mathilde filia unica Bo-

nifacii Marchionis, D. Marlot, (*Hist. Metrop. Rem. Lib. 1, pag. 117*). hunc dicit Godefridum Arduanensem, de quo Sigebert. ad an. 1055 et 1037. *Fid. sup. pag. 164.*

vobis impedimentum non faciet, sed etiam fideliter servitium impendet. Salutant vos charissimi fratres nostri Cardinales Episcopi, necnon humilitas filii nostri Hildebrandi (a).

(a) Qui Papa fuit ipse electus post Alexandrum II. an. 1073, atque Gregorius VII dictus.

EPISTOLA NICOLAI II PAPÆ

AD GERVASIUM REMENSEM ARCHIEPISCOPUM.

B

Apud Chesnium Tom. IV, pag. 199.

Ante mens.
April. anni
1059.

Jubet Belvacensem Episcopum simoniacè promotum cum Silvanectensi ejusdem criminis conscio ab officio suspendi.

C

NICOLAUS Episcopus servus servorum Dei, Gervasio venerabili Archiepiscopo Remensi salutem et Apostolicam benedictionem. Audivimus relatione multorum, quòd Belvacensis (a) Episcopus contra statuta canonum, sine vobis et sine vestro assensu fuerit consecratus, et, quod pejus est, ad Episcopatum sublimatus. Accingimini igitur, et fultus hac nostra auctoritate, ex parte omnipotentis Dei, auctoritate beati Apostoli Petri, omne episcopale officium sibi, usque dum ad Romanam Synodum in tertia septimana post Pascha ante nos discutiendus veniat, interdicite. Si autem in aperto res est, quòd pecuniam dederit, omnibus Belvacensibus Clericis ac Laïcis, ut sibi ante prædictum nostrum judicium non obediant, sub excommunicatione, prædicti Apostoli Petri auctoritate interdicite. Non enim ob hoc promotus est, ut sit Episcopus, ut Beatus Gregorius dicit, sed ut fiat lupus, et sanctæ Ecclesiæ invasor et detestandus hereticus. Silvanectensi (b) enim vestro suffraganeo Episcopo, si eum pecuniam dedisse præscivit, et vestrum assensum in maledictionis herede benedicendo non habuit, similiter omne episcopale officium, usque dum ad prædictam Synodum veniat, et nobis et tibi dignè satisfaciat, beati Apostoli Petri auctoritate interdicite.

(a) Guilbertus, seu Goisbertus Bellovacens. sedem tenuit ab an. 1039, ad an. 1063.

(b) Frollandus II Silvanect. Episc. cognoscitur ab an. 1059, ad an. 1067.

D

EPISTOLA NICOLAI II PAPÆ AD GERVASIUM REMENSEM.

Apud Chesnium Tom. IV. pag. 199.

Monet, ut damna resarciat illata Ecclesiæ Virdunensi.

An. 1059.

NICOLAUS Episcopus servus servorum Dei, Gervasio Remensis Ecclesiæ Archiepiscopo salutem et Apostolicam benedictionem. Quoniam nobis commissum est, et auctoritate beati Petri traditum, supra quem fundamentum universalis Ecclesiæ solidatum est, quatenus et errata corrigamus, et membra nostro capiti cohærentia, ne dissonent, studeamus: tibi, utpote velut de nostris et sanctæ Romanæ Ecclesiæ membris, paternè intimando præcipimus, quatenus per te, quem in gremio matris tuæ, universalis videlicet Ecclesiæ, conclusum esse speramus; ne Virdunensi Ecclesiæ, quæ nobis commissa est cum fratribus, quicquam injuriæ tam per te quàm per tuos inferre à modo patiaris. Quod autem contra ejusdem Ecclesiæ fratres nunc noviter, et tu, et tui, damni et injuriæ intulistis, communiter et sanctæ Ecclesiæ Romanæ causâ, et nostri amore emendare te, omni occasione remotâ, ammonendo jubemus, hoc est prædam de Postviler, quæ potestati tuæ contigit, et de Mecla, quam Engobrandus deprædatus est, prædæ, cujus numerus infra scriptus est, ducenta sexaginta quatuor animalia. Clericos

Q q q iij

autem de eadem Ecclesia canonicos, nulla interveniente mora, recludi A
à captura præcipias, ut pro hac et prædictis rebus studiosè peractis, et gra-
tiam Apostolorum Principis et nostram habere promerearis.

EPISTOLA NICOLAI II PAPÆ

AD GERVASIUM REMENSEM ARCHIEPISCOPUM.

An. 1059.

Apud Chesnium Tom. IV, pag. 200.

Eum recipit in gratiam, monetque ut cum Duce Godefrido pacem ineat. B

NICOLAUS servus servorum Dei, Gervasio, venerabili Archiepiscopo salutem
et Apostolicam benedictionem. Quia referente filio nostro G. te in fide-
litate beati Petri persistere, ejusque auctoritati per omnia reverenter adsur-
gere comperimus, paterna charitate sicut charissimum filium amplectimur,
et amplectendo toto mentis affectu diligimus. Denique quamdiu te fidelem
filium exhibebis, nostra paternitas tibi nusquam deerit; immò debita cha-
ritate suffragabitur, nostrâque auctoritate incessanter tuebitur. Quòd de Epis-
copo Silvanectensi nobis per filium nostrum mandasti, quia canonicum est,
cum eodem filio nostro tibi concedimus. Neque enim justitiæ contraire vo-
lumus, pro qua mori, si necesse sit, lucrum putamus. Ceterùm de nostro
adventu in Franciam, nullam ad præsens tibi scribimus certitudinem. Cùm C
autem ad te noster filius venerit, ipse tam de hoc quàm de omnibus aliis
te certificabit. Mandamus autem et præcipimus, quatenus cum Duce * cha-
rissimo (a) filio nostro pacem ineas, ut tui ad nos securè valeant venire,
nosque eos possimus audire. Nolumus etenim duos tam carissimos filios in
discordia manere.

* Godefrido

(a) Vid. notam (Godefridus) in Epist. I Nicolai ad Gervas.

* Sisteron

EPISTOLA NICOLAI II AD CLERUM SISTARICENSEM *

Quâ commendat Gerardum Episcopum, et quædam ei præscribit. D

Circiter
1060.

Ex Gall. Christ. Nov. Tom. I inter instrumenta, pag. 89.

NICOLAUS servus servorum Dei, Clero, Ordini, Plebi consistentibus in
civitate Sistaricensi, salutem et Apostolicam (a) benedictionem, si obe-
dierint. Cùm nostri sit officii universalis Ecclesiæ curam gerere, oportet nos
studere omnibus ubique prodesse. Unde pro vestra salute fratrem etiam et
Coepiscopum nostrum Gerardum (b) vobis ordinavimus Sacerdotem, à re-
ligiosis viris in partibus Galliæ habitantibus electum, scilicet à venerabili
fratre Cluniacensi Hugone qui nostra vice in partibus illis fungebatur, Are-
latensi Archiepiscopo, Episcopo Avenionensi, Episcopo Cabilonensi, Epis-
copo Aptensi, Episcopo Vasensi, Episcopo Dignensi, Episcopo Diensi. E
Quibus testibus de ejus vitâ nil dubitamus. Cui dedimus in mandatis, ne
unquam ordinationes præsumat in eum, qui virginem non est sortitus ux-
orem, neque inlitteratum, vel in qualibet corporis parte vitiatum, aut ex

(a) Summi quidam Pontifices litterarum sua-
rum inscriptioni verba hæc addiderant: verùm
Nicolaus II, post *salutem datam*, primus constan-
tanti modo et uniformi adhibuit *Apostolicam Be-
nedictionem*. *Hist. Litt. Tom. VII, pag. 521.*

(b) Gerardus, sive Geraldus II electus est
Episcopus Sistaric. in magno Concilio Avenio-
nensi à S. Hugone Abbate Cluniacensi legato
Nicolai Papæ II. Missus à Concilio ad Nico-
laum, ab ipso consecratur in Episc. Sistaric. Hæc
Bullâ, seu Epistolâ munitum Papa eum direxit

ad sedem suam. Indignè habitus à Sistaricensibus,
venit Forcalquærium, ubi honorificè est excep-
tus. Concilium hoc Avenionense prætermis-
sum est in Conciliorum Collectionibus. Honoratus
Bouche observat ipsius acta olim asservata fuisse
in Archivo Forcalquæriensi, nunc verò deside-
rari. Tempus habitus hujus Concilii non potest
differri ultra annum 1061, quo vivere desiit Ni-
colaus II, sub cujus Pontificatu fuit celebratum.
Gall. Christ. Nov. Tom. I, Col. 483.

V poenitente, vel curæ, aut cuilibet conditioni obnoxium, notatumque, ad sacros ordines permittat accedere. Sed si quos hujusmodi fortè compere-rit, non audeat promovere. Afros passim ad ecclesiasticos ordines præten-dentes, nullâ ratione suscipiat, quia aliqui eorum Manichæi, aliqui rebap-tisati sæpiùs sunt probati. Ministeria atque ornatum Ecclesiæ, vel quicquid illud est in patrimonio ejus non minuere studeat, sed augere. De reditu verò Ecclesiæ, vel oblatione fidelium quatuor (a) faciat portiones, quarum unam sibi retineat, alteram Clericis pro officiorum suorum sedulitate distri-buat, tertiam verò pauperibus et peregrinis, quartam verò ecclesiasticis fabricis noverit observandam; de quibus divino erit redditurus judicio ra-tionem. Ordinationes verò Presbyterorum, seu Diaconorum, nonnisi quarti, septimi, vel decimi mensium jejuniis, sed et ingressu quadragesimali, atque
B medianæ vesperè sabathi noverit celebrandas. Sacrosancti autem baptismi sacramenta nonnisi in Paschatis festivitate, et Pentecostes meminerit esse præbenda: exceptis his qui mortis urgentur periculo, ne in æternum pe-reant, talibus debet remediis subveniri. Nunc ergo sedis nostræ præcepta servanti, devotis animis obsequi oportet, ut inreprehensibile placidumque fiat Corpus Ecclesiæ per Jesum Christum, etc.

(a) Hæc redituum Ecclesiæ divisio quatuor in partes est S. Gregorii scribentis ad S. Augustinum Cantuariensem Archiepisc. Lib. XI. Ep. 64. *Gall. Christ.*

EPISTOLÆ VARIORUM.

C

EPISTOLA (a) FULBERTI CARNOTENSIS EPISCOPI AD HILDEGARIUM (b).

Apud Acher. Spicil. in-fol. Tom. III, pag. 387.

*Respondet ad quæsitâ Hildegarii de bonorum Ecclesiæ administratione,
atque de usu vasorum altaris in certis quibusdam casibus.*

ante 1040.

EPISTOLARI brevitate coactus interrogationi tuæ compendiosè respondeo. De Ecclesiasticis rebus Hieronymus dicit ad Nepotianum . . . (*Refert*
D *hæc verba Hieron. et Isidori.*) Considera itaque (*addit Fulb.*) quia nullum Scripturâ excipit, non Episcopum, non Abbatem, non aliquem domûs Dei OEconomum. Quisquis sibi commissæ Ecclesiæ bona subtrahit, intelligat se jam non pastorem, sed invasorem esse, omnique prædone crudeliorem, fu-remque domesticum ac familiarem inimicum. Qui enim ea quæ solis om-ninò pauperibus eroganda suscepit, in alienos usus temerè dilapidat, non vult in deserto hujus sæculi turbam pauperum esurientem reficere, sed cum sceleratissimo Juda loculos sibi constituit, et ea quæ in pauperum cibos ag-gregamus, fur improbus asportat.

Debent quippè nosse Sacerdotes, Ecclesiarum substantiam pauperum esse non suam, nec abutantur in tyrannicæ effusionis morem creditam sibi de-gentium dispensationem. (*Alia Hieronymi autoritas affertur, nec non Cice-ronis.*) Debemus quoque considerare, quid cui tribuendum sit . . . (*Alia Hieronymi verba.*) Scire debet itaque pia sollicitudo Pastorum, quia nihil omninò agere debent de rebus Ecclesiarum sine consilio et consensu subdi-torum, quoniam prudentiæ eorum commissum est ministrandi officium, non dispergendi arbitrium.

(a) Desideratur in editione Caroli de Villiers, necnon in ultima Bibliotheca Patrum. Omissam pariter in Tomo X, dignam credimus quæ lo-cum hîc obtineat. Quo verò anno fuerit scripta hæc Fulberti Epistola non definimus; sed ante an. 1040. palam fit ex ipsâ quæ fuerit XI sæculo disciplina Ecclesiæ, mens Episcoporum de adhibendis Ecclesiæ redditibus et divitiis. Epis-tola hæc reperitur apud Acherium Spicil. in-fol.

Tom. III, pag. 387.

(b) Hildierus, qui *ceterorum Princeps, atque Communi-ceps præsuli* (Fulberto) fuisse dicitur, eumque *vultu, voce, moribus* retulisse, non alius videtur quàm Hildegarius, cujus multæ exstant Epistolæ inter Epistolas Fulberti, qui eum Pic-tavos ad thesaurariam S. Hilarii administrandam, et ad litteras docendas misit. *Mabil. Annal. Lib. 50, n. 72.*

His prælibatis, ad vasa Ecclesiæ veniamus, de quibus potissimum inter- A
rogas. Cùm enim dicatur sacrilegium incurrere qui aliquid de bonis Eccle-
siæ in expletionem voluntatis suæ contraxit, perpendere potes, quantum de-
linquit qui vasa sacris dicata mysteriis abstulerit.

Primum, si tanta pauperum et captivorum necessitas incumbit: tribuenda
sunt cætera quæ in thesauris Ecclesiæ reposita sunt, et in operibus miseri-
cordiæ eroganda. (*Ambrosii dicta omittuntur.*) Sed neque licitum est de Ec-
clesiæ tutelâ vasa sacra abstrahere, et aliquorum manibus loco vadimonii
tradere . . . (*Ambrosius.*) Quòd si desint nova, et quæ nundum initiata vi-
deantur, in hujusmodi, quos suprâ dixi, usus omnia arbitror piè posse con-
verti. Prius ergo usuale argentum in supradictis necessitatibus distribui de-
bet . . . (*auctoritas ponitur S. Gregorii*). Notandum quòd Beatus Gregorius B
dicit, quia omninò grave est frustrâ Ecclesiastica ministeria, id est, cande-
labra, thuribula, et cætera hujusmodi venumdare; nisi præter illa tantum,
quæ lex et sacri Canones præcipiunt, scilicet pro redemptione captivorum,
et eleemosynis nihil penitus habentium. Qui ergo in alia expendit, contra
Canones facit . . . (*Gregorii verba dantur confirmantia*).

Ex superioribus itaque, quantum conjicio, perpendere potes quia si om-
ninò grave est, vendi ea scilicet, quæ minora sunt Ecclesiæ ministeria sine
certâ necessitate, sacrilegium est, et omninò gravissimum, absque maximâ
pauperum indigentia, excellentiora illa, videlicet vasa sacrata et cruces ve-
numdare. Quapropter noverint omnes ministri Ecclesiæ, quia gregi cui præ-
sunt, ut putâ his qui sunt pauperes Christi, scilicet Monachis, et Canoni-
cis Regularibus, vel Religiosis quibusque communiter viventibus, prius
omnia necessaria ministrare moderatâ distributione debent: id summopere C
præcavescentes, ne nimiùm prodigâ superfluitate talis necessitas proveniat, quæ
thesauros Ecclesiæ expendi compellat. Si enim immoderatè effundunt, pec-
cant; quia inconsiderata effusio totius domûs ruina est. Enimverò cæteris
in operibus misericordiæ distributis, si tanta necessitas obvenerit, ut ali-
quod vas Ecclesiæ capiendum sit, ad hoc tantummodò alteri Ecclesiæ ve-
numdari potest, ut in ipso idem officium, quod antea, celebretur, et ex ipsa
pecuniæ distractione aliud in loco ejus restituatur, vel pauperibus erogetur.
Ita ergo, ut prædiximus, vendi potest, aut secundum supradicta SS. Pa-
trum testimonia in frustra comminui; sed incongruum est, ut in vadimonium
ponatur. Etenim sæculares personæ debitam reverentiam sacris mysteriis nes-
ciunt impendere, quoniam hic usus non est eis commissus. Fortasse autem
contingere potest, ut propè arcam, vel in eâ domo in qua vasa abscondita D
sunt, committantur adulteria, et fornicationes, et ea crimina quæ iram Dei
provocent. Nam cùm in historia Regum legimus Ozam, eò quòd calcitrantibus
lobus Arcam Domini tetigerit, illicò interisse: et in Levitico præ-
ceptum sit Aaron et filiis ejus, ne permitterent filiis Caah vasa sanctuarii
ferre, vel tangere, ne fortè perirent de medio Levitarum; quomodo audet
quispiam extra Ecclesiam suam cuicumque personæ, sive Clerico, sive Laïco
aram Christi, vel sepulchrum ejus in vadimonium dare? Quid enim Crux
est, nisi ara Christi? Et quid Calix, nisi sepulchrum ejusdem Domini nostri?
Qui ergo aram et sepulchrum in vadimonium ponit, cum Juda Christum ven-
dit: et qui in vadimonium accipit, cum militibus ne Christi resurrectionem
et gloriam, quam ad sepulchrum Domini viderant, prædicarent, pecuniam
à sceleratis Judæis suscipit. Legimus quoque in Daniele Regem Gentilem E
Balthasar, eò quòd in vasis, quæ de templo Domini pater ejus sustulerat,
concupinis suis potum ministraverit, subito manum scriptitantem vidisse, et
de scripturæ interpretatione cognovisse mortem sibi instare, et divisionem
Regni sui.

Ego ipse, ut de præsentibus interim loquar, unum tibi breviter exempli
causâ proferam, quod nuper audiui, nescio an ad te quoque fama perve-
nerit. Accidit in Britannia minori quoddam miraculum. Nam quidam num-
mularius vasa Ecclesiæ sibi loco vadimonii in arca reposita servabat, casu
pueri parvuli super eandem arcam ascenderunt, qui illicò in amentiam versi
sunt; sed et carnes fortè ascenderant, et in rabiem efferati fuerunt. Sensit
dominus ultionem divinam esse, eò quòd vasa sacrata non his deputanda
locis,

A locis, vel pactis, pro accomodatâ pecuniâ accepisset, nimiumque perterritus fugit ad Ecclesiam, quid factum fuerat omnibus intimavit, et sacra vasa quantociùs à se emisit, non minori formidine, quàm olim Philistii Arcam fœderis Domini propter imminentem cladem à se expulerunt. Quæ res adeò terræ incolas exterruit, ut scelerationem * quolibet Idolatra * prædicent, qui sacra vasa deinceps in vadimonium posuerit, vel acceperit. Perpende ergo quanta culpa sit vasa de sinu Ecclesiæ rapere, et sæcularium manibus committere.

* scelerationem
* idololatrâ

Caveant itaque Prælati Ecclesiæ, ne res sibi commissas, et suspectam * pauperum dispensationem negligenter tractantes, incurrant detrimentum animæ suæ. Audivi enim de quibusdam Episcopis, sicut in quadam epistola me scripsisse tibi memini, quia sæcularia arma complectuntur, et militares copias pretio conducunt et alia similia nequaquam eis convenientia sequuntur. De quibus non ego sed Propheta: *Principes*, inquit, *vestri socii furum*, qui sibi creditam Ecclesiarum substantiam in supradictos usus nefariè effundunt. Spreto quippe episcopali officio, ea appetunt quæ omninò fugere oporteret. Unde consilio meo Prælati quique in quantum prævalent, omnes à se occasiones abscedant, quibus innumera damna filiis suis et rebus ecclesiasticis provenire solent, ut benè ministrantes ab eo mercedem recipiant, cujus et locum tenent, et vestigia sequi debrent. Vale.

* susceptam

EPISTOLA DEODUINI EPISCOPI LEODICENSIS

C Ad Henricum Regem Francorum adversus errores Berengarii.

Apud Mabillonium Tom. IV Analect. pag. 396.

G LORIOSISSIMO et invictissimo Regi Francorum Henrico Deoduinus (a) Leodicensis Antistes, temporalis regni gubernationem ita moderari, ut in æternum cum Sanctis ab omnipotenti Deo meritò debeat coronari. Fama supremos Galliæ fines prætergressa, totam Germaniam pervasit, jamque omnium nostrum replevit aures, qualiter Bruno Andegavensis Episcopus (b), item Berengarius Turonensis, antiquas hæreses modernis temporibus introducendo, astruant Corpus Domini, non tam Corpus esse, quàm umbram et figuram Corporis Domini: legitima conjugia destruant, et quantum in ipsis est, Baptistum parvulorum evertant. Quos ad revincendum et publicè confutandum, eo zelo, ecque fervore, quo erga sanctam Ecclesiam divinâ inspiratione plurimùm semper ardetis, aiunt vos Concilium advocasse (c) ubi tandem illud totius nobilissimi regni vestri, heu nimis turpe opprobrium de medio auferatis, et in æternum, si fieri potest, ab ipsa omnium hominum memoria deleatis. O pia voluntas, et verè Rege dignissima! Quæ utinam effectum habere posset, ut in tanto sacrilegio convictos (quod certè facillimum est) absque ulla dilatione debita ultio consequeretur.

An. 1050.

Sed desperamus id fieri posse, cùm Bruno existat Episcopus; Episcopum autem non oporteat damnationis subire sententiam, præter apostolicam auctoritatem (d). Igitur omnes, quicumque sumus filii matris Ecclesiæ, in maximo dolore positi sumus. Nam plurimùm veremur, si illis miserimis et perditissimis viris audientia sancti Concilii (sicut ipsi de poenâ securi postulant) permittatur, cùm de tanta præsumptione revictos puniri minimè concedetur, gravissima scandala in omnium fidelium populo generari. Certè, quos videbunt impunitos et nequaquam à sui gradûs honore dejectos, eosdem putabunt ab omni Concilio, aut vinci non potuisse, aut justificatos esse, eruntque (ut ita dicam) novissima pejora prioribus.

* Al. non liceat

(a) Vel *Theoduinus* qui Leodicensis Episcopus creatus est anno 1048.

(b) Hunc Episcopum multis purgat *Franciscus de Roye* in sua dissertatione de Berengario.

(c) Parisiis scilicet, ubi reipsa celebratum fuisse XVII Kal. Novembris an. 1050, discimus ex *Durando Troarnensi*.

(d) *Theodui* consilium secutus est, ut videtur, *Henricus Rex*; quantum enim ex *Troarnensi Abbate* potest intelligi, disceptata non fuit *Brunonis* causa, sed solius *Berengarii* et *complicium*, qui non nominantur. Cæterum jam vidimus *Brunonem* à *Royo* purgatum fuisse de hæresi *Berengariana*.

Ergo majestatem tuam omnes exoratum vellemus, ut interim illorum impiam, sacrilegam, et nefariam assertionem audire contemneretis: donec acceptâ Romanæ sedis auctoritate, ad præsens illos post audientiam damnandi potestatem haberetis. Quamquam hujusmodi homines nequaquam oporteat audiri: neque tam est pro illis Concilium advocandum, quàm de illorum supplicio exquirendum. Tunc quippe hæretici audiendi fuerunt, quando et hæ * ipsæ, et hujusmodi quæstiones, utpotè quæ nondum ad unguem discussæ fuissent, in dubium venire potuerunt: ut per congressum certaminis pateret, utrâ pars staret pro defensione veritatis. Quod idem nunc profectò fieri non oportet, quia creberrimis sanctorum Patrum Conciliis, tum etiam venerabilium Doctorum clarissimis sententiis, ita omnia sunt eliquata, ut ne minimùm quidem resederit de omni fœce dubitationis. *Deinde recitatis S. Leonis Papæ, Cyrilli, Ambrosii, Augustini, Basili, Eusebii, Hilarii et Toletani Concilii verbatim sententiis, quibus demonstrat errores Berengarii jam fuisse condemnatos, sic tandem perorat:* Quamobrem Brunonem et Berengarium jam anathematizatos arbitramur. Quod si ita est, verè illis Concilii audientia deneganda est: et cum vestris, cumque nostris Episcopis et (si ita vobis videtur) cum amico vestro Imperatore, cum ipso Papa, quæ vindicta in illos statuatur, deliberandum. Est enim justum, ut quorum manus sunt contra omnes, omnium manus contra ipsos excitentur (a).

(a) Hanc quoque reperies ap. Labb. Tom. IX Concil. General. Col. 1061.

GERVASII REMORUM ARCHIEPISCOPI

EPISTOLA (a) AD NICOLAUM II PAPAM.

Concil. General. Labb. Tom. IX, pag. 1097.

An. 1060. *Gratias agit de benignitate Legatis suis exhibita. De obitu Regis dolere se ostendit, ac Pontificem, si in Galliam venerit, debito honore suscepturum.*

EXCELLENTISSIMO Patri Patrum et Episcoporum Episcopo Nicolao, Gervasius dictus Episcopus fidele servitium cum exiguitatis meæ orationibus. **D**
 Gratias ago divinæ primùm pietati, vestræ etiam, optime Pater, mediocritati, quòd non tantùm apud vos accusatorum meorum valuit delatio, ut non veridica Legatorum nostrorum admitteretur excusatio: nec apostolica censura mihi negaret misericordiam, in quem non sine multorum admiratione tantùm inhorruerat. Gratias nihilominus ago vestræ humilitati, quæ, quantâ Principem et Pastorem S. Romanæ Ecclesiæ decuit benignitate, nostros Legatos sanos accepit, infirmos visitavit, mortuos sepelivit. Etsi enim uni tantùm apud vos infirmato et mortuo hæc visitationis et sepulturæ solatia impendistis: in uno tamen cæteros visitastis, cæteros sepelistis. Cui non ego, qui nihil sum, sed tota Remensis Ecclesia bonæ conversationis testimonium perhibet. Cujus obitum, cæterorumque, qui penè omnes obierunt, audiens, incredibili tristitiâ sum affectus: nec unquam non odisse valeo illum, **E** cujus superbia id effecit, ut isti mitterentur. Si enim qualem existimavi Legatum misissem, isti nec mitterentur, nec fortasse morerentur: quod vestra prudentia optimè recognoscit. Prætereà multò gravior angit me tristitia de obitu domini Regis (b): quod etiam vestram non latet prudentiam. Scitis enim quantum infrænes et indomiti sunt nostrates: quorum divisionem, timeo regni nostri fore desolationem. Ad quam evitandam, vestrum mihi consilium et auxilium flagito, quæ nulli regno, utpotè Pater omnium, negare poteritis: præsertim cùm nostro semper debeat quod optimi viri Patriæ

(a) Hanc edidit Papir. Masson. Reperitur ap. Chesn. Tom. IV, pag. 206.

(b) Henrici, qui moriens Balduino V, Com. Flandr. Philippi et Hugonis liberorum, regni-

que tutelam tradidit. Motus omnes ac divisiones repressit Pius regni Procrator: Galliamque moriens pacatam maximè dimisit et quietam an. 1067.

A deberi censuerunt. De vestro adventu in nostram Galliam quid animi habuerim vivente Domino Rege, licet diffamatus sim id noluisse, satis, ut puto, significavi paternitati vestræ: et nunc in eo is mihi animus est, Deo testante, ut non tantum eum desiderem, sed et sitiam: ita ut venientem auctoritatem vestram cum tanto gaudio et honore suscipiam, quanto decet Petri Vicarium suscipi, et apostolicæ censuræ per omnia cooperator existam. Dicant adversarii quantumlibet me infidelem et rebellem Magistratui vestro; ego subjectionem meam vobis profiteor: et quicumque eam vobis negaverint, cujuslibet ordinis sint, mihi communicare non poterunt. Obloquitur etiam adversariis illa obedientia, quam sine omni respectu suspensionis et interdicti vestri conservant, non sine magno damno Ecclesiarum nostrarum et nostro. Impedivit quoque meum erga vos famulatum illa suspensio. Ad quod restaurandum, sicut recuperare possibile est, si ita ad cætera redintegrandam saltem aliqua spes restaret, de tanto dolore, quasi de gravi somno resurgerem. Est enim mihi animus, nec despero id futurum, cum gaudio atque reverentia quandoque apostolatum vestrum suscipere, tantumque honoris vobis impendere, quantum personæ et officio vestro convenire manifestum est. Nec nostris temporibus fuisse, vel futurum esse in vestra sede aliquem credo, quem copiosius honorare desiderem. Nam qui nos sic honorastis prudentiâ et sanctitate vestra, ut de Regno nostro Roma eligeret, quem sibi et mundo caput ordinaret: nos quoque tanto honore vos dignamur, quanto Dominus noster Jesus-Christus Petrum decoravit, ubi Ecclesiæ Principatu illum sublimavit. Dominus omnipotens sanctitatem vestram ad utilitatem sanctæ Ecclesiæ diutissimè conservet: et avertat à prudentia vestrâ, ne alicujus levis sermo gratiam vestram mihi, neve servitium et fidelitatem meam vobis auferat.

GERVASII REMORUM ARCHIEPISCOPI

EPISTOLA AD ALEXANDRUM (a) II PAPAM.

An. 1062.

Apud Chesn. Tom. IV, pag. 207.

DOMINO et Patri Alexandro sanctæ Apostolicæ sedis Pontifici, Gervasius gratiâ Dei Remorum Archiep. Inter mundi hujus fluctus Ecclesiam Dei naviter gubernare, atque ad portum æternæ beatitudinis feliciter pervenire.

Regnum nostrum non mediocriter conturbatum est. Regina enim nostra Comiti Radulpho (b) nupsit, quod factum Rex noster quàm maximè dolet. At custodes (c) ipsius non æquè graviter ferunt. Quâ de causâ me quoque mœror non modicus affecit, quippè cum mihi hac vice complendi facultas non sit, quod ardenti desiderio proposueram. Proposueram enim Petri limina visitare, vestram diu exoptatam faciem videre, sermonem vestrum sanctum mellitumque ab ore præsentis accipere, utilitatibus sanctæ sedis Apostolicæ aliquandiu pro viribus deservire. Quæ quidem si modò facere non licet (Regni enim perturbatio, ut dixi, me retinet) ubi copia dabitur tantò studiosiùs agam, quantò ea agere diutiùs desideravi. De uxore verò Comitis Radulphi, quæ vestræ conquesta est paternitati, se à viro injuriâ esse dimissam, id vobis notum esse volumus. . . Reliqua desunt.

(a) Romæ sedit ab an. 1061 ad an. 1073.

(b) Radulphus (Magnus) Comes erat Valesii et Crispei. Mortuus an. 1066. Communionem privatus, tum ob uxorem repudiatam, tum propter

parentis viduam sibi desponsatam.

(c) Gervasius hinc Balduinum Flandrensem regni administratorem perstringit.

EPISTOLA GOZECHINI SCHOLASTICI (a)

Ad Valcherum itidem Scholasticum, suum olim Discipulum.

Apud Mabillon. Veter. Analect. in-fol. pag. 437.

Præmissâ apologiâ, quòd relicto Leodiensis Cathedræ Magisterio, Moguntiam secesserit, mala sui temporis deplorat, ex Berengarii maximè perversâ doctrinâ consecuta.

B

1060.

UNANIMI suo fratri et filio Valchero, frater Gozechinus in eo quod est esse, feliciter coesse.... Licet enim aureum regni caput, nobilis videlicet Moguntia, mellifluis ubertatis suæ rivis, quibus undique fluit, liberali me adspergine perfundat, et in splendidissima sacri senatûs sui corona non humili loco mihi currulem ponet; præter omnes tamen (ut pace ejus dixerim) augulus ille mihi ridet, quem mater Legia * forti virtutum robore nodosa, indigenis suis tam delectabilem, quàm jocondum exhibet. Ipsa enim, ut nosti, ex occidua sui parte, non subditis collium clivis clementer erecta, geminoque publici montis reflexu, qui in dorso non multum audaci, quatuor regularis vitæ gestat greges; ipsius, inquam, gemino reflexu molliter sinuata, sicut gallina pullos suos, ita hæc filios suos sub alas colligit, fovet et nutrit, et ad omne quod civile sit, et moribus conducat, informat et instruit: nec quidquam patitur deesse, quod vel copiam regere, vel inopiam possit temperare. Allubescit quoque et alluit ad loci munimentum et copiæ supplementum non subitis allapsibus bicornis Mosa, fluminibus nostræ Belgiæ non immeritò præferenda: quæ non solùm civibus, sed et indigenis terræ piscium copiâ fluit dapsilis, variis mercium commeatibus habilis, omnique prorsus commoditatum genere conducibilis, excepto (ut veniâ tuâ satyricè, licet sine metro ludam) quod si quando in convivium Deorum cum nubigenis amnibus fratribus suis, cumque Æolo Rege et ventis suis intra palatium Junonis adsciscitur, dum longis laboribus exhausta solito uberiùs Æolo propinante nives, vel imbres adhibens, inebriata revertitur; collectis influentium sibi fluviorum copiis, velut contracto exercitu, per regionem circumeircà lymphato cursu debacchatur, quæque sibi obvia proterit et populatur; nocturna piscatorum furta, quæ illis impunè cecidisse sæpè dequesta est, prohibens punit; sata quæ avidi Agricolaë, litoreis virectis audaci sulco violatis, ubi ipsa vellet meridiari, insperserant, eluit et prostrat. Nos quoque indignata litoreis aquatilis aulæ suæ atriis placitò viciniùs insedissemus, et calones nostros eam sæpiùs inquietare, domos nostras non supplex ingreditur; omnibusque expulsis, nihil deprecata, violenter hospitatur. Et quia sæpiùs ac familiariùs inimico sibi numini supplicamus, larem familiarem discruciatu excludit *; omnesque sibi invisì numinis reliquias, etiam favillam et cinerem, eluens exstinguit: donec patientiâ nostrâ vix tandem satiata, dum ei non resistimus, quia non valemus, alveum suum vix demum placata repetit; et nuda nimis relinquens vestigia, in sua se palatia recipit. Habent quoque suburbana nostra undiqueversùm suave olentes hortos olerum,

C

D

E

* extendit

(a) Quis fuerit hujus Epistolæ auctor *Gozechinus*, satis patet ex ipso Epistolæ contextu: in qua se apud Leodium litteras docuisse, et Moguntiam tandem secessisse dicit, tædio victum rerum humanarum, variarumque turbarum quas rerum novitas, ac præsertim perversa Berengarii doctrina, non sat citò coërcita, facessebat. Valcherus, ad quem scripta est Epistola, ex Gozechini discipulo successor evasit, nescio an is, quem Adelmanus in Rythmis alphabeticis laudat, scilicet *Walterus Burgundio*, ubi scholas multas flagranti studio expilasse, et ad fines Allobrogum,

cùm ex Italia rediret, cæsus fuisse memoratur. Porrò hæc Epistola scripta est paullo post mortem Henrici II Imperatoris et Liutboldi Archiepiscopi, uti auctor ipse indicat: ac proinde sub annum MLX, qui à Liutboldi obitu proximus, à morte Henrici Imperatoris secundi, (aliis tertii) quartus fuit. Hanc Epistolam, ex Codice Ms. Bibliothecæ Dolensis sancti Hieronymi Collegii descriptam, vulgavit Mabillonius. *Veter. Analect. in-fol. pag. 437. in-8°. Tom. IV, pag. 360.*

in foedere humanæ reconciliationis omnipotentiâ suâ Sacramentum fecit, et A
christianæ animæ escam spiritualem, undè in æternum vivat, dedit. . . .

Hæc omnia sapienter despexit *Herimannus* (a) *Remensis*, *Drogo Parisiensis*,
Spirensis Huoremannus, *Bavenbergensis Meinhardus*, et prætereà multi, et præ-
stantes, et præcipuæ auctoritatis viri, qui præcisis speciebus, et abdicatis la-
boribus, studiis valefecerunt; et sapienti consilio usi, in Theologiæ otium
concesserunt. . . .

Legimus enim nobile illud prioris sæculi aurum argento ceteris inferioris
prætiis metallis sensim et per temporum intervalla degenerasse, nec tam su-
bitò sui coloris speciem amisisse. Nunc autem, ut præmissum est, monstruo-
sâ et inauditâ quâdam rerum perturbatione, quasi in momento, à suo statu
subversa sunt omnia: nec poenè quisquam est, qui proprii ordinis vel officii
servet legitima: sed desiderabile illud nostri temporis aurum repentino quo- B
dam casu, non, ut priùs, per temporum intervalla, non in argentum vel
cetera quantivis pretii metalla, sed in stipulam et fœnum, aut certè in fa-
villam et cinerem omninò redactum est. Ut enim cuncta quæ superiùs ob-
jectis tuis respondendo dequestus sum, compendioso recolligam epilogo, post-
quam clarissima duo Ecclesiæ luminaria, quæ nimis serò Deus accendit, et
nimis maturè in abscondito faciei suæ à conturbatione hominum abscondit,
Henricum dico secundum Imperatorem, et *Liutboldum* (b) *Moguntinæ* se-
dis Protopræsulem, in quos aurei sæculi fines cum maxima sui decoris spe-
cie devenerunt: hæc, inquam, clarissima duo luminaria, postquam ab his te-
nebris ad veram lucem, à quâ etiam huc alluxerunt orbi terræ, ut oramus et
optamus, assumpta sunt; quidquid divinæ religionis, quidquid æquitatis et
justitiæ, quidquid liberalium studiorum, quidquid moralis disciplinæ ubique C
vigeat, sicut tunc temporis Ecclesia et vario virtutum decore et multiplici
liberalium litterarum propagine florebat, cum eis pariter sepulta, immò in
cælum recepta sunt: ità ut nihil eorum poenè remanserit in terra præter admo-
dum pauca, et hæc ut umbræ inanis vestigia.

Nam in primis hi qui in populo Dei Magistratus et Duces locum regi-
minis occupant, sine respectu Dei videntis, sine metu hominis corrigentis,
omnes poenè quæ sua sunt quærunt, non quæ communiter et aliorum . . . pro
studiis divinarum scripturarum, invaluerunt studia partium, pro gravitate et
modestia religionis, gloria et gloriatio vanæ elationis: et dum divitiis et ho-
noribus gestiunt alter alterum prævenire, nec timent profanis mentibus
odiis et contentionibus deservire; nec quidquam pensi habent, cum ty-
rannidem potiùs quàm regimen exerceant: ad quem exitum, immò exitum D
talia provenire debeant? Hæc autem majestas et talis potestas, si quandò
sedeat pro tribunali, ut subjectorum facta debeat examinare, et neglectâ in
oculo suo trabe de oculo alterius festucam eruere; avaritia comes in medio
adstans declamat querelas, exudat causas, fas et nefas, sacra et profana in
medio haberi deplorat: miserationem judicium, auctoritatem Legum, jura di-
vina et humana implorat, et nisi id quod arguitur, in loculos nummati
illius qui incesserit fuerit punitum, perturbationem conqueritur fore omnium
judiciorum. Hoc autem tonitruo cunctis terrore percussis, ipsa utrimque su-
surranti inclinat aurem, utrique partim linguam aptat venalem, utrumque
torvum retorquet oculum, utrique promittenti rapacem porrigit manum: et
quem modò quod concupivit habentem accusat, modò quod quærebat dan-
tem excusat: peroratâ verò causâ, violentiæ et rapacitati ceterisque concu- E
rialibus suis media residens, de libro suo legit quod sit justum, et eisdem ju-
ratis legibus sibi assentientibus lege nummulariâ in reum profert judicium; et
tamdiu vinculatus tenetur reus, donec illum absolvat Mammona Deus . . .
Et si non habet unde solvatur, sine miseratione crucifigatur

Cùm ergo ex eâ quæ malorum omnium radix est avaritiâ, hæc horribilis
spinarum silva emergat; facile, immò horribile est videre, hoc spinetum
quem fructum ferat. Indè est quòd dum acquirendis immorimur studiis, in

(a) Idem videtur esse ac Magister Hermannus, cuius epitaphium composuit Fulcoius Poeta Mel-
densis. Quatuor isti celeberrimi floruerunt scho-
larum rectores circa mediũ XI Sæc.

(b) Sæu Luitpoldus, vel Leopoldus, primũ
Fuldensis Monachus; ad Moguntinum Pontifi-
catum pervenit anno 1051. Obiit anno 1059 die
7 Decembris.

A comparandis honoribus invicem præcurrentes, non honore invicem prævenientes; antiquâ divinæ religionis immutatâ facie, paterna moralis disciplinæ pœnè in fabulam redacta mordendo derogamus: invicem accusantes intestina bella movemus, acutis verborum spiculis fratrum corda confodimus; dolos in corde versantes, simulationem in vultu, fallaciam in verbis proferimus, et omninò ad injuriam mandatis Dei omnia mandata ejus præ pecuniâ parvi habemus, etc.

B EX CONCILIIIS.

EX CONCILIO LEMOVICENSI II (a).

Apud Labb. Concil. General. Tom. IX, pag. 869.

1031.

... I TA QUE placet, ut Corpus Domini in anno per duodecim terminos (b) renovetur in omnibus illis Ecclesiis ubi incessanter custodiri solet, hoc est, in Pascha, in Pentecoste, in Nativitate S. Joannis, ad vincula S. Petri, in Assumptione S. Mariæ, in festivitate S. Michaelis, in omnium Sanctorum, in S. Andree, in Natali Domini, in Hypapante, in Quadragesima, in media Quadragesima. His enim distinctionibus anni, omnes Presbyteri ad proprias possunt recurrere Ecclesias: et ipsum Corpus Domini, quod mutatur, non nisi à mundis Ecclesiæ ministris sumatur. Monasteria verò Monachorum regularia, quia diligentius et nitidius omnia ad cultum Altaris procurant, in Abbatum suorum arbitrio de his, sicut de aliis regulis, permittimus....

Col. 897.

... Requiriti Monachi (c) (S. Petri Bellilocensis) adstantes in conspectu Episcoporum, dixerunt: Ordinetur nobis Abbas idoneus secundum regulam.... Lugentibus enim nobis iste super nos tyrannidem arripuit. Ut autem presentibus Episcopis sit notum; Rodolphus Archiepiscopus quondam Bituricensis, Monasterium ipsum tempore Caroli * Regis in fundo suo construxit, et prædiis suis multisque donis satis superque nobilitavit. Post cujus transitum ad cœlos longo excursu tempore, occasione repertâ Comes (d) Tolosanus cœnobium ipsum suæ potestati addixit: et Comiti Petracoricensi in beneficio largitus est. Ille quoque Vicecomiti (e) Combornensi concessit, qui nunc nobis Laicalem personam imposuit, eâ de causâ quia Bernardus (f) Monachus Solemniacensis, et postea Episcopus Cadurcensis, nobis verò Abbas, antecessor ejus, avunculus ejus extitit.

Col. 898.

* Hugo
Coborn.
* Calvi

Dixerunt Episcopi: Ecclesiastica officia non secundum carnis originem, sed secundum meritorum virtutem, distribui oportet.

Cùmque ille Clericus, non Monachus, Abbas, sæculari nobilitate ac generositate magnus, mox vocatus in Concilium ante Episcopos reus adstaret, genibus positus, et super hac re judicaretur secundum Canones, ita respondit: O reverentissimi Patres, hanc, rogo, justo judicio corrigite rem, et libenter consentio.

(a) Concilium hoc celebratum est præcipuè ad definiendum Apostolatam S. Martialis. Multa continet ad Ecclesiæ disciplinam XI Sæc. illustrandam. Quædam tantum exhibemus, ne longiora fastidio sint Lectoribus. Anno 1031 habitum esse invictissimè probat dies ipse, quo inchoatum est, nempe 14 Kal. Decemb.

(b) In Concilio Bituricensi 15 dies antè celebrato statuerant Episcopi, ut Corpus Domini non plus servaretur, quam à Dominicâ in alteram.

(c) Monasterium istud ad Dordonie ripam, in Torinesi (Turenne) Vicecomitatu, in extremis pagi Lemov. conditum est anno primo regnante Carolo Calvo, hoc est 840, vel 841. Præcipuus autem bujus Fundator audit Rodulfus Bituricensis Antistes, qui ipse Episco-

pum egit ab an. 840, aut saltem 841, ad an. 866. Archiep. ille Rodulp. patrem habuit Cadurcorum Comitem Rodulphum, matrem verò Aigam, vel Aiguam.

(d) Guillelmus III, Sector ferri dictus (Taillefer) Tolos. et Cadurc. Comes.

(e) Hugo vocabatur Vicecomes ille, quem ab Hugone, nepote Raymundi I, Rutbenensis Comitum, ortum existimat D. Vaissette, Hist. Occit. Tom. II, pag. 118. Combornens. Vicecomitatus in pago Lemovicino.

(f) Filius Hugonis Vicecomitis Comborn. Bernardus Bellilocus. Abbatiam Hugoni nepoti suo Clerico sæculari dimiserat. Inde graves querelæ ad Patres Synodi Lemovicinæ.

Dixerunt Patres : idoneum ex regularibus monachis aliquem adducito ante A
 domnum Jordanum *, ut ipse eum regulariter ordinet Abbatem ad regendum
 ipsum locum : et tu extrinsecus non dissipator, sed defensor et provisor loci
 adesse memento. Itaque Episcopi, postquam de his diu locuti essent (a),
 Primati Lemovicensi sub testimonio Concilii, et Wilielmi Ducis Aquitano-
 rum, hoc taliter commiserunt negotium : ut usque ad natalis Domini festi-
 vitate, quæ in sexta hebdomada expectabatur, ordinaret in eo loco dignum
 Pastorem secundum regulam. Quòd si contradicentes reperiret qui id fieri
 non permitterent : et ipsos et ipsum locum excommunicatione canonica liga-
 ret, donec idem locus ad pristinam revocaretur dignitatem . . .

Col. 901. . . . Quando Episcopus presbyterum deposuerit (b), sic agat. Jubeat eum
 prius indui omnibus sacerdotalibus indumentis, deinde manu sua auferat ei
 manipulum, deinde casulam, deinde mediam stolam de collo reflectat ei inter B
 scapulas sub latere dextro : et depositus est à presbyteratu in diaconatum.
 Quando quemlibet excommunicaverit, eat publicè ad ostium Ecclesiæ, et
 ostium pro eo claudat. Dum absolverit, ambulet cum eo usque ad portas
 Ecclesiæ, et aperiat ei, ut ingrediatur . . .

Col. 905. . . . Nunc de servorum libertate dicendum (c), quia hanc agere licitum
 est, vel apud hanc sedem, vel ante corpus B. Martialis, vel ad quancum-
 que Ecclesiam Domini elegerint coram testibus, vel ante corpus defuncti
 proximi, sicut sæpè per plures civitates fieri videmus : ita sanè ut hujus se-
 dis nominativus Cancellarius libertatem scribat. Nam et apud Regale Pala-
 tium, vel in quocumque loco Rex fuerit, coram Rege libertates legitimas
 fieri cernimus : immò Lex Salica continet, ut ubicumque servi dominus vo-
 luerit, potest servum relaxare. C

Col. 908. . . . Stephanus (d) Arvernensis Præsul ante hos annos Pontium (e) Co-
 mitem Arvernensem excommunicatione obstrinxit, pro uxore legitimâ,
 quam dimiserat, et aliam duxerat. Quem cum nulla ratione vellet absolvere,
 nisi emendatum, Comes Romæ à Domino Papa (f) absolutionem accepit,
 ignorante Papa eum excommunicatum. Quod graviter Episcopus ferens,
 Conquisitorias * literas Romam Apostolico misit : cui ille in hunc modum
 remisit epistolam.

* Corr. Con-
 questorias

« Quod nescienter egi, Frater carissime, non mea sed tua est culpa. Scis
 » enim quia quicumque de universa Dei Ecclesia, quæ est in toto orbe ter-
 » rarum, ad me causâ remedii recurrit, impossibile est mihi ejus curam ne-
 » gligere, dicente Domino ad Beatum specialiter Petrum : *Petre, pasce oves*
 » *meas*. Quo ergo modo sedes Apostolica poterit ejicere aliquem de mede- D
 » la, nisi rationabili causâ ? Debueras certè mihi, antequam illa mortua *
 » Romam veniret, ejus causam tuis innotescere apicibus : et ego eam om-
 » nimodò abjicerem, tuamque firmando autoritatem, eam anathematis ictu
 » repercuterem. Proliteor quippè omnibus consacerdotibus meis ubique ter-
 » rarum, adiutorem me et consolatorem potius esse, quàm contradictorem.
 » Absit enim schisma à me et à Coepiscopis meis. Itaque illam pœnitentiam
 » et absolutionem, quam tuo excommunicato ignoranter dederam, et ille
 » fraudulenter accepit, irritam facio et cassam : ut de illa nihil aliud speret
 » quàm maledictionem, quoad satisfactum tu justè absolvas. » Hinc et ex
 multis aliis concludunt Patres Concilii Lemovicensis : *Inconsulto Episcopo*
suo, ab Apostolico pœnitentiam et absolutionem nemini accipere licet, etc.

* morbida

Col. 909. . . . Referam verò ad ædificationem, quod dudum de illo milite contigit E
 Vascone, qui jubente Duce Vasconum Sancio (g), seniore suum decol-
 lavit, invitus tamen, et errore Ducis perterritus id egit, interminante irato
 Duce, et dicente : Nisi istum occideris, occidam te. Uno ergo ictu seniore

(a) Eadem ratione Episc. Lemovicens. *Primate* appellat Patres hujus Synodi, quæ Ecclesiam Lemovicens. omnium Galliarum dicunt primam; quia nempe S. Martialem I Galliar. Apostolum habebant.

(b) Exhibetur hinc modus depositionis et excommunicationis.

(c) Hæc spectant loca tantum in quibus libertas dari servis poterat; usus XI Sæc. cognoscitur. Modum autem et formulas manumissionis

vide in Tom. IV. *huj. Collect.* pp. 476, 498, 509, 526, etc.

(d) Hujus nominis IV, Claromont. Episc. ab an. 1016, ad an. 1028.

(e) Filius Guillelmi III, Com. Tolos. qui, patre vivente, Comes erat Arvernæ.

(f) Joannes XIX Papa ab an. 1024 ad an. 1033.

(g) Alius nobis non videtur, quàm Sancio, qui anno 905 Comes erat Astaracensis.

A proprium decollavit : et gravissimo dolore repletus, ad Episcopum suum pœnitentiæ causâ recurrit. Cui ille compassus dixit : Debueras pro seniore tuo mortem suscipere, antequàm illi manus aliquo modo inferres, et Martyr Dei pro tali fide fieres : sed gravissimum reatum egisti, et nobis inauditum. Nescio tibi consilium ferre pœnitentiæ ; sed vade quanto citiùs ad Papam Romanum. Si tibi ille pœnitentiam concedit, et ego gaudeo, et confirmo : si te ille abjecerit, numquam nec à me nec ab aliquo invenies pœnitentiam. Quod ille concitus implevit, et cum testibus detulit secum litteras Episcopi sui. Et cùm Apostolicus secundâ Paschali feriâ apud S. Petrum sacra agens post evangelium resedisset, cœpit ille reus ante eum in conspectu totius Ecclesiæ gravissimè plorans et suspirans exclamare, dicens : Pœnitentiam volo, Domine : pœnitentiam volo, Domine. Et Apostolicus, eis qui dextrâ levâque ei assistebant ait : Requirit pro qua culpa. Ille inquisitus nihil aliud dicebat : Creatorem meum offendi ; Creatorem meum offendi. Cui Apostolicus : Cur, inquit, (a) Episcopum tuum non expetebas ? Et ille : Episcopus meus me misit ad te. Tunc testes Apostolico suggererunt culpam, eique litteras Episcopi protulerunt. Sic Apostolicus Episcopo qui à dextris ejus stabat locutus est, dicens : Recogita auctoritatem divinam quali pœnitentiâ hic mortuus possit vivificari. Et Episcopus ait : Dominus dicit in Evangelio : *Omnis qui reliquerit domum, vel fratres, vel sorores, aut patrem, aut matrem, aut uxorem, aut filios, aut agros . . .* Cætera desunt in Ms.

Col. 910.

C (a) Hæc à nobis excerpta, ut magis magisque constet quid sentirent XI sæc. diversæ Galliarum Ecclesiæ de auctoritate summi Pontificis in adhibendis excommunicationibus, atque absolutionibus conferendis. Exemplo militis parricidæ ad Papam confugientis, innoè satiùs Joannis

XIX epistolâ, manifestum fit, à proprio Episcopo excommunicatum, non nisi ab ipso, vel de ejus consensu, ab alio quocumque posse absolvi. Patet etiam quantum horrois in omnium animis eirent, qui violentas in proprium Dominum injicerent manus.

MONITUM

IN DEDICATIONEM MONASTERII VINDOCINENSIS.

D *VINDOCINUM antiquum Castrum est ad Ledum * amnem in*
Diœcesi olim Carnutensi, modò Blesensi, Comitatu nobilitatum
æque ac Monasterio S. Trinitatis, quod Gaufridus (Martellus I)
Andecavorum Comes, unâ cum Agnete (Burgundâ) uxore suâ,
hoc anno (1032) ædificare cœpit. Vindocinum à patre suo Fulcone
Bono acceperat (a) Burchardus, cognomento Vetulus, Parisiorum
et Corboili Comes, qui Monastico habitu indutus, obiit in Mo-
nasterio Fossatensi, ibique sepultus in capitulo anno 1012. Vindoci-
nensis Abbatîæ initia nec citiùs anno 1032, nec seriùs inchoata sunt.
Non quidem citiùs ob fidem clientelæ Henrico Regi præstitam, quâ
præstitâ Monasterium inchoavit Gaufridus : nec certè seriùs, ut
 E *colligitur ex notitia Fulconis Comitis de origine Monasterii S. Ni-*
colai Andecavensis, in qua Raginaldus Abbas regimen Vindocinen-
sis Monasterii noviter constructi jam suscepisse dicitur anno 1033,
quo anno hæc notitia edita est. Facta est autem hujus Monasterii de-
dicatio à Theoderico Carnutensi, aliisque Episcopis, pridie Kalend.
Junii, in pervigilio festi S. Trinitatis in ejusdem honorem, eidemque
loco immunitas à Theoderico Episcopo indulta.

* le Loir.

(a) Hujusce Comitis vitam habes in T. X Collectionis nostræ pp. 350 et seq.

CONVENTUS EPISCOPORUM AD DEDICATIONEM

VINDOCINENSIS MONASTERII S. TRINITATIS,

An. 1040.

ANNO CHRISTI MXL.

Apud Labb. Concil. General. Tom. IX, pag. 938.

ANNO MXL Indict. VIII, regnante Henrico I Francorum Rege, anno ipsius IX; convenerunt Vindocinum Episcopi octo, Abbates viginti tres, Barones plurimi, alique, ad dedicationem Ecclesie Monasterii S. Trinitatis, à Goffrido Andegavorum Comite, ejusque conjuge Agnete, recens conditi et magnis possessionibus dotati. Hic publicas fecit litteras ipso dedicationis die Arnulfus Episcopus, quibus tum ipse, tum alii presentes Episcopi donationem ratam habuerunt; possessionum augendarum facultatem concesserunt: ceteri approbarunt. Cujus diplomatis apographum hoc est.

Ego Arnulfus Turonensis Ecclesie Archiepisc. fidelibus S. Ecclesie notum facio, quod Gaufridus inclitus Comes, uxorque ejus venerabilis Comitissa, Monasterium Beate et Individue Trinitati dicatum, in castro quod Vindocinum vocatur, rebus propriis aedificaverunt, et concessione Theoderici Carnotensis Episcopi, in cujus diocesi locus ipse esse cognoscitur, nobis presentibus, B. Petro et Romanæ Ecclesie in patrimonium et alodium devoverunt. Quod cum bona eorum liberalitate dicatum fuisset, et ornamentis adornatum: ad illius loci dedicationem nos et plures Episcopos et Abbates venire rogaverunt. Et ut fratres in loco ipso quiete et absque molestia Deo servire potuissent: petierunt à nobis, et ab aliis qui aderant Episcopis, quatinus huic Ecclesie noviter aedificatae, pro amore Dei et supplici prece ipsorum, quod jam eidem loco in Diocesis nostris contulerant, sive ipsi vel alii homines collaturi erant, concederemus, et nostram firmaremus autoritate. Nos verò eorum precibus difficiles esse nolimus, et quod petebant concedere justum putavimus. Concedimus itaque et nostra autoritate firmamus quidquid praedictum Monasterium in Episcopatu nostro hodie possidet, seu deinceps fratribus ejusdem loci ab Ecclesiasticis, vel à saecularibus personis datum extiterit, vel concessum, tam in Ecclesiis, et Ecclesiasticis possessionibus, quam etiam in temporalibus beneficiis. . . . Char-

tam istam super altare Vindocinensis Monasterii manibus nostris posuimus, ad notitiam et in testimonium nostrae confirmationis. . . .

Quod viderunt et audierunt honorabiles personae Episcoporum, Abbatum, et multi alii, tam ecclesiasticae militiae, quam saecularis, Theodericus Carnotensis Episcopus, Gervasius Cenomanensis Episcopus. Hubertus Andegav. Episcopus. Isembertus Pietavensis Episcopus. Arnulfus Sanctonensis Episcopus. Girardus Engolism. Episcopus. Amelius Albiens. Episcopus. . . . Sequuntur nomina Deputator. Ecclesiar. Cathedral.

De Abbatibus, Hugo de S. Salvatore Carrofi *, Fredericus de S. Florentio (Salmur.), Galterius de S. Albino (Andegav.), Ebrardus de S. Carilefo *, Landricus de S. Petro Carnoti, Durandus de S. Gildasio (in Biturig.), Salomon de Bonavalle, Hugo Longiledii * Abbas, Fuleo de S. E. Joanne, Ansegisus peccator, Petrus de Nantoilo *, Algerius de S. Amando (apud Egolismens.), Arnaldus de Angeliaco *, Odo de S. Sabino, Ato de S. Michaeli Eremiti, Archembaldus de S. Maxentio, Joannes de Luzione, Tetbaudus de Quineiaci *, Ansbertus de Ponteleucio *, Teudo de Burgulio, Odolricus de S. Martiale, Ermenterus Abbas de Tuscio *, Teutbaudus de S. Benedicto.

Nomina Baronum: Goffridus Comes Andegavorum, Agnes Comitissa, Guillelmus Alduinus Comes, Radulfus Vicecomes, Erfredus Vicecomes, Guillelmus Vicecomes, Herveus Vicecomes de Bleso, Haimericus de Rancono, Goffridus de Prulliaci, Isembardus, Tetbaudus de Blazono, Rainardus, Albericus de Monte Joannis, Joscelinus de sancta Maura,

* Charroux

* S. Calès

* Lonlay

* Nanteuil

* S. Jean d'Angeli

* Quincy

* Ponlevois

* Tuffé.

A Petrus de Cameliaco, Ingelbaldus, Leo de Ambazio, Rainaldus, Salomon de Lavarzino, Nihardus de Monte aureo, Landricus de Balgenciaco, Odo Dolensis, Gislebertus, Helia de Volvento, Berlaius Hademerus Malæ capsæ, Hildebertus de Rupe mahildis, Guillelmus Chabocius, Petrus Abbas, Guillelmus de Rude, Ranaulfus Rabiolus, Guillelmus de Parteniaco, Constantinus de Mello, Joscelinus Cavansgranum, Petrus Maisnade, Manasses frater Episcopi, Simon de Verruca, Stephanus de Mennaco, Guillelmus frater Gervasii Episcopi, Harduinus de Rupibus, Albericus de Firmitate Auraini *, Hubertus de Munitione.

* *al. Aurinui*

Actum Vindocini ipso die dedicationis Monasterii S. Trinitatis, anno ab Incarnatione Domini MXL, Indictione VIII, regnante Henrico Rege Francorum, anno regni sui IX.

B

MONITUM

IN CONSTITUTIONES PACIS ET TREUGÆ DOMINI.

U T AMPLIUS elucidentur de Pace et Treuga Domini ex Conciliis hujusce temporis dicenda, præmittere quædam nobis visum est de bellis privatis. « *Bella privata, inquit illustris ac eruditis. de Marca, quæ pondere et pudore legum comprimebantur, Romanis Rempublicam tenentibus, per Gallias et ceteras Europæ regiones grassata sunt, cum duris exterarum nationum moribus ferum lentis fori ambagibus successit, et juri publico aperta privatorum injuria. Tunc enim quisque suam suorumve injuriam, non in jure coram judice, sed ferro manuque persequabatur; adeò ut etsi his inimicitiis, quas faidas vocabant, et leges Longobardorum et Capitularia Regum modum præscriberent, tamen ingravescente in dies morbo, cædibus, deprædationibus, et incendiis Respublica fœdissimè vastaretur. His incommodis prospicere Gallicani Episcopi curarunt, non extincto quidem nefando illo bellorum privatorum usu, sed represso per inducias, quæ aliquot dies ociosos à cædibus redderent sacratosque Religionis prætextu... Bella istæc privata nec legibus probata erant, nec omninò damnata; imò verò si provocatio, vel potius si diffidatio præcessisset, pro jure constituto habebantur; ita ut in adversarium cæde, prædis, et incendiis grassari liceret ». A quibus bellorum injuriis abstinendum docent decreta à Mercurii supremo die usque ad diluculum diei Lunæ subsequentis: poenâ capitis, aut exilio aut excommunicatione, in rebelles irrogatis. Radulphus Glaber hujus institutionis meminit: meminere quoque Ivo Carnotensis, ut videbimus in Tomo sequenti, Fridericus I et Conradus Imperatores in suis legibus.*

De Conc. Sacerd. et Imper. L. 4. c. 14. p. 427. ed. 1704.

V. Capit. Reg. Tom. 1 et 2 passim.

Glab. Lib. 5 Cap. 1. T. X. hujus col. pag. 59.

Lib. 4. Cap. 5. pag. 49.

Istius pacis induciæ non solùm ab Episcopis et Abbatibus, verùm etiam à ceteris viris sacræ Religionis devotis et proceribus cujusque diœcesis decretæ fuerunt, ut patet ex eodem Glabro. Non in Galliâ tantùm, sed et in Angliâ Normanniâque à Guillelmo Rege, non continuò sed paulatim lata est Treugæ constitutio: deinde firmata ex consensu Præsulum Baronumque in Concilio Juliobonensi, ut testatur Ordericus Vitalis Lib. 5 Hist. Eccl. pag. 552 Edit. Chesnii. Statuta Patrum Procerumque Aquitanix de Pace et Treuga

recepta sunt et amplificata à permultis Conciliis currente XI sæculo in diversis Galliarum partibus habitis.

Unum observare est, nempe Pacem et Treugam dici hanc à bellis privatis feriatiorem, quòd ratione Clericorum omnium, peregrinorum, mercatorum, agricolarum cum bobus aratoriis, dominarum cum sociis suis inermibus, mulierum omnium, rerum ad Clericos Monachosque pertinentium, et molendinorum, pax ista omni tempore indulta sit; ratione ceterorum, Treuga tantum, id est, induciæ aliquot dierum. Excommunicatione mulctati Pacis vel Treugæ violatores et ad resarciendum damnum læso coacti.

Treugam primitus in partibus Aquitanicis, firmatam anno Domini 1041 unanimiter dicunt Hugo Flaviniacensis in Chronico Viridunensi, pag. 145 hujus Tomi, Glaber Hist. Lib. 5, pag. 59, Tom. X. Ex Aquitania paulatim per universum Galliarum territorium isthæc salubria decreta sancita sunt propter timorem Dei pariter et amorem. Ad hunc igitur annum revocandas leges Concilii Tulugiensis rectè probat Vaissetius.

Exstant permultæ Conciliorum hujus sæculi constitutiones quibus confirmantur primæ leges induciarum uno tantum discrimine quòd festi dies quamplurimi quatuor singularum hebdomadarum diebus adjecti fuerint. His addidit Concilium Lateranense sub Innocentio II incendiis C. devastationis prohibitionem.

Violatores pacis raptoresque excommunicatione mulctatos jam diximus. Episcopi et Comitibus hæc erat cognitio ceterorumque Baronum qui, à persequendo armis raptores si cessarent, excommunicationibus et interdictis ad officium quo se obstrinxerant adigebantur. Observandum tandem tantam fuisse vim istarum legum, ut, si raptores pacisque violatores ab utraque, Civili et Ecclesiasticâ, potestate proscriptos occidi contingeret à privato quoquam, id zelo justitiæ, non homicidio imputandum communiter haberetur.

Hæc fuit origo Treugæ Domini cui cognomen sortitum est à Diebus hebdomadæ Mysteriis Passionis et Resurrectionis J. C. specialiter sacratis, vel quia non solum humanis præsiidiis, sed et divinis confirmata est terroribus. Istis vel talibus innixi rationibus, bono communi Reipublicæ zelantes Episcopi Proceresque Aquitanici lubentes omnes de reformandâ pace et sacræ fidei institutione decreta amplexi sunt.

Jam decennium erat cum cœpit Clerus Ecclesiæ Gallicanæ pacem et quietem statuere, recusantibus anathematis minas intendere; quod factum legimus in Conciliis Bituricensi an. 1031 et Lemovicensi II. Canutus Rex Angliæ, in suis Ecclesiasticis legibus E. Edictum promulgavit de pace Dei, Regis et Ecclesiarum (Lab. Conc. Tom. IX, pag. 915). Neque tamen ab omnibus id æquè probatum Episcopis: Gerardus enim Episcopus Cameracensis, hoc non tam impossibile, quàm incongruum videri respondebat, si quod regalis juris est, sibi vendicari præsumerent. Hoc enim modo sanctæ Ecclesiæ statum confundi, quæ geminis personis, Regali videlicet ac Sacerdotali administrari præcipitur. Huic enim orare, illi verò pugnare præcipitur. Igitur Regum esse, sedi-

A tiones virtute compescere, bella sedare, pacis commercia dilatare :
Episcoporum verò, Reges, ut viriliter pro salute patriæ pugnent,
monere, ut vincant orare: hoc ergo decretum periculosum esse
omnibus, omnes videlicet aut jurare, aut anathemati subjacere,
omnes enim peccato communi involvi, si commento hujusmodi
uterentur, pag. 201. Tomi nostri X.

Lab. Tom.
IX, pag. 891.

B Ita de pace ab omnibus generatim acceptatâ censebat Gerardus. Que-
rebatur forsân Præsul de sentiis Conciliorum Provinciæ Bituri-
censis in quibus actum est de compescendis privatis bellis, et pace fir-
manda. Cessit Gerardus Episcoporum et aliorum adhortationibus, licet
invitus: ita tamen ut quod reclamabat, postea eventus probaverit,
cum paucissimi perjurii crimen evaserint.

C Treugam Domini primitus in Aquitania sancitam licet omnes per
Galliam amplexati essent, eam tamen recipere abnuvit Neustria, ut
testantur Glaber Radul. et Hugo Flaviniacensis locis supra citatis,
flagrantibus tum Regem inter Franciæ Henricum, et Odonis Cam-
paniensis filios dissidiis ac bellis. Pax ista in mente Procerum Nor-
mannicorum belli indicendi jus, atque adeò regiam prærogativam, si
non omninò abrogaret, saltem enervabat. Maturiùs eam exceperunt
Alsatienses, sub Leone IX Pontifice.

D Verùm lex Tulugiensis à principio non multùm valuit. Hinc Præ-
sules eam in Synodis vel confirmaverunt vel de suo nova appinxerunt.
Hinc multa variant de isto decreto Manuscripti Codices Ecclesiarum
Narbonensis, Helenensis, Ausonensis, Gerundensis et Barcino-
nensis. Abbreviatum etenim in diocesi Helenensi videtur tempus
Treugæ breviusque conclusum ab hora scilicet Sabbati nona usque
in die Lunis hora prima. Pœnis spiritualibus in rebelles infeliciter
irrogatis, Præsules ad arma confugerunt. Inde nova collecta pro
expensis Equitum qui cum armis pacem sequebantur: hinc com-
mune vel compensum primò solvi solitum pro securitate et pace,
deinceps evasisse tributum ordinarium, quod exegerunt Episcopi,
aliique viri potentes, sub nomine Compensi seu Paciagii.

E Percelebris est, et Clero Gallicano digna, Ragimbaldi Arelaten-
sis, Benedicti Avenionensis, Nitardi Nicensis Pontificum necnon
Abbatis Cluniacensis Odilonis Epistola quam Synodorum decretis
submittimus. Subsecuta est Parœnesis illa paulo ante constitutam de
pace et Treuga Domini Sanctionem. Inde Hugo Flaviniacensis in
suo Chronico auctorem seu promulgatorem Treugæ Dei ardentissi-
mum Abbatem Odilonem cum laude nominat. Humanis et politicis
hâc de re argumentis Præsules addiderunt divina prodigia, terrores
necnon cætera supernaturalis ordinis media. In Treuga Dei ubique
recipiendâ vehementer laboraverunt Odilo in Austrasia, Richardus
Virdunensis Episcopus in Neustria. At eo prædicante, repugnan-
tibus Neustriis divino judicio cœpit in eos desævire ignis qui eos
torquebat. Helmuinus Episcopus Eduensis ardentè egit ut Treuga
propagaretur. Pari zelo Præsules Septimanix decreta primævæ insti-
tutionis multoties promulgaverunt, et Laicorum Principum aucto-
ritate fulti temporales pœnas spiritualibus conjunxerunt, quod vide-
bimus infra.

CONCILIIUM TULUGIENSE * (a)

* Tulujes, à
trois milles de
Perpignan.

HABITUM AN. MXLI SUB GUIFREDO ARCHIEPISCOPO NARBONENSI.

An. 1041.

Apud illust. DD. de Marca de Concord. Sacerd. et Imperii
Lib. IV, Cap. 14, pag. 435.

* Empurias,
Comitatus
in Marcâ His-
panicâ ultra
montes Pi-
renæos.

* Besalu
* Cerdagne
* Castelnau

HÆC est treuga et pax confirmata ab Archiepiscopo Narbonensi Domno Guifredo, et à Berengario Gerundensi Episcopo, et à Domno Raymundo Helenensi Episcopo, et à Comitibus Russilionensium, Domno scilicet Gauzfredo et Guilaberto filio ejus, et à D. Poncio * Impuritanensi Comite, et à D. Guillemo * Bisuldunensium Comite; et à D. Raymundo * Cerritanensium Comite, et à D. Ganzberto Vicecomite de Castronovo *, cum cæteris Magnatibus Helenensis Episcopatus, in Tulugiensi prato, quod est in Comitatu Rossilionis, etc.

*Constitutiones Pacis et Treugæ Tulugienses. Ex Probationibus
Historiæ Occitanicæ Tom. II, pag. 206, 207.*

I. HÆC est pax confirmata ab Episcopis, et Abbatibus, et Comitibus, neenon Vicecomitibus, et cæteris Magnatibus Deum timentibus in Episcopatu ILLO, videlicet ut ab ista die et deinceps nullus homo Ecclesiam non infringat, neque (b) spatium, neque cœmeterium, nec mansiones quæ in circuitu Ecclesiæ sunt aut erunt, usque ad XXX Ecclesiasticos passus.

II. Ecclesias autem illas in hac deffensione non ponimus in quibus (c) castella facta sunt aut erunt: eas verò Ecclesias in quibus raptores vel fures prædam vel furta congregaverunt, vel malefaciendo inde exierunt, aut illuc redierunt: tamen (d) salvos esse jubemus, donec querimonia malefacti ad Episcopum ILLIUS aut ad sedem et conventum canonicorum ejusdem sedis prius perveniat. Quòd si idem Episcopus, aut Præfati canonici ejusdem sedis se fatigaverint malefactorum vi, et ille inde justitiam facere nolit, postea ex mandato prædicti Pontificis vel præfatorum Canonicorum ipse malefactor seu res ejus non salventur in eadem Ecclesia. Ille autem homo qui aliter Ecclesiam invaserit, aut aliis, exceptis supradictis malefactoribus, aliquid ibi malefecerit, aut ea quæ in circuitu ipsius Ecclesiæ sunt usque ad XXX Ecclesiasticos passus irruperit, sacrilegii compositionem emendæ (e), præfati et querelanti malefacta in duplo restituat.

III. Item placuit ut Clericos qui arma non portaverint, aut Monachos, seu Sanctimoniales (f) ullus homo invaserit, neque injuriam faciat eis vel aliqua malefacta. Communia verò Canonicorum vel Monachorum seu Sanctimonialium, vel ecclesiastica allodia * in possessiones quas Ecclesiæ nostri Episcopatus, vel Clerici arma non ferentes, aut Monachi seu Sanctimoniales * tuentur, ullus homo non infringat, aut aliquid inde diripiat: quod si fecerit, in duplo eis componat.

* al. et

* al. tenent

IV. Similiter confirmaverunt ut nullus homo in isto Episcopatu ILLO prædam non faciat de equabus vel pullis earum usque ad medium annum, neque de bobus, neque de vaccis, neque de asinis aut asinabus, neque de

(a) Decreta hujusce Concilii constituerunt prædicti Pontifices, cum consensu ceterorum nobilium, pro Comitatu Russilionensi, (Russillon) vel Conflentano [le Conflent: Tractus Comitatus supra dicti, versus montes Pireneos, olim Hispaniæ, nunc Galliæ accensus, 10 leucis à Perpignano in occasum:] vel Vallispiriensi (Valespir, Comté.) Paulatim istæc posterius exceperunt Episcopi et Proceres cæterarum Galliæ partium. Tulugium, Tulujes, villa in pago et Comitatu Ruscinonensi.

(b) Definita legibus quædam spatia circum Ecclesias et locos qui aliqua immunitate aut

asyli jure gaudent, quæ ferè semper 30 passuum esse dicuntur. Hinc appellatio passuum Ecclesiasticorum, seu Dextrorum.

(c) Idem statutum renovaverunt 21 Præsules in Concilio apud S. Ægidium ut infra videre est.

(d) In Constitutionibus pacis et Treugæ editis in vico Ausonensi, (Marca Hispanica, p. 1139) legitur, tamdiu salvos esse jubemus.

(e) Ibidem: emendet præfatæ sedi, et querelanti malefactas in duplum restituat.

(f) Ibidem: vel viduas, ullus homo non invadat.

A ovibus veruceibus vel agnis, neque de capris vel hircis, vel eorum foetibus.

V. Mansiones verò Pagensium vel Clericorum arma ferentium, et columbaria et palearia (a) ullus homo non incendat vel destruat. Villanum autem et villanam, et Clericos arma non ferentes, et Monachos seu Sanctimoniales ullus homo non sit ausus occidere, vulnerare, vel debilitare, neque apprehendere vel dstringere, nisi propter suam culpam quam praedicti habeant factam, et non dstringant eos nisi per solum (b) directum, et tamen hoc non fiat nisi prius querelando se fatigaverint, sicut supradictum est. Pagensibus autem vestimenta non auferantur, neque vomeres, neque ligones, oliveta non (c) incendat vel comburat, non fructus eorum dissipet.

VI. Item constitutum est ut nullus homo (d) pignoret alterius res pro
* plivio vel pro alio quolibet negotio quod alicui vel cum aliquo fecerit,
B quamvis ille solverit. Quicumque enim hanc pacem quam praediximus infregerit, et illi cui eam infregerit infra XV. dies in simplum non emendaverit, sic dies XV transierint, in duplum componat, quam duplicationem habeat Episcopus ille et Comes qui eam rem dirigere fecerit.

* Id est, Vadimonio, Vulgò Pleige.

VII. Treugam etenim Domini confirmaverunt fortiter praedicti Episcopi, videlicet ut omni tempore tenerentur ab omnibus Christianis ab occasu quartae feriae, id est Merchorii die, usque ad ortum solis II feriae, id est Lunis die. Item continuatim teneatur à prima die Adventus Domini usque ad octavas Epiphaniae Domini quando festivitas S. Hilarii agitur. Item similiter continuatim teneatur à die Lunis quae antecedit caput jejunii, usque ad diem Lunis qui est primus post diem Dominicam octavarum Pentecostes. Item vigiliae et festivitates Inventionis videlicet et Exaltationis Dominicæ Crucis, et

C in tribus vigiliis totidemque festivitibus sanctæ Mariæ, vigiliae et festivitates omnium Apostolorum, vigilia et festum S. Laurentii; festivitates insuper cum eorum vigiliis posuerunt in hac religionis observatione, scilicet S. Pauli Narbonæ et sancti Baptistæ Joannis, sanctorum item Apostolorum, ac S. Archangeli Michaëlis, sive sancti Martini Confessoris, item vigilia et festivitas omnium Sanctorum. Similiter in quatuor tempora posuerunt in tali observantia. Praedictos autem dies qui sunt in treuga Domini, confirmaverunt praedicti Episcopi cum omnibus praecedentibus et sequentibus noctibus, videlicet ab occasu solis quando ipsa treuga Domini ingreditur, usque ad ortum solis ipsius diei qua egreditur. Si quis autem intra hanc praedictam treugam Domini aliquod malum alicubi fecerit, in duplum ei componat, et postea per iudicium aquae frigidæ treugam Domini in sede illius emendet. Si quis

D autem intra hanc treugam voluntariè hominem occiderit, ex consensu hominum christianorum definitum est, ut omnibus diebus vitae suae exilio damnetur, si fecerit hoc sine casu; si autem cum casu hoc fecerit, egrediatur tamen à terra usque ad terminum quem Episcopus et Canonici aestimaverint esse impouendum. Si quis verò intra hanc treugam se miserit ac agnait vel ipsum * agnait stabilierit pro morte vel apprehensione alicujus hominis, aut pro apprehensione alterius castelli, et tamen si hoc agere non potuerit, similiter emendet ad iudicium Episcopi et Canonicorum ejus ipsam treugam Domini, sicuti faceret si fecisset quod agere tentavit.

* Id est, insidias struxerit.

Item prohibuerunt ne intransitibus his continuatis treugis, videlicet tempore Adventus Domini seu Quadragesimæ, nullus castrum vel munitionem aedificare praesumat, nisi XV diebus ante praedictas continuatas treugas, hoc E inchoaverit. De praedicta autem pace et treuga Domini, querela ad Episcopum vel ad ejus Canonicos seu fatigatio omni tempore fiat, et sicut superius scriptum est in pace de Ecclesiis ita fiat. Et ipsi in quibus Episcopus vel Canonici jam dictae sedis se fatigaverunt de redirectione praedictae pacis vel treugae Domini, sive fidejussores vel hostatici pro pace vel treuga Domini, malam fidem inde portantes Episcopo vel Canonicis praedictis, excommunicentur ab Episcopo vel Canonico ejusdem sedis cum protectoribus et juvantibus se, quandiu se contenderint, sicut infractores pacis et treugae Domini, et ipsi et res eorum non habeantur in treuga et pace Domini.

(a) Palearium et Palearia, locus, ubi palcae reponuntur.

(b) Id est, in jus vocare.

(c) In Marca Hispanica, col. 1139 ita legitur :

Oliveta verò nemo incidat vel comburat, vel fructus eorum dissipet.

(d) Pignorare, idem ac pignora capere seu occupare, in manum suam tradere.

*Ex Constitutionibus Pacis et Treugæ editis in Vico (a) Ausonensi.
Ex Marca Hispanica, Append. pag. 1140.*

Si Filius faciat malum, an Pater teneatur.

ITEM constitutum est quòd si aliquis filius Magnatum terræ tam majorum quàm minorum fecerit aliquod malum per pacem et *treugam Domini* aliquibus hominibus ex castro patris sui vel ex honore ejus, aut cum hominibus suis, ipse cogat filium suum et homines suam terram tenentes (b) redirigere malum quod fecerint. Quòd si noluerint facere ipse filius, vel præfati homines, idem pater redirigat omne malum quod filius et homines sui fecerint. Quòd si filius non fecerit malum ex castro vel honore patris sui, et tamen fecerit cum hominibus tenentibus terram patris sui vel cum iis quos idem pater habuit in sua familia, similiter ipse pater cogat homines redirigere præfatum malum. Quòd si facere non potuerit, tandiù maneat sub excommunicatione cum omni honore suo et præfatus filius sive præfati homines cum eo donec redirigant ex toto malum quod commiserunt. Quòd si filius adhuc ex aliis locis, non ex honore paterno vel castro, neque cum hominibus patris, aliquod malum alicui fecerit, non redeat in paternum castrum vel honorem, neque pater aut mater impendant ei aliquod beneficium, vel protegant eum in aliquo. Quòd qui fecerit, aut emendet malum quod filius perpetraverit, aut tandiù maneat in excommunicatione donec emendet.

Si quis inculpatur, qualiter debet se expiare.

ITEM constitutum est quòd si aliquis fuerit inculpatus ex aliquo modo quod ipse præceperit aut stabilierit aut consilium dederit quòd ageretur, et ille dixerit se hoc non egisse, de quo in veritate notum fuerit quòd ipse per semetipsum prædicto malo non interfuerit, propriâ manu juret super altare consecratum se non præcepisse neque stabilisse neque consilium dedisse quòd malum illud perpetraretur, et postmodum non sit protector aut defensor illius qui hoc malum fecit ullo ingenio vel aliquo modo. Quòd si homo suus fuerit qui suam teneat terram aut habeat suum beneficium, unde possit eum distringere, aut faciat hoc sibi redirigere, aut auferat ei ex toto terram et beneficium suum, et postea expellat eum à se sine aliquo *Engan* (c), et non exhibeat ei ullam societatem ad suum beneficium, neque defendat eum in aliquo.

De omnibus illis constitutum est qui interfuerint malefactis quòd si dixerint se non interfuisse vel malum unde culpantur se non fecisse, quòd expient se per iudicium aquæ frigidæ in sede S. Petri. Quòd si facere noluerint, excommunicationi subiaceant. Omnes verò probationes et expiationes quæ judicabuntur querelatoribus et redirectoribus pacis et *treugæ Domini* fiant per iudiciun (d) aquæ frigidæ in sede S. Petri.

Ultimò verò de pace et *treuga Domini* à nemine fiat in omni Ausonæ Episcopatu donec primò querela ad Ausonensem Episcopum et ejus Canonicos perveniat, et expectetur terminus fatigationis (e) triginta dierum antequàm Episcopus et Canonici sedis faciant in malefactore: quia si [infra] triginta hos dies redirectæ non fuerint, vel ita firmant in manu Episcopi et Canonicorum ejus per pignora quòd redirigatur sine *Engan*, malefactor ille

(a) Ausona, olim civitas, in Marca Hispanica, priori civitatis famæ adhuc impar, solo Vici Ausonensis nomine, quod deinceps perseveravit, insignitur. Primis temporibus post destructionem à Sarracenis Ausonensis Ecclesia ad propriam diocesim Archiepiscopi Narbonensis diù pertinuit. Demùm Episcopalem sedem ibi restitutam, mox in Metropolim erectam, Tarraconensi univit Urbanus Papa II.

(b) Redirigere, id est noxam emendare, *redresser la faute*: occurrit ibi passim.

(c) Vox Hispanica *Engaño*, fraus, dolus, sine

Engan, id est sine dolo vel fraude.

(d) Per antiqua iudicii species quæ magno et sacro apparatu fiebat, ut passim videre est in præcedentibus hujus collectionis Tomis.

(e) Id est, dilationis quâ voce intelliguntur litigalorum vexationes, maximè usurpata in foro Catalaunico et Hispanico, quam reddunt practici nostri per defectum juris seu iustitiæ reddendæ dilationem *Défaut de droit*. Hinc quis jus petens sibi fieri à Domino vel iudice, *fatigatur*, seu vexatur, si ei denegetur, aut adversarius stare recto seu juri renuat.

A et propriæ res suæ non sint in pace et *treuga Domini* illo et honore suo excommunicato cum honoribus suis.

Item Hugo Candidus Cardinalis Romanus in Concilio Gerundensi cum Episcopis et Abbatibus sive Principibus ac totius terræ Magnatibus et auctoritate Romani Papæ, cujus legatione fungebatur, confirmavit et laudavit pacem et *treugam* sicut erat apprehensa in Episcopatu Gerundensi. Et addidit in eadem *treuga* consensu omnium atque jussit auctoritate Domini Papæ ut pari modo teneretur à Dominica octavarum Paschæ usque ad octo dies post Pentecosten sicut Quadragesimali tempore. Et transgressores pacis et *treugæ* Domini excommunicationis anathemati subjecit quoadusque resipiscant et ad satisfactiones in Canonica veniant.

B

EXCERPTA CONCILII

APUD S. ÆGIDIUM (a) HABITI AN. MXLII.

*Apud illust. de Marca de Concor. Sac. et Imp. Lib. 4.
Cap. 14, pag. 441.*

C I. **E**x Concilio apud S. Ægidium peracto; ubi facta est Synodalis collatio Patrum, Episcoporum videlicet Gallicanorum XXII; quorum unanimiter consensus et par votum hoc definivit quod hic titulum memorandum mandamus, cum personis subpositis. Hi sunt, Raimbaldus Arelatensis, Laudegarius Viennensis, cum Legatis Narbonensis primæ Præsulis vice fungentibus, Froterius Nemausensis, Ugo Uceticensis, Uvilelmus Albiensis, Bernardus Lutevensis, Gelardus Vivariensis, Petrus Vasensis, Udalricus Tricestrinensis, Franco Vendacensis, Clemens Cavillonensis, Petrus Aquensis, Pontius Massiliensis, Deodatus Telonensis, Gaucelinus Forojulensis, Andreas Nicensis, Durandus Vincensis, Bernardus Regensis, Ugo Seneciensis, Pontius Glandensis, Ugo Dignensis. Hi omnes collecti in unum tale sancitum dederunt decretum. . . .

An. 1042.

D II. Ecclesias autem quæ intra castellum aut civitatem fundatæ fuerint, aut in villis, aut in agris, illæ videlicet in quibus ædificium ad debellandum non habetur, vel cum quibus seditio non exercetur, nec malefactorum excursus ad reparanda damna civilia vel communia fieri comprobatur, hanc pari consensu volunt et definiunt habere potestatem ut nemo infra terminum XXX dextrorum circa Ecclesias positum quicquam rapere præsumat, nec ulli personæ nocenti aut innocenti malum ingerat, nisi cum ipso termino malefactor damnus intulerit. Hoc excommunicant sub anathemate in perpetuum.

III. Militibus autem majoribus vel minoribus hoc præcipiunt, ut ab hodie usque in nativitatem S. Johannis nullus arma ferre præsumat quacumque de causa, nisi sui solutione Episcopi.

DATA PRIDIE NON. SEPTEMBRIS.

(a) Rectè probat Vaissetius Concilium istud an. 1042 aut saltem 1043 habitum fuisse ex diversis Episcoporum ætatibus. Hac in Synodo sederunt præ Pontificibus Nemausensi, Uceticensi, etc. Legati Archipræsulis Narbonensis, quod

observatu dignum videtur. Hinc promulgatæ sunt in Provinciis Arelatensi, Aquensi et Ebre-dunensi Constitutiones Tulugienses *de Treugâ Domini*.

EX SYNODO HELENENSI SUB OLIBA EPISCOPO

AUSONENSI IN LOCO TULUGIENSI HABITA.

Apud Marca de Conc. Sacerd. et Imp. Lib. IV Cap. 14, pag. 435.

An. 1047.

A NNO Dominicæ Incarnat. [1047,] XVII Kal. Junii, convenit Oliba, Pontifex Ausonensis ad vicem Berengarii Elenensis (a) Episcopi tunc temporis in transmarinis partibus peregrini unà cum Udalchero sanctæ Elenensis Ecclesiæ Archipresbytero, et Gancelino Archidiacono, et Ellemaro Sacriserinio et Coraule, Gauzberto, et cæteris præfatæ sedis Canonicis, cœtumque sacrorum Ducum, catervam quoque fidelium, non solum virorum, sed etiam feminarum. Convenerunt autem in Comitatu Rossilionense, in prato *Tuhjes* Quò cum convenissent, primò rogantes Domini misericordiam ut corda fidelium suorum ad se converteret, mentes quoque et actus dirigeret, dein requisierunt si quæ hactenus à præfatis Episcopis statuta fuerant observarentur. Sed cum penè omnia invenissent nisi solum pedibus conculcata, sed etiam oblivioni dedita, iterum reparare studuerunt eodem tenore quo fuerant hactenus condita. Constituerunt itaque præfati Episcopi simul cum omni Clero et fidei populo, ut nemo in toto supradicto Comitatu vel Episcopatu habitans assalliret aliquem suum inimicum ab hora sabbati (b) nona usque in die Lunis hora prima, ut omnis homo persolvat debitum honorem diei dominico, neque ullo modo aliquis assalliret Monachum cum (vel) Clericum sine armis incedentem, neque aliquem hominem ad Ecclesiam cum (vel) Concilia euntem vel redeuntem, neque aliquem hominem cum sportella proficiscentem, neque aliquem hominem cum feminis euntem, neque aliquis auderet Ecclesiam vel domos in circuitu positas à XXX passibus violare aut * assallire. Hoc autem pactum sive *Treugam* ideo constituerunt, quoniam divina lex et penè omnis Christiana religio ad nihilum deducta, ut legitur, abundabat iniquitas, et refrigescibat caritas. Et ideò præcepimus nos supradicti Episcopus, Clerus simul, et omnis Ordo serviens divinis cultibus, et coram Deo interdicimus ut nullus homo vel femina de suprascriptis aliquid voluntariè temerare vel infringere præsumat, nec invadat res sanctæ matris Ecclesiæ Elenensis sive cæteris Ecclesiis vel Monasteriis, debitas, etc.

* id est, invadere

(a) Helena civitas in Pago Ruseinonensi octo et mille passibus à Perpiniaco distans, clivo superimposita, veteris castrì vestigia retinet, ac Teco (*le Tech*) flumine, etsi mutato veteri alveo, qui urbis mœnia olim alluebat, hic non longè fluente ornatu H. M. P. à Mari. Helenenses per contractionem vocabuli postea dicti sunt Elenenses. Destructum, combustumve et ad nihilum redegerunt opidum Elenense Gallicæ cohortes cum bello adversus Petrum Aragoniæ Regem Marca Hispanica arderet. Helenensem sedem Episcopalem Perpiniacum transtulit Clemens Papa VIII an. 1602, Philippi II Hispaniarum Regis precibus.

(b) Abbreviatum breviusque conclusum tempus *Treugæ*: enimverò à feriæ IV vespertinis horis inchoandum lege Tulugiensi sancitum fuerat.

EX CONCILIO NARBONENSI IX. AN. MLIV.

Lab. T. IX.
Conc. pag.
1072-1076,
et Marca de
Conc. Sac.
et Imp. Lib.
4, Cap. 14.
An. 1054.
* Beziens
* Lodeve
* Carcassone
* Urgel
* Usez

A NNO Dominicæ Incarnationis 1054, Indict. VII. Epacta IX. concur. V. E octavo Kal. Septembris, conventus erat apud urbem Narbonam decem venerabilium Episcoporum, Bernardi scilicet * Biterrensis, et Gonterii Agathensis, et Rostagni * Luctevensis, et Amaldi Magalonensis, Froterii quoque Nemausensis, Guifredi verò * Carcasensis, imò Berengarii Gerundensis, Guifredi Barcinonensis, necnon et Guilelmi Albiensis; inter quos fuere Legati D. Guilelmi * Urgellensis, videlicet, Berengarii, et Ugonis * Uzetensis. Præsidente D. Guifredo prædictæ urbis Archipræsule, cujus industria prædicta Synodus, opitulante Petro-Ramundi (a) Comite, atque Berengario (b) Vicecomite, unà cum Abbatum et Clericorum ac quorundam

(a) Petrus-Raimundus Comes Carcassonensis, natus ex Raimundo I et Garsinda Vicecomitissâ Biterrensi et Agathensi.

(b) Berengarius, Vicecomes Narbonensis, parentes habuit Raimundum et Ricardam.

A nobilium (a) et ignobilium non minima multitudine, ad confirmandam pariter et custodiendam *Tregam* et pacem et dilectionem quam universalis Ecclesia unanimiter instituit, et reformandum ejusdem statum, qui à pravis conculcabatur hominibus, Dominicis obtemperantes jussibus pro temporalibus commodis commissæ sibi plebi impensis, à summo omnium Pastore, ut æterna præmia mereantur adipisci in sæcula

CAP. II. Iterùm mandamus atque confirmamus ipsam *Tregam Dei* quæ à nobis dudum constituta fuerat, et nunc à pravis hominibus disrupta esse videtur, ut firmiter deinceps ab omnibus teneatur. Igitur obsecramus per Deum et moneamus ut nemo Christianorum quemlibet Christianum requirat ad malefaciendum ab occasu solis quartæ feriæ, usque secundæ feriæ illucescente sole . . .

IV. Hanc *Tregam Domini* firmiter custodiri præcepimus . . . Illi autem qui B rebelles extiterint vel transgressores, sive qui auxilium eis in aliquo præbuerint, tandiu anathematis vinculo subiaceant quousque dignè arbitrio proprii Episcopi satisfaciant . . .

V. Si quis autem voluntariè vel scienter hominem occiderit in hac *Treuga* aut apprehenderit, aut castrum cujuslibet tulerit aut destruxerit, aut in . . . indictam *Treugam* insidiando, aut aguitando facere volens comprobatus fuerit, ab omni coetu Christianorum definitum est ut in omni vita sua perpetuo damnetur exilio

VII. Quicumque verò adpropinquante quadragesimæ tempore, sive Ascensionis Domini, qui est *Tregam Domini*, castrum vel munitionem construere voluerit, non illi facere (b) hoc liceat, nisi duas hebdomadas cunctis scientibus ante prædictum tempus incipiant . . .

C IX. Oliveta namque, cujus pignoris in ipso aquarum diluvio pacem legimus terris redditam, et de cujus liquore sanctum Chrisma conficitur, neenon et altaria illuminantur, sub tam firmam pacem statuimus ut nemo Christianorum eam præcidere audeat, vel ad deformitatem truncare, neque earundem fructus rapere. Quod qui fecerit, juxta quod definitum de cæteris, per *Tregam Dei* ea (c) emendet.

X. Oves ergo et earum Pastores eas custodientes similiter in *Treugam Dei* permaneant cunctis diebus in cunctis locis, ita ut nullus Christianus eas deprædare præsumat, neque illas neque illarum Pastores lædere vel invadere. Quod qui fecerit per *Dei Treugam* hoc totum emendet.

XI. Pacem autem à nobis sive à Principibus olim constitutam mandamus sive firmamus ut ab hodierna die et deinceps Ecclesiam nullus hominum D infringat, neque mansiones quæ in circuitu Ecclesiarum sunt et erunt, neque aliquid ex omnibus quæ infra XXX passus sunt Ecclesiæ et erunt, violenter auferre audeat, aut præsumere; nisi Episcopus aut cui ipse jusserit, propter summum censum, aut propter hominem excommunicatum, exceptâ munitione quæ infra prædictos passus XXX Ecclesiæ sita fuerit ad concitandum bella et contentiones . . .

XIII. Reditus verò Synodales nemo laïcorum in opus suum retineat præter consensum Episcoporum vel Clericorum, sed quibus jure debentur omnino restituat.

XIV. Monemus iterùm, ut nullus laïcorum in opus suum retineat primitias, neque oblationes, neque cimiteriorum pretia, neque ova, aut ea quæ ad eos dantur per aspersionem salis et aquæ in Cœna Domini, neque * E Trigintarios qui rectè debentur à Clericis recipi pro Fidelium Defunctorum orationibus, sed Clericis qui eisdem Ecclesiis præsumunt utendos relinquat; nec quicquam ex fevo quod pro eadem Ecclesia tenet minuere præsumat . . .

XVIII. Statuimus autem inter vos de contentionibus terrarum, et de debitoribus et fidejussoribus, Dei autoritate et nostra, ut nemo ex eis vindictam sumat donec ante sui proprii Episcopi et Potestatis cujus ditionis fuerit præsentiam veniens, causam suam exponat, ut alicujus eorum judicio

(a) Hisce in decretis seu Canonibus quæ ex utraque potestate pari consilio emanaverunt, junguntur pœnæ temporales cum spiritualibus. Enimverò non tam Præsulum quàm Principum Regionis Cœtus, Synodus ista meritò censetur.

(b) Ad œconomiam hæc statuta spectant. Se-

eius, induciarum tempore quo nullus offendere poterat, castrum munitionemve construendi pro licito quivis habuisset.

(c) Emendare, id est, mulctam lege vel judicio illatam persolvere.

* les Trentenaires

terminetur atque definiatur. Episcopus autem et Princeps regionis ipsius, A quibus eadem res pertinuerit ad distringendum, noceat resistenti et adjuvet obedientem.

XXVI. Quòd si quis eorundem hominum vel feminarum prædictam pacem ac institutionem præsumptuosè infregerit, et infra XL dies non emendaverit, noverit se tamdiu extraneum à Christianorum consortio et à liminibus sanctæ Dei Ecclesiæ segregatum, donec ei cui damnum pertulerit duplum restituat, et Potestati illius terræ in qua illud actum fuerit XL solidos emendet: et Episcopo ejusdem terræ emendet, manu propria jurando super altare sedis, aut super quo liberavit, quo Episcopus jusserit, quia amplius emendare non debeat pro transgressione excommunicationis; aut emendet ei XL solidos sine sacramento. . . .

B

PARÆNESIS EPISCOPORUM GALLIÆ AD TREUGAM DEI.

Apud Marten. Tom. I Thes. Anecd. Col. 161.

Circa an.
1042.

IN nomine Dei Patris omnipotentis, et Filii et Spiritûs Sancti. Ragim- baldus Arelatensis Archiepiscopus, cum Benedicto Avenionensi, et Nitar- do Nicensi Episcopis, necnon et venerabili Abbate domno Odilone unà cum omnibus Episcopis et Abbatibus, et cuncto Clero per universam Galliam habitantibus, omnibus Archiepiscopis, Episcopis, Presbyteris et cuncto Clero per totam Italiam commorantibus, gratia vobis et pax à Deo Patre omnipo- C tente qui est et qui erat et qui venturus est.

Rogamus vos et obsecramus omnes qui timetis Deum et creditis in eum et ipsius sanguine redempti estis, ut caveatis et provideatis vos ad salutem animarum et corporum, et sequamini vestigia Dei, pacem habentes ad invicem, ut cum ipso mereamini pacem et tranquillitatem perpetuam possidere. Recipite ergo et tenete pacem, et illam *Trevam Dei*, quam et nos, divinâ inspirante misericordiâ de cælo nobis transmissam jam accepimus, et firmiter tenemus, ita constitutam et dispositam, videlicet ut ab hora vespertina diei Mercurii inter omnes Christianos amicos et inimicos, vicinos et extraneos, sit firma pax et stabilis *Treuva* usque in II feriam, id est, die lunæ ad ortum solis, ut istis quatuor diebus ac noctibus omni horâ securi sint, et faciant quidquid erit opportunum ab omni timore inimicorum ab- D soluti, et in tranquillitate pacis et istius *Treuvæ* confirmati. Quicumque hanc pacem et *Treuvam Dei* observaverint, ac firmiter tenuerint, sint absoluti à Deo Patre omnipotente et Filio ejus Jesu-Christo, et Spiritu-sancto, et de sancta Maria cum choris Virginum, et de S. Michaële cum choris Angelorum, et de S. Petro Principe Apostolorum cum omnibus Sanctis, et fidelibus cunctis, nunc et semper, et per omnia sæcula sæculorum. Qui verò *Treuvam* promissam habuerint, et se sciente infringere voluerint, sint excommunicati à Deo Patre omnipotente, et Filio ejus Jesu-Christo et Spiritu-sancto, et de omnibus Sanctis Dei, sint excommunicati, maledicti et detestati, hîc et in perpetuum, et sint damnati sicut Dathan et Abiron, et sicut Judas qui tradidit Dominum, et sint demersi in profundum inferni, sicut Pharao in medio maris, si ad emendationem non venerint, sicut consti- E tutum est. Videlicet si quis in ipsis diebus *Treuvæ Dei*, homicidium fecerit, exul factus, atque à propria patria ejectus, Jerusalem tendens, longinquum illic patiatur exilium. Si verò in aliis quibuslibet rebus supradictam *Treuvam Dei* et pacem fregerit, examinatus per decreta legum sæcularium, juxta modum culparum cogatur persolvere, et per sanctorum Canonum regulas duplicata pœnitentia judicabitur. Quod ideò dignum ducimus, ut si promissionem illic factam in aliquo corrumpere præsumserimus, mundano et spiritali judicio dupliciter condemnemur. Credimus namque istam causam à Deo nobis coelitùs inspiratam divinâ opitulatione, quia apud nos, ut credimus, nihil boni agebatur, quando à Deo populo suo transmissa est. Dominica certa dies non celebrabatur, sed cuncta servilia opera in ea fiebant.

Col. 162.

A Promisimus itaque Deo ac devovimus quadriduum, ut suprâ diximus, ut V feria propter Ascensionem, VI feria propter Christi passionem, Sabbatum pro veneratione sepulturæ, et ut Dominica resurrectio inviolabiliter celebraretur, ab omnibus rurale opus in ea omnino non fieret, inimicus inimicum non formidaret, secundum auctoritatem à Deo collatam et ab Apostolis traditam. Omnes qui hanc pacem et *Dei Treuam* amaverint, benedicimus et absolvimus, sicut superius dictum est. Illos autem qui contradicunt, excommunicamus, maledicimus et anathematizamus, et à liminibus sanctæ matris Ecclesiæ eliminamus. Cùm autem evenerit cuiquam vindicare in eos qui hanc cartam et *Dei Treuam* irrumpere præsumserint, vindicantes nulli culpæ habeantur obnoxii, sed sicut cultores causæ Dei ab omnibus Christianis exeant et redeant benedicti. Si verò residuis diebus aliquid sublatum fuerit, et in diebus *Treuæ* obviaverit, omnino non teneatur, ne occasio inimico data videatur. Præterea rogamus vos, Fratres, ut in quacumque die apud vos prædicta pax et *Treuva* constituta fuerit, ipsum diem devotè recolatis in nomine sanctæ Trinitatis. Latrones quoscumque de vestra regione ejiciatis, et abominemini, maledicatis et excommunicetis ex parte omnium Sanctorum qui suprâ scripti sunt. Decimas verò vestras et primitias de laboribus vestris Deo offeratis. De bonis vestris ad Ecclesias deportetis pro salute vivorum et defunctorum, ut Deus vos liberet ab omnibus malis in hac vita, et post hanc vitam perducatur ad regna cœlorum, qui cum Deo Patre et Spiritu-sancto vivit et regnat Deus per omnia sæcula sæculorum. Amen.

C

CONCILIUM SENONENSE

AB OMNIBUS PROVINCIÆ SENONENSIS EPISCOPIS

CORAM HENRICO REGE HABITUM, ANNO MXLVIII.

Apud Labb. Tom. IX Concil. General. Col. 946.

An. 1048.

D ANNO æræ Christianæ MXLVIII Senonis congregata est coram Henrico Francorum Rege Synodus, cui præfuit Gilduinus Senonensis Episcopus, interfueruntque omnes provinciæ Senonensis Episcopi: Imbertus * Parisiensis, Maynardus Trecensis, Hugo Nivernensis, Herbertus Autissiodorensis, Gualterus Meldensis, et Isambardus Aurelianensis. Quo in concilio Rex et Episcopi, Theobaldi (a) Comitis Trecensis precibus annuentes, foundationem Monasterii (b) sancti Aygulfi in urbe Pruviniensi, à Theobaldo factam, confirmarunt. *Ex Diplomate Henrici Regis, quod exhibemus infra, inter cætera ejusdem Regis Diplom.*

* al. Humbertus

(a) Comes erat Campan. I, Blesensis III, necnon Carnutensis. Ob denegatam (ut narrat Mabil. et historici alii nonnulli) de terris suis Regi Henrico fidelitatem, Rex occupatam urbem Turon. Gaufrido Martello possidendam tradidit. Ab eodem Martello Theobaldus in prælio captus, civitatem Turonicam à majoribus suis acceptam pro Lytro (id est pretio redemptio-

nis) concessit.

(b) Monasterium illud, seu potius Cella hætenus subest Cellensi Monasterio. Exstat in Pruviniensi opido diœcesis Senonensis, ubi antiquitùs Ecclesia erat, S. Aigulfo Abbati Lerinensi et Martyri sacra, quam Theobaldus Trec. Com. à Rege in beneficium tenebat.

MONITUM

IN CONCILIUM REMENSE.

Occasione querelæ de Primatu inter Archiep. Remens. et Trevirens.
necnon decreti quo interdictum *ne quis altaria emeret aut venderet*,
quædam hîc præmittenda censemus.

P *PRIMATES* in universum dicuntur ii qui principem locum in aliquo Collegio obtinent, vel Proceres alicujus gentis. Primates quoque Civitatum et ordinum dicuntur ab Imperatoribus municipales Magistratus. Inde vox ista in Ecclesiasticum usum irrepsit, ad significandam eorum Episcoporum prærogativam, qui Provinciæ suæ Concilio præerant. Hinc Metropolitani Primates dicti sunt. Aliquando Primates Episcopi habiti sunt, qui aliis Episcopis ordinationis tempore potiores essent, etsi ex eo Primatu nulla competeret illis auctoritas. Primates denique dicti sunt illi Episcopi qui plures Provincias et earum Metropolitanos administratione sua complectebantur; qui jure Patriarchico, ipso etiam nomine Patriarchæ fruebantur. Primates trium generum facit Hincmarus: primos, qui sunt Metropolitanis suæ Provinciæ; secundos, qui Metropolitanis aliquot præsent; tertios, summarum sedium Episcopos, qui soli Patriarchæ dicuntur.

Evidentissimè constat, ait Petrus de Marca, Metropolitanos Episcopos, quibus vicaria potestas Romanæ sedis collata est in occidente, nec Primates olim nuncupatos, multò minùs Patriarchas; nec jure perpetuo id beneficium consecutos: sed gratiâ personis singulis indultâ. Eam verò dignitatem sic temperabant olim, ut Metropolitanorum jura nullo pacto infringentur. Post publicationem Epistolarum Pontificiarum emersit Primatum nomen, et institutio civitatibus jure perpetuo affixa; quæ in consessûs prærogativâ, et in judiciis reddendis super appellationibus à Metropolitanorum sententiis, versabatur. Prima Ecclesiarum omnium, quæ illo dignitatis titulo aucta fuit, est Bituricensis Metropolis, cujus incrementa acciderunt ab anno 786, usque ad annum 864.

Is erat in Ecclesia Gallicanâ Metropolitanorum status, ut nulla inter Primates Gallicanos, Belgicos, et Germanicos esset prærogativa, nisi ex tempore ordinationis, teste Hincmaro epistolâ octavâ Cap. 16, qui Aquitanos omisit ob privilegium Bituricensis Episcopi. Quæ disciplina duravit usque ad annum 1079.

In Capitularibus Caroli Magni (Lib. 7 Cap. 439, ap. Baluz. E Tom. I, Capit. Col. 1122). Lex affertur: Nulli alii Metropolitanis appellantur Primates, nisi illi qui primas sedes tenent, et quos Sancti Patres Synodali et Apostolica auctoritate Primates esse decreverunt. Reliqui verò qui alias Metropolitanas sedes sunt adepti, non Primates, sed Metropolitanis vocentur. Ubi, observat Baluz. (Tom. II, Col. 1240) duo Metropolitanorum genera constituuntur. Primi ordinis Metropolitanis vocantur Primates, quia primas sedes tenent, id est, opinor, civitatibus præsent quæ in veteribus notitiis

A *primum locum tenent, ut Lugdunum inter Provinc. Lugdun. Trever. inter Belgicas, etc. Et tamen Hincmarus, qui Belgicæ II Metropolitanus erat, se Primatem esse contendit et unum de primis Galliæ Primatibus. Vid. Flodoard. Lib. 2 Cap. 17; et Lib. 3, Cap. 10.*

Anno circiter 508, à Symmacho Papa, non ab Hormisda, ut placuit Hincmaro, vicariatum universæ Francorum ditionis accepit S. Remigius, quod genus Primatiæ penes ipsum solum resedissee, nullâ successorum suorum habitâ ratione, post Cointium censent auctores Gall. Christ. nov. T. IX. col. 11. Vid. Ludov. Thomass. Discipl. Eccles. Part. II, Lib. II, Cap. 7, T. I, pag. 15, Edit. an.

B 1679. *Carolus Magnus Tilpino pallium per Legatos et literas suas obtinuit ab Adriano I Papa, qui novo privilegio antiqua jura Ecclesiæ Remensis confirmavit literis, anno, ut conjectat Cointius, 775 scriptis, quibus decernit ut Remensis Ecclesia, quemadmodum antiquitus fuerat, Metropolis permaneret, ac suæ dioceseos, id est Belgicæ secundæ seu Remensis Provinciæ esset Primas. Ex quibus satis apparet Primatis denominationem ab Adriano adhibitam, ne quid auctoritatis in Archiep. Remensem sibi vindicare præsumeret Archiep. Treverensis, tanquam primas utriusq. Belgicæ. Gal. Christ. ibid. col. 30. Idem sentit Thomassin. Discipl. Ecclesiast. Part. 3,*

C *Lib. I, Cap. 5, T. II, pag. 17.*

Regula, quæ primæ Provinciæ Metropolitanos secundæ Provinciæ exæquat, vigeat in Galliis tempore Hincmari Remensis Archiepiscopi, qui solâ ordinationis serie Treverensem primæ Belgicæ Metropolitanam, et Remensem secundæ Belgicæ inter se differre [docet, duobus locis apud Flodoardum. Alter est Lib. 3, Hist. Remens. Cap. 13, in epistola ad Nicolaum. « Inter Remensem et Treverensem Ecclesiæ, has enim duas tantum Provincias Belgica Regio habet, hæc semper distinctio fuit, sicut in Ecclesiasticis monumentis invenimus, et vetustissimam consuetudinem semper obtinuisse comperimus, ut isdem Episcopus non loci sed dignitate ordinis prior secundum sacras regulas haberetur, qui foret in qualibet istarum Ecclesiarum Metropoli antea ordinatus ». Idem Hincmarus in epistola ad Ludovicum Regem, apud Flodoard. Lib. 3, Cap. 20. « Ecclesiæ Remensis et Treverensis Comprovinciales atque sorores, et ex auctoritate et ex antiqua consuetudine habentur: eâ conditione, ut qui prior earum fuerit episcopus ordinatus, prior etiam habeatur in Synodo, sibi mutuo consilio et auxilio foveantur atque fulciantur ». Vide Petr. de Marca de Primatu Lugdunensi et cæter. Primatibus.

E *Multa conquestus fuerat Manasses I apud Gregor. VII de Legatis Viennensi, Diensi, Laudunensi, et Ambianensi Episcopis: unde, (aiebat) propter talium pudendas reprehensiones et vocationes, mihi, qui totius Galliæ Episcopus debeo convocare, liceat confidere de vobis sine Legatorum vocatione, donec ad Pascha veniam ad vos. Ad privilegia quibus ille nitebatur, respondit Gregor. an. 1078. Possunt quædam in privilegiis pro re, pro persona, pro tempore, pro loco concedi; quæ iterum pro iisdem, si necessitas, vel utilitas major exegerit, licenter valeant*

commutari . . . Privilegia siquidem non debent SS. Patrum aucto- A
ritatem infringere , sed utilitati S. Ecclesiæ prospicere . . . Remen-
sis etiam Ecclesia quodam tempore Primatui subjacuit. *Vid. Gall.*
Christ. nov. Tom. IX. Col. 73 , et Ludov. Thomass. Discipl. Eccles.
Part. IV. Lib. I, Cap. XI, Tom. II, pag. 45.

Remensem Ecclesiam omnium Regni Ecclesiarum caput appellat
Gerbertus. Earum matrem nominat Carolus Rex. Alii aliis verbis
insignes sedis B. Remigii , Regum et gentis nostræ Apostoli et Pa-
troni , prærogativas expresserunt. Remensem Archiep. Diadema
regni , etc. possidere fatetur Yvo Carnotensis. Unde ex S. Bernar-
do, coronam Regis capiti, quod singulis festis tunc fieri solebat, B
ubique Galliarum in Ecclesiis quibuscumque imponebat ex sedis
sux privilegio. Primatum Remensi Ecclesiæ in universas Gallias à
B. Petro collatum fuisse scribit Fulco Hinemari successor , quam di-
gnitatem alii ad S. Remigii Vicariatum Apostolicum malunt referre.
Hodie Remensis Antistes S. sedis Apostolicæ Legatus-natus et Gallia-
rum Primas nuncupatur , et inter regni Procere primi Franciæ Du-
cis ac Paris titulo ac prærogativis gaudet. Mabillon. Act. SS. Ord.
S. Bened. Sæc. 6, Part. I, pag. 720.

Altar. re-
demptio

Precariâ possessione bonorum Ecclesiasticorum Laicis hominibus
per Reges Francor. 3. stirpis permissâ , non solum fundi et villæ, C
sed etiam Ecclesiæ ipsæ , in beneficium illis concessæ sunt. Eccle-
siarum nomine oblationes , decimæ , aliique redditus , data et concessa
intelligebantur. Tunc Ecclesiæ eo jure possessæ sunt , quo cætera bene-
ficiæ sive feuda : adeo ut tandem in heredes quoque transierint , et ex-
positæ sint hominum commercio. Ne tamen Sacramentorum celebratio
à Laicis Ecclesiarum possessoribus pendere videretur , inducta est
nova quædam verborum distinctio , ita ut in una eademque domo pars
una Ecclesia diceretur , quoad Laicorum jura ; et Altare , quoad juris
spiritualis administrationem. Hanc observationem debemus Abboni
Floriacensi , qui cæsus est anno 1003, in apologetico quod scripsit D
ad Reges Hugonem et Robertum. Ejus verba relata leges ad pag. 330
Tomi nostri X.

Frequentes occurrunt eo tempore factæ à Principibus et nobiles
viris piæ donationes , vel etiam venditiones vili pretio , quibus Ec-
clesiæ hujus vel illius loci, Episcopis , Capitulis , et Monasteriis de
novo conditis conferuntur , ut fidem faciunt universa Ecclesiastica ta-
bularia. Collatæ in Monasteria donationes Ecclesiarum , minùs gratæ
erant Episcopis , qui bona sua in alios transferri iniquum esse du-
cebant. Itaque variis Synodis et Romanorum Pontificum decretis
prohibitum est , ne ullus Laicus decimas suas , aut Ecclesiam , aut E
quidquid Ecclesiastici juris est , sine consensu Episcopi , vel Ro-
mani concessione Pontificis , Monasteriis aut Canonicis offerre
præsumat. Verba sunt Synodi Melfitanæ sub Urbano II anno 1090 ,
quæ antiqua interdicta renovavit.

Ex necessitate consensûs , lucri occasionem sumpserunt Episcopi
quidam , certâ pecuniæ summâ sibi depensâ , velut resarciendi damni
colore, Monasteriis permittentes , ut Vicarii quidam , altarium mi-
nisteria peragerent , Monachi verò redditus Ecclesiarum perciperent ,
alimentis

- A** alimentis Vicario præbitis : eâ tamen lege adjectâ ut quandocumque Vicarius decederet , alter à Monachis sufficeretur, eâdem solutione pecuniæ ergâ Episcopum defunctis. Vicarii illi, Personæ dicebantur trito tunc vocabulo ; et solutiones illæ pecuniariæ, Altarium redemptiones. Quæ vox petita ex beneficiorum , seu feudorum usu , in quibus invaluerat , ut Domino certa pecunia penderetur pro nova investitura , quæ hæredi ultimi possessoris concedenda erat. Quod emolumentum Redemptionis nomine Galli significabant , et hodie significant. Altarium redemptiones dicebantur certæ quædam præstationes , quæ dabantur Episcopis , quotiescumque Ecclesiarum , quæ
- B** Monachorum juris erant , Personæ mutabantur. Nam cùm Ecclesiæ omnes ad Episcopos pertineant , uti habent concilia et Synodi , eas illi interdum Monasteriis aut Capitulis Canonorum donabant , aut à fundatoribus donari permittebant ; retentâ eâ præstatione , quæ redemptio altaris dicta est , veluti in signum dominii , quod Ecclesia matrix sibi reservabat , atque adedò reservatis ipsis Ecclesiarum decimis. Nam si altaria Congregationibus Canonorum vel Monachorum per personas darentur , mortuis personis , in manus Episcoporum redibant , nisi essent per eorum scripta vel privilegia confirmata. Hinc personaliter tenere dicebantur qui sub annua præstatione , Altarium redemptio dicta , beneficia Ecclesiastica possidebant : impersonaliter verò , qui ea obtinebant libera à personatu. Cang. Nov. Edit. ad voces , Persona , Redemptio. In Synodo Atrebatensi an. 1097 habita , cui dicecesani Abbates interfuere , Lambertus Episcopus S. Amandi Elnonensi Monasterio confert duo altaria, Scaldinii scilicet ac Lurcii , quæ ad id tempus personaliter, id est ad singularum personarum seu pastorum mutationem , cum certo censu tenuerant Monachi , deinceps impersonaliter obtinerent : ea conditione , ut defunctis Presbyteris , alii eorum loco idonei ab Abbate ad Episcopum deducantur , eisque animarum cura ab Episcopo gratis
- D** concedatur . . . Obedientiarius verò altarium supradictorum Monachus Synodis semper intererit. Mabill. Annal. Bened. Tom. V , p. 387. Concessio autem altarium dupliciter fiebat ab Episcopis , aut retentâ penes se altaris dispositione ; ita ut mortuo Vicario liberum esset omnino Episcopo , indulgere Monasteriis substitutionem Vicarii , vel eam improbare : aut ita ut perpetua esset penes Monasteria Vicarios substituendi facultas , soluto redemptionis precio , cedente quandocumque , vel decedente Vicario. Itaque primo casu , obeunte Vicario , altaria potestati liberæ Episcopi reddi debent : secundo autem casu , à Monasteriis perpetuò retinentur per Vicarios , seu magis per Perso-
- E** natum. Hujus speciei exemplum peti potest ex litteris Radbodi Noviomensis Episcopi , datis anno 1088 , quibus altare perpetuo sub personatu tenendum concedit , eâ conditione adjectâ , ut in festo SS. Simonis et Judæ tunc proximo , ejusdem altaris persona Episcopo , seu ejus Vicario , decem solidos solvat. Personâ verò mortuâ , seu quacumque occasione à personatu illo decedente , alia subrogetur persona , quæ in sua restitutione decem similiter solidos solvat (a).

(a) Vid. Petri de Marca dissertationem ad Can. VII Concil. Claromont. Ex ipsâ siquidem multa desumpsimus hic notata.

Et hæc est altarium emptio seu redemptio in Concilio Remensi damnata. De qua agemus etiam in sequente Tomo, ubi de Concilio Claromont. celebr. an. 1095.

CONCILIIUM REMENSE

CELEBRATUM A B. LEONE IX SUMMO PONTIFICE

POST DEDICATIONEM ECCLESIAE S. REMIGII.

B

An. 1049

Apud Mabill. Act. SS. Ord. S. Bened. Saecul. VI. Part. I, p. 720. Et apud Labb. Concil. General. Tom. IX, Col. 1036.

DIE verò altera (Dedicationis), quæ est quinto Nonas Octobris, congregati sunt in memorata Basilica (S. Remigii) Episcopi videlicet numero viginti, cum quinquaginta ferè Abbatibus, et aliis ecclesiastici ordinis complurimis. Ubi statim vetus querela inter Remensis et Treverensis Archiepiscopi Clericos est renovata: his adstruentibus quia Remensis Primas esset in Gallia, ideoque illi dispositio competeret Synodica: è contra verò illi Archiepiscopo Treverensi eandem dignitatem conabantur adscribere, primamque sedem post Romanæ Ecclesiæ Præsulem in celebrando Concilio acquirere. **C** Domnus autem Papa non arbitratus opportunum tempus, quo his rationibus imponi valeret congruus finis, sed potius metuens hujusmodi controversiam prorumpere ad scandalum contentionis; in modum coronæ sedilia Episcoporum disponi, et in medio eorum suæ sedis suggestum præcepit locari, cujus ordinationis modum ex arbitrio Remensis Archipræsulis sanxit administrari... Domnus Papa sacerdotalibus quasi ad celebrandam Missam infulus redimitus, processit ex oratorio S. Trinitatis cum Cruce et Evangelii libro... Considerunt omnes, ordine quo Remensis Archipræsul disposuit, Domnus quidem Papa in medio chori, verso vultu ad sepulchrum B. Remigii, ante oculos autem ejus, ad orientalem plagam, * Remensis in dextera, * Treverensis verò in parte resedit sinistra. Post Remensem deinde... resederunt Beroldus Suessionensis, Drogo Morinensis, Rollandus * Silvanectensis, Adal- **D**bero Mettensis; ad meridianam autem plagam, Aylenardus Archiepiscopus Lugdunensis, Hugo Lingonensis, Joffridus Constantiensis, Ivo Sagensis (a), Herbertus Lisoiensis *, Hugo Bajogaecensis, Hugo Avringensis, Theodericus Viridunensis; ad septentrionalem verò plagam, Hugo Archiepiscopus Vesontionensis, Hugo Nivernensis, Eusebins Andegavensis, Pudicus * Nannetensis (b) Episcopus Anglorum (c), et Johannes Portuensis *. Post quorum terga in modum similiter Coronæ resederunt Abbates hoc ordine: domnus scilicet Abbas S. Remigii Herimarus, domnus Hugo Cluniacensis, Sigefridus Gorziensis, Folco * Corbiensis, Robertus Prumiensis, Rainoldus S. Medardi, Girvinus S. Richarii, Godfridus Verzelliensis, Arnoldus Pultariensis, Rodulfus Mosomensis, Oylardus Cathalaunensis, Milo Dervensis, Norgaudus Altvillarensis, Albertus S. Theoderici, Stephanus S. Urbani, **E** Wlfrius S. Augustini Cantuariensis, Alwinus (d) S. Benedicti de terra An-

* Wido
* Eberhardus
* al. Frol-
landus

* seu Lexo-
viensis

* vel Budicus
* de Porto

* Fuleo Cor-
biensis

(a) Guillelmus Gemeticensis Ivonem Sagien-
sen hoc in Concilio à Leone redargutum dicit
ob combustionem Eccles. Sag. Quod minimè
legitur in Actis ab Anselmo datis. *Vid. Hist. Will.
Gemet Lib. 7. Cap. 15, pag. 42. huj. Vol.*

(b) In Episcoporum Namnetensium Catalogo
omissus est à Sammarthanis Pudicus. Vid. quæ
de illo ex Chronico Ecclesiæ Namnet. refert Pe-
trus Lebaud in Hist. Britan. Cap. 22, ubi eum
Gualterii Episcopi filium dicit. *Mabill. ibid. p. 721.*

(c) Ex fragmento libri foundationis Monaste-
rii Ramesiensis in Angliâ, quod edidit Spelman-
nus Tom. I. Conciliorum Anglican. ad an. 1049,

discimus Papam Leonem, non solum Gallia,
sed etiam aliarum gentium Episcopos ad Concil.
Remense convocasse. Unde non mirum est. si
passim à vetustis auctoribus *Concilium Generale*
nuncupetur. Discimus et nomen Duduci seu Du-
duconis, qui Concil. Rem. cum duob. Abbat.
Anglis, mittente Edwardo (III) Rege, adfuit.
Hic Duduco inter Wellenses (*de Veli*) antistites
decimus-quartus numeratur. *Id. ibid. pag. 712.*

(d) Abbas Ramesiensis in agro Huntidonensi,
cujus Cœnobii Ecclesiam consecrarunt S. Duns-
tanus Archiepisc. Cantuariensis, et S. Oswaldus
Eboracensis an. 974.

A glorum; deinde ceteri, qui... simul fuerunt numero ferè quinquaginta.

Quibus ita residentibus... Petrus S. Romanæ Ecclesiæ Diaconus, (sermonem habuit) de multis illicitis, quæ contra Canonum instituta in Gallicis finibus exercebantur: id est de simoniaca hæresi, de ministeriis ecclesiasticis, et altaribus quæ à laicis tenebantur, de pravis consuetudinibus quæ ab eis in atriis Ecclesiarum accipiebantur, de incestis conjugii, et eis qui legitimas relinquentes uxores, adulterinis iterum nuptiis implicabantur, de Monachis et Clericis à sancto proposito et habitu recedentibus, item de Clericis mundiali militiæ studentibus, de rapinis, pauperumque injustis captionibus, de sodomitico vitio, et quibusdam hæresibus, quæ in eisdem pullulaverant partibus...

B Habitus est sermo de Episcopis, qui invitati ad eandem Synodum venire non luerant, nec aliquod indè suæ excusationis scriptum illò transmiserant. Unde... pœnâ damnati sunt excommunicationis, cum omnibus illis, qui ipsius Papæ formidantes adventum, hac de re profecti erant in expeditionem Regis. Nominatim verò Senonensis * Archiepiscopus, Belvacensis *, et Ambianensis * Episcopus; sed et Abbas S. Medardi, quia absque licentia recesserat à conventu Concilii. Excommunicatus est etiam sancti Jacobi Archiepiscopus Galliciensis, quia contra fas sibi vindicaret culmen Apostolici nominis. Post hæc... plurima SS. Patrum decreta, quæ jam per incuriam pro nihilo habebantur, præcepto suæ autoritatis renovavit, et multa quæ in Gallicana Ecclesia exercebantur illicita, ne fierent ulterius, sub anathemate prohibuit... *Contra hæc XII Canones edidit.*

* Gilduinus
* Drogo
* Fulco II

C Et quia novi hæretici (a) in Gallicanis partibus emerserunt, eos excommunicavit... Excommunicavit etiam Comites Angelrai *, et Eustacium propter incestum, et Hugonem de Braima, quia legitimam uxorem dimiserat, et aliam sibi in matrimonio sociaverat. Interdixit et Balduino Comiti Flandrensi, ne filiam suam Willelmo Normanno nuptui daret, et ei ne eam acciperet. Vocavit etiam Comitem Tetbaldum, quoniam suam dimiserat uxorem; vocavit et Gozfridum Andegavensem usque ad Synodum futuram Moguntiæ, ibi excommunicandum, nisi relaxaret quem captum tenebat dominum Gervasium, qui tunc erat Præsul sedis Cenomanicæ; postea verò ab eisdem tyranni potestate exemptus, Widone Archiepiscopo defuncto, à Rege Francorum Henrico subrogatus est ad regimen Remensis Ecclesiæ. Excommunicavit denique illos, de quibus proclamationem fecerant Compendienses Clerici, propter quorum injustitiam illuc detulerant corpus S. Martyris Cornelii; eos quoque, qui ab eadem Synodo redeuntibus aliquid inferrent impedimenti. Privilegium autem quod fecerat S. Remigio, ibidem in conspectu omnium recitatum confirmavit, et constituit omni tempore, sicut scriptum continebatur, inviolabiliter conservari, sicque datâ benedictione Concilium solvit; (quod) trium dierum continuatione (celebravit) millesimo et quadragésimo nono anno felicissimæ Incarnationis Domini nostri Jesu-Christi.

* Engelrai

(a) Quinam sint novi illi hæretici disertè non exprimit Concilium. Non alii videntur, quàm Manichæi, qui toto illo sæculo Galliam et Germaniam infestarunt. Necdum enim satis propa-

latus erat tunc Berengarii error, nec in apertam hæresim ante Concilia Romanum et Verceilense anni sequentis erupit.

MONITUM HISTORICUM IN CONCILIUM TURONIS

IN PROVINCIA LUGDUNENSI

Per Hildebrandum (a) Subdiaconum Apostolicæ sedis Legatum an. MLV. celebratum.

An. 1055.

CONCILII hujus meminere Chronica Vindocinense et Malleacense iis verbis : An. (b) 1055 *Synodus facta est Turonis*. Illud Bartholomæi Turonensis Archiepiscopi temporibus habitum fuisse narrat vetus Historia in Tabulario S. Martini Turonensis, quæ quidem Historia Hildebrandum sic loquentem inducit : « Ego autem memini aliquandò tempore Victoris Papæ » Turoni moras fecisse in diebus Bartholomæi Archiepiscopi ad discutiendam » causam fratris nostri B. » (id est *Berengarii*.)

De eo Concilio Willelmus Malmesburiensis, suprâ pag. 191 « Sodalitati Catholicæ timens sanctissimæ memoriæ Leo Papa Vercellis contra eum (Berengarium) instituto Concilio tenebras nebulosi erroris Evangelicorum testimoniorum fulgore depulit ; sed cum post obitum ejus virus hæreseos in finibus quorundam nebulonum diu confotum iterum erumperet Hildebrandus cum (c) Archidiaconus esset, Turonis (d), mox Papa Romæ, adunatis Conciliis convictum ad dogmatis sui anathema compulit ».

De eadem Synodo Turonensi hæc habet Anonymus Chiffletianus in opusculo de multiplici Berengarii damnatione an. 1088 composito : « Victor quodque Papa et in sede et in auctoritate successor S. Leonis Papæ, misso Legato in Gallias, venerabili, inquam, Hildebrando tunc Archidiacono, sed nostri temporis Apostolico, generalem (e) Synodum Turonis congregavit, in qua ipse Berengerus accepta optione defendendi se, cum se penitus defendere non posset, sub jurejurando propriam hæresim anathematizavit et communem sanctæ Ecclesiæ fidem de veritate Corporis et Sanguinis Domini se deinceps servaturum sub eodem juramento promisit ».

Hujus etiam Concilii Eusebius, alio nomine Bruno, Andegavensis Episcopus meminit in Epistola ad Berengarium circa annum 1062, illudque inter alia duo collocat, quorum unum apud Turones à Gerardo Legato, alterum in Andegavensi civitate ab Archiepiscopo Vesontionensi habitum est.

Auctoritate hujusce Synodi per Hildebrandum mandato apostolico congregatæ, Berengarium post detestationem et abjurationem hæreseos, catholicæ fidei professionem in manus Hildebrandi edidisse, scriptor hujus temporis Guitmundus Aversanus Archiepiscopus testatur his verbis : « Turonis item generali » aggregato Concilio, præsentem tunc venerabili Papa Gregorio, Romano tunc » Archidiacono, panem et vinum in sacrificio Domini non umbraticè, sed » verè Christi carnem et sanguinem fieri, dato propriæ manûs Sacramento

Lib. 3. de
Sacram.

(a) Hildebrandus, natione Thuscus, patria Soanensis, Monachus Benedictinus Congregationis Cluniacensis, à Leone IX primùm Subdiaconus, mox S. R. E. Oeconomus ordinatus, ac Monasterio S. Pauli Prælatas, ut refert Paulus Bernricidensis in ejus vita apud Bollandum ad diem 25 Maii, à Nicolao II an. 1059 creatus Diaconus Cardinalis primò, et paulopòst Archidiaconus factus, et an. 1073 in Apostolicum electus, Gregorius VII dictus.

(b) Vel, ut voluit Bertholdus an. 1056 ; quæ datæ conciliantur, si Concilium hiemali tempore celebratum fuerit. Alii enim novum annum Kalendis Januarii ; alii in die Paschatis inchoant.

(c) Guitmundus, Anonymus Chiffletianus, Will. Malmesburiensis, Joannes Bromptonus, Nicolaus Aragonius, et alii plurimi asserunt Hildebrandum fuisse tunc Romanæ Ecclesiæ Archidiaconum ; at tantummodò Subdiaconum, disertè in litteris ad Nicolaum II Pontificem

Lib. 1, Epist. 9. testantur Petrus Damian, necnon Leo Ostiensis, cui astipulantur Baronius, Labbeus, Pagius, etc.

(d) Duo Concilia in Gallias ab Hildebrando celebrata affirmant multi et magni momenti Auctores ; unum Lugduni contra simoniacos. alterum Turonis contra Berengarium. At incertum manet, et silent multo plures, primum quod contendunt Concilium. Fuit reverà in Provinciâ Lugdunensi, urbe non notatâ, Synodus cui Hildebrandus præesset : cum autem Turones civitas intra Lugdunensem Provinciam stet, non immeritò factum dicitur in illâ.

(e) Generale exstitit Concilium, id est ex totis Gallias aggregatum, et fortè ex finitimis regnis, quod satis superque innuunt graves querelæ Henrici Imperatoris in Ferdinandum diademam Imperii in Hispaniis sibi arrogantem delatæ. Verisimile quippe est tantas lites Imperatorem non tulisse ad Synodum cui soli Galli Præsules adfuissent.

A » Berengarius confirmavit ». Et iterum : « Inde Romana Ecclesia per beatum » Leonem Papam Berengariana figmenta mox in suo exortu damnavit. Deinde » per hunc ipsum qui nunc præest Gregorium Papam, tunc Archidiaconum » Romanæ sedis, in CONCILIO TURONENSI convicit; ipsumque Berengarium, » ut videbatur, correctum, ac propriæ manûs Sacramento satisfacientem clemen- » ter suscepit ».

Lanfrancus agens contra Berengarium testatur idem his verbis : « Quæ S. » Leonis sententia non effugit successorem quoque suum felicitis memoriæ » Papam Victorem; sed quidquid de hac re seu ceteris ipsis statuit, statuive » præcepit, hoc etiam iste suâ atque omnium Conciliorum (a) suorum au- » toritate firmavit. Denique in CONCILIO TURONENSI, cui ipsius interfuere » Legati, data est tibi, Berengari, optio defendendi partem tuam. Quam » cum defendendam suscipere non auderes, confessus coram omnibus com- » muni Ecclesiæ fidem, jurasti (b) te ab illa hora ita crediturum, sicut » in Romano Concilio te jurasse, est superius comprehensum ».

Quæ omnia eisdem verbis scribit Milo Crispinus, et in Chronico suo ad an. 1056 confirmat Bertholdus Presbyter Constantiensis, meminereque Hermannii Chronicorum continuator, Durandus Troarnensis Abbas Lib. 4. part. 9. et Order. Vitalis lib. 4. « Lanfrancus, inquit, . . . profundissimis disputa- » tionibus Berengarium Romæ, Turonisque palam evicit » omnemque hæresim » anathematizare, scriptoque veram fidem profiteri exegit ».

C Huic item Synodo proposita fuit querela Henrici III. Imperatoris ad- versus Ferdinandum I cognomento et virtute Magnum, Castellæ ac Legionis Regem, de titulo Imperatoris Hispaniæ, quem uti suus pater Sancius Magnus sibi vendicabat. Verùm esse suæ dignitatis injuriam et Augustæ Majestatis rebellionem censuit Imperator Henricus. Hinc titulum à præsentis synodo per Legatos suos postulavit exsufflari, et Ferdinandum, ceterorum in Occidente Regum more, à tanto nomine abstinere per censuras et interdicta cogi. Res ardua. Equidem Patres Concilii sciebant Victorem Pontificem Henrico quasi patrem fuisse, et ut hominem Suevum favere Imperio. Legatus verò Hildebrandus, utpote Cluniacensis, cui Hispaniarum Reges semper fuerunt devotissimi, Cœnobii Monachus, malebat scabrosam quæstionem tractari alio loco et tempore; ideòque ipsam, communicato cum Patribus consilio Pontifici remisit; intereà, haud dubiè ex præsentis Synodi decreto, jubendo Regi ut Imperatoris titulum suspenderet, illumque non resumeret nisi ex Pontificis præscripto probataque lite.

D Hispani interim non minùs Germanicum typhum, quàm Saracenicam aver- sati servitutem, ad Apostolicam sedem destinarunt solemnès nuncios, supplicantes sibi mitti Apostolicum Legatum, coram quo avitæ suæ dignitatis fundamenta producerent: et legatus fuit Rupertus ad sanctam Sabinam Cardinalis Presbyter, coram quo plenam victoriam fuisse ab Hispanis obtentam affirmat, ac demonstrare conatur Joannes Mariana. Quod an verum sit, ignoro et hæreo. Verùm enimverò nullus authenticus scriptor magnum Ferdinandum deinceps titulavit Imperatorem totius Hispaniæ, sed solius ulterioris Hispaniæ Monarcham; nec mirum quando anno 1057 lite vix finitâ mortuus est. Qui verò titulus in eo fortè suspensus fuerat, in Alphonso ejus nepote, quibusdamque aliis Hispaniarum Regibus aliquando re floruit. Aliter hæc acta fuisse narrat Baronius (c) ex ipso Mariana, sed profectò contra fidem Historiæ et ipsius Marianæ narrationem.

(a) Hinc quidam inducunt in hæc Synodo omnia Leonis IX adversum simoniacos, incestuosos, Ecclesiasticæ substantiæ raptores et conjugatos Clericos decreta fuisse renovata atque firmata. At verisimilius est ista dici de Victore qui sua et Conciliorum quæ celebravit auctoritate, firmavit, quidquid de Berengario aliisque rebus Leo IX statuerat.

(b) His patet Berengarium in Concilio Turonensi professionem veræ fidei fecisse, quamque scripsit et juravit. Sub qua autem formula, quibusve verbis eam fecit professionem, nemo est qui referat. Suspicio illam esse quam Mabilonius ex quodam veteri Codice Ms. cujus quidem Codicis autorem ipsum Berengarium facit, existi-

matque ex levissima conjectura editam in Concilio Romano anni 1078, atque legit in hunc modum: « Profeitor panem altaris post consecrationem esse verum corpus Christi, quod » natum est de Virgine, quod passum est in cruce, » quod sedet ad dextram Patris; et vinum altaris, postquam consecratum est, esse verum » sanguinem qui manavit de latere Christi. Et sicut » ore pronuntio, ita me in corde habere cou- » firmo. Sic me adjuvet Deus et hæc sacra ».

(c) Siquidem ille refert, Lib. 9. Cap. 4, de liberatione habitâ multos censuisse Pontificem esse obaudiendum, ab Imperatorioque nomine Ferdinandum debere abstinere, sed tandem fuisse conclusum à jure suo non esse cedendum,

Præterea in hoc Concilio districtius actum est in simoniacos ceterosque A
 Episcopos diversis criminibus involutos : « Interea illud etiam quod Hilde-
 » brando, inquit Petrus Damiani, Romanæ Ecclesiæ Archidiacono referente
 » didicimus, hęc inserere operæ pretium judicamus. Nam cùm adhuc Sub-
 » diaconatûs dumtaxat fungeretur officio, à Victore Papa Apocrisarius ad
 » Gallias destinatus, Synodum congregavit, in qua videlicet sex (a) Episco-
 » pos diversis criminibus involutos, ex Apostolicæ sedis auctoritate deposuit,
 » inter quos quidam erat Episcopus, qui quoniam per simoniacam hære-
 » sim ad Episcopatûs culmen irrepserat, Spiritum sanctum verbis exprimere,
 » quibuscumque tentaret nisibus non valebat. Et quidem Patrem et Filium
 » expeditè satis ac facilè proferebat : ad Spiritum verò sanctum cùm perve-
 » nisset, mox lingua balbutiens tandem rigida (b) manebat. Meritò siqui-
 » dem Spiritum sanctum, dum emit, amisit ; ut qui exclusus erat ab anima B
 » procul esset consequenter etiam à lingua. Hac igitur difficultate convictus,
 » Episcopale decarceravit * officium ». Hęc Petrus. Eadem iisdem fermè ver-
 bis refert Willelmus Malmesburiensis, pag. 187 hujus Tomi.

* renuncia-
vit

ipsunque armata manu esse asserendum. Baro-
 nius innuere etiam videtur, sed nullo argu-
 mento allato, et contradicentibus cœvis scrip-
 toribus, Victorem II Concilio Turonensi ad-
 fuisse, ibique unà cum Patribus decretum in
 Ferdinandum edidisse, ipsius Conciliique no-
 mine Legatos qui statutum ad Hispanum ferrent,
 ab urbe Turonis missos fuisse. Quidquid sit de Baro-
 nioi oscitantis quas sequuntur Labbeus et Har-
 duinus, Imperatoris titulum resumpsit Ferdi-
 nandi nepos Alphonsus VII, ut patet ex scripto-
 ribus sive Hispanicis sive Gallis et Angligenis.
 Ex quibus videsis imperialem non solummodò
 titulum, sed et benedictionem Hispanis Regi-
 bus olim fuisse, ante et post Concilium Turo-
 nense, decretumque ejus floccifecisse, quid-
 quid in contrarium dicat Baronius, nec imme-

ritò quia summi Pontificis Conciliorumque non
 est de statu Regum decernere : verùm à tantis
 titulis jamdiù excidere Hispani.

(a) Quarum urbium illi sex fuerint Episcopi
 Petrus non meminuit. Fuisse plures qui ab Hil-
 debrando degradati potioribus locum dederunt,
 dicit Malmesburiensis, numero non expresso.
 Nicolaus verò Aragonius ait (idque omnem fi-
 dem superat) quòd præter alios Praelatos Ecele-
 siarum viginti septem, Episcopi quadraginta
 quinque simoniacos se esse professi sunt, et suis
 honoribus absque ulla alia accusatione renun-
 ciaverunt. C

(b) Hæremus tandem, quid de illâ historiâ
 sentiendum sit, cùm non conveniant inter se
 testes, nullusque de visu testetur.

EX CONCILIO TURONENSI AN. MLV.

Apud Labb. Tom. IX Concil. pag. 1081.

An. 1055.

.... AD HANC Synodum Henricus Imperator suos Legatos misit, per D
 quos conquerebatur, quod Ferdinandus Magnus Castellæ ac Le-
 gionis Rex, detrectaret Romano Imperatori parere, sibique contra jura mo-
 remque majorum nomen Imperatoris arrogaret. Quæ cùm inusitata essent,
 petebat per eosdem Legatos, eum, si non monitus à cœptis desisteret, ex-
 communicatione percelli, universamque Hispaniam ipsi subjectam interdicto
 subijci. Petitionem Imperatoris justam esse patres Concilii, unà cum Victore
 Pontifice, judicarunt : ideòque Legatos quosdam deputarunt, qui ad Fer-
 dinandum Regem profecti, eum à cœptis desistere monerent, simulque
 eidem intimarent, quod si decreto Pontificis et Concilii non obtemperet,
 excommunicationis et interdicti sententias metuere debeat. Hęc legatione
 auditâ Rex Episcopos et Principes regni convenire, quidve Legatis respon-
 deri debeat, in consultationem vocari præcipit. Quod cùm factum esset, E
 potiori parti visum fuit Romano Pontifici obediendum : adeòque nomine
 Imperatoris et rebellione abstinendum esse. Huic sententiæ Rex Ferdinandus
 acquiescens, respondit Legatis se effecturum quod sedes Apostolica præ-
 cepisset.

A

OBSERVATIONES PRÆVIÆ IN SEQUENTIA CONCILIA

DE MULTIPLICI BERENGARII DAMNATIONE, FIDEI PROFESSIONE,

ET RELAPSU, DEQUE EJUS POENITENTIA.

VARIIS Conciliorum decretis damnata est Berengarii hæresis, varias etiam fidei formulas Berengarius subscripsit. At ad ingenium suum frequentius rediit homo versipellis, seu malè interpretando, seu pessimè abnegando, quod rectè profiteri visus erat. Jam quidem à multis copiosè et eruditè hoc argumentum pertractatum est; sed quia mihi aliud agenti, inquit **B** Billonius cujus observationes addendo et immutando, ne dicam emendando eum id esse necessarium visum est, exscribimus, quædam in vetustis membranis occurrerunt, prætermissa ab aliis, ea cum studiosis viris communicare non fuerit otiosum.

Berengarianæ hæresis initia circa annum 1047 sub Clemente II summo Pontifice, ponit autor Fragmenti Historiæ Franciæ, pag. 161 hujus Tomi; Chronicon autem Belgicum circa annum 1048. In exurgentem hæresim insurrexit Giraudus Legatus, qui, ut illam reprimeret, Turonis habuit Concilium an. 1050, quod est primum adversus Berengarium. Hujus meminit in suis litteris ad Berengarium Eusebius Andegavensis Episcopus qui eam statuit Synodum primam trium quæ habitæ sunt in provincia Turonensi, et ante illam quam Hildebrandus anno 1055 Turoni celebravit.

An. 1047.

C Hujus primæ Synodi nulla mentio sive apud Lanfrancum sive apud anonymum qui de Berengarii damnatione multiplici opusculum scripsit à Chiffletio editum. Berengarius, ut quos in Normannia sibi favere æstimabat, et fautores sibi novos faceret, Guillelmum Ducem tertio abiit in Normanniam anno 1050. Aliquot post menses ab ejus accessu conventus Brionæ congregatur, quo hæresis Berengariana damnatur. Malo autem non represso, illud ne in suas provincias serperet, Rex Francorum Henricus Concilium indixit Parisiis celebrandum an. 1050 ad Kalend. Novembris, à quo celebrando Deodinus Episcopus Leodiensis eum avertere tentavit, donec accederet Romana auctoritas, quâ permittente judicarentur Bruno Andegavensis Episcopus et Berengarius, etsi satius esset, inquit, ut absque Synodo contra Patrum statuta manifestè sentientes, punirentur tanquam hæretici.

An. 1050

D Rege autem à proposito suo non resiliente, arripuit causam Leo IX, datâ sibi occasione ex litteris Berengarii ad Lanfrancum interceptis, quas quidam Clericus Remensis, dum ipse Romæ ageret, illi detulerat: ideòque in Concilio quod jussu Leonis Romæ post Pascha tunc celebrabatur anno ML, ut cum Hermanno multi affirmant: aut certè MLIII prout alii malunt, freti auctoritate Durandi Abbatis Troarnensis in Lib. de corpore et sanguine Domini. In eo Concilio lecta et proscripta est Berengarii Epistola ad Lanfrancum, in qua erroris sui de Eucharistia summam retexerat, purgatusque Lanfrancus, cujus adversarii, occasione Epistolæ ipsi à Berengario directæ, suspectam fidem apud Pontificem reddiderant.

Quod ad tempus celebrati hujusce Concilii, utri parti assentiendum sit, quæstio satis intricata videtur: nam gravis est Hermanni Contracti auctoritas, **E** Synodum Romanam cum subsequente Vercellensi ad annum 1050 revocantis. Siquidem Hermannus, vir doctus, eo tempore vivebat, cum anno 1054 decesserit, ut notatur pag. 18 hujus Tomi not. a, tametsi ejus obitus anno 1052 reponitur in Ms. Chronico Magdeburgensi. At ex adverso pugnat, inquit, Durandus Abbas, vir itidem eruditus et rerum eo tempore gestarum bene conscius, qui de Berengario ejusque hæresi datâ operâ agens sub finem libri de corpore et sanguine Domini, Conventum Brionensem referre videtur ad annum 1053, paulò ante Synodum Vercellensem quam proximo post Romanam Septembri habitam fuisse constat. Cui Durandi calculo adversatur liber de Gestis Leonis Papæ IX: quippe summus iste Pontifex anno 1053 Beneventi à Junio ad exeuntem annum, immò et ad subsequentem Martium commoratus est; quod jam probavit Franciscus de Roye Andegavensis an-

An. 1053.

tecessor in Commentario prævio ad vitam ejusdem Leonis. Unde consequens est Leonem mense Septembri anni 1053 interesse nequivisse Vercellensi Concilio, quod proinde ad annum 1050 referendum est, uti et Romanum. His accedit, Durandum Abbatem qui anno 1087 obiit, post annos à Romana Synodo ferè triginta scribendo libro suo de corpore et sanguine Domini navasse operam: ob idque memoriâ labi facilè potuisse. Hermannum verò, qui annum 1054 haud excessit, quid unoquoque anno gestum esset, accuratè mox redegisse in annales: ac proinde eum in designando istius Synodi anno 1050 errasse, planè non esse verisimile. Denique Hermanni calculo non præjudicat objectio de constructione Cœnobii Pratellensis, quod ante annum 1050 extitisse constat ex libro de miraculis sancti Wlframni edito in sæculi 3 Benedictini, part. 2, ubi Gradulfus Abbas Fontanellensis, qui Ansfredum Pratellis Abbatem primum præposuit, anno 1047 obiisse memoratur ab autore æquali. Hunc nodum ut solvat quidam vir eruditus, suspicatur Durandum minus quidem latinè, sed ut temporibus illis scripsisse, *Anno ML in Normanniæ finibus irrepsit*, et pro *in* legisse Amanuensem III, detritâ fortè primæ litteræ mediâ lineolâ: Non valet, inquam, hæc conjectura; cùm in Codice Bigotiano qui præ ætate autographus censi potest, vox *tertio* non numeris expressa sit, sed integris fermè litteris, primâ duntaxat syllabâ breviatâ, hoc modo *trtio*.

Paulò post Concilium Romanum, eodem anno Brionæ, quod mediterraneum recentioris Neustriæ opidum est, *Conventus multorum ex tota Normannia sapientium* jussu Guillelmi Ducis cogitur, in quo Berengarius cum alio quodam, quem secum adduxerat Clerico, in cujus eloquentia victoriæ sibi spem posuerat, coram omnibus confutatus est, testante eodem Durando Abbate: ex quo etiam diximus, Berengarium revertentem Carnotum petiisse, ubi de eadem quæstione à clericis ejusdem urbis pulsatus, ad eos postea misit litteras, in quibus multa absurda, fideique catholicæ aliena declamavit.

Alterum Concilium Vercellis proximo post Romanum mense Septembri indictum ab eodem Pontifice, qui eidem Concilio præfuit. Istuc vocatus Berengarius venire refugit; sed duos Clericos erroris sui fautores eò misit, qui volentes eum defendere, in primo statim auditu defecerunt, et capti sunt, inquit Lanfrancus. Tum Joannis Scotti liber de Eucharistia quo patrono Berengarius gloriabatur, lectus damnatusque est. Hinc scriptæ Berengarii ad Ascelinum Monachum, et vicissim Ascelini ad Berengarium epistolæ, in quibus agitur de colloquio seu publica disputatione, Berengarium inter et Ascelinum atque Willelmum inita, ut suspicor in colloquio Brionensi, deque Berengarii damnatione facta in plenaria, sic Ascelinus loquitur, Synodo Vercellensi.

Eodem anno XVII Kal. Novembris Lutetiæ Parisiorum coram Henrico Rege damnatur Berengarius absens, qui male conscientiae percussus terrore, ut jussus erat, eò venire distulit; seque cum Brunone suo, videlicet Episcopo Andegavensi, sub quo Archidiaconi fungebatur honore, pro eo maximè continuit, quia eodem errore, ut pote tanti viri credulus, et ipse noscebatur involvi. Hæc ex Durando Abbate. Intereà submonente Aurelianensi Episcopo lecta est Berengarii epistola ad Paulum quemdam familiarem suum scripta. Is est Paulus Mettensis primicerius, Berengarii, ut Adelmanus in litteris ad Berengarium notat, utique familiaris. Porrò epistola hæc quoniam nequissimâ sordebat hæresi, vehementer displicuit: tumque damnatus ejus auctor cum complicibus suis et codice Joannis Scotti, ex quo potissimum epistola desumpta videbatur, ac demum mortis supplicium contumacibus intentatum. Eò spectant Berengarii litteræ ad Richardum Abbatem in Spicilegii Tom. 2 editæ, quibus Berengarius eum obtestatur, quatenus apud Henricum Regem pro se intercedat, ut damnum post Synodum Parisiensem sibi illatum à se removeret, exponeretque injustissimè damnatum Joannem Scottum, injustissimè item assertum fuisse Paschasium in Concilio Vercellensi ac Clericos Carnutenses indignissima in regias aures effutiisse: eò quoque spectant et litteræ Frollanti Silvanectensis Episcopi ad Berengarium, quibus mandat acquisivisse illi Regis gratiam. Ad hæc utique tempora referri possunt Adelmani Leodinesis et Berengarii quas sibi invicem scripserunt epistolas.

A adversus Berengarium : eodemque anno alterum Turonis , cui Victoris interfuere legati , præside Hildebrando tum Subdiacono et Legato à latere : qua in Synodo Berengarius errorem suum ejuravit , referentibus Guimundo atque Lanfranco , Eusebioque Andegavensi in suis litteris ad Berengarium.

Eodem pariter anno vel sequenti , quod verius est , Maurilius Rothomagensis Archiepiscopus , grassanti hæresi frenum injecturus , Synodum habuit provincialium Episcoporum in qua catholica fides asserta est , et contra sentientes diris addicti in hæc verba : *Corde credimus et ore profiteamur , panem in mensa Dominica propositum , panem tantummodò esse ante consecrationem ; sed in ipsâ consecratione , ineffabili potentiâ divinitatis converti naturam et substantiam panis in naturam et substantiam carnis : carnis verò , non ullius alterius , sed illius quæ concepta est de Spiritu sancto , nata ex Maria Virgine ; quæ etiam propter nos et propter nostram salutem flagellis cæsa jacuit in sepulcro ; tertia die resurrexit à mortuis , et sedet ad dexteram Dei Patris. Similiter vinum , quod aquæ mixtum in calice sanctificandum proponitur , verè et essentialiter converti in eum sanguinem , qui per lanceam militis de vulnere Domini lateris in redemptionem mundi feliciter emanavit. Anathematizamus contra hanc sanctam et apostolicam fidem superbè atque hæreticè sentientes et impiâ temeritate garrientes. Quæ formula fidei inserta est ex eo tempore in ordine Synodi in provincia Rothomagensi habendæ ut in posterum qui Conciliis in ea provincia adessent , et quotquot essent ordinandi Episcopi , hanc fidei formulam palàm profiterentur. Hujus porrò Synodi Rothomagensis nulla fit mentio in postrema Conciliorum editione. Rejicitur verò à Mabillonio post Auctorem anonymum Actorum Archiepiscoporum Rothomagensium et à Gerardo Dubois ad annum 1063 ; at manifestus in eo numero deprehenditur error , cùm ipse anonymus addat Maurilium Synodum suam habuisse adstante Willelmo Normannorum Duce , postea Anglorum Rege , regnante Henrico nobilissimo Rege Francorum et præside sedi apostolicæ Papa Victore II. Victor autem obiit anno 1057 , Henricus Rex anno 1060. Illius Concilii meminere ad annum 1055 Laurentius Bochellus in sua ad decreta Ecclesiæ Gallicanæ nomenclatura , et Guillelmus Bessin recens Editor Normanniæ Synodorum.*

Mortuis Victore , qui in locum Leonis suffectus erat , et Stephano Victoris successore , Romanam Ecclesiam rexit Nicolaus Papa II , cujus mandato alterum Romæ Concilium *centum et tredecim Episcoporum* anno 1059 cogitur. Adfuit Berengarius , et Romæ agens ante Concilium *ferè Nicolaum corruptum* , ut refert Henricus de Cnyghton Libro secundo de Eventibus Angliæ c. 5 : in Concilio suam sententiam affirmare non horruit , adeò ut , inquit Leo Ostiensis in Chronico Cassinensi , ei cùm nullus valeret obsistere , Albericus Cassinensis Diaconus evocatur ad Synodum. Qui cùm venisset , post multos verborum conflictus cùm neuter cederet , Albericus unius hebdomadæ acceptis induciis , librum adversus eundem Diaconum (Berengarium) edidit de Corpore Domini , SS. Patrum testimonio roboratum , in quo omnes assertiones ejus destruxit , æternæque oblivione delevit. Convictus Berengarius hæresim suam tertio abjuravit *et libros propriæ hæreseos concremavit*. Attamen postea rediit ad vomitum.

An. 1059.

Paulò post Alexander II (an. 1061) Nicolai successor Berengarium litteris amicè præmonuit , ut à sectâ suâ cessaret , nec ampliùs sanctam Ecclesiam scandalizaret. Ille autem incepto desistere noluit , hocque ipsum eidem Apostolico remandare non timuit , inquit Anonymus Chiffletianus.

An. 1062.

Præterea Eusebius alio nomine Bruno Andegavensis Episcopus in Epistola superiùs laudata ad Berengarium meminit Synodi , cujus nulla apud ceteros mentio , jussu Principis , id est Comitis Andegavorum , Fulconis Andegavi habitæ anno 1062 in capellula quadam S. Salvatoris nomine cujus dedicatio agebatur secundum Chronicon Andegavense , ubi rediviva pestis Domini Bisontinensis Archiepiscopi , et eruditorum qui adfuerunt , auctoritate calcata est.

Alexandro successit Gregorius VII ; circa cujus Pontificis annum tertium , id est à MLXXV anno Berengarius se vidit impeti à Gaufrido Martini , Presbytero Andegavensi , alti fastûs viro , ut patet ex ejus litteris ad Radulphum I ,

An. 1075.

Archiepiscopum Turonensem anno 1075, qui Lanfranco suffragabatur. Hinc A turbæ et datæ à Berengario litteræ ad Eusebium Andegavensem Episcopum, *ut se et ipsum (Gaufridum) sub iudice audiri faceret in Libro B. Ambrosii de Sacramentis.* Respondit Eusebius id sibi expediens non videri, sufficere ad fidem, ut verbi Christi Domini virtute panem et vinum post consecrationem verum Christi corpus et sanguinem fieri credatur; ejus rei modum ordinemque non inquirendum: Patres hæc de re, si quis eos legerit, diligenter et purè eos intelligendos et legendos, ac demum nefas esse id ulterius retractare, quandò *ea causa ter provincie suæ, id est Turonensis, iudicio terminata fuisset*, quartò sedis Apostolicæ Synodi sententiâ extincta. Hæc Eusebii epistola scripta esse videtur circa annum 1074, minimè autem ut censuit Mabillonius post Concilium Romanum anni 1079, in quo non quarta sed sexta Apostolicæ sedis in Berengarium prolata est sententia. Ceterùm qui sint tres B illi Turonicæ Provincie conventus, superius ex eodem Eusebio exposui. Cùm autem nec sic quiesceret, Berengarius querelas ad Concilium Pictaviense retulit, omine sibi infausto.

Anno 1075 (verbis Chronici S. Maxentii utor) Pictavis fuit Concilium, quod tenuit Girardus Legatus, de corpore et sanguine Domini, in quo Berengarius... fermè interemptus est. Id contigisse Idibus Januarii idem Chronicon inferius docet. Qui hîc laudatur Girardus, non erat Episcopus Incolismensis, sed Episcopus Hostiensis, seu alter, qui Concilio habito Turonis ante annum 1055 contra Berengarium præfuerat: Girardus enim Incolismensis nullâ legatione functus est ante annum 1100, ut apertè patet ex litteris sibi datis à Paschali II et Calixto II, ut vices ipsorum ageret.

n. 1078.

Post hæc Gregorius Papa, ut fidem facit Anonymus Chiffletianus, iterùm C eidem Berengario audientiam in duabus Synodis generalibus Romæ concessit. Sed cùm ipse sectam suam catholicæ fidei contrariam denegare non posset, iterùm sub juramento eandem abdicare, et fidem catholicam profiteri delegit, sicut in superioribus Conciliis. Prior ex his duabus Synodis Romæ habita est anno 1078, et quidem in festo omnium SS. ut tradit Berengarius ipse, tametsi X Kal. Decembris eam reponit Bertholdus, qui Berengarium, *ut ab hæresi sua resipisceret, synodaliter conventum, ob idque inducias ad proximè futuram Synodum obtinuisse testatur.* Posterior hæc Synodus celebratur anno insequenti, teste Anonymo Chiffletiano, qui huic Synodo præsens interfuit. Habitam in quadragesima docet Berengarius, hoc est mense Februario, indictione secunda, ut colligere est ex actis ejusdem Concilii et Epistolis Gregorii VII. Lib. 6. 17 et 18. Quid in ambabus istis Synodis gestum D sit, aliàs forsan erit dicendi locus et occasio. Interim noto duas fidei formulas in his duabus Synodis à Berengario fuisse editas, de quibus inferius agendum.

Absolutâ ultimâ Synodo Romanâ, ex urbe discessit Berengarius, cum litteris salvi conductûs ipsi à Gregorio benignè porrectis, adjuncto ei comite Fulcone quem Berengarius transmontanum Clericum et Domini Papæ convictorem vocat, et litteris ad Turonensem Archiepiscopum et Eusebium Andegavensem ut ipsum defenderent resque ejus contra Fulconem Comitem Andegavensem et ceteros. Reversusque in Galliam adiit Concilium Burdigalense non anno 1080 celebratum, ut habet Chronicon Malleacense, sed anno 1079 in octavis S. Michaelis, in quo reddidit fidei suæ rationem, et asseruit sinceram quam fictè Romæ fecisse insimulabatur, adhucque à quibusdam insimulatur, fidei professionem esse. Non enim existimavero verba dedisse Gregorio à quo tam benignè dimissus et commendatus fuit. Burdegalense Concilium vulgò perhibent habitum auctoritate Hugonis primùm Diensis, dein Lugdunensis Episcopi et sedis Apostolicæ Legati, à Gregorio in Galliam missi; factum verò fuisse ab Amato Ellorensi dein Burdegalensi vel ab utrisque, quod virisimile est, suadent ipsius Amati litteræ ad Radulphum Turonensem, quibus cum cum suffraganeis suis invitat ad Concilium Burdegalense. Hæc tota series Conciliorum in causa Berengariana; nunc de Fidei formulis ab eo subscriptis agendum.

Tres quatuorve invenio Fidei Formulas quas de Eucharistiæ veritate Berengarius asseruit in tribus Conciliis Romanis et uno Turonensi: primam

A in Synodo Turonensi anno 1055 cujus nihil exstat, nisi eadem fuerit quam in Romanâ anno 1078 fecit: alteram in Concilio Romano anni 1059 coram Nicolao Papa professus est; quam confessionem coram 112 Episcopis factam misit Papa per urbes Italiæ, Germaniæ, Galliæ et ad quæcunque loca fama pravitatis ejus pervenire antè potuit, ut Ecclesiæ quæ priùs doluerant de averso atque perverso, postea gauderent de reverso atque converso, ut ait Gratianus. At Berengarius hujus propositi sacrilegus violator, contra præfatam Synodum, scriptum postea condidit.

Secundam vel tertiam fidei professionem edit Berengarius in Synodò Romanâ anno 1078: cùm verò illa non planè satisfaceret, permultis Episcopis illam improbantibus, probantibus aliis, ideòque remissa ac dilata est amplior hujus rei discussio in Synodum anni subsequenti, ejus gratia frequentior Episcoporum numerus Romam convenire debebat, ac interim Berengarius ad id tempus Romæ residere jussus est.

Tandem in Romano Concilio anni 1079 quod mense Februario in quadragesima habitum est, quarta Fidei formula Berengario proposita est, quam ipse publicè lectam Sacramento confirmavit, ac subscripsit sub hâc formâ.

« Ego Berengarius corde credo, et ore confiteor, panem et vinum, quæ
 » ponuntur in altari per mysterium sacræ orationis et verba nostri Redemp-
 » toris, substantialiter converti in veram et propriam ac vivificatricem car-
 » nem et verum sanguinem Domini nostri Jesu Christi, et post consecrationem
 » esse verum Christi corpus, quod natum est de Virgine, et quod pro salute
 » mundi oblatum in cruce pependit, et quod sedet ad dexteram Patris, et
 » verum sanguinem Christi, qui de latere ejus effusus est, non tantum per
 C » signum et virtutem Sacramenti, sed in proprietate naturæ et veritate substan-
 » tiæ, sicut in hoc brevi continetur, et ego legi, et vos intelligitis. Sic credo,
 » nec contra hanc fidem ulterius docebo. Sic me Deus adjuvet, et hæc sacra
 » evangelia ».

Sic finita est, *veritatis asserendæ an famæ quærendæ gratiâ nescio*, ut cum Eusebio Andegavensi loquar, *Deus scit, hæc orta motaque questio, postquam Romani orbis maximam pænè partem peragravit per triginta annos, in multisque Conciliis agitata fuit, eo eventu ut quæ placuerat Nicolao Papæ II et centum tredecim Episcopis Concilii Romani anni 1059 Fidei professio Berengario, fidelibusque proposita, displicuerit viginti post annis, fueritque in melius reformata à Concilio Romano anni 1079.*

Reversus Româ Berengarius haud declinavit rursus ad pristinum erro-
 D rem, neque quartam confessionem perfidè retractavit, nullaque quæ sint certa et indubitata à fide iterum defecisse habentur argumenta. Non Concilium Burdigalense anni 1030, non Bertholdus Constantiensis Presbyter, imò neque quod conjectura facit Berengarii, id evincunt. Immò multa persuadent Berengarium post Concilium Romanum anni 1079 catholicæ fidei ad extremum usque spiritum adhæsisse, illique falsò tribui scriptum ejus auctoritate probat Mabillonius in fide Romæ confessa anno 1079 Berengarium non constantem fuisse. Postea non defecisse veteris membranæ Laureacenses et Chronicon S. Martini Turonensis testantur in hæc verba: « Tunc
 » Berengarius Româ discedens, Turones venit, ibique in Insula quæ S.
 » Cosmæ dicitur, sæculi pompis abrenuncians, ferè per viginti octo annos
 » (lege, per octo annos) assiduè Domino militavit. Aliique plures Cano-
 E » nici S. Martini sancto Spiritu, necnon salutari ejus admonitione instructi,
 » mutatis verbis sese ad Insulam contulerunt. » Plura de pœnitentia, obitu, locoque sepulturæ Berengarii occurrent passim in Tomo sequenti. Hactenus fuit quod à nobis scribi posset juxta Historiæ typum de famoso illo XI sæculi scholæ Magistro.

CONVENTUS BRIONENSIS

In quo Berengarius convictus, anno Domini ML Leone IX Pontifice,
Henrico I Franciæ Rege, Guillelmo Notho Normanniæ Duce.

An. 1050.

Ex Tom. IX. Conc. Lab. pag. 1054.

* *Corr.* 1050.

Is autem (Berengarius) Dominicæ Incarnationis anno 1053 * Normannorum finibus irrepsit, et ad Cœnobium, quod Pratellis nuncupatur, appulit; Catholicoque viro, qui idem strenuè regebat Cœnobium, à quo et honestè satis exceptus fuerat, multa blasphemus impiè delatavit: quod ipse quoque, eodem Abbate, Ansfredo nomine, referente, dum apud me super tanta impietate valdè quereretur, non multò post agnovi. In multis itaque subtiliter ab eodem Abbate perterritus, in multis perinde reprehensibilis et perfidus est repertus. Qui inde digressus, Normannorum Principem [Wilhelmum] festinus adiit, quem suâ quoque irretire perfidiâ subtiliter attentavit. Verùm ille, licèt ætate adolescentiæ necdum excederet annos: tamen illum, quia Catholicæ fidei merito præditus erat, et gratiâ, callidè suspendit: secumque, quoad regni sui ad mediterraneam perveniret sedem, Briannam vocabulo, detinuit. Ubi undique coactis Catholicis ac sapientibus viris, super eadem re disponebat conflictum haberi. Eò ergo ventum est, et res sequenti die ventilanda proposita. Cùmque multi ex tota Normannia sapientes, qui plurimi et clari habebantur, convenissent. Præfatum hæresiarcham Berengarium cum alio quodam, quem secum adduxerat, clerico, in cujus eloquentia victoriæ sibi spem posuerat, ita coram omnibus confutaverunt, atque evidenti ratione superaverunt, quatenus eis silentium imponerent, verborumque quibus fidem Catholicam tuebantur, assensum ab eis extorquerent.

Durandus Troarnensis ex quo acta hujus Concilii decerpta sunt, narrat deinde ipsum Carnutum petiisse: Clericis illius urbis interrogantibus nihil respondisse: sed mox ad eos litteras dedisse, errorum adversus Catholicam fidem, et maledictorum in Leonem Pontificem plenas. Quorum omnium tempus designat Durandus, cùm instaret constituta dies Concilii postmodum Vercellis habiti.

D

CONCILIUM PARISIENSE

In quo damnatus Berengarius coram Henrico I Francorum Rege,
XVII Kal. Novembris anno Domini ML.

Ex eodem Tom. IX Conc. pag. 1059.

An. 1050.

CUM autem, [inquit Durandus] qui celebrati hujus Concilii unus meminit, tanti mali fama crebresceret, et omnium corda fidelium vehementius percelleret, perque multos hujusmodi virus latenter et opertè jam serperet contigit, ut ad aures etiam Regis Francorum Henrici perveniret. Qui consultu sui regni Pontificum, procerumque, Concilium Parisius cogi XVII Kal. Novembris præcepit, ac præfatum Berengarium, ut aut sua dicta Patrum auctoritate firmaret multis sibi obnitentibus; aut si ea defendere nequiret, in Catholicam cui obviare non posset fidem prudenter transiret, interesse tantorum cœtui patrum imperavit. Interea conducta venerat dies, frequensque conventus præsulum, ac reliquorum sancti ordinis Clericorum, necnon nobilium Laicorum Parisius factus est. Sed jam dictus Berengarius malæ conscientiae percussus terrore, ut jussus erat eò venire distulit: seque cum Brunone suo, videlicet Episcopo Andegavensi, sub quo Archidiaconi

E

- A fungebatur honore, pro eo maximè continuat, quia eodem errore utpote tanti viri credulus, et ipse noscebatur involvi. Intereà præsul Aurelianensis quosdam apices in scheda haud parva digestos in conspectu omnium, et Regis intererat enim, protulit. Et præcipiat, inquit, vestra Sanctitas has litteras à Berengario editas, si libet, recitari: quas ego quidem ab ipso nequaquam accepi, sed eùm eas cuidam suo familiari, nomine Paulo, per veredarium dirigeret, violenter rapui. Quibus susceptis, et ad recitandum traditis, omnium aures eriguntur, ora in silentium componuntur, corda ad intelligendum, quæ continebantur in eis, præparantur: sed inter legendum multum repente fit murmur, et per singula absurdi sensûs verba gravis instrepit gemitus. Itaque omnibus talis lectio, quoniam nequissimâ sordebat hæresi, vehementer displicuit. Damnato proinde communi sententiâ talium auctore, damnatis
- B ejus complicitibus, eum Codice Joannis Scoti, ex quo, ea quæ damnabantur, sumpta videbantur, Concilio soluto discessum est: eâ conditione, ut nisi resipisceret ejusmodi perversitatis auctor, cum sequacibus suis, ab omni exercitu Francorum, præeuntibus Clericis cum Ecclesiastico apparatu, instantèr quæsiti, ubicumque convenissent, eo usque obsiderentur, donec aut consentirent Catholicæ fidei, aut mortis pœnas luituri caperentur.

MONITUM

C

IN CONVENTIONEM WILLELMI ET HUGONIS.

- SEQUENS instrumentum, quod post Beslium et Labbeum vulgamus, stili barbariem ex communi usu seu formulis usitatis, aut ex Notariorum affectatione procedentem, ubique redolet. Hoc mirum non est; cùm ad usualem corrupti sermonis modum conditæ fuerint, sæculis præteritis, formulæ actorum publicorum, quales sunt Marculfi et Marculfianis subjectæ à Bignonio et Baluzio. Hinc pro masculinis feminina, pro femininis neutra, et pro neutris masculina; pro ablativis accusativa, et rursùm pro accusativis ablativa usur-
- D pavere plerique Chronicorum Scriptores, Diplomatum, Chartarum et Instrumentorum Notarii et Amanuenses. Non ergò propter barbarismos aut solœcismos rejicienda est istæ conventio; in quâ perspicimus astutam Ducis solertiam qui sinuosis anfractibus vassallum nimis credulum deludit.

CONVENTIO INTER WILLELMUM DUCEM AQUITANIÆ,

COMITEMQUE PICTAVORUM, ET HUGONEM DOMINUM DE LIZINIACO.

Apud Beslium in Probationibus Historiæ Comitum Pictaviensium,
pag. 288-294. (2) et Labbe Bibl. Mss. Tom. II,
pag. 175-189.

Circa an.
1030.

AQUITANORUM Comes vocitatus (a) Willelmus conventum habuit cum Hugone (b) Chiliarchum, ut dum exiret finis Vicecomiti Bosoni, honorem ejus mitteret ei in (c) commendatui. Roho verò Episcopus (Engolismensis) vidit et audivit, osculavitque brachium Comiti. Savaricus autem Vicecomes tollebat Hugoni terram quam de Wilelmo Comite tenebat, et mortuum Vicecomite ipso, promisit Comes Hugoni ut non cum Radulfo fratri supra dicto mortuo nullum conventum aut finem ageret, usquequò terra soluta esset. Hæc dixit coram omnibus, sed postea latenter illi eam dedit. Pro terra verò ista, sive pro alia majus, vel res alias, habuit conventum Hugoni cum Vicecomiti Radulfo, ut filiam ejus acciperet uxorem. Ut audivit comes, iratus est valdè, properavitque ad Hugonem cum humilitate, et dixit ei: *Noli accipere Radulfi filiam in uxorem; ego dabo tibi quodcumque petieris mihi, meusque eris amicus super omnes præter filio meo.* Fecitque Hugo quod præcepit ei Comes (d). Eo tempore accidit ut finiretur de castro Parteniaco Joscelinus; dixitque Comes, ut honorem et mulierem ejus Hugoni traderet, vel etiam si hæc nollet recipere, minimè se fideret in eo. Hugo verò pro hæc re nil amonuit vel precavit Comitem pro se nec pro alio. Considerans ergò se dixit ad Comitem: *Omnia faciam quod mihi jusseris.* Comes autem agens placitum cum Comite Fulconi, promisit (e) ut hæc, quod ad se pertinebat dare, Ugoni. In hunc verò conventum (f) manduit Hugoni Comes pro Vicecomite Radulfo, dixitque ei: *Conventum quod habet tecum Hugo nil illum faciat, quia ego illi prohibeo: sed etiam ego et Fulco conventum habemus ut demus illi honorem et uxorem Joscelini, faciamusque pro tua confusione, quòd non es mihi fidelis.* Ut audivit Radulfus, dolens fuit valdè, et dixit Comiti: *Pro Deo tibi sit, non hoc facias:* et Comes ait: *Fac mihi fiduciam ut non des illi filiam tuam, nec conventum illi attendas, similiterque faciam ut honorem, nec uxorem Joscelini possideat.* Ita et fecerant Hugoni, ut nec una, vel alia. Abiit Radulfus ad * Wilelmo Comite qui in castro Monsteriolo erat, nunciansque Hugoni ut invicem fabularentur; ita factum est. Dixitque Radulfus Hugoni: *Hæc in fide tibi promitto (g): prænuntio ut non mihi discoperies: fiduciam da mihi ut me adjuves contra Wilelmo Comite, teneoque tibi tuum conventum, et tibi juvabo contra omnes homines.* Refutatque omnia Hugo pro amore Wilelmi Comitis: partiti sunt Hugo et Radulfus tristes. Cœpitque Radulfus litigationem cum Comite Wilelmo, et Hugo pro amore Comiti cum Radulfo; recepit damnum Hugo valdè. Defuncto ergò Radulfo, rogavit Comitem Hugo ut terram quam Radulfus ei tulerat, redderet ei. Comes autem dixit Hugoni: *Ego finem non faciam cum Josfredoni Vicecomite, qui nepus fuit Radulfo, neque cum hominibus de Thoarcinse castro, usquequò terram tuam reddam.* Et nil hoc factum se (h) habuit Comes fecitque finem cum Vicecomite Josfredo, et cum hominibus Thoarcinse castro nihilque finem fecit, Hugoni (i), et incendit castrum

* Willelmum
Comitem

(a) Apud Labbeum Guillelmus, scilicet cognomento fera brachia.

(b) Hugo IV de Liziniaco [de Luzignan] cognomento Chiliarchus.

(c) Labbeus habet commendam.

(d) Addit idem Lab. et propter ejus amorem fidelitatemque mulierem in occulto dimisit.

(e) Aliter legit hunc locum idem Lab. promisit ei de sua propria beneficia dare illi. Fulco pro-

misit ut hæc quod à se pertinebat daret Hugoni.

(f) Ibidem. Mandavit. Omittit vocem Hugoni.

(g) Hæc in fide tibi pronuntio, ut non mihi, etc. Sic legitur apud Labbeum.

(h) Idem habet, sed abiit Comes.

(i) Addimus cum Labbeo: et sua terra Hugo non habuit et pro malifaculo quem fecit Hugo pro Comite, accepit Josfredus contentionem cum Ugoni, et incendit castrum, etc.

A Mosolio , et cepit caballarios (a) Hugoni , et incidit manus illorum , et satis alio facto. Comes verò nihil iuvavit Hugoni , nec finem bonam fecit inter eos , sed adhuc suam terram Hugo perditur , et alia terra quam in pace tenebat , pro Comite amittit. Et ut vidit Hugo quòd non haberet terram , cepit de caballarios Thoarcinse XL (b) millia ex meliores , potuissetque habere pacem et suas terras firmas , et justitiam , te (c) malè facto , et si accipere voluisset redemptionem , potuisset capere solidos XL millia. Ut autem audivit Comes cum lætatus esse debuisset , fuitque tristis , et transmisit per Hugonem , dicens ei : *Redde mihi homines*. Respondit ei Hugo : *Mihi hæc , quare , Domine ? Ego nihil perdo nisi per fidelitatem tuam*. Comes verò dixit : *Non eos tibi ipterrogo propter tuum malum , sed etiam per hoc quod meus tu es ad facere meam voluntatem , et ut omnes sciant ; per conventum ergò talem homines recipiam ,*

B *aut (d) tibi finem faciam , et terras tuas firmas , malique facto emendato aut homines ipsos reddere tibi : fac hoc sine dubitatione ad meam creditam , fidemque meam ; et si deprehenderit tibi malè , scire poteris quod ego traditionem tibi factam (e) habeto*. Misitque Hugo in Deum (f) et in illa , reddiditque homines ipsos Comiti per talem conventum. Postea Hugo homines non habuit , nec rectum et terram suam perdidit. Habuerunt inter se conventum Comes Pictavorum et Præsul Gislebertus [Pictavensis primus nomine] cum Joscelino avunculo Hugoni. Fuitque de castro vocitato (g) Vicedoni , ut post discessum Episcopo Gisleberto esset castrum Joscelini : et in vita sua fecit Episcopus commendare homines de ipso castro ad Joscelinum , reddiditque ei turrem , et post mortem amborum , fecit Comes conventum inter Episcopos Hemberto et Ugoni , ut esset pars media de castro Hugoni , medietasque de casa Dominicata , et duæ partes de (h) te vos vassalorum. Propterea fecit Comes commendare Hugonem ab Episcopo Isemberto : modò verò tollit curtem meliorem ad eos.

C

Quidam Tribunus nomine (i) Aimericus , abstrahens castrum vocitatum Sivriareum Bernardo seniori suo , et hoc castrum rectitudo erat Hugoni , sicut fuerat patri suo. Pro ira quam tenebat Willelmus Comes adversus Aimericum , amonuit Hugonem ut fieret homo supradicto Bernardo pro * ipsam partem de castro qui fuerat patri suo , et ne (k) ambo acciperent litigationem cum Aimericum. Fuit autem contrarium Hugoni ut esset homo Bernardi , facere noluit. Hanc istam amonitionem Comes uno anno tenuit , et quod amplius irascebat , tantò majus amonebat Hugoni , ut fieret homo Bernardi. Transacto verò anno veniens Comes ad Hugonem quasi iratus

D dixit ei : *Quare non agis conventum cum Bernardo ? Tantum ex me tu es , ut si dixerim tibi rusticum facere in seniore , facere debueras*. Age quod dico , et si tibi malè deprehenderit , require mihi. Credit eum Hugo , et homo fuit Bernardi propter quartam partem de castro supradicto. Dedit autem Bernardus Comitem in (l) plevone Hugoni , et quatuor hostaticos (m) , per talem conventum quòd si Bernardus per fidem * attenderit tibi tuas convenientias , ego eos tibi reddam in captionem , et per fidem sim tuus adjutor. Sic etiam fortiter promisit Comes Hugoni , quartum * ipse benè scit. Misitque Hugo in credentia Seniori suo , accepitque contentionem validam propter castro supradicto , et recepit damnum valdè de suos homines , vel de multas alias res , et inchoavit illi (n) castrum unum quod vocitatur Coacns , et ei nihil finivit ; sed fuit loquutus cum Aimerico , et dimisit castro , nihilque iuvavit Hugoni. Postea verò contristavit se majus Comes cum Aimerico propter castro vocitato Kasiaco , quem apprehenderat Aimericus , et steterunt insimul Comes et Hugo in contentionem contra eum. Obsedit autem castrum quod vocatur Malavallis pro malefacto quem faciebat ei Aimericus , et cœpit eum , iuvavit que ei Hugo ut potuit. Antequam separaret Hugo de Comite , promisit ei Comes sicut debet senior promittere suo homini rationem , vel finem , vel societatem cum Aimericum non habere sine Hugonem ,

(a) Vox Caballarii , idem significat quod Equites.

(b) Legitur , XLIII.

(c) Ibidem , de.

(d) Idem habet , ut

(e) Labbeus , habeo.

(f) Apud Labb. Dominum et in illo.

(g) Ibid. Vicedoni.

(h) Ibid. de fevo vassalorum.

(i) Lab. Aimericus.

(k) Ibid. ut.

(l) Idem habet , plevone , aliter plegium seu vadimonium.

(m) Apud Labbeum additur : Dixit Comes Ugoni : Commenda mihi hostaticos.

(n) Addit Lab. Comes.

* al. per

* adde non

* Lab. quantum

et Malavallis facta non fuisset sine suo consilio. Fecitque Comes finem A cum Aimerico, et permisit ei facere Malevallem sine consilio Hugoni. Quandiù vixerit Aimericus de res supradictas nihil fuit Hugoni. Post mortem Aimericum crevit cum filio Aimerico et Hugonem magna contentio. Eodem tempore venit Hugo ad Comitem, dixit ei: *Malè est mihi, senior meus, quia te (a) fiscum quem fecisti mihi acquirere, nihil habeo (b). Habeam placitum cum illis ut si optimè fecerint, sit bonum: sin autem, faciam castrum quod ego inchoavi.* Factumque est castrum per consilium Bernardi qui adhuc adjuvabat Hugoni de contentionem. Homines autem de Sivriaco ut viderunt contentiones (c), oppressionem quam faciebat eis Hugo, non valentes sustinere, fecerunt finem cum Bernardo, et reddiderunt ei castrum, recepitque illum sine consilio Hugoni. Fuerunt ambo Bernardus et Aimericus in contentionem adversus Hugonem, et ipse solus contra eos. Veniens Hugo ad Comitem dixit ei: *Senior meus, valdè est mihi malè, quia senior quem feci per tuum consilium, modo mei tollit meum fiscum. Precor te et amonco per fidem quem senior adjuvare debet homini suo, aut placitum bonum, aut fiscum meum fac mihi habere sicut implevisti, aut hostaticos meos quos ego tibi commendavi, redde mihi, et insuper adjuva me sicut mihi (d) plevisi.* Comes autem nihil adjuvavit, nec finem non fecit ei, nec hostaticos suos non reddidit, sed absolutus eos illos reddidit Bernardo. Et post hoc crevit contentio inter Bernardum et Aimericum et Hugonem. Et quomodo vidit Hugo quòd Comes nihil adjuvabat ei, perrexit quærere consilium Geraldo Episcopo Lemovicas, abieruntque ambo in Marcha super Bernardum Geraldus et Hugo, et ædificaverunt castrum unum. Comes autem qui adjuvare debuerat Hugoni, tulit ei castrum, et igne succendit. Præcepitque C ipse et filius ejus à cunctis suis hominibus ut nemo adjuvaret Hugoni, nisi voluisset mori, acceperuntque consilium Bernardus, cum suis hominibus, ut malum faceret Hugoni per consilium Hugoni Comiti, et acceperunt terminum à quindecim dies. In ipos quindecim dies adprehendit Comes dextras inter Bernardum et Hugonem. Infra troubas (e) tres dies verò duxit secum Comes Hugoni in hostem ab Aspreundo castro, fuitque ei ejus castro placitatus. Dehinc ambulavit Comes ad Blavi ad placitum quem habere debebat cum Comitem Sanconem, dixitque Hugoni ut isset cum eo, Responditque Hugo: *Domine, quomodo vocas me ire tecum! Tu ipse scis quo in breve sunt dextras quas habeo cum Bernardo, et ipse minat ut mihi faciat mala.* Ait illi Comes: *Noli hoc timere quamdiu mecum eris, ut tibi faciat quicquam.* Ad vim et sine voluntate ejus duxit * secum; et dum moraretur ad D placitum, audierant homines Hugoni, quòd Bernardus super eum veniebat. Nunciaverunt Hugoni ut veniret. Hugo verò dixit Comiti: Bernardus super me venit. Et dixit Comes: *Nolite timere ut ausi sint supervenire, et etiam opus tibi hæc fuisset ut venirent; ego confunderem eos, et tibi auxiliarem.* In ipsâ autem horâ transmisit Comes per viros suos, direxitque Hugoni mandata (f), et sequutus est eum. Quando fuit Hugo Liziniaco, erat Bernardus ad Confolensis castrum, et captum habebat burgum et berrium (g), et habebat omnia incensa, accepta spolia, et viros captos, satisque alio malefacto. Cucurrit nuncius ad Hugonem, dixit ei: *Bernardus obsessam habet uxorem tuam in castro vetulo qui superat ab igne.* Veniens Hugo ad Comitem dixit ei: *Meus senior, nunc adjuva, quia obsessa est modò mulier mea.* Comes verò nihil ei adiutorium, nec consilium dedit. Reversusque est Bernardus, E et sui operati sunt malum Hugoni, et viris suis, quantum nec accipere potest per quinquaginta millia solidorum. Et hoc damnum recepit Hugo infra dextras quas præbuit ei Comes ad Blavia.

* adde cum
Lab. eum

(a) Apud Lab. de.

(b) Ibid. Respondit ei Comes: Habeam, etc.

(c) Idem omittit contentiones.

(d) Plivire seu plevire, id est, fide jubere.

(e) Lab. Trevas.

(f) Apud Lab in antea.

(g) Ibidem Barrium, quod apud Arvernos significat ædium ac domorum extra urbem et ad suburbana quandam congeriem. Ita appellatur suburbium; in hæc regione vulgò nominatur (Barri) Berium, seu Beria, idem est ac locus planus et campestris

- A *habeo*. Dixitque ei Comes : *Tu es enim homo Fulconi ; quomodo facias castrum ? ipse enim tibi requirat, et non valebis tenere quo non ei reddas*. Ait Hugo : *Domine, quando ego homo fui Fulconi, dixi illi quòd homines sui tollebant mihi rectum meum, et si ego volebam ad eos tollere, fecissem, sed tantum in sua fidelitate tenuissem, quod ego sic facere volo*. Et Fulco dixit mihi : *Si tu tollis ad eos, mihi tollere noli*. Ut audivit Comes quòd talem conventum habuissent Fulco et Hugo, placuit ei, dixitque Comes Ugoni : *Fac castrum, per talem conventum, ut si ego valeam acceptare cum Comite Fulconi de pretio meo et de tuo, una pars sit mea, et alia tua*. Et fecit Hugo castrum. Requisivit eum Fulco Comiti : respondit ei Hugo : *Quando fui homo tuus, dixi tibi, quòd si ego volebam ad inimicos meos tollere castrum, tulissem, et tenuissem in tua fidelitate, et sic volo facere, quia istum castrum quem requiris, ad*
- B *consanguineos meos fuit, et rectum habeo meliùs quàm illi qui tenebant*. Et ait Fulco : *Tu qui meus es, quomodo teneas hoc quod ego non dedi tibi extra meo grati ?* Requisivitque Hugo consilium Comiti. Comes verò dixit ei : *Si fiducias vult dare tibi quòd inimici tui castrum non habeant, non poteris eum tenere : sin autem, tene eum, quia non poterit te accusare*. Hugo verò interrogavit hostaticos ut daret ei Fulco, et nullum ei dedit ; sed dixit : *Ego requiram Comiti, et ad illum dabo hostaticos, et ipse det tibi de suos*. Versusque est placitus in ira. Requisivit Fulco castrum ad Comitem Hugoni : *Jam non reddam*, ait Hugo, *sine fiducias*. Dixit ei Comes : *Ego faciam fiduciam*. Et dixit ei : *Quales ?* Ait Hugo : *Accipe quales volueris ex Comite Fulconi, et da mihi hoc quod requiro. Da mihi illum qui custodit turrem ex Metulo, ut si Aimericus habuerit castrum sine meo consilio, et malus mihi advenerit, ille homo reddat mihi*
- C *turrem*. Dixit ei Comes : *Hoc non faciam, quia non possum*. Hugo, si de illam non velis facere, *fac de Kasiaco per conventum supradictum*. Comes autem, nec (a) una, nec alia facere noluit. Visum fuit Hugoni, et ad suos, ut ei malè tractaret Comes ; et partiti sunt in iram. Misit Hugo omnia necessaria in castrum, et voluit eum tenere contra omnes, si fiducias non darent ei. Exivit Comes extra civitatem, rogavit Hugonem ad se veniret, et mandavit ei pro Guillelmo Comite de Engolisma, ut mitteret in sua mercede, qui (b) non petebat mutare ut non adjuvaret Fulconi, et timebat perdere aut Fulconem aut Hugonem. Quod. Misit si Hugo in credentia et amicitia Comiti Seniori suo (c), et si malè deprehenderit ei, sciat, et fecisset pro ejus amore, quia ipse erat securus de Fulconem, quòd non malè fecisset ductus. Et ait Comes : *Faciat Hugo pro me, et ego portam ei fidem, sicut*
- D *Senior portare debet homini suo, et si malè deprehenderit ei, sciat quòd ego traditum habeo eum, et jam ampliùs mihi non credat*. Et Hugo ait : *De multas res habet mihi dictum Senior meus similiter, unde habet me seductum*. Et non habuit Hugo ullum hominem qui hoc ei consiliaret, ut mitteret in credendam Comiti. Comes autem rememoravit Hugoni omnia bona quæ fecerat ei, et distringens eum cum suo amore et deprecatione vel conjuratio dixit ei : *Omnia mittam in tua credentia, tamen cave tu ne malè feras me, quia si feceris, jam non ero tibi fidelis ; neque serviam tibi, et fidelitatem te non portem : sed propterea quòd ero separatus à te, et fiducias non vales mihi dare, volo ut det fevum meum in hostaticum quòd jam tibi non serviam ; et absolve mihi de illa sacramenta, quam tibi habeo facta*. Dixitque Comes : *Voluntarius*. Reddidit ei Hugo castrum Comiti extra voluntatem hominibus suis per talem
- E *conventum ; ut Aimericus eum non haberet sine consilio suo, et malum ei non eveniret*. Per istas mescredentias auditas accepit Hugo fevum suum in hostaticum, deditque ei Comes per talem conventum, quòd si ei (d) maledicebat ei de istum conventum, de Gentiaco nihil (e) fecisset ei servisset ei jam ampliùs. Et absolvit eum de sacramentos ut jam illi re nulla fecisset propter eos sine ulla malivolentia. Reddidit Comes Gentiacum sine consilio Hugoni, pecuniamque accepit, et terram dominicam. Malè ei evenit de interfectos homines et incensas mausiones, factasque prædas, et terras invasas, et mala multa quæ pro veritate non potest dinumerare. Post istum

(a) Apud Lab. tua.

(b) Ibidem, quia non poterat mutare.

(c) Hæc verba non leguntur in Editione

Labbei.

(d) Labbeus, maleducebat.

(e) Idem omittit, fecisset ei.

terminum transactum dedit Comes respectum Hugoni, et promisit ut et A
 beneficeret ei, aut de sua rectitudine, aut de alia quæ illi placuisset. Tran-
 sactum terminum nihil illi fecit, sed mandavit illi: *Noli attendere quia tibi
 nihil faciam: et si omnis mundus erat meus, tantum quantum tenet digitus
 meus, non te dedissem pro hâc re.* Cùm autem audivit (a) Comes Hugo hoc;
 ivit ad Curtim Comiti, et misit eum in ratione de sua rectitudine, et nihil
 illi profuit. Contristavit se Hugo, et (b) defedavit Comitem de se, nisi
 de civitate sua et de corpore suo audientibus cunctis. Antequam Hugo vel
 sui homines nullum malum fecissent, apprehenderunt homines Comiti be-
 neficium hominibus Hugoni pro nomen de guerra. Ut vidit Hugo (c) [*vel
 sui homines nullum malum fecissent, apprehenderunt homines*], perrexit ad ca-
 strum Kassiacum quæ fuit avunculo suo quem Petrus tenebat injustè, undè
 damnum Hugoni veniebat. Cœpit turrem et projecit homines Petroni. Fe- B
 citque Hugo pro hoc, quia cogitavit habere rectum, quia fuerat patri suo,
 vel ad aliis parentibus suis, quem perdebat. Ut autem audivit hoc Comes
 contristavit se valdè, et mandavit Hugoni ut redderet ei turrem quam ha-
 bebat * abstultam Petroni. Mandavit Hugo Comiti quòd redderet honorem
 patri suo, et alia quæ fuerant parentibus suis ubi ipse rectum habebat, et
 ipse ei reddidisset turrem, et omnia quæ intùs fuerant adprehensa, et totam
 illam honorem quæ fuerat Joscelino, quæ Comes ei dederat. Consideravit
 se Comes, et levaverunt placitum invicem. Dixitque Comes Hugoni: *Non
 reddam tibi illas honores, quas mihi requiris, sed istam honorem quæ fuit avun-
 culo tuo, castrum, turrem et omnem istum honorem dabo tibi per talem conven-
 tum ut ampliùs mihi non requiras illam honorem quæ fuit patri tuo, vel (d) ad
 aliis parentibus tuis, neque alias causas quas per rectum tuum requiris.* Ut au- C
 tem audivit Hugo, dubitavit valdè Comitem, eò quòd per malum ingenium
 eum in retro habebat (e) multum deductum, dixit ad Comitem: *Non sum
 ausus facere hoc, quia timeo ut malum me minasses, sicut habes factum de mul-
 tas alias res.* Dixit Comes Hugoni: *Ego faciam tibi tales fiducias, ut ampliùs
 me non discredas.* Dixit ei Hugo: *Quales?* Dixit Comes: *Pro uno servo tibi;
 ostendam ut portet tibi iudicium ut non discredas quòd illam finem quem feceri-
 mus inter nos, bona et firma sit, et pro omnibus (f) causas que retrò fuerunt
 damnum tibi ampliùs jam non eveniet, sed finis sit adtenta (g) sine malo inge-
 nio.* Ut audivit Hugo quòd ita dicebat Comes, dixit: *Tu es meus Senior, non
 accipiam de te fiduciam, sed tantum mitto in misericordiam Domini, et in tua
 mercede.* Dixit Comes Hugoni: *Relinque mihi omnes querelas de retrò quas
 requirebas, et jura mihi fidelitatem et filio meo, et (h) dabit tibi honorem D
 avunculo tuo, aut contra (i) concammium tibi valente.* Et dixit Hugo: *Senior,
 precor te per Deum, et per istum sanctum Crucifixum, qui in figura Christi factus
 est, ut non mihi facias facere, si in antea tu et filius tuus vultis mihi minare
 per malum ingenium.* Dixit Comes: *Ita faciam per fidem ego et filius meus sine
 malo ingenio.* Dixit Hugo: *Et quomodo habuero juratam fidelitatem tu requiras
 mihi castrum Kassiacum, et si non reddiderim tibi, tu dicas quòd non est rectum
 ut tibi vetem Castrum quæ de te habeo, et si tibi reddidero, tu autem et filius
 tuus tolletis mihi, quia vos non habetis (k) nisi fiducia facta, nisi de Deo, et
 de vestra mercede.* Dixit Comes: *Non faciemus, et si non requisierimus tibi,
 tu noli nobis reddere.* Per nomen autem de tali conventu aut sicut finis lo-
 quuta fuit, quòd Comes et filius suus fidem portassent Hugoni sine malo
 ingenio, receperunt Hugonem ad hominem in fide et in credentia. Et fe- E
 cerunt Hugoni relinquere omnia quæ de retrò requirebat: et juravit illis
 fidelitatem, et dederunt illi honorem Joscelini avunculo suo (l) uno anno
 antequam moreretur.

(a) Comes non legitur ibidem.

(b) Defedavit, pro diffidavit; à verbo diffidare quod est inimicitiam excitare.

(c) Ansulis inclusa non leguntur in Editione Labbei.

(d) Lab. quod.

(e) Idem, in multis.

(f) Ibid. causis.

(g) Idem addit, firma.

(h) Ibid. dabo.

(i) Id est, commutationem.

(k) Idem, mihi fiduciam factam.

(l) Addimus cum Labbeo: sicut ipse tenebat illam.

A

MONITUM

IN CONRADUM, MATHILDEM ET EORUM LIBEROS.

D *E NUMERO filiorum Conradi Regis Burgundiæ inter eruditos non convenit. Hi nominant Rodolfum, et Bosonem. Sanè quod attinet ad Bosonem, non adeò certum est. Isti addunt alios. Quidam*
B *Rodulfum unigenitum dicunt. Eadem controversia de puellis, an Bertæ et Gislæ adjungenda sit Mathildis, adhuc sub judice lis est.*

De Gisla sic habet Hugo Flaviniacensis in Chronico suo Lab. Bib. Mss. Tom. I, pag. 174. Conradus (non Othonis III filius, sed Henrici Franconiæ Ducis) accepit uxorem Gislam Rodulphi Regis Burgundiæ sororem, Conradi et Mathildis filiam, de qua genuit tertium Henricum. At juxta Glabrum pag. 41, Tom. X, Henricus [II] Imperator fuit nepos Regis [Burgundiæ] Rodulphi. Parentes enim habuit Henricum Ducem Bajoariæ et Gislam ejusdem
C *Rodolphi sororem: Audiamus iterùm eundem Scriptorem: Conradus in conjugio habebat neptem præfati Rodulphi. Non igitur in matrimonio junctus est Gislæ sorori Burgundiæ Regis; at potiùs alteri Gislæ primogenitæ Hermanni Alemanniæ Ducis et Gerbergæ, sororis Rodulphi III, natæ Conradi Regis. Communi nomine moderni in errorem rapti sunt.*

Berta filia Conradi primò nupsit Odoni I Blesensium Comiti; dein Roberto Regi Francorum. De istac consule, si lubet, Glabrum Lib. 3, Cap. 7, pag. 40, Tom. X, et passim; cujus opinio nobis
D *arridet.*

Liberis Conradi subjunge alterum Conradum cujus suscriptio, his verbis signum Conradi filii Regis, legitur in Charta Reginæ Bertæ, uxoris Rodulphi II, quondam Regis Burgundiæ, Provinciæ et Alemanniæ, quâ condit, dotat, committitque Mayolo Abbati Cluniacensi Paterniacum Monasterium (vulgò Payerne, al. Peterlingen): de hac re vide Tom. IX, pag. 668.

2º Burchardum seu Borchardum et Brochardum Archipræsulem Lugdunensem, qui Episcopatum in infantia adeptus, ut scribit Hugo Flaviniacensis, sedit ab anno 979 ad an. 1031, fratrem fuisse Rodulphi III constat ex præcepto ejusdem Regis quod mox vulgabimus. An matrem communem habuerint Princeps iste et Archiepiscopus, arduæ quæstionis est. Quidam inducunt ex Charta Conradi Regis à Guichenone edita Bib. Sebus. pag. 32. Conradum primo connubio nupsisse Adelainæ viduæ Lotharii Regis Italiæ, Otthonisque Regis Alemannorum sororis: quod falsum est: nam istæc Adalais erat soror Conradi Regis, et post obitum Lotharii nupsit Othoni Regi Germaniæ. Alii post Hugonem Flaviniacensem, Tom. VIII, pag. 296, levi fundamento asserunt Burchardum Conradi ex concubinâ filium.
E

His rationibus æquâ lance appensis, videtur Mathildem unicam

fuisse istius Conradi uxorem, Glabrique auctoris contemporanei sententiæ manus dare non refugimus. ^A

Ex Chartulario hujus Monasterii.

CONRADI (a) REGIS BURGUNDIÆ DONATIONES PIÆ,

FACTÆ S. ANDREÆ VIENNENSI MONASTERIO.

Apud Acherium Spicilegii, Tom. III, Edit. in-folio, pag. 380.

An. 992.

IN nomine Domini nostri Jesu-Christi, Chuonradus ipsius præveniente ^B Clementiâ omni tempore jugiter serenissimus Rex. Si aliquid compendiorum sanctæ Dei Ecclesiæ ex nostris facultatibus conferre studemus, quatenus antiqua auctoritas præcedentium patrum Regum observetur, et vita Monachorum in hoc laude divina altiùs conscendatur, si est unde victum et vestitum sancta Dei Ecclesia membris sui cotidie, ne à Dei cessent cultu, possit ex aliqua parte nobis donantibus sustentare penuriam suam, vel administrare: credimus non solum nos vel successores nostros ideirco felicius in hac vita regnatos; verum in futuro æternæ vitæ recompensatione cum electis in illa supernorum curia posse conscribi confidimus. Quapropter cupimus notum fieri omnibus sanctæ Dei [Ecclesiæ] fidelibus, præsentibus scilicet et futuris, qualiter nos divino amore compuncti, imprimis memores salutis æternæ vitæ, et recordationis beatæ, ut credimus, animæ conjugis nostræ dilectæ Machtildis Reginae, et ut ipsa donavit, et nos perficere postulavit, ad sacrosanctum Monasterium, quod est constructum in civitate Vienna, in honore sancti Andreae Apostoli et sancti Confessoris Maximi, qui hîc corporaliter requiescit, ubi dominus Heunomus Abba Monachorum præesse dinoscitur, quidquid proprietatis visi sumus habere in prædicto pago Viennensi in prædictis locis, in villa Vitrosco Ecclesiam cum presbiteratu, et in villa Areld, et in Mansiano et Arcas habere dinoscimur; eâ scilicet ratione, ut prædictus Abba Heunomus, et modò Fratres qui degunt, et qui deinceps ad illud Monasterium pro Dei amore venturi sunt, prædicta loca teneant ad utilitatem ipsius Monasterii, et perpetualiter possidendum per hoc nostræ auctoritatis præceptum illis censemus, et nihil census vel servitii unquam Rectoribus prædicti Monasterii à regiâ potestate indè ^D exigatur, nisi, ut diximus, solo Conditori hominum pro nostra peccamina grata persolvant libamina. Ita ut hactenus ad nos prædictæ res respiciebant qualicumque ingenio nobis devenissent, aut de paterna potestate, aut etiam nos postea de Walda in villa Arcas acquisivimus, hoc est mansum unum, et in Mansiano colonicam unam, et in Vitrosco quidquid de Theodewino acquisivimus, et in Areld similiter quantum de ipso comparavimus, hæc ipsa prædia pretio computato trecentorum solidorum constat à nobis esse acquisita. Omnia hæc à nobis illis tradita seu ab illo Abbate, ac Monachis suis in prædictis villis postmodum simili modo acquisitis, vel etiam ubicumque aliquid habent acquisitum, vel in futuro tempore erit conquiendum, vel si aliqua persona aliquando pro remedio animæ facultatibus ipsius Monasterii de suis rebus cupit ingerere, huic nostræ auctoritati subdere ^E decrevimus, ne per successiones futuras aliquâ incuriâ desoletur, agris, pratis, vineis, casis, casalibus, pascuis, aquarumve decursibus, et in omnibus appendiciis amodò et deinceps. Ut autem hæc nostra auctoritas apud successores firmum tenorem habeat, et omni tempore stabilis et inconvulsa permaneat, placuit nobis nomini nostro esse conscribendum, et

(a) De Conrado Jurensis Burgundiæ necnon Provinciæ Rege ejusque Diplomatis plura vide in Tomo IX, pag. 695-705, et passim: ad quæ remittimus. Unum superest hujusce Principis Diploma in gratiam Monasterii S. Andreae Viennensis, subterioris, seu inferioris, quo nomine vocatur ad discrimen superioris, quod ins-

taurasse fertur. Hocce in Monasterio condito jam inde à sæculo IV, Monachis IX sæculo ad canonicalem vitam deficientibus, Monasticum statum restituisse dicitur Conradus, suffragante Aimoino [scu Heunomo] Abbate, qui primus ab istac restitutione Abbas illic fuisse videtur.

A impressione anuli (a) nostri subteriùs subsigillari. Signum invictissimi ac piissimi Regis Chuonradi.

Ego itaque Kerardus indignus Sacerdos præscripti Regis ac Reginae humillimus Capellanus, jussus ad vicem Haimonis Valentinensis Episcopi Archicancellarii scripsi et subscripsi. Data Kal. Dec. Nonas Decemb. Idus Januarii sub Pontifice Tietpaldo, anno ab Incarnatione Domini nostri Jesu Christi DCCCCXCII, Indictione quarta, Epacta vigesima, regnante Rege nostro Chuonrado XXXVIII anno (b).

(a) Hinc apparet Burgundionum Principes formulâ annuli impressione uti fuisse solitos, dum B Capetiani Reges, à Roberto præsertim, illam abrogaverant.

(b) Nihil cobæret in hujus Chartæ notis Chronologicis, præter enim quàm quòd insolita prorsus est hæc triplex epocha: *Data Kal. Dec. Nonas Decemb. Idus Januarii*, cum anno 992 non concurrat *Indictio quarta* sed quinta, neque *Epacta vigesima*, sed decima quarta, neque annus

38 regni Conradi, sed annus 56: quippe qui regnare cœpit anno 937. Hinc suspicor hasce nolas, ut quandoque contigit à quodam imperito librario postmodum adjectas fuisse: quod non est validum falsitatis argumentum in Chartis aliunde genuinis, ut videtur esse hæc Conradi donatio; revocatur enim in memoriam et confirmatur à Rodulfo Conradi successore Chartâ anni 994 mox vulgandâ.

MONITUM

IN SEQUENTIA DIPLOMATA.

C I^N Præceptis seu Chartis Rodulphi III Regis Provinciæ variè inscribitur nomen ejus: modò Rodolphus, in his Rodolphus, aliter Ruodolphus, Rudolphus et Roudolphus.

Formulæ seu invocationes frequentiori usu, XI sæculo, receptæ in illis visuntur, nempe: In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. In nomine Domini Dei æterni. In nomine Dei æterni et Salvatoris nostri Jesu Christi. *At familiarior prima invocatio.*

D Sub Rodulpho Pandolphus Cancellarii munere fungebatur. Iste habuit plures Notarios qui vel jussu Regis vel vice et absente Cancellario Chartas et Instrumenta scribebant et subscribebant vel recognoscebant. Præter Cancellarium exstiterunt in Burgundiæ regno Archicancellarii nomen et dignitas. Primi muneris vices gerebat Pandolphus, seu Pandulphus, plerumque Padicius. Eminentiore locum obtinuerat Burchardus Archiepiscopus. Absentibus Notariis et Cancellariis, privati quidam jussu Principis scripserunt Instrumenta.

Notandum maximè stilum Cancellariæ Italianæ in Burgundia Transjurense viguisse: quod observamus in Diplomate Rodulphi III an. 993. Cancellarii æquè ac Notarii subscribebant litteras Regias, exclusis testibus.

E In Chartis Conradi, Rodulphique filii ejus ac successoris, legimus Formulam, annuli nostri impressione, cujus frequentior usus erat apud Reges Carolinæ stirpis: communiter usurpaverunt manu propriâ roborare et sigillo nostro insigniri.

Exotica in Præceptis Regum Capetianorum, à Carolinis verò communiter usurpata, clausula legitur in Diplomate Rodulphi pro Monasterio S. Andreæ Viennensis. Vetat iste Princeps ut deinceps nullus Dux, Marchio, Comes vel quælibet grandis ut parva regni nostri persona, de suprâ nominatis rebus nullum teloneum vel aliquam functionem exigere præsumat. Communis erat apud Francos hæc formula sub Regibus Carolingis.

 RODULPHI III REGIS BURGUNDIÆ TRANSJURENSIS,

SEU PROVINCIÆ, DIPLOMATA.

I.

Pro Monasterio Agaunensi.

*Ex Cancellaria
Agaunensi.*
An. 993.

Apud Cl. Menestrier in Probat. ad Histor. Lugdun. pag. 21.

B

Pouilly

IN nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Rodolphus Rex. Maximum regni nostri augere credimus munimentum, si concessionis nostræ munificentiam sacris sanctæ Ecclesiæ ædibus aliquid concedimus, atque Ecclesiasticam indigentiam nostræ opis propentius fugamus auxilio, plurimum nobis ad æternam beatitudinem, regniq̄ue nostri stabilitatem prodesse confidimus, et ad commodum proculdubio credimus. Omnium itaque fidelium nostrorum tam præsentium quàm futurorum certitudo comperiat, quoniam venerabilis Archiepiscopus Lugdunensis, qui est Agaunensis Abbatiae Præpositus, nostrum audiens prospectum rogavit suppliciter, ut pro anima serenissimi patris nostri Conradi, sicut etiam distribuerat, Pulliacum * villam in eadem Abbatia Deo famulantibus per præceptum concederemus, quod in modico jussimus adnotare ut jam dicta villa quæ dare potuimus, justè et legaliter cum suis omnibus appenditiis regia et præcepti autoritate S. Mauritio, suæ legioni et Canonicis æternaliter distributa corroborando confirmavimus. Ut autem nemo futuris temporibus immutare possit ullo modo hoc præceptum erga Ecclesiam et Canonicos pro divinæ remunerationis amore, et animæ patris nostri redemptione, desuper etiam ut æternam sibi vigoris firmitatem defendat, et à cœtu sanctæ Dei Ecclesiæ inviolabiliter conservetur, hoc donativum summæ pietatis gratiâ peractum, hanc præsentem fieri præcepimus scripturam, et manu propriâ corroboravimus, ut quicumque hoc inviolabiliter conservare studuerit, benedictionem et gratiam consequi mereatur: si quis autem in pejus mutare tentaverit, divinum incurrat periculum in die judicii, et à Christo alienus habeatur.

C

Signum Serenissimi Domini nostri Regis.

D

P. Anselmus almi Mauriti et Domini Regis Cancellarius unius notas (a) implevit anno Incarnationis Domini DCCCCLXXXIII, regni verò domini Regis I.

Acta in Siazio prid. Kal. April. (b).

(a) Notanda maximè hæc verba *unius notas implevit*, quæ fortassis significant pro hac vice Cancellarii officio functum fuisse Anselmum sancti Mauricii [Agaunensis] Notarium; Pardolfus enim sequentibus annis Cancellarii locum obtinebat; aut saltem Anselmus *notas* seu signa loco testium solus supplevit.

(b) Hinc collige Conradum Rodulphi III genitorem et in regno Burgundiæ Transjurane decessorem jam obiisse *pridie Kal. Aprilis* anni 993. Id notandum, quia de tempore ejus mortis non convenit inter eruditos Mabillonius, *Tom. IV. Annal. pag. 85* eam differt ad XIV Kal. Nov. hujus anni 993.

A

II.

Confirmat ea quæ Monasterio S. Andreae Viennensis donaverat
Conradus pater ejus.

Ex Chartulario hujus Monasterii.

Apud Acherium Tom. III Spicilegii, pag. 380.

An. 994.

IN nomine Domini Dei æterni, Rudulfus Rex. Si locis Sanctorum more præcedentium Regum Catholicorum aliquid compendii, unde vita inibi Deo famulantium sustentetur, conferre studemus; non solum in hac vita diutiùs cum prosperitate regnatos, verum in perenni à Deo recompensationem recipere confidimus. Quocirca noverit sanctæ Dei Ecclesiæ nostrorumque fidelium universitas, præsentium scilicet ac futurorum, quia venerabilis Abbas Haimoinus de Monasterio sancti Andreae Apostoli in civitate Vigenna * siti, cum Monachis sibi commissis, ante præsentiam nostram præceptum patris nostri deferens postulavit, ut res quæ in ipso ad præfatum Monasterium (a) à se jamdudum restauratum delegatæ erant pro animæ matris nostræ Mathildis Reginæ remedio ac suæ, nostræ auctoritatis præcepto ad sustentationem Deo ibi servientium corroborare dignaremur. Sunt autem res ipsæ in pago Vigenni sitæ, in villa Vitrosco Ecclesia cum appendiciis suis, et quidquid in ipsa villa, vel in Arelo pater noster et mater nostra de Teudowino adquisierunt, et in Areas mansum unum, et in Masiano colonica una. Nos verò non solum in hoc ei assensum præbentes, sed in-
B super per consilium dilectæ conjugis nostræ Agildrudis Reginæ, ac fratris nostri Burchardi (b) Lugdunensis Archiepiscopi, quamdam villam Crisinciacus nominatam cum famulis utriusque sexûs et ætatis, et rebus omnibus ad ipsam respicientibus, quæ ex multo tempore de præfato Monasterio ablata fuit, pro remedio animæ patris nostri sicut ipse in fine obitûs sui reddidit, sancto Andreae sanctoque Maximo reddimus et concedimus, et per hoc nostræ auctoritatis præceptum sancimus, ut deinceps nullus Dux, Marchio, Comes, vel quælibet grandis aut parva regni nostri persona de suprâ nominatis rebus nullum teloneum, vel aliquam functionem exigere præsumat sed ad subsidia Monachorum in prælibato Monasterio Deo servientium, omnium hominum inquietudine remotâ, cuncto permaneant tempore. Si quis autem hujus nostri præcepti violator extiterit, sciat se compositurum
C auri optimi libras XXX, medietatem Camerae (c) Palatii nostri, et medietatem Monachis supradictis. Ut autem à nobis veriùs factum credatur, et ab omnibus diligentius succedentibus temporibus observetur, manûs illud nostræ subscriptione roborantes, sigilli nostri impressione annotari jussimus: et ad confirmationem prælibatam confirmandam addimus Ecclesiam de Masclatis cum appendiciis suis ad prædictorum Monachorum subsidia.

* Vienne

Signum Domini Rudulphi Nobilissimi Regis.

Paldolfus Cancellarius recognovi.

Data II. Idus Januarii anno Incarnationis Domini DCCCCXCIV. Indictione V*, anno verò Domini Rodulphi Regis primo. Actum Vigennæ * in Dei nomine fideliter. Amen.

* VII

* Viennæ

(a) Tametsi in his literis Rodulphi Regis, filii ac successoris, instauratio Monasterii S. Andreae inferioris tribuitur Aimoino seu Haimoino; tamen ob reverentiam, jus et honorem Regiæ Majestatis dicitur in superiori Conradi præcepto Monasterium illic statum restituisse: quæ optimè cohærent.

(b) Hinc confirmatur quod diximus suprâ de Burchardo Lugdunensi Archiepiscopo quem Rodolphus nominat ubique fratrem suum.

(c) Camera Palatii Regum Burgundiæ, seu Palatina Audientia aut Curia judicium Palatinorum, hoc est, eorum qui in horum Palatiis judicium officio fungebantur.

Confirmat possessiones et terras Monasterii Cluniacensis,
in Burgundiæ regno positas.

Ex Schedis Mss. Bibliothecæ Abbat. S. Germani à Pratis.

An. 998.

IN nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Rodolphus divinâ favente clemenciâ regni gubernacula potenter tenens. Præclarius et laudabilis jocundiusque nihil esse omninò nostro comprobatur judicio, quàm si regnum nostrum tali sub regimine disponatur, ut in hiis, quæ justa sunt et honesta, una majorum concordia sit et minorum. Inde certius innotescere volumus omnibus sanctæ Ecclesiæ filiis ævi præsentis hominibus et futuri temporis fidelibus, qualiter Odilonis Cluniacensis Monasterii Abbatis religiosissimi, fratrumque inibi jugiter in Dei sanctorumque Petri et Pauli Apostolorum servitio desudantium petitionibus animo sat libero libentique consentientes, scripta et dationes Regum temporis antiquitate nos præcedentium, quantum nostro juri regnoque ubivis partium attinere videtur, renovare perpetualiterque firmare curavimus. Quod uti talibus et tantis et tam præclaris personis vota assensionis exhibere decet, regiæ dignitatis non piguit agere auctoritatem. Concedimus enim loco præfato omnibus virtutum monilibus decenter adornato villas hiis nominibus assignatas, Lugdunensique in Comitatu sitas, Tusciacum scilicet et Ambariacum cum Javiniaco et Boliniaco, cum hereditate à Widone Archiepiscopo eisdem donata, villaque Cavariaco cum superposita S. Johannis Ecclesia; villaque Romana cum Ecclesia superposita: Forensi quoque in Comitatu S. Victoris Basilicani. Apredunum villam, et Poilliacum cum superconstructis sibi Ecclesiis: in Viennensi autem Comitatu Taherniacum, Causellam, Brachostum, Medonem, Insulam inter binas has aquas, Bullarum et Carusiun, cum Ecclesiis eis superinstructis; capellam quoque de Chandiacum, cum hereditate Ratburni, quantum eis concessum ad præfatum locum pervenit; seu quidquid in Girliaco jus prænominatorum participat fratrum. Hæc igitur omnia tam in capellis quàm casis, casalibus, terris, vineis, campis, pratis, pascuis, silvis, salictis, mansionibus, aquis aquarumque decursibus, molendinis, piscariis, montibus, vallibus, alpibus, planiciebus, servis, ancillis, nec minus et omnibus, quæ dici et nominari possunt, aut excogitari, ad prædictos locos pertinentibus, præsentialiter habitis, et in futuro acquirendis, sint in jure cœnobii ejusdem et Abbatis nunc temporis ibidem præsentis ejusque successorum, ad communem utilitatem fratrum ibi pro tempore Deo servientium, jure quieto ac absque alieujus contradictione seu impugnatione. Quam nostram donationem si quis infringere aut violare voluerit, infernales sentiat pœnas, centum auri purissimi libras Kameræ nostræ persoluturus. Quod ut veriùs à nobis factum credatur, et nunquam à posteris nostris infringatur, manûs propriæ scriptis roboramus, et sigillo nostro jussimus insigniri.

Signum Domini Rodolphi Regis nobilissimi.

* Paldulfus

Ego Padicius * Cancellarius ad vicem Burchardi Archiepiscopi et Archicancellarii recognovi.

Datum in Paterniaco (a), anno Incarnationis Dom. DCCCCXCVIII. regni verò Rodolphi Regis V. feliciter. Amen.

(a) Paterniacum locus est in diocesi Lausannensi, ubi Monasteriorum erat Ordinis Cluniacensis, jam laudatum Tom IX, pag. 667, patriâ linguâ *Payerne* al. *Peterlingen* medio ferè itinere Friburgum inter et Everdunum. Ibi conditum fuit Monasterium à Berta Regina, ut videre est, *ibid.* Cujus etiam donationes Rodolphus III hoc ipso anno confirmat interventu *Agildrudis* Reginæ conjugis suæ, *Puchardi* seu

Burchardi Archipræsulis Lugdunensis, necnon *Otelonis* seu *Odilonis* Cluniacensis Abbatis Quo ferè tempore, Genevæ in Ecclesia S. Victoris Monastica disciplina instituta est, annuente et litteris suis confirmante Hugone Episcopo Genevensi. Evocato ipso Abbate Cluniacensi hunc locum regendum commissum fuisse patet ejus Hugonis litteris, apud Mabillonium vulgatis Tom. IV Annal. ap. pag. 694.

A

IV.

Eadem quæ suprâ confirmat Monasterio Cluniacensi.

Ex Schedis Mss. ejusdem Bibliothecæ.

An. 998.

IN nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Rodulfus, divinæ nutu clem-
 tiæ, regiæ dignitatis donatus honoribus. In restaurationibus Ecclesiarum
 Dei perpetuisque solidationibus summo mentis affectu plurimam operam dare,
 perutile et honestum fore propositum nostri negotii notitiam minimè latitat.
B Unde omnibus sanctæ Ecclesiæ filiis ævi præsentis hominibus et futuri tem-
 poris fidelibus certiùs innotescere volumus, qualiter ob Agildrudis Reginæ
 conjugis nostræ dilectissimæ Archipræsulisque Burchardi, necnon Otelonis
 Cluniacensis Monasterii Abbatis justas et honestas petitiones præcepta regalia
 seu cartas vel donationes ab aliis fidelibus eidem Cluniacensi Monasterio,
 quantum nostri in finibus regni habetur, factas, in unum collectas corpuscu-
 lum, more patris nostri beatæ memoriæ, nominatim omnibus Missis reno-
 vavimus. Pertinent igitur ad locum prædictum Paterniacum Monasterium,
 et Romanum Monasterium, cum omnibus appenditiis eorum in Episcopatu
 Lugdunensi, Saviniacum, Phareneum, Ambariacum, Boloniacum, Eccle-
 sia quæ dicitur de Oratorio, Ecclesia S. Andeoli, Luiniacum, Tussiacum,
 Cavariacum, villa nomine Thaluctatis, portum de Ofa, Vivariacum, pisci-
 næque aliquot, Darbonacum, Amberta, Poliacum, Artedunum, Ecclesia
 Tiergis, Ecclesia de Vallibus, Ecclesia de Roduens, cum omnibus ad ea
C pertinentibus: in Episcopatu Viennensi Croptas, Locum, Taderniacus, Cau-
 sella, Ecclesia S. Desiderii, Bracost, Brucins, Jarsin superior, Jarsin sub-
 terior, mansiones de Vienna cum Ecclesia, villa Salpaise, Mons Judæus,
 Ecclesia de Candaico, Medons, villa quæ vocatur Insula, inter Bullam et
 Carusiam, cum omnibus eorum appendiciis: in Episcopatu Valentiniensi Ec-
 clesia de monte Ison, Ecclesia de Aleso: in Episcopatu Vivariensi Ecclesia
 de S. Georgio, locus Rumpone, locus ad fontes Collarionis, cum aliis
 quibusdam. In Provincia Cella S. Amandi, castrum Colonzellas, cella S.
 Pantaleonis, Tudeleta, Poiodolen, castrum Condorcense, cella Rosacen-
 sis, cella Canagobiacensis, Valentiola, Teiza, mansiones de castro Avi-
 nione et Arelatensi urbe et monte Juario, quicquid ibi adquisistis et in villa
 Ribedanas. Hæc igitur teneat Abbas Outelo, Monachique sub eo locati, suc-
D cessorisque eorum, cum omnibus quæ antecessores ejus in regno nostro
 adquisierunt, aut ipse adhuc adquisiturus cum successoribus erit. Ut autem
 hæc à nobis facta credantur, et nunquam à posteris nostris infringantur,
 manu nostra roboravimus, et sigillo nostro jussimus insigniri.

Signum Domni Rodulfi Regis nobilissimi.

Ego Paldufus Cancellarius recognovi.

Actum Viveisi (a) anno Incarnationis Dominicæ DCCCCXCVIII. In-
 dictione IX *, regni verò Rodulfi Regis VI. feliciter. Amen.

* XI

V.

Pro Monasterio Agaunensi.

Apud Guichen. in Probat. Gentilitiæ Hist. Sabaudiae, T. III. p. 2.

*Ex Archivis
 hujus Mona-
 sterii.*

E

IN nomine Dei æterni et Salvatoris nostri J. C. Rodulfus Dei gra-
 tiâ Burgundionum Rex. Quicumque in hoc sæculo divitiarum vivens af-
 fluit ubertate, diligentia debet providere, ne his nimium intentus, amittat
 ditissimum florem æternæ dignitatis, et gloriam patriæ cœlestis. Quamvis Do-
 minus dicat camelum faciliùs posse foramen acûs penetrare, quàm divitem
 regnum cœlorum intrare; non tamen nobis diffidendum est de immensa
 ipsius pietate: quia qui dat escam invocantibus se pullis corvorum, non de-
 negabit veniam sperantibus in se famulis. Neque enim est sibi exiguum
 vel vile, propter quod dignatus est humanitatem sumere; haud alteri
 vult descrere, quod redemit suo pretiosissimo sanguine, ut illuc non traheret

An. 1014.

Matth. 19. 24.

psal. 146. 9.

(a) Forsan *Veysel* in Electione Lugdonensi.

unde venerat liberare. Ille itaque nobis peccatoribus medicamina salutis est ^A
Luc. 16. 9. largitus, cùm non solùm de propriis vel bene adeptis, verùm et de
 mammona iniquitatis amicos docet nos facere, qui reciperent in æterna
 beatitudine. Nos siquidem his et aliis instructi monitis, si petitionibus fide-
 lium nostrorum aurem serenitatis nostræ accommodaverimus, procul
 dubio promptiores et fideliores ad nostrum efficimus famulatum: idque non
 tantùm animæ, verùm etiam nostri regni statui valdè prodesse non ambigi-
 mus. Quapropter omnium nostrorum, tam præsentium quàm futurorum, no-
 verit industria fidelium, quòd quidam fideles nostri, videlicet conjux nostra
 Hermegondis Regina, Bertoldus ^(a) quoque et Rodulfus Comites et Ro-
 bertus, necnon Hugo Episcopus * Sedunensis, Henricus Lausanensis, at-
 que Hugo Genevensis, et Burcardus Lugdunensis, Anselmus * Augustensis,
 ac Pandulfus cum cæteris fratribus, supplices nostram aggressi sunt cle-
 mentiam, quatenus pro salute nostra et eorum petitionibus Ecclesiæ Agaunensi ^B
 in salo miserrimæ desolationis jam pene naufraganti subveniremus.
 Quorum petitionibus benignis annuentes, donamus, immò ab antecessori-
 bus nostris ablata reddimus tam Ecclesiæ Agaunensi quàm fratribus ibi
 Deo et S. Mauricio famulantibus, de victu et vestitu proclamantibus, ad
 mensam eorum in refectorio fiscos Sigisciacum, Lulliacum, Communi-
 cum, Pulliacum, Auronum, potestatem Wadens et Bedelosci, et in Vi-
 vesio placitum cum omni redhibitione censûs et hominum; Lustriacum,
 Vouvreium Aulonum, Seuchiam, Narres, cum omnibus appenditiis eorum;
 et oblata altaris ejusdem Ecclesiæ, dimidium Burgum ipsius loci, et ibi-
 dem furnum cum molendinis, et duas partes tholonei salis, et Alpes S.
 Mauricii, totiusque caput * Laci; ea videlicet ratione, ut omni tempore nostri ^C
 præcepti auctoritate ipsi et successores eorum quietè habeant et teneant,
 et inde in refectorio vivant, et quidquid utile sibi in commune bonum decre-
 verint, liberè faciant. Si quis verò, quod minimè credimus, eos molestaverit,
 non valeat vindicare quod appetit: sed sit culpabilis, et persolvat quingentas
 libras optimi auri, medietatem ipsi Ecclesiæ, et medietatem regiæ Camerae.
 Verùm ut hoc credatur certius præsens præceptum, manu propria firmamus,
 et sigillo nostro signari, et prædictorum Episcoporum anathemate muniri præ-
 cipimus.

Datum anno ab Incarnatione Domini MXIV, regni verò Regis Rodulphi XXIV. * die Sabbati XVI. Calend. Martii, Luna XVIII. Indictione * I.
 Actum in Agauno ^(b) feliciter.

* XXI
 * XII

* Regis Rodulphi Diplomata VI et VII, ratione ætatis transpone.
 Ex Chartulario ejusdem Ecclesiæ.

An. 1016.

VI. *

D

Prædia quædam in Comitatu Bargensi sita Amisoni et uxori ejus conceduntur.

Ibid. pag. 3.

* Comté de Barges

^E
 IN nomine sanctæ Trinitatis et individuæ ^(c) Unitatis. Rodolphus divinâ providente clementiâ Rex. Notum esse volumus omnibus Dei Ecclesiæ filiis natis et nascendis, qualiter quidam ex fidelibus nostris Amiso nomine venit ad nos, postulans ut sibi per præstariam concederemus quandam terram sancti Mauricii, cui assensum præbentes, largimur tam ipsi jam præfato Amisoni et uxori ejus, quam sibi legitimè adquisierit, et post eorum discessum, cuicumque illorum infanti dare voluerint vel consentire; mansos duos conjacentes in Comitatu Bargensi *, sive in valle Nugerolensi, tam in casis quàm casalibus, campis, pratis, vincis, pascuis, silvis, aquis, aquarumque decursibus, et cum omnibus appenditiis sive usamentis omnibus, laudante et consentiente domno ac venerabili Burcardo Archiepiscopo et loci Agaunensium Abbate, simulque fratribus sancti Mauricii annuentibus,

(a) Bertholdus pater Humberti, caput Comitum Sabaudie, notatur in Chronico Ditmari ante annum 980, ut videre est Tom. X, p. 122. factus, juxta eundem Guichenon. Comes Mauriennæ et Sabaudie Diplomate Rodulphi Regis dato Aquis 5 Idus Maii.

(b) Agaunum, S. Mauritz, antiquitè Ter-

nadæ dictum, in Vallesia, *en Vallais*, nobilitatum martyrio S. Mauricii legionis Thebæorum Ducis et sociorum.

(c) Nota exoticam hanc invocationem, jam monuimus diversas Rodulphi formulas, quas vide-sis.

A accipientes à jam dicto Amisone vineam unam sui primi juris, sitam in Comitatu Bargensi, sive in valle Nugerolensi, et campum unum, quo eadem vinea possit operari, sub censu duodecim denariorum, quos singulis annis in festivitate sancti Mauritii ad ejus altare persolvant: et si uno anno negligentibus extiterint, in altero duplum componant, et si uno securè possideant, et ut à nobis factum esse videatur, et à nemine posteriorum nostrorum inferatur, suis consimilibus ad firmandum dare jussimus. Bertholdus (a) Comes firmavit, Cuono Comes et filii ejus firmaverunt, Seligerus firmavit, Adalger firmavit.

Actum Pinpeningis in præsentia quam plurimorum hoc videntium, die Dominico, anno Incarnationis Domini nostri Jesu Christi MXVI anno Regis Ruodolphi Regis quàmpii XXVI.

Ego Franco vice Pandolphi Cancellarii subscripsi.

VII.

Restituit Monasterio S. Andreae Viennensi Ecclesiam S. Symphoriani, et addit quidquid Constantius in valle Ortensi per donum Aimoini Abbatis ædificaverat.

Ex Chartulario S. Andreae Viennensis.

Apud Acherium, Tom. III Spicilegii, pag. 386.

C **I**N nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Ruodulfus divina providentia serenus Rex. Justis fidelium nostrorum petitionibus acquiescere justum ducimus et honestum. Quâ de re notum sit omnibus Dei Ecclesiæ filiis, nostrisque fidelibus præsentialiter natis et in futuro nascendis, qualiter petente Irmingarde (b) Regina conjuge nostra carissima, necnon Burchardo Archiepiscopo fratre nostro dilectissimo, sed et Utelino fidele nostro rogante, reddimus Monasterium * S. Andreae in civitate Viennensi constructum *, cui Hugo Abbas præesse videtur, Ecclesiam in honore sancti Simphoriani dicatam in septimo, cum dotis et decimis et offerendis, et omnibus appendiciis, ut sicut pater noster memoriæ bonæ Chuonradus Rex et mater nostra Mathildis pro anima sua illud dederunt; ita nos pro anima nostra illud reddimus, ut omni tempore illic permaneat ad stipendia fratrum ibi Deo famulantium in potestate et gubernatione Hugonis Abbatis et successorum ejus. **D**amus etiam in valle Ortensi quidquid Constantius ibi ædificavit per donum Aunini Abbatis, eo ipso modo ut superiora dedimus quæ sunt sancti Andreae. Volumus ergo ut in pace locus permaneat cum omnibus pertinentiis suis, nulla aliena potestate gravatus. Ut hæc à nobis facta credantur, et à posteris nostris non frangantur, manu nostra roboravimus, et sigillari jussimus.

An. 1015.

* Monasterio constructo

Signum Domni Ruodulphi Regis. Paldolfus Cancellarius recognovi.

Data pridie Idus Aprilis, anno Incarnationis Domini MXV. regnante Ruodolfo Rege anno vicesimo (c). Actum * Aquis.

* Aiz

VIII.

Ex propria hæreditate Monasterio Cluniacensi concedit Ecclesiam S. Blasii in viculis sitam in pago Genevensi cum omnibus pertinentiis suis.

E

Ex Bibliotheca Cluniacensi col. 411.

IN nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Rodulfus Dei gratiâ Rex. Igitur cum totius ordo religionis, secundum decreta præcedentium Regum, sanctæ conversationis exordium sumeret, et ad perseverandum in ea sustentacula alimonie his qui districtius atque familiarius in Dei servitio se coercent *, publica regalis res ad sufficientiam aliis, et minus aliis subministraret, et

An. 1019.

* al. exercent

(a) Cessit è vivis Bertholdus iste circa annum 1024.

(b) Ermengardis seu Irmengardis Regina Rodulphi Regis secunda uxor erat; nam prima Agilrudis vocabatur, ut perspicere quisque po-

test in superioribus Cartis.

(c) Legendum est *vicesimo primo*, aut corrigendum *MXIV* pro *MXV*, ut concurrere possint ut duo numeri; constat enim Rodulfum Regem renunciatum fuisse ante finem anni 994.

ita per ordinem sanctæ Ecclesiæ status usque ad præsens per longa temporum curricula extensus sit : nihilominus dignum est ut nos, qui quasi per novissimos operarios in vinea Dei laboramus, eosdem operarios in exercitio operis Dei deficere non sinamus : quin potius, ut vires suppetunt nobis, usque ad unguem perducere tentemus. Quapropter sciant omnes præsentis tempore decedentes, et futuro succedentes, qualiter ego Rodulfus, petente atque exoptante, dilectissima conjuge mea Irainsanda *, dono ex hæreditaria mea possessione quoddam prædiolum, ob animæ meæ et suprâ memoratæ conjugis meæ remedium, cœnobio S. Petri quod dicunt Cluniacum *, et Abbati ejusdem Monasterii, et Monachis ejus, præcepto et S. Benedicti regulæ modò et deinceps obedientibus, et ibidem Deo famulantibus, Ecclesiam sancti Blasii in vinculis totam, cum omnibus ibidem pertinentibus, cum montibus et planitiis, agris, pratis, pascuis, silvis, decimatione, servis et ancillis, et cum omnibus utensilibus, dono ego et prædicta conjux mea ad suprascriptum Monasterium, ut si nos minus idoneè injunctum à Deo peregrimus officium, delicti nostri et negligentiae non pro merito recipiamus dispendium, sed per eorum orationes, quos sustentamus ; subministrantes temporalia, ad stadium currentes remuneremur mercede perpetua. Hæc ut à nobis facta credantur, et à posteris nostris non infringantur, manu nostra roboravimus et sigillari fecimus.

Signum Rodulfi Regis pii.

* *Albker*

Albicer * indignus Presbyter, jussu Regis scripsit hæc.

* *lege Urba*
*XXV.

Acta sunt hæc in villa Tabernis (a), quam alio nomine propter fluvium ibidem defluentem Utba * appellant. Data XVIII. Kal. Febr. anno ab Incarnatione Domini MXIX. regnante Rodolfo Rege, anno regni sui XXXI *.

Hoc itaque beneficiolum, id est, suprâ memorata Ecclesia quam damus fratribus Cluniaco degentibus, jacet in pago et in Comitatu Genevense, cum vicis ibidem appendentibus.

IX.

Ex Chartulario Monasterii Saviniacensis.

Donat (b) Monasterio Saviniaci in agro Lugdunensi villam Taluerias in pago Albanensi sitam cum Ecclesia B. Mariæ et SS. Petri et Mauricii.

Apud Guichenon. Bibliot. Sebus. pag. 97.

Circa an.
1020.

IN nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Rodulfus divina favente gratia Rex. Rebus nostris Ecclesias Dei augmentare, more Regum prædecessorum nostrorum utile duximus, et honestum dijudicamus. Quapropter notum sit omnibus Dei Ecclesiæ, et nostris fidelibus natis et nascituris qualiter ob animæ remedium, et petitione Irmingardis Reginæ conjugis nostræ dilectæ, et Burchardi Archiepiscopi fratris nostri, et Burchardi Viennensis Archiepiscopi, cæterorumque nostrorum fidelium. Damus in pago * Albanense Talueris * villam cum appenditiis suis, et cum Ecclesia in honore S. Mariæ, et S. Petri et S. Mauricii consecratam ad S. Martinum et Monasterium * Saviniacense, et ad regimen et subjectionem Iterii Abbatis, et successorum ejus, et utilitatem fratrum (c) Talueris monasticè Deo famulantium ; ita ut in nostra tuitione et Irmingardis Reginæ et successorum nostrorum Regum remaneat. Et ut hæc à nobis facta credantur, manu nostra roboravimus, et sigillari jussimus. S. Domini Rodulfi Regis.

* *Albanois*
* *Taloires*

* *Savigny à trois lieues de Lyon.*

(a) Villa *Tabernæ* vulgò (*les Tavernes*) latino nomine olim dicta à fluvio *Urba* præfluente *Urbæ* appellationem accepit, ut ibidem dicitur ; et est pagus Vici Transjurenensis. Nostris *Orbe*, incolis *Orbach*. Tres igitur vicos *Tabernæ* nomine distinguere oportet. *Tabernæ* seu *Urba*, *Tabernæ ad Rhenum*, et *Tabernæ Montanæ*, uterque in Alsatia, in qua Burgundici juris nullum prorsus vestigium apparet.

(b) Cartam banc refert Mabillonius ad an. 1020. Iterius Cluniacensis Monachus Saviniacensi Cœnobio præfectus est Abbas anno 1018.

(c) Hoc est Talueriense Monasterium, diocesis Gebennensis prope Anneciacum, Saviniaco subductum ab Urbano VIII, nunc Abbatia, sub Benedictina congregatione S. Justinæ in Italiâ, exstat in pago Albanensi, eâ parte Ducatus Gebennensis, quæ Anneciacum, Taluerias, Ru-

miliacum et loca circumvicina continet. Ad hæc Gaufridus cum uxore sua Petronilla Ecclesiam S. Pauli, sitam in territorio Santonensi, subter castrum, quod vocatur Botavilla, freti consilio Willelmi Comitiss Engolismensis, ejusque uxoris domnæ Gerbergæ parentum suorum, Alduini fratris sui, necnon Isli Episcopi Sanctonensis, donant Saviniacensi Cœnobio, id est, domno Abbati Iterio et Monachis sub eo degentibus ; Cartam Gaufridi vulgavit Guichenon in Bib. Sebus, p. 125 : cui signa apposuerunt Willelmus Comes pater ejusdem Gaufridi, et Gerbergæ matris ejus. *Data per manum Duranti Monachi, mense Junio, feria III, regnante Roberto Rege in Francia, et Rodulfo in Callia.* Hanc verò donationem ante an. 1028, quo Willelmus Comes è vivis decessit, scriptam fuisse oportet.

X.

A

Ecclesiæ Viennensi Comitatum Viennensem concedit.

Ex Archivis hujus Ecclesiæ.

An. 1023.

IN nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Rodulfus divina favente cle-
Imentia Rex. Quia igitur hujus sæculi præsentis assolet adversitas unum-
 quemque hominem impedire, ne officiis sibi injunctis studiosè ac... possit
 inhærere, ut decet; recognoscimus et nos, atque per omnia probamus,
B multa negligenter, quæ nobis fuerant et sunt restauranda atque emendanda,
 minùs officiosè ex nostro regimine esse peracta. Quapropter ut Regum mos
 fuit et est, ut si qui minùs justè in mundanis legibus discernendis semetip-
 sos exercebant; in ecclesiasticis tamen rebus meliorandis frequenter [de-
 sudarent]: hoc exemplo ammoniti, et nobis placuit, et decernimus, ut
 de rebus, quas usque nunc humanis nostris usibus subegimus, divinis cul-
 tibus deinceps serviendum redigamus. Qua de re sciant universi, qui ama-
 tores comprobantur esse divini cultûs, qualiter ego, lætante dilectissima
 conjuge mea Irmengarda Regina, dono ob recordationem animæ meæ et
 ejus, et ob remedium peccatorum nostrorum, S. Mauricio Ecclesiæ Vien-
 nensis patrono, et Episcopis eidem Ecclesiæ prætitulatis, atque deinceps
 in curricula sæculorum præordinandis, Viennensem (a) Comitatum, cum
C omnibus appendiciis suis infra ipsam civitatem Viennensem et extra civita-
 tem, cum Castello quod supereminet ipsi civitati, quod dicunt proprio nomi-
 ne * *Pupet* (b). Et quicquid nostro usui legis censura per manus ministro-
 rum nostrorum nunc usque solvebat, hoc idem, ut diximus, eidem Eccle-
 siæ et Episcopis ibidem ad Deo serviendum dicatis ea lege donamus, ut
 si quis Regum per tyrannidem, aut aliquis Ecclesiæ Dei inimicus ista vo-
 luerit ab Ecclesia Dei et S. Mauricii tollere et violenter abstrahere, æter-
 nas et nunquam extinguendas gehennæ flammæ cum Juda traditore se
 noverit irremediabiliter luere. Ut hæc à nobis facta credantur, et à poste-
 ris nostris non infringantur, manu nostra roboravimus, et sigillari jussimus.

Signum Domni Rodulfi Regis.

Albertus indignus Presbyter jussu Regis scripsit.

* al. *Pipet*

D Acta fuerunt hæc anno ab Incarnatione Domini MXXIII. regnante Ro-
 dulfo Rege pio, anno regni sui XXX. Datum in vico Urba, quem alio vo-
 cabulo dicunt, * *Tabernis*.

* *les Tavernes*

XI.

Pro Divionensi S. Benigni Abbatia.

Ex Apographo.

An. 1026.

IN nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Rodolphus gratiâ Dei Rex. Si
 honorabilium virorum petitionibus, quibus pro sacris locis nostram sup-
Eplicaverint excellentiam, aurem libenter accommodamus, easque ad effe-
 ctum perducimus, regiam exercemus consuetudinem, et ob id eos in nostræ
 fidelitatis obsequiis devotiores efficimus, et ad animæ nostræ salutem no-
 bis profuturum omnino confidimus. Comperiat igitur omnium fidelium sanctæ
 Dei Ecclesiæ nostrorumque præsentium ac futurorum solertia, quoniam
 Otto (c) Comes ejusque filius Raynaldus duo regni nostri præclarissimi

(a) Ab istâ concessione Archiepiscopi Viennæ intitulati sunt Comites ejusdem civitatis; at quo tempore uti illo cœperunt, non constat, cùm legamus in Bibliotheca Sebustiana p. 17 *Taillafers* Viennensium et Albonensium Comitum an. 1183 et Guillelmum Viennæ et Matisconis an. 1192 denominationem usurpasse ibid. p. 245. Albonensium Comitatus etiamnum fundus est Clientelæ Ecclesiæ Viennensis.

(b) Antiquitus Viennam firmabant septem Castra in circuitu civitatis posita, ex quibus undecimo sæculo exstabat Castrum *Pupet* aliàs *Pipet*, variè in Cartis nuncupatum *Eumedium*, *Pompeiacum*, *Pupetum*, *Popetum*, *Pompétium seu Mons artificialis*.

(c) De Ottone cognomento Willelmo et Advena consule indicem Onomasticum Tomi nostri X: fuit iste Comes Divionensis.

principes cum consorte regni nostri Hermengarde Regina nostram adierint A
 sublimitatem, rogantes concedi ac regali auctoritate firmari quandam dona-
 tionem duarum Caldariarum in villa quæ Salinas dicitur sitarum, quas pro
 remedio suæ animæ Deo sanctique Benigni Monasterio apud Castrum Di-
 vionense, cui præesse videtur venerabilis Abba Willermus, conferre deli-
 beraverant, quas ex rebus nostri beneficii adquisitas hactenus visi fuerant
 possedisse. Quorum petitionibus, tam pro divini respectu timoris, quàm
 pro recordatione ab eis nobis sæpenumero impensæ fidelis obsequii servitu-
 tis, gratanti annuentes animo, receptas ab eis denominatas res, quoniam
 ad publicum jus pertinere videbantur, ad votum ipsorum concessimus atque
 largiti sumus in perpetuam possessionem B. Benigni cœnobio rectoribusque
 ejus jure firmissimo. Et ut in his quæ pro expiandis peccaminibus bene-
 factorum loci illius à fratribus ibi Deo famulantibus aguntur, nostræ recor- B
 dationis temporibus succiduis intersit memoria; statuimus atque decerni-
 mus, ut quod ad præfati loci utilitatem in jam dicta Salinis villa emptum
 est vel collatum, futurisve temporibus emendum atque donandum, per hu-
 jus nostræ auctoritatis præceptum ratum habeatur ac firmum; ita ut à nul-
 lis nostris successoribus aut aliquibus aliis contradictoribus aliqua possit te-
 meritate vel ratione violari. Si quis autem, quod eventurum minimè cre-
 dimus, huic nostræ auctoritatis præcepto obviare, et præsentem donationem
 à nobis legaliter factam temptaverit effringere, non valeat quod cupit effli-
 cere, sed sciat se compositurum auri libras mille, medietatem Camerae
 nostræ, et medietatem præscripto Monasterio ejusque rectoribus Et ut hoc
 veriùs credatur, diligentiusque ab omnibus observetur, manu propria corro-
 borantes, sigillo nostro subter insigniri jussimus.

Signum Domni Rodulphi Regis nobilissimi.

Ego Halinardus ad vicem Padulfi Cancellarii, eo ipso jubente, recognovi C
 et scripsi.

Data III. Idus Julii, luna XXV, anno ab Incarnatione Domini MXXVI.
 Indict. IX. regnante domno Rodulpho Rege anno XXXII (a). Actum
 Urbæ feliciter. Amen.

XII.

Pro Ermemburga nobili femina.

*Ex Chartula-
rio Abbatie
S. Pauli Fe-
sontion.*

*Apud Chriffletium in Probat. ad Epistolam de Beatrice Comitissa
Cabilonensi. pag. 152.*

An. 1028.

IN nomine summæ et individuæ Trinitatis, Rodulfus Deo annuente et fa-
 vente piissimus Rex. Cùm antiquissimæ semper fuerit consuetudinis, res
 donabiles, donatas, donandas, usu litterario corroborare, ne quod larga
 bonorum manus largiter contulisset, id posterorum unca avaritia dissipasset;
 et rebus antiquitùs firmiter constitutis, et noviter fœdè destructis oriretur
 seditio in populis, et post seditionem bella consurgerent; placuit nobis
 antiquorum usum imitari, et res in regno nostro sitas eodem modo, eadem
 ratione in omnibus astipulari. Unde noverit sollertia nostrorum fidelium,
 tam præsentium quàm futurorum, Ermemburgam nobiliori semine exortam, E
 bonæque famæ præconiis collaudatam, nostræ celsitudinis magnificentiam
 adisse, et impetrandæ à nobis humiliter postulasse: et nos quæ postulavit, uti
 nos et eam decuit, benigniter concessisse, cum conjugis meæ Ermengardæ
 consensione: Videlicet terram, quam ego ipse dederam patri ejus Lamberto,
 et ipse Lambertus sibi dedit, quando eam Umberto tradidit in matrimo-
 nio: medietatem Ecclesiæ, quæ est in honore S. Gorgonii, in villa quæ
 dicitur Albonna, in Episcopatu Vesontiensi, in Comitatu Guaraschensi: et
 quidquid ad ipsius medietatem pertinet, vel ad ipsum beneficium in toto
 illo confinio: et alterius Ecclesiæ medietatem, quæ est in honore S. Mariæ,

(a) Si perfectè cohæreant hæ notæ omnes cùm autem anno 993 regnare cœperit, juxta pri-
 Chronologica, invictè demonstrant Rodulphum mam Cartam, regni ejus annus 33 est nume-
 regnare non cœpisse ante 13m Julii anni 994; randus.

A in villa dicta Luniaco, cum omnibus rebus quæ ad eam pertinent: et quod jacet de ipso beneficio in valle quæ dicitur Clusa, ad possidendum absque ulla contradictione, et ad donandum cuicumque voluerit, cum omni stabilitate. Si quis verò, quod non puto, hanc nostram donationem calumniare vel infringere temptaverit, XV libras auri componat, et post hæc ista donata * firma permaneat.

* donatio

Signum domni Rodulphi piissimi Regis, qui hanc donationem fieri jussit, et eam suo anulo signavit, anno Dominicæ Incarnationis MXXVIII, regni verò Rodulphi regis XXXIII (a).

Ego verò Gualterius Grammaticus recognovi jussu ipsius Rodulphi Regis.

Actum Vivetio. Data XVI. Kal. Maii.

B

XIII.

Pro Ecclesia Viennensi.

Ex Archivis hujus Ecclesiæ.

C IN nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Roudolfus Rex. Notum sit omnibus Dei Ecclesiæ filiis, natis et nascituris, qualiter ob petitiones Irmingardæ Reginae conjugis nostræ, et postulationes Burehardi Archiepiscopi, damus sancto Mauricio Ecclesiæ Viennensis * Montem Arnoldi et Montem (b) Salomonis in proprietatem et in tutelam Burchardi Archiepiscopi et successorum ejus in perpetuum, ad stipendia fratrum in Ecclesia S. Mauricii sub canonicali nomine Deo famulantium, pro remedio animæ nostræ et patris nostri, ceterorumque parentum nostrorum. Ut hæc à nobis facta credantur, manu nostra roboravimus, et sigillari jussimus.

An. 1028.

* *le Mont-Arnaud*

Signum Domni Roudolphi Regis pii.

Paldolfus Cancellarius recognovi.

Data VI. Cal. Januariæ, anno Incarnationis Domini MXXVIII. regni Domni Rudolphi Regis XXXV (c). Actum Aquis.

XIV*.

D Concedit Ecclesiam S. Blasii in Diocesi Gebennensi, Cluniacensi Monasterio.

Ex Autographo Cluniacensi.

E IN nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Rodolfus Dei gratiâ Rex. Igitur cum totius ordo religionis secundum decreta præcedentium Regum sanctæ conversationis exordium sumeret, et ad perseverandum in ea sustentacula alimonie his, qui districtius atque familiaris in Dei servitio se coercerent, publica regalis res ad sufficientiam aliis, et minus aliis ministraret: et ita per ordinem sanctæ Dei Ecclesiæ status usque ad præsens per longa temporum curricula extensus sit. Nihilominus dignum est ut nos, qui quasi per notissimos operarios in vinea Dei laboramus, eosdem operarios in exercitio operis Dei deficere non sinamus: quin potius, ut vires suppetunt nobis, usque ad unguem perducere temptemus. Quapropter sciant omnes præsentis tempore decedentes, et futuro succedentes, qualiter ego Ruodolfus, petente atque exhortante dilectissima conjuge mea Irmingarda, dono ex hereditaria mea possessione quoddam prædiolum, ob animæ meæ et suprâ memoratæ conjugis meæ remedium, Cœnobio S. Petri, quod dicunt Cluniacum, et Abbati ejusdem Monasterii, et Monachis ejus præcepto et S. Benedicti regulæ modò et deinceps obedientibus, et ibidem Deo

* Nota Diploma XIV Rodulphi Regis, idem omnino esse cum Diplomate VIII, quod extat pag. 547 discrepant tantum notis Chronologicis, sed fortè Librarii negligentia. Major debetur fides Diplomati XIV, ut potè ex Autographo.
An. 1029.

(a) Lege XXXVI, ut hunc annum concilii cum anno MXXVIII.

(b) Mons Salomonis multoties in Cartis hujus Ecclesiæ dicitur *Sospolium*, *Suspulus*, *Salutis-*

mons, *Salusmons*, extenditur in parte suburbii Viennæ quod vocatur *Pont-Evêque*.

(c) Legendum est XXXVI, ut cohæreat cum anno MXXVIII.

famulantibus, Ecclesiam S. Blasii, et viculum totum, cum omnibus ibidem A pertinentibus, cum montibus et planiciis, agris, pratis, pascuis, decimatione, servis et ancillis, et cum omnibus utensilibus, dono ego et prædicta conjux mea ad suprascriptum Monasterium, ut si nos minùs idoneè injunctum à Deo peregrinus officium, delicti nostri et negligentiae non pro merito recipiamus dispendium; sed per eorum orationes, quos sustentamus subministrantes temporalia, ad stadium currentes remuneremur mercede perpetua. Hæc ut à nobis facta credantur, et à posteris nostris non frangantur, manu nostra roboravimus, et sigillari jussimus.

Signum Roudolfi Regis pii.

Albker indignus Presbyter jussu Regis scripsit hæc.

Acta sunt hæc in villa Tabernis, quam alio nomine propter fluvium ibidem defluentem Urba appellant. Data XVIII. Cal. Febr. anno ab Incarnatione B Domini MXXVIII (a), regnante Roudolfo Rege anno regni sui XXXV.

Hoc itaque beneficiolum, id est suprâ memorata Ecclesia, quam damus fratribus Cluniaco degentibus, jacet in pago et in Comitatu Gebennensi, cum vicis ibidem appendentibus.

XV.

Ex Autographo.

Concedit Ecclesiam S. Nicolai de Poliniaco Monasterio Cluniacensi.

Apud Perardum in Instrum. pro Hist. Burgund. p. 177.

C

An. 1029.

IN nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Radulphus Dei gratia Burgundiorum Rex. Sicut certum est quia Dei potentia sumus, quippe sine quo potestas non est: ita quoque liquet quod potentum opera interrogabit. Et ob hoc nobis summoperè curandum est, ut cum vel prodesse, vel obesse, ipso disponente, possimus, nostrum posse sub ejus nutu penitus subigentes, quod honori sanctæ ejus Ecclesiæ proficiat, certatim faciamus. Itaque priscae seriem consuetudinis regalemque Christianæ religionis morem considerantes, totis nisibus totoque mentis affectu (b) immutari cupimus, et quod ipsi duxerunt ad ecclesiasticæ celsitudinis curam, nos spiritualibus armis, clypeo dominicæ protectionis defendi eandem curæ sollicitudinem (c) subjungeremus, sicut qui Deo famulantibus placabiles misericorditer extiterunt. Quapropter cunctis, tam Regibus quàm reliquarum dignitatum personis presentibus vel futuris notum sit, quòd petiit à nobis quidam fidelis noster Reinaldus Comes filius Othonis (d) cognomento Willermi viri illustrissimi, quatenus Cluniacensi cœnobio in honore primorum cœli, Petri videlicet et Pauli, constructo, cui præest dominus et reverendus Pater Odilo, concederemus per hoc nostræ auctoritatis præceptum (e) ecclesiasticum suum Monasterium in honore Dei et Salvatoris Jesu-Christi, ejusdemque genitricis Mariæ, sanctique Petri Apostoli, necnon et beati Nicolai confessoris almi consecratum, ad habitandum ibi Cluniacenses Monachos, qui tam pro nostra, quàm omnium salute Deo assiduè preces et vota persolvant. Concedimus ergo jam dicto cœnobio præfatum locum, situm in Episcopatu Besuncionensi E juxta Polliniacum * in loco, qui rectè Vallis vocatur, constitutum cum terra et decimis, seu omnibus sibi pertinentibus, et à bonæ memoriæ Othone cognomento Willermo, sive Reinaldo ejus filio, vel ab aliquo possessore ibi collatis seu conferendis, et cunctis ibi undecumque in regno nostro

* Poligni

(a) Inchoando à Kalendis Januarii, ex Roudolfi Regis anno XXXV. Hic enim annus XXXV cum anno MXXIX currebat XVIII Kal. Febr. quo datum est hoc Diploma.

(b) *Imitari*, apud Martenium, qui idem præceptum edidit Tom. I Thes. Anecd. col. 147.

(c) Martenio, *subintremus*.

(d) De Othone, cognomento Willermo et Advena, consule Indicem Onomasticum Tom.

nostri X. ubi plura de hoc Burgundiæ Comite. Iste Otho Brunonis Lingonensis Episcopi sororem habebat in matrimonio, Glab. Rad. *ibid.* pag. 27, B, ex qua genuit Rainaldum seu Renaldum de quo hic mentio. Reinaldus Comes nupsit Adelaidi filiæ Ricardi Ducis Normanniæ.

(e) Apud eundem Martenium, *Ecclesiam sive Monasterium*.

adquisitis,

- A adquisitis, vel in perpetuum acquirendis. Ad præsens quoque quatuor fer-
 ratas (a) caldarias, situsque earum in salinis, et vineas quæ quondam fue-
 runt Beatricis, et omnia quæ Cluniacenses Monachi in prædicto burgo ad-
 quisierint. In burgo etiam Giosonensi, quod quia ibi acquisierint (b) vel
 præterea adquirere potuerint; villam denique Glenovensem cum Ecclesia et
 decimis, cum servis et ancillis, cum vineis, silvulis, pratis, ruribus, cam-
 pis, pascuis, cum omnimoda (c) terra et culta videlicet inculta, cum cun-
 ctis ubicumque positis ad eandem villulam pertinentibus. Villam quoque
 Mediolanum, Ecclesiamque, cum decimis et omnibus suis pertinentiis, ma-
 ximèque æternam consuetudinem in silva Maydunensi; villam quoque Be-
 sunensem (d) cum Ecclesia et decimis, et cunctis ad eandem villam perti-
 nentibus: locum etiam qui dicitur Mutua, et omnia ad se pertinentia.
 B Sed et Gunthernum (e) Popilianensem, cum omnibus quæ ipse visus est
 habere, tam in alodis quàm in beneficiis Comitum, et cuncta omnino posses-
 sione ejus: piscariam quoque Guiriacensem, cum omni terra ad eam per-
 tinenti. Præfati igitur REINALDI Comitum (f) obtemperantes petitioni, cum
 consensu conjugis YRMINGARDIS, concedimus, sicut dictum est, Clunia-
 censi cœnobio omnia superiùs memorata, ac, velut jam diximus, deinceps
 acquirenda, ad tenendum et jure perpetuo possidendum, sine cujuslibet
 personæ, vel nobis succedentis in regno, vel alterius cujuscumque ordi-
 nis seu dignitatis contradictione, vel ulla ab aliquo ibi retenta consuetu-
 dine. Et hoc ut à nobis venisse (g) credatur, et à posteris nostris non fran-
 gatur, propria manu nostra roboravimus, et sigilli nostri impressione insi-
 gniri jussimus.
 C

Signum domni Radulphi Regis.

Actum Loges (h), anno Incarnationis MXXVIII, regnante Radulpho
 rege, anno XXXV.

XVI.

De restauratione Cœnobii S. Andreae Viennensis.

Ex Archivis hujus Monasterii.

- I N nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Rodulfus divina favente gra-
 tia Rex. Occasum mundi hujus labentis cernentes, finem universæ carnis
 D cum timore præstolamur. Idcirco ad consulendum animæ nostræ, et placandum
 eum, quem in multis nos offendisse cognoscimus, Monasterium Viennæ
 situm, in honore sancti dedicatum Andreae, Puellare ob multitudinem puel-
 larum sanctarum olim inibi Domino famulantium sic antiquitùs nominatum,
 quondam celebre, nunc autem ruinosum, et ab hominibus quidem negle-
 ctum, Deo autem, ut credimus, carum, restaurare volumus; et ad stipendia
 sanctimonialium ibi famulantium, tam pro animæ nostræ remedio, quàm
 pro patris nostri ceterorumque parentum nostrorum, et petitione Irmin-
 gardæ Reginae conjugis nostræ, et ammonitione et consilio Malleni Episcopi
 et venerandi patris nostri Odelonis, damus terram de Gemmas termina-
 tam ab oriente et meridie terrâ S. Andreae, de alio fronte aquâ Seusi vol-
 vente, ab occidente terrâ de Arcoquerelis; similiter et terram de Remi-
 E liaco de tribus partibus terrâ S. Petri terminatam, de quarto fronte terrâ
 Vidriali. Damus et terram de Monte-Reont [terminatam] ab oriente terrâ S.
 Petri, à meridie terrâ Vidriali et terrâ Bornonis, et viâ publicâ, et terrâ
 quæ dicitur Ad-duos-rivos; et terram Ad-obrusa terminatam ab oriente terrâ
 S. Mauritii, à meridie aquâ volvente, ab occidente viâ publicâ: in ipsa
 aqua molendinos tres, et vineam super ipsos molendinos. Damus et in
 civitate Vienna mansiones duas quæ sunt Albrici, et vineam unam jun-
 ctam ad mansionem: ipsa vinea terminatur duabus partibus viâ publicâ, à

An. 1031.

(a) Martenio, ferreas.
 (b) Eidem, acquisierunt... potuerunt; villam
 denique Glenonem.
 (c) Eidem, omni omnino terra.
 (d) Eidem, Vesanensem.

(e) Eidem Guntherium.
 (f) Eidem, Comitum vel aliorum fidelium nostrorum
 obtemperantes.
 (g) Eidem, veriùs.
 (h) Eidem, Logis.

meridie terrâ S. Mauritii, ab occidente terrâ regali. Damus et juxta pa-
latium mansionem unam cum vinea simul tenente : terminatur ipsa vinea
ab oriente terrâ regali, à meridie terrâ S. Mauritii, ab occidente terrâ
Geilhini. Damus et in Garliano mansum unum : terminum habet ab oriente
terram Vidrialem, à meridie terram Gannoni et Roberti, ab alia parte ter-
ram S. Mauritii. Damus et Archvillam cum omnibus appenditiis suis, et
villam de S. Romano cum Ecclesia infrâ sita et constructa. Damus et cap-
pellam in honore S. Albani dedicatam, cum vinea subtus jacente. Damus
et Satorum villam cum pertinentiis suis, et Camart cum appenditiis suis.
Hæc sicut prænomina sunt, damus Deo, et concedimus ad Monasterium
S. Andreae, quod dicitur Puellare, et ad usus ancillarum Dei ibi Deo famu-
lantium. Volumus igitur et hoc præcepto regiae auctoritatis sancimus, ut
hoc Monasterium sit liberum ab omni censu et ab omni exactione judicia-
riae potestatis secularia servitia secundum debitum exigentis : solum in tui-
tione et defensione Viennensis Archiepiscopi remaneat, ad tuendum ac
defendendum secundum censuram et regulam sibi competentis examinatio-
nis. Ut hæc à nobis facta credantur, et à posteris nostris non infringantur,
manu nostra roboravimus, et sigillari jussimus.

Signum Domni Ruodolphi Regis pii.

Paldolfus Cancellarius recognovi.

Data VIII. Kal. Septemb. Luna III. anno ab Incarnatione Domini
MXXXI. regnante domino Ruodolfo Rege anno XXXV (a). Actum Pa-
terniaci.

XVII.

C

Ex Autogra-
pho.

Confirmat privilegium Archiepiscopi Vesontionensis, Cœnobio
S. Benigni concessum.

Apud Perardum in Instrum. pro Hist. Burgund. pag. 181.

IN nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Rodulfus divina propitiante
clementia Rex. Si fidelium nostrorum petitionibus, quibus apud subli-
mitatem nostram pro sacris locis interveniat, aurem libenter accommoda-
mus, regiam proculdubio exerceamus consuetudinem, et ob id in nostræ fi-
delitatis obsequiis eos devotiores efficimus, et ad animæ nostræ salutem
nobis profuturum omnino confidimus. Conperiat igitur omnium fidelium,
tam præsentium quàm futurorum solertia, quoniam adiens serenitatis nostræ
præsentiam nobis valde carissimus venerabilisque Pontifex sanctæ sedis Ve-
sontionensis metropolis, nomine Hugo, obnixè deprecatus est, quatenus
privilegium quoddam, quod Divionensi cœnobio, nomine et corpore glo-
riosis Martyris Benigni sacratio, de quadam Ecclesia in honore beatæ Dei
Genitricis dicata contulerat, nostra auctoritate regaliqve præcepto confir-
mare deberemus. Cujus precibus, quoniam justæ visæ sunt, et quia idem
vir valde dilectissimus nobis erat, maximè ob amorem prædicti Martyris,
fratrumque inibi degentium, quibus jamdudum in Salinarum villa, ubi præ-
dicta Ecclesia sita est, nostrorum honorum aliqua ob animæ nostræ salu-
tem concesseramus, et quorum nos orationibus commendaveramus, li-
benti annuens animo, per hoc nostræ auctoritatis præceptum ejus piam
voluntatem ac laudabile confirmo privilegium, quod per omnia succedentia
tempora ratum habeatur et firmum. Quòd si quisquam aliquando, quod
eventurum minimè credimus, huic sublimitatis nostræ edicto obviare, præ-
ceptumve regale temptaverit ullo modo infringere, à Deo omnium Rege
Regum æterno supplicio punitus, præsentique ultione multatus, decem libras
auri regali Camerae inferat, totidemque etiam Monasterio præfato compo-
nat, et hæc nostra constitutio inconvulsa stabilisque et sempiternum per-
sistat.

Signum Domini Rodulphi Regis pii.

(a) Lege XXXVII, ut possit respondere anno MXXXI: quo anno Luna III vel potius IV in-
cidebat VIII Kal. Septemb.

A

CHARTÆ ERMENGARDIS REGINÆ

UXORIS RODULPHI REGIS BURGUNDIÆ.

I.

Fundatio Monasterii Talueriarum.

B

Ex Tom. VI Fragment. Hist. D. Estiennot, pag. 260 Mss.
in Bibl. S. Germani à Pratis.

Ex Apogra-
pho Mon. Ta-
lueriarum.

Circa an.
1020.

MUNDI terminum adpropinquante (a) et erebrescentibus malis certa manifestant iudicia; ideò oportet unumquemque sollicitè (b) resistere quandiù in præsentì vita subsistit, et (c) à terrenis terrena mensentur, et de transitoriis acquirantur sempiterna laborando non lacescere. Igitur ego (d) Emmygardis Domni (e) Rodolphi conjux humilis pro remedio animæ meæ construxi Ecclesiam ad habitationem Monachorum S. Martini Saviniacensis Monasterii, et ad regimen, et subjectionem Yterii Abbatis et successorum illius ad utilitatem fratrum ibidem Deo regulariter famulantium C in pago (f) Albanense in villa quæ vocatur (g) TALURIIS; quo loco ex permissione senioris mei Rodolphi per consilium Archiepiscoporum et Episcoporum scilicet Leodegarii Viennensis, et Emionis Tarentiasensis (h), et Pontii Valentiniensis, et Frederici Gebennensis, et Humberti Comitis qui ibidem convenerunt in dedicationem Ecclesiæ, donavi ad victualia fratrum potestatem de (i) Donzatis cum Ecclesia et appendentiis suis (k); et potestatem (l) Marlentii cum Ecclesia et omnibus appendentiis ejus; et villam (m) Bluffiaci cum Ecclesia et appendentiis; in (n) Verello et Ponario quantum visa sum habere, et unum maxum quod vocatur Ramponet, et maxum (o) de Charuena, et Sylvicum quod vocatur Chiera, et villam Charuonaci cum appendentiis et duabus partibus ipsius villæ, ut fratres liberè teneant et possideant sine ulla contradicente persona. Et ut hæc D donatio firma et stabilis semper maneat, manu propria firmavimus, et firmari rogavimus (p). S. Emmygardis. S. Leodegarius Viennensis Epis. S.

(a) Hæc Ermengardis Regina litteras edidit vir clar. Samuel Guichenonius in suis ad Historiam Regalis domûs Sabaudia probacionibus Tom III, pag. 3. Quas quidem ex ipsomet originali à D. Victorino Marchant Talueriarum Aseeta exceptas inseruit Stephanotius noster Tom. VI Fragmentorum Mss. Historiæ cum quibusdam notulis ad ipsius Diplomatis intelligentiam utilibus. Stephanotii Lectionem contulimus cum Guichenonio; variantesque apponimus. Hinc legitur apud laudatum Sabaudia Historiographum *apropinquare minis*.

(b) Idem, *persistere*.

(c) Ibid. *ut de terrenis mereantur æterna*.

(d) Ibid. *Ermengardis*.

(e) Ib. *Rodulphi*.

(f) Pagus Albanensis vulgò *Albanois*, ejus modo primum et præcipuum opidum est Ruinliacum ad fluviolos de Cheran et de Nefa, vulgò dictum *Ramilli en Albanois*.

(g) Guichenon. *Talweriis*: Talueriæ, *Taloire*, ad ripam lacu Anceii Allobrogum ad orientalem lacu plagam. Olim Prioratus; ast in Abbatiam erupit Brevi Apostolico Clementis X an. 1674 et senatûs Consulto Camberiensis an. 1676.

(h) Idem habet: *Emmonis Tarentasii, et Frederici Genavensis et Pontii Valentini, et Comitis (Sabaudia) Umberti, et aliorum qui ibidem convenerunt fidelium nostrorum*.

(i) Ibid. *de Dulsatis. Potestas de Douzatis*, vulgò

Doussart, oppidulum Talueriis vicinum ad originem lacu Anceii

(k) Addit Guichen. *et Marciacum cum appenditiis suis, et Vesonem cum appenditiis suis*.

(l) Ibid. *Marlensent. Potestas Marlentii*, vulgò *Marlens*, vicus etiam Talueriis vicinus.

(m) Idem, *Blusiicum*, vulgò *Blussy*, milliari paulò plus à Talueriis distans.

(n) Ibid. *et in Verello tres mansos, et in Ponario*, vici duo juxta opidum Talueriarum, vulgò *Verly et Poney*.

(o) Apud eundem. *Mansum de Esclavina et silvam quæ vocatur Cheria et villam Calvenacum cum appenditiis, et duabus partibus Decimæ ipsius Ville*. Ramponetus vulgò *Ramponet* milliari paulò plus à Talueriis distans. *Charvena Charvenas* in ipsius oppidi Talueriarum finibus situm. Villa *Charvonnaci*, vulgò *Charvones*; castellulum est de dominio Talueriarum.

(p) Apud Guichen. non legitur *S. Ermengardis*; sed tantummodò *S. Umberti Comitis, S. Sigibodi, Fulcherii, Alloldi, Wlardi*. Addit verò idem Historiographus: « Notum itaque fieri volumus quòd tali tenore factum est istud donum, » ut Ermengardis Regina tres potestates Dulsatis, » Vesonam et Marlendis quandiù vixerit teneat, » nisi voluntariè reddiderit, et omni anno in » festivitate S. Andreae pro hoc quod retinuerit » in censum et vestituram viginti solidos Monachis ipsius loci persolvat, post decessum verò

Emmionus Tarentiasensis. S. Pontius Valentinensis Ep. S. Fredericus Gebennensis. S. Humbertus Comes (a).

II.

Concedit Monasterio S. Andreae Viennensi Ecclesiam sancti Joannis in Albriniaco, sitam in Episcopatu Gratianopolitano.

Apud Acherium Tom. III Spicilegii, pag. 389.

Ex Chartulario hujus Monasterii.

Circa an.
1032.

OMNIPOTENTIS Dei dulcissima bona benigniter per Prophetam clamat **B** dicens *Nolo mortem peccatoris, sed ut convertatur et vivat.* Et quia omnes vult salvos facere, et ad vitam æternam perducere, præcipit bona hujus sæculi possidentibus, ut ex his quæ possident, amicos adquirant in præsentī vita, à quibus recipiantur in æterna tabernacula. Hæc et alia multa ego Ermengardis Regina ad mentem reducens divina monita, consideransque innumerabilia peccata mea, in extremo fine posita, pro redemptione animæ Senioris mei Radulfi Regis, necnon et pro anima mea, ut nobis Dominus indulgeat quidquid peccavimus in præsentī vita, dono Deo et sancto ejus Andreae Apostolo, et Abbati Iterio, et Monachis ejus in Abbatia jam dicti Apostoli infra mœnia urbis Viennæ constitutis, Ecclesiam sancti Joannis in Albriniaco, et in Episcopatu Gratianopolitano, cum omnibus appendiciis, scilicet ut ab hac die Monachi prædicti loci pro redemptione animarum nostrarum omniumque fidelium in proprios usus teneant et possideant absque ullius inquietudine. Si quis verò huic nostræ elemosynæ et donationi, quod futurum minimè credo, contrarius vel calumniator extiterit, nisi citò resipuerit, iram omnipotentis Dei omniumque Sanctorum incurrat. Hæc verò nostra donatio firma et stabilis permaneat per omnia futura sæcula. Sig. Ermengardis Reginæ quæ hanc chartam fieri jussit, et adstantibus ibi firmare præcepit. Sig. Leudegarii (b) Viennensis Archiepiscopi. Sig. Artaldi Præpositi. Sign. Wigoni Decani. Sig. Ricardi Presbyteri. Sig. Otmari. **C**

» snum, liberè omnia suprascripta remaneant
» habitantibus in illo loco, et devotè servientibus Domino Deo ».

(a) Humbertus seu Hupertus Sabaudie Comes, filius Bertholdi qui extat caput stirpis Principum hujusce domus, prior è Burgundie regni proceribus occurrit Conrado Salico Imperatori, ut illi et filio suo Henrico Regi fidem

promitteret per sacramentum. Vide pag. 2 hujus Tomi.

(b) Leodegarius seu Leudgarius B. Burchardo in Archiepiscopatu Viennensi successit an. 1030. Obiit enim Burchardus 19 Augusti an. 1029. Igitur Chartæ Ermengardis epocha assignanda est post an. 1030.

A

DIPLOMATA CONRADI II IMPERATORIS

COGNOMENTO SALICI.

I.

Quo donat Ecclesiæ Trajectensi * Comitatum Teysterbandiæ.

* Utrecht

B

*Ex Rerum Belgicarum Annalibus Chronicis et Historicis, etc.
Francisci Swertii Antuerpiani, Lib. IX, Cap. 12, p. 121.*

IN nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Conrardus (a) divina favente clementia Rex Francorum, Longobardorum, et ad imperium designatus Romanorum; etc. Notum fieri volumus omnibus in Christo fidelibus, præsentibus videlicet atque post venientibus, qualiter nos interventu ac petitione dilectæ conjugis nostræ, videlicet Gyslæ (b), necnon familiarium nostrorum, Aribonis Archiepiscopi Maguntinensis, et Adelboldi Episcopi Trajectensis Ecclesiæ, Comitatum Teysterbandiæ ad Trajectum S. Martino et ejusdem sedis Episcopo, suisque successoribus post futuris cum omni voluntate, quæ pertinet ad eundem Comitatum, perpetualiter habendum tradidimus, ea videlicet ratione, ut nullus ibidem potestatem aliquam exerceat extra præsulis præscripti licentiam, quia sibi totum concessimus, quidquid utilitatis in illo habuimus. Et ut hæc auctoritas nostra firma et inconculsa omni permaneat ævo, hanc paginam inde conscriptam propria manu roborantes, sigillo nostro jussimus insigniri (c).

An. 1024.

II.

Quo roborat permutationem factam inter Heymonem Episcopum Viridunensem et Dudonem primicerium Collegiæ Montis-Falconis Ecclesiæ in gratiam Monasterii Deus-Louvar *.

Ex Archivo Mettensi.

* Dieu-Louvar

Apud Mabillonium Tomo IV Annal. Bened. p. 716.

D

IN nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Conradus divina favente clementia Romanorum Imperator Augustus. Quoniam hoc nostri esse officii, etc. Notum esse cupimus quod nos interventu ac petitione dilectæ conjugis nostræ Gillæ Imperatricis Augustæ, et Henrici unici filii nostri Regis, necnon Ramberti Viridunensis Ecclesiæ venerabilis Episcopi, quoddam Monasterium in honorem sancti Laurentii Martyris consecratum, situm in loco Gellani montis juxta Castrum, quod dicitur Deus-Louvar, in pago (d) Scarponensi, in Comitatu Richiani, ab antecessore suo beatæ memoriæ Heimone à fundamento constructum, etc. sed quod idem Monasterium

An. 1028.

(a) Non levis de imperio in Germania et Italia contentio fuit. Germani, pars Conradum Franciæ Orientalis Ducem, quem Henricus moriens successorem designaverat; pars ejus patruelem Conradum natu-minorem, Conradi Carentinorum Ducis filium, præferebant. Itali, Germanorum partasi Imperatorum, Gallum optabant; alii Hugonem Rotberti Regis filium, alii Willelmum Aquitanorum Ducem, aut ejus filium cognominem: qua de re epistolæ exstant in Tomo nostro X inter Willelmi Ducis et variorum epistolas. Conradi Salici causa prævaluit in Comitibus Cambæ ad Rhenum, Moguntiam inter et Vormatiam habitis, quibus Aribo Moguntinus Archiepiscopus, Conradi fautor, multique alii Præsules et Principes interfuere. Hæc evenerunt à die 14 Julii qua beatam exhalavit ani-

mam S. Henricus, ad 8 Septembris an. 1024, quo Conradum Salicum Aribo Archiepiscopus diademate cinxit Moguntia.

(b) Gysla, seu Gilla et Gisela Hermani Bajoriæ Ducis filia, ex quâ habuit Henricum, quem duodennem Aquisgrano Regem Germaniæ constituit.

(c) Datum fuit hoc Diploma ante mensem Septembrem.

(d) Scarponna, castrum vetustissimum, nunc vicus ad Mosellam inter Tullum Leucorum et Metas vulgò *Sarponne*, *Scharpeigne* aut *Charpeigne*, nomen dedit pago Scarponensi. Isto in tractu positum est Monasterium *Dieu-Louvar*, cujus possessiones Primatiali Nanceii Ecclesiæ attributæ sunt; locus verò Benedictinis Anglis concessus.

super proprietatem potestatis sancti Germani de Monte Falconis erat constructum, etc. Primicerio Dudone recipiente, Abbate de loco sancti Germani quod postulabat per concambium, etc. Clerici inibi famulantes, etc. Episcopo verò Virdunensi sint ut Domino subjecti, ac Episcopo Tullensi ut proprio Pastori subjecti, necnon Dudoni Primicerio ejusdem loci auctori, etc. nonam decimarum, etc. Hæc omnia Episcopus Heimo tradidit, et ejus successor Rambertus concedenda roboravit. Prætereà præfatus institutor loci et possessor, Dudo scilicet Primicerius, hæc, quæ inferiùs annotata leguntur, de suo proprio, etc. tradidit, etc. hæc bona data, etc. præfato Monasterio confirmamus. Et ut hæc confirmationis nostræ auctoritas, etc. insigniri.

Signum domni Chuonradi invictissimi Romanorum Imperatoris Augusti. Udalricus Cancellarius ad vicem Aribonis Archicancellarii notavit.

Data VI Non. Maii, Indict. XI, anno Dominicæ Incarnationis MXXVIII, Imperii verò secundo. Actum Aquisgrani feliciter, amen. Anno autem domni Chuonradi II regni III.

DIPLOMA HENRICI ^(a) III, COGNOMENTO NIGRI,

IMPERATORIS, PRO MONASTERIO DIVIONENSI,

Quo confirmat possessiones hujus Abbatiae sitas in Comitatu Burgundiae, seu Regno Arelatensi.

Ex Perardo inter Instrumenta pro Historia Burgundiae, p. 189.

An. 1053. **I**N nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Henricus divina favente clementia Romanorum Imperator Augustus. Si justis petitionibus fidelium nostrorum, aurem pietatis accommodaverimus, nobis ad salutem animæ nostræ profuturum minimè dubitamus. Quapropter omnium fidelium nostrorum, præsentium scilicet et futurorum, noverit industria, qualiter sanctæ Crysopolitanæ * Ecclesiæ Archiepiscopus Hugo, nostram adiit Imperialem elementiam, humiliter obsecrans, ut bona quæ Ecclesiæ S. Benigni Divionensis cœnobii in nostro regno haberet, nostrâ illi confirmarentur Imperiali auctoritate. Concedimus igitur, ob interventum dilectissimæ conforalis nostræ Imperatricis Agnetis, et corroboramus per hanc præcepti nostri paginam, et propter petitionem fidelis nostri prædicti Archiepiscopi Bizonticensis, et Comitis Raynaldi, quicquid in regno nostro, jure ac legaliter adquisivit præfata Ecclesia S. Benigni, Albinicum scilicet villam, cum Ecclesia S. Marcello attitulata; aliam in Cimbiliaco villa, tertiam in villa quæ vocatur Duellaris Villare, cum possessionibus ad easdem Ecclesias pertinentibus, scilicet eas cum Cella et Ecclesia Offonis villæ, antiquitus Abbatiae in memoria S. Martyris et Episcopi Leodegarii consecrata, et omnibus pertinentiis ejus, sicut Burchardus, cujus beneficium fuit, eidem Ecclesiæ tradidit. Corroboramus etiam donum Calliarum in Salinis vico, cum sedibus suis, quas tradidit supradictæ Ecclesiæ Comes Otto cognomento Willelmus. Et ut in his quæ pro expiandis peccaminibus benefactorum loci ipsius à fratribus ibi Deo famulantibus aguntur, nostræ recordationis temporibus succiduis interfuit memoria, statuimus atque decernimus, ut quod ad præfati loci utilitatem, in jam dictis cellis emptum est vel collatum, futurisve legaliter temporibus emendum atque donandum, per hujus nostræ auctoritatis præceptum ratum habeatur ac firmum; ita ut nullis nostris successoribus, aut aliquibus aliis contradictoribus, aliqua possit temeritate vel ratione violari. Si quis autem, quod eventurum minimè credimus, huic nostræ auctoritatis præcepto obviare, et præsentem donationem à nobis legaliter factam temptaverit effringere, non valeat quod cupit efficere; sed sciat se compositu-

(a) De Henrico III Imperatore, post obitum Rodulphi III, Rege Burgundiae Transjurenensis, vide *Chronicon S. Benigni pag. 13, hujus Tomi.*

A rum auri libras mille, medietatem cameræ nostræ, et medietatem præscripto Monasterio, ejusque Rectoribus. Et ut hoc veriùs credatur, diligentiusque ab omnibus observetur, manu propria corroborantes, sigillo nostro subter insigniri jussimus.

Signum Domini Heinrici tertii Regis invictissimi, secundi Romanorum Imperatoris Augusti, Burgundionum primi. Hugo Cancellarius, vice Hugonis (a) Archicancellarii, et Archiepiscopi, recognovit, anno ab Incarnatione Domini MLIII. Indictione VI, anno verò Domini Heinrici tertii Regis invictissimi, Imperatoris secundi (b), ordinationis ejus XXVI, regni quidem XV. imperii autem VII.

Actum Warmatiæ feliciter Amen.

B (a) Ex isto instrumento intelligitur Hugonem Vesontionensem Archiepiscopum in Burgundia Transjurense Archicancellarii munere tunc functum fuisse.

(b) Ibi observamus quadruplicem epocham dominationis Henrici III: prima desumitur ab ordinatione, id est elevatione ejus seu associatione ad thronum, an. 1028 quandò Rex Germaniæ

fuit coronatus: altera ex administratione regni an. 1039. quo successit Conrado Imperatori è vivis sublato: tertia ex ejus Imperio; hæc inchoatur à die Natalis Domini an. 1046 cùm Romæ Imperiali diademate fuit insignitus: quarta denique ex dominatione in Burgundionum partes, quam revocamus ad annum 1038, quo regni Burgundiæ Solodoro coronam accepit.

MONITUM

C IN DIPLOMATA HENRICI I. FRANCORUM REGIS.

HENRICUM filium Roberti Regis, biennio ferè post mortem Hugonis natu majoris transacto, coronatum fuisse in civitate Remorum, ipso die Pentecostes, 14 Maii an. 1027, probatum jam habes ex Monito in Diplomata Roberti Tom. X, pag. 570, et seq. imò ex ipsis etiam Diplomatibus. Ibidem et probatum est annum 1031, fuisse Regis Roberti supremum. Duplex igitur Henrici debet distinguere regni exordium: alterum an. 1027, quo jussu patris Coronam suscepit; alterum verò anno 1031, ubi, patre vitâ functo, egit per se regni gubernacula.

D Ab anno MXXVII à patre in consortium regni adoptatum fuisse colligimus cùm ex aliis, tum ex Charta Drogonis Comitis, datâ anno ab Incarnatione Domini MXXX, Indict. (XIII) regnante Rege Franc. Roberto anno regni sui XLII, et filii ejus concorditer cum eo regnantis anno jam quarto Henrici. Id autem validè confirmatur, tum ex variis Fulberti Carnutensis epistolis (scilicet epist. 4. 15. 59. 105. 128) in quibus Henricum jam Regem laudat Fulbertus, mortuus IV Idus Aprilis die Cœnæ Domini, anno MXXVIII, ut constat ex Chronico Vindocinensi, et probat Pagius E Tom. IV ad an. 1028 pag. 135; tum maxime ex literis Assessionis seu Coronationis Philippi primi ejusdem Henrici filii, (in hocce Tomo pag. 32 relatis,) datis anno Incarnationis MLVIII, Indict. XII, regnante Henrico Rege XXXII eadem die completo, X Kal. Junii, Episcopatus autem Domini Gervasii anno IV, in die sancto Pentecosten. Nam si ab hoc anno MLIX per annos XXXVII calculum reflectas; annum MXXVII initi ab Henrico regni primum habebis. At verba illa, eadem die completo, referenda sunt, non ad X Kal. Junii, sed ad festum Pentecostes. Hac die coronatus di-

citur Henricus ; non eodem die mensis , quo coronatus est filius ejus A
Philippus : quandoquidem festum Pentecostes anno MXXVII no-
vem diebus citius , id est pridie Idus Maii, incidebat.

Duplex epo-
cha regni
Henrici.

In Diplomatum porrò Henrici accuratè expendenda est duplex
epocha , nempè ab inito regno , seu cum patre , seu post mortem pa-
tris : pro hac siquidem duplici epocha variat calculus in Diploma-
tibus. Ex archivo Catalaunensis Cœnobii S. Petri exhibemus ipsius
Henrici Autographum , res à Rotgerio Episcopo traditas confir-
mantis , actum Lauduni publicè , anno Incarnati Verbi millesimo
XLIII , et regni Henrici Regis XII. Hic calculus revocatur ad epo-
cham anni MXXXI , quo Henricus patri mortuo successit. Alium B
modum habet Charta Widonis Archiepiscopi Remensis pro Mosomo , in
qua annus Domini MXLIII comparatur cum anno XVII Henrici
Regis , habito scilicet respectu ad tempus , quo vivente patre coronatus est.
A coronatione Henrici factâ vivente patre , regnum ejus pariter com-
putatur in Charta quadam Chronici Besuensis : Actum Besuâ publicè
anno ab Incarnatione Domini MXXXIV , Indict. II , epacta
XXVIII , regnante Henrico Rege , VIII anno regni ejus , mense
Novembris , in Spicileg. Tom. I , pag. 561. in-quarto , Tom. II
in-fol. pag. 421.

* pag. 315.
antiquæ ; no-
væ verò hist.
pag. 126.

In Historia Trenorchensi * erratum est à Librario in anno Incar-
nationis assignando , quo Henricus , subscribente Philippo , ipso co-
ronationis ejus die , Diploma edidit , Actum Remis civitate , in C
Pentecosten festivitate , et in Maio mense. Scriptum manu Guil-
elmi ad vicem Balduini Regii Cancellarii , regnante Domino glo-
riosissimo Heinrico anno XXVIII , et Incarnationis Domini
MLVIII (non verò LVIII) , coronato eodem die Philippo ,
Henrici Regis filio. Eadem Monarchiæ Henrici epocha evidenter
constat ex Charta foundationis Prioratûs Lausdunensis (Loudun)
per Hugonem quemdam militem Diœcesis Pictaviensis , quæ sic ter-
minatur : Actum publicè Lausduni , per manum nostram ; præ-
sente et collaudante Gaufrido præstantissimo Andegavensium D
Comite , anno ab Incarnatione Domini MLX , regnante Heinrico
victoriosissimo Francorum Rege anno XXX : Philippo verò filio
ejus primo celebriter imperante. Inter probationes Histor. nov.
Trenorciën. pag. 129.

Hæc Mabillonius , Lib. II de re Diplom. Cap. 26 , pag. 203 ;
quorum non meminit Lib. VI de eadem pag. 581 , ubi relato Diplo-
mate Roberti Regis pro restitutione Monasterii Latiniacensis , sic
terminato , Actum Senonis civitate , anno Dominicæ Incarnatio-
nis millesimo decimo-octavo , regnante Serenissimo Rege Ro-
berto XXXII , VI Kal. Martii , addit vir eruditus , legendum hîc E
anno millesimo vigesimo octavo , et Hugonem anno MXXVII
Regem benedictum. Evidens certè lapsus memoriæ ; post ipsum enim
et ex ipso Mabillonio probamus Henricum in consortium regni à
patre assumptum esse an. MXXVII. Non igitur in iis verbis , sed
in istis , regnante Serenissimo Rege Roberto XXXII , mendum
cubat , legendumque , XXXI. Subscriptio itaque Chartæ pro Mo-
nasterio Latiniacensi editæ , pura est , certumque regni , non Henrici ,
sed.

A *sed Hugonis initium. Pagius Tom. IV, ad an. 1028. nn. i et v, pag. 133 et 134. Vid. Tom. nostri X notam in hoc Roberti Diploma, pag. 602. Prætereunda non est hoc loco Chartæ Chronici Besuensis sequens data: Actum publicè in præfati sancti (Petri Besuensis) Cœnobio, et super ejusdem altare, regnante Domino nostro Jesu-Christo in paternæ majestatis dextera, anno Incarnationis ipsius MXXXVI, Indict. XX, prid. Kal. Julii, IV feria, III Lunæ . . . Rege Henrico in sceptris Francorum agente, etc. Spicil. in-fol. Tom. II, pag. 421.*

B *Regum tertiæ stirpis ferè tam varia sunt Diplomatum exordia, quàm varia Diplomata ipsa. Henricus, Roberti filius ac successor, à Sancta Trinitate initium sæpiùs ducit. In nomine S. Trinitatis, ego Henricus Dei clementiâ Francorum Rex, in Diplom. pro Monast. S. Vincentii Laudun. an. 1031. In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Henricus Dei gratiâ Franc. Rex, in Diplom. pro Monast. Centulensi. In nomine S. et individuæ Trinitatis, Patris et Filii et Spiritûs sancti, Amen. Ego Henr. D. G. Fr. R. in Præcepto pro Monast. S. Symphoriani Bellovac. an. 1035. Usu frequentiori hanc adhibet exordii formulam: In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, ego Henricus gratiâ Dei Francorum Rex: ut*

Diplomatum exordia et invocationes.

C *cognoscetur ex Diplomatis hîc subjiciendis. Aliis aliisque modis exorditur Henricus: modò, In Christi nomine, ego Henricus propitiâ Divinitate, vel Dei miseratione, Franc. Rex: In nomine Creatoris et Gubernatoris cunctorum, Ego Henricus Cunctipotentis Deo superemeninte Francigenis imperans, et gentibus per orbem circumquaque diffusis. In nomine Domini Dei æterni et Salvatoris nostri Jesu-Christi, Henr. etc. At prorsùs singulare est ejusdem Henrici præceptum pro Parisiensi S. Martini à Campis Ecclesia, ita incipiens: In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Gloriosæ Matris Ecclesiæ filii noverint, etc. Et post multa Prologi*

D *more adducta, sequitur: Igitur hæc et hujusmodi ego Henricus Dei gratiâ Rex Francorum, etc. Quæ formula superioribus Francorum Regibus prorsùs incognita, sed ab Henrico primùm invecata, proximis ejus successoribus quatuor accepta fuit, qui multis in Diplomatis post invocationem, hanc similemve præfationem adhibent ante nomen suum. Quamquam aliquando pro veteri more de se pluraliter proloquuntur, quod sæpiùs in contextu actitant, et ejusmodi præfationibus resectis, morem priscum retinent, ut Henricus in Diplomate pro Casa Dei an. 1051, et in quibusdam aliis. In plerorumque Diplomatum inscriptione usus est Henricus pronomine Ego, quæ formula, si non ab ipso traxit originem, (nam Roberti Diplomata nonnulla, sed rarissima reperies hoc pronomine præfixo insignita,) certè morem hunc ab eodem Henrico in sequentes Reges profluxisse pro comperto habemus.*

E *Capetii haud minus, quàm Carolingici genio suo tribuerunt in mutando subscribendi ritu, qui pro Regibus singulis, immò pro singulis ferè cujusque Regis subscriptionibus diversus fuit. Palàm fiet ex subjectis monumentis, Henrici litteras variis itidem subscriptionis formulis præditas. Signum Henrici Francorum Regis. Aliàs*

Regis Henrici subscriptiones.

Henrici Regis *simpliciter*. *Al.* Signum Serenissimi Regis Henrici. **A**
Ejusdem Regis Placitum pro Monast. S. Medardi Suession. modo con-
cluditur singulari. Actum in Monast. SS. Medardi et Sebastiani...
 et Lauduno Clavato die Dominica Nativitatis, propriis manibus, et
 sigillo gloriosi Regis, Henrici roboratum... Signum Henrici glorio-
 sissimi Regis, an. Dom. 1047.

Illud maximè observatione dignum, quòd Capetii, à Roberto
Rege, aliquando solum signum crucis cum sigillo suo apponunt,
absque monogrammate et solitâ formulâ; aliquando hæc verba,
 signum Henrici, *cum sola cruce; aliquando monogramma solum,* **B**
absque signo crucis et aliis, qualis est subscriptio Henrici Regis in
pluribus Diplomatis; aliquando denique præter monogramma, etiam
signum crucis et solitam formulam adhibent. At in monogrammate
signove crucis collocando cum secundæ stirpis Regibus non conve-
niunt: cùm enim Carolingi inter signum et nomen suum proprium
monogramma apponerent, Capetii illud rejecerunt in postrema verba.
Henrici I nomen non uno modo scribitur in formula signo ejus vel
monogrammati annexâ, Signum Henrici, vel Heinrici, sive Ainrici
 Francorum Regis.

Cancellarii
 subscriptio.

Cancellarius ipsius subscribit his verbis: Balduinus Cancellarius **C**
scripsit et subscripsit, vel Ego Balduinus Cancellarius relegendo
subscripsi. Monogramma Regis Henrici mediâ in Cancellarii sub-
scriptione nonnumquam interponitur. In Diplomate anni 1051, quo
Henricus Casæ-Dei Cœnobium erigit in Abbatiam, post signa
multorum Principum et Prælatorum, legitur: Seguinus Sciolus
scripsit ad vicem regii Cancellarii XII Cal. Octob. In Placito
altero Regis Henrici pro Monast. S. Medardi Suessionensis an. 1047,
legitur: Descripta vice Rainodi Cancellarii, jubente Rainaldo Abbate.
Rainodus ille Abbatiss Cancellarius fuit, non autem Regis; unus enim
tantùm Henrici I memoratur Cancellarius Balduinus, idem qui ex No- **D**
tario, extremis Roberti annis summus Cancellarius evasit, cujus Notarii
Siguinus seu Seguinus, Fulco et Willelmus.

Primarii Re-
 gum officia-
 les Diplom.
 subscribunt.

Extremis Henrici Regis annis adscribi regiis literis cœperunt
quatuor præcipui ac Primarii Palatii regii officiales seu Ministeria-
les cum Cancellario et aliis Optimatibus. Quæ hoc in Tomo edimus
Diplomata, satis probabunt contra recentiores quosdam, et quidem
magni nominis auctores, Philippum I, Francorum Regum non fuisse
primum, qui ad confirmationem Chartarum, primariorum Officia-
lium signa adhibuerit. Itaque cum Mabillonio asserimus sub Henrico
aliquando, sub Philippo I omnibus fermè regiis literis summorum **E**
Ministrorum nomina apposita fuisse à Notariis, sed passim cum
Episcopis, et post Episcopos qui tunc solebant cum Rege subscribere;
id colligitur ex Henrici Diplomate pro Monasterio sancti Martini
à Campis, cui subscripti sunt ad annum 1060. Balduinus Cancel-
larius, Rainaldus Camerarius, Albricus, Conestabularius, Willel-
mus Seniscalcus, Hugo Buticularius, Robertus Cocus. In eodem
Diplomate, post signa Henrici et Philippi Regum, Annæ Re-
ginæ signum legimus, quod et in aliis quibusdam reperitur. In
Diplomate pro Fossatensi Monasterio: Annuente mea conjuge

Reginæ sub-
 scriptio.

A Anna, et prole Philippo, Roberto ac Hugone.

Mabillonius, de Re diplom. Lib. 2, pag. 80 loquitur de Diplomate Annæ Reginæ Henrici I relictæ, de Villa Unello pro Cœnobio Fossatensi, quod incipit ab his verbis, absque invocatione: Notum sit quòd ego A. Dei gratiâ Francorum Regina, etc. Addit ibid. pag. 140 suis literis Annam sigillum Philippi filii sui cum Lemnisco membraneo appendi curasse, ut probat Autographum, quod tunc erat penes Petrum Franciscum Chiffletium Historiæ Tre-norchiensis Scriptorem. An fortè quia Reginæ Diploma, idè non Chartæ affixum, sed appensum est sigillum? Asserit Mabill. sibi

B *incompertum an alia extent alicubi pendula Regum Francorum ante aut circa id tempus sigilla.*

Annulis primùm usi sunt veteres pro sigillis, non tantùm in ar-gumentum fidei, sed etiam publicæ auctoritatis. Varia apud anti-quos annulorum cælatura. Alii nominis sui monogramma seu com-pendium prætulere, alii imaginem suam in annulis expressere. Annu-lorum usus derivatus est ad primos Francorum Reges, qui imaginem suam circumdato in orbem nomine annulis suis indiderunt. Annulis signatoriis successere sigilla. Extant quædam posteriorum secundæ stirpis Regum monumenta, in quibus sigilli regii mentio in clausula

Annulorum
et sigillorum
usus.

C *adhibetur. Id in morem transtulere Capetiani, qui sæpiùs sigilli vocabulo usi sunt. Non tamen adèd constanter sigilli nomen expres-sere Hugo, Robertus et Henricus primi Capetianæ stirpis Reges, ut etiam aliquando annuli, imò utriusque simul Annuli nempè et sigilli voces non adhibuerint ad designandam sigilli impressionem; at frequentior sigilli mentio in ipsis.*

Anno Incarnationis Dominicæ 1059, Indict. 12, Henrici Regis anno 32, Pontificatùs Domini • Gervasii (*Remensis Archiepis-copi*) 4, et quarto Kalend. die Pentecostes, 23 Maii, *Philip-pus Rex* consecratus est. *Loco, quarto Kal. legendum, X Kal. Ju-nii, in quem diem hoc anno Pentecostes festum incidit, in diem nempe 23 mensis Maii. Is Henrici Regis annus 23 ab anno 1027 proficiscitur. Vide suprà pp. 559 B et 560. Vide etiam pp. 32, 159, etc. et Præfationis articulum 145.*

Philippi I
Coronatio.

Anno sequenti Henricus Gallix Rex fundavit Monasterium sancti Martini de Campis. *Charta dicitur scripta, anno supradicti Regis 27 (sed legendum 29 à posteriori ejus epocha, ab anno 1031 deducta). Actum anno ab Incarn. Domini 1060, Indict. 15 (le-gendum Indict. 13) Parisius publicè. Signum Henrici Regis. S. Philippi Regis. S. Annæ Reginæ. Obiit, postea Henricus Rex*

Moritur
Henricus I.

E *eodem anno 1060, Vîtriaci die 4 mensis Augusti. Cùm verò Phi-lippus filius ob ætatem, regno Francorum administrando haud par esset, Henricus testamento cavìt, ut Balduinus V Flandriæ Comes, filii sui regniq̄ tutelam susciperet. Ordericus Vitalis Lib. 3 hæc loquitur: Hujusmodi tutela tanto Duci bene competebat, quippe qui Adhalem (id est Adhelem) Roberti Regis Francorum filiam in conjugium habebat. Sed ibidem Librariorum errore mors*

Henrici consignatur, anno ab Incarnatione Domini 1059, Indictione A 13. Legendum est, anno 1060, ut Indictio 13 demonstrat. Pagius in Annales Baronii pag. 213.

Uxores Hen-
rici.

Unam tantum ex Diplomatis, Henrici uxorem discimus Annam filiam Jeroslai, dicti Ladislai, Russiae Regis. Circa alteram nomine Mathildem, quam omnes, si non uxorem, Henrico certè desponsatam agnoscunt, varia sunt Historicorum dicta, quæ consuli possunt in hoc volumine pag. 157, 276, etc. Sufficiat hîc referre sententiam Wipponis, qui in vita Conradi II, Salici dicti (huj. T. XI, pag. 5) ad annum 1034 hæc loquitur: Eodem tempore filia Imperatoris Cunradi et Giselæ Imperatricis Mathilda nimis formositas puella, Heinrico Regi Francorum desponsata obiit Wormatiæ, ibique sepulta est. Magni nobis videntur ponderis verba hæc Conradi Panegyristæ.

*Certum est apud omnes veri nominis auctores Regem Henricum uxorem duxisse filiam Ducis, seu Regis Russiae: varietas est tantum in nomine Reginæ, quam alii Annam, Agnetem alii appellant; et in tempore matrimonii, quod anno 1044 quidam, plures verò anno 1051 attribuunt. * Consule pag. 29, 319 et 481. Narrat Auctor Historiæ Ducatus Vadensis T. I. p. 300, Meldensem Episcopum Galterium Saveyr anno 1050 in Russiam Legationem obiisse, ut inde Henrici I futuram uxorem deduceret Annam filiam Juriscloth Russorum Regis: quæ verba cohærent optimè cum Actis S. Lietberti Camerac. Ep. ex quibus conjugium illud anno 1051 certò ascripsimus. Biennio post mortem Henrici, id est an. 1062 nupta est Anna Rodulfo II, Magno dicto, Crispiacensi seu Vadensi Comiti, à quo iterum relicta, an. 1066 vel morte Rodulfi, vel meliùs, Papa sua-dente, apud suos mortem quæsiuit*, ut communiter sentiunt auctores.*

* Pagius in
Annales Ba-
ron. p. 151.
refert ad an.
1036.

Attamen non desunt monumenta, quæ probent Annam apud Francos remansisse, immò et vitam apud nos finisse. Ex Literis Philippi Regis, quibus Floriacensium Monachorum componit querelas adversus quemdam Widonem, qui multas eis vexationes inferebat, discimus Annam Reginam anno 1067 præsentem adfuisse. Philippi literis subscribunt Wido Episcopus Ambianensis, Gaufridus Parisiacensis, tum Carnotensis, et Hadericus Aurelianensis; et post Widonem de Monte-Leutherico et Wazelinum de Chalnei, ANNA REGINA; dein Balduinus Consul, cujus providentiâ, regni Monarchia servatur; et post multos alios; Ingelramus magister Regis, et Marcellinus magister Hugonis fratris Regis. Actum publicè Meleduno, an. ab Incarnatione Dom. 1067, Regis Philippi VI, (lege VII): apud Mabill. Annal. Bened. Lib. 63, pag. 5, ad an. 1067, N. X. In Diplomate Philippi I, quo foundationem Abbatie Pontileviensis approbat anno 1075, legitur primo loco, Signum ANNÆ matris Philippi Regis. Diploma hoc referemus postea.

Anno 1682 Menestrierus Reginæ hujus tumulum detexit in Ecclesia Abbatie de Villeriis Cisterciensis Ordinis, in pago Wastinensi, non longè à Firmitate Adelaidis, seu Aalidis, inter Corboilum*

* La Ferté
Alais.

A et Stampas, in finibus Senonum. Expressa Reginae Imago Coronam in morem Imperii Electorum gestiens, talem Lectori exhibebat inscriptionem: Hic jacet Domina Agnes uxor quondam Henrici Regis. Ex hoc Epitaphio maximâ sui parte rupto, contra opinionem communem colliges uxorem Henrici Reginam, et in Francia sepultam, et Agnetis nomen gestasse; quorum ultimum, omnibus fermè Historiæ monumentis, Chartis præcipuè, videtur adversari. Vide Eru-
ditorum Diarium mensis Junii an. 1682, pag. 193; et Hist. Geneal. Franc. Domûs edit. 3, Tom. 1, pag. 73.

B

DIPLOMATA HENRICI I. FRANCORUM REGIS.

I.

Laudunensi S. Vincentii Monasterio

Ex Chartulario.

Dona quædam confert (a).

I N nomine sanctæ Trinitatis, Ego Henricus Dei clementiâ Francorum Rex. Michi, inquam, consideranti Ecclesiasticæ dignitatis amplitudinem et Dei domûs præclarum decorem, occurrit præcedentium piorum Regum id clementer construentium pia memoria; quorum nos sacri regiminis jure hortantur vestigia, ut, velut ipsi, in quantum possumus, matrem nostram Dei Ecclesiam augmentando exaltemus, ut per eam quam veneramur in terris, ei jungamur quæ locatur in astris. Quapropter notificamus tam præsentium quàm futurorum industriæ, dedisse me parvitati Abbatie Laudunensis (b) præclari Martyris Vincentii, ad petitionem Erchenvei * Abbat-
C et Dei domûs præclarum decorem, occurrit præcedentium piorum Regum id clementer construentium pia memoria; quorum nos sacri regiminis jure hortantur vestigia, ut, velut ipsi, in quantum possumus, matrem nostram Dei Ecclesiam augmentando exaltemus, ut per eam quam veneramur in terris, ei jungamur quæ locatur in astris. Quapropter notificamus tam præsentium quàm futurorum industriæ, dedisse me parvitati Abbatie Laudunensis (b) præclari Martyris Vincentii, ad petitionem Erchenvei * Abbat-
D ab ullo Dei inimico violari potuisset, nostra auctoritate, sigillo impresso confirmamus, et nostrorum fidelium attestacione corroboravimus.

An. 1031.

* al. Archenvei vel Archenrei seu Hervei
* al. Semi-liaci

Signum Henrici Regis, qui hoc scriptum fieri fecit anno Domini MXXXI.

(a) Reperitur inter Schedas Mabillonii: apud quem additur in invocatione, et individua. Pro michi, legitur mihi. Pro debiti, leg. debitum. Pro Roaticum, leg. Matieum. Pro confirmamus, leg. confirmavimus. Desunt quoque apud ipsum verba hæc: Anno Domini MXXXI

(b) Anno circiter 589 Brunichildis Regina, post mortem Sigiberti conjugis sui, quædam Monasteria erexit, unum apud Lugdunum-Clavatum, duo alia cum Xenodochio apud Augustodunum. Primum in honorem S. Vincentii martyris conditum fuit in prospectu urbis Lau-

dunensis, quam Lugdunum simpliciter veteres nonnunquam appellabant; in ejusdem montis extrema parte, situm, sed ab urbe profunda valle secretum. Tanta erat hujus loci celebritas, ut secunda Laudunensium Episcoporum sedes, eorundemque ac Canonicorum, nobiliumque Laicorum conditorium esset. Testes hac de re literæ Roriconis Episcopi, qui Monasterium à Normannis destructum instauravit, Monachisque restituit: testes et Lotharii Francorum Regis literæ quibus hanc restitutionem confirmavit. Mabillon. Annal. Bened. Lib. 7. N. 63.

Confirmat immunitates S. Petri Vivi Senonensis.

Ex Autographo.

An. 1031.

IN Christi nomine ego Hainricus propitiâ Divinitate Francorum Rex, cunctis fidei catholicæ piè ac verè credentibus æternæ felicitatis optabile munus. Licèt immeriti Sanctorum, exigentibus quàm nimiè culpis caremus deviantes suffragiis, tamen oportet patrocina eorum ubique et signa complecti, quæ quotidiana aspicientes fieri credimus, et vestigia vel in aliquibusdam bonæ actionis operibus obsecundantes feliciter sequi, quo eorum B interventu assiduo possimus contingere perhenniter promissa gaudia siderei cœli. Prodigiiis quorum et continuis exemplis per totum Dei gratiâ ego Hainricus Francorum Rex munitus, mando notificans cunctis nostræ curiæ fidelibus et multùm perobto, ut omnis audiens intelligat nostrorum fidelium cœtus hoc regale præceptum, quod Domino et sancto Petro cæterisque Apostolis et Martyribus sacris, Saviniano videlicet et Potentiano, et ejusdem cœnobii cæteris Sanctis eorumque Monachis deservientibus ad plenum firmare studemus. Igitur volo ut audiatis clamorem Abbatis Ermenoldi (a) et Monachorum sancti Petri de Rainardo (b) Comite de valdè injustis et malis consuetudinibus, quas injustè per terras sancti Petri vim faciens opponit. Nam de omni sæculari inquietudine et potestate Reges Francorum antecessores nostri præceptum inviolabile eidem Ecclesiæ Dei C luculenter statuente firmaverunt, et postmodum genitor meus Rex Robertus ob amorem Dei et beati Petri, sanctique Præsulis ac Martyris Saviniani, cujus venerabile corpus idem genitor meus à solo elevans, auro et gemmis ornavit. Ergo illud quod præfati Francorum Reges præceptum corroborantes statuerunt, similiter et nos regali auctoritate firmiter consolidamus, ita ut ab hodierna die jam ulterius sub integra defensione ab omni strepitu et judiciariæ potestatis impulsione sit omnis terra ejusdem Abbatiae libera et immunis, et ut nullus nostrorum Ministrorum judex publicus nec in burgo, nec in villis, nec in viis, nec in terris ullam consuetudinem accipere præsumat, nec rotaticos, nec pedaticos, nec teloneos, nec homines ipsius Ecclesiæ distringere tam servos quàm ingenuos, neque ullas redibitiones aut inlicitas occasiones audeat, vendicare. Et ut hoc præceptum D firmum et stabile permaneat, manu propria firmavimus, et nostro sigillo sigillari jussimus.

Hainricus nutu Dei Francorum Rex firmavit, et hoc sigillo corroboravit. S. Rotberti Ducis Burgundionum. S. Odonis fratris Regis.

Actum Senones mense Julio, regnante Hainrico Rege anno V. (c).

Balduinus Cancellarius scripsit.

(a) Sive Ermenaldi: hujus tempore Robertus Rex et Constantia Regina, suppeditatis per manus Odoranni Monachi expensis, sancto Saviniano loculum, auro, argento, gemmisque pretiosis ornatum, composuerunt. Cùm Rex Senonis esset, et Parisios quamprimùm reverti vellet, Leothericum Archiepiscopum rogavit, ut sacri Corporis in novum loculum è plumbeo translationem maturaret. Sequentè Dominicâ, Rex cum Episcopis et Abbatibus cæterisque Proceribus adfuit ad transferendum sacrum corpus in locum dispositum: quod Rex cum filio suo Roberto suis humeris elatum, propriis manibus in prædicto loco reposuit. Præterea triginta et tres solidos meri argenti contulit Rex ad præparandum serinium sancto Potentiano, quod morte præventus absolutum videre non potuit. Hæc translatio facta est VIII Kal. Septembris, teste

Clario Monacho, qui dies anno MXXX in Dominicum incidebat. *Mabill. Annal. Bened. Lib. 36, n. 44.*

(b) Rainardus cognomento Vetulus, Senonensis pagi Comes erat; Abbatiam sanctæ Columbæ in beneficium tenuit, ejusque possessiones in proprios usus convertit. In prædio Ferrariensis Monasterii Castrum exstruxit, quod ex suo nomine Castrum-Rainardi appellavit; Cœnobium sanctæ Faræ multum vexavit, insuper et Abbatiam S. Mariæ, in suburbio Senonum positam, tantùm non destruxit. *Id. ibid. Lib. 51 n. 42.*

(c) Hoc est anno 1032, si exordium regni sumas à 14. Maii anni 1027, quo cum patre regnare cœpit; vel anno 1035 aut 1036, si numerare incipias à 20 Julii anni 1031, quo solus regnavit mortuo Roberto patre.

A

III.

Ecclesiæ Parisiensi, Abbatiolam S. Germani in *Lea* concedit.Circa an.
1032.*Ex Magno Chartulario hujus Ecclesiæ Lib. 19], Cap. 67.*

CUM verè gaudia immortalitatis Sanctorum procul dubio, neque aliis virtutum acquirantur obsequiis, et exhibitionibus elemosinarum ad perfectum perveniatur animarum; cumque regiæ dignitatis semper requirat officium, sanctæ matris Ecclesiæ, si quod imminet, exterminare periculum, ipsiusque longè latèque propagare beneficium defunctorum patrum pietate collatum, nullo modo æterni vitare supplicii speramus incendium, si in quantum nostræ permittitur facultati, divinum cessamus explere ministerium. His igitur accensus monitis ego Henricus Princeps, licèt non idoneus, in regnum Francorum, Deo volente, constitutus, cujusdam Domini Imberti Parisiorum Præsulis adque petitionibus. . . . Christicolis omnibus tam futuris quàm præsentibus, reverentiam Christianæ Religionis debita necnon condigna veneratione colentibus, sanctæ matris supradictæ feliciter à cunabulis educatis * uberibus, innotescere decrevi, ut Abbatiolam (a) quamdam in silva, quæ *Lea* dicitur, patris mei Rodberti clementia in honore S. Germani fabricatam, sanctæ Parisiacensi Ecclesiæ concederem. Quod, quia dignum videbatur, annuens, orataque corde benigno suscipiens, cum consensu ac voluntate Episcoporum atque Abbatum, seu omnium Comitum militumque meorum, sanctæ Dei Genitrici, cum omnibus quæ ad eam pertinent ipsam Abbatiolam contuli, ut quamdiu loci illius Præsules vivent, teneant, regant, nulloque nostrorum successorum auferente possideant; videlicet terram Filiolicurti, et in pago Pinciaco altare Aureæ-vallis, et in pago Vilcasino altare Treci; in pago Belvacensi altare Borreti, et Ecclesiam S. Marinæ in insula Parisii: item præfato præsuli, quæ ad Ecclesiam non pertinent, in suburbio Parisii quatuor arpennos vinearum. Sed ut hoc nostræ clementiæ donum nostris futurisque temporibus firmum habeatur, placuit nobis quatinus exinde præceptum fieri juberemus, videlicet ut nec nostris, nec reliquis post futurisque temporibus aliquis hominum quodlibet ei impedimentum de iisdem rebus inferre præsumat. Et ut hæc nostri præcepti auctoritas firmior habeatur, manu nostra subterfirmavimus, et sigilli nostri impressione signavimus.

* *leg. educatus.*

IV.

Confirmat dona à Regibus Hugone et Roberto facta Parisiensi S. Maglorii Cœnobio.

Circa an.
1033.*Apud Gerard. Dubois Tom. II. Hist. Ecclesiæ Paris. pag. 75.*

IN nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Henricus Dei gratiâ Francorum Rex. Si sanctorum locis et religiosorum congregationibus virorum regali liberalitate subvenimus et condescendimus, procul dubio ad æternam remunerationem promerendam profuturum credimus. Noverit ergo posteritas omnium sanctæ matris Ecclesiæ fidelium et nostrorum, quòd quidam venerabilis Abbas cœnobii sanctorum Bartholomæi Apostoli atque Maglorii Archipræsulis, juxta aulam nostri palatii siti, Raginaldus nomine, rogans et obnixè postulans nostræ serenitatis adierit præsentiam, quatinus prædicto

(a) Ex Helgaldi Floriac. Epitom. vitæ Roberti Regis, N^o. 31 discimus Regem piissimum extruxisse Monasterium S. Germani Parisiensis, cum Ecclesia S. Vincentii in Silva cognominata *Ledia*. Hæc sanè est Abbatiola quam Rex Henricus Imberto Episcopo atque Ecclesiæ Parisiensi con-

cedit. Verba ista, *Princeps, licèt non idoneus, in regnum Francorum Deo volente constitutus*, eximiam Henrici modestiam et pietatem ostendunt; sed et innunt præceptum illud circa regni ipsius initia confectum.

loco, quem piæ memoriæ Hugo (a) avus noster fundaverat, et suis terris A
 ditaverat, quamdam Ecclesiam illius villæ, quæ Buxoria vocatur, conce-
 deremus liberam omni exactione et redibitione cujuslibet dignitatis personæ,
 ea insuper conditione, ut de omnibus terris Aquilinæ, de quibus dono mei
 patris habebant pasnatici decimas, similiter omnium stirpetum, messium,
 et frugum de novalibus habeant. Præterea huic scripto jussimus inculcari
 quamdam villam, quæ Petrosam vadum vocatur, cum omnibus redibitio-
 nibus et exactionibus, terris cultis et incultis, quam pater meus prædicto
 loco olim concesserat. De cetero jussimus inserere Ecclesiam illius villæ,
 quam incolæ regis appellant Novale, cum decimis omnium rerum inibi
 crescentium, et terris ad prædictas Ecclesias pertinentibus. Placuit etiam an-
 notare ea, quæ quidam vicini eorum de nostro servili jure, scilicet Ger-
 lindus et sibi succedentes coheredes, pro remedio animæ suæ contulerunt B
 nostro jussu favente, scilicet unum molendinum in villa, quæ Tani-villare
 vocatur, situm cum terra ad illud pertinente, et quasdam vineas de Meldu-
 nico vico sitas. Adjunximus etiam numerum molendinorum, qui est sex,
 qui tam ab antecessoribus nostris, quàm à nobis vel nostris concessi sunt;
 unum videlicet in suburbio Sylvanectensi; duos in majori ponte Parisiorum
 urbis; et unum in minori; unum in Malbraio; unum iterum molendinum,
 et unum ascensorium piscium situm juxta Ecclesiam Karentonæ villæ. Deni-
 que præcipimus inserere gurgites pisciales tres; primum situm in confluen-
 tia Sequanæ et Matronæ; secundum, qui respicit terram ejusdem loci, quæ
 milliare ab urbe distans vocatur mille passus; tertium, qui sibi contiguæ
 colæret insulæ. Postremò secundum antecessorum nostrorum munificentiam
 et liberalitatem, quam erga prædictum locum habuerunt, concedimus eis C
 decimas omnium redibitionum ad nos pertinentium de marino portu Muste-
 rioli castri, exceptâ decimâ, quæ concessa est sanctæ Abstrobertæ, et decimâ,
 quæ concessa est sancto Salino Cervisiæ. Hæc omnia superius prænotando
 exarata nostri præcepti auctoritate firmamus, et sigilli nostri impressione cor-
 roboramus, et conventionis pacto, ut si quis temerarius contra hoc præ-
 ceptum stare voluerit, vel aliquid horum violare præsumpserit, aut centum
 libras auri Regibus successoribus nostris persolvat, aut de vita componat.

V.

Monasterium sancti Petri Melidunensis liberum jubet ab universis
 mundanarum legum districtioibus.

*Ex Chartula-
 rio hujus Mo-
 nast.*

Circa an.
 1033.

I N nomine Creatoris et Gubernatoris cunctorum. Ego Henricus cunctipos-
 tenti Deo supereminente Francigenis imperans et gentibus per orbem
 circumquaque diffusis: quia dominatur Christus in regno hominum, et cui
 voluerit omnipotens ipse ***. Namque idem prout vult mutat tempora, et
 transfert regna, nemo mortalium imperiali fultus dignitate ad hanc meritò
 se provectum velit æstimari, cum et egregii pastores, jubente Domino,
 inungantur in Reges, et hoc honore nimirum elati in brutorum animalium
 transeant formam. Summum ergo ac primum in Regibus bonum est inter
 tot curas et sollicitudines, quas pro gentium regimine sustinent, justitiam
 colere, nec sinere in subditos quod potestatis est fieri, sed quod æquum
 servari. Magnæ siquidem et eximiæ laudi reputabitur, si piæ desiderium vo- E
 luntatis, et laudandæ devotionis petitio regalibus semper propagetur

(a) Tempore Hugonis Capeti à Salvatore Episcopo Alethensi, simul cum Monachis, ex Armorica Parisiis allatæ sunt reliquiæ S. Maglorii, et aliorum Sanctorum; dataque illis, Episcopo scilicet et Monachis, qui eum secuti fuerant, Capella regia S. Bartholomæi; quod fuit Monasterium ubi Abbas et Monachi in posterum fuerunt. Hujus Monasterii primus Abbas fuit Juvanus, qui sub Roberti Regis Principatu mortem obiit: post quem à Maglorianis subrogatus Harduinus, qui an. 1000 præesse legitur; sub Henrici verò Principatu Raginaldum Maglorianum Ab-

batem Chartæ produunt. Ejusdem Raginaldi Abbatibus meminit Charta altera Henrici Regis, qua confirmat donationem Maglorianis factam ab Alberico et Mamburge uxore ejus. Terra, ut habet Charta, *arabilis terminatur ex una parte Sequanæ fluvii, ex altera ex Monte Gladiolo IIII arp. vinearum... X arpent. vinearum ejusdem loci inter Basilicam sanctæ Genovefæ, et sancti Stephani, et sanctæ Mariæ, cujus Ecclesia sita est in campis, etc.* Data est hæc Charta anno MXXXIII. Henrici Regis II.

A auxiliis, et in cantu Dei laborantibus defensio præbeatur; quatenus post terreni imperii fastigium cœlestis gloria facilius acquiri, et ad ea, quæ toto corde desideranda sunt, præmia velocius possint attingi. Igitur ego Henricus Rex, quamvis indignus, fidelium nostrorum æquissimis consiliis præbens assensum, necnon servorum Dei Monachorum, inò patris eorum Adele-
 B rii*, quem dilectum Deo et hominibus morum probitas et vitæ simplicitas efficit, crebris devictus supplicationibus; volo Monasterium S. Petri, quod est situm prope mœnia Meleduni Castri (a), cum omnibus rebus sibi adjacentibus, amodò in sempiternum fore liberum ab universis mundanarum legum districtio-
 C nibus. Et quoniam idem vir reverendissimus nostrum sæpissimè ad-
 C cundo Palatium, questus est de irruptione et violentiis satellitum nostrorum, quas in terris prædicti Monasterii faciebant: justum nobis ac salubre
 D visum est, loci et fratrum atque circa degentium calamitati manum nostri levaminis porrigere, et de futura multorum quiete tractare. Imperamus itaque et regali autoritate sancitum esse cupimus; ne quis præpotens aut nobilis, seu quilibet nostræ curam gerens præfecturæ vel alicujus officii ad nos pertinens aliqua temeritate, velut regia fisis tuitione, res jamdicti Monasterii audeat invadere. Consuetudines verò pessimas, quæ hactenùs ibidem, id est in suburbio, perversorum hominum calliditate adinventæ creverunt, quibusque habitatores sub protectione alarum Dei et defensione pii pastoris illic coadunati vehementer sese affligi conquerebantur, tam intra quàm extra atrium Monasterii usquequaque in omnibus terris ad eum pertinentibus extirpandas et ad nihilum redigendas; et si fortè quælibet nostræ ditioni vel portioni immeritò adscribentur; omne quod postremò dici vel excogitari
 C sæcularium negotiorum vel exactionum ac tributorum judiciorumque humanitùs potest, remittimus, perdonamus, indulgemus, nihil penitus relinquentes quod Ecclesiæ Dei militantibus offendiculum gignat. Præterea id quod ad nos pertinere credebamus, et quod nostræ proprietati vindicabamus, scilicet viam publicam extra atrium sæpefati Cœnobii, superiùs ad solis occasum vergente dominio nostro, à quo extat omne quod habemus, B. Petro in augmentum et confirmationem hujus libertatis concedimus; videlicet à radice montis, in quo idem Monasterium situm est, usque ad terminos prædiorum ejus, quæ ipsam viam dextrâ levâque ambiunt. Hoc idcirco nominatim ac separatim exprimentes ne quis deinceps regalium ministrorum seu clientium per hujus rei occasionem usurpare quicquam audeat de pecuniis hominum circa Monasterium commanentium. Eliminatis
 D itaque omnibus, quæ sunt vel esse possunt, pravis et iniquis consuetudinibus, et omni inquietudine depulsâ, oramus ut fratrum unanimis congregatio exoret Altissimum pro pace et stabilitate regni ad regendum nobis commissi, nostraque et fidelium nostrorum salute. Cultores igitur et observatores hujus regis libertatis Janitor paradisi, cujus timore et honore eam decrevimus fieri, introducat in regnum, quod sanctis Dei ab initio est repromissum, et semper erit mansurum: contemptores autem et violatores, si qui fortè, quod absit, extiterint, destructi in finem, evulsique et eradicati de terra viventium, faucibus deglutiantur Averni, habituri partem cum Herode et cum eis qui dixerunt: *Recede à nobis, scientiam viarum tuarum nolumus.*

Signum Serenissimi Regis Henrici. S. Archipræsulis Sennensis*. S. Val-
 E terii Episcopi*. S. Frollaudi Episcopi*. S. Rodulphi Comitis. S. Willermi

* seu Adale-
 rii

* Senonensis
 * Meldensis
 * Silvanec-
 tensis

(a) In Castro Milidunensi, seu Melidunensi, Diocesis Senonensis ad Sequanam vetus erat anno 991 et semiruta Ecclesia S. Petri, in monte extra prædictum castrum posita, quam Scwinus Archiepisc. ab Hugone et Roberto Regibus ad extruendum, seu potius instaurandum eo loci Monasterium sibi concedi postulavit, cum alia S. Stephani Ecclesia, quæ intra muros sita erat. His obtentis, Scwinus Monasterium S. Petri ædificavit, ipsumque locum *cuidam Monacho, Walterio nomine, regendum cominisit.* Regiæ hac de re literæ in Palatio Compendio datæ sunt XVII Kal. Octobris, anno Hugonis Regis quinto, Ro-

berti quarto. *Mabill. Annal. Bened. Lib. 50, n. 57.* Idem Rex Robertus anno 1003 immunitatem omnium exactionum indulguit Milidunensi S. Petri Monasterio, cujus possessiones insuper confirmavit, ut habetur *Tom. X Collect. pag. 583, n. 6.* Præsenti Diplomate Rex Henricus hanc immunitatem renovat pulsatus querelis Monachorum, quos regii satellites vexabant, atque insuper *viam publicam extra atrium* ejusdem Cœnobii, superiùs ad occasum vergentem, S. Petro concedit. In hoc Diplomate Miliduni *in Curia Epiphaniæ* dato, annus omittitur.

Comitis. S. Odonis Comitis. S. Urcionis Comitis. S. Gosberti Abbatis. Bal- A
duinus Cancellarius relegit.

Actum Castro (a) Meloduno in Curia Epiphaniæ (b).

VI.

Villam Noguenariam Monasterio Centulensi * restituit.

Apud Acherium, Tom. IV. Spicil. pag. 552.

An. 1035.

IN nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Henricus Dei gratiâ Francorum Rex, omnibus Catholicæ Ecclesiæ filiis, quibus est cura animæ et corporis. Notum esse volumus cunctis futuris et præsentibus, qualem reditum sancto Richario pro animabus nostris et successorum permiserimus. Miles quidam, Hucbertus (c) nomine, Noguenariam cum suis appendiciis quam- B
* violentiâ dam sancti Richarii villam tenebat suæ invasionis tortitudine *. Quotquot verò antecessores ejus tenuerant, sancto Richario per præstationis occasionem tollebant; iste verò quasi propriam volens invadere, repulsus est aliquantum Abbatis et fratrum reclamazione: et illo funditus repulso, censura judicii nostri decidit in nostram jussionem: quinquennio tenui, solidam et quietam habui. Posthæc memor animæ meæ, et licet modicum cogitans de ejus redemptione, inclinatus etiam ab Abbate et Monachorum collegio, tradidi eam sancto Richario. Addidit etiam Comes Angelrannus ejusdem loci advocatus suam petitionem, cui ego eo tenore annui, ut nunquam inde aliquam acciperet consuetudinem. Quod ne quis etiam successorum meorum audeat infringere, Hezelini Parisiacensis Episcopi percussi * anathemate, et omnium qui mecum erant Francigenæ, nec ipsum excepi Abbatem, ut C alicui per aliquam tradat occasionem, ne aliqua iterum erratio nostræ animæ fiat periculo. Prohibemus ergo iterum atque iterum nostro imperio, et omnium Episcoporum nostrorum interminatione, ne aliquis malefactorum aliquo modo, audeat usurpare, ut non fiat mihi in illa reprobatio necessitate, ubi merita mea non poterunt me juvare. Prorsus ne aliquis dubitet imperium, videat scripto imperantis edictum.

* leg. IV.

Actum est anno Dominicæ Incarnationis MXXXV, regnante Henrico Rege, anno regni illius III. * Abbas Angelrannus subscripsit; Rollandus Monachus subscripsit; Gualterus subscripsit; Algisus subscripsit; Ingelrannus Comes et Hugo filius ejus subscripserunt; Godefridus Vicecomes subscripsit; Oylardus subscripsit; Robertus subscripsit. Hi etiam sunt testes omnium D Episcoporum excommunicationis, præcipuè Hezelini Parisiacensis. Qui deinceps infregerit ista, cum Dathan et Abiron fiat ei anathema maranatha (d), Amen.

(a) Melodunum, inquit Julius Cæsar, est opidum Senonum in insula Sequanæ positum, quod nunc in pago Wastinensi (le Gâtinois) collocat. Jam inde à Merovingicis Regibus notum erat Castrum Milidunense, quod Gesta Francorum etiam Malidunense ac Michito, vel Michitanum Castrum, et Nithardus Michido dixerunt. Locum hunc, tametsi regium ad fiscum pertinebat, ante Philippi Regis tempora Palatium, sedemve regiam nullibi dictum reperio, ait Mabillonius. Ibi Robertum Regem ferunt delicias thesaurisque suos collocasse, quibus occupato Castro, Constantia Regina adversus Henricum filium natu majorem aliquamdiu potita est. Diplomata tunc temporis Miliduni concessa, ubique Miliduni, vel Meloduni Castri, nomen, Palatii nuspam exhibent. Mabill. de re Diplom. Lib. II, n. 94.

(b) Curia dicebantur solemnes illi Regum Conventus, quos in præcipuis anni festivitibus celebrabant, advocatis omnibus regni Magnatibus et Prælatibus: iisque Curiarum nomen inditum, quod ut plurimum majoris momenti negotia in ipsis disceptarentur, et lites ac controversiæ Magnatum dirimerantur. Eæ porro Curia, solemnes modò appellantur, sive Curia Generales, Augustales, Publicæ. Illic Curia Epiphaniæ vocatur; quia in festo Epiphaniæ habita est. Curia

istæ indicebantur, et banno seu edicto publico Magnates, Prælati, urbiumque ac civitatum nuncii totius regni ad eas submonebantur. Illic Curia indicta. Iisdem majoribus festivitibus, alios etiam Principes Curiam suam habuisse et Diplomata condidisse probat Mabillonius (de re Diplom. Lib. 3, Cap. 1, n. 8) exemplo Balduini Flandriæ Comitis. Actum est hoc Bergis in solempni Curia Pentecostes anno Dominicæ Incarnat. MLXVII. Curia coronatæ nonnumquam dicebantur, quòd Regum capitibus corona imponebatur inter sacræ Liturgiæ solennia ab Archiepiscopis vel Episcopis; et sic coronati Reges ac Principes in hisce occasionibus procedebant, sacris Liturgiis et conviviis publicis intererant in tribus solempnitatibus. Interdum ob angustias civitatum seligebantur ad ejusmodi solennes Curias amplæ planities, in quibus et tentoria, et aedes, et Palatia ex lignis tumultuario opere erigebantur. Vide Cang. ad has voces.

(c) Vide quid de Hucberto illo dicitur in Chronico Centulensi supra pag. 129 ibi Diplomatis hujusce occasionem reperies.

(d) Maran-atba, voces Syriacæ, quæ Dominus venit significant. Imprecationis genus quod in Chartarum infraactores intentari solitum erat.

Privilegia confirmat sanctæ Genovefæ Parisiensis.

Apud Gerard. Dubois, Tom. I, Hist. Ecclesiæ Paris. pag. 654.

AN. 1035.

IN nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, ego Henricus Dei gratiâ Francorum Rex. Regalis excellentiæ altitudinem et amplitudinem decet virtutum cultu multimodè insudare, et earum copiâ affatim exuberare, per quarum adminiculum regni solium sublimare valeat, et Reipublicæ statum firmando stabiliat; inter quarum conventiculum liberalis munificentia debet **B** tenere præcipuum locum, quæ in commune omnium congruas petitiones suscipiat, et eorum necessitatibus benignissimè condescendat; cujus fructus et effectus, ubi fuerit impensus, et temporalia multipliciter coacervat, et æterna centuplicata repræsentat. Noverit ergo sanctæ Dei Ecclesiæ fidelium et nostrorum præsentia, et futurorum posteritas, quòd venerabilis congregatio beatorum Apostolorum Petri et Pauli et sanctæ Genovefæ Virginis ibidem quiescentis, quæ olim à quodam antecessore nostro Francorum Rege Clodoveo hortatu et persuasione beati Remigii Remorum Archiepiscop. est fundata, et prædiorum multitudine ditata, canonicæ religioni est mancipata, nostræ serenitatis adierit præsentiam, rogans et enixè postulans, quatenus sibi et posteris suis liceret sub dominatione et patrociniò Regum, vel Principis Parisiacensem urbem tenentis degere, ut cum tranquilla prosperitate posset perpetualiter divinæ majestati deservire. Hujus autem petitionis causa et occasio eam ad hoc postulandum incitaverat, quòd quorundam locorum et Cœnobiorum multimoda desolatio hinc orta fuerat, quia à potestate et patrociniò Regum, vel propter paganorum metum, vel aliarum necessitatum vel cupiditatum incursionem distracta, in malorum hominum possessionem, vel potiùs infestationem transierant, assiduis afficiebantur injuriis. (a) Cujus postulationem satis rationabilem advertentes, et illius metum, quem non immeritò habebant, remove cupientes, statuimus et regali auctoritate præcipimus, insuper et sigilli nostri impressione firmanus, ut nullus succedentium Regum et Principum Parisiensem urbem tenentium prædictam congregationem unquam alicui jure beneficii tradat, vel aliquo conventionis genere à suo patrociniò vel procuratione alienet; sed de regali defensione habeat cum utilitate honestatem, et de Principis possessione, si **D** quando hoc contigerit, præsentem et indelicentem tuitionem obeat, simul et sollemnem. Hujus autem nostræ auctoritatis scriptum, ut inviolabilem perpetualiter obtineret vigorem, Pontifici Apostolicæ sedis deliberamus dirigendum, ut cum regali sacerdotalis auctoritas assensum et corroborationem præbeat, nullo ampliùs concutiatur turbine, vel qualibet vacillet occasione, sed quemadmodum à primo fundatore est constituta, atque canonica simul et regali auctoritate munita, per infinitam temporum connexionem maneat inconcussa.

Actum Parisiis publicè (b) anno Incarnati Verbi MXXXV, et regni Henrici Regis IV.

(a) Canonici sanctæ Genovefæ obtinent ab Henrico Rege privilegium, quo Rex prohibet, ne cuiquam aliquando bona et facultates Ecclesiæ S. Genovefæ tradantur in beneficium, illiusque Ecclesiæ res, et ipsam Ecclesiam sub suo mundeburdio suaque defensione recipit.

(b) Ejus vocis origo inde nata est, quòd olim acta quævis authentica coram magistratu et judi-

cibus publicè conderentur, aut certè relegerentur antè conscripta. Sæpè usurpatur in clausula vox publicè, quam aliqui recentiorum temporum esse putant. Et quidem usitatior fuit sub tertia stirpe Francica: sed tamen aliquando recepta sub Carolingis, ut multis exemplis probat Mabill. de re Diplom. Lib. 2, Cap. 27, pag. 209.

Licentiam dat erigendi Abbatiam in honorem S. Symphoriani
in suburbio Bellovacensi.

Apud Louvetium , Tom. I. Historiæ Agri Bellovacensis, pag. 552.

An. 1035.

IN nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Patris et Filii et Spiritûs sancti,
amen; Ego Henricus Dei gratiâ Francorum Rex. Regalis excellentiæ
amplitudinem decet virtutum fructu affatim exuberare, quarum cultus et
emolumentum valeat reipublicæ statum erigendo sublimare, et sublimando
erigere. Nam impræsentiarum felici et prospero successu hujus dignitatis so-
lium firmat, et in æterna remuneratione perpetuitatis portum suis cultoribus
præparat. Et, licet in commune honestatis officiis sit talibus incumbendum,
præcipuè tamen illi liberalitati et magnificentiæ est insudandum, quæ erga B
Sanctorum loca exhibetur, et religiosè Deo servientium necessariis usibus
devotè impenditur. Noverit ergo solertia præsentium et posteritas futurorum
S. Matris Ecclesiæ, quendam Belvacensem Episcopum divinæ religioni ad-
modùm mancipatum, Drogonem nomine, nostræ tranquillæ serenitatis præ-
sentiam humiliter et fideliter convenisse (a), obnixè atque ex animo postu-
lantem, ut sibi de rebus Ecclesiæ, vel de aliis quas circum quacunque
acquirere jure forensi posset, liceret Abbatiam quamdam in honore sancti
Symphoriani Martyris in suburbio urbis prædictæ construere, et Monastico
ordini deputare per nostræ jussionis præceptum et nostræ autoritatis invio-
labile edictum. Cujus petitioni cum pro sua devotione, tum pro nostræ salute
animæ acquiescendum judicavimus; et quod pietatis studio posebamur,
gratiâ supernæ retributionis benignè concessimus. Quo circa nostræ celsitudi- C
nis reverendâ inhibemus censurâ, ne quis succedentium Episcoporum,
aut alius quispiam à loco memorato, ubi jam idem Episcopus Monasticæ
conversationis fundamina jecit, Abbatemque sacravit, Monachos aliquando
exterminare, neque ullo modo audeat usurpare. Unde et præsentis stilo vo-
luimus mandari, quod fratrum inibi degentium usibus suprâ designatus do-
naverit Episcopus, ut hæc inquietare perversorum temeritas tantò sollicitiùs
pertimescat, quantò diligentius fuerit describendo commendata. In monte,
ubi hoc Monasterium situm est, arabilem terram, quantum uni carrucæ
per totum annum sufficere possit, sylvamque modicam circa ipsum montem,
Hospites XXIV, terramque censilem, partim vineis consitam, partim
arabilem, atque pratis vestitam, singulis annis tres libras denariorum solven-
tem. Omnes etiam terculas quas Episcopus indomincatas possidet in illa D
Tharæ* fluminis ripa, quæ est Monasterio contigua; necnon et piscatio-
nem à vico, qui dicitur Viciniacus*, usque ad S. Lucianum, et altera
parte usque ad Gohincurtem*. His addit pratium Radulfi, præterea Eccle-
siam villæ, cui Lyhus* vocabulum est, et alteram quæ appellatur S. Ger-
mani; sub eodem Monasterio unum molendinum, et alterius medietatem
in villa Marisco*; universam quoque decimam Hospitali Belvacensis Ec-
clesiæ attributam; in Buriaco* unum mansum cum collibertis ibidem ma-
nentibus; in præfato suburbio Cambam* et Hospitem. In his possessionibus
non Comiti, non Vicario, non cuicumque secularium exactorum ulla con-
suetudo relinquatur. Sed hæc omnia integra et absoluta Monachorum dis-
positioni subjiciuntur. Quod ut vehementius roboretur, nostri sigilli im-
pressionem et nominis monogrammate præcepimus insigniri, et fidelium nos-
trorum antestatione confirmari.

E

Actum Lauduni anno Incarnati Verbi MXXXV, regni Henrici Regis IV.
Sic signatum HENRICUS.

Ego Balduinus (b) Cancellarius relegendo subscripsi.

(a) Lauduni erat anno 1035 Rex Henricus, cum ad eum accessit Drogo Belvacensis Episcopus, obnixè rogans, ut sibi de rebus Ecclesiæ suæ, vel de aliis, quas jure forensi acquirere posset, liceret Abbatiam quamdam in honorem S. Symphoriani Martyris in suburbio prædictæ urbis construere, et Monastico ordini deputare.

Flagitanti annuit Rex hocce Diplomate. Primus ejus loci Abbas notatur Vitalis. Nuper hoc Monasterium, non obstante Regis et Episcopi cautione, Seminario Belvacensi unitum est. *Mabill. Annal. Benedict. Lib. 57, n. 53.*

(b) Idem qui sub Roberto Rege Apocrisiarius fuit seu signator, Archicapellanus dictus. In

* Terin ou
Therrain

* Voisin-lieu

* Guincourt

* f. Lilius, Lis

* Marest-sur-

^s
* Buri

* Brassiato-
rum officina,
vulgò Brasse-
ria

A

IX.

Foundationem confirmat Bellovacensis Ecclesiæ S. Bartholomæi.

Apud Louvetium, Tom. I. Historiæ Agri Bellovacensis, pag. 684.

IN Christi nomine, Henricus Dei miseratione Francorum Rex. Sicut regiæ An. 1037
Idignitati congruit pravis actionibus potenter resistere; sic eam decet modestis petitionibus benigniter acquiescere, præsertim si illud, quod petitur, ad augmentum Ecclesiæ proficere videatur. Nam et inde nostra respublica melioratur et crescit, et nostrorum salvatio ad æternitatis infinitatem se extendit. Qua consideratione Drogoni (a) Episcopo Belvacensi pro utilitate famulorum Dei Serenitati nostræ supplicanti voluntarium præbuimus assensum, et quod postulabat, ad desideratum perduximus effectum. Est enim res hujusmodi: Miles quidam, Hillo nomine, intra muros Bellovacæ urbis Ecclesiam memoriæ S. Bartholomæi Apostoli Domini fundavit atque ditavit; offerens eidem Ecclesiæ, jam dicto Episcopo annuente, ad victum Canoniorum ibidem servientium, possessiones quasdam et redditus, quorum descriptio subnotatur: scilicet Ecclesiam villæ quæ dicitur Villare*, cum hospitali, decimâ eidem Ecclesiæ attributâ; Molendinum, quod dicitur Tolsac, juxta Frotmericurtem*, quod solvit frumenti modios duodecim; necnon tria altaria, unum in villa Hantuelis* nominata, alterum in Halduficurte*, tertium in Ansacco*; in villa Farodo hospites quatuor, et quinque in Frotmericurte; hospitem unum cum vineæ arpenno prope Bellovacum suburbium, tantum censilis vineti unde solvuntur octo solidi et quatuor denarii; præterea Canonicalem præbendam in B. Petri Ecclesia Belvac. His Canoniorum stipendio deputatis, memorato suggerente Episcopo, Ecclesiam illam S. Bartholomæi, cum omnibus sibi subjectis, hujusmodi præcepti nostri sufficientam autoritate, stabilem et quietam in perpetuum fore decernimus: et ne quis eam destruere, aut Canonicos inde expellere, sive eorum res diripere præsumat, edicimus. Illud propter insolentiam multorum addendum videtur, ut Canonicis ibi degentibus nemo præficiatur, licet Abbas, licet Dominus, nisi ejusdem urbis Episcopus ipse locum disponat, atque donet præbendas, solusque super eos principatum habeat. Si quis hoc statutum temerare non timuerit, ærario nostro centum auri libras inferre coactus, et incepto suo frustratus, sentiat et experiatur, quàm non expediat nostræ jussionis violare decreta. Quod ut omnem calumniam repellat facilius, et nomine et sigillo nostro signantes roboravimus, atque sub anathemate firmari consensimus.

Actum in palatio (b) Compendiensi, anno Incarnati Verbi MXXXVII, regniq[ue] Henrici VI.

Balduinus Cancellarius subscripsit.

Diplomate Roberti pro restitutione Monasterii Latiniacensis an. 1018, *Balduinus Subcancellarius Fiee Arnulfi Archiepiscopi primi Cancellarii recognovit atque firmavit.* Idem ille Balduinus primus Roberti Cancellarius evasit, atque unicus per totum Henrici regnum. Balduinus Viromandus erat, et in Viromanduis opulentus avitis fundis, de quibus dedit *alodium quemdam, quem habebat in pago Laudunensi, in villa quæ dicitur Senercei super Isaram fluvium, ad locum S. Præjecti, qui locus situs est in pago Viromandensi, in suburbio S. Quintini...* in præsentia Domini Regis Henrici. Item alia addit dona, quæ erant *de proprio allodio suo*, et sicut *de Domino Heriberto Viromandensi Comite in feodum tenebat.* Cujus Charta sic incipit: *Ego Balduinus in Palatio Henrici Regis Francorum Cancellarius.... Actum prope Monasterium S. Quintini IV Nonas Decemb. an. Incarn. Dom. 1047, Indict. 14, Epact. 11. S. Henrici Regis, Heriberti Comitis, Widonis Archiepiscopi, Rhemens. Balduini Noviom. Episcopi, Fulconis Ambian. Drogonis Belvac. Frollardi Sylvanect. Balduini (donatoris) Archicapellani, qui hoc scriptum fieri jussit, etc.* Ex Augusta Viromanduorum illustrata, auctore Claudio Hemeræo, pag. 120. Per hoc constat Reges solitos fuisse Dominorum pri-

vatorum Chartas et *præsentia* et *signo* approbare. Heribertus, seu Herbertus V erat hujus nominis Viromanduorum Comes. Coronationi Philippi I interfuit an. 1039. Vivebat adhuc an. 1076, ut probatur ex Augusta Viromand. pag. 18.

(a) Compendium (*Compiègne*) accedit Drogo Bellovac. Episcop. ad Henricum Regem, confirmandam rogaturus Ecclesiam S. Bartholomæi, quam intra muros Bellovacæ urbis fundaverat miles Bellovacensis Hillo, atque in ea Canonicos instituerat.

(b) Nulla fuit uspiam Francorum Principum regia sedes, quæ tam multis, tam insignibus ac Compendiense Palatium, decoribus aucta sit. Ejus origo videtur esse Romanorum opus; nam à primis Regibus excultum quidem, at conditum non legitur. Ibi Childebertus Chlodovei Magni filius Marculfum Nantensem Abbatem immunitate donavit: istic Chlotarius Childeberti frater supremum obiit diem. Nullum denique reperias Francorum Regem, qui non Compendii sive publica regni comitia habuerit, sive Legatos exceperit, seu Diplomata condiderit, aut Synodicis interfuerit Episcoporum Conventibus. *Mabill. de re Dipl. Lib. 4. n. 38*

* Villers

* Framicourt,
ou Frocourt
* Hantoiles
* Haucourt
* Ansac.

* *Inter Schedas Mabillonii*, et Tom. IV, *Annal. Ben.* p. 733. sed cum latinis.
An. 1042.

Monasterio S. Salvii apud Monsteriolum (a) dona facta confirmat.

Ex Chartario hujus Monasterii.

IN nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, ego Henricus gratiâ Dei Francorum Rex. Cùm primitivæ virtutis scilicet charitatis fructus inter reliquas virtutes emineant, et pro sua dignitate superexcellant, toto nisu omnibus in commune est elaborandum, et summopere decertandum, quatenus quod auctori nostro Jesu Christo, quem Redemptorem habemus et Judicem, magis placere comperimus, studiosiùs diligamus, et diligendo nostrorum bonorum erogatione strenuè impleamus. Liberalitas namque, quæ charitatis officio deservit, regiam dignitatem magis ornat et excolit, dum in ea majorem effectum ostendit. Unde notum sit omnibus sanctæ Matris Ecclesiæ fidelibus et nostris, tam præsentibus quàm futuris, quòd nos morem antecessorum nostrorum Regum videlicet et Imperatorum sequentes, liberalitatem nostram locis sanctorum et congregationibus fidelium impendere deliberavimus, quatenus eorum intercessionibus freti præsentia bona cum facilitate, et æterna mereamur obtinere cum felicitate. Unde loco S. Wingualoei Monsteroli sito à pluribus collata præcepto nostræ auctoritatis firmamus, et sigilli nostri impressione signare præcepimus, imprimis ea quæ à nostra liberalitate vel patris mei Roberti, vel avi mei Hugonis prædicto loco concessa sunt: scilicet molendinos duos cervisiæ * usibus deservientes, à me alterum cum quinque accolis, et alterum ab avo meo prædicto Hugone, cum decimo pontis denario et duabus Ecclesiis in memoriam S. Judoci sacratas: quarum una est infra munitorem, alia super fluvium sita est, cum piscatoria aquæ ab Atiniaco usque Brivermacum. Addimus præterea firmando ea quæ pater meus contulit, tres Ecclesias, unam scilicet in honore S. Petri, aliam in honore S. Wingualoei, tertiam in commemoratione S. Salvii sacratas; et transitum Novæ-villæ; pro quo solvuntur unoquoque anno quinquaginta carratæ ligni, et duo modia vini, cum quinque solidis et decima levaturæ cervisiarum. Inculcamus præterea corroborando ea quæ à primis fundatoribus loci sunt collata; scilicet à Hilgodo (b) Comite, qui prædictum sanctum nuper à partibus Britannia propter metum piratarum deportatum hospitio cum liberalitate et munificentia tempore Ludovici Imperatoris filii Caroli Calvi suscipiens, dedit illi; imprimis atrium publicum, sepulturam scilicet advenarum et peregrinorum; deinde novem mansos subtus Firmitatem, cum prato eisdem mansis contiguo. Addidit quoque iis villam Cauzoniacum absque alicujus consuetudinis exactione et redibitione, cum Ecclesiis duabus et molendinis totidem. His addimus nostra auctoritate corroborando ea, quæ contulerunt Herlewinus Comes, Raynerus, Hato, Sybaldus, Wernerannus, Clarboldus, Aldo Vicecomes, Anscerus, Saleco, Arnulfus Comes, Balduinus Comes, Gonfridus, Benzelinus, Alfridus, Hagano, Othegerus

* *de la Cervoise ou de la Biere*

(a) Monasteriolum Ambianorum, vulgò Monsteriolum seu Monsterolium ad mare (*Montreuil-sur-mer*) sic dictum est à Monasterio primùm exiguo, quod in honorem B. Mariæ ac B. Petri Apostolorum Principis, regnante Theodorico extruxerat S. Salvius in pago Pontivo, rexeratque antequam ad Episcopatum Ambianensem promoveretur. Post mortem ibidem sepultus, S. Salvii de Monasteriolo nomen Monasterio dedit. Locum hunc primùm Bragum, deinde à S. Salvii Monasterio Monasteriolum dictum Hadrianus Valensius colligit ex testamento Ansegisi Abbatis Fontanellensis. *Mabill. Annal. Bened. Lib. 19. n. 20.*

(b) Hilgodus iste non alius est sine dubio quàm Heligaudus Comes et Abbas Centulensis, seu S. Richarii, ab Hariulfo (in *Chron. Centul. Lib. 3, Cap. 10*) laudatus, uti et filius ejus et in Comitatu successor Herluinus, qui in hoc Diplomate Herlewinus Comes vocatur. Ex his duo colligimus: unum, S. Vingaloei, seu Guenga-

loci (*S. Guinolé*) Corpus cum aliis è Britannia, Monasterio scilicet Landvenecensi, Monsterolium translatum fuisse principatu Ludovici-Baldi, qui in illo Diplomate Imperatoris nomine donatur, tametsi nunquam reverà Imperator fuerit: alterum, Hilgodum Comitem, qui tunc temporis, id est anno 878 vivebat, *fundatorem* saltem secundarium fuisse S. Salvii Monasterii, cujus patronus cum S. Salvio exinde habitus est S. Vingaloeus. Inter ejus loci benefactores recensentur præter Hilgodum, Herlewinus ejus filius, Aldorus, Arnulfus, Balduinus et Ingelrannus, omnes Comites Pontivenses; necnon Balduinus Marchisus, scilicet Flandriæ Comes. Sed præ his omnibus eminent Reges Hugo, Robertus, Henricus. Per id tempus S. Salvii Monasterio præfuit Gualternus cognomento Grimutio, ex Centulensi Monasterio assumtus. *Id. Annal. Ben. Lib. 58, n. 47.*

- A** Clericus, Balduinus Marchisus, Ingerannus Comes, Rodolfus, Landricus-Largus, Hato, Framericus, Hugo, Walterus, Herleboldus. Quorum primus Herlewinus comes dedit in villa Squira Ecclesiam unam in honore S. Vedasti, et villam quæ Longum-pratum dicitur, cum silva et arabili terra et pratis : dedit denique villam Silviniacum, et in villa Indei mansi mansum unum. Denique regali astipulatione similiter ratum esse statuimus, quod Walo Vicecomes Deo devotus homo delegavit prædicto S. Wingualeoi loco, videlicet tres mansos in Brisciaco, et duos in villa quæ dicitur Squira, et Ecclesiam unam in villa quæ dicitur Farnerias, et ad molendinum ædificandum aream unam in aqua quæ appellatur Blenencia, cum tribus mansionariis * accolis et terra arabili, et infra munitionem castrî Monsteroli * duos accolas; quibus adjungimus Raineri munificentiam, scilicet mansionarias areas duas et dimidium in villa quæ dicitur Diletas; necnon et Hatonis similiter mansionariam unam in Vicomuso; ac similiter Seibaldi dono assensum præbemus, et ratum esse jubemus, scilicet in Montenuiso tres areas mansionarias, et in Cathriaco Ecclesiam unam cum duobus mansis, et in villa quæ dicitur Campanis, campum qui aureus vocatur. Inculcamus insuper Weneranni dono tres scilicet areas mansionarias, cum duobus viridariis infra munitionem castrî sitis; adjunctis insuper his quæ Clarbaldus dedit, Belmeriacum scilicet omnino cum duobus molendinis farinariis et Ecclesiâ. Aldonis denique donum Vicecomitis stipulando firmamus, qui dedit medietatem alodi in villa Squira, et S. Albini Ecclesiam in eadem villa. Et deinceps Ansceri dono identidem faventes assentimus, qui dedit in villa Curtæ XIII mansos cum molendino, silva, pratis et terra arabili; quibus adjecimus Walberti curtem à Salecone concessam : et sicut Arnulfi comitis donum firmando approbamus,
- C** per quod ea quæ in Freneqvilla habebat, suprâ memorato loco contulit; ita dono filii ejus favemus, quo Comitatum ejusdem villæ prædictæ S. Wingualeoi dedit Ecclesiæ. Alfridus denique dedit mansos duos in villa Cormonte, cum tribus areis mansionariis à Benzelino in Montiniaco villa collatis. Haganonis dono denique non minùs favemus, qui in Albiniano tres mansos cum una Ecclesia, et molendino, et silva, et arabili terra, et Othgerus Clericus dedit carnilen lanistrarum locos tres, cum duabus mansionibus, necnon mansum unum à Balduino-Marchione datum, in villa Cauzoniano situm. Rodulfi denique, qui legis doctor vocabatur, dono favemus, qui dedit partem suam unius villæ, Concti nomine, tam de Ecclesia quàm de cæteris rebus ad eam respicientibus, et tertiam partem alterius Ecclesiæ, villæ scilicet quæ Adriacus dicitur, cum tribus mansis, terra et silva et terra arabili; et tertiam
- D** partem quindecim salinarum in villa quæ Rua vocatur, simul cum terra arabili; et tertiam partem scilicet unius Ecclesiæ in villa quæ dicitur Ariona, cum tribus mansis et arabili terra. Et in eadem villa Gonfridi dono assensum præbens, qui tantumdem dedit, silvam insuper; addidi quoque quæ in villa Vertoino dedit prædictus Rodolphus, mansum scilicet unum firmando corroboramus cum tribus salinariis officinis, cum tertia parte Ecclesiæ S. Albini et ejusdem villæ. Ingerannus denique piissimus comes hoc quod contulit, ratum sit; decem scilicet et octo mansos terræ in prædicta scilicet Squira, cum arabili terra et silva, adjunctis insuper his quæ Landricus-Largus dedit, scilicet quartam partem villæ Ethemontis, tam de Ecclesia quàm de rebus ad eam respicientibus, et quartam partem alterius villæ quæ Buyras dicitur, et quartam partem similiter de villa quæ nuncupatur Crassum-mansum. Quibus addimus ea quæ nuper prædicto loco concessa sunt à Hatone, Ecclesiam villæ Hainnessendæ cum tribus mansis in eadem villa, et à Framericus in Galamni manso tertiam partem tam de villa quàm de molendino, silva et arabili terra, et Ecclesiam. Hermenfridus quoque ejus filius in sancta Maria villa dedit duos mansos cum silva et arabili terra; item duos mansos in villa Tilizæ, unum à Hugone, alterum à Waltero datum; et in villa, quæ vocatur Ascia, mansum unum. Ad ultimum autem dedit Rainerus miles tres mansos in Staplis, et unum in Botino. Dedit denique Herenoldus medietatem unius molendini in villa Lodie * et terra arabili, quantum sufficit culturæ unius carrusæ. Rogerus itaque suam partem dedit in villa quæ Dominiensis dicitur, cum molendino et terra arabili et pratis; et ad Frasnias

* areis

* duas areas

* cum

similiter suam partem dedit. Item in villa, quæ Tonil vocatur, dederunt ^A Hildiardus et filia ejus Hilensendis et Melina tres mansos, et similiter dederunt suam partem in villa quæ Alehonay dicitur, eum molendino et terra arabili. Hæc omnia, quæ hactenus sunt prædicto loco concessa, vel in posterum conferenda, per hoc nostræ auctoritatis præceptum rata et legaliter astipulata esse jubemus, et sigilli nostri impressione signare præcipimus.

Actum Monsteroli publicè anno Incarnati Verbi MXLII, et regni Henrici Regis XI.

Ego Balduinus Cancellarius Regis relegendo subscripsi.

XI.

B

*In Biblioth.
Regia.*

Catalaunensem S. Petri Abbatiam confirmat.

Ex Schedis D. de Gagnieres.

An. 1043.

IN nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Henricus misericordiâ Dei Francorum Rex. Quidquid locis divino cultui mancipatis pro Dei amore sanctorumque ejus reverentia largiendo conferimus, atque collata confirmamus, profuturum nobis ad instantis vitæ eurrieula transigenda fælicius, atque ad regnum nobis, Christo miserante, à quo illud credimus nobis fore collatum, tutius liberiusque ad honorem suæ sanctæ Ecclesiæ, nostramque ac nostrorum fidelium salutem moderandum ac disponendum, neenon ad perpetua permanentis præmia facilius obtinenda, ineunctanter confidimus. ^C Noverit igitur sanctæ Matris Ecclesiæ, filiorum, neenon fidelium nostrorum, tam præsentium quàm futurorum industria, Rotgerum (a) venerabilem sanctæ Cathalaunensium Ecclesiæ Pontificem, nobis et Reipublicæ nostri regni admodum fidelem, nostræ serenitatis sublimitatem adisse, et obnixè postulasse, quatenus nostræ auctoritatis præcepto firmaremus Abbatiam quandam in honore sancti Petri Apostolorum principis, à primitiva ejusdem urbis Ecclesia fundatam, et à beato Memmio viro Apostolico tunc temporis sacram, quæ exigente necessitate rebus suis jampridem expoliata, nunc ab eodem Episcopo pro posse reparatur, et rebus, quas olim amiserat, jure forensi redemptis, renovando iterum ditatur. Cujus supplicationibus tam religiosis et devotis assensum præbentes, statuimus et statutum esse volumus, ut habeant ipsi fratres perpetim sine inquietudine quidquid ad præsens videntur ^D habere, seu de cætero additum fuerit fidelium largitione: in eodem videlicet loco, ubi præfata fundata est Ecclesia, Burgum cum appenditiis suis ab omni, sicut hactenus fuerat, banno (b) Palatinæ potestatis liberrimum, etiam eum foragio (c); Ecclesiam sancti Joannis cum dote sua; Ecclesiam sancti Alpini positam intra mœnia jam dictæ urbis, cum adjacentibus mansuris, fornace etiam, theloneoque in atric ejusdem Ecclesiæ venundatæ mercis, et reliqua dote; Ecclesiam sancti Germani in eadem urbe positam cum dote sua; molendina tria infra civitatem, sinistrâ ab ortu urbe egredientibus in valle sanctæ Mariæ partem non modicam suburbii versus eandem Ecclesiam porrecti; altare sancti Martini non longè à mœnibus urbis

(a) Catalaunensem Ecclesiam ab anno 1011 regere cepit Rotgerius I Episcopus, qui suburbanam Abbatiam seu Ecclesiam S. Petri rebus suis expoliatam, in Monasterium convertit, ut legitur in Diplomate Roberti Regis, qui Episcopi Concilium approbavit anno 1028. Diploma Roberti extat in Tom. X, pag. 619. Ad id operis usus est Rotgerius *industria et labore Richardi* Abbatis Virdunensis, qui *fratres cum libris et oruamentis* ex suo Monasterio istuc deduxit, et, quoad vixit, per se S. Petri Monasterium rexit, cujus dedicatio anno 1034 facta legitur in Chronico S. Petri Catalaunensis, in quo ad annum 1042 habetur: *Dormitio Rotgeri Episcopi fundatoris hujus loci: Cui Rotgerus II successit.* Apud Labb. *Biblioth. nov. Mss. Tom. I, pag. 296* Ad Rotgerii II supplicationem hoc Diplomate Henricus

jam approbata à patre suo confirmat, neenon et quædam alia Abbatie post Robertum addita. *Vid. quid de Rogerio dicatur sup. pag. 11.*

(b) Bannum trino potissimum significato apud scriptores accipitur, et in veteribus tabulis: 1, Pro edicto publico; 2, pro mulcta judiciaria; 3, pro districtu ac jurisdictione. Hoc ultimo sensu, videtur hic Henricus Rex Burgum illum *banno Palatinæ potestatis liberrimum* pronuntiare: ita ut Comites Campaniæ Palatini non potestatem habeant amplius mulctam et proscriptionem bonorum hujus Abbatie indicendi, vel bannum in ipsam promulgandi.

(c) Foragium est jus Domino feudi competens pro pretio imposito vino quod à Tabernariis et Cauponibus distrahitur.

positum;

A positum ; capturam piscium à Bertriti-corte ad Matosgam usque ; trans Maternæ flumen Bertriti-cortem cum terris , exitibus , aquis , pratis ; villam , quæ dicitur vetus sancti Martini , cum Ecclesia , terris , appenditiis , pratis , exitibus , capturis piscium tum Maternæ , tum Blesæ ; altare de villa Reccia ; altare de Sommo viduta ; altare de Lombran , altare de Sclaron , altare de Solengis , altare de Mairic ; Giserdi-corte mansum unum cum familia et molendini parte dimidiâ ; Ausorum corte mansum unum ; Wavoreio villæ medietatem ex integro ; Copa terras decem (*a*) ; Criciaco mansos sex et dimidium ; Saturiaco mansum unum ; Scureiaco mansos duos ; apud Mansionile juxta sanctum Memmium dimidium mansum ; Fassineriis mansum unum ; apud villam Vitriacum mansum unum ; apud Pontionem mansum unum ; Arseio mansum unum cum vineis ; apud villam quæ vocatur Eurod , mansum unum , necnon et fundum in viculo Visneel nomine situm . Præterea alia multa , quæ quomodocumque nominari possunt , ad ipsum locum pertinentia per hanc nostram regalem paginam eidem Ecclesiæ firmamus et corroboramus : et ut hæc nostræ ingenuitatis auctoritas recta et stabilis omni posthæc permaneat tempore , hoc regale præceptum inde conscriptum manu propria confirmantes , sigilli nostri impressione jussimus insigniri .

Actum Lauduni publicè anno Incarnati Verbi MXLIII , et regni Henrici Regis XII .

Ego Balduinus Cancellarius relegendo subscripsi .

XII .

C Monasterium Fossatense (*b*) ab exactionibus liberat .

Ex Chartulario hujus Monast.

Apud Gerard. Dubois, Tom. I. Hist. Ecclesiæ Paris. pag. 658.

IN nomine sanctæ et individuæ Trinitatis Patris et Filii et Spiritûs sancti , Henricus Dei ordinante providentiâ Francorum Rex . Prædecessores nostri priscais temporibus litteris commendare , et posterorum solertiæ decreverunt notificare quidquid à fidelibus in sancta et catholica Ecclesia exhibitum , ne refrigescente caritate , et abundante nequitia , ut Scriptura testatur , raptores ac iniqui pervasores occasionem invadendi et subripiendi possint invenire ea , quæ eadem mater Ecclesia jam dudum sibi tradita cœpit possidere . Ideò ergo hæc dicimus , quòd notum fieri volumus cunctis Christum credentibus ,
D venerabilem Gunterium Fossatensis Ecclesiæ Abbatem ad nos accessisse , et de quodam nostro milite , nomine Nivardo , graviter conquestum esse . Dicebat enim Abbas se in pago Parisiensi quandam habere et possidere villam , nomine Equatam , in finibus silvæ Aquilinæ sitam , quam olim suo in tempore Carolus Fossatensi Ecclesiæ tradiderat , ac perpetualiter possidendam cum omnibus , quæ ad prædictam villam pertinent , silva scilicet , prato , aqua et terra arabili , hospitibus , et Ecclesia in honore beati Petri Apostoli consecrata , placida mente , pioque corde contulerat , quam utique villam præfatus miles sub velamine tuitionis , velut iniquissimus prædo atterebat , creberrimè illi moram faciendo , et venatum iens et rediens , colonis pauperibus ibidem commorantibus multa et gravia mala inferebat . Nos verò ab eodem Abbate talia audientes , simulque rectum Ecclesiæ considerantes , diem
E rectitudinis ei statuimus , præfatumque militem , ut in die nominata ante nos verbis Abbatis astaret Parisius paratus respondere , monuimus : cùmque die statuta ante nos venissent , jam dictus Abbas clamorem inferendo , et suæ Ecclesiæ rectum ostendendo , coram Optimatibus nostris narravit , et illatas sibi à Nivardo injurias viva voce et aperta ratione cunctis astantibus mani

An. 1043.

(*a*) In præcepto Roberti Tom. X, pag. 619 . *Copa terras denarios in censu persolventes XL.* Apud Carolum Rapine , qui idem Præceptum Henrici edidit in Annalibus Ecel. Diocesis Catalaun. p. 219 *Copa terras et denarios in censu persolventes solidos decem.*

(*b*) Gunterius Abbas apud Henricum Regem conqueritur quòd Nivardus quidam , sub specie

advocationis et tuitionis , homines Villæ Æquatæ in silva Aquilana (*Aveline*) sitæ , quam Carolus Rex Fossatensi Ecclesiæ contulerat , iniquis exactionibus divexaret . Citatus ad Regis præsentiam Nivardus , modico avenæ stipendio contentus esse jubetur . *Mabill. Annal. Bened. Lib. 58, n. 55.*

festavit ; qui verbis non valens Abbatis resistere , omnium judicio proce- A
rum confusus reticuit , reumque se proclamans pro rebus Ecclesiæ à se malè
tractatis , nostro regali judicio rectum in manu Abbatis posuit. Abbas igitur
manibus duorum clientum coram omnibus sacramento probavit , quòd tutor
villæ jam dictæ in eajure non debet capere , nisi unum avenæ sextarium de
arpennis , in quibus hospites hospitantur. Ceteri verò arpenni à domibus
remoti , nihil aliud reddunt tutori nisi minam avenæ. Si autem cultor ar-
penni defuerit , et arpennus in feodum beati Petri redierit , tutor in eo nihil
capiet , usquequò cultor redeat , et arpennum à ministro Abbatis recipiat :
nullam igitur aliam consuetudinem , excepta venatione , in omni terra B
sancti Petri tutor debet ritè habere. Si verò aliquis hospitem ibi morantium
contra Abbatem vel ejus ministrum rebellis fuerit , tutor ille ad justitiam et
rectitudinem injuriosum illum ad curiam Abbatis aut ejus ministri debet ad-
ducere , et pro foris-facto ille quartam partem justitiæ debet recipere. Hoc
itaque sic in curia nostra probatum et definitum est coram multitudine pro-
cerum ac militum atque clientum , qui unanimiter nos precati sunt super id
nostros apices fieri , eorumque nomina ad perpetuum emorialem subscribi.
Ut autem hæc definitio seu probatio perpetuum per cuncta ævi tempora
obtineat vigorem , manu nostra firmavimus , ac sigilli nostri impressione in-
signiri jussimus.

Signum Henrici Francorum Regis. Signum Mainardi Senonensis Archie-
piscopi. Signum Imberti Episcopi Parisiensis. Signum Frollandi Episcopi
Silvanectensis. Signum Rodolfi Comitis. Signum Guilelmi Corboilensis Co-
mitis. Signum Yvonis Comitis Bellomontis. Signum Nanterii Vicecomitis.
Signum Guilelmi Comitis de Goms. Signum Balduini Conestabilis. Signum C
Ingenulfi Buticularii.

Actum Parisius civitate in aula Regis , anno Incarnationis Dominicæ
MXLIII. Indict. XI. sub XIII. Calend. Junii , anno verò Henrici Regis
gloriosi XII.

Bauduinus Cancellarius relegit et subscripsit.

XII.

Circa an.
1045.

Imberto Parisiensi Episcopo, et Canonicis ejusdem Ecclesiæ

plures Ecclesias in suburbio Parisiensi sitas concedit.

Apud Brolium in Antiquitatibus Parisiacis, p. 221.

Reperitur
apud Gerar-
dum Dubois
Hist. Eccles.
Paris. Tom. I,
pag. 644.

IN nomine sanctæ et individuæ Trinitatis , amen. Ego Henricus Francorum
Rex , cùm in exhibitione temporalium rerum quas humana religio divino
cultui famulando , locis sanctorum et congregationibus fidelium ex devo-
tione animi largitur , tam præsentis quàm perpetuæ vitæ , ut jam pridem
multis expertum est indiciis , solatium acquiratur , saluberrimus valde et om-
nibus imitabilis , est fructus primitivæ virtutis , scilicet per quam et mundi
prosperatur tranquillitas , et foelici remuneratione æterna succedit foelicitas.
Noverit ergo posteritas omnium sanctæ Matris Ecclesiæ fidelium et nostrorum ,
quòd quidam * Imbertus Parisiensis Ecclesiæ Episcopus , nostræ serenitatis
aderit præsentiam , rogans et obnixè postulans , ut quasdam Ecclesias in E
suburbio Parisiacensi nostræ potestatist eantecessorum nostrorum antiquitùs
mancipatas , sancti Stephani scilicet , Juliani Martyris , Severini Solitarii ,
necnon et sancti Bacchii , quarum quædam olim Abbatiarum dignitate subli-
matae erant , et ideò receptaculum et stationem congregationi Canoniorum
præbentes sanctæ Mariæ ; sed propter regni perturbationem rebus concessis
spoliatae , solitudini vacantes , parvum aut nullum antiquæ possessionis reti-
nerunt statum , prædictæ congregationi concederemus. Sed quia apud nos
pro suis meritis prædictus Episcopus erat magnus , ejus voluntati nolentes
aliquid derogare , concessimus ejus petitioni prædicta loca regali præcepto
et liberalitate , eo pacto et conditione , ut quandiu Giraldus Clericus earum
possessor vixerit , sine inquietudine assensum Canoniorum totius congrega-

* f. quidem

A tionis teneat, et post excessum usibus Canonicorum sine reclamazione mancipentur: et ibi pro remedio animæ meæ vel parentum meorum Canonici aggregentur, qui pro statu et incolumitate regni nostri exorantes ad utrumque sufficiant, scilicet et ad stationem more solito reddendam Ecclesiæ et ad serviendum canonicè valeant communiter degere (a).

XIV.

Ecclesiæ B. Mariæ Stampensis * Castri concessa confirmat.

* Estampes

*Ex Antiquitatibus Civitat. et Ducatûs Stamp. Autore
Basilio Fleureau, pag. 292.*

An. 1046.

B

C IN nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Ego Henricus Francorum Rex. Cùm in exhibitione temporalium rerum, quæ humana religio, divino cultui famulando, locis sanctis et congregationibus fidelium, ex devotione animi largitur, tam præsentis, quàm perpetuæ vitæ, ut jam pridem multis expertum est indiciis, solatium acquiratur: saluberrimus valde, et omnibus immutabilis est hic fructus primitivæ virtutis, scilicet charitatis, per quam, et per mundi spatia tranquillitas, et foelici remuneratione æterna succedit foelicitas. Noverit ergo omnium sanctæ Matris Ecclesiæ fidelium, et nostrorum solers curiositas, quòd devotè accessit ad nostræ serenitatis præsentiam communis assensus sanctæ Mariæ Stampensis Castri, postulans, et obnixè obsecrans nostræ auctoritatis præcepto firmari ea quæ Herchembaldus Præpositus et plures alii, annuente, vel potius favente bonæ memoriæ genitore nostro Roberto, prædicto loco concesserant. Sunt autem quæ annotari petierunt hæc, vicus qui dicitur Canisculus cum omnibus dependentiis sine ulla redhibitione, precariam unam in terra sanctæ Crucis cum omnibus consuetudinibus, sub censu quinque solidorum; sepultura Stampensis Castri, et totius suburbii, cum Ecclesia sancti Basilii à molendino Senauni usque ad vetus ædificium (b) Brunichildis, et usque ad ripam * Juinæ; molendinum unum cum hospitibus, cum omni consuetudine ad nos pertinentibus in suburbio; oblationes altaris sanctæ Mariæ per totum annum, exceptâ Assumptione sanctæ Mariæ, Alodum quod dicitur Magnervallo et Frotmunvillario cum omnibus consuetudinibus, et unum alodum dicitur Ausunvillario, ex beneficio Teudonis militis, cum omni consuetudine, et unum alodum in terra, quæ dicitur Alba terra * cum duobus hospitibus, et cum omni consuetudine et precariam unam in villa quæ dicitur Nuarevieris, cum omnibus consuetudinibus sub censu duodecim denariorum; et alodum in villa quæ dicitur Mauriniacus, et duos molendinos in Biervilla sub censu decem solidorum, qui census de fisco

* Juine ou Juine

* Aubterre

(a) Hæc Charta caret calculo, qui annum annotet; non tamen ideò rejicienda est, eâ præsertim ratione, quòd memoret nonnullas Ecclesias, quæ Abbatiarum olim gaudebant nomine, quæque, dum Normanni sævirent, spoliatæ possessionibus, et à Monachis desertæ jacebant. Meminit inprimis Basilicæ S. Stephani, quæ suburbana erat tempore Henrici Regis, quæque fuit Basilica S. Stephani de gressibus, ubi modò collegium est Canonicorum. In ea Charta habetur quoque memoria Ecclesiæ S. Juliani martyris, quæ suburbana etiam fuit. Memoratur et Ecclesia S. Severini: porrò constat duos olim inprimis Severinos Parisiis notos fuisse, alterum, qui Chlodoveum ægrum curavit, atque adeò, qui sub ejus vixit principatu, quique apud Castrum Nantonis è vitâ decessit; hujus memoria recolitur in Basilica S. Severini: alterum, qui tempore Childeberti reclusus in suburbanis Lutetiæ vixit, quique S. Chlodoaldum sanctis instituit documentis, cujus sanctum Corpus in Ecclesia S. Mariæ inter sanctas reliquias habetur, huncque coli in Basilica S. Severini Valesius existimavit: quia legebat apud Usuardum in Martyrologio, Nono Calend. Decemb. Parisiis de-

positio S. Severini Monachi et Solitarii: legebat quoque in literis Henrici Regis esse Basilicam S. Severini Solitarii. Forsan labentibus temporibus inconsultò alter pro altero habitus est in honore. In Chartulario Ecclesiæ Parisiensis Presbyter S. Stephani, et Presbyter S. Juliani, Presbyteri Cardinales dicuntur: Presbyter verò S. Severini Archipresbyter et hodie dicitur. De Basilica verò S. Bacchii nihil habeo quod dicam, ait Gerardus à Boseo, seu memoria illius Basilicæ intereidit, seu immutatum nomen est Basilicæ. Si quis hic conjecturæ locus sit, crederem libenter de Basilica S. Benedicti hic agi. Gerardus Dubois Hist. Eccl. Paris. Tom. I, pag. 645.

(b) Sub extrema Arenularum Planitiæ (la Plaine des Sablons) parte videntur adhuc rudera veteris ædificii et Turris Brunehildis vulgò dictæ, à percelebri Reginâ filiâ Athanagildi Visigoth. Regis, atque uxore Sigiberti I Metarum seu Austras. Regis. Fert populorum traditio à Brunehilde locum hunc fuisse occupatum. Utrum ab ipsa constructum, ignoratur. Monumenta nonnulla, Romanorum opus innuunt. Fleureau Antiquit. Stamp. Cap. 9, pag. 16.

regali Stampensi, donante Roberto Rege, ad opus Ecclesiæ persolvitur; **A**
 in sareleis dimidium molendinum in vadimonio trium unciarum auri et 40
 solidorum, et de culturis Regis, quæ supra Stampas (a) vetulas sunt, decimas;
 et juxta molendinum nostrum in suburbio vineam unam, cum duobus hos-
 pitibus, censu quinque solidorum; subtùs Castrum Stampense vineæ arpen-
 tum et dimidium quod solvit XIV denarios, et unum alodum apud man-
 sum Bavonis quod dedit Adeladis filia Benzolini propter sepulturam ejus,
 et aliud alodum quod dedit suprascripta Adelardis, post excessum ejus, et
 domum sitam in villa, quæ dicitur Roureia: et ne * propositus Stamparum,
 vel aliqua alia persona audeat aliquid invadere, vel accipere in domibus
 Canonicorum, et ne hospitantur Canonici ullo modo. Si autem in posterum
 alicui personæ locus concederetur ad custodiendum; ne ejus Prælatio Cano-
 nicis obesse posset, omnia ministeria Ecclesiæ Canonicorum potestati, et vo- **B**
 luntati concedimus: et ne discutiatur causa Canonicorum iudicio alienius
 personæ sæcularis, nisi tantum Regis iudicio, aut præcentoris, cùm com-
 mittetur ille locus ad custodiendum. Hæc suprâ annotata, et exarata, quæ
 hactenùs sunt concessa, et quæ modò, Domino donante, concedenda regali
 præcepto concedimus, et nostra auctoritate adstipulando corroboramus, eo
 pacto, ut si quis legem dissimulando, vel negligendo, hæc violare tenta-
 verit, conatus illius omninò frustretur, et fisco regali centum libræ auri
 persolvantur.

Actum Compendii, MXLVI anno Incarnati Verbi, regniq̄ue Henrici
 Regis XVI.

Ego Baldovinus Cancellarius relegendo subscripsi.

X V.

C

Ex Chartario
 S. Medardi.

Placitum habet pro Cœnobio S. Medardi adversùs Rothbertum
 Codiciacensem.

Apud Mabill. de re Diplom. pag. 584.

An. 1047.

Eo usque inolitum humanitatis vitium videmus profusum, ut principale
 quod est naturæ suis quodammodo nebulis obfuscet, et abjectâ pietate
 simplicitatis, girum laboris delectabiliter sub jugo cui se sponte supposuit,
 portet. Unde necessariò testimoniis eget simplicitas rara fulciri, quoniam
 nequit aliter humanæ malitiæ multiplicata versutia vinci. Hac de causa
 Raynoldi (b) Abbatis sancti Medardi et Rothberti (c) de Codiciaco altercatio **D**

(a) Pars urbis versus Aurelian. respiciens, in qua constructa S. Martini Ecclesia, quæque ideò Burgus S. Martini vocatur, Stampæ vetulæ seu veteres dicitur ab annis 600, et distinguitur à novis Stampis, quæ Castrum Stampense. Ejus distinctionis ratio inde peti debet, quòd veteribus Stampis, ubi S. Martini Abbatia, olim Canonialis, nunc Prioratus Mauriniaco subjectus, à priscis temporibus ad hoc usque tempus consistit, novæ subindè ædes accesserint, quæ à vetere opido muris disparatæ, quasi novum opidum constituerunt, in quo Ecclesia collegiata et parochialis B. Mariæ cum Regis palatio sita est. Præter Gregorium Turon. et Fredegarium, Stampensem pagum Capitularia sæpè notant: at ejus loci Palatium seu Castrum nemo ante Helgaldum nominat: quo auctore discimus Constantiam, Roberti Regis uxorem, Stampis Palatium nobile construxisse, ubi Robertus Monasterium S. Mariæ in Stampensi Castro, atque Ecclesiam in Palatio ædificavit. In Stampensi Palatio degebat Robertus anno 1030, quo tempore regium præceptum Adraldo Abbati Monasterii S. Vincentii et S. Germani in suburbio Parisiacæ urbis siti concessit. A Regia manu transit ad Comites et Vicecomites Stampense dominium. Fleureau ibid Cap. 2, pag. 3, 23 et 24. Mabill. de re Diplom. Lib. 4, n. 136. Juxta Fleureau p. 290, non ita constat Robertum Regem Ecclesiæ

B. Mariæ fundatorem: at saltem benefactorem fuisse præcipuum colligitur ex hoc Henrici Diplomate.

(b) Reinoldus, seu Rainaldus S. Medardi Suescionensis Abbas, de quo agitur, pag. 367 buj. vol. In Synodo Remensi, an. 1049, simoniæ insimulatus Rainaldus, ipse sibi conscius, è Synodo se subduxit, ob idque excommunicationi suppositus. Postea sui purgandi causâ Romam absque Regis permissu profectus, Abbatiam privatam Abbas deinceps restitutus an. 1063, à Petro-Damiani, Legato in Gallias, iterum excommunicatus. Hinc Monachi alii ad Romanum Pontificem scribunt, alii ipsum adeunt. Petri sententiam probavit Alexander II; sed nihilominus Rainaldus, potentium quorundam fultus favore, in Abbatia perstitit usque ad annum circiter 1076, quo ferè tempore decessit. Mabill. Annal. Ben. Lib. 59, n. 67.

(c) Præpotentissimus miles Robertus injustas consuetudines à Villis S. Medardi Abbatiae Suescionensi subjectis extorquebat. Quod gravatè ferens Rainoldus Abbas, eum pertraxit in iudicium Henrici Regis, qui tunc apud Caucaicum ad Axonam (l'Aisne) fluvium residebat. Illic in audientia Regis constitutus Robertus coram Episcopis et Abbatibus ac nobilibus multis, iniquis illis consuetudinibus cedere compellitur. *Id.*

A longa in præsentiam usque Henrici invictissimi Regis Francorum perducta, ejus est justo judicio et regali auctoritate finita. De pluribus quæ tyrannicâ vi facere injustè valebat in Abbacia, Regeque jubente res eadem ratio finitæ altercationis his conclusa et firmata est litteris ad testimonium veritatis, ne ultra prædictus miles vel ejus posteritas in aliquo submurmuret: quemadmodum sæpissimè super Ecclesias insatiabilis cupido mortalium facere solet. Notum sit ergo omnibus sanctæ Dei Ecclesiæ filiis et fidelibus, tam futuris quàm præsentibus, quoniam Rainaldus gratiâ Dei constitutus Abbas cœnobii, quod præter mœnia Suessionicæ urbis fundatum est in honore sancti Medardi, magnâ necessitate compulsus, Henricum Regem adiit in Abbacia sancti Stephani in loco qui dicitur (a) Codiciaeus, coram Episcopis et Abbatibus ac nobilibus multis qui infra notati sunt, adstipulandæ causâ B veritatis; et supra Rotbertum pro custumis quamplurimis, contra jus et fas in eadem Abbacia scilicet ab ipso levatis, querimonias intulit auribus piissimi Regis. Affuit ille regiâ coactus præceptione, et quæ injustè præsumperat et levaverat, licet diù frustrâ nitens defendere, tandem tam jussu potentissimi Principis, quàm præsentium ratione firmissima nobilium victus, id solum quod infra subscripsimus, in Abbacia sibi deberi, de præteritis poenitens compulsus annuit. Si Abbati aut ministris ejus de hominibus forensibus, sicuti de ledis aut aliis tortitudinibus, quispiam potentum aut vicinorum aliquid fecerit injustum, et Abbas aut ministri ejus per se poterunt habere et recipere rectum, in hoc non Rotbertus neque posteri ejus nihil clamandum habebunt. Si autem Abbati aut ministris ejus ad obtinendam justitiam defecerit virtus, et ob hoc ipse Rotbertus aut posteri ejus ab Abbate aut ministris ipsius moniti fuerint et invitati ad faciendam defensionem; si C per eos justitiam receperint, tunc ex justitia, quam vulgò vocant legem, tertiam tantùm habebunt partem. Quia igitur de justis et injustis custumis ad hanc solam multorum testimoniis recognoscens est adductus; idoneorum testium nomina, quibus præsentibus id actum est et firmatum, hîc inferiùs signavimus, ne (quod posthac nunquam fieri credimus) ad amplius requirendum vel ipse respirare audeat, vel suorum aliquis posterorum. Et ne ulterius fieret, jussu Regis in præsentiarum omnes Episcopi qui subscripti sunt, anathematizaverunt, quod Rex propria manu firmavit atque sigillo regiæ auctoritatis consignari fecit.

Signum Widonis Remorum Archiepiscopi. Signum Beraldi Suessorum Episcopi. Signum Walteri Meldensium Episcopi. Signum Gibuini Laudunensis Episcopi. Signum Dragonis * Belvacensium Episcopi. Signum Rogeri D Catalaunensis Episcopi. Signum Frolandi * Silvanectensis Episcopi. Signum Rainaldi Comitis. Signum Guidonis filii ejus. Signum Drogonis. Signum

* al. Drogonis
* al. Frolandi

(a) Codiciaeus seu Cauciacum, vulgò *Choisy*, in Noviomensi quidem pago, sed diœcesi Suessionicâ positum, Cotiam (*Cuisse*) inter silvam et Lisgam (*Lesgue ou Laigle*) cui adhæret, Axonâ interfluente, non procul ab ejus in Isaram confluentibus, supra Compendium, Villa fuit regia, Monasterio quoque insignis, Stephano protomartyri dicata fuit ab initio ejus loci Basilica. Hinc Cauciacensium Toparcharum seu Castellatorum origo quorum postea, atque in primis Roberti de Codiciaco Castellani, pervicaciam ut frangeret Raynoldus S. Medardi apud Suessiones Abbas, anno 1047 Henricum Regem addit in Abbacia S. Stephani, in loco qui dicitur Codiciacus commorantem, et cum multis regni Primoribus publicam Synodum agentem, in qua repressæ Rothberti infestationes. Synodicæ hujus sententiæ quam, hîc publicamus, meminit Chronographus S. Medardi apud Acherium Spicil. T. II, pag 786; cujus verba referuntur pag. 367 hujus vol. Ubi tamen prædictum Rotbertum non *Codiciacensem*, uti superiores litteræ, sed de *Cociaco*, vel *Couciaco* nominat, ratus forsân hunc Robertum Codiciacensis in pago Laudunensi dominum extitisse. Nec levis sane difficultas, quæ tamen in Cauciacensis gratiam videtur solvenda, quòd in Abbacia Cauciacensi, res, uti proprio in loco, definita sit. Verùm ex sequentibus rei cardo peti debet; quippe similis in *Albricum*

Cociacensem Roberti filium vel heredem, à Balduino Marchione Flandrensi, Philippi Regis tutore, lata sententia est, quam ipse Philippus anno 1066 dato Diplomate firmavit, in quo hæc verba: *Albricus de Cociaco... qui advocatoriâ et consuetudine iniquâ... à Cœnobio S. Medardi et Vico-Castro media via de suo Castello rusticos et incolas ad suam justitiam venire compellebat... ea conditionis conventionione, ut... nisi infra quindecim dies quod commisit emendari... procuraverit, Silvanectis in captionem se conferat, etc.* Quæ verba, aliaque uberiùs suo loco referenda, non nisi in Castellatorum Cauciacensem, Monasterii Advocatum, cadere possunt: cùm *Vico-Castrum* (nunc *Vico super Axonam, Vic-sur-Aisne*) dictus, medium iter ac rectum inter Medardensem Abbatiam et Cauciacum dirimat, quod Codiciaco minimè convenit: et Cauciacensis locus, uti et Compendiensis, Silvanectensi subjeat jurisdictioni, non autem Codiciacensis, qui Laudunensi seu Viromandensi Prætorio nusquam non paruit. Hinc ergo conficitur, *Codiciaci, Cociaci*, itemque *Cuciaci* aut *Cusiaci, Cocci* seu *Cochei, Choisiaci* nomine non hîc Codiciacum aut Couciacum Castrum *Coucy*, Regiam aliam villam pagi Laudunensis, sed Cauciacum, *Choisy*, in pago Noviomensi. Mabill. de re Diplom. Lib. 4, n. 34. et. n. 37.

Godefridi sancti Quintini militis. Signum Balduini. Signum Walteri Albani. A
 Signum Willermi fratris ejus. Signum Widonis Vicecomitis. Signum Gui-
 donis de Cerchia. Signum Wazelini de Chadneyo. Signum Widonis Mares-
 calci. Signum Drogonis Præpositi. Signum Odardi. Signum Odelini Came-
 rarii. Signum Gunzelini. Signum Fulconis. Signum Evrardi filii Hesselini.
 Signum Gerardi. Signum Vivieni. Signum Aeilberti. Signum Henrici Regis
 Francorum invictissimi.

Descripta vice Rainodi Cancellarii jubente Rainaldo Abbate, anno Incar-
 nati Verbi millesimo quadragesimo septimo. Indictione quinta-decima, regni
 verò Henrici Regis nono-decimo (a).

XVI.

B

*Inter Schedas
 Mabillonii.*

Cœnobio S. Medardi ab Hugone quodam reddita confirmat.

Ex Chartario hujus Monasterii (b).

An. 1047.

ORDO rationis exposcit, ut quod per prolixiora tempora perdurare
 volumus, ad posteritatis memoriam litteris et scriptis commendemus.
 Idcirco noverit omnium tam præsentium quàm et futurorum industria, quòd
 quidam vir illustris, Hugo nomine, nullâ pecuniæ cupiditate ductus, vel
 necessitatibus adductus; sed magis pro remedio animæ suæ et patris sui,
 nomine Rainoldi, necnon et fratris sui, nomine Alberti, omne beneficium
 Abbatæ SS. Medardi et Sebastiani atque Gregorii Papæ, quod sibi here-
 ditario jure pertinebat ac prædecessoribus suis, divinâ præventus gratiâ red-
 didit cum omni integritate, scilicet cum villis nomine dictis, Villana, Vil- C
 lereisium, et quidquid in Villa-curtis et Rochis possidere videbatur,
 totum et ad integrum Deo et præfatis sanctis reddidit per manus Do-
 mini Rainoldi Abbatis, in præsentia Domini Widonis Remorum Archie-
 piscopi, et Domini Beroldi Suessionum Episcopi, et quorundam Optima-
 tum palatii Regis, videlicet Rainoldi Comitis Hugonis cognomento Bar-
 dulphi, Ansoldi quoque et Milonis fratris ejus, et Rotgeri Teste-
 viridis, et Rascelini, Odonis quoque et Maineri; in quorum præsentiam totum
 beneficium suum, sicut dictum est, in Monasterio puellarum S. Mariæ red-
 didit Deo et præfatis sanctis ejus, cum appendentiis*, scilicet cum manci-
 piis et servis utriusque sexûs, cum terris cultis et incultis, molendinis,
 pratis, silvis, pascuis, aquis aquarumve decursibus, cum mobilibus et im-
 mobilibus, et omnibus adjacentiis sibi pertinentibus. Sed quum malitia et D
 nequitia* sæculi hodie magis in multis prævalet, magnâ providentiæ in-
 dustriâ quidam rationis conventus talis factus est, ut præfatus Abbas Rai-
 noldus præfato Hugoni pretium XL librarum concederet, ne beneficii red-
 diti pœniteret vel propter perfidiam vel insolentiam quorundam insurgen-
 tium*: à parte autem Hugonis tale decretum constitutum est propter utili-
 tatem Monasterii, ut si præfatus Abbas Rainoldus, vel aliquis successorum
 ejus præfatum beneficium cuiuscumque reddere voluerit, vel aliquo malo in-
 genio stipendiis Monachorum subtraxerit, ipse prædictus Hugo vel successo-
 res sui in suum jus et dominationem* sæpeditum beneficium sine ulla con-
 tradictione, et sine ulla retributione supradieti precii, videlicet XL libra-
 rum, cum omni integritate repetant.

Actum in Monasterio (c) SS. Medardi et Sebastiani atque Gregorii E

(a) In Chartario scriptum erat, anno Incar-
 nati Verbi millesimo quadragesimo nono: at reponen-
 dum, septimo, si Indictio hęc rectè scripta est,
 ducto calculo ab ejus coronatione anno MXXVII
 facta. Mabillonius. Verùm si calculus ducatur à
 coronatione Henrici, in annum 1047. incidit
 annus vicesimus vel vicesimus primus ejus regni.
 Attamen in Placito sequenti annus quoque dec-
 cinus nonus componitur cum anno 1047. Fortè
 pro XVIII in utroque Placito legendum est
 XVII, qui annus XVII regni Henrici reipsa con-
 currit cum anno Christi 1047 et Indictione XV.

(b) Typis mandatam reperies inter instru-
 menta Novæ Gall. Christ. Tom. X. Col. 96.

(c) Totum illud Suessionicæ vallis spatium,
 quod extra portam urbis orientalem ab Axona
 circumfluente ad montes Croviaco vico proximi-
 mus continetur, intra septa Croiciacensis regii
 fisci fuit olim circumscriptum. Suum ibi Franci-
 cos Reges habuisse Palatium constat apud om-
 nes: immò non unicum, sed plura insimul ex-
 titisse, præter antiquam tabulam, docet Chro-
 nicon vetus de Normannorum gestis, ubi ad an.
 886 hæc leguntur: *Post hæc Sigefridus famosissimam
 Ecclesiam S. Medardi igne cremavit, et PALATIA
 REGIA.* Docent antiqua Abbatæ S. Medardi mo-
 numenta in loco illo amplissimo tumulum ædes-
 que sacras Medardo Noviomensi Episcopo à

A Papæ, et Lauduno (a) Clavato die Dominicæ Nativitatis propriis manibus et sigillo gloriosi Regis Henrici roboratum, et omnium Episcoporum ibi convenientium manibus sub anathemate confirmatum, et optimatum palatii astipulatione subnixum.

Signum Henrici gloriosissimi Regis, anno Domini MXLVII. Indict. XV. regni verò Henrici Regis XVIII.

S. Widonis Archiepiscopi.	S. Balduini Comitis.	
S. Beroldi Episcopi.	S. S. Eustasii Comitis.	
S. Gibuini Episcopi.	S. Lantherti Comitis.	
S. Fulconis Episcopi.	S. Ingelramni Comitis.	
S. Drogonis Episcopi.	S. Drogonis Militis *.	* <i>ibid.</i> Comitis
S. Frotlandi Episcopi.	S. Lestoldi Militis.	
B S. Hetzelini Episcopi.	S. Guarneri Militis.	
S. Balduini Episcopi.	S. Evrardi Militis.	
S. Widonis Archidiaconi.	S. Walteri Militis.	
S. Fulconis Archidiaconi.	S. Nivelonis Militis.	
S. Harduini Archidiaconi.	S. Evrardi Militis.	
S. Yvonis Clerici de Perona.	S. Guidonis * Vicecomitis.	* <i>ibid.</i> Widonis
S. Balduini Clerici.	S. Hugonis Militis.	
S. Hermanni Clerici.	S. Gotfridi Militis.	
S. Burchardi Clerici.	S. Drogonis Militis.	
S. Fulhradi Clerici.	S. Odardi.	
S. Hugonis qui hanc cartam fieri jussit.	S. Odolini *.	* <i>ibid.</i> Odolini

XVII.

Ecclesiæ Carnotensi fiscum Unigradum immunem concedit.

Ex Schedis D. d'Herouval.

Apud Acherium Tom. XIII. Spicilegii, pag. 285.

IN nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Patris videlicet et Filii et Spiritûs sancti, ego Henricus Francorum Rex Dei gratiâ. Si erga cultum Sanctorum et utilitatem Ecclesiarum, antiquorum institutio nos voluit esse devotos, quantò magis erga singularem memoriam nostræ salvationis, videlicet Dei Genitricis, quam post Deum credimus et confidimus non solum nostræ salutis amminiculum, sed et plenum effectum; unde pro acquisitione æternæ felicitatis admodum sollicitus circumspexi si circa me aliquid haberem, quod ejus famulatu et promerendæ gratiæ impendere possem: et hoc mihi aliquantisper cogitanti ad memoriam rediit Canonicorum Carnotensi Ecclesiæ, quam sæpius inculcaverant, petitio, per quam à diversis exhibitionibus et actione * illa quæ vulgari nomine *Vicaria* (b) vocatur, illum fiscum, cui *Unigradus* * vocabulum est, liberum et quietum deinceps esse concederem. Ego verò petitionis ipsorum exaggerando cumulum, universa concedo quæcumque quælibet terra præfati fisci mihi meisque hætenus persolvere consueverat, quatenus in eo habitantes tutiùs vivere, et idcirco

An. 1048.

* *al.* exactio-
ne
* *al.* Un-
greium

Rege Francorum Chlotario posita. His in Palatiis varii Regum atque Pontificum habiti sunt Conventus atque Concilia. Mabill. *de re Diplom. Lib. 4, n. 92.*

(a) Lugdunum Clavatum civitas in extremis Remorum finibus edito in monte locata, sua B. Remigio Remorum Antistiti accepta refert decora atque incrementa, qui Pontificalem ibi sedem instituit. Nihil de Laudunensi Regum Palatio scriptum invenit Mabillon. (*ibid.* pag. 291) ante Caroli Simplicis Principatum: quo ex tempore civitas illa (ut Guibertus Novigentus Abbas tradit) *Regni caput, Regiæ ambitionis thalamus, et unicum hac ætate propugnaculum* habita est Lauduni plurima cum ab ipso Carolo, tum ab ejus posteris condita sunt instrumenta.

(b) Vicarii dicebantur, qui Comitis vice, aut alterius judicis partes exequabantur in pagis, vel minoribus oppidis: Gallis *Viguers*. Vicario-

rum jurisdictio erat tantum in levioribus, non verò in majoris momenti, aut criminalibus causis: neque tamen omnium Vicariorum eadem fuit conditio; de causis quippe cum civilibus, tum criminalibus, atque de iis quæ ad superiorem justitiam spectant, maxime Vicarii Regii, aliquando cognoverunt et judicaverunt. Vicarias sæculo XI ineunte jam sub clientelari professione concessas, eâ etiam conditione, ut feminae eas possiderent, probat D. *Brussel* Tom. II de usu feudor. pag. 748. ex Charta Roberti Regis Franc. an. 1027, quam vide-sis pag. 612. Tom. nostri X. Vicarii distinguuntur aliquando à Vicecomitibus; nonnunquam verò cum ipsis confunduntur. Vicaria est districtus Vicarii, jurisdictio, justitia, seu jus cognoscendi et judicandi; Vicaria etiam dicitur exactio, quam Vicarius faciebat intra Vicariæ suæ limites; quo ultimo sensu Vicaria accipitur in hoc Diplomate.

quæcumque ab eis usibus Canonicorum debentur, plenius valeant reddere, A exceptis quatuor sextariis vini de unoquoque arpenno, quos mihi advocacionis gratiâ retinui, quatinus si in posterum quis ei fisco injuriam inferre temptaverit, Rege auxiliante superno me advocatum (a) sibi sentiat esse infestum. Et ut nostræ liberalitatis munificentia omnibus sanctæ Matris Ecclesiæ fidelibus et nostris esset nota, summo studio et diligentia præcipimus exarari et sigilli nostri impressione signari: quatinus quod manu propria signo crucis impresso statuimus esse ratum, per curricula succedentium temporum maneat inconvulsum. Et si quis hujus conventionis esse temptaverit violator, quod absit, iram Dei incurrat, atque nostra nostrorumque auctoritate convictus abscedat, et pro illicita præsumptione auri libras centum regali fisco persolvat.

Actum publicè Parisius anno Verbi Incarnati MXLVIII. Indictione I. B B regnante Henrico Rege XVIII (b) anno, XV. Kal. Maii.

XVIII.

Theobaldi Comitis donationes factas Monasterio Cellensi, approbat et confirmat.

Ex Autographo.

Apud Camuzatum in Antiquit. Tricassinis. fol. 22 verso.

An. 1048.

IN nomine S. et individuae Trinitatis, ego Henricus gratiâ Dei Francorum Rex. Cùm in exhibitione temporalium rerum, quas humana religio divino cultui famulando locis sanctis et congregationibus fidelium devotione animi largitur, tam præsentis quàm perpetuæ vitæ, ut jam pridem multis expertum est indicium solatium acquiratur, saluberrimus valdè et omnibus imitabilis est hic fructus primitivæ virtutis, videlicet charitatis, per quem et mundi prosperatur tranquillitas, et felici remuneratione æterna succedit felicitas. Noverint ergo et præsentis status et posteritas sanctæ Matris Ecclesiæ filiorum, nostrorumque Primatum et omnium sub nostro regimine degentium, quòd quidam * summæ nobilitatis Comes, Theobaldus nomine, nostræ serenitatis

* leg. quondam

(a) Quod in Ecclesia Romana et Orientali præstitere defensores, id ut in Monasteriis agerent instituti advocati sunt. Id muneris primò quidem suppleverunt Reges plerique, qui loca Deo sacra in suam (ut vocabant) *Mundeburden*, seu tutelam ac defensionem suscipiebant. Postea verò quàm multiplicatis Monasteriis, regia cura singulis defendendis sufficere visa non est, subrogati sunt homines præpotentes, Duces ac Comites, qui auctoritatis suæ præsidium Cœnobitis accommodarent.

Medio circiter septimo sæculo expeti et institui à Regibus cœperunt Monasteriorum *Advocati* seu defensores, ut eorum auctoritate, quorumvis hominum Monasticis rebus inhiantium cupiditas reprimeretur. Quippè Chlotarius III, Chlodovei secundi filius, « *inlustrem virum Gengulfum Ben suensibus Monachis advocatum concessit ante de-»* eimo regni sui: *nempe ut omnes causas ipsius Monasterii prosequeretur, et ablata restitueret* ». Perseverat hæc advocatorum institutio, eosque Carolus Magnus confirmavit in Capitulis Ecclesiasticis anni octingensimi primite, statuens « *ut ipsi boni et recti essent, et rectè ac justè* » causas prosequerentur ». Hanc Provinciam suscipere plerique Monasteriorum conditores, ipsorumque posterii, si quidem satis virium et potestatis haberent: sin minus, optimates à Monachis electi, et approbati à Rege. Monasterium S. Galli, propterea quòd non ex regalibus donariis, sed ex privatorum largitionibus accreverat, cùm neminem sui defensorem vel advocatum reperire potuisset, Ludovicus Augustus tuendum ac defendendum suscepit. Ne verò advocati Monasteriis operam ac tutelam suam gratuitò præstare viderentur, stipendium eis assignatum est ac merces annua ex redditibus Mo-

nasteriorum constituta, modò ut non tantum lites omnes prosequerentur, sed etiam duella in dubiis causis, ubi necesse esset, susciperent, juramenta præstarent, et ad castra pergerent cum militibus et subditis Monasteriorum, quæ regi militiam debebant. Stipendium illud erat vel certum prædium advocatis assignatum, vel annuus census. Officium istud dignitas evasit, quæ una cum stipendio transibat ad heredes. Advocatis adjuncti etiam subadvocati, quibus sua itidem merces constabat. Eorum officium erat res Monasteriorum curare vice advocatorum. Plures ejusmodi subadvocatos aliquando creabant singuli advocati in magnum gravamen Monasteriorum. Hinc Otto Magnus in litteris, quibus Lambertum Comitem Lovaniensem creat advocatum Cœnobii Gemmelacensis (*Gemblou*), præcipit ut Comes unicum habeat subadvocatum, qui nihil juris habeat, nisi per singulos annos de unaquaque domo percipiendi denarium unum, gallinam unam, unum avenæ sextarium. Tempore procedente, qui Monasteriorum defensores esse debuerant, eorum deprædatores ac direptores facti sunt, nec sine gravi damno ac labore id genus officii pretio redemptum est à Monachis, penitusque extinctum. Quod sæculo quarto-decimo accidit. *Vid. Mabil. Præf. in 3 sæc. Ben. n. 112. p. 165. et L. XIII Annal. Ben. n. 29.*

(b) Legendum esse XVII inde patet, quòd initium regni Henrici à morte patris repetendum sit à 20 Julii anni 1031; quod non satis attendisse videntur Scriptores Chartarum hujus Regis; instrumentis enim ante 20 Julii datis, ut in sequentibus magis patebit, non semel apponunt annum, qui solùm convenit instrumentis scriptis post hunc diem. Hæc confusio notanda est, ne sit causa erroris.

adierit

A adierit præsentiam, rogans et obnixè postulans, ut sibi quandam Ecclesiam, S. videlicet Aigulphi (a), sub Pruviniensi oppido sitam, quam de nobis beneficiosè tenebat, liceret Monachos de Monasterio domni Petri Trecasini (b), Cellensis cognominati primitivè, ponere, et ad Dei servitium perpetualiter et continuè, quod inibi priùs negligenter agebatur, administrandum destinare. Eâ tamen ratione, ut quidquid Archiepiscopus Senonensis in eadem Ecclesia possidebat, videlicet altare, ab eo impetraret, et simili adstipulatione Monachis præmissis in futurum habendum per nostræ auctoritatis præceptum perpetualiter firmaret. Cæterùm regiâ censurâ decernimus, ut quod præsens habet dicta Ecclesia, semper habeat, et quod à fidelibus populis illi dandum est, æterno tempore possideat; Monachi qui nunc ponuntur, et qui de memorato loco per successionem ibi transfundantur*, ibi serviant, rerum loci administratione necessaria impleant. Modis omnibus tandem inhibemus, ne quilibet subpositi veniant, qui adulatorio susurro dicti Comitis aures demulceant, vel pecuniâ animam ejus vel successorum ejus dignitatis corrumpant, ne alii seminant, et alii colligant; ne alii frigus, famem, labores patiantur, et alii per nefas bonis paratis injustè abutantur; sed qui dignis et prioribus studiis nascentis religionis insudabunt, in sancta postmodum otia resolvantur. Jam verò et Comitis petitionibus benignè annuimus, et donationes ejus et Archiepiscopales traditiones liberè fieri concedimus. Ut autem evidens esset nostræ voluntatis assensus, sigilli nostri impressione hanc cartam adsignari præcepimus.

* leg. transfundentur

Actum publicè in Senonico Palatio (c) anno Incarnati Verbi MXLVIII, et regni Henrici Regis XVII (d), Gilduinus Archiepiscopus (e), Imbertus Parisiensis Episcopus, Isambardus Aurelianensis Episcopus, Mainardus Trecacensis Episcopus, Hugo Nivernensis Episcopus, Herbertus Antissiodorensis Episcopus, Walterius Meldensis Episcopus (f), Robertus (g) Dux Burgundiæ, Teobaudus Comes. Arnaudus Comes, Rodulphus Comes, Wilermus Comes.

Ego Balduinus Cancellarius relegendo subscripsi.

XIX.

D De Præpositura Ecclesiæ S. Cornelii Compendiensi jubet ut Clerici Canonicali auctoritate disponant.

Ex Archivis hujus Ecclesiæ.

An. 1048.

I^N nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Compendiensem locum à Domino Karolo Imperatore egregio fore* constitutum, ac ab eodem necnon et à succedentibus Regibus possessum, universis notum fieri volo ego Rex Henricus tam præsentibus quàm et futuris: quem ipse et ipsius successores tanto dilexerunt amore, ut quamplurimis suarum proprietatum donis ditaverint honorificè. Hæc ergo dona non solum sanctæ Dei Ecclesiæ pervasores, sed ejusdem loci Præpositi, qui res Ecclesiasticas regere debuissent, à communitate fratrum eas subtrahentes, malè tractando usque ad nostrum tempus usurpaverunt. Contigit autem nostro tempore quemdam ejusdem loci Præpositum, nomine Theobaldum, mortis obedisse imperio; de quo ad piissimi Regis Roberti patris mei, necnon et post illius excessum ad nostras

* id est, esse

(a) Vide suprâ pag. 517, n. (b).

(b) Cella-Bobini seu Bovonis ab instauratore suo Episcopo dictum fuit Trecense Monasterium S. Petri de Cella; cui hactenus subest Ecclesia S. Aigulfi Pruviniensis. Fallunt vulgati indices, qui Guarinum hoc tempore Abbatem collocant; Bernardus enim jam suffectus erat Guarino, et quidem paulò post obitum Odonis Comitis, prædicti Theobaldi parentis, quem anno 1037 interiisse constat.

(c) In Carolinorum Regum Diplomatum non semel lego (ait Mabill. *Lib. 4 de re Diplom. n. 130. pag. 324.*) Actum Senonensis, vel Actum Senonis civitate; Palatii nomen ante Capetianorum

tempora nusquam invenio: quo fit ut ab illis putem duntaxat erectum Senonis Palatium, quod Henricus anno 1048, regni 17 nominat primus in Diplomate Pruviniensi S. Aigulfi Monasterio concessit.

(d) Annus XVII regni Henrici cum anno 1048 currabat solummodò à 20 Julii, quo die post patrem regnare cœpit.

(e) Anno sequenti à Leone IX in Concilio Remensi exauctoratus, Mainardo Episcopo locum fecit.

(f) Episcopi illi omnes erant Archiepiscopi Senonensis suffraganei.

(g) Regis Henrici germanus frater.

aures multimodus clamor Canonicorum suprà dicti loci sæpissimè pervenit, A non solum de præpositura vastata, verum et communitate fratrum dissipata. Cujus clamoris tædium cupientes omnino depellere, et mala quæ ille cæteri- que Præpositi Canonicis intulerant evacuare, quemdam Clericum, vocabulo *Albertum*, ut ejus frueretur officio elegimus, atque eidem loco aptavimus. Hunc verò summæ reverentiæ virum putabamus, quod, ut rei postea patefecit veritas, minimè fore unusquisque credat proculdubio. Nam malum, quod sui Antecessores Canonicis impenderant, non expavescens, clamoresque in nostris Palatiis quos ipsemet audierat contemnens, non solum eorum vestigia sequi, verum etiam pejora agere studuit. Quod Canonici haud sufferentes, pristino clamore pulsare cœperunt nostras aures, nec minùs et Archiepiscopi cæterorumque Præsulum clementiam reclamando implorare, quatenus eos dignarentur exaudire. Hujus autem mali scelus in tantum est B adauctum, et ab illo nunquam minoratum, donec Dimo Decanus cæterique fratres eundem præfatum Albertum excommunicaverunt. Quadam verò die nostrorum usi consilio fidelium, Dimoni cum cæteris fratribus, similiter et Alberto, super hac re eorum velle nos interesse placito mandavimus: in quo victus Albertus iudicio Episcoporum ab officio extitit privatus. Et ne unquam ulteriùs fiat, nec duret talis persecutio, placuit nobis hoc ministerium præposituræ eidem Ecclesiæ prædictisque Clericis donare, ut invicem omni tempore habeant, teneant, possideant, atque canonicali auctoritate dispo- nant. Si verò aliquis hæc statuta violare præsumperit; sicut sanctæ Romanæ sedis Papa Johannes (a) in privilegio consensit, et ea violare temptaturos excommunicavit, cum Juda traditore Domini portionem habeat, et ana- thema maranatha sit, et exclusus à consortio fidelium in pœnis infernalibus C perpetualiter existat concremandus. Ut autem hæc donatio nostræ auctorita- tis jussu nostro litteris adnotata, plenior perpetualiter vigorem obtineat, atque stabilis et inconvulsa omni tempore permaneat; ob salutem nostræ animæ manu propria firmavimus, ac sigillo nostro subtus signari impe- ravimus.

XX.

Circa an.
1050.
* S. Thierrî

Ab advocacione aliisque exactionibus Monasterium sancti Theoderici * prope Remos liberat.

Apud Martenium Tom. I Ampliss. Collect. col. 422.

D

IN nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Ego Hainricus gratiâ Dei Fran- corum Rex, successoribus meis Regibus pacem et salutem. Omnis qui- cumque alicui in aliquo dignitatis genere succedit, ejus imitator esse debet in omni honestatis proposito, cujus officio se mancipavit libenter succe- dendo. Neque enim locum officii, vel sedem celsitudinis usurpando appetere debet, qui ejus effectum vindicare non audet. Unde nos liberalitatem et munificentiam Regum et Imperatorum, quibus cum officio tum dignitate, Dei gratiâ præveniente, successimus, pro posse exequentes, erga loca Sanctorum et Congregationes fidelium divinæ Majestati famulantium, ita liberales et devoti cultores esse cupimus, ut ab eorum excellentia et largi- tate desides et degeneres esse non videamur. Et licet hoc in commune E omnibus Ecclesiis debuerimus *, ut eis amminiculari (b) et subvenire dignum judicemus, illorum tamen necessitudini *, propensius debemus debito et ratione condescendere, quos in servitio nostro insudasse, et in fidelitate nostra contigit vehementius laborasse. Notum siquidem est omnibus pene regni Gallorum incolis, quantum laborem impenderit in captione (c)

* al. debea-
mus
* al. necessi-
tati

(a) Octavus; Ecclesiæ præfuit ab anno 872 ad an. 882; Carolus Calvus Romæ coronavit anno 875; dedicationi Compendiensi Ecclesiæ per Legatos affuit 5 Maii 877; postulante Imperatore, per eosdem Legatos percelebre concessit Compendiensibus Canonicis privilegium, quod quidem approbatum et confirmatum fuit ab omnibus Episcopis ad solemnitatem con-

vocatis.

(b) Mabill. *Annal. Bened. Lib. 57, n. 55.* præcipuam hujus Diplomatis partem refert, sed cum aliqua in verbis differentia. Hic apud ipsum leges, *amminiculari et subvenire judicemus.*

(c) Regebat S. Theoderici (S. Thierrî) prope Remos Cœnobium Albertus Abbas, Domini successor, qui Dominicus istius loci Eccle-

A castrum quod Novum vocatur. Ad quam strenuè et viriliter peragendam magnum solamen nobis præbuit locus (a) S. Bartholomei, Alberto ejus loci tunc temporis Abbate, diligenter et constanter ad eò insistente, ut etiam à meis sæpe monitus essem, ut ei bonam vicem redderem, et dignam remunerationem pro merito conferrem. Qua persuasionis inductione meorum provocatus, deliberavi quærere quid prædicto loco et Abbati possem exhibere pro sui beneficii et laboris remuneratione. Sed cum comperissem ab Abbate et habitatoribus loci advocationem * Abbatiae, quam quidem * castellani tenuerant, sibi et suis fuisse infestam, eò quòd multas injurias publicè et privatim per eam perpessi fuerant, consilio et adstipulatione meorum, jam dictam advocationem * cum beneficio ad eam pertinente, prædicto omninò concessimus loco. Deinde nostræ serenitati suggererunt, quòd

B ab Archidiacono, qui procurator et provisor ejusdem loci ad utilitatem esse debuerat, multa sub obtentu canonice institutionis patiebantur adversa. Pro quibus sæpiùs * apud Archiepiscopum proclamantes (b), sæcularibus negotiis Archiepiscopo sæpiùs intento, pacem secundum quod voluerant, et sibi necesse fuerat, non obtinuerunt. Hac necessitate coacti, nobis intimaverunt quid patiebantur adversi. Huic * compatiens conquestioni, amicabiliter aggressus sum Archiepiscopum cum Ecclesie * ministerialibus, petens ut quod contra Canonum statuta * et Apostolicæ sedis decreta perspicuè injuriosum erat, omnino prætermitterent, et quidquid (c) malorum exigi poterat sub specie boni, causa nostri amoris et petitionis omnino frustrarent. Et hujus petitionis conditionem postquam ab illis non voluntariè obtinui, sub impressione nostri sigilli scriptam, et manibus fidelium nostrorum corroboratam, prædictæ Ecclesie publicè contulimus, et per assensum cunctorum qui affuerunt contradidimus. Petimus ergo successores nostros, ut quidquid pro salute animarum suarum statuerint, et velint esse in perpetuum, ita hoc nostrum statutum per curricula temporum, per eos contra Episcoporum alumnos servetur inconvulsum. Hoc autem nostræ auctoritatis præceptum, ne alicujus temeritas contra fas et jura violare præsumeret, in consensu Episcoporum nostrorum firmavimus, et per eorum excommunicationem corroboravimus, et præsentia Papæ (d) ad hoc idem faciendum præsentari jussimus. Conventionem denique quam Archiepiscopus et Archidiaconus nobiscum firmaverunt et pacti sunt, scripto nostri præcepti inserere placuit, ne quis in posterum emergeret, qui inde aliquid addere vel minuere seu commutare aliquando posset.

C

* al. advocatiam
* al. pridem

* al. advocatiam

* al. sæpe

* al. hinc

* al. suæ

* al. instituta

siam à fundamentis instauravit. Tempore Alberti ejus successoris Henricus Rex Novum-Castrum (*Neufchastel*), ad Axonam situm, obsidione eiecit, et expugnavit. In illa expeditione Albertus multum subsidii regis copias impendit: ejus rei causâ Rex Monasterium ab advocatione, aliisque exactionibus liberat. Eodem tempore et ob eandem causam Rex obtinuit ab Archiepiscopo Widone, ut villam Francovillare (*Villiers-franqueux*) dictam, ex integro redderet, quam complures Archiepiscopi per vim occupaverant. Mabill. *Annal. Ben. Lib. 57, n. 55.* hæc refert sub anno 1035.

(a) Locus S. Bartholomæi est Monasterium S. Theoderici prope Remos, cujus ille Apostolus

primarius Patronus haecenus agnoscitur. *Marten.*

(b) Verba hæc, *sæcularibus negotiis Archiepiscopo sæpiùs intento*, desunt apud Mabill.

(c) Apud Mabill. sic legitur, *et quidquid exigi poterat ab eis. Hoc ubi obtinui, nostri sigilli impressione, et manibus fidelium nostrorum corroboratum prædictæ Ecclesie contulimus, et in consensu Episcoporum firmavimus, et per eorum excommunicationem corroboravimus, et præsentia Papæ ad hoc idem faciendum præsentari jussimus, etc.*

(d) Haud dubium Leonis Papæ IX, quando Remos accessit, et in Ecclesia S. Remigii, quam consecraverat, Concilium celebravit an. 1049. *Marten.*

Inter Schedas
D. Estiennot.
N. 539.
An. 1051.

Ecclesiam Casæ-Dei (a) apud Arvernos in Abbatiam erigit.

Ex Autographo.

Editum à Ba-
luzio in Ap-
pendice ad
Lupi Servati
Epistolas p.
524. contu-
linus cum
ipso.

* Baluz. man-
suetudinem
* Id. Rotber-
tus
* Id. Domino
* Id. Heremo
* Id. ab eo

* deest ap. Ba-
luz veniat
* Id. libram

* Id. additur
Comæ, et
deest conse-
cratam

* Id. Domi-
nini

* Id. Bocensi

* Id. Sociacus

* Id. quam-
plura

* Id. calum-
niam
* Id. atque

IN nomine Domini Dei æterni et Salvatoris nostri Jesu-Christi, Henricus gratiâ Dei Francorum Rex. Si regia sollicitudo ea procurat, quæ ad instaurationem sanctæ Ecclesiæ Catholicæ pertinere noscuntur, proculdubio magnum regii culminis statum præparare probatur, et non solum in præsentī stabilitatem regni corroborat, sed etiam in futuro præmium æternæ retributionis conciliat. Quâ de re notum esse volumus omnium fidelium Dei atque nostrorum, præsentium scilicet atque futurorum, industriæ, quod nostram adiens celsitudinem * venerabilis vir et Deo dignus Robertus * Brivatensis Canonicus et Thesaurarius, à Domno * Rencone dilectissimo et familiarissimo nostro Arvernorum Episcopo missus, et per litteras commendatus, innotuit se quandam Ecclesiam in pago Arvernensi in * eremo sitam, et à Deo * honoribus ampliata, Casam-Dei nominatam, ad culmen et honorem Abbatiae promovere velle nostræ liberalitatis jussu et potestate, et Episcopi sui permissione. Agentes itaque commune consilium cum proceribus et primoribus Palatii nostri, decrevimus ejus annuere precibus, et tam pro nostra, quàm pro patrum nostrorum indulgentia, per præceptum nostræ firmitatis auctorisavimus, et Abbatiam fieri jussimus et permisimus, Ecclesiæque Arvernensi subdidimus, tali tenore ut Arvernensis Episcopi jussu et voluntate, et Monachorum loci illius petitione et electione Abbas loco illi provideatur, et Deo dignus procurator absque omni venalitate et munere instituatur. Insuper etiam in Assumptione Beatæ Dei Genitricis et Virginis Mariæ, Abbas loci illius ad sedem Arvernensis matris Ecclesiæ cum tribus aut quatuor Monachis veniat *, atque cum Canonicis festivæ diei solemnitatem peragat, librasque * incensi in censum persolvat. Dona etiam pro Dei amore et timore Ecclesiæ prædictæ concessa, autoritate nostræ potestatis assignavimus, et sigillo regio confirmavimus: scilicet in eadem villa Ecclesiam quandam in honore SS. Martyrum Agricolæ et Vitalis consecratam; in territorio Brivatensi Ecclesiam unam in honore S. Andreae * consecratam, cum omnibus ad eam pertinentibus; in vico Triniaco Ecclesiam S. Germani Martyris, cum ipso vico et omnibus ad eum pertinentibus; in territorio Fornolensi Ecclesiam cum ipsa villa et omnibus ad eam pertinentibus; Ecclesiam de Bello-Pomerio cum ipsa villa et omnibus ad eam pertinentibus; Capellam de Castello Bullione; in vico Lucidiaco tres Ecclesias cum ipso vico et omnibus ad eum pertinentibus; in villa S. Dommini * duas Ecclesias et medietatem ipsius villæ; in castro de Monte Vasconum (b) Capellam; in villa S. Victoris duas Ecclesias; in territorio Roiensi * Ecclesiam S. Desiderii Episcopi et Martyris; in territorio Lugdunensi, in villa quæ dicitur Floriacus *, Ecclesiam S. Mariæ cum ipsa villa, et omnibus ad eam pertinentibus: et etiam perplura * prædia villarum, terrarum cultarum et incultarum, silvarum, vinearum, aquarum et pascuorum. Quicumque autem aliquam controversiam vel calumpniam * huic donationi inferre præsumpserit, aut * aliquid de prædictis rebus ei Ecclesiæ traditis vel tradendis demere temptaverit, petitio illius irrita nostro præcepto fiat, et Episcopi compatriotæ plenam vindictam fratribus Ecclesiæ illi deservientibus faciant. Habeat

(a) Casæ-Dei Monasterium, quod sanè inter præcipua Galliæ Cœnobîa locum habere meretur, Beato Roberto Ecclesiæ Collegiæ S. Juliani Brivatensis Canonico, suam debet originem. Quo verò anno ædificari incœperit, ex veteribus monumentis sic erui potest: Robertus anno 1043 eremum petiit, ubi transactis aliquot annis, cum multi ad eum confluerent, anno circiter 1046 Monasterii ædificia incœpit. Quo tandem absoluto, anno 1052 (1051), novem sci-

licet post primum secessum annis, ab Henrico primo Francorum Rege obtinuit ut in Abbatiam erigeretur. Mabill. *Act. SS. Ord. S. B. sæc. 6. part. 11, pag. 186.*

(b) Mons-Gasconis, aliis Gauzonis aut Guasconis, vulgò *Mont-Gacon*, leucis circiter sex à Claromonte dissitus, ad ripam occidentalem Elaveris (*l'Allier*) fluvii, ut Bollandiani observant, situs est. *Id. ibid. pag. 196.*

A autem prædicta Ecclesia licentiam adaugendi et aderescendi jussu nostræ majestatis. Et quidquid * rectores ejus in quascumque partes * regni nostri, salvo jure Ecclesiastico, adquisierint*, tam in villis, quàm in prædiis aut aliquibus bonis, firmitate nostræ majestatis signavimus, et tam futura et acquirenda, quàm præterita et adquisita bona tradidimus et autorisavimus (a) *. Præcipimus quoque ne aliquis Laicus aliquam consuetudinem capiendi aliquid in illo loco habeat; neque aliquam molestiam Abbati illi inferre præsumat; sed Abbati omnia disponenda permittat, et sic à nobis jussum esse non discredat. Laudamus * etiam ut, si quis aliquam calumpniam huic traditioni inferre præsumperit, rectores loci illius ad regale suffragium concurrant, salva Ecclesiastica autoritate *, et plenam vindictam recepisse se gaudeant. Hoc autem præceptum ut validiori astipulatione nitatur; annulo * B nostro (b) subterfirmavimus, et Arvernensi Episcopo, et cæteris nostri regni auctorisatione * Episcopis mandavimus. Actum Vitriaco (c) Palatio publicè obtentu domni ac venerabilis Hugonis Nivernensis Episcopi mense Septembri, Luna undecima, Indictione secunda *, ab Incarnatione Domini anno millesimo quinquagesimo (d) secundo, regni Domni et invictissimi Henrici Regis vicesimo primo.

* Id. quicquid
* Id. quacunque parte
* Id. adquisierint
* Id. auctorisavimus

* Id. mandamus
* Id. auctoritate
* Id. annulo

* Id. auctorisare

* leg. quinta, ut est in originali

- | | |
|--|--------------------------------------|
| S. Renconis Arvernensis Episcopi. | S. Erberti Antisiodorensis Episcopi. |
| S. Hugonis Remensis Archiepiscopi. | S. Widonis Cabilonensis Episcopi. |
| S. Mainardi Senonensis Archiepiscopi. | S. Odonis fratris Regis (e). |
| S. Arnulphi Turonensis Archiepiscopi. | S. Willelmi Aquitanensis Ducis. |
| S. Elmunii Augustodunensis Episcopi. | S. Willelmi Normanorum Ducis. |
| S. Aymonis Bituricensis Archiepiscopi. | S. Willelmi Comititis. |
| C S. Roberti Burgundionensis Ducis. | S. Rodulphi Comititis. |
| S. Isembardi Aurelianensis Episcopi. | S. Thebaldi Comititis. |
| S. Hescelini Parisiensis Episcopi. | S. Rainaldi Camerarii (f). |
| S. Adeverti Carnotensis Episcopi. | |

Seguinus Sciolus scripsit ad vicem Balduini regii Cancellarii duodecimo Kalendas Octobris.

(a) In vita S. Roberti à Marbodo Rhedonensi Episcopo, æquali, dicitur Rex Henriens non solum de collatis vel conferendis eidem Monasterio concessionem firmasse, sed et domum Dei, virumque sanctum regis honorasse muneribus.

(b) Anuli vox adhuc adhibita ad designandam sigilli impressionem.

(c) De hoc loco consule suprâ pag. 488, A, et not. a. Vide etiam Mabill. de re Diplom. pag. 340.

(d) Juxta nostrum computandi morem anno MLI; huic enim anno conveniunt omnes notæ Chronologicæ, ut et annus Henrici vicesimus primus. Auctor seu Scriptor hujus præcepti annum incipiebat à vicesima quinta Martii, novem menses et septem dies ante annum nostrum Julianum: Indictionem, cum nonnullis aliis apud Francos, à mense Septembri sumebat. V. l'Art de vérifier les dates, pag. XIX de la dissertation sur les dates des Chartes et des Chroniques.

(e) De Odone vide Tomum nostrum X, pag. 212, 223, 247, 262, 275, 277, 280, 283, et 315.

(f) Addit Stephanotius, qui Diploma illud exscripsit, non eodem modo enumerantur in copiis variis, quo lego. Mabillonius autem: Varius est ordo subscriptionum in variis exemplis, quæ ad manus meas pervenerunt. Apud Baluzium sic enumerantur: S. Aymonis Bituricensis Archiepiscopi. S. Arnulphi Turonensis Archiepiscopi. S. Agoberti Carno-

tensis Episcopi. S. Odonis fratris Regis. S. Renconis Arvernensis Episcopi. S. Roberti Burgundie Ducis. S. Erberti Antisiodorensis Episcopi. S. Willelmi Aquitanensis Ducis. S. Guidonis Remensis Archiepiscopi. S. Isambardi Aurelianensis Episcopi. S. Elmunii Augustodunensis Episcopi. S. Willelmi Normanorum Ducis. S. Mainardi Senonensis Archiepiscopi. S. Hescelini Parisiensis Episcopi. S. Widonis Cabilonensis Episcopi. S. Radulphi Comititis. S. Theobaldi Comititis. S. Rainaldi Camerarii. Seguinus, etc. Tam diversæ enumerationis rationem hanc affert Mabillonius (Annal. Ben. Lib. LX, N. xxxv.) Non dubitem, inquit, nonnullos aliquanto post confectum Diploma subscriptos fuisse. Certè Renco Arvernensis Episcopus, qui Rotberto litteras commendatitias ad Henricum Regem dederat, rei gestæ non videtur interfuisse. Qui hic subscriptus est Hescelinus Parisiensis Episcopus, idem aliis litteris, pro Majori-Monasterio Henrici Regis anno XXI pariter datus, subscriptus occurrit. Idem est Isembertus, qui alio nomine Hescelinus dictus erat, in Gallia Christiana menulosè Humbertus appellatus. Hugo Nivernensis Episcopus senior, cujus obtentu hoc præceptum datum est, optimè affectus erga Monachos, apud quos humari voluit, scilicet in Monasterio S. Mariæ et S. Stephani Nivernensi. Victoriae Palatium, ubi datum Diploma, videtur esse illud, quod in silva Aurelianensi positum erat.

XXII.

Ex Apographo membranaceo.

An. 1052.

Salico cuidam libertatem concedit.

Inter Schedas Joh. Mabillonii.

IN nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Ego Hainricus gratiâ Dei Rex Francorum, notum fieri volo omnibus meis fidelibus tam præsentibus quàm et futuris, quoniam Gausbertus atque Guillelmus et Hugolinus, filii Gaufredi de sancta Maura, adierunt præsentiam meæ majestatis, rogantes ut concederem, per consensum matris eorum Eremburgis et sororis eorum Jaquelinæ, cuidam eorum homini, nomine Salico, donum libertatis. Quod ita et feci more regio, excusso scilicet de palma (a) denario; eo itaque tenore, ut pateant ei ut libero viæ quadrati orbis. Et si quis contra hanc libertatem adsurgere temptaverit, Regi coactus centum auri libras exsolvat; suaque reclamatio irrita in perpetuum maneat. Et ut firma et stabilis permaneat, meo sigillo insignire feci. B

Actum est Aurelianis XVIII Kal. Septembris, anno Incarnati Verbi MLII, regnante Hainrico Rege XXII. Testes Gaufredus Comes Andegavensis, Gricia uxor sua. Gaufredus de Prulliaco, Bartholomæus Archiepiscopus Turonensis, Marchoardus condam Monachus, sed eadem tempore miles, Isenbardus Aurelianensis Episcopus, Gaufredus S. Martini Turonensis Ecclesiæ Decanus, Galerardus miles, Gaufredus filius Roscelini de Baia, Gaufredus C filius Constantini, Johannes, Gausbertus et fratres ejus, materque eorum, Mauricius filius Gerardi cognomine Arimeri, Tetbaudus filius Goscelini de Chinonio, Petrus filius Roscelini, Guscelinus, Haincus Regis Capellanus.

Ego Bauduinus Cancellarius relegendo subscripsi,

XXIII.

Donum à Nivernensi Comite Guillelmo, aliisque Primoribus Ecclesiæ S. Victoris Nivern. factum, confirmat.

Ex Archivis S. Victoris Massil.

An. 1053.

Apud Martenium, Tom. I. Ampl. Collect. col. 434.

IN nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Henricus gratiâ Dei Francorum Rex. Sciant omnes posteri, quæ ad instaurationem S. Ecclesiæ Catholicæ pertinere noscuntur, sine dubio regii culminis statum magnum præparare comprobatur, et non solum statum regni in præsentem corroborat, sed etiam in futuro æternæ retributionis præmium sibi conciliat. Quapropter notificamus omnibus sanctæ Dei Ecclesiæ filiis præsentibus quàm futuris, quòd majestatis nostræ præsentiam quidam Clericus nomine Belinus adiit, rogans ut privilegio nostræ auctoritatis confirmarem quoddam donum sibi à Nivernensi Comite Willelmo, et quibusdam aliis Nivernensibus Primoribus factum, scilicet in suburbio Nivernensi quamdam Ecclesiam in honore S. Victoris consecratam, antiquissimam videlicet, et ex primis suprascriptæ urbis E Abbatiam primis temporibus locupletem, pluribus dotatam, augmentatam et ditatam, postmodum verò, mundo jam in maligno posito, partim pastoralis incuria desolativè destitutam, partim pessimorum Christianorum barbarie dirutam, et ut veriùs fatear, usquequaque sub impiorum manibus incurvatam

(a) Id genus Diplomatis præceptum denariæ, scilicet ob denarium in manumissione excussum, vocat Marculfus in Lib. 1, formulâ 22. In præcepto Odonis Regis anni 888, eadem manumissionis formula adhibetur: *Servum juris nostri, ait Rex, nomine Albertum,.... manu propria à manu ejus excutientes denarium, secundum Legem Salicam, libertum fecimus, atque ab omni servitutis vinculo absolvimus.* Quod Odo secundum Legem Salicam IX

sæculo, hoc more Regio egit Henricus sæc. XI. Notandum libertatem singulari modo in hoc Henrici Diplomate exprimi his verbis: *ut pateant ei ut libero viæ quadrati orbis.* Formam excutiendi denarium in manumissione propriam Legis Salicæ fuisse legitur in veteribus Chartis. Vide form. vet. Bignonii Cap. 46. Tali modo manumissus, *Denariatus* et *Denarialis* appellabatur.

A et humiliatam. Hanc ex regali dominio, ut multa alia, emancipatam (a), et Comiti Nivernensi beneficiario jure à prædecessoribus nostris regibus traditam, quidam Frotmundus post Comitem habebat, militibus dispertiverat, majus dederat, minus sibi retinuerat. Sic itaque Ecclesia desolata et ad nihilum redacta, pene destruc esse Ecclesiam, nimirum à fundamentis eversa. Deus autem omnipotens Martyris honorem et Ecclesiæ nomen non minui volens, quemdam clericum præelegit, qui ab ipsis cunabulis in Ecclesiæ illius amorem exarsit, ibi in pueritia, ibi in adolescentia, et usque ad perfectam ætatem Deo sub clericali professione militavit, captivatam Ecclesiam quam unicè post Deum diligebat, quoad potuit, adjuvit et auxit, atque ut eam oriens ex alto visitare dignaretur, interminativè oravit et exoravit. Hic assensu Hugonis * Episcopi et Willelmi Comitis supra taxatum B Frotmundum adiit, et ut captivatam Ecclesiam à captivis captivata à captivitate redimeret oravit, et liberalitatem liberè derogatam restauraret ammonuit, ammonendo desudavit; de Dei misericordiâ quod quæsierat impetravit. Igitur, jam dictus Frotmundus amore caritatis intrinsecus tactus, utpote viri venerabilis verbis accensus, Comitem adiit, et ei quod ab ipso habere videbatur, scilicet sancti Victoris Ecclesiam, dereliquit. Comes verò ardorem viri venerabilis adimplendum adjudicavit, hunc advocavit, atque Ecclesiam pro Dei amore et timore, et prædecessorum nostrorum Regum animarum requie dono dedit, nihil pro excambio accepit. Non multò post supradictus Comes auctoritatis nostræ magnitudinem cum jam dicto Sacerdote adiit, et auribus nostris factum istud intimavit, rogans ac multa prece cum Sacerdote exposcens, ut pro animæ meæ requie parentumque nostrorum C donum istud auctorisaremus . . . majestatis confirmaremus. Quorum petitioni libenter acquievimus, et donum, sicut erat, adstipulavimus; statuimus quoque ut ad pristinum statum Ecclesia illa revertatur, et Abbatia restituatur, res atque Ecclesiæ dispertitæ et à pluribus subtractæ supradictæ Ecclesiæ uantur * nostra auctoritate, et nulli sit fas ex ipsius bonis aliquid ulterius diripere vel auferre. Sancientes sancimus, ut quisquis Ecclesiam illam ex nostro beneficio augmentare voluerit, aut aliquid ex antiquitus ereptis bonis restituere, disponente Deo, seu ex propriis . . . liberam habeat in omnibus potestatem per nostræ auctoritatis gratiam. Placuit etiam ut nullus Archiepiscopus, nullus Episcopus, nullus in sancta Ecclesia Præpositus, nullus Dux (b), nullus Comes aut Vicecomes (c), nullæ sæculares personæ potentes vel impotentes, aliquid sæculare in Ecclesia illius Abbas igitur ab omni venalitate Deo D dignus ibi instituat, nullius potentis gratiâ aut voluntate, sed fratrum Deo inibi deservientium electione, non sæculari stemmate generosus inquiratur, non qui sæcularibus sæculariter obligetur, quia * ait, qui invitatus renuit, quæsitus refugit, sacris est altaribus promovendus; sic qui ultrò se importunè ingesserit, et sibi Abbatiam quæsierit, nullo modo ad hoc honoris

* secundi

* f. restituantur

* sicut B. Gregorius

(a) Francorum Reges secundæ stirpis, sæcularibus militibus in Provinciis eorum imperio commissis sitas Regales Abbantias solebant jure beneficiario concedere, ita ut Regem semper Dominum haberent supremum, atque eâ de re in exercitiis sub signis regiis militarent. Majores Domini, Duces nempe et Comites, militibus aliis easdem Ecclesias dabant jure subbeneficiario, eâ scilicet lege, ut in bello secum arma gestarent. *Brussel de usu generali feud. Lib. 1, Cap. 2.*

(b) Provinciarum Præfecti, Duces vel Comites dicti sunt, ratione habitâ amplitudinis: majoribus Provinciis Duces præficiantur; Comites, minores regerant. Rector Provinciæ jus exercebat in milites et exercitus, civilem disciplinam omnemque justitiam administrabat, invigilabat fisco, unde et beneficia Regis nomine conferebat. Comites in civitate et circumposito pago jus dicebant; in tota Provincia Duces. Comitatus dicti sunt, antequàm in hereditariam successionem devenirent; quod accidit maximè Carolo Simplice regnante; tametsi ante eum filii in Comitatus, quos eorum patres administraverant, non rarò succedebant, sed ex regia concessionem, non ex hereditario jure. *Ducis et Comitatus tituli promiscuè sumebantur X et XI*

sæculis; ita ut *Duces* sæpissimè *Comites* seipsos nominent in Chartis, et ab aliis appellentur. *Vide Mezeray Hist. de Fr. Tom. II, pag. 7. Brussel de usu feud. Lib. 2, Cap. 2 et Cap. 7. Mabill. de re Dipl. pag. 634.*

(c) Qui vices Comitis exsequerentur, *Viccomites*. Ut Comites non civitati duntaxat, sed et toti pago civitati adjacenti Præfecti erant, ita et Vicecomitum munus et jurisdictionis in totum pagum porrigebatur. Ab ipsis Comitibus delecti, in ipsorum absentia, judiciis publicis præerant. *Viccomites Provinciarum, apud Anglos, sunt Regis officiales ad Comitatus gubernationem quotannis constituti. Interdum judicis loco funguntur, ad causas scilicet minores, quæ illorum jurisdictioni subsunt; interdum etiam ministrorum et mandatoriorum Regis officium exequuntur. Ita Cowellus. Viccomites in Normannia nostra appellantur judices, qui in minoribus oppidis jus dicunt, Order. Vital. Lib. 8. Eorum jurisdictionis *media justitia* dicitur practicis nostris. Appellatur *Viccomitatus*; cùm *Viaria* et *Advocatione* sæpissimè confunditur. Vicecomitum quidam erant infeudati, id est, Vicecomitatus jure feudali obtinebant. *Vide Brussel de usu feud. Lib. 3, Cap. 1.**

* dignus est digni * sunt. Ecclesia illa ab omni sæculari jugo libera permaneat, nullum . . . A pastorem inibi instituere præsumat, nullus recipiatur nisi quem elegerit fraternitas de Dei misericordiâ unanimis et provida. Habeat itaque jam dicta Abbatia (a) liberam acquirendi vel commutandi facultatem habet aut habuerit, quicquid salvo Ecclesiastico jure adquisierit, salva nostra et Ecclesiæ matris condigna reverentia, inconvulsum, firmum et stabile permaneat. Si quis verò ingerens se Abbas loci illius ad regal plenam vindictam recepturum se non discredat; versipellis autem nihil super hoc proficiat, sed fisco regio centum libras auri persolvat munificentiae auctoritatis semper in Dei nomine obtineat firmitatis vigorem, manu propria subter eam firmanus, et anuli nostri impressione roboramus.

Ego Balduinus Cancellarius relegendo subscripsi. B

* l. IX

Actum est Carisiaco (b) Palatio astante exercitu, anno XXII regni Henrici Regis, Calendas Maias, Luna X *, Indictione VI.

XXIV.

Libertatem dat cuidam Ainardo.

Ex Archivis
S. Martini Tu-
ron.

Apud Martenium, Tom. I. Anecd. col. 183.

An. 1057.

IN nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Ego Henricus Dei gratiâ Francorum Rex. Notum fieri volo omnibus meis fidelibus, quòd Gausbertus Clericus de sancta Maura per absolutionem Gauffridi Comitis, annuentibus C Arenburge matre sua, Hugone fratre suo, Jachelina sorore sua, postulavit, ut concederem pro remedio animæ Willelmi fratris sui nuper defuncti, cuidam suo homini nomine *Ainardo* donum libertatis, quod ita et feci more regio, excusso scilicet de palmo denario (c): eo itaque tenore, ut pateant ei ut libero viæ quadrati orbis. Et si quis contra hanc libertatem assurgere temptaverit, Regi coactus centum libras auri exsolvat; suaque reclamatio irrita in perpetuum maneat. Et ut firma et stabilis permaneat, eam meo sigillo insignire feci.

Actum Turonis XIII. Kal. Februarii, anno Incarnati Verbi millesimo quinquagesimo sexto (d), regni Henrici Regis vigesimo sexto. D

Ego Balduinus Cancellarius relegendo subscripsi.

(a) Hanc Nivernensem S. Victoris Ecclesiam Willelmus Nivernensium Comes an. 1085 subjecit Monasterio Beate Mariæ de Caritate ad Ligerim, subscribente Hugone III Nivernensi Episcopo, ac nepote Hugonis secundi.

(b) Carisiacum, villa Regia clarissima et percelebris per annos ampliùs ducentos, nempe à seculo VII ad noni finem. Iste frequens Regum primæ ac secundæ stirpis curia, complures Episcoporum conventus habuit, aliaque insignia facta celebrata. Fuit olim lis inter eruditos de situ Carisiaci; alii ad Isaram seu Iseram fluvium, in vico qui hactenus *Kiersy* vocabulum retinet; alii ad amnem Saram Seranve statuerunt, eundemque cum Creciaco *Creçy* opidulo esse putabant. Priorem sententiam in primis defenderunt Hadrianus Valesius (*Rerum Francicarum Lib. 25, et in Notitia Galliarum pag. 127*) et D. Mabillonius (*de re Diplom. Lib. 4, pag. 258 et seqq.*) Posterior sententia defensores habet Sirmoudum et Labbeum in Geographica tabula Conciliorum.

Carisiacum Villam Regiam, seu Palatium, locum esse *Kiersi* dictum, eruditus viris demonstratum credimus post Mabillonii dissertationem. Locus ille in aliis atque aliis litteris modò *Cherisiacum*, tum *Chirisiavum*, *Cherisi*, aliquando *Quiersi*, corruptè *Thiersi* dictus est. Carisiacense Palatium ad Isaram supra Noviomagum, in pago Suessionico situm, incendio, vel aliis modis corruptum, et Castellum factum, Radbodus Noviomensium Episcopus obtinuit à Philippo primo; sicque Castellum hujus dominium è manu regia ad Noviomagenses Episcopos fuit translatum.

(c) Eandem formulam manumissionis, et observationes vide suprâ in Diplomate libertatis ab eodem Henrico concessæ anno 1052.

(d) Juxta numerandi morem veterum, qui annum nonnunquam auspicabantur à 25 Martii vel à Paschate; juxta hodiernum verò, anno 1057, ut liquet ex anno regni 26; hic enim annus respondebat anno Christi 1057 ad 20 Julii, quæ dies prima fuit regni Henrici à morte patris.

A

XXV.

Monasterii S. Nicolai Andegavensis foundationem approbat.

Ex Chartulario hujus Monast.

Ex Epitome foundationis S. Nicolai Andeg. Autore Laurentio le Peletier Monacho ejusd. Monast. pag. 9, et apud Labbeum in Miscell. Cur. pag. 574.

B **I**N nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Henricus gratiâ Dei Francorum Rex. Notum fieri cupimus fidelibus nostris præsentibus et futuris, quòd cum ob regni utilitates ordinandas Andegavam* usque urbem descendissemus, fidelis noster atque consanguinitate propinquus Gauffredus* ejusdem civitatis strenuus Comes ad nostræ serenitatis accessit præsentiam, suppliciter deprecans, ut foundationis Monasterii (a) B. Confessoris Christi Nicolai à venerabili patre suo Fulcone inclyto Comite olim inchoati*, sed à se postmodum aliquibus crementis* suppleti*, regiæ auctoritatis nostræ stabilitatem concederemus. Cujus petitioni ob divini cultus venerationem libenter assensum præbuimus, et præcepti nostri scriptum fieri inde præcepimus, per quod foundationem prædicti Monasterii in honorem S. Nicolai consecrati, et universas donationes rerum atque emptiones à fidelibus hominibus factas, sive in futurum justo et rationabili ordine faciendas confirmamus et corroboramus. Atque ut factum istud nostrum in posterum fidelius memoretur, et firmitus conservetur, hanc præceptionis nostræ paginam manu nostra subter firmamus, et sigilli nostri impressione insigniri jussimus.

An. 1057.

* *Labb. Andecavim*
* *Labb. Gauffredus*

* *Labb. inchoatæ*
* *Labb. ornamentis*
* *Labb. suppletæ*

S. Henrici Francorum Regis.

Ego Balduinus Cancellarius relegendo subscripsi.

Actum est hoc apud Andegavam* civitatem publicè anno ab Incarnatione Verbi divini MLVII, Indictione X, Kalendis Martiis in Monasterio sancti Albini, anno quoque regni Domini Henrici Regis XXVI (b).

* *Labb. Andecavam*

XXVI.

Suessionensi S. Mariæ Cœnobio Concessa altaria Confirmat.

D

In Probat. ad Histor. hujus Abbatiae, pag. 436.

IN nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, ego Henricus gratiâ Dei Francorum Rex. Notum fieri volo omnibus sanctæ Dei Ecclesiæ curam gerentibus, atque omnibus meis fidelibus tam futuris quàm præsentibus, quòd Heddo Suessionensis Episcopus ante præsentiam meam venit, et per deprecationem Ermengardis Abbatissæ sanctæ Mariæ Suessionicæ Ecclesiæ Cœnobii puellarum VI altaria perpetualiter dederit, scilicet altare de villa quæ vocatur Carcerisia*, altare villæ Corciaci, altare villæ Colomellæ, altare Colisiaci villæ, altare verò de villa Bruelii, atque altare de villa Nantoilo, eo tenore ut cunctis diebus prædicta personis attribuantur altaria, tali ratione constanter observata, ut si quælibet persona supradictorum altarium

An. 1057.

* *Chacrise, Corcy, Courmelles, Colloisy, Breuil, Nanteuil-la-Fosse.*

(a) S. Nicolai Cœnobium situm est ad prospectum urbis occidentalem, super ripam amnis Brionelli, in colle à dextris Meduanæ. Hujus loci primum oratorium ab Hucherto Episcopo in honorem S. Nicolai anno 1020 consecratum est. Ejus autor Fulco Andecavorum Comes, cognomento Nerra. Fulcone mortuo anno 1040, Gauffredus Comes cum Agnete uxore, admonitione et consilio Hildegardis matris suæ, pro venia et remissione peccatorum genitoris sui bonæ memoriæ *Fulconis recens defuncti*, Cœnobio S. Nicolai apud Andecavos ab eo fundato, donationes ab eodem factas confirmavit. Anno 1057 Henricus Rex hujus Abbatiae foundationem, rogante Gauffredo, approbavit et corroboravit.

Loci hujus tunc Abbas erat Aderaldus seu Araldus, cujus tempore Gauffredus Comes eidem Monasterio portionem de S. Nicolai Episcopi reliquiss, quas *Hainricus Alamannicæ Imperator ob præclaram strenuitatis ejus famam, et servitia multa ab eo sibi honestè impensa, inter alia munera ipsi dederat, concessit*. Mabill. Annal. Bened. Lib. 58, n. 22. et Lib. 61, n. 5.

(b) Indictio X et annus Henrici XXVI conveniunt anno Christi MLVII hic annotato juxta nostrum computandi morem; unde manifestum est, veteres Francos anni initium aliquando duxisse à Calendis Januarii, aut saltem Martii, non autem semper à 25 hujus mensis aut à Paschate Vide notam in Chartam superiorem.

pro aliquo crimine fuerit damnata, vel cum vitæ officio migraverit defuncta, alia in loco ejus præsentetur, cui Episcopus personaticum ipsorum altarium sine aliqua pecunia tribuat, et sic succedentibus personis ad prædictum locum sanctæ Mariæ Suessionensis puellarum Ecclesiæ jugiter permaneant. Omnem autem justitiam, scilicet in facturam, Vicariam et omnia ad justitiam pertinentia, prædictus locus sanctæ Mariæ Suessionensis puellarum Ecclesiæ sine banno habeat. Si verò fortè ibi in supradictis locis bannus aliquantulo acciderit, Episcopus Ecclesias sine dilatione reconciliet, et numquam pro aliquo foris facto ministerium Dei in ipsis Ecclesiis remaneat; sed cunctis diebus et omni tempore ibi celebretur, et ab eo qui bannum fecerit ab Episcopo requiratur. In supradictis autem Ecclesiis nihil aliud Episcopus requirat vel clamet, nisi tantummodò Synodum et circadam. Ut autem hoc firmum et stabile permaneat præceptum, ego illud meo sigillo insignire feci.

Signum Domini † Henrici Regis Francorum, qui hoc præceptum firmavit in Ecclesia sancti Michaëlis, Dominicâ quintâ post Pascha.

Actum quinto Nonas Maii Suessionis (a), anno humanati Verbi millesimo quinquagesimo septimo, regnante Henrico Rege anno vicesimo septimo (b), Episcopatus autem Domini Heddonis anno quinto. Mortuis eodem anno Rainoldo Comite et ejus filio Widone, et obsessa turre Suession. ab Henrico Rege. Signum Domini Heddonis Suessionensis Episcopi †, qui jussu et precibus Domini Henrici Regis Francorum hoc præceptum firmavit; cui pro elemosina et benivolentia hujus benefacti coram Rege et præsentia Coepiscoporum suorum, Balduini scilicet Noviomensis, et Elinandi Laudunensis Episcopi, atque Gerardi Abbatis S. Medardi, et multorum Clericorum, Monachorum, Laicorum, Nobilium, et omni conventu Sanctimonialium sub eo Deo et sanctæ Mariæ famulantium, Abbatissa in capite et omnes Sanctimoniales promiserunt et in conventionem habuerunt, omnibus diebus vitæ suæ pro eo orare, et omnibus benefactis communibus totius congregationis, tam orationum quàm elemosinarum, memoriam sui, sicut dignum est, fideliter facere, et post ipsius obitum quotannis perpetuò memoriter ac celebriter ejus facere anniversarium, necnon et prædecessorum suorum Episcoporum Suessionensium. Sig. Domni Balduini Noviomensis Episcopi. S. Domni Elinandi Laudunensis Episcopi. S. Domni Gerardi Abbatis sancti Medardi. S. Hattonis Monachi. S. Haganonis Noviomensis Clerici. S. Odonis Monachi de Parisiaco. S. Radulphi Presbyteri Noviomensis. S. Guiberti Monachi. S. Alardi Monachi. S. Raimberti Presbyteri. S. Roini Diaconi. S. Goffidis Diaconi. S. Varneri de Calniaco*, alio nomine dicti Vascellini. S. Roberti filii Comitis Ingelranni. S. Hugonis Pincernæ Regum. S. Balduini fratris ejusdem. S. Hermeri filii Burehardi de Monte. S. Gosfridi Comitis de Britannia. S. Lancellini de Belvagiis in Aurumtu. S. Villermi de Gommet. S. Hugonis* de Castelle-Ham. S. Valterii Pincernæ Regis. S. Odonis Noviomensis. S. Launonis filii Bosonis. S. Villermi Vicecomitis de Couciaco. S. Amalrici nepotis Gerardi. S. Fulconis Archidiaconi Suession. S. Rodulphi Archidiaconi. S. Rocellini Capellani. S. Roberti Diaconi. S. Adæ Sacerdotis. S. Berneri Sacerdotis. S. Hagani Decani S. Petri. S. Goffridi Sacerdotis. S. Theobaldi cognomento dicti boni. S. Bernardi Præpositi. S. Deodati Cantoris.

* de Clamiacoco

* sive Yvonis

(a) Suessionicam urbem tunc temporis obsidebat Henricus Rex Francorum, seditiosos debellaturus, præcipuè verò Comites Rainoldum et filium ejus Guidonem, qui multas vexationes Ecclesiis et incolis inferebant. Comites illi Suession. è stirpe erant Comitum Viromandensium. Beatæ Mariæ Parthenoni præsidebat Ermengardis de Mortuo-mari, filia Gaufredi de Acejo. Multa continet hæc Charta notatu maxi-

mè digna; duos præsertim nota *Pincernas*: Hugonem nempe *Pincernam Regum*, et Valterium *Pincernam Regis*. Cætera consideranda versantur circa Ecclesiasticam disciplinam, interdictum et reconciliationem altarium, Episcoporum jura in Parochiales Ecclesias.

(b) Lege *sexto*, si accuratè numerare volueris. Annus enim regni Henrici 27 solùm à 20 Julii incipiebat.

A

XXVII.

Abrogat injustam consuetudinem in civitate Aurelianensi.

Ex Chartulario Aurelian.

Apud Acherium, Tom. VIII. Spicil. pag. 156.

An. 1057.

IN Christi nomine ego Hainricus gratiâ Dei Francorum Rex. Notum volo fieri cunctis fidelibus sanctæ Dei Ecclesiæ, tam præsentibus quàm futuris, qualiter Isembardus Aurelianensis Episcopus, cum Clero et populo sibi commisso, nostram serenitatem adiit, conquestionem faciens super quadam injusta consuetudine quæ videbatur esse in ea urbe, videlicet de custodia portarum, quæ custodiebantur, et claudebantur civibus tempore vindemiæ et de impia exactione vini quam faciebant ibi ministri nostri; obnixè et humiliter deprecans, ut illam impiam et injustam consuetudinem sanctæ Dei Ecclesiæ, et illi, Clero et Populo, pro amore Dei et pro remedio animæ nostræ et parentum nostrorum in perpetuum perdonarem. Cujus petitioni benignè annuens, perdonavi Deo, sibi et Clero et populo supradictam consuetudinem et exactionem perpetualiter: ita ut nulli ampliùs ibi custodes habeantur, nec portæ, sicut solitum erat illo tempore toto claudantur, nec vinum cuilibet tollatur, nec exigatur; sed omnibus sit liber ingressus et egressus, et unicuique res sua jure civili et æquitate servetur. Hæc autem perdonatio ut firma et stabilis in perpetuum permaneret, hoc testamentum nostræ auctoritatis inde fieri volumus, subterque sigillo (a) et annulo nostro firmavimus.

Signum Isembardi Aurelianensis Episcopi: Sign. Henrici Regis: S. Gervasii Remensis Archiepiscopi: S. Hugonis Bardulfi: S. Hugonis Buticularii: S. Henrici de Ferrariis: S. Malberti (b) Præpositi: S. Hervei (c) Viarii: S. Herberti (d) Subviarii: S. Gisleberti Pincernæ: S. Jordanis Cellarii.

Balduinus Cancellarius subscripsit.

Datum Aureliæ publicè VI Nonas Octobris, anno ab Incarnatione Domini millesimo quinquagesimo septimo, Henrici verò Regis vigesimo septimo (e).

(a) Attendendum hic sigillum simul cum annulo adhiberi ab Henrico ad Diplomatis confirmationem.

(b) Præpositus, judex pedaneus, minor judex in pagis, qui Ballivo subest, et cujus appellationes ad eundem Ballivum devolvuntur, vulgò *Prévost*. Præpositi iidem qui *Advocati* et *Vicedomini* Ecclesiarum Cathedralium et Monasteriorum, in Concilio Mogunt. Cap. 50 et Remensi II, Cap. 24. Varia fuit pro variis locis Præpositorum judicium conditio. Interdum à Scabinis ad eos appellationes deferuntur: alibi cum Scabinis judicant: juratorum causas cognoscunt. Consulendus hanc in rem D. *Brussel* Tract. de usu feud. Lib. 2, Cap. 33.

(c) Viarium vulgò dictum plerique eum putant cujus jurisdictio potissimum sit in viis te-

nementorum suorum; idque eruunt ex aliquot consuetudinibus municipalibus, præcipuè ex Ambianensi art. 184. At præcipua Viariorum justitia non in viis tenementorum suorum, sed in aliis quamplurimis juribus consistebat; Viarios enim de minoribus causis cognovisse recensent variae passim consuetudines, ubi de inferiori justitia agunt. Unde patet Viarios (*les Foiers*) eadem quæ Vicarios (*les Viguiers*) jura exercuisse. Ex Regesto Joannis *Sarraza*, apud D. *Brussel* Lib. 3, Cap. 4. cognosces quæ fuerint jura Viarii Parisiensis.

(d) Vicarius scilicet erat *Herbertus Viarii Hervei*.

(e) Annus Henrici vigesimus septimus à 20 Julii anni 1057 incœptus erat.

*Ex Chartario
Fossatensi.*

Corboilensium Comitum jura in Fossatense Monasterium,
adhibitâ modificatione, confirmat (a).

Inter Schedas Joh. Mabillonii.

Impr. apud
Gerard. Du-
bois, Hist.
Eccles. Paris.
Tom. I, pag.
659.
An. 1058.

IN nomine Dei æterni et Salvatoris nostri Jesu-Christi, Henricus Dei cle-
mentiâ Francorum Rex. Constat nosse universorum Christicolarum sol-
lertiam, quòd ea quæ in sancta Dei geruntur Ecclesia, scripturarum testi-
moniis confirmari debent, ne iniqui pervasores occasionem inveniant in-
vadendi quod sponsam Christi oportet absque cujusdam contradictione
possidere. Hoc ergo ideò dicimus, quia notum fieri volumus cunctis per
quatuor climata mundi degentibus, quòd quidam noster miles, Guillelmus
nomine, Castri Corboli * suggestit nobis, ac deprecatus est nostram ele-
mentiam, ut ei concedere dignaremur ea quæ quondam bonæ memoriæ
Comes, Burchardus nomine, in Cœnobio sanctæ Mariæ, sanctique Petri
Apostoli Fossatensis Ecclesiæ temporibus avi nostri Hugonis Francorum
Regis habere videbatur. Nos verò licet invicti agamus, hujus tamen nostri
præcepti auctoritate manifestamus, quomodo vel qualiter ei concedimus. Ut
enim à nostris majoribus comperimus, jam dictus Comes Burchardus nihil
aliud ab avo nostro jamdicto Hugone de ipso loco habuit, neque tenuit,
nisi ut providentiam atque defensionem adversus hostes et inimicos sanctæ
Dei Ecclesiæ atque pervasores prædiorum ipsius loci haberet; et ut ipsum
locum sublimare atque ditare terrarum suarum beneficiis atque possessioni-
bus liceret. Eadem ergo ratione præscripta Guillelmo concedimus, ut
numquam deteriora vel inutiliora * aut pejora, sed similia, aut certè me-
liora ipsi Deo dilecto * loco facere liceat. Prohibemus quoque hac nostra
auctoritate, cunctisque sciendum manifestamus, ut nullomodo aliud ei
ibidem agere liceat, nec quicquam invadere amplius præsumat, nisi quod
hîc descriptum habetur, non Abbatem mittere aut ordinare, neque à nobis
missum projicere *, nec donum Abbatiae cuiquam dare; quia hoc Apostolica
auctoritate omninò excommunicatum atque damnatum novimus, ne * um-
quam quisquam * Rex Francorum ipsam Abbatiam venundare aut dare, aut
in beneficio tribuere valeat alicui, neque ullus requirere, nec recipere
audeat, sed usque in ævum Apostolicalis atque regalis Abbatia existat. Sta-
tuimus etiam per hos nostros regales apices, ne terras Sanctuarii * Dei ipsi
loco pertinentes tyrannica fisis dominatione sibimet invadere præsumat,
nec accolas terrarum crudeliter opprimat, nec illa * quæ eorum sunt eis
auferat, nec ornamenta ipsius Ecclesiæ in sua potestate redigat, nec au-
rum, nec argentum, nec equos, nec quicquam quæ illorum sunt, ab ipso
loco per violentiam aut aliquam machinationem vel malum ingenium aufe-
rat, nec requirat; nec ulla molestias ibidem adveniens, nec ullus suorum
servis Dei inferre præsumat, nec convivia sibi * præparare jubeat: sed, sicut
ego facio, illuc accedens sanctorum patrocina deprecaturus, humiliter ac-
cedat. Si verò caritatis gratiâ aliquid ei à fratribus oblatum fuerit, humili
mente cum gratiarum actione suscipiat: sin * aliter, nihil requirere præsumat.
Quòd si aliter agere superbus diabolo sibi suadente præsumperit, et hanc
nostram auctoritatem superbiâ inflatus infringere aut evertere tentaverit, no-
verit absque dubio hanc ipsam dominationem sibi * à nobis concessam ab eo
auferri, et nostro dominio, ut ante fuit, restitui. Si autem postmodum eum-
dem locum ausus fuerit inquietare, excommunicetur perpetua damnatione
ab Abbate et à cunctis Monachis ipsius loci, et ab universis Archiepiscopis

* al. viliora
* al. dicto

* al. proponere
* al. nec
* al. additur
prosequatur

* al. servorum

* al. ea

* al. deest
sibi

* al. seu

* al. sic

(a) Landrico Fossatensi Abbate, Guillelmus Comes Corboilensis petierat ab Henrico Rege, ut eam haberet potestatem in Monasterium Fossat. quam olim habuerat Burchardus Comes: ægrè Rex illius rogationi subscripsit, sed adhibitis quibusdam conditionibus, quibus illa Comitum Corboilensium potestas coercetur; in suis

enim litteris Rex exponit disertis verbis, quæ fuerint Burchardi jura in hoc Monasterium, ea scilicet spectasse defensionem, neque illum alia sibi vindicasse, quæ ad regimen Monasterii, aut bonorum possessionumque administrationem, nedum invasionem pertinerent.

A atque * Præsulibus totius Galliæ : et insuper , si non resipuerit , ab Apostolico * sanctæ Romanæ Ecclesiæ , quo usque ad satisfactionem et emendationem ante altare et Sanctorum patrocinia * Monachorumque ibi degentium placitum * veniat. Si verò post nostri corporis dissolutionem hæc transgressus fuerit , obsecramus nostros heredes , cunctosque nostri regni successores , ut ipsi sancto loco fratribusque Monasterii adjuutores et defensores existant ad hæc perpetualiter observanda , quæ hic inserta continentur. Ob hoc denique Abbati Landrico fratribusque ipsius loci hoc nostrum præceptum fieri iussimus , ut per eum omnem occasionem aliquid injustè invadendi à jam dicto viro expelleremus , et ut pro nobis * successoribusque nostris , qui eis adiutorium et defensionem in hac re præbuerint , multò devotiùs atque attentius exorare delectet. Et ut hæc nostra auctoritas à nobis nostrisque successoribus perpetuò incorrupta conservetur , manu propria firmavimus , et anuli nostri impressione signari iussimus.

Signum Henrici gloriosi Francorum Regis.

Balduinus Cancellarius recognovit.

Actum Parisius civitate anno Incarnati Verbi MLVIII , Indictione XI , in Dei nomine feliciter , amen , die tertio Kalendas Julii.

XXIX.

Monasterio S. Germani à Pratis (a) confirmat altaria ipsi ab Imberto Paris. Episc. concessa.

Ex Chartulario.

C

Apud Bulliardum in Probat. ad Hist. Abb. S. Germani, p. 28.

IN nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Ego Henricus gratiâ Dei Francorum Rex. Cùm in * exhibitione rerum temporalium quas humana religio divino cultui famulando locis sanctorum et congregationibus fidelium ex devotione animi largitur tam præsentis quàm perpetuæ vitæ solatium , ut jam pridem multis expertum est inditiis , adquiratur , saluberrimus valde et omnibus imitabilis est hic fructus primitivæ virtutis , scilicet karitatis , per quem et mundi adquiritur tranquillitas et felici remuneratione æterna succedit felicitas. Innotescimus ergo industriæ præsentium et solertiæ futurorum sanctæ Matris Ecclesiæ fidelium et nostrorum , quòd accesserit ad serenitatem nostri animi Adraldus Abbas Monasterii sancti Vincentii et sancti Germani in suburbio Parisiacæ urbis siti , suppliciter rogans et obnixè postulans , quatinus altaria trium villarum , scilicet Villæ-novæ * , et Cumbis (b) , et Antoniæ * , quæ sibi Imbertus Parisiacensis Episcopus perpetualiter concesserat , nostra auctoritate firmaremus. Nam licèt ei Clericorum suorum et insuper synodali astipulatione quantum poterat corroboraverit , parva tamen sibi videbatur Episcopalis et synodalis auctoritas , nisi nostra regali auctoritate et munificentia esset favendo subnixâ. Jubendo ergo præcipimus et præcipiendo jubemus , ut quod Ecclesiæ Synodali donatione est impensum , nostra liberalitate et præcepto fiat inconvulsum. Nostri enim patris ac prædecessorum * nostrorum auctoritas erga prædictum locum tanta condescensione , in quibuscumque necesse fuit , annuit , ut nihil * pene foret quod à nostra magnificentia et munificentia impetrare non posset. Nam Monasticus ordo in eo loco constitutus divino cultui in tantum est mancipatus , ut potius debeat bonorum

An. 1038.

* in Cartul. deest in

* Villeneuve S. George * Antoni

* in Cartul. prædecessorum

* in Cart. nihil

(a) In Monasterio S. Germani à Pratis Wilhelmo Abbati Adraldus jam successerat anno 1030, quo anno Robertus Rex , interpellante Adraldo seu Adraudo Abbate, injustas consuetudines, quas Drogo Comes advocacionis specie in Villis Abbatæ S. Vincentii et S. Germani extorquebat, omninò abrogavit, præterquam in quatuor villis, scilicet Neelfita, Firmerii-curte, Lovaniolis et Domerii-monte, quas Rex ei beneficii jure concessit. Idem Rex anno sequenti, id est anno 1031, ejusdem Adraldi Abbatis rogatu, Pratensi Monasterio attribuit Viariam Antoniacam, quam Warinus miles occupaverat. Ad

hæc idem Abbas cum fratribus suis, ad supplementum victus Monachorum, ab Imberto Parisiensi Episcopo impetravit altare S. Georgii Martyris in Villa-nova præter Synodum et Circadam, annuentibus Archidiaconis. Mabill. Annal. Bened. Lib. 56. n. 94. Hæc omnia auctoritate regia confirmat Henricus hocce Diplomate.

(b) Coulaville in Bria, altare illud primo S. Victoris Abbati Gilduino concessum ab Episcopo Paris. Stephano, regnante Ludovico VI. Incertum est quantum temporis penès Abbatiam San-German. permanserit.

* *ibid.* judi-
tium

incrementis augeri, quàm aliquo detrimento mutilari. Et ut hujus conventionis scriptum nostræ voluntatis et præcepti habeat evidens indicium *, manu propria firmavimus, et sigilli nostri impressione signare præcepimus. Et si quis huic astipulationi occurrendo obviare præsumpserit, auri libras centum fisco nostro componat, insuper et sua calumpnia irrita imperpetuum maneat.

* *ibid.* Parisius

Actum Parisiis * civitate publicè, anno Incarnati Verbi millesimo quinquagesimo octavo, regni verò Henrici gloriosissimi Regis XXVIII.

Balduinus Cancellarius scripsit et subscripsit.

XXX.

Ex Chartulario.

Monasterio S. Germani à Pratis Ecclesiam Drocarum concedit.

Ibid. pag. 29.

An. 1058.

CUM in omnibus diffinitionibus idonea sint adhibenda testimonia, necesse est tamen, ut unaquæque justa et rationabiliter diffinita ratio ita roboretur scripturarum testamentis, ne deinceps calumpniari possit ullius falsitatis figmentis. Unde ego Henricus Dei gratiâ regia dignitate sublimatus, omnibus cognitum esse volo Dei et sanctæ Ecclesiæ fidelibus, præsentibus scilicet ac futuris, præcipuè autem successoribus meis, ante cujus conspectum hujus nostri decreti contigerit devenire statutum; quoniam cum in obsidione cu-

* *al.* Tillerias, *Tilliers*

jusdam (a) Castri, *Timerias* * nuncupati, moraremur, adierunt præsentiam nostri conspectûs duo fratres ex Monasterio sancti Vincentii nec non sancti

* *al.* missu, *ut in Cart.*

* *al.* Adraldi *in Cart.* Albaldi

Germani jussu * Abbatis Alradi * et omnium fratrum sub ejus regimine degentium humiliter obsecrantes, quatinus quamdam Ecclesiam perpetualiter possidendam concederemus ad supplementum victûs Monachorum in eodem Monasterio Christo servientium. Est namque præfata Ecclesia in Castro, Drocas nuncupato, sacrata in honore sancti Martini. Quod pietatis opus

* Drocarum

negare non bonum duximus. Concessimus autem Ecclesiam prædicti * Castri cum omnibus consuetudinibus et justitiis illius terræ, quæ sub nostro dominio habebantur, Deo et sancto Martyri Vincentio, beato quoque præsuli Germano ad supplementum victûs servorum suorum, videlicet Monachorum, perpetualiter possidendam; et jussimus tale scriptum regiæ auctoritatis fieri, quatinus Monachi sancti Vincentii et sancti Germani prædictam Ecclesiam cum omnibus consuetudinibus et justitiis illius terræ, quæ sub

* *al.* Falbaldi

nostro dominio habebantur, teneant et possideant amodò et in perpetuum, annuente Alberto filio Falbaldi *, atque Isualdo de Maurivillare, nec non etiam Morino de Trembleia, in quorum dominio supradictæ res nostra datione *, hætenus manserunt, gratia societatis et beneficii Cœnobii prædictorum * sanctorum quod acceperunt ab Abbate Araldo et Monachis *

* *al.* donatione

* *in Cart.* supradictorum

* *in Cart.* Monacho

* *al.* quatenus

* *al.* supradicto

ejusdem loci. Eo autem tempore concessit jam dictus Morinus, quatinus * omni anno exinde persolvant sibi V solidos. Quòd si eidem Morino divina propitiante elementia, contemptis sæcularibus curis habitum Monachilem sumere libuerit, aut alicui suo heredi, indulto pretio suprascripto *, in Cœnobio supradictorum sanctorum sociabitur Deo servientibus. Concedimus etiam quoddam pratium, quod vulgari appellatione pratium Archiepiscopi vocitatur. Ut autem hujus nostræ donationis privilegium firnum sit,

* *in Cart.* infringere

* *al.* damnatur

et in perpetuum stabile permaneat, manu nostra subterfirmavimus, et amicis nostris firmandum tradidimus. Si quis autem contra hoc surgens refringere * conatus fuerit, cum Juda traditore æterna dampnetur * ultione.

* Tillerias

Actum publicè in obsidione Castri quod vocatur *Timerias* *, regnante

(a) Ad annum 1058 perseverabat bellum inter Henricum Francorum Regem, et Willelmum Ducem Normannorum, cujus Castrum *Tillerias* (*Tilliers*), hoc ipso anno Rex obsedit; quod Castrum situm est ad Arvam (*l'Aure*) fluvium, in Franciæ Normanniæque confinio, Comitivæ titulo insigne, quod jam ante Henricus sibi dedi, ac everti jusserat, sed Willelmus denuò restauraverat. In ea obsidione constitutum Re-

gem jussu Adraldi Abbatis adiere duo Pratenses Monachi, rogaturi ut sibi Drocarum (*Dreux*) Ecclesia, S. Martino sacra, ad supplementum victûs concederetur. Castrum *Drocæ* est in finibus Carnutenis. Petentibus annuit Rex, conceditque Ecclesiam prædicti Castri cum omnibus consuetudinibus et justitiis illius terræ, quæ regii juris erant. *Mabill. Annal. Bened. Lib. 61, n. 21.*

A Henrico anno (a) XXVIII regni ejus. Signum Henrici Regis. Sig. Imberti Præsulis (b). Sig. Mainardi Præsulis. Sig. Fulconis Præsulis. Sig. Theobaudi Comitis (c). Sig. Radulfi Comitis. Sig. Rotroldi Comitis. Sig. Gastonis Militis. Sig. Isnardi * Militis (d). Sig. Simonis de Monteforti (e). Sig. Goffredi Militis de Neella (f), etc. Nomina Monachorum, Radulfus, Robertus, Norbertus Ansculfus. Testes eorum, Fromundus Parisiacus, Drogo Cornutus, Henricus de Monte, Genselinus, Constantinus servientes.

Ego Balduinus Cancellarius manu propria subscripsi, agente anno Dominicæ Incarnationis millesimo quinquagesimo octavo.

XXXI.

B Dat Villas quasdam Cœnobio Hasnoniensi, multaue ipsi donata confirmat.

Ex Abbatia
Hasnoniensi.

Ex Hist. Camerac. Autore Joanne le Carpentier, inter Probat. p. 7.

C IN nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Ego Henricus Dei gratiâ Rex Francorum, sedulâ cogitatione recolens Christi sponsam pio obsequio venerari in terris, notum fieri volo omnibus tam præsentibus quàm futuris, quòd Cœnobio (g) Hasnoniensi in honorem Petri Apostolorum Principis fundato, do regali munificentia Villas Hertinium, Rulmegeias, et fiscum de Petrifonte, et confirmo eidem Cœnobio Villam Axinium super fluvium Scaldim, Villam Waverchinium in pago Ostrebanto, Mansos plures in Scaldinio in eodem pago, Villam etiam Auchiacum super Vellulam in Comitatu Tardanensi, etc. à primogenitoribus meis Franciæ Regibus concessas. Actum Cameraci feliciter in S. Mariæ Templo, V Aousti An. D. J. MLVIII. An. regni H. XXV (h), in præsentia Præsulum et Militum multorum. S. Henrici Regis. S. Philippi Regis pueri. S. A. Reginae. S. Mainardi Archiepiscopi Senonensis. S. Liotberti Cameracensis, Guidonis Ambianensis, Balduini Noviom. Guillelmi Engolismensis, Helinandi Laudunens. Eusebii Andegavensis Episcoporum. Signum Rodulphi Comitis, Reinaldi Camerarii, Albrici Connestabularii, Willelmi Seneschalei, Hugonis Buticularii, Roberti Coci. Signum Balduini Comitis Flandr. Thiotebaldi de Montmorenci, Guidonis Comitis Ponthivensis, Ursionis Mellidunensis Vicecomitis, Enguerrani Comitis, Roberti Atrebatum Advocati, Amolrici de Montfort, Gozelini de Heillis, Frolandi de Meulent, Cadelonis de Bielmont; Thiobaldi de Monchis, Burcardi de Montecorneto, Odonis des Anglures, Ivonis de Coucy, Mingoldi de Monteacuto, Theodorici de Roia, Herifridi de Haughesi, Bernerii de Liberimonte, Gileberti de Dova, Wasconis de Torota, Reginaldi de Nigella, Anselmi de Savodio (de Saveuse), Assonis de Rambores, Huardi de Bellovallo (Beauval), Balduini de Crispiaco, Alelmi de Crepicordio, Balduini de Wallincorte, Roberti de Bellomanso, Teduini de Bethunia, Setdaldi de Renty, Hubaldi de Croisillis, Mardi de Cameraco, Heluini de Calvimonte, Imberti de Kreki, Willermi de Colreto, Alielmi de Bellovisu (Beauvevoir), Itheri de Marka, Isembardi de Calceaja, Rogeri de Divions, Ubaldi de Montigniaco, Widonis de S. Auberto, Reginaldi de Boheng, Walteri de Guisia, Ursionis de Humieres, Walteri de Cimajo, Wedrici de Maillis, Gossuini fratris Comitis de Peronâ, Militum, et aliorum multorum fidelium publicè astantium.

An. 1038.

(a) Legendum anno XXVIII. Putat Labbeus in Chronologia Historica fortè pro XXIX legendum XXXI, nimirum ab Henrici coronatione.

(b) Apud Gerard. Dubois Hist. Paris. Eccles. Tom. I, pag. 657. idem Diploma referentem post signum Imberti, legitur, signum Ademiti Præsulis. In Cart. vero S. Adenti Psul.

(c) Ibid. post Theobaud. Comit. sign. Ingenulfi Pincernæ. Sign. Alberti filii Rebaldi.

(d) Ibid. Sign. Fulconis Præpositi. Sign. Ruperti Rufi.

(e) Ibid. Sign. Hugonis Bardulfi. Sign. Guillelmi militis de Gometh.

(f) Ibid. Sign. Raïmberti militis; post quem in Cartul. adduntur nomina Monachorum.

(g) De hoc Cœnobio quid dictum sit consule hujus Volum. pag. 108 et seq.

(h) Notæ Chronologicæ minimè sibi constant in edito hoc Diplomate: annus enim 1038, et mensis Augustus, non 23 Henrici, sed 28 indicant. Philippus Rex dicitur, secundùm usum temporis, ubi Regum filii, dicebantur Reges: nam si Rex coronatus intelligatur, annus Incarn. 1039 et regni Henrici 29 essent suffiendi. Attendendum Annæ Reginae signum; et maxime considerandus est frequens cognominum usus.

*Ex Schedis
Mabillonii.*

Monasterio Fossatensi quasdam perdonat consuetudines (a).

Circa an.
1058.

Ex Fossatensi Chartario.

IN nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Patris et Filii et Spiritûs sancti. Ego Henricus Francorum Dei gratiâ Rex, notum esse volo præsentibus ac futuris, quia meam adierunt præsentiam Monachi Fossatenses, meque petierunt, quatenus eis perdonarem consuetudines de bobus, de carne, quas mei ministri in Mosyniaco et in Curciolis injustè, et per vim rapiabant. B Quod et feci; ita ut amodò nemo meorum servientum in his duabus villis aliquid accipiat, neque rapiat ullam omnino rem, neque intus per violentiam intrent. Quòd si fecerint, aut emendent, aut corripiantur. Quòd si mei cocci carnem accipere voluerint in campis, si invenerint, accipiant et emant: in villis verò nequaquam intrent. Istam concessionem pro remedio animæ meæ feci, annuente mea conjuge (b) Anna, et prole Philippo, Roberto ac Hugone. Quam si quis infringere voluerit, viginti auri libras componat.

Actum Meleduno, IV Idus Julii

Pro Trenorciensi Monasterio antecessorum suorum præcepta confirmat.

*Apud Chiffletium in Probat. ad Hist. Abb. Trenorciensis, pag. 312.
et inter Probationes Novæ Historiæ Trenorciensis, pag. 126.*

An. 1059.

IN nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Henricus divina præordinante clementia Rex Francorum. Si cultis et Deo dicatis locis, ob remedium et salutem animarum nostrarum, conferre cupimus, non solum temporalem credimus nobis augmentari dignitatem, verum etiam recepturos nos in cœlis haud dubitamus mansionem. Quapropter noverit omnium sanctæ Dei D Ecclesiæ fidelium tam præsentium quàm futurorum sollertia, quoniam adiit nostræ celsitudinis clementiam Guillelmus (c) humilis Abbas, humiliter supplicando efflagitans, quatinus præcepta, quæ antecessores nostri, Francorum scilicet Reges, sanctæ et intemeratæ Virgini Mariæ sanctoque fecerant Philiberto Confessori præcellentissimo, jam prænotato Abbati omnibusque Monachis ejus nutu subditis præcepto nostræ auctoritatis corroborarem, pro Dei sanctorumque omnium amore, atque pro salute animæ meæ, conjugisque meæ Annæ, filiique nostri Philippi Regis, necnon et perpetua prosperitate nostra, ac statu regni nostri. Quorum petitionibus annuentes, concedimus jam prælibato Abbati Abbatiam sancti Valeriani Martyris, quæ est sita in pago Cabillonense, super fluvium Sagonnam, qua ipse corpore quiescit; Castrum quoque Trenorchium, quod est ex jam dicta Abbatia, nec E non et omnes res, quæ olim à fidelibus Christianis prædicto Martyri collatæ fuerunt; Tornucium quoque villam, cum omnibus ad se pertinentibus vicis et villis, scilicet Lambras, Balenatam *, Morineas, Plotas, Costaldas, Villanova *, Manciacum, Pistriacum *, Briana, Lovincum * cum adjacentiis suis, quæ sita est in confinio Episcopatum trium, scilicet Vesoncionensis, Lugdunensis et Cabillonensis; et Bisiacum villam, et Bodellam,

* *Bellené*
* *Villemoz*
* *Presti*
* *Loüan*

(a) Cui Rex consuetudines de carnibus bovinis, quas ejus Coqui in quibusdam Fossatensium villis exigebant, remitti jubet, annuente ejus conjuge Anna, ac filiis Philippo, Roberto et Hugone.

(b) Observa consensum Annæ Reginae, nec non

filiorum Regis, adhiberi in ista concessione.

(c) Interfuit Coronationi Regis Philippi Remis, Guillelmus de Jaliniaco Abbas Trenorciensis; ibique à Rege Henrico privilegium Abbatiae suæ impetravit amplissimum, datum die ipsa celebritatis, et à Regibus signatum.

A et Caprosium , sanctumque Benignum , in Episcopatu positas Lugdunensi , cum aliis Ecclesiis his pertinentibus in eodem Episcopatu ; et in Episcopatu Maticensis Ecclesiæ Ecclesias cum villis , Ulchisiacum * , Atziacum * , Campanias , Lennam , cellam sancti Romani cum quinque Ecclesiis : et in ipso Episcopatu Ecclesiam sanctæ Mariæ , Belnadum * vocatam , et aliam nomine Li * ; et in Comitatu Arvernensi , Monasterium Tresal , cum una parochiali Ecclesia : et cellam sancti Porciani , cum decem Ecclesiis , et omnibus sibi pertinentibus exeniis * ; et in pago Vellavensi Monasterium Godit * , cum Ecclesiis sibi pertinentibus , sanctique Mauricii locum Vallis * Ambli-
 B villis et Ecclesiis septem. In Episcopatu Andegavensi , Ecclesiam sanctæ Mariæ , vocabulo Conaldum * , cum Ecclesiis et villis sibi pertinentibus , Tasiacum , Madernas , Fabricas , Bernezacum , Ponciacum , Loriam , Taren-
 C esse ; et ut prædictus locus caput sit omnium suprascriptarum rerum , et super omnia quæ aut à nobis aut à fidelibus nostris amodò collata fuerint. Igitur memorato loco omnes res suprascriptæ deserviant , et sint in usibus Monachorum et necessitatibus pauperum. Præterea licentiam damus eidem Congregationi , de se semper eligendi Abbatem secundum S. Benedicti regulam , sicut et alii Reges nostri antecessores fecerunt. Annale quoque mercatum per dies quatuor , tribus temporibus anni concedimus ; in festivitate sanctorum Petri et Pauli Apostolorum , et in Nativitate sanctæ Dei Genitricis Mariæ , et in festivitate S. Martini Episcopi et Confessoris ; et teloneum ipsius mercati. Volumus quoque ut à nulla impediatur judiciaria potestate.
 D Concedimus quoque eis immunitatem sexcentorum solidorum , quam Karolus Imperator et cæteri Reges post ipsum concesserunt : cujus immunitatis infractor sexcentorum solidorum fore culpabilis judicetur. Erogamus itaque luminaribus ipsius Ecclesiæ totum quicquid exinde sperare potuerat jus fisci nostri. Jubemus itaque ut nullus nostrorum vel successorum , Dux , Comes , seu Vicecomes , aut Vicarius , aut Missus discurrens , in prædicta immunitate , aut Monasterio à nobis et antecessoribus nostris collata exquirere , aut mansionaticum , aut parafredum * , aut eulogias præsumat : neque horum quippiam ab eorum servis , colonis , seu Francis super eorum terram commanentibus exigere in publicis mercatis , sive de fratrum negotiis , sive de suis , teloneum aut ullam exactionem : neque in mari , sive in Ligeri fluvio , aut Rhodano , seu Sagonna , aut Dou , vel cæteris fluminibus navigantibus , aut littoribus commorantibus exigere audeat aut præsumat , aut navaticum , aut sospitaticum , aut salutaticum * , aut portaticum , neque in terra rotati-
 E cum , neque in tabernis ullam exhibitionem. Præcipimus quoque nostra regia auctoritate , ut nemo Antistitum , vel Comes , aut aliqua Laicalis potestas , in præfato loco placitum constituere aut tenere audeat. Unde hoc nostræ altitudinis præceptum fieri prædicto Abbati Guilhelmo jussimus ; per quod ipse sique successores memoratas res quas modò concedimus , et de præterito concessimus , ritu perpetuo teneant atque possideant. Sciatque se , infractor hujus concessionis , reum à Deo in gehenna dampnari , nostraque se sciat omninò gratia privari quamdiu non cessaverit calumpniari. Et ut hoc nostræ auctoritatis præceptum inviolabile permaneat , sigillo nostro insigniri jussimus.

* Huchisi
 * Azé
 * Bonay
 * Lis

* donis , seu oblatioai-
 bus
 * le Prieuré du Goudet
 * la Voute
 * Donzere
 * Nermouétier
 * Loudun

* Cunaud

* Dée ou Grandlieu

* Busseuil

* Talger

* Monetarios

* equum ag-
 minalem

* jus exigen-
 di salutem et
 sospitatem

Signum HEYNRICI Regis.

Signum PHILIPPI Regis.

Actum Remis civitate, in Pentecosten festivitate, et in Maio mense. Scriptum manu Guilhelmi ad vicem Balduini regii Cancellarii regnante Domino gloriosissimo Henrico, anno XXVIII (a), et I. C. N. T. O. I. Domini 8 LVIII. Coronato eodem die Philippo Heynrici Regis filio.

XXXIV.

An. 1059.

Confirmat donationem Alberti viri nobilis factam Monasterio S. Petri Carnotensis.

Inter Fragmenta D. Estiennot, pag. 314. Ms. Sangerman. n. 574, et in Tom. II, Antiq. Gall. Chr. pag. 487.

IN nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Ego Henricus gratiâ Dei Francorum Rex. Cùm regalis solium dignitatis multiplex virtutum cultus exornet, liberalitas tamen et munificentia inter has præcipuum locum tenet, quarum effectus multorum necessitatibus condescendat et justorum petitionibus satisfaciât. Notum sit ergo omnibus sanctæ Matris Ecclesiæ fidelibus, et nostris tam præsentibus quàm et futuris, quòd quidam meus fidelis Albertus nomine, filius scilicet Ribaldi nobilissimi viri, nostræ serenitatis adiit præsentiam, rogans et obnixè postulans, ut regali pietate nostræ munificentiae assentando suis precibus aurem inclinare dignaremur, quatenus, quod Deo inspirante maturabat implere, nostræ liberalitatis assensu ad effectum ducere quivisset; videlicet ut quamdam Ecclesiam (b), quam pater ejus fidelis noster Ribaldus in honore Beati Germani Altisiodorensis Episcopi Cœmentariorum opere in Bruerolensi vico pro salute animæ suæ construxerat, regiâ quidem voluntate, liceret ei dare beato Petro Apostolorum Principi et Monachis sibi famulantibus in Cœnobio quod situm est non longè à mœnibus Carnotinae urbis, atque ex rebus quas nostro beneficio possidere videbatur, præfatam Ecclesiam tam ipse quàm ejus fideles pro Dei amore nostrâ favorabili clementiâ locupletare liberaliter quivissent: cujus justam ac Deo acceptam petitionem judicantes cum Episcopo Agoberto, in cujus Diœcesi Ecclesia eadem est, nec non et optimatibus nostris qui nobiscum præsentibus aderant, dignum duximus pro nostra salute et integritate regni nostri assensum præbere intentioni suæ. Damus itaque ei licentiam, ut et memoratam Ecclesiam ex nostro beneficio, quod possidet, amplificet, et quicquid ei conferre et annuere voluerit, ita sit liberum atque ab omni judiciaria potestate solutum, ut idem fidelis noster Albertus hactenus à nobis tenuit liberum atque solutum, quatenus Monachi ibidem Deo famulantes sine ulla inquietudine cujuslibet sæcularis hominis, noctes diesque orationibus insistentes, aliisque bonis operibus vacantes quietam agant vitam. Placuit ergo serenitati nostræ autoritate regiâ interdicere, ne quis umquam per succedentia tempora huic nostræ munificentiae operi, quod cudimus, aliqua temeritate præsumat contraire, neque de rebus, quas jam dedit vel daturus est præfatæ Ecclesiæ fidelis noster Albertus sive alii homines, nec in magno nec in parvo, minuere audeat, neque hujus Ecclesiæ homines corvedis premat neque banno, neque teloneo, neque vicaria, neque exactione qualibet gravet aut sollicitet, sed liberi ab omni consuetudine sæcularium

(a) Legendum XXVIII; annus enim XXVIII regni Henrici currere non cœpit ante xx diem Julii. Literæ additæ significant, et *Incarnationis Domini MLVIII*, qui scribi debebat *MLVIII*. attendendum notam ∞, quâ millenarius numerus hic signatur, malè hoc modo 8 exprimi in Historia Trenorchensi; sed ita scribendum ∞ LVIII.

Post donationem Tetbaldi Comitis Turon. factam Majori-Monasterio, legitur in Chartulario ejusdem Monast. fol. 45. *Hæc omnia, ut firmius roborentur, suo postea authoramento Francorum Rex Henricus firmavit, eo videlicet anno, quo filium suum Regem fecit ordinari Philippum, paucis ante illam ordinationem diebus; tunc scilicet quando*

obsidebat Castrum Theodemerense nuncupatum in pago Carnoteno, noviter à quodam Guazone constructum. Theodemerense Castrum Thimer nostris vocatum, nomen dedit pago cuidam exiguo, cujus caput nunc est Castrum Novum in Theodemerensi, Château-Neuf en Timerais. Valesius Notit. Gall. pag. 531.

(b) Annunte Agoberto Episcopo, qui anno 1059 Carnutensem regebat Ecclesiam, Albertus quidam filius Ribaldi nobilissimi viri, Ecclesiam vici Brueroliensis, in honorem S. Germani Autisiodorensis Episcopi constructam, Abbatiae S. Petri Carnutensi largitus est. Hanc donationem confirmat hocce Diplomate Henricus Rex, à quo Ribaldus Alberti pater eam acceperat.

A hominum, securi ac liberi inhabitent, et Monachis præfatæ Ecclesiæ serviant et sua debita persolvant. Quòd si quis præsumptor aut insanus contra hanc auctoritatem nostram temerè quidquam agere præsumpserit, quinquaginta libras persolvat auri, et ejus inefficax remaneat conatus. Placuit etiam nostræ pietati huic operi addere atque cartam subscribere factam jussione fidelis nostri Alberti de rebus, quas ipse jam dedit præfatæ Ecclesiæ, et quas post mortem corporis relinquere decrevit, nec non cætera dona quæ suo assensu fideles ejus largiti sunt, ut in calce ipsius nostro nomine nominibusque Primatum nostrorum atque regiæ dignitatis sigillo corroborata rata et inviolata in æternum permaneant.

Ad occasum cuncta ruitura sæcularia, et è contrario cœlestia æternaliter mansura divinorum voluminum testatur Scriptura; præcepit ergo fidelibus

B Christi eruore redemptis, ut dando viliora adipiscantur nobiliora: unde ego Albertus nobilissimi Ribaldi filius, cupiens cœlestium nancisci consortium, favente mea carissima conjuge Adelaisa nomine, pro animabus nostris parentumque nostrorum, liberam ab omni calumnia universorum hominum Ecclesiam de Bruerolensi vico, quam pater meus in honore S. Germani Episcopi construxit, cum atrio et sepultura ac decima ipsius Ecclesiæ, quæ in manu mea esse videtur, S. Petro Cœnobii Carnotensis concedo, ut Monachi ipsius Cœnobii ab hac die in antea eandem Ecclesiam habeant, teneant et in æternum possideant; altare quoque ejusdem Ecclesiæ, quod ab Episcopo Carnotensi semper in fevo tenueram, huic largitioni meæ Dominus meus Agobertus Episcopus unà cum assensu Canonicorum qui cum ipso erant Drocis in curiâ Regis addidit petitione Landrici Abbatis et nostra

C flexus. Item censum ipsius vici cum decimâ mercati concedo et quicquid ex omni genere olerum seu pomorum potest accipi jure mercati; nec non et pugillum salis qui colligitur ab unoquoque Salinario; item duas partes furni in ipso vico, præter quem alter minimè sit in totâ villâ. Item post capitium ipsius Ecclesiæ duos agripennos terræ et pratos quos sub ipso vico habuisse videor, concedo, terramque Walterii Costati, quam tenuit, dum præpositus fuit, concedo et lucum qui adjacet; terram quoque quæ mihi colitur cum luco adjacenti, cum hunc * iniquum sæculum vivus relinquero, aut mortuus

* hoc

D corpore dimisero, habendo possideant et possidendo colant Monachi supradicti Cœnobii commorantes ibi, et pro nobis omnibus in præfata Ecclesia deprecantes. In bosco denique qui dicitur sancti Remigii, singulis annis annuo Monachis pasnadium suorum porcorum, unumque agripennarium, ubi subulei Monachorum cum porcis suis dormituri reditum habeant domesticum. De cætero omnibus meis tribuo licentiam, ut ex rebus quas ex meo beneficio videntur habere, pro animabus suis præfatam Ecclesiam ditent atque exornent, sicut jam fecit Voalterius prænomine Palardus, qui medietatem terræ Bulfiniaci pro anima sua in stipendiis Monachorum concessit, post mortem verò alteram partem terræ quam vivus * retinet alteri parti eodem modo adjecit, sicut alio in loco habetur scriptum. Item Rodbertus de Fossatis terram unius aratri in Fontanis concessit. Item Hersindis quædam vidua S. Petro et S. Germano, in loco qui dicitur Jurisuena, terram quam ex nostro beneficio tenebat, cum medietate Ecclesiæ Cruciaci villæ et casatis omnibus quos ex me habebat, pro remedio animæ suæ tribuit, addens se præbendæ Monachorum: emptiones quoque et commutationes vel com-

* vivens

E mercia, quæ Monachi fecerunt vel facturi sunt, annuo. Similiter Monachis S. Petri concedo liberum transitum per totam meam terram, ut nulla unquam consuetudo ab eis requiratur de piscibus, de quovis, seu de omnibus rebus, quæ Monachorum esse ostendentur. Possem et alia addere, quæ mei fideles loco prædicto contulerunt; sed quia aliàs scriptum est, et finem verbis facere, et corroborare hanc cartam sigillo Domini mei Regis, cum nominibus Optimatum suorum festino; hoc solùm in fine hujus operis omnibus notum fieri volo, quòd sicut ego à Domino meo Rege liberè tenui hactenus, ità à Monachis liberè teneantur ea quæ pro salute animæ meæ ac animarum parentum meorum dedi, et quæ alii contulerunt simili modo pro animabus suis, ut à Monachis neque ab hominibus terræ eorum aliqua consuetudo à nullo homine requiratur, non vicaria, non bannum, non

circada, non expeditio, sed, sicut superius dictum est, Monachi orationi A
insistant, et homines eorum Monachis solis sua debita solvant. Si quis au-
tem hæredum meorum aut aliorum hominum huic operi contradicere vo-
luerit, cum Anna et Caïpha, Anania et Saphira et Juda traditore, nisi resi-
puerit, et ad satisfactionis remedium confugerit, in æterno inferno trusus
pœnas luat perpetuas. S. Radulphi Comitis. S. Walterii Comitis filii Gra-
dulphi *. S. Hugonis Comitis. S. Alberti qui hanc largitionem fecit. S. Theu-
donis fratris Alberti. S. Guarini fratris ejusdem. S. Frederici. S. Balduini.
S. Simonis. S. Agoberti Episcopi. S. Hugonis Decani. S. Guillelmi Præ-
positi. S. Sigonis. S. Ascelini. S. Gencelini Decani.

* Radulphi

* 1062.

Post mortem autem Henrici Regis, secundo anno * regni sui Philippus B
Rex cum Regina matre sua, Droicis in sua camera, hanc Cartam, Domno
Alberto exorante manu propria firmavit, manibusque suorum corroboran-
dam tradidit. *Balduinus Flandrensium Comes. Simon Radulphi Comitis filius. Ted-
aldus de Monte Morentiæ. Hugo Butillarius *. Adelarius Cubicularius. Ingerran-
nus Pædagogus Regis. Hugo Dublellus. Rodbertus Rufus.*

* seu Buticu-
larius

XXXV.

Ex Chartario
Columbensi.
* CoulonAssentit traditioni Ecclesiolæ Villa-mille dictæ, Monasterio
Columbensi * ad restaurandum.*Apud Martenium, Tom. I. Ampl. Collect. col. 448.*

An. 1059.

IN nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Ego Henricus gratiâ Dei Fran- C
corum Rex. Notum fieri volumus omnibus sanctæ Matris Ecclesiæ fide-
libus et nostris, tam præsentibus quàm futuris, quòd quidam meus miles,
Hugo nomine, nostræ serenitatis adierit præsentiam, rogans et obnixè pos-
tulans, ut sibi liceret Ecclesiolam, quæ vocatur *Villa-mille*, ab antiquis
malè neglectam tradere in perpetuum Columbensibus (a) Monachis ad res-
taurandum. Cujus petitionibus, quia justæ et rationabiles videbantur, beni-
gnum assensum præbentes, concedimus et præcepto nostræ auctoritatis
ratum esse jubemus, ut quod ille hætenus de suo beneficio vel prædio con-
tulit, vel amodo collaturus est, sine aliqua molestia teneant, et sine per-
turbatione possideant. Sunt autem ea quæ inserere nostræ jussionis scripto
petiit, hæc videlicet: Ecclesiam B. Mariæ quæ vocatur *Ville-mille*, cum D
terra sibi adjacente, et ejusdem loci dimidium forum, atque unius carrucæ
terram in eadem Villa, unum quoque agripennum vineæ, et ad omnes ne-
cessitates quantumcumque silvæ proximæ sibi placuerit, aquam præterfluen-
tem piscationi opportunam: quin etiam apud Otmari-Villam terram sex
bobus sufficientem, deinde pratorum sex agripennos, et dimidium totius
suæ terræ, quam apud villam, Sutorios nomine, tenere videtur, et apud Mine-
rias terram quinque carrucis ad excolendum sufficientem. Itaque scripto
nostræ auctoritatis exarata manu propria firmavimus, et manibus
uxoris et filiorum nostrorum, necnon et fidelium corroborandam tradidimus,
et insuper sigilli nostri impressione signare præcipimus.

Actum Vitriaci publicè anno Incarnati Verbi MLIX, et regni Henrici
Regis XXIX. S. Henrici Regis. S. Annæ Reginae uxoris ejus. S. Philippi E
filii Regis. S. Hugonis Bardulfi (b).

Ego Balduinus Cancellarius relegendo subscripsi.

(a) Columbenſe Monasterium est Ordinis S. Benedicti in Diocesi Carnotensi. Vide Diploma Roberti, Tom. X, pag. 617.

(b) Hugo Bardulfus consanguineus erat Simonis de Monteforti, uti ex Carta alia constat,

quæ sic incipit: *Ego Simon de Monteforti ne esse reum coram omnibus fateor, qui quod antecessores mei fratribus Columbensibus dederant, Hugo videlicet Bardulfus, atque ejus filii, Ecclesiam de Villemendis illis injustè abstuli.*

A

XXXVI.

Monasterio S. Martini de Campis multa concedit.

Apud Marrerium in Historia hujus Monasterii, pag. 4.

IN nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Gloriosæ Matris Ecclesiæ filii no-
verint unde gaudeant, et ubi plaudentes piæ devotionis favorem impen-
dere satagant. Orthodoxis siquidem omnibus luce clariùs liquet, sanctam
Ecclesiam Catholicam, fide solidatam, utriusque Testamenti multimodis et
probabilibus argumentis æterni Regis esse sponsam. Unde legitur, *erunt duo*
B *in carne una*, summo scilicet mentis intuitu Christus et Ecclesia. Et Propheta
Psalmographus canens; *tanquam sponsus Dominus procedens de thalamo suo*;
apertè ostendit, quia Dominus sanctam Ecclesiam, utpote sponsus, sibi so-
ciavit in virginali thalamo. Sed et ipse Dominus hoc idem asseruit, cùm de
seipso Apostolis loqueretur. *Non possunt*, inquit, *filiï sponsi lugere, quandiu*
cum illis est sponsus. Quod etiam Apostolus Ephesiis scribens, *Viri, diligite*
uxores vestras, sicut et Christus Ecclesiam, manifestissimè testatur. Quando verò
tam evidenti autoritate sancta Ecclesia comprobatur esse sponsa Christi,
necesse est qui tam pretioso sponso placere studeat in cœlis, ejus sponsam
pio obsequio venerari in terris. Igitur hæc et hujusmodi ego Henricus Dei
gratiâ Rex Francorum sedula cogitatione recolens, qualiter *decorem domûs*
Domini et locum habitationis ejus dilexi, omnibus tam præsentibus quàm futu-
C ris notum fieri volui. Porrò ante Parisiæ urbis portam in honore Confesso-
ris Christi Martini Abbatia fuisse dignoscebatur, quam tyrannica rabie (quasi
non fuerit) omninò deletam, ab integro ampliorem restitui Ecclesiam (a),
quæ diu sterilis amissâ prole sleverat, quærens reddere fœcundam cœlesti
sponso. Religiosorum consilio virorum, Canonicos regulari conversatione
ibidem Deo famulantes attitulavi, et ut sine sollicitudine magis divinis quàm
seculi curis vacantes valeant vivere, de facultatibus dotem faciens Ec-
clesiæ, ob remedium patris mei matrisque meæ animarum, atque pro mei,
necnon conjugis meæ et prolis salute et pace, hæc illis largior possidenda
perpetuo jure. Altare inprimis ejusdem basilicæ omni clarificatum libertate,
et terras quas circa eandem Ecclesiam priùs habebam, et quas ibidem An-
soldus cum nepotibus suis, Milone scilicet et Warino, mihi dedit, con-
D cedente Hugone Comite, propter præfati Milonis reconciliationem, qui
tunc reus magni criminis erat adversum me. Sed precibus Ymberti Præsulis,
acceptâ terræ culturâ à supradictis militibus, commissum illud, unde centum
libras justo judicio exolveret, dimisi. Has ergo terras circa muros Ecclesiæ
sitas, eidem Ecclesiæ concedo; ea videlicet libertate, ut nullus in eis ali-
quam redibitionem exigere præsumat. Apud Parisios verò molendinum unum;
in villa, quæ dicitur Alberti-Villare, terram quam ibi habebam: Noisiacum
verò super Maternam situm, cum omnibus redditibus et redibitionibus
terræ, silvæ, vinearum atque pratorum. In territorio autem Meldensi, Villam,
nomine Anethum, cum omnibus redditibus atque redibitionibus terræ,
silvæ, vinearum, atque pratorum: de redditibus quidem pastionis, vieriæ,
silvæ, atque leigii omnem decimam. Item in pago Parisiensi Bungeias,
E cum omnibus reditibus et redibitionibus liberè sibi adjacentibus. Sed et in
pago Laudunensi Disiaci (excepto altari) dimidium, cum præfatis possessio-
nibus habeant, teneant, regant atque possideant. Illud ergo prætermitti
nullatenus volo, quia præfatam Ecclesiam ea firmitate munio, quatenus in
perpetuum regio jure ab omnibus fore concedatur libera, tam videlicet
intra ambitum munitiois ejus, quàm extra in procinctu illius; in theloneis,

(a) Hæc Basilica olim posita in campis, à quibus cognomen accepit, longè ante hæc tempora steterat, ut constat inprimis ex placito Childeberti Regis eo nomine tertii de mercato S. Dionysii, quod ob clades illius temporis ad Civitatem Parisiæ, inter S. Martini et S. Laurentii Basilicas translatum fuisse legitur. Eandem

illius basilicæ antiquitatem probat hoc Henrici Diploma, quo ipsam ex integro ampliorem restituit, et *Canonicis regulari conversatione ibidem Deo famulaturis* concedit; quibus Ingelardum Abbatem præfecit. Canonici illi regulares non dicuntur fuisse regulæ S. Augustini addicti. Mabil. *Annal. Bened. Lib. LXI, n. 55.*

in fredis, in justitiis, in omnibus quæcumque jus nostri exigit fisci, nemo A unquam illam inquietare audeat. Canonici etiam hanc potestatem habeant, ut Abbate obeunte, assensu fratrum, boni testimonii virum, nemine perturbante, restituant. Verumetiam ut ea fixa firmamento teneantur stabili, hanc cartam, in qua me præcipiente hæc omnia scripta sunt, sigillo meo subterfirmavi. Ego ipse Rex Henricus, et Regina pariter, et Philippus filius meus cum fratribus suis manufirmatam corroboravimus. Quam quidem Mainardus Senonum Archiepiscopus cum Ymberto Parisiorum Præsule, aliique quamplurimi tam Pontifices quam laici Principes confirmarunt et corroborarunt, omnibus suprâ memoratis faventes. Si quis autem posthac privilegium hoc violare præsumpserit, primùm sacrilegii, sive tantæ auctoritatis negligentiae reus, duro anathemate feriat; deinde nefandæ præsumptionis irritus, gravi censûs detrimento damnetur. Anno regni supradicti B Regis * XXVII (a).

* lege
XXVIII
* lege XIII

Actum anno ab Incarnatione Domini MLX. Indictione XV * Parisius publicè.

Signum Henrici Regis.

- | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| S. Philippi Regis. | S. Yvonis sub-Camerarii. |
| S. Annæ Reginae. | S. Walteri, filii Berneri. |
| S. Archiepiscopi Mainardi Senon. | S. Amalrici Rufi. |
| S. Gervasii Remensis Archiepiscopi. | S. Willelmi, fratris Baldrici. |
| S. Ymberti Episcopi Parisiensis. | S. Widonis Ambianensis Episcopi. |
| S. Odolrici Archidiaconi Parisiensis. | S. Walteri Meldensis Episcopi. |
| S. Balduini Cancellarii. | S. Elinandi Laudunensis Episcopi. |
| S. Voizelini Capellani. | S. Frollandi Silvanectensis Episcopi. |
| S. Richardi Capellani. | S. Trecensis Episcopi. |
| S. Radulfi Comitis. | S. Roberti filii Comitis Balduini. |
| S. Thetbaldi de Montemorenci. | S. Widonis Ponthivensis Comitis. |
| S. Rainaldi Camerarii. | S. Baldrici. |
| S. Albrici Conestabularii. | S. Engenulfi. |
| S. Willelmi Seniscalci. | S. Amalrici de Monteforti. |
| S. Hugonis Buticularii. | S. Stephani Præpositi. |
| S. Roberti Coci. | S. Framericus Coci. |
| S. Radulfi Belvacensis. | |

(a) Vitosæ sunt in editis illius Diplomatis et in exemplari Cluniacensi Chronicæ notæ. Corrigen- dus est annus regni Henrici vigesimus septimus;

anno enim MLX, Henricus annum regni sui vi- cesimum-nonum agebat; corrigenda item indi- ctio, quæ tertia - decima illo anno erat.

A

MONITUM

IN DIPLOMATA ROBERTI I BURGUNDIÆ DUCIS.

Ex variis Diplomatis Roberti Burgundiæ Ducis, quædam leguntur cum formula initiali, In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Alia incipiunt his verbis, In nomine Dei æterni et Salvatoris Jesu-Christi. In quibusdam verò, invocatione postposita, præ-

Bfationem adhibuit Robertus ante nomen suum. Hanc formulam superioribus Francorum Regibus incognitam, Henricus multis in Diplomatis inscripsit; quem morem in Burgundicis Chartis invenit Robertus frater ejus.

Idem dicendum de pronomine Ego quod nusquam in regionum Diplomatum exordiis ante tempus Roberti Regis legi solitum, reperitur in Chartis Roberti nostri. Duces et Comites, verbo tenus stilum et formulas regionum Diplomatum ferè similes in suis Chartis exprimebant. At peculiaris est Roberto formula quæ legitur in præ-

Ccepto anni 1043, quod sic incipit: In nomine Dei æterni ac Salvatoris nostri Jesu-Christi, Robertus gratiâ ejusdem omnipotentis Regis Dux et Rector inferioris Burgundiæ.

Observandum quoque quòd Proceres instrumentis suis subscribere Monarchas rogabant; illud minimè indignum Regiâ Majestate censuerunt Henricus I et Philippus filius ejus ac successor. Nonnumquam majoris auctoritatis gratiâ, sigillum et Monogramma regum instrumentis Ducum, Comitum, et etiam privatorum aponebantur, testibus plurimis quorum nomina inscribebantur.

D

CHARTÆ ROBERTI I BURGUNDIÆ DUCIS,

FILII ROBERTI FRANCORUM REGIS, FRATRIS REGIS HENRICI.

I.

Placitum de Juliaco Abbatîæ Cluniacensi restituendo.

Inter Fragmenta D. Estiennot. pag. 95. Ms. Sangerm. 565.

Ex Chartulario Cluniacen. Tom. II.

E

EGO Robertus Regis Roberti filius et Regis Henrici filii ejus germanus Dei miseratione Burgundiæ Dux, volo universis perspicuum fore, quòd Manasses Arelatensis Archiepiscopus ex hæreditate sua dederat Cluniaco * Juliaco, quod à dicto Monasterio per vim sæcularis potestatis contigit separari; sed tandem reformata est sua recitudo Monachis per Ottonem Comitem cognomento Willelmum, neenon et per Raynaldum Comitem ipsius filium, jussu tamen et autoritate Roberti Regis patris mei cum consensu Hugonis Cabilonensis Comitum et virorum nobilium utriusque militiæ. Hoc autem ego roboro et confirmo. Paulo pòst in eodem Chartulario. Otto Comes qui cognominatur Willelmus, reddidit Monachis in famosissimo Cœnobio Cluniensi Deo servientibus potestatem quæ dicitur Juliaco, longo tempore

Circa an. 1030.

* Cluni

transacto surrexerunt Aymo et Otbertus filii Aldonis proclamantes, eam A potestatem, suam hæreditatem esse. Sed hæc calumnia cessavit in præsentia Raynaldi Comitis filii supradicti Willelmi qui pro hac calumnia dedit præfatis Aymoni et Otberto aliam quandam potestatem, quam susceperunt, et querelam deposuerunt.

S. Raynaldi Comitis.

S. Adheleys uxoris ejus.

S. Azelmi Abbatis de Monte S. Joannis.

Acta sunt hæc apud Castrum Divionense anno MXXII (a), Indict. VI Rotberto Rege Francorum.

II.

B

Ex Chartul.
Mon. S. Ger-
mani à Pratis

Qua remittit Aderoldo Abbati et Monachis S. Germani à Pratis quasdam consuetudines, videlicet *Ducis hospitalem susceptionem*, canum suorum hospitalitatem et pabulum, caballorum suorum custodumque eorum receptionem, et *vini captionem*, in terra Gilliaci.

Apud Bulliardum in *Probat. Hist. Abbat. S. Germani à Pratis*,
N. XXXI, pag. XXV.

An. 1040.

IN nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Patris videlicet, et Filii, et Spiritus sancti. Ego Robertus Burgundiæ Dux, notum esse volo tam præsentibus quàm futuris, qualiter primum suscipiens ducaminis gubernacula Burgundiæ, cœperim perquirere consuetudines ejusdem regni, quas ante me strenuè regnantes exsegerunt mei prædecessores. Sed dum per meos quos fideliores mihi et veriores esse credebam cognovissem quas et in quibus terris accepturus eram, inter cetera in villa quæ dicitur Gilliacus sancti Germani Parisiacensis plures accepi consuetudines sicut ab eis didiceram, lege consuetudinaria. Post verò reclamantibus Abbate et Monachis prædicti sancti Germani quòd inconsuetè atque injustissimè, si dici fas esset contra me, hoc facerem, amore Dei et sancti Germani necnon Abbatis Aderoldi omniumque sibi commissorum Monachorum has omnes consuetudines guerpivi, scilicet, mei hospitalem susceptionem, et canum meorum hospitalitatem, et pabulum, necnon caballorum meorum custodumque eorum receptum, atque vini captionem; insuper omnes quas sibi dominatio potentum acquirit consuetudines. Ex hac siquidem prædonatione hanc fieri cartulam jussi. Quam meo jussu factam, ut firma et inconcussa permaneat, signavi horumque subscriptorum manibus signandam tradidi.

* Dijon

Acta est hæc cartula publicè apud Castrum Divionem * die festivitatis sancti Mauricii sociorumque ejus, regnante et strenuè in sceptris agente Henrico Francorum Rege, anno X, Hugone autem Lingonensium præsule Episcopali Cathedra præsidente anno V.

Signum Roberti Burgundiæ Ducis. Sig. Heliæ conjugis ejus. Sig. Ennuini Æduorum Episcopi. Sig. Abbatis Azelini, et Joannis fratris ejus. Sig. Theobaldi. Sig. Cadelonis. Sig. Sedaldi. Sig. Theoderici. Sig. Humberti. Sig. Hugonis Lingonensium Præsulis. Postea ego Robertus hanc Cartam

(a) Tametsi notæ istæ Chronologicæ falsitatis vitio laborant, videtur tamen ex ipsius Cartæ exordio Robertum fuisse Ducem Burgundiæ paulo ante patris sui Roberti Regis obitum. Huic opinioni consentit Chronicum Virdunense, p. 144 ubi Hugo Flaviniacensis insinuat Robertum constitutum fuisse Burgundiæ Ducem statim post mortem Hugonis fratris sui primogeniti; Nam Hugo, ait Chronographus, qui adhuc decennis coronatus est, immaturâ morte præventus est. Tertium Robertum cum voluisset mater facere Regem, nec potuisset, DUCEM CONSTITUIT BURGUNDIÆ; Hoc

apertè probat præsens Carta, si sana est, data Roberto Rege Francorum, Henrico filio ejus, germano ejusdem Ducis, in Regem uncto: Hinc præceptum istud nec antecedit annum 1027 quo Henricus Remis vivente patre, coronatus est, nec etiam prætergreditur diem 20 Julii an. 1031 extremum Roberti Regis. Igitur perperam adnotat Glaber. Lib. 3, Cap. IX, pag. 40 Tomi nostri X, Henricum Regem paternis rebus potitum, (id est post mortem patris) germanum suum Robertum eonstituisse Burgundiæ Ducem.

A Henrico Regi firmandam reddidi et Parisius guerpivi. Signum Henrici Regis Francorum. Hujus rei testes sunt hii, Imbertus Parisiorum Episcopus. Wido Silvanectensis Episcopus. Buchardus. Maingoldus.

III.

(a) Concedit Monachis Abbatiae S. Germani à Pratis *Villare-Bichet* * terram in pago Belnensi * sitam,

B *Apud Bulliardum in Probat. Histor. Abb. S. Germani à Pratis, N. XXXIII, pag. XXVII.*

* *Villers-Bichot*
* *Pays de Beaune*
Ex Chartul. Mon. S. Germani à Pratis.
An. 1042.

MUNERIS esse divini fidelium nullus quis ambigit, quòd sancta Mater Ecclesia et priscis Deo favente temporibus, et honorum Principum instar radiorum solis clara emicuit amplificata donationibus, et nunc similiter Deo cooperante servatur præfulgida recentis temporibus. Etenim cum in omnibus diffinitionibus idonea sint adhibenda testimonia, necesse est, ut unaquæque justè et rationabiliter diffinita ratio ita roboretur scripturarum Testamentis, ne deinceps calumpniari possit ullius falsitatis figmentis. Quapropter ego Robertus Dux Burgundiæ cum uxore mea Helia nomine omnibus cognitum esse volumus Dei et sanctæ Ecclesiæ præsentibus scilicet ac futuris fidelibus, præcipuè autem successoribus nostris ante quorum conspectum hujus nostri decreti contigerit devenire statutum, quoniam nos reminiscentes molæ nostrorum sarcina peccaminum, et trementes æquissimi examinatoris juditium, Christo inspirante pertingere gliscimus ad futuræ remunerationis bravium per elemosinæ largitatis auxilium. Etenim Monachi Monasterii sancti Vincentii almiq̄ue Germani Parisiorum Præsulis ad nos venientes, competierunt nobis quandam nostram terram, quæ vocatur Villare-Bichet, et est in pago Belnensi sita, ad eorum victus cotidianos augendos sibi concedi; quod et fecimus æquo animo cum consensu et voluntate filiorum nostrorum Hugonis et Henrici, pro redemptione animæ nostræ nostrique genitoris Roberti Regis, scilicet, ipsam terram supra nominatam cum terris cultis et incultis, pratis, et silvis, vineisque, cum omnibus quæ ad eam pertinere videntur. Eo autem pacto et ratione, ut præfati Monasterii Monachi sint semper nostri memores in orationibus suis et terram ipsam sine ulla consuetudine et servitio cum nostra et nostrorum fidelium voluntate omni tempore absque molestia securè teneant et possideant. Ut autem hoc præceptum inviolabile per longa tempora majorem semper vigorem obtineat, eum propria manu subterfirmavimus, et hæredibus nostris et fidelibus firmandum tradidimus, præcipuè verò domni fratris nostri Henrici Francorum Regis, ut firmior habeatur cum regali auctoritate nomine et subscriptione corroboravimus. Precamur (b) ergo Dominum, ut si qua persona præpotens aut ex nostra hæreditate aut ex adverso veniens contra hoc scriptum surgens infringere temptaverit quod nos fecimus pro elemosina, illi vertatur in poena, et in vulcano traditus luat semper perpetua poena dampnatus.

E Actum publicè regnante Henrico Rege, anno XII, et Roberto Duce Burgundiorum.

Signum domni Roberti Ducis. Sig. domnæ Helix suæ uxoris. Sig. Hugonis filii ejus. Sig. Henrici fratris ejus. Sig. Willini Comitis Nivernensis. Sig. Humberti Verziacensis. Sig. Bosonis militis. Sig. Theobaldi Vicecomitis. Sig. Hairardi militis Castellone. Sig. Balduini militis. Sig. Rainaldi militis, Sig. Ingelerii militis. Sig. Rainerii præpositi Belnensis. Sig. Widonis Vicecomitis Divionis.

(a) Eadem Chartam mutilam edidit Chesnius in Probationibus *Historiæ de Vergeio*. p. 70, 71.

(b) Apud Chesnium hæc comminatoria formula sequitur subscriptiones.

IV.

A

*Ex Archivis
Abbat. S. Be-
nigni Divio-
nensis.*

Concedit Rectoribus (Abbatibus) et fratribus Monasterii S. Benigni Divionensis *salvamenta*, id est Tutelam, seu commendationem trium villarum Anguliaci, Cromai et Sullei, in parochia sancti Apollinaris.

*Ex Probation. Nov. Histor. Burgund. Tom. I, num. 35,
pag. XXVII, col. 1.*

B

An. 1043.

IN nomine Dei æterni et Salvatoris nostri Jesu-Christi. Robertus gratiâ ejusdem omnipotentis Regis Dux et Rector inferioris Burgundiæ. Cùm divina vox piè consulendo precipiat hujus seculi divitibus, dicendo: Facite vobis amicos de mammonâ iniquitatis, ut eùm defeceritis, recipiant vos in eterna tabernacula: et Marie bonum opus in Christo factum eterna memoria predicandum asseratur: necnon pro aque calice frigide largienti perhenne commercium restituende promittatur, precipue quoque largitas elemosine causa solius Dei date, factorem suum in die judicii à morte et penis inferni liberari asseratur; excitanda sunt omnium corda fidelium compassibili pietate, quatinus quam possunt facere ex modo fortune, semper sui pro commodo insistant operi ipsius elemosine. Potissimum verò principalis est jus dignitatis ut quanto sublimi dominatione preest reipublice, tanto prom- C
ptiùs honestiùsve Christi Redemptoris nostri ministrando honori devotè titulos sancte sublimet Ecclesiæ. Tunc etenim unusquisque Principum nobili nobiliter instat regimini, dum sub dispositione stabilis et justì edicti Ecclesiarum contulit utilitati, muniens aree sue dominationis firmis et legalibus privilegiis. Hoc igitur considerans justum esse et salubre mundana detentis sollicitudine, notum volo fieri cunctis dominationi nostre subjectis potentibus et jussioni militantibus tam presentis quàm futuri temporis hominibus, omnibus etiam Ecclesiasticæ religionis ordinibus, quod ego prædictus Rotbertus equivoei Rotberti Regis Francorum filius, Dei inspiratione tactus, consilio quoque conjugis proprie atque optimatum meorum animatus, salvamenta trium villarum scilicet Anguliaci, Cromai (a) atque Sullei, que pertinent ad parochiam sancti Appollinaris, Beato Benigno Divionensis Monasterii patro- D
no in integrum offero, dono, trado, ac de meo jure prefati sancti loci Rectoribus fratribusque inibi Deo servientibus proprietaria lege transfundo perpetuò, cum laudatione et voto (b) Helie uxoris mee hujus facti consiliatricis et auctricis, seu filiorum nostrorum Hugonis videlicet atque Henrici una nobiscum laudatorum et per se ipsos datorum. Illustris quoque miles nomine Wido cum filio suo Vicecomite Walterio et compare suâ, ceteraque prole licet non parva illectus immo compulsus pecuniæ quantitate, quantum in se erat, huic donationi consensit, et dominationem quam eatenus in his tribus salvamentis exercebat perpetualiter (c) . . . heredesque suos alienavit. Ego autem hoc donum gloriosis Jesu-Christi Martyribus Benigno et Appollinari eisque servientibus eo tenore concessi, quatinus Deo famulantibus accrescat temporale presidium, et animabus videlicet parentum meorum jam defun- E
ctorum, mee quoque ac prenominate jugalis H. filiorumve nostrorum inde eterne salutis procedat remedium. Quapropter etiam statuo ut pro istius elemosine nostre largitate, benigna recompensatione duo fratres supra solite quantitatis numerum pro nostra atque prolis nostre salute in Divionensi congregatione semper deinceps pascantur prebenda alimonie. Si qua verò potens persona heredum proheredumve meorum id infringere nisus fuerit, pro nefario ausu ice Dei pondere (d) pressus, Camere Regis centum et Monasterio cui molestiam intulerit auri optimi libras cogatur componere (e) censum.

(a) Hanc Chartam edidit Perardus, pag. 188 et 189. pro *Cromai* legit *Cromaii*.
(b) Perardus *volo*.

(c) Perardus supplet *guerpivit*.
(d) Hoc verbum desideratur apud Perardum.
(e) Perardus *centum*.

A Ne illis (a) in animarum fiat condemnationem quod Deo pro eorum (b) obtuli quiete non solum contradico, sed etiam per tremendum Christi Dei contestor iudicium, ut nullus Rex, Dux, Episcopus; Comes, vel etiam sancti Benigni jam dicti Cœnobii Abbas vel in proprios presumendo usus ullo modo vel militaribus, beneficii gratiâ, tradendo manibus seu qualicumque impia pervasione quod divinâ inspiratione largitus sum molliatur auferre. Et ut nostre traditionis donatio stabilis et inconvulsa perduret, hanc oblationis Cartam quam ego ipse legali concessione (c) per cultellum. Per uvantonem, per uvasonem super sanctum altare posui manu propriâ subterfirmavi, sicque pluribus tradidi corroboranda testibus.

Signum ipsius domni Roberti Ducis qui hanc donationem fecit. Signum Helie conjugis ejus. Signum duorum filiorum eorum Hugonis et Henrici.

B Signum Fulconis Comitis. S. Milonis Comitis. S. Widonis militis Divionensis. S. Walterii Vicecomitis filii predicti Widonis. S. Wilenci fratris Walterii. S. Hugonis Lingonici presulis. S. Theoderici. S. Humberti fratris ejus. S. Warnerii Clerici. S. Lamberti Clerici. S. Balduini. S. Johannis.

Actum publice apud Castrum Divionense Monasterio sancti Benigni ante cornu altaris ipsius coram multis testibus anno ab Incarnatione Domini 1043, Indictione XI, Epacta VII, secunda ebdomada quadragesime, feria tertia, prima die mensis Martii, regnante Henrico Francorum Rege predicti Ducis fratre, anno tertio decimo ipsius Regis Monarchiæ. Ego (d) Giguinus indignus Sacerdos et Monachus rogatus scripsi et superscripsi.

C V.

Tribuit Halinardo Abbati Cœnobioque Divionensi immunitatem in Burgo seu Claustro S. Benigni.

*Ex Archivis
Abbat. S. Benigni
Divion.*

Ex Probat. Histor. Burgund. Tom. I. pag. XXVII.

ROBERTUS gratiâ Dei Burgundionum Dux: notum esse volo omnibus An. 1045.
tam presentibus et futuris, quia adierunt presentiam meam Halinardus Abbas Cœnobii Divionensis, cum quibusdam ejusdem loci fratribus, humiliter postulantes, quatinus cessare facerem homines nostros à quibusdam D torturis, quibus eum familiamque suam gravabant, que ante nos ab illo sancto exacte non erant: quorum petitionibus, quia justè vise sunt, libenter favens, hoc scriptum ad posterorum memoriam eis fieri jussi, per quod Deo, sanctoque Martyri ejus Benigno promitto deinceps intra ambitum fossati, qui Burgus vulgò Claustum vocatur, neque me infracturam aut rapinam facturum, neque meis hominibus, aut alii cuiquam hoc consensurum. Quod ut firmiùs habeatur, manu propria firmavi, conjugique mee et filiis, fidelibus quoque nostris roborandum tradidi.

(a) Perardus autem.

(b) Perardus illarum.

(c) Perardus legali concessione per festucam per uvansonem super sanctum, etc.

(d) Hæc ultima verba omisit Perardus, restituit verò post Autographum D. Plancherius in nova Burgundiæ Historia.

*Ex Schedis R.
P. D. Eusta-
chii Davesne.*

Ratam habet Manassis Archiepiscopi Arelatensis donationem de Juliaco, factam Monasterio Cluniacensi.

Inter Instrumenta Novæ Galliæ Christ. Tom. I, pag. 94.

Ante an.
1050.

EGO Robertus Domini gratiâ Dux Burgundiorum, filius piæ recordationis Roberti Regis Francorum, volo ut sciant nostri fideles, qui nunc sunt, et qui post nos futuri sunt hujus regni Duces et Præsules, Principes et Proceres, et omnes utriusque ordinis nominis Christi custodes, quia venit ante præsentiam nostram, et duorum Hugonum Antissiodorensis et Lingonensis venerabilium Episcoporum, et multorum nostrorum fidelium, nostræ salutis et honoris fidelis et devotus amicus Odilo, videlicet Cluniensis Monasterii Presbyter et Monachus, cum quibusdam ejusdem Monasterii bonæ opinionis fratribus, in quorum obsequio et solatio adfuit etiam domnus Alinardus, Monasterii benignissimi Martyris Benigni Abbas venerandus, deprecantes ut audirem, quo ordine antecessores illorum adquisierunt locum Juliacum in Comitatu Cabilonensi situm, cum Ecclesia in honore beati Mauricii consecrata, et ceteris terris cultis et incultis ad ipsum locum pertinentibus, ex qua occasione negligentia Principum et violenti: quorundam hominum inimicorum, Aldonis videlicet et heredum illius perdiderunt, et quo studio et quorum auxilio et benevolentia recuperaverunt. Ordo acquirendi in primis fuit donatio et oblatio etiam liberalis, quando Manasses Archiepiscopus Arelatensis, postea Mediolanensis, obtulit et dedit supradictum Juliacum Deo et SS. Apostolis Petro et Paulo, Cluniaco Monasterio et fratribus, inibi per cuncta succedentia tempora Deo servientibus. Fuit enim idem Manasses ex majoribus et nobilioribus Proceribus Burgundiæ natus, patre Warnerio, matre verò Teutberga, ex quorum hæreditario jure locus supradictus ei successit in hæreditatem. Audistis ordinem acquirendi, audite occasionem perdendi. Fuerunt quidam pervasores, qui calumniam et violentiam intulerunt supradicti Monasterii fratribus, qui veniente Duce Magno Hugone Francorum in regno Burgundiæ, timentes quod supradicti Monachi deberent reclamationem facere, prævenientes eos fraude, suaserunt Duci quod ex beneficio illius deberent possidere prædictum locum Juliacum. Sed Dux audita nobili et festiva Manasse donatione, et justissima Monachorum reclamatione, non curavit de suasionibus satellitum, sed pro sua clementia restituit supradictum Deo et Principibus Apostolorum, ad sustentationem Cluniensis Cænobii Monachorum: quo decedente, supradicti pervasores et eorum hæredes insurrexerunt, et calumniam et violentiam iterum supradictis Monachis intulerunt, usque dum Otto cognomento Willelmus, S. Petro restituit et reddidit: et quia cognovit se ex parte Ducis Henrici Juliacum locum injustè acquisisse beneficium, rogavit ipse domnum Regem Robertum ut in sua redditione et donatione assensum præberet, et ex sua parte Deo et sanctis Apostolis donaret et redderet: quod factum est, et pii Regis benigna clementia, et boni Principis pia benevolentia; et ut injusta violentia diu illata supradictis Monachis omninò cessaret, et perpetuo irrita fieret, calumniatoribus supradictarum rerum, idem Comes Willelmus pro eo quod injustè tenebant, aliud eis dedit beneficium, videlicet pro terris terras et insuper à Monachis non parvas acceperunt pecunias. Postea verò Willelmo et Raynaldo filio ejus præcipientibus, iidem ipsi calumniatores, iterum aliud receperunt beneficium, et apud Clunonense castrum omnem suam calumniam deposuerunt, et ut ita dicam, solemnem et publicam werpitionem fecerunt, coram omnibus Principibus et senioribus qui aderant, spontè et voluntariè. His ita gestis audiens supranominatus Dux Robertus jam dictum locum Juliacum à possessore suo Manasse Archiepiscopo SS. Apostolis Petro et Paulo, fratribus Cluniensibus destinatum et legali testamento confirmatum, et auctoritate legali corroboratum, et calumniam supradictorum

A hominum totiens annullatam et evacuatam, et ad nihilum redactam, præcipiendo præcepit in concilio fidelium suorum, ut deinceps supradicti fratres jam dictum locum Juliacum, cum omni securitate teneant et possideant, et ut eis placuerit ordinent. Si quis eis, quod absit, calumniam inferre tentaverit, nisi cito resipuerit, et congrua satisfactione emendaverit, sciet se et mundanis legibus obnoxium, et cœlesti propitiatione indignum. Et ut hæc notitia firmum tenorem obtineat, dominus Dux Robertus manu propria firmavit ac corroboravit, et ut alii firmarent jussit et rogavit.

S. Hugonis Episcopi Autissiodorensis. Signum Hugonis Lingonensis Episcopi. Signum Hugonis Ducis filii, bonæ indolis pueri. S. Matris ejus. S. Odalrici Decani. S. Ansculfi Clerici. S. Arbei Clerici. S. fratris ejus Milonis. S. Widonis. S. Umberti. S. Theodorici. S. Rainaldi. S. Bernardi. S. Adilgerii.
B S. Willelmi. S. Araldi.

VII.

Remittit Monachis S. Germani à Pratis novas consuetudines quas
Ministri ejus ab istis exigebant.

Ex Chartulario Abb. S. Germani à Pratis.

Apud Chesnium in Probat. Historiæ Domûs de Vergeio, pag. 73.

OMNES sanctæ Ecclesiæ filii, qui verbum Christi audiendo retinent, se-
dulò corroborantur voce sancta dicentis : *Estote ergo misericordes sicut et*
C *Pater vester misericors est.* Et alibi Salvator discipulis loquens ait : *Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur.* Cujus adipisci pietatis portionem quisquis desiderat, operibus et ipse pietatis quantum valet insistit. Quod licet secundum Apostolum quibuscumque impertiri conveniat, maxime tamen domesticis fidei exhibendum constat. Unde ergo Robertus superni arbitri (a) cuncta regente ac disponente potentia, post obitum patris mei Roberti Regis Francorum Burgundiæ regnum, ejus destinatione, Ducis auctoritate adeptus, jam supradictis Christi verbis fulgidis animatus, à domno Adroldo beati Vincentii preciosissimi Levitæ et Martyris, et piissimi Confessoris Christi atque Pontificis Germani Parisiorum inexpugnabilis Clippei Abbate, necnon et à quibusdam ipsius loci Monachis obnixè rogatus sum, ut malas consuetudines et immissiones pessimas, quæ meo in tempore sunt impositæ potestati prædictorum sanctorum, id est in Gilliaco et
D appendiciis suis, propter amorem Dei, et salutem animæ meæ finem imponerem. Ut ergo in sorte et funiculo hæreditatis eorum partem habere valeamus ego Robertus Dux, et duo filii mei Hugo et Henricus adquevimus eorum precibus, et pro remissione nostrorum peccaminum remittimus eis omnes malas consuetudines, quas in supradicta potestate injustè et malo ordine videbamur accipere, videlicet captionem et emptionem vini, necnon insuper et calumpniam silvarum et sepium, quas vulgò dicunt hayas, quam nobis ministri nostri inferre eis umquam suggesserant ob captionem agrestium animalium: eo conditionis pacto, ut ita ab hodierna die et deinceps liberè liceat eis frui, scilicet usque ad viam salinariam, et omnibus supradictis, sicut in tempore Ducis Burgundiæ Henrici avunculi mei
E fecerunt. Cunctis itaque et præsentibus et futuris notum sit quod ob amorem piissimi Conditoris omnes malas et pessimas consuetudines et injustas calumnias sine-tenùs remittimus eis, atque hujus remissionis notitiam apicum* memoriæ mandamus, et manu nostra firmamus, et Procerum nostrorum laude corroborari decrevimus. Quicumque has supradictas calumpnias seu injustas consuetudines à nobis remissas repetere præsumpserit, apponentur plagæ et maledicta æternis cruciatibus semper fumiganda.

An. 1053.

Luc. 6. v. 33.

Mat. 5. v. 7.

*Chartul. apicunculis

(a) Notanda hæc formula, *Ego Robertus superni arbitri cuncta regente ac disponente potentia.* Quæ sequuntur, probarent Robertum nostrum duntaxat post obitum Roberti Regis Ducatum Burgundiæ adeptum fuisse, nisi obstaret præceptum

ejusdem de Juliaco, si sanum est. Quidquid sit de istis instrumentis, pro certo manet Robertum, vivente adhuc patre, ejusque destinatione, Ducis Burgundiæ auctoritatem accepisse

Acta est Cartula publicè apud castrum Divionem die Purificationis sanctæ Mariæ, regnante et strenuè agente in sceptris Henrico Francorum Rege anno XXIII, Harduino autem Lingonensium Præsule * anno (a) III.

* Chartul.
Episcopali
Cathedra p[re]sidente

* Id. Narziaco
* Id. Saleini
* Id. Walterii

Signum Roberti Burgundiæ Ducis. Signum Hugonis filii ejus. Signum Henrici filii ejus. Signum Johannis de Marziaco * militis. Signum Fulconis Bellimontis Comitis. Signum Widonis Comitis Calcinimontis *. Signum Widonis divitis. Signum Waldrici * filii ejus Vicecomitis. Signum Widonis fratris ejus. S. Arnulfi militis. S. Rainaldi Venatoris. S. Ulrici militis de Bello-monte. S. Sivini * militis de Verzeio. S. Ottonis militis de Bessiaco. S. Hugonis filii Walonis Comitis. S. Humberti militis filii Hildebranni. S. Balduini Præpositi. S. Rodulphi Præpositi de Arzilliaco. S. Odonis Præpositi. S. Ingelerii Pincernæ. S. Anselmi Venatoris. S. Warini ministri ejus.

* Id. Suijui

Ego Walo Cancellarius jussu Roberti Ducis hanc cartam scripsi et suscripsi.

VIII.

Ex Archivis
Abb. S. Benigni Divionensis.

Concedit Monachis S. Benigni Divionensis tabernam ut vendant vinum etiam tempore Banni Ducis.

Ex Probationibus Histor. Burgund. pag. XXVIII, Tom. I.

An. 1054.

IN nomine sancte et individue Trinitatis, Rotbertus gratiâ ejusdem Domini nostri inferioris Burgundie Dux. Si competentibus servorum Dei petitionibus nostra principalis annuit clementia, non tantummodo predecessorum nostrorum liberalia imitamur facta, verum etiam indilicentia vite eterne nobis lucratur premia. Quapropter tam presentibus quam futuris notum volo esse, quia Monachi Divionensis Monasterii nostram adeuntes mansuetudinem rogaverunt obnixè concedi sibi unam venalem tabernam secundum antiquam ipsius loci consuetudinem, de cujus lucri acquisitione possent quoquomodo suam sustentare paupertatem. Quorum deprecationem ut multorum testimonio justam per omnia esse didici et hoc ipsum sancto Benigno à patre meo Rege Roberto et ab antecessoribus ejus Francorum Regibus concessum comperi. Et ego concessi tale scilicet super hoc statuens decretum, ut iidem Monachi quancumque voluerint et quot vasa eis placuerit in quacumque taberna claustris sui vendant vinum, proprium videlicet non alienum, aut ego vendam aut non vendam vinum meum. Si autem ipsi à venditione cessaverint et ante triduum (b) compererint banni mei edictum, obediant banno meo per tres anni terminos, quindecim dierum spatio; quatuor scilicet septimanas pro Ducatu et quindecim dies pro Divionensi Comitatu, quod tunc tenebam in mea manu. Si autem vendentibus eis proprium vinum banni mei exierit edictum, quamvis alii homines à venditione vini cessent, ipsi tamen propter hoc interdictum vendere non cessabunt. Hujusmodi ergo concessionis testamentum sancto Benigno precepi fieri in Castro Divionensi et in domo mea propria stipatus multitudine populi militaris pariter et plebii, adstantibus quoque Monachis ipsius Cœnobii, statuens per hoc et confirmans ut nullus deinceps successorum meorum neque Dux, neque Comes, neque Episcopus, neque Prepositus hanc largitionem à me factam tollere presumat. Si verò aliquis contra hoc statutum quicquam fraudis machinari voluerit, non valeat evindicare quod iniquè conatus fuerit: sed insuper eterna maledictione damnatur. Camere nostre talentum auri persolvat et sancto Benigno centum librarum solutione satisfaciatur. Ut verò ista auctorizabilis largitione * mea firma et stabilis maneat per succedentia sibi tempora, Cartam hujus decreti propria manu firmavi et corroboravi et laudandam et confirmandam manibus (c) omnium adstantium tradidi.

* Largitio

(a) Anno Domini 1053: nam Harduinus Lingonensium Episcopus Hugoni deposito successus est an. 1050, et Lingonis presente Leone IX ordinatus ab Halinardo Lugdunensi Archiepiscopo.

(b) Apud Perardum, qui hoc præceptum pri-

mus edidit, compererit.

(c) Res sic se habebat: Magnates, qui assidebant in Palatio aut Curia Principis, erectâ quisque sinistrâ dextrâ manu in signum confirmationis, chartam seu instrumenta in eodem cœtu scripta, ratihabebant.

A S. Rothberti Ducis auctoris hujus largitionis. S. . . . S. Widonis. S. Walterrii Vicecomitis filii ejus. S. Erotmundi (a) Wisseiensis. S. Balduni. S. Odonis prepositi (b). S. Warini. S. Warnerrii (c) Canonicorum prepositi. Signum Cuschilmi (d). Fuerunt autem et Monachi (e) ibidem sic nominati. Aduinus, Albericus, Gibuinus, Theodoricus, Aynardus. Servi verò sancti Benigni Arembertus, Oddo major, Durrantius (f), Girardus. Item Girardus, Humbertus Cocquus, Arnaldus filius ejus, Hugo.

Actum (g) publice Castro Divione XVII Kall. Febr. Dominica die festi-
vitate sancti Marcelli Pape, anno MLIV Dominice Incarnationis, regnante
Henrico Francorum Rege predicti Ducis fratre.

B (a) Apud Perardum. *Frontmundi Jusseiensis.* etiam in Placitis.
(b) Perardus addit, *ibidem.* (f) Perardus, *Durannus.*
(c) Idem, *Warnerii.* (g) Indubitatum sanè Præceptum istud cui
(d) Idem, *Turschilini.* Principis effigies apposita fuit, licet sigilli men-
(e) Observandum in Chartis sive Ecclesiarum tionem non fecerit Notarius. Hujus autem sigilli
sive Monasteriorum, admissam fuisse Clerico- iconismum vide-sis *apud Perardum* et in novo
rum et Monachorum testificationem in propria Tractatu Artis Diplomaticæ, Tom. IV, pag. 232.
causa, in lictris donationum, pactorum, ac

APPENDIX.

C ADDITAMENTA ET EMENDATIONES.

I.

Addenda ad vitam Chunradi Salici,

An. 1024.

Autore Wippone, Impr. pag. 1 hujus Volum. (a)

P A G. 1, *lin. 1*, Henricus II, *adde*, bene compositis Imperii rebus, cum jam post longum laborem maturum fructum pacis metere cœpisset, Imperio incolumi, mente sanâ, corporis correptus est infirmitate: qua invalescente.

Apud Pistorium p. 423.

D *Lin. 2*, vitam excessit, *adde*, Cujus corpus de Saxonia ad sepeliendum ducitur ad locum qui dicitur Pabenberg, ubi ipse bono zelo ac studio fundavit Episcopatum omni Ecclesiastico apparatu insignem. Ad cujus dedicationem Dominum Apostolicum, nomine Benedictum ascivit, cujus autoritate ad tutandum locum privilegia publicâ stipulatione confirmavit. Cum Imperator sine filiis obiisset, quilibet potentissimus secularium Principum, vi magis, quàm ingenio nitelatur, aut fieri primus, aut quâcunque pactione à primo secundus; ex quâ re discordia penè totum regnum invasit: adeò ut in plerisque locis, cædes, incendia, rapinæ fierent, si non is impetus illustrium virorum sufflamine impediretur. Imperatrix verò Chunigunda, quam maritali vigore destituta foret, tamen consilio, etc.

Lin. 4, Reip. succurrebat, *adde*, Et ad restaurandum Imperium aciem ingenii mentisque sollicitâ consideratione direxit.

E *Lin. 7*, Reges eligere, *adde*, Eo tempore Archiepiscopatum Moguntiensem rexit Aribo natione Noricus nobilis et sapiens, aptus regalibus consiliis: Coloniensem verò Archiepiscopatum Pelegrinus tenuit, consanguineus Aribonis, providus, et ad id officium idoneus:

Lin. 8, pius et humilis, *adde*, qui eodem tempore filium fratris sui Ducem Ernestum cum Ducatu Alemanico sub tutela habuit.

Pag. 2, lin. 3, officiis studiosus, *adde*, Wurecburgensi Ecclesiæ insedit (Macelinus) Marcelinus sapiens, et in Ecclesiasticis dignitatibus fidelis:

(a) Cùm opus illud Wipponis primâ hac vice inter Francicos Scriptores locum habeat; fusiùs, quàm ad caput hujus voluminis extractum est, edendum duximus: quia maxime, plura ad Historiam regni Burgundici spectantia, ex uno ferè

Wippone discimus. Hujus Tomi XI jam paginæ 424 typis erant expressæ, quando arduum nobis dirigendi operis negotium demandatum est. Inde hæc, et alia nonnulla addita, ad voluminis calcem rejecimus.

Pabenbergensem Episcopatum Eberhardus rexit primus Episcopus illius Ecclesiae, vir ingenio et moribus Reipublicae valde necessarius: Constantiensis Ecclesiae Præsul erat Heimo, vir sapiens in Deo, modestus, et providus ad seculum: Augustam Vindelicam regebat Episcopus Bruno frater Henrici Imperatoris, utilis et clarus ingenio, si fraterno odio quo Imperatori oberat, non obscuraretur: Juvavensem Ecclesiam, quam vulgari sermone *Salzburg* dicunt, rexit bonæ memoriæ Guntherus Archiepiscopus, frater Eberhardi (aliàs Eccardi) et Hermanni Comitum, mitis et bonus, apud Deum et homines: Radesbonensis Ecclesiae Episcopo * erat Burekardus (al. Kebehardus) benevolentiae gratiâ conspicuus: Frisingensem Ecclesiam regebat Albertus (Agilbertus) Episcopus, providus gubernator Cleri et populi sui.

Apud Pist.
pag. 424.

* Episcopus

Lin. 4, hi fuerant, *adde*, Benno Dux Saxoniae: Adelbero Dux Histriae: B Hetzilo Dux Bajoariae: Ernestus Dux Alemanniae.

Lin. 5, Dux Francorum, *adde*, Udalricus Dux Boemiae.

Lin. 11, cum magnificentia, *adde*.....

Loco lin. 12 et 13, *lege*: Inter Moguntiae confinia et WORMATIAE locus est amplitudine planiciei caussa, multitudinis maximæ receptibilis..... Ibi dum convenissent cuncti Primates, et, ut ita dicam, vires et viscera regni, cis et circa Rhenum castra locabant: qui dum Galliam à Germania dirimat, ex parte Germaniae Saxones cum sibi adjacentibus Sclavis: Franci Orientales, Norici, Alemanni convenere.

Apud Pist.
pag. 425.

Lin. 27, et Adelberti, *adde*, qui semper cum Regibus et Ducibus confligentes ad extremum, causâ propinqui sui Conradi Regis vix acquiescebant.

Lin. 29, Colla supponebant, *adde*, In his duobus, id est in majore Chuno et juniore (minore) diu pendebat reliqua nobilitas: et quanquam majorem Chunonem secretiori consilio et avido desiderio, propter virtutem et probitatem illius, pene omnes eligerent; tamen propter junioris potentiam, ne pro honoris ambitione dissiderent, animum suum ingeniosè quisque dissimulabat. Ad extremum verò divinâ providentiâ contigit ut ipsi inter se convenirent quodam pacto in tam dubiâ re satis convenienti, ut si quem illorum major pars populi laudaret, alter eidem sine mora cederet. Æstimo quod dignum sit dicere, qua ratione major Chuno suum prodidit ingenium, non quod ipse desperaret Rex fieri, unde jam nutum DEI Principum cordibus inspirari * percepit, sed ut cognati animum, quominus in novis rebus perturbaretur, confirmaret.... Majores nostri (ait) gloriam suam factis, quàm dictis prodere maluerunt, communi vita contentos esse decebit quoslibet inter æquales. Quicquid autem, id est, quod ad aliquid habiliores reliquis putamur, inde grates auctori Deo reddamus. Nobis ergo cogitandum est, ne, qui alienâ consentione digni tanto honore æstimati sumus, proprio et familiari dissidio indigni hâc gratiâ videamur. Stultum est enim aliena potestate pro sua nimium abuti. In omni electione nemini licet de seipso judicare: licet autem de alio.

* inspiratum

Quod si alicui de se liceret, quot regulos, ne Reges dicam, videremus! Non erat nostræ potestatis hanc potestatem ex multis inter binos coarctare. Vota, studia, consensus Francorum, Lotharingorum, Saxonum, Noricorum, Alemannorum, qui optimam voluntatem habebant, ad nos conferebant, tanquam ad unius stirpis propaginem; veluti ad unam domum; sicut ad indissolubilem familiaritatem, quos ex tam multis causis connexos dissolvi posse inimicitis nemo suspicabitur.... Si animum populi cognovero, te velle, te desiderare in Dominum et Regem, nullo pravo ingenio hanc benevolentiam à te revocabo; quin potius te eligam tantò avidius cæteris, quantò me sperabo tibi gratiorem illis. Si autem Deus ad me respexerit, debitam vicem mihi à te rependi non dubito. Ad hæc minor Chuno respondit totam hanc sententiam sibi acceptam fore, seque illi sicuti cognato charissimo, si eum res summa vocaret, omnem regiam fidelitatem facturum certissimè promisit.... Archiepiscopus Moguntin. cujus sententia ante alios accipienda fuit, rogatus à populo quid sibi videretur, abundanti corde, hilari voce laudavit et elegit majoris ætatis Chunonem suum in Dominum et Regem, atque Rectorem et defensorem Patriæ. Hanc sententiam cæteri

Apud Pist.
pag. 426.

Archiepiscopi

A Archiepiscopi et reliqui sacrorum ordinum viri indubitanter sequebantur. Junior Chuno paululum cum Lotharingis placitans, statim reversus, maximo favore illum ad Dominum et Regem elegit: quem Rex manu apprehendens, fecit illum consedere sibi. Tunc singuli de singulis regnis eadem verba electionis sæpissimè repetebant: fit clamor populi: omnes unanimiter in Regis electione Principibus consentiebant: omnes majorem Chunonem desiderabant: in illo persistebant: ipsum cunctis dominantibus nihil hæsitando præposuerunt; eundemque regali potentiâ dignissimum judicabant; et ut nulla mora illius consecrationis fieret, postulabant. Supradicta Imperatrix Chunegunda regalia insignia, quæ sibi Imperator Henricus reliquerat (non gravatè) grantanter obtulit, et ad regnandum, quantum hujus sexûs autoritatis est, illum corroboravit...

B *Lin. 31*, ut fama fuit, *adde*: imò hoste pacis Diabolo instigante, impacati discederent: qui tamen citò reversi ad gratiam Regis, propter eos quos communis conditio mortis præoccupavit, quicquid ipse præceperat, grantanter accipere, et Archiepiscopus Pilegrinus, quasi pro emendatione prioris culpæ impetrabat à Rege, ut sibi liceret in Ecclesia Coloniensi Reginam consecrare; de qua in sequentibus dicturus, nunc ad Regem revertar..... Erat enim vir magnæ humilitatis, providus consilio, verax in dictis, strenuus in factis, minimùm avarus, omnium Regum in dando liberalissimus..... Peractâ electione Regem sequi Moguntiam *, ut sibi

Apud Pist.
pag. 427.

* Moguntiam

C Regis primo accessu. Rex pervenit Moguntiam. Ibi honore debito receptus, consecrationem suam omnibus desiderabilem devotus præstolabatur. Ad quem benedicendum in die Nativitatis S. Mariæ, cùm Archiepiscopus Moguntinensis, et omnis Clerus solenniter se præpararent, inter sacra officia regie unctionis, Archiepiscopus hoc ad Regem usus est sermone: *Omnis potestas fluitantis seculi de uno fonte purissimè derivatur, etc...*

De fidelitate facta Regi, minùs necessarium dicere puto, frequenti usu teste, quòd omnes Episcopi, Duces et reliqui Principes, Milites primi, Milites gregarii, quin ingenui omnes, si alicujus momenti sint, Regibus fidem faciant. Huic tamen sincerius et libentius jurando omnes subjiciebantur. Similiter in dispositione curiali, quem Rex Majorem Domus statueret, quos Cubiculariorum Magistros, quos Infertores et Pincernas et reliquos officarios ordinaret, diù non est supersedendum, cùm illud breviter dicere possim, quòd nullius antecessoris sui ministeria aptius et honorificentius provisum memini vel legi. Ad quam rem plurimùm valuit ingenium Augustensis Episcopi Brunonis et Wernheri Argentinensis Episcopi consilium. Sic etiam Werniharii militis, quem Rex longè ante cautum consiliis, audacem bellis, frequenter secum experiebatur. Superbos * omnes dilecta Regis, etc.

Apud Pist.
pag. 428.

* Corr. super
hos

Inter lin. 35 et 36, ante versum: De Carolo, etc. adde primum versum:

Quando post decimam numeratur linea quarta,

Post versus illos, *ante lin. 36, adde*: Cùm tantæ nobilitatis esset et formæ decentissimæ, minimæ extollentiæ fuit: in Dei servitio timorata; in orationibus et eleemosynis assidua, et hoc ut secretius potuit: attendens illud Evangelicum: *Ne justitiam suam faceret coram hominibus*. Erat enim liberalis ingenii, illustris solertiæ, avida gloriæ non laudis, pudoris amans, fœminei laboris patiens, incassum minimè profusa, in rebus honestis et utilibus abundè larga, dives in prædiis, summos honores bene tractare perita. Hæc quorundam hominum invidiâ, quæ sæpe ab inferioribus fumigat ad superiores, per aliquot dies à consecratione sua impediabatur. Ceterum si illud odium justè an injustè pertulerit, adhuc in quæstione moratur: tamen virilis probitas in fœmina vicit, et ex consensu et petitione Principum consecrata, necessaria Comes Regem sequebatur...

..... Collecto regali comitatu Rex Chonradus primum per regionem Ribuariorum, usque ad locum qui dicitur Aquisgrani Palatium pervenit, ubi

Apud Pist.
pag. 429.

publicus thronus regalis ab antiquis Regibus, et à Carolo præcipuè locatus, ^A
 totius regni archisolum habetur Quanquam literas ignoraret, tamen
 omnem Clerum, cum amabiliter et liberaliter palam, tum convenienti dis-
 ciplina secretò prudenter instituit; militum verò animos in hoc multum at-
 traxit quòd antiqua beneficia parentum nemini posterorum auferri susti-
 nuit

Apud Pist.
 pag. 431.
 An. 1025.

Pag. 3, lin. 14. ante verba : Fridericus Dux, *adde :* Eodem tempore, hoste
 pacis Diabolo suadente, Ernestus Dux Alemanniæ, Chuno Dux Franciæ, Fri-
 dericus Dux Lotharingorum, cum aliis plerisque, contra Regem Chuonradum
 consenserunt, et multa molientes, multas munitiones incassum præparantes,
 nihil nisi calamitatem futuram assecuti sunt : quos omnes Rex Chuonradus parvi-
 pendens, iter suum in Italiam cum copiis destinavit; sed Dux Ernestus hu-
 militer iter ejus prosequutus usque Augustam Vindelicam, interventu matris ^B
 suæ Reginæ, et fratris sui Heinrici adhuc parvuli, aliorumque Principum,
 multum renuente Rege, vix in gratiam ejus receptus est.

An. 1026.
 Apud Pist.
 pag. 432.

Anno Incarnationis Christi MXXVI Chunradus Rex, consilio et peti-
 tione Principum regni, filium suum Heinricum puerum Regem post se de-
 signavit, illumque Brunoni Augustensis Ecclesiæ Episcopo in tutelam com-
 mendavit; et supradictis hostibus suis insidias per filium et cæteros fideles
 suos diligenter opponens, ipse cum exercitu copioso Italiam petere cœpit,
 in qua expeditione, supradictus Ernestus Dux Alemanniæ, aliquantulum
 Regi militans, Campidonensem Abbatiam, licet contrà fas et jus esset libe-
 ram rem nisi liberaliter servire, in beneficium accepit à Rege, et ad tutan-
 dam patriam honorificè remissus est

Ibid. p. 433.

Eodem tempore maximus calor Italiam vexabat, ita ut animalia multa et ^C
 hominum multitudo inde periclitarentur. Rex verò Chuonradus nemini ce-
 dens, nisi soli Deo et caloribus æstivis, ultra Atim fluvium, propter opaca
 loca et aëris temperiem in montana secessit, ibique ab Archiepiscopo Me-
 diolanensi per duos menses et amplius regalem victum sumptuosè habuit.
 Hinc decedens tempore Autumnali, Italiam planam iterum peragrans, ha-
 bitis consiliis et regalibus colloquiis in oportunis locis, atque rebelles in vin-
 cula mittens, regnum pacificavit, et sic pertransiens usque ad confinium
 Italiæ et Burgundiæ pervenit.

Lin. 19, gratanter accepit, adde, et remissis Legatis cum muneribus,
 ipse Padum transiens, ad Romam tendere cœpit

Lin. 22, à Papa Joanne, adde, et universis Romanis regio honore mirificè ^D
 receptus est; et in die sancto Paschæ, qui eo anno VII Cal. Apriles termi-
 nabatur, à Romanis ad Imperatorem electus, imperialem benedictionem à
 Papa suscepit.

Cæsar et Augustus Romano nomine dictus.

Quin etiam Regina, etc.

Apud Pist.
 pag. 434.

Pag. 3, lin. 31, Interea, adde, morante in Italia Imperatore, apud Teu-
 tonicis, magna invidia, multa consilia, multæ factiones adversus Impera-
 torem incassum eruperant Fridericus, etc.

Lin. 33, Imperatoris Chuonradi, adde, nuper ab eo beneficiis et mune-
 ribus sublimatus, discedens iterum, instigante Diabolo, rebellionem mo-
 liebatur; et consilio, etc.

Lin. 41, Patriæ intulit, adde, sic posthabitâ lege et justitiâ, usque ad ^E
 Imperatoris reditum iniquis conatibus insistebat.

Ibid. p. 435.

Lin. 49, in Franciam venit, adde, ibique Dux Chuono patruelis ejus,
 prius rebellis, se reddidit: quem Imperator in liberis custodiis aliquantu-
 lum castigavit, destructisque munitionibus suis, quas optimas habuit, in
 gratiam illum recepit, totumque in honorem suum sibi restituit. Paulò post
 Adelbero Dux Histrianorum sive Carintanorum, reus majestatis, victus ab
 Imperatore, cum filiis suis exulatus est, et Ducatum ejus iste Chuono ab
 Imperatore suscepit, quem Ducatum pater ejusdem Chuononis dudum ha-
 buisse perhibetur. Ita Dux Chuno fidus et bene militans Imperatori et filio
 suo Henrico Regi, quousque vixerat, permansit.

Lin. 56, Oratorum accidit, adde, Inde reversus per Bajoariam, cum

A omni comitatu suo pergens , Italiam intravit : et multum circa fines Veronam moratus , tandem cum maximo labore per Venetiam mare Adriaticum ingressus , navigio calamitoso Constantinopolim pervenit : cumque ab Imperatore Græcorum honorificè susceptus esset , secumque satis familiariter conversaretur , desiderare , etc.

Ibid. p. 436.

Ante lin. 1 , pag. 4 , lege : Anno Dom. MXXVIII. Indictione XI Imperator Chuonradus filium suum Heinricum magni ingenii et bonæ indolis puerum , ætate XI annorum , Principibus regni cum tota multitudine populi id probantibus , à Peligrino Archiepiscopo Coloniensi in regalem apicem apud Aquisgrani Palatium sublimari fecerat. Tunc in principali Dominica Paschæ consecratus et coronatus , Paschalem lætitiã triplicavit

An. 1028.

Anno sequenti Imperator in Bajoaria Ratisponæ Pascha celebravit : ibi Bruno Episcopus Augustensis defunctus est ; cujus corpus Imperatrix prosequuta , cum filio Heinrico Rege ad Augustam sedem suam honorificè sepeliri fecerunt. Nobilis valde fuit ipse Episcopus Bruno ; nam dum esset frater Heinrici Imperatoris , filius erat materteræ Giselæ Imperatricis : soror verò ejusdem Episcopi nupta Stephano Regi Ungarorum , causa fuit Christianitatis primùm in gente Pannonicâ. Episcopatum verò Augustensem Eberhardus suscepit.

An. 1029.

Anno Dom. MXXX. Imperator Chuonradus apud Ingelnheim Pascha celebravit. Ibi Ernestus supramemoratus Dux Alemanniæ , à custodia solutus , Ducatum recepit , eo tenore , ut Wehelonem militem suum , qui multis factionibus regnum turbaverat , quasi hostem Reipublicæ , cum omnibus suis persequeretur , idque se facturum cum sacramento confirmaret.

An. 1030.

C Quod cum Rex * facere nollet , hostis publicus Imperatoris dijudicatus est et penitus Ducatu amisso , cum paucis inde recessit. Imperator verò Ducatum Alemanniæ Hermanno juniori , fratri ejusdem Ernesti dedit , eumque Warmanno Constantiensi Episcopo commendavit. Imperator verò communi consilio omnium Principum regni eundem Ernestum et cunctos justitiæ et paci reluctantes à Episcopis excommunicari fecit , eorumque res publicari jussit. Ipsa Imperatrix Gisela , (quod dictu est mirabile) sed actu laudabile , filium inconsultum sapienti marito postponens , publicam fidem dedit omnibus , quicquid illi accidisset , nullam ultionem , neque malum animum pro hac re reddituram fore

* leg. Dux

Interea dum hæc agerentur , præfatus Ernestus Ducatus dignitate privatus , multa cogitans , multa moliens , qualiter Imperatori resisteret , magnos labores in vanum consumpsit : qui assumpto , etc. ut ad pag. 4 , lin. 1.

Apud Pist. pag. 437.

Pag. 4 , lin. 46 , Anno Domini MXXXIV , addit : Imperator in Bajoaria Ratisponæ sanctum Pascha celebravit. Hujus anni ætate , etc.

Ibid. lin. 48 , Imperator Cunradus , adde : expeditis Teutonicis et Italis.

Lin. 49 , Archiepiscopus Mediolanensis , adde : Heribertus , etc.

Ibid. p. 439.

Pag. 5 , lin. 27 , deducentes , adde , hymnis et canticis Deum laudabant , populo clamante et dicente , quòd pax pacem generaret , si Rex cum Cæsare regnaret. Reversus Imperator per Basileam descendens , Franciam orientalem et Saxoniam atque Frisiam ,

Ibid. p. 442.

Pacem firmando , legem faciendo revisit.

Anno Dominicæ Incarnationis MXXXIX , dum Imperator Cunradus jam in filio suo Rege Heinrico regni rem , Imperii autem spem bene locatam confideret ; cumque penè omnia per regnum ad libitum suum inclinata videret , ipso anno diem sanctum Pentecostes apud Trajectum civitatem Frisiæ celebravit : ubi cum sacratissimam solemnitatem venerando , magnificè cum filio et Imperatrice coronatus procederet ad mensam , medioeri dolore correptus est , tamen ne tantæ diei lætitiã perturbaret , dolorem dissimulavit. Sequenti die cum morbus letalis vehementer insistaret , Imperatricem cum filio Rege ad prandium exire jubet de cubiculo. Interea Imperator finem sibi imminere sentiens , sicut in vita sanus , in actu semper constans et strenuus fuit , ita in extremis nihil signioris fidei permansit : et vocatis Episcopis , corpus et sanguinem Domini , et crucem sanctam cum reliquiis Sanctorum apportari fecerat : et erigens se cum lacrimis valdè affectuosis , in confes-

An. 1039.

sione pura et oratione intenta, Sanctorum communionem ad peccatorum A
remissionem devotissimè accipiens, Imperatrici et filio Regi Henrico per
fida monita valedicens, ex hac vita migravit II seu pridie Nonas Junii, Feria II,
Indictione VII. Viscera Imperatoris apud Trajectum condita sunt, et Rex
locum sepulturæ donis et prædiis ampliavit. Reliquum corpus ab Imperatrice
et filio Rege, ut optimè excogitari poterat, involutum et reconditum,
usque Agrippinam Coloniam vectum, per cuncta Cœnobîa illius civitatis,
atque Moguntiaë seu Wormatiaë, sive illorum, quæ in medio fuerant, omni
* *al. multis* populo sequente et orante deportatum, incredibili oratione et magnis * ele-
mosynis pro redemptione animæ factis, tricesimâ octavâ, quâ obdormivit,
die, in Spira civitate, quam ipse Imperator, sicut et postea filius, multum
sublimavit, honorificè sepultum est sicut percepimus, referente Epis-
copo Henrico Lausanensi, cum cæteris Burgundionibus, qui illum de obitu B
usque sepulturam prosecuti sunt. Filius Cæsaris Heinricus Rex ad omnes in-
troitus Ecclesiarum, et ad extremum ad sepulturam humeros suos corpori
patris, ultra-modum humili devotione, supposuit; et non solum quod
filius patri in charitate perfecta, sed quod servus Domino in timore sancto
debet, hoc totum Rex patri defuncto studiosissimè exhibuit . . . etc.

Ad Willelmi Calculi Gemeticensis Monachi Historiam Norman-
norum Emendationes ex Mss. Victorino et Sangermanensi
decerptæ, C

*Quarum ope castigantur et elucidantur Fragmenta in variis hujusce
Collectionis Voluminibus Edita Tom. VIII, pag. 254-269,
Tom. X. pag. 184-192, Tom. XI. pag. 34-58.*

MONITUM.

JAMJAM demonstratum fuit, constansque manet inter eruditos
WILLELMUM CALCULUM (*Guillaume Caillou*, al. *la Pierre*) D
Historiam Normannorum scripsisse tempore scilicet quo, *bellorum
ac seditionum tempestate parumper conquiescente, jam totius An-
gliaë Monarchiæ et habenas potentiùs temperabat et gloria prospere
potiebatur* Conquestor Magnificus, *Lib. 7, Cap. 42. At*
didicimus ex Orderico Vitali *Lib. VI. Guillelmum nostrum nar-
rationem suam consummasse Senlaceio certamini: Guillelmus
quoque Calculus Gemeticensis Monachus, Dudonis materiam sub-
tiliter replicavit, facetè ABBREVIAVIT, et successorum actus
usque ad subjectionem Anglorum adjecit, post certamen SENLA-
CEIUM NARRATIONEM CONSUMMAVIT.* Guillelmoque Regi E
subtilissimo suæ gentis obtulit. Senlaceium Certamen (*Bataille
de Senlac*) ad annum 1066 referunt Normanniæ Angliæque
Scriptores.

Genuinum opus Willelmi constat ex sex Libris. Primus Anony-
mum Auctorem habet. Octavum velut adulterinam Gemeticensis
Monachi et alterius progeniem rejicimus post Ordericum Vita-
lem, qui in Prologo suo sic loquitur: *Quem [Dudonem] Guil-
lelmus cognomento Calculus secutus eleganter abbreviavit, et de
quatuor Ducibus qui successerunt, breviter et disertè res propalavit.*

A Tres illi quorum actus enarravit Dudo fuere Rollo, Willelmus I et Richardus I. Qui verò successerunt Duces quatuor, Richardus II, Richardus III, Robertus et Willelmus II : horum *res propagavit Calculus*. Igitur qui de Henrico Willelmi Regis filio et successore agit Liber octavus sub nomine Willelmi Gemeticensis vulgatus, alium habet Auctorem.

Quasdam interpolationes in Capitibus seu Articulis discussit D. Rivet in suâ *Franciæ Historiâ literariâ*, Tom. VIII, pag. 170, 171 : quæ Manuscriptorum Codicum Bibliothecarum San-Victorinæ n. 419, et Sangermanensis n. 1085, ope clariùs patebunt.

B Isti verò Codices 11 vel saltem ineunte 12 sæculo exarati videntur. Emendandum ergò quod legitur, Tom. VIII, præf. n. XXXI, pag. XXIV.

EPISTOLA

AD WILLELMUM ORTHODOXUM ANGLORUM REGEM,

DE NORMANNORUM DUCUM GESTIS.

C P¹io, victorioso, atque orthodoxo summi Regis nutu Anglorum Regi Willelmo, Gemeticensis Cœnobita omnium Cœnobitarum (a) indignissimus Willelmus, ad conterendos hostes Samsonis fortitudinem, et ad discernendum judicium Salomonis abyssum.

Opus hoc, prudentissime Rex, et Serenissime, in NORMANNORUM DUCUM gestis, de diversis excerptum Codicibus, juxta meæ exiguitatem industriæ contexui; vestræque dicans idem Celsitudini ob recolenda priscorum patrum inter præcipuas Laicarum dignitatum administrationes piissimorum actuum exempla Chronicorum Bibliothecæ delegandum decrevi. Quod non Rhetorum venusta exornatum gravitate, non politi sermonis venali lepore, seu nitore; sed inelimato (b) stilo, tenui oratione per plana deductum cuilibet Lectori ad liquidum elaboravi. Vestræ quidem Majestatis latera ambiunt præclari viri, literarum peritiâ admodum eruditi, qui strictis gladiis civitatem circumeuntes, eliminatis pravorum insidiis, lectum (c) Salomonis divinæ legis pervigili munimine satagunt tueri. Subtilissimi quoque ingenii vigorem cœlici dispensatoris prærogativa vobis collati, qualiter in armorum regimine, sic in cunctis, quibus intendere, quæ perpendere proponitis, mira valere efficacia, multi multimodè probaverunt. Munusculum igitur tantilli nostri laboris placida manu sumite, nobilissima gesta celebri memoriæ dignissima, vestra et antiqua per has paginas recolite. Principium namque narrationis usque ad Richardum II, è DUDONIS periti viri Historia collegi, qui quod posteris propagandum Chartæ commendavit, à Rodulpho (d) Comite, primi Richardi fratre diligenter exquisivit. Reliqua verò, quæ

D partim relatu plurimorum ad corroborandum fidem æquè idoneum annis et rerum experimentis partim CERTISSIMO JUDICE PROPRIO VISU IUDICI, privatim mea dono. (e) Sane genealogiam ROLLONIS à paganis majoribus nati, et, multa ætate sua in paganismo acta, tandem ad sanctam infantiam saluberri-
 E mo fonte renati, necnon somnium ejus cum pluribus id generis ab historica serie deservi, animadvertens ea penitus adulatoria, nec speciem honesti vel utilis præ-
 tendere. Verum, qui sacris mancipatum scholis forte præsumptionis, aut alia

(a) In altero Ms. Cod. Sangermanensi, num. 1087, omittuntur hæ duæ voces, Ms. ille Codex Chartaceus sæculo XV exaratus videtur.

(b) In eodem Ms. delimitato.

(c) In editis tectum.

(d) Ita Mss. Victor. et Sangerman. Editi verò Rudolpho. Ms. Reg. num. 6046, Radulfo.

(e) Additionem hanc à Mss. Victor. et Regio mutuat sumus. Tametsi testatur Calculus se principium narrationis usque ad Richardum II, è Dudonis periti viri Historia collegisse, fabulas quæ in hoc Scriptore de Normannis leguntur, respuit ac operi suo non intexuit.

qualibet culpa tali pro studio notaverit, hanc hujus opuseuli noverit causam **A** quam non supervacaneam arbitror; ut virtutes optimorum virorum tum in sæcularibus, tum in divinis excellentissimæ, quæ feliciter in oculis Dei vivunt, utiliter et in hominum notitia vivant. Non enim populari aura leni, sed pernicioso arrisu blandiente, atque illecebra mundo implicari condecet, quem angustiarum maceriarum, pro supernæ Hierusalem amplitudine devotissimo corde amplectendæ, includunt; quem tam habitus reverentia, quàm vitæ professio à mundo secludunt. En habetis vestram, sapientissime regnorum dormitor, et pacem, et bella simul, piissimi genitoris vestri gloriosissimi Ducis ROBERTI, superiorumque parentum; qui terrenæ militiæ nominatissimi Principes, sincerissima tamen fide, alacerrima spe, ferventissima caritate ad cœlestia tendentes, Christi maximè strenui milites ac studiosissimi cultores extiterunt. Imperator æterno præsidens imperio, in **B** quo confidens plurima sævissimorum obstacula admirandis proventibus ovan- tissimè triumphando protrivistis: ipse potentissimus tutor in cunctis gerendis vos tutetur; prudentiæ vestræ, quam contulit, gubernando patrocinetur: quoadusque felicissimo cursu sub mundano diademate consummato, in aulam veræ summæque beatitudinis patriam assumamini, perennis gloriæ annulo ac stolâ adornatus, pie Rex, victoriose, atque orthodoxe.

HISTORIÆ NORMANNORUM

LIBER PRIMUS.

Quomodo Hastings oppressit Neustriam ante adventum Rollonis.

CAPUT I.

Quomodo fortitudo Francorum, quæ diù vigerat, imminuta sit, unde et ipsi feritati Paganorum minùs resistere valuerunt.

EX QUO Francorum gens resumptis viribus Romanæ feritatis jugum à cervicæ propria * repulit, ferinaque colla sub Regum dominio flexit, **D** Christi Ecclesia vehementer adulta odoriferos fructus ferens, ad usque occidentuos limites floruit. * Qua denique tempestate ipsi Reges rebus bellicis strenui, ac Christianæ fidei vigore fulti, circumquaque de inimicis validissimos semper reportabant triumphos. Sub quorum moderamine Christi vinea crescens * innumeros fidelium protulit ramos. Ex hac quippe plurima Monachorum proruperunt ovilia, quæ velut apes ex suis alveariis multimodis, ex diversis mundi violis in cœlestibus sedibus intulerunt favos. De his etenim perennis Hierusalem fabricata * erecta est, coram Regis æterni obtutibus ut stellæ lucidæ fulgent in perpetuas æternitates. Quæ videlicet Ecclesia multis Francorum temporibus sub diversis Regibus valida virtute pol- lens viguit, donec à pace quatuor Ludovici Imperatoris filiis dissidentibus ex magna gloria regnum Francorum quati cœpit: in tantum ut collectis **E** undequaque viribus, in territorio Autissiodorensi apud Fontaneticum vicum duo adversus duos diabolo instigante confligentes, cruentissima Christianorum inter se cæde infelicissimo satisfacerent odio. Qui patriam penè omnimimine militum frequentiam præliorum destituentes, invalidam, et barbarorum, seu cujuslibet hostis invasioni oportunam eam reliquerunt. Quo tempore Pagani cum Lothroci Regis filio, nomine Bier, costæ quidem ferreæ, procurante ejus expeditionem Hastingo omnium Paganorum nequissimo à Noricis seu Danicis finibus eructuantes, maritima littora incolentes continuis cladibus vexaverunt, civitates diruentes, atque Abbatias concremantes. Quis verò iste Lothrocus, vel ex cujus stirpe oriundus extiterit, libet * posteris subscribere.

* Ms. Sangerman.

* Mss. Victor. Sangerman.

* Mss. Cod.

* Ms. Sangerman.

* Edit. infra dicemus.

A

CAP. II*. (a)

* in Editis III

De origine Gothorum , et ubi primùm habitaverunt.

TRES etenim Noë filios habuisse , sacræ ad liquidum testant. Quorum junior nomine Japhed filium genuit, quem proprio vocabulo Magog nominavit. Cujus Gothica soboles de similitudine ultimæ syllabæ paterni nominis vocabulum trahens adeò pullulavit , ut per diversa terrarum interstitia multimodè se dilataret et quandam insulam nomine Scanzam intra maris fretum sibi vindicaret. In qua per succedentia temporum curricula admodùm multiplicata, duos ex se in armis robustissimos produxit Gothorum populos. Ex quibus unus cum Rege suo Thanause de vagina sua egressus , ulteriorem Scythiam invasit sibi que usurpavit ; multùm post adversum Vesosem Ægyptiorum Regem contra se bella attentantem , diutissimè se armis et præliis extendens. Quorum uxores postmodùm vocatæ Amazones diurnam eorum moram molestè ferentes, repudiata virorum copula arma capessunt : duas Reginas Lampeto scilicet , atque Marpessam ceteris audaciores principatui subrogantes. Quæ dextris mamillis ob telorum jactus adustus , totam Asiam aggressæ , per centum ferè annorum volumina gravissimæ dominationis jugo eam domuerunt. Sed de his huc usque. Qui verò scire cuncta desiderat , Gothorum gesta percurrat, et noster stilus vertatur ad proposita (b).

C

CAP. III*.

* Edit. IV

Quòd Dani de Gothorum progeniè descendant, et de illorum incursionibus.

IGITUR alter Gothorum cuneus ex Scanza insula , quæ erat quasi officina gentium , aut velut vagina nationum , cum Rege suo nomine Berig egressus, mox ut è navibus exeuntes terras attigerunt, nomen loco dederunt, Scanzamque ob illius memoriam , de quo eruperant, illum vocaverunt. Inde denique proxiùs tendentes intra Germanicos sinus , Meotidas occupaverunt paludes , plurimas regiones diffusè metantes. Quam in secunda sede Dacia , quæ et Danamarcha , sistens , Reges habuit multos , miræ Philosophiæ eruditione vehementer imbutos , Zeutan scilicet , atque Dicineum , necnon Zalmoxem ex sua stirpe processisse , Antenoremque ab urbis exterminio , cum duobus millibus militum , et quingentis viris ob prodicionem illius ab eo perpetratam evasisse ; ac per multimodos ponti anfractus Germaniam appulisse , atque postmodum in Dacia regnasse , eamque à quodam Danao suæ stirpis Rege Danamarchiam nuncupasse (c). Sed sive hoc , sive illud extiterit ; originem tamen à Gothis noscuntur ducere Dani. Qui tantis post hoc adoleverunt incrementis , ut dum repletæ essent hominibus insulæ , quamplures sancita à Regibus lege cogentur de propriis sedibus migrare. Quæ gens ideirò sic multiplicabatur , quoniam nimio dedita luxui mulieribus jungebatur multis. Nam pater adultos filios cunctos à se pellebat , præter unum , quem heredem sui juris relinquebat (d). Quæ denique lex per multorum tempora Regum inconversa mansit , quoadusque Lothrocus Rex , de quo suprà prælibavimus , patri in regno successit. Is etiam Rex patrum legibus excitus , cum ingenti juvenum agmine forte cogente filium , nomine Bier Costæ ferreæ , à suo abdicat regno , cum ejus pædagogo Hastingo per omnia fraudulentissimo ; ut peregrina regna petens , exteras sibi armis acquireret sedes. Qui ideò Costa ferrea vocabatur , quia nisi (e) clypeus

(a) In utroque Ms. Codice Victorino scilicet ac Sangermanensi non exstat Caput II. Legitur verò apud Dudonem in ipso Libri primi initio, si Augustini contextum excipias. Hinc patet aliena manu interpolatum esse Caput istud.

(b) Hic legitur in Ms. Codice Sangermanensi. *Explicit Prologus. Incipit Liber I^{us}.*

(c) Quod de Danorum Normannorumque etymologia disserit , his verbis : *Hæc igitur de*

causâ Daci nuncupantur à suis Danaï vel Dani. Northmanni autem dicuntur, quia lingua eorum Boreas NORTH vocatur, homo verò MAN; inde Northmanni, id est homines boreales, per denominationem nuncupantur: abest à Mss. Codic. Vict. et Sangerman.

(d) Hic incipit Caput V in Editis.

(e) Ita Ms. Sangerm. in Ed. autem quia non ei clypeus objiceretur, sed inermis , etc.

objiceretur, inermis in acie stans, armorum vim quancunque sperneret A illæsus; vehementissimis matris ejus venenis infectus. Hastings verò à patria cum suo adolescente exul proscriptus, missa legatione milites de finitimis Provinciis animo leves, bellicque cupidos ad hanc expeditionem invitans, innumerabilem pugnantium tyronum congregavit exercitum. Quid plura? fabricantur naves, innovantur scuta, resarciuntur thoraces, poliuntur loriceæ et galeæ, acuuntur enses et lanceæ, omnique telorum apparatu accuratè munitur exercitus. Inde verò statuto die pelago impelluntur naves, ad eas properè festinant milites, elevantur vexilla, libant ventis carbasa, vehuntur lupi pernices ad lacerandas Dominicas oves, Deo suo Thur humanum sanguinem libantes*. Cujus cruore libaminis unanimiter potati, vento flante secundo Vermandensem et (a) Atrebatensem (b) [anno ab Incarnatione Domini 851.] exilientesque è navibus, totum illicò vulcano tradunt Comitatum. Sancti quoque Quintini Monasterium ferali rabie comburunt, de Christiano populo nefarium exercentes ludibrium, Noviomensis quoque Emmo Episcopus cum suis Diaconibus eorum gladio obtruncatur; fitque cædes in plebe proprio orbata pastore. Dehinc Sequanica ora aggrediuntur, et apud Gemmeticum classica statione obsidionem componunt. Qui locus jure Gemeticus vocatur, quia pro suis offensis illuc gemit, qui in flammis ultricibus gemituri non erunt. Quidam verò à gemma illum vocatum arbitrantur, quia ut gemma in annulo rutilat (c), ita locus ille situ et ubertate fructuum. Hic nempe Clodovei Francorum Regis tempore, à B. Philiberto, opitulante Regina Baltilde constructus, in tanto incremento adolevit, ut in nongentorum Monachorum numero ejus quantitas suppleretur. In quo quamplurima multitudo Episcoporum, seu Clericorum, vel nobilium C Laicorum, spretis secularibus pompis, collecta, Christo Regi militatura, propria colla saluberrimo jugo subegit. Cujus loci Monachi, sive incolæ, Paganorum adventum comperientes, fugà lapsi quædam suarum rerum sub terra occultantes, quædam secum asportantes, Deo juvante evaserunt. Paganum locum vacuum reperientes, Monasterium S. Mariæ et S. Petri, cunctaque ædificia igne injecto adurunt, in solitudinem omnia redigentes. Hac itaque patrata everione, locus, qui tanto honoris splendore diù viguerat, exturbatis omnibus ac subversis domibus, cœpit esse cubile ferarum et volucrum: maceris in sua soliditate in sublime porrectis, arbustisque densissimis, et arborum virgultis per triginta fermè annorum curricula ubique è terra productis (d).

* *ad. VII.*

CAP. IV*.

De excidio Neustriæ et Aquitanix.

ABHINC denique Sequanæ sulcantes alveum, Rotomagum adeunt, igneque comburunt; horrendum de Christiano populo exercentes ludibrium. Enimverò Franciæ interiora petentes, prolixius omnem ferè Neustriam (e) quæ à Genabensi urbe per transversum Lutetiam usque Parisiorum pertingit* oppidum, Normannica feritate invadunt. Irruptionibus namque creberrimis cuncta vastando circumeuntes, primò quidem pedites, eò quòd equitandi peritia deesset: deinde equis vecti more nostratum per omnia vagantur. Intereà stationem navium suarum, ac si asyllum omnium periculorum, in insula quadam Cœnobio S. Florentii supposita componentes, magalia E instar exædificavere burgi, quo captivorum greges catenis astrictos asservarent, ipsique pro tempore corpora à labore reficerent expeditioni illicò servitura. Ex qua inopinatos discursus agitantes, modò navibus, modò equis delati, totam circumcirca delevere Provinciam. Et primo quidem adventu urbem Nanneticam incendio cremavère. Dein Andegavensem percurrentes regionem, ipsam quidem civitatem concremant.

An. 853.

(a) Addimus *Atrebatensem* auctoritate Ms. Sangerman.

(b) Ansulis inclusa non leguntur in eodem Ms.

(c) Sic legimus cum Ms. Sangerman.

(d) Hic incipit Cap. VII in Editione Chesnii.

(e) Caput VII, in Editis, exceptis quatuor

prioribus lineis, æquè ac VIII^{um} mutuatus est author iste ab Adrevaldo Floriacensi Monacho Lib. de Miraculis S. Benedicti num. 33, cujus opera vulgavit Mabillonius Sæc. II, Bened. pag. 369-394.

- A Pictavorum verò castella atque vicos, omnemque patriam à mari usque ad eandem Pictavensem urbem populantur, vastant, cædihus replentes omnia. Sequenti namque tempore, navigio Turonum adeunt civitatem, eamque de more stragibus opplentes, ad postremum ignibus tradunt, populata omni circumquaque regione. Haud longo post, superiora Ligeris annis navibus expetentes, Aurelianis perveniunt, captamque urbem auro distrahunt: sicque ad tempus recedentes, secundo adventu eandem combustionem dissipant. Quid denique solius Neustriæ clades memorando, stilum protraham? (a) Quinque suprâ memoratæ urbes excidii damna sensere. Quid Lutetia Parisiorum nobile caput, resplendens quondam gloriâ, abundans opibus, fertilitate soli, incolarum, quietissima pace, quam non immeritò emporium dixerò populorum? Nonne magis ambustos cineres, quàm urbem nobilem potuisses (b) cernere? Porrò, quid Belvagus*, quid Noviomagum, et ipsæ quondam Galliarum præstantissimæ urbes? Num et ipsæ eorumdem barbarorum irruptionibus atque hostili gladio concidère? Piget referre nobilissimorum Cœnobiorum, tam virorum quàm feminarum Deo devotè servientium excidia, stragesque non ignobilium plebium, captivitates matronarum, virginum ludibria, ac cuncta, quæ victis victores inferre valent, infanda tormentorum genera. Quid Aquitanicæ gentis ingentem referam afflictionem, quæ olim bellorum nutrix, nunc frigidam bello præferbat dextram? Etenim ipsa optimos quosque genitalis soli in sese elidens, tunc patuit præda gentibus alienis. Ab ipso quippe, ut ita loquar, Oceani littore versus Orientem usque Arvernum clarissimam veteri tempore Aquitanicæ urbem, nullam libertatem retinere valuit regio, non opidum aut vicus, non denique civitas, quæ non strage ferali conciderit horum Paganorum. Testatur id Pictavis fæcundissima urbs Aquitanicæ, hoc Sanctonum, hoc Engolisma, hoc Petragoricum, hoc Lemovicas, hoc certè Arvernum, ipsumque Avaricum caput regni Aquitanici.

* al. *Bellovacus*

CAP. V*.

* al. IX

Hastings Italiam permeat.

- HIS atque hujuscemodi calamitatum malis, ut prælibavimus, Galliis non absque piaculo quorumlibet per XXX ferè annorum spatium lugubrè detritis, Hastings dominium suum ad altiora cupiens provehere, de Imperiali diademate cum agmine complicum cœpit attentius tractare. Postremò, inito consilio velivolum permeantes mare, Romam deliberant clandestina irruptione obtinere. Sed nimia exorta tempestate, ad urbem (c) Lunis devolvuntur, vento impellente, quæ pro sui decore hoc vocabatur nomine. Porrò cives tanta attoniti classe, civitatis repagula portis inducunt, propugnacula et jaculis muniunt, atque semetipsos hortantur ad resistendum. Quorum audaciam Hastings ut comperit, ratus hanc Romam fore, omni conatu cœpit attentare, quo pacto possit eam dolo invadere. Denique Episcopo et Comiti suæ perfidiæ ministros dirigit, mandans non sua sponte illuc appulisse, sed suam repetere patriam voluisse: pacificos se esse pacem deinceps quærere, et se letali pressum languore, ab eis Christianum fieri supplicii prece deposcere. His Episcopus et Comes auditis, gaudio exhilarati, pacem cum nefandissimo pacis inimico firmant, fitque communis utriusque populo urbis ingressus (d). Tandem scelestus ad Ecclesiam fertur Hastings, sacro baptismo mergitur homo versutus, et exit rapacissimus lupus. Quem ad sui perniciem à fonte excipiunt Episcopus et Comes, hincque bajulorum manibus refertur ad navim, crismate delibutus. Post hoc, intempesto noctis medio, loricated locatur in feretro: innuens ceteris, ut suas induerent loricas sub tunicis. Proinde fit intolerabilis luctus per exercitum, Hastings obiisse neophitum. Resonat maris litrus tanti Ducis excessu. Dehinc navi effertur, ad Ecclesiam bajulatur. Sacra vestitur Antistes indumenta, sacro-

(a) Ita Ms. Vict. Editi verò et Ms. Sangerm. addunt, *aut solæ quinque*, etc.(b) Sic legitur in Ms. Sangerm. aliàs *potis es*.

(c) Luna, urbs Etruriæ ad ostia Macræ fluvii.

(d) Hic incipit Caput X in Editis, in quo, sicut in aliis, abbreviatam reddit narrationem Dudonis sancti Quintini.

sanctam pro defuncto mactaturus hostiam. Fit commendatio animæ, ut corpus scelerum et perditionis in barathro jam sepultum tradatur sepulturæ. Sed ecce prosilit de feretro, Episcopumque et Comitem obruncat gladio. Dehinc lupina rabie cum suis grassatur in plebe. His à funesto perpetratis, theatrum efficitur Dei Domus, jugulantur juvenes, trucidantur senes, depopulatur civitas, diruuntur a fundamentis mœnia. (a) Hujus itaque peracta urbis subversione, comperientes Pagani se Romam nullatenus cepisse, veriti ne ulterius quicquam proficerent, (quippe cùm Romanas aures famâ volante eorum profana opera jam occupassent) inuito consilio de regressu disponunt: Nam Bier totius excidii signifer, exercituumque Rex, dum nativum solum repeteret, naufragium passus, vix apud Anglos portum obtinuit, quampluribus de suis navibus submersis. Indeque Frisiam repetens, ibidem obiit mortem. Hastings verò Karolum Francorum Regem adiens, B pacem petiit, quam adipiscens, urbem Carnotensem stipendii munere ab ipso accepit. Et sic Francia à tumultuum fragoribus aliquandiù respiravit: sententia ultionis ob enormitatem scelerum debitæ suspensa, propiciata piissimi Christi clementiâ, cum Patre, et Spiritu sancto mundum ineffabiliter regentis per secula.

* Ms. Victor.

*Explicit * de Origine Danorum et eorum pressuris*

LIBER PRIMUS.

* ex cod. cod.

*Incipit * opus Cœnobitæ Willelmi (b) præclarissimos Normanniæ Duces Cronico stylo representantis.*

Incipit de Rollone Daco

LIBER SECUNDUS.

CAP. I.

POST emensis plurimorum annorum interstitiis, Francia ab his tumultuum fragoribus paulisper sopita, iterum Danamarchia flammivomos exterminii jure titiones spargens plurimos tirones à se juvenili flore vernantes, priscorum patrum lege secernit (c). Qui profecto cum sex navibus armato milite plenis, maria petentes Scanzam insulam applicant: indèque anchoris sublatis spirantibus salubriter auris Angliam aggrediuntur Britannicam. Cum quibus Angli confestim obvii congressione facta confligentes, multis suorum amissis, cum dedecore refugerunt. His Elphstarnus regni illius Rex compertis, missa legatione protinus pacem petit et adipiscitur, firmatisque fœderibus amicitia indissolubili ad invicem connectuntur. A quo se expeditionis postulantes auxilium magnam armatorum intercapedine parva temporis sui manum contraxerunt. Mox ergò velis in sublime pansis fluctivaga sulcantes æquora circio * hac illacque rotante undas cum magno vitæ periculo devolvuntur ad Waclais *. Quibus mortem evadentibus et de maris dispendio respirantibus Rainerius longi colli Hainonensis sive Habaniensis cum multitudine gravi bellum inferens et eos à terra exturbare cupiens, extinctis suorum quampluribus, ipse victus capitur, et compedibus

* Hic deficiunt
Mss.
* Ed. Wal-
gros

(a) His verbis incipit Caput XI in vulgatis.
(b) Istis adde quæ leguntur in eodem Codice ad calcem Libri octavi, nempe: *Explicit opus Cœnobitæ Willelmi præclarissimos Normanniæ Duces Cronico stylo representantis*. Unde non leviter conjicitur Libri primi et Libri octavi Auctorem non esse Willelmum, ac illius opus ab aliis fuisse auctum. Genuinos etiam Willelmi Libros, maxime V et VII interpolatos esse satis indicant Manuscripti Codices Victorinus et Sangermanensis. Advertendum imprimis in Ms. Victorino Librum secundum prout Willelmi genuinum opus est,

primò constare dumtaxat ex quatuor lineis Capituli primi pag. 221 Chesnianæ editionis; quæ verò sequuntur usque ad finem Capituli VIII, eadem prorsus apud Dudonem leguntur ab initio paginæ 70, ad medium pag. 73. Porrò ea ipsa sunt quæ Ms. Victorini Auctor à se omissa monet in præfatione, ut suprâ observavimus.

(c) Hic sequimur Codices Sangerman. et Regium, de quo suprâ, utinam mutilus non esset: quamvis enim XIV sæculi characterem præ se ferat, in omnibus cum suprâ citatis Codicibus convenit.

A mancipatur. In navibus capti detruduntur. In illa verò pugna à Rainerii militibus duodecim Danorum bellatores capiuntur, quos uxori ejus repræsentantes decreverunt pro eis Dominum suum recipere. Qua denique spe ex toto frustrati non sunt: nam uxor ejus Legatos ad Danos mittens, et ipsa suum virum, dato pro eis magno auri pondere recipit; et Dani qui ab ipsâ tenebantur, liberi dimittuntur.

Addenda ad Tomum VIII.

PAG. 255, *ad calcem capitis IX in Editis; in Mss. verò II, adde quæ sequuntur lin. 4 ex Mss. Victor. et Sangerman.* Unum ex semetipsis nomine Rollonem fortè eligentes, quem sibi Dominum militiæque suæ Principem pacta **B** ei fidelitate perficiunt.

Pag. 256, cap. 12, lin. 6, in margine Sebar, adde seu Scibardus.

Ibid. lin. 8. Talibus itaque territæ plurimæ gentes Franciæ, tributa solvebant Rolloni, plurimæ verò resistebant ei. Hæc verba desunt in Mss. Codic. Victor. et Sangerman.

Ibid. in capite 13, lin. 18. statim Comites exercitûs et cetera usque ad inimicos suos devastare, desunt in Mss. supra nominatis.

Ibid. in cap. 14, lin. 26, his verbis, Expletis autem tribus mensibus illicò; adde post Mss. Codices Victor. et Sangerm. Rollo solita rabie Franciam usque ad Stampas, missis hac illacque exercitibus, demolitur. Reliqua hujus capitis desunt in Ms. Sangerman.

PAG. 257, *in cap. 17, lin. 24. Flandrensem verò Provinciani, etc. quæ in C editis leguntur usque ad Quibus nobiliter expletis, absunt à Mss. Victor. et Sangerman.*

Ibid. in cap. 18, lin. 42. Rollo autem postquam baptisatus est. et quæ sequuntur usque ad hæc verba capitis 19, lin. 53, Videntes autem Pagani, non leguntur in Mss. Cod. Victorino: exstant autem in Mss. Sangermanensi, in quo quædam alia omittuntur.

Pag. 258, lin. 2, securitatem omnibus gentibus et reliqua hujusce capitis usque ad 20 desunt in Ms. Sangermanensi.

Ibid. in cap. 20, lin. 23. Dicuntur etiam alia multa digna relatu, etc. quæ sequuntur inclusivè usque ad in hodiernum diem Rollonis Mara vocatur, desunt in Mss. Victor. et Sangermanensi.

D *Ibid. cap. 21, lin. 34. Hoc caput sic incipit in Ms. Sangerman. Per id tempus Rodbertus Dux Rollonis patrinus contra Regem Karolum rebellavit, et regnum Franciæ invadens in Regem III Kal. Julii unctus est. Karolus verò antequam annus compleretur, etc. ut in editis lin. 42.*

Pag. 260, lib. 3, cap. 3, lin. 5, festina, lege festiva. cum Mss. Vict. et Sang.

Cap. 4, lin. 12. post Karoli Regis filium, adde cum Ms. qui Laudunensis præsulis Ascelini decipulis captus, in custodia diem obierat.

Lin. 13. post pro suo amore ignosceret, addit Ms. Confugerat enim Ludovicus puer cum matre Ogiva, cum Francorum dolis pater ejus caperetur.

Cap. 5, lin. 33, post vocem, prudentissimus, adde, Mediator.

Cap. 6, lin. 40, congratulanter, corrige, congratulanti.

PAG. 262, *lin. 5, cap. 11. Intereà Arnulfus Flandrensis dirum perfido, etc. Ms. Sangermanensis addit verbo, Intereà VIII regni Lodovici Francorum Regis E anno.*

Pag. 264, Lib. IV, cap. 4, lin. 53, 54. Nepotem, meliùs in Ms. Victor. pronepotem. Erat enim Bernardus Willelmi patris Richardi avunculus.

Pag. 265, cap. 7, lin. 19. Haigroldo, Ms. Victor. habet hîc et passim Heroldo.

Lin. 50, obventu, corrige cum Ms. obtentu.

Pag. 266, cap. 10, lin. 37. Quod patri suo Henrico Regi et alia quæ sequuntur usque ad illa contra Robertum prosperè gestum, non leguntur in Ms. Cod. Sangermanensi.

Pag. 267, cap. 13, lin. 34, ditioni, meliùs cum Ms. tuitioni.

Lin. 40, illis quidem honorificè vale dixit, corrige cum Ms. illos quidem digna mercede remuneravit. Et omissis duobus lineis, lege Deinde suum celerrimè, etc.

Pag. 269, cap. 18, *Extrema hujus capituli verba recidit D. Bouquet; hinc verò A restituimus quia observatione digna nobis visa sunt. De qua [Ecclesia Beccensi] orietur sermo in posteris. Ita Ms. Victor. at Codex Sangermanensis terminat caput istud per hæc verba: Tertia quidem Mathildis Odoni Comiti, de qua sermo in posteris orietur. Reliqua omittit.*

Emendationes ad Tom. X.

PAG. 185. *Ex eodem Libro IV, cap. 20, lin. 9, morbo crudescente, addunt Mss. Victor. et Sangerman. Compellor à vobis separari. Proinde, si mei aliquin (fortè aliquantò) amatores mei fuistis, oro vos ut hunc meum filium loco mei vobis præferatis, eique fideles sitis sicut mihi semper fuistis. Jam enim me ingredientem viam, etc. ut in editis.* B

Pag. 186, Lib. V, cap. 4, lin. 10. Ducis, *dde*, Richardi.

Lin. 31, ad tres, *corrige*, ad naves.

Lin. 34, Ducem, *adde*, Richardum.

Pag. 187, cap. 7, lin. 26, incolatûs, *corrige cum Ms. exulatûs.*

Cap. 10, lin. 32, auferens, *lege*, accipiens.

Pag. 188, cap. 11, lin. 18, cautos, *lege*, incautos. *Ita Ms. Sangerm.*

Pag. 189, cap. 15, lin. 33, hæredem. Burgundiones cum fastu supercilii suscipere refutaverunt; sed, *corrige cum Ms. Victor. hæredem, quem suscipere Burgundiones cum fastu supercilii refutantes, Landricum.*

Pag. 190, cap. 16, lin. 11, *in margine*; al. Milbiandum, *adde cum Ms. Cod. Victor. Milmandum, seu cum Uticensi, Mirmandum.*

Lin. 15. Inde, *adde cum Ms. Victor. retorquentes gressum.*

Pag. 190, Lib. VI, cap. 2, lin. ult. *ab invicem secesserunt: Adde et corrige cum Ms. Victor. Porrò Dux post hæc, dimisso exercitu, Rotomagum regressus, millesimo vicesimo octavo anno ab incarnatione Domini, suorum nonnullis, ut retulerunt plurimi, veneno mortem obiit, fratrem suum Robertum hæredem relinquens sui Ducatûs. Quæ sequuntur in editis ab hæc voce Parvulus, ad finem capituli non sunt in Ms. Victorino. Istæ interpolatio notatur, pag. 191, not. b. Ultima verba Ms. Codicis insinuant Nicolaum quem Chronographi quidam filium Richardi faciunt, nothum fuisse. Id expressis verbis probat autor Chronici Francici Normannicæ cuius partem vulgamus in hoc Tomo, pag. 320-343. Sic autem loquitur; [le tiers Richart] ne regna que deux ans, et n'ot nuls enfans qui après lui peussent succeder en la Duchié.* C

Pag. 191, cap. 4, lin. 47, strangulatus est. Iterum Willelmus ad tantam D controversiam, *lege cum Ms. Victor. strangulatus est; sed non multò post furiâ invecus discidii, ad tantam controversiam.*

Pag. 192, cap. 5, lin. 10. Ibrilicum, *Ms. Victor habet Ibroicum.*

Emendationes et additamenta ad hunc Tomum XI.

PAG. 34, cap. 7, lin. 15. Tunc Robertus, etc. *usque ad finem capituli hujus desunt in Ms. Victorino.*

Pag. 35, cap. 9, lin. 10. *Non legitur in eodem Ms. caput istud IX; non in Uticensi, ut observatur ibidem not. a. nec etiam in Codice Sangermanensi.*

Pag. 36, cap. 10, lin. 40. Gersus, *in Mss. Victor. et Sanger. legitur Gersui. Ibid. domum, corrige, demum.*

Pag. 37, cap. 12, lin. 3, pace rata, *lege*, mansura. *Ibid. not. a, adde, et in Victorino.* E

Ibid. Lib. 7, cap. 2. Deinde Tuoldus teneri Ducis, etc. quæ sequuntur usque ad hæc verba capituli 4, pag. 38, lin. penultima, Henricum igitur Francorum Regem adeunt, etc. non exstant in Ms. Cod. Victorino.

Pag. 39, cap. 5, lin. 19. Comitatum adivit, *Ms. Victor legit, Comitatum aggressus.*

Ibid. cap. 6, lin. 37, extorris aufugit. Hic desinit in Ms. Victor. caput 2, quod est 6 in editis.

Pag. 40, cap. 7, lin. 13. Denique, etc. *et tres sequentes lineæ desunt in Ms. Cod. Victor.*

- A *Ibid. cap. 8, lin. 19, cum Duce, adde cum eodem Ms. Wilhelmo.*
Caput istud 8^{um} in editis, 4^{um} in Ms. Victorino, licet non legatur in Uticensi Codice, sicut pars sequentis, tamen stilum, formam totius operis redolet.
Ibid. cap. 9, lin. 41, reliquit heredem; adde, sed de hiis huc usque.
 Nunc stilus figatur in præfixa narrationis serie. Quæ verba claudunt caput hoc V. Ms. Victorini, IX verò in editis. Sequentia capita 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 non leguntur in isto Codice. V^{um} verò caput, in editis 17, ab his verbis incipit: Igitur Dux jam flore vernans gratissimæ juventutis, et reliqua *ibid. p. 43, lin. 7.*
Pag. 43, cap. 17, lin. 10. Circa hæc tempora Hugo. Hæc verba usque ad quinquaginta annis in Episcopatu vixit, absunt à Ms. Victorino.
Ibid. lin. 19, castrum Brioci, legendum Brionæ probat designatus infra situs
- B *juxta flumen Risle.*
Ibid. lin. 37-44 Briocum, corrige, Brionam.
Pag. 44, cap. 18, lin. 13. Nec mora, sicut jusserat, hæc verba inclusive usque ad pelliciarum exstiterant, non leguntur in Ms. Victorino.
Ibid. cap. 19, lin. 29. Moritolii, aliàs, Moritonii, ut infra legitur lin. 49; attamen apud Ordericum Vitalem passim Moritolii.
*Pag. 45, cap. 21, lin. 21, mœnibus intulit: adde ex Ms. Victor. de quâ succedentibus annorum temporibus filios filiasque genuit, ex quibus postmodum in Ducatu genitori Robertus successit functus honore paterno, et utinam tempore longo. De quo, si vita comes fuerit, plenius à nobis suis dictabitur in locis. In eodem Ms. non leguntur cap. 22, et 23. Idem observatur de Codice Ms. Uticensi, *ibid. not. b. Maxima pars capitis 22 desideratur in Ms. Sangermanensi.**
- C *Pag. 46, cap. 24, lin. 40. Tunc Normannos discordia turbavit, eosque vicinorum, qui bella paci proponebant, cruores effundere compulit. Quæ verba desunt in Ms. Cod. Ms.*
Pag. 47, not. a. confirmatur Lectio Ms. Cod. Utic. per Ms. Victorinum: uterque concordat.
Pag. 48, cap. 28, lin. 41, non apposuit: adde cum Ms. Victor. Qui diutiùs post hoc vivens demum naturæ debita solvit. Philippum et Hugonem, unamque filiam genuit. Qui postquam Regnum, etc. ut in lin. 46.
Pag. 50, cap. 34, lin. 49. Considerans itaque Princeps regio diademate jure coronandus Heroldum quotidie, etc. ita legit Ms. Victor.
Pag. 51, lin. 6. Penvesellum, corrige cum Ms. Victor. Pevenescellum.
- D *Ibid. lin. 8, aliud firmavit, corrigi Ms. Victor. et addit, Quem Heroldus incautum accelerans præoccupare, tota nocte equitans in campo belli apparuit mane. Ubi vide Ms. Vict. partem capitis 34 et caput 35 totum abscindere.*
Pag. 52, cap. 38, lin. 31, Comitum Rodulphi filius. Reliquam istius capitis deest in Ms. Cod. Sangermanensi.
Pag. 53, lin. 27, cap. 40, ita restituendum est.
 Rex verò Wilhelmus, jam ad votum dispositis omnibus, pro quibus venerat, Roberto filio suo juvenili fervore vernanti Normannici Ducatus dominium tradidit. Ipse verò in regnum remeans Anglicum, iteratò plurimos ejusdem gentis reperit, quorum levia corda ab ejus fidelitate prævaricatrix conspiratio averterat. Conjuraverant enim latrunculi per totam patriam, quatinus milites quos ad tuendum regnum reliquerat in capite jejunii nudis
- E *vestigiiis, quo solet unusquisque penitens Christiana religione ad Ecclesiam festinare, incautos ubique perimerent: et sic ipsum à Normannia regredientem levius è regno proturbarent. Verùm detectis Deo contrariis eorum perfidiæ machinis, repentinum magni debellatoris formidantes adventum, furtim, ut festinum magni terroris consilium suasit, fugâ lapsi in quandam partem Cumberlandæ Comitatus, aquis pariter et silvis inaccessibilem, se contulerunt: et firmissimo vallo castrum crexerunt, quod propriâ linguâ Dunelmum nuncuparunt. Inde diversos excursus crebrò agitantes, aliquandiù inibi delituerunt, Sueni Danorum Regis præstolantes adventum, quem vedariis ad sui convocarant auxilium. Inde verò Legatos mittentes, ad exrenda suæ nequitiae infausta commenta, sibi asciverunt Eboracenses. Quibus juncti, armorum simul et stipendiorum copiâ urbem munierunt, et semetipsos*

ad resistendum corroboraverunt; sibi que puerum quemdam nomine Eadgarum ex Eduardi Regis nobilitate genus ducentem, Regem præfecerunt. Quorum temerarios actus vel conatus Willelmus Rex ut agnovit, Normannorum catervas produxit, et quantociùs ad confutandum contumaciam eorum perrexit. Seditiosi autem audaciâ et viribus fisi, ex civitate prosilnerunt, et contra regalem exercitum ilicò aciem direxerunt. A quo protinùs ita profligati sunt, ut quamplurimi perimerentur, et reliqui intra mœnia oppidi refugere compellerentur. Normanni verò è vestigio eos consecuti sunt, et muri ambitum, quò confugerant, cum ipsis irruperunt, atque tam ferro quàm igne à puero usque ad senem totam penè urbem deleverunt. Incentores autem totius doli per Humbre fluvium navibus dispendium mortis effugerunt.

Cap. 41.

Porrò duo filii Heraldi Regis ab eorum contubernio se subdlexerunt, et cum multis vernaculis patris Dirmetum Hiberniæ Regem pro obtinendo juvamine aggressi sunt. De cujus regno, eodem suffragante, parva temporis intercapedine non minimam manum militum sibi contraxerunt. Deindè, cum sexaginta sex navibus, qua in regione maximè opportunum æstimaverunt, ociùs Anglos repetierunt; et more sævissimorum pyratarum, rapinis et incendiis terræ populum exterminare conati sunt. Briennus autem, Eudonis Ducis Britanniæ minoris filius, eis armatus cum suis occurrit, et mox cum eis sub die una duobus præliis manum conseruit. Cæsis verò mille et septingentis bellatorum, cum nonnullis regni Proceribus, reliqui è certamine fugientes, navium præsidio necis excidium utcumque evaserunt, et ex charorum amissione permaximum Hibernensibus luctum reportaverunt. Qui profectò, nisi nox prælium diremisset, omnes mortis novaculâ abradi fuissent.

Cap. 42.

Suarii denique intra Dunelmum latitantes, compertis tot in perniciosis conspirationibus eâdem vesaniâ coadunatorum infortuniis, cum adhuc in suas ærumnas armis atque fuga auderent, regiam expeditionem super se metuentes, deliberatâ sententiâ tam inconsultæ temeritati congrua, in maritimum præsidiorum remotiora sese receperunt, inhonestas opes pyraticeo latrocinio sibi contrahentes. Rex autem monitus quidem prudentia, qua consulere in cunctis Regi novit, immunita regni providissima dispositione perlustravit, ac ad arcendos hostium excursus tutissima castella per opportuna loca stabilivit: quæ militum electissimo robore, et uberrima stipendiorum copia munivit. Tandem bellorum ac seditionum tempestate parumper conquiescente, jam totius Angliæ Monarchiæ et habenas potentiùs temperat, et gloria prosperiùs potitur.

Hactenùs (a) illustrissimos ac celeberrima Annalium pagina dignissimos Willelmi Regis actus, quos in ordine narrationis expeditum est in Ducatu plurimos, multos jam in regno meritæ ultionis gladio justitiæ adversarios debellando gessit, per veritatis tramitem directo sermone prosecutus, bonis quibusdam adhortando faventibus, juxta nostri temeritatem ingenii conscriptos venturæ ætati in longum victuros trado. Quæ verò ejus nobilissima gesta probissimaque merita lætifica spe jam tenemus latera, illius ambientibus sapientia et eloquentia præminentibus viris honestam materiam honestis edendam fastis relinquo. Ipsum autem pium atque orthodoxum Regem sub Anglorum tutela Anglis feliciter dominari, Anglos fortiter perdomare, justè gubernare è Christo. Sed quia Normannorum Ducum pacem atque bella Cronico digerere stilo decrevimus ad Robertum ejusdem Regis filium, quo impræsentiarum Duce et Advocato gaudemus, calami via dirigatur. Cum enim pulcherrimo tam decentissimi corporis quàm gratissimæ ætatis flore vernans in juventutem enitescat; ex ingenuâ ejus virtute qua velut in homine magnos repræsentavit avos, præclarissima opera plurimorum notitiæ scripto propaganda speramus, annuente Imperatore Virginis filio qui cum Patre, sanctoque *Pneumate* in verâ æternitate idem ineffabili potentia omni præsidet potestati universaque immobilibus movet ac moderatur legibus. Amen.

(a) Caput ultimum et conclusionem deprimimus ex Mss. Codicibus Victorino et Sangermanensi. Hinc videre est, sepositis intercalationibus quas manus aliena genuino operi Willelmi Gemeticensis inseruit, totum opus auctoris

nostri tantum constare sex libris. Si consulimus Ms. Victor. Liber VII habet capita seu articulos 19. Alias divisiones continet Codex Sangermanensis: in hoc numeramus 47 articulos, quorum breviores alii, quidam ampliores

A *Explicit opus (a) Cœnobitæ Willelmi præclarissimos Normanniæ Duces Cronico stilo representantis.*

(a) Hæc leguntur in Ms. Victorino. Sangermanensis Codex nullibi nominat Willelmum Germanicensem: in multis, et ferè in omnibus consentit Victorino. Illic Codex quingentorum ferè annorum ætatem habet, iudice viro clar. D. des

Thuilleries Dissertat. impressâ *Mercure de France* 1723, décembre, p. 1311. Manuscriptum verò Sangermanense caracterem proprium sæculi duodecimi ex omni parte redolet.

Addenda Fragmento cui Titulus est,

B *Ex Gestis Pontificum Cenomanensium, pag. 135 hujus Tomi.*

MONITUM.

EXCERPTA ex Cap. 31. Gestorum agunt de Gervasio primùm Episcopo Cenomanensi, deinde Remorum Archipræsule quem laudat Fulcoius Meldensis, pag. 443 hujus Tomi. Vide notam e. Natus fuit Gervasius, Apud Curiam-Aimonis (Coaimon) prope Castrum Ledi in pago Cenomanensi IV Nonas Februarias, ex Chron. Remensi, Tom. X, pag. 271.

C II. De Herberto Comite, cognomine Bacco, avunculo Herberti qui fuit temporibus Avesgaudi Episcopi, juvat hanc observationem præmittere.

III. Herbertus iste frater Hugonis I Comit. Cenoman. filii Davidis qui comitatum hunc à Lothario Rege suscepit an. 957. Davidis hujus, Comitum Cenomanensium Capitis prosapia, et si pro tenebris horum temporum ignota, non idcirco minus illustris censenda est, cum hanc ex communi existimatione ad Carolum magnum referat Ordericus Vital. Lib. 4, pag. 244 hujus Tomi. David primus Comes Cenomanorum obiit an. 970, cui successit Hugo filius ejus, nomine primus; iste tres filios habuit Herbertum, ejus successorem, qui natu-minimus videtur; Hugonem et Fulconem qui juvenes obierunt.

D De Hugone I vide Will. Gemet. Lib. 5, Cap. 10, pag. 187, Tom. X. Ad Herbertum quod attinet, vulgò cognominatum evigilans canem, anno circiter 1015 fratris successorem; memoratur ille in Gestis Consul. Andeg. in nostro Tom. X, pag. 257. In prælio Pontileviens Comites Andegav. et Cenoman. partâ victoriâ Odonem Campaniensem fugaverunt. Redux ab istâ expeditione Herbertus pro gratiarum actionibus Deo persolvendis plurima dona contulit Canonicis sancti Petri de Curiâ Cenomanensi; hæc colligimus ex Chartulario ipsius Ecclesiæ. « Redientes ergo à prælio quod cum Odone Campaniensi » ego Herbertus evigilans canem cognomine et Goffridus Martellus: Fulco verò pater ejus de prælio fugerat: viriliter vicimus; » Odone Comite devicto in terrâ sua et capto, dedimus nostris » Ecclesiis pro honore victoriæ quam Deus nobis contulerat plura » donaria, etc. » Interfuit Comes Herbertus foundationi Ecclesiæ S. Leonardi Bellismensis per Guillelmum ejusdem loci Comitem circa annum 1026: in eâdem Chartâ memorantur Rex Robertus, Richardus Normanniæ Comes, Rodulfus Rothomagensis Archiepiscopus, Ricardus Sagiensis Episc. Arnulfus Turonens. Archiep. Odo Comes,

Fulco Andegav. Comes; Hubertus Andegav. Episc. neenon Avesgau- A
alus Cenomanensis præsul; quæ videre sis apud Bry Histoire du Perche,
pag. 46. Gravia etiam bella expertus est Herbertus adversus Guillel-
lum Comitem Bellismensem et Alencion. et Robertum filium ejus,
fortassis propter pagum Sagonicum (le Sonnois, quod verbum malè
dicitur Sennois in margine pag. 57 hujus Tomi, in finibus Ceno-
manorum, cujus idem Guillelmus Dominus erat, ex Will. Gemet. Lib. 8, Cap. 35, eâdem paginâ, et Bry *ibid. pag. 50. De*
his Order. Vital. Lib. 3, pag. 224 hujus Tomi, † Geroius filius
Ernaldi grossi de Corte Sedaldi, Abonii Britonis filii, etc. mirâ
probitate et audaciâ temporibus Hugonis magni et Roberti Fran- B
corum Regum nobiliter viguit. . . . [Hic] inter reliqua fortia
opera quæ fecit, cum Willelmo Belesmensi contra Herbertum
Comitem Cenomanensem Comitem pugnavit. Victoꝝ autem Wil-
lelmo et fugiente cum suis, Geroius stetit, bellumque, donec
Herbertum cum suis in fugam cogeret viriliter sustinuit; victo-
riamque nactus usque hodie ab his qui norunt, laudari pro-
meruit.

Quæ secuta sunt, scribit Will. Gemet. Lib. 6, Cap. 7, pag. 34
hujus Tomi, ubi de expeditione contra Robertum Guillelmi Belis-
mensis successorem, et ejus captivitate apud Balaum (Balon) castrum C
duobus annis in carcere. Herbertus Comes obiit an. 1036, XV
Kal. Mart. vel Idibus Aprilis, ut in Necrologio S. Petri de cul-
tura notatur: unicum filium, necdum majorem, reliquit, nomine
Hugonem; et tres filias 1. Gersendis quæ 1°. Theobaldo Campaniæ
Comiti, tum repudio interveniente, Azoni Liguriæ Marchisio, ex
quibus nati sunt Fulco et Hugo, postea Cenomanensis Comes, et filia
nomine Sybilla quam Helix de Flexiâ nupsisse dicit Will. Gemet.
Lib. 8, Cap. 5, pag. 55 hujus Tomi.

2. *Biota uxor Galterii Medanti, Pontesii et Calvimontis Co-*
mitis ex Will. Pictav. in Gestis Guillelmi Ducis Norman. ibid. p. D
85, et Order. Vital. Lib. 3, pag. 231, Sed quia Walterius Pon-
tesensium Comes, filius Drogonis Comitis, qui cum Rodberto
seniore Normannorum Duce in Hierusalem ierat, et in illo itinere
peregrinus obierat, Biotam Hugonis Cenomanensium Comitis
filiam (lege sororem,) quæ amita [Herberti] juvenis erat, in
conjugium habebat, totum comitatum Cenomanensem calum-
niabatur.

3. *Uxor Lancelini de Balgenciaco; namque, ut scribit Ordericus*
Lib. 8, pag. 684 inter Script. Norman. ed. Chesnii, Helias filius
Johannis de Flechia, emens Comitatum Cenomanensem ab Hugone, E
filio Azonis Marchionis Liguriæ, dicit Hugoni Azonis †: Cognatus
tuus sum... Nam filia Herberti Comitis Lancelino de Balgenceio
nupsit, eique Lancelinum Radulfi patrem, et Johannem meum
genitorem peperit. Ex his quoque extitit filia quæ fuit prima uxor
Fulconis Rechin Comitis Andegavensis, ut habetur in Gestis Consul.
Andeg. num. 12, pag. 262. Spicil. in-fol. Tom. 3.

IV. *Cùm obiisset Herbertus I dictus evigilans canem circa initium*
anni 1036, relicto filio et herede Hugone II puero, Herbertum
dictum

A dictum Bacconem tutorio tantum nomine Comitatu Cenomanensi positum, et jus ipsum probat, et notitia contemporanea quâ Ecclesia S. Sabinæ Canonicis S. Petri de Curiâ vindicatur: in hâc Cartâ post Herbertum I statuitur Hugo puer, omisso Baccone, quem tamen proprio sibi nomine Comitatum vindicare statuisse forsân probaverint ejus pugna adversus Gervasium Episcopum qui Hugoni filio impensè favebat. Bacconem verò fratrem fuisse Hugonis I, non autem filium, præter acta Pontificum Cenomanensium, suadent duæ Cartæ ejusdem Hugonis I pro Prioratu S. Victurii, in quibus testis refertur Herbertus frater Hugonis, nec usquam Herbertus Herberti frater reperitur.

B V. De Herberto Evigilans-canem, non de Baccone intelligendum videtur quod habet Willel. Pictav. in Gestis Guillel. Ducis Norman. pag. 85 hujus Tomi: Comitum Andegavensium dominatio Cenomanorum Comitibus pridem gravis ac penè intolerabilis extiterat. Ut enim alia plura omittam, novissimè nostrâ memoriâ Fulco Andegavensis Herbertum Cenomanicum majorem Santonas illexit sponsione urbis ipsius. Ibi vinctum in medio colloquio ad pactiones quas avarè concupierat, carcere ac tormentis coegit. Tempore verò Hugonis Gaufridus Martellus urbem Cenomanicam sæpe injecto igne cremavit, etc. Hoc ante annum 1028

C accidisse constat ex Fragmento Hist. Aquitan. apud Chesn. Tom. IV, pag. 81. Tunc Comes Fulco dolo accersitum secum adduxit Santonas Arbertum (seu Herbertum) nobilissimum Comitem Cenomannis, et prima Quadragesimæ Dominica post Cœnam nocte intempestâ eum traditione cepit, et in vinculis secum duxit, tenuitque eum in carcere biennio. Unde eripere eum Dominus dignatus est. Sequenti anno propter ipsum scelus combusta est ipsa civitas cum sede Episcopali, et dein mansit deserta Basilica. Nunc audiamus Willielmum Malmesbur. Lib. 3, pag. 180 hujus Tomi, de eventibus anni 1060. Fulco antiquior pluribus annis usque ad senium illum, etc. . . . Herbertum Comitem Cinnomansensem Sanctonas sponsione urbis illectum, in medio colloquio ab apparitoribus arctari et, quibus placuit conditionibus, irretiri fecit. Cæterùm sanctus et integer, extremis ferè annis filio sæpedicto Gaufrido principatu vivens cessit.

VI. Bacconem istum exheredaverunt Cives Cenomanici, Gervasio Episcopo institore, forasque civitatem projecerunt, et rectum heredem Herberti filium, instituerunt, ut legitur in Gestis.

Hugo II Comitatum iniit et sponsam Bertam accepit, Odonis Campaniensis Comitis Blesarum et Turonum, necnon Ermengardis filiam quæ 1^o duxerat Alano III Duci Britannorum. Mortuo Alano an. 1040, Eudo frater ejus, ut Conani nepotis tutor, totam ad se dominationem attraxerat, quod locum Berthæ dedit secundas nuptias amplectendi. Obiit Hugo circa annum 1051. Order. Vit. Lib. 4, pag. 244 hujus Tomi, non rectè ordinat hujusce Comitis liberos. Dicit uxorem Azonis filiam fuisse Hugonis nostri: at soror fuit istius. Concinit autor sub nomine Willelm. Gemet. Lib. 8. Cap. 5, pag. 55, dum ait: Cenomanenses consilium dedisse Heliæ de Fleca ut filiam Comitis Langobardiæ, neptem videlicet Hereberti

quondam Cenomanensis Comitis ex primogenitâ filiâ , in matrimonium ducat. Certius tribuit Ordericus Hugoni II filiam nomine Margaritam quæ Roberto filio Guillelmi Ducis Neustriæ desponsata est. At non probabile est tertiam quam Paulam nominat idem Historiographus , nupsisse Joanni de Flecchia ex quo tres liberos Goisbertum , Heliam et Enoch peperit : 1°. enim consobrini essent Paula filia Hugonis et Joannes filius sororis ejusdem Hugonis , quæ Lancelino de Balgenciaco nupserat. Ista connubia in usu non erant : 2°. Helias filius Joannis de Flecchia , dum Comitatum emit ab Hugone filio Azoni , dicit Hugoni ut jam diximus : Cognatus tuus sum , etc. Quidni verò diceret ; Consobrinus tuus sum : nam mater tua et mater mea sorores fuere ? Quod sane verum id non esse demonstrat. Igitur Hugo II filium habuit Herbertum nomine , et Margaritam uxorem Roberti filii Guillelmi Ducis : è vita decessit circa an. 1051. Post eum , Gaufridus Martellus tenuit per decem annos Comitatum Cenomanensem ; quo mortuo Herbertus filius Hugonis paternam possedit hæreditatem.

Herbertum per duorum tantundem annorum Circulum Comitem Cenomanix extitisse certius manet juxta Chronicon Kemperleg. pag. 372 hujus Tomi , ubi sic legere est ; Herbertus Cenomanorum Comes moritur uterinus frater Conani Ducis.

VII. Post decessum Herberti juvenis Walterius Pontesiensium , Medantæ et Calvimontis Comes et Biota uxor ejus , Herberti I Cenomanorum Comitis filia , faventibus Goffrido de Meduanâ , Herberto de sancta Susanna , aliisque regionis proceribus Comitatum Cenomanensem sibi vindicare curaverunt ; et saltem ex parte possederunt , ut patet ex Orderico Vitali supra pag. 231. Successionem Comitum Cenomanorum lucidiùs quisquam videre poterit ex Notitiâ Cartularii Ecclesiæ Collegiatæ S. Petri de Curiâ , in quâ sic recenset amanuensis : Hugo puer. Herbertus filius ejus. Goffridus Comes Andegavensis. Gauterius de Pontesio. Rex Anglorum , DONEC URBEM CENOMANICAM AMISIT. Hugo Azonis filius. Talis erat status Cenomanicæ regionis temporibus Henrici et Philippi Francorum Regum.

VIII. Videns verò Præsul [Gervasius] suum [Cenomanensem] Episcopatum nec per Regem , nec per se ipsum à Baccone posse defendi ; petivit quiddam à Rege Henrico , quod utinam non petisset : scilicet ut daret Episcopatum Gaufrido Andegavorum Comiti , solummodò dum viveret , ut liberiùs à Comite Cenomannico illum defenderet ; illo etenim mortuo , in regiam manum rediret. Quod factum versum est in malum , etc.

Sanè quidem Andegavenses Comites tutelam et protectionem , seu commendationem Episcopatum semper habuerunt. Etenim usque ad tempus Philippi Augusti ullum onus aut gravamen imponebatur Episcopis et Ecclesiis. Ex quo Cenomanensis Præsul Gervasius se et res suas posuit in Commendationem potentioris Comitis Gaufridi , ut esset qui se et sua tueretur et protegeret contra inimicum Bacconem , conjicere est Comites hujus successores Regalibus Ec-

^A *clesiæ Cenomanensis potitos fuisse : quod jus quidem servaverunt per fas et nefas.*

IX. Gaufridus [*Comes*] . . . mandavit in dolo Gervasium Episcopum . . . quem traditum misit in carcerem ac tenuit in vinculis.

Hinc Præsules in Concilio Remensi an. 1049 congregati voterunt et Gozfridum Andegavensem usque ad synodum futuram Moguntiaë, ibi excommunicandum, nisi relaxaret quem captum tenebat domnum Gervasium, qui tunc erat Præsul sedis Cenomanicæ. Lab. Conc. Tom. IX. col. 1042. Uterque tandem Pontifex et Comes ad pacem venerunt, quam tractatu publico ad modum hujus
^B *temporis ediderunt sub formâ quæ sequitur.*

Notitia initæ pacis inter Gaufridum Comitem Andegavensem,
 et Gervasium Episcopum Cenomanensem.

*Ex Chartario
 Vindocinensi.*

Apud Marteniũ Tom. I Thes. Anecd. col. 159.

^C QUANDO pacem fecit G. Comes cum Gervasio Episcopo, post invalidit-
 dinem illam quâ ex fractura coxæ apud Vindocinum decubuerat, coac-
 tus est donare illi aliqua suorum hominum casamenta : hoc est Salomonis de
 Lavarzino, et aliorum quorundam, non autem voluntaria donatione, sed
 coactitia ; eò quòd idem G. rebus Comitum multis impedimentis obstaret,
 videns illum occupatum ex dissensione paterna. Cùm ergo cuperet Episco-
 pus inter alia etiam de terra Nihardi donum sibi fieri, præsciens idipsum
 Nihardus, accessit secretò ad Comitem, et suggessit ne illud donum omninò
 Episcopo faceret cùm postulatur : nam sese nullomodo, ut id fieret assensu-
 rum. Comes, qui invitus dona illa faciebat, putans pro sua fidelitate Ni-
 hardum id dicere, gratam habuit petitionem, et se nihil inde facturum sta-
 tuit præter consensum illius ; sed G. versuto Nihardo ipse versutior, non
 ignarus morum hominis ac cupidissimæ levitatis, pauculum ei suæ terræ ad-
 ditamentum pro lucro offerens, facilè eum à constituto deflexit, et favo-
 rem donationis sui fevi occultè ab ipso exegit, mox ab Comite ignaro facti
^D beneficium Nihardi cum ceteris donis quæsivit. Esto, inquit, Comes, si
 Nihardus assenserit ; securus scilicet ex anteriore promissione sui fidelis.
 Tunc adhibitus Nihardus, et interrogatus, Faveo, ait ; et ita seductus Comes,
 donationem illam ampliùs denegare non potuit, et tristis iratusque Nihardo
 eam fecit. Iterùm post tempus per instabilitatem Episcopi resumta est inter
 eosdem inimicitia, et voluit Comes suos homines in sua fidelitate et adju-
 torio confirmare, et à Gervasio animos illorum alienare : sed Nihardus fallax
 illico conqueri damnum suum de amissione illius terræ quam sibi dedisset
 Episcopus, intelligens Comes fraudulentiam viri et suspiciosam habens per-
 fidiam, rursus compulsus est ei dare concambium pro ipsa terra : de quo
 investiendo cùm esset anxius, necessitate urgente, statuit ei dare illico de
^E exemplis quæ antea donaverat sanctæ Trinitati intra Foresten Guastinæ, pro
 quibus etiam acceperat ab uxore sua Comitissa A. tria millia solid. Fuit au-
 tem conventus illud concambium dandi ejusdem quantitatis ; cujus fuisset
 terra illa amissa Gervasii ; sed Nihardi cupiditas cùm in prima assumptione de
 ipsis exemplis multa plus invasisset

Addenda ad Historiam Andaginensis Monasterii S. Huberti,
 pag. 149.

LIN. 17, Mercatum procuravit, adde, cujus omnes justitias, telo-
 nium, bannum, comitatum, latronem, foralia vel cujuscumque placiti

questum vel querelas ex antiquo more potestativo jure obtinuit tempore A quo advixit, et sine ulla calumnia successoribus suis obtinenda, immò totam integram Abbatiam reliquit. Ejus adhuc tempore vigente publici juris justitia, in tota Abbatia nullus Advocatus alicui placito intererat, nisi tribus generalibus in anno. In his si quod vadium proveniret judicio Scabinorum, eorum quoque arbitrio determinabatur solvendum, non ad voluntatem duorum, sed ad possibilitatem personarum. De eodem questu communi Advocatus obsonium debitum accipiebat, et si minus proveniret, Ecclesia illud supplebat. Præterea si quem rebellem Advocatus ad justitiam compellebat, decernam suam accipiebat.

AD HISTORIAM MON. CROYLAND. PER INGULPHUM ABB. PAG. 153.

D. lin. 36. Corrige tres sequentes lineas.

An. 1043.

POST ejus [Hardetnuti] obitum omnium electione in Edwardum concordatur, maximè cohortante Godwino Comite; in Regemque Edwardus filius Emmæ Reginae, sed ex Ethelredo quondam patre, et Angliæ Rege, apud Londonias perficitur coronatus, anno scilicet Incarnationis Dominicæ 1043 in die sancto Paschæ, et regnavit ferè 24. Cui data est in uxorem filia Godwini Comitis puella pulcherrima, literis apprimè erudita, moribus autem et cæterâ vitâ virgo castissima, et humilitate sanctissima, nomine Egitha, in nullo patris aut fratrum barbariem sapiens, sed mitis et modesta, fidelis et honesta; et nulli unquam infesta; unde de illa dicebatur illud elegiacum.

Sicut spina rosam, genuit Godvinus Egitham.

Vidi ego illam multoties, cum patrem meum in Regis curiâ morantem adhuc puer inviserem, et sæpiùs mihi de scholis venienti de literis ac versu meo apponebat, cum occurrerem, et libentissimè de grammatica soliditate ad Logicam levitatem, qua callebat, declinans, cum argumentorum subtili ligamine me conclusisset, semper tribus aut quatuor nummis per ancillulam numeratis ad regium penam transmisit, et reffectum dimisit. Rex autem Edwardus natus in Anglia, etc.

Pag. 155, lin. 13. Normannorum nutui submiserunt. Adde: Inter quos prædicti Germani Comites Edwinus et Morearius ambo à suis per insidias trucidati; Rogerus Herfordensis Comes perpetuo carceri incatenatus; Radulphus Comes *Southfolte* de terra fugatus; Waldenus verò Comes conjugio suæ neptis astrictus; Agelwinus Episcopus Dunelmensis Abendonæ incarceratus; frater ejus et prædecessor Egelricus similiter apud Westmonasterium carceri mancipatus; cæterique omnes recalcitrantes vel prælatiis depositi et privati, vel trans mare pulsati et exiliati, vel per Monasteria carceribus deputati, tandem vel invitati novo Regi sua capita subdiderunt. Summatim namque ac carptim victoriosissimi Regis gesta narro, quia secum sequi annuatim, passimque scribere gressus suos non sufficio. Deinceps ergò Comitatus, et Baronias, etc.

Addimenta Sigeberti Gemblacensis Monachi Chronico, et accessionibus Roberti de Monte ad eundem, p. 162 et seqq.

Ex Ms. Bibliot. Regiæ Num. 4992.

AN. MXXXII. A Danis (a), qui Normanniam primi obtinere pater ejus A [Herluini Abbatis Beccensis] originem duxit: mater proximam Ducum Flandriæ consanguinitatem attigit. Ansgotus ille; ista Heliois nomen habebat. Gislebertus Brionnensis Comes primi Richardi Normannorum Ducis nepos

(a) Hæc additio quam ex Codice nostro hic suppeditamur, legitur apud Willelmum Gemeticensem in Editione Chesnii Scriptorum Normanniæ. At cum eam rejiciamus post Mss. Codices Utic. Victor. et Sangerm. hic restituere

nobis est animus, cum sit genuina Authoris XII sæculo cœvi progenies, ad illustrandum virum omni virtutum ornatu pollentem et genere Normannum.

A ex filio Consule Godefrido illum enutritum penes se inter omnes curiæ suæ Primates habuit acceptissimè. Habilis ille ad arma plurimum erat nec minori ea animositate gestabat. Omnes omnium totius Normanniæ Majorum familiæ in electis illum habebant in armis omnique rei militaris usu et cultu corporis sui attollebant. Ab inhonestis avertebat animum; honestis quæ curiæ magni faciunt, impendebat omne studium. Domi ac militiæ commilitonum suorum prestantissimus erat. Quibus de rebus non solum singularem Domini sui obtinuerat favorem; verum et apud Rothbertum totius Normanniæ Ducem et apud exterarum Dominos regionum pepererat sibi nomen plurimum, accessumque familiarem.

Pag. 166, lin. 10, adde, quod Deus perfecit ad sui nominis gloriam et multorum hominum salutem et solatium. Cui Deus ad consilium et auxilium

B adduxit juxta desiderium cordis sui Lanfrancum virum in liberalibus artibus undecumque peritissimum: deinde Anselmum virum per omnia approbatum, pollentem moribus, consilio affabilem, misericordem, castum, sobrium, in omni Clericali officio mirabiliter eruditum. Qui ambo Dei annuente consilio Archiepiscopi Cantuariæ postea consecrati sunt. Inde ad eundem locum tot et tanti viri tam Clerici quàm Laici ex nobili genere nati confluxere, ut sancto Herluino Abbati satis decenter possit dici: Ab ubertate domûs tuæ inebriasti faciem terræ; et à torrente sapientiæ eorum replesti orbem terrarum. Qui locus quantum adhuc nostris temporibus caritatis resplendet radicibus, expertis disserendum dimittimus.

Burgundionibus non desistentibus à consuetâ contra Regem suum insolentiâ, Rex Rodulfus regnum Burgundiæ Conrado Imperatori tradidit, quod C à tempore Arnulfi Imperatoris per annos plusquam CXXXIX, gentis suæ Reges tenerant, sicque Burgundia iterum redacta est in Provinciam.

Mortuo Canuto Rege Anglorum, succedit ei Araldus filius ejus qui renavit IIII annis et XVI ebdomadibus. Haraldus iste erat filius Cnut ex Alwina filia Anselmi Ducis. Fuit namque placitum magnum apud oxfordium, ubi omnes Duces ex Boreali parte cum Londoniensibus elegerunt Haraldum ut conservaret regnum fratri suo Hardecnut filio Cnut ex Emma Regina nobilissima Domina.

Ibidem, lin. 17. An. MXXXVIII. Henricus Lovaniensis Comes domo sua perimitur à captivo Germano: eique succedit filius suus Otto. Cui immatura morte preventivo successit patruus ejus Baldricus, qui et Lambertus.

Mortuo Haraldo, filio Canuti, Rege Anglorum, succedit ei frater ejus ex D patre Cnut, Hardecnut munificus; qui cum regnasset duobus annis, X diebus minus, morte præreptus est in medio flore juventutis suæ apud Lambinthe: qui claræ indolis et benignæ juventutis fuerat suis. Tantæ namque largitatis fertur fuisse, ut prandia regalia quatuor in die viribus omni curiæ suæ faceret apponi, malens à vocatis apposita fereula dimitti quàm à non vocatis apponenda fereula repositi: cum nostri temporis consuetudo sit causa vel avaritiæ vel ut ipsi dicunt fastidii, Principes semel in die tantum suis escas anteponere. Sepultus autem est Rex Hardecnut in veteri Monasterio apud Winceastre juxta Cnut patrem suum. Proceres igitur Anglorum, jam Dacorum dominio liberati, hilares pro Alvredio primogenito filio Addredi, ut regni diademate sublimaretur nuntios mittunt. Ille autem cum esset pater Anglicus, matre Normannus, aliquos ex consanguineis E matris suæ multos ex coëvis commilitantibus à Normannia secum duxit in Angliam. Godwinus verò cum esset Consul fortissimus et proditor sevissimus præcogitavit se Edwardo fratri juniori et simpliciori posse filiam suam dare in Reginam. Hunc verò Alvredum qui primogenitus erat et magnæ prohibitatis nullo modo filiam suam ducere dignaturum prævidebat. Intimavit igitur proceribus Angliæ Alvredum nimiam copiam Normannorum secum adduxisse, terras Anglorum eis promississe, gentem fortissimam et subdolan inter eos instirpare, Anglis securum non esse, hos persolvere pœnas oportere ne alii post hæc audeant pro Regis cognatione se Anglis ingerere. Capti sunt igitur et ligati Normanni qui venerant cum Alvredo; et cum ordine sederent novem semper excapitati sunt et decimus remansit apud Geldeforte. Cum autem omnes interfecti essent nisi decima pars, nimium

visum est Anglis tot superesse, feceruntque decimam decimari; et sic paucissimi evaserunt: Alvredum verò captum duxerunt in Heli, et oculos ejus eruerunt, et mortuus est. Miserunt ergo pro Edwardo juniore in Normanniam nuncios et obsides mandantes ei quod paucissimos Normannorum secum adduceret et eum in Regem fidelissimè stabilirent. Paruit Edwardus, et cum paucis venit in Angliam, et electus est in Regem ab omni populo, et sacratus est ab Eadsi Archiepiscopo apud Winceastre in die Paschæ. Eadsi verò Archiepiscopus dimisit Archiepiscopatum propter infirmitatem, et sacratus est Siwardus in loco ejus. Tunc ergò factus est Stigandus Episcopus Estangle. Obiit Hugo Bajocensis Episcopus et successit Odo.

Ad pag. 167, adde: An. MLXI. Marianus Cronographus claret qui à Scotia in Gallia veniens Coloniae factus Monachus primò apud Fuldam, postea apud Maguntiam reclusus est.

An. MLXII. Anno Episcopus Coloniensis, consilio primorum regni indignè ferentium per Agnetem matrem Imperatoris Henrici regnum non viriliter gubernari, puerum violenter et industriè captum sub tutela sua accepit, et imperii regnum à matre ejus amovit: et de hâc ratione coram cunctis reddita gratiam Domini sui Imperatoris recepit, et per ipsum filium ad gratiam matris ejus rediit. At Imperatrix necessitatem vertens in voluntatem ut obstrueret os loquentium de se iniqua, non solum honore regni, sed et onere sæculi rejecto, Romæ ad limina Apostolorum se contulit, ibique usque ad finem vitæ omnibus bonis exemplo et miraculo fuit.

An. MLXIII. Exercitus multus à Galliis in Hispanias ad debellandos Sarracenos proficiscitur; sed in omni regione à Sarracenis vastata, urgente fame inefficax revertitur.

Cùm jam Henrico Rege Francorum defuncto filius ejus Philippus regnaret, Willelmus Dux Normannorum subjugavit sibi Cenomanniam.

Pag. 169, An. MLXVI. His temporibus Belvacensi civitate suo destituta Antistite, Guido Decanus custosque Ecclesiæ S. Quintini Vermandensis et Archidiaconus Laudunensis, constituitur Belvacensium Episcopus. Qui graviter ferens carere se præsentia Quintini Martiris in ejus honore et memoria ædificavit Ecclesiam haud longè à mœnibus Belloacæ urbis.

An. MLXVII. Multi usque ad VII millia orandi voto Jerosolimam petentes ab Arabitis in Parasceve in quodam castello obsessi sunt, et tot occisi aut vulnerati, ut de VII et eò ampliùs millibus vix duo millia reversi sunt.

Cono qui et Conradus, primicerius Coloniensis, ab Imperatore Henrico ad suscipiendum Archiepiscopatum Treverorum missus, capitur à Comite Treverorum Deoderico et à satellitibus ejus in silvam ductus de rupe tertio precipitatus et adhuc illæsus gladio transverberatur, corpusque ejus foliis silvæ obtegitur, quod à rustico inventum ad villam defertur et sepelitur. Inde à Deoderico Viridunensium Episcopo transportatum ad Tolegium Monasterium, multis statim miraculis à Deo glorificatur.

An. MLXVIII. Deodericus Comes Treverorum de martyrisato Conone apud Deum et homines reus, exiliatur ab Imperatore, et suscepta peregrinatione Jerosolimam eundi quod de eo et de omnibus qui in Comitatu ejus pergebant, actum sit, adhuc nescitur.

Addenda Chronico Besuensi, pag. 203.

LIN. 28. Captos Divionem duxit, etc. *adde*, Carta de Mornaldo Omnibus itaque notum esse volumus, qualiter quamdam terram in villâ Mornado sitam, quæ jure S. Petro debebatur, tres fratres his nominibus, Wido, Odilo, Ansericus, sanxiverunt, etc. . . . ACTUM EST PUBLICE Besuâ Monasterio, die festo S. Benedicti Abbatis, videlicet XII Kal. Aprilis, anno I ordinationis D. Ulgerii Abbatis. Sig. Hugonis Comitis Belmontis, qui hanc redditionem fieri jussit. Sig. Oddonis nepotis ejus. Widonis decani. Willerii, Odonis militis. Leutpranni; Aldonis Præpositi. Et hæc nomina fratrum. Sig. Widonis, Odilonis, Anserici.

A *In Carta de Fracto-Monte , apud eundem Acherium , ibid. p. 421.*

ANNO ab Incarnatione MXXVI. Indict. VIII. Epactâ nullâ , concurrente 4, mensis Julii , regnante Rotberto Francorum Rege. Hi sunt testes. Sig. Widonis. Sig. Oddonis , et fratris ejus Rotberti. Sig. Aldonis , et filii ejus Milonis. Sig. Otberti.

In Cartâ de Besuetâ.

B IN Dei Omnipotentis nomine. Notum fore volumus quibusque scire cupientibus , qualiter pro remedio animæ Odonis optimi militis , atque elegantissimæ juventutis , videlicet Nerduini , ictu repentino interfecti , dederunt avunculus ejus , Hugo videlicet Comes Belmontensis , et ipsius Odonis uxor Gertrudis , fraterque ejusdem Hugonis servum nomine Theodericum , etc.

Nomina firmatorum qui hanc cartam firmaverunt. Sig. Hugonis Comitis. Sig. Letgardis Comitissæ. Sig. Gertrudis , uxoris Odonis militis , etc. Actum Besua PUBLICE , anno ab Incarnatione Domini MXXXIV , Indict. II , Epactâ XXVIII , regnante Henrico Rege , VIII anno Regni ejus , mense Novembris. Ego Heldemannus Monachus scripsi et subscripsi.

In Carta Militis Richardi de Fontanellis.

C ACTUM verò hoc PUBLICE in præfati sancti Cœnobio , et super ejusdem altare. REGNANTE DOMINO NOSTRO JESU-CHRISTO CUM SPIRITU SANCTO IN PATERNÆ MAJESTATIS DEXTERA , anno Incarnationis ipsius MXXXVI , Indict. IV , Epacta XX , pridie Kal. Julii , IV Feria , III Lunæ , in quâ B. Pauli passio celebris recolitur , pridie Coapostoli ejus Petri festo debito honore peracto , Rege Henrico in sceptris Francorum agente , Hugone verò in Pontificatûs honore Ecclesiam regente sanctæ sedis Lingonicæ.

In Carta de Vetus-Vineis , ibid. pag. 422.

D ACTUM verò hoc PUBLICE super altare memorati sancti Apostolorum Principis V Kalend. April. XXVI Lunæ , Rege Francorum Henrico strenuè in sceptris agente , Hugone verò Pontificali in Cathedrâ feliciter præsidente , Ecclesiamque Lingonicæ sedis piè regente , anno ab Incarnatione Domini MXXXVI , Indict. IV , Epacta XX.

In Carta de Blaniaco.

ACTUM PUBLICE Monasterio Besuensi , anno ab Incarnat. Domini MXLIV , Indict. XII , Epactâ existente XVIII , III Idus Junii , die festivitatis sancti Barnabæ Apostoli : Henrico regnum Franciæ tenente , Roberto fratre ejus Burgundiam imperante , et Hugone , qui postea repulsam meruit , in præsulatu sanctæ Lingonensis Matris Ecclesiæ , nunc verò Pastoris nomine præsidente.

E *Ibid. pag. 424.*

VENIENS ergò idem Papa ad civitatem Lingonas ordinavit ibi Dom. Arduinum Episcopum pro illo qui fuerat ejectus. Dumque ibi demoraretur , proferrenturque in medium diversæ diversarum Ecclesiarum disceptationes , ac inter se calumniæ , ut-potè ante patrem universalem et Apostolicum rectè , et canonicè terminandæ ; contigit etiam de nobis , et de Canonicis Lingonensibus rationem haberi. Ipsi namque volebant de vineâ nostrâ , quæ est sub Gibriaco decimam habere. Unde cùm rationem intellexisset Dominus Papa Leo , erupit in voce , et quid in Archivis sanctæ Romanæ Ecclesiæ inde viderat , ostendit dicens : Sanctorum Patrum , qui ante me Sanctæ

Romanæ sedi præfuerunt, autoritate sancitum est, ut nulla Ecclesia quæ A in honore B. Petri Apostolorum Principis sit fundata, alteri Ecclesiæ censum, vel decimas persolvat. Cujus rationis et autoritatis pondere repressi ipsi Canonici contieuerunt.

Addenda ad Chronicum Saxonicum, pag. 215.

Ex Autographo Sangerman.

Ante lin. 9, quæ ab his incipit verbis: Anno Dom. Incarn. MXXXVII, etc. lege Anno Dominicæ Incarn. MXXXV. Conradus Imperator Natale Do- B
mini . . . Goslariæ celebravit . . . Cnut Rex Danorum decessit in Anglia; qui tenuit regna Danorum, Anglorum ac Normannorum in ditioe sua per XXII annos. Post ejus mortem succedunt in regnum filii ejus Haroldus in Anglia, Suen in Nortmannia, Hardecund in Dania. Iste cum esset filius Emmæ Reginæ sororem habuit eam quam Rex Heinricus in conjugium accepit. Nam Suen et Haroldus à Concubina geniti erant, qui, ut mos est barbaris, equam partem hereditatis, inter liberos sortiti sunt. Gebehardus Ratisponensis Episcopus obiit, cui item Gebehardus successit. Ota sanctæ commemorationis Abbatissa de Confengun obiit XIII Kal. Octobris. Bruno Comes obiit XIII Kal. Junii. Italia civium discordiâ laborat.

Anno Dom. Incarn. MXXXVI Imperator Incarnationem Domini Argentinæ magnificè celebravit; Purificationem verò S. Mariæ Augustæ C peregrit, ubi et publicum conventum habuit, in quo Conrado patrueli suo Ducatum Carentinorum commisit: à quo priori anno Adalberonem majestatis reum dimoverat. Hisdem diebus idem Adalbero Willelhelmum Comitem interfecit: et postea in Castellum Eresberch latendi causâ confugit. Imperator Pascha Ingelenheim feriavit: deinde Triburiam tendens, generali ibidem Sinodo præsedit: in qua germanitas XV Episcoporum priora decreta redintegavit; et quædam etiam ad firmamentum Ecclesiæ necessaria confirmavit Coloniensis Ecclesiæ Metropolitanus venerandæ memoriæ Biligrinus* ad omnia in divinis et humanis perstrenuus* VIII Kal. Septembris ad Christum migravit in locum* nobilissimæ indolis juvenis ejusdem Ecclesiæ Archidiaconus, regius Capellanus, et Cisalpinus Cancellarius cum inenarrabili gaudio piorum omnium successit

* Piligrinus
* perstrenuus
* ad ipsius

Lin. 9, Anno Dom. Incarn. MXXXVII, lege Imperator Natale Do- D
mini Veronæ celebravit Deinde consentientibus tribus Episcopis Ver-
cellensi, Cremonensi, Placentino, missis clam nuntiis cum Ottone
Burgundiæ tiranno pacificantur quomodo ipse in Romanum Imperium, suo
suorumque complicum juvamine, Augusto aut fugato aut necato, introdu-
eatur. Quod ipse libenter audiens, ejusque consilium hianti cupiditate evi-
denter ad interitum festinando penitus arripiens, diem locumque determi-
nat, quo eorum omnium Legati convenirent, qui ejusdem sacrilegæ suæ
temeritatis conspirationem juramentis ad invicem confirmarent. Imperator
autem rebellantem Episcopum (Mediolanensem) è vestigio insecutus, urbem
(Mediolan.) per totum subsequentem annum cum totius periculo exercitûs
obsedit. Bruno Mindensis præsul in sancto die Pentecostes Episcopalem unctionem ab Herimanno Coloniensi Metropolitano in campo juxtâ Mediola- E
num, astantibus Imperatore et Rege cum quampluribus regni primoribus
condignè suscepit Interea supradictorum conspiratorum, Deo nequi-
tiam detegente, quædam fidelis domina socrus scilicet Herimani Suevorum
Ducis in hisdem finibus commorans, Legatorum conventum rescivit; missis-
que suis satellitibus, omnes simul comprehensos, rei que veritatem confessos,
Imperatori, ubi in publico conventu eisdem prænominatis tribus Epis-
copis præsentibus consederat, transmisit. Augustus statim . . . ex Senatûs
decreto eosdem Episcopos trans Alpes, quò sibi visum est, servandos contulit:
sicque illa conspiratio deperiit . . . Hoc anno Sigifridus Comes et Danemar-
Comes obierunt. Uto Burgundiæ, etc.

A *Lin.* 24. Anno Dom. Incarn. MXLIII, *adde*, Rex Henricus Natale Domini Treveris celebravit. . . . Gozelo Dux, etc.

Post lin. 29, maximas fecit, *lege*

Anno Dom. Incarn. MXLV Henricus Rex. . . . Agnetem Willelmi Pictaviensis Principis filiam Reginam apud Mogontiam ungi faciens, regalibus sibi nuptiis Ingelenheim copulavit. Unde infinitam multitudinem histrionum et jaculatorum sine cibo et muneribus vacuam et merentem abire permisit.

Anno Dom. Inc. MXLVI. . . . Godefridus, etc.

Post lin. 33, pacatum mansit, *lege*

B Anno Dom. Incarn. MXLVII Rex Henricus Natale Domini Romæ celebravit: et Suitgerum Bavenbergensem Episcopum Papam constituit. A quo ipse et conjunx ejus Agnes Regina eâdem die Imperiali benedictione sublimantur.

C Anno Dom. Incarnat. MXLVIII. Imperator Natale Domini Polithæ celebravit. Bruno, qui et Leo Tullensium Antistes, post Damasum Romanæ sedis Pontifex ordinatur. Hic Conradi Imperatoris consobrinus fuit oriundus de Alsatia, ex Castello quod dicitur Egenesheim. Qui * ad capes-
sendam sedem Apostolicam Romam tenderet, audivit nocte voces Angelorum in sublimi canentium. De hoc inter cætera legitur quia cùm pauperem leprosum ante fores domûs suæ offendisset, eum fotum et curatum diligenter in lecto suo collocavit, quem, referato hostio, cùm non invenisset, in paupere se Christum suscepisse obstupuit. Hic undecumque doctissimus, cantus dulci et regulari modulatione composuit de aliquibus sanctis, Gregorio scilicet Papa, Ciriaco martire, Gorgonio martire et aliis fecit, et scripsit multa alia Ecclesiæ utilia. Hic etiam in Gallia et Germania, Sinodis canonicè habitis, statum Ecclesiæ meliorabat. Quodam tempore ad invisendum regnum Teutonicum ingressus, ad filium sororis suæ Comitem Adalbertum in Sueviam venit: et illum sub comminatione tremendi judicii Dei admonuit ut Hirsaugiense Cœnobium ab eo injustè possessum relinqueret, et sacræ regulæ observatores in eodem loco restituere studeret: quod ipse Comes confestim opere complevit. Idem Papa in Cœnobio virginum, quod nominatur Andela in Alsatia, corpus sanctæ Richardis Imperatricis de tumulo honorificè elevavit, et in Ecclesia recondidit. Heinrico Imperatori filius, quartus Henricus natus est.

* *ad. cùm*

Anno Dom. Incarn. ML, etc.

D *Post lin.* 37, cum triumpho revertitur, *lege*

Anno Dom. Incarn. MLI, Imperator Natale Domini Wormatiæ celebravit. Sinodus generalis habita est apud Mogontiam, præside Domno Apostolico Leone et Imperatore Heinrico, cum Archiepiscopis Bardone Mogontino, Eberhardo Treverensi, Herimanno Coloniensi, Engelhardo Magdaburgensi, qui Hunfrido Archiepiscopo, eodem anno II Kal. Martii decedenti, de choro Wircebugensi assumptus, successerat, ceterisque Provinciarum Sacertotibus. In eo Concilio quidam Spirensis Episcopus Sibico, cui crimen adulterii impingebatur, examinatione sacrificii purgatus est. Preterea multa ibidem ad utilitatem Ecclesiæ sanctita * sunt; præ quibus simoniaca Heresis, et nefanda Sacerdotum conjugia, olographâ Sinodi manu perpetuò damnata sunt.

* *sancita*

E Anno Dom. Incarn. MLII Imperator Natale Domini Polithæ celebravit. Herimannus Contractus obiit. Henricus Imperator iterum Pannonias petit et Viactæ redit, habens in comitatu Leonem Apostolicæ sedis Præsulem. Qui Papa veniens Ratisponam, reliquias B. Dionisii martiris, de quibus diù dubitatum est an ibi haberentur, præsentibus Parisiorum Legatis, perspexit, ibique haberi probavit. Sanctum quoque Wolfaugum ejusdem urbis Episcopum de tumulo levavit. Indeque Bavenberch cum Imperatore transiens, privilegia ejusdem loci à Cancellario suo Friderico fratre Godefridi Ducis, qui sibi postea successit, perspicere, et coram Imperatore populoque pronuciari mandavit, suâque auctoritate illa confirmavit. Inde simul Apostolicus et Imperator in partes Rheno contiguas tetenderunt.

Anno Dom. Incarn. MLIII Leo Apostolicus et Henricus Imperator

Wormaciæ Natale Domini celebrabant : ubi Papa missarum sollempnia in A
sancta die, ut oportuit, celebrans ; sequenti die Liuppoldum Moguntinum
Archiepiscopum, ut pote in sua Diocesi, huic subrogavit officio. Qui
peractâ processione, et ubi ad hoc ventum est, dictâ oratione, postquam se
in sua sede locavit ; quidam ex Diaconibus suis Humbertus, sicut multi ob
illius festi venerationem solent, lectionem decantavit. Quod quidam ex Ro-
manis Papæ assistentibus vituperantes, et contra Papam quia Romano more
non ageretur objurgantes, persuaserunt ut ad eum mitteret, et decantatio-
nem interdiceret : quod cum ille juvenum more contempneret, iterum
mittendo, Papa interdixit. Qui eadem vocis sonoritate, quâ prius, cantavit
decenter lectionem, et usque ad finem perduxit. Quâ finitâ, Papa illum ad se
vocavit, et quasi pro inobedientiæ contumaciâ degradavit. Archiepiscopus
verò misit ad illum, ut suum sibi redderet ministrum. Quod ubi Apostolicus B
abnuit ; Pontifex, ut erat antiquæ disciplinæ, licet egrè, patienter tamen
interius tacendo sustinuit. Prælecto autem Evangelio, et decantato offertorio,
ubi sancti sacrificii tempus advenit, Pontifex in sua sede resedit, verè
contestans nec se, nec alium quemquam completurum illud officium, nisi
reciperet suæ processions ministrum. Quod ubi Apostolicus intellexit, Pon-
tifici cessit, reindutumque ministrum continuo remisit. Quo recepto, debito
se Præsul injunxit officio. Qua in re et Pontificis auctoritas, et Apostolici
consideranda est humilitas, dum et ille officii sui dignitatem defendere stu-
duit ; et iste, licet majoris dignitatis, Metropolitano tamen in sua Diocesi
cedendum perpendit. Post hæc Apostolicus Romam rediit, multis eum di-
versarum Provinciarum militibus Imperiali præceptione, et amicorum subven-
tione comitantibus ; et post Pascha exercitum per Apuliam contra Nortmannos C
duxit. Nortmanni verò barbarâ linguâ quasi homines septentrionales dicti sunt,
eò quòd primùm ab illa mundi parte venerint. Ii autem annos ferè CLXVI,
Duce quodam Rollone nomine à Scitiâ inferiori, quæ est sub Asia à flumine Tanai
ad Aquilonem egressi, atque per Oceanum vecti. Cum sæpenuerò tam
Germaniam, quàm Galliam more piratico per eadem Oceani littora excur-
rentes infestassent : tandem Karolo, qui Simplex dictus est, Francis impe-
rante, egressi, Galliam, quâ in parte Britanniam respicit, pervaserunt ; ci-
vitatemque in ea Rothomagum occupantes, usque in hanc diem Nortman-
niam de suo nomine vocaverunt. Ubi postquam confirmati sunt, etiam ultra
manus extendere conati sunt. Nam circà hæc tempora Richardus Comes
Nortmannorum, dimissâ Enud Regis Danorum sorore, propter metum Da-
norum exulans à patria, Jherosolimam profectus, ibique defunctus est. Reli- D
quit autem in Nortmannia filium nomine Rodbertum, cujus filius fuit Wil-
lelhelmus, quem Franci Bastardum vocabant : qui post Angliam subjugavit.
Hujus Richardi socii XL revertentes, in Apulia remansisse narrantur. Et ex
illo tempore Nortmanni possederunt Apuliam, et procedente tempore Ca-
labriam Siciliamque occupaverunt. Contra hos igitur quondam illius terræ
advenas, sed tunc Apostolicarum rerum invasores, et Romani Imperii hostes
Leo Papa pugnavit. Et infinitâ utrobique cæde peractâ XIII Kal. Julii,
Papa cum paucis fugiens, absque victoria regreditur. Relictis illic Suevorum
ac Noricorum militibus optimis, Beneventanâ in urbe consedit ; ubi tunc
Odelricus genere Noricus Episcopatum tenebat. Goslariæ Heretici per Godefri-
dum Ducem deprehensi, suspensi sunt.

Anno Dom. Incarn. MLIII. Religiosus Papa Bruno, qui et Leo, glo- E
riosè vitam finivit XIII Kal. Maii ; sepultusque Romæ in Ecclesia B. Petri,
miraculis claruit. . . . Rebellant, etc. *ut ad pag. 216, lin. 3.*

Pag. 216, post lin. 6, sibi vindicavit, lege

Anno Dom. Incarn. MLV. . . . Henricus Imperator Italiam cum exercitu
petens, omnia in pace disposuit : reversusque, neptem suam Beatricem
matrem Machtildis, quam Gozelo filius prædicti Godefridi Ducis uxorem
accepit, secum duxit, indignè eam tractans, propter quandam ejus insolentiam
quâ, mortuo viro suo Bonifacio, vivere consueverat . . . Herimannus
Coloniensis Archiepiscopus obiit : cui dominus Anno successit ; qui à funda-
mento V Congregationes fecit : duas in Colonia, unam in honore S. Mariæ,
alteram in honore S. Georgii martiris ; unam in loco qui vocatur Graschaf ;

A et unam in alio loco, qui vocatur Saleveld; et unam in monte qui Sigeberech vocatur, in quo etiam nunc corpus ejus feliciter requiescit. Arnolfo Spirensis Ecclesiæ Episcopo Conradus successit. In eodem anno fames magna fuit. Adalbertus Marchio obiit.

Anno Dom. Incarn. MLVI..... Herimannus Comes Orientalium Francorum obiit VI Kal. Februarii. Gebehardus Ratisponensis Episcopus Henrici Imperatoris patruus, hostis occultè pessimus deprehensus, convictus, et custodiae mancipatus; sed misericorditer tractatus, exilio remittitur, et sedi pristinae restituitur. Godefridus Dux ad deditionem venit. Magna cædes à barbaris, qui Liutici dicuntur, in Christianos facta est, quorum quidam gladio, quidam fugientes in aqua perierunt, etc.... Hisdem temporibus multi diversarum Provinciarum Principes perierunt. Fames multas Provincias afflixit. Egestas et penuria undique prævaluit; multaque mala tunc temporis acciderunt. His doloribus Henricus Imperator corde-tenus compunctus, infirmari cœpit, et perductus usque ad mortem, sapienti tamen usus consilio, ab omnibus quibus potuit veniam petens, quibusdam prædia quæ abstulit restituens; cunctis, qui contra eum culpas dampnabiles fecerant, relaxans: filium suum Henricum Romani Pontificis, ceterorumque Principum electione Regem constituit. Erat enim præsens Victor Romanus Pontifex, Aquileiensis Patriarcha, et patruus Imperatoris Gebehardus Ratisponensis Episcopus, et alii innumerabiles tam Laici quàm Ecclesiastici ordinis dignitates. Decessit autem in Saxoniâ, in silvâ quæ dicitur Harz, in loco Botvelde nominato, ubi Autumnali tempore exercitandi gratiâ, venationem agens, morabatur. Idem Imperator Omnipotenti Deo duas Congregationes in Goslaria regali Villâ instituit; et unam ex his ad regendum Adalberto Bremensi Archiepiscopo commisit. Igitur omnibus rebus suis, prout possibilitas vitæ admisit, benè dispositis, III Nonas Octobris presentem vitam in Domino finivit. Corpus ejus juxta patrem suum Conradum Imperatorem Spiræ sepultum est.

Post obitum Imperatoris Henrici tertii, Henricus filius ejus quartus hujus nominis, regni Monarchiam obtinuit. Per ejus insolentiam mala in terra multiplicata sunt... Cœpit autem regnare puer quinquennis, eodem anno quo Imperator obiit, LXXXI loco ab Augusto: anno, ut dictum est, ab Incarnatione Domini MLVI; ab urbe condita MDCCCVII; et regnavit annis L. Sed quia adhuc puerulus erat, donna Agnes Imperatrix mater ipsius regnum sub sua cura aliquandiu tenuit, ac sapienter et strenue rexit.

D Filiam autem ejus Rodolfus Suevus, mox post obitum Imperatoris, Romoldo Episcopo Constantiensi commendatam, utrum consilio raptam an dolo nescitur, uxorem duxit.

Anno Dom. Incarn. MLVII Rex puer Henricus Natale Domini Ratispone celebravit, presente adhuc Victore Papa. Agnes mater ejus Ducatum Bauvarie obtinuit. Gebehardus, qui et Victor, Pontifex Romanus, multis bene in Germania aliisque Romani regni partibus, Pontificum et Principum secularium consilio, dispositis, incipiente, ut dictum est, anni illius quadragessimâ, Romam cum pace rediit; eodemque anno vitam finivit. Pro quo Fridericus, qui et Stephanus, frater Godefridi Ducis, jam Monachus factus in Monte-Cassino, à Romanis Pontifex summus constituitur..... An. Dom. Incarn. MLVIII, etc. *ut ad pag. 216, lin. 8.*

E *Ibid. lin. 9, regnavit pro eo: adde*

Anno Dom. Incarn. MLXIII..... Nicolaus Papa obiit: cui Alexander Lucensis Episcopus successit. Quodam tamen Parmensi Episcopo Papatum turpiter ambiente, et usque ad sanguinis effusionem Christi Ecclesiam scandalisante: sed multò post per Annonem Coloniensem Archiepiscopum Ultramontanarum partium tunc legatione fungentem, ac universos Italiae Presules eadem est controversia dirempta; Parmensis abdicatus, Alexander, ut jus erat, est confirmatus. Seditque annis XI, menses VI, dies XXV..... Agnes Imperatrix sacrum velamen accepit.

Anno Dom. Incarn. MLXIII, Sigefredus Archiepiscopus Mogontinus, et Gunterius Babenbergensis, et Willehelmus Trajectensis, alique quamplures Presules et nobiles multo comitatu Hierosolimam tendentes, multas

infestationes à barbaris perpassi sunt; tandemque perventione fruentes op- A
tata, numero et rebus admodum attenuati, redierunt.....

Anno Dom. Incarn. MLXVI Rex Natale Domini Goslarie celebravit; Pascha Trajecti. Eberhardus Treverensis Archiepiscopus, dum in sabbato sancto Paschæ, divino peracto officio, corpus et sanguinem Domini perce-
pisset, reclinans se in gremium Archidiaconi, ita ut erat indutus veste Sa-
cerdotali, ad Christum migravit. In cujus locum sanctus Cono Coloniensis
Episcopus destinatus est; qui à Teodorico ipsius urbis Comite, eo quod sine
ejus electione constitutus est, captus et à satellitibus ejus in silvam ductus,
martirisatur. Nam de scopulosi montis cacumine ter precipitatus est; et cum
adhuc illesus esset, gladio transverberatus est. Sepultus est Doleia, ubi per
illum Dominus multa signa operatus est. Ipse Comes penitentiam agens, ac
Hierosolimam pergens, vitam finivit; et omnes ejus consentanei mala morte B
perierunt. Deinde omnium consensu Udo Archiepiscopatum suscepit.....
Cometa per totum, etc. *ad lin. 10.*

Pag. 216, lin. 23, ferè centum millia, adde: Hujus Haroldi conjunx
amita Rodberti Comitis de Flandriâ, ex cognatione beati Ethmundi Regis
fuit. Hanc postea Welfus filius Azzonis Marchionis Italarum duxit uxore-
rem; genuitque ex ea Duces Welfum juniorem et Heinricum. Hæc
Judhita dicta fuit, maximamque pecuniam et vix credibilem de Anglia
secum adduxit: quia interempto Haroldo, omnis pecunia Ethwardi Regis
et ipsius Haroldi, sicut fama est, ad eam devenit. At Rex Norwegiæ Harol-
dus, qui cum Rege Hiberniæ peremptus erat, CCC naves magnas habuit:
insuper massam auri quam de Grecia adduxerat, cujus pondus vix juvenes
XII lectâ cervice levarent; quæ omnia ad Bastardum tali fortunâ pervene- C
runt. Bastardus Victor, etc. *ad lin. 23.*

Additamenta ad Chronicum Malleacense.

PAG. 219, *lin. 9.* An. 1051. Tunc quoque Guillelmus Pictavorum Dux et
Comes duxerat uxorem nomine Ermenseldeim. *Besly, Comtes de Poitou, pag.*
332 (2).

Ibid. lin. 32. Ermensendis, *Besly legit* Erinsendis.

Ibid. lin. ult. alter Provincianus, *adde,* Qui Guillelmus apud Burdegalam
occidit circa centum milites nobiles per traditionem qui erant de exercitu D
Gosfredi Ducis. Qui traditionem ipsam non potuit diu sustinere: sed cum
omnibus optimatibus suis calumniatus est eam veniens ad Tolosam, et vastavit
eam in circuitu, et cœpit.

Pag. 220, lin. 26, cum multis Normannis, *legit Besly,* cum multis Ver-
mannis.

Pag. 449, ad notam f, adde: Et ut veriùs de eo dici potest, nulli Regum,
aut Imperatorum Wischardus secundus extitit. Solebat enim de eo dicere
Wido Dux Aquitanorum, qui fuit vir illustrissimus, et præliator fortissimus,
ita ut cum fratre suo Willelmo, qui jam obierat, Wasconiam sibi subjugarunt,
nullum hominem probum hominem debere vocari, nisi solum Wiscardum.
Qui cum generis esset ignoti, et pauperuli, majus omnibus fecisset homi-
nibus. Wido autem Dux prædictus Novi Monasterii Cœnobium Pictavi fun-
damentum erexit, an. , quod de propriis redditibus juxta munificentiam E
suam valde ditavit: Domnoque Hugoni Abbati Cluniacensi ad disponendum
tradidit. *Ex Ricardo Pictaviensi in vita Ms. Roberti Guischaridi; apud Beslyum Hist.*
Comitum Pictav. pag. 343 (2).

A

Annotations in Fragmenta Gestorum Consulum Andegavensium,

Excerptæ ex tribus Mss. Codic. Bibliothecæ Regiæ,
num. 6004, 6006, 6218.

MONITUM.

R^{EGII} Codices quorum unus desinente duodecimo sæculo, aut
saltem ineunte sequenti, scriptus est, alter decimi-tertii sæculi
B habet characterem, maximi sunt ponderis ad correctionem Gestorum
Consulum Andegavensium quæ vulgavit Acherius noster post Codicem
quadringentorum circiter annorum, insertaque fuerunt ex ista editione
variis hujusce collectionis voluminibus.

Ope Regiorum Mss. genuinam lectionem restituimus, amovemus
interpolationes. Hinc Lectorem aliquid de nostris animadversionibus
admonemus, ut inoffenso pede Annales nostros è puris fontibus
exhauriat.

Additamenta ad Tom. X.

C TOM. X, pag. 248, 249. Cùm autem voluisset Deus sublimare Rober-
tum, usque ad hæc verba: In diebus illis Huasten Danus tribus annis: ista non
reperiuntur in Ms. Codic. Bibl. Regiæ. At ferè de verbo ad verbum leguntur
in Commentario Hugonis de Cleeriis de Majoratu et Senescalcia Franciæ An-
degavorum olim Comitibus hereditaria, in quo falsarius quidam sub nomine Ful-
conis Comitis Andegavensis fabulas inseruit.

Pag. 253, lin. 22. Ipse verò mortuus sepultus est in Ecclesia B. Martini
Castrinovi. Hæc omittunt, Ms. Codices; nec immeritò, cùm Fulco Rechin qui
gesta avorum suorum à Gaufrido Martello, avunculo suo, acceperat, fateatur
loca, ubi corpora eorum (scilicet Ingelgerii, Fulconis rufi, Fulconis boni,
Gaufridi Grisagonella) jacent, sibi incognita fuisse.

D *Ibidem* linea 36. Existimabat enim Ambasium Consuli auferre, etc. *corrigere cum*
Mss. Existimabat enim Ambasium Consuli auferre, confidens in auxilio Odonis
Campaniensis qui Turonim, Blesim, Carnotum, Briam, Campaniam etiam
cum urbe Treiciarum usque Lotharingiam possidebat. Itaque per Turonim
et Lengiacum descendens Valeiam impugnabat, ut legitur pag. 254, lin. 8.

Ibidem linea 38. De nomine hujus castelli, et constructione, et quæ sequun-
tur inclusivè usque ad hæc verba lin. 8, pag. 254. Itaque Landricus per Turo-
nim, omittunt Codices Regii.

Pag. 254, lin. 24. Sepultusque jacet in Ecclesia S. Martini juxta patrem
suum. Hæc non leguntur in Mss.

Ibidem linea 47. et cæteros captos ligatos custodierunt. Mss. habent: et cum
cæteris captis ligatos custodierunt.

E *Ibidem* linea ultima. Inde Comes Ligerim transiens, et cætera quæ leguntur in
quinque primis lineis paginæ 255, sic habent Codices Regii: Inde Comes Ligerim
transiens in domum suam quam ipse firmaverat, quæ antiquitùs Caramentum
vocabatur, nunc verò Villa Moranni, hospitabatur. Deinde Semblaciacum
(Samblancai) quam etiam firmaverat sibi, et per terram hominis et amici sui
Ugonis de Aluia (Hugues d'Aluie qui dominus castri quod Castella (Châteaux
en Anjou, nunc Château-la-Valliere,) et sancti Christofori (Saint Christophe en
Touraine) erat, inque Valeiam intrans, nolentibus civibus Turonicis ad li-
bitum descendebat.

Pag. 255, nota d. Rectæ observatur hunc articulum, sicut et sequentem
depromptum fuisse ex Gestis Ambasiensium Dominorum, cùm in Manuscriptis Co-
dicibus 3, 4 et pars quinti articuli editorum non reperiantur.

Ibidem lin. 30. Quo audito Comes ad succursum suorum fingens se, festinat Landonensi castro suo ire. *Lege cum Mss. Codic.* Quo audito Comes ad succursum suorum festinat; fingensque se Landonensi castro ire.

Ibidem linea 36, alios in fugam convertunt, *Mss. verò habent:* alios in fugam conversos insequuntur.

Ibidem linea 46, qui viduam filiam Conani habebat uxorem, *in Mss. legitur:* qui Juditham filiam Conani habebat uxorem.

Ibid. lin. 49. Nunc de moribus Brittonum quid Glabellus Rodulphus, etc. usque ad hæc verba lineæ 5, pag. 256. Fulco ex uxore suo Gofridum Martellum; *desunt in Mss. Regiis, excepto tamen Codice 6218, in cujus margine Amanuensis alienus istæc addidit.*

Pag. 256, quæ leguntur à linea 6 ad hæc verba lineæ 13. Fulco siquidem: *ita restitue post Mss. Cod. absque ulla intermissione.*

Fulco ex uxore sua Gosfridum Martellum et filiam Adela nomine genuit. Vir Denm timens Fulco Romam gratia peregrinationis venit; tunc temporis Papa Sergius IV; et acceptis cum benedictione à Romano Papa litteris iter eundi Jerusalem, quam tunc Gentiles tenebant, arripuit. Qui Constantinopolim veniens Robertum Ducem Normanniæ illud itidem iter agressum ibidem reperit.

Richardus namque Dux Normannorum ex Juditha filia Conani Comitis Britanniae duos filios Richardum et Robertum habuit. Richardus primogenitus à fratre suo Roberto veneno necatus est: qui de perpetrato facinore Deo satisfaciens, anno Ducatus sui septimo nudipes hoc iter suscepit. Iste Robertus Willelmum virum probum qui Angliam acquisivit, ex concubina ante hoc factum genuerat. Quo invento Fulco et sibi sociato, litteras Papæ Imperatori tradidit. Isti ambo viris Anthiocenis, qui fortè ibi aderant adjuncti, jussu Imperatoris per terram Sarracenorum deducuntur. Robertus itinere Bithiniæ [urbe Nicea] obiit; ibidem sepultus quievit.

An. 1035.

Pag. 257, linea 5. Berengio castra fixit. *Cod. Mss. Benregio (Bourré près Montrichard).*

Ibidem lin. 15, sinistro cornu inimicos præoccupant. *Adde cum Mss.* Qui Andegavi ictus pugnantium sustinuerant, complacuit Christo.

Ibidem linea 29, in Valleiam adunat, et sapienti usus consilio, *addunt Codices Regii,* cum non pisset nec auderet pugnare, Ligerim transmeat, etc.

Ad notam f. quæ hîc omittuntur tanquam de verbo ad verbum deprompta ex Glab. Rad. lib. 3, capp. 2 et 9, desunt pariter in Mss. Codic. Bibl. Reg.

Pag. 258, linea 2, tertio autem itinere ineundo peracto; *adde quæ sequuntur;* adorata cruce Domini et sepulchro ejus, et multis etiam lacrimis effusis, dispertitâ jam multâ pecuniâ ibi et hospitali, in aliis etiam sanctis locis Deo servientibus, et multis egenis, veniensque Metensem urbem, levi tactus incommodo, diem clausit extremum, corpusque illius à medicis apertum, et intestina illius sublata, et in cimiterio Ecclesiæ condita sunt, lapis etiam superpositus; unde usque hodie sepulchrum Fulconis Andegavensis Conitis ab incolis vocatur. Corpus autem illius conditum aromatibus et honorificè usque ad Locacense castrum translatum, ad Monasterium quod ipse construxerat, delatum est atque in eodem honorificè sepultum.

An. 1040

Emendationes ad Tom. XI.

PAG. 265, lin. 26, in margine, adde, An. 1040.

Pag. 266, linea 14. Vastum Imperium et Turonia patebit; *corrigere cum Mss. Cod.* vastum imperium in Turonia patebit.

Ibidem, lin. 20, et partibus S. Quintini ante Bliretum; *lege cum Mss. Cod.* in pratis S. Quintini ante Blireium. (*Bleré.*)

Pag. 267, lin. 20. Quid Glaber Rodulphus Historiographus, etc. hæc et sequentia usque ad verba, Quindecim sacramenta juravit Theobaldus, *desunt in Codicibus Regiis.*

Ibidem linea 48. Hac prætereà tempestate, etc. hæc et sequentia usque ad siquidem eo tempore virum Cenomanicum, pag. 268, lin. 32, *desunt in Ms. 6218: leguntur verò in aliis.*

B

C

D

E

A *Ibidem*, nota g, adde, Εϕηρος vox græca quæ idem sonat ac *pubes, adolescens*. Pag. 268, linea 8 et nota b, Caramantuni, vera *Mss. Reg. lectio*.

Ibid lin. 10. Haia Blimarcii, Quæ et S. Cyrici, usque ad Blesenciacum; tali nimirum pacto ut intra illa fortem domum. *Corrige et lege cum Mss. Reg.* Haia Blimarcii, quæ et S. Cyrici, usque ad Plesenciacum Ruinei, tali pacto ut in terra illa fortem domum.

Ibidem linea 26, castrum autem novum ex nomine filii sui Castrum-Reginaldi vocari præcepit. *Hæc verba desunt in Ms. Reg. 6004: habent alii. (Château-Renaud, petite ville de Touraine).*

Ibidem lin. 33, Fulcoium de Torneio, lege cum *Mss. de Torineio*.

Ibid. lin. 35, domum munitissimam quæ usque hodie Mota-Fulcoii, *Mss. Reg. habent*, domum munitissimam quæ erat in loco qui usque hodie Mota-

B Fulcoii.

Pag. 269, nota f. Pictavenses cunctatim stellis innumerabiliores densabantur, ita *Mss. Cod. Regii*.

Pag. 270, lin. 36, 37, *Codex Regius num. 6218 aliter legit nempe Andegaviam et Santonas Barbato, Turoniam*.

Ibidem lin. 39. *Hic concluditur in Ms. Regio 6218, quod de Gaufrido Martello narratur. In aliis Codicibus ita legimus.*

Martellus morbo repentino occupatus irremediabiliter languore per dies ingravescente, ad mortem usque perurgetur, et non sine grandi dolore inter suos defungitur. *Ædificavit autem Cœnobium sanctæ Trinitatis apud Vindocinum castrum, Monachosque posuit et Abbatem constituit. Uxor verò ejus ædificavit in supercilio montis Ecclesiam S. Georgii Canonicosque posuit,* et capellam Consulis vocari præcepit. Gaufridus autem Comes perfecit Ecclesiam S. Nicolai in suburbio Andegavæ civitatis quam pater ejus Fulco inceperat, nec perfecerat, Monachos et Abbatem posuit, multisque possessionibus ditavit; *ibidemque sepultus quievit.*

C Pag. 271 in margine 1040, *corrige, 1060.*

Ibidem linea 25. Gofridus Barbatus armis strenuus, cum Cenomanensibus est fœderatus, cujus auxilio Helias de Fisca [de Fixa, *Helie de la Fleche*] Cenomanum recuperavit, quod Willelmus Rex Anglorum sibi auferebat. *Hæc ad Fulconem Rechin, non verò Barbatum, referenda sunt. Helias enim Comitatum Cenomaniæ circa an. 1090 adeptus est, ut patet ex Willel. Gemet. lib. 8, cap. 5, et Orderico Vitali lib. 8.*

Ibid. lin. 26. Quantæ cupiditatis et avaritiæ, etc. *quæ sequuntur inclusive* usque ad hæc verba pag. 273, lin. 8 et 9, et Helix, cui hereditario jure obvenerat, violenter auferebat, *desunt in Ms. Reg. 6218.*

Pag. 273, lin. 15 post, qui Comes Vindocinensis fuit, *adde cum eodem Codice 6218. Deleta penè Andegavia et Turonia, Fulco Richin Barbatum fratrem suum subdolè captum, in vinculis posuit, et utrumque Comitatum, veluti suum suscepit.*

Ibidem lin. 21, ipsum vi abstrahere nitebantur, lege cum *Ms. Reg. ipsum vi abstrahere à carcere nitebantur.*

Ibidem lin. 22. Fulco cum Stephano, hominagio sibi facto, Regem Francorum adiit. *Habent verò Codices Regii: Fulco cum Stephano, hominagio sibi facto, concordatus Regem Francorum adiit.*

Nota b, adde, *Codex Regius 6004; et filius ejus Lednius.*

E Nota c, adde, Sic legitur in *Mss. Cod. Bibl. Regiæ.*

Ibidem linea 32. Erant autem tunc Ambasiæ tres Optimates, etc. *Hæc et quæ sequuntur apud Acherium deprompta sunt ex Gestis Ambasiensium Dominorum; nec hîc reperiuntur in Mss. Cod. Regiis.*

Addenda Excerpto ex Gestis Abbatum S. Germani Autissiodor.

PAG. 377, lin. 9. Odo in Abbatem, anno Domini MXXXII, adde, vir castus, sobrius, misericors, modestus, humilis, et benignus, ejus loci à pueritia Monachus, et in divinâ lege eruditus bonisque omnibus copiosus, corroborantibus et confirmantibus hoc Hugone Autissiodorensi, Leotherico

Senonensi, aliisque vicinis Episcopis. Electus autem et ordinatus Abbas A
quàm laudabiliter domui Dei præfuerit, quàm floridè vixerit, quanto studio
domum sibi creditam sublimare voluerit, innumera bona. quæ eidem acqui-
sivit, testantur. Ejus enim tempore Heltrudis sylvam, quæ dicitur Flaci,
juxta Scerias, B. Germano, et eidem Abbati contulit. Post mortem etiam
Landrici Comitis, qui B. Germano Monasterium de Disesia contulerat, præ-
dictum donum à Rainaldo Comite ejus filio obtinuit confirmari, omnesque
exactiones à suis prædecessoribus habitas condonari. Ecclesiam etiam de Bri-
ciniaco impetravit à Maynardo Episcopo Trecassino, Ecclesias quoque de
Carisiaco, et de Lignerolis impetravit ab Arduino Episcopo Lingonensi.
Contra Galdricum Bosonis filium, qui in potestate Villarum-Vinosi multas
injurias S. Germano inferebat, tam in extorsione salvamentorum, quàm
in exactionibus aliis, causam habuit in Curiâ Theobaldi Comitis Campaniæ, B
et fuit dicta potestas per ejus judicium ab omnibus illis exactionibus absoluta.
Idem etiam Comes Theobaldus ad instantiam prædicti Abbatis dedit Deo et
S. Germano Monasterium S. Florentini in Castro cum Monasterio S. Vetuli
cum omni jure et integritate, et ea libertatis privilegio communivit. Eccle-
siam insuper Luciaci impetravit ab Helmoino Episcopo Eduensi. Donationem
quam fecerat Henricus Dux S. Germano de consuetudinibus Villarum S.
Germani per Robertum Ducem [Burgundiæ] filium Roberti Regis obtinuit
confirmari. Hujus etiam tempore Robertus Landrici Comitis filius dedit S.
Germano Ecclesiam S. Cecilie in oppido Castellionensi, et plateam, in qua
malefactores puniebantur, ut ibi dictus Abbas Oratoria in honore S. Mariæ
sanctique Joannis Baptistæ construeret, cum omnibus officinis Monachis
aptis, quod opus idem Abbas per manum Aufredi Monachi mirificè, C
summavit. Dedit etiam idem Robertus eidem loco servos et ancillas, sylvas
et prata et alias immunitates, Raynaldus quoque Comes prædicti Roberti
frater Monasterium S. Salvatoris, quod post mortem Patris S. Germano
abstulerat, eidem Odoni reddidit et per cartam confirmavit. Fuit tempore
Henrici Regis, etc.

Post Odonem rexit Monasterium Boso Prior XII annis Abbatis fungens
officio, sed non fuit Abbas, vir astutus et ingenii perspicacis: hic Monaste-
rium Saxiacense à Dominio S. Germani jam à longo tempore subtractum et à
Gaufrido filio Odonis fratris Hervei donziacensis domini malè detentum,
cum adjutorio Gaufridi Autissiodorensis Episcopi ad jus et proprietatem dicti
Monasterii revocavit. Sylvam quandam juxta Cuciacum ab Alberto Pileto,
partim per donum, partim per traditionem pecuniæ acquisivit, Ecclesiam de D
Vandensse ab Hugone Nivernensi Episcopo dari Monasterio S. Germani in
perpetuum impetrans. Fuit tempore Henrici et Philippi Regum, etc.

MONITUM

IN SEQUENS DIPLOMA.

A NTE sæculum XIII paucæ admodum inveniuntur Regum nostrorum literæ, quæ notâ quâlibet Chronologicâ careant. Ex omnibus Henrici I, quæ vidimus Diplomatis, duo vel tria hujusmodi in hoc volumine reperies edita: novum istud addimus ex Archivis Majoris-Monasterii, quod ex notitia XI. sæculi exscriptum, nobiscum perofficiosè contulit eruditus sodalis noster Turonensis et Andecavensis Historiæ Scriptor, qui plurimùm laboris et sagacitatis perficiendo huic tomo impendit. Diploma istud quo Majori-Monasterio Rex confirmat possessionem altaris seu Prioratûs Dalmariacensis, multa exhibet notatu digna: nullus ipsi apponitur characterismus; post invocationem Henrico minimè familiarem, præfationem adhibet; Henricus se dicit, divinâ ordinante providentiâ, Regem Augustum: hæc ultima vox, in Roberti Regis Diplomatis nonnumquam inscripta, nullibi legitur in vulgatis Henrici literis, nec etiam in XXXVI Diplomatlbus supra impressis.

Hujus Diplomatis epocha maximè pendet ab Episcopatu Huberti, cujus rogatu datum est; nam Albertus Majoris-Monasterii Abbas, in cujus gratiam et commodum cessit, post Henricum vitâ functus est, scilicet anno 1064. Hubertus, sive Hucbertus Andecavorum Episcopus, præsens erat anno 1009 vel 1010 donationi Solemensis Cellæ, Monachis S. Petri de Cultura factæ; primum oratorium anno 1020 Andecavis in honorem S. Nicolai cum cœmeterio consecravit, cujus erat auctor Comes Fuleo Nerra sive Niger; subscripsit anno 1040 privilegio exemptionis à Theoderico Cartunensi Episcopo Abbatîæ Vindocinensi concessio; Ecclesiæ Salmuriensis dedicationi anno 1041 adfuit; annis 1045 et 1046 testis legitur in Chartis Goffridi Comitissæ Andecavensis, quibus donationes Parthenoni B. M. de Caritate factas confirmat; mortuus est anno 1047, ut testatur breve Chronicon Andecavense, suprâ pag. 29, et apprimè notatur in Charta pro Monast. B. Mariæ de Caritate seu de Roncereio, quâ Gaufridus Comes Andecav. unâ cum Agnete uxore sua quemdam juris sui collibertum ab omni jure servitutis absolvit, ac liberum facit. Actum publicè in Ecclesia S. Albini, regnante Rege Henrico, Archiepiscopo Turonis Arnulfo, in transactâ ante quadragessimâ defuncto Huberto Pontifice Andegavensi, cùm redissent Comes et Comitissa de Apulia. Gaufridus et Agnes in Apuliam fuerant progressi, ut comitarentur Imperatorem Henricum III, qui Agnetem prædictæ Agnetis filiam conjugio sibi copulaverat. Vide Mabil. Annal. Ben. Lib. 53, num. 30. Lib. 54 num. 81, et Lib. 59, num. 17. Ex his unum illud certum habemus, præsens Henrici Diploma tardiùs anno 1047 minimè esse reponendum.

DIPLOMA HENRICI I. FRANCORUM REGIS,

Quo Majori-Monasterio factam altaris Dalmariacensis donationem confirmat.

Ante vel
circa annum
1047.

Ex Archivis Majoris-Monasterii propè Turones.

IN nomine Domini et Salvatoris nostri Jhesu Christi. Si ad Divinæ Legis testimonium plus ab eo exigendum est, cui plus constat esse commissum; **B** regalis culminis majestatem, quantò Dei munere ceteris precellit mortalibus, tantò ejus amore vigilantiorum esse oportet in sustentandis necessitatibus pauperum, eorum maximè qui, ut Dei servitio liberiùs expeditiùsque vacarent, propriis abrenunciantes facultatibus, voluntariam subiere paupertatem. Quòd si regiæ dignitatis est, propriæ quoque rei distributione, indigentium procurare subsidia; multò eam, si quandò expetitur, paratiorum esse expedit aliorum beneficia suæ auctoritatis assensu confirmanda. Quapropter ego HEINRICUS divinâ ordinante providentiâ Rex Francorum AUGUSTUS, rogatus à domno Huberto Andecavensi Episcopo, qui domni Alberti (a) Majoris-Monasterii Abbatis ceterorumque fratrum precibus invitatus, ad hoc nostram presentiam adiit; donum quod ipse suprascripto S. Martini Cenobio pro suæ animæ redemptione contulit, de altario videlicet Dalmariacensi, propriæ auctoritatis assertione firmavi, eâ scilicet ratione **C** atque tenore, ut ipsius sit Monasterii jure perpetuo: quatinùs nullus fidelium nostrorum, nec supradictus Episcopus, nec aliquis successorum suorum sive nostrorum, potestatem habeat prefatum altarium, vel aliquid ex his quæ ad illud pertinent, de usu fratrum Deo et S. Martino apud Majus-Monasterium servientium abstrahere vel memorare *; sed, sicut supra sancitum est, memorata congregatio et successores eorum, cum Abbatibus qui eis pro tempore præerunt, quicquid exinde exigì potest, licentiam habeant faciendi, ordinandi, et qualitercumque eis placuerit meliusque visum fuerit disponendi, tam presentibus quàm futuris temporibus. Hoc autem à nobis ideò decretum est immutabiliterque firmatum, ut pro communi omnium et maximè nostri regni pace, seu pro nostra nostrorumque successorum corporum atque animarum salute, Domini misericordiam eos obnixiùs implorare delectet. **D** Et ut hoc nostræ auctoritatis opus perpetuum obtineret vigorem, omnisque auferretur inquietandi Dei servos occasio, donationem hanc et manu propria dignum duximus confirmare, et nostræ dignitatis Sigillo fecimus consignare.

* f. minorare

(a) Evrardo seu Ebrardo Abbati Majoris-Monasterii successit Albertus circa annum 1034, quo Abbate Monasterium, jam quidem illustre, ad maximam dignitatem assurrexit. Innumeræ propemodùm Alberti Abbatis tempore factæ sunt Majori-Monasterio donationes; una est altare seu Prioratus Dalmariacensis, pro quo Diploma istud fuit confectum. Albertus anno 1056, sub Agoberto Episcopo, societatem iniit cum Ecclesia Carnutensi, cujus præbendam sibi

suisque obtinuit, quod et confirmatum est auctoritate Regis Francorum HENRICI MAGNI. *Mabil. Ann. Ben. Lib. 60, n. 97.*

Sub medium anni 1064 fato functus est Albertus Majoris-Monasterii Abbas, post annos regiminis circiter triginta. Ejus depositio in Necrologiis S. Germani à Pratis notatur 13 Kal. Junii: annum 1064 assignat Appendix brevis Chronici Andecavensis, *supra pag. 30.*

A

DIPLOMA HENRICI I FRANC. REGIS,

Quo constat Theudonem de firmitate quæ appellatur Urc (postea Firmitas Milonis), consuetudines malas quas injustè possidebat in villa Apostolorum Petri et Pauli ac sanctæ Genovefæ, quæ Marisiacus nominatur, Canonicis dimisisse.

Ex Cartul. S. Genov. Paris. fol. olim 34. r̄. hodie pag. 67.

Reperitur inter instrumenta Hist. Ducat. Valesii, Tom. III, p. 41; sed cum mendis nonnullis.

B

IN Dei nomine: Ego Henricus Rex, Dei gratiâ, Francorum. Omnibus nostris fidelibus tam præsentibus quàm futuris. Notum fieri volumus, qualiter Theudo de Firmitate quæ appellatur Urc (*), ante nostram præsentiam veniens, consuetudines malas quas injustè possederat in villa Apostolorum Petri et Pauli, et sanctæ Genovefæ, quæ Marisiacus nominatur, ejus loci Decano Ulrico et Canonicis astantibus dimisit; hiis retentis, quas prædecessores sui tenuerant, quasque tam Canonici quam ejusdem pagi villani, rationibus suis ratiocinati sunt et jurejorando comprobaverunt; videlicet de mansione, una mina avenæ, et ad versaturam omnes carrucas villæ una vice, et ad binaturam una vice, de carrucâ integra XII d7. de dimidia VI: et de eis qui cum bobus non laborant, de unaquaque mansione 11 d7. in herba apud civitatem Suessionensem, unum carratum in anno. Ad hoc lignarium semel ad Nativitatem Domini: et si necesse fuerit propter Werram* et non malo ingenio fiat: ad firmaturam Castelli adducant palos et virgas. Hiis exceptis, alias omnes consuetudines quas antehac injustè possederat, Ecclesiæ Apostolorum Petri et Pauli et sanctæ Genovefæ imperpetuum, sine ulla inquietatione dimisit, litteris inde ejus instinctu et assensu compositis, manuque propria firmatis, nostra necnon* nostrorumque fidelium manu corroboratis. Quod si ipse vel aliquis ex hæredibus suis, missionem hanc calumpniari vel destruere præsumpserit, auri cocti nobis libram componat, nichilque proficiat: sed quod temptaverit, irritum permaneat. Et ut hæc litteræ firmæ et stabiles imperpetuum maneant, ex meo sigillo insignire feci (a).

* La Ferté-sur-Oureq, depuis, la Ferté-Milon.

* al. Guer-ram.

* al. verò.

D

(a) Annus non indicatur, nec ulla quælibet nota Chronologica. Hoc autem Diploma alii anno 1030; alii anno 1040 tribuunt, juxta Auctorem Hist. Ducat. Valesii. Idem Auctor, Tom. I, pp. 230 et 231, cessionem hanc Ecclesiæ S. Genovefæ anno 1035 à Theudone factam fuisse desinit.

EPISTOLA LEONIS PAPÆ IX AD PRINCIPES BRITANNIÆ.

Ex Labb. Concil. Tom. IX, pag. 993. et apud Marten. Tom. III, Anecd. An. 1050. p. 869.

Sententiam pro Turonensi Ecclesia, adversus Dolensem pronunciat summus Pontifex, resistentes et simoniacos, atque ab eis ordinatos excommunicat.

E

LEO Sanctæ Sedis Apostolicæ gratiâ Dei Papa, E. (a) Britonum Principi, et Alano (b) Comiti, et cæteris Principibus Britannæ, secundum Deum vivere volentibus, vita et salus. In scriptis veterum reperimus, omnes Episcopos tuæ patriæ, Archiepiscopo Turonico subjectos esse debere: de qua re Nicolai Papæ temporibus, et Joannis, Leonisque, et cæterorum, quorum nomina inserere longum est, clamor factus est. Ex quibus Nicolaus Papa litteras Salomoni Regi Britonum direxit, in quibus præcipit, ut omnes suæ patriæ Episcopi, Turonicæ Ecclesiæ subjecti sint. Alii verò Apostolici eosdem Apostolica autoritate ob id excommunicaverunt, ad nos quoque in Remensi Concilio clamor hujusmodi delapsus est. Nos statim, ut ipse vester Archiepiscopus

(a) Lege C. scilicet Conano hujus nominis II, qui tempore Leonis Papæ Britannæ Ducatu potiebatur.

(b) Legendum videtur Alano, filio nempè Hoelli Ducis, qui etiam postea Dux evasit Britannæ, scilicet anno 1084. Marten. Ibid.

N n n n ij

cum suis subjectis Romano Concilio præsens adesset, non solum de hac causa A
 redditurus rationem, sed etiam de hoc quod simoniacus cum suis suffraganeis
 esse comprobatur et exlex, quærens quæ sunt mundi, non quæ Jesu Christi.
 Legatos etiam Turonici Archipræsulis adesse præcepimus. Legati Turonici
 adfuerunt, vestrates Pontifices cum suo capite se subtraxerunt. Nullo itaque
 modo probare potuimus illum vestrum Præsulem Archiepiscopum esse de-
 bere: præsertim cum Archiepiscopus sine sede civitatis, sine Pallio Archiepis-
 copali nequeat haberi. Excommunicamus omnes hos, de quibus sermo est,
 ex autoritate Dei Patris, et Filii et Spiritûs sancti, sanctique Petri et nostra,
 non solum propter hanc præsumptionem, qua subijci Turonicæ Ecclesiæ de-
 dignantur, sed etiam propter Simoniacam Hæresim, quâ polluti sunt, et
 ordinatos à se contaminare videntur; tali ratione, ut Divinum officium non
 peragant, neque audiant, neque benedictionem tribuant. Simili etiam sententia B
 ab eis ordinati feriantur. Tibi autem, carissime fili, mandamus, ut te ab eorum
 conventibus cum omnibus fidelibus subtrahas, deinde eos commoneas, ut
 nostris præceptis obsecudent, Simoniacam Hæresim deponant, secundum
 Deum vivant. Et hoc te autoritate hortamur Apostolica, ut per totum regnum
 tibi commissum pacem facias, justitiam diligas, subditos piè regas. Turpe est enim
 ut cum unus ex maximis Galliæ Principibus habearis, naturalibus his vitiis *
 subjugaris. Et si secundum Deum te vivere audiero, bonumque exemplum
 præbere subjectis, benedictione S. Petri et nostra donaberis: sin aliter egeris,
 et excommunicatis te adjunxeris, ut illi, nostrâ autoritate excommunicatus
 sis. Quod si vester Archiepiscopus cum suis suffraganeis, de hoc quod Turo-
 nicus Pontifex clamat, deque simoniaca hæresi excusare se rationabiliter va-
 luerint, Vercellensi Concilio, Kalendis Septembris futuro præsentis sint,
 nosque ibi, si Deus permiserit, erimus, causas eorum audituri. Vale. C

* Mart. sis
 vitiis subju-
 gatus.

NICOLAI PAPÆ II EPISTOLA AD EPISCOPOS GALLIÆ,

AQUITANIÆ, VASCONIÆ.

An. 1059. *Ex Conc. Lab. Tom. IX, pag. 1096, et in Chron. Virdun. apud Lab. Bibl. Nov. Mss. Tom. I. pag. 193.*

Decreta promulgata in Romana Synodo an. 1059 nonnulla continet.

NICOLAUS *Episcopus servus servorum Dei, omnibus Archiepiscopis, Epis-* D
copis, Abbatibus, Clericis et Laicis fidelibus tam majoribus, quàm minori-
bus, per omnes Gallias in Christo commorantibus, immò Aquitanicis et Vasconi-
bus salutem et Apostolicam benedictionem. Anno Dominicæ Incarnationis 1059,
 anno Pontificatûs nostri primo, indict. 12, Romana urbe in Basilica S. Sal-
 vatoris, quæ appellatur Constantiniana, sanctam celebrantes Synodum, à
 sanctis Patribus, videlicet 113 Episcopis, exceptis Abbatibus, et Clericis
 religiosis ac Laicis celebratam: de statu Ecclesiæ sanctæ ad communem uti-
 litatem, Deo propitio, canonicè disposuimus. Inter cætera de Nicolaitarum
 hæresi, id est de conjugatis Presbyteris, Diaconibus, et omnibus in Clero
 constitutis, ab omni Concilio statutum est et corroboratum ita. Quicumque
 Sacerdotum, Diaconorum et Subdiaconorum, post constitutum beatæ me-
 moriæ prædecessoris nostri sanctissimi Leonis Papæ de castitate Clericorum,
 concubinam palam duxit, vel ductam non reliquit: ex parte Omnipotentis E
 Dei, autoritate Beatorum Apostolorum Petri et Pauli, præcipimus et omninò
 contradicimus, ut Missam non cantent, neque Evangelium pronuntient,
 neque Epistolam ad Missam legant, neque in Presbyterio ad Divina Officia
 cum his, qui præfatæ institutioni obedientes fuerunt, maneant, neque par-
 tem ab Ecclesia recipiant; quousque à nobis sententia super hujusmodi, Deo
 concedente, procedat. Et præcipientes statuimus, ut hi prædictorum Ordini-
 um, qui ejusdem prædecessoris nostri decreto obedientes, hæc servaverint,
 uxtà Ecclesias, quibus ordinati sunt, sicut oportet religiosos Clericos, simul
 manducent et dormiant. Et rogantes monemus, ut ad Apostolicam, communem
 scilicet vitam summoperè pervenire studeant: quatenus perfectionem consecuti,
 cum his qui centesimo fructu ditantur in cœlesti patria mereantur adscribi.

A De his autem Clericis qui tonsuram projiciunt, et à Clericatu recedunt, quos apostatas julianistas jure vocitamus: statuimus ut, nisi ad professionem Clericatus redierint, omni Christiana Communionem priventur.

De Monachis verò propositum non servantibus, decrevimus, ut quousque ad propositum redeant, et in Monasterio regulariter consistant, Communionem privati permaneant.

Illi etiam qui peregrinos, vel Oratores cujuscumque sancti, sive Clericos, sive Monachos, vel feminas, seu inermes pauperes deprædati fuerint, vel bona eorum rapuerint; vel in malum eis obviaverint, anathematis vinculo feriantur, nisi dignè emendaverint.

B De confiniis Cœmeteriorum, sicut antiquitus à sanctis Patribus statutum est, statuimus ita: ut major Ecclesia per circuitum sexaginta passus habeat, Capellæ verò, sive minores Ecclesiæ, triginta. Qui autem confinium eorum infringere tentaverit, vel personam hominis aut bona ejus inde abstraxerit, nisi publicus latro fuerit, quousque emendet, et quod rapuerit reddat, excommunicetur.

Hæc igitur et cætera hujusmodi, quæcumque in sacris Canonibus habentur, authenticum sancta Synodus præfata fore censuit observandum.

EPISTOLA (a) NICOLAI II. PAPÆ AD REGINAM GALLIÆ (b).

Circa an.
1059.

C Laudat ejus pietatem, et in pauperes beneficentiam. Hortatur tam laudabile vitæ institutum, quod semel arripuerat, usque ad extremum constanter retineat. Suadet ut virum suum Regem ad Rempublicam justè administrandam, Ecclesiam tuendam, et pietatis opera edenda, inflammet: filios quoque suos eisdem, quibus ipsa imbuta est moribus instituat

NICOLAUS *Episcopus servus servorum Dei, gloriosæ Reginæ salutem et Apostolicam Benedictionem.* Bonæ voluntatis auctori omnipotenti Deo dignas gratias agamus, quia in fœmineo pectore virile vivere virtutum robur audimus. Pervenit quippe ad aures nostras, præcellentissima filia, serenitatem tuam indigentibus munificentia piæ liberalitatis affluere, devotissimæ orationis studiis insudare, pro violenter oppressis vim districtiōnis exercere, cæterisque bonis operibus, in quantum tibi competit, officium regiæ dignitatis implere. Hortamur igitur ut eum, quem Deo inspirante semel ingressa es, tramitem teneas: invictissimumque virum tuum, filium nostrum Regem ad pietatis æquitatisque gubernacula moderanda, statumque Ecclesiæ retinendum provocare contendas. Si enim eloquentia Abigail * stultum Nabal ab irascentis David gladio servavit illæsum, quantò magis sancta devotio tua prudentissimum virum tuum divinis reddet obtutibus gratiosum? Sic denique eum verè diligis, si servare quæ Dei sunt, piis exhortationibus facis. Alioquin quo pacto viros suos illæ conjuges amare credantur, quæ in eis capsas, ut ita loquar, corporum diligunt; sed animarum aurum, quod in eis reconditur, non attendunt? Habemus enim juxta Apostolum * thesaurum istum in vasis fictilibus. Quæ nimirum hoc dumtaxat amplectuntur, quod vermes devorant in sepulchris; illud vesanè despiciunt, cui immarcescibilis gloria servatur in cœlis. In carne quippe amorem suum illa constituerat, quæ David se despicienti ironica insultatione dicebat: * *Quam gloriosus fuit hodie Rex Israel,* * 2 Reg. v. 6. *discooperiens se ante * oculos servorum suorum, et nudatus est quasi * nudetur unus v. 20. ex scurris!* Quæ profecto quia desiderium suum in sola carne posuerat, carnis * ancillas fructu debitâ est animadversione privata. Unde paulò post Scriptura subjungit: * *adde si* Igitur * Michol filiæ Saül, non est natus filius usque ad diem mortis suæ. Tu * *ibid. v. 23.* autem, gloriosa filia, quia fœcunditatis donum divinitus meruisti, sic clarissimam instrue sobolem, ut inter ipsa lactantis infantia rudimenta ad Creatoris sui nutriatur amorem. Per te igitur discant cui potissimum debeant, et quod in regalis aulae solio sunt nobiles geniti, et quod in Ecclesiæ gremio longè nobilius per sancti Spiritus gratiam sunt renati. Noli aliquandò pecuniam præferre justitiæ, sed thesaurum veræ sapientiæ inbianter acquire. Regina

(a) Reperitur inter B. Petri Damiani Epistolas, Lib. VII, Epist. IX.

(b) Annam Henrici Regis uxorem, Philippi item Regis matrem.

quippe Saba venit non videre divitias, sed audire sapientiam Salomonis. A
 Quas tamen ipsa non petiit, copiosius reportavit. Tu etiam, filia, divinis
 obediendo mandatis, sapientiam posside; ut merearis ad salutem animæ tuæ
 et terrenis competenter affluere, et de transitorii regni culmine ad cœleste
 transire.

NICOLAI PAPÆ II EPISTOLA AD R... (a)

COMITEM RUTENENSEM

An. 1060.

*Ex Conc. Labb. Tom. IX, pag. 1097. Et ex Chron. Vir dun. apud
 Labb. Biblioth. Nov. Mss. p. 193.*

B

Comitem hortatur ut Ecclesiarum et pauperum sit defensor, et Monasterio Vir dunensi possessiones
 aliquas, quas injustè detinet, restituat (b).

NICOLAUS Episcopus, servus servorum Dei, R... Rutensi Comiti di-
 lecto filio salutem, et Apostolicam benedictionem. Cognoscentes tui animi
 propositum, et quod propter regnum Dei et justitiam ejus volueris renuntiare
 temporali fastigio sæcularium occupationum: confidenter tibi denuntiamus,
 ut secundum quod tibi injunximus cum ore ad os loqueremur, Ecclesiis Dei
 et pauperibus defensorem te opponas, justitiamque eis acquirendo, in cons-
 pectu Dei excusatus existas, quod non sine causa gladium portas. Et quia
 nostrum est te admonere, si qua non negligenda cognoverimus te negligere: C
 orando simul et præcipiendo autoritate Apostolica monemus, ut Monasterio
 S. Petri sito Vir duni, quod venerabilis vir consanguineus tuus Waleranus
 Abbas regit, curtes, quas in terra possessionis tuæ habere dinoscitur, resti-
 tuas: ne, quod absit, ad perditionem animæ tuæ diutius eas retinendo, ex-
 communicationem ab antecessoribus nostris comprecatam in vasa eorum
 incurras. Nec volumus dicas, à parentibus tuis, vel uxoris tuæ, eas servis
 Dei subtractas: quia justus Dominus reddit iniquitatem patrum in filios in
 tertiam et quartam generationem. Sicut enim conscia veritatis testatus antiquitas,
 S. Amantius peculiaris vester patronus eas contradidit servitorum S. Petri
 usibus.

(a) Legendum forte *Raimundum*, qui anno
 1065 Gordiniacensem Abbatiam, in pago Uzeti-
 co sitam, Hugoni Abbati et Cluniacensi Monas-
 terio subjecit.

(b) Nicolaum Papam adiens Walerannus
 Abbas S. Vitoni, querimoniã factã super Comite
 Ruthenensi pro fundis Ecclesiæ Vir dunensis sitis
 in Comitatu Ruthenensi, quos S. Vitono aufere-

bat, id est Maderniacum, Puliniacum, et alios, D
 obtinuit litteras ab eo missas præfato Comiti...
 His acceptis litteris, cum reverteretur, apud
 Aremari Monasterium, veneno periit (Waler.)
 et Grimoldus successit... Et quia eo defuncto,
 non fuit qui litteras missas Comiti Ruthenensi per-
 ferret, adhuc Abbatia cum fundis retenta est.
Chron. Vir dun. ibid.

DIPLOMA HENRICI III, COGNOMENTO NIGRI, IMPERATORIS,

PRO MONASTERIO DE LEBRAHA IN PAGO ALSATIENSI SITO,

Quo possessiones ejusdem Monasterii confirmat.

Ex Autogra-
 pho in Archi-
 vis S. Diony-
 sii in Fran-
 ciã asservato.
 An. 1036.

IN nomine Sanctæ et individuae Trinitatis. Henricus divinã favente cle-
 mentiã Romanorum Imperator Augustus. Quoniam Ecclesias Dei pro spe
 vitæ æternæ non solum nostris ut possumus donis cupimus ditare, sed etiam
 ea bona unde ditantur, nostrã Imperiali autoritate tueri, eisque confirmare;
 idcirco noverint omnes Christi nostrique fideles tam futuri quàm præsentis
 qualiter nos pro remedio animæ nostræ, atque interventu Regni thorieque
 nostri consortis Agnetis Imperatricis nec non dilectissimi filii nostri Henrici
 Regis quarti, Monasterio in honorem Sanctorum Martyrum, Dionisii, Rus-
 tici et Eleutherii atque Alexandri constructo in loco Lebraha dicto, in pago
 Alsiacensi, ea bona quæ nunc in præsentiarum jure ac legaliter possidet,

E

A vel in antea jure ac legaliter adquisierit, nostrâ Imperiali autoritate condonamus ac confirmamus: hoc est, utriusque sexûs mancipiis, areis, ædificiis, agris, pratis, pascuis, terris cultis et incultis, vineis, aquis aquarumque decursibus, molis, molendinis, piscationibus, sylvis, venationibus, exitibus et redditibus, quesitis et inquirendis, cum omni utilitate quæ ullo modo poterit inde provenire; eâ videlicet ratione ut neque Episcopus neque Archiepiscopus, sive Comes, sive Marchio aut Dux, sive magna sive parva persona, supradictum Monasterium molestare, divestire aut ullo modo inquietare, sine legali judicio, præsumat. Et ut hæc nostræ Imperialis donationis vel confirmationis auctoritas stabilis et inconvulsa omni ævo permaneat, hanc Cartam inde conscriptam manu propriâ, ut infra videtur, corroborantes, Sigilli nostri impressione jussimus insigniri.

B Signum Domni Heinrici tertii Regis invictissimi, secundi Romanorum Imperatoris Augusti.

Winitherius Cancellarius in vicem Luitbroldi Archicancellarii recognovit.

Data autem VII. Kal. Feb. anno Dominicæ Incarnat. MLVI, Indict. VIII; anno autem Domni Heinrici III Regis, Imperatoris II, Ordinationis ejus XXVIII, Regni XVIII, Imperii vero X.

Actum Argentinæ in Dei nomine feliciter. Amen.

(a) Varias Heinrici regni Epocha supra assignavimus, pag. 559.

C

DIPLOMA

S. EDUARDI REGIS ANGL.

Quo S. Dionysio dat Villam, quæ Teintuna vocatur, sitam in Comitatu Oxoniensi, cum immunitate ab omni negotio, etc. An. 1059.

Ex Autographo, quod asservatur in Archivis Regalis Abbatie

S. Dionysii in Francia. Et ex Dupleto, Hist. Abbat.

D *S. Dionysii in Fr. Lib. III, pp. 831 et seqq.*

IN nomine summi Dei viventis et videntis: Trinitatis essentia, verè * quæ * apud *Dubl.*
verequè
Deus est, nichil mutabile, nec in æternitate, nec in veritate, nec in voluntate habet; quæ verè initium initio carens, finisque fine carens, ambiguitate cunctimodâ penitus abjectâ, veraciter credenda est. In qua siquidem personarum Trinitate Patris videlicet, et Filii et Spiritûs sancti, substantiæ unitatis, ineffabilis, incomprehensibilis, incircumscriptibilis, omnique sensui * humano, etiam et Angelico inscrutabilis, et investigabilis, impenetrabilisque, semper prædicanda, laudanda, præconiisque * infatigabiliter attollenda est immensis. Quam ob causam ego EDWARDUS Rex Anglorum, cum essem in pace, in gloria regni mei, pro salute animæ meæ, Patrumque meorum, qui ante me regnaverunt, cum consulta et decreto Primatum, fideliumque meorum, dedi SANCTO DYONISIO, qui celebris memoriæ apud nos quidem nominatur, apud Francos autem et colitur et habetur, Villam quandam nominatam TEINTUNA, in territorio et Comitatu urbis quæ Oxenaforda dicitur, cum omnibus appendiciis ejus, id est terris, silvis, pascuis, aquis, pratis, cultis, et incultis. Sit autem terra hæc immunis et libera ab omni negotio, excepta expeditione, et pontis, vel arcis instauratione. Quod si qui violaverint, sit pars eorum decreto Dei, et meo, omniumque Episcoporum quorum nomina hîc habentur, cum Juda traditore, cum Dathan et Abiron, in ignem æternum, ubi vermis eorum non moritur, et ignis non extinguitur, nisi reatum suum coram Deo et sancto Dyonysio emendaverint.

* *Dubl.* sens-
* *id.* præconisque

þis syndan þa land gemære into tængune. þ is ærest of þam neadan
 clife on ælfredes denn. 7 of þam denne. on þone haran stan. 7 of
 þam stane on mægnhilde beoph. 7 of þam beorge on rise pille. 7
 of þære pylle. on þa rugadýrna. 7 of þara dýrne on þon holan br-
 och. 7 of þam bröche on hæselfond. 7 of þam forde andlang peges
 on þone stapel. 7 of þam stapele on dryge pytt. 7 of þam pytte. on
 fulla pille. 7 of þære pylle. on cobbanhyll. 7 of þære hylle. on cobbanbröc
 7 of þam bröche andlang strea mes inne penric. 7 spa to þam neadan
 clife þis is þ gemære to þam more þe þider inn toligð. þis of díc lace
 apilstede. 7 of pilstede on rydenasford. 7 of þam forde on pyreneges
 þorn. 7 of þam þorne. andlang penric on beafolces eap. 7 of beafolces
 eapfe andlang tæmese be healfan streame est inne díc lace. þis is þ gemære
 to þam puda þider inn. þ is ærest of srudeles stane on þone staman peizg.
 7 of þam pege on sæste gnaf. 7 of þam gnafe andlang peges on pidlea.
 7 of þære lea spa est on þone stan.

Anno Dominicæ incarnationis millesimo quinquagesimo nono scripta est
 hæc cartula, his testibus consentientibus, quorum nomina inferius car-
 raxari videntur. † Ego Edwardus Rex totius Britthanniæ telluris hanc
 meam donationem sancto Dyonisio concessi, et signo agiæ crucis munitam
 condonavi. † Ego Eadgyth conlaterana * ejusdem Regis hoc * mihi placere
 cum benivolentia professa sum. † Ego Stigandus Metropolitanus Christi
 Ecclesiæ Archiepiscopus, necne * Wintoniensis Ecclesiæ, donum Regis cum
 tropheo sanctæ crucis libentissimo animo confirmavi. † Ego Kynsinus Ebo-
 racensis Ecclesiæ Archiepiscopus præfatum munus consolidavi. † Ego Wlf-
 winus * Dorcastrensium * Ecclesiæ Episcopus prædictum hoc Regis donum
 benignissima manu conscripsi. † Ego Dodico Episcopus conclusi. † Ego
 Herimannus Episcopus consignavi. † Ego Aldredus Episcopus consensum
 præbui. † Ego Willelmus Episcopus consensi. † Ego Ægelmoerus * Episcopus
 corroboraui. † Ego Haroldus Dux. † Ego Ælfgar * Dux. † Ego Tostig * Dux.
 † Ego Leofwine * Dux. † Ego Gyrth Dux. † Ego Spegen * Minister.
 † Ego Eadric Min. † Ego Godric M. † Ego Ator M. † Ego Esgar M. † Ego
 Ravlf M. † Ego Rotbert. M. † Ego Brihtric * M. † Ego Vlf. Minister.
 † Et ego Balduinus sancti Dyonisii Monachus, sub regimine Abbatis mei
 Hugonis constitutus, tunc temporis Anglorum Regis Edwardy Medicus,
 omnibus quorum hic adnotata sunt nomina, sine cujuslibet calumpnia scrip-
 tum hujus donationis confirmantibus, de manu ejusdem Regis et scriptum et
 donum imperpetuum sancto Dyonisio habendum suscepi.

ƿadpand einze gnetpulfpriz biscop. 7 paulf eopl. 7 ealle mine þegenas on oxna
 fordesere. freondlice. 7 ic cyðe eop þ ic hæbbe ge unnan. episc. 7 scē dionisie
 utcohif halgan mynstre be geondan sæ. þæt land æt tængtune. 7 ælc þæra þinga
 þæt þe þær inn midrihte toge býraþ. on rude. 7 on fælde. midface. 7 mid soene. spa full
 7 spa forð. 7 spa hita me sylfan on hande stod. on dæge. 7 æfter. for minre saple
 hæle. 7 rice he wið god. sefe hita of þære halgan stope geuige. 7 ic pille þ se biscop
 dicit bōc þæt to. be minan fullan geleafan.

Versio Latina D. Morton. Excerpt. I. Saxonici.

HÆ SUNT ipsæ terrarum metæ in Tængtune; id est primum ab illo rubro
 clivo in (vel ad) Alfredi vallem: et ab illa valle, in Leporis Lapidem: et
 ab illo lapide, in Mægnhilde collem: et ab illo colle, in Rise Puteum: et ab
 illo puteo, in Tharuga Lacum: et ab illo lacu, in illum Holan rivum; et ab
 illo rivo, in Corylorum vadum: et ab illo vado, in longum viæ, in illum
 Stapel*: et ab illo Stapele, in siccam lacunam: et ab illa lacuna, in ple-
 num puteum: et ab illo puteo, in Cobham collem: et ab illo colle, in
 Cobham rivum: et ab illo rivo, in longum alvei, in Wenric, et ita in illum
 rubrum clivum. Hæ sunt ipsæ metæ in illum ericetum: illuc in Toligth, id
 est à Dielac*, in Wilsted: et à Wilstede, in Rithera vadum: et ab illo
 vado, in Wireneges spinam: et ab illa spina, in longum Wenric, in Bea-
 folces podicem; et à Beafolces podice, in longum Tamisii per dimidium
 alvei,

* consignari

* *Dubl.* Ead-
 gyd Conla-
 terans

* *apud* *Dubl.*
 deest hoc

* *Dubl.* Pin-
 toniensis

* *idem* Wis-
 pinus

* *id.* aliàs.
 Dorcaces-

trensis

* *id.* Azelmæ-
 rus

* *id.* Alfzan.
 * Tostiz.

* *id.* Leof-
 pine

* Gystd.
 * *id.* Spezen.

* *id.* Brih-
 tric.

* obeliscum

* fossa lacus

A alvei, rursus in Diclace. Hæ sunt illæ metæ in ipsas sylvas: illuc in id est primùm à Fritheles Saxo, in ipsam Saxosam viam: et ab illa via, in Feste Lucum: et ab illo Luco, in longum viæ, in Salicetum: et ab illo loco (*seu campo*), ita rursus in ipsum Saxum.

Ejusdem Excerpti interpretatio tradita à Guill. Camdeno, et apud Dubletum edita, pag. 832.

HÆ SUNT metæ terrarum quæ spectant ad Tengetum. Primum à rubro clivo ad Alfredi vallem: ab illa valle ad Leporis lapidem: ab illo lapide ad Megnhild collem: ab illo colle ad fontem Rise: ab illo fonte ad Tharinga lacunam: ab illa lacuna ad Hollam rivulum (*a*): ab illo rivulo ad Corylorum vadum: ab illo vado per viam ad Stapele: à Stapele ad puteos siccos: ab illis puteis ad Fullonum fontem: ab illo fonte ad Cobbam collem (*b*): ab illo colle ad Cobbam rivulum: à rivulo per decursum rivuli, et ita ad Rubrum Clivum. Hæ sunt metæ terræ incultæ quæ adjacet; primùm à Diclac, 1. fossa lacus, ad Apilsted, 1. pomorum locum; ab Apilsted ad Rider vadum (*c*): ab illo vado, ad Werenegs (*d*) Spinetum: à spineto illo, ad Beafolces finem sive podicem: et indè per medium Tamisis alveum, rursus ad Diclac. Hæ sunt metæ silvæ quæ adjacet: primùm à Friteles Saxo ad viam Saxosam: ab illa via, ad Fest: inde juxta viam ad Withilea, et ita ab illo loco rursus ad Saxum.

Excerpti II versio latina à D. Morton.

C EDWARDUS Rex salutat Wulfwin Episcopum et Radulfum Comitem, et omnes meos Equites in Oxfordice Comitatu, amicè; et ego dico vobis quod ego donavi Christum et sanctum Dionysium, in ejus sacrum Monasterium trans mare, ipsas terras apud Tengetum, et omnibus illis rebus iis quæ ad easdem cum jure adpertinent, in sylva et in agro, cum saca et cum soca, ita plenè et ita firmè, ^{ita}_{quod} id mihi ipsi in manu stetit, in eo die et postea, propter meæ animæ salutem. Et.... (*e*) ex ipso sacro loco exclusi. Et ego volo quod Episcopus paret librum ad hoc, per meam plenam voluntatem.

Latina versio Guillelmi Camdeni, à D. Dubleto edita pag. 833, cum notis D. Tate.

D EDWARDUS Rex Wlfinum (*f*) Episcopum, et Radulphum Comitem, et omnes meos Ministros in Comitatu Oxoniensi, saluto amicè: et notum vobis facio me dedisse Christo et sancto Dionysio, et sacro ejus Monasterio trans mare, terras de Tengetum (*g*), et singula quæ ad easdem jure pertinent in sylvis et agris, cum saca (*h*), et cum soca (*i*), tam plenè et plenariè, quàm fuerit in mea ipsius manu illo die, et jam indè sit Dei et sacri illius loci. Et volo Episcopum ut hoc in librum referat (*k*).

(*a*) Hollan-broc. Hollyn, genus arboris, agri-folium, vel aquifolium. *Morton.*

(*b*) Montem acutum (*), per decursum rivuli. *Camden.* (*) Verùm ex D. Morton, malè pro Cobbam acutum scribit Camden. Cobham enim nomen proprium ipsi videtur. Ham propriè vilhula, Gallicè *Hameau*. Cobham nomen loci frequens in Anglia.

(*c*) Rider vadum, Horsemans ford, Riders ford, Anglicè. *Morton.*

(*d*) Werenegs, nomen est proprium viri: Spinetum, Spinam: ad Beafolces per Penric. *Camden.*

(*e*) Crediderim scribam in penultima linea ex-

scribenda omninò errasse. Sententia videtur hujusmodi: *Et quicumque obstiterint huic dono, sint illi ex ipso sacro loco exclusi.* Ita annotat Dom. Morton.

(*f*) Wulfinus fuit Episcopus Dorcestrensis electus anno 1053.

(*g*) Tengetum: hodie *Teinton* in Comitatu Oxoniensi.

(*h*) Saca, est cognitio cansarum in suo territorio; et, ut in vetusto habetur libro, Encheison; Francorum linguâ dicitur *Assise*.

(*i*) Soca est libertas ut incolæ sint immunes à vectigalibus de rebus venditis et emptis.

(*k*) *Id est* volo Episcopum inde librum conficere plenâ licentiâ meâ. *Ita D. Tate.*

 HUGONIS REGIS PROMISSIO IN DIE CORONATIONIS SUÆ.

3. Jul. 987.

Ex Archivo S. Martini Turonensis.

* mihi

HUGO Deo propitiante mox futurus Rex Francorum, in die Ordinationis meæ promitto coram Deo et Sanctis ejus quòd unicuique de vobis* commissis canonicum privilegium et debitam legem atque justitiam conservabo, et defensionem, quantum potuero, adjuvante Domino exhibebo, sicut Rex in regno suo unicuique Episcopo et Ecclesiæ sibi commissæ per rectum exhibere debet, populoque nobis credito me dispensationem legum in suo jure consistentem nostrâ auctoritate concessurum. Hugo Rex.

B

 EJUSDEM HUGONIS REGIS, S. MARTINI ABBATIS SACRAMENTUM.
Ex eodem Archivo.

EGO Hugo, annuente Domino, Francorum Rex, Abbas et Canonicus hujus Ecclesiæ Beati Martini Turonensis, juro Deo et Beato Martino me de cætero protectorem et defensorem fore hujus Ecclesiæ in omnibus necessitatibus et utilitatibus suis, custodiendo et servando possessiones, honores, jura, privilegia, libertates, franchisias et immunitates ejusdem Ecclesiæ, C quantum divino fultus adjutorio secundum posse meum recta et pura fiet. Sic me Deus adjuvet et hæc sancta verba.

FINIS TOMI UNDECIMI.



INDEX GEOGRAPHICUS.

Litteræ, quæ numeros sequuntur, denotant litteras positas in margine: littera n Notas indicat.

A

- A**BALLO, urbs in Burg. *Avalon*. 162. c.
 Abbatia. *Uniuscujusque Abbatice nomen quere juxta seriem alphabetice loci in quo sita est.*
 Abbatis villa, urbs in Comit. Pontiv. *Abbeville*.
 Abbatis villæ castrum. 54. b. 130. a. 434. a.
 Abendonia, oppidum Angl. in Comit. Bercheriæ. 636. d.
 Abennithi, in Scotia. 156. d.
 Abrincæ, Abrincatina et Abrincatarum urbs, *Avranche*. 52. c. 70. b. n. 340. b.
 Abrincatenses. 324. c. d. 333. d. 340. e.
 Abrincatensis, seu Abrincensis Ecclesia, sedes. 90. d. 239. a. 246. a. 379. c.
 Abrincatensis Comitatus. 35. a.
 Abrincatin. Abbatia Sanctimonial. 340. b.
 Abrincatuorum fines, pagus. *Pays d'Avranche*. Abrincense territorium. 88. n. 137. a. 324. c. d. 333. d. 340. e.
 S. Abundi Eccles. in loco de Merpuis, Dioc. Xanton. *S. Ahon*. 199. c.
 Adana, Ciliciæ civitas in Patriarchatu Antiocheno. 460. n.
 Adoysi fluvius. 200. b.
 Adriacus, villa cujus tertia pars Mon. S. Salvii Monterol. concessa est. 575. d.
 Adriaci villæ Eccl. 575. d.
 Adriacus, in pago Belcinensi. 601. b.
 Adriaticum mare. 619. a.
 Adula, mons Belgiæ terminus. 83. n.
 Adura, *Ayre*. 431. d.
 Adurecius, fluv. in pago Ansciensi, *l'Adour*. 486. b. n.
 Edua, Augustidun. et Augustodunum, *Autun*. 418. b. *Vide* Augustod.
 S. Egidius, villa in Occitan. 510. n. 513. b. *Vide* S. Egidius.
 Ægyptus. 89. e.
 Ægyptii. 357. a. b.
 Afri, seu Sarraceni. 227. c. 495. a.
 Africa, 102. e. 286. a. Africa tellus. 435. b.
 Agareni. 49. b. 290. c.
 Agaunum, *S. Mauritz en Valais*. 546. c. n.
 Agauncensis Abbatia, Monast. Eccl. S. Mauricii Agaun. 542. a. b. c. n. 545. b. 546. b. c. e.
 Agaun. Burgus. 546. b.
 Agennense solum, seu Aginn. *l'Aginois*. 395. a.
 Agennensis Episcopatus. 395. a. c.
 Agennensis Eccl. 395. b.
 Aginna, *Agen*. 431. d.
 Aginnensis Dioc. 486. n.
 Agniona, fl. in Fland. 381. d.
 Agomelinda, seu Agemelinda, mons prope Ardeam. 300. d.
 Agoniacum castrum, in pago Petragor. 287. d.
 Agrippina civit. Agrippina Colonia. *Cologne*. 458. b. 462. b.
 Aissingebem, villa pertinens ad Monast. Watinense. 105. n.
 Alba, fl. 356. a. 358. b.
 Albanensis pagus. *L'Albanois*. 548. c. d. n. 555. c. n.
 S. Albani Capella, in Dioc. Vienn. 554. a.
 Alba-rocha, in pago Petragor. 287. d.
 Alba terra, ubi Eccl. B. M. Stamp. Alodum possidet. *Aubterre*. 579. d.
 Albemarla, *Aunale*. 358. c.
 Albenienses. 391. a.
 Alberti-villare, prope Paris. 605. d.
 Albiensis civitas. *Albi*. 422. n.
 Albienses. 420. b.
 Albigens. Pagus. 420. b. Episcopatus. 422. c. n.
 Albinicus, villa et Eccles. S. Marcelli, pertinens ad Monast. S. Benigni Divion. 558. d.
 Albinicus, pertinens ad Mon. S. Salvii Monst. et Eccl. ibidem. 575. c.
 S. Albinus, locus et Eccl. prope Archas. 40. a. 246. d. 330. d.
 Albonensium Comitatus, dependens ab Eccl. Vienn. 549. n.
 Albona, villa cum Eccl. S. Gorgonii, in Dioc. Vesont. 550. e.
 Albriniacus cum Eccl. S. Joannis, in Dioc. Gratianopol. 556. a. b.
 Albula seu Aubetta, fl. in Norm. 244. d.
 Albus-mons, possessio Mon. S. Salvatoris in Vosago. 368. d.
 Alchonay, villa concessa Mon. S. Salvii Monst. 576. a.
 Aldenarda, Adelnarda, Aldenardum oppidum, Audenarda, Audonarde, *Oudenarde*, urbs Fland. 254. c. 365. e. 383. a. 384. a. 389. a. n. 392. n.
 Aldenardenses. 391. a.
 Aldenburc, altare pert. Eccl. Tornac. 255. n.
 Aldenburgenses. 391. c. n.
 Alemania, Alamania, Alemannia, Allemania, Alman. 2. d. 26. d. 28. b. 155. a. 156. d. 191. d. 276. b. 367. e. Alemanicus Ducatus. 615. e. 616. b. 617. a. 618. b. 619. b. c.
 Alemanni, Alamanni, Alemannorum gens. 21. n. 159. a. 160. b. 194. d. 196. d. 399. b. 450. d. n. 616. b. d.
 Alencio, Alentio, Alentium, Alencium castrum, Alentium castr. Allentii castrum, Alanco, Alenconium, oppidum Norm. *Alençon*. 40. a. 44. a. 79. a-e. n. 80. a. 178. d. n. 226. n. 229. n. 244. d. 323. a. b. 326. a. b. c. n. 339. c.
 Alenconiensis seu Alention. pagus, in Comit. Oximense, *l'Alençonnois*. 84. n. 178. n.
 Alentini, Alentii cives, *ceux d'Alençon*. 179. a. 336. b. d.
 Aleshusan, prædium Hermanni Contracti celeb. Script. 22. a.
 Alesum et ejus Eccl. in Episcop. Valentini. 545. c.
 Aletensium seu Macloviensium fines. 88. n.
 Alexandria. 54. b.
 Alfagius, Altafagus, vel Altifagus, burgus in Calotis ad sedam, *Aufay*. 246. c. n.
 Alfag. Eccl. S. Albini. 246. d.
 Alfagenses Heroes. 246. c.
 Alingavia. *Vide* Lengiacum.
 Allobroges. 453. c. 500. n.
 Allobrogum fines. 439. a.
 Almanachia, locus in Norm. ubi fundata est Eccl. Sanctimonial. 45. d.
 Alostensis seu Alostanus Comitatus. 381. c. n. 417. n.
 Alpes. 208. d. 260. a. 261. d. 353. n. 420. e. 457. b. 640. e.
 Alpes Penninæ. 83. n. Apenninæ. 260. b.
 Alpes S. Mauricii. 546. b. c.
 Alsatia. 3. c. 5. a. 25. c. 27. c. 28. a. 367. e. 368. n. 419. n. 426. b. d. 548. n. 641. b. c.
 Alsaciensis pagus. 422. d. 654. d. e.
 Alsatienses. 509. b.
 Alsensis Comitatus, in Burg. 421. n.
 Alsensis pagus in Burg. *l'Auxois*. 490. n.
 Alta-ripa, locus in Norm. ubi est Eccl. S. Martini. 225. c.
 Alta-rivoria, *Autte-rivoire*, ubi Eccl. S. M. cujus partem habet Mon. Saviniac. 200. a.
 Altavilla, in territorio Constantin. 139. b.
 Alteia fl. terminus Pontivi, *l'Autie*. 176. n.
 Altimontense, seu Altimontis Monast. juxta Melbodium. *Hautmont*. 374. d. 462. a.
 Altinghensis villa et Eccl. in Ardea. 306. e.
 Altissiodorum. 281. d. *Vide* Autissiod.
 Altissiodorensis pagus. 114. c. *Vide* Autissiod.
 Alvernienses. 340. d. *Vide* Arverni.
 Aluia, in Turon. *Aluie*. 645. e.
 S. Amandi Cenob. in Fland. 110. b.
 S. Amandi Cella, in Provincia. 545. c.
 Amatissa fl. *l'Amasse*, in Ligerim Ambasiæ defluens. 257. a. n.
 Amazones. 68. n. 623. b.
 Ambariacum, villa in Comit. Lugdun. 544. b. 545. b.
 Ambasia, Ambacia, Ambasium, Ambasiacum, Ambasium, Ambasium castrum, oppidum, Arx, castrum Ambasiense. 137. d. 257. a. b. d. e. n. 258. a. d. e. 259. a. c. 265. d. e. 266. b. d. 267. a. 268. c. 273. b. c. d. e. 274. a. b. c. 507. a. 645. c. d. 647. e. *Amboise*.
 Ambasienses, Ambaziacenses. 256.

- d. 237. e. 267. à. 268. b. 274. c.
 Basilica S. M. Ambasiæ, 257. a. b.
 Eccl. S. Dionysii Ambas. 257. a.
 Ambaziensium Marchia. 268. b.
 Amberræ, seu Ambreræ, oppidum
 in confin. Norm. *Ambieres*, *Ambierez*, *Ambrebieres*. 44. b. 84. a.
 b. c. 232. a. b. 337. d. n. 338. a.
 341. e. n. 342. a.
 Amberta, in Episcopatu Lugdun. 545.
 b.
 Ambiani, Ambianum, Ambianensis
 civitas, *Amiens*. 131. c. d. 251. n.
 324. b. 434. a.
 Ambiani, Ambianorum territorium,
 Ambian. pagus. *L'Amienois*. 133. d.
 183. n. 340. d. 424. c.
 Ambianenses. 340. d.
 Ambiani veteres. 176. n.
 Ambian. Eccl. S. M. Basilica. 132. a.
 424. c. d. 433. d. 434. a.
 Ampliputeus, *Amplepuy*, cuj. Eccl.
 S. M. pert. ad Mon. Saviniac. 200. d.
 Andaginense S. Huberti Mon. et
 Eccl. 149. a. b. c. n. 150. a. b. e. n.
 151. d. *Vide* S. Hubert.
 Andecava urbs, Andecavis civitas,
 Andegavi, Andegava, Andegavia,
 Andegavum, Andecavi, Andega-
 vensis civitas, *Angers*. 29. e. 30.
 a. 78. d. 117. d. 137. d. 138. a.
 c. 155. d. 169. d. 216. e. 217. a.
 218. a. d. 219. c. 241. d. 258. b.
 266. c. 269. b. 270. c. 271. b. 273.
 b. 274. c. 277. b. 278. a. 280. a.
 286. c. 336. e. 337. a. 347. d. e.
 348. a. b. 413. a. 418. d. 421. d.
 429. c. 524. d. 529. e. 593. b. c. n.
 647. b. d. 649. c.
 Andegavæ civitatis suburbium. 217.
 a. 271. b. 647. c.
 Andes, Andegavi, Andegavensis pa-
 gus, terra, Provincia, Andegavo-
 rum terra, Andegavensis regio,
Anjou. 30. b. 77. b. 79. b. 112. n.
 138. d. 178. b. 244. d. 268. d. 278.
 n. 336. e. 340. d. 413. a. 624. e.
 Andegavensis Comitatus. 30. c. 50. d.
 78. e. 85. c. 137. d. 138. b. d. 180.
 b. 212. c. 276. e. 429. n. 647. d.
 Andegavenses, Andegavi, Andega-
 vini, Andecavini. 30. c. 170. n.
 217. b. 220. b. c. 226. b. d. 228.
 c. d. 231. c. 241. d. 244. b. 256. d.
 265. d. n. 266. b. c. d. e. 269. b. c.
 d. e. 270. a. d. 285. d. 286. b. 334.
 d. 335. n. 336. a. c. d. 337. e. 340.
 d. 341. c. 391. b. 413. a. 646.
 c.
 Andegav. Episcopatus. 601. b.
 Andegav. Eccl. mater. 217. a.
 Andegav. S. Albini, Mon. Abbatia,
 Eccl. 217. a. 285. n. 286. n. 287.
 a. 506. d. 593. c. 649. d.
 Andegav. S. Nicolai Mon. Abb. Eccl.
 Oratorium, in suburbio. 138. b.
 217. c. 218. a. 271. b. n. 348.
 a. 419. b. 426. n. 429. n. 505. e.
 593. a. b. n. 647. c. 649. c.
 Andegav. SS. Sergii et Bacchi Mon.
 136. d.
 Andegav. S. Trinitatis Cœnob. seu
 Mon. Sanctimonial. 218. a. d. Eccl.
 287. a.
 Andegav. S. Salvatoris Mon. 30. a.
 Capellina. 529. e. *Vide* Aquariense
 Mon.
 Andegav. S. Petri Cella et Eccl. 429.
 n.
 Andela, Cœnob. Virginum in Alsa-
 tia. 426. d. Eccl. 641. c.
 Andella, fl. Limes Norm. 83. n.
 428. n.
 S. Andeoli Eccl. in Episcop. Lugdun.
 545. b.
 S. Andree Eccl. in territorio Brivat.
 588. c.
 Andrensis Eccl. Mon. Templ. 305.
 a. n.
 Andria, in Comit. Gism. 298. b.
 Andria, Endria, Anger, Angner,
 fl. apud Turon. *l'Indre*. 237. e. nn.
Vide Anger et Endria.
 Andrisia, Andresius, Andrisius, En-
 drasius, fl. *l'Indrois*. 237. e. n.
 274. n. *Vide* Endrasius.
 Anethum, villa in territ. Meld. 605. d.
 Angeliacenses. 264. c.
 Anger, fluv. ap. Tur. 265. n. *Vide*
 Andria, Endria.
 Angeriaci seu Angeriacensis et Ange-
 liacensis S. Jobannis Eccl. Mon.
 Cœnob. Abbatia. 119. c. 120. a.
 221. b. 264. c. 373. d. n. 426. d.
 n. 506. e. S. *Jean d'Angely*. *Vide*
 Engeriacus.
 Angli, Anglica gens, natio, plebs,
 Anglici, Anglorum gens, Angli
 Saxones. 40. b. 47. c. 50. a. d. 51.
 b. c. 52. a. b. 53. b. c. 54. a. b.
 d. 74. b. 75. b. 78. c. 87. c. e. 94.
 a. e. 95. b. e. 96. a. d. 97. a. b.
 98. b. c. d. 100. a. b. d. 101. d. e.
 102. b. d. 103. a. 104. a. b. 139. n.
 148. c. d. 150. b. 155. b. d. 156. b.
 157. a. 165. b. 166. b. c. d. 167. d.
 168. c. d. 169. a. 173. d. e. n. 174.
 c. d. n. 176. d. e. 177. a. 182. a.
 183. c. 184. a. b. c. e. 185. a. c. n.
 186. a. 190. n. 192. n. 198. b. 206.
 d. 207. a. b. d. 208. a. b. d. e. 209.
 b. c. d. 210. c. 212. n. 216. b. c.
 234. a. 236. a. e. 237. a. b. n. 239.
 b. n. 240. d. 241. n. 242. n. 243.
 a. 248. c. 254. n. 256. a-e. 258. c.
 282. c. 283. a. n. 284. a. b. 286. a.
 291. d. 293. b. 310. n. 311. c. e.
 312. b. n. 313. a-d. 314. a. c.
 317. c. n. 318. b. 339. b. 360. e.
 365. d. 366. e. n. 474. d. 626.
 a. d. 630. b. e. 637. e. 638. a. 640.
 b.
 Anglia, Anglorum patria, regio, reg-
 num, terra, Anglica Monarchia,
 Anglica terra, Anglicum regnum 5.
 n. 6. a. 7. e. 8. b. 25. c. 30. b.
 31. a. 34. n. 36. a. 37. a. 38. d. 40.
 b. c. n. 41. c. 45. b. 49. d. e. 50.
 a. b. c. n. 53. c. d. e. 54. b. c. 55.
 b. 56. e. 74. b. 75. a. 85. n. 88. a.
 91. c. 94. d. e. 95. b. 101. a. 103.
 e. 106. c. 133. d. n. 137. e. 142.
 b. 148. b. d. e. n. 149. a. 150. b.
 153. d. n. 154. a. b. c. n. 155. a. n.
 156. b. 157. b. 158. b. 162. b. 165.
 b. 166. a. c. d. 167. c. d. 168. a. n.
 169. d. 173. b. e. nn. 174. b. n.
 175. a. e. 176. a. d. e. 177. a. b.
 178. a. 182. a. c. d. 183. d. 184. n.
 185. n. 186. b. 187. b. c. d. 189.
 a. b. d. 190. a. e. 191. b. 192. a-e.
 193. a-d. 206. c. n. 207. a. b. d.
 208. a. 209. e. 210. a. b. c. d. n.
 211. b. c. 212. b. c. 213. b. n. 215.
 a. 216. a. b. 220. c. 221. n. 223.
 a. n. 225. a. 227. b. 234. a. b. c.
 235. a. 237. c. n. 238. a. c. 240. c.
 e. 241. n. 242. a. n. 243. a. e. 245.
 n. 246. a. 248. b. c. d. 255. b. 256.
 a. b. n. 258. b. c. d. 261. c. 263. a.
 265. b. 270. c. 282. a. c. 283. a. n.
 284. a-e. 285. a. 286. a. 287. a.
 288. b. 294. b. 301. a. 303. b. 305.
 a. d. e. 306. b. c. 309. d. 310. a. b.
 c. 311. b. d. n. 312. a-d. 313. a-e.
 n. 314. a. c. d. 315. a-e. n. 316.
 b-e. 317. a. d. 318. a. 325. a. 339.
 d. n. 344. b. n. 349. c. n. 351. a.
 b. 352. b. c. 553. a. 357. a. d. 360.
 b. c. e. 361. d. 363. c. 365. d.
 366. c. n. 367. a. 371. b. 377. e.
 382. c. 385. a. 392. n. 394. a. 400.
 a. b. c. nn. 415. e. 420. a. 424. a.
 428. b. 432. c. 433. a. 507. e.
 508. e. 522. e. n. 626. d. 629. d.
 630. c. 636. c. 637. e. 638. a. 640.
 b. 642. d. 644. b. 646. b.
 Anglicæ Provincia. 240. d.
 Anglicum mare. 138. e.
 Angolisma, Angulisma et Engolisma
 civitas. *Angoulême*. 263. e. 264. c.
Vide Engol.
 Angolismenses. 269. a. *Vide* Engol.
 Anguliacus, villa in Parochia. S.
 Apollinaris, cujus tutela Mon. S.
 Benig. Divion. concessa est à Rob.
 I. Burgund. Duce. 610. a. c.
 S. Anianus, in pago Turon. 137. d.
 S. Aniani terra. 265. d.
 S. Aniani prædium in suburb. civit.
 Tull. 153. b.
 Aniciensis Episcopatus, *Evêché du Puy*.
 428. d.
 Aniciensis atque Vallavensis Eccl. B.
 M. 428. b. c.
 Aniciensis S. Petri Monast. 428. c.
 Anneciacum, *Annecki*. 548. n. Ane-
 cium Allobrogum. 555. n.
 Anneckii lacus. 555. nn.
 Ansacum, *Ansac*, cujus Altare pert.
 ad Eccles. S. Barthol. Bellov. 573.
 b.
 Anse, ager, ubi Eccl. S. Boniti Mar-
 ciaci, pertin. ad Mon. Saviniac.
 200. d.
 Anseroniæ Comitatus pert. ad Eccl.
 S. Huberti Andag. 150. b.
 Antiocheni. 265. b. 646. a.
 Antiochenus Patriarchatus. 460. n.
 Antiochia, 169. e. 210. d. 335. b.
 383. b. 459. c.
 Antoniacus, villa et Altare prope Paris.
Anton. 597. d.
 Antverpia, Andoverpum, Andwarpum,
 Antwerpha, civit. in confin. Loth.
 et Fland. 67. a. 164. d. 355. e. 425.
 n. *Anvers*.
 Antverpienses fines. 109. a.
 Antwerpha Marchia. 67. b.
 S. Apollinaris Parochia, in qua An-
 guliacum possidet Abb. S. Benig.
 Divion. 610. a. d.
 Apredunum, villa in Comit. Forensi.
 544. c.
 Apredani Eccl. 544. c.
 Apuli. 227. c.
 Apulia. 3. c. 21. n. 29. d. 41. c.
 42. d. 44. c. 46. c. 49. b. c. d. n.
 60. d. 73. d. 101. a. 139. n. 140. a.
 b. n. 162. d. 163. c. 187. d. 189.
 c. 191. c. 210. d. 213. n. 214. d.
 215. d. 219. a. 225. a. 226. a. c.
 227. b. e. 230. b. e. 231. a. c. n.
 232. c. 233. a. 262. b. 285. n. 286.
 a. 334. e. 339. d. 340. c. 347. a.
 352. a. 355. a. 393. b. 403. c. 404.
 a. d. 405. a. 410. b. 422. a. 428. b.
 n. 451. d. 642. c. d. 649. e.
 Apuliæ Ducatus. 49. n. 140. n.
 Apulienses. 21. n.
 Apulienses Normanni. 49. c. d.
 Aquariense Monast. Andegav. *l'E-
 viere*. 429. c. n. *Vide* Andeg. S.
 Salvat. Mon.
 Aquæ, *Aix-la-Chapelle*. 164. b. d.
 202. d. *Vide* Aquisgranum.
 Aquæ-Sextiæ, Metrop. Aquæ. *Aix en
 Prov*. 67. n. 547. d. 551. c.
 Aquensis Provinciæ Eccles. 513. n.
 Aquila, castrum à Fulberto de Bei-
 na constructum. 225. e.
 Aquilana silva, seu Aquilina, *Ave-
 line*, in qua villam habet Mon.
 Fossat. 577. d. n.
 Aquilina, locus seu silva, in qua
 terras possidet Cœnob. S. Maglorii
 Paris. 568. a.
 Aquinum, Ital. oppid. 416. b. n.
 Aquinum seu Aquignium, in terr. Gism.
 300. a.
 Aquisgranum. *Aix-la-Chapelle*. 5. n.

49. e. 20. d. 60. d. 61. a. 66. a. b. 418. c. 429. a. 557. n. 558. b. 617. c. *Vide* Aquæ.
- Aquisgrani Palatium. 10. c. d. 215. b. 617. c. 619. a.
- Aquitani. 96. c. 101. c. 120. d. 155. n. 236. c. 285. d. Aquitani Wascones. 286. n. Aquitanica gens. 625. b.
- Aquitania. 59. b. 77. c. 83. c. 119. d. c. 120. b. d. 121. a. n. 133. d. 142. d. 159. d. 162. b. 220. b. 260. b. c. d. 261. b. 264. b. n. 269. c. 288. c. 353. a. 374. a. 373. a. 426. d. 507. e. 508. b. 509. b. 624. d. 625. b. 652. d.
- Aquitaniæ Ecclesiæ. 101. a.
- Aquitaniæ partes. 508. a. Aquitania prior. 418. n. Aquitania seu Aquitanica Provincia. 260. c.
- Aquitanici. 652. d.
- Aquitanicum regnum. 625. c. Aquitaniæ Ducatus. 119. b. 285. d. 486. n.
- Aquitanicus sinus seu Oceanus. 260. c.
- Arabia. 102. d.
- Arabitæ, Arabes. 322. n. 432. e. 638. c.
- Aragonia, Arragonia. 394. n. 486. n.
- Ara-leonis, seu Aralune et Arelunæ castellum, 150. e. n.
- Araris seu Sauconia fluv. *La Saone*. 368. n.
- Arausicensis pagus. 601. a.
- Arbrella seu Arbrevilla, villa pert. ad Mon. Saviniac. *La Bresle*. 200. c.
- Arçæ, Archæ, Archarum seu Arcense castrum et oppidum, in pago Norm. *Arques ou Tallou*. 39. d. c. 57. c. 81. a. b. c. e. n. 82. d. 179. b. 222. d. 240. b. 316. c. 330. a. b. c. d. n. 331. a. b. c. 476. c. n.
- Arcas, villa in pago Vienn. 543. b.
- Arcensis silva, *la Forêt d'Arques*. 81. n.
- Archacenses, *ceux d'Arques*. 246. d.
- Archarum fl. *la Rivière d'Arques*. 335. n.
- Archensis Comitatus, *Comté d'Arques*. 330. a.
- Archiacus, in Comit. Engolism. 264. a.
- Arda, Ardea, Ardua, castrum et oppidum, *Ardes ou Ardres*. 295. nn. 298. n. 300. c. d. e. 301. a. nn. 302. c. 303. b. 304. a-c. 305. a. b. c. 306. a. c. d. 307. a. b. *Vide* Ardense oppidum.
- Ardea, civitas Italiæ. 301. a.
- Ardena silva, Arduenna, Argona silva. 150. b. 253. nn. 260. b. 374. c. 376. b. n.
- Ardennenses. 391. a.
- Ardennensis Provincia, Arduenn. pagus. 253. c. n.
- Ardens, silva, cujus partem habet Monast. Saviniac. 200. d.
- Ardense oppidum. 305. b. *Ardes V.* Ardea.
- Ardenses. 299. n. 300. d. 302. a. b. 303. a. d. 304. b. d. 306. a. b.
- Ardensis familia. 301. n.
- Ardensis honor seu Comitatus. 303. d.
- Ardensis Dunjo. 304. c. d.
- Ardensis S. Audomari Eccl. 302. c. 303. a. 305. b. c. Cimiterium. 303. b. Templ. d. Eccl. Monach. 303. c. Ecclesiola. 307. a. Paroch. b. Collegiata. n.
- Area-Bacchi, *Rebrechien*, villa prope Aurelian. urbem. 425. n.
- Arelatense regnum, seu Burgund. 67. n. 558. c. *Vide* Burgundia.
- Arelatensis Provincia Ecclesiast. 142. d. 513. n.
- Arelatum civitas. 67. n. 260. c. 545. c.
- Arles*.
- Arelum, villa in pago Vienn. 543. b.
- Areluna, vel Areleo, id est castrum de Erlons, olim civit. 359. d. Arelensis, id est castrum de Erlans. n. *Arlons*.
- Aremarensis Abbatia. 249. b. Arcemari Monast. 146. d. 654. n.
- Arenularum Planities, prope Stamp. *La Plaine des Sablons*. 579. n.
- Arcomarensis Monast. 204. a.
- Areum, villa Eccles. Virdunensis. 250. b.
- Argenti nemus, in quo S. Severini Monast. Canonicorum. 221. a.
- Argentæ, Argentomum, Argentonium, castr. ad Olinam fluv. in Norm. Argentomus, Argenten, Argences, Argentes, Argentem, Argenten. *Argentan*. 39. b. n. 247. n. 329. c. d. 333. d. e. nn. 393. n. 402. c. 403. n.
- Argentina civitas, Argentoratum, Argenturatum, *Strasbourg*. 2. a. 3. e. 4. b. 5. a. 20. a. c. 24. b. 66. c. 164. n. 214. a. 368. c. 416. d. 418. d. 461. d. 640. b. 655. b.
- Argentinensis Episcopatus. 422. d.
- Argentin. Monast. S. M. V. 416. d.
- Argentin. Monast. S. Thomæ Apost. 418. d.
- Argentin. Monast. S. Petri Apost. 418. d.
- Argento, fl. apud Andegav. *Argenton*. 267. n.
- Argentoratum. *Vide* Argentina.
- Argentrada, in pago Cenom. *Argentre*. 280. n.
- Argentulum in Norm. 182. n.
- Argubium, villa in Pontiv. 133. n.
- Argunna, nemus Com. Tull. 250. c.
- Arkas seu Arkes, villa S. Bertini in Comit. Gism. 296. n. 384. c. 382. a. 389. b.
- Aria, prope Bethun. in Fland. 365. n. 425. n.
- Arienses, in Fland. 391. n.
- Ariona, villa in qua Eccl. cujus tertiam partem habet Mon. S. Salvii Monsterol. 575. d.
- Arlacum, villa amœna in pago Autisiod. 114. a.
- Armentio, fluviolus in Burgund. 490. n.
- Armorica, 568. d. *Vide* Britan. min.
- Arnacus, locus Diœc. Lugdun. ubi Eccl. S. Saturnini pert. ad Mon. Saviniac. 200. a.
- Arnacus, in pago Lemovic. 288. b.
- Arseus, locus in quo Mansum habet Abbatia S. Petri Catalaun. 577. a.
- Artedunum, in Episcopatu Lugdun. 545. b.
- Artesia, *l'Artois*. 128. n. 365. n. 374. n.
- Arva fl. *l'Aure*. 140. n. 598. n.
- Arvernensis pagus, *l'Auvergne*. 588. b.
- Arvernensis Ecclesia. 588. c.
- Arvernensis Comitatus. 601. a.
- Arverni. 269. a. *Vide* Alvernenses.
- Arvernia. 77. e. 83. b.
- Arvernum, urbs Aquitaniæ. *Clermont*. 625. b. c.
- Arvini-curtis, ager pert. ad Floriac. Mon. 484. a.
- Arulense territorium in quo Cœnob. et Basilica S. Mariæ. 426. a.
- Arundellum, Arundelli Comit. in Angl. 57. c. 227. n. 240. b.
- Ascia, villa in qua Mansum habet Mon. S. Salvii Monsterol. 575. e.
- Askis, villa Eccl. Tull. 152. b.
- Asia. 102. b. 156. e. 428. a. 623. b. 642. c.
- Asinariæ, in pago Pictav. 601. b.
- Alsiacus, villa in Pontivo. 134. d.
- Asnebec, castel. Norm. in pago Hulmus dicto. 477. a.
- Aspremundum, castrum in Aquit. 536. c.
- Astariacensis Comitatus. 394. c.
- Asteriensis Vicecomit. ad Mont. Pyren. 116. n.
- Atax, fluv. Gal. Narbon. 425. c.
- Athenæ. 440. b. 469. a. 501. a.
- Atiniacum, locus juris Mon. S. Salvii Monsterol. 574. c.
- Atis, fl. Italiæ. 618. c.
- Atoariensis Comitatus. 421. n.
- Atrebatenses. 340. d. 391. a. Atrebatenses. 462. c. Atrebrates. 391. n.
- Atrebatensis Diœcesis. 108. n.
- Atrebatensis Comitatus. 340. d. 624. a.
- Atrebatum, Atrebatum. *Arras*. 110. n. 123. a. 324. b. 344. c. 365. n. 389. a. 422. b. 462. c. d.
- Atrebat. Eccl. S. M. 123. d. e. n. 124. a.
- Atrebat. S. Vedasti Mon. 124. a. n.
- Eccl. 299. c. d. Mon. 462. d. Cœnob. 392. d.
- Atrebat. S. Benedicti Capella. 422. b.
- Atrewasia silva, in pago Camerac. 128. a.
- Attafagus, seu Attifagus, in Caletis ad Sedam. *Aufay* vel *Aufey*. 246. n.
- Atziacum, in Episcop. Matic. *Azé*. 601. a.
- Avallia terra, in Comit. Pictav. 430. c.
- Avaricum, *Bourges*, caput regni Aquitan. 625. c.
- Auchiacus, villa super Vellulam in Comitatu Tardanensi. 599. c.
- S. Audoeni terra, in Wilcass. 235. d.
- S. Audomari urbs, S. Audomarus, Audomaropolis, Audomarensis castrum, Audomarensis villa. S. Audom. Burgus, civitas. 6. b. 110. n. 299. n. 301. n. 305. c. 306. c. 312. b. 382. a. 384. b. 388. d. n. 391. d. *Saint-Omer*. *Vide* Sithiu.
- Audomarenses. 305. b. 384. b. c. 391. a. n.
- Audomarensis, seu S. Audomari Eccl. in burgo ejusdem nominis. 303. a. 305. c. 306. e. 307. a. 391. c. *Vide* Sithiu.
- Audomar. S. M. Eccl. 307. a.
- Audomar. S. Petri Basilica. 382. a.
- Auderwic, in Comitatu Gism. 298. n.
- Avemac, ubi Eccl. S. Vincentii, cujus tertia pars pert. ad Abbat. Condom. 397. b.
- Avenio, *Avignon*. 291. n. 390. n.
- Avenion. castrum. 545. c.
- Avenionensis Eccl. 291. n.
- Avenion. Abbatia S. Rufi. 291. n.
- Aversa, urbs Apuliæ, inter Neapolim et Capuam. 449. b. c. n.
- Augensis Comitatus. *Comté d'Eu*. 333. d. 340. e. n. 342. e.
- Augense oppidum, castrum, Augum seu Oucis castrum, Aucum opp. *Eu*. 45. a. b. 54. d. e. 87. d. 134. c. 316. c. 330. n. 338. b.
- Augense nemus in solo Neustriæ. 133. d.
- Augiæ Maj. Monast. prope Constanc. 18. c.
- Augiensis Eccl. 3. d.
- Augusta Viromanduorum, *Vermand*, ou *S. Quentin*. 573. n.
- Augusta Vindelicæ. *Ausbourg*. 616. a. 618. a. 619. b. Augustensis Eccl. 618. b. Augustensis Episcopatus. 619. b.
- Augusta, civit. in finib. Burg. et Lomb. *Août* vel *Aoust*. 36. b. 167. b. 245. c. 357. c. 640. b.
- S. Augustini Monast. in Angl. 310. c.
- Augustodunum, Gall. civit. Ostio, Au-

- gustidun. *Autun*. 27. e. 162. c. 435. n. 565. n.
- Augustodun. Xenodochium. 565. n.
- Aula Astuini seu Hatuini, in nemore, quod dicitur Brajum. 256. d. 267. a.
- Auræ-vallis de Crucifixo Eccl. S. Petri. 220. c.
- Auræ-vallis, in Pago Pinciaco Altare. 567. c.
- Aurelia, Aureliana, Aureliani, Aurelianensis civitas, Aurelianorum urbs, Aurelianum, *Orléans*. 160. b. 170. c. 247. e. 273. d. 425. n. 488. nn. 590. b. 695. a. c. 625. a.
- Aurelianenses. 340. d. 391. b.
- Aurelianensis, seu Aurelianus pagus. 161. a. 488. n. Aurelianensis ager. 483. n.
- Aurelianensis silva. 488. n. 589. n.
- Aurelianum infra Vasconiam, in quo alaudem habet Abbatia Condom. 396. b.
- Auronum, fiscus pert. ad Monast. Agaun. 546. b.
- Ausciensis seu Ausiensis pagus, *Pays d'Auch*. 486. b. Ausciensis Diœc. n.
- Auscia, seu Auscitana Metrop. 394. n.
- Auscitanus Archiepiscopus. *Arch. d'Auch*. 394. n.
- Ausona, olim civitas in Marca Hispanica. 512. n.
- Ausonensis Eccl. 510. n.
- Ausonensis vicus. 510. n. 512. a. n.
- Ausonia, pro Italia. 130. n.
- Ausorum-cortis, ubi Mansum habet Mon. S. Petri Catalaun. 577. a.
- Austrasia, Austria seu Lotharingia, *Lorraine*. 121. n. 509. e. *V. Lothar.*
- Austrasii. 145. *Vide Loth.*
- Austrasiorum regnum. 145. a. *Vide Loth.*
- Austrasiorum Ducatus. 249. n. *Vide Loth.*
- Autissiodorensis Episcopatus. 283. c.
- Autissiodor. Comitatus. 281. c. d.
- Autissiodor. pagus. 319. n. territorium. 622. c.
- Autissiodorum, civit. Autissiodorus, Autissiodori urbs, *Auxerre*. 113. c. d. 162. c. 292. a. c. 308. c. 319. n. 343. n. 377. c. n. 385. a. 418. n.
- Autissiod. suburbium. 114. a.
- Autissiod. Eccl. S. Stephani. 112. b. 113. c. 114. a. n. 308. c. 309. a.
- Autissiod. Abbatia B. M. 114. a.
- Autissiod. castrum S. Germani. 292. b. c. 377. d.
- Autissiod. Mon. S. Germani. 292. c. 377. b. 382. c. n. 648. c. b.
- Autissiod. Abbatia S. Amatoris. 114. a.
- Autissiod. Mon. S. Salvatoris. 648. c.
- Autissiod. Mon. S. Mariani. 308. a. n.
- Autissiod. Eccl. S. Petri. 377. c. n.
- Autissiod. S. Eusebii Abbatia. 114. b.
- Autissiod. Capella S. Albani. 292. c.
- Auxis, Auxius, civit. Aquit. *Auch*. 117. b. 431. d.
- Axla, villa subjecta Castello ad ripas Legiæ constructo. 366. c. n.
- Axona, fluv. in finibus Remorum. *L'Aisne*. 149. d. 251. n. 580. n. 581. n. 582. n. 587. n.
- Azinium, villa super fluv. Scaldim, pert. ad Mon. Hasnon. 599. b.
- B
- BABYLON. 91. b. 101. b.
- Babylonia, nominatissima Civitas. 194. b.
- Babylonis arces. 435. c.
- Baddonviler, alod. Eccl. Tull. 152. c.
- Bagæ: Abbatia S. Benedicti de Bagis. 289. e.
- Bajoaria. 27. c. 28. b. 405. d. Bajoariæ Ducatus. 61. e. 73. e. 215. a. 616. b. 618. e. 649. a. d. Baveria. 393. b. Bauvariæ Ducatus. 643. d. *Vide Boioriensis Natio.*
- Bajocæ. 247. n. 323. d. 331. b. n. 332. b. d. 334. a. 335. e. 338. n. 342. e. Baiocas. 70. n. Bajocatarum civitas. 70. b. Belocasinum. 70. n.
- Baiocasses. 85. n. 333. d. n. 335. b. 340. e.
- Baiocensis Comitatus. 48. c. 405. b. 411. c.
- Bajocassinus pagus. (*le Bessin*). 333. c. 335. b. 342. d.
- Bajocasinensium territorium. 132. b.
- Bajocensis S. Mariæ Ecclesia. 43. b. 90. d. 102. a. 335. e. 339. e.
- Balagarii, civitas. 291. a.
- Balaun, *Ballon*, castrum. 34. c. d. 323. c. 632. c.
- Balenata, villa. *Bellené*. 600. e.
- Balgenciacum, Balgenceium. 507. a. 632. e. 634. a. Baugenciacum, Baugenciacus. 273. d.
- Balgensaunum, in Norm. 229. b. n.
- Ballenberge, Curtis Dominicalis prope montem Caleti, in Flandr. 105. d.
- Bannivolum, villa. 369. c. n.
- Bantonis-villa, in finibus Remorum. 458. n.
- Bappalmensis via. 126. n.
- Barbari, seu Mauri et Sarraceni Hisp. 112. d.
- Barbasta, urbs ditissima Hispan. 162. a. 220. c.
- Barbastrense castrum. 290. d. 291. a.
- Barchinona. 290. c. Palatium. *Ibid.*
- Comitatus. 289. d. c. 290. b. c.
- Barcinonenses. 289. n.
- Bargensis Comitatus. 546. d. e. 547. a.
- Barlodium, villa Abbatiae S. Vitoni. 458. b.
- Barris-mons, castrum in pago Senon. 498. a.
- Barrolonenses. 391. b.
- Barrum-Ducis, Barum, Barus, Bar, Bera (*Bar-le-Duc*). 118. c. 143. b. c. d. n. 146. a. 163. c. 171. c. 196. d. 202. b. 214. a. 215. b. 249. b. 261. a. 293. c. 344. a. 347. b. c. 351. c. n. 364. d. 421. b. 459. a. n. 478. n. 482. n.
- Barrum, Barrus, super Albam. 358. b. 482. n.
- Barrum ad Sequanam. 482. n. Comitatus. d. Barro-sequanenses. 482. n.
- Barrus-mons. 152. c. n.
- Barum, in Camp. Ital. 228. a.
- Baruth, in Comit. Ghisn. 298. b.
- Basatense solum. 395. a.
- Basatensis Ecclesia. 395. b. Episcopatus. c.
- Basci, *al. Barri, les Basques*. 269. a. n.
- Basilca civitas. 2. d. 3. a. d. 5. a. 649. d. Basilica. 368. n. sita est in confinio Burgundiae, Alemanniae et Franciæ, et pertinet ad Burgundiam. 2. d.
- Basiliensis Ecclesia. 249. b.
- Basilicas, Curtis ubi Fulco N. firmavit Castrum-Guntherii. 268. n.
- Basini-Cortis, Mansus Eccl. Tull. 152. n.
- Basogrium, in pago Turon. 257. c.
- Bassacensis Abbatia. 397. n.
- Bassa, Basscia in Belgio. 365. n. 381. b.
- Bassiniacensis Comitatus. 15. c.
- Batavi seu Menapi. 104. c.
- Bavenbergh. *Vide Pabemberg.*
- Baveria. *Vide Bajoaria.*
- Baugenciacum. *Vide Balgenciacum.*
- Baugiacus, Baugiacum. 267. n.
- Bavinchova, prope Stapulas. 298. n.
- Bauvaria. *Vide Bajoaria.*
- Beccus, Rivus qui dedit nomen Abbatiae Beccensi. 35. c. 166. a. 220. n. 423. c.
- Beccus Herluini, Beccum, locus in Normann. ubi Abbatia. 223. d. 314. n. 339. c. 423. c. 431. a.
- Beccensis S. Mariæ Abbatia, Ecclesia, Basilica, seu Beccense Monast. aut Cœnob. 35. b. c. d. e. n. 36. a. b. 41. b. 45. n. 165. d. 166. a. 167. b. c. 220. d. n. 223. d. n. 224. b. c. n. 242. d. n. 314. n. 330. a. 339. c. 355. a. 357. c. 423. c. 427. a. 432. b. c. 628. a.
- Bedeloscum. 546. b.
- Beggelheim, Castellum. 19. d.
- Begonis-cella. 424. e.
- Belchis, possessio Eccl. Tull. 152. c.
- Belcinensis pagus. 601. b.
- Belforestun in Flandr. 164. n.
- Belgæ, Belgi. 83. n. 101. e. 179. n. 437. n. 463. c. n.
- Belgica Gallia. 260. b. c. d. *Vide Gallia Belgica.*
- Belgiæ Provinciæ. 519. a. b. Belgica prima. c. Belgica secunda. 519. a. b. c. Belgica Celtica. 260. b. c.
- Belgica, Belgia, Belgium. 207. n. 262. b. 389. n. 459. n. 463. c. nn. 500. c.
- Belgis, Belgium, Gallia civitas. 354. n.
- Belgrada, Bellagrada. 144. b. 251. n.
- Bella-insula. 371. e. n.
- Bella-vallis. 151. d.
- Belliolenses. 391. b.
- Bellismus, Bellismum, Belesmia in Pertico, *Bellême*. 57. b. 227. a. b. n. 232. n. 323. a. c. Castrum seu Castellum. 41. d. e. 339. e.
- Bellismensis S. Leonardi Eccl. 631. e.
- Bellismensis Pagus. 57. b. 227. n.
- Bellovacum, Belvacus, Belvagus, Bellovacus, *Beauvais*. 207. n. 322. c. d. 324. b. 340. d. 341. a. 625. b.
- Bellov. urbs. 440. a. Belvacens. civitas. 638. c. Belloaca urbs. 573. b. 638. c. Bellovaca urbs. 573. n. Bellovacens. Urbis suburbium. 572. b. n. Bellovacum suburbium. 573. c.
- Bellovacensis seu Belvacensis pagus. 139. a. 222. d. 247. c. 340. d. 567. c.
- Bellovacorum fines. 251. n.
- Bellovaci, Bellovacenses, Belvacenses. 233. b. c. nn. 431. n. 434. n. 493. c.
- Bellovacensis Ecclesia. 441. n. 572. d. S. Petri. 573. c.
- Bellovacensis S. Bartholomæi Eccl. 573. a. b. c. n.
- Bellovacensis S. Germani Eccl. 572. d.
- Bellovacensis S. Quintini Abbatia. 165. c. 431. n. 434. b. n. Eccl. 638. c.
- Bellovacensis S. Symphoriani Abbatia. 561. b. 572. a. b. n.
- Bellovacense Hospitale. 572. d.
- Bellovacense Seminarium. 572. n.
- Bellum, Burgus S. Martini de bello, in Tintoniæ confinio. 266. c.
- Bellum, (*Batail*), Abbatia S. Martini de Bello in Angl. 50. n. 168. c. 193. n. 211. c. 212. d. Ecclesia. 313. n.
- Bellum-Pomerium, villa et Ecclesia. 588. d.
- Bellus-fons, castrum. 373. c.
- Bellus-locus in Argonna, locus et

- Abbatia. 145. e.
 Bellus-locus, prope Lochas, ultra Angerim. 265. n. 347. a. Bellilocens. Abb. seu Ecclesia S. Sepulchri. *Ibid.*
 Bellilocens. Abbatia S. Petri in pago Lemov. 503. c. nn.
 Bellus-mons, in Aquitan. (*Belmond.*) Ecclesia de *Belmond.* 289. b.
 Bellus-mons, in Hannon. (*Beaumont.*) 374. c. n. Castrum. 376. c. Capella S. Venantii Belli-montis. 376. c.
 Bellus-mons, in Norm. 223. e.
 Belmeriacum. Eccles. Belmeriaci. 575. b.
 Belnadum. *Bonay.* 601. a.
 Belnensis pagus. 609. a. c.
 Belnum, in Burg. 162. c.
 Belocasium. *Vide Bajocæ.*
 Benaon, Benonium, Benon, Vicus apud Pict. prope Surgerias. 120. n.
 Beneventum. 14. c. 21. d. 60. c. 227. b. 262. b. c. 527. e. Beneventana urbs. 642. d. Beneventani. 49. c. 227. b.
 S. Benignus, villa. 601. a.
 Beorra. 431. d. *Vide Bigorra.*
 Bera, *Vide Barrum-Ducis.*
 Beringæ, prope Landoniam. 101. c. *Vide Bertingæ.*
 Berengium, seu Benregium, *Bourré près Montrichard.* 646. c.
 Bergæ, Bergis, castrum et villa in Flandr. Comit. 106. a. 383. n. 570. n.
 Bergenses. 106. c. 303. d. 391. b. n.
 Bergense Coenobium. 103. c. 107. d.
 Bernaisensis seu Bernaicensis Abbatia. 256. a. n.
 Bernezacum, villa. 601. b.
 Berringus, nomen Ecclesiæ S. Stephani in Vascon. 396. c.
 Bersy, villa in Norm. 335. a.
 Bertingæ, in Angl. 238. a. Beringæ. 101. c.
 S. Bertini Ecclesia, Abbatia, Coenob. 105. d. 305. b. c. 312. a. n. 380. d. n. 381. d. 382. a. c. n. Præpositura in terrâ Ghisn. 305. b. *Vide Sithiu.*
 Bertriti-cortis. 577. a.
 Besunensis seu Vesanensis Villa et Ecclesia, in Dioc. Vesont. 553. a.
 Besantio, Bizanzum, Vesuntio, Chrysopolis, *Besançon.* 67. c. 326. d. 460. nn. *Vide Bizanzum, Vesuntio et Chrysopolis.*
 Besuæ seu Besuense S. Petri Coenob. 203. c. d. 561. a. 638. e. 639. b. d. Abbatia. 560. b.
 Besueta, villa Besuensis Abbatia. 639. a.
 Betisi, castrum. 398. d.
 Bethuna. 425. n. Bethunæi, Bethunienses. 391. a. n.
 Bibost, terra Mon. Saviniac. 200. b.
 Bidricus, villa. 427. b.
 Bieria, Brieria, tractus et silva versus Fontem-Blaudi. 197. d. n. 488. n.
 Biervilla. 579. d.
 Bigorra. Bigorrensensis Provincia. 116. b. 117. n. Bigorreense castrum. 116. n.
 Birarel, locus ubi Ecclesia S. Martialis. 397. n.
 Bisancium, Bizantium, *Constantinople.* 100. e. 286. a. Palatium. *Ibid.* Bisontica civitas, seu Byzantio. 199. a.
 Bisiacum, villa. 600. e.
 Bistisiacum, Castellum. 158. d.
 Bisulduni Comitatus, *Besalu.* 289. e. 290. a. 291. a.
 Bithynia. 221. d. 223. b. 248. b. 265. b. 347. a. 350. c. 646. c.
 Bituria, Bituri, Bituricæ, Biturica seu Bituriga civitas. *Bourges.* 158. a. 169. c. 282. d. 285. b. n. 287. n. 308. d. 347. d. 385. a. 410. b. 423. c.
 Bituriges Cubi, Bituricenses. 138. a. 340. d. 433. n.
 Bituricensis Provincia. 340. d. 509. a. Comitatus. 394. a.
 Bituricensis Primatia. 260. b. Archiepiscopatus. 423. c. Metropolis. 518. d. Ecclesia. 285. n.
 Bituricensis Abbatia S. Sulpicii. 285. n. 423. c. d.
 Bituricensis Ecclesia S. Sepulchri. 169. c. 282. d. 308. d. 347. d.
 Bizanzum, Bysuntium seu Vesuntio. 67. c. 145. a. d. *Vide Besantio, Chrysopolis et Vesuntio.*
 Blandringhem. 307. c.
 Blandinium. 110. n. 380. c. 388. c.
 Blandiniensis S. Petri Abbatia, seu Monast. 108. a. *Vide S. Petrus Gandav.*
 Blangiacus. 422. n. Abbatia S. Bertæ in Blangiaco. 422. n.
 Blaniacum, villa Mon. Bes. 639. d.
 S. Blasii Ecclesia in pago Genev. 547. d. 548. a. 551. d. 552. a. b.
 Blavia, Blavi, in Aquit. 536. c. e.
 Blavotini. 301. b.
 Blazonum. 506. e.
 Blendeka. 307. b. S. Columbæ Coenob. Sanctimon. in Blendeka. 307. n.
 Blesa, fluv. 577. a.
 Blesæ, Blesum, Blesis. *Blois.* 118. c. d. 249. n. 265. d. 266. b. 278. n. 340. d. 343. n. 506. e. 645. d.
 Blesenses. 266. b. n. 268. b. 340. d.
 Blesensis Comitatus. 266. n. Marchia. 268. a. Pagus. 258. c. 278. n. Diocesis. 505. d.
 Blesensis S. Launomari Abbatia. 118. c. d.
 Blesentiacus, Blesenciacum seu Presenciacus aut Plesenciacum Rumei. 268. a. n. 647. a.
 Bliretus, Bliretum, *Bleré,* prope fluv. Car. 266. b. 646. e. S. Quintinus ante Bliretum. 266. b.
 Blusiacum, Bluffiacum, *Blussy,* villa et Eccl. apud Allobrog. 555. c. n.
 Bobini Cella. *V. Trecese Mon.*
 Bocholt, villa. 366. n.
 Bochout, Feodum. 300. a.
 Bodella, villa. 600. e.
 Bodonis-Monaster. 152. d. 368. a.
 Bodonis-Curtis. 369. c. n.
 Boemia, Ducatus. 616. b.
 Boiriensis Natio. 469. d. *Vide Bajoria.*
 Boiry, Cella pertin. ad Eccl. *Çame-rac. Vide Buricellum.*
 Bokerdæ, vel Bolceldræ, prope Ardeam. 303. b. n.
 Bolanus-rivus, Boulana-fossa, seu Fossa-nova. 365. d. n.
 Boliniacum, villa in Comit. Lugdun. 544. b. Boloniac. 545. d.
 Bolonia. *Vide Bononia.*
 Bonæ-Mansiones, seu *Herbrestinc.* 14. a.
 Bona-vallis, Abbatia. 506. e.
 Bona-villa, seu Villa-bona, in Norm. 87. e. 216. n. 235. n.
 Bonninghi, seu Beninghi, in terrâ Ghisn. *Bonningues.* Altare. 299. c. n.
 Boningæ, seu Boringbæ, Altare pertin. ad Eccl. Ard. 307. b.
 Bononia, Bolonia ad Mare. 105. a. 133. n. 174. c. 239. b. 295. c. d. 296. nn. 297. n. 304. b. 346. a. 356. a.
 Bononiensis vel Bolon. terra. 295. c. d. 296. b. 297. n. 300. a. Comitatus. 240. a. 296. n.
 Bononienses. 7. b. 133. n. 311. a. 391. n. Bolonienses. 295. d. 296. a. c. 304. b. 391. a.
 Bononiens. seu Boloniacens. Ecclesia. 305. c.
 Bonovrium prope Salmur. 279. d.
 Borbo-Archembaldi. 423. n.
 Borboniensis ager, *Bourbonnois.* 340. d.
 Borbonienses. 340. d.
 Borboni Cella. *Vide Trecese Mon.*
 Borburgus, *Borbourg.* Altare apud Morin. 383. a. *Vide Broburgenses et Brugburch.*
 Bordellum, aliàs *Malum Talentum* in pago Wastin. Dioc. Senon. 485. d. n.
 Bornus, villa S. Florentii Salmur. 280. c.
 Borreti Altare in pago Belv. 567. c.
 Borsium, Borsius, villa in Arduenn. Prov. 253. b.
 Borzai, in Comit. Engolism. 264. d.
 Boschalas, Mansus Monast. Saviniac. 201. a.
 Bosea, prædium Haroldi Regis. 176. b.
 Bossuc, Bosuc, Castrum. 374. c.
 Botavilla, castrum in pago Santon. 264. c. n. 548. n. Prioratus S. Pauli de Botavillâ. 199. d. Monasterium. 264. c. Ecclesia. 548. n.
 Botfelt, locus in termino Saxoniz et Thoringiz. 356. c.
 Botinum, ubi Mansus S. Salvii Monstrol. 575. e.
 Botvelde, locus in Saxoniz. 643. b.
 Bovinna, *Bovingne, Bouvines.* Castell. in Comit. Namurc. 252. n. 253. n.
 Bovini seu Bovonis Cella. *Vide Trecese Monast.*
 Bourbeillonis Molendinum in Norm. prope Valesdun. *le Moulin de Bourbeillon ou Bourbellon.* 335. c.
 Brabantia, Brabantum, Brachbrantia, Brachantum. 201. n. 205. a. 365. b. 374. c. n. 376. n. 381. c. 389. a. c. n.
 Brachatensis pagus, seu Brachatensis pagus juxtâ Tornacum. 165. a. 357. a.
 Brachantia terra, postcâ Alostana. 417. n.
 Brachatensis patria, *Brakele.* 124. a.
 Brachesac, castrum. 138. b.
 Brachostum, villa in Comitatu Vienn. 544. c. 545. c. Ecclesia Brachosti. 544. c.
 Bragum, hodie Monstrolium, *Montreuil-sur-Mer.* 574. n.
 Braine-le-Châstel in Belgio. 376. b.
 Braine-la-Wihote, seu Baine, villa in Belgio. 374; c. 376. b. n.
 Braina, Braine, in Suession. pago. 465. n. 523. c.
 Brajum nemus, in Turoniz confinio. 267. a.
 Brayum, *Brai.* Feodum. 275. n. 276. a.
 Breca, Breziæ, Brezarum Toparchia. 76. c. e. *Brois, Broyes.* 358. b. n. 457. n.
 Bredenarda, Bredenarde, in Comit. Ghisn. 295. b. 298. n.
 Brena super Albain. 356. a.
 Brennacum ad Vidulam. 363. n.
 Bretolium. *Vide Britolium.*
 Brevilla, fluv. in agro Lugd. 200. n.
 Bria, castrum in Dioc. Met. 67. n. 356. c.
 Bria, la Brie. 597. n. 645. d. Brigia. 247. a. Briegium. 197. n. 440. n.
 Briegius, Briegensis seu Brigensis pagus. 440. a. 479. n. 488. n. Sal-

- tus. 440. b. 479. n. S Petri Basilica in Salto Brieg. 440. a.
- Briana, villa Trenorc. Abbatia. 600. e.
- Brige, in Flandr. 310. c. Brige. a. Briciniacum, villa et Eccl. 648. a. S. Bricius, villa et Eccl. in pago Autissiod. 292. b.
- Briegium, Briegius, Briegensis et Briegensis pagus vel saltus, Brigia. *Vide* Bria.
- Brilloni-villa. Mansus Eccl. Tull. 152. n.
- Brioci castrum, Briocum in Norm. 43. b. c.
- Briona, Brionium, Brionnum. 56. d. e. 76. c. c. 166. a. 177. d. 178. a. 332. a. 335. c. d. 527. c. 528. b. 532. b. Castrum. 35. c. 402. d. 403. a. 629. a. b. Comitatus. 223. c. Brionensis Saltus. 35. c.
- Brionellus fluv. 593. n.
- Brisciicum, villa ubi tres Mansi pert. ad Eccl. S. Salvii Monstrol. 575. a.
- Britannia Anglica. 148. n. 210. n. 238. c. Major. 263. a. Insula. 104. c. 372. b. 459. n. Britannica Insula. 260. b. *Vide* Anglia et Angli.
- Britannia tellus. 656. b.
- Britannia Minor. 35. a. 36. d. e. 53. d. 55. b. 59. b. 83. b. 88. a. c. n. 89. a. 102. d. 118. c. 120. n. 138. c. 140. c. d. e. 169. d. 175. a. 181. c. d. 187. a. 211. b. 212. c. 218. a. 227. b. 241. c. 242. c. 245. d. 277. b. 281. a. 283. b. 294. d. 314. d. 315. a. n. 324. c. d. n. 325. a. b. n. 336. e. 348. a. d. 412. c. 413. n. 428. a. n. 434. c. 496. e. 574. c. n. 630. b. 642. c. 651. d. Comitatus. 324. n. Britannia et Normann. Confinium. 294. d. *Vide* Armorica.
- Britannicum Mare. 221. n. Britannicus Oceanus. 260. b.
- Britanni, Britones. 35. a. 41. b. 49. b. c. c. 50. c. 51. a. 55. c. 58. d. n. 88. c. d. n. 96. c. 101. c. 102. b. 181. n. 209. c. 210. a. 224. c. 231. b. 232. d. 234. a. 235. b. 236. b. 241. d. 245. b. 256. c. 325. n. 335. n. 343. a. 412. e. 651. e.
- Britannica, seu Narbonensis Provincia. 260. b.
- Britolium, Bretolium, Britholium, in Normann. 47. b. 243. d. 366. d. 367. a. 404. d. n.
- Britolium, Britogilium, Britalium, Castrum in finibus Bellovac. 231. c. 251. n. Bretuliensis Francorum Comitatus. 249. b.
- Britoliense B. M. Monast. 251. n.
- Brivatense territorium. 588. c.
- Brivatensis S. Juliani Ecclesia. 588. n.
- Brivermacum, in Pontivo. 574. c.
- Brixa, urbs Calabriae. 45. a. b.
- Brixenorum civitas in Prov. Histriae. 463. d.
- Broburgenses. 391. c. Broburgani. 391. n. *Vide* Borburgus.
- Broescla, villa Mon. Watin. 105. n.
- Broilum, Prædium Fontanell. Abbatia. 476. b.
- Broqueroia, Brocheroie, Brokeroie, Brokeroth. 376. c. n. S. Dionysii Abbatia in Brocheroie. 376. c.
- Bruchium, in Fland. 108. e.
- Brnelium, villa et altare. *Breuil*. 593. d.
- Bruerolensis vicus. 602. c. n. 603. b. c.
- Bruerolensis Eccl. S. Germani Altissiod. 602. c. d. n. 603. a-d.
- Brugæ. 110. n. Bruggensis urbs. 109. n. Bruge, castrum. 166. b. 206. e. n. Brugis. 348. c. Bruggense Castellum. 7. d. Brugensis Portus. 8. a.
- Brugani. 391. n.
- Brugburch, villa. *Vide* Borburgus et Broburgenses.
- Brulinghen, seu Boulinghen, Feod. Eccl. Morin. 299. e. n.
- Brunchildis vctus ædificium. 579. c. Turris. n.
- Brunvillarum, *Brauville*. 462. a. Mon. apud Brunvillar. 462. n.
- Bruxella, Bruxellæ in Brab. 376. d. 463. c. n. Mons Bruxellæ. 463. a. Bruxellensis Comitatus. 201. n.
- Bruxellensis S. Gudulæ vel Gudilæ, olim S. Michaëlis, Eccl. 376. c. 463. a. b. c. n.
- Buccinium, in Comitatu Flandr. 125. e.
- Bugenciicum castrum. 118. d.
- Bulla, Bullarum, fluv. in Episcop. Vienn. 544. c. 545. c.
- Bullicens-rivus. 389. b. Ballieus. n.
- Bullio, Castellum. 588. d. Capella. *Ibid*.
- Bullo, Bublico, Bullio, Bullonium. 253. d. n. 303. n. Bulloniense castrum. 151. a. Bullonienses. 249. d. Bulloniensis S. Petri Ecclesia trans Pontem. 151. b. c.
- Bungeiæ, in pago Paris. 605. d.
- Buostonis-villæ Eccles. et Monast. 419. c.
- Burdegala. 78. d. 178. c. 352. b. 644. c.
- Burgulium. 506. c. Burguliensis S. Petri Abbatia. 117. c. 119. c. 506. e.
- Burgundia, Brachata, Comata, Mannuleata. 298. b.
- Burgundia superior. 260. n. Transjurensis vel Trans-jurana. 260. n. 541. d. 542. n. 558. n. 559. n. Regnum. 2. a. d. 3. a. d. 4. a-e. n. 5. a. b. 8. c. d. 13. a. b. 18. c. d. 19. b. 25. d. 27. d. 28. b. 36. b. 59. d. 67. c. d. n. 73. b. 142. d. 143. c. d. 163. b. n. 171. b. c. 200. b. 213. d. 215. b. c. 249. n. 260. a. d. nn. 261. a. 283. c. 350. c. 351. c. 368. a. n. 419. a. d. 453. b. 541. d. 544. a. 559. n. 612. c. 613. c. 618. c. 637. b. c. 640. d. e. Inferior. 162. c. n. 607. c. 610. b. Ducatus aut Comitatus. 77. a. 83. b. 91. b. 113. c. 119. b. 121. n. 147. a. 158. d. 159. d. 178. a. 247. b. 281. c. 283. c. 306. b. 309. a. 320. b. 323. c. 327. a. 335. d. 340. d. 343. n. 396. d. 411. n. 415. n. 432. b. 479. b. 482. n. 483. b. 485. n. 487. a. d. n. 489. d. 490. n. 558. c. 608. c. 612. c. 613. c. n. 614. d.
- Burgundiones, Regni Burgundia Incolæ. 4. d. 19. a. 20. b. 21. a. 163. b. 171. b. 350. c. 364. d. 419. d. 620. b. 637. b. Burgundi. 453. c. Ducatus aut Comitatus incolæ. 155. n. 235. b. 256. d. 266. a. 628. b.
- Burgundienses. 340. d. 391. b.
- Buriacum, *Buri*, ubi Mansus Abbat. S. Symphoriani Bellovac. 572. d.
- Buricellum, Biricellum, villa in Comitatu Flandriae. 128. b. n. 482. n.
- Burnenvilla, Burnevilla, locus in Norm. ubi Monasterium primò ab Herlino Beccensi Abbate fundatum. 35. c. n. 166. a. 220. d. n.
- Busel, Castellum. 397. d. S. Petrus de Busel. 397. e.
- Busenchaicus, Busentiacus, Bosentiacæ, *Buzançais*. 257. e. d. n.
- Busendorff. 462. a. Monast. apud Busendorff. *Ibid*.
- Buxi, in Foresio, ubi Eccl. B. M. et S. Baldomeri pertinens ad Monast. Saviniac. 200. c.
- Buxiolium, *Busseuil*, in pago Cenom. 601. b.
- Buxoria villa, ubi Ecclesia pertinens ad Abbatiam S. Maglor. Paris. 568. a.
- Buxudis, villa Abbatia S. Ricbarii. 134. d.
- Buyras, villa Abbatia S. Salvii Monstrol. 575. d.

C

- CABILO, Cabilon, Cabillonum, Curbs Burg. *Chalons-sur-Saone*. 112. n. 147. a. 162. c. 320. c. 411. n.
- Cabilonensis Comit. 612. b.
- Cabillon. Episcop. 600. e.
- Cabillon. pagus. 600. d.
- Cablisa, locus, ubi Eccl. S. Johannis pert. ad Abbat. Condom. 396. d.
- Caciicum, in pago Belcinensi. 601. b.
- Cadomum, Cadonis, Cadomis, Cadomus, Cathomum, Cadonem, Cabom, Chaam, in Norm. *Caen*. 45. c. 47. d. 48. a. 53. e. 54. d. 188. c. n. 189. a. 191. a. 211. c. 212. c. n. 223. b. 235. c. 242. n. 247. n. 315. c. 316. a. 331. b. n. 333. e. n. 338. n. 342. c. n. 361. d. n. 382. d. 403. n. 430. d.
- Cadomense castrum. 242. d.
- Cadomenses. 188. n.
- Cadomen. Abbatia S. Stephani. 36. a. 45. c. 47. e. 48. a. 53. e. 90. b. 103. e. 167. c. 186. n. 188. c. 189. n. 212. c. 223. b. 235. c. 237. d. 242. d. n. 315. c. 316. a. 335. e. 338. n. 340. a. 361. d. 379. d. n. 382. d. 430. d. 431. a.
- Cadom. S. Trinitatis Abbatia Sanctimonialium. 45. c. 47. e. 186. n. 188. c. 189. a. 211. c. 223. b. 237. d. 338. n. 361. d. 431. a. 443. n.
- Cadurci, in Aquit. *le Quercy*. 115. n.
- Cadureus, civit. *Cahors*. 431. d.
- Caicta, in Italia. 46. c.
- Caino, Chaino, Canio, Chino-num, Chainoni castrum, Cainonis castrum, Kaino, castrum Turon. ad fluv. Vigennam, *Chinon*. 137. d. 231. a. 244. d. 265. d. 267. b. n. 273. c. 277. c. 347. c. 348. n.
- Caiochum, in terra Ardensi. *Cayeu*. 300. a.
- Calabria. 21. a. 49. n. 187. d. 210. d. 213. n. 226. c. 228. a. 230. d. e. 286. a. 352. a. 410. b. 428. b. 642. d.
- Calabriae Ducatus. 231. a.
- Calabricum mare. 49. b.
- Calcisdrotum, fl. in Garon. defluens. 398. a.
- Caldreium, in Norm. 475. c.
- Calesium, Calasium, Calctum, Castletum oppidum. *Calais*. 133. n. 148. n. 297. n. 299. a.
- Caleti mons. 105. d.
- Calet. Parochia S. Mariae, in qua est Eccl. S. Petri. 299. a.
- Caleti, Caletensis pagus, Calceium in Norm. Calcivum, Caltivum territor. Calcinum, Calcegius pagus, Caletorum regio, Caletia pagus. 17. d. 46. d. e. 52. c. 76. n. 178. n. 183. n. 233. n. 236. n. 246. n. 330. c. n. 340. d. 341. a. 404. b. n. 411. b. 420. n. *le Pays de Caux*.
- Caleti, Caletenses, *ceux du Pays de Caux*. 222. d. 247. d. 333. d. 340. c.
- Calewum castellum, ubi captus est Diedericus Ep. Virdun. 68. c.
- Calidi-montis castrum, in Picard. 433. n. Calmont, villa S. Bertini. 382. b.
- Calidum Beccum, in Calctis. *Cau-debec*. 331. b. n.
- Calogienses, in Norm. 246. d.
- Calogium, pro Talogium, *le Tallou*,
in

- in quo opp. *Arques*. 476. n. *Vide Talogium*.
- Calonna, in Madalgico Pictonum pago. 279. n.
- Calquella, in terra Gism. 299. c. n. 301. b.
- Calvus-mons, castrum in Wilcass. *Chaumont*. 86. b. n. 326. b. 632. c. 634. c.
- Calvus-mons, Calvimons, prope Ambas. in pago Turon. *Chaumont*. 258. a. c. e. 259. c. 265. d. 274. b. c.
- Calvimontenses, Calvo-montenses. 258. e. 259. a. 268. b.
- Calvimontensium Marchia. 268. b.
- Calvus-mons, villa in Dioc. Leod. 350. d.
- Camart, villa in Dioc. Vienn. 554. a.
- Camba ad Rbenum. 557. n.
- Cambeia, locus in pago Sagiensi. 42. b.
- Cameliacum in Turon. 507. a.
- Cameracum, Cameracensis civit. 123. a. d. n. 125. b. c. e. n. 126. a. b. d. 127. a. c. d. e. 128. a. c. 344. d. 365. c. 381. a. 415. c. 458. b. 482. n. 599. c. *Cambrai*.
- Cameracensis Castellania. 125. e. 126. b. c. 127. a. b. 128. a.
- Camerac. Eccl. B. M. 124. a. d. 125. a. b. d. 127. c. 128. d. 418. c. Templ. 599. c.
- Camerac. Mon. S. Sepulchri. 128. d.
- Camerac. Mon. S. Autberti. 124. n. 129. a.
- Camerac. Mon. S. Andreae. 418. c.
- Cameracensis pagus, terra, patria, fines Cameracenses. 127. c. 128. d. 482. n. Cameracesium. 374. c.
- Cameracenses. 127. d. 128. a. c. 391. a.
- Cameracesii castrum S. Mariae, seu castellum, *Cateau-Cambresis*. 124. c. n. 125. c.
- Campania Italiae. 21. a. 228. a.
- Campania Gallica. 18. c. d. 176. n. 419. a. 421. a. 478. e. nn. 645. d. Camp. Provincia. 482. n.
- Campaniensis, les *Champenois*. 340. d. 391. b.
- Campania, terra Mon. S. Richarii. 132. d.
- Campaniae, villa in Epis. Matis. 601. a.
- Campanis, villa in qua campum habet Mon. S. Salvii Monsterol. 575. b.
- Campidonensis Abbatia, in Germ. *Kempten*. 618. b.
- Campus-Alemaannus, castel. in Burgundia. *Champaemen*. 114. a.
- Canagobiacensis Cella, in Provincia. 545. c.
- Candaicium, Eccl. de Candaico, in Episc. Vienn. 545. c.
- Canigo, in Comit. Cerritan. ubi Mon. S. Martini. 290. b.
- Canisculus vicus, pert. ad Eccl. B. M. Stamp. 579. c.
- Cantia, Cantium, Provincia Angl. *Kent*. 101. c. 103. c. 285. a. Australis ora Angl. 201. c.
- Cantie regnum. 248. d.
- Cantie Comitatus. 192. b.
- Cantii. *Ceux de Kent*. 239. c.
- Cantuaria, in Angl. *Cantorbery*. 170. a. 256. b. Cantuaria Metropolis. 99. e.
- Cantuariae, seu Cantuariorum et Cantuarum Archiepiscopatus. 48. a. 55. e. 284. c.
- Cantuar. Comitatus. 53. b. 54. d.
- Cantuarii, incolae. 99. c. 100. b. 242. b.
- Cantuariensis et Cantuarum Eccles. 36. a. 142. b. 283. a.
- Cantuar. Mon. S. Petri. 242. b.
- Cantuar. Abbatia S. Augustini. 256. a.
- Canusium, castel. in Italia. 68. c. 69. a.
- Canusina Arx. 452. n.
- Capella S. Nicolai, vicus in pago Wilcass. 235. n.
- Capetingi. 11. n.
- Capelhova, seu S. Quintini Capelula, prope Ardeam. 303. b.
- Caprosium, villa in Episcopatu Lugd. 601. a.
- Capua, in Camp. Ital. 14. c. 187. d. 228. a. 421. c.
- Capuae Principatus. 140. n.
- Caput-Vultonae, opp. in Aquit. *Chef-Woutone* seu *Chef-Boutonne*. Cayn-Vultonae, Cavitionium, Cavitrium, Caultrinum, Chevotonum, Chevolutuna. 137. n. 220. b. 269. b. c. nn. 270. a. 285. d. 286. b.
- Caramantum, Caramentum, nunc villa Moranni, domus Fulconis Nerrae Com. Andeg. 268. a. 645. e. 647. a.
- Carcassensis pagus. 419. e.
- Carcassona. 290. n.
- Carcasson. Comitatus. 290. n.
- Carerisia, *Chaerise*, villa, cujus altare habet Coenob. S. M. Suession. 593. d.
- Carentinorum Ducatus. 640. c.
- Carentona, fl. in Neustria. 225. n.
- S. Carilephi Abbatia, apud Cenom. 506. d.
- Carisiacum, Cherisiacum, Chirisiacum, ad Isaram fl. in pago Suess. villa regia. *Kiersy*. 592. n.
- Carisiacum seu Carisiacense Palatium. 592. b. n.
- Carisiac. Eccl. 648. a.
- Caritas seu Charitas, locus super Ligerim, in Dioc. Autissiod. ubi Eccl. et Mon. S. M. 114. b. 169. d. 221. a. n. 283. c. 285. n. 319. c. 348. b. 384. e. 592. n.
- Caritas de Roncereio, in Turon. ubi Monast. seu Parthenon B. M. 285. n. 649. d.
- Caris, Carus et Charus, fl. Gall. in Ligerim defluens. 256. d. 257. e. 259. n. 266. b. 278. n. 387. e. 433. n.
- Carus, fluv. apud Trevir. 481. n.
- Carnetum, ubi habet aliquid Eccl. S. Huberti Andagin. 150. a.
- Carnotenses. 335. n. 340. d. 391. b.
- Carnotensis urbs, Carnotena urbs, Carnotina urbs, Carnotum et Carnutum. *Chartres*. 159. b. 341. d. 343. n. 351. d. 364. d. 399. b. 438. b. 458. b. 528. c. 532. c. 602. c. 626. b. 645. d.
- Carnotensis Dioc. 29. n. 293. n. 505. d. 604. n. Carnot. Episcopium. 429. c.
- Carnot. seu Carnut. Eccl. S. M. 29. c. n. 217. a. 279. d. 583. c. d. 602. n. 650. n.
- Carnutes, Carnotenum territor. Carnotensis pagus, Carnuteni fines, Carnotenus pagus, *le Chartrain*. 86. n. 119. c. 139. a. 230. d. 266. n. 431. b. 440. d. 598. n. 602. n.
- Carnutum Comitatus. 266. n.
- Carnut. S. Petri Coenob. Mon. Abbatia. 30. d. 506. d. 602. a. c. n. 603. b. c.
- Carnut. Basilica S. Hilarii. 30. d.
- Caroli-mons, in Comit. Namurc. 252. n.
- Carolingi. 10. n.
- Carrofense S. Salvatoris Mon. *Charroux*. 218. b. c. 286. c. 426. d. Abbatia. 506. d.
- Carrucas seu Carvicas, castrum prope fluv. Coisnon, in finibus Norm. 34. d.
- Carumlocus, ubi Monast. S. Genesii, in Comit. Substantion. 417. d. n.
- Carusium, fluv. in Episcopatu Vienn. 544. c. Carusia. 545. c.
- Casa-Dei, villa apud Arvern. Mon. Abbatia et Eccles. SS. Martyrum Vitalis et Agricolae. 217. c. d. n. 287. d. 288. c. 561. d. 562. c. 588. a. b. c. e. n. 589. a. n.
- Casinum, Casinum Mons, seu Mons-Cassinus in Ital. 14. c. 62. a. 74. a. 250. e.
- Casin. Monast. 277. n.
- Casletenses, Casletani. 391. c. n.
- Caslet. Parochia S. Mariae. 299. a.
- Caslet. Eccl. S. Petri. 299. a.
- Casletensis seu Cassel mons. 298. d. 391. b. *Vide Mons Caslet*.
- Cassellum, Casletum, Caslatum, Cassel castrum, Castellum Morinorum. *Cassel, ville de Flandres*. 142. b. 254. d. n. 299. a. n. 323. c. 366. a. b. 375. c. 384. a. 391. a. 482. a.
- Casserii Ulmus, locus prope Ambas. in Turon. 257. b.
- Castanedum, *Chastelay*, ubi Eccl. S. Johannis. 142. n.
- Castella, regnum Hisp. *Castille*. 359. b. 420. a. 525. b. 526. d.
- Castellani, *les Castellans*. 358. n.
- Castella, castrum. *Châteaux en Anjou*, nunc *Château-la-Valliere*. 645. c.
- Castellio ad Ligerim, Castellionense oppidum. 488. c. d. n. 648. b. *Châtillon sur Loire*.
- Castellion. Eccl. S. Ceciliae. 648. b.
- Castell. Oratoria S. M. et S. Joann. B. 648. b.
- Castellionenses. 488. d. 489. d.
- Castellio, Castalio. *Châtillon sur Indre*. 257. c. n.
- Castellion. castrum, Castellio. *Châtillon sur Marne*. 15. c. 318. n. 352. a. n.
- Castellio, castrum super Lupam fluvium. *Châtillon sur Loire*. 485. c. n.
- Castellio, in Norm. seu Concha, Mon. Abb. et Eccl. S. Petri. 46. a. 223. c. 224. d. n. 229. e. 340. b. *Conches*. *Vide Conchense Mon.*
- Castello-penus, locus ubi est Eccl. S. Albini pert. ad Mon. S. Florentii Salm. 277. d.
- Castellum Guntherii, in Andegav. Comitatu. *Château-Gontier*. 50. d. Castrum-Gunterii. 267. e. 268. b. n.
- Castellum-novum ad Sartam in Cenom. 226. n.
- Castellum de Tarascone, in Occit. 422. n.
- Castellum, ad ripas Legiae, ab Ottone Imp. constructum. 366. n.
- Castellum Mons, in Hann. *Mons en Hainau*. 345. a.
- Castellum, Eccl. pert. ad Tull. Eccl. 152. c.
- Castellus-novus ad Carumin Biturig. *Châteauneuf sur Cher*. 388. a.
- Castres, apud Castri-Locus, in Hann. 376. b.
- Castri-Locus Mons, Castrum in Hannon. *Mons en Hainau*. 294. a. 365. b. 374. d. 376. b. 391. n. Eccl. 374. d.
- Castrum S. Briccii, in territ. Nivern. 488. d.
- Castrum-celsum, in pago Pictav. 279. n.
- Castrum de Chambon S. Valeriae in Aquit. 288. b.
- Castrum Johannis, in Sicilia. 228. a.
- Castrum Ledi, in pago Cenom. *Château-du Loir*. 280. n. 634. b.
- Castrum S. Marcelli, in Episc. Albiensi. 422. n.

- Castrum S. Mariæ, prope am. 419. a.
 Castrum Nantonis, in pago Gu. 579. n. *Château-Landon*.
 Castrum-novum, in Turon. 258. c.
 Castrinovi Eccles. S. Martini. 645. c.
 Castrum-novum in Theodemerensi. *Châteauneuf en Timcras*. 602. n.
 Castrum-novum, ad Axonam, *Neuf-chastel*. 587. a. n.
 Castrum de Porta Spana, in Occitan. 422. n.
 Castrum S. Scholasticæ. 226. c.
 Castrum Ragnaldi, Rainaldi et Ragnaldi in pago Turon. *Château-Renaud*. 137. d. 169. c. 268. c. 347. d. 647. a.
 Castrum Rainardi, in prædio Ferrariensis Monast. 276. a. 566. n.
 Catalani, Catalon. populi. 289. n.
 Catalaunia, Catalonia, inter Pyren. Montes, et Mare Mediterr. 289. n. 394. n.
 Catalaunum, Cathalaunum, in Camp. Gall. *Chalon sur Marne*. 352. d.
 Catalaun, urbs et burgus. 576. c. d.
 Catalaunenses. 391. b.
 Catalaun. Eccl. 576. c. n.
 Catalaun. S. Petri Mon. Cœnob. Abb. 145. e. 344. a. 560. a. 576. b. c. Eccl. d. nn.
 Catalaun. Eccl. S. Albini. 576. d.
 Catalaun. Eccl. S. Germani. 576. d.
 Catalaun. Eccl. S. Joannis. 576. d.
 Catalaun. Eccl. S. Martini. 576. d.
 Cathacensis urbs, in Sicilia 228. a.
 Cathiacum, ubi Eccl. habet Mon. S. Salvii Monasterol. 575. b.
 Cavariacum, villa ex Comit. Lugdun. 544. c. 545. b. Cavar. Eccles. S. Johan. 544. c.
 Caucasii montes, in Asia. 357. n.
 Cauciacum, seu Codiciacus, villa in pago Noviom. *Choisy*. 580. n. 581. a. n. *Vide* Codiciacus.
 Cauciacensis Abb. et Basilica S. Stephani in loco Codiciaco. 581. a. b. n.
 Cavilla seu Cachevilla, villa Calcini seu Calet. territorii. 52. e.
 Caulei-villa, pert. ad Eccl. Tull. 152. c.
 Caviniacus fiscus, ex patrimonio Richildis Comit. Montensis. 151. d.
 Causella, villa et Eccl. in Comit. Viennensi. 544. c. 545. c.
 Cauzoniacum, villa Monast. S. Salvii Monasterol. 574. d. 575. c.
 Cellæ, *Quere juxta scriem alphabeti-cam locorum in quibus Cellæ sitæ sunt*.
 Cella ad Regulam, in Wasconia. *La Reolle*. 185. n.
 Cella SS. Cosmæ et Dam. prope Mel-lentum. 433. b.
 Cella seu Cellæ super Mucram fluv. seu Mucram. *La Celle sur le Morin*. 440. n.
 Cella Borboni seu Bovini, Cellense Monast. *Vide* Trecense Monast.
 Celtæ. 179. n. *Vide* Galli.
 Celtica. 260. d. 350. c. *Vide* Gallia.
 Celtica Belgica. 260. b. *Vide* Belgica.
 Celtigalli inter Sequanam et Garonnam habitantes. 83. c.
 Cenomannica urbs, Cenomanis, Cenomannis, Cenomanum, Cino-mannis, Cynomanni civitas. *Le Mans*. 48. b. 71. b. 85. c. e. 86. a. b. c. 135. e. 136. c. 137. a. 212. c. 231. d. 232. a. n. 245. e. 256. b. 271. c. 273. a. 314. c. 342. b. c. 363. d. 379. b. 387. a. 633. b. 634. d. 647. c.
 Cenomannicæ urbis territorium. 86. a.
 Cenomanniæ, Cenomannicus, Cenomanensis, et Cenomannorum Comit. et Principatus. 48. b. 54. a. 85. c. n. 86. a. 181. c. 225. a. 231. d. 632. d. e. 633. a. 634. b. c. 647. c.
 Cenomania, Cenomannica regio, Cenomannic. solum, Cenomannicus pagus, Cenoman. Provincia, Cenomanensis pagus. *Le Maine*. 53. d. 55. d. 84. b. 85. e. 86. n. 138. e. 167. c. 169. a. 178. n. 187. a. 207. c. 209. d. 211. b. 231. d. 280. n. 314. c. 336. n. 340. d. 342. a. b. c. 348. d. 403. n. 477. n. 601. b. 631. b. 634. d. 638. c.
 Cenomanenses, Cenomanni, Cenomannici cives. 34. c. 48. b. 55. c. d. e. 86. a. 96. e. 136. b. n. 137. d. 226. n. 231. b. c. 232. b. d. 236. c. 241. d. 244. a. 248. c. 271. c. 273. a. 334. d. 337. e. 340. d. 341. e. 342. a. 633. d. e. 647. c.
 Cenoman. Ecclesia. 186. c. d. e. 137. a. b.
 Cenomanica sedes. 523. c. 635. a.
 Cenoman. Mon. S. Vincentii. 136. e.
 Cenoman. Mon. S. Petri. 117. e.
 Cenoman. Eccl. Collegiata S. Petri de Curia. 631. d. 633. a. 634. c.
 Cenomannenses Clerici. 137. a.
 Centulum, Centulensis locus, Centula, seu Mon. Abb. et Ecclesia S. Richarii. 129. c. n. 130. b. c. 131. a. b. d. 132. a. 133. d. 134. c. e. 135. a. 561. b. 570. a. b. 574. n. *Vide* S. Richar.
 Ceratium, locus in Norm. ubi Mon. S. Vigoris, Cerasiacum, seu Cerasiacensis Abb. et Eccl. S. Vigoris. *Cerisy*. 45. c. n. 132. b. 223. b. n. 277. n. 322. a. 328. c. 331. d. 440. a.
 S. Cerenici, Serenici, vel Celerini castellum seu castrum et Monast. hodie Prioratus, super Sartam fl. 226. a. 228. d. n. 229. a. n.
 Ceritania seu Cerritania, Provincia, inter Occit. et Catalon. *La Cerdagne*. 290. n. 291. b.
 Cerritan. Comitatus. 290. b. 291. b.
 Cesarbourg, Chiresbore, in Norm. *Cherbourg* cum Eccl. 338. c. d. n.
 Cestria seu Cicestria, in Angl. 168. n. 240. b.
 Cestriæ Comitatus. 240. b.
 Chaldaei, à quibus Philosophia ad Gallias. 358. a.
 Chalet, locus prope Novam-Lyran, in Norm. 366. n.
 Chalieiacus, prope Senones. 196. b.
 Chandiniacum cum Capella, in Comit. Vienn. 544. c.
 Charitas. *Vide* Caritas.
 Charvena, seu Charvena, *Charvenas*, in finibus oppidi Talueriarum, ad ripam Laci Annecii Allobrogum. 555. c. n.
 Charvonaci, villa et castellulum, de Dominio Talueriarum. *Charvones*. 555. c. n.
 Chaslas seu Chaslus, Castellum in pago Lemov. 288. n.
 Chassanum, locus in suburb. Pictav. ubi Mon. Novum et Colleg. Mon. *Chassaigne*. 286. b. 373. b.
 Chaumontois, seu Chaumontis, ultra Esmaciam in Lothar. 356. e. n.
 Cheran, fl. qui Rumiliacum alluit in pago Albanensi. 555. n.
 Chevilleium, prope Mon. Becc. in Norm. 432. e. *Quevilli*.
 Chincium, Comitatus in Fland. 376. b. seu Chisnensis Comit. *de Chigni*. 249. d.
 Chino. *Vide* Caino.
 Chisiacum seu Chisesgium, castrum ad Wltonam fl. in Pict. *Chizai* vel *Chise*. 121. a. 373. c. n.
 Chrestevin, vicus, ubi partem alodii habet Monast. Valciodor. 253. d.
 S. Christinae terra, in pago Turon. 257. c.
 Christiolenis Vicaria, in pago Santon. 264. n.
 S. Christophori castrum, in Turon. *S. Christophe en Touraine*. 645. e.
 S. Christophori Eccl. Calcisdroti, super fluv. qui Garonâ absorbetur. 398. a.
 S. Christophori Eccl. quæ vocatur Vauro, *Lavaur*, in pago Tolosano. 433. a.
 S. Christophori Capella, in villa, quæ dicitur Vetus Lira, in Norm. 366. d.
 Chrysopolis seu Chrysopolita urbs, *Besançon*. 460. nn. 474. c. *Vide* Besantio, Vesuntio, et Bizansum.
 Chrysopolitani. *Le Pays de Besançon*. 250. d.
 Chrysopolitana Eccl. *L'Eglise de Besançon*. 558. c.
 Cimbiliacum, villa cum Eccl. pert. ad Mon. S. Benigni Divion. 558. d.
 Cinglois vel Cinguleis, propè Cadomum in Norm. 333. e. n.
 S. Ciricus, locus in pago Salmur. 278. b.
 S. Cirici Eccl. pert. ad Monast. Saviniac. 201. a.
 Cisalpini populi. 235. b.
 Cistercienses. 26. n.
 Civinocurtis, villa S. Richarii, inter Noviodunum et Compendium. *Chevincourt*. 129. n.
 Civis seu Cinis, locus circa Alpes, pert. ad Sabaudicæ Comitum. 67. c.
 Civois, vel Ivois, villa in confinio regnorum Franciæ et Teuton. 61. d. *Vide* Ivois.
 Claborum urbs, seu Viridunus. *Verdun*. 164. a. *Vide* Viridunus.
 Clarcæ, feod. Morin. Eccl. *Clerques*. 299. e.
 Clarusmariscus, seu Castrum Ruffoltanum, prope Audomaropolim, in Morin. 365. n. Clarusmarisci Monast. 388. d. n.
 Clarus Mons, in Arvernia. *Clermont en Auvergne*. 28. d. 31. b. n. 588. n.
 Clarusmons, castrum in Lothar. 251. c.
 Classia, in pago Belcinensi. 601. b.
 S. Claudii, seu S. Eugendi Monast. nunc Episcop. in Comit. Burg. S. *Claude de Joux*. 443. n.
 S. Clementini Eccl. in pago Pictav. 280. b.
 S. Clementis Vadum, in Norm. 331. b. n. 332. c.
 Clenus, Clennis, Clemnis, Clino, et Clinnus fl. in Pictav. *Le Clain*. 120. a. n. 268. d. n.
 S. Cler, super Eite seu super Eptam fl. limes Ducat. Norm. 324. n.
 Clozæ, in pago Bituric. 282. d.
 Cluniacum. *Cluny*. in Burg. 27. b. 119. e. 145. a. 262. a. 272. d. 353. d. n. 419. n. 423. n. 548. a. c. 551. e. 552. b.
 Cluniac. Mon. Cœnob. Abb. Eccl. 24. b. 25. b. 65. b. 74. e. 107. c. 119. a. 145. c. 199. d. 218. c. 284. c. 285. c. 288. n. 365. a. 394. b. 544. a. b. 545. a. b. 547. d. 548. a. b. c. 551. d. c. 552. a-e. 607. d. e. 612. a. b. c. d. 654. n.
 Cluniac. Eccl. Minor. 432. d.
 Cluniac. Claustrum. 74. b.
 Cluniacenses. 251. b. 272. c. 285. c. 288. d. n. 301. d.
 Clunonense castrum, in Burg. 612. e.

- Clusa, vallis in Episc. Vesont. 551. a.
 Clusa, in Episc. Magalon. ubi Mon. S. Michaelis. 416. d.
 Clusæ, aditus ex Italia in Gall. 67. c.
 Coacus, castrum in Aquitania. 535. d.
 Cocinienses. 391. b.
 Coclarenses, Fland. populi. 391. b.
 Codiciacus, Cociacus, seu Coceium, castrum, et Choisiacum, in pago Noviom. *Choisy*. 158. d. 367. c. n. 431. b. *Vide* Cauciacum.
 Codiciacus seu Couciacum castrum, in pago Laudun. *Coucy*. 581. n.
 Coisnon seu Coësnon, fl. in Norm. 34. d. 324. c.
 Colebas, Cœnobiolum seu Mon. S. Georgii, in Diocesi Augustod. 418. b.
 Colisiacum, villa et Altare pert. ad Cœnob. S. M. Suession. *Coloisy*. 593. d.
 Collarionis fontes, locus in Episc. Vivar. 545. c.
 Colonella, villa et Altare, pert. ad Cœnob. S. M. Suess. *Courmelles*. 593. d.
 Colonia Agrippina. *Cologne*. 22. c. 65. c. 66. a. 149. d. 164. c. 171. n. 201. n. 215. c. 254. d. 348. c. 356. d. 358. b. 432. a. 458. n. 462. b. 464. c. 465. a. 620. a. 638. a. 642. e.
 Coloniensis Eccl. 467. b. n. 617. b. 640. c.
 Colon. Archiepiscopatus. 615. e.
 Colon. Eccl. S. M. ad Capitolium. 201. n.
 Colonia, prædium Ecclesiæ S. Vulmari in nemore. 346. b.
 Colonellas, castrum in Provincia. 345. c.
 Columbariæ, castellum proximum Abbatæ Resbac. 440. n.
 Columbæ, et Columbense Mon. in Diœc. Carnot. *Coulombs*, seu *Coulon*. 293. n. 433. b. 604. b. c. n.
 S. Columbæ Cœnob. Sanctim. in terra Ardensi. 307. n.
 Combornensis Vicecomitatus, in pago Lemov. 503. n.
 Comborn. castrum. 289. b.
 Comecæ seu Cormetæ, feud. Morin. Eccl. *Comeques*. 299. c. n.
 Commerciacum, Commerceium, Commerci opp. Commerceium castrum, ad Mosam. *Commercy*. 153. c. 458. c. nn.
 Commercii castri Capella seu Eccl. 458. c. n.
 Commoles, *le Mont-Saint-Michel*. Limes Norm. 428. n.
 Communiacum, fiscus Agannensis Eccl. in Vallesia. 546. b.
 Compendium, *Compiègne*. 129. n. 324. b. 367. n. 573. nn. 580. b. 581. n. 585. d.
 Compend. Palatium. 569. n. 573. e. n.
 Compend. S. Cornelii Eccl. 466. d. 585. d. n.
 Compend. Canonici. 586. b. n.
 Compendienses. 466. d.
 Conaldum, Eccl. S. M. in Episc. Andegav. *Cunaud*. 601. b.
 Conecti villa et Eccl. cujus partem habet Mon. S. Salvii Monsterol. 575. c.
 Conchense Monast. et Basilica. 433. a. n. *Vide* Castello.
 Condatum, in Fland. 110. n.
 Condomus, locus in pago Leumania. 396. a. b. d.
 Condom. Cœnob. Mon. Abbatia. 394. b. c. d. n. 395. a. 396. n. Eccl. S. Petri. 396. a.
 Condorcense castrum, in Provincia. 545. c.
 Consengun, Mon. Virginum in Alem. 640. b.
 Confluentanum, *le Conflent*. tractus Comitatus Russilion. versùs Mont. Pyren. 510. n.
 Confolense, castrum in Aquit. 536. d.
 Coniacum, in pago Pictav. 264. b.
 Constantia, civit. Alem. 8. e. n.
 Constantiensis Eccl. 616. a.
 Constancia, Constantinum, et Constantinorum civit. in Norm. *Coutances*. 16. b. 22. d. 23. n. 70. b. n. 139. b. 262. n.
 Constantin. Comitatus. 54. c. 55. b. 148. e.
 Constantiniensis, Constantinus pagus, Constant. territ. 70. c. 81. b. 139. b. 230. d. 233. a. 317. a. 327. n. 333. a. c. d. n. 334. d. e. 338. d. 340. e.
 Constantin. Cœnob. seu Abbatia S. Salvatoris. 46. a. 340. b.
 Constantin. pagi Insula in mari sita. 70. c.
 Constantinienses, Norm. populi. 333. b. d. n. 334. a. d. n. 340. e.
 Constantinopolis, 3. e. 42. d. 60. e. 63. d. 91. b. 101. b. 265. a. 327. b. c. 434. n. 459. c. 619. a. 646. b.
 Conteense castellum, *Conty*. pert. ad Eccl. S. M. Ambian. 433. d.
 Conteiensis honor seu Comit. 433. d.
 Convana, in Aquitan. *Comminge*. 431. d.
 Conziacus, villa Mon. Saviniac. in agro Tarnatensi. 200. n.
 Corbeia, fluviolus, nomen dans oppido. 480. n.
 Corbeia, oppid. in Picar. 111. a. b. c. n. 134. c. 480. b. c. n. 481. n.
 Corbeiensis S. Petri Mon. Basilica, Eccl. 111. c. 134. c. 488. c. d.
 Corbeiensis. 391. b.
 Corbetum, Alodum pert. ad Mon. Flaviniac. in Burg. 418. n.
 Corbevilla, opp. in Norm. *Courville*. 232. c. n.
 Corbo, vicus in majore Pertico. *Courbon*. 232. n.
 Corboilum, in pago Wastiniensi, in finibus Senonum. 505. d. 564. e.
 Corboilum seu Corbolium castrum. 596. b.
 Corbonia seu Corboniensis pagus, in Pertico, inter Moritoniam et Bellismum. 229. b. 232. n.
 Corbonienses, in Pertico. 232. n.
 Corcellæ, mansus Eccl. Tull. 152. n.
 Corcellæ, mansus alter Eccl. Tull. 152. n.
 Corciacum, villa et Altare, pert. ad Cœnob. S. M. Suess. *Carcy*. 593. d.
 Corcoiacum, Eccl. in Episc. Namnetico. 601. b.
 Corlilium, terra dependens à Mon. S. Bertini Fland. 305. c.
 Corneliæ, locus in Norm. ubi Mon. fundatum est. 45. d. 47. e. 233. n. 243. d. 367. a.
 Cormeliens. Mon. Cœnob. Abb. S. M. 45. d. 47. c. 224. a. 233. n. 243. d. 340. a.
 Cormelienses in Norm. 246. d.
 Cormeriensis Eccl. in Turon. 429. a. n.
 Cormons, villa, in qua duos mansos habet Mon. S. Salvii Monsterol. 575. c.
 Cornualli, in Angl. 241. d.
 Cornubiæ Provincia, in Britan. Min. 218. a.
 Cortinacum, Cortiniacum et Corteciniacum castrum. *Cortenai* seu *Courtenai*. 275. n. 276. a. n.
 S. Cosmæ Insula, apud Turones. 551. d. e.
 Cosnac, castrum in Santon. ubi Eccl. S. Thomæ. 200. c.
 Costaldas, villa dependens à Tornucio, et pert. ad Trenorc. Mon. 600. c.
 Cotia, silva, in Diœc. Suession. *Cuive*. 581. n.
 Cousorne seu Curtis-solre, juxta Bellum-montem in Hannon. 374. c. n.
 Crassum, mansum, villa, cujus quartam partem habet Mon. S. Salvii Monsterol. 575. c.
 Creciacum, oppidulum ad Saram seu Seram fl. *Creçy*. 592. n.
 Credouense castrum, ad ripam Oldæ in Andeg. pago. *Craon*. 413. n.
 Cresbins, Eccl. S. Mauritii, in Foresio 200. b.
 Creta. *Candie*. 339. d.
 Creully, villa in Norm. 335. a
 Criciacum, ubi mansos habet Mon. S. Petri Catalaun. 577. a.
 Crisinciacus, villa in pago Vienn. 543. c.
 Crispeium, Crespeium in Silvanect. *Crepy en Valois*. 251. b. 443. n. 499. n.
 Crispiæ. Monast. S. Arnulphi. 443. n.
 Crispinum, in Hannon. 110. n.
 Crissiacum, super fl. Iseræ. *Croissy sur Sere*. 424. c. n.
 Crociacum, castrum in pago Autissiod. 292. c.
 Cromai, villa in Parochia S. Apollinaris, quæ juris est Abbatæ S. Benig. Divion. 610. a. c.
 Croptas, in Episcop. Vienn. 545. b.
 Croviacus, vicus in pago Suession. 582. n.
 Crowlandia, Croilandia et Croyland. in Angl. 156. c. d. 120. n.
 Croyland-Mon. seu Abbatia, in Angl. 153. d. n. 156. c. d. 157. b. 210. n. 636. b.
 Cruciacum, villa et Eccl. pert. ad Mon. S. Petri Carnut. 603. d.
 Cruciola, prædium Fontanellensi Cœnob. concessum. 476. b.
 Crucis seu de Cruce terra, in Ardea. 307. b.
 Crux S. Leufredi, seu S. Crucis et S. Audoeni Abbatia, in Norm. 275. a. n.
 Crux Vitriaci seu Victriaci, in silva Fontis-Blaudi. 197. n.
 Cuborc, in Norm. 343. n.
 Cuciacum, pert. ad Abbat. S. Germ. Autissiod. 648. c.
 Cudron, rivulus in Vilcass. 235. n.
 Cuemes seu Guemes, villa Eccl. Montensis. 374. c. 376. b. n.
 Cumberlondæ Comitatus, in Angl. 629. e.
 Cumbis, villa in Bria, Abb. S. Germ. Paris. concessa. 597. d. n.
 Carciolæ, villa pert. ad Mon. Fossat. 600. a.
 Curia-Aimonis, prope Castrum Ledi, in pago Cenom. *Coaimon*. 631. b.
 Curinolensis, villa, in Provinc. Campan. *Courmeloy*. 466. b.
 Curso, in pago Pictav. et Vicecom. Thoarc. 372. e.
 Curta villa, in qua mansos possidet Mon. S. Salvii Monsterol. 575. b.
 Curtriacenses seu Curtracenses, in Fland. 391. c. n.
 Cusso, fl. apud Bles. *Le Cousson*. 265. d.
 Cuxanense Mon. seu Abb. S. Michaelis de Cuxano. 290. a. b. n.
 Cypri Insulani. 48. b.
 Cyprus, Insula, in qua Eccl. S. Nicolai. 48. b. 247. a. n.
 S. Cyriaci Eccl. cujus partem habet Monast. Saviniac. S. *Cyrgues*. 200. d.
 S. Cyrici burgus, terra et Eccl. in

- pago Turon. 258. c. 267. d.
- D
- D**ABURG, Daburg, Dasbourg. 362. n.
- Dacia. 40. d. 255. a. 288. b. 296. c. 351. b. 352. b. Danamarcha, 623. c. d. *Vide* Danamarchia, Dania.
- Daci. 8. a. 173. d. 206. c. 208. e. 246. b. 623. n. Daci seu Dani. 637. d. *Vide* Dani, Normanni.
- Dalmariensis Prioratus. 649. b. Altare. 650. a. c. n.
- Dalphinatus. 67. n.
- Danfrons, Danefrons, Danfrons, Danfrotum, Domnifrons, Castel. et oppid. in confin. Norm. et Cenom. 44. a. 46. a. 55. a. 79. b. e. 80. a. 81. a. 178. d. n. 179. a. 228. n. 336. a. d. nn. 337. a. d. Danfrontani, Danfrontini. 44. b. 80. a. 179. a.
- Danamarchia, Danamarcha, Danimarchia, Denemerica. 76. a. 173. d. 310. a. 325. a. 329. n. 340. n. 343. n. 623. c. d. 626. c. Danorum terra. 96. e. *Vide* Dacia et Dania.
- Dania. 329. n. 330. a. 640. b. Danici fines. 622. e. *Vide* Danamarchia, Dacia.
- Dani. 35. b. 75. b. 83. n. 101. d. e. 139. n. 154. n. 165. e. 166. b. 241. d. 313. c. 339. b. 623. d. n. 626. b. 627. a. 636. e. 640. b. 642. c. *Vide* Daci, Normanni.
- Darantasia, Metropolis. 67. n.
- Deas, *Dé* seu *Grand-lieu*. Monast. in Episcop. Nannet. 601. b.
- Deciacum, in Flandr. 110. d. *Decy*. Pons juxtà Castrum *Rainbaucourt*. 164. n.
- Dedra, terra et Eccl. pertin. ad Abbatiam S. Juliani Turon. 118. c.
- Deirorum, Insula Britann. 105. a.
- Demiciacensis ager, in Dioc. Lugd. 200. d.
- Denemerica, *Vide* Danamarchia.
- S. Deodati Cœnobium. 152. d. n. et Altare, in Dioc. Tull. 152. n. *Vide* Junctura.
- Deonantum. *Vide* Dinantum.
- Deppa, *Dieppe*. 81. n. 335. n. 476. n. Deppa, fluv. Deppæ Ostium. 240. b.
- Dertusa versus Catalon. 289. n.
- Dervensis Abbatia. 369. c. n. 432. n.
- S. Desiderii Eccl. in Territ. Roiensi seu Bocensi, pertin. ad Abbatiam Casæ-Dei. 588. d.
- S. Desiderii Ecclesia, in Episc. Vienn. pertin. ad Monast. Cluniac. 545. c.
- Destauvareth, Castell. 251. n. Ecclesia S. Laurentii apud Destauvareth. *Ibid.*
- Deva, *Vide* Diva.
- Deus-Louvar, castrum. 557. d. Abbatia, 557. c. d. n.
- Dickebuch, Diccebuch, Nemus prope Arleam. 303. c.
- Diensis Urbs. 147. a. Ecclesia. 147. b.
- Diletas, Villa Eccl. S. Salvii Monstr. 575. b.
- Dinantum, Deonantum, *Dinant*, oppidum ad Mosam. 253. b. nn. 416. d. n.
- Diolum, Eccles. S. Petri de Diolo pertin. ad Abbatiam Condom. 396. c.
- S. Dionysii in Franciâ oppidum seu castrum. 331. a. Abbatia. 378. a. b. 394. a. 655. d. Ecclesia. 263. d. 374. b. 380. d. 393. d. 406. d. n. 409. c. 412. a. Basilica. 197. d. 213. b. Cœnob. 230. c. 319. c. Regalisimum Monast. 382. b. 385. c. 470. n. locus. 467. d. Ecclesiola ante Dagobertum. 469. b.
- S. Dionysii Monast. in loco de Lebraha, in pago Alsat. 654. d. e.
- S. Dionysii Eccles. in pago Turon. 257. a.
- Disia, locus et Monasterium. 648. a.
- Disiacum, in pago Laudun. 605. e.
- Divæ, fluvius in Norm. Lexovios à Baiocassibus dividens. 45. d. 48. c. 84. e. 85. a. b. n. 92. a. 93. a. 180. a. 235. e. 238. d. 292. e. n. 342. e. n. 343. b. Deva. 267. n. Yva, 405. b. Dura. 196. d. Diva, Rivulus. 223. c. Divæ Ostium. 235. e.
- Divæ. S. Petrus super Divam, oppidum. 342. n. Comitatus. 430. a. Abbatia. 340. b. 342. n. Cœnob. 45. d. 430. a.
- Divæ. B. M. super Rivul. Divæ Abbatia. 223. c. super Divam Basilica. 238. d.
- Dividunum, Urbs Metensis. 435. n. *Vide* Metæ.
- Divio. 162. c. 203. c. 459. n. Castrum. 421. a. Divionense Castrum. 550. a. 608. a. d. 611. b. 614. a. d. 615. a. Divionensis Ducatus. 162. c. Comitatus. 614. d. Divionenses. 203. n.
- Divionensis S. Benigni Ecclesia. 15. a. 420. c. n. Abbatia. 549. d. Cœnob. 550. a. b. 554. c. d. e. 558. b. c. d. 559. a. 611. a. b. c. 612. b. 614. c. d. Monast. 12. n. 15. a. d. 204. a. 411. n. 550. a. b. 610. a. d. e. S. Benigni Divion. Burgus seu Claustrum. 611. c. d.
- Doadis, villa Abbatie Trenorcin. olim Theotudum Castell. et Reg. Palat. 112. a. n. Doadum. 277. b. *Doué*. *Vide* Theotudum.
- Dofris, Castell. in Angl. 192. c. 193. b.
- Dokswordia, seu Dotesswordia in Angl. 305. e. n.
- Doleia, Doleja, Abbatia. 23. d. 74. a. 644. a. *Vide* Theologium et Tolegium Monast.
- Dolobernia, castrum in Angl. 317. d. *Vide* Dorobernia.
- Dolum, castrum in Britannia Min. *Dol*. 88. d. n. 187. a. n. 209. e. 315. a. n. 324. c. 413. a. 434. c. Doli Comitatus. 35. a.
- Dolum, Dolense castrum in Bitur. *Deols en Berry*. 282. d. Dolense Cœnob. *le Bourg-Dieu*. 388. a. b.
- Dolum, in Burg. Comit. Dolense S. Hieronymi Colleg. 500. n. *Dôle*.
- Domerii-Mons, villa Abbatie S. Germani Parisiens. 597. n.
- Dominica-via, Prædium Eccl. Tull. 152. c.
- Dominiensis villa, cujus pars pertinet ad Abbatiam S. Salvii Monstr. 575. e.
- S. Domnini villa, cujus medietas pertinet ad Abbatiam Casæ-Dei. 588. d. Ecclesie duæ apud S. Dominum. *Ibid.*
- Domni-Martini Castellum. *Dammartin en France*. 158. d. 398. d. n.
- Domni-Martini Castellum, in Lothar. 152. d. Comitatus. 459. a.
- Doncherius, Doncheriacus, Doncheredus, villa ad Mosam, in Retel. tractu. 364. n. 455. c. e. nn. 456. n. Prioratus S. Medardi Suess. 455. n.
- Donengium, in Flandr. 366. b.
- Dononium, in Flandr. 110. n.
- Donzati, Douzati, Dulsati, *Doussart*, villa et Eccl. pertin. ad Monast. Tauluer. 55. c. nn.
- Dorbonacum, in Episc. Lugd. 545. b.
- Dordonia, fluv. *La Dordogne*. 503. n.
- Dorcestre in Angl. 211. d.
- Dorobernia, Dolobernia, Dornbernia, Castrum in Angl. 40. c. 53. b. 75. c. 148. c. 174. d. 176. c. 311. a. d. *Vide* Cantuaria.
- Dovera, Dovorina, *Douvres*. Castrum et Portus in Angl. 88. a. 99. c. d. e. 101. e. 103. e. 201. e. 239. b. c. 339. b.
- Drocæ, Drocas, Durocasses, *Dreux*. Castrum. 329. b. n. 598. c. n. 603. b. 604. a. Drocenses. 232. n. Eccl. S. Martini Drocæ. 598. b. c. d. n.
- Drusiacum, villa Abbatie S. Richarii. 132. n.
- Duacum. *Douay*. 110. n. 122. c. 126. n. 304. a. 344. d. 376. c. Duacenses. 304. b. 391. n.
- Dubis, *Dou*, fluv. in Burg. 601. d.
- Ductus-Ertu, villa S. Ebrulfi. 232. c.
- Duellaris villare, villa S. Benigni Divion. 558. d.
- Duerna, villa et Eccl. cujus medietas pertin. ad Mon. Saviniac. 201. a.
- Dulmensis pagus. 355. n.
- Dunelmum, in Angl. 188. d. 629. e. 630. a. Dunelmensis Comitatus. 241. b. Ecclesia. 314. b.
- Dunus, seu Tala, fl. Norm. 76. n. 178. n.
- Dura, fluv. Norm. *Vide* Diva.
- Durocasses. *Vide* Drocæ.
- Dusaræ Monasterium. *Donzere*. 601. a.
- E
- E**BERNEI-CORTIS, ante Novum-Castellum, super Axonam, locus seu Cella dependens ab Abbatia S. Huberti. 149. d. Ecclesia B. M. apud Ebernei-cortem. *Ibid.*
- Eboracum, Eboracæ, Eboraci in Angl. *York*. 74. b. 240. c. 241. d. 434. b. Eboracense Præsidium. 241. b. Eboracensis pagus. 93. c. Eboracenses. 629. e. Ecclesia Eboracensis. 314. a.
- Ebrodunum. *Embrun*. Metropolis. 67. n. Ebrodunensis Prov. Eccl. 513. n.
- Ebroicæ, Ebroas, Ebrocas, Ebroicas, Ebroica civitas, Ebuovices, Evantiorum urbs. *Evreux*. 45. e. 56. e. 70. b. n. 76. n. 323. d. 329. b. 333. d. 340. e. 341. a. b. 364. b. 404. n.
- Ebroicensis pagus. 83. b. 179. d. 222. d. 247. c. Comitatus. 46. e. 57. a. 245. a. 247. c. 404. b. n. Ebroicenses. 38. d. 233. d. 234. n. 340. e.
- Ebroicensis S. Taurini Abbatia. 340. b.
- Ebroicensis S. Salvatoris Abbatia Sanctimonial. 45. e. 340. b.
- S. Ebrulphi Uticensis Abbatia. *Vide* Uticum, Uticensis Abbatia.
- Ebuovices. *Vide* Ebroicæ.
- Ecclesie. *Quære juxtà sericam alphabeticam locorum in quibus Ecclesie sitæ sunt.*
- Exclusa. *Vide* Exclusa.
- Edesse, Desse, Comitatus. 276. a. n.
- Egenesheim, Castellum. 641. b.
- S. Egidii Abbatia in Dioc. Nemaus. 422. n. *Vide* S. Egidius.
- Egolismum. *Vide* Engolismum.
- Einham, Eenam, Eibam, Eham, Enham, Iham, locus in Belgio ad Scaldim. 389. a. n. Einhamense Canonico. Colleg. 389. n. Einhamensis seu Eenamensis. Abbatia. 392. d. n.
- Elaver, fluv. *l'Allier*. 588. n.
- Elcechum, villa pertin. ad Eccl. Collegiat. Ardens. 307. b.

- Elemboniensis Toparchia. 302. b. n.
 Elembonienses. 303. c. d.
 Elenense, vel Helenense oppid. 514.
 d. n. Elenenses. *Ibid.* Elenensis
 Eccles. 514. c.
 Elig. *Vide* Ely.
 Elloreus, in Aquit. Occitan. 431. d.
 Elnonensis S. Amandi Abbatia. 345.
 a. 521. c.
 Ely, Elig, Eliga, Insula Angl. 75. d.
 207. b. 309. c. *Vide* Heli.
 Empurias, Comitatus in Marcâ His-
 panicâ ultra Montes Pyren. 510. b.
 Endrasinus. fluv. Andrisius, *l'Indrois*.
 257. n. *Vide* Andrisius.
 Endria, Andria, Anger, Agner, *l'In-*
dre. Fluv. 257. e. n. *Vide* An-
 dria.
 Engenesheim, Castell. in Alsac. 426.
 d.
 Engelenheim, Engilenheim. 214. a.
 215. b.
 Engeriacus. Abbat. seu Monast. S.
 Joann. Engeriaci. 219. a. *Vide* An-
 geriacus.
 Engolisma, Angolisma, Angulisma,
 Inculisma, 573. c. 623. c. Engo-
 lismens. Comitatus. 264. a. b. Ca-
 thedralis Ecclesia Engolism. 263. d.
 264. d. Abbatia S. Amandi apud
 Egolism. 506. e. *Vide* Angolisma.
 S. Eparcii Eccl. super litus Garonnæ,
 dependens ab Abbatia Condom.
 398. a.
 Epta, fluv. 233. c. 248. a. 324. n. li-
 mes Norm. 83. n.
 Equata-villa, in finib. silvæ Aquili-
 næ, pertin. ad Abbatiam Fossat-
 tens. 577. d. n. Ecclesia Equatæ-
 villæ. 577. d.
 S. Eraclii Burgus apud Senon. 196. b.
 Erbrestein. 345. c.
 Erchevelles, villa ubi Prædium Ab-
 batia Valciodor. 253. c.
 Erdeborgenses in Flandr. 391. c.
 Eremus. Ecclesia seu Abbatia S. Mi-
 chaelis in Eremo. 276. d.
 Eresberch, Castellum. 640. c.
 Ermentrudis-villa prope Rotom. 432.
 c.
 Escalfoium, Escalfoum, Excalfoium,
 Excalfurnum, *Eschaufou*, *Eschauf-*
four, oppidum in Norm. 41.
 b. 223. a. b. n. 229. a. 230. b.
 S. Andreae Ecclesia apud Escal-
 foium. 223. b.
 Escetot, Villa cum Ecclesiâ prope
 Rothom. 17. c.
 Espena, in pago Salmur. 278. c.
 Espetua, in pago Salmur. 277. n. 278.
 d.
 Essex, in Angl. 78. n.
 Estampenses. 340. d. *Vide* Stampen-
 ses.
 Estamvilla. Eccl. B. M. pertin. ad
 Abbatiam Condom. 397. b.
 Estangle, Episcopatus in Angl. 638.
 a.
 Ethemons, Villa et Eccl. pertin. ad
 Abbat. S. Salvii Monstrol. 575. d.
 Etruria. 623. n.
 Evanticorum urbs. *Vide* Ebroicæ.
 Evera, *Yeure le Château*, in Dicec.
 Aurel. Ecclesia et Priorat. Abba-
 tia Floriac. Subj. 487. a. b. n.
 Everdunum. 544. n.
 S. Eugendi, seu S. Claudii Monast.
 443. n.
 Evoregium, pagus in quo Prædium
 S. Benigni Div. 15. b.
 Evosium, Epoissus, *Ivoy*, in finib.
 Trevir. 481. b. n.
 Eurinus, fluvio. 126. n. 164. n.
 Eurod, villa, ubi Mansus Abbatia
 S. Petri Catalaun. 577. a.
 Eurohic, in Angl. 168. a.
 Europa. 102. e. 120. b. 188. a. 191. a.
 242. b. 439. a. 507. c.
 Euvra, fl. apud Biturig-Cub. 432. n.
 Exaqueum in Normann. ubi Ecclesia
 seu Abbatia SS. Trinit. 46. a.
 Exclusa, Esclusa, Sclusa. 304. a. b.
 c. 306. c. 363. c. 381. a. Exclusen-
 ses. 304. b.
 Exenholdescuppla, Paroch. in Comit.
 Flandr. 106. n.
 Exiomensis pagus in Norm. *Pays*
d'Hyesmes. 180. a.
 Exoldunum, castrum in Bitur. Exo-
 lidunum, *Issoudun*. 285. a.
 Exonia. 240. b. 241. d. Exonium.
 241. c.

F

- F**ABREGOLE. 429. c.
 Fabricæ, villa in Episc. Andeg.
 601. b.
 Faia-vinosa in Picton. 137. n.
 Faimum, locus, cujus pars pertinet
 ad Abbatiam S. Huberti Andagin.
 149. e.
 Falco, Castell. in pago Salmur. 278.
 c.
 Falsia, oppid. et castrum Norm. in
 Oxim. pago. 37. a. 39. c. 147. d.
 316. b. 321. c. d. 325. b. c. 326. a.
 b. 327. n. 329. d. 332. d. n. 333. a.
 c. 336. b. n. 342. d. 350. d. 477. b. n.
 Fallemaniensis, Falmeniensis, aut
 Fameniensis pagus. *Famenne*. 253.
 b. d. n.
 S. Faræ Cœnob. in pago Senon. 566. n.
 Farneriæ, villa, ubi Eccles. pertinens
 ad Abbatiam S. Salvii Monstrol.
 575. a.
 Farodum, villa in qua quatuor Hos-
 pites pert. ad Eccl. S. Bartholo-
 mæi Bellov. 573. b.
 Fassineriæ, villa in qua unus Mansus
 pert. ad Abbatiam S. Petri Cata-
 laun. 577. a.
 SS. Felicis et Licerii Monast. in Co-
 mit. Bigorr. Cluniaco subd. 116. n.
 Femuense castrum. 253. b. Femuen-
 ses. *Ibid.*
 Fenoliolensis Comitatus. 423. c.
 Feritas, *la Ferté*. 275. d. n.
 Ferrariense Monast. 566. n.
 Ferrinium, in Flandr. 110. d.
 Fescamb. *Vide* Fiscannum.
 Feur, Allod. Comitissæ Richildis. 376.
 b.
 Fielnæ, Fienlæ, Filnæ. *Fiennes*. in
 pago Ghisn. 302. b. n. Fielnenses.
 303. c. d.
 Figiacum, in Cadurcis ad Sellam.
 115. n.
 Filcariæ, villa in Vimmaco pago,
 pert. ad Abbatiam S. Richarii. 132.
 d.
 Filiolicurti terra, pert. ad Eccl. Paris.
 567. c.
 Firmerii-Curtis, villa S. Germani
 Paris. 597. n.
 Firmitas olim dicta Ure, nunc Firmi-
 tas-Milonis. *La Ferté-Milon*. 651.
 a. b.
 Firmitas, super Albam. 358. b.
 Firmitas, locus memoratus in Chartâ
 Abbatia S. Salvii Monst. 574. d.
 Firmitas Aalidis seu Adelaidis, *la Ferté-*
Alais. 564. c. *Vide* Feritas.
 Firmitas Auraimi vel Aurinni. 507. a.
 Firmitas Ausenli, vel sub Jotro, *la*
Ferté-sous-Jouarre. 440. n.
 Fisca, Fixa, *la Fleeche*. 642. c. *Vide*
 Flecchia.
 Fiscannum, Fiscanum, *Fécan* seu *Fes-*
camp, in Norm. 34. b. 36. d. 54. b.
 c. 70. d. 148. a. 177. c. 232. b. c.
 238. c. 245. d. 247. d. 288. c. 321.
 a. b. c. n. 324. a. 330. n. 350. a.
 351. a. 363. d. e. nn. 364. a. 387.
 b. 400. a. n. 420. a. 422. n.
 Fiscannensis SS. Trinit. Ecclesia. 167.
 n. 321. b. 379. d. Abbatia. 321. n.
 328. d. 330. n. 379. d. Cœnob. 70.
 d. 86. c. 244. a. n. 288. c. 429. a.
 Monast. 103. b. 238. c. 244. a. 288.
 c. n. 422. n.
 Fiscannensis S. Benedicti Basilica. 363.
 e.
 Fiscannensis S. Walarici Basilica. 363.
 e.
 Flandria, Flandriæ. 6. b. 7. b. 47. c.
 56. b. 63. a. d. 64. c. c. 67. a. 106.
 a. 111. n. 125. d. e. 126. a. 133. d.
 151. d. 152. a. 162. a. 165. c. 167.
 c. 173. d. 174. d. 175. a. 176. e.
 186. b. c. d. 192. b. 207. c. n.
 209. e. 234. c. 242. c. 243. b. c. e.
 254. c. d. 255. a. 282. a. 295. c. d.
 297. c. d. e. 298. c. d. e. 299. a.
 306. b. 307. c. 310. a. c. d. 311. c.
 312. c. 313. e. 318. a. 323. e. 324.
 n. 340. d. 347. n. 348. b. 363. a.
 365. c. 366. a. b. 374. n. 375. b. c. n.
 n. 381. b. c. 383. b. d. 389. b. c. n.
 390. b. c. d. 391. d. n. 392. a. 414.
 n. 459. b. 461. n. 482. a. n. Flan-
 drorum terra. 254. c. 365. d. Flan-
 drensia Patria. 125. e. Provincia.
 627. b. Regio. 391. n. Monarchia.
 380. b. Principatus. 64. e. 299. a.
 Ducatus. 47. d. Comitatus. 63. a.
 111. n. 254. b. n. 255. b. 344. n.
 365. d. 366. a-c. n. 375. n. 383. a.
 389. a. 480. n. 482. n. Marchiona-
 tus. 482. a.
 Flandriarum Populi. 461. a. Flandri.
 80. b. 298. n. 365. n. 390. b. 391.
 n. Flandriæ. 244. a. Flandrenses.
 7. d. 47. d. 51. a. 109. a. 164. d.
 165. c. 298. c. 335. n. 340. d. 362.
 d. 366. a. 375. c. 383. a. 388. d. n.
 482. a.
 Flaviacensis S. Geremari Abbatia.
 147. n.
 Flaviniacensis Abbatia in Dicecsi Au-
 gustod. 418. l. 421. a.
 Flecchia, Flecchia, Fleca, Fisca,
 Fixa, *la Fleeche*. Castrum. 244. c.
 632. c. e. 633. e. 634. a. *Vide* Fisca.
 Flinense Monaster. 164. n.
 Florentia, Civitas. 62. a. 357. a. 528. c.
 Florentinensis Abbatia in Ital. 70. d.
 S. Florentii veteris Abbatia. *Vide*
 Glonna.
 S. Florentii Abbatia. 280. d. 434. c.
 624. e. Insula S. Florentii Cœnobio
 snposita. 624. e.
 S. Florentinus in Castro, Monaster.
 pertinet ad S. Germanum Autissiod.
 648. b.
 Floriacum, in Pago Aurel. 489. b.
 Floriacens. Burgus. 488. a. Abbatia
 S. Benedicti. 483. n. 488. n. 506. c.
 Floriacenses. 484. c. 485. b. 486. b.
 Floriacus, in territ. Lugdun. Villa et
 Eccles. S. Mariae. 588. d.
 Florinæ, in Belgio. 201. b. 376. d.
 Florinenses. 253. a. c.
 Florinensis Abbatia, in Dicec. Leod.
 350. d.
 Folquingham, in Angl. 392. n.
 S. Folquini Fons, prope Ard. 302. e.
 n.
 Fontanæ, in Astoariens. Comit. 421.
 n.
 Fontanellense Cœnob. 476. a. Ec-
 clesiola B. M. prope et extrâ muros
 Fontanell. Mon. 476. b. *Vide* S.
 Wandreges.
 Fontaneticus Vicus, in Autissiod. pago.
 622. c.
 Fontanctum, in Norin. 46. a. Eccle-
 sia S. Stephani de Fontancto. *Ibid.*
 340. n.
 Fontanissense Cœnob. 156. n.
 Fontinacum, Præd. Eccl. Tull. 152. c.

- Fontis-Blandi Sylva, olim Bieria, 197. n. *Ædes Regiæ*, 488. n.
- Forcheim, Forchem, in Germ. 24. d. 69. c. n.
- Forensis Patria, 200. b. c. Comitatus, 544. c.
- Forestense Monaster. 130. a. Forestensis Cella S. Richarii. *Ibid.* Abbatia. *Ibid.* locus. *Ibid.* Forest-moutier.
- Forezium, 200. n.
- Fornigueria, Villa et Eccl. 417. b.
- Fornetz, Eccles. de Fornetz in Forezio, 200. b.
- Fornolensis Villæ Ecclesia, 588. d. Fornolense territorium, *Ibid.*
- Forois, in Comit. Ghisn. 298. b.
- Forum-Julii, in Bigorr. 417. c.
- Fossæ, locus in pago Pictav. 280. b.
- Fossatensis Abbatia, Apostolicalis et Regalis, 596. e. d. 600. a. Ecclesia, 577. d. e. n. 596. b. Cœnobium Fossat. 596. a. Monast. 484. n. 505. d. 562. e. 563. a. 577. c.
- Fossemeis, vel Fossets, terra S. Vulmari in Nemore, 346. b. n.
- Fosses vel Fossis, locus in Belg. 376. b.
- Foubem, in Angliâ, 346. b.
- Foupendant, fluv. Norm. 333. a.
- Fracta-Turris, in Angl. 99. e.
- Fractus-mons, villa Besuensis Abbatia, 639. a.
- Fragded, locus in Comit. Bigorr. ubi Eccl. S. Michaelis, pertinens ad Monast. Madir. 116. d.
- Franchenas, in Lemovic. ubi olim Castrum de Chalus. 288. n.
- Franci, 2. a. 38. a. 39. b. 41. b. 43. c. 46. d. e. 54. a. 64. d. 74. b. 78. b. 80. b. 82. a. c. d. 83. e. n. 84. a. 88. b. 139. d. 154. a. 155. n. 156. d. e. 157. a. 163. c. 165. b. 167. a. 170. b. n. 171. c. 172. b. 174. n. 178. b. 185. a. 193. e. 196. d. 208. a. d. 209. d. 210. a. 211. n. 221. a. d. 222. a. d. 224. e. 228. c. 236. c. 237. b. 238. n. 243. a. c. 247. c. 248. a. b. 249. b. 250. n. 256. d. 260. d. 262. a. 266. a. 269. b. 285. c. 286. a. 292. e. 294. d. 296. a. 311. e. 317. n. 318. a. 324. b. n. 325. n. 330. d. 331. a. b. 333. d. 334. n. 335. a. b. e. n. 340. c. 341. b. c. n. 342. d. e. 343. a. b. c. 347. c. 350. a. 362. b. 365. a. d. 366. n. 367. c. 382. c. 391. b. 404. b. e. d. n. 411. b. c. 412. n. 428. a. b. 432. n. 437. n. 438. d. 458. a. 461. c. 475. b. c. 477. e. 478. e. c. 479. b. 481. a. b. 492. d. 541. e. 564. e. 616. d. 642. c. d. 655. c. Francigenæ, 5. e. 11. d. 25. c. 47. a. d. n. 48. b. c. 77. c. 96. e. 570. c. Francorum Gens, 491. c. 622. c.
- Franci Orientales, 2. b. 464. c. 462. c. 616. b. 643. a. Franci super Rhenum, 2. b. Franci Occidentales, 358. a. 461. c.
- Francia, 1. a. 2. d. 3. e. 5. b. 10. n. 11. n. 14. c. 24. a. 27. d. 28. b. 34. b. 52. c. 59. b. 76. a. 79. a. 82. e. 83. b. n. 85. a. b. 86. n. 91. b. 103. c. 112. c. 122. b. 138. e. 140. c. n. 147. a. 156. d. 158. d. 159. d. 160. b. d. 161. b. 162. a. b. e. 164. c. 168. n. 169. n. 179. c. e. 180. b. 186. d. 190. e. 197. c. d. 199. d. n. 208. c. 210. a. e. 213. n. 222. c. 233. b. 242. c. 249. b. 263. d. 273. b. 293. a. 294. c. 295. a. 297. b. e. 305. a. 306. b. 308. a. 310. d. 315. a. d. 316. a. 323. d. 324. a. 329. b. 335. c. 338. n. 339. c. d. 343. b. 347. b. 354. d. 371. a. b. 374. c. 393. b. 402. c. nn. 406. d. n. 407. a. b. n. 409. a. 411. c. n. 412. c. 414. b. n. 419. d. 422. a. 427. a. 459. b. 465. a. c. d. 466. e. 467. b. n. 471. a. 472. a. 481. n. 486. d. 487. a. c. 494. e. 548. n. 565. a. 598. n. 624. d. 626. b. e. 627. b. Franc. Imperium, 118. c. 423. c. Monarchia, 80. c. Parochia, 162. e. Regnum, 34. b. 57. b. 61. d. 84. e. 121. n. 131. a. 132. d. 137. c. 152. n. 156. e. 158. n. 161. d. 173. e. 178. a. 205. a. 206. c. 217. c. 260. d. 284. d. 324. a. b. 343. n. 385. b. 389. a. 410. n. 481. a. b. 486. d. 491. b. 622. d. 627. e. 639. d. Francia Orientalis, 2. b. 462. n. 557. n. 619. d. Occidua seu Occidentalis, 10. c. 121. n. 419. a. Teutonica, 27. c. Latina, 4. a. Franciæ Ducatus, 618. a. e. Franciæ Ecclesiæ, 101. a. Francia, id est, Wileass. Franc. 233. d.
- Franco-Villare, *Villers-Franqueux*, in pago Rem. 587. n.
- Franculfi-Villa, villa, ubi Ecclesia pertinet, ad Eccl. Tull. 153. a.
- Frasniæ, villa S. Salvii Monstrol. 575. e.
- Fraxinetum, super Sartam. 226. n. 229. n.
- Frelinghem, villa ubi Decimam habet Eccl. Ardens. 307. b.
- Frenequilla, villa S. Salvii Monstrol. 575. c.
- Fresia, *Vide* Frisia.
- Friburgus, in German. 544. n.
- Frisia, Fresia, Frisonia, Fresonia, Comitatus, 12. b. 19. b. 56. a. 60. c. 63. d. 64. b. 66. n. 254. e. 261. a. 357. c. 358. e. 363. a. 366. a. 383. a. 384. a. 390. e. d. 417. a. n. 462. a. 619. d. e. 626. a. Frisia ulterior seu Orientalis, 63. n.
- Frisinga, 60. c. Frisingensis Eccles. 616. a.
- Frisones, Fresiones, 66. n. 243. e. 362. d. 416. e. 417. a. b. 434. b. Fresonum Gens, 12. a. Frisones Morsateni, 417. b.
- Fronciacum, Castrum in Aquit. 264. a.
- S. Frontonis Monast. 287. e.
- Froocort Eccl. pert. ad S. Richar. 132. n.
- Frotmercurtis, villa, ubi quinque Mansi pertinet, ad Eccl. S. Barthol. Bellov. 573. b. e.
- Frueries, 376. b. n.
- Fruteria, Monast. 262. d.
- Fulda, 358. b. 432. a. 638. a. Fuldensis Abbatia, 462. n.
- Furiosus, fluv. in valle Salinarum apud Burgund. Comit. 460. b.
- Furnæ, 300. b. 301. b. Furnenses, 299. d. 301. a. b. 391. b. n.

G

GABELIUM, villa ubi Pons, enjus quarta pars pertinet ad S. Hubert. Andagin. 150. a. b.

S. Gabrielis Cella, 288. n.

Galaunni-Mansus, Villa et Eccles. quarum tertia pars pertinet ad S. Salvium Monstrol. 575. e.

Galilæa, Abbatia, 143. n.

Galitia, *Vide* Gallitia.

S. Galli Abbatia, 3. d. 584. n.

Galli, 47. b. 102. a. 104. b. 105. b. 138. a. 159. d. 161. a. 222. d. 228. c. 235. b. 238. a. 240. d. 241. n. 243. e. 244. n. 247. d. 273. n. 317. c. n. 368. b. 427. n. 432. n. 448. c.

Gallici seu Franci, 157. a. Galliarum Nationes, 87. d.

Gallia, 2. a. b. 5. e. 6. a. 9. d. 11. n. 14. e. 29. c. 76. a. 101. e. 102. a. 103. b. e. 118. c. 130. d. 133. d. 138. d. 148. n. 161. a. 162. n. 163. d. 181. n. 185. n. 187. d. 191. b. 195. n. 200. e. 201. c. 207. n. 215.

d. 216. b. c. 217. e. 219. n. 221. d. 222. e. 225. a. 228. b. 230. a. 232. d. 241. c. e. 242. n. 244. n. 260. c. d. 261. a. 271. a. 286. d. 292. b. 294. b. 308. d. 313. a. 315. d. 345. c. d. 347. d. 349. b. 351. b. 353. a. 369. b. 374. n. 377. d. 392. a. 428. a. 431. n. 434. n. 441. d. 452. d. 458. a. 464. e. 466. e. 469. b. d. 471. d. 475. b. 477. e. 479. b. d. 491. b. 494. d. 497. c. 498. c. n. 499. a. 507. e. 509. b. 510. n. 516. b. 519. a. e. 522. b. n. 523. n. 530. d. 531. a. 548. n. 597. a. 616. b. 638. a. 641. c. 642. e. Gallia Regnum, 48. d. 221. d. 247. d. 417. n.

Gallia Francorum, 4. d. Gallia, 20. d. 21. e. 28. c. d. 31. c. 42. c. 60. d. 62. d. 65. a. 68. b. 101. d. 102. d. 104. e. 105. n. 107. b. 113. c. 147. a. 162. a. 164. b. 200. a. d. 221. d. 225. a. 246. b. 247. e. 250. d. 260. c. d. 262. a. 265. c. 348. b. 354. b. 355. e. 358. a. b. d. 430. b. 432. a. c. 457. b. 460. n. 463. d. n. 464. b. 472. a. 474. n. 504. n. 505. n. 507. c. 508. a. b. 519. c. 520. b. 524. c. n. 526. a. 580. n. 625. c. 638. b. 652. d. Gallia tres, 260. b. c.

Gallia tripartita, 501. a.

Gallia Aquitanica, 83. c. *Vide* Aquitania.

Gallia Belgica, inter Rhenum et Sequanam, 62. b. 83. c. 179. d. 260. b. c. d. 354. b. n. 474. b. *Vide* Belgica.

Gallia Celtica, inter Garumnam et Sequanam, 179. d. 260. b. d. *Vide* Celtica.

Gallia Cisalpina, seu Togata, 260. a. c. d. n. Trans-Alpina seu Comata, 260. a. c. d. Lugdunensis seu Burgundia, 83. n. 260. a. b. c. d. *Vide* Burgundia.

Gallia Mediana seu Lotharingia superior, 370. n. 452. n. *Vide* Lotharingia.

Gallia Provincia, 70. a.

Gallicus Orbis, 488. b. Gallicum Solum, 464. d. Gallicanæ partes, 523. b. Gallici fines, 523. a. Gallicum Mare, 260. c. Gallicum Os Oceani, 21. a. Galliarum Ecclesiæ, 505. n. Gallicana Ecclesia, 508. d.

Gallitia, Galitia, Gallicia, Galicia, 63. b. 65. b. 74. b. 358. c. 359. a. b. S. Jacobi Galliciensis Archiepisc. Eccl. 523. b.

Gamapes, Allodium Comitissæ Richildis, 376. b.

Gandavum, 108. a. 109. b. 110. n. 318. d. 390. c. 417. n. 461. n. Gandavense oppidum, 298. c. Castrum, 381. n. Gandenses, 391. b. n.

Gandav. S. Bavonis Abbatia, 366. n.

Gandav. S. Petri Abbatia, 296. n. 298. e. 392. b. n. *Vide* Blandinium.

Garena, *Vide* Guarena.

Garganus Mons in Apul. ubi Eccl. S. Michaelis Archang. 14. c. 448. b. n.

Garumna, Garonna, fluv. 83. c. 179. d. n. 398. a. 418. n. 486. b.

Garzia, seu Gorzia, fluv. 436. b.

Gascones, *Vide* Wascones.

Gasconia, 115. c. 217. a. b. c. 219. e. *Vide* Wasconia.

Gaspanne, villa Abbatia S. Richarii, 132. n.

Gastinenses, in Pictav. 217. a.

Gastinensis Comitatus, in Franc. 314. a. 410. b. *Vide* Wastinensis.

Gaudiacum, Allod. Eccl. Ambian. 424. c.

S. Gaugerici Ecclesia, 123. d. 463. b.

Gebennensis S. Jori seu Georii Eccl. 200. a.

Gebennensis Dioc. 548. n. 551. d. Ducatus, 548. n. *Vide* Geneva.

Geldeforte, Geldeforda, in Angl. 166. c. 309. d. Gedelforte, 637. e.

Gildefordia, 7. d. Guedelfort, 339. b.

- Gellanus Mons, 557. d.
 Gemblacensis locus et Abbatia, 201. b. d. n. 202. a. Gemmelac. Cœnob. 584. n.
 Gemmatium, Prædium Eccl. Virid. 250. c.
 Gemmeticum, Gemeticum, Gemmeticus, Gemeticæ, Gimegia, *Jumieges*. 52. b. 224. d. 238. d. 244. n. 387. a. 624. b. Gemmeticensis Abbatia, 379. d. Ecclesia, 52. b. 166. d. 175. a. 224. d. 238. d. Gemmetic. Cœnob. 174. n. 175. a. 224. c. d. 244. n. 624. c.
 Genabum, 438. d. Genabensis urbs, 624. d.
 Generosum, *Generé*. Monast. S. Petri de Generoso. 117. c. n.
 Geneva, 8. d. 544. n. Genevensis Civitas, 4. e. Urbs, 18. d. Pagus, 547. d. Comitatus, 548. c. 552. b. *Vide* Gebbennensis.
 Genevense S. Victoris Monast. 544. n. Ecclesia. *Ibid*.
 S. Gengulfi castrum, in Burg. 162. c.
 S. Genovefæ Ecclesia, in Saltu Vosago, 152. d.
 Gentiacum, Aquit. Castrum, 537. e.
 Gentiles, 646. b.
 S. Georgii in Monte Ecclesia, prope Vindocin. 270. d. 271. a.
 S. Georgii Villæ-novæ Altare, pertin. ad. Monast. S. Germani Parisiac. 597. d. n.
 S. Georgii Eccl. in Episcop. Vivar. 545. c.
 Gerb. castrum in Comit. Urgel. 291. a.
 Gerboredum, Gerberei, Gerbobtret, Gibboracum castrum in finibus Bellovac. 187. b. 210. a. 233. n. 315. b. Gerberiti, *ceux de Gerberoy*.
 Germani, 2. n. 11. n. 61. n. 103. a. 124. n. 159. d. 365. a. 427. n. 557. n.
 Germania, 2. b. 9. d. 60. a. 73. c. 92. b. 163. d. 241. c. 260. b. 308. d. 338. n. 347. d. 354. b. 422. d. 428. a. 459. n. 462. n. 491. b. 497. c. 523. n. 531. a. 557. n. 616. b. 623. d. 641. c. 642. c. 643. d. Germaniæ Imper. 171. c. 172. b. Regnum. 126. d. 171. c.
 S. Germanus, Abbatia in Ital. 251. n.
 S. Germanus in Lea, Abbatia pertinens ad Eccl. Paris. 567. a. b. c. n.
 S. Germanus, Oratorium. 421. n.
 Germereii Eccl. pertin. ad Monast. Moson. 318. c. n.
 Germiniacus, villa Abbatia Floriac. 483. c. S. Salvatoris Eccles. apud Germiniac. 483. c. d. 484. a.
 Germundum, Castr. in Pict. 217. a. b.
 Gernervia Insula, *Vide* Gersus.
 Gerstingun, in Germ. 66. e.
 Gersus, Gersui, *Jersey* seu *Jersey*. Insula Maris Norm. 36. d. 325. a. 338. c. 400. b. 628. d. Ecclesia de *Jersey*. 338. c.
 Gerundensis Eccles. 394. n. Episcop. 513. a.
 Gesiaci Cella, 433. n.
 Gesoriacum, seu Bononia in Gall. 133. n. *Vide* Bononia seu Bononia.
 Gessimilus, villa, ubi Alodii partem habet Monast. Valciodor. 253. d.
 Glimmiacus, in terra Gbisen. 299. c. S. Gbiseni Monast. 383. n. *Vide* S. Gbisen.
 Gbisenæ, Gbisenæ, oppid. 296. n. 298. c. 301. n. 302. b. n. 346. a. n. Gbisenensis Comitatus 240. a. 297. c. 302. n. Gbisenensis Terra, inter Calesium et Bononiam sita. 295. c. n. 296. a. b. 298. n. 299. b. d. e. 300. c. 305. b. c. Gbisenensium fines. 296. c.
 Gbisenenses, Gbisenenses. 298. d. 391. a.
 Gibboracum, *Gerberoy*. *Vide* Gerboredum.
 Gibekenstein, in Germ. 60. a.
 Gibriacum, ubi Vinca Abbatia Be-suens. 639. c.
 S. Gildasii Abbatia in Bituric. Diœc. 424. b.
 Gildefordia, *Vide* Geldeforte.
 Gilliacus, in Burg. villa Abbatia S. Germani Paris. 608. c. b. 613. d.
 Gillingebam, Ginlegeam in Angl. 174. a.
 Giosonensis Burgus. 553. a.
 Girliacus, in Comit. Vienn. 544. c.
 Gisedi-Cortis, villa ubi quædam Bona Abbatia S. Petri Catalaun. 577. a.
 S. Gisleni Monast. *S. Guilain en Hainault*. 462. a. *Vide* S. Gbisl.
 Gisortium, 86. n. 233. n. 324. a.
 Givikinstein, Castellum. 215. d.
 Givriaci Eccl. pertin. ad Abbat. Trenore. 112. d. 113. a.
 Gladbac. Monast. 204. n.
 Gladiolus Mons. 568. n.
 Glastonia, in Angl. 315. c.
 Glavorna, in Angl. 311. a.
 Glenovensis Villa et Eccles. in Diœc. Vesont. 553. a. n.
 Glocestrens. S. Petri Abbatia, 256. b.
 Glonna, Glomma, Glomma, ad Ligerim. 278. b. d. 279. a. d. n. 280. c. Glonna, Mons, Castellum. 279. a. Glonn. S. Salvat. et S. Florentii Abbatia, Ecclesia, Cœnob. 277. b. d. 279. d. nn. 280. c. Ecclesia, B. M. sub Monte Glonna, dicta Mariolum. 279. d.
 Glos, villa in pago Lexov. Ecclesia S. Petri apud villam Glos. 225. b.
 Godit, Monast. in pago Vellavensi. *Le Goudet*. 601. a.
 Gohincurtis, in pago Bellovac. 572. d.
 Gomercium, castrum. 475. b. c. n. Gomercii Castellana Eccl. 475. b.
 Gomct, *Gomez*. 275. n.
 Gordiniacensis Abbatia in pago Uzetico. 654. n.
 Gornacum, 233. n. 351. d. 399. b. 411. a. Castrum. 159. a.
 Gorziæ Cœnob. 62. n. 439. n.
 Goslaria, Goslare, urbs, 19. b. 20. e. 59. d. 60. a. 61. d. 146. b. 415. d. 428. b. 640. b. 642. d. Regalis villa. 643. c. 644. a. Goslarii. 11. e.
 Gothi. 623. a-d.
 Græci. 3. c. 21. b. 46. c. 49. b. c. 102. d. 231. a. 322. n. 347. a. 428. n. 619. a.
 Græcia. 35. d. 63. d. 644. b.
 Grascraf, locus Diœc. Colon. 642. e.
 S. Gratiani Cella, in Territ. Ambian. pertin. ad S. Richarium. 33 d.
 Gratianopolitanus Episcopatus. 556. a. b.
 Grente-maisnilium, Grentimentum, in Norman. 224. a. n. Grentonis Mansio. 238. b. n.
 Gresteni Abbatia, in Norm. *Grestain*. 46. a. 340. b.
 Greteri Castrum, super Letiam fluv. 253. b.
 Grisciacus, villa, 421. n.
 S. Gualericus, vel Galerius. *S. Valery sur Somme*, Toparchia. 275. n. 276. a. Statio seu Portus. 93. a. 148. d. 236. a. S. Gualerici Basilica, 93. a. *Vide* S. Walericus.
 S. Guandregesilus. *Vide* S. Wandregesil.
 Guaraschensis Comitatus. 550. e.
 Guarcensis Capella, pertin. ad S. Hubert. 150. a.
 Guarengafort, Walengford, oppid. Angl. 100. b.
 Guarena, Garena, Varena, locus in Caletis. 236. d. n.
 Guarevicum, castrum in Angl. 240. d.
 Guasconia, Guascones. *Vide* Gasconia et Wasconia.
 Guastina Forestis. 635. e.
 Guatinas, Guatinum, oppid. 104. c. d. n. 105. c. d. e. 107. a. Guatinenses. 104. d. Guatinensis Ecclesia, 104. d. 105. c. d. 106. a. b. c. 107. d. 108. a. *Vide* Waten.
 Guenta, urbs in Angl. 101. d. e. Guentani. 241. d.
 Guerarvilla, Toparchia. 339. a.
 Guibrenti Ecclesia, pertin. ad S. Richar. 132. n.
 Guila, villa. 397. c.
 Guislineum, ubi Altare S. Hilarii pertin. ad S. Hubertum. 150. a.
 Guitsantum, Witsantum, Portus Gall. Angliæ prox. 133. c. n. 148. c. n. *Vide* Witsanti Portus.
 Gunterii-Castrum, 268. b. *Vide* Castellum Guntherii.

H

- HACKETTI seu Haceretii Domini Pepelinghæ. 301. c. n.
 Hagionensium Comitatus. 164. b. *Vide* Hann. Comit.
 Hal, Alodium S. Waldetrudis apud Castrilocum in Hann. 376. b.
 Haldincurtis, ubi Altare possidet Eccl. S. Barthol. Bellovac. *Haucourt*. 573. b.
 Halsatium. 152. c. *Vide* Alsatia.
 La Haie en Campagne vel *la Haye en Champagne*, terra Eccl. S. Vulmari in Nemore. 346. b. n.
 Haiaæ Blimartii seu Haiaæ S. Cyrici, in Comit. Turon. 267. d. 268. a. n. Haia Blimarcii. 647. a.
 Hainnessendæ Villa et Eccl. pertin. ad Mon. S. Salvii Monsterol. 575. e.
 Hainonia, Hainacum, Hainum, Hancea Provincia, Hannonia. *Le Hainaut*. 144. n. 186. e. 298. d. 363. b. 374. b. c. n. 375. c. 384. b. 415. c. n. 416. b. d. n. 482. n.
 Hainocensis Hainon. Haynon. Hannoniæ Comitatus. 254. d. 354. c. 364. d. 365. b. d. 366. b. 375. b. d. 376. a. 381. a.
 Hainonense Cœnob. 365. d.
 Hainonienses. 375. c.
 Hantona, Hantonia, Hantuna, Portus Angl. 40. b. 75. b. 148. c.
 Hantuelis villa, in qua Altare possidet Eccl. S. Barthol. Bellovac. *Hantoules*. 573. b.
 Harches, locus, ubi possessiones habet Mon. S. Trudonis. 205. c.
 Hareflotum in Caletis. *Harfleur*. 339. a. b. 420. n.
 Harneis, locus, ubi redditum habet Monast. Valciodor. 253. b.
 Hartinium, in Fland. non procul ab Hasnon. Mon. 110. d.
 Harz, silva in Saxonia. 643. b.
 Hasbania seu Hesbania, regio Brabant. *Hasbaigne* vel *Hasbain*. 204. c. 374. c. n. 376. e. n.
 Hasdans seu Archas, in Norm. *Arques*. 81. n. *Vide* Arca.
 Haseium, Saseium, Silva. *Vide* Saseium.
 Hasnethe, villa subjecta Castello ad ripas Legiæ posito. 366. c. n.
 Hasnoniensis locus in pago Ostravanto, ad Scarpim fluv. Diœc. Atreb. Hanon. castrum, Hasnonium, Hasnoniense Castellum. *Hasnon*. 109.

- a. c. d. 110. c. 142. b. 345. a. 362. d. 383. c. 390. a. 482. a.
- Hasnonienses. 109. d.
- Hasnoniensis Abbatia, Mon. Cœnob. Eccl. SS. Petri et Pauli. 108. b. d. n. 109. e. n. 110. a. b. e. d. n. 111. a. b. 254. b. c. n. 383. e. 481. n. 482. a. n. 599. b. n.
- Haspra, in Fland. 110. n.
- Hasteborc, in Norm. 343. n.
- Hasteria, dependens ab Abbatia Valciodor. 252. c. d. 253. d. Hasteriensis Eccl. 252. b. d.
- Hasteriensis. 253. d.
- Hastinga, Hastings, Hastingæ, Hastings, in Angl. 51. a. 94. a. b. 99. c. 154. c. 168. a. 183. b. 208. b. 212. c. d. 213. a. b. 360. d. c.
- Hayne, alodum S. Waldetrudis, in Hann. 376. b.
- Heia honor, in Angl. 227. n.
- Helbodeshen seu Helbodeschen, juxta Longum-villare. 300. a. n.
- Helcebus, in terra Ghiso. 299. c.
- Heldrici-cortis, in pago Wilcass. *Heudricourt*. 233. c. d. 235. n.
- Helcellus seu Ellus, fl. ex Monte Vosago defluens. *Ill*. 368. n.
- Helena, civit. in pago Ruscinon. 514. d. n.
- Helenenses, vel Elenenses. 514. d. n.
- Helenensis Diœc. 509. c.
- Helenensis Sedes Episc. 514. d. n.
- Heli, Insula Angl. 7. d. 40. c. 166. c. 638. a.
- Heliense Cœnob. Mon. in Angl. 174. 309. e. *Vide Ely*.
- Helno, in Fland. 110. n.
- Helnonense S. Amandi Mon. 142. a.
- Helvetia. 67. n.
- Henniacenses paludes, quos alluit Eurinus fl. 126. n.
- S. Heraclii, postea S. Johannis Burgus, apud Senones. 308. b.
- Herbrestine, Teutonicum nomen loci, qui lingua vulgari dicitur Bonas-mansiones. 14. a.
- Hereforda, Herefordia, civit. in Angl. 311. d. 367. a.
- Herefordi seu Herfordiæ Comitatus. 47. c. 56. e.
- Herines, alodium S. Waldetrudis in Hann 376. b.
- Herlebecenses, seu Harlebecani, in Fland. 391. c. n.
- Hermontio, fluv. in Lingonibus, *l'Armanon*. 482. n.
- Hero Insulae Mon. Pictav. Diœc. in Limbo maris Oceani. *Nermoutier*. 601. a.
- Hertinium, villa Cœnob. Hasnou. concessa. 599. b.
- Hestrain seu Strehen, terra concessa Eccl. S. Vulmari in Nemore. 346. b. n.
- Hetruria. 416. a. n. *Vide Etruria*.
- Hetruriæ Principatus. 151. n.
- Hiberis fl. *l'Eyre*, sub monte Glonna, ante Mariolum, *Marillais*, defluens. 279. d. 280. d.
- Hibernenses, Hiberni. 241. c. 630. b.
- Hibernia. 174. d. 192. b. 644. b.
- Hierosolima, Hierusalem. 3. e. 22. d. 37. a. 45. c. n. 47. c. 48. a. 50. c. 62. d. 63. d. 74. a. 144. a. b. 150. c. 221. d. 223. b. n. 224. b. 227. b. 231. d. 242. d. 245. b. 290. d. 632. d. *Vide Jerosol. et Jerusal.*
- S. Hilarii Eccl. de Monte-Glisiaco, pert. ad Mon. S. Flor. Salmur. 280. b.
- S. Hilarii Altare, in Guistineo, pert. ad Mon. S. Hub. Andag. 150. a.
- Hilde, Mon. seu Abbatia apud Warvic in Angl. 256. a.
- Hingelheim, in Alem. 214. c. *Vide Ingelheim*.
- Hinniacenses, prope Duacum, in Fland. 304. b.
- Hinniacensis Eccl. 305. c.
- Hinniacus-Letardi, prope Duacum in Fland. *Uennin-Lietart*. 304. a. b. 306. c.
- Hirsaugiense Cœnob. in Germ. 641. c.
- Hispani. 322. n. 525. d.
- Hispania, Hispaniæ. 38. a. 112. d. 156. d. 162. a. 208. c. 211. c. 220. c. 221. a. 260. c. 290. c. d. 350. a. 358. a. d. 394. n. 401. c. n. 432. c. n. 510. n. 524. n. 526. d. 638. b.
- Hispania ulterior. 525. d.
- Histria, Ducatus. 463. d. 616. b.
- Histriani. 618. e.
- Hohenburg, Monast. in Alsat. 425. b.
- Hoienses, Hoinenses, et Hoynenses, Hoi Burgenses. 350. d. e. n.
- Hoiense forum. 350. e.
- Hoiensis Eccl. 361. c.
- Hollandia, in Angl. 305. e. n.
- Hoiun, oppidum in Diœc. Leod. 164. c. 172. d. 202. d. 350. e. n. 365. b. 381. a. *Hui*.
- Hollandia. 63. n. 255. n. 276. b. 363. n.
- Hollandiæ Comitatus. 63. n.
- Holland, populus. 63. n.
- Hondescotum, villa cujus Altare possidet Ardensis Eccl. 299. c. 307. b.
- Hosdanenses, in Fland. 391. a.
- Hoverte, Eccl. S. Agerici in Diœc. Virdun. 414. b.
- Huardis seu Hugardis castrum Episc. Leod. ubi Baldricus Leod. Episc. victus est à Lamberto Com. Bruxel. 376. d. 416. c.
- Huben, olim oppidum et cast. in territ. Nivern. nunc vicus, *Yban*. 181. d. n. 488. c.
- S. Huberti, in Ardenna. 359. d.
- S. Huberti Cœnob. Abb. 145. c. 360. c. SS. Petri et Huberti Eccl. 149. d. Mon. Andagin. 635. e. *Vide Andagin. Mon.*
- Huglevilla, castellum in Norm. 246. c. d.
- Hulmus, Norm. pagus, ab Orna fl. ad Cenom. porrectus. *Le Pays de Houleme*. 477. a. n.
- Hulsta, villa subjecta castello ad ripas Legiæ posito. 366. n.
- Humbra, pagus in Angl. 176. e. vel fluvius Humbre. 630. a.
- Hunetum, municipium in Comit. Constantin. Norm. 56. e.
- Hungari, Ungari, Hungri. 202. c. 345. a. 619. b. *Vide Ungari*.
- Hungaria. 133. d. 250. a. 294. c. 312. a.
- Huni. 374. d. Hunnica gens. 357. n.
- Huntidonensis ager, in Angl. 522. n. d.
- Hyesmes, Pagus et Comit. in Norm. 329. d. *Vide Oxim*.
- Hynetus et Hymettus, Mons Alsatia. 435. b.
- I
- JACOBI (S.) urbs in Galitia. 74. b.
- S. Jacobi castellum, in confinio Norm. et Britan. 55. b. 88. b.
- Jagliacus, villa pert. ad Mon. Flavin. in Burg. 421. n.
- Jalgeium seu Rupes-Jalgeii, in pago Sagonensi. 228. n.
- Jarsin superior, in Episcop. Vienn. 545. c.
- Jarsin subterior. *Ibid*.
- Javiniacum, Villa in Comit. Lugdun. 544. b.
- Iberus, fluv. in Hisp. 289. n.
- Icauna, fl. in Burg. *L'Yonne*. 281. n.
- Iccius seu Icius portus, in Picard. 75. c. 133. n. 298. n.
- Idonea, fl. in Cenom. 226. n.
- Jerosolyma, Jerusalem, Jherosol. 16. a. 74. n. 113. b. 131. n. 136. n. 137. d. 142. b. 159. d. 166. a. 177. b. 180. d. 187. a. 194. b. 218. n. 255. c. 256. a. 257. d. 258. n. 263. n. 265. a. e. 268. a. b. 277. d. 278. a. 308. d. 311. c. 328. a. b. e. 337. d. 347. a. d. 350. b. 363. n. 365. a. 366. c. 386. e. 400. d. 401. a. 420. a. 426. b. 428. a. b. 432. d. 454. n. 477. b. 516. e. 638. c. d. 642. d. 643. c. 644. a. 646. b. *Vide Hierosolyma*.
- Jerosolim. S. Sepulchrum Domini seu Eccl. S. Sepul. 224. b. 251. n. 277. d. 282. d. 308. d. 316. b. 326. c. 328. b. 353. e. 400. c. d. 477. b.
- Jerosolim. via. 148. b. 177. c. iter. 248. b.
- Jerosolimi. 174. c.
- Illebona, Julia-bona, Insula-bona, in Norman. *Lillebonne*. 230. c. 235. n. *Vide Lillebona*.
- Impuritanensis Comitatus. *V. Empur*.
- Inceium, municipium in pago Camerac. *Incy*. 127. e. d. n.
- Indei mansi villa, in qua mansum unum habet Mon. S. Salvii Monstrol. 575. a.
- Indi. *Les Indiens*. 322. n.
- Ingelheim, Ingelnheim, Ingelenheim, villa regia in Germ. 19. c. 59. d. 73. c. 261. b. 424. d. 619. b. 640. c. 641. a. *Vide Hingelenheim*.
- Insula, Insulanum oppidum, Insulensis civitas, Islense castellum, Isla, Islense oppidum in fl. *Lille*. 105. d. 110. n. 126. c. d. n. 142. b. 173. b. 254. b. c. 344. e. 345. a. n. 361. c. 380. c. 389. a. 392. d. 479. n.
- Insulensis, seu in urbe Insula Eccles. S. Petri. 110. n. 254. a. b. 345. n. 380. c. d. 383. b. 389. a. 479. n.
- Insulense Collegium Canonicorum. 345. n.
- Insula villa in Episc. Vienn. 545. c.
- Insula, in pago Turon. 137. d.
- S. Joannis Abbatia, ejus Abb. Fulco Dedicacioni Eccl. Vindoc. præsens fuit. 506. e.
- S. Johannis Bapt. Eccl. dicta ad fontes, in Diœc. Tull. 152. d.
- Johannis castrum, in Sicilia. 228. a.
- Johagneium, apud Senon. *Joigny*. 276. a. n. quod et Joviniacum. 356. a. b.
- Jordanis. 438. d.
- Josiacus seu Gesiacus, Cella ad Sequanam. *Jusy*. 393. n.
- Jotrum, Monast. in Briegio. *Jouarre*. 440. c. n.
- Jovevilla, *al. Jonevilla. Joinville*. 356. b. n.
- Ipræ, in Fland. Ypra. 255. n. 391. n. 480. n.
- Iprum vel Iprus, regia civitas Alem. Imp. 3. b.
- Isara, fl. in Gall. Belg. *l'Oise*. 248. a. 573. n. 581. n. 592. n.
- Isera, fl. in pago Ambian. *La Serre*. 424. c. *Vide Sara*.
- Islæis, villa super alveum Sagonæ. pert. ad Mon. Trenore. 112. b.
- Islus, villa super Mosam. fl. in Comit. Bastiniac. ubi est Eccl. pert. ad Mon. S. Benigni Divion. 15. c.
- Ismaëlita. 286. b.
- Isnelli villa, olim vicus in Caletis, postea Alfagiun, seu Altifagus dictus. 246. e.
- Isque, locus in pago Bolon. olim portus. 133. n.
- Itali. 2. n. 4. e. 21. c. 61. a. 69. a. b. c. n. 124. n. 155. n. 162. d. e. 163.

- c. 246. n. 301. a. 347. a. 458. a. 557. n. 619. d.
- Italia. 3. e. 4. d. 5. b. 6. a. 8. d. 10. b. 19. a. 20. a. 21. c. n. 23. a. 24. b. 25. d. 26. b. 27. d. 28. b. 36. b. 49. b. 59. b. 61. a. b. c. 66. b. 67. c. 68. b. e. n. 73. c. 90. c. 123. b. 130. n. 151. a. b. 189. a. 195. b. 198. c. 214. a. d. 227. d. 228. b. 231. n. 249. c. 250. b. c. 251. n. 260. a. 261. a. c. 262. c. 291. e. 293. c. n. 351. c. 352. a. n. 353. b. 355. c. 356. b. c. 377. c. n. 381. a. 420. n. 421. a. 422. c. 428. n. 429. b. 452. d. 464. c. 477. e. n. 500. n. 516. b. 531. a. 548. n. 557. n. 618. b. c. d. 619. a. 640. b. 642. e. 643. e.
- Italica gentes. 21. a.
- Itta fluv. in Bellovac. *Epte*. 233. n. *Vide Epta*.
- Judæi. 194. b. 202. a. 496. e.
- S. Judoci Cella, in Morinis, ad os Quantia fl. 133. n.
- S. Judoci Ecclesiae duæ, pertin. ad Mon. S. Salvii Monsterol. 574. c.
- Juina, fl. in pago Stamp. *Juisne* vel *Juine*. 579. c.
- Juliacus, villa in Comit. Cabilon. 607. d. e. 612. a-c. 613. a. ibi Eccl. S. Mauricii. 612. b.
- S. Juliani Eccl. pertin. ad Mon. S. Benigni. Divion. 15. c.
- De Jumicellis Eccl. in agro Vendonensi, pertin. ad Monast. Saviniac. 200. a.
- Juncturæ, Mon. in Lothar. nunc S. Deodatus. 368. a. Abbatia S. Deodati. 369. c. n. *Vide* S. Deod. Cœnob.
- Ivodium, opp. in Diœc. Trevir. 20. n.
- Jura, Mons in Gall. Lugdun. 83. n. 143. d.
- Ivriem castrum, *al.* Vireium in Norm. 52. e. Ivrei oppidum, et turris. 56. c. d.
- Juvaensis Ecclesia, vulgari sermone *Salzburc*. 616. a.
- Juvonia, vicus prope Provinc. Arduenn. 253. b.
- K
- K**AINO. *Vide* Caino.
- Karrofum, villa apud Pict. et Mon. *Vide* Carrofense, etc.
- Karentona, villa in qua molendinum Mon. S. Maglorii Paris. concessum. 568. b.
- Karentonæ villæ Eccl. 568. b.
- Kasiacum, castrum in Aquit. 535. e. 537. c. 538. a. d.
- Kemperlense seu Kemperleg. et Gemberleg. S. Crucis Mon. in Britan. 218. a. 371. n. 372. a. b.
- L
- L**ACTORA, urbs Episc. Aquit. *Leitoure*. 431. d.
- Lacus, ad Alpes S. Mauricii. 546. c. *Lac Leman*.
- De Laio villa, in pago Tull. 152. c.
- De Laio castrum, pertin. ad Abb. S. Arnulfi Met. 356. e.
- Lambiuthæ, in Angl. 637. d.
- Lambras, villa pertin. ad Abb. Trenorc. 600. e.
- Lancastriæ Comit. in Angl. 227. n.
- Landegavis castrum. *Vide* Lengiacum.
- Landonense castrum. 270. d. 273. b. 274. a. 646. a. *Château-Landon*.
- Landonensis vice-consulatus. 273. d.
- Landvenecense. Mon. in Britan. 574. n.
- Latialis humus. 435. b.
- Latiniacense Mon. 560. d. e. 572. n.
- Latium. 242. n. 439. a. 464. d.
- Latona, in Burgund. 162. c.
- Lavana seu Lavania, Liguria opp. 439. d.
- Lavarzinum, in pago Cenom. vel Vindoc. 507. a. 635. c.
- B. Laudi Eccl. ampliata à Comit. Andegav. 271. b.
- Laudiacus seu Laudaiens, ad Ligerim. 266. b. n. *Mont-Louis*.
- Laudunensis pagus, Laudun. territ. 130. c. 340. d. 573. n. 581. n. 605. e. Laudunense Prætorium. 581. n.
- Laudunensis Eccl. 197. a.
- Laudun. Mon. S. Vincentii. 561. b. Abbatia. 565. b. c. n.
- Laudunum. 324. b. 383. c. 464. d. 560. a. Laudunum Clavatum et Lugdunum. 562. a. 565. n. 572. c. n. 577. b. 583. a. n. *Laon*.
- S. Laurentii Parochia, ubi S. Paulæ Eccl. pertin. ad Monast. Saviniac. 200. d.
- S. Laurentii Eccl. in Norm. pertin. ad Mon. Cerasiac. 331. d.
- Lausanensis Diœc. 544. n.
- Lausdunum, in pago Pictav. Losdunum, Loudunum. 137. n. 138. e. 268. d. 336. a. 560. c. 601. b. Laudunense seu Losdunense castrum, Juliodunum castellum. 348. b. nn. *Loudun*. Lausdunensis Prioratus. 560. c.
- Lea seu Ledia silva, in qua est Abbatia S. Germani, dependens ab Eccl. Paris. 567. a. b. n. *Laye*.
- Leawes, locus in Angl. non longe à mari. 284. e.
- Lebraha, locus et Monast. in pago Alsat. 654. d. e.
- Ledefordia, vel Leilefordia, in Angl. 305. e. n.
- Ledersela, villa pertin. ad Mon. Watin. 105. n.
- Ledonis-curia, ubi Eccl. pertin. ad Abb. S. Petri Carnut. 433. n.
- Ledringehen Altare, pertin. ad Mon. Watin. 105. n.
- Ledus fluv. in Cenom. *Le Loir*. 119. n. 273. n. 505. c. *Vide* Lidericus.
- Legia. *Vide* Leodium.
- Legia fl. *Vide* Lis.
- Legionis regnum in Hisp. 525. b. 526. d. *Leon*.
- Lemboreh, castrum prope Leodium. 359. d.
- Lemovicæ civit. Lemovicæ. 119. e. 432. c. 536. b. 625. e. *Limoges*.
- Lemovicensis pagus, Lemovic. territ. Lemovicium. 289. a. 294. d. 503. nn.
- Lemovicensis Eccl. 504. n.
- Lemovic. S. Martialis Mon. Abbatia. 119. c. 120. a. 288. c. d. n. 428. e. 431. c. 506. e.
- Lemovic. S. Augustini Abbatia et Eccl. 288. d. 289. a.
- Lemovic. regalis Eccl. Salvatoris mundi. 288. d.
- Lemovicenses. 169. e. 269. a. e.
- Lemovicina Eccl. in Episcopatu Namnetico. 601. b.
- Lengiacum, castrum et oppid. in pago Turon. Alingavia, Landegavis castrum et Lingia. 117. d. n. 267. b. n. 645. d.
- Lengiacum. 347. e.
- De Lenis, Cœnob. et Basilica S. Martini in Comitatu Fenoliotensi. 422. a. 425. b. c.
- Lenna, villa in Episcop. Matic. 601. a.
- Lensensis Comitatus. 365. e.
- Lensis, Lensium, Lensum, in Fland. 304. a. 346. a. 365. n. 384. n.
- Lensiensis Basilica, Eccl. 384. n.
- S. Leodegarii Cœnob. seu Abbatia, ad Separim amnem prope Niortum, in Pict. 220. e. n.
- S. Leodegarii Mon. Sanetimon. in vico Pratellensi in Norm. 75. n.
- Leodium, Legia urbs, Leggia, Leodiensis urbs. *Liege*. 12. b. 63. a. 64. d. 150. c. n. 171. c. n. 172. b. d. 204. d. 205. c. 238. n. 250. c. 294. a. b. 359. d. 418. a. c. 437. b. 438. n. 439. a. b. n. 458. b. 462. d. 500. b. n. 501. n.
- Leodiense Episcopium. 152. a. Leod. Diœc. 172. d. 204. c. n.
- Leodiensis Eccl. 70. c. 171. a. 199. b. c. 204. e. 314. b. 414. n. 461. n.
- Leod. S. Laurentii Mon. Abb. Cœnob. Basil. Eccl. 9. c. 171. a. n. 172. c. n. 293. e. 351. b. 444. n.
- Leod. S. Jacobi Mon. Abb. 201. c. d. 294. a.
- Leod. S. Dionysii Eccl. 351. b.
- Leomania, Leumania. Leumania pagus, in Diœc. Agenn. *Lomaigne*. 395. a. e. n.
- S. Leonardi Sacellum, in Fland. 164. n.
- S. Leonis Burgus, apud Senones. 308. b.
- S. Leonis Eccl. in Bigorr. 116. c.
- S. Leopardini Cœnob. seu cella et Prioratus, qui et Mon. Vivariense, duabus Leucis distans à Borbone-Archembaldi. 423. c. nn.
- Leson seu Lison, fl. in Norm. 333. d.
- Letardi Hiinniacum, locus in Fland. 306. c.
- Letia seu Lætia, fl. in Mosam defluens. *Lesch*. 253. b. n.
- Leuca civitas, Leuca urbs. *Vide* Leucorum urbs.
- Leuchorum Eccl. 153. b.
- Lenco, fl. in pago Carcasson. 419. e.
- Leuconaus vel Legonaus et Luganau, portus in Ambianis, ad ostium Suminæ, nunc S. Valerici portus. 183. n. *Vide* S. Valericius et S. Gwaler.
- Leucorum civitas seu Tullus, Leuca, Leucha, urbs Leuchorum civ. in Gall. Belg. *Toul*. 20. d. 26. e. 152. n. 153. b. 163. c. 171. b. 172. b. *Vide* Tullus.
- Levitana vallis seu Levitania ad Montes Pyren. *Lavedan*. 116. n.
- Levitanenses. 116. a.
- Levitanensis Vicecom. 116. n.
- Levitan. Mon. S. Savini. 116. n.
- Leure, portus apud Fiscan. in Norm. 400. n.
- Lexoviensis pagus. 225. b. 230. b.
- Lexoviensis Eccl. 70. c. 90. d.
- Lexov. Abb. Sanctimon. 340. b.
- Lexoviense oratorium seu Mon. Sanctimon. 45. d. 72. n.
- Lexovii. 76. n. 85. n.
- Lexovium, Luxovium, Lexoviorum civit. *Lizieux*. 70. b. n. 72. n. 340. b. *Vide* Lisiacensis civit. et Luxoviens.
- Lez-baz-vent, Les Bavent, vallis in Norm. 343. a.
- Li, Eccl. in Episcop. Matic. *Lis*. 601. a.
- Licia seu Lycia, regnum Asiæ. 311. c.
- Lidericus, fl. in Cenom. *Le Loir*. 136. n. 226. n. *Vide* Ledus.
- Lidi seu Liderici castellum in Cenom. *Château du Loir*. 136. b. c. n.
- Lievriers seu Livrez, villa pertin. ad Mon. Cerasiac. 331. d.
- Lieuvin, Lekeuvin, in Norm. 333. d. 342. e.
- Lieuvinois, vel *Luximmois*, in Norm. 340. e.
- Liger, fl. Gall. *La Loire*. 114. b. 160. a. 170. c. 256. d. 257. n. 260. c.

266. n. 267. c. n. 278. n. 279. a. b. n. 283. c. 319. c. n. 438. d. n. 483. n. 488. n. 489. e. 490. b. n. 592. n. 601. d. 625. a. 645. d. e. 646. c.
- Ligericus, amnis in pago Aurelian. *Loiret*. 489. d.
- De Lignerolis Eccl. Abb. S. Germ. Autiss. concessa ab Episc. Lingonensi. 648. a.
- Liguria, Marchionatus. 244. c. 632. c. e.
- Lilerium, castrum inter Ariam et Bethunam in Fland. castrum de Lilerii, Eccl. S. Audomari, Colleg. Canonicorum. 424. e. 425. a. n.
- Lillebona, Lillibona, in Norm. 182. e. 367. a. *Vide* Illebona.
- S. Liminii Eccl. in Episcop. Namnetico. 601. b.
- Linaium, locus ubi habet aliquid Eccl. S. Huberti Andagin. 150. a.
- Lindiburg. seu Lentburgense Cœnob. in Dioc. Spirensi. 424. b. n.
- Lindisse, in Angl. 241. d.
- Linerivilla, in pago Paris. 152. b.
- Lingia, castrum in pago Turon. *Vide* Lengiacum.
- Lingonæ, Gall. Civit. Lingonum urbs, Lingonica urbs. *Langres*. 14. c. 162. c. 197. b. 203. c. d. 482. c. 614. n. 639. e.
- Lingonenses. 482. n.
- Lingonensis Dioc. 284. d.
- Lingonensis Sedes, et Eccl. 204. a. 251. a. 482. n. 639. c. d.
- Lingonensis Clerus. 12. d. Canonici. 639. e.
- Lingonum fines. 281. d.
- Lions-le-Conte*, in Norm. *Vaux-le-Conte*, prope Caudeb. 331. n.
- Lira, secus Risellam fl. in Norm. ubi fundatum est Mon. S. M. 45. c. 47. c. 224. a. 243. d.
- Lirense S. M. Mon. in Norm. 45. c. 47. c. 224. a. 243. d. 340. a. 366. d. nn.
- Lis, Lisa et Legia fluv. Fland. 365. c. n. 366. n. 381. a. 461. n.
- Lisga, silva ad Axonam, in Dioc. Suession. *Lesgue* vel *Laigle*. 581. n.
- Lisiacensis civitas, in Norm. *Lisieux*. 16. b. *Vide* Lexovium, et Luxoviens. urbs.
- Liskenses, al. Lislr. in Fland. 298. c.
- Listrogagium seu Listrogaugium, regio Fland. 461. n.
- Livriacus, locus pert. ad Mon. S. Florentii Salmur. 277. b.
- Liutici Barbari. 643. a.
- Liziniaci castellum, Liziniacum in Pict. *Lusignan*. 220. a. 534. a. n. 536. d.
- S. Lo, in Norm. 328. c.
- Lobia, in Hannon. 415. n.
- Lobiense seu Lobiis Mon. 149. c. 374. d. 376. b. 414. n. Eccl. S. Petri. 415. a. 420. a.
- Locacense castrum, in Turon. 258. n. 646. d.
- Locacense Mon. 258. n. 646. d.
- Locæ seu Lochæ, urbs et castrum in Turon. 138. c. 256. d. 257. e. 265. n. 274. b. 276. e.
- Locediense seu Luciacum, Mon. in Dioc. Vercellensi. 13. n.
- Locheuses. 265. d.
- Locrenses, in Fland. 391. b.
- Locum, in Episc. Vienn. pert. ad Clun. Mon. 545. b.
- Lodic, villa pert. ad Mon. S. Salvii Monsterol. 575. e.
- Loges vel Logis, locus in quo Rodolph. III. Burg. Rex Dipl. dedit. 553. c. n.
- De Lombrau, trans Maternæ flumen, pert. ad Abb. S. Petri Catalaun. 577. a.
- Londonia, Londinum, Londoniæ, urbs Londoniarum, Lundoia, urbs regni Angl. maxima. *Londres*. 7. b. n. 40. c. 51. b. 52. a. 54. a. 75. c. 100. a. b. c. 101. b. 147. n. 155. a. 156. b. d. 157. a. b. 175. e. 176. d. 185. c. 206. d. 212. c. 234. b. 237. a. d. 238. a. 283. n. 284. b. 309. d. 310. a. b. 311. d. 312. a. b. 313. a. c. d. 318. b. 339. n. 352. c. 361. b. n. 379. c. 636. b.
- Londonienses, Lundoii, Lundoien-ses, Lundoia cives. 52. a. 101. c. 168. d. 173. d. 209. c. 339. n. 637. c.
- Londoniensis S. Petri Basilica. 100. d. Eccl. 312. b.
- London. S. Paulus. 175. e.
- London, seu Lundoia Mon. 237. a.
- Longavilla, in Norm. *Longueville*. 330. n. 340. e.
- Longa-villa, mansus Eccl. Tull. 152. n.
- Longobardi, Longobarda gens, *Les Lombards*. 21. n. 46. c. 49. b. c. d. 60. e. 123. b. 231. a. 288. n. 351. c. 405. a. nn. 422. d. 452. c. 507. c.
- Longobardia, Lombardia. 28. c. 164. d. 259. b. 327. a. 356. c. 357. c.
- Longobardiæ Comitatus. 633. e.
- De Longort, villa in pago Tull. 152. c.
- Longummare, in Saltu Vosagi, Locus et Capella S. Barthol. 369. b.
- Longum-pratum, villa pert. ad Mon. S. Salvii Monsterol. 575. a.
- Longum-villare, villa in terra Bolon. pert. ad Eccl. Morin. *Long-Villiers*. 300. a. n.
- Lonleium seu Longiledium, locus in Norm. ubi Mon. seu Abbatia S. M. *Loulay*. 46. a. 340. b. 506. e.
- Lorda, caput Levitaniæ ad radices Mont. Pyren. *Lourde*. 116. n.
- Loretum, Locus, in quo possessiones habet Monast. Chassani in Pict. 373. b.
- Loria, villa in Episc. Andegav. 601. b.
- Lotharienses, Lotharingi, Lotharingorum gens. *Les Lorrains*. 2. b. c. 143. d. 155. n. 159. a. 160. b. 162. e. 163. c. 164. d. 172. b. 222. b. 347. b. c. 350. a. 399. b. 616. d. 617. a. 618. a.
- Lotharingia, Lotharii seu Lothariana Provincia, Lotharia, Lotharia, Lothariensis Patria. 9. d. 10. b. c. n. 11. n. 26. a. 61. n. 67. a. 68. a. 110. a. 121. n. 134. b. 153. c. 163. b. c. 164. c. 174. b. c. 201. n. 208. c. 214. a. 215. b. 222. b. 240. a. 249. b. 250. b. c. 298. a. 306. a. 312. a. n. 347. b. 351. b. 367. e. 368. c. n. 414. b. n. 416. a. n. 459. b. n. 645. d.
- Lotharingiæ regnum, Lothariense, Lotharii et Lothariensium regnum. 143. d. n. 170. a. 215. n. 389. a. n. 417. n. 419. n. 481. b.
- Lotharingiæ Ducatus, Lothariensis et Lothariensis. 60. a. 67. b. n. 163. b. 201. n. 202. n. 215. c. n. 370. n. 437. c.
- Lotharingia superior. 215. n. 452. n. 463. c. n.
- Lotharingia inferior. 215. n.
- Lotharingiæ inferioris Ducatus. 425. c. n. 437. n.
- Lothesia, in Comitatu Ardensi. 306. a.
- Lovaniensis Comitatus. 201. n. 376. e. 437. n.
- Lovaniolæ, villa pert. ad Abb. S. Germ. Paris. 597. n.
- Lovanium, urbs Belg. in Brab. 205. a. 437. d.
- Lovan. Eccl. S. Petri. 376. d.
- Lovincum, villa sita in confinio trium Episcopat. Vesont. Lugdun. et Cabill. *Loüan*. 600. e.
- Lovinium, vicus juxta Lovanium in Brabantia. 205. a.
- Lucelemburch castrum. 194. a.
- Luchac, villa in cnjus territorio alaudos habet Condom. Abbatia. 397. a.
- Luciacus, cujus Ecclesiam Eduensis Episc. dedit Abb. S. Germ. Autissiod. 648. b.
- S. Lucianus, locus prope Bellov. 572. d.
- Lucidiacus vicus, cum tribus Eccl. in territorio Fornolensi, pert. ad Abb. Casæ-Dei. 588. d.
- Lucionense castrum, apud Pict. *Luçon*. 221. a.
- Lucionense Mon. S. M. V. 221. a. Abbatia de Luzione. 506. c.
- Lugdunensis Gallia. 260. b. c. d. *Vide* Gallia.
- Lugdunenses Provincia. 519. a.
- Lugdunensis. Comitatus 544. b.
- Lugdunensis Provincia, ager, territ. 70. a. 142. d. 200. n. 260. c. 524. a. n. 548. c. 588. d.
- Lugdunensis Diœcesis. 200. a. d. Episcopus. 545. b. 601. a.
- Lugdunensis Sedes. 12. d. 144. d. Ecclesia. 145. a. 146. a.
- Lugdunenses. 250. d. 340. d.
- Lugdunenses Clerici. 13. b.
- Lugdunum civit. nobiliss. Galliar. *Lyon*. 13. b. 67. n. 143. c. 162. c. 200. n. 519. a. 524. n.
- Luiniacum, in Episcop. Lugdun. 545. b.
- Luliacum, in territ. Ambian. in quo Cella et Eccl. pert. ad Mon. S. Richarii. 133. d.
- Lulliacum, fiscus pert. ad Mon. Agaun. 546. b.
- Luniacum, Villa et Eccl. in valle Clusa. 550. e.
- Lunis seu Luna, urbs Etruriæ, ad ostia Macræ fl. 625. d. n.
- Lupa, fluv. in pago Wastinensi. *Le Loïn*. 485. c. n.
- Lurcii Altare, ab Elnon. Mon. S. Amandi dependens. 521. c.
- Lustriacum, fiscus pert. ad Monast. Agaun. 546. b.
- Lutetia, *La Ville de Paris*. 579. n. *Vide* Parisii.
- Luxovienses. *Ceux de Lisieux*. 234. n.
- Luxoviensis urbs. *Lizieux* 45. d. *Vide* Lexovium.
- De Luzione Abbatia. *Vide* Lucionense Mon.
- Lylhus seu Lilius, Villa et Eccl. apud Bellovac. *Lis*. 572. d.

M

MAANTE, castrum nobile. 211. a. *Vide* Medanta,

Maceriense oppidum (ad Mosam in finibus Camp. Gall.) *Maisieres*. 252. b.

Macloviensium fines, in Britan. 88. n.

Macra, fl. Etruriæ. 625. n.

Madalgicus, Pictonum pagus. 279. n.

Madernæ, villa in Episc. Andegavensi. 601. b.

Maderniacum, fundus Eccl. S. Vitoni Verdun. 146. n. in Comitatu Ruthenensi. 654. n.

Madiranensis Eccl. B. M. Madirense S. Mariæ Mon. in Dioc. Tarbiensi. 115. a. c. d. e. n. 116. c. d. 117. a. b.

Madiranum, Locus in finibus Bigorræ, ubi Mon. 115. a. *Madiran*.

Maen seu Main, vicus prope Valentianas 125. e. n.

- Magalo, Magalona, Magalone, in Gall. Narb. *Magulone*. 434. d. 454. d. nn.
- Magalon, Eccl. 435. a.
- Magalon, S. Petri Diocesis. 417. d.
- Magalon, Portus Sarracenus. 454. n.
- Magdunum oppidum in Aurelianis. *Meun*. 273. d. 425. n.
- Magloriani, Monac. S. Maglorii Paris. 568. n.
- Mahiert, locus ubi partem alodii habet Mon. Valciod. 253. c.
- Mahumetani Mauri. 241. n. *Vide* Mauri.
- Maia, fl. Pontivi. 192. c.
- De Majan, Eccl. S. Johannis, pert. ad Abb. Condom. 397. b.
- De Maigniaco, Prioratus, pert. ad Mon. Dolense in Bitur. 388. a.
- Majoch, villa in Pontivo. 133. n.
- Majoris-Monasterii locus, prope Turones. 271. c. 272. a. b. c.
- Majoris-Mon. Monachi. 272. a-e. n. 308. n. 430. n.
- De Mairie, Altare pert. ad Abb. S. Petri Catalaun. 577. a.
- Maisnil Roscelini, villa Monast. S. Ebrulfi. 232. c.
- Majus-Monast. prope Turon. Abbatia et Eccl. S. Martini. *Marmoutier*. 52. b. 117. d. e. 118. a. c. 136. d. 226. c. 228. b. 271. a. c. d. 272. a. b. c. d. n. 278. a. b. c. 308. n. 347. e. 351. d. 419. b. 430. n. 431. b. 478. nn. 589. n. 602. n. 649. a. b. 650. a. c. n.
- Malavallis, castrum in Aquit. 535. e. 536. a.
- Malberch, mansus Eccl. Tull. 152. n.
- Malbodium oppid. Hann. in Fland. 110. n. *Maubeuge*. *Vide* Melbod.
- Malbraium, ubi molendinum habet Cœnob. S. Maglorii Paris. 568. b.
- Malliicum, olim opp. nobile in territ. Nivern. 281. d.
- Malliicum, in territ. Pictav. ubi Mon. S. Petri, seu Malleacense Cœnob. et Mon. Malliacense. 117. e. 119. c. 216. c. n. 217. b. 248. a. 224. b. 261. n. 278. n. *Vide* S. Maxentii Mon.
- Malmesburg. Mon. in Angl. 175. c.
- Malmundariensis locus seu Malmundarium, in Dioc. Leod. *Malmedy*. 462. b.
- Malum-Talentum, *al.* Bordellum, locus prope Matriniacum, in Dioc. Senon. 485. d. *Vide* Bordell.
- Manciicum, villa pert. ad Mon. Trenorc. 600. c.
- S. Manehildis castrum, in finibus Rem. 251. c. *Ste. Menehould*. S. Menehildis castr. 361. c.
- Mansio Odonis. 232. b.
- Mansionile, juxta S. Memmium, ubi dimidium mansi habet Abbat. S. Petri Catalaun. 577. a.
- S. Mansueti Templum, in pago Dulmensi. 355. n.
- Mantua urbs Italia. 21. a.
- Manucum, Namucum, Namureum, Namurum ad Mosam. *Namur*. 416. c. n. *Vide* Namur.
- Marbach, Mon. Canonicorum. 27. d.
- Marbais, locus ubi habet aliquid Mon. S. Huberti Andagin. 149. c.
- Marca Hispanica. 289. n. 512. n. 514. d. n.
- Marceium, prædium Eccl. Tull. 152. c.
- S. Marcelli Eccl. pert. ad Mon. Saviniac. 201. a.
- Marcenniicum. Mon. Sanctimon. 189. c.
- Marcha Italica. 61. a. 68. a.
- Marcha et Marchia Lemovicina. 290. n. 536. b.
- Marchana gens, in Italia. 450. c.
- Marchari honor, seu Marcharit, villa pert. ad Abb. Condom. 396. d. n.
- Marchenæ. *Vide* Marcianæ.
- Marchia Arvernensis. 33. a.
- Marchia, vetus castrum super Ligerim. *Les Marches*. 319. n.
- Marchianæ. *Vide* Marcianæ.
- Marciicum, pert. ad Mon. Talueriarum. 555. n.
- Marciacus, in agro Anse, ubi Eccl. S. Boniti pert. ad Mon. Saviniac. 200. d.
- Marcianæ, Marchenæ, Marchianæ. *Marchiennes*. 110. n. 164. n. 462. d.
- Marcianense Cœnob. seu Mon. 462. d.
- Marcianicus, villa Dioc. Magalon. 447. d. n.
- Marciliacense Cœnob. in Cadurcis. 115. c. 116. a.
- Marciliicum, ad Sellam fl. in Cadurcis. *Marcillac*. 115. c. d. n. 116. a.
- Mare-mortuum, in Norm. 356. a. 379. b. *Vide* Mortuum-mare.
- Marescolæ, in territ. Morvennis. 421. n.
- B. Mariæ, dictæ Crassæ, Eccl. in Bigorr. 446. c.
- S. Mariæ, villa in qua duos mansos habet Abbat. S. Salvii Monsterol. 575. e.
- S. Mariæ de Capella, prædium, in territ. Ghisa. 299. b.
- S. Mariæ Eccl. in Episc. Matiscon. pert. ad Mon. Trenorc. 601. a.
- S. Mariæ Eccl. dependens à Mon. S. Richarii. 132. n.
- S. Mariæ Eccl. Lana dicta, pert. ad Abbat. Condom. 396. c.
- B. Mariæ Sacellum, in territ. de Fabregolis castri de Pennis. 429. c.
- S. Mariæ Pauperculæ Eccl. 118. c. n.
- Mariolum, sub monte Glonna, ubi Eccl. B. M. Virg. *Marillais*. 279. d.
- Mariscus, villa in pago Bellovac. *Marest-sur-Mas*. 572. d.
- Marisiacus, villa Abbatiae S. Genovefæ Paris. 651. a. b.
- Markisia seu Marchisia et Marcisa, in Comit. Bolon. *Marquise*. 304. d. e. n.
- Marlentium, Marlintii potestas, seu Marlendis, vicus Talueris vicinus. *Marlens*. 555. c. nn.
- Maroch, civit. in Africa. 286. a.
- Marrona, fl. prope Rotom. in Norm. *Renelle*. 244. d.
- Marson, urbs Odonis Rufini, obsessa à Ludovico V. 170. b.
- S. Martinus in bello, villa juxta fluv. Cari. 256. d.
- S. Martini de bello in Angl. Mon. 313. n.
- S. Martini villa, vetus, trans Maternæ flumen, pert. ad Abbat. S. Petri Catalaun. 577. a.
- S. Martini Eccl. in villa quæ dicitur Guila, cujus duas partes habet Abb. Condom. 397. c.
- S. Martini Eccl. in Augensi Nemore, pert. ad Mon. S. Richarii. 133. d.
- Martis Fanum, seu Templum olim apud Meldas. 441. a.
- Masciacus Major, villa prope Senonas. 196. a.
- De Masclatis Eccl. pert. ad Mon. S. Andreæ Vienn. 543. d.
- Masianum, villa in pago Vienn. 543. d.
- Masniliium, ubi Eccl. S. M. pert. ad Mon. S. Florentii Sahnur. 277. d.
- Massilia, Civit. Provinc. *Marseille*. 434. b.
- Mastacium, in Comit. Engolism. 264. a.
- Masua, vicus ad Ligerim in pago Autissiodorensi. 319. n.
- Materna, fluv. in Camp. Gall. 424. d. 577. a. 605. d. *La Marne*. *Vide* Matrona.
- Matisco, civit. Gall. Lugdun. 162. c.
- Matisconenses. 340. d.
- Matiscon. seu Maticensis Episcopatus. 601. a.
- Matisconensis Comitatus. 411. n.
- Matiscon. pagus. 340. d.
- Matosga, apud Catalaun. 577. a.
- Matriniacum, seu Matriniacensis-Curtis, villa in Dioc. Senon. dependens à Mon. Floriac. *La Cour-Marigny*. 485. c. d. 486. n.
- Matrona, fl. *La Marne*. 368. n. 440. n. 568. b. *Vide* Materna.
- S. Maura, opp. in Turon. 506. c.
- Mauracacus, ultra Endrasiun fl. in Turon. 257. c.
- Mauri. 88. c. n. 286. a.
- Mauri Hispan. 432. n.
- Mauriacum seu Mornancum, locus ubi est Eccl. pert. ad Monast. Saviniac. 200. a. n.
- Maurienna, in Sabaudia. 546. n.
- Mauriniacum, ad Juinam fl. in Senon. *Morigny*. 580. n.
- Mauriniacus, villa in qua alodum habet Eccl. B. M. Stamp. 579. d.
- Mauritania, Moritania seu Moritonium, castrum in Picton. *Mortagne*. 373. c. n.
- Mauritaniæ castrum, in pago Santon. 264. b. 278. d.
- Mausiacum, castrum in Pict. 217. b.
- S. Maxentii Mon. Abbatia, San-Maxentianum Cœnob. in Pict. 119. c. 120. a. 216. n. 219. d. 221. b. 506. c. *Vide* Malliacum.
- Mcance, seu Mecance fl. in Norm. 333. d. n.
- Mecla, possessio Viridun. Eccl. 493. e.
- Mecy, Locus in Bessin. 335. n.
- Medanta, Medantum, Medantia, Medantis, Medunta, Mundantum, Mantuntun, oppidum ad Sequanæ ripam in Carnut. *Mante*. 53. d. 86. b. n. 190. d. n. 345. d. 344. a. 634. c.
- Medantenses. 233. c.
- Medant. Eccl. B. M. 190. d. e.
- Medantum, Comitatus. 632. c. 634. c.
- Mediana-silva, in Bigor. 116. d.
- Medianum Monasterium, Abbatia in Vosago et Episc. Tull. 143. n. 152. n. 368. a. b. 369. a. n.
- Mediolanum, civit. Ital. 420. c. 640. d. e. *Milan*.
- Mediolanum, Villa et Eccl. in Dioc. Vesontion. 553. a.
- Mediomatrici, Mediomatricorum, civit. 153. c. 436. b. n. 437. b. n. *Vide* Metæ.
- Mediterraneum mare. 289. n.
- Medo, Villa et Eccl. in Comit. Vienn. 544. c. Medons. 545. c.
- Meduana, fl. in Cenom. 86. d. n. 178. n. 226. n. 268. n. 429. n. 593. n. *La Mayenne*.
- Meduana urbs. *Mayenne*. 232. b. Meduana castellum, Meduanum castrum, in pago Cenom. 48. c. 86. d. n. 87. a. 232. a. b. 634. c.
- Melbodium, seu Mon. de Melbodio, in Hann. *Maubeuge*. 374. d. *Vide* Malbod.
- Meldense territorium. 605. d.
- Meldensium civit. 159. b. Meldensis urbs. *Meaux*. 285. b. 364. d. 399. b. Meldi. 266. n. 439. d. n. 440. b. c. d. n.
- Meldensis Eccl. 441. n.
- Meldorum Comitatus. 266. n.
- Meldunicus vicus, in quo vineas habet Mon. S. Maglorii Paris. 568. b.
- Meledunum, Melodunum, Milidunum, Melidunense, et Milidun. castrum, in Senon. *Melun*. 158. d.

160. n. 180. n. 398. d. 399. a. 564. d. 569. a. n. 570. a. n. 600. b. Melodunensis pagus. 244. n. 479. a.
- Melfia, urbs Italiae. 451. d. n.
- Melgorium, in Comit. Substant. ubi est Eecl. S. Crucis, concessa Mon. S. Michaelis de Clusa in Dioc. Magalon. 416. d.
- Melidun. S. Petri Mon. et Eecl. 568. d. 569. a. b. c. n.
- Melitenses Milites. 466. n.
- Mellentum, Mellens castrum, Melentum castrum, ad Sequanam fl. *Meulan*. 393. n. 433. b. n. 476. n. Mellenti castrum Prioratus et Eecl. S. Nicasii. 476. n.
- Menapi seu Batavi. 104. c. *Vide* Batavi.
- S. Menchildis castrum. *Vide* S. Menchild, castr.
- Meotides Paludes, intra Germanicos sinus. 623. c.
- Mercii, in Angl. 157. a. 309. e.
- Merisvilla seu Merelis-villa, castellum ab Henrico Rege eversum. 159. a. n.
- Merpuis, locus in Dioc. Santon. ubi est Eecl. S. Abundi Martyris. 199. e.
- Mersenburg, in Aleman. 62. a.
- La Merveille*, castrum in Burgundia. 320. c.
- Mesodum, Masondon, *al.* Mezodin vel Mesoduin, locus in Norm. 333. d. n.
- Messendicuria, in pago Camerac. *Messencouture*. 127. n.
- Messinæ Morinorum, prope Ipras. *Messinez*. Abbatia, Messinense Mon. Puellarum, Cœnob. Sanctim. in Messinis prope Ipras. 255. n. 383. b. 389. c. 391. n. 480. n.
- Metæ, Metensis urbs, Metensium civ. Mettæ, Mediomatrix. *Mets*. 26. a. 67. b. 123. d. 199. c. 201. d. 204. c. d. 205. d. 258. n. 356. e. 368. b. 369. b. n. 414. a. 439. b. 462. a. 557. n. 646. d. *Vide* Mediomatrici.
- Metense territ. 20. b. Metensis Dioc. 67. n.
- Metenses. 25. e. 201. e. 202. a.
- Metensis Eccles. S. Stephani. 27. a. 123. d. 199. a. c. 424. b. 435. d. 436. n. Monast. principale S. Stephani. 199. a. Met. Eecl. Cimeterium. 258. n.
- Metensis Basilica S. Arnulfi. 199. a. Eecl. 369. b. n. Asceterium, 439. n.
- Metensis Abbatia S. Vincentii. 201. d. Mon. 202. a. Eecl. 435. n. Mon. 436. n. 462. a.
- Metensis Eecl. S. Petri. 199. c.
- Metensis S. Symphoriani Mon. Cœnob. Eecl. 198. e.
- Metensis Eecl. S. Salvatoris. 199. b. 435. e.
- Metensis Eecl. S. Felicis, extra muros. 414. a.
- Metulum, castrum in Aquit. 537. b.
- S. Michaelis, de Eremo, ad Eremum, in Eremo, Mon. Eecl. Cœn. Abb. 119. c. 218. e. 276. d. 373. n. 506. e. *S. Michel en l'Herin*.
- S. Michaelis de Ulteriori-portu Abbatia. 340. b. *Le Treport*.
- Miciacense Mon. in pago Aurelian. 135. n. Abbatia S. Maximini Miciae. 277. c.
- Miliacus vel Milleius, Burgus in Bellovacis. *Milly*. 233. n.
- Milidunensis pagus. *Vide* Meledun.
- Milliaci, incolæ Burgi Miliaci in Bellov. 233. b. n.
- Mimatensis Eecl. in Occit. *Eglise de Mende*. 428. d.
- Mineria, locus ubi terram habet Columhense Mon. 604. d.
- Minio, rivus in territ. Portiano. 484. b.
- Minorisa, Comitatus. 289. d.
- Mirabelli seu de Mirabello Eecl. S. Sebastiani, pert. ad Mon. Saviniac. in Dioc. Santon. 200. c.
- Mirabellum, Mirembel, urbs in Pict. 137. n. 268. d. 336. a. *Mirebeau*.
- Mirapixum, castrum in Occit. *Mirepoix*. 432. a.
- Mirmandum juxta Alpes, *al.* Milbian-dum castr. et Milmandum. 208. d. n. 628. b.
- Miroaltum seu Murat, castrum in Burg. 453. a. n. *Vide* Murat.
- De Mirual, de Mirualt, et Mirvoldum castrum in Ardenna, dependens ab Abb. S. Huberti. 149. b. 350. a. 356. d.
- Mirundolium, Farinarium dependens à Mon. Centul. 129. n.
- Mittenha, vicus extra urbem Basileam. 3. d.
- Moguntia, Maguntia civ. Alam. *Mayence*. 21. e. 25. a. 60. d. 65. a. b. e. 66. a. d. 69. n. 73. c. 74. c. 122. a. 191. n. 214. e. 262. b. 338. b. 369. a. 424. d. 427. b. 432. a. 500. a. b. n. 523. c. 557. n. 616. b. 617. b. c. 620. a. 638. a. 641. a. d.
- Moguntiacus. 19. c. 368. n.
- Moguntiensis Archiepiscopatus. 615. e.
- Moguntinus Episcopatus. 74. c.
- Moisiacensis Abbatia, apud Cadurcos. *Motsac*. 387. d. n. Basilica. 431. c.
- Molendinas et Molendinis, castrum in Norm. 82. d. 179. e.
- Molendinum Herla, castrum in pago Andegav. 77. b. 178. b.
- Molismense Cœnob. Lingonense seu Molisum, Abbatia in Dioc. Lingon. 169. e. 198. c. n. 284. d. 356. b.
- Monasteria. *Quære juxta scriem alphabeticam locorum, ubi sita sunt.*
- Monasteriolum, municipium in Norm. 41. b. opp. Monasteriolum, in Neustria ad Carent. fl. Monasteriol. in Argilla. *Montreuil-l'Argille*. 225. a. b. c. nn. 226. a. 227. c. 229. a. apud Monast. S. Georgii Mart. Ecclesia. 225. c.
- Monasteriolum Berlaei, castrum in pago Pictav. 280. a. 429. n. Monasteriolum 534. d.
- Monasterium-villare, Abb. et Villa in Norm. *Montvillier*. 420. n.
- Monasterium-novum Pictav. *Montierneuf*. 286. b. *Vide* Pietavens.
- Monmeliandum, castrum in Wilcas. 158. b. 410. b.
- Monoldi-villa, pert. ad Eecl. Tull. 152. b.
- Mons, castellum in Hannonia. Montes, Montense castrum. *Mons*. 64. d. 110. n. 152. a. 345. a. 363. a. Montensis Comitatus. 201. n. 254. b. n. 374. c. Mont. Eecl. S. M. et S. Lamberti. 152. a. Mont. Abb. et Eecl. 374. e. 375. a. 376. a.
- Mons-acutus, in Albige. 424. a.
- Mons-acutus, castrum in Norman. 226. a.
- Mons-acutus, in Ardenna. 376. b. Montiacutenses. 391. b.
- Mons-Albanus, in Cadurc. *Montauban*. 343. c.
- Mons Arnoldi, pert. ad Eecl. Vienn. in Gall. *Le Mont-Arnaud*. 551. b.
- Mons aureus, supra vallem Salinarum, in Burg. Comit. 460. b.
- Mons-Barbatus, in Comit. Cenom. seu Mons-Barbellus. 48. c.
- Mons-Basonis, in pago Turon. 265. d.
- Mons-Berulphus, in pago Petragor. 287. d. ubi Eecl. S. Mauricii. 287. d.
- Mons-Brianci, ubi Eecl. S. Petri, in Dioc. Met. 199. b.
- Mons Casletensis, in Fland. *Mons Des-*
- coufle*. 298. d. n. *Vide* Casletensis.
- Mons-Cassinus, Villa et Abb. in Ital. 250. e. 643. d.
- Mons Castri loci, in Hann. 202. d. *Vide* Castri-locus.
- Mons-Contorius, in pago Pictav. seu Mons-Consularis et Mons-Comitis. 137. c. n. 270. n.
- Mons-Desiderii, in Picard. castellum. *Mont-Didier*. 443. d. n.
- Mons-Elisii, villa in Pontiv. 133. n.
- Mons-Falconis, in Dioc. Virdun. ubi Eecl. S. Germ. 557. c. 558. a.
- Mons-fortis, in pago Paris. *Montfort l'Amaury*. 275. d. n.
- Mons-Gascois, Gauzonis, aut Guasconis, seu Mons Vasconum, in Arver. ad ripam Elaveris fluv. castrum in quo est capella. *Mont-Gacon*. 588. d. n.
- Mons-Gaudii, ubi translatum est corpus S. Martialis. 210. n.
- Mons-Glisiacus, in pago Pictav. ubi Eecl. S. Hilarii pert. ad Mon. S. Flor. Salmur. 280. b.
- Mons-Gomerici, in Norman. 224. d. 248. b. 475. n.
- Mons Iniqui, vel Fullonis, vel Philonis, juxta Surcas, in Com. Ard. vulgò *Monfelon*. 297. b.
- Mons S. Johannis, terra prope Salmur. in Andegav. 280. c.
- Mons-Johannis, castrum in Turon. 277. d. 506. e.
- Mons-Jovis, in regno Burg. 143. d.
- Mons-Jovis, seu Mons-jocundus, in Wilcas. *Le Montjavoult*. 235. n.
- Mons-Ison, cum Eecl. in Episc. Valent. 545. c.
- Mons-Judæus, in Episc. Vienn. 545. c.
- Mons-Juvarius, in Provincia. 545. c.
- Mons-Lethericus, in pago Paris. *Mont-leheri*. 111. c. n. 275. d. 276. a. n.
- Mons-major, in Provincia. 418. n.
- Mons-Maurenciacus. *Montmorenci*. 111. c. n. 599. d. 606. e.
- Mons-Melardi, ubi Eecl. S. Petri, cujus medietatem habet Mon. Saviniac. in Dioc. Lugdun. 200. d.
- Mons S. Michaelis, ad periculum maris, in finib. Norm. 36. d. e. 55. a. 242. b. 324. n. 325. b. 400. b. n. Mon. Abb. et Eecl. S. Mich. 242. b. 255. e. n. 256. a. b. *Vide* Tumba.
- Mons Piligardæ, castellum in finib. Burg. Comit. 19. d.
- Mons S. Quintini, et ejus Eecl. in Picard. 430. b.
- Mons-Rebellis Major, castell. in Norm. 280. d.
- Mons-Rebellis Minor, cast. in Norm. 280. c.
- Mons-Roconis, ubi Eecl. pert. ad Mon. S. Rieharii. 132. n.
- Mons Salomonis, seu Salusmons, et Salutismons, pert. ad Eecl. Vienn. in Gall. 551. b. n.
- Monsterolenses, in Norm. 228. c.
- Monsterolum, Monsteriolum, Monasteriolum castrum, et Monsterolum ad mare in Picardia. 384. b. 391. d. 574. a. b. n. 575. a. b. 576. a. Monst. S. Salvii Mon. Eecl. 574. a. b. nn. S. Wingualoei Eecl. 574. c. n. 575. e. S. Petri Eecl. 574. c. Monstrolii. *Ceux de Montreuil-sur-mer*. 391. n.
- Mons-Thesauri, seu Monthesaurus, castr. in pago Turon. *Montresor*. 257. n. 258. e. 274. b. n.
- Montenuisum, ubi possessiones habet Mon. S. Salvii Monsterol. 575. b.
- Montiniacum, in Pontivo. 129. n.
- Montiniacum, villa in qua possessiones habet Mon. S. Salvii Monsterol. 575. c.
- Montisburgi Abb. et Eecl. 46. a. 340. b.

46. a.
Montisburgi Abb. et Eccl. 46. a. 340. b.
Montolium, oppidum Italiae. 449. n.
Montosarii castrum, in Comit. Engol. 264. b.
Montrichardum seu Montrichardus, oppid. in Turon. ad Car. fl. *Mont-Trichard*. 259. b. c. n. 266. b.
Moretum, in silva Bieria, seu Fontis-Blaudi. 197. n. 488. n.
Morineas vel Morineae, in pago Cabillon. pert. ad Mon. Treuorc. 600. e.
Morinensis Eccl. 298. b. 299. c. e. 301. c. 305. c. 306. d. 307. c.
Morinensis Clerus. 107. b.
Morini. 104. c. 133. n. 148. n. 296. n. 300. c. 365. n. 461. n. Morinica regio. 391. n. Morino-Flandrica regio 391. n. Morinorum Ducatus. 243. c. d.
Morini seu Moritonienses, incolae Moritonii seu Moritolii. *Les Habitants de Mortaigne*. 232. n.
Moritonium, Moritolium, Moritonia, opp. in Pertico. *Mortaigne*. 232. n. 285. a. 393. b. 403. c. n. 404. a. 411. b. 629. b. Moritolii Comitatus. 248. c.
Mornaldus, villa in qua terram habet Abbatia Besuensis. 638. e.
Morius-mons, in Norm. 246. d.
Mortuum-mare, castr. et urbs in Norm. *Mortemer*. 45. e. 46. c. 47. a. 84. a. n. 148. d. 179. d. 207. c. 208. d. 222. d. 246. a. 247. d. 256. a. 316. n. 340. c. 341. a. b. n. 342. d. 404. b. c. Mon. S. Victoris de Mortuomari. 45. e. 340. b. *Vide* Mare-mortuum.
Morvennis territorium, in Burg. 421. b. n.
Mosa, fluvius. 9. c. 15. c. 150. a. 152. c. 153. c. 172. d. 249. c. 252. n. 253. nn. 260. b. 359. d. 364. n. 368. n. 416. c. n. 438. d. 455. c. e. 458. n. 500. c.
Mosella, fluv. 368. n. 436. c. 557. n.
Mosellanus, seu Mosellanorum Ducatus. 163. b. d. 164. a. 171. b. 202. n. 215. n. 249. c. n. 425. c.
Mosolium, castrum in Aquit. 535. a.
Mosomum, opp. Camp. 20. n. 560. b.
Mosomum Mon. 149. e. Mosomense Cœnob. seu Mosomagense Mon. 318. n. Eccl. 319. a.
Mosyniacum, villa pert. ad Mon. Fossatense. 600. a.
Mota-Fulcoii, Domus munitiss. in pago Turon. 268. c. 273. c. 647. a.
De Mota Mon. S. Johannis B. in Cenom. 135. n.
Mucra seu Mucra fluv. in Briegio. *Le Morin*. 440. a. n.
Mucra minor, fl. *Le petit Morin*. 440. n.
De Mundrivillare prædium, pert. ad Eccl. Tull. 153. a.
Murat, Castellum in Burgund. 4. b. 5. a. Murowalt. castrum. 369. d. n. *Vide* Miroaltum.
Murtena, castellum in regno Burg. et Murcena. 8. c. 18. c.
Musteriolum, castrum, ubi decimas habet Cœnob. S. Maglorii Paris. 568. c.
Mutua, locus in Dioc. Vesontion. 553. a.
- N
- N** ADAVERNENSES, populi in exercitu Philip. I. Franc. Reg. contra Rob. Fris. 391. b.
Namurcum, Namucum, Namen et Nau-mene, urbs in Belg. 253. d. e.
462. d. n. Namurc. Comitatus. 252. n. 253. e. *Vide* Manucum.
Nanceium, urbs Lothar. *Naney*. 557. n.
Nanceii Eccl. Primatialis. 557. n.
Nannetenses, in Min. Brit. 58. n. 412. d. e.
Nannetica urbs seu Namnetica civit. *Nante*. 29. e. n. 181. d. 219. b. 412. d. 624. e. Namneticus Episcopatus. 601. b. Nannetensis Eccl. 522. n.
Nant, mansus Eccl. Tull. 152. n.
Nantoilum, villa, ejus Altare possidet Cœnob. S. M. Suession. *Nanteuil-la-Fosse*. 593. d.
Nantolii Mon. S. Benedicti, in Aquit. 218. a. Abbat. de Nantoi. 506. e.
Narbouna urbs. Narbonis. 417. c. 514. e. Narbonensis Provincia. 83. n. 260. b. c. Narbon. Metropol. 394. n.
Narres, fiscus pert. ad Mon. Agaun. 546. b.
Navarra, et Navarrae regnum. 394. n.
Navarrei, Navarri et Navarrici. 358. n. 359. b. n. 395. e.
Nesa, fl. in pago Alban. 555. n.
Neellita, villa, pert. ad Abb. S. Gerin. Paris. 597. n.
Negilienses, Belg. populi. 391. b.
Nelensis, Villa et Eccles. in Episc. Morin. 306. e.
Neleii seu Nileii vel Noleii fontes, in Belg. *Le Pont de Neullay*. 295. b. n.
Nemausenses arenae, in Occitan. 454. c.
Nemausensis Episcopatus. 422. n.
Nemetum, urbs Germ. 19. b. 356. c. 439. c. *Vide* Spira.
Neomagum, domus regia Imper. in Germ. 60. b. 310. c. 353. b. 381. c.
Nemagum. 389. b. n. Neomagi Palatium. 164. a. 202. c. 250. b. 310. c. 425. d. 426. c.
Neracum, Toparchia tractus Vasat. in Aquit. ubi Cœnob. Neracense. 397. n.
Nerviorum Comitatus, in Belgis. 408. c. 409. a. 356. e.
Neustria, Gall. regio. 121. n. 432. a. b. 433. d. 434. c. 445. b. 467. a. 470. b. 222. a. 225. n. 235. b. 237. c. 240. a. b. c. 241. a. 242. b. d. 244. c. 245. b. d. 246. a. 247. b. 248. b. d. 317. c. d. 340. d. n. 404. b. n. 423. c. 424. a. 430. d. 477. n. 509. b. e. 622. c. 624. d. 625. a. *Vide* Normannia.
Neustriæ gens. 145. b. *Vide* Normanni.
Neustriæ Principatus. 240. b. Ducatus. 317. d. Neustriæ arva. 46. d.
Nicaea, Nicæa, Nichæa, et Nicena, urbs Bithyniæ. 16. a. 37. b. c. 144. a. 148. b. 166. a. 189. a. 221. d. 223. b. 248. b. 316. c. 328. c. 350. c. 386. e. 401. a. 646. c. Nicææ civitatis Basilica. 16. a. S. Mariæ. 37. c. 328. c. 401. a.
Nicomedia, civit. Bithyniæ. 458. n.
Nimi, villa pert. ad Eccl. Montensem. 374. e.
Ninyc-villa, et Nini ville. 376. b. n.
Niolium, ubi Cœnob. S. Vincentii. 221. a.
Niortense castrum, in Pict. 120. a. Niortum. 220. n.
Nita, fl. in confinio Alsat. et Loth. *Le Nied*. 419. n. Nitensis seu Niddensis pagus. *Ibid*.
Nivellense oppidum, Belg. in Brab. 423. a. Nivellenses. 391. a. Nivell. S. Gertrudis Eccl. 201. n. 352. e.
Nivernensis Comitatus, in Burg. 281. c. territorium. 281. n. 488. c. Nivernen-ses. 487. d.
Nivernis et Nivernum civit. *Nevers*. 162. c. 281. d. 343. n. 488. n. Nivern. suburbium. 590. d.
Nivern. Basilica S. Stephani. 281. c. Mon. S. M. et S. Steph. 589. n.
Nivern. S. Victoris Eccl. et Abb. 590. c. d. 591. a. b. c. 592. a. n.
De Niviella Altare, pert. ad Eccl. Tor-nac. 255. n.
Nobiliacense Cœnob. in Pict. *Noaillé*. 217. b.
Nogueriæ, seu Noguenaria, villa S. Richarii Centul. 129. b. c. 570. a. b.
Noisiaicum, super Maternam fl. pert. ad Mon. S. Martini de Campis apud Paris. 605. d.
Noit, locus ubi Burgus S. Martini Belli. 266. c.
Nongentum castrum in pago Aurelian. 457. n.
Norhontenses, in Belg. 304. e.
Norici, in Germ. 154. e. 176. e. 183. b. 360. c. 616. b. d. 622. e. 642. d.
Normanni, Nordmanni, Northmanni, Nortmanni, Normannica gens. 3. e. 14. d. 20. a. 21. a. c. 22. a. 29. d. 34. c. 37. c. 38. a. d. 39. a-e. 40. n. 44. a. 46. d. e. 47. a. d. n. 48. d. 49. b. c. 51. a. b. c. 52. a. b. 54. d. 55. c. 58. d. 60. d. e. 61. c. 63. d. 73. d. 77. a. b. c. 78. b. c. n. 79. b. c. 82. c. d. 83. n. 84. b. 86. b. 87. b. 92. d. 94. a. 95. b. d. 96. b. c. d. 97. a. b. 98. b. 99. h. 100. a. d. 101. a. c. e. 102. b. 103. c. 104. b. 133. b. 139. a. n. 140. c. d. n. 144. a. 148. b. d. 153. n. 154. a. e. 155. b. c. n. 156. a. 157. a. b. 159. c. 161. a. b. 166. c. d. e. 167. a. 168. c. d. 174. e. d. n. 177. a. c. n. 179. d. 180. b. 181. n. 184. a-e. 185. a. b. c. 186. a. 196. d. e. 206. c. n. 207. a. b. c. d. n. 208. a-e. 209. b. 210. a. c. 213. a. n. 214. d. 215. a. d. 216. a. b. 220. c. 221. d. n. 222. a. e. 226. b. 227. b. c. d. n. 228. a. c. d. 231. b. d. 235. a. e. 236. b. c. e. 237. a. b. n. 239. b. e. 240. d. 242. b. n. 243. a. d. 244. a. b. 245. c. e. 246. a. 247. c. e. 248. b. 262. b. n. 263. a. 263. e. 284. a. 286. a. 292. e. 296. n. 310. n. 311. a-c. 312. n. 313. c. 314. n. 317. d. n. 318. a. b. n. 320. n. 321. b. d. n. 325. n. 326. d. n. 327. a. d. 328. d. 329. c. 330. n. 333. d. 334. c. 335. a. n. 340. c. 341. a. b. c. 342. d. 343. a. 347. a. 352. a. 354. c. 360. e. 363. d. 366. n. 381. a. 391. b. 394. c. 395. n. 399. d. 400. n. 404. b. c. d. n. 405. a. 416. b. n. 423. c. 428. a. b. n. 433. a. 447. d. 448. a. d. n. 450. a. c. 451. b. c. 476. n. 565. n. 579. n. 623. n. 629. c. 630. a. 636. c. 637. e. 638. a. 640. b. 642. c. d. 644. d.
Normanni Apulienses. 49. c. d. n. 163. c. 164. b. 219. a. 262. b.
Normanni Sequanenses. 275. n.
Normanni Wilcassin. 235. c.
Normannia, Nordman. Northm. Nort-mannia Francorum. 6. a. d. 8. a. 22. a. 35. a. b. d. 36. b. c. 37. e. 38. a. d. 40. e. d. 41. b. 44. c. d. 45. a. c. 46. d. 48. c. 49. a. 50. b. c. 52. c. 53. b. d. e. 54. a-e. 55. b. c. 56. e. 57. c. 75. b. e. 76. b. c. d. 77. c. 78. b. 79. a. d. 80. a. 81. a. 83. a. b. d. n. 84. a. d. 85. a. b. n. 88. a. b. c. 89. c. e. 90. b. c. 91. b-c. n. 92. a. 94. d. e. 95. a. d. 99. c. 101. a. e. 102. a. e. e. 103. e. 136. e. 138. d. e. 139. a. n. 140. b. c. n. 141. a. 143. a. b. 144. a. 148. c. 153. d. 155. n. 156. b. 161. b. 162. b. d. 163. c. 165. e. 166. b. c. d. 168. e. 173. d. e. 174. c. n. 175. a. b. c. 176. a. b. c. 177. b. c. 178. a. b. n. 179. d. e. 180. a. 181. b. d. 182. a. 183. n. 184. a. n. 185. d. 186. a. b. 187. c. 189. a. 190. a. c. e. 192. b. d. 193.

- c. 206. c. d. e. 207. a. b. n. 208. c. d. 209. d. 210. a. c. 211. b. c. d. 212. b. c. 221. n. 223. n. 224. a. c. n. 225. b. 226. a. 227. b. d. e. 228. c. 229. b. 230. c. 231. n. 234. b. c. d. n. 235. b. 238. c. 239. a. 240. a. b. n. 241. b. 242. b. n. 243. b. d. 244. a. b. 245. b. c. 248. b. c. n. 263. a. 283. b. 284. n. 286. a. 294. d. 306. b. 309. d. e. 310. b. 311. b. 313. c. d. e. 314. b. c. d. n. 315. a-e. 316. a. d. 317. a. c. 320. d. 321. d. 323. c. 324. a. c. n. 325. b. 326. a. d. 327. e. 328. c. 329. c. 330. a. b. n. 331. c. 334. b. n. 335. d. 336. a. n. 338. a. 339. a. n. 340. a. c. d. nn. 343. b. 347. a. b. 348. a. 350. d. 351. a. 355. a. 358. d. 359. b. 360. b. 361. d. 366. e. 367. a. 388. d. 393. b. c. 400. a. 402. c. d. 403. c. d. nn. 404. a. b. 405. b. 410. b. 411. a. b. 423. c. 424. a. 428. a. b. 439. n. 479. c. 507. e. 527. b. 528. b. 532. c. 598. n. 629. c. 636. e. 637. a. e. 638. a. 640. b. 642. c. d.
- Normanniæ Monarchia. 393. n. Regnum. 442. c.
- Normanniæ Ducatus, Normannicus et Normannor. Ducatus. 38. a. 45. a. b. 52. d. 53. c. d. 57. b. 132. a. 147. c. 148. e. 177. b. 221. d. 223. d. 230. n. 237. d. 240. n. 241. a. 245. b. 248. n. 316. b. 317. d. 321. a-d. n. 322. a. 326. b. c. n. 330. b. n. 335. d. 343. n. 430. n. 629. d.
- Normanniæ seu Normannicus Comitatus. 54. a. b. 142. c. 143. a. 144. b. 189. b. 190. a. c. e. 255. b. 316. a.
- Normanniæ tellus. 84. c. Normannorum Patria. 17. b. Normandensis regio. 5. e. Norman. Provincia. 292. e. Normannici fines. 85. b.
- Normannicus Limes. 34. d. Normannici Limites. 38. c.
- Normanniæ et Britanniae Confinium. 294. d.
- Normannici vici. 47. n. Normannica Compita. 48. d.
- Normannicum mare. 36. c.
- Nordannibri, Nordannubri, et Nordannubrii, in Angl. 357. d. n.
- North seu Plaga Aquilonaris. 139. a. n.
- Northumbri. 309. c. 313. c.
- Norvegia. 400. n. Norvegia. 644. b. Northwega. 51. a.
- Norwagenses, Norvegiae populi. 208. e. Norvegi et Norregani. 309. c. Northwigenæ. 51. a. 139. n.
- Nova-foresta, silva in Norm. 189. b. *Noveforest*. 211. b.
- Nova-Lyra, villa in Norm. 366. n.
- Nova-villa, vicus in pago Camerac. 127. n.
- Nova-villa, in pago Fameniensi. 253. d.
- Novale, Villa et Eccl. pert. ad Cœnob. S. Maglorii Paris. 568. a.
- Novavilla, in Hannonia. 110. d.
- Noviandum, super Mosam, ubi Altare S. M. pert. ad Mon. S. Huberti Andagin. 150. a.
- Noviens, locus in pago Bitur. 282. d.
- Novientense Mon. in Germ. finibus, in pago Alsac. in Episc. Argentin. 422. d. 434. n.
- Novigentum, in pago Carnut. *Nogeni*. 273. d. n. 433. b.
- Novigentum, Noviandum, et Nonjandum, Villa et Altare in pago Laudun. *Nogent sous Coucy*. 431. b. n.
- Novigentum, castrum in Pict. 373. c.
- Noviodunum, urbs Gall. Belg. *Noyon*. 129. n. 324. b. *Vide* Noviomag.
- Noviomagnum seu Noviomagus, opp.
- Germ. 18. d. Noviomagus, Palatium Reg. 456. e.
- Noviomagus, urbs Gall. Belg. *Noyon*. 592. n. 625. b. Noviomensis civit. 483. a. *Vide* Noviodun.
- Noviomenses. 340. d. 391. b.
- Noviomensis pagus. 581. n.
- Novum-castellum, super Axonam. 149. d.
- Novum-castellum, in pago Sagonensi. 228. n.
- Novusburgus, in Norm. 359. b.
- Novus-Mercatus, castrum seu municipium inter Gornacum et Gisortinum, ad fl. Ittam. 233. b. c. n. *Neuf-Marché*. Eccl. S. Petri de Novo-Mercato. *Ibid*.
- Nuarevieris, villa in qua habet aliquid Eccl. B. M. Stamp. 579. d.
- Nucariense Mon. S. M. in pago Turon. *Noyers*. 218. a. n.
- Nuceretum, villa prope Grentemesnium, in Norm. ubi Mon. et Eccl. S. M. 46. n. 224. a. e. 226. e.
- Nuenbug seu Nwenburch, castrum in regno Burg. 8. c. 18. c.
- Nungerolensis vallis, in Comitatu Bargensi. 546. e. 547. a.

O

OCEANI Littus, quod Picardiam respicit. 298. n.

Oceanum mare, seu Oceanus. 21. a. 104. c. 105. a. 428. a. 601. a. 625. b. 642. c.

Oceanus Aquitanicus. 260. c.

Oceanus Britannicus. 83. n. 170. c. 178. n. 180. a. 260. b.

Odelricum, in pago Tull. 152. c.

Odreuses, Belg. Gall. populi. 304. e.

De Ofa portus, in Episc. Lugdun. 545. b.

Offonis villa, locus ubi quondam nobilis Abbatia in honore S. Leodegarii, pert. ad. Abb. S. Benigni Divion. 15. b. 538. d. Abbat. de Offonis villa. 369. c. n. Cella et Eccl. S. Leodeg. 538. d.

Oiscium, Oseium seu Osiacum, municip. in pago Camerac. 482. b. c. d. n.

Olarion, Insula, Olerensis Insula, ubi Eccl. S. Dionysii. *Oleron*. 119. n. 120. a. 426. n.

Olda, fl. in Britan. Min. *Oudon*. 413. n.

Olderdesdit, terra in Comit. fl. 106. n.

Olina, Olna, Olena, fluv. in Norm. *Orne*. 43. c. 76. d. n. 178. a. n. 247. n.

403. a. n. Orna. 477. n.

Olino seu Olno, in Norman. *Aunon-Source-d'Orne*. 178. n.

Ollona, apud Pictav. ubi S. M. Eccl. 424. b.

Onuartum Monast. in Germ. 422. e.

De Oosborg Capella et Altare, in Fland. pert. ad Abb. S. Petri Blandin. 392. c.

Oppenheim, urbs Palatin. ad Rhenum. 68. a.

De Oratorio Eccl. in Diœc. Lugdun. 545. b.

De Orcadis villa, in pago Tull. 152. c.

Orcarium, in Turon. 259. a.

Orna fluv. Norm. *Vide* Olina.

Ortensis vallis, ubi multa possidet Mon. S. Andreae Vienn. 545. b. c.

Osiacum, ad caput Sabis fl. positum. *Oisy*. 482. n.

Osonium, in Fland. 110. n.

Ostervandenses, in Fland. 391. a.

Ostravantus pagus, in Diœc. Atreb. 108. n. Ostrebantus pagus. 599. c.

Otmari-villa, ubi prædia possidet Cœnob. Columbense. 604. d.

Ottinga, pagus in confinio Franc. et Germ. 366. n.

Oucis, Oucense castrum seu Angum, Norm. opp. *Eu*. 45. a. b. *Vide* Augense opp.

Oxenaforda urbs, Oxonium in Angl. *Oxford*. 655. e.

Oxifordium, opp. Angl. 637. c.

Oximenses, in Diœc. Sagiensi. 340. e.

Oximensis Comitatus. 39. b. 43. c. 48. c. 76. n. 84. n. 333. d. 402. c. n. 403. a. n. 405. b.

Oximensis, pagus, Ossimensis, in Norm. *Hiesmois vel le Pays d'Yéme*. 42. a. 76. n. 84. e. n. 178. n. 333. e. n. 477. b. n.

Oximensis Vicecomitatus. 224. d. 227. a. n.

Oximum. *Yesme*. 321. a. c. 329. d. 342. d.

Oxonienis Comitatus, Oxfordix in Anglia. 655. c. e. 637. c. d.

P

PARENBERG, in Saxon. 615. d. Bavenberch. 641. c.

Pabenbergensis Episcop. 616. a.

Paceium, in Norm. 86. n. 243. d. 367. a.

Pactolus, Lydiae fluv. 435. b.

Padus, Italiae fluv. 260. a. 618. c.

Pagani. 38. n. *Vide* Dani, Northmanni, Mauri, Sarraceni.

Palatium, Ecclesia de Palatio. 417. d.

S. Palladii Abbatia. 426. c.

Pannoniæ. 641. c. Gens Pannonica. 619. b.

Panormum, in Sicilia. 140. n. 228. n.

Panormitani. 228. n.

S. Pantaleonis Cella, in Provinc. 545. c.

Papia, in Italia. 166. d. Paveia. 217. a.

Parisienses. 152. b. Parisii. 427. c. 470. n.

Parisiensis Ecclesia. 149. n. 567. a. b. n. 578. c. d. S. Mariæ. 579. n.

Parisiensis S. Bacchi Ecclesia. 578. e. 579. n.

Parisiens. S. Bartholomæi Capella Regia et Monast. 568. n.

Parisiens. SS. Bartholomæi et Maglorii Eccl. et Cœnob. 567. d. e.

Parisiens. S. Benedicti Basilica. 579. n.

Parisiens. S. Genovefæ Basilica. 568. n. Ecclesia. 571. a. 651. b. c. n.

Parisiensis S. Germani à Pratis, seu SS. Vincentii et Germani Ecclesia, Basilica et Abbatia. 158. b. 274. c. 275. a-e. 580. n. 597. c. d. nn. 598. b. c. d. 608. b. c. 609. a. c.

Parisiensis S. Juliani Ecclesia. 578. e. 579. n.

Parisiensis S. Laurentii Basilica. 605. n.

Parisiens. S. Mariæ in Campis. Eccl. 568. n.

Parisiensis S. Marinæ Eccl. in Ins. Paris. 567. c.

Parisiens. S. Martini de Campis Eccl. Basilica, Abbatia. 159. c. 291. n. 355. d. 394. a. 399. c. 410. b. 434. n. 561. c. 562. c. 563. d. 568. n. 605. a-c. n.

Parisiensis S. Severini Eccl. 578. e. 579. n.

Parisiensis S. Stephani Basilica. 568. n. Eccl. 578. e. Basil. S. Stephani de Gressibus. 579. n.

Parisiensis Pagus. 197. d. 230. c. 348. d. 577. d. 605. d.

Parisii, Parisius, Parisiaca urbs, Lutetia Parisiorum. 37. e. 159. c. 170. c. 196. b. 197. c. 208. c. 213. b. 276. b. 297. n. 308. b. 324. b. 341. c. 344. d. 355. b. d. 365. a. 371. b. 384. d. 393. d. 399. c. 409. c. 410. b. 412.

- a. 434. n. 438. d. 497. n. 505. d. 527. c. 528. d. 532. e. 563. e. 566. n. 567. c. 568. b. n. 571. c. d. 577. e. 578. c. 579. n. 580. n. 584. b. 597. b. d. 598. a. 605. c. d. n. 606. b. 609. a. 624. d. 625. a. Parisii Insula. 567. c. Parisiens. suburbium. 567. c. 578. c. e. 580. n. 597. d.
- Parnæ. 235. c. n. 475. d. n. Parnensis Eccl. S. Martini. 235. c. d. 475. d. Parnense territor. 475. c. Parnenses. 235. c.
- Parteniacum. 507. a.
- Parteniacum, Castrum Aquit. 534. c.
- Parthæ. 440. b.
- Passeium, Passaium, *Le Passais*, Pagus in Confin. Norm. et Cenom. 178. n. 336. a. 342. a.
- Paterniacum, *Payerne*, in Diocesi. Lausan. 544. c. n. 554. b. Paterniac. Monaster. 4. b. 544. c. n. 545. b.
- Patriciacum, Patriciaca Cella, pertin. ad S. Benedict. Floriac. 377. b. 490. c. n.
- Paveia. *Vide* Papia.
- S. Paulæ Eccles. in Paroch. S. Laurent. pertin. ad Cœnob. Saviniac. 200. d. S. Pauli Castrum. 422. n. Terra. 295. c. 296. a. Comitatus. b. 306. c. d. 334. d. 346. S. Pauli oppidi Populus. 306. b. S. Pauli Ecclesia. 305. c.
- S. Pauli Ecclesia, in territ. Santon. 548. n.
- Pauliacus, Polliacus, *Pouilly*, villa prope Molisnum. 198. a. n.
- Pauliniacensis Abbatia. 369. c. n.
- Pauniacum, Pauniaca Villa, Ecclesia, Castrum, Castellare, Prædium, pertin. ad Eccles. Tull. 152. c. d.
- Pembroch, Comitatus in Angl. 227. n.
- Pena, Rivul. in Comit. Flandr. 105. d.
- Penevesellum, Penvesellum, Pevencesellum, Portus in Angl. 93. c. 94. a. 102. b. 238. b. 629. c. Penevesellum mare. 51. a.
- Pennesca, Portus Angl. 313. a.
- Pennæ, Castrum de Pennis. 429. c.
- Pepelinghæ, juxta Calquellam, Pepelinghem, Pepelingæ, 299. c. n. 301. b. c. d. Pepelingharum Comitatus. d.
- Pepelinghæ, juxta Witsandum. 299. c. n.
- Perona, 419. a. Peronenses. 391. b. S. Andreae in suburb. Peron. Abbatia. 449. a. Peronensis via. 127. n. Mons S. Quintini prope Peronam. *Vide* Mons S. Quint.
- Perpiniacum, Perpinianum. 510. n. 514. d. n.
- Pertenhæ, villa Monast. Watin. 105. n.
- Perticus, Perticum. 226. n. 228. n. 232. n. 340. d. 359. b. Perticenses. 340. d.
- Petingham, Parochia in Comitatu Flandr. 106. n.
- Petragicum. 625. c. Petragor. Eccl. Episcopalis. 287. c. d. Petragorenses. 269. a.
- S. Petri ad Montes Abbatia Canonic. in Dioc. Met. 67. n.
- Petrosum Vadum, Villa Abb. S. Maglorii Paris. 568. a.
- Petrua, Petucris, castrum. 159. a. 160. d. *Vide* Pithueris.
- Pevencesellum. *Vide* Penevesellum.
- Pexcium. *Poissey*. 222. a. *Vide* Pissiacum.
- Pharencum, in Episc. Lugdun. 545. b.
- S. Philiberti Villa, in Norm. 72. e.
- Philistii. 497. a.
- Phladritinga, Phladritinga, Phlatritinga, in Germ. a. c.
- Picardi. 302. n.
- Picardia. 298. n.
- Picentes Gives. 22. a.
- Pictavenses, Pictavienses, Pictavi, Pictavini, *les Poitevins*. 137. c. 217. a. b. d. 220. b. 235. b. 264. b. 268. e. 269. a. c. d. n. 270. a. n. 285. d. 336. a. 340. d. 341. c. n. 391. b. 486. b. c. 647. b.
- Pictavensis Episcopatus. 601. a.
- Pictavensis S. Crucis Abbatia. 280. b.
- Pictavens. S. Hilarii Eccl. et Mon. 119. d. 218. c. d. 264. c. 495. n.
- Pictavens. S. Mariae Eccl. 216. e.
- Pictavens. Monasterii-Novii Ecclesia sub titulo SS. Johannis Ev. et Andreae. 118. d. 120. a. 121. a. b. c. 372. n. 373. e. 374. a. Cœnobium. *Ibid*. 644. e.
- Pictavens. S. Nicolai Eccl. et Mon. 119. d. 218. d.
- Pictavens. S. Petri. Eccl. 373. a.
- Pictavens. S. Pauli Eccl. 372. d.
- Pictavensis Eleemosynaria Domus ante Eccl. S. Nicolai. 218. d.
- Pictavensis, Pictaviens. pagus. 137. n. 138. d. 257. a. 268. d. 269. n. 340. d. 601. b. Pictavense territor. 280. b. Pictavus pagus. *Ibid*. Pictavinus pagus. 429. n. Pictones, *le Poitou*. 112. n. 137. n. Pictavia. 261. b. 353. a. 373. a.
- Pictavi, Pictava, Pictavis, Pictavum, Pictavensis urbs, Pictones. *Poitiers*. 75. n. 77. c. n. 78. d. 120. b. c. n. 121. a. b. 216. c. 217. d. 218. d. 268. d. 286. b. 287. b. 341. d. 349. d. n. 373. e. 438. n. 495. n. 530. b. 625. a. c. 644. e. Pictavens. suburb. 119. d. 120. a. 268. n. 286. n.
- Pinciacus pagus. 567. c.
- Pinpeningæ in regno Burg. 547. a.
- Pirenæi Montes. *Vide* Pyrenæi.
- Piron, Piron, in Norm. 327. e. n.
- Pissiacum, Pissiacum, Castr. *Poissey*. 158. d. n. 159. a. 398. d. 399. a. Pexcium. 222. a.
- Pistriacum, *Presti*, villa Abbatiae Trenore. 600. e.
- Pithucris, Pitiveris, Petuera, Petucris, *Piviers*, *Pluviers*, *Pitiviers*, castrum et opp. in Belsiâ. 45. b. nn. *Vide* Petuera.
- Pitiverensis Archidiaconatus. 488. n.
- Pitiverensis S. Salomonis Ecclesia. 457. c.
- Pitiverensis SS. Gregorii et Loeti Canonice. Eccl. 457. c.
- Placentia, Urbs. 28. b.
- Plauciacus, Mansus Monast. Saviniac. 201. a.
- Plotæ, villa Abbatiae Trenore. 600. e.
- Podelbrunna, in German. 61. c.
- Podium. 28. c. S. Maria ad Podium. 28. c. Monast. S. Romani de Podio. 200. n.
- Podium-Fagi, Castrum. 373. c. Castellania. d.
- Poilliacum, Poliacum, villa in Comitatu Forensi. 544. c. 545. b. Ecclesia villæ Poilliaci. 544. c.
- Poiodelen, in Provincia. 545. c.
- Poletha, Politha, in Germ. 60. c. 641. b. e.
- Polliciensis Eccl. in pago Senon. 198. n.
- Polliniacum, Poliniacum. 552. c. Burgus. 553. a. Ecclesia S. Nicolai de Poliniaco, in Dioc. Vesunt. 552. c. e.
- Poloni seu Sclavi, Polani, Pulani. 8. c. 18. c. 260. d. 419. d. 423. b.
- Polonia. 423. n.
- Ponarium, Poniacum, *Poney*. juxta oppidum Talueriarum. 555. c. n.
- Ponciacum in Episcop. Andegav. Villa Trenorensis. Abbatiae. 601. b.
- Pons-a-Rasse, in Flandr. 164. n.
- Pons-a-Salice, *Pont-à-Saulx* in Com. Flandr. 126. n.
- Pons Audomari. *Pontcaudemer*. 16. n. 76. n. 331. b. n. 340. a.
- Pons S. Jacobi. 366. n.
- Pons Ursonis, *Pontorson*. 324. c. d.
- Pontio, Villa ubi Mansus S. Petri Catalaun. 577. a.
- Pontilevius, Pontilevium, Pontilevis. Ponsleviatus, Ponslencius, Pontleviatis. *Pontlevoy*. 118. a. 259. d. 265. d. 266. b. 278. c. n. 349. n.
- Pontilev. Abbatia et Cœnob. 278. a. c. 564. e. Abbatia de Ponteleucio. 506. e.
- Pontisara. 324. b. Pontesium. 632. c. 634. d. Pontesiens. Comitatus. 634. c.
- Pontivenses. 340. d.
- Pontivum, Pontivus, Pontivorum terra. *Le Ponthieu*. 49. e. 51. a. 54. b. 80. c. 87. c. n. 129. d. 148. d. 183. n. 192. d. 227. n. 247. d. 295. c. 296. a. 340. d. Pontiv. Comitatus. 133. b. 222. d. Ponticus, Pontius, Pontivus et Pontivensis Pagus. 138. e. 139. a. 176. b. 574. n. Pontivorum Provincia. 135. b. Pontiva, Pontica Provincia. 167. c. 207. d. n.
- Pontivus, fluv. qui Maia vocatur. 192. c.
- Pontons, in Pago et Dioc. Ausc. locus à Cœnob. Flor. depend. 486. b. S. Maurus de Pontons. 486. n. Ecclesia de Pontons. 486. c.
- Popelinghem, ubi Decima pertin. ad Eccl. Ard. 307. n.
- Porcarii-Vallis, in Pago Camerac. 127. n.
- S. Porciani Cella, in Comitatu Arvern. 601. a.
- Porrivallis, in Pago Camerac. 127. c. n.
- Portas, Villa S. Richarii. 132. c. 133. b.
- Portianum territor. 484. a.
- Postviller, Possessio Virdun. Eccl. 493. c.
- Præneste. 425. n.
- Pratelli, Prateclum, Prategens. Vicus in Norm. 45. d. 75. n. 167. b. 223. c. 340. a. 387. b.
- Pratell. Virorum Abbatia, Cœnob. 16. c. n. 38. c. 167. a. 223. e. 340. a. 402. a. 528. a. 532. a. Eccl. S. Petri ad Pratell. 387. b.
- Pratelle Sanctimonial. Abbatia, Cœnob. 45. d. 167. a. 223. e. 340. a.
- Privignum. *Vide* Pruvinum.
- Proliannum, Castrum. 432. a.
- Prostum, Paræcia, cujus Decima pertin. ad SS. Trinit. Vindoc. 430. n.
- Provincia. 67. n. 264. n. 327. a. 418. n. 545. c.
- Provinense Castrum. *Vide* Pruvinum.
- S. Prudentii Cella, in Pago Pictav. 601. b.
- Prulliacum. Prulliacus, Toparchia. 273. b. n. 506. e. Prulliac. S. Petri Monast. 118. a.
- Provincensis Pagus. 479. a.
- Pruvincensis S. Aygulphi Cella, Eccl. Monast. 517. d. n. 585. a. nn.
- Pruvinum, Pruvignum, Provinense seu Pruvinese oppidum et Castrum. *Provincs*. 282. d. e. 478. a. c. e. n. 517. d. n. 585. a.
- Psalernum. *Vide* Salernum.
- Psalmodium. 417. d.
- Puirium. 373. c.
- Pulani Sclavi. *Vide* Poloni.
- Puliniacum, Fundus Eccl. S. Victoni Virdun. 147. n. situs in Comitatu Ruthensi. 654. n.
- Pulliacus, Pulliacum, villa Abbatiae Agaun. 546. b.
- Pultariense Monast. 482. n.
- Pultarienses, in Lingon. 482. n.
- Pupet, Pipet, castrum apud Vienn. 549. c. n.
- Pusvillare, Villa Eccl. Vird. 250. b.
- Puteolum, Castr. 158. d. 159. a. 275. a. n. 398. d. n. 399. a. n. 487. a. c. n.

- Puteus-Tonesi, Villa cujus Decimæ pertin. ad Cœnob. Chassan. 373. b.
 Pyrenæi Montes. 289. n. 510. n.
 Pyrensis Cella, pertin. ad Abbatiam S. Huberti Andagin. 149. d. 150. b.
- Q
- QUANTIA**, fluv. in Morin. Pago. *La Canche*. 133. n.
 Quaregnon, villa. 376. b.
 Queant, castrum, in pago Camerac. 127. n.
 Quercus Arbaldi, prope S. Florent. Salmur. 280. b.
 Quinciæcum, Abbatia. 506. e.
 Quinmach, ubi Ecclesia S. Orientii. 396. e.
 Quinssaium, *Quineay*. 372. d.
 S. Quintini Comitatus. 127. b.
 S. Quintini Suburbium. 573. n.
 S. Quintini Viromand. Ecclesia. 361. c. 638. c. Monasterium. 624. b.
 S. Quintini Capellula, dicta Capelhova, prope Ard. 303. b.
 S. Quintini Mons. *Vide* Mons S. Quint.
 Quintinienses. 391. b.
 S. Quintinus ante Bliretum, prope fluv. Car. 266. b.
- R
- RADOLIUM**, *Reuil* Monast. in Brieg. 440. c. n.
 Raimalastum, in Norm. 232. d.
 Raimbaucourt, castr. in Flandr. 164. n.
 Ramesia, Remesia, in Angl. Ramesiense, Ramesiense Monast. 176. a. 288. b. 522. n. Rames. Eccl. *Ibid*.
 Ramponct, Mansus pertin. ad Monast. Talueriar. 555. c. n.
 Ranconum. 506. e.
 Randani, in Forezio, ubi Monast. S. Joannis. 200. n.
 Ransolæ, Monast. 288. d.
 Rasbatia, seu Russia. 197. n. 481. n. *Vide* Russia.
 Ratispona, Ratisbona, Radisbon. urbs. 27. c. 66. a. 405. d. 407. d. 427. c. 470. n. 469. d. 471. d. 619. a. d. 641. e. 643. d. Ratisponenses. 470. n.
 Ratisponensis, Radesbonensis Ecclesia. 616. a.
 Ratisponensis S. Hermentranni Eccl. et Abbatia. 405. d. n. 469. d. 470. a. n.
 Ravenna, civit. 195. b. 426. b. 428. e.
 Rauzin, rivulus pertin. ad Mon. Saviniac. 200. d.
 Rebellis-Mons, terra Monast. S. Richarii. 132. n.
 Reccia, Villa ubi Altare pertin. ad S. Petrum Catalaun. 577. a.
 Redda, castrum. 419. c. Reddensis Comitatus. *Ibid*.
 Redonis, Redonica urbs. *Rennes*. 35. a. 138. a. 181. n. 280. d. 371. d. 434. a. d. Redonenses. 58. n. 371. c. 426. c.
 Redonensis S. Melanii Abbatia et Mon. 181. n. 280. d. n. 281. a. n. 372. c. n.
 Redonensis Sanctimonial. Abbatia. 277. b.
 Reginaldi Castrum. 169. c. *Vide* Castrum Raginaldi.
 Regula, *la Reole*, ubi Cella Abbatiz Floriac. 185. n. 418. n.
 Reiteste, Retextum, Retest, *Retel*. 251. c. n. 276. a. 361. c.
 Relingham, Villa ubi Decimam habet Eccl. Ard. 307. b.
 Remesiensis Abbatia. *Vide* Ramesia.
- Remenses. 340. d. 391. b.
 Remense Solum. 464. e.
 Remensis Pagus. 70. c. Comitatus. 33. a. 350. c. Remorum Fines. 251. n. 583. n.
 Remensis Provincia. 461. n. 463. d. n.
 Remensis Archiepiscopatus. 291. c. Sedes. 294. e.
 Remensis Ecclesia. 70. c. 136. c. 318. n. 481. n. 498. d. 519. b. c. d. 520. a. b. 523. c.
 Remensis S. Mariæ Ecclesia. 32. c. 33. a. 130. d. 136. c. 159. d. 413. e. 464. e. 466. c. 467. b. n.
 Remens. S. Remigii Francorum Apostoli Abbatia, Basilica, Cœnobium, Ecclesia, Monasterium, Templum. 14. c. n. 33. b. 42. c. 134. c. 160. d. 222. c. 246. b. 250. d. 252. a. 291. c. 308. d. 310. d. 344. b. 354. b. 426. e. 463. d. n. 464. b. 465. a. 466. b. c. n. 467. b. n. 491. b. 522. b. 587. n. B. Remigii Sepulchrum. 464. b. 466. d.
 Remensis S. Dionysii Abbatia, Basilica, Ecclesia. 291. c. 466. c. n.
 Remi, Remis, Remorum urbs. 14. c. n. 20. d. 42. c. 70. c. 113. c. 121. n. 124. n. 151. a. 160. d. 161. d. 197. n. 213. b. 222. c. 238. n. 250. d. 251. a. 283. d. 291. c. d. 292. b. c. 294. e. 308. d. 310. d. 318. d. 319. c. 324. b. 340. d. 344. b. 348. a. d. 354. b. 357. a. 369. c. n. 371. b. 379. b. n. 385. c. 386. b. 412. b. 415. c. 426. e. 437. b. 461. n. 463. c. n. 465. a. 466. b. 481. nn. 491. b. 492. a. 560. c. 586. c. n. 587. nn. 602. a. 608. n.
 Remorentinum. 273. d.
 Renvalt, castrum in pago Tull. 152. d.
 Resbaci fluviol. in Brieg. 440. n.
 Resbacum, villa in Brieg. 440. c. n. 479. b. c. Resbacensium Plebs. d.
 Resbacense Cœnob. 440. c. n. 479. c. n. 480. a. Resbaci Oratorium. 480. a.
 Reson, Mansus Eccl. Tull. 152. n.
 Retest, Retextum. *Vide* Reiteste.
 Retbus, fluv. *Vide* Rhenus.
 Retia. *Vide* Rhetia.
 Reveria, fluv. 295. b.
 Rbemi. *Vide* Remi.
 Rhenus, Rhetnus, fluv. 2. a. b. 3. a. e. 25. d. 60. a. c. 66. a. 67. b. 83. c. n. 149. b. 179. d. n. 260. b. 367. e. 374. c. 389. b. 422. d. 425. a. 548. n. 557. n. 616. b. 644. e.
 Rhetia, Rhetia Prima. 143. e. n. 455. n.
 Rhodanus, Rodanus. 4. e. 8. d. 18. d. 260. c. 290. a. 601. d.
 Rhotomagus. *Vide* Rotomag.
 Riæ, Ry, villa Norm. 332. d.
 Ribedanas, villa in Provinciâ. 545. c.
 Ribelmontenses. 391. b.
 Ribuarii. 2. b. Ribuariorum Regio inter Moguntiam et Aquisgranum posita. 617. e.
 S. Richarii Abbatia, Ecclesia, Templum, Monast. 129. c. n. 130. b. 131. a. b. d. 132. a. c. 133. b. n. 134. c. e. n. *Vide* Centulum.
 Richiani Comitatus. 557. d.
 Rictiacus, villa cujus pars pertinet ad S. Petrum Vivum Senon. 198. a. n.
 Ridula, Rigella, Rilla, Risela, Rissella, *la Rille*. Fluv. Norm. 43. d. 76. e. n. 77. a. 243. d. 335. c. 366. n. 629. b.
 Rivaria, pertin. ad Eccles. Ambian. 424. c.
 Rivipolli seu Rivipulli Abbatia, Eccl. Monaster. 289. n. 290. a. b. n. 291. b. Rivopollense Cœnob. 434. c.
 Rivisiacus, villa Monast. Flaviniac. 421. n.
 Rivus-bulliens, in Comit. Flandr. *Boulenrieu*. 126. n. 164. n. Debuliens-Rivus. 126. a. c. n.
 Ro, locus in Flandr. 164. n.
 Rochis, villa ubi Possessio quædam S. Medardi Suession. 585. c.
 Rocinences. 391. b.
 Rodebecus, fluv. Norm. 244. d.
 Rodebure, ubi Altare pertin. ad Eccl. Tornac. 255. n.
 Rodenburgenses. 391. n.
 Rodoilivallis, *Rouvenil*, in Norm. 37. c. 328. e. n.
 Rodomus, Rodomensis civitas. 244. d. 245. a. *Vide* Rotomagus.
 Rodortei castrum in pago Tull. 152. d.
 Roduens, Eccl. in Episc. Lugd. 545. b.
 Roiense Territor. 588. d.
 Roleria, Villa Cœnob. Valciod. 253. b.
 Roma, Romana urbs, Romulea urbs. 3. b. 6. b. c. 10. b. 14. a. c. d. n. 18. c. 20. c. d. 21. a. b. 22. b. 24. b. d. 28. n. 60. b. d. 62. b. 65. c. 68. a. 69. b. 73. e. 102. e. 107. a. e. 120. b. 134. a. 144. b. 146. c. 147. a. b. 151. d. 153. a. 161. c. 172. c. 174. n. 175. a. c. 183. n. 191. c. 193. d. 195. c. 197. a. 217. a. 222. b. 230. a. b. n. 235. a. 239. a. 242. c. 246. n. 251. a. 259. b. 261. b. c. n. 262. b. c. d. 265. a. 284. d. n. 291. e. 294. d. 295. a. 309. c. n. 310. d. 327. a. 344. n. 345. c. 353. b. d. 354. c. d. 355. c. d. 357. a. 362. c. 367. c. 368. b. 369. a. n. 371. c. n. 381. b. n. 382. n. 389. c. 415. d. 416. a. 423. n. 426. c. e. 428. a. 430. b. d. n. 431. a. 432. b. 434. a. 443. a-e. 459. n. 464. b. c. 469. a. d. 474. b. 481. b. 492. b. c. 499. b. 501. a. 504. c. d. 525. b. 527. d. 529. c. 530. e. 531. b. c. d. 559. n. 580. n. 586. n. 618. c. 625. d. 626. a. 638. b. 641. a. b. 642. b. e. 643. d. 646. b. 652. d. Romanæ Arces. 439. a. Romana Mœnia. 464. a. Romana Palatia. 435. c. Lateranense Palatium. 261. c.
 Romana Ecclesia. 60. c. 164. b. 165. a. 193. n. 252. c. 261. d. 262. a. b. d. 491. b. 492. a. d. 493. e. 498. d. 506. b. 525. a. 529. c.
 Romana S. Petri Ecclesia. 21. a. c. n. 100. e. 147. b. 261. c. 262. a. c. 505. a. 642. e. S. Petri Cathedra. 250. e. 299. a. Limen Apostolorum. 25. b. 107. a.
 Romana S. Pauli Ecclesia. 14. n. Monasterium S. Pauli apud Romam. 524. n.
 Romana Lateranensis Basilica. 146. c.
 Romana S. Mariæ Majoris Eccl. 261. c.
 Romana S. Petronillæ Eccl. 24. d. 262. d.
 Romana S. Salvatoris Basilica, Constant. dieta. 652. d.
 Romani. 14. b. 49. b. 60. c. 61. a. b. 62. a. 65. c. 68. a. 73. c. 74. a. 105. a. 164. b. 165. a. 214. d. 230. e. 250. e. 261. c. 322. n. 327. b. 353. c. d. 358. a. 415. n. 426. a. 427. c. 462. n. 463. d. 464. d. 507. c. 618. c. d. Romana Plebs. 61. a.
 Romanum Imperium. 2. a. 61. c. 152. n. 164. b. 171. c. 215. d. 420. d. 433. c. 461. c. 440. d. 642. d. 643. d. *Vide* German. Regnum.
 Romanus Orbis. 263. a.
 Romana Villa, in Comit. Lugd. 544. c. Ecclesia apud Romanam Villam. *Ibid*.
 Romanerium in Angl. 99. c.
 S. Romani Villa et Eccl. in Dioc. Vienn. 554. a.
 S. Romani Cella, pertin. ad Abbatiam Trenore.

- Treouroc, 601. a.
 Romanum Monast. in Episc. Lugd. 545. b.
 Romereis, villa cujus partem possidet Mon. Valciod. 253. c.
 Roncereium, 285 n. *Vide* B. M. de Caritate Monast.
 Roslarenses, 391. c. Rosilarii, *Ibid.* n.
 Rosseria, Russeriæ, villa Monast. Becc. 224. c. n.
 Rotomagensis, 18. a. 320. d. 333. d. Rodomenses, 245. c.
 Rotomagensis Pagus, 83. b. 333. d. 341. a. 342. c. Rotomagense territ. 288. c.
 Rotomagensis Provincia, 529. b.
 Rotomagensis Archiepiscopatus, 245. a. 246. a.
 Rotomagensis Diocesis, 76. n. 178. n. 183. n.
 Rotomagensis Ecclesia, 90. b. 238. c. 379. c. 476. c. Sedes Metropolitana, 71. a. 242. d.
 Rotomagensis S. Mariæ Basilica, Ecclesia Metropolit. 18. b. 70. b. d. 71. d. 72. c. 238. d. 245. b. d. e. 362. b. 382. n. 387. a.
 Rotomagensis S. Audoeni, olim S. Crucis et S. Petri Ecclesia, Basilica, Abbatia, 71. b. d. e. 72. b. c. d. 244. b. 275. a. 321. d. n. 476. n.
 Rotomagensis S. Catharinæ, in Monte, olim S. Trinitatis, Abbatia, 16. a. n. 45. e. 223. c. n. 340. b.
 Rotomagensis S. Marci Abbatia, 335. c.
 Rotomagensis Ecclesia B. M. de Bono Nuntio, 432. c.
 Rotomagus, Rhotomagum, Rodomus, Rodomensis Civitas, Caput et Metropol. Norm. 16. b. 17. d. 18. a. 45. e. 44. c. 45. b. 48. a. 53. e. 54. b. c. 70. a. b. 80. d. 81. c. 87. d. 90. c. 102. e. 143. a. 147. e. 190. c. d. 208. d. 223. c. 225. b. 230. b. 233. n. 234. a. 244. d. n. 245. a. e. 320. d. 321. d. 322. d. 330. b. 331. n. 333. c. d. 335. c. e. 338. a. c. n. 340. b. d. 341. a. 342. c. 379. d. 428. a. 432. c. 476. c. d. e. 624. d. 628. c. 642. c. Rotomag. subarbium, 18. a. *Vide* Rodomus.
 Rovecestria, in Angl. 54. d.
 Rovoniense Castrum, 253. c.
 Roureia, Villa Eccles. Castri Stamp. 580. a.
 Rourovicus, castr. in pago Viridun. 251. b.
 Rouvenil, *Vide* Rodolivi Vallis.
 Rua, villa in quâ Possessiones quædam S. Salvii Monstrol. 575. d.
 Ruelii Vallis, in Norm. 52. e.
 Rufiacum, Castrum, 218. b.
 Rulmegeiæ, Villa Cœnobii Hasnon. 599. b.
 Rumei, Præsentiacum Rumei in Comit. Taron. 268. n.
 Rumiliacum, *Ramilly en Albanois*, 548. n. 555. n.
 Rumpone, locus in Episcop. Vivar. 545. c.
 Rupes, 507. a.
 Rupes-Cavardi, Viccomitat. 289. b.
 Rupes Corbonis, seu Corbinis, *Roches-Corbon*, 259. d. n. 274. b.
 Rupes Jalgensis, *la Roche d'Igè*, 228. d. n.
 Rupes Mahildis, 507. a.
 Rupespozea, 273. n.
 Russeria, *Vide* Rosseria.
 Russia, Ruscia, Rasbatia, 197. n. 247. b. 481. n. Ruscæ Terra, 197. b. Ruscæ, 481. a. Ruscæ, 59. d.
 Russilionensis Comitatus, seu Rossilionis et Rossilionensis, 510. n. 514. b. Ruscionensis Pagus et Comit. 510. n. 514. d. n.
 Ruthenensis Comitatus, 146. n. 654. n.
 Rutupi-Portus, civitas Galliæ in Orâ Oceani Britann. seu Angl. 104. c.
 Ry, *Vide* Riæ.
- S
- SABA, regnum olim, 654. a.
 Sabaudia, 546. n. 555. n. Sapaudia, 67. n.
 S. Sabinæ Ecclesia, pertinens ad Canon. S. Petri de Curiâ, 633. a.
 S. Sabini Abbatia, 506. e.
 Sabis, fluv. Fland. 482. n.
 Sablotium, *Sablé*, 226. n.
 Sacri-Campi Eccles. pertin. ad S. Richarium, 132. n.
 Sacrum-Martis, villa in pago Pictav. 257. a.
 Sagiium, Sarii, *Scès*, 41. e. 42. c. d. 70. b. n. 76. n. 227. a. b. 326. a. b. 340. b. Sagiensis urbis subarbium, 45. d. Sagienses, Sarii, 50. b. 234. n. Saiensis, Sagiensis pagus, 84. n. 326. a. Diocesis, 76. n. 178. n. 229. n. 247. n. 477. n. Episcopatus, 227. a. Ecclesia Cathedralis S. Gervasii, 41. c. 42. a. c. d. 522. n. Abbatialis S. Martini Ecclesia extrâ Muros Sagienses, 45. d. 227. a. 340. b.
 Sagona, Sagonna, fluv. 112. b. 411. n. 600. d. 601. d. *La Saone*, *Vide* Arar.
 Sagonensis pagus, 228. n.
 Sagonicus pagus, *le Sonnois*, in finibus Cenoman. 632. a. *Vide* Senensis pagus.
 Saigniacum, seu Silviniacum, in pago Tornod. 281. c. n. *Vide* Silviniac.
 Sal, Mansus pertin. ad Cœnob. Saviniac. 200. b. Ecclesia S. Juliani de Sal. 200. c.
 Salanum, Salarium, Sagiium. *Seez*, 70. b. n. *Vide* Sagiium.
 Salernum, Salernia, 25. d. 251. n. 420. c. Psalernum, 227. c. 228. a. Psalernitana civitas, 228. b.
 Saleveld, locus Diœc. Colon. 643. a.
 Salia, fluv. Lotharing. 436. e.
 Salina, Salinæ, Salinas, Salinis, Salinarum Villa, 15. a. b. 421. a. 460. b. n. 550. a. 553. a. 554. d. 558. d.
 Salinensis B. M. Eccl. pertin. ad S. Benign. Divion. 15. a. 554. d. SS. Symphoriani et Agathæ Eccl. pertin. ad id. Cœnob. 15. a. SS. Simphorianii et Anatolii Basilica Salinensis, 460. nn. S. Andreæ Capella in Burgo Salin. 15. b.
 S. Salinus Cervisiæ, 568. c.
 Salmurum, Salmurium, Castrum, 58. d. 219. c. 220. d. 265. n. 267. c. d. 268. d. 277. c. 278. a. b. c. suburb. 220. d. Salmuriensis S. Florentii Basilica, Ecclesia, Abbatia, 58. c. d. 59. a. 217. c. 219. b. 220. d. 267. c. 276. c. d. 277. a-e. 278. a. b. c. 279. a. 280. a. b. d. 281. a. 349. b. c. n. 506. d. 649. d. S. Florentii castrum, 219. b. Terra, 280. c.
 Salopesberia seu Salopesberia Comit. in Angl. 57. c. 78. n. 227. n.
 Salpaisa, Villa in Episcop. Viennensi, 545. c.
 Salsuli, versus Catalonia, 289. e. n.
 Salt, Locus in Bigorr. ubi Eccles. S. Michael. Archang. pertin. ad Monast. Madir. 416. c.
 Saltiacus-rivus, pertin. ad Eccl. S. Petri Bull. 151. c.
 Saltus Leonis, in Norm. 46. n.
 Saltzburc, 616. a.
 S. Salvatoris Ebroic. Abbatia in Norm. 340. b.
 S. Salvatoris Cœnob. in pago Senoni-
- co, 113. d. 308. c.
 S. Salvatoris Cœnob. in Salta Vosago, 152. c.
 S. Salvatoris Ecclesia, 410. c.
 S. Salvii Abb. et Eccl. in Episc. Albiensi, 420. b.
 Salviniaci Ecclesia, pertin. ad Canon. Ambasiens. 257. b.
 Samnia, Italiæ Provincia, 21. a.
 Sanctipolenses, 391. a. San-Paulani, *Ibid.* n. *Vide* S. Pauli Comitatus.
 Sandicus Portus, in Angl. 310. d.
 Sandwich, urbs et Portus Angl. 7. n.
 Sangatha, in Comit. Ghisa. 298. n.
 Sangor, Eccl. S. Petri *Saugor* dicta, 396. b.
 Santonæ, Sanctonæ, Xantonæ, Santonum, Sanctonum, Santonas, Sanctonas, Santonica urbs, *Saintes*, 85. c. 119. n. 138. a. 180. c. 218. d. 220. b. c. 269. a. 270. b. c. 286. b. 347. d. 348. b. 625. c. 633. b. c. d. 647. b. Santonense territor. 548. n.
 Santonæ, Santonicus Pagus, *la Saintonge*, 138. a. 270. c. Santonicus Consulatus seu Comit. 267. n. 268. d. e. 269. c. d. 270. b. 273. b. Santones, Santonici, 217. c. 268. e. Santonensis S. M. Abbatia Sanctimonial. 119. n. 218. d. 426. c. Monast. SS. Trinitatis in Santonico, 31. a. *Vide* Xanton.
 Sapaudia, *Vide* Sabaudia.
 Sappus, Burgus in Norm. 225. c. d.
 Saptimium Castrum, 251. c.
 Sara, Sera, fluv. 592. n.
 Saravus, fluv. 419. n.
 Sarisburia, in Angl. 175. n.
 Sarraceni, Saraceni, Turci, Pagani, Gentiles, Ismaëlita, Barbari, 21. b. 41. c. 49. c. 211. c. 227. c. 228. a. n. 265. b. 286. a. 290. d. 306. a. 327. c. n. 358. d. 361. n. 394. a. n. 395. n. 401. c. 432. c. 454. c. n. 512. n. 638. b. Sarraceni Hispani, 191. a. Sarracenorum terra, 646. c.
 Sarta, fluv. 34. c. 57. c. 79. n. 178. n. 226. a. b. n. 227. n. 229. n. 231. c. 336. c. n.
 Sartula, fluv. 229. n.
 Sascium, Hascium, silva cujus partem habet Eccl. Tull. 152. c.
 Satorum-villa, in Diœc. Vienn. 554. a.
 Satureiacum, villa ubi Mausus pertin. ad S. Petrum Catalaun. 577. a.
 S. Saturninus, in pago Carcass. Ecclesia et Cœnob. 419. e.
 S. Satyri Castrum, S. *Satur*, 423. n. Cœnob. Canonic. *Ibid.*
 Saviniacum, in pago Lugdun. 545. b. 548. c. d. n. S. Martini Saviniac. Abbatia, Ecclesia, Monasterium, 199. c. 200. b. c. n. 548. nn. 555. b.
 Saxiacense Monast. pertin. ad Abbatiam S. Germani Autissiodor. 648. c.
 Saxonia, 3. a. 20. b. 74. d. 144. c. 203. a. b. 356. c. 433. c. 434. d. 458. b. 615. c. 643. b. Ducatus, 616. b. Saxonica Tellus, 429. d. Saxonica Regio, 464. d. Saxones, 26. a. 99. a. 262. d. 434. a. b. d. 616. b. d. Saxones in Angl. 157. a.
 Sayvria, Sevria, fluv. Separis Niortensis, *la Sevre Niortoise*, 373. c. n. *Vide* Separis.
 Scabellivillæ Ecclesia in Norm. pertin. ad S. Richar. 132. a.
 Scafuse, Monast. 194. d.
 Scaldinium, villa ubi possessiones pertin. ad Cœnob. S. Amandi et Hannon. 110. d. 599. c. Scaldinii Altare à S. Amando dependens, 521. e.
 Scaldis, Scalius, *l'Escaut*, fluv. 83. n. 125. e. 126. a. 164. d. 365. b. 366.

- n. 381. a. 389. a. n. 461. n. 599. c.
 Scanza, insula. 623. a. c. 626. d.
 Scanza, locus distinctus ab Insulâ. 623. c.
 Scarpis, Scarpus, fluv. 108. n. 140. d. 464. n.
 Scarponna, ad Mosellam, *Scarponne ou Charpeigne*. 557. n. Scarponnensis pagus. 557. d. n.
 Scenogium, *Vide* Senogium.
 Schafnaburgum. 69. n.
 Shechevilla, in Norm. prope Archas. 57. c.
 Schireburnensis Episcopatus, in Angl. 312. n.
 S. Scholasticæ Castrum, in Norm. 226. c.
 Scitia, *Vide* Scythia
 Selaron, Altare pertin. ad S. Petrum Catalaun. 577. a.
 Selavi. 616. b. Selavi Pulani. 8. c. Selavi seu Poloni. 18. c.
 Selusa, in Attrebat. pago. 381. a. *Vide* Exclusa.
 Scodinga, Regio apud Sequan. in Archiepiscop. Bisuntic. 460. b.
 Scotia 156. d. 211. b. 314. b. c. 315. b. 358. b. 432. a. 638. a. Scotica Gens. 240. d. Scoti. 165. b. 318. a. 362. b.
 Scrobeshuriensis Comitatus, in Angl. 240. b.
 Scureiacum, ubi duo Mansi pertinentes ad S. Petrum Catalaun. 577. a.
 Seyrs, locus sup. fluv. Garonn. 418. n.
 Scythia, inferior. 428. a. 642. c. ulterior. 623. b. Scythæ. 156. c.
 Secana. *Vide* Sequana.
 Seda, fluv. in Caletis Norm. *La Sie*. 246. c. n.
 Segintensis Comitatus. 152. c.
 Selebeia, in Angl. 241. n. Selebeicense Monast. 237. n. 241. n.
 Sella, fluv. in Cadurcis. 115. n. *Sele*.
 Selvessa, Selnessa, prope Ardeam. 299. b. 300. c. n. 301. a. b. 302. b. d. e. 303. c. 304. d. Selvessensis locus. 301. a. Selvessenses. 303. b. 304. d.
 Semblaciacum, *Samblançai*. 645. e
 Senereci, villa super Isaram in pago Laudun. 573. n.
 Senlacum, Senlaicium. *Senlac*, locus in Angl. 236. a. 240. n. 246. a. 620. d. e.
 Sennensis Pagus, *le Sannois*. 57. c. *Vide* Sagonicus Pagus.
 Senogium, Scenogium, ubi Monasterium et postea Collegiata Canonic. Eccl. 374. d.
 Senonæ, Senones, Senonis, Senonas, Senoniæ, Senonias, Senonica civitas. *Sens*. 158. d. 159. a. 196. a. b. 197. c. e. 293. a. 308. b. c. 309. a. 324. b. 343. n. 346. e. 347. a. 368. a. 398. d. n. 399. a. b. 411. a. 517. c. 560. d. 566. d. nn. 570. n. 585. n. Senonicum Palatium. 585. b. n. Senonenses S. Leonis, et S. Heraclii olim S. Joannis Burgi. 196. b. 308. b. Senonensis Patria. 197. a. Tractus. 482. n. Pagus. 197. c. 308. c. 566. n. Senonum Fines. 563. a. Senonicum vel Senonense territor. 478. a. c. Senonenses. 391. b.
 Senonensis Provincia Ecclesiastica. 517. c. d. Dioecesis. 478. c. n. 485. n. 569. n.
 Senonensis Archiepiscopatus. 292. e. Sedes Arch. Senon. 284. a. 308. d. Senonensis Ecclesia. 308. a. c. d. 309. a. 346. e. Ecclesia Mater S. Stephani Senon. 196. c. 197. a.
 Senonensis S. Columbæ Ecclesia, Abbatia. 197. c. 198. c. 293. c. 377. c. n. 566. n.
 Senonensis S. Mariæ trans Muros Ecclesia et Abbatia. 196. c. 566. n.
 Senonensis S. Mammetis Ecclesia et Mon. 197. b.
 Senonensis S. Petri Vivi Ecclesia et Abbatia. 196. b. c. 197. a. d. e. 198. a. 308. b. c. 566. a. d.
 Senonensis S. Remigii Eccl. et Abb. 196. b. 308. b.
 Senonensis S. Saviniani Ecclesia et Abbatia. 198. b. c. 309. a.
 Senonensis S. Theaudi Ecclesia. 198. c.
 Senoniense Monast. *Senones*. 368. a. c. Vallis Senoniens. 368. a.
 Separis, fluv. 220. *Vide* Sayvria.
 Septimania. 264. n. 509. e.
 Sequana, fluv. 17. d. 55. a. 70. a. 76. n. 81. a. 83. b. c. n. 86. n. 170. c. 179. d. n. 180. n. 191. a. 222. d. 244. d. 247. c. n. 297. c. n. 331. b. 340. d. 341. a. 393. n. 420. n. 432. c. 568. b. n. 569. n. 570. n. 624. d. Sequanica Ora. 624. b.
 Sequani. 67. n.
 S. Serenici Castrum, in Norm. sup. Sartam. 226. a. b. 228. d. 229. a.
 Sernaum, terra pertin. ad Mon. Becc. 35. n.
 Seturia, castrum. *Stonne*. 361. c.
 Seuceum, locus in pago Sagiensi. 42. b.
 Senchia, pertin. ad Cœnob. Agaun. 546. b.
 S. Severi Abbatia in Norm. 46. a. 340. b.
 S. Severini Monast. Canonic. in Nemore Argenti. 221. a.
 Severis, fluv. *Vide* Sayvria et Separis.
 Senlle, fluv. Norm. 342. d. e.
 Sevria, fluv. *Vide* Sayvria et Separis.
 Seusa, super Sartam. *La Suse*. 226. n.
 Sezanna, in Briegio. 476. d. n.
 Siazum, in Regno Burg. 542. d.
 Sicambri. 156. e.
 Sicilia. 49. n. 101. a. 139. c. 140. n. 187. d. 210. d. 213. n. 226. c. 228. a. 230. c. 231. a. 286. a. b. 347. a. 352. a. 369. a. 410. b. 428. b. n. 642. d.
 Sigeberech, Mons in Dioec. Colon. 643. a.
 Sigisciacum, villa pertin. ad Cœnob. Agaun. 546. b.
 Silvanectæ, Sylvanectæ, Silvanectum. Sylvanectum. *Senlis*. 157. d. 158. d. 319. b. 324. b. 377. c. n. 398. d. 409. b. 410. b. 411. c. 412. b. 481. n. 581. n. Sylvanectense suburb. 568. b.
 Silvanectensis S. Vincentii Eccl. et Abbatia. 157. d. 319. b. 499. b. n. 410. a. b. 411. c. 412. b. 481. n.
 Silviniacus, Silviniacum, villa in pago Tornod. 281. n. 384. d. *S. Vertuz*.
 Silviniacus, Silviniacum, villa pertin. ad S. Salvium Monstrol. 575. a.
 Sinemurus, castrum haud procul à Ligeri supra Patriciacum. *Semur en Brienois*. 490. c. n.
 Sinemurus, castrum in pago Alsensi ad Armention. fluviol. *Semur en Auxois*. 490. n.
 Sistaricensis Civitas. *Sisteron*. 494. d. Sistaricenses. 494. n.
 Sithiu, Sythiu, villa in Belgio. 105. d. 298. d. 461. b. Abbatia S. Bertini apud Sithiu. 105. d. Ecclesia S. Audomari apud Sithiu. 298. d. *Vide* S. Bertini Abbatia, et Audomariensis Ecclesia et Civitas.
 Sivriacum, Castr. Aquitan. 535. c. 535. a.
 Snotinghebam, Castrum in Angliâ. 240. d.
 Soeriæ, juxtâ silvam Hertrudis seu Flacci. 648. a.
 Solemensis Cella. 649. c.
 Solengæ, Altare de Solengis. pertin. ad S. Petrum Catalaun. 577. a.
 Solliacum, Sulliacum, *Sully*, olim *Seully*, in pago Aurelian. 483. n. Soliacenses, Solliaci Incolæ. 483. b.
 Solodorum, Solodurum, castrum. 3. d. 4. b. 19. a. d. 20. b. 21. a. 559. n. Solodurens. Eccl. S. Stephani. 5. c.
 Solonia prope Dinantum ad Mosam. 253. b.
 Somena, Sumina. *Somma. la Somme*, fluv. 176. n. 489. n. *Vide* Sumina.
 Somnoviduta, Altare pertin. ad S. Petrum Catalaun. 577. a.
 Sortiacum, Sorciacum, in pago Tull. 152. c. Ecclesia de Sorciaco pertin. ad Eccl. Tull. *Ibid*.
 Southfolte, Comitatus in Angl. 636. d.
 Solyma. 438. d. *Vide* Hierosolyma et Jerosolyma.
 Sparnacum, Spernacum. *Epernay*. 351. d. Sparnaceuse Monast. 424. d.
 Sparnomus, Sparnomum, *Epernon*. 275. d. n.
 Sperleka, villa. 391. e.
 Spernacum. *Vide* Sparnacum.
 Spira. 59. d. 61. d. 73. b. c. 146. c. 214. c. 294. a. 348. b. 356. c. 620. a. 643. c. Spirensis Ecclesia. 643. a.
 Squire, villa ubi plures Possessiones S. Salvii Monstrol. 575. a. b. d. Ecclesia S. Vedasti apud Squiram. 575. a. Eccles. S. Albini in Villâ Squirâ. 575. b.
 Stabulaus, *Stavelo*. 462. b. Stabulensis SS. Petri et Remacii Ecclesia. 414. n. 462. b. Abbatia 149. c. 461. n. 462. b. Stabulensis locus. *Ibid*.
 Stades, villa S. Trudonis. 205. c.
 Stampæ. 565. a. 627. b. Stampæ Vetule. 580. a. n. Novæ Stampæ. 580. n. Stampense Castrum. 579. a. b. c. 580. a. Stampense Palatium Regium. 580. n. Stampense suburbium. 579. c.
 Stampensis Ecclesia Collegiata et Paroch. S. Mariæ in Castro et Palatio. 579. a. b. 580. b. n. S. Mariæ Stamp. Altare. 579. c.
 Stampensis Eccl. S. Basilii in suburbio. 579. c.
 Stampensis S. Martini Eccl. Abbatia. Prioratus. 580. n.
 Stampensis Pagus. 340. d. 580. n. Stampenses. 391. b.
 Stapule, *Etaples* 133. n. 298. n. 575. c.
 Stebintonia, Sterintonia, in Angl. 305. e. n.
 Steuen, Parochia in Comit. Flandr. 406. n.
 S. Stephani apud Wangionum-rivum Ecclesia pertin. ad S. Benign. Divion. 15. c. *Vide* Wangion-riv.
 Stirpensis Ecclesia. 221. b. 264. d. 283. c.
 Stivagium, Monast. in Vosago 368. a.
 Stratehammus, in Norm. *Estrean*. 178. n.
 Streheu, Estrehem, Terra S. Vulmari in Nemore. 346. b. n.
 Strona, prope Calesium. 148. n.
 Suanekæ, Altare de Suanekis pertin. ad Eccl. Ard. 307. b.
 Suarii, in Angl. 630. c.
 Suavaca, in terrâ Ghisn. ubi Altare. 299. c.
 Subiense Castum, in Santonico. 31. a.
 Substantionensis Comit. 417. d. n.
 Subterranea, Burgus S. Mariæ de Subterrancâ. 288. b.
 Suenensis Pagus, ultrâ fluv. Sartam. 227. n.

- Suessionæ, Suessiones, Suessionis, Suessionica urbs, *Soissons*. 340. d. 367. n. 581. a. n. 549. b. n. Suessionica Vallis. 582. n. Suession. territ. 427. a. Suessionicus Pagus. 592. n. Comitatus. 45. a. Suessionica Diocesis. 581. n. Suessionenses. 340. d. 391. b. Suessionensis SS. Medardi et Sebast. Ecclesia et Abbatia. 364. n. 365. b. e. 455. c. nn. 562. a. c. 580. c. nn. 581. a. 582. b. d. e. n.
- Suessionens. S. Mariæ Abbatia, Ecclesia, Cœnob. Parthenon. 155. n. 582. c. 593. d. 594. a. n.
- Suessionens. S. Michaelis Eccles. 594. b.
- Suevia, Ducatus. 249. n. 262. n. 641. c. Suevi. 25. d. 642. d. Suevigenæ. 49. c. Suevorum Gens. 434. a.
- Sullei villa, cujus Salvamentum pert. ad S. Benig. Divion. 610. a. e.
- Sumena, Somena, fluv. *la Somme*. 176. n. 183. n. *Vide* Somena.
- Summa-Sartis, vicus in Pertico, *Somme-Sarte*. 226. n.
- Surcæ, prope *Monfalon* in Franciâ. 297. b.
- Surceinum, villa cujus pars pert. ad Abbatiam Beccens. 35. n.
- Surgeriæ, in pago Pictav. 420. n.
- S. Susanna, Toparchia in Cenomann. 634. c.
- Sustantionensis Comitatus. *Vide* Substantion.
- Suthsaxonia, in Angl. 313. a.
- Sutorios, villa ubi Possessiones Cœnobii Columb. 604. d.
- Sutrinum, in Italiâ. 261. e.
- Sylvanectæ, Sylvanectum. *Vide* Sylvanectæ.
- Syria. 41. c. 339. d.
- Sythiu. *Vide* Sithiu.
- T
- T**ABENNENSE, Monast. *Tavaunes*. 419. b.
- Tabernæ, seu Urba, *Orbe*, *Orbach*, in pago Transjur. 548. b. n. 552. a.
- Tabernæ ad Rhenum, in Alsatiâ. 548. n.
- Tabernæ Montanæ, in Alsatiâ. 548. n.
- Taherniacus, villa in Comit. Vienn. 544. c. Taderniacus. 545. b. Ecclesia villæ Taherniaci. 544. c.
- Tala seu Dunus, fluv. Norm. 178. n.
- Talemons, Castrum. 218. a. 424. b. Talemonense, S. Crucis Monast. 218. a.
- Taleras, Planities, versûs Guasconiam. 394. d.
- Talgaria, *Talger*, in pago Belceniensi. 601. b.
- Talogum, Talogium, *Tellau*, *le Talou*. Normanniæ Pagus. 324. b. Comitatus. 39. d. 330. a. b. n. 476. b. c. n.
- Talueriæ, Thallueriæ, Talueris, Taluriis, *Talvoires*, in pago Alban. 548. c. d. n. 555. c. nn. Talueriens. S. Mariæ et SS. Petri et Mauricii Eccles. Abb. Mon. 199. e. 548. c. d. n. 555. a. n.
- Tamensis, fluv. in Angl. 100. a. b. 103. e. 239. c. Tamisis et Tamisius. 656. e. 657. b.
- Tanvilla, locus pert. ad Abbatiam Condom. 397. a.
- Tanais, fluv. 428. a. 642. e.
- Tani-villare, villa ubi Molendinum pert. ad Cœnob. S. Maglorii Paris. 568. b.
- Tanicas, vel Tillieras, *Tilliers* vel *Tillieres*. *Vide* Tegulense Castrum.
- Tanlerias, *Tilliers*, *Tillieres*. *Vide* Tegulense Castrum.
- Tannum, Mansus Eccl. Tull. 152. n.
- Tara, *le Terrain* fluv. Bellov. 440. n. Thara. 572. d.
- Tarasco, Castell. 422. n.
- Tarbiensis Dioec. 115. a.
- Tardanensis Comit. 599. c.
- Tarenciacum, villa in Episc. Andegav. pert. ad Abbatiam Trenore. 601. b.
- Tarnancum, ubi Ecclesia S. Joannis et Prioratus pertinent ad Monast. Savin. 200. b. n.
- Tarnatensis ager. 200. n.
- Tarnum, fluv. in Occit. 420. b.
- Tarota, *Torote*. 424. d.
- Tarraconens. Metropolis. 512. n.
- Tarwanensis Comitatus, *Vide* Tervan.
- Tasiacum, villa in Episc. Andeg. pert. ad Abbatiam Trenore. 601. b.
- Tavilleium, villa cujus partem habet Abbatia Beccensis. 335. n.
- Teens, *le Teeh*. fluv. in pago Ruscinon. 514. d. n.
- Tegulense Castrum, Tegularias, Telerias, Tillerias, Tanlerias, Tanceras, *Tilliers* seu *Tillieres*, in Confin. Normann. et Franc. 39. a. b. 47. b. 48. d. 140. c. d. n. 317. n. 329. b. c. n. 341. d. 393. n. 402. b. c. n. 404. d. 405. c. 598. b. c. n.
- Teintuna, seu Tengetum in Angl. et Comitatu Oxoniensi. *Teinton*. 655. c. e. 656. e. 657. a. c. d.
- Teiza, in Provinciâ. 545. e.
- Tellau, *Vide* Talogum.
- Tenera, fluv. Brabant. 381. c. 389. a.
- Teodemerense, seu Theodemer, seu Tedinarnum Castrum, in pago Carnot. *Thimer*. 431. b. 602. n.
- Tergis villa, Præd. Fontanell. Cœnob. 476. b.
- Ternadæ, postea Agaunum, in Vallesiâ. 546. n.
- Tervanna, Ternanna, Tervanens. urbs. 105. d. 307. c. 461. n. Tervanens. Terra. 296. b. 346. b. Patria. 306. c. Populus. *Ibid.* Comitatus. 240. a. Ecclesia. 122. n. 307. c.
- Teutonæ, Teutonici, Theutonici. 2. n. 4. c. 21. b. c. 27. d. 60. e. 62. a. 64. n. 68. a. 80. b. 450. b. c. 453. c. 618. d. 619. d. Teutonica Terra. 285. d. c. Teutonice Partes. 24. b. e. 26. n. 27. c. 86. b. Teutonicum Regnum. 26. d. 61. a. 434. b. 644. c. Teutonica Francia. 2. b.
- Teysterbandiæ Comitatus. 557. a. b.
- Thaluctatis, villa in Episcop. Lugdun. 545. b.
- Tbara. *Vide* Tara.
- Thedemerensis Pagus. *Timerais*. 602. n. *Vide* Theodemer.
- S. Theoderici prope Remos, Abbatia, Eccles. Mon. 461. n. 586. d. n. 587. a. c. n.
- Theoduvadum, Theoduadum, Castell. et Reg. Palat. *Doûé*. 112. n. *Vide* Doadis.
- Theologium Monast. 74. n. *Vide* Dolcia et Tolegium.
- Theonis-Curtis, villa S. Vitoni Vird. 414. d.
- Thieuvi seu Kievi. 376. b. n.
- Thiggabust, villa. 105. d.
- Thoarcinse Castrum Aquit. 534. e. 535. a. *Vide* Toarcium.
- Thorigniacum, villa, in Norm. 335. a.
- Thoringia. 356. c.
- Thracia, Thrachia. 41. e.
- Throniæ Comitatus, in pago Alsat. 422. d.
- Thuroltani. 391. n.
- Tiberis, fluv. 228. a.
- Tiburina, ubi Synodus magna ab Imperatore Collecta. 18. d. *Vide* Triburina.
- Tiergis, Eccl. in Episcop. Lugdun. 545. b.
- Tiliæ, villa ubi duo Mansi pert. ad S. Salvium Monstrol. 575. e.
- Tilium, Castrum. 421. n. b.
- Timerias, Tillerias, Castrum. *Vide* Tegulense Castrum.
- Toadum, Toedum, Theotuvadum. *Doûé*. V. Doadis et Theoduvadum.
- Toarcium, Toarcianum seu Toarciense Castrum. 276. d. 277. c. 341. c. 430. a. Toarcensis Vicaria. 269. n. Pagus. 277. c. Toarcenses. 278. c. *Vide* Thoarc.
- Toedus, Tuadum, Toadum, Doadum, Tueda. *Toué* vel *le Toué*, fluv. in Pict. 267. e. n. 429. n.
- Toerius, *Toeret*, fluv. 267. n.
- Tolca, Portus. 54. a.
- Tolegium Monast. 638. d. *Vide* Dolcia, et Theologium.
- Toleshendia, Toleschondia. 305. c. n.
- Toletana Civitas. 26. c.
- Tolosa. 431. d. 486. n. 644. d. Tolosana Civitas. 26. c. Tolosana Provincia. 181. n.
- Tolosanus Pagus. 433. a. Tolosenses, Tholosenses. 269. a. n.
- Tolvera, apud Engolismens. 264. c.
- Tomerense Monast. 289. d.
- Toneburge, oppid. in Angl. 56. c.
- Toneliensis Abbatia. 256. b.
- Tonil, villa ubi tres Mansi pertinent. ad S. Salv. Monstrol. 576. a.
- Torena, castrum. *Turene*. 289. b.
- Torinensis Vicecomit. 503. n.
- Torfvilla, nomen plurimum Villarum in Norm. 57. e.
- Torinensis Vicecomit. *Vide* Torena.
- Tornacum. 126. d. 142. a. 164. d. 165. a. 202. d. 345. a. 348. c. 357. a. 365. c. 381. a. b. e. 389. b. 392. c. 415. d. 423. a. Tornacenses. 391. a. n. Tornacens. Eccles. 255. c. 392. c. Tornacensis S. Martini Abbatia. 142. b. 254. a.
- Tornabemum, *Tornehem*, in Comit. Ghisn. 296. n. 298. n.
- Tornelienses. 391. a.
- Tornodorum, *Tonnerre*. 281. d. n. 482. n. Tornodorensis Comitatus. 281. d. 482. d. Pagus. 281. d. n. Tornodorenses. 482. d.
- Tornucium, villa pert. ad Abbatiam Trenore. 600. e.
- Torotenses. 391. b.
- Tortosa, Possessio Abbatie Gembl. 201. b.
- Tousta, in Comit. Oxim. 328. e.
- Trajectense S. Mariæ et S. Servatii Monast. *Mastricht*. 456. c.
- Trajectum inferius ad Rhenum, *Utrecht*. Urbs Frisiæ. 19. b. 59. d. 67. b. 123. c. 214. b. 261. a. 462. a. 619. e. 620. a. 644. a. Trajectensis Ecclesia. 557. a. b. Trajectense S. Pauli Cœnob. 462. a.
- Transalpinæ Partes. 65. a.
- Transjuranus Pagus. 548. n.
- Transmarina Regio. 479. e.
- Treberis, Treberi, *Vide* Treviri.
- Trecæ, Trecasses, Tricasses, Trecass. urbs, Tricassinor. civitas. 159. b. 266. n. 364. d. 399. b. n. 476. n.
- Treiciarum urbs. 645. d. Tricassin. Pagus. 319. n. Comitatus. 266. n. 478. n.
- Trecense Monasterium S. Petri de Cellâ. 517. n. 584. b. 585. a. n. olim dictum Cella Bobini, Borboni, Bovini, aut Bovonis. 421. e. d. 585. n.
- Treci Altare, in pago Vilcassino. 567. e.
- Treiciarum urbs. *Vide* Trecæ.
- Trenorehium castrum. 112. b. d. 142. n. 600. d. Trenorc. Monast. 112. a. b. Abbatia. 600. c. Ecclesia. 601. d.

- Tresal, in Comitatu Arvern. Monasterium. 601. a. Parochialis Eccl. *Ibid.*
- Treviri, Treberis, Treveris, Augusta Trevirorum. 23. d. 59. d. 194. c. n. 195. c. 261. b. 368. b. n. 437. b. 462. b. 481. n. 519. a. 641. a. Treberis, Treveri, Trevirenses. 23. n. 194. c. 195. c. 250. d. Trevirensis Terra. 16. n. Primatia. 260. b. Archiepiscopatus. 638. d. Diocesis. 20. n. Ecclesia. 519. c. d. Trevirensis S. Eucharis Monasterium. 462. b. S. Mathis. 193. n. S. Paulini. 194. c. Triangulum Castrum. 280. b.
- Triburia, Triburiae, in German. 18. d. 19. d. 21. d. 62. d. 122. a. 214. a. 263. a. 361. d. 425. b. 433. c. 640. c.
- Tricasses. *Vide* Trecae.
- Tridentum. 19. a.
- Triniacus Vicus. 588. d. S. Germani Martyris Eccles. in Vico Triniaco. *Ibid.*
- S. Trinitatis Cœnob. de Bello, in Angl. 52. b.
- Troardus, Vicus in Norm. Troarnum. 45. d. Abbatia S. Martini apud Troardum seu Troarnum. 45. d. 224. c. 340. b.
- Troja. 322. n. 357. b. Trojani. 437. n. Troille, in Norm. 335. n.
- Tropintonia, Trotint. in Angl. 305. e. n.
- Trudonopolis, S. Tron. S. Trudonis oppidum. 205. a. 425. n. S. Trudonis oppidani. 205. b. S. Trudonis Ecclesia, Cœnobium, Abbatia. 149. b. 204. c. d. 205. a-d.
- Trunchetum, Villa S. Ebrulfi. 232. c. Tudeleta, in Provinciâ. 545. c.
- Tudinum. 202. d. 381. a. Tuduinum. 415. c.
- Tullum, Tullum, Leuci, Leucorum urbs. 28. c. 143. n. 153. b. c. 171. b. 172. n. 222. b. 347. b. 355. b. 360. a. 368. b. 437. b. 458. n. 464. c. 465. a. 466. a. 474. nn. 557. n. Tullensis Regio seu Patria. 152. n. Tullensis Ecclesia. 27. a. 134. b. 143. n. 152. c. 153. a. b. 474. n. Tullens. S. Leonis Papæ Eccles. et Abbatia. 28. c. d. Tullensis S. Gengulfi Sanctimonial. Abbatia et Eccl. 453. b. n. S. Vedasti basilica intra Sedem Tullensem. 452. d.
- Tulugium, *Tulujes*, Villa in Pago et Comitatu Ruscinoensi. 510. n. Tulugiensis locus. 514. a. Tulugiense Pratum. 510. b. 514. b.
- Tumba, Mons S. Michaelis. 36. e. *Vide* Mons S. Michaelis.
- Turbult, Altare pertin. ad Eccles. Tornac. 255. n.
- Turci, Turcæ, Turcomanni, Pagani, Saraceni. 22. d. 169. c. 180. d. 357. a. b. n.
- Turcieum Castrum, forsan Turigum. 4. c.
- Turegus, Turegum, in Regno Burg. 20. b.
- Turicum Castrum, *Zurich*. 3. d.
- Turo, Turones, Turoni, Turonia, Turonis, Turonus, Turonica urbs, Turonum civitas. 23. a. 28. c. 29. b. d. e. 43. a. 78. d. e. 79. a. 112. d. 118. a. 137. c. d. 138. c. 144. a. d. e. 159. b. c. 160. c. d. 169. e. 178. c. d. 212. b. 217. e. 219. a. 242. c. 256. c. e. nn. 258. b. c. 259. b. 265. d. 266. b. n. 267. b. c. n. 272. d. 274. b. c. 278. c. 282. d. 286. d. 294. c. 336. a. 347. c. 348. a. b. 351. d. 352. c. 354. d. 355. a. 364. d. c. 365. a. 399. b. c. 419. d. 459. n. 478. n. 517. d. 524. a-d. n. 525. b. 526. n. 527. b. 529. a. 530. b. 531. d. 592. c. 625. a. 645. d. 652. a.
- Turonensis seu Turonicus Pagus, Turones, Turonia, *la Touraine*. 117. n. 137. e. 258. b. 259. b. n. 267. b. 270. c. d. 274. n. 277. c. 340. d. 341. c. 530. b. 646. c. 647. b. d. Turonensis Comitatus. 266. n. 267. c. n. 268. a. 270. c. d. 271. n. 272. n. 647. d. Turoni Confines. 257. a.
- Turonenses, Turones, Turoni, Turonici Cives. 256. d. 266. n. 267. n. 269. e. 270. a. 340. d. 341. c. 645. c. Turonensis S. Mauricii Ecclesia. 274. n. S. Martini. 349. a. 438. n. 590. b. 645. d. 658. b. S. Juliani Abbatia et Monast. 117. d. n. 118. a. b. 280. a. 419. c. Majus-Monast. prope Turones. *Vide* Maj. Monast.
- Turonica Ecclesia. 651. c. 652. a.
- Turris Bruncehildis, vetus adificium. 579. c. n.
- Turris-lapidea, Toparchia. 273. c.
- Turstini-villa, pertin. ad. S. Petrum de Pratellis in Normann. 387. b.
- Tuscia, Tasehia, Comit. 25. c. 151. b. 249. n. 355. c.
- Tuscicum, villa in Comit. Lugdun. 544. b. 545. b.
- Tuscium, Abbatia. *Tuffé*. 506. c.
- Tutela, in Lemovic. Pago. 289. a.
- V
- VADENSIS Comitatus, *le Valois*. 48. n. 159. d. 365. a. n. *Vide* Valesii Comit.
- Vadum S. Clementis, *Wés S. Clement*. 331. b. n. 332. c.
- Valansa, Ager Dioc. Lugd. 200. a.
- Valciodorus, Valciodorum, ad Mosam, *Wassors, Waussors, Faussoire*. 253. a. Valciodori Abbatia, Ecclesia, Monast. 252. a-e. n. S. Michaelis Eccles. Parochial. apud Valciodor. 253. a. *Vide* Valciod.
- Valcia. 645. d. e. Valleia. 646. c.
- Valencenæ, Valentianæ. *Valenciennes*. 110. n. 125. c. Castrum. 186. c. Comitatus. 375. a. Valentienses. 391. a.
- Valentinensis Episcop. 545. c.
- Valentiola, in Provinciâ. 545. c.
- S. Valeriani Abbatia, in pago Cabilon. 600. d.
- S. Valericus. *Vide* S. Valericus et Gualericus.
- Valeria, Terra S. Richarii. 132. n.
- Valesdunæ. *Vide* Vallis-Dunum.
- Valesium, seu Valesii Comit. 449. n. *Vide* Vad. Comit.
- Vallemontensis Abbatia. 363. n.
- Valles, Eccles. de Vallibus in Episc. Lugdun. 545. b.
- Vallesia, *le Vallais*. 546. n.
- Vallevecia, villa in Comit. Redd. 419. c.
- Vallicolor, *Vauxcoyeurs*, Castell. ad Mosam. 153. b. c.
- Vallis-Amblivina, in pago Vellavensi. 601. a.
- Vallis-Comitis, *Vaulx-le-Comte*, al. *Lions-le-Comte*. 331. b. n.
- Vallisdunæ, Valedunæ, Valesdunæ, Validunæ, Vallium-Dunæ, Vallum Dunæ, Walesdunæ, locus Norm. in Oxim. Pago. 43. c. 76. d. n. 166. c. 178. a. n. 207. c. 212. n. 222. b. 246. a. 247. b. n. 256. a. 366. d. 379. a. n. 387. a. *Val-des-Dunes*. 316. n. *Vaudunes*. 403. a. nn. *Valesdunes, Val-ès-Dunes*. 333. c. nn. 334. d. 335. c. 336. d. n. *Vide* Valesdunæ.
- Vallis-Dunum, *le Val-Dun*, in Caletis, ad Talam seu Dunum fluv. in Dioc. Rotom. 76. n. 178. n.
- Vallis Nimfarum, in pago Arausic. 601. a.
- Vallis Spiensis Comitatus, *Valespir*. 510. n.
- Vallis-Ursonis, in Norm. 52. c.
- Valonia, in Norm. *Vulognes*. 330. c. 331. a. 332. b. c.
- Vamplena, villa Eccl. Tull. 152. b. Vemplona. n.
- Vandenesse, Eccl. pertin. ad Abbatiam S. Germ. Altissiod. 648. d.
- S. Vandregesilus. *Vide* Fontanell. et S. Wandreg.
- Vangadicia. 293. d. Abbatia. *La Vangandizza*.
- Vangiones, civitas. *Worms*. 437. b. *Vide* Wormatia.
- Vangionis-rivus. *Vignory*. 352. a. *Vide* Wangion.
- Varag. Eccl. S. Joann. de Varag. 397. a.
- Varavilla, super Div. in Norm. 342. c. 343. a. n. Varavillæ Calceia. 317. a.
- Varena, Guarena, locus in Caletis. 236. d. n.
- Varena, fluviol. in Cenoman. 178. n.
- Varziacum, Villa et Eccl. in pago Autiss. 114. b.
- Vascones. 652. d. *Vide* Wase.
- Vasconia. *Vide* Gasconia et Wasconia.
- Vasleium, Villa in pago Tull. 152. c.
- Vasseaulx, al. Vinchant, in Constant. Pago apud Norm. 338. d.
- Vaumerai, Walmerai. S. Brizun seu Brizon. S. Reson. 333. n. 334. a.
- Velcassinus Pagus. *le Verin*. 139. a. *Vide* Vilcass. Velioeass. et Wilcass.
- Velioasses, *le Veain*. 86. n. *Vide* Vilcassinum, Wilcassinum.
- Vellavensis Pagus. 601. a.
- Vellula, fluv. in Comitatu Tardanensi. 599. c.
- Vendocinum. *Vide* Viudocinum.
- Vendonensis ager. 200. a.
- Venetia. 164. b. 293. a. 619. a.
- Ventadour, Castrum. 289. b. Ventadorens. Vicecomitatus. n.
- Vercellæ, in Italiâ. 191. b. 355. a. 427. a. 450. n. 524. b.
- Verdunum. *Vide* Virdunum.
- Verellum, *Verly*, vicus prope Taluerias. 555. c. n.
- Verla, locus in Westfaliâ. 418. a.
- Vermandensis seu Veromandensis Pagus et Comitatus. *Le Vermandois*. 48. n. 159. d. 324. b. 340. d. 365. a. 386. b. 624. a. *Vide* Viromand. Comit.
- Verno, Vernonium, *Vernon*, Castrum. 76. c. 77. a. 177. d. 332. a. 333. c. d. 393. n.
- Vernolium in Norm. 404. n. Verlii sylvia. 141. n.
- Vernolium, versus Ambasiam, in pago Turon. 257. e.
- Vernucia, in Norm. 225. b. S. Pauli apud Vernucias Ecclesia. *Ibid.*
- Verona. 351. c. 619. a. 640. d.
- Verruca. 507. a.
- Vertanensis S. Martini Eccl. in Belsiâ. 457. b.
- Vertoimium, Villa. 575. d. Ecclesia S. Albini apud Vertoimium, cujus pars tertia pertinet ad S. Salvium Monstrol. *Ibid.*
- Veso, Potestas pertin. ad Monast. Talueriar. 555. n. Vesona. *Ibid.*
- Vesontio, Vesuntio. *Besançon*. 67. c. n. 326. d. 460. nn. *Vide* Besantio, Bizanzum et Chrysopolis.
- Vesontionensis Metropol. 554. d. Episc. 550. e. 552. c. 600. e.
- Vesulium Castellum. 15. b. Ecclesia S. Georgii in Vesullo Castello pertin. ad S. Benignum Divion. *Ibid.*
- S. Vetuli Monaster. pertin. ad Abbatiam S. Germani Autissiodor. 648. b.

- Vetus-Lira, villa in Norm. 366. d. n.
 Vetus-Monasterium. 382. a.
 Vetusum Mere. 382. a.
 Vetus-Vineæ, Villa Monast. Besuens.
 639. c.
 Viacta. 644. e.
 Viciniacus Vicus, *Voisin-lieu*, in Bel-
 lov. 572. d.
 Vicomunium, villa ubi Possessio quæ-
 dam S. Salvii Monstr. 575. b.
 Vicredo, Castrum Aquitan. 535. b.
 S. Victoris Villa, ubi duæ Ecclesiæ
 pertin. ad Abbatiam Casæ-Dei. 588.
 d.
 S. Victoris Abbatia, apud Caltes.
 340. b.
 S. Victoris Basilica, in Comit. Fo-
 rensi. 544. c.
 S. Victurii Prioratus. 633. a.
 Vicus-Castrum, Vicus super Axonam,
Vie-sur-Aisne, pertin. ad S. Medar-
 dum Suess. 581. n.
 Vienna in Regno Burg. Vigenna. 67.
 n. 143. d. 545. c. 549. n. 553. d. e.
 556. b. Viennensis Civitas. 547. c.
 549. c. Comitatus. 544. c. 549. a.
 b. n. Archiepiscopatus. 407. c. Epis-
 copatus. 545. b. *Vide* Vigenna.
 Viennensis S. Mauritii Eccl. 428. d.
 549. a. b. c. n. 551. b. c.
 Viennensis S. Andreae Cœnob. Viro-
 rum. 541. c. 543. a. b. c. n. 547. b.
 c. d. 556. a. b. Puellarum. 553. c. d.
 554. a. b.
 Viennensis S. Symphoriani Eccl. 547.
 b. c.
 Viennens. Eccl. pertin. ad Monast.
 Cluniac. 545. c.
 Viennensis Pagus, seu Vigenni. 543.
 b.
 Vigenna, Vienna. 543. b. d. 545. c.
Vide Vienna.
 Vigenna, Vingenna, *la Vienne*, fluv.
 120. n. 267. d. n. 268. n.
 Vilcassinum, *Le Vexin*. 158. b. 235. c.
 Francie. 324. b. Comitatus. 394. a.
 410. b. Pagus. 567. c. *Vide* Velocass.
 Velcass. Wilcass.
 Villa-curtis, ubi Possessio quædam
 Abbatie S. Medardi Suess. 582. c.
 Villa-Episcopi, in Sylva Wastin. 31.
 n. 271. n.
 Villa-lupæ, *Villeloin*, in Pago Turon.
 257. n. 258. a. S. Salvator. Eccles.
 apud Villam-lupæ. 258. a.
 Villa-mille, Villa et Eccl. pertin. ad
 Monast. Columbense. 604. b. c. d.
 Villa-Moranii, Castr. in Confin.
 Turon. 268. a.
 Villana, Villa Abbatie S. Medardi
 Suess. 582. c.
 Villa-nova, in Diœcesi Magalonensi.
 434. d. 454. nn.
 Villanova, Villa Abbatie Trenore.
Villnoz. 600. c.
 Villa-nova, in Diœc. Paris. *Villeneuve*
 S. George. 597. d. n. S. Georgii Al-
 tare apud Villam-novam. *Ibid.*
 Villare, Villa et Eccl. S. Bartholo-
 mæi Bellovac. 573. b.
 Villare-Bichet, in pago Belu. Terra
 S. Germani à Pratis. 609. a. c.
 Villare-Monasterium, in Calctis.
L'Abb. de Montvilliers. 432. n. 420.
 a. n.
 Villare-Vinosum. 648. a.
 Villaris Eccl. apud Bellov. 573. b.
 Villemendi, Ecclesia de Villemendis,
 pertin. ad Monast. Columbense,
 604. n.
 Villenstratii Oppidum. 257. c.
 Villereisium, Villa Abbatie S. Me-
 dardi Suess. 582. c.
 Villeriæ, Abbatia de Villeriis. 564. c.
 Vimachus, Vimachus, Vimachensis
 seu Vinemachus Pagus. *Le Vimeu*.
 133. a. 183. n. 223. c.
 Vincentia, Urbs Venet. 164. b. 293.
 a. n. 477. c. n.
 S. Vincentii super Oceanam Eccles. 397.
 c.
 Vincestre. 166. d. 339. a. *Vide* Win-
 tonia.
 Vindocinum, Castrum. 29. n. 31. d.
 136. d. 159. c. 217. b. 218. d. 270.
 d. 273. nn. 347. c. 399. c. 429. c.
 505. c. d. 506. a. b. 635. b. 647. b.
 Vindocini suburb. 449. n. 273. n.
 Vindocin. Comitatus. 31. c. d. e. n.
 271. n. Vindocinens. Marchia. 268.
 b. Vindocinenses. 268. b.
 Vindocin. SS. Trinitatis Abbatia. 31.
 b. d. 169. c. 505. d. 649. d. Ecclesia.
 271. a. 347. c. n. 399. c. 635. e.
 Cœnob. 159. c. 270. d. 274. n. 273.
 n. 647. b. Monast. 29. c. 149. c. n.
 137. n. 217. b. 218. d. 270. d. 271.
 n. 273. n. 449. b. n. 429. c. 505. d.
 c. 506. a-d. 507. a
 Vindocin. S. Georgii Ecclesia in Cas-
 tro. 270. d. 271. a. 347. e. 647. b.
 Capella Consulis. 271. a. 647. c.
 Vindocin. S. Martini Eccl. 270. e.
 Vinmonasterium, Manerium quod-
 dam pertin. ad Monast. Gemetic.
 244. n.
 S. Vinocus, in Flandr. 410. n.
 Viridunum, Viridunus, Verdunum,
 Verduni, Virduinum, Viridunum,
 Virodunum. 9. d. 62. e. n. 66. n. 67.
 b. 136. n. 143. b. 144. a. b. 146. b.
 149. c. 151. c. 153. c. 164. a. 201. d.
 202. c. 216. c. 360. a. e. 362. d. 370.
 n. 413. c. 425. d. 426. c. 435. n.
 437. b. 438. d. 458. b. 654. c. Vir-
 duncensis Civitas. 20. b. 60. b. 145.
 d. 249. n. 250. a-c. 251. b. c. 413.
 c. 414. c. Urbs. 249. a-e. Ducatus.
 20. b. Comitatus. 249. c. d. 250. b.
 Viridunenses. 250. b.
 Viridun. Episcop. 144. c. 251. b.
 Viridun. Ecclesia. 20. a. 27. a. 146. n.
 249. n. 493. c. 494. a. 557. d. Major
 seu Cathedralis S. Mariæ. 9. d. 60.
 b. 136. n. 146. a. 164. a. 249. n.
 250. a-c. 251. c. n. 413. c. 414. c.
 425. d.
 Viridun. S. Agerici seu Ayrici, Abba-
 tia, Eccles. Monast. 107. c. 421. c.
 n. SS. Martini et Agerici Eccl. 251.
 n.
 Viridun. S. Vitoni Abbatia, Eccles.
 Cœnob. Monast. 131. d. 144. b.
 146. b. 249. b. 250. c. 413. d. e. nn.
 414. a. b. 459. n. 654. c. n.
 Viridun. S. Crucis Eccles. 251. n.
 Viridun. S. Laurentii Eccles. 251. n.
 Viridun. S. Mariæ Magdalene Eccles.
 250. d. n. 413. c. d.
 Viriacus, villa Eccl. B. M. Paris. 433.
 b.
 Viridiolæ, Alodium in pignus datum
 Dervensi Monast. 432. n.
 Viromandensis Pagus. 573. n. Vir-
 mand. Virimandens. Comit. 385.
 c. 486. d. Prætor. 581. n. Viroman-
 denses, Viromandui. 340. d. 573.
 n. *Vide* Vermand.
 Virsionis Castrum, Virzio, Virsio,
Vierzon, Oppid. Biturig. Cub. 433.
 b. n.
 Vis, sub Oseio sive Osiaco, in Pago
 Camerac. 128. n.
 Visneel, viculus in quo Fundus pert.
 ad S. Petrum Catalaun. 577. b.
 Vitriacum, *Vitry le brûlé en Patois*.
 344. b. n. 358. b. n.
 Vitriacum, in Brieriâ, Victriacum,
 Victoriacum, ubi obiit Rex Henri-
 cus. 161. d. 197. d. n. 212. n. 363.
 c. Palatium Regium. 488. a. n. 589.
 b. n. 604. d.
 Vitriacum, Vitriaci Crux inter Fon-
 tenblandi et Moretum. 488. n.
 Vitriacum, in silva Aurelian. Ecclesia
 Baptismalis S. Medardi de Vitriaco,
 seu Monast. S. Medardi in Vitriaco
 Castro, *l'Eglise S. Mar à Vitry le*
Châtel. 488. n.
 Vitriacum, in Briegio, 488. n.
 Vitriacum, villa ubi Mansus pertin.
 ad S. Petrum Catalaun. 577. a
 Vitrosus, villa ubi Bona et Ecclesia
 pertin. ad S. Andream Vienn. 543.
 b.
 Vivaacenses, in Comit. Flandr. 391.
 b.
 Vivariacum, pertin. ad Monast. Clu-
 niac. 545. b.
 Vivariens. Episcop. 545. c.
 Vivaris, Prioratus. 423. c. n. Alodus
 pertin. ad S. Sulpitium Bituric. 423.
 d. Cella. n.
 Viveisium, in Regno Burg. 545. d. n.
 Vivetium. 551. a.
 Vivesium, ubi jura pertin. ad Monast.
 Agaun. 546. b.
 Ulechisacum, *Huschisi*, Villa et Eccl.
 pertin. ad Abbatiam Trenore. 601.
 a.
 Ulma, German. Civ. 8. c. 27. b.
 Ulmi. Eccl. S. Philiberti de Ulmis,
 pertin. ad Monast. Saviniac. 200. a.
 Ulmus Casserii, prope Ambasiam.
 25. b.
 Ulterior-Portus, Ulteris-Portus, vicus
 in Comit. Aug. 45. c. 340. b. Ab-
 batia S. Michaelis de Ulteriori
 portu. 45. d. 340. b.
 Ultrabaiz, villa cuius pars pertinet ad
 S. Richarium. 133. n.
 Unellum, villa Abbatie S. Mauri
 Fossat. 563. a.
 Ungaria. 3. c. 14. d. 66. a. 474. c.
Vide Hungaria.
 Voltæ Cœnobium. 428. b.
 Volventum, Feodas. 507. a.
 Vonna, fluv. 295. b.
 Vormatia. 416. a. *Vide* Wormatia.
 Vosagus Saltus, Vogia. 152. d. 367. d.
 368. a. d. n. 422. d. S. Salvatoris
 Monast. in Vosago. 368. d. SS. Tri-
 nitatis Eccles. in Vosago. 369. b.
 Vouvreium Aulonum, villa Monast.
 Agaun. 546. b.
 Urba, seu Tabernæ, vicus in Regno
 Burg. 549. d. 550. c.
 Urba, fluv. *Vide* Utba.
 S. Urbani Abbatia. 145. c. 356. a.
 Urgelli Comitatus. 290. d. 291. a.
 Urhault, castrum, in Flandr. 381. b.
 Urta, fluv. 253. n. *Ourt*.
 Ussellus, Ussellum, Alodium Basilicæ
 SS. Gregorii et Læti Pâtivir. 457. c.
 Utba, seu Urba fluv. 548. b. n. 552.
 b.
 Uticium, in Norm. 46. b. c. 136. n.
 224. b. c. n. 228. b. 229. a. Uticen-
 sis Burgus. 230. b. Pagus. 224. b.
 Uticensis S. Ebrulphi Abbatia. 46. b.
 50. b. 224. d. 228. b. 229. n. 230. b.
 c. 247. a. n. 340. b. Basilica. 235. c.
 Ecclesia. 224. d. 226. e. 232. n. 233.
 b. d. 235. n. 247. a. n. Cœnobium.
 222. c. 224. b. n. 235. n. Monaste-
 rium. 46. b. c. 48. a. 49. a. 50. b.
 221. n. 222. c. 223. c. 224. b. n.
 226. d. Capella. 230. n. S. Petri
 Altare in Mon. Utic. 46. c. *Vide* S.
 Ebrulphi Abbatia.
 Utinensis S. Petri Eccles. 224. b.
 Vulferci-Curtis, Villa S. Benigni
 Divion. 15. c.
 S. Vulmarus de Nemore, seu de Sil-
 viaco. 295. c. Ecclesia. 346. b.
L'Abb. de Samer.
 Vultona, Wltona, fluv. *la Boutonne*.
 373. n.
 Wachkinghem, Terra Abbatie S.
 Bertini. 305. c.
 Waclais, seu Walgros. 626. d.

- Wadens, Potestas pertin. ad Monast. Agann. 546. b.
- Walanæ, in Terra Ghisn. 299. c. Wallaniæ. 307. b.
- Walberticurtis, Villa S. Salvii Montrol. 575. b.
- S. Walburgis. 33. d.
- Walciodorum, Monasterium. 462. a. *Vide* Valciodor.
- Walengford, Guarengfort, Warengfort, oppid. Angl. 100. b.
- S. Walericus, Walaricus, Valericus, Gualericus, in Pontivo. 51. a. 360. d. Portus. 156. c. 168. a. 182. e. n. 208. b. Monaster. 183. n. *Vide* S. Gualericus.
- S. Walericus, Walaricus, in Caletis. *S. Valery en Caux.* 183. n.
- Walesdunæ 178. a. n. *Vide* Vallisdunæ.
- Walgros seu Waclais. 626. d.
- Walins, villa ubi terra Monast. Watinens. 105. n.
- Wallia. 211. b.
- Wandelini Curtis, in Pago Virdun. 251. n.
- S. Wandregesili Abbatia. 321. b. 379. d. Basilica. 476. b. Ecclesia. 16. b. Monast. 90. d. *Vide* Fontanell.
- Wangionum-rivus. Castrum. 15. c. ibi Eccl. S. Stephani pertin. ad S. Benign. Div. *Ibid.* *Vide* Vangionis-rivus.
- Warengfort. *Vide* Walengford.
- Warena, Comitatus. 346. b.
- Warwik, Warvic. in Angl. 256. a. Comitatus. 38. d.
- Wasconia, Vasconia, Guasconia, Gasconia, Gascunia. 77. e. 83. b. 117. a. 185. n. 242. c. 285. d. 394. d. n. 355. b. c. d. n. 396. b. 486. b. 644. d. Wasconia Principatus. 394. c. Wascones, Vascones, Guascones. 269. a. n. 343. c. Hispanienses Vascones. 395. n. *Vide* Gasconia.
- Wasia, Pagus versus Legiam. 366. n.
- Wassinensis Pagus, *le Gâtinois.* 244. c. n. 485. n. 564. e. 570. n. Wastinense. 158. a. Wastinens. Decanatus. 485. n. *Vide* Gastinens.
- Wastiniensis Silva, in quâ Villa Epise. 31. n. 271. n.
- Wastun, ubi Prioratus vel Cella Cluniacens. Abb. 301. d. e.
- Watem, in Angl. Eccl. Canon. S. Crucis apud Watem. 361. b.
- Watten. *Guatine.* 105. n. SS. Nicolai et Richarii Watin. Monast. Canon. Regul. 105. n. 106. n. 107. e. *Vide* Guatinas.
- Watiniensis B. M. Eccl. Canonic. Secul. 299. a.
- Wandanus-mons, *Vaudemont.* 362. d. n.
- Waverchinium, in Pago Ostrebanto, Villa Cœnob. Hasnon. 599. c.
- Vavoreium, villa cujus medietas pertin. ad S. Petrum Catalaun. 577. a.
- Westfalia. 418. a.
- Westmonasterium, *Westminster.* 54. a. 168. d. 209. c. 636. d. Ecclesia et Cœnob. 176. d.
- Weura, Silva, in Norm. 52. d. e.
- Wicenesius, Wincenesium, Portus Angl. 240. d.
- Wilcassinus, Wulcassinus, Pagus, *le Vexin.* 233. c. 235. c. 248. a. b. c. 324. b. 333. d. 340. e. Wilcassinenses. 233. d. 333. d. *Vide* Velcass. Vellocasses. Vilcass.
- Willarium, *Villiers.* Monast. de Villario. 462. a.
- Williacus, Villa Cœnob. Flavinia. 421. n.
- Wincestre, Winceastre. *Vide* Wintonia.
- Winnusterium, in Norm. *Wimontier.* 50. c.
- Wintonia, Civ. Angl. *Winchester.* 284. c. 309. d. 310. b. 311. c. 315. a. Wincestre. 211. d. Winceastre. 637. d. 638. a. Vetus Monaster. apud Winceastre. 637. d. Wintoniens. Ecclesia. 314. a. 656. c.
- Wisanti, Witsanti Portus, Wisantum, Guitsantum, *Witsant, Wisan, Guisan,* in terra Ghisn. 40. c. 133. c. n. 148. n. 174. c. 298. n. 299. c. 339. b.
- Wormatia. 5. a. 62. b. 65. a. n. 66. c. 427. c. 557. n. 559. a. 564. b. 616. b. 620. a. 641. d. 642. a. *Vide* Vormatia.
- Wormhorltum, Villa cujus Decimæ pertin. ad S. Winocum. 383. n.
- Wouhe, Womberg, *Wouberg,* Mons prope Stapulas. 298. d.
- Wurceburgensis Ecclesia. 615. e.
- Uzeticus pagus. 654. n.

X

- XANTONICA Civitas. 119. d. Pagus. 264. b. n.
- Xanton, Diœces. 199. d. e. Sedes. 120. a.
- Xanton, S. Petri Ecclesia. 200. c.
- Xanton, Monast. Sanctimon. S. Mariæ in suburbio Xanton. 119. d. n. *Vide* Santon.

Y

- YLLA, fluv. in Alsaciâ. 422. d.
- Yonne, fluv. Norm. 341.
- Yprensens. 391. b. n. Yprani. *Ibid.*
- Ysara, fluv. Gall. 83. n.
- Ysendica, ubi Capella pertin. ad Abbatiam S. Petri Blandin. seu Gandav. 392. c.

Z

- ZELANDIA. 381. c.

INDEX ONOMASTICUS.

A

- A** ANORDIS filia Sulpicii de Ambasia et Calvomonte, et Dionysiae. 259. c.
- Aaron, 496. d.
- Abailardus, fil. Umfridi Principis Norm. Apul. 49. n.
- Abbo. Monach. Floriac. Abb. 195. n.
- Abbo, Decanus S. Germ. Paris. 275. a.
- Abbo II, Decanus S. Germ. Paris. 275. b.
- Abderada, prima conjux Roberti Guisc. mater Buamundi. 452. a. n.
- Abel, Nobilis Commilito Willelmi Conq. 50. n.
- Abigail. 653. d.
- Abonius Brito, pater Ernaldi Grossi. 224. c. 632. a.
- Abraham, Heremita apud Selvessam in Comitatu Ardensi. 303. c.
- Abrardus, Abbas S. Nicolai Andegav. 349. c.
- S. Abstroberta. 568. c.
- Acardus seu Achardus, Episc. Cabilon. 32. c.
- Achardus, Lingonens. Praesul. 369. d. n.
- Achardus, pater Suavidis Militis, Fundator Monast. S. J. B. de Motâ. 133. n.
- Achim, Soldanus 354. a.
- Ada, Sacerdos. 594. d.
- Ada, Neptis Richeldis Montens. Comitissae. 127. d. c.
- Ada, relicta Herluni de Huglevillâ, uxor Richardi de Huglevillâ. 246. c.
- Ada de Guisiâ 359. c. n.
- Adala, fil. Roberti Fr. Reg. uxor Bald. Fland. Com. 231. b. n. 243. b. 247. b. 563. e. 564. a. *Vide* Adela, Alizia, Athala.
- Adala, fil. Roberti Fris. mater Caroli Com. 357. d. e.
- Adala, fil. Will. Conq. uxor Steph. Bles. 189. b. 247. c. *Vide* Adela.
- Adala. *Vide* Adalaidis, Adela, Adeleidis, Adhala, Alaidis, Alizia, Hadala.
- Adalais, Comitissa Ruscin. 426. a.
- Adalais, uxor Guill. Com. Ceritaniae, filia Petri Raymundi Com. Biterr. 290. n.
- Adalardus Tire. 106. b.
- Adalazia, uxor Falconis benef. Monast. Saviniac 200. d.
- Adalbero, Archiep. Rem. 463. n.
- Adalbero, Ep. Basil. 2. d.
- Adalbero I, Viridun. Episc. postea Metensis II, filius Friderici Ducis et Beatricis. 205. c. 251. n. 452. c.
- Adalbero II. Viridun. Episc. filius Godefridi Ducis Ardenn. et Mechthildis. 202. n. 251. n. 414. a. 458. b.
- Adalbero I, Metensis Episc. 388. c. n.
- Adalbero II, Metens. Episc. *Vide* Adalbero I, Virid. Episc.
- Adalbero III, Metensis Episc. Theoderici II, Successor. 20. a. 65. b. 164. a. 199. a. 205. a. 352. d. 353. a. 426. c. 522. d.
- Adalbero, Metens. Episc. 435. c.
- Adalbero, Abbas Divion. 13. n. 32. d.
- Adalbero, Dux Carentin. et Hist. 616. b. 618. c. 640. c.
- Adalbero, Canon. Metens. Cancellarius Henrici IV. 62. c.
- Adalbertus, Bremens. Archiepisc. 643. c.
- Adalbertus Dux Lothar. 60. a. 215. c.
- Adalbertus, Comes Viromand. 462. a.
- Adalbertus, Comes Alsatiæ, filius Eberhardi Alsatiæ Comit. frater Gerardi I, pater Gerardi II. 2. c. 62. n.
- Adalbertus, Comes Alsatiæ pater Gerardi I, avus Odelrici et Gerardi II. 419. c.
- Adalbertus, Comes in Sueviâ. 641. c.
- Adalbertus, Dux Viridun. à Godefrido constitutus. 20. b. c.
- Adalbertus Comes, pater Brunonis Pseudo-Episc. Metens. 26. b.
- Adalbertus, Marchio. 643. a.
- Adalbertus, Praepositus S. Salvii. 420. b.
- Adalbertus, S. Remigii Mon. 474. a.
- Adalboldus, Episc. Traject. 462. a. 557. b.
- Adalgaldus, fil. Cononis Viri Nob. 199. e.
- Adalger. 547. a.
- S. Adalhardus. 480. b. d. n.
- Adalias, uxor Arnaldi. 395. d.
- Adalim, fil. Vemardi, testis in fundat. Eccl. Watin. 106. d.
- Adalizia, uxor Gauceranni benefact. Mon. Saviniaci. 200. n.
- Adalmoys, seu Adalmodis, uxor 1^o. Hugonis Liziniac. 2^o. Pontii Comit. Tolos. 3^o. Raymundi Berengarii Comit. Barcinou. 290. d. n.
- Adda, filia Richardi de Huglevillâ, uxor Goisfredi de Novo-Mercato. 246. d.
- Addredus, sive Ethelredus II, pater Alvredii. 637. d. *Vide* Ethelredus II.
- Adefonsus, Rex Hispan. 112. c. d. 113. a. *Vide* Hdefonsus.
- Adela filia Roberti Regis Franciæ, uxor Balduini V, Comit. Flandr. 104. n. 105. d. e. 107. c. 255. b. c. 338. b. 344. n. 345. a. 357. c. d. 369. c. 370. c. 389. c. 390. n. 422. b. 480. b. 486. n. *Vide* Adala, Alizia, Athala.
- Adela, Adala, Adalaidis, Adeleidis, Alizia, Hadala, filia Willelmi Conq. Ducis Normann. et Reg. Angl. uxor Stephani Blesens. Comit. mater Theobaldi Magni. 212. d. 241. c. 247. c. 338. e. 369. c. 479. d. n. *Vide* Adala, Adeliza.
- Adela, Neptis Rainaldi Episc. Paris. Comitissa Vindocin. uxor Burchardi Vetuli. 31. d. n. 271. n.
- Adela, Comitissa de Warrenne, filia Guidonis, uxor Holandici. 303. n.
- Adela, Selvessensis Domina, neptis Framericii, Morin. Episc. uxor 1^o. Herredi Craugroc, 2^o. Elbodonis Bergensis. 299. b. c. d. e. 300. a. b. c. 301. b. 3^o. 2. b. c. 303. b. c.
- Adela, filia Herredi Craugroc, et Adelaë, uxor Eustachii I. de Fielnis. 302. b.
- Adela, quæ et Christiana, filia Florentini Lothar. Ducis, uxor Balduini V. Comit. Ghisu. 298. a.
- Adela, filia Eustac. Ghisn. Comit. et Adelaë. 297. d.
- Adela, filia Radulphi Canonici Audom. et Ard. mater Lamberti Script. 303. b.
- Adela, Abbatissa, Conani Ducis amita. 433. a.
- Adela, Adala, Alaidis, uxor Rodulfi Com. Veromand. 358. b. c. n.
- Adela, Adala, Comitissa Arelunæ. 355. c. 359. d.
- Adela, filia Fulconis Nerræ. 646. b.
- Adela de Cresciaco, filia Rodulphi Comit. Valesii, uxor Eudonis Viromand. Comit. 365. n.
- Adela, uxor Ebuli Comit. Pictav. mater Guillelmi Cap. *Stupp.* 119. b.
- Adela, Adelais, Adala de Roccio, soror Ebali Roccien. uxor Arnulfi Comit. Chiniacens. 150. a. 359. c. 362. a.
- Adela, uxor Bernardi III. Comit. Substantion. 416. d. n.
- Adela, Adeleida, filia Gerbergæ. 370. a.
- Adela, mater Richildis. 391. n.
- Adela, Adeliza, Comitissa Veromand. uxor Hugonis Magni filii Henrici Regis. 365. a. n.
- Adela, uxor Albrici de Cocciaco. 431. b.
- Adela, filia Achardi et Helvisæ. 435. n.
- Adela, Adelada, Adelailis, filia Theoderici Ducis Lotharing. soror Sigefridi. 150. d. e. n. 369. c. 370. a.
- Adeladis, filia Benzolini. 580. a.
- Adelaidis, filia Ricardi Norm. Duc. uxor Reinaldi Comit. Burg. 552. n.
- Adelaidis, Comitissa, uxor Will. Provinc. Ducis. 418. n.
- Adelais, filia Roberti Regis, uxor Renaldi Comit. Nivern. 398. d. n.
- Adelais, uxor Hugon. Cap. Reg. Fr. 130. n.
- Adelais, consobrina Will. Nothi, uxor Roberti filii Geroii. 226. b. 228. d. c.
- Adelais, filia Geroii et Gislæ, uxor Salomonis de Sabloilo. 41. e. 225. b. 226. d.
- Adelaisa, uxor Alberti. 603. b.
- Adelardus, Abb. S. Huberti Andagin. 149. b.
- Adelardus, Lobiens. Abb. 415. d.
- Adelardus I. Abb. S. Trudonis. 204. b. c. d.
- Adelardus II. Abb. S. Trudon. 205. a. c. d.
- Adelardus, Abb. S. Vitoni. 413. c.
- Adelardus Abbas. 110. b.
- Adelardus, seu Alardus, Fil. Folcardi Castell. Gand. 392. n.
- Adelarius Cubicularius. 604. b.
- Adelbero III. Episcop. Metens. *Vide* Adalbero.
- Adelbero, Episc. Metens. *Vide* Adalbero.
- Adelbero, Abb. Divion. *Vide* Adalbero.
- Adelbero, Dux Carinth. et Hist. *Vide* Adalbero.
- Adelberta, Adhelayta Mater Conradi Sal. 1. n. 2. c.
- Adelbertus. *Vide* Adalbertus.
- Adelbertus, frater Adelbaytæ. 616. b.
- Adelbertus Comes. 68. c.
- Adelboldus, Episc. Traject. *Vide* Adalboldus.

- Adelelmus, filius Drogon. Turr. 433. d.
 Adelerius, seu Adalaris, Abb. S. Petri Melidun. 569. a.
 Adelhardus Abbas Senoniensis. 366. e.
 Adelheyda Ducissa Alsatiæ, mater Conradi Salici. 1. n. 2. c.
 Adelicia, seu Adeliz, uxor Will. Dom. Britholii. 366. d. n.
 Adclidis uxor Hugonis Com. Mell. 433. b.
 Adclidis seu Aelidis, fil. Godefridi Com. Namurc. uxor Balduini Hainonensis. 374. b.
 Adclidis, fil. Balduini Ghisn. Com. uxor Galfridi Samurencis. 298. b.
 Adelina, fil. Bald. Ghisn. Com. uxor Bald. de Markisia. 304. e.
 Adelina, fil. Roberti Com. Mell. uxor Hugonis IV. de Monteforti. mater Roberti. 53. a.
 Adelina uxor Hugonis de Mellento. 96. e.
 Adelina fil. Waleranni Com. Mell. uxor Rogerii de Bellomonte. 38. c.
 Adelina seu Adeliza, filia Rogerii de Toënio, uxor Will. filii Osberni. 45. d. 47. b. c. 56. c. 243. d.
 Adelinus Eduardi Reg. propinquus. 400. a. 101. d. 102. b.
 Adelis, fil. Herredi Craugroc, uxor Roberti Dom. Elembon. 302. b.
 Adelix, filia Richardi Ducis Norm. 246. n.
 Adeliza, filia Will. Ducis Norm. et Angl. Regis. 49. e. 231. b. 244. c. 247. c. 442. n. *Vide* Adala, Adela.
 Adellia, uxor Yvoni Comit. Bellimontis. 373. d.
 Adellia, filia Yvon. Comit. Bellimont. uxor Willelmi de Podio Fagi. 373. d.
 Adelmannus seu Almannus, Grammaticus, Episc. Brixien. 438. n. 439. c. n.
 Adelmannus. 500. n.
 Adelmannus Leod. 528. d. e.
 Adelmarus, Abb. S. Vitoni. 443. e.
 Adelnoda, uxor Arnoldi de Castro-murio. 373. b.
 Adelogia, soror Will. Norm. Ducis, Sanctimonialis apud Mon. Villare. 420. n.
 Adelredus, Adelret, Rex Angl. 166. b. 167. a. 339. e. *Vide* Alredus, Ethelred.
 Adelredus, Afredus, Eboracens. Archiep. 100. d. 155. a. 168. d. 237. a. 240. e. *Vide* Aldredus, et Alredus.
 Adelvia. 346. n.
 Adelwiif, Adelwiva, Adelviva, mater S. Popponis. 461. n.
 Adelviva. *Vide* Adelwiif.
 Adelwiva. *Vide* Adelwiif.
 Ademarus, fil. Gaufr. Com. Engolism. Episcopus Engolism. Stirpens. Eccles. Abbas. 264. a. d.
 Ademarus, Abb. S. Martialis Lemovic. 120. a. 289. a.
 Ademarus, Vicecom. Lemovic. fil. Senegundæ. 289. b.
 Ademarus fil. Ademari Vicecom. Lemovic. et Humburgæ. 289. b.
 Ademarus Vicecom. fil. Guidonis Vicecom. Lemovic. 288. d. n. 289. b.
 Ademarus, Comes Laron. fil. Rogerii, pater Guidonis. 283. a.
 Ademarus III. fil. Archambaldi Barbati et Brunicendis, Vicecom. Lemov. 289. e.
 Ademarus Caban. 155. n.
 Ademarus, Scriptor. 263. n. 264. n.
 Ademitus, Presul. 599. n.
 Aderaldus, Arraldus, Abb. S. Nicolai Andeg. 593. n. *Vide* Adraldus, Aderoldus, Adroldus, Abb. S. Germ. Paris. 608. b. c. 613. c. *Vide* Adraldus, Adroldus.
 Adevertus, Agobertus, Carnot. Episc. 589. c. n.
 Adhala, Adhelis, filia Rob. Regis Franc. uxor Balduini V. Flandr. Com. *Vide* Adala.
 Adhebertus, Abb. S. Florentii Salmur. 277. c.
 Adhelardus, advoc. agr. Arvini-curtis à Floriac. Mon. dependens. 484. a.
 Adhela soror Henrici Franc. Regis, Balduini Flandr. conjux. *Vide* Adala.
 Adhelerda Imperatrix. 205. n.
 Adhleyda, Adbelayta, Adhelbarta, Adelbara, mater Clunonis Majoris. 2. c.
 Adheleidis, uxor Ottonis March. Ital. 433. c.
 Adheleys, uxor Raynaldi Comit. 608. a.
 Adhelina, Abb. S. Petri Lugd. 200. a. n.
 Adilgerius. 613. a.
 Adizilinus, Abb. 421. a.
 Adraldus, Abb. S. Germ. Paris. 158. b. 275. c. 276. b. 580. n. 597. d. n. 598. c. d. *Vide* Aderoldus, Adroldus.
 Adraldus Ab. S. Nicolai Andeg. 30. a. *Vide* Aderaldus.
 Adraldus de Barbaris Benefact. Mon. Saviniac. 201. a.
 Adrianus Papa I. 188. n. 519. b.
 Adroldus, Abb. S. Germ. Paris. 32. d. *Vide* Aderoldus, Adraldus.
 Aduinus Monac. 615. a.
 Advisa soror Roberti Reg. 487. n.
 Adelredus, Angl. Rex. 75. b. *Vide* Ethelred.
 Eduardus, fil. Cnut. Regis et Emmæ. 6. e. 7. b. e. Edvardus. 8. a. Eduardus. b. 100. a. e. 101. d. 102. b. *Vide* Eduardus.
 Egelmars, Episc. in Angl. 656. c.
 Egilius, Abb. Trudon. 437. n.
 Egidius Stultus, monitor Will. Nothi. 332. b. c. n.
 Eilbertus. 582. a.
 Elfgar, Dux in Angl. 656. e.
 Alfredus, fil. Edelredi Reg. et Emmæ. 206. c. 207. a. b. Alvedus, Alfredus. d. *Vide* Alfredus.
 Alidis, Aleidis, Aleydis filia Ebali de Rocco. 359. a. Adela. n. *Vide* Adela.
 Alidis fil. Guidonis Bolon. Com. 346. b.
 Elis de Sarrata, in Burgundia. 359. b.
 S. Epletus Pontifex. 198. e.
 Agano Episc. Eduens. 32. c.
 Agano seu Agavo. 292. c. n.
 Agatha, filia Willelmi Nothi Norm. Duc. 241. e. 247. c.
 Agavo. *Vide* Agano.
 Agelnothus Cantuariens. Arch. 313. d.
 Agelnothus, Glaston. Abb. 313. d.
 Agelwinus, Episc. Dunelm. 636. d.
 Agenardus, Miles Pontiv. 132. d.
 Agilbertus, Albertus Frisingens. Ep. 616. a.
 Agildrudis, uxor Rodulphi Reg. Burg. Transj. 543. c. 544. n. 545. a. 547. n.
 S. Agilus Abb. Resb. 479. a. b. d. nn. 480. a.
 Agna, mater Willelmi benefactoris Mon. Saviniaci. 201. a.
 Agna, mater Stephani de Randanis. 201. a.
 Agnes uxor Henrici Fr. Reg. *Vide* Anna.
 Agnes, Willelmi Pictav. Comit. filia, uxor Henrici III. Imper. 19. c. d. e. n. 20. c. 21. a. 22. b. c. 23. b. c. 24. d. 59. d. 60. b. 61. d. e. n. 62. b. c. 65. a. 73. c. e. 82. d. 119. a. 145. d. 146. c. 214. c. d. 215. a. 218. d. 261. b. 262. c. d. 282. n. 285. n. 286. d. 353. a. 370. b. c. 415. d. 424. d. e. n. 425. b. 426. b. 427. a. 429. d. 432. a. c. 434. a. 454. a. 481. b. n. 538. d. 638. b. 641. a. b. 643. c. d. e. 649. e. 654. e.
 Agnes, filia Henrici IV. Imp. uxor Lupoldi cognom. Sancti. 260. n.
 Agnes uxor 1º. Willelmi Aquit. et Pictav. Duc. 2º. Gaufridi Martelli filii Falcon. Nerræ Andegav. Com. 29. a. 58. c. 118. e. 119. c. n. 217. b. 218. a. e. 219. a. n. 270. e. 271. n. 273. n. 278. n. 280. a. b. 285. d. n. 286. c. d. 426. c. d. 429. c. n. 430. c. n. 505. d. 506. b. e. 593. n. 635. e. 649. d. e.
 Agnes, vel Agnina seu Emma filia Hugonis Magni Franc. Duc. uxor Richardi I Duc. Norm. 329. n. 343. n.
 Agnes soror Principis Castri de Cham-bon S. Valerie, uxor Guidonis Laron. 288. b.
 Agnes filia Willelmi de Colvidâ, uxor Will. Botheti. 303. b.
 Agnes filia Achardi et Helvisæ. 135. n.
 Agnes filia Ermendrude. 370. c.
 Agnes. 481. n.
 Agnina, filia Hugonis M. *Vide* Agnes.
 Agno, fil. Gauceraani et Adalisia benef. Mon. Saviniac. 200. n.
 Agno, frater Artaldi benef. Mon. Saviniac. 201. a.
 Agobertus, Carnot. Episc. 602. c. n. 603. b. 604. a. 650. n. *Vide* Adevertus.
 Agunna, fil. Hugonis M. *Vide* Agnes.
 Aiga seu Aigua, uxor Rodulphi Com. Cadure. 503. n.
 Aillot, seu Herleva, concubina Roberti Norm. Ducis, mater Guill. Conq. 316. b. *Vide* Arleita, Herleva.
 Aimericus, Abb. S. Maxentii. 220. d. et S. Leodeg. super Severim. *Ibid.* e.
 Aimericus, Com. Auxiensis. 416. b.
 Aimericus, Vicec. Thoarc. 438. a. *Vide* Haimericus.
 Aimericus, Toarc. Proconsul, postea Com. Nannet. 276. d. *Vide* Haimericus.
 Aimericus, Monac. Floriac. Præpositus Castellion. 489. d.
 Aimericus seu Aimericus, Tribunus. 535. c. d. e. 536. a. b. 537. e.
 Aimericus fil. Aimerici. 536. a. b.
 Aimo, Aino vel Aymo Bituric. Archiep. 285. b. n. 287. e. n. 491. e. *Vide* Aymo et Haimo.
 Aimo Dom. de Castroledi, pater Gervasi Rem. Arch. 444. d. n.
 Aimoinus seu Hoimoinus et Auvinus Abb. S. Andreæ Vienn. 543. b. n. 547. b. d.
 Aimoinus Mon. Flor. Script. 274. d. n.
 Ainardus Teuton. Abb. S. M. super Divam. 223. c.
 Ainardus Servus. 592. b. c.
 Ainricus III. Imper. 218. e. 219. d. *Vide* Henricus.
 Ainricus IV. Imper. 218. e. 221. b. *Vide* Henr.
 Ainricus I. Rex Fr. 486. c. *Vide* Henr.
 Ainricus, fil. Roberti Ducis Burg. 162. c.
 Airac, Sacerdos. 378. c.
 Airaldus Normannus. 394. d.
 Airardus Dapifer. 434. a.
 Airaudus Rex Angl. 198. b. Pseudorex. 220. e. *Vide* Haraldus.
 Airaudus Abb. S. Nicolai Andeg. 220. a.
 Airicus Miles. 485. a.

- Aizoriol de Sediliag. 397. c.
 Akeny Nobil. Commil. Will. Conq. 50. n.
 Ala de Gant, uxor Bald. Com. Bolon. 346. b.
 Ala, uxor Will. Talavatii. 57. c.
 Alaida, Alaiz, Alaidis, filia Rodulphi Veromand. Com. 358. b. c.
 Alairia, Alauzia, Alaizia, uxor Alduini Com. Engolism. 264. a. n.
 Alanus seu Alannus Dux Britan. 29. a. 35. a. 36. e. 50. c. 55. c. 88. b. c. 136. a. 181. d. 189. b. 212. c. d. n. 244. b. 245. b. c. d. 248. b. 277. b. 324. c. d. 325. a. b. n. 326. c. 328. d. 348. d. 371. d. n. 372. b. 412. d. n. 423. b. 424. a. 433. a. 633. c. filius Hoelli Ducis Brit. 651. e. n.
 Alanus, Com. Cornugallia. 372. a. 430. b.
 Alanus, Com. Richmundia. 53. n.
 Alardus de Petenghem. 392. c.
 Alardus Monach. 594. c.
 Alaricus Abb. S. Mich. in Eremito. 373. b.
 Albaldus, Cellerarius Monast. Glonn. 279. a.
 Albeni, Nobil. Commil. Will. Conq. 50. n.
 Albereda, uxor Roberti Com. 56. c.
 Albereda, uxor Hunfridi de Vetulis. 167. a.
 Albericus II, Abb. S. Germ. Paris. 275. c.
 Albericus Decanus S. Germ. Paris. 275. b.
 Albericus Contractus Com. de Gastina seu Wast. pater Gaufredi et Fulconis Rechin Andeg. Com. 220. a. 231. a. 244. c.
 Albericus Comes. 53. n. et Baro Norm. 187. n.
 Albericus Montis-Johannis Castris Dom. 277. d. 506. e.
 Albericus fil. Buchardi de Monte-Saurio. 257. c. 259. b. c.
 Albericus de Cociaco. 433. b. *Vide* Albricus.
 Albericus de firmitate Auraimi. 507. a.
 Albericus ex Primoribus Castris Castellion. supra Lupam. 486. a.
 Albericus frater Lisoii. 257. c.
 Albericus Monac. S. Remig. Rem. 409. a.
 Albericus Cassin. Diaconus. 529. d.
 Albericus Monac. 615. a.
 Albericus. 568. n.
 Albero Virdun. Episc. 249. d. n. *Vide* Adalbero.
 Albero II, Met. Ep. *Vide* Adalbero.
 Albero Divion. Ab. *Vide* Adalbero.
 Albertus seu Agilbertus Frising. Ep. 616. a.
 Albertus Abb. S. Dionysii. 378. c. n.
 Albertus Ab. Majoris Monast. 30. b. 136. d. 226. c. 271. n. 308. n. 419. b. 421. c. 432. d. 474. a. 649. c. 650. c. n.
 Albertus Ab. S. Juliani Turon. 118. b.
 Albertus Abb. S. Theoderici prope Remos. 32. d. 522. e. 586. n. 587. a.
 Albertus Abb. Miciacensis. 378. nn.
 Albertus Ab. S. Aug. Lemov. 289. a.
 Albertus Ab. S. Jacobi Leod. 294. a. b.
 Albertus Dux Teuton. 450. e.
 Albertus Dux Mosell. 164. a. 202. c. 354. a.
 Albertus de Longincastro Dux. 250. b.
 Albertus I, Com. Namurc. 150. b. 152. a. 172. a. 253. n. 360. a. n. 370. a. c. 374. a. 376. b.
 Albertus II, Com. Namurc. 205. e. 370. a. c. 374. a. b. 376. d.
 Albertus Com. Metensis. 13. c. 351. c.
 Albertus Com. Viromand. 365. n.
 Albertus Com. de Musal. 205. c.
 Albertus seu Theodericus frater Gerardi. 370. a. n.
 Albertus fil. Otton. Com. de Chisnes. 359. c.
 Albertus Marchio pater Leopaldi. 261. b.
 Albertus Nobil. Norm. 35. n.
 Albertus fil. Fabaldi. 598. d.
 Albertus fil. Girardi Fleitelli Norm. 42. b.
 Albertus fil. Rebaldi Nobil. 599. n. 602. a. b. d. n. 603. a. b. 604. a. b.
 Albertus frater Hugonis. 582. b.
 Albertus Praepos. Eccl. Compend. 586. a. b.
 Albertus Nobilis. 431. n.
 Albertus Presbyter, Vicecanc. Reg. Burg. 549. c.
 Albertus de Bellis, testis in fundat. Mon. Watin. 106. c.
 Albertus Piletus. 648. c.
 Albertus Servus. 590. n.
 Albicer seu Albker Vicecanc. Reg. Burg. 548. b. 552. a.
 Albis filia Geroii Militis Norm. 339. d.
 Alboldus Archidiaconus. 363. e.
 Albrada soror Lotharii Reg. 370. c.
 Albricus Ab. Marciab. 422. b.
 Albricus Conestabularius Franc. 562. c. 599. c. 606. c.
 Albricus de Cociaco. 431. b. 581. n. *Vide* Albericus.
 Aldeardis filia Rob. Duc. Burg. uxor Guidonis Com. Pict. 220. e.
 Aldebertus II, Com. Marchia Lemov. fil. Bernardi. 290. n.
 Aldebrandus seu Hildebr. et Audebrannus. 372. b. e. n. *Vide* Hildebr. et Gregor. VII. Pap.
 Aldefonsus VI, Hisp. Rex. 26. c. 27. b. Rex Gallicia. 189. c. 191. a.
 Aldo Vicec. 574. d. 575. b.
 Aldo Praepositus. 638. e.
 Aldo. 608. a. 612. b. 639. a.
 Aldon de Vido, Eccl. S. Gaugerici Advocatus. 123. d.
 Aldorus Com. Pontiv. 574. n.
 Aldredus Eborac. Archiep. 168. d. 312. c. 313. e. 656. c. *Vide* Adelredus.
 Alduinus frater Will. Com. Engol. 199. n.
 Alduinus frater Gaufredi Com. Santon. 548. n.
 Aldwinus Ramesigensis. 310. e.
 Alelmus fil. Walteri de Tarota. 424. d.
 Alelmus de Crepicordio. 599. d.
 Aleria, Alauzia, sive Alaizia, uxor Audoini Com. Engolism. 264. n.
 Alestanus vir eruditus. 439. b.
 Alexander II, Papa, antea Anselmus Lucensis Episc. 23. c. n. 48. a. Nicolai II Successor. 49. a. 63. b. 71. a. 74. a. c. 92. a. b. 101. e. 110. a. 137. a. 138. b. 146. d. 147. a. c. n. 151. b. 182. d. e. 199. a. 212. c. 219. n. 229. d. 235. a. 239. a. 261. e. 262. d. e. 344. b. n. 360. d. 362. e. 372. b. 383. b. 388. b. 480. n. 482. n. 499. c. 529. d. e. 580. n. 643. e.
 Alexander Canon. Leod. Scriptor. 9. n.
 Alexander Azzolinus, conjux B. Helvisae. 293. n.
 Alfelmus seu Elfelmus Com. in Angl. 173. d.
 Alfgiva seu Emma uxor Regum Ethelredi et Canuti. 309. b. d. n. 311. b.
 Alfonsius, Alfonsus VI, seu Amphos Hispan. Rex. 211. c. n.
 Alfredus Archiep. in Angl. 155. a. *Vide* Aldredus.
 Alfredus fil. Cuotonis Regis et Emmae. 6. e. 7. b. Rex Angl. 157. a. cognatus Will. Reg. 209. a.
 Alfredus seu Elfredus fil. Ethelredi Reg. Angl. frater Eduardi Reg. 245. b. 248. b. 309. c. d. e. 316. d. 325. a. *Vide* Alveradus.
 Alfredus seu Alfridus Eduardi Reg. Angl. Strator. 78. n. 311. c.
 Alfridus Abb. S. Vulmari. 381. n.
 Alfridus. 574. d. 575. c.
 Alfannus, Alfannius seu Alphuminus. 104. d. n.
 Algardus Anglus, pater Edvini et Morcardi. 100. a. 101. c.
 Algarus Com. fil. Leofrici Com. 311. d. c.
 Algerius Ab. S. Amandi apud Engolism. 506. e.
 Algerius frater Lisoii de Ambasiaco. 257. c.
 Algisus. 570. c.
 Alhala filia Rob. Fr. Reg. uxor Bald. Fland. Com. 7. d.
 Alho fil. Gastellarii de Castro-Rainardo. 276. a.
 Alicia uxor Rodolphi Tornacensis. 156. b.
 Alielmus de Bellovisu. 599. d.
 Alimburgis Abbat. S. Genesii in Comitatu Substant. 417. n.
 Alinanz seu Alman. fil. Rogerii Thohentia. 402. a.
 Alinardus Archiep. Lugdun. 250. d. *Vide* Halin.
 Alipsa uxor Will. de Surgeriis. 373. d.
 Alipsa filia Geroii Mil. Norm. 339. d.
 Alisia, Aloisa, Aloysa, Heloysia, Helwis, filia Odonis I, Com. Bles. uxor Rainardi. 457. b. c. n.
 Alixa uxor Odonis Vicecomit. de Thoarcio. 372. d.
 Alizia soror Roberti Franc. Reg. uxor Rainaldi Nivern. Com. 281. c.
 Alizia, Alips, Alis vel Alids filia Richardi II, uxor Renaldi Burg. Com. 316. d. 320. a. b. d. 331. e.
 Alla filia Guill. Norm. Duc. uxor Stephani Comitit Carnut. 338. e.
 Alloldus. 555. n.
 Almalbertus fil. Petri Mil. ex castro Montis-Johannis. 277. d.
 Almaricus de Monteforti. 275. d. n.
 Almaricus fil. Almarici de Monteforti. 275. d. n.
 Almaurry de Flavencourt, Miles Norm. 337. d.
 Almodis soror Audeberti Com. de Marcha, uxor 1º Hugonis Pii de Leziniaco, uxor 2º Poncii Com. Tolos. 219. d. 220. a.
 Almodis filia Pontii Com. Tolos. uxor Petri Com. Substantion. 416. d. n.
 Almoys uxor Folcardi Nobil. Xanton. 199. c.
 Alo de Dunocastro, Miles. 251. b.
 Alo de Duno. 361. c. n.
 Aloarz filia Guidonis de Turribus, uxor Ademari lo Contors de Laron. 288. a.
 Alolphus de Hesdin. 382. a.
 Alpaidis Matriona Nobilis Florin. 253. b.
 Alphonus VII, Hispan. Rex nepos Ferdinandi I. 525. d. 526. n.
 Alphonus Tolos. Toparcha. 385. d. n.
 Alred Angl. Rex. 316. d. 325. a. 339. a. n. *Vide* Ethelredus.
 Alredus seu Elredus Eborac. Episc. 361. b. n. *Vide* Adelredus.
 Alto Com. Germ. seu Aleman. ex familia Burellina. 451. a.
 Alveldus de Brugburch. 392. b.
 Alveradus, Alveredus, Alvredus, Alvredius, filius Edelredi seu Ethelredi Reg. Angl. frater Eduardi Reg. 36. c. 37. a. 40. c. n. 75. b. 148. a. b. c. n. 166. b. c. d. 167. a. d. 173. d. e. 174. a. 339. a. b. n. Aliurec. et Aluzret. 400. a. nn. Primogenitus Addredi seu Ethelredi. 637. d. e.

638. a. *Vide* Alfred.
 Alveredus fil. Tancredi Altavil. 139. c. d.
 Alvredus de Merleber. 54. n.
 Alvredus Gigas, custos castris in Norman. 35. a. *Vide* Auvre.
 Alwina filia Anselmi Ducis, mater Araldi filii Canuti Reg. Angl. 637. c.
 Alwinus Ab. Ramesiensis in Angl. 522. e. n. *Vide* Helfinus.
 Amadeus, Abb. Flaviniac. 421. a. n. *Vide* Amedeus.
 Amalbertus, fil. Petri Milit. 277. d.
 Amalbinus, fil. Brischitæ. 396. c.
 Amaldus, Magalon. Ep. 514. c.
 Amalricus, Comes Sagiens. et Droc. 339. b.
 Amalricus, qui dicitur maritus Dominae de Novigento. 275. n.
 Amalricus, fil. Domini de Monteforti et Dominae de Novigento, pater Simonis et Amalrici. 275. d. n.
 Amalricus de Monteforti, filius Amalrici, frater Simonis. 275. d. n.
 Amalricus de Monteforti, fil. Simonis, frater Bertranda Comitissæ Andegav. pater alterius Simonis. 275. d. n.
 Amalricus, fil. Simonis de Monteforti ex primâ ejus uxore. 57. a.
 Amalricus filius Simonis de Monteforti ex tertiâ ejus uxore Willelmi Comit. Ebroicens. filiâ. 57. a.
 Amalricus de Monteforti. 599. d. 606. c. *Vide* Amalricus.
 Amalricus senior de Monteforti fil. Guillelmi Hanoensis. 247. d.
 Amalricus, Nepos Gerardi. 594. d.
 Amalricus, Rufus. 606. b.
 Amaneus Lebrestensis. 396. c.
 S. Amantius. 654. c.
 Amatus, Ellorensis, deinde Burdigalens. Episc. 530. e.
 Amblardus, Abb. S. Maxentii. 217. b.
 Amblardus, cogn. Malaterra, pater Amblardi Canon. S. Petri Xanton. 200. c.
 Amblardus, Canon. S. Petri Xanton. fil. Amblardi cogn. Malaterræ. 200. c.
 S. Ambrosius. 263. b.
 Amedeus, Abb. Flaviniac. 144. b. *Vide* Amedeus.
 Amedeus, filius Socrus Henrici IV. 67. c.
 Amelia, uxor Bernardi Comit. Marchiæ. 290. n.
 Amelina, mater Goffridi de Prull. Com. Vindoc. 273. n.
 Amelius, Albiensis Episc. 420. b. 422. c. 506. d.
 Americus, Comes. 397. d.
 Amicus, Eccl. Vird. Præp. 251. n.
 Amirus, fil. Alredi et Emmæ. 316. d. 325. a. *Vide* Auvre.
 Amiso. 546. d. 547. a.
 Amnardus. 395. d.
 Amo. 152. d.
 Amolricus de Monteforti. 599. d. *Vide* Amalricus.
 Amonerdvile, Nobilis Commil. Will. Conq. 50. n.
 Amphós, seu Alphonsius VI. Rex Hisp. 211. c. *Vide* Alphonsius.
 S. Anatolius Episc. et Conf. 15. a. 460. a. n. n.
 Anchis. 386. n.
 Arcus Marcus. 411. n.
 Andreas, Nicens. Episc. 513. c.
 Andreas, Abb. B. M. Nucar. 218. n.
 Andreas, Comes de Ramerut et Arceis. 359. a.
 Andreas, Prior Vivaris. 423. c.
 Anerius, Abb. Eccl. B. M. Crassæ in Bigorr. 116. c.
 Anfridus Ceouffotte. Normann. in Angliâ. 78. n.
 Angelbertus, Marchio. 370. d.
 Angelbertus, Comes de Brenâ. *Vide* Engelbertus.
 Angelrannus, Abb. S. Richarii Centnl. 129. b. c. d. n. 130. a. b. c. 131. a. b. c. n. 132. a. c. n. 570. c.
 Angelrannus I, Engelrannus, Ingelrannus, Pontiv. Comes. Advoc. S. Richarii. 129. c. d. n. 132. n. 570. b. c.
 Angelrannus II, Engelrannus, Enguerran, Ingelrannus Pontiv. Com. Advoc. S. Richarii. 132. c. 133. b.
 Angelrannus, Angelrannus Pontiv. 346. n. *Vide* Engelrannus, Enguerran, Ingelrannus.
 Angenoun, Nob. Commil. Will. Conq. 50. n.
 Angesius, Abb. 506. e.
 S. Angilbertus. 134. d.
 Angilliam, Nob. Commil. Will. Conq. 50. n.
 Anna, filia Russorum Regis, uxor Henrici I. Franc. Reg. mater Philippi. 29. d. n. 48. n. 124. n. 157. d. 159. c. 161. c. d. 197. b. n. 198. b. 213. a. 219. a. 247. b. 319. b. n. Col. 2. 344. b. 355. c. 365. a. 377. e. n. 384. d. 385. b. 386. a. 393. d. 409. b. 410. a. 411. c. 412. b. 433. d. n. 481. a. n. n. 486. c. 562. c. 563. a. e. 564. a. b. c. d. e. 565. a. 599. c. n. 600. b. d. n. 604. e. 606. b. 653. n. vocatur Agnes. 564. b. 565. a. Henrici Regis vidua, fit uxor Rodulphi Comit. 161. d. 433. d.
 Anna Comitissa. 397. a.
 Anna, filia Godefridi senior. uxor Caroli Ducis Lothar. I. 301. n.
 Anno, Colon. Archiep. Germaniæ et Regis Henrici IV. Tutor et Provisor. 9. n. 66. a. b. n. 67. a. 73. d. 74. d. 146. c. 194. c. 202. d. 203. a. 415. d. 432. a. n. 638. b. 642. e. 643. e. *Vide* Hanno.
 Ansbertus, Abb. Pontilev. 278. a. c. 506. e.
 Anscerus. 574. d. 575. b.
 Anserus, fil. Gueneranni Milit. Pontiv. et Hildesendis. 132. d. n.
 Anserus, Miles Abbatis-Villæ. 434. a.
 Ansetillus de Harecurt, fil. Turchetilli, Normannus. 57. e.
 Ansetillus de Quadrellis, Nobil. Norm. pater Richardi. 227. d.
 Ansculfus, pater Willelmi. 54. n.
 Ansculfus, Clericus. 613. a.
 Ansegisus, Abbas Fontanell. 574. n.
 Anselinus Præzeriensis. 253. c.
 Ansellus, tutor Hugonis filii Walter. Camerac. Castell. 125. d. 126. d. 127. a. b.
 S. Anselmus, Monach. Prior, Abbas Beccensis, postea Cantuar. Archiep. 35. n. 36. b. 41. n. 55. e. 167. b. 192. n. 223. d. 254. d. 357. c. 358. a. 432. b. 637. b.
 Anselmus, Lucens. Episcop. postea Alexander Papa II. 23. c. 182. d. *Vide* Alex. II.
 Anselmus, Episc. Augustens. (*Aouste*). 546. a.
 Anselmus S. Salvii Abb. 420. b.
 Anselmus Dux, pater Alwinæ matris Haraldi Reg. Angl. 637. c.
 Anselmus, Comes Terniens. fil. Hermetis. 306. n.
 Anselmus, fil. Arnoldi senis Comit. Ard. 306. a.
 Anselmus, Canon. Leod. Scriptor. 9. b. n.
 Anselmus, S. Remigii Rem. Mon. 463. d. n.
 Anselmus de Caiocho (*Cayeu*). 300. a.
 Anselmus Calvus. 345. n.
 Anselmus, Cancellarius S. Mauritii
- Agaun. et Reg. Burg. 542. d. n.
 Anselmus Maillius, Nobilis et potens Francus. 298. n.
 Anselmus de Savodio. 599. d.
 Anselmus de Solre, benef. Monast. S. Laurentii Leod. 172. d.
 Anselmus Venator. 614. a.
 Anselmus Vir Nobilis. 111. c.
 Ansericus, Monachus Besuæ. 638. c.
 Ansfredus, Ansfridus I, Abb. Pratelens. 16. c. 230. a. 528. b. 532. b.
 Ansfredus, Fontanell. Monach. frater Papie uxoris Richardi 2. Norm. Duc. 476. c.
 Ansfridus Pratelens. *Vide* Ansfredus.
 Ansfridus Danus, pater Turstini Præsid. Oxim. 39. c.
 Ansgotus, pater Herluini Abb. Becc. 35. b. 636. e.
 Ansoldus. 605. c.
 Ansoldus, frater Milonis. 582. c.
 Antenor. 623. d.
 Antonius. 411. n.
 Aolaarz, filia Guidonis de Turribus, uxor Ademari Comit. de Laron. 288. a.
 Apollo. 440. b.
 S. Aptatus Pontifex. 198. e.
 Araldus I, filius Canuti, Rex Angliæ. 637. c. *Vide* Haraldus.
 Araldus II, Rex Angliæ. 74. b. 165. b. 432. d. *Vide* Haraldus.
 Araldus, Rex Noricorum seu Norwegiæ. 74. b. *Vide* Haraldus.
 Araldus. 613. b.
 Arbertus Comes Cenom. *Vide* Herbertus Evigil. Canem.
 Arbeus, Clericus. 613. a.
 Archambaldus (*Chamba Putrida*) pater Eboli, avus Archambaldi combornensis. 289. a.
 Archambaldus, Combornens. Vicecomes filius Eboli, Nepos Archambaldi, pater Archambaldi Comborn. Eboli Ventador. et Bernardi. 289. a. b. n.
 Archambaldus Vicecomes Comborn. Archambaldi filius ex Rotbergâ, frater Eboli de Ventadour et Bernardi. 289. b.
 Archambaldus Barbatus, pater Ademari. 289. c.
 Archambaldus filius Roberti, frater Sulpiti Thesaurarii. 257. d.
 Archembaldus, Archimbaldus Comes et Princeps Borbon. frater Aymonis Arch. Bitur. 287. n. 423. c. d. n.
 Archembaldus, Archimbaudus Abb. S. Maxentii. 220. e. 506. e.
 Archembaldus Venditor quorumd. Aodiurum pro Construct. Mon. Vindoc. 119. n. 273. n.
 Archembaldus, infensus Monast. S. Petri Vivi Senon. 196. c.
 Archemieus, Archenreus, Archenveus, Herveus, Abb. S. Vinc. Laud. 32. d. 33. n. 565. c. *Vide* Herveus.
 Archer, Nob. Commil. Will. Conq. 50. n.
 Archimbaldus, Præp. Vindocii. 430. b.
 Archimbaudus, Arch. Burdegal. 219. d.
 Architofel. 195. n.
 Ardagnus, Ab. Trenoc. 112. c.
 Ardenutus Rex Angliæ. 346. d. *Vide* Hardecnutus.
 Ardolphus, Ardolphus, Comes Ghisnensis. 295. c. 296. c. n. 297. n. 303. n.
 Arduinus Episc. Ling. 14. c. 203. c. d. e. 354. e. 639. e. 648. a. *Vide* Harduinus.
 Ardolphus. *Vide* Ardolphus.
 Arei, Nob. Commil. Will. Conq. 50. n.
 Arembertus, Servus S. Benigni. 615. a.

- Aremburgis, filia Radulphi Prudentis. 387. e. n.
 Arfractus seu Herfastus Will. Conq. Angl. Reg. Capellanus, Episc. Helmaham. 314. b. n.
 Argentoun, Nobil. Commil. Will. Conq. 50. n.
 Arhuinus. 395. d.
 Aribertus, Abb. S. Jacobi. 447. b.
 Aribo, Moguntin. Archiep. et Archie-Cancell. 557. b. n. 558. b. 615. e.
 Aribertus. 386. n.
 Arlaldus de Mirabello, Miles, Benefact. Mon. Saviniac. 200. c.
 Arleita, filia civis Falces. mater Will. Nothi, postea uxor Guillebert. Crepin. 325. c. e. 326. a. 330. a. *Vide* Aillot, Herleva.
 Arnandus, Vicecom. de Polignac. 412. n.
 Arnannus, Monach. filius Vicecom. de Polignac. 412. n.
 Arnannus, Sacerdos. 378. c.
 Armarus, Decanus S. Germani à Pratis Paris. 275. b.
 Armengerus, Abbas. 410. b.
 Arnaldus Ep. Cenom. 137. a. b. n.
 Arnaldus I. Magalon. Episc. 417. n. 434. d. 435. a. 454. b. e. nn.
 Arnaldus Vittabrensis, Episc. Petragor. 287. c.
 Arnaldus, Episcop. in Vascon. 395. d.
 Arnallus Abb. S. Joann. Angeriaci. 249. a.
 Arnaldus Remundus, cognom. Versus, Princeps Levitanens, 416. a. b.
 Arnaldus de Montosario, fil. Gaufr. Com. Engolism. 264. a.
 Arnaldus Miro. 389. n.
 Arnaldus, cognom. Natus, Comes Astariacens. filius Garsie Curvi Comit. Vascon. 394. c.
 Arnaldus Garsias de Albion sive Olbion, pater Raymundi Abb. Condom. 397. c. n.
 Arnaldus Garsies, cognomine Comes. 398. a.
 Arnaldus Lupus Vicecomes. 395. d.
 Arnaldus Vicecomes. 395. d.
 Arnaldus, fil. Arnaldi Vicecomit. 395. d.
 Arnaldus, Miles. 396. c.
 Arnaldus Guillelm. de Mulinar. 396. e.
 Arnaldus Sanctius. 397. a.
 Arnaldus Seguinus de Burgunnos. 397. a.
 Arnaldus de Albâ terrâ. 397. a.
 Arnaldus de Muirach. 397. a.
 Arnaldus-Gibertus. 419. c.
 Arnaldus, filius Arnaldi-Giberti. 419. e.
 Arnaldus fil. Humberti, Servus S. Benigni. 615. a.
 Arnalt de Fogit. 397. e.
 Arnaudus Comes. 585. c.
 Arnoaldus. 386. n.
 Arnoldus, Pultariens. Abb. 32. d. 522. d.
 Arnoldus Flandr. Comes, pater Balduini Barbat. 295. c. 296. c. *Vide* Arnulfus II.
 Arnoldus, sive Arnulphus, fil. Richildis Flandr. Comitissæ. 298. d. n.
 Arnoldus, filius Elbodonis et Adela, Comes Ardensis, Advocatus, Comes S. Pauli. 302. c. 303. a. b. d. 304. b. c. d. e. 305. a. b. c. d. 306. b. c. e. 307. a. c. d. n.
 Arnoldus, Senex dictus, filius Arnoldi Comit. Ardens. et Mathildis de Marquisiâ. 304. e. 305. d. e. 306. a. b.
 Arnoldus, Arnulfus, Ernulfus, Dominus Ardensis Tervanens. advoc. 307. c. d. n.
 Arnoldus, Miles Dietmari Comit. 60. c.
 Arnoldus, filius Elmengeri. 106. b.
 Arnoldus de Stenen, pater Eggafredi. 106. b.
 Arnoldus Scabinus de Mue, testis in fundat. Eccl. Wastin. 106. c.
 Arnoldus de Castrâ, testis in fundat. Eccl. Watin. 106. c.
 Arnoldus, fil. Ravan, testis in fundat. Eccl. Watin. 106. d.
 Arnoldus Niger, pater Remgoris. 106. d.
 Arnoldus Uggeshen, testis in fundat. Eccl. Watin. 106. d.
 Arnoldus, filius Winemari Gandav. Castellani. 298. c.
 Arnoldus de Castro-murio. 373. a. b.
 Arnolfus, Spirens. Episc. 643. a.
 Arnoulx. 386. n.
 S. Arnulphus Metensis. 436. b.
 S. Arnulphus Episc. Suess. 108. a.
 Arnulphus, Turon. Arch. 58. e. 117. n. 118. b. 285. n. 348. a. 419. c. 506. b. 589. b. n. 631. e. 649. e.
 Arnulphus, Archiep. primus Cancell. Roberti Regis Franc. 573. n.
 Arnulphus, Episc. Cenoman. 30. d.
 Arnulfus, Episc. Santon. 217. c. 219. a.
 Arnulfus, Abb. Athanac. 200. n.
 Arnulfus Abb. Castellionis. 224. n.
 Arnulfus, frater S. Theobaldi reclusi. Abb. S. Columbæ Senon. 198. c. 377. c. n. Item Abbas Latiniacensis simul et S. Columbæ. 293. b. c. n.
 Arnulfus, Abb. Troarn. 224. n.
 Arnulphus, Imperator. 163. b. 171. b. 470. n. 637. c.
 Arnulfus Comes Pontivi. 574. d. n. 575. c.
 Arnulfus, Comes Chiniac. 449. d. 450. a. b. 359. c. 362. a. n.
 Arnulfus, Ernulfus, Ernuculus, Ermiculus, Ermildus, Arnuculus, Bollandæ Comes, pater Mathildis. 295. c. n. 296. b. c. n. 297. n.
 Arnulfus I, Magnus, Comes Flandr. 421. b.
 Arnulfus II, junior dictus, Comes Flandriæ, pater Balduini Barbat. 296. n. 344. n. 370. b. c. 374. b. 388. c. 389. n. 411. a. 421. b. *Vide* Arnoldus.
 Arnulfus III. Balduini Montens. filius, Comes Flandriæ, à Rob. Fris. spoliatus et occisus. 56. a. b. 64. c. d. 111. n. 128. c. d. 151. d. 152. a. 161. e. 162. a. 165. c. 169. b. 186. c. d. e. 243. b. c. n. 247. b. 254. b. c. d. n. 344. n. 357. d. 363. a. 366. a. b. n. 369. e. 375. b. c. n. 383. d. 384. a. b. 389. d. 390. b. 391. a. c. d. 443. n. 482. a. nn. *Vide* Ernulfus.
 Arnulphus II. Comes Ghisn. et Ard. 295. n. 305. n.
 Arnulfus Comes Gandav. 416. e. 417. a.
 Arnulfus, Comes. 356. d.
 Arnulfus, Firmitatis Princeps. 423. d. n.
 Arnulfus alter, Firmit. Princ. Nepos Arnulphi. 423. n.
 Arnulfus, Cantor Carnot. Fulberti Episc. Discip. Monach. Uticens. 231. n.
 Arnulfus filius Willelmi Talavat. Belism. et Gildeburgis. 40. d. 41. d. 224. b.
 Arnulfus, fil. Will. Talavat. Belism. et Mabiliz. 42. d.
 Arnulfus, fil. Will. Talavat. 339. d.
 Arnulfus, pater Hildeburgis uxoris Will. Talavati. 40. d.
 Arnulfus de Arda. 414. c.
 Arnulfus, Nepos Yvon. de Belesmo. 432. n.
 Arnulfus Calvus, Benefact. Mon. Saviniac. 200. b.
 Arnulfus de Belisino, fil. Rogerii de Monte-Gom. Comes de Penbroch. 227. n.
 Arnulfus de Magduno, Custos Ambasiæ, filius Leonii de Magduno, et pater Leonii. 273. b. e. 274. a.
 Arnulfus, Andoanens. 390. n.
 Arnulfus de Aldenardâ. 392. d.
 Arnulfus Florinensis, pater Gerardi I. Camer. Episc. 463. c. n.
 Arnulfus, pater S. Theobaldi Proviens. 478. a. c.
 Arnulfus, Miles. 614. a.
 Arpinus, Harpinus. 385. a. n. *Vide* Harpinus.
 Arsias de Ponte. 397. c.
 Arsiasmanus, Oculo-lupino cognom. 396. d.
 Arsindis, uxor Will. III. Comit. Tolos. 418. n.
 Arsindis, uxor Hugonis Nob. Pictav. 438. c.
 Arsindis, uxor Arnaldi-Mironis. 389. n.
 Arsinus Racha, Arsia seu Arsius Raca. Præsul Aquensis. 395. b. n.
 Arsinus, Toparcha de Neraco. 397. n.
 Arsio de Olbion. 397. b.
 Arsun, pater Garsani Bigorr. 415. b.
 Artaldus Episc. Gratianopol. 428. d.
 Artaldus, Præposit. Vienn. Eccl. 556. c.
 Artaldus, vir nob. frat. Agnonis, benefact. Monast. Saviniac. 201. a.
 Artaldus, Artauldus, filius Girardi Comit. Comes Forensis. 200. n.
 Arthaldus, fil. Cononis viri nob. 199. e.
 Arvegre, Rex Noric. ab Haraldo Rege devictus et occisus. 212. b.
 Arundell. Nobil. Commilito Willelm. Conq. 50. n.
 Ascelinus, Laudun. Episc. 626. d.
 Ascelinus, Monac. 528. c. 604. a.
 Aschirius, benef. Monast. Saviniac. 200. b.
 Ascho, Ab. S. Michaelis ad Eremum. 218. c.
 Ascilinus Normannus, pater Richardi I. Com. Aversæ in Apulia. 449. n.
 Asdegundis seu Aldegundis, filia Walberti Ducis Lothar. 374. e. n.
 Aslinc, fil. Valerani Com. Mellent. uxor Rogerii de Bellom. 329. a.
 Asperemound, Nob. Commil. Will. Conq. 50. n.
 Asperlengus, Norman. conjux Sprotæ viduæ Guill. Longæ Sp. 52. c.
 Asperville, Nob. Commil. Will. Conq. 50. n.
 Asso de Rambores. 599. d.
 Astonis Lubaner de Varena. 398. a.
 Astrudis Monacha S. Petri Lugd. 200. a.
 Astrudis seu Altrudis, filia Maldegarii. 374. d. n.
 Athala, Athela fil. Rob. R. Fr. uxor Bald. Com. Fl. 380. c. 381. n. 383. b. n. 388. d. *Vide* Adela.
 Athanagildus Visigoth. Rex. 579. n.
 Atho seu Albo. *Vide* Alho.
 Ato. Ab. S. Michaelis in Eremo. 506. e.
 Atonus, Procons. Nemaus. Princeps Albiens. 420. b.
 Atsor, Minister Anglus. 656. c.
 Attila Rex Hunnorum. 65. a.
 Aubert, Abb. Maj. Monast. 409. a. n.
 Audebertus, Abb. S. Mich. in Eremo. 218. c.
 Audebertus, Com. Petragor. 217. e.
 Audebertus, Com. Marchiæ, fil. Bosonis, pater Bernardi. 218. b.
 Audebertus, Com. Marchiæ fil. Bernardi. 218. b. 219. c.
 Audebertus Cadenarius, Com. fil.

- Heliae Comitissae. 287. d.
 Audeley, nob. Commil. Will. Conq. 50. n.
 S. Audoenus Rothom. Ep. 72. a. 476. n.
 Auduinus, Alduinus, Audoinus, Consul Engolism. fil. Guill. 263. c. 264. a.
 Avenant, Nob. Commil. Will. Conq. 50. n.
 Avesgaudus seu Avisgaldus. Abb. S. Petri de Cultura Cenom. 32. d. Episc. Cenom. 135. c. n. 251. n. 631. c. 632. a.
 Avesgotus, fil. Vill. Sorengi. 41. e. 42. a. b.
 Aufredus, Monac. 648. c.
 Aufridus Ceokesfot, Norin. 311. c.
 Augerius, Abb. S. Pauli Narbon. 417. b.
 S. Augustinus. 28. c. d.
 S. Augustinus, Angl. Apost. 94. e.
 Augustinus, fil. Garsiae-fot Vicec. Levitan. 116. d.
 Augustus Imp. 262. c. 411. n.
 Avisgaudus, frater Gervasii Cenom. Ep. 135. n.
 Avitus Imp. 386. n.
 Aumerle, Nob. Commil. Will. Conq. 50. n.
 Austerius, Dom. castri Mauritaniae. 278. d.
 Austindus, Archiep. Auxit. seu Auscien. 394. n. 431. d.
 Awelina, soror Gunnoris Comitissae. 57. e.
 Awgers, Nob. Commil. Will. Conq. 50. n.
 Auvre, Anvre vel Alvered fil. Alredi seu Ethelredi Reg. Angl. 339. a. b. *Vide* Alfred. Amirus.
 Auvre Giant, vel Gigant, Miles Norm. Benf. Mon. Cerasiac. 331. d. n. Auvre de Guingant seu Avere. 324. c. d. n. *Vide* Alvredus.
 Auxilia, uxor Bernardi de Pardilan. 396. e.
 Aya seu Aia, uxor Idulfi. 274. d.
 Aylenardus, Archiep. Lugdun. 522. d. *Vide* Alinardus.
 S. Aymericus. fil. S. Stephani Hungariae Regis. 294. c.
 Aymo seu Haymo, Bituric. Archiep. 287. e. n. 387. e. 423. c. d. n. 589. b. n. *Vide* Aimo & Haimo.
 Aymo, Sedun. Episc. 428. d.
 Aymo, Com. administrator Comitatus Alsensis. 421. n.
 Aymo, fil. Aldonis. 608. a.
 Aynardus, Monac. 615. a.
 Aywardus, Rex Angl. 198. b. *Vide* S. Eduard.
 Azelinus, Com. Tullensis. 474. n.
 Azelmus seu Azelinus, Ab. de Monte S. Joannis. 608. a.
 Azo, Episc. Sagiensis. 41. e.
 Azo de Stapis, testis in fundat. Eccl. Watin. 106. c.
 Azso, Marchisus Liguriae. 244. c. 632. c. 633. e. 634. a.
 Azzo, Marchio Italiae. 68. d. 644. b.
- B
- B** CATURCENSIS Episcopus. 420. b.
 S. Babilas, Ep. Antioch. 263. b. n.
 Baldericus, Tervan. Eccl. Cantor, Scriptor. 122. a. n.
 Baldricus, Leod. Ep. 376. d.
 Baldricus, Ab. S. Nicol. Andeg. 419. b.
 Baldricus, Ab. Burgul. Poëta. 189. n. 425. n.
 Baldricus, Abb. S. Vitoni Virdun. 251. n. Primus Ab. S. Agerici Virdun. 421. n.
 Baldricus, qui et Lambertus II, Com. Lovan. 351. e. n. Baldricus cum Barba, frater Henrici Com. Lovan. 423. a. 437. d. n. 637. c. *Vide* Lambertus-Baldricus.
 Baldricus, qui et Lambertus III, fil. Lamberti II. Com. Lovan. 463. b. nn.
 Baldricus, Conestab. Phil. I. Fr. R. 111. b.
 Baldricus, pater Hugonis Viccc. Eborac. 241. n.
 Baldricus Teutonicus. 229. b.
 Baldricus de Balgenzaio, fil. Baldrici Teutonici. 225. n. 229. a. b.
 Baldricus, frater Guillelmi. 606. c.
 Balduinus, Ep. Noviom. et Tornac. 32. c. 111. b. 345. a. n. 392. c. 408. d. 416. c. 427. b. 473. e. n. 583. b. 594. b. c. 599. c.
 Balduinus, Ep. Leod. 201. b. c.
 Balduinus, Capellan. Will. Nothi, postea Ep. Ebroic. 52. c. 242. d. 364. b.
 Balduinus I. Com. Fland. Ferreus dictus. 108. c.
 Balduinus III. Com. Fland. fil. Arnulfi I. pater Arnulfi II. 389. n. 421. n.
 Balduinus IV, Barbatus dictus, Fland. Com. 123. a. n. 124. a. 142. a. c. pater Bald. V. 255. c. fil. Arnuldi seu Arnulphi II. 295. c. 297. c. 323. d. e. filius Susannae seu Rosalae. 344. d. 370. n. 380. b. 388. c. Marchisus. 392. b. n. 399. b. 411. a. March. et Com. Bello-barbus dictus. 461. a. 462. n.
 Balduinus V. Fland. Com. Marchio. 7. b. d. 10. a. Waldevin. de Flandris. 20. a. d. 23. a. 33. a. d. Satrapa. 45. a. tutor Philip. I. Fr. R. 48. e. n. pater Mathild. Angl. Reginae. 55. e. 56. a. 60. d. 63. b. n. Insulanus, pater Bald. et Rob. 80. b. conjux Adelae. 105. d. 108. e. 109. a. c. e. n. 110. c. d. n. 111. b. n. fil. Bald. Barb. 123. a. n. 124. a. 125. c. d. e. 126. a. n. 132. d. 133. n. 142. a. b. c. 146. a. 159. a. e. 161. d. 166. b. 168. n. 169. a. 173. b. d. 180. b. 186. c. n. 192. b. 197. d. 198. b. 202. c. d. 206. e. 207. d. n. Consul. Fl. 209. d. 212. a. c. 215. d. 216. a. 229. c. d. 231. b. 234. c. 243. b. c. d. n. 247. b. c. 249. d. n. 254. a. b. c. n. 255. b. c. 262. b. Dux. 294. a. 295. a. 310. a. c. d. 311. b. 312. b. 323. d. e. 334. c. 338. b. 344. d. e. n. 345. a. n. 348. b. c. d. 354. c. 355. c. e. 357. c. 358. b. 361. c. 363. a. 364. d. 365. a-d. 370. c. 372. b. 380. c. 381. a. b. c. n. 382. a. d. 383. b. n. 385. d. 386. b. 388. d. e. 389. a. b. n. 392. c. d. 413. c. 415. c. d. n. 416. b. 422. a. b. 423. a. d. 429. a. 430. n. 442. n. 462. c. n. Com. Palatinus. 479. b. n. 480. b. n. 481. c. 486. d. n. 498. e. 499. n. 523. c. 563. e. 564. d. 570. n. 574. n. 575. a. c. 581. n. 583. a. 599. c. 604. b. 606. c.
 Balduinus VI. cognom. Montensis, Com. Fland. et Hannon. 56. a. 63. a. b. 64. a. b. c. Hasnoniensis, Marchisus, pater Arnulfi et Bald. 108. b. c. d. e. n. 109. a-e. n. 110. a-d. n. 111. a. b. n. fil. Bald. Pii tutoris Philipp. I. 133. n. 142. b. 144. b. conjux Richildis. 151. d. 161. e. frater Rob. Fris. 162. a. 164. a-e. 165. b. 169. a. n. 186. c. 198. b. 202. d. 243. b. 247. b. 254. b. c. nn. 255. c. 344. n. 345. a. n. 356. e. 357. d. 363. a. 365. a. d. 366. a. 369. e. 370. c. 374. b. 375. b. 380. c. 381. a. 383. a-d. n. Cum-niso. *Ibid.* 384. a. 388. d. 389. d. 392. c. d. 415. c. 480. n. 481. c. 482. n.
 Balduinus II. Hann. Com. fil. Bald. VI. Fland. Com. et Hann. I. Nepos Rob. Fris. et Mathild. Angl. Reg. 47. c. fil. Richildis, frater Arnulfi. 111. n. fil. Bald. Mont. 142. b. 186. c. e. 243. c. e. 254. b. d. n. 344. n. 357. d. 363. a. n. 366. a. b. 369. c. 375. b. c. 383. d. 384. b. 389. d. 391. d. 482. n.
 Balduinus III. Com. Hann. fil. Bald. II. 374. b.
 Balduinus Com. fil. Arnulphi III. Fl. Com. 369. e.
 Balduinus Holland. Com. seu Morienne, pater Bertae uxoris Phil. I. Fr. R. 276. b. 385. d. 410. b. 412. c. *Vide* Florentius Dux Frisiae.
 Balduinus Com. Bolon. fil. Guidonis. al. Arnulphus vel Ernuclus. 303. n. 346. a. b. *Vide* Arnulphus.
 Balduinus, fil. Eustach. Com. Bolon. Rex Jerosol. post fratrem Godefridum. 174. c. 206. a. n. 240. a. 301. n. 304. a. 370. b.
 Balduinus Ghisn. Com. fil. Eustac. Com. Ghisn. 111. c. 297. d. 298. a. c. d. n. 304. e. 305. a. n. 307. c.
 Balduinus Com. Pontivi. 574. d. n.
 Balduinus Gandensis, Dom. Alost. fil. Radulph. frater Gisleberti. 106. c. 111. c. 392. nn.
 Balduinus de Molis, fil. Gisleberti Com. frater Richardi. 58. a. 234. e. Praeses Exoniae. 240. b.
 Balduinus Cancell. Henrici I. Fr. R. 345. n. 560. c. 562. c. d. e. 566. d. 570. a. 572. e. n. 573. d. n. 576. a. 577. b. 578. c. 580. b. 585. c. 589. c. Balduinus. 590. c. 592. b. d. 593. c. 595. c. 597. b. 598. a. 599. a. 602. a. 604. e. 606. b.
 Balduinus Constab. 578. c.
 Balduinus de Crispiaco. 599. d.
 Balduinus senex de Marquisia, fil. Gaufridi, pater Balduini. 304. e.
 Balduinus, fil. Balduini senis de Marquisia. 304. e.
 Balduinus de Revers, Nob. Norm. 46. a. 58. b.
 Balduinus Advocatus Tornac. postea Monac. 254. d. 255. a.
 Balduinus de Uphen seu Uphem. 307. d. n.
 Balduinus pater Bald. de Claromonte. 424. d.
 Balduinus de Claromonte, fil. Bald. 424. d.
 Balduinus de Horia. 253. d.
 Balduinus de Exclusa. 304. b.
 Balduinus, Major Abbatiae S. Saviniani Senon. 198. c.
 Balduinus, frater Hugonis Pincernae. 594. d.
 Balduinus de Wallincorte. 599. d.
 Balduinus de Mamwalt. 392. b.
 Balduinus Praepositus, testis in Dipl. Henr. pro Abb. S. Germ. Paris. 614. a.
 Balduinus, Mil. 609. e. 611. b.
 Balduinus, Monac. S. Dion. in Franc. Medicus S. Eduardi Angl. Regis. 656. c.
 Balduinus, fil. Winemari Gandav. Monac. S. Petri Gand. postea Miles. 298. c.
 Balduinus, testis in Dipl. Henr. pro Abb. S. Benigni Divion. 615. a.
 Balduinus, testis in Dipl. Henr. pro Abb. S. Medardi Suess. 582. a.
 Balduinus, testis in Dipl. Henr. pro Abb. S. Petri Carnut. 604. a.
 Balduinus, fil. Letrae, testis in fundat. Eccl. Watin. 106. c.
 Balduinus, Clericus. 583. b.
 Balthasar, Rex Gentilis. 496. e.
 Baltildis Reg. uxor Clodovi II. 624. b.

- Banestre, Nob. Commil. Will. Conq. 50. n.
- Barbason, Nob. Commil. Will. Conq. 50. n.
- Barbayon, Nob. Commil. Will. Conq. 50. n.
- S. Bardo, Mogunt. Archiepisc. 73. c. 162. d. 164. c. 418. d. 641. d.
- Bardolf, Nob. Commil. Will. Conq. 50. n.
- Bardonnus de Conniaco. 289. c.
- Barno de Glotis, Præpositus Osberni. 37. c.
- Bartholomeus, Archiep. Turon. 32. c. 117. n. 169. d. 348. a. 429. n. 524. a. b. 590. b.
- Bartholomeus, Ep. Laudun. 359. c.
- Bartholomæus, Ab. Majoris-Monast. 271. e. n. 272. d. e. n. 315. n. 432. d.
- Basilia, filia Girardi Flatelli. 58. a.
- Basset, Nob. Commil. Will. Conq. 50. n.
- Baylife, Nob. Commil. Will. Conq. 50. n.
- Bayons, Nob. Commil. Will. Conq. 50. n.
- Beatrix, soror Hugon. Cap. Reg. Fr. uxor Frederici senior. Ducis Mosell. mater Theoderici Ducis. 152. c. n. 249. c. 251. n. 368. c. 369. e. 370. n. 452. nn.
- Beatrix, filia Frederici junior. Ducis uxor Lothar. Mosell. et Matbildis senior. 1^o. Bonifacii Marchis. Ital. 2^o. Godefridi Gibb. filii Godefridi seu Gothelonis, mater Mathildis Comitissæ. 20. n. 21. e. 22. a. 23. a. 61. a. b. c. 68. a. 151. b. c. n. 164. d. 216. a. 249. c. n. 262. c. n. 250. b. n. 251. n. 355. c. 356. b. c. d. n. 370. a. 429. b. 452. d. 453. a. d. nn. 642. c.
- Beatrix, Marchisa, filia Sigefridi. 150. d. 350. b.
- Beatrix, filia Eustacii Comit. Ghisn. et Susannæ. 297. d.
- Beatrix, amita Roberti Norm. Duc. prima Monasterii-Villarum Abbatissa. 420. n.
- Beatrix, filia Guidonis Comit. Bolon. uxor Frisii. 303. n. 346. b.
- Beatrix, filia Ludovici Comit. et Sophiæ, soror Friderici Marchion. uxor Bertoldi Ducis. 26. e. 27. a.
- Beatrix, uxor Raymundi I. Comit. Substantion. 416. d. n.
- Beatrix, Comitissa Cabilon. 550. d. 553. a.
- Beatrix de Roceio vel de Hainaco, (*Hainaut*), uxor Ebali de Roceio. 359. a. b. 362. c. n.
- Beatrix, uxor Falconis de Jaliniaco, mater Gulferii atque Iterii. 112. n.
- Beatrix, filia Christiani de Valencenis, uxor Gulberti de Huglevillâ. 246. d.
- Beatrix filia Gulberti Mil. Norm. et Beatricis. 246. c.
- Beatrix, uxor Gofridi de Castro-Gunterii. 268. b.
- Beatrix, filia Fulconis. 359. d.
- Beatrix, filia Domini de Walecourt aut Walencourt. 374. b.
- Beda Venerabilis. 359. e.
- Beer, Nobil. Comunilite Will. Conq. 50. n.
- Bego, Conch. Abb. 433. n.
- Beke, Nobil. Commil. Will. Conq. 50. n.
- Belasyse, Nob. Commil. Will. Conq. 50. n.
- Beliardis, uxor Raimundi Comit. Carcass. 419. e.
- Belinus, Clericus. 590. d.
- Belomy, Nob. Commil. Will. Conq. 50. n.
- Bellaius, Domin. Monsterioli Castri. 280. a.
- S. Benedictus. 13. c. 390. n. 483. b. c. d. 484. a. b. c. d. 485. a. b. c. e. 486. a. 487. a. c. d. 489. a. e. *et alibi pluries*.
- Benedictus Papa VIII. 395. d. n. 459. n. 615. d.
- Benedictus Papa IX. 73. b. 172. c. 261. b. c. 352. d. e. 415. b.
- Benedictus Papa X. Antipapa. 14. a. 62. b. 219. n. 295. a.
- Benedictus I, Avenion. Episc. 291. n. 509. d. 516. b.
- Benedictus, Episc. Cornugalliæ, fil. Orscandi Episc. 372. b.
- Benedictus, frater Hoëli Comit. Abb. Kemperleg. 372. b.
- Benedictus, Abb. S. Maxentii Pict. 120. a. 221. b.
- Benedictus, Abb. Rothon. 371. n.
- Benedictus, S. Audoëni Rotoinag. Monach. 379. d.
- Benedictus, Sacerdos. 378. c.
- Benno, Scriptor. 261. n.
- Benno, sive Bernhardus, Dux Saxon. fil. Herimanni. 421. b.
- Benno, Dux Saxoniarum. 616. b.
- Benzelinus. 574. d. 575. c. 580. a.
- Beorn., consobr. Swani filii Tosti (vel Godwini Comit.) 311.
- Beraldus, Beroldus, Suession. Episc. 418. b. 421. a. 581. c. 582. c. 583. a.
- Beraldus, fil. Geraldus de Crosent et Eblenæ, Dominus Burgi S. M. de subterraneâ. 288. b.
- Beraldus, fil. Beraldi. 288. b.
- Beraldus, fil. Raymundi et Briciæ. 288. b.
- Beraldus, de Dunis. 372. e. n.
- Berardus, Comes Rodanens. pater Nazaræ. 200. d.
- Berardus, vir nob. benefact. Mon. Saviniac. 200. d.
- Bercherus, Senoniens. Abb. 369. b. c.
- Berengarius, Episc. Elenens. 514. a.
- Berengarius, Guifredi, Episc. Gerundens. 190. b. 510. a. 514. e.
- Berengarius, Rex Italiæ, pater Rozalæ uxoris, Arnulphi II, Comit. Flandr. 344. n. 388. c.
- Berengarius, Rex Italiæ, pater Juncæ uxoris Gozelonis Ducis Lothar. 301. n.
- Berengarius, fil. Raymundi-Borelli, Comes Barcinon. 289. d. e. 290. a. b. 420. a.
- Berengarius-Raymundi fil. Raymundi-Berengarii, Vetuli dicti. 290. c.
- Berengarius, Vicecomes Narbon. 417. c. 514. e. n.
- Berengarius, Comes Britonum. 325. n.
- Berengarius, occisus in Tolos. Prov. 181. n.
- Berengarius, Sacerdos. 444. a.
- Berengarius de Orcario. 259. a. b.
- Berengarius, Berengerius, Turon. Eccl. Canon. Andegav. Archid. Famosus sui sæculi Magister et Heresiarcha. 23. a. 24. d. e. 25. c. n. 70. n. 161. c. 164. c. 169. d. 191. b. c. n. 219. d. n. 242. c. 284. d. e. n. 295. a. 344. d. 349. a. 354. d. e. n. 355. a. 358. a. 382. b. 427. a. 430. d. n. 438. n. 497. c. nn. 498. b. 500. b. 501. d. 523. n. 524. b. c. d. n. 525. a. b. n. 527. a-e. 528. b-c. 529. a. c. d. e. 530. a-e. 531. a-e. 532. a. c. d. e. 533. a.
- Berig, Gothorum Rex. 623. c.
- Berlains, Baro. 507. a.
- Berlæsus II, de Monasteriolo. 429. n.
- S. Bernardus. 520. a.
- Bernardus, Cardinalis Diac. 69. c.
- Bernardus, Biterrens. Episcop. 514. e.
- Bernardus, fil. Hug. Vice-com. Comborn. Monachus Solemniac. Abb. Belliloci Lemov. Episc. Cadurc. 503. d. n.
- Bernardus, Episc. Lascur. 117. c.
- Bernardus, Episc. Lutevens. 513. c.
- Bernardus, Regens. Episc. 513. c.
- Bernardus, Abb. Cellæ-Bobini. 421. c. d.
- Bernardus, Abb. Madiran. 117. a. b.
- Bernardus, Abb. S. Petri Cell. Trecens. 585. n. b.
- Bernardus, Abl. S. Victoris Massil. 69. c. 434. b.
- Bernardus, Abbas. 417. c.
- Bernardus, fil. Stephani Reg. Hung. et Giselæ. 370. d.
- Bernardus, Princeps de Andusiâ. 417. c.
- Bernardus, Dux Saxonum. 390. b. d. *Fide* Benno et Bernhardus.
- Bernardus, Armaniæ. Comes. 116. b. n. 117. a.
- Bernardus Guifredi, Comes Betrgitan. 290. b.
- Bernardus-Centullus, Comes Bigorr. 115. a. 116. a. b. d. n. Bearn. Vice-Com. 117. b. n.
- Bernardus, scindens ferrum, fil. Olibani, Comes Bisulduni. 289. e. 290. a.
- Bernardus-Guillelmi, Comes Bisuld. fil. Guillelmi Bernardi cognom. Grassi. 291. a. b.
- Bernardus, Comes Marchiæ Lemov. 290. n. c.
- Bernardus Comes Substantion. 416. d. n. 418. a.
- Bernardus-Guill. Comes. 396. a.
- Bernardus Rodgerus, Comes, pater Gilbertæ uxoris Ranimiri. 116. n.
- Bernardus, fil. Archambaldi II, Vice-Com. Comborn. et Rotbergæ. 289. b.
- Bernardus, Vicecom. Nemaus. 422. c. 424. a.
- Bernardus, Vice-Comes, in Vasconia Provinciâ. 395. d.
- Bernardus, fil. Audeberti, pater Audeberti Com. Marchiæ. 218. b.
- Bernardus-Aimardus. 422. c.
- Bernardus, fil. Arnaldi, Milit. 396. c.
- Bernardus, Miles, et Domin. Castri Barri-montis. 198. a.
- Bernardus Desbornamers. 397. b.
- Bernardus Forto de Estamvillâ. 397. b.
- Bernardus, fil. Gulberti de S. Galerico et Papiæ. 246. c.
- Bernardus, fil. Remundi de Lavarmac. 396. d.
- Bernardus, de Naus., fil. Adrardi de Barbare et Constantiæ. 201. a.
- Bernardus, fil. Goisfredi de Novo-Mercato. 246. d.
- Bernardus de Pardilan. 396. e.
- Bernardus Rumphator, Benefact. Mon. Saviniac. 200. b. n.
- Bernardus Ramont. 397. c.
- Bernardus de Taurinaco, Miles. 397. e. 398. a.
- Bernardus, frat. Roberti II. Abb. Commeriac. 429. a.
- Bernardus, senior seu Dominus Sivriarci in Aquit. 535. c. d. 536. a. b. c. d. e.
- Bernardus, Præpositus. 594. d.
- Bernardus, vir nob. Bigorr. 116. d.
- Bernardus, nob. Commil. Willelmi Conq. 50. n.
- Bernardus, avunculus Will. patris Richardi. 627. c.
- Bernardus, Cleric. Virdun. 144. b.
- Bernardus Oddo. 397. b.
- Bernardus. 433. a.
- Bernardus. 613. a.
- Bernat Ardui de Bolays. 397. d.
- Berncrius, Abb. Trenorc. 112. b. c.

- Bernerius de Liberimonte. 599. d.
 Bernerus, Abb. Mosom. 319. a.
 Bernerus, Sacerdos, 594. d.
 Bernerus, Cleric. Vird. 144. b.
 Bernerus, pater Walteri. 606. b.
 Bernhardus, Abb. Massil. 23. a. *Vide* Bernardus.
 Bernhardus Dux, frater Dietmari Comit. 60. c. *Vide* Benno. Bernardus.
 Bernhardus, frater Gislæ Imperatr. 418. a. *Vide* Benno. Bernardus.
 Berno, Abb. Augiæ. 18. c.
 Berno, Abb. Vezeliac. 385. a.
 Berno, Abb. Vindocin. 30. e. 31. a.
 Berno. 420. n.
 Bernoldus, Præpos. Prior seu Abb. Watin. Mon. 108. a.
 Bernoldus, fil. Norberti, testis in fund. Eccl. Watin. 106. d.
 Bernoldus, fil. Radulfi, testis in fundat. Eccl. Watin. 106. d.
 Beroldus, Sussion. Episc. 522. c.
 Berta, Bertha, filia Ottonis March. Ital. et Adheleidis, uxor Henrici IV. German. Reg. et Imper. 62. d. 263. a. b. 361. d. 416. a. 433. c.
 Berta, filia Conradi Reg. Burg. et Mathildis Sororis Lotharii Franc. Reg. uxor Odonis I. Comit. Carnot. Bles. et Turon. postea Roberti Franc. Regis, à quoseparata fuit propter affinitatem, mater Odonis Campaniens. 117. d. 143. c. 370. b. 478. n.
 Berta, Bartha, Bertha, seu Mechtildis, filia, juxta quosdam Balduini, sed melius Florentii Frisiæ et Hollandiæ Com. uxor Philippi I. Franc. Regis. 63. n. 157. e. 159. e. 255. a. n. 276. b. 383. a. 384. e. n. 385. d. 394. a. 396. b. 410. b. 412. a. c. 486. d.
 Berta, uxor Rodulphi II. Burg. Reg. postea Hugonis Italiæ Reg. 544. n.
 Berta, Comitissa (in Brigiâ) 247. a.
 Berta, Bertha, Odonis Camp. filia, uxor. 1º. Alani Ducis Brit. 2º. Hugonis II. Comit. Cenoman. mater Herberti junior. Com. Cenom. 29. a. 136. n. 231. d. 244. b. 390. n. 633. d. e.
 Berta, filia Simonis de Monte-forti, soror Alnarici. 57. a.
 Berta, Bertha, uxor Rogeri Comit. S. Pauli. 306. n.
 Berta, Bertha, uxor Goffridi Bastardi. Comit. Britann. 281. a.
 Berta, Bertha, uxor Hugonis Bardulphi. 373. n.
 Bertholdus. *Vide* Bertoldus.
 Bertilla, Bertilia, uxor S. Walberti Ducis Lothar. 374. c. n.
 S. Bertinus. 421. b.
 Bertoldus, Episc. Tull. 152. b. c. d. 355. b.
 Bertoldus, Bertholdus, Dux in Germania, filius seu potius gener. Ruodolphi Suaviæ Ducis, Henrico IV. excommunicato, in Imperatorem à Gregorii VII. Fautoribus electi. 25. d. 67. c.
 Bertoldus, Dux maritus Beatricis sororis Friderici Marchion. 26. e.
 Bertoldus, Bertholdus, Comes Sabaudia. 546. a. n. 547. a. n. 556. n.
 Bertoldus, Bertholdus, Constant. Presb. Scriptor. et Continuator Chronici Hermanni Contracti. 23. et seqq. et alibi pluries.
 Bertrada, Bertradis, Bertranda, filia Simonis de Monteforti, uxor Fulconis Rechin Comit. Andegav. postea Philippi I. Franc. Reg. 186. e. 275. d. n. 358. a. nn.
 Bertrada, pro Annâ Franc. Reginâ. 247. b. *Vide* Anna.
 Bertrada, uxor Venerandi Advoc. Virdun. 250. d.
 Bertradius, Sacerd. 378. c.
 Bertram. Nob. Commil. Will. Conq. 50. n.
 Bertrandus Episc. Magalon. 434. d.
 Bertrandus de Olbion. 397. b.
 Bertrannus, Mimatens. Eccl. Archid. 428. d.
 Bertulfus, Abb. S. Eucharii Trevir. 462. b.
 Bibo, Tull. Ep. Cancell. Henr. IV. Imp. 62. d. 195. c. *Vide* Pibo.
 Bier, dictus Costæ ferreæ. fil. Lothroci Regis Noricor. seu Danorum. 622. e. 623. e. 626. a.
 Biligrinus Colon. Metropol. 640. c. *Vide* Piligrinus.
 Biota, filia Herberti *Evigilant-canem* Cenoman. Com. soror Hugonis, uxor Galterii Pontesiensium Com. 231. d. 232. a. 632. c. 634. c.
 S. Birinus. 128. n.
 Bladinus, fil. Adrardi de Barbares. 201. a.
 Blancha, soror Gofridi Com. Andeg. uxor Guill. Com. Arelat. mater Constantiæ Fr. Reg. 418. d. n.
 Blanchia (*falsò dicta*) uxor Hugonis Capeti. 279. n.
 B. Blandinus Anachor. Brieg. 440. a.
 Blundell. Nob. Commil. Will. Conq. 50. n.
 Boamundus *Vide* Boemundus.
 Bodera. 382. b.
 Bodo, fil. Landrici Comit. 418. n.
 Boellus, Comes Nannet. 280. c.
 Boemundus, Boamundus, Bojamundus, Buamundus Princeps, Dux. Apuliae, Antiochenus. 213. n. 338. c. 352. a. 357. e. 383. b. 384. e. 452. a. n.
 Bohun, Nob. Commil. Will. Conq. 50. n.
 Bojanundus, *Vide* Boemundus.
 Boldravan, fil. Letræ. testis in fundat. Eccl. Watin. 106. c.
 Boldravan, fil. Stulari, frater Habagarii, testis in fundat. Mon. Watin. 106. d.
 Bolislaus, fil. Casimiri Duc. Polon. 423. b.
 Bona-Vicina de Pontibus, filia Guidonis. 275. n. 276. a.
 Bondeville, Nob. Commil. Will. Conq. 50. n.
 Boncl de Bonnefont. 397. b.
 Bonel de la Roche. 397. c.
 Bonifacius, Abb. Vezeliac. 384. e.
 Bonifacius, Italiæ Marchio, Beatricis maritus, pater Mathildis. 20. c. 21. c. 61. a. c. 68. 151. n. 164. d. 189. a. 216. a. 249. c. n. 250. b. 251. n. 262. c. 355. c. 356. b. c. 370. a. 429. b. 452. d. 453. a. b. 492. n. 642. e.
 Bonifacius, puer, fil. Bonifacii March. et Beatricis. 22. a.
 Bonifacius, Castellanus. 391. a.
 Bonus-par, Consanguin. Sancii Nob. Bigorr. 116. a. b.
 Bonvile, Nob. Commil. Will. Conq. 50. n.
 Bonylayne. Nobil. Commil. Will. Conq. 50. n.
 Boppo, Poppo. 73. c. *Vide* Damasus Papa II.
 Borchardus, Arch. Lugdun. *Vide* Burchardus.
 Borellus de Mosteriolo. 372. e. n.
 Boso, qui præest Sanctonibus. 217. c.
 Boso, pater Audeberti I. Com. Marchiæ. 218. b.
 Boso, Prior S. Germ. Autissiod. 648. c.
 Boso, Prior Madiran. Mon. 117. b. c.
 Boso Vice-Comes, Aquit. Comit. Vassalius. 534. b.
 Boso, pater Galdrici. 648. a.
 Boso, fil. Guillelmi de Torenâ. 289. b.
 Boso, vir illustris de Closis. 282. d.
 Boso Miles. 609. e.
 Boso. 594. d.
 Bovo, S. Bertini Abb. 380. d. n. 381. c. d. n. 382. a. b. c. n.
 Bovo, Abb. Hasnon. 111. a.
 Bovo, Præpositus Hasnon. 110. d.
 Bowlets, Nob. Commil. Will. Conq. 50. n.
 Bowser, Nob. Commil. Will. Conq. 50. n.
 Brand, Nob. Commil. Will. Conq. 50. n.
 Braybuf, Nob. Commil. Will. Conq. 50. n.
 Breton, Nob. Commil. Will. Conq. 50. n.
 Bricia de Exigento, uxor Raymundi. 288. b.
 Briennus, fil. Eudonis Ducis Britan. Minoris. 24. c. 53. c. 241. c. 630. b.
 Brihtric, Minister Angl. 656. c.
 Brisca, filia Sancii Ducis Wasconia, uxor Will. M. Aquit. Ducis, mater Odonis Ducis Aquit. 119. d.
 Brischita de Forces. 396. c.
 Brochardus, Archiep. Lugd. *Vide* Burchardus.
 Brochus, Nob. Commil. Will. Conq. 50. n.
 Broune, Nob. Commil. Will. Conq. 50. n.
 Brunicendis, seu Humberga, fil. Ademari Vicec. Lemov. uxor Archambaldi Barbat. 289. c.
 Brunichildis Regina Fr. 565. n. 579. c. n.
 Bruno, fil. Ottonis Fr. Ducis, Papa sub nomine Gregorii V. 2. b.
 Bruno Leucorum seu Tull. Ep. qui et Papa Leo IX. 13. d. 14. b. c. 20. c. 21. b-e. 60. c. d. Brunus. 73. c. 134. b. 152. d. 153. a. b. 164. b. 171. b. 172. b. n. 222. b. 246. b. 250. d. 254. b. 262. a. b. 286. a. 351. c. 353. c. d. 355. b. 368. b. 369. a. b. nn. 425. b. 426. c. d. c. 427. b. c. d. n. 428. e. 464. a. 474. n. 641. b. d. e. 642. d. e. *Vide* Leo IX.
 Bruno, Archiep. Colon. frater Ottonis. M. 152. n.
 Bruno, Trever. Archiep. 74. n.
 Bruno Andeg. Ep. 219. a. 497. c. d. n. 498. b. qui et Eusebius. 524. c. 527. a. c. 528. d. 529. a. c. 530. a. b. d. 531. c. 532. e.
 Bruno, Lingon. Ep. 321. n. 552. n.
 Bruno, frater Henrici Imp. Episc. Augustæ Vindelicæ. 616. a. 617. d. 618. b. 619. b.
 Bruno, Mendensis Præsul. 640. c.
 Bruno, Pseudo Episc. Met. 26. a. b.
 Bruno, Dervensis Abb. 432. n.
 Bruno de Brunswic, Comes. 418. a.
 Bruno, Comes. 640. b.
 Buamundus, Roberti Guiscardi ex Abderadâ filius. *Vide* Boamundus.
 Burchardus, fil. Aimonis de Castro-Ledi, frater Gervasii Arch. Rem. Avus Mathildis uxoris Eliæ Com. Cenom. 444. d. n.
 Burchardus, Burchardus de Monthesauro, vel Monte-Saurio, fil. Rogerii Diabolerii. 257. c. 258. e. 259. a. et seqq. 274. b.
 Burchardus, Comes. 352. a.
 Buchardus. 609. a.
 Budicus, Episc. Naonnet. 412. d. *Vide* Pudicus.
 Budicus, Comes Nannet. 412. d. 278. b. 279. c. d.
 Buflesdoc, seu Jeroslaus, Rex Russ. pater Annæ uxoris Henrici I. Fr. Reg. 213. a. *Vide* Jeroslaus.
 Hulmere, Nob. Commil. Will. Conq. 50. n.

- Burchardus, Burcardus Archiep. Lugdun. Abb. Agaun. frater Rodulphi Reg. Provinc. Archicane. Burg. 144. c. n. 539. d. e. 541. d. 544. d. n. 545. a. 547. c. 548. d.
- Burchardus, Vienn. Arch. 548. d. 551. b. 556. n.
- Burchardus, Ep. Augustanus, et Archiepiscopatus Lugdun. inuasor, Nepos Burchardi Arch. Lugdun. 144. d. n. *Vide* Burghardus.
- Burchardus Vetulus, Paris. et Corboili Comes, pater Rainaldi Paris. Episc. 31. c. 505. d. 596. b. n.
- Burchardus, fil. Adelæ, Vindocin. Comes. 31. d. 271. n.
- Burchardus Comes, fil. Falc. Com. cognom. Anseruli. 30. e.
- Burchardus seu Burcardus de Montecorneto. 599. d.
- Burchardus, Comes. 15. b.
- Burchardus, Vice-Comes. 393. n.
- Burchardus, Clericus. 583. b.
- Burchardus de Monthesauro. *Vide* Burchardus.
- Buchardus. 558. d.
- Burckardus, aliàs Kebehardus, Episc. Radesbon. 616. a.
- Burehardus de Monte. 594. d.
- Burellina familia. 451. a.
- Bures, Nob. Comm. Will. Conq. 50. n.
- Burg, Nob. Commil. Will. Conq. 50. n.
- Burghardus, Episc. Augustanus et Archiepiscopatus Lugdun. inuasor. 18. d. e. *Vide* Burchardus.
- Busshy, Nobil. Commil. Will. Conq. 50. n.
- Buttecourt, Nob. Comm. Will. Conq. 50. n.
- Byseg, Nob. Commil. Will. Conq. 50. n.
- C
- C A A H. 496. d.
- Cadelo de Bielmont. 599. d.
- Cadelo. 608. e.
- Cadvalonus I, Abb. Rotonens. 371. d.
- Cadvalonus II, Abb. Roton. 371. e. n. Cæsar. (C. J.) 188. n. 244. d. n.
- Cæsarius, Ambasiac. 274. c.
- Caïn. 423. b.
- Calixtus Papa II. 182. n. 530. b.
- Callus, Vicecomes de Oënaïs. 373. b.
- Camdenus Scriptor Anglus. 657. a. c.
- Camo de Tremblod, fil. Eggefridi, testis in fundat. Eccl. Watin. 106. d.
- Canel, Com. de Longueville, Miles Roberti Ducis Norm. pater Guifardi. 325. b.
- S. Canutus Rex Dan. Cnuth, Cnuto. 156. c. 186. d. 187. b. c. 210. a. 315. c.
- Canutus, Chunutus, Cnitto, Cnud, Cnut, Cnuth, Cnutto, Conic, Cunie, Cuino, Knuth, Rex Dan. et Angl. Magnus dictus. 3. c. 5. a. d. n. 6. a-d. n. 18. d. 36. c. 37. a. 40. b. 75. a. b. 101. b. 148. a. b. 166. b. 167. a. 173. c. 174. b. 206. d. 213. e. 248. b. 265. b. 282. a-d. 283. b. 309. b. c. n. 311. c. 351. b. 400. a. b. nu. 420. a. c. 428. a. 508. e. 637. c. d. 640. b. *Vide* Kanutus.
- Capetii, 561. e. 562. a. b. Capetiani. 563. c.
- Carolingici, Carolingi. 561. e. 562. b. 571. n.
- Cardus Calv. Rex Fr. et Imp. 58. n. 170. b. 349. c. 390. n. 441. d. 503. c. n. 574. d. 586. n. *Vide* Karolus.
- Carolus Crassus, Rex Fr. et Imp. 455. c.
- Carolus Magnus, *Challemaigne*, Rex Franc. et Imper. 2. c. d. n. 188. n. 205. c. 239. c. 244. b. 248. a. 261. a. b. 282. n. 325. n. 343. n. 385. d. n. 386. n. 519. b. 584. n. 585. d. 617. b. 618. a. *Vide* Karolus.
- Carolus Martellus. 386. n. 454. b. n.
- Carolus, dictus Simplex, Rex Franc. 181. d. 208. c. 212. e. 324. n. 470. n. 583. n. *Vide* Karolus.
- Carolus, Rex Franc. 520. a.
- Carolus, Rex Franc. 577. d. n.
- Carolus Dux Lotharing. I, Lotharii Reg. frater, pater Ottonis II, Lothar. Ducis. 201. n. 205. c. 301. n. *Vide* Karolus.
- Carolus, Flandriæ Comes, S. Canuti Regis Dan. fil. 186. d.
- Carolus, Comes, fil. Adalæ. 357. d. Cato. 186. n.
- S. Caydocus. 134. d.
- Cecilia, seu Cæcilia, fil. Will. Nothi, Monialis S. Trinit. Cadom. 47. c.
- Abb. ejusd. Monast. 189. b. n. 212. d. 231. b. 241. c. 247. c. 316. c. 338. e. 442. n.
- Centullus, Com. Bigorr. 117. a. *Vide* Bernardus.
- S. Cerenicus, Ab. Fundator Monast. sui nominis. 229. n.
- Chana, soror Gofridi de Calvomonte. 258. a.
- Chadré seu Hardre, Miles *du Bessin*, Nepos *Grimont du Plesseis*. 335. b.
- Childebertus I. Fr. R. 573. n. 579. n.
- Childebertus III. Fr. R. 605. n.
- Childebrandus, fil. Pip. Herist. 386. n.
- Chono seu Chuno vel Cuono, fil. Ottonis Lucis Franc. pater junioris Chunonis. 2. b. 370. c.
- Christina, fil. Eduardi filii Edmundi II. Angl. Reg. Sanctimon. apud Rames. 176. a.
- Christianus de Valencenis, illustris Tribunus. 246. d.
- Chunanus, Chuningus, Conan. Com. Britan. 50. b. c. d. *Vide* Conanus.
- Chunegunda, Chunigunda, et Chunegundis, fil. Sigifr. Com. Lucilimb. soror Theod. Met. Ep. uxor Henrici II. Imp. 1. a. 59. n. 62. n. 213. d. 417. d. 615. d. 617. a.
- Chunegundis, uxor Bald. IV. Fl. Com. 370. c.
- Chunegundis filia Henr. Lovan. Com. et Gerbergæ. 370. a.
- Chunelinda, Conilda, Bonilda, Gonilda, Chunelindis, Chunihildis, Cunig. fil. Cnutonis Angl. Reg. uxor Henrici III. Imperat. 5. a. c. 18. d. 19. a. 214. a. b. 282. b. c.
- Chuno seu Cuno Wormatiensis, Dux Francorum. 2. a. 3. c.
- Chuno Major, fil. Hietzel, Rex Germ. Imp. qui et Conradus Sal. *Vide* Conradus.
- Chuno junior, seu Chuono minor, Patruelis Chunonis Majoris seu Conradi Imp. 2. b. c. 616. c. e. 617. a. Dux Fr. 618. a. Dux etiam Histrian. seu Carintan. *Ibid.* c. *Vide* Conradus.
- Cicero, Orat. Rom. 450. d.
- S. Ciriacus Martyr. 641. b.
- Citellus, Princeps Norman. in Apulia. 352. a.
- Clarboldus, Pincerna Balduini V. Fl. Com. 345. n.
- Clarboldus, Benef. S. Salvii Monter. 574. d. 575. b.
- S. Clarus, Ep. Andeg. 287. b.
- Clarius, Mon. S. Petri Vivi Senon. Scriptor. 196. a. 308. n. 309. nn. 481. n.
- Claudius Imp. 179. n.
- Clemens I. Papa, S. Petri Successor. 469. b.
- Clemens II, Papa, antea Suidegerus. 14. a. 19. e. 20. b. 29. d. 73. c. 144. b. c. 218. b. 261. d. n. 262. a. 353. c. 415. b. 527. b. *Vide* Suidegerus.
- Clemens VIII, Papa. 514. d. n.
- Clemens X. Papa. 555. n.
- S. Clemens, primus Met. Ep. 199. b. 436. a.
- Clemens, Cavillon. Ep. 513. c.
- Clementia, uxor 1^o. Hugonis senis Com. S. Pauli, 2^o. Arnoldi Com. Ardensis. 306. b. c.
- S. Clodoaldus, vel Chlod. 579. n.
- Clodoveus I, Mag. Fr. R. 571. b. 573. n. 579. n.
- Clodoveus II, Fr. R. seu Chlodov. 584. n. 624. b.
- Clotarius I, Fr. R. 573. n. 582. n.
- Clotarius III. Burgund. et Neust. R. Clodov. II. fil. 584. n.
- Conanus, Britannia Comes et Dux, filius Alani III. 29. a. 30. b. 50. b-d. 55. c. 168. e. 234. a. 270. n. 277. a. b. 412. e. n. 413. a. n. 426. c. e. 430. a. 432. a. 433. a. 633. c. 634. c. 646. a. b. 651. n.
- Conilda, filia Canuti Reg. Dan. et Angl. uxor Henrici III. Imp. *Vide* Chunelinda.
- Connigund. uxor Henrici II. Imper. *Vide* Chunegunda.
- Cono, Cuno, Cuono, Conradus, Coloniens. Præpos. designatus Archiep. Trevirens. et Martyr. *Vide* Conradus.
- Cono, S. Bertini Abb. 392. d.
- Cono, Rector seu Abb. Busendorff. 462. a.
- Cono, Cuno, Cuono, Cuonradus. Conradus Imper pater Henrici III. *Vide* Conradus.
- Cono, Cuno, fil. Gozelonis Comit. Bohania. 360. c.
- Cono, Comes Deonanti. 253. n.
- Cono, Comes, fil. Radulphi Castellani. 362. c.
- Cono, fil. Eustachii I. Fieln. 302. n.
- Cono, vir Nob. pater Adalgaldi, Cononis, Roberti, Widonis et Artaldi. 199. e.
- Cono, fil. Cononis viri Nob. 199. e.
- Conradus, Spirens. Episcop. 643. a.
- Conradus, Cuonradus, Cono, Cuno, Cuono, Colon. Præp. ad Archiepiscop. Trevirens. designatus et Martyr. 23. d. e. n. 74. a. n. 194. c. d. 361. c. 416. a. 638. c. d. 644. a.
- Conradus Salicus, Chonradus, Corradus, Chuno Major, Cuonradus. Cono, Cuno, Cuono. Germ. Rex et Imper. 1. n. 2. a-c. 3. a. e. 4. a. e. 5. a. b. c. 8. c. d. e. n. 9. b. 12. c. 13. b. 18. c. d. e. 19. a. b. 46. b. 49. b. 59. d. 73. a. 91. b. 92. b. 122. a. 123. b. c. 143. c. d. 144. c. 146. a. 157. n. 163. b. c. d. n. 164. n. 171. a. b. 172. b. n. 199. b. n. 200. d. n. 202. c. 213. d. e. 214. b. c. 215. n. 222. b. 260. d. e. nn. 262. n. b. 282. b. 291. n. 293. a. 294. c. 345. e. 346. d. e. 347. a. b. e. 350. c. 351. b. c. 355. d. 363. c. 364. c. 370. b. c. 387. a. 414. b. n. 415. a. b. c. 418. a. c. d. 419. a. d. 420. c. d. e. n. 421. a. c. n. 422. c. d. 423. a. 426. d. 435. n. 453. a. 458. n. 459. n. 461. b. c. d. n. 462. c. 507. c. 557. a-e. n. 558. a. b. 559. n. 564. b. 615. c. 616. b. c. e. 617. a. e. 618. a-e. 619. a. b. d. 637. b. 640. a. 641. b. 643. c. *Vide* Chuno Major.
- Conradus, Rex Burg. Transj. pater Rodulphi III. 1. n. 2. b. c. 13. b. 143. c. 249. n. 542. b. n. 543. n. 547. c.
- Conradus, Cunradus, Dux Bajoar. fil. Henrici III. Imp. et Agnetis. 21. a. 61. e.
- Conradus, Cuonradus, fil. Henrici IV. Imp. 27. a. 67. b. 69. b. 191. d.

- Conradus, Dux Carentinorum. 423. a. 557. n.
 Conradus, Chuno minor, patruelis Conradi Salici Imp. filius Conradi Carentinor. Ducis. 640. c. 557. n. *Vide* Chuno minor.
 Conradus, Austrasiorum Dux. 249. n.
 Conradus, fil. Gisleberti Comit. Lucelemburg. Comes Lucelemb. 194. a. b.
 Constantia Regina Franciæ uxor Roberti Regis, mater Henrici I. 7. d. 34. b. c. 113. n. 144. d. 148. a. 158. d. n. 159. a. 160. b. n. 221. d. 247. d. 276. d. 316. c. 324. a. b. 333. c. 338. b. 364. c. d. 377. b. 380. b. 390. n. 393. a. 398. b. c. d. nn. 410. e. 411. a. 418. d. n. 480. n. 580. n.
 Constantia, filia Philippi I. Fr. Reg. et Bertæ, uxor Boamundi, Antioch. et Apul. Princip. 157. e. 357. e. 383. a. 384. e. 394. a.
 Constantia, filia Rotberti Duc. Burg. uxor Hug. Comit. Cabil. postea Adelfonsi Hispan. Regis. 112. c. d. 113. a.
 Constantia, filia Will. Notbi et Mathildis, uxor Alani IV. Comit. Britann. 189. b. 212. d. 231. b. 241. e. 247. c. 442. n.
 Constantia de Monteforti, uxor Geroii Nob. Franci, Milit. Will. Notbi. 339. d.
 Constantia, uxor Adrardi de Barbares. 201. a.
 S. Constantinus, Mon. 251. n.
 Constantinus Magnus. 265. c. 327. b.
 Constantinus, Isaaci Successor, Imp. C. P. 354. a.
 Constantinus de Mello. 507. a.
 Constantinus, pater Gaufredi. 590. c.
 Constantinus, Serviens. 599. a.
 Constantius, Aurelianensis, pater Odele-rii. 221. n.
 Constantius, Fundator Basilicæ ejusd. Remensis. 466. e. n.
 Constantius, Sacerdos. 378. c.
 Constantius. 547. b. c.
 Corbo, pater Theobaudi. 257. d.
 Corbucion, Norm. pater Will. Baronis. 187. n.
 S. Coremarus. 280. a.
 Corlia, filia Fulconis de Thonneyo, uxor Goffridi Burelli. 257. d.
 Coucyus, Nobilis et Potens Francus. 298. n.
 Coxo, Comes in Angl. Miles Will. 101. d. 104. b.
 Cudefort, uxor Will. Talavatii. 339. c.
 Cuno, S. Cuono, Cono, Conradus, Trevir. Archiep. design. et Martyr. *Vide* Conradus.
 Cuono Comes, in Dipl. Rodulphi III. Burg. Regis. 547. a.
 Cuschilinus seu Turschilinus, testis in Charta Roberti I. Burg. Ducis. 615. a. n.
 Cypro, id est Harpinus, qui Comit. Bitur. Phil. I. Regi vendidit. 394. a. *Vide* Arpinus, Harpinus.
- D
- D**AGOBERTUS I. Rex. Fr. 393. b. 406. d. n. 441. 469. b. 471. c. 479. n.
 Daher, fil. Achim Soldani. 354. a.
 Dainbertus, Vicec. Senon. frater Mainardi Senon. Archiep. 197. e. 308. b.
 Dalmatius, Ab. Saviniac. 200. c. 201. a.
 Dalmatius, fil. Richoaræ, Benef. Monast. Saviniac. 200. c. d.
 Damasus II. Papa. 20. b. 218. b. 222. b. 261. n. 262. a. 462. a. 463. a. nn. 641. b.
 Danaus. 623. d.
 Dancmarus, Com. in Alem. 640. e.
 Daniel, Proph. 496. e.
 Daubine de Beara, Norman. 78. n.
 David Rex et Proph. 193. n. 501. e. 653. d. e.
 David, Ab. Vindocin. 30. e.
 David, Com. Cenom. pater Hugonis. I. et Herberti Bacconis. 631. c.
 Dellinus, fil. Maldegarii. 374. d.
 Deodatus, Telonensis Ep. 513. c.
 Deodericus II. seu junior, Mett. Ep. 164. a. 199. n. 424. b. 426. b. *Vide* Theod.
 Deodericus seu Diedericus, Viridun. Ep. 68. c. 638. d. *Vide* Theoder.
 Deodericus, Dux Mosell. 66. e. fil. Gerardi de Alsatia. 165. b. *Vide* Theoder.
 Deodericus, Fresoniæ Com. seu Theod. Com. Gand. 417. n. *Vide* Theoder.
 Deodericus, Trever. Com. 638. d. *Vide* Theoder.
 Deoduinus, Deduinus Leod. Ep. 20. b. 24. b. Dietwinus. 66. c. 164. a. 202. d. 203. a. Detuinus. 253. a. Dieduinus. 294. a. b. Diduinus. 415. c.
 Deod. seu Theod. 497. c. nn. 527. c. *Vide* Theod.
 Desiderius, Ab. Cassin. qui et Victor III. Papa. 74. d. 221. n.
 Dicineus, Rex Daciæ seu Dan. 623. d.
 Dido, Miles in pugna Barr. 144. a.
 Dietmarus, Com. frat. Ducis Bernhardi. 60. c.
 Dimo, Decanus S. Cornelii Comp. 586. b.
 Diodericus, adjutor Godefredi Ducis. 60. c.
 Dionysia, filia Chanæ sororis Gofredi de Calvomonte, uxor Sulpicii Ambasiac. 258. a. b. c. 259. c.
 S. Dionysius Arcopag. Apost. et patr. Fr. Paris. Ep. 406. a. d. n. 407. a. 409. a. 467. c. d. 468. b. d. 469. a. d. e. 470. a. n. 471. b. d. 472. d. 473. a. b. 474. a.
 Dionysius Exiguus, Script. 191. d. Computator. 249. a. 359. d.
 Dirmetus, Rex Hiberniæ. 630. b.
 Doda, prima uxor Godefr. Barbati Loth. Duc. 151. n.
 Doda, Dua, Duixa, et Duwa, uxor Herberti Pelliparii. 350. d. e. n.
 Dodechinus, Ab. S. Disibodi, Script. 73. n.
 Dodico, Episc. in Angl. 656. c.
 Dodinus, fil. Tidboldi de Werben. 106. b.
 Dodo Ab. S. Mansueti. Tull. 474. n.
 Dominicus, Ab. S. Theod. Rem. 586. n.
 Dominicus Sigebbrandus de Monte-Gli-siaco. 28C. b.
 S. Donatianus. 108. n.
 Donatus Sancius, major fil. Sancii Mil. Bigorr. 115. c.
 Dones, pater Hereberti, testis in fundat. Eccles. Guatin. 106. d.
 Donnizo, seu Donniso, Capellan. Mathildis Ducissæ. 452. n.
 S. Drausius, Ep. Suession. 155. n.
 Drogo, Belvac. Ep. 523. b. 572. b. nn. 573. b. nn. 581. d. 583. a.
 Drogo, Morinorum seu Tervan. Ep. 104. n. 105. c. d. 107. b. 131. n. 306. d. 307. c. d. n. 345. n. 381. d. n. 382. a. 383. c. n. 384. a. 422. b. 425. a. 522. c.
 Drogo Constantin. fil. Tancredi de Altavilla, frater Roberti Wiscardi. Com. et Princ. Norm. in Apulia. 49. d. n. 139. b. c. d. n. 140. n. 227. d. 231. a. 352. a. 449. d. nn. 450. d.
 Drogo, Com. Wulcass. de prosapia Car. M. Fr. R. 248. a. b.
 Drogo, Com. Ambian. 433. n.
 Drogo, Com. Pontes. pater Walt. seu Galterii Com. 231. d. 632. d.
 Drogo, Com. Advoc. Abb. S. Germ. Paris. 597. n.
 Drogo, Com. Socius peregrin. Roberti Duc. Norm. 328. c.
 Drogo, Comes. 559. d.
 Drogo, fil. Goisfridi de Noyo-mercato, Mil. Norm. 246. d.
 Drogo de Conflante. 433. n.
 Drogo, Mil. Norm. 213. n. 227. b. 355. n. 581. d. 583. a.
 Drogo Bolhetcus, fil. Liberti, pat. Eustachii Bolhetci. 303. b.
 Drogo, Paris. Schol. Rector. 502. a. n.
 Drogo Turrensis. 433. d.
 Drogo de Bova seu Bovensis. 424. d. 433. d.
 Drogo, Præpositus. 582. a. Miles. 583. b.
 Drogo Cornutus. 599. a.
 Dubletus, Historicus S. Dionysii in Franc. 655. c.
 Dudo, Abbas. 440. a.
 Dudo, Præposit. Virid. 251. n.
 Dudo, Primicerius Eccl. Montis-Falconis. 557. c. 558. a.
 Dudo, Scriptor Historicus. 620. d. e. 621. a. d.
 Dudo de Claromonte. 361. e.
 Duduco, Duduc, Duducus, Episcop. Wellensis seu Willensis in Angliâ. 312. a. 522. n.
 S. Dunstanus, Arch. Cant. 362. e. 522. n.
 Durandus, Episc. Cature. 285. n.
 Durandus, Episc. Leod. 9. c. 171. a. 439. n.
 Durandus, Durannus, Durantus, Ep. Tolos. 116. n. 431. d. 433. a.
 Durandus, Vincensis Episcop. 513. c.
 Durandus, Durannus, Abb. Cafæ-Dei postea Episc. Arvern. 147. c. 217. c. 288. c.
 Durandus, Abb. Castellionis. 224. n.
 Durandus Abb. S. Gildasii in Biturig. 506. d.
 Durandus I, Durannus, Durantus Abb. Saviniac. 199. d. 200. n.
 Durandus II. Durantus, Abb. Saviniac. 200. b. c.
 Durandus, Abb. S. Victoris Massil. 432. d.
 Durandus, Abb. Troarn. 224. n. 527. c. 528. a.
 Durannus. *Vide* Durandus.
 Durantus, Monach. Notarius. 548. n. c.
 Durantus. *Vide* Durandus.
 Durrantius, Durannus, Servus S. Benigni. 615. a.
- E
- E**ADGARUS fil. Eduardi filii Edmundi Ferrei-Lateris, Angl. R. 53. c. 176. a. 630. a. *Vide* Edgarus.
 Eadgyth, uxor S. Eduardi Reg. Angl. 656. b. *Vide* Edgitha.
 Eadmerus seu Edmerus, Mon. Cantuar. Script. cognom. Cantor. 192. a. n. 315. n.
 Eadmundus II. R. Angl. cognom. Ferreum-Latus. 312. a. 313. c. *Vide* Edmund. Ethmundus.
 Eadric, Minister Angl. 656. c.
 Eadsis, Cantuar. Archiep. 166. d. 638. a.
 Eadwardus, fil. Reg. Egelr. seu Ethelredi. 309. d. *Vide* Eduardus et Eadwardus.
 Eadwardus Clito, fil. Eadm. II. R. Angl. 312. a. *Vide* Eduard.
 Ebalus, Rem. Archiep. 318. d. e. n. 350. c.
- Ebalus

- Ebalus de Buxi et de Monteforti. 359. b.
 Ebalus I. de Roccio. 359. a.
 Ebalus II. de Roceo. 359. a. 362. a.
 Ebalus Roccienis. 450. a.
 Ebalus, fil. Alidis de Sarrata. 359. b.
 S. Ebbo, Senon. Archiep. 419. d.
 Ebbo, fil. Odonis Dolensis. 387. d. 388. a.
 Ebbo, frat. Eldeburgis uxoris Gaufridi Vicec. Bitur. 387. e. n.
 Eberhardus, Trevir. Archiep. 23. d. 62. d. 416. a. 522. c. 641. d. 644. a.
 Eberhardus, August. Ep. 619. b.
 Eberhardus, Babenberg. primus Ep. 616. a.
 Eberhardus, Constant. Ep. 8. d.
 Eberhardus, al. Eccardus, Com. frater Guntheri Saltzburg. Ep. 616. a.
 Eberhardus Com. Alsatiæ, pater Adalberti Als. Com. et Gerardi I. G. n.
 Eberhardus, Com. à latere Henr. IV. Imp. 65. c.
 Eblena, uxor Geraldii de Crosent. 288. b.
 Ebles de Malo-Leone, pater Radulfi. 373. a.
 Ebles de Malo-Leone, fil. Radulfi et Hylariæ. 373. a.
 Eblus, Ep. Lemov. fil. Ebuli Pict. Com. frater Guill. Caput Stupæ. 119. e.
 Ebolus, Ab. S. Germ. Paris. 274. e.
 Ebolus, fil. Archamb. Chambæ-putridæ, pater Archamb. Guill. et Roberti de Torenæ. 289. a.
 Ebolus, Vicec. Ventador. fil. Archamb. II. frater Archamb. III. Vicecom. Comborn. 289. b.
 Ebrardus seu Ewardus, Ab. Majoris-Monast. 650. n.
 Ebrardus, Ab. S. Juliani Turon. 117. d.
 Ebrardus, Ab. S. Carilephi. 506. d.
 Ebrardus, Canonicus Regul. Watin. Monast. Scriptor. 104. c.
 Ebulus, fil. Rannulfi. Com. Pietav. Dux Aquit. 119. b.
 Ecfrius seu Efredus, Dom. Prulliaci et Rupepozæ. 273. n.
 Edelredus II. Angl. R. pater S. Eduardi III. Reg. *Vide* Ethelredus.
 Edgarus seu Elgarus, R. Angl. avus Eduardi III. Reg. 157. n. 283. n.
 Edgarus, Elfgarus, Edgarus, Adelinus, nepos Edmundi II. R. Angl. 100. a. b. 101. d. 133. c. fil. Eduardi Clitonis. 154. b. 182. a. 238. b. 313. c. d. 314. c. *Vide* Eadgar.
 Edgitha, Edgytha, fil. Godwini Com. soror Haraldi R. Editha, Edith. Regina, uxor Eduardi III. Angl. Reg. 40. n. 133. a. 148. n. 174. b. c. 207. b. 209. c. 282. c. d. 284. a. 311. b. c. 342. a. 315. a. 317. a. *Vide* Gilla, Gisla.
 Editha. *Vide* Edgitha.
 Edmundus II. Angl. R. frater S. Eduardi Reg. 175. d. 206. d. n. 248. b. *Vide* Eadm. Ethmundus.
 Edricus, peremptor Edmundi II. Angl. Reg. 248. b.
 Edwardus Clito, fil. Edmundi II. Angl. R. 154. b. n. 175. d. e. 176. a.
 Eduardus III. R. Angl. fil. Ethelr. II. Reg. et Emmæ Norw. Edoardus, Edward. Edward. Etward. S. Eduardus. 36. c. d. 37. a. 40. b. d. n. 49. d. e. 50. a. 53. c. 75. b. c. 76. a. 78. c. n. 87. c. 88. a. 91. c. 94. d. e. 95. a. 99. c. 133. a. b. c. 153. d. n. 154. a-d. n. 155. c. n. 159. b. c. 157. b. n. 162. b. 166. c. d. 167. a. c. 173. d. e. 174. a-d. n. 175. a-d. n. 176. a-d. 182. a. 183. e. 192. a-d. 193. a. b. 206. c. d. e. 207. a-d. n. 210. n. 212. b. 216. b. 223. a. 233. e. 234. a. b. 237. b. 238. b. 245. b. 246. a. 248. a. b. 282. c. e. 283. b. n. 284. a. b. n. 295. a. 309. c. d. e. 310. b. d. e. 314. a-d. n. 312. a. b. d. 313. b. c. 316. d. e. 317. a. c. d. 325. a. 339. a. c. n. 346. d. 351. b. 352. c. 355. d. 357. a. 360. a. b. 363. c. 379. b. 400. a. b. n. 424. a. 429. a. 432. d. 433. a. 522. n. 636. b. c. 637. e. 638. a. 635. c. d. 656. b. d. 657. c. d. *Vide* Ethwardus.
 Edvinus, Edvinus, Edwinus Com. Angl. fil. Algardi, 101. c. 102. b. 155. d. 238. b. 240. c. d. 248. b. 313. d. 636. c.
 Efredus, Rex Angl. pater S. Eduardi III. 346. d. *Vide* Ethelredus.
 Efredus, Decanus S. Quintini. 433. b.
 Egelnodus, Cantuar. Satrapa. 238. b.
 Egelolfus, Ab. Novient. 434. n.
 Egelredus seu Edelredus et Ethelredus H. Angl. Rex. 309. b. d. n. *Vide* Ethelred. II.
 Egelricus, frater et prædec. Agelwini Episc. Dunelm. 636. d.
 Eggafridus, fil. Arnoldi de Stenen. 106. b.
 Eggefridus, pater Eggefr. et Camo de Trembold. 106. d.
 Eggefridus, fil. Eggefridi, testis in fund. Eccl. Watin. 106. d.
 Egilbertus, Trevir. Archiep. 27. a. 194. d. 195. c.
 Egitha, fil. Godwini Com. uxor Eduardi III. Angl. Reg. 153. d. 352. c. 636. b. c. *Vide* Edgitha.
 Ehtda, uxor Drogonis Com. Ambian. 433. n.
 Eilbertus, nobilis Florin. 253. c.
 Eilmerus seu Elmerus, Mon. Malmesburg. 175. c.
 Eiraudus, Rex Angl. 162. b. *Vide* Haraldus, Haraldus.
 Elbertus de Helmeis, Benefact. Monast. S. Laurent. Leod. frater Emmi de Grusnes. 172. d.
 Elbertus, fil. Rogerii de Tocnio. 226. e.
 Elbodo, Helbodo, Com. Ard. frater Castellani Bergens. 302. c. d. 303. c. d.
 Eldeburgis, uxor Gaufridi Vicecom. Bituric. 387. e. n.
 S. Eleutherius, S. Dionysii Socius. 469. b.
 Elfelmus, Alfelmus, Comes in Angl. 173. d.
 Elfgarus, Edgarus, pronepos S. Eduardi III. Reg. Angl. *Vide* Edgarus.
 Elfgiva, seu Elgina, Concubina Canuti Dan. et Angl. Reg. mater Haraldi Regis. 40. b. 148. b. 309. n.
 Elfgiva, seu Emma Regina Angl. *Vide* Emma.
 Elgarus, Edgarus, Rex Angl. avus S. Eduardi III. 283. n.
 Elgothus Atrebat. 382. n.
 Elias, Com. Cenoman. pater Eremburgis uxoris Fulconis Regis Jerusalem. 444. d. n. *Vide* Helias.
 Elias, nutritius Will. filii Roberti II. 388. d.
 Elinancius, fil. Rogerii Toënitis. 38. b. 226. e.
 Elinandus, Helinandus, Laudun. Ep. 32. c. 362. d. 408. d. 431. c. 594. b. c. 599. c. 606. c. *Vide* Helinand.
 Elinandus, Scriptor Chronographus. 359. d.
 Elinantius. *Vide* Elinancius.
 Elinantus, seu Elmantus, Miles, fil. Arnoldi II. seu Senis Comit. Ard. 305. e. n.
 Eliseus, Abb. S. Guengalolei. 372. a. n.
 Elizabeth, secunda Abbatisa Monasterii-villaris. 420. n.
 Elizabeth, uxor prima Fulconis Nerræ. 276. e.
 Elizabeth, filia ex primâ uxore Simonis de Monteforti. 57. a.
 Elizabeth, soror Fulconis Richini, uxor Fulcoii junioris. 274. a.
 Elizabeth, filia Guidonis, uxor I. Joseclini de Corteciniaco. 275. n. 276. a.
 Elizabeth, filia Milonis de Monteherico, uxor 2^a. Joseclini de Corteciniaco. 276. a. n.
 Elizabeth, filia Lisoi de Ambas. uxor 1^o. Fulcoii filii Fule. de Thonccio, 2^o. Orrici. 257. c. d.
 Elizabeth, Elizabet, uxor Renaldi de Castellione. 352. a.
 Elizabeth. *Vide* Helizabeth.
 Elizendis, mater Girini de Pinstho. 201. a.
 Ellemarus, Elenens. Eccl. Sacriscrinius et Coraulis. 514. b.
 Elmantus. *Vide* Elinantus.
 Elnengerus, pater Arnoldi. 106. b.
 Elmunius, Helmuinus, Augustodun. Episc. 589. b. n.
 Elo, Ello, Ezzo, Comes Palatii. 462. a.
 Elphinus, Abb. Remesiens. 288. b.
 Elphstarnus, Rex in Angliâ. 626. d.
 Elstrudis, uxor Sifridi Dani, mater Ardolphi Comit. Ghisn. 296. n.
 Emelina, uxor Gilduini Vicecom. Carnut. 425. d.
 Emeno, Sacerdos. 378. c.
 Emersendis, filia Sulpicii de Calvomonte et Dionysie. 259. c.
 Emio seu Emmo et Emmionus, Ep. Tarent. 555. c. n. 556. a.
 Emma, aliquando Elfgisia, Elfgiva et Elgina, Angl. Regina, uxor 1^o. Ethelredi II. 2^o. Canuti Magni, mater Atfredi, S. Edwardi, et Hardecnuti Regum Angl. filia Richardi I, et soror Richardi II. Norm. Duc. 5. d. n. 6. a. c. d. e. 7. d. e. 8. a. b. 40. d. 76. a. 100. e. 148. c. 154. b. 166. b. n. 167. a. 173. a. b. d. e. 174. b. 176. a. 206. c. d. 207. a. c. n. 212. a. 233. e. 245. b. 282. a. c. 309. b. d. 310. a. 311. c. 316. d. e. 325. a. 339. n. 351. b. 360. a. 636. b. 637. c. 640. b.
 Emma, Comitissa Ghisnensis. 305. n.
 Emma, Comitissa in Lotharingia partibus 152. c.
 Emma, seu Ennua, filia Ademari II. Vicecom. Lemov. uxor 1^o. Bardoni de Conniaco, 2^o. Guill. Duc. fratris Raymundi Antioch. Princ. 289. c.
 Emma, Vicecomitissa Cenom. uxor Radulphi. Vice-Com. 430. c.
 Emma, filia Gerorii et Gisla. 41. c. 225. b. 339. d. uxor Rogerii de Merula. 226. d.
 Emma, filia Willelmi Talav. et Mabilie. 42. e.
 Emma, filia Will. filii Osberni et Adelizæ, uxor Rodulfi de Walet. Brit. 56. c.
 Emma, uxor Vauterii Autissiod. mater Heriberti II. Autissiod. Ep. 113. c.
 Emma, filia Walbelini de Taneto, secunda conjux Will. filii Gerorii. 225. e.
 Emma, filia Rogerii de Monte-Gomerici et Mabilie. 227. n.
 Emma, soror uterina Roberti Abb. Utic. cuidam Comiti in Apuliâ Matrimonio juncta. 230. n. 231. n.
 Emma, filia Turstini Halduc, uxor Ernaldi de Excalfoio. 233. a.
 Emma, filia Ademari. 289. c. n.
 Emma, filia Arnoldi Ardens. uxor Joann. de Berchornâ. 303. a.
 Emmelinus, Præfectus Abbatie S. Vedasti Attreb. regendæ. 462. d.
 Emmo, Noviom. Episcop. 624. b.
 Emmo, Abb. S. Maxentii. 217. b.

- Emmus de Grusnes, frater Elberti de Helmeis, Benefact. Mon. S. Laurentii Leod. 172. d.
- Engalcia, uxor Guidonis de Turribus. 288. a.
- Engelbertus, Archiep. Trevir. 74. n.
- Engelbertus, Enghelbertus, Angelbertus, Comes de Brenâ super Albam. 356. a. b. n.
- Engelbertus, Grammaticus. 438. d.
- Engelhardus, Magdaburg. Archiep. 641. d.
- Engelnulfus, Aquilensis oppidanus. 237. a. *Vide* Engelnulfus.
- Engelrannus II, Angelrannus, Ingelrannus, Enguerran, Pontivi Comes. 222. d. 223. c. 331. a. *Vide* Angelrannus, Ingelrannus.
- Engelnulfus de Aquilâ, in Norm. pater Rogerii. 229. a. *Vide* Engelnulfus.
- Engelnulfus, testis in concessione ab Henrico Fr. Rege factâ Monast. S. Martini à Campis. 606. c.
- Engelbertus. *Vide* Engelbertus.
- Engobrandus. 493. n. a.
- Enguerrannus, Enguerran, Gaufridi Martelli ex sorore nepos. 316. d. 334. d.
- Enguerrannus Comes, testis in Chartâ Confirmationis ab Henrico Fr. Rege Cœnobio Hasnon. factâ. 599. d.
- Ennoldus, Sacerdos. 378. c.
- Ennuinus, Aduor. Episc. 608. d. *Vide* Helmoins.
- Enoch, fil. Joannis de Flechiâ. 244. c. 634. a.
- Enud, Regis Danor. soror, uxor Richardi II. Comit. Norm. 642. c.
- Eppo, Ep. Citicensis. 69. a.
- Eraclius seu Heraclius, Ep. Bigorr. 116. a. b. n. *Vide* Heracl.
- Erbertus Autiss. Ep. 589. b. n. *Vide* Herbertus.
- Eremberga, uxor Rodulphi Com. frat. uterini Richardi I. Norm. Duc. 52. c.
- Erembertus, Ab. Valciodor. 252. b. c. d.
- Erembertus, fil. Eggefridi, testis in fund. Eccl. Watin. 106. d.
- Erembertus fil. Onnukim, testis in fund. Eccl. Watin. 106. d.
- Erembertus de Capla. 106. b.
- Eremboldus, fil. Godildi, testis in fund. Eccl. Watin. 106. d.
- Eremburgis, fil. Eliæ Com. Cenom. uxor Fulc. Reg. Jerus. 444. d. n.
- Eremburgis seu Aremburgis, uxor Gaufredi de Sancta Maura. 590. b. 592. c.
- Erfastus, pater Osberni Abbatis Utic. 233. n.
- Erfredus, Vicec. 506. e.
- Eribertus, seu Heribertus Ep. Autiss. 292. a. n. *Vide* Heribertus.
- Erigenus, Rex. 371. n.
- Erkenbaldus, Ab. Attrebat. 392. d.
- Erleva, Concubina Rob. Norm. Duc. mater Guill. Conq. 148. b. *Vide* Herletta.
- Erluinus, Ep. Camerac. 463. c. n.
- Ermenaldus seu Ermenoldus Abb. S. Petri Vivi Senon. 196. c. 566. b. n.
- Ermenburga, fil. Lamberti, uxor Umberti. 550. c. e.
- Ermendrada, fil. Albradæ sororis Lotharii Reg. 370. c.
- Ermenfridus, Archiep. Sedunensis. 32. c.
- Ermenfridus, Canon. et Archidia. Vir- dun. Eccles. 250. b. c. d. n. 413. d.
- Ermenfridus, Mon. socius Richardi Virdu. Abb. 143. a.
- Ermengardis de Mortuo-mari, Abbatissa S. M. Suession. 593. d. 594. n.
- Ermengardis, uxor Rodulphi III. Burg. Reg. 199. c. 548. d. Irmengarda. 549. b. Hermengardis. 550. a. Ermen- garda. 550. e. 555. a. nn. Emmy- gardis. *Ibid.* b. d. Ermeng. 559. b. c. n. *V.* Hermegondis et Irmengarda.
- Ermengardis, fil. Caroli Ducis Loth. fratris Lotharii Fr. R. uxor Com. Namurc. mater Alb. Namurc. Com. 205. a. 370. a. 374. a. 376. d.
- Ermengarda, Ermengardis, Comitissa Arvern. soror uterina Constant. Regina, uxor Odonis II. Camp. Com. 73. n. 390. n. 419. c. 424. c. 633. d.
- Ermengardis, Comit. fil. Ermeng. Ar- verniæ Comitissæ. 390. n.
- Ermengardis, fil. Godefridi Principis. 462. a.
- Ermengardis, uxor Theoderici Com. Domini Castri Greteri. 253. b.
- Ermengardis, soror, Milonis III. Com. Barri super Sequanam, uxor Guill. Nivern. Com. 487. n.
- Ermengardis, uxor Hug. Vicec. Nivern. mater Goffridi Ep. Autiss. 114. a.
- Ermenegardis, Benef. Monast. Saviniac. 201. a.
- Ermengaudus, cognom. Peregrinus, Com. Urgell. 290. d.
- Ermenegaudus de Barbastre, fil. et succes. Ermeng. Peregr. Com. Urgell. 290. d. 291. a.
- Ermengaudus de Gerb, fil. et success. Er- meng. de Barbat. Comit. Urgell. 291. a.
- Ermengaudus de Moyeruca, fil. et success. Ermeng. de Gerb. Com. Urgell. 291. a.
- Ermengerus, Abb. Bergensis. 105. c. 107. n.
- Ermenoldus Britto. 143. a. b. n.
- Ermenrada, mater Eremberti Valciod. Abb. 252. c.
- Ermenricus, Ab. S. Vitoni. 413. e.
- Ermensendis, Ermenseldeis, Erinsendis, uxor Guill. Aeris Pictav. Ducis et Com. 219. a. c. 644. c.
- Ermenterus, Abb. de Tuscio (*Tuffé*). 506. e.
- Ermentrudis, uxor Johan. Atrebat. 106. a. b. c.
- Ermentrudis, fil. Arnoldi Com. Ardensis, Domina Norbont. 304. e.
- Ermentrudis, Comit. Montis-Beliardi. 350. b.
- Ermentrudis, uxor Theobaldi Com. de Rinello. 339. b.
- Ermentrudis, uxor Gozelonis Com. Bohaniæ. 360. c.
- Ermentrudis, uxor Arnulfi Florin. mater Gerardi I. Camerac. Ep. 463. c. n.
- Ermina, uxor Walteri cognom. Tirelli Mil. Pontiv. 132. n.
- Ernaldus, Cenoman. Ep. 232. a.
- Ernaldus Grossus de Corte-Sedaldi, seu de Curte-Setaldi, fil. Abonii Britonis, pater Geroii. 224. e. 632. a.
- Ernaldus, fil. Geroii et Gislæ. 41. b. 225. b. c. d.
- Ernaldus de Escalfoio, Baro Norm. fil. Will. Geroiani. 49. a. 225. e. 228. e. 229. a. e. 230. b. 231. c. 232. c. e. n. 233. a.
- Ernaldus de Grentemaisnilio, fil. Ro- berti de Grentem. et Haduisæ. 38. e. 226. c. 227. e.
- Erneisus, frater Rodulphi, fundator Eccl. Fontaneti in Norm. 46. a.
- Ernestus I, fil. Liuppaldi March. frater Popponis Archiep. Trev. Dux Aleman. 1. a. 3. c. 4. a. 361. n. 418. a. 616. b. 618. a. b. 619. b. c.
- Ernestus II, Dux Aleman. fil. Ernesti I. 615. e.
- Ernulfus III, fil. Bald. Mont. et Richil- dis Hainon. Comit. 56. a. 110. c. 169. b. 209. d. *Vide* Arnul.
- Erotmundus Wisseiensis, seu Front- mundus Jusseiensis. 615. a. n.
- Esgar, Minister Angl. 656. c.
- Espaiols de Suau. 397. a.
- Ethelredus II. Angl. R. pater Eduardi III, seu Edelredus, Egelredus. 36. c. 37. a. 148. a. b. 173. d. e. 174. a. b. 206. c. d. e. 207. a. 223. a. 233. e. 282. c. 309. b. c. d. 310. b. 311. c. 312. b. 316. 325. a. 339. a. n. 636. b.
- Ethmundus II, Angl. R. 644. b. *Vide* Edmundus et Eadmundus.
- Ethwardus, Etuardus, Etwardus III, Rex Angl. fil. Ethelredi R. 146. d. n. 148. a-d. n. 644. b. *Vide* Eduardus.
- Eva, filia Sigifredi Comit. Lucilimb. uxor Eberhardi Comit. Alsat. 62. n.
- Eva, filia Radulphi Canonici Audom. et Ard. 303. b.
- Evander, pater Pallantis. 284. n. 294. d.
- Eubaldus, Sacerdos. 378. c.
- Eudo, Dux Britann. min. fil. Gaufridi Britann. Comit. frater Alani III, Conani II. patruus, pater Brienni. 53. c. 84. c. d. 88. b. 181. d. 241. c. d. 245. d. 277. b. 371. d. 372. a. 430. a. 435. a. 630. b. 633. e.
- Eudo, gener Conani. 412. c.
- Eudo, fil. Roberti Fr. Reg. frater Henrici Reg. et Athelæ seu Adelæ Comitissæ Flandr. 381. n. 393. c. 404. b. d. nn. 408. a. c. nn. 409. a. *Vide* Odo.
- Eudo seu Otto, Comes Veromand. 365. n.
- Eudo Hebes, filius Comit. Veromand. frater Adelæ uxoris Hugonis filii Henrici Franc. Regis, pater Walerandi Comit. *de Meulant.* 365. n.
- Eudo, Huedo, Odo, Comes Carnut. Bles. Turon. et Campan. 329. n. 343. n. 399. a. b. c. nn. 411. a. *Vide* Odo II. Camp. Com.
- Eudo, Vicecomes in Britannia. 372. c.
- Eudo, Domin. *de Gournay.* 339. a. 340. e.
- Eudo, Norm. Duc. Dapifer. 233. a.
- Eudo, Nob. Normannus, fund. Eccl. SS. Trinit. Exaquei. 46. a.
- Evelhermus, Abb. Altimontis. 462. a.
- Evenus, Abb. S. Melanii, postea Ar-chiep. Dolens. 280. n. 281. a. n. 372. c. n.
- Everardus, Trevir. Archiep. 14. n. 194. b. 250. d. 353. c. 354. b. n.
- Everardus, pater Everardi. 106. d.
- Everardus, filius Everardi. 106. d.
- Everardus Nossalim, pater Rodulphi. 106. b.
- Everhelmus, Abb. Altimontis, Autor Vitæ. S. Popponis. 461. n. 462. a.
- Euma, Enma, Enina, Evina, Angliæ Regina. 339. n. *Vide* Emma.
- Eumericus de Galard. 397. b.
- Evo, Abbas Brunwillarii. 462. a.
- Euphemia, Eufemia, Eufenna, uxor Burchardi de Monthesauro. 257. c. 274. b.
- Euphrosia, ex Stirpe Comitum Andeg. uxor Goffridi de Prulliaco, Comit. Vindoc. 273. n.
- Evrardus, Abb. Majoris Mon. 218. n. 278. a. b. Item Abb. S. Florentii Salm. 278. a. b.
- Evrardus, Ewardus, Abb. Corbeizæ. 480. n.
- Evrardus, Abb. I. S. M. Nucariens. 218. a. n.
- Evrardus, Abb. S. Juliani Turon. 118. b.
- Evrardus, pater Guilberti Abbat. Novig. 393. n.
- Evrardus, Miles. 583. b.

- Evrardus, alter Miles. 583. b.
 Evrardus, filius Hesselini. 582. a.
 Eurvinus, Miles, occisus in pugna Barr. 144. a.
 Eusebius-Bruno, Andegav. Episc. 29. d. 30. a. d. 58. d. 59. a. 286. e. 349. b. c. 429. n. 522. d. 524. c. 527. a. c. 528. d. 529. a. e. 530. a. b. d. 531. c. 532. e. 599. e.
 Eustachia, uxor Willelmi Grassi Comit. Pictav. 216. c.
 Eustachius I, Alceil fil. Ernuculi vel Balduini, Comes Bolon. 40. b. 149. n. 206. a. 295. c. 303. n. 331. c. 346. b. c. n. 374. b. 376. e. 416. e. 422. b.
 Eustachius senior Comes Boloniens. Godæ S. Edwardi sororis maritus. 310. c. 311. a. b.
 Eustachius II, Guernobatus vel Ger-nobadatus, fil. Eustachii I, vel, juxta nonnullos, Godefridi, Bolon. Comes. 53. b. n. patrums Roberti Duc Norm. filii Will. Conq. 54. d. 97. b. 99. a. b. 103. e. 104. a. b. 174. c. d. 206. a. 236. c. 239. b. c. d. e. 240. a. 298. b. 301. d. n. 303. e. n. 304. a. d. 305. d. 346. n. 366. a. b. 374. b. 383. n. 384. b. c. n. 391. a. b. c. 392. a. 425. c.
 Eustachius III, fil. Eustach. II. et Idæ, Bolon. Comes. 206. a. n. 301. n. 304. a. 370. b. 374. b.
 Eustachius, Eastacius, filius Radulphi, Comes Gbisenensis, pater Balduini. 297. a. c. d. e. n. 298. n. 299. b. nn. 300. c. 305. n. 346. c. n. 381. a.
 Eustachius, Comes, pater Godefridi Comit. Marchiæ Antwerpæ. 67. b.
 Eustachius, Comes, excommunicatus propter incestum à Concil. Rein. sub Leone Papa IX. 523. c.
 Eustachius, Comes, testis in Confirmatione factâ à Balduino Fl. Com. in gratiam Cœnob. S. Bertini. 382. a.
 Eustachius Comes, testis in Confirmatione factâ Hasnon. Cœnobio à Philippo Fr. Rege. 114. c.
 Eustachius I. de Fielnis, pater Eustachii senis Fielnensis. 302. b. n.
 Eustachius Fielnens, fil. Eustachii I. de Fielnis. 302. b. n.
 Eustachius, Ilinniac. Dominus. 304. b.
 Eustachius, Ambianens. Vicedominus. 434. a. n.
 Eustachius, Canonicus Ardensis, Radulphi Ardens. et Audomarop. Eccl. Canonici filius. 303. b.
 Eustachius Bothetcus, fil. Drogonis, pater Willani Bothetici. 303. b.
 Eustachius Minensis, testis in fundat. Mon. Watin. 106. c.
 Eustasius, Comes, testis in quodam Placito pro Cœnob. S. Medardi. 583. a.
- F
- F**ABALDUS seu Falbaldus, pater Alberti. 598. d.
 Falco de Jaliniaco, Benef. Mon. Trenorc. 112. n.
 Falco de Yconio, Mil. Benef. Mon. Saviniac. 200. d. n.
 Falco Villenstratii. 237. d.
 S. Felix Pontiv. 198. e. 436. a.
 Felix, Ab. S. Gildasii Ruyensis. 371. d. 422. c.
 Ferdinandus, seu Fernandus I. Rex Hisp. fil. Sanctii III, frater et successor Alph. 359. a. b. 524. n. 525. b. c. d. n. 526. d. e. n.
 Ferdinandus Bavarus, Ep. et Elector Colon. atq. Ab. Stabul. 461. n.
 Ferreolus fil. Ilcedicii, pater Arisberti. 386. n.
 Ferrolandus. *Vide* Frollandus.
 S. Fides Conchensis seu Conchacensis. 429. n.
 Fingenius, Abb. S. Vitoni. 413. e. 414. a.
 Fitz Scrobi, Norman. in Angl. degens. 78. n.
 Flaccus Horatius. 110. b.
 Flolandus. *Vide* Frollandus.
 S. Florbertus. 353. e.
 S. Florentius, Presbyter et Conf. 58. d. 257. a. 279. d.
 Florentius, Dux Lothariæ, pater Adela. 298. a.
 Florentius, Com. ulterioris Frisiæ, frater et successor Theoderici Com. Holland. pater Bertæ uxoris Phil. I. Fr. R. 56. a. 63. d. n. 157. c. n. 159. e. 243. b. n. 244. a. 255. n. 357. d. e. 363. n. 366. a. 383. a. 385. d. 386. b. 390. b. 486. d.
 Florentius, fil. Flor. Com. Fris. et Holl. 63. n.
 Folcardus, Castell. Gand. fil. Lambertus I. 392. nn.
 Folcardus, fil. Folcardi Castellani Gand. 392. n.
 Folcardus, vir nob. Santon. 199. e.
 Folco, Com. Engolism. 33. a.
 Folcrannus, Castell. Bergensis. 106. c.
 Folcunius, Mon. Sith. 380. n.
 S. Folquinus, Ep. Morin. 302. e. n.
 B. Forannus, Abb. Valciodor. 232. e.
 Forto de Salsiag, Presbyter. 397. b.
 Forto Bernardus Estamvilla. 397. b.
 Fortsanus de Saron. 398. a.
 Framericus, Episc. Marin. 299. a. c. n. 300. a. c.
 Framericus, Cocus. 606. c.
 Framericus. 575. a. e.
 Franco, Vendacens. Episc. 513. c.
 Franco, Vice-Cancell. Reg. Burg. 547. b.
 Franco, Scholasticus. 164. a. 353. d.
 Franco, Nivellens. testis in fund. Eccl. Watin. 106. c.
 Fransendis, uxor 2^a. Tancredi de Altavillâ. 139. b. c.
 Fredeboldus de Uggeshen. 106. b.
 Fredericus, Fridericus, fil. Gothelon. Loth. Duc. et Juncæ, frater Godefridi, Papa sub nomine Stephani IX. 22. b. 60. d. e. 62. a. 74. a. 146. b. 165. a. 215. n. 250. e. 301. n. 357. a. 430. a. 643. d. *Vide* Stephanus Papa IX.
 Fredericus, Genev. Ep. 535. c. n. 556. a.
 Fredericus, Abb. S. Florent. Salmur. 58. d. e. 59. a. b. 219. b. 278. a. b. d. 279. d. 280. a. b. n. 349. c. 506. d.
 Fredericus, Abb. S. Juliani Turon. 118. b.
 Fredericus I, Imperat. 288. n. 507. e.
 Fredericus I, Dux Lothar. superior. seu Mosell. Beatricis senioris maritus, pater Theoderici et Adalber. Met. Episc. 143. n. 249. c. 369. e. 370. n. 388. d. n. 452. nn.
 Fredericus II, Dux Lotharing. super. seu Mosell. filius Theoderici Ducis, pater Beatricis. 2. a. c. 3. b. c. 163. b. 171. b. 215. n. 249. c. n. 250. n. 350. b. 356. n. 369. e. n. 370. a. n. 421. n. 452. d. nn. 453. a. 618. a. d.
 Fredericus, filius Friderici I, Comit. Luxemb. frater Henrici et Adalberonis III, Met. Episc. 20. a. 205. a.
 Fredericus, Comes, filius Godefridi Ardenn. et Matbildis, avunculus Balduini V. Com. Flandr. Monachus S. Vitoni. 124. a. 202. n. 251. n. 414. a. 458. b.
 Fredericus, frater Godefridi Ducis, Cancellar. Imper. 641. e.
 Fredericus, Dux. 360. a.
 Fredericus, Mosellan. 419. c.
 Fredericus, Marchio, fil. Ludovici Comit. et Sophiæ. 27. e.
 Fredericus, frater Theoderici de Monçons, qui dicitur fil. Sophiæ. 370. a.
 Fredericus, Comes Tullens, pater Henrici I. Episc. Leod. 205. n.
 Fredericus, Comes Tullens, filius Godefridi Ducis, qui factus est Marchio Ital. 250. c. 251. n.
 Fredericus, frater Henrici Ducis Bajoar. Dux Lothar. 19. c. 164. b. d. 165. b.
 Fredericus Dux, maritus Idæ postea uxoris Alberti Namurc. 150. b.
 Fredericus, fil. Alberti Namurc. 370. c.
 Fredericus Dux, pater, ex Gerbergâ, Henrici de Lemburch. 370. b.
 Fredericus, Comes, fil. Fulconis filii Adalæ Comitissæ Araleonis. 359. d.
 Fredericus, testis in Chartâ Guidonis Com. Pontiv. 133. n.
 Fredericus, testis in Chartâ Regis Henrici, in gratiam Cœnob. S. Petri Carnot. 604. a.
 Fredesindis, Abbatissa. 110. b.
 Freelandus, pater Hildefonsi Regis. 219. d.
 Frenzelanus, vir nob. pater Gerardi et Hugonis. 200. a.
 Fridericus. *Vide* Fredericus.
 Frisius, maritus Beatricis filiæ Guidonis. 303. n.
 Frodo, Canonicus et Archipresb. Autissiodor. Scriptor. 113. n. 114. n.
 Frodoardus. 260. n.
 Frolandus *de Meulent*. 599. d.
 Frollandus, Ferrolandus, Flolandus, Froelandus, Frolandus, Frolantus, Frollantus, Frollardus, Froulan, Sylvanect. Episc. 32. c. n. 408. d. 473. e. 493. c. n. 528. e. 569. e. 573. n. 578. b. 581. d. 583. b. 606. c.
 Fromont le Posteis, à quo originem ducebat Gaufrid. Martellus. 336. a. ~~336~~
 Fromundus, Parisiacus. 599. a.
 Froterius, Nemaus Episc. 420. b. 422. c. 424. a. 513. c. 514. e.
 Frotmundus, Episc. Tricassin. 196. d. 197. b. 474. d.
 Frotmundus, Comes Senon. pater Rainardi. 197. c.
 Frotmundus. 591. a. b.
 Frumoldus, Consiliarius Balduin. Flandr. Com. 461. b.
 Fulbertus, Ep. Carnut. 118. a. 131. n. 171. n. 231. n. 279. d. 438. b. nn. 439. a. 458. b. 495. c. 559. d.
 Fulbertus, Ab. S. Bavonis. 381. n.
 Fulbertus, Cubicularius Roberti Duc. Norman. pater Herlevæ matris Guill. Conq. 38. a. 148. b. 401. e.
 Fulbertus de Beina, pater Hiltrudis uxoris Will. Geroiani. 225. c.
 Fulbertus, Mon. S. Audocni Rot. Scriptor. 70. n.
 Fulcardus, qui et Lambertus, Ab. ~~71~~ S. Amandi Eluon. 344. e.
 Fulcardus, Abb. præsens Dedicacioni Monast. Hasnon. 110. b.
 Fulcaudus I, Ab. Carrof. 218. b.
 Fulcaudus II, Ab. Carrof. 218. b.
 Fulchardus, Ab. Hasnon. 111. a.
 Fulcherius, Abb. Carrof. 218. b.
 Fulcherius, testis in Charta Ermengardis Reginæ Burg. pro fund. Mon. Talue-riarum. 555. n.
 Fulchradus, Clericus. 583. b.
 Fulco, Ilincmari Rem. successor. Archiep. 620. b.
 Fulco, Episc. Amb. 134. a. 248. a. 346. b. 364. a. n. 422. b. 424. c. 523. b. 573. n. 599. a.
 Fulco, Suession. Ep. 421. n. 583. a.
 Fulco, Simonis Ep. Cadurc. 431. d.

- Fulco, Corbiens. Abb. 111. b. 392. b. 480. d. vel Folco. 522. d.
 Fulco, Miciaç. Ab. 135. n.
 Fulco, Præpos. Utic. postea Divensis Abb. 247. a.
 Fulco, S. Michaelis Laudun. Ab. 32. d.
 Fulco, Ab. S. Joan. Angeriac. 506. e.
 Fulco, Ab. de Foresti-Monast. seu Forestis-Cellæ, fil. Angelranni Pontiv. Com. 32. d. 129. c. d. e. 130. a. b. c. 306. n.
 Fulco I. seu Rufus, Com. Andeg. 645. c.
 Fulco II. seu Bonus, Com. Andegav. 505. d. 645. c.
 Fulco III. seu Nerra vel Niger, Com. Andeg. fil. Gaufr. Grisagon. pater Gaufr. Mart. 30. a. 31. c. 118. c. 137. c. d. 138. b. 144. e. 160. n. 169. c. n. 180. b-e. 196. a. 212. c. 217. c. 218. a. 220. a. 244. b. 256. c. 257. a. b. 258. a. n. 259. n. 265. a. b. c. n. 268. n. 270. c. 271. b. n. 273. d. 276. e. 277. a. b. 278. b. c. d. n. 279. a. b. e. 286. d. n. 308. b. 347. a. n. 349. b. c. 350. b. 412. e. 419. c. 426. n. 429. e. 430. b. 534. c. n. 537. a. b. c. 593. b. n. 631. d. 632. a. 633. b. c. 646. a. c. d. 647. c. 649. c.
 Fulco IV. *Rechin*, Com. Andegav. 30. b. c. e. 31. d. e. 85. c. 137. c. n. 138. a-d. 158. a. 169. d. 181. a. b. 186. e. 212. c. 220. d. 231. a. 244. d. 258. b. d. n. 270. c. n. 271. b. 272. e. 273. a-d. n. 274. a. b. 279. e. 287. a. b. 348. b. n. 358. a. n. 385. a. 413. a. 430. b. 505. c. 529. e. 530. d. 632. e. 645. c. 647. c. d.
 Fulco V. Com. Andeg. fil. Fulc. Rech. Rex Jerosol. 29. c. 181. b. 275. d. n. 358. a. 444. d. n.
 Fulco, Com. Bellimontis. 611. b. 614. a.
 Fulco, Com. Engolism. fil. Gaufridi Com. 219. a. 264. a. b. c. n.
 Fulco, Com. Baruth. fil. Balduini Gism. Com. 298. b.
 Fulco, frat. Drogonis Com. Ambian. 433. n.
 Fulco, fil. Hugonis I. Com. Cent. 631. c.
 Fulco, junior March. Antuerp. 301. n.
 Fulco, fil. Azonis Liguriæ March. 632. c.
 Fulco, fil. Adeke Comitissæ Arelunæ. 150. d. n. 355. c. 359. d. 370. a.
 Fulco, Clericus, Greg. Papæ VII. convector. 530. d.
 Fulco, Archidiaç. Suess. 583. b. 594. d.
 Fulco de Alnou, Mil. Norm. fil. Baldrici Tenton. 229. b.
 Fulco, Vicecanc. Franc. 562. d.
 Fulco Belism, fil. Will. de Belismo. 323. c.
 Fulco I. de Aneio, fil. Osmundi de Centum-villis. 58. b.
 Fulco, fil. Geroii. 339. d.
 Fulco de Bona-valle, Mil. Strenuus. 229. b.
 Fulco, Nob. Benef. Mon. Saviniac. 200. d.
 Fulco, patruus Richardi de Helderlicorte. 233. c.
 Fulco, Nobil. Bituric. 257. c.
 Fulco, Mon. Trenore. Script. 112. n.
 Fulco, testis in Dipl. Henr. R. pro S. Med. Suess. 582. a.
 Fulco, Præpositus. 599. n.
 Fulcoius, Subdiac. Meld. Poeta. 195. n. 439. d. nn. 440. a. n. 441. n. 502. n.
 Fulcoius de Monsterolo, pater Geroii de Corbevilla, 232. n.
 Fulcoius, fil. Geroii de Corbev. 37. d. 41. b. 225. b. d. 226. a. 339. d.
 Fulcoius de Thonneio, de Torneio seu Torinneio, Cenoin. Dom. Motæ Fulcoii, pater Fulcoii juvenis. 257. d. 258. e. 259. a. b. c. 268. e. 273. c. 274. a. b. c. 647. a.
 Fulcoius juvenis, fil. Fulcoii de Thorrinneio. 257. d. 359. a. b. 274. a.
 Fulcoius, fil. Radulphi de Caldreio Mil. Wilcass. 233. d. 235. c. d.
 Fulcoius, fil. Fulcoii de Caldreio et Itæ. 235. d.
 Fulcoius, fil. ex Concubina, Fulcoii Geroiani. 226. a.
 Fulcunus, Abb. S. Vincentii Met. 202. a.
- G
- G**ABRIEL, Angelus. 131. c.
 Gacelinus, Advocatus. 648. a.
 Galbertus, aliàs Guillelm. Abb. Maj.-Monast. 271. d. n.
 Galchelinus de Ferrariis. 245. c. 328. e. 401. b. nn.
 Galerannus. *Vide* Valerannus, Galerannus.
 Galerardus, Miles. 590. c.
 S. Galericus. 236. a.
 Galfridus, Domin. Samurensis. 298. b.
 Galfridus, fil. Galfridi Samurens. 298. b.
 Gallo, Guallo, Abb. S. Germani à Pratis. 275. c.
 Galo, Monach. S. Florentii Salmur. 277. b. c. Præpositus Glonn. 278. b.
 S. Galterius, Gauterius, Walterus, Abb. Stirpensis. 221. b. 283. c. 294. d.
 Galterius, Abbas S. Albini Andeg. seu Walterius et Walterus. 286. d. e. 419. b. n. 421. d. n. 506. d.
 Galterius, Decanus S. Germani à Pratis Parisiens. 275. b.
 Galterius, Gauterius, Walterus, Medanti, Pontesii et Calvimontis Comes, fil. Drogonis Comit. 85. e. 86. a. b. 248. a. 409. a. n. 632. c. d. 634. c. d. *Vide* Walterius.
 Galterius Giffardus I, fil. Osberni de Bolebec. 58. a. Gualterius. Giff. 83. d.
 Galterius Giffardus II, fil. Galt. Giff. I. 58. a.
 Galterius, seu Galterus Giffardus. 97. b. Guasterus Giffardus. *Ibid.*
 Galterius-Giphardus. 236. c.
 Galterius Guiffardus Comes Longæ-villæ. 340. e. 341. b.
 Galterius de S. Galerico, fil. Bernardi. 246. c.
 Galterius, fil. Gulberti de Huglevillâ. 246. e.
 Galterius Venator, Miles Richardi I. 335. n.
 Galterus I, Gualterius, cognomento *Sareyr*, Episc. Meld. 32. c. 157. c. 408. d. 409. b. 442. a. n. 517. d. *Vide* Walterus.
 Galterus, Episc. Nannet. 58. e.
 Galterus, Abb. S. Germani Autissiod. 377. b. c.
 Galterus seu Walterus Abbas, qui adfuit Dedicacioni Eccles. Mon. Hasnon. 110. b.
 Galterus, Gauterius, Gualterius. *Vide* Gauterius, Gualterius, Valterius, Walterus, Walterus.
 Gamalfredus, Hamalfredus, Sacerdos. 378. c.
 Gamelo, Miles. 433. d.
 Gaucelinus, Archidiaç. Elenensis. 514. a.
 Ganonus. 554. a.
 Garderus, Miles, Advocatus. 422. b.
 Garinus, Abb. S. Michaelis ad Erem. 218. c.
 Garinus. *Vide* Guarinus, Warinus.
- Garnerius, Warnerius, Præpos. S. Stephani Divion. 427. a.
 Garnerius. *Vide* Guarnerius, Warnerius.
 Garsanus, pater Sancii Bigorr. 115. b.
 Garsias IV, Rex Navarra, fil. Sanctii Majoris. 395. n.
 Garsias-Arnaldus, Comes Bigorr. 115. c. d. e.
 Garsias-Sanctius, cogn. Curvus, Vasconia Princeps seu Comes. 394. b. 396. a.
 Garsias, Comes, memoratus in Chartâ Hugonis Abb. Condom. filii Gimbaldi Episcopi Agenn. et Basat. 396. a.
 Garsias, Garsia de Goion, testis in Chartâ Abbatia Condom. 397. b.
 A. Garsias de Albion, testis in Chartâ Abbatia Condom. 397. c.
 G. Garsias Nincar. testis in Chartâ Abbatia Condom. 397. c.
 Garsias de Sediliag, Benefactor Abbatia Condom. 397. c.
 Garsiuda, uxor Bernardi-Rodgeri Comit. 116. n.
 Garsinda, Guarsinda, Gavarsens, filia Guillelmi-Sancii, soror Sancii-Guil. Vasconia Comit. 396. d. 397. d.
 Garsinda, Vice-Comitissa Biterr. et Agath. mater Petri-Raymundi Comit. Careass. 514. n.
 Garsindis, Comitissa, uxor Bernari de Andusiâ. 417. c. d.
 Garsius, patruus Hildefonsi Regis, frater Freelandi. 219. d.
 Gartia-fort, Proconsul seu Vicecom. Levitanens. frater Wichm-fort. 116. a. b. d. n.
 Gastellarius de Castro-Rainardo, pater Athonis. 276. a.
 Gasto, fil. Bernardi Centulli Comit. Bearn. 117. c.
 Gasto, Miles, testis in Chartâ Reg. Henrici in gratiam Monast. S. Germani à Pratis. 599. a.
 Gastonus, Vice-Comes Bearn. 116. b.
 Gaterlina, soror Gisulphi, uxor Jordanis Capuæ Duc. 452. b.
 Gavasens seu Guarsinda. *Vide* Garsinda.
 Gaucelinus. Forojuliens. Episc. 513. c.
 Gaucerannus, pater Gaufredi et Agnonis, Benefactor Monast. Saviniac. 200. n.
 Gaudinus, Abb. B. M. Nucar. 218. n.
 Gaufredus, Lugdun. Archiep. 355. c. n.
 Gaufredus, Gaufridus, Goffridus, Episcop. Autissiod. 32. c. 113. e. 292. b. c. d. 377. b. 487. a. n. 648. c. *Vide* Goffridus.
 Gaufredus, Episc. Cabilon. 418. b.
 Gaufredus, Gaufridus, Constant. Episc. 70. d. 241. n. *Vide* Goffredus et Goisfredus.
 Gaufredus, Gaufridus, Goffredus, Carnot. Episc. 564. d.
 Gaufredus, Abb. Columb. 409. a. 474. a.
 Gaufredus, Abb. B. M. Nucar. 218. a. n.
 Gaufredus, Gosfridus, Abbas Vezeliac. 384. d. n.
 Gaufredus Dux seu Comes Britann. filius Conani, pater Alani. 29. a. 277. b. 371. d. 423. b.
 Gaufredus-Guido-Guillelmus, Dux Aquitania, Comes Pictav. et Vasc. filius Willelmi Magni et Agnetis de Burgundiâ, frater Petri-Guil. Acris. 118. e. 120. n. 121. b. n. 217. b. d. 218. d. 285. n. 286. b. nn. 430. c. *Vide* Guido, Wido, Guillelmus, Willelmus.
 Gaufredus, Gaufridus Grisa-Gonnella, Comes Andegav. pater

- Fulconis Nerræ. 112. a. 268. n. 276. e. 350. b. 645. c. *Vide* Goffridus.
- Gaufredus, Gaufridus, Goffridus, Goffridus, Martellus, Comes Andegav. fil. Fulconis Nerræ. 29. a. b. c. 30. a. 31. d. e. n. 33. a. 55. d. 58. e. 59. a. 77. b. e. 78. d. e. 79. a-e. 80. a. 82. c. 83. a. 84. a-c. 85. b. c. d. 86. a. 87. b. 119. n. 135. d. 136. a-d. 159. b. c. 160. c. 169. c. d. 178. b. c. d. 179. a. 180. a, b-e. 181. e. 212. b. 217. b. d. e. 218. a. 219. a. 220. a. 276. e. 278. d. n. 279. a. b. 282. b. d. 285. d. n. 286. c. d. n. 287. a. 294. c. 316. d. 317. a. 334. d. 336. a. e. 337. a-e. 338. a. 341. e. d. n. 342. a. b. c. 347. b. c. d. 348. a. 349. b. c. n. 350. b. 352. b. c. 357. e. 364. e. 372. a. 399. c. 404. b. 405. b. 411. b. 419. b. 426. c. 429. c. n. 430. a. b. 431. b. c. 505. d. 506. a. b. e. 517. n. 523. c. 560. d. 590. b. 592. c. 593. b. n. 631. d. 633. b. 634. b-c. 635. a. b. 645. c. *Vide* Goffridus.
- Gaufredus, Gaufridus, Goffredus junior et Barbatus, Martelli ex sorore nepos, frater Fulconis Richini, Comes Andegav. 30. b. c. 85. c. 89. a. 158. a. 181. a. 279. n. 287. a. b. 348. b. n. 349. e. 357. e. 358. a. 413. a. *Vide* Goffridus.
- Gaufredus, Gaufridus, junior Martellus, fil. Fulconis Richini Comit. Andeg. 181. b. 358. a. n. 412. e.
- Gaufredus, Jofredus, filius Guillelmi Comit. Engolism. frater et successor Auduini, pater Willelmi Ferrum-secutoris. 199. d. 263. e. 264. a. b. c. 373. d. 548. n.
- Gaufredus Rudelli, filius Guillelmi Comit. Engolism. 264. a. b.
- Gaufredus, Comes, filius Tancredi et Moriellæ. 139. b. c. d.
- Gaufredus Meduanens. 84. b. d. 86. c. d. 342. b. c. 343. a. *Vide* Goffridus et Gofsfredus.
- Gaufredus, Dominus Castri Sinemuri. 490. c.
- Gaufredus, Gaufridus, Goffridus de Prulliaco, inventor Torneamentorum, unus ex traditoribus Gaufredi Barbati Andeg. pater Goffridi Comit. Vindocin. 30. e. 169. d. 273. b. n. 413. a. 590. b.
- Gaufredus, fil. Gauceranni et Adalizæ. 200. n.
- Gaufredus, pater Guillelmi Episc. Engolism. et Fulconis 219. a.
- Gaufredus, filius Hugonis de Podio-Fagi. 373. d.
- Gaufredus, filius Constantini. 590. c.
- Gaufredus de Sanctâ Maurâ. 590. a.
- Gaufredus, filius Roscelini de Baiâ. 590. c.
- Gaufredus de Aceio. 594. n.
- Gaufredus, Decanus S. Martini Turon. 590. b.
- Gaufredus, Monach. S. Martialis Lemov. Prior Vosiens. Scriptor. 288. a. n. 289. n.
- Gaufredus Malaterra, Monach. Norm. Scriptor. 21. n. 138. d. e. n. 141. n. 228. n. etc. *Vide* Gofsfredus.
- Gaufridus, Gosfridus, Abbas Angeriac. 219. a. n.
- Gaufridus, Comes Santon. 548. n.
- Gaufridus, Comes Joviniaci. 356. a. b.
- Gaufridus, Comes Foerole. 276. a. n.
- Gaufridus, pater Rotroldi Comit. de Pertico. 359. n.
- Gaufridus, Comes. 412. d.
- Gaufridus, Comes fil. Balduini, frater Eustachii Alæil, Comit. Bon. 346. b.
- Gaufridus Grano, Comes. 413. a.
- Gaufridus, Vicecom. Bituric, 169. c. n. 387. d. e. n.
- Gaufridus, Toarcens. Vicecom. 277. n. frater HaimERICI Toarc. Vicecomit. 430. a.
- Gaufridus, Gonfridus, Markisiæ Dominus. 304. d. n.
- Gaufridus junior, Markisiæ Dominus, filius Arnoldi Comit. Ard. et Mathildis filia Gaufridi seu Gonfridi. 304. e. 305. d. 306. b.
- Gaufridus Chapalii, filius Joscelini de Cortiniaco et Elisabeth. 276. a. n.
- Gaufridus pater Raginaldi. 347. d.
- Gaufridus de Leziaco. 430. c.
- Gaufridus, filius Odonis fratris Hervæi Donziac. 648. c.
- Gaufridus Martini, Presbyter Andegav. 529. e. 530. a.
- Gaufridus. *Vide* Gaufredus, Goffridus.
- Gauguelinus, Dominus de Ferrariis. 328. e. *Vide* Galchelinus.
- Gausbertus, Abb. Besuensis. 204. a.
- Gausbertus de Sanctâ Maurâ. 590. a. Clericus. 592. e.
- Gausbertus filius Constantini. 590. c.
- Gausbertus. *Vide* Gausbertus.
- Gauselmus, Vice-Comes. 395. d.
- Gauslinus. *Vide* Gauslinus.
- Gausmarus de Thorogniaco, Benef. Mon. Saviniac. 200. a.
- Gausmarus Ronfator, Benefact. Mon. Saviniac. 200. a.
- Gauterius Abbas Nucariens. 218. a.
- Gauterius, fil. Hugonis, Domini Castri Huben. 488. c. d. 489. a.
- Gauterius Coorlandus. Constructor Mon. S. Hilarii Pictav. 218. d.
- Gauterius Ablus de Albemarlâ. 358. c.
- Gauterius, Carbonarius. 372. e. n.
- Gauzbertus I, Abb. S. Juliani Turon. 117. d. n.
- Gauzbertus II, Abb. S. Juliani Turon. 118. a. b.
- Gauzbertus, Abb. Marciliac. 117. a.
- Gauzbertus, Elenens. Eccl. Canonicus. 514. b.
- Gauzbertus, Vicecomes de Castro Novo. 510. b.
- Gauzelmus. 395. d.
- Gauzfredus, Gauzfridus Com. Ruscinon. seu Russillon. 426. a. 510. b.
- Gauzlinus, Gauslinus, frater Roberti Regis, Bituric. Archiepisc. 351. n.
- Gauzlinus, Gauslenus, Episc. Matisc. 112. b. 418. b. Gauslinus, Tullensis Episc. 355. n.
- Gebehardus, Gebhardus, Emstadensis seu Eisletensis Episcop. postea Victor Papa II. 60. d. 61. a. 262. c. 481. n. *Vide* Victor Papa II.
- Gebehardus, Constantiensis Episc. 27. a. n.
- Gebehardus, Ratispon. Episc. patruus Imperatoris. 640. b. 643. a. b.
- Gebuinus, Laudun. Episc. 465. n.
- Geilhinus. 554. a.
- Gela, filia Hugon. Cap. uxor Hugonis Milit. Custodis Abbatis-Villæ Castri. 130. b. *Vide* Gisla.
- Gelardus, Vivariens. Episc. 513. c.
- Gelduinus, Gilduinus, Halduinus Senon. Archiep. 113. d. 196. c. e. 197. a. 283. b. 292. b. c. 308. a-c. 346. e. 347. a. 348. a. 384. e. n. 517. c. 523. b. 585. b.
- Gelduinus, Gilduinus, Britanniensis Comes, pater Waleranni et Hugonis. 146. a. n. 251. n. 459. b. n.
- Gelduinus, Salmuriensis Dominus, pater Gofridi de Calvo-monte. 258. a. b. 267. d. 277. c. 278. b. c.
- Gelduinus, pater Harduini et Gelduini, testis in Chartâ quâdam Ambianensis Ecclesiæ. 424. e.
- Gelduinus, filius Gelduini, testis in Chartâ quâdam Ambian. Eccl. 424. c.
- Gelduinus, *Vide* Gilduinus.
- Gencelinus, Decanus. 604. a.
- S. Gengulfus. 153. n.
- Gengulfus, Advocatus Abbatia Besuensis. 584. n.
- Genselinus Serviens. 599. a.
- Georgius, Sclavus, Russ. Rex, pater Annæ uxoris Henrici Franc. Reg. 159. c. 355. c. 365. a. 368. n. 386. a. n. 410. a. 474. c. *Vide* Jeroslaus.
- Geraldus Arte-malâ, Gerardus, Girardus I, Episc. Engolism. 263. d. e. 264. c. 506. d.
- Geraldus Episc. Lemovic. 536. b.
- Geraldus, Rutenens. Episc. 420. b.
- Geraldus II, Gerardus, Sistaricens. Episc. 494. d. n.
- Geraldus, Abbas S. Augustini Lemov. 289. a.
- Geraldus, Abbas Vosiens. 289. a.
- Geraldus, Princeps Debons. 397. e.
- Geraldus, Girardus, Comes. 144. d. n.
- Geraldus, Domin. de Avrillaco. 119. b.
- Geraldus de Crosent fil. Guidonis Larumdens. pater Geraldus Rebara. 288. b.
- Geraldus, dictus Rebara, filius Geraldus de Crosent. 288. b.
- Geraldus, pater Radul. Camberarii. 387. c.
- Geraldus, Girardus de Monasteriolo, filius Bellaii et Griscia. 30. c. 280. a. 413. a. 429. n.
- Geraldus. *Vide* Giraldus.
- Gerardus, postea Nicolaus Papa II. 62. b. *Vide* Nicolaus Papa II.
- S. Gerardus, Episcop. Tullens. 143. n. 152. b. c. n. 153. n. 164. c. n. 355. b. n. 369. b. n. 474. b. nn.
- Gerardus I, Episcop. Camerac. 122. b. c. d. 123. a. c. d. n. 124. a-d. n. 162. c. 350. a. 355. b. 382. a. 415. a. 418. c. 420. a. 422. b. 458. b. 463. b. 481. n. 508. e. 509. a.
- Gerardus II, Episcop. Camerac. 122. n. 128. n.
- Gerardus I, Episc. Engolism. *Vide* Geraldus.
- Gerardus II, Episc. Engolism. 530. b.
- Gerardus, Sistaricens. Episc. *Vide* Geraldus.
- Gerardus Episcop. Flor. 62. a.
- Gerardus, Giraudus summi Pontificis Legatus. 524. c. 527. b.
- Gerardus, Abbas S. Medardi Suess. 32. d. 594. b. c.
- Gerardus, Abbas Fontanell. seu S. Wandregesili, 16. a. 386. d. 476. b.
- Gerardus, Abbas in Flandriâ. 422. b.
- Gerardus, Girardus, Prior primus de Caritate super Liger. 319. c. *Vide* Girardus.
- Gerardus I. Comes Alsatiæ 62. n. *Vide* Gerhardus.
- Gerardus II. Girardus Comes Alsatiæ, Dux Mosellan. 20. c. 62. n. 164. b. 165. b. 202. n. 357. d. 362. c. 419. n. Comes Castiniens. 249. c. *Vide* Gerhardus et Girardus.
- Gerardus, Comes Waudani-montis, (*Faudemont*) filius Gerardi de Alsatiâ Duc. Mosell. 362. d. n. 370. a. n.
- Gerardus, Dux, filius Alberti Com. Metens. *forfan idem atque* Gerardus I. de Alsatiâ. 351. c. *Vide* Girardus.
- Gerardus, filius Adalberti Com. Alsatiæ. *forfan idem ac* Gerardus I. [de Alsatiâ. 419. n. *Vide* Girardus.
- Gerardus, Scabinus, testis in fundat. Eccl. Watin. 106. e.
- Gerardus, Girardus leitellus, pater

- Will, Ebroic. Episc. 234. n. 242. d.
 Gerardus, fil. Frendelani, frater Hugon. Benefactor Monast. Saviniac. 200. a.
 Gerardus Godanach, seu Godnach. 307. d. n.
 Gerardus, frater Hugonis de Aldenarde. 392. b.
 Gerardus de Buoular. 392. b.
 Gerardus de Gandavo. 392. b. d.
 Gerardus. Nepos Aymonis Com. 421. n.
 Gerardus de Jamapia, Benef. Mon. S. Laur. Leod. 172. d.
 Gerardus Arimarus. 590. c.
 Gerardus, memoratus in Placito Henrici Reg. pro Cœnob. S. Medardi. 582. a.
 Gerardus, testis in Chartâ Regis Henrici pro Cœnob. S. Mariæ Suess. 594. d.
 Gerardus. *Vide* Gerhardus.
 Gerbaldo, Gerbado, Gerbodo, occisor Arnulfi Flandr. Comit. postea Mon. Clun. 111. n. 151. d. 152. a.
 Gerberga, Abbatissa. 110. b.
 Gerberga, soror S. Henrici Imp. 1. n.
 Gerberga, filia Caroli Lotharing. Ducis, Comitissa Lovaniens. uxor Lamberti Comit. Bruxellens. 201. b. n. 205. e. 370. n. 374. a. b. c. 376. d. 437. c. n.
 Gerberga, mater Henrici Lovan. et Mathildis uxoris Eustachii Bonon. 370. a.
 Gerberga, filia Mathildis et soror Eustachii Com. Bonon. 370. b.
 Gerberga, filia Conradi Burg. Regis, uxor Hermanni Suevor. Ducis, mater Gisela Imperat. 1. n. 249. n. *Vide* Kerberga.
 Gerberga, uxor Will. Comit. Engolism. 199. n. 548. n.
 Gerbertus, Girbertus, postea Papa. 117. n. 354. n. 370. n. 463. c. n. 520. a. *Vide* Silvester Papa II.
 Gerbertus, Abbas Castellionis. 224. n.
 Gerbertus, Gebertus, Abbas Fontanissens. 156. n.
 Gerbertus, Abb. S. M. Senon. postea S. Petri Vivi. 196. c. 198. a.
 Gerbertus, Abb. S. Martini Troarn. 224. n.
 Gerbertus, Abb. S. Wandregisili. 90. d.
 Gerbertus, Mon. Fiscann. 245. d.
 Gerbodo, Advocatus S. Bertini. 381. c. d. 382. n.
 Gerhardus, Comes, frater Adalberti et Adheleidæ matris Conradi Salici. 2. c. *Vide* Gerardus.
 Gerhardus, Comes. 5. b. *Vide* Gerardus.
 Gerhardus, Dux Loth. 20. c. *Vide* Gerard.
 Gerislo Rex. Russiæ. 197. b. *V. Jeroslaus.*
 Gerlindus, Servus Regis. 568. b.
 Gernaultus, Nob. Normann. 339. b.
 Gerolus, filius Ernaldi Grossi de Corte Setaldi, ex Nobili Franc. ac Brittan. prosapia. pater VII. filior. et 4. filiar. 34. c. 37. d. 38. d. 40. d. e. 41. b. 46. b. 222. c. 223. e. 224. a. e. 225. a-c. n. 228. d. 229. b. 329. b. 339. c. 632. a. b.
 Gerolus, filius Gerolii et Gislæ. 41. c. 225. b. 226. c. 339. d.
 Gerolus filius Fulcoii Geroiani. 226. a. 232. e. n.
 Geroiana progenies, Geroici, Geroiani, illustris Normanniæ familia. 41. c. 49. a. 223. a.
 Geroldus, Dapifer Will. Nothi. 233. b.
 Geroldus, Princeps Genev. 4. e.
 Geroldus, Gerolt, Burgundio. 19. d. 425. b.
 Gersendis, primogenita filia Herberti Evigil-Can. 632. c.
 Gertrudis, filia Hermanni Sax. uxor 1^o. Florentii Ducis Fris. postea Roberti Fris. Comit. Flandr. 63. n. 243. b. n. 344. n. 357. d. 363. n. 369. e. 383. a. filia Bernardi. 370. d. 390. b.
 Gertrudis, Ducissa de Nanceio. 357. d. e.
 Gertrudis, filia Will. Conq. Comitissa Bonon. 173. n.
 Gertrudis, uxor Odonis. 639. b.
 Gertrudis, nobilis mulier Femuensis. 253. b.
 Gervasius de Castro-Ledi primum Episcop. Cenonan. postea Remens. Archiepisc. 32. b-e. n. 33. b. d. 111. b. 135. c. d. e. n. 136. a. b. c. n. 159. d. 161. d. 197. d. 213. b. 219. a. 280. d. n. 281. n. 283. d. 291. c. d. n. 294. e. 318. e. 348. d. 356. d. 361. c. d. n. 371. b. 385. c. 386. b. 412. b. 443. c. n. 465. n. 481. c. n. 491. e. 492. c. 493. a. b. d. 494. a. b. 498. c. 499. c. n. 506. d. 523. c. 559. e. 563. c. 595. c. 606. b. 631. b. 633. a. d. 634. d. e. 635. a-e.
 Gervasius de Castellione, Vice-Dominus Eccl. Rem. frater Guidonis Archiep. 318. n.
 Gervasius Tilberiensis, Marescall. Arlat. Regni, Scriptor. 67. n. 317. b. n. 318. n.
 Gervasius, fil. Fulcoii Milit. Wilcass. 235. d.
 Gervinus I, Abbas S. Richarii seu Centul. prius Canonic. Rem. 32. d. 130. c. d. 131. a-d. n. 132. b. d. 133. a. c. d. 134. a-e. n. 135. a. b. 381. n.
 Gervinus II, Abbas S. Richarii seu Centul. antea Monachus S. Remigii. 129. n. 135. a.
 Gervinus, Apocrisarius Eccl. Virdun. 458. c.
 Geva, filia Ernaldi de Escalfoio. 233. a.
 Ghisla, filia Balduini Ghisnens. Comit. uxor Winemari Gandav. oppidi Castellani. 298. b. c.
 Gibbodo, Miles de Fleterne. 105. d.
 Gibuinus, Laudun. Episc. 581. e. 583. a.
 Gibuinus, Monachus. 615. a.
 Gielm-Fort, Proconsul seu Vicecom. Levitan. 116. n. *Vide* Wielm-Fort.
 Giguinus, Sacerdos et Monachus. 611. b.
 Gilberga, filia Bernardi Rodgeri Comit. uxor Raniniri filii Sanctionis Regis. 116. n.
 Gilberga, mater Folcardi viri nobilis Xanton. 199. e.
 Gilbertus, Gislebertus Abbas Castellionis seu de Conchis. 46. n. 223. c. 224. d. n.
 Gilbertus, pater Odonis. 424. d.
 Gilbertus. *Vide* Gilebertus, Gillebertus, Gislebertus.
 Gilbodo, Scabinus de Fleterre, testis in fundat. Eccl. Watin. 106. c.
 Gilduinus, primus Abbas S. Victoris Parisiens. 597. n.
 Gilduinus, Vicecom. Carnut. 425. d.
 Gilebertus, Gislebertus Comes Brionæ, Tutor Will. Nothi. 177. c. d. 401. b. *Vide* Gislebertus.
 Gilebertus Crespin. *Vide* Gislebertus.
 Gilebertus de Dovâ. 599. d.
 Gilla. *Vide* Gisla.
 Gillebertus, Gislebertus, Ebroacens. Episc. 379. d.
 Gillebertus, Gislebertus de Gant, nob. Norm. 313. e. *Vide* Gislebertus.
 Gillebertus, Comes, laudatus in Chartâ Herluini Abb. Becc. 35. n.
 Gillebertus Crespin. *Vide* Gislebertus.
 Gillebertus, Monach. Floriac. 488. a.
 Gillelmus Berengarii, Comes Minorisæ. 289. d. *Vide* Guillelmus.
 Gimbalduus, Gumbalduus, filius Sancii-Garsisæ, Comes, Agennens. et Basatens. Episc. 394. c. 395. a. b. n. 396. a. b. d. 397. d.
 Gimo, Miles. 423. n.
 Gimoldus, Abb. S. Vitoni. 413. c. d.
 Giraldus de Gordonio, Episc. Petragor. 287. c.
 Giraldus, Girardus, Episc. Ostiens. Romanæ Sedis Legatus. 147. a. b. n. 530. b.
 Giraldus Toarcensis, Abbas S. Florent. Salnur. 277. c. d. n. 278. a. d. n.
 Giraldus, Girardus, Comes Foresii. 200. b. n.
 Giraldus, Gislebertus, frater Arnulfi Firmitatis Principis. 423. d. n.
 Giraldus, Clericus. 578. e.
 Girardus, I, Episcop. Encolism. *Vide* Geraldus.
 Girardus II, Episc. Encolis. 530. b.
 Girardus, Sagiens. Episc. 42. d.
 Girardus, Episcop. Ostiens. et Legatus. *Vide* Giraldus.
 Girardus, Gerardus, Prior primus B. M. de Caritate super Ligerim. 114. c. 283. c. 348. b. *Vide* Gerardus.
 Girardus, Dux, fil. Alberti Comit. Metens. 15. c. *Vide* Gerardus.
 Girardus, Dux. 369. b. *forsan. idem ac* Gerardus II, de Alsatia Dux Mosell. *Vide* Gerardus.
 Girardus, Comes Foresii. *Vide* Giraldus.
 Girardus Fleitellus. 42. b. 58. a. *Vide* Girardus Fleitellus.
 Girardus Sinemurensis, Miles. 418. b. 421. n.
 Girardus Viennensis. 282. d.
 Girardus, filius Girardi Militis. 421. n.
 Girardus-Gilbertus, vel Girardus-Glaber. 438. d. n.
 Girardus, Servus S. Benigni Div. 615. a.
 Girardus, alter Servus S. Benigni. 615. a.
 Giraudus, Abbas Trenorc. 112. c.
 Giraudus, Monachus B. M. de Caritate super Ligerim. 221. a.
 Girdh, Comes, filius Comit. Godwini, frater Haraldi. *Vide* Girth.
 Girth, filius Godwini Comit. *Vide* Girth.
 Girinus Seuberardus Benefact. Monast. Saviniaci. 200. b.
 Girinus, Vir Nobilis, Benef. Mon. Saviniac. 200. b.
 Girinus de Sal, Benef. Mon. Saviniac. 200. b.
 Girinus de Pintho, fil. Elizendis. 201. a.
 Girth, Girdh, Girth, filius Godwini Comit. frater Haraldi. 168. d. 209. c. 311. b. 313. b.
 Gisa, Capellanus Edwardi Regis, postea Episc. Willens. 312. a.
 Gisa, uxor Godwini, mater Haraldi. 241. c.
 Gisela, Gisla, uxor Conradi II. Salici, Imperatoris, mater Henrici III. 1. n. 2. c. d. n. 3. b. d. 4. a. 5. c. 9. a. 13. b. 19. b. 59. d. 73. b. 143. c. 157. n. 214. c. 261. a. 262. n. 352. b. 370. b. 414. n. 418. a. 425. a. 454. n. 564. b. 619. c. *Vide* Grisleida et Gysla.
 Gisela, uxor Rollonis, filia Caroli Simplicis. *Vide* Gisla.
 Gisela, filia Henrici Ducis, uxor Stephani Regis Hungar. 370. d.
 Gisela, filia Gerardi. 370. a.
 Giselbertus de Lizelemborg. *Vide* Gislebertus.
 Giselbertus, frater Balduini Gandav. 106. c.
 Gisila, uxor Gerardi Com. Alsat. 419. n.
 Gisla, Gilla, Editha, uxor S. Edwardi Reg. Angl. 317. a. *Vide* Editha.
 Gisla, Gisela, Gilla, filia Caroli

- Simplicis Franc. Regis, uxor Rollonis. 88. b. 181. d. 208. c. 212. c. 428. n.
- Gisla, filia Hugonis Capeti, uxor Hilduini Pontivi seu Abbatis Villæ Comit. 306. n. *Vide* Gela.
- Gisla, Comitissa Barri. 362. d.
- Gisla, Gilla, uxor seu Concubina Malgerii Archiep. Rothomag. 338. c.
- Gisla, filia Turstini de Monteforti, uxor Gerouii. 41. b.
- Gisla, filia Turstini de Basteburgo, uxor Gerouii. 225. b.
- Gislebertus, Gillebertus Episc. Ebroicens. 72. c. 242. d. *Vide* Gillebertus.
- Gislebertus, Maininotus, Episcop. Lexov. 50. b. 75. n.
- Gislebertus, Meld. Episc. 440. c.
- Gislebertus I, Pictav. Episc. 535. b.
- Gislebertus, Abbas Castellionis seu de Conchis. *Vide* Gilbertus.
- Gislebertus Crispinus, Abb. Becci, Scriptor. 45. n.
- Gislebertus, Constantiniens. Abbas S. Stephani Cadom. 48. a.
- Gislebertus, Abbas Toarn. 224. n.
- Gislebertus, Lexov. Archidac. 235. a. 242. d.
- Gislebertus, Comes Lucelemburch, pater Conradi. 194. a.
- Gislebertus, Giselbertus, Comes de Lizelemborg, pater Ogivæ uxoris Balduini Flandr. Comit. 388. e.
- Gislebertus, Comes de Salinis, 388. d.
- Gislebertus, Comes Britann. 245. c.
- Gislebertus, Comes Clare, Brionn. et Aucens. Richardi Normann. Duxis nepos ex filio ejus Godefrido Com. Tutor Will. Nothi. 35. b. 37. d. 41. b. 54. n. 56. d. 58. a. 222. a. 223. c. 225. c. d. 226. b. 229. b. 232. c. 234. e. 240. b. 245. c. 248. n. 351. a. 636. e. *Vide* Gilebertus.
- Gislebertus, Baro, qui adfuit Dedicationi Eccl. SS. Trinit. Vindocin. 507. a.
- Gislebertus Buili, Baro Norm. 187. n.
- Gislebertus, filius Ricerii de Aigle. 54. n.
- Gislebertus, filius Rogerii de Montegumeri. 37. e.
- Gislebertus, frater Rogerii de Montegomerici. 232. d.
- Gislebertus, Oximensis oppidanus. 477. b.
- Gislebertus, Pincerna. 595. c.
- Gislebertus de Ganz aut Gant Norm. Baro, pater Hugonis de Monteforti. 53. a. 187. n.
- Gislebertus Gandav. Dominus de Folquingham in Angliâ. 392. n.
- Gislebertus, Gilebertus, Gillebertus Crispinus Custos Castri de Tillieres. 39. a. 329. b. 402. b. c. n.
- S. Gislennus 110. n.
- Gisulphus, filius Guaymarii. 452. a. b.
- Githa, Comitissa, uxor Godwini Comit. mater Haroldi Regis Angliæ occisi, soror Swani Reg. Dan. 341. b. 343. d.
- Glaber Rodulphus, Glabellus, Scriptor Historicus. 118. c. 142. n. 143. n. 144. n. 160. n. 267. b. 348. c. 646. a. e. etc.
- Glodesindis, Virgo. 436. a.
- Gocelo, Gochelo. *Vide* Gotbelo.
- Gocelinus. 451. c.
- Goda, uxor Eustachii Comit. Bonon. soror Edwardi Regis. 174. c. 310. e.
- Godefridus, Episc. Autissiodor. 309. a. *Vide* Gaufredus et Goffridus.
- Godefridus, Gotfridus, Paris. Episc. et Reg. Cancell. 149. d. e. n. 197. e. 303. n. *Vide* Goffridus.
- Godefridus, Constantiens. Episcop. in Norm. 344. d. *Vide* Gaufredus et
- Goffredus,
- Godefridus, Abbas Valciodor. 252. a.
- Godefridus Ardenensis, Mathildis Saxon. maritus, pater Godefridi et Gotbelonis. 201. n. 202. n. 251. n. 304. n. 389. n. 414. a. 421. b. nn. 458. b. n.
- Godefridus, Einhamens. 389. n. 421. b.
- Godefridus, Comes Virdun. à Lothario captus. 370. n.
- Godefridus, Comes Virdun. et Lothar. fil. Godefridi Ardenn. frater Gotbelonis. 201. b. n. 202. nn. 215. n. 301. n. 370. b. c. 414. a. 417. a. b. 424. b. n. 437. d. n. 458. b. n.
- Godefridus, Gotefridus, Gotifridus, Gozelo Magnus, senior, Barbatus, Crassicol. Dux Lothar. et Bull. filius Gotbelonis, maritus Beatricis viduæ Bonifacii. 5. b. 9. d. e. 10. a. b. 19. c. d. e. 20. a-d. 21. e. 22. d. 23. a. 24. a. 59. e. 60. a-e. 61. a. b. c. 62. a. b. e. n. 66. n. 74. a. 144. a. 146. a. b. 149. b. 151. a. b. c. nn. 163. d. 164. a-e. 165. a. b. 202. c. 203. a. 214. a. 215. b. c. d. n. 216. a. c. 249. b. c. n. 250. e. 251. n. 262. b. 294. a. b. 301. n. 303. n. 348. c. 352. d. e. 355. c. 356. c. d. 360. a. 362. d. 370. c. n. 413. c. 414. a. 415. b. c. 416. a. b. n. 421. n. 425. a-d. 426. c. 428. d. 429. a. b. d. 434. b. 453. n. 492. e. n. 494. c. n. 641. a. e. 642. d. e. 643. a. d.
- Godefridus Gibbosus, Goselo, Gozilo, Dux Lothar. filius Godefridi Magni, maritus Mathildis filiæ Bonifacii Comit. 24. c. 62. e. n. 63. n. 64. d. e. 66. n. 67. b. 151. a-d. n. 203. a. 216. c. 240. a. 249. n. 250. b. c. 294. b. 301. n. 362. d. 370. c. 413. c. d. 425. c. 429. b. 434. b. 453. n. 492. n. 642. e. *Vide* Gozelo.
- Godefridus, Dux Loth. et Bull. postea Rex Jerusalem, fil. Eustachii Com. Bonon. et Idæ. 67. b. 149. n. 174. c. 206. a. n. 240. n. 294. b. n. 301. n. 303. n. 304. a. 337. e. 370. b. 374. b. 376. b. 383. b. 413. d. 416. e. 425. d.
- Godefridus de Bullione. 205. n.
- Godefridus, Dux Bullonensis. 253. d.
- Godefridus Tuditus seu Martellus, filius Fulconis. *Vide* Gaufredus et Goffridus Martellus.
- Godefridus, Consul seu Comes Augens. et Brionn. filius Natural. Richardi I. Ducis Normann. patris Gisleberti Comit. Brionn. 35. b. 37. d. 56. d. 58. a. 245. c. 637. a.
- Godefridus, nobiliss. Princeps, pater Ermengardis. 462. a.
- Godefridus, Comes Lovan. et Namurc. fil. Alberti Comit. Namurc. 253. e. 360. a. 370. c. 374. b. n.
- Godefridus, filius Henrici Comit. Lovan. 370. a. 377. a.
- Godefridus, Vicecomes. 570. d.
- Godefridus, filius Osberni de Bolebec, pater Will. de Archis. 58. a.
- Godefridus, filius Herberti Pincernæ, Mil. Wilcass. 235. c.
- Godefridus, Miles S. Quintini. 582. a.
- Godefridus de Cociaco. 433. b.
- Godefridus Florinensis. 253. b.
- Godefridus. *Vide* Gaufredus, Gaufredus, Gauzfredus, Gofredus, Gofridus, Goffredus, Goffridus, Goifredus, Goiffredus, Goiffridus, Gofredus, Gosfridus, Goisfredus, Godfridus, Gotfredus, Gotfridus, Gothofredus, Gotifredus Gotofredus.
- Goderannus, Abbas Malleac. postea Episc. Santonens. 120. a.
- Goderannus, Episcop. Santon. et Abbas Angeriac. 221. b.
- Godescalcus, Abbas Valciodor. 253. e. n.
- Godewinus de Petengham. 106. b.
- Godfridus, Verzelliac. Abb. 522. d.
- Godildus. 106. d.
- Godiova, soror Edwardi Reg. Angl. uxor Drogonis, Comit. Wulcassini. 248. a.
- S. Godo, Pontifex. 198. e.
- Godoinus Comes, Angl. pater Haraldus Regis et Edithæ uxoris Edwardi Regis. 346. d. *Vide* Godwinus.
- Godric, Minister Angl. 656. c.
- Godwinus, Goduinus, Godoinus, Comes, pater Haraldus Reg. Angl. et Edithæ uxoris S. Edwardi Regis. 7. b. 40. c. n. 75. c. 78. c. 95. a. 101. b. 148. c. n. 153. d. 154. b. 166. c. 167. d. 173. d. 174. a. b. 175. a. d. n. 183. e. 184. a. 192. a. b. 207. a. 212. a. b. 223. a. 234. a. 241. c. 246. a. 282. c. 309. d. e. 311. a-d. 312. b. n. 313. b. c. 347. a. 346. d. 352. c. 636. b. c. 637. e.
- S. Goëricus, Pontifex. 198. e.
- Goffidis, Diaconus. 594. d.
- Goffredus, Episcopus Constantiniens. 52. c. *Vide* Gaufredus et Godefridus.
- Goffredus, Abb. Vindocin. 31. a.
- Goffredus de Neellâ, Miles. 599. a.
- Goffridus, Paris. Episcop. Franciæ Cancellar. frater Eustachii Comit. Bolon. 384. b. *Vide* Godefridus, Joffridus et Gufridus.
- Goffridus, Episcop. Andegav. 30. d. n.
- Goffridus, Episc. Autissiodor. 114. a. b. c. *Vide* Gaufredus et Godefridus.
- Goffridus Grisa-Gonella, Comes Andegav. 180. n. 418. d. *Vide* Gaufredus.
- Goffridus, Goiffredus, Gotfridus, Gozfridus, Martellus, Tuditus Andegav. Comes, filius Fulcon. Nerræ. 29. c. 43. e. 44. b. 46. e. 48. b. c. 137. c. d. n. 138. a. b. c. 144. e. 228. c. 231. a. 244. c. 256. c. d. e. n. 257. b. 258. a. 265. c. 266. a-e. 267. a-e. 268. c. d. n. 269. a-e. 270. a-e. nn. 271. b. n. 273. d. n. 523. c. 646. a. b. 647. b. c. 649. d. e. Tudes. 266. n. *Vide* Gaufredus.
- Goffridus, Godefridus, Gofridus, Goisfredus, cognomine Barbatus, Andegav. et Turon. Comes, frater Fulconis Rechin. 220. a. d. 231. a. 244. c. 258. b. d. 270. c. d. 271. b. c. 272. a-e. n. 273. a-e. 274. a. b. 287. a. b. 385. a. 647. b. c. d. *Vide* Gaufredus.
- Goffridus, Comes Nannetensis. 29. e. Bastardus, Comes Britannæ. 281. a. Comes de Britannâ. 594. d.
- Goffridus de Prulliac, pater Comit. Vindocin. *Vide* Gaufredus.
- Goffridus de Prulliac, Comes Vindocin. 273. b. n. 506. e. 647. d.
- Goffridus, Comes Norman idem ac Tancredus de Alta villâ. 140. n. *Vide* Tancredus.
- Goffridus, fil. Gaufridi Vicecomit. Bituricens. 387. e. n.
- Goffridus de Meduanâ. 634. c. *Vide* Gaufredus et Goisfredus.
- Goffridus, Prætor Ambasiæ. 259. a.
- Goffridus, Sacerdos. 594. d.
- Gofridus, frater Rainaldi Castri-Gunterii. 267. e.
- Gofridus, fil. Rainaldi Domini Castri-Gunterii. 267. d. 268. a.
- Gofridus Burellus. 257. d.
- Gofridus de Calvomonte. 258. a-d. 267. d.
- Goiffredus hæres Castri Novi-Mercati. 233. b.
- Goiffredus, Miles Cenoman. 48. c.

- Goifridus de Magnavill. Baro Normann. 187. n.
 Goifridus de Wirce, Baro Norm. 187. n.
 Goifridus, Castellanus, Cassiliens. 106. c.
 Goifridus de Castellario. 424. d.
 Goifredus, Comes. 424. c.
 Goifredus, fil. Rotronis Comit. Moriton. 236. c. *Vide* Goisfredus.
 Goisbertus, seu Guilbertus, Bellovac. Episcop. 493. n.
 Goisbertus, Monach. Majoris Mon. Abbas Mon. de Bello. 211. n.
 Goisbertus, fil. Johannis Domini Castri Flechhiæ. 244. c. 634. a.
 Goisfredus, Episcop. Constantiens. 95. d. 100. d. 234. d. 237. a. *Vide* Gaufredus et Goffredus.
 Goisfredus de Meduanâ, 226. a. 231. d. 232. a. b. *Vide* Gaufredus et Goffridus.
 Goisfredus Mancellus frater Huberti Vice-Com. 232. c.
 Goisfredus, filius Tancredi de Alta-villâ. 230. d.
 Goisfredus de Manneville, *Essex.* 54. n.
 Goisfredus, filius Rotronis Comit. Moritonæ. 97. b. 236. c. *V.* Goifredus.
 Goisfredus, filius Turchetilli de Novomercato. 246. d.
 Goisfredus, Mala-terra. 230. c. *Vide* Gaufredus.
 Goisfredus, Municeps Gomercii. 475. b. c.
 Goisfredus, Orlatele. 54. n.
 Golscherus, Scriptor, Monachus S. Mathiæ Trevir. 194. n.
 Gombertus, Abbas Marciliac. 116. d. 117. a. b.
 Gonfridus. 574. c. 575. d.
 Gonnor, Normanniæ Ducissa. 328. e. 329. n. 330. a. 343. n. *Vide* Gunnor.
 Gonterius, Agatens, Episc. 514. e.
 Gonterus, Minister Johann. Atreb. 106. b.
 Gonzo, Gonzo, Florinens. Abb. 32. c. 151. b. 253. a.
 S. Gorgonius, Martyr. 641. b.
 Gormarus, Decanus S. Germani Paris. 275. a.
 Gosbertus, Abbas. 570. a.
 Goscelinus de Archis. 223. c. 233. n.
 Goscelinus de Belvaco. 424. d.
 Goscelinus de Chinonio. 590. c.
 Goscelinus Rufus de Formovillâ. 387. c.
 Gosfredus, Abbas S. Joann. Angeriae. *Vide* Gaufredus.
 Gosfredus, primus Comes de Karrofo. 218. b.
 Gosfridus, Gaufredus, Pictav. et Vascon. Dux, frater et successor Willelmi *Aigret.* 219. c. d. n. 220. a. c. 221. a. 644. d. *Vide* Gaufredus. Guill. et Willel.
 Gosfridus, tempore Ludovici V. Fr. Reg. 170. b.
 Goslenus, Cancellarius. 33. d.
 Gossuinus, frater Comit. de Peronâ. 599. e.
 Gotfredus, Sacerdos. 378. c.
 Gotfridus, Miles 583. b.
 Gothelo, Gœcelo, Gochelo, Goscelo, Gotbilo, Gotzelo, Gozelo, Gozelinus, Gozilo, Gozzilo, Dux Lotharingiæ, fil. Godefridi Ardenn. et Mathildis Sax. frater Godefridi, pater Godefridi Magni seu Barbat, Victor Odonis Campaniens. 5. b. 8. d. 19. a. c. 59. d. e. 73. b. 123. c. 143. d. e. n. 144. a. 159. a. n. 160. b. 163. b. c. d. 165. a. 171. b. c. d. n. 172. a. b. 196. d. 202. b. c. n. 214. a. 215. b. c. n. 249. b. c. 261. a. 293. e. 301. n. 344. d. 347. b. 352. d. 357. a. 364. d. n. 370. c. 413. c. 414. a. 415. b. 417. b. n. 421. a. b. n. 423. a. 425. a. b. c. 430. c. 435. b. n. 456. a. n. 458. b. n. 463. b. c. n. 644. a.
- Gothofredus, Gotofredus, Magalon. Episcop. 435. a.
 Gotzelo. *Vide* Gothelo.
 Gouherius, *Gouhier*, Miles in Normann. 323. b.
 Gozbertus, Decanus S. Germani à Pratis. 275. b.
 Gozechinus, Scholasticus. 500. a. b. n.
 Gozelinus de Heillis. 599. d.
 Gozelinus. *Vide* Gothelo, Gozelo.
 Gozelo, Gotzelo. *Vide* Gothelo.
 Gozelo, Gozilo, Dux Ribuar. 2. a.
 Gozelo, Gozelinus, Gozzilinus, filius Godelonis Ducis Lothar. frater Godefridi Magni seu Barbat. 19. c. e. 425. a. n.
 Gozelo, Gozilo, Com. Bohaniæ, 360. c. n.
 Gozelo, Gozzilo, seu Godefridus Gibbosus, filius Godefridi Magni seu Barbat, maritus Mathildis filiiæ Marchionis Bonifacii. 66. c. e. 67. a. b. n. 68. a. 216. c. 429. b. 642. e. *Vide* Godefridus Gibbosus.
 Gozilo. *Vide* Gothelo, Gozelo.
 Gozemar Clenchant. 106. d.
 Gozfridus Andegav. *Vide* Gaufredus Martellus.
 Gozwinus Montensis. 111. c.
 Gradulphus, Abbas Fontanell. seu S. Vandregesili. 16. a. c. n. 17. e. 528. a.
 Gratianus, Archipresbyter, postea Gregorius Papa VI. 261. c. d. n. 352. d. 426. a. *V.* Gregorius Papa VI.
 Gratianus, auctor Decreti. 137. b.
 Grecia, Gricia, Griscia, uxor, primò Berlai seu Bellai de Monasteriolo, postea Gaufridi Martelli Comit. Andegav. 280. a. 429. n. 590. b.
 S. Gregorius, Papa. 310. c. 493. c. 496. a. 641. b.
 Gregorius, Papa V, antea Bruno vocatus. 2. b. 315. n. *Vide* Bruno.
 Gregorius Papa VI. 145. a. d. 188. n. 254. c. 352. e. 353. n. 415. n. 425. a. *Vide* Gratianus Archipresbyter.
 Gregorius Papa VII, antea Hildebrandus. 24. b. c. d. e. 25. a. b. d. 28. n. 70. n. 74. c. d. 107. a. b. e. 108. a. 120. b. n. 146. n. 147. c. 151. d. e. 188. a. b. 193. n. 194. d. 195. b. c. n. 199. b. c. 203. a. 205. n. 262. c. 263. b. 284. e. 285. b. 286. n. 371. n. 387. a. 434. c. 434. nn. 519. e. 524. d. n. 525. a. 529. e. 530. c. d. e. *Vide* Hildebr.
 Gregorius, Papa IX. 485. n.
 Gregorius, Papa X. 484. n.
 Gregorius, Episc. Nicopol. 457. a. b. c. nn.
 Gregorius, Episc. Lascurr. 116. n.
 Grento, Dominus loci in Norm. qui ex ipso vocatus est Grentemaisnilium. 238. n.
 Gricia. *Vide* Grecia.
 Griffinus, Rex Wallens. in Angl. 311. e.
 Grimoldus, Abb. S. Vitoni Virdun. 146. d. 345. d. 654. n.
 Grimontus, de Plessayo vel Plesseyo, *Grimont du Plessais ou du Plesseis.* 316. c. 332. a. b. 333. b. c. 334. c. d. 335. b. c. d. 336. b.
 Griscia. *Vide* Grecia.
 Griseleida, mater Henrici III. Imp. 4. n. *Vide* Gisela.
 Guadallus, Domnuicus Barcinon. Ep. 394. n.
 Gualchelinus de Ferrariis. 222. a. 245. c. *Vide* Galehel.
 Gualerannus, Ab. S. Vitoni Virdun. 149. c. *Vide* Valer. et Waleran.
 Guallevus, Com. in Angl. 102. b. 238. b.
 Gualo seu Gallo, Ab. S. Germani Paris. 275. c.
- Gualo, fil. Aymonis Comit. Alsensis et Dusmensis. 421. n.
 Gualo, Vicec. Calidi-montis. 433. n.
 Gualterius, avunculus Guill. Nothi. 248. n.
 Gualterius, pater Pudici seu Budici Nannet. Ep. 522. n.
 Gualterius, Grammaticus, Vicec. Burgund. regni. 551. a.
 Gualterus Grimutio, Monast. S. Salvii Ab. 574. n.
 Gualterus, fil. Gualteri Tyrelli. 433. d. *Vide* Walterus.
 Gualterus, Mil. fil. Hugonis Buticularii Henrici Fr. Reg. 132. d.
 Gualterus, fil. Ragineri Militis Pontiv. 129. n.
 Gualterus, testis in Dipl. Henrici Fr. R. pro Mon. Centul. 570. c.
 Gualterius, Gualterus. *Vide* Valter. Walterius, Walterus.
 Gualtho seu Wazo, Clericus S. Lamberti. 352. c.
 Guarinus, Ab. S. Petri Cell. Trec. 585. n. *Vide* Varinus.
 Guarinus, Præpos. S. Richarii. 131. d.
 Guarinus, frater Alberti. 604. a.
 Guarinus, Mon. Cerasiaci. 132. b.
 Guarinus. *Vide* Warinus.
 Guarnerus, Dux Teutonicorum. 450. e.
 Guarnerus Miles. 583. b.
 Guarnerus, Guarnerius. *Vide* Varner. Warner.
 Guaschelinus Capellan. Will. Angl. R. postea Guentanorum Præsul. 241. d.
 Guatho, Ab. S. Walerici. 32. d.
 Guaymarius, Princ. Savern. pater Giusulphi. 452. a.
 Guazo, pater Odonis, Castri Teodemer. Constructor. 431. b. n. 602. n.
 S. Gudila, Gudula, Guodila. 463. a. b. c. n.
 S. Gudwalus. 352. c.
 Guedericus, Abb. Præsens Dedicat. Eccl. Hasnon. 110. b.
 Guenerannus, fil. Agenardi Mil. Pontiv. 132. d. n.
 S. Guengaloeus, Guengoleus, Wingaloeus, Winvaloens. 372. a. n.
 Guennelon. 323. b. 332. a.
 Guepas soror Bertæ, mater Gisela uxoris Imperat. Conradi. 370. b.
 Guermundus (*de Piquigni*), frater Eustachii Vicedom. Ambian. 434. a. n.
 Guermundus de Montemauro. 424. d.
 Guezelo, pater Theoderici Virdun. Ep. 249. b.
 Guffridus, Paris. Ep. frater Eustac. Bolon. Com. seu Guiffridus. 298. b. 391. b. e. *Vide* Goffridus.
 Guibertus, Ravennat. Ep. invasor Apost. Sedis. 25. a. 26. a. 27. c. *Vide* Wichbertus.
 Guibertus, Ab. S. Germ. Autissiod. 377. c.
 Guibertus, Abb. Novigenti. 393. n.
 Guibertus de S. Johanne, in Ch. Will. Pict. Com. 372. e. n.
 Guibertus, Monac. 594. c.
 Guiburga, uxor Girardi Comit. Forensis, mater Arnaldi Com. 200. n.
 Guido de Castellione, Rem. Archiep. 14. n. 318. n. 350. c. 354. b. 356. d. 408. d. *Vide* Wido.
 Guido, Ambian. Ep. 32. c. 132. a. 240. c. n. 433. d. 434. a. 599. c. *Vide* Wido.
 Guido, Bellovac. Ep. 361. c. 362. b. 434. b. 638. c. *Vide* Wido.
 Guido de Laranda, Lemovic. Ep. 288. d.
 Guido, Ab. de Cruce S. Leufredi. 354. c.
 Guido, Ab. S. August. Lemovic. 289. a.

- Guido, Marcian. Abb. 32. d. n.
 Guido, Mon. Centul. Ab. Forestensis, frater Angelranni Centul. Ab. 130. b.
 Guido, Prior Cluniaci, postea primus Abbas Novi monast. Pictav. 120. c.
 Guido, qui et Gaufridus, fil. Will. V. Aquit. Ducis et Agnetis, frater et successor Will. VII. Duc. Aquit. 82. d. 179. c. 219. n. 220. d. e. 280. b. 285. d. 404. n. 426. d. *Vide* Wido, Guill. Gaufredos, et Willel. VIII Aquit. Dux.
 Guido, Com. Pontivi, fil. Hugonis II, frater Angelranni II. 47. b. 83. d. 87. c. d. 133. a. b. n. 148. d. 176. c. 179. e. 212. b. 222. d. e. 227. n. 247. d. 331. c. 404. d. 599. c. *Vide* Wido.
 Guido, Com. Pontivi, fil. Ingelramni II. 306. n.
 Guido, Bonon. Com. pater Balduini Bolon. Com. 296. nn. 303. n. 346. a. b.
 Guido, Com. de Foroio, fil. Bald. Com. Ghisn. Adelæ Christ. 298. b.
 Guido Campdavaine, fil. Hugonis Comitis S. Pauli. 306. n.
 Guido, fil. Rainaldi Burg. Com. 166. c. 222. a. b. 246. a. 247. c. 256. a. 316. c. d. 331. e. n. 332. a. b. 333. c. 334. d. 335. c. 402. d. 403. a. b. n. 411. b. 581. d. *Vide* Wido.
 Guido, fil. Gozelonis Comitis Bohaniæ. 360. c.
 Guido, fil. Ademari lo Contors de Laron, pater Guidonis, Geraldii et Gulferii. 288. a.
 Guido, fil. Guidonis lo Contors de Laron. 288. b.
 Guido, frater Raynardi Comitis de Johegnio. 276. a. n.
 Guido, Vicec. Lemovic. pater Ademari. 288. d.
 Guido, Nivernensis, testis in Charta Will. Gaufridi Comitis Pictav. 121. n. 372. n.
 Guido de Belino, Magister Equitum regni Cypri. 361. n.
 Guido, fil. Theobaldi Forestarii Rob. Regis. 275. d. n.
 Guido Rubens, fil. Guidonis filii Theobaldi Forestarii Rob. Reg. 275. n. 276. a.
 Guido de Turribus. 288. a.
 Guido de Valle, Benefactor Mon. S. Florentii Salmur. 280. b.
 Guido, pater Rogeri de Vangionrivo. 352. a.
 Guido, fil. Gaufridi Foerole. 276. a. n.
 Guido Trossellus, fil. Milonis de Brayo. 275. n. 276. a.
 Guido de Cerchia. 582. a.
 Guifardus, fil. Canel Comitis de Longavilla, Mil. Rob. Norm. Duc. 323. b.
 Guiffardus, Com. Mil. Will. Nothi Norm. Duc. 330. c. 334. c.
 Guifredus seu Wifredus, Archiep. Narbon. 290. d. 294. n. 417. b. d. 425. c. 426. b. 510. a. 514. e.
 Guifredus, Ep. Carcass. 425. e. 514. e.
 Guifredus, Ep. Barcinon. 514. e.
 Guifredus, Guiffredus et Wifredus, Comes Cerritan. fil. Olibani Comitis Bisulduni. 290. b. n. 291. b.
 Guilabertus, fil. Will. Comitis, Benefactor Eccl. S. Salvat. de Conch. 433. a.
 Guilabertus, fil. Gauxfredi Comitis Russilion. 510. b.
 Guilbertus seu Goisbertus, Ep. Bellovac. 493. n.
 Guildat de Guila. 397. c.
 Guilem de Gualart. 397. b.
 Guillebertus, Augens. Com. 339. d.
Vide Gislebertus.
 Guillebertus Crispinus. 329. b. 330. a. *Vide* Gillebertus.
 Guillelmus, Guillerm. fil. Rabbodi Sag. Episcopi, Cadom. Abbas, postea Rotom. Archiep. 72. e. 242. d. *Vide* Will.
 Guillelmus, Ep. Lingon. 482. d. n.
 Guillelmus, Ep. Engolism. 32. e. 599. c. *Vide* Willel.
 Guillelmus, Guilhermus de Monte-Berulpho, Ep. Petragor. 287. d.
 Guillelmus, Ep. Conven. 431. d.
 Guillelmus Guifredi, Ep. Urgellensis. 290. b. 514. e.
 Guillelmus, Ep. London. 78. n. *Vide* Willel.
 Guillelmus, Ep. Ebroacensis. 70. d.
 Guillelmus seu Galbertus, Ab. Majoris-mon. 274. d. *Vide* Galbertus.
 Guillelmus, Divion. Ab. et Cœnobii Fiscann. 244. a. 349. e. *Vide* Willel.
 Guillelmus, Ab. Floriac. 484. c. d.
 Guillelmus, Ab. S. Flor. Salmur. 219. b. *Vide* Willel.
 Guillelmus de Jaliniaco, Trenore. Ab. 32. d. 112. c. n. 138. d. 600. d. n. 601. e. 602. a.
 Guillelmus de Agorn. Ab. Tonelien. 256. b.
 Guillelmus I, Longa-Spata, Dux Norm. 245. d. 325. n. 338. a. 341. n. *Vide* Willel.
 Guillelmus Nothus, Dux Norm. II, Rex Angl. I, filius Roberti Ducis. 30. b. 31. a. 118. e. n. 124. b. 132. a. b. 140. c. 148. b. c. d. 162. b. 165. b. 221. d. 222. a. b. 223. a. n. 226. b. 227. a. 228. d. 229. d. 230. a. c. 231. b. c. d. 232. a. b. d. 234. c. 240. c. n. 241. a-d. 242. a. d. n. 243. a. b. d. 244. a. c. 245. b. 246. a. d. 247. b. c. 248. b. n. 255. b. e. 256. a. b. n. 258. b. c. d. 263. a. 265. b. 282. d. n. 283. n. 284. a-d. 285. a. 287. a. 288. b. 316. b. c. d. 317. a. b. n. 326. a-d. n. 328. c. d. e. 329. a-e. 330. a-e. 331. a-e. 332. a-e. nn. 333. a-e. nn. 334. a-d. n. 335. b. c. d. 336. a-e. nn. 337. a. e. 338. a-e. 339. a-e. 340. a-e. 341. a-e. 342. a-e. 343. a-e. 347. a. b. 348. b. c. d. 349. c. n. 350. e. d. 351. b. 357. e. 360. a-d. 361. a. b. d. 362. a. 363. a. c. d. 364. a. 365. d. 366. d. e. n. 372. b. 388. d. 400. c. n. 401. b. c. d. n. 402. a-e. 403. a-e. 404. a-e. 405. b. 411. a. b. c. 413. a. 430. c. n. 431. b. 432. c. 433. a. 434. b. c. 486. e. 507. e. 620. e. *Vide* Willelmus.
 Guillelmus Rufus, Rex Angl. II, fil. Guill. Conq. 148. e. 170. a. 223. a. n. 241. c. 247. c. 255. b. 316. c. 318. c. 338. c. 369. e. 388. d. 486. n. *Vide* Willelmus.
 Guillelmus Pius, Aquit. Dux, fundator Mon. Cluniac. 419. b.
 Guillelmus II, Dux Aquit. 130. n.
 Guillelmus III, Dux Aquit. Caput Stupæ, fil. Ebuli et Adelæ. 119. b. c. 130. n. *Vide* Willelm.
 Guillelmus IV, Aquit. Dux. 261. n. *Vide* Willel.
 Guillelmus V, Magnus, Aquit. Dux. 73. c. 118. e. 218. e. 261. b. n. *Vide* Willelm.
 Guillelmus VI, cognom. Crassus, Aquit. Dux, fil. Guill. V. 79. a. 119. d. 265. e. 270. b. 336. a. 341. n. 347. d. *Vide* Willelm.
 Guillelmus VII, Aquit. Dux, cognom. Acer, qui et Petrus. 82. d. 149. d. 138. a. 217. b. d. 218. b. 219. a. e. n. 261. b. n. 280. b. 285. n. 353. a. 644. c. *Vide* Willelm.
 Guillelmus VIII, Aquit. Dux, qui et Guido Gaufridus. 118. e. 149. a. d. e. 120. a. b. c. n. 121. a. b. n. 162. a. 221. b. 264. c. 269. a. c. *Vide* Gosfridus, Guido, Wido, Willelmus.
 Guillelmus IX, Dux Aquit. fil. Guill. VIII. Duc. 121. c. n. 221. b. 486. n. *Vide* Willel.
 Guillelmus X, Aquit. Dux. fil. Guill. IX. Duc. 289. c.
 Guillelmus IV, cognom. Sector-ferri, Com. Tolose, Cadurc. et Albiensis. 418. n. 486. n. 503. d. n. 504. a. *Vide* Willel.
 Guillelmus V, Tolos. Com. fil. Poncii Comitis Tolosani, frat. Raymundi de S. Egidio. 219. e. 644. c.
 Guillelmus I, Com. Arelat. 418. d. n.
 Guillelmus, fil. Guill. I. Ducis Provinciae, et Comitis Arelat. 418. n.
 Guillelmus, Com. Arvera. 288. d. *Vide* Willel.
 Guillelmus, Com. Engol. pater Alduini et Gaufridi. 263. e. n. 264. a. *Vide* Willelm.
 Guillelmus, Com. Engolism. fil. Gaufridi. 199. d. 219. a. 537. c. *Vide* Willelmus.
 Guillelmus Raimundi, fil. et successor Raim. Comitis Ceritan. 290. n. 291. b.
 Guillelmus, Com. Burdegal. 397. a.
 Guillelmus, Com. Carcasson. 290. n.
 Guillelmus, Com. Wascon. fil. Sancii-Garsiae. 394. c. 395. a. e. 396. a. b. 397. a.
 Guillelmus Berengarii, Com. Minorise, fil. Bereng. Comitis Barcinon. 289. d.
 Guillelmus Bernardi, cognom. Grassus, fil. et successor Bernardi Scindentis-ferrum, Comitis Bisuldunensis. 290. a. 291. a.
 Guillelmus, cognom. Trunnus, fil. Guill. Bernardi cogn. Grassi Comitis Bisuldun. 291. a. b. 510. b.
 Guillelmus Partiniacensium Princeps. 217. b. 507. a.
 Guillelmus ferrea-brachia, Com. fil. Tancredi 139. b. d. n. 140. n. 449. c. d. n. *Vide* Willelm.
 Guillelmus, Com. Auc. pater Hugonis Episc. Lexov. 90. e. 234. n. *Vide* Willelm.
 Guillelmus, Com. Augens. frater Richardi II. Norm. Comitis. 340. n. *Vide* Willelm.
 Guillelmus, Com. Talog. seu Archens. fil. Richardi II. Norm. Ducis. 80. d. e. 81. c. 82. a. b. d. n. 222. c. d. 246. d. 316. c. 324. a. b. 330. a. b. c. n. 331. a. c. *Vide* Willelm.
 Guillelmus, fil. Osberni de Crepon, Baro maximus, Norman. Custos. 79. d. 91. d. 94. b. 97. b. 101. e. 103. d. 236. c. 238. a. 239. b. 241. b. 243. b-e. 244. a. 337. a. 340. a. 342. a. 404. d. *Vide* Willelm.
 Guillelmus, Com. Succession. frater Manass. et Hilduini Comitis de Roccio. 362. c.
 Guillelmus, Com. Ebroic. fil. Richardi Com. Ebroic. 97. b. 236. c. 329. a. *Vide* Willelm.
 Guillelmus Werlengus, Com. Moritotii. 248. e. *Vide* Willel.
 Guillelmus, fil. Rob. Comitis Moretonii. 354. a.
 Guillelmus, fil. Roberti Rotomag. Archiep. 245. a. 329. a. *Vide* Willel.
 Guillelmus, Com. Burgundio, frater Guidonis, pater Reginaldi seu Rainaldi. 77. b. 421. a. *Vide* Willel.
 Guillelmus, fil. Raynaldi, Comes Nivern. 281. c. 421. a. 487. a. nn. 590. c. d. 591. a. b. 592. n.
 Guillelmus, Com. Tornod. fil. Guill. Nivern. Comitis. 114. c. 281. d. *Vide* Willel.

- Guillelmus, Viennæ et Maticæ. Com. 549. n.
- Guillelmus, Com. Forensis. 200. d.
- Guillelmus, Com. Pontivi, pater Hilduini Comitis. 306. n. *Vide* Willel.
- Guillelmus, Com. Corboilensis. 409. a. n. 578. b. 596. b. c. n. *Vide* Willel.
- Guillelmus Astanova, Com. Benef. Abbatix Condom. 397. d.
- Guillelmus Alduinus, Com. Præf. Dedicacioni Eccl. S. Trin. Vindocin. 506. e.
- Guillelmus, fil. Enstachii Com. Bolon. 206. a. 301. n.
- Guillelmus, fil. Americi Comitis in Wasconia. 397. d.
- Guillelmus, fil. Ademari II Vicecomitis Lemov. 289. c.
- Guillelmus de Virvia, Vicecom. Anseromiæ. 150. n.
- Guillelmus, Vicecomes, Possessor Abbatix S. Palladii. 426. c.
- Guillelmus, Vicecomes, præsens Dedicacioni Eccl. S. Trinit. Vindoc. 506. e.
- Guillelmus, Subcomes de Norman. 390. b.
- Guillelmus Malettus. 99. c. *V.* Willel.
- Guillelmus, Vicecancel. Roberti Reg. 418. b. *Vide* Willel.
- Guillelmus, Vicecancel. Henrici Reg. 560. c.
- Guillelmus de Belismo, fil. Ivonis de Belismo, pater Guill. Talavatii. 227. n. 323. a. b. c. 339. c. *Vide* Willel.
- Guillelmus Tallavatus, Tallevatus, Tallenatus, Talvat. Talnat. et Thalunatus, fil. Guill. de Belismo. 326. a. b. 339. c. d. 340. b. *Vide* Willel.
- Guillelmus Thalavatus, fil. Guill. Talavatii, pater Mabilix uxoris Rogerii de Monte-Gommer. 227. n. 232. d. *Vide* Willel.
- Guillelmus Thalunatus seu Talavat. fil. Roberti II de Belismo. 227. n. *Vide* Willel.
- Guillelmus, fil. Rogerii de Monte-Gom. 245. c. 328. e. *Vide* Willel.
- Guillelmus, fil. Gerouii Mil. Norm. 222. c. n. 223. e. 224. a. b. c. n. 339. c. d. 340. b. *Vide* Willel.
- Guillelmus de Garena, Guarenna, seu Varena. 97. b. 236. d. n. *Vide* Willel.
- Guillelmus Hanoensis, pater Amalrici de Monteforti. 247. d.
- Guillelmus de Sancta Maura. 590. a. 592. c.
- Guillelmus de Torena, fil. Eboli Comborn. frater Archemb. 289. a. b.
- Guillelmus, frater Gervasii Cenom. Episc. 435. n. 507. a.
- Guillelmus, pater Gervini Centul. Abbat. 130. d.
- Guillelmus Crispinus, Mil. Vulcass. 83. d. 340. e. *Vide* Willel.
- Guillelmus fil. Theodorici. 337. a. *Vide* Willel.
- Guillelmus de Rupe. 507. a.
- Guillelmus, fil. Arnaldi de Muirach. 397. a.
- Guillelmus Arnaldus de Vilera. 397. d.
- Guillelmus Garsias de Clarag. 397. b.
- Guillelmus, fil. Bernardi Aimardi. 422. c.
- Guillelmus de Bornag. 397. b.
- Guillelmus Gualdi, Mil. et Com. 241. c. d.
- Guillelmus-Par, fil. Boni-part, Nob. Bigorr. 116. b.
- Guillelmus Donatus, Nob. Bigorr. 116. c. *Vide* Willel.
- Guillelmus de Ypra. 357. d.
- Guillelmus Peverellus seu Piperaltus. 240. d. n.
- Guillelmus Guellant. 403. c. d. 411. b.
- Guillelmus Chabotius. 507. a.
- Guillelmus Bergui. 397. c.
- Guillelmus Pictav. Archidia. Lexov. Scriptor. 75. a. n. 88. n. 90. n. 96. n. 189. n. 208. n. 221. n. 236. n. 238. n. 243. a. n. *Vide* Willel.
- Guillelmus Malmesb. 284. n. *Vide* Willel.
- Guillelmus Apulus, Poeta Histor. 447. b. e.
- Guillelmus Præpos. 604. a.
- Guillelmus Sacerdos. 378. c.
- Guillelmus, Mon. Trenorc. 113. a.
- Guillelmus, alter Mon. Trenorc. 113. a.
- Guillelmus seu Guillelm. Lupus. 397. c.
- Guilleren seu Guillel. Mil. Constantin. 334. d. e.
- Guimara, nob. mulier, mater Roberti nob. Norm. 94. b.
- Guimundus seu Guitm. Mon. S. Leufredi, postea Ep. Aversanus in Apul. 191. c. 355. a. 524. d. 529. a.
- Guimundus, Præses Castri Molend. in Norm. 82. d.
- Guinimandus, Mon. Casæ-Dei. 287. d.
- Guiraldus de Galard. 397. b.
- Guislabertus, Ep. Barcinon. 382. n.
- Gulbertus, fil. Richardi de Huglevilla. 246. d. e.
- Gulbertus, cognom. Advocatus de S. Galerico. 246. e.
- Guldericus, Ab. Præsens Dedicat. Monast. Hasnon. 110. b.
- Gulferius, fil. Falconis de Jaliniaco. 112. n.
- Gulferius, fil. Guidonis lo Contors de Laron. 288. b.
- Gundbarius, Gunderus, Guntbarius et Gunterius Babenberg. Ep. 22. d. 23. c. 62. c. 643. e.
- Gundelbertus, Senonens. Archiep. primus Abbas Vogien. seu Senoniensis. 368. a.
- Gunibertus, deprædator Mon. Glonn. 280. c.
- Gunilda, Gunnilda, Gunhildis, Gunhilda, Gunhild fil. Canuti ex Emma, soror Hardecn. uxor Henrici III Imper. 174. b. n. 214. b. 309. b. c. 351. b. 353. a.
- Gunnor, uxor Richardi I Norman. Ducis. 37. e. 56. b. 57. c. d. 58. a. b. 245. a. 328. e. 329. n. 343. n. *Vide* Gunnor.
- Gunsclinus de Escalfoio, pater Mainerii Abbat. Uticensis. 235. n.
- Gunterus, Ab. Fossatensis. 577. d. e. n.
- Guntherus seu Guntherius Popiliensis. 553. b.
- Guntherus, Archiep. Juravensis seu Saltzburg. 616. a.
- Guntramnus, Abb. S. Trudonis. 204. c. d. e.
- Gunzelinus, testis in Dipl. Henr. R. pro S. Medardo. Suess. 582. a.
- Guon, Archidia. Camerac. 125. a.
- S. Guorloësius seu Gurlosius, Ab. S. Crucis Kemperl. 372. a. 430. a.
- Gurtha, frater Haroldi Reg. Angl. 155. a. 183. c.
- Gusclinus, test. in Dipl. Henr. R. quo libertatem Turonico cuidam concedit. 590. c.
- Gwalterius, rebell. Willel. Conq. 179. c.
- Gyrth, Dux in Angl. 656. c.
- Gysla, Gilla, et Gisela uxor Conrad. II Imper. 557. b. d. n. *Vide* Gisela.
- H
- Hacrus, vel Hacerus, filius Her-nulphi Domini Pepelingæ. 301. c. d. n.
- Hacun, fil. Swani filii Godwini Comit. 192. b. e. 313. c.
- Hadala, filia Roberti Regis Franciæ, uxor Balduini Comit. Flandr. 229. d. 231. c. 243. e. 255. b. *Vide* Adala.
- Hadala, Hadela, filia Will. Nothi et Mathildis. 23. b. 442. n. *Vide* Adela.
- Hademerus Malæ Capsæ. 507. a.
- Hadericus, Episc. Aurelian. filius Hugonis Bardulfi. 457. n. 564. d.
- Hadewidis. *Vide* Hadwis, Hadwidis, Hadwida.
- Hadvisa. *Vide* Hadvisa.
- Haduinus, Senon. Episc. *Vide* Gelduinus.
- Hadvis, Hadewidis, Hadwida, filia Henrici Aucupis, mater Hugon. Cap. 369. e. 370. n. 452. n.
- Hadvis, Hadwidis, filia Ebali de Roccio. 359. a.
- Hadvis, Hadwidis, uxor Rogerii, Comit. de S. Paulo. 422. n.
- Hadvis, Hadewidis, filia Ermengardis. 370. a.
- Hadvisa, Comitissa Britann. 371. d.
- Hadvisa, filia Gerouii, relicta Roberti de Grentemaisnil. deinde uxor Willelmi filii Roberti Archiep. 38. d. 41. c. 225. b. 226. c. d. e.
- Hagabaru, filius Stulardi. 106. d.
- Hagano, Cleric. Noviom. 594. c.
- Hagano, Benefactor Monast. S. Salvii Monstrol. 574. d. 575. c.
- Haganus, Decanus S. Petri in Diocæs. Sussion. 594. d.
- Haigroldus, seu Heroldus Danor. Rex. 627. e.
- Haimartus, Comes Aubmall. 337. d.
- Haimericus, Haimerus, Toarcens. Vicecom. 429. c. 430. a. Præses. 97. b. 100. c. 236. c. *Vide* Aimericus.
- Haimericus de Rancon. 506. e.
- Haimo, Haymo, Virdun. Episc. 413. e. 458. b. 459. b. *Vide* Heimo.
- Haimo, Dux Pontiv. 176. n.
- Haimo Comes. 153. a.
- Haimo, pater Gervasii Rem. Archiep. 136. a. 281. n. *Vide* Aimo.
- Haimo, Dominus Busenchaici. 257. d.
- Haimo Dentatus. 76. c. 177. a-c. *Vide* Haimo.
- Haimo, Haymo, Monach. S. Dionysii, Scriptor. 467. d. n. 470. n.
- Haimo, Haymo, Miles Laudun. 130. d.
- Haincus, Regis Capellanus. 590. c.
- Hairardus, Miles. 609. e.
- Halinardus, Halynardus Abbas S. Benigni Divion. deinde Archiep. Lugdun. 12. c. d. n. 13. a-e. 14. a-d. n. 15. a. b. 146. a. 203. c. 345. c. 353. b. d. 354. b. 355. c. 420. c. 477. c. 611. c. 614. n. *Vide* Alinardus.
- Halinardus Vice-Cancell. Reg. Burg. 550. c.
- Hamo Dentatus, Dominus de Thori-niaco. 316. d. 333. c. 334. c. n. 335. a. b. *Vide* Haimo.
- Hamo, Vice-Com. Kantix. 54. n.
- Hanno, Colon. Archiep. 22. b. *Vide* Anno.
- Haraldus, Haroldus, Heraldus, Heroldus, Rex Angliæ, filius et successor Canuti Magni. 5. n. 6. d. 7. a. c. 8. a. 40. b. c. 75. b. c. d. 76. a. 148. b. c. d. 166. l. 167. a. 173. c. e. 174. a. 206. e. 212. a. 282. a. c. 309. d. e. n. 310. a. c. 339. b. n. 351. b. 420. a. 640. b. *Vide* Araldus.
- Haraldus, Haroldus, Heraldus, Heri-rialdus, Heroldus, Herus, filius Comitis Godwini, Rex Angliæ, à Willelmo Notho victus et occisus. 31. a. 49. d. e. 50. a. d. 51. a. b. c. 53. c. 88. a. 89. b. 91. c. 92. c. d. e. 93. e. 94. a-e. 95. a-d. 96. a. n. 98.

- b. 99. b. c. 100. e. 101. a. b. d. 103. b. 147. a. 154. c. d. e. 155. a. 167. c. d. 168. a. c. d. n. 174. d. 176. a-e. 177. a. 181. d. 182. a. b. d. 183. b-e. 184. a. c. d. 185. b. c. d. 187. a. 189. c. 192. b. c. d. 193. a. b. c. 207. b. c. d. 208. a. b. 209. a. b. c. 212. b. c. 216. b. 223. a. 234. a. b. c. n. 236. d. e. 237. c. 240. c. n. 241. c. 246. a. 255. b. 256. b. 258. b. 263. a. 283. a. b. 284. a. b. 294. b. 309. d. e. 311. d. 312. b. c. d. n. 313. a-d. n. 317. c. d. 318. a. b. 360. b. d. e. 361. a. b. 363. d. 365. d. 366. e. n. 372. b. 377. e. 379. b. 382. c. 629. c. d. 630. a. 644. b. 656. c. *Vide* Araldus et Heraldus.
- Haraldus, Haroldus, Heraldus, cognomine Harvagra seu Hersaga, Northwegiæ seu Noric. Rex. 50. b. 51. a. 93. d. 94. b. 154. n. 168. a. 176. e. 208. b. 216. b. 312. d. 644. b.
- Haraldus, Dominus de Sudley, filius Ralph, Comit. East-Angl. 78. n.
- Hardecnutus, Hardechunutus, Hardecund, Hardecnutus, Hardetnutus, Heardecnutus, *Hardeknut*, *Hardi-Ca-nut*, Rex Angliæ, et Dan. filius Canuti Magni et Emmæ, Haraldus I frater et successor. 6. a. c. 8. a. b. 40. d. 76. a. 78. c. 148. c. 166. b. 167. a. 173. d. c. 174. a. 206. e. 207. a. n. 213. e. 282. c. 309. b. 310. a. b. 316. d. e. 347. a. 351. b. 352. b. 636. b. 637. c. d. 640. b. *Vide* Ardenutus.
- Hardengius, Comitissa. 372. b.
- Hardre, aliàs, *Chardré*, cujus avunculus Grimo seu Grimontus. 335. b.
- Harduinus, Lingonens. Episc. 32. c. 345. c. d. 384. n. 482. n. 614. a. n. *Vide* Arduinus.
- Harduinus, Abb. SS. Barthol. et Maglorii Paris. 568. n.
- Harduinus, Archid. 583. b.
- Harduinus, fil. Achardi et Helvisæ. 435. n.
- Harduinus, fil. Gelduini. 424. c.
- Harduinus de Rupibus. 507. a.
- Harduinus. 255. c.
- Hariulfus, Centulensis seu S. Ricarii Monach. Scriptor. 108. a. 129. b. n.
- Haroldus. *Vide* Haraldus.
- Harpinus, Miles Bituric. 158. a. *Vide* Arpinus.
- Hastingus seu Hasting, Dux priorum Normannorum. 208. c. 351. d. 622. c. e. 623. e. 624. a. 625. c. d. e. 626. b.
- Hato, Benefact. S. Salvii Monstrol. 574. d. 575. a. b. e.
- Hatto, Monachus. 594. c.
- Havisis, Nannet. Comitissa. 390. n.
- Hebertus, Herbertus, Comes Cenoman. 342. a. b. *Vide* Herbertus.
- Hebertus, frater Rogerii Toenit. 329. a.
- Hebrardus, Benefact. Monast. Savi-niac. 200. c.
- Hebrardus, Miles Ambasiens. 274. c.
- Heccicius. 386. n.
- Hecclo, Episc. Argentorat. 62. d.
- Heddo, Suession. Episc. 593. d. 594. b.
- Heido, Suession. Episc. 32. c.
- Heimo, Constantiens. Episc. 616. a.
- Heimo, Episc. Virdun. 250. n. 251. n. *Vide* Haimo, Heymo.
- Henricus. *Vide* Henricus.
- Heiricus, Decanus Abbat. S. Germani-à Pratis. 275. b.
- Helbertus, fil. Rogerii Toenit. 38. b.
- Helbodo, à quo nomen habet villa Helbodesen in pago Moruensi. 300. a.
- Heldbertus, seu Hemetbertus. 33. a.
- Heldiardis, uxor Levuldi Com. 424. c.
- Heldricus, Abb. Flaviniac. 418. n.
421. n.
- Helena, mater Constantini Magni. 265. c.
- Helena Gand. uxor Balduini aliàs Ernuculi Com. Bonon. 303. n.
- Helfinus, Abb. Ramesiæ. 360. c. *Vide* Alwinus.
- Helgaldus, Scriptor. 130. n.
- Helgo, Miles Norm. 225. a. b. n.
- Helgo, pater Roberti, Miles Norm. 232. n.
- Helia de Volvento, Baro, præsens Dedic. Eccl. SS. Trin. Vindocin. 507. a.
- Helia, uxor Roberti Burg. Duc. 608. d. 609. b. e. 610. d. e. 611. a.
- Helias, filius Johannis de Flechiâ seu Flexiâ seu Fisciâ, Comes Cenoman. 55. c. d. 244. c. 271. c. 273. a. b. 337. e. 632. c. d. 633. e. 634. a. 647. c. d. *Vide* Elias.
- Helias, Comes Petragor. 218. n.
- Helias, pater Audeberti Comit. Petragor. 287. d.
- Helias, fil. Ademari II, Vicecomit. Lemov. 289. c.
- Helias, fil. Odonis Dol. 387. c. n.
- Helinandus, Episc. Laudun. 149. c. d. *Vide* Elinandus.
- Helinandus, Nepos Aymonis Comit. 421. n.
- Heliois, mater Herluini Baccens. 636. e. *Vide* Helois.
- Helizabeth, filia Baldrici Tenton. conjux Fulcon. de Bonâ-valle. 229. b.
- Hellewidis, Hellewis, filia Arnoldi Comit. Ardens. uxor Hemfridi Odrens. Domini. 304. e.
- Helmantus, frater Rogerii Toenit. 329. a.
- Helmoinus, Helmuinus, Eduens. sive Augustodun. Episc. 418. b. 509. e. 648. b. *Vide* Ennuinus.
- Helnuicinus, Episcopus. 421. n.
- Helois, mater Herluini Abb. 35. b. n. *Vide* Helois.
- Helovis, filia Gerouii, uxor Roberti de Grentemaisn. 329. a.
- Heloys, filia Rollonis. 341. n.
- Heloysia, filia Odon. Comit. Bles. mater Odolrici Episc. Aurel. *Vide* Alisia.
- Heltrudis. 648. a.
- Heluinus de Calvomonte. 599. d.
- B. Helvisa, Reclusa. 293. n.
- Helvisa uxor Achardi. 135. n.
- Helvisa, filia Achardi et Helvisæ. 435. n.
- Helvisa, nobilis Matrona, uxor primò Hugonis *Cap. Ursæ*, deinde Alexandri Azzolini. 293. n.
- Helvisa, uxor Rainaldi de Podio-Fagi. 373. b. c. n.
- Helwis, filia Odon. Com. Bles. uxor Rainardi, mater Odolrici Episc. Aurel. *Vide* Alisia.
- Hembertus. 535. b.
- Hemfridus, Odrens. Dominus. 304. e.
- Hemmengus, fil. Haroldi et Gunnildæ. 310. c.
- Hemt, Emma. *Vide* Emma.
- Henricus, Episc. Augustens. 62. b.
- Henricus, Episc. Lausanens. 546. a. 620. b.
- Henricus, Heinricus, Pacificus, fil. Frider. Comit. Tull. Canonic. et Archid. Virdun. postea Episcop. Leodiensis. 24. b. 66. c. 172. d. 203. a. 205. d. n. 253. n. 294. b.
- Henricus, Heinricus, Abb. Humolariens. 32. d.
- Henricus, Abb. S. Vincentii Laudun. 431. c.
- Henricus Auceps, Rex Germaniæ, pater Othonis I. 64. n. 370. n. 452. n. 470. n. 627. e.
- Henricus II, aliis I (Sanctus) Rex Germaniæ et Imperat. Othonis III Successor maritus Cunegundis. 1. a. n. 2. a. 3. a. e. 13. b. 21. a. 59. n. 152. c. 164. n. 201. n. 215. n. 370. d. 393. d. 395. d. 416. d. 417. d. n. 449. a. n. 458. n. 459. b. 461. b. c. n. 557. n. 615. c. 616. a. 617. a. 619. b.
- Henricus III, aliis II, Germaniæ Rex, et Imperator, Conradi Salici et Giselæ filius, cognom. Niger. 1. n. 2. a. d. n. 4. b. d. n. 5. a. b. c. n. 8. d. e. n. 9. b. 10. b. c. 11. b. 12. c. d. 13. a-e. 14. a. b. d. 18. d. 19. a-e. 20. a-e. n. 21. a. b. d. n. 22. a. 23. a. b. 29. d. 46. b. 49. b. 59. d. 60. a-e. 61. a-d. 63. n. 73. b. c. d. 91. b. 92. b. 108. c. 119. a. 123. c. 124. d. n. 125. a. d. e. 126. a-e. 142. a. 143. c. 144. c. e. 145. a. d. 146. a. b. c. 149. b. 151. b. c. 153. a. b. 157. c. n. 163. b-e. 164. a-e. 165. a. 175. c. 194. c. 199. a. 200. b. 202. c. d. 213. c. 214. a. c. d. c. 215. b. c. d. 222. b. 249. c. 251. n. 252. c. 260. a. d. n. 261. a. b. n. 262. c. 276. b. 282. b. c. n. 283. b. 285. n. 286. d. 293. a. e. 294. a. c. d. e. 309. a. c. 310. c. d. 312. a. d. 344. d. 345. c. 346. d. 347. c. d. e. 348. a. b. 351. b. 352. b. 353. a-e. 354. a. 355. d. 356. b. n. 363. c. 365. b. c. 369. a. 370. b. c. 381. a. b. 387. a. 393. b. 405. d. 409. b. 411. a. c. 414. n. 415. b. c. d. n. 418. a. c. 420. c. n. 422. d. e. 423. a. 424. a. b. d. e. 425. b. c. d. 426. a. b. 427. b. c. 429. a. b. c. d. 435. n. 436. n. 440. n. 450. n. 453. a. d. nn. 454. a. n. 462. c. d. n. 463. a. d. n. 464. d. 468. d. 469. d. 470. b. n. 478. e. 481. b. 500. n. 502. b. 524. n. 525. b. c. 526. d. 556. n. 557. d. 558. b. c. n. 559. a. n. 593. n. 618. b. 619. a. e. 620. a. b. 640. b. 641. a. d. e. 642. e. 643. a. b. c. 654. d. c. 655. b.
- Henricus IV, aliis III, Rex Germaniæ et Imperator, filius Henrici Nigri Imperator. et Agnetis, Nepos Conradi Salici. 20. d. 21. d. 22. a. c. d. 23. b. d. n. 24. a-d. 25. a-d. 26. a. 27. a. e. n. 28. n. 29. d. 47. c. 56. b. 60. d. e. 61. d. n. 62. a-d. 63. a. n. 64. d. n. 65. a. c. d. 66. a-e. 67. b. c. 68. b. c. d. n. 69. a. b. c. 73. c. d. e. 74. n. 92. b. 110. a. 119. a. 146. c. 164. d. e. 169. d. 175. c. 188. a. b. 191. d. 194. c. 195. b. e. nn. 199. b. n. 200. c. d. 202. d. 203. a. b. 205. c. 214. d. e. 215. a. 240. a. 243. c. 245. e. 254. d. e. 255. a. 260. n. 262. c. e. 263. a. b. 283. b. 284. n. 291. e. 294. a. 312. a. 345. a. 348. b. c. d. 349. a. 353. a. 356. d. n. 361. d. 365. d. 370. b. c. 381. b. 383. c. n. 385. c. 387. a. 415. d. 416. a. 427. b. n. 429. a. c. d. 432. b. 433. c. 434. c. 436. n. 440. n. 443. n. 453. n. 454. a. 477. e. 478. c. 481. b. n. 638. b. 641. c. 643. b. c. d. 654. e.
- Henricus V Rex Germ. et Imp. filius Henrici IV et Bertæ. 191. d. 453. n.
- Henricus, Hainricus, Heiricus, Ainricus, Eheinricus, Franciæ Rex, Roberti filius, pater Philippi I. 4. d. 5. a. 10. b. c. 11. a. b. 12. c. 20. b. n. 22. b. 29. d. e. 30. a. 31. d. e. 32. a. e. 33. c. 34. b. c. 38. e. 39. a. b. c. 40. a. 43. c. d. 45. a. 46. d. e. 47. a. b. n. 48. c. d. c. n. 59. a. 61. d. n. 70. d. 76. d. 77. b. c. d. 78. b. 79. a. 82. a-e. 83. a-e. 84. a. d. 85. a. b. 110. a. 112. n. 113. c. d. 114. a. c. 118. c. e. 119. n. 124. n. 125. c. 129. c. d. n. 131. a. b. e. n. 132. d. n.

135. d. 136. c. 137. d. n. 138. a. 142. b. 143. d. 144. a. d. 147. e. 148. a. b. c. 149. b. 156. e. 157. c. d. e. 158. c. d. n. 159. b-e. 160. b. c. d. n. 161. a-d. 162. c. 165. a. 166. b. e. 167. a. c. 169. d. 170. d. n. 172. n. 173. e. 175. c. 177. c. d. 178. a. b. 179. b. e. n. 180. a. b. 186. n. 196. a. b. d. e. 197. b. c. d. n. 198. a. 202. d. 203. b. d. n. 206. e. 207. c. 212. a. b. c. n. 213. a. b. 216. a. n. 217. c. 219. a. c. d. 220. a. e. 221. d. 222. a-e. 223. n. 224. d. 228. c. 229. c. 231. b. 237. b. 243. e. 247. b. c. 248. a. b. c. 256. e. 260. n. 263. c. 266. n. 267. b. n. 271. n. 276. b. 281. n. 282. d. 283. a. b. d. 285. c. n. 286. a. 287. a. n. 288. d. 289. n. 291. d. n. 292. c. e. 293. a. e. 294. c. e. 308. a. b. c. 312. n. 316. b. c. 317. a. n. 319. b. c. d. n. 323. e. 324. a. b. c. 326. d. 328. d. 329. b. c. d. 330. b. c. 331. a. c. 333. c. d. 334. a. c. d. n. 335. a. b. c. 336. n. 338. b. 340. c. n. 341. a-d. 342. c. d. e. n. 343. a. b. 344. b. e. 345. d. n. 346. d. e. 347. a. e. 348. a-e. 349. c. 350. c. 351. a. d. n. 352. c. 355. c. d. 356. e. 357. b. c. e. 363. c. 364. a. c. d. n. 365. a. d. n. 366. d. 367. b. c. n. 369. e. 371. a. b. n. 373. b. 377. a. e. 379. b. 380. b. c. 381. a. c. 382. b. n. 384. d. 385. a. b. c. n. 386. d. 388. d. 392. c. 393. a. d. nn. 398. b. c. d. n. 399. a. b. c. 402. b. n. 403. a. b. 404. b. 405. b. c. d. 406. b. 409. b. c. n. 410. a. b. e. n. 411. a. c. nn. 412. a. b. n. 415. a. c. d. 418. b. d. 419. b. d. e. 420. a. b. 421. a. d. 422. a. b. 423. c. d. n. 424. d. 425. a. c. d. n. 426. a. 427. b. 428. b. c. 430. b. 433. nn. 442. a. 444. n. 455. a. d. 456. n. 457. c. nn. 461. c. 467. c. 468. d. 469. d. 475. b. c. n. 476. b. 477. e. 478. e. 479. b. 480. b. 481. a. c. nn. 483. L. n. 486. nn. 488. n. 492. c. 497. c. n. 505. d. 506. a. 507. a. 509. b. 517. c. n. 523. c. 527. c. 528. d. e. 529. c. 532. a. d. e. 539. c. d. e. 560. a-e. 561. a-e. 562. a-e. 563. a-e. 564. a-e. 565. a-e. 566. a. b. d. 567. b. d. n. 568. d. n. 569. e. n. 570. a. c. n. 571. a. d. n. 572. a. e. n. 573. a. d. nn. 574. a. n. 576. a. b. nn. 577. b. c. nn. 578. b. c. d. 579. b. n. 580. b. nn. 581. a. n. 582. a. n. 583. a. c. 584. b. n. 585. b. d. nn. 586. d. 587. n. 588. a. n. 589. b. nn. 590. a. b. d. n. 592. b. c. n. 593. a. c. d. nn. 594. b. nn. 595. a. c. nn. 596. a. n. 597. b. c. n. 598. a. b. n. 599. a. b. c. nn. 600. a. c. n. 601. e. 602. a. b. nn. 604. a. c. d. e. 605. b. n. 606. a. b. n. 607. b. c. e. 608. d. n. 609. a. d. e. 611. b. 614. a. 615. a. 628. e. 634. d. 638. c. 639. b. c. 648. c. d. 649. a-e. 650. b. n. 651. a. b. 652. e. 653. n.
- Henricus IV, Magnus, Rex Franc. 81. n.
- Henricus I, Rex Angliæ et Dux Norm. filius Willelmi Notbi et Mathildis. 45. b. c. 53. e. 54. c. 55. a. b. 57. a. 118. n. 148. e. 149. a. 166. b. 173. b. n. 181. b. 189. a. 190. e. 191. a. 206. e. 210. b. 211. d. 212. d. 223. n. 226. b. d. 231. b. 240. c. 241. c. 247. c. 255. b. 284. c. 315. d. 316. c. 318. c. 320. n. 338. e. 369. e. 388. d. 442. n. 621. a.
- Henricus II, Rex Angl. 168. n.
- Henricus Dux, frater Othonis I Imperatoris. 370. d.
- Henricus Dux, pater Henrici II, seu Sancti, Imperatoris. 370. d.
- Henricus, seu Henzilo, seu Hetzel, pater Conradi Salici Imp. 1. n. 2. b. 370. c.
- Henricus, Hermannus, frater Ernesti Ducis Alemanniæ. 618. b.
- Henricus, filius Gozelonis Comitis Bohaniæ. 360. c.
- Henricus, Dux Bajoariæ, frater Frederici et Adalberonis III Metens. Episc. 19. e. 20. a. 338. d.
- Henricus, Hermannus, Hezelo, Comes Dasburg. frater Gozelonis Ducis. 171. n.
- Henricus, Comes Palatinus Luthariorum. 62. b. n. 415. d.
- Henricus de Liembore, aut Lintburc. pater Pagani de Arluns. 370. a.
- Henricus de Lemburch, nepos Frederici Ducis et Gerbergæ sororis Eustachii Comit. 370. b.
- Henricus, filius Roberti I, Ducis Burgundiæ. 247. b. 345. d. 385. a. 609. c. e. 610. d. 611. a. 612. d. 613. d. 614. a. 648. b.
- Henricus, Clericus, filius Balduini Flandriæ Ducis. 243. b. 247. b.
- Henricus, Comes Lovaniensis et Bruxell. filius Gerbergæ et Lamberti. 201. b. n.
- Henricus senior de Bruxellâ, Com. Lovan. filius Gerbergæ, pater Henrici, Lamberti-Baldrici et Mathildis. 205. e. 346. n. 376. d. 416. c.
- Henricus, Comes Lovan. fil. Gerbergæ, pater Ottonis, frater Lamberti-Baldrici. 437. d. nn. 463. b. n.
- Henricus, Comes Lovan. filius Henrici senior, nepos Gerbergæ, frater Lamberti-Baldrici et Mathildis, pater Ottonis. 206. a. 351. d. 376. d. e. 421. d. 422. b. 423. a. 637. c.
- Henricus, Comes Lovan. fil. Lamberti-Baldrici et Odæ, frater Reinerii, pater Henrici et Godefridi cum barbâ. 370. a. 376. e. 377. a. 423. a. 429. b.
- Henricus, Comes Lovan. filius Henrici, Lamberti-Baldrici nepos, frater Godefridi cum barbâ. 370. a. 377. a. 429. b.
- Henricus, Comes Lovan. filius Godefridi Ducis, Gozelonis nepos, frater Godefridi Gibbosi. 370. c.
- Henricus, Comes de Durbuio, frater Alberti Comitis de Namurco, filii Alberti, et nepotis Ermengardis. 205. n. 374. b.
- Henricus, Comes de Rupe, fil. Alberti II Comit. Namurc. frater Godefridi Comit. Namurc. 374. b.
- Henricus, filius Alberti Comit. Namurcensis, frater Godefridi, Frederici et Alberti. 370. c.
- Henricus, Dux, fil. Welphi Italiæ Marchion. 644. b.
- Henricus Comes de Grandi-Prato. 359. c.
- Henricus, fil. Henrici Comit. de Grandi-Prato. 359. c.
- Henricus, Comes de Wareswit, fil. Waleranni Comitis Mellanti. 329. a.
- Henricus, fil. Raimundi Comitis Ceritanæ. 291. b.
- Henricus, Comes de Warvich, fil. Rogerii de Bellomonte et Adelinæ. 38. c. 240. d.
- Henricus, Comes, frater Lantberti. 392. b.
- Henricus Huntindoniens. Scriptor. 206. b. 208. n. 209. n. 311. n.
- Henricus de Ferrariis, 53. a. 187. n. 595. c.
- Henricus de Monte. 599. a.
- Henzilo, seu Henricus pater Conradi Salici. 1. n. Vide Henricus.
- Hepidannus, Monach. S. Galli, Script. 8. b. n. 145. n. 163. n. 214. n.
- Heraclius, Episcop. Bigorr. 116. n. 431. d.
- Heraldus, *Herault*, filius Canuti, Rex Angliæ. 339. b. n. Vide Haraldus.
- Heraldus, *Herault*, filius Geroii. 339. d.
- Herbertus, Episc. Autissiod. 474. d. 517. d. 585. c. Vide Heribertus.
- Herbertus, Lexov. Episc. 16. b. 35. b. c. 166. a. 233. n. 522. d.
- Herbertus, Comes Veromand. pater Leutgardis uxoris Will. I Duc. Norm. et Theobaldi, Carnot. Bles. ac. Turon. Comit. 351. n. Vide Heribertus.
- Herbertus, Albertus, Hubertus, Comes Veromand. pater Adelæ uxoris Hugonis filii Henrici Franc. Regis. 33. a. 48. n. 159. c. Vide Heribertus, Albertus et Hubertus.
- Herbertus Bacco, filius Davidis, frater Hugonis I Com. Cenoman. avunculus Herberti I Evigil-Can. tutor Hugonis II, Com. Cenom. 135. c. d. e. n. 136. a. 137. d. 631. b. c. 632. e. 633. a. b. d. 634. d. e.
- Herbertus I, *Evigilans-Canem*, Comes Cenoman. filius Hugonis I, Herberti Baconis ex fratre nepos, pater Hugonis II, avus Herberti II sen junioris. 85. c. 135. c. 180. c. 231. c. 244. b. 631. b. d. e. 632. a-e. 633. a-e. 634. c.
- Herbertus, Comes Cenom. 54. a. 225. a. 231. c. Vide Heribertus.
- Herbertus II, Comes Cenom. filius Hugonis II et Bertæ. 85. d. e. 86. b. c. 181. c. 212. c. 231. c. 244. c. 270. c. 273. a. 372. a. 432. a. 634. b. c.
- Herbertus de Serranz, Miles Wilcass. 233. d.
- Herbertus Pincerna, Miles Wilc. Dominus Heldrici-Cortis. 233. c. 235. c.
- Herbertus, frater Richardi de Heldrici-corte, Miles Wilc. 235. c.
- Herbertus Pelliparius, seu Belliparius. 350. d. e. nn.
- Herbertus, fil. Rogerii Thoanit. 401. d.
- Herbertus, Subviarius. 595. c. n.
- Herehembaldus, Præpositus. 579. c.
- Herebertus, Comes Cenom. 55. c. Vide Heribertus.
- Herebertus, *Craugroc*, seu Herredus Miles Furn. Dominus Popelingh. 299. d. 300. a. b. c. n. 301. a-e. 302. a-e.
- Herebertus, fil. *Denes*, testis in fundat. Eccl. Watin. 106. d.
- Heregotus, pater Odfridi Renlofi. 106. b.
- Heregotus de Petengham. 106. b.
- Heremannus, Episc. Met. 26. a. c. Vide Heriman. Herman.
- Heremarus, Abb. S. Remigii. 381. n. Vide Herimarus.
- Heremarus de Pontesiâ. 235. d.
- Heremburgis, filia Geroii et Gislæ, uxor Wascelini de Ponte-Erchenfredi. 41. c. 225. b. 226. c. 339. d.
- Herenoldus. 575. e.
- Herfastus, Episcop. Helmaham. in Angl. 314. b. n.
- Herfastus, frater Gunnoris Comitissæ, pater Osberni. 37. e. 56. b. 58. b. 248. n. 329. n.
- Heribertus, Arch. Mediolan. 8. d. 619. d.
- Heribertus Episcop. Agrippinæ Civitat. 458. b.
- Heribertus II, Autissiodor. 113. c. d. Episc. 292. n. 308. c. 309. a. Vide Heribertus.
- Heribertus, Abb. S. Bertini. 382. c. 383. e.

- Heribertus, Abb. S. Judoci suprâ mare. 381. n.
- Heribertus, Abb. S. Vincentii Metens. 435. n. 462. a.
- Heribertus, Abbas. 410. b.
- Heribertus, Comes Viromand. pater Adelæ. 573. n. *Vide* Heribertus et Hubertus.
- Heribertus, Comes Trecorum. 143. c. *Vide* Heribertus, Com. Virom.
- Heribertus, Comes Cenoman. *Vide* Heribertus.
- Heribertus, pater Stephani Comit. de Vitreio. 369. c. n.
- Heribrandus, Abbas S. Gisleini. 462. a.
- Heribrandus, Castellan. Bullion. 450. a. 451. d.
- Herifridus de Hanghest. 599. d.
- Herigerus, Abbas S. Pauli Traject. 462. a.
- Herigerus. 382. n.
- Herimannus, Colon. Archiep. 163. c. 164. a. 202. b. d. 427. b. 640. e. 641. d. 642. e. *Vide* Hermannus, Hereman.
- Herimannus, Episcop. Metens. 65. b. n. 67. b. 193. e. 199. b. e. 203. e. d. 434. c.
- Herimannus Episc. Tull. 152. d. 355. b.
- Herimannus Episc. in Angl. 656. c.
- Herimannus, Abb. S. Remigii Rem. 222. c. *Vide* Herimarus.
- Herimannus Abb. S. Martini Tornacens. 234. a. n.
- Herimannus, Dux Alamannicus, frater uterinus Henrici III Regis. 8. d. *Vide* Herimannus.
- Herimannus, Dux Alemanniæ, pater Gisela Imperatricis. 2. c. *Vide* Herimannus.
- Herimannus, Suevorum Dux, filius Gisela. 418. a. 420. d. 640. e. *Vide* Herimannus.
- Herimannus, Saxon. Dux, pater Mathildis uxoris Godefr. Ardenn. 389. n. 421. b. *Vide* Herimannus.
- Herimannus, Comes Franc. Orient. 643. a.
- Herimannus, Montis, qui dicitur Castorum locus, Comes et Marchio. 40. a. *Vide* Herimannus.
- Herimannus, Comes, postea Monachus, filius Godefridi Ardenn. et Mathildis. 414. a. *Vide* Herimannus.
- Herimannus, Hermannus, Contractus, Monach. et Script. 427. c. n. 641. e. *Vide* Herimannus.
- Herimannus, Remensis. 502. a. n. *Vide* Herimannus.
- Herimarus, Abbas S. Remig. Rem. 32. c. 222. e. 310. d. 433. d. n. 464. a. n. 522. d. *Vide* Heremarus, Hermarus, Hermerus.
- Herioldus, Comes, Rex Angliæ. 133. c. *Vide* Haraldus fil. Godwini.
- Herisindis, filia Theoderici de Bodello. 253. d.
- Herivæus, Archiep. Rem. et summus Cancell. 33. d. *Vide* Hervæus.
- Herleboldus. 575. a.
- Herleva, *Herleve*, Herlotta, Helena, Bellona; Roberti Ducis Norm. Concubina, mater Willelmi Nothi, deinde uxor Herluini de Contavillâ. 38. a. b. 44. b. 189. c. 212. d. 248. c. 283. a. 401. c. n. *Vide* Aillot, Arleita.
- Herleva, Conjux seu Concubina Roberti Archiep. Rotomag. et Com. Ebroic. 245. a.
- Herlewinus, Heravelinus, Herwelinus de Vado-Comitis. 351. a. n.
- Herlewinus, Herluinus, Comes, filius Hilgodi. 574. d. n. 575. a.
- Herlewinus de Comitibus-Villâ. *Vide* Herluinus de Contavillâ.
- Herluinus, Abbas Becc. 35. a. d. n. 36. a. 41. b. 45. n. 165. d. 166. e. 220. d. n. 223. d. n. 224. b. c. n. 357. c. 432. b. 636. e. 637. b.
- Herluinus de Contavillâ, seu Herlewinus de Comitibus-villâ, pater Odonis et Roberti ex Herlevâ Concub. relictâ Roberti Ducis Norm. matre Willelmi Nothi. 38. b. 189. c. 248. c. d.
- Herluinus, senex de Huglevillâ. 246. c.
- Herluinus, pater Richardi Canonici Rotomag. 238. n.
- Herluinus. 423. c.
- Hermannus, Archiep. Colon. 73. b. d. 462. b. *Vide* Herimannus.
- Hermannus, Episcop. Tullens. *Vide* Herimannus.
- Hermannus Wilton. Capellanus Reg. Episcop. Schireburn. postea Monach. S. Bertini. 311. e. 312. a. n.
- Hermannus, Heremannus Lotharingus, pater Othonis Palatini Comit. de Rinecke, contra Henricum IV Imp. in Regem Germaniæ electus. 25. b. 26. a. 74. d. 263. b.
- Hermannus Dux Suevorum, pater Gisela Imperatricis. 1. n. Dux Bajoariæ. 557. n. *Vide* Herimannus.
- Hermannus Dux Alemanniæ, filius Conradi Salici Imp. 19. a. 73. b. *Vide* Herimannus.
- Hermannus, Hermanus, Dux, adversarius S. Henrici II Imper. 368. c. d.
- Hermannus, Dux Sueviæ, maritus Gerbergæ, pater Mathildis uxoris Conradi Austrasior. Duc. ac postea Frederici II Lotharing. Ducis. 249. n. 262. n.
- Hermannus Dux Saxonum, pater Gertrudis uxoris Florentii Comit. Fris. et deinde Roberti Fris. 62. n. 363. b. n.
- Hermannus, frater Ernesti Ducis Alemanniæ seu Sueviæ, filius Gisela uxoris Conradi Salici. 619. c. *Vide* Herimannus.
- Herimannus, Comes Sax. pater Mathildis uxoris Godefridi Ardenn. 301. n. *Vide* Herimannus.
- Herimannus, Comes de Daburg. postea Monachus S. Vitoni. fil. Godefridi Ardenn. et Mechtildis. 202. n. 458. b. c. n. *Vide* Herimannus et Hezelo.
- Hermannus, Vicecom. frater Guntheri Saltzburg. Episcopi. 616. a.
- Hermannus Contractus, Comes de Voringen, Monachus Majoris Augiæ, Scriptor Historicus. 18. b. n. 19. n. 22. a. n. 23. a. n. 27. b. 122. n. 145. n. 196. n. 214. n. 218. n. 261. n. 315. n. 356. c. 359. e. 527. d. e. 528. a. *Vide* Herimannus.
- Hermannus, Comes Montensis. 410. c. 254. b. 365. b. e. 375. a. b. n. 381. a. 383. d. 389. d. e. *Vide* Herimannus.
- Hermannus, Vicecom. Ansermiæ. 450. n.
- Hermannus, fil. Tancredi de Altâ-villâ. 227. d.
- Hermannus, Normann. occisus cum Roberto de Grentemais. 329. a.
- Hermannus, Nob. Norm. Fundator Abbat. S. Stephani de Fontancto. 340. b.
- Hermannus seu Herimannus, Magister Rem. 444. a. n. *Vide* Herimannus.
- Hermannus, Clericus. 583. b.
- Hermannus Captivus. 354. d. 422. a. 429. b.
- Hermannus, Monachus, Notharius. 639. b.
- Hermarus, Abbas S. Remigii Rem. 246. b. *Vide* Heremarus, Herimarus et Hermerus.
- Hermarus, fil. Fulcoii. 235. d.
- Hermegondis, Hermengardis, Iraisinda, uxor Rodulphi III Burg. Reg. 546. a. 547. c. n. 548. a. *Vide* Ermenegardis, Irmengarda.
- Hermenburga, uxor Humberti Domini Salinens. 460. n.
- Hermendus, Abb. Virdun. 451. b.
- Hermenfridus, Episcop. Sedunens. Legatus Leonis Noni. 70. c.
- Hermenfridus, filius Framerici. 575. e.
- Hermengardis, uxor Rodulphi Burg. Reg. *Vide* Ermengardis, Hermegondis, Irmengarda.
- Hermengardis, uxor Odon. II Comit. Campaniæ. 421. c.
- Hermengardis, Comitissa Tornodor. uxor Guillelmi Com. Nivern. mater Roberti Episc. Autissiod. 114. c.
- Hermersendis, Hersendis filia Archambaudi, uxor Falconis Willenstratii. 257. d.
- Hermerus, Abb. S. Remigii Rem. 160. d. *Vide* Heremarus, Herimarus et Hermarus.
- Hermerus, fil. Burechardi de Monte. 594. d.
- Hermes, Comes Ternensium, fil. Guill. Pontivi Com. 306. n.
- Hermes, fil. Guidonis Bonon. Comes S. Pauli. 303. n. 346. n.
- Hermus, pater Otrici. 106. b.
- Hernulphus, Dominus Pepelingæ. 301. c.
- Heroldus seu Haigroldus Danor. Rex. 626. e.
- Herrandus, Præpos. Argentiniæ Episc. 20. a.
- Herredus, Ardens. Dominus. 301. a-e. 302. a-e.
- Herredus Craugroc. *Vide* Herebertus.
- Hersendis, uxor Lisoii de Ambasiaco. 257. e. d.
- Hersendis, filia Archambaudi. *Vide* Hermersendis.
- Hersendis, nob. mulier ex Florinens. 253. e.
- Hersindis, Vidua. 603. d.
- Hervæus, Thesaurarius S. Martini Turon. 117. e. 118. a. c.
- Hervæus, Vicecomes de Bleso. 506. e.
- Herveus, Donziacens. Dominus. 648. c.
- Herveus Viarius. 595. c. n.
- Hescelinus, pater Henrici Comit. de Grandiprato. 359. e.
- Hescelinus, frater Guermundi de Montemauro. 424. d.
- Hesselinus, pater Evrardi. 582. a.
- Hetguardus. *Vide* Eduardus Rex Angl.
- Hetzel, Argentin. Episc. 426. c. 434. n.
- Hetzel, pater Conradi Salici. 2. b. *Vide* Henricus.
- Hetzelinus, Hezelinus, Hescelinus, Erzelinus, Isembertus. Paris. Episc. 570. e. d. 589. c. n. *Vide* Isembertus.
- Hetzelo, Hetzilo, Dux Bajoariæ, frater Cunegundis Imperatricis. 1. a. 616. b.
- Heymo Virdun. Episc. 557. c. 558. a. *Vide* Haimo, Heimo.
- Hezelo, Episc. Argentin. *Vide* Hetzel.
- Hezelo seu Hermannus et Henricus, Comes Dasburg. 171. n. 421. b. *Vide* Herimannus, Henricus.
- S. Hieronymus. 495. c. etc.
- S. Hilarius. 218. d. 419. e. 438. n. 495. e.
- Hildebertus, Episc. Cenoman. 191. c.
- Hildebertus, Scriptor. 272. n.
- Hildebertus de Rupe Mahiljis. 507. a.

- Hildebrandus, Hiltprandus, Monach. Cluniac. Abbas S. Pauli, S. R. E. Archidiaconus, ac postea Gregorius Papa VII. 23. a. c. 24. b. 62. a. 65. b. c. n. 66. b. d. 68. a-c. 69. a-c. 74. c. d. 187. d. 188. a. 191. c. 194. d. 199. b. 203. a. 261. d. e. 262. a. b. c. 291. e. 353. d. n. 355. a. e. 431. a. 492. a. 493. a. 524. a-d. nn. 525. c. 526. a. n. 527. b. 529. a. *Vide* Gregorius Papa VII.
- Hildebrannus, pater Humberti. 614. a.
- Hildeburga, Hildeburgis, filia Yvonis Com. de Bellismo et Alencione, uxor Aimonis de Castro-Ledi, mater Gervasii Cenoman. & postea Remensis Episcopi. 136. n. 281. n. 444. d. n.
- Hildeburgis, filia Arnulphi, uxor Willelmi Talavatii. 40. d.
- Hildefonsus, Rex Hispanie. 219. d. 221. a. *Vide* Hldefonsus.
- Hildegarda, Hildegardis, Andeg. Comitissa, uxor Fulconis, mater Gaufridi Martelli. 29. d. 58. e. 218. a. n. 276. c. 279. c. 286. d. 349. b. 426. b. n. 593. n.
- Hildegarda, filia Theobaldi Comit. de Rinello. 359. b.
- Hildegardis, Castriduni Vicecomit. uxor Alberti Miciacens. Abb. 378. n.
- Hildegardis, filia Achardi et Helvisæ. 135. n.
- Hildegarius, Hildierius, Thesaurar. et Scholast. Pictav. 438. c. n. 495. c. n.
- Hilsendis, uxor Agenardi Mil. Pontiv. 132. n.
- Hildiardis, soror Geroii filii Ernaldi Grossi de Corte-Sedaldi. 225. a.
- Hildiardus. 576. a.
- Hildierus. *Vide* Hildegarius.
- Hildoinus, Hildoinus, et Hildonus, fil. Gaufridi. 356. a. n.
- Hildolphus, Episc. Colon. 74. d.
- Hilradus, Heccelinus, Comes, pater Richardi Viri. Ep. 144. c. 414. d.
- Hilduinus, Archiep. Colon. 203. a.
- Hilduinus, Abb. S. Nicol. Andeg. 419. b.
- Hilduinus, Pontivi Com. fil. Guillelmi. 296. a. 306. n.
- Hilduinus, Hildevinus, Comes de Ramerut. 359. a. n. 362. c.
- Hilduinus, Comes, præsens Coronationi Philippi Regis. 33. a.
- Hilensendis, filia Hildiardi. 576. a.
- Hilgodus, seu Heligaudus Comes et Abb. Centul. 574. c. n.
- Hillo, Miles Bellov. 573. b. n.
- Hiltrudis, filia Fulberti de Beinâ, uxor Will. filii Geroii. 225. e.
- Hincmarus, Archiep. Rem. 32. n. 518. c. d. 519. a. c. d.
- Hippocrates. 438. c.
- Hislo, qui præest Sanctonibus. 217. c.
- Hizelina, filia Achardi et Helvisæ. 135. n.
- Hudovicus Rex, seu Clodoveus I. 32. d. e.
- Hodelbaldus, vir nob. Namurc. 253. d.
- Hodierna, uxor Widon. Bolleim. 229. b.
- Hoel, Hoellus, Nannet, et Cornubiæ Comes, Princeps Britannie. 29. e. 138. a. 219. c. 372. a. b. c. 412. d. e. n. 413. a. b. n. 433. a. 651. n.
- Holandicus, maritus Adelæ Comit. de *Warenne*. 303. n.
- Holkorius, Scriptor Angl. 155. n.
- Hondescotus. 299. c.
- Hormisdas, Papa. 32. e. 519. a.
- Hosbertus, pater Guillelmi. 404. d.
- Hovedenus. 207. n.
- Huardus de Bellovallo. 599. d.
- Huasten, Danus. 645. c.
- Hubaldus de Croisillis. 599. d.
- S. Hubertus. 150. d. n. 350. b.
- Hubertus, Legatus Gregorii VII. 193. n.
- Hubertus Archiep. Lugdun. 345. c.
- Hubertus, Hucbertus, Andegav. Episcop. 29. d. 58. e. 278. a. b. 285. n. 286. e. 349. b. 506. d. 593. n. 632. a. 649. c. e. 650. b.
- Hubertus, Archidiac. postea Episcop. Tarvanens. 104. n. 107. b. d. 108. a.
- Hubertus, Abbas S. Germani Paris. 158. b. 276. b.
- Hubertus, Comes Veromand. pater Adelæ uxoris Hugonis filii Henrici Regis. 365. a. *Vide* Albertus, Heribertus, Heribertus.
- Hubertus, Decanus, Abb. S. Germ. Paris. 275. b.
- Hubertus, nepos Aymonis Comit. 421. n.
- Hubertus, auctor actorum S. Gudilæ. 463. c. n.
- Hubertus seu Robertus, Miles Norm. 232. d. e. 333. a. b.
- Hubertus, Antuerpiens. 109. b.
- Hubertus de Montefelicio. 424. d.
- Hubertus de Munitione. 507. a.
- Hubertus de Port. 54. n.
- Hubertus de Ria, pater Roberti Sag. Ep. 243. a.
- Hubertus de S. Suzannâ. 231. d. 634. c.
- Hucbertus, Andeg. Ep. *Vide* Hubertus.
- Hucbertus, Abbas Forestens. 130. b.
- Hucbertus, Fundator Monast. Nucar. 218. n.
- Hucbertus, Miles Abbatis S. Richarii. 129. b. c. n. 132. d.
- Hucbertus, Miles. 570. I. b. n.
- Hucboldus, Abb. S. Germ. Paris. 274. e.
- Hudica, filia Othonis I Imper. 370. c.
- Hugo, Cardinalis S. R. E. 319. a.
- Hugo Candidus, Cardinalis, Legatus. 513. a.
- Hugo, Roman. Legatus. 107. c. *Vide* Hugo, Arch. Bisunt. Hugo Lugd. Arch. et Hugo Diens. Episc.
- Hugo, fil. Theob. I Bles. Com. Bituric. Arch. 351. n.
- Hugo, alter, Bitur. Arch. 351. d. n.
- Hugo, Ugo, *salinarius*, Arch. Bisunt. seu Vesunt. seu Chrysopol. Archicancell. Nicolai Papæ Legat. 13. b. 14. a. 15. a. b. n. 24. a. 30. a. 32. c. n. 159. d. 250. d. 350. a. n. 352. a. 354. b. 428. d. 460. nn. 474. c. 522. d. 554. d. 558. c. 559. a. n.
- Hugo, Lugdun. Arch. Apostolicæ Sedis Leg. 25. c. 27. e. 28. b. *Vide* Hugo, Episc. Diens.
- Hugo, Rem. Arch. 589. b.
- Hugo, Turon. Archiep. 117. n. 118. a. b.
- Hugo, Abrinc. Episc. 288. n. 522. d.
- Hugo, fil. Gimbaldis Sanctii, Episcopus Agenn. 395. a-d. 396. b. d. e. n. 397. d.
- Hugo, (juxtâ quosdam fil. Roberti Reg.) Com. Cabilon. Episcopus Autissiod. 112. b. n. 113. b. e. 292. a. 308. c. 320. b. c. 377. b. 393. a. 398. d. 411. n. 418. b. 421. a. 607. e. 612. b. 613. a. 647. e.
- Hugo, Bajocens. Episc. 43. a. 52. e. 166. d. 248. d. 323. d. 339. e. 522. d. 629. a. 638. a.
- Hugo, Episc. Catalaun. 344. d.
- Hugo, Diensis Episc. Legatus Apostol. Sedis, postea Archiep. Lugdun. 107. b. d. 147. b. c. n. 285. b. 530. e.
- V.* Hugo Lugdun. Archiepisc. et Ugo.
- Hugo, Genevens. Episc. 544. n. 546. a.
- Hugo, Lingon. Episc. fil. Gilduini Britol. 14. d. n. 113. d. 146. a. 150. c. 203. b. c. 251. a. n. 292. b. 308. d. 345. c. 349. e. 354. c. 383. e. n. 421. a. 522. d. 608. d. e. 611. b. 612. b. 613. a. 614. n. 639. c. d.
- Hugo, Luxoviens. Episc. fil. Will. Aucens. Com. 44. c. 45. d. 46. n. 48. a. 52. c. 70. d. 72. n. 75. n. 90. d. e. n. 94. d. 224. d. 230. a. c. 234. d. n. 235. c. 363. d. 379. d.
- Hugo II, Nivern. Episc. 32. c. 285. n. 418. b. 517. d. 522. d. 585. c. 589. b. n. 591. a. 592. n. 648. d.
- Hugo III, Nivern. Episc. 114. c. 487. n. 592. n.
- Hugo, Episc. Noviom. et Tornac. 344. d.
- Hugo, Episc. Sedunens. (*Sion*). 546. a.
- Hugo, Episc. Trecassinus. 32. c.
- Hugo, Abbas Athanac. frat. Artaudi Comit. Forens. 200. n.
- Hugo, Abbas Carrofi seu Carrocensis. 32. d. 218. b. 506. d.
- S. Hugo, Abb. Cluniac. 14. n. 59. b. c. 65. a. 116. n. 120. b. 151. e. 187. d. 188. a. 196. d. 218. c. 272. c. d. n. 283. a. 285. c. 286. b. n. 288. n. 294. d. 353. c. 354. b. 355. b. 356. d. 357. a. 359. c. 440. d. 441. n. 466. d. 494. d. n. 522. d. 644. e. 654. n. *Vide* Ugo.
- Hugo, Abb. Crispinens. 32. d.
- Hugo, Abbas S. Dionysii tempore Henrici et Philippi Regum. 32. d. 230. c. 407. c. d. n. 408. c. 409. a. 470. n. 472. b. 473. e. 656. d.
- Hugo, alter Abbas S. Dionysii regnante Philippo Augusto. 467. d. n.
- Hugo, Abb. Flaviniac. Scriptor. 142. d. n. 143. n. 144. n. 145. n. 147. c.
- Hugo, Abb. Floriac. 483. e. n. 484. b. 489. b.
- Hugo, Abb. S. Germ. Paris. 274. e.
- Hugo, Abb. S. Leodegarii super Severim. 220. e.
- Hugo, Abb. Lobicensis. 415. a. d. 420. a.
- Hugo, Abb. Longileidii (*Lonlay*). 506. c.
- Hugo, Abb. Orbac. 32. d.
- Hugo, Abb. SS. Trinit. de Monte Rotomag. 146. b.
- Hugo, Abb. S. Andreae Vienn. 547. c.
- Hugo Magnus, cognomento Abbas, pater Hugonis Capeti. 170. b. c. n. 274. d. 275. b. c. 329. n. 343. n. 370. n. 388. e. n. 612. c.
- Hugo, Capetus, Capito, Zapes, Rex Franciæ. 130. a. b. c. n. 170. c. n. 224. e. 249. c. 275. c. 279. n. 306. n. 343. n. 367. b. 370. n. 374. c. 386. n. 388. e. n. 414. n. 452. n. 563. c. 567. d. 568. a. n. 569. n. 574. b. c. n. 596. b. 632. b. 658. a.
- Hugo, fil. Roberti Regis Fr. et Constantiæ. 144. d. 161. n. 170. d. 292. b. 418. d. 557. n. 559. c. 560. e. 561. a. 608. n.
- Hugo, fil. Roberti Burgundiæ Ducis, Roberti Regis nepos. 159. e. 292. b. 345. d. 609. c. e. 610. d. 611. a. 613. a. d. 614. a.
- Hugo, filius Henrici Burgund. Ducis, Roberti Fr. Regis Pronepos. 33. a. d. 162. c. 305. n. 385. a.
- Hugo, filius Henrici Fr. Reg. Comes Viromand. et Crespeii pater Rodulphi. 48. d. n. 157. d. 159. c. 161. c. n. 170. d. 187. c. 213. b. 220. a. 247. b. 319. b. 345. d. 357. c. 358. c. 365. a. n. 369. e. 371. b. 384. d. 385. c. 386. b. 393. d. 409. c. 410. a. 412. a. 481. n. 486. c. d. 498. n. 563. a. 564. d. 600. b. n. 629. c.
- Hugo, Comes, Consanguin. Imper.

- Conradi. 3. c.
Hugo, Comes Daburgens. 353. d.
Hugo, Comes de Egensheim. 25. c. 26. b.
Hugo, fil. Odonis Campan. Arch. Bituric. 351. d. n.
Hugo I, Comes Campaniæ, fil. Theobaldi. 358. c. 370. b.
Hugo I, Com. Cenom. fil. Davidis, frater Herberti-Baccon, pater Herberti Evigil-Can. 244. b. 631. c. d.
Hugo, fil. Hugonis I Comit. Cenom. frater Herberti Evigil-Can. 631. c.
Hugo II, Comes Cenoman. fil. Herberti Evigil-Can. pater Herberti junioris. 85. c. d. 136. a. 138. a. 181. c. 231. d. 244. b. 632. c. e. 633. a. d. e. 634. a. b. c.
Hugo III, Comes Cenom. filius Azonis Ligur. Marehis et Gersendis. 632. c. e. 634. a. d.
Hugo, Comes Belmontis. 638. c. 639. b.
Hugo, Comes de Brainâ. 465. n. 523. c.
Hugo I Com. Cabilon. *Vide* Hugo Ep. Autissiod.
Hugo II, Comes Cabilon. maritus Constantiæ, postea Regina Hispan. 442. c.
Hugo, Comes Cestriæ. 46. a. 53. n. 55. b. c. 340. b.
Hugo, Comes de Clarom. Belvac. 339. b.
Hugo, Comes Domni-Martini. 458. b. 440. b.
Hugo, Comes Mellenti fil. Waleranni. 38. c. 96. e. 223. e. 387. c. 433. b.
Hugo II, Comes Pontivi, fil. Ingelramni, pater Ingelramni et Guidonis. 432. c. 433. a. 306. n. 570. d.
Hugo senex. Comes S. Pauli, filius Willelmi Comit. Pontivi. 297. a. n. 306. b.
Hugo, Comes S. Pauli, fil. Rogeri. 306. n.
Hugo *Camp-davaine*, filius Hugonis Comit. S. Pauli filii Rogeri. 306. n.
Hugo, Comes S. Pauli, filius Balduini *A le Blanke-Barbe*, Comit. Bolon. 346. a.
Hugo, Comes Waudani-Montis. 362. d.
Hugo, nepos Raymundi I Ruthenens. Comit. 503. n.
Hugo, filius Theobaldi Comit. de Rinnello. 359. b.
Hugo, fil. Raginaldi Comit. 321. a.
Hugo, fil. Walonis Comit. 614. a.
Hugo, Comes laudatus in Chartâ Reg. Henrici in gratiam Monast. S. Martini à Campis. 603. d.
Hugo, Comes, testis in Chartâ Regis Henrici confirmantis donationem factam Abbatia S. Petri Carnot. 604. a.
Hugo, Vicecom. Comborn. 503. d. n.
Hugo, Vicecom. Eborac. fil. Baldrici. 241. n.
Hugo, Vicecom. Nivern. pater Gofridi Episc. Autissiod. 443. e.
Hugo, Norin. Vicecomes in Angl. 206. c.
Hugo, Vicecomes, Miles Willelmi Conq. 91. e.
Hugo, Dominus Vasconia. 343. c.
Hugo, Cancellarius Henrici III Imp. 559. a.
Hugo, Comes Stabulariorum. 236. e.
Hugo, Regis Baticularius seu Pincerna, pater Gualteri Militis. 132. d. 234. e. 562. e. 594. d. n. 595. c. 599. c. 604. b. 606. c.
Hugo de Aldenardâ. 392. b. c. d. 422. b.
Hugo Bardol, Dominus Breclarum. 358. b. n.
Hugo Bardulfus, Ugo, Domin. Castri Petueris. 40. a. 82. a. 160. d. 179. c. 373. c. n. 457. n. 582. c. 595. c. 599. n. 604. e. n.
Hugo, Castellanus, Camerac. 482. a. n.
Hugo, seu Yvo de Castello-Ham. 594. d.
Hugo de Gornaco, gener Girardi Platelli. 58. a. 83. d. 179. d.
Hugo de Gretemaisnil, filius Roberti, frater Roberti, Baro Normann. postea Monach. Uticens. 38. c. 42. a. 46. a. b. c. 49. a. 97. b. 187. n. 222. c. n. 224. a. c. n. 226. c. 229. e. 231. b. 233. b. 234. b. 236. d. 238. b. 244. a. 340. b.
Hugo, Domin. Castri Huben in territ. Nivern. 281. n. 488. c.
Hugo, Ugo, Dominus de Liziniaco, dictus *Chiliarchus*. 534 et seqq. usque ad pag. 538.
Hugo, Pius, Domin. de Liziniaco pater Hugon. Diaboli. 219. d. 220. a. 290. n.
Hugo, Diabolus, Domin. de Liziniaco, fil. Hugonis Pii et Almodis. 220. a. 372. e. n.
Hugo I de Monteforti sup. Risl. cognom. *cum-Barbâ* fil. Turstini, pater Hugonis II. 37. d. 53. a. 222. a. 245. n. 328. c. 401. b. n.
Hugo II de Monteforti super Risl. fil. Hugonis *cum-Barbâ*, pater Hugonis III. 52. e. 53. a.
Hugo III de Monteforti sup. Risl. fil. Hugon. secundi. 53. a.
Hugo IV de Monteforti sup. Risl. fil. Gisleberti de Ganz, Hugon. II nepos, pater Roberti, etc. 53. a.
Hugo de Monteforti sup. Risl. Miles Will. Conq. 53. b. 54. n. 83. d. 97. b. 179. d. 238. b. 239. c.
Hugo de Monte-Gomerici, pater Rogerii. 57. b. 58. b.
Hugo, filius Rogerii de Monte-Gomerici et Mabilia. 37. e. 227. n. 245. c.
Hugo Radulphus, Domin. Castelli Merelivilla. 459. a.
Hugo de Moriomonte, filius Turchetilli de Novo-mercato. 246. d.
Hugo de Puteolo. 487. a. c.
Hugo de Sellariis. 424. d.
Hugo, Miles, Custos Abbatisvillæ Castri. 430. a.
Hugo, Miles Abbatis-villæ. 434. a.
Hugo, Miles Autissiod. 444. a.
Hugo de Basiculis. 424. c.
Hugo, Caput-ursæ. 293. n.
Hugo de Cleeris. 645. e.
Hugo Dubellus. 604. b.
Hugo Duacensis, frater Walteri. 345. n.
Hugo de Evermue, privign. Richardi Mil. 456. n.
Hugo Frendelanus, Benefact. Mon. Savinia. 200. d.
Hugo, fil. Frendelani, Benefact. Monast. Savinia. 200. a.
Hugo Haneth, vir nob. 411. c.
Hugo Maengo. 373. d.
Hugo de Marleniaco, Benefact. Monast. 198. n.
Hugo, Miles Pictav. 560. c.
Hugo, vir nobilis Pictav. 438. c.
Hugo, fil. Hugonis nob. Pictav. et Arsendis. 138. d.
Hugo de Port. 54. n.
Hugo Roda de Port. 106. d.
Hugo Roda, frater Odberti. 106. d.
Hugo de Sal. 200. c.
Hugo de Thorogniaco. 200. a.
Hugo Turvillæ, Clericus. 363. c.
Hugo Valentian. 422. b.
Hugo-Monachus, Domin. Vernon. 393. n.
Hugo, Miles Regis. 604. c.
Hugo, Miles Infridi Inerensis. 433. d.
Hugo, Miles. 583. b.
Hugo, Norm. in Angliâ. 78. n.
Hugo, Normann. socius Osberni Pentecost. 311. d.
Hugo, Norm. occisus cum Rob. de Grentem. 329. a.
Hugo, laudatus in Chartâ Dervensis Monast. 432. n.
Hugo, Benefact. Monast. Conchens. 433. a.
Hugo, Benefact. Monast. S. Salvii Monstrol. 575. a. e.
Hugo, fil. Achardi et Helvisæ. 135. n.
Hugo, fil. Algerii fratris Lisoii de Ambasiaco. 257. c.
Hugo, fil. Angelramni Advocati. 129. n.
Hugo, fil. Fulcoii Milit. Wilcass. et Itæ. 235. d.
Hugo filius Gerardi. 370. a.
Hugo, filius Geroii et Gislæ. 41. c. 225. b. d. 226. c. 339. d.
Hugo, filius Godildi. 106. d.
Hugo, fil. Gulberti de Huglevillâ. 246. e.
Hugo, fil. Rainaldi de Podio-fagi. 246. e.
Hugo, fil. Rainoldi. 582. b. d. 583. b.
Hugo, fil. Richezonis et Liegardis. 450. a.
Hugo, fil. Richoaræ, frater Humberti de Bello-joco. 200. d.
Hugo, fil. Segle de Legnieres Milit. Norm. 335. n.
Hugo, fil. Sulpicii de Ambasiâ et Calvomonte. 258. d. 259. e.
Hugo fil. Walteri Camerac. castellani. 425. d. 426. b. d. e. 427. a-e. 428. a. d.
Hugo, fil. Willelmi de Podio-fagi. 373. d.
Hugo, fil. Willelmi Talav. et Mabilia. 42. e.
Hugo, Archidia. Rotomag. 476. c.
Hugo, fil. Balduini Comit. Ghisn. Archidia. Morinens. postea Miles. 298. b.
Hugo, Prior Eccl. Fiseann. 364. a. b.
Hugo, Decanus. 604. a.
Hugo de S. Mariâ, Floriac. Monach. et Scriptor. 457. n. 458. c. n. 461. n. 242. n.
Hugo, Monachus Subdiaconus. 363. c.
Hugo, Cleric. Tull. 152. c.
Hugo, Clericus Virdun. 251. n.
Hugo, Clericus, Bernardi Belliloc. Abbatis nepos. 503. d. n.
Hugo, Servus S. Benigni. 615. a.
Hugo, Hugolinus de Sanctâ-Maurâ. 590. a. 592. c.
Hugolinus, Regis Angl. Cancell. 78. n.
Hulcius, patruus Rollonis Ducis. 38. a.
Humaldus Siguinus. 397. a.
Humberga, uxor Ademari Vicecom. Lemov. 289. b.
Humberga, dicta Brunicendis, filia Ademari Vicecom. Lemov. uxor Archambaldi Barbat. 289. c.
Humberga, uxor Bernardi Mil. et Domini Castri Barris-Montis. 198. a.
Humbertus, Lugdun. Archiep. 482. n.
Humbertus, Abb. Mediani-Mon. Archiep. Sicilia et Cardinalis. 369. a. b.
Humbertus, Abbas Mallia. 218. a. *Vide* Umbertus.
Humbertus, Abbas S. Sulpicii Bituric. 423. c.
Humbertus, primus Abb. S. Vitoni. 443. d.
Humbertus, Comes, fil. Bertboldi Comit. Sabaudia. 546. n. 555. c. nn. 556. a. n.
Humbertus, Domin. Salinens. 460. n.

- Humbertus de Bello-joco, fil. Richoarae, Benefact. Mon. Saviniac. 200. d.
- Humbertus, fil. Tancredi Altavill. 139. c. d.
- Humbertus, vir Irgennus, pater Odonis. 251. c.
- Humbertus, vir nob. filius Nazarae. 200. d.
- Humbertus, fil. Renaldi de Castellione. 332. a.
- Humbertus Verziacensis. 609. e.
- Humbertus, fil. Hildebranni. 614. a.
- Humbertus, Umbertus frater Theoderici. 608. c. 611. b. 613. a.
- Humbertus, Diacon. Mogunt. 427. c. 642. a.
- Humbertus, Coquus, servus S. Benigni. 645. a.
- Humbertus. *Vide* Umbertus.
- Hunfredus, Hunfridus, Hunfredus, Hunfridus, Umfredus, Unfridus, de Vetulis seu Vittulis, filius Turulfi de Ponte-Audomari, pater Rogerii de Bellomonte. 38. b. 45. d. 57. e. 103. b. 167. a. n. 329. a. 340. a. 401. d. n. *Vide* Umfridus.
- Hunfredus, Umfridus, Unfridus, fil. Tancredi Altavill. et Moriellae. 139. b. c. d. n. 140. n. *Vide* Umfredus.
- Hunaldus, Abbas Moisiac. 117. a.
- Hunfredus, Fundator Monast. Pratelens. 16. c. 387. b. c.
- Hunfredus de S. Maria de Wato. 364. b.
- Hunfredus, seu potius Gerardus, Comes Forens. 200. n. *Vide* Gerardus.
- Hunfredus. *Vide* Hunfredus et Unfredus.
- Hunfridus, Magdeburg. Arch. 641. d.
- Hunfridus, Camerar. Will. Couq. 54. n.
- Hunfridus. *Vide* Hunfredus et Unfredus.
- Huoremannus Spirensis. 502. a.
- Hupertus, Comes. 4. d. c.
- B. Hydolphus. 368. b.
- Hylaria, uxor Radulphi Maloleone. 373. a.
- Hymbertus, Paris. Episc. 420. c. *Vide* Imbertus.
- I
- JACOB, Patriar. 265. c.
- Jaqueline, seu Jachelina de Sancta Maura. 590. b. 592. c.
- Jarento, Divion. Abbas. 13. n.
- Jarento de Sal, Nob. Benefact. Mon. Saviniac. 200. b.
- Jbertus de Lietlines. 111. c.
- Ida seu Itta, filia Godefridi Ducis Lothar. uxor Eustachii Bolon. Com. mater Godefridi et Balduini Regum Jerusalem. 151. n. 206. a. 240. a. 301. d. n. 303. n. 370. b. 374. b. 384. n. *Vide* Yda.
- Ida, uxor 1^o. Frederici Ducis, 2^o. Alberti Com. Namurc. 150. b.
- Ida seu Yda, fil. Henrici Lovan. Com. uxor Bald. VII Fland. Com. et Hasnon. II. 376. c.
- Ida, uxor Eberhardi Com. in Aleman. mater Udonis Trevir. Archiep. 194. d.
- Ida, Namurc. filia Bernardi. 370. d.
- Idulfus, conjux Ayae neptis Walde-trudis Ducissae Lothar. 374. d.
- Jerolaus, Jeroslaus, Julius Clodius, Gerisclaus, Jurisclotth, Ladislaus dictus, Dux Russorum, seu Russiae Rex, pater Annae Reginae, uxoris Henr. I. 29. n. 48. d. n. 159. n. 161. c. 197. b. 213. a. 247. b. 481. n. 564. a. *Vide* Georgius.
- S. Ignatius Martyr. 134. d.
- Ild-fonsus, Rex Hispan. 110. a. *Vide* Hildefons.
- Ilenandus, Laudun. Ep. 473. e.
- Imbertus, Paris. Ep. 32. c. 408. d. 473. e. 517. d. 567. b. n. 578. b. c. d. 585. c. 597. b. d. n. 599. a. n. 609. a. *Vide* Ymbertus, Hymbertus.
- Imbertus de Kreki. 599. d.
- Imma, mater Eduardi Reg. Angl. 192. b. *Vide* Emma.
- Imma, illustris foemina, Benef. Mon. Fontanel. 476. a.
- Immo, Valciodor. Abbas. 252. a.
- Immo, Sacerdos. 378. c.
- Immo, S. Juniani Abbas. 216. d.
- Ina, Rex Angl. 315. n.
- Infridus, Mil. Inerensis. 433. d.
- Ingelardus, Ab. S. Martini Paris. 605. n.
- Ingelardus, Ab. Centul. seu S. Richarii. 130. a.
- Ingelbardus, unus ex Baron. Assist. Dedicat. Eccl. S. Trinit. Vindoc. 507. a.
- Ingelbaldus Gohelli, frater Giraldi Toarc. 277. c.
- Ingelbertus seu Lietbertus, Ep. Camerac. 389. d. n. *Vide* Lietbertus.
- Ingelboldus, Ab. Dolensis. 388. a.
- Ingelerius, Pincerna Ducis Burg. 614. a.
- Ingelerius, Miles. 609. e.
- Ingelgerius, Com. Andegav. 645. c.
- Ingelramnus, Ingelrannus, Ingerannus, seu Angelrannus I, Com. Pontivi et Abbatisvillae, pater Hugonis II Pont. Com. 40. a. 82. a. e. 83. d. 306. n. *Vide* Angelran.
- Ingelramnus, Com. in. Privil. Bald. V Fl. Com. pro Mon. Sithiensi. 382. n.
- Ingelramnus, Com. testis in Diplom. Henri Fr. R. pro Mon. S. Medar. et S. Mar. Suession. 583. a. 594. d.
- Ingelramnus, frater Wenemari de Lileriis. 424. c.
- Ingelramnus, Magister Regis Phil. 564. d.
- Ingelrannus II, Com. Pontiv. fil. Hugonis II. 132. c. 306. n. 574. n. 575. a. d. *Vide* Angelr.
- Ingelrannus, Miles Abbatis-villae. 434. a.
- Ingenulfus, Pincerna Reg. Henr. 599. n.
- Ingenulfus, Buticularius Reg. Henr. 578. c.
- Ingerrannus, Pædagogus Reg. Phil. 604. b.
- Inglmarus Stanin, pater Ingelmari Stanin Bergensis Scabini. 106. b.
- Ingo, Ab. S. Germani Paris. 275. n.
- Ingobardus, Ab. Lobiensis. 414. n.
- Ingrannus, Miles Tescelini Petuerensis. 484. b.
- Ingulfus, Ab. Croyland. Scrip. Hist. 90. n. 153. c. n. 154. n. 156. b. n. 157. n. 209. n. 210. n. 246. n. 283. n.
- Innocentius II, Papa. 508. c.
- Joanna Namurc. uxor Eustac. Alcil, Comitum Bolon. 303. n.
- Joannes seu Johannes VIII Papa. 586. b. n.
- Joannes XI, Papa. 651. e.
- Joannes XIX Papa. 3. b. 18. c. 73. b. 144. n. 145. n. 459. n. 504. c. n. 505. n. 618. c.
- Joannes, cognom. Gratianus, Papa XX, depositus 13. a. 14. a. 418. c.
- S. Joannes Chrysost. Ep. et Script. Eccl. 460. n.
- Joannes, fil. Radulphi Comitum Baioca. Episc. Abrinc. postea Rotom. Archiep. 48. a. 52. c. e. 55. b. 70. d. n. 71. a-c. n. 72. a-c. n. 90. d. 169. a. 234. d. 238. e. 239. a. 246. a. n. 363. d. 364. b. 379. b. e. nn. 387. a.
- Joannes, Scholasticus Ep. Autissiod. 113. n.
- Joannes, fil. Will. Comitum Ang. Lexoviensis Episcopus. 340. n.
- Joannes Sarisberiensis, Ep. Carnut. 155. n. 464. n.
- Joannes, Ep. Portuensis. 466. b. 522. d.
- Joannes Turonicus, Profes. Medicus, Episc. Wellensis in Angl. 312. n.
- Joannes, Ab. Fiscan. Coenom. 244. a. 245. d. 288. n. 363. d. e. 364. a. b. 409. a.
- Joannes, Ab. S. Benig. Divion. 13. n. 345. c.
- Joannes I, Ab. S. Micha. ad Eremum. 218. c.
- Joannes II, Ab. S. Mich. ad Eremum. 218. c.
- Joannes, Ab. S. Vedasti Atrebat. 124. a. 462. c.
- Joannes, Ab. Mosom. 318. d.
- Joannes, Ab. de Luzione. 506. e.
- Joannes, fil. Guill. Com. Suession. 362. c. n.
- Joannes de Fleca seu de Flechia, pater Heliae. 55. c. 244. c. 632. d. e. 634. a.
- Joannes, Advocatus Atrabat. 105. d. 106. a. b. d. e. 107. a. 124. c. d. 125. a-e. 126. b-e. 127. a. 365. b. 422. b.
- Joannes Advocatus, in Comitibus Corbeiae habitus. 111. c.
- Joannes Advocatus, in Charta Bald. V Fland. Comitum. 345. n.
- Joannes, Sardus Cognom. Carnotensis, Medicus Henr. I Fr. Regis. 48. d. 229. c.
- Joannes Baro Gaveranus, Praefectus Yprensis. 391. n.
- Joannes de Warecourt, Nob. Norm. 339. b.
- Joannes de Bereborna. 305. a.
- Joannes, vir nob. castri Femuensis. 253. b.
- Joannes Bellin, Dom. de Blainville, custos Falsiae. 333. c.
- Joannes, frater Abbatis Azelini. 608. d.
- Joannes, fil. Radulphi Castellani de Bruges, pater Joannis de Nigella. 362. c.
- Joannes de Nigella, fil. Joannis. 362. c.
- Joannes de Marziaco, Miles. 614. a.
- Joannes, fil. Herberti Pincernae, Mil. Wulcass. 235. c.
- Joannes, fil. Constantini, test. in Dipl. Henr. Fr. R. quo libertatem cuid. Turon. concedit. 590. c.
- Joannes Scottus, Heresiarch. 161. c. 528. c. 533. a.
- Joannes, Mon. Majoris-Mon. Script. 265. a. n.
- Joannes, Mon. Besnensis, Script. 203. n.
- Joannes Rufus, Mon. 363. e.
- Joannes, test. in Char. Rob. I Burg. Duc. pro S. Benigno Divion. 611. b.
- Jocasta sive Ivisia, fil. Arnoldi Com. Ardensis, nxor Stephani Dom. Brunenberg. 304. e.
- Jocellioa, uxor Hugonis de Montegum. mater Rogerii Com. 57. c. n.
- Joffridus, Ep. Paris. 362. d.
- Joffridus, Ep. Constantiensis. 522. d.
- Jofredus, Ep. Cabilon. 112. b.
- Joinvillæus, Scriptor vitae S. Ludov. Reg. 361. n.
- Jordanis, Com. Aversae, fil. Richardi I, pater Rich. II. 449. c. n. 452. b.
- Jordanis, Cellarius, in Dipl. Henr. R. pro Civit. Aurelian. 595. c.
- Jordanus, Ep. Lemov. 288. c. d. 504. a.
- Joscelinus de Cortiniaco, Cortinaco, Corteciniaco, fil. Athonis Castellani de Castro-Rainardi, pater Joscelini Comitum Edesse. 275. n. 276. a. n.
- Joscelinus, Com. Edesse, fil. Joscelini de Cortiniaco. 276. a. n.
- Joscelinus de Castro Paterniaco. 534. c. d. Joscelinus

Joscelinus de Sancta Maura. 506. c.
 Joscelinus, avunculus Hugonis de Liziniaco. 535. b. 538. b.
 Joscelinus Cavans-granum, Baro Præs. Dedic. Eccl. S. Trin. Vindoc. 507. a.
 Josfredus, Com. Engol. 263. c. *Vide* Ganfridus.
 Josfredus seu Josfredo, Vicec. nepos Radulphi Vicec. apud Pietav. 534. e. n.
 Josquina de Luxembourg, uxor Godefridi Bolon. Com. 303. n.
 Jotsaldus, Script. 196. n.
 Jovinus, potentior Parochiæ Espetuum. 278. d.
 Iperius, Scrip. 110. n.
 Irmingarda, Ermeng. seu Hermengarda et Hermengardis, uxor Rodulphi III Burg. Reg. 551. b. c. *Vide* Ermeng. Hermeng. Hermegondis. Yrmingardis.
 Isaac, Dominus Rovoniensis Castri. 253. c.
 Isaac de Valentianis seu de Valenciennes. 111. c. 345. n.
 Isaacus, Imperator Constantin. 354. a.
 Isambardus, Isembard. et Isenb. Ep. Aurelian. Petiveris, Nongenti et Brearum Dom. nepos Olderici Aurel. Ep. 32. c. 118. c. 457. n. 517. d. 585. c. 589. c. n. 590. b. 595. a. c.
 Isarnus, fil. Willel. Comit. Pictav. 433. a.
 Isaurus seu Isarnus, Ab. S. Victoris Massil. 426. d.
 Isembardus, Com. Pontivi. 179. c. e.
 Isembardus, Baro, Præs. Dedicat. Eccl. S. Trinit. Vindoc. 506. e.
 Isembardus de Calceaja. 599. d.
 Isembardus, fil. Ingranni Mil. 484. c. d. 485. b.
 Isembertus, Ep. Pictav. 58. e. 120. a. 138. c. 216. e. 218. b. 219. a. d. 535. e.
 Isembertus, Ab. S. Catharinæ in Monte S. Trinit. prope Rotom. 223. c. 233. n.
 Isembertus, Ab. S. Wandregesili. 16. b. n.
 Islus, Ep. Santon. 199. n. 548. n.
 Isnardus, seu Isuardus, Miles. 599. a.
 Isuardus de Maurivillare. 598. d.
 Ita, filia Heremari de Pontesia, uxor Fulcoii Mil. Vulcass. 235. d.
 Iterius seu Iterus, Ep. Lemov. 32. c. 288. a. c. d.
 Iterius, Ab. Saviniac. 199. d. e. 200. b. 548. d. nn. Yterias. 555. b. 556. b.
 Iterius de Marka. 599. d.
 Iterius, fil. Falconis de Jaliniaco. 112. n.
 Iterius, Seditiosus contra Theob. Camp. Com. 292. c.
 Judas, Traditor. 136. a. 405. d. 496. d. *et alibi*.
 Judita, Juditha, Abbatissa S. Genesii in Comitatu Substantion. 417. d. n.
 Juditha, uxor 1^o. Haroldi Reg. Angl. 2^o. Welphi March. Ital. 644. b.
 Juditha, *al.* Yvetta, fil. Conani Brit. Com. prima uxor Richardi II Norm. Com. 39. d. 330. a. n. 476. c. 646. a. b.
 Juditha, uxor Raginaldi Com. Burg. 421. a.
 Juditha, Comitissa Cornugalliæ. 372. b.
 Juditha, fil. Raymundi I Com. Substantion, uxor Roberti II Com. Arvern. 446. n.
 Juditha, uxor Adalberti Com. Alsatiæ. 419. n.
 Juditha, fil. Willel. filii Roberti Rotom. Archiep. soror uterina Roberti de Gretenaisnilio Abbat. Utic. uxor Rogerii Siciliæ Com. 226. c. d. 230. n. 231. n.

Juditha, fil. Balduini V Fl. Com. uxor Tosti, Tostini, seu Tostici Comit. in Angl. 234. c. 243. b. 247. b. 311. b. 357. d.
 Juditha, neptis Willel. Conq. uxor Weldeosi Comit. 185. d.
 S. Judocus. 235. d. 475. a. b. e.
 Iverius, seu Radulphus, Com. Baioc. pater Johan. Archiep. Rotom. 246. n.
 Juliana de Aquila, mater Regina Navarr. 359. b.
 Julius Cæsar, Imp. 244. d. n.
 Junca, fil. Berengarii Regis, uxor Gozel. IV Lothar. Ducis. 301. n.
 Jungumarus, Ab. Kemperleg. 372. a.
 Juno, falsa Divin. 500. c.
 Ivo, primus Ab. S. Quintini Bellovac. postea Carnot. 31. b. 434. n. 434. n. *Vide* Yvo.
 Ivo, fil. Willel. Belesm. Sagiensis Episcopus. 41. d. 42. a. e. d. 70. d. 227. a. n. 228. b. 234. d. n. 242. d. 522. d. n.
 Ivo de Belismo, pater Guill. Bellism. 57. b. 227. n. *Vide* Yvo.
 Ivo, Comes Taylebois. 53. n. *Vide* Yvo.
 Ivo de Coucy. 599. d.
 Ivo, Prior S. Dionysii. 378. c.
 Justinianus, Imp. 284. a.
 Juvanus, primus Ab. SS. Barthol. et Maglorii Paris. 568. n.

K

KANUTUS, Knut Mag. Rex Dan. et Angl. 216. a. 316. d. 325. a. 330. a. n. 339. a. n. *Vide* Canutus.
 Karolus Mag. Imp. 170. n. *Vide* Carolus.
 Karolus Calvus, Imp. 274. n. 601. c. *Vide* Carolus.
 Karolus Simplex, Rex Fr. 33. d. 88. b. 170. b. 275. a. n. 428. a. n. 626. b. d. 642. e. *Vide* Carolus.
 Karolus, Dux Lothar. seu Charol. et Karol. frater Lotharii Fr. Regis. 370. a. b. n. 374. a. b. c. 376. d. 437. c. *Vide* Carolus.
 Kasimer, seu Casimirus, Dux Poloniæ. 419. d. n. 423. b. n.
 Kebehardus, *al.* Breckardus, Ep. Radesbon. 616. a.
 Kerberga, fil. Conradi Reg. Burgund. uxor Herimanni Ducis Alem. mater Giselæ Imperat. 2. c. *Vide* Gerberga.
 Kunigund Imper. uxor Henrici II. 59. d. *Vide* Chuneunda.
 Kynsinus, Eborac. Archiep. 656. c.

L

LACHIA (S.) 280. a.
 S. Lambertus. 363. b.
 Lambertus, Ep. Lignon. 15. c. 349. c. 418. b.
 Lambertus, Ep. Attrebat. 521. c.
 Lambertus, Abb. S. Vitoni. 413. e.
 Lambertus, Ab. S. Amaudi. 411. a. 344. c.
 Lambertus, Ab. Valciodorensis. 252. e. 253. a. d. e. 462. b.
 Lambertus, Ab. Mediani-Monast. 424. e.
 Lambertus, Ab. Præs. Dedicat. Eccl. Hasnon. 110. b.
 Lambertus seu Lantbertus, Com. Lovan. Advocatus factus Monast. Gemmelac. 584. n.
 Lambertus, Bruxell. Domin. conjux Gerbergæ, pater Henrici Sen. Comit. Bruxell. et Lovan. 201. b. 370. a. 374. c. 376. d. 416. e. 437. e. n. 463. n.
 Lambertus, Com. Lovan. qui et Baldricus Cumberba, fil. Henrici Sen.

Com. Brux. et Lovan. frater Henrici, et pater alterius Henrici. ex Odâ. 205. e. 215. n. 374. b. 376. e. 392. b. 416. c. d. e. 423. a. 429. b. 463. b. nn. 637. d. *Vide* Baldricus.
 Lambertus, Com. Mont. partes tenens Balduini Hasnon. Com. contra Robertum Fris. 20. e. 64. d. 164. d. 365. e. 376. b. e.
 Lambertus, fil. Eustac. Bol. Com. et Mathil. sororis Lamberti Cumberba Lovan. Com. 206. a. 374. b.
 Lambertus, Com. Lens. et d'Anmal, fil. Godefr. Bolon. Com. 126. c. 303. n.
 Lambertus seu Lantbertus, Com. in Dipl. Henr. Reg. pro S. Medar. Snession. 583. a.
 Lambertus, Gaud. Castellanus, pater Folcardi. 381. n. 392. n.
 Lambertus, Gaud. Castell. filius Folcardi. 392. n.
 Lambertus, pater Ermenburgæ, vir nobilis in Comitatu Guarach. et Episcopatu Vesont. 55. e.
 Lambertus de S. Sidonio, fil. Rich. Vicecomit. Rotom. 58. b.
 Lambertus, frater Eustac. Minensis, testis in fundat. Watin. Mon. 106. c.
 Lambertus, Grammaticus Parisiensis. 438. d.
 Lambertus Schafnaburg. Mon. Hirsfeld. Script. Hist. 59. c. n. 64. n. 65. n. 69. n. 145. n. 151. n. 243. n. 261. n.
 Lambertus Ardensis, Presb. et Script. 295. a. n. 296. n. 300. n.
 Lambertus Parvus, Mon. S. Jacobi Leod. Script. 171. n. 293. d. n.
 Lambertus, Mon. et Organista Monast. S. Hnberti Andagin. 149. e.
 Lambertus Clericus, test. in Char. Rob. I Burg. Duc. pro Mon. S. Benign. Divion. 611. b.
 Lamfranchus Archiep. Dorobern. 314. c. *Vide* Lanfrancus.
 Lampeta, Regina Amazonarum. 623. b.
 Lancelinus Diensis Episc. 147. a. b.
 Lancelinus de Balgenciaco. 632. d. e. 634. a.
 Lancellinus de Belvagiis in Aurumtu. 594. d.
 Lando, Prior S. Pancratii. 284. e.
 Landriens, Ab. S. Petri Carnut. 393. n. 409. a. 432. d. 474. a. 506. d. 603. b.
 Landricus, Ab. Fossat. 596. n. 597. a.
 Landricus, Com. Antissiod. 418. b. n. 648. a. b.
 Landricus, fil. Landrici Comit. Antiss. 418. n.
 Landricus, Com. Nivern. 343. n. 628. b.
 Landricus, pater Raynaldi Comit. Burg. 384. d.
 Landricus de Balgenciaco, Baro Præs. Dedicat. Eccl. S. Trinit. Vindoc. 507. a.
 Landricus, Dom. Castri Bugentiaci. 118. n.
 Landricus, fil. Maldegarii, qui et Vincentii, et ejus uxoris Waldetrudis filie S. Walberti Lothar. Ducis. 374. d.
 Landricus Dunensis. 645. d.
 Landricus Largus, Benef. Mon. S. Salvii Monasteriol. 575. a. d.
 Lanfrancus, Longobardus, Mon. Becc. Ab. S. Stephani Cadom. Cantuar. Archiep. 35. d. 36. a. b. 47. e. 54. a. 70. d. 90. a. n. 156. a. 165. d. n. 166. d. 167. b. c. n. 169. a. 186. a. n. 191. e. n. 192. n. 212. c. 216. e. n. 223. d. 224. b. n. 230. a. 235. b. c. 238. d. e. 242. b. c. d. n. 284. c.

Eeee

314. b. nn. 315. n. 355. a. 357. c. 358. a. 361. d. 362. e. 380. a. 382. d. 424. a. 427. a. 430. c. d. n. 431. a. 432. b. 525. a. b. 527. d. 529. a. 530. a. 637. b. *Vide* Lamfranchus.
- Laudegarius, Vienn. Ep. 513. c. *Vide* Leodeg.
- Launo, fil. Bosonis, testis in Dipl. Henr. R. pro Mon. S. Mariæ Succs. 594. d.
- Laurentius de Leodio, Mon. et Script. 146. n. 249. a. n.
- Lazarus, Pauper Evang. 110. b.
- Lectra, fil. Letræ, testis in fund. Watin. Eccl. 106. d.
- Leduinus, Ab. testis in Char. Bald. Fl. Com. pro Mon. Sithiensi seu S. Bertini. 382. a.
- Lem, fil. Wolfardi, testis in fundat. Eccl. Watin. 106. d.
- Lenoncurtius, Cardinalis, Ab. S. Rem. 464. n.
- Leo VII, Papa. 651. e.
- Leo IX Papa, S. Leo, qui et Bruno Tull. Ep. 14. b. c. d. n. 20. c. 21. b-e. 23. n. 29. d. 42. e. d. 46. b. 60. d. e. 70. c. 73. e. d. 113. c. 134. a. b. 146. a. b. 153. a. b. 160. d. 164. b. c. d. 191. b. 196. e. 197. a. b. 199. a. 203. e. n. 214. d. 215. d. 216. a. 217. n. 218. b. e. n. 219. a. 222. b. n. 246. b. 247. n. 250. d. e. 251. a. 254. b. d. 261. e. n. 262. a. b. c. 286. a. 291. c. n. 292. b. 294. a. d. 308. d. 310. c. d. 344. b. 345. c. 348. a. 354. b. c. 355. a. b. d. 362. d. 371. a. n. 372. a. 375. b. 377. d. 379. b. n. 381. n. 384. d. n. 389. e. 406. b. 412. d. 413. c. 415. c. 430. d. n. 450. n. 463. e. d. nn. 464. e. 470. b. n. 474. b. n. 480. n. 491. a. b. 501. a. 509. b. 522. a. n. 524. b. c. n. 525. a. n. 527. d. e. 528. a. 529. c. 532. a. c. 585. n. 587. n. 614. n. 639. e. 651. d. e. n. *Vide* Bruno.
- Leo de Ambazio, 507. a.
- Leodegarius, Vienn. Ep. 428. d. 555. c. d. 556. e. n. *Vide* Laudeg.
- Leofricus, Capellanus Eduardi Regis, Ep. Cridiatunensis. 153. n. 310. c.
- Leofricus, Leolfwinus, Levine, Levrinus, Leofwinus, Lefwin. et Lewine, Comes in Angl. frater Herald Reg. Angl. 95. a. 155. a. 168. d. 209. c. 236. d. 311. b. d. e. 313. b. Leofwine, Dux in Angl. 656. e.
- Leonius seu Lendonius de Magduno, pater Arnulfi. 273. d. n.
- Leonius, Lodinus et Lednius de Magduno, fil. Arnulfi. 273. c. n.
- Leopaldus, fil. Alberti Marchionis. 261. b.
- Leopoldus, Liuppoldus, Liutboldus, Mon. Fuld. et Archiep. Mogunt. 427. c. 502. b. n. 642. a. *Vide* Lutpoldus.
- Leothericus, Archiep. Senon. 292. e. 308. a. 346. e. 377. b. 566. n. 647. e.
- Leothericus, Ep. Laudun. 197. a.
- Lescelina, Comitissa S. Petri super Divam, filia Turquetilli, uxor Willel. Com. Aucen. 44. c. 45. d. 223. c. 340. b. n. 430. a.
- Lescelinus de Orcario, fil. Berengarii. 259. b.
- Lestoldus Miles, testis in Dipl. Henr. Reg. pro Mon. S. Med. Succs. 583. b.
- Letardus, Prior S. Florentii Salmur. 278. a. 280. a.
- Letardus, Servus Mon. Floriac. 484. b. c.
- Letgarda, fil. Herberti, uxor Theob. I Comitissæ Blesensis. 351. n.
- Letgardis, Comitissa, testis in Charta pro Monast. Besuensi. 639. b.
- Letgardis, soror Lamberti Lingon. Ep. 15. c.
- Letra, Bergensis, pater Boldravan, Balduini et Lectræ. 106. c.
- Letzelinus, Hezelinus, Heseelinus, et Enzelinus Paris. Ep. 364. a. n. *Vide* Hesel. Hezel.
- Leudonius, vir nob. Vindocin. 119. n. 273. n.
- S. Leutfridus, Ab. S. Crucis et S. Audoeni. 275. a.
- Leutbo seu Lento, fil. Cononis, Abbas Saviniac. 200. a. b.
- Leutprannus, testis in Charta pro Monast. Besuensi. 638. e.
- Levulus, Com. in Charta Theob. et Steph. Comitum pro Eccl. Ambian. 424. c.
- Libertus, fil. Arnoldi, pater Drogonis Bothetici. 303. b.
- Lidulphus, fil. Conradi Imper. 370. d.
- Liegardis, uxor Richezonis, mater Hugonis, etc. anita Com. Chiniac. Arnulfi. 150. a.
- Lietardus, nepos Conradi Imper. Mon. S. Vitoni. 414. a. 458. b. 459. n.
- Lietbertus, Liebertus et Letbertus, S. Lieb. Scholast. Præpos. Eccl. Camerac. Capell. Henrici III Imper. postea Camerac. Ep. 32. e. n. 109. e. 110. a. 111. c. 124. a-e. n. 125. a-e. 126. b-e. 127. a-e. 128. a-d. n. 129. a. 164. n. 197. n. 319. n. 355. b. 361. c. 481. a. b. c. n. 482. a. n. 599. c.
- Lietduinus, Ab. S. Vedasti. 123. e. 124. a. n. 422. b.
- Lietgarda, fil. Arnulfi. Fland. Comit. uxor Wiemanni Comitissæ. 366. n.
- Lisiardus, fil. Rainaldi de Sabloilo, Mil. Henr. I Angl. Reg. 226. d.
- Lisoins de Ambasiaco, seu de Ambasio, pater Sulpicii de Ambas. et Lisoii de Lochis. 256. d. 257. a. e. 258. a. b. 265. d. e. 266. b. d. 268. d. e.
- Lisoius, Dom. Loch. et Vernol. fil. Lisoii de Ambas. 257. c. e. 259. c. d. 273. d. 274. b.
- Lisois, audax Miles, cognom. de Monasteriis. 241. n.
- Liudigerus, Com. fil. Herimanni Duc. Sax. 421. b.
- Liudolfus, Com. de Brunswic. fil. Brunonis et Gislæ. 418. a.
- Liuppaldus, Marchio, pater Ernesti. 418. a.
- Lothbertus, Ab. Hasnon. 111. a.
- Lotharius, Franc. Rex. 41. n. 13. b. 143. c. 170. a. n. 205. e. 275. b. c. 343. n. 351. n. 370. b. e. n. 374. a. b. 565. n.
- Lothrocius, Rex Noric. seu Dan. pater Bier. 622. e. 623. e.
- Lubricus, Fundator Eccl. S. Petri de Monte-Brianci. 199. b.
- Lucanus, Poëta. 265. n.
- Lucia, Comitissa Palliarensis. 290. n.
- Lucia, soror Edwini et Morcarii Comitum, uxor Yvonis Talbois. 155. d.
- Ludovicus I. Pius, Augustus, Imp. et Fr. Rex. 349. c. 390. n. 584. n. 622. d.
- Ludovicus II, Balbus, Fr. Rex, fil. Caroli Calvi. 170. b. 274. n. 574. d. n.
- Ludovicus IV, Transmar. Rex Franc. fil. Caroli Reg. 83. n. 161. n. 170. c. 275. b. 626. d. e.
- Ludovicus V, Franc. Rex. 170. b. n. 343. n.
- Ludovicus VI, Grossus, Fr. R. fil. Philippi I. 157. e. 158. n. 186. d. n. 255. b. 357. e. 383. a. 384. e. 394. a. 410. b. 484. n. 486. e. 597. n.
- Ludovicus VII, junior, Fr. Rex, pater Philip. Aug. 197. n. 288. n. 371. c. n.
- S. Ludovicus IX, Rex Franc. 320. n.
- Ludovicus, Com. Chisneiensis, fil. Ottonis Comitissæ, pater alterius Ludov. 249. d.
- Ludovicus, fil. Ludovici Comitissæ Chisneiensis. 249. d.
- Ludovicus, Com. Montionis, seu de Monxian, conjux Sophiæ Barri-Ducis Comitissæ, pater Theodorici, Frider. et Beatricis. 27. a. 249. c. 350. b.
- Ludovicus, Comes, Restaurator Mon. S. Deodati, cum Beatrice Lothar. Ducissa. 368. c.
- Ludovicus, Comes, Dom. Castelli Montis-Pilgardæ. 19. d.
- Ludovicus, fil. Richezonis ex Liegardæ anita Comitissæ Arnulfi. 150. a.
- Lugelmar, fil. Remgoris, testis in fund. Watin. Eccl. 106. d.
- Lugelmarus Stanin, fil. Ingimari Stanin. 106. b.
- Lugelmarus Albus, testis in Char. donat. factæ Watin. Eccl. 106. b.
- Luitbroldus, Archicaneccl. Imper. 655. b.
- S. Lupantius. 280. a.
- Lupoldus, cognom. Sanctus, conjux Agnetis Henrici IV Imper. filia, pater Ottonis Frising. Episc. et Scriptoris. 260. n.
- Lupoldus de Merspurg. 65. a.
- Lupus, Angl. Pontifex. 474. d.
- Lupus, cognom. Picoth, nob. Hispanus, pater Arsun Bigorr. 115. b.
- Lutolfus, Decanus Tull. Eccl. fil. S. Leonis IX Papæ. 28. c.
- Lutpoldus, Ep. Mogunt. 73. d. 74. a. *Vide* Leopoldus.
- Luxovia, filia Fulcoii et Itæ de Pontesia. 235. d.

M

- MABILIA, fil. Willel. Talavatii et Hildeburgis, uxor Rogerii de Monte-Gomerici. 40. d. 42. d. 57. b. c. 227. a. n. 229. d. 232. d. 339. d.
- Mabilia, fil. Rogerii de Monte-Gomerici. 42. c. 227. n.
- Macelinus seu Marcellinus, Ep. Wurceburg. 615. e.
- S. Macharius. 361. d.
- Machilda, mater Chunonis Junioris. 2. b.
- Macolmus seu Malecomus et Maltonius, Rex Scotia. 156. d. 176. a. 315. b.
- Madeberta seu Maldeberta, fil. Maldegarii, qui et Vincentii magni viri. 374. d. n.
- Magenoldus de Lutenbach, Fund. Mon. Canonicorum apud Marbach. 27. d. 28. a.
- Magingodus de Mella. 372. e. n.
- Magno, Benef. Mon. Saviniac. 200. a.
- Magog, fil. Japhed. 623. a.
- Mahauda, filia Calli Vicecomitissæ de Oënaio, uxor Trulli de Podio-Augusti. 373. b.
- Mahauda, filia Willelmi de Surgeriis, et Adellæ. 373. d.
- Mainaldus seu Mainardus de Hislî, Abbas S. Martialis Lemovic. 288. c.
- Mainardus seu Menardus, Archiclavus S. Steph. Senon. postea Treccens. Ep. et Senon. Archiep. 196. d. 197. a. b. d. 283. b. d. 293. a. b. c. 308. b. d. 309. a. 354. b. n. 384. n. 421. d. 517. d. 578. b. 585. c. n. 589. b. n. 599. a. e. 606. a. b. 648. a.
- Mainardus, pater Mainardi Senon. Archiep. et Dainberti Vicecomitissæ. 197. d. 308. n.
- Mainbodo, Mil. Advoc. in Placito Balduini V. Fl. Com. 422. b.
- Mainerius seu Mainner, Ab. Uticensis

- seu S. Ebrulfi, fil. Gunscelini de Escalfoio. 50. b. 221. n. 235. b. c. n.
- Maincrius, fil. Fulcoii Mil. Wulcass. et Itæ. 235. d.
- Mainerus, unus ex Optimat. Palatii Reg. Franc. Henrici I. 582. c.
- Maingoldus, testis in Char. Rob. I Burg: Duc. pro S. Gerin. Paris. 609. a.
- Mainus, Ep. Redonensis. 413. b.
- Major, uxor Pontii Com. Tolos. 422. n.
- Malaterra, Scriptor. 231. n.
- Malbertus, Præpositus, in Dipl. Henr. Reg. pro civitate Aurelian. 595. c.
- Malboldus, Ab. S. Petri Catalaun. 344. d. e. 345. a.
- Malbodus seu Mabodus Ab. Elnon. S. Amandi, et Hasnon. 110. c. d. 111. a. 344. d. e. 345. a. 422. b.
- Maldegarius, qui et Vincentius, vir magnus. 374. d.
- Malgerius seu Malgerus, *al.* Malginus, fil. Richardi II Norm. Ducis, Archiep. Rotom. 16. n. 39. d. 46. c. d. n. 70. b. 90. b. c. 91. a. 166. b. 188. b. c. 222. c. d. 224. c. 225. c. d. n. 288. n. 316. c. 330. a. n. 333. c. 338. b. c. d. 362. b. 363. d. e. 379. a. b. 382. d. n. 476. c.
- Malgerius, Com. Moritolii, pater Wilclm. cognom. Verlengi. 248. c.
- Malgerius, Com. Corbulien. patruus Roberti Norm. Ducis. 34. b.
- Malgerius, fil. Tancredi Altavil. frater Roberti Guisc. 139. c. d.
- Malgerus, fil. Wulfardi. 106. b.
- Malgor, lil. Stulard, testis in fundat. Eccl. Watin. 106. d.
- Mallenus, Vienn. Ep. 553. d.
- S. Mamas, Mammas, vel Mammes. 482. c. n.
- Mamburgis, uxor Alberici, Benefact. Eccl. S. Maglorii Paris. 568. n.
- Managaldus, Philosophus. 358. a.
- Manasses I, Rem. Archiep. 149. c. 362. b. 519. c.
- Manasses, Arelat. Archiepisc. postea Mediol. 607. e. 612. a-e.
- Manasses, Ep. Snession. patruelis Manas. Archiep. Rem. 362. c.
- Manasses, Abb. Berg. 107. n.
- Manasses. Archipresb. Rem. Eccl. 440. n.
- Manasses Calva-asina, pater Manas. Rem. Archiep. 362. c.
- Manasses, frater Episc. Præs. Dedicat. Eccl. Vindoc. 507. a.
- Manasses, Com. Glisn. 302. c. 305. n.
- Manasses, Com. de castro Retexto, seu Reiteste, (*Retel*). 251. c. n. 361. c.
- Manasses, Com. de Domno-Martino. 459. a.
- Manasses, Com. occisus in pug. Barr. 144. a.
- Manasses, Com. Præs. Coronat. Phil. I Franc. Reg. 33. a.
- Manasses, frater Arnulfi Comitis Chiniac. Mon. S. Ilub. Andag. 150. a.
- Manasses, fil. Rogerii de S. Paulo. 422. n.
- Manes, Hæret. 11. c.
- Mankel Renger, testis in fundat. Eccl. Watin. 106. d.
- Marbodonus, Cler. Britann. 150. c.
- Marbodus, Rhedon. Ep. 589. n.
- Marcellinus, magister Hugonis fratris Regis Phil. I. 564. d.
- Marchoardus, Mon. postea Miles, testis in Dipl. Henr. Franc. R. pro libert. cujusd. Turon. 590. b.
- Marcus Philippus, orig. ducens ab Anco Marco Rege III Roman. 411. n.
- Marculfus, Ab. Nantensis. 573. n.
- Marcus, Rusticus Vitriaci. 488. a.
- Mardus de Cameraco, testis. in Dipl. Henr. Reg. pro Mon. Hasnon. 599. d.
- Margarita, uxor Macolmi Regis Scott. 176. a.
- Margarita Cenom. desponsata Roberto filio Ducis Norm. Willel. Conq. 54. a. 85. c. 231. d. 232. b. 244. c. 634. a. b.
- Margarita, uxor Hugonis de Claremonte Belvac. 359. b.
- Margarita, fil. Winemari Castell. Gand. uxor Stepponis Militis Gandav. 298. c.
- Margarita de Novoburgo in Norman. filia Rotroldi Comitis de Pertico. 359. b.
- Maria, filia Reg. Scotiæ, uxor Eustac. Com. Bolon. 206. a.
- Marianus Scotus, Mon. Fuld. Script. Chronog. 73. a. n. 191. d. n. 203. n. 358. b. 432. a. 638. a.
- Marnardus Dives, Dom. Archiaci et Botavillæ. 264. a.
- Marpessa, Amazon. Regina. 623. b.
- Mars, Deus Ethnicorum. 37. d. 441. a. b.
- Martellus. *Vide* Gaufr. Martel.
- Marthoardus de Salmurio. 257. b.
- S. Martialis. 503. n. 504. b. n.
- S. Martinus, Turon. Ep. 11. d. 12. a. 271. d. 272. a. c.
- S. Martinus, Ab. Vertanensis. 457. b. n.
- Martinus, Capellan. Gaufr. Mart. postea Trigrensis (Trecor.) Episc. 285. n. Britann. Ep. 429. n.
- Martinus Abracy, Baro Norm. 339. b.
- Martinus, Mon. Monasterii-novi Pict. Script. 118. n.
- Mateoda, Mateodis, et Matodis, uxor Guid. Gaufr. Ducis Aquit. et Pictav. Com. 219. c. 221. a.
- Mathias, Com. Nannet. 349. b. 412. d. n.
- Mathiellus, Mil. Norm. frater Richardi, nepos Rodberti de Witot. 232. c.
- Mathildis, Abbatissa S. Trinit. Cadom. 47. c.
- Mathildis, Imperatrix, uxor Henrici V. 158. n. 161. n.
- Mathildis seu Mathilda, filia Conradi Salici Imp. et Gisela, desponsata Henrico I Fr. Regi. 5. a. 157. c. n. 161. a. b. 385. b. 386. a. 393. d. 481. n. 486. c. 564. a. b. Henrici Imperat. Neptis (melius soror). 157. c. n. 276. b. 409. b. 411. c.
- Mathildis et Mathilda, soror Lotharii Franc. Reg. uxor Conradi Burgund. Reg. et mater Rodulfi Reg. 13. b. 143. c. 370. b. 543. b. 547. c.
- Mathildis, fil. Balduini V Flandr. Comitis, uxor Guill. Conq. Angl. Regis et Ducis Norm. 36. a. 45. b. 47. c. d. e. 55. c. 56. b. 80. d. 103. b. 144. b. 146. b. 168. n. 169. a. 173. b. 180. b. 186. c. 188. c. d. e. 189. a. 209. d. 210. a. 212. c. 229. d. 231. b. 237. d. 240. b. c. 241. b. c. 243. b. c. 247. a. b. c. 255. b. 313. e. 315. c. 316. c. 318. n. 338. b. c. 340. a. 348. b. 357. c. d. 361. d. 363. a. 369. e. 380. c. 382. d. 388. d. 442. b. c. d. e. n.
- Mathildis seu Matildis, fil. Eustachii Com. Bolon. uxor Stephani Bonon. Com. et Angl. Regis. 206. a. n.
- Mathildis, fil. Hermannii Suciæ Ducis, soror Gisela Imperat. uxor Frederici II Lothar. Ducis, mater Beatricis. 249. n. 262. n. 418. a. 452. d.
- Mathildis, fil. Bonifacii March. Ital. et Beatricis, uxor Godefr. Gibb. Lothar. Ducis. 26. b. n. 66. n. 68. a-d. 151. c. n. 249. n. 250. b. 262. c.
- n. 356. b. c. 370. a. 429. b. 452. n. 453. a. d. nn. 492. n. 642. e.
- Mathildis, fil. Hermannii Saxon. Com. uxor 1^o. Bald. III Fl. Com. 2^o. Godefridi Ducis Heiban, et Com. Vir-dun. 370. b. 389. n. 421. b. n.
- Mathildis Saxonæ Comitissa, uxor Godefridi Comit. Ardenn. mater quinque filiorum. 202. n. 301. n. 414. a. 458. b. c.
- Mathildis, filia Gerbergæ, mater Eustachii Bolon. Comit. 370. a. b.
- Mathildis Lovan. fil. Henrici Sen. Comit. Lovan. et Bruxell. uxor Eustac. Bonon. Com. 149. n. 206. a. 346. n. 374. b. 376. e. 416. c.
- Mathildis, fil. Bald. seu Ernuculi Bolon. Comitis, uxor Ardolphi Com. Glisn. 295. c. 296. c. 297. n. 303. n.
- Mathildis, fil. Richardi I Norm. Ducis, uxor Odonis Comitis. 386. d. 628. a.
- Mathildis, uxor Elonis Com. Palatii, mater Richeræ Polon. Reginæ. 462. n.
- Mathildis, fil. Gozelonis Ducis, uxor Henrici Com. Palatini. 415. d.
- Mathildis, uxor Eliæ Com. Cenom. mater Eremburgis Reginæ Jerusal. 444. d. n.
- Mathildis, uxor Richini Com. mater Udonis Tullen. Episc. 153. a.
- Mathildis, fil. Henrici Com. de Rupe, uxor Domini de Walecourt. 374. b.
- Mathildis, uxor Will. Ferrum-Sectoris, mater Trulli de Podio-Augusti, et Rainaldi de Podio-fagi. 373. n.
- Mathildis, uxor Will. de Thoarcio Vicecomitis. 373. a.
- Mathildis, fil. Will. de Archis, uxor Willelm. Camerarii de Tancarvilla. 58. a.
- Mathildis, uxor Guill. de Belismo. 323. b.
- Mathildis, fil. Will. Talavatii et Mabilæ. 42. e.
- Mathildis, fil. Rogerii de Monte-Gomercii. 227. n.
- Mathildis, fil. et Hæres Gaufridi Mar-kisæ Dom. uxor Arnoldi Ardensis. 304. d. e. 305. c.
- Mathildis, mater Albrici de Cociaco. 431. b.
- Mathildis, uxor Simonis Sylvanect. 156. b.
- Mathildis, uxor Willel. de Podio-Augusti. 373. n.
- Mathildis, fil. Gunonis Militis. 423. n.
- Matthæus Parisius, Script. Hist. 71. n.
- Mauricius, fil. Gerardi cognom. Arimeri. 590. c.
- Maurilius, Scholasticus Eccl. Halverstat. deinde Mon. Fiscan. Ab. Florentin. in Ital. postea Rotom. Archiep. 46. d. 48. a. 52. c. 70. c. e. 90. c. 167. b. 168. e. 188. c. 230. b. 234. d. 238. d. n. 245. d. e. n. 338. c. 357. c. 362. b. 363. d. 364. a. 379. b. c. 382. n. 387. a. 529. a. c.
- Mechtildis seu Berta, fil. Florentii Comitis ulterioris Frisiæ et Holland. uxor Phil. I Fr. Regis. 63. n. *Vide* Berta.
- S. Medardus, Noviom. Ep. 582. n.
- Meinhardus, Scholast. et Theol. Bavenberg. 502. a.
- Meinwertus, Ep. Paderborn. 277. n.
- S. Melanius. 280. n.
- Melina, fil. Hildiardi Benef. Mon. S. Salvii apud Monsterol. 576. a.
- Melus seu Meles, Longobardus, Dux Norman. in Apulia. 140. n. 448. b. n. 449. a.
- B. Memmius, Ep. Catalaun. 576. c.
- Menardus, Archiep. Senon. 32. c. *Vide* Maynard.
- Menegaldus, Philosophus. 285. e.

Merovœus, Rex Franc. 458. n.
 Merovingici Reges. 370. n.
 Meruith, seu Merewit, qui et Brithwi Lotharing. Wellensis Ep. in Angl. 312. n.
 S. Mevennus. 434. c.
 Michaël, Ep. Abrinc. 72. b. 379. d.
 Michaël, Baioc. Miles, fil. Malgerii Rotomag. Archiepiscopi. 245. c. 338. c.
 Michol, filia Saül Regis 653. e.
 Miletius de Castellione, frater Guidonis Rem. Archiepiscopi. 318. n.
 Milo, Dervensis Abb. 522. d.
 Milo, Com. Barri super Sequanam. 487. n.
 Milo, Com. testis in Charta Rob. I Burg. Ducis, pro S. Benign. Divion. 611. b.
 Milo de Monte-Barro, Benef. Eccles. Molism. 198. n.
 Milo de Monte-Letherico, pater Elisab. uxoris Joscelini de Cortiniaco. 276. a. n.
 Milo de Cortiniaco, fil. Joscelini de Cortiniaco et Elizab. de Monte-Let. 276. a. n.
 Milo de Brayo, fil. Guidonis, et frater Elizab. de Monte-Leth. uxoris Joscelini de Cortiniaco. 275. n. 276. a.
 Milo de Monte-Letherico, testis in Char. Theob. et Steph. Comitum, pro Eccl. Ambian. 424. c.
 Milo de Monte-felicio, testis in Char. Theobald. et Steph. Com. pro Eccl. Amb. 424. c.
 Milo Orphanus, Mil. Abbatis-villæ. 434. a.
 Milo, nepos Ansoldi, Miles reus criminis erga Henricum Reg. 605. c. d.
 Milo, frater Ansoldi, testis in Dipl. Henr. R. pro S. Med. Suess. 582. c.
 Milo, fil. Aldonis, testis in Char. pro Mon. Besuen. sub Rob. R. 639. a.
 Milo, Sacerdos, testis in Dipl. Rob. Reg. pro S. Benigno Divion. 378. e.
 Milo, frater Arbei Clerici, testis in Char. Rob. I Burg. Due. pro Mon. Cluniac. 613. a.
 Milo, Mon. qui scripsit Chart. Ragin. Burg. Com. pro S. Benig. Divion. 421. a.
 Mingoldus de Monteacuto, testis in Dipl. Henr. Reg. pro Cœnob. Hasn. 599. d.
 Miseco seu Misico, Rex Polon. 18. c.
 Dux Polon. pater Casimiri. 423. b.
 Missac, cognomin. Mascelinus, Ab. Gemblac. 201. d.
 Morardus, Ab. S. Germ. Paris. 275. c. n.
 Morcardus, Morcarius et Morcarus, Com. in Angl. fil. Algardi, frater Edvini Com. 101. c. 102. b. 155. d. 238. b. 243. a. 313. d. 636. c.
 Moreau de Creon, Hostis Will. Nothi. 334. d.
 Moriella, uxor Tancredi Militis Norm. 139. b. c.
 Morinus de Trembleia, Benef. S. Germ. Paris. in Dipl. Henr. R. pro cod. Mon. 598. d.
 Movon de Reues, Hostis Will. Nothi. 334. d.
 Moyses, Legislator populi Israel. 487. d.

N

NANTERIUS, Vicecomes, testis in Dipl. Henr. Reg. pro Mon. Fossat. 578. b.
 Natalis, Ab. S. Nicolai Andegav. 156. a.
 Nazarea, filia Berardi Comitum Rodan. 200. d.
 Nebelon, filius Childebrandi, pater Thieberti, avus Roberti fortis. 386.

c. n.
 Neunenoius, seu Nomenoius, Brito, qui incendit Mon. S. Flor. Salmur. 58. n. 349. c. n.
 Nepotianus, tempore S. Hieronymi Eccl. Doctoris. 495. c.
 Nevelo de Peirfond, Nobil. Fr. 111. c.
 Nevelo de Bova, testis in Ch. Theob. et Steph. Comitum, pro Eccl. Ambian. 424. d.
 S. Nicasius, Rotom. Ep. 476. n.
 Nicephorus, Patriarcha Jerosol. 354. a.
 Nicolaus I, Papa. 651. e.
 Nicolaus II, Papa. 22. b. 23. b. n. 24. e. 32. c. 49. a. 62. b. 74. a. 146. c. d. n. 159. d. 161. c. 169. d. 219. d. n. 229. d. n. 230. a. c. d. 244. a. 246. n. 295. a. 357. b. 382. a. 430. d. n. 431. a. 451. d. nn. 492. c. 493. a. b. d. 494. a-d. nn. 498. c. 524. nn. 529. c. d. 531. a. c. 643. e. 652. c. d. 653. b. c. 654. a. b. n.
 Nicolaus, fil. Richardi III Norm. Duc. Mon. Fiscan. Abb. S. Audoeni Rotom. 70. n. 71. b. 72. b. 244. a. 321. c. d. nn. 326. n. 330. n. 628. d.
 Nicolaus de Bascheritvilla, seu de Baschevilla, Miles Norm. 58. b. 229. b.
 Nigellus, Neel seu Nigell, Præses seu Princeps Pagi Constantin. Vicecomes. 35. a. 43. b. n. 46. a. 76. c. 77. a. 177. e. 178. a. 316. d. 323. c. d. 324. b. c. d. 332. a. b. c. 333. b. c. d. 334. a-d. 335. a. b. c. 336. d. e. 337. a. d. 338. a. 339. a. 340. b. 402. d. n.
 Nigellus, Mil. Norm. nepos Rodberti de Witot. 232. c.
 Nigellus-Turaldus vetulus, testis donationis à Rob. Norm. Duce factæ Mon. S. Petri Pratell. 387. c.
 Nihardus de Monte-aureo, Baro Præs. Dedicat. Eccl. Vindocin. 507. a.
 Nihardus, de quo mentio fit in notitia pacis inter Gaufr. Com. Andeg. et Gervas. Cenom. Episc. 635. e. d. e.
 Ninus, gener. Rodberti Franc. Reg. 170. b.
 Nitardus seu Nithardus, al. Nico vel Nitho. Leod. Ep. 9. e. 163. n. 172. n. 202. b. n. 293. e. 415. b. 462. b. nn.
 Nithardus, Ep. Nicensis. 509. d. 516. b.
 Nivardus de Monte-forti, testis in Char. donat. factæ S. Petro Carnut. 433. n.
 Nivardus, Miles, Advocatus Abbatiae Fossat. 577. d. e. n.
 Nivello, Miles, testis in Dipl. Henr. R. pro S. Med. Suess. 583. b.
 Nizo, qui et Riehardus, Ep. Leod. 351. b.
 Nocherus, Ep. Leod. 9. c.
 Norbertus Fland. pater Bernoldi, Norberti et Ravan. 106. d.
 Norbertus, fil. Norberti, frater Bernoldi et Ravan, testis in fund. Watin. Mon. 106. d.
 Norbertus Ansculfus, Mon. 599. a.
 Norgaudus, Ab. Altivillar. 322. e.
 Normannus, Dom. de Monte-Rebelli minoris. 280. c.
 Normannus, Miles, fil. Widonis cogn. Bolleim. 229. c.
 Nortpertus, Ab. S. Galli. 8. d.
 Notkerius, Com. frater Fulconis Epis. Suess. 421. n.
 Numa Pompilius, Legisl. Roman. 411. n.

O

ODA, filia Gosel. Loth. Ducis, uxor Lamberti II Com. Lovan. 215. n. 370. c. 376. e. 423. a. 463. b.
 Oda, uxor Galeranni Com. Mellenti. 433. b.

Odalricus, Decanus. testis in Ch. Rob. I Burg. Due. pro Mon. Clun. 613. a.
 Odalricus, Præpos. Eccl. Rem. 361. n. 481. n.
 Odardus, testis in Dipl. Henr. R. pro S. Med. Suess. 582. a. 583. b.
 Odbertus, frater Hugonis Rodæ, testis in fundat. Eccl. Watin. 106. d.
 Oddo Major, servus S. Benigni Divion. 615. a.
 Odelerius, fil. Constantii Aurelian. pater Orderici Vitalis. 221. n.
 Odelgerus, Decanus vel Prior Mon. S. Richarii. 131. n.
 Odelinus seu Odolinus, Camerarius, testis in Dipl. Henr. R. pro S. Medar. Suess. 582. a. 583. a.
 Odelricus, Lingon. Archidiacon. postea Lugdun. Archiep. 12. d. e. 145. a.
 Odelricus genere Noricus, Ep. Benevent. 642. d.
 Odelricus, Ab. Corbeiensis. 134. e.
 Odelricus, Com. fil. Gerardi Com. Alsatiæ. 419. n.
 Odelricus, Com. Benef. Mediani-monast. 369. c. n.
 Odericus seu Odricus, Ab. S. Trinit. Vindocin. 30. d. 217. c. n. 430. b.
 Odfridus Renlofus, fil. Heregoti. 106. b.
 Odfridus Fland. pater Walteri. 106. d.
 Odilardus et Odyardus, Ab. S. Petri Catalaun. 32. d. 145. e. 344. b. Oylardus. 522. d.
 S. Odilo, Clun. Ab. Virgo Centenarius. 20. e. 112. n. 144. n. 145. a. b. c. n. 164. a. 196. d. 199. d. 218. c. n. 283. a. 285. c. 294. d. 353. c. 378. a. b. c. 388. a. 423. n. 458. a. 509. d. e. 516. b. 544. b. n. Otelo seu Outelo. 545. a. e. 552. d. Odelo. 553. d. Cluniac. Presbyter et Mon. 612. b.
 Odilo, Monac. Besuæ. 638. e.
 Odo, Ep. Bajoc. frater uterinus Will. Conq. Com. Cantia, Admin. Angl. Regni. 38. b. 43. a. b. 46. n. 53. b. 70. d. 90. d. e. 95. d. 101. e. 102. a. b. 103. d. e. 166. d. 189. d. n. 210. a. 212. d. 234. d. 238. b. 239. b. c. d. 248. c. d. 285. a. 313. d. 314. d. 315. b. e. 339. d. e. 340. n. 351. a. 362. e. 363. e. 638. a.
 Odo, Bigorr. Ep. 115. a.
 Odo, Ab. S. Germani Autissiod. 377. b. n. 647. e. 648. c.
 Odo, Ab. S. Joan. Angeriac. 120. a. 121. a. n. 221. b. 372. e. n. 373. d.
 Odo, Ab. Trenore. 112. a.
 Odo, Ab. S. Sabini Pictav. 506. e.
 Odo et Oddo, Ab. Besuensis. 203. d. e.
 Odo, Rex Franc. frater Roberti Com. Paris. et March. Franc. 170. b. 274. d. 590. n.
 Odo, fil. Roberti Fr. Reg. et frater Reg. Henrici. 46. e. 83. c. d. 160. b. 170. d. 179. d. 222. d. 247. c. d. 266. n. 418. d. 472. e. 473. e. 474. a. 483. b. 566. d. 589. b. nn. Vide Eudo.
 Odo I, Dux Burgund. cognom. Borel, filius Henrici Ducis, frater et Successor Hugonis I Burg. Ducis. 113. a. 162. c. 204. a. 487. a. n.
 Odo I, Com. Palatinus Campaniæ et Briæ, fil. Theob. Tricat. pater Odonis II. 73. n. 143. b. 278. n. 282. b. 286. d. 329. n. 343. n. 370. b. 457. n. 628. a.
 Odo, Otto, Udo, Vto, Voto II, Com. Camp. fil. Odonis I, pater Theob. et Steph. Princeps Carlingorum, fil. Sororis Rudol. Regis Burg. Conradi Imp. competitor. 4. a. b. d. e. 5. a. b. 8. e. d. 18. c. d. 19. a. 29. c. 55. a. 59. d. 73. b. n. 117. d. 118. c. 123. b. 137. d. 143. b. c. d. e. 144. d. 158. d. 159. a. 160. b. 163. b. c. 171. b-e. 172. b. n. 196. b. d. 202. b.

213. d. 214. a. b. 215. b. 217. e. 249. b. 256. d. 260. d. e. n. 261. a. 265. n. 266. n. 267. b. c. 277. c. 278. a. b. n. 286. d. 292. a. 293. e. 308. b. c. 344. a. d. 347. a. b. c. 349. b. 350. c. 351. b. c. d. 352. b. 364. d. 370. b. 387. d. 415. b. 419. a. c. d. 420. b. d. e. nn. 421. b. c. 423. n. 424. c. 455. d. nn. 456. n. 458. c. n. 459. a. 478. e. 509. b. 585. n. 631. d. e. 633. d. 640. d. e. 643. d. *Vide* Eudo.
- Odo III, Com. Camp. fil. Theobaldi III. 282. b.
- Odo, fil. Stephani II Camp. Comitum, exul in Anglia. Comes Albemarlæ. 53. n. 78. n. 160. d.
- Odo, Regis Eduar. cognatus, Præfectus Classis, Consul in Anglia, et inde per Godwinum ejectus. 167. d. 174. d. 208. a.
- Odo, Com. Vascon. Dux Aquit. et Com. Pietav. fil. Guill. V. Aquit. Duc. et Brisacæ, frater Guill. VI, VII et VIII. 119. d. 217. a. b.
- Odo, Comes, testis in Dipl. Henr. R. pro. Mon. S. Petri Melidun. 570. a.
- Odo, fil. Herluini de Contavilla, Militis, et Herlevæ seu Herlettæ, frat. uter. Guill. Conq. *Vide* Odo Ep. Bajoc.
- Odo, Vicec. de Thoarcio, fil. Widonis Vicec. 372. d. e.
- Odo seu Oddo, fil. Rodulfi, frater Eldeburgis uxoris Gaufr. Vicecomitis Bitur. 387. n.
- Odo Senior, Dom. Dolensis, seu Dux Dol. pater Radulphi Prudentis. 387. d. n. 388. a. n.
- Odo Exoldunensis, fil. Radulphi Prudentis Dol. Dom. 387. e. n.
- Odo Rufus, Dolensis castris Dom. 282. d.
- Odo Dolensis, Baro præc. Dedicat. Eccl. S. Trinit. Vindoc. 507. a.
- Odo, frater Hervei Donziac. Dom. pater Gaufridi. 648. c.
- Odo seu Oddo Nerduinus Miles, nepos Hugonis Comitum Belmont. benef. Monast. Besuensis. 638. e. 639. a. b.
- Odo, fil. Ausgoti, frater Herluini Becc. Abbatis. 35. n.
- Odo de Calvimonte, Mil. Wilcass. 235. c.
- Odo, unus ex Optimatibus Palatii Reg. Fr. Henrici I. 582. c.
- Odo Ruffinus, Defensor Marsonis contra Ludovicum V Fr. Reg. 170. b.
- Odo, Decanus Eccl. Paris 433. b.
- Odo, fil. Guazonis Domini castris Teodemer. in pago Carnut. 431. n.
- Odo *des Anglures*, testis in Dipl. Henr. Fr. R. pro Mon. Hasnon. 599. d.
- Odo, fil. Gilberti, testis in Charta Theob. et Steph. Com. pro. Eccl. Ambian. 424. d.
- Odo, Præpositus, testis in Charta Rob. I Burg. Duc. pro Mon. S. Germ. Paris. et S. Benigni Divion. 614. a. 615. a.
- Odo, Præpositus, testis in Charta Guill. Aquit. Ducis pro Monast. novo Pic-tav. 372. e. n.
- Odo, Sacerdos, carminum Scriptor. 444. n.
- Odo, Noviom. testis in Dipl. Henri. R. pro S. Medardo Succs. 594. d.
- Odo Grossus, Normannus crudelis. 37. d.
- Odo vir ingenuus, fil. Humberti. 251. c.
- Odo, Monac. de Parisiaco. 594. c.
- Odolricus, Ep. Aurelian. fil. Rainardi et Alvisæ 457. b. nn.
- Odolricus, Ab. S. Martialis. 506. e.
- Odolricus, Ab. Mon. Coucbensis. 433. a. n.
- Odolricus, Archidiaconus. Paris. 606. b.
- Odorannus, Monac. S. Petri Vivi Senon. 566. n.
- Odouart (Eduardus), filius Ethelredi Reg. Angl. 400. a. b. n. *Vide* Eduardus.
- Odulfus, Grammaticus. 439. b.
- Ogiva, uxor Caroli Simpl. mater Ludovici Transm. 626. d.
- Ogiva, fil. Gilesberti Com. Lizelinborg, uxor Balduini Pulera-barba Fland. Com. 388. c.
- Oilardus, Miles Drogonis Bovensis. 433. d.
- S. Olavus, Rex Norv. et Martyr. 309. c.
- Olbertus, Ab. Gemblac. 164. a. 201. c. d.
- Olbertus, primus Ab. S. Jacobi Leod. 12. b. 294. a.
- Olfridus, Odfridus, et Otridus, Canon. Fundator Mon. Watin. Prior, Præp. et Ab. ejusd. Mon. 104. n. 105. c. d. 107. a. b. d. 108. a.
- Oliba, fil. Olibani Cabretæ Comitum Bisulduni, Mon. Ab. Rivipulli, et Ep. Vicensis seu Ausonensis. 290. a. n. 514. a.
- Olibanus, Ab. S. Saturnini in pago Carcass. 419. e.
- Olibanus Cabreta, Com. Bisuldini, pater Olibæ Epi. Auson. et Bernardi Sciendentis-ferrum. 289. e. 290. b.
- Olivarus, Germanus Arnulfi Talavatii, Mon. Becc. 41. d. n.
- Olricus, fil. Hermi, testis in Donat. facta Mon. Guat. 406. b.
- Onulfus, Dapifer Roberti Fris. 106. c.
- Onulfus, Scriptor præfat. vitæ S. Popponis. 461. n.
- Ordericus et Ordricus Vitalis, Mon. Utic. Script. Hist. 34. n. 57. n. 75. n. 136. n. 190. n. 216. n. 221. c. n. 225. n. 228. n. 236. n. 237. n. 238. n. 239. n. 240. n. 242. n. 243. n. 244. n. 245. n. 247. n. 303. n. 321. n. 330. n. *et alibi*.
- Orosius, Scriptor. 83. n. 104. c. n. 260. b.
- Orricus, vir pessimus. 257. d.
- Orscandus, Ep. Cornugallie. 372. b.
- Osbernus, Ep. Crid. frater Guill. Com. in. Norm. 153. n.
- Osbernus, fil. Erfasti, Canon. et Archidiaconus. Lexov. Mon. S. Trinit. in monte Rotom. Prior Cormel. atque Utic. Ab. 49. a. 50. b. 224. d. 230. a. b. c. d. n. 231. n. 232. c. 233. d. n. 235. b.
- Osbernus *de Crepon*, fil. Herfasti fratris Comitissæ Gunnoris, seu Osburnus vel Ober, Procurator domus Will. Norm. Duc. Dapifer Normanniæ, pater Willel. Dapiferi. 37. d. 38. a. 45. c. 47. b. 52. e. 56. b. c. 58. b. 79. d. 91. e. 94. b. 97. b. 101. e. 103. d. 167. d. 178. d. 186. a. b. 208. a. 209. d. e. 229. a. 223. e. 233. n. 234. e. 236. c. 238. a. 239. b. 241. b. 243. b. 245. c. 248. n. 313. d. 314. n. 328. e. 329. n. 337. a. 340. a. 342. a. 366. d. 367. a.
- Osbernus, Mon. Fontanell. frater Papiæ uxoris Richardi II Norm. Duc. 476. c.
- Osbernus de Bolebec, conjux unius Sororis Comitissæ Gunnoris, pater Galterii Giffardi et Godefridi. 58. a.
- Osbernus, pater Gisleberti Epi. Ebroic. 242. d.
- Osbernus, fil. Richardi, Baro Guill. Norm. Ducis et Reg. Angl. 187. n.
- Osbernus, cognom. Pentecost, Norman. 78. n. 311. d.
- Osmundus, cogn. Drengotus Miles, primus Normannorum in Apulia. 49. b. c. 227. b.
- Osmundus, Armiger Richardi I Norm. Duc. 57. b.
- Osmundus de Centum-villis, Vicecom. Vernonii. 58. b.
- S. Oswaldus, Archiep. Eborac. 184. n. 522. n.
- Ota, Abbatissa de Confengun. 640. b.
- Otbertus, fil. Aldonis, frater Aymonis, Burgundi. 608. a.
- Otbertus, testis in Charta pro Mon. Besuensi. 639. a.
- Othranus, Ab. S. Albini Andeg. 287. a.
- Othegerus, seu Othgerus Clericus, benef. Mon. S. Salvii apud Monster. 574. d. 575. c.
- Otherus, pater Walteri, unus ex Optim. Norm. in Angl. degentibus. 54. n.
- Otmarus, testis in Charta Reg. Burg. Ermengardis pro Mon. S. Andreæ Vienn. 556. c.
- Otmundus de Calvimonte, fil. Rodberti Eloquentis de Calvimonte. 235. e.
- Otho, seu Otto, Cardinalis, qui et Urbanus II Papa. 74. c.
- Otto, Archiepiscopus Ausciæ. 394. n.
- Otto seu Otho, Ratispon. Ep. 22. d. 62. d.
- Otto, Ep. Argentin. 434. d.
- Otto, Frising. Ep. Scriptor. 260. a. n. 261. n. 262. n. 263. n.
- Otto Magnus et Major, seu Otho I Imper. fil. Henrici Aucup. Imp. 143. n. 152. n. 170. a. 366. n. 369. c. n. 370. c. 417. n. 452. n. 584. n.
- Otto seu Otho II, Imp. fil. Ottonis I 11. n. 458. n. 470. n. 474. n.
- Otto seu Otho III, Imp. Augustus, fil. Ottonis II. 152. b. 422. d. 458. b.
- Otto IV, Imp. antea Saxon. Dux, fil. Henr. et Mathil. 317. n.
- Otto seu Otho, Dux Francorum, avus Conradi Salici Imper. 1. n. 2. b. fil. Hudicæ filiæ Othon. I, Imp. pater Henrici et Chononis. 370. c.
- Otto seu Otho, Dux Lothar. fil. Caroli Loth. Ducis et Annæ, frater Gerbergæ. 201. n. 202. n. 301. n. 437. c. n. 458. n.
- Otto, Dux Mosellan. fil. Rieuiui Comitum Viridun. 301. n.
- Otto, Dux Bajoar. contra Henr. IV Imp. rebellis. 65. a. 434. c.
- Otto seu Otho, Palatinus, Com. de Rinecke, fil. Hermannii Lotharingi, Pseudoregis Germ. 74. d.
- Otto, Marchio Ital. pater Bertæ uxoris Henrici IV Imper. 62. d. 263. a. 361. d. 416. a. 433. c.
- Otto, seu Otho, Dux Burg. fil. Hugonis Magni, frater Hugonis Capeti. 170. c.
- Otto seu Otho Willel. Com. Divion. et Burg. pater Rainaldi Com. 15. a. 579. e. n. 552. d. e. n. 558. d. 607. e. 608. a. 612. d-e.
- Otto, Com. Matiscon. 411. n.
- Otto, Comes. nepos Hugonis Epi. Autiss. 418. b.
- Otto, Com. Lovan. fil. Henrici Lovan. Comitum 351. d. 422. a. 437. d. n. 463. c. n. 637. c.
- Otto, Com. fil. Arnulphi Com. de Chisneo, pater Alberti Com. 150. b. 359. c.
- Otto, Com. pater Ludovici Com. Chisneiensis. 249. d.
- Otto, Miles de Bessiac. 614. a.
- Oylardus, testis in Dipl. Henr. R. pro Mon. Centul. 570. d.

P.

PAGANUS de Arluns. 370. a.
 Palamedes, vetus Heros. 322. n.
 Pallas, fil. Evandri. 281. a. 294. d.
 Pffff

- Palumbus**, Presbyter Romanus. 181. n. 284. n. 294. d.
Pandolfus, Padicius, Padulphus, Pandolphus, Pardolfus, Cancell. Reg. Burg. 541. c. d. 542. n. 543. d. 544. d. 545. d. 546. b. 547. b-d. 550. c. 551. c. 554. b.
Pandulfus, Princeps Capuæ. 449. n.
Papnutius. 24. c.
Papia, Pavia, uxor Richardi II Norm. Duc. 39. d. 245. c. 316. c. d. 330. a. n. 476. c.
Papia, filia natural. Richardi III Ducis Norm. uxor Gulberti Advocati de S. Galerico. 246. c. n.
Papia, Mater Willelmi Arcens. 82. b.
Papias. 355. d.
Papinius. 240. n.
S. Pappolus, Pontifex. 498. c.
Paschalis Papa II. 390. n. 530. b.
Paschasius. 528. e.
Pavia. *Vide* **Papia**.
Paula, filia Hugon. II Comit. Cenom. 634. a.
S. Paulus, Sacerdos Britanniae. 277. b.
Paulus, Primicerius Metens. 438. n. 528. d. 533. a.
Pelegrinus, Peligrinus, Pilegrinus Archiep. Coloniens. 73. b. 202. b. 615. e. 617. b. 619. a.
Pelliciarus, nomen Irrisionis Willelmi Nothi Norm. Ducis. 44. b.
Perencesius, Abbas Roton. 371. a.
Perronella, uxor Hugonis Maëngo. 373. d.
Petronilla, S. Crucis Pictav. Abbatissa. 280. b.
Petronilla, uxor Gaufridi Comit. Engolism. 199. d. 264. a. b. c. 373. d.
Petronilla, uxor Gaufridi Santonens. Com. 548. n.
Petronilla, filia Gaufridi Comit. Engolism. uxor Hugonis de Podio-fagi. 373. d.
Petronilla, filia Ernaldi de Escalfoio. 233. a.
Petronilla, uxor Balduini, Majoris Abbatiae S. Saviniani Senon. 198. c.
Petrus, Episcop. Adurens. 416. n. 431. d.
Petrus Igneus, Monach. Vallis-Umbrosæ, postea Episcop. Alban. et Cardinal. 24. c. 221. b. n.
Petrus, Aniciens. Episc. 428. b. c.
Petrus, Aquensis Episc. 513. c.
Petrus Cellensis, Abb. S. Remig. Rem. postea Episcop. Carnut. 464. n.
Petrus, Episcop. Florentin. 25. a.
Petrus, Episcop. Magalon. 416. d. 417. d.
Petrus Damiani, Episcopus Ostiens. Legatus in Gall. et Scriptor. 146. n. 147. a. 196. n. 218. n. 580. n. 653. n.
Petrus, Vasens. Episc. 513. c.
Petrus, S. R. E. Diac. et Romæ Præfectus, tempore Leonis Papæ IX. 197. b. 466. b. 523. a.
Petrus, Abbas Carrof. 218. b.
Petrus, Abbas Condom. 395. c. 396. a. b.
Petrus, natione Apulus, Abbas S. Germani Paris. Cancellarius Philippi I Reg. 276. b.
Petrus, Abb. S. Martialis Lemovic. 288. c.
Petrus, Abbas de Nantoilo. 506. e.
Petrus, Abbas Nobiliac. 217. b.
Petrus, Abbas Rodens. 426. b.
Petrus, Abbas Trenorc. 112. c. n. 113. a.
Petrus, Abbas S. Victoris Massil. 432. a.
Petrus, Abbas Vosiensis. 289. a.
Petrus, Rex Hispaniae, maritus Agnetis filiae Guillelmi-Gaufridi Pictav. Comit. 119. a. filius Sancii Regis Aragund. 221. b.
Petrus-Alphonsus seu Hildefonsus, fil. Sanctii Regis Galicæ. 359. a. b. c. n.
Petrus-Guillelmus, cognom. Acer, Dux Aquit. et Com. Pictav. fil. Guillelmi Magni et Agnetis Burg. 217. b. d. 218. d. *Vide* Guillelmus et Willelmus.
Petrus-Raimundi, fil. Raimundi Berengarii Comit. Barcinon. 290. c. d.
Petrus-Raimundus, Comes Biterr. pater Rotgarii Comit. Biterr. 290. n.
Petrus-Ramondi, seu Raimundus Comes Carcassonn. 514. e. n.
Petrus, filius Raymundi I Com. Substant. 416. d. n.
Petrus, fil. Geraldii Principis Debons. 397. c.
Petrus, Comes, Consanguin. filiorum Tancredi. 450. a.
Petrus Blesensis, Scriptor. 175. n.
Petrus Didonensis. 138. a.
Petrus, Sacerdos. 378. c.
Petrus Heremita, Cruce-Signatorum Dux. 394. a.
Petrus, fil. Herberti Pincernæ, Mil. Wilcass. 235. c.
Petrus, Miles, pater Amalberti. 277. d.
Petrus de Trimoliâ. 285. n.
Petrus Escausarius. 288. d.
Petrus de Salas. 397. a.
Petrus de Galar. 397. b.
Petrus, frater Willelmi. 432. e.
Petrus, benefactor Monast. S. Salvator. de Conchis. 433. a.
Petrus-Abbas, Baro. 507. a.
Petrus de Cameliaco. 507. a.
Petrus Maisnade. 507. a.
Petrus, seu Petro, Miles in Aquitan. 538. a. b.
Petrus, filius Roscelini. 590. c.
Pharamundus, Rex Franciæ. 170. a. 212. n.
B. Philibertus, Gemmet. Abb. 624. b.
Philippa, cogn. Mathildis, Guill. IV Com. Tol. filia, uxor Sanchii I Reg. Arrag. et deinde Guill. IX Comit. Pictav. et Aquit. Ducis. 486. n.
Philippus, Episc. Catalaun. filius Theobaldi Comit. Camp. 358. c.
Philippus, Imperator. 263. b. n. 410. n. 411. n.
Philippus I, Henrici I fil. Rex Franciæ. 22. b. 26. b. c. 28. a. b. d. 31. c. 32. a. b. e. 33. a. b. d. 47. c. d. 48. d. e. 53. d. 54. d. 56. a. b. 57. b. 63. n. 64. c-e. 70. d. 80. c. 85. b. 86. n. 110. a. 111. b. c. 114. a. 116. n. 118. e. n. 120. a. n. 129. n. 132. d. 133. n. 134. e. 135. a. b. 142. b. c. 149. d. 152. a. 156. e. 157. d. e. 158. a. b. n. 159. c. d. e. n. 165. a. c. 167. c. 168. n. 169. n. 170. a. n. 173. e. 180. b. 181. a. 186. c. d. n. 187. a. n. 189. a. 190. c. 197. c. d. e. 198. a. 200. c. 202. d. 203. d. 207. c. 209. d. 210. a. n. 214. a. 212. a. c. n. 213. a. b. 216. a. 220. a. 221. b. 222. e. 229. c. 233. a. c. 238. c. 241. c. 243. c. e. 245. e. 247. b. 248. c. 251. b. 254. d. 255. a. 263. b. 273. b. 274. a. 276. b. 283. d. 284. a. 286. a. n. 288. n. 289. n. 291. d. 292. c. 294. e. 295. a. 298. n. 305. n. 307. c. d. 312. a. 315. a. b. n. 317. a. b. n. 318. c. 319. b. c. d. 343. b. c. 344. b. n. 345. d. n. 349. a. 355. c. 356. e. 357. a. c. e. 358. a. b. c. 361. c. 363. a. c. 365. d. 366. a. 367. c. 369. e. 371. b. n. 373. d. 375. c. 377. d. e. n. 379. b. 382. c. 383. a. 384. d. e. 385. a. c. d. n. 386. b. 388. e. 390. b. d. 391. b. 393. d. 394. a. 409. c. n. 410. a. b. n. 411. c. n. 412. a. b. c. 415. d. 423. n. 430. c. 431. b. c. n. 432. a. 433. b. c. n. 434. a. c. 440. a. 443. nn. 477. e. 478. e. 479. b. 480. c. 481. c. nn. 482. a. 483. a. 486. c. d. nn. 487. n. 498. n. 559. e. 560. a. c. d. 562. d. e. 563. a-e. 564. d. e. 570. n. 573. n. 581. n. 592. n. 599. c. n. 600. b. d. nn. 601. e. 602. a. n. 604. a. c. 606. a. b. 607. c. 629. c. 634. d. 638. c. 648. d. 653. n.
Philippus II, Augustus, Rex Franc. 288. n. 295. n. 320. n. 467. n. 631. e.
Philippus, filius Balduini V Comit. Flandr. 357. d.
Philippus, fil. Roberti Fris. Comit. Flandr. frater Roberti. 47. d. 243. d. 390. b.
Philippus, Ardens. Dominus fil. Domini Ardens. 303. a. 306. a.
Philippus de Belismo, filius Rogerii de Monte-Gomerici. 227. n.
Philippus, filius Will. Talav. et Mabilæ. 42. e. 43. a.
Pibo, Episcop. Tull. 69. n. 152. d. 153. c. 369. b.
Piligrinus, Archiep. Colon. *Vide* **Pelegrinus**.
Pipinus, fil. Will. Talemont. 424. b.
Pippinus Heristel, pater Caroli Mart. 386. n.
Pippinus, Rex Franc. 289. n. 319. n. 386. n.
Polydorus, Scriptor. 175. n.
Pomponius Mella. 83. n. 479. n.
Pontia, uxor Pontii viri nobil. 201. a.
Pontius, Episc. Bigorr. 116. d. 117. a. b.
Pontius, Glandens. Episcop. 513. c.
Pontius, Massiliens. Episc. 513. c.
Pontius, Ep. Valentin. 555. c. n. 556. a.
Pontius, Abb. S. Genesii. 426. a.
Pontius, Abb. Simorr. 431. d.
Pontius III, Comes Tolosan. 219. d. 290. n. 387. d. n. 416. d. n. 422. n. Comes Arvern. 504. c. n.
Pontius, Comes Impuritanens. 510. b.
Pontius, fil. Bernardi de Pardilan. 396. e.
Pontius de Olbion. 397. b.
Pontius, Benefact. Mon. Saviniac. 200. a.
Pontius vir. nob. Benefact. Mon. Savin. 201. a.
Pontius Morellus. 201. a.
Popio. *Vide* **Poppo**.
Poppo, Popio, Boppo, postea Damasus Papa II. 60. c. 262. a. *Vide* **Damasus**.
Poppo, Patriarcha Aquileiens. 420. c.
Poppo, Popio, Archiep. Trevir. 1. a. 194. a. b. n. 261. b. 353. c.
Poppo, Popo, Episc. Metens. 198. n.
S. Poppo I, Stabulens. Abb. 149. c. 164. a. n. 201. d. 204. c. d. 252. d. e. 353. c. 414. n. 461. a. b. nn. 462. a. c.
B. Possennus, vel Posennus, Confessor. 488. c. 489. a.
Praxedis, Regina, uxor Henrici IV Imp. 27. b. c. n.
Ptolomæus, 83. n.
Pudicus, Budicus, Nannetens. Episc. filius Gualterii Episc. 522. d. n.

Q

QUERENTIA, uxor Anselini Præzeriens. 253. c.

S. Quintinus, Martyr. 638. c.

S. Quiriacus, 196. c.

Quiriacus, Episc. Nannet. 30. b. 412. e. 413. b. n.

R

R. Comes Ruthen. 146. n.

Rabbodo, Comes. 356. e.

Rabellus, Miles Norin. 36. d. 58. a. 400. b. nn.

- Rabodus, Radbodus et Ratbodus, Episc. Tornac. 110. a. 255. b. c. n. 482. n. 521. c. 592. n.
- Radbodus, Episcop. Sagiens. pater Guillelmi Abbat. Cadom. 242. d. *Vide* Ratbodus.
- Radeboto, Comes de Habechesburg. 434. n.
- Radegundis uxor Beraldi. 288. b.
- Radulfus, Archiep. Turon. 169. c. 348. n. 529. c. 530. c.
- Radulfus, Abbas Montis S. Michaëlis. 256. a. n.
- Radulfus Coggeshal, Abbas, Scriptor. 168. n.
- Radulfus, Rex Germaniæ, adv. Henrici IV. 195. n. *Vide* Rodolphus.
- Radulfus, Radulphus III Burgund., Rex. 322. c. 553. c. 554. b. c. e. 555. b. c. n. 556. b. 558. n. *Vide* Rodolphus.
- Radulfus, Radulphus, seu Rodulphus, *mendosè frater Henrici Regis Franc. dictus*. Archiepiscop. Bituric. 337. b. n. *Vide* Rodolphus.
- Radulfus, Veromand. Comes, fil. Hugonis fratris Philippi I Franc. Reg. 48. n. 319. b. c. 409. c. *Vide* Rodolphus.
- Radulfus, Radulphus Magnus, Comes Vallesii Crispini, et Medant. Annæ Regis Henrici viduæ maritus. 233. c. 238. c. 499. d. n. pater Walteri et Simonis. 111. b. 604. a. b. 606. c. *Vide* Rodolphus.
- Radulfus, Rodulfus, Baiocarum Comes. frater uterinus Richardi senior. Duc. Norm. pater Hugon. Bajocens. Episc. et Joannis Abrinc. Episcop. postea Rotomag. Archiepiscopi. 141. n. 169. a. 234. d. 239. a. 246. a. 248. d. 339. e. 379. c. 387. a. *Vide* Rodulphus.
- Radulfus, Comes, Regis Angliæ cognatus Classis Præfectus. 474. d. 311. b. 657. e. d.
- Radulfus de Waceio, fil. Roberti, Archiep. Rotom. et Comit. Ebroic. 177. d. 245. a. 401. b. 402. a. *Vide* Rodulphus.
- Radulfus, Comes Herford. filius Walteri Medantini et Godæ. 174. e. filius Godæ et Drogonis Wulcass. Comit. 248. a.
- Radulfus, Rodulphus, de Waher, Comes Northfolki et Suthfolki, seu *Southfolte* 185. d. e. 186. a. 187. n. 209. d. e. 636. d. *Vide* Rodulfus Brito.
- Radulfus, Comes Suession. 362. c.
- Radulfus, Comes de Monte-desider. 247. d.
- Radulfus, Rodulfus, filius Ardolphi Comit. Ghisnens. et Mathildis. 296. c. 297. a-e. 299. n. 306. n. *Vide* Rodulphus.
- Radulfus, Comes, fil. Yvonis de Niggellâ. 362. c.
- Radulfus, Comes, testis in Chartâ San-Germanensis Abbat. 599. a.
- Radulfus, Comes. 308. d.
- Radulfus alter, Comes. 399. b.
- Radulfus, Com. testis in Chartâ Reg. pro Hasnon. Cœnob. 599. c.
- Radulfus, Vicecom. Cenom. 430. c.
- Radulfus, Vicecom. Temboiac. 177. e. n. 178. a.
- Radulfus, Viceconsul seu Vicecomes Thore 269. a. n. *Vide* Rodulfus.
- Radulfus, Vice-Comes, Præsens Dedicationi Eccl. SS. Trinit. Vindoc. 506. e.
- Radulfus Vicecomes, in Aquit. 534. b-e
- Radulfus, Radulphus, Audomar. et Arl. Eccl. Canonic. fil. Arnoldi Arl. Com. 303. a. n. 306. c. 307. a. c.
- Radulfus Belvacensis. 606. c.
- Radulfus, Reginaldus de Bessin. 316. d. 332. a. 333. c. d. 335. c.
- Radulfus, Castellan. Brugens. 362. c. n.
- Radulfus de Caldreio, pater Fulcoii. 235. c. 475. c.
- Radulfus Camberarius, fil. Gerald. 387. c.
- Radulfus, Camerarius Franc. 207. c. 208. c.
- Radulfus de Felgeres. 54. n.
- Radulfus, Radulphus Gand. Dom. Alost. 392. n. *Vide* Rodulfus.
- Radulfus, Monachus S. Sepulchri Camerac. 481. a.
- Radulfus, Monachus, testis in Chartâ San-German. Abbat. 599. a.
- Radulfus, Rodulphus Mala-Corona. fil. Gerolii Major. Mon. Monachus. 225. b. d. 226. b. 228. b. 339. d. *Vide* Rodulphus.
- Radulfus de Malo-Leone. 373. a.
- Radulfus de Regvieres. 340. b.
- Radulfus Tesson 316. d. 334. a-e. 335. b. 340. b. *Vide* Rodulfus.
- Radulfus, Rodolphus de Toeniâ. 97. b. 236. d. 404. c. n. *Vide* Rodulfus.
- Radulfus, Nobil. Britto. 133. b. Benefactor S. Richarii. 133. b.
- Radulfus, fil. Herluini de Contavillâ. 248. c.
- Radulfus, fil. Lancelini de Balgenciaco. 632. c.
- Radulfus, fil. Radulphi Ardens. Canonici. 303. a. n.
- Radulfus, fil. Remundi *Delavarmac*. 396. d.
- Radulfus, fil. Rogerii de Mernlâ. 226. d.
- Radulfus, fil. Wascelini et Heremburgis. 226. c.
- Radulfus, *Vide* Rodolphus et Rodulfus.
- Radulfus, Renulfus de Bukevessant, seu *Briquessart*. 316. d. 333. c.
- Radulphus, Dapifer Reg. Philippi. 111. b.
- Radulphus Gand. Camerar. Flandr. fil. Radulphi Alost. 392. n. *Vide* Rodulfus.
- Radulphus Limesi. Baro Norm. 187. n.
- Radulphus, Pincerna Episc. Ambian. 434. a.
- Radulphus Prudens, senior Dol. fil. Odonis. Dol. 387. e. n. 388. a. n.
- Radulphus, Presbyter Noviom. 594. c.
- Radulphus Fl. pater Bernoldi. 106. d.
- Radulphus-Theobaldus, filius Radulphi Prudentis 387. n. 388. a. n.
- Radulphus-Infans. fil. Radulphi Prudentis. 387. n. 388. a. n.
- Raclendis, Raclendis, uxor Alberti Comit. Namuc. 360. a. n.
- Ragenaldus, Comes. 460. n.
- Ragenfridus, frat. Rodulphi Camerarii. 106. c.
- Raginbaldus, Episc. Arlat. 509. d. 516. b.
- Raginaldus, Abb. S. Maglorii Paris. 567. e. 568. n.
- Raginaldus, Abbas S. Nicolai Andeg. 419. b.
- Raginaldus, Abb. SS. Trin. Vindoc. 271. n. 505. e. *Vide* Rainaldus.
- Raginaldus, Comes Nivern. 421. a. *Vide* Rainaldus.
- Raginaldus, filius Guillelmi Comit. Nivern. 487. n. *Vide* Renaldus.
- Raginaldus, Comes, fil. Guill. 421. a.
- Raginaldus, Comes Burgund. pater Widonis. 76. c. *Vide* Rainaldus.
- Raginaldus, Cancell. Roberti Reg. 418. b. *Vide* Rainaldus.
- Raginaldus, fil. Ganfridi de Castro-Gunterii. 347. d. *Vide* Rainaldus.
- Raginaldus. *Vide* Reginaldus, Rainaldus, etc.
- Raginardus, Reginardus, Episc. Leo I. 163. n. 202. b. 351. b. n. 415. a. b. *Vide* Reginardus.
- Raginbaldus, Aggrippinas. 439. a.
- Raginerius, Miles Pontiv. pater Gualteri. 129. n.
- Raginerus Longi-Colli, Hannon. Comes, pater Lamberti Gerbergæ mariti, et Hannon. seu Montens. Comit. 201. b. n. 437. d. n. *Vide* Rainerus IV.
- Ragnulfus, unus ex Normannis qui in Apuliâ sedem fixerunt. 227. d. *Vide* Ramnulfus, Ranulfus.
- Raignaldus, Andegav. Scholast. 279. d. *Vide* Rainaldus.
- Raimbardus, Arlat. Episc. 513. c.
- Raimbertus, Episc. Virdun. 251. n. *Vide* Rambertus.
- Raimbertus, Presbyter. 594. c.
- Raimbertus, Miles. 599. n.
- Raimbertus, vir nob. 308. n.
- Raimundus, Ramundus, Abbas Condom. 397. b. c.
- Raimundus, Raymundus, Redemundus, Abb. Dolensis. 388. a. b. n.
- Raimundus Borelli, Comes Barcinon. pater Berengarii. 289. d. e.
- Raimundus-Berengarii, cogn. Vetulus, Comes Barcinon. 219. d. 289. d. 290. c. n. 291. a. 434. d.
- Raimundus Berengarii. Comes Barcinon. fil. Raimundi-Bereng. 290. c. 291. a.
- Raimundus, Comes Bigorr. *Vide* Raymundus.
- Raimundus, Comes Carcasson. 449. d. e. pater Petri-Raymundi Comit. Carcasson. 514. n.
- Raimundus-Guifredi, Comes Cerritan. 290. b. 291. b. 426. a. *Vide* Raymundus.
- Raimundus, Comes Rutenensis. 654. b. n.
- Raimundus-Arnaldus, frater Sancii Arnaldi, Dominus Curie Madiran. 115. e.
- Raimundus-Arnaldi *Dantin*. 117. c. 431. d.
- Raimundus Lupus de Lidoss. 116. d.
- Raimundus Lupus. 397. b.
- Raimundus Oddo Deboolencs. 397. b.
- Raimundus, fil. Arnoldi de Castro-Murio. 373. b.
- Rainaldus, Archiepisc. Remens. 280. b. *Vide* Raynoldus.
- Rainaldus, Episc. Paris. 31. c. n. 271. n.
- Rainaldus, Abbas S. Medardi Suess. 562. c. *Vide* Rainoldus, Raynoldus.
- Rainaldus, Abb. SS. Trinit. Vindoc. 217. c. n. *Vide* Raginaldus.
- Rainaldus, Comes Autissiod. fil. Landrici. 648. a. c. *Vide* Rainaldus Com. Nivern. et Raynaldus.
- Rainaldus, Comes Burgundiæ, fil. Ottonis-Willelmi, pater Guidonis. 15. a. b. 43. b. 466. c. Dux. 222. a. *Vide* Raginaldus, Raynaldus, Renaldus.
- Rainaldus, Comes, pater Guidonis, testis in Placito pro Cœnob. S. Medardi Suess. 581. d.
- Rainaldus, Comes, Præsens Coronat. Philippi Regis. 33. a.
- Rainaldus, Comes Burgund. trans Saonam fluvium. 487. n.
- Rainaldus, Comes, fil. Hugon. Comit. Clarom. 359. b.
- Rainaldus, Comes, pater Guillelmi Comit. Nivern. 487. n. *Vide* Raginaldus. Rainaldus Antiss. et Raynaldus.
- Rainaldus, Rainardus, Reinardus, Camerarius Henrici Reg. 562. e. 589. c. n. 599. c. 606. c.
- Rainaldus de Podio-Fagi, fil. Will. Ferrum-Sector. Camerarius Henrici Reg. 373. a. n.
- Rainaldus, Reginaldus, Andeg. Scho-

- fasticus. 438. c. n. *Vide* Raignaldus.
 Rainaldus, Custos Eccl. S. Martini Turon. 438. d. n.
 Rainaldus de Escalfoio, Monach. Utic. 233. a.
 Rainaldus Calvus, Monach. Utic. 231. n.
 Rainaldus, alter Monach. Utic. 221. n. *Vide* Renaldus.
 Rainaldus, possessor Castri Castellion. 15. c.
 Rainaldus, Domin. Castri-Gunterii, pater Rainaldi et Gofridi. 267. e. 268. a. b. c.
 Rainaldus, fil. Rainaldi de Castro-Gunterii, frater Gofridi. 267. e. 268. a.
 Rainaldus, fil. Gofridi de Castro-Gunterii. 268. e. *Vide* Raignaldus.
 Rainaldus de Castro-Gunterii, traditor Gaufridi Barbati Comit. And. 30. c. 413. a.
 Rainaldus de Castro-Gunterii. *Vide* Reginaldus.
 Rainaldus de Floscclariâ, fil. Trulli de Podio-Augusti. 373. b.
 Rainaldus de Malo-Leporario. 373. a.
 Rainaldus de Molisimo. 198. n.
 Rainaldus Porcellus. 274. a.
 Rainaldus Turon. 118. a.
 Rainaldus, fil. Salomon. de Sabloilo. 226. d.
 Rainaldus, Venator. 614. a.
 Rainaldus, Baro. 507. a.
 Rainaldus, Miles. 609. c.
 Rainaldus, frater Greciæ. 429. n.
 Rainaldus, Henrici Fr. Reg. familiar. 83. c. d.
 Rainaldus, testis in Chartâ Roberti Ducis Burg. 613. a.
 Rainaldus. *Vide* Raignaldus, Raignardus, Raigualdus, Rainardus, Rainaldus, Raynardus, Reginaldus, Reginardus, Rainoldus, Renoldus.
 Rainardus, Raynaldus, Comes Senonens. 197. b. c. 293. a. 566. b. n.
 Rainardus, pater Oiderici Episc. Aurelian. Dominus Breccar. Toparcha Pitivirens. 457. n.
 Rainaldus, frater Milonis de Monte-Barro. 198. n.
 Rainardus, Baro. 506. e.
 Rainardus. *Vide* Rainaldus.
 Rainerius, Aurelian. Episc. 482. n.
 Rainerius, Rainerus, Abb. Floriac. 32. d. 483. n. 485. c.
 Rainerius, Abb. B. M. Nucar. 218. n.
 Rainerius, Abb. SS. Trinit. de Monte Rothomag. 230. a. 233. n.
 Rainerius I, Longi-collis. Hainon. et Haban. Com. 626. e.
 Rainerius VI, Com. Hannon. pater Richildis uxoris Balduini VI Flandr. Com. 482. n. *Vide* Rainerus.
 Rainerius, Prepos. Beln. 609. e.
 Rainerius, Castellion. Monach. Prior Uticens. 229. e. 230. a.
 Rainerus IV, Longi-collis, Com. Montens. pater Raineri et Lamberti. 374. c. *Vide* Raignerus.
 Rainerus V, Comes Montens. fil. Raineri IV, frater Lamberti. 374. c. 376. d.
 Rainerus VI, Comes Montens. et Hannon. fil. Raineri V. 357. d. *Vide* Rainerius, Raynerus et Reginberus.
 Raingodus, Raingotus, Gandensis. 111. c. 392. d. *Vide* Rengotus.
 Rainodus, Cancell. Abb. S. Medardi Suess. 562. c. 582. a.
 Rainoldus, Abbas S. Medardi. 522. d. *Vide* Rainaldus, Raynoldus.
 Rainoldus, Comes Suession. 594. b. n.
 Rainoldus, Comes. 582. e.
 Rainoldus, pater Hugonis. 582. b.
 Rainulphus, Vicecom. Bajocens. fil. natural. Richardi III Norm. Ducis. 246. n. *Vide* Ranulfus.
 Ralph, Comes East-Angl. Normannus. 78. n.
 Rambertus, Raimbertus, Rayembertus, Episc. Virdun. 136. n. 144. b. c. 249. d. 251. n. 413. c. 414. b. 423. a. 557. d. 558. a. *Vide* Raimbertus, Rembertus.
 Rambertus, Abbas Senoniens. 368. e. 369. a. c.
 Rannulfus, Comes Pictav. Consang. Guill. Aquit. Ducis. 419. b.
 Rannulfus, unus è Primoribus Normannorum in Italiâ. 352. a. *Vide* Ragnulfus, Ranulfus.
 Ramundus, fil. Arnaldi Militis. 396. c.
 Ramundus, Paba. 397. c.
 Ramundus. *Vide* Raimundus, Raymundus.
 Ranaulfus Rabiolus. 507. a.
 Randulphus Peverell. Normann. in Angl. 78. n.
 Rangardis, uxor Petri-Raimundi Comit. Biterr. 290. n. *Vide* Bengardis.
 Rangerus, Abb. Senoniens. 358. e.
 Ranimirus, fil. Sanctionis Reg. 116. n.
 Ransnidis, mater Wenemari de Lile-riis. 425. a.
 Ranulfus, Abb. Mont. S. Mich. 256. a.
 Ranulfus, Ranulphus, Vicecom. Bajoc. 76. c. *Vide* Rainulfus.
 Ranulfus, unus ex Primoribus Normannis in Apul. 49. d. 213. n. 405. a. 449. a. b. c. n. *Vide* Ragnulfus, Rannulfus.
 Rannulfus, nob. Norm. 35. n.
 Rascelinus, testis in Chartâ Regiâ S. Medardi. 582. c.
 Ratbodus, Episcop. Noviom. et Tornac. *Vide* Rabodus.
 Ratbodus Episcop. Sag. pater Will. Abb. S. Stephani Cadom. 48. a. *Vide* Radbodus.
 Ratburnus, laudatus in Chartâ Rodulphi III Regis Burg. 544. c.
 Ravan, Fland. pater Arnaldi. 106. d.
 Ravan, fil. Norberti. 105. d.
 Ravlf, Minister Angl. 656. c.
 Raulinus de Bosco. fil. Walteri. 303. b.
 Rayembertus, Raimbertus, Episc. Virdun. *Vide* Rambertus et Raimbertus.
 Raymunda, uxor Widonis de Bellomonte, Militis. 200. a.
 Raimundus, Helenens. Episc. 510. b.
 Raymundus I, Episc. Lactor. 431. d.
 Raymundus, Antiochiæ Princeps, fil. Will. IX Aquitan. Ducis. 289. c.
 Raymundus, Raimundus, Comes Bignor. 115. b. *Vide* Raimundus.
 Raymundus, Comes Cerritan. 510. b.
 Raymundus, Comes in Hispaniâ. 350. a.
 Raymundus I, Ruthenens. Comes. 503. n.
 Raymundus de S. Egidio, fil. Poncii Comit. Tolos. 219. e.
 Raymundus I, fil. Bernardi III Comit. Substantion. 416. d. n.
 Raymundus, pater Berengarii Vicecomit. Narbonn. 514. n.
 Raymundus Batallia. 432. a.
 Raymundus, fil. Beraldi. 288. b.
 Raymundus, fil. Bosonis de Torenâ. 289. b.
 Raymundus, Benefactor S. Salvator. de Conch. 433. a.
 Raymundus. 417. c.
 Raynaldus, fil. Landerici, Comes Auttissiodor. et Nivernens. pater Guillelmi. 281. c. n. 377. b. 384. d. 648. a. c. *Vide* Rainaldus et Raignaldus.
 Raynaldus, Reinaldus, Comes Burg. fil. Otton-Will. 549. e. 552. d. e. n. 553. b. 558. d. 607. c. 608. a. 612. e. *Vide* Raignaldus, et Rainaldus.
 Raynaldus, Comes apud Senonas. 293. a.
 Raynaldus, Archid. Andeg. 286. n. 287. b.
 Raynaldus, fil. Achardi et Helvisæ. 135. n.
 Raynardus, cogn. Hugo, Lingon. Episc. 203. c. 204. a. 345. d. *Vide* Reinaldus.
 Raynardus, Comes de Johegneio, (Joigny). 276. a. n.
 Raynaudus, Abbas Athanac. 200. n.
 Raynerus, Episc. Aurel. 110. a.
 Raynerus VI, Comes Hayn. pater Richeildis. 354. c. *Vide* Rainerus.
 Raynerus, Rainerus, Miles. 574. d. 575. a.
 Raynoldus, Arch. Rem. 128. n. *Vide* Rainaldus.
 Raynoldus, Reinoldus, Rainaldus, Abb. S. Medardi Suess. 580. d. nn. 581. a. n. 582. a. c. d. *Vide* Rainaldus, Rainoldus, et Renoldus.
 Rebaldu, pater Alberti. 599. n.
 Regelinda, Regelindis, Gedelinda, filia Gozel. 370. c.
 Reginaldus, Renoldus, Arnoldus, de Bessin. 316. d. 332. a. b. c. 333. c. d. 334. a-d. n. 335. a. b. c.
 Reginaldus de Boheng. 599. e.
 Reginaldus de Castello-Guntherii. 279. n. *Vide* Rainaldus.
 Reginaldus, fil. Berkei II de Monast. et Greciæ. 429. n.
 Reginaldus, Renaldus, Rogerius de Mont-Gomery. 337. a. b.
 Reginaldus de Nigellâ. 599. d.
 Reginaldus, fil. Odonis Vicecom. de Thoarcio. 372. d.
 Reginardus, Reginardus, Episc. Leod. 9. c. 149. b. 171. a-e. 172. a. b. c. n. 293. e. 420. a. *Vide* Raignardus.
 Reginherus, Comes Montens. 64. d. *Vide* Rainerus VI.
 Reginoldus, Princeps, avunculus Reginæ Agnetis. 19. d.
 Reginoldus, Reginolt, Burgundio. 19. d. 425. b.
 Regneguardus, Decanus Abbatæ S. Richarii. 131. d.
 Regnerus, fundator Ecclesiæ ejusdam in loco qui dicitur Marc. 369. b.
 Reimlof, fil. Godildi. 100. d.
 Reinaldus, Rainaldus, Rainardus, Episc. Ling. 482. c. nn. *Vide* Raynardus.
 Reinaldus, Abbas Præsens Dedicat. Eccl. Monast. Hasnon. 110. b.
 Reinaldus de S. Valerico. 303. a.
 Reinerius, Abb. Humoliar. 431. c.
 Reinerus, fil. Henrici Com. Lov. 376. c.
 Reinerus, Monach. S. Jacobi Leod. Scriptor. 171. n. 172. n. 293. n.
 Reiteste, Comitissa, filia Guidon. 275. n. 276. a.
 Rembertus, Virdun. Episc. 421. c. n. *Vide* Rambertus, Raimbertus.
 Remelinus, Reinelinus, fil. Eustachii Comit. Ghisn. et Susannæ. 297. d.
 Remgor, fil. Arnaldi Nigri. 106. d.
 S. Remigius, Rem. Episc. Francorum Apost. 2. c. 32. d. 222. c. 250. d. 463. d. n. 464. d. 465. a. c. 491. b. c. 512. e. 519. a. 520. a. b. 571. b. 583. n.
 Remigius, Episcop. Dorcestr. antea Monach. Fiscann. 221. d. 256. n.
 Remigius, Abbas, Præsens Dedicat. Eccl. Monast. Hasnon. 110. b.
 Remigius, Decanus Monast. S. Gerin. Paris. 275. a.
 Remundus Delavarmæ. 396. d.
 Renaldus, Comes Burgundiæ fil. Ottonis-Will. pater Guidonis. 316. d. 320. a. b. 331. e. 402. d. *Vide* Raignaldus, Rainaldus, Raynaldus.
 Renaldus, Comes Nivern. fil. Landrici. 398. d. n. *Vide* Rainaldus, Raynaldus.
 Renaldus, fil. Guillelmi Comit. Nivern.

- vern. 281. d. *Vide* Raginaldus.
Renaldus, fil. Guillelmi Comit. Suess. 362. c. n.
Renaldus, Comes, pater Hugon. Episc. Bajoc. 323. d.
Renaldus, Dominus Castellionis. 352. a. *Vide* Rainaldus.
Renco, Arvern. Episc. 588. b. 589. b. n. *Vide* Rinco.
Rengardis, Comitissa Carcasson. *Vide* Rangardis.
Rengotus de Gandavo. 345. n. *Vide* Raingodus.
Renoldus, Abbas S. Medardi Suession. 367. c. 580. d. nn. *Vide* Rainaldus, Rainoldus.
Renualdus, Abb. S. Huberti Andagin. 149. b.
Reynaldus de Tiborio, Episc. Petragor. 287. d.
Reynerus, Abbas præsens Dedicat. Ecl. Cœnob. Hasnou. 110. b.
Ribaldus, vir nob. 602. b. c. n. 603. b.
Ricarda. *Vide* Richarda.
Ricardus. *Vide* Richardus.
Ricerius de Aquilâ, pater Gisleberti. 54. n.
Richarda, Ricarda, mater Berengarii Vicecom. Narbonn. 514. n.
Richarda, uxor Aschirici. 200. b.
S. Richardis, Imperatrix. 641. c.
Richardus II, Bituric. Arch. 285. n.
Richardus, Episc. Bigorr. 115. d. 116. n.
Richardus, Lingon. Episc. 349. c.
Richardus, Episc. Virdun. 13. d. 144. b. c. 146. a. 249. a. d. 251. n. 345. c. 352. a. 353. c. 413. c. 414. b. c. 459. d. 509. e.
Richardus, Ricardus, Sagiens. Episc. 631. c.
Richardus, Abbas de Bello-loco. 145. c.
Richardus, Abbas Corbeicæ. 480. n.
Richardus, Abb. Gandav. 318. d.
Richardus, Abbas S. Juniani Nobil. 216. d. *Vide* Rikardus.
Richardus, Ricardus, Abb. Sagiens. 71. c.
Richardus, Abb. S. Vedasti. 124. a. n.
Richardus, Abb. S. Vitoni Vird. cognom. *Gratia-Dei*, antea Præcentor ac Ducanus Rem. 130. c. d. 131. a. 142. c. 143. a. e. 144. a. b. c. 145. b. c. 146. a. b. 149. c. 201. c. d. 249. b. n. 251. n. 345. c. 413. c. c. 414. a. b. c. n. 415. a. 458. a. c. n. 459. nn. 576. n.
Richardus, Abbas, Berengarii familiaris. 528. e.
Richardus, Ricardus, Dux Burgundiæ, pater Rodulphi Regis Franciæ. 170. c. 274. c. 275. a.
Richardus I, Senior, Magnus, Dux Norm. 5. d. 35. b. 44. e. 52. c. d. 56. b. 57. b. 58. a. 75. b. 80. a. e. 83. n. 90. e. 91. n. 100. c. 167. n. 169. a. 173. a. b. n. 206. c. d. 207. a. 208. d. 233. e. 239. a. 244. a. 245. a. 316. d. 329. n. 335. n. 343. n. 379. c. 386. d. 387. a. 403. c. 621. a. d. 636. e.
Richardus II, fil. Richardi I, Dux Normann. 16. b. 36. c. d. 39. d. 44. e. 56. d. 70. b. 80. e. 90. b. 91. n. 100. c. 132. a. 140. c. 141. a. n. 147. d. 167. a. n. 173. a. n. 176. a. 177. b. d. 192. b. 206. c. d. n. 212. n. 216. a. 222. a. 223. n. 225. b. 229. b. 244. a. n. 245. b. c. 288. n. 309. c. d. 316. c. 320. a. d. 321. a. b. c. n. 327. n. 329. n. 330. a. n. 331. c. n. 339. a. n. 340. n. 343. n. 360. a. 382. c. 428. a. b. n. 459. n. 476. c. 552. n. 621. a. 631. c. 642. c. d. 646. b.
Richardus III, Dux Norm. fil. Richardi II, frater Roberti Ducis. 80. e. 132. a. 147. d. e. n. 166. a. 173. a. n. 206. d. n. 223. n. 226. a. 229. b. 244. a. 245. b. n. 246. c. n. 309. c. 320. b. c. d. 321. a. c. d. nn. 322. a. 326. n. 327. n. 330. n. 339. a. 382. c. 476. b. 621. a. 628. c. 646. b.
Richardus, fil. Willelmi Nothi Norin. Duc. et Mathildis. 45. b. 189. a. b. 212. d. 231. b. 241. c. 247. c. 442. n.
Richardus, Normannus, Princeps Capuæ seu Apuliæ. 49. d. 162. d. 187. d. 352. a. 405. a. 449. b. c. n. 450. d.
Richardus II, Com. Avers. fil. Jordani. 449. n.
Richardus, Comes Ebroicens. fil. Roberti Archiep. Rotom. pater Willelmi. 38. d. 45. e. 57. a. 91. d. 97. b. 234. d. 236. c. 245. a. 329. a. 340. b.
Richardus, fil. Gisleberti Comitis. 54. n. 58. a. 234. e.
Richardus, Vicecom. Rotom. 58. b.
Richardus, Vicecomes in Occit. 417. c.
Richardus Abrincat. Præses, pater Hugon. Comit. 55. c.
Richardus, fil. Tustini *le Gois* Comit. Oxym. 39. d. 329. e.
Richardus de Bello-Fago. 52. e. 53. a.
Richardus, fil. Roberti de Bello-Fago, Monachus Becc. 53. a.
Richardus de Calvomonte. 339. b.
Richardus de Fontanellis, Miles. 639. b.
Richardus de Heldrici-Corte, Miles. 233. c. d. 235. c. n.
Richardus de Huglevillâ, fil. Gulberti de S. Galerico et Papiæ. 246. c. d.
Richardus de Lillabonâ. 387. c.
Richardus de Novâ-Villâ, Miles Normann. fil. Baldrici Teuton. 229. b.
Richardus, fil. Ansethelli de Quadrellis. 227. d.
Richardus *de Revers*. 55. b.
Richardus de S. Scholasticâ. 42. b.
Richardus, Custos Eborac. pater Roberti. 241. b.
Richardus, fil. Richoaræ, frater Humberti de Bello-Joco. 200. d.
Richardus, Abrincat. cognatus Roberti Bigot. 44. d. 403. d.
Richardus, Miles Norm. frater Mathielli. 232. c.
Richardus, pater Osberni Baronis Norm. 187. n.
Richardus, pater Rogerii. 56. d. e.
Richardus Miles, gener Hugonis *de Evermue*. 156. c.
Richardus, fil. Scrobi, Normannus in Angl. 78. n. 311. c.
Richardus, Mil. Norm. fil. Will. Sorengi. 41. e. 42. a. b.
Richardus, fil. Storinstingi nob. Norm. 132. c.
Richardus Venator, Baro Norm. 187. n.
Richardus, Norm. Miles. 213. n.
Richardus, Miles, testis in Chartâ Flavinia. Cœnob. 418. n.
Richardus Cordan. 397. e.
Richardus, Ricardus, Pictav. 644. c.
Richardus, Monach. Cluniac. Scriptor. 285. c. n.
Richardus, Canon. Rotom. 238. n.
Richardus, Ricardus, Presbyter Vienn. 556. c.
Richardus, Capellanus. 606. c.
S. Richarius. 134. d.
S. Richarius, Canonic. Morin. 105. n.
Richera, Regina Poloniæ, una ex septem filiabus Elonis et Mathildis. 462. n.
Richerius, Arch. Senon. 197. c. 284. a. 285. b. 309. a.
Richerius, Abb. S. Juliani Turon. 419. c.
Richerius de Andelio. 118. b. c. d. 363. e.
Richezo, pater Hugonis, Ludovici, Roderici et Richini ex Liegarde. 150. a.
Richildis, pro Adela sorore Henrici I Franc. Reg. et uxore Balduini Comit. Flandr. 348. d.
Richildis, Rechildis, fil. Rayneri Comit. Hannon. uxor prinò Hermanni Comit. Mont. deinde Balduini VI Comit. Flandr. mater Arnulfi et Balduini. 110. c. 111. a. n. 127. d. 128. a. c. d. 151. d. 152. a. 165. c. 186. c. d. 254. b. d. nn. 298. c. d. nn. 299. a. 307. c. n. 344. n. 354. c. 357. d. 363. a. 365. b. c. 366. a. b. 375. a. b. c. nn. 376. b. c. d. 383. d. 384. a. b. 389. d. 390. a. c. d. 391. a. c. d. nn. 480. n. 482. a. nn.
Richoera, mater Humberti de Bello-joco. 200. d.
Richuereda, uxor Engenulfi de Aquilâ. 229. a.
Rieuinus, pater Sigefridi Luxemb. Fulconis Antuerp. et Godefridi senioris. 301. n.
Rigordus, San-Dionysianus, Philippi-Aug. Chronographus. 467. n.
Rigotus Calvus. 392. c.
Rikardus, Abb. S. Juniani Nobiliac. 217. b. *Vide* Richardus.
Rilla, Abbas S. Wingalolæi Landevenac. 33. n.
Rinco, Episc. Claromont. 285. n. *Vide* Renco.
Riquinus, fil. Richezonis et Liegardis. 150. a.
Riquinus, Comes, pater Udonis Episc. Tull. Brunonis Successoris. 153. a.
Robertus, Rodbertus, Archiep. Cantuar. seu Dorobern. antea Monach. Gemmet. et Episc. London. 49. d. 78. c. 153. d. 154. b. 166. d. 174. c. n. 175. a. 234. a. 283. a. 311. d. n. 363. e. 408. d. n. 473. e.
Robertus, Rodbertus, Rotbertus, fil. Richardi I Duc. Norm. et Gunnor. Archiepisc. Rotomag. et Comes Ebroic. pater Richardi Comit. Ebroic. et Rodulphi de Waceio. 16. b. 35. n. 36. e. 37. a. 38. d. 39. d. 56. c. 57. d. e. 70. b. d. 91. d. 166. b. 167. n. 226. c. 232. b. 234. d. 245. a. n. 288. n. 321. a. 325. b. 326. b. 329. a. 330. a. 379. a. 386. e. 400. c.
Robertus, Rotbertus, Episc. Autissiod. fil. Guillelmi Comit. Nivern. 113. n. 114. c. n. 292. d. 487. n.
Robertus, Episc. Carnot. 433. b.
Robertus, Rotbertus, Episc. Constant. in Norm. 16. b.
Robertus Latharingus, Episc. Hereford. 191. n.
Robertus, Rotbertus, Episc. Lingon. frater Odonis Ducis, cognom. *Borel*. 204. a.
Robertus, Episc. Sagiens. 42. d. 379. d. fil. Huberti de Riâ. 243. a.
Robertus, Episc. seu Archiep. exul ab Angliâ. 167. d. 208. a.
Robertus, Rotbertus, Abb. Casæ-Dei. 147. c. 217. c. d. n. 288. c. 353. d.
Robertus II, Abb. Cormeriac. 429. a. n.
Robertus, Rotbertus, Abbas S. Dionysii. 470. n.
Robertus, Abb. S. Florentii Salmur. 276. d. 277. c.
Robertus, Rotbertus, Abbas Fontanell. sen S. Wandregesii. 432. c. 476. d. frater Gradulfi. 16. c.
Robertus, Rotbertus, Abbas Gemmetic. 224. d. 387. a.
Robertus, Abbas S. Germani Paris. 158. b. 276. b.
Robertus, Abb. S. Jacobi Leod. 294. b.

- Robertus, Abb. Lyrensis. 366. n.
 Robertus, primus Abb. Molism. 198. n. 284. d.
 Robertus, Abbas S. Petri Fossat. sen S. Mauri. 409. a. 474. a.
 Robertus, Abb. Prum. 522. d.
 Robertus, Rupertus, Abb. Tuitiens. Scriptor. 171. n. 172. n.
 Robertus, Abb. Valciodor. 252. n.
 Robertus, frater Hugon. filius Roberti de Grentemaisnilio, Abbas Uticens. seu S. Ebrulphi. 49. a. 222. c. 226. c. 228. a. b. 229. a. e. 230. a-d. n. *Vide* Robertus fil. Roberti de Grentem.
 Robertus, dictus Fortis, Dux Franciæ, pater Odonis et Roberti Regum. 386. n.
 Robertus, Rodbertus filius Roberti Fortis, frater Odonis Regis, pater Hugonis Magni, avus Hugon. Capeti, Comes Paris. Marchio Franc. Princeps Burg. Rex Franc. Abbas S. Germani Paris. 170. b. 274. d. e. 275. a. b. 626. d.
 Robertus, Rotbertus, Pius, Rex Franc. fil. Hugon. Cap. pater Henrici. 7. d. 12. c. 34. b. 61. n. 80. e. 112. b. n. 113. n. 118. a. b. c. 130. n. 143. d. 144. a. d. 147. e. 158. n. 160. b. n. 161. n. 170. c. n. 186. n. 196. b. 197. d. 199. d. n. 203. c. n. 212. a. 213. b. 217. c. 221. d. 224. e. 229. d. 243. b. 247. a. b. d. 265. b. 271. n. 274. d. 275. c. d. n. 276. a. b. d. 281. c. 283. a. 285. c. 288. n. 289. n. 293. e. 294. c. 308. a. 317. n. 319. b. 320. b. 323. d. e. 338. b. 344. n. 351. n. 359. a. 362. c. 364. c. n. 367. b. 369. e. 378. a. 380. b. c. 381. n. 383. n. 385. b. 386. a. d. n. 388. d. 393. a. 395. d. 397. n. 398. b. c. d. n. 410. a. e. 412. b. n. 414. n. 417. b. c. 418. a. b. d. nn. 421. n. 422. a. b. n. 424. d. 426. a. 428. c. 430. b. 455. a. d. 468. d. 480. b. n. 481. n. 487. n. 488. n. 548. n. 557. n. 559. c. d. 560. d. e. 561. a. b. e. 562. a. 563. c. d. 564. a. 566. c. nn. 567. b. d. n. 568. n. 569. n. 570. n. 572. n. 574. b. e. n. 576. n. 577. n. 579. c. 580. a. n. 585. e. 597. n. 604. n. 607. e. 608. a. n. 609. c. 610. c. 612. a. d. 613. c. n. 614. c. 631. e. 632. b. 639. a. 645. c. 648. b. 649. b.
 Robertus, Rodbertus, Rotbertus, Dux Burgundiæ, fil. Roberti Reg. et Constantiæ, frater Henrici Reg. 34. b. 112. c. 113. d. n. 144. d. 148. a. 158. n. 159. e. 161. n. 162. e. 170. d. 220. e. 221. d. 247. d. 292. b. c. 308. c. 323. e. 324. a. 343. b. 345. d. 377. a. 385. a. 393. a. 398. c. d. n. 399. a. 410. e. 411. n. 418. d. 483. b. n. 563. a. 566. d. n. 585. c. n. 589. c. n. 607. a-e. 608. c. d. e. n. 609. b. e. 610. b. c. 611. a. e. 612. a. e. 613. a. e. d. n. 614. a. b. 615. a. 639. d. 648. b.
 Robertus, Rodbertus, Rotbertus, fil. Henrici I Franc. Reg. 48. n. 157. d. 159. c. 161. c. 170. d. 319. b. 357. c. 365. a. 384. d. 385. c. 386. b. 409. e. 410. a. 412. a. 481. n. 486. c. 563. a. 600. b. n.
 Robertus, Rodbertus, filius Roberti Burgund. Ducis. 247. b.
 Robertus, Rodbertus, Senior, Dux Normann. fil. Richardi II, frater Richardi III, pater Will. Nothi. 15. d. 16. a. c. d. 34. b. c. d. 35. b. n. 36. d. e. 37. a. b. 38. a. b. d. 39. a. 43. c. 45. c. n. 49. b. c. 50. c. 89. c. 100. e. 132. a. 140. c. e. 141. a. b. c. 142. e. 143. a. 144. a. 147. a. d. e. 148. a. b. 159. c. 161. b. 166. a. 173. b. n. 176. a. 177. b. c. 181. a. 189. c. 191. n. 192. b. 206. d. 212. b. n. 216. a. 220. c. 221. d. 223. b. c. n. 225. c. d. 226. a. b. 227. b. 231. d. 245. b. n. 246. d. 247. d. 248. a. b. c. n. 255. e. 258. b. 265. a. b. n. 288. c. nn. 309. c. 316. b. c. 317. d. n. 320. b. c. d. 321. a. c. nn. 322. a-d. 323. a. e. 324. a-d. 325. a-d. 326. a-d. n. 527. a-e. n. 328. b. c. d. 329. b. 330. a. b. n. 331. d. 333. c. 339. a. 340. a. 347. a. 350. c. d. 351. a. 360. a. 363. e. 379. a. 382. c. 386. e. 387. b. c. 398. c. 399. d. n. 400. a. 401. b. c. n. 402. b. 410. e. 411. a. 420. a. n. 428. b. n. 476. c. 621. a. 622. a. 628. c. 632. d. 637. a. 642. d. 646. b. c.
 Robertus, Rodbertus, Curta-Hosa, Dux Norm. fil. Willelmi Nothi et Mathildis. 45. b. 50. b. 53. c. d. 54. a-e. 55. c. d. n. 56. c. d. e. 148. e. 144. a. 173. b. n. 187. b. 189. a. b. d. 190. e. 191. b. 210. a. 211. c. d. 212. d. 231. b. d. 240. b. n. 241. b. c. 244. c. 247. c. 255. b. 315. a. b. 316. a. c. 318. c. 338. e. 388. d. 442. n. 629. b. d. 630. e. 634. a. b.
 Robertus, Rodbertus, Comes Aucensis, seu Augens. fil. Willelmi Comit. Auc. et Lescelinæ, Richardi I nepos. 44. e. 45. d. 83. d. 91. d. 179. d. 222. d. 234. d. n. 241. d. 340. b. d. n.
 Robertus, Rodbertus, Comes Moritiensis, fil. Herluini de Contavillâ et Herlettæ, frater uterinus Willelmi Nothi. 38. b. 44. c. 46. a. 91. d. 189. c. 212. d. 234. d. 241. d. 248. e. d. 285. a. 351. a. 404. a. 411. b.
 Robertus, Rodbertus, Rotbertus Guischarus, seu Wiscardus, Apuliæ et Calabriæ Dux, fil. Tancredi de Altavillâ et Transendis. 49. a. n. 139. c. 140. n. 162. d. 187. c. 213. n. 226. c. 227. d. 230. d. 231. a. n. 262. b. n. 286. a. 334. e. 352. a. 364. d. 410. b. 422. a. 443. n. 448. a. nn. 449. d. n. 450. d. 451. b. e. nn. 452. a. b. e. 644. d. e. Drodbertus Bisc. 140. n.
 Robertus Comes Belimens. fil. Guillelmi Comit. et Mathildis, frater Willelmi I. Talav. 34. c. d. 40. d. 226. a. 227. a. 323. c. 632. a. b.
 Robertus de Belismo, Comes, fil. Rogerii de Monte-Gomerici et Mabilia. 37. e. 42. e. 45. d. 55. a. 57. a. c. 58. c. 227. b. n.
 Robertus, Rodbertus de Cuminis, factus Comes Dunelmens. 241. b.
 Robertus II, Comes Arvern. 416. d. n.
 Robertus, dictus Manasses, Comes Ghisn. fil. Balduini Comit. Ghisn. 298. a. b. 302. e.
 Robertus Tiro, Comes Mellenti, fil. Rogerii de Bellomonte et Adelinæ. 38. e. 56. d. 96. e. 236. c. 329. a. 358. c.
 Robertus, fil. Walerandi Comit. de Meulant. 365. n.
 Robertus, Rodbertus, Rotbertus, Rutbertus, Frisio, Comes Flandr. fil. Balduini V et Adelæ, frater Balduini VI Montensis, maritus Gertrudis viduæ Florentii Fris. seu Holland. Comit. 47. c. 56. a. b. 63. a. b. c. d. n. 64. a-e. 66. n. 67. a. 104. n. 105. d. 111. a. n. 142. b. 151. d. 152. a. 157. e. 159. e. 161. e. 162. a. 165. b. c. 169. a. b. 186. c. 187. b. c. 203. c. 209. d. 210. a. 229. d. 243. b. c. e. n. 247. b. 254. a-e. nn. 255. a. b. c. 298. d. e. n. 307. c. n. 315. c. 344. n. 357. d. e. 358. e. 362. d. 363. a. b. n. 365. e. 366. a. b. c. 367. a. 369. e. 370. c. 375. c. n. 380. c. 383. a. b. n. 384. a. b. c. e. n. 388. d. 390. b. c. d. n. 391. b. c. e. n. 392. a. 410. b. 412. a. 443. n. 480. c. n. 481. d. 482. a.
 Robertus, Rudbertus II, Comes Flandr. dictus Hierosolymitanus, fil. Roberti Frisio. et Gertrudis. 47. d. 106. e. 107. c. d. 108. a. 157. e. 187. a. 213. b. 243. d. 344. n. 357. d. 369. e. 390. b.
 Robertus, Advocatus Attrebat. 111. c. 599. d.
 Robertus, Advocatus, testis in Chartâ fundat. Eccl. Colleg. Insulens. 345. n.
 Robertus, Advocatus, testis in Chartâ Abbatiae Marcian. 422. b.
 Robertus, Rotbertus, Andegav. Præpositus. 30. c.
 Robertus, frater Archamb. Comborn. 289. a.
 Robertus, pater Archambaudi. 257. d.
 Robertus, fil. Archambaudi. 257. d.
 Robertus Baventinus, Monach. 363. e.
 Robertus Baviel. 53. b.
 Robertus, fil. Richardi de Bellofago. 52. e. 53. a.
 Robertus de Bellomanso. 599. d.
 Robertus de Bellomonte. 245. c.
 Robertus de Bethun. 382. a.
 Robertus Bigot. 44. c. 403. c. nn.
 Robertus, Dominus Castri S. Briccii. 488. d. e. 489. a.
 Robertus, Castellanus Brugens. 392. c.
 Robertus, Rotbertus, Burgundio, testis in Chartâ Glonn. Monast. 279. n.
 Robertus, Rodbertus, Buticularius Roberti Fris. 106. c.
 Robertus, Rodbertus Eloquentis de Calvimonte in Wulcass. 233. d. 235. d.
 Robertus, Rodbertus, Belvacensis, fil. Roberti Eloquentis de Calvim. in Wulcass. 235. e.
 Robertus, Cocus Fr. 562. e. 599. c. 606. c.
 Robertus, fil. Cononis viri nob. 199. e.
 Robertus, Rotbertus, Codiciacensis, Miles. 580. c. d. n. 581. b. n.
 Robertus, Rotbertus de Cociaco, vel Conciaco. 581. n.
 Robertus, Rodbertus de Curceio, fil. Baldrici Tenton. 229. b.
 Robertus Draco, Norm. degens in Angl. 78. n. 311. c.
 Robertus, fil. Drogonis Bovensis. 433. d.
 Robertus, fil. Eboli Vicecom. Comborn. 289. a.
 Robertus, Rotbertus de Fossatis. 603. d.
 Robertus, Rodbertus, Rotbertus, nob. Norm. fil. Gerouii et Gislæ. 37. d. 41. b. c. 224. c. 225. b. d. 226. b. 228. d. 339. d.
 Robertus, Rodbertus, fil. Roberti Gerouiani et Adelaidis. 226. b.
 Robertus, frater Gervasii Episcopi Cenom. et postea Rem. 135. n.
 Robertus de Grentemaisnilio, pater Roberti, Hugonis et Ernaldi. 38. b. d. 222. a. n. 224. c. 226. c. d. e. 329. a. b. 402. a.
 Robertus, fil. Roberti de Grentemaisnilio, nob. Norm. fundator Mon. Uticens. postea Monach. et Abbas. 33. c. 46. a. b. c. 48. a. b. 222. c. 224. a. c. 226. c. d. e. 340. b. c. *Vide* Robertus Abbas S. Ebrulphi seu Uticens.
 Robertus fil. Guimariæ, Norm. in Angl. 94. b.
 Robertus, Rodbertus, fil. Helgonis. 232. n.
 Robertus, fil. Ingelranni Comit. testis in Chartâ B. M. Suess. 594. d.
 Robertus, fil. Landrici Comit. Altissiod. et Mathildis. 648. b-c.
 Robertus Malet. 54. n.
 Robertus de Mauritanâ. 373. a. e.
 Robertus de Monte, Scriptor. 46. n. 47. n. 86. n. 165. d. n. 167. n. 190. n.
 Robertus, fil. Hug. III de Monteforti. 53. a.
 Robertus de Montecontorio. 137. n.
 Robertus, dictus, *Meslebren.* 475. c.
 Robertus, vir Illustr. Parisiens. 355. b.
 Robertus, Rotbertus, fil. Rogerii de S.

- Paulo, 422. n.
 Robertus, Rothbertus de Peronâ. 127. d. 433. b.
 Robertus *Putepeliche*, Domin. Elembo-nens. 302. n.
 Robertus, Rodbertus, fil. Richardi, Præs. Eborac. 241. b.
 Robertus, Rodbertus Rufus. 604. b.
 Robertus de Rupibus, fil. Theobaudi. 257. d.
 Robertus de Saussaio. 373. a.
 Robertus de Staldfort, Baro Norm. 187. n.
 Robertus, fil. Sulpicii Cognom. Mille-Clypeorum. 257. d.
 Robertus, nepos Sulpicii Thesaurarii. 257. c.
 Robertus, Rodbertus de Waccio, fil. Rodulphi filii Rodberti Arch. Rotom. 232. b.
 Robertus, fil. Will. Sorengi, Mil. Norm. 42. a. b.
 Robertus-Willelmus, fil. Hunfridi. 387. c.
 Robertus, Rodbertus de Witot. 232. c.
 Robertus, propinquus filiorum Emmæ Angl. Reginae. 6. d.
 Robertus, fidelis Rodulphi III Reg. Burg. 546. a.
 Robertus, Normann. in Anglia, pro-nepos Haimonis Dentati. 177. e.
 Robertus, Normannus occisus. 329. a.
 Robertus, Miles in Italiâ. 381. a.
 Robertus Miles, testis in Chartâ Epis-copat. Ambian. 433. d.
 Robertus, laudatus in Chartâ Cœnobii S. Andreae Vienn. 534. a.
 Robertus, testis in Chartâ Cœnobii Centul. 570. d.
 Robertus, Rothbertus, frater Odonis, testis in Chartâ Besuens. Mon. 639. a.
 Robertus, aliàs Hubertus *le Ry*. 332. d. e. 333. a. b.
 Robertus, Rothbertus, Brivat. Canon. et Thesaur. 588. b. 589. nn.
 Robertus, Rothbertus, Grammaticus et Scholar. Magister. 137. a.
 Robertus, Monach. S. Mariani Autissiod. 308. a. n.
 Robertus, Monach. S. Germani Paris. 599. d.
 Robertus, Diaconus. 594. d.
 Robertus, fil. Letardi servi Monast. Floriac. 484. c. 485. a. b.
 Rocellinus, Capellanus. 594. d.
 Roelenus, Episc. Cabilon. 147. a.
 Rodericus, seu Heribertus, Abbas S. Bertini. 380. d. 422. b.
 Rodericus, fil. Richezonis et Liegardis. 150. a
 Rodlandus. *Vide* Rollandus.
 Rodolphus, Arch. Bitur. 503. c. n.
 Rodolphus, Rodulfus, mendosè dictus Regis Henrici frater et Arch. Bitur. 351. n. *Vide* Radulphus.
 Rodolphus, Rodulfus, Archiep. Rotom. 631. c.
 Rodolphus, Rodulfus, Abb. S. Germa-ni in Italiâ. 251. n.
 Rodolphus, Rodulfus, Rudolfus, Dux Alemann. electus Rex Germ. et Imper. adversus Henricum IV. 24. d. 25. b. 67. c. 69. n. 203. a. b. 263. b. 429. d. 434. d. n. 643. d. *Vide* Radulfus.
 Rodolphus, Rodulphus, Rex Franciæ. 170. c. 275. b.
 Rodolphus, Radulphus, Rodulfus, Ru-dolfus, Rudolfus, Ruodulfus III, Rex Burg. Trans-jur. seu Cisalp. seu Arelat. seu Provinc. fil. Conradi et Mathildis, avunculus Giselaë Imperatricis 1. n. 3. a-d. 4. a. b. n. 8. c. 13. a. 18. c. 67. n. 73. a. 143. c. d. 163. b. n. 171. b. 199. c. n. 200. a. b. 260. a. d. n. 350. c. 418. d. 419. a. 460. n. 541. c. d. e. 542. a. b. n. 543. a. d. nn. 544. a. d. e. n. 545. a. d. e. 546. c. d. nn. 547. a. b. d. e. nn. 548. a-d. n. 549. a. c. d. 550. c. d. n. 551. a-c. 552. a. b. 637. b. *Vide* Radulphus.
 Rodolphus, Rodulfus, Comes Cres-peiac. Vad. et Medant. maritus An-næ Viduæ Henrici Regis, Vitricus Philippi Reg. 33. a. 103. c. 251. b. 198. b. 361. c. n. 443. n. 564. c. *Vide* Radulfus.
 Rodolphus, Rodulphus, Viromand. Co-mes, fil. Hugonis Magni, Henrici Regis et Annæ nepos. 157. d. 358. b. c. 384. d. *Vide* Radulfus.
 Rodulfus, Abb. S. Petri Latiniac. 474. a.
 Rodulfus, Abb. Mosomens. 32. d. 149. c. 522. d. *Vide* Rotulfus.
 Rodulfus, Abb. S. Trudonis. 204. n.
 Rodulfus, Abb. S. Vitoni Vird. 146. b. 413. d.
 Rodulfus, Scholarum Magister, Præpos. Haster. et Abb. Valciodori. 252. c. d.
 Rodulfus, frater Gislæ Imperatricis. 418. a.
 Rodulfus, Dux, S. Eduardi Reg. Angl. sororis filius. 311. d.
 Rodulfus, genere Brito, Comes Dol. in Britt. et Norwic. in Angl. rebel-lis adversus Will. Conq. 47. c. 56. c. 314. c. d. 315. a. c. 434. *Vide* Ra-dulfus de Waher.
 Rodulfus, Comes Estangliæ. 53. n.
 Rodulfus, Radulfus, Ambian. Co-mes, fil. Drogon. Ambian. Comit. 433. d. n. 434. a.
 Rodulfus Comes Ghisn. 305. n. *Vide* Radulfus.
 Rodulfus, nepos Adalberonis Episcopi Virdun. 251. n.
 Rodulfus, Rodolfus, Comes, testis in Chartâ Regiâ S. Luciani Bellov. 377. e. n.
 Rodulfus de Honhaiâ, frater Her-manni Vicecom. Anseromiæ. 150. n.
 Rodulfus, Vicecom. de Bellomonte. 40. c.
 Rodulfus, Camerarius Rob. Fris. 106. c.
 Rodulfus, fil. Achardi et Helvisæ. 135. n.
 Rodulfus, Vicecom. Montis-Rebelli Major. 280. c.
 Rodulfus, Vicecom. Toare. frater et successor Aimerici. 276. d. 430. a. *Vide* Radulfus.
 Rodulfus, fil. Everardi Nossalim. 106. b.
 Rodulfus Gandav. 382. n. 422. b. *Vide* Radulfus.
 Rodulfus, fil. Gozelonis. 360. c.
 Rodulfus, Radulfus, Monach. S. Au-doeni Rotom. 379. d. 387. a.
 Rodulfus Tortarius, Mon. Floriac. 483. b.
 Rodulfus, cognom. Clericus et Mala-Corona, fil. Geroii, Monach. Maj.-Mon. 40. e. 41. a. b. c. 228. b. *Vide* Radulfus.
 Rodulfus, Monach. Cormeliens. fil. Will. et Adeliæ. 47. c.
 Rodulfus, Monach. Script. 164. n.
 Rodulfus, fil. Will. de Mernlâ. 226. d.
 Rodulfus, Præpositus Eccl. Paris. 433. b.
 Rodulfus Taxo, *Taisson*, *Tesson*, Nob. Norm. 46. a. 132. n. *Vide* Radulfus.
 Rodulfus de Toenio, Baro Norm. fi-lius Rogerii. 46. a. 47. a. 49. a. 57. a. 229. a. 231. b. 234. e. *Vide* Radulfus.
 Rodulfus de Tornaco. 156. b. 345. n. 392. b. 422. b.
 Rodulfus, Miles Norm. fil. Will. frater Rogerii. 226. d.
 Rodulfus, Rodulphus, Benefactor. S. Salvii Monstrol. 575. a. c. d.
 Rodulfus, Rodolfus. *Vide* Radulfus.
 Rodulphus, Rudolfus, Radulfus Comes Ivriac. et Bajoc. fil. Sprotæ et Asper-lengi, frater uterin. Richardi I Norm. Duc. pater Hugonis Bajoc. Ep. et Joannis Rotom. Arch. 43. a. 52. c. 56. b. 621. d. 629. a. *Vide* Radulfus.
 Rodulphus de Waccio, seu Gauccio, fil. Roberti Archiep. Rotom. Richar-di I Norm. Duc. nepos, frater Ri-chardi Comit. Ebroic. 37. d. 38. d. 39. c. 57. a. 58. a. 232. b. *Vide* Ra-dulfus.
 Rodulphus, Comes Cadurc. pater Ro-dulphi Bitur. Arch. 503. n.
 Rodulphus, Rodolfus, Comes, testis in Chartâ Regiâ Cœnob. Fossat. 578. b.
 Rodulphus, Comes, testis in Chartâ Regiâ S. Petri Melidun. 569. e.
 Rodulphus, Comes, testis in Chartâ Regiâ Monast. Cellensis. 585. c.
 Rodulphus, Radulfus, Comes, testis in Chartâ Regiâ erectionis Eccles. Casæ-Dei in Abbatiam. 589. c. n.
 Rodulphus, Comes, fidelis Rodulphi III Reg. Burg. 546. a.
 Rodulphus, pater Eldeburgis uxoris Gaufr. Vicecom. Bituric. 387. e. n.
 Rodulphus, Archidiacon. 594. d.
 Rodulphus, Præposit. de Arzilliac. 614. a.
 Rodulphus, fil. Goiffridi Castell. Cassi-liens. 106. c.
 Rodulphus *Sapin*. 106. c.
 Rogerius, Rogerus, Rotgerius I, Ca-talaun. Ep. 143. c. 344. a. 352. d. 576. n.
 Rogerius, Rogerus, Rotgerius, et Rot-gerus II, Catalaun. Ep. 11. b. c. n. 32. c. 197. n. 344. a. b. 352. d. 361. c. 375. b. n. 481. n. 560. a. 576. c. n. 581. d.
 Rogerus et Rotgerus III, Catalaun. Ep. 344. b. 361. c.
 Rogerius, Lexov. Ep. 225. n.
 Rogerius, Ab. Uticensis, seu S. Ebrulfi. 221. n.
 Rogerius, Ab. Exaquii. 233. n.
 Rogerius, Rogerus, Siciliae Comes, fil. Tancredi et Transendis, frater Ro-berti Wiscardi. 139. c. d. 140. b. n. 187. d. 226. d. 227. d. 228. n. 231. n. 262. n. 286. b. 449. n.
 Rogerius, Rogerus, Siciliae Comes, fil. Roberti Wiscardi Ducis Apuliae. 138. c. n. 230. e. 352. a. 448. a. n.
 Rogerius, Rogerus, Com. Herefordi, fil. Will. filii Osberni Com. Heref. et Adeliæ filie Rogerii de Toenio, frater Will. de Britolio. 47. c. 56. b. c. 186. a. b. 209. c. 243. d. 314. c. d. 315. a. 367. a. 636. c.
 Rogerius, Rogerus Com. de S. Paulo, fil. Anselmi Com. Torniens. 306. n. 383. n. 422. b.
 Rogerius, fil. Adolphi Com. Ghisn. et Mathild. frater Radulphi Com. 296. c.
 Rogerius, Com. Carcasson. 432. a.
 Rogerius, pater Ademari lo Contors *de Laron*. 288. a.
 Rogerius, Com. Moritolii. 310. b.
 Rogerus, Com. Porcensis, seu Percen-sis, frater Hecelini Com. de Gran-di Prato. 359. c.
 Rogerus, Com. unus ex Baronibus assist. Coronat. Philip. I Fr. Reg. 33. a.
 Rogerus, Com. testis in Charta Bald. V Fl. Com. pro Mon. Sith. 382. a.
 Rogerus, Com. Salop. in Angl. 53. n. *Vide* Roger. de Monte-Gomer.
 Rogerius, fil. Richardi, nepos Gisle-berti Com. Constant. 56. d. e.
 Rogerius, Rotgerus Teste-viridis, unus ex Optimat. Palatii Reg. Fr. Hen-rici I. 582. c.

- Rogierus Batallia, frater Raymundi, Dominus Castri de Mirapixo. 432. a.
- Rogierus, Rogerus de Bellomonte, fil. Ilmfridi de Vetulis. 38. b. c. 45. d. 58. a. 91. d. 96. e. 103. b. 167. a. 223. e. 226. c. 234. e. 236. c. 240. d. 329. a. 340. a. 387. c. 401. d. 402. a.
- Rogierus, Oppidanus Belmontis. 243. a.
- Rogierus, Rogerus de Monte-Gomerici, Vicec. Oxim. Com. Arundelli et Salopebesne in Angl. pater Hugonis, Roberti de Belismo, Rogerii Pictavini, Willel. et Gisleberti. 37. e. 42. d. 45. d. 53. n. 57. b. c. 58. c. 79. d. 91. d. 178. d. 221. n. 224. e. 227. a. n. 229. d. 232. d. 233. b. 234. e. 240. b. 245. c. 328. e. 339. d. 340. b.
- Rogierus Pictavinus, Com. Lancastriae in Angl. Vicec. Oxim. fil. Rogerii de Monte-Gomerici. 37. e. 42. e. 224. d. 227. n.
- Rogierus de Toenia seu de Toenio, Toenita vel Toenites, et Toenensis, signifer Normanniae, pater Rodulphi de Conchis et Adelizae seu Adelinae uxoris Will. filii Osberni. 38. a. b. 45. d. 47. c. 56. c. 57. a. 223. c. 226. c. d. e. 234. e. 245. c. 329. a. 340. b. 401. c. d. nn.
- Rogierus de Mortuo-mari, fil. Walteri de S. Martino, frater Will. I de Varenna Comitibus Surreiae. 45. e. n. 58. b. 222. d. 247. d. 340. b.
- Rogierus de Lury, Baro Norm. 187. n.
- Rogierus de Hispania, Baro Norman. 222. a.
- Rogierus, fil. Ansgoti, frater Herluini Abbatis Becc. 35. n.
- Rogierus de Merula, fil. Will. gener Gerouii, pater Radulphi et Will. 225. n. 226. d.
- Rogierus, fil. Will. frater Rodulphi, nepos Rogerii de Merula. 226. d.
- Rogierus de Vangionis-rivo, seu Rotgerius Dom. Castri Wangionum-rivi. 15. c. 352. a.
- Rogierus de Molbraio, Mil. Norman. 234. e.
- Rogierus de Beaumesnil, Mil. Norm. 337. d.
- Rogierus Diabolerius, pater Buchardi de Montesaurio. 257. c. 265. d.
- Rogierus, cognom. Gulafra, Mil. Cubicularius Ernaldi. 232. d. n.
- Rogierus de Magna-villa. 55. b.
- Rogierus, fil. Engenulphi de Aquila. 229. a.
- Rogierus seu Roger Amberada, fidejussor datus Abbatiae Condom. 397. e.
- Rogierus, Rogerus de Hoveden, Scrip. 87. n. 187. n. 193. n. 309. b. n.
- Rogierus de Sappo, Mon. Utic. 231. n.
- Rogierus, Mon. Sagiensis. 227. b.
- Rogierus de Divions, testis in Dipl. Henr. Fr. Reg. pro Coen. Hasn. 599. d.
- Rogierus de Mariculo, testis in Charta Theob. et Steph. Com. pro Eccl. Ambian. 424. c.
- Rogierus, Benef. Mon. S. Salvii Monsterol. 575. c.
- Rogierus, Cancellar. Eccl. Paris. 433. b.
- Rogierus, peritus artifex Remensis. 151. a.
- Rogierus. *Vide* Rogerius.
- Rohais, filia Galterii Giffardi, uxor Richardi filii Comit. Gisleberti. 58. a.
- Robardus, Abb. S. Vitoni. 413. e.
- Robo, Episc. Engolismens. 534. b.
- Roinus, Diaconus. 594. c.
- Rolannus, Benefactor Monast. Savi-
- niac. 200. c.
- Rollandis, uxor Herberti Pincernae, filia Odon. de Calvimonte. 235. c.
- Rollandus, aliàs Frollandus, Silvanect. Episc. 522. c. *Vide* Frollandus.
- Rollandus, Rodlandus, primus Abbas Hasnon. 108. n. 110. b. n. 111. a.
- Rollandus, Monachus. 570. c.
- Rollandus, uxor Cantilena. 184. b.
- Rollo, Dux Normann. 38. a. 88. b. 91. n. 143. c. 181. d. 208. c. 212. c. 245. d. 246. b. 275. n. 320. n. 324. n. 325. n. 340. d. n. 341. n. 428. a. n. 621. a. c. 622. c. 626. c. 627. a. b. c. 642. c.
- Rollo, pater Turstini Norm. 236. b.
- S. Romanus, Arch. Rotomag. 18. a.
- Romanus Heliopolit. Imper. C. P. 354. a.
- Romildis, uxor Guillenci Laud. mater Gervini Abb. Centul. 130. d.
- Romoldus, Episc. Constantiensis. 429. d. 643. d.
- Romulus. 411. n.
- Rorans, avia Gervasii Rem. Arch. 280. n.
- Rorico, Episc. Laudun. 565. n.
- Rorico, Miles Abbatis-Villae. 434. a.
- Rosala, aliàs Sasanna, uxor Arnulphi II Comit. Flandr. 344. n.
- Roscelinus, pater Petri. 590. c.
- Roscelinus de Baiâ. 590. c.
- Rosella, filia Hugonis Comit. S. Pauli, uxor Radulphi Ghisn. Comit. 297. a. n.
- Roslela, filia Hermetis Ternens. Comit. uxor Radulphi Ghisn. 306. n.
- Rostagnus, Luctevens. Episc. 514. e.
- Rotberga, uxor Archambaldi Comborn. 289. b.
- Rotbert, Minister Angl. 656. c.
- Rotbertus. *Vide* Robertus.
- Rotgerius, Comes, Biterr. fil. Petri Raimundi Com. Biterr. 290. n.
- Rotgerus. *Vide* Rogerius.
- Rothida de Exigento, soror Briciae uxoris Raimundi. 288. b.
- Rothlanus, Abb. S. Germani Autissiod. 377. c.
- Rotblandus, Monach. S. Amandi. 110. b.
- Rotlandus, Monachus et Praeposit. Hasnon. 110. d.
- Rotlandus de S. Genovefâ. 397. a.
- Rotro, Rotroldus, Comes Moritoniae, pater Goifredi. 97. b. 236. c. 599. a.
- Rotroldus, Comes Pertici, fil. Goifredi, Rotronis Moritoniae nepos, gener Henrici Anglor. Regis 57. b. 359. b. n. mendosè dicitur Rotroldi filius. 359. b.
- Rotsellina, uxor Haymon. Mil. Land. Soror Gervini Abb. Centul. 130. d.
- Rotulfus, Abb. Mosom. 318. d. *Vide* Rodulfus.
- Rualis, Prior Mont. S. Mich. postea Abb. Hilde apud Warwick. 256. a.
- Ruallus, Praeses Castri Doli. 88. d. 89. a. b.
- Rualodus Brito, Nigelli Gener. 232. c.
- Rubertus. *Vide* Robertus.
- Rudolphus. *Vide* Rodolphus.
- Rogierus de Gavaret, Vicecom. 397. d.
- Rullus de Argentonio. 373. a.
- Rulos, Camerar. Will. Nothi. 156. c.
- Rumoldus, Abbas S. Winoci. 381. n. 383. n.
- Ruodolfus. *Vide* Rodolphus.
- Rupertus, S. Sabinæ Cardinal. Presb. 525. d.
- Rupertus, Abb. Novientensis. 422. d.
- Rupertus, seu Robertus, Abb. Tuit. Scriptor. 171. n. 172. n.
- Rupertus Rufus. 599. n.
- S. Rusticus, S. Dionysii socius. 469. b.
- Rutpertus Flandr. Com. *Vide* Robertus.

S

- SAGALO de Miliaco, de curia Comitum Theobaldi et Stephani. 424. c.
- Sainfria, soror Gunnoris Norm. Duc. uxor Forestarii Richardi I Ducis Norm. 57. d. e. 329. n.
- Salakon, tutor Balduini Montensis. 109. c.
- Salco, Benef. Mon. S. Salvii apud Monsterol. 574. d. 575. c.
- S. Salicus, ejus corpus in Eccl. S. Flor. Salmur. quiescit. 280. a.
- Salicus, Libertate donatus à Rege Fr. Henrico I. 590. b.
- Salomon, Rex et Propheta. 654. a.
- Salomon, Ab. Bonævallis. 506. e.
- Salomon, Rex Britonum. 651. e.
- Salomon, Rex Ungariorum. 65. a.
- Salomon de Sabloilo, pater Rainaldi. 226. d.
- Salomon de Lavarzino, Baro Vindocin. 307. a. 635. c.
- Salvator, Ep. Aletbensis. 568. n.
- S. Salvius, Ambian. Ep. 574. n.
- Samuel, Propheta. 272. n.
- Sances seu Sansson, Ep. Bajoc. 316. d. 333. c.
- Sancius, Sanctio, Sanctius III, Magnus dictus, Rex Navar. Castell. et Arrag. fil. Garciae, conjux Gilbertae, pater Garciae III Navar. Reg. Ferdinandi I. Cast. Leon. et Galic. et Ranimiri I. Arrag. 116. n. 395. n. 420. a. 525. b.
- Sancius sive Fernandus I, Rex Cast. Leon. et Gal. qui se Imper. Hisp. nominabat, fil. Sanctii Mag. pater Sanc. I. Cast. R. Alfonsi et Fernandi. 358. e. n. 359. a.
- Sancius seu Sanctius I, Rex Galiciae, fil. Sanctii sive Fernandi I Reg. Cast. et Leonis. 359. a.
- Sancius seu Sanchius I, Rex Aragundiae sive Arrag. fil. Ranimiri I Arrag. Reg. pater Petri I Reg. 221. b. 486. n.
- Sancius seu Garciae Sancii, Dux Vasconum, filius Sancii, pater Sancii Garciae. 504. e. n.
- Sancius-Garsiae, Vasconum Princeps, fil. Garsiae Sanc. pater Sancii Sanctii, Guill. Sancii et Gumbaldi. 394. c. 396. a.
- Sancius Sanctii, Com. Vascon. fil. Sancii Garsiae. 396. b.
- Sancius seu Guill. Sanctii, Consul totius Gasconiae, seu Dux Vasc. secundus fil. Sancii-Garsiae, pater Sancii Guill. Bernardi et Briscæ secundae uxoris Willel. V Aquit. Ducis. 115. c. 119. d. 396. a. b. 397. a.
- Sancius-Guillelmi, Dux Vasconiae, qui et Sanctio, Sanctius, fil. Guill. Sancii. 395. c. d. 396. a. b. d. e. 397. d. n.
- Sancius, Comes Astarac. 431. d.
- Sancius-Berengarii, fil. Berengarii Barbinon. Monac. Tomericensis, Prior S. Benedicti de Bagis. 289. d. e.
- Sancius-Arnaldus, Dom. Curiae Maderanensis, frater Raimundi-Arnaldi Bigorr. 115. e.
- Sancius, Miles Bigorr, fil. Garsani, Monac. apud Marciliacum. 115. b. c. d. n. 116. a.
- Sanctius Odentrotus, testis in Donat. facta Condom. Abbatiae. 397. c.
- Sanco, Comes, qui placitum habet cum Willel. Com. Pictav. 536. c.
- Sandradas, Ab. Mon. Gladbac. 204. n.
- Sanier, Debasoert, testis Donat. factae Abbatiae Condom. 397. b.
- Sarlo seu Serlo, Ab. S. Ebrulfi, postea

- Ep. Sagiensis. 42. d. 50. b.
 Sasqualo, Ab. S. Launomari Bles. 118. a.
 Savaricus, Vicecom. Hostis Hugonis de Liziniaco. 534. b.
 S. Savinianus, Martyr. 309. a.
 Saul, Rex Israël. 653. e.
 Scollaudus Thesaurarius, postea Ab. S. Petri et S. Augustini Cantuar. 242. b. 256. a.
 Serob et Serobus, Norm. degens in Angl. pater Richardi. 78. n. 311. c.
 Sehar, Sibor, Seibardus, Ep. Ebroic. 626. b.
 Sedaldus, testis in Charta Rob. I Burg. Duc. pro Ab. S. Germani Paris. 608. e.
 Sefria, soror Gonnoris, uxor unius Militis Forestarii Richardi II Norman. Ducis. 329. n.
Segle de Leguierre, al. *Selle de Lingnieure*. 335. d. n.
 Seguinus de Agno, Ab. Casæ-Dei. 288. c.
 Seguinus et Siguinus, Ab. Condom. 396. c. n. 397. e. d.
 Seguinus et Siguinus, Vicecancel. Fr. R. Henr. I. 562. c. d. 589. c. n.
 Selegerus, pater Udalrici victoris Burgardi Lugdun. Archiep. 18. e.
 Seligerus, Armiger Rodulphi III Burg. Reg. 18. c.
 Seligerus, testis in Dipl. Rodulphi III Burg. Regis. 547. a.
 Senegunda, uxor Guidonis Vicecomitis Lemov. mater Ademari Vicec. 289. b.
 Sengregaita, seu Sichelgata, soror Gislulphi, uxor Roberti Guiscardi. 452. b. n.
 Sergius IV, Papa. 646. b.
 Serlo, Ab. S. Petri Glocestr. 256. b.
 Serlo, Com. fil. Tancredi et Moriellæ. 139. b. c. d. 140. b-e. 141. a.
 Setdaldus de Renty, testis in Dipl. Henr. I Fr. R. pro Cœn. Hasnon. 599. d.
 Sewinus, Archiep. Senon. 569. n.
 Sewlfus, Negociator. 205. n.
 Sibecho seu Sibico, Spirensis Ep. 60. d. 427. b. 641. d.
 Sibylla, fil. Rogeri Com. Porcensis, uxor Ebali Comitis de Roccoio. 359. c. 362. a.
 Sibylla, fil. Rogerii de Monte-Gom. et Mabilæ. 42. e. 227. n.
 Sibylla, fil. Lisoi de Ambas. soror Sulpicii de Calvo-monte, uxor Theobaudi filii Corbonis. 257. c. 259. d.
 Siebardus Descoches, seu *des Coches*. 307. d. n.
 Sidonius Apollinaris, Script. 386. o.
 Sigebaudus, Ep. Spiræ. 13. e.
 Sigebertus, Diacon. S. Vincentii Metens. auctor vitæ Theodor. I Met. Epi. 435. n.
 Sigebertus, Mon. Gemblac. Script. 122. n. 125. n. 126. n. 151. n. 162. d. n. 164. n. 165. d. n. 191. n. 201. d. n. 202. a. 203. n. 214. n. 263. n. 298. n. 318. n. 436. n.
 Sigebaudus de Monte-Glisiaco, Mil. 280. b.
 Sigefridus, Sigifridus, Ab. fuld. postea Mogunt. Archiep. 22. d. 62. c. 69. n. 74. a. 643. e.
 Sigefridus, Ab. Gorziens. 522. d.
 Sigefridus, fil. Theoderici Duc. Loth. qui et Sigifridus *de Brie*, pater Beatricis March. Ital. 150. d. 355. c. 359. d.
 Sigefridus, Com. occisus ab homine ingenuo. 418. c.
 Sigefridus, qui Ecclesiam S. Med. Suess. cremavit et Palatia regia. 582. n.
 Sigerus de Gherminiis, Camerar. Fland. pater Susannæ Com. Ghisn. 297. d.
 Sigerus, fil. Winemari Castellani Gandav. 298. e.
 Sigibertus I, Austras. Rex. 565. n. 579. n.
 Sigibodus, testis in Charta Ermeng. Regina Burgund. pro fund. Mon. Taluer. 555. n.
 Sigifridus, et Sifridus, frater Frederici Mosell. Ducis. 350. b. n.
 Sigifridus I, Com. Luxemburgi, fil. Ricini. 301. n.
 Sigifridus, Com. Luciliburg. pater Chunegund. Imperatr. 62. n.
 Sigifridus, Comes, mortuus an. 1037. 640. e.
 Sigo, Ab. S. Florentii Salmur. 59. a. b. 219. b. 279. b. 280. c. d. n. 349. c. 372. c. n. 438. c. n.
 Sigo, Decanus Eccl. Carnut. 279. d.
 Sigo, testis in Dipl. Henr. Reg. pro Mon. S. Petri Carnut. 604. a.
 Siguinus, Archiep. Colon. 203. a.
 Siguinus, Seguinus, Siguimis et Siguinis, Abbas Condom. *Vide Seguinus*.
 Silvester II, Papa, qui et Gerbertus. 117. n. *Vide Gerbert*.
 Silvester et Sylvester III, Papa depositus. 14. a. 352. d. 415. n.
 Simon, Ab. Sith. seu S. Bertini. 380. n.
 Simon, fil. Rodberti Burgundiæ Ducis. 247. b.
 Simon, fil. Theoderici Loth. Ducis et Gertrudis Ducissæ de Nanceio, frater Theoderici Flaud. Comitis. 357. d. 370. a.
 Simon et Symon, Consul et Regis Fr. Prinsipilus, postea Monac. fil. Radulphi seu Rodulphi Comitis Veromand. Crispic. Vadens. Medant. Vitriaci et Barri super Albam. 111. b. 344. n. 358. b. c. 443. b. nn. 604. b.
 Simon, fil. Rodulphi Comitis Ambian. et Annæ. 433. d.
 Simon, seu Symon, Com. de Monteforti, fil. Amalrici de Montef. frater Amalrici, pater Amalrici et Bertrandæ Comitissæ Andegav. 57. a. 231. c. 275. d. n.
 Simon de Monteforti, fil. Amalrici, nepos Simonis suprâ. 275. d. n.
 Simon de Monteforti, testis in Dipl. pro Mon. S. Germani Paris. 599. a. 604. n.
 Simon. Mil. Salmur. 279. c.
 Simon Sylvanect. Norman. 156. a. b.
 Simon de Verruca. 507. a.
 Simon, testis in Dipl. Henr. Fr. R. pro Mon. S. Petri Carnut. 604. a.
 Sivinus seu Suijnus, Mil. de Verzeio. 614. a.
 Siwardus, Archiep. in Angl. 638. a.
 Siwardus, Comes in Angl. 53. n. 95. a. 183. e. 311. b. n.
 Sodoma uxor Bernardi de Taurinac. 398. a.
 Sophia, Comitissa, mater Beatricis Duc. et Friderici March. 27. a.
 Sophia et Sofia, fil. Frederici junioris Ducis Barr. soror Beatricis Ital. March. uxor Ludovici Comitis de Monxian, seu Montionis, mater Theoderici *de Monçons*. 249. e. 350. b. 370. a.
 Sorengi nobiles Normanni. 41. e. 42. a-b.
 Spegen, Minister Angl. 656. c.
 Sprota, uxor Willelm. Longæ Spatæ Norm. Duc. mater Richardi I. 52. c.
 Stephania, uxor Will. Palliarum Comit. 426. a.
 Stephanus IX Papa, qui et Fridericus, frater Godefridi Ducis Lothar. 22. b. 23. n. 62. a. 74. a. 146. b. c. 165. a. 199. a. 215. n. 250. e. 262. c. 295. a. 301. n. 357. a. 491. d. e. 529. c. *Vide Fredericus*.
 Stephanus, Ep. Paris. 597. n.
 Stephanus, Ep. Metens. 198. n.
 Stephanus, Ep. Tull. 152. b. 355. b.
 Stephanus, Ep. Claromont. 112. n. 504. e. n.
 Stephanus, Ep. Anicien. 428. b. c.
 Stephanus, Ep. Agath. 447. d.
 Stephanus, Ep. Oloron. 116. n.
 Stephanus, Ep. Ellor. 431. d.
 Stephanus, Abb. S. Laurentii Leod. 172. c.
 Stephanus, Ab. S. Jacobi Leod. 294. b. 414. n.
 Stephanus, Abb. Concheniis, 433. n.
 Stephanus, Ab. Marciliac. 115. c. 117. a.
 Stephanus, Ab. B. M. Nucariensis. 218. a.
 Stephanus, Ab. S. Urbani. 145. e. 522. e.
 Stephanus, Ab. S. Michaelis in loco Fragedd apud. Bigorr. 116. d.
 Stephanus, Rex Hungariæ. 3. e. 294. c. 370. d. 619. b.
 Stephanus, Rex Angl. fil. Stephani Com. Bles. et Carnut. Comes Bolon. ex Mathilde uxore sua. 206. a. n. 282. n.
 Stephanus, fil. Odonis II Comitis Camp. frater Theob. Com. Tricass. et Meld. Comes Albemarlæ. 55. a. 144. d. e. 159. b. 160. b. c. d. 256. n. 266. n. 267. b. 351. d. 364. d. e. n. 399. b. 419. c. 421. c. 424. b. c. 455. d. n.
 Stephanus, Com. Bles. et Carnot. fil. Theobaldi Camp. Com. gener Guill. Conq. pater Stephani Regis Anglorum. 189. b. 258. a. 273. b. 282. n. 338. e. 370. b. 647. d.
 Stephanus, Com. Suession. de cujus potestate Rex Henricus eripuit Abbatiam S. Med. 367. b.
 Stephanus, Com. de Vitreio fil. Heriberti Juvenis. Usurpator Abbatiae Dervensis. 369. n.
 Stephanus, Com. in Ardenna, qui Castrum de Mirualt firmavit. 350. a.
 Stephanus, Praepositus, testis in Dipl. Henrici R. pro Mon. S. Martini de Campis. 606. c.
 Stephanus, Dom. Brunenberg. 304. e.
 Stephanus de Coicho. 300. a.
 Stephanus de Vallibus, Mil. 356. a. b.
 Stephanus de Randanis. 201. a.
 Stephanus, frater Gerardi de Buoular. 392. b.
 Stephanus de Bouleyn. 392. c.
 Stephanus de Mennaco. 507. a.
 Stephanus de Mauriaco seu de Mornanco, Benef. Mon. Saviniac. 200. a. n.
 Stephanus, victor in singulari certamine. 155. n.
 Steppo, Miles Gandav. 298. c.
 Stigandus, Stigaudus et Stygandus, Archiep. Cantuar. 90. n. 91. d. 95. a. 99. e. 100. b. d. 102. b. 168. d. 183. e. n. 184. n. 238. b. 283. a. 284. a. b. c. 313. d. 361. b. Metropolitanus Winton. Ecclesiæ. 656. b.
 Stigandus, Ep. Estangle in Angl. 638. a.
 Stigandus, Capellanus Willel. Conq. postea Episc. in Anglia. 314. b.
 Stigandus de Mansione-Odonis. 232. b.
 Storingingus, Nob. Norman. pater Richardi. 132. n.
 Stulard, pater Hagabaru. 106. d.
 Suanus, Suain, Suenes, Suenus et Sueinus I, Rex Danor. et Angl. post expulsus Ethelredum II. 5. n. 36. c. 148. a. 206. c. 339. n. 399. e.
 Suanus, Suenns, et Swanus II, Rex Danorum. 92. b. 310. d. 313. d. 315.

- c. 629. e.
 Suanus, seu Suein, Rex Nortman. seu Norvegiæ, fil. Canuti M. Regis Dan. et Ang. frater Haroldi I Angl. Reg. 420. a. 640. b.
 Suanus, Suain, Suein, Swanus, Consul seu Com. Anglus fil. Godwini Cantia Comitis. 174. d. 192. b. 207. n. 310. d. 311. b. c. 313. c.
 Suavis, Miles, fil. Achardi et Helvisæ. 135. n.
 Suiardus, Dux, pater Walteni nobilis Satrapæ. 313. d.
 Suidgerus, Suidegerus, Sindegerus, Suitgerus Saxo, Episc. Babenberg. postea Papa Clemens II. 19. e. 60. b. c. 73. c. 214. d. 261. d. n. 262. a. 426. a. 641. a. *Vide* Clem. II.
 Sulpicius de Calvo-monte, Dom. Turris-lapideæ, fil. Lisoii de Ambasiaco. 257. c. d. 258. a-e. 259. a. c. d. n. 273. c. d. 274. a. b. c.
 Sulpicius, cogn. Mille-clipeorum, fil. Haimonis Domini Busenchaiaci, pater Roberti, avus Sulpicii Thesaurarii. 257. d.
 Sulpicius, Thesaurarius de Ambas. fil. Roberti, frater Archambaudi. 257. a. b. c. d.
 Suppo, Ab. S. Michaelis in periculo maris. 255. e. 256. a.
 Susanna, fil. Berengerii Regis Longob. et Ital. uxor Arnulphi junioris Fland. Com. mater Balduini Pulcra-barba. 388. c.
 Susanna, fil. Sigeri de Gherminiis Camerarii Fland. uxor Eustachii Com. Ghisn. mater Bald. Will. Remelini, Adelæ et Beatricis. 297. d. 344. d. n.
 Sweine de Essex, Norm. in Angl. 78. n.
 Sybaldus et Seihaldus, Benef. Mon. S. Salvii apud Monsterol. 574. d. 575. b.
 Sybilla, fil. Azonis Liguria March. uxor Helia de Flexia. 632. c.
 Syfridus et Sifridus, Dacus, Ghisnarium Dom. seu primus Com. Ghisn. pater Ardolfi Ghisn. Com. 296. c. n. 297. n. 305. n.
 Sygerus, Abbas, Præs. Dedicat. Mon. Hasnon. 110. b.
 S. Symeon, Trevir. reclusus. 16. n. 194. b. n. 351. b.
 Symmachus, Papa. 519. a.
- T.
- T**ACITUS Histor. Script. 75. n.
 Taillafers, Vienn. et Albonens. Com. 549. n.
 Taillefer, Mil. Norm. propinq. Guill. Conq. 168. b. 209. a. 339. a. 342. a.
 Talavacius et Thalavacius. *Vide* Guill. et Willel. Talavatus.
 Tancredus de Altavilla, Mil. Norm. pater ex Moriella, Guillel. ferrea-brachia. Drogonis Constantiniensis Principis Norm. Apuliensium, Hunifridi, Gaufridi et Serlonis, ex Fransendi, pater Roberti Guiscardi, Malgerii, Guill. Alveredi, Humberti, Tancredi et Rogerii. 49. d. 139. b. 140. e. 141. a. b. c. 227. d. 230. d. 449. d. nn. 450. n.
 Tancredus, fil. Tancredi de Altavilla, et Fransendis. 139. c. d.
 Tate, Scriptor Anglus. 657. d. n.
 Teduinus, Vicecom. Mellentis castr. 433. n.
 Teduinus de Bethunia, testis in Dipl. Henr. Regis pro Mon. Hasnon. 599. d.
 Tescelinus, Petueriensis seu Petverensis. 118. c. 484. b.
 Tethaldus, Vernonsensis, Canon. Rotom. 476. d. e. 477. a.
 Tetbaudus, Ab. de Quinciaco. 506. e.
 Tetbaudus, fil. Goscelini de Chinonio. 590. c.
 Tetfredus. Turvillæ Clericus, Fiscanni Presbyter factus. 363. e.
 Teudo, Ab. de Burgulio. 506. e.
 Teudo, Mil. Benef. Eccl. B. M. Stamp. castr. 579. d.
 Tendowinus, in Dipl. Rodulp. III Burg. Reg. pro M. S. Andreae Vienn. 543. b.
 Teutbandus, Ab. S. Benedicti. 506. e.
 Teutbandus de Blazono, Baro Præs. Dedicat. Eccl. S. Trinit. Vindocin. 506. e.
 Teutberga, mater Manass. Arelat. Archiep. 612. c.
 Thanause, Rex Gothorum. 623. b.
 Thealdus, Ab. S. Germani Autissiod. 377. a.
 Theadus, Ab. S. Michaelis ad Eremum. 218. c.
 S. Theobaldus seu Thebaldus, Vienn. Ep. avunculus avia S. Theobaldi Provin. 478. a. c. n.
 S. Theobaldus, Tebaldus, Thebandus et Tietbaldus Confessor Provin. fil. Arnulphi et Willæ, frater Arnulphi S. Columbae Abbatis, reclusus in Vincentia. 142. b. 164. b. 198. c. 282. d. e. 293. a. c. n. 294. d. 354. c. 361. c. 377. c. n. 416. b. 433. c. 477. e. 478. b. c. e.
 Theobaldus, Ab. Fossatensis. 484. n.
 Theobaldus seu Tethaldus, cognom. Tricator, Com. Carnot. Bles. et Turon. pater Odonis I Comitis. 143. b.
 Theobaldus, Tebaldus, Teotbal. Teutb. Tetb. Theob. Theob. Tebaudus, Theobaudus, Theobaudus Com. Camp. Bles Turon. et Carnot. fil. natu major Odonis II Camp. Com. frater Stephani, pater Stephani et Hugonis, Com. Palatinus. 29. a. b. c. 43. e. 58. d. 77. e. 79. a. 83. a. 137. d. 144. d. e. 159. b. 160. b. c. d. 169. c. 178. c. 217. e. 244. b. 249. b. 256. c. d. e. n. 258. a. 265. d. 266. a. b. c. n. 267. a-d. n. 268. c. 269. b. 282. b. d. 286. d. 292. c. 294. c. 336. a. 347. c. 349. b. n. 351. d. n. 352. b. 358. c. 364. d. e. n. 370. b. 399. b. c. n. 419. c. 424. b. c. 426. a. 430. a. 455. d. n. 478. a. e. 485. d. 517. d. nn. 523. c. 584. b. c. 585. c. n. 589. c. n. 599. a. n. 602. n. 632. c. 646. e. 648. b.
 Theobaldus, Theotbaudus, cognom. Magnus, Com. Camp. et Bles. fil. Stephani Bles. Com. et Adelæ seu Adelaidis filia Guill. Conq. 479. d. n.
 Theobaldus, Tebaldus Comes, nepos Hugonis Epi. Autissiod. 418. b. 421. a.
 Theobaldus, Com. de Rinello, seu de Risnello, pater Hugonis. 359. b. n.
 Theobaldus, Vicecom. testis in Charta Rob. I Burg. Ducis pro Mon. S. Germ. Par. 609. e.
 Theobaldus, cognom. Filans-Stupas, Dominus Montis-Letherici, Forestarius Regis Roberti. 275. d.
 Theobaldus, Præpositus Eccl. Compend. 585. e.
 Theobaldus, Theobaudus Dominus, Rupium fil. Corbonis, pater Roberti de Rupibus. 257. d. 274. b.
 Theobaldus, fil. Hugonis Nobilis Pietav. 138. d.
 Theobaldus, cognom. Bonus, testis in Dipl. Henrici Fr. Reg. pro Mon. S. M. Suess. 594. d.
 Theobaldus, testis in Charta Rob. I Burg. Ducis pro Mon. S. Germ. Par. 608. e.
 Theobaldus Othonis, Gallus, Miles factus Henrici III Imp. 21. e.
 Theodelinus, Ab. Malliac. 218. a.
 Theodericus I, Ep. Metarum. 198. e. 435. n.
 Theodericus, Theodoricus, cognom. Magnus, Ep. Virdun. fil. Wezelonis Com. 20. a. 74. n. 146. a. b. 195. c. 249. a. b. d. nn. 250. a. c. d. e. 251. b. c. n. 345. c. 353. c. 360. a. 361. c. 413. c. 522. d. *Vide* Deoder.
 Theodericus, Ep. Carnut. 505. e. 506. b. d. 649. d.
 Theodericus, Ep. Basiliensium. 146. b.
 Theodericus, Theodoricus Ab. S. Albini Andeg. 287. a. 429. e.
 Theodericus, Theodoricus Gemmet. Mon. primus Ab. S. Ebrulfi Uticensis. 46. b. c. 48. a. 222. c. 224. d. 226. d. 227. a. 230. n. 242. d. 247. a. n.
 Theodericus, Ab. Gemmet. 386. d. n.
 Theodericus, Ab. S. Huberti Andagin. 145. e. 149. b. c. d. 150. b. d. e. 151. a. b.
 Theodericus, Ab. Valciodor. 252. a. c. n.
 Theodericus, Theodoricus, Dux Barrensis seu Dux Mosellan. fil. Frederici et Beatricis, pater Frederici, Sigifridi et Adelæ Comit. Arelunæ, avus Beatricis uxoris Bonif. March. Ital. 150. d. 152. b. 198. n. 249. e. 251. n. 355. c. 359. d. 369. e. 452. nn.
 Theodericus de Monçon, fil. Sophiæ, filia Frederici, neptis Theod. Ducis. 370. a.
 Theodericus, Dux Mosell. fil. Gerardi de Alsatia Ducis, conjux Gertrudis Duc. de Nanceio, pater Simonis Ducis et Theoder. Fland. Com. 62. n. 357. d. 362. c. *Vide* Deoder.
 Theodericus, Dux Frison. 12. a.
 Theodericus IV nom. Com. Fris. et Holl. frater Florentii. 63. d.
 Theodericus, Theodor. V, fil. et successor Florentii Comitis ulterioris Frisæ et Holl. frater Bertæ uxoris Phil. I Franc. Reg. 63. n. 357. d. 363. n.
 Theodericus de Luzelenburg, frater Adalberonis I, Met. Epi. et Frederici I Lothar. Ducis. 388. d.
 Theodericus, Theodoricus, Præsens seu Comes Trevirensis. 23. d. n. 74. a. n. 194. c. 644. a.
 Theodericus, Com. Montis-Beliardi. 350. b.
 Theodericus, Com. Gandav. fil. Arnulphi Com. Gand. 417. a. b. n. *Vide* Deoder.
 Theodericus, Com. Alostani. 417. n.
 Theodericus, Com. Dom. Castr. Greteri super Letiam fl. 253. b.
 Theodericus junior, Com. testis in Ch. Bald. V Fland. Com. pro Mon. S. Petri Gandav. 392. b.
 Theodericus de Phladringa, seu de Phladringa et de Phladringa, Marchio, rebellis contra Imp. Henr. III. 19. e. 20. a. c.
 Theodoricus, Archidiacon. Camerac. filius Radulfi Comitis. 362. c. n.
 Theodericus, Dapifer Balduini V. Fland. Comitis. 345. n.
 Theodericus, pater Willelm. Militis Guill. Conq. 337. b.
 Theodericus, Mon. S. And. Rotom. Poeta et Scriptor. 70. n.
 Theodericus, Mon. S. Mathiæ Trevir. Scriptor. 194. n.
 Theodericus, Sacerdos Mon. S. Dion. Paris. 378. c.
 Theodericus, testis in Charta Rob. I Burg. Duc. 608. e. 611. b. Theodor. 643. a.
 Theodericus, et Deodericus II, ju-

- nior dictus, Met. Ep. frater Chunigundæ Imper. 1. a. 2. a. 5. b. 13. d. 20. a. 123. d. 199. a. n. 204. b. c. d. 353. a. c. 419. c. 435. n. 436. b. n.
- Theodoricus, Ab. S. Remigii Rem. 464. n.
- Theodoricus, Ab. Willarii. 462. a.
- Theodoricus, Fr. Rex. 574. n.
- Theodoricus, Dux, fil. Hadewidis, frater Gerardi Com. patruus Theodorici filii Freder. et Beatricis. 370. a. n.
- Theodoricus, Fland. Com. et Princeps, fil. Theod. Mosell. Ducis et Gertrudis Duc. de Nanceio, frater Simonis Ducis. 357. d.
- Theodoricus III nomine, Com. Hollandiæ IV, pater Theod. IV et Florentii. 363. n.
- Theodoricus de Bodello, fil. Hodebaldi Namurc. 253. d.
- Theodoricus de Roia, testis in Dipl. Henr. I Fr. Reg. 599. d.
- Theodoricus, Mon. S. Benigni Divion. 615. a.
- Theodosius, Imp. 263. b.
- Theodrada, mater Richardi Abb. S. Vitoni. 458. n.
- Theoduinus de Bavaria, vel Deoduinus, Ep. Leodiensis. 152. a. 353. c. 361. c. 363. a. 497. c. nn. *V.* Deoduin.
- Theodulphus, Aurelian. Ep. 226. n. 483. n.
- Theotisca, pro Constancia uxore Rob. Reg. matre Hugonis, Henrici I Reg. et Rob. Burg. Duc. 170. d.
- Thetbaudus, Præpos. Monast. Glonn. 279. a.
- Theudebertus, Benef. Monast. S. Benigni Divion. 15. b.
- Theudo de Firmitate-Milonis. 651. a. b. n.
- Theudo, frater Alberti Benefactoris Mon. S. Petri Carnot. 604. a.
- Thiebert, fil. Nebelouis, pater Roberti fortis. 386. c. n.
- Thietboldus, Advocatus Monast. Andagin. 151. a.
- Thietpaldus, Ab. S. Galli. 8. c.
- Thiobaldus de Monchis, testis in Dipl. Henr. Franc. Reg. pro Mon. Hasnon. 599. d.
- Thomas, Canon. Baioc. Capellanus Guill. Conq. postea Archiep. Eborac. 241. d. 314. a. n. 434. b.
- Thomas, Com. Albemarlæ, fil. Haimardi Com. 357. d.
- Thomas, Clericus, fundat. Mon. Nuncariensis. 218. n.
- Thur, deus Danorum. 624. a.
- Tiberius, Imp. 314. b.
- Tiboldus de Werlen, pater Dodini. 106. b.
- Tietbaldus, Thietebaldus, Tetbaldus et Thietbaldus de Monte-Morentiæ, seu de Montemorenci. 111. e. n. 599. c. 604. b. 606. c.
- Tilpinus, Archiep. Rem. 519. b.
- Tizekinus, pater S. Popponis. 461. n.
- Tomellus, Scriptor Mon. Hasnon. Secret. Balduini Mont. Fland. Com. 108. b. n. 110. n.
- Toret seu Torel, Dæmon familiaris Malgerii Rotom Archiep. 338. d.
- Torf, Nobilis Norm. pater Turulfi de Ponte Audomari et Turchetilli. 57. c.
- Tosti, Tosticus, Tostillus, Tostinus, Tostius, et Tostus Dux, seu Com. Norddännibrorum in Angl. fil. Godwini Com. frater Haraldi Reg. Angl. gener Bald. V Fland. Com. 50. a. b. 51. a. 93. d. 134. n. 168. a. 175. a. 476. e. 207. d. 208. b. 212. b. 216. b. 234. b. c. 235. a. b. 243. b. 247. b. 311. b. 312. b. c. d. 357. d.
- Tostig. 656. c.
- Transmundus, Com. Germanus, ex familia Burellina. 451. a.
- Trezenda, uxor Tancredi de Altavilla. 450. n.
- Tritemius, Ab. Spanheimensis. 22. n. 194. n.
- Trullus de Podio-Augusti, fil. Willelmi Ferrum-Sectoris. 373. a. b. n.
- Turchetillus, de Novo-mercato, Pædagogus, seu nutricius Guill. Conq. fil. Torf, frater Turulfi. 57. c. 222. a. 245. c. 246. d. 248. n. 340. n.
- Turcus, Dux, à quo Turci. 357. b.
- Turkillus, fil. Haroldi Reg. Angl. et Gunnildæ. 310. c.
- Tuoldus, Turors, Tierri, Pædagogus Guill. Conq. pater Unfridi de Vetulis. 37. d. 223. e. 401. c. n. 628. c. *Vide* Turulfus.
- Turstinus, Ab. Glastoniæ. 315. c.
- Turstinus, Turtstinus, *Toustain Scitel*, Thucius Scites, Tucius Scitel, Scitellus et Citellus, Princeps Norm. in Apulia. 49. d. 213. n. 227. d. 352. a. 393. c. 404. d. n. 405. a. nn.
- Turstinus, Turstennus, cognom. Guz, *Toustain le Gois*, Præses et Com. Oxinnensis, seu Hyemensis, Camer. Roberti Norm. Ducis, fil. Ausfridi Dani, pater Richardi. 39. e. d. 316. c. 328. c. 329. d. e. 330. a.
- Turstinus, Tustinus de Basteburgo, de Bastenbure, pater Willelmi Bertranni, Hugonis de Monteforti, et Gislæ uxoris Gerolii. 37. d. 41. b. 52. e. 225. b.
- Turstinus, fil. Rollonis, vexillum Normannorum gerens in prælio Senlac. 236. b.
- Turstinus, cognom. Halduc, pater Emmæ uxoris Ernaldi de Escalfoio. 233. a.
- Turulfus de Ponte-Audomari, fil. Torf, frater Turchetilli, pater Unfridi de Vetulis. 57. c. *Vide* Tuoldus.

V

- VACÆUS, Poeta. 139. n.
- Valcherus, Scholast. Discipulus Gozechini Scholast. 500. a. b. n. *Vide* Walterus.
- Valentia fil. Arnaldi-Minoris, uxor Raimundi Com. Palliar. 389. n.
- Valeranus et Walerannus, Ab. S. Vitoni. 413. c. n. *Vide* Gualeran. et Walerannus.
- Valerannus, Fr. Camerarius, sub Rege Phil. I. 111. b. 373. c.
- Valleranus, seu Galerannus, Com. Mellenti. 159. b. n. 329. a. 399. c. 409. a. n. 433. b. Walerandus, Valerannus, Waleran. 38. e. 358. c. 365. n. 474. a.
- Valterius, Pincerna Regis. 594. d. n. Vandalmodis, uxor Gerardi viri nob. 200. b. n.
- Varinus, Ab. Cellæ-Bobini. 421. c. *Vide* Guarinus.
- Varnerus, *al.* Vascellinus de Clamiaco. 594. d.
- Vauterius, pater Heriberti II Autissiod. Ep. 113. c.
- Ubalduus de Montignaco. 599. d.
- Udalcherus, Elen. Eccl. Archipr. 514. a.
- S. Udalricus. 24. e.
- Udalricus, Ep. Tricatrinenensis. 513. c.
- Udalricus, Ep. Basil. 2. d.
- Udalricus, Cancell. Imp. Conradi II. 558. b.
- Udalricus, fil. Selegeri. 18. e.
- Udo seu Odo, fil. Eberhardi Com. Trever. Archiep. Conradi Successor. 23. e. 74. a. 194. d. 361. d. 644. b.
- Udo, fil. Balduini V Fland. Ducis, Trevir. Archiep. 229. d. 243. b. 247. b.
- Udo, fil. Riquini Com. Tullensis Ep. 69. n. 453. a. 360. a. 474. nn.
- Udo, Miles, Advocatus. 422. b.
- S. Vedastus. 123. d. e.
- Vemardus, Fland. pater Adalim. 106. d.
- Venerandus, Viridun. urbis Advocatus. 250. d.
- Verecundus de Lana, Condom. Ab. 395. c.
- Vernharius, Argentin. Ep. 418. c.
- Vesoses, Ægypti Rex. 623. b.
- Ugo, Cardinalis, Legatus Romanus. 290. c. *Vide* Hugo.
- Ugo, Dignensis Ep. 513. c. *Vide* Hugo.
- Ugo, Senaciensis Ep. 513. c.
- Ugo, Uceticensis seu Uzetensis Ep. 513. c. 514. e.
- Ugo, Cluniac. Ab. 294. d. *Vide* Hugo.
- Ugo Bardulfus, conjux sororis Isamb. Aurelian. Ep. 457. n. *Vide* Hugo.
- Ugo de Alnia. 645. e.
- Vialard (felix), Ep. Catal. 463. d. n.
- Victor II Papa, qui et Gebhardus. 22. b. 23. a. 29. e. 32. e. 33. q. 70. d. 73. d. c. 146. b. 164. e. 214. d. 219. b. 250. e. 261. n. 262. c. 283. d. 294. d. 348. a. b. c. 355. a. c. 372. a. 382. a. n. 415. d. 429. b. 481. b. n. 492. a. 524. b. c. 525. a. c. 526. a. n. 528. c. 529. a. c. 643. b. d. *V.* Geberhardus.
- Victor III Papa, qui et Desiderius Cassin. Ab. 25. d. 26. b. 74. e. 246. n. 352. n. 382. n.
- Vidricus de Romereis, vir nob. 252. c.
- S. Vigor, Ep. 132. b. c.
- Vifridus, Ep. Viridun. 458. b.
- Vilibertus, Ab. Marciliac. 117. a.
- Villennus, Vicce. de Conciaco. 594. d.
- Viso, genere Apulus. 449. n.
- Vitalis, Ab. Bernaiens. 233. d. 256. n.
- Vitalis, primus Ab. S. Symph. Bellov. 572. n.
- Vitalis, Ab. S. Gildasii, postea S. M. de Ollona. 424. b.
- Vitalis, nepos Giraldi S. Florentii, Præpos. ejusd. Mon. 277. n. 278. d.
- Vivianus, Ab. S. Dionysii in Fr. 377. d. 378. n.
- Vivianus, Præpos. Eccl. Paris. 433. b.
- Vivienus de Virtute. 424. c. d.
- Vivienus, testis in Dipl. Henr. R. pro S. Med. Suess. 582. a.
- Uldaricus, Dux Boemæ. 616. b.
- Ulgerius seu Olgerius, Ab. Besuensis. 203. c. d. n. 638. e.
- Ulf, Ep. Lincoln. 311. d.
- Ulf, Minister Angl. 656. c.
- Ulisses. 450. d.
- Ulricus, seu Odolricus Archiep. Lugdun. 352. c.
- Ulricus, Mil. de Bellomonte. 614. a.
- Umbertus, Ab. Malliac. 221. b. *Vide* Humbertus.
- Umbertus, Ab. Nobiliac. 217. b.
- Umbertus, fil. Girardi Mil. 421. n.
- Unfredus, Umfridus, et Unfridus, Constantin. Conq. et Princeps Apuliæ Norm. fil. Tancredi de Alta-Villa, frater Rob. Wiscardi. 49. n. 213. n. 227. d. 231. a. 449. d. n. 450. d. n. 451. b. c. d. n. frat. Drogonis. 351. a. *Vide* Humfredus.
- Umiardus, Nob. Benef. Monast. Saviniac. 200. d.
- Unfridus de Telliolo, Sororius Hugonis de Grentemaisnilio. 241. a.
- Unfridus de Vetulis, fil. Tuoldi, pater Rogerii de Bellomonte. 223. e. *Vide* Humfredus.
- Voalterius Palardus. 603. d.
- Voizelinus, Capellanus. 606. c.
- Volradus, frat. Heregoti de Petengham. 105. b.
- Uracha, Comitissa in Vascon. 396. a.
- Urbanus II, Papa. 26. c. 27. n. 28. a-d. 31. b. c. 47. c. 115. a. n. 129. n. 210. a. 448. a. n. 512. n. 520. c.

- Urbanus VIII Papa. 548. n.
 Urcio, Com. in Dipl. Henr. Reg. pro Mon. S. Petri Melidun. 570. a.
 Ursio, Ab. præsens Dedicat. Eccl. Hasnon. 110. b.
 Ursio, Vicecomes Mellidun. 599. c.
 Ursio de Humieres. 599. e.
 Ursio Miles, Advocatus. 422. b.
 Urso Duacensis, pater Walteri. 106. c.
 Ursus, Norm. Ep. Dorcaestr. 78. n.
 Utelinus, fidelis Regis Burgund. 547. c.
 Wabrardus de Coldelkarke. 106. b.
 Wago, Ab. Trenore. 112. a. b.
 Wago, Atrebat, testis in fundat. Eccl. Watin. 106. c.
 Waimalchus, Dux Salernii seu Apuliæ. 49. d. 227. c. d. e. 404. d.
 S. Walbertus, Dux Lothar. 374. c.
 Walbertus, Com. Ghisn. Pontivi et S. Pauli. 295. d. e. 296. a. b. 305. b.
 Walcelinus, Capellan. Will. Nothi, postea Ep. Winton. 314. a.
 Walchelinus de Ferrariis, Norm. 37. d. *Vide* Galchelinus.
 Walchelinus de Tancto. 225. e.
 Walcherus seu Walkerius, Cler. Leod. postea Ep. Dunelm. in Angl. 188. c. 314. b.
 Waldenus, Com. decollatus. 156. a. 636. d.
 Waldetrudis, fil. S. Walberti, Lothar. Duc. uxor Maldegarii 374. c. d.
 Walerannus, ex Comite Britul. Monac. S. Vitoni, et postea S. Vitoni Virdun. Ab. 32. d. 144. a. 146. a. d. n. 249. b. n. 251. a. n. 345. c. d. 431. e. 459. a. b. 654. c. n. *Vide* Valeranus.
 Walerannus, Ab. Montis S. Quintini. 430. b.
 Walerannus, Galeran. Gualer. Galler. Walran, fil. Adelæ Comit. Arelunæ, seu Adeladis Comit. Aralconis. 150. d. n. 355. c. 359. d. 370. a.
 Walerannus, Com. pater Hugonis in Charta pro Mon. Pratell. 387. c.
 Wallerannus de Britolio Belvacensi. 231. c.
 Walo, Ab. S. Walarici. 331. n.
 Walo, Cancell. Roberti I Burg. Duc. 614. b.
 Walo, Com. pater Hugonis, in Charta Rob. I Burg. Duc. pro Mon. S. Germ. Paris. 614. a.
 Walo, Vicec. Benef. S. Wingual. apud Monsteriol. 575. a.
 Walo, fil. Herberti Pincernæ, Mil. Wilcass. 235. c.
 Waltelinus, Nob. de Nova-villa, in pago Fameniensis. 253. d.
 Waltenus, fil. Suiardi Ducis, Nob. Satrapa in Angl. 313. d.
 Waltero, pater Richardi Abb. S. Vitoni. 458. n.
 Walterius, Augustodun. Ep. 418. b. n. 421. n.
 Walterius, Pontesiens. Com. fil. Drogonis Com. 231. d. 232. a. 474. a. *Vide* Galterius.
 Walterius, fil. Aymonis Comit. Alsensis et Dumsensis. 421. n.
 Walterius fil. Drog. Coinitis Ambian. 433. n. *Vide* Galter.
 Walterius seu Waldricus, Vicec. fil. Widonis Divitis Divion. Vicec. 610. d. 611. b. 614. a. 615. a.
 Walterius, Mil. fil. Widonis cognom. Bolleim. 229. c.
 Walterius de Sordenia, Mil. egregius. 34. c. d.
 Walterius, fil. Fulcoii Mil. Wilcass. 235. d.
 Walterius Costatus. 603. c.
 Walterius, Monac. 569. n.
 Walterus, Walterius Meld. Ep. 197. b. 473. e. 481. n. 569. e. 581. c. 585. c. 606. b. *Vide* Galterus.
 Walterus, primus Abb. S. Sepulchri. 128. n.
 Walterus, Ab. S. Einhameusis. 389. n. 392. d.
 Walterus Lotharingus, Capell. Reginæ Edgithæ, postea Præsul Hereford. 312. a.
 Walterus, substitutus Drogonis Episcopi Morin. 306. e. 307. a.
 Walterus, Walterius, fil. Radulfi Comit. 111. b. 604. a.
 Walterus, Valcherus, Walterius Burgundio, Scholast. Discipulus Gozechini. 439. a. 500. a. n. *Vide* Valcherus.
 Walterus, Castellanus Duacensis, 111. c.
 Walterus Duacensis, frat. Hugonis. 345. n.
 Walterus de Duvay, seu de Doway. 54. n.
 Walterus, fil. Ursonis Duacensis. 106. c.
 Walterus de Lens. 111. c.
 Walterus, fil. Odfridi. 106. d.
 Walterus, fil. Otheri. 54. n.
 Walterus de Cimai, seu de Cimajo. 111. c. 599. e.
 Walterus de Laccio. 314. d.
 Walterus de Tarota, pater Alelmi. 424. d.
 Walterus de Guisia. 599. e.
 Walterus de S. Martino Nob. Norm. 45. n. 58. b.
 Walterus de Hesdin. 111. c.
 Walterus, Mil. pater Raulini de Bosco. 303. b.
 Walterus Medantinus. 174. c. Gwalterius. 181. c.
 Walterus seu Gualterus, cognom. Tirrel. Mil. Pontiv. 132. c. n. 433. d.
 Walterus Albanus Mil. 582. a. 583. b.
 Walterus seu Galterus, Castellanus Camerac. 123. a. 124. b. Gualterus et Valterus. 125. d.
 Walterus Woxbalg. 106. b.
 Walterus, fil. Berneri. 606. b.
 Walterus, Mil. fil. Radulphi Canonici. 303. b.
 Walterus, Advocatus Berg. 106. c.
 Walterus de Clusa. Script. 299. n.
 Walterus, Canon. Ardensis, Personator Nelensis Eccl. 306. c. 307. a. c.
 Walthef, Waltheofus seu Walterus, Com. in Angl. 205. d. e. 314. c. d. 315. a. *Vide* Weldeofus.
 Wandelgerus, Ab. Clervensis seu Cleviensis, *id est* Dervensis. 32. d. 33. n.
 S. Wandregisilus. 477. a.
 Wanka de Petengham. 106. b.
 Wardradus, fund. Abbatie Bassacensis. 397. n.
 Warinus, Ab. Atto Villar. 32. d.
 Warinus, Ab. S. Judoci. 32. d.
 Warinus, Leod. Cler. postea Ab. S. Arnulfi Met. seu Guarinus. 199. a. 439. b. n.
 Warinus, fil. Will. Belism. 227. a. Guarin. 323. b.
 Warius, Mil. 597. n. 605. c.
 Warinus, Minister Anselmi Venatoris. 614. a.
 Warinus, testis in Charta Rob. Duc. Burg. pro S. Benigno Divion. 615. a.
 Warinus. *Vide* Guarinus.
 Warmannus, Ep. Constant. 8. c. 619. c.
 Warnerius, Ab. Insulæ S. Petri Psalm. 417. d.
 Warnerius, pater Manass. Arelat. Archiep. 612. c.
 Warnerius, Clericus. 611. b.
 Warnerius, Warner. *Vide* Garner. Guarn.
 Warnerrius, Præpos. Canon. testis in Charta Rob. Burg. Ducis, pro S. Benigno Divion. 615. a.
 Warnerus, Comes. 369. d. n.
 Wascelinus de Ponte-Erchenfredi. 37. d. 225. n. 226. c.
 Wascelinus de Chalinaco seu Chalinaco, Legatus Henrici Fr. Reg. 197. b. 481. n.
 Wasco de Torota. 599. d.
 Wazelinus de Chalnei, seu de Chadneyo. 564. d. 582. a.
 Wazelinus de Calvi, Nob. Franc. 111. c.
 Wazo, Walto, Watho, et Guatho, Capellan. et Scholarum Magister, postea Leod. Ep. 9. e. n. 10. a. c. d. 11. c. d. 12. a. b. c. 20. b. 163. d. n. 164. a. 201. c. 202. c. 250. c. 293. e. 294. a. 353. c. 415. b. c. 439. b. n. 462. d. n.
 Wazo, Com. Neapolit. 49. n.
 Wazo de Pezeio, fil. Roberti Eloquentis de Calvimonte in Wilcass. 235. e.
 Wladizlaus, fil. Casimiri Duc. Polon. 423. b.
 Wedericus Tornac. seu Weldricus de Tornaco, 111. c. 345. n.
 Wedricus de Maillis. 599. e.
 Wehelo, Mil. Ernesti Duc. Aleman. 4. a. 619. b.
 Weldeofus Com. in Angl. 185. d. 186. a. *Vide* Walthef.
 Welf, Welfo, Dux in Germ. pater Welphonis Ducis Bajoariæ. 26. b. 67. c.
 Welfo, Dux, fil. Welphonis Ducis Bajoariæ. 26. b. n.
 Welfo, Welfus, Dux seu March. Italiæ, fil. Azzonis. 644. b.
 Welfus junior, Dux, fil. Welfi March. Italiæ. 644. b.
 Wenemar, fil. Folcardi Castell. Gand. 392. n.
 Wenemar, Dom. de Lileris. 424. e.
 Wenerannus. 574. d. 575. b.
 Wenricus, Ab. S. Basoli. 32. d.
 Wenco, Ab. de Florinis. 352. c.
 Wecerus seu Weccerus, Ep. Nannet. 32. c.
 Werber, Werinharius, Werberus, Werenharius, Wernbarius, Wernherus, Argentin. Ep. 2. a. 3. e. 62. d. 434. d. n. 461. n. 617. d.
 Werberus, Com. propinquus Werberis Argentin. Ep. 62. d.
 Werniharius, Mil. 617. d.
 Werricus, fil. Dom. de Walecourt. 374. b.
 Wewa, soror Gunnoris Comitissæ. 57. e.
 Wezelo, Com. pater Theoderici Virdun. Ep. 146. a. *Vide* Guezelo.
 Wibertus Archidiacon. Leonis IX. 222. n.
 Wiboldus, Præpos. Camerac. Eccles. 128. c.
 Wichbertus, seu Guibertus, Ep. Raven. Papa factus ab Henr. IV sub nom. Clem. 195. b. *Vide* Guibertus.
 Wichardus, Ab. S. Petri Blandin. 392. b. c.
 Wichardus, Ab. in Charta Bald. V Fl. Com. 422. b.
 Wicfridus, Ep. Virdun. 414. a.
 Wicmannus, Com. Castelli Leg. 366. n.
 Wido, Lugdun. Archiep. 544. e.
 Wido seu Guido de Castellione, Rem. Archiep. 136. c. 318. e. n. 381. n. 427. b. 463. d. n. 473. e. 522. c. 523. c. 560. b. 573. n. 581. c. 582. c. 583. a. 587. n. 589. n. *Vide* Guido.
 Wido seu Guido Ep. Ambian. 111. b. 155. b. 345. n. 564. d. 606. b. *Vide* Guido.
 Wido Belvac. Ep. 111. b. *Vide* Guido.
 Wido Noviom. Ep. 345. n.
 Wido Silvanect. Ep. 609. a.

- Wido Cabil. Ep. 589. b. n.
Wido Besuensis. Ab. 203. c.
Wido Decanus, in Charta pro Monast. Besuensi. 638. e.
Wido Archidiaconus, in Dipl. Henr. R. pro S. Med. Suess. 583. b.
Wido, Widdo seu Guido, qui et Gaufridus, frater et Succes. Will. Ducis Aquitaniæ. 33. a. d. 159. d. e. 285. d. 286. b. 303. n. 644. d. e. *Vide* Guido, Guill. et Willelm. VIII. Aquit. D. Gaufridus.
Wido, Com. Tull. 355. n.
Wido, Com. Ponticus, Pontius, Pontivensis, seu Pontivi. fil. Hugonis II. 33. a. 40. b. 47. b. 57. a. 176. b. c. 306. n. 606. c. *Vide* Guido.
Wido fil. Hilduini Comitis Pontivi. 306. n.
Wido, Com. Abbatis-villæ. 49. e. *Vide* Guido.
Wido, Com. Calcinimontis. 614. a.
Wido seu Guido, fil. Rainoldi. Com. Suession. 594. b. n.
Wido seu Guido, fil. Rainaldi Burg. Comitis. 43. b. c. d. 76. c. e. 77. a. *Vide* Guido.
Wido, Dives Vicec. Divion. 609. e. 610. d. 611. b. 614. a. 615. a.
Wido, fil. Wid. Divitis Vicecomitis Divion. 614. a.
Wido, Vicec. de Thoarcio. 372. d.
Wido, Vicecom. sen Guido, in Dipl. Henr. R. pro S. Med. Suess. 582. a. 583. b.
Wido, Marescalcus, temp. Henrici I. Fr. R. 582. a.
Wido, Buticular. temp. Philipp. I Fr. R. 111 b.
Wido de Monte-Leutherici. 111. c. n. 564. d.
Wido I, Elembonensium Dom. 302. b.
Wido II, Elemb. Dom. 302. b.
Wido III, Elemb. Dom. 302. c.
Wido IV, Elembon. Dom. 302. c.
Wido V, frater Wid. IV Elemb. Dom. 302. c.
Wido, pater Rotgerii Dom. castri Wangionum rivi. 15. c.
Wido de Bellomonte, Mil. 200. a.
Wido Bolleim, Pronepos senioris Gerroii. 229. b.
Wido de Rochafort, Nob. Franc. 111. e.
Wido de S. Auberto. 599. d.
Wido, fil. Cononis viri Nob. 199. e.
Wido, fil. Milonis Domini castri Tili. 421. n.
Wido, Monac. Besuz. 638. e.
Wido, testis in Charta Rob. I Burg. Duc. pro Mon. Cluniac. 613. a.
Widricus, Ab. S. Ghisleni. 383. n.
Widricus, Ab. S. Apri. 474. n.
Wielmfort seu Willelmus fortis, Proconsul, seu Vicec. Levitan. 116. a. b. c. n. *Vide* Gielm-fort.
Wifredus, Com. de Formigueria. 417. b.
Wigerius, frater Baldrici Teutonici. 229. b.
Wigerius, Apul. fil. Baldrici Teutonici. 229. b.
Wigmanus, Com. Novi Castelli Gand. 417. n.
Wigo, Decanus Vienn. Eccl. 556. c.
Wilencus, frat. Walteri Vicec. et fil. Widonis Divitis Divion. Vicec. 614. b.
Wilencus Pilans-porcum. 418. n.
Wilermus, Com. in Dipl. Henr. R. pro Mon. Cell. Nivern. 585. c.
Willa, mater S. Theobaldi reclusi Pruvin. et Arnulfi Ab. S. Columbæ Senon. 293. nn. 478. a. c.
Willanus Botheticus, fil. Eustac. Bothetici. 303. b.
- Willelmus Ab. Hirsaugiensis. 26. c.
Willelmus, Com. interfectus ab Adalberone Duce Carentin. 640. c.
Willelmus, Ab. S. Stephan. Cadom. postea Rotom. Archiep. fil. Radbodi Sag. Ep. 48. a. 55 b. 380. a. *Vide* Guill.
Willelmus, Archiep. Auxiensis. 117. a. b.
Willelmus, Albiensis. Ep. 513. c. 514. e.
Willelmus, fil. Ottonis Ducis Franc. frater Brunonis Papæ, Ep. Argentin. 2. b. 3. e. 20. a. 418. c. d. 426. b.
Willelmus seu Guill. Ebroic. Ep. fil. Gerardi Fleitelli. 228. b. 234. d. n. 242. d. 364. a.
Willelmus, Ep. Engolism. fil. Gaufridi Com. Engol. 264. a. c. d. *Vide* Guill.
Willelmus, Ep. Aginn. 431. d.
Willelmus, Ep. Traject. Wilhelm. Willelm. et Williel. 22. d. 62. d. 63. n. 643. e.
Willelmus, Episc. Angl. testis in Dipl. S. Eduardi Reg. 656. c.
Willelmus, Willermus Ab. Cluniac. 458. a.
Willelmus, Willermus Ab. S. Benigni Divion. et S. Germani Paris. 13. n. 275. c. 550. a. 597. n. *Vide* Guillelmus.
Willelmus de Bellomonte, Ab. Becensis. 41. n. 55. c.
Willelmus, seu Guillel. Ab. Gemmet. 386. d. 387. a.
Willelmus, Ab. S. Flor. Salmur. 349. d. *Vide* Guillel.
Willelmus Ab. S. Michaelis ad Eremum. 218. c.
Willelmus Ab. S. Martini de Lenis. 422. a.
Willelmus I, Longa Spata, Dux, Norm. fil. Rollonis, pater Richardi I seu senis, Norm. Duc. 52. c. 143. c. 173. a. 181. n. 325. n. 338. a. 341. n. 624. a. *Vide* Guillel.
Willelmus II Norman. Dux et Angl. Rex, Dictus Manzer, Nothus, Bastardus, Normanniæ Marchio, Consul, Comes, Dux, Conquestor, filius ex Concubina, Roberti II Norm. Ducis. 16. c. d. 25. c. 34. n. 36. a. 37. a-e. n. 38. a-e. 39. a-e. 40. a. b. 42. a. 43. a-e. n. 44. a. b. d. 45. a. b. c. 46. b. d. e. n. 47. a-d. n. 48. a-d. 49. a. d. e. 50. a-d. n. 51. a. b. c. 52. a. b. 53. b-e. n. 54. a. 55. a. b. d. 56. c. 57. b. 58. a. n. 66. a. 70. c. d. e. 71. b. 72. b. n. 74. b. 75. a. b. n. 76. a. d. 77. a-c. 78. a. b. c. 79. b-e. 80. a. c. e. 81. a-d. 82. a-e. 83. a-d. 84. a. b. d. 85. a-e. 86. a-e. 87. a-e. n. 88. a-c. 89. b. c. d. 90. a-d. 91. a-e. 92. a-e. 93. a. b. c. 94. a-e. 95. a-e. 96. a-d. n. 97. a-b. 98. a. b. 99. a-e. 100. b-e. 101. a-d. 102. b-e. 103. a-e. 104. a. b. 120. b. n. 132. n. 133. c. 136. c. n. 137. e. 144. a. 146. b. d. 147. a. 150. b. c. 153. n. 154. a-d. n. 155. a. b. d. n. 156. a-d. 157. a. b. n. 158. b. 159. c. 166. b. c. 167. a. c. d. 168. a-e. n. 169. a. d. 170. a. 173. b. n. 175. a. 176. a. b. c. 177. a-e. n. 178. a. b. d. 179. a-e. n. 180. a. 181. b. c. d. 182. a-e. 183. a-d. 184. a-d. 185. a-d. n. 186. a. b. d. n. 187. a. d. n. 188. b-e. n. 189. a-d. n. 190. a. e. n. 191. a. b. n. 192. b. c. d. n. 193. a-e. n. 198. b. 206. e. 207. c. d. 208. a. b. e. 209. a-e. n. 210. a-e. n. 211. a-d. 212. b. c. d. n. 213. a. b. n. 216. a. b. c. 220. c. 221. d. n. 222. a-e. 223. a. b. n. 224. c. d. 226. b. d. 227. a. n. 228. a. c. d. 229. a. b. d. 230. a. c. n.
231. b-e. 233. b. 234. a-e. 235. a. 236. a-e. 237. a. c. d. 238. e. 239. e. 240. a. 241. b. d. 242. a. d. n. 246. a. d. e. 247. a. b. c. n. 248. b. c. n. 255. b. 265. b. 270. c. 271. c. 273. a. 287. a. 288. b. 293. b. 294. b. 305. d. e. 309. c. 311. b. 312. c. d. n. 313. a-d. n. 314. a-d. n. 315. a-d. n. 316. a-c. 317. a. b. d. n. 318. a. b. c. n. 325. a-d. n. 327. n. 328. c. d. e. 329. *et seqq.* 344. b. n. 367. a. 371. a. b. 377. c. 379. a-d. n. 380. c. 382. c. d. 385. a. 386. e. 387. a. b. 388. d. 393. nn. 415. c. 416. a. 420. n. 424. a. 428. b. 441. c. 442. n. 444. b. 523. c. 527. c. 528. b. d. 529. c. 532. a. b. 589. b. n. 598. n. 621. a. c. 629. a. d. 630. a. d. 634. a. b. 638. c. 642. d. 644. c. 646. b. 647. c. *Vide* Guillelmus.
Willelmus Rufus, Rex Angl. fil. Willelmi Conq. et Mathildis. 45. b. 53. d. 54. a-e. 55. b. n. 166. b. 173. b. n. 187. b. 189. a. d. 190. e. 191. b. 206. n. 210. a. 211. d. 212. d. n. 223. a. n. 231. b. 241. c. 247. c. 255. b. 315. b. e. 316. c. 318. c. 442. n. *Vide* Guillelmus.
Willelmus Caput Stupæ, (III) Com. Pictav. pater Will. IV. 341. n. *Vide* Guillel.
Willelmus IV, Ferabrachia, Dux Aquit. et Com. Pictav. 534. a. b. d. n. 535. c. *Vide* Guillel.
Willelmus V, Magnus, Pictav. Com. et Dux Aquit. pater Agnetis Imperatricis, et Ducum Will. VI, Will. VII et Will. VIII. 9. a. 19. c. 59. d. 60. a. 145. d. 214. c. 271. n. 278. d. n. 282. n. 285. d. 286. d. 424. d. 557. n. 641. a. *Vide* Guillel.
Willelmus VI, fil. Will. V, Crassus Dictus, Dux Aquit. et Com. Pictav. 29. a. 216. c. n. 217. a. 267. n. 268. d. e. 269. a. c. e. 270. a. b. c. 285. d. 286. d. 336. a. *Vide* Guillel.
Willelmus VII, qui et Petrus cognom. Acer, Dux Aquit. et Pictav. frater Will. VI. 29. d. 285. d. 372. d. n. 373. a. b. e. 426. d. 430. b. 589. b. n. 644. d. *Vide* Guillel.
Willelmus VIII, qui et Guido seu Wido Gaufridus, frater Will. VII, Dux Aquit. et Pictav. Com. 83. a. 84. c. d. 121. a. b. nn. 273. b. 373. c. 430. c. *Vide* Wido, Guido, Guillel. et Gaufridus.
Willelmus IX Pictav. Com. fil. Will. VIII Aquit. Ducis et Pict. Com. 121. c. n. 374. a. *Vide* Guillel.
Willelmus, seu Willel. Com. Frater Will. V, Ducis Aquit. avunculus Agnetis Imperatricis. 67. c.
Willelmus, Comes Tolosanus. 290. n. 433. a. *Vide* Guill.
Willelmus Sector-ferri, Com. Engol. fil. Vulgrini Comitis. pater Alduini et Gaufridi. 199. n. 289. e. 372. d. 373. b. d. n. 548. n. *Vide* Guillelmus.
Willelmus, seu Willerm. Chausardus Com. Engolism. fil. Gaufridi Comitis. 264. a. *Vide* Guill.
Willelmus Com. Arveru. 33. a. *Vide* Guill.
Willelmus frater uterinus Richardi II Norm. Ducis, Comes Aucensis et Suession. 33. a. 44. e. 45. a. 54. d. 111. b. 223. c. 234. d. n. 340. n. *Vide* Guill.
Willelmus, cognom. Busacius, fil. Will. Comit. Aucensis. 44. c. 45. a.
Willelmus, frater Richardi II Norm. Ducis, Com. Oxim. 141. n.
Willelmus, Com. Ebroicensis, fil. Richardi Com. Ebroic. 38. d. 57. a. *Vide* Guillelm.
Willelmus, Com. Arcensis, fil. Richardi

- II Ducis Norm. 179. a. c. 476. e. n. *Vide* Guill.
 Willelmus Norman. Com. Præcell. in Anglia sub Eduardo Rege educatus, frater Osberni Crid. Ep. 153. n.
 Willelmus, cogn. Verlencus, Com. Moritolii. 44. c. d. *Vide* Guill.
 Willelmus, qui et Otto, Burgund. Com. 15. a. b. *Vide* Otto.
 Willelmus, frater Guidonis, Com. in Burgundia. 178. a. *Vide* Guill.
 Willelmus, primus Com. Gisnarum, seu Wimarum Markii Com. 346. a. n.
 Willelmus, Com. Corboilensis. 474. a.
 Willelmus, Com. Bellism. et Alencion. 631. e. 632. a. b.
 Willelmus, Com. Palliarum. 426. a.
 Willelmus seu Guill. fil. Osberni de Crepon, cognatus et Dapifer Will. Conq. Norm. Ducis, Dom. Britbolicii, Norman. custos, Com. factus, Herefordiæ in Angl. 45. c. 47. b. c. d. 52. e. 53. n. 56. b. c. 58. b. 167. d. 178. d. 186. a-d. 189. d. 208. a. 223. e. n. 233. n. 234. e. 236. c. 244. b. 243. b. c. d. 313. d. 314. n. 329. n. 337. a. b. c. 340. a. 342. a. 366. d. n. 367. a. *Vide* Guillelm.
 Willelmus de Britolio, fil. Guill. Osberni et Adelizæ, frater Rogerii Comitis Herefordiæ. 47. c. 56. e. d. 243. d. *Vide* Guillel.
 Willelmus, Com. in Dipl. Henr. R. pro Mon. Casæ-Dei apud Arvernos. 589. b.
 Willelmus, Comes. 377. e. n.
 Willelmus, fil. Arnoldi senis Comitis Ardensis. 305. e.
 Willelmus, fil. Guillelmi seu Will. Comitis Nivern. 487. n. *Vide* Guill.
 Willelmus, fil. Eustacii Comitis Ghisnensis. 297. d.
 Willelmus I de Yarena, Com. Surreiæ, pater Rogerii de Mortuomari. 45. e. *vel* frater ejusd. Rogerii. 54. n. 58. b. 234. e. *Vide* Guillel.
 Willelmus, frater Richardi Comitis Ebroicensis. 38. d.
 Willelmus de Thoarcio, Vicecom. frater Odonis Vicec. de Thoar. 372. e.
 Willelmus, Vicec. fil. Odonis Vicec. de Thoarcio. 372. d.
 Willelmus de Aspero-monte, fil. Will. de Thoarcio. 373. a.
 Willelmus seu Guillel. frater uterinus *Neel de S. Sauveur* Vicecomitis Constant. 334. d. e.
 Willelmus, fil. Roberti Rotom. Archiep. pater Judithæ. 226. c. 245. b. *Vide* Guill.
 Willelmus seu Guillel. fil. Tancredi de Alta-Villa. 139. c. d. 227. d.
 Willelmus, Seneschalcus Franc. 562. e. 599. c. 606. c.
 Willelmus fil. Rainaldi de Podio-fagi, Franc. Camerarius. 373. b.
 Willelmus, fil. Will. de Podio-fagi. 373. d.
 Willelmus, Vicecanc. seu Notarius Cancellarii sub Rob. R. 562. d. *Vide* Guill.
 Willelmus, Camerarius de Tancarvilla, pater Rabelli. 58. a.
 Willelmus de Belismo, fil. Ivonis de Belismo, pater Will. Talavatii et Ivonis Ep. Sag. 34. c. 41. b. 57. b. 224. a. 225. a. b. 227. a. 234. d. 628. d. *Vide* Guillel.
 Willelmus Talavatius, fil. Will. Belismo. 46. a. 57. b. 224. a. 226. a. 227. a. n. 323. c. 326. a. b. 340. b. *Vide* Guillel.
 Willelmus Talvacius seu Talavatius, frater Roberti de Belismo, pater Arnulfi. 34. d. 40. d. e. 41. a. c. d. 42. d. *Vide* Guillel.
 Willelmus Talavatius, fil. Roberti de Belismo. 57. a. c. *Vide* Guillel.
 Willelmus, Mil. Norm. fil. Geroii et Gislæ, seu Guillel. Geroianus, pater Ernaldi de Escalfoio et Willelmi. 34. c. 40. d. e. 41. a. b. c. 46. b. c. 49. a. 223. e. 224. a. n. 225. b. c. d. 226. a. 228. e. 232. c. 339. c. d. 340. b. c. *Vide* Guillelmus.
 Willelmus, fil. Will. Geroiani et Emma de Toneto, pater Willermi de Monasteriolo. 225. e. 226. a. 228. a.
 Willelmus de Monasteriolo, Eques, fil. Will. Geroiani. 46. c. 227. e. 228. a.
 Willelmus, fil. Ernaldi de Escalfoio, seu Guill. de Escalfoio, Armiger Phil. I. Fr. Regis. 233. a.
 Willelmus Archacensis, fil. Richardi. 39. d. e. 40. a. *Vide* Guill.
 Willelmus de Archis., fil. Godefridi. 58. a.
 Willelmus fil. Rogerii de Monte-Gomer. 37. e. 38. a. 328. e. *Vide* Guillel.
 Willelmus de Podio-Augusti, fil. Trulli. 373. b. n.
 Willelmus, fil. Rogerii de Merula. 226. d.
 Willelmus Bertrannus, fil. Turstini de Bastenburc. 53. a.
 Willelmus Goiet de Montemiraglio. 232. e.
 Willelmus Repostellus, Mil. Norm. 49. b. 227. b.
 Willelmus Gregorius, fil. Widonis Bolleim. 229. c.
 Willelmus Sorengus, Mil. Norm. 41. e.
 Willelmus Talemontis Castri Dominus, seu de Talam. 373. a. 424. b.
 Willelmus, fil. Will. Talemont. Domini. 424. b.
 Willelmus, fil. Theoderici, Miles Norm. 357. a. b. *Vide* Guill.
 Willelmus de Brajossa Bambr. 54. n.
 Willelmus, fil. Ansculfi. 54. n.
 Willelmus de Percy. 54. n.
 Willelmus, fil. Osberti. 209. d. e.
 Willelmus Martellus, ex genere Nicolai de Bascheritvilla. 58. b.
 Willelmus Crispinus de Wulcass. 179. d. 340. e. *Vide* Guillel.
 Willelmus de Colvida. 303. b.
 Willelmus de Colreto. 599. d.
 Willelmus Donatus (Bigorr.) 117. b. *Vide* Guillel.
 Willelmus, fil. Wascelini et Heremburgis. 226. c.
 Willelmus Bisuldun. 422. a.
 Willelmus de Surgeriis. 373. d.
 Willelmus, frater Baldrici. 606. b.
 Willelmus, frater Petri. 432. e.
 Willelmus, fil. Hugonis-monachi. 393. n.
 Willelmus, Benefact. Mon. Saviniac. 200. b.
 Willelmus, fil. Agnæ, Benef. Mon. Savin. 201. a.
 Willelmus Calculus, Mon. Gemetic. Scriptor Histor. 34. a. n. 35. n. 37. n. 38. n. 39. n. 40. n. 43. n. 45. n. 49. n. 55. n. 147. d. n. 158. n. 165. n. 167. n. 208. n. 212. n. 228. d. 233. a. 243. a. 256. n. 274. n. 316. n. 321. n. 330. n. 393. n. 620. c. d. e. 621. a. c.
 Willelmus Godellus, Mon. S. Martial. Lemov. Scriptor. 282. a. n. 284. n.
 Willelmus Pictavinus, Eccl. Lexovien. Archidiacon. Scriptor Histor. 81. n. 228. d. *Vide* Guill.
 Willelmus Malmesbur. Mon. Scriptor Histor. 153. n. 173. c. n. 174. n. 175. n. 181. n. 188. n. 205. n. 242. n. 290. n. 310. n. 312. n. 313. n. 314. n. *Vide* Guill.
 Willelmus, Mon. S. Germani Autiss. 418. n.
 Willelmus, fil. Rob. de Bellofago Mon. Becc. 53. a.
 Willencus, Ab. S. Columbæ Senon. 293. b. c.
 Willerius, testis in Charta pro Besuensi Abbatia. 638. e.
 Willermus, Com. in Dipl. Henr. R. pro Monast. S. Petri Melidun. 569. e.
 Willermus de Gomet, seu Guill. Williel. Mil. de Gomet, et Comes. 578. c. 599. n.
 Willermus Merulensis, Mon. et Sacerdos. 475. d.
 Willermus, Com. in Pontivo. 296. nn. *Vide* Guill.
 Willermus, frater Walteri Albani. 582. a.
 Willielmus, Ep. London. 311. d. *Vide* Guill.
 Willielmus, Ep. Dorcastriæ. 153. d.
 Willielmus, Ab. S. Carilefi, postea Dunelm. Ep. 188. d.
 Willielmus, Com. Estanglorum, pater Rogeri Comitis Hereford. 314. c.
 Willielmus Maletus, Vicecomes, Præses Castr. Eborac. 241. b. 313. e. *Vide* Guillel.
 Willielmus, Baro Norm. filius Corbucion. 187. n.
 Willielmus Bonvallet, Baro Norm. 187. n.
 Willielmus, Mon. Fiscamn. 315. e.
 Willinus, Comes Nivern. 609. e.
 Willo, Novient. Monast. Ab. 422. e.
 Winemarus, Castellan. Gandav. 298. e.
 Winemarus, fil. Winem. Castell. Gand. 298. c.
 Winitherius, Cancellarius Imper. 655. b.
 Winthericus, vir improbus in Comit. Fl. 108. d. 109. c. d.
 Wippo, Presbyter, Capellanus Conradali Salici et Henrici III Imp. 1. n. 2. n. 4. n. 5. n. 8. n. 9. a. 143. n. 157. n. 163. n. 260. n. Scriptor Histor. 616. c.
 Witmundus, Uticensis Mon. Gramm. artis et Musicæ peritus, 231. n.
 S. Witonus. 145. e.
 Wizalo, fil. Stulard, testis in fundat. Eccl. Watin. 106. d.
 Wlardus, testis in Charta Ermengardis Burg. Reginæ pro fundat. Talueriarum. 555. n.
 S. Vulfrannus, seu Wlfrannus Senon. Ep. 17. e. 18. a. 476. a. n. 477. a. b. d.
 Wlfricus Ab. S. August. Cantuar. 522. e.
 Wlfrinus, Dorcestrensis Episc. 656. c. 657. c. d.
 Wlgrinus Cenoman. Ep. 30. a. Vulgrinus. 136. d. 137. a. b.
 Wlmarus seu Wulmarus *al.* Guill. Com. Markii seu Merkii, fil. Guidonis. 303. n. 346. n. *Vide* Willelmus.
 Wlnodus seu Wlnotus et Wulnotus, Cantia Com. fil. Godwini Comitis Angl. 50. a. 175. a. 192. b. 313. c.
 S. Wlstanus, Wulstanus, et Wolstanus. 205. n. 310. n. 312. n. 314. d. n.
 Wluricus, *al.* Guil. Rabellus castellanus. 391. d.
 Wolbodo, seu Wolpodo, Leod. Ep. 201. c. 414. n. 417. a. 458. b.
 S. Wolfaugus. Ratispon. Ep. 641. e.
 Worth. Germanus Herald Reg. Angl. 51. b.
 Vurnemarus, *al.* Nomenarus, Mon. S. Audoëni Rotom. 379. d. 387. a.
 Wulfardus, pater Malgeri. 106. b.
 Wulgrinus, Com. Engolism. pater

Will. Sectoris-ferri. 289. c.

Wulgrinus, Vicesgerens Comitis Andegav. 430. n.

Y

YDA, fil. Godefridi Lothar. Ducis, uxor Eustachii II Bolon. Comitis. 425. c. *Vide* Ida.

Ymbertus, Præsul Parisiensis. 605. d. 606. a. b. *Vide* Imbertus.

Yrmingardis, uxor Rodulphi III Burg. Regis. 553. b. d. *Vide* Ermeng. Her-

meng. Irmengardis.

Yvo, Carnot. Episc. 520. a. *Vide* Ivo.

Yvo Com. Bellimontis. 373. d. 409. a. 474. a. 578. b.

Yvo de Belismo Comes. 132. n. 444. d. n. *Vide* Ivo.

Yvo Talbois Norm. Com. Andegav. 155. d. 156. a. *Vide* Ivo.

Yvo de Nigella, pater Radulfi Comitis. 362. c.

Yvo, Com. fil. Radulfi Com. nepos Yvonis de Nigella. 362. c.

Yvo, Subcamerarius, testis in Dipl.

Henrici I Franc. Reg. pro Mon. S. Martini de Campis. 606. b.

Yvo, Clericus de Perona. 583. b.

Z

ZALMOXES, Daciæ seu Danamarchiæ Rex. 623. d.

Zencius seu Zencius, Belliternensis, Bellitervensis, id est Velitrensis Ep. Papa dictus Benedictus X. 357. a. n.

Zeuta, Rex Daciæ seu Danamarchiæ. 623. d.



INDEX RERUM.

Nomina numeris destituta quære in indice Onomastico.

A

- A**BBAS electus, Sacrum Sacerdotii ordinem suscipit. 272. d. In Abbatibus electione, discordantibus electoribus, electio devolvitur ad Principem. 107. c. Abbas à Papa privilegium obtinet, ut de substituendo Abbate Episcopus Diocesanus se non intromittat. 382. a. Abbas Regularis non Secularis, Monachis præfici debet, ex Concilio Lemovic. 504. a. Abbas Romam vocatus, et profectus sine Licentia Regis, deponitur. 367. c. Abbas Novientensis violenter introducit ab Imperatore Henrico III. 422. e. Abbas nihil determinat, nisi ex sententia fratrum ad Capitulum convocatorum. 472. c.
- Abbatibus eligendi jus asserit Henricus I. Franc. Rex, Monachis Casæ Dei. 588. c. S. Victoris Nivernensis. 591. d. Trenoriensibus. 601. c.
- Abbatibus eliguntur à Monachis, de consensu Regum, Episcoporum, Principum, et Dominorum temporalium, vel ab his de consensu Monachorum. 107. c. 110. d. 120. c. 124. a. 135. a. 204. d. 218. c. 228. a-b. 252. c-d. 277. c-d. 344. e. 368. c. 374. e. 377. a-c. 378. a-c. 382. a. 421. c. 422. e. 504. a. Idem de Abbatissis. 374. e. 417. d. à fratribus eligitur Prior Guatinensis. 108. a.
- Abbatibus nominandi seu constituendi jus sibi vindicant et exercent Reges, Principes, Domini temporales, Fundatores Fundatorumque successores. 90. b-d. 116. b-d. 118. b. 119. e. 120. a-c. 129. a-d. 135. a. 136. b-d. 147. c. 201. c. 223. d. 224. b. 230. a-b. 235. c. 242. a. 249. b. 252. d. 271. a-d. 275. a-c. 278. c. 280. e. 281. a. 318. b. 374. e. 375. a. 395. c. 422. d-e. 503. d.
- Abbatibus investuntur à Principe per Baculum. 46. b. 48. a. 228. a-b. 230. a-b. 235. b.
- Abbatibus intersunt Conciliis: post Episcopos sedent. 513. e. 522. b. Abbatibus Regulares in Conciliis et in Conventibus regni, immediatè post Episcopos sedent. 32. d. 522. d.
- Abbatibus et Monachi baptisant, et Patrinoorum munere funguntur. 110. c. 227. b. 277. d. 414. b. 459. d.
- Abbatibus Canonorum Regularium in Lotharingia Baculos non portant. 28. e.
- Abbatibus quorum mores carpuntur. 110. b. 483. c.
- Abbatibus et Monachi belligerantes. 203. c.
- Abbatibus Regem ad militarem expeditionem proficiscentem comitari tenentur. 465. d. 466. a.
- Abbatibus depositi solâ voluntate Regis aut Principis. 49. a. 367. c. inconsultâ Synodo. 49. a. Destituuntur à Guillelmo Normanniæ Duce, et Rege Angliæ. 230. a-b. 315. c.
- Abbatibus Laici S. Germani à Pratis statuunt Decanos, qui curam gerant Monachorum. 275. a-b.
- Abbatia Montensis violenter à Comite usurpata. 375. a.
- Abbatia S. Petri Bellilocensis, à Clerico seculari possessa. 503. c-d.
- Abbatia Secularis Condomensis, ab Hugone Basatensi et Agennensi Episcopo tenetur. 395. b.
- Abbatia in Commendam Regularem possidentur à Richardo S. Vitoni Abbate. 459. b. à Poppone Stabulensi. 252. e. 462. a-d. à Valeranno Abb. S. Vitoni. 249. b. à Gauzberto et Richario S. Juliani Turonensis Abbatibus. 117. d. 118. a. à Frederico Abb. S. Florentii. 280. a. ab Halinardo Abbate S. Benigni Divion. 203. c.
- Abbatia ab Episcopis in Commendam Ecclesiasticam secularum possidentur: S. Benigni, ab Halinardo Lugdun. Archiep. 345. c. Agannensis, à Burcardo Lugdun. Archiep. 542. b. 546. e. S. Melanii. ab Eveno Dolensi Archiep. 281. Duæ Abbatia apud Goslare, ab Archiep. Bremensi. 643. a. quatuor à Girardo Tullensi Episcopo. 369. c. n.
- Abbatia datæ Laicis à Ludovico Balbo. 274. n.
- Abbatia à Laicis possessæ. et quidem hereditario jure: S. Germani à Pratis. 274. e. S. Egidii. 422. n. Forestis-cellæ. 130. a. S. Medardi Suesion. 582. b. Condomensis. 395. b. Belli-loci apud Lemovicenses. 503. b. S. Victoris Nivern. 590. e. Antisiodorenses B. Mariæ, et S. Amatoris. 114. a. S. Germani in Laya. 567. b. Dervensis, et S. Deodati. 369. n. item Abbatiales olim nonnullæ Ecclesiæ apud Parisios. 578.
- Abbatia conferuntur à Principe, accedente Imperiali consensu. 462. a-c.
- Abbatia plures eidem subjecto attributæ. 369. c. n. 459. b. 462. a-d. 643. a.
- Abbatia aliis Abbatibus unitæ et subjectæ. 130. a. 275. a. 281. a. 422. n. 548. d. 555. b-c. 648. a.
- Abbatia Ecclesiis secularibus unitæ: S. Germani in Laya, Ecclesiæ Parisiensis. 567. a. Congregationi Parisiensium Canonorum Ecclesiæ quondam Abbatiales à Rege Henrico donatæ. 578. e.
- Abbatia Canonorum secularium. 114. b. 395. b. 542. e. 546. e.
- Abbatia in Commenda Laica positæ, Vide Abbatia à Laicis possessæ.
- Abbatiarum bona à Præpositis Laicis usurpantur. 113. a. Ab ipsis Abbatibus dissipantur, et Laicis sub libero Homagii servitio donantur. 277. d.
- Abbatissæ Duæ Dedicatoni Basilicæ Hasnoniensis assistunt. 110. b.
- Abbo Floriac. Monachus, qui multam scientiæ frugem Angliæ inexit, dominum reversus, Abbas constituitur. Cum severitatem Religionis, in Cella quadam Cœnobii Floriac. quæ in Wasconia posita, ad Regulam dicitur, exercere contendit, à Wasconibus Lancea exanimatus, Superis transmittitur. 185. n.
- Abderada, prima Roberti Guiscardi conjux, mater Buamundi, à marito dimittitur consanguinitatis causa. 452. a. n.
- Abendoniam, urbs Angliæ: in ea carceri traditur Agelwinus Episc. Dunelm. Willelmi Conquestoris partibus adversarius. 636. d.
- Abrincenses Episcopi Hugo, Joannes, Michael.
- Absolutionis ab Excommunicatione ritus, ex Lemovic. Concilii præscripto. 504. b.
- Abstinencia à carnibus die sabbati. cum jejunio sextæ feriæ, proponitur tanquam universalis satisfactio pro omnibus peccatis: reclamationem pro veteri disciplina Ecclesiastica Gerardus Camerac. Episc. 122. c-d. 142. d. 163. a. 350. a. 508. c. 509. a. Abstinencia diei sabbati, anno 1033 ab Episcopis decreta, nondum erat in usu apud Normannos ante Guillelmi Nothi de Anglis victoriani, hanc vocent Milites in vigilia prælii Hasting. 318. b. n.
- Acquisitiones Ecclesiar. et Monaster. singulares. 117. a. 396. c. 397. a-c. 398. a.
- Acus et auri texturâ excellent Angliæ nationis Femina. 103. a. Artem eandem callebat Robertus Abb. S. Florentii Salmur. 276. d.
- Adala. Vide Adela.
- Adalbero II Virdun. Episc. filius Godofridi Ducis, causâ curationis Salerniam exposit: Italiam revertitur; Abbatiam S. Germani nepoti suo Rodulfo tradit. Moritur; corpus ejus, à fratre sdo Comite Frederico ab Italia delatum, in Ecclesia Virdunensi ponitur. 251. n.
- Adalbero II. Metens. Episc. antea Virdun. frater Theoderici Mosellan. Ducis. 198. n. cujus toto utriusque Franciæ regno diffusa parentela. 205. a. succedit Theoderico I. consanguineo suo Metensi Episcopo; renovat Cœnobium S. Synphoriani; obit 18. Cal. Jan. et in Eccl. S. Symph. sepelitur. 198. e.
- Adalbero III succedit Theoderico II Metensi Episcopo fratrueli suo 199. a. n. Ecclesiam S. Salvatoris infra urbem ampliat. Obit Idib. Nov. 199. b. 435. e.
- Adalbero. Adelbero, Dux Histriarum sive Carentinorum. in Conradum rebellans, reus Majestatis iudicatur, et à Conrado cum filiis exulatur; victus, amittit Ducatum, qui Duci Chunovi confertur. 618. e.
- Adalbertus Comes, S. Popponi Monasterium de Busendorf largitur. 462. a.
- Adalbertus S. Remigii Monachus, in præsentia Imperatoris asserit sancti Dionysii corpus esse in Francia, quando Monachi Ratisponenses cujusdam mortui corpus, S. Dionysii Reliquias esse contendunt. Adest detectioni Corporum SS. Martyrum in Gallia. 474. a.
- Adalbodus Traject. Episc. S. Popponi Cœnobium S. Pauli rogendum confert. 462. a.

- Adalmodis filia Bernardi et Ameliæ Comitum Marchiæ, varia conjugia experitur : ab Hugone Liziniac. dimissa; tum Poncio Comiti Tolosano nupta; ab eo iterum Raimundo Barcinon. uxor conceditur. 290. n.
- Adela, Adala sive Athala, Regis Roberti et Constantiæ filia, Balduino Fland. Comiti matrimonio conjungitur. 247. b. Marito Corbeiam in dotem affert. 480. b. Guatinum veniens, sancti ædificii jacet fundamenta. 105. e. 106. a. Romam ad Gregorium VII properat, à quo privilegium suscipit in gratiam Guastii. Monasterii. 107. a. n. Messinense Mon. Virginum prope Ipras condit. 255. n. 383. b. n. 480. n. Visitat Limina Apostolorum; ab Alexandro II Papa vidualem suscipit habitum; obit in Monast. Messin. ibique sepelitur. 383. b. 389. c. 480. n.
- Adela, Adelaidis, Adeleidis Comitissa Bles. Trecent. Carnut. Meld. et Palatii, uxor Stephani Bles. mater Theobaldi Magni, febrili morbo correpta, Resbacum advenit, et B. Agili suffragiis sanatur. 479. d-e. n. 480. a.
- Adela, mortuo primogenito filio suo Burchardo Vindocinensi Comite, tenet Comitatum, sibi que filium suum Fulconem sociat. 271. n.
- Adeladis Comitissa Aralconis seu de Castello Aralune, filia Ducis Theodorici, soror Sigefridi patris Marchisæ Beatricis, surgit Abbatii Theoderici ad se venienti, mirantibus filiis ejus Fulcone et Gualeranno. 150. d. n. Ejusdem Comitissæ Cubicularius, à rabido cane morsus et infectus, ad B. Huberti patrocinium confugit. 150. d. n.
- Adelais, uxor Hugonis Regis : ejus origo. 130. n.
- Adelais uxor Arnulfi, soror Ebalii Roceciensis, in introitu Eccles. S. Huberti Andagin. sepulta. 150. a.
- Adelardus I, Abb. S. Trudonis, revocatur, mediante Leodiensi Episcopo, cujus Diocesis erat Abbatia S. Trudonis. 204. c.
- Adelardus II Abb. S. Trud. acquirit villam de *Stades*, à Duce Frederico; et multa in *Marches* ab Alberto Comite de Musal. 205. c.
- Adelardus Abb. S. Huberti, licet longa et maxima famis necessitate, et gravissima obsidione omnium fere Principum cis Rhenum consistentium gravatus, tamen castrum Mirvoldum viriliter detinet. 149. b.
- Adelardus Advocatus Arvini-curtis, à Floriacensi Monasterio dependentis, res subditorum Monast. furatur; et per miraculum punitur. 484. a.
- Adelmannus Grammaticus, Condiscipulus Berengarii; Scholasticus seu Præfectus Scholis in urbe Leod. post Wazonem; ex Clero Leod. Brixien-sis Episc. scribit Rythmos alphabeticos de viris illustribus sui temporis, et duas epistolas de veritate Corporis Christi in Eucharistia, contra Berengarium. 438. a. n. 439. a-b n. 528. d-e.
- Adelredus Præsul Eborac. Anglos alloquitur. 237. a.
- Adraldus Abb. S. Germani Paris. Altare S. Georgii in Villa-nova impetrat ab Imberto Paris. Episc. 597. n.
- Adrianus I Papa laudatus quod investituræ Ecclesiarum Carolo Magno concesserit; ita ut nullus electus consecraretur ab Episcopo, nisi prius à Rege insigniretur annulo et baculo. 188. n. Pallium Tilpino Archiepisc. Rem. precibus Caroli Magni conce-
- dit. Confirmat Ecclesiæ Rem. jura, inter quæ decernit ut Archiep. Rem. suæ Provinciæ sit Primas. 519. b.
- Advocati Ecclesiarum : eorum origo, munera, stipendia. 584. n. Subadvocati. *Ibid.*
- Advocatorum Ecclesiarum jura et munia statuuntur. 368. d. 381. d. 577. c. d. 578. a. 581. a-c. n. 584. a. n. 595. n. 597. n. 636. a. Advocationem Ecclesiarum gerunt ipsi Reges. 367. b. 394. a. 584. a. n. Advocatiæ Ecclesiis seu Monasteriis restitutæ. 587. a. Advocati Ecclesiar. seu Monasteriorum ad honores et tuitionem tantum, quales fuerunt Corboilenses Comites respectu Abbatii Fossatensis. 596. a-c. Advocatus nullus alicui Placito, intererat, nisi tribus Generalibus in anno. 636. a. Advocatorum jura et munera in Abbatia S. Huberti. *Ibid.* Advocati ad defensionem bonorum Ecclesiast. instituti, ea diripiunt et deprædantur. 484. a. 584. n. Advocatus propter vexationem expulsus et Advocati privatus. 123. d.
- Advocati Provinciarum et Oppidorum. 106. a. 376. a. 422. b. Milites Advocati. 422. b. Advocatus Tervannici Comitatus. 307. c.
- Adurensis Episcopus. Petrus.
- S. Ægidii Concilium, quo anno et quo ritu habitum, vel quæ definerit. 513. c-d. n.
- Afri, ab Ordinibus sacris arcentur à Nicolau II Papa, propter Manichæismi aut Rebaptisationis errorem quo erant infecti. 495. a.
- Agathenses Epp. Gonterius, Stephanus.
- Agaunensis Abbas. Burchardus Lugdunensis Archiep.
- Angelwinus Dunelm. Ep. Abendonix incarcerationatus à Guillelmo Conq. 636. d.
- Agenardus Miles, terram Campaniam à Gervino Centul. Abb. rogat possidendam duobus filiis suis Gueneranno et Auschero. 132. d. n.
- Agennenses Epp. Gimbaldus, Hugo, Willelmus
- Agilbærtus. *Vide* Albertus.
- S. Agilus Resbac. Abb. à Dagoberto Rege institutus in Synodo Clippiac. 479. n. Ejus suffragiis pestis extinguitur; miraculosè prohibetur Balduinus Fland. Com. à Resbacensis territorii vastatione; Blesensis Comitissa Adela à febre liberatur. 479. b-c. 480. a.
- Agnes, filia Guill. Aquit. Ducis, uxor Henrici III Imperat. mater Henrici IV, dum Henrico gravida est, somniat se in utero Draconem gestare. 454. a. Tutrix filii sui Henrici, prudenter et strenuè regit Imperium. 262. c. Reconciliatur cum utroque Bald. patre nimirum et filio Fland. Com. 481. b. n. Ejus tutelæ Henricum subducit Anno Colon. Episc. 262. c. 638. b. Agnes ad Monast. fruteriam se confert, indeque Romam ad Limina Apostol. ubi bonis omnibus exemplo et miraculo vivens, post aliquod tempus obit, et in Eccles. B. Petronille sepelitur. 24. d. 262. c-d. 638. b.
- Agnes Comit. Pictav. statim post mortem Guill. V. Aquit. Ducis prioris mariti, nupta Gaufrido Mart. Com. Andegav. 119. b. 278. n. Apud Vindocinum Eccl. S. Georgii ædificat, quam Capellan Consulibus vocari præcipit. 271. a. n. 647. b. c. Monast. SS. Trinitatis ædificandum ibidem curat, quod S. Petro et Eccl. Rom. devovet. 119. c. 218. d. 505. d. 506.
- b. c. Monasteria ædificat S. Dei Genitr. Sanctimonial. in suburbio Xantonicæ civitatis, S. Nicolai in suburbio Pictavæ civit. reedificat Mon. S. Hilarii Pictav. 119. c. d. 218. d. Andecavis Cœnob. ædificat in hon. S. Trin. Pictavis domum eleemosinariam in foro ante Eccl. S. Nicolai. 218. d. Dona confert Abbatii S. Flor. Salm. 280. b. Censet duello dirimendam inter Vindocinenses et Majoris-Mon. Monachos controversiam. 430. n.
- Aimericus Toarcensium Proconsul, et postea Nannetensis Comes B. Florentio Salm. concedit Ecclesiam S. Michaelis in Eremo. Pictavorum Comes S. Florentii Monachos inde expellit, ibique Abbatiam constituit. 276. d.
- Aimericus seu Almericus Tribunus, Bernardo seniori suo Castrum invadit Sivriacum. 535. c. Bellum habet cum Com. Aquit. et Hugone de Liziniaco. 535. d. e. Kasiacum castrum capit. *Ibid* Licentiam obtinet à Guill. Aquit. Com. castrum Malevallis conficiendi seu reparandi. 536. a.
- Aimericus Mon. Floriac. ejusdem Monast. Præpositus apud Castellionem super Ligerim. 489. d-e. Burgundis prædonibus Castellionensium spoliis onustis maledicit : hinc prædonum pars undis Ligeris immersa, pars à Castellion. capta. 490. a-c.
- Aimo Bituric. Archiep. eligitur : consilio Regis Henrici, in Biturica civitate Concilium celebrat, in quo res Ecclesiarum disponuntur, et pax corroboratur. 285. n. 287. n. Concilium habet pro pace. 423. n. obit. 491. n.
- Airaldus Norman. vexillo crucis munitus, absque læsione percutitur. 394. d.
- Airicus Miles duellum obit, Isembardi loco, et vincitur in causâ servitutis contra Monast. Floriacense. 485. a. b.
- Alanus Britan. Dux seu Comes, fil. Gaufridi, Miles fortis et magnanimus, à suis maximè honoratus, et Rex Britannix vocatus. 325. n. Uxorem ducit Bertham filiam Odonis Camp. Com. 633. e. Servitia Normanniæ Ducibus debita denegat. 324. c. Vincit Eudonem patrum suum; Will. Norm. Ducem irritat. 181. d. Abrincat. pagum devastans, à Nigello et Alvredo devincitur et fugatur. 324. c. d. Britanniam, facto homagio, suscipit à Norm. Duce Guill. ut à suo Domino. 212. c. n. 348. d. Custos Norman. et Ducis Guill. tutor. 245. c. 248. b. 328. d. Fundator Abbatii Sanctimon. Redon. 277. b. Bellam-Insulam dat Monachis Kemperleg. 371. n. Perimitur à Normannis. 245. c. 248. b. In Norman. potione defungitur, et in Abbatia Fiscan. sepelitur. 244. b. 328. d.
- Albanensis Episcopus, Petrus Igneus.
- Albemarle Comites, Haimardus, Lambertus, Odo, Stephanus, Thomas.
- Albereda, uxor Roberti Com. Mellenti, in supercilio montis castro Ivreii imminenti, turrim ædificat munitissimam. 56. d.
- Albericus, Cassinensis Diaconus, evocatur ad Concilium Romanum sub Nicolao Papâ II : in eo disputat cum Berengario, quo non cedente, post inducias unius Hebdomadæ librum edit in quo SS. Patrum

- auctoritate Dogma Catholicum invictè propugnat, et Berengarium ad errorem suum ejurandum cogit. 529. d.
- Albericus de Monthesauro cum Avunculis suis Sulpicio et Lisoio concordatur. 259. c.
- Albericus unus ex Primoribus Castri Castellionis super Lupam, Prædia Monasterii Floriacens. devastat. 485. c. Excommunicatus ab Abbate et Monachis Floriacens. excommunicationem spernit, et malè perit in obsidione Castri *Bordelli*, aliter vocati *Malitalenti*. 485. d. e. 486. a. b.
- Albertus seu Agilbertus, Frisingensis Episcopus, laudatur ut providus gubernator Cleri et populi sui. 616. a.
- Albertus Abb. S. Dionysii electus à Rege Roberto, idem censetur ac Micia. Abb. Alb. 378. c. nn.
- Albertus Evarardo seu Ebrardo Maj. Monast. Abbati succedit ejus tempore Monast. ad maximam assurgit dignitatem; innumera propè dona recipit. 650. n. Interest detectioni Corporum SS. Dionysii et Socior. 474. a.
- Albertus Comes Namurcensis, pater Godefridi Comitis Lovan in Hastensenses, qui Valciodor. Abbatem clausum tenebrant, grave iudicium exercet. 253. e.
- Albertus Comes Metensis multa confert Eccles. 351. c.
- Albertus vir nobilis altare Ecclesie S. Germani Bruerolensis in fevo tenet ab Episcopo Carnut. 603. b. Abbatie S. Petri Carnut. censum vici Bruerolensis cum decima merenti concedit, et quidquid jure merenti ex omni genere olerum seu pomorum potest accipi. 603. c. Monachis S. Petri Carnut. omnia commercia concedit, et liberum transitum per totam suam terram, ut nulla consuetudo ab eis requiratur de piscibus, vel de rebus omnibus quæ ipsorum esse ostenduntur. 603. e.
- Albienses Comites seu Principes, Atonus, Guillelmus Sector ferri.
- Albienses Episcopi, Amelius, Willelmus.
- Albonensium Comitatus in Clientela Ecclesie Vienn. 549. n.
- Albon. Comes, Taillafers.
- Aldegundis Monialis, fil. S. Walberti, Monasterium de Melbodio fundat. 374. c-d. n.
- Alemanni conveniunt ad electionem Regis Germaniæ post obitum Henrici II Imp. 616. b.
- Alemannia per 50 annos miserabile Henrici et penè funestum ingemiseit imperium. 191. d. Alemanniæ Duces, Alto, Ernestus, Henricus seu Hermannus junior, frater Ernesti, Radulphus seu Rodulphus.
- Alentio et Alencio, Alanco et Alenconium *Alençon*, oppidum positum ad fl. Sartam, Ducatus titulo insigne. 178. n.
- Alethensis Episc. Salvator.
- Alexander II Papa Berengarium litteris amicè monet ut errori suo renunciaret, nec amplius Ecclesiam scandalizet; tam salubri consilio non obtemperat Berengarius, 529. d. e. Epistolam accipit à Cervasio Rem. Arch. de Statu Regni Franciæ post obitum Henrici Regis, et præsertim de Regina Henrici viduæ conjugio cum Radulpho Comite Valesii et Crespeii qui uxorem suam repudiaverat. 499. e. obit. 499. n. Giraldum Ostiensem Epis. qui Petro successerat, ad Gallias destinat, et vices suas ei per Franciam et Burgundiam committit. 147. a. Velum Religionis dat Adela filia Roberti Regis, in Monasterio Messinensi propè Ipras. 480. n. Ecclesiasticis Censuris terret Rainaldum Episc. Lingon. Monachos Pularienses vi et armis vexantem; sed postea satisficientem absolvit. 482. n. Duci Willel. arma sumere contra Herald. præcipit; vexillum S. Petri ipsi transmittit. 182. d-e. 235. a.
- Alfredus, Alvredus seu Alvredius primogenitus fil. Ethelredi II Angl. Regis et Emmæ, in Norman. exulat. 245. b. Rege Hardecnut mortuo, ab Angliæ Proceribus nuntios recipit qui regnum ei offerant. 637. d. Normannos plurimos secum adducit in Angl. 637. e. Dubrim appellit. 339. b. Godwini Com. industriâ, interfectis Normannis ferè omnibus quos adduxerat, captus ipse ducitur Heli, ubi Heraldii jussu, avulsis oculis, moritur. 174. a. 207. b. 339. b. 637. e. 638. a.
- Alis uxor Reginaldi Burg. Com. auxilium rogat à patre suo Richardo II Norm. Duce, quo maritum è carcere liberet. 320. b.
- Alixa Capellam fundat in Ecclesia S. Pauli Pictav. assensu conjugis sui Odonis Vicec. de Thoarcio. 372. d.
- Allodium in Flandriâ venditum Ecclesie Guatinensi. 106. a.
- Alodium conceditur Eccles. Ambian. à Theobaldo et Stephano Comitibus, et ab Ermengarde Comitissâ. 424. c. Allodium quod sibi dotaliâ lege acciderat in foundationem Pithuerensis Collegiatae confert Alvisa Rainardi Pithuerensis vidua. 457. c. *Allodiorum seu Alodorum mentio sæpius fit in Diplomatis; verum non satis distinguuntur à bonis beneficiâlibus aut feodalibus.* Allodium proprium tenebatur in feodum. 573. n.
- Alodium propriè dictum in Comitatu Hainoniensi. 376. a. Alodia nonnulla sibi reservat Richildis Comitissa quæ in Allodium possideat. 376. b.
- Allodii in feodum Commutatio. 299. c. 303. c. 376. a.
- Alo de Dunocastro Virdun. urbem conflagrat. 251. b.
- Alost familia ex Gandensi orta. 392. n.
- Alostani Comites unde nuncupati. 417. n.
- Alostan. Comitatus derivatus ex Comitibus Castelli-novi ab Othone I Cæsare ad Gandavum ædificati. 417. n. Comites, Radulphus, Theodericus.
- Alphonsus VII Ferdinandi Castellæ ac Legionis Regis nepos, Imperatoris Hispaniæ titulum resumit. 525. d. n.
- Alred Rex Angl. *Vide* Ethelredus.
- Alsatiæ Comites, Eberhardus, Gerhardus I, Gerhardus II, Odelricus.
- Alsatienses pacem et Treugam Dei recipiunt sub Leone IX Papa. 509. b.
- Altare et Ecclesia distinguuntur apud veteres; per altare jurisdictionem spirituales, per Ecclesiam, oblationes, decimas aliosque redditus Ecclesiasticos intelligunt. 520. c. 546. b. 579. c. 585. a. 693. b.
- Altare, cujus redditus à Monasterio quodam dependent, deservire potest Monachus ab Abbate Episcopo præsentatus. 521. d.
- Altare sacratum mittit Leo Papa IX ad Dedicationem Ecclesie Carroffensis. 218. b.
- Altare Majus Basilicæ S. Remigii Remensis à Leone Papa IX insigni Privilegio donatum, quòd septem duntaxat Presbyteri Cardinales, secundum morem Romanæ Ecclesie, in eo sacra peragerent. Privilegium simile ab eodem Papâ Altari majori Ecclesie Coloniensis concessum. 467. a. b. n.
- Altaria Sanctorum, ab iis quibus illata fuerat injuria denudabantur et flagris afficiebantur, non sine gravibus ipsismet sanctis directis improperiis. 484. a. n.
- Altarium, Monasteriis ab Episcopis concessionibus factæ duplicis generis, scilicet vel ad vitam *Personæ* seu Vicarii, vel in perpetuum: in hoc secundo casu, certa pecuniæ summa Episcopo præstabatur, qualibet Personæ mutatione contingente, quod vocabatur Altarium Emptio seu Redemptio. 521. d. e. 522. a. 585. a. 593. d. 597. d. 603. b. *et alibi.*
- Altarium Redemptions, quid sint. 521. a. b. e. quæ sit earum origo. 520. e. Damnatæ in Concilio Remensi. 522. a.
- Altarium emptio et venditio prohibetur à Concilio Remensi sub Leone IX Papâ. 520. *et seqq.*
- Altaria à Laicis possessa. 255. c. 603. b. *Vide* Ecclesie.
- Altimontis Monast. Abbatem suscipit Evellhermum. 462. a.
- Altvillaris Abbates, Norgaudus, Warinus.
- Alvisa filia Odon. Com. Bles. uxor Rainardi Basilicam SS. Gregorii et Lati apud Pithuerim seu Pitiverim ædificat et fundat. 457. c. Gregorium Areliiep. Nicopol. in Gallias fugientem benignè excipit: defuncti corpus transfert in Ecclesiam S. Salom. Pitivirens. 457. c.
- Alvredus *Gaiant*, qui cum Roberto Norm. Ducem ultra mare fuerat progressus, dat Abbatie Cerisiac. villam de *Lievriers* seu *Livrez* cum Ecclesiis S. Laurentii et de Ceris, ibique Monachum induit. 331. d.
- Amalbertus Montis - Johannis Castri Miles, manu propria fert iudicii examen in Glonnensi S. Salvatoris et S. Florentii Ecclesia. 277. d.
- Amalricus de Monteforti firmat Montem fortem et Sparnonum. 275. d. *Id falsò in Gallicis Chronicis tribuitur Regi Roberto, sicut et posteritas Amalrici.* Ibid. n.
- S. Amandi seu San-Amandenses Monachi. 111. a.
- Amatus, primum Ellorensis, deinde Burdegalesis. Episc. præsidet Concilio Burdegalesi, in quo Berengarius suam fidei professionem Romæ factam renovat. 530. d. e. Radulphum Turonens. Archiep. cum ejus suffraganeis ad Concilium Burdegalense invitat. 530. e.
- Amazones dicuntur uxores Gothorum, qui tempore Thanasis Regis diuturnum bellum adversus Vesosæ Egypti. Regem sustinebant: tantæ moræ impatientes fœminæ, arma capessunt, duas Reginas sibi præficiunt; et dextris mamillis ob telorum jactus adustis, totam Asiam aggressæ, per annos ferè centum in eâ dominatæ sunt. 623. b.
- Ambasienses fugientibus Blesensibus instant: in nemore quod Brajum dicitur, juxta Aulam Astuini Comitem Theobaldum consequuntur, et capiunt cum quingentis et octoginta militibus; à Brajo abstractum Martello reddunt. 267. a. Ambasienses Domini. 645. e.

- Ambianenses Episcopi, Fulco, Guido, sen Wido, S. Salvius.
- Ambianenses Comites, Drogo, Fulco, Radulfus sen Rodulfus.
- Ambianensis Vicedominus, Eustachius.
- Amicus Præpositus Ecclesiam S. Crucis, Virdun. ædificat. 251. n.
- S. Anatolius Salinensium tutelaris, Episc. ut cred. Adanæ in Cilicia, juxta Salinas apud Sequanos obit. Ejus corpus ibi per sex fere sæcula conditum, exhumatur et honorificè deponitur in Ecclesia collegiatâ sub invocatione SS. Symphoriani et Anatolii apud Salinas ab Hugone Canon. et deinde Archiep. Bisunt. extractâ. 460. nn.
- Andegavenses sen Andegavi servitiis gravati, missionem ex Angliâ à Rege Guill. petunt. 241. d. Andegavenses à Laudiano contra Blesenses procedunt. 266. b. ante Burgum S. Martini Belli ad pugnam conveniunt Andegav. et Bles. 266. c. Andegavi hostium impetus sustinent, impetentes retrocedere compellunt. 266. d. Andegavi denuò hostes invadunt: Blesenses in fugam vertuntur. 266. e. Andegavi vincuntur à Norm. 337. e.
- Andegavensis civitas à Danis seu Normannis crematur. 624. e.
- Andegavensis Synodus, jussu Fulconis Com. in Capellula S. Salvatoris ab Archiep. Bisuntin. contra Berengarii errores celebratur. 524. c. 529. e.
- Andegavorum Comites, primi seu magni Judices regni dicuntur: hæreditariis Majoratu et Senescaleia Francie gaudent. 180. n. Andegav. Com. Henrici I Regis fidelis vocatur. 593. a.
- Andegav. Crenobii S. Nicol. situs et fundatio. 593. b. n.
- Andegavenses Comites. 160. d. 180. b. n. 236. n. 278. d. Consules. 645. a. b.
- Andegavenses Barones. 158. a.
- Andegav. Monachi. 456. a.
- Andegavenses Episcopi, S. Clarus, Eusebius-Bruno, Gofridus, Hubertus seu Hucbertus.
- Andegavenses S. Albini Abbates, Galterius seu Walterius, Otbrannus, Theodericus.
- Andegavenses S. Nicolai Abbates, Abrardus, Aderaldus seu Arraldus, Airaudus, Baldricus, Hilduinus, Natalis, Raginaldus.
- Andegavenses Comites. Fulco I, Fulco II, Fulco III, Fulco IV, Fulco V, Gaufridus Grisa-Gonella, Gaufridus Martellus, Gaufridus junior et Barbatus, Ingelgerius, Yvo Talbois.
- Andegav. Comit. Vicesgerens, Wulgrinus.
- De Andusiâ Princeps, Bernardus.
- Angelrai, vel Engelrai Comes excommunicatus à Concilio Remensi sub Leone IX Papâ propter incestum. 523. c.
- Angelrannus Centul. Abb. Neustriam progressus, accipit à Duce Richardo Scabelli-villæ Ecclesiam. 432. a. Regem adit Henricum; satis dura Regis auribus infert. 430. c. Sapiens vocatur ab omnibus; præcipiente magistro suo Fulberto Carnot. vitam S. Richarii versu heroico jocondiorem facit; alia multa componit. 431. n.
- Angeriacenses Abbates, Arnaldus, Gaufridus seu Gosfredus, Goderanus, Odo.
- Angli et Dani in unam sententiam con-
- veniunt propter Hardecnutum. 173. e. Proceres Anglorum nuncios mittunt Alfredo seu Alvredo primogenito filio Ædelredi, ut diademate regni sublimetur. 207. a. Angli Godwino Comite suadente, crudeliter et inhumanè afficiant Normannos Alvredum in Angliam secutos. 637. e. 638. a. mittunt Angli in Normanniam nuntios et obsides Edwardo juniore. 207. b. Angli diu lugent funus Eduardi Regis. 237. b. De temeraria Heraldi invasione irati, potentiorum nonnulli à subjectione ejus abstinere: alii inviti jugo ejus colla submitunt. 234. n. Angli Noricos in fugam agunt. Rex Harvagro et Tostinus interempti. 476. e. Anglorum Copie ad locum antiquitus Senlac dictum conveniunt. 236. a. Totam noctem cantibus et potibus ducunt. 360. e. Bellum apud Hasting. committitur pridie Id. oct. horâ tertiâ tota die acerrimè pugnatur. 236. a. Angli pereunt. 236. c. in fugam convertuntur; modis variis salutem quaerunt; Normanni tota nocte eos persequuntur. 236. e. Angli in unum collecti resistunt, Normannis magnam stragem inferunt. 237. a. Suspectos habent Normannos, et sibi infidos dijudicant. 237. b. Comites Angl. post mortem Haroldi, Edgarum nepotem Edmundi Regis, levæ in Regem volunt. 313. c. Angli nobiles, qui de prælio Normannico navi evaserunt, Bisancium ad Imperatorem fugiunt: ponit illos ad Custodiam palatii. 286. a. Angli et Normanni una voce Guillelmum se accipere Regem protestantur. 237. a. Angli Normannorum oppressionibus ad rebellionem accessit, per legatos Eustachio Comiti Bolon. mandant, ut cum classe ad suscipiendam Doveram acceleret. 238. b.
- Angli conspirant adversus Willelmum conquestorem. Conjuratorum consilium milites occidendi in capite jejuni, cum nudis vestigiis quilibet Pœnitens ad Ecclesiam festinare solet. 629. d. e. Anglorum penè nullum fidelem invenit Will. 185. d.
- Angli Rebelles adversus Willelmum Conquestorem à Normanniâ in Angliam remeantem. Conjuratio detectâ, secedunt in partem Cumberlandie Comitatus, aquis pariter ac sylvis inaccessibilem, ibique castrum erigunt quod propriâ linguâ Dunelmum nuncupant. 629. e. Sueni Danorum Regis auxilium poseunt; sibi adseiscunt Eboracenses Incolas. 629. e. Puerum quemdam nomine Eadgarum ex Eduardi Regis familia Ortum Regem præficiunt. 630. a. Pugnant adversus Regium exercitum, vincuntur à Normannis, urbeque Eboracensi captâ, navigiorum ope diffugiunt. 630. a. Dunelmum deserunt et piraticam artem exercent; sed à Willelmo cohibentur. 630. c.
- Anglorum consuetudo in militibus consecrandis. 455. b.
- Anglorum mores. 185. a. Eorum mos totis horis post prandium bibendi. 349. n.
- Angli cultu Gallico vestiti. 243. a. Apud Anglos litterarum et religionis studia obsoleverant multis annis ante adventum Norman. 484. e. Clerici Angli vix sacramentorum verba balbutiebant. 185. a.
- Angli utuntur milliaribus, et dicitur milliare, quia constat mille passibus. Sub dominio Normannorum, loco milliarium leucas dixerunt, sed milliaria intelligebant. 457. a.
- Angli cum Normannis civiliter cohabitant, connubiis sibi mutuò conjungentes. 243. a. Angli nobiles filios suos apud Gallos nutrire curant, ob armorum usum, et linguæ nativæ barbaricam tollendam. 317. c. n. Leges statutaque Anglicorum Regum linguâ Gallicâ tractantur. Pueris in scholis principia litterarum Grammatica gallicè, non anglicè traduntur. Modus scribendi Anglicus omittitur; modus Gallicus in Chartis et in libris ab omnibus admittitur. 155. d. n. Angli cujuscumque artificii peritissimi. 403. a.
- Anglia seu Britannia saluberrima est. Nunquam in ea aliquos arripit ignis sacer; à Galliis allati, solent ibi sanari. 210. n. Incolæ Britanniae, seu Angliæ, omnibus gentibus cultu et sumptu clariores. 210. n. Anglia Britannica: eam aggrediuntur Dani seu Nortmanni; victis Anglis, Rex illius Regionis fœdus init cum Nortmannis. 626. d. Anglia facta exterorum habitatio, et alienigenarum dominatio. Nullus Anglus vel Dux, vel Pontifex, vel Abbas. 475. d. Rege Edwardo mortuo, Anglia incerta an Haroldo, an Willelmo, an Edgardo se committat. 482. a. Heraldi savitiâ et perjurio corrui. 237. c. Fames per totam ferè Angliam ita prævalet, ut humanas carnes, et quidquid usus abhorret, homines comedant. 314. a. Pax regnat et securitas. 243. a.
- Angliæ vici Gallicis mercibus et mangonibus referti. 243. a.
- Angliæ Reges curandi strumas vel scrophulas, privilegium à S. Eduardo repetunt. 175. n.
- Angliæ Primates. 312. c.
- Angliæ proceres. 166. c. 310. a.
- Anglicana Eccl. 283. a.
- Anicienses Episcopi, Petrus, Stephanus.
- Anna, uxor Henrici I Reg. Fr. Geriscli seu Jeroslai Rusciæ seu Rasbatizæ Regis filia in uxorem petitur et obtinetur à Rege Franciæ Henrico I. Remis benedicatur et consecratur quo anno. 481. a-b. nn. *Male vocatur Mathildis à Willel. Gemetic.* 48. d. n. Apud Sylvanectum Ecclesiam in honore S. Vincentii construit. 457. d. 349. b. 409. b. n. 410. a. 411. c. 412. b. 481. n. Tres ex Henrico filios suscipit Philippum, Robertum et Hugonem. 480. c. Rege defuncto, Rodulphum Comitem in conjugio accipit. 461. d. 499. d. Quo mortuo, nativum repetit solum. 461. d. In Francia sepelitur. 565. a. Tumululus ipsius, ubi detectus. 564. e. Ejus Epitaphium. 565. a.
- Anni fertiles aut steriles, siccitate vel imbribus insignes. *Vide Indicem Chronologicum.*
- Anno Episcopus Coloniensis Henricum IV à tutelâ matris ejus Agnetis amovet. 638. b. Congregationes erigit, quarum unam in monte Sigebereh, in qua corpus ejus requiescit. 642. c. 643. a.
- Annuli impressio in Diplom. Reg. Burg. 541. e.
- Annuli pro Sigillis adhibiti. 563. b-c.
- Ansbertus. S. Flor. Salmur. Monach. Giraldi Abbatis comes, à Paganis multa perfert supplicia: Abbatiam Pontelev. regendam suscipit. 278. a. c. Turonis apud Majus-monast. obit et sepelitur. 278. c.
- Anselmus vitam monasticam amplexus in Monast. Beccensi, deinde Archiep. Cantuar. vir per omnia approbatus.

- pollens moribus, consilio affabilis, misericors, castus, sobrius, in omni Clericali officio mirabiliter eruditus. 637. b.
- Anselmus fil. Arnoldi Ardensis in partes ultramarinas profectus, à Sarracenis capitur; legem Christianam abnuit. 306. a.
- Anselmus Monac. S. Remigii Rem. jussu Herimari Abbatis, Dedicacionem Basilicæ Remigianæ à Papa Leone IX factam describit. 463. d. n.
- Anseroniæ Vicecomites, Guillelmus de Virviâ, Hermannus.
- Ansfredus frater Papiæ uxoris Richardi II Duc. Norman. Monasticam vitam apud Fontanellam amplexus, 476. c. Abbas Pratelensi Monasterio præficitur à Gradulfo Abbate Fontanellensi. 528. b. Berengarium hospitio excipit, et de ejus erroribus queritur. 532. a.
- Ansgotus pater Herluini Abb. Becensis, à Danis, qui Normanniam primi obtinere, originem ducit. 636. e.
- Antenor, proditâ Trojâ, dicitur Germaniam apulisse, in Daciâ regnasse, eamque à Danao Danamarchiam nuncupasse. 623. d.
- Antiochenus Episcopus, S. Babylas.
- Antiochiæ Princeps, Raymundus.
- Antiphonæ et *Salve Regina Alma Redemptoris*, compositæ ab Hermannino Contracto. 22. n.
- Antoniaca Viaria Pratensi Monast. attributa. 597. n.
- Antuerpiæ Marchio, Fulco.
- Apostolica sedes. 60. d. 61. a.
- Apostolicam benedictionem: hanc formulam inscriptionis litterarum SS. PP. Primus constanti modo et uniformi adhibuit Nicolaus Papa II. 494. n.
- Apostolicum nomen Galliciensis S. Jacobi Archiepiscopus sibi tribuit titulum Apostolici, et ideò excommunicatur à Concilio Remensi sub Leone Papa IX. 523. b.
- Apulia gaudet solo fertili. 448. d. 449. c.
- Apulæ Duces et Principes, Boemundus, Richardus, Robertus-Guiscardus, Umfredus sive Humfredus, Waimalehus, Normannorum Dux in Apuliâ, Melus.
- Aquæ medicinales, apud Burgundos, in monte qui dicitur Aureus, propè Salinas, 460. b.
- Aquæ frigidæ judicium, adhibitum respectu Treugæ Dei violatorum. 510. d. 512. d. n.
- Aquenses Episcopi, Arsinus-Racha, Petrus.
- Aquileiensis Patriarcha, Poppo.
- Aquisgrani Palatium publicus thronus Regalis ab antiquis Regibus et à Carolo præcipuè locatus, totius Regni Archiepiscopium habetur. 618. a. Ibi Henricus Conradi Salici filius in Regem consecratur et coronatur. 619. a. Ibi etiam vitâ defungitur Bruno Episcopus Augustensis, cujus corpus ad Augustam civitatem Imperatricis et Henrici ejus filii curâ delatum est. 619. b.
- Aquisgran. Synodus anno 817 habita. 390. n.
- Aquitani ex parte Will. Ducis prælio instant. 236. c. ab Henrico Rege convocantur ad Bellum contra Norman. 83. b.-c.
- Aquitania à Danis seu Normannis vastatur. 624. d. 625. b. c. Supremum Franciæ Regis Philippi Dominium agnoscit. 120. b. 286. c. n.
- Aquitaniæ urbes, Pictavi, Sanctonum, Engolisma, Petragoricum, Lemovicæ, Arvernium, et Avaricum caput Regni Aquitanici. 625. c.
- Aquitaniæ regnum magna pace potitur, sub Guill. seu Gaufrido-Guidone. 421. a.
- Aquitaniæ Dux primas tenet inter Duces Pares. 305. n.
- Aquitaniæ Dux à Philippo Rege petit et impetrat Privilegium Confirmationis in gratiam Novi-Monasterii Pietav. 120. b.
- Aquitaniæ Duces, Ebulus, Guillelmus seu Vill. I. Pius, Guillelm. II, Guillelmus III, Caput-Stupoe, Guillelmus IV, Fera-Brachia, Guillelm. V, Magnus, Guillelm. VI, Crassus, Guillelmus VII, Petrus-Acer, Guillelmus VIII, Guido-Gaufridus, Guillelmus IX, Guillelmus X, Odo.
- Aquitanica gens, olim bellorum nutrix sed Normannorum irruptionis tempore frigidam bello. præferens dextram, viribus per bella intestina elisis. 625. b.
- Arabitæ septem mille Peregrinos Jerusalem petentes ita cædunt, ut vix duo millia effugerint. 638. c.
- Aragonæ Episcopi Ausciensi Metropolitæ subditi. 394. n.
- Arcarum Castrum, municipium est *Deppæ* proximum in pago Talogiensi, *Arques* hodieque dictum. Illic est locus primâ Henrici Magni ex Conjuratis victoriâ nobilis. 81. a. n. Castrum illud in monte conditum à Guill. Arcensi fratre Richardi tertii 39. d. Filio Richardi II Norm. Duc. 476. c. De Arceis Comes, Andræas.
- Arcensis Comes fame coactus, Castellum suum Guill. Duci concedit. 179. c.
- Archacenses apud Morium - montem circumdant Hugonem de Moriomonte, et interimunt viriliter sese defendentem. 216. d.
- Archenbaldus, permittente Leodonio domino suo quosdam alodios vendit Comiti Gaufrido ejusque conjugi Agneti ad construendum locum in honore S. Trinitatis in suburbio Vindocini, trans flumen Ledi. 119. n.
- Archicancellarii nomen et dignitas in Burgundiæ regno. 544. d.
- Architecturæ peritus Osbernus Canonicus Lexoviensis et postea Uticensis Abbas. 233. n. Novum architecturæ genus in Angliâ usurpatur regnante Eduardo Rege. 176. d. In redificatione Basilicæ S. Huberti Cæsares Leodienses accersuntur, advectis ab Ara-Leonis, columnis cum capitellis et basibus suis. 150. d. Marmoræ columnæ inventæ apud stabulaum, ubi nulli unquam ejus natura loci marmor invenire dedit. 482. b.
- Ardea villa in Castellionis oppidulum erecta ab Arnaldo. 305. a.
- Ardennenses Comites, Fredericus Godofridus.
- Ardenses Comites, Arnodus seu Arnoldus, Arnulfus, Elbodo, Guillelmus.
- Ardensis Nobilitas. 300. b. 301. a.
- Ardolphus Ghisnen. Com. uxorem ducit Mathilden, filiam Ernuculi Boloniæ Comitit. 295. c. Ejus filii Radulphus et Rogerus. 296. c.
- Arduinus Episcopus Lingonensis ordinatur à Leone Papâ IX in locum Episcopi depositi. 639. e. S. Gerni. Autiss. dat Ecclesias de Carisiaco et de Lignerolis. 648. a. Petente Bes. Abb. Olgerio, à Summo Pontifice fieri petit decretum in favorem Abbatæ Besuen. 203. d. Datum est Privilegium istud 4 nonas Octobr. an. 1052. Pontificatûs Leonis, an. 3. 203. n. Defuneto Arduino Lingon. Episc. succedit Rainardus. 203. e.
- S. Aredii Canonici. 288. d. S. Yrier.
- Arelatenses Episcopi, Manasses, Ra-gimbaldus seu Rainbardus.
- Arelatensis Comes, Guillelmus.
- Argentina civitas, in qua armati quidam ad crucifixum auro et gemmis redimitum manus injicientes, subita morte præveniuntur. 368. c.-d.
- Argentinenses Episcopi, Hecelo seu Hetzel, Otto, Vernharius, Willelmus.
- Aribo, Archiepiscopus Moguntiensis, natione Noricus, nobilis et sapiens, aptus regalibus consiliis. 615. e. In Conventu publico de electione Germaniæ Regis, primus à populo rogatus quid post mortem Henrici II sibi videretur, hilari voce laudat et eligit Chunonem Majorem seu Chunradum Salicum in suum Dominum et Regem, atque Rectorem et Defensorem Patriæ. Ejus sententiam cæteri sequuntur et confirmant. 616. e. 617. a. Regem Conradum consecrat, et inter sacra officia Regiæ unctionis, sermonem habet ad Regem. 617. c.
- Armaniæ Comes, Bernardus.
- Arnaldus fit Episc. Cenoman. Is ex Abrincensi territorio oriundus, nepos erat Roberti Grammatici, sapientiæ et doctrinæ illustris. 137. a. Filius erat Sacerdotis. 137. a. Inchoatam à Vulgrino Ecclesiam et penè destruetam Arnaldus denuò reedificat. 137. b. n.
- Arnaldus Episcopus Magalonensis Ecclesiam Magalonens. regit per triginta annos; restaurat civitatem Magalonensem; Clerum ad meliorem frugem revocat; connubia Presbyterorum dissolvit. Gradum Sarraceno-rum obstruit, et portum in loco opportuniore reficit, pontem constituit; Jerusalem proficiscitur; et post reditum, obit apud Willamnovam. Ejus Epitaph. 454. b. c. d. e.
- Arnaldus fil. Garsiz, Curvi, Comitatum Astariæ obtinet. 394. c.
- Arnaldus Abb. S. Joan. Engeriaci successorem habet Gosfredum, 219. a. n.
- Arnoldus II Fland. Com. Pater Balduini IV, terram Bredenardam Ardolpho Ghisn. in perpetuum jure hereditario tenendam confert. 295. c.
- Arnoldus Ardensis dominus clementiam S. Pauli Comitissam uxorem ducens, Comes fit S. Pauli. 306. b. c. Quidquid, salvo honore potest, de Comitatu S. Pauli apud Ardeam curat transportare. 306. d. Dona multa Ecclesiæ S. Audomari Ardensis, per virentis olivæ ramum vexillo S. Crucis appensum, offert. 307. a. Ibi decem Canonicos instaurat. 307. c.
- Arnoldus Ardensis, Comitatus Bolon. Senescallus, non tantum Comiti Bolon. sed et Regibus Franc. et Angl. atque aliis Principibus et Ducibus carus et gratosus. 304. a. Selvessam diruit, Ardeam ædificat et castello munit, Consilio Boloniensis Comitit, Mathildem filiam Gaufridi Markisiæ Domini, duxit uxorem; et cum ipsa suam secedit in Ardeam. 304. d. e. A Balduino. Gisenensi Com. licentiâ acceptâ, de villâ Ardea liberum oppidulum efficit: in gratiarum actione Comite plenissimum denariis modium offert. Duodecim Pares vel Barones

- Barones à castro Ardeæ pendentes instituit; Scabios ibidem ordinat, et eorum iudicia secundum jurisdictionem et institutionem Audomariensium Scabinorum tenenda jurat. 305. a. b. Præposituram S. Bertini, ab antecessoribus acceptam, hereditario jure possidens, à Monachis Ecclesiæ suæ in terra Gisenensi Advocatus constituitur; et Advocati nomen ubique et in omnibus scriptis authenticis accipit. 305. b. c.
- Arnoldus de Castro-murio Chassani Cœnobitis suas decimas Putei-Thonesi donat. 373. b.
- Arnulfus Turonensis Archiep. Dedicationi Ecclesiæ SS. Trinit. Vindocin. præsens adest. Diploma concedit Monasterio Vindocinensi SS. Trinit. Confirmationem continens honorum ejusd. Monasterii et facultatem augendarum possessionum; et super altare Vindocin. Monast. chartam istam propriâ manu deponit. 506. b. c. d. Subscribit foundationi Eccl. S. Leonardi Bellism. 631. e.
- Arnulfus, fil. Balduini VI Fland. Com. patris testamento Flandriam obtinet. 482. a. n. Populo durus. 384. a. 390. b. Bellum, simul cum matre sua gerit contra Robertum Fris. tutorem et avunculum suum. 482. a. n. S. Liobertum ab Arnulfo Camerac. Castellano captum liberat. 482. n. Morinorum Ducatum parvo tempore possidet. 243. c. Hannoniâ intrat cum exercitu; Comitatum Montensem invadit; destruit castrum de Bossne; Raineri Longicollis Mont. Com. filios cogit in Franciam fugere. 374. b-c. Sibi auxiliari à Rege Philippo exposcit. 462. a. Cum Rege Fr. apud castrum Casletum occurrit patruo suo Roberto; conserto prælio, Arnulphus perimitur. 254. d. 366. a. 384. a-b. 482. a. Sepelitur in Eccl. B. Audomari. 391. c.
- Arnulfus Com. Cluniaci Ottone filio suo secum deducto, præter Cellam Pirensis, remittit Monachis Andagin. exactiones quasdam apud Gabelium; Nepotes vero ipsius pro fratre suo dant Eccl. Andag. quidquid habent apud Linaium et Carnetum, et quartam partem pontis apud Gabelium. 149. d. 150. a-b. Plura confert Ecclesiis 362. a.
- Arnulfus firmitatis Princeps Vicariam confert Cellæ seu Monast. Vivariensi. 423. n.
- Arnulfus frater Rogerii Pictavini, filius Rogerii de Monte-Gomerici, tenet Comitatum de Pembroch. 227. n.
- Arnulfus de Magduno et filius ejus Leonius per Fulconem ab Ambasio expelluntur. 273. c. 274. a.
- Arnulfus filius Talavatii, contra patrem rebellat, eiecit eum de munitio-nibus, et usque ad mortem exulare compellit. Sed ipse Arnulfus in lecto suo strangulatus, finem quem meruit tristem invenit. 41. d. 224. b.
- S. Arnulphi Crispiacensis Monast. à Simone Comite Crisp. Cluniacensibus concessum. 443. n. b.
- Arsinus Racha Præsulatum agit Guasconia, vir miræ sanctitatis et continentia. 395. b. c. n.
- Artaldus Com. Forensis uxorem habet Guiburgam: confirmat donationem factam Saviniac. Ecclesiæ. 200. n. Cum Agnone fratre suo, eidem Eccl. concedit Ecclesiam S. Marcelli. 201. a.
- Arvegre Rex Noricorum et Tostinus Flandrens, Angliam devastantes, ab Heroldo victi occiduntur. 212. b.
- Arvernenses Comites, Guillelmus seu Will. Robertus.
- Arverniæ Ecclesiæ. 401. a.
- Arvernus, clarissima veteri tempore urbs Aquitania, à Normannis vastatur. 625. b. c.
- Arulensis Conventus ad Dedicat. Basil. Cœnobii Beatæ Mariæ. 426. a.
- Arundelli Comes, Rogerius.
- Ascelinus Monachus litteras ad Berengarium scribit, et ab eodem accipit de colloquio inter eos et Guillelmum babito circa Eucharistiæ Dogma. 528. c.
- Ascillitinus Normannus dicitur à Leon. Ost. duxisse sororem Rannlfi, et ei in Comitatu Aversæ successisse. 449. n.
- Asia, dicitur Amazonum dominationi per annos ferè centum paruisse. 623. b.
- Asnebec, Castellum in Normann. pago, qui dicitur Hulmus, *le pays de Houleme*: miraculum ibi S. Vulframni intercessionem editum. 477. a.
- Aspremundum Castrum in Aquitaniâ: ibi placita tenet Guillelm. Aquit. Comes. 536. c.
- Astænovæ Com. Guillelmus.
- Astaracenses Comites, Arnaldus-Natus, Garsias-Curvus, Sancius.
- Astariacensis Comitissa, uxor Garsia Curvi, Basilicam ædificat in Condom. Cœnobio, eamque dedicari præcipit. 394. b-c.
- Asteriensis Vicecomitatus in Bigorra, ad radices montis Pyrenæi. 116. n.
- Astronomia periti: Radulfus Malacora. 228. b. Guillelmus seu Willelmus Hirsaugiensis Abbas. 26. c. Hermannus Contractus. 359. c.
- Athala. *Vide Adela.*
- Athanae. Abbates, Arnulfus, Hugo frater Artaudi Com. Forensis; Hugoni succedit Raynaudus. 200. n.
- Atho de Castro-Rainardo castrum Cortinaci firmat. 276. a.
- Atrebatensis Comitatus à Danis seu Nortmannis, Hastingo Duce, ferro et igne vastatur. 624. a.
- Atrebatenses S. Vedasti Abbates, Emmelinus, Erkenbaldus, Joannes, Lietduinus, Richardus.
- Atrebat. Monast. S. Vedasti Joannes Abbas obit. 462. c. Huic à Balduino Marchiso subrogatur S. Poppo Stabul. et accedit Imperatoris consensus. 462. c. Emmelinus sub Abbate Poppone regimini Monast. præfici-tur. 462. d.
- Atrebatensis Synodus à Lamberto Atrebat. Episcopo habita. 521. c.
- Atrebatensis Episcopus, Lambertus.
- Avaricum, Regni Aquitanici caput, à Normannis capitur et devastatur. 625. c.
- Aucenses seu Augenses Comites, Godofridus, Guillelmus, Robertus.
- Auditoris munus in iudiciis. 124. b.
- S. Audoenus, Episc. Rothom. dicitur quasdam S. Nicasii Rothom. Ep. Reliquias in Ecclesiâ S. Petri, (nunc S. Audoeni) collocasse. 476. c. n.
- S. Audoeni terra depredatur à Roberto de Calvimonte, qui de equo cadens, collo fracto, obit. 235. d. e.
- S. Audoeni Cœnobitæ. 71. a. c. Monachi. 72. a. b.
- Audomariensium Scabinorum et Burgensium iudicatio et institutio. 305. b.
- Avenionense Concilium celebratum à S. Hugone Cluniac. Abb. Nicolai Papæ II Legato. Præmissum in Concilior. Collectionibus. 494. n.
- Avenion. Ep. Benedictus.
- Aversa urbs Apulia à Gallis-Normannis condita. 449. b.
- Aversæ in Apuliâ Comites, Jordanis, Richardus I, Richardus II.
- Aversanus Episcopus, Guinundus.
- Avesgaudus, Episcop. Cenom. subscribit Chartæ foundationis S. Leonardi Bellismensis per Guillelm. Comit. Bellism. factæ. 632. a.
- Avesgotus Sorengus *Cambeiam* super Albertum Girardi fleitelli filium ingressus, rabie militari depopulatur, sed pilo desuper emisso in caput ejus, mox perit. 42. b.
- Augiæ Abbas à Papa Joanne privilegium obtinet Missas agendi cum saudaliis Episcopalis. 18. c. Abbas, Berno.
- Augusta Vindelica seu Augustensis Ecclesia. Ibi in suâ sede sepelitur Bruno Augustens. Episcopus Imperatrice Gisela et Henrico ejus filio funus prosequentibus. 619. b. Episcopi, Bruno, Burchardus, Eberhardus, Henricus.
- Augustensis Episcopus, (*Aouste*) Anselmus.
- Augustiniani Canonici. Eorum institutio. 431. a. b. n. S. Augustini Regula. 291. n.
- Augustodunenses, sive Æduenses Episcopi, Agano, Helmoinus seu Eunuinus, Walterius.
- Augustus, vox in Roberti Regis Diplomatum aliquando inscripta; in uno Henrici adhibita. 649. b.
- Aurelianense vinum ab Abbate Baldrico carmine celebratum; hoc vino quotidianis mensis utebatur Rex Franc. Henricus. 425. n.
- Aureliani. Aurelianos capiunt Dani seu Normanni, captamque civitatem auro distrahunt; sicque ad tempus recedentes, secundo adventu eam comburunt. 625. a.
- Aurelianenses Episcopi, Hadericus, Isambardus, Odolricus, Rainerius, Theodolphus.
- Aurifices celebres: Erembertus, Monac. et Abb. Valciod. 252. c. Willo Mon. Onuarti. 422. e. Aurifabrum Canonicum constituit Goffridus Autissiod. Episc. 114. b.
- Auscens. Archiep. Metropolitanî munere in universo Navarra regno fungitur. 394. n.
- Auscenses Archiepiscopi, Austindus, Otto, Willelmus.
- Auscensis seu Auxiensis Comes, Aimericus.
- Ausona, olim civitas, nunc vicus in Marcâ Hispanica. Post ejus destructionem à Saracenis, ad Diœcesim Narbonensem diu pertinuit, deinde in Episcopalem sedem restituta, mox in Metropolim erecta, Tarraconensi unita est ab Urbano II Papa. 512. a. n.
- Ausonensis seu Vicensis Episcopus, Oliba.
- Austrasie Dux, Conradus.
- Austria unum olim è tribus Franc. regnis, à Regibus Germania occupata. 221. n.
- Autissiodorensis Episcopi, Ebertus seu Herbertus, Ganfredus, Ilugo, Joannes Scholasticus, Robertus.
- Autissiodorensis S. Germani Abbates, Galterus, Guibertus, Odo, Rothlanus, Thealdus.
- Autissiodorensis Comites, Landricus, Otto, Rainaldus.
- Azo Marchisus Liguriæ uxorem ducit Gersendim primogenitam Herberti *Evigil. canem*, Comit. Cenoman.

filiam, à Theobaldo Campaniæ Comite repudiatam: filios habet Fulconem et Hugonem, et filiam nomine Sybillam. 632. c.

B

B ABENBERGENSIS Episcopi, Eberhardus, Gundbarius, Suidegerus.
 Babylonius Rex S. Sepulchrum Jerosolimæ claudi jubet et Christianos ab ejus aditu prohibet. 477. b.
 Bajoariæ Duces, Conradus, Henricus seu Hetrolo, Otto, Welpho.
 Bajocenses Episcopi, Hugo, Odo, Sances seu Sansson.
 Bajocensis Comes, Iverius seu Radulfus.
 Bajocensis Vicecomes, Rainulfus seu Ranulfus.
 Balaum, Castrum. *Balon*. Ibi Robertus Bellesmensis per duos annos incarceratur 632. c.
 Baldricus Episc. Leod. Monasterium in honore S. Jacobi fratris Domini fundat in insulâ Leodicensi. 201. c.
 Baldricus Abbas S. Nicolai Andegav. Monasterium relinquit, furtim petit Eremum, ad Majus-Monast. sese confert, obit apud Tabenn. Mon. 419. b.
 Baldricus-Lambertus, Comes Lovan. *Vide* Lambertus-Baldricus.
 Balduinus Noviom. Episc. adest detectioni Corporum SS. Dionysii et Socior. 473. c.
 Balduinus Will. Nothi Capellanus, succedit Guillelmo Ebroicensi Episcopo. 242. d.
 Balduinus III Flandriæ Comes, fil. Arnulfi Magni, Matildem ducit filiam Herimanni Saxon. Ducis, ex quâ Arnulfum II suscipit. Juvenis morbo variolæ obit, et apud S. Bertinum sepelitur. 421. b.
 Balduinus IV Flandr. Com. et Marchis. cognom. *Barbatus*, seu *Bello-Barbus*. Regis Franciæ filiam in uxorem filio suo obtinet. 323. d. Rebellante filio, et ab eo spoliatus Roberti Normanniæ Ducis auxilium implorat, Robertus Flandriam petit, Castellum obsidet, et pacem patrem inter et filium procurat. 323. e. Obit et sepelitur in Blandinio. 380. a. b. 388. b. 461. n.
 Balduinus V Comes et Marchio Flandr. *Insulanus* et *Pius* dictus, filius Balduini IV. 462. c. n. Patri succedit. 380. c. Uxorem accipit Adelam seu Athelam Roberti Franc. Reg. filiam. 229. d. 380. c. Henrico Franc. Regi amicitiam conjunctissimus, Sororem Regis Adelam cum Corbeia pro dotalio in matrimonium accipit. 480. b. Fide et sapientiâ aequè mirandus, Regiæ sororis connubio sublimis. 180. b. Ratione uxoris suæ, consensu et electione omnium Baronum Franciæ, Henrici (*lege* Philippi) juvenis Tutor et totius Regni Bajulus efficitur. Barones homagium ipsi faciunt, spondentes quòd si Henricum (Philippum) infrâ tutelæ tempora mori contingeret, ipsum Balduinum in Regem Franciæ sublimarent. 380. c. Tutelam Regni et Philippi Regis, probus vir et justus tenax prudentissimè, fortissimè et integerrimè habet. Motus omnes ac divisiones in Regno componit. 161. d. 212. c. 357. c. 479. d. 486. d. n. 489. n. Sententiam fert contrâ Albricum Cociacensem Roberti filium. 381. n. Arguitur à Gervasio Rem. Archiep. in Epist. ad Alexandr. Papam II quòd non multum sollicitus fuerit de conjugio Au-

næ Reginæ Henrici viduæ cum Radulfo Crispiae. 499. d. n. Invaso Hainon. Comitatu contrâ Imperator. rebellat. 364. d. 365. a. Tudinium incendit. b. Henricum IV Imperat. insequitur usque Neomagus. Palatium Imperat. comburit et in Flandr. redit. 381. b. c. 389. b. Cum exercitu fugit, Fluv. *Lis* transit, Fossam magnam quæ Fossa-nova vocatur, à Comitatu Lensensi usque ad mare perducit. 365. d. n. Castellum constituit apud Aldenard. Brabantum usque ad Teneram de Regno Lothar. usurpat. 389. n. Reconciliatur cum Henrico IV Imp. et Agnete matre ejus. 481. b. S. Popponem Vedastini Monasterii Abbatem, item et Marcianensis Cœnobii constituit. 462. c. d. Resbacum prædaturus accedit, sed subitaneo morbo percussus, B. Agili suffragiis sanatur, humiliter Deo satisfacit, et Resbacensi Ecclesiæ plurima dona confert. 479. c. d. Insulam dictus quia Insulam villam condidit. 380. c. In eâ Ecclesiam S. Petri ædificat et fundat. 380. c. d. 479. b. n. Ad hujus dedicationem convocatis patriæ suæ Prælati, loca in quibus singuli Prælati fuerant hospitati eorum Ecclesiis confert perpetuò liberè possidenda. 380. c. d. Ibi se jubet sepeliri. 254. a. b. Ei interdicitur à Concilio Remensi sub Leone Papa IX ne filiam suam Willelmo Normann. Duci nuptui det 523. c. Willelmo seu Guillelmo Norm. Duci dat in uxorem filiam suam Mathildem. 212. c. Ejus filii, Balduinus et Robertus. 56. a. 63. b. 186. c. 229. d. 380. c. Tertius filius ei adscribitur Udo Treverens. Metropoli. 229. d. Filio suo Balduino dat uxorem Richildem filiam unicam Rayneri Comitis Haynonii. 354. c. Eidem ægroranti locum Hasnoniensem per cereum ardentem dono confert. 109. a. Eidem totam terram suam vivens concedit et fidelitatem ab Optimatibus jubet promitti. 254. c. Eundem Balduinum juxtâ legem perpetuam Comitatus et familiæ suæ, omnium honorum et honorum hæredem instituit, Roberto verò naves, aurum et alia præbuit quibus apud exterar gentes Regnum sibi atque divitias pararet. 63. b. Obit. 243. c. 498. n. In Ecclesiâ S. Petri Insul. sepelitur sicuti præceperat. 254. a. b. 389. a. 479. b. n.

Balduinus VI Flandr. et Hannon. Comes cognom. *Montensis*. In Aulâ Henrici Imperatoris educatus, Nerviorum Comitatum, non inoffensâ Imperiali Majestate, subintrat. 108. c. 383. c. Ejus animi dotes ac virtutes. 108. c. d. 383. d. Comitatum Hainon. invadit, Hoiium vastat. 365. b. 383. d. Hubertum quemdam sanciat et dejicit, à quo et ipse vulneratus, manibus suorum Gandavum vehitur. 109. b. Juniorem fratrem Wintherici ad tradendum sibi castellum Hasnoniense movet, Castellum invadit et incendio delet. Winthericus Balduini consilium irritum facit. 109. c. d. Reconciliatur cum Henrico Imper. et Agnete ejus matre. 481. b. Hainonense Cœnobium ædificat seu restaurat, amotis Canonicis, in eo Monachos instituit. 109. e. 254. b. c. n. 375. b. 383. c. 482. a. n. dictus Hainonensis propter Cœnob. Hainon. à se reedificatum. 365. d. Illius Abbatæ Regimen tradit Malboldo Abbati S. Amandi per Clavem Reliquiarum. 110. c. d.

Richildem Comitissam Hainoniens. viduam Hermanni Comit. Mont. ducit in uxorem. 56. a. 110. c. 254. b. c. nn. 365. b. 375. b. 383. d. 389. d. Per illud conjugium Comitatum Hainonensem seu Montens. cum Flandriâ tenet. 254. b. 365. b. d. e. 383. c. Propter idem conjugium ab Episc. Camerac. excommunicatur: absolvitur à Leone Papâ IX. qui tamen conjugibus inhihet Thorum. 375. b. 389. e. Ejus filii Arnulfus seu Ernulfus, et Balduinus. 56. a. 110. c. d. 111. n. 161. e. 186. c. 254. b. n. 363. a. 389. d. 482. n. Ernulfum filium suum baptizandum tradit Malboldo Abbati S. Amandi. 110. c. Flandriam Arnulfo, Hannoniam Balduino testamento assignat, Roberto fratri suo Arnulfi tutelam committit. 161. e. 375. b. c. 482. n. Filiorum suorum tutelam Regi Franc. Philippo et Willelmo filio Osberni commendat. 186. c. 363. a. Obit. 390. a. Immaturè mortuus. 186. c. Tribus tantum annis patri supervixit. 111. n. Ante patrem decessit juxtâ Will. Gemetic. 56. a. Ex Lamberto Schafnaburg. occiditur in prælio contrâ fratrem suum Robert. Fris. commisso. 64. a. b. Sepelitur in Ecclesiâ Abbatæ Hasnoniens. in qua locum sepulturæ elegerat. 254. b. 482. a. n.

Balduinus filius Balduini Montensis, frater Arnulfi, Comes Hainonensis, Hannoniæ Comitatum patris sui testamento occupat. 482. n. Uxorem ducit Idam sororem Lamberti Comitis Lovan. 376. c. Comes in Hannoniâ Provinciâ et Castro Valentianis, Willelmi Regis Angl. auxilio plures assultus Roberto Fris. facit. 186. e. 187. a. Ad Doningium devincit patrum suum Robertum. 366. b. A Roberto Fris. vincitur et fugatur. 391. d. Adhuc adolescens, ad Philippum Regem Francor. confugit, auxilium et necis paternæ vindictam expetens. Rex statim tumultuario milite collectum exercitum ducit in Flandriam. Rubertus, simulato aliquantiù metu et fugiendi studio, ex insperato et ex insidiis, copias suas super Regis exercitum effundit; tantumque eis terrorem incutit, ut abjectis armis, fugiendo saluti consulere sunna ope conarentur. 64. c-d. Balduinus assumptâ matre, ad Regem Teutonicorum Henricum Germ. Reg. III, Imperat. verò III *Leodii* venit. 64. d. n. Opem ejus adversus patrum violentiam supplex implorat: atque ut cum sibi magis obnoxium faciat, Comitatum Reginheri cum Castello munitissimo, Mons nomine, quæ mater ejus à primo marito in dotem acceperat, Lamberto tradit: quæ rursus Episcopus Leodiensis Duci Godefrido, hic iterum ipsi filio Balduini dat loco beneficii. Rex Episcopo Leodiensi, Duci Godefrido, et aliis Lotharingiæ Principibus præcipit ut Rubertum ab injustè iuvasis sedibus vi et armis expellant. Qui protinus coadunato exercitu, in Flandriam proficiscuntur. Sed Ruberto iu gratiam à Rege Francorum accepto, temerarium judicantes cum Rege potentissimo acie confligere, infectis rebus in sua redeunt. Sic Rubertus Flandriæ Principatu securus potitur. 64. d. e.

Balduinus Comes Bononiæ, fil. Guidonis, post obitum patris sui Alam de Gant uxorem ducit. 346. b. n.

- Vide Arnulphus.*
 Balduinus Glisn. Comes, fil. Eustacii, Litterarum disciplinis eruditus, uxorem ducit Adelam filiam Florentini Ducis Lothar. 298. a. Contrà Richildem Flandr. Comitissam quæ Ghinas penetraverat, vocat Robertum Frison. 298. c. d.
 Balduinus *de Revers* Ecclesiam apud *Montisburgum* ædificat. 46. a.
 Balduinus S. Petri Gandav. primò Monachus, postea Miles à Liskensibus enecatur. 298. c.
 Balduinus Viromandus, Archicapellanus dictus, sub Roberto Rege Subcancellarius, primus deinde Cancellarius Regum Roberti et Henrici, multa bona concedit loco S. Præjecti in suburbio S. Quintini. 372. et 573. n.
 Balnea, Fideles balneis utebantur in Profestis solemnioribus. 477. b. n.
 Baltildis Regina Franc. uxor Clodovei II. Ejus ope B. Philibertus Gemeticense Monast. construxit. 624. b.
 Bannum, quid, et quotuplex. 576. d. n.
 Bannum vini in Ducatu Burgundiæ et in Comitatu Divionensi. 614. c. d.
 Baptismi Sacramentum, præterquam urgente mortis periculo, administrari non debet, nisi in Paschatis et Pentecostes Festivitatibus. 495. b. Baptismus ab Abbatibus et Monachis collatus. 110. c. 227. b. Baptisati eodem nomine aliquandò donantur, quo Patrini. 267. e. 414. b. 459. d. Aliquandò diverso. 110. c. 227. b. 277. d.
 Barba, quasi in signum Religionis nutrita. 195. a. Totam faciem cum utroque labro rasantem habent Milites Guillelmi Nothi: Angli superius labrum intonsum dimittunt. Totâ facie rasi Presbyteri apud Anglos et Normannos. 183. c. 185. a.
 Barcinonensis Episcopi, Guadallus-Domnucius, Guifredus, Guislabertus.
 Barcinonensis Comitatus supremo Franciæ Regum Dominio subjectus. 289. e. n. Comes, Berengarius-Raimundi, Petrus-Raimundi, Raimundus-Borelli, Raimundus-Berengarii cognom. Vetulus, Raimundus-Berengarii.
 Barrio de Glotis, Præpositus Osberni, expeditos pugiles congregat; nocte adit domum Willelmi, sicarium Domini sui, simul et omnes complices trucidat. 38. a.
 Barones seu Pares numero duodecim in Castellania Ardensi. 305. a-b.
 Barones Castellenses numero viginti, cum Theobaldo Blesensi Comite, quindecim Sacramenta jurant Gaufrido Martello. 267. c.
 Barrenses Duces originem ducunt ab Ottone Mosellanorum Duce. 301. n.
 Barrensis Dux, Theodericus.
 Barri-super-Sequanam Comes, Milo.
 Barrum-Ducis, allodium, non feudum. 350. b. *vel saltem feudum hereditarium, non beneficium militare.* Barrum, castrum ad Lotharingiam, obsidetur ab Odone Camp. Comite. 459. a. n. *et alibi.*
 Barrum-super-Albam invadit Hugo Bardol. 358. b.
 S. Bartholomæus Patronus primarius Abbatie S. Theoderici propè Remos. 587. a. n.
 Bartolomæus Arnulpho succedit in Archiepiscopatu Turonensi. 348. a. Illius tempore Concilium Turon. habetur ab Hildebrando contrà errores Berengarii. 524. a-b.
 Bartolomæus Abb. Majoris-Mon. S. Hugonem Cluniacum comitatur, ibique Sacerdotis Ordinem suscipit. 272. d.
 Baruth. Comes, Fulco.
 Basatensis Episc. Gimbaldus.
 Basileenses Epp. Adalbero, Theodericus, Udalricus.
 S. Basoli Abbas, Wenricus.
 Bearnensis Com. Gastonus. Vicecomes, Bernardus Centullus.
 Beatrix, uxor Bonifacii, deinde Godefridi, Marchisa Italiæ, conjugii suo Godefrido Duci redditur. 356. d.
 Hæres et Comitissa de Castro Briæ Dicec. Met. mater Mathildis Marchisæ. 356. c. n.
 Beccense Monast. ad cujus scholam pergunt, et in quo Monachum induunt celebres doctrinâ viri Lanfrancus et Anselmus, postea Cantuariæ Archiepiscopi. 223. d. 637. b. Ad eundem locum fit concursus plurimorum tam Clericorum quam Laicorum nobilium, doctrinæ hauriendæ causâ. 637. b. Beccum, magnum et famosum litteraturæ Gymnasium. 242. n. Beccensis schola. 242. b. n. Beccens. Abb. Anselmus, Gislebertus-Crispinus, Herluinus, Will. de Bello-monte.
 Bego Clanstrum Conchense construit. 433. n.
 Bella Privata. 180. c. 258. e. 259. a. 264. b. 273. c. 416. c. 486. a-b. 534. *et alibi passim.* Bella hæc pro jure constituto habebantur; si modò provocatio seu diffidatio præcessisset. 507. d. Reprimuntur ope *Treugæ Dei*. 507. *et seqq. Vide Treuga.*
 Belliea Stratagemata. 184. c. 489. a.
 Belliea Machinæ, Aries, Testudo, Palarica, Vineæ, falces. 435. c.
 Belliæ Cantilenæ: Rollandi, apud Normannos usitata. 184. b. Prædonum quorundam Burgundiæ. 489. d.
 Bellici Clamores: Francorum, Normannorum. 334. b. Quorundam Norm. Optimatum. 335. a. n. Fland. Andegav. Carnut. Brit. Armoric. 335. n.
 Belliloense S. Petri Monasterium, ad Dordonniæ ripam, in Torinensi (*de Turenne*) Vicecomitatu in extremis Pagi Lemov. conditur regnante Carolo Calvo. Hujus præcipuus fundator Rodolphus Archiepisc. Bituric. 503. c. n. Comes Tolosanus Guillelmus III dictus *Taillefer* illud suæ potestati addicit, et Comiti Petracoricensi in beneficium largitur. Vicecomes Combrenensis Hugo nomine, hoc Monasterium à Comite Petracoricensi accipit, et Clericum sæcularem in Abbatem instituit. Quâ de re queruntur Monachi apud Synodum Lemovic. 503. c. d. n. Patres Concilii Lemov. II negotium committunt Episcopo Lemovic. et Aquitanorum Duci, Abbatem secundum Regulam instituendi loco Clerici secularis. 504. a. b. Hujus Monasterii Abbas fuit Bernardus Monach. Solemniacensis, postea Cadurcensis Episcopus, avunculus Hugonis Clerici secularis cui Abbatiam dimisit. 503. d. n.
 Belliloci in Argon. Abbas, Richardus.
 Bellismensis S. Leonardi Ecclesia fundata per Guillelmum Comitem Bellismensem. 634. e. Quo tempore. *Ibid.* In Charta foundationis memorantur Robertus Rex, Herbertus *evigilans canem* Comes Cenom. et alii nominatim designati. 634. e.
 Bellismensis pagus non ad Ducatum Normanniæ, sed ad regnum Franc. pertinens; ejus dominium à Philippo Rege datum vel venditum Guillelmo seniori Regi Angli. et Norm. Duci. 57. b.
 Bellismenses Comites, Ivo seu Yvo, Guillelmus, Guillelmus Talavat. Robertus.
 De Bello Abbas, Goisbertus.
 Bello capti, pretio redempti. 216. c. 267. c. d. 341. d.
 De Bello monte Comites, Fulco, Hugo.
 Bellovacenses Episcopi, Drogo, Goisbertus seu Guilbertus, Guido seu Wido.
 Bellovacensis S. Quintini Abbas, Ivo.
 Bellovacensis S. Symphoriani Abbatia à Drogone Episcopo fundata. Seminario Bellov. unita. 572. n. Primus Abbas, Vitalis.
 Bellovacus, Belloaca civitas, Belvagus, Neustriæ Oppidum. A Normannis vastatur. 625. b. Non procul ab ejus mœnibus ædificatur Ecclesia in honore S. Quintini Martyris à Guidone Episcopo Bellov. prius S. Quintini Vermandens. Decano. 638. c.
 Belvacenses Willermi Norm. Marchionis fines depopulantur. 233. b.
 S. Benedicti miracula à p. 483. ad p. 490.
 Benedictus Papa VIII Ecclesiam Paimbergensem dedicavit hortatu Henrici II Imperatoris, qui inibi Episcopatum fundaverat. 615. d.
 Benedictus Papa IX simoniacè Papatu Romano invaso, in palatio Lateranensi sedet; turpem vitam ducit, rudis litterarum, Silvestrum, ad vices officii Ecclesiastici exequendas, secum Papam consecrari facit: tertius etiam additur, qui solus duorum vices impleat. 352. d. e.
 Benedictus X Anti-Papa. Romæ post Stephanum præsidet mensibus X. 295. a.
 Benedictus Avenionensis, unus ex Episcopis Galliæ qui Paranesim ad Clerum Italiæ tam suo quam Cleri Gallicani nomine, de admittendâ Trevâ Dei, direxerunt. 509. d. 516. b.
 Beneficia Ecclesiastica. Ecclesiam S. Victoris Nivern. olim Abbatialem, postea desolatam possidet Clericus nomine Belinus. 590. d. 591. a. Quatuor Ecclesiarum ab Henrico Rege Parisiensi Capitulo donatarum possessor ad vitam erat Girardus Clericus. 578. e.
 Beneficia militaria ad vitam tantum sub fidelitatis lege concessa. 39. d. Mortuo beneficiario in jus senioris redeunt. 534. b. c. Ad Hæreses transmissa donari, vendi, aut commutari non possunt injusso Domino. 590. d. 591. 602. b. e. 603. a. *et alibi pluries maxime in Diplomatis.*
 Beneficia militaria ad hæreses transmittuntur in Germaniâ, Conrado Salico imperante. 618. a.
 Beneficiarum jus in Regales Abbatias. 591. n.
 Beneficiorum militarium exsortes feminæ. 350. b.
 Beneficiorum Ecclesiasticorum pluralitatis exempla. Leo Papa IX Tulensem Episcopatum cum Pontificiâ dignitate possidet. 153. a. Burchardus, simul Lugdun. Archiep. et Abbas Agaun. 542. e. 546. e. Helynardus Lugd. Arch. et Abbas Divion. 345. c. Evenus Arch. Dolens. et Abb. S. Melanii. 281. a. Hugo Agennensis. et Basat. Episcop. 395. b. Berengarius Ecclesiæ Luron. S. Martini Scholasticus et Camerarius, et insuper Andegavensis Archidiaconus et Thesaurarius. 349. a. Guido

- Belvacens. Episcop. Vermandens. Thesaurar. et Laudun. Archidiaconus. 361. c. Radulfus Ardensis et Andomariensis Ecclesiarum Canonicus. 303. a.
- Beneficium regium nobili feminae ab ejus patre in matrimonium concessum, à Rege Burgundiae confirmatur. 550. d. e.
- Beneventan. Episc. Odelricus.
- Berardus, Humbertus, Umiardus fratres, et Nazarea eorum mater, filia Berardi Rodonensis, vel Rodan. Comititis, dant quae habent in Ecclesia S. Cyriaci (*S. Cyrgues*) Abb. Saviniac. 200. d.
- Berengarius Episcopus Elenensis peregrinatur in transmarinas partes. 514. a.
- Berengarius Episcopus Gerundensis, interest Concilio Tulugiensi, in quo Pax et Treuga Domini constituta sunt. 510. b.
- Berengarius Sacerdos, ejus elogium à Fulcoio. 444. a. n.
- Berengarius Andegavensis Ecclesiae Archidiaconus, in haeresim de corpore et Sanguine Domini incidit, dicens esse tantum sacramentum, quod consecratur super altare, non rem sacramenti. 161. c. Antiquas haereses jam damnatas circa praesentiam realem Corporis Christi in Eucharistia, Matrimonium, et parvulorum Baptisma, renovavit. 497. c. Praesidebat Academiae Turonensi quae ejus erroribus imbuta erat. 501. d. Doctrinam suam per egenos Scholares quos ipse quotidianam stipe sollicitabat disseminavit. 191. b. Normanniam petit, in Pratellensi Cœnobio hospitatur, et Ansfredum Abbatem in sententiam suam adducere frustra conatur. 532. a. b. Guillelmum Normanniae Ducem adit. 527. c. 532. b. Confutatur in Conventu Brionensi. 528. b. 532. c. Carnutum petit, à Clericis hujus Ecclesiae inquiritur ejus sententia: ad eos postea litteras mittit à fide catholica abhorrentes. 528. c. 532. c. Duos Clericos ad Concilium Vercellense mittit causae suae defendendae gratia. 528. c. Scribit ad Ascelinum Monachum. 528. c. In Concilio Parisiensi, coram Henrico Rege celebrato, damnatur absens. 528. c. 532. c. Scribit ad Richardum Abbatem, ad obtinendam apud Regem gratiam. 528. e. Damnatur in Concilio Florent. 528. e. in Synodo Turonensi per Hildebrandum habitâ, errorem suum ejurat. 524. b. c. d. 525. a. b. n. 529. a. In Concilio Romano sub Nicolao Papâ II suam sententiam affirmare non horret. Tandem ab Alberico Diacono Cassinensi convictus, haeresim abjurat, et libros propriae haereseos concremat. 529. d. A Papa Nicolao evocatus, Romam petit, ubi suum confitetur et anathematizat errorem; Joannem Scotum, cujus lectione deceptus fuerat, igni comburit: in eodem Concilio suo ore profitetur esse in veritate corpus et sanguinem Domini nostri Jesu Christi, quod consecratur super altare, non tantummodo sacramentum. 161. c. Amicis Alexandri Papae litteris obtemperare renuit. 529. d. Damnatur in Synodo Andegavensi cui praefuit Archiep. Bisuntinus. 529. e. Impetitur à Gaufrido Martini Presbytero Andegav. de qua re scribit ad Eusebium seu Brunoem Episcop. Andegav. 529. e. 530. a. Damnatur et ferè interemitur in Concilio Pictaviensi, per Girardum Legatum celebrato ad quod querelas suas retulerat. 530. b. Duabus Synodis generalibus Romanis praesens adest sub Gregorio Papa VII et in eis haeresim abjurat, fideique formulas pronunciat. 525. b. 530. c. d. Reversus in Galliam cum litteris salvi conductus sibi à Gregorio Papâ datis, in Concilio Burdigalensi confirmat fidei professionem Romae factam. 530. d. c. Post ultimum contra suos errores Concilium Romanum, à fide Catholica non deficit, sed Turones veniens, in insulâ S. Cosmae saeculi pompis abrenuncians, per plures annos Deo militat. 531. d. Quid de ejus resipiscencia senserint veteres Scriptores. 531. d. Solus Bertoldus Constantiensis scripsit Berengarium nunquam resipuisse. 25. c. n. Ita enim resipuit, ut à quibusdam sanctus habeatur. Eum laudat cum excessu Hildebertus Cenoman. Episc. versificator eximius. 191. c. d. Homo sanctus dicitur extitisse, et, finem suum praedicendo, feliciter migrasse. 382. b. Plenus eleemosynis et humilitate à quibusdam habetur: die Epiphaniae moritur. 355. a. Berengarii formulae fidei circa Eucharistiam in tribus Conciliis Romanis et in uno Turonensi. 530. c. 531. a. b. c.
- Berengarii errores impugnantur à Lanfranco, Ascelino, Guimnado, Durando, Adelmanno et pluribus aliis ejusdem aevi Scriptoribus. 502. a. 527. 528. *et seqq.*
- Berengariana haeresis. 438. n. Non aperta ante Concilia Romanum et Vercell. 523. n. Ejus initia sub Clemente Papâ II. 527. b. Damnata in Concilio Turonensi per Girardum Legatum celebrato. 527. b. In Concilio Romano sub Leone Papâ IX. 527. d. In Conventu Brionensi. 527. c. 528. b. 532. a. b. c. In Concilio Vercellensi. 524. b. 525. a. 528. c. In Concilio Parisiensi. 528. d. 532. e. 533. a. In Concilio Florentino sub Victore Papa II. 528. e. In Concilio Turonensi per Hildebrandum celebrato. 524. b. c. d. 525. a. b. 529. b. In Synodo Rothomagensi. 529. a. In Concilio Romano sub Nicolao Papâ II. 529. c. In Concilio Andegavensi. 529. e. In Concilio Pictaviensi. 530. b. In Concilio Romano sub Gregorio Papa VII. 530. c. In altero Concilio Romano sub eod. Papâ. 530. c. In Concilio Burdigalensi. 530. d.
- Bergenses Abbates, Ermengerus, Mannasses.
- Bergitan. Comes, Bernardus-Guifredi.
- Berig, Gothorum Rex, è Scanza Insulâ, emigrat cum Gothorum altero cunco. 623. c.
- Bernaensis Abbas, Vitalis.
- Bernardus Lascur. Episc. in exilio mortuus, apud Forum-julii sepelitur. 117. n.
- Bernardus filius Hugonis Vicecomit. Comborn. Monachus Solemniacensis, Abbas S. Petri Bellilocens. et Episcop. Cadurcens. 503. d. n.
- Bernardus Madirani Abbas, audito Gomberti adventu, clam discedit è Concilio. 117. a. Ecclesiam S. Michaelis in loco *Fragged* acquisita Stephano ejusd. Eccl. Abbate. 116. b-d.
- Bernardus frater Roberti II Cornieriac. Abbatis in Andeg. civitate Philosophiae studiis effloret; librum componit de miraculis S. Fidis Conchensis. 429. n.
- Bernardus, Miles in Aquitania. Castrum Sivriacum ei abstrahitur per Aimericum Tribunum cujus erat senior. 535. c. Accipit Hugonem de Liziniaco in hominem pro quarta parte Castri Sivriarci, et ei dat Guillelmum Aquitaniae Comitem pro plegio seu vade, et quatuor hostaticos. 535. d. Hugoni suadet ut castrum construat contra Aimericum. 536. a. Hugonein de Liziniaco adjuvat. 536. a. Ei redditur Castrum Sivriacum, et societatem init cum Aimerico filio, contra Hugonem de Liziniaco. 536. a. Confolensis Castrum spoliat et incendit intra spatium induciarum quas Comes Aquitaniae firmaverat Bernardum inter et Hugonem de Liziniaco. 536. d. e.
- Bernoldus Olfrido Priori succedit in Monast. Guatin. Interest exequiis S. Arnulfi Suession. Episc. 108. n.
- Berta, Ducis Frisiae filia, uxor philippi Franc. Regis genuit Ludovicum. 486. d.
- Berta, Bertha, Odonis Campanicus. filia, Alani III Britann. Ducis vidua, nubit Hugoui II Comiti Cenom. 633. d. e.
- S. Bertini corpus ad dedicationem Eccl. S. Petri in Insulam urbem delatum. 380. d.
- S. Bertini Sithiens. Abbates, Bovo, Cono, Rodericus seu Heribertus, Simon.
- Bertoldus, post Stephanum, Ottonis III Augusti decreto, Tull. Pontifex ordinatur V Idus Oct. 152. Acquirat à Theoderico Duce Askimvillam, Alradi-villam et Monoldivillam, quarum loco dat ipsi Vanplenam villam et alias, quas Geraldus Præsul à Duce Beatrice pro Barro monte acceperat. 152. b. n. Ab Imperatore Henrico impetrat bannum venationis super Mosam à Segintensi Comitatu usque Sortiacum. Insuper Villam Belchem in Alsatia sitam. 152. c. Acquirat ab Emma Comitissa prædium Fontiniacum. 152. c. Cœnobium S. Salvatoris in Saltu Vosago construit. Ecclesiam S. Genovefæ in eod. Saltu, Eccles. B. Joan. Bapt. et Basilicam S. Vedasti intra sedem suam aedificat. 152. c. d. Bodonis Monast. et Cœnob. S. Deodati reaedificat. 152. d. Castrum de Reuvalt et de Pauniaco evertit. 152. d. Obit VIII Cal. Sept. subsequitur Herimannus XIII Cal. Jan. sacratus. 152. d.
- Bertoldus seu Bertholdus Com. Mauriennæ et Sabaudia, caput Comitum Sabaudia. 546. a. n. 556. n.
- Bertrada, relicto marito suo Fulcone, Regi Franc. Philippo nubit. 358. a.
- Bertulfus promovetur ad regimen Monast. S. Eucharii Trevirensis. 462. b.
- Besuensis Abbatia. Plures Villae ad Monast. Besuense pertinentes memorantur pp. 638 et 639. Ex sententiâ Leonis Papæ IX Monast. Besuense decimam nulli alteri Ecclesiae persolvere debet, ut pote in honore S. Petri fundatum. 639. e. 640. a. Obeunte Odone Abbate, Wido Monachus Arcomarensis in locum ejus succedit. 203. c. 204. a. Widoni Abbatiam dimittenti succedit Gausbertus Prior S. Benigni Divion. 204. a. Besuenses Abbates, Gausbertus, Halinardus, Odo, Olgerius seu Ulgerius, Wido.
- Bibliotheca S. Benedicti Floriac. maxima cum cura asservatur. 488. b. Bibliot. S. Martialis Lemovic. ferè tota incendio absumpta. 429. a. Bibliothecæ Centulensi S. Richarii

- triginta sex volumina donat Gervinus Abb. 134. d. n.
- Bier, filius Lothroci Regis, dictus *costæ ferreæ*, cum Paganis Noricis vel Danicis, expeditionem procurante Hastingo, maritimas Franciæ Regiones devastat. 622. e. Nativum solum Galliâ devastatâ remeans, apud Anglos vix portum obtinet. 626. a. Inde Frisiam repetens, obit. 626. b.
- Bigorreusis Episcopi, Eraclaus seu Heraclius, Odo, Pontius.
- Bigorreusis Comites, Bernardus-Centullus, Garsias-Arnaldus, Raimundus.
- Bisuldini Comites, Bernardus Scindens-Ferrum, Bernardus-Guillelmi, Guillelmus-Bernardi, Guillelmus-Trannus, Olibanus-Cabreta.
- Bisuntinens. Arch. Hugo.
- Biterrensis Episcopus, Bernardus.
- Biterrenses Comites, Petrus-Raimundus, Rotgarius.
- Bituricensem Comitatus seu Vicecomitatus Philipp. I Rex ab Arpino. 385. a. A Cyprone. 394. a.
- Bituricensis Archiepiscopi, Amo seu Haimo, Gauzlinus, Hugo, Hugo alter, Radulphus seu Rodulphus, Richardus.
- Bituricensis Metropolis, prima Ecclesiarum omnium in Galliâ. Primatiæ titulo insignita. 518. d. Bituricensis Primas præsidet Aquitaniæ. 260. b. Concilium Bituricense pro pace et quiete inter bella privata gerentes. 285. n. 423. n. 508. d. Ecclesia S. Sepulchri in Bituria construitur ad formam S. Sepul. Jerosol. 308. d. 347. d.
- Bituricensis S. Sulpicii Abbas, Humbertus.
- Bituricensis Comes, Arpinus seu Harpinus, Vicecomes, Gaufridus.
- Blavi seu Blavia, oppidum Aquit. eò placitum habiturus Guillelmus Aquitaniæ Comes cum Sancone Comite, secum ducit Hugonem de Liziniaco, licet reluctantem, propter inducias cum Bernardo jamjam finiendas. Interea Hugonis possessiones rapiuntur et incenduntur, quin et ipsius uxor à Bernardo obsidetur. 536. c. e.
- Blesenses Comites à Franciæ Regibus tenebant Turoniam, quam postea Andegavenses Comites à Blesensibus Comitibus tenuerunt. 256. n. Blesenses Comites, Eudo seu Odo, Stephanus, Theobaldus I, III, IV. Vicecomes Hervæus.
- Blesenses fugantur in pugna Theobaldum inter et Gaufridum-Martellum. 266. e. 267. a.
- Blesensis S. Launomari Abbas, Sasqualo.
- Boemiæ Dux, Udalricus.
- Boemiorum Lex de Homicidiis et Capitalium criminum Reis.
- Bohaniæ Comites, Cono, Gozelo, Henricus.
- Bojamundus Apuliæ Dux Constantiam Philip. I Fr. Reg. filiam uxorem ducit. Cum Godefrido Antiochiam conquirat et obtinet. 383. a-b.
- Boloniæ seu Bonon. Comites, Arnulfus, aliàs Balduinus et Ernuculus, Eustachius I, Eustachius II, Eustachius III, Guido.
- Bonævallis Abbas, Salomon.
- Bonifacius seu Bonifacius Romanæ urbis Patricius, Præfectus Anconitanus, Pisanus Marchio, Tusciæ et Italiæ dominator. 359. c. Bonifacii divitiarum ostentatio singularis, dum proficiscitur ad connubium cum Beatrice in eund. 452. d. 453. a. Bonifacius obsidioni Castri Miroalti (*murat*) interest. 455. b. c. Ejus crudelitas. 453. c. Obit. d. n.
- Bonus-Par fratris Sancii consanguineus, sumptis duobus fratribus Levitanensibus (*de Lavedan*) W. Fort et Gartia-fort, cum Arnaldo-Remundo cognomento Verso, prius inter Consulares Principes, adeunt Bernardum Comitem, ipse Comes cum Eracleo Episcopo, convocatis vicinis Comitibus ac Vicecomitibus, Aimerico Com. Auxicensi, Bernardo Armaniæ Com. necnon Gastono Bearn. Vicec. Madiranum venit, et eundem locum liberum atque securum constituit. 116. a-b. n. Bonus-Par morti proximus constituit Guillelmum-Par filium suum Madirensis Domus Dominum. 116. b.
- Borbon. Princeps et Comes, Arehem-baldus.
- Bordellum, Castrum Wastinensis Pagi, obsidetur ab Alberico militum Theobaldi Comitis præfecto. Ibi perit Albericus. 485. d. 486. a.
- Bordellum, vox turpis quâ utebantur Seculares viri ad designandum quoddam Castrum Wastinensis pagi, quod à Religiosis viris honestiori nomine vocabatur *Malum talentum*. 485. d. n.
- Boso Prior S. Germani Autissiod. Abbatibus officio, non Abbas, post Odonem fungitur. Monast. Saxiacense ad jus et proprietatem S. Germani revocatur. 648. c.
- Bovinum Prælium. 388. d. n.
- Bovo Sith. seu S. Bertini Abb. efficitur, Basilicam tempore Roderici combustam à fundamentis reedificat; morte præventus totam non complet: corpus S. Bertini elevat. 380. d. e. n. A Balduino Fland. Com. obtinet dissentionem terminari Monachos inter et Gerbodonem eorum Advocatum, sicut et confirmationem libertatis terræ de Arkas. 381. c-d. 382. a. A Victore II Papa privilegium impetrat ut de substituendo Abbate S. Bertini Episcopus Morinorum se non introittat. 382. a. Rediens à Roma, per Monast. beati Dionysii transit, traditas sibi B. Arcopagite Reliquias secum affert, et cum corpore B. Bertini recondit. 382. b. Hujus tempore miraculum accidit in villâ Monasterii, nomine Calmont. 382. b. Obit. 382. c. Ejus Epitaph. n.
- Brabantia, ab ea separato Archidiaconatu Lotharingiæ, nunquam deinde Brabantia Ducatus dicitur, sed Comitatus Lovaniensis et Bruxellensis. 201. n.
- Braioa, in Pago Suession. de ea Comes, Hugo.
- Bremensis Archiep. Adalbertus.
- Briennus, filius Eudonis Ducis Britannici Minoris, armatus occurrit duobus filiis Heraldi Regis, et mox duobus præliis unâ die manum cum eis conserit. Cæsis mille et septingentis, reliqui navium præsidio necis excidium evadunt. 53. c. 630. b.
- Briona, recentioris Neustriæ Mediterraneum Oppidum, celebre factum Concilio seu Conventu à Guillel. Norman. Duce, contra Berengarii Hæresim ibi congregato. 528. b. Briona Com. Gilbertus, Godefridus.
- Britannia Minor Rolloni primo Normannorum Duci à Karolo Franc. Rege in servitium perpetuum tradita. 88. b. 181. d. 212. c. In Britannia Miraculum accidit, occasione vasorum sacrorum apud Nummularium quemdam in vadinonio depositorum. 496. e. Britannicis in partibus, Miles unus quinquaginta generat, sortitus more barbaro denas aut amplius uxores. 88. c. *Solus Guill. Pictav. hæc refert; sed fabulis accensenda. Vide not. (b) ibid.*
- Britannici Comites è jugo Normanniæ Dominationis cervicem omnino solvere nunquam valuerunt. 88. b-c. à Rollone et à Guillelmo Longa-Spata domantur. 325. n. Alanus et Conanus, quanto Normanniæ Rectores consanguinitate propius attingunt, tanto contra eos elatiores existunt. 88. b. c. Alanus in servitio Ducis Roberti pactâ fidelitate, supplex omnino complicitur. 36. e. Hominium facit eidem Duci per Paragium. 325. b. Guill. Nothus brevi efficit ut Britannici Comes ultrò adveniens, suppliciter se suaque dedat. 181. d. Ab eodem Alanus Comes Britanniam, ut à Domino suo suscipit. 212. c.
- Britanniæ Duces et Com. Alanus, Berengarius, Conanus seu Chunanus, Eudo, Gaufridus, Goffridus Bastardus, Hoel.
- Britannici seu Britones, in Angliam cum Guillelmo Norm. Duce procedunt. 235. b. Prælio intersunt contra Haraldum: primo territi et ab Anglis fugati, sed Normannis pugnam redintegrantibus, insistunt Britones. 236. b-c. Missionem petunt à Rege Guill. ut pote servitiis intolerabilibus gravati. 241. d.
- Britolii in Norman. Comes, Willelmus-Osbernus.
- Britulienses Com. Gelduinus, Walerannus.
- Brixiensis Episc. Adelmanus seu Almannus.
- Brunecchildis Regina, quædam erigit Monasteria. 565. n.
- Brunecchildis Turris situs, origo et constructio. 579. c. n.
- De Brunewic Comes, Liudolfus.
- Bruno Tullensis Episc. Legatione Lotharingiæ fungens, Romam abit: ad Papam Damasum perveniens, Cardinalis Episc. ordinatur. 222. b. Cardinalatus ejus rejicitur. *Ibid.* n. Consobrinus Conradi Imperatoris, ex Alsatia in Castello Egeneshelm oriundus. 641. b. Ab Henrico III Imperat. de consilio Optimatum, summus Pontifex designatur. 464. a. Papa eligitur, et Leo vocatur. 222. b. Electus Papa Romam tendit, audit voces Angelorum, de multis Sanctis cantus componit; multa facit et scribit Ecclesiæ utilia. 426. c-e. Multa confert Ecclesiis. 351. c. In Gallia et Germania Synodos habet: filium sororis suæ Adalbertum Comitem in Suevia admonet ut Hirsaurgiense Cœnobium Monachis restituat: Corpus sanctæ Richardis Imperatricis, è tumulo elevatum in Ecclesia Cœnobii Andelæ in Alsatia, recondit. 641. e. In Concilio Remensi de castitate et justitia Ministrorum Dei tractat, et salubria decreta renovat. 222. c. *Vide Leo IX Papa.*
- Bruno Augustæ Vindelicæ Episcopus nobilissimus genere; frater Imperatoris Henrici, filius materteræ Giselæ Imperatricis, frater uxoris Stephani Regis Ungarorum. 649. b. Utilis et clarus ingenio, si fraterno odio, quo Imperatori oberat, non obscuraretur. 616. a. Ejus consilio Imperialis Curie officia et Ministeria ab

- Imperatore Conrado aptissime et honorificentissime provisus. 617. d. In tutelam ejus committitur Henricus Conradi filius, Rex modo designatus, cum pater ejus Imperator ad expeditionem Italicam proficiscitur. 618. b. Obiit Ratisponæ in Bajoriâ. Corpus ejus, Imperatricis et filii ejus Henrici curâ, sepelitur apud Augustam. 619. b.
- Bruno-Eusebius Episcopus Andegavensis cum Berengario à Deodino seu Theodino Leodic. Episc. accusatur quòd antiquas hæreses jam damnatas circà Eucharistiam, matrimonium, et parvulorum Baptisma renovaverit. 497. c. Primum Berengarii Patronus et Sectariorum, Concilio Parisiensi coram Henrico Rege celebrato comparere refugit. 528. d. Berengarium suum errorem, Libro S. Ambrosii de Sacramento, propugnare conantem, ad auctoritatem SS. PP. et Conciliorum definitiones remittit. 530. a. Ab hæresi Berengarianâ defenditur et absolvitur. 497. nn.
- Brunwillaris Monasterium, ab Elone Comite Palatii fundatum. 462. a. n. Evo constituitur Abbas à S. Poppone, cui subjectum fuerat Monaster. 462. a. Extruitur à fundamentis Brunw. Mon. 462. a.
- Bruxellensis Sanctæ Gudilæ vel Gudulæ Ecclesia (olim dicta S. Michaëlis in monte Bruxellæ). 463. c. n. Dedicatur à Gerardo I. Camera. Episc. 463. a. b. c. n. In eam transfertur ab Ecclesiâ S. Gaugerici, corpus Sanctæ Gudulæ præsentis Comite Lamberto-Baldrico et aliis diversi ordinis benemultis. 463. b. In eâ duodecim Clerici constituuntur à Lamberto-Baldrico, de consensu uxoris suæ Odæ, et eis assignantur redditus ad serviendum Deo, et Sanctæ Gudilæ Virgini. 463. b.
- Bruxellenses Comites, Henricus, Lambertus, Lambertus-Baldricus.
- Buchardus de Monthesauro, morbo coactus, Monac. efficitur: convalescens Monachum exiit. Romæ ante Papam jurando affirmat Ordini se non acquiescisse. In Lombardia quamdam Marchisam ducit uxorem; filio suo Alberico terram Turoniæ dimittit. Proditione à Lombardo quodam perimitur. 239. b.
- Budicus Nannet. Comes antiqua S. Florentii Privilegia cremat. 278. b.
- Bullionenses Comites, Godefridus Gibbosus, Godefridus Rex Jerusalem.
- Burchardus, cognom. Vetulus, Paris. et Corboili Comes, Vindocinum à patre suo Fulcone Bono accipit: Monastico habitu indutus, obiit in Monast. Fossat. ibique sepelitur in Capitulo. 505. d.
- Burckardus (al. Kebehardus) Radebonensis Episc. benevolentiam gratiam conspicuus dicitur. 616. a.
- Burdegalense Concilium ab Hugone et Amato celebratum: in eo Berengarius fidei suæ rationem exponit, et Dogmati Catholico adhesionem suam confirmat. 530. d. Quisnam huic Concilio præfuerit. 530. c.
- Burdegalenses Epp. Amatus, Archimbandus.
- Burgenses Audomarenses, Scabios habent judicium munera obeuntes. 305. b.
- Burgenses Castellaniæ Ardensis, distincti à Militibus et à plebe. 305. b.
- Burguliense Conobium, ab una Aquitaniæ Comitissarum, constructum. 419. c. Abbates, Baldricus, Teudo.
- Burgundia, Romano Imperio nondum addicta. Henricus II Imper. eam primum tentat subjicere: Conradus Imper. Francos eicit, belloque eam subjicit; Rex Henricus III bello et pace eandem temperat. 2. a.
- Burgundiæ Regnum à Rodulpho Rege, ob Burgundionum insolentiam, Conrado Imperatori traditum, redigitur in Provinciam. 637. b-c. Ibi Generalium Colloquiorum diu desueta ac penè deleta lex renovatur à Conrado Salico. 5. b. Burgundiæ Regum formulæ Diplomatum et subscriptiones Carolingianis similes. 541. e. In Diplomatum Regum Burgundiæ Transjurenensis stilus Italianæ Cancellariæ adhibitus. 544. d. Apud Burgundos Missi Dominici in usu, regnante Rodulpho III. 545. a.
- Burgundiæ Ducatus, antiqua Coronæ Franciæ appendix. 415. n. Supremum Regum Franciæ Roberti et Henrici Dominium agnoscit. 418. b. n. 421. a. 608. d. 609. e. 614. b. 614. a. 615. a.
- Burgundiæ Primates ad Henricum III Imperatorem Engelenheim veniunt cum muneribus, et inde læti, gratiam ipsius simul et muneribus condonati, redeunt. 215. b.
- Burgundiæ pars ad Reges Franciæ pertinens; Burgundia inferior dicta: quasnam urbes contineat. 162. n.
- Burgundiæ Ducatus, dictus Divionensis Ducatus; quia Duces Divione sedebant. 162. n.
- Burgundiæ Duces, Henricus, Hugo, Odo seu Otho, Richardus, Robertus.
- Burgundiæ Comites, Otho-Willel. Reginaldus seu Rainaldus, Reginaldus seu Renaldus, Willelmus frater Guidonis, Burgundiæ Ecclesiæ donariis Guillelmi Regis Angliæ insignitæ. 101. a.
- Burgundiæ versus Ligerim prædones Castellionensium ad Ligerim prædia diripiunt; sed dum naves repetunt, partim in Ligeri fluvio merguntur, partim à Castellionensibus insequentibus capiuntur. 489. d-e. 490. a-c.
- Burgundiones funus Imperatoris Conradi Salici, à loco obitus, ad locum sepulture prosequuntur. 620. b. Cum Willelmo Normann. Duce transfractant in Angliam. 236. b. Plures adversus Philippum Regem servili ferocitate rebelles, à Balduino Flandrensi Comite reprimuntur. 479. b.
- Buricelli villa in Flandria, locus ubi S. Liebertus Camerac. Episc. in lecto jacens, ab Hugone Castellano Camerac. capitur. 482. n.
- De Basendorf Abbatia S. Popponi ab Adalberto Comite subjecta. 462. a. Huic Abbatie Cono præficitur. 462. a.
- Buticularii Regum Franciæ; Hugo, Ingenuus, Wido. Vide Pincernæ.
- Buticularius Comitis Flandriæ. 106. c.

C

CAPI filii vetitum in Levitico, ne vasa Sanctuarii tangant vel ferant. 496. d.

Cabilonenses Epp. Achardus, Gaufridus seu Jofredus, Rodenus, Wido.

Cabilonensis Comites, Hugo I, Hugo II. Cadomensis S. Stephani Abbates, Gislebertus, Guillelmus seu Will. Lanfrancus.

Cadom. S. Trinit. Monast. à Mathilde Regina Angl. constructum. Ibi sepulta Mathildis. 443. n. Abbatissæ, Cecilia, Mathildis.

Cadurcenses Epp. Bernardus, Durandus, Fulco-Simonis.

Cadurcenses Com. Guillelmus Sector ferri, Rodulphus.

Calcinimontis Comes, Wido.

Calidi-montis Vicecomes, Guido.

Calogienses omnes deficiunt à Principe suo Guillelmo Notho. 246. d.

Calvi-montis et Ambasiæ Dominatus conjunctus. 258. a. Comes Galterius.

Camera Regis. 610. c. et alibi passim.

Camera Ducis Burgundiæ. 614. c.

Camercacenses Epp. Erluinus, Gerardus I, Gerardus II, Ingelbertus seu Liebertus.

Camercacensis S. Sepulchri primus Abbas Walterus.

Camerarii Franciæ, Radulfus, Rainaldus de Podio-fagi, Valerannus, Willelmus. Subcamer. Yvo.

Camerarius Comitis Flandriæ. 106. c.

Campanæ propriis nominibus donata. 278. b.

Campaniæ Comites, Hugo I, Odo I, Odo II, Odo III, Theobaldus I, Theobaldus II.

Campidonensis Abbatia Ernesto Aleman. Duci in Beneficium collata à Rege Conrado. 618. b.

Campiones seu Campiones dicebantur, qui in Duello, pro feminis vel aliis pugnabant. 346. n.

Cancellarii Franciæ, Balduinus, Godefridus seu Goffridus, Goslenus, Reginaldus seu Rainaldus.

Cancellarius Ducis Burgundiæ. 614. b.

Canonici Seculares, fratres vocati. 24. a.

424. c. 433. d. 385. d. 586. b. Ipsi uxores habere vulgò licitum. 382. n.

Canonici Regulares. 431. n. 434. n. 435. a. 605. c. n. 606. a. Sunt Christi Pauperes. 496. b. Eorum institutio. 431. a. n. Horum Ordo Ivonem S. Quintini Bellovac. Abb. postea Carnut. Episcopum auctorem in Galliis agnoscit. 434. n. Canonici Regulares apud S. Audebertum Camerac. 129. a. In Monast. Watin. 105. et seqq. Apud S. Quintin. Bellovac. sub Regula S. Augustini. 291. n. 434. n. Apud Marbach. 27. d. In Monast. S. Leonis, prope Tullum Leucorum, sub Regula S. August. 28. c-d. In Eccles. Magalon. 435. a. An Canonici Regulares Ord. S. August. apud S. Martinum de Campis propè Parisios, ab Henrico Rege fuerint constituti. 291. n. 410. b. 605. n. An apud S. Rufum. 291. n. Canoniorum Regularium Præpositi in Lotharingia, nominantur Abbates, et Abbatum more consecrantur; sed Baculos non portant. 28. c.

Cantiæ Comes, Wlnodus. Vicecom. Hamo.

Cantilenæ, vulgari idiomate, ad quamdam Rhythmum similitudinem compositæ. 477. a.

Cantuarienses Archiepp. Agelnothus, Anselmus, Dunstanus, Eadsis, Robertus, Stigandus.

Cantuarienses S. Augustini Abbates, Scollandus, Stigandus, Wlfricus.

Cantus Ecclesiasticus: in eo apprimè versatus Leo IX Papa, qui plura Sanctorum Officia proprio Marte composuit. 294. a. 426. d. 641. c.

Cantum à Willelmo Fiscanensi Monacho compositum, Gregoriano substituere frustra conatur Abbas Glaston. 315. c.

Canutus Rex Danorum Angliam invadit; Alfredum et Eduardum fratres, regni hæredes fugat; Edmundum et Eduinum Edrici dolis perimit. 248. b. Uxorem ducit Eimman viduam Regis Alredi seu Ethelredi II, ac sororem Richardi II Normann. Ducis. 325. a. 339. n. Edictum promulgat

- de pace Dei, Regis et Ecclesiarum. 508. d. Ex Emma conjugē filium suscipit Hecardnutum postea Regem, et filiam Gunildam Henrico Roman. Imperatori nuptam. 309. b. c. Obiit. 339. a. Apud Winceastre sepelitur. 637. d.
- Canutus Rex Daciæ, seu Cnuto Rex Danorum, parat Angliam invadere. 156. c. Cum socero suo Roberto Frisone, expeditionem in Angliam parat; sed duobus penè annis coercitus ventis adversis, sententiam mutat. 187. b.-c.
- Capella in Eccles. S. Pauli Pictaviensis fundata ab Alixa Vicecomitis Toarcensis Endonis uxore. 372. d.
- Capellani Regum. 125. a. 310. c. 463. c. n. 541. a. Episcoporum. 128. c. Abbatum. 253. a.
- Capellula S. Quintini, in territorio Ardensi. 303. b.
- Capilli apud Anglos tonsi. 185. b. Crinigeri Plagæ Aquilonaris Angliæ alumni, pulchritudine formosissimis Galliæ Comatæ juvenibus non cedunt. 103. c.
- Capuæ Princeps, Richardus.
- Carcassonensis Episc. Guifredus.
- Carcassonenses Comites, Guill. Petrus-Ramundi seu Raymundus, Raimundus, Rogerius.
- Cardinales Episcopi, Nicolao II sedem Romanam occupante. 493. a.
- Cardinales Presbyteri in Eccles. Coloniensi, et in Abbatia S. Remigii Rem. sunt ii quibus solis Missas celebrare ad Majus Altare licitum est. 467. a-b. n.
- Carentinorum seu Histrianorum Duces, Adelbero, Chuno.
- S. Carilephi Abb. Ebrardus, Willelmus.
- Carisiacum, villa Regia, seu Palatium ad Noviomagenses Episcopos translatum. 592. n.
- Caritatis super Ligerim primus Prior, Gerardus.
- Carnotenses Clerici Berengarium de doctrina sua interrogant, et acceptis ab eo litteris fidei Catholicæ adversantibus, multas hac de re querelas apud Henricum Franciæ Regem fundunt. 528. c-e.
- Carnotenses Epp. Adevertus seu Agobertus, Fulbertus, Joannes Sarisburiensis, Ivo seu Yvo, Petrus Cellensis, Robertus, Theodericus.
- Carnotensis S. Petri Abb. Landricus.
- Carnotenses Com. Eudo seu Odo, Stephanus, Theobaldus I, Theobaldus II.
- Carnot. Vicecomes, Gilduinus.
- Carolus Martellus civitatem Magalonnensem funditus destruit. 454. b. n.
- Nemausenses Arenas comburit. 454. c.
- Carolus Magnus Tilpino Remensi Archiep. Pallium obtinet ab Adriano I Papa. 519. a. Advocatorum institutionem confirmat in Capitulis. 584. n. Illius genus. 345. n.
- Caroli Calvi Franc. Regis encomium à Fulcoio. 441. d.
- Carolus Crassus seu Karol. Franc. Rex, cum Hastingo Danorum seu Norman. Duce pacem init, eique Carnutensem urbem, stipendii munere, donat. 626. b.
- Carolus cognom. Simplex pacem emit à Rollone primo Duce Normanorum, natam suam Gislam in matrimonium, et Britanniam in servitium perpetuum ei tradens. 88. b. Rolloni cum filia sua Gisla Britanniam dat. 181. d. Carolus Rex et Rollo apud S. Clarum ad Eptam conveniunt: terram ab Epta fl. usque ad mare Duci Rex concedit, excepto Monte S. Michaelis: rejicienti Flandriam Rex addit Britanniae Minoris Dominium. 324. n. S. Dionysii Martyris manum auro Gemmisque inclusam offert Carolus. 470. n. Ascelini Laudun. Præsulis captus decipulis, obit in custodia. 627. d.
- Carolus Dux Lothar. frater Lotbarii Regis, dum suum regnum petit, amittit Ducatum. 437. c. Filias habet Ermengardem et Gerbergam. 205. c.
- Carrofi Abbates, Fulcaudus I, Fulcaudus II, Fulcherius, Hugo, Petrus.
- De Carrofo Comes, Gosfredus.
- Cartophylacia Monasterior. loca tuta et munita. 488. b. c.
- Casæ-Dei Abbates, Durandus seu Durannus, Robertus, Seguinus.
- Casimirus à Polonis expulsus, Cluniacum se recepisse dicitur, ibique Monachus factus, Diaconus ordinatus. 419. d. n.
- Cassinenses Abbates, Desiderius, postea Victor Papa III, Fredericus, postea Stephanus Papa IX.
- Castellania, ager Castelli, cui suus erat Castellanus. 269. n.
- Castellanæ erectio, quo ritu peragitur. 305. a.
- Castellanus qui jus exercebat in agrum Castelli, seu in Castellaniam. 269. n.
- Castellenses Barones. 267. c.
- Castellio ad Ligerim, locus alendis animalibus ob pascuorum fertilitatem opportunus. 488. d. B. Posseni Confess. Reliquiæ apud Castellionem asservantur. 488. c.
- Castellionenses à Gauterio filio Hugonis de Castro impugnati, Robertum Dominum S. Briccii in auxilium vocant; Gauterio obviam fiunt et fugantur; sed Gauterius fugientes incautiùs insequens, occiditur. 488. d. e. 489. a.
- Castellionenses ad Ligerim prædones Burgundos spoliis onustos et naves suas repetentes opprimunt, Aimerico Monacho Floriac. Duce. 490. a. b. c.
- Castellionis seu de Conchis Abbates, Arnulfus, Bego, Durandus, Gerbertus, Gilbertus seu Gislebertus, Odolricus, Stephanus.
- Castellum. Locus in Flandriâ, ubi pugna inter Arnulphum Com. Flandr. et Richildem ejus matrem, auxiliante Philippo Rege Franc. ex una parte, et Robertum Frisium ex altera. Flandrensium infidelitate et dolo vincit Robertus, occiditur Arnulfus. 482. a.
- Castri Monsterioli Dominus, Bellaius seu Berlaius.
- De Castro novo Vicecomes, Gauzbertus.
- Castrum-Guntherii à Fulcone Nerra constructum. 268. n. Castri-Gunterii Domini, Rainaldus I, Rainaldus filius Rainaldi, Rainaldus filius Gofridi.
- Castrum Raginaldi construitur à Gaufrido, patre Raginaldi seu Reginaldi. 469. c. 268. c. 347. d.
- Casus reservati summo Pontifici. Exemplum istiusmodi habetur in facinore Militis ejusdem qui, licet invitus et coactus, seniore suum decollaverat. Episcopo proprio nesciente quamnam imponderet pœnitentiam in casu tam inaudito, et cum cum litteris ad Papam Romanum mittente, à summo Pontifice pœnitentiam accepit. 504. c. 505. a. b.
- Catalaunenses Episcopi, Felix Vialard, Hugo, S. Memmius, Philippus, Rogerius I, Rogerius II, Rogerius III.
- Catalaunenses S. Petri Abbates, Malbodus, Odilardus seu Oylardus.
- Catalauniæ Episcopi modò Narbon. Metropolitæ, modò Ausciensi subiecti. 394. n.
- Cauciacensis locus Silvanectensi subjacet jurisdictioni. 581. n.
- Cauciacensium Toparcharum origo. 581. n.
- Cavillonensis Episcopus, Clemens.
- Cellarius Regis, Jordanus.
- Cellæ-Bobini Abbates, Bernardus, Guarinus seu Varinus.
- Cenomanica regio egit olim sub Ducum Norman. ditione. 85. c. Normanniæ appendix. 481. c.
- Cenomanica urbs à Gaufr. Mart. Andegav. Com. succensa. 85. c. 181. c. 633. b. Hugone Domino suo privata 181. c. Respirat sub Herberto Hugonis filio. 181. c. Incenditur à Guill. Duce Norm. 342. c.
- Cenomanici cives Herbertum - Baconem, Gervasio Episcopo institore, ejectione, et rectum heredem Herberti *Evigil. canem* filium, in Comitum institunt. 633. d. Cenomanenses consilium dant Helicæ de Flecâ aut Flechiâ ut filiam Comitum Langobardiæ seu Liguriæ (Azonis) in matrimonium ducat. 633. e. Quò possint Ducum Norman. jugum dominat. excutere. 55. c. d. Cenomani homines malefidi Galterium Medantin. Comitem, cui soror Hugonis nupserrat, recipiunt invasorem. Indignantur repulsam Guill. Norm. Dux, jure multiplici successurus Hereberto, armis præcepta requirit. 58. e. Sacramenta recipit à Cenomanensibus. 85. d. 181. c. 231. d. 342. b. Cenoman. gravibus damnis Willelmum coguntur suscipere. 181. c. Vincuntur à Normannis. 337. e. Cenomannici prælio Anglicano instant. 236. c. Cenomanni in Anglia laboribus nimium gravati, petunt à Rege Guill. missionem. 241. d.
- Cenomanensem Ecclesiam seu Episcopatum in commendationem Gaufridi Comitum Andegav. ponit Gervasius Episc. Cenoman. inde Comes Andegav. Regalia Ecclesiæ Cenomanensis sibi vindicant. 634. e. 635. a.
- Cenom. Ecel. S. Petri de Curia: Herbertus *Evigilans canem* Cenomanens. Comes ei plurima dona confert, gratias Deo rependens pro victoriâ in prælio Pontileviensi contra Odonem Campaniens. obtentâ. 631. d. Ecclesiâ Sanctæ Sabinae Canonicis illius Ecclesiæ vindicatur. 633. a. Cartularium hujus Ecclesiæ optimè representat seriem Comitum Cenomanens. 634. c.
- Cenomanens. Comitum series et genealogia elucidatur. 631. 632. 633. 634.
- Cenomanenses Episcopi, Arnaldus seu Ernaldus, Arnulfus, Avesgaudus, Gervasius de Castrolodi, Hildebertus, Wulgrinus.
- Cenomanenses Comites, Arbertus seu Herbertus *Evigil-Can.* David, Elias seu Helias de Flexiâ, Herbertus-Bacco, Hugo I, Hugo II, Hugo III.
- Cenomanensis S. Petri de Culturâ Abbas Avesgaudus.

- Census aut Decimas alteri Ecclesie persolvere non debet Eccl. in honore S. Petri dicata, ex Sententia Leonis IX Papae, et praedecessorum ipsius autoritate. 640. a.
- Centena seu Vicaria, quid sit. 264. n.
- Centenarius, iudex Centenae. 264. n.
- Centulensis Abb. accepta à Leone Papa confessiones audiendi licentia, sandaliorum usum, custos verae humilitatis, recusat. 134. a. Centul. Abbates S. Richarii, Angelrannus, Fulco, Gervinus I, Gervinus II, Hilgodus seu Heligaudus, Ingelardus, Richardus.
- Centulenses Comites, Fulco, Hilgodus seu Heligaudus, Hugo I.
- Centullus Vicecomes Bearn. uxorem legitimam, matrem Gastonis dimittit: Bernardum Lascur. Episc. eiecit de possessione sua: Monasterium S. Petri Gener. dat Pontio Bigorr. Episc. 117. n.
- Cereus Paschalis in honorem Dom. Resurrectionis à Parrochialibus solemniter oblatus. 483. d.
- Cerritania Comites, Guifredus, Guilelmus Raimundi, Raimundus, Raimundus-Guifredi.
- Certamen singulare; usus apud Francos, Aquitanos, Burgundiones, Lotharingos et Italos ante certamen servatus. 155. n.
- Cestria Com. Hugo.
- De Chalant nobilis proles benef. Mon. de Caritate super Lig. 319. e.
- Chartae Dominorum privatorum à Regibus praesentia et signo approbata. 573. n.
- Chartae Monasteriorum, quantam curam et diligentiam sint asservatae. 488. b. c.
- Chartae Monasteriorum Cartulariis descriptae. 459. n.
- Chartae Eccles. Virdun. et S. Martialis Lemovicensis incendio pereunt. 250. a. 429. a.
- Chartis Ecclesiarum addita Clericorum et Monachorum testificatio in propria causa. 615. n.
- Childebertus III Fr. Rex S. Dionysii mereatum ad Parisiacam civitatem inter S. Martini et S. Laurentii Basilicas, ob elades illius temporis transfert. 605. n.
- Chirographorum, seu Chartarum conficiendorum modus apud Anglos et apud Norm. 155. c.
- Chisneiensis Comites, Albertus, Arnulfus, Ludovicus, Ludovicus alter, Otto I, Otto II.
- Christina filia Edwardi, Sanctimonialium habitu apud Ramesiam consecruit. 176. a.
- Chronologiae scientiam colit Marianus Scotus. 191. d.
- Chunegunda, Imperatrix, uxor Henrici II Imper. post Imperatoris mortem, licet maritali vigore destituta, tamen consilio fratrum suorum pro viribus, inter motus et discordias Magnatum, Reipublicae succurrit. 1. a. 615. d. Chunone Majore seu Chunrado Salico in Regem electo, Regalia insignia, quae sibi Imperator Henricus moriens reliquerat, novo Regi gratanter offert, et ad regnandum illum corroborat. 617. a.
- Chunelindis fil. Regis Angl. Canuti, nupta Henrico filio Conradi Imp. quasi in limine vitae XV Cal. Augusti moritur. 5. a-b. n.
- Chuno minor seu junior, Dux Franciae, Patruelis Chunonis Majoris seu Conradi: quorundam Germaniae Optimatum vota seu suffragia ei favent post mortem Henrici II. 616. e. Ejus responsum ad Chunonem Majorem seu Conradum in Conventu Magnatum Germaniae ad electionem Regis habito. 616. e. Ipse maximo favore Chunonem Majorem seu Conradum in Dominum et Regem eligit. 617. a. Cum aliis quibusdam Germaniae et Lotharingiae Magnatibus contra Conradum Regem rebellat. 618. a. Conrado se reddit; liberis eustodiis traditur, et destruuntur ejus munitiones: sed postea in gratiam Regis receptus totum honorem suum recuperat. Adalberone Duce Histrianorum sive Carintanorum, Majestatis reo, in exilium misso, Ducatus ille confertur Chunoni, qui per totam vitam Conrado et Henrico ejus filio fidelis permansit. 618. e.
- Circuli Quadratura: de ea librum scribit Franco Scholasticus Leodiensis. 164. a.
- Citicensis Episcopus, Eppo.
- De Clare Comes, Gislebertus.
- Claromontenses Episcopi, Durandus seu Durannus, Reneo, Stephanus.
- Claromontenses apud Bellovae. Comites, Hugo, Rainaldus.
- Clemens Papa, B. Petri successor, dicitur S. Dionysium Areopagitam in Gallias misisse. 469. b.
- Clemens Papa VIII Helenensem sedem Episcopalem Perpiniacum transulit 514. d. n.
- Clerici non ferentes arma, Monachi et Sanctimoniales ab omni injuria immunes, item Ecclesiae bona à nemine labefactanda. 510. d.
- Clerici et Monachi à Sancto Proposito et habitu recedentes, notantur in Concilio Rem. sub Leone Papa IX. 523. a.
- Clerici mundanae militiae studentes arguuntur in Concilio Remensi sub Leone Papa IX. 523. a.
- Clericorum vita communis, ita ut simul manducant et dormiant. 652. e.
- Clericus Saecularis Abbatia destituitur, ut in ejus locum Regularis Abbas instituitur. Ex Concilio Lemovic. 503. c. d. 504. a.
- Clippiacens. Synodus, sub Dagoberto Rege. 479. n.
- Clotarius III Rex Burg. et Neust. Gulfum Besuensibus Monachis Advocatum concessit. 584. n.
- Clotarius seu Lotarius Rex, pater Ludovici V, in quo Reges de familia Caroli Magni desierunt. 170. n.
- Cluniacum Monast. in Burgundia, et pago proprii juris Guillelmi Ducis Aquitaniae constructum. 119. b. Cluniae. Abbates, Hugo, Odilo, Wilhelmus. Cluniae. Monachi. 552. h. 553. a.
- Clypei, quo utebantur pugnantes in bello, descriptio. 485. b.
- Coaeus, Castrum Aquitaniae inchoatum in contentione Comitis Aquitaniae Guill. et Hugonis de Liziniae, contra Aimericum. 535. d.
- Coci Franciae, Framericus, Robertus. Coci Regis consuetudines injustas sibi vindicant in villis Monach. Fossat. de bobus et carne. 600. a-b.
- Codiacensis locus Laudunensi seu Viromanduensi Praetorio semper paruit. 581. n.
- Cognominis usus. 93. n. 97. n. 187. n. 335. a. 397. a-e. 506. e. 507. a. 535. d. et alibi passim.
- Colliberti. 572. d.
- Coloni, Colonia. 543. b. 577. d. et passim in Diplomatum.
- Colonia-Agrippina: ibi Generale Concilium à Victore II Papa celebratum; in quo Balduinus et Godofridus ad Imperatoris gratiam revertuntur. 348. e.
- Coloniensis Ecclesia à Leone IX Papa privilegium habet, quo septem tantum Presbyteris Cardinalibus licitum sit ad Altare Majus Missas celebrare. 467. b. n.
- Colon. Archiep. Pelegrinus, à Rege Conrado petit, ut sibi liceat Gislam in Ecclesia Colon. Reginam consecrare. 617. b. Colon. Archiepiscopi, Anno seu Hanno, Biligrinus seu Piligrinus, Bruno, Ferdinandus, Heribertus, Herimannus, Hildolphus, Hilduinus, Siginus.
- Columbae Tabellariorum vicem gerentes in Italia. 228. n.
- Combornenses Vicecom. Archambaldus I, Archambaldus II, Bernardus, Eholus, Hugo.
- Cometes apparet per tres Menses. 162. b. De caeteris Cometis Vide Indic. Chronol.
- Comitatus et Ducatus, sicut Comitatus et Ducis voces promiscue ab Historicis usurpatae. 189. n.
- Comites, qui sint. et eorum officia. 591. n.
- Comites Stabuli Franc. seu Connestabularii Regis, Albericus, Baldricus, Balduinus.
- Comitia Regni Franciae Corbeiae habitata. 111. b-e.
- Comitia Cambae ad Rhenum, in quibus Conradus Salicus Imperator eligitur. 557. n.
- Commercium Castrum, oppidum ad Mosam, in finibus Leucorum: feodum ab Odone Campaniae Comite movens jure hereditario. Obsidetur et incenditur à Comite Camp. 458. c. nn.
- Commercium Castri Ecclesia seu Capella succenditur eum toto Castro: in ea reposita SS. Reliquiae, et praesertim brachium S. Pantaleonis, servantur ab incendio, opera Richardi Abbatis S. Vitoni, et ad S. Vitoni Monasterium deferuntur. 458. c. n.
- Compendiense locus à Carolo Imperatore constitutus. 585. d. Subjectus jurisdictioni Silvanectensi. 581. n.
- Compendiense Palatii origo, insignia, multorum Regum praesentia decoratur. 573. n.
- Compendiense Concilium. 480. n.
- Compendiense S. Corneliae Ecclesia à quibusdam malefactoribus vexata, Reliquiae SS. Corneliae et aliorum Remos transferuntur, et à Leone IX Papa suscipiuntur intra Ecclesiam S. Remigii. 466. d. Ecclesiae S. Corneliae Praepositura. 585. d. 586. a-b.
- Compensum seu commune tributum, ab Episcopis et viris potentibus exactum ad tuendam pacem seu Treugam Domini. 509. c.-d. Vide Paciagium.
- Conanensis Synodus. 454. n.
- Conanus, fil. Alani III Ducis Britan. mortuo patre, tutorem habet avunculum suum Eudonem. 633. e. Frater erat aterinus Herberti junioris Cenoman. Com. propter nuptias Berthae Alani viduae, cum Hugone II Cenom. Comite Herberti patre. 634. c.
- Conceptionis Beatae Mariae festivitatis origo. 288. e. 360. c.
- Conchense Monast. ab Odolrico Abbate factum creditur tempore Henrici I Frane. Regis. 433. a. n. Conchens. Abbat. Vide Castellionis.
- Concilium: Conciliis adesse tenentur Episcopi et Abbates: communione privantur reluctantes, nec non qui sine licentia recedunt à Conventu. 523. b. Iis adsunt non tantum Praesules, ac reliqui Sancti Ordinis Clerici; sed

- sed etiam Nobiles Laici, 532. e. Magnates, 510. b. Principes, 513. a. Sacri Duces, et caterva fidelium, non solum virorum, sed etiam feminarum, 514. b. Nobiles et ignobiles Laici, 515. a. Ad Concilia vocantur Comites et alii insignes Laici, de suis facinoribus rationem redditori, 523. e. In Concilio non audiendi sunt Heretici faventes erroribus jam ab Ecclesia damnatis, 498. a.
- Concilium celebrari non debet in Gallia absque Regis consensu, 285. d. 492. a. Concilium Parisiense in causa Berengarii per Regem Henricum I, de consultu Pontificum et Procerum regni convocatum, 497. d. 532. e. Illic præsens adest Rex Henricus, 523. d. Item Concilio Provinciae Senouensis, 517. c.
- Concilium Remense, sub Leone IX Papa, non fuit celebratum, nisi de consensu saltem tacito Regis Henrici, 465. c-e. 466. a.
- Concilium Narbonense IX, opitulante Petro - Ramundi Comite Carcassonensi et Berengario Vicecomite Narbonensi celebratum, 514. e. n.
- Concilia in Normannia edicto et hortatu Guillelmi Ducis habita, 89. e. 532. b. His arbitrium se deesse non vult Guill. 89. e. Conciliorum statuta vim habere non sinit, nisi à se primò essent ordinata, 193. e. Concilio Rotomagensi præsides honoris causâ, 379. d. Præsens adest, 70. d.
- Ad Concilium Romanum vocati Præsules, regno exire non possunt absque voluntate Regis, 367. c. Ad Concilium Romæ habendum Episcopos Galliae cogit adesse summus Pontifex, 492. b. Concilio Moguntino per Leonem IX celebrato præsides honoris causa Henricus III, Imperat, 60. d. Præsens adest, 262. b.
- Condomus locus, quasi domus sublimis interpretatur, 396. a. Condomense Cœnobium succenditur: ab Hugone restauratum, dedicatur: constituentur in eo Monachi, quibus Petrus Abbas præficitur, 395. b-c. Multa dona ipsi collata, 396. a-e. 397. a-e. 398. a. In. Cœnob. Condom. Crucis vexillum asservatum ignis injuriæ repellit; imminentes effugit grandinum tempestates, aliaque mira operatur, 394. d. 395. a.
- Condomenses Abbates, Petrus, Ramundus seu Raimundus, Seguinus seu Siguinus, Verccundus de Lana, Condom. Abbatia, nunc Episcopatus, 394. n.
- De Confugun Abatissa, Otta.
- Confessionis auricularis usus, 59. a-b. 133. d-e. 134. a. 155. b. 184. b. 204. e. 214. b. 361. a. 423. a. n. Tres actus pœnitentis disertè expressi in Poemate XI seculi, 423. n. Satisfactiones et pœnitentiæ singulares eorum qui propinquo parentes, seu Sacerdotes et superiores gladio impetierant, 149. c. n. 423. b. Fulconis Nerræ, 180. d. Godefridi Viridun. Comit. 60. b. 250. a. Balduini Fland. Com. 479. d. Gerbodonis propter occisum Arnulfum Fland. Comitem, 151. d-e. Satisfactionis post obitum exemplum, 489. b-c.
- Confessio peccatorum facta Abbatibus et Monachis, 59. a-b. 133. d-e. 134. a. 155. b. 283. d. Confessiones excipiendi et absolvendi facultas Abbatibus à Romanis Pontificibus concessa, 283. d. Inconsulto Diœcesano Episcopo, 134. a. Ab Apostolico pœnitentiæ et absolutionem nemini licet accipere, inconsulto Episcopo, 504. c-d. 505. a-b.
- Confessio Laica, 361. n.
- Confolense castrum in Aquitania, captum et incensum à Bernardo, 536. d.
- Conjugia adulterina et incesta damnata in Concilio Remensi, sub Leone IX Papa, 523. a.
- Connestabularii, *Vide* Comites Stabuli.
- Cono, qui et Conradus, Primicerius Coloniens. ab Imperatore Henrico IV ad suscipiendum Archiepiscopatum Treverens. missus, à Comite Treverorum Deoderico capitur, et à Satellitibus ejus in silvam ductus, de rupe tertio præcipitatus, et adhuc illæsus, gladio transverberatur. Corpus ejus foliis silvæ obtectum, et à rustico inventum, ad villam defertur et sepelitur. Inde à Deoderico Viridunens. Episcopo ad Tolegium Monasterium transportatum, multis statim miraculis à Deo glorificatur, 638. c-d.
- Cono Rector seu Abbas *de Busendorff* factus, ad preces S. Popponis, 462. a.
- Conradus, qui et Chuno Major, et Chunnradus Salicus; Conradus de Wenelinga de genere Ottonum, Dux Franciæ Orientalis, in Francia Teutonice natus, 2. b. 414. b. n. 557. b. n. Inter eum et Chunonem Minorem, Optimatum suffragia divisa, 2. c. 616. c. Sermo ipsius ad cognatum suum Chunonem Min. ante electionem successoris Imperatoris Henrici II, 616. c. d. e. Electus in Germ. Regem, 2. c. 414. b. n. 557. b. n. 617. a. Ejus elogium 616. b. 617. b. Imperiali Diademate Moguntiae cinctus et sacratus, 557. b. n. 617. b. c. Uxor ejus Gisla de Lymburch, 414. b. n. seu Gisela filia Herimanni Ducis Aleman. 2. c. Ex qua gignit Henricum III Clandum Imper. 414. b. Germ. Optimates quidam contra eum conspirant, 618. a. b. Burgundiæ regnum à Rodulpho Rege accipit, 637. b. Consiliis et armis regnum pacificat, 618. b. c. Militum animos sibi conciliat, 618. a. Litterarum indoctus, Clerum tamen prudenter instituit, 2. d. 618. a. Nemini cedens, nisi Deo et caloribus æstivis, 618. c. Romæ in die S. Paschæ, ab universis Romanis in Imper. electus, benedictionem Imperialem à Joanne XIX Papa suscipit, 618. d. Istriarum sive Carintanorum Ducatum Adalberoni ablatum, Chuno patruei suo confert, 618. e. Obsistit cœptis Odonis Campan. Com. contra Burg. Regnum: Gozelonem Ducem mittit ad illum expugnandum, 143. d. Hortatu S. Popponis Abb. Stabul. pacem inicit et concordiam cum Rege Franc. Henrico, 461. c. S. Popponem ad Argentinens. Episcop. cupit promovere, 461. d. Henricum filium suum apud Aquisgrani Palatium facit in Regem coronari, 619. a. Apud Trajectum die Pentecostes morbo corripitur, sacramentis piè susceptis, interit, 619. e. Corpus ejus per cuncta Cœnob. civit. populo sequente deportatum, 620. a. Viscera ejus apud Trajectum condita: reliquum corpus primò Coloniæ Agrippinam, deinde in Spira civ. sepultum, 620. a. *Vide Ind. Chron.*
- Conradus Burgundiæ Rex uxorem accipit Mathildem sororem Lotharii junioris Reg. Franc. Lotbarius dat ipsi in dotem Civitatem Lugdunum. Ex Mathilde geniti sunt Rodolphus Burgundiæ Rex post patrem, Gisla quam Conradus Imperator duxit uxorem, ex qua genuit tertium Henricum; et Berta, quam accepit Odo Carnotensis, ex qua genuit Odonem, 143. c.
- Conradus Primicerius Colon. *Vide* Cono.
- Conservatores Ecclesiarum et Monasteriorum, 368. d. *Vide* Advocati.
- Consilium fidelium Regis, 569. a. 577. e. 578. a. b. 581. a-c. 586. b. 587. a.
- Consilium commune Procerum et Primorum Palatii, 588. b. 589. b.
- Consilium extraordinarium personarum Ordinis Clericalis et Laicalis, sub termino diei assignatè invitando convocatum, 472. a. In eorum exponit Henricus Rex, et uniuscujusque sententiam rogat: tum quid agendum sit ex communi consilio decernitur, 472. b.
- Consilium fidelium et Optimatum Ducis Burgundiæ, 612. c. 613. a.
- Consilium Ermengardis Reginæ Burgundiæ, 555. c.
- Constantia Regina, uxor Roberti, obstat filio suo Henrico, 221. d. Primogenito Henrico Robertum fratrem in regno Gallorum conatur præponere, 247. d. Agit cum Optimatibus ut Robertus Henrico præponatur, 324. a. 393. a. 410. e. Robertum, cum non possit regem facere; Ducem Burgundiæ constituit, 144. d. Ecclesiæ S. Florentii Salmur. dat albam Levitæ, 276. d. *Vide Ind. Chronol.*
- Constantienses in Norman. Episcopi, Gaufredus seu Goffredus et Godefridus, Robertus.
- Constantienses in Germania Episcopi, Eberhardus, Gebehardus, Heimo, Romoldus, Warmannus.
- Constantiensis in Germania Synodus, 19. c.
- Constantinopolitanus Patriarcha Universalis Antistitis titulum ambit, et Romanæ Curia Proceres muneribus et pecunia corrumpere intendit, Galliarum Episcopi et Abbates præcipuè contra hanc novitatem reclamant, 459. n.
- Constantinopolitanus Imperator Roberti Ducis, et Normannorum munificentiam miratur et urbanitatem, 327. d. Imperat. nec non Palatii Constantinopolitani Optimates sine mensa et sedilibus humi manducant. *Ibid.* Sed iis utuntur Imperator et Magnates, Roberti Ducis exemplo. *Ibid.*
- Constantius quidam apud Remos Basilicam erigit in memoriam Miraculi à B. Remigio patrati. Hanc nunc occupant Equites Melitenses, 466. e. n.
- Consuetudines locorum mutantur, Dominis mutatis, 329. n. Servantur, mutatis Dominis, 158. a. Consuetudo Wastinensis terræ servatur à Philippo I, id exigentibus Wastinensis Comitatus Militibus, 158. a.
- Consultus Pontificum et Procerum ab Henrico I adhibitus ad cogendum Concil. Paris. 532. e.
- Convenensis Episc. Guillelmus.
- Conventus Solemnis Regis et Optimatum, 111. 588. 599. 605. Conventus Nobilium, regnante Philippo I, 344. e. n.
- Corbeia à Rege Henrico data in dotem Adelæ, Balduino V Fland. Comiti matrimonio junctæ, 480. b. Postea Roberto Frisoni Fland. Com. erepta à Rege Philippo, 480. c. Corbeia oppidani fidem Regi jurant. *Ibid.* Corbeia situs describitur, 480. n.

- Corbeicensis Abb. Evrardus, Fulco, Odelricus, Richardus.
 Corbeicensis Ecclesiae villae et praedia in Flandria invaduntur à Roberto Frisone. 480. c.
 Corboili Com. Burchardus, Guillel. seu Willelmus, Malgerius.
 Cormeriacensis Abbas, Robertus.
 S. Cornelii Corpus Remos ad Basilicam S. Remigii deferunt Compend. Clerici, Concilii et Papae Leonis iustitiam implorantes contra eos qui vim Ecclesiae suae intulerant. 523. c.
 Cornualli grandi caede affecti. 241. d.
 Cornubiæ Comes, Hoel.
 Cornugalliae Epp. Benedictus, Orscandus.
 Cornugalliae Comes, Alanus.
 Corona inter Sacrae Liturgiae Solemnia Regum capitibus, ab Archiep. vel Episcopis imposita. 570. n.
 Coronati Reges et Principes, Sacris Liturgiis et Conviviis publicis intersunt. 570. n.
 Corpora Sanctorum multa inter confines Cameraci et Attrebatii delata. 123. a.
 Corpus Christi Domini duodecies in anno renovandum, ex Concilio Lemovic. II. 503. b. Ejusdem renovatio in Monasteriis, Abbatum arbitrio relinquitur ab ipso Concilio. 503. c.
 Corpus Domini non amplius servandum, quam à Dominica in alteram, ex praescripto Concilii Bituricensis. 503. n.
 S. Cosmae Insula apud Turones, in qua Berengarius, ad fidem Catholicam reversus, assidue Domino militavit. 531. d.
 De Couciaeo Vicecomes, Willermus. Coxo Comes, morte occidit immerita. 404. b.
 Crassensis Abb. Radulfus.
 Crispinensis Abb. Hugo.
 Cridiatunenses Epp. Leofricus, Osbernus.
 Croiciacense fiscum regium. 582. n.
 Croylandiae Abb. Ingulfus.
 Crucis usus apud eos qui Jerosolymam petebant, ante bella sacra. 268. a. 327. a.
 S. Crucis et S. Audoeni in Norman. Abbates, Guido, S. Leutfridus.
 S. Crucis in pago Pictav. Monachae. 280. b.
 Cubicularius Regis, Adelarius.
 Cumberlondae Comitatus in Anglia: in locum illius Provinciae, aquis et sylvis inaccessibilem, secedunt Angli adversus Guillel. Conquest. rebelles, ibique Castrum nomine Dunelmum exstruunt. 629. c.
 Curia, solemnibus Regum Conventus. Curiae Majorum Solemnitatum; Curiae Coronatae. 570. a. n.
 Curia Imperialis vel Regia, in Festo Paschae habita: ad eam conveniunt Magnates. 456. c.
 Curia Regis. 274. a. 566. b. Curia Regis Henrici dicitur Anla. 131. a. 578. c. Curia Henrici Parisius; in ea iudicium munus obeunt Proceres, in praesentia Militum, et Clientum. 131. c. 578. a-b. Drocis. 603. b.
 Curiae Solemnes et Plenariae Regum Franciae: in iis inter Sacrae Liturgiae Solemnia, Regum capitibus Corona imponebatur, et Coronatae dicebantur. 570. n. Curia Epiphaniae apud Melodunum. 570. a. Curia Nativitatis Dom. Lugduno Clavato. 583. a. Curiae Regiae fideles. 566. b.
 Curia Guillelmi Norman. Ducis et Angl. Regis in praecipuis Festivitatibus. Omnes eò cujuscumque professionis Magnates edictum regium

accersebat. 190. b.

Curia Ducis Normanniae. 430. c. Ad eam Abbas Uticensis accitur, et ad diem statutum respondere iubetur. 229. e.

Curia Theobaldi Com. Campania. 648. b.

Curia Theobaldi et Stephani Camp. Comitum. 424. c.

Curia Com. Fland. apud S. Audomar. in die Epiphaniae. 381. d. 382. a. Curia Plena Pentec. in Bergis Castro. 106. a.

Curia Fulconis Andegav. Com. 279. d.

Curia Gaufredi Martelli. 268. c.

Curia seu Placitum Pictavis, ubi adsunt Agnes Comitissa, Petrus et Gaufredus ejus filii, Gaufredus Martellus Agnetis maritus, et omnes Pictavorum Optimates. 217. d.

Curia Morinensis Episcopi. 300. a. Cameracensis Episcopi. 124. b. 128. a-b.

Curia Abbatis S. Mauri Fossatensis. 578. b. Abbatis S. Medardi Suession. 581. b. Abbatiae S. Huberti. 636. a. Praeceptoris B. Mariae Stampensis. 580. b.

Curia-Aimonis (*Coaimon*) in pago Cenoman. ibi nascitur Gervasius, primo Cenoman. Episcop. deinde ad Remensem sedem translatus. 631. b.

Cycli Magni Paschalis revolutio renovata. 198. a. 284. a. 358. d. 359. d.

D

DACI seu Dani: mortuo Hardecano ultimo Rege ex Danorum stirpe, Anglia liberatur ab eorum Dominatu. 637. d. *Vide* Dani.

Dacia, Danamarcha, seu Danamarchia: haec regio Reges habuit multos mirae Philosophiae eruditione vehementer imbutos, Zeitan, Dicincum, et Zalmoxem. Antenor quoque, Trojae proclita, dicitur Germaniam appulisse, in Dacia regnasse et ei regioni à Danao stirpis suae Rege Danamarchiae nomen imposuisse. 623. d. n.

Dagobertus Rex Franc. S. Agilum Resbac. Abbatem instituit in Synodo Clippi. 479. n. Nobile Templum in honore S. Dionysii et Soc. construit. 406. d. n. 469. c. Ejus Epitaphium à Fulcoio. 441. d.

Daher Princeps Soldanus cum Constantino Imper. Constantinop. foedus et amicitiam contrahit; reaedificandi Ecclesiam S. Sepulchri Jerosol. licentiam concedit. 354. a.

Damasus Papa II quo anno sedere coeperit juxta Baronium et alios. 463. n.

Danfrons seu Danfrons in Passaio, Danefrons, Donnifrons, Domnofrons, et Domnifrons in Passaio, castrum est in Cenomanis ad amniculum Varenam in Meduanam affluentem; (*Domfront* vel *Danfront en Passais*). 478. n.

Damfrontini, Gaufredi Martelli recelsum audientes, Guillelmo Norm. Duci sese dedunt. 337. d.

Danamarcha, vel Danamarchia. Unde nomen habet. *Vide* Dacia.

Dani seu Normanni, unde nomen habeant. 623. d. n. Armorum quibus utebantur species, 624. a. Gens Luxui nimium dedita, mulieribus jungebatur multis; ex nimia multiplicatione lex apud ipsos nata, quae pater, uno herede electo, ceteros filios à se pellebat: hinc de propriis sedibus emigrare coacti. 623. d. Equitandi artis indocti, primo pedites, postea

equis vecti, bellum gessere. 624. d. Ex Gothis ducunt originem. 623. d. Lothroci Regis tempore, Ducibus filio Regis Bier Costae-ferreae et Hastings ejus Pædagogogo, sedes alias quarere coacti, oras Galliae appellant, Vermandensem et Noviomensem Comitatus vastant; S. Quintini Monast. comburant: 623. c. 624. a. b. c. Rainerium Longi-collis vincunt et capiunt. 626. c. d. e. Cum Danis duodecim captis, et auri magno pondere ipsum commutant. 627. a. Ora Sequanica ingressi, Gemmeticum obsident et flammis tradunt. 624. c. Rothomagum comburant; Franciae petentes interiora, stationem navium in Insula Cænobio S. Florentii supposita componunt. 624. d. c. Urbes Nanneticani, Andegavum, Pictavis, Turones, Aurelianos, Lutetiam Parisiorum, Belvagum, Noviomagum, Sanctonum, Engolisma, Petragoricum, Lemovicas, Arvernum et Avaricum concremant; totam Neustriam et Aquitaniam caedibus devastant. 625. a. b. c. Galliam per spatium ferè 30 annorum depopulantur. 625. c. Romam clandestina irruptione tentant, oppugnare non audent. Lunam seu Lunis civitatem Hastings dolo diruunt à fundamentis. Cum Carolo Franc. Rege pacem ineunt. 625. d. c. 626. a. b. Novam irruptionem in Franciam tentant; Scanzam Insulam applicant, inde Angl. Britan. aggrediuntur; debellant Anglos; cum eorum Rege Elphstarno foedus ferunt; auxiliariis Anglis apud Wallais seu Walgros appellant. 626. d. e.

Dani Rollonem eligunt in Dominum et Principem Militiae. 627. a. *Vide* Normanni.

Dapifer Regis, Radulfus. *Vide* Senecalens.

Dapifer Comitis Flandriae. 106. c.

Dapiferi Episcopatus Engolismensis, 263. d.

Dasburgenses Comites, Henricus seu Hermannus aut Hezelo, Hugo.

Data insignis regnante D. N. J. C. cum Spir. Sancto in paterna majestatis dextera. Non excludit Henrici Regis designationem. 639. c.

David, Cenomannorum primus Comes, pater Hugonis I Com. Cenom. hunc Comitatum à Lothario Rege suscepit. Ejus prosapia ignota: refertur tamen communi existimatione ad Carolum Magnum. 631. c. Mors Ipsius. *Ibid.*

Debons. Princeps, Geraldus.

Decani in Abbatia S. Germani à Pratis constituti à Comitibus Parisiens. Abbatibus Laicis. 274. d. 275. a.

Decima. Nulla Ecclesia in honore S. Petri fundata alteri Ecclesiae decimam aut censum persolvere debet, ex sententia Leonis IX Papae. 640. a.

Decimae et Primitiae Ecclesiis oblatae. 515. d. 517. b.

Decimae Pasnatici. 568. a. Decima Mercati. 603. c.

Dedicationes Ecclesiarum XI saec. omnibus diebus indiscriminatum factae. 369. n.

Dedicationes in Conventu Episc. Abbat. Principum et Optimatum celebratae. 109. e. 110. a. 462. b.-c. 466. b. c. 506. a-e. 522. b-e.

Dedicationes cum consilio, consensu et voluntate Principum. 417. b-d. 464. d. 465. b-e. 466. a.

Defensio et tuitio Regia: sub integra defensione. 265. d. 367. b. 566. c.

568. d. 571. d. 577. b. 580. b. 591. c. 596. d-e.
- Defensio Regis Burgundiæ. 548. d.
- Defensio Ducis Normanniæ. 240. a. Principis Vasconiæ. 395. c. 396. a.
- Defensores Ecclesiarum. 577. c-d. 578. a. *Vide* Advocati.
- Defunctus. Mos offerendi piaculum aliquod in manu defuncti, in alicujus ipsius reatûs expiationem. 489. c.
- Deiri, populi Northumbriæ in Anglia. 105. a.
- Denariale Præceptum quid sit? 590. n.
- Denariatus et Denarialis Manumissus. 590. a. b. n. 592. c.
- Denarius Petri, vectigal, quod Romano Pontifici concessum olim fuerat ab Ina Angl. Rege. 315. n.
- S. Deodati corpus à Clericis et populo de tumulo Levatum. 368. c. Ejus Monast. à Beatrice Lotbar. Duc. et Ludovico Com. innovatum. *Ibid.*
- Deodericus seu Diedericus Virdun. Ep. Cononis Primicerii Colon. interfecti corpus ad Tolegium Monast. transferendum curat. 638. d.
- Deodericus Frisiæ Comes, bellis et seditionibus regnum Galliæ exagitat. 417. n.
- Deodericus seu Theod. Com. Trevir. Cononem Colon. Primicerium ab Imper. Henrico IV missum ad Archiepiscopatum Trevir. suscipiendum, capit, et satellitibus tradit interficiendum. 638. c. d. Ob hoc scelus exilio damnatus ab Imp. Jerosol. suscipit peregrinationem; sed quid de eo et ejus Comitibus actum sit, ignoratur. 638. d.
- Deoduinus seu Detuinus vel Theoduinus Leodiensis Episc. Templi Valciodor. altare majus in honore S. Trin. consecrat. 253. a. Scribit ad Henricum Franc. Regem de erroribus Brunonis Andegav. Ep. et Berengarii, quos in Concilio non censet audiendos; Brunonem non nisi Romanæ sedis autoritate damnari posse contendit 497. c. Henricum Fr. R. deterret à convocando Concilio contra Berengarii errorem jam damnatum ab Ecclesia. 527. c.
- Deonanti Comes, Cono.
- Dervenses Abbates, Bruno, Milo, Wandelgerus.
- Deus-Louvar Monast. in pago Scarpon. ad Mosellam, ab Heimone Virdun. Episc. fundatum: ejus possessiones Primatiali Eccl. Nanceii attributæ. 557. d. n.
- Dextri. Mensuræ species ad distantiam æstimandam. Aliter, Passus Ecclesiastici. 513. d.
- Diaconi, Presbyteri, Episcopi, etiam in Italia, Laicorum more, uxores ducunt; filios suos hæredes testamento relinquunt. 246. n.
- Dialecticæ periti, Sigo. 59. a. Radulfus Mala-Corona. 228. b.
- Dienses Epp. Hugo, Lancelinus.
- Dignensis Episc. Ugo seu Hugo.
- S. Dionysius Galliæ Apostolus. 471. d. Areopagitisinus S. Dionysii. 469. a. b. SS. Dionysii et sociorum corpora in totidem seriniis argenteis seorsum recondita tempore Dagoberti Regis, sub Henrico I adhuc subsistunt. 406. d. n. 469. c. 471. c. S. Dionysii manus auro gemmisque inclusa Henrico Germ. Regi donata à Carolo Simplici. 470. n. S. Dion. Reliquiæ, an Ratisbonæ haberentur, diu dubitatum: de his controversia Germanos inter et Gallos. 427. c. n. S. Dionysii corpus dicitur in Aleman. sub Ecclesiæ alicujus fundamentis repertum, et in Franciam relatum. 393. b. 405. d. *et seqq.* Ratisbonenses S. Emmeranni Monachi Corpus S. Dionysii penes se habere fabulantur, occasione cujusdam cadaveris, quod solemniter elevant præsentibus Papa Leone IX, Imperatore, Episcopis, Optimatibus. 469. b. 470. a. b. Fabula refellitur. 427. n. 469. a-e. 470. n. Huic elevationi intersunt Franciæ nuncii: eorum oratio. 470. d. 471. a-e. SS. Dionysii et sociorum capsæ, jubente Franc. Rege, in Conventu celebri reserantur præsentibus Reg. fratre Odone. 408. a-b. 472. a-d. S. Martyris ossa Hugo S. Dion. Abbas involvit in pallio à Rege Henrico misso: publicè super altare per 15 dies exponuntur sanctæ Reliquiæ, et in priori loculo exponuntur. 408. c. d. 472. e. 473. c. d.
- B. Dionysii Areopag. Reliquiæ à Bovone Abb. in Monast. S. Bertini delatæ. 382. b.
- S. Dionysii Ecclesiola à devotâ feminâ super Martyrum sepulturam constructa. 469. b.
- S. Dionysii nobile Templum Regali munificentia per Dagobertum constructum. 469. c. Ibi Corona Domini simul cum clavo, in Cryptula inter altare et SS. Mart. Tumulum asservata. 406. d. n. 471. c.
- S. Dionysii Abbatia Odilonis Abb. Clun. ditioni, annuente Roberto Rege, subdita. 378. b. Abbates Albertus, Hugo, Hugo alter, Odilo, Robertus.
- Dirnetus Hiberniæ Rex, auxilium concedit duobus Heraldii Regis filiis contra Willelmum. Conquestorem rebellantibus. 630. b.
- Divenses Abbates, Ainardus Teuton. Fulco.
- Divionenses S. Benigni Abbates, Adalbero, Alinardus, seu Halinardus, Guillelmus seu Will. Jarento, Joannes.
- Divionensis Comes, Otho-Wil. Vicecomes, Wido Dives.
- Dolensis Præsul, Archiep. titulo potitur. 281. a.
- Dolensis Archiepiscopus, Evenus.
- Dolenses Abbates, Ingelboldus, Raimundus. Dolens. Com. Radulfus seu Rodulfus.
- Dominicæ diei observatio neglecta. 516. e. restituta. 517. a.
- Dominicus Abb. S. Theodor. propè Remos, Ecclesiam à fundamentis restaurat. 586. n.
- Dominium Regum Franciæ supremum in Provinciis Procerum, seu ut aiunt, Magorum Vassallorum, ditioni subjectas, ex variis Chartis evincitur. In Aquitania et Wasconia. 120. b. 286. c. n. In Burgundiæ Ducatu. 418. b. n. 421. a. 608. d. 609. c. 611. b. 614. a. 615. a. In Flandria. 110. a. 111. c. In Marcha Hispanica. 289. e. n. 422. a. 425. c. 426. a. In Normannia. 420. a. In Occitania. 417. b. 418. a. 419. e. 432. a. 433. a. dominium Bellimensis Comitatus Rex Philippus dedit vel, ut quidam dicunt, vendidit Duci Normanniæ Guillelmo. 57. b.
- Dominorum superiorum in inferiores feudatos arrogancia. 535. a. b. d. Dominus superior homini suo seu vassallo debet fidelem protectionem. 525. e. 536. a. 537. c. d.
- Dominus inferior seu Wassallus, casttrum construere non potest sine licentiâ Domini superioris. 536. a.
537. a.
- Domni-Martini, in Francia, Comes, Hugo.
- Domni-Martini, in Lotharing. Com. Manasses.
- Donationum, et investitionis rerum donatarum ritus varii. 15. b. 109. a. 307. n. Donationis actus super altare depositus. 15. a. 307. a-b. 387. b. 506. d. 611. a. Donationis in signum colaphus datus. 387. c. Ungulæ pollicis abscissio. 387. c. n. Donatio sollemnis. 599. c-d. In Donationibus testes adhibiti. *Passim, præcipuè in Diplomatum.*
- Donationum Ecclesiis et Monasteriis factarum variæ species: in puram eleemosinam. 307. b. Propter preces tantum. 540. d. Donationes conditionales diversi generis. 396. e. 555. n. 582. d. 594. b-e. 603. c. Adversus Donationes, heredum reclamationes. 612. c-e.
- Donationes Monasteriis factæ ab iis qui Monachum inducunt. 14. a-c. n. 252. b. n.
- Doncheriacus, villa Monasterio S. Medardi Suession. subjecta. 364. n. Doncherius Prioratus Abb. S. Medardi Suess. eid. Monast. à Carolo Imp. donatus, usurpatur à Gotzhelone. 455. b. c. 456. a. n. Delegatur à Rege Henrico Palatii ministris. 455. c. Ab eodem Rege Gosceloni Lotharing. Duci in beneficium datur. 456. a. Abbatie S. Medardi restituitur. 456. e.
- Dorcestr. Epp. Remigius, Ursus, Willelmus.
- B. Drausii Suess. Episc. corpus servatum in Monast. B. Mariæ Suession. Hunc invocabant duello dimicaturi. 455. n.
- Drocæ seu Drocarum urbs à Normanncis ad Francicas Leges transit et Consuetudines. 329. n. Drocarum Comes, Amalricus.
- Drogo Ecclesiæ Morinensis seu Tervanensis Episc. in plena Synodo confirmat Eccles. Ardensis instaurationem ab Arnolde seu Arnulfo ejusdem loci domino factam. 307. c. d. Defungitur. 107. b.
- Drogo Belvacensis Episcopus, excommunicatur à Concilio Remensi, quòd, licet invitatus, profectus erat in expeditionem Regis Henrici. 523. b.
- Drogo Comes Wulcassini de Prosapia Caroli Magni, Duci Norm. Roberto fideliter servit: Dux dat ei in conjugium consobrinam suam Godiovam, sororem Eduardi Angl. Regis. 248. a. Cum Rodberto seniore Normannorum Duce Hierosolymitanâ peregrinatione susceptâ, in itinere obit. 632. d.
- Drogo Com. Ambian. quædam concedit Cellæ Gesiaci. 433. n.
- Drogo Constantiniensis, filius Tancredi de Altavilla, Normannorum fit Princeps in Apulia. 49. d.
- Drogo Parisiensis, Theologus, laudatus à Gozechino tanquam ab omni erroris Berengarii labe immunis. 502. a.
- Duces, qui sint, et eorum officia. 591. n. Ducis et Comitatus tituli promiscuè sumpti. *Ibid.*
- Dudo Præpositus, Ecclesiam S. Laurentii constituit apud Castellum Destauvareth. 251. n.
- Daducus seu Duduco, Episcopus Wellensis cum duobus Abbatibus Anglis à Rege Edwardo ad Concilium Remense sub Leone Papâ missus. 522. n.
- Duellum in causis Ecclesiar. aut Mo-

nasteriorum adhibitum. 484. e. n. Duelli descriptio in causâ Monast. Floriac. 485. a. b.

Duellum imperatum ad dirimendas inter Vindocinenses et Majoris-Monasterii Monachos controversias. 430. n. Duelli usus et leges. 60. c. 155. n. 221. a. 299. d. 353. a. n. 417. c. 430. a. n. 484. c. n. 485. a-b.

Dunelmum, castrum in Comitatu Cumberlondæ, exstructum ab Anglis contra Willelmum Couquestorem rebellibus. 629. c. Dunelmum deserunt factiosi Suarii, rebus infeliciter gestis. 630. c.

Dunelmenses Episcopi. Agelwinus, Egelricus, Walcherus seu Walkearius, Willelmus.

S. Dunstanus Archiep. Cantuar. simul cum S. Oswaldo Eboracensi, Ramesiensis Cœnobii Ecclesiam consecrat. 522. n.

Durandus Abbas, de Corpore et Sang. Domini scribit adversus Berengarium. Obit. 528. a.

De Durbio Comes, Henricus.

Dux, Comes, Vicecomes, Vicarius, Missus discurrens, quid à Monasteriis exigebant. 601. d.

E

EADGARUS, ex Eduardi Regis familia ortus, in Regem præficitur ab Anglis adversus Willel. Conquestorem rebellibus. 330. a. Post occisionem Haroldi, à quibusdam in Regem electus, postea vitam ignobilem ruri egit. 176. a.

Eadsî Archiep. apud Winceastre in die Paschæ, Eduardum in Regem consecrat. Archiepiscopatum propter infirmitatem dimittit; cui succedit Siwardus. 638. a.

Ebalus Remens. Archiep. ab Odone Com. Remensem Comitatum acquirit. Obit; ipsique succedit Guido. 350. c.

Eberhardus, primus Episc. Pabenberg. vir ingenio et moribus Reipublicæ valdè necessarius. 616. a.

Eberhardus, in Episcopatu Augustensi, Brunoni defuncto succedit. 619. b.

Eblus, filius Ebuli Aquitaniæ Ducis, Episcopus fit Lemovic. restaurat Monasteria S. Martialis, S. Maxentii, et S. Michaelis de Eremo. 119. c.

Eboracenses junguntur Anglis Adversus Willel. Conquest. rebellibus. 629. c. Cæduuntur à Normannis, et eorum civitas ferro et igne vastatur. 630. a.

Eboracenses Archiep. Adelredus seu Afredus aut Alredus, S. Oswaldus, Thomas.

Eborac. Vicecomes, Hugo.

Ebroicensis Episcopi, Balduinus, Gillebertus, Guill. seu Willelmus, Sebar seu Sibor et Scibardus.

Ebroicensis Comites, Guill. seu Willelmus, Richardus, Robertus.

Ebulus nutritori suo sine liberis morienti, jure propinquitatis, in Ducatum Aquitaniæ succedit: accipit uxorem Adelam Norman. Principis filiam, de qua genuit Willelmum Caput-Stupæ, et Eblum. 119. b.

Ecclesia et Altare distinguuntur, Ecclesiæ nomine intelliguntur reditus Ecclesiæ; Altare vero significat juris spiritualis administrationem. 520. c.

Ecclesiæ à Laicis possessæ eodem jure, quo Beneficia seu feuda. 520. c.

Ecclesiæ reddituum, aut fidelium Oblationum divisio in quatuor partes, ex præscripto Nicolai II Papæ. 495. a. n. In Ecclesiarum atris quaslibet consuetudines accipere Laicis vetitum à Concilio Remensi sub Leone IX Papa. 523. a. Ecclesiæ sibi commissæ bona quisquis subtrahit, jam non Pastor, sed invasor, omni prædione crudelior fur domesticus, ac familiaris inimicus. 495. d. 496. a. Ecclesiæ bona à Pastoribus administranda sunt, de concilio et consensu subditorum. 495. e.

Ecclesiarum pretiosa mobilia ex Principum et fidelium piâ liberalitate orta. 112. c. 276. d. 489. c.

Ecclesiæ in Aquitania aliquantulum auro et argento expoliantur ad redimendum Guillelmum Ducem, à Comite Andegavensi in prælio captum. 216. c. Ecclesiæ suppellex vendenda pro redemptione Captivorum, et pro elemosynis nihil penitus habentium. Vasa sacrata et Cruces in vadimonium poni, nefas: vendi possunt aliis Ecclesiis, vel in frusta comminui. 496. a-c.

Ecclesiæ Parochiales, Decimæ, et Altaria à Laicis possessa. 453. d. 515. d-e. 523. a. 518. a. 598. c-d. 603. b. et alibi. Ecclesiarum Parochial. Vicarii à Monachis præsentati. 520. e. 521. a. Alimenta eis præbita. 521. a. Ecclesiar. Paroch. et Altarium donationes aliis Ecclesiis secularibus vel regularibus, non fiunt, nisi de consensu Regis, Principis, Episcopi, sive Synodi, et ipsorum Laicorum, quibus in Beneficium data fuerant illæ Ecclesiæ. 431. c. 567. b. c. 568. a. b. 572. d. 576. d. 582. b. 584. c. 585. a-c. 588. c-d. 590. c. 591. a. 593. d. 597. d. 598. d. 602. c-d. 604. c. 605. c-d.

Ecclesiarum, vel Monasteriorum acquisitiones et commutationes, sive eisdem factæ donationes, consensum exigunt Regum, Principum, Episcoporum, Dominorum et Heredum. 35. n. 105. c-e. 106. a-c. 135. d. n. 233. c. d. 373. a. 420. n. 433. a. 550. a. 554. c. 557. b. 585. a. 589. a. 590. b. 591. c. 592. a. 593. b. 602. c-d. 603. e. 612. a.

Ecclesiarum immunitates extenduntur ad terras et homines tam servos quam ingenuos, ab eis dependentes. 566. c. 569. a-b. 601. d. In Ecclesia Dei, duæ personæ ad rescandanda vitia constitutæ, una quæ exacuat eloquium, altera quæ portet gladium. 188. n.

Ecclesiæ Gallicanæ Metropolitanorum status tempore Hincmari. 518. d. Ecclesiæ ejusdem mores pravi, abusus, et Hæreses per Galliam grassantes notantur in Concilio Rem. sub Leone IX Papa. 523. a.

Ecclesiæ: circâ eas spatia ad distantiam triginta passuum Ecclesiasticorum, seu dextrorum, aliqua immunitate seu azyli jure gaudebant. 510. c. nn. 513. d. 514. c.

Ecclesiastica Officia, non secundum carnis originem, sed secundum meritum virtutem distribuenda. 503. d.

Ecclesiastica Ministeria et Altaria à Laicis teneri nefas ex Concil. Rem. sub Leone Papa. 520. et seqq.

Ecclesiastica Collegia, secularia vel regularia, non eriguntur aut restituuntur, nisi de consensu Regum, Principum, Episcoporum, nec non Dominorum Capitalium seu Fudalium. 35. n. 46. b. n. 115. c-e. 116. a-b. 224. c. 276. d. 307. c. 424. e. 425. a. 517. d. 552. c. 555. b-d. 556. a. 572. b. 573. b. 576. c. 584. c. 588. a-c. 590. d. 591. a-c. 593. b. 603. e. 605. a-c.

Ecclesiastica bona à Laicis possessa: Episcopatus Albiensis et Nemausensis. 422. c. n. Vasconia Episcopat.

395. b-c. Agennensis et Vasatensis 395. c. Alienata quædam dominia Episcopatum, Argentoratensis. 434. n. Metensis. 199. a. Petragoric. 287. d. Tornacensis. 255. c.

Ecclesiasticorum immunitas personalis. 189. d. 212. d. 219. a. 523. c. Locum non habet in crimine contra Rempublicam. 189. d. 212. d. 420. e. 643. a.

Ecclesiasticorum bonorum immunitas. *Passim in Diplomatis.* Eorundem Precariæ. 252. n. Præstaria à Principe concessa. 546. d.

Eclipses Solis et Lunæ. *Vide Indic. Chronol. ad fin. cujuslibet anni.*

Edessæ Comes, Joxelinus.

Eduardus, Edwardus III Rex Angl. filius Ethelredi et Emmæ, apud Normanniam exulat. 245. b. Ad Regem Angliæ Hardecnut fratrem suum uterinum venit anno Regni Hardecnut secundo. 206. c. 207. a. Fratre suo Hardecnuto è vivis sublato, classe instructâ, solvit è portu Harefloti, in Angliam appellit, sed multâ suorum clade acceptâ, Hareflotum redire cogitur. 339. a. Cùm esset Alredo fratre suo junior et simplicior, Godwinus Comes sperat fore ut possit ei filiam suam matrimonio conjungere. 637. c. Alredo interfecto cum paucissimis Normannis Angliam petit Eduardus, in Regem eligitur ab omni Populo. maxime cohortante et adjuvante Godwino, et saceratur ab Eadsî Archiepiscopo apud Winceastre, in die Paschæ. 207. b. 317. a. 346. d. 636. b. 638. a. Coronatur apud Londonias in die Paschæ. 636. b. in Regni Patrocinium uxorem ducit Egitham filiam Godwini Comitis. 207. b. 346. d. 636. b. Quam nec thoro amovet, nec virili more cognoscit. 317. a. 346. d. 352. c. Ex Normaniâ plurimos adducit quos variis dignitatibus promovet, maxime propensus in Gallos utpote apud Normanniam nutritus et diutissime immoratus. 153. d. Duducum seu Duducorem Wellensem Episcopum, cum duobus Abbatibus Anglis, mittit ad Concilium Romeense sub Leone Papa IX celebrandum. 522. n. Robertum, quem ex Monacho Gemmeticensi, Londoniæ fecerat Episcopum, Archiepiscopum creat. Ejus consilio, Præcipui Optimates Godwinus et ejus filii proditionis accusati ex Angliâ pelluntur; sed posteriori anno exsules restituuntur. 174. n. Rex Eduardus sine liberis, videns Godwini filios invalescere, mittit ad Regem Hunorum, ut filium fratris sui Edmundi Edwardum cum omni familiâ suâ, ad se dirigat, ut ille aut filii sui Regno Angliæ hæreditario succedant. 175. d. Edwardus in senium pronus, defuncto cognato suo Eduardo, memor beneficiorum à Guillelmo Normanniæ Duce acceptorum, eum Regni hæredem instituit suorum Optimatum consensu, et præcipuè consilio Stigandi Archiepisc. Godwini. Levrici et Sigardi Comitum: obsides Guillelmo dat Godwini filium ac nepotem: postremo Heraldum ipsum in Normanniam transmittit, ut quod pater ejus atque ceteri ipsi juraverant absentem, is ibi præsens juraret præsentem. 95. a. 78. c. 176. a. 183. c. 184. a. 212. b. 360. a. b. Apud Londoniam morbo ictus, quo se moriturum sciret, Ecclesiam Westmonasterii die Innocentium

- dedicari præcipit. 176. d. Obiit Londoniæ Non. Januar. anno Regni sui XXIV. 234. b. Apud Westmonaster. sepelitur. 176. d. Sanctissimè rexit, Leges obsoletas renovavit, miraculis et prophetiæ spiritu claruit et famosissimus in orbe habitus est. 175. b. 295. a. 317. a.
- Eduardus, Edwardus filius Edmundi, in Angliam venit, et continuò apud S. Paulum Londoniæ fato fungitur, tribus liberis superstibus. 175. e.
- Eduinus, Edwinus Comes, denegatâ sibi Regis Willelmi filiâ, iratus ad rebellionem cum fratre suo incitatur. 240. d. Unus fuerat ex Anglorum Proceribus, qui contra Willelmum Conquestorem Haroldi Partibus fauerant. 636. c. Per insidias trucidatur à suis. *Ibid.*
- Egelricus, frater et prædecessor Augelwini Dunelmensis. Episcopi, post victoriam Willelmi Conquest. de Haroldo reportatam, apud Westmonasterium carceri mancipatur. 636. d.
- De Engesheim Comes, Hugo
- Egilbertus succedit Udoni Trevirensi Archiep. 194. d.
- Egitla Godwini Comitissæ filia Edwardo Regi matrimonio jungitur. 636. b. Ejus mores et elogium. 636. b. c.
- Einhamensis Comes, Godefridus.
- Elembonenses Domini, Wido I, Wido II, Wido III, Wido IV, Wido V.
- Elenensis Abbas, Berengarius.
- Elgarus Angl. Rex leges constituit. 283. a. n.
- Elizabeth filia Lisoii de Ambasio Orricum pejorem lupo ducit. 257. d.
- Ellorenses Episcopi, Amatus, Stephanus.
- Elmerus Monachus, litteris bene imbutus, audaciâ primæ juventutis, pennas manibus et pedibus innexerat, ut Dædali more volaret. Collectâ è summo turris aurâ, spatio stadii et plus volavit. 175. d.
- Elnonense S. Amandi Monasterium: ei concedit Lambertus Episcopus. Attribat. duo altaria Scaldinii et Lureii, prius *personaliter* habita, sed deinceps *impersonaliter* tenenda. 521. c.
- Elnonenses S. Amandi Abbates, Fulcardus qui et Lambertus, Malboldus seu Mabodus.
- Elo, Ello, Ezzo, Palatii Regii Comes, Fundator Monasterii apud Brunwillarium, Sanctis annumeratus cum uxore Mathilde et septem filiabus. 462. a. n.
- Elphtarnus Rex in Anglia, foedus init cum Danis seu Normannis, et eis auxiliares turmas suppeditat. 626. d.
- Emma Regina Angl. post funus mariti sui, liberos suos in Neustriam mittit. 245. b. Diverit ad Baldewinum Consulem Flandriæ, à quo castrum Brugæ accipit. 206. e. Apud Balduinum Com. Fland. triennio manet. 212. a. *Vide* ejus Encomium pp. 5. et seqq.
- Emma filia Turstini Haldue, Ernardo de Escalfoio marito suo defuncto, ad Eudonem fratrem suum Norman. Ducis Dapiferum secedit. 233. a. A Rogero Exequii Abbate sacrum velamen accipit. 233. n.
- Emmo Noviomensis Episcopus, cum suis Diaconibus à Danis seu Normannis obtruncatur. 624. b.
- Emptiones fieri non debent absque consensu Domini sive senioris. 603. e.
- Emstadensis seu Eisletensis Episcopus, Gebhardus postea Victor Papa II.
- Engelbertus Comes de Brena super Albam, Comitissam Joviniaci viduam ducit uxorem. 356. a.
- Eugenulfus Aquilensis oppidanus, in prælio contra Anglos corruit, et Normannorum ferè quindecim millia pereunt. 237. a.
- Engobrandus damnun illatum Ecclesiæ Virdunensi restituere jubetur. 493. e.
- Engolisma, urbs Aquitanix, à Normannis vastata. 625. c.
- Engolismenses Epp. Ademarum, Geraldum *Arte malâ*, Geraldum II, Guillelmum seu Will. Robo.
- Engolismensis S. Amandi Abbas, Algerius.
- Engolismenses Comites, Auduinus, Folco seu Fulco, Gausfredus seu Joffredus, Guillelmus seu Willelmus-Chausardus, Willelmus Sector Ferri, filius Wolgrini, Willelmus pater Alduini, Willelmus frater Alduini, Wolgrinus.
- S. Eparchii Tumulus: ibi excubias agere solebant, qui sive in judicialibus, sive in ludicris certaminibus decertaturi erant. 155. n.
- Episcopatus: ad eosdem Electiones à Clero et populo: Senonensis Ecclesiæ. 197. e. 308. a. b. In Concilio, favente Clero et populo: Autissiodorensis Eccles. 292. c. Auiciensis. 428. c. d. Cenomanensis. 137. a-b. Favente Comite Andegav. 136. c-d. Diensis, acclamatione populi. 147. b. Dolensis, consentiente Com. Britannix. 281. a. Lingonensis. 204. a. Lugdunensis. 12. d-e. 13. a-e. 145. a. Magalouensis. 434. d. Rotomagensis et aliarum Normanniæ, favente Duce ejusdem Provinciæ. 238. e. 242. a. 245. d. Metensis. 27. a. Sistaricensis, in Concilio. 494. d. Trevirensis. 195. b-c. Tullensis, favente Rege Germaniæ. 134. b. 152. b. 153. a. Virdunensis. 124. e. 125. a. 251. n. Cameracensis. 124. e. 125. a.
- Episcopatus nominationes à Regibus et Principibus. Ab Henrico I Franc. Rege, ad Episcopatum Aniciensis Ecclesiæ. 428. c-d. (Sed non prævaluit electioni). Ad Episcopatum Autiss. Eccl. 113. c. 114. a. Remensis. 136. c-d. Senonensis. 308. a-b. Ecclesiarum Normanniæ, à Duce Provinciæ. 90. d. 242. a. Basatensis Eccl. ab Hugone Aginnensi Episcopo, Principis Vasconiæ filio, tanquam Domino temporalis. 395. b-c. Lugdunensis, à Geraldo Comite, sed arrogantia et præsumptionis titulo. 144. c. d. Argentin. Ecclesiæ. 20. a. 164. u. 461. d. Cameracensis. 124. e. 125. a. 463. c. n. Leodiensis. 66. c. 171. a. Metensis. 20. a. 27. a. Trevirensis. 23. d. 195. b-c. Virdunensis. 144. e. 171. a.
- Episcopatus à Principe collati. 461. d. 463. c. n.
- Episcopi in Conciliis, per summos Pontifices, vel eorum Legatos celebratis, deponuntur. 46. d. 70. c. 308. d. 348. a. Episcopi depositi absolutionis ritus singularis. 251. a. Episcopus damnari non potest in Concilio, nisi accedente Romanæ sedis autoritate. 90. c. 497. d. 498. a. Episcopus consecrari nefas, nisi præsentem et consentientem Metropolitanum. 493. b.
- Episcopi ægrè ferunt Ecclesias et earum redditus à Laicis possessos, Capitulis Canonicorum aut Monachorum donari vel veunadari. 520. d. Episcopi ad Synodum Remensem invitati, non comparentes, excommunicantur, quòd excusationis suæ scriptum illò non transmiserint; similiter qui Papæ adventum formidantes, profecti erant in expeditionem Regis. 523. b. Simonix accensati vel conscii, Romam sese purgaturi evocantur à summo Pontifice. 493. b-c. Episcopo inconsulto, nemini licet ab Apostolico pœnitentiam et absolutionem accipere. 504. c-e. 505. a.
- Episcopi Laicorum more, ducunt uxores: filios suos heredes testamento relinquunt. 246. n. Episcoporum et Clericorum conjugia. 23. c. n. 24. c. 48. a. 56. e. 66. b-d. 70. d. 107. a. 194. d. 239. a. 246. b. n. 303. a. 338. c. 382. d. 427. b. 445. e. 451. d. 454. c. 641. d.
- Episcopi belligerantes. 18. e. 112. b. n. 171. d-c. 172. a-b. 264. c. 314. d. 361. c. 387. e. 388. a. 416. c. 433. b. 523. b.
- Episcopi, Abbates, Clerici et Monachi inter se bellum gerunt. 203. c. 482. n. 493. e. Mundanæ Militiæ dediti, vituperantur. 497. a. 523. a. Privilegiis Treugæ et Pacis privantur. 507. et seqq. Episcopi et Abbates Regem Franciæ ad expeditionem militarem comitari tenentur; quia penès eos erat maxima pars facultatum regni. 465. d. 466. a. 523. a.
- Episcopi in Castris Regiis. 599. a.
- Episcoporum Vicarii et Coadjutores. 16. n.
- Episcopus quidam Leodiensis Cruce Christi in omnibus periculis pro lancea utitur. 9. e.
- Episcopus unus omnes Vasconiæ Episcopatus possidet. 395. n.
- Erembertus puer nobilis ad Monast. Valciodor. Regulæ S. Benedicti militaturus offertur. 252. b. n. Litteris plenè imbutus, egregius artifex; Abbas fit Valciodorensis: scholam Monasterii disponit in Hasteria; Rodulfum puerorum Magistrum constituit: obiit. 252. c. d.
- Erluinus Episcopus. Camerac. obiit. 463. c. n. Gerardus ei succedit, anno sequenti consecratur. *Ibid.*
- Ermenfridus Virdun. Archidiacon. Ecclesiam S. Mariæ Magdaleneæ ædificat. 250. d. n.
- Ermengardis Regina uxor Rodulphi III Burg. Reg. pro Monachis S. Martini Saviniac. in pago Albanensi in Talueriarum villa Ecclesiam construit, quam terris pluribus dicit. 555. b-d. n. Monasterio S. Andreae Vienn. concedit Ecclesiam S. Joannis in Albriniaco Dioc. Gratianop. 556. a-c.
- Ermengardis, soror Milonis III Comitissæ Barri-super-Sequanam, Guillelmo Comiti Nivern. nupta, ei in dotem affert Comitatum Tornodorensem. 487. n.
- Ermengardis dat Abbatix Savin. medietatem Eccles. de Duerna, cum mansis de Plauciaco et de Boschallas. 201. a.
- Ermengerus Abbas Bergensis. pro Guatinensi Ecclesiâ ab Abbate Odfrido, alia dona suscipit. 105. e. A Domino Hugone in Concilio Pictavensi depositus, redit. Hinc ortâ dissentione, Princeps, auctoritate Archiepiscopi Viennensis W. qui fortè advenerat, et Comitissæ matris ejus assensu, Ad. Monachum S. Ayrici Virdunensis, loco Ermengeri promovet. Electum renuit consecrari Hubertus Tervanensis. Episcopus. 107. c. n. Princeps eundem Hugoni Diensi ordinandum dirigit. 107. d. Reddit prælationem Electus; et alius eligitur. 108. a.
- Ernaldus primogenitus Geroyi, super

- scannum acutum lapsus, con fractis tribus costis, defungitur. 225. d.
- Ernaldus, Will. Geroiani filius, loco patris sui Rodberti succedens, Duci Will. fidelitatem facit; et ab eo Monasteriolum, Escalfoium et S. Serenicum recipit. 229. a. n. Pagum Lexovien. per triennium inquietat; cum quatuor militibus Excalfoium venit, castrum incendit, et Burgum Uticensem igne comburit, ut vindicet injuriam exhaereditationis, sibi à Duce factam. 230. b. Treviâ à Duce acceptâ, pergît in Apuliam. 231. c. Ex Apuliâ reverso, Dux reatus indulget. 232. d. Veneno per Mabiliam Talavacii filiam præparato infectus, expirat. 232. d. e. 233. a.
- Ernestus Alemaniæ Dux, absente Presbytero, uni ex Militibus sua confitetur peccata. 561. n.
- Ernestus Dux Alemaniæ, Popponis Archiep. Trevirens. ex fratre nepos, sub tutelâ avunculi degit. 615. c. Cum quibusdam aliis Germaniæ Magnatibus contrâ Conradum Salicum Regem nuper electum conspirat. 618. a. Humiliter prosequitur Conradum Italiam petentem, et agrè in gratiam Regis recipitur. 618. a. b. Aliquantulum Regi militans, Campidonensem Abbatiam in beneficium accipit à Rege Conrado licet res libera, quæ non posset nisi liberaliter servire. 618. b. A custodiâ solutus, Ducatum amissum recipit eâ lege, ut quemdam Wehelonem Militem suum factiosum hominem, cum omnibus suis persequeretur. Quod facere abnuens, Ducatus ei ab Imperatore aufertur et datur Hermannio juniore, ejusdem Ernesti fratri: ipse vero Conradi jussu cum Sequacibus suis excommunicatur ab Episcopis, eorumque bona publicè venundantur. 619. b. c. Hostis publicus Imperatoris dijudicatus, et Ducatus dignitate privatus, multa molitur ad resistendum Imperatori, sed frustaneo conatu. 619. c.
- Espoissus. *Vide* Evosium; *Yvoy*, in finibus Treviror. locus celebris Colloquio inter Henric. III Imp. et Henricum Franciæ Regem habito. 481. b. n.
- Estanglorum sive East-Angliæ Comites, Ralph, seu Rodolphus, Willelmus.
- Ethelredus II Angliæ Rex, cum Emnâ Uxore suâ, Eduardo et Amiro seu Alvredo filiis suis, ex Anglia pulsus à Dannamarchiæ Rege, in Normanniam fugit apud Robertum Ducem. ejus sororem in matrimonium duxerat. 316. d. 400. a. Normanniâ exit, ibi filios suos sub tutelâ eorum Patris Roberti ducis relinquens. 400. a. Filii Ethelredi ferè omnibus despectui sunt, magis propter paternæ socordiae memoriam, quam propter Danorum potentiam. 173. e.
- Eucharistiæ Sacramenti Dogma Catholicum contrâ Berengarii errores asseritur in Concilio Vercellensi per Leonem Papam IX. 524. b. In Concilio Romano. 525. b. In Concilio Andegavensi per Archiepiscopum Vesontionensem habito. 524. d. In Concilio Turonensi per Gerardum Legatum. 524. c. In Concilio Turonensi per Hildebrandum celebrato. *Vide* Concil. Turon. In quo consistit Dogma Catholicum circa Eucharist. 530. a. *Vide* Berengariana Hæresis.
- Eudo, in Comitatu Britannicæ fratri suo Alauno succedit: annis XV, sine dominio cujusquam, Principatum exercet. 245. d. Mortuo Alauno, Conani ejus filii tutelam simul et totius Ducatus dominationem suscipit. 633. e.
- Eudo cum Capello, Ecclesiam S. Trinitatis Exaquei ædificat. 46. a.
- Evelhermus, Auctor vitæ S. Popponis, fit Abbas Altimontis, S. Popponis Abb. Stab. favore. 462. a. n.
- Evenus S. Melanii Abbas fit. Assensu Comitibus, ab omnibus Dolensis Archiepisc. eligitur. 281. a. S. Melanii Abbatiam regit per annos XXVII. Obiit. 372. c. n.
- Evera, *Yere le Château*. Hujus loci incolæ, adventante auxiliari Burgundionum exercitu, in bello contrâ Hugonem de Puteolo, annonam et suppellectilem suam in Ecclesiam conferunt, quas Gaufridus Autissiodor. Episc. ex eâ jubet violenter extrahi. 487. a. b.
- Everardus Trevir. Archiep. capitur à Conrado Comite de Luzemburg; nec multo post Comitum suscipit, cui pro pœnitentiâ peregrinationem Jerosolymam injungit, in qua obiit. 494. b. Judæis persecutionem inducit: decernit eos civitate pellendos, nisi proximo Sabbato Paschæ Christiani efficiantur. 494. b.
- Evo, fit Abbas Monast. apud Brunwillarium, ab Elone noviter constructi. 462. a.
- Evosium. *Vide* Espoissus.
- Evrardus, pater Guiberti Novigenti Abbatis, à Guillelmo Norman. Duce in bello captus. 393. n.
- Euvinus fluviolus; per qua loca fluat, antequàm in Scarpum sese exoneret. 464. n.
- Eusebius-Bruno, Andegav. Episc. primo Berengarii Patronus et sectator, Concilio Paris. coram Rege Henrico habito non comparet. 528. d. Berengarium ad autoritatem SS. Patrum, et Conciliorum definitiones remittit. 530. a. *Vide* Bruno-Eusebius.
- Eustachius I, Comes de Bolonia Mathildem ducit uxorem, ex qua filios habet Eustachium et Lambertum. 205. a.
- Eustachius II, Boloniæ Comes, filius Eustachii I et Mathildis, transit in Angliam. 103. e. 104. b. Transfretato mari de Witsand in Doveram, Edwardum Regem adit; iram Regis in Anglos excitat. 174. c-d. qui Cantium inhabitant, ei persuadent uti castrum Doveram invadat. 103. e. Impetum molitur in oppidum Doveram: eruptionem propugnatorum timens, ad naves receptum jubet; nepos ejus capitur. 229. c. Dedecus et detrimentum reportat. 104. a. Reconciliatus, in proximis Regis honoratur. 104. b. 239. c. Cum Episcopo Baiocensi et Comite Moritolii patruo Roberti Ducis et aliis Principibus Normanniæ, Rovecestriam et alia nonnulla Castella in Comitatu Cantuariensi occupat: ipsis à Willelmo Rege diù obsessis, minime subvenit Robertus, quare dimissis munitionibus, ad propria revertuntur. 54. d. Arnoldum Ardensem Senescallum terræ universæ et justitiarum substituit atque Baillivum. 304. a. Huic in servitii remunerationem, dat quiddam in Hinniaico vel Exclusa juris habebat. Uxorem habuit Eustachius Godam Regis Edwardi sororem juxtâ Guillel. Malmesbur. 174. c. *Juxtâ plerosque scriptores*, duxit Idam filiam Godefridi Barbatii Ducis Lotharingiæ. Ejus filii et filiæ. 206. a. n. 239. e. 240. a.
- Eustachius III Bolon. Com. uxorem ducit Mariam filiam Regis Scotiæ, ex qua Matildem habet, quam Rex Anglorum Stephanus duxit. 206. a. a.
- Eustacius seu Eustachius Ghisnarum Comes, morte patris auditâ in Franciam properat: non invento patris sui corpore, in Flandriam maturat, homagium exhibet Flandriæ Principi Balduino Barbato, et in patriam remeat. Uxorem ducit Susannam filiam Sigeri de Gherminis Flandriæ Camerarii. Filios suos et filias liberalibus litterarum studiis imbuendos tradit. Vitam finit. 297. c-e.
- Eustacius, Comes, excommunicatus à Concilio Remensi, sub Leone IX Papa, propter incestum. 523. c.
- Ewrrardus, Abbas Corbeicæ, Fulconi succedit. Concilio Compendiensi interest. 480. n.
- Exaquei Abbas, Rogerius.
- Excommunicatio, vibrata adversus eos qui bona Ecclesiæ devastant. 485. c. Excommunicationis sprete malus exitus. 485. d. 486. a. Excommunicationis et absolutiois ritus, juxtâ Concil. Lemovic. II. 504. b.
- Excommunicationes in Diplomatis et Chartis expressæ. 570. c-d. 573. d. 581. c. 586. b. c. 587. c. 606. b.
- Excommunicationes adhibite in rebus duntaxat temporalibus. 21. d. 68. c. 127. b-c. 485. d. 596. c. 597. a.
- Excommunicationes ab Abbatibus et Monachis vibratæ. 485. d. 596. c. 597. a.
- Excommunicationis injusta animadversio, apud Deum non valet. 407. d.
- Excommunicatio vibrata adversus Præpositum Ecclesiæ Compendiensi, à Decano et fratribus ejusdem Ecclesiæ. 586. b.
- Exemptionis Monasteriorum quorundam origo; scilicet cum fundatores Ecclesiarum vel Monasterium S. Petro et Ecclesiæ Romanæ, in patrimonio et alodium devovebant, de consensu Episcopi Diocessani. 506. b.
- Exoldunum, Castrum in Biturig. ubi celebratum Concilium. 285. a.
- Extremæ Unctionis usus. 204. e.

F

FALDÆ, inimicitie privatæ. Longobardorum legibus et Capitularibus Regum, ad certum modum repressæ. 507. c.

Falesia, Castrum in Normanniæ Oximensi pago: ibi Miraculum S. Vulframni intercessione editum. 477. b.

Fames Galliam et Germaniam opprimit. 347. d. Fames maxima per VII annos. 393. d. 409. c. n. 412. a. *Vide* Indicem Chronol.

Femine litteris et eruditione insignes: Edgitha Angliæ Regina. 153. d. 174. b. Mathildis Guillelmi Ducis et Regis uxor. 241. c. Sapiens quædam Matrona Salernæ. 228. b. Magenaldi uxor et filia, in Scripturis versatissimæ, quæ discipulos proprios docebant. 286. a. Mathildis Ducissa Theutonicam Francigenamque loquelam edocta. 454. a.

Femine propè Monasteria reclusæ. 293. n.

Feoda à Domino superiori, alteri Domino, donari vel commutari non

- solent, nisi consentientibus Dominis inferioribus. 158. a. 248. a. 258. a. 635. c-d.
- Feoda ex allodiis. 299. c. 303. c. 376. a.
- Feoda vendita, et à venditore clientelari jure iterum recepta. 152. a. 363. b. 375. c-e. 376. a-b.
- Feoda concessa alicui, sub fidelitatis conditione. 299. c.
- Feodalia jura Dominorum in Vassallos feudatos. 534. *et seqq.*
- Feodi relevatio. 375. d. Feodi Werpitio solemniter facta. 127. e. 128. a. Feodi confiscatio, facta in Placito seu Curia Parium Episcopi Camerac. 128. b.
- Feodorum Donatio facta assensu et voluntate Domini superioris. 258. a.
- Feodorum alienationes, cum sola Homagii retentione. 267. d. n. 270. b. n. 304. a-b. 376. a.
- Feodorum successio hereditaria, varia apud Optimates, et Nobiles Francos. 38. c. 63. a. 115. d. 159. a. 217. c. 243. d-c. 257. d-e. 264. a. 296. b. 321. a. 346. a-b. 367. a. 373. c. 623. d.
- Feodorum hereditatem adeunt Episcopi. 375. b. Feoda nepotum suorum natu minorum administrant. 482. d. n.
- Feodorum hereditatem non partiuntur Notii. 305. e. 306. a-b. 321. c-d. Guillelmus Nothus tamen Roberto patri succedit in Ducatu Normanniæ. 37. *et alibi multoties.* Episcoporum et Presbyterorum conjugatorum filii paternam hereditatem adipiscuntur. 56. e. 57. a. 246. e.
- Feodorum hereditatis exsortes feminæ, Allodiorum tamen capaces. 303. c. 350. b.
- Feodorum hereditatem incunt feminæ. 31. d. 56. a. 73. e. 181. a. 201. b. n. 244. c. 258. a-b. 357. a. 358. a.
- Ferdinandus seu Fernandus, Castellæ et Legionis Rex, cognom. Magnus, post fratrem Hildephonsum, totum Hispaniæ regnum tenet. 359. b. Hispaniæ Imperatoris sibi titulum vindicat. 525. b-c. 526. d. Ab Henrico III Imperatore ad Concil. Turon. delatus, Decreto Papæ Victoris II et Concilii, titulum Imperatoris deponit. 526. d-e. Mariani et aliorum Hispan. Script. Hac de re sententia. 525. d. n. Obit Rex Ferdinandus. 526. d.
- Festa, olim ab hora nona præcedentis diei, celebrari incipiebant; et in his festis signum publicè dabatur ad cessandum ab opere manuali. 220. n.
- Fideles Regis, testes in Diplomatis Regalibus. 565. d. 572. e. 578. b. 579. e. 581. c. 583. a. 585. c. 587. c. 595. c. Amici Regis dicti. 598. c. Primates Regis. 603. a.
- Fidelitas, fides, seu fidelitatis Sacramentum, Dominum sive seniore pariter ligat atque Vassallum. 125. d. 536. b. 537. d. Fidelitatem et hominum Comiti Campaniensi debet, sed negat Comes Commercii. 458. c. n. Fidelitas facta Episcopo Cameracensi, ab Hugone Camerac. Castellano. 128. a.
- Fidelitatis Sacramentum Homagio seu Hominio conjunctum. 85. d. 181. c. 244. c. 458. n. *Vide* Homagium.
- Fingenius Abbas S. Vitoni, in Ecclesia S. Felicis, extrâ muros Metensis civitatis sepultus. 414. a.
- Firmitatem invadit Hugo Bardol, de assensu Regis Philippi, qui cætera quæ fuerant Rodulphi Comitis Veromandiæ, invadebat. 358. b.
- Fiscanum, ubi Cœnobium Trinitati dicatum, fundatum à Richardo I Norm. Duce, à Richardo II ampliatum. 244. a. Ibi Concilium Normanniæ Procerum, in quo, jubente Roberto Duce, in nomen et fidem Willelmi Nothi ab omnibus juratur. 177. c.
- Fiscan. Cœnob. in territorio Rotom. situm, in nullo obnoxium Archiepiscopo; Romano tantum Pontifici parens, nobilitate et libertate præpollens. 288. c. Ibi Ordines ab aliis Episcopis non semel collati, non reclamante Rotom. Archiep. *Ibid.* n.
- Fiscannenses Abb. Guill. seu Will. Joannes.
- Fiscus regius. 598. a. Fisci jus. 601. d. Domanum Regis, et Ærarium regium significat. 606. a.
- Fiscus Regalis, in quo præcipuè consistebat, Henrico I regnum incunte. 158. d. 324. b. Regalis fisci sive Domini bona, ab Henrico I Ecclesiis et Abbatibus concessa. 565. c. 567. c. 568. a-c. 569. c. 570. b. 578. c. 583. d. 584. a. 587. a. 598. c. 599. b. 600. a. 605. c-e. Fisco regali, Henrico I regnante, adjunguntur Comitatus Medanticus. 159. b. Medietas civitatis Senoniæ. 159. a. 347. a. Civitas tota Senonica, et omnia quæ Comes habuerat. 197. c. Petue- ris Castrum. 160. d. Gornacum Castrum. 159. a. Ad Regalem fiscum pertinet Wilcassinus Comitatus. 158. b. 248. a. 324. b. 394. a. Rex Philippus acquirit Wastinensem et Bituricensi Comitatus. 158. a. 273. b. 274. a. 385. a. 394. a. 410. b.
- Flandrenses Arnulpho Comiti fidelitatem abjurant. Robertum è Frisia contra Richildem vocant. 186. b. 384. a. 390. d. 391. a. Robertum Frisium adjuvant in invasione Comitatus Fland. iisdem dolose pugnantibus ac terga vertentibus in prælio apud Castellum commisso, Arnulphus et Richildis fugantur à Rob. Fris. 482. a. Flandritas inter et Normannos recidiva dissentio. 244. a. Flandrensis militia. 479. b.
- Flandriæ regio maritima in partibus trinis divisa, in pure Morinica, in Morino-Flandrica, et in merè Flandrensi. 391. n.
- Flandriæ Comitatus Supremum Franciæ Regum Henrici et Philippi Dominium agnoscit. 110. a. 111. c. 382. a.
- Flandriæ Comitatus occupatur à Roberto Frisone. 480. n.
- Flandriæ Comitatum, mortuo Arnulfo, et Richilde ipsius matre fugatâ, invadit Robertus Frisius. 482. a. n.
- Flandriæ Duces. 35. b.
- Flandriæ Comites. 108. n. 254. n. 296. d.
- Flandriæ Com. Arnoldus seu Arnulphus I Magnus, Arnoldus seu Arnulfus II, Arnulfus III, Balduinus I, Bald. III, Bald. IV Barbatus, Balduinus V Pius et Insulanus, Bald. VI, Montens. Robertus I Frisius, Robertus II, Jerosolymit. Theodoricus.
- Flandriæ Barones. 306. b. 365. c.
- Flandriarum Principes. 390. b.
- Flaviniaacensi Monast. in Burgundia, multa dona à diversis collata. 421. a. n. Abb. Anedeus, Heldricus, Hugo.
- S. Florentii Cœnobium. In insulâ huic Monasterio suppositâ Dani quasi azy- lum et domicilium sibi parant, unde in vicinas regiones inopinatos discursus agunt. 624. e.
- S. Florent. Abb. Adhebertus, Fredericus, Giraldus.
- Florentinum Concilium sub Victore II Papa, adversus Berengarium. 528. c.
- Florentin. Epp. Gerardus, Petrus.
- Florentin. in Ital. Ab. Maurilius.
- S. Florentini Presbyteri ossa, à duobus Clericis è pago Pictaviensi Ambasiacum translata, in Ecclesia B. Mariæ ponuntur. 257. a. b.
- Florentius Com. Ulterioris Frisiæ, in Comitum Hollandiæ susceptus à Baronibus: ejus uxor Gertrudis filia Hermannii Ducis Saxonum, filii eorum, Theodericus, Florentius et Mechtildim, quæ vocatur Berta, uxor Philip. I. Franc. Reg. 63. n.
- Floretus, Poema Johanni de Garlande tributum. 423. n.
- Floriacensis Burgus maxima ex parte incendio consumptus. 488. a. b. Floriac. Monast. libri et Chartæ, metu incendi, in tutiorem locum reconditi. 488. b. c. Floriacum Hugo Com. de Huben et uxor ejus afferunt corpus filii sui Gualterii in pugna occisi, preces pro ejus anima postulantes, et damnum à filio Monasterio illatum cupientes resarcire, calicem auri purissimi in manu defuncti offerunt. 489. b. Floriac. Monachi Sacrificium offerunt pro anima Gualterii filii Hugonis Doin. Castri Huben. 489. c. Floriac. Abb. et Monachi Burgundos prædones à Castellionensibus captos relaxant. 490. c.
- Floriacens. S. Benedicti Abb. Abbo, Guill. Hugo, Rainerius, Theutbaudus.
- Florinens. Abb. Gonzo, Wuenzo.
- Foerole Comes, Gaufridus.
- Folcardus, Gilberga ejus mater et Almoys ejus uxor dant Iterio Abbati Savin. Ecclesiam S. Abundi (*S. Ahon*) martyris, sitam in Dioc. Sant. in loco de Merpuis. 199. c.
- Fontanellense Cœnob. ibi inventum S. Wulfranni corpus, et ad Basilicam S. Vandregisili translatum. 476. a. b. Fontanellenses Monachi S. Wulfranni corpus Rothomagum, occasione pestis, deferunt. 476. c. d. Fontanel. Monasterio ab Imma nobili femina dona concessa. 476. b.
- Fontanell. S. Wandreg. Abb. Ansegisus, Gerardus, Gerbertus, Gradulfus, Isembertus, Robertus.
- Fontaneticus vicus in territorio Autisiodorensi, cruentissimâ inter filios Imperatoris Ludovici Pii pugnam famosus. 622. c.
- Fontanissens. Ab. Gerbertus.
- Fontis-Blaudi Sylva, olim vocata Bieria. 488. n.
- Foragium, quodnam jus? 576. d. n.
- Forens. Com. Artaldus, Girardus, Guillelmus, Hunfredus seu Gerardus.
- Foresii Com. Giraldus.
- Forestis Cella: ibi loco Clericorum, postulante Hugone Milite, statuti Monachi. 130. b.
- Forestense Monast. ex antiquo Cella S. Richarii, à Comitibus Pontivorum subtractum, Abbatia nomen sibi vindicat. 130. a. Abbates, Fulco, Guido, Huebertus.
- De Formiguera Com. Wifredus.
- De Foro Com. Guido.
- Forojuliens. Ep. Gaucelinus.
- Fossatense Monast. ibi obit monastico

- Habitu indutus Burchardus cognomento vetulus, Comes Parisiorum et Corboili, et sepelitur in Capitulo. 505. d.
- Fossatensis Monasterii servorum jus adversus quascumque personas de quibuslibet Negotiis testificandi et bellandi. 484. n.
- Fossatens. S. Petri seu S. Mauri Abb. Gunterus, Landricus, Robertus, Theobaldus.
- Fragded. S. Michaelis Ab. Stephanus. Franci et Belgæ propagiæ à Trojanis, olim repetentes. 437. n. Franci veteres, anni initium unde ducebant. 593. n. Romani Imperii jugo excusso, Francor. gens floret adusque tempora Ludovici Pii Imper. post cruentissimam apud Fontanetum pugnam deficit. 622. d. e.
- Franci Orientales conveniunt ad electionem Regis Germaniæ. 2. b. 616. b.
- Franci è Burgundia per Conradum Imperat. ejecti. 2. a. Eorum exercitus gravi cæde attritus, à Lotbaringis compellitur ad fugam. 347. c. Semper adversantur Normannis. 248. b. Ipsos inter et Normannos seditio maxima. 228. c. Bellum inter eosdem. 247. c. Franci Normanniam ingressi, et Caletensem pagum vastantes, apud Mortuum-mare à Normannis victi. 404. b. c. 411. b. Franci cum Guill. Conquestore Angliam ingressi, instant prælio contra Anglos. 236. c. Franci Regis Henrici funus diu lugent. 237. b. Franci et Belgæ propagiæ à Trojanis olim repetebant. 437. d. n.
- Francia Orientalis pacificata et legibus instructa à Conrado Salico Imp. 619. d.
- Franciæ regnum hereditarium: Primogenitus, defuncto patre, jure apud Francos constituto, regnum obtinet. 247. d.
- Franciæ Regum Coronatio et consecratio. 32. 33. Non pendet à nutu vel consensu Papæ. *ibid.*
- Franciæ Regiæ solemniter benedicuntur, regalique consecratione insignantur. 481. b.
- Franciæ regna tria: Francia Occidua seu Neustria, Burgundia et Aquitania, usque ad Philippi I Principatum. 421. n. Franciæ regnum, Philipporum regnum cognominatum. 410. n. Franciæ Reges Supremum in Cataloniam dominatum habent. 289. n. Francia per Berengarium Turon. turbata. 295. a. Franciæ miser status sub Henrico Rege. 455. b. c. Franciæ Præsules et Comites Normannicam curiam frequentant. 91. b. Franciæ Regum Consecratio, et consecrationis ordo à Ludovico VII Imperati. 371. n. Francorum Ecclesiæ status ante Normannorum incursiones. 622. d. Franc. Ecclesia penè lapsa, judicio Papæ Nicolai II. 492. d.
- Franciæ Reges. 83. a. Principes. 152. a. Pares. 305. n. Barones. 306. b. 324. a. 343. b. 380. b. c. Nobiles. 164. b.
- Franciæ Orientalis Duces, Chuno, Herimannus, Otho.
- Franciæ Consuetudines. 329. n.
- Francigena Miles, singulare certamen à Normannis expetens, multos prostermit. 140. c.
- Fredericus seu Frider. fil. Gothilonis Ducis et frater Ducis Godefridi, Archidiaconus S. Lamberti Leod. Romam à Leone Papa ductus: post Legationem Constantin. Monachus, deinde Cassin. Abb. postea Septimus Papæ Levita, Papa electus sub nomine Stephani IX. 25. e. 165. a.
- Fredericus Abb. S. Flor. Salm. Glonnæ Cœnobia sui primordium tendens à Galone Præposito expellitur. 278. b. Ipsi committitur Abbatia S. Juliani Turon. 280. a.
- Fredericus I Lothar. Dux, conjux Beatricis Hugonis Capeti sororis. 370. n. Castrum cognom. Barrum in prædio Tull. Eccl. construit. 143. n.
- Fredericus seu Fridericus II Lothar. Dux, filius Theodorici, natus è sanguine Regum. 369. n. Contra Conradum Regem conspirat. 618. a. Mors ejus et Epitaph. 370. n. Obiit sine maribus. 215. n.
- Fridericus Dux Gozelino Ignavo post quatuor annos succedens, Antverpiæ, Trudonopoli, adeoque in Lothar. inferiori dominatur. 425. n.
- Frisia: ibi moritur Bier Costæ-ferræ Dux seu Rex Danorum. 626. a. Frisia pacificata, et legibus ordinata per Conrad. Sal. Imp. 619. d.
- Frisiæ Com. seu Frison. Duces, Florentius I, Florentius II, Deoder. sen Theodericus.
- Frisingens. Epp. Albertus seu Agilbertus, Otto.
- Froelandus, Frollandus, Frollantus Silvanectensis Episc. Simonæ conscius habitus ob consecrationem Bellov. Episcopi, à Nicolao II Papa Roman ad purgandum crimen evocatur. 493. c. n. Scribit ad Berengarium se illi Regis gratiam acquisivisse. 528. e. Adest detectioni corp. SS. Dion. et Socior. 473. c.
- Frotmundus, Episc. Treass. assistit translationi corp. S. Gerardi Tull. Ep. 474. d.
- Frumoldus, Conciliarius Balduini Bello-barbi Comit. Flandr. cum B. Poppone Abb. Stabul. amicitia conjunctissimus, filiam suam ei matrimonio tradere cupit; cui connubio primùm consentit Poppo, sed postea renuit. 461. b.
- Fugientium singularis mos: hastâ super humerum rejectâ ferrum hastæ opponunt insequenti. 489. a.
- Fulbertus urbis Carnotenæ decus, mellifluus in facundia. 458. b. Carnotensis Ep. Hilidiarum seu Hildegarium Pictavos mittit ad administrandam Thesaurariam S. Hilarii, et ad Litteras docendas. 495. n. Scribit ad eundem de honorum Ecclesiast. administratione, et de vasorum altaris usu. 495. n. Fulberti laudes. 438. b-c. 439. a.
- Fulbertus de Beina, tempore Richardi II Ducis Norman. castrum Aquilæ construit. 225. e.
- Fulco Ambian. Ep. non animarum saluti, sed venatui studet. 134. a. Excommunicatur à Concil. Rem. quòd, licet invitatus ad Conc. profectus esset ad expeditionem Regis Henrici. 523. b.
- Fulco, Abbas Corbeia, Richardi successor, queritur apud Regem de damnis à Roberto Frisone Comite Flandriæ, Corbiensi Ecclesiæ illatis. 480. d. n.
- Fulco Præpositus Uticensis, postea Divensis Abbas, à Guill. Notho Rege Anglorum ad Bertam Comitissam pro privatis causis in Brigiam mittitur. 247. a.
- Fulco fil. Angelranni Pontiv. Comit. Abbat. Centul. Angelranno Senescente, regimen Abbatie usurpare tentat. 129. c. Illud obtinet à Rege. 129. d. Abbat. officio donatus, Monasterio Forestensi præficitur. 130. a.
- Fulco III, Nerra seu Niger, Com. Andeg. fil. Gaufr. Grisagon. pater Gaufridi Mart. Elisabeth secundam uxorem suam causâ adulterii concremat; tertiam ducit Hildegardam. 276. c. Landonensem Viceconsulatum possidens, sæpè per Magdunum transit. Leonio de Magduno dat in feodo custodiam domus Comit. apud Ambasiam. 273. d. Fugit in prælio Pontilev. quo victus fuit Odo Campan. à Com. Cenom. Herberto Evigil-Canem. 265. n. 631. e. Subscribit chartæ fundat. Eccl. S. Leonardi Bellism. 632. a. Herbertum Cenom. Com. Santonas, sponsione urbis illectum, carcere et tormentis cogit ad pactiones. 85. c. 180. c. 633. b. c. d. Jerusalem iter arripit; Constantinopolim veniens, Robertum Ducem Norm. reperit. 265. a. 646. b. Per terram Saracenorum, sub conductu Jerusalem ducitur; portam urbis, nisi dato pretio, intrare non potest. 265. b. c. Anno cum dimidio Jerosolymis moratur. 265. n. Regressus, ultra Angerim fluv. Lochis Abbatiam S. Sepulchri de Bello loco fundat. 265. n. Salmuriense castrum capit. 265. n. 278. c. Versus Toarcenses castellum iustituit Falconem nuncupatum. 278. c. Placitum agit cum Guill. Aquit. Com. 534. c. n. Habet litem cum Hugone de Lizintaco, occasione cujusdam castri. 537. a. b. c. Autor est primi Oratorii S. Nicolai Andegav. 619. c. Sanctus et integer, Gaufrido filio principatum vivens cedit. 180. c. Jam senex Jerosol. adit. 350. b. n. Ibi à duobus servis ad Sepulchrum Domini nudus, seipso jubente, tractus, flagellis terga cæsus, et vectem ligneum collo intortum gestiens. 180. d. Domum regressus, post aliquot annos obit. 180. e. Ab Jeros. tertio rediens, obit Metis: ejus intestina ibi condita; corpus autem ad castrum Locacense translatum, et in Monast. à se constructo sepultum. 258. n. Ejus filii. 350. b. n. 646. b.
- Fulco IV, Richirus seu Rechin Com. Andegav. uxorem ducit filiam Lancaelini de Balgencio. 632. e. Cum Cenom. Com. foederatur. 647. c. Ejus auxilio Helias de fixa seu de Flecha Cenomanum recuperat. 647. d. Orta inter eum et fratrem Gaufr. Barb. de successione Goffridi dissentio per annos 8 protenditur. 138. b. 258. d. Fulco Wastinensium Com. fratrem suum in campo devincit, et usque ad finem vitæ in carcere tenet. 158. a. Fratrem Ducatu spoliatum perpetuâ custodiâ coercet. 181. a. Fratri suo fraudulenter capto Principatum arripit; ipsumque in castro Chinonis per 30 annos carceri mancipat. 231. a. 244. d. Utrumque Comitatum suscipit. 273. e. 274. a. 348. n. 358. a. 647. d. Fratre suo devicto. 394. a. Accipit civitates Andegav. Turon. Lochas, et Loudunum quæ sunt capita honoris Andegav. Consulium. 138. c. n. Wastinensem Comit. Regi remittit. 158. a. Comit. Andeg. et Turon. à Rege Franc. suscipit. 274. a. Stephano Blesensi Comiti homagium facit. 273. b. Cum Stephano concordatus, cum eo Regem adiens, Philippo Landonense castrum concedit

cedit, atque cum ipso foederatur. 273. b. 274. a. 348. n. 647. d. Rediens à Francia, foedum Ambasiū Arnulfo de Magduo aufert. 273. b-c. 274. a. Regis jussu Rodulfum Turon. Archiep. à sede sua deturbat. 348. n. Ejus jussu Concilium adversus Berengarium ab Archiep. Bisuntin. celebratur in Capella S. Salvatoris apud Andeg. 529. e. Uxor illius, marito relicto, Regi Franc. nubuit Philippo. 181. a. Filii ejus, Gaufridus et Fulco. 181. b.

Fulco V, Com. Andeg. fil. Fulconis Rechin et Bertradæ, Rex Jerosol. 275. d.

Fulco, filius Gaufridi Com. Engolism. patri succedit. Pictavenses de terra sua repellit. Castrum Mauritanie in pago Santonensi, à Duce Aquitanie obsessum, liberat. Obit. 264. b. n.

Fulco, filius Hugonis I. Comit. Cenom. obit juvenis. 631. c.

Fulco pater Congregationis Miciaensis, venerando capitis canitie dealbatus. 135. n.

Fulco, transmontanus Clericus et Domini Papæ convictor, à Gregorio VII Berengario Comes adjungitur, cum Berengarius, absolutâ ultimâ Synodo Romanâ, in Galliam revertitur. 530. d.

Fulcoius de Torinneio, unus ex Optimatibus Ambasiæ, et Dominus Domnis, quæ Mota-Fulcoii dicitur. 273. d.

Fulcoius, Poeta Meldensis, versibus composuit Epitaphium Magistri Herimanni. 502. n. a.

Fulcuinus, Abbatî Stabulensi Popponi, ad regendas puerorum scholas directus. Promotus ad regimen Abbatie S. Vincentii Metensis. 201. d.

Fulda, ubi fit Monachus Marianus Chronogr. 638. a. Fuldens. Ab. Sigefridus.

Fundatorum aut restauratorum jura in Ecclesiis à se constructas et dotatas. 15. c. 46. b. 109. d. 276. d. 155. b-d. 556. a. 567. b-c. 643. c. Eorum partes in eligendis Abbatibus et Abbatissis. 119. e. 120. a-e. 129. a. 136. d. 147. c. 201. c. 224. b. 271. a-b. 278. c. 280. e. 281. a. 344. c. 395. c. 417. d. Fundator Monasterii Abbas electus et præfectus. 223. d.

G

GALCHELINUS Dominus de Ferrariis, et Hugo de Monteforti tam acriter unus adversus alterum pugnant, ut ambo simul perimantur, majore suorum parte interfectâ. 245. c. 328. e. 401. b.

S. Galerici seu Walarici corpus pro secundo flatu extrâ Basilicam defertur cum Guillelmo Nothus ad expeditionem Angliæ sese accingit. 236. a.

Galfridus Dominus Samurensis in totâ Burgundiâ emicat. 298. b.

S. Galli Abbates, Nortpertus, Thietpaldus.

Galli ad bellum transmarinum in Angliam convolant. 235. b.

Gallia pro termino Rhenum habet. 616. b. Gallia Belgica à Belvaci nobilissimâ quondam urbe Gallie dicta. Hæc Provincia dividitur in Ponticam et Normanniam. 207. n.

Gallie per annos ferè XXX à Danis seu Normannis vastantur. 625. c. E Gallis multæ Militum Copie in Hispanias de bellandorum Sarracenorum causâ proficiscuntur; sed regione à Sarracenis vastatâ, annonæ inopiâ nihil operati revertuntur. 638. c.

Tome XI.

Gallica Lingua determinatur à Teutonâ per Bolanum-rivum, seu Fossam novem Leucarum à Balduino Flandriæ Comite factam. 365. n. Gallicum idioma seu Normannicum apud Anglos per Guillelmum Conquestorem inducitur. 283. n.

Gallicana Manus seu Scriptura Saxonice præfertur apud Anglos, ut potè magis legibilis et aspectui perdelectabilis. 157. a.

Galliciensis S. Jacobi Archiepiscopus excommunicatur à Concilio Remensi, quia contrâ fas sibi vindicaverat culmen Apostolici nominis. 523. b.

Gallo seu Gualo, precibus Regis Lotharii et Hugonis Franc. Ducis, Abb. S. Germ. Paris. constituitur. Ecclesiæ suæ restituit pratum sub ipso Monast. situm, à Ducibus et Abbatibus alienatum. 275. c.

Galterius filius Drogonis, Comes Medantinus adest detectioni Corporum SS. Dionys. et Socior. 474. a. Cenomanensem Comitatum invadit post mortem Heriberti qui sibi successorem et hæredem designaverat Guillelmum Normanniæ Ducem. Guillelmo Castella fere totius Comitatus armis occupante, consentit Galterius Cenomanniæ Civitatis deditio, ne invasa protegens, hæreditaria amitteret: clades enim à Normannis illata vicinîti Medanti et Calvimontis metum ei faciebat de majori. 86. a. b. n. Comitatum Cenoman. saltem ex parte possedit. 231. d. 634. c. In uxorem duxit Biotam filiam Heriberti *Evigil-Can.* Comit. Cenom. 632. c-d. Uterque veneno perit. 232. a.

Galterius-Giffardus I, filius Osberni de Bolebec et unius ex sororibus Gunnoris Comitissæ, duxit unam filiarum Girardi-Flatelli, ex quâ genuit Galterium-Gisfardum II et plures filias, quarum una nomine Robais nupsit Richardo filio Comitissæ Gisleberti, qui Gislebertus filius fuerat Godefridi Comitissæ Aucens. naturalis filii Richardi I Duc. Norm. 58. a.

Galterius - Giffardus Ebroicas petit Guillelmo Duci nuntiaturus victoriam de Francis à Normannis apud Mortuum-mare reportatam. 341. b.

Galterus seu Gualterius cognomento *Saveyr*, Episc. Meld. Ecclesiam Meldensem de novo reparat. 442. b. n. Unus ex Legatis ab Heurico Franc. Rege missis ad petendam in matrimonium Annam Rusciæ Regis filiam. 481. n. Adest detectioni Corpor. SS. Dionys. et Socior. 473. e. Obit. 442. n. Ejus Epitaphium. 442. a. b.

Gandavenses Castellani à Lamberto quodam per Comites Flandriæ constituto originem ducunt, et verisimiliter ex stirpe Gand. Comitum procreati sunt. 381. n.

Gandavenses S. Petri apud Blandinium Abbates, Richardus, Wichardus.

Gandavensis S. Bavonis Abbas, Fulbertus.

Gandavenses Comites, Arnulfus, Theodericus seu Theodericus.

Gandav. Novi castrî Comes, Wigmannus

Gandavenses Castellani, Winemarum pater et filius.

Gatelerina, Soror Gisulphi natu minor, matrimonio conjugitur Jordani Capuæ Principi. 452. b.

Gaufredus Lugdun. Archiepisc. succedit Halinardo. 355. c. n.

Gaufredus Autissiodor. Episc. Philippo Franc. Regi auxiliatur in bello contrâ

Hugonem de Putcolo et alios Rebelles. 487. a. Annonam ab incolis Everæ in Ecclesiâ absconditam violenter extrahi scurriliter jubet. b. In obsidione Castrî Puteoli capitur. Multâ pecuniâ redemptus petit Floriacum, ad cujus ditionem pertinebat Evera, et stultitiæ seu scurrilitatis suæ pœnas merito luisse fatetur. 487. d.

Gaufredus, Abbas Columbensis, adest detectioni Corporum SS. Dionys. et Soc. 474. a.

Gaufredus, Gosfridus, Abbas Vezeliac. usum Dalmaticæ et Sandaliorum obtinet à Leone Papâ IX. 384. n.

Gaufredus - Guido - Guillelmus, Dux Aquitan. Comes Pict. et Vascon. Vide *Guido-Gaufredus* vel *Guillelmus VIII.*

Gaufredus, Gosfridus, Gosfridus, cognomento Martellus, Comes Andegav. filius Fulconis Nerræ. Unde Martelli cognomen acceperit. 138. a. 276. e. 352. b. Vivente Patre Agnetem Willelmi Ducis Aquitanie viduam ducis et Comes Pictav. efficitur. 78. d. 178. c. 217. b. 271. n. 285. d. 347. b. contrâ Patrem arma sumit. 137. c. d. 180. c. per aliquot Milliarum Sella dorso evehens, primum se cum sarcinâ ante pedes patris exponit. *ibid.* Vindocinensem Comitatum obtinet: pro eo Clientelæ fidem exhibet Henrico Fr. Regi. 271. n. In Prælio contrâ Cenomanenses Herbertum-Baconem eorum Comitem capit. 137. c. d. Gervasium Episcopum Cenomanensem qui ei in tutelam Episcopatum suum commendaverat, dolose accessit in carcerem detrudit, et eum in Vinculis per septennium tenet. 136. a. 634. a. d. e. A Concilio Remensi sub Leone Papâ IX, jubetur Gervasium relaxare, ni faceret, in proximâ futurâ Moguntinâ Synodo excommunicandus. 523. c. 635. a. dissensione paternâ occupatus, cum Gervasio pacem licet invitatus inivit, eamque confirmat tractatu publico. 635. b. d. e. Gervasium de carcere exire permittit. 136. c. Post mortem patris sui Fulconis Consulatum adipiscitur. 265. c. Andegavenses cum contrâ Theobaldum Blesens. Comit. et Guillelmum Pictav. Comit. maximè incitant. 265. d. Bellum gerit contrâ Guillelmum Comitem Pictavens. et Aquitan. Ducem; apud Montem Consularem (*Moncontour*) Guillelmum prælio victum, et ferreis vinculis innodatum ad ignobiles pacis condiciones adducit, ut nempe Burdegala et confinibus urbibus cederet, de cæteris annuum vectigal pensaret. 78. d. 137. c. d. 138. a. 178. e. 294. c. 336. a. 347. d. 349. n. Consilio et auxilio Lisoii, Pictavenses cum suo Duce vincit. 268. e. Foederatur cum Radulfo Vicecom. Thoarci contrâ Guillelmum Aquitan. Ducem, et cum eo ad Urbem Santonicam suscipiendam tendit. 269. a. n. Duce victo et capto, Santonas ad deditioem compellit. 270. b. Santonico Comitatu recepto pro redemptione Ducis Aquitanie pacem ei concedit. 270. b. 347. d. Cum Herberto *Evigil. Can.* Comite Cenoman. Odonem Campaniens. fugat in Prælio Pontilev. 631. d. Bellum habet cum Theobaldo Comite Blesensi filio Comitissæ Odonis. Accipit à Rege Henrico Turonicam Urbem quam obsidione cingit. 79. a. 137. d. 178. c. 265. e. 365. a. 399. c. Ambasiaco milites cum Lisoio ponit qui Turonum Blesimque vastent et arceant Blesenses à suo exercitu. 265.

Ppppp

- d. e. Relictâ Obsidione Turonum ad Laudiacum montem Blesensibus obviam venit : contrâ Theobaldum decertat et in prælio Militis officio defungitur. Victum Theobaldum capit et in ergastulo recludit. 79. a. 137. d. 178. c. 266. h. d. 294. c. 349. n. 399. c. Pro redemptione Theobaldi Turones cum pluribus aliis Castellis recipit. 79. a. 178. c. 294. c. 517. n. 365. a. Pro suscepto Turon. Comitatu Theobaldo Homagium facit. 267. d. n. Tempore Hugonis Comit. Cenoman. urbem Cenomanicam sæpè cremat et Pagum devastat. 85. c. 138. a. 633. b. Post obitum Hugonis Comit. Cenom. eundem Comitatum per decennium obtinet. 85. c. 634. b. Auxiliator et tutor adest Herberto Comiti Cenoman. contrâ Guill. Norm. Ducem. 270. c. Multa damna infert terrâ Ducis Normann. 347. b. Alencium Castellum capit. 79. a. c. Copias educit ad subveniendum Damfrontinis quorum urbem obsidebat Guillelmus. Urgente Guillelmo subitaneo terrore cum toto agmine in fugâ salutem quærit. 79. d. 179. a. 337. a. Damfrontinum Normanniæ Duci redditum falso rumore existimans, Andegavensem patriam repetit. Eum adoritur Neel, plures captivos ex ejus exercitu adducens. 337. c. d. Insidias Guillelmo Duci parat in saltu quodam ubi pugna fit acerrima : Guillelmus tanto inpetu Gaufridum ferit ut ejus Galcâ scissâ, et aure casâ ipsum equo dejiciat. Gaufridus celeriter in equum insilit et velocissimè fugit. 337. d. e. 338. a. Post pacem inter Henricum Regem Norm. et Guillelm. Norm. Ducem initam, Gaufridus, in auxilium adjunctis Guillelmo Pictavorum Duce et Eudone Britannorum Comite, Ambreas contendit, sed recedere cogitur. 84. c. d. 344. d. e. 342. a. Cum ingentibus copiis Conano conjungitur contrâ Guill. Norm. Duc. 89. a. Indicatur ambos postero die præliatum affuturos. Certamen ne quicquam fuit expectatum, adversario magis in ulteriora prosequente. 89. b. Pace solutâ inter Henricum Fr. Reg. et Ducem Norm. Guillelmum. Martellus vires adducit. Citis itineribus per Oximensem Comitatum ad Fluv. Divam perveniunt. Pars exercitûs jam flumen cum Rege transierat, et ecce Guillelmus in residuos insilit. Rex et Comes infecto Negotio ex Normanniâ recedunt. 85. a. Gaufridus bella gessit cum Normannis, Cenomanensibus, Bituricensibus, Pictavis, Toarcensibus, Britannis, Bellimensibus, Turonensibus. Vexavit idem Franciam universam, Regi rebellans. 79. a. 138. a. 336. a. Cum uxore Agnete in Apuliam progreditur, ut comitentur Imperatorem Henricum III qui Agnetem prædictæ Agnetis filiam conjugio sibi copulaverat. 649. e. Agnete uxore suâ sterili repudiâtâ aliam superducit Greciam Viduam Berlœi II de Monasteriolo. 347. b. 429. n. Ecclesiam et Abbatiam SS. Trinitat. Vindoc. construit et Romanæ Eccl. devovet. Ineam inducit Monachos Majoris-Monasterii. 347. e. 399. c. 505. d. 506. b. c. Uxor ejus apud Vindocinum Eccles. S. Georgii fabricat. 347. e. Io suburbio Andegavensi perficit Eccles. S. Nicolai quam pater ejus Fulco inceperat. 271. b. 647. c. Ibi Monachos et Abbat. constituit. 271. b. Cum Agnete uxore suâ factas Cœnobio S. Nicolai à genitore suo donationes confirmat. 593. n. Vulgrinum Abbatem Monast. SS. Sergii et Bacchi Andegav. quod erat penè destructum, constituit. 136. d. B. Laudi Ecclesiæ Bona ampliât, ibique Canonicos ponit. 271. b. Comitatus et terras nepotibus suis ex sorore distribuit, Andegaviam et Turoniam Goffrido Barbato et Fulconi Richin dimittit. 181. a. 244. c. 258. a. b. 358. a. Andegaviam et Santonas Fulconi Richino, Turoniam cum Landonensi Castro Goffrido Barbato donat. 270. c. Morbo repentino defungitur. 270. d. 357. e. Sepelitur in Abbatia S. Nicolai Andegav. 271. b. Gaufridus, Goffridus, Goisfredus, cognomento Junior et Barbatus, Turon. Comes, Martelli ex sorore nepos, frater Fulconis Richini, filius Alberici Comitis Wastinensium; simplex et tractabilis moribus jure primogeniti Principatum obtinet. 244. c. Roberto filio Guillelmi Ducis Normann. cum sorore Herberti Comitatum Cenoman. concedit, Hominium debitamque fidelitatem ab eo in præsentia patris ejus Guillelmi apud Alencionem recipit. *Ibid.* Cum Cenomanens. fœderatur. 271. c. Locum Majoris-Monast. suo dominatui vult subjugare et cogere Abbatem ut de manu suâ baculum pastorem suscipiat. Sævitiâ et persecutiones exercet in possessiones et personas Monachorum. 271. c. 272. b. Per prodicionem capitur à fratre suo Fulcone Richino et plusquam XXX annis in carcere Chinonis Castri clausus retinetur. 244. d. Gaufridus, Gaufridus filius Fulconis Richini Comit. Andegav. cognomen Martelli hæreditarium sortitur. Egregiæ probitatis decus, suorum insidiis necatur. Successorem habet fratrem suum Fulconem. 181. b. Gaufridus, Jofredus, filius Guillelmi Comitis Engolism. et Petronilla uxor ejus, propriis denariis ædificant Priorem S. Pauli de Botavillâ Xanton. Diœces. quem dant in manu Iterii Abbatis Saviniac. Hæc donatio fit consilio Willelmi Comit. Engolism. ejusque uxoris Gerbergæ, Alduini fratris sui, et Isli Santon. Episc. 199. d. n. 548. n. Auduino fratri suo succedit in Consulatu Engolism. 263. e. Gaufridus, Goffridus, Goisfredus de Meduanâ sen Meduanensis, de vinculis Talavacii elapsus, Geroiano Willelmo Baroni, pro magnâ ipsius fide, Castrum S. Serenici super sartam erigit. 226. a. Versutus homo, adversarius Guillelmi Norm. Ducis. 86. c. Castrum Meduanum ei eripitur per Guillelmum. 86. c. d. 87. a. b. Uxorem duxit sororem Herberti Comit. Cenoman. 342. b. Unus e Proceribus Cenomanicæ Regionis quorum favore Galterius Pontes. Comes Cenomanicum Comitatum saltem ex parte suscepit. 634. c. Cum Huberto de S. Susannâ in fidelitate Galterii urbem Cenoman. acriter tenet. 231. d. Gaufredi Martelli auxilio Cenoman. civitatem ingreditur, quam deserit accedente cum militibus Guillelmo Norm. Duce. 342. b. c. Gaufridus Dominus Castri Sinemari, capitis infirmitate et memoriæ defectu laborans, S. Benedicti suffragiis apud Patriciacum sanatur. 490. c. d. Gaufridus seu Goisfredus Malaterra Monach. hortatu Rogerii Com. Sicilia, Librum edit de actibus Normannorum, in Apulia, Calabria et Sicilia. 230. e. 231. a. n. Gaufridus-Martini vir alti fastûs, Presbyter Andegavensis, Berengarium impetit. 529. e. S. Gaugerici Ecclesia : inde transfertur corpus S. Gudulæ per Comitem Lambertum Baldricum ad Ecclesiam S. Michaëlis in monte Bruxellæ, quæ postea Sanctæ Gudulæ nomen sortita est. 463. b. Gansmarus Ronfator dat Eccles. de Jumicellis sitam in agro Vendonensi Abb. Saviniac. 200. a. S. Gausterius Abb. Stirpensis, in territorio Lemovic. floret : ipsi Victor Papa auctoritatem judicandi de criminibus confert. 294. d. Gausterius filius Hugonis Domini Castri Huben, Castellionenses ad Ligerim prædari cupit : obvius fugat, sed dum victos incautiùs insequitur, in hastam Roberti Domini S. Briccii fugientis ruit et semetipsum imprudens jugulat. 488. c. d. c. 489. a. Ejus Parentes Floriacum petunt, secum Gausterii mortui corpus adducentes, animam ejus Abbatis et Monachorum precibus commendant, Calicem auri purissimi libram habentem in dextrâ filii sui offerunt ad resarciendum damnum ab eo illatum. 489. b. c. Floriacenses Monachi sacrificium generaliter pro eo offerunt. 489. c. Gauzbertus Viccomes de Castro novo, interest Concilio Tulugiensi, in quo Pax et Treuga Dei statuuntur. 510. b. Gauzfredus, Gauzfridus, Comes Ruffionensium, interest Concilio Tulugiensi, in quo Leges Pacis et Treugæ Dei statutæ sunt. 510. b. Gebuinus Laudunensis Episcopus, unus ex illis, qui Regem Henricum à Concilio Remis per Leonem Papam convocando deterrebant. 465. b. n. Gedelforte in Angliâ, Locus celebris crudeli interfectione Normannorum quos Alwredus in Angliam regnaturus adduxerat. 637. e. Geizlicens. Synodus. 418. c. Gelduinus Senon. Archiep. post Leothericum per simoniam electus, in Ecclesia Senon. intrare non potest. 346. e. Post Leothericum, non electione, sed muneribus sublimatus. Senonensi Ecclesiæ præest : favente Rege, apud Parisios Episcopalem consecrationem adeptus, Senonis redit; sed urbem intrare non potest, obsistentibus Odone Comite, et Dainberto Vicecomite. Tandem in sua sede receptus, Cœnobium S. Petri dissipat. 308. a. b. c. Gelduinus et Mainardus à Papa Leone convocati et in Concilio dijudicati, uterque curam pastorem amittit. Postea totius Concilii consensu, Mainardus restituitur; Gelduinus omnino honore privatur. 197. a. Gelduinus Româ reversus, Rodulfum Comitem adit, cui dat sua castella. 197. a. Præsident Concilio Senon. coram Henrico Franc. Rege habito. 517. c. Excommunicatur à Concilio Remensi, quod licet invitatus, profectus erat in expeditionem Regis Henrici. 523. b. In Concilio Remensi depositus, Radulfum Comitem adit : dat ipsi castella, ut se ad sedem recuperandam adjuvet : nihil proficiens, vagus remanet et profugus. 308. d. e. Gelduinus, Gelduinus, Comes Britolli castri, pater Hugonis Lingonensis Episc. et Waleranni Abb. S. Vitoni Virdun. Brituliense S. Mariæ Mo-

- nast. restituit; Richardo Abbati Vir-
dunensi committit: acceptum ab Aves-
gaudo Cenoman. Antistite corpus S.
Constantiani Monachi deponit in
eodem Monasterio. Cum duobus fi-
liis fit Monachus in Monast. S. Vitoni.
251. a. n. 459. b. n.
- Gelduinus Salmuriensis, et filius ejus
Gofridus Calvimontis, Salmurium
concedunt Comiti Andeg. Gofr.
Mart. qui ipsis reddidit omnia quae ha-
buerant citra Vigennæ fluv. Gofri-
dus Calvimontis homagium pro red-
ditis Martello facit. 267. d. Geldui-
nus Salmuri Dominus nomen suum
dat Campanæ. 278. b. n.
- Genblacenses Abbates, Missac. co-
gnom. Mascelinus, Olbertus.
- Gemmeticeses Abbates, B. Philiber-
tus, Robertus, Theodericus, Wil-
helmus seu Guillelmus.
- Gemmeticus, Normanniæ Vicus. Gem-
metici Vocabuli Etymologia. 624. b.
Apud Gemmeticum Dani seu Nor-
manni Sequanica Ora ingressi, Classicâ
statione obsidionem componunt.
Ibid. Deinde Monasterium et locum
ignibus tradunt. 624. c. Gemmeti-
cense S. Mariæ et S. Petri Monas-
terium à B. Philiberto, Reginae Ba-
tildis ope sub Clodovæo II con-
structum. ibi olim DCCCC Mona-
chi. 624. b. Danis seu Normannis
adventibus, aufugiunt Monachi et
loci incolæ. Dani Monasterium in-
cendunt quod non restituitur nisi
post XXX annos. 624. c.
- Genabensis Urbs: tota regio ab hæc
urbe ad Lutetiam, pars erat Neus-
triæ. 624. d.
- S. Genesii Abbas, Pontius.
- S. Genesii in Comitatu Substant. Abba-
tissæ, Alimburgis, Juditha.
- Geneva. In Eccles. S. Victoris Genev.
instituta disciplina Monastica ab Hu-
gone Episcopo Genev. confirmatur.
Hugo locum Abbati Cluniac. regen-
dum committit. 544. n. Genevenses
Episcopi, Fredericus, Hugo.
- Gentiacum, Aquitaniæ Castrum, Ai-
merico redditur à Guillelmo Aquit.
Com. contrâ fidem ab eo Hugoni
de Lizinaco datam se nullo modo
conventionem facturum nisi de Hu-
gonis consensu. 537. c.
- Georgius Colonicens. Archiep. interest
translationi Corporis S. Gerardi Tull.
Ep. 474. c.
- Geraldus Arte-mala, Episc. Engolism.
tyrannidem Dapiferorum suorum fu-
giens, ad Regem Franciæ quasi exul
divertit. In extremis vitæ laborans,
vivos ac mortuos Episcopatus absol-
vit, præter Dapiferos suos, quos ex-
communicat, et eorum progeniem
maledicit. Obiit, sepelitur in Eccle-
sia S. Dionysii. 263. d.
- Geraldus Lemovicensis Episcop. ab eo
querit consilium Hugo de Lizinaco,
ab. Aquitan. Comite Guillelmo de-
lusus, abeuntque ambo contrâ Ber-
nardum, et in Marchâ quoddam cas-
trum ædificant. 536. b.
- S. Gerardus Episc. Tullens. Creditur
frater Azelini Comit. Tull. 474. n.
Frederico Duce, prædium Tullensis
Ecclesiæ ad construendum Castrum
Bar, invadente, Ottonem Majorem
adit, à quo Dux satisfacere jussus,
duas Abbatis, Medianum-Monast.
et Galitæam, cum aliquot villis pa-
trimonii sui contradidit Episcopo.
143 n. Præcepto Ottonis Magni Imp.
Abbatias possidet Medii-Monast. de
Offonis-villa, Pauliniacensem et
Dervensem. 369. n. Abbatiam S.
Deodati et alia bona ab Ottone
- Mag. Imp. acquirit; VII mansos
cum dimidia Ecclesia ab Odelrico
Comite; et à Warnero Com. cas-
trum de Murowalt: contra Lingon.
Præsul. Achardum, rationem movet
pro Varenis. 369. n. Successorem
habet Stephanum nobili Parisien-
sium stirpe de Lincrivillâ editum.
152. b. Ejus corpus solenniter è tu-
mulo educitur et transfertur per
Leonem Papam IX, qui Aram ejus
nomine consecrat. 474. d. n. Sanc-
torum Numero adseribitur acclama-
tione in Synodo Rom. sub eod. Papâ
474. n.
- Gerardus filius Arnulfi Florinensis et
Ermentrudis, Remis in Gerberti scho-
lâ eruditus, tum Henrici II Imper.
Capellanus; ab eodem Henrico no-
minatur Episcopus Cameracensis.
463. c. n. Dedicationem Ecclesiæ
S. Michaëlis in monte Bruxellæ ce-
lebrat et eodem die translationi cor-
poris Sanctæ Gudulæ in supra dic-
tam Ecclesiam interest. 463. a. b.
Episcopis pacem et quietem inter
bella privata gerentes, sub jurisjuran-
di fide et anathematis pœna, decer-
nentibus adversatur, tum propter
periculum perjurii, tum quod hanc
rem Civili potestate non Ecclesiast-
icæ subjacere censeret. Tamen postea
licet invitatus consensus. Verùm prio-
rem ejus sententiam effectus com-
probavit. 122. c. 350. a. 508. e.
509. a. Gerard. Camerae, multis
convictum vitiis, à civitate expellit.
Aldonem de Vido, qui Ecclesiam S.
Gaurici in advocationem tenebat.
123. d. II Nonas Januarii consecra-
tur à Gerardo Episc. Cam. Ecclesia
in honore S. Mariæ, apportato cor-
pore S. Vedasti à Monach. ejusdem
loci. 123. d-e. Vitæ probitate in-
signis apud Cameracum. 458. b.
- Gerardus, Geraldus, Episcopus Sista-
ricensis eligitur in Concilio Avenion.
consecratur in Episcopum à Nicolao
Papâ II, qui eum Clero et populo
Sistaricensi litteris commendat et
pluribus ad disciplinam Ecclesiast.
pertinentibus imbuat. Indignè ha-
bitus à Sistaricensibus, Forcalquerium
venit, ubi honorificè excipitur. 494.
d. e. n.
- Gerardus, Girardus, Giraudus Legatus,
Concilium Turonis celebrat adver-
sus Berengarii errores. 524. c. 527.
b.
- Gerardus Abbas Fontanell. Monast.
transfert corpus S. Wulframni è Scri-
niolo ligneo in aliud argenteum, ab
imma nobili feminâ donatum. 476.
b.
- Gerardus Girardus, primus Prior et
Fundator loci de Caritate super
Ligerim. 319. e. n. Ibi sepultus. 283.
c.
- Gerardus filius Gerardi de Alsatia Mo-
sellan. Ducis, primus Comes Wau-
dani montis. 362. d. n.
- Gerardus Dux fil. Alberti. Com. Met.
multa confert Ecclesiis. 351. c.
- Gerbado, Gerbaldo, seu Gerbodo,
Comitem Flandriæ Arnulphum oc-
cidit. 111. n. Manus, quibus Domi-
num suum interfecerat, Papæ Gre-
gorio VII detruandas offert; inco-
lumis remanet. 151. d-e. Postea exi-
mius Monachus Cluniacensis, sub
Hugone Abbate elaruit. 152. a.
- Gerberga filia Caroli Ducis Lothar. et
soror Ottonis Lothar. Ducis, solum-
modo retinet Comitatum Lovanien-
sem et Bruxellensem cum Lamberto
Comite marito suo. 201. n.
- Gerbertus qui et Silvester II Papa,
non est auctor epitaphii Frederici II
Lothar. Ducis. 370.
- Gerberti Remensis Schola. 463. c. n.
- Gerisclus, aliter Jeroslaus Rusciæ Rex,
filiam suam Annam, cum multis do-
nis in Franciam mittit, ab Henrico
Rege uxorem ducendam. 481. n.
- S. Germani à Pratis Paris. Decani
sub Abbatibus Laicis, Abbo, Abbo
alter, Albericus, Armarus, Galte-
rius, Gormarus, Gozbertus, Heiri-
cus, Hubertus. 275. a-c.
- S. Germani in Italia Abbas, Rodol-
phus.
- Germani Artium scientissimi. 103. a.
- Germania dirimitur à Galliâ per flu-
men Rhenum. 616. b. Germaniam,
Trojâ proditâ, appulisse dicitur An-
tenor. 623. d.
- Germaniæ Regum Electionis ritus. 2.
b. 616. c. 617. a-b. Germ. Regum
uxores in Reginas et Imperatrices
coronatæ et consecratæ: Agnes. 60.
b. Cunegundis. 214. a. Gisela. 3. b.
617. e. Germ. Reginae, defunctis Re-
gibus, jus inconcussum non habent
ad regni tutelam et regimen, filiis
ad regnum capessendum ætate im-
paribus. 61. e. n.
- Germaniæ Reges, subditos rebelles Du-
ces etiam ac Comites honoribus et
bonis privandi, et Banno seu Exilio
mulcandi jure potiuntur. 20. b. 249.
e-e. 618. e. 619. c. Ducatus et insi-
gniora Beneficia sibi vindicant here-
ditario jure, ubi deficit mascula pro-
les. 249. e. Jus dicunt in litibus inter
Optimates exortis: ad eos à Magnatum
judiciis provocatur. 374. e. 375. a.
Eorum jus in Optimum connubia,
quæ Rege inconsulto non possunt
iniri. 61. b-c. 365. b. In Curii Ple-
nariis, in Conventibus Generalibus,
et in maximis festivitibus per Mis-
sarum solemniam, coronantur à Pon-
tificæ; et inter convivium regale
Coronâ redimiti sedent. 619. e. Le-
ges condere ipsis competit, quas in
Conventibus promulgant. 619. d.
- Germaniæ Regis curia. 14. b. Curia
illius Officialia. 617. c.
- Germaniæ Colloquia seu Conventus
Generales. 9. c. 19. b. 420. e. Ritus
singulares in ipsis adhibiti. *Ibid.* et
619. a-c.
- Germaniæ Beneficia Militaria ad here-
des jure non transmissa, ante Con-
radum Salicum. 618. a.
- Germanus piissimus Confessor Christi,
atque Pontifex, Parisiorum inex-
pugnabilis Clypeus. 613. c.
- Germiniacum, Floriacensis Monasterii
villa, ubi Ecclesia S. Salvatoris,
juxta quam Cæmeterium valli mu-
nimine circumdatum. 483. c. Inde
Paschalem Cereum extrahi jubet Odo
frater Regis Henrici, ad conficienda
luminaria. 483. d. Ibi Pavonum gre-
ges, ad usum et ostentationem Ab-
batis Hugonis nutriti. 484. a.
- Geroius, filius Ernaldi Grossi de Corte-
Setaldi, ex nobili Francorum et
Britonum prosapia originem traxisse
dicitur. 41. b. Cum Willelmo Belis-
mensi ad Curiam Richardi Norman.
Ducis venit, à quo Monasteriolum
et Escalfoium obtinet: filiam Tur-
tini de Monteforti Gislam sibi con-
jugem impetrat. Ejus filii. 41. b.
223. b. Cum eodem Will. Belism.
contra Herbertum Cenoman. Comi-
tem pugnat: Willelmo victo et fu-
gente, Geroius bellum sustinet,
Herbertum in fugam cogit, atque
victor permanet. 223. a. 632. b. Sex
Basilicas de propriis facultatibus ædi-
ficat; earum nomina. 223. b. c. Ge-

- roius moritur. 225. e.
- Gersendis, primogen. filia Herberti Evigil. Canem Comitis Cenom. primò uxor Theobaldi Campan. Com. deinde, repudio interveniente, ducit Azonem Liguriæ Marchionem. 632. c.
- Gertrudis Comitissa, post mortem primi mariti, nupsit filio Balduini Insulani Fland. Comitis Roberto juniori, qui nomine Theoderici Dominicelli, junioris adhuc ætatis, suscepit Comitatus Hollandiæ administrationem. 63. n.
- Gervasius de Castro-Ledi, Episc. Cenom. et deinde Archiep. Rem. nascitur apud Curiam-Aimonis prope Castrum Ledi in Pago Cenoman. 631. b. Ejus parentes et fratres. 135. n. 136. n. 443. n. A Rege Henrico petit Episcopatum Cenoman. in tutelam et Commendam dari Gaufrido Andegavorum Comiti ut à Comite Cenomannico illum defendat, eâ lege ut, mortuo Gaufrido, in Regiam manum rediret Episcopatus. 135. d. 634. d. e. Hugoni II Herberti I filio favens, Cenomanenses incitat ad Herbertum-Baconem à Comitatu ejiciendum et Hugonem ejus loco instituendum. 135. e. 136. a. 633. a. d. Hugoni quem de sacro fonte susceperat uxorem quærît Bertam Alani Britannorum Comitis olim conjugem: quâ de re iratus Gaufridus Comes Andeg. Castellum Lidi cremat. 136. a. n. Dolo captus à Gaufrido in carcerum detruditur. 635. a. In vineulis Castellum Lit seu Lidi reddit. 136. b. Pacem init cum Gaufrido. 136. c. Eumque deludit in tractatu quem inter se pepigerunt. 635. a-e. Abit ad Willelmum Norm. Comitem à quo benignè accipitur. 136. c. n. Widoni Remensi Archiepisc. defuncto à Rege Henrico sufficitur. 523. c. Philippum Henrici Regis Franc. filium inungit, et creatur Archi-Cancellarius. 32. b. 33. d. 443. n. Tam suo quàm Regis nomine Papam ad Coronationem Philippi invitavit. 481. c. Occasione hujus Coronationis, totius Galliæ Primatum, potestatem Reges consecrandi et summum Cancellariatum sibi vindicat. 481. n. Epistolam accipit à Stephano Papâ IX qui ipsum hortatur ad fortiter defendendam Religionis et Ecclesiæ causam, et ad Synodum Romanam cum ejus Suffraganeis invitat. 491. e. 492. b. Ad eum Nicolaus Papa II Litteras plures dirigit de Henrico Rege cupienti, de Belvacensi et Sylvanctensi Episcopis Simonis insimulatis ab officio interdicens, de pace inter ipsum Gervasium et Godefridum Ducem in eundâ, denique de damnis à Gervasio Verdunensi Ecclesiæ illatis resarciendis. 492. et seqq. Accusatus apud Apostolicam Sedem quòd ejus inuasoribus favorit et Pontificales actus postposuerit, defenditur ab istâ criminatione. 492. d. Recipitur in gratiam à Nicolao Papâ II cui gratias agit de benignitate suis Legatis exhibita. 494. b. 498. c. Ad Alexandrum Papam II scribit de statu Regni. præsertim de Reginæ Henrici Viduæ Conjugio cum Radulfo Comite Valesii et Crespei. 499. e. Sibi proponit Papam Alexandr. II invisere, sed perturbationibus Regni post Henrici Reg. mortem impeditur. 499. d. Regni administratos et præcipuè Balduinum Tutorem Philippi Regis carpit tanquàm non multum sollicitos de Conjugio Annæ Viduæ Regis Henrici cum Radulfo Comite. 499. d. n. Canonicos Regulares ponit apud S. Dionys. Rem. Curvum Æneum facit in Curia Rem. 356. d. Obit. 443. n. Ejus elogium 443. n. 481. c.
- Gervinus I Abbas S. Richarii Centulens. ex territorio Laudunensi patre Guillenco matreque Romilde natus est. Canonicus Ecclesiæ Remensis. 130. d. Jubente Rege, Curam pastoralem deponente Angelraano, Monachorum electione fit Abbas Centulens. et sacratur die annuntiationis B. M. 131. b-d. Aggreditur precibus Comitem Pontiv. Guidonem de villa quadam. 133. a. n. Regi Anglorum Hætuardo, charus et venerabilis, Regina Edith conjux ejusdem, Gervinum diligit et veneratur. 133. a. Osculum salutationis Gervino Regina porrigit, quod ille non vult excipere. Regina molestè fert se sprete à Monacho. 133. a. Per Neustriam et Flandriam, Galliam et Aquitaniam nec non Hungariam, confessiones acceptans, Evangelistæ et Apostoli opus explet. 133. d. Volumina XXXVI Monasterio S. Richarii confert. S. Angilberti Abbatis corpus invenit. S. Caydoci illiusque socii corpora à terra levat. 134. d. Nepoti suo Gervino regimen Abbatie obtinet à Rege Philippo. 135. a.
- Gerundense Concilium ex Episcopis, Abbatibus et Principibus conflatum, Pacem et Treugam, sicut erat recepta in Episcopatu Gerundensi confirmat; decernit tamen inducias, à Dominicâ Octavarum Paschæ usque ad octo dies post Pentecosten, pari modo servandas esse sicut Quadragesimali tempore. Transgressores subicit excommunicationi. 513. a.
- Gerundensis Episcopus, Berengarius-Guifredi.
- S. Ghisleni Cella seu Monast. dirè vexatur. 383. n.
- S. Ghisleni Abbates, Heribrandus, Widricus.
- Ghisnenses Comites, Ardolphus seu Ardolphus, Arnulfus, Balduinus, Eustachius seu Eustacius, Manasses, Robertus, Syfridus, Walbertus, Willelmus.
- Ghisnensium Comit. historia. 295. n.
- Ghisnensium terra Flandr. ditioni subiecta. 95. d.
- Gibodo Miles de *Fleterne* terras dat Guatin. Monast. 105. d.
- S. Gildasii in Biturig. Abbates, Durandus, Vitalis.
- S. Gildasii Ruyens. Abbas, Felix.
- Gislebertus, Gislebertus Brionæ et Aucens. Comes Richardi I. Norm. Ducis ex filio Consule Godefrido Nepos, in Pagum Vimmacensem expeditionem facit. 223. c. Filiis Geroii Monasteriolum auferre cogitat, victus fugit. Rboertus Dux eum reconciliat cum Geroianis. 225. c. Tutor Willelmi Pupilli constitutus æquum et bonum armis defendit. 177. c. d. Baldrico Teutonico Neptem suam dat in Conjugium. 229. b. Herlwinum postea Abbatem Beccens. à pueritiâ liberaliter educat. 636. e. 637. a. Geroianos iterum aggressus, ab eis interficiter per dolos Rodulphi de Waccio. 37. d. 177. d. 225. d. 401. b. Duos filios habuit, Richardum et Balduinum. 58. a.
- Gillebertus. Monach. Floriæ. Cœmentariorum Præfectus, in Ecclesiâ Vitriaci sermonem habet ad Populum. 488. a.
- Giraldus, Girardus Episcopus Ostiensis et Legatus, Concilium apud Cabilonem instituit, cui præest Roclenus Episc. 147. a. Præsides Concilio Pictavi. contrâ Berengarium idibus Januarii Congregato. 530. b. Distinguendus à Girardo Engolism. Episc. *Ibid.*
- Giraldus de Gordonio fit Ep. Petragorie. deponit Monetam Helianensem; bellum habet adversus Andbertum Cadenerarium Comitem; Castrum Agoniaeum et Alban-Rocham alienat. 287. d.
- Giraldus, ex primoribus Toarensis castris ortus, postulante Odone Comite, Abbas S. Flor. Salmur. eligitur. 277. c. Ecclesiam S. Albini Castello-penus dictam, sub libero homagii servitio, dat Alberico Montis-Johanis castris domino. 277. d. Odonis Comitis imperio, Abbatiam suam Evrardo Majoris-Monast. Abbati committit. 278. a. Jerolimam pergit. 277. d. A Paganis comprehenditur; à quibus multa supplicia perpassus, gladio perimitur. 278. a. n.
- Girardus Gerardus II Incolismensis Episc. Legatus Paschalis II et Callixti II, quandam Legatione functus fuerit. 530. b.
- Gisela, filia Hermannii Suev. Ducis et Gerbergæ sororis Rodulphi Burg. Reg. cum fratribus suis Rodulpho et Bernardo ac sorore Mathilde, nata in Westfaliâ de loco Verlâ, Duci Suevor. Ernesto primùm copulata, deinde Brunoni Comiti de Brunswic, tertio cognato suo Imp. Conrado qui violenter eam duxit, ex omnibus maritis filio gignit. 1. n. 414. n. 418. a. Nonnullorum malevolentia per aliquot dies à consecratione suâ impeditur. Post consecrationem necessaria Comes Regem Conradum sequitur. 617. c. Brunonis Augustensis Episcopi Ratisbonæ defuncti corpus ad August. Civitat. sepeliendum prosequitur eum filio suo Henrico, et ejus exequias honorificè faciendas curat. Brunonis mater, erat Gisela Matertera. 619. b. Filio suo Henrico, vel adversariis Conradi favente, vel in eos animadversionem non exercente, egregium sui ergâ maritum Imperator. Conradum obsequii specimen edit. 619. c. A Conrado Salico in extremis posito salutaria accipit monica. Conradi defuncti corpus, quàm optimè excogitari poterat, involvi et recondi curat ad locum sepulturæ deportandum. 620. a.
- Gislebertus I Pictavensis Episc. Conventum habet eum Comite Pictavorum et Joscelino avunculo Hugonis de Liziniaco; occasione Castri *Vicedoni*. 535. b.
- Gislebertus Lexov. Archidiac. à Will. Duce Romam missus ad requirendum consilium Alexandri Papæ de expeditione Anglicanâ. 235. a. Gislebertus Osberni filius, Canonicus et Archidiac. Lexoviensis, succedit Balduino Ebroic. Episc. defuncto. 242. d.
- Gisleberti successores in Abbatia S. Martini Troaru. Gerbertus, Durandus et Arnulfus. 224. n.
- Gislebertus Constantiniensis, Cadomi fit Rector seu Abbas. 48. a.
- Gislebertus Comes Brit. Alani successor, à Normannis prostratur. 245. c.
- Gislebertus cognomento Crispinus, precibus Ducis victus, moriens reddidit Castrum de *Tillères*, quod statim sub oculis omnium concrematur

39. b. Fundat Abbatiam Becci Heluini. 330. a.
- S. Gisleni seu Ghisleni Monasterium dirè vexatur. 383. n. Heribrandus fit Abbas. 462. a. *Vide* S. Ghisleni.
- Gisulphus filius Guaymarii duas habet sorores : Sichelgatam seu Sengregaitam natu majorem matrimonio tradit Roberto Guiscardo, Gaterelinam verò natu minorem Jordani Capuæ Principi. 453. a. b. n.
- Gladbacensis Abbas, Sandradus.
- Glandensis Episcopus, Pontius.
- Glastonenses Abbates, Agelnothus, Turstinus.
- Glocestrensis S. Petri Abbas, Serlo.
- Glonna primordium Abbatiae S. Flor. Salm. 278. b.
- Goda ex Waltero Medantino filium habet Radulfum, Comitum Herefordensem. 174. c.
- Godefridus post Heribertum II Autisiod. Ecclesiam regit : Ecclesiam S. Stephani multis adauget ornamentis. 309. a.
- Godefridus Valciodorensis Abbas factus, sua temeritate expellitur. 252. a. n.
- Godefridus Ardennensis uxorem habuit Mechtildem Comitissam Saxoniae; quæ peperit ei Adalberonem Epis. Virdun. Comitem Fridericum S. Vitoni Monachum, Hermannum Comitem de Daburg, et duos Duces, Godefridum et Gozelonem. 202. n.
- Godefridus Dux Lotharingiae post Othonem, obit. 458. b. n.
- Godefridus Lihamensis cum uxore sua Mathilde, inuentæ sæculo XI collegium Canonicorum in Eiba construunt. 389. n.
- Godefridus, Comes Virdun. et Loth. filius Godefridi Ardenn. frater Gotthelonis, obit anno Ducatus sui XIV. Frater ejus Gochelo, Gotthelo seu Gozelo, in Ducatu substituitur. 202. n.
- Godefridus Barbatus filius Gotthelonis, Dux et Marchio, sublato sibi Mosellano Ducatu, contra Henriem II Imperat. rebellat. 249. c. 251. n. Ab Imperatore privatur Comitatu Virdun. quem Richardo urbis Episc. confert. Imp. 249. d. Cum Balduino Comite Flandr. Urbem Virdun. succendit. 249. d. e. n. Pacem facit cum Episc. Virdun. Ecclesiae praedia reddit, publicæ poenitentiae se adicit : penè nudus et discalceatus, ante majus altare Ecclesiae incensæ procedit. 250. a. Verberibus se submittit; villas sui juris ad reaedificandam Ecclesiam confert. Urbis Virdun. Comitatum sibi vindicat. 250. b. Neomagum palatium destruit : Albertum de Longincastris super se Ducem statutum ab Imperat. bello excipit : omnem Lothariam vexat : Regi reconciliatur per Ermenfridum. Italiam pergit, Bonifacio Marchioni praestat obsequium; viduam ejus Beatricem ducit; inde Dux Lothariae, Marchio fit Italiae. Mathildem filiam Bonifacii filio suo Godefrido desponsat. 151. b. n. 250. b. n. 355. c. 453. n. Jussu Imperatoris à Longobardia excluditur. 356. c. Concilium generale Comitum et Principum Virduni celebrat; multa urbi et Ecclesiae utilia disponit. Moriens, in Ecclesia, quam coneremaverat, sepeliri se jubet. 250. c. Obit. 453. n. Duas habuit uxores. 151. b. n.
- Godefridus, Gotifridus, Gozelo, cognomento Gibbosus, Dux Lotharing. fil. Godefridi Magni seu Barbati, Maritus Mathildis filiae Bonifacii Comitis, armatâ manu Hollandiam intrat, Robertum Comitem debellat, Hollandos cædit, et orientalem seu ulteriorem Frisiam bellica manu subjiciens, Frisones penè ad internecionem delet. Anno quinto Ducatus sui à quodam Sicario perimitur. Sepelitur Virdunis juxta patrem suum. 63. n. 67. b. Laudatur à Nicolao Papâ II in Epist. ad Geruasium Rem. Archiep. 492. c. 494. c. n.
- Godefridus Dux Bullonensis, de pestilentia equorum suorum conqueritur apud Abbatem Valciodor. 253. d.
- Godefridus Barbatus Com. Virdun. diversus à Godefrido Barbato Lotbar. Duce, malè inter Lothar. Duces connumeratur. 421. n.
- Godescalcus Valciodor. Monachus, ibidem Abbas praeficitur. 253. e.
- Godiova soror Eduardi Angl. Reg. cum fratre suo in Neustria exulat. 248. a. b.
- Godivinus Cantiae Comes, magnanimus per Angliam terrâ marique habetur. 192. a. Morum finit asperiorum. 636. c. Exul ab Anglia, propter dissidium inter ipsum et Regem Edwardum, confugit ad Comitem Baldwinum in Flandriam, et Haraldus filius ejus in Hiberniam. 174. d. 192. b. 313. b. Apud Regem se expurgat; omnes Normannos ignominiae notatos ab Angliâ effugat. 174. d. 175. a. Praevideus Alvredum filiam suam ducere dedignaturum, Normannos ferè omnes quos Alvredus secum in Angliam adduxerat, interfeci curat, ipsum Alvredum Captum Heli duci jubet, ubi oculis erutis moritur Alvredus, 207. a. b. 637. c. 628. a. Edwardum juniorem Alvredi fratrem cui sperabat filiam suam connubio jungere, in Angliam accersit, ubi ejusdem Godwini industria et cohortatione in Regem eligitur Edwardus. 636. b. 637. c. 638. a. Filiam suam Egitham Regi Edwardo matrimonio jungit. 636. b.
- Goffridus Bastardus, Britan. Com. casum Ecclesiae S. Melanii cum dolore percipiens, hortatu uxoris suæ Berthæ, Abbati S. Flor. Salm. eam commendat. 281. a.
- Goffridus Burellus Corliam uxorem suam Jerusalem ducit; raptam à Paganis amittit. 257. d.
- Goffridus de Calvo-monte Ducem Norin. adire parans, Sulpicio et nepti suæ Dionysiae, possidendum relinquit, quidquid in pago Blesensi habebat et apud Calvam-montem, Turonis in Jurisdictione Castri-novi etc. A Guill. Duce agnitus, super omnes ei familiarior habetur. 258. b. c. Auri et argenti copias multas Dux ipsi concedit et possessiones amplissimas. 258. d. In Anglia moratur. *Ibid.* Cum Sulpicio Lisoii filio homagium facit Theobaldo Com. et Stephano filio ejus, pro honore Calvimontis. 258. a.
- Goffridus de Castro-Gunterii, filiolus Goffridi Martelli, homagium Liginum facit Comiti pro Castro-Gunterii et pro terra quam ipsi dederat Martellus; uxorem ducit Beatricem neptem conjugis Comitis. 268. b. Castrum aedificat, quod ex nomine filii sui Castrum-Reginaldi vocari praecipit. 268. c.
- Goisfredus Gomercii Municeps, raptorem corporis S. Judoci honorificè excipit, et ei concedit Magistratum Ecclesiae Castellanae, in qua erant
- quatuor Canonici. 475. b. Expugnatur Goisfredus ab Henrico Rege Fr. 475. c.
- Golseberus Monach. Gesta Trevir. Scrips. 194. a.
- Gombertus quartus Marciliac. Abbas à Stephano. 117. a.
- Gomercium Castrum, fortè idem ac Mons-Gomericum in Diocesi Lexov. 475. c. n. Obsidetur, expugnatur et incenditur ab Henrico Fr. Rege. 475. c. Eò translatum fuerat corpus S. Judoci, à quodam Monacho ablatum. 475. b. c. *Vide* Goisfredus Gomercii.
- Gornacum Castrum Odoni Comiti Rex Henricus I aufert. 159. a.
- Gorziensis Episcopus, Sigefridus.
- Goscelinus de Archis, extra muros Rotomagi, in monte S. Trinitatis Cenobium fundat, quod vulgò S. Catharinae dicitur. 223. c. 233. n.
- Gothi dicuntur originem traxisse à Magog filio Japhed. Sibi vindicant insulam Scanzam, in qua adèò pullulant, ut inde egressi sint duo robustissimi populi. 623. a. Unus Gothorum populus ab insulâ Scanza emigrans cum Thanause suo Rege, Scythiam ulteriorem invadit: uxores eorum sub Amazonum nomine totam Asiam perdomant. Alter Gothorum Canens ex Scanzâ insulâ cum Rege suo Berig egressus, terras attingunt, locumque quò appellant, Scanzæ nomine donant. Inde tendentes intrâ Germanicos sinus, Meotidas occupant Paludes; in plurimas Nationes diffusi, inter quas memoratur Dacia seu Danamarchia. 623. a. b. c. A Gotbis originem ducunt Dani seu Nortmanni. 623. d. n.
- Gothorum Reges, Berig, Thanause.
- Gozechinus Scholasticus Valchero suo olim discipulo scribit Epistolam, in qua praemissâ apologiâ quod, relicto Leodiensis Cathedrae ministerio, Monguntiam secesserit, mala sui temporis deplorat, ea praecipuè quæ novitatis amor et Berengarii perversa doctrina adduxerat. 500. *et seqq.*
- Gozelo, Gochelo, Gotthelo, filius Godefridi Ardenn. et Mathildis Sax. Godefrido fratre suo Duce Lothar. mortuo, in Ducem sublinatur. 215. n. 458. n. Ab Imperatore Conrado Ducatum etiam Mosellan. impetrat. Gemit Godefridum, qui ei successit in Ducatu Lothar. et Fridericum, qui Papa Stephanus IX dictus est. 215. n. Doncherium villam Abbatiae S. Medardi Suession. invadit Dux duellionum Galliae. 455. b-c. n. Villam hanc à Rege Franc. Henrico suscipit et retinet. 456. a. Inter somnandum hastâ percussus à S. Sebastiano, restituit Doncherium Ecclesiae S. Medardi. 456. c-e. Anno Ducatus XV. obit. 215. n.
- Gradulfus Abbas Fontanell. Ansfredum Pratellensi Cenobio primum Abbatem praeficit. 528. b. Obit. *ibid.*
- Græcarum Litterarum periti, Hermanus Contractus. 22. n. Sigo. 59. a.
- Grammatici celebres : Arnulfus. 231. n. Berengarius. 349. a. *Et alibi.* Radulfus Mala-corona. 228. b. Sigo. 59. a. Witmundus Monac. Utic. 231. n.
- Grandimontensis Ordinis primordia. 169. c. 410. b-c.
- De Grandi-Prato Comes, Henricus.
- Gratianopolitanus Episcopus, Artaldus.
- Grecia seu Griseia, Berlai II de Monasteriolo primum conjux, postmodum Gaufr. Comiti Andeg. nupta, apud Monasterium Berlai, in pago Pietavino, Cellam erigit in Ecclesia

- S. Petri, quam Andegav. S. Nicolai Monasterio subiecit. 429. n. Plurima beneficia concedit Abbatiæ S. Florentii Salmuriensis. 280. a-b.
- Gregorius VI Papa cum Imperatore et Romanis pugnans, et multos eorum occidens, Sanguinarius dicitur. 415. n.
- Gregorius VII Papa, antea Hildebrandus, Alexandro II succedit. 529. e. Ipso absque Regis consensu electo, schisma gravissimum oritur. Gregorius pro libertate Ecclesiæ, pro simonia extirpanda, et pro Clericorum incontinentia reprimenda, plurimum desudat. 262. e. 263. a. Regem Germ. ad Synodalia responsa crebrò vocat; connubia Clericorum, à Subdiaconatu et suprâ cohibet; forma gregis factus, quod verbo docet, exemplo demonstrat. 263. a. Decretum vetus innovat, ut omnes in sacris Ordinibus constituti, Presbyteri scilicet et Diaconi à cohabitationibus feminarum abstineant, aut officio vacent. 194. d. Prohibet ne quis vel Laicus vel Clericus, Episcopatus, Abbatias, seu alias spirituales dignitates, per se vel per alium, emere vel vendere præsumat. 194. d. Concilium Romanum in festo Omnium SS. celebrat, ad dijudicandam Berengarii causam: inducis Berengario concessis, anno insequenti alterum Romæ Concilium habet in Quadragesima. 530. c. Absolutâ secundâ Romanâ Synodo, Litteras Salvi conductus Berengario porrigit cum Litteris ad Archiep. Turon. et ad Episc. Andeg. Eusebium commendatitiis. 530. d. Mittit in Galliam Legatum Hugonem, primò Diensem Episc. postèa Lugdun. Archiep. 530. e. Manassi Rem. Archiep. querenti de Legatione tanquam sedis Rem. iuribus officiente, respondet Privilegia mutationis esse capacia, et ipsam Ecclesiam Remensem quondam Primatui subjacuisse. 519. e. 520. a. Bellam-Insulam asserit Benedicto Rothom. Abbati. 371. n. Fidelitatem à Guillelmo Notho Angl. Rege frustro conatu exigit. 193. d. Sibi in animum inducit Romano Pontifici Reges constituendi et deponendi jus competere. Hinc varia ejusdem, cæteroque pii ac inoribus integri Pontificis, in regiam dignitatem ac prærogativam facinora. 28. n. 195. a-b. 263. b. n. Dissidium eundem Papam inter et Henricum IV Imperatorem. 195. b. n. Fertur Gregorius Henricum licet nudipedem et forcipes cum scopis portantem, rejecisse tanquam hominem sacrilegum, et sororii incesti reum. 188. a-b. Quam ob agendi rationem, multa incommoda Romanæ sedi infligit Henricus. 188. b. Obit Gregorius VII, vir apud Deum felicitatis gratiæ, apud homines austeritatis fortassis nimis. 188. a. *Vide* Hildebrandus.
- Gregorius IX Papa, Duellum in causis Monasteriorum et Ecclesiarum prohibuit. 485. n.
- Gregor. X Papa, superstitionem tollit, quâ, si quando injuria illata fuisset Ecclesiis, vel Ecclesiarum subditis, aut etiam interdicti tempore, altaria denudabantur, ciliciis inducebantur, et flagellabantur. 484. n.
- Gregorius Archiep. Nicopolit. fugit in Galliam, Obit, et in Ecclesia S. Salomonis apud Pithuerim sepelitur. 457. b-c. n.
- Grimontus de Plessayo vel Plesseyo, adversus Guillelmum Normanniæ Ducem rebellis, capitur, et apud Rotomagum incarceration. In lecto suo mortuus inventus, cum vinculis sepulturæ mandatur in Eccles. S. Marci Rotom. Ejus possessiones à Guill. Duce attribuantur partim Ecclesiæ Bajoc. partim Abbatie Cadomensis. 335. d-c.
- Gualterus cognom. Grimutio, ex Centul. Monasterio assumptus, S. Salvii præest Cœnobio. 574. n.
- Gualterus Camerac. Castellanus interficitur. Uxor ejus Ermentrudis Joannem Advocatum Atrebat. sibi in conjugium copulat. 124. b-c.
- Gualterus, vulgò *Tirel*, Miles, Noguerias villam S. Richarii sibi usurpat. 132. c-d. n.
- Gualterus Miles, filius Hugonis Buticularii Regii, terram Filcarias (*Feuquieres*) in pago Vimmaco sitam, Monachis S. Richarii vult subripere. 132. d. 133. a.
- Guarino Monacho de Monast. Carisiac. in territorio Bajocasin. à Guillel. Marchione ad Monaster. Centul. misso concedit Monachi unum os de dextro brachio S. Vigoris Episc. os illud igne probatum, permanet intactum. 132. b-c.
- Guarinus, filius Guillelmi Bellismensis, Militem quemdam nomine Goherium Duci Roberto percarum interficit. 323. b.
- Guascones, Vascones fugam ineunt cum Lemovicusibus in prælio contra Gafredum Martellum. 269. e. Rebellant adversus Reg. Franc. Philip. 343. c.
- Guascones Hispanienses, ex parte Navari dicti sunt. 395. n.
- Guasconia, Vasconia, ditionis erat Guill. IX Aquit. Ducis et Pictav. Comit. 486. b. Vasconia Metropoles duæ, Auscitana et Narbon. 394. n. Vasconia Comites, Toparchæ ac Milites bona Ecclesiastica invadunt. 395. n. De Vasconia et Arvernica adducti Equi propriis nominibus appellati: his donis inter alia Gafredus Martelli amicitiam captabant Hispania Reges. 77. e. 78. a. Guasconia Incolæ Pictavorum Dominationem valde exosam habent. 486. b.
- Guatinæ seu Guatinum, antiquissimum Menaporum oppidum: ejus situs. 104. c. *Vide* Watin. Monast.
- Guazo, pater Odonis, Teodmerense castrum in pago Carnot. construit. 431. b. Bellum habet cum Alberto viro nobilissimo. *Ibid.* n.
- S. Gudila, Gudula, Guodila, Belgis *Ste Goële* ou *S. Goule*: Corpus ejus à Lamberto Baldrico Com. Lovan. transfertur ex Ecclesia S. Gaugerici ad Eccles. S. Michaelis in Monte Bruxellæ, quæ nunc S. Gudulæ dicitur. Bruxellis colitur VI Januarii. 463. b-c. n.
- S. Guengaloci seu Wingaloci (*S. Guinole*) Corpus cum aliis è Britannia Monasterolum translatum. 574. n. S. Guengaloci, Abbas, Elisæus.
- Guentanorum Præsul, Guaschelinus.
- Guido sen Wido, Rem. Archiep. interest detectioni Corporum SS. Dionysii et Socior. 473. e. Rege Henrico favente, villam Francovillare dictam reddit Abbatie S. Theod. propè Remos. 587. b. n. Obit, ipsique succedit Gervas. 523. c.
- Guido Ambian. Præsul, et Drogo Episc. Tarvann. Angelranni Centul. Abb. magistratui se subdunt. 131. n. Guido Senlacium certamen Heraldum inter et Guill. Norm. Duc. versibus describit. 240. c. n.
- Guido Decanus et Custos Eccl. S. Quintini Vermand. idemque Laudun. Archidiacon. præficitur Belvac. Episc. Ecclesiam S. Quintini ædificat non longè à mœnibus urbis Bellovacæ. 638. c. Eam dedicat. 362. b.
- Guido Com. Pontivi, Hugonis Com. filius, post Angelran. fratrem Normannorum dolo occisum, Pontiv. Comit. recipit, ac per hoc Advocatus Abbatie S. Richarii efficitur. 133. b. n. Mortem fratris ulcisci tentans, in prælio à Norman. capitur. 179. e. 222. d. Pace facta. Guido cum aliis redditur. 222. e. Reddit S. Richario quartam partem villæ *Ultrabaiz*, coram Rege Philippo, et Balduino Marchione. 133. n.
- Guido Candida-Barba Com. Bolon. ejus filii et filia: terras et bona ipsis dividit. Obit, et sepelitur apud S. Vulnarum in Nemore. 346. a-b. nn.
- Guido fil. Reginaldi Burg. Comit. et Adelaidis filia Richardi II Duc. Norm. cum Will. Notho ab infantia nutritus et educatus, à Willemo Miles et Comes factus, Brionium et Vernonium Castella accipit. 177. d. 222. a. 331. e. 332. a. 402. d. Inani spe ad Comitatum Norman. illectus, Beneficiorum acceptorum immemor. contra Willelm. conspirat cum Nigello Constantiniensi et pluribus aliis Optimatibus Normannis. 177. e. 178. a. 222. a. 332. a. b. 402. d. n. Victus ad Pugnam Vallisidunium, Brionium et Vernonium se recipit. Expugnatur à Willelmo à quo rebellionis veniam impetrat, Burgundiam nativum Solum repetit. 178. a. 335. c. d. 403. b. Fratri suo Willelmo Burgundia Comit. insidiatur, à quo fugatus, ignoratur quem finem habuerit. 178. a.
- Guifredus Archiepiscopus Narbonensis, præsidet Concilio Tulugiensi, in quo plura de Pace et Treuga Domini constituta sunt. 510. a. 514. c.
- Guilbertus, filius Gauzfridi Comit. Russionensium, interest Concilio Tulugiensi, in quo Leges Pacis et Treugæ Dei statuta sunt. 510. b.
- Guilbertus seu Goisbertus, Bellovaccensis Episc. eum interdicti ab Archiepisc. Rem. Gervasio jubet Nicolaus Papa II, quòd sine præsentia et assensu Metropolitanis, fuerit ad Episcopatum evectus; simoniae etiam insinulatus, Romam evocatur à Synodo judicandus. 493. b.
- Guill. Radbodi Sagiensis Episcopi filius, consobrinus Guill. Præsulis Ebroicens. Canonicus et Archidiaconus Rotomag. cum Theoderico Abbate Uticensi, Hierusalem adit: in Beccensi Cœnobio Monachus, Lanfranco Cadom. Abbas succedit. Ad regendam Metropolim Rotomag. à Guill. Rege provchitur. 48. a. 242. d.
- Guill. Engolism. Episc. Guillelmi Aquitanorum familiarissimus, ab ipso accipit Thesaurariam S. Hilarii, et oblationes altaris Angeliacensis. Præsul altare illud concedit Angeliacensis Monachis. Bella maxima habet cum fratre suo Fulcone Comite Engolism. Tolveram et Borzai ædificat. Obit. 264. c. d.
- Guillelmus, Ebroic. Ep. à Joanne Abbate Fiscannum evocatus, Paschali Sabbato Presbyteros ordinat. 364. a.
- Guillelmus, Lundonia Episc. in Angliam revocatus, in suum Episcopatum recipitur. 311. d.

Guillelmus, Abbas Floriacensis, servum nomine Robertum, Letardi antea ad Monast., Floriac. pertinentis filium, restituendum curat, sed ea contentio duello finita est. 484. d. e.

Guillelmus Willelmus I Dux Norm. *Longa-Spata* dictus, Alanum et Berengarium Britann. Comit. hominum et fidelitatem abnegantes domat. 325. n. Pictavensibus ironice exprobrat eos à sanguine abhorrere. 341. n. Ejus posteritas describitur. 173. a-b. n.

Guillelmus, Willelmus II filius Roberti Ducis, cognomine Nothus, aut Conquestor, Dux Normann. Rex Angliæ, proximâ consanguinitate Regem Edwardum attingebat, ut pote filius Roberti filii Ricardi II, qui fuit frater Emmae matris Edwardi Regis. 100. e. 176. a. Guillelmum habuit patrum, cui Comitatum Talog. seu Arcens. concessit. 330. a. n. Ex matre Harleitâ natus, eam semper honorificè habuit. 212. d. Harleitâ et Herluini de Comitibus villâ filii, fratres ejus uterini, Robertus quem Comitem Moritonii fecit et Odo quem Bajocensem Episcopum et Cantia Comitem instituit. 189. e. d. 212. d. 248. d. Harleitam cum Gileberto Crispino matrimonio junxit, et partem hæreditatis Tustini *le Gois* ei in dotem assignavit. 330. a. Ex Roberti Ducis Concubina Fulberti eubicularii Ducis filiâ ortus, nobilibus indigenis, et maximè ex Richardorum prosapia ortis, erat despectui ut pote Nothus. 38. b. Puer multotiens noctibus cognatorum suorum timore furtim exportatur à Gualterio ejus avunculo, et ad domicilia latebrasque pauperum transfertur, ne à perfidis qui eum ad mortem querebant, inveniatur. 248. n. Defuncto Roberto, Normanniæ seu Neustriæ Ducatum obtinet octennis puer, partim vi partim auxilio Reg. Franciæ. 221. d. 316. e. 317. d. Guillelmus in ætate puerili sub tutelâ Henrici Franc. Reg. manet. 212. b. Interea Normanniæ fiscus Regalis erat. 206. e. Guillelmus adolescens à Rege Francorum militiæ insignia accipit. 177. d. 351. a. Etate et viribus crescens, simulque sensu et morum valentiâ proficiens, tumultus Procerum Norm. compescit; ex consulta Majorum, Rodulfum de Waceio seu Gauceio sibi tutorem eligit et Normann. militiæ Principem constituit. 38. d. 402. a. Normannis contra eum rebellantibus, à Rege Franciæ tanquam a Domino auxilium petit. 221. d. 401. b. n. 403. a. n. 411. a. Multos triumphos de adversariis suis agit. Tustino *le Gois* Falesium Castellum Regi Franciæ tradere volente, Falesium obsidet et expugnat, Tustinum bonis omnibus spoliat. 329. d. Contra eum rebellat cognatus ejus Guido, Reginaldi Burgundiæ Comit. filius, quem Militem et Brionæ Vernoniique Comitem instituerat. 331. e. 332. a. Conspirationem revelat stultus quidam ejus facietis delectabatur Willelmus, qui adversariorum insidias effugit. 332. b. e. d. 333. a. e. Guidonem, Nigellum Comitem Constantin. Reginald. Comit. Bessiniac. et cæteros rebelles apud Valesdunas vincit et fugat. 333. e. 334. 335. Guidonem in gratiam recipit. 335. d. Nigello pacem concedit. 337. a. Andegavenses cædit. Alentionem et Damfrontem ad deditionem compellit, irrisionem Andegavensium crudeli-

ter ultus. 316. a-e. 337. d. Gaufridum Martellum fugat. 178. d. 337. d. Guillelmum Oximensem et Arcens. Comit. in Arcarum Castello obsidet et expugnat. 179. b. 330. c. 331. c. Victoriæ de Francis reportat apud Mortuum Mare, Henricumque Regem ex Normanniâ recedere cogit. 179. d. 404. b. e. 411. b. Post pugnam Mortui Maris, Castellum Britolium ædificat, ejus defensionem Guillelmo Osborni filio committit. 404. d. Inter Proceres suos dissidentes pacem firmat, exules revocat. 231. b. Terras olim Normanniæ appendices, Cenomannicum Comitatum et Britanniam subijcere intendit. 181. b. Herbertum Cenom. Comitem impugnat. 270. c. Cenomannum ab Herberto accipit, et aufert Helia cui hereditario jure obvenerat. 273. a. Post mortem Herberti juvenis Cenoman. Comitatum obtinet. 244. c. Subjugat sibi Cenomaniam. 638. c. Memor opprobrii à Goifredo Comite sibi illati, ad urbem Cenomannicam arma convertit. Castellis subactis, victi Cenomanni fidem Duci sacramentis astruunt. Duo municipia in Monte-Barbato seu Barbello stabilita Militibus suis custodienda committit. 48. b. c. 342. a. b. Cenoman. capit, incendit et Solo adæquat: hanc urbem postea reædificat. 342. c. 348. d. Ambreras Goisfredi de Meduanâ Oppidum capit, Meduanam comburit, Goisfredum et omnes complices sibi cogit servire. 232. a. b. Hugoni de Grentemaisnilio et Geroldo Dapifero Castrum quod Novus-Mercatus dicitur, ad tuendum commendat contra Belvacenses. 233. b. Regias Copias summâ strage afficit apud Varavillam, Ducem Bitur. occidit. 180. a. 343. a. b. Philippi Franc. Reg. Coronationi præsens adest. 347. b. 343. c. Philippo Regi valdè acceptus et subditus, Vasconiam ingreditur; Montalban. Oppidum expugnat, et Hugonem Vasconia Dominum ad fidelitatem Regi debitam compellit. 343. c. Haraldum secum ducit in expeditione adversus Britannia Comitem Alanum (Conanum) quem brevi ad deditionem cogit. 181. d. Edwardo Angliæ Rege vitâ functo, cogitat de Regno Angliæ acquirendo contra Haraldum, quem invitat ad servanda Pacta inter se inita, cum Haraldus à captivitate Domini Pontivi solutus, hospes degebat apud Guillelmum. 192. e. d. 313. e. 317. d. Proceres convocat apud Lillebonam, eos de Negotio Angliæ consulit, et ad pacem justitiamque servandam hortatur. 182. e. 234. c. 244. a. Guillelmus Haraldo infensus, præcipuè quod Alfredum cognatum suum Godwinus et filii ejus dehonesterant et peremerant, tum etiam quòd Robertus Episcopus, Odo Consul et omnes Franci artibus illius ab Angliâ exulaverant. 207. d. 208. a. Ante expeditionem Anglicam Ducatum Norm. Roberto filio concedit, eique ab Optimatibus Homagium fieri jubet. 240. n. Ad Apostolicum mittit causam suam defensorum, et à summo Pontifice, Vexillum accipit. 182. e. 360. d. Ei in portu S. Walerici auram favorem expectanti duodecim juvenes Equites electos et armatos cum centum maris, pro suis sumptibus, ex parte Abbatis Croylandensis offert Ingulfus. 156. e. Pro vento deprecando corpus S. Walerici jubet

Guillelm. exponi, nec multo post prosper flatus Carbasa implet. 183. a. 360. d. 371. b. Hastings appellit, in egressu navis pede lapsus, eventum in melius commutat, acclamante sibi proximo milite « *Tenes Angliam, Comes, Rex futurus* ». Tria per Legatum Haraldo proponit, ut vel Regno secundum conditiones descendat vel sub eo regnaturus teneat, vel spectante utroque exercitu gladio rem ventilent. 183. e. Ministrorum tumultu lorica inversam indutus Casum risu corrigit « *Vertetur*, inquit, *fortitudo Ducatus mei in Regnum*. 284. b. Ad pugnam se præparans, Mysterio Missæ maximâ cum devotione assistens; Corporis ac Sanguinis Dominici communionem corpus et animam munit, appendit collo suo Reliquias quarum favorem Haraldus abalienaverat sibi, violatâ fide quam super eas jurando sanxerat. 95. d. In pugna Senlaciacâ Militis æquè ac Ducis munere fungitur: tres equi sub eo confodiuntur, ter intrepidus desilit: fugientes Normannos revocat, rumore sparso de ejus occasione, per ordines exercitus currit, nudato capite exclamans. « *Me conspiciat: vivo et vincam optulante Deo*. Post victoriam, militiâ pellit Militem, qui jacentis Haroldi femur gladio prosciderat; Vexillum Haroldi Papæ mittit; suos sepeliendos curat, corpus Haroldi Matri repetenti sine pretio permittit. 184. a. 185. c. 361. a. b. Urbem Regni maximam Londoniam petit. Cives omnes obviam vadunt. Rex conclamatus, die Natalis Domini coronatur. 185. c. 318. b. 371. b. Errat Gervasius Tilberiensis dum narrat Guillelmum, sorore Haraldus in uxorem ductâ, Regem Angliæ factum fuisse per nuptias. 318. b. n. Monasterium S. Martini de Bello, fundat in loco ubi Angliam debellaverat. 211. c. n. 212. e. d. 313. n. Londoniâ egressus, dies aliquot Bertingis moratur. Diversas Regni partes accedit. Custodes in Castellis ex Gallis collocat. 238. a. Rebelles omnes dignitatibus privat, vel trans mare exilio damnat, vel per diversa Monasteria carceri tradit, nisi se se Regem, licet inviti, agnoscant. 636. d. Odoni fratri suo et Guillelmo Osborni filio Præfecturam Angliæ committit. 238. b. Penevesellum se recipit. Mense Martio pervelitur in Normanniam, secum adducit quoscumque Anglos suspectos habet. 185. e. d. 238. b. Paschat celebra apud Fiseannum. Dedicacioni S. Mariæ super Divam interest, nec non Ecclesiæ Gemmeticensis. Utilia populo edicta promulgat, optimos judices per Provincias Neustriæ constituit. 103. b. 238. c. d. 240. a. Angliam repetiturus, Mathildi Conjugi suæ et filio suo Rotberto Principatum Neustriæ committit. Sextâ nocte Decembris ad Ostium annis Deppæ accedit et manè portum Wicenesium arripit. 53. c. 240. b. 629. d. Vincit Anglos qui puerum Eadgarum ex Edwardo Rege genus ducentem sibi Regem præfecerant. 53. c. Conspirationem in Angliâ coortam, Normannorum et Brienni, Britannia minoris Ducis filii, ope dissipat. 629. d. e. 630. a-c. Post necem Comitum et fratrum Edwini et Morcarii, sororem earum Luciam Rex Guillelmus dat in uxorem Yvoni *Talbois* eum omnibus terris eorum. 155. d. De Franciâ, Alemaniâ et Hispaniâ Copiis conductis, Scotiam sibi subjicit, et Malto

nium seu Malcolmum Regem sibi fidelitatem jurare apud Abennithi cogit : reversus in Angliam, apud Londonias, totam terram describit. 156. d. Expeditionem ducit ad Solum Cenomannicum. 187. a. Apud Dolum Castellum transmarinæ Britanniae, innumeros, ex suis desiderat. Castellum Rodulfi Comitis, quod Dol nominatur, tamdiu obsedit donec Francorum Rex Philippus illum inde fugaverit. 187. n. Danorum Regem impugnaturus, tantam multitudinem stipendiariorum militum conducit, ut eorum copia Regnum gravaret : quin et ipsum Hugonem Magnum Regis Franc. fratrem cum suis inter milites numeros servientem habet. Philippum Franc. Regem, ejus Amitæ filiam duxerat, semper contrarium habet. 187. a. Contractis inimicitis eum Rege Philippo, Franciam ingreditur longè latèque regionem populans. Mundantium seu Meduntam (*Mante*) injectis ignibus concremat. Ibi morbum nactus, Rotomagum revertitur, et lecto excipitur. Christiani munia exequitur in concessione et Viatico, Normanniam invitus et coactus Roberto, Willelmo Angliam, Henrico possessiones Maternas delegat, victos suos omnes educi et solvi, Thesauros efferi et Ecclesiis dispergi præcipit. Pecuniam ad reparationem Ecclesiae, nuper apud Meduntam Crematæ, indicit. 190. e. d. e. Ad finem vitæ veniens, Robertum filium suum Normannico Ducatu præponit, Guillelmum Regno Anglorum, Henricum Comitatu Constantiniensi : tertio filio Henrico Thesauri copiam dimittit. 211. c. d. Obiit. 190. e. Sepultus apud Cadomum. 211. c. Ducatu L. annis tenuit. 221. d. Quomodo Mathildis filia Balduini Flandriae Comitis amorem sibi conciliarit. 348. b. c. Eam in uxorem duxit apud Augense castrum. 45. b. 144. b. 231. b. 247. e. 255. b. 316. c. 338. b. 382. d. Contra prohibitionem Concilii Rem. sub Leone Papâ IX. 523. c. Ob id excommunicatus à Malgero patruo suo Rotom. Arch. 382. d. Quem postea propter morum dissolutionem ab Archiepiscopatu removit. 188. b. c. A summo Pontifice absolutus eâ lege, ut duo Monasteria conderent Guillelm. et Mathildis. 47. d. Aliquantula simulatas extremis annis innata inter Guillelm. et Mathildem pro Roberto filio, nihil conjugalis gratiæ imminuit. Defunctam uxorem per multos dies lachrymis prosecutus est. 189. a. Ex Mathilde quatuor filios habuit Robertum, Guillelmum, Henricum et Richardum, qui juvenis obiit. 45. b. 189. a. 212. d. 338. e. Ejus filia, Cecilia Cadomensis Abbatissa, quæ aliam sororem secum in Monasterio detinebat : Constantia Comiti Britanniae Alano *Fergant* in conjugium data : Adala Stephani Blesens. et Carnut. Comit. uxor, postea apud Marcenniacum Sanctimonialis : duarum aliarum nomina exciderunt, harum una Haroldo desponsata, infra maturos conjugii annos obiit ; altera Adelfonso Galliciae Regi per Nuncios desponsata, virginem mortem impetravit à Domino. 182. a. 189. a. 212. d. 338. e. Pro poenitentia sibi à summo Pontifice injunctâ, ob Matrimonium cum Mathilde contractum, apud Cadonum S. Stephani Monasterium fundat Guillelmus, Mathildis verò SS. Trinitatis Cœnob. aedificat 45. c. n. 47. d. 186. n. 188.

c. 211. c. 212. c. n. 223. b. 338. c. n. 361. d. 382. d. Cadomensibus nundinas Triduanas concedit. 188. n. Cum Mathilde Xenodochia aedificat apud Caesaris-Burgum, Rotomagum, Cadomum, Bajocas. 338. c. n. S. Vigoris Cerasiaci Abbatiam à patre suo Roberto inchoatam perficit et auget. 45. c. n. 47. d. 340. a. Fundationem Uticensis Monasterii confirmat, et Malgerio Rotom. Arch. Suffraganeisque Episcopis corroborandam tradit. 224. c. Plura concedit Privilegia, et quidem Episcopali juri derogantia. 193. n. Ecclesias et Cœnobia in Neustriâ et in Angliâ construit vel reparat, vel ditat, vel defendit. 237. d. Simoniacam hæresim abhorrens, in eligendis Episcopis et Abbatibus, non tam opes seu potentiam, quàm sanctitatem personarum et sapientiam considerat. 242. a. Statuit summè idoneos Pontifices Hugonem Lexovii, Odonem Baiocarum, Johannem Abrincarum, Maurilium Rotomagi. 90. e. d. e. Remigium Doreestre, 211. d. Hugonem Lingonens. Episc. Jerosolimam jamjam iturum plurimis donis honorat. 150. c. Malgerium patruum suum Rotom. Arch. propter morum corruptelam deponi procurat. 188. b. c. Lanfrancum postea Cantuar. Archiep. Abbatiae Cadomensi præficit. 186. n. 361. d. 382. d. Osberno Corneliensium Priori, per baculum Pastorem Maurilii Archiep. in Synodo Rotom. curam Uticensis Abbatiae commendat. 230. a. b. S. Wandregesili Abbatem Gerbertum instituit. 90. c. d. Ejus jussu contra Berengarianam heresim indicitur Brionæ Conventus. 528. b. 532. b. Nulli Episcoporum suorum permittit ut aliquem de Baronibus suis seu Ministris, sive incesto, sive adulterio, sive aliquo capitali denotatum crimine, publicè, nisi ejus præcepto, vocet in judicium, aut excommunicet, aut ullâ Ecclesiastici rigoris poenâ constringat. Prohibet insuper ne quisquam in omni dominatione suâ, Romanæ urbis Pontificem pro Apostolico, nisi se jubente, agnoscat. Cavet ne Archiepiscopus Cantuariensis Primas Regni, quidquam statuat aut prohibeat in Concilio Generali Episcoporum, nisi quæ suæ voluntati accommoda, et à se primo fuerint ordinata. 193. d. e. Synodis Episcoporum arbitrum se deesse non vult. 89. e. Jubet, Episcopo vel Abbate defuncto, res omnes Ecclesiae describi, ne dissipentur à profanis. 241. e. In Ducatu Normanniae stabilitus, Hominia Baronum et Prælatorum exigit, Castella à temporibus Guillelmi *Longæ Spate* exstructa diruit. 338. a. Ejus Legibus è Normannia sunt exterminati Latrones, homicidæ, malefici. Treugam Dei sanctissimè observari curat. Villæ, Castra, Urbes jura per eum habent stabilia : cuncta rationabiliter ordinata. 89. e. e. 507. e. Angliæ Regno potitus, Leges Eduardi et patrias consuetudines sub eo collectas firmat. 240. n. Primus sine ullâ contradictione Censuum omnium capitum agit et reddituum totius Angliæ. Omnes liberos homines suæ fidelitati Sacramento adigit. 187. b. Baronum nomina in Libris Censualibus contenta. 187. n. Lundonia multa prædenter disponit. 237. d. Seditiones interdicit, cædem et omnem rapinam. Tributis modum qui non gravet imponit. Portus et quælibet itinera tutè

patere, et nulli injuriam fieri jubet. 238. a. Tantus auctor pacis, ut puella auro onusta Regnum Angliæ posset impunè pertransire. 211. c. Guillelmus linguæ Anglicæ gnarus. 243. a. Lenis. 361. d. In omnibus tam modestus quam strenuus. 318. b. c. Durus sibi resistentibus. 211. a. Nullus Eques aut Miles ei par. 77. e. Castus, quidquid in contrarium fabulatur nonnulli de fictitio concubitu cum filiâ ejusdam Presbyteri. 188. d. e. n. Æqui et justitæ tenax. 237. d. Venationi nimium deditus. 211. b. In iracundiam pronior. 241. d. 293. n. Ejus familiaris vita et mores interiores. 188. b. Eximia Guillelmi corporis et animi dotes. 190. a. b. n. 211. a. Elogia. 621. d. 630. d. Ejus encomium à Fuleoio. 441. b. c. Epitaphium ab Odone Sacerd. 444. b. n. Guillelmus in Sigillo exhibetur ex unâ parte super Equum sedens ut Comes, ex aliâ super Thronum cum Sceptro, ut Rex. 255. b. n. Guillelmus II Rex Angliæ, filius Guillelmi Nothi, in Regno Angliæ patri succedit. 318. c. Pergens apud Wincestre, Thesaurum patris secundum ejus imperium dividit ; in illo Thesaurio LX mille Libras invenit argenti, absque auro, gemmis, vasis et palliis. 211. d. Omnes victos solvit à vinculis, ex præcepto patris sui. 211. d. Vir impius, Ecclesiarum persecutor, immisericors circâ imbelles. Archiepiscopus Cantuar. plurimum persequitur. 318. c. In venatione Cervorum, sagittâ occisus. 388. d. Guintonia sepelitur. 318. e. Sine liberis mortuus, successorem habet Henricum fratrem suum. 188. e. Guillelmus Caput-stupæ, Pictav. Comes et Dux Aquitaniae, Ebulo patri suo succedit. 119. c. Eo in matrimonium poscente Heloysam, *al.* Adalam Rollonis Norm. Ducis filiam, Willelmi Longæ-spate dieterium. 341. n. Monast. B. Joan. Angeriaci restaurat. 119. c. Guillelm. IV. seu Will. Aquit. Dux vel Com. cognom. *Ferabrachia*, Hugonem Chiliaarchum Dom. de Liziniaco Vassallum suum indignis modis deludit. 524 *et seqq.* Conventum tandem cum eo seu pactum facit ipsi concedendo honorem seu feudum Joscelini ejusdem Hugonis avunculi. 538. d-e. Guill. V. Pict. Com. et Aquit. Dux Malliacense Monast. construit : cum Agnete uxore sua Santon. Monast. Sanctimon. donat Ecclesiam S. Dionysii in Insula Olarion. (*Oleron*). 119. c. n. Guill. Willelm. VI Pict. Com. et Aquit. Dux, patri succedit. 119. d. Eidem, simul cum Episcopo Lemovic. cura committitur Abbatem apud S. Petri Bellilocense Monasterium secundum Regulam instituendi, Loco Clerici Secularis, qui ipsa Abbatia potiebatur. 504. a. Santonicum Consulatam capit et possidet. 273. b. Martellus eundem reclamavit ; hinc mala multa in Andegavensi pago et Pictav. 268. d. 273. b. Guill. Pictavienses, Lemovic. Engolism. Petragor. Arvernos, Wascones, Bascos et Tolosenses adunat ad oppidum Caput-Vultonæ dictum. 269. a-b. Aquitaniae Principibus bellum pertrahi conquerentibus, Guillelmus in Planitiem Caput-Vultonæ descendit ; Martello occurrit : vulneratur et capitur. 269. e. 270. b. 285. d. Homagio à Gaufr. Martel. suscepto, Santonicum Consulatam

- latum ei concedit. 267. n. 270. b. n. Post tres annos, multis pecuniis liber à captione, ad propria remeant; ipso anno moritur. 270. b-c. 285. d.
- Guillelmus, Willelmus VII, cognomine Acer, antea Petrus, Pictav. Comes et Aquitaniae Dux, succedit fratri suo Guillelmo VI, post alterum utriusque fratrem Eudonem. 119. d. Uxorem ducit Ermensendam. 219. a.
- Guillelmus, Willelmus VIII, alias Guido seu Wido-Gaufredus, Pictav. Comes et Aquitaniae Dux, Guillelmi et Agnetis Aquitaniae Ducum haeres, Regum propinquus, Imperatorum cognatus et avunculus, itemque Regum socer. 118. e. Cum fratre suo Willelmo Wasconiam sibi subjugat. 644. d. Tolosam vastat et capit. 644. d. Capitur à Normannis in pugna apud Mortuum-mare. 404. d. n. Praefectus Castro Molendinis, audita victoria Arehensi, Franciam elabitur. 179. e. Fratri suo Guillelmo Acri succedit. 119. d. Philippi Franc. Regis Coronationi interest primus inter Proceres. 33. a. d. Guillelmus VIII Dux Aquitaniae, et quidam alii Optimates Galliarum copiosum in Hispaniam exercitum conducunt. Urbem Barbastam et plura capiunt castella, maximam ejusdem Provinciae partem ferro et igne depopulantur; ad sua reversi, multam suppellectilem secum afferunt; multa mancipia adducunt. 162. a. Novi-Monasterii Pictav. fundamentum erigit, quod propriis redditibus ditatum Hugoni Abb. Clun. ad disponendum tradit. A Gregorio Papâ VII libertatis Privilegium obtinet in favorem hujus Monast. 120. b. 372. d. n. 644. e. Monasteriis per Aquitaniam regulari ordinatione destitutis viros religiosos à Cluniaco accessitos praeficit. 119. e. Malleacensi Cœnobio praeficit Goderannum, qui postea Xantonensi sedi praefuit; Angeriaco Oddonem; Monast. S. Maxentii Benedictum; Monasterio S. Martialis Lemov. Ademarum. 120. a. Offeruntur Duci Aquitaniae Guill. ad construendum Monast. loca juxta Niortense Castrum (*Niort*), juxta Benonium vicum (*Benon*), prope Surgerias, et in Olerensi Insula. 120. a. n.
- Guillelmus, Willelmus IX, filius Guidonis-Gaufredi, Pictav. Comes et Dux Aquitaniae, in pueritia constitutus, nonnulla de suis anitit possessionibus. 121. c. n. Multa Arnatorum millia in expeditionem Jerosolymitanam duxit 486. b. Quidam existimant cum Guillelmo Rufo Angliae Regi Ducatum totamque terram invadiasse, multâ pecuniâ ab ipso mutuata, quod iter Jerosolymitanum conficere posset. 486. n.
- Guillelmus, Willelmus, Dux et Comes in Pictav. et Aquitan. de novo erigit Collegium Monachorum Chassani. 373. a. b.
- Guillelmus III seu Willelmus, *Sector Ferri* dictus, (*Taille fer*), Tolos. et Cadure. Comes, Monasterium S. Petri Bellilocensis suae potestati addicit, et Comiti Petracoricensi in beneficium largitur. 503. n. Apud Burdegalam, circa centum Milites de exercitu Gosfredi Pictav. Ducis occidit. 644. c-d.
- Guillel. Com. Burdegal. capitur. 397. a.
- Guillel. Sancius Dux Vasconiae, ut capto Burdegal. Com. Guillelmo subveniat, plurima Condom. Monast. vasa aurea et argentea profert; S. Petro, quasi pro satisfactione, locum Tamvillam offert. 397. a.
- Guillelmus Comes Bisuldunensium, interest Concilio Tulugiensi, in quo Pax et Treuga Dei statutae sunt. 510. b.
- Guillel. Berengarii, Comes Minorisae, sine prole moritur. 289. d.
- Guillelmus, Comes Forensis, Falco Dominus Yconii et fratres ejus, Abbatiae Saviniae. Ecclesiam seu Capellam S. Paulae, sitam in Parochiâ S. Laurentii, donant. 200. d. 201. a.
- Guillelmus, Willelmus filius Rainaldi, Comes Nivernensis, Autissiodor. et Tornodorensis. In perpetuo bellorum exercitio Comitatum tenet. Basilicam S. Stephani extra muros civitatis Nivernis aedificat. Terminos intra fines Lingonum dilatat. Comitatum Tornodor. Comit. Nivern. et Altissiod. apponens, unum ex tribus componit 281. c. d. Philippo Fr. Regi auxiliatur in bello contra Hugonem de Puteolo et alios rebelles. 487. a. Capitur ab Hugone de Puteolo in obsidione hujus Castri. 487. d. Subscribit cum filiis suis chartae permutationis cum Hugone III Nivern. Praesule. 487. n. Matrimonio cum Ermengarde contracto, Comitatum Tornodorensem adipiscitur. *Ibid.*
- Guillelmus, Willelmus, filius Guillelmi Comit. Nivern. Chartae permutationis cum Hugone III Nivern. Ep. subscribit. 487. n.
- Guillelmus, seu Willelmus Comes Pontivi Bononiens. terram sibi subjugat. 296. a. Primogenito suo Hilduino, Pontivorum terram distribuit; Ernulo vel Arnolfo secundo filio, Bononiensem terram; tertio Hugoni Tervanensium fines, id est Comitatum S. Pauli; quarto filio Ghisnensem terram disponit. 296. b. c.
- Guillelmus, Willelmus, Comes Corboilensis, interest detectioni corpor. SS. Dionys. et soc. 474. a.
- Guillelmus, Willelmus, Aucensis et Oximensis Comes, è carcere elapsus Richardum fratrem suum Norm. Ducem adit et ab eo in gratiam recipitur. 141. n. Hortatu Leseclinae uxoris suae Abbatiam construit super rivulum Divae. 223. e.
- Guillelmus, Willel. Arensis et Talogii Comes, Richardi II Normann. Ducis filius. In oppugnatione Damfronti, non petita missione discedit. 81. a. Munitione Damfronti potitus, obfirmato Arcarum Castro, contra Guillelmum Nothum rebellat, et Regis Franc. auxilium implorat. 39. d-e. 81. e. 179. a. b. 246. d. 330. b. c. 476. c. A Guillel. Notho obsidetur, et non multo post inedia affectus cum suis, invitus Castellum reddit. Cum uxore sua, sorore Guidonis Comit. Pontivi, Eustachium Bononiae Comitem expetit; ibique victum et vestitum percipiens, usque ad mortem extorris remanet. 40. a. b. 82. a. Pater fuit Mathildis, quam Willelmus Camerarius de Tancarvillâ habuit uxorem, ex qua genuit Rabellum qui ei successit. 58. a.
- Guillelmus, Willelmus Osberai filius, primus impellit Guillelmum Nothum ad invadendam Angliam. 186. b. Eundem adjuvat in perdomandis Anglis. 47. c. Angliae et Normanniae Consiliarius. 186. b. Balduinus Flandriae Comes ei tutelam Arnulphi et Balduini commendat. 186. c. Captus amore Richildis, militari manu coactâ, Flandriam intrat. 186. d. A Philippo in Flandriam accersitus, cum decem tantum Militibus Regem adit. 243. c. A Richilde ad cujus nuptias aspirabat deluditur, ab insidiatoribus impetitus, interit. 186. b. d. 243. c. d. In proprio fundo condidit duo Monasteria, unum Lirae, alterum Cormeliis. 45. c. d. 223. e. 224. a. 233. n. 243. c. d. 340. a. Adelizam Rogerii Toenitae, filiam in conjugio habuit, quam apud Lyram sepelevit. 45. c. d. 47. c. 56. b. c. 243. c. d. Duo ejus filii Guillelmus et Robertus; Guillelmo Britolii Comitatus, Roberto Herfordia et Angliae possessiones obtigerunt. 47. c. 56. b. c. 243. d. e. Corpus Guillelmi Osberni filii delatum in Normanniam, jacet apud Cormelias. 243. c. d.
- Guillelmus *Guellant*, ex Richardo Magno Norm. Duce originem trahens, Moritaniae Comes, Robertum Bigot, ne in Apuliam proficiscatur, seditiosis sermonibus dissuadet. 403. c. Guillelmi Ducis jussu Normannia exulat, et Apuliam petit. Moritaniae Comitatum ejus uterino fratri Roberto dat Guillelmus Nothus. 404. a. 411. b.
- Guillelmus, Willelmus *Malet*, cum sua conjuge et duobus liberis, aliisque paucis vitæ reservantur à Danis et Northimbris, qui plusquam tria millia Normannorum trucidaverunt. 313. e.
- Guillelmus, Willelmus de Bellino Comes, filius Yvonis. Alentionem Roberto Duci reddere recusat. Castro vi expugnato, nudus pedes, solo indusio indutus, Ephippio dorso imposito, Duci satisfacit et ab eo veniam et Castri custodiam recipit 323. a. b. Bellum exercet adversus Hebertum *Enigil-Can*. Cenoman. Com. à quo fugatur. 632. c. Dominus erat Pagi Sagoniei in finibus Cenomann. 632. a. Fundat Ecclesiam S. Leonardi Bellin. 631. e. Genuit Willelmum Talavatum patrem Mabiliae. 57. b.
- Guillelmus, Willelmus de Bellismo, Talavatus dictus, Guillelmi de Bellismo filius natu minimus, post Roberti fratris sui caput in carcere securibus comminutum, auxilio suorum et maxime Willelmi Geroiani omnem patris fundum adeptus. parentum perfidiam sequitur. 40. d. Falesiâ transiens, Guillelmum Roberti Ducis filium adhuc infantem invisit, quem oculis habstrans, *cheu*, inquit, *pro certo habeo à te et à posteris tuis honorem meum et potestatem adhuc imminutum iri*. Tum meditabundus et nihil proferens abit. 326. a. b. Hildeburgem filiam Arnulfi nobilissimi viri alio nomine *Cudefort* conjugem habet, quam factionibus suis non consentientem strangulari facit; deinde filiam Rodulfi Vicecomitis de Belomonte sibi desponsat. 40. d. e. 339. c. Ad nuptias suas invitatum Guillelmum Geroianum oculis privat et auribus, eumque omnino

- crudeliter deturpat. 224. a. 339. c. A filio expulsus, Rogerium de Monte-Gumneri adit, eique filiam suam Mabiliam offert. Suscipit errabundum Rogerius, ejusque natam sibi legitime copulat, ex qua quinque filios et quatuor habet filias. 42. d. e. Talavatus I S. Mariæ de Lonlayo Ecclesiam prope Castrum Danfrontem construit: quod tamen alii patri ejus attribuunt. 42. e. Ex primâ conjuge Arnulfum et Mabiliam, crudelissimæ sobolis postea matrem gignit. 40. d.
- Guillelmus, Willelmus Talavatus II filius erat Roberti de Bellismo, ex filiâ Widonis Comit. Pontivi. 57. a.
- Guillelmus filius Rogerii de Monte-Gumneri Osbertum Crisponeum dormientem occidit: ipse moritur in carcere in quem detrusus fuerat a quodam suo Præposito *de Glos.* 328. c. 329. a.
- Guillelmus, Willelmus Geroianus, seu Gerou filius, uxorem ducit Hildrudem filiam Fulberti de Beinâ; secundam ducit Emmam filiam Walehelini de Tancto. 225. e. Castrum suum Montis-acuti destruit pro redemptione Domini sui Gotsfredi de Meduanâ, quem Willelmus Talavacius ceperat. 226. a. Ad secundas nuptias Willelmi Talavatii invitatus comprehenditur, naribus et oculis privatur et crudeliter deturpatur. Abbatem Herluinum adit, et Monachum induit apud Beccum. 41. a. 223. e. 224. b. n. Bis in Hierusalem sepulcrum Domini expetit. 224. b. Monasterio Beccensi Uticensem Ecclesiam S. Petri donat 224. b.
- Guillelmus, Willelmus Geroianus, in Apuliam missus, dum redire coepit, apud Cajetam Nonis Februarii defungitur. 46. c. 340. c.
- Guillelmus, seu Willel. fil. Ernaldi de Escalfoio, curiam Philippi Reg. Franc. adit. Fit Regis Armiger; ab eo arma militaria accipit, deinde Apuliam appetit. 233. a.
- Guillelmus seu Willel. et Radulfus de Ponte-Erchenfredi, in Apulia et Sicilia Rotbertum Wiscardum Calabriae Ducem multum juvant. 226. c.
- Guillelmus, Drogo et Hunifredus seu Umfridus, patriâ digressi, apud Apuliam perveniunt. 139. d. n. Omnem patriam armis subjugant. 140. a.
- Guillelmus seu *Guilleren*, Comes Constantin. in pugna Valesdunarum Comitem S. Pauli in se incurrentem viriliter excipit. Uterque ex equo dejicitur: resilit in equum Guillelmus, Francorum agmina trajicit. Regis equum confodit, ipsumque Regem dejicit. Robertum Wiscardum in Apuliam adit, et omnibus præliis interest. 334. d. c. n.
- Guillelmus-Par, filius Boni-Par, Nobil. Bigorr. locum Madirensem ad statum Monasterii aptat, atque illic nobilium filios introducit; Ecclesiam S. Mariæ latius fundat, acquirit à Guillelmo Donato reliquias et decimationem Ecclesiae S. Leonis, et Ecclesiae B. Mariæ crassæ. ejus Abbatem Anerium et Willfort suum nepotem domi accipit. Acquirat Ecclesiam S. Michaelis in loco *Salt* sitam; unde accipit Augustinum puerum, filium Garsiazfort ejusd. Eccl. datoris. Facit duellum cum Raimundo Lupo de Lidoss, pro silvâ Medianâ-silva. Victor,
- coepit vivere scelestus. A Pontio Præsule atque Centullo Comite pellitur. 116. c. d.
- Guimundus eloquentissimus, prius Monachus de S. Leofredo Normanniæ, postea Episcopus Aver-sanus Apuliæ, scribebat contra Bereng. tempore Guill. Malmesb. 191. c. 355. a.
- Guimundus præsidens munitioni quam *Molendinas* appellant, in manus Regis tradit eam. 82. d.
- Guinimandus Casæ-Dei Monach. sepulchrum S. Frontonis mirè sculpsit. 287. d.
- Guilabertus Canonicus Barcinon. uxorem et liberos, etiam Episcopus retinet. 382. n.
- Gumbaldus - Sanctii Basatensem et Agenn. Episcopatus accipit; Cœnob. Condom. gubernat; confert illud filio suo Hugoni, quem Abbatem instituit; non multò post obit. 395. a-b.
- Gundelbertus Archiep. primus intrat Vosagum seu Vogiam; locum ubi habitabat, Senonias vocavit. 368. a.
- Gunhilda seu Gunnilda, soror Hardecnuti Regis Angl. Henrico Conradi Imper. filio nupta. 174. a. b. 346. d. De adulterio accusata, in singulari certamine, victo accusante, expurgatur. 346. d. 353. a. n. Duello conserto, dat viro repudium. 174. n.
- Gunnor, Connor, Militis Dani filia. uxor Richardi I Norm. Ducis, habilis pretiosas vestes ad usum Ecclesiarum texere, et in iis historias et figuras acû effingere. 329. n. Hujus sorores præter Saimfriam, Wewa et Awelina. Wewa nupsit Turulfo de Ponte-Audomari. Ejus progenies. 57. e.
- Guntherus Archiepiscop. Juvavensis seu Saltzburgensis, vir mitis et bonus apud Deum et homines. 616. a.
- Guntramnus succedit Adclardo I S. Trudon. Abb. fit Abbas Metis, consecratur Leodii. 204. d.
- Guurtha frater Haroldi, ipsum à conflictu cum Will. tentat remove. 183. c-d.

H

HABECHESBURG. Comes, Radeboto.

Haduisa filia Gerou sociata Rodberto de Gretemaisnilio, filios parit Hugoneum, Robertum et Ernaldum de Gretem. et tres filias; defuncto marito, conjungitur Willelmo Roberti Archiepiscopi filio, ex qua filiam suscepit Judith, quæ Rogerii Comitis Siciliæ fuit conjux. 226. c.

Hæreditatis æquam partem inter liberos dividendi, mos apud barbaros. 640. b.

Hæretici novi, id est Manichæi in Galliis grassantes, excommunicantur à Concilio Rem. sub Leone IX Papa. 523. b. Hæretici non audiendi in Conciliis, quando propugnati errores jam ab Ecclesiâ damnatos. 498. a.

Hæretici contra Patrum statuta sentientes, absque Synodo puniendi. 527. c.

Hæretici capite plectuntur. 11. e. 20. c. n. 642. d. Vi coguntur ad Catholicam fidem amplectendam. 11. e. 498. b. 533. b. Solo pallore apud Francigenas discernuntur. 11. d.

Hæreticos per secularis potentiae gladium, huic vitæ subtrahere nefas; sed ad imitationem Salvatoris nostri J. Ch. tolerari debent. 11. d. Summorum Pontificum ergà Berengarium Hæreticum moderata agendi ratio. 529. d. 530. d-e.

Hæreticis contumacibus supplicium mortis intentatum in Concilio Parisiensi, præsentente Henrico Rege, celebrato. 528. c. 533. b.

Haimo seu Hamo Dentatus, qui Regem Henricum equo dejecerat, à stipatoribus interemptus, Regis jussu egregie tumulatur. 178. a. b. Hamo Bajocensis, Regem impetens, et ab eo valide repulsus, à militibus regis perimitur. 335. a. b.

Hainiaci seu Hannoniæ Comites à Balduino VII descendunt. 357. d.

Hainoniensis Comitatus à Richilde, et Balduino venditur Episcopo Leodiensi, et ab eisdem in feodum recipitur: hujus conventionis conditiones. 375. c-e 376. a. b.

Halinardus, professione Monac. 474. c. Abbas Divion. Besuensis etiam Ab. constitutus ab Hugone Lingon. Ep. 203. c. Halinardus adest Translationi corporis S. Gerardi Tull. Episcopi. 474. c.

Hannonienses, seu Hasoniens. Ababates, Bovo, Fulchardus, Lotbertus, Rollandus. *Vide* Hason. Cœnob.

Hannonienses Comites, Arnulfus seu Ernulfus, Balduinus I, Balduinus II, Raginerus, seu Rainerus Longicollis I, Rainerus Longicollis IV, Rainerus V, Rainerus VI.

Haraldus. Araldus seu Heraldus, filius Canuti, Angl. regnum occupat. 339. n. Exulat Etroman Reginam novercam suam. 206. e. Defungitur. 173. e. 637. c.

Haraldus, Haroldus, seu Heraldus, filius Godwini Com. nepos Eduardi Regis, apud Ducem Normann. educatus. 317. c. Comitatum Cantia, patri succedens obtinet. 192. b. Suo magis, quam Regis consilio navigat Normanniam. 192. b. c. n. Normanniam eundi licentiam à Rege postulat. 313. c. Adversâ tempestate in Pontivum pagum compulsus, à Domino terræ illius addicitur captivitati. 176. b. 181. d. 192. c. n. Hominem ex vulgo ad Com. Norm. Will. dirigit, qui nuntiet se à Rege missum Normanniam, in vinculis à Widone Pontivi Com. detineri. 176. b. 192. c. Willelmo mandante liberatus, ab ipso Gwidone ducitur Normanniam. 176. c. Honorificè susceptus à Will. 192. d. Ab eodem in expeditionem Britannicam ductus. 176. b. 181. d. Multa Willelmo promittit, quæ jurando testatur completurum. 192. e. 193. a. Guillelmo Castellum Doroberniæ, quod sui juris erat, et post mortem Eduardi, regnum Angl. Sacramentum firmat. 176. c. Adepto nepote suo, in patriam revertitur. 193. a. Mortuo Eduardo, in regnum succedit Haraldus, juxta quod ante mortem statuerat Eduardus. 193. b. Regnum suscipit. 317. d. Ipso tumulationis Eduardi die, Diadema præripit. 234. b. Die Theophaniæ, extortâ à Principibus fide, arripit Diadema. 176. d. 360. b. Monachum Willelmi legatum abigit turbidè. 183. d-e. Legationes Guill. Norm. Ducis illudit. 360. b. Transfretat apud Castrum Doloberniæ. 317. d. Subito flatu in Flandriam auctus, commiscitur

- se ad Ducem venire ut promissa exequatur. Ductâ sorore Ducis, redit in Angliam. 318. a. Rex Angl. constitutus, leges iniquas destruere, æquas cepit condere. 312. c. Cum Scotis pugnam aggressus, victor existit. 318. a. Superbus eventu triumphali, nullis prædæ partibus dignatur Commilitones. 176. e. De pugna Noricorum revertens, Hastingsas perterritus. 183. b. 360. e. Willelmi Norm. Com. adventum in Angliam observat. 312. d. Audit Ducem Normanniæ partem Angliæ Meridianam intrasse; occurrit Normannis. 318. a. Imperatorio munere et militis officio fungitur. 184. d. Post novem menses et aliquot dies accepti regni, à Guill. Duce Norm. devincitur. 177. a. 212. b. 313. b. Dubitatur utrum fugâ sibi consuluerit, an ceciderit in prælio. 318. b. In primo congressu perimitur. 236. d. 255. b. 258. c. Jactu sagittæ violato cerebro, procumbit. 184. c. 361. a. Virtus amborum Ducum. 184. d. Jacentis Haraldî femur unus militum gladio proscindit; hunc Willelmus ignominie notatum pellit militiâ. 184. d. Corpus Haraldî repenti matri sine pretio mittit Willelmus. 185. c. Sepelitur apud Watem intrâ Ecclesiam S. Crucis ab ipso Har. constructam. 361. b. Uxor ejus Juditha Flandriæ Comitiss amita Roberti. 644. b. Duo ejus filii Dirmetum Hiberniæ Regem adeunt; auxilio contra Guill. Conq. obtento, Angliam infestantes, à Briennio Britan. Min. Ducis filio cæduntur. 630. b.
- Haraldus seu Haroldus Norvegiæ Rex auri massam ex Græcia adducit; cum Rege Hiberniæ peremptus. 644. b.
- Hardecnutus filius Canuti et Emmæ, Regi Angl. Haraldò succedit; biennio ferè regnat. 174. a. 207. a. 637. c. In Angliam per Normanniam pergit. 173. c. Egregiam animi pietatem in fratrem et sororem ostendit. 174. Eduardum fratrem suum apud Norm. Ducem Guill. morantem ad se evocat. 316. d. Natale solum revisentem retinet amanter. 174. a. Regni partem ipsi committit. 316. d. Gunhildam sororem suam Henrico Imper. nuptum mittit. 174. a-b. 346. d. Juvenis moritur inter pocula. 174. a. 207. a. 317. a. 346. d. Obiit apud Lambinthe. 637. d. Sepelitur in veteri Monast. apud Wincestre. Ejus munificentia. 637. d.
- Harduinus Epis. Lingon. successorem habet Rainaldum. 482. n.
- Hasnon. Cœnob. dedicatur, præsentibus Abbatibus pluribus et Abbatissis. 110. b. Hasnoniensis Monasterii Basilica à Balduino Montensi Fland. Comite restaurata, consecratur ab Episcopis Lietberto Cameracense, Rathodo Noviom. et Rainerio Aurelian. Ibi Monachi restituti ab eodem Balduino, in ipsa Ecclesia sepulto. 482. a. n. Abb. Vide Hannon.
- Hastingsense bellum, ubi Haraldum Angl. Regem deserunt Commilitones. 176. e. 177. a.
- Hastings Pædagogus Bier Costæ-ferreæ filii Lothroci Danorum Regis, omnium Paganorum nequissimus, procurat expeditionem, quâ Bier maritimas Franciæ regiones devastat. 622. e. Comes expeditionis designatus, providet necessaria. 623. e. 624. a. Urbem Etruriæ Lunam vi non valens expugnare, ad dolos recurrit, quos lege pp. 625. d-e. 626. a. Pacem init cum Carolo Franc. Rege, à quo stipendii munere, urbem accipit Carnutensem. 626. b.
- Haymo seu Heymo celebris Viridun. Ep. 458. b. Muros civitatis extruit. 459. b. c.
- Haymo S. Dionysii Monac. scriptor historiæ detect. corp. SS. Dion. et soc. sub Philippo I Fr. Rege factæ. 467. c. d. e. nn.
- Heimo, Constantiensis Episcopus, vir sapiens in Deo, modestus et providus ad seculum. 616. a.
- Helena civitas, vel Elenense oppidum destructum in bello adversus Petrum Arragoniæ Regem. 514. d. n.
- Helenensis sedes Episcopalis Perpiniacum à Clemente VIII Papa translata. 514. d. n.
- Helenensis Episcopus, Raymundus.
- Helenensis Synodus sub Oliba Episcopo Auson. in loco Tulugiensi habita, renovat constitutiones Pacis et Treugæ Domini. 514. a-d.
- Heli, Locus vel Insula Angl. ubi captus ducitur Alvedus, et erutus oculis moritur. 638. a.
- Helianensis Moneta, ab Helia Petragor. Com. fabricata. 287. d.
- Helias Com. Petragoric. pater Audeberti Cadenerarii, Monetam jubet fabricari. 287. d.
- Helias de Flechia seu de Flexia vel de Fisca, filius Joannis, uxorem ducit Sybillam filiam Azonis Liguriæ March. 632. c. Comitatum Cenoman. emit ab Hugone III Azonis filio. 632. e. 633. c. 634. a. Auxilio Gofridi Barbatî Cenomanum recuperat contra Guill. Angl. Regem. 271. c. Pro Goffrido Barbato Fulconem expugnat. 273. b. Capitur à Normannis. 337. c.
- Heliois mater Herluini Abb. Beccensis, proximam Ducum Flandriæ consanguinitatem attingens. 636. c.
- Helmaham Episc. Arfractus seu Herfastus.
- Helmoinus seu Helmuinus Eduensis seu Augustodun. Episc. Treugæ Dei ardens propagator. 509. e. Ecclesiam Luciaci donat Abbatî S. Germani Autissiodor. 648. b.
- Heltrudis, silvam Flaci S. Germano Autissiod. confert. 648. a.
- Hembertus seu Isembertus Pictav. Episc. Conventum habet cum Com. Pictav. et Hugone de Liziniaco, de Castro Viaredoni. 535. b-c. V. Isembertus.
- Henricus, fil. Freder. Tull. Com. Leodiensis Episc. ordinatur, Pacificus dictus. 205. n. Nimis terret Adelardum Abb. S. Trudonis. 205. d. Diocesis suæ convocatis Principibus, Leodii pacem ordinat. 172. d.
- Henricus Episcopus Lausanensis Conradi Salici defuncti corpus cum cæteris Burgundionibus ab obitu ad sepulturam usque prosequitur. 620. b.
- Henricus I, Auceps dictus, non Imperatoris, nec Regis Germ. nomen suis in Diplom. usurpat, sed tantum Advocati Romanorum, aut Franciæ Orientalis Regis. 462. n.
- Henricus II Imp. Sanctus dictus, Godefridum Loth. Ducem mittit ad debellandum Theod. Com. Gandav. 417. a. Conqueritur de ignavia Gozelonis Lothar. regi Ducis. 417. n.
- Brunonem fratrem suum August. Episc. sibi habet infensum. 616. a. 619. b. Morbo corripitur. 615. c. Regalia insignia moriens Imperatrici Chunnegundæ relinquit. 617. a. Obiit. 461. b. n. Corpus ejus è Saxonia sepeliendum ducitur ad locum Pahlenberg, ubi fundaverat Episcopatum. 615. c. d.
- Henricus III, Niger dictus, Conradi Salici et Gisclæ filius, adhuc puer successor à patre designatus, in tutelam Brunonis August. Episc. commendatur. 618. b. Annorum XI natus, apud Aquisgrani Palatium ab Archiep. Colon. Pelegrino Rex consecratur. 619. a. Brunonis August. Episc. corpus ad Augustam civit. prosequitur, ibique sepeliri curat. 619. b. Ernesto Aleman. Duci contra patrem suum videtur favere. 619. c. Burgundiæ Rex, à patre constituitur. 619. d. Mortuo patre, corpus ejus ad Spiram civit. deducit; ad sepulturam humeros corpori patris supponit. 620. a. b. Patrem per omnia virtutibus transcendens, regnum gubernat moderatissimè. 352. b. Cum Guill. Notho Duce Norm. tum puero, amicitiam jungit ac societatem. 91. b. Agnetem uterinam sororem Guillelmi Aquit. Ducis in conjugem sumit. 191. a. 218. d. e. Dissentio magna inter ipsum orta et Godefridum Lotharingiæ Ducem. 149. b. 251. n. Invitatur à S. Popone ad solemnitatem Consecrationis Eccl. Stabul. 462. c. Legationem à Romanis suscipit, ut Damaso Papæ mortuo successorem provideat. 463. d. Affinis dicitur Beatricis Bonifacii conjugis. 453. d. n. Italiam ingressus Beatricem Bonifacii viduam secum reducit. 262. e. 356. b. n. Ex antiquissima et diruta Nemeto Spiram construit. 356. c. SS. Petri et Pauli festum celebrat Colonia Agrippinæ. 464. e. Reliquias S. Nicolai Gofrido Com. Andeg. concedit. 595. n. Virtutibus præclarus, bellicosus, multas subjugat nationes. 354. a-b. Episcopus ex omni Imperio suo contra simoniam congregat. 144. c. 145. a. Ratisbonæ Barones et Prælatos convocat super errorem in partibus illis diffusum. 405. d. Queritur ad Concilium Turon. quod Ferdinandus Hispaniæ Imperatoris sibi titulum arroget. 525. b. c. 526. d. Quid de hac contentione sentiant Scriptores Hisp. 525. d. n. Laudatur à Gozechino propter Religionis et Literarum zelum. 502. b. Colloquium habet Evosii cum Henrico Franc. Rege. 481. b. Cœpit infirmari, veniam ab omnibus petit. 643. b. Filium suum Regem constituit. 175. c. 643. c. Obiit. 175. c. 481. b. Obiit in Saxonia. Spiræ sepelitur. 643. c.
- Henricus IV, filius Henrici III, secundus Rex à Conrado, et Imper. 199. b. n. Admodum puer, sub custodia matris suæ Agnetis, in regnum patri succedit. 262. c. Per Annonem Colon. Episc. à matris tutela subductus. 638. b. Bellum movet contra Balduinum Insulanum Fland. Com. 181. a. Exercitum per Tornacum ducit in Flandriam. 381. b. 389. b. Cum utroque Balduino, patre scilicet et filio, reconciliatur. 481. b. e. Excommunicatur à Papa Gregorio VII. 263. b. n. Per Mathildem Comitissam obsecrat excommunicatione absolvi; post dies quatuor rigidioris satisfactionis,

- cum pace ad suos dimittitur. 68. d. e. 69. a. Initum cum Romano Pont. foedus tentat abruptere; Italos omnes hortatur ut ab eo injuriarum vindictam expetant. 69. c. Convocato suæ partis Concilio, statuit ut Gregorius nulli eorum deinceps sit Apostolicus. 195. b. Italiam adit; Guibertum seu Wicbertum Ravenn. Episc. pro Gregorio Papam factum, Clementem nominat. 195. b. Neque ineruditus, neque ignavus; sed ab omnibus ita impetitus, ut rem Religionis tractare sibi videretur, quisquis in illum arma produceret. Alemannia sub ejus Imperio per 50 annos ingemiscit. 191. d. Ejus filii Conradus et Henricus. 191. d.
- Henricus I Franc. Rex, Remis, vivente Roberto patre coronatus. 481. n. Patre mortuo, Gallia regnum jure primogeniti, obtinet. 221. d. 247. d. Rex factus præter matris voluntatem. 476. b. In regnum Deo volente constitutus. 567. b. Consultu Amalrici Senioris de Monteforti, cum duodecim fidelibus tantum Fiscannum petit; Robertum Norm. Ducem expetit ut sibi maternâ fraude exulanti subveniat. 247. d. 324. a. Impavidus, valde militaris, magnæ fortitudinis et pietatis, bellicosus et animosus, cum adjutorio Ducis Norm. regnum obtinet. 393. a-d. n. Provector ætate factus, omnia à matre sublata recuperat, et suæ applicat dominationi. 380. b. Odoni Campan. Com. Gornacum et medietatem Senon. civit. tollit. 347. a. 411. a. Balduinum Fland. Com. cogit ad fidelitatem. 411. a. Robertum fratrem suum Burgundia Ducem constituit. 411. n. 608. n. Norman. Duci Roberto Pontes, Calvomont, et totum donat Wulcassinum. 248. a. 324. b. Suadente S. Poppone, pacem et amicitiam redintegrat cum Conrado Imperat. 461. c. Adelam sororem suam matrimonio jungit Bald. Fland. Com. cui Corbeiam cedit in dotem. 480. b. Abbatiolam S. Germani in Lea seu Ledia Ecclesiæ Paris. concedit. 567. a-d. n. Monasterio SS. Barthol. et Maglorii confirmat dona à Regibus Hugone et Roberto facta. 567. d-e. 568. a-c. Monast. S. Petri Melidun. liberum jubet ab universis mundanarum Legum districtioibus. 568. d-e. 569. a-n. Angelranno Centul. Abb. villam Nogerias dictam restituit. 429. c. Rogat Abbatem Viridun. Richardum, ut fratrem Gervinum S. Richarii Centul. Abbatem fieri permittat. 131. a. Odonem fratrem suam capit rebellem et custodiæ mancipat. 266. n. Henricum inter et filios Odonis Camp. Comitum grandis discordia. 144. d. 267. b. Stephanum Campan. Com. fugat Henr. 266. n. Theobaldo Turon. urbem auferit, quam Gaufr. Mart. Com. Andeg. tradit possidendam. 144. d. e. 266. n. 267. c. 399. c. 517. n. Guill. Norm. Ducem puerum in tutela recipit. 347. b. Petentibus Prælatibus et Baronibus, Guill. mittit Rotomagum. 328. d. Mandat Baronibus ut Guill. recipient Ducem et Dominum. 371. a-b. 403. n. Rex contra rebelles Norm. procedit. 403. a. nn. 411. b. Pupillo succurrit; in defectores irruit apud Valesdunas. 178. a. 333. c. d. n. 403. a. Equo dejectus, armis acrior surgit, et pugnat validius. 335. a. Juneto sibi Duce Guill. rebelles aggreditur et prosternit. 403. a. nn. 411. b. Willel. restituit in honorem. 213. a. Mortuos mandat sepulturæ; redit in Franciam. 335. c. Mathildem fil. Conradi Imp. et Henrici III sororem ducit in uxorem. 157. c. n. 276. b. 393. d. 410. e. 411. a. Ex qua filiam procreat. 157. c. Mathildem non conjugem, sed desponsatam tantum habuit. 157. n. 481. nn. Pithuerim obsidet et incendit. 457. c. nn. Pontivum devenit. 429. d. Expugnat Novum-Castr. ad Axonam. 586. e. n. Wulcassinum pagum repetit, et juri suo perpetuo mancipat. 248. b. Domitit Galerannum Melenti Com. 399. c. Dalmariacensem Prioratum Diplomate confirmat Majori-Monasterio. 649. b. 650. b-d. n. Theobaldi Camp. Com. precibus, cum Episcopis Senon. Concilii, fundationem Mon. S. Aigulfi Pruvini. confirmat. 517. d. Abbatiam S. Theodor. prope Remos liberat ab advocacione aliisque exactionibus. 586. d-e. n. 587. a-c. Parisiis Concilium cogit adversus errores Berengarii. 497. d. n. 527. c. 530. d. 532. d-e. Ad eum scribit Theodinus Leod. Ep. ut audientiam Concilii Berengario deneget. 497. c. Walterium Meldensem Episc. et Waseelinum de Chalinaco mittit ad Regem Russiae (Jerusalem), ut Annam ejus filiam uxorem Regi postulent. 157. c. d. 197. b. 409. b. 411. c. 412. b. 481. n. Rotgerum II Catalaun. Episc. in Rasbatiam dirigit, qui Regis filiam Annam uxorem sibi petat. 197. n. 481. n. Revertuntur in Franciam cum filia et donis pluribus. 197. b. Cælebs Henricus, priusquam Annam ducat conjugem. 481. a. Petit ut sibi parata sponsa in eodem conventu regali consecratione benedicatur, quo S. Lietbertus in Episcopum erat consecrandus. 481. a-b. Convocatâ Procerum multitudine, Annam Russiae Regis filiam uxorem accipit. 48. d. 157. d. 219. a. 247. b. 319. b. 365. a. 371. b. 385. b. c. 386. a. b. 393. d. 409. b. 411. c. 412. b. 481. nn. 486. c. 564. b. Magnum foedus habet cum Henrico III Imper. 393. b. 405. d. 411. a. Evosii seu Evodii Colloquium habet cum Henr. III Imp. 481. b. Pacem firmat inter Henricum IV Imp. et Bald. Fl. Comitem. 381. c. 389. c. Cum exercitu procedit in auxilium Guillelmi Archarum Domini; pluribus ex suis per insidias Normannorum occisis, alimonia Castello intromittit; et moestus ad S. Dionysium recedit. 40. a-b. 330 d. 331. a. Ratisponæ Legatos dirigit ad Imperatorem. 405. d. Prælatos et Barones convocat, quibus narrat Ratisponæ factam detectionem corporis, quod S. Dionysii Areopagitæ corpus esse falso dicebant. 407. c. n. Præ humilitate recusat adesse detectioni corporum S. Dion. et socior. 472. e. Purpureum pallium mittit ad involvendas S. Martyris Reliquias. 408. c. 472. e. Nudis pedibus sanctas Reliquias veneraturus accedit. 408. c. 473. e. Gaufridum Mart. Andeg. Com. expugnat. 475. c. Molendinum Herlæ Castrum in Andeg. pago obsidet et subjicit. 77. b-c. 178. b. Incendit Gomercium. 475. c. Gervasium Cenom. Episc. Widoni Remensi subrogat Arlevisco. 523. c. Coactis omnibus viribus, Rex totam inundat Normanniam. 179. d. Duas acies dirigit in Norm. una, cujus Odo frater Regis erat Dux, per gentes Guill. vincitur. 340. c-d. 341. a-b. 393. c. 404. b. n. 411. b. Audito Normannorum successu, refugit in Franciam. 179. e. 341. c. 393. c. 404. d. 411. c. Declarat se nullo modo Guillelmo fore placabilem, nisi Tegulense Castrum sibi remittat. 39. b. Receptum Castrum incendit. 329. b. 402. b-c. n. Post tempus, duas acies iterum struit. 393. c. Sumpto Andegav. Comite Gaufr. Martello, iteratâ expeditione aggreditur Normann. 48. c. 85. a. 180. a. 228. c. 317. a. 342. d-e. Argentonium comburit. 39. b. 329. c. 393. b. n. 402. c. n. Restaurat Cast. Tegulense. 39. b. 329. c. 402. c. n. Pars exercitus Regis ad vadum Divæ coacta subsistere, prosternitur à Guill. Duce et dispergitur. 48. c. d. 85. a. 317. a. 343. b. 405. b-e. 411. c. Pontem super Divam construere et Guillelmum prosequi volens Rex, à fratre suo Duce Burgundia impeditur. 343. b. Pacem cum Duce componit. 48. d. 85. a. 341. d. 393. c. n. 405. c. 411. c. Guillelmo restituit Castrum Tegulense. 48. d. 85. a. 341. d. 405. c. 411. c. In Franciam moerens revertitur. 343. b. Bellum hoc ferè usque ad Regis obitum durat. 180. b. 317. a. 343. b. 393. n. Stultum quemdam vult ordinari Matiseon. Episcopum, unde Nicolaus Papa Gervasio Rem. Arch. injungit ut Regem corripiat. 492. e. Henr. ratam habet factam à Theudone de firmitate Milonis cessionem malorum consuetudinum, quas injustè possidebat in villa quadam *Marisicus* dictâ. 651. a-d. Philippum filium suum Remis jubet in Regem consecrari. 319. c. Ecclesiam S. Martini de Campis prope mœnia Paris. construit. 365. a. 399. c. Moriens, Balduino Fland. Comiti tutelam Philippi delegat. 180. b. Filiorum regnique tutelam tradit Balduino. 498. n. Henricus, vir armis strenuus, et regno quod tenebat dignus, 481. a. Invictissimus dictus. 425. d. n. Regnat annis XXX. 308. a. Annis XXXII. 212. n. Ejus filii. 48. d. n. 157. d. 161. n. 170. d. 213. a-b. 371. b. 385. b-c. 386. a-b. 393. d. 409. c. n. 410. a. 411. c. 412. a-b. 629. c. Obiit. 319. e. 371. b. 529. e. Sepelitur apud S. Dionysium. 319. c. 371. b. Epitaphium ipsius à Fulcoio. 441. d. 442. a. Henrici mortem dolet Gervasius Rem. Arch. in Ep. ad Nicol. II Papam. 498. e. *Vide* Indic. Chronolog.
- Henricus filius Guill. I. Regis Anglorum: huic pater moriens, mille libras Anglicæ Monetæ dedit; frater ejus Robertus Comitatum invadavit Constantiniensem. 54. c. Robertum fratrem capiens apud Rotomagum, quod dederat extorquet. 54. c. Majorem partem Constant. Com. consensu Will. Regis fratris sui in ditionem suam revocat; Hugoni Comiti Cestrensi, sibi in omnibus fidei concedit S. Jacobi Castellum in confinio Normanniæ et Britannia à patre suo conditum. 55. b. e. Occiso in venatione Guillelmo fratre, Roberto fratre altero captivato, et ejus filio à Normannia sublato, Rex fit Angl. et Dux

- Norm. 388. d. Rex Angl. Henricus oppidum fratris sui Roberti capit Bellissimum, quod tradit Rotroco Comiti Perticensi. 57. a.
- Henricus Burgund. Dux Autissiod. Abbatiae S. Germani villarum consuetudines concedit. 648. b.
- Henricus, filius Roberti Burg. Ducis, ante patrem moritur. 162. c.
- Henricus Lovaniensis Com. ab Hermannano captivo suo occisus in lecto. 429. b. 637. c.
- Henricus, frater Ernesti Ducis Alemanniae, Regi Conrado multum renuenti reconciliatur. 618. b.
- Henricus fil. Rogerii de Bellomonte Comitatum Warwick in Angl. promeretur. 38. c.
- Herbertus seu Heribertus Autissiod. Episc. post Hugonem factus, à Roberto Burg. Duce multas sustinet molestias: apud S. Salvatorem in pago Senon. Monast. habitum suscipit. 308. c. Interest Translationi corporis S. Gerardi Tul. Ep. 474. d.
- Herbertus Com. Cenom. Evigilancanem cognom. ex prosapia Caroli Magni fertur originem ducere. 244. b. 631. c. Partâ adversus Odon. Camp. in praelio Pontilev. victoriâ, dona multa confert Ecclesiae S. Petri de Curia Cenom. 631. d. Fondationi Eccl. S. Leonardi Bellism. interest. 631. c. Bella gravia experitur adversus Guill. Com. Bellism. et filium ejus Robertum. 632. a. Vincitur à Geroio. 632. b. Chartâ, quâ S. Sabinae Ecclesia Canonici S. Petri de Curia Cenom. vindicatur, subscribit. 633. a. Santonas à Fulcone Com. Andegav. dolosè accersitus, detruditur in carcerem. 633. b. c. d. Obit, filium unicum et tres filias relinquens. 632. c. Post ejus mortem, Cenomanenses ad Gwalterium Medantinum declinant. 181. c.
- Herbertus Bacco fil. Davidis, frater Hugonis I, avunculus Herberti Evigilancanem Cenom. Com. 631. c. 633. a. Tutor Hugonis II, Comitatum Cenom. ejus nomine tenet. 632. c. 633. a. Gervasium recipit in sede Episc. quem paulò post irritat. 135. d. Gaufr. Andeg. Com. deprecatur ut Gervasium privet Episcopatu. 135. c. Gervasii investigatione Comitatu ejetus à Cenomanensibus. 633. d. Monach. efficitur. 136. a.
- Herbertus junior, fil. Hugonis II Com. Cenom. post Gaufr. Martelli mortem, Comitatum obtinet. 634. b. Frater uterinus Conani Britan. Ducis. 634. c. Se suumque patrimonium Duci Norm. Guill. commendat, quem heredem constituit. 85. d. 181. c. 231. c-d. 342. a. Guillelmi Ducis filiam despondet. 85. d. 181. c. Margar. sororem suam Rodberto Guill. filio dat in uxorem, ipsique Comitatum, si filium non habeat, concedit. 231. d.
- Herbertus Pelliparius cum uxore et filia, Normanniam abit, et apud oppidum de Falesia manet: filia ejus ex Roberto Norman. Duce, filium parit Guillel. nothum, postea Regem Angliæ. 350. d.
- Herefordienses Episcopi, Robertus, Walterus.
- Herefordienses Comites, Radulfus, Rogerius.
- Herfastus Will. Norm. Comitatus Capellanus, contra Lanfrancum irritatus, ipsum Becco Normanniâque totâ conatur subnovere. 314. n.
- Heribertus Ep. Agrippinae civit. sanctitate insignis. 458. b.
- Heribertus Ab. S. Bertini, Basilicam à Bovone inceptam consummat; Monast. S. Germ. Autissiod. regendum suscipit. 382. c. n.
- Heribertus à S. Poppone praeficitur Metensi S. Vincentii Monast. 462. a.
- Heribertus seu Herbertus V, Viromand. Com. Philippi I coronationi interest. 573. n.
- Heribertus pater Stephani Com. de Vitreio, Dervensem Abbatiam Gerardo sublatam possidet. 369. n.
- Heribrandus fit Abbas S. Gisleni, favore S. Popp. Abb. Stabul. 462. a.
- Herigerus praeficitur à S. Poppone Cœnobio S. Pauli Trajectensis. 462. a.
- Herimannus Eccl. Colon. Archidiacon. Capellanus Reg. Cisalp. Cancell. Piligrino Colon. Archiep. succedit. 640. c. Brunonem consecrat Mindensem Praesulem. 640. d-e. Interest Consecrationi Stabul. Ecclesiae. 462. b.
- Herimannus ab Eccl. Leod. adscitus, Metensis Praesul ordinatur. 199. b. Succedit Adalberoni II. 205. c. Dissentionem movet contra Henricum IV Imper. 205. c. S. Clementem levat ab humo, et tertia die obit. 199. b. Profugus obit Leodii. 205. c. Obit. 4. Non. Maii, in Eccl. S. Petri Metis sepultus. 199. c.
- Herimannus Tullensis Ep. transfert corpus B. Amonis; Rodortei Castrum, à suo praedecessore inchoatum perficit; Castellum Domini Martini construit à fundamentis. Obit Cal. Apr. 152. d.
- Herimannus Remensis, Scholasticus, Theologus, à Gozechino laudatus quod ab erroribus Berengarii se praestiterit immunem. 502. a. Ejus Epitaphium à Fulcoio. 444. a. n. 502. n.
- Herimarus Ab. S. Remigii Rem. Leoni IX Papae familiaris, priusquam ad sedem Apostolicam fuisset evecus. 464. b. Basilicam Remigianam à Theodorico praedecessore inceptam absolvit. 464. n. Papam invitat ad consecrandam novam S. Remig. Basilicam: quid egerit occasione illius dedicationis. Vide pp. 463. d. n. 464. 465. 466. Simul cum aliis Praelatis ad exercitum Regis cogitur convenire. 465. e.
- Herluinus Beccensis Ab. quibus parentibus ortus. 165. e. n. 636. c. Educatio ejus militaris. 636. e. 637. a. Roberto Normanno Duci, et aliis Proceribus gratiosus. 637. a. Seculum relinquens. Ecclesiam aedificat in fundo sui juris, qui Burnevilla dicitur. 166. a. Deinde ad rivum, qui Beccus dicitur, nobile Monast. B. Mariae condit, cui Abbas praeficitur. 35. a-b. 166. a. 223. d. 432. b. Lanfrancum cum tribus Monachis Uticum dirigit. 224. b. n.
- Herluinus Miles Norm. post mortem Roberti Norm. Ducis, Herlevam ducit uxorem, ex qua filios duos Odonem et Robertum procreat. 38. b.
- Hermannus Capellanus Regis Eduardi, natione Flandr. Rege dante, accipit Schireburnensem Episcopatum; Monachus fit apud S. Bertinum, Episcopatu dimisso. 312. a. n.
- Hermannus Lotharingae Princeps, Rex Germ. post Rodulfum factus, a fidelibus Regis Henrici occiditur. 263. b.
- Hermannus junior frater Ernesti Ducis Aleman. fratris Ducatum ab Imperatore recipit, et Warmanno Constant. Episcopo in tutelam commendatur. 619. c.
- Hermannus Comes et uxor ejus Richildis, tum jure consanguinitatis tum emptione, Comitatum Valencianarum acquirunt. 375. a.
- Hermannus filius Godefridi Com. Arden. et Mathildis, ex Comite Monachus S. Vitoni, erga illud Monaster. munificens. 458. c. n.
- Hermannus, nobili Alemannorum prosapia procreatus, à primâ ferè ætate renibus contractus. 359. c. Novus Philosophus apparet. Ejus dotes ac virtutes. 360. a.
- Hersindis quaedam vidua S. Petro Carnut. terram concedit, cum medietate Ecclesiae Cruciaci villæ, addens se praebendæ Monachorum. 603. d.
- Hibernenses in auxilium duobus Heraldii filiis concessi adversus Willelmum Conquestorem, caduntur à Brieno Eudonis Ducis Britanniae minoris filio. 630. b. Prope Exonium delati. 241. c.
- Hida seu Hyda Anglicè, terra unius aratri culturae sufficiens per annum. 156. n. 210. b.
- Hiemes asperæ. *Consule* indicem Chronologicum.
- S. Hilarii Confes. corpus in Ecclesia S. Saturnini requiescit in pago Carcass. 419. d-e.
- S. Hilarii Pictav. Ecclesia: ad quam missus Hildegarius, Thesaurarii munus exerceat, et docet Litteras. 495. n.
- Hildebrandus, natione Tuscus, patriâ Saonenis, Monac. Cluniac. successivè Subdiaconus, S. R. E. Oeconomus, Diaconus Cardinalis, Apocrisarius, Archidiaconus, tandem summus Pontifex sub nomine Gregorii VII. 524. n. 526. a. Directus ad Gallias à Victore II Papa, praesidet Concilio, in quo plures Episcopi per Simoniam introducti dejiciuntur. 187. d. Sex Episcopus deponit. 355. c. 356. a. Lugduni, sive in Provincia Lugdun. contra Simoniacos dicitur Concilium celebrasse. 524. n. Victoris Papae Legatus, Turonis Concilium habet contra Berengarium. 191. c. 524. b. c. d. n. 525. nn. In Conc. Turon. favet partibus Hispan. Regis Ferdinandi contra Imperatoris Henrici querelas. 526. c. Ecclesiae negotiis occupatus à Stephano IX. 492. a. Nicolao II familiaritate conjunctus. 493. a. Succedit Alexandro II. 188. a. Excommunicat electos, qui Ecclesiarum investituras de manu Laici per annum et baculum accipiebant. 188. a. Pluribus adunatis Conciliis, convictum Berengarium ad sui dogmatis anathema compellit. 191. c. 355. a. In Ecclesiastico rigore constantissimus; ejus industria et operâ Romanæ Ecclesiae libertas restituitur. 261. d. e. *Vide* Greg. VII.
- Hildeburgis, uxor Guill. Talavatii, moribus optima, diris mariti factionibus non consentiens, ejus jussu, dum Ecclesiam adiret strangulatur. 40. e.
- Hildefunus Rex Hispaniarum, S. Hugonem Cluniac. Abbatem maxime excolit. 359. c.

- Hildegarius, seu Hildierus à Fulberto Carnot. Ep. Pictavus missus ad Theosaurarium S. Hilarii exercendam, et ad Litteras docendas. 438. c. n. 495. n. Epistolam de bonorum Eccles. administratione à Fulberto accipit. 495. c. Hildegarii Laudes. 438. c.
- Hilgodus Com. Pontiv. secundarius fundator Monasterii S. Salvii. 574. n.
- Hillo Miles Bellovac. Ecclesiam fundat S. Bartolom. intra muros urbis Bellovacæ. 573. n.
- Hincmarus Arch. Rem. Belgicæ secundæ Metropolitanus, se Primatem contendit, et unum de primis Galliæ Primatibus. 519. a.
- Hirsaugiensis Abbas, Willelmus.
- Hispania, Hispaniæ: Validus Gallorum exercitus Hispanias petit ad debellandos Sarracenos. 638. c. Hispaniæ Regum genealogia. 359. a-c.
- Hispaniæ Reges duo Germani, auditâ Guillelmi Principis magnitudine, natam ejus in matrimonium petunt. 91. a.
- Histranorum seu Carintanorum Duces Adelbero, Chuono seu Chuono, pater ejusdem Chuononis.
- Hollandiæ Com. Florentius (malè Balduinus), Theodericus I, Theoder. II, Theod. III, Theod. IV, Theod. V.
- Homagium seu Hominium, differt à fidelitatis Sacramento. 338. n. Homagium per Paragium, Franciæ Regibus à Normanniæ Ducibus exhibitum. 343. n. Normanniæ Duci à Comite Britannicæ. 325. b.
- Homagium Ligium: Rainaldus Domini Castri-Gunterii filius Homag. et Ligiationem facit Gofrido-Martello Com. Andeg. 268. b. Joannes Castellanus Camerac. Miles Ligius Flandriæ Comitis. 125. d. Homag. Duci Aquitaniæ præbet Episc. Engolism. Robo per osculum brachii. 534. b. Homag. præstabatur, manibus Domini sese dando, vel commendando. 85. d. 181. c.
- Homag. Baronum et Prælatorum Normanniæ, Guillel. Notho factum. 338. a. Flandriæ Principi, à Gbism. Com. 297. c. A Gofrido Calvimontis, Martello Comiti. 267. d. A Sulpicio Lisoii filio, Theobaldo Bles. Comiti. 258. a. Eidem Comiti à Gaufr. Mart. 267. d. n. Ab eod. Martello, Duci Aquitaniæ. 270. b. n. Ab Arnaldo Ardensi, Comiti Bononiæ. 304. b. Ipsi Arnaldo, ab Hinniacensibus et Exclusensibus, *Ibid.* Ab Aberico, factum Sulpicio. 259. c.
- Hominium seu Homagium differt à fidelitatis juramento. 338. n. In signum hominii, osculum brachii Guill. Aquit. Comiti datum à Rohone Ep. Engol. 534. b.
- Hornisdas Papa, falsò dicitur Vicariatum universæ Francorum dittonis S. Remigio contulisse, quod non Hornisdæ sed Symmacho tribuendum. 519. a.
- Horologium Astronomicum à Guill. Hirsaugiensi Abbate excogitatum. 26. e.
- Huben, Castrum territ. Nivern. in prærupti ejusdam collis cacumine. 488. c. Hujus erat Dominus Hugo. 488. c.
- S. Huberti Andaginensis Abbatia: ei mercatum cum omnibus juribus et plenariâ justitiâ confirmat Henricus III Imp. 635. e. 636. a. Abb. Adelardus, Rennaldus, Theodericus.
- Hubertus, Andegav. Episc. subscribit fundationi Eccl. S. Leonardi Bellism. 632. a. Adest donationi Cellæ Solensis, factæ Ecclesiæ S. Petri de Curia Cenom. 649. c.
- Hubertus Eccl. Morin. seu Tervan. Archidiaconus, post mortem Drogonis, ejusd. Eccl. fit Episc. 107. b.
- Hubertus de S. Susanna, unus è Proceribus Cenoman. quorum favore Cenoman. Comitatum, saltem ex parte, suscepit Galterius Pontesii Comes. 634. c.
- Hucbertus Miles Centulensi S. Richarii Abbati beneficiariè tenetur famulari. 129. b. Procerum iudicio, in præsentia Regis, Angelranno S. Rich. Abbati jubetur villam Noguerras reddere. 129. c. Cum omni stirpe sua iudicio Regis interit. 129. n.
- Hueromannus Spirensis Theologus, à Cozechino Scholastico laudatus, ut erroris expers Berengariani. 502. a.
- Hugo Candidus, Cardinalis Romanus, Papæ Legatus confirmat pacem et Treugam Domini in Concilio Gerundensi. 513. a.
- Hugo, primùm Diensis, deinde Lugdunensis Episcopus, sedis Apostolicæ Legatus, præsidet Concilio Burdegalensi, in quo Berengarius sinceram dogmati Catholico animi sui adhesionem confirmat. 530. d. e. Plurima Concilia in Galliis celebrat. 107. b.
- Hugo filius Theobaldi I Carnotensis, Bles ac Turon. Comitis, Archiep. Bituric. sub Lothario Rege. 351. n.
- Hugo seu Ugo cognomento Salinarius, de stirpe Comitum Burgundiæ, regali nobilitate et jocundâ faciendâ amabilis, filius Humberti Salin. Domini et Hermenburgæ; Capellanus Regis Burg. Rodulphi, Canonicus et postea Bisunt. Chrysopol. seu Vesontion. Archiep. 350. a. Basilicam in hon. SS. Simphoriani et Anatolii ædificat apud Salinas, ubi Collegium nobile Canonicorum constituit. 460. nn. Adest Translationi corporis S. Gerardi Tull. Ep. 474. c.
- Hugo Bajocensis Ep. fil. Renaldi seu Rodulphi Com. Castrum firmat Ebroic. Francorum auxilium rogat contra Ducem Robertum Ebroic. civitate obsessâ, Ducis voluntati sese committit. 323. d. Quinquaginta annis vivit in Episcopatu. 629. a. Obit. 339. e. 638. a.
- Hugo Lingon. Ep. frater Waleranni Ab. S. Vitoni Viridun. in Synodo Rem. à Leone IX depositus. 251. a. 639. d. Romam secutus Papam, precibus et lacrymis absolutionem promeretur. S. Vitoni fit Monac. 251. a.
- Hugo Lisoiens. seu Luxov. Ep. rogante Abbate Joan. Fiscanni facit Ordines. 363. d. Uticum pergens, Theoder. Abbat. consecrat. 224. d.
- Hugo Nivern. Episc. Monasterio S. Germani Autiss. dat Ecclesiam de Vandenesse. 648. d. Præceptum obtinet ab Henrico Franc. Rege pro erigenda Casæ-Dei Abbatia. Sepelitur in Monast. S. Steph. Nivern. 589. b. n.
- S. Hugo Cluniac. Abb. Majus-Monast. pervenit; fratres consolatur, Gofr. Turon. Com. deprecatur ut cesset à persecutione Monasterii. Cluniacum revertitur. 272. c.-d. n. Parisiis paralyticum sanat. 355. b. Legatus Nicolai II Papæ Concilio præsidet Avenion. 494. d. n.
- Hugo S. Dionysii Ab. interest Optimum Conventui jussu Regis convocato, occasione corporis S. Dionysii quod invenisse fabulabantur Monachi Ratisbon. 472. b. Litteras circumquaque, et Ratisbonam præcipuè dirigit ad indicandum SS. Dion. et soc. corporum detectionis diem. 407. d. n. 472. c. Ipsi Haymo narrationem de SS. Dion. et soc. corporum detectione inseribit. 467. d. n.
- Hugo Floriac. Ab. Rainerii successor, ex præclara Francorum lampade oriundus, multa juveniliter gerit. 483. e. n. Pavonum greges apud Germiniacum nutriendos curat ad ostentationem. 484. a. Fescelino Petverensi servum Monasterii Letardum nomine concedit. 484. b.
- Hugo Abbas S. Trinitatis de Monte Rotomagensi, à Willel. Comite Norm. et Rege Anglorum, Viridunum Legatus mittitur, atque Regis mandato et uxoris ejus, Cœnobium S. Vitoni expetit. 146. b.
- Hugo Abbas, filius an frater Ludovici V dubitatur. 170. b.
- Hugo Clericus sæcularis, à Bernardo avunculo S. Petri Belliloc. Abbas constituitur. 503. d. n. Patrum Concilii Lemov. definitione et iudicio destituitur. 503. d. Abbatem regularem ejus loco Concilium curat instituendum. 504. a.
- Hugo Magnus, Abbas dictus, pater Hugonis Capeti, post obitum patris sui Roberti, Abbatis S. Germani nomen sumit. Dimittit Abbatiam. 275. b. In Burgundiæ regnum pergit; locum Juliacum restituit Cluniac. Cœnobio. 612. c.-d. Non se patitur Regem fieri. Ludovicum Transmarinum in regnum revocat. 170. c.
- Hugo Capetus Rex Franc. factus auxilio Richardi I Norm. Ducis. 170. c. 343. n. Sacramentum duplex emitit: alterum populo in die Coronationis; alterum Ecclesiæ B. Martini Turon. tanquam Abbas et Canonicus. 658. a. b. Blanchiam ducit solemniter. 279. n. Abbatis-Villam aufert Monachis S. Richarii, eam efficit Castrum, cui Hugonem Militem præponit. 130. a.
- Hugo fil. Roberti Regis, adhuc decennis coronatus; immatura morte præventus. 608. n.
- Hugo fil. Henrici Fr. Regis et Annæ, uxorem ducit Alaidem filiam Herberti Com. Vermand. per quam Comitatus Vermandensem et Vadsensem seu Valesii obtinet. 48. d. n. 159. c.-d. 365. a. n. 486. d. Comitatu Virmandensium à fratre suo Philippo jam Rege donatur. 161. c. Cum exercitu Gallorum et Germanorum Jerosol. proficiscitur. 159. d. 365. a. In itinere Jerosol. defungitur. 159. d. Filius ejus Radulfus Viromand. Comes. 48. d. 157. d.
- Hugo filius Ainrici Ducatum Burgundiæ suscipit, quo facto Monacho, Odo frater ejus post aliquot annos Principatum obtinet. 162. c.
- Hugo Miles, Gelam filiam Hugonis Ducis Franc. duxerat uxorem. 130. b.
- Hugo Com. Cabilon. Duci Normanniæ denegat generi sui Renaldi libertatem. 320. b.
- Hugo I Com. Cenoin. successorem ha-

- bet Herbertum filium suum : alii ejus filii. 631. c.
- Hugo II Com. Cenom. fil. Herberti Evigil. - Canem, procurante Gervasio Cenom. Ep. Comitatum adipiscitur. 633. a. d. Sponsam accipit Bertam Odonis Camp. Com. filiam, relictam Alani Britan. Com. 244. c. 633. e. Obit. 136. b. 633. e. 634. b. Ejus filia. 633. e. 634. a-b. Hereditatem Herberto filio relinquit. 85. d.
- Hugo III Cenom. Com. fil. Azonis Liguria March. Comitatum cedit cognato suo Helia de Flechia. 632. e. 634. a.
- Hugo, filius Hugonis II Comitis Cenom. obit juvenis. 631. c.
- Hugo Pontivorum Comes, morti proximus, villam Portas dictam delegat S. Richario Centul. 132. c. n.
- Hugo Comes de Braina, Regem Henricum deterret à Concilio per Leonem Papam Remis indicato. 465. n. Excommunicatus à Concilio Rem. quod, uxore legitimâ dimissâ, aliam duxerit. 523. c.
- Hugo filius Guidonis Bolon. primus Comes S. Pauli. 346. a.
- Hugo Com. Mellenti, Becci fit Monac. 223. e.
- Hugo, postea Comes Castrensis, S. Severi Abbatiam aedificat. 46. a. 340. b.
- Hugo Vicecom. Combornensis, in Monasterio Belliloc. Laicum Abbatem constituit. 503. d. n.
- Hugo IV cognom. Chiliaricus, Dominus de Liziniaco, variis et indignis modis delusio à Guill. Aquit. Comite. 534. *et seqq.*
- Hugo Gumbaldi-Sanctii filius, Cœnobio Condom. à patre praeficitur : patrio more Agenn. et Basatensem Pontificatus accipit ; ordinatur Pontifex ; Basatensem Episcopatum alteri confert, retinet Agennensem ; dona multa Condom. Mon. confert. obit, et in Mon. Condom. sepelitur. 395. b-e. 396. a-b. n.
- Hugo de Podio fagi Cœnob. S. Joan. Angeriac. augmentat. 373. d.
- Hugo Castellanus fit Camerac. 127. a. Ab Episc. Camer. Lietberto excommunicatus, abit ad Com. S. Quintini ; multa adversus Episc. et Ecclesiam molitur. 127. b. Plurima firmat municipia. 127. c. n. Adam neptem Richildis Mont. Comit. in conjugium postulat. 127. d. S. Lietbertum apud Buricellum villam captum, transfert ad Osiacum municipium. Ab eodem Praesule pellitur à territorio Cameracensi. 482. n.
- Hugo Dominus Castri Huben in ter. rit. Nivern. cujus filius Gauterius in congressu contra Castellionenses inreremptus. 488. c. 489. a.
- Hugo et ejus uxor filii sui animam Floriac. Monachorum precibus commendant, damnum resarciunt, et calicem aureum offerunt manu defuncti. 489. b-c.
- Hugo Bardulfus Pitivirensis Toparcha, ex parte uxoris suæ, sororis Isambardi Aurelian. Ep. 457. n. In conflictu ad Castel. Archarum captus à Normannis. 40. a-b. 179. c. Pithue- rim oppidum toto biennio contra Franc. Regem Henricum defendit. 160. d. 457. n. Compulsus ad dedicationem, à tota Francia proturbatur. 160. d.
- Hugo Bardol Dom. Breclarum (*Broyes*) heres finitimus Rodolfi Com. Veromand. Philippi Franc. Regis assensu, Vitriacum, Barrum super Albam, et Firmitatem invadit. 358. b.
- Hugo de Puteolo, contra Regem Philippum rebellis, regium exercitum ab obsidione Puteoli Castri fugat. 487. a-d.
- Hugo de Monteforti, filius Tustini, cum Walchelino de Ferrariis certans, uterque perimitur. 37. d. 401. b. n.
- Hugo, filius Hugonis de Monteforti : uxores ejus et filii, Baccensis fit Monac. 53. a.
- Hugo de Grentemaisnilio et Robertus frater ejus apud Nuceretum villam statuunt Cœnob. aedificare. 224. a. Monast. S. Ebrulfi in pago Uticensi restaurant. 224. b. n. Pro Uticensi Monast. villam Rosseriam dant Abbatibus et Mon. Becci. 224. c. n. Ab Abbate Gemmeticensi Roberto Theodericum requirunt, quem Dux Guill. Uticensi Eccl. praeficit. 224. d. Hugo compellit in fugam Radulfum Medant. Com. Regis Franc. Philippi vitricum. 233. c. Duobus Belvacensium maximis Optimatibus intra unum annum captis, conterritisque hostibus, totam regionem pacificat. 233. c.
- Hugo et Gausmarus de Thorogniaco Abbatia Saviniac. partem Eccl. S. M. de Alta-rivoria concedunt. 200. a.
- Hugo Frendelanus Ecclesiam S. M. de Ampliputeo tribuit Abbatia Saviniac. 200. d.
- Hugo Rotomag. Archid. sermonem habet ad populum in delatione corporis S. Wilfranni ex Monast. Fontanell. ad urbem Rothom. 476. e.
- Humbertus primus Ecclesiae S. Vitoni Abbas, et plures alii. 413. d-e.
- Humbertus Sabaudia Com. prior è Burgundia regni proceribus Conrado Salico occurrat Imper. ut illi fidem Sacramento promittat. 556. n.
- Humbertus de Bello-joco et parentes ejus plures dant Abbatia Saviniac. medietatem Ecclesiae S. Petri in Monte-Melardi. 209. d.
- Humfredus, seu Gerardus Com. Forensis dona confert Duranno I Abbatibus Saviniac. 200. n.
- Humolariensis Abbas, Henricus.
- Hunaldus Moisiacensis Abbas, cum Stephano Marciac. Abbate adit Will. Auxiens. Arch. Concil. celebrantem. 117. a.
- Hungari, seu Ungari, ad Christianismum conversi, occasione conjugii Regis Stephani cum sorore Brunonis Augustensis Episcopi. 619. b.
- Hylaria uxor Radulfi de Malo-Leone, et soror Rainaldi de Malo-Leporario, ratam habet donationem à conjugate factam B. Michaeli in eremo. 373. a.

I

JACCETANUM Concil. in regno Aragonie. 394. n.

Ida filia Godefridi Ducis V Lothar. soror Godefridi Ducis VI Loth. Ducissa VII Lothar. et Bullion. Marchionissa Antverpia, uxor Eustachii Com. Bolon. Amb. S. Pauli, Turu. et Lensis. 301. d. n.

Jejunium primi mensis, quando et quomodo celebrandum. 122. b.

Jeroslaus, *aliter*, Geriselus, Rex Russiae, filiam suam nomine Annam in Franciam mittit eum multis donis, ad nuptias cum Henrico Rege

contrabendas. 481. n.

Jerosolyma seu Hierusalem : illuc tendentes peregrini septem millia ab Arabitis ita caeduntur, ut vix duo millia sint reversi. 638. c.

Jerosolyma S. Sepulchrum jussu Babylonii Regis oclusum : Christiani ab ejus aditu prohibiti. 477. b. Ad S. Locum pia Christianorum peregrinationes. 477. c.

Jerosolymitano in itinere rediens obit Droco Comes pater Walteri Pontes. Com. 632. d.

Jerosolymitanam suscipit peregrinationem Deodericus Com. Trever. exilio damnatus ab Imperat. 638. d.

Jerosolymitanus Patriarcha. 354. a.

Ildefonsus Hispaniarum Rex, Aquitaniae Ducis Guill. filiam in matrimonium suscipit. 119. a.

Ilenandus Laudun. Episc. adest detectioni corpor. SS. Dionysii et scior. 473. e.

Imbertus Parisiens. Ep. interest detectioni corporum SS. Dionysii et soc. 473. e.

Immâ matre Regis Eduardi defunctâ, Godwinus et Haraldus in Angliam revertuntur. 192. b. *Vide* Emma.

Imma, illustris foemina plura Fontanellensi Cœnobio confert praedia. 476. b. Capsam argenteam ad recondendum S. Vulfranni corpus suis impensis fieri curat. *Ibid.*

Inmunitates diversi generis : ab omni strepitu, et judiciaria potestate impulsione. 566. c. 601. c. A Rotaticis, Pedaticis, Teloneis, Districtione. 566. c. Ab ullis redditionibus aut illicitis occasionibus. 566. c. Ab omni consuetudine in Burgo, villis, viis, terris. 566. c. Ab omni exactione et redditione cujuslibet dignitatis personae. 568. a. 574. d. Ab universis mundanarum Legum exactionibus. 569. a. Ab invasione cujusque Praepotentis, nobilis, aut cujuslibet Regiae curam gerentis Praefecturae, vel alicujus Officii ad Regem pertinentis. 569. b. A consuetudinibus pessimis, secularibus negotiis vel exactionibus, tributis et judiciis humanis. 569. c. Ab omni consuetudine Comitatus, Vicarii, et cujuscumque secularium exactorum. 572. d. Ab omni jurisdictione, praeterquam Episcopi. 573. c. Ab omni Banno Palatinae potestatis. 576. d. A jure Hospitalitatis. 580. a. A quacumque jurisdictione, praeterquam Regis, vel Praeceptoris. 580. b. A pravis consuetudinibus, quas exigere volebant Advocati seu Defensores. 581. a-c. A diversis exactionibus, et praecipue à Vicaria. 583. d. Ab exactionibus Archidiaconi. 586. b. A cujuscumque Laici consuetudine. 589. a. A jurisdictione cujuscumque Archiep. Episc. Ecclesiastici Praepositi, Ducis, Com. Vicec. vel secularis personae potentis vel impotentis. 591. c. Ab omni seculari jugo. 592. a. A banno Episcopi. 594. a. Ab Advocatorum consuetudinibus exactis. 596. c-d. A consuetudinibus quas Coei Regis exigebant de bobus et carne. 600. a. Inmunitas sexcentorum solidorum. 601. c. Ab omni teloneo, exactione. 601. d. A navatico, sospitatico, salutatico, portatico in Mari aut fluviis : à rotatico in terra, et ab ulla exhibitione in tabernis. 601. d-e. A Placito Antistitum, Comitatus, aut alicujus Laicalis potestatis. 601. e. Ab ulla inquietudine secularis ho-

- minis 602. d. A Corvedis, Banno, Teloneo, Vicaria, Exactione qualibet. 602. d-c. 603. e. A Circada expeditione. 604. a. A consuetudinibus de piscibus. 603. e. A teloneis, fredis, justitiis, jure fisci. 605. e. 606. a. Ab hospitali susceptione, canum hospitalitate et pabulo, caballorum eorumque custodum receptu, et à vini captione. 608. c-d. Ab omni consuetudine et servitio. 609. d. A salvamentis. 610. c-d. A torturis colonorum et infractura. 611. d. A captione et empitione vini, à calumnia sylvarum et sepium. 613. d. A consuetudine non vendendi, durante Domini Banno. 614. b-c. A censu et servitio. 540. d. Ab omni teloneo, aut aliqua functione exactâ per Ducem, Marchionem, Comitem etc. 543. c. A nullius alienæ Potestatis gravamine. 547. d. Ab omni censu et exactione judiciariæ potestatis, secularia servitia secundum debitum exigentis. 554. b. Ab omni potestate, extrâ licentiam Episcopi. 557. c.
- Imperatores antè Ottonem, Castellum ad ripas Legiæ situm statuerunt in Libera S. Bâvonis possessione, propter Imperii divisionem à Regno Francorum. 366. n. Imperatorum partes in electione Romanorum Pontif. 14. b. 146. c. 261. d. e. 353. c. In elect. Greg. VI. 261. c. Clementis II. 14. a. 60. b. 73. c. 214. d. 261. d. 415. b. Damasi II. 14. b. 60. c. Leonis IX. 20. c. 60. c. 134. b. 262. a-b. 369. a. 463. d. 464. a. Victoris II. 61. a. Stephani IX. 62. a. 74. a. Benedicti X. 62. b. Alexandri II. 92. b. 262. d. Gregorii VII. 65. b-d. 147. c. 262. e. Imperat. partes in depositione Roman. Pontificum. 14. a. 60. b. 73. c. 202. c. 214. d. 261. c-d. 352. d-e. 415. b.
- Impuritanensis Comes, Pontius.
- Indictio à mense Sept. sumpta. 589. n.
- Infodationes diversi generis. 152. a. 299. e. 363. b. 375. c-c. 376. a-b. Vide Allodia et Feoda.
- Ingelnhem : apud hanc urbem Pascha celebrat Conradus Salicus Imp. 619. b.
- Ingelrannus, Angelrannus seu Isembardus Abbatis-Villæ et Pontivi Comes, fil. Hugonis Pontivi Comitit, Villæ Portas dictæ, delegationem à patre suo factam Sancto Richarrio Centul. confirmat. 132. c. n. Comisso certamine cum Gisleberto Brionn. Com. victum cum suis in fugam cogit. 223. d. Propè Castr. Archarum in conflictu peremptus. 40. a-b. 179. c. 330. d.
- Ingobardus de Abbatia Lobienſi à Wolbodone Leod. Episc. ejectus. 414. n.
- Ingrannus Fescelini Petverensis Miles, acceptum ab eo servum, Isembardo filio suo possidendum relinquit. 484. b.
- Ingulfus Abb. Croylandensis, Historiæ ejusdem Abbatie Scriptor, natus in Anglia et ab Anglicis parentibus, cum Will. Com. Normanniam enavigat : factus Ducis scriba, totam ipsius regit curiam. In Cœnob. Fontanissensi fit Monac. deinde Prior. 156. b. n. Chartas et Chirographa tam Gallicanâ manu, quàm Saxonica scriptâ, defert Londonias. 157. a. Leges Eduardi de Londoniis affert in Monast. Croiland. quas Rex Guill. per totam Angl. tenendas commendat. 157. b.
- Instrumenta, seu Chartas publicas, absentibus Notariis et Cancellariis, jussu Principis scribunt Privati in regno Burgundiæ. 541. d. Instrumentis Procerum Reges subscribunt. 607. c.
- Insulæ urbs, ubi S. Petri Templum à Bald. V Fland. Com. conditum, in quo sepultus Balduinus. 479. n.
- Interdictum : Interdicto subijcere Hispaniam minantur Victor II Papa et Patres Concilii Turonensis. 526. d. Neustria Interdicto supposita, auctoritate Nicolai II Papæ, propter conjugium Guillelmi Ducis et Mathildis. 430. d. Interdicti localis exemptio. 594. a.
- Interpretationes antiquæ à Latina in vulgarem strictam solutamve orationem. 477. a. n.
- Investituræ seu traditionis variæ formæ. 307. a. n. *Et alibi passim.*
- Joannes seu Johannes VIII Papa, quo tempore sederit, quid agat. 586. b. n.
- Joannes XIX Papa honorificè recipit Conrad. Regem, eique à Romanis in Imperatorem electo benedictionem impertitur Imperialem. 618. d. Absolutionem à se Pontio Com. Arvernæ concessam, cassam declarat et irritam, eo quod inconsulto proprio Episcopo, fraudulenter subrepta fuerit et obrepta. 504. c-d. Episcopos Consacerdotes appellat. 504. d. Moritur. 504. n.
- Joannes, filius Radulfi Comitit Bajoc. Episcopus Abriucatusium, ab Alexandro Papa ad Rotomag. sedem transfertur. In Synodo, dum concubinas sub anathemate prohibet Presbyteris, ab eis percutitur lapidibus. 239. a-b. In expeditione apud Cenom. adest Regi Guillelmo. 71. b. Ecclesiam S. Audoëni abnuit reconciliare. Concilio coacto, Rex judicio Primatum trecentas libras ab eo exigit ob tumultus in Ecclesia S. Audoëni excitatos et ob inobedientiam. 72. c. Post tres annos, redeunte S. Audoëni festivitate, vires suas, infirmitatis causâ, Gisleberto Ebroicensi Ep. committit. 72. c. Stat in medio Cantorum. 72. c. Johanni Rex commendat ut adeat Luxovium, et ibi Hugonis Ep. corpus in oratorio S. M. sepeliat; Regis præceptum contemnit. Rediens de Curia super mulan, ad terram subitâ passione dejicitur, atque elinguis usque ad mortem redditur. 72. n. Episcopatu cedit, et ad villam sui patrimonii, S. Philiberti dictam, secedit. 72. d. Duodecimo sui Præsulatûs anno ibi mortuus, ad propriam sedem refertur, atque in ipsa Eccl. tumulatur. 55. b. 72. e.
- Johannes, natione Turonicus, professione Medicus, non scientiâ, sed usu probatissimus, Episc. fit Welensis. 312. n.
- Johannes Abb. Fiscan. Clericos suos ad ordinandum Ebroicas mittit. 364. a. Interest detectioni corp. SS. Dionysii et socior. 474. a.
- Joannes Abbas S. Vedasti Attrebat. obit. 462. c.
- Joannes Advocatus Attrebat. à Balduino exheredatus, ad Imperatorem transit. 365. b.
- Johcgnciaci (Joiny) Comes, Raynardus.
- Joinvillæns. Guidonis de Bellino excipit confessionem. 361. n.
- Jordanus Capuæ Principes uxorem ducit Gaterinam sororem Gisulphi natu minorem. 452. b.
- Jordanus Ep. Lemov. simul cum Will. Aquit. Duce, loco Hugonis Clerici secularis, regularem Abbatem constituit in Monast. S. Petri Bellic. 504. a.
- Joscelinus de Castro Parteniaco Guillelmi Com. Aquit. Vassallus : Ejus feodum tradere Hugoni fingit se velle Guillelmus. 534. c-d. Avunculus Hugonis de Liziniaco, Castrum Kassiacum possidet. 538. b.
- Josfredus Vicec. nepos Radulfi Vicec. pacem init cum Guill. Aquit. Duce. Mosolium Castrum ad Hugonem de Liziniaco pertinens incendit, et prædam multam abripit. 534. e. 535. a.
- Jovevillæ (Joinville) priuni Domini, Gaufridus, Stephanus.
- Joviniaci Comites, Gaufridus, Stephanus.
- Isembardus, Ingranni Militis filius, Letardum servum hereditario jure possidet. 484. b. Robertum Letardi filium ad Monast. Floriac. fugitivum repetit. 484. 485.
- Isembertus Pict. Ep. cui Comes Pictav. commendare facit Hugonem de Liziniaco pro parte Castr. Vicedoni. 535. c. *Vide Isembertus.*
- Isenghemii familia ex Gandens. orta Vicecomit. 381. n.
- Itali Henricum IV regni fascibus indignum clamitantes, filium ejus, licet impubem, Regem sibi facere meditantur. 69. a-b.
- Italia consiliis et armis Conradi Salici pacata. Calor maximus in Italia homines et animalia malè afficit. 618. c.
- Ital. March. Azzo, Godefridus, Otto, Welfo seu Welfus.
- Italianæ Cancellariæ stilus in Burgundia Transjur. Vicens. 541. d.
- Judex Publicus : quænam fuerint illius munera. 566. c.
- Judicium seu probatio per Duellum. *Vide Duellum.*
- Judicium per candens ferrum. 211. d. 418. c. Per rogam ardentem. 221. b. n. Per aquam frigidam. 512. d. n. Per sacram Communionem, seu per Sacrificium. 60. d. 641. d.
- Judicium, secundum leges Monachorum : idem, secundum leges Sæcularium. 430. a.
- Judith et Emma sorores uterinæ Roberti de Grentemaisnilio Abbatis Utienn. apud Utienn sub sacro velamine in capella S. Ebrulfi morantur. Velamine relictio, in Italiam ad fratrem suum pergunt. Rogerius Comes Siciliæ Judith in conjugium accipit ; alius Comes Emmam. 230 et 231. n.
- Juditha Roberti Fland. Comitit amita, ex cognatione B. Etmundi Reg. uxor 1^o. Haroldi Angl. Regis, deinde Welfi March. Ital. mater Welfi et Henrici Ducum, pecuniam maximam ex Anglia secum adducit. 644. b.
- Juditha Monast. S. Genesii apud Carum locum ædificat in Comitatu Substant. Dioc. Magalon. 417. d. n.
- S. Judoci corpus diu reverenter servatur in nova Basilica. 235. d. Hostium metu in terra absconditum, a quodam Laico detectum, postea ab eodem jam Monacho Gomericio Castro incenso, S. Judoci corpus à quodam Canonico flammis ereptum,

erectum, à Radulfo Milite in Eccl. S. Martini Parnensis collocatur. 475. c-d. Ejus Miracula apud Parnas. 475. d.
 S. Judoci Abbates, Heribertus, Warinus.
 Julianistæ. Apostatæ. 653. a.
 Juliobonense Concilium, in quo Treuga Domini ex Præsulum Baronumque consensu firmatur. 507. c.
 S. Juniani Abbas, Imo.
 Ivo Sagiensis Ep. ex paterna successione, Belesinense possidet oppidum. 41. d. 227. a. Pacem cum Geroianis aliisque vicinis factam tenet. 41. e. De Curia Guill. Ducis rediens, Sorengos in turre Ecclesiæ suæ expugnat, vicinis domibus imponit ignem, qui Ecclesiam invadens consumit. 42. a. Ecclesiam satagit cooperire, et iterum dedicat. 42. c. Guill. Gemmetic. narrat Ivonem à Leone IX in Conc. Rem. relargutum ob Eccl. Sagiensis combustionem. 522. n.
 Ivo primus Abb. S. Quintini Bellovac. postea Carnut. Episc. censetur primus Canonicorum Regul. in Gallia auctor. 434. n.
 Ivo, Comes Bellomontensis, adest detectioni corpor. SS. Dionys. et Soc. 474. a.
 Ivo de Bellismo antecessor Roberti, cujus Concilio primus Richardus adhuc puer ereptus est è custodia Regis Francorum, agente Osmundo Armigero ipsius pueri. 57. b.
 Juris Civilis aut Criminalis praxis antiqua. pp. 510, 514, 512.
 S. Justinae Benedictina Congregatio in Italia. 548. nn.
 Juvanus primus Abb. Monast. SS. Barthol. et Maglorii sub Roberti Regis Principatu, obit. 568. n.

K

KAINO et Langiacum Turoniæ Comitatus appendices. 267. b.
 Karrofi Abb. et Com. *Vide* Carrofi.
 Kasiacum seu Kassiacum Aquitanicæ Castrum, proprium Joscelini, Hugonis de Liziniaco avunculi, à Petro quodam invasum. 538. a. Cuj. turris Petro eripitur ab Hugone de Liziniaco. 538. b. Alter hujus Castri invasor Aimericus oppugnatur à Guill. Aquit. Com. et ab Hugone de Lizin. 535. e. Castrum illud ab eodem Guill. postulat Hugo in Vadimonium, quod denegat Comes. 537. c. Kassiacum Hugoni reddit Guillelmus. 538. b-e.
 Kebehardus. *Vide* Burckardus.
 De Kemperleio Abbates, Benedictus, S. Guorloesius, Jungumarus.

L

LACTORENS. Ep. Raymundus.
 Laici Ecclesiastica bona precario possident. 520. c. Ecclesiarum et Ecclesiasticorum bonorum possessores ea Laici non possunt Monasteriis aut Canonicis offerre, sine consensu Episcopi, aut concessione Romani Pontificis. 520. e. Laici, urgente necessitate, poenitentium Confessionem excipiunt. 361. n.
 Lambertus Attrebat. Ep. in Synodo Attreb. Monasterio S. Amandi duo confert altaria prius personaliter habita, impersonaliter deinceps tenenda. 521. c.
 Lambertus à S. Poppone Monasterio Valciodor. præfectus. 462. b. Revertentem à Bullone Hasterienses

Abbatem armis aggrediuntur; in cubiculo clausum tenent. Moritur Lambertus. 253. d-e.
 Lambertus cognom. Barbatus, Com. Lovan. filius Ragineri II, Gerbergam Caroli Ducis Loth. filiam despondet. 437. c. Ecclesiam S. Petri fundat in Lovanio; Baldricum Leod. Ep. devincit apud Huardis; occiditur apud Florinas. 376. d. Filium ex Gerberga relinquit Henricum sibi succedentem. 201. n.
 Lambertus-Baldricus Com. Lovan. filius Lamberti Barbati, patruus Ottonis Lovan. Com. eidem Ottoni succedit. 463. c. n. 637. c. Cum Oda uxore sua S. Gudilæ fundat Ecclesiam, in qua ponit Canonicos. 376. e. Cuncta ordinat in Dedicatone Ecclesiæ S. Michaelis in monte Bruxellæ, et in eam S. Gudilæ corpus transfert. 463. a. b. c. n. Ex Oda filium habet Henricum II Lovan. Com. 423. a. Balduino Fland. Com. ferens auxilium, ab Imperatore Henrico perimitur apud Tornacum; delatus ad oppidum Nivell. ibi cum parentibus sepelitur. 423. a.
 Lambertus Organista Monast. S. Huberti Andag. 149. c.
 Lambertus quidam seipsum puniens, vinctus catenis, pedes Mosomum devenit. 149. c.
 Lambinthe, locus in Angl. ubi moritur Rex Hardecnut. 637. d.
 Lampeto, ab Amazonibus eligitur in unam ex duabus Reginis, quæ gentem illam regebant. 623. b.
 Lancastriæ Com. Rogerius.
 Lancelinus de Balgenico ducit in uxorem filiam Herberti Evigil-Canem Comitum Cenom. Ejus filii. 632. d-e. 634. a.
 Landericus, Abbas S. Petri Carnot. adest detectioni corpor. SS. Dionysii et socior. 474. a.
 Landon. Castrum Philippo Regi concessum. 273. b. *Vide* Wastin. Comitatus.
 Landricus Com. B. Germano Autisiod. donat Monast. de Disesia: quod confirmatur ab ejus filio Rainaldo Com. 648. a.
 Landricus Castrum Bujenticum possidet. 118. n.
 Lanfrancus, natione Longobardus, liberalium artium eruditione affluenter imbutus, benignitate largitate et omni Religione præditus, eleemosinis aliisque bonis studiis multipliciter intentus. 216. n. 637. b. Liberales artes à Latio in Galliam vocat et expolit. 242. b. n. Beccum Abbatiam in Normania eligit: factus ibi Monac. Scholas publicas profitetur. 47. e. 223. d. 242. b. n. 355. a. Ad ejus magistrerium multi conveniunt de Francia, Wasconia, Britannia et Flandria. 242. b-c. Accusatur à Capellanis Ducis Norman. quod unum eorum de inscitia acensaverit. 242. b. Ad Curiam Guill. Ducis veniens Lanfrancus, meretur indulgentiam. 242. b. 314. n. Abbas Cadom. ab eodem Duce, Primatum supplicatione præficitur. 47. e. 235. c. 242. b. n. 355. a. 431. a. Præsul ab Eccl. Rotom. electus, Primatum renuit. 238. e. Joannem Abrincatensem Ep. ad hunc apicem ordinari impetrat ab Alexandro summ. Pont. 238. e. 239. a. Pallium Joanni à Româ reportat. 239. a. Cantuariensis Archiep. à Rege Guill. electus. 242. b. n. Annitente Papâ suscipit Archiepiscop-

patum. 48. a. Conflictum habet contra Bajocens. Ep. Odonem. 262. e. Anglicam terram ingreditur. 242. b. n. Venienti Romam Lanfranco Archiep. assurgit Alexander Papa, amore magistri. 362. e. Berengarium Turon. confutat in Synodis Romana et Vercellensi, eundemque Romæ et Turonis palam vincit, atque scripto veram fidem cogit profiteri. 242. d. 525. b. Contra Berengarium scribit. 191. n. 242. d. 355. a. In Conc. Rom. sub Leone IX liberatur ab erroris suspitione ob epistolam Berengarii ad eum scriptam. 527. d. Hoc magistro artem literariam primitus ediscunt Normanni. 242. b. n. Abbas et Pontifex petitur à multis Ecclesiis; Roma ipsa Epistolis eum sollicitat. 242. d. A die quâ apud Bonam-Villam regimen Ecclesiæ suscepit, 22 annis et 9 mensibus nobiliter claruit. 216. n.
 Langiacum, Comitatus Turon. appendix. 267. b.
 Laronensis Comes, Ademarus.
 Larumdenses Domini. 288. b.
 Lascuriens. Epp. Bernardus, Gregorius.
 Lateranense Concil. sub Innocentio II Papa, Pacis seu Treugæ Dei Constitutionibus addit incendio-rum devastationis prohibitionem. 508. c.
 Latiniac. Abbates, Arnulphus, Rodulphus.
 Laudunum seu Lugdunum Clavatum: ejus situs, incrementa, decora. 583. n.
 Laudun. Epp. Ascelinus, Barthol. Eli-nandus seu Helinand. et Henandus, Gebuinus seu Gibuinus, Leothericus, Rorico.
 Laudun. Monast. S. Vincentii erectio, situs, celebritas. 565. n. Abbates, Archenveus seu Herveus, Henricus.
 Laudun S. Michaelis Ab. Fulco.
 Lausanensis Episcopus, Henricus.
 Lefricus, apud Lotbaringos altus et doctus, fit Episc. Crid. in Anglia, tempore Regis Eduardi. 153. n.
 Legati summi Pontificis quatuor instituti in Galliis à Gregor. VII. 519. e. Legati Papæ Concilii præsent in Gallia. 70. c. 96. c. 107. b. 147. a-b. 494. d. 513. a. 524. c. 526. a. 530. b. Controversias Ecclesiasticas in Galliis dirimunt. 250. c-d. Legati nati prerogativâ gaudet Remens. Archiep. 520. b. Legatos Papæ libenter suscipit Guill. Notus Norm. Dux, de fide et Religione Christiana audiendos. 230. c. n.
 Leges Eduardi, undè dictæ, et à quo inventæ. 157. n. Inviolabiliter tenendas eodem Idiomate, quo sunt editæ, commendat Rex Guill. 157. b. 283. n.
 Legia seu Leodium: urbis illius laus et descriptio. 500. b-e. 501. a. Leodien. Ecclesiæ S. Laurentii Benefactores. 172. d. *Vide* Leodiens.
 Legiensis Castelli Comes, Wicmannus.
 Lembore: Ducum de Lembore origo. 355. c.
 Lemburch. Com. Henricus.
 Lemovicæ, urbs Aquitanicæ, à Normannis vastata. 625. c.
 Lemovicense Concilium II celebratum ad definiendum S. Martialis Apostolatam. 503. b. n. Renovationem Corporis Christi duodecies per annum præcipit. 503. b. Hoc disci-

- plinæ genus Abbatum dispositioni relinquit in Monasteriis. 503. c. Abbatem Belliloc. regularem statuit ordinandum. 503. c-d. 504. a. Presbyterorum deponendorum et ad gradum Diaconi reducendorum ritus præscribit; excommunicationis et absolutiois modum declarat. 504. b. Loca designat in quibus servi libertate donari possunt. 504. b. Decernit, inconsulto Episcopo, à summo Pontifice poenitentiam et absolutioem accipere nemini licere. 504. c. d. e. 505. a. b. c. Pacem et quietem jubet inter gerentes bella privata; recusantibus, excommunicationis minas intentans. 508. d.
- Lemovicensis Episcopus, Primas dictus à PP. Concilii Lemovic II, quod S. Martialem primum Galliar. Apostolum definit. 504. a. n.
- Lemovic. Epp. Eblus, Guido, Jordanus, Iternus seu Iternus.
- Lemovic. S. Augustini Abb. Albertus, Geraldus, Guido.
- Lemovic. S. Martialis Abb. Ademar, Mainaldus seu Mainardus, Odolricus, Petrus.
- Lemovic. Vicecom. Ademar I, Ademar II, Ademar III, Guido. Eorum genus. 289. c. n.
- De Lenis S. Martini Ab. Willelmus.
- Lensens. Com. Lambertus.
- Lennecurtius Cardinalis Abb. S. Remigii Rem. Ecclesiam Remigian, quibusdam in partibus ampliat. 464. n.
- Léo IX Papa, antea Bruno Tullensis Ep. 450. n. Ab Imperatore Henrico III, Optimatum Consilio, Papa designatus, Romæ intronizatur. Post Pascha Synodum cogit. 464. a-c. Cluniacum veniens, ab Hildebrando redarguitur quod per manum Laicam ad regimen Eccl. introierit; deponit purpuram; cum Hildebr. Romam redit; à clero et populo summus Pontifex eligitur, 262. a-b. Consecratur. 463. c. n. Cantum S. Gregorii renovat. 294. a. 310. c. Germaniam Galliamque visitat. 491. b. Devotio ipsius erga S. Remigium. 464. a-c. Epistolam ad Francos scribit de festo Translat. S. Remigii Cal. Octobris celebrando. 491. a-d. Cum Imperatore Coloniam advenit. 464. d-e. Privilegium concedit Ecclesiæ Colon. quo septem tantum Presbyteri, Cardinales dicti, altari majori deserviant. 467. b. n. Tullum venit: inde vicinarum regionum Episcopos et Abb. monet ut ad Synodum conveniant in Basil. S. Remig. Rem. habendam. 465. a. Franc. Rege ipsum deterrente à Synodo Remis habenda, nihilominus Remos proficiscitur. 465. d-e. 466. a. b. Pervenit ad S. Remigium; corpus ejus propriis manibus transfert, Basilicam dedicat. 466. b-e. 467. a. 491. b-c. Synodum in eadem Eccl. celebrat. 491. c. 522. b. n. B. Remigium Franc. Apostolum declarat. 491. c. Remensi S. Remigii Ecclesiæ simile privilegium concedit, ac Eccl. Colon. 467. a-b. n. Gervino Centul. Abbati confessiones audiendi jus concedit; offert ipsi sandalia. 134. a. Lingonas venit, ibi Frotnundum Trecorum Pontificem ordinat. 197. b. Arduinum in locum Hugonis in Concilio Rem. depositi, Lingon. Ep. præficit. 203. c. 639. e. Querelas omnium judicat et lites dirimit. 639. c. Canonicos Lingon. de-
- cinam à Besnensi Monast. exigentes condemnat. 640. a. Virduum ex Galliis à Theod. Ep. adductus, Ecclesiam dedicat. 250. d. Leodium procedit: secum inde ductum Fredericum, Abbatem constituit Cassini-Montis. 250. e. Synodo Romanæ præsidet, in qua Gerardus Tull. Ep. acclamatur sanctus. 474. n. Postea Galliam repetit. 369. a. 474. n. Tullum Leucorum revisens. 153. a. 474. b. c. Corpus S. Gerardi levat et transfert. 369. a. 474. c. Diem festum instituit in honore S. Gerardi. 474. d. Congregationi S. Stephani bona restituit 153. a. Udonem disponit in Præsulatus officio sibi subrogare. 153. a. Dodoni S. Mansueti Abbati privilegium concedit. 474. n. Simul cum Imper. interest ejusdem corporis elevationi, quod S. Dionysii corpus esse comminiscabantur Monachi Ratisb. 406. b. 470. b. Comprobasse dicitur Ratisbonensium opinionem, presentibus Franc. Legatis. 406. c. d. n. 407. a. 470. n. Fictitium est eâ de re Leoni adscriptum instrumentum. 427. n. 470. n. Balduini Fl. Com. et Richildis conjugium improbat. 254. b. Bellum cum Normannis gerit infauso exitu. 21. b-d. n. 430. a. 431. b. Normannos, post eorum in Apulia de Italis et Alemannis victoriam, benignè suscipit. 431. b. Concilium Vereellis contra Bereng. celebrat. 524. b. 525. a. n. 528. c. Romæ aliud contra eundem. 527. d. Leone. defuncto, Victor II succedit. 348. a. *Fide* Bruno Tull. Ep.
- S. Leodegarii super Severim Abb. Aimericus, Hugo.
- Leodiens. Epp. Baldricus, Balduinus, Deoduinus Detuinus seu Theoduinus, Durandus, Henricus, Nitardus seu Nitbardus, *al.* Nico vel Nitbo, Nizo seu Richardus, Notherus, Raginardus seu Reginard. Wazo, Wolbodo.
- Leodiens. S. Laurentii Ab Stephanus.
- Leodiens. S. Jacobi Abb. Albertus, Aribertus, Robertus, Stephanus.
- Leofwinus Comes, frater Heraldi Reg. Angl. occiditur. 236. d.
- Leopoldus seu Liutpoldus Fuldensis Mon. deinde Moguntinus Archiep. à Gozechino scholastico laudatus quod de Religione et litteris optime sit meritus. 502. b. c. Ejus mors. 502. n.
- Lescelina Comitissa Aucensis, à filiis suis Roberto Comite *Auci* et Hugone Ep. Luxoviensi adjuta, Cœnob. Monachor. S. Petri super Divam, et Monaster. Sanctimon. antè urbem Luxoviensem construit. 45. d. 340. b.
- Letzelinus Paris. Episc. petente Joanne Abbate, ipso die Resurrectionis, Fiscanni publicè Missas facit, atque intra Missarum solemniam Presbyteros ordinat. 364. a.
- Leuca, usualis mensura apud Francos, quid sit, et unde dicta. 156. d. e. 157. a.
- Leuca, Leuchorum urbs, seu Tullus, civitas regno Franciæ confinis, Imperio Romano adjuncta 152. n. Mul-
tis adversitatibus aggravata. 153. b.
- Levitanensis Vicecomitatus in Bignorra, ad radices montis Pyrenæi. 416. n.
- Levitanens. Principes, seu Vicecomites Arnaldus-Remundus, Augustinus, Garsias-fort, Gielm-fort seu Wielm-fort.
- B. Leutfredi corpus in Monast. S. Germani Paris. quiescit. 275. a.
- Lex Salica et Ribuariorum. 307. n. Habet Lex Salica, quod Dominus, ubicumque voluerit, potest servum relaxare. 504. b. Quomodo juxta Legem Salic. fiat Manumissio. 590. n.
- Lex Consuetudinaria. 608. c. Proprietaria. 610. d. Mundana. 549. b. Lex Monachorum in Duello, Lex Secularium. 430. a. Lex Romana, Lex Toletana. 221. a. Lex de Homicidio, lata à Guill. Normanniæ Duce apud Fiscannum. 373. d. Leges sancitæ ab eodem apud S. M. suprâ Divam, et ejus jussu promulgatæ. 238. c. Apud Lillebonam in Concilio. 367. a. Leges Godefridi Comitis Virduun. 250. c. Raimundi-Berengarii Barcinonensis Comitis. 290. c. Richardi de Huglevillâ. 246. d. Leges Pacis et Treugæ Domini, *videlicet* pp. 510. *et seqq.* Leges Angliæ. *Vide supra* Leges Eduardi.
- Lexoviens. Epp. Gislebertus Mamnotus, Herbertus, Hugo, Joannes, Rogerius.
- Lietardus Comes de Marceio, Conradus Imper. nepos, fit Mon. S. Vitoni. 414. a-b. Eidem Monast. villam Barlodium dictam largitur. 458. b. 459. n.
- Lietbertus in Episcopum Camerac. consecratus in eodem conventu quo celebratæ sunt Henrici I Franc. Regis nuptiæ cum Anna. 481. a. n. Interest Placito in quo Balduinus uterque, pater et filius, cum Henrico IV Imp. reconciliantur. 481. c. Hasnon. Mon. Basilicam consecrat. 482. n. In lecto suo ab Hugone Camer. Castellano apud Buricellum captus 128. b. n. 482. a. n. Liberatus, Hugonem insequitur, destruit ejus municipium, et ipsum pellit à finibus Cameracensibus. 482. a. n. Regulares Canonicos cum Abbate in Ecclesia S. Autherti constituit. 129. a.
- Liguria March. Azso. Fulco.
- Lillebonense Concilium in presentia Guill. Norm. Ducis et Reg. Angl. 367. a.
- Lincola. Ep. Ulf.
- Lingonens. Episcoporum anni regiminis recensiti. 614. a. 639. a.
- Lingonens. Epp. Acardus, Arduinus seu Harduinus, Bruno, Guillelmus, Hugo, Lambertus, Raynardus-Hugo, Richardus, Robertus.
- Lingonenses Canonici Decimam petentes de vinea Monast. Besuensis, à Leone IX Papa damnantur. 639. e. 640. a.
- Lingua Francigena seu Gallica, vulgaris Francica seu Romanensis. 184. b. n. 477. a. n. Læta à Scriptore Italo dicta. 454. a. Apud Anglos in Curia Regis Eduardi usurpata. 154. a. Hanc edocentur pueri in Angliâ, regnante Guill. Conq. eodemque Idiomate Leges promulgantur. 155. d. 157. b. Linguam Gallicam callebat Ducissa Mathildis, uxor Bonifacii Comitis. 454. a. Lingua Normannica seu Francica à Normanis in Italian inventa. 449. b. n.
- Linguae vulgares apud diversas Europæ Nationes. 14. b. Linguae Latine diversa pronuntiatio apud varios populos, pro diversitate Linguae vulgaris. 14. b. Linguae Hebraicae periti: Sigebertus Gemblac. 202. a. Sigo. 59. a. Linguae Arabicae peritus Herman. Contract. 22. n. Lingua Teutonica. 454. a. Linguam Angli-

- eam irritò conatu ediscere satagit Guill. Nothus. 243. a.
- Lintburg. Monachi brachium S. Lucie accipiant ex Monast. S. Vincentii Metensis. 436. n.
- Lisoius de Ambasiaco Domino suo Gaufr. Martello præbiturus auxilium ab Ambas. citissimus advolat. 266. d. Positus in extremis, Sulpicio et Lisoio filiis suis bona sua dividit. 257. d. e. Villa-Lupæ, propè S. Salvatoris Ecclesiam sepelitur. 258. a.
- Lites, quomodo incipiendæ et dirimendæ in iis quæ pertinent ad pacem et Trengam Dei. 510 *et seqq.*
- Litterarum cognitio haud vulgaris apud Germanos nobiles. 2. d. n. 129. a. Excoluntur apud Italos. 2. n. Litteris et Litterarum peritis, favent Henricus III Imperator et Luitpoldus Mogunt. Archiep. 502. b.
- Lobiens. Abb. Adelardus, Hugo, Ingobardus.
- Lochenses cum Rogerio Diabolerio, terram S. Aniani, Pontilevium et Calvimontem, usque ad Cussonem fluvium deprædantur. 265. d.
- Londoniæ Rex Angliæ eligitur Eduardus III: et ibi coronatur. 636. b.
- Londonienses cum omnibus Ducibus ex Boreali parte Angl. mortuo Canuto, apud Oxifordium eligunt Haraldum, ut fratri suo Hardeeno regnum conservet. 637. c.
- London. Epp. Guillel. seu Willelmus, Robertus.
- Longevillæ Com. Galterius-Guiffardus. Longiledii Ab. Hugo.
- De Longincastro Dux, Albertus.
- Lorda, caput Viocomitatûs Levitan. 416. n.
- Lotharingi conveniunt ad electionem Regis Gerin. post obitum Henrici II Imp. 616. d. Favent primùm Channoni Minori; sed postea Channoni Majori seu Conrado suffragia conferunt. 617. a. Dux eorum Fredericus à Conrado deficit, et contra eum conspirat. 618. a.
- Lotharingiæ Ducatus ab Imper. Henrico II datur Comiti Godefrido filio Godefr. Arden. 201. n.
- Lotharingiæ regnum, in quo inter alios Principatus, duosunt Ducatus: unus, Superior Lotharingia dictus, per Duces Mosellan. sive Loth. possidentur: alter per Duces Brabantie tenetur, et Inferior Lotharingia appellatur. 215. n. Lotharingiam invadere absente Imperatore meditari Henricus I Rex Franciæ: ab incepto per Vazonem Leod. Episc. revocatur. 10. b. Lotharingiam repetit idem Rex in Colloquio cum Imperatore Henrico apud Civois. 61. d.
- Lotharingiæ seu Mosellanorum Ducatus, Beneficium militare, non feudum Hereditarium. 350. b.
- Lothar. Ducatus, post annos 14 vacans datur Godefrido nepoti Godefridi Gibbossi. 67. b. n. Lotharingiæ Principes. 152. a. Lotharingiæ domus hodierna. 62. n.
- Lotharingiæ Duces, Adalbertus, Carolus, Florentius, Fridericus, Gerhardus, Godefridus, Godefridus Magnus, Godefr. Barbatus, Godefridus Gibbossus, Godefrid. Rex Jerus. Gothelo, Otho, Sigefridus, Walbertus.
- Lotharius Franc. Rex Othoni Imp. de regno Clotarii cepit facere calumnias. 170. a. Factam Abbatie S. Vincentii Laudun. restitutionem litteris confirmat. 565. n. Moritur, filium relinquens Ludov. V. 343. n.
- Lothroens Danorum Rex, patri succedens, filium suum nomine Bier Costæ-Ferriæ patriam cogit deserere. 623. e.
- Lovan. Comitum series. 437. c. d.
- Lovan. Com. Godefridus, Henricus I, Henr. II, Henr. III, Henr. IV. Lambertus seu Lantbertus, Lambertus alter, qui et Baldricus Cum-Barba, Otto.
- Lubricus, fundator Ecclesiæ S. Petri de Monte Briance. 199. b.
- Luctevens. Epp. Bernardus, Rostagnus.
- Ludovicus Augustus Abbatiam S. Gallitendam suscipit. 584. n.
- Ludovicus Balbus Franc. Rex, post mortem patris sui Caroli Calvi, Abbatias, Comitatus et villas dat eis quos sibi vult consiliare. 274. n.
- Ludovicus Transmarinus seu IV. cum matre Ogiva puer aufugit. 627. d.
- Ludovicus V, adhuc puer Blanchiam accipit uxorem. 170. n. Marsonis obsidionem facit super Odonem Ruffinum. 170. b. In ipso deficient Reges de familia Caroli Magni. 170. n. Ludovico ex alia familia succedit in regnum Hugo filius Hugonis Magni. 170. n.
- Lugdunense Concilium, seu in Provincia Lugdun. habitum ab Hildebrando contra Simoniacos, forsitan non distinguendum à Concilio Turon. per eundem Hildebr. celebrato. 524. d.
- Lugdunensis Primatia. 260. b. Lugd. Primas. 260. b. 261. a.
- Lugdunensis civitas Imperatori submissa. 357. b. Lugdunum, Primum obtinet inter Provincias Lugdunenses. 519. a.
- Lugdun. Archiepp. Alinardus. Aylenardus seu Halinardus, Borchardus seu Bureliardus, Ganfredus, Hubertus, Hugo, Humbertus, Odelricus, Odolricus seu Ulricus, Wido.
- Lugdun. S. Petri Abbatissa, Adhelina.
- Luna seu Lunis urbs Etruriæ, quam esse Romam opinantur Normanni, et captam diruunt. 625. d. e. 626. a.
- De Lunæ disensu tractat Herman. Contractus. 359. e.
- Lupoldus de Merspurg, Regi carissimus, caballo lapsus et proprio mucrone transfossus, illic expirat. 65. a. Gladii illius historia. *Ibid.*
- Lupus Angl. Pontifex adest Translat. corporis S. Gerardi Tull. Ep. 474. d.
- Lutetia Paris. nobile caput Neustriæ: Dignitas et illius commoda. 625. a. Vastata à Normannis. 625. a. *Vide* Paris. civitas.
- Luxemburgi, Lucilimb. seu Lizelemb. Com. Conradus, Fredericus I, Freder. II, Gislebertus, Sigifridus.
- Luxus XI seculi exempla. 103. c. 452. c. 453. a. 479. c. 483. a.
- De Luzione Ab. Joannes.
- Lyrens. Abbas, Robertus.
- in Ecclesiasticis dignitatibus fidelis. 615. e.
- Madiranensis Abbas, Bernardus.
- Madiranum Cœnobium in finibus Bigorriæ. Sub Stephano Abbate memoratur facta traditio Madiri Monasterio Marciliac. 115. n. Ejus redditus uniti PP. Jesuitis Tolosan. 115. n. Quomodo et à quibus fundatum est. 116. a-d. 117. a-c.
- Madirensis Curie Vicecomes, cum Garsia-Arnaldo Bigorrensi Comite sapius ivit obviam hostibus. 115. c.
- Magalone, funditus destructa per Carolum Martellum. 454. b. n. Magalone, civitas restaurata per Arnaldum Episc. Magalon. 454. c. n. *Vide* Arnaldus. Gradus Galeæ Saracenorum in portu Magalon. clausus et obstructus per Arnald. Ep. Magal. 454. c. n.
- Magalonenses Episcopi. Arnaldus, Bertrandus, Gothofredus, Petrus.
- Magdeburgenses Archiepiscopi, Engelhardus, Hunfridus.
- S. Maglorii reliquiæ ex Armoricâ Paris. allatæ, et in Capella Regia S. Barthol. repositæ. 568. n.
- Magnates in Palatio aut Curia Principis assidentes, erectâ manu instrumenta in eodem cœtu scripta rati habent. 614. n.
- Magnates Superstites anno 201 regni Villelmi Conquestoris. 53. n.
- Magno et Pontius, regnante Rodulfo Rege in Galliis, Abbatie Savin. dant Eccles. S. Pbiliberti de Ulmis. 200. a.
- Magog filius Japhet: ex illo originem trahere dicitur Gothorum gens. 623. a.
- Mainardus Trec. Ep. Ecclesiam de Brincipiaco concedit S. Germano Autiss. 648. a. Fit Archiep. Senon. injustas consuetudines in urbem Senon. à Gelduino et Rainardo Comite immisas ad nihilum redigit; antiqua renovat instituta; suam maximè sublimat Ecclesiam. 197. b. 308. d. Abbatiam S. Petri et Monachos, quia inter eos ab infantia nutritus fuit et litteris doctus, valde diligit. 197. a. b. Ab Apostolica sede rediens, Ecclesiam Senon. in pace regit. 197. a.
- Mainerius Gunscelini de Escalfoio fil. Abb. Uticens. eligitur, et ab Hugone Lexov. Episc. benedicatur XVII. Cal. Aug. novam Basilicam cœpit. 235. b. c.
- Majoratus et Senescalcia Franciæ Andegavorum Comitibus olim hereditaria. 645. c.
- Majus-Monasterium propè Turones per Odonem I Com. Campan. etc. reparatum: in eo sepultus Odo II cognomento Campanus. 478. nu. Majus-Monast. nemini subjectum, nisi Regi et Abbati. 271. d. n. Omnes provinciæ hujus instituti Monachos habere percipiunt: ubique cellæ conditæ eidem loco attribuuntur. 272. n. Majoris-Monast. Abbates, Albertus, Bartholomæus, Ebrardus seu Evrardus, Galbertus aliàs Guillelmus.
- Malavallis, Castrum Aquitaniæ, cujus possessor Aimericus, oppugnatur et capitur à Guillelmo Comite Aquit. adjuvante ei Hugone de Liziniaco. 535. e. Ab Aimerico reficitur Castrum Malevallis, consentiente Guillelmo, contra fidem quam ille Guillelmus, Hugoni dederat se nullam conventionem cum Aimerico facturum nisi de assensu Hugonis. 536. a.

MABILIA, uxor Rogerii de Montegomerici, Theodericum S. Ebrulli Abbatem multum diligens, ipsi et aliis Monachis apud Sagium commorantibus, Rudbertum de Belesmia primogenitum filium suum, ad ablucendum Sacro Baptismatis fonte offert. 227. a. b.

Macelinus, vel Marcellinus Episcopus Wurceburgensis, vir erat sapiens et

- Malboldo Abbate Hasnon. mortuo, succedit Fulchardus, cui Lambertus, cui et Bovo. 111. a.
- Maldegarius, qui et Vincentius, Monasterium ædificat in Senogio; de consensu uxoris Monachus fit in Monast. Altimontensi juxtâ Melbodium. 374. d.
- Malgerius, Malgerus, Malginus, filius Richardi II Norm. Duc. ex Papiâ, Roberto Rotomag. Archiepiscopo succedit. 39. d. 70. b-c. 330. a. 476. c. A Rege Franciæ auxilium petit Guillelmi Nothi gratiâ contrâ Guidonem Burgundum et cæteros conjuratos. 333. c. Christianæ fidei zelo, in nepotem Guillelmum excommunicationis jaculum intentat, quòd Mathildem proximam sibi sanguine uxorem acceperat. 188. c. 388. b. c. Litteris excultus, professionis oblitus, venationibus et avium certaminibus intendens, Gazas Ecclesiasticas convivis profusioribus insunit. Deponitur in Synodo, procurante Guillelmo Duce; Apostolici Vicario cunctisque Normanniæ Episcopis sententiam ferentibus unanimiti consensu. 46. d. 70. b. c. 90. b. c. 188. b. c. 338. c. Pallio nunquam insignitus, Apostolicâ benedictione caruit. 90. b. c. 245. c. In insulam Generviam detruditur, vel se recipit. Ibi cujusdam nobilis mulieris nomine Gillæ consuetudine utitur, ex quâ progeniem suscipit, precipuè Michaelem Bajocensem probum Militem et legitimum, qui ultrâ mare cum Boemundo Principe profectus est. 46. d. 245. c. 338. c. Fabulantur quidam Malgerium usum fuisse familiari Dæmone cui nomen *Toret*. 338. c. d. In mare delapsus, undis mergitur. Corpus ejus inter duas rupes inventum, apud Ecclesiam Cæsarisburgi sepelitur. 338. d.
- Mallienses Abbates, Goderannus, Humbertus seu Umbertus, Theodolinus.
- Malmundariense Monast. à S. Poppone Stabul. renovatur. Crypta è fundamentis exstruitur. 462. b.
- S. Mamas vel Mammes: ejus Reliquiæ in Galliam, ad Lingonenses translatae. 482. n.
- Manasses I Remens. Archiep. apud Gregor. VII Papam conqueritur de aliorum Episcoporum Legatione, tanquam solus Legatus natus sedis Apostol. in tota Gallia. Gregorii responsum. 519. c.
- Manasses Archiep. Arelatensis, postea Mediolan. ex majoribus et nobilioribus Procëribus Burgundiæ natus, ex sua hereditate, Juliacum villam Abbatiae Cluniac. offert et donat. 612. c.
- Manasses de Donnno-Martino, Comes, in obsidione Castri *Bar* interimitur. Corpus ejus ab Abb. Richardo ad Monast. S. Vitoni delatum, ibi sepelitur. 459. a.
- Manasses, frater Arnulfi, Monac. effectus in Eccles. S. Huberti Andagin. et infrâ Mensem mortuus, ibi sepelitur. 150. a.
- Manichæi, toto XI seculo Galliam et Germaniam infestantes. 523. n. Reperiuntur in Diocësi Catalaunensi. 11. c. Novi sunt hæretici à Concil. Rem. sub Leone IX Papa excommunicati. 523. b. n. Goslare deprehensi, et extremo supplicio affecti. 11. c. 20. c. n. 428. b. n. 642. d. Singularis judicii forma ergâ eos adhibita. 11. c. 12. a. Manichæi plures apud Afros. 495. a.
- Mansionaticum, jus Burgundiæ Ducis in villa Gilliaco: in quo consistebat illud jus. 608. c-d.
- Mant* linguâ Anglicâ, Gallicâ dicitur homo; indè Normannus vocatur homo aquilonaris. 139. n.
- Maranatha*, imprecationis genus. 570. d. n.
- Marbodonus Britannicus Clericus ad prandium Guillelmi Regis recubat. 150. c.
- Marceium, Comitatus cujus Comes Lietardus, Ottonis Imperatoris consanguineus, Monastico habitu apud S. Viton. sumpto, eidem Monast. villam Barlodium tradit. 458. b.
- Marcha Hispanica Reg. Franc. Henrici I supremum agnoscit Dominium. 289. e. n. 422. a. 426. a.
- Marcha, Aquitaniæ provincia, in qua ædificatum à Geraldo Lemovic. Episc. et Hugone de Liziniaco Castrum, incenditur à Guillelmo Aquitan. Comite. 536. b.
- Marchana gens, sex Italiæ dicta: ejusdem gentis indoles. 450. c.
- Marchiæ Lemovicinæ Comites, Audebertus, I, Audebertus seu Aldebertus II, Bernardus.
- Marcianarum Cœnobium tutelæ S. Popponis Abb. Stabulensis delegatur à Balduino Fland. Marchiso seu Com. 462. d. Marcianenses Abb. Albricus, Guido.
- Marciliacenses, Abbates, Gauzbertus, Gombertus, Stephanus, Vilibertus.
- Marescalcus Franciæ, tempore Henrici Regis, Wido. (*vel forsân Abbatis S. Medardi Suession.*)
- Margarita, filia Edwardi Regis, quam Macolmus Rex Scottorum matrimonio duxit. 176. a.
- Margarita, filia Hugonis II Comitis Cenoman. Roberto filio Guillelmi Ducis Norman. desponsata. 634. a-b. Stigauda de Mansiona Odonis nutrienda commendatur à Duce Guill. Ante nobiles annos obit, et Fiscanni humatur. 232. b.
- Marianus, Mariannus, Maurianus Chronographus, à Scotia in Gallias venit: Colonia factus Monac. primò apud Fuldiam, postea apud Moguntiam reclusus. 432. a. 638. a-b. Longo vitæ otio Chronographos scrutatus, dissonantiam Cyclorum Dionysii exiguè ab Evangelica veritate deprehendit: viginti duos annos, qui prædictis circulis deerant, superaddit; sed paucos aut nullos suæ sententiæ sectatores habet. 191. d. Magnam et diffusissimam chronicam facere adortur: eum librum miratus Robertus Hereford. Episc. Angliæ invelendum curat, et in arcum contrahit ipse. 191. n.
- Markii seu Merki Comes, Wulmarus. Marinoreæ fodinæ in regione Abbatiae Stabulensis à S. Poppone inventæ. 462. b.
- Maroch, civitas in Africa à Mauris condita. 286. a.
- Marpessa, ab Amazonibus electa in alteram ex duabus gentis illius Reginis. 623. b.
- Marthoardus de Salmurio, Ecclesiam Salviniaci tradit Canonicis B. Mariæ Ambas. 257. b.
- S. Martialis, ad hujus Apostolatum definiendum celebratur Concil. Lemovic. II. 503. n. Hinc Episc. Lemovic. primas dictus ab eodem Concilio. 504. a. n.
- Martinianis Canonicis urbis Turon. jus habendi Episcopum et eligendi confirmat Gregorius V Papa. 315. n.
- S. Martinus Majoris-Monast. fundator, Abbatem ibi constituit Galbertum *al.* Guillel. 271. d. n.
- S. Martini vexillum ad bellum defertur. 347. c.
- Martis Statuæ caput apud Meldas inventum in loco qui dicebatur Fanom Martis, tempore Fulcoii Subdiaconi Meldensis. 441. a. n.
- Martyres habebantur ii, qui violenta morte immeriti necabantur. 16. a. 23. d. 156. a. 638. d.
- Massiliensis Episc. Pontius.
- Massilienses S. Victoris Abbates, Bernardus, Durandus, Isarnus seu Isaurus, Petrus.
- Mathematici celebres: Franco. 164. a. Guillelmus Abb. Hirsang. 26. c. Hermannus Contractus. 359. e.
- Mathildis, Abbatissa Cœnobii S. Trinitatis Cadom. annis ferè. 48. præfuit. Ejus tempore Cecilia filia Mathildis Reginæ Angl. Deo consecratur. 47. e.
- Mathildis, filia Imperat. Conradi et Giselæ, Henrico Franc. Regi desponsata, obit. 5. a. 161. a-b. 385. b. 386. a. 481. n. 486. c. 564. a. Wormatiæ sepulta. 5. a. Henrici Imperat. neptis (soror) filiam parit mox defunctam, paulò post obit. 157. c. n. 276. b. 393. d. 409. b. 411. c. Quid de ejus matrimonio sentiendum. 564. a-b.
- Mathildis, filia Balduini cum Barba, Fland. Comitissæ, ex Regibus Galliæ et Imperat. Germaniæ originem ducens, Philippi Franc. Regis consanguinea, litterarum scientiâ maximè decorata. 56. a. Quomodo Guillelmum Nothum sponsum habuerit. 348. b-c. Guillelmo nubit. 180. b. Optimè agit in gubernanda Normanniâ. 103. b. Monast. S. Trinit. Cadom. ædificat. 361. d. 443. n. Femina suo tempore speciem pudicitiae, pudoris culmen. 357. c. Obit. 443. n. Locus ejus sepulturæ. *ibid.* Epitaphium ejus à Fulcoio. 442. b-e. Laudatur ab Orderico Vitali. 442. n. Ejus filii et filia. *Ibid.*
- Mathildis, Maechtildis, filia Beatricis et Bonifacii, linguis Teutonicâ et Francigenâ imbuta. 454. a. Godefridi Gibbosi vidua, terram suam viriliter regit. Abbatiam Canonicorum S. Petri ad Montes juxtâ *Brie*, in Diocësi Metensi fundat. 66. n.
- Mathildis, Matildis, filia Herimanni Ducis Saxonici, soror Bennonis seu Bernardi Ducis et Liudigeri Comitis, primò nupta Balduino III Fland. Comiti, ex quo Arnulfum II genuit, secundò Godefrido Duci de Heiban et Comiti Virdun. 421. b. n. Saxonici Comitissa, Godefrido Com. Virdun. copulata, quinque filios ex ipso gignit. 202. n. 301. n. 414. a. 421. b. n. Erga S. Vitoni Monast. liberalis et munifica. 458. b-c.
- Mathildis, uxor Elonis Palatii Regis Comitis, fundatoris Monast. Brunwillar. Sanctorum Canonum adscripta cum marito et septem filiabus. 462. n.
- Mathildis, filia Gimonis Militis, Domina Castri S. Satyri, in jus bereditatis sibi subrogat, Odonem Comitum Palatii; locum S. Satyri Canonicis ejusdem loci confert. 423. n.
- Matisconensis Episc. Gauzlinus.
- Matiscon. Comes, Guillelmus-Otto.

- Matrimonia, in gradibus jure Canonico illius seculi prohibitis contracta, dissolvuntur, et contrahentes excommunicantur, nisi accedat Romani Pontificis dispensatio. 47. d. 188. e. 197. d. 219. c-d. 389. e. 390. a. 430. c-d. 452. a. 499. d. 523. c. Matrimonii separatio facta cum dispensatione Romani Pontif. 151. b. Matrimonii sponsionis diremptæ exemplum singulare. 376. e. Matrimonio subsequenti legitimi fiunt in conjunctione illegali nati. 57. d. Matrimonium cum Mathilde inire ambientis Guillelmi Notbi singularis agendi ratio. 348. c.
- Matrinacum: prædia hujus villæ vicina à Monasterio Floriac. dependentia devastat Albericus quidam. 485. c.-d.
- Matutinorum Vigilis Nocturnis interesse solebant in Solemnitatibus laici etiam potentiores. 456. c-d.
- S. Mauri Martyris Reliquiæ asservatæ in Ecclesia de Pontons in pago Ausiensi. 486. b.
- S. Mauricius Legionis Thebeorum Dux, Martyrio Donatus Ternadæ in Vallesia. 546. n.
- Maurilius Rotomag. Archiep. Malgerio succedit. 70. e. 188. e. Ex Remensi pago exortus, in Leod. Eccl. liberalibus Artibus eruditus, Scholasticus Halverstatensis Ecclesiæ: fit Monac. Fiscan. Italiani petit; Abbas ordinatur Florentin. redit ad Fiscan. Eccl. B. M. Rotom. à Roberto Archiep. inceptam complet. 70. c-d. Dedicat eam. 238. d. 382. n. Concil. habet Rotomagi contra Presbyterorum conjugia et Berengarii errores. 70. d. 529. a-b. Eccl. S. M. Gemmetici dedicat; paulò post obit. Corpus ejus in Eccl. Metropolitan. sepelitur. 238. d. Defuncto succedit Johannes Abrincat. Episc. 70. e. 71. a.
- S. Maxentii Abb. Aimericus, Amblardus, Archembaldus, Benedictus, Emmo.
- Mechanicæ auidax inventum Elmeri juvenis Monac. Malmesbur. Auctori malè succedit. 175. d.
- Medantium Comitatum sibi subjugat Rex Henricus I, Galeranno devicto et exhereditato. 159. b. Medanti Comites, Galerannus, Galterius, seu Walterius, Radulfus.
- Mediani-Monast. Abb. Humbertus, Lambertus.
- Medicinæ Schola famosa apud Salernam. 228. b. Medecinæ periti Radulfus Mala-Corona. 226. e. 228. b. Femina Salernæ hac in arte celeberrima. 228. b.
- Medicus Regis Henrici I, Johannes surdus Carnotensis. 229. c.
- Mediolan. Episc. Manasses.
- Meduanum Castellum Militis Goiffredi, igne per pueros ludentes injecto comburitur; quod postea restaurarum, custodibus suis mancipat Dux Norm. Guill. 48. c.
- Meinhardus Bavenberg. Theologus, laudatur à Gozechino, quòd Hæresis Berengarianæ laborem non contraxerit. 502. a.
- S. Melanii Reliquias, quas à parentibus acceperat, Gervas. Rem. Archiep. Eveno S. Melanii Abbati concedit. 280. n.
- Meldens. urbis laus à Fulcoio versibus cantata. 339. d-e. 340. b-c. Meldense Concilium. 285. b. Meldenses Episc. Galterus seu Walterus, Gislebertus.
- Melentum seu Mellentum Castrum: ubi Prioratus sub titulo S. Nicasii, cujus Reliquiæ tempore Normannorum, eò translatae dicuntur. 476. n. Mellenti Comites, Galerannus seu Walerannus, Hugo, Robertus-Viccomes, Teduinus.
- Melfitanum Concil. à Nicolao II Papa habitum, contra Presbyterorum conjugia. 451. e. n. Melfit. aliud Concil. sub Urbano II, vetat ne ullus laicus Decimas suas, aut Ecclesiam, aut quidquid Ecclesiastici juris est, sine consensu Episcopi, vel concessione Romani Pontificis, Monasteriis aut Canonicis offerre præsumat. 520. e.
- Melidunensis S. Petri Abbas, Adularius seu Adelerius.
- Melidunensis Vicecomes, Ursio. Vide Melidun.
- Melitenses Equites Remis Ecclesiam occupant à Constantio quodam in memoriam Miraculi à S. Remigio patrati olim fundatam, ubi superest vetus inscriptio tempore foundationis posita. 466. e. n.
- Melus Longobardus Normannos invitat ad Græcos ex Apulia ejiciendos. 448. b-c. n. Primus Normannorum Dux in expeditione Apuliæ. 448. d. Fugatur à Græcis. 448. e. 449. a. Auxilium petit ab Henrico I, Imperatore. Obiit. 449. a.
- Menegaldus Philosophus, divinis et secularibus litteris ultra coetaneos eruditus. 285. e. Uxor ejus et filiarum, multam in scripturis notitiam habent: discipulos proprios habent illæ filiarum. 286. a.
- Mensa assidendi consuetudo non vigebat apud Curiam Imperat. Græc. ante adventum Roberti Norman. Ducis in urbem Constantinop. 327. d.
- Meotides Paludes intra Germanicos sinus, occupantur à Gothis Danorum seu Normannorum parentibus. 623. c.
- Messinense virginum Monasterium propè Ipras, ab Adela Balduini V Fland. Comitiss uxore fundatum. Ibi velum ab Alexandro II Papa suscipit Adela, et obit. 480. n.
- Metarum civitas, Mediomatrica dicta, quia in medio trium civitatum posita. 368. b. Carmine laudatur. pp. 435. 436. 437.
- Metenses Epp. Adalbero I, Adalbero II, Adalbero III, S. Arnulfus, S. Clemens, Herimannus, Poppo seu Poppo, Stephanus, Theodericus seu Deodericus I, Theodericus II; Pseudo-Episc. Bruno.
- Metensis Eccles. S. Symphoriani, in qua plures SS. Pontifices quiescunt. 198. e.
- Metens. Monast. S. Vincentii Abbates, Fulcinius, Heribertus.
- Metens. S. Arnulfi Abbas, Guarinus seu Warinus.
- Metens. Comes, Albertus.
- Meteora varia. Vide in Ind. Chron.
- Metropolitani, Primates dicti, saltem respectu suæ Provinciæ. 518. b-c. Metropolitanis, quibus Romanæ sedis Vicariatus concessus est in Oriente, non ideò Primates, multominus Patriarchæ dicti sunt. 518. c. Metropolitanis quinam appellari debeant Primates, ex Capitalaribus Caroli Magni. 518. e.
- Metropolitanorum duo genera. 518. e. Metropolitanos primæ alicujus Provinciæ inter et Metropolitanos secundæ, nulla præminentia ratione Sedis, sed tantum ratione temporis Ordinationis. 519. c.
- Metropolitanorum jura, præsentem summo Pontifice, defendit Liuppoldus Mogunt. Archiep. 427. c-d. 642. a-b.
- Metulum, Castrum in Aquit. cujus turrin in vadimonium Hugo de Liziniaco postulat à Guillelmo Aquitan. Comite. 537. b.
- S. Michaelis Archangeli cultus apud Gargannum Montem in Apulia. 448. b.
- S. Michaelis in Eremo Cœnobitis campos Salinarum apud Cursonem donat Willelmus Toarcii Vicec. 372. e. 373. a.
- S. Michaelis in Eremo Abbates, Alaricus, Asebo, Ato, Audebertus, Garinus, Joannes I, Joan. II, Willelmus.
- S. Michaelis de Monte Abbates, Radulfus, Ranulfus. S. Michaelis in Periculo Maris Abb. Suppo.
- Miciacenses Abbates, Albertus, Fulco.
- Milidunensis pagus: in eo pestis grassatur. 479. a. Vide Melidun.
- Militaria arma, quænam seculo XI. 337. et seqq. 485. a. b.
- Militaria Vexilla: Guillelmi Ducis Norman. 334. a. Comitum Andegav. 347. c. Haraldi Vexillum vocatur. Standart. 101. a. 184. a. et alibi. Vexillum S. Philiberti gestabant Advocati Abbatiae Trenore. 112. b. Vexillum Abbatie S. Dionysii, Auriflammam dictum, Comites Vircassini. 394. a.
- Milites seu Equestri Ordini adscripti: Militis gradus Roberto de Grentemaisnillo collatus à Guillelmo Norman. Duce. 226. d. Militiæ insignia à Rege Francor. Henrico suscipit Guillel. Dux Norm. 177. d. 351. a. Rex Angliæ factus Guill. Henricum filium suum juniorem virilibus induit armis. 210. b. Gofridus, filius Domini Castri-Gunterii, per Martellum patrum suum, Miles factus. 267. e. Fulco Richinus ab avunculo suo Martello Miles factus, annorum septemdecim ætatem agebat. 138. a. Henricus IV, Imperatoris Henrici filius, accingitur gladio, ætatis suæ anno decimo quarto. 22. d. 416. a. Militem initiandi et benedicendi ritus apud Anglos 155. b.
- Milites in Castellania Ardensi, distinguuntur à Baronibus et à Vavassoribus. 305. b.
- Militiæ secularis renunciatio, facta à Godefrido Lothar. Duce in extremis posito, gladium Abbati Theoderico tradente. 151. a.
- Milliare, spatium seu distantia mille passuum: ejus usus. 157. a.
- Mindensis Episc. Bruno.
- Minorisæ Comes, Guillelmus-Berengarii.
- De Mirapixo Dominus, Rogerius Battalia.
- Miroaltum, apud Burgundos Castrum ab Henrico III Imper. obsidetur. 453. a-b. Hujus obsidionis circumstantiæ. 453. b-c. Jussu Imperatoris diruitur. 356. d. Jam à Conrado expugnatum fuerat. 453. n.
- Missæ: Missæ privatæ à Frederico Abbate S. Florent. Salmur. quotidie celebrantur. 278. b. e. In Majori-Monasterio, propter Sacerdotum copiam, à prima aurora, usque ad horam prandii peraguntur. Missæ quotidie assistit Dux Norm. Guill. etiam in Castris. 95. d. 188. b. 334. a.
- Missac, cognoni. Mascelinus, frater

- Fulcuini, sub Richardo Abbate Virdun. in Gymnasio Disciplinæ Monasticæ exercetur. 201. d.
- Moguntia : Moguntia laus. 500. b.
- Moguntiam inter et Wormatiam coeunt Primates Germaniæ, ad electionem Regis, post obitum Henrici II Imper. 616. b. Moguntiam petit Conradus Salicus peractâ electione, ibique in Regem Germ. consecratur ab Archiep. Mogunt. 617. b-c. Per cuncta Moguntia Cœnobio deportatur corpus Conradi Salici defuncti, omni populo sequente et orante. 620. a.
- Mogunt. Concilium. 427. b. 595. n. 641. d.
- Mogunt. Archiep. jus in electione Regum German. 616. c. Moguntiensis Archiep. Aribio, S. Bardo, Leopoldus seu Liutpoldus, Sigefridus. Moisiacens. Abb. Hunaldus.
- Molendinis castrum, Gwalterio quodam incentore, ad partes Regis transit. 179. c.
- Molismensis Abbatia locus fundatur per quosdam Heremitas : ipsa est mater Cisterciensis Ordinis. 357. b. Molism. Abbas, Robertus.
- Monachi sunt Pauperes Christi : eis Prælati omnia necessaria ministrare distributione moderatâ debent. 496. b. Monachi Propositi sui desertores. 298. c. 590. b. Reprehenduntur in Concil. Rem. 523. a. Monachi Notariorum munere funguntur. 421. a. 611. b. 639. b. Monachi diligentius cæteris et nitidius omnia ad cultum Altaris procurant. 503. c. Monachi ad succurrendum. 15. c. 30. a. Eorum vota relaxantur auctoritate Papæ. 259. b. Monachi Vicarios in Ecclesiis ruralibus substitunt. 520. e. 521. a-d. Monachus Ecclesiæ Parochiali deserviens, vocatur Obedientiarius. 521. d. Apud Monaehos magnus Sacerdotum numerus. 272. c. Monaehi Canoniceis, aut Clericis secularibus in pluribus Ecclesiis substituti. 15. e. 109. d. 224. e. 252. c-d. 395. c. 410. b. Præbendas in Ecclesiis Cathedralibus possident. 203. d. Cum Canonicis Episcopaliū Ecclesiarum Divinis intersunt, et societatem ineunt in Festis solemnioribus. 70. b-c. 379. c. 588. e.
- Monachorum Cura in asservandis Chartis et libris. 488. b-c. Eorum societatem precum ac suffragiorum sollicitat et consequitur Odo Campaniensis cum uxore sua et filiis. 419. c. Monachorum Transmarinorum instituta omninò lapsa à Rege Guillelmo corriguntur. 242. a.
- Monasteria : in Monasteriis, quæ pertinent ad Cultum Divinum, et ad Regulares Observantias, Abbatum arbitrio relinquit Concil. Lemovic. II. 503. c.
- Monasteriis oblati à pueritia. 15. c. n. 233. b. 252. b. 321. c. 377. c. 647. e.
- Monasteriorum exemptiones : Fiscanensis. 363. c. 364. b. Guatinensis. 107. b. Vindociensis, de consensu Episc. Diocæces. 506. b-c.
- Monasteriorum Officia Claustralia : Armarii seu Præcentoris. 204. d. Archiclavus. 275. a. Archienstod. 275. b. Cellerarii. 279. a. Organistæ. 149. e. Præpositi. 279. a. Scholastici tum interioris tum exterioris. 149. e. Et *alibi passim*. Thesaurarii. 256. a.
- Monasteriorum Scholæ et Scholastici. *Vide* Scholæ.
- Monasterii-Villarum Abbatissæ, Beatrix, Elizabeth.
- Monasterium-Novum, ante annum 1073 minimè constructum; anno 1076 necdum absolutum. 372. d.
- Monasticam vitam amplectuntur viri natalibus illustres. 16. c. 22. a. 46. c. 115. e. 116. a. 136. a. 162. c. 223. e. 289. e. 321. c. 414. b. 458. b. 459. a-b. 476. e. 483. e. etc. Etiam Episcopi. 308. c. 312. a. Monasticæ vitæ filios inconsultos destinant Parentes. 115. d. 396. e-c.
- Moneta apud Cabilonem excusa nomine Henrici I Franc. Regis. 411. n. Moneta Leodiensis. 376. a. Mosonensis. 318. n. Remensis. *Ibid.* Moneta cudendâ jure gaudet Abbatia Trenorciensis. 601. b-c. Comes Petratoricus. 287. c. Libræ Rodomenses. 226. c. Marce Leodienses. 376. a. Nummi Vermandenses. 427. b. Solidi Tolosenses. 398. a. Talentum auri. 614. c. Libræ auri optimi. 610. e. Unciæ auri. 106. a. 580. a. Libræ Denariorum. 118. c. 280. a. Scuta. 106. e. *Besans.* 341. d. Libræ, Solidi, Denarii, *passim ac præcipuè in Diplom.*
- Monmeliandum Castrum firmat Rex Philip. I adversus Hugonem Domini-Martini Comit. 158. b. 410. b.
- Monogramma Regium instrumentis Ducum, Comitum, et privatorum etiam appositum. 607. e.
- Mons, linguâ Gallicâ Dunum dicitur. 435. n.
- Mons-Basonis : Milites de Monte-Basonis omnia usque Cainonem demoliuntur. 265. b.
- Monsteriolum, Castrum Aquitan. sub ditione Guillelmi Aquit. Comit. 534. d.
- Montensis Abbatissa fit per electionem, et Imperatori præsentatur. 374. e. Montensis Comes. præsentatione ab Imperatore impetratâ, electam abbatissam non vult admittere; Abbatem se declarat. 375. a.
- Montenses Comites, Herimannus seu Hermannus, Lambertus. *Vide* Hannon. seu Hannon.
- De Monteforti Comes, Simon.
- De Monte S. Joannis Abbas, Azelinus seu Azelinus.
- Montionis (de *Monçons* seu *de Montian*) Comites, Ludovicus, Theodericus.
- Montis-Beliardi Comes, Theodericus.
- Montis-Desiderii Comes, Radulfus.
- Montis-Maurenciaci Dominus, Thiebaldus.
- Montis-Rebelli Majoris Comes, Radulfus.
- Morcarius Comes Anglus, post Haroldi cædem, et Willelmi Conq. victoriam, à suis per insidias trucidatur. 636. c.
- Mores Francorum, in opinione Itolorum. 452. b. Mores Anglorum. 185. a. Apulorum. 448. d. 450. c. Britannorum. 88. c-d. Normannorum. 185. b. 449. a. Vasconum. 486. b.
- Mores seculi undecimi describuntur et carpuntur. pp. 501. 502. 503. Mores sui seculi, et præcipuè Romanæ Curie, carpit Poeta quidam Anonymus. pp. 445. et seqq. Morum perversorum exempla. 87. d. 176. b. n. 180. c-d. 187. b. 224. a. 227. a-b. 232. d. 248. b. 336. c-d. 339. c. 453. c.
- Morini complectebantur Picardiam, Artesiam, et Flandriam : eorum caput erat Teruanna, nunc in ruinis jacens. 104. c. Morinorum nomine vocabantur olim Flandriæ populi. 35. b. Morinensis Curia. 300. a.
- Moritoli, seu Moretonii aut Moretoniæ Comites, Guillel. seu Willelmus, Malgerius, Robertus, Rogerius, Retro seu Rotoldus.
- Mortui-Maris pugna, ad quem annum revocanda. 316. n.
- Mosæ fluminis circâ Legiam urbem descriptio. 500. c-d.
- Mosellanenses Duces, Albertus, Fredericus I, Frederic. II, Gerardus, Otto, Theodericus I, Theodericus II.
- Mosolium, Castrum Aquitan. pertinens ad Hugonem de Liziniaco, incenditur à Josfredo Vicecomite. 534. e. 535. a.
- Mosomenses Abbates, Bernerus, Joannes, Rodolphus seu Rotulphus.
- De Mûsal Comes, Albertus.
- Musicæ periti : Radulfus Mala-Corona. 228. b. Sigo Salmuriensis Abbas. 59. a. Willelmus Abbas Hirsangiensis. 26. d. *Vide* Cantus Ecclesiasticus.

N

- NAMURCUM, olim Naumenc, à vocabulo Teutonico, *Namen*. 462. d. n. Namurcenses Comites, Albertus I, Albertus II, Godefridus.
- Nannetica urbs à Danis seu Normannis incenditur. 624. c. Nannetensis Epp. Budicus seu Pudicus, Galterus, Quiriacus, Wercus seu Wercus.
- Nannetenses Comites, Aimericus seu Haimericus, Budicus, Goffridus, Hoel seu Hoellus aut Boellus, Matthias.
- Nantensis Abbas, Marculfus.
- De Nantoilo Abbas, Petrus.
- Narbonnense Concilium IX, confirmat et renovat Pacem et Treugam Dei. pp. 514. 515. 516.
- Narbonnensis Archiep. Guifredus seu Wifredus.
- Narbonnensis. S. Pauli Abbas, Augerius.
- Narbonnensis Vicecomes, Berengarius.
- Neapolitanus Comes, Wazo.
- Nemausensis Arenæ jussu Caroli Martelli combustæ propter Sarracenos. 454. c.
- Nemausens. Episc. Froterius.
- Nemaus. Vicecom. Atonus, Bernardus.
- Neustria vastatur à Normannis. 624. d. Pertinet ad Neustriam tota Gallia regio, quæ à Genabensi urbe, per transversum, Lutetiam usque Parisiorum Oppidum pertingit. 624. d. Neustria quædam Urbes, Lutetia Parisior. Caput nobile, Belvagus seu Bellovacus, Noviomagus. 625. b. c.
- Neustria à Normannis cognominata Normannia. 423. c. Sub tempore sex Ducum Neustriæ vix ullus Normannorum liberalibus studiis adhæsit. 242. b. Neustria post adventum Normannorum, in Clericis dissoluta, Presbyteri et Præsules in Neustria tboris concubinarum liberè utuntur. 246. a. Ad expeditionem Guillelmi Notli promovendam, Clerici et Laici Fabricandis navibus, studiis et sumptibus pariter intendunt. 235. b. *Vide* Normanni et Normannia.
- S Nicasii Rotom. Arch. corpus apud Basilicam S. Petri nunc S. Andoëni asservatum. Quædam ejus Reliquiæ

- ab ipso S. Audoeni ibidem collocata narratur. 476. d. n. Ejus Reliquiæ in Castrum Melentum, tempore Normannorum translatae dicuntur. 476. n.
- Nicensis Episcopi, Andraeas, Nitardus.
- Nicephorus Patriarcha Jerosolym. Ecclesiam S. Sepulchri reparat. 354. a.
- Nico, seu Nithardus Leod. Episc. Consecrationi Eccl. Stabul. interest. 462. b.
- S. Nicolai Reliquiæ Monast. Andeg. ejusd. nominis, à Gaufrido Comite traditæ. 593. n.
- Nicolaitarum hæresis, quid sit. 152. d.
- Nicolaus Papa II, antea Gerardus, Episc. Florentinus: post Benedictum, annis duobus præsidet. 295. a. 451. n. Quoniam tempore sedem Apostolicam occupaverit. 492. n. Robertum Unfredi fratrem creat Apuliæ et Calabriæ Ducem, et ab eo fidelitatis Sacramentum recipit. 451. e. n. 452. a. Melfitano Concilio præsidet, et ibi decreta statuit contra Presbyterorum conjugia. 451. d. e. n. Romæ cogit Concilium 113 Episcoporum adversus Berengarium. 382. a. b. 529. c. Fidei professionem à Berengario factam, per urbes Italiæ, Germaniæ et Galliæ mittit. 531. a. Gervasio Remensi Archiep. scribit de malis rumoribus circa eum sparsis, et ipsum invitât ad Regem Henricum propter quædam perperam facta arguendum et corripiendum. Agnoscit necessitatem Regii consensûs ad celebrandum in Franciâ Concilium. 492. a-e. Litteris ad eundem Gervasium directis, Bellovacensem et Sylvanectensem Episcopos Simoniam insimulatos, ab officio suspendi jubet, donec Romanam ad Synodum sese purgaturi à crimine intentato veniant. 493. b. Eidem Gervasio jubet ut damna ab ipso Virdunensi Ecclesiæ illata resarciat. 493. d. Aliâ Epistolâ Gervasium in gratiam recipit, monetque eum ut cum Duce Godefrido pacem ineat. 494. b. Litteras accipit à Gervasio, in quibus Patris Patrum et Episcoporum Episcopi titulo donatur. 498. c. Gerardum seu Geraldum à se in Episcopum Sistaricensem consecratum, Sistaricensibus commendat. Geraldo quædam ad irregularitates Ordinum sacrorum, Ecclesiæ redituam partitionem, Ordinationis et Baptismatis tempora, pertinentia præscribit. 494. d. Primus summorum Pontificum, in litterarum suarum inscriptione constanti modo et uniformi adhibuit *Apostolicam Benedictionem*. 494. n. Podiensem Episc. à jurisdictione Archiep. Bituric. exemit, contradicente Archiepiscopo. 357. c.
- Nicolaus filius Richardi III Norman. Ducis, à puero Fiscannensis Monachus, Cœnobium S. Petri in suburbio Rothomag. fere LX annis regit: cepit Basilicam miræ magnitudinis et elegantiae, in qua corpus S. Audoeni quiescit. 244. a. b. 321. e. d. nn.
- Nieopolitanus Episcopus, Gregorius.
- Nigellus, Constantinensis. Comes, cum Copiis Ducis Norm. Roberti, filios Guillelmi Belisimensis cædit, Fulcone natu majore lanceâ transfixo, Robertum fratrem ejus fugat. 323. c. Nigellus et Renaldus seu Renulfus Comes Bessiniæ. inter se bellum gerunt, invito Duce Guillelmo. 332. a. Adversus Guillelmum rebellant. 332. *et seqq.* Nigellus in pugna Vales dunarum fugatur à Francis. 335. c. Apud Valesdunas cæsus, copias colligit, Andegaviam percurrit, et propè Andegavum insidiis collocatis, mille Andegavensibus occisis, cæteris vel captis vel in fugam versis, insignem victoriam refert. 336. d. e. Ea res ipsi conciliat Guillelmi Ducis gratiam. 178. a. 337. a. Apud Ambreras contra Gaufridum Martellum, Castrum ædificat, et militibus annonâque instruit. 338. a. S. Salvatoris Cœnobium fundat. 46. a. 340. b.
- Nibardus, Gaufridi Martelli Comitis Andegavensis, Vassallus, simul cum Gervasio Cenoman. Episc. versutiâ suâ deludit Comitem in tractatu quem ad invicem habuerunt Gervasius et Martellus. 635. c-d.
- Ninus, gener Rodberti fratris Odonis Regis Franciæ, memoratur in Genealogia Regum à Pharamundo ad Philippum I. 170. b.
- Nitardus Nicensis Episc. simul cum Ragimbaldus Arelatensi Archiep. et Benedicto Avenion. Episc. Paranasium ad Clerum Italiæ tam suo, quàm Cleri Gallicani nomine, de admittenda Trevâ Dei dirigit. 503. d. 516. b.
- Nivellensis Ecclesia S. Gertrudis, post effusum in ea Sanguinem Domini, concrematur. 352. e.
- Nivernenses Episcopi, Hugo II, Hugo III.
- Nivernensium Comitum Genealogia, à Raynaldo ad Guillelmum fratrem Renaldi. 281. b. Comites, Guillel. seu Willemus aut Willinus, Landricus, Raginaldus seu Rainaldus. Vicecomes, Hugo.
- Nobiliacenses S. Juniani Abbates, Petrus, Richardus, Umberto.
- Norici, post obitum Henrici II Imperatoris, ad electionem Regis Germaniæ conveniunt. 616. b.
- Normanni, unde nomen habeant. 340. n. 423. e. 448. b. 623. n. 642. c. Duce Rollone, à Scitia inferiori, per Oceanum vecti, Germaniam et Galliam sæpe infestant. Carole Simplici Francis imperante, Galliam, quâ in parte Britanniam respicit, pervadunt: Rothomag. civitatem occupantes, Normanniam vocant; ibique confirmantur. 428. a. n. 642. c. Ultra Franciæ partem quam pervaserant, conantur manus extendere. 213. n. *Vide Dani.* Normanni plures temporibus diversis Apuliam adent. 227. e. Quorumdam Normann. peregrinatio ad Gargannum Montem occasionem illis tribuit Apuliam armis adipiscendi. 448. b. Primus eorum adventus in Apul. 140. n. Roberto Guiscardo Duce, Apuliam irrupunt. 262. b. n. Wailmaclii Ducis et aliorum Potentium stipendiarii fiunt contra Paganos. 228. a. Pro Longobardis contra Sarracenos vel Græcos pugnantes, sæpius Barbaros prosternunt. Sibi debita negantibus stipendia Longobardis, contra ipsos arma vertunt. 49. b. e. Mortuo Tustino Citello, Duces sibi eligunt Ranulfum et Richardum; Longobardos impugnant. 405. a. Psalernum, Barum, et Capnam cum totâ Campaniâ et Calabriâ, armis sibi subigunt: in Siciliâ Panormum, Cathanensem urbem, Castrum Johannis cum aliis urbibus et Oppidis obtinent. 228. a. In Siciliâ et Apuliâ incipiunt dominari. 347. a. Apuliam, Calabriam, Siciliam occupant. 101. a. 213. n. 642. d. Propugnant Constantinopolim; ingerunt metum Babylon. 101. a. Italos imbuunt linguâ Gallicâ. 449. b. Normannorum expeditio in Apulia versibus à Guill. Apulo descripta. 447. *et seqq.*
- Normanni, qui cum Alfredo in Angliam transfretarunt, alii excecati et mutilati, alii cute capitis detractâ cruciati, plures venundati, sexcenti apud Gelfordam mortibus variis et miserabilibus affecti. 309. d. Quidam ex iis Naves repetunt. IV mille et amplius capti et ligati Gedelforte abducuntur, decimantur ita ut decimus quisque tantummodò reservetur: Anglis querentibus nimium superesse Normannorum numerum, supersites eodem modo obrutantur, salvo tantum decimo quoque. 207. b. 339. b.
- Normanni contra Guillelmum Nothum puerum rebellant, magnam inter se stragem perpetrant. 221. d. e. Turchetillum Nutricium Guillelmi infantis, Osbernium Normanniæ Dapiferum, et Comitem Gislebertum, patrem patriæ fraudulenter interficiunt. 248. n. Sub ineunte Guillelmi Ducis ætate Normanni plures ab ejus fidelitate aberrant: exoriuntur diversi motus, seditiones concitantur. 37. e. Normanniam invadere et auferre Duci conantur: Rege Henrico Guillelmum adjuvante, devincuntur. 393. b. Normannorum ope Guillelmus Nothus Angliam subigit. 630. a. Catalogus et cognomina eorum qui cum Guillelmo Normanniâ ingressi sunt. 50. n. 93. n. 97. 98. n. Apud S. Walaricum conveniunt, mare transfretant, nemine resistente littus arripiunt, Hastings appellunt. 182. e. 183. a. b. n. 236. a. Totâ nocte pugnam Senlaciens. præcedente, confessioni peccatorum vacant, manè Dominico Corpori communicant. 360. e. 361. a. Contra Heraldum pugnaturi, voto perpetuo se suamque posteritatem obligant abstinentiæ à carnibus die Sabbati, si victoriam reportent. Victores fiunt. 318. b. Angliam vastant per tres annos. 313. e. Anglos agrestes et penè illitteratos inveniunt. 242. n.
- Normanni bellum habent contra Britones et Cenomanenses. 231. b. Normannorum gens Guasconiæ fines invadit: à Guill-Sanctio tanta cæde mactantur, ut Guasconiæ fines ultra pervadere non audeant. 394. d. Normannis Deus subjicit Normanniam, Angliam, Apuliam, Calabriam, Siciliam et Antiochiam. 210. c.
- Normanni Pacem sive Treugam Dei primò rejiciunt, tempore dissidiorum inter Henricum Franciæ Regem et Odonis Campaniensis filios exortorum, quòd jus indicendi belli videretur ex inde minui; sed postea morbo ignito afflicti, divini iudicii metu, illam adoptant. 509. b. e.
- Normanni staturâ breviores quam Teutonici seu Alemanni. 450. b. Normannorum genium et mores. 130. a. 183. b. Normannica gens prona ad avaritiam. 450. a. Sævitia Normannorum et injustitiæ in

- Anglia. 210. c. d. Normannorum gens feritate insignis equestri. 448. a. Normannicus ensis Anglicis bipennibus præstat. 181. d. Normannorum vix nullus sub sex Ducibus Neustria liberalibus studiis adhæsit. 242. b. Normannorum usus ex Concubinarum commixtione Principes suscipere. 265. c. Mos in sepeliendis suorum corporibus. 451. d. n. Consuetudo pompam Militum secum ducendi quos stipendiis annuis quotidianisque cibis reficiebant. 310. n.
- Normannia Regalis Francorum Regum fiscus. Ejus descriptio. 138. e. 166. b. Dux Normanniæ eam tenet à Rege per paragium, ei fidelitatem et homagium præstando. 343. n. Propè in Regnum evecta. 83. a. n. Sapientibus Prælati et Optimatibus præclare viget. 234. d. Normannia supremum Regis Franc. Henrici Dominium agnoscit. 420. a.
- Normanniæ Duces. Guillelmus seu Will. Longa-Spata, Guillelmus Nothus, Guillelmus Rufus, Henricus I, Richardus I, Richardus II, Richardus III, Robertus II, Robertus III, Rollo.
- Normanniæ Præsules et Barones convocati à Roberto Duce Jerosolymam profecturo, Guillelmum Nothum Roberti successorem et hæredem agnoscunt, eique homagium et fidem jurant. 326. b. c.
- Normanniæ Proceres et Barones inter se bella ætercent, dum Guillelmus Nothus ætatem puerilem agit. 328. d. e. Contrà Guillelmum infantem rebellant. 248. b. n. Unanimiter Guillelmi consilium de Angliâ conquirendâ probant. 167. d. 168. a. Barones qui secuti fuerant Guillelmum in Angliam, varie anxiantur. Hinc à Rege Guillelmo retinentur, et infidorum desertorum famam timent. 241. a.
- Normanniæ Barones et Proceres exemplum Ducis Guillelmi sequentes, Ecclesias et Abbatis fundant. 223. b. 224. a.
- Normanniæ consuetudo distinguitur à Franciæ consuetudine. 329. n.
- Normanniæ limites. 83. n. Comitum illius et Regum Franciæ jura et officia reciproca, juxta concordiam inter Francos et Normannos, tempore Richardi I, factam; (*si fides sit quibusdam Normannis et Anglis Scriptoribus*). 83. n. 208. d. 343. n. Normanniæ Ducis Guillelmi pueri tutela summa à patre Regi Henrico committitur. 177. c. 178. a. 326. c-d. 347. b. 351. a.
- Normanniæ Dux hominum facit et fidelitatem Regi Franc. de vita sua et de suo terreno honore. 83. n. Dux Robertus Henricum Regem, utpotè naturalem suum Dominum liberaliter suscipit, et ut legitimo Domino præbet auxilium. 247. d-e. 324. a. Pro fidei debito. 148. a. Guillelmus Roberti filius adhuc puer, præsentate patre, Regi Henrico hominum facit. 326. d. Cum Rege, ferro decernere cavet, utpotè Domino suo et Sacramento et Suffragio obnoxius. 179. c. n. Pro fide. 180. a. Curia Regis Henrici interest inter Regios Conciliarios. 588. b. 589. c. Philippi Regis coronationi præsens adest; *si fides Chronico Ms. Norm.* 343. c. Ducatum Norman. obtinuit partim cum Rege Franc. pactionibus factis. 317. d. Idem Guillelmus homo fuit Regum Henrici et Philippi. 187. a.
- Normanniæ Principes Roberto Duci militaribus Sacramentis adhibitis, pollicentur se Guillelmum in Ducem, si ipse non rediret, electuros. Sacramenta hæc statim ex consensu Regis Franc. Henrici, unanimiter postmodum firmaverunt. 265. c.
- Normanniæ mulieres quædam diuturniorem maritorum suorum in Angliâ cum Rege Guillelmo militantium absentiam agrè ferentes, crebris nuntiis à viris suis flagitant ut citò revertantur, addentes, quòd nisi reditum maturent, ipsæ sibi alios conjuges procuraturæ sint. 240. d. 241. a.
- North, Angliâ linguâ, Aquilonaris plaga dicitur. 139. a.
- Northfolki et Suthfolki Comes, Radulfus seu Rodulfus.
- Notarii, vel jussu Regis, vel absente Cancellario, Chartas Regias scribebant. 541. c. *Et alibi pluries.*
- Nothi sive Spurii Presbyterorum filii ab Ordinibus et Prælaturis arcentur: de hac Lege querela cujusdam Anonymi versibus exarata. 444. *et seqq.* Nothorum irregularitatem tollit professio Monastica. 445. d. e.
- Nova-foresta, locus quem Willelmus Nothus, desertis villis, Ecclesiis subrutis, venationis causâ, per miliaria amplius triginta, in saltus redegerat. 189. b.
- Novientensis seu Ebersheimensis Monasterii situs, commoda, divitiæ. 422. d-e. Abb. Egelolfus, Willo.
- Novigenti Abbas, Gaubertus.
- Noviomagus, Nenstria civitas, à Normannis vastatur. 625. b. Ibi Palatium Regium, ubi Curia habetur in solemnitate Paschali. 456. e. Noviomensis plebs, Episcopo Emmone, cum Diaconibus suis obruncto, à Danis sive Normannis cæditur. 624. b.
- Noviomenses et Tornacenses Episcopi, Balduinus, Emmo, Hugo, S. Medardus, Ratbodus, Wido.
- Nucarienses B. Mar. Abbates, Andraas, Evrardus, Gaudinus, Gausterius, Rainierius, Stephanus.

O

OBEDIENTIARIUS, dicitur Monachus, qui Altare deservit extra Monast. Synodis Episcopi interesse debet. 521. d.

Occitania, Regnum Franciæ Roberti, Henrici et Philippi supremum Dominium agnoscit. 417. b. 418. a. 419. e. 432. a. 433. a.

Oda, filia Gozelonis Ducis, matrimonio juncta cum Lamberto II Com. Lovan. III. 215. n. Consentit foundationi à Lamberto factæ in Eccl. S. Michaelis apud Bruxellam. 463. b.

Odelgerus Decani S. Richarii, vel Prioris officio potitur. 131. n.

Odelricus puer, Gervini precibus à febre sanatur. Deinceps apud Corbeiam Monachus, Abbatis honore potitur. 134. c.

Odfridus, Olfridus seu Otridus ab urbe Tervan. Guatinum pervenit, ubi Prioratum instituit, atque fit unus ex primis Canonicor. Regular. institutoribus. In tota maritima regione populos inicit Christianos. 105. c-d. n. Adela adit Fland. Comitissam, Bald. Com. viduam. 105. d. n. Obiit Gandavi; in Blandin. S. Petri Mon. sepelitur. 108. n.

Oddo succedit Olgerio in Abb. Besuens. 203. d.

Odilo Cluniac. Abbas, annuente Rege Roberto, S. Dionysii regimen deponit. 378. c. n. Salutis et honoris Roberti Burgund. Ducis amicus, ab eodem Duce villæ Juliaci restitutionem deprecatur. 612. b. Cleri-Gallicani nomine Parænesin ad Clerum Italiæ dirigit de Treuga Dei admittendâ. 509. d. 516. b-e. 517. a-c. Treugæ Dei, in Austrasia præcipuè, promulgator ardentissimus. 509. d-e. Nomen ejus celebre inter Monachos. 458. b.

Odo, frater uterinus Guill. Conquestoris Norm. Ducis et Regis Angl. Hugoni succedit in Episcopatu Bajoc. 339. e. 638. a. Bajocens. Ecclesiam reedificat. 339. e. Præfecturam Angl. laudabiliter administrat. 103. d. Post necem Guill. filii Osberni, totius Angliæ sub Rege Guill. fit Viccedominus. 189. d. Classis Præfectus. 174. d. Papatum Romanum à civibus penè mercatur. 189. d. Compedibus irretitur à Rege, non ut Bajoc. Episcopus, sed ut Comes Cantia. 189. d. Post mortem fratris absolutus, nepoti Guillelmo adversatur, partem Roberti fovens. 189. d-e.

Odo S. Germani Autissiod. Mon. post Thealdum, ejusdem loci Abbas electus. 377. a-b. n. 647. e. Virtutes ejus et animi dotes. 647. e. Contra Galdricum Bosonis filium causam habet in Curia Theobaldi Campan. Com. 648. a-b. Bona multa suo Monast. obtinet. 648. a-c.

Odo Rex Franc. ad tempus, fit Dux Francorum, et nutritus Caroli Simplicis. 170. b. Tutelam Caroli septem an. fideliter administrans, per consilium Francorum, Neustriam in beneficium perpetuum recipit. 170. b-c. Albertum servum facit Libertum secundum legem Salicam. 590. n.

Odo, filius Roberti Franc. Regis, frater Henrici I, à Normannis victus, terga vertit. 179. e. 404. d. Cum pluribus regni Optimatibus interest detectioni corporum S. Dionysii et Soc. 408. a. 472. e. 473. c. 474. a. Vitam privatam degit, vexat prædia Floriacensis Monasterii. obit. 483. b-e. n.

Odo I, Com. Campan. Bertæ conjux, in prælio Pontileviensi fugatus. 631. d. Abbatiam Majoris Monasterii restaurat. 351. d. 478. n.

Odo II, fil. Odonis I Camp. Comit. et sororis Rodulfi Burg. Regis. 350. c. 478. n. Comitatus Triassicum, Meldorum, Carnutum, Turonum ac Blesensium possidet. 266. n. Primus Consul regii Palatii. 455. d. n. Aspirat ad regnum Burgund. fines ejus irrumpt, obtinet civitates et castella. 143. d. Rebelat contra Regem Franc. Henr. 143. d. Lotharingiam incursat, Tullum urbem obsidet, Barrum Castrum capit. 143. d. 347. b. c. Commercium Castrum tradit incendio. 458. c. n. Apud Barrum à Gozelone Lothar. Duce fugatur, et perimitur. 143. e. 347. c. 455. d. n. 459. a. 478. n. In Majori-Monast. sepultus. 478. n. Filios relinquit Theobaldum et Stephanum. 266. n.

Odo frater Hugonis, fit Dux Burgundiæ. 162. c. Odo Burgundiæ Dux auxiliatur Philippo Franciæ Regi in bello contrà Hugonem de Puteolo et alios rebelles. 487. a.

- Odo fil. Guill. V Aquit. Ducis ex Brisca filia Saneii Ducis Gascon. succedit Guillelmo VI fratri suo, in Ducatu Aquit. 119. d. Veniens à Gasconia, Germundum Castrum capere non potest. Mansiacum expugnans, occiditur. Cum patre et fratre Malliaco sepelitur. 217. b.
- Odo Vicec. de Thoarcio et uxor ejus Alixa Quinssaium dant Monasterio-novo. 372. d.
- Odolricus Conchense Monast. regit, Basilicam ex parte maximâ consummat; corpus B. fidis transfers. 433. a. n.
- De Oënaïs Vicecomes, Callus. Officium et Missa de B. M. in Abb. Tornac. instituta. 112. c.
- Ogiva Caroli Simplicis uxor, cum filio suo Ludovico puero aufugit. 627. d.
- Olgerius seu Ulgerius Ab. Besuensis, Hugoni Lingon. Episcopo non vult assentire; captus Divionem ducitur. 203. c. Divionenses expugnans Monachos, ad sua cogit redire. 203. n. Decretum impetrat à summo Pontifice, quo prohibet ne quis Bes. Mon. vin inferat. Defungitur. 203. d.
- Oliba Ansonensis Episcopus præsidet Synodo Helenensi, loco Berengarii Helenensis Episcopi. 514. a.
- Olina, Olena seu Olna Fluv. undè et quo effluit. 178. n.
- Olivarius, Germanus Arnulfi Talavattii, Monac. Beccensis factus sub Abbate Anselmo. 41. d. n.
- Oliveta cadere vel fructibus spoliare nefas, quâ de causâ. 515. c.
- De Olona S. M. Ab. Vitalis.
- Oloron. Ep. Stephanus.
- Optimates et Milites præcipui, qui prælio in Anglia inter Will. et Heraldum commisso intererant. 97. b. 236. c. d.
- Orbacens. Ab. Hugo.
- Ordinationes Presbyterorum et Diaconorum quo tempore fieri debeant. 495. a. b.
- Ordines sacri quibusdam conferendi ex Papæ Nicolai II Epistolâ ad Clerum et populum Sistaricens. 494. e. 495. a. Ad Ordines sunt inhabiles Nothi et Presbyterorum filii. 57. d-c. 137. b. 144. c. et seqq. 461. d.
- Osbernus natione Normannus, frater Willielmi Comitis, cognatus Edwardi, in Anglia sub eodem Rege domesticè conversatus, Lefrico in Episcopatu Crid. succedit, Regis Willielmi tempore. 153. n.
- Osbernus filius Erfasti, Canonicus Lexoviensis, Monac. S. Trin. in Monte Roton. Prior Cormel. eruditione et industriâ præclarus. 233. n. Uticensi S. Ebrulfi Abbatia præficitur à Guill. Norman. Duce. 230. a-b. Ad Curiam Romanam nolens accedere; autoritate Papæ excommunicatur. 230. d. Romæ à Papa absolvitur. 230. n. Juvenes benè legere, scribere et psallere verbis et verberibus cogit; pueris et indoctis scriptoria fabricat; tabulas cerâ illitas præparat. 231. n. Franciam adit; plurium Militum sibi parat amicitiam, à quibus bona recipit. 233. d. Post quinque annos regiminis obit. 50. b. 233. d. 235. b.
- Osbernus filius Herfasti fratris Gunnoris Comitissæ Norm. 37. e. 56. b. 328. e. nn. Domûs Ducis procurator principalis, nocte in cubiculo Ducis jugulatur. 37. e. 328. e. nn.
- Osbernus de Bolebee in uxorem ducit sororem Gunnoris Comitissæ, ex qua suscipit Galterium, Giffardum et Godefridum. 58. a.
- Osbertus, frater Papiæ uxoris Richardi II Norm. Ducis, Monachum professus in Monast. Fontanellæ. 476. c.
- Osculum salutationis et pacis porrectum Episcopis et Abbat. à Regina Angliæ. 133. a.
- Osiacum, ad caput Sabis flum. Municipium Hugonis Castell. Camerae. à S. Lieberto destructum. 482. n.
- Osmundus Drengotus Willelmum Repostellum, qui sese de stupro filia ejus in audientia Optimatum Normannia jactaverat, occidit inter manus Rodberti Ducis: pro quo reatu prius in Britanniam, deinde in Angliam, postremo Beneventum cum filiis et nepotibus aufugit. Hic primus Normannorum sedem in Apulia sibi deligit, oppido ad manendum sibi suisque accepto à Principe Beneventanorum. 49. b-c. 227. b.
- Ostiens. Epp. Giralduus, Petrus Damianus.
- S. Oswaldus Eborac. Ep. cum S. Duns-tano Cantuar. Cœnobii Rames. Ecclesiam consecrat. 522. n. Apud Floriacum in Gallia fit Monachus. 184. n.
- Otto Magnus Imper. Comitem Lovan. Lambertum Cœnobii Gemblac. Advocatum creat. 584. n.
- Otto II Imper. Diploma fert in gratiam Monast. S. Dionysii in Francia, quo constat tunc temporis S. Dionysii corpus in eodem Monasterio asservatum fuisse. 470. n.
- Otto seu Otho, filius Caroli Ducis Lotharingia, in eodem Ducatu patri succedens, ab Imperatore confirmatur. 437. c. Moritur. 458. n. Sepulturæ locus. 201. n.
- Otto filius Henrici Com. Lovan. patri succedens, annum in Principatu non integrum exigit. 463. c. n. 637. c.
- Otto Willel. Monachis Clunia. locum Juliacum reddit, Robertum Regem rogat, ut restitutioni huic assensum præbeat. 612. d.
- Oxfordium in Angl. ubi magnum fit Placitum, in quo omnes Duces ex Boreali parte Angl. cum Lundo-niensibus Regem eligunt Haraldum. 637. c.
- Oximens. seu Hyemens. Com. Turstinus, Willelmus.
- Oximens. Vicec. Rogerius pater, Rogerius filius.
- Oza Rex, calcitrantibus bobus, Arcam Dom. tangens, illicò interit. 496. d.

P

PABENBERG, in Saxoniâ. Pabenbergensis Eccl. in qua sepelitur Henricus II Imp. qui ibidem Episcopalem sedem fundaverat. 615. c. Primus Episcopus fuit Eberhardus. 616. a. Ecclesia dedicatur per Benedictum Papam. Privilegiis ornatur per Henricum II Imper. 615. c.

Paciagium, tributum quod à subditis exigebant Episcopi et alii viri potentes ad tuendam Pacem seu Treugam Dei. 509. d. Vide Compen-sum.

Paderborn. Ep. Meinwertus.

Pædagogus Regis, Ingerranus.

Pagani, à Noricis seu Danicis finibus erumpentes, Hastingo procu-

rante, maritimas Franciæ regiones cædibus et flammis devastant. 622. c.

Palatii nomen quando usurpatum. 585. n. Palatii Regum Burg. Camera. 543. d. n. 544. d. 546. c. 550. b. Regalis Palatii Camera. 554. e. 559. d. Palatii officiales Primarii litteris Regiis inscripti. 562. d-c. 577. et alibi.

Palatia Regia in valle Suession. in quibus varii Conventus et Concilia olim habita, cremantur. 582. n.

Palatia Regalia, temporibus Henrici I Regis. Carisiacense. 592. b. n. Compendiense. 573. d. n. 580. b. Parisiense. 567. e. Senonicum. 585. b. Stampense. 580. n. Suessionense S. Medardi. 582. c. n. Vitriacense. 197. d. n. 488. a. n. 589. b. *Quibus adjungi possunt* Melodunense. 569. a. 570. a. n. Villa Regia Codiaciensis. 581. a. n. *Tumetiam nonnulla ex locis, in quibus varia Henricus Diplomata concessit; nempe* Aureliæ. 590. b. Droceæ. 603. b. 604. a. Laudunum. 572. e. Monsterolum. 576. a. Remi. 602. a. Suessiones. 594. b.

Palatina Audientia. id est Curia Judic. Palatin. 543. d.

Palatini Judices. *Ibid.*

Palatium vetus Calcidroti penitus dirutum, olim Regalibus ædificiis super litus Garonnæ positum. 398. a.

Palliarum Com. Raimundus, Willelmus.

Palumbus Presbyter, Romæ maleficiis multis deditus. 294. d.

Pannonica gens ad Christianismum conversa, zelo uxoris Stephani Regis Hungarorum. 619. b.

S. Pantaleonis corpus à Nicomedia Coloniam translatum; brachium ejus Domino Castri Commercii concessum, ab incendio Castri ereptum, ad Monast. S. Vitoni Virdun. defertur. 458. n.

Pares, qui sint? Pares Franciæ, iidem ac Judices seu Consilarii Regum. 305. n. Eorum numerus nondum determinatus in coronatione Philippi I. 32. 33.

Pares Ducatûs, Comitatus, Episcopatus. 300. n.

Pares et Barones duodecim Curia Morin. Ep. 300. a. Pares Curia Camerae. Episcopi. 128. a-b.

Pares et Barones Ardeæ Castri. 305. b.

Parisiensis civitas combusta. 371. b. 393. d. 409. c. 412. a.

Parisiense Concil. à Rege Henrico contra errores Berengarii coactum. 344. d. 497. d. n. 528. d. 532. e. 533. a-b. Paris. Concil. non tantum Ecclesiasticorum sed et Laicorum conventus. 532. e.

Parisiensis S. Germani Abbatia pene ad nihilum redacta. 275. b.

Paris. S. Barthol. Capella regia, fit Abbatia. 568. n.

Parisiens. Epp. Godefridus seu Goffridus, Imbertus seu Ymbertus Joffridus Letzelinus seu Hezelinus, Rainaldus, Stephanus.

Paris. S. Germani Abb. Adraldus seu Aderoldus, Albericus, Ebolus, Gallo seu Gualo, Hubertus, Hueboldus, Hugo, Ingo, Morardus, Petrus Apulus, Robertus, Willel. seu Guillel.

Paris. S. Victoris Ab. Gilduinus.

Paris. S. Maglorii Abb. Juvanus, Ragnaldus.

Paris. S. Martini Ab. Ingelardus.

- Parisiens. Com. Burchardus Vetulus, Robertus.
- Parlamentum Leodiensis Episcopi: ad illud quandoque vocatur Comes Hainoniensis. 375. d.
- Parnæ, in Dioc. Lexov. Ibi in Eccl. S. Martini collocantur ossa S. Judoci. 475. d. n.
- Parnenses Monachi in Wilcass. 235. c.
- Parteniaticum Castrum Aquit. post mortem Joscelini, à Guillel. Aquit. Duce Hugoni de Liziniaco promissum; sed Falconi Vicecomiti donatum. 534. c.
- Partiniacens. Princ. Guillelmus.
- Passus Ecclesiastici, aliter Dextri, species mensuræ: spatia circà Ecclesias et Cœmeteria passibus Ecclesiast. sive Dextris mensurata. 540. c. nn. 513. d. 514. c. 515. d.
- Pastores nihil omninò agere debent de rebus Ecclesiarum sine consilio et consensu Subditorum. 495. e.
- Paterniacum Monast. à Berta Regina conditum in Diocesi Lausan. 544. n.
- Patriciacum, locus à Floriac. Monast. dependens: ubi S. Benedicti suffragiis sanatur Gaufridus Dominus Castri Sinemuri. 490. c. d.
- Patronatûs jus Monasteriis permissum. 520. e. 594. a.
- Paula, filia Hugonis II Comit. Cenoman. an nupserit Joanni de Flechiâ. 634. a.
- S. Pauli summi Britannia Sacerdotis caput terno igne examinatum, et in Monast. Glonnensi repositum. 277. b.
- S. Pauli Com. Arnoldus, Hermes, Hugo, Hugo alter, Rogerius, Walbertus.
- Paulus Metens. Primicerius, familiaris Berengarii: Epistola ad Paulum à Bereng. scripta, in Conc. Paris. publicè lecta. 528. d. 533. a.
- Pavones, avium genus rarum, ad magnificentiam aliti. 479. c. 484. a.
- Pax, Pacem aut Bellum decernere, Regalis non Episcopalis est officii. 508. e. 509. a. De Pace in terris renovanda litteræ Episcopo cuidam cœlitis delatæ (ut aiebat). 122. b.
- Pax Domini, qua ratione differat à Treuga. 508. a.
- Pax inter bella privata gerentes, decennio prius à Clero Gallicano statui cœpta, quam institueretur Treuga Dei. 142. d. 216. c. 508. d. Pacis Domini legibus quid defendatur. 510. c-e. 511. a. Pacis Domini violatorum pœnæ. 511. b. 516. a. *Vile* Treuga.
- Pelegrinus seu Pilgrinus Colon. Archiep. providus et ad hoc officium idoneus. 615. e. Post electionem Clunonis Majoris seu Conradi in Regem Germ. favet partibus Clunonis Minoris. In gratiam Conradi receptus, postulat à Rege, ut in Eccl. Colon. liceat sibi Reginam consecrare. 617. b. Henricum Conradi filium consecrat Regem et coronat apud Aquisgrani Palatium. 619. a.
- De Pembroc. Com. Arnulfus de Belismo.
- Pepelinghensis familia, Pepelinghensium Domini. 301. c. n.
- Percensis seu Porcensis Com. Rogerus.
- Peregrinatio ad S. Hubertum jam celebris, pro iis, qui rabidi animalis morsu lœsi fuerant. 150. d. Ritus in sanatione usurpatus. *Ibid.*
- Peregrinationes Jerosolymitanæ. 22. d. 268. a. 327. a. 432. e. 459. c. n. 638. c.
- Peregrinationes Jerosolymitanæ impositæ transgressoribus Pacis et Treugæ Dei. 516. c.
- Perpiniaticum: huc Episcopalem sedem Helenens. transfert Clemens VIII Papa, Philippi II Hispan. Regis precibus. 514. d. n.
- Persona sive Personator Ecclesiæ, quid sit? 306. e. 307. a. 521. a. Personaliter Beneficium Ecclesiasticum tenere, vel impersonaliter. 521. c.
- Personaticum Altarium. 594. a.
- Pertici Com. Rotroldus.
- Petragicum, Urbs Aquitania, à Normannis vastata. 625. c.
- Petragicens. Epp. Giraldus de Gordonio, Guillel. Reynaldus de Tiberio.
- Petragic. Com. Audebertus, Helias.
- S. Petrus Primatum in universas Gallias Ecclesiæ Remensi tribuisse dicitur à Fulcone, Hincmari successore. 520. b. S. Petro dicata Ecclesia alteri Ecclesiæ censum vel decimas persolvere non debet. 640. a.
- Petrus succedit Stephano avunculo suo Aniciensi Epis. vir probus et satis strenuus: ordinatus Episcopus, multa prælia gerit cum civibus et vicinis omnibus, quibus devictis, Jerosolymam adit. Reversus ad Cœnob. Voltæ, cum avunculo suo requiescit. 428. b.
- Petrus Condom. Abbas obit; succedit Verecundus de Lana. 395. c-d.
- Petrus Cellensis, Abbas S. Remig. Rem. Basilicam Remigian. adauget. 464. n. Joanni Sarisburiensi in sede Carnutanâ succedit. 464. n.
- Petrus Hispaniarum Rex, filiam Aquitania Ducis Guill. in Matrimonium suscipit. 119. a.
- Petrus Comes, ab Unfredo et Drogone captus. 449. d. n. 450. a.
- Petrus Rainmundi, matrem suam Adalmodium interfecit: in Hispania sub pœnitentia obit sine prole. 290. d. n.
- Petrus S. Rom. Eccl. Diac. in Conc. Rem. sub Leone IX Papa sermonem habet de variis abusibus, vitiis et hæresibus per Gall. grassantibus. 523. a. Obit Lingonis; ibique sepelitur in capitulo S. Mammetis. 197. b.
- Petrus, Castrum Kassiacum retinet contra Hugonem de Liziniaco. 538. a-b.
- Petueris Castrum, bienniali obsidione cinctum, à Rege Henrico recipitur, Ugone Bardulfo ad deditiorem compulso. 160. d. B. Philibertus, opitalante Reginâ Baltilde, Gemeticense Monast. construit. 624. b.
- Philippa, cognom. Mathildis, filia Guillel. IV Com. Tolosæ, Arragoniæ Regi Sanchio primùm nupta, deinde Guillelmo IX Aquit. Duci. 486. n. Guillelmo conjugæ suo ad expeditionem Jerosol. profecto, Provincias sibi subjectas regit ac visitat. 486. b.
- B. Philippus Sicambri Christi nomen primus annuntiat. Franci Apostolum suum adhuc enim tenent. 156. e.
- Philippi nomen apud Francos frequentissimum. Philipporum vocatur Francia regnum. 156. e.
- Philippus Imper. Rom. à S. Babyla Episcopo Antiocheno inter Pœnitentes ad breve tempus collocatus. 263. b. n.
- Philippus I Henrici Regis filius, Rex Franciæ, septennis tantum, jam legendi et scribendi peritus. 32. b. Rex effectus patre vivente et volente, et communi consensu Francorum. 367. c. Vivente patre coronatur, consensu Regni Præsulum et Procerum. 294. e. Rex coronatur Remis à Gervasio Rem. Arch. 371. b. n. 481. c. nn. Post Henricum patrem juvenis regnat. 317. a. 343. b. c. 486. d. Primis ætatis suæ annis strenuè multa gerit. 486. d. Quam maximè dolet de conjugio Annæ matris suæ cum Radulpho Crespei et Valesii Comite. 499. d. Hugoni fratri suo Comitatum Viromand. confert. 385. c. 386. b. Juvenis apud S. Richarium veniens, Abbatia regimen concedit Gervino. 134. e. 135. a. Contra eum rebellant quidam Franc. Proceres. 486. e. Rex exercitum edueit ad eorum compescendam audaciam. Hugonem de Putcolo obsidet, à quo repulsus fugatur cum magna clade. 487. a-d. Uxorem ducit Bertam filiam Florentii Holland. et Frisiæ Comitis. 213. b-c. 255. b. n. 276. b. 384. e. n. 385. d. 386. b. 410. b. 412. a. c. 486. d. Ex eâ gignit Ludovicum VI Regem. 255. b. n. 410. b. 412. a. c. Et Constantiam uxorem Boamundi Antiocheni. 157. c. 384. e. Dominium pagi Bellism. donat cognato suo Guill. seniori Regi Angl. et Norm. Duci. 57. b. Roberto Friso nepoti suo obsequium spondet; sed Richildis eum ab incepto negotio revocat. 390. d. Fœdus rumpit cum Roberto et ipsi Corbeiam eripit. 480. c. Cum exercitu procedit ad auxilium Richildis et filii ejus Arnulphi. 56. b. 243. c. 384. a. 391. b. 482. a. Propè Casletum victus cum suis fugit. 243. c. 384. a. 391. c. d. 392. a. Monasterolum secedit Philippus, inde villam Audomarensem intrat et vastat; nocte recedit. 384. b-c. 391. d. Cum Richilde Baldwinum fratrem Arnulphi Comitem Flandriæ statuit. 366. a. Consilio Parisiensis Episcopi et Eustachii Comitis, à partibus Richildis recedit. 366. b. 384. b. 392. a. Pacem firmat cum Roberto. 384. c. In auxilium Ducis Norman. Roberti contra Regem Angl. Guill. apud Ancipidum vadit: ejus ope inter eos fit concordia apud Cadomum. 54. d. Rainaldum Lingon. Ep. in carcere Turris Noviom. detrudit. 482. d. 483. a. Comitatum Gastin. à Fulcone Rechin obtinet; occupat Velicassin. Comitatum. 394. a. 410. b. Bituricas civitatem emit ab Harpino. 158. a. 385. a. n. 394. a. 410. b. Castrum Monmeliandum firmat contra Hugonem Domni-Martini Comitem. 158. b. 410. b. Pertesus connubii, quod uxor præpunguis erat corpulentia, uxorem Andegav. Comitis sibi conjugit. 186. d-e. Mole carnis aggravatus, operam ampliore cibo indulget et somno, quàm rebus bellicis. 486. d. Vetus dicitur, propter diuturnum Imperium. 118. n. Fortunam experitur amicam, in pace magna regnat. 412. a.
- Philistii arcam fœderis Domini propter imminentem cladem à suis finibus expellunt. 497. a.

- Philosophia à diebus illustrium viro-
rum Berengarii, Managaldi, Lan-
franci, Anselmi, ad Gallias devenit.
358. a.
- Philosophiæ Magistri insignes: Ansel-
mus. 358. a. Berengarius. 349. a.
Bernardus. 429. n. Hermannus Con-
tractus. 360. a. Lanfrancus. 358. a.
Menegaldus. 285. c. 358. a.
- Pibo Tull. Episc. in honore S. Trini-
tatis consecrat. Eccl. in loco qui
Mare dicitur, constructam. 369. b.
- Pictavenses seu Pictavi, natio præcep-
s ad audenda quæque illicita. 486. c.
Eorum dominationem exosam valdè
habent incolæ Guasconia. 486. b.
Castella ipsorum, vicos et omnem
regionem à mari usque ad urbem
Pictav. populantur Dani seu Nor-
manni. 625. a. Cum Normannis ad
conquirendam Angliam progrediun-
tur. 235. b. Bellum habent cum An-
degavensibus. 268. d-e. 269. a-e. 270.
a-c. Victoriam in manibus autman-
tes, suos afferunt funiculos, quibus
vinctos et captivos ducunt Andega-
vos. 269. c-d. Duce suo vulnerato et
capto, respirandi locum non ha-
bent. 270. a. Non procul à Castro,
quod Caput-Vultonæ dicitur, cum
multa strage vincuntur à Gofrido
Mart. 268. c. 270. a-b. 285. d. Apud
Montem Consularem à Gofr. Mart.
victi. 270. n.
- Pictaviensis pagus; in quo mala multa
perpetrat Gofr. Mart. Com. Andegav.
268. d.
- Pictavis, urbs Aquitaniæ fecundissi-
ma, à Danis seu Normannis vas-
tata. 625. c. Suburbia ejus successa
et deleta à Gofredo Martello. 268.
d.
- Pictaviense Concilium à Girardo legato
celebratum, in quo proscripta Beren-
gariana Hæresis, et ipse Berengarius
ferè interemptus. 530. b.
- Pictavens. Epp. Gislebertus, Hember-
tus seu Isembertus.
- Pictav. Novi-Monast. Ab. Guido.
- Pictav. S. Sabini Ab. Odo.
- Pictav. S. Crucis Abbatissa, Petro-
nilla.
- Pictav. Com. Ebulus, Gaufrerus, Guido,
Guillelmus, Odo, Ramulfus. *Vide*
Aquitaniæ Duces.
- Pictor, Canonicus constitutus. 114. b.
- Pincernæ Ducis Burgundiæ. 614. a.
- Pincernæ duo sub Henrico Fr. Rege.
594. d. n.
- Pincernæ Regis, Gillebertus, Hugo,
Valterus. *Vide* Buticularius.
- Pithucris, seu Pitiveris, oppidum Gal-
liæ in Belsia, incensum ab Henrico
Franc. Rege. 457. c. n. Apud Pi-
thuerium Canonialis Basilica SS.
Gregorii et Læti ab Alvisa fundata.
457. c. Ibidem Ecclesia S. Salomo-
nis, in qua Gregorius Archiep. Ni-
copol. sepelitur, incensa cum oppido.
457. c. n.
- Pitivirenses Toparchæ, Hugo-Bardul-
fus, Isambardus, Oldericus, Rainar-
dus.
- Placita Regia: Codiciaco. 580. c. Me-
loduni, in Curia Epiphaniæ. 566.
b. 568. d. 570. a. Parisiis in Aula
Regis. 577. c. 578. c. Placitum ha-
bitum in gratiam Canonicorum S.
Cornelii Compend. 585. d. *Vide* Con-
ventus, Curia.
- Placita Ducis Burgundiæ. 607. e. 608. c.
612. d.
- Placitum Blaviæ, à Guillelmo Aquit-
tan. Duce. 536. c-d. Placitum Pic-
tavense, ab Agnete Comitissa. 217.
d.
- Placitum in causa cujusdam servi S.
Benedicti Floriac. 484. c.
- Placitum pro Conventione Sumpsum.
417. c. 534. c. Placitum pro volun-
tate, arbitrio. 379. c.
- Plebs, à Burgensibus distincta. 305.
b.
- De Pognac Vicecomes, Amandus.
- Polonici Legati Cluniacum missi. Casi-
mirum in Poloniam reductum Regio
Throno imponunt. 423. b. n.
- Polonia Dux, Kasimir seu Casimi-
rus.
- Poncus, Comes Impuritanensis, in-
terest Concilio Tulugiensi, in quo
leges Pacis et Treugæ Dei statutæ
sunt. 510. b.
- Pontesii Com. Drogo, Galterius seu
Walterius.
- Pontificales sedes non verè digni, sed
nobiles et divites conscendunt. 440.
c-d.
- Pontileviensis Abbas, Ansbertus.
- Pontius Abbas Simorra, ante Epis-
copatum suum Bigorritan. litem ha-
bens cum Raimundo-Arnaldi Dan-
tin: ambo fecerunt *judicium Dei*,
in quo Raimundus-Arnaldi victus est.
117. n.
- Pontius Com. Tolos. uxorem accipit
Almodin sororem Audeberti Co-
mitis de Marcha, quam dederat ei
Hugo Pius de Liziniaco, qui eam
reliquerat causâ parentelæ: filiis duo-
bus ex eâ susceptis Raymundo de S.
Ægidio et Guillelmo de Tolosa, Pon-
cius dat eam in uxorem Raimundo
Barcinon. 219. d-e.
- Pontius Tolosan. Com. Majori sponsæ
suæ donat Episcopatum Albien. ci-
vitatem, moneta et mercatum,
Castrum S. Marcelli, medietatem
Episcopatus Nemaus. medietatem
Abbatia S. Egidii, Castrum de Porta-
Spana, et Castellum de Tarascone.
422. n.
- Pontius Com. Arvernæ, excommu-
nicatus ab Arvern. Ep. Steph. quid
uxore legitimâ dimissâ, duxerit
aliam, à Papa Joanne XIX absol-
vitur: sed Episcopo conquerente,
absolutionem cassam et irritam de-
clarat idem Summ. Pont. 504. c-d.
n.
- Pontius vir nobilis et uxor ejus Pontia
Ecclesiam S. Cirici concedunt Abb.
Savinia. 201. a.
- Pontius Morellus offert Abb. Savi-
niac. filium suum Rothaldum. 201.
a.
- Pontivus, Ponticus seu Pontius pagus,
pars veterum Ambianorum inter
Suminam et Alteiam fluvios, Duca-
tus olim, nunc Comitatus appella-
tione nobilis. 176. n. Pontivi Co-
mites, Aldorus, Angelrannus I, An-
gelran. II, Arnulfus, Balduinus, Guido
seu Wido, Guillelmus seu Willel-
mus, Haino, Hilduinus, Hugo, Ise-
nbarcus, Walbertus.
- Pontons, locus in pago Ausciensi, ubi
Reliquiæ S. Mauri Martyris asservan-
tur. 486. b-c. n.
- Poppo Trevirensis Archiep. ordinatur;
sepius in expeditione et prociuctu
Militum occupatus. 194. n. Ernes-
tum Ducem filium fratris sui cum
Alematico Ducatu sub sua habet
tutela. 615. c. Jerusalem profectus,
et per tres fere annos demoratus,
Babyloniam usque procedit, ubi
tentus, aliquandiu laborat in captivi-
tate. 194. a-b.
- Poppo Stabulensis Abbas, oriundus
in Morinis propè Teruannam. 461.
n. In Mon. S. Theodorici propè Re-
mos Monachum induit. 461. n. Cu-
ram agit Cœnobii S. Trudonis. 204.
c. Sanctam illius vitam. *Vide* pp.
461. et 462.
- Portio Congrua Vicariorum à Monachis
substitutorum Ecclesiis Parochialibus.
520. e. 521. a.
- Portuensis Episc. Joannes.
- B. Posenni seu Possenni Confess. Reli-
quiæ apud Castellionem ad Ligerim
asservatæ. 488. c.
- Præjudicia de fine mundi, initio se-
culi undecimi eventuro. 553. d. Præ-
judicia, ex ignorantia Physiçæ orta,
circà Cometas et cætera naturæ
Phænomena. 26. d. 154. c. *Et alibi*
passim.
- Prælati Ecclesiæ, Sæculariâ arma com-
plectentes, militares copias pretio
conducentes, et in-similes usus Ec-
clesiæ et pauperum substantiam con-
vertentes, arguuntur à Fulberto Car-
not. 497. b.
- Prælati, seu Superiores Monachorum,
Canonicorum Regularium et alio-
rum quorumcumque Religiosorum
communitè viventium, ante omnia
illis necessaria, moderatâ non pro-
digâ distributione, ministrare debent.
496. b.
- Præpositus, iudex: ejus officium et con-
ditio. 595. n.
- Præpositus S. Cornelii compend. eli-
gitur et constituitur à Rege. 586.
a. Illius depositio Episcoporum judi-
cio, et Regis autoritate peracta.
586. b. Præpositi curam gerebant
honorum à Monasteriis remotorum.
489. d.
- Pratellense Cœnob. quandò construc-
tum. 528. a. Primus Abb. à Grad-
ulfo Fontanell. Abb. præpositus
Ansfredus. 528. b. Ibi Berengarius
exceptus hospitio, multa de Sacra-
mento Altaris impiè disserit. 532.
a.
- Presbyterorum Connubia. 454. c.
- Presbyteri et cæteri Calabriae et Apu-
liæ Clerici, publica contrabentes
conjugia, damnantur in Conci-
lio Melfitano à Nicolao II Papa ha-
bito. 451. c. Apud Normannos
Presbyteri, quasi in modum ma-
trimonii, concubinatum publicum
tenent. 303. n. Parochias tenent et
arma ferunt. 246. b. Presbyteri,
Laicorum more, ducunt uxores;
filios suos hæredes testamento relin-
quunt. 246. n. Presbyteri, quomodò
deponendi et ad Diaconatus gradum
demittendi, juxtâ Concil. Lemovic.
II. 504. b.
- Primas, quid sit in genere. 518. a.
Primates civitatum et Ordinum;
Primates inter Episcopos; Munici-
pales Magistratus aliquando dicti
Primates. 518. b. Primates jure,
vel etiam nomine Patriarcharum
gaudentes. *Ibid.* Primatum tria ge-
nera 518. c. Primatis nomen in-
ter Episcopos quandonam emersit.
518. c. Primatis nomine inter Ec-
clesias Gallicanas prima insignita
Bituricensis Metrop. 518. d. Prima-
tes, quinam ex Metropolitanis. 518.
e. Primarum sedium Metropolitanis
Primates dicti. *Ibid.* Primatis nomine
decoratus Metropolitanus; ne quid
autoritatis in ejus Provinciam sibi
vindict alter Primas. 519. b. 120.
a-b. Primatis nomine donatur Episc.
Lemovic, tanquam successor S. Mar-
tialis. 504. a. n.
- Primatus Rotomagensis. 238. e.
- Prior Guatinensis à fratribus electus.
108. a.
- Prioratus vocabulum adhibetur ad de-
signandum quod vocabatur olim
Abbatia, Cella, Monasterium,

obedientia. 423. n. Prioratús nomen fortè primò usurpatum anno 1040, ad designandam cellam. 423. c. n.

Privilegia pro re, pro persona, pro tempore, pro loco concessa; ratione necessitatis vel utilitatis majoris, possunt commutari. 519. c. 520. a.

Privilegiorum Ecclesiasticorum et Bonorum confirmationes generales à Principe. 544. a. 545. a. 558. c. 567. c. 574. a. 599. c. 600. c. Speciales. *passim*. Eorundem confirmationes à Romano Pontifice, ad petitionem et jussionem Regis. 571. d. 587. c.

Privilegium Romani Pontificis ab Episcopis Gallicanis confirmatum. 586. b. n.

Probationes criminationum per iudicium aquæ frigidæ. 510. d. 512. d. n. *Vide* Iudicium.

Prulliacense S. Petri Monast. à domino S. Juliani Turon. ablatum. 118. a.

Prumiensis Abbas, Robertus seu Rupertus.

Pruviniensis pagus: in eo pestis grassatur. 479. a.

Pravinum seu Privignum, Castrum in Senon. Dioc. sub ditione Comitum Trece. seu Campan. S. Theobaldi natalis solum, populosâ satis frequentiam refertum. 478. a. c. n.

Pravin S. Agulfi Monast. à Theobaldo Camp. Com. fundatum, in Concil. Senon. confirmatur. 517. d. Subest Cellensi Monasterio. 517. n.

Psalm. Insulæ S. Petri Abb. Warnerius.

Pultariense Monasterium à Rainaldo Lingonensi Episc. incensum. 482. n.

Pultariens. Ab. Arnoldus.

Puteolum, Castrum ab exercitu Regis Franc. Philippi obsessum, acerrimè defendit Hugo de Puteolo, qui fugat obsidentes. 487. e-d. n.

Q

QUADRAGESIMÆ caput, seu initium Ojejunii: quo tempore mos erat cui-libet Pœnitenti ad Ecclesiam festinare. 629. e.

De Quinciaco Ab. Tetbaudus.

S. Quintinus Martyr, in cuius honorem propè mœnia Bellovac. civitatis Ecclesiam ædificat Guido ejusdem urbis Episcopus. 638. e.

S. Quintini Monasterium Veromanduense incenditur à Danis seu Nortmannis, Hastingsi Duce. 624. b.

S. Quintini de Monte Abbas, Walerannus.

R

RABBODO Comes interficitur. 356. Re.

Rabellus, filius Willelmi Camerarii de Tancarvillâ, patri succedit. 58. a.

Rabellus, fortissimus Miles Normann. ei quandam partem Classis tradit Dux Norm. Robertus, ad affligendam incendiis et prædis Britanniam. 36. d. Angliam. 400. n.

Rabodus, Radbodus, Ratbodus Noviom. et Tornacens. Episc. Carisiacense Palatium ad Isaram, Castellum factum, à Philippo Rege obtinet. 592. n. Hasnoniens. Monast. Basilicam consecrat. 110. a. 482. a. n. Altare quoddam sub perpetuo personatu concedit. 321. e. XII Altaria de Mensâ Tornacensis Episcopi ab Harduino erepta, et Balduino Barbatò concessa repetit à

Roberto Flandr. Comite. Comes se redditurum spondet, sed antequàm de manibus Militum ea tenentium libera fierent, morte præventus, non implevit quod proposuerat. 255. c. Radbodus dicitur vir nobilis et magnæ nobilitatis existens. 255. n.

Radbodus, Ratbodus Sag. Episc. uxoratus, filium habet Guillelmum Abbatem S. Stephani Cadom. 242. d. *Vide* Ratbodus.

Radeboto Comes de Habechesburg, accipit à fratre suo Werenhario Argentin. Episc. Cartes Episcopatus Argentin. et Ecclesias multas in beneficio. 434. n.

Radulfus Abbas Montis S. Michaelis, obit in itinere Hierusalem; succedit ei Ranulfus. 256. a. n.

Ranulfus Dux Alemannie, electus Rex Germ. et Imperat. adv. Henricum IV. *Vide* Rodolphus.

Radulfus, Rodulfus Comes Crisp. Vales. et Medant. uxore suâ repudiata, in uxorem ducit Annam Henrici Regis viduam. Communione privatur tum ob uxorem repudiatam, tum propter parentis viduam sibi desponsatam. Uxor ejus repudiata conqueritur Alexandro Papæ II se à viro injuriâ esse dimissam. 499. d. e. n. n. Viridunens. urbem incendit. 251. b. Adest cum Willelmo Angl. Rege celebritati Paschali apud Fiscann. 238. c. n. Interest expeditioni Flandricæ cum Philippo Rege contra Robertum Fris. Obiit: in Castello Montis-Desiderii sepelitur. 443. n.

Radulfus seu Rodolphus, frater uterinus Ducis Norm. Richardi, cum hominibus Ducis in silva Weura venando, ursum in se furentem, licet annis tener, prostravit. Dux factus hilaratus, silvam Weuram cum appendiciis, et Castrum Ivreium fratri dedit; unde dicitur est Comes. Radulfi filii et filiar. 52. c-e.

Radulfus de Waccio, filius Roberti Archiep. Rotom. et Comitum Ebroic. per dolum interficit Gislebertum Com. cujus erat patruelis. 37. d. 401. b. Baronum consilio eum in suum tutorem et Militiæ Principem constituit Guillel. Dux Norm. 38. d. 39. c. 402. a. Uxorem habuit nomine Basiliam. 58. a. Filium genuit Rodbertum de Waccio. 232. b.

Radulfus, Rodulfus de Waher Com. Northfolki et Suthfolki per donum Regis Guillelmi, Britto ex parte, distorti animi ad omne bonum. 185. e. Cognatam Regis, filiam Willelmi filii Osborni, in uxorem habet. 186. a. Post victoriam Regis de terra Angliæ fugatur. 636. d.

Radulfus, Radulphus seu Rodulfus Ghisnensis Comes, acer et bellicosus, gladiaturam ardentè exercet. 296. c-d. Rosellam filiam Hugonis Comitum S. Pauli uxorem ducit, ex qua filium suscipit Eustacium. Subiectos opprimit. In Franciam ad torneamenta venit: ibi in primo concursu vulneratur; despoliatus in Sequanam precipitatur. 297. a-e. n. Ejus corpus nunquam comparuit. 297. n.

Radulfus Vicecomes, frater Savarici Vicecomitis, filiam suam Hugoni de Liziniaco in matrimonium promittit: quod impeditur a Guillelmo Aquit. Comite. 534. b-d. Propouit Hugoni jam à comite deluso, ut vires suas adversus Comitem conjungant; Hugone non audente, Comitem impugnat Radulfus, et Hu-

gonem damno afficit. 534. d-e.

Radulfus de Caldreio, unus ex præcipuis Regii exercitus Militibus in expugnatione Castri Gomerici, ossa S. Judoci per Robertum *Meslebre*n Canonico cuidam erepta, in Ecclesia S. Martini apud Parnas collocat. 475. d.

Radulfus seu Rodulfus, Geroii filius, Clericus, et Mala-Corona dicitur: Clericus, propter litteras quibus ab infantia excultus fuerat; Mala-Corona, quia in juventute suâ militariibus exercitiis et ætatis levitatibus addictus fuerat: in Grammaticâ, Dialecticâ, Astronomiâ, Musicâ, Physiâ insigniter eruditus, Artis Medicinæ peritissimus, in urbe Psalernitanâ celeberrimâ Doctissimorum suæ ætatis scholâ insigni neminem scientiâ parem, nisi quendam sapientem matronam invenit. Cùm rei militari dabat operam, tam manu quàm consilio inter cœtaneos excellit, Monachum induit apud Majus-Monasterium sub Alberto Abbate; deinde Uticum venit, ubi diu habitavit cum Rodberto Abbate suo nepote. 226. b. e. 228. b. e.

Radulfus de Malo-Leone, Ecclesiam erigit in honor. B. Petri Apost. cui decimas suas donat. 373. a. In eadem Ecclesia sepelitur. *Ibid*.

Radulfus de Regvieres, Montisburgi Abbatium ædificat. 340. b.

Radulfus, Rodulfus de Toenio, Monasterium S. Petri Castellionis fundat. 46. a.

Radulfus nobilis Britto, apud Regem Anglorum Hetgurdum honoratus, dat prædia S. Richario. 133. b.

Radulphus III Burgund. Rex. *Vide* Rodolph.

Radulphus seu Reginaldus *de Bessin*, rebellat contra Guillelmum Northum. 316. d. Belligerat adversus Nigellum Com. Constantin. 332. a. Viribus cum Nigello adunatis, debellatur et fugatur apud Valesdunas, ab Henrico Franc. Rege et à Guill. Duce. 333. e-d. 334. a-e. 335. a-e.

Radulphus, Rodulphus *Tesson*, apud Valesdunas Guillelmo Duci auxiliatur, rebellium partes deserens. 334. b. c. 335. c. Ipse et frater ejus Erneisus construunt Ecclesiam S. Stephani Fontanet. 46. a. 340. b.

Radulphus Archiep. Turon. quo anno sedere cepit. 169. e. Dicitur Dei inimicus. *Ibid*. Suffragatur Lanfranco in causâ Berengarianâ. 530. a. Ab Amato Burdegalensi Archiepisc. cum sulfraganeis suis invitatur ad Concil. Burdegal. in quo Berengarius suam fidei professionem Romæ factam renovavit. 530. d. e. Favet Legatis Apostolicis, investituras beneficiorum Ecclesiasticorum Regi auferre molientibus. Jussu Philippi Regis, à suo Archiepiscopatu deturbatus. 348. n.

Ragenaldus Comes, res quasdam Salinensi SS. Simphoriani et Anatolii Basilicæ attribuit. 460. n.

Raginobaldus Arelatensis Archiepiscopus, Paranesim ad Clerum Italiæ, tam suo quàm Cleri Gallic. nomine, dirigat de admittendâ Face seu Treugâ Domini. 509. d. 516. b.

Raginaldus Abb. S. Nicolai Andeg. ab Alberto Abbate institutus, ante benedictionem ad Gaufridum Com. fugit, atque regimen Monasterii Vindocin. noviter constructi suscipit. 271. n. 419. b. 505. e.

- Raginaldus, Raynaldus Nivern. Com. sororem Regis Roberti (*al.* filiam) ducit uxorem. Comitatum Autissiod. suo conjungit. 281. c. S. Germano Autissiod. confirmat Monasterium de Disesiâ, atque omnes exactiones condonat. Monasterium S. Salvatoris Odoni Abbati reddidit. 648. a. c. Cum Duce Burgundiae confligit: apud Silviniacum occiditur. 281. c. n. Ei quidam Chronographi attribuunt quæ Rainaldo Burgundionum trans Saonæ Fluv. Comiti conveniunt. 487. n.
- Raginaldus, fil. Guillelmi Comit. Nivern. Chartæ permutationis cum Hugone III. Nivern. Episc. subscribit. 487. n.
- Raginardus, seu Raynardus Leod. Episc. pontem super Mosam, et Basilicam S. Laurentii Leod. construxit. 9. c. 172. d. n. In ead. Eccles. sepultus. *Ibid.*
- Raignaldus Andegav. Scholarum Magister, Fulberti Episc. doctrinâ eruditus, Abbatis Frederici monitu, S. Florentii miracula describit. 279. d.
- Raimbertus Viridun. Episc. Ecclesiam S. Agerico Hoverte ædificat, ubi locat Monachos. Desiderio S. Sepulchri, peregrinationem aggreditur, in qua moritur. 414. b. Bellagradâ sepelitur. 231. n.
- Raimbertus quidam seipsum S. Martino Majoris-Monasterii, omnemque progeniem Monachis servituros offert. 308. n.
- Raimundus Berengarii, Comes Barcinonæ, sic inter alios dominatur, ut duodecim Reges Hispaniæ tributum ei, tanquam domino persolvant. 290. c.
- Raimundus-Arnaldi *Dantini*, litem habens cum Pontio Abbate Sinorræ, ambo *faciunt iudicium Dei*, in quo vincitur Raimundus. 117. n.
- Rainaldus Paris. Episc. in silva Wastiniensi Villam-Episcopi exstruit. 271. n.
- Rainaldus seu Reinoldus S. Medardi Suession. Abbas, in Synodo Rem. excommunicatus; à Rege privatus Abbatia; restitutus, etc. 580. n.
- Rainaldus Burgundiae Comes in uxorem duxit Adelaidem filiam Ricardi II Ducis Norm. 220. a. In pugna contra Hugonem Cabilon. captus, diu carceri mancipatur. 320. b.
- Rainaldus Comes Burgundionum trans Saonæ Fluv. à quibusdam Chronographis perperam confunditur cum Rainaldo Comite Nivernensi; unde fit ut multa Comiti Nivern. tribuant, quæ soli Comiti Burgund. conveniunt. 487. n.
- Rainaldus de Podio-fagi, Franciæ Camerarius sub Rege Henrico, possessiones concedit Alarico Abbati S. Michaelis in Eremo. 373. b-c. n.
- Rainaldus, Eccles. S. Martini Thron. Custos, linguâ promptus, largus stilo, valens Grammaticus. 438. d. n.
- Rainaldus fil. Ernaldi de Escalfoio, quinquennis oblatus à patre, Monasticum jugum subit in Ecclesia Uticensi. 233. a.
- Rainaldi de Castro-Gunterii, pater et filius una die moriuntur, pater Jerusalemis, filius Castro-Gunterii. 268. b.
- Rainardus Vctulus, Senonensis pagi Comes, Abbatiam Sanctæ Columbae in beneficium tenet; possessiones ejus in usus proprios convertit; ex suo nomine Castrum-Rainardi exstruit; Cœnobium Sanctæ Faræ multum vexat; Abbatiam S. Mariæ in suburbio Senonum penè destruit. 566. n.
- Rainardus Pater Odolrici Aurel. Episc. ante fores Romanæ Eccles. sepultus. 457. b.
- Rainerius Aurelian. Ep. Hasnoniensis Monast. Basilicam consecrat. 482. a. n.
- Rainerius, Abbas Floriac. Albericum, unum ex Castri Castellionis-super-Lupam primoribus, Monasterii prædica devastantem excommunicat. 485. d. Successorem habet Hugonem. 483. n.
- Rainerius I, Longi-Colli, Hainon. sive Haban. Danis seu Normannis suam patriam appellentibus obviam fit cum maximâ Militum manu, victus capitur. 626. e. Ejus uxor eum à captivitate liberat, magno auri pondere Danis dato, et insuper duodecim captivis ad eos remissis. 627. a.
- Rainerus et Lambertus, filii Raineri Longicollis Com. Montensis, ab Arnulfo Com. Fland. è terra sua expulsi, in Franciam fugiunt; exercitu magno congregato regrediuntur in Hannoniam, et Comitatum suum recuperant. 374. c.
- Rambertus Monast. Senon. Abb. factus, ab Episc. Met. temporalia, ab Ep. verò Tull. curam suscipit animarum; amabilem cunctis se exhibet et honorabilem. 368. e. 369. a. Obiit; succedit Bercherus. 369. c.
- De Ramerut Coinites, Andreas, Hilduinus seu Hildevinus.
- Ramesiensis Cœnobii, in agro Huntidoniensi apud Anglos, Ecclesiam consecravit S. Dunstanus Archiep. Cantuariens. et S. Osvaldus Eboracensis. 522. n. Rames. Abbas, Alwinus seu Helfinus.
- Ramulphus Comes Pictavensis, Guillelmi Ducis consanguineus. 119. b. In extremo positus, Ebulum filium parvulum, per manum Gerardi, Duci Guillelmo consanguineo delegavit ad nutriendum. 119. b.
- Ranulfus Normann. Dux in Apuliâ, post obitum Meli. creatus Aversæ Comes à Pandulfo Capuæ Principe. 449. a. n.
- Rapinæ pauperumque captiones vetantur in Concilio Rem. sub Leone Papâ IX. 523. a.
- Ratisbona, Radispona: ibi diem Sanctum Paschæ celebrat Conradus Salicus. 619. a. d. Ratisbonenses Episcopi, Burkardus seu Kebehardus, Gebehardus, Otto, S. Wolfogus.
- Ratisbonenses S. Hermentranni seu Emmeranni Monachi penes se B. Dionysii Arcopagite corpus esse comminiscuntur, occasione Cadaveris ejusdem in fundamentis Monasterii sui inventi. Episcopus Ratisbonensis Prælatos, Nobiles, Imperatorem et ipsum Papam Leonem ad solemnitatem elevationis prædicti Cadaveris invitavit, cui quidem præsentibus adfuêrunt. 405. d. 406. a. 469. d. 470. a. b. Ratisbonenses immeritò contendunt corpus S. Dionysii per Arnulfam Imperatorem Ratisbonam fuisse translatum. 470. n.
- Ravennatensis Episcopus, Guibertus seu Wicbertus.
- Raymundus Helenensis Episcopus, interest Concilio Tulugiensi in quo Pacis et Treugæ Dei leges constitutæ sunt. 510. b.
- Raymundus, Comes Cerritanensium, interest Concilio Tulugiensi ubi plura de Pace et Treugâ Dei statuta sunt. 510. b.
- Raynaldus, Raynardus, Rainardus, Reinaldus, Lingonensis Episc. succedit Harduino. 482. n. Nobilis et litteratus, Comitibus Barro-Sequanensibus oriundus, tenuit Comitatus Tornodori et Barri super Sequanam pro suis nepotibus adhuc parvulis. 482. c. d. n. Propter quasdam discordias, in turrem civitatis Noviomensis à Philippo Rege detrusus. 482. d. 483. a. Ibi fabulosè traditur hymnum *Gloria laus* composuisse et decantasse. 483. a. n. Monachos Pultarienses Ecclesiæ suæ Immunitatem defendentes armis aggreditur, et Monasterium incendit: ab Alexandro Papa II censuris Ecclesiast. cohibetur, et factâ satisfactione, absolvitur. 482. n. Obiit. 482. n.
- Rebaptisatio: hæc hæresis apud Afros vulgaris. 495. a.
- Reclusi et Reclusæ solitariam vitam propè Ecclesias et Monasteria degentes. 164. b. 190. d. 230. n. 293. a. n.
- Redonenses Episcopi, Mainus, Marbodus.
- Redonensis Synodus. 434. a. 435. a.
- Redonensis Monasterii S. Melanii instauratio. 372. c. n. 281. n. Pauperes. 280. d. 281. a. Abbas, Erenus.
- Regensis Episcopus, Bernardus.
- Reges: eorum jus, etiam apud Christianos, non pendet à Baptismo vel fide, sed à natalibus aut ab electione. 60. c. n.
- Reges Franciæ; jure supremi Domini, Proceres seu Magnos Vassallos ad Curiam suam convocant, et eorum consiliis in Placitis et cæteris Conventibus utuntur. 566. d. 583. a. 585. c. 588. b. 589. b. 599. a-c. 604. b. 606. b. etc. Supremo jure Procerum Comitatus, infidelitatis causâ, fisco Regali addicunt, vel aliis concedunt. 159. b. 160. d. 267. b. Principes seu Magnos Vassallos, cum suis copiis, ad Bellum convocant ex omnibus Regni provinciis. 83. b-c. 120. a-b. Supremum exercent Dominium in Ducibus et Comitibus, eorum Chartas confirmando, vel iis subscribendo et Sigillum regium apponendo: in Andegav. Comitatu. 431. b. 592. c-d. 593. a-c. In Aquitania. 120. b. In Burgundiæ Ducatu. 608. c. 609. a-d. In Flandria. 111. b. In Normannia. *Vide* Normannia. Regum Franc. partes in electione et promotione ad Dignitates Ecclesiasticas. *Vide* Episcopatus, Abbatibus.
- Regnerus Ecclesiam ædificat in loco qui Mare dicitur. 369. b.
- Religiosi communiter viventes. 496. b.
- Reliquiæ: earum cultus et veneratio in calamitatibus, in dedicationibus, etc. 110. a. n. 123. c. 360. d. 394. d. 466. d. 476. d. Reliquiarum furta et commercia. 458. c. n. 475. b-d. Probationes earum singulares. 132. b-c. 277. b. n. Super eas jusjurandum exigitur. 95. d. Reliquiæ è suis Loculis eductæ, et Ecclesiæ pavimento ad nudum prostratæ, nonnumquam inter spinas depositæ, si quando violarentur jura Ecclesiarum. 455. d. 456. b. n. Reliquias processionaliter circumferunt. 510. b.

- runt Clerici et Monachi contra injurias quas patiebantur ab usurpatoribus, vel ad eorum animos sibi conciliandos. 466. d. 480. d. Reliquiarum Translationes insignes. S. Gerardi Tullensis. 474. b. S. Gudilæ. 463. b. S. Judoci. 475. b-d. S. Mamantis. 482. c. S. Pantaleonis. 458. c. n. S. Remigii. 466. c-e. S. Vulframni. 476. b.
- Reliquiarum S. Dionysii prætensa inventio apud Ratisponam, et genuina detectio in Basilica Sandionysiana. *Vide* S. Dionysius.
- Remense Concilium in Basilicâ S. Remigii celebrat Leo Papa IX, in eo adsunt Episcopi XX, Abbates ferè L, et alii Eccles. Ord. quàm plurimi. Contentionem de præminentia Remensem inter et Trevirens. Archiepiscopus eludit summus Pontifex, in modum Coronæ, cujus medium occupabat, sedilibus Episcoporum dispositis. Plura decernuntur circa Mores et Disciplinam. Hæretici excommunicantur: Simoniaci Prælati exauctorantur. 246. b. 310. d. 354. b. 384. d. n. 415. c. 430. n. 480. n. 522. 523. 580. n. 585. n. 587. n. 651. b. Aulici quidam Prælati Regem deterrent ab hoc Concilio permittendo. 465. b-d.
- Remensis Ecclesia, Belgicæ Secundæ Metropolis. Primatus in Provinciam Remens. ei confirmatur ab Adriano Papâ I, ne quid in eam autoritatis sibi vindicaret Archiep. Trevirens. 519. b. Primatum ejus in universas Gallias à S. Petro concessum asserit Fulco Hincmari successor; sed alii Vicariatu Apostolico B. Remigii tribuunt. 520. b. Olim Primatu subiacuisse dicitur. 520. a. Omnium Regni Ecclesiarum caput et Mater appellatur. *ibid.* Remensis et Trevirensis Ecclesiæ comprovinciales et sorores, non distinguuntur præminentia nisi secundum antiquiorem Præsulum Ordinationem. 519. c. d.
- Remensis Archiepiscopus Diadema Regni possidere dicitur: ejus erat, sedis suæ privilegio, singulis festis in universis Galliarum Ecclesiis coronam capiti Regis imponere. 520. a. b.
- Remensis Archiepiscopi quæstam sint hodie prærogative. 520. b.
- Remenses Archiepiscopi, Adalbero, Arnulphus, Ebalus, Fulco, Gervasius, Guido seu Wido, Herivæus seu Hervæus, Hincmarus, Hugo, Manasses, Rainaldus seu Raynoldus, S. Remigius, Tilpinus.
- Remenses Canonici Conventionis pactum agunt cum Noviomensibus, de tertia parte villæ quæ dicitur Bidricus. 427. a.
- Remens. S. Remigii Ecclesia; à Theodorico et Herimaro Abbatibus constructa, per Abbat. Petrum Cellensem ampliata, denique Cardinalis Lenuncurtii diligentia in quibusdam partibus adaucta. 464. n. In ea Leo IX Papa Concilium celebrat. 463. a-e. 491. b. Dedicatur ab eodem Papa. 463. d. n. 466. c. 467. a. 491. b. 522. b. Privilegium Altari Majori concessum. 467. a-b. n. 523. b. Oratorium SS. Trinitatis in eadem Basilica. 523. c. Sepulchri S. Remigii situs. *Ibid.* Abbates, Heremarus seu Herimannus et Herimarus, Petrus Cellensis, Robertus Lenuncurtius, Theodericus.
- Remens. Monast. S. Theoderici Abbates, Albertus, Dominicus.
- Remens. S. Dionysii Basilica, olim Canonicorum Remensium sepultura, postea in Monasterium Canonicorum Regularium conversa. 466. c. n.
- Remi: ad Remorum portam, quæ ex antiquo *Patens* vocabatur, S. Remigius Dæmonem expulerat: Constantius quidam ibi Basilicam instituit, quam hodie Melitenses Equites obtinent. 466. c. n. Remorum urbem adit Leo IX Papa. 491. b.
- S. Remigius Vicariatum universæ Francorum ditionis à Symmacho Papa, non ab Hormisda, ratione personæ tantum, non ratione sedis, accepit. 519. a. Primatum Eccl. Rem. obtinuisse dicitur in universas Gallias. 520. b. Sedem Pontificalem instituit Lauduni. 583. n. S. Remigius Francorum Prædicator et Apostolus vocatur à Papa Leone IX: corpus ejus manibus ejusdem Pontificis translatum. 491. c. Translationis B. Remigii festivitas Kalendis Octobris instituta. 491. b. Per totam Galliam restauratur, sub ritu duplici. 463. n.
- Remigius Monac. Fiscannensis, Willemo Norm. Duci in Angliam proficiscenti auxilium in multis præbet; Dux victor factus, Dorcestriæ Episcopatum Remigio concedit. 256. n. Regiæ proditionis accusatus, suus famulus, judicio ferri igniti, purgat cum et Regi reconciliat. 211. d.
- Repudium uxoribus sine causa legitimâ dantes excommunicantur. 197. d. 499. d. Repudiatæ uxores nova ineunt connubia. 219. d. Uxoribus legitimè repudiatarum filii non habentur spurii. 452. a. Repudii causa legitima, adulterium. 390. n.
- Resbacense Monast. situm in saltu Brigeni, ab hostili defenditur incursione meritis S. Agilii, tempore Balduini Flandriæ Comitis, qui ibidem subitaneo morbo correptus, B. Agili suffragio sanatur. 479. b-d. In Resbac. Ecclesia, Adela Blesensis Comitissa, ejusdem sancti intercessionem. sanitatem recipit. 479. d-e. 480. a. Resbacensis Abbas, S. Agilus.
- De Riceste seu de Retexto Comes, Manasses.
- Rex Franciæ: corona ejus capiti imponi solita in Festis solemnibus. 520. b. *Vide* Reges Franciæ.
- Rhenus, flumen Galliam à Germania dirimens. 616. b.
- Rhetoricæ peritus, Sigo. 59. a. Eloquentiæ laude insignis, Halinardus. 44. b.
- Ribuariorum Dux, Gozelo.
- Ricardus Sagiensis Episc. subscribit fundationi Eccles. S. Leonardi Bellism. 631. e.
- Richardus Virdun. Episc. ab Abbate S. Vitoni Richardo de sacro fonte susceptus, enutritus et institutus. 459. d. Multum laborat ad Trengam Dei apud Neustrios invehendam. 509. c. Richardum S. Vitoni Abbatem ægrotantem assidue visitat; corpus defuncti lavat, in Mausolæum illud deponit, exosculans pectus illius, et postulans ne per annum ei superstes relinquatur. 414. b-c. 459. d.
- Richardus, *Gratia Dei* Abbas S. Vitoni Virdun. Magnatibus sui temporis valde acceptus. 430. c. 528. c. Parentes ejus et patria. 458. n. In Schola Ecclesiæ Remensis eruditus, in eadem Eccl. Præcentoris et Decani Dignitates obtinet. 458. n. Monachus fit S. Vitoni. *Ibid.* Ejusdem Ecclesiæ Abbas constituitur. 413. c. Religionis habitu Comitum Liardum induit. 458. b. Ecclesiam S. Vitoni amplificat, decorat, extollit. 413. n. Henrici Imperatoris amicus. 459. b. Cum ipso Ecclesiam in honore BB. Apostolorum Petri et Pauli ac S. Vitoni ædificat. 414. a. Reliquias Capellæ Castri Commercii, brachium scilicet S. Pantaleonis ab incendio servat, et Ecclesiæ S. Vitoni attribuit. 458. c. n. Manassem Comitem de Domino-Martino, et alios, inter obsidionem Castri *Bar* interemptos, ad Monast. S. Vitoni transferri curat et sepulturæ mandat. 459. a. Waleranum Comitem Brituliensem, et patrem ejus Gelduinum Religionis veste induit. 459. b. Abbatiam regit Lobiensem. 414. b. n. Fratres cum libris et ornamentis ad S. Petri Catalaun. Monast. deducit, quod per se usque ad mortem dirigit. 576. n. Rector et institutor viginti et unius Abbatiarum, in Lotharingia, in Francia et in Flandria. 414. b. n. 459. b. Heymoni Episcopo Virdun. obsistit, quominus Cœnobium S. Vitoni intra muros civitatis includat. 459. b-c. Pro anima patris sui Hildradi Comitis, S. Petro et S. Vitono Theonis-curtem tradit. 414. d. Romanum adit sub Papa Benedicto VIII, cui auiciatâ conjunctissimus fuit, secundum iter Roman. suscipit Joanne XIX summo Pontifice, et Romanæ Ecclesiæ jura defendit contra ambitiosas Patriarchæ Constantinop. præsumptiones. 459. n. Turones accedit Cœnobium et tumulum S. Martini visitaturus. 459. n. Jerosolimitanum iter conficit expensis Richardi Norman. Comitis sibi familiaritate conjunctissimi. 459. n. Septingentos peregrinos secum ducit. *Ibid.* Constantinopolim adit, loca sancta Jerosolymis et Antiochiæ invisit: redit ad suos. 431. n. 459. c. Richardi sollicitudo ergâ Monast. S. Vitoni; curâ ejus veteres aliquot sui Monasterii Chartæ accuratè describuntur. 459. n. Extremo morbo affectus, assidue visitatur à Richardo Virdun. Episc. ejus Patrinus fuerat et institutor. 414. b. n. 459. d. Obitus ejus annus et dies. 460. a.
- Richardus Abbas Corbeicæ, interest Concilio Remensi sub Leone IX Papa; successorem habet Fulconem. 480. n.
- Richardus Abbas, apud Regem Franciæ gratus, ad quem scribit Berengarius post Synodum Paris. ut pro se ad Regem intercedat, et illius gratiam sibi et suæ causæ procuret. 528. e.
- Richardus seu Ricardus Dux Burgundiæ defungitur. 274. e.
- Richardus I Norman. Dux, filius Will. Longæ-Spatæ, adhuc puer, mortuo patre, à Rege Franc. quasi exul in Francia detinetur. 52. c. Hugonis Ducis Octennem filiam in matrimonium sibi conjungere pollicetur. 343. n. Jubet sibi in cubiculum adduci Sainfrim uxorem ejusdem Forestarii villæ Schechevillæ, baud procul ab oppido Arcarum. Sainfria Gunnorem sororem suam loco suo supponit: ex qua Dux filios tres et totidem filias genuit, ipsamque Gunnorem sibi more Christiano copulavit. 57. c-e. 329. n.

- Richardus II Norm. Dux, Richardi I et Gunnoris filius, mortuâ Judith, aliam uxorem nomine Papiam vel Popiam ducit Canuti Regis sororem. 39. d. 330. a. n. Senonas et Altissiodorum expugnat: eo adjuvante, Burgundiæ Ducatus Regi Franciæ subditur. 343. n. Cùm bellum gereret adversus Odonem Carnut. et Blesens. Comitem, certior factus quod Odoni occultè præberet auxilium Robertus Rex Franc. copias petit Richardus à Rege Danamarchiæ. 343. n. Pacem init cum Odone Campaniæ Comite, ea lege, quod Tilleriæ cum pago circumstanti manerent in sua ditione, Odoni verò cederetur oppidum Drocarum, à Franciæ Rege tenendum. 329. a. Richardum et Robertum filios suos cum exercitu mittit in Burgundiam adversus Hugonem Cabilonensem. 320. b. Belli hujus exitus. 320. c-d. Ecclesiam Fiscanni terris et ornamentis ampliat: ibi solebat Curiam suam in Paschali solemnitate tenere. Dona varia eidem Ecclesiæ et Monachis ab eodem Duce facta. 167. n. S. Vandregesili Abbatiam ædificat. 321. b. Ergà Richardum Abbatem S. Vitoni munificus, expensas omnes illius Abb. Jerosolimam petentis liberaliter suppeditat. 459. n. Subscribit fundationi Ecclesiæ S. Leonardi Bellismensis. 631. e. Guillelmo fratri suo Comitatum Aucensem, Godefrido alteri fratri Castrum Ivei donat. 56. d. 340. n. Morbo lethali affectus, adstantibus Baronibus, Ducatum Normanniæ Richardo filio suo natu majori relinquit, Roberto verò Comitatum Oximensem. Fiscannum se se deferri jubet, ubi Pœnitentiæ et Eucharistiæ Sacramentis ritè receptis, obit, et sepelitur propè patrem suum. 132. a. 321. a-b. Norman. Ducat. tenuit annis XXX. 245. b. Ex Juditha Conani Britan. Comit. filia, filios suscepit Richardum et Robertum. 646. b. Aliam uxorem Canuti Regis Danorum sororem dimisit. 428. a. 642. c. Richardo tribuit Annalista Saxon. iter Jerosol. quod non ei, sed Roberto ejus filio convenit. *Ibid.*
- Richardus III Dux Normanniæ, Richardi II filius et successor, fratri suo Roberto Oximensem pagum ex patris defuncti præcepto donat. 321. c. Falesium Castrum sibi à fratre ereptum expugnat. Paulò post Rotomagi in morbum incidit, inter prandendum subitanè morte corripitur. 321. c. d. In primævo ætatis flore. 189. b. Veneno infectus. 245. b. A suorum nonnullis ut plurimi retulerunt. 628. c. A fratre suo Roberto veneno necatus. 646. b. Vix per biennium Ducatum tenuit. 245. b. 321. d. Ne annum quidem in Principatu peregit. 476. c. Nullâ legitimâ prole relictâ. 321. d. 628. c. Quidam ei spurium tribuunt filium nomine Nicolaum, primò Fiscannensem Monachum, deinde Abbatem S. Audoeni Rotomag. 321. c. Fratrem suum Robertum Ducatus hæredem reliquit. 330. n. Sepultus apud S. Audoenum Rotomag. 321. d.
- Richardus Ebroicensis comes, filius Roberti Archiep. Rotom. ex relictâ Rogerii de Toënio genuit Willelmum, qui ei successit in Comitatu. 38. d. 56. e. 57. a. Apud Ebroicas S. Salvatoris et S. Taurini Abbatias fundat, hanc Monachorum; illam Sanctimonialium. Idem apud Rotomagum in Monte Urbi imminente Cœnobium SS. Trinitatis propriis sumptibus ædificat. 45. c. 340. b.
- Richardus Aversæ Comes, succedit Radulpho: dicitur filius Ascillitini. 449. b. n.
- Richardus de Heldrici-Corte, Miles de Pago Wilcassino, in prælio vulneratus, patrimonium suum secum confert S. Ebrulfo. 133. c.
- Richardus de Huglevilla, Castellum suum, pro fidelitate Ducis Guillelmi, contra rebelles Archacenses defendit cum provincia circumjacente. 246. d.
- Richardus seu Ricardus, Robertus et Avesgotus, filii Willelmi Sorengi, omnem circâ Sagium patriam depopulantur; Ecclesiam S. Gervasii invadunt, quam equorum stabulum faciunt. 41. e. Richardus Sorengus terram vastat Richardi de S. Scholastica Militis: rusticus, ab eo pridem in vinculis cruciatus, caput ejus securi conterit. 42. b.
- Richardus Turstini filius, Duci Norm. Willelmo maximè addictus, eidem patrem suum reconciliat. 39. d.
- S. Richarii Ecclesiæ incendium, mediante eodem Sancto extinguitur, absque humano auxilio. 134. c. S. Richarii Abbates. *Vide* Centulens.
- Richerius, post Mainardum Ecclesiæ Senon. præest. 309. a. Sub eo reædificatur Ecclesia S. Saviniani. *Ibid.*
- Richildis, filia Rainerii VI Comit. Hannoniæ, uxor Balduini VI Flandr. Comit. mortuo Hermanno Comit. Lovan. primo marito suo, Comit. Flandriæ filio Balduino conjungitur. 375. b. 389. c. 390. a. Ex quo duos filios habet, Arnulfum et Balduinum. 482. n. Defuncto Balduino marito suo, non erubescens trigamiam, conatur adhuc nubere cuidam Guillelmo Subcomiti de Normanniâ; contra se commovet quosdam Flandriarum Principes et Populum. 390. b. Populo et terræ gravis. 384. a. Inaudita à Flandrensibus exigit tributa: à quolibet ostio et tecto, etiam sine culeitâ quatuor denarios exigit: Ghisnas eadem intentione penetrat. 298. c. d. e. Bellum gerit adversus Robertum Frisium torem designatum Arnulfi, cujus tutelam ipsa sibimet arrogaverat: Philippum Franciæ Regem in auxilium advocat. Vincitur; per manus Gerbodonis Arnulfo interfecto, ipsa Richildis capitur. Relaxata et Regis auxilio destituta; cum altero filio suo Balduino Comitatum Hainon. tristis repetit, et Flandrias amittit. 111. a. n. 151. d. 254. d. 298. c. d. n. 366. b. 375. c. 390. b. 391. a-d. 480. n. 482. a. n. Theoduinum Leod. Episc. adit, cum eo confederationem init, Hannoniensi Comitatu et Montensi Castro ab eodem in feodum receptis. Tractatûs conditiones. 363. a. b. 375. d. e. n. 376. a. b. Richildis et filius ejus Balduinus pacem ineunt cum Roberto Fris. 376. c. Castrum Bellimontis firmat: ædificat Capellam S. Venantii. Abbatiam S. Dionysii in *Brocherio* simul cum filio Balduino erigit. 376. c. d. S. Lietbertum Episcop. Camerac. ab Hugone Castellano Camerac. in captivitate detentum liberat. 482. a.
- Obit. 376. d. Apud Hasnon. sepulta. Ejus virtutes. 390. a.
- Richmundiæ Comes, Alanus.
- De Rinecke Comes, Otho.
- De Rinello, Comes Theobaldus.
- Riquinus, ab Heribrando Castellano Bullionensi interfectus, ad caput Adeladis uxoris Arnulfi sepelitur in Eccl. S. Huberti. 150. a.
- Ritus Ecclesiarum Germaniæ à Romano diversus. 427. c.
- Robertus, Monachus Gemmetie. Eduardi Regis Capellanus, fit Episcopus London. et postea Cantuariens. Archiepisc. 153. a. Rogante Joanne Abbate Fiscann. Basilicas SS. Benedicti et Walarici dedicat, et quosdam Presbyteros ordinat. 363. e. Interest detectioni corporum SS. Dionysii et Soc. 473. e. Robertus et omnes Franci, quorum consilio Rex Consulem Godwinum exulaverat, exulantur. 174. n. Sententia profertur in Robertum Archiepiscopum ejusque complicis, quod statum Regni conturbaret: ille Romanam profectus, cùm per Gemmeticum reverteretur, ibi defunctus, sepelitur in Ecclesia S. Mariæ, quam ipse præcipuè construxerat. 174. n. 175. n.
- Robertus, filius Richardi senioris Norman. Ducis, annis 48 Archiepiscopatum Rotomag. et Comitatum Ebroicensem regit: ex Herleva conjugæ tres habuit filios, quibus Ebroicensem Comitatum et alios honores distribuit. In senectute pœnitet; Ecclesiam Metropolitanam à fundamentis inchoat. 57. a. 245. a. b. n. Obit. 330. a.
- Robertus Lotharingus, accipit sedem Hereford. 191. n.
- Robertus, fil. Comit. Nivern. Episcopus Autissiodor. Chartæ permutationis cum Hugone III Nivern. Episc. subscribit. 487. n.
- Robertus, post Rainardum Lingonensis Episcop. eligitur. frater erat Ducis Odonis Borel, ex Francorum Regum ac Ducum Burgundiæ stirpe progenitus. 204. a. n.
- Robertus, Huberti de Ria filius, succedit Ivoni Sagiens. Præsuli defuncto. 243. a.
- Robertus Abbas Casam Dei ædificat; splendore religionis Aquitaniam illustrat. 288. c. 588. b. n.
- Robertus Abb. S. Florentii Salmur. Abbatiam S. Maximini Miciac. suscipit; in ejus claustrum sepelitur. 277. c.
- Robertus Abbas S. Petri Fossatens. adest detectioni corp. SS. Dionysii et socior. 474. a.
- Robertus seu Rodberus de Grentemaisnilio, filius Rodberti ex Haudisâ, Armiger Ducis Will. quinque annis, ab ipso deinde miles efficitur. 226. d. Cum Hugone fratre suo et Guillelmo Geroio, S. Ebrulfi Uticensis Abbatiam restaurat. 340. b. e. Ibi Monachum induit sub Ab. Theodorico. 226. d. 340. c. fit Ab. Uticensis. 228. a. Requirit à Duce Will. ut Rodb. Geroii filii corpus avunculi sui, quod apud S. Serenicum jacebat, Uticum transferri concedat. Dux memor hostilis odii primum denegat; sed postmodum concedit. 229. a. Ad Curiam Ducis jubetur respondere de quibusdam reatibus, quorum falsè accusatus fuerat à Rainerio Uticen. Priore. 229. c. Consilio Hugonis Lexoviensis. Episc. Galliam expetit; et inde Romanam adit, eventus suos Nicolao Papæ

- narraturus. 49. a. 230. a. nn. In Apuliam ad parentes suos transit. Cum litteris Apostolicis et duobus Cardinalibus Clericis Normanniam repetit; Ducem adit Juliæ-bonæ, ubi Curiam suam tenebat. 230. b. c. Robertus ab Hugone Præsule admonitus ut præsentiam irati Principis fugeret, in pagum Parisiensem, ad Hugonem Abbatem Cœnobii S. Dionysii cognatum suum secedit. 230. c. nn. Osberno Abbati mandat ut in pago Carnotensi, coram Cardinalibus ambo adessent: non accedente Osberno, ex auctoritate Papæ cum excommunicat, et ad Rodbertum Wiscardum se confert. 230. d. Defuncto paulò post Nicolao, Papam adit Alexandrum, cujus jussu Rodbertum Calabriæ Ducem expetit, à quo locus in urbe Brixâ sibi datur ad Abbatiam construendam. 49. a.
- Robertus, Rodbertus, Comes Parisiensis. Marchio Franc. post mortem Eboli S. Germani Abbatis, accipit Abbatiam, seque Abbatem vocitari facit. 274. e. Post mortem Hucboldi, nomen Abbatis S. Germani Paris. assumit. 275. a. Robertus Comes Paris. et Hugo Magnus, Abbatis S. Germani nomen usurpant: Decanos Monachis præficiunt: militibus suis bona Ecclesiæ distribuunt. 274. d. e. 275. a. A Rege Carolo obtinet Robertus ut Abbatia S. Crucis et S. Audoeni Cœnobio S. Germani addicatur. 275. a. n. Secundo anno post mortem Ricardi Burg. Duc. contrâ Carol. Simpl. rebellat: Regnum Franciæ invadens, in Regem inungitur III Kalend. Junii 275. a. 627. d. Dicitur Rex Tyrannicus. 170. b. Rollonis Patrinus fuerat. 627. d.
- Robertus, Rex Franciæ, ex genere Hugonis Capeti, vir Sanctus agnoscitur. 414. n. Casulam purpuream dat Ecclesiæ S. Florent. Salmur. 276. d. Monasterium S. Germ. Paris. cum Eccl. S. Vincentii in Sylva Ledîâ extruit. 567. n. S. Mariæ Monast. in Castro Stampensi, atque Ecclesiam in Palatio ædificat. 580. n. Loci Juliæci restitutioni, Monachis Cluniac. ab Ottone Will. factæ, consentit. 607. e. 612. d. Subscribit Fundationi Ecclesiæ S. Leonardi Bellism. 631. e. Richardi Norm. Ducis amicus, ejus filius cum exercitu Burgundiam petentibus, per Franciam liberum permittit transitum eâ lege ut dispendia solvant. 320. b. c. Henricum filium suum natu majorem Regali Coronâ insigniendum curat: Ducatum Burgundiæ Roberto assignat. 323. c. Obit. 221. d. 323. e. Ejus filii, Hugo qui juvenis obiit, Henricus ejus successor, Robertus Dux Burgundiæ et Eudo sive Odo. 161. n. 170. d. 186. n.
- Robertus, filius Roberti Regis, caput primæ stirpis Ducum Burgundiæ, vivente Patre, post mortem fratris sui Hugonis et Henrici alterius fratris coronationem, fit Dux Burgundiæ. 345. n. 483. b. n. 608. n. Henrico fratri suo Franciæ Regi primum adversatur cum matre suâ Constantiâ. 221. d. Confirmat restitutionem Juliæci, Cluniacensi Abbatia per Ottonem Willelmum Comitem factam, jussu et auctoritate Roberti Regis, cum consensu Hugonis Cabilon. Com. 607. e. S. Germani Autissiodor. Villarum consuetudines confirmat. 648. b. Obit. 162. c.
- Robertus filius Henrici Franc. Regis et Annæ moritur juvenis. 357. c. 365. a. Puer. 159. c. 385. c. 386. b. Puerulus. 486. c.
- Robertus, Rotbertus, Richardi II Normann. Duc. fil. ex Judithâ, frater Richardi III, parte sibi à Patre assignatâ paràm contentus, Falesiam dolo occupat. 321. c. Richardo fratri suo succedit 322. a. 476. c. Nicolaum suum ex fratre nepotem, adhuc puerum, Monasticam apud Fiscannum vitam amplecti cogit. 330. n. Ministrorum suorum stipendia auget ad duplum: Cerisiaci fundat Abbatiam. Militi egeno cui non erat quod inter Missarum solemniam offerret, centum Florenos distribuî jubet. 322. a. b. Ludenti cum alio Milite, Nobilis quidam in signum Hominii pro feodo, justum aureum offert, quod statim donat Robertus Clerico ludentibus adstanti: Clericus præ gaudio subitanè moritur. 322. b. c. Bellovacensi cultellorum artificei, qui ipsi eleganter fabricatum cultellum obtulerat, viginti libras, equos duos et vas aureum confert; quidquid per diem acceperat solitus erat donare ei qui primum ipsi donarium obtulerat. 322. c. d. 323. a. Sororem Cnuth Angl. Regis ducit, cum eâ divortium facit. 265. b. c. Cujusdam civis oppidi Falesii filia, nomine Arleita, pulcherrimæ quidem et venustissimæ virginis amore irretitus, eam loco conjugis habet, et ex eâ suscipit filium nomine Willelmum postea Normanniæ Ducem et Angliæ Conquestorem quem Falesii enutritum, pari sollicitudine ac diligentia educandum curat ac si ex legitimâ uxore procreatus esset. 177. b. 265. b. c. 316. b. 325. c. d. 326. a. 382. c. 401. c. n. 646. b. Sororem suam matrimonio jungit Nigelli Constantinens. Comit. filio, eique in dotem Ballonum et ejus pertinentias assignat. 323. c. Henricum Franciæ Regem tanquam Dominum suum apud Fiscannum recipit: ei promptum auxilium pollicetur: Gisortium usque eum comitatur, Parisios repetenti Comites adjungit fratrem suum Willelmum Talogii Comitem et Nigellum cum quingentis Militibus. Junctis cum Rege Franciæ copiis, simul capiunt Sylvanectum, Bellovacum, Ambianum, Compendium, Remos, Laudunum, Noviodunum, Atrebatum, totumque pagum Vermanduensem et Senonensem. Aurelianos incendit. Multum adjuvat Henricum ad recuperandum Regnum, quod ad Robertum ejus fratrem devolvi cupiebat Regina Constantia. 221. d. 247. e. 248. a. 324. a. b. Alano Britannia Comite fidem et Hominium Comitatus denegante, Pontis Orsonis Castrum extrahit super fluv. *Coësson*, quod custodiendum committit Nigello Domino S. Salvatoris et Alvredo *de Guingant*. Britanniam ingreditur, dolo expugnato et deleto, Normanniam repetit. 324. c. Canuto Regnum Angliæ Roberti nepotibus Alvredo et Eduardo restituere nolente, classem parat, tempestatibus actus, ad Insulam Gerseiium appellit. 325. a. 400. a. b. nn. Classem ad Montem S. Michaelis mittit, partemque Navium Militi cuidam nomine Rabello committit ut in Angliam transfretet eamque devastet. 400. b. n. Cum audisset Canutum paratum esse ad restituendum Eduardo et Alvredo Regnum, classem revocat. 400. b. c. n. Vires convertit adversus Alanum, Canello Longæ-Villæ Comiti navibus commissis, Montem S. Michaelis adit Robertus, terraque Britanniam ingreditur. Alano in deditioem accepto, inter duos Principes pacem firmant utriusque patri Rotomagensis et Bajocensis Episcopi. Alanus hominum Duci præstat, ab eo in gratiam recipitur. Robertus verò Normanniam repetit. 325. a. b. n. Robertus in obsessione Castri Tauleriarum, Serlonem, unum ex filiis Tancredi de Altâ-Villâ, propter præclarum facinus ab exsilio revocat, bonis cumulatur, inter sibi familiares retinet. 140. c. 141. a. Postquam annis VII gloriôsè Ducatum Normanniæ tenuit, Jerosolymam pergere meditatur. 177. b. Coactis apud Fiscannum Prælatibus, Proceribus et Baronibus, puerum Willelmum in Ducatu successorem proponit; Alanum Britannia Comitem consanguineum suum Normanniæ Governatorem et Senescallum constituit, Gislebertum pueri tutorem designat, ipsius Gisleberti tutelâ Henrico Franciæ Regi commissâ. Sacramento Proceres obstringit ut Willelmum Ducem eligant, eumque Ducatu investitum ad Regem Franciæ deducit Hominium se præsentem præstiturum. Filio Regi commendato, peregrinationem aggreditur. 245. b. 248. b. 265. b. c. 316. b. 326. b-d. 351. a. 400. c. nn. 411. a. Anno Ducatus sui septimo Jerosolymitanum iter nudipes suscipit cum Comite Drogone Walterii Pontensiensis Comit. patre. 632. d. 646. b. Ex urbe quâdam ultra Vesontionem sitâ egrediens, fulte percutitur. ab uno ex custodibus, cui nocere suis prohibet. 326. d. 327. a. Romæ æneam Imperatoris Constantini statuam pretiosissimo pallio induit, Romanos joco irridens quòd semel in anno Imperatori suo pallium donare non possent. 327. b. Constantinopolim ingressus, vetat suis ne mulæ suæ ferra ex auro purissimo confecta, colligerent in eo casu quòd à mulæ pedibus disjungerentur: iisdem prohibet ne pallia coram Imperatore dimittenda resumerent; quod ipsius exemplo omnes exequantur. 327. b. c. Roberto Constantinopoli egresso, edicit Imperator ne quis ab eo aut suis aliquid pecuniæ pro dispendiis accipiat. Robertus omnia solvit et summam duplò majorem largitur iis qui calculum inire recusant. 327. c. Cum Fulcone Comite Andegav. jussu Imperatoris per terram Sarracenorum à viris Antiochenis deducitur. 646. b. c. Longo itinere fessus, cum neque pedes, nec eques iter conficere posset, lecticâ vehitur quam gestabant Sarraceni. Peregrino Normanniam repetenti fortè obviam facto: *Amicis et meis nuntiabis inquit, me è te visum fuisse in hac regione ubi à Diabolis in Paradisum vehor.* 327. d. e. Jerusalem pervenit, multas eleemosynas largitus in itinere. Nummos aureos ab eo pro uno quoque peregrino in urbem Hierosolymitanam ingresso solutos aliaque dona ei restituit civitatis Præses Sarracenus

- Sarracenus, quæ omnia in pauperes effundit Robertus. 328. a. b. Sancti Sepulchri locum lachrymans veneratur. 400. d. n. Jerosolyinâ egressus, Nicæam venit, ubi Kal. Junii defungitur, et sepelitur. 221. d. 316. c. 328. c. 347. a. Antequam Jerosolymitanam peregrinationem auspicaretur, Abbatiam Cerasiaci fundavit. 223. b. n. Eodem ferri jussit Reliquias secum ab urbe Jerosolym. asportatas. 328. c. Herluinum, postea Abbatem Becci, ab adolescentiâ acceptum habuit. 637. a. Gratia et moribus conspicuus, victoriis et misericordiæ operibus clarus. 399. d.
- Robertus, Curta-Heusa, Dux Norm. filius Willelmi Nothi, à patre Normanniæ Ducatum accipit. 629. d. Patre adhuc vivente, Normanniam sibi negari ægrè ferens, in Italiam abit, ut sumptâ filiâ Bonifacii Marchionis, patri adversaretur : petitione non obtentâ, Philip. Reg. Franc. contra patrem excitat. 189. a. Philippo Regi contra patrem assistit. 187. b. Apud Gibboracum in quodam assultu, filius vulnerato patre, equum ipsius confodit. *Ibid.* Ante mortem patris sui è Normannia discesserat, quòd pater ei non permetteret regimen Normanniæ et Cenomanniæ. 34. a. 634. a-b. Dum in Pontivo apud Abbatis-Villam moraretur, Ducatum Normanniæ exensionibus et rapinis vastans, morte patris auditâ. Rotomagum venit, civitatem totamque Ducatum suscipit. 54. b. Genitoris hereditate frustratus, post mortem ejus Angliâ caret, vix retento Comitatu Normanniæ. 189. b. Ipsum inter et Willel. fratrem ejus magna oritur discordia pro regno Angliæ. 54. c. Robertus et Will. fratrem suum Henricum de tota terra patris expellere conantur, Henricus oppidum Danfrontem suscipit; et usque ad mortem servat. 53. a. Robertus partem Normann. vendit Henrico fratri suo; sed thesauro accepto, ei terram aufert. 211. d. Roberti elogium. 630. e.
- Robertus Comes Aucensis Monast. S. Michaelis Ulterioris-Portûs ædificat. 45. d. 340. b.
- Robertus Comes Moritolii, Monasterium Gresteni fundat. 46. a.
- Robertus Guiscardus, seu Drobertus Biscardus, ex mediocri, ignotâ et pauperculâ parentelâ in Constantiniensi Normanniæ regione ortus, paucis ante adventum Willelmi in Angliam annis, cum quindecim militibus et fratribus suis Guillelmo cognom. *fera Brach.* Unfrido, Drogone et Rogerio, abit Apuliam; intrâ paucos annos totam terram in potestatem accipit; se Ducem Apuliæ et Calabriæ, fratrem Richardum Capuæ Principem, alterum fratrem Rogerum Comitem Siciliæ facit. 49. n. 140. n. 213. n. 286. a. b. 352. a. 451. b. c. 644. d. Capitur à fratre suo Unfredo. Ejus versutiæ specimen. 451. c. Post mortem Unfredi, tutelam habet ejus filii et Ducatus. 451. n. A Nicolao Papâ II Calabriæ et Apuliæ Dux instituitur. 451. e. n. Fit Vassallus Papæ cui fidelem se jurejurando obligat. 452. a. Abderadâ uxore propter consanguinitatem dimissâ, secundas init nuptias cum Sichelgatâ seu Sengregaita sorore Gisulphi natu majore. 452. a. b. nn. Filium
- habet Boamundum. 213. n. Guiscardus dictus est patriâ linguâ, id est oberrator et Gyrator. 262. n.
- Robertus, Comes Bellism. et Alençon. filius Guillelmi Bellism. cum patre suo pugnat adversus Herbertum Evigil-Canem Comitem Cenoman. 632. a. Ballonum Castrum capit: captus ipse per biennium in carcere asservatur, ibique necatur. 323. c. 632. b.-c.
- Robertus de Belismo, filius Rogerii de Monte-Gomerici, homo ferrox, multa mala vicinis infert. 53. a.
- Robertus, Rodbertus, filius Rogerii de Bellomonte, post Hugonem avunculum suum, Comes Mellentis ultra XXVII annos viget. 38. c. Adest pugne Heraldum inter et Willel. Nothum: prælium illo die primùm experiens, cum legione quam in dextro cornu ducebat, irruit ac sternit magna cum audacia. 96. e. 97. a. Turrim Ivrei custodiens, in oppido Vicecomitis officio fungitur: agit ut Castellum Willelmo de Britolio reddatur; eâ tamen conditione, ut pro iis que in oppido habebat, Brionium à Roberto Duce perpetuo obtineret. 56. d. Agit apud Ducem Robertum, ut Municipium quoddam Humetum nomine, situm in Constantiniensi Comitatu, detur Rogerio filio Richardi. 56. e.
- Robertus filius Balduini Insulani Fland. Comit. dictus Friso vel Frisus, ob mansionem in Frisia. 383. a. Juvenis factus, accipit à patre naves, aurum, argentum et ceteras longinquæ protectionis impensas, ut propriâ virtute sibi regnum et divitias comparet. Quisnam fuerit illius protectionis exitus. 63. b.-d. n. 64. a. Apud Aldenardam super SS. Reliquias, jurat se, vivente patre, nunquam absque ejus jussu in Flandriam intraturum, et post mortem ejus nihil reclamaturum. 254. c. 365. e. 366. a. 383. a. In Frisiam secedit apud Comitem Florentium, quo defuncto, Gertrudem viduam ejus in conjugium accipit. 56. a. 363. a. 366. a. 383. a. In Frisiâ degens, auditâ morte fratris sui Balduini, Flandriam repetit; contra Arnulphum fratris sui defuncti filium natu majorem, jam Comitem Flandriæ, cujus tutor designatus fuerat, bellum parat. 254. c. 390. c. 482. a. n. Henrici Imperatoris auxilium per legatos poscit. 243. c. 254. d. Imperatoris exercitu sibi sociato, contra Richildem et Arnulphum cum Philippo Rege Franc. conjunctos progreditur: Dominicâ Septuagesimæ X. Cal. Martii, ex improvise super hostes irruens, Philippum Regem cum Francis fugat, Arnulphum per manus Gerbaldonis occidit, Richildem capit: capitur ipse victor, fugientes insequens, et pro Richilde commutatur. Victoriâ potitus apud Cassellum seu Casletum, Flandriæ Comitatum obtinet. 56. a. b. 64. c. 111. n. 186. d. 243. c. d. e. 254. d. 363. a. 366. a. b. 375. c. n. 384. a. b. c. 391. b. c. d. 480. n. 482. a. n. Audomarapoli à Rege Philippo occupatâ et vastatâ, cum Eustachio Bononiæ Comite et ejus fratre Goffrido Parisiensi Episcopo Franciæ Cancellario paciscitur ut Regi suadeant ab Audomarensi villâ recedere. Audomarenses consolatur et eos Privilegiis et pascnis amplificat. 384.
- a. c. 392. a. Philippo Franciæ Regi in matrimonium datâ filiâ uxoris suæ Gertrudis, quam illa ex priore marito Florentio genuerat, pacem et ejus amicitiam promeretur. 56. a. 186. d. 243. c. 357. e. 363. a. Flandriam in magnâ pace tenet. 255. a. Sepè Willelmum Regem Normanniis prædis irritat. 186. d. Iratus quòd Philippus Rex Franciæ sibi Corbeiam eripuerit, Corbeiensis Ecclesiæ villas in Flandriâ sitas invadit. 480. c. d. In honorem B. M. V. Watiniensem construit Ecclesiam, ubi Canonicos regulariter viventes instituit. 298. e. 299. a. Apud Casletum seu Cassellum Ecclesiam Canonicorum Sæcularium fundat S. Petri titulo insignitam, 299. a. Tribus ante mortem annis Jerosolymam tendit. 187. a. 366. c. Regressus, finem vitæ quietus à negotiis, Christianâ sollicitudine opperitur. 187. a. Ducatum moriens relinquit filiis suis Roberto Jerosolymitano et Philippo. 243. c. d. n. Filia ejus Cnutoni Regi Danorum nubit, de quâ genitus est Carolus, qui principatur in Flandriâ. 186. d.
- Robertus de Bello Fago, factus est Monachus Becci, ubi filii ejus Richardus et Willel. religiosè conversati sunt. 53. a.
- Robertus Baviel succedit Roberto de Bello-Fago, cujus erat ex filia nepos. 53. a.
- Robertus Bigot, tiro panperrimus, per Richardum Abrincatensem cognatum suum, Ducis Willelmi familiaritatem consequitur, Willelmi Comitis Moritolii verbum seditiosum Domino suo refert. 44. c.-d.
- Robertus, Dominus Castris S. Briceii, Castellionensibus auxilium præbet contra Gauterium filium Hugonis Domini Castri Iluben: terga vertit, hastâ super humerum rejectâ; in cujus fugientis hastam ruit et seipsum jugulat Gauterius, nimio ardore Robertum insequens. 483. d.-e. 489. a.
- Robertus filius Gerouii diù tenet Castrum S. Serenici cum circumjacente provincia. 226. b. Will. Dux dat ei in conjugem Adelaidem consobrinam suam, ex qua filium Robertum genuit. 226. b. Ortis simultatibus inter Normannos et Andegavenses, Robertus contra Will. Ducem Castrum S. Serenici tenet, ibi obsessus, pomo venenato, quod conjugis suæ vi rapuerat, comesto, post quinque dies moritur. 226. b. 228. d.-e. n.
- Robertus seu Rodbertus de Grentemaisnilio, maritus Haduisæ, cum Rogerio de Toënio dimicat contra Rogerium de Bellomonte; lethale vulnus in intestinis suscipit; post tres septimanas defungitur, et secus Ecclesiam S. Mar. apud Nucetum sepelitur. 38. b. 226. d.-e. 402. a.
- Robertus, Landrici Comitis filius, S. Germano Autissiod. dat Ecclesiam S. Cecilie in oppido Castellion. aliæque bona. 648. b.-c.
- Robertus, Rodbertus, dictus *Meslebrun*, satelles regius, Ossa S. Judoci cuidam Canonico eripit, et Radulfo de Caldreia, cujus cliens erat, tradit. 475. c.
- Robertus de Perona in auxilium Pontificis Lietberti contra Hugonem veniens, dolo Pontifici obsistit. 127. d.

- Robertus Sorengus circa Senceum prædam rapiens, à persequentibus villanis vulneratus, interit. 42. b.
- Robertus, Isembardi Vernaculus, ad Monast. Floriacense fugit; Airicum Isembardi Militem vincit, S. Benedicti patrocinio adjutus. pp. 484. 485.
- Rodanensis Comes. Berardus.
- Rodensis Abbas, Petrus.
- Rodericus seu Heribertus Abb. Sithiens. cum corpore S. Bertini, in Insulam urbem progreditur ad Dedicationem Eccles. S. Petri. Obiit. 380. d.
- Rodomensium libræ LX dantur Haduisæ à filio suo Rodberto de Grenthaisnilio, pro dote sua, quam tradit Uticensi Ecclesiæ. 226. e.
- Rodulfus, Rodolphus Archiep. Bituric. in suo fundo S. Petri Belliloc. Monast. tempore Caroli Calvi Reg. ædificat. 503. e. n. Ejus parentes. n.
- Rodulfus Rothom. Archiep. subscribit fundationi Eccl. S. Leonardi Bellisim. 631. e.
- Rodulfus, Abbas Latiniacens. adest detectioni corpor. SS. Dionys. et Soc. 474. a.
- Rodulfus, Abbas Viridun. post Richardum tertius. 146. b.
- Rodulfus, Rodolphus, Rudolfus, Alemann. Dux à quibusdam Rex German. creatus, in bello publico occiditur. 263. b. Non jure creatus, terrâ raditur: perstat in Regno Henriens ut alter David. 195. n.
- Rodulfus Burgundio. filius Ricardi Ducis, factus Rex Franciæ. 170. c.
- Rodulfus, Rodolphus, Rex Burgundiæ immunitatem concedit Monast. S. Andreae Vienn. 541. e, 543. c. Cum uxore Ermengardi Thallueriarum Monast. à se ædificatum Itherio Abbati Saviniac. donat. 199. e. 548. c. d. Diplomate confirmat donationem à Ragenaldo Comite Basilicæ SS. Symphoriani et Anatolii apud Salinas factam. 460. n. Hugonis Vesontion. Archiepisc. litteras confirmat, quibus S. Benigni Divion. Cœnobio Eccl. B. M. in villâ Salinarum concesserat. 554. e-e.
- Conrado Imperatori Burgundiæ regnum tradit. 637. b. Dans ei lanceam S. Mauritii, quod erat insignie Regni Burgundiæ. 143. e.
- Rogerius I, Catalaun. Episc. Suburbanam S. Petri Ecclesiam in Monasterium convertit; labore et industria Richardi Viridun. Abbatis ad id operis utitur. 576. n.
- Rogerius, Rotgerius II, Catalaun. Episc. in Rasbatiam ab Henrico Rege directus ad petendam in uxorem Annam, Regis illius regionis filiam. 481. n. Filius Hermannii Comit. Namurci et Richildis Comit. Hann. Comitatum Hannoniæ filii vitrici sui Balduini et Richildis relinquit. 375. b. n. 389. d.
- Rogerius Siciliae Comes, inter spolia Sarracenorum sportulas cum avibus reperit; cum chartulis sanguine infectis aves dimittit, quæ tristes fortunæ eventum Panormitanis ostendunt. 228. n.
- Rogerius seu Rogerus Comes Herefordensis, in necem Regis Guillelmi conjurat. Vinculis irretitus à Rege, totâ vitâ carcerem frequentat. 186. a-b.
- Rogerius Com. de Castro S. Pauli, Monasterio S. Trin. Fisean. concedit Abbatiam S. Bertæ. 422. n.
- Rogerius, Moritolii Comes, Grestani Abbatiam fundat. 340. b.
- Rogerius, filius Richardi, Ivreii Casttrum repetit, quia avus suus Comes Gislebertus idipsum possederat. 56. c. d.
- Rogerius et Raymundus Batallia fratres, Rengardi et ejus filio Rogerio Comiti Carcasson. donant medieta-tem Castri Proliani, et duas partes Castri Mirapixi (*de Mirepoix*). 432. a.
- Rogerius de Bellomonte, filius Humfridi de Vetulis, insignem victoriam de Rogerio Toënite refert; in gratiarum actionem vitam ducit rectè moratam. Pratellis in suo fundo duas Abbatias, unam virorum, alteram virginum ædificat. Guillelmo Duci semper fidelis, avis sublimior efficitur. 38. e. 45. d. 340. a. 402. a. Adelinam Waleranni Comitissæ Melenti filiam in uxorem ducit, ex quâ Robertum et Henricum Comites procreat. 38. c.
- Rogerius de Monte Gomerici, filius Hugonis ex Jocellinâ filiâ Wevivæ, unâ neptium Gunnoris Comitissæ. 57. c. n. Accipit in matrimonio Mabiliam fil. Will. Talavat. cum tota patris ejus hæreditate sive in Bellismensi pago, sive Sennensi ultrâ Fluv. Sartam. 57. c. Ante bellum transmarinum, cum uxore Ducis, tutor Normanniæ constituitur. In secundâ transfretatione à Rege ducitur in Angliam: bello Anglicano interest; à Rege Cestriam, Heiam, et Comitatus Arundelli, Salopesberie et Scrobesbur. accipit. 57. c. 227. n. 240. b. Ipse et uxor ejus Mabilia Ducem Normanniæ contra vicinos suos ad iram concitant. 229. d. Pro perfidiâ suâ exul apud Parisios. 37. e. Tres Abbatias fundat, unam in Sagiensis urbis Suburbio, alteram in vico suo Troardo, utramque virorum, tertiam Sanctimonialium apud Almanachias. 45. d. 224. d. e. 227. a. 340. b. Apud Abrincat. 340. b. Ex Mabiliâ quinque filios et quatuor filias genuit. 37. e. 57. c. 227. n.
- Rogerius Pictavinus filius Rog. de Monte-Gomerici, Comitatum Lancastriæ tenet. 227. n.
- Rogerius Toënites, de stirpe malâ Huleii, qui Rollonis Ducis patruus fuerat, Hispanias petit, ibique præclara adversus Sarracenos edit facinora. Ad sua reversus, indignatur Guillelmum Nothum Normanniæ dominari: contra eum rebellat; vicinorum agros populatur. In pugna contra Rogerium de Bellomonte filium Humfridi de Vetulis, occiditur cum duobus filiis (juxta alios fratibus) Helberto et Elinantio. 38. a. b. 329. a. 401. e. nn. 402. a. Cœnobium Castellionis seu de Conchis construit. 223. c. 340. b.
- Rogerius de Mortuo-mari, filius aut frater primi Willelmi de Varennâ, Monasterium S. Victoris in proprio solo fundat. 45. e. n. 340. d.
- Robo, Episcopus Engolism. osculatur brachium Guillelmi Comit. Aquit. in signum hominii pro feodo. 534. b.
- Rollandi Cantilena in usu apud Normannos, ad excitandum ardorem militum ad pugnam se se accingentium. 184. b.
- Rollo eligitur à Danis Dominus et Princeps Militiæ. Franciam usque Stampas devastat. 627. b. Regis pedem osculari dedignante Rollone, Danus Miles cui injunctum fuerat istud officium, stans pedem Regis ad os suum admovet, resupinatoque Carolo, risum circumstantium excitat. 324. n. Rollo manibus intrâ Regis manus insertis ab eo in libero Alod accipit Normanniam et minorem Britanniam. 324. n. Britannos domat et subjicit. 325. n. Rollonis Baptismus memoratur. 246. b. Fictitiam Rollonis Genealogiam et alia historice fidei adversantia respuit Will. Gemmet. Scriptor Histor. 621. e.
- Roma: de Româ clandestinâ irruptione capiendâ deliberant Dani seu Normanni. Lunam Etruriæ urbem pro Româ habentes, eamque vi expugnare difficilius putantes, Hastingsi dolis capiunt. Errore cognito, à Romæ oppugnandâ consilio abstant et de regressu cogitant. 625. d. 626. a. Romam ad Apostolorum limina se confert Agnes vidua Imperatoris Henrici III; ibique ad vitæ finem omnibus bonis miraculo fit et exemplo. 638. b.
- Romana Ecclesia se se opponit C. P. Antistiti, titulum *Universalis* Ecclesiæ suæ vindicanti. 459. n.
- Romana Ecclesia in electione Canonicâ Pontificum infirmata, libertatem recuperat sub Leone Papâ IX et sub Alexandro. 261. d. e.
- S. Romana Ecclesia, principalis et communis mater in personâ summi Pontificis reverenda. 492. a. d. Pro fidelitate S. Romanæ Ecclesiæ et pro SS. Canonum defensione adversarios patienter ferre debent Episcopi. 492. a.
- Romanæ Ecclesiæ et Beato Petro in Patrimonio et alodium devovent SS. Trinitatis Viudocinensis Monasterium Gaufridus Martellus et ejus uxor. 506. b. Deo, S. Petro sedique Romanæ Ecclesiæ S. Petri Condomensis sub regulâ S. Benedicti, et ejus appendices dat Ugo Basatensis Episcopus. 395. e. 396. a.
- Romana Concilia: Synodus Romana sub Leone Papa IX, in quâ S. Gerardus Episc. Tull. unanimi voce Sanctus acclamatur et canonisatur. 474. n. Altera Synodus sub eodem Papâ post Pascha celebratur contra hæresim Berengarianam. 426. c. 527. d. e. 652. a. e. Concilium Romanum sub Nicolao Papâ II in quo adsunt CXIII Episc. ad illud evocatur Albericus Cassinens. Diaconus, Berengarii convincendi causâ. Berengarius errorem abjurat et libros propriæ hæreseos publicè cremat. 430. n. 431. a. 529. c. Romanum Concilium ab Alexandro II habitum. 388. b. Romanum Concilium sub Gregorio VII contra Berengarianam hæresim in festo Omnium SS. celebratur: in eo Berengarius fidei formulam proponit. et inducias obtinet usque ad proximè futuram Synodum anno insequenti in Quadragesimâ habendam. 530. c. 531. a. Romanum alterum Concilium sub Gregorio VII: in eo fidei professionem edit Berengarius à quâ non amplius recessit. 530. c. 531. b. d.
- Romanæ Sedis Vicariatus in aliquo Regno soli personæ, non successoribus, neque Sedi concessus. 518. c. Non officiebat aliorum Metropolitanorum juribus. *Ibid.* Non Primatis aut Patriarchæ nomen vel prærogativam importabat. *Ibid.* Vicariatus Romanæ Sedis in universâ

- Francorum ditioe S. Remigio non ab Hormisdâ, sed à Symmacho concessus, penes ipsum solum resedit. 519. a.
- Romani, defuncto Papâ Damaso, per Legatos ab Henrico III Imp. petunt ut alium Papam subroget. 463. d. Imperatoriæ dignitatis erat Romanum Pontificem constituere. 463. d. 464. a. Romani jurant se Papam nunquam sine consensu Imperatoris electuros. 333. c.
- Romani Reges vel Imperatores: nullus ex eis ante Henricum IV à Romano Pontifice excommunicatus vel Regno privatus legitur. 263. b. n.
- Romanum Imperium: Omnes ferè illius provinciæ, et præcipuè Saxonia tellus, cædibus, rapinis, incendiis, sacrilegiis sub Henrico IV fœdata. 429. d.
- Romanum S. Pauli Monast. Hildebrandus sit hujus Monast. Abbas. 524. n.
- Romanus Pontifex à nemine judicatur. 42. c. n. Adversus Romanum Pontificem nullius nec Episcopi nec Archiepiscopi cujusquam recipienda acensatio. 65. n. Bituricensis Archiep. ab exemptione Podiensis Episcopi ad divinum iudicium appellat. 357. c. Romanus Pontifex Episcoporum Episcopi titulo donatur à Gervasio Remensi Archiepiscopo. 498. c. Idem Gervasius Romano Pont. obedientiam et fidelitatem promittit. 491. e. Romano Pont. Chartas confirmandas deferri jubet Henricus I Rex Franc. 571. d. 587. c. Romani Pontifices Ecclesiarum quarundam Gallicanarum privilegia et possessiones confirmant. 203. d. 371. e. n. 586. b. n. Gallicanos Episcopos ad Synodum Romanam convocant. 90. e. 492. b. 493. b-c. Dominium temporale angere intendunt. 21. a. n. 451. e. n. 452. a. Eorum ratio agendi erga seculares Principes. 32. e. 33. a. 492. d-e. 526. d. Romanorum Pontificum electio ad Cardinales delata, vnda verò electi approbatio ad Clerum et populum, salvo debito honore et reverentia Imperat. 146. c. n. *Vide* Imper. Roman. jura. Clerus et populus à jure approbationis exclusus seculo sequenti. 146. n.
- Rorico Laudun. Episc. S. Vincentii Monast. à Normannis destructum instaurat et Monachis restituit. 565. n.
- Rotlandus Abbas Hasnon. decedit: succedit Lotbertus. 111. a.
- Rotomagense Concilium adversus Berengarium ab Archiep. Maurilio celebratur: in eo formula fidei conditur circâ Eucharistiam. 529. a. b. Ad quem annum revocandum sit. c. Alterum Rotomagense Concilium. 379. d. 387. a. n.
- Rotomagense S. Petri, nunc S. Audoëni Cœnobium: ibi S. Audoëni corpus quiescit. 244. b. S. Audoëni Monachi, Fontanellensibus tempore pestis S. Wulframni Rotomagum deferentibus, processionaliter occurrunt cum corpore S. Nicasii. 476. d.
- Rotomag. S. Audoëni Abbas, Nicolaus.
- Rotomagenses Archiepiscopi. S. Audoënus, Guillelmus seu Will. Joannes, Malgerius seu Malginus, Maurilius, S. Nicasius, Robertus, Rodolphus, S. Romanus.
- Rotomagenses SS. Trinitatis seu S. Catharinæ in monte, Abbates, Hugo, Isembertus, Rainerius.
- Rotomagenses seu Rodomenses Libræ. 226. e.
- Rotomagensis Vicecomes, Richardus.
- Rotomagus, Rothomagus, Rodomus, sex Episcopales Civitates sub se continet, Bajocatarum scilicet, Abrincatarum, Evatinorum seu Evanticorum, Salanum seu Salarium, Lexoviorum, Constantinorum. 70. b. n. Rotomagi Urbis constructio, situs et commoda. 244. d. 245. a. Una ex vetustissimis Galliarum urbibus. 244. n. A Normannis incenditur. 624. d. Peste grassante, eò defertur corpus S. Wulframni à Monachis Fontanell. Miracula tunc temporis edita. 476. d. e.
- Rotonenses Abbates, Benedictus, Cadvalonus I, Cadvalonus II, Perensius.
- De Rupe Comes, Henricus.
- Rupertus, ad S. Sabinam Cardinalis Presbyter, Legatus mittitur ad Hispanos litem soluturus Ferdinandum inter et Henricum Imperatorem de titulo Imperat. Hispaniæ, quem sibi arrogaverat Ferdinandus Rex Castellæ ac Legionis. 525. d.
- Russinonensis seu Russilion. Comes, Gauzfredus.
- Rutenensis Episcopus, Geraldus.
- Ruthenensis Comes, Raymundus.

S

- SABAUDIÆ Comites, Bertoldus, seu Bertholdus, Humbertus.
- S. Sabine Ecclesia, Canonicis S. Petri de Curia Cenomanensi vindicatur. 633. a.
- Sacerdotes et Monachi in exercitu Normannorum. 361. n.
- Sacramentum seu promissio ab Hugone Franc. Rege facta in die suæ coronationis. 638. a. Ejusdem aliud Sacramentum Beato Martino dictum tanquam Abb. ipsius Ecclesiæ. 658. b. Sacramentum Philippi I Franc. Reg. 32. b.
- Sacramentum seu jusjurandum: cum Theobaldus Gaufrido Martello civitatem Turonensem cedere coactus fuit, quindecim Sacramenta ipsi propriâ manu juravit, et viginti Barones Castellenses cum eo, et quadraginta Milites Vavassores eisdem verbis quibus et ipse. 267. c.
- Sagiensis Ecclesia expugnata, flammis consumpta, 42. a. Cooperta et iterum dedicata, eodem anno corrui. 42. c.
- Sagiensis Episcopi, Azo, Girardus, Ivo, Ratbodus, Richardus, Robertus, Sarlo seu Serlo.
- Sagiensis S. Martini Abbas, Richardus.
- Sagiensis Comes, Amalricus.
- Salernia arte Medicinæ celebris. 251. n.
- SS. Salici, Lupantii, Lachizæ et Cozemari corpora honorificè levantur. 280. a.
- Salinæ. *Salins en Franche-Comté*. Vallis itineri Romano pervia, salis fodinis famosa, describitur. 460. a. n. Ibi è vivis excessit S. Anatolius, Salinensium tutelaris. n. De Salinis Com. Gislebertus.
- Salinensis SS. Simphoriani et Anatolii Basilica Canonialis exstructa ab Hugone Canon et postea Archiep. Vesunt. ibi repositum corpus S. Anatolii. 460. nn. Quibusdam rebus donatur à Ragenaldo Comite. n. Hanc donationem Diplomate con-

- firmat Rodolphus Rex Burgundiæ. n.
- De Salmis Comites succedunt Arnulfo Comiti. 356. e. n.
- Salmur. Monast. S. Florentii, regnante Carolo filio Ludovici, destructum à Nomenoio Britone. 349. c. Cum parte Caltelli comburitur. 278. a.
- Salmurienses S. Florentii Abbates, Everardus seu Evardus, Giraldus, Guillelmus seu Will. Robertus, Sigo.
- Salop. Comes in Angliâ, Rogerus.
- Saltzburgensis seu Juvavensis Archiep. Guntherus.
- Salvamentum: jus Burgundiæ Ducis in tres villas Abbatie S. Benigni Divionensis. 610. c.
- S. Salvatoris Monast. in Vosago, in quo Abbas modo Advocatiæ Conservatorem instituit. 368. d.
- Salvator, Alethensis Episc. ex Armorica Reliquias S. Maglorii Paris. transfert. 568. n.
- S. Salvii Monasterol. (*Montrueil sur Mer*) Monasterii fundatores et Benefactores. 574. a-d. nn.
- S. Salvii Monstrol. Abbates, Anselmus, Gualterus-Grimutio.
- S. Salvius Monast. exiguum in pago Pontivo extruit; fit Episc. post mortem in eod. Monast. sepelitur. 574. n.
- Sancii, totius Gasconia consulis, longe lateque fama discurret. 115. c.
- Sancius Garsia, post mortem Garcia patris sui, Vasconia Principatum obtinet. Ejus filii. 394. c.
- Sancius-Guillelmi, fratribus defunctis, in Vasconia regit Consulatum; Dedicatoni Monast. Condon, adest; primus omnium de libertate Monast. jusjurandum profert; Monachos ibi constituit, quibus Petrum præficit Abbatem. 395. c.
- Sancius, Com Astarac. non alius forte ab illo Sancio Vasconum Duce, quo jubente et cogente, Miles quidam Seniore suum decollavit. 504. e. n.
- Sancius, filius Garsani, ab Hispania veniens, cepit primus militaris habitator Madirani existere, permittente sibi Raimundo Bigorr. Com. 415. b. Se suumque locum tradit sub nomina Monast. Professionis. 115. c. Marciliaco ab Abbate Steph. Monachus benedicatur. *Ibid.* Madiranum tradit Marciliacensi Monast. 115. c-e. n. Repetit Madiranum, ubi Templum primo insignius fundat. 115. d. Obtinet ab Episc. Com. et Vicec. ut liberum Madiranum constituant. 145. e. 416. a-b.
- Sanco, Comes Placitum habet Blavia cum Guillelmo Aquitan. Com. 536. c.
- Sanctimoniales Rothomag. publicis intersunt Processionibus. 476. d.
- Sanctius, Rex Galicia, se nominat Imperatorem Hispaniæ. 359. a.
- Sanctius III, Major dictus, celeberrimus inter Navarra Reges, victorias multas de Sarracenis reportat: in tota Vasconia regnare dicitur. 395. n.
- Sanctorum Canonisandorum ritus adhibitus in Canonisatione S. Gerardi Tull. Ep. per Leonem Papam IX. 474. d. n. In honore ejusdem Sancti Festivitas instituitur et altare consecratur. *Ibid.*
- Sandradas I Abbas Monast. Gladbac. ad Imperatricem Adelheidam, cui conjunctus erat confessionis familiaritate, secedit. 204. n.

- Sanguis pluit in pago Paris. 348. d.
 Santonæ seu Sanctonæ, Sanctonum,
 Santonica urbs Aquitaniae, à Danis
 seu Normannis vastata. 625. c. Huc
 dolo accessitum Herbertum Com.
 Cenomann. Fulco Com. Andegav.
 conjicit in carcerem. 633. b-d. Gof-
 ridus Mart. ad hanc capiendam ten-
 dit cum Radulfo Viceconsule de Thoar-
 cio. 269. a. Post victoriam de Picta-
 vis reportatam, Santonis devenit Mar-
 tellus. 270. b.
 Santonenses Episcopi, Arnulfus, Gode-
 rannus, Islus.
 Santonensis Comes, Gaufridus seu Gau-
 fridus.
 Santonici sæpe foedus cum Gofr. Mart.
 tentant. 268. e. 269. a. Urbis suæ
 deditionem ipsi promittunt. 269.
 a.
 Santonicum Consulatam acquirendi spes
 Andegavos incitat. 269. d. Hunc esse
 suum vult Will Com. Pictav. em-
 dem Gofridus Mart. reclamatur. 268. d.
 Martellus post victoriam recipit, quem
 totâ vitâ retinet. 270. b. De ipso Con-
 sultatu, non Regi Franc. sed Aquita-
 niæ Duci hominum et fidem promit-
 tit. 270. n.
 Sarraceni in Hispania dominantur. 394.
 n. Urbes Episcopales Vasconiae des-
 truant. 395. n.
 Sarracenorum usus, quo peregrè pro-
 fecti, domi citius notificant quidquid
 novi fortuna eis administraverit. 228.
 n.
 Sarracenus in Apulia à Roberto Wis-
 cardo Duce Norm. captus, the-
 saurum effossa humo reperit, quem
 pro sua redemptione Duci offert. 422.
 a.
 Satisfactionis universalis loco, propo-
 nitur feriae sextæ jejunium et Sab-
 bati abstinencia à Carnibus et pin-
 guedine: adversus hanc novita-
 tem reclamatur Gerardus Camera-
 encensis Episcopus. 122. c. d. 142. d.
 163. a. 350. a. 508. e. 509. a.
 S. Saturnini in pago Carcass. Abbas,
 Olibanus.
 Savariensis Comes, invadit terram quam
 Hugo de Liziniaco, de Guillelmo
 Aquit. Comite tenebat. 534. b.
 Savern. Princeps, Guaymarius.
 Saviacensis Abbatia in Dioc. Santon.
 ipsi datur Ecclesia S. Abundi in loco
 de *Merpuis*. 499. e.
 S. Savini Monast. in valle Levitana, cu-
 jus fratres duo conveniunt ad Con-
 ventum à Magnatibus Bigorræ Madirani
 habitum. 416. a-b. n.
 Saviniacense S. Martini Monast. si-
 tum est in agro Lugdunensi, ad
 Brevillam fluviolum, tribus à Lug-
 duno leucis. 200. n. Fundatores ejus
 ac Benefactores. 199. d-e. 200. a-e.
 201. a.
 Saviniacensi Cœnobio in pago Lug-
 dun. facta donatio Ecclesie S. Pauli
 in territorio Santon. à Gaufrido Sau-
 ton. Com. et ejus uxore Petronilla.
 548. n.
 Saviniaci Abbates, Dalmatinus, Duran-
 dus I, Durandus II, Iterius, Leutho
 seu Lentho.
 Saxones, post obitum Henrici II Imper.
 ad electionem Regis Germaniæ conve-
 niunt. 616. b. Rebellionem machi-
 nantur contra Henricum IV Impera-
 torem. 262. d.
 Saxonia pacificata et legibus instructa
 per Conradum Salicum Imperatorem.
 649. d. Saxonie Ducatus. 616. b.
 Saxonie Principes. 434. c.
 Saxonie Duces, Benno seu Bernhardus,
 Herimannus seu Hermannus, Her-
 mannus alter,
 Saxonica manus apud Anglos in Chiro-
 graphis usitata ab omnibus Saxonibus
 et Mercis usque ad tempora Regis
 Alfredi. 157. a. Gallicis omnibus et
 Normannis inusitata penitus et invisâ.
 157. b.
 Scabini, judices. 595. n. Scabini An-
 domarenses. 305. b. Scabini Ardeæ
 oppidi. 305. b. *Vide* pp. 106. b-c.
 636. a.
 Scaldis Fl. à fonte suo usque ad mare
 dividit regnum Lothar. à Comitatu
 Fland. qui est de regno Franc. 389.
 a.
 Scanza Insula, ex qua duo robustissimi
 Gothorum populi egrediuntur. 623.
 a. Dicitur quasi officina gentium.
 623. c.
 Scanza, locus ad quem appellant Got-
 thi Danorum parentes, ab Insula
 Scanza cum Rege suo Berig profecti.
 623. c.
 Schisma maximum inter Regnum et Sa-
 cerdotium. 199. b.
 Scholæ celebres: Aurelianensis. 438.
 d. Bavemberg. 502. a. Beccensis.
 242. b. n. Burgundie regni. 439. a.
 Camerac. 424. b. Carnot. 438. b.
 Cenoman. 137. a. Centul sive S.
 Richarii. 131. n. Colon. 439. a. Leo-
 diensis. 9. c. 164. a. 439. a-b. n.
 Leod. S. Laurentii. 439. b. 500. a.
 Lobiensis. 149. c. Metensis. 439. b.
 Met. S. Vincentii. 424. n. Mosom.
 149. c. Paris. 438. d. 502. a. Pictav.
 438. c. Remensis. 502. a. Salmur.
 S. Florentii. 438. c. Senonensis S.
 Petri vivi. 197. b. Spirensis. 502.
 a. Stabulensis. 149. c. 201. d. S.
 Trudonis. 149. b. Turonensis. 349.
 a. 438. d. Valciodor. 252. d. Vir-
 dunensis. 438. d. Viridun. S. Vitoni.
 149. c. Uticensis S. Ebrulfi. 231.
 n.
 Scholastici, seu Scholarum Magistri
 celebres. Adelardus in Abbatia S.
 Trudonis. 149. b. Adelmanus,
 apud Leod. 438. a. Angelrannus,
 apud S. Richarium. 131. n. Arnal-
 dus, in Ecclesia Cenoman. 137. a.
 Berengar. apud Turones. 349. a.
 Drogo, Paris. 502. a. Engelbertus,
 Aurelian. 438. d. Franco, Leod.
 164. a. Fulbertus, Carnoti. 438. b.
 Fulcinius, in Abb. Stabul. 201. d.
 Girardus-Gilbertus, Viriduni. 438.
 d. Gozechinus, Leodii. 500. a.
 Herimannus seu Hermannus, Rem.
 502. a. Hildierus seu Hildegarius,
 Pictav. 438. c. Huoremannus, Spir.
 502. a. Lambertus, Parisiis. 438. d.
 Lanfrancus, in Abb. Beccensi. 242.
 b. n. Lietbertus, Cameraci. 424. b.
 Meinardus Bavenbergensis. 502. a.
 Osbernus, Abbas Uticensis. 231. n.
 Ragimbaldus, Coloniae. 439. a. Rai-
 naldus, apud Turon. 438. d. Ro-
 bertus, Cenoman. 137. a. Rodul-
 fus, in Abbat. Valciodor. 252. d.
 Sigebertus, apud S. Vincent. Me-
 tens. 424. n. Sigo in Abbatia S. Flo-
 rent. Salmur. 438. c. Theodericus,
 in Abbatia Lobb. Stabul. S. Vitoni
 Viridun. et Mosom. 149. c. Walterius,
 in Regno Burgundiæ. 439. a. Wari-
 nus apud Metas. 439. b. Wazo, Leo-
 dii. 9. c. 439. b.
 Scilavi, Saxonibus adjacentes, con-
 veniunt ad electionem Regis Germa-
 niæ post obitum Henrici II Imp. 616.
 b.
 Scollandus in Normannia natus, in
 Monte-Michaëlis educatus, Cantuariis
 Abb. S. Petri à Normannis constitui-
 tur. 242. b.
 Scotica gens in prælio aspera, otium
 tamen diligit et quietem. Religiosis
 plusquam armorum intenta studiis.
 240. d.
 Scriptoria ad usum puerorum fabri-
 cat Osbernus Abbas Uticensis. 231.
 n.
 Scriptura Gallica præponitur Characteri
 Saxonico in Diplomatis Anglicis,
 regnante Guillelmo Conquestore.
 155. d. A temporibus Regis Alfredi,
 magis apud Anglos com. placebat.
 157. b.
 Scireburn. Episcopi, Herimannus, Wil-
 ton.
 Sculpturæ periti: Erembertus Valciodor.
 Abbas. 252. c. Osbernus, Canonicus
 Lexovi. et postea Uticens. Abbas.
 233. n.
 Seyra, id est provincia Angliæ. 210.
 b.
 Scythia ulterior, à Rege Gothorum Tha-
 nause usurpata. 623. b.
 Scythica lingua. 410. n.
 Sedunnenses Epp. Aymo, Ermenfr. seu
 Herimenfridus. Hugo.
 Selvessa seu Selnessa, locus in terra
 Gisenensi, ubi vetera monumenta re-
 periuntur. 300. c-d.
 Senaciensis Episc. Ugo.
 Senescalus Reg. Franc. Guill. seu Wil-
 lel. *Vide* Dapifer.
 Senescallus Comitum Bolon. 304. a.
 Senones, Senonica civitatis medie-
 tatem Odoni Campaniæ Comiti do-
 nat Regina Constantia, defuncto
 Rege Roberto. 158. d. Hanc ad
 suum dominium revocat Rex Hen-
 ricus I. 159. a. 347. a. Mortuo Co-
 mite Rainardo Frotmundi filio, Rex
 Henricus possidet civitatem Senoni-
 cam et omnia quæ Comes habuerat.
 197. c.
 Senonense Concilium habitum coram
 Henrico Rege; quo anno. 517. c. In
 eo confirmatur fundatio Monasterii S.
 Aigulfi in urbe Pruviniensi. 517.
 c-d.
 Senonenses Archiep. Ebbo, Gelduin-
 nus Gilduinus seu Haduinus, Leo-
 thericus, Mainardus seu Menardus,
 Richerius, Sewinus seu Seguinus,
 S. Vulfrannus.
 Senonens. S. Petri Vivi Abb. Ermenal-
 dus, Gerbertus.
 Senonens. S. Columbæ Abb. Arnul-
 fus.
 Senonens. S. Mariæ Abb. Gerbertus.
 Senonenses Comites, Frotmundus, Rai-
 nardus seu Raynaldus, Vicecomes,
 Dainbertus.
 Senonienses seu Vogiensis Abb. Berche-
 rus, Geraldus, Gundelbertus, Petrus,
 Rambertus, Rangerus.
 Septimaniæ Præsules, ardentissimi Treu-
 gæ Dei promulgatores et propugnato-
 res. 509. d e.
 Sepultura in Ecclesiis apud Orientales
 non conceditur, nisi iis qui dum
 viverent, habebantur ut Sancti. 48.
 b. Personæ antiquitatis cum signo suæ
 potentiæ tumulabantur; mulieres
 etiam cum armillis, et inauribus et
 annulis, variisque ornamentis. 280.
 a. n. Defunctorum corpora apud Nor-
 mannos paucis cerâ illito involveban-
 tur. 451. d.
 Serlo, potentem quemdam interficit:
 in Britanniam declinat, ut vitet
 iram Roberti Norman. Comitum.
 Multis incursionibus Normanniam la-
 cessit; Taulerius venit; singulari cer-
 tamine aliorum prostratorem proster-
 nit, et in Britanniam redire accelerat.
 140. b-d.
 Servi et Ancillæ. 648. c. Servi Regis
 proprietate hereditaria gaudent.
 568. a-b. Servorum Eccles. potior
 conditio, quam Laicorum servorum.

484. c. Servi Abbatiae S. Mauri Fossat. habent testificandi et bel-landi licentiam. 484. n. Servus Abbatiae S. Benedicti Floriac. victor in duello instituto, non ad libertatem recuperandam, sed ut servitum laici Domini declinaret. 485. a. Servorum Manumissio Regalis, denario de palma exensso. 590. a. n. 592. b. Manumissionis forma in Aquitania. 504. b. Sacramento adstricti, ne servituti jugum detrectent, fugitivi dant poenas. 484. c. Servorum filii ad Dominos pertinent. *Ibid.* Servos Monasteriorum personis externis ab Abbatibus concedi nefas. 484. c-e. 485. c.
- Servituti Ecclesiarum se suosque, pietatis aut poenitentiae obtentu, mancipant viri ingenui etiam Nobiles; quo ritu. 308. n. 355. n.
- Sessionis ordo in Conciliis. 506. c. 513. c. 522. b-e.
- SS. Severini duo apud Parisios noti. 579. n.
- Sewlfus negotiator, ad S. Wulstanum Episc. Wigorn. peccata sua confessorus quotannis accedit. 204. n.
- Sichelgata seu Sengregaita, soror Gisulphi, conjugium iuit cum Roberto Guiscardo. 452. b. Ejus filii. 452. c.
- Siciliae Comites, Rogerius-Tancredi, Rogerius-Roberti.
- Sifridus Danus, ex Comitibus Walberti sanguine prodiens, de Dacia redit ad Ghisnensium fines, Ghisnas occupat. construit Castrum, et se Ghisnarum dominum appellat. 296. c. n.
- Sigebertus, morum probitate et scientie multiplicitate laudabilis, in Cœnob. S. Vincentii Metensis cum Fulcino Abbate diu conversatus. 201. e. Litteras ibi docet. 424. n. Librum edit illustrium virorum; Hebraicam veritatem à cæteris editionibus secernere peritus. 202. a. Rhythmum de S. Lucia componit. 424. n. Gemblacensi Cœnobia multa confert ad usum et ornatum Ecclesiae. 202. a.
- Sigefridus, famosissimam S. Medardi Suession. Ecclesiam igne cremat et Palatia Regia. 582. n.
- Sigilla succedunt annulis signatoriis. 563. c. Sigillum Regum instrumentis Ducum, Comitum et privatorum appositum. 607. c. Francorum Reges subditorum instrumentis Sigilla sua apponunt. 431. b. n. Sigilli usus in Chartis Regum Burgundiae adhibitus. 541. e. Sigilla Chartis appensa. 563. a.
- Sigo, Fulberti discipulus. Carnot. Eccles. Decanus, cantum facit. 279. d.
- Signis Abbatis S. Florentii Salmur. laudes. 438. c. n.
- Silvanectenses Episcopi, Frollandus seu Rollandus I, Frollandus II, Wido.
- Silvanect. Ecclesia S. Vincentii, ab Anna Henrici Regis uxore constructa, Canonicis Regularibus traditur. 481. n.
- Simon, Com. Vadensis et Medant. Dominus Vitriaci, Barri super Albam, etc. filius Rodulphi Crispici. et Veromand. Com. Consul et Primipilus Regis Franc. 358. b. Bello impetitus à Philippo Rege, Regis vicissim ditiones armis lacessit. 443. n. Romam pergit, Poenitentiam à Gregorio VII accipit. *Ibid.* Reversus à Roma, Regem Philippum aggredditur; pax reformatur, Simoni redditur Vitriacus. 344. n. Plures cellas Monachorum erigit. 443. n. Fit Monachus. 358. c. 443. n. Romam à Gregorio VII iteratis litteris accersitur; ibique moritur. 443. n. Beati titulo datus. 443. n.
- Simon Sylvanectensis, generosus Normannus: hujus nuptias respuit neptis Guillelmi Conquest. quia in una tibia claudicabat. 156. a. Ipsi Rex Guill. dat Comitatum neptis suae; Simon uxorem assumit Matildem, cujus sororem Aliciam dat Rodolpho Tornacensi. 156. b.
- Simon de Monteforti se reum fateatur, quod Monachis Columbensibus Ecclesiam de Villemendis, ab antecessoribus suis datam, injustè abstulerit. 604. n. Simonis uxores et filii. 57. a.
- Simonia. 493. b-c. Grassatur per Galliam. 440. c-d. 526. a. Apud Burgundos. 2. d. Per Italiam. 261. c. 352. d. n. Per Germaniam. 24. b. Apud Teutonicos. 453. c-d. Simoniae exemplum insigne in tribus summis Pontificibus. 261. c. Simoniacam haeresim damnat Concil. Remense sub Leone IX Papa. 523. a.
- Simoniaci. 384. e. Damnati à summ. Pontif. Leone IX et Victore II. 524. d. 525. a. n. In Concil. Lugdun. provinciae. 524. n. In Concil. Turon. 526. a-b. n. Simoniaci Episcopi depositi. *Ibid.*
- Sistaricensis Epistolam commendatitiam à Nicolao II Papa accipiunt in favorem Gerardi, à Summo Pontifice in Episcopum Sistaricensem nuper consecrati. 494. d. n. Indignè habent Gerardum Episcopum. 494. n.
- Sistaricensis Episcopus, Geraldus.
- Sithienses Abbates. *Vide* S. Bertin.
- Sivriacum, Castrum Aquitaniae Bernardo Seniori suo eripit Americus Tribunus. 535. c. Castrum Bernardo reddunt homines de Sivriaco. 536. a.
- Siwardus succedit Eadsi in Archiepiscopatu Angl. 638. a.
- Siwardus Comes in Anglia, armatus militariter spiritum exhalat. 314. n. a.
- Sodomiticum vitium, damnatum in Concilio Remensi sub Leone Papa IX. 523. a.
- Solemensis cellae donatio S. Petri de cultura Monachis facta. 649. c.
- Soles duo Mense Februario simul apparent. 371. a.
- Solliacum seu Sulliacum oppidum Aurelian. pagi, ab Odone fratre Regis Henrici deprædatum. 483. b. n.
- Sophia, Comitissa Barri-Ducis, Ludovico Comiti Montionis nupta, filium parit Theodericum. 350. b.
- Spanheimensis Abbas, Trithemius.
- Spiram multum sublimant Conradus Salicus et ejus filius Henricus Imperatores. 620. a. Apud Spiram sepulturae mandatur corpus Conradi Salici Imp. 620. a.
- Spirensis Episcopi, Arnolfus, Conradus, Sibecho seu Sibico, Sigebaudus.
- Sprota, mater Richardi I Ducis Norm. necessitate urgente, contubernio prædivitis adhaesit Asperlengi, qui ex eâ genuit Rodulfum et filias plures. 52. c.
- Stabulense Monaster. totum renovatur ab Abb. S. Poppone; columnis decoratur ex marmore tunc primum in eâ regione invento. 462. b. Ecclesia Stabul. consecratur in honore SS. Petri et Remacii. 462. b-c.
- Stabulenses Abbates, Ferdinandus, Poppo.
- Stampensis fiscus regalis. 580. a. Stampis Palatium nobile construit Roberti Regis uxor Constantia. 580. n. Stampense Dominium è manu regis transit ad Comites et Vicecom. 580. n.
- Stampens. B. M. Canonici, ab omni judiciaria potestate immunes, præterquam Regis et Præcentoris. 580. b.
- Stationum usus in Processionibus, apud Canonicos Eccles. Cathedralium. 578. e. 579. a.
- Stella, Mense Maio, ex parte Orientis apparet. 371. b.
- Stephanus IX Papa, quo anno promotus. 491. n. Scribit ad Gervasium Rem. Archiep. de causâ Bitur. Archiep. ipsunike cum Suffraganeis Romam ad Synodum convocat. 491. e. Consensum Regis Franc. ad Synodum in ejus regno celebrandam necessarium agnoscit. 492. a. Obit. n.
- Stephanus Arvern. seu Claromont. Episc. Pontium Arvern. Com. excommunicat, scriptis probat absolutionem summi Pont. inconsulto Episcopo datam, irritam esse. 504. c-d. n. Obit. n.
- Stephanus, Paris. Episc. Gilduino primo S. Victoris Abbati Cumbis villæ altare concedit. 597. n.
- Stephanus, nobili Parisiensium stirpe de Linerivilla editus, Gerardo Tullens. Episc. succedit. 152. b. n.
- Stephanus, vivente Odolrico, Abbas Conchens. electus. 433. n.
- Stephanus, Abbas Marciacensis Cœnobii, voluntate et consilio Garsiae-Arnaldi Bigorræ Comitibus, Militem Sancium secum Marciacum ducit, et ibi eum benedicit Monachum. 115. c. n.
- Stephanus, Rex Hungarorum, in uxorem ducit sororem Brunonis Augustensis Episc. quæ Christianismum inducit in gentem Pannonicam. 619. b.
- Stephanus, Com. Bononiæ, fit Rex Angliæ, anno 1135. 206. a. n.
- Stephanus, filius Odonis II Camp. Com. jure hereditario Tricasses et Meldos tenet. 266. n. Bellum gerit adversus Regem Henricum. 455. d. n. Filium relinquit Odonem, quem Tetbaldus patris hereditate privat. 160. d.
- Stephanus, Comes de Albamerla, filius Odonis Comitibus de Campania, Willelmi autem senioris Anglorum Regis ex sorore nepos, sua Willelmo II Regi submittit. 55. a.
- Stephanus, Comes, Castrum de Mirault in Ardenna firmat in possessione S. Huberti. 350. a.-b.
- Stephanus, Com. de Vitreio, Dervensem Abbatiam usurpat et tenet. 369. n.
- Stephanus de Vallibus, Miles, uxorem ducit filiam Comit. Joviniaci, ex cujus parte fit Jovin. Comes: primum Castrum de Jovevilla inchoat: filium habet Gaufridum Comitum Joviniaci, et secundum dominum Jovevillæ, captum in prælio Bononiæ. 356. a-b.
- Stigandus, Cantuar. Archiep. in Angl. cujus consilio Rex Eduardus regnum concedit Willelmo. Norm. Duci. 483. e. Nunquam Pallium à Roma meruit. *Ibid.* n. Coronam de manu ejus Rex detrectat suscipere. 484. n. Renitentem Rex secum trahit in

Normanniam, ubi deponitur Stigandus, fidem Willelmi appellans. 184. n. Deposito Stigando succedit Lanfrancus 90. n.

Stigandus, fit Episcopus Estangle. 638. a.

Stirpenses Abbates. Ademar, S. Galterius sen Walterus.

Stola ac manipulus à Roberto Salmur. Abbate compositi, in quibus pendentes ad præinctorium palmuleæ, tintinnabulis organizabant argenteis. 276. d.

Strumæ solo tactu curatæ tam à Regibus Angl. quàm à Regibus Franc. et à septimis masculis, nullo interjecto partu femineo 175. e. n.

Suarrii. adversus Guill. Conq. Angl. Reg. rebelles, Dunelmum deserunt, ad piraticam artem sese convergentes, à Guillelmo coercentur. 630. c.

Suavis, Miles, locum quemdam constructum à genitore suo Achardo tradit Monasterio Miciacensi. 135. n.

Subadvocati, et eorum officia. 384. n.

Sub-Camerarius Franciæ, Yvo.

Substantion. Com. Bernardus, Petrus.

Suenus, Danorum Rex, Ethelredum Angl. Regem expellit 399. e. Veredarios mittunt ad eum Angl. atque auxilium poseunt in Guillelmo Conquest. rebelles. 629. e.

Suessionense SS. Medardi et Sebastiani Monast. sub ditione filiorum Odonis Com. Camp. situm. 455. e.

Suessionensis S. Medardi Abbas excommunicatur à Concilio Remensi, quia sine licentiâ recesserat à conventu Concilii. 523. b.

Suessionenses Episcopi. S. Arnulphus, Beraldus sen Beroldus, B. Drausius, Fulco, Heddo seu Heido, Manasses.

Suessionenses S. Medardi Abbates, Gerardus, Rainaldus sen Rainoldus.

Suessionenses Comites, Guillelmus, Radulphus, Rainoldus seu Renaldus, Stephanus.

Suessionensis S. M. Abbatisa, Ermen-gardis de Mortuomari.

Suession. Com. è stirpe Com. Viro-mand. 394. n.

Suevi, non prævalentes equestri prælio, sed pedestri terribiles: eorum mores. 450. e. 451. a.

Sueviæ Com. Adalbertus, Herimannus seu Hermannus.

Sulpicius de Calvo-monte, ex Optimatibus Ambasiæ, Buehardum de Monthesauro et Fulcoium ab Ambasiaco et Calvo-monte impugnat. 258. d. 273. d. 274. b. Ambasiæ in domo Casarii, nocte captus à Militibus Fulconis, Andegavis incarcerationatur. 274. c. Homagium suscipit ab Alberico de Monthesauro pro Montricardo et aliis feodis; illius homines Hugoni filio suo fidelitatem jurant. 259. e. Rediens à Curia Comitis Andegav gravi morbo præoccupatus, Rupibus - Corbonis obit: Pontilevi sepelitur. 259. d. n.

Superstitiones diversæ: Altare S. Benedicti à mulierculâ Sanctum graviter increpante, remotis lineis, dintissimè flagris cæsum. 484. a. Divinationes. 19. b. Incantationes. 194. b. c. 298. d. Pacta cum Diabolo. 143. a. 349. a. 354. d. Sortilegia. 194. b.

Surreiæ Comes, Willelmus I de Varenna,

Swannus, filius Godwini Comitis, Beorn consobrinnum suum occidit: penitentia ductus, pedibus nudis Jerusalem adit; inde rediens, nimio frigore correptus, moritur in Licia. 311. c.

Sybilla, filia Azonis Marchionis Liguria. Helia de Flexiâ nubit. 632. c.

Symmachus Papa, vicariatum universæ Francorum ditionis S. Remigio confert. 519. a.

T

TABERNA venalis, Monasterio S. Benigni Divion. à Rege Roberto, et ab ejus antecessoribus Franc. Regibus concessa. 614. e.

Tabularum cerâ illitarum usus XI seculo. 231. n.

Talogiensis Comes, Guillelmus.

Talneriense Monast. Saviniæ. Abbatia submissum; ab Urbano VIII Saviniaco subductum; nunc Abbatia sub Benedictina Congreg. S. Justinæ in Italia. 548. n.

Tancredus, cum esset in familia Comitis Normannor. Richardi II, propter confossum aprum, majori pretio à Comite habetur; in ejus Curia decem milites sub se habet. 141. e. Uxores illius et filii. 139. b-c.

Tarentinus Episcopus, Emio seu Emmo.

Tegulense Castrum, Tegulariæ et Telerie, situm est in confinio Franciæ et Norman. ad Arvam Fluv. 140. e. n. Ex Franciâ ad Normanicam transit consuetudinem. 329. n.

Teloneum mercati Abbatia Trenore. concessum. 601. c.

Telonensis Episc. Deodatus.

Temboiacensis Vicecom. Radulfus.

Ternensium Comites, Anselmus, Hermes.

Tervanenses Episcopi, Drogo, Folquinus, Frameriens, Hubertus.

Tescelinus Petverensis, servum nomine Letardum, sibi ab Hugone Abb. Floriac. concessum, Ingranno Militi suo in beneficium donat. 484. b.

Tetbaldus Vernou. Canon. Rothomag. vitas plurium Sanctorum et præcipuè S. Wandregisili ex latinâ linguâ vertit in vulgare idioma, et ex iis quasdam Cantilenas edit. 477. a.

Teutonici factiones multas adversus Conradum Salicum Imperatorem machinantur. 618. d. Teutonici Principes. 25. b. 434. b.

Teutonicorum Duces, Albertus, Guernerus.

Teysterbandiæ Comitatus Ecclesiæ Trajectensi concessus à Conrado Salico. 557. a.

Thanause. antiquus Gothorum Rex, ulteriorem Scythiam invasisse diuque et multum adversus Vesosem Ægypti Regem bella sustinuisse dicitur. 623. b.

S. Theobaldus seu Thebaldus, Vienn. Ep. S. Theobaldi Pruviniensis Avia avunculus, Theobaldi nativitatem et sanetitatem prædicat. 478. a-d. n.

S. Theobaldus Pravin. inter Nobiles Francos non infimus, claret. 294. d. Pruvino Castro in Dicec. Senon. Arnulfo patre et Willâ matre oriundus. 478. a-c. Propinquus Odonis Campani. *Ibid.* e. Obit Vicenciæ in Italia. 477. e. n.

Theobaldus, filius Odonis II Campan. Comitis, Turones, Carnutes ac Blesenses hereditario jure obtinet 266. n. Adversus Henricum Regem ar-

ma suscipit. 455. d. n. Per Pontilevium transiens, juxtâ Montrichardum descendit, tentoria figit antè Blietum. 266. b. Turon. civitatem amittit. 351. d. Captus à Gaufrido Martello, Turon. civit. cedit. 517. n. Carnotum retinet. 351. d. Abbatia S. Germani Autissiod. confert Monasterium S. Florentini in Castro, cum Monast. S. Vetuli, atque ea libertatis privilegio communit. 648. b. Albericum exercitui præficit in obsidione Castrî Mali talenti seu Bordelli. 485. d. n. Apud Pravinum S. Aigulfi Monasterium fundat, et curat à Rege et Episcopis in Concilio Senon. confirmandum. 517. d. nn. Uxore dimissâ. à Concilio Remensi excommunicatur. 523. c. Apud Sprenacum sepelitur. 351. d.

Theobaldus Filans-Stupas, forestarius Regis Roberti, Montem-Lethericum firmat. 275. d.

Theodericus. Carnotensis Episcopus, immunitatem Monasterio SS. Trinitatis Viudocij, indulget. 505. e. 506. b.

Theodericus II, Metensis Ep. succedit Adalberoni II. 199. a. Imperatrici frater secundum carnem habetur. 204. d. Ipsum inter et Henricum Imper. magna dissenatio. 199. a. Monasterium principale S. Stephano I Abbatem S. Trudonis quasi exulem Metis tenet. 204. b.-c. Obit, et in Eccl. S. Steph. sepelitur. 199. a.

Theodericus, naturâ Teutonicus, patre Guezelone natus, Canonicus Basiliensis Ecclesiæ, Episc. Virdun. 249. a. b. Multas patitur molestias à militibus: sub ejus regimine urbs tertio succenditur. Hostes reprimunt et repugnant. Manassem Comitum de Castro Retexto, coerct ab invasione rei Eccles. ipse movet expeditionem adversus Castrum S. Manebildis, ejus claves recipit. Castrum Saptiminium capit et diruit: domat Odonem, et Clarum montem Castrum subigit. 251. b. e. n.

Theodericus, à Richardo Virdun. Abbate nutritus, Scholas regit Stabulaus (*Stavelo*) sub Abbate Poppone; deinde Virduni sub Abbate Gualerando Richardi successore; postremò Mosoni sub Rodulfo Abbate. Post Adelardum, Abbas S. Huberti Andagin. 149. e.

Theodericus, primus Abbas S. Ebrulfi Uticensis, post annos 8 regiminis Maurilio Archiep. et Hugoni Episc. Curam animarum reddit. Jerusalem proficiscitur. 48. a. In Cypro Insula obit in Ecclesia S. Nicolai, ubi sepelitur. 48. b. 247. a. n. Sanctitas ipsius et miracula. 48. b.

Theodericus, Abb. S. Remig. Rem. Basilicam Remigianam construit. 464. n.

Theodericus, Valciodorens. Abb. eligitur; Monachos in Hasteriensi Ecclesia constituit. 252. a. b. Dirutum Monast. suum reedificat. 252. b.

Theodericus, præficitur à S. Poppone Monasterio in Willario. 462. a.

Theodericus, Monach. S. Mathiæ hist. Trevirorum Script. 194. n.

Theodericus III, Com. Holl. IV, Jerosol. obiisse traditur. 363. n.

Theodosius, Imp. à B. Ambrosio, propter cruentam cædem, à liminibus Ecclesiæ sequestratus. 263. b. Thesaurus inventus, saltem ex parte

- ad Dominum seu Seniore[m] pertinet. 279. d-e. 280. a. Thesaurus absconditus, à quodam Saraceno invenitur, ope qualiscumque cognitionis Astronomicae. 422. a.
- Tuedo de firmitate Urc. postea firmatas Milonis vocata, malas remittit consuetudines, quas injuste possederat apud Marisiacum, villam Abbatiae S. Genovefae Paris. 651. b-c.
- Thietboldus, Advocatus, Duci Godofrido Majori suggerit ut injustam angariam exigat de hominibus S. Huberti, ad firmandum vallum Castrum Bulloniensis. 151. a.
- Thoarcense Castrum in Aquit. cujus homines bellum gerunt cum Hugone de Liziniaco. 534. e.
- Thoarcenses Caballarii ab eodem Hugone capti 533. a.
- Thoarcenses Vicec. Aimericus seu Haimericus, Gaufridus, Odo, Radulfus seu Rodulfus, Wido, Willelmus.
- Thur, Danorum Deus, cui sanguinem humanum libant Dani seu Normanni. 624. a.
- Tilpinus, Rem. Arch. Pallium obtinet ab Adriano Papâ I Caroli Magni precibus. 519. b.
- Togium Monast. ad quod Trevirens. Archiep. Cononis corpus transferri curat Deodericus Episc. Virdun. 638. d.
- Tolosanenses solidi. 398. a.
- Tolosanus Episcopus, Durandus.
- Tolosae Comites, Guillelmus seu Will. IV, Sector-Ferri, Guillelmus V, Pontius, Pontius III.
- Toneliensis Abbas, Guillelmus de Agorn.
- Tornacenses Episcopi. *Vide* Noviomenses.
- Tornacensis S. Martini Abbas, Herimannus.
- Torneamenta à Gaufrido de Prulliac inventa. 169. d. Torneamenta dicuntur à Lamberto Ardensi, execrabiles mundinae. 297. b. In Torneamento apud Franciam vulneratur Radolfus Ghisnensis Comes. 297. b-c.
- Tornodorensis Comitatus, Guillelmo Comiti Nivern. obtingit, matrimonio cum Ermengarde sorore Milonis III Comit. Barri super Sequanam contracto. 487. n.
- Tornodorensis Com. Guill. seu Will.
- Tostinus seu Tosticus, aperte fratri suo Heraldo repugnat. 234. b. Factus exul, Flandriam expetit. 173. a. 234. c. Will. adit Norm. Ducem. 234. c. Ab eo licentiam accipit in Angliam remeandi. 235. a. A Flandria in Humbriam defertur: manus dat Regi Noricorum Heraldo, qui Angliam aggredi meditabatur. 176. e.
- Trajectenses (*Utrecht*) Episcopi, Adalbodus seu Adelbodus, Willelmus.
- Trajectense S. Pauli Cœnob. S. Popponis regimini subjectum, huic S. Poppo Herigerum praeficit. 462. a.
- Trajectum Frisiae civitas: ibi defuncti Conradi Salici Imp. viscera conduntur. 619. e. 620. a.
- Transmundus et Alto, ex Burrelinâ familiâ, Duces exercitus Alemanorum, Italis juncti contra Normannos, ab iis vincuntur. 451. a.
- Trecenses seu Tricassini Episcopi, Frotmundus, Hugo, Mainardus seu Menardus.
- Trecenses S. Petri Cœllensis Abbates, Bernardus, Guarinus seu Warinus. Trecorum Comes, Heribertus. Trecorensis Episcopus, Martinus. Trenorciens. Monachis tres Ecclesias in Castro Lausdun. positas concedit Hugo vir nobilis. 138. e. n.
- Trenore. Abbates, Ardagnus, Bernerius, Giraudus, Guillelmus de Jaliniaco, Odo, Petrus, Wago.
- Treuga, Treuva et Treva Dei. *Vide* à pag. 507. ad pag. 517.
- Treuga Domini, à quo nomen ducit. 508. d. Quâ ratione differat à Pace Domini. 508. a. In quo consistat. 507. *et seqq.* In Aquitania primum firmata, deinde per totam Galliam recepta. 508. b-c. 509. b-d. Prius à se rejectam amplectuntur Normanni. 509. b-c. Ab Alsatiensibus acceptata. 509. b. Treuga Domini constitutiones stabilitae in Concil. Tulugiensi. 509. *et seqq.* In vico Ausonensi. 512 et 513. In Concilio S. Aegidii. 513. b-d. In Synodo Helenensi. 514. a-c. In Conc. IX Narbon. 514. e. 515. a-c. 516. a. In Concil. Juliobon. 507. e. A Clero Gallicano Clero Italiae commendata. 509. d. 516. b-e. 517. a-b. Treuga Dei, humanis praesidiis, ac divinis confirmata terroribus. 122. b. 508. d. Recepta et confirmata in Concilio Gerundensi. 513. a. Renovata in Conc. Narbon. autoritate Ecclesiastica et civili. 514. e. 515. et 516. a. Treuga Domini Inducia. 511. b-c. Violatores, quomodo puniendi. 507. d. 508. a-c. 509. c-d. 511. b-d. 512. a-e. 513. a-d. Propagatores Treuga. Odilo Cluniac. Abbas, Richardus Virdun. Ep. Helmuinus Ednensis Episc. et Praesules Septimaniae. 509. d-e. Treuga Dei transgressorum occisio zelo causae Dei, non culpae deputata. 508. e. 517. a. De Pace et Treuga Dei Galliae Episcoporum exhortatio ad Episcopos et Clerum Italiae. 516. c-e. 517. a-b. *Vide* Pax.
- Trevirensis et Remensis Ecclesiae comprovinciales et sorores, non distinguuntur praesentia, nisi secundum antiquiorem Praesulum Ordinationem. 519. e. d.
- Trevirensis S. Eucharii Monast. ad cujus regimen à S. Poppone Bertulfus promovetur. 462. b.
- Treviri, Treveris, Augusta Trevirorum Primatum obtinet inter provincias Belgicas. 260. b. 519. a. In hac urbe Clericus de Cœnobio S. Paulini baptisat eceram imaginem ad similitudinem Everardi Trevir. Archiep. à Judæis confictam et Lychnis interpositam. 194. b-c.
- Trevirenses Archiepiscopi, Bruno, Cono seu Conradus, Eberhardus seu Everardus, Egilbertus seu Engelbertus, Poppo seu Poppo, Udo seu Odo, alter Udo.
- Trevirensis S. Eucharii Abbas, Bertulfus.
- Trevirensis Comes, Deodericus seu Theodericus.
- Triburiae Synodus habetur, cui praesidet Conradus Salicus Imp. 640. c.
- Tributa inaudita, in Flandria. 298. c.
- Trietrin. Episc. Udalicus.
- Tricenarii: retributio Clericis concessa pro precibus ad solamen fidelium defunctorum per triginta dies effusis. 515. e.
- S. Trinitatis festum in die octava Pentecostes celebratum. 347. n. 369. c. n. Aliud ejusdem festum ultimâ Dominicâ post Pentecosten. 348. n.
- Troarnensis S. Martini Abbates, Arnulfus, Durandus, Gerbertus.
- Trojani Reges, ex quorum genere producti antiqui Franc. Reges ferebantur. 2. c.
- S. Trudonis Sepulchrum coruscat Miraculis. 204. d. 205. a-e.
- S. Trudonis Abbates, Adclardus I, Adclardus II, Aegidius, Guntramnus, Rodulphus.
- Trullus de Podio-Augusti, Will. Ferrum-Sectoris filius, possessiones suas apud Loretum Chassani Cœnobitis donat. 373. b.
- Tuitio Regia. 571. b-c. *Vide* Defensio.
- Tullenses Episcopi, Bertoldus, Bibo seu Pibo, Bruno, Gauzlinus, S. Gerardus, Herimannus, Stephanus, Udo.
- Tullensis S. Apri Abbas, Widricus.
- Tullensis S. Mansueti Abbas, Dodo.
- Tullenses Comites, Azelinus, Fredericus, Wido.
- Tulugiense Concilium, ad quem annum revocandum. 508. b. In eo quid agatur de Treuga Dei. 510. a-e. 511. a-e.
- Turci, à quodam Turco Duce dicti. 357. b.
- Turenenses Vicecomites. 289. b. n.
- Turoldus, Guillelmi Norman. Ducis Praeceptor, peremptus à perfidis patriae desertoribus. 37. d. 401. c. n.
- Turonensis Comitatus à fluvio Toedo, usque ad Haia Blinartii seu S. Cyrici extenditur. 267. c. d.
- Turones seu Turonicam civitatem stragibus opplent Dani seu Normanni, atque ignibus tradunt, populatâ omni circum-juâque regione. 625. a. Transit sub ditionem Gaufridi Martelli. 517. n.
- Turonense Concilium à Gerardo Legato, distinctum à Concil. per Hildebrandum Legatum celebrato. 524. c. 527. b.
- Turonense Concil. ab Hildebrando Legato celebratum. 524. a-d. nn. 525. a-d. n. 526 a e. n. In quo Berengarius errorem suum abjurat. 242. c. 524. b d. nn. 525. a-b. n. 529. a. Orta Ferdinandum Castellae et Legionis Regem inter et Imperatorem Henricum lis dirimitur. 526. d-e. n. Urnum Concilio Papa Victor adfuerit. 526. n.
- Turonensi Academiae praesidet Berengarius. 501. d. Ejusdem Acad. Theologi, Berengarii infecti erroribus. 501. d.
- Turon. S. Martini Canonici plures ad S. Cosmae Insulam apud Turones sese conferunt. 531. e.
- Turonenses Barones, quorum auxilio Fulco Rechin fratrem suum Gaufridum vincit et capit. 158. a.
- Turonenses Archiepiscopi, Arnulfus, Bartholomaeus, Hugo, S. Martinus, Radulphus.
- Turonenses S. Juliani Abbates, Albertus, Ebrardus seu Evardus, Fredericus, Gauzbertus I, Gauzbertus II, Richarius.
- Turoni, Ducis Norm. Gulli. Vexillum prostrant, rapiunt et retinent. 269. e.
- Turonia Comitatus à Theobaldo, Gaufrido Martello concessus, in quo consistebat. 267. e.
- Turonia Comites, Eudo seu Odo. Theobaldus I. Theobaldus III.
- Turstinus Monach. Cadom. à Will. Rege; Glastoniae Abbas praeficitur;

- Gregorianum cantum aspernatur, Monachos compellit ut ejusdam Willelmi Fiscanni cantum discant et cantent, Rex eum submovet ab Abbatia et in suo Monasterio reponit. 315. c.
- Turstinus seu Tustanus Scitellus, primus Apuliensibus præest Normannis. 49. d. 213. n. Leonem tenentem Capram per caudam arripit, extramuros Palatii projicit; Draconem ense necat, ejus veneno infra triduum expirat. 393. c. 404. e. nn. 405. a. Principes ejus successores. 49. d. 213. n.
- Turstinus, Turstenus seu Tustanus cognom. Guz; Com. Hyemensis seu Oximensis et Argent. mandat se Falesiæ Castellum Regi dimissurum, modò terram suam non devastet. 329. d. Regales milites stipendiis conducit ad minidum Falesiæ Castellum contra Norman. Ducem. Ex parte Ducis sibi timens, à patria extorris a fugit. 39. c.
- Turstinus de Bastemburc, cum uxore suâ Barba de Monteforti duos habet filios. 53. a.
- Turstinus, filius Rollonis, vexillum Normannorum gerens in prælio ad locum Senlæ dictum. 236. b.
- De Tuscio (*Tuffé*) Abbas, Ermenterus.
- V
- V**ALCHERUS Scholasticus, idem forsân ac Walterus Burgundio. 500. n. Discipulus Gozelini, litteras ab eo accepit, in quibus imago sui seculi et perversitas describuntur. pp. 500 et seqq.
- Valciodorensis Monast. conerematur. 252. b. Valciodorensis Abbas Folrannus, super populum ejusdem loci vires ministeriumque Episcopi, indulto Romani Pontificis privilegio, gerebat. 252. c. quidam ex ejus successoribus huic privilegio renunciat, exstructâ Parochiali Ecclesiâ. 253. a. Valciodori Abb. Erembertus, B. Folrannus seu Forannus, Godefridus, Godescalcus, Lambertus, Robertus, Rodulfus, Theodericus.
- Valentin, Epp. Petrus, Pontius.
- S. Valerici Portus duplex, unus in Ambianis, ad ostium Suminæ positus; alter in Normannia, regione Calctorum, in Diocesi Rotomag. situs. 183. n.
- Valesii Comes, Radulphus.
- Vallicolor seu Vallis-Color, Castrum ad fl. Mosam, per 40 annos Tullensem Ecclesiam affligens, vivente Udono Tull. Episcopo destruitur, et post ejus mortem restituitur. 153. b. n.
- Varavilla, Normanniæ locus ad fl. Divam, ubi plures Franc. Magnates à Normannis capti sunt. 343. b.
- Vasa Ecclesiæ, apud Nummularium in Vadimonio posita, Miracula excitant in Britan. Minori. 496. e.
- Vascones, ab Henrico Rege ad bellum vocati contra Normannos. 83. b. e.
- Vasconia, supremum Regis Franc. Dominium agnoscit. 120. b. 286. c. n. Vasconiæ Dominus Hugo, Regi Philippo hominum profitetur. 343. e. Vasconiæ Principes, Duces, et Comites, Garsias-Sanctius cognom. Curvus, Garsias-Sancii, Gaufridus-Guido-Guillelmus, Guill.-Sanctii, Odo, Sancius, Sancius-Garcia, Sancius-Guillelmi, Sanctius-Sanctii.
- Vassalli. peregrinationem non suscipiunt, nisi superioris Domini petita licentiâ. 268. a. Vassallo seniore suum interficere, grande et inauditum nefas. 505. a-c. n.
- Vavassores Milites, cum Theobaldo Comite, Sacramenta jurant Gaufrido. 267. c. Vavassores, distincti à Baronib. et Militibus. 305. b.
- Ueeticensis seu Uzetic. Epis. Ugo.
- Udo, ex utraque parte regali Stemmate clarius. 153. a. Primicerius Cancellarius Ecclesiæ Tullensis, Bibliothecarius S. Sedis Apostol. Privilegium Abbati S. Mansueti à Leone IX concessum scribit. 474. n. Leoni Papæ succedit in Episcopatu Tull. 452. d. Ecclesiam acquirit ab Haimone Comite. 153. a. Castellum Valli-Coloris destruit. 153. b. n. Reparat Abbatiam S. Gengulfi. 153. n. b. Prædium S. Aniani in suburbio Civit. Tull. ab Indensi Abbate accipit. 153. b. Moritur pridie Idus Julii: Ejus successor. 153. c.
- Velitrensis Episc. Zencius; postea Papa Benedictus X.
- Venatores Ducis Burgundiæ. 644. a.
- Venationis effrenata cupido in Guillelmo Normanniæ Duce et Angliæ Rege. 189. b. Venationi deditus Præsul Ambian. 134. a. Venationis jure potiuntur Abbatia. 577. d. Venandi jus in villa Abbatia Fossat. conceditur cuidam Militi. 578. a. Venandi jus exerceant Domini inferiores. 258. e.
- Vendacensis Episc. Franco.
- Ventadorenium Comitum origo. 289. b. n.
- Ventadorenium Vicecomes, Ebolus.
- Vercellensis Synodus sub Papa Leone IX, in qua Berengarii doctrina proscribitur. 242. c. 355. a. 372. a. 427. a. 524. b. 528. c-d. 652. a. c.
- Verecundus de Lana Petro Condom. Abbati succedit. 395. c-d.
- Vernandensis Comitatus, à Danis seu Normannis cede et igne vastatur. 624. a. Vernand. nummi. 427. b.
- Vernonii Vicecom. Osmundus de Centum-villis.
- Vernandensem Comitatum adipiscitur Hugo frater Philippi I Regis Franc. 385. c. 486. d. Vernand. Comites, Adalbertus seu Albertus, Gerardus I, Gerardus II, Herberti plures, Hugo, Odo seu Otto vel Eudo, Radulfus seu Rodulf.
- Veronica, id est vera Domini Pictura. 317. n.
- Vertatensis Abbas, S. Martinus.
- Vesoses, Ægyptiorum Rex, Thanausem Gothorum Regem bello aggressus esse dicitur. 623. b.
- Vestium tria paria dare debet Episc. Leod. Vassallo suo Comiti Hainon. et cuilibet Castellatorum unum par, in natali Domini. 376. a.
- Vezeliacenses Abb. Berno, Bonifacius, Gaufridus seu Godfredus et Gozfridus.
- Viarrii, iudices, quæ sint eorum jura. 595. n.
- Viatice Celesti munitus, obit Guill. Norm. Dux. 316. a.
- Vicaria et Vicarii, quid sint. 583. d. n. 595. n. Vicaria. jus vel exactio Vicarii. 602. d. 603. e. Vicarius, *Viguer*. 264. n.
- Vice-Cancellarii Franciæ, Fulco, Guillelmus, Seguinus seu Siguinus.
- Vicecomitatus vel Vicaria. 269. n. Vicecomitatus, ager Castri, cui suus erat Vicecomes. 269. n. Vicecomitum jura et officia. 591. n. Vicecomitis et Præpositi officium erat justitia et judicium. 240. d.
- Vicedomini Ecclesiarum Cathedralium et Monasteriorum. 595. n.
- Vieredo, Castrum Aquitaniæ, de ejus possessione conventio fit inter Comitem Pietav. et Joscelinum. 535. b-c.
- Victis usus erat, hosti deditionem faciendi, cum Ephippio humeris imposito. 320. c. Victoris arbitrio sese dandi mos singularis. 180. c. 320. c. 323. b.
- Victor II Papa, antea Gebehardus, Leonis IX successor, à Romanis malè habitus, ad Henricum III Imper. confugit. 481. b. Arbitrarius fit reconciliationis inter Henr. IV Imp. et utrumque Balduinum. 481. b-c. n. Concilium Turon. per Hildebrandum congregat adversus Berengarii errores. 524. c. 525. a. n. An Concilio præsens adfuerit. 526. n. Florent. Concil. adversus Bereng. convocat. 528. e. Waltero, seu S. Galterio Stirp. Abbati auctoritatem confert de criminibus omnibus judicandi. 283. c-d. Obiit. 529. c.
- S. Victorii prioratus, in cujus favorem duas Chartas edit Hugo I Com. Cennom. 633. a.
- Vido. *Vide* Guido.
- Viduæ Guillelmi-Petri, Ducis Aquitaniæ, exemplum singulare continentia et amoris conjugalis. 219. c. Viduitatem professæ, donantur Benedictione, velo et habitu peculiari. 389. c. 432. c.
- Vienna civitas, septem Castris antiquitus firmata. 549. n. Viennensis Comitatus Ecclesiæ Viennensi conceditur à Rodolpho Rege Burgundie 549. a. Viennæ Comes, Guillelmus Taillafers.
- Viennensis Archiep. Burchardus, Laudegarius seu Leodegarius. Mallenus, S. Theobaldus.
- Viennense S. Andreæ Monast. restauratum. 543. b. n. Abbates, Aimoinus seu Anuinus et Haimoinus, Hugo.
- Vileassini Comes, Orillammam seu Vexillum regium debet deferre, dum Rex ad bellum proficiscitur. 394. a. *Vile* Wileass. Comitatus.
- Vileassinus Comitatus, à Rege Franc. Henrico occupatus, est de Feudis Abbatia S. Dionysii. 394. a.
- Villarii Abbas, Theodericus.
- Villelmus. *Vile* Guillelmus.
- Vincensis Episcopus, Durandus.
- Vindocinense Monast. S. Trinitatis, à Gofrido Martello Andeg. Com. et uxore ejus Agnete ædificatum. 505. d. 506. b. Ab iisdem B. Petro et Ecclesiæ Romanæ devotum. 506. b. In Conventu Episcoporum, Abbatum et Baronum dedicatum. 505. d-c. 506. a-c. 507. a. Immunitas Ipsi concessa à Theodorico Carnot. Episcopo. 505. c. Possessiones ejus ab Archiep. Turon. confirmatæ. 506. c. Jura olim eidem data à Gaufr. Andegav. intra Foresten Guastinæ. 635. e.
- Vindocinenses Abbates, Berno, David, Goffredus, Odericus seu Odricus, Reginaldus seu Rainaldus.
- Vindocini Comites, Burchardus, Goffridus de Prulliac.
- Vindocinum, Comitatus in Diocesi nlim Carnotensi, nunc Blesensi. 505. d.
- Virdunenses Epp. Albero seu Adalbero I, Adalbero II, Deodericus seu Theodericus, Haimo seu Heimo, Raimbertus seu Rambertus, Richardus, Vifridus seu Wiefredus.
- Virdun. S. Vitoni Monast. ad quod Reliquia

- Reliquiæ ex Castro Commercio deferuntur. 458. c. n. Ibi sepulti plures Nobiles, et dona multa concessa. 459. a. Monasticam vitam ibidem amplectuntur quidam Comites. 459. b. Cœnobium illud intra muros civitatis includi recusat Richardus Abbas. 459. b-c. Ejusdem Monast. Chartæ plures accuratè descriptæ. 459. n. Abbates, Adelardus, Ademar, Baldricus, Ermenricus, Fingenius, Gimoldus seu Grimoldus, Hermendus, Humbertus, Lambertus, Rodulfus, Rohardus, Valerannus seu Walerannus.
- Virdun. Duces et Com. Adalbertus, Godefridus.
- Virdunensi civitate in Heremum ferè redactâ, præsidium B. Vitoni communi voto imploratur. 145. d-e. Virdun. Palatia incensa, diruta ædificia. 414. d.
- Virdunensis Ecclesia à Gervasio Remensi Archiep. vexata. 493. c. Virdunenses Canonicos à Rem. Archiep. vi captos relaxari jubet Nicolaus II Papa. 494. a.
- Virga Pastoralis, apud vulgus Crocia vocata, pro more summotenus curvata. 134. n.
- Vitalis, ex Castello Fulcone Monachos expellit: alios militari manu Glonnâ effugit. 278. c-d.
- De Vitreio Comes, Stephanus.
- Vitreorum Artis peritissimus quidam Rogerus Remensis. 151. a. Vitrearium constituit Canonicum Goffridus Episcopus Autissiod. 114. b.
- Vitriacum invadit Hugo Bardol, assentiente Philippo I Rege. 358. b. Vitriaci traditio et redditio. 344. b. n. 358. b.
- Vitriacum, locus Palatio Regio insignis, ubi fato functus est Henricus I Franc. Rex: utrum sit in Bieria vel in Briegio. 488. a. n. Vitriaci Crux, sita inter Fontem-Blandi et Moretum. 488. n.
- Vitalis. Episc. Arnaldus.
- Vivariens. Episc. Gelardus.
- Ulgerius Besuensis Abbas, cum quibusdam Monach. Divionem ducitur. 203. c. Divionenses Monachos expugnans, ad propria redire cogit. 203. n.
- Umfridus seu Unfredus, Tancredi filius, fratri suo Drogoni, à Wazone Neapolitano Comite, trucidato succedit. 49. n. 451. b. Primum Apuliam totam Normannis subjugat. 49. n. 352. a. Abailardum filium suum cum Ducatu Apuliæ, fratri suo Roberto Guiscardo commendat. 49. n. 451. n. Obitum ejus flet Apulia tota. 451. d.
- Unfridus de Vetulis, filius Turoldi, duo Monasteria inchoat Pratellis, virorum unum, aliud Sanctimon. quæ filius ejus Rogerius de Bello-monte multum amat, et ditat. 223. e.
- Vosag. Pagi descriptio. 367. e. 368. a. n.
- Vosienses Abb. *Vide* Senonienses.
- Urbanus II Papa, Ansonensem Metropolitum unit Tarraconensi. 512. n.
- Urgelli Episc. Guillelmus.
- Urgelli Comitatus et Comites, Ermengaudus pater, Ermengaudus filius seu de Barbastre, Ermengaudus de Gerb, Ermengaudus de Moyerauca. 290. d. 391. a.
- Uticense S. Ebrulfi Monast. huic Ecclesiam S. Martini de Parnis concedit Fulcois filius Radulphi de Caldreio. 235. c. Uticensis Abb. Mainerius, Osbernus, Robertus,
- Rogerus, Sarlo seu Serlo, Stephanus. Theoder. Uticensis Monachi eruditione celebres, Osbernus Abbas, Rainaldus Calvus, Rogerius de Sappo, Witmundus. 231. n.
- Waclais seu Walgros, locus ad quem appellunt Normanni, post ictum fœdus cum Elphstarno Rege in Anglia. 626. d.
- Waimalchus, Dux Apuliæ, Drogonem Normannum militem ex Hierusalem cum centum militibus revertentem, causâ humanitatis apud Psalernum retinet. 227. b.
- S. Walarici seu Walerici Abb. Guatho, Walo.
- S. Walbertus, Dux Lothar. cujus dominium extenditur per Camerac. Hanon. Brab. Hasbaniam et Ardenam usq. ad Rhenum. Sepelitur apud Consorne juxta Bellum-montem in Hanonia. 374. c. n.
- Walbertus, Comes Pontivi, S. Pauli et Ghisnensium terræ princeps. 295. e. 296. a.
- Walciodor. Monasterio à S. Poppone præficitur Lambertus. 462. b.
- Waldenus, Comes Anglus, post Haroldi cadem et Willelmi Conquest. victoriam carceri mancipatur. 636. d. Ejus decollatio: suus Confessor Lanfrancus Archiep. asserit eum immunem factionis et conjugationis. 156. a. *Vide* Walthæosus.
- Waldetrudis, Ducissa, uxor Maldegarrii, Ecclesiam ædificat in monte Castri-Loci; fit Monialis. 374. d.
- Walerannus, Abbas S. Vitoni Virdun. Romam ad Nicolaum II Papam pergit: querimoniam factâ super Comite Ruthenensi, pro fundis Ecclesiæ suæ sitis in Comitatu Ruthen. obtinet litteras à Papa missas ad eundem Comitem; quas non detulit Waleran. veneno in via peremptus. 654. n.
- Walerannus, Comes Melledensis, adest detectioni corpor. SS. Dionys. et Soc. 474. a.
- Walerannus, Comes Bretuliensis, sub Odone Comite Camp. in bello contra Geselonem militat: apud Barum succiso calcaneo vulneratus, ab Abbate S. Vitoni Virdun. Richardo suscipitur; fit ibidem Monachus, et Richardo Abb. succedit. 249. b. 459. a-b. n. Abbatiam Are-marensis, ex dono Theobaldi Comitis, regendam suscipit. 249. b.
- Walesdunæ, locus nunc ignotus, quisitus erat ad fluv. Olinam in Comitatu pagove Oximensi, et in Diocesi Saiensi; differebat à Valle-Duni, loco in Caletis et Diocesi Rotomag. posito ad Talam vel Dunum Fluv. (*Le Val-Dun*). 178. n.
- Walterus, populo suggerit Gerardum Cameracensem Episc. Ecclesiæ pacem acquirere. 122. d.
- Walterus, Burgundio, in Adelmani rithmis alphabeticis laudatus; ad fines Allobrogum, cum ex Italiâ rediret cæsus memoratur. 500. n.
- Walthæofus seu Weldeofus, amplæ prosapiæ Comes, Judithæ neptis Guillelmi Regis connubin donatus, non permanet in fide. 185. d. n. Cum Radulpho de Waher, Comite Northfolki et Sultfolki, et Rogero, Comite Herefordensi, in Regis necem conjurat. 186. a. Consilio Lanfranci Archiep. Normanniam navigans, rem defert Regi. 186. a. Facta Confessione, penitentiam accipit à Lanfranco. 315. n. Jussu Regis, in civitatem Wintoniam ductus, securi decapitatur. 315. a. *Vide* Waldenus.
- Wardradus, Abbatia Bassacensis fundator, regnante Roberto Franc. Reg. 397. n.
- Warius, Leod. Clericus, tum Monac. in Gorz Cœnobio, et demum Abb. S. Arnulfi Met. 439. b.
- Warmannus, Constantiensis Episcopus: ei in tutelam ab Imperatore Conrado commendatur Hermannus junior, frater Ernesti Ducis Alemanniæ. 619. c.
- De Warwick Comes, Henricus.
- Wascelinus de Chalinaco, cum Episcopo Meldensi, Legatus ab Henrico Rege Franc. ad petendam in matrimonium Annam Russiæ Regis filiam. 481. n.
- Wastinensis seu Gastin. Comitatus seu Vicecomitatus Philippo I Franc. Regi à Fulcone Richino ceditur. 158. a. 394. a. Emitur à Philippo Rege. 410. b. *Vide* Landonense Castrum.
- Watinense seu Guatin. Monast. ejus situs. 104. c. Membrum Bergensis Monast. 105. c. Primum Ordinis Canoniorum Regul. S. August. in illis regionibus. 105. n. Abb. Bernoldus, Olfridus seu Otridus.
- Waudani-Montis Comites, Gerardus. Hugo.
- Wehelo, Miles Ernesti Ducis, Alemanniæ regnum multis turbans factionibus, proscibitur ut hostis Republicæ. 619. b.
- Wellenses in Anglia Epp. Duduco seu Duducus, Gisa. Joannes, Meruith.
- Werenbarius, Werhnerus seu Werinharius. Argentia. Episc. Conrado Imperatori plurimum prodest consiliis suis. 617. d. Imperatori cum quibusdam conspirationibus insidias parat. Fratri suo Radebotoni, Comiti de Hachechsbure, curtes Episcopatus sui et Ecclesias multas in beneficio concedit. 434. n. Legatus ab Imperatore Constantinopolim missus, ab Hungariæ Rege Stephano via sibi contradicitur. 3. e. Reversus per Bajoariam, Italiam intrat; tandem Constantinop. perveniens, ab Imperatore Græcorum honorificè suscipitur. 618. e. 619. a. Imperatoris jussu in Insulam transmissus, ibique venenatus, inpiam vitam finit. 434. n. Obit, et successorem habet Willelmum. 3. e.
- Werniharius Miles, Conrado Regi familiaris, quem Rex à multo tempore Cautum consiliis, audacem bellis, frequenter secum experiebat. 617. d.
- Westmonasterium: apud hunc locum carceri mancipatur Egelricus, Willelmi Conquestoris partibus adversarius. 636. d.
- Wido. *Vide* Guido.
- Widricus, Abb. S. Apri, Acta S. Gerardi Tull. Episc. Brunoni Episcopo inscribit; Miracula verò, Canonizationem et Translationem Udoni Prinicerio, et postea Tull. Episc. 474. n.
- Willarii Monasterium, cui à S. Poppone Theodoricus præficitur. 462. a.
- Willel. Auxiensis Archiep. celebrat Concilium totius Vasconia Episcoporum. Abbat. et Clericorum. 117. a. Auxis mandat Gombertum Marcelliac. Abb. cum quo Madiranum intrat, atque cum Willel. Donato, totius Provincia Præfecto, Monasterium sub Gomberti potestate redigit. *Ibid.* b-c.
- Willelmus, Abb. S. Stephani Cadom. Joanni Rotom. Archiep. succedit. 55. b.
- Willelmus primus, Comes de Ghisnes,

- filius Guidonis, Bononiæ Comitis; *al.* Wilmarus Comes, Markii. 346. a. n.
 Willel. de Thoarcio, post mortem Odonis fratris sui, Vicecomes, campos Salinarum apud Cursonem donat Cœnobitis B. Michaelis in Eremito 372. c. 373. a.
 Willel. de Podio-Fagi Franciæ Camerarius sub Rege Philippo I, Odoni S. Joan. Anger. Abbati suas S. Luciani possessiones donat. 373. d.
 Will. de Britolio; post mortem patris sui. oppidum Ivreii repetit, ut potè quod fuerat Rodulfi Comitis, aviæ suæ patris. 56. c.
 Willelmus de Monasteriolo, filius Will. Geroiani, Eques egregius, in Apulia Græcos et Longobardos armis premens, Vicario S. Petri subdebat. 46. c. Romani exercitûs Princeps militiæ factus, Campaniam subjugat. 228. a.
 Willelmus Calculus, Gemmetic. Monach. scriptor Historicus, Normannorum Historiam post certamen Senlaccium, sub Guillelmo Conquestore concludit. 620. d. Quædam interpolationes in ejus historiam inductæ. 621. a.
 Willelmus. *Vide* Guillelmus.
 Willermi Abbatis disciplina apud Italos et Francos præfertur. 458. a.
 Willermus, Merulensis Monachus et Sacerdos, scripsit opus de Translatione et Miraculis S. Judoci. 473. d.
 Willielmus, Regis Eduardi Capellanus, fit Episcopus Dorcastriæ. 153. d.
 Willielmus, Ab. S. Carilefi, Walkerio Dunelmensi Ep. succedens, Monachos in Dunelmo ponit. 188. d.
 Willo apud Onuartum Monac. aurifex, ab Imperat. Henrico, invitis Monachis, Abbas factus Novient.
 Monasterii: Milites ipsum interficere moliuntur, ob deauratos ab ipso civos cupreos et scutellas stagnæas, quos ab Imperatore dono acceperant. 422. e.
 Winceastre Monast. ubi Canutus et filius ejus Hardecnut, Angliæ Reges, sepeliuntur. 637. d. Eduardus III ibidem in Regem consecratur. 638. a.
 S. Wingaloei villæ Comitatus, Abbatia S. Salvii Monasterol. confirmatur ab Henrico Rege. 575. c.
 S. Winnoci Monachis totam decimam Wormholi aliasque concedit Balduinus Insulanus Fland. Com. 383. n.
 Winthericus, Hasnoniensi loco infestus. 108. d. Confessus à quodam Milite suo, prosternitur. 109. d.
 Winton. Ep. Walclinus.
 Witmundus, Utic. Monac. Grammaticæ artis et Musicæ peritissimus. 231. n.
 S. Wlframnus, Episcop. Senon. cujus corpus inventum in Cœnob. Fontanell. transfertur ab Abbate Gerardo in capsam argenteam. 476. a. b. Rothomagum piâ supplicatione, propter grassantem pestem defertur. c. d. Varia ejus miracula. 476. d. e. 477. a. b. d.
 Vulgrinus, ex Vindocinensi Castello Miles ortus, postea Monac. et Abbas, Episc. Cenoman. eligitur. 136. d. Matris Ecclesiæ inchoat fundamenta: in Capitul. S. Vincentii sepelitur. 136. e.
 S. Vulmari in Nemore Ecclesiæ, cui plures terras concessit Guido Com. Bolon. et in qua sepelitur, cum pluribus aliis. 346. b. S. Vulmari Ab. Alfridus.
 Wlnotus, Vulnothus seu Wulnodus, filius Godwini, à patre datus obesses Eduardo Regi, in Normanniam Willelmo Bastardo custodiendus destinatur. 175. a. 192. b. 313. c. Regnante Willelmo, in Angliam missus, in vinculis Sarisburie consenuit. 175. a.
 S. Wolbodo, Leod. Episc. Frisonibus veniam ab Imperatore obtinet; Goddefridum Lothar. Ducem à captivitate solvit. 417. a. b. Celebris fit apud Legiam. 458. b.
 Wolstanus, Wigorn. Episc. minores perversos sui temporis invehitur, in eos præcipuè qui crines promissos gerebant. 312. n.
 Wormatia; inter confinia Wormatiæ et Moguntia coeunt Primates Germaniæ, ad electionem Regis Germaniæ, post mortem Henrici II Imp. 616. b. Per cuncta Wormatiæ Cœnobita, omni populo sequente et orante, Conradi Salici defuncti corpus deportatur. 620. a.
 Wulcassinus Comitatus, à fluvio Isara, usque ad Eptam extenditur. 248. a. Roberto Norman. Duci ab Henrico I donatur. *Ibid.* Invitis et dolentibus Francigenis. 324. b. Occupatur à Philippo I, et patrimonio regio adjungitur. 158. b. 394. a. Wulcass. Com. Drogo. *Vide* Wilcass.

Y

Yvo Talbois Com. Andegav. (vel potius Belismen.). 156. a. Ipsi Rex Guill. dat in uxorem Luciam sororem Edwini et Morcarii Comitum. 155. d. Andegaviam mittit ad Natalem S. Nicolai Abbatem, Monachos postulans. 155. d. 156. a. Comitatus uxoris Waldeni quam maxime cupit. 156. a.

INDEX VOCUM BARBARARUM.

A

A G I A. 656. b. Vox Græca, *Sanc-ta*.
 Agripennus terræ, Agripennarium. 603. c. *Modus agri. Arpent de terre.*
 Aguit. 511. d. *Invidiæ. Aguit stabi-lire, être aux aguets, tendre des em-bûches.*
 Allodium. 510. d. *Prædium, terræ fun-dus.*
 Altare. 520. c. *Administratio spiritualis Ecclesie Parochialis cujus redditus possidentur à Laicis.*
 Altaris redemptio. 520. c. *Certa pecu-niæ summa Episcopo præstita, quæ-cumque mutatione Personæ contin-gente, ab iis quorum jus erat Perso-nam Episcopo præsentandi.*
 Altura. 105. a. pro *alitura.*
 Appenditius. 305. b. *pendens, dependens.*
 Assallire. 514. b. c. *Invadere, aggredi.*
 Assaillir.
 Vivere. 248. a. *Vivere.*

B

B A C O. 381. d. *Porcus Saginatus.* (Perperam pro nummo argenteo à Malbrancquo acceptus).
 Bagerna. 421. a. *Caldaria ad coquen-dum Salem.*
 Bannum. 602. d. *Jurisdictio; multa pecuniaria; edictum publicum.* Ban-num Vini. 614. d. *Jus Domino feodi competent, vinum suum certo dierum spatio vendendi.*
 Beneficium. 512. c. *Prædium fiscale ad vitam concessum.*
 Benia. *Publicatio, proclamatio bonorum.*
 Berliare. 300. d. n. *Paseere greges.*
 Binatura. 651. b. *Secunda aratio.*
 Binomius. 298. a. pro *Binominis.*
 Brandeum. 381. n. *Velum, palla serica vel lintea quæ SS. Reliquiæ involvi solebant.*
 Brasiator. Al. Brassator 300. d. *Cerevisiæ confector.*
 Bucula clypei. 485. a. n. *Umbo clypei, pars clypei quæ miles eum manu tenebat.*
 Bussellus vel Bustellus Frumenti. 307. c. n. *Mensuræ species.* Boisseau.

C

C A B A L L A R I U S. 535. a. *Eques.*
 Caballus. 608. d. *Equus vecturis inser-viens, vel quislibet alius.*
 Callariæ. 558. d. *Vasa ænea aut alte-rius materiæ, ad coquendum Salem.* Chaudieres.
 Calunnia. 612. e. *Actio in rem seu personam aliquam.* Calumniatores. *Ibid.* *Actionem moventes.* Calump-niari. 609. b. *Actionem intendere vel movere.*
 Camba. 572. e. Cambia. 350. e. *Locus ubi conficitur Cerevisia.* Cambarius. 300. d. *Cerevisiæ confector.*
 Cambium. 105. c. *Commutatio.* Echan-ge.
 Cambuta. 228. b. pro *Baculo pastorali.* Crosse.
 Capicerius. 257. a. *Prima dignitas in minoribus Collegiatis Ecclesiis.* Che-vecier.

Carratum. 651. c. *Onus carri.* Chare-tée.
 Carraxari, *Consignari.* 656. b.
 Carruca. 651. b. *Aratrum.* Charrue.
 Casa Dominicata. 535. c. *Manerium feodi præcipuum eum certâ agrorum appendice.*
 Casamentum. 635. c. *Beneficium seu Feudum à Casâ Dominicatâ dependens.*
 Cassæ. 393. b. *Capsæ in quibus SS. Re-liquiæ reponuntur.* Châsses.
 Castellaria, *Castellania.* 269. n. Châ-tellenie.
 Cervicositas. *Pertinacia, contumacia.*
 Cheolare. 300. d. *Ludi species: fol-lem pedibus propellere.*
 Chiroteæ. 50. d. *Gands ou Gantelets.*
 Circada. 604. a. *Census ab Ecclesiis Epis-copo aut Archidiacono pro visitatione solutus.*
 Clito. 154. n. *Nomen Regum Angliæ filis attributum.*
 Cluere. 239. a. *Elucere.* Briller.
 Clusa. 302. c. *Agger.* Ecluse ou Chaus-sée.
 Colve. 297. n. *Clava.* Hinc Colveker-lia, *servitutis species, in quâ aliis ar-mis quam clavis uti non licebat. Hinc etiam Colvekerli dicebantur, rustici hujusmodi servituti addicti.*
 Comitatus. 635. e. *Jurisdictio.*
 Commendare aliquem alicui. 535. b. *Id est, Vassallum Domino fidelitate ac hominio astringere ratione beneficii seu feodi.*
 In commendatum feudum seu hono-rem alicui mittere. *Ibid.* *Id est, feu-dum seu honorem alicui ad vitam: tan-tum concedere.*
 Communè, *Compensum.* 509. c. d. *Tributum quoddam ab Episcopis et aliis potentioribus viris exactum ad stipendia equitum pacis seu Treugæ Dei servandæ causâ armatorum.*
 Concaumbium, *Concaumbium.* 538. d. 635. e. *Commutatio.* Echange.
 Consul Palatii. 455. d. *Comes qui in Regis Palatii jus dicebat.*
 Conticinium. 488. b. *Concubium, nox intempesta cum cuncta silent.*
 Convenientia. 535. d. *Conventus.* 534. b. *Pactum, conventio, contrac-tus.*
 Convicanci. 55. a. *Ejusdem vici in-colæ.*
 Coraulis. 514. a. *Cantus moderator in Ecclesiâ Elenensi.*
 Corvedæ. 602. d. *Operæ quas subditi Dominis præstare tenentur.*
 Cotidiana. 317. c. *Quotidiana.*
 Craugroc, *Crangroc.* 299. d. *Inversa tunica.* Saye ou Hoqueton à l'en-vers ou renversé.
 Credentia. 535. d. *Idem quod fides.*
 Cum. 514. c. pro *vel.*
 Curtis Comitis seu Domini superioris alicujus. 538. a. *Villa Comitum seu Domini propria.*

D

D A P S I L I T A S. 55. n. *Liberalitas.*
 Decaterna. 636. a. *Pars decima tertia.*
 Defedare Dominum superiorem de se. 538. a. *Id est, fidem Domino debi-tam denegare.*
 Dextra, *Dextræ,* Dextri. 513. d. 536.

c. *Mensuræ species ad distantiam æs-timandam. Idem quod passus Eccle-siastici.*
 Diffidatio. 507. d. *Provocatio.* Defy.
 Directum. 511. a. *Jus.*
 Dirigere aliquam rem. 511. b. *Litem aliquam jure solveve.*
 Distringere. 511. a. *Offendere.* Distrin-gere. 512. c. 516. a. *Punire, reprime-re.* Distringere per solum direc-tum. 511. a. *In jus vocare.*
 Divestire. 655. a. *Spoliare.*
 Ducamen. 265. b. *Ducatus.*
 Duelliones. 455. b. *Rebelles.*
 Dunjo. 304. c. d. *Castellulum, minus propugnaculum in duno seu colle ædi-ficatum.*

E

E C C L E S I A. 520. c. *Reditus Eccle-siarum parochialium quo potiebantur Laici.*
 Emenda. 510. d. n. *Multa pecuniaria, seu damni reparatio.* Emendare. 515. c. *Multam solveve vel damnum il-latum resarcire.*
 Engan. 512. c. e. *Dolus, fraus.* Sine Engan: *sine dolo.*
 Epiphania. 317. c. n. *Apparitio.*
 Enlogiæ. 601. d. *Manus debitum vel donum coactum.*
 Exemplum. 635. e. *Locus in sylvis exs-tirpatus.* Défrichement.
 Exfestucare. 392. c. *Festucam dimit-tere.*
 Expeditio. 604. a. *Obligatio eundi in exercitum Domini.*
 Exsiliari. 74. n. *In exilium ejici.*

F

F A I D E. 507. c. *Inimicitie privatæ.*
 Fatigatio. 511. e. *Contentio litigiosa.*
 Fatigatio. 512. d. n. *Dilatio juris.*
 Defaut de droit. *Fatigare se male-factorum vi.* 510. c. *Malefacta in judicio discutere et probare.*
 Fevus seu Fevum. 515. e. *Feodus seu Feudum.* In fidelitate tenere Cas-trum. *Id est in Feodalitate.*
 Filiastra. 357. e. *Privigna.*
 Finis. 534. b. *Conventio.* Finem agere. 534. b. *Convenire, litem compo-nere.*
 Firtala. 381. d. *Mensuræ species.*
 Fiscus. 536. a. b. *Dominium.*
 Foralia. 635. e. *Jura mercatûs.*
 Franchisiæ. 658. c. *Immunitates.*
 Fratruelis. 87. c. *Ex fratre nepos.*
 Fredum. 606. a. *Multa, vel quælibet exactio.*
 Fripones. 300. n.
 Frontispicium. 242. n. *Frontis hominis inspectio.*
 Furnagium. 304. c. *Præstatio, pro coc-tione furnariâ, Domino data ob furni usum.*

G

G R A N D I S O N U M pondus. 378. b. *Id est, Gravissimum.*
 Guerpire. 608. d. *Possessionem rei ali-cujus dimittere.*
 Guerra. 247. c. *Bellum.*

H

HERKARE. 300. d. n. *Occare*. Her-
ser.
Herus. 453. d. n. *affinitate ligatus* : à
voce græcâ ἕρως, nexus.
Homo. 535. c. Vassallus.
Honor. 534. a. *Feodum*, aliquando *quæ-
vis possessio*.
Hostaticus. 511. c. 535. d. *Obses*. Otage.
Hostis. 126. a. *Exercitus*. Ost, armée.

I

IMAGINARE. 306. c. *Sibi in ani-
mum inducere, vel se se exhibere*.
Infertor. 617. c. *Dapifer* : qui *dapes infert*,
Invadiare. 308. c. *Pignorarè*, pro *pi-
gnore tradere*.
Jugifera, Jugeria. 258. c. n. *Jurisdictio
Judicis* ; seu *præstatio quæ Judici vel
Domino fit*.
Justitia. 121. n. *Portio vini quæ Mo-
nachis ad refectorem apponebatur*.
Justitiam facere. 510. c. *Judicis sen-
tentia obtemperare, et damnum illa-
tum resarcire*.
Justitium. 265. b. n. *Luctus, mæstitia* :
proprie *juris intermissio*, quæ, cum
in insigni calamitate contingere solet,
parit luctum publicum.

K

KERLI. 297. n. *Rusticus*.

L

LATRO. 635. c. *Jus cognoscendi de
Latrone ad eum pertinens, qui in
Feudo suo magnam justitiam seu jus
gladii habet*.
Leigium. 605. d. *Jus levandi interfecto-
rum cadavera*.
Lignarium. 651. c. *Vectura Lignaria*.
Lytrum. 517. n. *Redemptionis pretium*.
Rançon.

M

MADRIASTRA. 290. d. *Mater*.
Mansionaticum. 601. d. *Jus hospitii
et pastus*.
Marchisus. 461. a. *Marchæ seu Provin-
ciæ limitaneæ Præfectus*.
Mariscus. 300. c. d. *Palus*, Marais.
Martyrisari. 74. a.
Mentoria. *Diversoria*, id est, *secreta
ædificia*.
Merces. 537. c. *Merci*. *Mittere in mer-
cede*, metre à la merci.
Meslebren. 475. c. *Miscens fursurem*.
Mimiloga. 104. d. *Qui loquitur more
minorum*.
Minare. 240. b. *Ducere*. Mener.
Missus. 601. d. *Legatus, aurtius*.
Morigerata : bene morigerata. 40. d.
Benè morata.
Myriades. 431. d. n. *Vox designans
numerum*.

N

NAVATICUM. 601. d. *Vectigal quod-
dam pro navium compositione, vel
jus in naves*.

O

OBEDIENTIARIUS Monachus. 521.
d. *Monachus qui Episcopo ab Abbate
præsentabatur ad describendum Al-
tari seu Parochiali Ecclesiæ cujus re-
ditus possidebantur à Monast.*
Obprobrium. 304. b. c. *Opprobrium*.
Olsonium. 636. a. *Stipendium*.
Oves verruces. 511. a.

P

PACIAGIUM. 509. c. d. *Idem quod
Commune et Compensum*. Vide
Commune.
Pagenses. 511. a. *Pagorum incole*.
Paysans.
Palecaria. 511. a. *Loca ubi paleæ recon-
duntur vel in acervum exstruuntur*.
Parafredus. 601. d. *Equus agminalis*.
Palefroi.
Pasnadium porcorum. 603. c. *Jus pas-
cendi porcos*.
Passus ecclesiastici. 510. c. n. Vide
Dextra.
Peccamina. 609. c. *Peccata*.
Pellicarius. 44. b. *Pellio*.
Persona. 521. c. *Aliquando possessor
beneficiarius reddituum cujusdam Al-
taris seu Ecclesiæ parochialis : ali-
quando Vicarius Episcopo præsentat-
us à Canonicis vel Monachis ad de-
serviendum altari cujus redditus per-
tinebant ad Monachos aut Canonicos*.
Personaliter tenere beneficium seu al-
tare. 521. c. *Id est, sub aliquâ pe-
cuniaria præstatione, occurrente per-
sonæ mutatione, solvendâ*. Imperso-
naliter tenere beneficium seu altare.
521. c. *Id est, liberè à personatu,
seu à quavis præstatione*.
Pita. 300. d. *Itinerarii aggeris seu stra-
te publicæ vestigium*.
Placitari. 536. c. *Placitis præsidere : ali-
quando, pacisci, sive etiam jus dicere*.
Placitum. 534. c. *Conventus in quo
agebatur vel de regni negotiis, vel
de bellis, aut rebus privatis jus di-
cebatur*.
Plebriatus. 378. b.
Plevire, seu Plivire. 536. b. *Fide jubere*.
Plevo, Plevio, Plivium, Plegium. 535.
d. *Vadimonium*.
Polkinum, vel Polcinum. 307. c. n.
Mensuræ species apud Morinos.
Portaticum. 601. d. *Tributum ad por-
tus exactum*.
Potestativum jus. 636. a. *Idem quod
omninoda justitia*.
Præambulum habere Denm. 266. b. *Id
est auspem et Duem*.
Privilegiare. 307. c. *Privilegium con-
cedere*.
Purpura sanguinea . . . *Pallium seu ve-
lum purpureum*.

R

REALCIARI. 251. a. *Calceos rursus
induere*.
Rectitudo alicujus. 535. c.
Quod pertinet ad jus alicujus.
Rectum. 535. b. *Jus*. Droit.
Redirectio. 511. d. *Damni reparatio*.
Redirigere malum. 512. a-c. n. *Dam-
num illatum resarcire*.
Repacificare se cum aliquo. 314. c.
In alicujus gratiam redire.
Repatriare. *In patriam redire*.
Reuma, seu Rhenma. 85. b. n. *Æs-
tus maris reciprocus*.
Rotaticum. 601. d. *Tributum pro
damno in viis publicis facto*. 601. d.
Rotlifer seu Rotliger. 427. a. n. *Qui
rotulum seu mortuorum indicem ad
Ecclesiâ defert*. 427. a. n.
Rustare. 264. b. (Metaphoricè) *vul-
nera hostibus infligere* (proprie) *ru-
bos et sentes cædere aut evellere*.

S

SACA. 657. n. *Cognitio causarum in
suo territorio*.

Sacriserinius. 514. a. *Sacrista, Cust-
os Ecclesiæ*.
Salinarium. 603. c. *Puteus Salinarius,
vel tributum ex Sale*.
Salvamentum. 610. a. c. *Tutela, com-
mendatio*.
Salutaticum jus. 601. d. *Jus exigendi
salutes, sive xenia*.
Satrapa. 45. b. *Provinciæ moderator*.
Scabini. 305. a. *Judicum aut Comitum
assessores*.
Scafa. 317. d. *Navis vel navicula*. 317.
d.
Scriinia. *Capsæ ad recondendas reliquias*.
Semini-verbii. 488. a. *Concionatores*.
Senior. 535. c. *Dominus*. Seigneur.
Singlare. 114. *Aper*. Sanglier.
Soca. 657. n. *Immunitas à vectigali-
bus de rebus venditis*.
Soma. 475. b. *Vox græca*. Corpus.
Sospitaticum. 601. d. *Jus exigendi sos-
pitationem seu salutationem*.
Souldarius. 393. c. *Stipendiarius miles*.
Soldat.
Strator Regis. 311. c. *Præpositus sta-
bulorum vel equorum Regis*. Ecuyer
du Roy. *Vel etiam qui præest exer-
citiis aut Castrorum metatoribus*. Ma-
rcehal-de-Camp.
Suffaciatus, Suffasciatus. 475. c. n.
Fasce onustus.

T

TELONEUM, Telonium. 601. c.
d. *Tributum ex mercibus*. Droit de
Thoulieu.
Terra Dominica. 537. c. *Id est, quæ
pertinet ad Domium*.
Tornamentum, Torneamentum, Tor-
niamentum. 297. b-n. *Descursiones
militares, ludicræ equestres pugnæ in
audinis vel feriis exerceri solitæ*.
Tournoi.
Toxiatus. 434. n. *Veneno infectus*.
Trapezetæ. 601. b. *Monetarii*.
Treva, Treuva, Treuga. 507. b. *In-
ducia*. Treve.
Trigintarii. 515. e. *Re tributio Eccle-
siastica pro precibus per triginta dies
à Clericis pro fidelibus defunctis per-
solvendis*. Trentenaires.
Troubæ, Trevæ. 536. c. *Inducia*.
Treve.

V

VADIUM. 636. a. *Merces, hono-
rarium quod ex officio competit* :
vel etiam, *multa pecuniaria*.
Vassinæ, Vastinæ. 120. d. *Vastationes,
destructiones*.
Veriloquus. 301. b. *Veridicus*.
Versatura. 651. b. *Nova aratio*.
Vicaria. 264. n. *Districtus Vicarii,
locus in quo justitiam suam exercet,
seu Vicarii Jurisdictionis*. Viguerie.
Vieria. 605. d. *Locus in fluvio palorum
serie coarctatus ad pisces capiendos*.
Gord.
Villanus. 511. a. *Fillæ incola, vel ville
seu glebæ adstrictus*.
Vulgaris. 300. c. d. *Vulgaris*.
Uvanto, Uvaso, Uvaso, seu Wanto.
611. a. n. *Chiroteca*. Gant.
Werpire. 158. a. *Abdicare*.
Werpitio. 612. e. *Abdicatio, possessio-
nis dimissio*.
Werra, seu Guerra. 390. c. 651. c.
Bellum. Guerre.

X

XERAPELINI ornatus. 439. b. n.
*Veterum vestium genus, coloris
inter coccinum et muricem medi*.

A P P R O B A T I O.

JUSSU illustrissimi DD. Galliarum Vice-Cancellarii, legi *Novæ Collectionis Historicorum Franciæ Tomum undecimum*; typisque dignum censi. Parisiis die vigesimo octavo Aprilis 1767.

CAPPERONNIER.

P E R M I S S I O.

NOS Superior Generalis Congregationis Sancti Mauri Ordinis Sancti Benedicti, *Novæ Collectionis Historicorum Franciæ Tomum undecimum*, jussu illustrissimi DD. Galliarum Vice-Cancellarii, à viro doctissimo D. CAPPERONNIER examinatum et approbatum, typis mandari permittimus. In ejus rei fidem præsentés Litteras propria manu subscriptas, a Secretario nostro subsignari, et Officii nostri sigillo muniti mandavimus. Datum Parisiis, in monasterio S. Germani à Pratis, die secunda mensis Maii anni 1767.

FR. PETRUS-FRANCISCUS BOUDIER, Superior Generalis.

De Mandato Reverendissimi P. Generalis

FR. JOAN. BAPT. DEHEN, Secretarius.

P R I V I L E G E D U R O I.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A NOS amés et feaux Conseillers les Gens tenants nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenants Civils, et autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Notre amé HIPPOLYTE-LOUIS GUERIN, Imprimeur et Libraire à Paris, Nous ayant fait exposer qu'il auroit entrepris de continuer l'Impression d'une Collection des *Historiens de France depuis l'origine de la Nation*, dont il a déjà publié huit Volumes *in-folio* : Et comme cet Ouvrage, autant utile à la République des Lettres, que glorieux à notre Royaume, engage l'Exposant dans des dépenses considérables, il Nous a très-humblement fait supplier de vouloir bien, pour l'aider à supporter les frais d'une si grande entreprise, lui accorder nos Lettres de continuation de Privilège, tant pour l'impression dudit Livre, que pour l'impression ou la réimpression de plusieurs autres, dont les Privilèges sont expirés ou prêts à expirer; offrant pour cet effet de les imprimer ou faire imprimer en bon papier et beaux caractères, suivant la feuille imprimée et attachée pour modèle sous le contrescel des Présentes. A CES CAUSES, Voulant favorablement traiter ledit Exposant, et encourager par son exemple les autres Imprimeurs et Libraires à entreprendre des Editions utiles pour l'honneur de la France et le progrès des Sciences, Nous lui avons permis et accordé, permettons et accordons, par ces Présentes, de continuer d'imprimer ladite Collection des *Historiens de France depuis l'origine de la Nation*, sous le titre de *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, et d'imprimer ou faire réimprimer les Livres intitulés: *Sermons de Bourdaloue*, *Traité de la Culture des Terres et de la Conservation des Grains*, etc. etc. en tels Volumes, forme, marge, caractère, conjointement ou séparément, et autant de fois que bon lui semblera, et de les vendre, faire vendre et débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de vingt années consécutives, à compter de la date des Présentes, et de l'expiration des précédents Privilèges. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires et autres personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, réimprimer ou faire réimprimer, vendre, faire vendre ni débiter lesdits Livres, en tout ou en partie, ni d'en faire aucuns extraits, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement ou autres, sans la permission expresse et par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, et de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenants, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, et l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, et de tous dépens, dommages et intérêts; à la charge que ces Présentes seront enregis-

trées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs et Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression et réimpression desdits Livres sera faite dans notre Royaume , et non ailleurs ; que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie , et notamment à celui du 10 Avril 1723 , qu'avant de les exposer en vente , les Manuscrits ou Imprimés qui auront servi de copie à l'impression et réimpression desdits Livres , seront remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée , ès mains de notre très-cher et féal Chevalier , Chancelier de France , le Sieur DE LAMOIGNON , et qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliothèque publique , un dans celle de notre Château du Louvre , un dans celle de notredit très-cher et féal Chevalier , Chancelier de France . le Sieur DE LAMOIGNON , et un dans celle de notre très-cher et féal Chevalier , Garde des Sceaux de France , le Sieur DE MACHAULT , Commandeur de nos Ordres , le tout à peine de nullité des présentes. Du contenu desquelles vous mandons et enjoignons de faire jouir ledit Exposant , et ses ayans cause , pleinement et paisiblement , sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes , qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Livres , soit tenue pour dûment signifiée , et qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés et féaux Conseillers et Secretaires , foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent , sur ce requis , de faire pour l'exécution d'icelles , tous Actes requis et nécessaires , sans demander autre permission , et nonobstant Clameur de Haro , Chartre Normande , et Lettres à ce contraires. CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Versailles le vingt-neuvième jour du mois de Juin, l'an de grace mil sept cens cinquante-trois , et de notre regne le trente-huitième. Par le Roi en son Conseil.

Signé, SAINSON.

Registré sur le Registre XIII de la Chambre Royale des Libraires et Imprimeurs de Paris , N^o. 212. fol. 170. conformément aux anciens Réglemens, confirmés par celui du 28 Février 1723. A Paris le 21 Août 1753 .

Signé, DIDOT, Syndic.

POITIERS

DE L'IMPRIMERIE DE H. OUDIN FRÈRES ,

4, RUE DE L'ÉPERON, 4.



DC
3
R43
1840
t.11

Recueil des historiens des
Gaules et de la France
Nouv. ed.

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
